00031080

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 23 March, 2016

RÉIMPRESSION

DE

L'ANCIEN MONITEUR

SEULE HISTOIRE AUTHENTIQUE ET INALTÉRÉE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

DEPUIS LA RÉUNION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX JUSQU'AU CONSULAT

(Mai 1789 — Novembre 1799)

AVEC DES NOTES EXPLICATIVES.

ÉDITION ORNÉE DE VIGNETTES, REPRODUCTION DES GRAVURES DU TEMPS.

Qu'il est utile, ô Athéniens, qu'il est bon d'avoir des archives publiques! Là, les écrits restent fixes et ne varient pas selon le caprice de l'opinion.

*Disc. d'*ESCHINE *contre Ctésiphon.*

31080

TOME TRENTIÈME.

Vol. 30

TABLE

RÉDIGÉE ET COLLATIONNÉE PAR M. A. RAY.

PARIS.

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

RUE GARANCIÈRE, 8.

1863

GOC
F6 944-04
Anc/Rel
31080

31080

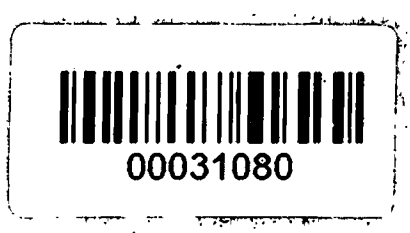

TABLE.

A.

ABADIE, caporal.—Trait de courage, XIX, 594.

ABAFONS, capitaine.—Son éloge, XXV, 685.

ABANCOURT (d').—Est nommé ministre de la guerre, XIII, 224. —Rend compte de l'état de défense de la frontière du Nord, 244, 263. — Et de celui du camp sous Maubeuge, 296. — Transmet les noms des commandants du camp de Soissons, etc., 311. — Annonce les obstacles mis au départ des gardes-suisses, 333. — Compte lui est demandé des mesures prises à Soissons pour recevoir les fédérés, 375. — Il est décrété d'accusation, 383, et arrêté, 386.

ABBAT (veuve).—Refus du legs fait par elle à la république, XXII, 784.

ABBATUCCI, général.—Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 338, 417.—Est blessé, 506.—Sa mort, 508.—Notice sur sa vie, 511.—Vengeance demandée de son assassinat, XXIX, 179.

ABBAYE (l'), maison de détention à Paris.—Décret pour la translation de ses prisonniers à Orléans, VII, 588.—Interception d'une lettre d'un prisonnier y détenu, X, 603.—Massacres au 2 septembre dans cette prison, XIII, 603, 614, 618. (*Voyez* Journées de la Révolution.)

ABBECOURT (l'abbé d'). *Voyez* Coulmiers (de).

ABBEVILLE.—Décret qui y autorise une taxe extraordinaire, III, 524. — Formation de sa municipalité, 536.—Emeute populaire, X, 386.—Adresse approbative du *veto* du roi, XII, 758.—Arrestation d'Elisabeth Pitt, XVIII, 71.—Approbation de la conduite des administrateurs, 340.—Mission d'André Dumont, XIX, 113.—Changement demandé par cette commune aux articles constitutionnels sur le placement des tribunaux et administrations, XXV, 446.—Ordre du jour sur une affaire d'assemblée primaire, XXIX, 223.

ABBOTT, membre du parlement d'Angleterre. —Attaque la doctrine de Fox sur la résistance à l'oppression, XXVII, 74.—Appuie le projet de la taxe des revenus, XXIX, 597.

ABBRUZZE (l'), province du royaume de Naples. —Mécontentement des habitants qu'on empêche de sortir du royaume, XXIX, 359.

ABEILLE, député du commerce de Marseille.—Sa réponse à un désaveu des négociants de Bordeaux, V, 248.—Sa lettre contre l'établissement d'un tribunal de cassation aux colonies, VII, 230.—Sa réclamation sur une conformité de nom, XII, 625.

ABEILLES.—Traité y relatif, VII, 576.

ABEL, lieutenant d'artillerie de la marine.—Ses observations sur l'avancement dans cette arme, XXIX, 71.

ABERCROMBIE (sir Ralph).—Commande l'expédition de l'Inde, VIII, 563.—Est nommé commandant en chef des forces navales dans les îles du Vent, XXV, 609. —Et de l'expédition annoncée contre l'Egypte, XXIX, 749, 788.—Débarque en Hollande; sa proclamation, 795. (*Voyez* Hollande.)

ABERT (Jean), assassin de Huez.—Son jugement, II, 379.

ABOLIN, député de la Haute-Garonne aux Cinq-Cents.—Présente un projet concernant les tribunaux de famille, XXVII, 522.—Son opinion sur le mode de juger les différends relatifs à la succession Thierry, XXVIII, 65.—Son projet relatif au cautionnement prescrit par le code des délits et peines; autre sur le dépôt des répertoires des notaires, 250.—Demande qu'on laisse au tribunal de l'Isère le jugement des prévenus de Lyon, 331.—Ses propositions pour l'organisation du notariat, 334.—Discussion sur sa soumission des biens de Louise d'Espagne, 455.—Son opinion sur le remplacement des administrateurs, 823.—Sa motion sur les propriétaires de rentes, XXIX, 61.—Il est élu secrétaire, 138. — Fait créer un 6.e tribunal correctionnel dans la Gironde, 209.—Son opinion sur le remplacement des juges par le Directoire, 266, 267.—Sur la dénonciation faite contre les juges criminels de la Drôme, 269.—Sur le mariage des mineurs, 288.—Sur l'augmentation du traitement des juges, 297.—Sur les remplacements au tribunal de cassation, 308, 311.—Son projet sur la promulgation des lois dans la Belgique, 310.—Son opinion sur la conscription militaire, 350.—Il trouve impolitique d'abandonner la Cisalpine, 351.—Combat l'envoi du portrait de Marceau aux autorités, 384.—Fait arrêter un message relativement à l'hôtel des monnaies de Marseille, 398.—Parle sur l'organisation du notariat, 418.—Sur le paiement des droits d'enregistrement par les héritiers des condamnés et déportés, 657.— S'oppose à l'admission de Thirion, 682.

ABOU, administrateur de Vaucluse.—Annonce la mort de Gasparin, XVIII, 455.

ABOUKIR.—Détails du combat naval qui a eu lieu dans sa rade, entre l'escadre de Brueys et la flotte anglaise, XXIX, 391, 405, 413, 427, 431, 443, 446, 457, 459.—Victoire remportée par l'armée d'Orient, 834, 841, 864, 868.

ABOULIN, lieutenant au 18.e dragons.—Est condamné à mort, XX, 719.

ABOVILLE (d'), général.—Proteste de son dévouement à l'Assemblée nationale lors de la fuite du roi. VIII, 724.—Sa proclamation contre la trahison de Dumouriez, XVI, 178.

ABRAHAM (Victoire), femme Pichot.—Dépose dans le procès des membres du comité révolutionnaire de Nantes, XXII, 331.

ABRIAL, substitut du commissaire près le tribunal de cassation.—Transmet une dénonciation contre Vancantfort, XXIX, 292.—Sa mission à Naples, 611.—Il y arrive, 665.

ABSENTS.—Mode de procéder aux ventes de leurs biens, XXI, 246. (*Voyez* Emigrés.)

ABUCKAYA, envoyé du dey d'Alger à Paris.—Arrestation d'individus qui se sont introduits chez lui, XXIX, 134, 138.—Rejet de la pétition d'un des condamnés par suite de ce délit, 602.—Exécution de Bonnard, son principal auteur, 608 *bis*.—Mise au Temple de cet envoyé, 615. — Il en sort, 639. — Sa mort, 743.

ABUS D'AUTORITÉ. (*Voyez* Arbitraire.)

ABZAC (B.-A. d'), ancien capitaine au régiment de la marine.—Est arrêté pour correspondance avec les émigrés, XVIII, 640.—Est condamné à mort, XIX, 207.

ACADÉMIES.—Projet de décret pour leur conservation, V, 409, 439.—Fixation provisoire de leurs dépenses, 440.—Suppression de celles patentées par la nation, XVII, 344.—Mise des scellés sur leurs locaux, 380.—Décret pour leur levée, XIX, 217.—Leurs biens

sont déclarés nationaux, XXI, 298.—Décret concernant leurs créanciers, XXIII, 5.

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE. —Collection des prix qu'elle propose et couronne tous les ans, V, 3.

ACADÉMIE FRANÇAISE.—Sa rentrée ; discours à cette occasion, II, 258.—Réception de l'abbé Barthélemy, 394.—Distribution de ses prix, V, 523.—Décret pour l'impression de son dictionnaire, XXV, 781.—Notice sur cet ouvrage, XXIX, 489.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS.—Prix accordé à un mémoire sur la pantomime chez les anciens, II, 318. — Lecture d'autres mémoires sur le chamanisme, les monuments des anciens Perses, l'Edda, le pontificat d'Innocent III, 319. — Don que lui fait l'abbé Raynal, III, 68.

ACADÉMIE DE PEINTURE.—Réflexions concernant ses officiers, V, 572.—Elle se justifie d'avoir sollicité le décret du 17 septembre, X, 299.—Ses collections sont déclarées appartenir à la république, XXI, 378. (*Voyez* Peinture.)

ACADÉMIE DES SCIENCES.—Séance de rentrée, II, 250.—Association d'Herschell à ce corps, 470.—Don que lui fait l'abbé Raynal, III, 68.—Sa députation admise à la barre de l'Assemblée, IV, 620.—Sa rentrée publique, VI, 607.—Son travail sur l'unité des poids et mesures, VII, 723; XIV, 567, 571. — Séances publiques, VIII, 322; XII, 278; XVI, 248. —Annonce de ses prix, XVI, 280.—Elle est autorisée à nommer aux places vacantes dans son sein, 406.—Décret relatif au traitement de ses membres, 453.

ACADIENS.—Secours à ceux dont les biens ont été pillés par les Anglais, VII, 440.—Compte demandé des causes du retard apporté au paiement de leurs pensions, X, 395, 472.—Réponse du ministre, 436.—Mode de paiement des secours à eux accordés, XII, 308.

AÇARQ (d'), grammairien.—Participe aux secours accordés aux savants et artistes, XXIII, 130.

ACCAPAREMENTS et ACCAPAREURS.—Discussion y relative, XI, 198.—Pétitions contre eux, 228, 552. —Demande de mesures de répression, XIII, 341.—Décret pour la vérification des marchandises accaparées sous le prétexte des besoins des armées, XIV, 668.—Rapport et décret sur les moyens de les arrêter, XVII, 235, 242, 247.—Exécution de cette loi, confiée aux 48 sections de Paris, 281.—Débats sur cette loi, 708, 730; XVIII, 75, 157, 158, 327.—Demande d'un jury spécial pour les juger, 208; XX, 17.—Suspension de la peine de mort pour ce crime, XIX, 24. —Rapport sur la révision de la loi y relative, 591. —Plaintes contre les commissaires aux accaparements, 669.—Nouveau décret, XX, 90. (*Voyez* Paris.) —Peines contre l'accaparement des grains, XXVI, 236. (*Voyez* Subsistances.)

ACCOUCHEMENTS.—Poème de Sacombe sur l'art des accouchements, XIV, 520.—Observations y relatives, XXIV, 24.

ACCUSATEURS. (*Voyez* Accusation, Ordre judiciaire, Tribunaux, etc.)

ACCUSATION.—L'accusation publique ne sera point confiée aux commissaires du roi, V, 364.—Les personnes qui en seront frappées seront transférées à Orléans, X, 544.—Les décrets d'accusation seront tous exécutoires par le ministre de la justice, XIV, 543. —Décret sur la mise en réquisition des accusateurs publics, XXIV, 660.—Détermination du mode de jonction des actes d'accusation et de comparution des accusés, XXVIII, 64, 186, 191.—Rapport sur ces actes, sur les jugements par jurés, etc., XXVIII, 446. (*Voyez* Codes, Ordre judiciaire, Tribunaux, etc.)

ACHARD (de Marseille), littérateur.—Participe aux secours accordés aux savants et artistes, XXIII, 130.

ACHARD (Auguste), ancien maire de la commune de Serres.—Accusations dont il est l'objet, XXIII, 547. —Rapport du décret rendu contre lui, XXV, 168.

ACHARD DE BONVOULOIR, député de Coutances à la Constituante.—Propose de rendre l'argent commerçable, II, 3.—Déclare que la Normandie veut conserver ses coutumes, VII, 606.

ACHER, littérateur, auteur de l'Abrégé des hommes illustres de Plutarque, XXVIII, 602.

ACHIN-COURBEVILLE (E.-P.), capitaine de gendarmerie.—Est acquitté, XXII, 271.

ACHMET III, sultan.—Don patriotique offert par sa fille, XIII, 577.—Elle obtient des secours, XX, 258.

ACKISKA (pacha d').—Est immolé au ressentiment de Catherine II, XII, 37.

ACOT (C.), dit THIBAULT, marchand de vin.—Est condamné à mort, XX, 300.

ACQUÉREURS DE BIENS NATIONAUX. (*Voyez* Biens nationaux.)

ACQUI, ville d'Italie.—Défaite de ses révoltés, XXIX, 618 *bis*, 624 *bis*.—Est prise par Suchet, 783.

ACQUITS A CAUTION.—Projet de créer cette formalité, III, 132.—Décret sur cet objet, XXIII, 229.—Projet sur ceux relatifs aux marchandises circulant dans les deux lieues limitrophes de l'étranger, XXVIII, 650, 706. (*Voyez* Marchandises.)

ACQUITS-PATENTS.—Leur suppression, IV, 562.

ACRE (SAINT-JEAN d').—Notice sur son pacha surnommé Dgezzar, ou le Carnassier, XXVIII, 266.—Correspondance de Bonaparte avec lui, XXIX, 630, 722. —Est assiégée par les Français, 719, 734, 745, 746.—Levée du siége, 807.—Nouvelle de la prise de cette place, 812.

ACREL, de l'académie de Stockholm—Découvre un moyen de conserver le bois de chêne, II, 376.

ACTE DE NAVIGATION.—Réflexions sur cet objet, XV, 411.—Rapport présenté par Marec, XVII, 44.—Discours de Delaunay contre un projet y relatif, 263. —Rapport de Barère et décret, 718, 722.—Ouvrage portant ce titre, par Ducher, XVIII, 19, 85.—XX, 180.—Motion de le suspendre, XXIII, 114. (*Voyez* Marine.)

ACTES D'ACCUSATION. (*Voyez* Accusation.)

ACTES ARBITRAIRES. (*Voyez* Arbitraire.)

ACTES CIVILS. (*Voyez* État civil.)

ACTES JUDICIAIRES. (*Voyez* Ordre judiciaire.)

ACTES PUBLICS. — Décret portant qu'ils ne pourront être écrits qu'en français, XXI, 273.

ACTES SOUS SEINGS PRIVÉS. — Décret relatif à leur authenticité, XXV, 136.

ACTION EN RESCISION POUR LÉSION D'OUTRE MOITIÉ.—Sa suspension décrétée, XXV, 644.—Elle est levée, XXVII, 285; XXVIII, 597, 634.—Nouveau projet pour rétablir cette action ; sa discussion et son adoption, XXIX, 17, 162, 196, 199, 249, 254, 256, 259, 261, 263, 267.

ACTON, général anglais et ministre napolitain. —Sa promotion au ministère, III, 253.—Sa réponse au contre-amiral Latouche, XV, 84.—Il est le directeur du système de terreur organisé à Naples, XXIV, 305.—Sa démission, 549.—Il demeure conseiller d'état, 693.—Déclaration à lui faite par le ministre français, XXVIII, 432.—Colère de la reine contre lui, 592.—Division entre lui et le marquis de Gallo, XXIX, 277.—Ordre du roi au dernier de se concerter avec ce ministre, 355.—Ses intrigues avec la reine et le général Mack, 499.—Macdonald lui propose l'échange de son frère, 664.

ACUNA (don Pedro).—Est nommé patriarche des Indes, XXIX, 77.

ADAIR, membre du parlement d'Angleterre.—Son opinion sur l'introduction des troupes étrangères, XIX, 607.

ADAM, brigadier de maréchaussée.—Arrête Neufchâteau et autres, I, 297.

ADAM (le citoyen). — Est défendu par Thirion, XXIII, 334.

ADAM, membre des communes d'Angleterre.—

Appuie la motion de Grey sur les écrits séditieux, XIV, 858.—S'élève contre le jugement de Margarot et autres, XIX, 465.—En propose la réforme, 557.—Vote une adresse en faveur de Muir et de Palmer, XX, 86.

ADAM (J.-N.), ex-religieux. — Est condamné à mort, XX, 136.

ADAM-LEMARIN, ex-capitaine de vaisseau.—Est condamné à mort, XXI, 216.

ADAMS (John).—Sa défense des constitutions américaines, XI, 727. — Il est élu président des États-Unis, XXVIII, 665. —Son installation, 685, 686.— Son message relatif aux différends des États-Unis et de la France, XXIX, 273. — Il ordonne un jeûne général pour éloigner la guerre, 283.—Refuse de reconnaître le consul français à Philadelphie, 311. — Son administration est approuvée par la Pensylvanie; sa réponse, 320.—Autre aux jeunes gens qui veulent conserver l'indépendance de leur patrie, 331.—Son discours sur la rupture des négociations à Paris, 336. —Il ordonne au consul français à New-York de cesser ses fonctions, 389. — Washington lui écrit qu'il accepte le commandement de l'armée, 401. — Il ordonne de courir sur les bâtiments français, 601 *bis*. —Notice sur son caractère, 602 *bis*.—Son discours sur la situation des États-Unis, 603 *bis*.—Réflexions sur cet objet, 604 *bis*.—Adresses approbatives de sa conduite, 605 *bis*.—Il envoie en France trois agents pour traiter, 645.

ADANSON, naturaliste.—Participe aux secours accordés aux savants et artistes, XXIII, 130.

ADDINGTON (sir Henri). — Est élu orateur de la chambre des communes d'Angleterre, VI, 533.—Son opinion sur l'abolition de la traite, XII, 494.

ADDISSON.—Traduction de son histoire de la rivalité de Rome et de Carthage, VII, 610.

ADELASIO.—Est nommé directeur cisalpin, et conservé dans sa place par Trouvé, XXIX, 317, 390.

ADET, marchand.—Est condamné à mort, XXI, 104.

ADET (P.-A.)—Est adjoint au ministre de la marine, XVI, 217. — Son discours aux citoyens de Genève, XXII, 130.—Il présente au congrès américain le drapeau envoyé par la Convention, XXVII, 713.— Sa note sur la conduite de la marine française envers les vaisseaux neutres, XXVIII, 523.—Suspension de ses fonctions, 524. — Il revient en France, 730.— Est nommé commissaire pour Saint-Domingue; sa démission, XXIX, 794.

ADHÉMAR, ex-noble.—Est condamné à mort, XXI, 87.

ADHÉMAR, officier.—Est décrété d'accusation, comme complice de Dusaillant, XI, 35, 40.

ADHÉMAR (comtesse d').—Plaintes contre sa mise en liberté, XXI, 646.

ADIRAN (canton de l') (Isère).—Annulation de ses élections, XXVIII, 268.

ADJOINTS aux jurés, aux ministères de la guerre et de la marine. (*Voyez* ces mots.)

ADJUDANTS GÉNÉRAUX. (*Voyez* Officiers généraux.)

ADJUDICATIONS. (*Voyez* Ventes.)

ADMINISTRATEURS. (*Voyez* Administrations.)

ADMINISTRATION (l'). — Ses formes sous les derniers règnes, et progrès de leur altération, *Introd.*, 110.—Discours de Robespierre sur la morale qui doit en être la base, XIX, 401.—Motion d'ordre sur l'administration et sur la force du gouvernement, XXIV, 317. —Lettre du ministre de l'intérieur sur le même objet, 431.

ADMINISTRATIONS, OU CORPS ADMINISTRATIFS. — Mémoire de Necker sur la création d'administrations provinciales, *Introd.*, 578.—Plan d'organisation en directoire et conseil, I, 530. — Décret pour la poursuite en forfaiture de celles qui retarderaient la publication des décrets, II, 145. — Décrets sur leur renouvellement, 204. — Le nombre de leurs membres; leur division en conseil et directoire, 205. — Elles ne seront révocables que pour cause de forfaiture, 206.—Projet de les subordonner au pouvoir exécutif; débats sur leurs pouvoirs, 222, 230. — Décrets sur leurs fonctions, 230, 231, 293, 335.— Leur alternat, 343. — Leur organisation, 343, 351, 446, 495, 501. — Motion pour leur renouvellement graduel, 336. — Incompatibilité de leurs fonctions avec le service militaire, 501. — La préséance leur est accordée dans les cérémonies publiques, 511. — Mode de confection et rédaction de leurs actes et délibérations, III, 163, 345. — Article sur la convenance d'écarter des petites places administratives les fonctionnaires civils, militaires et ecclésiastiques, 344.—Projet pour accélérer les opérations des administrations, IV, 742.—Fixation du traitement de leurs membres, V, 519, 526, 543.— Décret relatif à leur contentieux, 578, 611.—Autre pour la liquidation de leurs dépenses, 707.—Mémorial des corps administratifs, VI, 228.—Décret relatif aux abus qui s'y commettent, 588.—Elles ne pourront entretenir d'agent auprès du Corps législatif ou du roi, 715; XIII, 24.—Décret concernant leurs acquisitions, VII, 309.—Autre qui leur demande compte de leur situation, 325.—Autres sur leur organisation, la détermination de leurs pouvoirs et la réélection de leurs membres, 524, 532, 543, 547, 563, 628.—Autre pour la confection de l'état de leurs employés et pensionnés, 578.—Autre pour le paiement de leurs dépenses, VIII, 347.—Autre pour le renouvellement de la moitié de leurs membres, 629.—Autre pour l'estimation des édifices qu'elles occupent, IX, 268.—Articles constitutionnels les concernant, 412, 507; XVI, 668; XXV, 314, 324, 570, 691.—Elles peuvent cumuler leurs pensions et leurs traitements, IX, 430.—Impression du tableau de leurs dépenses, 516.—Suppression de leur alternat, 637, 643.—Les conseils d'administration ne seront point payés, 715.—Décret relatif à leurs dépenses, 763.—Les assemblées primaires pourront exprimer leur vœu pour leur réduction, 836.— Rejet d'une motion relative à la nomination de leurs membres, XI, 263.—Projet sur leur responsabilité, 451.—Décret sur le remplacement des membres des directoires, 608.—Réflexions et décret sur la publicité de leurs séances, XII, 315; XIII, 19, 548. — Signe extérieur des fonctions de leurs membres, 124.—Projet tendant à leur interdire pendant un an les fonctions à la disposition du roi, 139.—Mesures contre leurs négligences, 189.—Décret pour leur rénovation, 452; XIV, 14, 155, 199, 232. — Mesures prises pour leur donner l'impulsion, XIII, 484.—Circulaire que leur adresse Roland sur le dévouement à la patrie, 546.—La disposition des fonds des caisses nationales leur est interdite, XIV, 481, ainsi que l'acquisition de maisons, bâtiments et domaines nationaux, 508.—Décret ordonnant leur service sans interruption, 836.—Autres relatifs à leurs frais de déplacement, XV, 21; XXVI, 574, 587, 591.—Il leur est interdit de s'immiscer dans les opérations maritimes, XV, 297.—Décret d'arrestation des administrateurs qui sortiraient de leurs fonctions, XVI, 684.—Peine de mort contre ceux qui vendraient les annuités sur folle enchère, XVII, 88. — Remplacement de ceux en état de révolte, 107.—Décret qui ordonne la publication de leur correspondance avec les députés; il est rapporté, 109.—Motion de mettre à la charge des administrations rebelles les frais occasionnés par leur révolte, 208.—Élargissement des patriotes incarcérés par elles, 312.—Pétition pour leur renouvellement, 442.—Éloignement de Paris de leurs membres suspendus, 644.—Elles sont chargées

du remplacement des instituteurs, XVIII, 32. — Celui de leurs membres destitués, conféré à la Convention, 591.—Décret interprétatif de celui qui défend à leurs commissaires de continuer leurs fonctions, XX, 39.—Décret qui leur ordonne de terminer dans trois mois toutes les affaires pendantes, 224, 234.—Pensions accordées aux employés de celles supprimées, XXI, 98, 773.—Réflexions sur une nouvelle organisation, 699.—Incompatibilité de leurs fonctions et de celles judiciaires, XXII, 250.—Suppression de la permanence des conseils généraux, XXIII, 510.—Défense aux tribunaux de connaître de leurs actes, XXV, 655.—Et de juger leurs membres pour fait d'arrestations ordonnées par eux, XXVI, 198.—Rapport et décret sur la division administrative, 199. — Projet pour le remplacement, par les administrations, des places y vacantes, 565, 567, 572, 598, 601, 611, 639, 641, 646, 650, 661. — Déclaration sur leur droit de se compléter, XXVIII, 248, 822, 823. — Projet relatif à l'acquittement de leurs dépenses, 303, 304. — Rapport sur le même objet, 531. — Défense de remplacer par des élections, les membres non destitués, 575, 577.—Peines contre ceux qui négligeraient la perception du droit de patente, 646. —Cas où ils seraient destitués pour quelques délits, 668, 689, 590.—Résolution relative à leur remplacement, 747.—Motion pour la régularisation des destitutions prononcées par le Directoire, 785, 786.—Opinion de Chazal sur les remplacements des administrateurs, XXIX, 2.—Résolution sur la durée des fonctions de ceux nommés depuis le 18 fructidor; son rejet, 81, 102, 200.—Projet et mode de diminuer les frais de leur correspondance, 143, 156, 157.—Ordre du jour sur une motion relative au mode de procéder contre ceux prévenus de prévarications, 271.—Motion sur les dépenses d'administration, 383.—Admissibilité des cousins germains dans la formation d'une même autorité, 325, 331.—Circulaires du ministre de l'intérieur, sur les dépenses, les impositions et la comptabilité administrative, 631, 640, 659, 660, 686.

ADMINISTRATIONS DE DÉPARTEMENT ou Centrales, des districts, des municipalités. (*Voyez* ces mots.)

ADMINISTRATIONS MILITAIRES. — Supplément de solde demandé pour leurs employés, XXVII, 54.—Circulaire du ministre de la guerre sur la réforme des abus, 170.—Décret qui charge les commissaires des guerres de taxer à l'emprunt forcé leurs agents, 671.

ADMIRAL.—Tente d'assassiner Collot-d'Herbois et Robespierre; il est envoyé au tribunal révolutionnaire, XX, 540.—Arrestation d'un de ses complices, 581.—La section Lepelletier déplore le malheur de l'avoir eu dans son sein, 605.—Il est désigné comme l'instrument des conspirateurs de l'étranger, 724.—Condamné à mort, XXI, 39.

ADNET, maréchal.—Est condamné à mort, XXI, 283.

ADOPTION.—Motions et débats sur ses effets, XII, 754; XXV, 693; XXVIII, 590; XXIX, 138, 156. (*Voyez* mademoiselle Lepelletier.)

ADOUE, de Toulouse.—Dévouement civique de ce vieillard, XXIX, 675.

ADOUVILLE (A. d'), ex-page, ex-chanoine de Lille, se disant frère adultérin de Louis XVI.—Est condamné à mort, XXI, 95.

ADRESSES.—Premières adresses présentées au roi par les communes, I, 47, 50, 56, 59, 64, 83, 84.—Autres de l'Assemblée pour le renvoi des troupes, 99, 139, 160, 161.—Adresses de félicitation à l'Assemblée, 134, 139, 144, 146, 147, 149, 161, 173, 175, 183, 198, 205, 207, 209, 222, 231, 256, 257, 259, 266, 276, 285, 369, 385, 402, 469, 513, 525, 533, 539.—Adresse au roi par l'Assemblée, 334.— Autre, aux Français, sur les finances, 524.—Autre de l'Assemblée sur les besoins de l'Etat, II, 5.—Nouvelles adresses de félicitations à l'Assemblée, 39, 67, 108, 114, 126, 132, 134, 152, 167, 171, 178, 181, 183, 188, 192, 207, 335, 359, 389, 399, 455, 511; III, 44, 49, 51, 73, 95, 116, 123, 163, 170, 201, 202, 220, 224, 315, 336, 352, 397, 427, 431, 488, 532, 592, 608, 648, 650, 656, 679, 717, 725, 733.—Autre de l'Assemblée au peuple français, 352, 360.—Nouvelles adresses d'adhésion, IV, 38, 76, 85, 91, 129, 132, 149, 165, 172, 177, 187, 203, 216, 247, 249, 264, 287, 301, 303, 323, 336, 340, 345, 347, 420, 431, 457, 472, 480, 511, 559, 597, 674; V, 22, 62, 75, 111, 243, 365, 519, 522, 598, 693; VI, 535; VIII, 135.—Autre du roi aux Français lors de sa fuite, 721, 731.—Nombreuses adresses d'adhésion aux travaux de l'Assemblée à la même époque, 724, 726, 734, 736, 739, 743, 745, 749, 756, 765, 766, 768, 780; IX, 71, 121, 169, 177, 186, 189.—Autres, 212, 253, 283, 296, 322, 332, 358, 419, 463; X, 411.—Projets d'adresses aux Français, par Vergniaud, Hérault, Mailhe et autres, VIII, 743; XI, 83, 131, 294, 396; XII, 446.—Autres à l'armée, 308.—Aux citoyens armés pour la défense de la République, 333.—Sur les dangers de la patrie, XIII, 108.—Aux Français sur le 10 août, 414, 466.—Contre la royauté, 624.—Aux Français, sur un complot contre plusieurs députés, 739.—Autres diverses à la Convention, XIV, 12, 13, 25, 134, 143, 144, 188, 196, 228, 236, 259, 262, 267, 277, 310, 331, 355, 453, 455, 502, 510, 564, 584, 614, 701, 775, 804, 807, 811, 818; XV, 19, 21, 62, 77, 84, 86, 115, 158, 275, 298, 742.—Discussion sur celles relatives à l'envoi d'une force départementale dans Paris, 111.—Autres aux Français sur l'assassinat de Lepelletier, 264, 295.—Autres d'adhésion au jugement de Louis XVI, 361, 371, 383, 394, 395, 400, 412, 416, 419, 429, 440, 451, 491, 492, 499, 518, 527, 533, 544, 552, 576, 580, 584, 613, 619, 620, 670, 699, 716, 771.—Autre au peuple sur l'état révolutionnaire où il se trouve, 742.—Autres des départements annonçant que les bataillons marchent à la défense de la patrie, XVI, 91, 95, 123.—Celle des Jacobins aux départements, signée Marat, est lue comme base de l'accusation demandée contre lui, 147.—Autres aux Corses, aux armées, aux rebelles de la Vendée, 462, 515, 519.—Aux Français sur les événements du 31 mai, 539, 599, 749, 757, 762.—Contre les Jacobins, la Commune et les Sections, 576.—Des commissaires des départements sur l'acceptation de la Constitution, XVII, 348, 410.—Aux Français pour réchauffer l'esprit public, 396, 405.—Sur la prise de Toulon par les Anglais, 595, 718; XVIII, 700; XIX, 38.—Aux armées de l'Ouest et du Nord, XVIII, 110.—Autres de félicitation, 661; XIX, 270.—Autres contre-révolutionnaires et poursuites contre les administrateurs du Loiret à cette occasion, 348.—Autres pour inviter la Convention à achever ses travaux, 518, 524.—Sur la découverte de plusieurs conspirations, et pour l'anéantissement des conspirateurs, 711, 715, 727, 729, 736, 738; XX, 12, 13, 20, 22, 29, 47, 82, 88, 104, 109, 111, 127, 155, 174, 210, 589.—Autres diverses, 247, 282, 657; XXI, 12, 17, 37, 66, 98, 147, 155, 245, 316; XXII, 27, 78, 93, 127.—De la commune de Paris qui demande qu'au lieu de l'inscription *à la Raison*, il soit mis sur les temples, *à l'Etre suprême*, XX, 466.—Contre l'assassinat de Robespierre et de Collot-d'Herbois, 619.—Autres de la Convention aux Français, XXI, 327.—Sur le 9 thermidor, 341, 347, 353, 354, 358, 364, 366, 375, 383, 393, 401, 409, 412, 413, 427, 435, 436, 445, 446, 447, 470, 471, 479, 481, 494, 498, 506, 523, 537, 552, 675, 722, 783; XXII, 3, 150, 172.—De la société populaire de Dijon, pour le maintien des mesures révolutionnaires, XXI, 691.—De plusieurs sociétés populaires contenant des plaintes contre l'aristocratie, 733.—Autres pour et contre celle de la société populaire de Dijon, XXII, 41, 53.—Contre la liberté de la presse et les dangers du système d'huma-

nité, 132.—De la Convention aux Français sur ses principes, 200.—Autres en réponse, 210, 217, 224, 233, 237, 240, 247, 357.—Elle est citée aux Jacobins comme sûr garant du maintien de la liberté, 231.—Nouvelles adresses d'adhésion, 265, 276, 291, 302, 529, 542, 547.—Autres, 597, 601, 605, 634, 642, 656; XXIII, 291, 422, 434, 510.—Autre contre les provocateurs à la royauté et à l'anarchie, 664, 666.—Autre à la Convention, au nom de quatre mille citoyens exprimant leur respect pour les personnes et les propriétés, etc., XXIV, 38.—Autres au peuple, promettant des mesures propres au prompt arrivage des subsistances, 115.—Aux Français, sur le 12 germinal, 119, 122.—A la Convention, sur la victoire de prairial, 545.—Au peuple, contre le terrorisme royal, XXV, 284.—Autre, pour accompagner l'envoi de la Constitution, 562, 563.—Autres aux Français, présentées par la commission des Onze, 637.—Aux départements et aux armées, sur les circonstances, XXVI, 63.—Félicitations sur la victoire de vendémiaire, 187.—Sur l'expulsion de Job Aymé, XXVII, 349.—Autres sur le 18 fructidor, XXVIII, 811, 812, 818; XXIX, 9, 39, 63.—Elles sont soumises au timbre, XXVIII, 822, XXIX, 26.—Autres aux Français, 117, 220.—Sur la levée des conscrits, 411.—Contre l'assassinat des ministres français à Rastadt, 673, 699, 703.—Sur la situation de la République, 722.—Contre les ex-directeurs, 725, 748.—Sur la journée du 30 prairial, 727.—Aux Français, sur le 18 brumaire, 885, 901. (*Voyez* Pétitions, Journées, Sociétés, etc.)

ADRIATIQUE (l').—Exclusion des émigrés de ses îles, XXIX, 73.

AELDERS (madame), hollandaise.—Traduit en hollandais la déclaration de Condorcet aux puissances de l'Europe, XI, 60.

AÉROSTATS.—Annonce d'une expérience aérostatique, V, 112.—Nouvelle invention, XII, 315.—Ascension de Blanchard, XIII, 185.—Moyen de les diriger, XVIII, 140.—Rapport sur l'itinéraire de celui de l'armée de Sambre-et-Meuse, XXII, 55.—Expérience du parachûte, par Garnerin, XXIX, 46.—Proposition d'en construire un pour transporter une armée en Angleterre, 73.—Expérience de Blanchard, 684.—Motifs d'un voyage aérien de Lalande, 725. (*Voyez* Garnerin.)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. (*Voyez* Ministère des relations extérieures.)

AFFICHES.—Arrêté concernant les afficheurs, II, 459.—Rapport, débats et décret sur le droit d'affiches, VIII, 351, 354, 356, 362.—Le papier blanc est réservé à celles de l'autorité publique, IX, 189.—Article de Peuchet y relatif, X, 185.—Dénonciation d'une affiche intitulée *Marat*, contre des citoyens désignés pour la Convention, XIII, 638.—Décret pour l'affiche à la porte des maisons des noms des personnes qui les habitent, XV, 837.—Autre pour la rédaction et l'affiche de feuilles purement morales, XVII, 744.—Affiche contre les comités de gouvernement, XXIII, 684.—Autre en faveur de la religion et de la royauté, XXV, 485.—Motion contre la différence y établie entre les biens nationaux et patrimoniaux, XXIX, 521. (*Voyez* Adresses et Ecrits.)

AFFILÉ, jeune, charpentier.—Dépose au procès du comité révolutionnaire de Nantes, XXII, 640.

AFFRY (comte d'), colonel des gardes-suisses.—Sa lettre à Bailly, IV, 322.—Motion de lui demander compte des mesures qu'il a prises lors de la fuite du roi, VIII, 718.—Proteste de son dévouement à l'Assemblée, VIII, 720.—Dénonciation de ses intrigues, IX, 332.—Sa lettre à Rœderer sur les poursuites exercées contre les soldats de la caserne de Neuilly, XII, 602.—S'oppose au départ des Suisses de Paris, XIII, 173, 333.—Est renfermé à l'Abbaye, XIII, 380.—Est acquitté, 553.—Démenti de cette nouvelle, 582.—Il échappe aux massacres de septembre, 614.

AFRIQUE.—Voyage de Vaillant dans l'intérieur de ce pays, II, 477, 517.—Ouvrage sur ce pays, par Lamiral, III, 312.—Révolution contre les rois, XIV, 250.

AFZING, contre-amiral russe.—Sa perte dans la Mer-Noire, XIX, 594 *bis*.

AGA-MAHMED-KAN, eunuque.—Détrône Lotf-Ali-Kan, roi de Perse, XXIV, 313.

AGASSE, imprimeur.—Conduite de l'acteur Beaulieu à son égard, III, 201, 281.—Il fait hommage à la Convention de l'*Origine des Cultes*, XXV, 685.—Et au Corps législatif, des ouvrages sortis de ses presses, XVIII, 515.

AGASSE, frères.—Condamnés à mort; réhabilitation de leur famille par le district Saint-Honoré, III, 201, 249.

AGDE.—La Société populaire de cette commune dénonce Boisset, XXII, 237.

AGEN.—Décret qui accorde des fonds à cette commune pour subsistances, XVI, 563.—Motion d'approuver l'élection du successeur de Raymond, agent municipal, XXIX, 332.

AGEN (évêque d'). (*Voyez* Bonnac.)

AGENCES.—Leur suppression, XXVII, 543, 552. (*Voyez* Postes, Poudre, Subsistances, Commissions, etc.)

AGENOIS (l').—Troubles dans cette province, III, 283, 429.

AGENTS.—Substitution de ce titre à celui de *régisseurs*, XIX, 565.

AGENTS DE CHANGE. (*Voyez* Change.)

AGENTS COMPTABLES. (*Voyez* Comptabilité.)

AGENTS DIPLOMATIQUES. (*Voyez* Diplomatie.)

AGENTS FORESTIERS. (*Voyez* Bois.)

AGENTS DU GOUVERNEMENT.—Décret qui les oblige à soumettre leurs passeports aux députés en mission, avant d'exercer leurs fonctions, XVI, 420.—Autre pour la reddition de leurs comptes, XXV, 304.—Défense de poursuivre ceux en retard de payer leurs engagements, XXVIII, 643.

AGENTS NATIONAUX.—Fixation de leur traitement, XX, 148.—Arrêté du comité de salut public les concernant, XXI, 287.—Autre sur la correspondance du comité de sûreté générale avec eux, XXII, 525.

AGIER, du comité des recherches de la commune de Paris.—Ses poursuites sur les conspirations de juillet et d'octobre, II, 274.—Il prend à l'audience copie de la procédure de Bezenval, 309.—Son rapport sur les conspirations, 347, 355.—Sa réponse à la justification d'Augeard, par Blonde, III, 248.—Il est élu juge à Paris, VI, 497.—Adresse le relevé des jugements du tribunal criminel provisoire de cette ville, VII, 223.—Assiste à une assemblée de la Société révolutionnaire de Londres, X, 353.—Est nommé président du tribunal révolutionnaire, XXIII, 173.—Refuse la place de suppléant à la haute-cour, XXVIII, 584.

AGIL.—Sommation faite par lui aux habitants du Comté de la Reine, XXIX, 264.

AGIOTAGE ET AGIOTEURS.—Son activité sous Calonne, *Introd.*, 140.—Moyen de le réprimer, VIII, 251.—Mesures demandées pour l'empêcher, XI, 228.—Observations y relatives, 505, 548.—Discours sur les moyens de le détruire, XII, 124; XVII, 79, 83.—Discussion sur les manœuvres des agioteurs; décret qui charge les comités de sûreté générale et des finances de présenter des mesures répressives, XVII, 150, 188.—Rapport sur son extirpation, 235.—Discours de Fabre d'Eglantine et autres, XVII, 354, 398, 648.—Provocation de nouvelles mesures, XXIII, 528.—Rapport y relatif et décret à la suite, XXIII, 604.—Moyens pour réprimer l'agiotage, XXIV, 445.—Arrestation d'un grand nombre d'agioteurs, XXV, 264.—Leur destruction demandée par la section de Guillaume-Tell, 280.—Sortie contre eux, XXV, 301.—Dispositions prohibitives et pénales; motion de

leur faire rendre gorge, 623; 627; 643. — Mesures proposées contre l'agiotage qui s'exerce sur les denrées de première nécessité, 670. —Proclamation du Directoire y relative, XXVII, 66.—Article y relatif, et sur les fausses nouvelles répandues à la Bourse, XXVIII, 334. — Accusation de Delahaye, et message sur cet objet, 353. — Rejet d'une autre motion du même, 618.—Autre dénonciation, XXIX, 61.

AGOULT (comte d'), député du Dauphiné à la Constituante.—Se réunit aux communes, I, 91.

AGOULT (Vincent d'), capitaine aux gardes.—Fait le siège du palais, *Introd.*, 10.—Élève Goislard et d'Eprémesnil, 289.

AGRA (évêque d').—Ses dépouilles sont apportées à la Convention, XIX, 156.—Il est exécuté à Angers, 161.

AGRICULTURE.—Son amélioration réclamée par le tiers-Etat de Paris, *Introd.*, 569.—Mémoire sur les causes qui s'opposent à ses progrès, II, 86. — Prix fondé en sa faveur par l'abbé Raynal, III, 68.—Traité des prairies artificielles, 240; IV, 365; XXIX, 640.—Influence de la révolution sur l'agriculture, III, 352.—Moyen de détruire la lèche, 392.—Invention d'un métier d'agriculture, VI, 357. — Demande de la création d'un ministère de l'agriculture et du commerce, 507. —Projet de décret pour son encouragement, VII, 564. —Mémoire sur la culture des jachères, VIII, 192.—Écrit sur l'économie rurale et civile, 199. — Rapport et décret pour assurer la plus grande liberté à l'agriculture, VIII, 593, 599.—Projet d'association pour son encouragement, IX, 331.—Rapport sur l'amélioration des bêtes à laine, XIII, 246.—Fonds pour son encouragement, 670, 684.—Mémoire de François de Neuchâteau sur cet objet, XVII, 269.—Décret relatif à la culture des terres abandonnées par les fermiers requis pour les armées, 703.—Nouveau pain de pommes de terre; proclamation pour en encourager la culture, XVIII, 125.—Instruction sur les semailles d'automne, 316. —Motion d'établir une maison d'économie rurale dans chaque département, 363.—Décret pour la culture de la pomme de terre, XIX, 207.—Préservatif contre la calandre, 461.—Décret d'impression de l'Annuaire du cultivateur, 511.—Motion pour la destruction des bêtes nuisibles à l'agriculture, 595. —Erreurs du siècle sur l'agriculture, XX, 76.—Rapports sur cette matière, 286, 337, 345, 354.—Mise en réquisition des moissonneurs, 611.—Arrêté du comité de salut public à ce sujet, 629.—Projet tendant à faire constater dans chaque commune la quantité des récoltes, XXI, 23.—Décret pour un recensement général de la récolte, 74.—Celle d'Avignon faite en 8 jours par les autorités militaires et les patriotes, 171.—Décret relatif au changement des semences, 743.—Rapports sur les moyens de revivifier l'agriculture, XXII, 80, 172.—Déclaration exigée du produit des récoltes, XXIII, 40.—Idées sur les moyens de perfectionner l'agriculture, XXIV, 262.—Présentation à la Convention du produit des céréales des environs de Paris, XXV, 96.—Les fermiers autorisés à acheter des grains pour leurs semences, XXVI, 346.—Ouvrage sur la culture du maïs, 486.—Projet d'encouragement pour l'agriculture, XXVIII, 733.—Motion sur cet objet, XXIX, 333.—Lettre sur le renversement des terres, 538.—Autre sur la même matière, 619.—Circulaire sur l'échenillage, 632. — Procédé pour hâter les progrès de la végétation, 706.

AGRICULTURE (COMMISSION D') ET DES ARTS.—Son dresse aux administrations de district, XXI, 293.—Bertholet y remplace Brunet, XXII, 3.—Et L'Héritier, Gatteau, 520.

AGRICULTURE (JOURNAL D'), entrepris par Regnier III, 521.—Autres, XI, 260; XXI, 517; XXIII, 472.

AGRICULTURE (SOCIÉTÉ D').—Ses prix, III, 65.—Séance publique, VII, 208.—Autres et prix accordés, XXIX, 724. (*Voyez* Bestiaux, Bêtes-fauves, Cultivateurs, Desséchement, Echenillage, Fermiers, etc.)

AGRON DE MARCILLY, veuve de Hélie de Chenilly.—Est condamnée à mort, XX, 244.

AGUESSEAU-DEFRESNE (d'), député de Meaux à la Constituante.—Se réunit à l'Assemblée, I, 98.—Est nommé au comité contentieux, 352.—Sa démission, IV, 569.—Est accusé par Chabot de rassembler chez lui des comités de conspirateurs, XII, 579.

AGUESSEAU (Madame d'), veuve d'Ayen.—Est condamnée à mort, XXI, 327.

AGUYLAR (marquis d'), maire de Perpignan.—Son emprisonnement, IV, 661.

AHLEFELD (comte Ferdinand d').—Est ministre de Danemark à Naples, IX, 265.

AIDES. (*Voyez* Droits.)

AIDES-DE-CAMP.—Décret sur leur organisation, VI, 48, 409.—Autre sur leur armement, IX, 6.—Autre qui leur accorde des rations, 107.—Autre pour leur augmentation, XII, 252. (*Voyez* Armée.)

AIGALLIERS (Brueys, baron d'), député de Nîmes et Beaucaire à la Constituante.—Prête le nouveau serment après la fuite du roi, VIII, 728.

AIGLOX, dit LANGLOIS.—Est condamné à mort, XXI, 192.

AIGOIN, juré au tribunal révolutionnaire. — Est nommé commissaire à la Trésorerie, XIX, 130.—Dénonce les symptômes d'une conspiration contre la liberté publique, XXII, 222.

AIGREMONT (madame d').—Dépose dans l'affaire de Jouneau et de Grangeneuve, XII, 675.

AIGUES-MORTES.—Retour de la Méditerranée contre ses murs, XXIX, 590.

AIGUE-PERSE.—Adresse de la société populaire de cette commune, contre les aristocrates, XXII, 54.

AIGUILLON (duc d'), pair de France, député d'Agen à la Constituante.—Félicite l'Assemblée de la réunion finale de la noblesse et du clergé, I, 108. —Se prononce pour l'égalité des impôts et le rachat des droits seigneuriaux, 279, 284.—Son rapport sur l'emprunt, 311.—Il combat les déclarations de Gouy-d'Arcy, sur les finances et l'emprunt, 494.—Veut que la création ou la suppression des emplois appartienne au Corps législatif et que nul ne puisse être destitué sans jugement, 539.—Fait décréter qu'il ne sera reçu d'autres députations que celles de la commune de Paris, II, 66. — Explique le retard du travail du comité des finances, 146.—Est présenté dans la procédure du Châtelet, comme participant aux événements des 5 et 6 octobre, 521.—Est nommé secrétaire, III, 49.—Sa lettre sur les libelles répandus contre lui, 168.—Fait voter des remerciements à Bureau-Puzy, pour sa réponse au roi, 306.—Demande pour éclairer le peuple, qu'on s'occupe des droits féodaux, 444.—Donne des explications sur les paiements à lui faits, 708.—Appuie le projet sur les assignats, IV, 124.—Son opinion sur le droit de paix et de guerre, 374, 384.—Sa lettre contre Meude-Monpas, 451.—Blâme les ministres à l'occasion de la demande de l'Autriche, de faire passer des troupes en France, V, 252.—Défend la mémoire de son père, VI, 582.—Sa motion relative au voyage de Mesdames, VII, 461.—Vote une loi provisoire sur la résidence de la famille royale, 483.—Communique une lettre de d'Aumont, VIII, 729.—Et le défend, 738.—Veut que le roi ni l'héritier présomptif ne puissent commander l'armée, IX, 398.—Fait accorder une pension à la maréchale de Richelieu, 731.—Sa lettre à Barnave contre le 10 août, XIII, 579.—Demande de sa destitution, 635.—Sa lettre démentant les assertions de Viard, XV, 2.

AIGUILLON (d'), ex-ministre.—Discussion relative à la procédure entre lui et Lachalotais, VI, 582.—Mémoires de son ministère, XII, 280.

AILAN (marquis d').—Est pendu à Avignon, IV, 673.

AILLAUD, commissaire civil à Saint-Domingue.—Son arrestation, XVI, 87.—Décret portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui, 174.

AILLAUD, officier municipal de Beaucaire.—Est décrété d'accusation, XVII, 62, 195.

AILLY (d'), conseiller, député de Chaumont-en-Vexin à la Constituante.—Est élu doyen; annonce la maladie du Dauphin, I, 50.—Se démet de ses fonctions de doyen, 51.—Fait décréter le don de toutes les boucles d'argent des députés, II, 208.—Combat la proclamation du roi contre l'exportation des grains, III, 132.—S'oppose à l'augmentation de la paye des matelots, IV, 553.—Fait accorder un secours de 30,000 fr. au département des Bouches-du-Rhône, V, 408.—Son opinion sur l'organisation du ministère, VII, 575.—Son opinion sur une demande de production des comptes de finances, IX, 750.

AILLY (Comte d') est condamné à mort XXI, 216.

AIN (département de l').—Rapport sur la réduction de ses districts, VI, 127.—Dénonciation de son arrêté relatif aux prêtres insermentés, VIII, 171.—Compte-rendu des commissaires y envoyés, IX, 131.—Adresse sur sa situation, 332.—Inquiétudes causées par les mouvements des Autrichiens, XII, 343.—Annulation de son arrêté contre les exportations, 457.—Décret approuvant sa conduite relativement aux bataillons de volontaires, XIV, 187.—Une députation demande ce qu'on doit entendre par *gens suspects*, XVI, 429.—Une autre réclame la liberté de 500 individus arrêtés par Amar et Merlino, 511.—Décret qui met en liberté ses administrateurs, XVII, 67.—Envoi d'un commissaire de la Convention, XVIII, 599.—Compression du fanatisme et des faux patriotes, XIX, 160.—Décret relatif à la réclamation des administrations destituées, 494.—Opérations d'Albite, 685; XX, 34, 43.—Plaintes contre l'incarcération des patriotes; détails sur la situation de ce département, XXI, 721; XXII, 27, 51, 99.—Compte de la mission de Boisset, 180, 247.—Lettre y relative, XXIII, 247.—Plaintes contre la protection accordée par Jagot à quelques-uns des habitants, XXIV, 575.—Empressement à acquitter les impositions, XXVI, 537.—Réclamation des administrateurs contre Reverchon, XXVIII, 143.—Annulation de ses élections au 18 fructidor, 796.—Projet de retrancher quatre cantons pour les réunir au département du Léman, XIX, 327. (*Voyez* Bourg et Léman.)

AINESSE. (*Voyez* Droit.)

AIRAULT, ex-vicaire.—Est condamné à mort, XXI, 159.

AIRÈ.—Circonscription des paroisses de cette commune, XII, 26.

AIRVAULT (Deux-Sèvres).—Adresse de sa société populaire à la Convention, XXII, 265.

AISNE (département de l').—Son administration dénonce un arrêté contre le séquestre du chapitre de Saint-Quentin, VI, 366.—Les sociétés populaires portent Grégoire à l'évêché, VII, 242.—Adresse sur la fuite du roi, IX, 39.—Compte-rendu de la mission des commissaires y envoyés, 280.—Troubles; ils sont appaisés, XI, 579.—Lettre du directoire contre le ministère, XII, 358.—Décret contre l'exportation de ses bestiaux, 384.—Demande d'armes pour ce département, 387.—Adresse contre le 20 juin, XIII, 5.—Réquisition à Lafayette de marcher sur Paris, 446.—Lettre de celui-ci contre le 10 août; ordre de l'arrêter, 480.—Opérations de Merlin et de Debry, 699.—Envoi de nouveaux commissaires pour y rétablir l'ordre, XIV, 347.—Conduite héroïque du 1er bataillon de ce département, 454.—Suspension de la procédure y instruite contre plusieurs citoyens de Chaulny, XVI, 620.—Adhésion au 31 mai, 727.—Sa députation est dénoncée par la commune de Soissons, 740.—Proposition de l'arrêter pour son opposition au 31 mai; rétractation d'un de ses membres, XVII, 8.—Plusieurs députés y vont en mission, 284.—Bon effet qu'y produit la proclamation pour la levée en masse, 444.—Arrestation de tous les nobles, 508.—Mesures prises par les commissaires, 535, 757.—Renonciation de l'évêque à ses fonctions, XVIII, 440.—Annulation de ses arrêtés dans l'affaire de Pelletier, XXI, 701.—Opérations du représentant Pérard, XXII, 600.—Autres d'André Dumont, XXIV, 10.—Fixation à Soissons de son école centrale, XXVII, 597.—Établissement d'un cinquième tribunal correctionnel, XXIX, 22; 40.—Distraction des communes formant le canton d'Orbais, 591 *bis*.

AIX.—Sa députation noble vote la vérification commune, I, 28.—Son parlement adhère aux principes de l'Assemblée sur l'ordre judiciaire, 352.—Réclame la continuation du séjour du régiment de Lyonnais, II, 291.—Trait héroïque de son maire, IV, 599.—Décret pour y construire le palais de justice, VI, 198.—Liquidation des offices de la chambre des comptes, 406.—Troubles dans cette ville, 671.—Mesures prises pour les appaiser, 683, 686.—Décret pour vérifier les plaintes des prisonniers, VII, 173.—Réponse du tribunal du district à la dénonciation de Dandré, 341.—Décret qui l'autorise à statuer sur l'élargissement des prisonniers, 579.—Election de Roux à son évêché, 602.—Décret qui autorise les commissaires y envoyés à requérir la force armée pour rétablir la tranquillité, VIII, 18.—Rejet de la demande des officiers de sa chambre des comptes pour la conservation de leurs pensions, 243.—Rapport et décret relatifs aux événements qui s'y sont passés, 470.—Liste de quarante-deux individus impliqués dans ses troubles, et annulation des procédures commencées contre eux, 472.—Adresse à l'Assemblée nationale, IX, 107.—Désarmement du régiment d'Ernest, XI, 586, 729.—Adresse du département des Bouches-du-Rhône, aux citoyens qui y sont venus en armes, 679.—Les habitants se défendent d'être en état de contre-révolution, XVI, 332.—Dénonciation par un officier municipal de cette ville, de Jaufret, Bastier et autres, 697.—La société populaire se justifie et défend Maignet, XXI, 693.—Le tribunal criminel et l'administration des Bouches-du-Rhône y sont transférés, XXIII, 303.—Situation de cette commune, XXIV, 238.—Découverte dans ses environs d'une urne cinéraire antique, XXIX, 628.—Proclamation du général Quantin sur les élections, 635.—Assassinat d'un conscrit à l'hospice civil, 659.

AIX (archevêque d'). *Voyez* Boisgelin.

AIX-LA-CHAPELLE.—Fonds destinés à indemniser les victimes des brigandages qui y ont été commis, XIV, 855.—Son évacuation par les Français, XV, 620.—Sa prise par l'armée de Sambre-et-Meuse, XXII, 128, 130.—Bruit de l'arrestation du général Duhesme, XXIII, 291.—Mouvements, XXV, 470.—Exécution de six grenadiers français, auteurs de la rébellion du 29 juillet, 721.—Prestation de serment à la république française, XXIX, 92.—Délivrance d'une victime monacale, 138.—Désarmement des habitants, 540.—Démenti de cette nouvelle, 592.

AIZENAY, en Poitou.—Annulation de ses élections municipales, III, 432.

AJACCIO, en Corse.—La municipalité avoue aux commissaires de la Convention qu'elle a été induite en erreur relativement aux projets qu'on leur attribuait de couronner d'Orléans, XVII, 22.—Conspiration royaliste, XXIX, 47.—Ordre du roi de Sardaigne de traiter en ennemis les vaisseaux français, 793.

AJOIE (pays d'). —Ses doléances sur le refus de convocation des états, VII, 417.

AKIERMAN.—Prise de cette place par les Russes, II, 345.—Son gouverneur est décapité, III, 309.

ALAIS. — Confédération des gardes nationales, IV,

254.—Cinq prisonniers du camp de Jalès y sont transférés, VII, 729.—Lettre du commandant du fort en faveur de la garde nationale de Tanargue, XXII, 519.—Dénonciation de cette commune contre Borie, XXIV, 473.

ALAN (Meurthe).—Annulation de l'élection de son président municipal, XXVIII, 396.

ALARMISTES et donneurs de fausses nouvelles.—Sont assimilés aux contre-révolutionnaires, XVII, 688.—Arrêté contre eux, XX, 377.—Ils sont dénoncés par Barère, 380, 690.—Proposition de prohiber cette dénomination, XXI, 759. (*Voyez* Factions.)

ALAROSE-LA-BRESNE, ex-trésorier de France.—Est condamné à mort, XXI, 544.

ALAVA, amiral espagnol. — Mise à la voile d'une escadre sous ses ordres, XXVII, 305.

ALAVOINE, membre de la Commune.—Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

ALBAN (mines d').—La concession en est faite au citoyen Solages, XXV, 379.

ALBANE (l').—Dégradation de ses ouvrages par le roi de Sardaigne, XXIX, 635.

ALBANÈSE, musicien.—Participe aux secours accordés aux savants et artistes, XXIII, 130.

ALBANI, nonce de pape à Vienne.—Reçoit un froid accueil, par suite de l'armistice conclu entre le pape et la France, XXVIII, 515.—Interception d'une lettre du cardinal Busca à son adresse, 550, 575.

ALBANI cardinal.—Vote pour la continuation de la guerre, XXVIII, 620.—Est arrêté, XXIX, 165.

ALBANIE (l').—Ses troubles, XXIX, 135.—On y recrute pour le roi de Naples, 627.

ALBANO.—Insurrection dans cette ville, XXIX, 215.

ALBANY (duchesse d'), dernier rejeton des Stuarts.—Sa mort, III, 94.

ALBARET.—Est nommé grand juge de la haute-cour nationale, X, 441.—Justifie ce tribunal, XIII, 615.

ALBE (duc d').—Lève 10,000 soldats contre la France, XV, 625.

ALBERMALE (lord), pair d'Angleterre. — Propose un bill d'exception en faveur des ministres, XIX, 701.

ALBERONI, ministre d'Espagne.—Est à la tête de la ligue formée contre le régent, *Introd.*, 88.—Celui-ci demande son expulsion du ministère, 91.

ALBERT, substitut près le tribunal civil de Metz.—Dénonce les prêtres réfractaires de toute la république, XXVIII, 566.—Pièces qui démentent cette dénonciation, 606.

ALBERT, capitaine. — Présente au Directoire les drapeaux donnés par la Convention à l'armée des Pyrénées et autres, XXIX, 272.

ALBERT, député du Haut-Rhin à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 202, 253.

ALBERT.—Incendie de cette commune, XX, 534.

ALBERT DE RIOMS (le comte d'), commandant d'escadre. — Est mis en arrestation par le peuple à Toulon; détails sur cette affaire, II, 378, 385, 397, 402, 416, 438, 451, 453.— Il demande à être reçu à la barre, 495.—Sa défense; débats et décret relatifs à son affaire, III, 30, 35, 36, 139, 146, 154, 155, 170.—Il remercie l'Assemblée, 218.—Décret qui l'admet à prêter le serment civique, V, 40.—Il se plaint de l'insurrection des matelots, 410.—Mouvements dans son escadre à Brest, 654, 705.—Sa démission, VI, 79.

ALBERT (Rosalie d').—Est condamnée à mort, XIX, 128.

ALBIGNAC (d'), commandant les troupes dans le Gard.—Approbation de sa conduite lors des troubles du département, VII, 465.—Son expédition contre le camp de Jalès, 557.—Sa suspension, X, 333.—Sa démission et son remplacement à Avignon, XI, 192.—Il combat la rébellion de Dusaillant, XIII, 143.

ALBINGA.—Le quartier-général de l'armée d'Italie y est transféré, XXV, 265; XXVIII, 239.

ALBINI (baron d'), ministre directorial d'empire.—Engage le ministre de France à Mayence à se retirer, XIII, 277.—Echange ses pouvoirs avec ceux des ministres français, XXIX, 139.—Leur présente un projet de traité, 330.—Part pour Aschaffenbourg, 418.

ALBITE aîné, député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative.—Sa motion en faveur des militaires retraités servant dans la garde nationale, X, 196.—Présente un décret sur le mode de remplacement dans les armées, 267, 316, 340.—Fait voter des fonds pour les Invalides, 315.—S'oppose à ce que des troupes de ligne séjournent auprès du Corps législatif, 320.—Combat divers articles d'un projet sur les prêtres perturbateurs, et s'oppose à ce qu'on les admette à un nouveau serment, 407, 434.—Propose de consacrer des édifices nationaux au culte salarié par la nation, 467, 468, 470, 496.—Repousse une motion relative aux travaux de l'Assemblée, 550.—Parle sur l'organisation des gardes nationales volontaires, 684.—Demande que le ministre de la guerre réponde sur sa tête des détails transmis sur la situation des frontières, 746.—Combat un projet sur la forme des congés de marine, 764.—Son opinion contre Chollet, impliqué dans les troubles de Perpignan, XI, 36.—Il s'oppose à l'augmentation des brigades de gendarmerie, 53.—Déclare que Bertrand a perdu la confiance de la nation, 102.—Son opinion sur le recrutement; violente sortie contre les ministres, 182.—Il parle sur la nomination des adjudants-généraux, 301.—Appuie l'impression du tableau de la situation de la France, 421.—Son opinion sur le mode de séquestre des biens des émigrés, 554. Il inculpe Narbonne, 560, 561.—Appuie une motion contre les émigrés rentrés, 759.—Provoque des poursuites contre Colmin, XII, 53.—Vote la suppression de toutes les corporations, 60.—Demande l'examen des lois sur la marine, 110.—Combat une motion relative à l'évasion des prisonniers d'Avignon, 143.—Son opinion sur la discipline militaire; il demande la mise en accusation de Narbonne, 172.—Combat une motion relative aux drapeaux des vainqueurs de la Bastille, 209.—Veut parler au sujet d'actes arbitraires commis aux Tuileries, 217.—Défend Merlin, 253.—Veut défendre des pétitionnaires qui crient à la trahison, 276.—Son opinion sur la formation d'un tribunal correctionnel militaire, 343.—Il fait remettre en pied les lieutenants d'artillerie, 349.—Son projet pour la composition des conseils de discipline, 359, 360.—Discute le projet d'une fête en l'honneur de Simoneau, 369.—S'oppose au pouvoir réglementaire demandé pour les généraux, 370.—Demande compte des fonds destinés à la fabrique d'armes de Maubeuge, 631.—Vote la destruction des châteaux forts, XIII, 123.—Et le renversement des statues royales, 388.—Nommé député à la Convention nationale; est élu secrétaire, 491.—Rend compte de ses mesures pour accélérer la levée des volontaires, 608.—Et de sa mission dans la Seine-Inférieure, 700.—Propose des mesures révolutionnaires, XIV, 68.—Est accusé d'avoir pris part à des distributions d'argent faites par Narbonne, 95.—Vote une lettre de satisfaction à Custine, 123.—Son rapport sur la cessation des travaux du camp sous Paris, 238.—Son opinion sur le rappel des députés qui auront trahi la patrie, 702.—Il s'oppose à ce que Louis XVI puisse se choisir un conseil, 724.—Et à la vérification des pièces déniées par celui-ci, 753.—Réclame l'ostracisme contre Roland, 766.—Son opinion sur les troubles de Rhetel, 784.—Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 206, 253.—Il demande le rapport du décret rendu contre les auteurs du 2 septembre, 395.—S'oppose à ce que les étrangers puissent commander les armées françaises, 773.—

Fait rendre un décret contre les émigrés pris en pays étranger, 775.—Un autre relatif à la liste des officiers généraux, XVI, 32.—Fait supprimer la commission des Six, 35.—Décréter l'arrestation des généraux Ligniville et d'Estourmel, 64.—Donner des gardes à Dumas, 83.—Commissaire à l'armée des Alpes, écrit sur la situation du département de l'Isère, XVII, 3.—Annonce les mesures qu'il a prises pour soumettre les rebelles du Midi, 203.—Ses détails sur Toulon, Marseille et Lyon, 540, 661, 665.—Annonce les succès de l'armée d'Italie, 733.—Dit à Fonfrède et autres qu'ils parleront au tribunal révolutionnaire, XVIII, 37.—Discute le projet de calendrier nouveau, 56.—Fait rendre un décret concernant les officiers de marine restés à Toulon, 69.—Croit qu'une lettre datée de Maubeuge a été fabriquée à Paris, 82.—Fait traduire au tribunal révolutionnaire le général Brunet, 95.—Sa motion contre ceux qui ont dirigé le siège de Lyon, 102.—Il inculpe Dupont, 120.—Parle sur la loi contre les étrangers, 149.—Sur le mode de juger Gratien, 159.—Met la terreur à l'ordre du jour à Lyon; annonce la découverte de Bournissac, 680.—Sa réponse à une lettre signée Bayle et Granet, XIX, 73.—Ses opérations dans l'Ain et le Mont-Blanc, 685 ; XX, 43, 491.—Il sollicite de la commune de Paris l'approbation de ses arrêtés, 43.—Plaintes contre l'élargissement des individus incarcérés par lui, XXI, 721.—Il annonce les succès de l'armée d'Italie à Cairo, XXII, 131.—Parle sur le projet relatif aux dénonciations faites contre des députés, 363, 371, 372.—Se plaint des accusations dirigées contre les patriotes, 378.—Sa motion en faveur de Dumerbion, 423.—Il vote la mise en accusation de Carrier, 592.—Appuie un projet relatif aux moyens de remplacer les cérémonies religieuses, XXIII, 23.—Demande des secours pour la famille de Pollier, 535.—Discute les attributions politiques du comité de salut public, 682.—Son opinion sur la confiscation des biens des condamnés, XXIV, 26.—Il est dénoncé par les administrateurs de Bourg, 414.—Demande que le bureau soit occupé par des représentants qui ont été aux armées, 507.—Est accusé par Delahaye; ordre donné de l'empêcher de sortir de la salle, 512.—Est décrété d'arrestation, 513.—Et d'accusation, 522.—Traduit devant la commission militaire, 561, 563.—Faits qui ont motivé l'acte d'accusation dressé contre lui, 668.—Instruction de son procès par contumace, 695.—Il est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.

ALBITE jeune, député de la Seine-Inférieure à la Convention.—Défend son frère, accusé en prairial, XXIV, 513.

ALBORGHETTI, membre du grand Conseil Cisalpin.—Prend part à la discussion sur les biens du clergé, XXIX, 273.

ALBOUYS, député du Lot à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 192, 252.

ALBRET (le grand sénéchal d'), député à la Constituante. — Annonce le refus du comte d'Artois d'accepter la députation de Tartas, I, 33.

ALBUQUERQUE (Dom Alphonse). — Est nommé gouverneur de Carthagène, V, 54.

ALBY, en Haut-Languedoc.—Formation de sa municipalité, III, 722.—Election de Gausserant à son évêché, VII, 742.—Actes arbitraires de sa société patriotique, IX, 454.

ALCUDIA (Godoï duc d').—Remplace d'Aranda au ministère, XIV, 589.—Sa lettre aux ministres des nations étrangères à Madrid, 749.—Obtient la Toison-d'Or, 769.—Déclare que l'Espagne restera neutre dans la guerre contre la France, 871.—Fait exécuter le décret d'exclusion des Français de l'Espagne, XV, 753.—Extrait de sa proclamation, XXII, 261.—Situation critique de sa cour, XXIII, 9.—Note à lui remise par le ministre des états-généraux de Hollande, et sa réponse, XXV, 113.—Décret royal qui lui donne le titre de *prince de la Paix*, XXVI, 385, 649.—Il est comblé des faveurs du roi, XXVII, 145.—Donne audience au chargé d'affaires de France, 257. — Sa lettre au même sur la restitution des biens séquestrés par les deux gouvernements pendant la guerre, XXVIII, 205.—Il forme un corps d'ingénieurs cosmographes, 497.—Traite mal le grand inquisiteur au sujet du jugement de Ramon de Salas, 528.—Examine le télégraphe électrique de Salva, 587.—Sa réponse négative au nonce du pape, 590.—Il annonce la fuite de ce dernier, 637.—Se marie à la fille de l'infant don Louis, XXIX, 13.—Un parti se forme à la cour contre lui, 34.—Il succède au comte d'Aranda au conseil d'état, 144.—Accueil fait par lui à Truguet, 169.—Nouvelle de sa démission, 230.—Conjectures sur sa disgrâce, 236.—Il est remplacé par Saavreda, 238.—Refroidissement du roi à son égard, 279.—Il est nommé capitaine général, 305.

ALDERS (baronne d'). —Est mise en liberté, IX, 198.

ALDINI, membre du congrès Cispadan. — Accusations dirigées contre lui, XXVIII, 617.

ALDULES (les).—Sont prises par les Français, XX, 691.

ALÈGRE-D'ALEZON (d').—Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

ALENÇON.—Arrestation dans cette ville du vicomte de Caraman, II, 67, 71, 70.—Elle se réconcilie avec les chasseurs de Picardie, II, 82.—Détails sur l'arrestation de ces chasseurs, 104.—Établissement d'un tribunal de commerce, VI, 295.—La ci-devant noblesse de cette ville désavoue de Vrigny, VII, 8.—Élection du curé Mathias à son évêché, 522.—Son adresse à l'Assemblée nationale, VIII, 782.—Lettre sur le voyage qu'y a fait Égalité, XVI, 286.—La société populaire demande l'arrestation de tous les prêtres, XIX, 658.—Rétablissement de ses communications avec le Mans, la Flèche et Angers, XXV, 104.

ALENÇON (C.-M. ex-comte d').—Est condamné à mort, XX, 284.

ALÉRIA (évêque d'). (*Voyez* Guernes.)

ALESSANDRI, directeur Cisalpin.—Est conservé dans sa place par Trouvé, XXIX, 390.

ALEX. — Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 705.

ALEXANDRE.—La fille Vinot le fait assassiner, XXVIII, 579.

ALEXANDRE, commissaire des guerres.—Est proposé pour le ministère de la guerre, XVI, 712.—Débat à ce sujet, 720.

ALEXANDRE, chef de bureau au ministère de la guerre.—Est destitué, XXIX, 347.

ALEXANDRE, commissaire pour l'évacuation du Palatinat. —Cruautés commises par lui, XXIV, 688.

ALEXANDRE, dit PETIT CARDINAL.—Est condamné à six ans de réclusion, XIV, 346.

ALEXANDRIE, en Egypte. — Approvisionnements pour recevoir les troupes qui y sont attendues, XXIX, 328.—Arrivée de la flotte française, 349.—Bruit de sa prise par les Français, 357.—Débarquement de l'armée d'Orient, 391.—Relation de sa prise, 437.—Est inutilement bombardée par les Anglais, 657.

ALEXANDRIE, en Piémont.—Dénonciation contre le consul de cette ville, VIII, 162.—Émeute relative aux grains, XXVI, 105.—Commission militaire pour en juger les auteurs, XXIX, 597 *bis*.—La citadelle se rend aux Français, 776.

ALEXIENS. (*Voyez* Religieux et Belgique.)

ALEXIS (Alexandre), du Var.—Est arrêté comme émigré, XXIX, 310.

ALFIERI.—Tragédie de Myrra, imitée de la sienne, XXVII, 147.

ALFORT (École vétérinaire d').—Changements y

projetés, III, 381.—Décrets relatifs à ses dépenses, V, 407; XII, 461.—Autre sur le traitement de ses élèves, XIX, 156.—Distribution des prix, XXIX, 637.

ALGER (la régence d'). — Présent d'une frégate fait à son dey par la France, II, 338.—Son traité avec cette puissance, IV, 217. —Demande réparation des outrages faits à son pavillon sur les côtes de Provence, V, 447.—Mort du dey, dispositions favorables de son successeur pour la France, IX, 419, 425.—Continuation du siège d'Oran, 474.—Guerre du nouveau dey avec la France, X, 291. —Semonville lui renvoie des prisonniers, 417.—Heureuse issue des négociations de paix, 492.—Obtient de l'Espagne la cession des forts d'Oran et de Muzalquivir, XI, 386. — Compte demandé du traité relatif au rachat des esclaves à Alger, 559. —Sa paix avec la Suède, XIII, 138, 545.— Invasion de la peste, XV, 341.—Elle déclare la guerre à la Hollande, 586. — Conclut un traité avec la France, XVI, 657.—Refuse des grains aux Anglais et aux Espagnols, XVIII, 482.—Sa paix avec le Portugal et les États-Unis, XXVI, 129.—Son traité avec l'Angleterre, XXVII, 593.—Autre avec les États-Unis, XVIII, 291. — Saisie par l'ordre du dey de vingt bâtiments espagnols, XXIX, 250.— Dubois-Thainville y est nommé consul général de France, 386. — Arrestation des Français et de leur consul, 598 *bis*.—Vol chez son envoyé à Paris, 602. (*Voyez* Abuckaya et Bonnard.) —Le gouvernement français lui déclare la guerre, 608.— Arrestation de son envoyé à Paris, 615.

ALI, pacha de Janina.—Mariage de sa fille avec le général Roze, XXIX, 344.

ALI, pacha de Romélie.—Est défait par Passwan-Oglou, XXIX, 279.

ALI-EFFENDI, ambassadeur turc. (*Voyez* Esseid-Ali.)

ALIGNY (ci-devant baron d').—Trésor caché dénoncé par son domestique, XXI, 187.

ALIGRE (d'), premier président au parlement de Paris. — Son discours aux notables, *Introd.*, 192, 233.—Il réclame contre l'impôt territorial et du timbre, 243.—Déclare que le parlement est décidé à ne participer en rien aux nouveaux édits, 318.—Son discours à la deuxième assemblée des notables, 494.

ALIS.—Se distingue dans le blocus de Luxembourg, et apporte à Paris les dépêches du général Hatry, XXIV, 652.

ALIX, avocat.— Est élu juge à Paris, VI, 602.

ALIX (P.-M.), graveur.—Son portrait de Voltaire, IX, 76.—Autre de Buffon, XVI, 146.

ALKADDI. —Notice sur ce roi africain, XIV, 538.

ALLAFORT, député de la Dordogne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 219, 254.

ALLAIN, curé du Morbihan.—Dénonciation de ses intrigues, VIII, 606.

ALLAIN, instituteur.—Est condamné à mort, XXI, 403.

ALLAIN, ouvrier.—Est condamné à mort, XXI, 103.

ALLAIR, cultivateur.—Est condamné à mort, XI, 127.

ALLAIRE (Ille-et-Vilaine).—Sa mise en état de siège XXIX, 565.

ALLARD, député d'Anjou à la Constituante.—Demande la fixation à Châteaugontier de l'évêché de la Mayenne, V, 59.

ALLARD, procureur de la commune de Poitiers, député de la Vienne à la Législative.—Parle sur l'affaire de Grangeneuve et de Jouneau, XIII, 253.—Est censuré, 472.

ALLARD, commissaire national du district de Rieux, député suppléant de la Haute-Garonne, est décrété d'arrestation; suspension de ce décret, XVIII, 701.— Dénonciation contre lui, XIX, 554.—Rapport le concernant; il est admis à la Convention, XXI, 391.—Est décrété d'arrestation, XXIII, 607.—Et compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.

ALLARD (J.-M.), curé.—Est condamné à mort, XIX, 66.

ALLARDE (baron d'), député de Saint-Pierre-le-Moutier, à la Constituante.—Présente un plan de finances, II, 3.—Combat le plan de Necker; propose un comité d'impositions, 215. — Est chargé d'examiner la situation de la caisse d'escompte, 246. — S'oppose au cours forcé de ses billets, 431.—Son rapport sur les opérations de cette caisse, IV, 490. — Il fait autoriser le ministre des finances à compter avec elle, 545. — Décréter le paiement des appoints par les débiteurs, 548.—Son rapport sur une soumission de biens nationaux par les Génois, V, 235. — Il fait allouer des fonds au receveur général du clergé pour frais de comptabilité, VI, 727.—Fait décréter la reddition des comptes des receveurs des décimes, VII, 138.—Propose la suppression des maîtrises et jurandes et l'établissement des patentes, 396, 399, 404; VIII, 182; IX, 697, 721.—Son opinion sur l'évaluation de la contribution foncière, VII, 639.—Il fait rendre un décret sur le remboursement des corps et métiers de Paris, 743.—Un autre relatif aux crédits faits sur les droits d'entrée, VIII, 263.—Parle contre les petits assignats, 323.—Fait rendre un décret sur les dépenses de Dunkerque, 366.—Réclame contre le décret concernant d'Angivillers, 686.

ALLASOEUR, député du Cher à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 216, 254.

ALLEAUME, perruquier.—Est condamné à mort, XXI, 95.

ALLEMAGNE.—Mouvements militaires, II, 217.— *Dénombrement* des sujets non catholiques dans les états héréditaires de l'empereur, 281.—Préparatifs en Westphalie, 313.—Menace du gouvernement contre le peuple, 337.—Mouvements contre le pouvoir arbitraire, 353.—Projets de coalition, 417.—Dispositions hostiles de la diète de Ratisbonne, III, 30.—Examen de la constitution de l'Allemagne, 321.—Etat de ses troupes d'exécution des décrets de la chambre impériale, IV, 301.—Elles marchent sur Liége, 509; V, 381, 397, 405, 517; VI, 626.—Fermentation dans l'empire, VI, 9.—Nouvelles, 29.—Conditions imposées aux Liégeois par le collége électoral germanique, 101.—Entrée et couronnement de l'empereur à Francfort, 125.—Le collége électoral lui adresse une pétition contre les réformes de l'Assemblée nationale de France, 625.—Mouvements militaires dans cette contrée, VII, 361.—Préparatifs de guerre, 730, 737; VIII, 161.—Etat des forces impériales, 603.—Marche des troupes, 627.—Conjectures sur une guerre prochaine, IX 9.—Dispositions de l'empire à l'égard de la France, 401.—Publication d'un écrit intitulé : *Croisade contre les Francs*, 441.—Incertitude des états sur le mode de former leurs réclamations, 665.— Aperçu sur les guerres d'empire, 701.—Sensation causée dans ce pays à l'occasion de l'acceptation de la Constitution par Louis XVI, X, 265.—Décret pour faire cesser les enrôlements qui s'y font contre la France, 499, 501.—Sa situation par rapport à la révolution, 601.—Opinion de ses journaux sur cette révolution, 633.—Ses dispositions contre la France, 644, 670; XI 17.—Circulaire de l'empereur aux cercles contre les édits séditieux, X, 734.—Etat des forces de l'empire, XI, 9.—Dispersion momentanée des émigrés, 33.—Préparatifs sur le Rhin, 50.—Ordre donné aux officiers de rejoindre leurs régiments, 173. —Avertissement aux villes impériales de se mettre en état de défense, 225.—Article intitulé : *Alliance littéraire entre l'empereur et le roi de Prusse*, 261. —Dissertation sur la noblesse allemande, 266.— Préparatifs pour une guerre prochaine, 253.—Plan de contre-révolution en France, 289.—Prohibition

des écrits sur la révolution française, 297.—Activité des préparatifs militaires; des officiers français entrent au service de l'empereur, 305.—Intrigues entre les chefs des émigrés et les cours d'Allemagne, 313.—Écoles d'industrie, 337.—Dispositions militaires contre la France, 353, 449, 509, 581.—Ordre donné aux troupes destinées pour l'Autriche antérieure, de se tenir prêtes à marcher, XII, 145.—Rupture des assemblées des villes souveraines, formées à l'occasion du traité de Pilnitz, 145.—Marche des Prussiens et des Hongrois sur le Rhin, 181.—Bruits semés de projets d'assassinat contre plusieurs rois, 249.—Rapport des généraux coalisés, sur les premières hostilités contre la France, 321.—Influence des cours germaniques en France depuis le traité de Westphalie, 345.—Préparatifs pour l'élection du chef de l'empire, 373.—Réquisition de troupes faite aux différents cercles, 421.—Intérêt que prennent les Allemands non catholiques aux succès des Français, 477.—Refus de passeports fait à l'ambassadeur français, Noailles, 574.—Déclaration des cours de Vienne et de Berlin aux états germaniques sur la nécessité d'une coalition pour la défense de leur patrie commune, 574.—Marche de troupes vers les Pays-Bas, 609.—Mécontentement contre Gênes, 689.—Couronnement de l'empereur, XIII, 185.—Bruit de la prochaine levée des contigents, 705.—Décret de la commission impériale pour cette levée, 713, 744; XIV, 305.—Mécontentement de la noblesse sur l'égalité de l'impôt foncier, 193.—Projet d'un désarmement général après l'invasion de la France, 225.—Réflexions sur la neutralité des états germaniques et leur intérêt à cet égard, 249.—Craintes d'une paix séparée entre la Prusse et la France, 453.—Inquiétudes sur les progrès des Français, 537.—Noms des états qui n'ont pas envoyé d'instructions à la diète pour la guerre d'empire, 821.—Traité entre les cours de Vienne et de Londres contre la France, XV, 341.—Plan d'opérations, 357.—Mouvement des armées; ordonnance de l'empereur pour rappeler ceux de ses sujets qui sont au service de France, 505, 554.—Ses efforts pour nationaliser la guerre, 649.—Trente-une villes situées sur la frontière sont réunies à la république française par un décret, 715.—Rupture de la neutralité de l'empire, XVI, 81, 217, 681.—État des forces de son armée, 666.—Vacance du cabinet de l'empereur, XVII, 145.—Installation de l'impératrice au conseil d'état, 169.—Établissement dans plusieurs villes de maisons dites *mortuaires*, 189.—Convention entre la Prusse, la Russie et l'Autriche, relative au partage de la Pologne, 237.—*Rescrit du roi* de Prusse sur le maintien de la constitution de l'empire, 361.—Prise de possession de Mayence par les Allemands, 413.—Nomination de Kinski à l'ambassade de Madrid; la bourgeoisie de Nuremberg est autorisée à participer au gouvernement, 437.—*Histoire des Allemands*, XVIII, 69.—Ordre de surveiller les gazettes allemandes, 641.—Motion d'incendier les possessions des princes, nobles et comtes de l'empire, XIX, 333.—Mémoire remis par le roi de Prusse à la diète, 661.—Retraite des Prussiens, XX, 294.—Ouverture d'une négociation pour la solde d'une partie de l'armée prussienne, 637.—Mémoire de l'empereur pour les secours à fournir par l'empire, XXII, 129.—Rescrit de plusieurs cours pour la visite des lignes défensives, etc., 369.—Elles en sont aux expédients, 409.—Progrès de la philosophie de Kant, XXIII, 561.—Conclusion de la diète sur les moyens de remplir les contingents, XXIV, 433.—Démarches de la Prusse pour porter l'empire à la paix; arrêté de la diète pour activer les délibérations concernant le même objet, 557.—Pertes que la guerre a causées à l'Allemagne, 573.—Disette dans l'armée; publication de brochures contre la Prusse, XXV, 153.—*L'Allemagne et ses princes*, XXVI, 153, 161, 170.—Avis de l'empire sur la paix, 377.—Pillage des châteaux, XXVIII, 494.—Neutralité du nord de l'Allemagne stipulée entre la France et le roi de Prusse, 505.—Circulaire de l'empereur contre ce prince, 542.—Déclaration de celui-ci en faveur des états de l'empire, 548.—Déclaration de l'empereur pour la continuation de la guerre, 609.—Découragement du parti autrichien, 621.—Lettre sur l'esprit public et les principes du gouvernement, 772.—Décret de la commission impériale sur les négociations de paix, XXIX, 65.—Ordre de répartition des troupes autrichiennes et impériales, 115.—Caricature intitulée : *La diète allemande*, 138.—Sédition à Merchlingen, 245.—Brochure sur la constitution de l'empire, sous le titre d'*Alpha* et *Oméga*, 252.—Inondations, 291.—Difficultés de plusieurs états d'accéder aux demandes d'argent et de vivres pour l'armée prussienne, 303.—Composition de cette armée, 358.—On croit à la reprise des hostilités avec la France, 411.—Note des ministres français à Rastadt contre l'entrée des Russes en Allemagne, 586 *bis*.—Pertes que lui cause la cession de la rive gauche du Rhin, 603 *bis*.—Le Directoire écrit à Jourdan de n'y pas favoriser les insurrections, 636.—Réflexions sur sa littérature, 658.—Indignation qu'y cause l'assassinat commis à Rastadt, 672.—Bruits de changements importants dans sa constitution, 695.—Réflexions sur les dispositions de ses divers états, 826. (*Voyez* Autriche.)

ALLEMAGNE (les princes d').— Secours envoyés à l'abbé prince de Stavélo; leur coalition contre les peuples, II, 305.—Réclamations de ceux possessionnés en France, 393.—En Alsace, 507; III, 123, 348.—Sont accusés d'exciter la fermentation en Alsace, V, 247.—Nouvelles plaintes relatives à leurs possessions en France, VI, 109.—Projet d'une adresse à l'empereur à ce sujet, 213.—Suppression de leurs droits féodaux en Alsace, 259.—Ordre du jour sur leurs réclamations contre ce décret, VII, 247.—Leurs prétentions, 445.—Décret de la commission impériale, contenant leurs griefs, VIII, 301, 603.—Indemnités qui leur sont accordées, 699, 706.—Conclusions de la diète de Ratisbonne sur leurs possessions en France, IX, 165.—Réflexions sur leurs prétentions, 217.—Conduite de l'empereur et des colléges électoraux relativement à leur affaire, 301.—Instructions des ministres comitiaux, y relatives, 329.—Leurs réclamations deviennent plus pressantes, 357.—Avis de la chancellerie de Mayence sur leurs dommages, 465.—Note les concernant, X, 312.—Motion relative à leurs réclamations, 619.—Intervention de l'empereur en leur faveur, 720.—Décret de commission relatif à leurs possessions, 733.—Etat de leurs forces, XI, 9.—Nouvelle discussion des réclamations de ceux possessionnés en Alsace, 121, 165, 223.—Dispositions pacifiques de plusieurs d'entr'eux, 141.—Rapport de Koch en leur faveur, 274.—Ils se coalisent contre le système de liberté en France, 353, 520, 555.—Discussion de leurs droits sur l'Alsace et la Lorraine, 478.—Différence de leurs intérêts dans la querelle entre l'empire et la France, 541.—Conjectures sur leur accession à la coalition, XII, 589.—Rapport de tout décret qui leur accorderait des indemnités, XIV, 762.—Leurs alarmes générales, XIX, 433.—Catherine II les somme de ne pas abandonner la coalition, XXVIII, 546.—Réclamations de l'évêque de Wurtemberg sur les recrutements, 454. (*Voyez* Alsace et l'article précédent.)

ALLEMAND, capitaine de frégate. — Annonce la prise de divers bâtiments, XVIII, 692.—Obtient un commandement dans l'armée de Brest, XXIX, 612 *bis*.

ALLEMAND (l').—Violence commises contre lui, I, 275.

ALLEMAND (l'), ex-procureur du tyran.—Est condamné à mort, XXI, 192.
ALLÊME (Isère).—Annulation de ses élections, XXVIII, 217.
ALLENS (John).—Prévenu de complicité avec O'Connor ; est acquitté, XXIX, 286.
ALLENT, capitaine du génie.—Remporte le prix sur la question de l'influence morale et politique de la peinture, XXIX, 277.
ALLERAY (Angran d'), lieutenant civil du Châtelet de Paris.—Son discours à l'Assemblée des notables, *Int.*, 496.—Son arrestation, XVII, 629, 645.—Sa condamnation à mort, XX, 384.
ALLERAY-ESPIAR (d'), ex-président au parlement de Dijon.—Est condamné à mort, XX, 311.
ALLIER, prêtre, chef des rebelles de Jalès.—Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.—Son exécution, XVIII, 124.
ALLIER (Dominique).—Est arrêté comme chef d'une conspiration dans le Gard ; sa lettre à Pelet de la Gravière, XXI, 798, 799 ; XXII, 490.—Il surprend la citadelle du Pont-Saint-Esprit, XXIX, 14.—Pièces relatives à son affaire, 393.—Il est arrêté, 499.—Et exécuté, 500.
ALLIER (département de l').—Reçoit un secours de 30,000 livres pour réparer les dommages des inondations, VI, 396.—Adresse à l'Assemblée nationale lors de la fuite du roi, VIII, 766.—Le conseil général annonce l'arrestation de Brissot, XVI, 623.—Décret qui le charge de faire transférer à Paris ce député et Souque, 671.—Régénération de ce département, XVIII, 195.—Suspension d'un arrêté qui y prescrivait l'échange du numéraire contre des assignats, 421.—Une députation demande des mesures pour la perception des taxes révolutionnaires, XIX, 136.—Refus d'admettre à la Convention Chabot, suppléant de ce département, XXII, 343.—Dénonce les comités révolutionnaires de Moulins et de Cusset, XXIII, 470.—Justification de la conduite qu'y a tenue Fouché (de Nantes), XXV, 454.—Destitution de l'administration centrale, XXVIII, 791.—Persécution des patriotes, XXIX, 54.—Justification de plusieurs fonctionnaires, 59.—Arrêté sur la célébration des décadis, 107, 108.—Réponse de l'administration à une dénonciation contre elle à ce sujet, 115.—Motion d'annuler ses élections, 260.
ALLOBROGES (Assemblée nationale des).—Se constitue, XIV, 381.—Son adresse à la Convention pour la réunion du peuple savoisien à la République française, XIV, 540. (*Voyez* Chambéry et Savoie).
ALLUM-SCHAW, grand mogol.—Sa mort, VIII, 635.
ALLUT, ex-député du Gard à la Législative.—Est condamné à mort, XXI, 95.
ALMA, commissaire des vivres à Lorient.—Est acquitté, XXIX, 399.
ALINAGNE (don Joseph), officier de marine Napolitain.—Se vante d'avoir gagné une bataille navale; Lettre que lui adresse Laharpe, XXIV, 145.
ALMANACHS.—Almanach du père Gérard, X, 415.—Collot-d'Herbois en fait hommage à la Convention, 661.
ALMÉRAS, adjudant-général.—Son éloge, XXIV, 557.—Marche contre Saint-Christol, XXIX. 16.—Est chargé du commandement de Damiette, 843.
ALMÉRAS DE LA TOUR, suppléant de l'Isère.—Entre à la Convention, XXIV, 304.
ALNAC (Lot).—Le commissaire du Directoire y est assassiné, XXIX, 398.
ALOS, député à la Législative.—Rend compte du calme du roi au 20 juin, XII, 719.
ALPES (département des Basses-).—Dangers qui le menacent, VI, 705.—Il proteste de son dévouement à la Convention, XXIV, 704.—Adresse contre ses élections, XXIX, 36.
ALPES (département des Hautes-).—Élection d Cazeneuve à son évêché, VII, 715.—Serres y provoque la résistance au 31 mai, XVII, 192.—Décret qui y envoie des commissaires, XVII, 495.—Etat de l'esprit public, XVIII, 534.—Ses tribunaux sont transférés à Gap, XXIX, 243, 265.—Pièces relatives à ses élections, 258.
ALPES-MARITIMES (département des).—Sa formation, XV, 361.—Son organisation, 834.—Ses administrateurs achètent du blé aux Génois, XVII, 652.—Repoussent les propositions des 82 sections de Marseille, XVII, 657.—Le procureur-syndic annonce la défaite des Piémontais, XVII, 728.—Proclamation aux habitants, XXV, 105.
ALQUIER, maire et député de la Rochelle à la Constituante.—Son rapport sur le mandement de l'évêque de Tréguier, II, 82.—Dénonce des libelles contre-révolutionnaires, III, 674.—Demande l'impression d'un mandement de l'évêque d'Angers, IV, 643.—Vote pour la libre ouverture de tous les ports au retour de l'Inde, V, 83.—Est élu secrétaire, 282.—Fait décréter que les députés entendus comme témoins ne pourront voter dans l'affaire du 6 octobre, 536.—Demande une instruction au peuple sur la constitution du clergé, VII, 62.—S'oppose à ce qu'on accorde les droits de citoyen actif à tous les Juifs, 167.—Son rapport sur les troubles de Tabago, 411.—Autre sur l'affaire de Nîmes, 433.—Autre sur l'insurrection de Douai, 667.—Fait décréter que les catholiques de Nîmes et d'Uzès qui ne se seront pas rétractés, seront traduits devant le tribunal d'Orléans, VIII, 28.—Est l'un des commissaires chargés de recevoir le serment des troupes, 727.—Rend compte de sa mission dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, 773.—Arrive à Lille, IX, 45.—Signale les excès du régiment de Beauce, 517.—Son rapport sur les troubles d'Arles, 754.—Député à la Convention nationale, il rend compte des friponneries commises par divers fournisseurs à Lyon, XIV, 526, 557.—Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 205, 253.—Il entre au comité de sûreté générale, 792.—Rend compte de l'interrogatoire de Payne, XVI, 349.—Est remplacé à Brest par Cavaignac, XVI, 365.—Dénonce Turreau, XXII, 118.—En mission en Hollande; annonce la prise de Heusden et d'autres succès, XXIII, 238, 352, 480.—Offre aux représentants bataves des objets d'art trouvés chez le stathouder, XXIV, 97.—Prend un arrêté pour la libre navigation des rivières et canaux de la Hollande, 137.—Est élu secrétaire du Conseil des Anciens, XXVIII, 58.—Cité comme témoin dans l'affaire de Meisonnier, 367.—Fait supprimer les religieux de la Belgique, 420.—Est nommé consul à Tanger, XXIX, 268.—Envoyé extraordinaire à Munich, y réclame quatorze millions de contributions et la retraite des troupes impériales, 416.—Demande la prompte exécution de l'armistice, 607 *bis*.—Réponse à sa note, 608 *bis*.—Dément le projet attribué au Directoire de révolutionner les états du duc de Wurtemberg, 615.—Le prince Charles le fait conduire de brigade en brigade jusqu'aux avant-postes français, 627.
ALSACE.—Persécutions contre les Juifs, I, 270.—Sacrifice des priviléges de cette province, 292.—Opposition des seigneurs et propriétaires étrangers, II, 30.—Plusieurs de ses communautés offrent des dons patriotiques, 58.—Dénonciation de ses juges criminels, 145.—Ses préjugés contre l'éligibilité des Juifs, 462.—Protestation des princes allemands y possessionnés, 507. (*Voyez* Allemagne).—Suspension des procédures prévotales, III, 178.—Annonce de son *eau de cerises douces*, 323.—Son désir de se réunir à l'empire d'Allemagne, 426.—Réflexions sur une lettre de sa députation contre les opérations de l'assemblée, IV, 90.—Décret sur les réclamations des possesseurs de fiefs de cette province, 235.—Manœuvres contre l'Assemblée nationale, 382.—Le roi est chargé d'y rétablir le

clame, 403.—Sa fédération, 706.—Accusations contre la noblesse d'y exciter la fermentation, V, 247.—Décret qui y confirme les protestants dans leurs droits, 431; VI, 522. — Le conseil supérieur désavoue une prétendue protestation contre les décrets, VI, 185.—Dissertation relative aux droits de l'empereur sur cette province, XI, 233, 241. 478.—Pétition des Juifs pour être admis au rang des autres citoyens, 552.—Conduite atroce des Autrichiens dans cette province, XVIII, 357.—Elle est évacuée par eux, XIX, 321.

ALTÉMA, conseiller à Lewaerde.—Est nommé directeur Batave, XXIX, 344.

ALTEMPS (ex-duc).—Formation d'un cercle constitutionnel dans son palais, XXIX, 266.

ALTENKIRCHEN. — Succès des Français sur ce point, XXVIII, 343, 314.—Marceau y est blessé, 449.—Nouvelle victoire, 670.

ALTERNAT des administrations. (*Voyez* Administrations.)

ALTKIRCH (seigneurie d').—Annulation de la donation qui en a été faite à Mazarin, IX, 160.

ALTON (comte d'), général autrichien.— Est envoyé contre les Belges, II, 249. — Les prisonniers autrichiens sont déclarés responsables des cruautés dont il menace les patriotes, 289, 329.—Marche sur Tirlemont, 313. — Sa retraite de Bruxelles, 393, 417.—Bruit de sa prise, 450.—Sa défaite et sa fuite, 474.—Son retour à Vienne, III, 134.—Il est nommé commandant général de la Moravie, 229. — Reçoit l'ordre de retourner dans les Pays-Bas, 301. — Sa mort, 517.

ALTONA.—Enlèvement par les Anglais d'un navire ragusain, destiné pour Amsterdam, XXVIII, 510. — Publication d'un livre philosophique, intitulé l'*Apôtre du Holstein*, XXIX, 657. — Soulèvement de l'opinion publique contre le crime de Rastadt, 687.

ALTORFF.—Sa prise par Bernadotte, XXVIII, 402. —Et par l'armée d'Helvétie, XXIX, 781.

ALVINZI, général autrichien. —Sa sommation au peuple liégeois, VI, 759.—Retraite de son armée en Italie, XXVIII, 513.—Sa destruction totale, 535.

ALZIARI, administrateur du Var. — Présente une pétition du Var relative aux subsistances, XIV, 635.

AMADE, administrateur du Gers. — Est décrété d'arrestation, XVII, 167.

AMAND, maçon. — Est condamné à mort, XXI, 104.

AMAR, député de l'Isère à la Convention.—Ajoute aux griefs reprochés à Louis XVI, XIV, 718. — Demande l'envoi de commissaires dans le Bas-Rhin, 812. — Soutient que la Convention peut seule juger Louis XVI, 849, 850. — Son vote dans ce procès, XV, 162, 188.— Propose une adresse au peuple sur la conduite de la Convention dans cette affaire, 257. — Vote un sursis au décret qui accorde au citoyen Courme le droit de représailles contre les magistrats génevois, 495. — Dénonce une addition faite au plan de constitution lu par Condorcet, XV, 516.— Appuie le projet d'organisation du tribunal révolutionnaire, 681. —Annonce que Kellermann a perdu la confiance de l'armée, XVI, 447.—Arrestations ordonnées par lui dans l'Ain, 511.—Il propose l'envoi de commissaires dans la Lozère, 547. — Demande le décret d'accusation contre Buzot, 635.—Discute le projet de constitution, 660, 676. — Annonce l'évasion de Pétion et de Lanjuinais, etc., 738. — Propose de mettre en arrestation Vallée, Duprat jeune et Mainvielle, XVII, 270. — Accuse Carra de recevoir chez lui des aristocrates, 309.— Fait suspendre le comité de surveillance de Clamecy, 319. — Est élu secrétaire, 366. — Demande l'arrestation des aristocrates et des suspects, 448. — Inculpe Lesterpt-Beauvais, 458. — Dit que la République est trahie du côté du Mont-Blanc; dénonce Kellermann, 509. — Est élu membre du comité de sûreté générale, 659.— Sa motion contre les administrateurs de Serres, 690. — Il fait réintégrer Charbonnier dans ses fonctions, 699. — Fait décréter d'accusation quarante-six membres de la Convention, XVIII, 32, 37. — Propose de mettre Laplaigne hors la loi, 72. — Fait mettre Villeneuve en liberté, 72. — Son opinion sur un arrêté de la Haute-Garonne, 151. — Il fait décréter Dulaure d'accusation, 176.—Omission à la charge des Girondins qu'il promet de réparer, 176. — Texte de l'acte d'accusation présenté par lui contre des membres de la Convention, 200, 212, 220.— Fait supprimer les clubs de femmes, et décréter la publicité des séances de toutes les sociétés populaires, 299. — Propose l'arrestation de Lecointe-Puyraveau, 370. — Fait approuver celle de Chabot, Bazire, Delaunay et Julien, 463. — Explique le retard apporté dans le rapport qui les concerne, 467. —Annonce l'arrestation de Rabaut-Saint-Etienne et de Rabaut-Pommier, 594.— S'oppose à ce ce que les députés soient admis à voir Bazire et Chabot, 595. — Son rapport sur l'arrestation de Fabre-d'Eglantine, XIX, 207, 209, 210. — Il est dénoncé par Hébert, 630.—Son rapport sur la conspiration de l'étranger, et décret à la suite, 722, 724, 739. — Est élu président, XX, 155. — Répond à une députation de Franciade, que le Panthéon appartient à Rousseau, 217.—Fait une sortie contre les avilisseurs de la Convention, 232. — Fait rendre un décret en faveur de Leger, XXI, 27. — Somme Robespierre d'articuler les reproches qu'il a à faire aux comités, 331.—Son opinion sur la liberté des détenus, 488. — Sur la liberté de la presse, 605. — Il est dénoncé par Lecointre; ordre du jour, 610, 620.— Débats à ce sujet, et décret qui déclare calomnieuse cette dénonciation, 626, 629, 632, 637, 638.—Ses explications sur la pièce qui a motivé l'arrestation de soixante députés, XXII, 300.—Décret portant qu'il n'y a pas lieu d'examiner sa conduite, XXIII, 71. — Demande l'envoi de représentants aux colonies, 390. — Accusation d'Isnard contre lui, 619. — Il défend les membres des anciens comités, XXIV, 54.—Est décrété d'arrestation et transféré à Ham, 124.— Est décrété d'accusation, 522. — Découverte d'une lettre à sa charge, 581. — Dénonciation contre lui, 636. — Il est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.—S'évade, XXVIII, 266.—Ordre de l'arrêter, 281. — Il est accusé de montrer, devant la haute-cour, une politesse étudiée, 584. — Conclusions contre lui, 684. — Il crie à l'injustice et est reconduit en prison, 704. — Fait l'éloge du gouvernement révolutionnaire, 705. — Est renvoyé devant le tribunal de la Seine, 717.—Motion de le déporter, 809.

AMAURY (Maclou-Claude-André).—Est acquitté, XIX, 488.

AMAURY-DUVAL. (*Voyez* Duval.)

AMBASSADEURS ET ENVOYÉS ÉTRANGERS. (*Voyez* Diplomatie.)

AMBERT, général.—Annonce quelques revers, XX, 610.

AMBERT (Puy-de-Dôme). — Décret portant que cette commune a bien mérité de la patrie, XVII, 451. —Annulation de ses élections, XXVII, 430.

AMBERT (MERLE D'), colonel du régiment Royal-Marine.—Rapport sur les troubles provoqués par lui à Marseille, III, 718.—Il est renvoyé devant la sénéchaussée de cette ville, 725, 726. — Dénonciation de ses mauvais traitements contre ses soldats, V, 93. —Il est condamné à mort; rejet du sursis demandé par sa fille, XXIX, 304.

AMBLARD (M.-M.), veuve Godefroy.—Est traduite au tribunal révolutionnaire comme complice de Catherine Théos, XX, 742.

AMBLY (Ch. d').—Violences commises contre lui. I, 275.

AMBLY (marquis d'), député de Reims à la Constituante.—Son opinion sur le droit de chasse, I, 301. —Il dénonce le refus fait par le comité des finances de livrer à l'impression la liste des pensions, 537.— Sa motion sur le comité militaire, II, 2.—Propose d'imprimer la liste des absents, 64.—Veut que les députés soient choisis parmi les éligibles du département électeur, 196.—Demande l'exclusion de tout membre reconnu calomniateur, 288.—Est adjoint au comité militaire, 397.—Vote le maintien de la pension de Luckner, III, 51.—Demande la question préalable sur une motion en faveur de l'égalité politique, 228.—S'oppose à la lecture des adresses, IV, 538.— Veut combattre le décret qui abolit la noblesse, 679. —Défend Toulouse-Lautrec, 719.—S'oppose à ce que les députés ne puissent s'absenter pendant la fédération, V, 27.—Parle sur les pensions militaires, 94.— Défend le plan de Bouthilier sur l'organisation de l'armée, 272.—Demande la poursuite des députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, 339.—Dénonce l'insurrection du régiment Royal-Champagne, 410.— Annonce un mémoire de la garde nationale d'Hesdin sur les troubles de cette ville, 513.—Insulte et menace Mirabeau, VI, 310.—Demande la mise en liberté de madame Melair, VII, 356.—S'oppose au nouveau serment proposé pour l'armée, VIII, 648.—Jure de rester fidèle à la patrie, quoiqu'elle ait été ingrate envers lui, 728.—Dénonce la violation de ses propriétés, IX, 5.—Attaque la consigne donnée aux Tuileries par Lafayette, 89.

AMBOISE (Indre-et-Loire).—Décret pour y construire un pont, XI, 444.—Troubles à l'occasion des subsistances, XIV, 682.

AMELOT. — Est nommé commissaire du roi près la caisse de l'extraordinaire, IV, 393; VI, 468.—Son mémoire sur l'organisation de cette caisse, 467.—Il en envoie l'état, VII, 48.—Ainsi que celui de la contribution patriotique par département, 108.—Sa lettre sur le paiement de cette contribution dans le Finistère, 308.— Il envoie l'état de sa caisse pour le mois de mars, VIII, 130.—Écrit contre le projet d'organisation de ses bureaux, 591.—Transmet l'état des rôles de la contribution patriotique, IX, 163.— Réclame le paiement de l'arriéré, X, 186, 191.—Rend compte du produit de la vente des biens nationaux, 467; XI, 374.—Mise des scellés sur sa caisse, XIII, 499, 500.—Directeur des domaines nationaux; il est décrété d'arrestation, XVIII, 134.—Sa mission en Italie, XXIX, 398.—Motion relative aux poursuites faites contre lui, 765.

AMELOT, ex-ministre.—Ses héritiers sont poursuivis par Latude, et condamnés, XVII, 621. (*Voyez* Latude.)—Effets précieux trouvés dans sa cave, XVIII, 479.

AMELOT, député de l'Allier au Conseil des Cinq-Cents.—Demande à justifier plusieurs fonctionnaires de l'Allier, XXIX, 59.

AMELOT, évêque de Vannes.—Est mandé à la barre, VII, 383.—Il s'y rend, 556.

AMENDES.—Décret pour le paiement de celles de non conciliation, XX, 187.—Leur consignation exigée pour appeler des jugements de police, XXVII, 468, 477.—Réclamations contre la remise, par le ministre des finances, de celles prononcées par les tribunaux, XXIX, 284. (*Voyez* Confiscations.)

AMÉRIQUE.—Avis sur les terres qui y sont en vente, IX, 274.—Succès des Indiens dans sa partie septentrionale, XII, 241.—Réflexions sur le commerce dans les possessions anglaises, XIII, 632.—Pétition de plusieurs Américains contre la prohibition de sortie de toute espèce de denrées de la France, XVII, 467. —Une députation demande la mise en liberté de Th. Payne, XIX, 326.—Voyages chez les sauvages de l'Amérique septentrionale, XXI, 38.—Position des Anglais dans ce continent, XXII, 169.—Expédition chargée de reconnaître les côtes de l'Amérique méridionale, XXIV, 637.—Ravages de la fièvre jaune, XXVII, 449.—Lettres sur sa géographie, XXVIII, 259. — Effroyable mortalité, 448. — État des conquêtes anglaises, 504.—Tremblement de terre dans les possessions espagnoles, 818.—Ravages de la fièvre jaune, XXIX, 645. (*Voyez* Etats-Unis, Iles et Colonies.)

AMET, veuve d'un citoyen mort au 10 août.—Réclame des secours, XIII, 487.

AMFREVILLE. — Scélératesse d'un chirurgien chouan dans cette commune, XXIX, 47.

AMIDONS.—Décret sur leur fabrication, III, 672, 674.—Arrêté pour la fermeture des amidonneries, XXIV, 330.

AMIENS.—Le réglement militaire de cette ville est étendu à tout le royaume, II, 383.—Formation de sa municipalité, III, 511.—Décret qui y autorise un emprunt, IV, 366.—Division de ses paroisses, VII, 192. —Événements à l'occasion du serment civique des prêtres; décret à ce sujet, 223.—Adresse à l'Assemblée nationale, VIII, 782; IX, 177.—Dénonciation contre ses juges; ils sont mandés à la barre, XV, 558. —Censurés et renvoyés à leurs fonctions, 685.—Improbation d'une adresse de sa société populaire demandant l'expulsion des Bourbons, la destitution de la commune de Paris, l'abolition du tribunal révolutionnaire, etc., 788.—La commune dénonce une protestation des députés de la Somme, contre le 31 mai, XVI, 644, 648.—Arrestations d'accapareurs, XVII, 473. —De prêtres et d'Anglais, 731. — Le temple de la Raison y est profané; Dumont y tend son filet de guillotine, XVIII, 643.—Plantation d'un arbre de la liberté, XIX, 22.—Sa société populaire demande la clôture des églises, 69.—Découverte d'argenterie enfouie, 559.—Opérations de Dumont, 700.—Mission de Florent Guyot, XXIII, 334.—Adresse d'adhésion aux travaux de la Convention, 436.—Révolte du 13 germinal, XXIV, 149.—Détails sur ses troubles, 159. —Décret qui y autorise un emprunt, 407.—Envoi à la bibliothèque nationale d'un manuscrit de Pierre de l'Étoile, XXIX, 659.—Désordres attribués aux Jacobins, puis aux émigrés et aux chouans, 775, 776, 781. (*Voyez* Somme.)

AMIENS (évêque d'). (*Voyez* Machault.)

AMIET, femme Gauvain.—Est condamnée à mort, XXI, 159.

AMINOFF, colonel suédois.—Est enfermé dans une forteresse, XXII, 337.

AMIOT, juge-de-paix du Doubs.—Son assassinat; demande de secours pour sa famille, XXIX, 624 *bis*.

AMIRAUTÉ (l').—Décret qui règle le mode de liquidation de ses offices, VI, 303.—Plaintes contre le despotisme des amirautés, VIII, 560.

AMIRAUX. (*Voyez* Officiers de marine.)

AMIS DE LA CONSTITUTION, Amis des arts, Amis des noirs, etc. (*Voyez* Sociétés.)

AMNEVILLE-CHIFREVALT (d').—Est condamné à mort, XXI, 192.

AMNISTIE ET AMNISTIÉS.—Décret d'amnistie, IX, 655, 662.—Sa présentation au roi, IX, 661.—Motion de l'étendre, X, 3.—Plaintes contre son inexécution, 144, 371, 390.—Lettre du ministre de la guerre y relative, 154.—Amnistie en faveur des soldats déserteurs qui rentreraient en France, XI, 332.—Origine de ce mot, 675.—Autre pour les insurrections relatives à la cherté des grains, XVIII, 533.—Autre en faveur des habitants de l'Ouest qui rentreront dans le devoir, XXII, 644, 649.—On en propose une pour les délits révolutionnaires, 700; XXIII, 221.—Heureux effets de celle de l'Ouest, XXIII, 461.—Décret qui en prononce une pour tous les délits révolutionnaires antérieurs au 13 vendémiaire, excepté l'émigration, XXVI, 301, 306, 347, 348, 349.—Message sur sa non publi-

cation dans le département de Maine-et-Loire, 557. —Est étendue aux départements insurgés, 573, 582. —Message sur son application aux militaires, XXVIII, 160. (*Voyez* ce mot et Déserteurs.) — Elle est étendue aux chouans, 263, 272.—Proposition d'une amnistie générale, 266.—Exclusion de Paris des amnistiés lors de la conspiration de Babœuf, 269, 270, 294, 297.—Amnistie pour les délits militaires commis dans l'Ouest, 382, 404, 411.—Proposée pour ceux relatifs à la révolution, 406, 408, 411, 414, 417, 418, 419.—Les amnistiés exclus de Vendôme, 420.—Motions et arrêté en leur faveur, 465, 475, 508.—Loi qui modifie celle du 3 brumaire, 505. (*Voyez* cette loi.)—Amnistie pour les délits purement révolutionnaires, 513.—Proclamation du Directoire sur celle des délits militaires, XXIX, 134.—Les rebelles amnistiés exclus des assemblées primaires, 164.—Interprétation de la loi du 3 brumaire, 389.—Discussion sur les exceptions à celle du 14 frimaire an V, 749, 751, 754, 766, 767.

AMODEI, capitaine.—Son rapport justificatif de XXIX, la cour de Rome, XXIX, 142.

AMON, caporal.—Trait de bravoure, XXVII, 202.

AMONIN.—Argent trouvé chez lui, XVIII, 535.

AMONT (bailliage d') en Franche-Comté.—Discussion sur ses deux députations aux états-généraux, I, 139.

AMORTISSEMENT.—Application de son système aux Etats-Unis, V, 70.

AMPUGNANO.—Troubles dans cette ville, XXIX, 147.

AMSTERDAM.—Article sur sa maison de force, III, 460; IV, 20.—Notification relative à sa banque, VI, 429.—Tumulte y excité, VII, 585.—Incendie du magasin de l'amirauté, IX, 129, 197.—Fermentation parmi le peuple, 350.—Placard qui excite les Bataves à l'insurrection, XV, 233.—Proposition à la Convention en faveur de cette ville, motivée sur son inimitié pour le Stathoudérat, 359.—Ouverture de quatre emprunts, XVI, 725.—Dont l'un au nom de Monsieur et du comte d'Artois, XVIII, 441.—Emeutes, XXI, 521.—Réflexions sur sa banque, XXII, 110.—Pétition des habitants contre l'influence du prince d'Orange et le duc d'York, 509.—Sa prise par les Français, XXIII, 295.—Discours du comité révolutionnaire batave au magistrat, 401.—Etat de la banque à l'entrée des Français, 498.—Proclamation de ce comité, 601.—Mouvements séditieux des Orangistes, XXIV, 177.—Réquisition de tout l'or et l'argent non monnayé, 209.—Arrestation des principaux chefs Orangistes, 233.—Proclamation des représentants français au sujet des troubles qui y ont eu lieu, XXV, 225.—Emeutes en cette ville, 681.—Réclamation relative au club *des Amis de la liberté*, y établi, XXVII, 89.—Négociation ouverte pour rétablir le crédit de la banque, XXVIII, 238.—Fermentation, XXIX, 8.—Découverte d'une fabrique de faux récépissés de l'emprunt de 1795, 54.—Réhabilitation du corps des canonniers-bourgeois, 190.—Protestation contre la continuation des deux tiers de la Constituante, 252.—Pétition contre les faveurs accordées aux Orangistes, 731. (*Voyez* Hollande.)

AMYON, député du Jura à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 189, 252.—Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60.—Il proteste contre le 31 mai, XXII, 385.—Son rappel à la Convention, 65, 699.

ANABAPTISTES (les).—Demandent à être considérés comme citoyens français, XVII, 400.

ANACRÉON.—Traduction en vers de ses odes, XXV, 753.

ANADIE (vicomte d'). — Est nommé ministre de Portugal à Pétersbourg, IV, 113.

ANAMIER (Ami).—Est acquitté, XIX, 684.

ANAPE.—Prise de cette forteresse par les Russes, IX, 349, 373, 409, 457.

ANARCHIE. — Barère la peint comme devant engloutir ses amis et ses ennemis, XV, 672.—Rapport contre les provocateurs à l'anarchie, XXIII, 660.—Dénégation de son existence sous le rapport du système positif, XXVII, 592.—Article de Trouvé sur ce sujet, XXVIII, 45. — Le serment de *haine à l'anarchie* est ajouté au serment du 21 janvier, 523, 525.—Prestation de ce serment par le nouveau tiers, 816, 818.—L'anarchie pire que le royalisme, XXIX, 327. — Suppression de ce mot du serment civique, 747, 751, 752, 753, 755, 764.

ANARCHISTES. — Mesures contre ceux qui ont fait des motions d'assassinat sous les fenêtres de l'Assemblée nationale, V, 583. — Adresse du Calvados contre les individus ainsi désignés, XXIV, 627.—Sont accusés des troubles de Marseille, XXVIII, 373.—Et de ceux de la Haute-Garonne, 543. — Sortie contre leur audace et leurs réunions, 747.—On leur reproche de seconder le royalisme, XXIX, 253.—Sont accusés d'avoir influencé les élections de l'an VI, 258.—Plaintes adressées de Moulins contre eux, 333.—Sont inculpés relativement aux élections de l'an VII, 615.—Complot à eux attribué à Chinon, 624 *bis*. (*Voyez* Anarchie, Terroristes et Factions.)

ANARSON, commissaire du Directoire.—Annonce la publication à Nantes de la proclamation sur la descente en Angleterre, XXIX, 149.

ANATOMIE. — Réflexions contre les obstacles qu'elle éprouve, VIII, 462.—Décret pour la formation d'un cabinet d'anatomie, XXIII, 671.—Traité de Boyer sur cette matière, XXIX, 59.

ANBFELD (comte d').—Est nommé ministre de Danemarck à Naples, IV, 737.

ANCE.—Est proclamé guillotineur à Rochefort, XVIII, 413.

ANCENIS (Loire-Inférieure).— Défaite de 500 rebelles contre-révolutionnaires, XV, 732. — Ils y perdent huit mille hommes, XVII, 66. — Occupation de cette place par les républicains, XVII, 110; XVIII, 222. —Les Vendéens y tentent le passage de la Loire, XIX, 57.

ANCOGNE (Marc), soldat. —Trait de valeur, XXI, 110.

ANCONE. — Effets et munitions trouvés par les Français dans la forteresse, XXVIII, 588.—Monuments des arts recueillis dans la ville, 596.—Illumination à l'entrée de Bonaparte, 621.—Les habitants lui demandent leur réunion à la république Cispadane, 645. — Fête en l'honneur des républicains; statues des papes mutilées, 681.—Abolition de la noblesse; faits qui ont suivi sa révolution; députation à Bonaparte et au cardinal évêque, 728, 735.—La municipalité ordonne à l'évêque et au chapitre de lui remettre tous leurs biens, XXIX, 21.—Célébration du 18 fructidor; émeute au palais épiscopal, 59. — Proclamation de son indépendance, 101.—Le peuple s'érige en république démocratique, 107.—Arrivée de Berthier, 153.—Réunion de plusieurs villes à la république, 178.—Traduction à sa forteresse des chefs de la rébellion du Pérousin, 295.—Sa mise en état de défense, 452.—Destitution des administrations, 481. Sa mise en état de siége, 505.—Tentative de l'escadre turco-russe contre ce port, 710. — Son bombardement, 835.

ANDAY (François d'). — Est condamné à mort, XVIII, 436.

ANDAYE.—Tombe au pouvoir des Français, XVII, 6.—Victoire remportée sur les Espagnols, près de cette ville, 31.—Reçoit des secours, XVIII, 494.

ANDELLE, notaire. — Est adjoint au tribunal de police de Paris, II, 243, 282.

ANDELLE (mademoiselle).— Sa déposition dans l'affaire des 5 et 6 octobre, VI, 7.

ANDELYS (le district des).—Formation de sa municipalité, IV, 67.—Dénonce Fauvin, juge à Gisors, XVI, 702.

ANDÉOL, de Beaucaire.—Est décrété d'accusation, XVII, 62, 195.

ANDERMAN, officier,—Est arrêté près de la frontière, XII, 134.

ANDERSON (Alexandre). — Sa lettre sur un lac de bitume dans l'île de la Trinité, III, 182. — Il découvre une laine extraordinaire sur la côte de Coromandel, XXIX, 652.

ANDLAU (d'), prince, abbé de Murbach, député de Colmar à la Constituante. — Sa lettre contre les opérations de l'Assemblée, IV, 90.—Réclame contre l'insertion de son nom au livre rouge, IV, 99.

ANDLAU (baronne d'). — Danger qu'elle court, I, 208.

ANDRÉ, notaire à Lyon.—Est arrêté, XVII, 665.

ANDRÉ, commissaire de la section des Piques, au 31 mai.—Prête le serment révolutionnaire, XVI, 526.

ANDRÉ (d').—(*Voyez* Dandré.)

ANDRÉ, dit FAVIAU. — Conspiration ourdie par lui, XI, 243.

ANDRÉ (Joseph), négociant.—Défend Sabattier-Cabre, accusé d'aristocratie, V, 257.

ANDRÉ (de la Lozère), membre du conseil des Cinq-Cents.—Maintient les droits qu'ont les membres d'une administration de s'adjoindre des collègues en remplacement, XXVIII, 248. — Fait régler le mode de révision des jugements militaires, 419. — Son altercation avec Legot, 474.—Dénonce la municipalité de Toulouse, 543. —Se plaint de ce que Dumolard est interrompu dans son opinion contre les journalistes, 562.—Invoque l'appel nominal sur la question du serment des électeurs, 622.—Est déporté, 796.

ANDRÉ (du Bas-Rhin), membre du conseil des Cinq-Cents. — Appuie divers projets de finances, XXIX, 276.—Sa motion contre les maisons de jeu et les dilapidateurs, 332.—S'oppose à la prorogation des mesures contre la presse, 358.—Attaque le projet de l'impôt sur le tabac, 370. — Son rapport contre les maisons de jeu et sa discussion, 391, 728, 808.—Appuie le projet de déclarer nationaux les biens du culte protestant, 616.—Celui sur les écoles primaires, 654. —Celui contre les émigrés naufragés à Calais, 664. — Est exclus au 19 brumaire, 893.

ANDRÉ (Th.), du Finistère. — Est condamné à mort, XXI, 88.

ANDRIEGY, cabaretier. — Est condamné à mort, XXI, 128.

ANDRÉI, député de la Corse à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 217, 254. — Est décrété d'accusation, XVIII, 32, 37, 60. — Texte de cet acte, 200, 212, 220.

ANDRÉOSSY, chef de brigade. — Se distingue au passage du Pô, XXVIII, 275.—Son éloge, 370.—Sa réception par le Directoire, XXIX, 93. — Il est nommé commissaire pour les préparatifs de la descente en Angleterre, 180.—Éloge de sa conduite en Egypte, 440.—Il prend part à l'expédition de Syrie, 839.—Arrivé à Fréjus, 849. — Est nommé, au 18 brumaire, chef de l'état-major général, 885.

ANDRIA, en Italie.—Prise de cette ville par Broussier, XXIX, 659.

ANDRIEU, avocat-général et maire d'Aigues-Perse, député de Riom à la Constituante.—Son opinion sur les patronages laïcs et l'aliénation des fondations, V, 12.—Sur le droit de pétition, VIII, 358.—Sur le projet d'extinction de la mendicité, IX, 791.

ANDRIEU, graveur. — Ses médailles des événements de la révolution, VI, 84.

ANDRIEUX.—Est autorisé à lever un corps de hussards-braconniers, XIII, 656.

ANDRIEUX, homme de lettres. — L'un des auteurs de l'opéra de *Louis IX*, IV, 655. — Annonce de sa pièce des *Deux Sentinelles*, VIII, 15.—Réponse du pape à son épître, XI, 312.—Auteur de *la Réponse des Chevaliers français au prince de Neuwied*, XIV, 125.—De l'*Enfance de Rousseau*, comédie, XX, 555. —De *Stances pour l'apothéose de Bara et de Viala*, XXI, 314. — Il participe aux secours accordés aux savants et artistes, XXIII, 130. — Auteur de la fable des *Passagers et le Pilote*, XXVII, 345. — Du *Procès du sénat de Capoue*, XXVIII, 197. — De l'*Hôpital des Fous*, 352.—Du *Meunier de Sans-Souci*, 658. — De *Socrate et Glaucon*, 780.—Elu aux Cinq-Cents; combat la loi sur la compression de la presse, XXIX, 357.— Parle sur le rétablissement de l'hôtel des monnaies à Marseille, 398. — Sur une pétition de Trocard, qui a donné asile à des Girondins, 404. — Sur la clôture de l'emprunt contre l'Angleterre, 411. — Fait augmenter le traitement des juges, 462, 602, 596 *bis*, 597 *bis*. — Résoudre une question relative aux actes d'huissiers, 586. — Son opinion sur les prêtres sujets à la déportation, 591.—Sa motion en faveur des rentiers de l'état, 638. — Son opinion sur les écoles primaires, 658, 663, 664. — Sur le projet relatif au massacre de Rastadt, 674. — Sur la portion saisissable du traitement des employés, 704. — Appuie un projet sur la liberté de la presse, 712. — Demande que les gens de lettres puissent cumuler plusieurs traitements, 717.—Fait voter des fonds pour l'imprimerie de la république, 798. — Réclame contre les réductions proposées au Conservatoire de musique, 845. — Demande compte de la délivrance des certificats d'hypothèques sur les immeubles vendus, 872.

ANDRIEUX, homme de loi. — Est élu juré-suppléant de tribunal du 10 août, XIII, 450.

ANDRINOPLE. — Rançon donnée par cette ville à quinze cents brigands qui la dévastaient, XXIV, 209.— Est menacée par les voleurs de la Romélie, XXVIII, 768.

ANDUZE (Gard). — Dénonciation de sa société populaire contre Borie, XXIV, 453.

ANENOT, marchand de bœufs. — Est condamné à mort, XXI, 299.

ANFOSSI, compositeur. — Auteur de la musique des opéras : *Il geloso in cimento*, IV, 376; et *I Viaggiatori felici*, V, 28.

ANGELUCI, consul de Rome, et chirurgien-accoucheur. — Annonce qu'il continuera de donner ses soins au soulagement des malades, XXIX, 251.

ANGERS. — Arrêté des jeunes gens et des femmes pour le soutien de la jeunesse de Rennes, *Int.*, 543.— Vœu de cette ville pour la double représentation du tiers, 554. — Marche des volontaires contre les cultivateurs pour les forcer à l'approvisionner, III, 366.— Soumission de sa municipalité pour l'acquisition de 10 millions de biens du clergé, IV, 21.—Les Bénédictins de cette ville cèdent leur couvent à la municipalité, 246. — Mandement patriotique de son évêque, 642. — Insurrection de ses ouvriers de carrières, V, 627, 652.—Vente de biens nationaux à sa municipalité, VI, 408, 491. — Circonscription de ses paroisses, VII, 215. — Adresse de sa société patriotique en faveur des hommes de couleur, 673.—Adresses à l'Assemblée nationale, IX, 189. — Les fédérés demandent le décret d'accusation contre Lafayette, XIII, 116. — La commune demande la déchéance du roi, 224.— Dénonce les Jacobins, la commune de Paris et les sections, XVI, 576.—Est évacué par ses habitants, 681. —Marche des rebelles sur cette ville, 694. — Enlèvement des croix de Saint-Louis qui avaient reparu à l'approche de ceux-ci, XVII, 280. — Envoi à la Convention des dépouilles des églises, XVIII, 581.— Levée du siége, 615. — Eloge de la conduite des habitants, 640.—Exécution de l'évêque d'Agra et de Laplanche-Ruillé, XIX, 161. — Accusation contre Westermann, à l'occasion de la levée du siége, 552.—Pièces envoyées contre Ronsin, XX, 435.— Accusation contre Danican, à l'occasion du siége, XXII, 357. — Lettres de cette

ville, annonçant la mise en liberté de la famille de Charette, XXIII, 32. — Renvoi devant son tribunal des membres acquittés du comité révolutionnaire de Nantes, XXIV, 285.— Ses communications avec Alençon, la Flèche et le Mans nettoyées, XXV, 104. — Adresses de la société populaire contre Hentz et Francastel, 455. — Sa mise en état de siége, XXVII, 257. — Manifeste royaliste par Stofflet; proclamation de Hoche, 409. — Jugement et exécution de Charette, XXVIII, 150. — Projet d'y créer une école de santé, XXIX, 59.— Procès singulier à son tribunal criminel, 480. — Kellermann y est couronné au spectacle, 491. —Demande d'un lycée pour cette commune, 579 *bis*. — Brigandages commis par les chouans, 777. — Se fortifie contre eux, 874.—Arrivée du général Hédouville, 879.

ANGERS (évêque d'). (*Voyez* Vivier de Lorry) (Couet du).

ANGIBAULD (P.-C.), grenadier. —Est condamné à mort, XX, 412.

ANGIOLINI, ministre de Toscane à Rome. — Fermeté de sa conduite dans cette ville, XXIX, 128.—Envoyé en France, sa présentation au Directoire, 222.— Il quitte Paris, 654.

ANGIVILLERS-LABILLARDERIE (d'), directeur des bâtiments du roi.— Est dénoncé pour ses dépenses, VI, 319. — Se disculpe, 365. — Décret pour son remplacement et la saisie de ses biens, VIII, 669, 686.

ANGLAIS. — Forment un club à Paris, XV, 58. — Ceux qui sont en France sont mis sous la protection de la loi, 337, 338. — Expulsion de ceux non domiciliés en France avant le 14 juillet, XVII, 294.— Motion de confisquer leurs biens en France, 599, 670. — Ordre de resserrer ceux arrêtés pour répondre de la conduite de Hood à Toulon, 610, 620.— Exception en faveur de ceux qui vivent du travail de leurs mains, 624. — Demande du rétablissement du décret rendu précédemment contre eux, 659. — Leur conduite infâme à Toulon, 757. — Arrestations de tous ceux qui sont en France, XVIII, 88. — Rapport sur le décret rendu contre eux, 141. — Secours accordés aux religieuses anglaises établies en France, XXIV, 223. — Mécontentement des Anglais établis à Lisbonne, par suite de la paix du Portugal avec la France, XXIX, 18. — Arrestation d'individus de la même nation à Bordeaux; mise des scellés sur leurs papiers à Dunkerque, 180.— Ordre du Directoire d'incarcérer tous les prisonniers anglais, 194.—Arrestations à Ostende, 224.

ANGLETERRE. — Fait répandre un mémoire pour réprimer en France l'idée des états-généraux, *Int.*, 84.—Perd ses colonies d'Amérique, 122.—Le roi approuve la conduite de son ambassadeur vis-à-vis de la France, I, 278. — Complot contre le port de Brest, attribué à son gouvernement, 283. — Relation mensongère dans ses journaux des journées des 5 et 6 octobre, II, 49.—Négociations pour la paix entre la Turquie, la Russie et l'Autriche, 219. — Indemnité des membres des corps législatifs. Nomination d'un vice-roi en Irlande, 226. — Anecdote sur un déporté à Botany-Bay, 273.— Acte de navigation relatif à l'Amérique; enfant à deux têtes; jugement concernant des journalistes; emplois divers des biens du clergé, 281.—Réunion de la Savern à la Tamise, 298. —Envoi par les insurgés belges d'un agent à Londres; retour de M. Elliot; propriétés du chiendent, 306.—Etat de la dette, III, 127. — Liste des vaisseaux à Plymouth, 135. — Forces de l'armée, 403, 410. — Déclaration pour l'indépendance des Pays-Bas, 417. —Ses différends avec l'Espagne, négociations et traité de paix qui les termine, IV, 362, 366, 371, 375, 378, 385, 566, 590, 650, 714; V, 7, 54, 70, 78, 201, 285, 361, 485, 617; VI, 102, 149, 165, 173, 237, 267, 354, 369, 381.—Vues du ministère contre la France, IV, 425.—Revenus et dépenses publiques, 494.—Agression de Tippoo-Saïb dans l'Inde, 605. — Mouvements maritimes, 738.—Analyse de sa Constitution, V, 2, 46, 125. — Elections pour le parlement, 70, 174. — Etat de ses forces navales, 128. — Armements maritimes, 166. — Tableau de sa situation relativement à celle de la France, 124. — Sortie des flottes, 309.—Préparatifs de guerre, 381.—Etat de l'agriculture et du commerce, 414. — Mouvements maritimes, 453, 469, 565. — S'unit à la Prusse pour rendre les Pays-Bas à Léopold, 469. — Continuation des armements, 541. — Etat de ses vaisseaux armés, 589. — Fermentation qu'y excitent les décrets rendus en France pour secourir l'Espagne, 617, 625. — Opérations de l'armée dans les Indes, contre Tippoo-Saïb, 701, 774. — Politique tortueuse de la cour, 766. — Sa situation, VI, 29.—Sa conduite vis-à-vis la France, 37. — Observations sur une confédération des puissances du Nord contre l'Angleterre et la Prusse, 70. —Lettre écrite de Nantes sur les projets de l'Angleterre, 77. — Armements maritimes, 109. — Réflexions sur sa situation politique et ses ressources financières, 141. — Continuation des préparatifs de guerre, 221.—Ses dispositions envers les Belges, 229. — Réponse de la cour relative à un rapprochement entre ceux-ci et l'empereur, 307. — Des sauvages lui offrent d'envahir le Mexique, 315. — Détails sur la guerre de l'Inde, 429. — Annonce de son désarmement, 446. — Bases de la convention secrète entre elle et l'Espagne, 521. — Observations sur son état politique; ses préparatifs contre Tippoo-Saïb, 565.— Frais de son dernier armement contre l'Espagne, 625, 693. — Elle garantit les Pays-Bas à l'empereur, 725.— Préparatifs maritimes contre la Russie, VII, 49. —Entremise des agents anglais dans les conférences de Sistow, 281. — Conquêtes sur Tippoo-Saïb; 297, 329. — Nouvel armement, 361, 457. — Etat des dépenses de l'armée, 429.—Frais de la guerre de l'Inde, 473. — Réflexions sur sa conduite diplomatique, 489. — Propose à la Pologne un traité d'alliance et de commerce, 497, 617, 649, 693. — Causes de la guerre de l'Inde, 521. — Sa conduite diplomatique dans la guerre des Turcs, 585, 713. — Démonstrations militaires et maritimes, 745; VIII, 10, 61, 117. — Appuie les prétentions de la Prusse sur Thorn et Dantzick, 17.—Négocie avec la Russie, 73.—Notice sur sa politique extérieure, 85.—Mécontentement de ses négociants à l'occasion d'une guerre contre les Russes, 93.—Réflexions sur ses dispositions à l'égard de la Prusse; notice sur les démarches de son ambassadeur auprès de la cour d'Espagne, 125, 133.—Considérations sur sa conduite, 141.—Annonce de la fin prochaine de ses négociations avec la Russie, 153.—Le gouvernement dément l'envoi d'un mémoire aux cours de l'Europe; armements maritimes, 210.—Tentatives pour obtenir la navigation des mers Rouge et Noire, 225.—Conjectures sur ses contestations avec la Russie, 233.—Activité des armements maritimes, 285, 377, 470, 513.—Demande de l'entrée de sa flotte dans les ports danois, 357.—Ses troupes battues par Tippoo-Saïb, 389, 461.—Ultimatum de la Russie, 413; IX, 181.—Conjectures sur le but caché de ses armements, VIII, 476.—Nouvelles des Indes, 563, 708; IX, 285, 489, 521.—Résultat des négociations avec la Russie, VIII, 571. — Dispositions du gouvernement et du peuple à l'égard de la France, 588.—Conjectures sur la guerre avec la Russie, 595. — Notice sur sa médiation dans la guerre des Turcs et des Russes; ses officiers sont remplacés sur la flotte russe par des Français, 611.— Considérations sur ses projets relatifs à la France, 619.—Essais historiques sur la monarchie anglaise, 666.—Sortie de la flotte, 726.—Continuation des armements, 763; IX 53.—Ordre donné à Lord Hood de se tenir prêt à mettre à la voile, VIII, 779.—Mécontent-

lement du peuple contre la politique de Pitt, 779.— Projet de descente sur les côtes du Poitou, IX, 24, 28. Collision de gardes nationaux avec ses marins, 43. —Discontinuation de la presse à terre, 77.—Arrangement de ses différends avec la Russie, 329, 473.— Menaces à la France en réclamant la liberté de Louis XVI, 617.—Avantages remportés sur Tippoo-Saïb, X, 30.—Histoire d'Angleterre, 62.—Annonce à son cabinet de l'acceptation de la constitution par le roi de France, 78.—Particularités sur une caverne appelée *le palais de Thor*, 31.—Affaires avec Tippoo, et succès de celui-ci, 158, 305, 401, 485, 617, 642, 711. — Des remercîments lui sont votés pour avoir secouru Saint-Domingue, 303.—Motifs de sa haine contre la France, 393.—Réflexions à ce sujet et sur son influence dans les troubles des colonies, 437.— Vues politiques de son ministère, 741.—Bruit d'une alliance avec la Hollande, XI, 153.—Conjectures sur ses intentions envers la France, 160.—Etat de ses revenus, 541.—Réflexions sur sa dette, XII 16.—Le gouvernement excite des mouvements au Cap de Bonne-Espérance et à Ceylan, 153.—Son cabinet accusé d'avoir dirigé les négociations de La Haye et autres, 197.—Envoi près du cabinet anglais du comte de Stadion, en qualité de ministre impérial, 273.—Intrigues dans les papiers publics pour déconsidérer les négociations de Talleyrand et de Chauvelin, 389.— Proclamation du roi contre les écrits séditieux et incendiaires, 509.—Le roi est sommé par le roi de Hongrie de remplir ses engagements comme garant de la convention de La Haye, 557.—Paix conclue avec Tippoo-Saïb, XIII, 66, 121.—Note pour engager le roi à ne point entrer dans la ligue contre la France, 177, 183.—Composition de son escadre, 197.—Armement contre la France, 249.— Lettre y relative, 257.— Calculs sur les revenus de l'Angleterre, 393, 813.— Envoi d'un ambassadeur en Chine, 409.—Rappel de son ambassadeur à Paris, 514.—Le gouvernement annonce l'intention de ne pas se mêler des affaires de la France, 523; XIV, 426.—Etat progressif de la dette depuis Guillaume III, 85. — Affluence des émigrés français, 165.—Affiche d'une déclaration des patriotes, et ouverture des clubs, 209.—Adresses de plusieurs sociétés patriotiques, en faveur des succès de la France, 411, 446.—Députation d'Anglais à la Convention nationale, 592.—Mesures contre les écrits révolutionnaires, 677.—Préparatifs de guerre, 789.— Etat de ses forces navales, 845; XV, 137.—Réflexions sur la guerre avec la France, XIV, 857.—Echange de notes diplomatiques, XV, 17, 121.—Mouvements hostiles du gouvernement; discussion à la Convention à ce sujet, 19, 21.—Sa prétendue neutralité sur le procès de Louis XVI, réfutée par Barère, 60.—Rapport de Brissot sur ses dispositions, 127.—Notes du ministre de France contre le bill des étrangers et la défense d'exporter des grains, 145, 146.—Etat des vaisseaux de ligne en armement à Plymouth, 241.— Ordre au ministre français, à la nouvelle de la mort de Louis XVI, de quitter le royaume, 316.—Préparatifs de guerre contre la France, 317, 341.—Déclaration de guerre de cette puissance, 331, 334.—La Convention décrète une adresse au peuple anglais, 337, 338.—Accession du gouvernement à la coalition, 341. Il engage la Hollande à y entrer 358.—Embargo mis sur tous les bâtiments français, 513.—Convention avec l'Espagne relativement à l'affaire de Nootka-Sound, 585.—Ordre de couler bas tous les vaisseaux français, 586.—Envoie une escadre à la Martinique et à la Guadeloupe, 602. — Tableau des dépenses de la marine et de l'armée de terrre, 786. — Ordre du conseil exécutif de France de respecter ses pêcheurs non armés, 802.—Activité des travaux dans les ports, XVI, 37.—Réflexions sur sa situation, 96.— Offres que lui fait la Hollande contre la France, 98. —Son mémoire aux états-généraux de ce pays à l'occasion de la mort de Louis XVI, 161.—Traité de subside avec le Landgrave de Hesse, 293.—État de sa flotte, 301.—Traités avec la Russie, 593; XVII, 389, 469.—Menace La Rochelle d'une invasion, XVI, 451. —Prend Tabago, 666.—Débarquement à Ostende de quarante-quatre bâtiments anglais, 673.—Entrée du duc de Clarence, fils du roi, dans le parti de l'opposition, XVII, 89.—Note-circulaire du lord Hervey aux Toscans, 117.—On attribue la capitulation de Valenciennes à un complot ourdi par son gouvernement, 287. —Sa perfidie dénoncée à tous les peuples, 288.—Réglement du roi pour l'instruction de ses vaisseaux de guerre et corsaires, 289.—Réflexions sur l'acte de navigation, 290.—Annonce d'un traité avec le roi de Sardaigne sous la garantie de l'Espagne, 297.—Déclaration à la cour de Danemark au sujet des navires chargés de grains pour la France, 337.—Croisière de sa flotte devant Brest, 344.—Ses troupes défaites et chassées à la Martinique, 362, 461.—Lettre particulière sur un dernier coup qui doit être tenté par le cabinet, 384.—Prise devant Belle-Ile de bâtiments anglais chargés de poudre, 511.—Tableau de la position de l'Angleterre, 538.—Complot pour lui livrer le midi de la France, 572.—Son histoire par Robertson, 589.—Arrivée à Grodno de son ministre, 613.— Perte de son armée aux affaires de Lincelles et de Blaton, 613.—Autre défaite à la levée du siége de Dunkerque, 631.—Présentation à la Convention nationale d'un de ses drapeaux, 652.—Arrivée sur les côtes de la flotte de la Jamaïque; opinion des papiers anglais sur le ministère, 757.—Descente en ce pays projetée par le comité de salut public, 751.—La Porte lui envoie un ambassadeur, XVIII, 25.—Arrivée à Ostende de vingt-trois vaisseaux anglais, 33.—Son ambassadeur exige du duc de Toscane des mesures contre les Français; et de la cour de Naples son adhésion à la coalition, 65.—Déclaration des papiers ministériels sur la position de la France; pétition au roi par les habitants de Glascow pour l'engager à la paix, 73.—Prohibition de ses marchandises en France et arrestation de tous les Anglais qui s'y trouvent, 87.—Article sur les forfaits du gouvernement anglais, à l'occasion de la révolte de Lyon, 140.—Sa note à la Suède et réponse de cette puissance, 269.— Traité avec la cour de Naples, 285.—Considération sur l'état de sa constitution en 1693 et en 1793, 357. —Attentat commis par un équipage anglais sur celui d'une frégate française (*La Modeste*), 384.—Manifeste du roi aux Français, 433.—Mesures pour rendre la guerre populaire; réflexions sur ce manifeste, 529.— Note impérative de son ministre au grand-duc de Toscane, 577. — Traité conclu à Mayence avec la Prusse, 601.—Dialogue inséré dans un journal anglais sur ses généraux, 609.—Envoi d'une expédition en Corse; son mauvais succès; formation de la convention d'Écosse; protestation contre la guerre, 625. —Réflexions sur les dépenses des ministres, 689.— Le gouvernement fait défendre au roi de Naples de rien envoyer à Gênes, XIX, 2.—Décret qui le déclare coupable du massacre de l'équipage de *la Modeste*, 31.—Détails sur la formation d'une armée dite de la convention britannique; arrestation de ses chefs, 101. —Note virulente remise aux cantons suisses, 103.— Ses projets de descente à Port-Malo, 131.—Discussion aux Jacobins sur les crimes de son gouvernement, 167, 199, 205, 222, 229, 247, 254, 263, 269, 278, 289, 291, 306, 322, 348, 372, 381, 687.—Présages de luttes orageuses au parlement, 174.—Frais de son expédition de Toulon, 181.—Ses alarmes sur les préparatifs faits à Brest, 205.—Rassemblement de troupes à Cowe; craintes d'une descente; résultat de l'expédition de Toulon, 298.—Intrigues contre la neutralité de la Suisse, 299 —L'escadre anglo-espagnole éprouve un

refus de vivres à Venise, 305.—Ses intrigues pour détruire la marine française, 314.—Abandon de la rade d'Hyères par son escadre, 328.—Refus des commissaires anglais de faire venir *Monsieur* à Toulon, 345.—Coup-d'œil sur sa situation politique, 473.—Descente et fuite à Saint-Florent, 484.—Réponse de la Suisse à sa note contre la France, 505.—Réclamations de George III contre le mariage du prince Auguste, 513.—Renvoi de Talleyrand, 582.—Projets pour seconder les royalistes de Caen, 614.—Violation de la neutralité de Gênes, 645.—Réception brillante du colonel Mack ; il présente ses plans contre la France et reçoit une épée du roi, 653.—Adresses des patriotes de Sheffield à Muir, Palmer et autres, XX, 145.—Préparatifs militaires ; envoi de Bouillé à Saint-Domingue, 277.—Projets pour exciter des insurrections en France, 361.—Question élevée par les États-Unis relativement aux pertes qu'ils ont essuyées de la part des Anglais 497.—Accusation contre son gouvernement à l'occasion de l'assassinat de Collot-d'Herbois, 540, 559.—Défaite de ses troupes à Bastia, 545.—Négociations avec Gênes, 553. —Son gouvernement déclaré par les Jacobins coupable du crime de lèse-humanité, 577.—Ses crimes dévoilés à la Convention, 581.—Décret portant qu'il ne sera plus fait de prisonniers anglais, 584.—Projets d'assassinat contre Jean-Bon-Saint-André, Robespierre et autres, 718. — Combat naval avec les Français, 743, 751.—Proclamation du duc d'Yorck sur le décret concernant les prisonniers anglais ; il est exécuté à Fleurus et porte la terreur parmi ses troupes, XXI, 44, 93, 161. — Formation de corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre, 89. — Coup-d'œil sur sa constitution parlementaire, 153. — Embargo sur ses vaisseaux dans les ports des Etats-Unis, 185.—Saisie à Ostende de faux assignats de fabrique anglaise, 198.—Brouilleries avec la Prusse, 569.—Défaite d'un corps de 5,000 Anglais à Boxtel, XXII, 4.—Le gouvernement se vante d'avoir un parti à Paris, 66.—Traité de subsides avec l'Autriche, 97. —Nomination d'Hyden Parker au commandement de l'escadre de la Méditerranée, 117.—Projet attribué à son gouvernement de détruire la Convention, 142.—Divisions à Gênes entre les flottes anglaise et espagnole, 146.—Mécontentement du cabinet sur l'état des choses en Amérique et dans les Indes, 169, 170.—Instruction à tous les croiseurs qui ont des lettres de marque contre la France, 230.—Lettre à Pitt au sujet des offres de subsides faites à l'empereur pour le retenir dans la coalition, 277.—Défaite et perte de l'armée anglo-batave, 356. — Le peuple se plaint du bill sur la milice, 361.—Mauvais traitement qu'on fait éprouver aux prisonniers français, 436.— Procès de 14 Anglais accusés de haute trahison, 461. —Présents envoyés au roi par l'empereur de la Chine, 533.—Offre au roi de la couronne de Corse; augmentation des forces de mer, 549.—Les Corses se soulèvent contre les Anglais 669.—Edit du roi pour une levée d'hommes dans l'électorat de Hanôvre, 677.—Versement de prêtres insermentés dans la Vendée, 682. —Traité de commerce et de navigation avec les Etats-Unis, XXIII, 49.—Rappel du duc d'Yorck de la Hollande, 65.—Rapport du décret qui défendait de faire des prisonniers anglais, 91. —Précis de la procédure suivie contre Thomas Hardy et autres, et leur mise en liberté, 105, 137, 161, 265.—Défaite des Anglais à la Guadeloupe et à Saint-Domingue, 153, 169, 193, 338. —Traduction d'une histoire d'Angleterre, 192.—Embargo mis sur les vaisseaux bataves, 601 ; XXIV, 66. —Même mesure sur les siens en Hollande, XXIII, 64.— Levée de neuf corps d'émigrés à sa solde, 657. — Ordre du roi, relatif aux catholiques d'Irlande, 713. —Efforts du cabinet pour retarder des paix particulières, XXIV, 81.—Son ministre quitte la cour de Toscane, 121.—Arrestation de Brothers, se disant neveu du Père-Éternel, 145.—La révolte du 12 germinal attribuée aux agents de l'Angleterre, 183.—Mouvement des corps d'émigrés à sa solde, 185.—Concours de ceux-ci dans la descente tentée sur les côtes de l'Ouest, 249.—Sortie de la flotte anglaise de Gênes, 257.—Tyrannie exercée par sa croisière sous les ordres de Murray, 289.—Tentative et mauvais succès d'une descente sur les côtes du Nord, 298, 314, 337. —Despotisme anglais à Brême, 361.—Envoie aux chouans un million de faux assignats, 419.—Licenciement des régiments d'émigrés, 441.—Mouvements séditieux à l'occasion de la disette ; état de distribution de ses forces navales, 465.—Mariage du prince de Galles, 465.—Le cabinet offre de garantir à la Russie l'usurpation de la Pologne, si elle veut renoncer à ses principes sur la liberté des mers du Nord, 653.— Réflexions sur ses places fortes, 685.—Etat de sa marine dans le port de Spithead, XXV, 18.—Les mouvements de Paris au 1.er prairial lui sont attribués, 25, 282.—Texte de la convention conclue avec l'empereur, 65, 257.—Débarquement de 10,000 émigrés sur les côtes de Bretagne ; sommation à Belle-Isle de se rendre à Louis XVII, 113, 180.—Nouvelle de l'arrivée à Douvres, d'un commissaire français pour traiter de l'échange des prisonniers, 241.—Nouvelle de la prise de Saint-Eustache par les Français, 289.—Découverte d'un complot pour livrer le Port-Malo aux Anglais, 303.—Victoire sur les Français dans la Méditerranée, 328.—Nombre des voiles réunies devant Quiberon, 354.—Mouvement dans plusieurs comtés, occasionnés par la cherté des subsistances, 401. — Nomination de Hailes pour résident à la cour de Suède, 441.—Marché de 6,000 chevaux dans le Holstein, 509.—Emeutes produites par la cherté du pain, 517, 601. — Traité avec les Etats-Unis ; réflexions y relatives ; réclamations auxquelles il donne lieu ; il est rejeté, 577, 673, 705 ; XXVI, 433, 441 ; XXVII, 603 ; XXVIII, 69, 326.—Nomination de sir Ralph-Abercrombie, au commandement en chef des forces navales aux Iles-du-Vent, XXV, 609.—Ordre à trois régiments de s'embarquer sur-le-champ, 641.—Insurrection de Corse contre les Anglais, 721.—Projet d'une seconde descente en France, XXVI, 1.—Tenue d'un conseil pour poursuivre la guerre avec vigueur, 41.—La cour reçoit la notification de la paix entre l'Espagne et la France, 66.—Simulacre de débarquement en Bretagne, 89.—Armement en course contre la Hollande, 137.—Violation du territoire de Gênes, 145.—Sommation au général Cambray, commandant Noirmoutiers, 148.—Accord avec les Espagnols, au sujet de la nouvelle Galice, 233.—Etat de sa marine, 337.— Pétition présentée au sujet des usurpations qui menacent la liberté, 553.—Prise du Cap de Bonne-Espérance par les troupes anglaises, XXVII, 105.—Débarquement d'émigrés sur les côtes de la Vendée, 226.— Ses escadres bloquent le Texel, 265.—Montant des importations en 1795, 369 —Etat de ses forces de terre ; rareté du numéraire, 401, 402.—Réflexions du *Morning-Chronicle* sur les finances de la France et le projet de conserver les limites du Rhin, 449.—Retour de la flotte de l'amiral Christian, 481.—Souvenirs de voyages dans ce pays, 538.—Son cabinet introduit des louis faux dans l'Ouest de la France, 658. —Parallèle entre les projets du ministère et les succès qu'il a obtenus, XXVIII, 77.—Sa déclaration aux Génois, 141.—Départ de l'amiral Christian pour les Indes-Occidentales ; débarquement en France en faveur des Chouans ; état des forces anglaises dans la Méditerranée, 149.—Ouvertures de négociations en Suisse, et déclaration pour la continuation de la guerre, 246. Projet de création d'un papier-monnaie remboursable à vue, 249.—*Histoire abrégée de l'empire britannique depuis* 1792, 259.—Ouvrage de Thomas Payne sur ses finances, 260.—Autre de W. Morgan sur ses

dépenses et sa dette, 266.—Vues sur son alliance avec la Russie et l'Autriche, 334, 335.—Réflexions sur son plan combiné avec l'Autriche contre la France, 335. —Violation du territoire génois et enlèvement d'un navire français, 336.—Acte semblable sur les côtes d'Espagne, 346.—Scellés mis sur ses magasins à Livourne, 352.—Déclamation des partisans du ministère sur l'épuisement des finances de la France, 353.—Levée de matelots pour la compagnie des Indes, 359.—Polémique sur un ouvrage intitulé : *Age de la raison*, 383.—Occupation de l'île d'Elbe et de Porto-Ferrajo, 396.— Evaluation de ses forces dans les Indes-Occidentales, 412.—Sujets de plaintes de l'Espagne contre son cabinet, 413.—Coup terrible porté à ses projets par la fermeture des ports de l'Italie, 420.—Embargo à Cadix sur ses bâtiments, 433.—Attentats dans le port de Gênes, 439. — Barbarie de ses troupes à la reprise de la Grenade, 446.—Elles inquiètent Gênes, 446.—Tentatives pour ramener la Prusse dans la coalition, 446.—Trait de perfidie anglaise, 447.—Ouvertures de paix à la France, 449.—Sommation au gouverneur de Civita-Vecchia, 451.—Mesures défensives des Génois, 457.—Frégate anglaise devant Gênes ; prise de Capraja, 459.—Dispositions de l'Espagne contre l'Angleterre, 462.—Envoi de Malmesbury à Paris, pour négocier, 463.—Déclaration de guerre de l'Espagne, 463, 467.—Vaisseaux anglais devant Gênes, 466.—Evacuation de Capraja, 468.—Réflexions sur les négociations avec la France, 477, 491, 493.—Evacuation de Bastia et de Saint-Florent, 479.—Déclaration du roi à Ratisbonne, pour continuer la guerre, 489. —Destruction de ses établissements à Terre-Neuve et au Labrador, 493.—L'ambassadeur de Tunis réclame en vain une indemnité pour la prise d'un bâtiment de guerre qui portait au bey les présents de la République française, 494.—Crainte d'une négociation entre la France et l'Autriche; son ministère présenté comme couvert de sang gumain et flétri, 496.—Causes de l'embargo mis dans les ports; arrêté du Directoire pour fermer les communications, 500.—État de ses conquêtes en Amérique, 504.—Etat critique du commerce; imprécation contre l'acte de la nouvelle milice, 507.—Réflexions sur la négociation avec la France, 507. — Enlèvement d'un navire ragusain, 510. — Traité de subsides interrompu par la mort de Catherine II, 510.—Emprunt de dix-huit millions sterling, 511.—État de ses forces navales, 514.—Sa réponse à la déclaration de guerre de l'Espagne, 515.—Nécessité, pour la France, de porter la guerre dans ses îles, 515.—Rappel de l'ambassadeur turc à Londres, 518.—Rupture des négociations avec la France ; déclaration et réflexions à ce sujet, 523, 524, 526, 528, 529. — Nouvelles satisfaisantes de la Jamaïque, 529.—Disposition de Paul I.er pour une alliance ; ses troupes quittent la Corse, 535.—Sommation de l'Espagne aux villes anséatiques de rompre avec l'Angleterre, 542.—Retraite de Livourne, 551.— Envoi de frégates entre les côtes de France et les Dunes, 562.—Jeûne pour la continuation de la guerre, 573.—Arrestations en Irlande, 577.—Dépréciation des fonds publics ; faillite de la maison Richard Malhmann, 587.—Prise de quatorze cents Français débarqués près Pembroch, 597, 609, 610.—Dépréciation des fonds ; ordre à la banque de suspendre les paiements en numéraire, 597.—Combat entre les escadres anglaise et espagnole, 609. — Prise de deux vaisseaux espagnols, 614.—Projet d'incendier Bristol, 616. — Soulèvement de ses troupes dans l'Inde, 627.—Suspension par le gouvernement français de toute communication, 630.—Nouvelles alarmantes de l'Irlande, 662.—Causes et conséquences de la guerre avec la France, 670.—Efforts du parti de l'opposition pour la paix ; réunion du prince de Galles à ce parti ; continuation des subsides à l'empereur, d'après la déclaration de Pitt, 676.—Écrit sur les finances, 676.—Lettre annonçant que la grande flotte de Spithead est en pleine insurrection, 684.—Correspondance du cabinet avec le Môle-Jérémie interceptée, et annonce des projets des Anglais sur Saint-Domingue, 725. —Craintes du gouvernement, et envoi d'un plan d'armement général à toutes les paroisses du royaume, 727. — Arrestation de Parker et Davis, 731, 735. — État des bâtiments brûlés ou pris à Toulon, 749.—Lettre sur l'occupation de Nuremberg par les Prussiens, 771.—Tableau de ses forces navales; dépenses nécessaires pour les troupes d'Irlande, 790.—Hardenberg signalé comme son espion à Paris, 803.—État de sa dette nationale, 812.— Refus de reconnaître la république ligurienne, XXIX, 22.—Calomnies des journaux ministériels contre Hoche, 39.—Rappel de Wickam, ministre en Suisse, 59.—Déclaration du roi sur la rupture des négociations à Lille, 61, 64, 65.—Article contre sa domination dans le monde, 63.—Proclamation sur la descente projetée par le Directoire, 67, 121.—Examen des griefs allégués contre les Français, 73.—État de sa marine, 89.—Trait d'atrocité de son gouvernement, envers le gouverneur de Caracas, 96.—Emprunt ouvert par le commerce de Paris pour y opérer une descente, 105, 108, 111, 117. (*Voyez* Paris.)—Collecte civique pour le même objet, 110.—Histoire des descentes faites en ce pays, 138, 157.—Cruauté des Anglais à Terre-Neuve, 147.—Offrande aux dix premiers militaires français qui y seront débarqués, 158.—Attentats de ses troupes à Miconi, 194.—Notice sur ses ministres, 222, 223.—Réflexions sur ses principes et sa conduite relativement à la traite, 224.—Article intitulé : *L'existence de la constitution britannique dépend de celle du commerce*, 240.—Circulaire aux magistrats des trois royaumes, à l'effet de presser les associations pour la défense du pays, 255.—Établissement de nouveaux impôts ; rassemblement de 13 ou 1,400 insurgés en armes dans le bois de Krelly, près de Dromore, comté de Waterford, 257.—Les Français demeurant à Milan, invités à concourir à la descente, 257.—État détaillé de la dette nationale, 257.—Le comté de Cork mis hors la paix du roi, 258. —Article établissant que les Anglais ne peuvent être un peuple armé, 259.—Tableau de distribution de ses forces navales, 264.—Résolution de la nation de se défendre; les dames ont pris le casque, 271.—Détails sur l'expédition d'Ostende, 271, 277, 286.—Insuccès de l'attaque du Hâvre, 275, 287.—Réflexions sur les intrigues du gouvernement, 274.—Arrivée à Douvres de quatre médecins français qui vont soigner leurs compatriotes, prisonniers en Angleterre ; les évêques anglais décident qu'il y a incompatibilité entre les fonctions sacerdotales et les fonctions militaires, 275.—Pamphlet sur la guerre, 276.—Rapport sur le traitement des prisonniers de guerre français, 276.—Récrimination contre le gouvernement français en faveur des prisonniers anglais et de Sidney-Smith, 276.—Evacuation du Port-au-Prince, 279.— Armement général du peuple anglais, 287.—Entrée de l'escadre de Saint-Vincent dans la Méditerranée, 288.—Circulaire du secrétaire-d'état pour discontinuer la levée des volontaires, 289.—Préparatifs de guerre contre Caracas, 290.—Descente sans succès à Blankembourg, 291.—Affaires d'Irlande, 291, 295, 296, 305.—De l'inégalité des lois anglaises, 296.— Blocus de Flessingue, 296.—Ordre à l'armée française de ne faire aucun quartier aux troupes débarquées, 299.—Blocus du Texel ; débarquement au Conquet, 304.—Secours accordés aux émigrés français ; évacuation du Port-au-Prince, 305.—Conspiration dans le comté de la Reine, 305.—Echec à l'Ile-Dieu ; abandon des places occupées à Saint-Domingue, 310.—Mise à prix de la tête d'Harvey, chef des insurgés irlandais, 316.—Cruautés contre un ingénieur français, 317.—Etat des forces navales d'An-

gleterre, 318.—Lettre sur les mœurs anglaises, 320, 339.—Insurrection dans l'escadre de Jervis, 322.—Jonction de la flotte russe à l'escadre du Texel, 324.—Accusation des Américains contre sa violation des traités, 327.—Bruit d'intelligences entre sa flotte et le roi d'Espagne; insurrection des matelots *du César;* les ports de Gênes sont fermés à ses vaisseaux, 327.—Banqueroutes de 1784 à 1797; inquiétudes sur ses possessions orientales; prise de la frégate *la Seine;* jonction de l'escadre russe avec sa flotte du Nord, 328.—Subsides payés à la Russie à cette occasion, 331.—Mouvement des flottes contre Blankembourg et Flessingue, 341.—Mesures de défense dans les départements réunis, 344.—Défaite à Saint-Domingue, 347.—Attaques sur le Hâvre et sur Brest, 354, 360.—Etat de sa force armée, 355, 359.—Insurrection de plusieurs équipages à Colombo, 355.—Armistice à Saint-Domingue, 370.—Intrigues aux Etats-Unis contre la France, 376, 424.—Troubles sur la flotte devant Cadix, 379.—Traité avec la Russie, 384.—Convention pour l'échange de prisonniers avec la France, 395.—Insuccès à Saint-Domingue, 409.—Echange de politesse entre les escadres anglaise et espagnole à Cadix, 409.—Intrigues à Constantinople contre les Français; dispositions contre la Hollande, 411.—Amnistie pour les affaires d'Irlande, 413.—Tableau des charges du peuple anglais, 413.—Son ministre fait chasser du Portugal les Irlandais-Unis, 417.—Réflexions sur ses projets et sa situation, 418.—Procès de quelques matelots soupçonnés de conspiration; texte du serment qu'on les accuse d'avoir prêté; relations intimes entre l'Angleterre et la Russie, 420, 421.—Tableau de sa dette; transport des prisonniers français faits en Irlande, 421.—Attaque infructueuse sur Flessingue, 424.—Alliance avec la Russie et la Porte, 424.—L'amiral Bridport met à la voile pour découvrir la flotte française sortie de Brest, 430.—Evacuation de Saint-Domingue, 432.—Conseil sur les affaires d'Irlande; ordre de poursuivre les rebelles, 434.—Suite du blocus de Cadix, 437.—Déclaration de guerre aux peuples des côtes de la Méditerranée en relation avec la France, 440.—Traité avec le roi de Naples; détails sur l'Irlande; combat du *Powerfull* contre dix chaloupes espagnoles, 449.—Alliance avec l'Autriche, la Russie et la Porte, 450.—Calcul du produit des prises et de la part des officiers vainqueurs à Aboukir, 457.—Tableau de la dette publique de l'Angleterre, 458.—Projet d'une réunion de l'Irlande à la Grande-Bretagne; réflexions y relatives; adresses contre cette mesure, 458, 470, 512, 540, 587 *bis*, 611.—Hostilités contre Gênes, 459.—Evacuation du Môle, 462.—Réflexions du *Morning-Chronicle* sur la déclaration de guerre de la Porte à la France; marchandises anglaises prohibées en Hollande, 462.—Prise de vingt vaisseaux suédois, 465.—Listedes vaisseaux français, espagnols, hollandais, pris ou détruits par les Anglais durant la guerre; tableau de la puissance anglaise dans l'Inde, 468.—Dépêches interceptées du Directoire à Bonaparte, 469.—Mesures contre les insurgés irlandais, 470.—Mise de 40,000 Russes à sa solde, 477.—Réflexions du *Morning-Chronicle* contre les conquêtes méditées par le gouvernement anglais dans la Méditerranée, 500.—Brûlement de quarante bâtiments napolitains et génois, 504.—Echec dans la mer des Indes; prise du port Mahon, 512.—Mesures contre les sujets des puissances neutres, saisis sur ses bâtimens, 517.—Inquiétudes du gouvernement sur ses affaires, 519.—Le nombre des hommes de mer élevé à 120,000, 537.—Clôture en France de l'emprunt pour une descente en Angleterre, 565.—Ses forces occupent Livourne, 565.—Descente dans l'île Minorque, 582.—Détails de la prise de Mahon, 590 *bis*.—Ses forces menacent Nice et Oneille, 591.—Sortie de la flotte du port de Naples, 594, 595 *bis*.—Projet d'égorger les Français à Naples, 595 *bis*.—Le cabinet entretient trois partis diviseurs en Irlande, 596.—Arrestation du ministre français Lacombe-Saint-Michel, 597 *bis*.—Sommation au sénat d'Hambourg de livrer Napper-Tandy et Blackwell, 598 *bis*.—Réflexions sur la politique des ministres anglais, 600 *bis*.—Défense de Majorque par l'Espagne, 604.—Extrait du *Morning-Chronicle* sur le bill des revenus, 605 *bis*.—Déclaration de guerre par Gênes, 606.—Occupation de la Toscane, 606.—Fabrication de fausses monnaies danoises, 607 *bis*.—Le gouvernement, lors de la fuite de toute la cour de Naples, annonce qu'il n'a aucune part dans les événements d'Italie, 611.—Affiche dans les bureaux français de l'inscription : *Guerre aux Anglais,* 619.—Liste des charges et dignités des ministres, 619.—Insulte faite à des bâtiments américains, 625.—Ruses pour cacher aux Turcs les conquêtes des Français en Italie, 629.—Déportation de six cents Irlandais, 636, 637.—Evacuation de Livourne, 639.—Secours accordés par le consul français à Gênes à des marins anglais, 640.—Envoi de fonds pour corrompre l'opinion publique en France, 643.—Inutilité du bombardement d'Alexandrie, 657.—Sept régiments écossais refusent de partir pour l'Irlande, 659.—Envoi de Pichegru aux armées autrichiennes, 660.—Perfection de ses filatures, 661.—Prise du corsaire *le Championnet*, 664.—Préparatifs pour l'expédition d'Egypte, 674.—Inquiétude de ses facteurs dans l'Inde, 674.—Emission de billets de l'échiquier, 675.—Inquiétudes sur l'Irlande, 681.—Envoie les Irlandais déportés en Prusse, 684.—Discours de Fox sur sa situation critique, 684.—Cruautés contre les Irlandais, 688.—Mensonges sur l'assassinat de Rastadt, 688, 699, 701.—Etat de ses escadres dans la Méditerranée, 689.—Examen dans ses journaux des principes et de la conduite de l'Autriche envers la France, 695.—Violation du droit maritime à l'égard des vaisseaux brêmois, augmentation du nombre des pauvres, 697.—Fait arrêter les bâtimens danois, 699.—Descente et défaite de ses troupes sur les côtes de Naples, 699, 705.—Trames de son gouvernement contre la France, 702.—Traité avec la Russie, 710.—Avantages qu'y produit la liberté de la presse, 711.—Débats en Irlande sur le projet d'union, 713.—Budget de l'année, 725.—Débats sur la forfaiture pour cause de trahison. 730.—Sa conduite envers ce pays, citée à l'appui de la loi des otages, 739.—Accusation contre un directeur batave de lui être vendu, 740.—On lui attribue le projet de changer les pouvoirs en France, 743.—Fabrique de fausse monnaie prussienne, 763.—Conditions imposées à Tippoo, 771.—Expédition vers la Belgique et la Hollande, 782.—Préparatifs d'Abercrombie, 788.—Projet de rétablir le roi de Sardaigne, 793.—Défaite des Anglo-Russes à Berghem, 818, 821, 822.—Prise de Seringapatam, 818.—Traité avec la Russie, 863, 865, 867.—Prise de Surinam, 873, 879.—Tableau de ses forces navales; conjectures sur le retour de Bonaparte en France, 907. (*Voyez* Londres.)

ANGLETERRE (parlement d').—Sa rentrée, III, 229.—Ouverture des séances de la chambre des communes, 290; débats sur la traite des nègres, 270, 280, 293, 357; VII, 385; VIII, 210.—Adresse de la chambre des pairs au roi, III, 286.—Débats sur ses forces maritimes et ses relations politiques, 333.—Sur les subsides; sur l'établissement de la marine et de l'armée, 350.—Sur l'uniformité des poids et mesures, 393.—Sur l'état de l'armée, 402, 410, 417.—Sur la révolution française, 442, 458.—Reprise du procès d'Hastings, 477.—Sommes votées pour l'entretien de l'armée, 510, 543, 550.—Débats sur la violation de l'acte du test et de corporation, 654, 661, 670, 678, 697, 706, 713, 721, 731; IV, 10.—Sur l'insuffisance de la représentation parlementaire, 42, 50, 65, 98.—Sur

les différends avec l'Espagne, 447.—Sur le traitement des ambassadeurs à Madrid, 477.—Clôture du parlement; discours du roi sur ses relations avec l'Espagne, 650.—Dissolution, 673.—Élections, V, 70, 174.—Fixation de l'époque de sa rentrée, VI, 173.—Discours du roi sur la paix avec l'Espagne, 533.—Réponse de Stanhope à la brochure de Calonne sur la révolution de France, 593.—Débats parlementaires, 593, 641, 669, 685, 693.—Autres sur le dernier armement, 717, 733; VII, 9, 17, 25.—Sur les négociations avec l'Espagne, VI, 758; VII, 38, 41.—Sur le budget, 57, 89.—Sur le procès d'Hastings, 113, 121, 133, 153, 185; VIII, 211; XI, 486.—Recueil de ses discussions importantes depuis trente ans, VII 204; XVII, 679.—Débats sur les subsides, VII, 205, 213.—Sur les affaires de l'Inde, 241, 265.—Affaire de Horne-Took, 409.—Débats sur la colonie de Botany-Bay, 497.—Autres, 513.—Autres sur les lois contre les catholiques, 541, 649.—Débats divers, 569, 577; VIII, 61.—Autres sur les affaires de l'Inde et de sa compagnie, VII, 601, 617, 665, 681; VIII, 41, 177, 211; XI, 442; XII, 161; XVI, 717; XX, 385.—Sur le service public, VIII, 3.—Le roi annonce l'insuccès de ses démarches pour la paix entre la Russie et la Porte, et son intention d'armer, 25.—Débats sur cette proposition, 101, 110, 125, 170, 321, 349, 369; XI, 461, 565, 606, 642, 677, 721.—Autres sur les finances, 134.—Sur le traité avec la Prusse, 141.—Discours de Grey sur les causes qui font commencer la guerre etc., 242.—Prorogation du parlement, 659.—Débats sur les finances, XI, 401,—Sur l'abolition de la traite, XII, 66, 206, 493, 558.—Sur le bill contre les libelles, 81, 477, 550, 773.—Discours de Shéridan en faveur de la révolution française, 362.—Débats sur la réforme parlementaire, 617.—Discours du roi, 742.—Débats sur les délits religieux, XIII, 13.—Sur l'émeute de Birmingham, 66.—Autres, 245.—Prorogation du parlement, 270.—Discours du roi sur l'augmentation des forces navales et militaires, XIV, 769.—Alarmes sur la convocation extraordinaire du parlement, 777.—Débats sur la guerre contre la France, 821, 829, 837, 845, 881; XV, 1, 389.—Sur les écrits séditieux, XIV, 858.—Bill proposé par Grenville contre les étrangers; Burke dénonce une commande de cinq mille poignards faite par des Français, 869.—Propositions relatives à Louis XVI et aux émigrés, XV, 9.—Bills contre les étrangers et contre la circulation des assignats de France, 17, 1, 837, 49, 81, 117.—Message du roi sur la guerre contre la France, 409; discussion et protestations y relatives, 417, 425, 489, 506, 529, 537, 546, 573, 625.—Débats sur l'organisation de l'armée, 777.—Sur la situation intérieure, XVI, 9.—Sur les subsides, 81.—Sur la charte du gouvernement, 717.—Discours du roi; prorogation du parlement, XVII, 89.—Fox fait, aux communes, la motion de prier le roi de finir la guerre; Pitt s'y oppose, 197.—Lutte qui se prépare pour la rentrée du parlement, XIX, 174.—Discours d'ouverture, 353, 409.—Débats sur la guerre avec la France, 409, 417, 433, 441, 449.—Motion contre le gaspillage des pensions, 465.—Débats sur les jugements de la haute-cour d'Ecosse contre Margarot et autres, 465, 505, 557, 709; XX, 1, 86.—Augmentation du service de la marine, XIX, 481.—Débats sur le traité avec le roi de Sardaigne, 497.—Sur les subsides, 541, 557, 573.—Sur l'abolition de la traite des nègres, 598, 677, 725.—Discussion sur l'introduction des troupes étrangères dans le royaume, 605, 701; XX, 113.—Sur l'expédition du comte de Moyra pour seconder les royalistes de Caen, XIX, 614.—Motion pour la cessation de la guerre, 621.—Discussion sur l'amirauté et le commerce britannique, 661.—Bill d'exception proposé en faveur des ministres, 701.—Débats sur la taxe des procureurs. XX, 1.—Sanction royale donnée aux bills de discipline; de saisie des biens des Français, etc., 17.—Adoption d'un bill pour l'augmentation des milices; discussion sur les traités de la coalition, 61.—Rejet d'une motion en faveur de la paix, 63.—Proposition d'une contribution générale pour la sûreté du pays, 121.—Suite des débats sur les traités de la coalition, 146,—Discussion sur le bill concernant les étrangers et sur la souscription pour la levée des troupes, 177.—Message du roi, annonçant l'augmentation des troupes de terre; discussion sur le projet d'exciter la rébellion en France, 201.—Sur la fabrication de faux assignats de France, 186.—Débats sur la manière de modifier les lois d'Ecosse, 230.—Sur le bill contre les étrangers, 237.—Sur le secret des lettres; l'augmentation des troupes et l'adresse au roi, 245, 253.—Sur la levée d'une armée sans l'autorisation du parlement, 261.—Sur les loteries et les souscriptions pour les besoins de l'état, 301.—Bill pour la levée d'un corps d'émigrés, 309, 317, 658.—Motion de Stanhope tendant à flétrir un soulèvement en France, 361, 537.—Autre d'une contribution extraordinaire, 414.—Examen de la conduite du gouvernement envers la France; refus d'examiner les causes des défaites de Dunkerque et de Toulon, 506.—Présentation du traité de La Haye; discussion et adresse y relatives, 613.—Débats sur le subside à accorder au roi de Prusse, 637, 677.—Message, rapport et bill contre les sociétés populaires de Londres, Manchester, Leeds, etc., 669, 685; XXI, 1, 9.—Débats sur la guerre et la conduite des ministres envers les nations neutres, 25.—Sur l'acte du Test, 42.—Sur une motion contre les ministres, 49.—Sur la guerre, ses causes et ses désastres, 57, 169.—Adresse au roi contre les sociétés populaires, 193, 269.—Clôture du parlement, 745, 753.—Discours d'ouverture, XXIII, 202.—Débat sur la guerre avec la France, 273, 289, 305, 313, 369, 601, 617, 633, 665.—Sur la suspension de l'acte d'*habeas corpus*, 377, 673.—Sur une levée de cent mille matelots, 497, 689.—Sur l'emprunt impérial et les ressources de l'Angleterre, 649, 657; XXIV, 217, 225.—Sur les dépenses relatives à la conquête de S.-Domingue, la Guadeloupe, etc., 241, 257.—Sur la défection de la Prusse, 369.—Motion tendant à l'examen de l'état actuel de l'Angleterre et de ses finances, 401.—Fin du procès d'Hastings, 441.—Discussion et message du roi pour le paiement des dettes du prince de Galles, 509.—Débats sur la conduite tenue dans les Indes-Occidentales envers les Français, XXV, 18.—Motion de terminer la guerre; discours du duc de Norfolk sur le rappel de Fitz-Williams, 66.—Discussion sur l'établissement du prince de Galles, 161.—Discours du roi sur les événements de la guerre, sa conduite à l'égard de la Hollande et ses traités avec les deux cours impériales, XXVI, 401.—Débats sur une adresse à ce prince pour la continuation de la guerre, 417, 425, 441, 465.—Débats sur la disette; interdiction des distillations, 489.—Mesures proposées pour la sûreté du roi et du gouvernement et contre les assemblées séditieuses, 522.—Débats à ce sujet, 577, 585, 609, 689, 697, 705; XXVII, 25, 49, 57, 74.—Message du roi et discussion sur les négociations avec la France, 137, 145, 153, 161, 169.—Discours de Grey contre la profusion des ministres, 529.—Rejet d'une adresse au roi pour l'engager à négocier avec la France, 665.—Discussion sur l'esclavage des nègres, XXVIII, 1.—Emprunt demandé; débats y relatifs, 280.—Discussion sur l'expulsion de M. Cawthorne, condamné pour malversations militaires, 297.—Prorogation du parlement, 297.—Motion de Guilford pour traiter avec la France; Fitz-Williams vote la guerre d'extermination, 298.—Extrait d'un discours de Fox contre la conduite des ministres, 299.—Discours du roi en prorogeant le parlement, 327.—Détails sur les moyens d'influence et les pratiques de corruption mises en œuvre par la cour, pour ses élections, 332,

340.—Autre sur celle de Fox, 345. — Le roi annonce l'envoi d'un négociateur à Paris, 458.—Débats sur le bill de la cavalerie ; attaque de l'opposition contre le ministère, 496.—Message du roi sur la rupture des négociations ; discussion relative à la Belgique; adresse au roi, 522.—Débats sur la situation de la banque, et l'invasion de l'Irlande par les Français, 616.—Motion d'une adresse au roi pour la paix, 662. —Autre contre le premier lord de la Trésorerie, 676. — Autre pour renouer les négociations, 681.—Rejet de la motion de retirer les troupes de Saint-Domingue et de celle d'une réforme parlementaire, 720. — Budget de l'année, taxe sur les chevaux, 739.—Clôture de la session ; incertitude des négociations avec la France, 752.—Discours du roi à l'ouverture du parlement ; absence des chefs de l'opposition, XXIX, 63, 66.—Discussion sur la rupture des négociations de Lille, 65.—Adresse au roi à cette occasion, 66. — Présentation du budget de 1798, 77.—Débats sur les plans du Directoire français, 93. — Rentrée des chefs de l'opposition dans la chambre des communes ; débats sur les triples taxes assises, 107, 132, 135.—Message du roi sur les préparatifs des Français pour une descente en Angleterre, 135.—Discussion sur les finances, 165.—Autre sur les droits d'horlogerie, 215. —Débats sur la traite, la pétition des Marrons de la Jamaïque, les taxes assises et le traitement des prisonniers français, 224. —Demande du renvoi des ministres, 229.—Bill relatif aux moyens de défense du royaume, 238.—Projet de finances présenté par Pitt, 250.—Message du roi et discussion sur la guerre avec la France, 258.—Défense à tout créancier anglais de faire passer des fonds en Suisse, 258. — Bill contre l'introduction des journaux anglais dans les pays en guerre avec la Grande-Bretagne, représailles du Directoire français, 274.—Comités généraux, débats. discours, protestations sur les affaires d'Irlande, 296, 301, 304, 306, 310, 514, 517, 591 *bis*, 604 *bis*, 607 *bis*, 608 *bis*, 614, 616, 618, 638, 639, 640, 641, 658, 663, 665. — Attaques contre la torture, 299. — Demande du renvoi des ministres, 299.—Clôture de la session, 313. — Reprise des séances; débats en faveur de la paix, 514, 517.— *Motion contre* les ministres, 518. — Discussion sur la taxe des revenus, 578, 579, 597. — Adresse au roi sur les prisonniers d'état, 582. — Pichegru assiste à une séance de la chambre des pairs, 590 *bis*. — Budget de Pitt, et aperçu des revenus, 591. — Bill de rachat de la taxe des terres, 589 *bis*. — Tableau des taxes et de leur produit, 591 *bis*. — *Dénonciation contre* les membres de l'opposition, 596. — Discussion sur les feuilles publiques, 595 *bis*. — Sur lord Camelfort, accusé de haute trahison, 599 *bis*. — Rejet de la motion d'abolir la traite, 625. — Rapport sur une confédération projetée entre les Irlandais-unis et la France, 643, 645, 646, 649, 652. — Discussion sur les sociétés politiques; leur clôture, 670, 672, 679, 686, 716, 717. — Discours sur le régime des prisons, le despotisme du gouvernement et l'injustice de ses mesures, 703, 704, 708. — Débats sur les subsides pour 45,000 Russes, 718, 719, 721, 722, 727, 868. — Discours du roi pour la prorogation du parlement, 752. — Demande de fonds pour continuer la guerre, 852. — Bill sur la milice, 860.

ANGO, architecte. — Son mémoire sur le curage de la Seine, IX, 358.

ANGO, député de Coutances à la Constituante. — Fait décréter l'incompatibilité des fonctions municipales avec celles de judicature, II, 287.

ANGOSSE. — Décret qui lui rend la propriété des mines du Baburet, XXVIII, 450.

ANGOULÊME. — Arrestation dans cette ville de l'abbé de Lablinière, II, 312. — Troubles, XI, 578. — Enthousiasme qu'y cause la nouvelle de la guerre, XII, 290. — Destitution de plusieurs membres de son conseil général, etc., XVII, 503. — Coalition des meuniers, XVIII, 158. — Adresse de ses habitants contre les entreprises des sections de Paris, XXVI, 187. — Découverte d'un complot dans les prisons, XXIX, 500.

ANGOULÊME (duc d'), chef d'un corps d'émigrés.—Dangers qu'il court à Luxembourg, XIV, 9. — Faux bruits de sa mort, 261.—Il voyage en Westphalie, XXIV, 201. — Son arrivée à Bremen, 289. — Préparatifs de son mariage avec la fille de Louis XVI, XXVIII, 599. — Arrivée à Mittau, XXIX, 251.

ANGOULÊME (évêque d'). (*Voyez* Castelnau d'Albignac.)

ANGOUMARRE, négociant du Hâvre. — Discussion aux Cinq-Cents sur une affaire qui le concerne, XXVIII, 614.

ANGRAN (D'Alleray d'). (*Voyez* Alleray).

ANGUIARI. — Combat dans cette ville, lors de la bataille d'Arcole, XXVIII, 536.

ANHALT (principauté d'). — Le partage en est fait au sort, XXIX, 146.

ANHALT-BERNBOURG (prince d'). — Sa mort, IV, 573.

ANIEL (d'Avignon). — Arrêté à Tarascon ; est mis en liberté, VIII, 406.

ANISSON-DUPERRON, directeur de l'imprimerie royale. — Lettre sur l'état des dépenses le concernant, V, 259. — Il écrit relativement à l'impression des assignats, VI, 219.— Proposition de la lui confier, 248. — Il annonce le dépôt aux archives de l'inventaire de l'imprimerie royale, 735. — Transmet copie de l'ordre qu'il a reçu de faire imprimer un arrêté de la Somme, XIII, 56. — Est condamné à mort, XX, 368. — Décret relatif à sa succession, XXII, 248. — Autre concernant sa veuve, XXIX, 33.— Rejet de sa réclamation contre la confiscation des biens de son mari, XXIX, 581, 595 *bis*.

ANJOU (l'). — Le peuple y détruit la gabelle, II, 86. — Propose de la remplacer par un impôt de 1,600,000 livres, 186. —Rapport sur cette question, 247. — Pacte fédératif avec la Bretagne, III, 246, 665. — Réclame contre le décret du marc d'argent, 664. —Ses députés sont présentés au club des *Amis de la Constitution*, IV, 29. — Demande et obtient l'abolition des domaines congéables, VI, 536.

ANKARSTROM, ex-enseigne des gardes du roi de Suède. — Est arrêté comme coupable de l'assassinat de Gustave III, XII, 37, 45.—Sa condamnation et son exécution, 154, 289, 345, 373, 749; XIII, 393.— Anecdotes sur ce régicide, XII, 161.

ANKWITZ. — Est ministre de Pologne en Danemark, VI, 649.

ANNATES. — Leur suppression, I, 288, 293, 332, 333. — Mémoires des banquiers expéditionnaires en cour de Rome contre cette suppression, 332.

ANNECY, membre du Conseil des Anciens. — Est élu secrétaire, XXIX, 685.

ANNECY. — Formation d'un club dans cette ville, XIV, 209.—Elle adhère au 31 mai, XVI, 700, 727.— Les sans-culottes font l'éloge d'Albite, XX, 491.

ANNÉE (renouvellement de l'). — L'usage des félicitations à ce sujet est supprimé, XI, 5. (*Voyez* Etrennes.)

ANNUAIRE. — Substitution de ce mot à celui de *calendrier*, XXIX, 334, 386. (*Voyez* Calendrier.)

ANNUITÉS. —Peine de mort contre leur vente par folle-enchère, XVII, 88.

ANQUETIL, historien. — Auteur d'une notice sur Villars, XI, 508. — Annonce de ses divers ouvrages, XIV, 264. — Il participe aux secours accordés aux savants et artistes, XXIII, 130. — Ses idées sur les finances, XXIV, 314.

ANQUETIL DE BRANDEVILLE (Anonyme), ex-noble.—Détenu comme suspect, XXII, 280.

ANSÉATIQUES (les villes).—Présentation au roi de

leur résidant à Paris, XIII, 1.—Embargo sur tous les bâtiments, XV, 616.—Abolition de la course sur mer à leur égard, 839.—Suspension des jugements relatifs aux prises qui leur ont été faites, XVI, 351.—Décret qui les valide, 607.—Motion de les déclarer ennemies de la France, XVII, 501.—Exception en faveur de leurs citoyens à la loi sur la police générale, XX, 294.—Décret relatif aux sommes qui leur sont dues, 386.—Précis historique sur ces villes, XXV, 177.—Leur intérêt dans le traité de pacification générale, XXVII, 370.—Leur état politique, XXVIII, 457.—L'Espagne les somme de rompre leurs relations avec l'Angleterre, 542.—Guinguené y est nommé ministre plénipotentiaire, XXIX, 97. — Et remplacé par Roberjot, 102. — Leur mémoire tendant à conserver leur existence politique, 203, 206.—Marragon y succède à Roberjot, 281.—Pétition de leurs négociants, relativement aux prises maritimes, 462.

ANSELIN, graveur. — Sa gravure du siége de Calais, II, 320.—Autre d'Anacréon, XXII, 300.

ANSELME, officier.—Fermeté de sa conduite à Perpignan, XII, 258.—Lieutenant-général de l'armée du Var, annonce la prise de Nice et du fort Montalban, XIV, 145.—Détails sur cette conquête, 189.—Annonce la prise de Villefranche, des magasins et de 100 pièces de canon, 219.—Examen de sa conduite en Savoie, 286.—S'attache les habitants de Nice, 317.—Ceux-ci demandent pour lui le grade de maréchal de France, 328. — Son rapport sur les opérations de l'armée du Var, 381.—Retraite de son avant-garde, 600.—Un de ses aides-de-camp présente les drapeaux pris aux Piémontais, 632, 638.— Nouveaux succès, 731. — Deux dragons le dénoncent comme traître à la patrie, 867. —Il publie un mémoire justificatif de sa conduite, et dénonce celle du général Montesquiou, XV, 49. —Sa suspension, 64. — Il est décrété d'accusation, 451. — Son mémoire justificatif, 728.—Levée des scellés mis sur ses papiers, 742.

ANSELME (P.-F.) — Est condamné à mort, XXIV, 629.

ANSON, receveur-général, député de Paris à la Constituante.—Lit et soutient un projet de décret sur les impositions, I, 511, 512, 513.—S'oppose à ce que le roi puisse suspendre l'exécution des lois, 537.— Appuie les propositions de demander du blé aux Américains et de donner voix consultative aux ministres; défend la caisse d'escompte, II, 152.—Son rapport sur la situation du trésor public, 253.—Son opinion sur la réclamation de la province de Champagne, 264.—Sur les plans de Necker, 304.—Il rend compte du travail du comité des finances, III, 169.—Combat la formation d'un comité d'impositions, 169.—Fait décréter le paiement des décimes pour 1789, et des mesures par la vente des domaines du clergé et de la couronne, 219.—Ordonner que les anciens receveurs poursuivront le recouvrement des impositions. 257, 258, 259.—Que les petites rentes seront payées avec les dons patriotiques, 547, 675; IV 206, 621.— Présente un projet pour prendre connaissance de l'état de la caisse d'escompte, III 682.—Vote pour que les traites fournies par la marine sur des étrangers ne soient pas comprises dans l'arriéré, 704.—Propose d'assurer cours de monnaie aux assignats, IV, 77.— Défend le projet du comité sur les assignats, 141.— Demande que les billets de caisse en fassent provisoirement fonction, 142. — Son projet pour l'assiette des contributions de Paris, 150, 151.— Son rapport sur le paiement des rentes, 366.—Il fait soumettre l'enceinte de Paris aux droits d'entrée, 561.— Combat l'opinion de Maury sur les finances et la dette publique, 717; V, 490.—Fait décréter la suppression de la caisse du clergé, 165, 168.—Parle sur la situation des finances, 225.—Son opinion sur une nouvelle émission d'assignats, 511.—Sa lettre à Maury sur les finances, 632.—Il parle en faveur des assignats-monnaie, 681.—Atteste que la ville de Paris s'est prononcée pour les assignats, 738. — Fait fermer l'emprunt de 80 millions, VI, 79.—Adopter un décret concernant les ecclésiastiques qui n'ont point acquitté les décimes et dons gratuits, 81. —Exempter de la contribution foncière les bâtiments servant aux exploitations rurales, 144.—Explique la conduite des receveurs généraux relativement aux impôts, 296.—Demande l'ajournement de la discussion sur la dette publique, 306.—Rend compte du brûlement de billets de la caisse d'escompte, d'assignats, etc., 720.—Fait décréter le payement des rentes dues aux pauvres, VII, 8. —Combat le projet de Lebrun relatif aux dépenses publiques, 130.—Est élu membre, puis vice-président du département de Paris, 307, 578.—Son opinion sur l'état des dépenses de 1790, 424, 431.—Sur l'organisation du trésor public, 586.—Il propose la division du ministère de l'intérieur, VIII, 103.—L'encouragement des caisses de change pour les assignats, 442, 443. — Fait fixer le mode de perception des contributions dans Paris, 689.—Son opinion sur la baisse du change, 773.—Sur l'apurement des comptes arriérés, IX, 42.—Sur l'abolition des ordres de chevalerie, 266.—Sur l'éligibilité à l'électorat, 378.—Sur la comptabilité, 621.—Il fait accorder des fonds pour l'achèvement du Panthéon, 790.—Donne des explications sur les finances, X, 6.—Notice sur sa traduction des odes d'Anacréon, XXV, 753.—Est à la tête des fermiers de la poste aux lettres, XXIX, 271.—Quitte l'administration des hospices de Paris, 289.

ANSPACH (principauté d').—Le margrave envoie la note de sa créance sur le gouvernement français, III, 462.—Notice historique sur cette principauté prise par le roi de Prusse, XI, 377, 478; XII, 9.—Déclaration contre l'empiétement de son gouvernement sur Ellingen, XXVIII, 559.—Défense à ses habitants de fréquenter les universités étrangères, 730.

ANSTRUTHER, membre des communes d'Angleterre.—Son opinion sur la guerre contre la France, XV, 411.

ANTHEAUME, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.—Réclamation en sa faveur, VII, 114.

ANTHEAUME, instituteur.—Est destitué de ses fonctions, XVII, 630.—Réclamation contre cette destitution, XVIII, 26.—Elle est confirmée, 74.

ANTHOINE, député de Sarreguemines à la Constituante.—Pense qu'il n'y a pas de constitution libre sans l'institution des jurés, IV, 47.—Ses réflexions sur la publication à Metz de faits arrivés postérieurement à Paris, 176.—Il fait rendre un décret relatif à la circulation des grains, 288.—Sa lettre à Necker sur l'opinion de ce dernier contre la suppression des titres honorifiques, V, 116.—Il est élu secrétaire, 512. —Présente un projet sur l'organisation du tribunal de cassation, VI, 212.—Son rapport sur de nouveaux troubles survenus à Montauban, 241.—Il fait improuver une pétition des habitants de Noyon tendant à faire changer le receveur des impositions, 257.— Son rapport sur deux officiers de la Martinique dénoncés à l'Assemblée, 110.—Il fait décréter la mise en liberté de Meslé, 340.—Propose de laisser au roi la répartition des fonctions ministérielles, VIII, 89.— Vote le licenciement de l'armée, 559.—Appuie l'abolition des ordres de chevalerie, IX, 266.—Admis à la barre de l'Assemblée législative, dément les intelligences de Metz avec Bouillé, X, 722.—Décret qui le rend à ses fonctions comme maire de Metz, XIII, 391. —Député de la Moselle à la Convention; son vote dans le procès du roi, XV, 163, 195, 253. — En mission à Nancy, il dénonce une lettre de Salles contre lui, XVI, 4.—Sa mort, XVII, 485.—Il laisse ses biens à la nation; décret à ce sujet, 502.—Refus par la Convention d'accepter son legs universel, XX, 205.

ANTIBES.—Arrestation d'un convoi d'artillerie destiné pour cette ville, VI, 320.—Coup de main préparé contre elle par des Français réfugiés, 601.—Mesures prises à ce sujet, 695.—Établissement de prud-hommes pêcheurs, XII, 29.—Sa mise en état de siége, XVIII, 127.—Schérer accusé d'y avoir vendu trente-cinq pièces de canon, XXIX, 742.

ANTIBOUL, député du Var à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 160, 169, 208, 253.—Il excuse le département du Var qui a arrêté des fonds publics pour acheter des subsistances, 520.—Fait rendre un décret relatif aux navires neutres chargés de marchandises pour des ports ennemis; surseoir à l'exécution des jugements pour faits de prises de navires appartenant aux villes anséatiques, XVI, 351.—Est nommé commissaire en Corse, 515.—Rappelé, décrété d'arrestation, XVII, 601.—Et décrété d'accusation, XVIII, 32, 37, 60.—Texte de cet acte, 200, 212, 220.—Son procès et sa condamnation à mort, 225; 308, 318.

ANTILLES (les).—Des citoyens se plaignent d'une dénonciation de colons de Saint-Domingue contre eux, XXV, 103.

ANTIN (canton d') (Ardèche).—Projet pour annuler ses élections, XXVIII, 339.

ANTIQUITÉS. (*Voyez* Sciences et arts.)

ANTOINE, député de Saint-Domingue.—Non admis, réclame une indemnité, XXIX, 238.—Elle est accordée à ses héritiers, 327.

ANTOINE, architecte.—Est nommé à l'institut national, XXIX, 661.

ANTOINETTE (MARIE), reine de France. — Inconvénients prévus par Maurepas de son goût pour la vie privée, *Introd.*, 114.—Sa protection porte Brienne au ministère, 141. — Réformés dans sa maison, 246. — Elle s'excuse de recevoir une députation des communes, I, 54. — Est accusée du renvoi de Turgot, 538. — Sa part dans les fêtes et les événements qui ont précédé les 5 et 6 octobre; dangers qu'elle court, II, 18, 35, 41, 43, 521. — Lettre que lui écrit d'Estaing, 45. — Elle reçoit aux Tuileries les félicitations de l'Assemblée, 71.—Elle envoie des secours à la veuve d'un boulanger tué dans une émeute, 91.—Sa visite aux Invalides, III, 40.—Ses réponses à l'occasion du serment civique, 306, 311.—Elle visite les enfants trouvés, 411.—La manufacture des glaces du faubourg Saint-Antoine, IV, 17.—Celle des Gobelins, 330. — Fixation de son douaire, 588; VIII, 500.—Calomnies répandues contre elle par le *Journal de Paris*, VI, 706.—Sa réponse à Dandré à l'occasion du jour de l'an, VII, 13.—Elle accorde des secours à la société de la charité maternelle, 208. — On lui reproche de n'aimer ni la liberté ni les Français, VIII, 322.—Renvoi au comité des recherches d'une lettre trouvée chez elle, 720.—Dénonciation du passeport à elle délivré sous le nom de madame de Koff, 740; XII, 465.—Il lui est donné une garde particulière; elle sera entendue dans ses déclarations sur l'évasion du roi, VIII, 747.—Texte de ces déclarations, 769, 772.—On attribue à sa jalousie contre les princes, le mauvais succès de la fuite du roi, IX, 277.—Sa réponse à la députation qui présente au roi le décret d'amnistie, 661.—Une députation de la commune lui annonce l'achèvement de la constitution, 693.—Informations contre Théroigne de Méricourt, accusé d'attentat contre elle, X, 378.—Ecrits où on l'appelle *tigresse*, XII, 583.—Demande de sa mise en accusation, 775.—Dénonciation de l'entrée de 6 à 700 hommes chez elle. XIII, 292.—Déclaration de Brunswick relative à sa sûreté, 346.—Au 10 août, elle se réfugie avec le roi à l'Assemblée législative, 378, 388.—Une boîte de ses bijoux y est apportée, 380.—Détenue au Temple, elle est accusée d'avoir excité les Suisses à tirer sur le peuple, 403. —Fonds trouvés dans son secrétaire; liste de ses protégés, 421.—Décret portant qu'elle servira d'otage contre le sconspirateurs du dedans et du dehors, 430.—Le comité de surveillance annonce des pièces prouvant ses distributions corruptrices, XIV, 96.—Motion de la faire dénoncer au jury, 310.—Bulletin de sa santé, 506.—On lui enlève tout instrument tranchant, 670.—Motion de la mettre en accusation, 672.—Pétitions pour sa mise en jugement, XV, 63, 619, 823.—Elle demande des habits de deuil, 271.—Robespierre propose de la traduire au tribunal révolutionnaire, 817; XVI, 112.—Projet de Dumouriez de faire arrêter Lacroix et Danton pour les échanger contre elle et son fils, 44.—Sa correspondance avec des membres de la commune, 193. — Lettre de Créqui-Montmorenci demandant qu'on lui fasse son procès, 644.—Ordre de la séparer de son fils, XVII, 103.—Décret qui l'envoie au tribunal révolutionnaire, 288.—Réclamation par l'accusateur public des pièces à sa charge, 433. — Nouvelles motions contre elle, 593, 638, 686.—On lui retire ses joyaux et ses bagues, 629.—Délai fixé pour sa mise en jugement, XVIII, 39.—Inculpations dirigées contre elle par son fils, 90.—Son acte d'accusation, 122.—Son procès et sa condamnation à mort, 130, 138, 146, 155, 163, 181, 190, 198, 210, 217.—Mise en liberté de ses défenseurs officieux, 141.—Compte-rendu aux Jacobins de son procès, 153.—Observations aux Jacobins sur le choix de ses défenseurs, 209.—Son exécution, 219.—Illumination à Brest à la nouvelle de son supplice, 275.—Conseils aux républicains à son sujet, 450.—Tristesse de la cour de Vienne en apprenant son exécution, 521.—Célébration à Stockholm d'un service pour elle, 649.—Condamnation à mort d'individus accusés d'avoir voulu la sauver, XIX, 231.—Même projet attribué aux conspirateurs de l'étranger, XX, 725.—A Hébert et à la comtesse de Rochechouart, XXIV, 137.—Dénonciation d'une estampe qui la représente, elle et sa famille, XXV, 420. (*Voyez* Louis XVI.)

ANTONELLE, maire d'Arles. — Publie le catéchisme du tiers-état, *Introd.*, 596. — Inculpation de sa conduite envers les Avignonnais, VIII, 283.—Il quitte Avignon, 604.—Démenti de prétendues insultes faites à son mannequin à Arles, X, 610.—Député des Bouches-du-Rhône à la Législative; il est élu secrétaire, XI, 87.—Annonce un travail sur l'affaire d'Arles, 623.—Dément les commissaires civils des Bouches-du-Rhône, 667.—En mission près l'armée du Centre, rend compte de la joie produite par le 10 août, XIII, 418.—Obtient des voix pour la place de maire de Paris, XIV, 218.—Demande à être rayé de la liste des candidats, 372.—Est nommé commissaire aux Iles-du-Vent, 551.—Juré du tribunal révolutionnaire, déclare que sa religion n'est pas assez éclairée dans le procès de Brissot et co-accusés, XVIII, 268.—Est exclu des Jacobins, XIX, 425.—Explications sur sa détention par ordre du comité de salut public, XXIV, 72.—Est arrêté comme complice de Babœuf, XXVIII, 266, 281.—Sa conduite devant la haute-cour, 584.—Il se glorifie de connaître Lepelletier Saint-Fargeau, 648.—Débats et conclusions à son sujet, 666, 684.—Il invite ses co-accusés à défendre le gouvernement, 708.—Est acquitté, 717.—Merlin provoque sa déportation, 809.—Lettre sur sa nomination au Corps législatif, XXIX, 249.—Son élection est validée, puis infirmée, 727, 730, 787, 811.

ANTRAIGUES (comte d').—Ses écrits contre la tyrannie, *Introd.*, 14.—Son mémoire sur la constitution des états provinciaux, 590.—Député de Villeneuve à la Constituante, propose d'annoncer aux communes la renonciation de la noblesse aux priviléges pécuniaires, I, 38.—Soutient le système de la vérification séparée des pouvoirs, 48.—Réfutation de son mémoire, 49.—Appuie la nécessité d'une déclaration des droits, 269.—Son rapport contre les entraves mises à la circulation des grains, 288, 291.—Son discours

contre l'emprunt forcé, I, 315.—Son opinion contre l'intérêt de l'emprunt, 322.—Il expose les avantages de la sanction royale, 408.—Envoie son serment avec restriction, III, 308, 314.—Est dénoncé par Populus, 595.—Se justifie, 720.—Prend à Véronne le titre de ministre du régent, XXIV, 297.—Parle de Gamon et Cambacérès dans une lettre trouvée chez Lemaître, XXVI, 299, 305.—Pièce contenant sa conversation avec Montgaillard, XXVIII, 800, 801.—Est désigné comme intermédiaire entre Louis XVIII et ses partisans de l'intérieur, 806.

ANVERS.—Se rend aux patriotes belges, III, 325.—Capitulation des Autrichiens, 381.—La citadelle refuse de se rendre, 713.—Réponse de son évêque au bref du pape, 737.—Prise de sa citadelle par les patriotes belges, IV, 17.—Inventaire de l'artillerie et des munitions de guerre y trouvées, 35.—Détails sur sa reddition, 49.—Sa démolition, 362.—Rentre au pouvoir des Autrichiens, VI, 625.—Intrigues du parti de Vander-Noot, VII, 693.—Progrès du fanatisme; annonce de troupes autrichiennes, VIII, 595.—Occupation de cette place par les Français, XIV, 534.—Prise de la citadelle, 621, 630.—Incendie de l'hôpital militaire, XV 154.—Sa reddition aux Autrichiens; sa capitulation, XVI, 39.—Insurrection causée par une levée d'hommes, XVIII, 438.—Reprise par les Français de la ville et de la citadelle, XXI, 319, 331.—Démolition de l'église de Saint-Lambert, 665.—Vœu des habitants pour sa réunion à la France, XXIII, 594.—Les navires de cette place porteront le pavillon national; procès-verbal d'ouverture de l'Escaut, XXV, 595.—Résolution relative aux élections de l'assemblée des Carmes, XXIX, 35.—Bourdon y est nommé agent maritime, 285.—Préparatifs de défense contre les Anglais, 346.—Établissement d'une école de navigation, 394.—Sollicite l'érection d'un monument à Rocher, 431.—Ainsi que le droit de transit, sans impôt, sur le territoire hollandais, 469.—Droit de navigation à percevoir dans les bureaux de ses douanes, 596 *bis*. (*Voyez* Nèthes.)

ANZERLI (Constantin), prince de Valachie.—Est disgracié et décapité, XXIX, 632, 652.

AOUT (Nuit du 4 août et 1789 affaire du 10 août 1792). (*Voyez* Journées.)

APANAGES.—Rapport, débats et décret y relatifs, V, 384, 391.—Il n'en sera plus accordé et les anciens seront supprimés, 393.—Les apanagistes sont autorisés à exploiter leurs forêts, VI, 93.—Décret sur cet objet, 681, 695.—Discussion sur ceux des princes émigrés, XII, 149.—Suppression des rentes apanagères, XIV, 36.

APERT, huissier.—Est condamné à mort, XXI, 136.

APOTHICAIRES. (*Voyez* Pharmacie.)

APPEL. (*Voyez* Ordre judiciaire.)

APPEL NOMINAL.—Décret ordonnant qu'il en sera fait un pour connaître les députés absents, II, 64.—Autre décret semblable, IX, 95.—Les appels nominaux auront lieu sur la réquisition de cent députés, XVI, 408, 411, 415.—Il est invoqué contre l'adoption de la déportation, au 12 germinal; envoi aux départements de la liste des membres qui le réclament, et noms de ceux y inscrits, XXIV, 118, 120, 153.—Penières demande leur exclusion de la Convention, 151.—Rapport du décret rendu contre les députés absents aux deux appels nominaux faits à la suite des événements du 31 mai, 184.—(Pour les appels nominaux qui ont eu lieu dans les affaires de Lafayette, Carrier, Louis XVI et Marat, voyez ces noms.

APPEL AU PEUPLE dans le jugement de Louis XVI.—Proscription demandée des députés qui l'ont voté, XV, 765.—Danton leur déclare une guerre à mort, XVI, 25, 26, 27, 28, 29.—Explication sur les causes de ce système, 115.—Quarante-sept départements demandent l'expulsion de ceux qui l'ont voté, 143.—Autres motions et adresses contre eux, 545, 546; XVII, 639, 646. (*Voyez* Louis XVI et Convention.)

APPEL-VOISIN-LA-ROCHE-DUMAINE, ex-marquis.—Est condamné à mort, XXI 159.

APPENZEL.—Prestation du serment civique par les habitants, XXIX, 395.—Le canton s'y refuse; Schawembourg marche contre lui, 404.—Acceptation de la constitution; tranquillité rétablie, 417.

APPERT, député du Loiret au Conseil des Anciens.—Fait accorder une maison d'émigrés à la veuve Roberjot, XXIX, 793.

APPOINTS.—Mode de leur paiement par les débiteurs, IV, 548.

APPROVISIONNEMENT DES ARMÉES. (*Voyez* Armées.)

APREMONT-LINDEUX (d'), ex-capitaine d'un régiment provincial.—Est condamné à mort, XXI, 327.

APRET, de Montpellier.—Fait le buste en cire de Beauvais, XX, 556.

AQUILA.—Ses cantonnements visités par le duc de la Salandra, XXVIII, 592.

ARABES (les).—S'emparent de la Mecque, IX, 465.—Conclusion d'un traité avec leurs chefs en Égypte, XXIX, 391.—Sont défaits à Damiette, 569.—Lettre du Caire qui les concerne, 614. (*Voyez* Égypte.)

ARABIE.—Mémoires de Sauvebœuf sur la Turquie, la Perse et l'Arabie, III, 521.—Progrès de la secte des Muhabis dans ce pays, XXIX, 803.

ARAN (vallée d').—Décret pour son approvisionnement en grains, IV, 684.

ARANDA (comte d').—Remplace Florida-Blanca, ministre espagnol, XI, 582.—Est nommé à la présidence du conseil d'état, 633.—Fait retirer la cédule contre les étrangers, XII, 121.—Son caractère; ses dispositions en faveur de la France, 213.—Sa retraite du ministère, XIV, 589.—Sa mort, XXIX, 144.

ARANJO (chevalier d').—Est chargé d'arranger les différends du Portugal avec la France, XXVIII, 457.—Reçoit l'ordre de quitter ce royaume, XXIX, 52.—Est arrêté, 115.—Sa sortie du Temple, 222.

ARAU.—Dispositions hostiles de la diète contre la France, XIV, 35.—Insurrection, XXIX, 149.—Lettre de Mengaud sur les hostilités à craindre du canton de Berne, 153.—Le bailli de Büren y entre de force, 155. (*Voyez* Suisse.)

ARBALETIER, juge-de-paix à Paris.—Dépose contre Valazé, dans le procès de Brissot et co-accusés, XVIII, 262.

ARBANEL, administrateur de la Haute-Garonne.—Est défendu par Delmas; maintien du décret rendu contre lui, XVI. 767.

ARBAUT, commandant des Marseillais.—Est fait prisonnier, XVII, 508.

ARBERG (comte d'), général autrichien.—Remplace le major-général Schrœder, II, 218.—Sa défaite par les patriotes belges, 233.—Il est bloqué dans le château de Gand, 233.—Fait sa retraite sur Bruxelles, 241.—Sa démission, 314.—Son arrestation, IV, 462, 582.

ARBITRAGE ET ARBITRES.—Décret sur les jugements par arbitres, V, 408.—Discussion sur l'arbitrage forcé et demande de sa suppression, XVI, 677; XXV, 388.—Création d'arbitres publics, 704.—Suppression de l'arbitrage des tribunaux de famille, XXVII, 382, 519, 597.—Motion de Villetard sur les sentences arbitrales, XXVIII, 50.—Admission du pourvoi en cassation en matière d'arbitrage forcé, 297, 306. Projet sur les requêtes civiles contre ses jugements, XXIX, 499.

ARBITRAIRE, ses progrès et ses suites. (*Voyez* Mazarin, Richelieu, Royauté.)—Responsabilité des agents d'ordres arbitraires, I, 369. — Décrets qu

prohibent les détentions arbitraires, III, 44, 609, 610; VII, 327.—Réflexions y relatives, IV, 152; VII, 18.—Discussion à l'occasion de la destitution arbitraire de Moreton-Chabrillant, V, 323.—Les actes arbitraires sont un des chefs d'accusation contre les membres de l'ancien comité de salut public, XXIV, 66.—Décret pour la poursuite des prévenus d'actes oppressifs, 422.—Rapport ordonné sur les destitutions arbitraires, XXVIII, 614.—Discussion d'un projet y relatif et adoption de quelques articles, 747, 764, 771, 772, 773, 785, 786. (*Voyez* Lettres de cachet et Tyrannie.)

ARBOGAST, recteur de l'université de Strasbourg, député du Bas-Rhin à la Législative.—L'académie de Pétersbourg lui décerne un prix de mathématiques, XI, 131.—Il annonce à l'Assemblée les événements du 20 juin, XII, 719.—Réélu à la Convention, fait proroger les fonctions du bureau de consultation des arts et métiers, XV, 52.—Son vote dans le procès du roi, 167, 202, 253.—Il vérifie le télégraphe de Chappe, XVII, 251.—Son rapport sur l'uniformité des poids et mesures, 285.

ARBOUVILLE (Chambot d'), maréchal-de-camp.—Est condamné à mort, ainsi que sa femme, XXI, 199.

ARBRES.—Décret pour leur plantation sur les chemins publics, V, 236, 512.—Observations sur la nécessité de replanter ceux détruits sur les routes, dans les cimetières, etc., etc., XXIV, 234. (*Voyez* Bois et Routes.)

ARBRES DE LA LIBERTÉ.—Essai historique sur cet objet, XX, 110.—Remplacement de ceux qui ont péri ou ont été abattus, XXIX, 133.

ARBRES A PAIN.—Succès de leur culture à Cayenne, XXIX, 725.

ARCELOT (Bénigne), ex-noble.—Décret qui autorise son renvoi devant le tribunal révolutionnaire, XXII, 284,

ARCEVILLE (Loiret).—Motion d'y transférer le chef-lieu du canton de Boisseaux, XXVIII, 614.

ARCHAMBAULT, président de l'association primaire du théâtre Français.—Est condamné à mort par contumace, XXVI, 258.—Est acquitté, XXVIII, 399.—Est élu vice-président du tribunal criminel de la Seine, 657.

ARCHANGEL.—Incendie de 800 maisons et de plusieurs églises, XVII, 461.

ARCHENHOLZ, auteur d'un écrit intitulé : *Offrande sur l'autel de la liberté*, XI, 354.

ARCHERS (compagnies d').—Leurs biens sont déclarés nationaux, XVI, 221.

ARCHIDET.—Son traitement contre la goutte, V, 608; VI, 659; VII, 196; XVIII, 179; XIX, 744.

ARCHIER, député des Bouches-du-Rhône à la Législative.—Sa motion relative aux faux assignats reçus par les receveurs de districts, XI, 222.—Il explique les causes du désarmement du régiment d'Ernest, 562.—Combat le décret d'accusation proposé contre le directoire d'Arles, 623.

ARCHIER, administrateur des Bouches-du-Rhône.—Justifie sa conduite, XII, 18.—Est renvoyé à ses fonctions, XIII, 233.

ARCHINARD, négociant administrateur du district de Crest, député de la Drôme à la Législative.—Fait organiser le bureau de comptabilité, XI, 292, 332

ARCHIPEL (l').—Ordre du sultan pour la garantie de son commerce, XVI, 465.—Détails de l'expédition de Gantheaume, XXVII, 545.

ARCHITECTES.—(*Voyez* Patentes.)

ARCHITECTURE.—*L'école d'architecture rurale* par Cointereaux, IV, 171; IX, 448.—Manière de distribuer les maisons, XVI, 598, 612.

ARCHIVES NATIONALES ET ARCHIVISTE.—Camus est nommé à cette place, I, 338.—Leur organisation, IV, 751, V, 567, 592.—Rapport sur leur état, X, 104.—Décret y relatif, 743.—L'archiviste est chargé de convoquer les députés à la Convention pour le 20 septembre, XIII, 747.—Tableau des objets y déposés, XIV, 167.—Décrets pour y déposer les pièces relatives au procès de Louis XVI, XX, 299.—Et celles de l'armoire de fer, 323.—Autre pour en former un dépôt central pour toute la république, XXI, 68.—Nouveau décret pour leur organisation, XXII, 342.—Autre qui ordonne d'en retirer les livres sur les sciences et les arts, XXIII, 532.—Autre, XXV, 754.—Baudin en est nommé commissaire, XXVI, 354.—Confirmation de Camus dans sa place d'archiviste, 367.—Fonds pour le service des archives, 716; XXVII, 4, 661, 677; XXVIII, 280, 291.—Incompatibilité des fonctions d'archiviste avec celles de ministre des finances, XXVII, 319.—Dépôt d'un exemplaire du *Contrat social*, par Didot jeune, 382.—Décret pour la remise au Directoire d'articles secrets de traités, XXVIII, 310, 312.—Nouveaux fonds pour ce service, 461, 464, 466, 468.—Projet d'y transporter les papiers du Châtelet, 615.—Rejet d'une résolution relative à leurs dépenses, 723.—Noguier Malijai en est nommé commissaire, 725.—Apurement des comptes de l'archiviste, XXIX, 75.—Indemnité qui lui est accordée pour suppression du contre-seing, 108.—Dépôt aux archives des médailles frappées en l'honneur de l'armée d'Italie et de l'établissement de la république cisalpine, 285.—Nouveau projet sur la comptabilité de l'archiviste, 385. (*Voyez* Baudin, Camus, Daunou.)

ARCIS-SUR-AUBE.—Necker y est arrêté, V, 623.—Son adhésion au 31 mai, XVI, 616.

ARCOLE.—Bataille mémorable auprès de cette ville, XXVIII, 500, 506, 517, 535, 536, 539, 542. (*Voyez* Bonaparte.)

ARCOVITO, enseigne suédois.—Prend part à une expédition près de Revel, IV, 169.

ARCY.—Analyse de son opéra *La Caverne*, XV, 538.

ARDÈCHE (département de l').—Décret relatif à ses élections, V, 696.—Lettre de ses députés sur le rétablissement de la tranquillité, VI, 77.—Autre contre un manifeste supposé daté du camp de Jalès, 238.—Les administrateurs dénoncent l'archevêque de Vienne, VII, 11.—Annoncent la disparition du camp de Jalès, 556.—Arrêté relatif aux actes de naissance et de décès, X, 453.—Rassemblements séditieux, XI, 554.—Le département dénonce Dusaillant, XIII, 78.—Détails à ce sujet et discussion à l'Assemblée législative, 92, 123, 193, 163.—Arrestation de Dusaillant et de ses complices, 183, 186.—Nouveau parti contre-révolutionnaire, 404.—Décret qui charge son tribunal de la poursuite des complices de Dusaillant, XV, 314.—Dénonciation d'un nouveau complot à Jalès, XVI, 283.—Décret qui déclare non sujets à cassation les jugements de son tribunal contre les révoltés, 485.—Chabot dénonce sa députation, et demande que les administrateurs soient tenus de montrer leur correspondance avec elle, XVII, 109.—Châteauneuf-Randon y est envoyé, XXVIII, 188.—Troubles excités par les prêtres, XXII, 701.—Mesures pour y étouffer la superstition, XXIII, 190.—Motion contre la révision des jugements de son tribunal criminel, 208.—Proclamation de Debry contre le terrorisme, 453.—Pinet accusé d'en avoir été le bourreau, XXIV, 108.—Annulation de ses élections au 18 fructidor, XXVIII, 796.—Troubles, XXIX, 54.—Rejet du projet de transporter son administration à Viviers, 243.—Rapport et résolution sur ses élections, 665, 666, 669.—Brigandages et assassinats, 695, 705.—Dénonciation des administrateurs contre Siéyès et Barras, 759.—Attentats des royalistes, 875.

ARDENNES (département des).—Discours de ses électeurs au roi, IV, 448.—Transmission à l'Assemblée de l'ordre de Bouillé qui autorise le passage par ce département de troupes autrichiennes pour la Belgique, V, 238.—Les administrateurs annoncent

l'arrestation de trois officiers du régiment Royal-Allemand, VIII, 775. — Sa situation, IX, 11, 112. — Son adresse à l'Assemblée nationale, 202.—Etablissement d'un bureau de confiance pour l'échange des assignats, 253.—Décret contre l'exportation de ses bestiaux, XII, 384.—Autre d'arrestation contre ses administrateurs, à l'époque de l'évasion de Lafayette, XIII, 446, 447. (*Voyez* Sedan.)—Avis de Dumouriez à ses habitants, XIII, 685.—Sa levée en masse, XVII, 496, 501. — Pétition des patriotes contre ses administrateurs, XVIII, 134.—Arrestation de ces derniers, 303. — Mesures aux Jacobins contre un citoyen annonçant l'état critique de ce département, XX, 253, 270. —Décret en faveur des communes qui ont sauvé cette frontière de l'invasion, 549. — Condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris de douze de ses administrateurs, 728.—Opérations de Levasseur, XXI, 36.—Lettres sur la situation de ce département, XXII, 93.— Rapport demandé du décret rendu contre vingt-sept citoyens prévenus d'agiotage, XXIII, 500. —Décret qui renvoie devant son tribunal Mogue, Durège et autres, XXIV, 554.—Jugement rendu dans cette affaire, XXV, 329.— Son école centrale fixée à Charleville, XXVIII, 339.— Ses élections sont validées, XXIX, 251.—Insurrection, 470.

ARDIONNE, sous-lieutenant.—Se distingue dans le Tyrol, XXVIII, 357.

ARDOUIN. — Son éloge, XIX, 58.

AREGNAUDAN, capitaine à l'armée des Pyrénées-Orientales.—Refuse de signer la capitulation de Bellegarde, XVII, 318.

AREMBERG, comte de Lamarck. (*Voyez* Lamarck).

AREMBERG (duchesse douairière d').—Reçoit ordre de quitter la France, XXIX, 811.

AREMBERG (prince d').—Note sur l'ordre qu'il reçoit de sortir de Gênes, XXVIII, 479.

ARENA (Barthélemy), membre du département de la Corse.—Est dénoncé par Belgodère, VIII, 669.— Le peuple de Bastia le fait embarquer de force, 695. —Député de Corse à la Législative, défend Chollet impliqué dans les troubles de Perpignan, XI, 35. — Sa motion en faveur des magistrats corses, 124. — Il dénonce Faviani et autres officiers, 415.—Vote pour la sortie des matières premières, 464. —Demande la mise en accusation de Lessart, 604.—Dévastation de sa maison, XII, 38.— Il appuie la suppression de la course, 535.—Fait passer à l'ordre du jour sur la dénonciation de la *faction d'Orléans*, 583.—Demande compte des ordres donnés à Luckner, 738.—Vote le licenciement de l'état-major de la garde nationale, etc., XIII, 31.—Dénonce Jarry et le dernier ministère, 262.—Rend compte de sa mission dans la Seine-Inférieure, XIV, 54. — Eloge de sa conduite à Calvi, XVI, 712.—Il annonce la capitulation de cette place, XXI, 563.—Se plaint du silence des patriotes de Paris, XXII, 437.—Eloge de sa conduite à Ampugnano, XXIX, 147. —Il est admis au Conseil des Cinq-Cents, 275.—Fait ajourner le projet d'un monument à élever sur le Pont-Neuf, 305.—Dénonce un écrit de Gilbert, 325. —Combat un projet sur le calendrier républicain, 330. — Appuie celui sur la levée des conscrits, 411.— Réclame la liberté de la presse, 711.—Dénonce un projet de décimer la représentation nationale, et le brûlement de papiers relatifs à la conspiration du 30 prairial, 716.—Demande une enquête sur la perte des places fortes d'Italie, 727. — Son discours sur la reddition de Turin, et sur les principes des Jacobins, 740.—Autres contre les ex-directeurs et leurs satellites, 768.—Il attaque l'opinion de Chénier contre la déclaration de la patrie en danger, 808.—Fait l'éloge de l'armée d'Helvétie, 829.—Demande l'impression de la liste des membres qui ont répondu à l'appel nominal, dans la séance du 19 brumaire, 886. — Tente d'assassiner Bonaparte, 888, 893.—Est exclu du Corps législatif, 893.—Bruit de son arrestation, 894, 895.

ARÉNA (François-Antoine).—Est envoyé de la république de Lucques à Paris, XXIX, 333.

ARÉNA (Joseph), adjudant-général.—Se distingue au siége de Toulon, XVIII, 600.—Est admis au conseil des Cinq-Cents, XXVIII, 724.—Son rapport sur la situation de la Corse, XXIX, 54.

ARÉNA (Philippe), maire de l'Ile-Rousse, en Corse.—Poursuites contre le district qui a souffert la dévastation de sa maison et ordonné son arrestation, XII, 38, 98.

ARENCEAU (pont d').—Le Directoire est autorisé à faire ouvrir sur ce pont un canal d'arrosement, XXIX, 35.

ARÉOMÈTRES.—Annonce de ceux de Vincent, VIII, 215.

AREZZO.—Insurrection contre les Français, XXIX, 719.

ARFELIÈRE, menuisier.—Est condamné à mort, XXI, 544.

ARGÈLES (camp d').—Est levé par les Espagnols, XVIII, 127.

ARGENS (marquis d').—Notice sur sa correspondance avec le roi de Prusse, XXIX, 670.

ARGENSON (d'), ministre.—Changement des formes de l'administration après sa disgrâce, *Introd.*, 112.

ARGENT.—Motion de le rendre commerçable, II, 3.—Arrestation à Villeneuve-le-Roi d'une voiture qui en était chargée, 501.—Violences commises contre les vendeurs d'argent, et réflexions à ce sujet, V, 292, 299. — Réflexions et motions diverses sur la nécessité d'en autoriser le trafic, 320, 631; VII, 208, 308; VIII, 425. —Débats sur sa rareté, 466. —Quelques idées sur son commerce, 481.—Décret pour sa libre circulation, 729.—Dénonciation contre les marchands d'argent, XVII, 521.—Récompenses pour ceux qui découvrent l'argent caché, XIX, 130.— Rapport du décret qui le déclarait marchandise, XXIV, 523. — Rapport de la loi du 23 brumaire an II, relative à l'argent caché, XXVIII, 260, 263. (*Voyez* Agiotage, Bourse, Marque, Matières d'or et d'argent, Monnaies, Numéraire et Paris.)

ARGENTAN. — Adresse de cette commune contre les entreprises des sections de Paris, XXVI, 187.

ARGENTERIE. — Envoi de celle du roi à la Monnaie, I, 498.—Discussion et décret sur celle des églises, 516, 526.—Formation d'une commission pour la recevoir, 533. — Décret qui demande compte au roi de celle qu'il a envoyée à la Monnaie, III, 618. — Envoi de celle des églises à la même destination, VII, 532. — Décret pour sa conversion en lingots, VIII, 537.—Autre qui en ordonne le monnayage, XIII, 661. — Autre prescrivant d'inventorier celle des églises, 664. — Envoi à Paris d'objets de même nature, et d'autres provenant des émigrés, XVIII, 304. — Autre présenté à la Convention, 340. — Décret pour exciter la découverte des dépôts cachés, XIX, 130. — Envois d'argenterie d'églises et d'émigrés faits à la Convention, 159, 178, 233, 312, 317, 559; XX, 357. — Conversion en monnaie de celle des églises de Porentrui, XIX, 344. — De la cour de Vienne, 457. — Et de la cour de Rome, XX, 294. — Arrêté du comité de salut public, demandant compte de celle des églises, XXI, 5. (*Voyez* Argent, Matières d'or et d'argent, et Cultes.)

ARGENTIÈRES. — Annulation de ses élections, XXVIII, 347.

ARGENTON. — Décret concernant les individus qui ont voulu y empêcher le recrutement, XXI, 60.

ARGENVILLE (Alexandre Lesarmotte d'). — Est acquitté, XVIII, 618.

ARGILLIERS (d'), *officier.—Dénoncé par les inva-*

lides, est mandé à la barre, et se disculpe, XII, 516.
ARGOT, adjudant-général. — Se distingue à Arcole, XVIII, 537.
ARGOUST, général.—Son éloge, XXI, 255.— Il est blessé, XXIV, 468.
ARIETTE.—Remporte le prix de peinture, XIX, 424.
ARISTOCRATES ET ARISTOCRATIE. —L'aristocratie enchaînée, *Introd.*, 602. —Sortie de Mirabeau contre les aristocrates, I, 79. —Le côté droit est accusé d'aristocratie, 393. — Abus de cette dénomination, III, 26. — Avantages de la monarchie sur l'aristocratie, 146.—Adresses, plaintes et motions diverses contre les aristocrates, XII, 545; XXI, 721, 733, 784, 787; XXII, 54, 189.— Barère les déclare incorrigibles, XXI, 438.—Leur déportation demandée, 705.—Adresse du conseil général de Paris contre eux, XXII, 152.— Article sur les dénominations *Aristocratie et Démocratie*, XXVIII, 362. (*Voyez* Factions.)
ARLANDES (d'), adjudant-général.— Eloge de sa conduite, XII, 682; XIII, 63, 222.
ARLES. — Etablissement de trois juges-de-paix dans cette ville, VI, 295.— Calomnies répandues contre ses habitants, VII, 18.—Troubles, IX, 711.—Lettre et décret y relatifs, 726, 754.—Rétablissement du calme X, 3.—Démenti de prétendues insultes faites à un mannequin d'Antonelle, X, 610. — Situation de cette ville XI, 219.—Troubles partis des *chiffonistes* et des *monnayers*, 422, 425, 609.—Adresse de Nîmes y relative, 619. — Attribution à la municipalité des fonctions d'administrateurs des Bouches-du-Rhône; mise en liberté des citoyens arrêtés, 623. —Les Marseillais marchent sur cette ville; détails sur sa situation, 664. — Nouveaux détails; décret pour le rétablissement de l'ordre, 680, 681. — Rapport sur les événements précédents, 687. — Trois compagnies de volontaires destinées pour cette ville périssent dans les flots, XII, 19, 46. — Récit des troubles par le procureur-syndic des Bouches-du-Rhône, 27.—Préparatifs d'attaque contre cette commune, 46. — Le pavillon de la liberté flotte sur ses remparts, 77.—Gentil assure que Jourdan et autres y sont portés en triomphe, 117.—Désarmement des habitants, 160.— Décret relatif à l'emploi des troupes y rassemblées, 163.—Violences contre un officier municipal par l'armée marseillaise, 215.—Projet d'adresse en son nom à l'Assemblée nationale, 338. — Rapport de Roland sur les troubles, 378. —Envoi à l'Assemblée de députés extraordinaires, 408. — Lettre de ces députés au président, 415. — Des citoyens de cette ville dénoncent Bertin et Rebecqui, 539.—Sa situation, 610. —Secours aux victimes de ses troubles, 719.— Dilapidation des deniers publics, XIV, 555. — Décret d'accusation contre les chefs des *chiffonistes*, XV, 759.— Réclamation contre sa mise en état de siége; cassation de son tribunal militaire, XXIII, 702. — Saisie sur les terroristes d'un étendard couleur de sang, XXIV, 44.— Mouvements, 139. —Demande du rapport d'un décret rendu contre dix-huit cents familles de cultivateurs, 266. — Démenti des scènes sanglantes qui y auraient eu lieu, XXV, 229. — Arrestation de Loys, 230.—Démenti d'un complot formé contre les détenus, 359.—Célébration du 9 thermidor, 430.
ARLES (arch. d'). (*Voyez* Duleau.)
ARLON.—Sa prise par les Français, XVI, 669, 727; XVII, 81.—Ouvre de nouveau ses portes aux républicains, XX, 179, 268, 273, 552.
ARMAND, avocat, député de Saint-Flour à la Constituante.—Accuse les commissaires du roi envoyés dans les provinces, III, 734.—S'oppose à la conversion des billets de caisse en *promesses d'assignats*, IV, 142.—Son opinion sur le traitement des ministres, VIII, 112.—Demande que les députés ne puissent être nommés haut-jurés, 520.—Fait lever l'arrestation d'espèces étrangères à Forback, IX, 63. —Membre du conseil des Cinq-Cents, discute un projet relatif aux transactions contractées pendant la dépréciation des assignats, XXVIII, 67.—Fait accorder des bâtiments nationaux au ministère de la police générale, 334.—Son opinion sur le mode d'attermoiement dans les transactions sociales, 500.—Sur la loi relative à la successibilité des enfants naturels, 515.—Sur la contrainte par corps, XXIX, 116.—Il s'oppose à l'exclusion de Delort, 223.
ARMAND, homme de loi.—Sa lettre à Doussin-Dubreuil, médecin, XVIII, 407.
ARMAND (L.), garde-chasse.—Est condamné à mort, XX, 668.
ARMAND, vicaire épiscopal.—Renonce au métier de prêtre, XVIII, 445.
ARMATEURS. — (*Voyez* Marine.)
ARMÉE ET ARMÉES FRANÇAISES. — Leur situation sous Louis XIII, *Introd.*, 78.—Motion du vicomte de Noailles sur la constitution de l'armée, I, 486.— Mémoire de La Tour-du-Pin sur son organisation; débats y relatifs, II, 374, 381, 392, 397, 399.—Adoption du principe de l'enrôlement volontaire, 400. — Réclamation contre le plan de Dubois-Crancé, III, 20, 27.—Rapport de Bouthilier sur son organisation, 171.—Projet de Noailles, 275. —Rapport et opinion d'Alexandre Lameth sur le même objet, 335, 350, 359, 367, 376. — Décret de cette organisation, 491, 492, 494.—Son acceptation sera demandée au roi, 667.—Il est accepté, 675.—Débats sur un projet pour y rétablir l'ordre, IV, 597.—Rapport général, V, 131. —Discussion, 137, 169, 194, 202. — Explication demandée au ministre de la guerre, 204.—Suite de l'organisation, 260, 266, 270, 280. —Il n'y aura pas d'incorporation, 287. — Mémoire sur l'insubordination, 326. —Réflexions sur la constitution de l'armée chez un peuple libre, 378.—Discussion du plan de La Tour-du-Pin sur son organisation, 416.—Fixation de son état, 416.—Adoption de plusieurs articles, 423. —Discussion sur son licenciement et sa recomposition, 440.—Décret ordonnant au ministre de faire connaître la conduite patriotique de divers corps, 484. — Rétablissement du bon ordre, 490.—Adresse de la société des Amis de la Constitution à ses affiliés, sur les désordres militaires, 647.—Admission et avancement dans les différents grades, 697, 702, 707, 710, 724.—Les emplois seront conférés par le roi, excepté ceux de lieutenant, VI, 26.—Suite de l'organisation, 48.—Mesures pour la mettre sur le pied de guerre, VII, 143, 253, ; VIII, 642, 643, 649.—Lettre de Duportail sur les principes qui doivent la régir, VII, 587.—Entre en mouvement, 161. — Rapport demandé sur sa situation, 347.—Son licenciement, 559, 630. —Etat général de celle de terre, IX, 20. — Loi sur sa discipline, 214, 219, 221.—Autre sur sa dépense, 291. — Autre sur le remplacement des officiers, 295. — Changement dans le décret sur le personnel, 802.—Chabot dit qu'elle n'a été commandée que par des scélérats, X, 156.— Décret relatif à la revue générale des troupes, 489, 530. — Rapport sur les dispositions de l'armée, XI, 105, 125.—Demande de fonds pour ses besoins, 135.— Son état, 169. — Considérations pour sa mise sur le pied de guerre, 170. — Établissement d'un payeur et d'un contrôleur des dépenses dans chaque armée, XII, 167, 238.—Etat des forces au moment des premières hostilités, 265. — Répression demandée de son indiscipline, 302.—Projets d'adresses à l'armée, 308.—Soupçons sur la conduite de ses généraux, 374. — Augmentation de 20,000 hommes, 599. — Liste d'inscription à cet effet et mode de levée, 603, 606. — Plaintes sur son non-complément, 660. — Mémoire de Dumouriez sur le dénuement des armées, 669.—*Veto* du roi au décret des 20,000 hommes, 703. — Insuffisance des armées pour le système offensif, 703. — Rapport sur leur état, 770. —

Proclamation du roi, 787.—Motion de les augmenter, XIII, 62.— Luckner en est nommé généralissime, 146, 568.—L'effectif est porté à 450,000 hommes, 168, 174. — Vues pour leur amélioration, 172. — Demande du licenciement des états-majors, 341.—Décret qui y envoie des commissaires, 383.—Autre pour une levée de 30,000 hommes, 548, 550. — Autre portant qu'il n'est rien changé à l'organisation de l'armée, 577. — Autre qui la divise en huit armées, XIV, 103.—Rapport sur son état sanitaire, 143. — Envoi de commissaires à celles commandées par Biron, Custine et Beurnonville, 776, 786. — Décret d'organisation; le nombre des troupes porté à 502,800 hommes, XV, 281.—Leur entretien par le clergé belge, 284.—Rapport de Dubois-Crancé sur leur organisation, 384.—Débats, 390, 408, 421, 422, 423, 427, 437, 440. — Décret qui supprime toute différence entre la ligne et les volontaires nationaux, 440.—Suite du décret d'organisation, 444, 450, 473.—Mode d'avancement, 526. —Texte de la loi, 546, 671. — Situation des armées, 584; XVI, 189.—Leur répartition au nombre de neuf, XV, 761.—Mesures diverses les concernant, XVI, 93.— Décret pour l'incorporation des nouvelles levées, 179.— Autre pour en connaître l'effectif, 207.—Proclamation que leur adresse la Convention, 232, 462, 519.—Leur répartition au nombre de onze, 281.—Liste de leurs généraux, 564. — Décret sur l'amalgame des corps, 603. —Autre, de peine de mort contre les espions, 662. — Suppression des généralissimes; défense aux armées de délibérer, 679. — Attaques sur tous les points contre les troupes alliées, XVII, 1.—Etat actuel des armées contre les rebelles, 2.—Plaintes contre la destitution de plusieurs officiers, 46. — Leurs revers imputés au comité de salut public, 92. — Décret qui fixe à quatre le nombre des commissaires près chacune d'elles et rappel de ceux qui ne seront pas conservés par la nouvelle loi, 142. — Détails d'une attaque des Français sur le cordon des armées combinées à Gleisweiller, Franckweiller et Burgweiller, 421. — Le comité de salut public les porte à un million huit cent mille combattants, 747.—Echecs essuyés dans le Midi, XVIII, 39.—Succès près de Cateau, 151.—Décret qui ordonne l'envoi de l'effectif de tous les corps, 541. — Autre qui rappelle tous les militaires à leur poste; motion contre les femmes qui suivent les armées, 655.—Leurs succès des bords du Var à ceux du Rhin, XIX, 106.—Décret qui défend à tous les corps d'envoyer des députations auprès des pouvoirs constitués, 137.—Tableau des succès militaires, 273.—Succès au nord, 480.—Occupation des principautés de Chimay, Beaumont et Luxembourg, 654. — Etat de la campagne actuelle comparé à celui de la dernière, XXI, 78. —Terreur imprimée à la coalition par le décret portant que les armées ne feront plus de prisonniers anglais ni hanovriens, 161. — Avantages sur les Autrichiens, 191.—Promotions militaires approuvées, 483, 710. — Ligne établie depuis Sarre-Libre jusqu'à Trèves, XXII, 53.—Rapport de Chénier sur les victoires nationales et célébration d'une fête à ce sujet, 83, 294, 295.—Proclamation du duc d'Alcudia sur leur progrès, 261. — Rapport sur leur situation, 765. — Proclamation aux Belges sur leur position, XXIII, 241. —Projet relatif à leur organisation, 356. — Observations de Santerre à ce sujet, 491.—Envoi qui leur est fait du rapport sur la conduite de Pichegru au 12 germinal, XXIV, 143. — Défense aux tribunaux des pays conquis de traduire devant eux leurs militaires ou employés, 442. — Débats sur le choix de nouveaux officiers, XXV, 387.—Rapport et décret sur leur organisation, XXVI, 189.—Démenti de bruits fâcheux sur leur situation, 473.—Leurs opérations, 714.—Succès sur toute la ligne du Rhin, XXVII, 129. — Armistice avec les Autrichiens, 257.—Mouvement sur le même point, 497.—Motion sur le meilleur mode d'y distribuer la justice, 677. — Mesures proposées pour y entretenir l'enthousiasme de la liberté, XXVIII, 51, 57.— Elles prêtent le serment de haine à la royauté, 110. —Proclamation du Directoire sur l'ouverture de la campagne, 249. — Rapport sur la manière d'honorer leurs victoires, 267. — Leur éloge, par Trouvé, 312. —Discours sur la bravoure des armées républicaines; message annonçant de nouvelles victoires en Italie et en Allemagne, 323, 324. — Nombre à conserver en temps de paix, 408.—Motion de frapper des médailles en leur honneur, 500. — Fixation de l'époque à laquelle les volontaires seront tenus de rejoindre, 772. —Leur éloge; motion de leur élever des monuments, 684, 686, 687. — Résultat de leurs campagnes depuis le 8 septembre 1793, 690.—Mesures pour le paiement de leurs fournisseurs, 773, 775.—Rapports, débats et résolution sur leurs adresses, 775, 777, 796, 797, 811. —Il leur en sera fait une sur le 18 fructidor, 811.—Rejet de la résolution portant que cette révolution est leur ouvrage, 816.—Déclaration de bien mérité de la patrie, 822.—Proclamation du Directoire pour leur complètement, et ordre de marcher, XXIX, 2. — Debry leur paie le tribut de la reconnaissance nationale, 53.—Arrêté sur leur nouvelle distribution, 88.—Circulaire aux généraux sur le maintien des principes républicains dans différents corps, 139. — Demande d'un rapport sur leurs succès, 189.—Promotions, 97.—Leurs mouvements sur le Rhin et leur attitude imposante sur la rive droite, 361, 379.—Marche des troupes vers le Hanovre, 369. — Campement de 10,000 hommes à Hombourg dans la Belgique, 589.—Leurs mouvements vers la Hollande et le Rhin, 401, 411. — Message sur leur situation et leurs besoins, 410. — Marche des troupes vers Constance, 434. — Proclamation sur les hostilités contre Naples et Turin, 528. — Eloge des armées, 582 *bis*, 604 *bis*. — Leur marche par les départements réunis, 601. — Formation de trois armées sur le Rhin, 603 *bis*, 605 *bis*. — Leur dévouement, 605.—Les femmes en sont exclues, 607 *bis*. — Promotions à celles sur le Rhin, 615. — Mouvement de celles de Jourdan et de Bernadotte, 627, 634.— Leurs opérations en Allemagne, 637. — Mouvements au-delà du Rhin, 646.—Résolution de ne plus faire de prisonniers autrichiens, 672.—Il leur sera envoyé un drapeau avec une inscription relative au massacre de Rastadt, 674. — Réflexions sur leurs opérations, 686. —Motion sur la situation de leurs forces, 701.—Nouvelles satisfaisantes de leur position, 703. — Combats partiels avec les Autrichiens, 786. (*Voyez* Cavalerie, Code militaire, Conscription, Convois militaires, Défenseurs de la patrie, Ecoles militaires, Force publique, Gardes nationales, Gendarmerie, Infanterie, Légions militaires, Officiers militaires, Rerutement, Régiments, Réquisitionnaire, Subsistances militaires, Traits d'héroïsme, Tribunaux militaires, Troupes, et les articles suivants.)

Armée d'Allemagne. — Sa formation, XXIX, 17. — Adresse d'Augereau à ses soldats, 22. — L'armée du Nord lui est réunie, 53. — Elle est divisée en trois grands corps, 60. — Puis en armée du Rhin et armée de Mayence, 88. (*Voyez* Armées du Danube et d'Helvétie.)

Armée des Alpes. — Fait la conquête du comté de Nice, XIV, 189. — Kellermann est nommé pour la commander avec celle d'Italie, 479; XVI, 447, 486. — Ses succès, 510.—Robert Lindet y est envoyé comme commissaire, 561. — Il annonce, avec ses collègues, les mouvements contre-révolutionnaires de Lyon, 580.—Adresse d'adhésion à la Convention, XVII, 4.— Avantages au poste de la Tête-Dure, 269.—Dispositions pour l'attaque de Saorgio, 330.—Envoi de deux nouveaux commissaires, 365.—Marche sur Lyon, 366.— Décret qui y envoie Couthon, Maignet et Châteauneuf-Randon, 451. — Elle commence le feu sur Lyon; dé-

tails à ce sujet, 519. — Ses succès contre les Marseillais, 540, 543. — Elle entre à Saint-Jean-de-Maurienne, 550. — Annonce de succès, 567. — Doppet y remplace Kellermann, 634. — Avantages sur les Piémontais, 732.—Lettre des représentants sur ses opérations, XVIII, 30. — Nouveau succès sur les Piémontais, 63, 116, 284. — Compte-rendu de la mission de Simond, 635.—Fabre et Gaston y sont envoyés, XXIX, 30.—Dumas en est nommé commandant en chef, 30. — Prise du Mont-Saint-Bernard, et décret de bien mérité de la patrie, XX, 349. — Nouveaux progrès; l'étendard tricolore flotte sur toutes les Alpes, 397.—Prise du Mont-Cenis, 520, 525, 529.—Des barricades, 743, 753.— Ses succès sur les Piémontais, XXII, 68.—Moulins en est nommé général en chef, 181. — Réception du drapeau de la Convention, 359.—Célébration du 21 janvier, XXIII, 414. — Kellermann en reprend le commandement, 600. — Mission de Cadroy, XXIV, 407.—Annonce de ses victoires, 554, 557. —Ses succès, son mot de ralliement, XXV, 142.—Nouvelle victoire, 147.— Attaque du col de Terme, 289. —Avantages sur les Piémontais, 506.—Sa situation; affaires de postes, 596.— Autres succès, 620. — Kellermann en est nommé commandant, 640. — Chiappe et Réal y sont attachés, 640.—Extrait du journal historique de son bulletin, 679.—Nouvelle victoire; décret de bien mérité de la patrie, 685. — Avantage remporté à Saint-Martin-de-Lautoscoa, 729. — Elle accepte la Constitution, 775. —Suite de succès, XXVI, 76, 231, 646. — Elle fait sa jonction avec celle d'Italie, XXIX, 818.—Marche de ses colonnes, 823.

Armée d'Angleterre. — Sa formation, XXIX, 52. — Conjectures sur les chefs qui doivent la commander, 146.—Bonaparte est chargé de son commandement, 223. — Translation à Bruges du quartier-général de son aile droite, 295.—Ordre du jour portant qu'il ne sera fait aucun quartier aux Anglais débarqués, 299. — Trait de bravoure de Beaugrand, 360. — Elle est commandée par Moulins, 430. — Par Kilmaine, 489. — Proclamation d'Hédouville aux habitants de l'Ouest, 889.

Armée des Ardennes. — Envoi de commissaires près d'elle, et sa réunion avec celle du Nord, sous le commandement de Dampierre, XVI, 62.—Nouvelles, 189.—Fausse attaque de Saint-Amand, 315.— Etat des frontières qu'elle défend, 539. — Proclamation de Custine contre un bataillon qui a crié *vive le roi*, 630. — Suite des succès de cette armée, XVII, 3. —Sa position respectable, 10. — Décret qui remplace Custine par le général Dietmann, 201. — Envoi près d'elle de commissaires; Houchard en est nommé général, 296. — Elle accepte la Constitution, 394. — Jourdan en prend le commandement en chef, 608.— Elle occupe Sivry, et y prend tout ce qui est nécessaire à ses besoins, XVIII, 214.—Mission de Choudieu et de Richard, XIX, 400.— Destitution de son tribunal militaire, et révision de ses jugements, 609. — Envoi dans la Vendée de bataillons extraits de cette armée, XX, 149. — Avantages importants, 321, 332. — Irruption sur le pays ennemi, 343.—Elle est près de se joindre à l'armée du Nord, 349. — Décret de bien mérité de la patrie, 367.—S'empare de Turin, et passe la Sambre, 486.—Prend Binch, et marche sur Mons, 552.— Décret portant qu'elle ne cesse de bien mériter de la patrie, et fera partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, XXI, 95. (*Voyez* Armée de Sambre-et-Meuse.)

Armée de la Belgique. — Les commissaires envoyés près d'elle s'y rendent, XIV, 369.— Rendent compte de ses besoins, 703.—De sa situation, 729. — Proclamation de Dumouriez, XV, 497. — Evacuation d'Aix-la-Chapelle; cessation du bombardement de Maestricht, 620. —Sa position alarmante; Liége est menacé de tomber au pouvoir de l'ennemi, 632. — Thevenot et Valence rallient les bataillons dispersés; les Liégeois se mêlent dans les rangs français, 639. — Détails sur sa retraite et ses causes, 645, 653, 655, 679. — Proclamation des commissaires pour la levée des gardes nationales auxiliaires, 664. — Sa situation, 673, 674, 675, 677. — Proclamation de Dumouriez, 677. — Tentative d'assassinat à Tournay, contre Gonchon, 698.—Succès contre les Autrichiens, 744. — Indiscipline et désertion des troupes, 755. — Echec annoncé par Dumouriez, 759. — Désertion de l'aile gauche à Nerwinde, 768, 772. — Mesures pour en poursuivre les auteurs, 774. — Lettre de Dumouriez sur les causes de ses désastres, 779. — Suspension de Miranda et du colonel du 73.e régiment d'infanterie, 782. — Son mouvement rétrograde, 792. — Lettre de Lacroix, sur les causes de ses désastres, 798.—Le ministre de la guerre et cinq commissaires y sont envoyés, avec pouvoir de faire arrêter les généraux suspects, 840. — Lettre des commissaires à Dumouriez, pour l'engager à couvrir la place de Lille, XVI, 38. — Celui-ci se plaint de sa désorganisation et du manque de subsistances, 40. — Décret qui ordonne l'arrestation de tous officiers et soldats qui en arriveraient, 52. — Proclamation à cette armée, 68. — Les commissaires écrivent que le reste des troupes égarées par Dumouriez rentre dans le devoir, 85. — Décret portant qu'elle a bien mérité de la patrie, 208. —Lettre sur sa situation, lors de la trahison de Dumouriez, 223. (*Voyez* Armées du Nord et Dumouriez.)

Armée Catholique et Royale de la Vendée. —Est battue à Saumur, XVI, 622, 632.—Détails sur sa situation, XVII, 299. — Elle s'empare de Cholet et de Mortagne, 510.—Annonce de sa destruction, XIX, 68.—Elle fraternise avec les républicains, XXIII, 232. —Soumission de ses chefs aux lois de la république, XXIV, 419.—Traduction de plusieurs d'entre eux à la commission militaire de l'armée de l'Ouest, XXVII, 171. (*Voyez* Vendée, Charette, Stofflet et les Armées de l'Ouest.)

Armée du Centre. — Ordre est donné à ses officiers de faire leurs équipages, XI, 120.—Joie y causée par le 10 août, XIII, 418. — Arrestation à Sedan des commissaires y envoyés, 446, 447.—Provocation à la révolte, 454.—Elargissement des commissaires, 492, 495.— Réunion de Kellermann à Luckner, 608. —Les commissaires envoient la capitulation de Longwy, et annoncent la marche des Russes, XIV, 254. — Transmettent des lettres d'émigrés signalant des traîtres, 261. — Font arrêter les officiers municipaux de Longwy, 293.

Armée des Côtes de Brest. — Défait les rebelles, XVII, 400.— Détails sur la conduite et les desseins de ceux-ci, 426. — Sentiments républicains de Canclaux et Grouchy, 535. — Les commissaires près de cette armée annoncent qu'elle repousse partout les brigands, 595. — Nouveaux succès contre eux, 607, 692. — Les représentants annoncent que l'armée de Mayence vient de réparer l'échec qu'elle avait essuyé, 756. — Nomination de Rossignol à son commandement, XVIII, 11. —Elle perd l'arrondissement de la Loire-Inférieure transporté à l'armée de l'Ouest, 16. —Détails sur ses opérations, 91.—Sa réunion à celle de l'Ouest, 494.—Son adresse sur la déroute des brigands à Savenay, XIX, 71.—Elle reçoit un drapeau de la Convention; fête à cette occasion, XXII, 180.—Dumas en est nommé général en chef, 181. — Hoche la commande réunie à celle des côtes de Cherbourg, XXIII, 600; XXIV, 268. — Les représentants en mission annoncent la pacification des chouans, 288, 303. — Décret de bien mérité de la patrie, 419.—Proclamation des représentants, 582. — Elle se dispose à marcher au secours de la Convention en prairial, XXV, 75. —Se rassemble pour anéantir les rebelles, 220.—Ses succès à Quiberon; décret de bien mérité de la patrie, 354. — Moncey en est nommé général en chef,

640. — Arrêté contre les excès qui s'y commettent, 754.—Elle accepte la constitution, XXVI, 14.—Jure de la maintenir, 229.—Ses succès, XXVII, 51.—Remet au Directoire le drapeau qu'elle a reçu de la Convention, XXIX, 272.

Armée des Côtes de Cherbourg. — Destitution de Wimpfen, son général en chef, XVI, 755. — Son entrée à Caen, XVII, 333. — Guimbertaut y est envoyé, XVIII, 607.—Son adresse à la Convention sur la déroute des brigands, XIX, 71. — Hoche la commande réunie à celle des Côtes de Brest, XXIII, 600. —Aubert-Dubayet en est nommé général en chef, XXIV, 268.—Décret de bien mérité de la patrie, 419. —Proclamation des représentants, 582. —Se dispose à marcher au secours de la Convention en prairial, XXV, 75.—Rétablit les communications entre Alençon, le Mans, la Flèche et Angers, 104. — Défait les chouans; la colonne du nord marche sur la Bretagne, 180.—Arrêté contre les excès qui s'y commettent, 754—Elle accepte la constitution, 680, 759; XXVI, 14. —Remet au Directoire le drapeau qu'elle a reçu de la Convention, XXIX, 272.

Armée des Côtes de l'Océan. — Félicitations qu'elle reçoit pour la prise de Charette et de Stofflet, XXVIII, 101. — Amnistie en faveur de ses déserteurs, 247.—Ses succès contre les chouans, 293.—Termine les troubles de l'Ouest, 360. — A bien mérité de la patrie, 361.—Lettre sur la tranquillité du pays qu'elle occupe, 568. — Elle remet au Directoire le drapeau qu'elle a reçu de la Convention, XXIX, 272.

Armée des Cotes de la Rochelle.—Éprouve un échec à Fontenay, XVI, 511. — Bonnes dispositions contre les brigands, 545.—Elle reprend Saumur, 674. — Réduction à dix des représentants près de cette armée, 716.—Beysser est nommé à son commandement, XVII, 121.—Elle défait complétement les rebelles, 168.—Rossignol en est nommé commandant, 258. — Lettre de Félix sur sa déroute, 274.— Epurement de son état-major, 287.—Victoire sur les rebelles, 349.—Bellegarde y est envoyé, 396.—Dispositions pour repousser l'ennemi, 449.—Destitution de Rossignol, 500.—Succès sur les rebelles, 567, 649. — Elle prend le nom d'armée de l'Ouest avec l'arrondissement de la Loire-Inférieure, XVIII, 16.—Accusations contre ses généraux, 91. (*Voyez* Armée de l'Ouest.)

Armée du Danube.—Reprise des hostilités, XXIX, 619.—Elle avance dans le cœur de l'Allemagne, 624, 611 *bis*, 616 *bis*. —Est adossée aux montagnes de la Forêt-Noire, 626. — Bataille dans le Furstemberg, 633.— Combats avec l'archiduc Charles, 636. — Retraite, 637.—Arrivée de renforts, 637.—Succès de la division Saint-Cyr, 638. —Détails sur les combats livrés en Allemagne, 640. — Elle est attaquée par les Autrichiens, 641. — Sa retraite vers le Rhin, 641, 644.—Masséna y remplace Jourdan, 641, 654.—On y réunit l'armée d'Helvétie, 658.—Chérin y est nommé chef de l'état-major, 660.—Avantages, 661, 670, 674. — Autres en Helvétie, 675. — Ses manœuvres, 687. — Motifs de ses mouvements, 689. — Victoire complète; destruction des hussards de Szecklers, 694.—Victoires sur le prince Charles, 697.—Sur les Suisses rebelles, 700.—Sur les Autrichiens, 702, 703, 705, 709.—Elle évacue Zurich; perte des ennemis, 710.—A bien mérité de la patrie, 847. — Nouveaux succès, 848.—Proclamation de Masséna, 858.—Défaite des Russes, 861. — Ses opérations du 3 au 18 vendémiaire, 869, 870, 872, 873, 874, 875, 877, 880. —Envoi de drapeaux au Directoire, 874.

Armée d'Helvétie. — Ses victoires, XXIX, 181. — Elle est déclarée avoir bien mérité de la patrie, 189. — Lecarlier y est envoyé en qualité de commissaire, 217. — Marche contre le canton d'Uri, 257.— Combat de Rapperchwreil, 266. — Guerre des petits cantons, 273.—Compte des dernières opérations de l'armée, 273.— Le directoire helvétique dénonce ses excès, 289.—Ses communications avec les armées de Mayence et d'Italie, 360.—Combat contre les insurgés de Stang, 398.—Décret du corps législatif helvétique en sa faveur, 418.—Elle se rapproche des Grisons, 420.—Est mise sur un pied formidable, 467.— Ordre contre les attentats qui s'y commettent, 499. —Elle est commandée par Masséna, 578. — Proclamation de Schawembourg à ce sujet, 582 *bis*.—Elle bat les Autrichiens, 616 *bis*, 624 *bis*, 625. — Entre dans le pays des Grisons; ses succès, 616 *bis*, 626, 627, 631, 632.—Démenti des bruits qu'elle va venir à Paris en garnison, 624.—Proclamation de Masséna contre les lâches, 632. — Présentation des drapeaux conquis par elle, 634.—Prise de 7,000 hommes et de 25 pièces de canon, 636. — Proclamation pour prévenir les voies de fait contre ses soldats, 642. — Ses nombreux succès, 644.—Mouvement en Suisse, 654. — Elle est réunie à celle du Danube, 658.— Prise de Zurich; a bien mérité de la patrie, 829, 832.— Nouvelle victoire; un drapeau lui est décerné, 831.—Résultat de ses opérations, les 3 et 4 vendémiaire, 833. —Nouveaux avantages, 835, 836, 841. —Ne cesse de bien mériter de la patrie; nouveaux succès, 846. — Prise de Constance, 851, 854.

Armée de Hollande. — Décret qui approuve sa conduite et celle de ses chefs, XVI, 204. (*Voyez* Hollande.)—Elle est commandée par Hatry, XXIX, 311.

Armée de l'Intérieur. — Sa formation, XXV, 222.—Décret pour sa réunion dans un camp sous Paris, 324.—Nomination des membres du tribunal criminel près cette armée et de représentants auprès du camp, 360.—Traduction à ce tribunal de plusieurs chefs de révoltés, 398.—Goupilleau (de Fontenay) y remplace Letourneur, 407.—Elle accepte la constitution et excite les réclamations des sections, 607, 613. — Rapports des comités avec les représentants près d'elle, 615.—Décret relatif à son tribunal criminel, 642.—Sa direction déléguée aux seuls représentants XXVI, 57.—Bonaparte la commande en second, 177.—Barras se démet de son commandement, 343. —Adresse du Directoire à cette armée, XXVIII, 362.— Message relatif à sa subsistance, 411.—Déclaration de bien mérité de la patrie, 431, 432.—Remercîments qui lui sont votés au 18 fructidor, 811. (*Voyez* Divisions militaires et Paris.)

Armée d'Irlande. (*Voyez* Irlande.)

Armée d'Italie. — Ses succès, XV, 534. — Belle conduite de plusieurs généraux, 655.—Aux ordres de Biron, chasse les Sardes du comté de Nice, 708.— Repousse avec succès une attaque de l'ennemi, XVI, 64.—Son indignation causée contre la trahison de Dumouriez; avantage remporté par Casabianca, 207, 281.—Kellermann est nommé pour la commander ainsi que celle des Alpes, 447, 486.—Brunet en est nommé général, 486.—Sa jonction avec celle des Alpes, 598.—Ses succès, 644, 669, 768; XVII, 3.— Attaque malheureuse des camps de Fourches et de Saouro, 8.—Arrestation de Brunet, 521.—Il est remplacé par Cartaux, 634.—Avantages sur les Piémontais, 733.—Arrestations et mesures diverses ordonnées par les représentants, XVIII, 127.—Dugommier en est nommé commandant, 335.—Le général Cartaux s'y rend, 349.—Lettre de Masséna sur ses succès, 631.—Décret de bien mérité de la patrie, XIX, 112.—Conquête de la vallée d'Oneille et nouveau décret de bien mérité de la patrie, XX, 218.—Mesures contre les soldats qui quittent leur poste, 336.—Prise d'Orméa, 350.—D'Oneille, de Lautoscoa, de Belvedère et du Mont-Saint-Pélerin, 377.—Son hymne patriotique, 394.—Nouveau décret de bien mérité de la patrie, 397.—Nouveaux succès, 511.—Prise du col de Fénestrelle, 552.—Traits de bravoure, 753.—Avan-

tages, XXI, 289.—Vols y commis par Robespierre jeune, 353.—Ses succès à Cairo, XXII, 128, 131.—Schérer y remplace Dumerbion, 423.—Lettre sur la réception du drapeau de la Convention, 454.—Arrestation à Venise d'un Français accusé de l'avoir volée, XXIII, 161.—Mission de Poultier et de Beffroy, 318.—Sa réorganisation, 353.—Kellermann en est nommé général en chef, 600.—Rapport des officiers de santé en chef attestant qu'il n'y existe aucune maladie épidémique, XXIV, 210.—Elle applaudit à l'énergie de la Convention, 302.—Avantages, 312.—Mission de Cadroy, 407.—Résistance héroïque de l'aile droite aux attaques de l'ennemi, XXV, 263.—Translation du quartier-général à Albinga, 265.—Ses avantages sur l'armée austro-sarde; décret de bien mérité de la patrie, 467.—Autres avantages sur les Autrichiens, 506.—Schérer en est nommé général en chef, 640.—Commission chargée d'y juger les *Barbets*, 680. — Elle accepte la constitution, 755; XXVI, 77.—Nouveaux succès, 75, 137, 243.—Nouvelle victoire, et décret de bien mérité de la patrie, 646, 658, 663.—Elle consent à un prélèvement sur sa solde de deux cent mille francs pour le service des administrations, XXVII, 82, 86, 93.—Proclamation contre les excès commis sur le territoire génois, 177.—Actions d'éclat dans la journée du 2 frimaire, 201.—Bonaparte en prend le commandement en chef, XXVIII, 239.—Victoire sur les Autrichiens; décret portant qu'elle ne cesse de bien mériter de la patrie, 250, 251, 252, 253.—Victoire de Montenotte, 251.—De Millesimo, 253.—De Dego, de Saint-Jean, etc., 255.—Elle est déclarée avoir acquis de nouveaux droits à la reconnaissance nationale, 258, 259.—Prise de Céva, entrée à Mondovi, 261, 262.—Projet d'honneurs à rendre à ses braves, 262.—Armistice avec la Sardaigne, 264.—Réception des drapeaux qu'elle a enlevés, 265.—Prise de Tortone; proclamation de Bonaparte, qui lui promet la conquête de l'Italie, 269.—Passage du Pô; nouveaux succès, 274.—Armistice avec le duc de Parme, 275.—Bataille de Lodi, 278.—Conquête de la Lombardie, 290.—Arrivée à Paris de vingt-un drapeaux enlevés à l'ennemi, 291.—Conquête de la Lombardie, 292.—Proclamation de Bonaparte; il invite l'armée à réveiller la liberté romaine, 299.—Objets d'arts conquis par elle, 305.—Son entrée à Milan, 306.—Nouveaux succès au Mincio, 313, 316.—Prise de Pavie, 316.—Elle ne cesse de bien mériter de la patrie, 323.—Investissement de Mantoue, 324.—Proclamation aux Tyroliens; arrêté concernant la révolte des fiefs impériaux, 333.—Prise de Bologne, d'Urbin, Ferrare et autres places, 339.—Armistice avec le pape; occupation de plusieurs villes de ses états, 342, 370.—Siége de Mantoue, 343.—Entrée dans le Tyrol; divers avantages, 357.—Quelques succès de l'ennemi, 381.—Batailles de Lonado et Castiglione, 384.—Détails sur ses opérations, 392, 394, 397.—Ne cesse de bien mériter de la patrie, 395, 396.—Prise de Borgo-Forte et Governolo, 417.—Chasse l'ennemi vers Trente, 428.—Bataille de Roveredo, 431.—Détails sur ses victoires, 435.—Passage des gorges de la Brenta; bravoure d'un carabinier, 438.—Combats de Céréa, Castellano, Due-Castelli, Porto-Legnago et Saint-Georges; siége de Mantoue, 443. — Drapeaux conquis par elle, présentés au Directoire, 448.—Déroute des Autrichiens, 454.—Elle occupe la porte de Pradella, celle de Cerèze et bloque la citadelle de Mantoue, 457.—Défait Wurmser, 460.—Ses revers démentis par des victoires, 466.—Bat les Autrichiens à Castel-Franco, 473.—Bulletin de ses opérations du 1.er au 20 vendémiaire, 474.—Autre du 5 au 7 brumaire, 479.—Moreau culbute des troupes sorties de Mantoue, 480.—Prise du village de Saint-Michel; destruction des ponts sur l'Adige, 487.—Bulletin du 12 au 23 brumaire, 494.—Victoire d'Arcole, 500.—Ne cesse de bien mériter de la patrie, 500, 503.—Détails de plusieurs affaires depuis celle de Caldero, 502.—Prise des hauteurs de Rivoli, 503.—Reprise de ces hauteurs; troisième sortie de la garnison de Mantoue, 505.—Mort d'Elliot et de Muiron à Arcole, 506.—Nouvelles satisfaisantes, 515.—Envoi des drapeaux pris à Arcole, 517.—Cernement de Mantoue; prise du château de Bergame, 519. — Attaque de l'ennemi sur Vérone; détails sur la destruction de la cinquième armée de l'empereur à Arcole, 534.—Message, discours et déclarations à cette occasion, 535, 536.—Détails; capitulation accordée à Provera, sous les murs de Saint-Georges, 536, 537.—Combats qui ont précédé et suivi cette bataille; état des officiers autrichiens prisonniers, 539, 542.— Envoi des drapeaux de Rivoli et de la Favorite, 550.—Victoire de Carpenedolo et d'Avio, 554, 560, 567.—Défaite des troupes du pape, reddition de Mantoue; arrivée de l'armée à Trente; prise de Faenza et Forli; hommages rendus par Bonaparte à Wurmser, 564. 565.—Célébration de ses succès; nouvelle déclaration de bien mérité de la patrie, 571.—Marche sur Bassano; prise de la caisse ennemie, 573.—Envoi de drapeaux au Directoire, 575.—Avantage de Masséna et Joubert sur les Autrichiens, 579.—Arrestation de voleurs; elle envahit la Romagne, le duché d'Urbin, la marche d'Ancône, et s'empare de Lorette; capitulation de Mantoue, 579, 580.—Munitions trouvées à Ancône et Mantoue; détails de la prise de Notre-Dame-de-Lorette, 587.—Envoi de soixante drapeaux de la garnison de Mantoue, 590.—Entrée à Immola, 592.—Succès sur les troupes du pape, 595.—Prise de Derombano, 609.—Du fort Saint-Leo; délivrance des patriotes, 621.—Déroute de l'ennemi devant Lovadina, 624. — Avantages à Gradisca, 632.—Passage du Lisonzo; combat de Casasola; journée du Tagliamento; prise de Gradisca, 636.—Entrée à Goritz, 641.—Liste des officiers autrichiens pris à Gradisca, 642.—Objets trouvés à Goritz; entrée à Trieste, 644.—Victoires de Tarvis et de la Chiusa; tableau de la campagne qui vient de finir par la prise de Mantoue, 645, 648.—Déclaration de bien mérité de la patrie, 649, 650.—Son éloge; impression du message annonçant la prise de Trieste, 650.—Elle chasse l'ennemi au-delà des montagnes qui séparent Inspruck de la Carinthie, 657.—Avantages remportés dans les combats du Lavis, de Tramin et de Clausen; occupation du Tyrol, de la Carinthie et de la Carniole, 659.—Succès des divisions Augereau et Masséna, 662, 663.—Victoires dans les gorges de Neumarck et près de Hunsmarck, 667. — Occupation de Gratz; jonction des divisions Joubert, Delmas et Baraguey-d'Hilliers, 674.—Déclaration de bien mérité de la patrie, 681. —Elle entre en guerre avec Venise, 702, 705.—Envoie des drapeaux vénitiens et autrichiens, 724.—Célèbre la fête du 14 juillet; ses adresses contre les conspirateurs de Clichy défendues par le Directoire et repoussées par plusieurs départements; rapports y relatifs, 764, 765, 771, 775, 777, 779.—Envoie des drapeaux de Peschiera, 773. — Proclamation du général en chef sur la célébration du 1.er vendémiaire, XXIX, 7. — Envoi des adresses des différents corps sur le 18 fructidor, 38, 39. — Campagne d'Italie, 39. — Distribution d'armes d'honneur aux soldats qui se sont le plus distingués, 43.—Préparatifs immenses, 47.—Bonaparte lui annonce son départ pour Rastadt, 74.—Envoi de son drapeau au Directoire, 77.—Décret du corps législatif cisalpin sur ses fournitures, 115.—Détails de son entrée à Rome, 146, 174.—Ne cesse de bien mériter de la patrie, 177.—Brune en est nommé commandant en chef, 180.—Témoignages de satisfaction que lui fait donner le Directoire, 222.—Lettre d'un de ses fournisseurs, 239.—Son indiscipline à Rome, 239.—Elle présente une adresse au

Directoire, relative à des mouvements insurrectionnels contre Masséna ; se plaint de vols, d'exactions, etc., 243.—Insurrection à raison de solde arriérée, 245.—Primaudière y est nommé contrôleur, 301.—Mesures contre les émigrés qui s'y sont introduits, 331.—Acquittement des militaires insurgés contre Masséna, 352.—Communication avec celle de Mayence, 360.—Sa marche forcée sur les frontières de Naples, 379.—Joubert en prend le commandement, 430.—Brune le quitte, 471.—Proclamation de Joubert, 481.—Victoires sur les Napolitains, 533, 542, 562, 571, 576, 592, 590 *bis*, 599.—L'armée piémontaise lui est réunie, 552, 580. — Bravoure d'un soldat assassiné par un officier napolitain, 554.—Marche sur Naples, 557.—Invasion du Piémont, 563. — Déclarations de bien mérité de la patrie, 565, 569, 582 *bis*, 603 *bis*, 605 *bis*.—Détails de ses succès ; reprise de Rome ; marche sur Naples, 581 *bis*, 582 *bis*.—Ordre du jour où on retrace la belle conduite de l'armée de Naples, 584 *bis*.—Lettre sur les victoires ; disposition de l'armée de Rome, 589 *bis*.—Entre à Lucques, 595 *bis*. — Son entrée à Naples, 603 *bis*, 604 *bis*, 610. — Éloge de ses triomphes, 603 *bis*, 605 *bis*. — Elle est commandée par Schérer, 614.—Combats meurtriers qu'elle a livrés, 637.—Occupe Pise ; bataille de Sainte-Lucie, 644, 645.—Rétrograde ; ses pertes, 651.—Bat les Autrichiens ; prend Glurentz et 4,500 hommes, 650.—Démission de Schérer ; Moreau lui succède, 658.—Détails sur les combats des 6 et 16 germinal ; belle retraite, 659.—Affaire sur le lac de Gargano, 660.—Bravoure d'un conscrit ; reconnaissance des soldats envers Moreau, qui a protégé leur retraite, 660.—Notice à ce sujet, 675.—Causes de ses défaites, 682, 683.—Avantage sur les Russes, 686.—Sa jonction avec celle de Naples ; rapport sur ses opérations, 686.—Opérations de Moreau, 697.—Défait les Anglais à Castellamare, 699.—Aperçu de ses forces, 818.—Bataille de Novi, 824, 825.—Ses opérations du 15 au 30 fructidor, 831.—Proclamation de Championnet, 832.—Nouveaux succès, 871, 894, 899.—Démission de Championnet, 905.—Combats de Mondovi, Pignerol, la Stura, Fossano, 907. (*Voyez* Augereau, Bernadotte, Berthier, Bonaparte, Brune, Championnet, Joubert, Moreau, Macdonald, Masséna, Schérer, etc., et les Armées de Naples et de Rome.

ARMÉE DE MAYENCE. — Lettre des commissaires sur la bonne disposition des troupes et leur dénuement, XV, 106.—Ses mouvements, 120. — Défense et reddition de Mayence ; décret de bien mérité de la patrie, XVI, 47, 189, 284, 375, 425, 465, 489, 505, 606, 656 ; XVII, 9, 49, 65, 81, 96, 105, 143, 189, 237, 265, 315, 341, 351, 378, 425, 701. (*Voyez* Aubert-Dubayet, Merlin, Rewbell.)—Elle est envoyée contre les rebelles de la Vendée, 287, 425.—Arrive à Nantes, 628.—Ses succès contre les rebelles, 644, 650. — Elle est battue par eux, 747.—Répare cet échec, 756.—Les représentants annoncent avoir suivi le plan de campagne qui leur a été tracé, XVIII, 91.—Victoire de son avant-garde, 114. — Elle s'empare de Fougères, 511.—Dénonciation contre son état-major, 523.—Plaintes contre le refus de Bouchotte de donner de l'avancement à plusieurs officiers, XIX, 68. (*Voyez* Armée de l'Ouest.)—Détails sur le combat du 11 floréal, XXIV, 468.—Elle exprime son indignation contre les révoltés de prairial, 672. — Entre en plein mouvement, XXIX, 187. — Se rassemble entre la Lahn et la Nidda, 259.—Mouvement général, 263, 266, 290.—Son attitude imposante sur la droite du Rhin, 296.—Joubert y remplace Hatry, comme général en chef, 311.—Noms des officiers de l'état-major, 356.—Communications avec celle d'Italie, 360.—Cassation du jugement qui acquittait les conspirateurs d'Ehreinbreistein, 386. (*Voyez* Armées d'Allemagne et du Danube.)

ARMÉE DU MIDI.—Décret pour sa formation, XI, 624.—Une compagnie de guides est attachée à l'état-major, XII, 620. — Décret qui y établit un payeur général et un contrôleur, 639. — Autre sur sa solde, 678.—Autre relatif à son service, 736.—Conseil de la diriger sur la Corse, XIII, 74.—Compte-rendu de sa situation, 227.—Rapport de Montesquiou, 238.—Augmentation de la gendarmerie y attachée, 286. — Détails satisfaisants, 483.—Arrivée et rapport des commissaires envoyés en mission près d'elle, 511, 730 ; XIV, 35.—Témoignages rendus par eux en faveur de Montesquiou, 145.—Ils annoncent des sentiments de fraternité de la part des magistrats de Genève, 213.—Annulation des marchés la concernant, 422, 475.—Canclaux en est nommé général en chef, XXV, 640. (*Voyez* Armées des Alpes et du Var.)

ARMÉE DE LA MOSELLE. — Ses bonnes dispositions, XVI, 462.—Victoire sur les Autrichiens, 627. — Guyton-Morveau y est nommé commissaire, 652. — Houchard en est continué général, 719.—Envoi près d'elle de Lacoste et Guyardin, XVII, 233.—Trois commissaires y sont envoyés ; Ferrières en est nommé général, 296. — Mécontentement que cause l'extraction de 20,000 hommes de cette armée, 378. — Les représentants annoncent que le tocsin de la liberté sonne dans toutes les communes, 595.—Dénonciation contre plusieurs militaires, 670.—Succès, 676. — Retraite devant Pirmasens, 716. — Elle bat l'ennemi, 733.—Moreau y remplace Schawembourg, 741.—Situation de cette armée, XVIII, 40.—Destitution du général Krit, 97.—Envoi de représentants, 335.— Annonce de ses succès, 494. — Elle prend Deux-Ponts, 504.—Occupe Limbach, 527.— Bravoure soutenue ; succès retardés, 607.—Ses victoires, XIX, 46, 57. — Nouveaux succès, 106, 109. — Décret de bien mérité de la patrie, 111.—Nouveaux succès, 115.—Prise de quatre drapeaux et d'Oggershein, 558. — Son excellente situation, 712. — Mise en fuite des Impériaux ; Arlon ouvre ses portes, XX, 179, 268, 273. — Succès importants, 321.—Reprise d'Arlon, 552. — Annonce de nouveaux avantages par Jourdan, 566, 610. — Prise de Dinant, 619. — Décret de bien mérité de la patrie ; elle fera partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, XXI, 95. — Ses avantages sur le Rhin, 236. — Prend Tripstadt, 243. — Met en fuite les Prussiens ; prend Newstadt, Spire, etc. ; décret de bien mérité de la patrie, 251, 254. — Prend Trèves ; autre décret de bien mérité de la patrie, 482.—Prend le fort de Reinsfeld, XXII, 458. — Victoire sur la garnison de Luxembourg, 606. — Décret de bien mérité de la patrie, XXIV, 651, 652. (*Voyez* Armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse.)

ARMÉE DE NAPLES. — Championnet en remet le commandement à Macdonald, XXIX, 619 *bis*.—Ses progrès dans la Calabre, 658.—Détails sur les événements militaires ; défaite des insurgés de la Pouille, 659. — Arrêté pour sa police, 642. — Sa situation, 658. — Prend d'assaut Andria, 659. — Part pour se réunir à celle d'Italie, 664.—Succès contre les Napolitains rebelles, 673, 674.—Opère sa jonction, 686.—Drapeaux pris par elle dans sa retraite, 881.—Succès contre des Napolitains et des Anglais débarqués, 699. (*Voyez* Armées d'Italie, Naples, Championnet et Macdonald.)

ARMÉE NAVALE. (*Voyez* Marine.)

ARMÉE DU NORD.—Prête le serment, I, 21.—Rochambeau y appelle Dumas, Crublier et Daverhoult, XI, 231.—Décret à ce sujet, 271.—Premières hostilités, XII, 265.—Inquiétudes à Valenciennes sur sa situation ; bruit de sa déroute à Lille ; état de ses approvisionnements, 275.—Bruit à Paris d'une trahison, 276. —Compte de sa situation, 277. — Détails sur les événements de Lille et de Mons, 282.—Sur la retraite de Quiévrain ; mesures réparatrices, 285. — Rapport et discussion sur le plan de campagne qui a échoué, 298.—Dispositions de Lafayette, 303.—Pièces relati-

ves à l'affaire de Lille, 308. — Affaire de Maubeuge, 353.—Causes de la dernière affaire ; décret contre les auteurs de la déroute, 365. — Détails sur sa situation 382.—Proclamation de Luckner, 487.—Affaires de Givet, 503.—de Philippeville, 521.—Autre en avant de Condé, 550. — Détails sur sa marche, 646. — Son entrée à Menin ; sa marche sur Courtray, 702, 706. — Prise de cette place, 720, 726. — Dénonciation d'une lettre de Charles Lameth à cette armée, XIII, 1, 10.— Suspension de sa marche, 122.—Prise d'Orchies, 178. — Sa position critique, 190. — Itinéraire des troupes de Lafayette, 285. — Expédition de Mambray, 350, 355.—Lettre des commissaires sur les bonnes dispositions des citoyens, 427. — Ordre du jour contre *les parjures violateurs de la constitution*, 433. — Arrestation des commissaires de la Convention par la municipalité de Sédan, 446. — Adresse à cette armée contre les suggestions de Lafayette, 469. — Dumouriez promet de n'y laisser aucun aristocrate, 483. — Eloge de Dillon, 490.—Mesures contre une invasion, 557.—Bonnes dispositions des officiers, 567. — Avantages, 604. — Rapport du décret qui ordonnait le rappel des commissaires près cette armée, 606.—Mesures prises par les généraux, 687. — Autres par les commissaires contre l'aristocratie; un décret étend leur mission au Pas-de-Calais, XIV, 146. — Ils font part de la levée du siége de Lille, 151. — De la retraite de l'ennemi, 161. — Mandent qu'ils ont censuré les bataillons qui se sont mal conduits à Saint-Amand, 190. — Rendent compte des désordres arrivés à Cambrai et du massacre de quelques prisonniers, 204. — Annoncent que l'armée est prête à affranchir la Belgique, 211.—Leur proclamation aux habitants de Lille, 212. —Ils provoquent une mesure pour prévenir la désorganisation des bataillons, 251.—Annoncent l'occupation de Marchiennes, d'Orchies et de Saint-Amand, 299. — Rendent compte des ravages commis par les Autrichiens, 303. — Leur proclamation pour l'exécution du décret sur les émigrés, 354. -Annoncent différents succès remportés sur les Autrichiens, 443.— Se plaignent du dénuement de l'armée et envoient leur proclamation au peuple belge, 615. —Nouvelles plaintes sur l'insuffisance de leurs pouvoirs, 883. (*Voyez* Armée de la Belgique). — Envoi de commissaires, et sa réunion avec celle des Ardennes sous le commandement de Dampierre, XVI, 62.—Repousse les Autrichiens devant Lille et devant Condé, 152.— Nouvelles, 189.—Compte de sa situation, 222, 281.— Succès, 304, 306.—Fausse attaque de Saint-Amand, 315. —Mort de Dampierre, 352. — Compte rendu de ses opérations, 373, 377. — Custine en est nommé commandant, 383. — Destitution de Sillery, aide-de-camp de Dampierre, 390. — De Belprey, commandant du génie au Quesnoy, 399. — Nouvelles, 429, 435. — Exposé de ses opérations militaires, par Custine, 447. — Succès, 472. — Elle se replie sur les places de seconde ligne, 475. — Détails de quelques avantages, 480, 487. — Noms des commissaires près cette armée, 502. — Succès, 510. — Prise de Furnes, 561. — Nouvelles, 603. — Proclamation de Custine, 630. — Avantage remporté par Bonneville, 638. — Suite de succès, XVII, 5.—Lettre sur sa situation, 10. — Avantages remportés, 30.— Bulletin annonçant le consentement des commissaires à ce qu'on lise aux soldats les calomnies des journalistes contre Custine, 50.—Ordre du général pour que la soupe des soldats soit faite de pain de munition, 58.—Dietmann remplace Custine, 201.—Envoi près d'elle de Delcher et Roux-Fazillac, 233.—Intrigues qui y ont lieu; envoi de nouveaux commissaires, 268. — Etablissement d'un camp entre elle et Paris, 296.—Trois commissaires y sont envoyés ; Houchard en est nommé général, 296. — Rapport sur sa situation, 385.—Elle accepte la constitution, 394.—Trait de bravoure de Termonier, 409.—Lettre d'Houchard sur sa situation, 423.—Combats divers, 449.—Attaque de Lincelle, 473. — Traits de bravoure de Lacombe et Reignier, 516. — Arrestation de 150 rebelles, etc, 528.—Entrée à Turcoing et Launoy, 541.— Demande d'une récompense en faveur d'Elie, 570.— Envoi de nouveaux commissaires, 625. — Divers avantages, 626.—Confirmation de ses succès, 631, 636.—Succès et échecs, 667.—Décret de bien mérité de la patrie, 688. — Jourdan y remplace Houchard, 741. — Annonce du désordre dans lequel elle se trouve, 746.—Création d'une commission révolutionnaire, XVIII, 100. — Adresse de la Convention à cette armée, 110.—Nouveaux succès, 144, 152. — Accueil qu'elle reçoit à Beaurain, 152.—Ses succès et son entrée dans Maubeuge, 165. — Elle force l'ennemi sur tous les points, 213, 215, 216. — S'empare de beaucoup de postes importants, 276.—Contribution levée sur Menin, 319.—Destitution de plusieurs généraux, 388.—Envoi de Sallengros, 494.—Elle taille en pièces le régiment de Laudon-Vert, 583.—Suite de ses succès, 607, 608.—Elle s'empare du Mont-Noir, XIX, 8. — Rapport de Barère sur cette armée; Pichegru y remplace Jourdan; mission de Choudieu et de Richard, 398.—Ses succès; proclamation de Pichegru, 480, 484.—Lettre fraternelle des Jacobins à cette armée, 507. — Rapport de Duquesnoy sur sa mission, 586. — Nouveaux avantages, 587. — Succès divers, 612, 617, 642.—Arrestation de conspirateurs, XX, 35. — Succès de la cavalerie, 74, 138. — Envoi dans la Vendée de bataillons extraits de cette armée, 149.— Prise d'Arlon, 280. — Prise d'un poste ennemi; arrestation d'espions, 291. — Elle occupe le camp de César, 316. — Avantage ; assassinat du général Goguet, 321. —Nouveaux succès, 331.—Elle est près de se joindre à l'armée des Ardennes, 349. — Met l'ennemi en déroute et prend Menin ; nouveau décret de bien mérité de la patrie, 358.—Prise de Landrecies par les Autrichiens ; ses succès dans la Flandre maritime, 380.—Actions héroïques qui y ont lieu, 396, 419, 563.— Elle s'empare de Thuin et passe la Sambre; sa bravoure à Tournay et dans la West-Flandre, 486.—Déroute de l'ennemi et prise de la garnison de Launoy, 519. — Avantage de la division du général Bonnaud, 525. — Lettre sur le passage de la Sambre, 551.—Continuation de ses succès, 565, 566. —Elle prend Pirmasens, 743, 752, 753.—Ypres, XXI, 8, 14.—Fera désormais partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, 95. — Ses progrès dans la Belgique, 125, 145.— Prise de Jemmapes, Gand, etc., 175, 179.— Fait sa jonction avec l'armée de Sambre-et-Meuse ; prend Bruxelles, 196.—S'empare de l'abbaye de Florival, etc., etc. ; décret de bien mérité de la patrie, 251, 254. — Prend Newport et Anvers, 290, 319. — Applaudit au supplice de Robespierre et marche à la conquête de la Hollande, 379. — Prend Condé ; ne cesse de bien mériter de la patrie, 632.— Un officier présente à la Convention deux drapeaux pris sur l'ennemi, 712.—Les commissaires annoncent ses succès à Boxtel, XXII, 3. — Envoi de tableaux de l'école flamande, conquis par elle, 26. — Elle prend le fort de Crevecœur, 143. — Assiège Bois-le-Duc, 177. — Suite de succès, 308.—Elle prend Frankendal, 351. —Défait l'armée anglo-batave, 356. —Reçoit le drapeau de la Convention, 366.—Nouvelle victoire, 390. — Vingt-six drapeaux pris par elle sont offerts à la Convention, 422. — Prend Nimègue et le fort de Schenck, 487. — Nouveaux succès, 531. — Victoire éclatante sur les Anglais, XXIII, 120, 121.—Autre sur les Autrichiens, 219.—Détails sur ses succès, 229.— Prend Heusden, 238. —Avance dans l'intérieur de la Hollande, 256. —S'empare d'Amsterdam et de toute la Hollande; décret de bien mérité de la patrie, 295. — Proclamation du général Daendels aux Bataves,

381. — Autre des représentants pour leur indépendance, 393.—Continuation de ses succès en Hollande, 480.—Arrêté portant confiscation des biens des étrangers en guerre avec la France, 529. — Compte de la mission d'Haussmann, 551. — Moreau en est nommé général en chef, 600. — Suite de ses succès en Hollande, XXIV, 21, 61. — Son dévouement à la Convention, 124.—Ses dispositions pour la secourir lors des journées de prairial, 588. — Rapport de Roberjot sur sa mission dans les pays conquis par cette armée, XXV, 617, 626, 634.—Elle accepte la constitution, 687, 733.—Lettre de ses généraux en faveur de Pichegru, XXVI, 162.— Beurnonville la commande, XXVIII, 280. —Proclamation que lui adresse le Directoire, 294. — Moreau en est général en chef, 522.—Ne forme plus qu'une division de celle d'Allemagne, XXIX, 53.—Remise de son drapeau au Directoire, 166.

ARMÉE D'OBSERVATION. — Est commandée par Bernadotte, XXIX, 615.—Arrêté pour y restreindre les réquisitions, 636.

ARMÉE D'ORIENT. —Son départ de Toulon, XXIX, 275.—Prise de Malte, 300.—Son arrivée à Alexandrie, 349.—Débarquement; prise de cette ville et du Caire; invasion de la Basse-Egypte; discours à ce sujet; déclaration de bien mérité de la patrie, 391, 392, 395. —Autres succès, 411.—Ordre sur la police militaire, 418.—La situation de l'armée; ses progrès; expédition de Syrie, 427.—Détails de ses travaux, 434, 435, 446, 471, 476, 489.—Célébration de l'anniversaire de la fondation de la république; défaite de Mourad-Bey, 493. — Proclamation de Bonaparte, 497. — Divers ordres du jour, 565, 569, 575. — Il y incorpore les mamelucks, 566. — Succès sur les Arabes, 570. — Détails sur ceux qui se sont distingués à la bataille de Sédiman, 576. — Autres sur ses conquêtes et sa position, 596, 614. — Combats divers, 618 *bis*. — Avantage de sa situation, 650. — Marche vers la Syrie, 657. — Sa position dans cette contrée, 686. — Siége de Saint-Jean-d'Acre, 722, 747, 807. — Victoire décisive sur les Turcs, 824. — Bataille d'Aboukir, 833, 834, 841.—Proclamation de Bonaparte, 835. — Expédition de Syrie, 837, 838, 841, 845, 845, 847, 849, 852, 854, 855, 856, 859, 860, 861, 864. — Ne cesse de bien mériter de la patrie, 846. — Bonaparte la quitte avec plusieurs généraux, 849.—En remet le commandement à Kléber, 861.— Victoire d'Aboukir, 864, 868.—Ordre du jour, 878.—Cartel pour l'échange des prisonniers, 881. (*Voyez* Bonaparte, Kléber, Egypte, etc.)

ARMÉE DE L'OUEST.—Ses succès sur les rebelles XVI, 188. — Eprouve un désavantage, 208. — Plaintes contre ses désordres, 219.—Est battue par les brigands; débats à ce sujet, 336. — Nomination de Léchelle à son commandement, XVIII, 11. — Son organisation; proclamation pour la destruction des brigands, 16.— Plaintes de Merlin contre son commandant, 70. — Adresse de la Convention à cette armée, 110.—Noms des représentants qui y restent, 120. — Elle reprend Mortagne et Cholet, 168.—Commission pour examiner la conduite de ses généraux, 194, 208.—Elle anéantit les rebelles, 196.—Les défait près de Laval, 281. — Mesures pour les exterminer, 276. — Elle met en déroute leurs quatre armées, 399. — Défenseurs de la patrie fusillés à Fougères, 414.—Mort du général Léchelle, 465.—Réunion de cette armée à celle des Côtes de Brest, 494.—Ichon y est envoyé, 607.—Disposition pour préserver Saumur, 632. — Ses succès sur la rive gauche de la Loire, 640.—Détails de la victoire du Mans; éloge de Tilly et de Westermann, 677. — Décret de bien mérité de la patrie, 679. — Elle remporte une grande victoire, XIX, 55, 57.—Son adresse à la Convention sur la défaite des brigands à Savenay, 71. —Sa désorganisation attribuée à Ronsin et à Rossignol, 154.—Elle prend Noirmoutier et chasse Charette de Machecoul, 161, 175. — Mission de Hentz et de Garreau, 456.—Exécution d'un rassemblement de brigands, 632. — Mission de Laignelot, Guyardin et Dornier; nomination de Dumas comme général en chef, XXI, 516. — Canclaux est nommé à ce commandement, XXII, 181; XXIII, 600.—Réception du drapeau de la Convention, 341. — Entrevue des représentants près cette armée avec les généraux vendéens, XXIII, 618.—Elle occupe toute la Vendée, XXIV, 140.— Est attaquée par les brigands à Chemillé, 186.— Décret de bien mérité de la patrie, 418. — Ses félicitations à la Convention, 576, 639. — Ordre général; trahison des chefs des chouans; leur arrestation, promesse que les conditions de la pacification seront exécutées, XXV, 1. — Elle défait les chouans à Quiberon, 229. — Hoche en est nommé général en chef, 640.—Arrêté contre les excès qui s'y commettent, 754.—Ses succès sur les rebelles, XXVI, 146.—Ses dispositions en vendémiaire pour secourir la Convention, 165.—Ses succès, 538. — Arrestation de plusieurs chefs de l'armée royale, XXVII, 171.—Nouvelles affaires, 210.—Détails sur la guerre des Vendéens réunis aux chouans et aux cargaisons d'émigrés vomies par l'Angleterre, 226.— Avantages remportés sur Charette, 257; XXVIII, 45. —Nouveaux succès, XXVII, 650.

ARMÉE DES PYRÉNÉES.—Son organisation, XIV, 399. —Accusation contre Pache à son sujet, XV, 308.—Son entrée en Espagne et ses succès, XVI, 84, 154, 307, 590.

ARMÉE DES PYRÉNÉES OCCIDENTALES. — Défaite de l'un de ses corps aux ordres des généraux Willot et Gauthier, XVI, 229. — Autre échec à Saint-Jean-Pied-de-Port, XVII, 73.—Note sur le foyer de calomnies qui y existe, 74.—Lettre du général Labourdonnaye annonçant une victoire sur les Espagnols, 268. —Autre affaire avec eux, 316.—Succès à Saint-Jean-Pied-de-Port, 467.—Dumas est nommé à son commandement, 608.—Bravoure de deux canonniers, XIX, 125.—Sa situation, 219. — Elle célèbre la reprise de Toulon, 301.—Victoire sur les Espagnols; action honorable des soldats prisonniers à Saint Jean-de-Luz, 457.—Traits de bravoure, 593, 632.—Ses succès, XX, 598.—Prise des Aldules, 691. — Nouvelles victoires, XXI, 117, 289.—Autre dans la vallée de Bastan, 403, 406. — Prise de Fontarabie; décret de bien mérité de la patrie, 426, 433.—Proclamation des représentants près de cette armée, 443.—Prise du Port-du-Passage, Saint-Sébastien et Toloza; décret de bien mérité de la patrie, 459.—Mission de Garau, Baudot et Delcher; nomination de Moncey comme général en chef, 516; XXIII, 600. — Défaite de 6,000 Espagnols, XXII, 4.—Autres succès, 143.—Elle prend les fonderies d'Orbaycette et d'Egny et la mâture royale d'Irati; décret de bien mérité de la patrie, 383. — Nouvelle victoire, 679, 715. — Autres succès; elle envoie des drapeaux à la Convention, XXIII, 54. — Traits de courage, 175.—Elle célèbre le 21 janvier, 414. — Sa position, 602.—Mission de Bô et de Piquet près d'elle, 669.—Sa haine contre les royalistes et les anarchistes, XXIV, 180.—Maignen y est envoyé, 267.—Courage et dévouement de la troupe au sein des privations, 405.—Avantage sur les Espagnols, 473, 493. —Décret qui y envoie Auguis, 634.—Elle exprime son indignation contre les révoltés de prairiail, 672. — Désaveu d'une adresse qu'on lui attribue, XXV, 103.—Brillante victoire sur les Espagnols; décret de bien mérité de la patrie, 241, 302.—Nouvelle victoire, 264. — Elle prend Vittoria; ne cesse de bien mériter de la patrie, 366.—Accepte la constitution, 755; XXVI, 43.—Remet le drapeau qu'elle a reçu de la Convention, XXIX, 272.

ARMÉE DES PYRÉNÉES ORIENTALES.—Son dénûment; dénonciation contre ses chefs, XVI, 330.—Nouvelles, 350, 367.—Annonce d'une trahison et de divers succès, 503, 510, 558, 563; XVII, 227, 253. — Elle accepte la constitution, 371. — Lettre de Beauharnais

annonçant une victoire remportée sur les Espagnols, 435.—De Flers y est remplacé par Pujet-Barbantane. 489.—Les Espagnols sont repoussés avec perte, 510. — Proclamation de leur général et réponse de Barbantane, 539.— Elle soumet la Cerdagne espagnole, 602.—Mort de Delbecq; capture importante de deux Espagnols, 602. — Nouvelle de quelques échecs, 633. —Victoire complète sur les Espagnols, 650.—Turreau y remplace Barbantane, 675.—Nouvelle victoire, 676. —Elle jure de s'ensevelir sous les ruines de Perpignan, 708.—Défaite des Espagnols à Peyres-Tortes, 735, 741.—Nouveaux succès, XVIII, 44.—Elle reprend Thuir et Sainte-Colombe, 71.—Retraite de l'ennemi, 103.—Prise de Campredon, 118, 119.—Nouvel avantage sur les Espagnols, 159. — Doppet en est nommé commandant, 335.—Rappel de Bonnet qui y était en mission, 335.—Victoire sur les Espagnols, 364.—Son entrée sur leur territoire, 374. — Elle s'empare du Val-Carlos et de Lacayde, 527.—Mission de Pflieger, près d'elle, 607.—Succès à Bayonne; revers à Perpignan; mission de Soubrany et Milhaud, XIX, 30. — Est mise en déroute; adresse que lui envoie la Convention, 70.—Victoire complète, 119.—Elle est commandée par intérim par Dugommier, 193.—Rapport sur sa situation, 195, 201.—Sa régénération; sa marche, XX, 248. —Conquête de la Cerdagne espagnole, 333. — Nouveaux progrès et décret de bien mérité de la patrie, 397, 511, 516.—Prise de Saint-Laurent-de-la-Monga, 552.—Nouveaux succès, 610.—Prise du fort Saint-Elène, de Port-Vendre et de Collioure, 641. —Elle prend le poste de l'Etoile et poursuit sa marche dans la Cerdagne, XXI, 175, 179—Perfidie du général espagnol La Union, 467. — Nouvelle victoire et décret de bien mérité de la patrie, 559, 564. — Elle reprend Bellegarde, XXII, 62. — Reçoit le drapeau de la Convention, 358.—Prise de Castella, 532. — Nouveaux succès; mort de Dugommier, 606, 620. —Prise du fort de Figuières, 679. — Elle bat les Espagnols, XXIII, 219. —Prend la ville de Roses, 448. — Schérer en est nommé général en chef, 600.—Envoie des drapeaux espagnols et portugais à la Convention, 704. — Nouveaux avantages, XXIV, 473. — Victoire éclatante, XXV, 87. — Prise de Bilbao, 586. — Nouveau décret de bien mérité de la patrie, 589. — Elle accepte la constitution, 782.—Remet le drapeau qu'elle a reçu de la Convention, XXIX, 272.

Armée Révolutionnaire. — Décret sur ses attributions et son organisation, XVI, 392, 564.—Pétition à ce sujet, XVII, 578, 580.—Sa création, 591, 620, 624, 659: XVIII, 312.—Motion d'en former une dans chaque département, XVII, 639, 646.—Noms de ses chefs, 772. —Epuration de son état-major, XVIII, 10, 18, 26. — Autorisation de faire caserner sa cavalerie à Versailles, 135.—Elle défile dans le sein de la Convention, 172.—Elle dépose des caisses remplies d'or, découvertes à Beauvais, 368.—Est déclarée avoir bien mérité de la patrie, 388.—Une députation apporte à la Convention des ornements d'églises, etc., 399. — Décret qui enjoint aux commissaires près cette armée envoyée à Lyon, de rendre compte de leur conduite, 656.—Ses brigandages près de Corbeil, 663.— Peines contre les officiers et soldats qui n'exécuteraient pas la loi, 701. —Elle est licenciée, XX, 66.—Son adresse à la Convention sur la dernière conspiration, 104, 181.

Armée du Rhin.— Lettre des commissaires envoyés près d'elle pour la prestation de son serment, IX, 49.—Ses dispositions, XII, 364.—Luckner en conserve le commandement, 437.—Custine en est nommé général en chef, 594.—Plaintes de Luckner contre ses désorganisateurs, 595. —Compte demandé des mesures prises pour la renforcer, XIII, 16.—Décret relatif aux événements de Brisach, 62. — Ordre pour y arborer le signe de la liberté, 113. — Lettre de Lamorlière à ses soldats, 158.—Montesquiou refuse d'y envoyer 20 bataillons, 162.—Eloge de sa conduite à Brisach, 222. — Approbation des réquisitions faites par les généraux, 223. — Mémoire de ceux-ci sur la défense des frontières de la Sarre et du Rhin, 230. —Passage du Rhin par les Autrichiens, 350, 355.—Lettre d'un officier y employé, 354. — Affaire de Rhershein, 361. — Avantage sur les Autrichiens dans la forêt de Candel, 414. — Soumission de la plupart des généraux et officiers aux événements du 10 août, 470.—Houchard y remplace Broglie, 524. — Epuration des officiers, 593. —Rapport des commissaires y envoyés, 626. — Proclamation de Beauharnais à ses troupes, XIV, 282. — Lettre des commissaires, XV, 266.—Avantage sur les Prussiens, 792.—Annonce de son bon état, XVI, 5, 375. — Elle est commandée par Houchard, 383. — Beauharnais en est nommé général en chef, 515. — Bravoure du député Laurent y envoyé, 582. — Houchard nommé pour y remplacer Beauharnais, désigné ministre de la guerre, 643. — Celui-ci conserve son commandement, 719. — Sa proclamation contre les désorganisateurs, XVII, 90.—Envoi près d'elle de Lacoste et Guyardin, 223.—De Prieur, Jean-Bon-Saint-André et Lebas, 296.—Sa retraite, 338. — Les représentants mettent Strasbourg en état de siége, 377. — Proclamation de Beauharnais au sujet de la reddition de Mayence, 378.—Ses succès, 420.—Proclamation de Beauharnais sur sa démission 447.—Il en remet le commandement à Landremont, 458. — Gillot y remplace Beauharnais, 467. — Mesures prises par les représentants, 468. — L'ennemi est repoussé de deux lieues, 492. — Autre succès, 571. — L'ennemi rétrograde avec beaucoup de perte, 676. — L'aile droite tue 2,000 émigrés et Autrichiens dans la forêt de Bervalle, 733.—Delmas y remplace Landremont, 741. — Nouveaux succès, 756.—Décret en faveur de plusieurs militaires qui en avaient été exclus, XVIII, 62.—Echec causé par la trahison à Lautembourg, 165. — Envoi de nouveaux représentants, 335.—Affaire près de Saverne, 339. —Lettre des commissaires sur les mesures qu'ils ont prises, 380. —La terreur y est mise à l'ordre du jour, 421.—Epuration de l'état-major, 439. —Bruit de la mort du prince de Condé, 442.—Décret qui autorise les représentants à échanger les prisonniers, 595.—Bravoure soutenue; succès retardés, 607. —Avantage près Haguenau, 672, 678.—Actions éclatantes, XIX, 58.—Elle vole de succès en succès, 68. — Reprise de Wissembourg, 105.—Nouveaux succès, 106, 109.—Décret de bien mérité de la patrie, 111, 115.— Prise du fort Vauban, 273. — Les représentants demandent leur rappel, 641.—Situation de l'armée, 712. Incorporation dans les divisions de l'intérieur de ses gendarmes licenciés, XX, 75. — Eloge de son esprit républicain, 83.—Perte du poste de Kayserlautern, 609.—Elle repousse cinq fois la cavalerie prussienne, XXI, 235.—Eloge de sa bravoure, 242.—Elle met en fuite les Prussiens; prise de Newstadt, Spire, etc; décret de bien mérité de la patrie, 251, 254. — Nouveaux succès, 289.—Elle reçoit le drapeau de la Convention, XXII, 354. — Fait capituler le fort du Rhin, XXIII, 88. — Détails; décret de bien mérité de la patrie, 91.—Eloge de sa discipline; sa position formidable; héroïsme de la division Souham, XXIV, 333.—Kléber y remplace Michaud, 434.—Arrestation de six individus qui y entravent les approvisionnements, XXV, 30.—Moreau la commande en chef avec celle de Sambre-et-Meuse, XXVIII, 518. — Augereau en est nommé général en chef, XXIX, 88.—Sa suppression; réforme de son état-major général, 141.—Elle évacue Manheim, 823.—Affaire sanglante, 830.—Ses opérations, 840.— Débloque Mayence; a bien mérité de la patrie, 845, 847. — Est commandée par Lecourbe; 849. — Proclamation de ce général, 879. — Elle emporte tous les postes sur le Necker, 879, 880.

Armée de Rhin-et-Moselle. — Ses opérations,

XIX, 210. — Elle s'empare des places de Trarbach et Kreutznach, XXII, 292.—Nouveaux succès, 308, 314.—De Bingen, 356.—Pichegru en est nommé général en chef, XXIII, 600.—Les événements de l'intérieur raniment son courage, XXIV, 202.—Merlin de Thionville y est envoyé, 213. — Sa position formidable; héroïsme de la division Souham, 333, 334. — Adresse de ceux de ses grenadiers qui ont défendu la Convention, 554. —Attestation de son dévouement à cette assemblée, 576.—La félicite de sa victoire de prairial, 638. — Accepte la constitution, XXV, 756. — Prend Manheim, XXVI, 41.—Passe le Rhin près de cette place, 81.—Ses dispositions pour la défense de la constitution et de la Convention, 183.—Ses mouvements rétrogrades, 284. —Bulletins officiels, XXVII, 98, 113. — Proclamation que lui adresse le Directoire, XXVIII, 294. — Défait les Autrichiens; prend Kayserlautern, Newstadt et Spire 322. —Autre victoire sur Wurmser, 330. — Nouveaux avantages, 335, 351.—Passage du Rhin; prise du fort de Kehl, 336, 337. — Ne cesse de bien mériter de la patrie, 340, 343, 347, 352.—Compte de ses opérations, 342, 343, 363, 367. — Gagne la bataille de Renchen, 347.—Victoire de Rastadt, 353.—Et d'Ettingen, 357. — Communique avec celle de Sambre-et-Meuse, 380, 413.—Sa marche et succès obtenus, 379.—Autres victoires, 393, 413.—Passage de la Leck, 417.—Ses succès à Bruschal, 428.—A Mainbourg, 436.—Nouvelles satisfaisantes, 446.—Précis de ses opérations, 451. — Victoire sur les Autrichiens, 455. — Autres près de Buchau, 456, 458. — Mémorable retraite, 459, 461.— Sa situation formidable, 460.—Ne cesse de bien mériter de la patrie, 461, 462.—Trait de bravoure, 464. Victoire de l'aile droite, 467. — Ses positions sur la rive gauche du Rhin, 469. — Sa situation; elle a fait dans sa retraite, 10,000 prisonniers, 495.—Son éloge et celui de ses chefs, 500. — Envoie des drapeaux au Directoire, 502.—Défense de la tête du pont d'Huningue, 506.—Dessaix la commande sous Moreau, 522.— Capitulation du fort de Kehl, 525. — Opérations devant cette place, 525.—Succès d'une sortie sur la tête du pont d'Huningue, 551. — Evacuation de ce poste, 556, 562.—Passage du Rhin et reprise de Kehl, 673. —Autres détails; tableau de ses opérations depuis le 1er floréal, 674.—Message sur ses succès; elle a bien mérité de la patrie, 681, 684.—Passage du Rhin près de Gambsheim, 691. — Envoie deux drapeaux autrichiens, 753.—Son adresse contre les clichiens, 779.— Est réunie à celle de Sambre-et-Meuse, 791.—Augereau la commande en chef, XXIX, 5.—Elle est réunie à celle de Sambre-et-Meuse sous le nom d'armée d'Allemagne, 17. — Remise de son drapeau au Directoire, 166. — Précis historique de ses campagnes pendant l'an IV et l'an V, 697. (*Voyez* Armées d'Allemagne et de Sambre-et-Meuse.)

Armée de Rome. — Masséna en est nommé commandant en chef, XXIX, 162.—Sa proclamation relative aux calomnies répandues contre lui, 246.—Arrestation d'officiers prévenus d'insubordination envers ce général, 254.—L'armée envoie un détachement calmer la révolte de Camérano, où un commissaire français a été massacré, 260.—Réforme dans les administrations, 476. — Guerre au roi de Naples, 542.—Ses opérations, 579. — Adresse de son général en chef Championnet; ses succès, 581 *bis*.—Ses positions, ses marches, ses combats, ses victoires, 597, 599, 602. (*Voyez* Armées d'Italie et de Naples, et leurs généraux.)

Armée de Sambre-et-Meuse. — S'empare du camp de César, XX, 229. — Cette armée sera formée de celles de la Moselle, du Nord et des Ardennes, XXI, 95. — Prend Tournai et Ostende; décret de bien mérité de la patrie, 133. — Sa jonction à Bruxelles avec l'armée du Nord, 196. — Victoire sur les Prussiens et nouveau décret de bien mérité de la patrie, 251, 254. — Autres succès, 290. — Prise de Huy et de Saint-Tron, 302. — De Liège, 360. — Annonce de ses succès, XXII, 16. — Décret portant qu'elle ne cesse de bien mériter de la patrie, 40.—Détails sur sa dernière victoire, 101.—Prise d'Aix-la-Chapelle, 128, 130.— —Passage de la Roër, 146.—Prise de la forteresse de Juliers, 160, 167.—De Cologne, 202.— Décret de bien mérité de la patrie, 203. — Elle reçoit le drapeau envoyé par la Convention, 216. — Nouveaux succès, 292.—Prise de Coblentz, 352.—De Maestricht, 457.—Bombardement de Dusseldorff, 469. — Trente-six drapeaux pris par elle sont présentés à la Convention, 488. — Elle envahit la Hollande; décret de bien mérité de la patrie, XXIII, 295.—Proclamation des représentants près cette armée, pour l'indépendance des Bataves, 393. — Ils annoncent la continuation de ses succès en Hollande, 480.—Prennent un arrêté portant confiscation des biens des étrangers en guerre avec la France, 529. — Compte de la mission d'Haussmann près cette armée, 551.—Jourdan en est nommé général en chef, 600.—Adresse de ses grenadiers qui ont défendu la Convention, XXIV, 554.—Sa haine contre l'aristocratie et le royalisme, XXV, 405. — Rapport de Roberjot sur sa mission dans les pays conquis par elle, 617, 626, 634.—Elle accepte la constitution, 687. Prend Dusseldorff; décret de bien mérité de la patrie, 712, 720, 721.—Son adresse contre les journées de septembre et le 31 mai, 730.—Victoire sur les Autrichiens; courage des grenadiers; elle accepte la constitution, XXVI, 11. — Passage du Rhin près Neuwied, 22.—Victoire sur la Lahn, 61. — Détails de ses opérations, 76.—Sa situation, 116.—Ses dispositions pour secourir la Convention, 138, 195. — Nouveaux succès, 231, 249.—Ses mouvements rétrogrades, 284. Léger échec, 402. — Sa position, 529. — Détails de quelques affaires, 673.—Son état, XXVII, 1.—Lettre sur ses succès, 41.—Bulletins officiels, 98. — Ses succès; elle fait un don patriotique, 245.—Proclamation que lui adresse le Directoire, XXVIII, 294. — Passage de la Sieg; avantages remportés, 311. — Proclamation de Kléber aux habitants de la rive droite du Rhin, 313. — Bataille d'Altenkirchen; nombre des prisonniers faits à l'ennemi, et des canons et drapeaux qu'il a perdus, 314. — Ses victoires, 317. — Elle ne cesse de bien mériter de la patrie, 323, 326.—Bulletin de ses opérations, 329, 332. — Ses mouvements rétrogrades, 331, 335.—Son passage du Rhin, 344.— Sa retraite; message sur le passage du Rhin et décret de bien mérité de la patrie, 346, 347, 352.—Avantages devant Limbourg; passage de la Lahn, 354. — Ses succès, 356.—S'empare de Friedberg et de Francfort, 359. — Lettres sur sa marche, 365, 374. —Prise du fort de Kœnigstein, 370.—De Wurtzbourg, 372.— De Kœnigshoffen, 379. — Communique avec l'armée de Rhin-et-Moselle, 380. —Son entrée à Bamberg, 382, 388.—Détails; nouveaux succès, 391, 415. —Mouvements rétrogrades, 418, 424. — Arrive sur la Lahn, 434.—Observations sur cette retraite, 439, 445.—Expulsion des Autrichiens de Nider-Ingelheim, 453. — Proclamation de Beurnonville, 453.—Avantages remportés par l'aile droite, 473. — Calomnies répandues contre elle, 480. — Bonne tenue des troupes, 511.— Moreau la commande en chef avec celle du Rhin, 518.—Kléber la commande sous Moreau, 522.—Hoche y remplace celui-ci, 534.—Passage du Rhin et ses suites, 674.—Gain des batailles de Neuwied, Ukerath, Altenkirchen, Dierdoff, Klein-Nister, 675. — Prise de Welzlaër et autres succès suspendus par les préliminaires de paix de Leoben, 677. — Message sur ses succès; elle a bien mérité de la patrie, 681, 684.— Trophées de Newied et de Mont-Thabor; victoire de Neuhoff; arrivée d'un courrier porteur de la paix, au moment d'une bataille près Francfort, 683. — Une partie de cette armée est dirigée sur Paris; bruit du

mécontentement qui y règne, 760. (*Voyez* 18 fructidor.)—Retour de Hoche, 761.—Célébration du 10 août, 773. — Augereau la commande en chef, XXIX, 5.— Sa réunion avec celle de Rhin-et-Moselle sous le nom d'armée d'Allemagne, 17. (*Voyez* Armée d'Allemagne.)

ARMÉE DE TOULON. (*Voyez* Toulon.)

ARMÉE DU VAR.—Rapport du général Anselme sur ses opérations, XIV, 381. — Suspension de ce général et son remplacement, XV, 64. (*Voyez* Nice, Savoie, etc.)

ARMÉE (Solde de l'). —Est portée á 32 deniers, III, 492, 497. — Répartition de son augmentation, IV, 561. —Elle sera uniforme, 709. — Fixation de celle de divers grades, V, 280. — De celle des troupes de Paris qui seraient appelées aux frontières, IX, 305.—Décret sur le traitement de guerre et la gratification de campagne, XI, 412, 413. — Autre pour son paiement en numéraire, XII, 167, 188. — Supplément de dix sous accordé aux *volontaires formés en troupes*, XIII, 676. —Sera égale pour tous les volontaires, XVI, 423.—Répartition de celle des sous-officiers, 513.— Attribution de la solde sur pied de paix aux soldats renvoyés de leurs corps pour cause de patriotisme, 564. — Décret pour assurer celle des troupes partout où elles seront employées, XVIII, 480. —Décret sur cette matière à la suite d'un rapport de Cochon, XXI, 273, 306, 349, 373, 389, 397, 419, 421, 429. — Autre décret, 690. — Augmentation de celle des sous-officiers et soldats, XXV, 324, 387.—Supplément aux officiers de terre et de mer, 757.—Commission nommée pour s'occuper de cet objet, XXVIII, 26.— Décret pour son paiement en valeur fixe, 161, 175.—Lettre et résolution y relatives, 458, 460. Fixation de la solde générale des armées, 683 705. — Augmentation de celle des troupes faisant le service dans Paris, 751. — Arrêté du Directoire qui la distingue en deux parties, XXIX, 379.—Autre arrêté la concernant, 469.

ARMÉES (Approvisionnement des).— Décret qui en détermine le mode, XIV, 736.—Vues sur cet objet, XV, 88.—Fonds y destinés, XVI, 760; XVII, 258.—Décrets y relatifs, XX, 83; XXVI, 345. — Lettre du Directoire au ministre de la guerre sur le même objet, XXVII, 571. (*Voyez* Commerce (Commission de) et Subsistances militaires.)

ARMÉES (Services des).—Texte d'un rapport et d'un projet d'organisation générale de tous les services des armées, XVII, 214.—Mesures réclamées pour les activer, XVIII, 97. (*Voyez* Ministère de la guerre, etc.)

ARMEMENT EN COURSE. (*Voyez* Marine.)

ARMENTIÈRES. — Conspiration pour livrer ce port à l'ennemi, XVII, 774.

ARMES. — Motion contre leur sortie du royaume, IV, 544.—Décret pour leur fabrication, VI, 339, XII, 410. —Décret pour la distribution de fusils à plusieurs départements, VII, 613.—Réflexions contre le port d'armes cachées, 694. — Instructions pour leur maniement, VIII, 348. — Mesures pour leur libre circulation dans l'intérieur du royaume, IX, 158.—Etat de leur distribution aux gardes nationales, 621. — Prohibition de leur exportation, 752, 779; X, 128; XII, 641.—Invention d'un fusil à sept coups, XI, 368.— Arrêté pour la déclaration des citoyens qui sont armés de piques, 370. — Décret portant qu'il sera distribué 300,000 fusils aux gardes nationales, XII, 678. — Autre qui autorise les districts à acheter les armes et munitions pour la défense de la patrie, XIII, 224. — Autre pour délivrer des piques aux citoyens, 240, 303. — Etat des fusils existant dans les arsenaux, 252.—Décret pour la distribution de ceux des départements, aux défenseurs de la patrie, 550. — Fixation de leur prix, 555. — Ceux des douaniers seront employés aux armées, 625. — Décret ordonnant l'achat de tous ceux de réforme existant dans les magasins de négociants, 656. —Envoi de commissaires dans les manufactures d'armes, 656.—Décret qui réserve au ministre de la guerre le droit d'en faire des commandes, XIV, 198. — Autre ordonnant la translation dans les manufactures de tous les fusils montés ou non montés, 356. — Autre relatif au paiement des piques, 790. — Proposition relative à la fabrication des armes, XVI, 255.—Réquisition d'ouvriers pour cet objet, 667. — Décret pour l'envoi d'arquebuses dans chaque armée, XVII, 75, 94. —Autre pour l'inventaire des armes, 387. — Leur manufacture à Paris mise en activité, 445. — Modèle de piques contre la cavalerie, 497. — Commission chargée de fixer le prix des matières nécessaires à la fabrication des armes, 553. — Fonds pour cet objet, 583. — Mesures concernant les ouvriers qui les fabriquent, 692, 708.— Demande aux Jacobins de l'organisation d'un plan d'attaque et de défense avec la pique, 745. — Activité des manufactures d'armes à Paris, XVIII, 331, 336. — Mise en réquisition de toutes celles de la république, 378, 672.— Déclaration exigée des détenteurs de celles de guerre, XIX, 315. — Rapport et décret sur leur fabrication, 356, 361. — Ecole d'instruction sur le même objet, 509, 588. — Arrêté pour la confection de carabines, 514.— Offre de leurs produits par les élèves de la nouvelle école, XX, 11. — Armure à l'abri de l'arme blanche et des balles, 49.—Nouveau rapport et discussion sur la fabrication des armes, XXI, 218; XXII, 598.—Décret pour la remise aux citoyens de celles enlevées en thermidor, 522. — Manœuvres pour soulever les ateliers; leur fabrication est mise à l'entreprise, 739, 740, 744.—Etat des arsenaux, XXIII, 376. — Invention d'un nouveau fusil, 501.—Arrêté qui défend de délivrer des armes sans l'ordre des comités, XXIV, 656.— Autre relatif aux ouvriers de leurs manufactures, XXV, 218, 402. — Prohibition de la vente des armes offensives, XXVI, 387.— Invention, par un Tyrolien, de carabines à vent, XXVIII, 303. — Décret pour la restitution des objets détournés des arsenaux, XXIX, 724. — Message du Directoire demandant des armes, 752. — Motion de faire déclarer celles existantes chez les citoyens, 804. (*Voyez* Désarmement.)

ARMES (Commission des).—Propose des piques et des javelots contre la cavalerie, XVII, 497. — Elle est supprimée, XXV, 669.

ARMFELDT (baron d'), général suédois.—Se distingue dans une affaire contre les Russes, IV, 337, 501.— Est blessé, V, 53. — Signe le traité de paix de Wezela avec la Russie, 649. — Bruit de sa mort, XIV, 749.— Prévenu d'avoir conspiré contre la vie du régent de Suède, est cité à comparaître, XX, 137.— Démenti donné à la déclaration de son innocence, 209.—Protocole sur son procès, 457.—Sa conjuration attribuée à la cour de Russie, XXI, 97, 121.— Sa condamnation à mort, 647. — La Russie refuse de le livrer, 729.—Mésintelligence à son sujet entre les cours de Naples et de Suède, XXII, 109. — Exécution de son jugement en effigie, XXII, 337. — Son départ de Berlin, XXIX, 699.

ARMOIRE DE FER. — Sa découverte, XIV, 530. — Pouvoirs donnés aux douze commissaires chargés de l'inspection de ses papiers, 552. — Arrêté relatif à cette commission, 603. — Rapport sur les pièces qui y ont été trouvées, et discussion à ce sujet, 639, 645, 657, 666, 680. — On en trouve la clef, 812. — C'est celle remise à Thierry par le roi, 841.— Celui-ci nie la connaître, 848.— Décret sur les onze députés désignés dans ses papiers, XV, 356. — Lettre de Heurtaut-Lamerville, explicative de l'une de ces pièces, 562. — Autre compromettant Sémonville, et qui cause sa destitution, XVI, 42. — Présomption d'une soustraction de pièces concernant le parti Brissot, 109. — Pétition du serrurier qui l'a construite; il reçoit une pension, XX, 322, 502.— Décret relatif aux papiers qu'elle contenait, 435. (*Voyez* Louis XVI et Gamain.)

ARMOIRIES. — Demande de leur abolition, IV, 677. — Elle est décrétée, 679, 680. — Opinion de Necker et lettres sur ce décret, V, 17, 116, 119. — Confiscation des maisons qui en porteraient, XVII, 292. — Leur suppression ordonnée de dessus les plaques de cheminées, XVIII, 103. (*Voyez* Féodalité.)

ARMONVILLE, député de la Marne à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 193, 255. — Il monte à la tribune coiffé d'un bonnet rouge, XXIII, 83. — Est accusé d'avoir, étant ivre, insulté des citoyens, 629. — Dénonciation de sa lettre à un détenu de Châlons-sur-Marne, XXV, 783.

ARNAUD (J.), sous-lieutenant au 17.e de cavalerie. — Est condamné à mort, XX, 612.

ARNAUD DE CORIO. — Écrit sur les troubles de la Martinique, V, 345. — Ses observations sur la conduite de Damas dans cette colonie, 766; VI, 657, 765; VII, 551. — Il est désavoué par l'assemblée coloniale, 720.

ARNAUDAT (d'). (*Voyez* Darnaudat).

ARNAULD. — Ses mémoires sur la marine, XXIX, 513.

ARNAULD, membre de la commune de Paris. — Est chargé de s'informer des motifs de l'arrestation de Garin, XVII, 274. — Mis hors la loi, est exécuté, XXI, 560.

ARNAULD, président du tribunal criminel de la Seine. — Est nommé secrétaire-général de la police, et remplacé par Bexon, XXIX, 361.

ARNAULT, commandant de la garde nationale d'Angeau. — Excite des troubles à Saint-Jean-d'Angély, VI, 515.

ARNAULT, homme de lettres. — Auteur du *comte de Comminges*, drame, IV, 376. — De *Marius à Minturnes*, tragédie, VIII, 617. — Analyse de sa tragédie de *Lucrèce*, XII, 387. — De *Phrosine et Mélidore*, opéra, XX, 422. — De *Cincinnatus*, tragédie, XXII, 756. — *D'Oscar*, tragédie, XXVIII, 308. — De *Blanche et Moncassin*, tragédie, XXIX, 457.

ARNAY-LE-DUC. — Mesdames, tantes du roi, y sont arrêtées, VIII, 468. — Et mises en liberté, 526. — Lettre des commissaires y envoyés à cette occasion, 534.

ARNÉ, grenadier. — Se distingue au siége de la Bastille; il arrête de Launay, I, 188.

ARNOLD, peintre. — Offre à la commune un tableau de sa composition, XVII, 378.

ARNOLDY, général trabançon. — S'empare de Dinant, II, 369. — Est accusé de trahison et arrêté, II, 505.

ARNOULD. — Son ouvrage sur la balance du commerce, VIII, 460; IX, 92, 293. — Extrait de son écrit intitulé : *Point de terrorisme contre les assignats*, XXIV, 226. — Son plan de mi-tontine dizainaire, XXIV, 630. — Son mémoire sur le retour au système monétaire métallique, XXVI, 397. — Autre sur le système maritime et politique des Européens, pendant le XVIII.e siècle, XXIX, 67. — Son instruction sur la caisse des rentiers, 88. — Député de la Seine au Conseil des Anciens, fait accorder un délai aux débiteurs de rentes viagères, 290. — Son opinion sur le régime hypothécaire, 294. — Il fait rejeter un projet relatif aux acquéreurs de biens nationaux, 313, 325. — Son rapport sur les dépenses de l'an VII, 390, 394, 395, 399, 400. — Il appuie le projet relatif au paiement des intérêts de la dette publique, 446. — Et celui de répartition de la contribution foncière, 462. — Est élu secrétaire, 580. — Son rapport sur la contribution personnelle et mobilière, 581. — Autres sur le régime hypothécaire, 601 *bis*. — Combat le projet sur les prises maritimes, 602 *bis*, 623 *bis*. — Défend l'impôt sur le sel 612, 614. — Elu aux Cinq-Cents, son rapport sur les dépenses de l'an VIII, 776, 785, 799. — Est élu secrétaire, 781.

ARNOULT, avocat, député de Dijon à la Constituante. — Est élu adjoint du doyen, I, 49. — Demande la suppression des dîmes, 526. — Propose de décréter l'inadmissibilité de la branche d'Espagne au trône, 470. — Se plaint de l'exportation des grains, II, 59. — Son opinion sur la convocation des états du Dauphiné, 91. — Sur l'arrestation à Villeneuve-le-Roi d'une voiture chargée d'argent, 501. — Son rapport sur la désorganisation du parlement de Dijon, IV, 683. — Autre tendant à faire déclarer propriétés nationales les rivières navigables, VIII, 214. — Il fait rendre différents décrets de liquidation, 219; IX, 205. — Son rapport sur le bail à domaine congéable, VIII, 366, 507.

ARNOULT (J.), soldat. — Est condamné à mort, XX, 52.

ARNOUX, officier municipal de Saint-Denis. — Est élu administrateur du département de Paris, VII, 66.

ARNOUX (abbé), exécuteur testamentaire de Mably. — Écrit que ce dernier n'est pas l'auteur de l'ouvrage : *Des Destins de la France*, XII, 695. — Publie une nouvelle édition de ses œuvres, XXIV, 315. — Réclame pour lui les honneurs du Panthéon, 656.

ARO, Sarde. — Est massacré par les Piémontais; sa veuve est déclarée fille de la patrie à Turin, XXIX 625.

ARPAJON. — Le maire de cette ville dénonce le projet de Lessart de sortir de France, XI, 767. — Adresse de sa garde nationale, XII, 92.

ARPAJON (L.), femme de Noailles-Mouchy. — Est condamnée à mort, XXI, 112.

ARPILLOT, ouvrier en soie. — Est condamné à mort, XXI, 31.

ARQUEBUSE (compagnies de l'). — Leurs biens sont déclarés nationaux, XVI, 221. (*Voyez* Armes.)

ARQUELIN, habitant de Séez. — Sa lettre relative à un voyage secret d'Egalité à Alençon, XVI, 103.

ARQUIN (Bechon d'), ex-comte, ex-mousquetaire. — Est condamné à mort, XXI, 544.

ARRAGON (d'), agent de France à Bristol. — Sa réclamation relative à la dénonciation de Chabot contre lui, XI, 529. — Il inculpe Marta, 530. — Réponse de celui-ci, 649.

ARRAING (d'), député de Soule à la Constituante. — Annonce que les Basques ne craignent point l'invasion des Espagnols, IX, 44.

ARRAS. — Son académie offre un livre intitulé : *Pensées sur la philosophie de la Foi*, I, 453. — La loi martiale y est proclamée, II, 339. — La milice bourgeoise prête le serment civique, III, 435. — Incendies dans cette commune, IV, 106. — La municipalité et la garde nationale félicitent l'Assemblée constituante, 347. — Décret en faveur de la garnison, 480. — La commune est autorisée à un emprunt, V, 56. — Émeute dans cette ville à l'occasion des grains, VI, 261. — Les commissaires y envoyés rendent compte de leur mission, VIII, 766. — Adresse à l'Assemblée nationale, 782. — Provoque des mesures répressives contre les révoltés de la citadelle, IX, 516. — Réponse à des inculpations contre sa garde nationale, 602. — Réclamation en faveur de deux citoyens y détenus, XIII, 317. — Décret qui lui accorde des fonds pour achat de subsistances, XVI, 563. — Son adresse d'adhésion au 31 mai, 577, 615. — Autre contre Daunon et autres députés, 683. — Argenterie et assignats trouvés dans les maisons des détenus et des émigrés, XX, 357. — Réponse de Lebon, inculpé au sujet de l'établissement du tribunal révolutionnaire de cette ville, XXI, 376, 377. — Dénonciation contre ce représentant, 382, 402, 470. — Adresse de cette commune à la Convention, XXII, 61. — Annulation du jugement du tribunal condamnant Forceville à la déportation, 694. — Mouvement causé par l'augmentation du prix du pain, XXV, 102. — Envoi par la municipalité au barreau central de Paris, des papiers réclamés par Lebon, 261. — Les patriotes jurent de défendre la Convention, XXVI, 149.

ARRAS (évêque d'). (*Voyez* Conzié.)

ARRESTATIONS. — Le droit de cette mesure contre

les représentants est retiré aux comités, XXI, 367.—Détails sur celles ordonnées par le comité de sûreté générale, XXIV, 61.—Rapport du décret ordonnant la publication de la liste de celles qui ont été faites, 62.—Décrets relatifs à l'autorisation donnée aux sections de Paris pour l'arrestation des terroristes, 515, 543, 569. (*Voyez* Mandats d'arrêt, Prisons, Suspects, Terroristes et les diverses Journées de la révolution.)

ARRIÈGE (département de l').—Décret qui supprime ses arrêtés relatifs aux troubles de Pamiers, VI, 753.—Dénonciation contre les prêtres réfractaires, IX, 253.—Une députation extraordinaire se plaint du dénuement de l'armée des frontières méridionales, et en accuse les chefs, XVI, 330.—Situation de ce département, 374.—Exécution de conspirateurs, XVIII, 124.—Conspiration pour livrer ce département aux Espagnols, 158.—Annulation de ses élections au 18 fructidor, XXVIII, 796, 809.—Eloge des administrations XXIX, 790.

ARRIÉRÉ. — Décret pour en rapprocher le paiement, III, 674.—Les lettres de change fournies par la marine sur des étrangers ne sont pas comprises dans l'arriéré, 704.—Décret sur les oppositions collectives formées sur les compagnies financières, VII, 287.—Motion d'en mettre une partie à la charge des anciens receveurs, X, 144.—Décret pour son paiement, 191.—Moyens pour en procurer le recouvrement, XIII, 94. (*Voyez* Contributions, Dette publique, Finances.)

ARRIGHI, aide-de-camp de Berthier.—Est blessé grièvement, XXIX, 855.

ARRIGHI, député de la Corse à la Convention.—Fait rendre un décret en faveur des patriotes corses réfugiés, XXII, 198.—Membre des Cinq-Cents, parle sur un projet relatif aux élections de la Corse, XXVIII, 615.—Son opinion sur les nominations au tribunal de cassation, XXIX, 166.

ARSANT, fabricateur de faux assignats.—Protection que lui accordent à Copenhague les ambassadeurs de Naples et de Russie, XXVIII, 262.

ARSENAL (l') de Paris.—L'état des poudres contenues dans son magasin excite des inquiétudes, VI, 264.—Tentatives contre-révolutionnaires faites dans son enceinte, XXI, 291.—Vente de ses terrains, XXVII, 236, 240.

ARSENAUX. (*Voyez* Armes.)

ARSON, pelletier à Dijon.—Attaque d'un presbytère acheté par lui; indemnité qu'il reçoit, XXIX, 296.

ARTAUD, homme de loi à Lille.—Est arrêté, XXIX, 300.

ARTAUD, littérateur.—Participe aux secours accordés aux savants et artistes, XXIII, 130.

ARTAUD, membre de la société populaire de Toulouse.—Est décrété d'arrestation, XXII. 350.

ARTAULD-BLANVAL, député du Puy-de-Dôme à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 201, 253.—Membre du Conseil des Anciens, est élu secrétaire, XXIX, 207.

ARTHUR, membre de la commune de Paris.—Fait partie de la commission d'épurement des Jacobins, XVIII, 532.—Sa déposition dans le procès de Danton, XX, 162.—Il est livré à l'exécuteur, XXI, 576.

ARTILLERIE.—Décret pour le paiement des entrepreneurs, IV, 63.—Le régiment de Strasbourg demande la conservation de son colonel, le marquis de Puységur, 511.—Envoie en don patriotique de l'argent distribué pour le séduire, 598. — Expose ses principes sur l'égalité entre les chefs et les subordonnés, 625. — Demande de la suppression sur les canons de la légende *Ultima ratio regum*, 678. — Bonne conduite du régiment de Toul, V, 504.—Organisation de cette arme, 598, 602, 610; VI, 440, 525.—Adresse patriotique du régiment de Metz à l'Assemblée nationale, 623.—Rapport sur l'organisation d'un comité d'artillerie, VI, 727.—Décret pour la formation de compagnies de canonniers volontaires, VIII, 144; XI, 627; XIII, 439.—Autre sur la conservation des capitaines, VIII, 456. — Nomination d'inspecteurs généraux, 603.—Insurrection à Lorient du corps d'artillerie des colonies, IX, 264, 283.—Formation d'une école à Châlons, 420.—Décret sur les écoles de cette arme, 688.—Mode de concours et d'examen, XI, 456.—Création d'un corps d'artillerie à cheval, 537, 768; XII, 115, 151.—Moyen d'enclouer les canons; nouvelles découvertes, XI, 532; XIII, 579, 534, 735.—Projet pour le complément des régiments d'artillerie, XII, 481.—Fabrication de cent pièces de canon, XIII, 407, 424.—Décret qui supprime les fusils pour les soldats de cette arme, 704.—Augmentation de l'artillerie légère, XV, 390; XVI, 560.—Décret pour le service de celles des côtes, XV, 620. — Autre sur l'avancement, 817.—État de celle de Paris, XVI, 66.—Décret qui met toute celle de la république à la réquisition du ministre de la guerre, 283.—Décret pour la construction d'affûts-fardiers, 476 *, 564.—Formation d'une compagnie de canonniers nationaux dans chaque département, 560.—Recherches sur l'artillerie, 583.—Décret de peine de mort contre les conducteurs qui fuient emmenant leurs chevaux, XVII, 256.—Haute-paye accordée aux canonniers attachés aux bataillons de volontaires, 342.—Décret pour la confection d'objets nécessaires aux transports d'artillerie, XVIII, 111.—Traitement de ses divers employés, XIX, 163.—Organisation de l'artillerie volante, 332, 423.—Arrêté sur la fabrication des canons, 448.—Nouveau canon sans avant-train, 595.—Décret qui assimile les canonniers volontaires aux régiments d'artillerie, 651; XX, 313, XXIX, 156.—Circulaire du comité de salut public relative au service de l'artillerie, 354.—Formation d'une compagnie de canonniers pour chaque section de Paris, XXII, 506.—Motion relative à la réorganisation de l'artillerie, XXIII, 359.—Décret sur cet objet, XXIV, 334, 410.—Suppression de l'une des pièces de campagne attachées à chaque bataillon, 407.—Arrêté qui défend aux fonderies de délivrer des canons sans une autorisation spéciale, 656.—Autre concernant les ouvriers de cette arme, XXV, 402.—Décret concernant les établissements de Rennes et de Besançon, XXVI, 20.—Autre pour la formation d'une école, 273, 427, 450.—Licenciement des canonniers volontaires de Brest, XXVIII, 252, 259.—Dénonciation du conseil d'administration du 3.e régiment contre l'*Ami des Lois*, 762. — Projet de réduire le nombre d'hommes de l'artillerie de marine, XXIX, 251. (*Voyez* Marine et Officiers d'artillerie.)

ARTISANS. — Décret qui leur accorde un délai pour produire leurs titres contre la république, XVII, 700.—Il est rapporté, 708.—Mise en liberté de ceux détenus comme suspects, XXI, 183.

ARTISTES. (*Voyez* Gens de lettres.)

ARTOIS (comte d').—Se rend au parlement pour forcer l'enregistrement de l'impôt territorial et du timbre, *Introd.*, 8. —On lui attribue la retraite de Brienne, 11.—Il vote contre l'égalité numérique de la représentation du tiers, 14. — Son manifeste contre les prétentions de cet ordre, 20.—Se rend à la cour des aides pour l'enregistrement de l'impôt territorial et du timbre, 249.—Son mémoire au roi sur les dangers de la monarchie, 497. —Il abandonne 400,000 livres sur les fonds destinés à sa maison, I, 8.—Refuse la députation de Tartas, 35. — Dispute violente entre lui et Necker, 153.—Il obtient son renvoi, 169. — Saisie d'un paquet à son adresse, 205, 210. — Sa fuite, 228.—Désordres à Caen, à l'occasion de l'insulte faite à des soldats de son régiment, 252. — Réclamation contre le paiement de ses dettes par l'état, II, 254.—Projet de fixer sa dépense, IV, 553.—Necker nie lui avoir donné des fonds, V, 283. — Décret qui

ordonne un rapport sur ses dettes, 697. — Analyse d'un mémoire sur ses dépenses, VI, 108.—Sa réunion avec Broglie et Condé à Worms, VIII, 118. — Motion de suspendre son traitement, 654.—Il arrive à Ulm, 667.—Son entrevue à Mayence avec Condé, 726.—Un grand nombre d'officiers se rendent auprès de lui ; motion contre cette émigration, 739.—Il se retire près de Bonn, 755.—Arrive à Bruxelles, IX, 1.—Décret pour le paiement de ses créanciers, 260; XII, 446.—Sa réponse au régiment de Berwick, IX, 385. —Il part pour Vienne, 502. — Y arrive, 569. — Accueil qu'il y reçoit, 578.—Se rend à Pilnitz, 625. — Son entrevue avec le roi de Prusse et l'empereur, 693, 709. — Il annonce à Louis XVI les résolutions prises en sa faveur, 733.—Mécontentement à Vienne de la publicité qu'il donne à la déclaration de Pilnitz, 757.—Paiement des officiers de sa maison, 794.—On lui refuse la permission d'établir un dépôt de recrutement dans les Pays-Bas, X, 175. —Sa mise en accusation demandée ; et décret portant que s'il n'est pas rentré pour le 1er janvier 1792, il sera déclaré ennemi de la nation, 327. — Le roi l'invite à rentrer, 369. — Il arrive à Coblentz, 453. — Se prépare à la guerre, 501.—Sa réponse à l'invitation du roi, 609. —La ville de Metz accusée de lui ménager des intelligences, 722. —Rapport pour sa mise en accusation avec les autres princes français, XI, 15.—Décret à ce sujet, 19, 23. — Dénonciation d'une pièce établissant la continuation de son traitement comme colonel-général des Suisses et Grisons, 232.—Suite de ses intrigues contre la France, 313, 409. — La délivrance des congés des Suisses de la garde continue à se faire en son nom, 655.—Mécontentement du roi à l'occasion de son traité avec le prince de Hohenlohe, XII, 15.—Bouillé lui annonce les secours de la Suède, 58.—Réduction de sa table, 273.—Dénonciation d'un brevet délivré en son nom, 332. — Suppression de son traitement d'un million, comme frère du roi, 409.—Son séjour à Turin ; sa correspondance avec Lyon, 501.—Il ouvre un emprunt, XIII, 61.—On lui fait un procès à Bingen, 561.—Faux bruits de son arrivée à Paris, 643. —Dangers courus par ses fils à Luxembourg, XIV, 9. —Il distribue de faux assignats dans cette ville, 85. — Commande la colonne des émigrés en Champagne, 132.—Bruit d'un plan de partage arrêté entre lui et *Monsieur*, en cas de la mort du roi, 165. — Anecdote sur sa poltronnerie, 453.—Il pense être arrêté pour dettes, 769.—Est nommé lieutenant-général du royaume de France, XV, 545, 633. — Son voyage en Russie, XVI, 225.—Il arrive à Pétersbourg, 257, 301.—Cette cour reconnaît son titre de lieutenant-général, 341, 574.—Son retour de Russie, 489.—Décret pour la vente de son mobilier, XXII, 343.—Il voyage avec son fils dans la Westphalie, et reçoit de Pitt un traitement de 50,000 liv. par mois, XXIV, 201.—Son arrivée à Bremen, 289. —Il est chassé de Bremernoerde, XXV, 477.—Arrive à Londres et prend le titre de *Monsieur*, 517. — Est visité par le prince de Galles, 601.—Mouvement de l'escadre anglaise pour le débarquer en France, XXVI, 89. — Coïncidence de son apparition devant Noirmoutier avec la révolte de vendémiaire, 161.—Il se retire à Holyrood, XXVII, 209. — Y reçoit une députation de chouans, 545. —Se rend au quartier-général du prince Charles, XXIX, 794. (*Voyez* Bourbons, Princes français, et les diverses Cours étrangères.)

ARTOIS (province d'). — Mémoire de ses députés à M. de Brienne, *Introd.*, 593. — La députation des communes s'oppose à la continuation des conférences sur l'objet de la réunion des trois ordres, I, 46. — Décret concernant les régisseurs de l'octroi sur l'eau-de-vie dans cette province, VI, 392.

ARTOIS-LEVIS, femme de du Luc.—Est condamnée à mort, XXI, 200.

ARTONAY (département de l'Yonne).—Ses habitants demandent l'application de l'amnistie, XXVIII, 331.

ARTS, SCIENCES ET MÉTIERS. (*Voyez* Sciences.)

ARVAULT (Deux-Sèvres).—Ses citoyens écrivent que la conspiration de Robespierre avait des ramifications dans la Vendée, XXI, 788.

ASGILL (sir Charles).—Sa sommation aux insurgés d'Irlande, XXIX, 264.

ASIE.—Indépendance de huit provinces, XII, 37.

ASOIE (le pays d'). —Se plaint du refus de convocation des états, VII, 417.

ASPE (d'). — Sa participation aux troubles de Toulouse, VIII, 27.

ASPHYXIES par le méphitisme.— Observations y relatives, IX, 91.—Secours à administrer aux asphyxiés, XXVIII, 504.

ASPRE (baron d'). —Sa conduite à Liège, VII, 177.

ASSAC (d'), officier municipal de Beaucaire.— Est décrété d'accusation, XVII, 62, 195.

ASSARETTO, ex-ministre de la police à Gênes.— Fait arrêter deux officiers ; improbation de sa conduite, XXIX, 249.

ASSAS (les héritiers d'). —Décrets qui conservent à cette famille les pensions dont elle jouit, III, 49, 51 ; IV, 735; V, 278.

ASSASSINATS. (*Voyez* Brigandages.)

ASSCHE, département de la Dyle.—Incendie dans cette commune, XXIX, 292.

ASSELIN.— Demande des indemnités pour le pillage d'un bateau de savon qui lui appartenait, XVII, 2.

ASSELIN, député de la Somme à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 208, 253. —Proteste contre l'arrestation de ses collègues, au 31 mai, XVI, 648.

ASSELIN, matelot.—Son exécution, V, 556.

ASSELIN, l'un des défenseurs de la Bastille.—Est pendu, I, 188.

ASSELINE, agent du duc de Liancourt. —Mandat d'arrêt lancé contre lui, XVI, 37.

ASSELINE, évêque de Boulogne.—Renvoi au comité des recherches de son instruction pastorale, VII, 138.

ASSELINOT, épicier. — Est condamné à mort, XXI, 103.

ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE. — Boissy-d'Anglas annonce aux communes la nécessité de se constituer en assemblée nationale, I, 33. — Adoption de cette dénomination, 82. —Serment des députés à cette occasion, 83. — Clôture de la salle pour les préparatifs de la séance royale, 88. — Rassemblement au Jeu de Paume, 89. — Nouveau serment des députés, 89.—Opposition du seul député, Martin, 90. — Admission des députés absents et des suppléants à prêter le serment du Jeu de Paume, 91.—Refus des députés de se séparer à l'issue de la séance royale, 95.—Formation de ses bureaux, 115, 129. — Débats et décrets sur son réglement, et le mode de recueillir les suffrages, 115, 117, 232, 237, 248. — Divisions qui s'y forment ; distinction des côtés ; noms de parti réciproquement donnés, 393. —Elle se déclare inséparable du roi, II, 12.—Décrète sa translation à Paris, 24. — Ses commissaires lui proposent la salle du Manége, 39.—Fixe ses séances à neuf heures du matin, 47. — Annonce sa réunion provisoire à l'archevêché de Paris, 51.—Se rend en corps aux Tuileries, 70. — Remercie le district des Filles-Saint-Thomas de la garde d'honneur qu'elle lui offre, 71.—Réflexions sur ses travaux, 73.—Rapport et décret sur l'organisation de ses bureaux, 82. —Permet à ses membres de se couvrir la tête, 114. —Se transporte à la salle du Manége, 152, 156.—

Décrète qu'elle aura trois séances du soir par semaine, 188. — Annonce de son histoire philosophique et politique, III, 24. — Arrête la traduction de ses décrets dans tous les idiômes de la France, 132. —Décrète que les séances du soir auront lieu tous les jours, 315.--Son éloge dans les papiers anglais, 382. --Motion de Cazalès pour son renouvellement, 398; IV, 156.--Ordre de son travail, III, 666.—Réflexions sur la protestation de la minorité contre la majorité, IV, 511.--Réglement pour la police intérieure, 680.--Sa critique par le journal de Berlin, 682.--Son dictionnaire encyclopédique, V, 30.--Collection de ses décrets, V, 156, 751, 772; VII, 552.—Décret sur l'impression de ses procès-verbaux, 394; VIII, 2. — Rapport, débats et décret sur l'ordre de ses travaux, V, 724; VII, 13, 19, 20.--Observations sur sa conduite en matière de religion, VI, 325.--Dépense de ses bureaux, 525.--Liste de travail pour sa session, 735.-- Elle se rendra en corps au convoi de Mirabeau, VIII, 39.--Exclusion de ses membres de la prochaine législature, 411, 414, 415, 417, 418, 420.--Le côté gauche arrête à l'unanimité qu'il assistera à la procession de la Fête-Dieu, 712.--Elle décide, lors de la fuite du roi, que ses décrets auront force de loi, 718; IX, 575.--Une députation assistera à la translation des restes de Voltaire, IX, 84.--Décret ordonnant un appel nominal pour connaître les absents, 95.-- Elle autorise le passage de troupes en-deçà de 30,000 toises du lieu de ses séances, 334.--Fixation de l'époque de la cessation de ses fonctions, 720.--Décret pour le classement des registres et papiers des comités, 731.—Gratification accordée à ses huissiers et employés, 780.--Décret qui remercie la municipalité de Paris de sa conduite envers l'Assemblée, X, 2, 4. --Le président déclare qu'elle a rempli sa mission, et que toutes ses séances sont terminées, 7.--Des remercîments lui sont votés par l'Assemblée législative, 32.--Histoire apologétique de son comité ecclésiastique, 199.--Adresse de Marseille contre ses opérations, XIII, 126.--Recueil de ses procès-verbaux, XV, 262. (*Voyez* Députés et les articles suivants.)

ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE (Députés à l').--Liste alphabétique de leurs noms, *Introd.*, 610.--Article contre leur costume, comme obstacle à la réunion des ordres, I, 27.--Manifestation de leur intention d'être renouvelés prochainement, 458.-- Discussion sur l'impression de la liste des absents, II, 64.—Suppression du costume, 66.--Réunion des dissidents aux Capucins, IV, 128.--Collection de leurs portraits, 164, 209, 247, 263; V, 126; VII, 64.--Critique des principaux membres de la minorité, IV, 199, 219.--Lettre de Londres sur les dissidents, 232.-- Ceux absents seront privés de leurs appointements, 691.--Prospectus de leur vie publique et privée, VI, 91.--Mesures contre les absents, 175.--Décret pour les rappeler à leur poste, VIII, 728.--Motion de déchéance contre ceux signataires de protestations, IX, 175.--Décret qui applique à ceux inscrits sur les rôles de la garde nationale, les lois sur la durée des services militaires, X, 114.--Affluence d'ex-constituants à Londres, XIV, 165.--Arrestation de ceux qui ont protesté contre la constitution de 1790, XVIII, 47.--Rejet de la proposition de les exclure de Paris, XXVIII, 270.

ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE (Tribunes de l').--Décret qui les destine pendant vingt jours aux fédérés des départements, IV, 585.—Décret ordonnant d'en exclure les perturbateurs, VIII, 566.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE. --- Elle se constitue, X, 11, 17, 20.--Prête sur la constitution le serment individuel de vivre libre ou mourir, 20, 31, 32.--Adresse de Grégoire à ses membres, 26.--Vote des remercîments à la Constituante, 32. -- Adopte provisoirement son réglement; suite d'articles sur sa police, 54, 86, 99, 103, 115, 146.--Formation de ses comités, 65, 73, 80, 104, 115, 122, 126, 195, 213, 214, 234, 236, 246.—Ils sont autorisés à correspondre avec les autorités constituées, 419.--Motion et décret sur l'ordre et la matière de ses travaux, 549; XI, 458, 570.-- Changements intérieurs à la salle de ses séances, X, 744. --Plaintes contre le mode de réception de ses députations par le roi, et décret à ce sujet, XI, 319, 324, 325. --Elle se déclare en permanence, XII, 508 --Dénonciation d'un complot pour la dissoudre, 508, 576.-- Levée de la permanence de ses séances, 543.--Motion de Lamourette l'engageant à la concorde et à l'union, XIII, 69.--Appel nominal, 135.- Elle envoie une députation aux funérailles de Paul Jones, 192.--Choudieu la déclare incapable de sauver la patrie et lui reproche sa faiblesse, 373.--Elle jure, au 10 août, de maintenir la liberté et l'égalité, 380.--Permanence de ses séances, 382, 453.--Motifs qui ont dirigé sa conduite depuis le 10 août, 403, 414.--Jure de ne quitter ses fonctions qu'après la réunion de la Convention, 540. --Gratifications accordées à ses huissiers et employés, XIV, 3, 4.--Décrète qu'elle servira de garde à la Convention le jour que celle-ci commencera ses travaux, 4.--- Déclare les siens terminés, 5. -- Présente ses hommages à la Convention, 5. — Recueil de ses lois, 172.--Mesures contre les membres de son comité de liquidation, 745. (*Voyez* Députés.)

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE (Députés à l'). — Liste de leurs noms, IX, 570, 579, 586, 594, 602, 610, 618, 625, 642, 650, 657, 667, 685, 694, 710, 718, 726, 733, 756, 774, 781, 790, 797; X, 46, 62, 86, 431.—Le tiers de leur traitement est consacré pour trois mois à la patrie, XII, 194.—Rapport de ce décret, 198. — On annonce que des mandats d'arrêt sont décernés contre trente d'entre eux, XIII, 123.—Complot tendant à en assassiner plusieurs, 739. —Inculpation contre seize députés, résultant des pièces trouvées aux Tuileries, XIV, 640, 645; XV, 366.—Rejet de la proposition de les exclure de Paris, XXVIII, 270.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE (Tribunes de l').—Suppression de celles privilégiées, X, 72. — Motion de supprimer celles particulières, 88.—Décret qui en réserve une aux traducteurs en langues étrangères, 104.— Le décret qui défend tout signe d'approbation ou d'improbation y sera affiché, XI, 204.— Motions contre leur désordre, XII, 22; XIII, 212. — Décret pour leur police, 335, 348.

ASSEMBLÉES ÉLECTORALES.— Sont établies intermédiaires entre les assemblées primaires et les corps à élire, II, 190. — Sont fixées à une seule par département, 194.—Leur alternat; leur composition, 195, 293, 351.—Ne s'occuperont point d'élire de nouveaux députés avant que l'assemblée en ait fixé l'époque, IV, 156. — Leur organisation, 481; VI, 302. — Décret qui suspend leur réunion, VIII, 742; IX, 2. — Autre de leur convocation, 311. — Articles sur leur tenue, 384, 397. — Décret pour les rappeler à l'exécution de la loi, 566. — Autre sur le mode d'élection, XIII, 391. — Autre qui annulle les nominations faites par elles sans mandat spécial, 695.—Autre confirmatif des choix faits par ces assemblées, XIV, 23.— Leur organisation constitutionnelle, XVI, 655; XXV, 246, 252, 259, 306, 566, 624, 629, 636.—Rapport sur leur police, XXV, 707, 723.—La convocation en est demandée, 760. — Fixation de l'époque de leur ouverture, XXVI, 33, 114.—Décret sur la responsabilité de leurs présidents et secrétaires, 69. — Réflexions sur les élections à la prochaine législature, 154.—Rejet et adoption de résolutions sur la tenue de ces assemblées, XXVIII, 529, 577, 586, 590, 615.—Instruction à ce sujet, 593, 596, 598, 599, 604, 607, 609, 612. — Rejet de la motion des nominations conditionnelles, 586. — Conditions pour être admis à voter, 611, 615, 616, 618, 619.—Rejet d'une résolution sur leur placement, XXIX, 118, 142, 148, 149, 155, 165. — Les militaires

sans congé n'y pourront voter, 159.—Instruction sur leur tenue, 202, 223, 224, 225, 227, 231, 234, 236. — Article sur leurs scissions, 248. — Mise à l'ordre du jour de l'examen de leurs opérations, 251. — Résolution qui les valide, 254, 255, 256, 258. — Projet sur leur tenue, 596 *bis*. — Rapport sur la garantie des droits y exercés, 617. (*Voyez* Elections et Scissions).

ASSEMBLÉES NATIONALES. — Observations y relatives, sous les trois races, *Introd.*, 21, 24, 29. — Annonce d'un ouvrage sur leur organisation, III, 58. —Articles constitutionnels sur leur tenue, IX, 397. — Tout citoyen actif peut y être député, 508. — Décret relatif à l'impression de leurs travaux, XIV, 169. (*Voyez* plus haut, et Convention, Constitutions, etc.)

ASSEMBLÉES PRIMAIRES ET COMMUNALES. — Leur établissement dans chaque canton; fixation d'un degré intermédiaire d'élection entre les assemblées primaires et les assemblées nationales et administratives, II, 189. —Suite d'articles sur leur organisation, 446. — Serment exigé d'elles, 502. — Explications du comité de constitution à leur sujet, IV, 278.—Leur organisation, 482. — Mode d'acquittement de leurs dépenses, V, 598.—Décret pour le jugement des contestations qui s'y élèveraient, VII, 615, 619, 620.—Autre pour leur convocation, VIII, 514. — Considérations sur le petit nombre des votants, 675.—Articles constitutionnels sur leur formation, IX, 367. — Et leur tenue, 397. — Elles pourront exprimer leur vœu pour la réduction des administrations et des tribunaux, IX, 836.—Motion de leur convocation, XIII, 217.—Décret sur le mode d'élection, 391. — Autre confirmatif des choix faits par ces assemblées, XIV, 23. — Autre ordonnant leur réunion pour le rappel des membres qui auraient trahi la patrie, et rapport de ce décret, 701.—Leur convocation est réclamée, XV, 765; XVI, 148, 156, 167, 170, 190, 195, 263. — Motion de fixer un terme pour cette convocation, 381, 492.—Serment y relatif, 509. — Articles constitutionnels les concernant, 626. —Leurs commissaires arrêtés à vingt et trente lieues de Paris; explications et débats sur cet objet, XVII, 324. — Ces commissaires demandent un local pour fraterniser avec leurs frères des départements, 332. — Mesures contre ceux suspects, 333. — Ils jurent de mourir Montagnards, 341. — Insertion au Bulletin, des adresses présentées par eux, 348. — Leur introduction dans le sein de la Convention; cérémonie à cette occasion, 374, 382. — L'un d'eux demande l'arrestation de tous les suspects, 387. — Ils sont investis du pouvoir de faire l'inventaire des armes, munitions, etc., 388.—Sont chargés de réchauffer l'esprit public, 395, 403.—Demandent la levée en masse de tous les Français, 410, 412. — Réclament la fixation du prix du pain et la destitution des ex-nobles, 440, 441.—Décret portant que leurs pouvoirs sont expirés, XVIII, 291. — Motion de la convocation de ces assemblées; débats à ce sujet, XXIV, 90, 96, 97, 174.—Débats et articles sur leur composition, XXV, 243, 306, 567.—Décret de leur convocation pour l'acceptation de l'acte constitutionnel, 526, 534. — Les citoyens désarmés sont admis à y voter, 646. — Mode de leur scrutin proposé par Daunou, 655. — Décret portant qu'on y entrera avec des cartes de sûreté, 682. — Autre contre la réunion en comité central de commissaires d'assemblées primaires, 694. — Réception de cent trente-six procès-verbaux; plaintes de citoyens exclus de plusieurs assemblées à Paris, 700. — Rapport et décret sur leur tenue, 707, 723.—Rapport sur les procès-verbaux reçus, 719, 724, 745, 758. — Décret ordonnant la confection d'un tableau de tous les votes, 775. — Rejet du vote individuel de citoyens non admis dans leurs assemblées, 780. — Celle du Pont-Neuf dénonce Armonville, 783. — Décret sur la responsabilité de leurs présidents et secrétaires, XXVI, 61, 69. — La Convention refuse de recevoir une députation de celles de Paris, 77. —Réflexions sur leur conduite, 81.—Coup-d'œil raisonné sur celles de Paris, 97.—Décret d'arrestation contre ceux qui sortiraient de leurs communes avec passeport des assemblées primaires, 140.—Annulation des opérations de plusieurs d'entre elles, XXVII, 382.—Lettre y relative, XXVIII, 507.—Le paiement d'une patente ne suffit pas pour constater le droit d'y voter, 525.—Motion pour la prolongation de leurs séances, 583.—Admission à y voter des émigrés rayés provisoirement, 618. — Protestations contre plusieurs; rejet de leur renvoi à des commissions spéciales, 655, 657.—Annulation des procédures aux troubles qui ont eu lieu dans celles de l'an V, XXIX, 3.—Fixation du lieu de leur rassemblement, 139.—Discussion sur les registres consacrés à l'inscription des votants, 150, 156, 157.—Proclamation du Directoire sur celles de l'an VI, 169.—Instruction sur leur tenue, 179, 182, 187, 190, 194, 198.—Conseils aux citoyens qui les composent, 203.—Ordre du jour sur leurs réclamations, 223, 235, 238, 239.—Renvoi à une commission de quelques observations sur les assemblées primaires de l'an VI, 272.—Arrêté pour l'examen de celles qui ont éprouvé des scissions, 296. —Décisions sur leurs opérations, 363, 405, 424, 430, 434, 453, 462, 470, 479, 489, 493, 500, 515, 518, 537, 538, 540, 569, 582 *bis*, 586 *bis*, 590, 592, 594, 595 *bis*, 596 *bis*, 599, 601, 601 *bis*, 602 *bis*, 603 *bis*, 604, 605 *bis*, 607 *bis*, 608 *bis*, 609, 611, 611 *bis*, 612 *bis*, 619, 619 *bis*, 620 *bis*, 623, 631.—Adoption des articles administratifs les concernant; exclusion des individus frappés par la loi du 19 fructidor, 589 *bis*.—Motion pour la poursuite des excès y commis, 595.—Résolution sur leur terme, 596 *bis*.—Rapport sur celles de l'an VI, 615.—Proclamation y relative, 623.

ASSEMBLÉES PROVINCIALES.—Mémoire de Calonne sur leur établissement, *Introd.*, 195.—Elles sont improuvées par les notables, 214.—Arrêtées par le roi, 229.—Édit de leur création, 236.—Protestations, 355.—Motion pour leur établissement, I, 386.—Débats relatifs à leur organisation, 499.—Leur suspension, II, 93.—Proposition relative à la reddition de leurs comptes, 495.—Annonce de leurs procès-verbaux, III, 202. (*Voyez* Comptables et Provinces.)

ASSENÈDE (Escaut).—Le commissaire du pouvoir exécutif y est assassiné, XXIX, 489.

ASSERAC.—Décret qui autorise cette ville à s'imposer VI, 262.

ASSERETO (Joseph).—Accusé de conspiration contre la république ligurienne, est acquitté, XXIX, 245.

ASSESSEURS DE JUGES DE PAIX. (*Voyez* Ordre judiciaire.)

ASSIGNATS. (*Voyez* Papier-monnaie.)

ASSOCIATIONS. (*Voyez* Sociétés.)

ASSON (comte d'), patriote belge.—Son arrestation, IV, 582.

ASSY, ex-bénéficier de l'église de Paris.—Est condamné à mort, XXI, 440.

ASTE, législateur ligurien.—Propose de faire nommer les évêques par le peuple, XXIX, 179.

ASTI (province d').—Commission militaire pour juger les auteurs de l'émeute qui y a éclaté, XXIX, 597 *bis*.—Massacre d'Aro par les troupes sardes, 625.

ASTIER.—Est nommé commissaire près le bureau central à Paris, XXIX, 724.—Est remplacé par Lemaire et passe aux bureaux de la guerre, 763.

ASTLEY, écuyer.—Dirige, à Londres, un divertissement pour fêter l'évasion de Sidney-Smith, XXIX, 277.

ASTRONOMIE.—Lettres de Lalande sur les découvertes d'Herschell, II, 273, 274, 286.—Passage de Mercure, 393.—Observations de Lalande, 470.—Notes diverses du même, III, 104, 176.—Annonce du cours de Moreau, 289.—Obscurité absolue à Delhy,

dans l'Indostan, 519.—Ouverture du cours de madame du Piéry, 586.—Lettres de Lalande sur la planète de Vénus, IV, 171; XVI, 227; XXIX, 135.—Découverte de nouvelles comètes, IV, 256, 608; XI, 48, 298; XV, 284; XVI, 535.—Tablettes pour trouver l'heure en mer, IV, 667.—Usage et description de la sphère, VIII, 100.—Annonce du cours de Ruelle, 541.—Opérations pour la jonction des observatoires de Paris et de Greenwich, XI, 335.—Travaux pour mesurer le méridien, XIII, 331.—Observations de Lalande sur la rigueur du froid XXIII, 297.—Autres du même, 329.—Nouvelles découvertes d'Herschell, XXIX, 156.—Lettre relative à la comète sur le soleil, 194.—Nouvelles comètes; cartes célestes de Bode, 243, 251.—Lettre sur les révolutions et les distances des satellites d'Herschell, 272.—Découverte d'une nouvelle étoile, 354.—Lettre sur le passage de Mercure, 672.

ATELIERS.—Déclaration à faire de leur valeur locative, VII, 763.—Préparatifs d'insurrection dans ceux de Paris; arrestation et traduction des coupables au tribunal révolutionnaire; le comité de salut public est chargé de leur surveillance, XX, 699. (*Voyez* Travaux publics.)

ATELIERS DE CHARITÉ.—Leur organisation, II, 276.—Mémoire de la commune de Paris sur cet objet, 455.—Rapports et décrets y relatifs, IV, 497; V, 535; VIII, 679, 684.—Protestation contre leur clôture, VIII, 774; IX, 12.—Réflexions de Peuchet y relatives, 70.

ATHÉE.—Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 653.

ATHÉISME.—Motion de le punir de mort, VIII, 602.—Rapport de Robespierre contre cette doctrine, XX, 403. (*Voyez* Robespierre et Être Suprême.)—Condamnation, en Toscane, de l'auteur d'un ouvrage sur l'athéisme, XXIX, 320. (*Voyez* Jacob Dupont.)

ATHÉNÉE. — Annonce de la traduction de son *Banquet des Savants*, VI, 87.

ATHOL-WOOD, Anglais.—Décret relatif à son arrestation, XXII, 373.

ATTELIS (d').—Est à la tête d'une conspiration en Toscane, XXIX, 257.

ATTICHY (Oise).—Fermentation dans cette commune, XI, 487.—Retour de l'ordre, 500, 552.

ATTIREL, ex-prêtre.—Est condamné à mort, XXI, 215.

ATTROUPEMENTS SÉDITIEUX. (*Voyez* Troubles.)

AUBAINE. (*Voyez* Droit d'aubaine.)

AUBANEL, député à la Convention.—Défend Bô, XXV, 448.

AUBANSE (Maine-et-Loire).—Décret en faveur de la veuve du maire de cette commune assassiné par les Vendéens, XXI, 218.

AUBARÈDE (d'), ex-noble, ex-capitaine.—Est condamné à mort, XXI, 404.

AUBE (département de l').—Son adresse au roi sur les faveurs accordées aux prêtres réfractaires, VIII, 301.—Ses bonnes dispositions après la fuite du roi, IX, 37.—Sa population; dépenses de son administration et de ses tribunaux, 166.—Son arrêté sur la liberté des cultes, 434.—Explication sur la répartition de ses impôts, X, 504.—État des biens nationaux, 698.—Adresse des volontaires sur le refus fait par quelques-uns d'entr'eux de recevoir des assignats, XI, 235.—Conduite patriotique de ce département, XIII, 607.—Bô y va en mission, XIX, 50.—Motion de mettre sous la main de la nation les domaines qu'y possède le ci-devant prince Xavier, 235.—Circulaire sur la liste des candidats, XXVIII, 527.—Annulation de ses élections au 18 fructidor, 796. 809.—Confirmation de celles faites par la majorité, XXIX, 257.

AUBENAS.—La municipalité est autorisée à un emprunt, XI, 44.

AUBERMESNIL (d'), député du Tarn à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 160, 208, 253.—Exclu au 31 mai; motion de le rappeler à la Convention, XXII, 704.—Il y rentre, XXV, 472.—Propose l'emblême d'une ruche pour le sceau de la République, XXVI, 322.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, propose des moyens de rétablir le crédit des assignats, XXVII, 567, 570.—Des mesures pour entretenir l'enthousiasme de la liberté, XXVIII, 51, 57.—Son projet de concession du collége de Sorrèze, 248.—Son rapport sur les moyens de relever l'esprit public, 260.—Autre sur la manière d'honorer les victoires; proposition d'une fête à cet effet, et projet sur les honneurs à rendre aux défenseurs de la patrie, 267.—Il vote le rapport du code hypothécaire, 291.—Son rapport sur l'hospice des Quinze-Vingts, 437.—Sa motion en faveur des religionnaires fugitifs, 453.—Son discours sur le tableau imprimé de la campagne des Français, 460.—Il s'oppose à l'établissement d'un droit de passe sur les grandes routes, 498.—Fait voter des fonds pour la nouvelle salle des Cinq-Cents, 574.—Son rapport sur l'incendie de la rue Honoré, 581.—Autre pour honorer la mémoire des citoyens morts pour la patrie, 587.—Il fait accorder une pension à la mère de Lasource, 662.—Combat l'impôt sur le sel, XXIX, 342.—Sa motion sur le partage des biens des émigrés, 379.—Son projet sur les dépenses de l'an VII, 394.—Son rapport sur celles du ministère de l'intérieur, 411, 413, 421.—Il annonce l'insurrection de la Haute-Garonne et la prise de Caraman, 778.—Donne des détails sur la fermeture des Jacobins de la rue du Bac, 780.—Est exclu au 19 brumaire, 893.

AUBERMESNIL (d') le jeune.—Est tué devant Oneille, XIV, 377.—Son éloge, 591.

AUBERMESNIL (J.-N. d'), major.—Est condamné à mort, XX, 359.

AUBERNON, commissaire-ordonnateur à l'armée d'Italie. —Ses mesures contre les émigrés introduits parmi les employés, XXIX, 321. — Autres sur la délivrance des certificats de non-émigration, 348.

AUBERT (abbé). — Sa lettre sur les beaux-arts, III, 215.

AUBERT (A.-C.), ex-religieuse.—Est condamnée à mort, XX, 472.

AUBERT, capitaine. — Se distingue à l'armée de la Moselle, XX, 733.

AUBERT, commandant à Cambray. — Est adjoint au ministre de la guerre, XVI, 193.

AUBERT, consul français à Barcelone. —Se plaint du gouverneur espagnol, XI, 122.

AUBERT, curé, député de Chaumont-en-Bassigni y à la Constituante.—Parle sur le traitement des curés, IV, 652. — Sur celui des titulaires ecclésiastiques, V, 109, 110.—Prête le serment civique, VI, 739.

AUBERT, député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents.—Quitte la place d'inspecteur des contributions de ce département, XXIX, 272. — Fait autoriser les commissaires de la trésorerie à délivrer des lettres de crédit, 296. — Son opinion sur les emprunts des communes, 300. — Son rapport sur un octroi municipal à Paris, 361, 391, 394, 434.—Autre sur le mode de dégrèvement des contributions, 370, 389. —Rejet de sa motion d'un prêt à la commune de Paris, 386. — Son rapport sur l'exécution d'un article du traité de Bâle, 829.

AUBERT, général. — Est accusé de lâcheté. — Sa mort, XXI, 735.

AUBERT (Georges), curé de la Bresse. — Est acquitté, XVIII, 549.

AUBERT (Louis), dit Fligny. — Est condamné à mort, XVIII, 556.

AUBERT (P.-J.), curé. — Est condamné à mort, XIX, 504.

AUBERT-DUBAYET, capitaine d'infanterie, député de l'Isère à la Législative. — Propose des mesures contre l'émigration, X, 181. — Demande l'examen de la conduite du comité monétaire, 280.—Vote des remercîments à Effingham pour avoir secouru Saint-Domingue, 303.—Son opinion sur la nomination des sous-lieutenants, 342. — Il demande l'adjonction de Brissot au comité colonial, 422.—Inculpe une adresse du département de Loir-et-Cher, 459.— Son opinion sur la sanction des décrets concernant la haute-cour, XI, 79. —Il s'oppose à l'abandon de Pondichéry, 109. —Combat un mode de recrutement proposé par Dumas, 170.— es vues sur le même objet, 183, 198.— S'oppose à ce que les députés aillent servir aux armées, 231. — Son opinion sur la loi des passeports, 266. — Vote contre l'augmentation des adjudants-généraux, 300, 301. — Appuie celle des visiteurs de rôles, 327.—S'oppose à l'envoi de deux bataillons de Paris à Noyon, 424. — Sa motion relative aux troubles des Bouches-du-Rhône, 430.— Propose d'accorder aux soldats une ration de viande, 436. — Appuie une demande de secours pour Latude, 484. — Fait arrêter qu'il sera fait un rapport sur les secours à accorder aux indigents, 517.—Propose un délai pour présenter les états de revue, 539. — Demande qu'on n'entrave pas la marche des ministres, 563. — Vote une exception à la loi des émigrés pour les savants et les artistes, 585.— L'envoi d'un renfort de gardes nationales à Saint-Domingue, 710.— La suppression du costume ecclésiastique, XII, 63.—Demande compte d'une insulte faite au pavillon français dans l'Inde, 79.—A cette occasion, justifie le capitaine de la frégate *la Résolue*, 103. — Son opinion sur le mode de brûlement des anciens drapeaux, 158. — Sa motion sur les capitulations avec les Suisses, 165. — Il vote pour la guerre avec l'Autriche, 186.—Défend le système des légions, 211.—Son opinion sur la demande de fonds pour les affaires étrangères, 227.—Fait supprimer les pensionnats des maisons religieuses, 277. — Défend Lafayette, 580.—Et Duport-Dutertre, 586. — Combat le projet d'une fédération au 14 juillet, 596. — Son rapport sur l'état des armées, 770. — Il est élu président, XIII, 91. — Son opinion sur le traitement des religieux, 349. — Insiste pour le départ des fédérés pour Soissons, 374.— Demande à rejoindre son régiment, 544. — Défend le principe du divorce, 578.— Jure de ne jamais souffrir qu'un étranger donne des lois à la France, 617. — Demande à Gohier si des députés sont compromis dans la conspiration de la cour, 720. — Parle sur la rançon des prisonniers de guerre, 743. —Sa mise en liberté, ordonnée à la suite d'un rapport sur la prise de Mayence, XVII, 315.—Il annonce que l'armée a accepté la constitution, 316. — Ses explications à la barre, 341. — Son éloge, 753, 756.— Plaintes contre sa destitution, XVIII, 101, 112. — Il est justifié par les sans-culottes de Nantes, 378. — Il est dénoncé aux Jacobins, 523. — Accusé par Bourdon et défendu par Merlin, XXI, 646.— Est nommé commandant de l'armée des côtes de Cherbourg, XXIV, 268. — Annonce la liberté des communications entre Alençon, le Mans et Angers; rend compte de ses mesures contre les assassins, XXV, 104. — Bat les chouans à Châteauneuf, 155. — Écrit qu'ils ont été battus dans le département de Maine-et-Loire, 180.—Annonce que l'armée est prête à accepter la constitution, 680.— Ses dispositions en vendémiaire pour secourir la Convention, XXVI, 165.— Il est nommé ministre de la guerre, 353. — Sa circulaire aux officiers-généraux, 435.—Dément des bruits fâcheux sur la situation des armées, 473. — Et celui de la destitution de Pichegru, 545.—Annonce la prise de la ville de Deux-Ponts, 708.— Reçoit l'ordre du Directoire de pousser la guerre avec vigueur, XXVII, 97.—Sa circulaire sur la réforme des abus, etc., 170. —Sa lettre aux agents militaires, 305.— Est nommé ambassadeur près la Porte-Ottomane; sa lettre à ce sujet, 434.—Honneurs qu'il reçoit en Turquie, XXVIII, 510. — Ses conférences avec le reiss-effendi, 512. — Rend visite au grand-visir, 590. — Et au grand-seigneur, 593.—Lui présente une compagnie d'artillerie volante, 629. — Obtient que les chevaliers de Saint-Louis déposent leurs croix, 663.—Rend compte de la fête donnée aux Français par l'ambassadeur de Venise, 758. — Sa mort, XXIX, 139.

AUBERTIN, plumassier.— Est condamné à mort, XXI, 544.

AUBEVILLE (Mercier d'), juge au tribunal de Pithiviers.—Est condamné à mort, XX, 720.

AUBIER, ex-chanoine. — Est arrêté à Lyon, XV, 226.

AUBIER, du Puy-de-Dôme. — Sa lettre justificative, VIII, 684.

AUBIGNY (la terre d'). — Séquestre de ce bien, XV, 509.

AUBIN, ci-devant moine.— Est décrété d'arrestation, XVII, 480.

AUBIN (P.-F.). — Article de lui sur Dudoyer, XXIX, 252.

AUBISSE (J. B.), commissaire à terrier. — Est condamné à mort, XX, 511.

AUBLIN (P.), membre du conseil-général de Dun. —Est condamné à mort, XXII, 264.

AUBREAU, receveur des domaines à Orléans. — Est condamné à mort, XXI, 30.

AUBRÉE, chef de brigade. — Est nommé général de brigade, XXIX, 822.—Son éloge 841.

AUBREMÉ (d'), belge.—S'élève contre la demande d'une assemblée nationale dans la Belgique, IV, 89.

AUBRIS-DUSAULT. — Réclame contre la dénonciation de la municipalité de Beaumont, V, 216.

AUBRON, tanneur.—Est condamné à mort, XXI, 136.

AUBRY, curé de Vécl, député de Bar-le-Duc à la Constituante.—Présente un cadastre pour l'établissement de l'impôt, V, 724. — Prête le serment civique, VI, 738.—Est élu à l'évêché de la Meuse, VII, 467.

AUBRY, déserteur.—Engage les grenadiers du 44.e régiment à déserter, XI, 486.

AUBRY (François), député du Gard à la Convention.—Sa mission dans les départemens des Pyrénées, XIV, 33.—Il annonce la prise de Sospello, et se plaint du dénuement des troupes, 624. — Son vote dans le procès du roi, XV, 161, 223, 254.—S'oppose à l'amalgame des troupes de ligne et des volontaires, 591.— S'élève contre l'envoi à Paris d'un bataillon du Var, 408.—Son projet d'organisation de l'armée, 422. — Propose pour mode de recrutement, la voie du sort, 496, 510.—Fait rendre un décret sur la solde de la gendarmerie, 644.—Un autre sur la nomination des commissaires des guerres, XVI, 287.—Fait terminer le code pénal militaire, 367.—Propose de lever la garde donnée à Saint-Fief, 475.—Fait mettre les cloches des églises à la disposition du ministre de la guerre, XVII, 312.—Signataire de protestations contre le 31 mai, est décrété d'arrestation, XVIII, 60; XXII, 385. — Son rappel à la Convention, XXII, 699. — Fait rendre un décret relatif aux chevaux des transports militaires, XXIII, 533. — Organiser le corps du génie militaire, 555, 620.—Déterminer le mode de service de la garde nationale, XXIV, 5. — Rend e un décret sur l'avancement, 139.—Entre au comité de salut public, 144.—Adoption de son projet de réorganisation de la garde nationale de Paris, 223, 240, 242.—Atteste les services de Després-Crassier, 334. — Fait rendre un décret d'organisation de l'artillerie militaire, 334. — Propose la suppression d'une des pièces de campagne attachées à chaque bataillon, 407. — Fait déterminer les cas où les députés en mission pourront nommer aux emplois militaires, 407.—Nommer Dubois com-

mandant de la cavalerie parisienne, 519. — Décréter la peine de mort contre quiconque battra ou fera battre la générale sans autorisation légale, 530. — Est chargé de la direction de la force armée et des mesures de sûreté pour Paris, 531. — Son adresse à cette occasion, 542. — Il fait licencier la gendarmerie des tribunaux, 550.—Mentionner honorablement la conduite des autorités et des citoyens de Paris, au 1.er prairial, 569. — Décréter la formation à Paris d'une légion de police, XXV, 58, 101.—Organiser l'*armée de l'intérieur*, 222.—Accorder un supplément de solde aux sous-officiers et soldats, et décréter la formation d'un camp sous Paris, 324. — Charger Tabaut et Pénières de sa surveillance et nommer les membres du tribunal criminel près de l'armée de l'intérieur, 360. — Rendre un décret en faveur des déserteurs de la première réquisition 360. — Il justifie les nouvelles nominations d'officiers dans l'armée, 387, 388.—Sort du comité de salut public, 400. — Son opinion sur la réélection des deux tiers des membres de la Convention, 555. — Il fait accorder une pension à la famille de Dugommier, 582, 610.—Justifie la nomination des officiers généraux, 682.—S'oppose à l'admission dans les assemblées primaires des militaires qui se trouvent à Paris, 685. — Accusations de Legendre contre lui, XXVI, 221.—Est interpellé au sujet du passage du Rhin, 285.—Décrété d'arrestation, 286.—Élu au Conseil des Cinq-Cents, présente un projet sur les commissaires des guerres, XXVIII, 344. — Son opinion sur l'amnistie pour les délits révolutionnaires, 419.—Sur la répression des délits militaires, 429. — Il propose l'établissement de conseils de guerre, 431. — Fait autoriser les militaires à se choisir des défenseurs, 432. — Adoption de son code pénal militaire, 435, 439, 473, 477. — Il fait établir des conseils militaires pour toutes les troupes, 469. — Et des conseils de guerre pour juger les généraux, 515, 524. — Combat un projet sur les conseils d'administration, 571.—Et l'ordre du jour sur une pétition de prévenus de conspiration royaliste, 630.—Appuie un projet sur la solde des officiers en non-activité, 705.—Propose de reviser les lois militaires et de la marine ; sa motion contre le général Cambray, 714. — Autre sur la garde du Corps législatif, 727. — Il fait fixer le mode de jugement des officiers généraux, 745. — Annonce la prochaine arrivée de troupes à cheval dans les environs de Paris, 747. — Son rapport contre les destitutions arbitraires des officiers généraux, 764, 772, 773. — S'oppose à l'impression de pièces relatives à la marche des troupes, 768.—Veut que les officiers réformés ne puissent toucher leur solde à Paris, 790.—Est déporté, 796.—Embarqué à Rochefort, XXIX, 15.— S'évade et arrive à Londres, 430. — Est présenté au duc de Portland et à Wickam, 435.

AUBRY, géomètre.—Présente des tablettes contenant le rapport de toutes les mesures entre elles, XXIX, 159.—Son *Comparateur linéaire*, 265.—Sa pétition sur les poids et mesures, 607 *bis*. — Autre sur le système décimal, 635.

AUBRY, lieutenant-colonel de gendarmerie. — Sa bravoure contre les rebelles de Jalès, XIII, 163.

AUBRY, maître de pension.—Est condamné à mort, XVIII, 580.

AUBRY (N.), cordonnier. — Est condamné à mort, XX, 560.

AUBRY, officier, fils d'Olympe de Gouges. — Se plaint de sa destitution, XVIII, 430.

AUBRY, président du club de Nîmes. — Répond aux inculpations dont il est l'objet, VI, 230.

AUBRY, résidant à Copenhague. — Son adhésion à la constitution, VIII, 9.

AUBRY (S.), soldat.—Est condamné à mort, XXI, 299.

AUBRY, secrétaire de section. — Est condamné à mort par contumace, XXVI, 321.

AUBRY-BASSAULT.—Auteur des dix commandements patriotiques, IV, 251.

AUBRY DU BOUCHET, commissaire à terrier, député de Villeneuve à la Constituante. — Son plan de division du royaume, II, 59, 70. — Demande la formation d'un comité de cadastre, 134. — Sa motion pour la liquidation de la dette publique, V, 562. — Il présente un cadastre pour l'établissement de l'impôt foncier, 724. — S'oppose à la création d'une administration des ponts-et-chaussées, VI, 293.—Demande qu'il en soit formé plusieurs écoles gratuites, VII, 11. —Combat le projet de Dupont sur les droits d'entrée, 359.—Et le système des petits assignats, VIII, 263.

AUBUSSON-LA-FEUILLADE. — Réclame la propriété des figures enchaînées au pied de la statue de Louis XIV, IV, 715.

AUCANNE, ex-maître des comptes.—Est condamné à mort, XXI, 544.

AUCH.—Explications sur la perception des impôts dans cette ville, V, 634. — Son évêque et son grand vicaire sont décrétés d'ajournement personnel, VII, 242, 345. — Election de Villars à son évêché, 736. — Circonscription de ses paroisses, IX, 530. — Adresse de la société populaire en faveur du décret contre les émigrés, X, 556.—Procès-verbal des événements qui s'y sont passés, XI, 323.—Ichon dénonce les administrateurs comme étant en révolte ouverte, XVII, 167.— Célébration de la fête de la Raison, XVIII, 558. — La société populaire dénonce un jugement rendu contre Saint-Julien, XIX, 665.—Attentat commis contre Dartigoyte ; traduction au tribunal révolutionnaire de ses auteurs, XX, 217, 226, 236.— Leur exécution, 342.— Troubles lors des élections, XXVI, 574, 587.—Décret y relatif, XXVIII, 491. — Ouverture d'un cercle constitutionnel, XXIX, 38.—L'archevêché est mis à la disposition de l'administration, 499.

AUCH (évêque d'). — (*Voyez* Latour-du-Pin-Montauban.)

AUCKLAND (lord), membre du parlement d'Angleterre, ministre à La Haye.—Sa note contre la révolution française, XV, 358. — Son mémoire aux états généraux de Hollande à l'occasion de la mort de Louis XVI, XVI, 161. — Sa correspondance avec de Maulde, 452.—Parle en faveur de la guerre, XIX, 441. —Et de l'union avec l'Irlande, XXIX, 658.

AUCLER-DESCOTTES, député du Berry à la Constituante.—Fait partie d'une députation au roi, I, 55.

AUDE (François).—Connu par un trait de valeur, est admis à la barre, V, 263.

AUDE, homme de lettres.—Auteur des pièces intitulées : *Le Journaliste des Ombres*, V, 156. — *La Paix*, XXIX, 62.

AUDE (département de l'). —Décret sur ses troubles ; la conduite des administrateurs est approuvée, VI, 34.—Election de Besuncel à son évêché, VII, 653. —Dénonce l'émigré Faviani, comme cherchant à suborner le 120e régiment de chasseurs, XI, 414.—Gaston y est envoyé, XVII, 628.—Levée de 2,500 chevaux, XVIII, 583.—Décret qui ordonne de prendre des renseignements sur la conduite des administrateurs d'un de ses districts, XX, 503.

AUDEBERT, graveur. — Annonce de son portrait de Barnave, VIII, 512.

AUDEBERT, habitant de Périgueux.—Mandat d'arrêt contre lui, XXIX, 223.

AUDEBERT. — Son histoire naturelle des singes, XXIX, 861.

AUDEBERT-RONBEAU, maître de mathématiques. —Est condamné à mort, XXI, 283.

AUDENET. — Offre à la Convention des épis des céréales cultivées aux environs de Paris, XXV, 96.

AUDENGER, ex-juge de paix. — Est condamné à mort, XXI, 192.

AUDIBERT, capitaine de corsaire. — Est nommé lieutenant de vaisseau, XXIX, 595.

AUDIER-MASSILLON, lieutenant-général en la sénéchaussée d'Aix, député à la Constituante.—Ses observations sur le projet relatif aux tribunaux de paix et de famille, V, 315.—Il fait rendre applicables à l'acquisition de biens nationaux les offices ministériels non liquidés, VI, 761 ; VII, 275.—Annonce le ravage du comtat d'Avignon, VIII, 219.—Son opinion sur la liquidation des avocats au conseil, 319.—Fait décréter celle des banquiers expéditionnaires en cour de Rome, 354.—Demande un rapport sur le monnayage des cloches, 669.—Fait rendre un décret sur les offices de porteurs de sel à Rouen, IX, 496.—Est confirmé dans ses fonctions de juge du tribunal de cassation, XXVII, 524, 528, 565, 599.—Est nommé membre de la haute-cour nationale, XXVIII, 383.

AUDIFFRED. — Son établissement de chandelles économiques, IX, 511.

AUDIGIER, ex-curé.—Est condamné à mort, XXI, 283.

AUDINOT.—Troubles à son théâtre, XXIII, 425.

AUDIONS, grenadier. — Éloge de sa bravoure, XXVII, 562.

AUDOUIN (Pierre-Jean), député de Seine-et-Oise à la Convention.—Est inculpé au sujet de l'arrestation de Boze, XV, 47.—Son vote dans le procès du roi, 168, 206, 253.—S'élève contre la mise en liberté de Roux, XVI, 407.—S'oppose à l'établissement des grandes communes, 443.—Se plaint d'avoir été regardé comme l'écrivain d'un parti, 458.—Ses vers sur la mort de Marat, XVII, 171.—Est élu secrétaire, 234.—Dénonce *la queue* de Robespierre, XXI, 648.—S'élève aux Jacobins contre les aristocrates. XXII, 189.—Parle sur l'état de malaise où se trouve la chose publique, 501, 508.—Explique un fait qui le concerne dans les papiers trouvés chez Robespierre, XXIII, 544.—Son opinion sur les attributions du comité de salut public dans les relations extérieures, 709.—Il invite ses collègues à l'union et à la cessation de toute réaction, XXVI, 180. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, il fait une motion sur le remplacement des juges démissionnaires et administrateurs non élus, 598, 601, 611.—Son opinion sur l'affaire d'Aymé, XXVII, 140.—S'oppose au rapport de la loi du 9 floréal an III et présente un projet sur cet objet, 192, 193 ; XXVIII, 25, 170, 179, 183.—Parle sur le mode de radiation des listes d'émigrés, XXVII, 412.—Est élu secrétaire, 535.—Annonce la prise de Charette, XXVIII, 73.—S'oppose au rétablissement de la loterie, 145.—Son projet sur la nomination des professeurs aux écoles centrales 397.—Vote l'amnistie pour les délits révolutionnaires, 419. — Fait ordonner la formation d'un tableau des lois en désaccord avec la constitution, 606.—Son opinion sur la liberté des cultes, 746.—Combat le projet sur les destitutions militaires, 772.—Fait l'éloge du 18 fructidor et demande un travail sur les institutions républicaines, 812.—Propose de célébrer annuellement le 18 fructidor, XXIX, 7.—De supprimer le clergé séculier de la Belgique, 36.—Ainsi que les congrégations laïques de ce pays, 50.—Appuie le projet de Leclerc sur les institutions civiles, 108.—Son rapport sur les théâtres ; articles et débats y relatifs, 154, 179, 238, 243, 253.—Son opinion sur les élections de l'an VI, 262.

AUDOUIN (Xavier), commissaire du pouvoir exécutif dans la Vendée.—Rend compte de sa mission, XIV, 202.—Est adjoint au ministre de la guerre, XVI, 182, 193.—Dénonciation des démarches faites auprès de lui par Becker, député, XVII, 639.—Mandé à la barre, y donne des explications, 643, 648.—Se plaint des agioteurs aux Jacobins, 678.—Y fait l'éloge de Houssaye, XVIII, 27. — Et s'élève contre Benoît et Royer, 43.—Demande, au nom de la même société, une loi pour accélérer la marche du tribunal révolutionnaire, 390.—Son discours sur les crimes du gouvernement anglais, XIX, 229.—Il invite tous les publicistes à les dévoiler, 247.—Sa motion contre les marécageux de la Convention 270.—Parle sur une pétition en faveur d'un réfugié de Tournay, 508.—Rapport demandé sur sa conduite, XXIV, 543.— Il est traduit au tribunal criminel d'Eure-et-Loir, 547.—Article de Trouvé sur son journal le *Publiciste philantrope*, XXVII, 537.—Toasts portés par lui dans une réunion patriotique, XXIX, 736.

AUDRAN, ex-directeur de la manufacture des Gobelins.—Décret pour l'apurement de ses comptes, XX, 240.

AUDREIN (abbé), vice-gérant du collége des Grassins.—Son épître aux pères de famille, VII, 552, 602.—Député du Morbihan à la Législative, présente des observations sur l'organisation des comités, X, 65.—Dénonce le ministre d'Espagne en France, 121.—Demande l'admission de toutes les adresses des sociétés populaires, 151.—Fait rendre un décret sur le mode de destitution des membres de l'instruction publique, attachés à des congrégations non supprimées, 192.—Demande l'examen de la conduite de Duportail et le dénonce, 237, 340.—Sa motion contre les prêtres perturbateurs, 284.—Annonce la découverte de papiers importants aux Tuileries, XIII, 428, 481.—Se joint aux commissaires envoyés dans les prisons, 602.—Député à la Convention, annonce qu'on a trouvé la clé de l'armoire de fer, XIV, 812.—Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 195, 253.—Envoyé en mission, est rappelé, XVII, 699.— Discute le projet de décret sur l'instruction publique, XXII, 514, 528.—Est nommé évêque de Quimper-Corentin, XXIX, 277.

AUDU (Louise-Reine).—Son interrogatoire comme impliquée dans l'affaire du 6 octobre, VI, 78.—Elle reçoit une couronne civique au 10 août, XIII, 596.

AUDUBON, capitaine de la corvette *le Cerbère*. —Son engagement avec un corsaire anglais, XVII, 192.

AUFAUVRE.—Sa *Réplique au discours du roi d'Angleterre à l'ouverture du parlement*, XXIX, 550.

AUFFELS, général-major autrichien.—Est blessé mortellement au siége de Giorgewo, V, 54.

AUFFEMBERG, général autrichien.—Est fait prisonnier à Lueisteig, XXIX, 624 *bis*.

AUGÉ, lieutenant-colonel d'artillerie.—Décret qui lui accorde des secours, XXI, 295.

AUGEARD, fermier-général.—Son plan pour enlever le roi à Metz, II, 216, 221.—Instruction de son procès, 356.—Sa défense par Blonde, III, 5, 14.—Suite de son procès, 56.—Réflexions y relatives, 248.—Il est mis en liberté, 584.—Et déchargé d'accusation, 732.—Son arrivée à Bruxelles, IX, 401.—Rédige le manifeste des princes français, X, 185.

AUGEARD, président du parlement de Bordeaux. —Son introduction à la barre et son discours, IV, 76. —Lecture lui est faite de l'arrêt rendu contre ce parlement, 248.

AUGER (Antoine-Augustin), député de l'Oise à la Convention.—Rend compte de sa mission, XXII, 768. —Est élu secrétaire, XXVI, 40.—Membre du conseil des Cinq-Cents, propose des moyens de rétablir le crédit des assignats, XXVII, 563.—Fait adopter un projet sur le mode de vente des biens nationaux, 663, 678.—Son rapport sur une réclamation des héritiers de la veuve Modène, XXVIII, 344.

AUGER (Athanase), abbé.—Ses réflexions sur le gouvernement qui convient le mieux à la France, X, 132.—Son ouvrage sur les droits du peuple, 496.—Sa mort, XI, 338.—Son éloge nécrologique, XII, 103. Notice de son traité de la tragédie grecque, 220.—Et de ses œuvres posthumes, XIII, 574 ; XIX, 252.—

Son traité de la constitution des Romains, XVI, 474. —Sa traduction des discours de Cicéron, XXII, 96.

AUGER (C.), ex-curé.—Est acquitté; restera détenu comme suspect, XX, 472.

AUGER (C.), ex-officier de paix.—Est condamné à mort, XXI, 508.

AUGER (J.), coiffeur.—Condammé à mort, XX, 644.

AUGER (Nicolas), prêtre.—Est acquitté, XIX, 149.

AUGEREAU, général. — Son éloge, XXI, 564.—Il contribue aux succès sur les Espagnols, XXII, 606.—Décide la victoire à la bataille de Millesimo, XXVIII, 253.—Contribue à celle de Dego et de Saint-Jean, 255. —Se précipite à la tête des bataillons à Lodi, 278.—Investit Mantoue et prend ses faubourgs, 324.—Défait les rebelles à Lugo, 380.—Il se distingue à Lonado et Castiglione, 384.—Remporte divers avantages, 397.—Sa conduite à Rovérédo, 431.—Son éloge, 435.—Sa réponse au commandant de Porto-Legnago; décide la victoire d'Arcole, 444.—Décret qui lui fait don du drapeau qu'il y a planté, 500, 535, 536.—Est félicité par le Directoire, 573.—Et par Bonaparte, 589.—Présente les drapeaux de la garnison de Mantoue, 590.—Succès de sa division, 662.—Son éloge par Dumas, 684.—Est nommé commandant de la 17.e division militaire, 762.—Adresse de ses troupes contre les Clichiens, 764.—Ordre contre les soldats qui insulteraient les citoyens porteurs de collets noirs, 771, 773.—Arrête Pichegru, 793.—Est remercié de sa conduite au 18 fructidor, 811.—Est l'un des candidats pour remplacer Carnot et Barthélemy, 816, 818.—Est nommé général en chef des armées de Rhin-et-Moselle, de Sambre-et-Meuse, XXIX, 6.—Il s'y rend; sa proclamation à l'armée, 22.—Son arrivée à Cologne, 60.—Est nommé général en chef de l'armée du Rhin, 88.—Sa circulaire contre les prêtres insermentés et les émigrés, 96.—Est accusé d'un complot contre Rewbell et Bonaparte, 140.—Est nommé commandant de la 10.e division militaire, 141.—Part pour sa nouvelle destination, 147.—Accepte les fonctions de législateur, 676. — Est élu secrétaire des Cinq-Cents, 716.—Invite ses collègues à l'union, 782. Signale les dangers de la patrie, 808.—Rappelle qu'il fut le général du 18 fructidor, etc., 813.—Ne paraît pas au banquet donné à Bonaparte, 880.—Refuse de se mettre à la tête des Jacobins, 895.

AUGIER.—Inventeur d'une machine hydraulique, VI, 715.

AUGIER, député à la Constituante.—Réclame contre l'appel nominal, relatif au renvoi des ministres, VI, 258.

AUGSBOURG. — Ordonnance des magistrats, restrictive de la liberté des opinions et de la presse, XII, 257.—Troubles dans cette ville, XXIII, 241.—Passage de l'armée russe, XXIX, 787.—Conférence de Pichegru, Dandré et Précy, 804.

AUGUIS, député des Deux-Sèvres à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 207, 253.—Il annonce la vente du mobilier de Marly, XVIII, 173.—Rend compte d'une conspiration qui vient d'éclater à Marseille, XXII, 27.—Son discours à la société populaire de cette ville et sa proclamation, 31.—Il adresse le procès-verbal de l'enlèvement de Reynier, 31.—Sa lettre sur la situation de Marseille, 57.—Autre sur le complot qui y a éclaté, 146.—Et sur son avortement 211, 314.—Fin de sa mission dans le Midi, 546.—Il parle sur l'épuration des autorités constituées, XXIII, 61.—Signale la présence à Paris des égorgeurs du Midi, 103, 308, 320.—Accuse les Jacobins des événements de Marseille, 366, 367.—Entre au comité de sûreté générale, 383.—Fait rendre un décret sur les cartes de sûreté, 461.—Autoriser le tribunal criminel de Vaucluse à juger révolutionnairement, 535.—Demande l'autorisation de décacheter les lettres adressées à Vadier, 648.—Fait approuver l'arrêté de Chambon et Mariette à l'occasion de l'égorgement à Toulon des prévenus d'émigration, et en rend compte, XXIV, 16, 76.—Appuie un arrêté pris par Mariette contre les émigrés, 19.—Défend le comité de sûreté, 61.—Est blessé au 12 germinal, 116.—Arrêté, 118.—Et mis en liberté, 119.—Dément le bruit d'une contre-révolution à Lyon, 140.—Annonce que des mesures sont prises pour la sûreté de la Convention, 142.—Dépose les pouvoirs qu'il en avait reçus, 159.—Annonce l'arrestation de Bourdon (de l'Oise), 175.—Rend compte de l'attentat commis à Evreux contre Bernier, 215.—Fait rapporter le décret rendu contre les administrateurs de cette commune, 260.—Annonce que Ruamps et Levasseur se sont constitués prisonniers, 277.—Annonce la dispersion du rassemblement formé dans la section du Bonnet de la Liberté, 356.—Poursuites, à Marseille, contre les auteurs de l'émeute où il a failli perdre la vie, 479.—Il demande au 1.er prairial, qu'aucun député ne puisse quitter la Convention, 498.—Annonce qu'un rassemblement s'avance vers la Convention, 502.—Rentre dans la salle à la tête d'un détachement de citoyens, 510.—Présente une proclamation aux Parisiens, pour les détromper sur les faux bruits relatifs aux événements de prairial, 519.—Annonce une victoire complète sur les révoltés, 539. — Dénonce Panis et Laignelot, 561, 562.—Annonce que Barère est encore à l'île d'Oléron, 615.—Est envoyé près l'armée des Pyrénées-Occidentales, 634.—Il annonce qu'elle a accepté la constitution, XXV, 755.—Membre du Conseil des Anciens, il obtient un congé, XXVI, 510.—Fait approuver la résolution sur la garde du Corps législatif, XXVIII, 479. — Est élu secrétaire, XXIX, 250.—Réélu aux Cinq-Cents, attribue à l'Assemblée législative l'intention de renverser le trône, 813.

AUGUSTA en Sicile.—Assassinat de plusieurs officiers français, XXIX, 612, 617, 637.

AUGUSTE.—Dénonce Paris et reçoit une récompense, XV, 370.

AUGUSTIN, boulanger.—Troubles qu'il cause. I. 522.

AULAGNIER (Alphonse). — Annonce les mesures prises dans la Haute-Loire pour éclairer les fanatiques XVI, 354.

AULOI.—Les sans-culottes de cette commune dénoncent Prost aux Jacobins, XX, 77.

AUMALE.—Décret qui autorise un emprunt dans cette commune, XXIV, 487.

AUMANGEVILLE (J.-B.-M.-T. d'), capitaine,—Est condamné à mort, XX, 568.

AUMERVAL.—Mouvement contre-révolutionnaire dans cette commune, XVII, 550.

AUMONT, commissaire des administrations civiles, police et tribunaux. — Annonce la diminution du nombre des maisons d'arrêt à Paris, XXII, 769. — Donne des détails sur l'assassinat d'une femme à Corbeil, XXV, 138.

AUMONT (G.-M.), homme de loi.—Est condamné à mort, XVII, 598.

AUMONT (duc d').—Nommé commandant-général de la milice bourgeoise, I, 553. — Refuse ces fonctions, 557.—Proteste de son dévouement à la patrie, VIII, 729.—Lettre de d'Aiguillon en sa faveur, 738.—Il annonce le massacre de deux officiers par les troupes lors de la déroute de Lille, XII. 271. — Est inscrit sur la liste des protégés de la reine, XIII, 421. — Et mis en liberté par erreur, XXI, 484.

AUNIS (ci-devant province d'). — Motion sur ses terrains desséchés, XXIX, 87.

AURAY. — Différends de la municipalité avec Le Corgne, sénéchal de cette ville, IV, 324.

AURÉVILLE (comte d'), patriote belge. — Son arrestation, IV, 582.

AURIBEAU (d'), capitaine de vaisseau. — Succès à d'Entrecasteaux; arbore le pavillon blanc, et se retire à Sourabaya, XXIII, 611.

AURILLAC.—Le peuple veut y pendre Lariès, médecin, I, 502. — Réclamation contre l'annonce de ses troubles, IV, 269. — Rapport sur une pétition de son district, VII, 545. — Meurtre de Colinet, père de deux émigrés, XI, 688. — Décret improbatif de la conduite de la municipalité, XII, 15.—Apologie des assassinats y commis, 640. — La société populaire annonce aux Jacobins le supplice des scélérats qui ont attenté à la personne de Bò. XX, 239. — Dénonciation de la commune contre Hébrard et plusieurs autres citoyens, XXIII, 405.

AURIPLE. — Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 705.

AURY (curé), député du Bourbonnais à la Constituante. — Est député au roi pour demander le renvoi des troupes, I, 99. — Prête le serment civique, VI, 739.

AUSSENAC, chef de bataillon.—Lacrosse lui confie le commandement de Honfleur, XXIX, 282.

AUTEL DE LA PATRIE. — Décret ordonnant sa création dans chaque commune, XII, 764. (*Voyez* Fédération.)

AUTEUIL. — Rassemblement dans cette commune d'affiliés au comité autrichien, XII, 464, 578.

AUTEURS DRAMATIQUES. — Réclament une loi sur leur propriété, V, 487. — Brigandages exercés contre leurs productions, VI, 626. — Décret qui consacre la liberté des théâtres, et détermine la jouissance de la propriété des ouvrages pour les auteurs et leurs familles, VII, 116.—Ils établissent un bureau de correspondance avec les théâtres de France, VII, 428.—Leurs pièces ne pourront être jouées sans leur consentement, IX, 175. — Observations sur les manœuvres employées contre eux, XI, 249. — Décret sur la propriété de leurs pièces, XIII, 574.—Leurs réclamations à ce sujet, XIV, 199. — Nouveau décret relatif à leurs ouvrages, XVII, 549. — Droits de leurs héritiers, XXIX, 253. (*Voyez* Théâtres et Gens de lettres.)

AUTICHAMP.—Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 705.

AUTICHAMP (d'), ex-chanoine.—Est condamné à mort, XXI, 395.

AUTICHAMP (marquis d'). — Dénonciation contre lui, II, 274.—Il est déchargé d'accusation, III, 505. — Avantage remporté sur lui par Wimpfen, XIV, 38. — Est à la tête des rebelles de la Vendée, XVII, 426. — Commande un corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre, XXIII, 657. — Sa correspondance secrète, XXIX, 596 *bis*.

AUTISSIER, dessinateur. — Participe aux secours accordés aux savants et artistes, XXIII, 130.

AUTORITÉ PATERNELLE. — Réflexions y relatives, IV, 642.

AUTORITÉS CONSTITUÉES. — Décret sur le respect qui leur est dû, VII, 503. — Il leur est défendu d'entretenir des députés à Paris, XIII, 52. — Décret pour leur rénovation, XIV, 14. — Autre qui leur défend d'attenter à la personne des ministres étrangers, XIX, 611. — Discussion sur leur épuration, XXIII, 60. (*Voyez* Fonctionnaires publics, et les diverses Administrations.)

AUTRICHE (l'). — Mesures contre les insurgés belges, II, 218.—Négociations avec la Turquie, 219. —Sa déchéance déclarée par les Pays-Bas, 225.—Préparatifs militaires, 249.—Déclaration pacifique aux insurgés, 265.—Etat de sa population, 273.—Dénombrement de ses sujets non catholiques, 281.—Conjecture sur ses projets contre les Turcs, 305.—Prise de Gladowa, 313.—Autres succès, 337, 361.—Projet de traité avec les Pays-Bas, 418.—Réclamation contre les bruits d'envoi de fonds à Vienne par la France, 426.—Évacuation de Malines; armistice 465.—Augmentation des troupes; contributions extraordinaires, 489.—Envoi du baron de Herzberg à Constantinople; mission de Thugut à Bucharest, 513. —Ses troupes menacent diverses villes des Pays-Bas, III, 11, 21, 30, 53, 61, 77.—Revers, 109.—Entrevue de l'empereur et de Laudon, 141.—Action avec les patriotes belges, 149.—Disposition des troupes russes et autrichiennes, 173.—Promotions militaires, 293, 465.—État de son armée; ses dispositions envers la Russie et les Turcs, 341.—Préparatifs de guerre, 373, 417, 449, 729.—Position des armées impériales, 465.—Maladie de Joseph II; mouvements de l'armée, 501.—Mort de Joseph II et de sa sœur, 509.—Propositions de paix faites à la Porte et à la Russie, 525; IV, 329.—Derniers moments de Joseph II, III, 565. —Sa pompe funèbre, 581.—Position des armées en Belgique, 590.—Assemblée des états, 653, 697.—Arrivée de Léopold, 697.—Continuation de la guerre, IV, 9.—Ses propositions à la Prusse concernant la Pologne et la Belgique, 41.—Défaite des patriotes belges, 50.—Ouverture de la campagne contre les Turcs, 89.—Inauguration de l'archiduc Léopold; ses préparatifs contre les Pays-Bas, 193, 245.—Répartition des armées autrichiennes, 245.—Envoi d'une armée dans les Pays-Bas, 353.—Affaires avec les belges, 426, 486, 502, 510, 605, 657, 689, 713.—Détails sur l'administration de Léopold, 445.—Mouvements militaires contre la Turquie, 469.—Réclamation des paysans de la Basse-Autriche contre les impôts, 541. —Mouvements de troupes, 581, 625.—Propositions du sénat électoral à Léopold, 589.—Négociations pour la paix entre les trois cours impériales, 649.— Dispositions pacifiques, 681.—Mouvements diplomatiques, 721.—Armistice avec les Turcs, 745.—Combinaison de ses plans avec ceux de la Prusse, V, 21. —Conférences de Silésie entre elle et cette puissance, 45.—Réflexions sur ses rapprochements avec cette cour, 77. —Ses liaisons avec la cour de Dresde, 97. —Ses troupes commandées par Clairfayt défont les Turcs, 165, 201.—Sa réponse aux propositions du stathouder, relatives à la Belgique, 225.—Débats et décret sur la demande du passage de ses troupes par la France, 238, 244, 245, 251.—Révocation de la permission donnée à cet effet, 270.—Mécontentement en France à l'occasion du passage de ces troupes à Mézières, 300.—Prise d'assaut de la forteresse de Cezzettin sur les Turcs, 329.—Armistice promis avec la Turquie à Reischembach, 353.—Bases des conventions préliminaires de Reischembach entre elle et la Prusse; leur acceptation, 373, 390.—Ses troupes battent les patriotes brabançons auprès d'Herve, 390.— Défaite de son armée par les Turcs à Giorgewo, 413. —Notification de la Prusse à la Russie pour la cessation des hostilités, 413.—Conditions de sa paix avec la Turquie, 421.—Elle s'empare de la province de Limbourg, 445.—Réflexions sur ses projets contre la France arrêtés à Reischembach, 461.—Négociations de paix à Bucharest avec la Turquie, 477.—Influence de la Prusse sur son cabinet, 493.—Mouvement de ses troupes vers la Belgique, 513, 533, 541, 597, 633. —Note de sa cour aux états de Hollande sur la pacification de Reischembach, 517.—Défaite des Turcs près de Florentin, 533.—Composition du conseil aulique de guerre, 617.—Armistice conclu à Giorgewo avec les Turcs, 633, 737.—Défaite des Brabançons sur les frontières du Limbourg, 669, 773; VI, 1.— Rassemblement de forces autrichiennes vers Luxembourg, V, 774.—Elles entrent en Bavière, VI, 70, 86.— Nouveaux détails sur ses conventions avec la Prusse à Reischembach, 157.—Entrée triomphante de ses troupes dans la Belgique, 181, 315.—Armistice avec la Turquie, 189, 237.—Projets de résistance des Belges, 389.—Réponse de la Prusse à ses propositions relatives à la convention de Reischembach, 405. —Le prince de Lambesc passe à son service, 485.— Marche de nouvelles troupes en Belgique et prise

de Namur, 485. — Défaite des Brabançons près de Bruxelles, 497.—Dispositions de l'empereur envers ceux-ci, 514. — Ses troupes occupent Bruxelles, Louvain et Mons, 521, 549, 557.—Amnistie pour les déserteurs autrichiens ayant fait partie de l'armée belge, 625.—Soumission définitive de la Belgique, 649.—Entrée de ses troupes à Ostende, 709.—Intimité des cours de Vienne et de Pétersbourg, VII, 73. —Entrée et conduite des troupes autrichiennes à Liége, 142, 177, 186, 249, 305, 377, 445; VIII, 53.— Conjectures sur son union secrète avec la Prusse contre la France, VII, 305.—Préparatifs de guerre, 329.—Augmentation de ses forces dans les Pays-Bas, 394.—Réclame l'extradition de contrefacteurs de billets de la banque de Vienne, 420, 557.—Conjectures sur une pacification prochaine avec la Turquie, 497, 553.—Duplicité de sa conduite envers la Belgique, 577.—Mouvement de ses troupes, 601; VIII, 9, 627. —Ses projets contre la France, VII, 649.—Lettre sur le passage de son armée par la Suisse, 650. — Elle arrive à Porentrui, 722, 737; VIII, 86, 179. — Inquiétudes sur la fermentation des Hongrois, VII, 745. — Mouvement diplomatique pour la paix, VIII, 1. — Elle affecte une grande tranquillité sur les troubles des Pays-Bas, 9. — Notice sur son alliance avec la Russie; préparatifs de guerre sur tous les points de ses frontières, 101.—Fatigue les Belges par des troubles continuels, 217. — Propositions de la cour à la diète de Ratisbonne contre la France, 405.—Conjectures sur la paix; la déclaration du roi de France n'y produit aucun effet, 543.—La cour paraît prendre le parti des Liégeois, 588. — Conjectures sur ses intentions contre la France, 595.—Démêlés de la Hollande avec son ministre dans les Pays-Bas, 683. — Marche de ses troupes vers les frontières de France. 700. — Rupture de ses conférences avec les Turcs, IX. 45.— Mouvements de troupes dans diverses parties de l'empire, 85, 93, 117, 540, 578.—Projet d'alliance avec la Russie, la Prusse et la Suède, 157. — Consternation de la cour en apprenant l'arrestation de la famille royale de France à Varennes, 157, 197. — Marche de 50,000 Autrichiens vers les Pays-Bas, 241. — Continuation de l'armistice avec les Turcs, 265. — Intelligences de la cour avec celle de Berlin, 433, 489, 502. —Des officiers autrichiens font mettre bas le pavillon tricolore à un vaisseau français à Bruges, 458.—Texte de son traité avec la porte Ottomane, 473, 481, 577, 601.—Bruit d'une révolution totale dans son cabinet, 549. — Observation sur son projet d'alliance avec la Prusse, 601, 625. — Ses menaces à la France en demandant la liberté de Louis XVI, 617.—Etat général de ce royaume, 725.—Mécontentement qu'y cause la publicité donnée à la déclaration de Pilnitz, 757. — Progrès de la liberté de la presse, 797. — Opposition à ses vues par le clergé et la noblesse des Pays-Bas, X, 14.—Indiscipline de ses troupes en Bohême, 29.— Leur concentration dans le Brabant, 54. — Conventions avec la Prusse, 85, 681. — Envoi de troupes dans les Pays-Bas, 177. — Déclaration de la cour relative aux modifications de sa circulaire de Padoue, 546.—Elle prend les troubles de Bruxelles pour prétexte de l'augmentation de ses troupes dans les Pays-Bas, 581. — Réclame contre la falsification de ses billets de banque, 614. — Refus de l'empereur d'empêcher les émigrés de faire leurs rassemblements dans l'empire, 656.—Décret de commission relatif à l'affaire des princes allemands possessionnés en France, 733, 741.—Mouvements de troupes, XI, 43. — Article de la *Gazette du Rhin* sur la marche de 100,000 Autrichiens dans le Palatinat et la Bavière, 137. — Discours de Brissot à l'Assemblée législative pour anéantir le traité de 1756 avec cette puissance, 147.—Discussion à la même Assemblée sur la proposition faite de lui déclarer la guerre, 156, 339; XII, 153, 174. — Sa conduite vis-à-vis de la France depuis la révolution, XI, 185.—Défense aux émigrés de passer par son territoire, 209. — Et aux religieux de vendre leurs biens, 345.—Sa coalition avec les puissances du continent pour s'opposer au système de liberté en France, 353; XII, 297.—Marche à suivre par les amis de la liberté, en cas de guerre avec elle, XI, 369.—Machiavélisme du cabinet à l'égard des affaires de France, 393. —Grands préparatifs de guerre, 402, 449; XII, 206.— On provoque des adresses des régiments pour servir contre la France, XI, 441.—Marche de ses troupes, combinée avec celle des troupes prussiennes, 450. — Les amis de la paix doutent de la guerre, 493. — Accord de la cour avec celle de Berlin, 565, 566, 737. — Sa division en deux partis, 590. — Particularités sur son cabinet, 662. — Conjectures sur son union avec la Prusse, 670; XII, 105.—Changement dans son ministère, XI, 702.—Certitude de la guerre, XII, 145.—Rupture des assemblées des villes souveraines, 145. — Ordre aux laboureurs de ne pas ensemencer les terres où un camp a été tracé, 161. — Correspondance active avec la Prusse et la Russie, 181. — Désertion parmi les soldats, 198. — Réflexions sur son plan contre les Brabançons, 242. — Sa convention avec la Prusse; réflexions y relatives, 265, 469, 533. — Ses manœuvres pour susciter des ennemis à la France, 326. — Indice de l'existence d'un comité autrichien à Paris; dénonciation à ce sujet et détails y relatifs, 381, 418, 432, 462, 508, 574. — Article de la *Gazette de Leipsick* sur sa *modération*, 453. — Invite le cercle de Souabe à entrer dans la coalition, 477.—Bulletin de son armée, 509. — Préparatifs contre la France; sommation à l'Angleterre d'exécuter la convention de La Haye, 557.—Déclaration de l'empereur aux cercles des états sur la nécessité d'une association avec les princes d'empire. 574. — Mouvement de ses troupes vers le Rhin, 705. — Et vers la France, 733. —Ouverture du conseil relatif aux affaires des Pays-Bas, 749.—Marche de ses troupes vers ces contrées, XIII, 59. — Réforme du code civil de Joseph II, 65. — Préparatifs immenses contre la France, 81. — Projet d'un congrès armé pour donner un gouvernement à ce pays, 158, 165.—Note remise au ministre danois pour faire entrer ce gouvernement dans la coalition, 165, 329. — Marche de ses troupes vers les frontières de France 172.—Brigandages commis par elles à Barai et à Orchies, 334.—Etat de ses forces combinées, 485.—Les treize cantons lui notifient leur neutralité, 561. — Ordre de traiter en espions les Français voyageant sur son territoire, XIV, 45. — Son traité d'alliance avec la Russie, 109. — Détails sur ses préparatifs de guerre, XV, 57. — Aperçu de ses projets, 309. — Ouverture de souscriptions pour les frais de la guerre, 401, 445, 537, 641, 669, 729, 801; XVI, 295, 325, 377, 385, 433.—Etat de ses forces, XV, 601.—Son mémoire aux états-généraux de Hollande à l'occasion de la mort de Louis XVI, XVI, 161. — Ordonnance du cabinet impérial sur le séjour des Français dans la Belgique, 241. — Proclamation de l'empereur sur le mode des réclamations à faire par ses sujets belges, 433.—Défense aux jeunes gens de se servir d'instituteurs français, 449.—Ordre pour une levée de 18,000 hommes dans les états héréditaires, 665. — Note de cette cour au ministre de Bavière, 681. — Rapports importants entre elle et la Porte, 693. — Affaire de la limitation des frontières de la Bosnie, 725. — Ordonnance de l'empereur présentée à la dictature de la diète de l'Empire, 753.—Changement dans son cabinet privé; traité avec le prince de Hesse-Darmstadt, XVII, 73.—Rixe sanglante entre deux de ses régiments, 181.—S'agrandit par le partage de la Pologne, 237.— L'empereur permet au roi de Naples de tirer des blés de l'Autriche, 281. — Accorde une gratification à Choiseul-Gouffier, ambassadeur de

France à Constantinople, 297.—Remercie le duc d'Yorck et le prince d'Orange pour leurs services dans l'attaque du camp de Famars, 305.—Fait enlever Maret et Sémonville, 329, 386; XVII, 57.—Ses troupes assiégent Cambrai et menacent Saint-Quentin, XVII, 385.—Le cabinet ouvre des emprunts à Leipsick, à Ratisbonne et en Suisse, 397.—Fait expulser de Trieste le vice-consul français, 470.—Horreurs commises par ses troupes à Sierck, 575. —Ses communications avec les cours de Berlin et de Pétersbourg, XVIII, 41. — Conduite atroce de ses troupes en Alsace, 357.—Sollicite une levée dans la Belgique, 441.—Confirme la constitution des états de Brabant, 489. — Tristesse de la cour en apprenant l'exécution de Marie-Antoinette, 521.—Fureur de la noblesse dans les états héréditaires, 609.—Ordre de surveiller les gazettes allemandes, 641.—Embarras du gouvernement; épuisement des finances; persécution contre les Français, XIX, 94. —Refus de grains fait aux Suisses, pour les punir de leur neutralité, 133, 297.—Inquiétudes sur la fidélité de la Prusse, 277. — Evacuation de toutes les places de l'Alsace, 321. — Fox lui reproche d'avoir attaqué la France, 417.—Envoi de l'argenterie de la cour à la monnaie; prohibition des papiers où il est question de la révolution de France, 457.—Conseils demandés aux princes et états d'empire, sur les circonstances, 513.—Levée en masse des habitants des Pays-Bas de l'Autriche antérieure; protestation de la Prusse contre cette levée, XX, 41, 85.—Projet attribué à l'Autriche de vouloir partager la France, 62.—Rupture des négociations avec la Prusse, 153.—Refus fait au prince de Condé d'une demande de secours, 229.—L'empereur acquiesce aux demandes du roi de Prusse pour le faire rester dans la coalition, 237. — Entrée triomphante de l'empereur à Bruxelles, 294, 353.—Disette dans ses armées, 385.—Ses mésintelligences avec la cour de Berlin, 413. — Entrée de ses troupes en Pologne, XXI, 509.—Commission nommée pour juger les conspirateurs à Vienne, 593. — Traité de subsides avec l'Angleterre, XXII, 97; XXV, 65, 247.—Mémoire diplomatique sur la guerre contre la France, XXII, 129.—Ouverture d'un emprunt pour soutenir la guerre, XXIII, 289.—Déclaration du ministère concernant les négociations de paix entre l'empire et cette puissance, XXIV, 533.—Déclaration de l'empereur à la diète sur le danger des traités partiels; punition des conspirateurs hongrois, 613.—Les mouvements de Paris au 1.er prairial sont attribués à son ministère, XXV, 25.—Protestation de l'état de Gênes contre l'entrée de ses troupes sur son territoire, 113.—Correspondance active entre le cabinet et celui de Pétersbourg, 113.—Décret et arrêté pour l'échange des représentants qui lui ont été livrés par Dumouriez, 115, 116, 601.—Disette de fourrages dans l'armée, 185.—Réponse vague de l'envoyé impérial à l'électeur de Bavière sur l'échange de ce pays, 273. — Déclaration de son ministre archiducal à la diète de Ratisbonne, 321.—Ordre d'un recensement de la population, 585. —Envoi à Bâle du comte de Bartenstein, XXVI, 105. —Conduite impérieuse du cabinet à l'égard du roi de Pologne, XXVII, 81.—Nomination de Beaulieu au commandement de son armée en Italie, 129.—Armistice entre ses armées et celles de France, 257.—Mauvais traitements envers les conseillers palatins prisonniers à Mayence, 273. —Relation de la captivité des députés et ministres français échangés, 426, 435, 444, 450, 460, 465, 474, 481, 489, 498, 505, 514, 521, 531, 539, 545, 554, 562, 569. —Sur la démission de Clairfayt, l'archiduc Charles prend le commandement de l'armée sur le Rhin, 609.—Déclaration aux Génois et rupture des négociations avec eux, XXVIII, 141, 459. —Promotions militaires, 246. — Pénurie de numéraire, 252.—Nomination de Thugut à la place de ministre de cabinet, 292.—Rupture de l'armistice et lettre du général Kray à ce sujet, 309.—Vues sur l'alliance de l'Autriche avec la Russie et l'Angleterre, 334, 335.—Réflexions sur son plan combiné avec l'Angleterre contre la France, 335.—Autres du *Morning-Chronicle* sur la situation critique de l'empereur, 351.—Séquestre de ses marchandises à Livourne, 352. —Proclamation de l'empereur pour accélérer la levée en masse dans ses états, 422.—Ses troupes évacuent Francfort, 445.—Se retirent derrière Rastadt, 447.— Honneurs rendus par elles à Marceau, 449.—Elles sont repoussées à Neuwied, 450. — Attaquent Kehl, 451.—Sont battues sur les rives du Rhin, 466.—Lassitude des armées, 474.—Embarras de la cour relativement aux finances, 478.—Note sur sa violation du territoire suisse, 510.—Siége de Kehl; sortie de la garnison d'Huningue, 511. — Réponse des Hongrois aux demandes de l'empereur pour la continuation de la guerre, 512.—Celui-ci accepte les contributions qui lui sont accordées par les états, 514.—Publicité donnée à ses relations diplomatiques avec la Prusse, relativement à la neutralité du nord de l'Allemagne, 517.— Il accorde une amnistie aux déserteurs de ses armées, 519.—Pertes de celles-ci près d'Huningue et de Kehl, 523.—Déroute de l'armée d'Alvinzi à la bataille d'Arcole, 534.—Traité avec la cour de Rome, 534.—Dispositions de Paul I.er relativement à son alliance avec l'empereur, 535. — Nomination du comte de Lehrbach à la présidence du tribunal d'appel de l'Autriche inférieure, 535.—Circulaire aux électeurs sur la conduite inconstitutionnelle du roi de Prusse, 542.— Déclaration hostile de celui-ci contre l'empereur, 548. — Déclaration aux ministres des trois colléges de l'empire, portant que l'empereur est décidé à continuer la guerre, 609. — Il consent à la neutralité de Francfort, 616. — Découragement de ses troupes en Italie, 621.—Prières publiques pour leurs succès, 633. —Ses armées sont commandées sur le Rhin par Mack et La Tour, 634.—L'archiduc Charles en est généralissime, 635.—L'empereur refuse de reconnaître la neutralité de Francfort, 639.—Conclut un nouvel armistice, 669.—Signe les préliminaires de paix offerts par Bonaparte, 674.—Offre de reconnaître la république française; réponse que fait Bonaparte à cet article, 676.—Proclamation de l'empereur après la signature des préliminaires de paix; médaille frappée pour consacrer cet événement, 701.—Il ratifie ces préliminaires, 719.—Et les notifie à la Suède, 726.—Amnistie accordée aux émigrés des pays héréditaires, 741. — Calcul des pertes faites par l'empereur à l'époque de la signature des préliminaires de paix, 746. —Correspondance avec la cour de Londres relativement à l'entrée des Prussiens à Nuremberg et à Eichstadt, 771.—Entrée dans la Dalmatie des troupes autrichiennes, 793.—Déclaration de Lafayette contre la conduite du cabinet autrichien lors de sa translation à Olmutz, XXIX, 21.—Refus de la cour de reconnaître la république ligurienne, 22. — Lettre annonçant qu'elle ne cherche qu'à dissimuler avec les Français, 39. — Réformes dans l'administration intérieure de ses états, 40. — Texte du traité de paix de Campo-Formio; sa ratification, 50, 100. — Nomination d'un commissaire pour déterminer les nouvelles limites, 84.—Défense de la cour d'imprimer ou de vendre aucun écrit sur la paix, 87.—Ordre de la répartition de ses armées, 115. — Entrée de ses troupes dans les états de Venise, 142, 149, 153. — Ordonnance contre la vente du sel par des particuliers, 179. — Maladie de l'empereur, 209. — Différend entre la cour et la Prusse, relativement au nouveau partage de l'empire, 217.—Conférence entre le ministre de Prusse et le baron de Thugut, 220. — Transmission à cette cour de la levée en masse, ordonnée par celle de Naples, 229.—Ordre pour réprimer à coups de bâton, dans l'Istrie, tout cri en faveur de Venise ou de la liberté,

243. — Apposition des scellés sur les propriétés des Cisalpins dans les états autrichiens, 243.—Priviléges accordés aux villes vénitiennes de Terre-Ferme, 245. — Dispositions favorables à la république cisalpine, 249.—Ouverture d'un emprunt de six cent mille ducats rempli en moins d'un jour, 250.—Bonne intelligence entre cette cour et la Turquie, 275.—Levée de recrues dans toutes les provinces autrichiennes, 283. Poursuites judiciaires contre les députés du syndicat de la ville impériale d'Efflingen, 283.—Continuation des préparatifs de guerre, 288. —Loi d'exclusion des étrangers, 293. — Expulsion du consul romain à Venise, 294.—Marche de troupes dans la Franconie, 306. — Faveur accordée aux émigrés suisses, 310. — Détails sur la police secrète de la cour, 318.—Continuation des préparatifs de guerre, 319, 358, 370. — Refus essuyé par l'ambassadeur cisalpin, 326. — Arrestation d'individus porteurs de médailles représentant Bonaparte, 327. — Qualification de *soi-disant république*, donnée par la *Gazette de Vienne* à la cisalpine, 335.—Prétention de l'empereur sur l'Italie, 346.—Désertion considérable à l'armée du Rhin, 347. —Prise de Coire, capitale des Grisons, 358.—Annonce de la marche de Suwarow par la Bohême, et du renouvellement prochain des hostilités, 404.—Bruit en Allemagne de la reprise des hostilités entre cette cour et la France, 411.—Rétablissement de la torture contre les Polonais ; nouveaux préparatifs de guerre, 414.—État des forces de l'Autriche, 430. — Conseil privé tenu par l'empereur ; vote peu satisfaisant de son ministre à Rastadt, 434.—Traité entre cette cour, la Porte, la Russie et l'Angleterre, 450.—Rassemblement et forces de son armée sur l'Adige, 451.—Cantonnement de ses troupes dans le Voralberg, 463.— Proclamation à leur entrée chez les Grisons, 467.— 25,000 Russes sont mis à sa solde, 477. —Ses armées s'augmentent dans la Bavière ; défense de payer les Suisses de l'Autriche antérieure, 594 *bis*.—Empressement de la cour à passer les troupes russes en revue, 600, 601.—Réunion de ses armées, 601 *bis*.—Inquisition du gouvernement contre les livres et les brochures, 610.—Etat des dettes et des revenus de la cour, 612.—Projets de l'empereur de s'emparer des états de Bavière, 612 *bis*.—Proposition du Directoire de déclarer de nouveau la guerre à l'Autriche; décret confirmatif de cette demande, 613 *bis*, 624 *bis*.—Plaintes contre ses troupes dans le Palatinat et chez les Grisons, 616. —Conspiration de ses partisans à Milan, 616.—Intrigues pour la guerre ; préparatifs pour recevoir les Russes, 617. — Marche de ses troupes, 618 *bis*. — Grands préparatifs militaires, 624.—Manifeste du cabinet contre le gouvernement français ; proclamation de Bernadotte contre cette cour, 633. — Mouvement de ses troupes, 634.—Proscription d'un grand nombre de Vénitiens, 638.—Rappel du comte de Metternich, ambassadeur à Rastadt ; notes diplomatiques à ce sujet, 646. — Manifeste de la république cisalpine contre le gouvernement autrichien, 659.—Accusations dirigées contre lui à l'occasion du meurtre de Rastadt, 667, 699.—Position de ses troupes sur la rive droite du Rhin, 685.—Elles sont battues en Helvétie, 687.—Parti formé par l'impératrice contre le prince Charles, 694.—Article sur les principes et la conduite de ce cabinet envers la France, 695.—Brouillerie avec la Russie, 751.—Ses discussions avec la cour de Londres sur le roi de Sardaigne, 793. (*Voyez* Allemagne, Armée d'Italie, Léopold, Charles (archiduc), Vienne, etc.)

AUTRICHIENS (les). —Arrivée à Paris d'un grand nombre de déserteurs, III, 56. — Un régiment entier passe du côté des Français, XVI, 671. — Amnistie en faveur de ceux qui ont déserté, XXVIII, 519. (*Voyez* Autriche.)

AUTUN, — Les chanoines de cette ville réclament contre les principes de leur évêque, relativement aux biens du clergé, II, 178. — Formation de sa municipalité, III, 646. — Lettre du chapitre à son évêque, et réponse de celui-ci, IV, 594. — Election de l'abbé Gouttes à son évêché, VII, 433.—Rejet de la demande de six canons faits par cette ville, XII, 742. — Elle adhère au 31 mai, XVI, 726. — Défenseurs accordés à des sans-culottes par les Jacobins, XIX, 118. —Opérations de Boisset, XXII, 390.

AUTUN (évêque d'). (*Voyez* Talleyrand-Périgord.)

AUVERGNE. — Voyage dans ce pays, XXIV, 24.

AUVIGNEUR, Lillois.—Trait d'héroïsme, XIV, 151.

AUVINET fils aîné, Vendéen. — Signe l'acte de pacification, XXIII, 687.

AUVRAY (J.-B.), commis.—Est condamné à mort, XX, 744.

AUVRAY, de Saint-Domingue. — Son discours au nom de la députation de cette colonie, VI, 472.

AUVRAY, tailleur.—Est nommé secrétaire aux Jacobins, XX, 554.

AUVRY. — Est tué par des chasseurs soldés à la Chapelle-Saint-Denis, XII, 367.

AUXERRE.—Circonscription des paroisses de cette ville, VII, 215.— Tous les religieux quittent le cloître, 317, 336. — Arrestation de cinq individus soupçonnés de conspiration, IX, 331. — La société populaire réclame contre la formation d'une garde départementale, XIV, 294.—Mention honorable d'une adresse pour le prompt jugement de Louis XVI, 583. — Conservation de son école militaire, XVII, 608. — La société populaire demande la confiscation des biens de Foulon, Berthier, etc., XIX, 671.—Réclame contre les pouvoirs confiés aux agents nationaux, XXI, 497. —Se plaint de l'élargissement des contre-révolutionnaires et de l'incarcération des patriotes, 666, 741. — Adresses du conseil général et de la société populaire à la Convention, XXII, 291.—Dénonciation de cette commune contre Maure, XXIV, 627. — Démenti du bruit qu'elle se soit mise en état de contre-révolution, XXV, 79. — Demande d'un sursis en faveur de plusieurs patriotes, 711. — Troubles à l'ouverture d'un cercle constitutionnel, XXVIII, 751.—Résolution relative aux assassinats y commis en 1792, 777.—Elle est rejetée, XXIX, 109,

AUXERRE (évêque d'). (*Voyez* Champion de Cicé.

AUXILIAIRES. (*Voyez* Gardes nationales.)

AUXONNE. — Décret qui autorise cette ville à construire des moulins dans les fortifications, VI, 736.

AUZAT. — Est dénoncé et renvoyé au comité de sûreté générale, XXI, 481.

AUZAUX, laboureur. — Est condamné à mort, XXI, 40.

AUZUN, membre du Conseil des Cinq-Cents. — Présente un projet relatif à l'indemnité des employés supprimés, XXVII, 440.

AVAIES. — Décret qui autorise cette commune à s'imposer, VI, 262.

AVALLON. —Circonscription des paroisses de cette commune, VIII, 189.

AVANCEMENT MILITAIRE. (*Voyez* Militaires.)

AVANCES. (*Voyez* Finances.)

AVARAY (marquis d'), député d'Orléans à la Constituante. —Propose une déclaration des devoirs, I, 277.

AVAUX (comte d'). — Est à la tête des insurgés belges, II, 233.

AVÉJAN (d'), commandant du régiment de Royal-Guyenne. — Refuse d'obéir aux ordres de la municipalité de Lyon, IV, 465.

AVENET (J.-B.), dentiste.— Est condamné à mort, XX, 612.

AVERSPERG (comte d'). — Annonce la capitula-

tion d'Orsowa, IV, 261. — Décret portant qu'il sera transféré à Paris pour servir d'otage jusqu'à la mise en liberté des commissaires arrêtés par Dumouriez, XVI, 70.

AVESNE. — La municipalité réclame contre les calomnies dont elle est l'objet, VII, 34.—Mouvement insurrectionnel dans sa garnison, XI, 486.—Les administrateurs dénoncent le mauvais état de défense de la frontière du Nord, XIII, 243.—Belle conduite de ses habitants à Landrecies, XXI, 243. — Secours accordés aux communes de son district, XXIV, 182.

AVEUGLES. — Organisation d'un établissement pour les aveugles-nés, IX, 202, 839. — Thèse de mathématiques soutenue par des aveugles, 522. — Pensions accordées à trente d'entre eux, XIII, 670. — Organisation de l'Institut national des aveugles travailleurs, XXV, 362. (*Voyez* Quinze-Vingts.)

AVEYRON (département de l'). — Efforts du fanatisme; nomination de Berthier à son évêché, VIII, 54. — Rapport et décret sur ses troubles, XII, 115, 142. — Renvoi à son tribunal des poursuites contre Charrier, XVII, 60. — L'administration est dénoncée pour avoir incarcéré les patriotes; décret qui les met en liberté; autre qui mande à la barre le président et le procureur-général-syndic, 112. — Rétractation des administrateurs, 208. — Décret en faveur des patriotes, 391.—Mission de Châteauneuf-Randon, XVIII, 188. — Troubles dans le département, 208. — Rassemblements dissipés, 332.— Détails sur sa situation, 365. — Décret pour l'examen des jugements de son tribunal, XX, 753. — Opérations de Perrin (des Vosges), XXII, 608.—Motion contre la révision des jugements de son tribunal criminel, XXIII, 208.— Nouveaux troubles, 703. — Rejet de la motion de fixer son école centrale à Villefranche, XXVII, 573. — Réunion d'un jardin à cette école, XXVIII, 355. — Annulation de ses élections au 18 fructidor, 796. — Demande en dégrèvement de contributions, XXIX, 180.

AVILISSEMENT DE LA REPRÉSENTATION NATIONALE. (*Voyez* Représentation nationale.)

AVIGNON (comtat d') —Motion pour sa réunion à la France, II, 181.—Le pape y envoie du blé; prix fondé dans cette ville, 291.—Protestation contre la demande de la réunion du comtat à la France; examen des titres de la possession des papes, 370.—Fermentation, IV, 49.—Organisation municipale, 113.— Bref du pape sur les troubles du comtat, 470.—Délibérations des districts sur ce bref, 549.—Autre des Avignonnais pour se réunir à la France, 661.—Troubles à ce sujet, 671.—Détails sur la révolution de ce pays, 673.—Une députation demande sa réunion à la France, 691, 731.—Réflexions sur les débats entre Camus et Maury concernant Avignon, V, 126.—Nomination de commissaires pour examiner ses affaires, 207.—Manifeste sur ses troubles, 446.—Lettre du pape contre sa révolution, 461.—Rapport et discussion sur ces différents objets, 474, 594, 505.—Rassemblements de mécontents, VI, 134.—Escarmouche entre les habitants d'Avignon et ceux de Cavaillon, 224.—Conduite des Avignonnais pour amener la réunion du comtat à la France, 234, 238, 243.—Vœux pour cette réunion, 300.—Rupture du comtat avec le gouvernement papal, 324.—Arrêté de l'assemblée représentative sur les dispositions des habitants à l'égard de la France, 354.—Discussion à l'Assemblée nationale sur la réunion à ce pays, 398, 417, 418, 422, 432.—Demande faite au pape d'adopter la constitution française, 633.—Travaux de l'assemblée représentative, VII, 1, 34, 65. — Les administrateurs des Bouches-du-Rhône demandent la réunion du comtat à la France, 11.—Les armes de France y sont arborées, 31, 34.—Entrée des troupes françaises, 66.—Détails sur ses troubles, 89.—Nomination de trois conservateurs d'état pour remplacer le légat, 113.—Marche de la garde nationale d'Avignon contre Carpentras, 151.—Lettre de Duportail sur les affaires de ce pays, 259.—Fédération dans cette ville, 409.—Ses dissentions avec Carpentras, 757.—Divisions et ravages dans le comtat, VIII, 33, 219.—Marche de 15,000 hommes contre Carpentras, 234.—Motion d'envoyer des troupes à Avignon pour soutenir le saint-siége, 243.—Rapport et débats sur le projet de réunion à la France, 264, 270, 271, 277, 286, 288, 294, 299, 302, 305, 307.—Siége de Carpentras, 286.—Opposition au passage des troupes avignonnaises dans les départements de la Drôme et des Bouches-du-Rhône; continuation du siége de Carpentras; arrestation à Tarascon de trois députés avignonnais, 309.—Notice historique sur la révolution de ce pays, 341, 350.—Réclamation contre la violation du territoire français par ses commissaires, 377.—Mise en liberté de ceux-ci; position de l'armée avignonnaise; elle essuie un échec devant Carpentras, 406, 422.—Est rappelée par l'administration municipale, 446.—Vœu de cette municipalité pour la réunion à la France, 474.—Levée du siége de Carpentras; ravages attribués à l'armée, 475. — Nouveau rapport pour la réunion; elle est rejetée, 483.—Décret relatif aux intérêts de la France par suite de ce rejet, 493.—Scission de l'assemblée électorale, bref du pape contre le comtat, 525.— Mouvement de l'armée dite de Vaucluse, 551.— Envoi de plénipotentiaires à Avignon, 579.—Nouvelles affaires entre son armée et celle de Carpentras, 604.—Contribution levée par elle, 652.—Tentatives pour la recruter, 684.—Situation du comtat, 700.— Préliminaires de la pacification, IX, 23.—Pouvoirs donnés aux commissaires envoyés dans le comtat d'employer des troupes de France, 35.—Approbation de leurs mesures, 44, 56.—Adresse à l'Assemblée nationale lors de la fuite du roi, 66.—Vœu pour la réunion à la France, 172.—Émeute à Avignon, 550. —Situation de ce pays, 615.—Compte-rendu des commissaires y envoyés, 633.—Débats, 645, 647, 650, 652, 658, 661.—Décret portant qu'il fait partie intégrante de la France, 662.—Émeute à cette occasion, 766.—Fuite des officiers de la garnison, X, 79.—Massacre de l'Escuyer, électeur de cette ville, 194.—Effet produit à Rome par la réunion du comtat à la France, 281.—Rapport sur ses troubles, 292.—Disposition des commissaires chargés de son organisation; situation de l'armée de Jourdan, 338.—Détails sur les brigandages qui s'y sont commis, 353.—Compte-rendu de sa situation politique, 381.—Ferrier nie avoir été requis d'y envoyer des forces, 390.—Massacres de la Glacière; arrestation de Jourdan et autres, 397.—Demande de secours pour ses habitants, 420.—L'abbé Mulot est accusé des horreurs qui y ont été commises, 421.— Rapport de celui-ci, 422, 426.—Motion de former à Beaucaire un tribunal chargé de prononcer sur ses événements, 431.—Manifestation des horreurs qui s'y sont commises; arrivée de Montesquiou pour y commander, 438.—Décret et débats pour la poursuite de ces crimes, 472.—Dénonciation contre les agents du pouvoir exécutif dans cette ville, 475.— Sépulture des victimes massacrées le 16 octobre; protestation contre les actes de Jourdan, 526, 675.— Arrestations; extraction des cadavres de la tour du palais; proclamation relative à la ville de Carpentras, 610.—Installation du tribunal qui doit juger cette affaire, 698.—Détails sur la conduite qu'y a tenue Ferrier, 706; XI, 249.—Dénonciation contre les commissaires civils et le général Choisy, 34.—Compte des procédures demandé aux ministres, 43.—Lettre des commissaires civils y envoyés, 191.—Rapport et discussion sur les événements arrivés dans ce pays; décret d'amnistie, 348, 364, 499, 545, 637, 646, 672, 733.—Organisation et division définitive de cet état, 543, 555, 637.—Nouveaux mouvements contre-révo-

lutionnaires, 665.—Lettre de Catherine II au pape sur le décret de réunion, 669.—Justification des habitants par Deleutre, 671, 672.—Lettre des commissaires civils et de la municipalité contre l'amnistie, 741; XII, 140.—Évasion des prisonniers; dispersion du tribunal provisoire, 117, 143. — Nouveaux détails sur les troubles de ce pays, 148, 164, 334.—Mesures prises relativement à ses prisonniers, 313.—Demande de troupes pour y rétablir l'ordre, 324.—Entrée triomphante de Jourdan et de ses complices, 338.—Rapport et décret sur les troubles, 354.—Autre rapport, 378.—Retour de l'ordre; poursuites contre Jourdan, 468.—Décret pour que les commissaires civils et les généraux soient entendus contradictoirement, 613.—Nouveaux troubles à l'occasion de la nomination du maire Duprat, 693.—Assurance du calme qui y règne, XIII, 4.—Les commissaires méridionaux y arrêtent des mesures de défense, XIV, 134. —Nomination de Jourdan au commandement de la gendarmerie, XV, 542.—Cette ville devient le chef-lieu du département de Vaucluse, XVI, 743.—Le général Cartaux force les rebelles à évacuer cette commune, XVII, 185.—Décret pour la démolition des fortifications, XVIII, 494.—La société populaire envoie à la Convention le cœur de Gasparin, 550.—Décret concernant les créanciers du comtat, XIX, 537.—La société populaire demande la liberté d'A. Moreau, 724.—Bruit répandu par l'accusateur public de l'arrestation de plusieurs députés, XX, 108.—Adresse de la société populaire contre Jourdan, 501.—Des députés remercient la Convention du décret en faveur de Viala et font l'éloge de Maignet, 546.—Bons principes de la société populaire, 680.—Deux membres du conseil général dénoncent les aristocrates et sont traduits au comité de sûreté générale, XXI, 565.—La moisson y est abattue en huit jours, 171.—Dénonciation des arrestations y ordonnées par Maignet, 379.— Réponse de Goupilleau aux inculpations de ses prétendus patriotes, XXII, 289.—Les habitants démentent le trait attribué à Viala, XXIII, 488.—Réflexions sur les massacres commis dans les prisons, XXIV, 410.— Démenti du bruit de l'assassinat de trois cents citoyens, XXV, 103, 368.—Fixation des époques d'absence pour les inscriptions sur la liste des émigrés, 765.—Troubles et correspondances y relatives, XXVI, 184, 185.—Résolution concernant les créanciers du ci-devant comtat, XXVIII, 421, 439.—Lettre sur une insurrection des exclusifs, 591.—Application à ce pays des lois sur l'émigration, 33, 48, 59, 100, 115, 132, 155. —Pétition de plusieurs Avignonnais traduits devant le tribunal de la Drôme, XXIX, 37. — Sa garde nationale réprime les troubles de Carpentras, 61.—Traduction de bandits dans les prisons; le général Bon y marche à la tête des colonnes, 109.

AVIGNONNAIS (les).—Détenus à Orange, écrivent à l'Assemblée nationale de France pour obtenir leur liberté, V, 101.—Débats et formation d'un comité pour examiner cette affaire, 152, 160, 162.—Décret qui ordonne leur mise en liberté, 504; VI, 434.

AVOCATS au conseil. — Liquidation de leurs offices, VIII, 319, 345.

AVOINE.—Fixation de son prix, XVII, 473.

AVOUÉS.—Leur institution, VI, 647, 651, 656, 663, 666.—Motion de les soumettre à la patente, VII, 405. —Autre d'en réduire le nombre, XI, 395.—Incompatibilité de leurs fonctions avec le notariat, XV, 643.— Avis du ministre de la justice sur la loi de leur suppression, XVIII, 530.—Discussion sur leur rétablissement, XXIX, 39, 53, 81, 100, 111, 202, 242. (*Voyez* Défenseurs officieux, Tribunaux, etc.)

AVOYNES (d') l'aîné.—Est l'un des membres du conseil supérieur des chouans, XXVII, 603.

AVRANCHES.—Est évacuée par les rebelles, XVIII, 510.—Entrée des républicains dans cette place, 527.

AVRIL.—L'un des administrateurs du domaine à la commune de Paris, II, 283.—Est élu administrateur des travaux publics, XVII, 454.—Son rapport sur l'inhumation des citoyens, XIX, 195.—Administrateur des hospices, est destitué, XXIX, 630.

AVRIGNY (d'), littérateur.—Analyse de son opéra *des Portraits*, VI, 403, 444.—Son hymne pour la fête de Barra et Viala, XXI, 323.—Analyse de ses opéras de *Doria*, XXIII, 674.—*La Supercherie par amour*, XXIV, 467.—*Du Mariage de la Veille*, XXVIII, 188.

AVRIGNY (madame d'), actrice, femme du précédent.—Sa rentrée au Théâtre Italien, VI, 314.—Son éloge, 444; XII, 624.

AWERVECK (baron d'). — Saisie de sa correspondance avec le gouverneur de Turin, XXIX, 578 *bis*.

AYMAR, ci-devant moine.—Se distingue à la prise de Marchiennes, XVIII, 216.

AYMARD (les frères).—Mémoire en leur faveur, V, 122.

AYMÉ (Jean-Jacques, plus connu sous le nom de Job), membre du Conseil des Cinq-Cents.—Est accusé d'avoir été un des principaux compagnons de Jésus, XXVII, 37, 38.—Se défend, 41.—Demande à être jugé d'après les formes constitutionnelles, 44.— Rapport et discussion pour son exclusion, 68, 111, 114, 134, 139, 147, 150, 155.—Altercation entre lui, Hardy et Bourdon, 114.—Résolution qui le suspend de ses fonctions de député, 155, 157, 165, 176, 180, 186, 187.—Adresses de félicitation à cette occasion, 349, 356.—Il est rappelé dans le Corps législatif, XXVIII, 711, 712.—Est élu secrétaire, 731.—Demande la déportation de Vadier, 744.—S'enquiert de l'âge de Barras lors de son entrée en fonctions, 751.—S'oppose à la célébration de la fête du 9 thermidor, 752, —Est déporté, 796.—Son arrestation, XXIX, 118.

AYMERICH, juge-de-paix.—Annulation d'un jugement rendu contre lui, XXII, 683.

AYRAL, député de la Haute-Garonne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 161, 184, 254.

AZÉMA, député de l'Aude à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XIV, 171, 213, 253.

AZUNI.—Auteur d'un ouvrage sur les principes du droit maritime en Europe, XXIX, 633.

AZZARA (chevalier d'), ministre d'Espagne à Rome.—Annonce la conclusion de la paix de Naples, XXVIII, 508.—Mauvais procédés du gouvernement de Rome à son égard, 524.—Fermeté de sa conduite à Rome, XXIX, 128.—Sa lettre à Joseph Bonaparte, 129. —Il est nommé à l'ambassade de France, 217.—Arrive à Paris, 273.—Sa réception par le Directoire, 277.—Sa lettre sur les relations commerciales de l'Espagne et de la France, 418.—Note sur sa conduite à Rome, 787.—Est remplacé par Musquitz, 789.

B.

BABA-MAHMET, dey d'Alger. — Détails sur sa mort, IX, 425.

BABAUD LA FORDIE (J.), ci-devant secrétaire du tyran.—Est condamné à mort, XX, 51.

BABEUF (Camille), plus connu sous le nom de GRACCHUS.) — Est arrêté pour avoir calomnié la Convention, XXII, 356.—Dénonciation contre son journal, XXIII, 333.—Il est arrêté de nouveau, 415, 419.—Arrêté du Directoire relatif aux procédures commencées contre lui, pour raison d'un faux; sa réponse, XXVI, 673; XXVII, 10. — Réflexions de Trouvé sur son *Tribun du Peuple*, 9.—Il est renvoyé devant le tribunal criminel de la Seine, 121. — Réflexions sur le n.° 40, de son *Tribun du Peuple*, 537.—Il est arrêté, XXVIII, 266. — Et désigné comme un des principaux chefs du complot déjoué; pièces trouvées chez lui, 270, 271, 272, 276, 280, 285. — Ordre de l'arrêter, 281.— Article de Trouvé, et rapport de Cochon sur sa conspiration, 290, 300, 303.— Déclarations y relatives, 307. — Il est traduit devant la haute-cour de justice, qui rejette sa demande pour l'audition de quatre témoins résidant à Alger, à Constantinople et en Amérique, 494. — Cherche à faire naître des incidents propres à reculer le jugement, 584. — Son discours contre le président de la haute-cour, 620.— Combat Grisel, se livre à de longues déclamations, 626.—Refuse de répondre sur plusieurs pièces, et dit qu'il n'a jamais songé à établir un *Dictateur*, 627. —Fait un éloge pompeux de la constitution de 1793; appelle le peuple à son secours, et refuse de répondre aux interrogations sur l'acte insurrectionnel, 628. — Déclare qu'il n'a jamais eu l'intention de convertir en un acte matériel d'insurrection le plan insurrectionnel qui lui a été présenté, 634.—Convient des extravagances dont Pillé l'accuse, 647. — L'accusateur de la haute-cour le considère comme le chef des conspirateurs, 682. — Sa défense basée sur les écrits des philosophes, 686. — Il attaque les conspirateurs royaux, les dernières élections et les égorgeurs du Midi, parmi lesquels il range Cadroy et Isnard; on lui ordonne de se restreindre dans sa défense, 690. — Il souhaite à ses enfants de ne pas hériter de son amour pour la liberté, auquel il doit tout son malheur, 694, 699. — Répond au discours de Vieillard, sur les ex-conventionnels, 710. — Est condamné à mort, 717.— Adoption de ses enfants par F. Lepelletier et Turreau, XXIX, 239. — Marchand le représente au Manége comme un martyr de la liberté, 749.

BABEY, avocat, député de Franche-Comté à la Constituante.—Demande la révocation de l'approbation donnée à la conduite du directoire de la Meurthe, VI, 587. — Attaque Latour-du-Pin, 614 — Veut qu'on attende la réponse du roi à la demande de sanction du décret sur la constitution civile du clergé, 712. — Attaque les droits de Condé sur le Clermontois, VII, 147.— Fait passer à l'ordre du jour sur l'investissement de la maison de Clermont-Tonnerre, 247. — Expose que Condé est entouré d'officiers français, VIII, 632.—Traite d'infâme le projet de suspendre la réunion des électeurs, 742, 743. — Appuie la déchéance du roi, en cas de non acceptation de la constitution, IX, 128. —Demande une loi complète sur la déchéance, 151.—Député du Jura à la Convention; son vote dans le procès du roi, XV, 162, 189, 252.—Il demande la convocation des assemblées primaires, 765.— Est décrété d'arrestation, XVIII, 60.— Proteste contre le 31 mai, XXII, 385.— Son rappel à la Convention, 699.

BABY (J.-F.), impliqué dans le complot de Grenelle.—Est condamné à mort, XXVIII, 454.

BABILLE, capitaine. — Se distingue à Aboukir, XXIX, 834.

BABIN (Jacques), ex-noble. — Est condamné à mort, XIX, 388.

BABIN, capitaine.—Est nommé chef de bataillon, XIX, 420.

BABO, grenadier. — Eloge de sa bravoure, XXIII, 219.

BABURET (les mines du).—Décret qui les rend au citoyen Angosse, XXVIII, 450.

BABY, commandant de l'armée révolutionnaire à Toulouse. — Est dénoncé par Chauzel, et décrété d'arrestation, XVIII, 701. — Réclame des indemnités; accusation grave dirigée contre lui, XXVIII, 265.

BABYLONE (évêque de). (*Voyez* Dubourg-Miroudot.

BAC (droits de). (*Voyez* Droits.)

BACH, médecin. — Est traduit au jury d'accusation, XXIX, 283.—Mis hors d'accusation, 286.—Prononce aux Jacobins un discours sur les dangers qui menacent la patrie, et présente comme des martyrs de la liberté les individus qui ont péri à Grenelle, 744.

BACHELIER (P.-L.), cultivateur.—Est condamné à mort, XX, 728.

BACHELIER, ecclésiastique. — Dépose ses lettres de prêtrise, XVIII, 550.

BACHELIER (J.-M.), membre du comité révolutionnaire de Nantes. — Dépose dans le procès des quatre-vingt-quatorze Nantais, XXII, 48.— Acte d'accusation contre lui, 238. — Débats, 317, 550, 629, 637, 646, 653, 661, 669, 677, 685, 693, 709, 717, 725, 741, 749, 758, 773; XXIII, 2, 9, 17, 25, 49, 57.—Il est acquitté, XXII, 759; XXIII, 74.—Et décrété d'arrestation, XXII, 782.—Discussion sur sa mise de nouveau en jugement, XXIV, 279. (*Voyez* Nantes.)

BACHELOT, député du Morbihan au Conseil des Cinq-Cents. — Défend le projet d'exclusion des ci-devant nobles de toutes les fonctions publiques, XXIX, 19.— Son projet relatif à la célébration des mariages par les habitants de l'île de Grouais, 623 *bis*.

BACHER, secrétaire de légation.—Porte à l'évêque de Bade des dépêches de Montmorin, IX, 514. — Lettres à lui adressées par le prince Henri et le général Mollendorff, sur le succès de ses négociations, XXIV, 525. — Est chargé de stipuler l'échange de la fille du dernier roi, XXV, 601. — Reçoit un présent du roi de Prusse, XXVI, 9.—Proteste contre l'annulation des procédures relatives à l'affaire du pont d'Huningue, XXIX, 76.— Ministre français à Ratisbonne, est chargé par le comte de Rumfort d'offrir au Directoire ses *Essais politiques*, 287.— Se plaint de la marche suivie par la diète dans l'affaire des Russes, 617.— Violation du droit des gens, exercée par ordre du prince Charles sur sa personne, 623 *bis*.

BACHER (Alexandre). — Notice de son ouvrage sur le respect des propriétés, XXIX, 48.

BACHMANN (baron de), major des gardes suisses. — Est arrêté, I, 569. — Dénonciation de ses menées, XIV, 817.

BACKER, négociant à Naples. — Découverte d'une conspiration dirigée par lui, et ayant pour but le massacre des Français; il est arrêté avec plusieurs de ses complices, XXIX, 664, 673.—Nouveaux détails sur le complot; preuves trouvées sur lui, 675.

BACKRI, négociants, — Emploient toute leur in-

fluence pour apporter un adoucissement au sort des Français prisonniers à Alger, XXIX, 598 *bis*. — Envoient de Marseille des provisions à Malte, 616.

BACKRI, secrétaire de l'envoyé d'Alger. — Est arrêté et mis en liberté, XXIX, 669.

BACO, député de Nantes à la Constituante. — Dénonce Maury, au sujet de l'émeute causée par le duel entre Charles Lameth et Castries, VI, 373. — Maire de Nantes. — Est blessé d'un coup de feu, XVII, 70. — Expose à la Convention la mission pour laquelle il est envoyé; son arrestation demandée; il est envoyé à l'Abbaye, 301. — Décret ordonnant son incarcération, 627. — Il est dénoncé aux Jacobins, XX, 516. — Plaintes contre sa mise en liberté, XXII, 438. — Député au Conseil des Cinq-Cents, son rapport sur la création de percepteurs intermédiaires, XXVII, 19. — Son opinion sur l'organisation de la marine, 239. — Agent du du Directoire aux îles de France et de la Réunion, adresse le rapport de sa mission; se plaint d'avoir été déporté aux Manilles, et de ce que les généraux ont méconnu son autorité, XXVIII, 505. — Comité général pour la lecture des pièces adressées par lui, 506. — Sa lettre contre le gouverneur Malartic et le contre-amiral Sercey, 508. — L'assemblée coloniale justifie la conduite qu'elle a tenue à son égard, 746. — Il est nommé commissaire pour la Guadeloupe, XXIX, 794.

BACO. — Décret qui le met en possession des biens qu'il a soumissionnés avec le citoyen Denoroy, et discussion à ce sujet, XXVIII, 516, 517.

BACON. — Les rebelles irlandais lui offrent le grade de major-général; il est condamné à mort, XXIX, 291.

BACON (P.-J.-J.), électeur de Paris et littérateur. — Est acquitté de l'accusation de contre façon d'assignats, XIII, 109. — Son *Essai sur la Théorie militaire*, 675. — Notice sur *ses Origines celtiques du Bugey*, XXIX, 462.

BACON (le chancelier). — Décret pour l'impression d'une traduction de ses œuvres, XXII, 514.

BADAT (île de). — Décret qui annulle des jugements relatifs à sa propriété, XXII, 284.

BADEN (margrave Louis de). — Sa victoire sur les Turcs, IV, 477. — Expulsion du cardinal de Rohan de son margraviat, IX, 116. — Sa lettre à l'empereur, XXII, 749. — Texte de son traité de paix conclu avec la République française, XXVIII, 414. — Sa ratification, 420. — Il chasse les émigrés français de ses états, XXIX, 290. — Notice sur le baron d'Edolsheim, son ministre à Rastadt, 325. — Autre sur lui-même, 328.

BADILLON-LECLERC, gendarme. — Est condamné à mort, XX, 359.

BAERT, député du Pas-de-Calais à la Législative. — Propose de faire constater les actes de vie et de mort par les officiers civils, et de laisser tous les cultes libres, X, 189. — Vote contre la guerre, XII, 186.

BAFA, maire de Dax. — Est destitué, XVII, 443.

BAGAMUS, commissionnaire. — Trait de probité, VIII, 160.

BAGATELLE, près Paris. — Rassemblements d'affiliés au comité autrichien, XII, 464. — Conservation du château pour établissements publics, XX, 397.

BAGDELAUNE, général de brigade. — Son éloge, XVIII, 93. — Il s'empare du Petit-Saint-Bernard, XX, 551. — Il est nommé général de division, 352. — Son rapport sur la prise du Mont-Cenis, 525, 529. — Pension demandée pour sa veuve, XXIX, 169.

BAGLIER père. — Prend la défense de quatorze accusés devant la haute-cour de Vendôme, XXVIII, 708.

BAGLIER fils. — S'étonne de voir des femmes figurer dans la conspiration de Babeuf, et dit qu'à la vérité elles sont nécessaires dans toutes les comédies, XXVIII, 709.

BAGNÈRES-ADOUR. — Adresse de sa municipalité en faveur de Gontaud, VI, 506. — Influence de l'aristocratie dans cette commune, XI, 329. — Levée de 60,000 montagnards destinés à combattre les royalistes de la Haute-Garonne, XIX, 793.

BAGNOLES. — Cette place tombe au pouvoir des Espagnols, XIX, 70.

BAGNOUL-LES-MERS. — Décret de bien mérité de la patrie en faveur des habitants; érection d'une colonne pour rappeler la défaite des Espagnols, XX, 643.

BAGON, ex-procureur-général-syndic du Calvados. — Est arrêté et fusillé par ordre de Lavallée, XIX, 145, 216.

BAIDOUX (B.-H.), soldat. — Est condamné à mort, XVIII, 50.

BAIGNEURS. — Remboursement de leurs charges, VIII, 688.

BAIGNIÈRES. — Est nommé administrateur des hôpitaux à la commune de Paris, II, 283.

BAIGNOUX, député d'Indre-et-Loire à la Législative. — Son opinion sur l'aperçu des dépenses de 1792, XI, 7. — Il propose une avance de fonds à la commune de Paris, 537. — Son opinion sur la contribution foncière de la même année, XII, 6. — Son projet relatif aux apanages des princes émigrés, 149. — Il fait adopter un ordre de discussion sur les finances, 166. — Décréter le paiement des rentiers de la commune de Paris, 391. — Supprimer le traitement d'un million accordé aux frères du roi, 409. — Voter des fonds pour les places menacées de siége, XIII, 293. — Rendre un décret en faveur des gagistes de la liste civile, 515. — Soumettre à l'enregistrement les effets au porteur, 520, 546, 722. — Présente l'acte d'accusation contre Barnave et Alexandre Lameth, 541. — Fait décréter le paiement des fonds dus aux hôpitaux et aux colléges, 677. — La suppression des noms des émigrés sur l'état des rentes, 677. — Accorder des secours aux gagistes de l'ex-liste civile, qui s'enrôleront, 687. — Refuser des brevets d'invention aux auteurs d'établissements financiers, XIV, 3.

BAIGORRY. — Rapport sur l'établissement d'une mine dans ce canton, XXIX, 499. — Approbation de la résolution y relative, 689.

BAIGUE, juge du tribunal de justice à Commune-Affranchie. — Rend compte des exécutions qui y ont lieu, XVIII, 483.

BAIL, employé aux charrois de l'armée. — Est condamné à mort, XXI, 103.

BAILE, chef de bataillon. — Se distingue à l'armée d'Italie, XXIX, 650.

BAILLARD (Jean-César-Martin), dit le chevalier de Cherville. — Est condamné à mort, XIX, 440.

BAILLARD-DESCOMBEAUX (Louise-Madeleine), sœur de Troussebois. — Est condamnée à mort, XIX, 440.

BAILLARD-TROUSSEBOIS (Armande-Amédée-Victoire), femme de Belisle, ex-noble. — Est condamnée à mort, XX, 360.

BAILLEMONT, agent de change. — Est condamné à mort, XXI, 696.

BAILLEUL (J.-C.), député de la Seine-Inférieure à la Convention. — Fait établir une commission pour recevoir les déclarations des effets confiés à la garde de la commune de Paris, XIV, 171. — Fait mander à la barre le président de la section de Marseille, 189. — Veut que les évêques soient exceptés de la loi qui astreindrait tout fonctionnaire à ne toucher que son traitement de député, 246. — Fait ajourner une demande de la commune relative aux trente-trois Prussiens amenés à Paris, 286. — Présente des dispositions contre la provocation au meurtre et à la sédition, 348, 349. — S'élève contre les pamphlets tendant à avilir les représentants du peuple, 628. — Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 206, 253. — Il demande

la destitution de Pache, 308. — Son opinion sur la poursuite des crimes de septembre, 397.—Il dénonce comme assassin Guermeur, agent du conseil exécutif dans le Finistère, 441.—Fait décréter le séquestre des biens d'Égalité, XVI, 165.—Dénonce Henriot, 635. Est décrété d'arrestation, XVIII, 60, 88.—Réclame le paiement de son traitement, XIX, 233.—Suspension de la procédure instruite contre lui, 479.—Lettre du président du tribunal révolutionnaire sur son affaire, 493.—Il proteste contre le 31 mai, XXII, 385.—Son rappel à la Convention, 609.—Son opinion sur les confiscations, 738.—Sur l'affaire de Defermont et autres députés mis hors la loi, 771.—Vote l'ajournement d'un projet sur les moyens propres à remplacer les cérémonies religieuses, XXIII, 23.—Fait mettre David en liberté, 77.—S'étonne de l'acquittement du comité révolutionnaire de Nantes; demande la déportation des individus dont la présence est dangereuse, 253, 573.—Veut qu'on entende contradictoirement Polverel, Santhonax et les colons, 288.— Son opinion sur les événements antérieurs au 9 thermidor, 427.—Son projet tendant à fonder le gouvernement et à faire cesser le régime provisoire, XXIV, 12.—Réclame contre l'apologie du 31 mai, 13.—Accuse Dobsent et rappelle sa conduite envers lui avant le 9 thermidor, 124.—S'oppose au départ de Pichegru, 244.—Demande l'arrestation des députés dénoncés dans le rapport sur le 12 germinal, 150.—Est élu secrétaire, 155.—Demande la levée des séquestres, 160.—Est chargé d'assurer l'exécution des lois sur l'instruction publique, 191.—Justifie la commune du Hâvre, 238.—S'oppose à la réduction des employés des commissions administratives, XXV, 12.—Demande des mesures qui embrassent la situation de la République, 61.—Veut qu'on précise les cas de détention et d'élargissement, 78.—Entre au comité de sûreté générale, 144.—Parle sur la déclaration des droits, 149, 152, 154.—Annonce la présentation d'un projet contre les vrais terroristes, 213.—Justifie les comités des calomnies répandues contre eux, 230.—Annonce des mesures en faveur des patriotes, 240.—Appuie une motion de Delahaye sur le jugement des détenus; se défend d'avoir escamoté des décrets, 303, 331, 371.—Son opinion sur la situation de Saint-Domingue, 322.—Fait jouer *le Réveil du Peuple* dans la Convention, 358.—Appuie une pétition demandant l'achèvement de l'épuration de la Convention, 371.—Fait traduire plusieurs chefs de révoltés au tribunal militaire de l'armée de l'intérieur, 398.—Justifie des pétitionnaires d'avoir voulu insulter la Convention, 412.—Son opinion sur le mode de réduction aux deux tiers des membres de la Convention, 547.—Communique un trait de bravoure de trois préposés aux douanes de Cherbourg, 559.—Demande un rapport sur la situation de Paris, 615.—Fait adopter des mesures contre les agioteurs, 625.—Annonce que tout est tranquille dans les assemblées primaires, 687.—Parle contre les meneurs des sections de Paris, XXVI, 114.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, fait créer une commission relative aux radiations de plusieurs représentants, XXVII, 413.—Demande compte de la valeur des biens nationaux, sur le pied de 1790, 546.—L'ordre du jour sur le projet d'exclusion de Bodinier, 619.—L'ajournement du projet contre ceux qui décrient les monnaies républicaines, 652.—Son opinion sur la création des mandats territoriaux, 672.—Sur le paiement des loyers de maisons, XXVIII, 68, 72.—Son rapport sur les pétitions des veuves Carra, Gorsas, etc., 203, 207.—Il leur fait accorder des secours, 260.—Son opinion sur le paiement en mandats de la contribution foncière, 300.—Sur celui des biens nationaux, 315.—Il fait accorder des secours à la veuve et aux enfants de Duprat, 327.—Combat le projet de Bergier sur le mode de paiement des fermages de l'an IV, 335.—Vote pour des visites domiciliaires à Paris, 430.—Est élu secrétaire, 445.—Sa motion sur les rassemblements séditieux, les conspirations, et sur les lenteurs de la justice, 447.—Son opinion sur les délibérations et la police du Corps législatif, 454.—Son rapport sur le commissaire des guerres Maurel, 458.—Son opinion sur la loi du 3 brumaire, 463.—S'élève contre les amnistiés qu'on veut excepter de cette loi, 475.—Provoque une explication sur Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes, 478.—S'élève contre une circulaire du ministre des finances, relative aux biens soumissionnés, 509.—Demande que Barbault soit entendu sur la situation où il a laissé Saint-Domingue, 520.—Propose d'honorer la mémoire des citoyens morts pour la patrie, 587.—Appuie l'ordre du jour sur la pétition des défenseurs des prévenus de la conspiration royaliste, 633.—Veut qu'on ôte la parole à Tarbé, rapporteur de la commission des colonies, 723.—S'oppose au rapport de la loi du 5 pluviose, relative aux agents dans les colonies, 723.—Appuie la proposition de suspendre Salicetti de ses fonctions législatives, 724.—Combat celles de Gilbert-Desmolières, à la suite de son rapport sur les finances, et s'efforce de justifier les opérations du Directoire, 729. Justifie de nouveau sa conduite à l'égard des Vénitiens, et demande l'ordre du jour sur la création d'une commission à ce sujet, 733.—S'élève contre le projet en faveur des émigrés des départements du Rhin; assure que celui sur les cultes équivaut à la plus horrible conspiration, et propose l'envoi d'un message au Directoire sur divers objets politiques, 739.—S'élance à la tribune pour répondre à Dumolard, dans la discussion sur les sociétés populaires; l'interpelle vivement; se plaint des injures et des outrages dont on accable une classe indéfinie de citoyens; demande si ce sont les Jacobins qui assassinent dans le Midi, à l'Ouest, dans le Calvados et sur tous les autres points de la République; est interrompu par des cris furieux et menacé par plusieurs de ses collègues, 745.—Dénonciation de son écrit contre le Conseil des Cinq Cents et débats à ce sujet, 791.—Fait demander au Directoire les noms des différents journaux, de leurs auteurs et rédacteurs, et créer des commissions pour examiner s'il ne convient pas d'exclure les nobles des fonctions publiques et de reprendre aux parents d'émigrés les biens qu'on leur a rendus, 811.—Fait un rapport sur les journalistes accusés de conspiration au 18 fructidor, et propose leur déportation, 814.—Fait ajourner un projet sur les passeports, XXIX, 29.—Sa motion en faveur du père de Hoche, 34.—Demande la suppression des payeurs généraux des départements et la conservation de ceux militaires, 35.—Une pension pour la veuve de Lamblardie, 122.—Se plaint du rejet de la résolution sur les dons civiques, 131.—Combat le projet relatif à la police des cultes, 134.—Sa motion sur les dénonciations contre des représentants du peuple, 134.—Propose d'élever, dans l'enceinte du Conseil, un monument au 18 fructidor, 135.—Justifie le message relatif à la saisie des manteaux des députés, 138.—Est élu président, 138.—Son discours en commémoration du 21 janvier, 138. Il fait appeler les représentants en congé, 141.—Annonce un prochain rapport sur le 18 fructidor, 153.—Demande une peine contre les propriétaires qui influencent le vote de leurs fermiers, 163.—Son rapport sur le 18 fructidor, 196, 201, 203, 206, 207, 210, 213, 215, 217.—Son opinion sur une dénonciation contre Dupuy, 207.—Il appuie la révision des jugements rendus en haine de la République, 238.—La demande d'une pension pour la veuve de Lamblardie, 252.—S'oppose à la réduction des théâtres, 253.—Son opinion sur le résultat des élections, 255.—Est chargé d'examiner le message du Directoire

sur cet objet, 258.—Son rapport sur ce message, 259, 260.—Son opinion sur le remplacement des juges, 267.—Demande, pour les nouveaux députés, l'impression de divers rapports, 272.—Son opinion sur un projet contre les traîtres d'Ostende, 279.—Sur la nomination des juges de cassation, 284. — Sur les scissions dans les assemblées électorales, 284.—S'oppose à ce que le tribunal de cassation se complette lui-même, 285.—Son opinion sur le droit de pêche, 290.—Son rapport sur la fixation des recettes de l'an VII, 334, 335.—Il propose le rétablissement de l'impôt sur le tabac; le paiement des rentiers en bons; l'établissement d'une caisse d'amortissement, etc., 342.—Soutient le rétablissement d'un impôt sur le sel, 361.—Fait adopter l'ordre du jour sur les plaintes de Boulay (de la Meurthe), relatives à l'affermage des salines, 363.—Rejeter l'impression d'un discours de Couzard, contre le projet de Riou, sur les prises maritimes, 364. — Nouveau rapport à la suite duquel on adopte son projet d'impôt sur le tabac, 370, 379, 385, 386, 391.—Il fait décréter ceux sur le paiement des rentiers en bons, l'accélération du transfert et la création d'une caisse d'amortissement, 390.—Demande le rapport de la disposition qui assujettit au droit les tabacs déjà emmaganisés, 403.—Appuie le projet de clôture et de remboursement de l'emprunt contre l'Angleterre, 411.—Propose un impôt sur les salines, 419, 420.—Sa motion sur les armements en course, 382 *bis*.—Il réclame la parole contre le droit proposé sur les salines, et prétend qu'il y a déjà, par le fait, un impôt sur elles, 603 *bis*.—Demande le rapport sur une pétition pour l'établissement d'une banque nationale, 611.—Appuie l'ordre du jour sur la demande de conserver au Corps législatif le ministre plénipotentiaire Bonnier, 623.—Son discours sur les écoles primaires, 637.—Combat le rapport sur Hermandez, et demande l'envoi d'un message pour obtenir de nouveaux renseignements, 654.—S'oppose à l'adoption d'un projet relatif à Marquezy; soutient qu'il est parent d'émigré, et prend les mêmes conclusions que pour Hermandez, 657.—Son discours sur l'assassinat des ministres français à Rastadt; il demande que les droits des peuples soient déclarés suspendus s'ils ne s'unissent pas contre cet attentat, 669.—Appuie l'envoi d'un message sur les élections des Bouches-du-Rhône; est interrompu à plusieurs reprises, 673.—Fait adopter diverses dispositions pour venger et honorer les victimes de Rastadt, 674.—Veut que l'on discute en comité secret les objets relatifs aux dépenses de l'an VII, 681.—Justifie les opérations financières du Directoire; rejette les abus qui règnent dans les fournitures sur la faute des circonstances, et est souvent interrompu par des murmures, 688.—Publie une brochure contre le Corps législatif; prétend que les Russes qui y siégent sont plus à craindre que ceux qui sont aux frontières; et accuse les factions de la misère du peuple et de la pénurie des finances, 711.—Disparaît du Conseil des Cinq-Cents, 713.—Quirot demande la lecture de sa brochure sus-mentionnée, 812.

BAILLEUL, député de l'Orne à la Constituante.—Annonce un don patriotique de Dufretey, VII, 666.

BAILLEUL (Nord).—Émeute dans cette v ill, VIII, 604.

BAILLAGES (grands).—Projet de leur établissement; résistance du parlement, *Introd.*, 9.—Edit de leur création, 302.—Réclamations et protestations, 323, 380, 593.

BAILLIS.—Leur établissement, *Introd.*, 102.

BAILLON, planteur.—Trait de dévouement d'un de ses esclaves, XIV, 29.

BAILLOT (F.), râpeur de tabac.—Est condamné à mort, XX, 628.

BAILLY (J.-Sylvain).—Secrétaire des électeurs de Paris, signe le cahier du tiers-état. *Introd.*, 573.—Député de Paris à la Constituante, est élu doyen des communes, I, 51, 59.—Se présente chez le roi et n'est pas admis, 52.—Son discours au roi, 56.—Il assiste avec une députation aux obsèques du dauphin, 62.—Appelle la discussion sur un plan de réunion des ordres, 63.—Sur une adresse au roi relative au même objet, 65.—Propose d'attendre la résolution du clergé et de la noblesse; est nommé président provisoire, 67.—Transmet la réponse du roi, 68. — Ses observations contre la signature individuelle de la délibération sur la constitution de l'Assemblée, 82.—Il proteste contre la fermeture de la salle, 88.—Retire les papiers du bureau, se rend au Jeu de Paume, prête le serment le premier, 89.—Annonce la remise de la séance royale, 90.—Reçoit la majorité du clergé, 91.—Est chargé de calmer le peuple, 99.—Répond à une députation de la noblesse, 102.—Exprime la joie qu'inspire à l'Assemblée la réunion définitive, 108.—Est félicité sur sa présidence, 117.—Remercie l'Assemblée, 120.—Est élu membre du comité de constitution, 129.—Nommé maire de Paris, 163, 220, 250, 583.—Reçoit le roi à l'Hôtel-de-Ville, 173, 226, 596.—Lui présente la cocarde aux trois couleurs, 228.—Demande la confirmation de son élection, 601, 607.—Transmet au président de l'Assemblée des lettres saisies à l'adresse du comte d'Artois, 206.—Ne peut arracher Foulon et Berthier à la fureur du peuple, 233, 234.—Demande l'éloignement du régiment de Flandre, 502.—Exprime au peuple, de la part du roi, les sentiments de ce prince, II, 44.—A la tête d'une députation, félicite l'Assemblée sur sa translation à Paris, 68.—L'Assemblée lui vote des remercîments, 70.—Il fait part des troubles de Vernon, 103.—Demande un réglement de police pour Paris, 132.—Propose de substituer la commune, pour la perception des impôts, au prévôt des marchands et au lieutenant de police, etc., 180.—Sa prestation de sèrment entre les mains du roi, 299.—Ses débats avec Lescène des Maisons, 427, 484, 498. — Son discours à l'Assemblée à l'occasion du 1.er jour de l'an, III, 36, 43.—Il nie que Lafayette et lui aient conseillé de fuir à l'archevêque de Paris, 75.—Le district Saint-Magloire demande qu'il reste maire sans nouvelle élection, 198.—Son discours au roi et à la reine à l'occasion du serment civique, 310, 311.—Autre en leur présentant les députés des districts, 374.—Il remercie le roi du don qu'il a fait de son buste à la commune, 434.—Les électeurs de Paris lui offrent le sien en marbre, 566.—Il présente un mémoire sur la vente des maisons religieuses de Paris, 579.—Son discours en recevant le serment des volontaires de la Bazoche, 623.—Défend le plan proposé par la municipalité de Paris, relatif à l'acquisition de deux millions de biens nationaux, 627.—Ses conférences sur le complot de Maillebois avec Lafayette et Garran-Coulon, IV, 25.—Sa lettre aux représentants de la commune sur divers arrêtés émanés d'eux, 114.—Il appuie le projet sur les assignats, 133.—Sa déclaration contre les maisons de jeu, 278.—Sa lettre au comte d'Affry, colonel des Suisses, 322. — Il présente au roi la médaille frappée à l'occasion de son séjour à Paris, 330.—Son discours sur les troubles de Paris, 465.—Sa lettre à Lafayette sur le voyage du roi à Saint-Cloud, 537. — Il demande l'évacuation des maisons religieuses destinées à des dépôts de mendicité, 597.—Son discours au roi au sujet de la fédération, 617.—Il approuve la conduite patriotique du bataillon d'Henri IV, 672.—Est applaudi à l'occasion de l'anniversaire de la constitution des communes, 688.—Présente à l'Assemblée une députation des vainqueurs de la Bastille, 723.—Demande que l'Assemblée assiste par députation à la pompe funèbre des fédérés qui ont péri le 14 juil-

let, V, 210, 211.—Est réélu maire de Paris, 294.— Sa lettre à Peuchet en lui annonçant la suppression du combat du taureau, 299.—Il obtient le paiement des sommes que le trésor doit à la ville de Paris, 384. —Demande qu'on statue sur le projet relatif aux ateliers de mendicité, 622.—Invite l'Assemblée à assister à un service funèbre en l'honneur des citoyens morts à Nancy, 672.—Sa lettre aux présidents des sections de Paris, 679.—Il les convoque pour délibérer sur le projet de dénonciation contre les ministres, VI, 290.—Présente à l'Assemblée une députation de la commune, 344.—Demande au nom de celle-ci une loi contre le duel, 376.—La mise en activité des tribunaux, 417.—Son discours à la famille royale en lui présentant la nouvelle municipalité, 469.—Il donne des éclaircissements sur les honoraires de sa place, 578.—Explique un placard dirigé contre les ecclésiastiques qui ne prêteront pas le serment civique, VII, 39.— Sa lettre sur les attroupements autour de la maison de Clermont-Tonnerre et dans le faubourg Saint-Antoine, 246.—Il félicite le roi de sa convalescence, 746.—Réflexions de Peuchet contre son arrêté sur le combat du taureau; sa réponse, VIII, 211, 358. — Il présente au roi les hommages de la commune, 225.—Demande que les actes de l'état civil ne soient plus confondus avec les actes religieux, 407.— Sa lettre à Lefeuvre d'Arles, commandant de bataillon, 613.—Lors de la fuite du roi, il déclare qu'il n'a quitté les Tuileries qu'à une heure du matin, 720.— Envoie l'état des biens nationaux adjugés la veille, 729. — Donne des détails sur la situation de Paris et annonce l'arrestation d'un individu nommé *Virchaux*, IX, 148. — Fait le récit des événements du Champ-de-Mars, 163.—Est mandé à la barre pour rendre compte de la situation de Paris, 205.—Il annonce les mesures prises pour le recensement des citoyens, 207, 210.—Rend compte des violences de Rochebrune contre les commissaires chargés de ce recensement, 283. — Annonce au roi et à la reine l'achèvement de la constitution, 694.—Donne sa démission; elle est refusée, 725.—Félicite l'Assemblée constituante de l'achèvement de ses travaux, X, 2.— Expose les services patriotiques de Lasalle et de Saudray, 3.—Reçoit les remercîments de l'Assemblée, 4. —Offre à l'Assemblée législative les hommages de la commune, 55.—Sa réponse à Lafayette, remettant ses pouvoirs de commandant-général, 90.—Son discours en quittant la place de maire de Paris, 410.— Réflexions sur les motifs de sa démission et sur le compte qu'il a rendu de sa gestion, 437.—Explications demandées sur des cartouches signées de lui, XI, 227.—Décision de la commune de Paris relative à son buste, XII, 214.—Il est arrêté à Melun, XVII, 638. — Et conduit à la Force, 677. — Pièces à sa charge, XVIII, 153.—Il dépose dans le procès de la reine, 155. —Est traduit à la Conciergerie, 365.—Son jugement et son exécution, 396, 411.—Il est accusé d'avoir fait assassiner les patriotes à la Chapelle-Franciade, XX, 619.—Lettre justificative de sa mémoire, calomniée dans un libelle, XXVIII, 419.—Hommage fait au Corps législatif de ses *Essais sur les fables*; Baudin (des Ardennes) jette quelques fleurs sur sa tombe, XXIX, 657, 658.—Rewbell rappelle que la calomnie l'a conduit à l'échafaud, 720.

BAILLY (madame), veuve de J.-Sylvain Bailly.— Trait de généreuse amitié de Dusaulx envers elle, XXVIII, 501.—Décret qui lui accorde des secours, 507, 508.—Sa lettre de remercîments à ce sujet, 509.

BAILLY, membre du tribunal de cassation.—Est nommé accusateur national près la haute-cour de justice, XXVIII, 383.—Son discours sur la conspiration de Babeuf, 592.—Il est en butte aux injures de plusieurs accusés, 628.—Est couvert de huées, 705.— Il interrompt Vadier, 704.

BAILLY de la Haute-Garonne, membre du Conseil des Cinq-Cents.—Communique une lettre des administrateurs de ce département annonçant des succès remportés sur les royalistes, XXIX, 784.—Est exclu au 19 brumaire, 893.

BAILLY, électeur des Ardennes.—Son discours au roi, IV, 448.

BAILLY (la citoyenne). — Mention honorable de son courage dans la sédition de Charleville, XIV, 246.

BAILLY DE JUILLY, député de Seine-et-Marne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 207, 253. — Il rend compte de sa mission à Strasbourg, XXIII, 181, 454.—Est élu secrétaire, XXIV, 627.—Présente à la Convention une pétition de la section du Muséum, XXV, 38.—Entre au comité de sûreté générale, 144.—Répond à la demande de mise en jugement de Pache et de Bouchotte, 348.—Dit aux anciens membres de la Montagne qu'ils ne sont pas encore les maîtres, 412.—Défend Chambon, 430.— Annonce des mesures contre les prêtres déportés rentrés en France, 679.—Fait prendre une résolution relative au placement des bureaux de l'armée de l'intérieur, XXVII, 661.—Annulation d'un de ses arrêtés sur une vente de biens nationaux, XXVIII, 272.—Il fait décréter des fonds pour les dépenses du Corps législatif, 458.—Est élu secrétaire du Conseil des Cinq-Cents, 747.—Demande l'impression et le renvoi à une commission du message du Directoire, concernant la marche des troupes et les adresses des armées, 767. Fait résoudre que les colléges seront ouverts pour l'usage des écoles intermédiaires, 798.—Est rayé de la liste de déportation en fructidor, 809.—Réélu au Conseil, est attaqué par Gauran comme royaliste échappé à la déportation du 18 fructidor, XXIX, 263. — Son rapport sur l'établissement des sociétés libres des sciences et arts, 537.—Combat le projet de répartition de l'emprunt de 100 millions, 880.

BAIN, huissier à Angers.—Est condamné à mort, XVIII, 26.

BAISSANCOURT, sous-lieutenant. — Est condamné à mort, XXI, 39.

BALARDELLE (Nicolas-Hippolyte).—Sa mission à Villeneuve-Saint-Georges, XVIII, 702.

BALBATRE, organiste.—Sa mort, XXIX, 687.

BALBEDAT, vice-président du département des Landes. — Proteste du dévouement de ce département à la Convention, XVII, 548.

BALBI (comte de).—Témoigne les alarmes causées à Gênes par les événements de France, XII, 601.

BALBO (comte de). — Ambassadeur du roi de Sardaigne à Paris, est reçu par le Directoire; son discours, avec la réponse du président, XXVIII, 502. —Annonce au Directoire la naissance d'un fils de la duchesse d'Aost, 517.—Objet de sa mission à Paris, XXIX, 252.

BALBY (comtesse de), maîtresse en titre de *Monsieur*.—Cour nombreuse autour d'elle à Londres, XXV, 281.—Sa disgrâce, XXVIII, 628.

BALDERIN, consul d'Alexandrie.—Trouve un remède contre la peste, XXIX, 178.

BALE (état et ville de).—La Souabe y empêche l'exportation de ses grains, II, 505.—Bonnes dispositions des habitants pour la France, VII, 694.—Décret relatif aux possessions de cet état en Alsace, VIII, 122.—Dénonciation des menées de son évêque, 179. —On réclame de lui l'exécution du traité de 1780 fait avec la France, IX, 206.—Il proteste de son attachement pour la nation française, 538.—Des négociants de cette ville demandent à élever en France une fabrique de coton, X, 655.—Son chancelier annonce que Custine s'est emparé des défilés de Porentrui, XII, 295. — Sa neutralité vis-à-vis de la

France, 297. — Calomnies de l'évêque contre les Français, 363.—Déclaration des états en faveur de la liberté, 638.—Ordre du prince-évêque de saisir Demars, 706.—Refus de la France d'évacuer cet état, XIV, 115, 119.—Cérémonie pour dégager le régiment de Steiner du serment de fidélité aux Français, 305. —Refus de cet état d'entrer dans la coalition, XIX, 297.—Arrivée des envoyés prussiens chargés de négocier avec la France, XXII, 717; XXIII, 195.—Réception de l'ambassadeur français Barthélemy, 336.—Ouverture des conférences de paix, 361.—Discours du chancelier à Barthélemy, 370.—Mort du baron de Goltz, 449.—Lettre de ce pays annonçant un projet d'enlever Marie-Antoinette, XXIV, 137.—Ordonnance contre les émigrés, XXV, 201.—La paix y est conclue entre la France et l'Espagne, 366.—Questions en faveur des conspirateurs de ce pays, 689.—Audace et espérances des émigrés dans cette ville, 762.—Elle est désignée pour la tenue d'un congrès pacifique, XXVI, 105.—Projet d'invasion de Condé du côté de cette ville, 161.— Rapport sur l'existence dans ses murs d'un comité d'émigrés correspondant avec Paris, 217.—Lettre de l'un de ses habitants sur la situation de l'Europe, 625.—Arrestation de trois envoyés du Directoire français, XXVII, 257.—Protestation du canton, de son zèle à maintenir la neutralité, XXVIII, 260.—Pièces relatives aux projets d'invasion des émigrés campés près de son territoire, 296.—L'envoyé Wickam y arrive, 474.—Mesures prises par ce gouvernement contre un conciliabule d'émigrés, 623.— Barthélemy lui annonce sa nomination au Directoire français, 723.—Arrestation de Richer-Sérisy, XXIX, 61.—Annulation de la procédure relative à l'affaire de la tête du pont d'Huningue; révocation de cette mesure, 76.—Passage de Bonaparte dans cette ville, 78.—Arrivée des Français, 118 —Activité de la commission chargée de présenter une nouvelle constitution, 142.—Plantation d'un arbre de la liberté; réjouissances; proscription du titre de *gracieux seigneurs;* projet de constitution par Ochs, 143.—Réception de quinze députés des campagnes, 150.— Mengaud demande vengeance à cet état de l'assassinat d'Abattucci, 179.—Affaire de l'attaque du pont d'Huningue, 182.—Réponse de Mengaud à une réclamation relative à du bronze destiné à des canons, 203.—Adoption de la constitution de cet état, 209.— Désarmement des Suisses, 215.—Approbation, par Brune, de la constitution de l'Assemblée, 223.—Arrivée de neuf membres de l'ancien régime de Berne, arrêtés comme otages, 249.—Proclamation du préfet contre les bruits absurdes et les fausses nouvelles, 301.—Autre pour la levée d'un corps de troupes, destiné à la défense des frontières, 470.—Rapport sur l'exécution d'un article du traité de Bâle, 829.—Refus de payer la contribution imposée par Masséna, 858. (*Voyez* Suisse.)

BALE, administrateur à Cayenne. — Applaudit à l'abolition de l'esclavage, XXIII, 651.

BALESTRINO, en Piémont. — Est pris par les Liguriens, XXIX, 309.

BALET, député de la Creuse à la Législative. — Demande que les comités soient très nombreux, X, 73. — Fait destiner des fonds au service de la caisse de l'extraordinaire, XI, 504. — Rejeter un don offert par Pottin-Vauvineux, XII, 29.—Propose de porter à 1 milliard 650 millions les assignats en circulation, 29, 42, 43. — Fait fixer le mode de poursuite des actions de la caisse de l'extraordinaire, 512. — Rendre un décret sur le contentieux de cette caisse, 512. — Un autre sur les dépenses d'administration, 591. — Fait décréter le remboursement partiel de l'emprunt de 1782, XIII. 339. — L'impression du *Livre-Rouge*, 565.—Le remboursement des actions de la compagnie des Indes, 695.

BALETTI (mademoiselle), actrice. — Article la concernant, III, 162.

BALEW.—Son projet de constitution pour les nations sauvages de l'Amérique, V, 62.

BALICOUR (J.) — Est condamné à mort, XXI, 88.

BALIN (P.), ouvrier. — Est condamné à mort, XXI, 32.

BALIVET, député de la Haute-Saône à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 204, 253. — Membre du Conseil des Anciens, fait annuler les élections du canton de Saura, XXVII, 232.—Est élu secrétaire, XXIX, 6.

BALLA, député du Gard à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 161, 223, 254.

BALLAINVILLIERS (de), intendant du Languedoc.—Eloge de sa bienfaisance, II, 410.—Regrets que cause à Montpellier la cessation de ses fonctions, 507. —Est nommé maire de cette ville, III, 365.

BALLAN, ex-trésorier de France. — Est acquitté, XXI, 760, 767.

BALLAN.—Décret de prise de corps contre le commandeur de cette commune, VII, 554.

BALLAND, général. — Fait part d'un trait de bravoure de huit dragons, XVIII, 595.—Annonce un avantage sur les houlans de l'empereur, XX, 37.

BALLAND, député des Vosges à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 209, 253. — Son opinion sur l'admission des inscriptions au grand-livre en paiement des biens nationaux, XXIII, 565.— Il propose des moyens de retirer des assignats de la circulation, 575; XXIV, 484. — Fait décréter un nouveau mode d'aliénation des biens nationaux, 578. —Discute un projet sur les moyens de rétablir le crédit public, 622. — Son rapport sur l'exécution de la loi relative à la vente des biens nationaux sans enchère, 639, 643, 706.—Son opinion sur l'échelle proportionnelle proposée par Rewbell, XXV, 44.— Membre du Conseil des Cinq-Cents, parle pour les réductions dans l'emprunt forcé, XXVII. 467. —Présente un projet pour sa répartition, 476,477.— Son opinion sur la création de mandats territoriaux, 673. — Fait supprimer l'endossement des promesses de mandats, XXVIII, 73.— Adopter une résolution relative au paiement de l'emprunt forcé, 162, 169. — Son rapport et projet sur la contribution foncière et le paiement des fermages de l'an IV, 249. — Il traite Saladin de chouan, 270.— Invoque la question préalable sur le projet relatif à la contribution foncière, 300.— S'oppose à ce que les bons, délivrés aux héritiers des condamnés, soient admis en paiement de biens nationaux, 451.

BALLARD, procureur-syndic de la Nièvre. — Est décrété d'accusation, XVII, 69.—Député de la Nièvre au Conseil des Anciens, y combat la résolution relative au service de la gendarmerie, XXVIII, 575.— Défend celle sur l'impôt du sel, XXIX, 611.—Fait valider les élections des Basses-Pyrénées, 681.

BALLARD, curé de Peyré, député du Poitou à la Constituante.—Se réunit aux communes, I, 68.—Est applaudi à l'appel pour la réunion de la majorité du clergé, I, 91.—Prête le serment civique, VI, 739.

BALLÉE (Mayenne). —Sommation du comte de Bourmont aux habitants de cette commune, XXIX, 879.

BALLEROY (F.-A. Lacour), maréchal-de-camp. — Est condamné à mort, XX, 92.

BALLEROY (G.-A. Lacour), ex-marquis. — Est condamné à mort, XX, 92.

BALLET, adjoint aux adjudants-généraux. — Bonaparte demande pour lui le grade de chef de bataillon, XXVIII, 385.

BALLET, notaire à Paris. — Souscription ouverte chez lui, II, 258.

BALLEYDIER, fermier. — Est condamné à mort, XXI, 120.

BALLUE, député de la *Somme* à la Législative. — Dénonce des demandes de passeports faites par des députés, XIII, 543.

BALMAIN, député du Mont-Blanc à la Convention. — Est élu secrétaire, XXIV, 61.

BALMONT (madame de). — On reproche sa relaxation à Dupin, XVII, 679.

BALORE (Courtois de), évêque et député de Nîmes à la Constituante. — Veut qu'on s'occupe de la misère du peuple, I, 55. — Proclame la nation propriétaire des biens du clergé, 286. — Approuve l'hypothèque de ces biens, 321. — Réclame la mention de l'Être-Suprême dans la déclaration des droits, 366. — S'oppose à la spoliation du clergé, II, 117. — Défend les catholiques de Montauban, IV, 395 — Demande que le baron de Marguerite reprenne sa place de député, 396. — S'oppose à l'impression du mandement de l'évêque d'Angers, 643. — Défend les catholiques de Nîmes, 660, 687. — Demande des secours pour les ouvriers de cette ville, 735.

BALQUASSÉ (don Francisco). — Lagenetière, prisonnier en Espagne, écrit qu'il lui doit la vie, XVII, 133.

BALS. — Sont interdits par la municipalité de Paris, VII, 187. — Article du *Moniteur* sur ceux qui ont eu lieu pendant l'hiver de cette année, XXVIII, 569.

BALSA (Alex.), président du comité des Belges et Liégeois. — Sa réponse à Albert de Saxe, XIV, 242. — Signe la proclamation d'indépendance de Bruxelles, 590.

BALTARD. — Notice sur ses dessins pour servir d'étude aux ingénieurs, civils, militaires et géographes, XIIX, 434.

BALTHAZAR, maréchal de camp. — Déserte, XIII, 286.

BALTHAZAR, officier. — Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVI, 12.

BALTIMORE. — On y fête l'acception de la constitution par Louis XVI, XI, 409.

BALZAC DE FIRMY (J.-J.), conseiller au ci-devant parlement de Toulouse. — Est condamné à mort, XX, 310.

BAMBERG. — Mort du prince-évêque, XXIII, 617. — Entrée de l'armée de Sambre-et-Meuse dans cette ville, XXVIII, 382, 391. — Emigration des habitants de son évêché, XXIX, 420.

BAMBINI, musicien. — Participe aux secours accordés aux savants et artistes, XXIII, 130.

BAN-DE-LA-ROCHE (*Vosges*). — Adoption par ses habitants de trente-un enfants de la patrie, XXIX, 351.

BANALITÉS. — Sont supprimées, sauf quelques exceptions, III, 498, 513.

BANASSAT (abbé). — Demande si un chanoine peut être élu juge, VI, 198.

BANCAL DES ISSARTS, notaire à Paris. — Est député à l'Assemblée nationale par le comité de l'Hôtel-de-Ville, I, 159, 566. — Rend compte de sa mission, 574. — Ses dépositions sans résultats dans l'affaire de Bezenval, II, 363. — Porteur d'une adresse des citoyens de Clermont-Ferrant, est traité d'intrigant par Biauzat, IX, 254. — Député du Puy-de-Dôme à la Convention, veut qu'on laisse la Savoie libre de se donner un gouvernement particulier, XIV, 70. — Son opinion sur l'éducation publique, XIV, 828. — Il est élu secrétaire, XV, 106. — Son opinion sur le jugement du roi, 151. — Son vote dans ce procès, 167, 200, 253. — Il demande l'expulsion de Marat, etc., 571, 572. — Combat la motion de choisir les ministres dans la Convention, 687. — Annonce un complot dans le Puy-de-Dôme pour empêcher le recrutement de l'armée, 715. — Appuie la création d'un comité de salut public, 774. — Est envoyé commissaire à l'armée de Belgique, 840. — Est arrêté par Dumouriez, XVI, 55. — Sa translation dans diverses prisons. (*Voyez* Beurnonville.) — Réclamation contre l'oubli de son nom dans l'appel nominal, XXIII, 492. — Décret et arrêté pour négocier son échange, XXV, 115, 601. — Il est déclaré, ainsi que ses collègues, membre du nouveau Corps législatif, 540, 541. — Rendu à la liberté, se présente au Conseil des Cinq-Cents, XXVII, 127. — Détails de son échange, 177. — Relation de sa captivité, 239. — Il est élu secrétaire, 293. — Décret pour l'envoi de son rapport aux départements et aux armées, 406. — Texte de son rapport, 426, 435, 444, 450, 460, 465, 474, 481, 489, 498, 585, 514, 521, 531, 539, 545, 554, 562, 569. — Autre et décret sur ses malheurs et son courage, 452, 487, 496. — Il est déclaré avoir dignement rempli la mission dont la Convention l'avait chargé, 455. — Fait prendre une résolution relative au partage des biens indivis des émigrés, XXVIII, 525. — Demande l'abolition de la loi qui permet le divorce pour incompatibilité d'humeur, 545. — Et de celle qui défend aux assemblées primaires de prolonger leurs séances au-delà de six heures, 583. — Appuie la proposition d'assujétir les électeurs au serment, 622. — Demande une loi sur les maisons de jeu, de débauche, et sur les théâtres, 639.

BANCE, imprimeur. — Est condamné à mort avec son fils, XXI, 24.

BANDELANNE, général. — Son éloge, XVIII, 93.

BANET. — Est autorisé à rentrer à Saint-Pierre-Miquelon, dont il avait été banni, XII, 613.

BANNEFROY. — Auteur d'un mémoire sur la mendicité, VIII, 191.

BANNERET (Etienne), militaire. — Est condamné à mort et exécuté à Nancy, XXIX, 265.

BANNES (château de). — Dusaillant le fait capituler, XIII, 123. — Demande de sa démolition, 163. — Il est brûlé, 183.

BANNEVILLE, commissaire des guerres. — Est traduit au tribunal révolutionnaire pour l'évacuation de Namur, XVI, 155.

BANNIÈRES. — Placement de celles données par la ville de Paris aux 89 départements, V, 169. — Arrêté pour la confection de nouvelles bannières, XVII, 721.

BANQUEROUTES. — Observations tendantes à en arrêter le cours, XXIX, 590.

BANQUEROUTIERS ET FAILLIS. — Sont exclus des charges publiques, II, 95. — Même exclusion, dans certains cas, des enfants des faillis des fonctions publiques, II, 101. — Motion tendant à les priver de nouveau des droits politiques, XXIX, 595.

BANQUES. — Projet de Necker de transformer la caisse d'escompte en banque nationale, II, 187, 208, 214, 252, 255, 302, 310, 388. — Lettre de Talleyrand y relative, III, 615. — Projet de sa création, XI, 489. — Décret qui déclare traître à la patrie tout Français qui placerait des fonds dans des banques étrangères, XVII, 362. — Le système des banques, attaqué par Boudin, XXVI, 661. — Défendu par Defermont, 663. — Rapport et projet de Lecointe-Puyraveau, tendant à autoriser le Directoire à en établir de particulières, XXIX, 636. — Reproduction de ce projet; il est ajourné, 789.

BANQUE DE FRANCE. — Projet de son établissement dans la maison de la ci-devant mairie; résolution contradictoire à ce sujet; leur rejet, XXVII, 540, 548, 564, 585. — Nouvelle proposition y relative, 637. — Assemblée des députés du commerce pour parvenir à la créer définitivement, XXVIII, 508. — Examen des plans présentés, 515. — Lettre sur la possibilité de cette mesure, 528. — Mémoire y relatif, XXIX, 600 *bis*. — Plan du notaire Gabion, 608 *bis*. — Observations de Balleul, et demande d'un rapport à ce sujet, 611. — Nouveau projet par Monnier, homme de loi, 612. (*Voyez* Banques.)

BANQUE DE LONDRES.—Proposition de Couthon contre les Français qui y placeraient des fonds, XVII, 294.

BANQUE DE SAINT-CHARLES.—Motion de maintenir le séquestre mis sur ses fonds, XXIII, 91.—Décret qui lui restitue les actions de la banque royale déposées au trésor public, XXVIII, 576, 577.

BANQUET (sir), membre de la chambre des communes.—Attaque la mesure d'union de l'Irlande avec l'Angleterre, XXIX, 618.

BANQUIERS.—Levée des scellés apposés sur leurs papiers et leur mise en liberté sous la sauve-garde de deux sans-culottes, XVII, 610.—Ils sont exclus des Jacobins, XVIII, 667. — Décret concernant ceux qui ont des associés émigrés ou condamnés, XXI, 183.—Leur promesse de prêter trente millions au Directoire, XXIX, 767.

BANQUIERS EXPÉDITIONNAIRES EN COUR DE ROME.—Leur mémoire pour la conservation des annates, I, 332.—Décret pour la liquidation de leurs offices, VIII, 354.

BANTRY (baye de), en Irlande.—Rentrée à Brest de cinq vaisseaux et de trois frégates de l'escadre de Morard, de Galles, qui avaient mouillé dans cette rade lors de l'expédition d'Irlande, XXVIII, 522.

BANUEL, général.—Est tué à la tête de sa colonne, XXVIII, 253. — Secours demandés pour ses parents, 259.

BAPAUME (Pas-de-Calais). — Arrestation de trois Autrichiens dans cette ville, XVIII, 150.—Dénonciation de sa municipalité contre de prétendus devins, XXVIII, 508.—Célébration d'une fête à la fraternité, XXIX, 39.

BAPTISTE, valet de chambre de Dumouriez.—Est présenté à la Convention, après une action d'éclat ; est récompensé, XIV, 434, 439. — Suit Dumouriez à Stuttgard, XVI, 393.

BAPTISTE, domestique de Heron. — Est décrété d'arrestation, XXI, 378.

BAQUELOT, fermier.—Est condamné à mort, XXI, 30.

BAR (bailliage de).—Sa révolution, XXIX, 164.

BAR, député de la Moselle à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 195, 253.—Il est envoyé à l'armée du Nord, XVII, 625. — Annonce son entrée dans Maubeuge, XVIII, 165.—Fait annuler un jugement rendu contre Bruneau et autres, XXI, 29.— Confirme le remplacement des notaires à Paris, 73. —Est élu secrétaire, 266.—Fait rendre un décret sur les certificats de civisme, XXII, 162.—Discute le Code civil, 689. — Sa mission dans les départements du Rhin, 783.—Décret en faveur des émigrés de ces départements qui lui ont présenté leurs réclamations, XXIII, 168.—Il demande le rappel à l'ordre de Rouzet, XXIV, 86.—Son opinion sur la révision de la constitution, 175. — Il vote la cassation du jugement rendu contre Dechézeaux, 254.—Parle sur un projet relatif aux biens des parents d'émigrés, 311. — Discute le projet de Constitution, XXV, 298. — La loi des successions, 599.—Demande la suspension des radiations de la liste des émigrés, 622.—L'impression d'un projet sur la police des cultes, 696.— Fait rendre un décret relatif aux fonctionnaires détenus pour les arrestations qu'ils ont ordonnées ; membre du Conseil des Anciens, XXVI, 198.—Amende le projet relatif aux désertions, 420.—Son opinion sur les droits du Conseil, relativement aux pétitions. 448.—Il combat une résolution relative aux commissaires de la Trésorerie, 536.—Discute celle sur la désertion, 549. — Appuie celle sur la partie des contributions et fermages payable en nature, 643, 645. — Celle relative aux attributions des juges-de-paix, XXVII, 84.—Vote pour l'exclusion d'Aymé du Corps législatif, 186. — Fait fixer le traitement des greffiers et commis près les tribunaux militaires, 431, 438.—Attribue au Directoire le droit de réformer les arrêtés des députés en mission, 589. —Appuie une résolution sur le changement d'exercice de la contribution foncière, 638. — Son rapport sur le dépôt des papiers des greffes supprimés, 684. —Il fait rejeter une résolution sur la déchéance encourue par les acquéreurs de domaines nationaux, XXVIII, 587. — S'oppose à l'établissement de la contrainte par corps en matière civile, 618.—Est élu secrétaire, 629.—L'est de nouveau, XXIX, 293.—Combat la résolution sur les domaines engagés, 405.—Défend celle sur les prises maritimes, 614.—Combat celle qui excepte l'île Louvier de la vente des domaines nationaux, 673.—Fait demander compte au Directoire des poursuites qui ont dû avoir lieu contre l'auteur d'un pamphlet contre le Corps législatif, 783.— Réfute les objections présentées contre la résolution sur la garde du Corps législatif, 803. — Invoque l'ajournement sur celle qui retire au Directoire le droit de faire venir des troupes dans le rayon constitutionnel, 816.— Propose une adresse aux Français sur la translation du Conseil à Saint-Cloud, 890.

BAR-LE-DUC (nommé depuis Bar-sur-Ornain).— Détails sur les élections municipales de cette ville, III, 478.—Justification de sa municipalité, 696.—Empressement des citoyens à s'enrôler, IX, 616. — Mise en liberté de plusieurs détenus de cette commune, XXI, 62.

BAR-SUR-AUBE. — Adresse à l'Assemblée nationale, VIII, 782.—Levée de l'arrestation y faite de sommes envoyées à l'état de Soleure, IX, 264.

BAR-SUR-SEINE.—Adresse à la Convention, XVIII, 661.

BARA (des Ardennes), membre du Conseil des Cinq-Cents.—Présente un projet sur les limites constitutionnelles des cantons, XXIX, 449, 499. — Fait établir un octroi de bienfaisance à Sédan, 727.—Est élu secrétaire, 867.—Fait adopter le tarif de la poste aux chevaux, 875.

BARAGUEY-D'HILLIERS, général.—Est traduit à l'Abbaye, XVIII, 365.—Est acquitté, XXI, 216.—Prend le château de Bergame; son éloge par Bonaparte, XXVIII, 519. — En qualité de commandant de la Lombardie, ordonne l'arrestation des ex-nobles et bénéficiers qui sortiraient ou ne seraient pas rentrés à Milan, 525.— Sa proclamation après la prise de Bergame, 533. — Sa lettre annonçant les brillants succès de l'aile gauche de l'armée d'Italie, 657.—Adresse de sa division contre les conspirateurs de Clichy, 765.—Donne des détails sur la prise, par les Anglais, de la frégate *la Sensible*, XXIX, 326, 333.—Écrit une lettre sur sa destitution et demande à être jugé, 356. — Est nommé chef de l'état-major de l'armée du Rhin, 732.—Rend compte de l'évacuation de Manheim, 823.

BARAILLIER, canonnier. — Trait héroïque, XX, 110.

BARAILLON, médecin, député de la Creuse à la Convention.—Propose de mander Pache à la barre, XIV, 703.—L'accuse de négligence dans l'approvisionnement des armées, 707.— Reproche à Robespierre de vouloir dominer, XV, 74.—Dénonce l'administration des postes, 87.—Son vote dans le procès du roi, 161, 172, 219, 254.—Dénonce des manœuvres employées pour se soustraire au recrutement, XVI, 95.— Un contre-ordre donné à des troupes partant pour la Vendée, 297.—Demande une amnistie pour les hommes égarés qui mettront bas les armes, 339, 366. — Sa motion en faveur du département de la Creuse, 654, 663.—Il demande la suppression des loteries, XVII, 624.—Sa motion sur les nouvelles découvertes, XXI, 774. — Autre contre les frippons et les dilapidateurs, XXII, 234, 489. — Fait décréter la conservation des objets d'arts trouvés sur les vaisseaux ennemis, 355. — Demande les motifs de l'arrestation de Athol-Wood, 373.—Un rapport sur les fon-

dations religieuses qui peuvent exister, 490. — Son discours sur l'instruction publique, 491, 495, 515, 516, 524.—Il parle en faveur des prêtres détenus, 701.—Sur la première réquisition, 766. — Demande l'impression d'un discours de Clauzel contre les complices de Robespierre, XXIII, 15. — Signale le danger des mesures contre-révolutionnaires, 52.—Sa motion en faveur des notaires, 54.—Il fait rendre un décret relatif à l'examen des élèves de santé, 85.—Un autre sur l'anniversaire du 21 janvier, 188, 218, 221. — Un autre relatif aux jardins des plantes de Montpellier et Strasbourg, 365.—Fait décréter le retrait des archives des livres sur les sciences et les arts, 532.— Propose la formation d'un cabinet d'anatomie, 623. — Sa motion contre les juges qui ont condamné Schaner, 627. — Est chargé d'assurer l'exécution des lois relatives à l'instruction publique, XXIV, 191.— Demande le rapport de la loi relative au partage des biens communaux, XXV, 435.—Quitte la salle, au 13 vendémiaire, pour aller panser les blessés, XXVI, 120. — Combat le projet d'une adresse sur le rapport de la loi du désarmement, 127. — Son opinion sur le costume des membres du Corps législatif, 263. — Pense que le bonnet et le niveau sont les emblèmes qui conviennent au sceau de l'état, 322.—Présente un projet relatif aux indemnités dues aux députés, 374. Membre du conseil des Cinq-Cents, parle sur le traitement des instituteurs, XXVIII, 315. — Sur les élections d'Antin, 339.—Sur les inhumations, 355.—Est élu secrétaire, 364. — Son opinion sur l'organisation des secours publics et des hospices, 420. — Demande qu'on réforme l'organisation de l'école polytechnique, 450. — Fait dispenser de la patente les officiers de santé qui n'ont pas d'écriteau, 511.—Son rapport sur les costumes des fonctionnaires publics, 518.—Sa motion sur les établissements relatifs à l'art de guérir, 521.—Il fait une sortie contre les prêtres réfractaires, 566. — Se plaint de la désorganisation de l'école de santé de Strasbourg, 590.—Fait annuler les élections de Mortagne, 652. — Propose de déclarer qu'aucuns militaires ne peuvent être promus à des fonctions à la nomination du peuple, 722.—Invite ses collègues à frapper les prêtres fanatiques, etc, XXIX 40.—Parle contre l'indemnité accordée à Faujas, 43. — Rend compte de la situation de l'Allier, 55. — Propose des mesures contre les prêtres qui ont cessé leurs fonctions au 19 fructidor, 55.—Appuie le projet de créer des écoles de santé, 59. — S'élève contre l'énormité des dépenses de l'an VI, 69. — Combat un projet sur l'organisation des écoles nationales, 67. — Un autre relatif à la suppression du contre-seing, 69, 71.—Un autre sur l'institution du livre de famille, 101.—Son avis sur une dénonciation des assassinats du Jura, 108. —Son opinion sur la suspension d'Hermann, 115.— S'étonne de la correspondance de Grégoire d'un bout de la république à l'autre, 116. — Parle sur le projet relatif à la police des cultes, 118, 133. — Sur la fixation de l'enceinte constitutionnelle du Corps législatif, 132.—Combat le rapport sur l'école polytechnique, 134.—Demande un travail général sur les droits d'entrée, 155. — Appuie l'exclusion des élections des chefs de rebelles amnistiés, 164.—Son opinion sur le mariage des instituteurs, 200.—Son rapport sur la police de la médecine et l'organisation des écoles de santé, 223, 242, 250.—Son projet sur le recrutement, 251.— Combat la demande d'une pension pour la veuve Lamblardie, 252.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, rappelle les temps fâcheux qui ont forcé de faire des exceptions à la loi de l'amnistie, 753, 754.—Demande à combattre la résolution qui prescrit une nouvelle formule de serment, 764. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition d'envoyer une députation aux funérailles de Lecarlier, 788. — Combat la résolution relative à la garde du Corps législatif, 789. — Et celle qui retire au Directoire la faculté de faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel, 815.

BARANDIER-DESSUILE. — Décret qui annulle l'inféodation à lui consentie, du sol de la forêt de Beaufort, IX, 176.

BARAUDIN (marquis de), chef d'escadre. — Sa lettre au marquis de Saint-Simon, II, 312.

BARAULT, curé. — Envoie son serment par écrit à l'Assemblée nationale, VII, 52.

BARAUZ. — Poursuites contre l'auteur d'un écrit signé de ce nom, qui attaque *Monsieur*, II, 490, 496, 499.

BARBACZY, colonel des hussards de Szecklers.— Somme les envoyés français de sortir de Rastadt, XXIX, 667.—Rejette leur assassinat sur des soldats pillards de son régiment, 676.—Est arrêté par ordre de la cour de Vienne, 685.

BARBANTANE. (*Voyez* Puget-Barbantane.)

BARBARESQUES (les États). — Mesures pour leur faire reconnaître le pavillon tricolore, VIII, 188.—Autres pour la liberté de leur commerce, IX, 203. — Ils sont ravagés par la peste, XVII, 97.—Leur amitié pour les Français, XX, 393. — Leur situation vis-à-vis de la France, XXIII, 673. — Leur empressement à y multiplier l'arrivage des subsistances, XXIV, 336.—Ravages de leurs corsaires dans la Méditerranée, XXIX, 293. — Font exécuter une descente dans l'île de Saint-Pierre, et emmènent 800 prisonniers, 417, 434, 435.

BARBARIA (Georges), membre de la municipalité de Venise.—Propose d'implorer la protection de l'Empereur, XXIX, 100.

BARBARIGO.—Est nommé Sage-Grand, IV, 129.— Est élu membre du Conseil des Dix, V, 493.

BARBAROUX, député extraordinaire de Marseille.— Annonce à l'Assemblée législative que les vaisseaux de Marseille sont menacés d'être arrêtés à Gênes, XII, 12.—Dépose dans l'affaire de Journeau et de Grangeneuve, 675.—Député des Bouches-du-Rhône à la Convention, déclare que Panis lui a désigné Robespierre comme l'homme vertueux qui devait être dictateur, XIV, 46.—Fait part du dévouement avec lequel Marseille a concouru à l'expédition de Nice, 54. — Vote pour qu'on fasse rendre des comptes à la commune de Paris, 94.—Appuie l'établissement d'une commission extraordinaire, relative à une dénonciation contre le ci-devant roi et ses agents, 97. — Son discours à l'occasion de la récrimination de Marat contre la députation de la Gironde, 128.—Il fait observer qu'il a disparu beaucoup d'or et d'argenterie depuis le 10 août, 171.—Propose un comité judiciaire pour discuter les propositions relatives au procès à faire à Louis XVI, 222.—Est élu secrétaire, 245.—Parle en faveur d'une garde départementale, 247.—Accuse Marat, et défend Roland dans l'affaire relative aux assignats, 292, 293. —Dénonce un arrêté de la commune de Paris ordonnant l'impression d'une pétition improuvée par la Convention, 295, 296. — Pièces établissant le projet de se défaire de lui, 337.—Il accuse Robespierre, 338. —Venge la Convention du bruit répandu qu'il se forme un parti qui veut la république fédérative; accuse Marat et autres, 351, 353. — Demande à accuser de nouveau Robespierre, 395.—Demande l'impression de toutes les pièces relatives aux trahisons de Louis XVI, 402.—S'oppose au départ des fédérés et parle en faveur de la garde départementale, 448, 450.—Demande un rapport sur l'affaire d'Arles, 555.—Propose de subroger le ministre aux marchés passés en Italie par la commune de Marseille, 557.—Demande que Louis XVI soit mis en cause, 646. — Ses observations sur les plaintes de Dumouriez relatives aux besoins de l'armée, 665.—Dénonce une lettre adressée à Marat sous des noms supposés, 686.—Parle sur les subsistances, 694.—Lit l'acte énonciatif des crimes imputés à Louis Capet, 718.—S'oppose à la présence des blessés du 10

août lors de sa comparution, 841.—Réfute sa défense, 862.—Dénonce le ministre Pache, XV, 6.—Demande le renouvellement de tous les membres du comité de surveillance, 47.—Récrimination de Marat contre lui, au sujet de mandats d'arrêts en blanc, 53.—Son vote dans le procès du roi, 171, 214, 254.—Il demande le sursis jusqu'à l'expulsion des Bourbons, 246.—S'oppose à la démission de Manuel et de Kersaint, 255.—Défend Valady, 257. — Approuve la conduite des Français de Constantinople, contre Choiseul-Gouffier, 275. — Sa motion sur le traitement des officiers de santé de la marine, 286.—Son opinion sur l'organisation du ministère de la guerre, 314. — Propose de faire couper les forêts nationales de la Corse, 336. — Fait voter des fonds pour les travaux publics, 378.—Sa motion relative à la ville d'Arles, 493.—Est impliqué dans une procédure qui exige un mandat d'amener contre lui, 541.—Fait faire une avance de fonds à Marseille, pour achat de grains, 560. — Rendre un décret pour la répartition des grains entre les départements méridionaux, 590.—Son opinion sur l'éloignement de Paris des volontaires des départements, 621, 623.—Pétition pour sa traduction au tribunal révolutionnaire, 695.—Il fait décréter la continuation de la procédure commencée contre Ducruix, 723.—Appuie la motion de convoquer les assemblées primaires, 767.—Est élu membre du comité de salut public, 797.—Sa motion contre les dénonciateurs, XVI, 5. — Contre la faction d'Orléans, 59.—Pétition de la section Bonconseil contre lui, 87. — Demande de son expulsion par les sections de Paris, 156. — Il combat le projet de taxer les grains, 238, 243. — Fait décréter l'examen de la conduite de Mainvielle, 264.—Son opinion sur les pouvoirs des députés envoyés aux armées, 332.— Combat la continuation du comité de salut public, 367. — Dénonce les commissaires de la Convention à Marseille, 372, 373. — Attaque divers agents du conseil exécutif, 390, 391.—S'élève contre les députés qui sollicitent et accaparent les places pour leurs amis et parents, 390, 391.—Fait décréter en principe, que tout fonctionnaire public est comptable à tout instant de sa fortune, 391. — Combat l'emprunt forcé, 431, 438.—Vote un droit d'enregistrement sur les effets de commerce, un impôt sur les compagnies financières, etc., etc., 438.—Répond à Robespierre, que celui-ci a défendu la constitution de 1791, 503. — Demande de sa mise en accusation, 536, 544.—Arrestation d'un courrier envoyé par lui, 550. — Il nie que le tribunal populaire de Marseille ait continué ses fonctions après sa cassation, 552. — Déclare qu'il mourra à son poste, 553.—Est décrété d'arrestation, 554. — Refuse l'offre d'otages faits au nom du peuple de Paris, 554. — Ecrit que le comité de police lui a donné l'ordre de se rendre dans une maison d'arrêt, 555. — Réclamation d'Isoard contre ses inculpations, 568. — Projets contre-révolutionnaires annoncés dans une lettre à son adresse, 572.—Il est décrété d'accusation, 680.—Lettre adressée par lui à la commune d'Aix, 697. — Proposition de le déclarer traître à la patrie, XVII, 76, 157. — Il est accusé d'avoir envoyé à Duperret, Charlotte Corday, avec un ouvrage de Salles; sa lettre à Duperret lue à la cour, 130, 131. — Ses liaisons avec Charlotte Corday, 138.—On lui reproche de l'avoir envoyé assassiner Marat, 138.—Lettre écrite par lui à la municipalité de Marseille, 184. — Autre que lui écrit Charlotte Corday, 261.—Il est déclaré traître à la patrie, 268.—Condamnation à mort de Bernard, son suppléant, XIX, 217, 304. — Dénonciation contre ses partisans, 487.—Son supplice à la suite de son arrestation à Saint-Emilion, XXI, 65, 77. — Est accusé d'avoir signé un serment à la royauté, XXIV, 69. — Décret ordonnant le paiement de ses indemnités à sa mère, 334.—Lettre adressée par lui à celle-ci, XXV, 188. — Honneurs demandés pour sa mémoire, 338.

BARBAULT-ROYER, agent à Saint-Domingue. — De retour en France, écrit que cette colonie est en proie à toutes les horreurs de la guerre civile, depuis l'arrivée des commissaires, XXVIII, 520. — Demande une indemnité pour les hauts-jurés d'outre-mer, XIXX, 222.

BARBE (R. A.), co-accusé dans l'affaire de la Chaumette.—Son procès, XX, 191. — Il est acquitté, 203. — Son éloge, XXIX, 185.

BARBE, administrateur d'Avignon. — Est arrêté, X, 610.

BARBÉ-MARBOIS, intendant de Saint-Domingue. —Donne des détails sur la situation de cette colonie, II, 481; V, 155, 412.—Se justifie d'avoir emmagasiné des farines à Philadelphie, VII, 297.—Plaintes contre ses vexations, XI, 116. — Agent diplomatique, prête serment, 201. — Observations sur sa mission auprès de la diète de Ratisbonne, 613.—Elu au Conseil des Anciens, nie avoir participé au traité de Pilnitz, XXVI, 398, 430. — Combat le droit demandé pour le Directoire de compléter les élections, 483. — Propose la création d'une commission chargée de faire connaître la situation de la république, 494, 496.—Appuie une demande de fonds pour les ministres, 520. — Combat la résolution relative aux commissaires de la trésorerie, 540.—Et celle sur les contributions et fermages payables en nature, 645.—Vote pour la levée de la suspension de la loi du 3 brumaire sur la marine, XXVII, 346. — Rapport sur la résolution qui ordonne l'impression des livres élémentaires aux frais de la république, XXVIII, 49, 119, 127, 135. — Il combat celle sur les transactions entre citoyens, 154, 157.—Et celle qui désigne le logement des ministres bataves, 250. — Son rapport sur les prises maritimes, 261, 262.—Fait affecter un million 140,000 livres aux dépenses de la trésorerie, 297.—Parle sur le mode de payement de la contribution de l'an IV, 340. — Sur celui du dernier quart des domaines nationaux, 577. — Sur celui d'une portion de rentes de l'état, en numéraire, 398, 399, 402. — En faveur de la résolution qui autorise les receveurs à fournir des mandats aux soumissionnaires de biens nationaux, 419.—Est élu secrétaire, 445. — Fait rejeter la résolution relative à l'anéantissement des assignats démonétisés, 447.—Son rapport sur la comptabilité de la trésorerie, 448, 456.—Il fait mettre des fonds à la disposition du ministre des finances, 494. — Et rejeter l'augmentation du prix du port des lettres et journaux, 499.—Ne peut obtenir la parole contre la résolution relative à la loi du 3 brumaire, 505.—Vote le rejet de sept résolutions sur les monnaies, 506. — De celle qui établit un nouveau tarif pour le port des lettres et journaux, 514.—Fait approuver celle relative au droit d'entrée et de sortie, 529.—Est désigné pour le ministère des Indes, dans le plan de conspiration de Lavilleheurnoy, 547.—S'oppose à l'établissement d'un journal tachygraphique, 567.—Fait ordonner la perception d'un second cinquième des contributions pour l'an V, 615.—Son rapport sur les états envoyés par le Directoire, relativement à la situation des finances; et tableau comparatif qu'il présente à ce sujet, 625, 634.—Il vante les avantages de la conquête de Trieste; paie un tribut d'éloges à l'armée d'Italie, et à son illustre chef, 650. — Présente un ouvrage du citoyen Lachapelle, 660 — Son rapport sur les sucres raffinés, importés de l'étranger, 680.—Il vante les avantages de la paix; fait l'éloge de la sagesse du Directoire et de la modération de Bonaparte, au milieu de ses triomphes, 686.—Est élu président, 712. — Vote contre l'affermement des salines, 752. — Fait autoriser le Directoire à envoyer des agents à Saint-Domingue, 735.—Son rapport sur

les dépenses du ministère des relations extérieures, 735.—Propose de voter des remercîments au Conseil des Cinq-Cents, pour la vigilance qu'il a montrée à l'occasion de la marche des troupes sur Paris, 748, 749.—Fait approuver diverses résolutions sur les crédits ouverts au ministre de l'intérieur, 761. — S'oppose à l'impression d'un discours de Girod-Pouzol, relatif à l'organisation de la gendarmerie, 771.—Discute cette résolution et en vote le rejet, 773.—Est déporté au 18 fructidor, 796.—Embarqué à Rochefort, XXIX, 15.—Son épouse demande, à cause de l'insalubrité de l'île de Cayenne, qu'il soit transféré ailleurs, 935.—Il obtient la permission de venir à Oléron, 786.

BARBEROU (M.-A. et E.), sœurs, institutrices à Orléans.—Sont condamnées à mort, XIX, 596.

BARBETS.—Création d'une commission militaire pour juger ces brigands, XIV, 680. — Arrestation de Contin, leur chef, XXIX, 328.

BARBEY (M.), bonnetier.—Est condamné à mort, XX, 536.

BARBIER.—Se plaint aux Jacobins de ce que les quartumvirs ne sont pas mis en jugement, XXIX, 777.

BARBIER, de Rouen. — Offre 10,000 livres et des bijoux, pour qu'on lise au Conseil des Cinq-Cents son mémoire sur les finances, XXVIII, 253.

BARBIER (Luc), lieutenant de hussards.—Annonce l'arrivée à Paris de tableaux enlevés à la Belgique, XXII, 26.

BARBIER à Paris. — Or trouvé chez lui, XIX, 129.

BARBIER (G.-F.), cultivateur. — Est condamné à mort, XX, 48.

BARBIER fils, (L.-G.-A.), cultivateur. — Est condamné à mort, XX, 48.

BARBIER, commissaire français en Suisse. — Mesures contre l'apposition de son sceau sur les caisses publiques helvétiques, XXIX, 273.

BARBIER (la citoyenne).—Action civique ; elle est présentée à la Convention, XVIII, 430.

BARBIER-JENTY, député de la Somme au Conseil des Cinq-Cents. — Lit une lettre de l'administration municipale d'Amiens, sur les troubles de cette commune, XXIX, 781.

BARBIER-NEUVILLE. —Est nommé secrétaire du ministre de l'intérieur, XXIX, 719.

BARBIERI (le fiscal).—Est exposé au carcan, XXIX, 177.

BARBIERS. — Remboursement de leurs charges, VIII, 688.

BARBORIER, député de la Drôme au Conseil des Anciens. — Son opinion sur le régime hypothécaire, XXIX, 292.

BARBOSTE.— Dénonciation par le procureur de cette commune d'un arrêté du département de Lot-et-Garonne, XVII, 12.

BARBOT, général. — Fait 1,000 prisonniers aux royalistes de la Haute-Garonne, XXIX, 790.

BARBOT (Jean-Jacques), instituteur. — Sa condamnation à mort, XVIII, 122.

BARBOTAN (Carris comte de) ex-député des Landes à la Constituante — Motion de réviser un jugement rendu contre lui, XIX, 302. — Rapport le concernant ; il est traduit au tribunal révolutionnaire, 353.—Est condamné à mort, XX, 160.

BARBOU, général.—A un cheval tué sous lui, XXVIII, 670.—Son éloge, XXIX, 822.

BARBOU, libraire.—Fait hommage des Synonymes français de l'abbé Roubaud, XXVIII, 43.

BARCELONE, en Espagne. — Expulsion de cette ville du consul de France, IX, 569. — Mauvais procédés du gouverneur envers lui, XI, 122.—Jugement rendu par son conseil militaire contre les officiers qui ont rendu Figuières, XXIX, 595 *bis*.

BARCELONNETTE.—Les Piémontais sont chassés de cette vallée, XVIII, 560.

BARCO, colonel autrichien. — Est fait prisonnier en Helvétie, XXIX, 694.

BARD. — Est poursuivi dans les troubles du Périgord, III, 283.

BARDET-FROMENTEAU, déporté du Cap français. —Est acquitté, XX, 528.

BARDIE, suppléant de la Haute-Loire. — Entre à la Convention, XXIX, 304.

BARDON, commandant de la garde nationale de Mende.—Est décrété d'accusation, XI, 765.

BARDOU, ex-inspecteur des haras.—Est condamné à mort, XXI, 215.

BARDOU-BOISQUETIN. — Réclamation le concernant, XI, 531. — Député de la Sarthe au Conseil des Cinq-Cents, il fait l'éloge des habitants de Beaumont-sur-Sarthe, XXVII, 295.—Annonce l'assassinat de Magnin, XXIX, 67.—Se plaint de l'état d'abandon de plusieurs hospices, 101. — Demande si les réquisitionnaires peuvent voter dans les assemblées primaires, 141, 159.—Est élu secrétaire, 250.—Son opinion sur les élections de l'an VI, 263.—Dénonce plusieurs assassinats commis dans le département de la Sarthe, et fait prendre divers arrêtés à ce sujet, 590. — Présente une motion relative à la discussion sur les passeports, 624 *bis*. — Approuve le projet relatif aux coupables qui dénoncent leurs complices, 642.—Annonce que les royalistes de la Sarthe y ont égorgé des républicains, et presse l'augmentation de la gendarmerie dans les départements de l'Ouest, 710. — Discute le projet de Français (de Nantes), concernant les prêtres perturbateurs, 722. — Annonce la prise du Mans par les Chouans, 858.

BARDY, membre du parlement de Toulouse. — Est condamné à mort, XXI, 175.

BARDY, marchand d'almanachs.—Est condamné à mort, XXI, 16.

BAREAU (P.), garde-chasse.—Est acquitté, XX, 292.

BARÉITH (principauté de).—Est cédée à la Prusse, XI, 377, 478.—Notice historique sur ce pays, XII, 9.—Défense faite par le roi de Prusse à ses habitants, de fréquenter les universités étrangères. XXVIII, 730.

BARELLE jeune (J.-V.-M.), négociant. — Est condamné à mort, XX, 136.

BARÊME (les trois frères), hussards, ex-nobles. — Sont condamnés à mort, XX, 560.

BARENNES, député de la Gironde à la Législative. —Veut, qu'en cas de guerre, la France ne dépose les armes qu'après avoir affranchi tous les peuples, XI, 215.—Membre du Conseil des Anciens, en est élu secrétaire, XXIX, 499.—Combat la résolution sur les jugements dits rendus en dernier ressort, XXIX, 540.—Vote en faveur de celle sur les traitements des juges, 617. —Combat celle relative à l'organisation de l'ordre judiciaire civil, 629. — Appuie celle concernant les frais de procédure criminelle, 645.—Examine les vices de celle sur l'emprunt forcé de 100 millions, 763. — Ses réflexions sur les troubles de Bordeaux, 788.

BARENTIN (Louise-Madelaine-Charlotte) dite Marolle, femme Catresous.—Est cond. à mort, XVIII, 556.

BARENTIN, premier président de la cour des aides.—Est nommé garde-des-sceaux. *Introd.*, 322.—Résiste aux édits sur l'impôt territorial et celui du timbre, 249.—Son discours à la deuxième assemblée des notables, 399.—Autre de clôture de cette assemblée, 492.—Autre à l'ouverture des états, I, 2. — Il tient les secondes conférences sur la réunion des ordres, 48, 53, 58.—Sa réponse sur l'éloignement des troupes, 146. — Son renvoi, 168.—Sa fuite, 228. — Dénonciation contre lui, II, 274. — Sa participation à la conspiration de la cour, 500, 508, 515. — Est déchargé de l'accusation portée contre lui, III, 505. —

BARÈRE (Hector), agent du conseil exécutif.— Envoie à la Convention une lettre des marins du Patriote, XIX, 68.

BARÈRE DE VIEUZAC, député de Bigorre à la Constituante. — Examine les causes de la disette du moment et propose la recherche des grains cachés, I, 86. — Combat le système des mandats impératifs, 133.—Demande la prompte fixation des principes constitutionnels, 157. — Parle contre la forme de l'emprunt proposé, 322.—Sa rédaction de l'article relatif aux droits des citoyens, 367.—Son opinion sur la liberté de la presse, 379.—Abandonne la finance de son office, 510. — Veut qu'on demande au roi la publication de la déclaration des droits et l'acceptation de la constitution, II, 9. — Vote la répartition proportionnelle de la contribution, 13. — Demande l'ajournement d'une motion relative à la souveraineté du Béarn, 48.—Combat l'éligibilité des serviteurs à gages, 94. — Appuie celle des personnes frappées d'ajournement personnel, 102.—Veut qu'on attache celle pour l'Assemblée nationale au paiement d'une contribution, 104.—Qu'on l'accorde aux enfants dont les pères paient la contribution prescrite, 107.—Son opinion sur la division du territoire, 140. — Sa motion contre la chambre des vacations du parlement de Rouen, 167, 178.—Il vote la suppression du parlement de Metz, 195.—Pense que la même assemblée ne peut élire les députés et les membres du département, 204.—Combat l'exclusion des parents d'une même assemblée, 222.—Prend part à la discussion sur les municipalités, 287. — Sa proposition relative aux dégâts des forêts, 367.—Est nommé secrétaire, III, 49.—S'élève contre le parlement de Rennes, 108. — Propose de décerner une couronne civique à Vieillard de Boismartin, 268. — Présente plusieurs questions sur l'ordre judiciaire, IV, 6, 7.—Son rapport sur l'aliénabilité des domaines de la couronne, 86.—Il propose l'institution des jurés en matière criminelle, 251. —Ses Etrennes du peuple, 293.—Demande l'érection d'un monument sur le terrain de la Bastille, 293; V, 118.—Vote l'établissement d'un tribunal de cassation, IV, 519, 459. — Fait décréter que tous les domaines de la couronne peuvent être aliénés, 326.—Parle sur la constitution civile du clergé, 579.—Sur les patronages laïques, V, 14.—Fait décréter la suppression du droit d'aubaine, 325. — Présente un rapport sur les forêts nationales, 326.—Attribue au peuple la nomination du ministère public qu'il appelle *censeur public*, 355.—Fait décréter que le roi sera prié de désigner les domaines qu'il désire conserver, 401. — Suspendre les droits de chasse sur les possessions enclavées dans les plaisirs du roi, 526.—Propose un décret pour clore les parcs destinés à la chasse du roi, 634, 643, 652.—Son rapport sur la violation du grand parc de Louis XVI, 690. — Son rapport sur une demande d'indemnité, formée par la ville de Paris pour les frais de la démolition de la Bastille, VI, 46.—Il fait décréter la translation à Vincennes des prisonniers que ne peuvent contenir les prisons de Paris, 426.—Son rapport sur la restitution de leurs biens aux religionnaires fugitifs, 595. — Il fait décréter l'érection d'un monument à J.-J. Rousseau et accorder une pension à sa veuve, 696.—Abolir le droit d'aubaine, VII, 102. —Son opinion sur la formation des tribunaux criminels, 175.—Sur la résidence des fonctionnaires publics, 476.—Sur le projet d'organisation du ministère, 574.—Sur la régence, 710. — Demande que tous les membres de l'Assemblée assistent aux funérailles de Mirabeau, VIII, 19.—Sa motion en faveur de la fille de Thurot, 80.—Il fait étendre aux colonies des Deux-Indes, le décret qui abolit le droit d'aubaine, 122.— Sa motion relative à la réunion d'Avignon à la France, 296.—Il la retire, 298.—Autre en faveur des hommes de couleur, 387.—Autre sur la réélection des membres des législatures, 440, 446. — Son rapport sur les domaines à conserver au roi, 500.—Son opinion sur la peine à appliquer au parricide, 565.—Il fait décréter l'apposition des scellés dans les bâtiments et maisons de la liste civile, 727.—Et autoriser les administrations ler à leur conservation, 728. — Son opinion sur le mode d'interrogatoire du roi, lors de sa fuite, 758. —Il publie des observations sur le duel, IX, 10. — Appuie un projet de décret contre l'émigration, 81.—Son opinion sur les enfants trouvés, 355. — Sur le mode d'élection des députés, 384.—Sur la présence des ministres dans le Corps Législatif, 407.—Son rapport sur l'Académie de peinture et de sculpture, 452. —Refuse aux ministres l'initiative des lois sur les contributions, 504.—Fait annuler les clauses prohibitives des testaments, 587, 806.— Son rapport sur les domaines de la Corse, 595. — Fait rendre un décret relatif au tableau du serment du Jeu de Paume, 795. —Réunir le pays d'Henrichemont à la France, 804.— Sa motion en faveur des fils de famille, 806.—Sa lettre sur l'esprit public des Hautes-Pyrénées, XI, 731; XII, 168, 263. —Il fait partie du conseil du ministère de la justice, XIII, 474.—Député des Hautes-Pyrénées à la Convention, est envoyé comme commissaire dans ce département, XIV, 33.—S'oppose à ce que les ministres Roland, Servan et Danton soient invités à continuer leurs fonctions, 77.—Improuve la proposition de Danton, tendant à déclarer que la patrie n'est plus en danger, 123.—Fait ajourner diverses propositions relatives au général Montesquiou, 138. — Et rapporter le décret de sa destitution, 146. — Est nommé membre du comité de Constitution, 182. —Vote pour une adresse aux volontaires de 1791, présentée par Faure, 247.—Fait inviter tous les amis de la liberté à présenter leur plan de constitution, 248.—S'élève contre l'exclusion des députés de toutes fonctions publiques, 320. —Fait mander le ministre Roland pour donner des explications sur une adresse de la commune de Paris, 348.—Demande la suspension de cette commune à cette occasion, 350.—Fait rappeler les commissaires à l'armée de Dumouriez, 369. — Pense que les députés doivent être dispensés du service de la garde nationale, 376. — Fait arrêter qu'on attendra le vœu du peuple de Nice, librement émis, pour sa réunion à la France, 385.—Attaque le projet relatif à la création d'une force armée pour la Convention, 386. — Invoque l'ordre du jour sur les débats relatifs à Robespierre, 395.—Demande l'examen de la conduite de Montesquiou, au sujet du traité passé avec Genève, 423.—Fait décréter des mesures pour rétablir l'ordre à la Guadeloupe, 424. — Vote pour qu'il soit donné à Baptiste un uniforme complet, 434.—Propose d'ériger un monument funèbre aux Français qui ont péri à Jemmapes, 438. — Fait l'éloge du patriotisme de la section de Bondy, 439. —Vote le départ des bataillons organisés, et l'ajournement quant aux fédérés, 450.—Son opinion sur la journée du 2 septembre, 453. — Fait décréter l'impression de tous les discours prononcés dans la discussion relative au jugement de Louis XVI, 473. — Fait passer à l'ordre du jour sur la demande de Huet de défendre le roi, 476. —Parle en faveur du général Dillon, 526.—Demande que la question de la réunion de la Savoie soit l'objet d'une discussion solennelle, 542.—Réclame l'état des détenus dans des maisons particulières, 558.—Fait décréter l'envoi de commissaires dans les départements de l'Ouest, 575. —Et charger le président d'exprimer la reconnaissance nationale à une société de Londres qui a souscrit en faveur des soldats de la liberté, 596.—Est élu président, 628. — Et impliqué dans diverses pièces trouvées dans l'armoire de fer, 639.—Ecarte les soupçons élevés contre lui à ce sujet, 640, 645.—Sa réponse à la députation de la commune de Paris, qui demande qu'on s'occupe du jugement du roi, 641.— Se récuse pour la présidence, 644.—Sa réponse aux députés belges et liégeois, 654.—Il repousse les incul-

pations résultant contre lui d'une lettre de Laporte au roi 678.—Il annonce que Louis XVI est à la porte des Feuillants et rappelle à l'Assemblée l'impassibilité qui convient à des juges ; interpelle Louis XVI sur chaque chef d'accusation, 720. — Demande l'expulsion de Rolland, Pache et d'Orléans, 766. —Son opinion sur l'expulsion des Bourbons, 768.—Sa réponse aux députés du Hainaut, 818.—Son opinion sur la situation politique de la république, 826.—Sa réponse aux députés de la société des Allobroges, 831. — Demande que les mots effacés dans la défense de Desèze soient rétablis, 850.—Combat l'appel au peuple dans le jugement de Louis XVI, et soutient qu'une Convention a des pouvoirs illimités, XV, 53, 59.—Censure Robespierre lors de la discussion sur la permanence des sections, 74.—Déclare qu'il prend pour juge entre ce dernier et lui l'opinion publique, 75. — Applaudit à l'audace des Français devant Naples, 78.—Discute les questions relatives au jugement du roi, 152.—Son vote dans ce procès, 167, 201, 253.—Il combat les objections des défenseurs de Louis XVI, 231.—Vote contre le sursis, 251. — Fait adopter un décret sur l'organisation du ministère de la guerre, 251.—Demande la punition des crimes de septembre et l'expulsion des Bourbons, 255.—Les honneurs du Panthéon pour Lepelletier-Saint-Fargeau, 259.—Propose une adresse aux Français sur l'assassinat de ce représentant, 274, 295.—Et fait adopter sa fille par la Convention, 280. —Il vote une adresse au peuple anglais, 337. — Est chargé de la rédiger, 338.—Veut qu'on change le ministre de la guerre Pache, 351.—Fait fixer le traitement de ses adjoints, 378.—Rendre un décret sur le Muséum des arts, 379. — Réfute le plan de Dubois-Crancé pour la réorganisation de l'armée, 390, 391, 392.—Est admis comme membre honoraire de la société constitutionnelle de Londres, 401.—Fait refuser les honneurs de la séance à une députation de la société Fraternelle, 435.—Parle contre l'amalgame des troupes de ligne et des volontaires, 440.—Fait décréter une nouvelle organisation du ministère de la marine, 448.—Se plaint de la défaveur que l'on veut jeter sur le plan de constitution lu par le Condorcet, 516, 518.—Appuie un projet relatif à un jugement du tribunal d'Amiens en faveur d'un prêtre réfractaire, 559.—S'élève contre le pillage qui a eu lieu chez les marchands de Paris, 568.— Fait adopter une adresse aux Bataves, 610.—Son projet d'organisation du ministère de l'intérieur, 611.—Fait déclarer la guerre à l'Espagne ; son rapport sur les actes d'hostilité de cette puissance, 639, 656.—Demande un rapport public sur la retraite de l'armée de Belgique, 647.—Fait envoyer des commissaires dans les départements pour les engager à secourir cette armée, 654. — — Son opinion sur l'abolition du droit de tester, 660. — Signale les causes de l'exaspération des passions dans l'Assemblée, 672. — Son opinion sur l'organisation du tribunal révolutionnaire, 682. — Accuse l'étranger des mouvements de Paris ; fait l'éloge de la commune de Santerre et de Dumouriez, 694. — S'oppose à l'impression des discours de Vergniaud et de Marat sur les circonstances où se trouve la Convention, 707. — Fait décréter la peine de mort contre quiconque proposerait des lois agraires, 739.—Demande la création d'un impôt progressif, 740. — La vente des biens des émigrés et la démolition des châteaux féodaux ; fait décréter l'expulsion des étrangers sans aveu des terres de la république ; la traduction au tribunal révolutionnaire des auteurs de l'attentat commis contre Léonard Bourdon, et une adresse au peuple, 741, 742. — S'élève contre une adresse de la société populaire de Marseille ; invite la Convention à abjurer ses divisions, etc., 765.— Fait décréter des mesures contre les rebelles de l'Ouest, 776. — Est élu membre du nouveau comité de salut public, 797, XVI, 83. — Demande qu'on déclare aux sections de Paris que la Convention va s'occuper d'une constitution, XV, 824, 825.—Fait mander Monge à la barre, XVI, 34.—S'élève contre le *comité central de salut public*, 35. — Fait décréter l'envoi de commissaires aux armées du Nord et des Ardennes ; fixer leur costume ; confirmer la nomination de Dampierre et former une armée pour couvrir Paris, 61.—Appuie la proposition d'Isnard pour la création d'un comité de salut public, 70. — Fait adopter un projet de manifeste à tous les peuples et à tous les gouvernements, 162.—Sa motion en faveur de Lecointre fils, 164. — Présente plusieurs articles de la déclaration des droits, 173, 183. — Fait adopter une proclamation aux armées, 232. — Et un décret relatif aux frais de guerre des alliés de la France, 306. — Son rapport sur l'état militaire et diplomatique de la république, 311. — Autre sur la situation des départements de l'Ouest, 327. — Lit des lettres de Tallien annonçant la trahison de Quétineau, etc., 367.—Fait approuver la nomination de Custine et de Houchard au commandement des armées du Nord et du Rhin, 383.—Les mesures prises par le département des Landes pour la défense des frontières, 385. — Fait nommer une commission chargée d'examiner les arrêtés de la commune de Paris, 423.—Rendre un décret en faveur de Kellermann, 423. — Son opinion sur le défaut de liberté de la Convention, 437.—Rend compte de l'insurrection qui a éclaté en Corse, 460. — Parle en faveur de la liberté de la presse et contre les sections de Marseille, 479.—Fait approuver la nomination de Kellermann et Brunet au commandement des armées des Alpes et d'Italie, 486.—Ordonner la punition des gendarmes qui ont fui devant les rebelles, 512.—Organiser les écoles primaires, 515. — Propose des mesures de salut public, 536.—Une adresse aux Français sur les événements du 31 mai, 539.—Dit que le peuple a le droit de demander justice et qu'il faut promettre de la lui rendre, 545.—Son rapport sur les 22 députés dénoncés, 552. — Il s'élève contre le comité révolutionnaire de la Commune, 553.—Demande que la Convention aille délibérer au milieu de la force armée qui l'environne, 554. — Fait décréter l'envoi de commissaires dans la Lozère, etc., etc., 560. — Surseoir à la traduction de Paoli à la barre, 571.—Propose la suppression des comités révolutionnaires ; l'envoi d'ôtages dans les départements dont les députés sont détenus, 578.— Texte de son rapport sur les événements des 31 mai, 1.er et 2 juin, qui a précédé ses propositions, 578, 583, 593, 596.—Discute le projet de constitution, 627. — Annonce les succès des rebelles à Saumur et rend compte de la situation des Pyrénées-Occidentales, 632.—Fait nommer Beauharnais et Destournelles aux ministères de la guerre et des contributions, 643.—Son opinion sur la résidence de la Convention et celle du Corps Législatif, 687.— Repousse la proposition de Mercier, qui veut qu'on traite avec l'ennemi, même occupant le territoire, 688, 689.—Appuie l'opinion de Cambacérès sur l'établissement des jurés au civil, 695, 697. — Annonce la marche de forces considérables contre les rebelles, 716. — Propose des peines contre les déserteurs et la réduction à 10 des commissaires près l'armée des Côtes de la Rochelle, 716. — Fait continuer Beauharnais et Houchard dans leurs commandements, 719.—Décréter Wimpfen d'accusation, 755, 756.—Rendre un décret relatif à l'acceptation de la constitution, 763. — Demande qu'on s'occupe des conspiration des administrateurs, qu'on autorise les évêques à faire remplir les fonctions curiales par des prêtres pris dans les conseils épiscopaux, XVII, 14. — Fait rendre un décret relatif aux bâtiments des Etats-Unis, 16.—Son rapport sur la convocation des assemblées primaires pour l'acceptation de la constitution, 18.—Autre sur les affaires de

Corse, 20, 21.—Il propose d'envoyer Baudot et Drulhe comme commissaires à Toulouse, 22.—Confirme la nouvelle de la victoire remportée à Luçon sur les rebelles, 46. — Propose d'établir un gymnase dans le palais de Versailles, et de vendre le mobilier des maisons royales, 75. — Est nommé au comité de salut public, 95.—Propose de transférer à l'hôtel de Bourgogne les princes de Linanges, 143. — Fait déclarer Paoli traître à la patrie, 163.—Décréter d'accusation les administrateurs de Quimper et transférer à Landernau le siége de l'administration, 184.—Annonce la rétractation des administrateurs du département des Landes, 184. — Lit une lettre du comité central de Bordeaux à Maugeret, et une autre de Barbaroux à la municipalité de Marseille, 184.—Donne des nouvelles défavorables de la Vendée, 228.—Fait adjoindre Delcher et Roux-Fazillac aux représentants près l'armée du Nord, Lacoste et Guyardin à ceux près l'armée de Rhin-et-Moselle, 232. — Communique des lettres sur la situation fâcheuse de la Vendée et y fait décréter l'envoi de 24 compagnies d'ouvriers, 236, 248. — Fait adopter des articles additionnels à l'organisation du ministère de la guerre, 256.—Lit les lettres relatives à la capitulation de Mayence, 265. — Annonce une victoire remportée sur les Espagnols, 268.—Propose le décret d'accusation contre Custine, 267. — En fait adopter un relatif aux députés réfugiés à Caen, 268. — Son rapport sur la prise de Valenciennes; il donne la traduction d'une lettre trouvée sur un Anglais à Lille, et indique les manœuvres dirigées par Pitt contre l'intérieur, 287, 292, 294, 325, 338. — Propose l'expulsion des Anglais non domiciliés avant le 14 juillet, etc., etc., 294.—Appuie la motion d'ériger le comité de salut public en gouvernement provisoire, 295. — Fait décréter l'établissement d'un camp entre Paris et l'armée du Nord, 296.—Annonce la mise en liberté à Caen de Prieur et de Rome, 317.—Fait décréter la réouverture des barrières de Paris, 317. — La démolition du château et du donjon de Caen, 334. — Dénonce la municipalité de Bordeaux, 334, 335.—Fait rappeler Cochon et Briez, 335.—Annonce l'incendie de l'arsenal d'Huningue, 343, 352. —L'apparition devant Brest de plusieurs flottes anglaises, 344. — Fait décréter l'établissement de greniers d'abondance, 352, 365. — Annonce que les patriotes sont toujours persécutés à Toulon, etc., 365.—Fait dissoudre la force départementale; son rapport sur la situation de la république, 383. — Il le termine par l'annonce du cernement de Cambrai, 385. —Son rapport sur la motion de charger les envoyés des assemblées primaires de faire un appel au peuple, 395, 403, 412.—Fait envoyer Bellegarde à l'armée des Côtes de la Rochelle et adjoindre Prieur et Carnot au comité de salut public, 596.—Rendre un décret pour la recherche des causes de la disette dans le département de la Seine-Inférieure, 400.—Un autre pour assurer les subsistances de Paris, 406.—Annonce la retraite de Garat, 406. — Fait décréter la confiscation des propriétés françaises appartenant à des Espagnols, 410.—Envoyer Merlin et Rewbell à Orléans, 425, 426. —Bassal et Bernard dans le Jura, 426. — Communique des dépêches sur la situation de Lyon, 427. — Son rapport sur la levée en masse, 444, 448, 449, 468, 474.—Donne des détails sur la révolte de Montbrison, et fait envoyer plusieurs commissaires en mission, 451. — Dénonce une lettre faussement attribuée à Danton, 452. — Son rapport sur la réquisition des forces nationales, 474.—Il fait mettre les subsistances en réquisition, 493. — Envoyer à Brest Bréard et Trullard, 493.—Appuie l'envoi de commissaires dans le Mont-Blanc, 496. — Lit les différentes nouvelles des armées, que le comité de salut public a reçues, 509. — Annonce que des forges vont être élevées dans Paris pour la fabrication des armes, 512.—Fait rendre un décret sur l'uniforme national et annonce une victoire sur les rebelles de la Vendée, 528.—Fait décréter l'envoi de subsistances à Rouen, 542.—Donne des nouvelles de Toulon, de Lyon, et fait envoyer des commissaires à Poitiers, 557.—Annonce des troubles causés par les subsistances à Toulouse et dans les Pyrénées, et y fait envoyer des commissaires, 566.—Fait rappeler Duroy et Bonnet, etc., 567. — Annonce que les Piémontais se retirent, 567. — Que le comité a pris des mesures pour raviver l'esprit public; que les acteurs du théâtre de la Nation sont arrêtés, etc., 568.—Annonce l'arrestation d'un neveu de Pitt; fait organiser l'armée révolutionnaire; mettre en surveillance diverses classes d'individus, 591, 592, 593.—Adjoindre Billaud, Collot et Granet au comité de salut public, 595. — Présente une adresse aux départements du Midi, 595.—Annonce que le bombardement de Lyon continue, 596, 601. — Rend compte des mesures prises pour reconquérir Toulon, 601.—Annonce que Brunet est à l'Abbaye, 602.—Fait envoyer des commissaires à Rochefort et à La Rochelle, 625.—Rendre un décret sur la tenue des assemblées de sections, 625. — Fait part d'un échec de l'armée de Tuncq, et de l'arrivée à Nantes de l'armée de Mayence, 627, 628.—Annonce que Dunkerque est sauvé, 631. — Fait confirmer un arrêté concernant Despinassy; nommer Cartaux et Doppet en remplacement de Brunet et de Kellermann; éloigner de Paris les officiers démissionnaires, et autoriser le conseil exécutif à envoyer des agents dans l'intérieur, 634.—Répartir entre l'armée devant Lyon et celle devant Perpignan les fusils de Marseille; supprimer les droits de sortie et d'entrée perçus dans les colonies, etc., etc., 640. — Annonce la vente de blé faite par des Génois au département des Alpes-Maritimes, 652.—Lit des lettres de Lyon, Toulon, du Nord et de la Vendée, 665. — Fait part d'un complot tendant à livrer Strasbourg; fait accorder des secours aux réfugiés de Mayence, 672.—Présente un décret contre les propagateurs de fausses nouvelles, 688.—Propose de déporter tous ceux qui ne se sont pas montrés amis du gouvernement républicain, 689.—Donne des nouvelles des différentes armées, 715. — Son rapport sur l'acte de navigation, 718, 722. — Il rend compte des opérations du comité de salut public, 747.—Fait rapporter le décret rendu contre la commune de Dunkerque, à l'occasion de pillages, 756.—Décréter un secours pour les citoyens qui ont été obligés de sortir de Lyon, et donne des nouvelles de Lyon, de la Vendée et de l'armée de Mayence, 756.—Lit les nouvelles de Lyon, de Toulon, de la Vendée, du Jura, etc., 758. — Fait décréter que les réquisitionnaires remplaceront les trois quarts des garnisons, 765. — Fait organiser l'armée de l'Ouest, XVIII, 16. —Rend compte de la réponse de Lacombe à un parlementaire anglais, 20.—Son rapport sur la Vendée, 21, 30. — Il fait mettre en réquisition les bâtiments marchands des ports de l'Océan, 46. — Donne des nouvelles de l'armée devant Toulon et des autres armées, 47, 62.—Fait rendre un décret en faveur des gardes du ci-devant roi, 62. — Mettre un embargo sur les marchandises, d'exportation, 69. — Son rapport sur les mouvements contre-révolutionnaires de Beauvais, 84. — Il fait supprimer le bureau des consulats et réunir la régie des douanes au département des affaires étrangères, 85.—Annonce à Châteauneuf-Randon qu'il n'est pas rappelé, 86. — Fait prohiber la vente des marchandises anglaises, 87. — Rend compte du siége de Lyon et fait rendre un décret pour sa destruction, 103. — Fait adopter des adresses aux armées du Nord et de l'Ouest, 110. — Mettre à la disposition du ministre de la marine des fonds pour une mesure secrète; réduire le nombre des représentants à l'armée de l'Ouest, 120. — Décréter

d'arrestation Dubois-Crancé et Gauthier ; annonce un rapport sur les étrangers, 128. — Demande qu'on entende le rapport de Saint-Just sur la loi contre les Anglais, 142. — Fait amender la loi contre les étrangers, 149.—Décréter la translation à l'Abbaye de trois prisonniers autrichiens, 150. — Donne des nouvelles de Beauvais, 150. — Est dénoncé par Saintex, aux Jacobins, 154. — Fait mettre en liberté Dubois-Crancé et Gauthier, 167. — Rendre un décret relatif aux biens des rebelles de Lyon, 167. — Présente un aperçu de la situation militaire de la France ; fait rendre un décret contre les villes en rébellion, un autre contre celles qui se rendront avant l'assaut ; envoyer Châteauneuf-Randon en mission, 185, 186. — Annonce que la Vendée n'est plus, 195. — Fait décréter la suppression des fleurs-de-lys imprimées dans le corps du papier, 195. — Confier à une commission l'approvisionnement des armées, 195.—Envoyer aux armées et aux départements la nouvelle de la destruction des brigands, 207.—Donne des nouvelles de l'armée du Nord, 214.—Fait organiser la commission des subsistances, 275.—Suspendre le renouvellement des municipalités, 275.—Dénonce Fournier ; fait décréter l'expiration des pouvoirs des délégués des assemblées primaires et le rappel de plusieurs députés envoyés en mission, 291.—L'organisation de l'armée révolutionnaire ; le rappel et le remplacement de plusieurs commissaires, 312, 313. — Son rapport sur le maximum, 320.—Il fait décréter la destruction des villes qui donneraient asile aux rebelles, 325. — Annonce que les armées sont en mouvement ; fait confirmer la nomination de plusieurs généraux et le rappel de plusieurs commissaires, etc., etc., 334.—Donne des nouvelles des côtes de l'Ouest et de l'armée du Rhin, 339.—Fait conférer à Faure des pouvoirs illimités dans la Meurthe, 347. — Son rapport sur la Vendée, 353.—Il fait décréter que les citoyens ont le droit de supprimer les institutions religieuses qui leur déplaisent, 362. — Rendre un décret relatif à la réquisition pour la fabrication des armes ; un autre sur la validité des prises faites par les corsaires, 378, 380. —Donner des pouvoirs illimités dans la Nièvre à Noël Pointe, 400.—Annonce que Jourdan a été appelé pour combiner des mesures au Nord et sur le Rhin, 404.—Fait rapporter le décret relatif à la mise en accusation des députés, 418. — Annonce que les brigands fuient de toutes parts, 420. — Fait rendre un décret pour l'approvisionnement des marchés, 431.—Réhabiliter la mémoire de Calas, 438. — Annonce une insurrection à Gand et à Anvers, 438.—Fait rendre divers décrets sur les subsistances et les convois militaires, 439.—Rappeler Guimberteau et envoyer Francastel à Tours, 439.—Donne des nouvelles des armées et fait envoyer plusieurs députés en mission, 493, 494. — Combat l'établissement de procureurs nationaux, 502. — Annonce des succès dans la Vendée, 510.—Son rapport sur la situation politique de la république, 516. — Il est accusé de faiblesse aux Jacobins par Dufourny, 549.—Dit que la Convention seule doit gouverner, 558. — Veut qu'on étende la responsabilité des ministres à leurs agents, 559. — Fait défendre à toutes autorités de convoquer les comités révolutionnaires, 583. — Accorder des secours aux familles qui ont souffert du siége de Granville, 586. — Improuver l'adresse de la société populaire de Bastia contre Lacombe Saint-Michel, 587. — S'oppose à la suppression des ministres, 592. — Fait suspendre tout jugement contre Lebreton, 593. — Mettre des fonds à la disposition de la commission des subsistances, 594. — Casser le comité central des subsistances de l'Yonne, 598 — Envoyer un commissaire dans l'Ain, 599. — Propose de défendre aux autorités de s'immiscer dans les affaires religieuses, 603. — Donne des nouvelles des armées, 607. — Fait mettre Humbert en liberté, 608. — Suspendre les poursuites contre des citoyens de Roanne, 622. — Mettre les cordonniers en réquisition, et envoyer plusieurs députés en mission, 622. — Signale une fausse lettre de Toulon, signée *Barras* et *Fréron*, 623.—Son rapport sur la situation de Marseille, et décrets à la suite, 648, 654. — Il en fait rendre un contre les officiers qui ne seraient pas à leur poste, 655.—Son rapport sur la nouvelle et l'ancienne Vendée, 672. — Il donne des nouvelles des armées, 677. — Fait accorder une pension à la famille de Barra, tué par les rebelles, 678. — Son projet d'adresse aux habitants du Midi et à l'armée de Toulon, 700. — Il fait annuler les passeports pris par les brigands au représentant Bellegarde, 704. — Son rapport sur la révolte du bataillon des Tuileries, XIX, 6, 90, 95. — Il annonce des succès à Bayonne, des revers à Perpignan, et la déroute de l'armée de Charette, 30. — Fait donner à la commission des subsistances le droit de préhension, 30. — Déclarer le gouvernement anglais seul responsable des massacres de Gênes, 31.— Décréter le désarmement des communes séditieuses, 31. — Rendre un décret sur la prise de Toulon, 35, 38.— Envoyer Bô en mission dans la Marne et l'Aube, 50. — Nommer des commissaires pour rédiger le *Bulletin de l'envoi des Lois*, 50.— Décréter l'exclusion des étrangers de la représentation nationale, 54. —Lit la liste de ceux qui se sont distingués à Toulon, 58.—Son rapport pour l'examen des causes d'arrestation des patriotes, 59, 62. — Il annonce des revers à Perpignan, 70.—Fait décréter la mise hors la loi de Dufour, 71. — Adopter une adresse à l'armée des Pyrénées-Orientales, 71. — Décréter l'envoi aux écoles primaires de la gravure de l'héroïsme de Barra, 82. — L'inviolabilité des cantons suisses et autres pays, 98.—Son rapport sur les victoires des armées, des bords du Var à ceux du Rhin, 106, 109. — Il fait rendre un décret sur la construction de vaisseaux dans les ports de la Méditerranée, etc., 119.—Déclarer les subsistances communes dans les villes assiégées, 138, 144. — Décréter que trente mille fusils seront tirés de la Vendée, 139. — Adopter un réglement sur la police des armées navales, 140. — Ordonner la remise des dons patriotiques au chef-lieu de chaque district, 164.—Son rapport sur une action courageuse de Trullet et de l'équipage d'un bâtiment grec, 169. — Il annonce la prise du fort Vauban, 273. — Fait nommer Martin commandant des forces de la Méditerranée, 275. — Son rapport sur la nécessité de populariser la langue française, 317. — Il fait mettre en réquisition des officiers de cabotage et de commerce, 327. — Justifie Dalbarade, 342. — Son rapport sur la fabrication des armes et des poudres, 356, 361. — Autre sur l'armée du Nord, et décret à la suite, 398. — Il fait ôter aux généraux le droit d'ordonner des travaux de fortification, 401.— Annonce les nouveaux mouvements des rebelles dans la Vendée, 455. — Et une victoire sur les Espagnols, 457. — Fait régler l'exercice du droit de réquisition, 460. — Transférer à Metz l'école du génie de Mézières ; mettre en réquisition les fondeurs de caractères, 461.—Annonce des avantages du côté du Nord, de la Corse et de la Vendée, 480, 484, 502. — L'ouverture de l'école de fabrication des armes et des poudres, 509.—Fait étendre à la Meurthe et aux Pyrénées-Orientales le décret sur la langue française, 510. — Son rapport sur le tableau général du maximum, 527, 533, 538, 554. — Lettre de la société populaire de Tarbes en sa faveur, 546. — Il dénonce la vente d'un faux tableau du maximum, 569. — Fait décréter l'inviolabilité des agents étrangers, 611.— Décréter des fonds pour le service des charrois, 617. — Son rapport sur l'organisation des transports militaires, 626.—Il fait obliger les ouvriers cordonniers

à fournir deux paires de souliers par décade, 631.— Adopter une instruction sur le maximum, 631.—Son rapport sur la conspiration de l'étranger, 632. — Il fait assimiler les canonniers volontaires aux régiments d'artillerie, 651. — Rendre un décret sur les sabres de l'infanterie, 656.—Autoriser l'exportation des objets d'art et de luxe, 675. —Créer une commissiondes travaux publics, 681, 693.— Lit des lettres qui justifient Lapoype, 699. — Donne des détails sur la conspiration de l'étranger, 707. — Annonce que les inquiétudes cessent depuis l'arrestation des émigrés; fait rendre deux décrets, l'un sur les travaux publics, l'autre sur les poudres et salpêtres, 728.—Nouveau rapport sur le plan de la conspiration, 739. — Autre sur les tableaux du maximum, XI, 7. — Il fait adopter une adresse sur la conspiration déjouée, 22, — Rendre un décret sur l'habillement des troupes, et un autre sur le maximum, 27, 28.—Envoyer Thiri au tribunal révolutionnaire, 30. — Rendre un décret concernant les femmes et filles des émigrés, 39. — Annonce des prises maritimes; fait licencier l'armée révolutionnaire, 66. — Sa motion relative à l'arrestation des colons propriétaires, 68. — Il fait approuver l'épuration du conseil général et de l'administration de police de Paris, et annonce que les poursuites continuent contre les conspirateurs, 94.—S'oppose à tout privilége en faveur de Danton, 96. — Son rapport sur Marseille, 139.—Autre sur les prises maritimes, 144. — Il fait décréter des peines contre les autorités qui suspendraient les réquisitions de la commission des subsistances; ordonner une levée de chevaux et de charrettes, 158, 159, 164. — Proroger les pouvoirs du comité de salut public, 187. — Son rapport sur la prise du port d'Oneille et les succès de l'armée d'Italie, 218. — Il parle en faveur de la femme noble mariée à un citoyen, 235.—Rend compte de l'attentat commis à Auch contre Dartigoyte, 226, 236. — Fait rendre un décret relatif à la fabrication du salpêtre, 254. — Présente la liste des citoyens désignés pour remplir les commissions administratives, 256.— Annonce un revers à Catillon et la prise d'Arlon, 268.— Fait rendre un décret sur les traitements, 315.—Annonce des prises maritimes, et l'occupation du camp de César par Pichegru, 316.— Fait décréter des exceptions à la loi de police générale, 321. — Annonce des succès au Nord et au Midi, et la mort de Dagobert; fait rendre un décret relatif aux soldats qui abandonnent leur poste, 331.—Un autre sur les subsistances des invalides, 339.— Décréter l'érection d'une colonne dans le Panthéon, 339. — Rend compte des expériences d'artillerie faites à Meudon, 340.—Annonce la prise de Courtray, du Mont Saint-Bernard, d'Orméa, etc., 349. — Fait rendre un décret en faveur de l'armée d'Italie, de Bagdelonne et de Dagobert, 352. — Annonce des prises maritimes, la perte d'une frégate et la prise de Menin, 358. — Celle de Landrecies par l'ennemi; s'élève contre les alarmistes; donne des nouvelles de l'armée du Nord et des succès de la marine, 380. — Fait mettre en réquisition tous ceux qui manipulent et vendent les denrées de première nécessité, 382. — Annonce des succès aux Alpes et aux Pyrénées, et fait rendre un décret en faveur des armées victorieuses, 397.— Demande que les cendres de Viala et de Barra soient portées au Panthéon, 412. — Son rapport sur les moyens d'extirper la mendicité, 445. — Il annonce des prises maritimes et des succès aux armées du Nord et des Ardennes, 485. — Fait accorder des secours à ceux qui ont souffert de la guerre, 487. — Annonce de nouveaux avantages des armées des Pyrénées-Orientales et d'Italie, 510.—Fait compléter les membres des commissions exécutives, 511. — Son rapport sur le complot d'Admiral contre Robespierre et Collot-d'Herbois, 540, 558.— Il fait rendre un décret en faveur des communes qui ont sauvé la forteresse de Bouillon et la frontière des Ardennes, 549. — Son rapport sur les nouveaux succès au Nord et au Midi, 551.—Autre sur l'assassinat de Robespierre, par Cécile Renault, 580. — Il annonce l'arrestation d'un complice d'Admiral; analyse les crimes du gouvernement anglais, et fait décréter qu'il ne sera fait aucun prisonnier anglais ou hanovrien, 581. — Annonce quelques succès, et la perte de Kaiserlautern dans le Palatinat, 609. — Fait mettre en réquisition tous les individus employés à la récolte, 611. — Annonce des succès maritimes et la prise de Dinant, 619. — Fait décréter l'établissement d'une école de Mars, 622. — Annonce la reprise du fort Saint Elme, de Port-Vendre et de Collioure, 640.— Fait régler le costume des députés à la fête de l'Être-Suprême, et fixer le jour de la translation de Barra et de Viala au Panthéon, 660.— Son rapport contre les exagérés; il annonce les succès de l'armée des Pyrénées-Occidentales, 690. — Il appuie les mesures tendant à accélérer la marche du tribunal révolutionnaire, 697. — Dénonce des mouvements préparés pour la fête de l'Être-Suprême, 699.—Son rapport relatif aux réclamations contre le décret sur les rentes viagères, 702. — Il cite la coïncidence des manœuvres de l'intérieur avec ce qui se passe en Angleterre, où il n'est question que d'assassiner les patriotes, entre autres, Saint-André et Robespierre, 718. — Annonce la reprise des postes de Pirmasens et des Barricades, etc., etc., 743, 751. — L'arrivée de la flotte de la Chesapeack; un combat naval avec les Anglais; des prises hollandaises, et déclare que la guerre doit durer jusqu'à la destruction de la monarchie anglaise, 743, 751.— Annonce des succès maritimes et la prise d'Ypres, XII, 7. — Fait décréter que le président écrira une lettre de satisfaction au 4.e bataillon du Nord, 14.—Créer 1,405 millions d'assignats, 14.—Décréter la peine de mort contre tout capitaine de vaisseau, dont la ligne serait coupée par l'ennemi, 15. — Son rapport sur les comités de section, chargés de la distribution des secours, 22. — Proclamation du duc d'Yorck, sur son rapport concernant les prisonniers anglais et hanovriens, 44. — Il annonce de nouvelles prises, 76. — Fait modifier la loi sur les rentes viagères, 77. — Annonce la prise de Charleroy, et se plaint des entraves mises à la marche du gouvernement, 78. — Son rapport sur la prise de Fleurus, 93. —Autre sur la prise d'Ypres et de Bavay; il fait décréter que les barrières de Paris seront érigées en monuments publics, 110.—Annonce de nouvelles victoires et prises maritimes, 117. — Et d'autres succès dans la Belgique; présente l'extrait mortuaire des brigands coalisés, 125. — Annonce la prise de Tournay et d'Ostende; propose de passer au fil de l'épée les garnisons qui ne se rendront pas dans les vingt-quatre heures de la sommation, 153. — Son rapport sur les dénonciations faites contre Lebon, 772. — Il rapporte le trait sublime des marins *du Vengeur*, 173. — Annonce la prise du poste de l'Etoile, de Nivelles, Jemmapes, Sombref, etc., 175, 179. — Est élu président des Jacobins, 178. — Dénonce les exagérateurs; fait part d'un nouvel avantage sur les Autrichiens, et fait assurer aux marins le produit de leurs prises, 191.—Annonce la prise de Bruxelles, la jonction des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, et la saisie de faux assignats à Ostende, 196.—Son rapport sur la fabrication des armes et poudres, 218.— Autre contre des fêtes sectionnaires et les repas civiques, 233. — Il annonce des succès sur le Rhin, 235. — La prise de Tripstadt et la reddition de Landrecies, 242. — La prise de Newstadt, Spire, Louvain, Malines, etc., etc., 251, 254. — Rappelle aux Jacobins l'anniversaire du 14 juillet, 262. — Fait affecter le tiers des emplois militaires aux ac-

tions d'éclat, 264. — Annonce la prise de Namur et la fuite des Prussiens; fait l'éloge du gouvernement révolutionnaire, et parle des orages politiques qui semblent se préparer; fait adopter plusieurs décrets pour les réprimer, 266, 267. — Rend compte des heureuses opérations des armées; annonce une nouvelle théorie de contre-révolution à l'arsenal, etc., etc., 289. — Annonce la prise de Huy et de Saint-Trou, et fait un rapport sur la situation de la France, 302.—Annonce la prise de Nieuport et d'Anvers, 319, 331. — Fait adopter une adresse au peuple français, 327.—Demande l'impression du discours de Robespierre au 8 thermidor, 329. — Sa réponse aux accusations de celui-ci, 331. — Il signale l'espérance de l'ennemi de traiter avec une fraction de la Convention; fait supprimer le commandement général de la garde nationale, et charger la Commune de la tranquillité de Paris, 333. — Son rapport sur la conspiration de Robespierre; décret d'adresse à la suite, 340, 345, 358. — Il annonce la prise de Liége et du fort Lillo, 360. — Propose trois membres pour compléter le comité de salut public, 361, 362, 363.—Son rapport sur une nouvelle organisation des comités, 369.—Il donne des éclaircissements sur l'établissement de Meudon, 372.—Rend compte de nouveaux succès de l'armée du Nord, 379. — Annonce que les comités s'occupent de faire cesser la détention des patriotes, et présente un projet d'organisation de la 17.e division militaire, 387. — Fait adopter le plan de la fête du 10 août; annonce des prises maritimes, une victoire dans la vallée de Bastan, 403. — La prise de la grande terre Guadeloupe; fait organiser la garde nationale de Paris, 418. — Son rapport sur la prise de Fontarabie, 426, 433. — Il parle sur la liberté des détenus, 438. — Annonce la prise du port du Passage, de Saint-Sébastien et de Tolosa; et la violation de la capitulation de Collioure, 459.— Son opinion sur l'organisation des comités; il demande qu'on rapporte tout au gouvernement révolutionnaire, 476. — Annonce la prise de Trèves, 482. — Fait approuver les nominations aux emplois vacants dans l'armée, 483. — Annonce la reprise du Quesnoy et l'arrestation de quarante-un émigrés; il fait l'éloge de la découverte du télégraphe, 515. — Son rapport sur l'incendie de la maison nationale de l'Unité, 542.— Il rend compte des succès de Paoli, et fait envoyer plusieurs députés en mission, 551. — Annonce une nouvelle victoire sur les Espagnols, 559, 564. — Est dénoncé par Lecointe (de Versailles); décret qui déclare calomnieuse cette dénonciation, 612, 620, 626 629, 632, 637, 638. — Il sort du comité de salut public, 656. — Demande que le Code civil soit mis à l'ordre du jour, etc., 695. — Son opinion sur la division des biens nationaux, 709. — Sur l'agence de ces biens, 715. — Parle sur le supplice infligé à Drouet, à Bruxelles, 732.— Dit que les opérations de Meudon doivent rester secrètes; réclamations contre son discours, 752. — Défend les sociétés populaires, 784. — Son opinion relative à deux manuscrits de J.-J. Rousseau, offerts par sa veuve, XXII, 79.—Est accusé de complicité avec Robepierre; répond au reproche d'avoir été jaloux de celui-ci, 138, 139, 140. 141, 142.—Dénonce des rassemblements à Charenton, tendant à enlever 22 membres de la Convention, 307. — S'oppose à la levée du séquestre mis sur les biens des sujets des puissances ennemies, 466. — Développe ses vues sur le malaise où se trouve la chose publique, etc., 502, 506. — Provocation indirecte de Legendre contre lui, comme complice de Robespierre 601. — Décret pour l'examen de sa conduite; il en remercie la Convention, XXIII, 71.—Commission nommée à cet effet, 72.—Un de ses cousins accusé d'être l'auteur des calomnies répandues contre Tallien, 102. — Reproche fait à Carnot d'imiter ses calembourgs, 120. — Il est accusé de complicité avec Robespierre, 143. — Rapport sur sa conduite; il est décrété d'arrestation; se justifie, 288, 589, 591, 599. — Agitation de Paris attribuée au projet de le sauver, XXIV, 38.— Discussion sur sa mise en accusation, 44, 49, 55, 57, 62. 66, 74, 78, 82, 86, 88, 91, 92, 101. — Sa défense, 60, 63, 82, 88, 93. — Sa déportation prononcée dans la journée du 12 germinal, et réclamation contre ce décret, — Il est désigné, par Legendre, comme l'un des chefs des derniers mouvements, 151. — Dangers qu'il court à Orléans, 166. — Projet de révision de son jugement attribué aux conspirateurs du 29 germinal, 259.—Les comités sont autorisés à prendre des mesures pour sa déportation, 453. — Décret d'accusation demandé contre lui par Rouyer; Hardy veut qu'on déclare qu'il a mérité la mort, 523.—Il est traduit au tribunal criminel de la Charente-Inférieure, 547. — Auguis annonce qu'il est encore à l'île d'Oléron; Boursault dit que pour la première fois il a oublié de suivre le vent, 615. — Les administrateurs de Marennes annoncent qu'il est en route pour Saintes, 673. —Fréron demande son prompt jugement, XXV, 784.—Maintien du décret de déportation rendu contre lui, XXVI, 187. — Son évasion des prisons de Saintes, 367. — Opinions différentes de Camus et de Lamarque sur son compte, XXVII, 407.—Motion d'ordre de ce dernier en sa faveur, à l'occasion des dispositions d'amnistie maintenues dans la loi du 3 brumaire; sa déportation est confirmée, XXVIII, 478. — Débats sur la question de savoir s'il sera ou non excepté du rapport des lois inconstitutionnelles; Lamarque élève seul la voix pour lui, 699, 700.—Discussion relative à son élection au Corps Législatif, par les Hautes-Pyrénées, 700. — Elle est déclarée nulle, 711.— Une commission est chargée de présenter des mesures pour l'exécution du décret qui a ordonné sa déportation, 744. — Le Directoire donne des ordres pour qu'il soit arrêté à Bordeaux, XXIX, 657. — Tarteyron déclare qu'il lui doit la vie, et appuie la résolution sur l'amnistie, 754. — Faits cités contre lui, par Baudin (des Ardennes), qui désire qu'il vive en paix, mais oublié, 766. — Jourdain et Garat entreprennent sa défense, 767.

LARET DE LA LYS, membre du Conseil des Anciens.—Défend la résolution sur les fêtes décadaires, XXIX, 363.—Retrace le courage des conscrits de son département, 538.—Est élu secrétaire, 629.—Fait prohiber la vente des marchandises anglaises, 689.—Son rapport sur les élections des Bouches-du-Rhône, 787. —Il fait rejeter la résolution y relative, 811.—Et fait obliger les fournisseurs à rendre leurs comptes, 834.

BARETY, député des Hautes-Alpes à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 211, 253.

BARGHUM. — Est faussement accusé de fabrication de fausses lettres de change; refus d'accorder son extradition, XII, 474.

BARILLON, négociant. — Membre d'une députation du commerce de Paris, demande l'ouverture d'un emprunt pour une descente en Angleterre, XXIV. 106.—Est nommé commissaire de cet emprunt, 217.

BARJAVEL, accusateur public.—Est dénoncé par les habitants de Bédouin et par Rovère, XXII, 674; XXIII, 159.

BARJOLS. — Arrestation près de cette ville du courrier de Marseille, XXVIII, 622.

BARLETTI (mademoiselle), cantatrice italienne. — Ses débuts, VI, 196.

BARLOW (Joël), anglo-américain. — Est l'un des signataires de l'adresse de la société de Londres à la Convention, accompagnant un don patriotique de souliers, XIV, 593.—Sa lettre sur les vices de la constitution française de 1791, 660. — Il est reconnu citoyen français, XV, 491. — Sortie de Pitt contre son adresse à l'Assemblée constituante, XX, 686.

BARMONT (Perrotin, abbé de), député de Paris à la Constituante. — Est nommé secrétaire du clergé, I, 100.—Puis de l'Assemblée, 347. — Propose un délai d'un mois pour la déclaration des bénéfices, III, 307. — Son opinion sur la suppression des droits de triage, 522.—Défend le parlement de Bordeaux, 528. —Parle sur le traitement des évêques, IV, 702, 710. — Est arrêté à Châlons-sur-Marne, V, 263. — Demande à être entendu, 415.— Se justifie, 425.— Débats sur son affaire, 430, 462, 470. — Il est décrété d'accusation, 466, 473. — Réclame contre sa détention, 595. — Information contre lui au Châtelet, 670. — Il s'élève contre l'intervention du comité des recherches dans son affaire, 750. — Il est assigné pour être ouï, VI, 78.

BARNAVE, député du Dauphiné à la Constituante. —Ses observations sur la réunion des ordres, I, 33. —Son projet d'adresse au roi sur la vérification des pouvoirs, 66.—Il appuie la motion de Mounier sur la dénomination à adopter par les communes, 74.—Son projet d'adresse au roi sur la constitution de l'Assemblée, 84.—Appuie la motion du serment du Jeu de Paume, 89. —Y propose une adresse au roi, 90. —Vote, à l'issue de la séance royale, le maintien de tous les arrêtés précédents, 95.—Se plaint de ce que la salle des séances soit entourée de soldats, 99.— Vote le renvoi des ministres, 162. — Pense que la demande du rappel de Necker excède les droits de l'Assemblée, 166.—Demande l'organisation des gardes bourgeoises et des municipalités, et une justice légale pour les crimes d'état, 197.—Blâme l'abus des justices souveraines, 208. — Propose de retenir Bezenval, 256.—Appuie la déclaration des droits, 262. —Propose d'assurer un gage à l'emprunt, 316.—Appuie le projet de serment pour les troupes, 323. — Parle pour le *veto* suspensif, 413.—Demande si l'arrêté du 4 août sera soumis à ce *veto*, 462.—Motions à ce sujet, 468, 469.—Appuie la proposition de déclarer l'Assemblée inséparable du roi, II, 12. — Son opinion sur la durée de l'impôt, 15.—Il s'oppose à la délivrance de passeports aux députés, 23.—A la proscription des libelles lancés contre l'Assemblée, 32.— Combat la propriété du clergé sur ses biens, 53. — Appuie la demande d'une loi martiale, 77. — Est élu secrétaire, 88. — Son opinion sur la convocation des états du Dauphiné, 91.—Il soutient l'éligibilité des enfants des faillis, 101.—Combat le plan de division du royaume, 133, 160.—Demande le renvoi au Châtelet de l'affaire du parlement de Rouen, 177.—Combat la division des départements en neuf districts, 181.—Appuie la motion de mettre les scellés sur les chartriers, 184.—Celle de trois assemblées d'élections par département, 193.—Signale les intrigues des ennemis de la révolution, 196. — Veut que les députés soient élu par leur propre département, 197.—Son opinion sur le nombre des membres de chaque département, 204.—Il fait déclarer les états du Cambrésis incapables de représenter cette province, 207, 231.—Son opinion sur les pouvoirs des assemblées administratives, 224.—Combat la gradualité des fonctions publiques, 358.—Demande que des commissaires surveillent l'émission des billets de caisse, 439. —Soutient qu'aucun citoyen ne peut être exclu à raison de sa croyance ou de sa profession, 464. — Son opinion sur la formule du serment civique, III, 75.—S'élève contre le parlement de Rennes, 98.— Refuse aux municipalités le droit de fixer le prix de la journée de travail, 139. — Combat l'impôt sur le luxe et appuie la réduction à 3,000 livres du revenu des bénéficiers, 164. — Combat les prétentions de la république de Gênes sur la Corse, 194.—La sentence de réhabilitation proposée par Maury, 196.— Fait rejeter l'élection municipale à haute voix, 283.— Et un ordre de travail sur les finances, 335. — Conteste au roi le droit de juger les élections, 339.—Vote la destruction des ordres religieux, 355, 371. — Son opinion sur le traitement des moines et des Jésuites, 414, 416.—Il combat le projet qui met la force armée à la réquisition de l'autorité civile, 422. — Amende l'article relatif à l'emploi de la force militaire en cas de troubles, 452.—Réclame la réduction des dépenses et le prompt remplacement de la gabelle, 471.—Son opinion sur les droits de citoyen à accorder aux soldats, 496.—Son rapport sur les colonies, 552.—Présente l'instruction qui doit accompagner le décret y relatif, 682, 733.—Propose de décréter le principe de l'institution des jurés en matière civile, IV, 56.—Vote pour que les biens du clergé soient mis à la disposition de l'Assemblée, afin d'établir la confiance dans les assignats, 88. — Fait approuver la conduite de la municipalité de Montauban, 92.—Amender le décret de blâme rendu contre le parlement de Bordeaux, 205.—Combat l'article sur le rachat des droits casuels, 219.—Demande qu'il soit sursis à tout jugement militaire, 234.—Vote pour l'appel, 259.—Appuie la réélection des juges, 275.—Veut qu'ils soient élus et institués par le peuple, 289, 299.—Vote l'établissement d'un tribunal de cassation, 319. — Fait mander à la barre le maire de Nîmes, 346.—Son opinion sur le droit de paix et de guerre, 372, 374, 422, 428, 442.—Il appuie la proposition d'augmenter la solde des matelots, 553.—Son opinion sur le traitement des divers ministres, 555, 556.—Sur l'élection des évêques, 587.—Il appuie le décret contre le catholiques de Nîmes, 661.—Veut qu'on décide sans désemparer l'abolition de la noblesse, 678.—Parle sur l'admission des ecclésiastiques aux fonctions administratives, 685. —Demande qu'on retire à la municipalité de Nîmes la disposition des forces militaires, 686.—Parle sur le traitement des jeunes chanoines, 727.—Fait prier le roi de faire passer à Tabago les secours réclamés par les habitants, V, 16. — Discute la rédaction des projets sur l'ordre judiciaire, 49, 50, 51.—Fait décréter la remise au roi d'une lettre annonçant la formation d'un camp de Piémontais en Savoie, 63.—Son opinion sur la durée des fonctions des juges-de-paix, 79.—Il discute le projet de cérémonial pour la confédération générale, 89, 92. — Parle sur la hiérarchie militaire et l'organisation de l'armée, 171.—Inculpe la municipalité de Montauban, 237. — Pense que les soldats de la Guadeloupe accusés par leurs camarades, ne peuvent être punis que par un jugement légal, 244.—Interpelle Voidel au sujet du manifeste liberticide attribué à Condé, 253. — Fait décréter la translation à Paris de Bonne-Savardin, l'abbé de Barmont et Eggs, 264.—Blâme une adresse de l'assemblée générale de Saint-Domingue, 269.—Son opinion sur le service funèbre proposé en l'honneur des citoyens morts en défendant la liberté, 284. — Sur le projet relatif aux tribunaux de paix et à ceux de famille, 315.—Conteste sa mission à une députation qui se présente au nom de la commune de Paris, 366.— Duel entre lui et Cazalès, 380, 405.—Ses observations sur la réclamation du régiment de Languedoc, contre son rappel de Montauban, 394. — Il invoque l'ordre du jour sur un mémoire de Necker relatif aux pensions et aux grâces, 417.— S'oppose à la mise en liberté provisoire de Barmont, 427.—Réclame la condamnation de Frondeville à la prison, 449. — L'arrestation de Faucigny, 449.—Fait décréter Barmont d'accusation, 471. — Demande qu'on fasse connaître la conduite patriotique de plusieurs régiments, 484. —Que le roi soit prié de se porter médiateur entre l'Angleterre et l'Espagne, 490.—Fait ajourner la proposition d'une nouvelle création d'assignats, 511.— Parle sur le traitement des juges, 521. — Sa motion pour réprimer l'insurrection de Nancy, 531.—Sa proclamation à la garnison de cette ville, 539. — Il fait

voter des fonds pour les pauvres de Versailles, 545. —Dénonce un pamphlet contre les assignats, 615.— Attaque l'assemblée générale de Saint-Domingue, 706.—Justifie la conduite de Peynier, 764.—Défend le système des assignats, 771, 774.—Fait décréter que les membres de l'assemblée de Saint-Marc seront entendus, VI, 15.—Vote pour le projet de Chabroud, relatif à la journée du 6 octobre, 34.—Demande la remise des pièces relatives aux événements de Saint-Domingue, 40. — Fait décréter que cette remise aura lieu dans les quarante-huit heures, 47.—Son rapport sur la situation et les événements de cette colonie, 97, 102.—Il fait adopter un décret pour y ramener l'ordre, 107.—Vote pour le renvoi des ministres à l'occasion de l'insurrection de l'escadre de Brest, 169.—Est élu président, 207.—Menace Maury de le rappeler à l'ordre, s'il ne prouve ses allégations relatives à la perception de l'impôt, 297.—Fait décréter que les tribunaux des colonies seront soumis au tribunal de cassation, 347.—Demande l'arrestation de Roy pour avoir injurié l'Assemblée, 373.—Parle sur l'impôt du tabac, 396.—Sur la nomination des membres du tribunal de cassation, 407, 415.—Fait décréter que les commissaires de l'assemblée de Nimes seront mandés à la barre, 459, 460.—Prend la défense de la députation du nord de Saint-Domingue, 473.—Demande l'ajournement de la question de la franchise des ports, 475.—L'exécution de la constitution civile du clergé, 486.—Fait adopter un décret relatif aux troubles de la Martinique, 502, 504, 507.—Un autre sur les travaux publics, 545. — Combat l'imposition des rentes sur l'état, 546. — S'élève contre Cazalès dans l'affaire de Nancy, 582.—Demande le licenciement de deux régiments compromis dans cette affaire, 584.— Rédige la réponse de la société des Amis de la constitution au club des Petits-Pères, 585. — Blâme la conduite de la municipalité de Nancy, 587.—Sa motion contre les Français fugitifs, 672, 674. — Son opinion sur le refus du roi de sanctionner la constitution civile du clergé, 714.—Il fait interpeller les ecclésiastiques députés de prêter leur serment, et s'élève contre les lettres explicatives de plusieurs sur cet objet, VII, 30, 39, 44, 55.—Parle sur l'admissibilité à l'épiscopat, 63. —Il demande l'adjonction de six membres au comité de marine, 143. — Combat l'admission des preuves écrites dans la procédure par jurés, 165, 172.—Veut qu'on puisse tout dire sur les hommes publics, 167. —Refute les assertions de Malouet sur la situation des colonies, 179, 199.—Son rapport sur la situation de la Martinique et de Saint-Domingue, 216.—Il appuie le projet relatif aux prêtres réfractaires de la Somme, et dénonce le club monarchique, 226.—Fait décréter l'envoi de commissaires à Saint-Domingue et à Cayenne, 284.—Son opinion sur le nombre de voix nécessaire pour une condamnation, 287. — Prend part à la discussion sur la haute-cour nationale, 335.—Son buste est placé dans le lieu des séances de l'assemblée du nord de Saint-Domingue, 402. —Il demande une loi sur les obligations des membres de la famille royale, 442.—Son opinion sur l'arrestation de *Mesdames*, 470, 471. — Sur la résidence des fonctionnaires publics, 478, 486. — Appuie une demande de secours en faveur de Latude, 491.—Son opinion sur les troubles de Nimes, 493, 494.—Il attaque le considérant du projet sur la soumission à la loi, 501.—Demande compte de l'exécution de la loi contre les fonctionnaires absents, 516.—Sa motion relative à la réélection des membres des administrations, 533.—Demande la lecture d'une lettre des commissaires de l'assemblée de Saint-Domingue, 555.— Son opinion sur le projet d'organisation du ministère, 575.—Sur la régence, 687, 695, 696, 705, 714, 716. —Sur une dénonciation faite contre Goulard, 698.— Sur la garde du roi mineur, 724. — Parle contre un écrit signé des membres de la ci-devant assemblée de Saint-Marc, VIII, 14, 71.—Fait adopter une proposition relative aux honneurs à rendre à Mirabeau, 31. —Propose de réunir au comité colonial ceux de constitution, de marine, d'agriculture et de commerce, pour discuter l'affaire de Saint-Domingue, 74. —Demande que les ministres puissent être poursuivis en dommages et intérêts, 82.—Et que leurs fonctions soient déterminées par le Corps Législatif, 90.— Que la marine et les colonies ne fassent qu'un ministère divisé en deux sections, 96. — Fait décréter que la justice, la marine et les colonies, la guerre, et les affaires étrangères formeront quatre départements séparés, et que l'intérieur sera divisé, 105.— Donne lecture d'une lettre des membres de l'assemblée de Saint-Domingue, rétractant leurs opinions erronées, 220, 221.—Son opinion sur la réunion d'Avignon à la France, 297.—Sur le droit d'affiche, 362. —Sur les droits politiques des colonies, relativement à l'esclavage des nègres, 371, 375, 384, 386, 387, 396, 397, 401, 403. — Annonce de son portrait, 512. — Il fait décréter la peine de mort contre le député qui aura trafiqué de son opinion, 693.—Lors de la fuite du roi, demande qu'on invite les citoyens de Paris à se tenir en armes, 716.—Fait nommer un comité chargé de revoir la rédaction des décrets, 720.—Demande que le mémoire du roi soit signé de Laporte et du président, 723.—Est envoyé à Varennes par l'Assemblée, 734.—Rend compte de sa mission, 751, 764.—Combat les principes de Talleyrand sur la baisse du change, 770, 772.—S'oppose à la suppression du contreseing, IX, 33.—Son opinion sur l'inviolabilité du roi, 128, 143.—Il fait décréter l'impression de la réponse du président à la municipalité de Paris, au sujet de l'émeute du Champs-de-Mars, 166.—Son opinion sur le projet relatif à la discipline de l'armée, 219.—Appuie la suppression de la garde nationale soldée de Paris, 303.—Demande à combattre un projet de décret contre les prêtres réfractaires, 306.—Fait approuver la conduite du département de Seine-et-Marne, 333.— Propose d'insérer dans la constitution l'article qui abolit l'inégalité des partages, 347.—Ses observations sur celui relatif aux représentants de la nation, 364.—Sur la condition du marc d'argent, 376. — Il repousse les reproches de Guillaume contre le comité de révision, 395.—Son opinion sur la présence des ministres dans le Corps Législatif, 411.—Sur les articles relatifs aux délits de presse, 462.—Prétend que le décret sur les colonies a été mal reçu à Saint-Domingue, 474.—Son opinion sur les droits politiques des membres de la famille royale, 492.—Sur les conventions nationales, 555. —Sur les assemblées de révision, 561. — Sur l'exercice du droit de révision, 572. — Est accusé de vouloir la révocation du décret sur les colonies, 605. —Sa réponse, 605, 606.—Discute les points politiques qui les concernent, 613.—Son rapport et décret à la suite sur cet objet, 755, 758, 768, 771, 795.—Il fait accorder une gratification à l'imprimeur Baudouin, X, 5.—Projet qu'on lui attribue de renverser la constitution, XII, 10.—Sa note sur un discours de Guadet relatif aux colonies, 99.—Plan de contre-révolution concerté avec lui; il est décrété d'accusation, XIII, 431. —Texte de l'acte rédigé contre lui, 541.—Lettre que lui écrit d'Aiguillon, 579.—Il est traduit à l'Abbaye, XVIII, 365.—Transféré à la Conciergerie, 472.—Est condamné à mort, 544.—Son exécution, 549.

BARNET, aumônier de la garde nationale.— Présente sa femme et ses enfants à l'Assemblée législative, XI, 192.

BARNEVILLE.—Reçoit 200,000 livres pour établir une fabrique de mousseline fine, XXII, 615.

BARNEY, armateur du corsaire *la Vengeance*.— Prises maritimes faites pour son compte, XXVII, 617.

BARON, député de Reims à la Constituante.—Demande un congé, IV, 691.

BARON (P.), dit Channois, ex-noble. — Est condamné à mort, XX, 200.

BARON, horloger. — Est condamné à mort, XXI, 200.

BARON, soldat. — Condamné à mort, XXI, 104.

BARON, vigneron. — Condamné à mort, XXI, 16.

BAROUD. — Est accusé dans l'affaire de Veymeranges, XXVIII, 339, 340. (*Voyez* ce nom.)

BARRA (Joseph).—Eloge de sa bravoure; pension accordée à sa famille, XVIII, 678.—Sa mort héroïque; les honneurs du Panthéon lui sont décernés, XIX, 81; XX, 412.—Présentation à la Convention de son buste et de sa famille, 603. — Décret sur sa panthéonisation, 660.—Sa mère est présentée aux Jacobins qui acceptent l'offre de son buste, 682.—Pièces de théâtre sur son action héroïque, XXI, 138. — Rapport de David sur la fête de son apothéose, 277.—Invitation aux poètes de la célébrer; stances à ce sujet par Andrieux, 314.—Programme de sa fête, hymne par d'Avrigny, 323.—Ajournement de la fête, 341.

BARRAN (Agathe Jolivet, femme).—Est condamnée à mort, XIX, 127.

BARRAS (J.-P.), député du Var à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 208, 253. — Représentant près l'armée d'Italie, annonce les mesures prises pour reconquérir Toulon, XVII, 601. —Son arrêté contre Despinassy; réponse de celui-ci, 634, 657.—Plaintes des sociétés populaires du Midi contre lui, XVIII, 287.—Il annonce qu'il a mis un embargo sur les navires génois, 384. — Accorde des indemnités aux patriotes des Bouches-du-Rhône, 385. —Son éloge, 391.—Fausse lettre signée de lui datée de Toulon; il la dément, 623; XIX, 63. — Met Marseille en état de siége, XVIII, 647, 655.— Annonce la fusillade des rebelles de Toulon et la confiscation de leurs richesses, XIX, 64, 122.—Est proclamé aux Jacobins l'un des sauveurs du Midi, 102. — Annonce l'entrée de bâtiments ennemis dans le port de Toulon, 193.—Est chargé de prononcer sur l'arrestation de Mévolhon, 272.—Annonce la disparition des vaisseaux anglais de la rade d'Hyères, 328.—Demande à se justifier, 665.—Est nommé, au 9 thermidor, commandant de la force armée de Paris, XXI, 340.—Rend compte de l'état de cette ville, 341. — Annonce le calme et la joie qui y règnent, 356. — Se démet de son commandement, 364. — Demande que le commandant de la 17.e division militaire n'ait plus d'influence sur la force armée de Paris, 372. — Est élu secrétaire, 393.—Demande la levée des scellés mis sur les papiers de Robespierre, 447. — Communique des arrêtés pris par la commune au 9 thermidor, 496.—Pense que la Convention ne veut pas dissoudre les sociétés populaires, 728.—Réclame contre le discours de Barère sur l'établissement de Meudon, 752. — Ses accusations contre Bayle et Granet, XXII, 57.—Accusé de dilapidations, demande à se justifier, 58.—Examen de sa conduite et décret qui le disculpe, 157.—Ses inculpations contre Escudier, 242.—Il entre au comité de sûreté générale, 436.—Réclame le secret des lettres, 708. — Demande que la lutte cesse entre les membres de la Convention, XXIII, 101. — Combat la radiation de Levrault de la liste des émigrés, 166. — Une motion en faveur des émigrés du département du Rhin, 167, 168.—Fait rendre un décret pour la célébration du 21 janvier, 175. — Parle en faveur des indigents, 264.—Annonce d'importants renseignements sur les colonies, 288. — Accuse Duhem de provoquer la guerre civile, 326. — Est élu président, 399. — Est envoyé aux Indes-Orientales, 532. — Le 12 germinal, déclare que la Convention fera tout pour le peuple, XXIV, 114.—Fait l'éloge des citoyens de Paris, 115.—Demande la prompte organisation de la constitution, 116. — Dit qu'il n'y a d'autre Convention que celle du 9 thermidor, 118.— Fait mettre Paris en état de siége et nommer Pichegru au commandement de la force armée; il lui est adjoint, 119. — Annonce que la Convention va être entourée par 30,000 hommes, 121.—Dénonce Amar, 124.—Dépose les pouvoirs que la Convention lui avait remis, 159.—Est chargé de protéger les arrivages de grains à Paris, 213.—Projet de l'arrêter attribué aux conspirateurs du 29 germinal, 259. — Il annonce le succès des mesures employées pour faire arriver les subsistances, 461, 553. — Fait traduire Féru devant la commission militaire de Paris, 563. — Annonce la répression des troubles de Saint-Omer, XXV, 422. — Demande l'arrestation des agents de la commission des approvisionnements, 651. — Entre au comité de sûreté générale, 651.—Ses réflexions sur la situation de la république, 679.—Il propose des mesures contre les séditieux et les journalistes, XXVI, 67. — Annonce l'arrestation de Montaran, 68. — Parle contre les meneurs des sections de Paris, 114. — Demande la permanence de l'Assemblée, 115. — Est nommé commandant de la force armée de Paris et de l'intérieur, 119. — Annonce que les sections des Thermes et des Gardes-Françaises sont prêtes à défendre la Convention, 119. — Rend compte du combat du 13 vendémiaire, et de la défaite des rebelles de la section Lepelletier, 132, 133, 134. — De la situation de Paris, 165, 172.—Présente les officiers qui ont combattu pour la Convention, 175. — Fait l'éloge de Bonaparte et décréter sa promotion au grade de général en second de l'armée de l'intérieur, 177.—Nouveau compte de la situation de Paris, 187, 234.—Il appuie le projet sur la détermination des délits, 210, 211.— Provoque des mesures contre les royalistes, 227. — Son rapport sur les journées des 12, 13 et 14 vendémiaire, 277, 281. — *Fait charger la commission* des cinq de présenter des moyens pour adoucir les maux du peuple, 296.—Renvoyer aux comités la demande relative aux fonctionnaires publics destitués depuis le 9 thermidor, 330.- Donne sa démission de général de l'armée de l'intérieur, 343.--Est élu membre du Directoire, 354, 358.—Accepte, 362, 364.—Est inculpé au sujet de dénonciations contre Isnard, XXVIII, 116. — Sa déclaration à ce sujet, 118.—Ses réponses, comme président, aux ambassadeurs de Naples, de Sardaigne, de Tunis, d'Espagne et des Etats-Unis, 502, 517. — Son discours à l'anniversaire du 21 janvier, 529. —Il est désigné pour avoir fait éprouver de mauvais traitements au journaliste Poncelin, dans le Luxembourg, 538.—Pièce qui le justifie de cette imputation, 551.—Message des Cinq-Cents au Directoire pour savoir quel était son âge, lors de son entrée en fonctions, 751.—Réponse à ce sujet, 752.—Prend la présidence du Directoire, XXIX. 74. — Son discours à Bonaparte, 90.—Autres à Joubert et à Andréossi, 94. —Sa réponse aux négociants ouvrant l'emprunt contre l'Angleterre, 106.—Son discours sur le 21 janvier, 136.—Il écrit, en qualité de président, à Schérer, nommé général en chef des armées d'Italie et de Naples, 614. — Répond aux discours prononcés lors de la présentation des drapeaux conquis par l'armée d'Helvétie, 634.—Message, signé de lui, annonçant que (Merlin de Douai) et Reveillère Lepeaux ont donné leur démission, 716.—Est dénoncé par les administrateurs de l'Ardèche comme auteur des revers des armées, 759.—Sa démission, 884, 886.—Ouvertures faites par lui à Bonaparte, 888, 892.

BARRAS (M.-M.-A.) ci-devant avocat.—Son procès, XX, 191.—Il est condamné à mort, 203.

BARRAS (de) du Languedoc.—Est coupé en morceaux, I, 275.

BARRAS (Basses-Alpes). —Suspension des administrateurs de cette commune, XVI, 724.

BARRE, député par la ville de Nantes. — Peint l'état déplorable de cette ville, XVI, 296.

BARRÉ, littérateur.—Établit, avec Piis, le théâtre du Vaudeville, VIII, 108.—Son vaudeville de la *vallée de Montmorency*, XXIX, 289.

BARRÉ (J.-L.), maire de Dun. — Est mis en liberté, XXII, 263

BARRÉ, négociant à Paris.—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XIX, 204.

BARRÉ, procureur.—Est élu membre du département de Paris, VII, 307—Condamné à mort, XX, 668.

BARRÉ (Ch.-M.), ex-receveur des aides. — Est condamné à mort, XIX, 109.

BARRÉ (J.-Fran.), sellier.—Est acquitté, XVIII, 692.

BARRÉ, secrétaire-général de l'armée catholique et royale.—Se soumet aux lois de la république, XXIV, 419.

BARREAU (Louis), député d'Eure-et-Loir au Conseil des Anciens.—Est nommé secrétaire, XXVIII, 673.—Appuie la résolution relative aux transactions antérieures à la dépréciation du papier-monnaie, 737.— Combat celle sur les créanciers des émigrés, comme contraire aux principes inviolables de la propriété et des stipulations, XXIX, 318.

BARRÈRE (J.-P.)— Motion honorable de son don patriotique, XX, 734.

BARRÈS, grand-archidiacre. — Est condamné à mort, XXI, 175.

BARRET (Nathaniel).—Est nommé consul de Massachusset à Rouen, V, 485.

BARRICADES (le poste des) dans les Alpes.—Sa reprise par les Français, IX, 753.

BARRIÈRES. — Rapport de Goudart et décret qui recule celles de la France, VI, 256, 262.—Opinions pour et contre l'impôt des barrières, XXIX, 60.—Instruction sur son établissement, XXIX, 499.—Lettre du ministre de l'intérieur à ce sujet, 622 *bis*. (*Voyez* Droits de passe et Routes.)

BARRINGTON, déporté à Botany-Bay.—Y devient juge-de-paix, XXIX, 78.

BARRINGTON, membre du parlement irlandais. —Son différend tumultueux avec le procureur-général, XXIX, 674.

BARRIS, député du Gers à la Législative. — Son opinion sur le remplacement des membres des directoires administratifs, XI, 608.

BARROIS (D.-F.)—Est condamné à mort, XIX 66.

BARROT (J.-A.) député de la Lozère à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 165, 192, 252. — Il parle sur l'organisation des comités, XXI, 658.— Membre du Conseil des Anciens, fait annuler les élections de Lannion, XXVII, 695.—Propose le rejet de la résolution complétive de celle qui établit les cours martiales maritimes, XXIX, 309. — La fait rejeter, 319. — Défend celle relative aux prises maritimes, 603 *bis*.—Est élu secrétaire, 823.—Son rapport sur le personnel de la marine, 858.

BARRUCAND.—Dénonce la pièce du *Congrès des Rois*, XIX, 645.

BARRUEL (Etienne).—Son plan d'éducation nationale, IX, 52, 207.

BARRUEL-BEAUVERT, auteur des *Actes des Apôtres*. — Est accusé d'avoir écrit d'infâmes calomnies contre Bonaparte, XXVIII, 556, 558.

BARRY, membre des Jacobins.—Est arrêté, XXII, 237.

BART (Jean-Baptiste).—Acquitté, sera détenu jusqu'à la paix, XIX, 196.

BARTELS (de) commandant de Manheim. — Satisfaction que lui demande le général Hatry, XXIX, 155.

BARTENSTEIN.—Lettre de cette ville sur la promesse exigée des prêtres, XXVIII, 523.

BARTENSTEIN (comte de). — Est nommé ministre de l'empereur au congrès de Bâle, XXVI, 105.

BARTENSTEIN (les frères), barons belges.—Arrêté du Directoire qui les inscrit sur la liste des émigrés, comme employés à Vienne, XXIX, 347.

BARTH (A.-M.), fournisseur. — Est condamné à mort, XX, 560.

BARTHE (J.-B.), receveur de Verdun. — Est condamné à mort, XX, 359.

BARTHE, évêque du Gers. — Son discours à la barre de l'Assemblée nationale, VII, 651.—Est décrété d'arrestation et traduit à la barre, XVII, 167. — Est renvoyé au comité de sûreté générale, 393.

BARTHEL, général. — Commande provisoirement l'armée du Nord et des Ardennes, XVII, 316.

BARTHÉLEMY. — Réclame le paiement de sa bibliothèque et de ses meubles restés au Temple, XVI, 667.

BARTHÉLEMY, chargé des affaires de France à Mayence. — Dément le bruit d'une correspondance du roi avec l'électeur de Mayence, XI, 269.

BARTHÉLEMY, peintre. — Participe aux secours accordés aux savants et artistes, XXIII, 130.

BARTHÉLEMY, secrétaire d'ambassade à Londres. — Annonce au cabinet de Saint-James l'acceptation de la constitution par le roi, X, 78.—Est nommé ambassadeur en Suisse, 665, 670. — Prête serment, XI, 201. — Reçoit l'assurance de la neutralité de Berne, XII, 390, 574. — Est admis par le canton de Zurich comme ambassadeur de la république, XV, 626. — Lettre que lui écrit l'avoyer de Berne sur la neutralité de la Suisse, XVI, 342. — Sa réponse à un citoyen de Strasbourg qui lui avait dénoncé une gazette de Zurich, XVII, 58. — Il reçoit l'ordre de faire expulser les émigrés de la Suisse, XXIII, 41.—Sa réception par l'état de Bâle, 336. — Il y ouvre des conférences de paix, 361.—Sa réponse au chancelier de cet état, 370. Le baron de Goltz lui communique les instructions du roi de Prusse, XXIV, 177.—Il signe le traité de paix de la Prusse avec la France, 189. — Lettre que lui adresse le ministre prussien sur la paix avec l'empire, XXV, 777.—Il reçoit un présent du roi de Prusse, XXVI, 9. — Fait arrêter trois envoyés du Directoire à Constantinople, XXVII, 257.—Notes officielles entre lui et Wickam, relatives à des ouvertures de paix, XXVIII, 246. — Sa note au sénat helvétique sur un plan d'invasion par Bâle, 258.—Le canton de Bâle lui proteste de son zèle à maintenir la neutralité, 260. —Sa correspondance avec ce canton relative à l'invasion des émigrés, 296. — Note par laquelle il demande aux cantons suisses l'expulsion des émigrés et déportés français, 362. — Autre sur la violation du territoire suisse par les Autrichiens, 510. — Lettre par laquelle le général Kilmaine l'engage à réclamer contre le commandant de Lugano, 586.— Dénonce au gouvernement suisse la dame Rippel et le comte Montjoie pour fait de conciliabules secrets, 623. — Dément le bruit que le général Férino avait reçu la visite du général autrichien Bolza et de deux émigrés, 650. — Démarches faites auprès de lui, relativement aux bailliages italiens, 672.—Est élu membre du Directoire, 714, 717. — Honneurs qui lui sont rendus par les Suisses ; son acceptation et détails sur son installation au Directoire, 720. — Son discours à ce sujet, 721.—Sa lettre à l'état de Bâle, pour l'informer de sa nomination, 723. —Proteste contre les opérations du Directoire, 748.—Est gardé à vue, 793.—Est déporté au 18 fructidor, 796.—Notes qui le concernent, trouvées dans les pièces de la conspiration Brottier et autres, 808. — Part pour le lieu de sa déportation, 812.—Merlin (de Douai) lui succède, 818.—Lettre à lui écrite par le général Moreau, contenant des preuves de la trahison de Pichegru, 821. — Est embarqué à Rochefort, XXIX, 15.—Article contre lui, 180.—Faits le concernant, 213.—Détails de ses occupations dans le lieu de sa déportation, 339. — Quitte ce lieu et est inscrit sur la liste des émigrés, par ordre du Direc-

toire, 440.—Son départ de Londres où il s'était réfugié, 789.

BARTHÉLEMY, de Marseille.—Détails de son supplice ; il est comparé à Châlier, XVIII, 302.

BARTHÉLEMY, de la Moselle, membre du Conseil des Cinq-Cents.—Fait une motion d'ordre sur l'organisation de l'école polytechnique, XXIX 317.—Une autre sur les hôtels des monnaies, et propose d'en établir un à Metz, 656. — Une autre sur la situation et les forces militaires de la république, 701.—Son rapport sur l'école polytechnique, 744. — Dit que le général Lefebvre a perdu l'esprit ou est dans l'erreur, relativement à l'ordre qu'il prétend avoir reçu de la commission des inspecteurs, concernant la garde du Corps Législatif, 779.

BARTHÉLEMY (abbé).—Sa réception à l'Académie française, II, 394.—Mot de lui cité en faveur du système de Dupuis sur l'origine de tous les cultes, XXV, 737. — Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 232.

BARTHÉLEMY, (Courcé), adjoint à la garde du cabinet des médailles de la bibliothèque nationale.—Envoie à la Convention des épreuves d'une médaille du temps des troubles de la France, XX, 110. — Motion de le maintenir à le garde du cabinet des médailles, 391.

BARTHÉLEMY-RECOLÈGUE, salpétrier. — Ses procédés pour la fabrication de la poudre, XI, 272. — Il est dénoncé par l'agence des poudres, XXVI, 575.—Révocation de la concession qui lui avait été faite du domaine des Carmélites, XXVII, 656 ; XXVIII, 3.

BARTHÉLEMY (A.), homme de loi.—Est condamné à mort, XX, 352.

BARTHÈS-MARMORIÈRES (Antoine).—Est désigné comme émigré et protégé par l'ambassadeur Barthélemy, XXIX, 180. — Naturalisé Suisse, est réintégré sur la liste des émigrés, 404.

BARTHOUIL, administrateur des Landes.—Décret d'arrestation contre lui, XVII, 443.

BARTOL, curé.—Elu évêque de la Drôme, VII, 578.

BAS.—Nouvelle méthode de fabriquer les bas, VII, 195. — Annonce de bas sans couture, 454.

BASKERVILLE, imprimeur anglais. — Destruction de sa maison par desséditieux à Birmingham, IX, 209.

BASQUIAT, député de Dax à la Constituante.—Réclame contre l'appel nominal relatif au renvoi des ministres, VI, 258.

BASSAL, curé de Versailles, député de Seine-et-Oise à la Législative.—Justifie les patriotes d'Avignon, XI, 646. — Demande l'ajournement du projet concernant les créanciers des princes émigrés, XII, 151.—La mise en accusation de Brissac, 531.—Dénonce la section des Tuileries, XIII, 711. — Elu à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 168, 205, 253.—Il demande qu'il ne soit rien statué avant son rapport sur Sillery, XVI, 316.—Fait décréter que le président écrira une lettre de consolation à la veuve de Dampierre, 557. — Son opinion sur la mise en liberté de Maulde, 452. — Il est envoyé dans le Jura, XVII, 426. Ecrit que les troubles s'apaisent, 759. — Est élu secrétaire, XIX, 271. — Se plaint de l'oppression des patriotes à Versailles, 699.—Et dénonce les aristocrates de cette ville, XX, 5. — Dénoncé par Dumas, se justifie, 77, 105. — Fait rappeler les députés en mission dans les départements, XXI, 620. — Décréter que les comités rendront des comptes décadaires, 674. — Accuse le département de l'Ain de fédéralisme, 722. Présente aux Jacobins l'adresse arrêtée la veille en faveur des patriotes détenus, 730.—Dénonce les continuateurs de Brissot, Carra et Gorsas, 785. — Ainsi que Lamotte, 788. — Demande un rapport sur l'état du département de l'Ain, XXII, 27. —Son opinion sur le décret relatif à la conspiration de Marseille, 34. — Se plaint de l'oppression des patriotes, 44. — Préside les Jacobins, 98.—Son opinion sur les arrestations opérées dans le département de l'Ain, 99. — Fait déclarer que Lons-le-Saulnier n'est plus en rébellion, 178.—Se plaint aux Jacobins de l'oppression des patriotes, 262.—Approuve le décret sur la police des sociétéspopulaires, 270.—Son opinion sur la révolution du 31 mai, 346.—Dénonce Mainoni, XXIII, 627. —Appuie un projet en faveur des administrateurs du Jura, XXIV, 6. — Dénonce le projet de détruire Paris, 68.—Est dénoncé par Dumont, 551. — Autre dénonciation contre lui, 636.—Il demande la réintégration de Huard, 119.—Est nommé secrétaire général du consulat de Rome, XXIX, 177. — Son éloge par le général Berthier, 344.—Part subitement de Rome, pour se rendre à Milan, 468. — Fait partie du gouvernement provisoire de la république napolitaine, 610. — Arrêté du Directoire qui le considère comme ci-devant citoyen français, et ordonne sa traduction devant un conseil de guerre comme prévenu de vols à Rome et dans l'état de Naples, 612 *bis*.—Y est traduit, 664.

BASSANO. — Marche de l'armée d'Italie sur cette ville, XXVIII, 573.

BASSENGE, patriote liégeois. — Est excepté de l'amnistie, XIII, 633. — Rentre dans ses foyers, XIV, 705.

BASSET, banni de l'Ile-Saint-Pierre-Miquelon. — Est autorisé à rentrer, XII, 613.

BASSET, adjudant.—Monte en grade, XVII, 127.

BASSET (J.-B.), perruquier. — Est condamné à mort, XIX, 231.

BASSET-LAMARELLE, président du grand conseil.—Est condamné à mort avec son fils, XXI, 192.

BASSEVILLE, agent français à Rome.— Est assassiné à Rome par le peuple ; décret à ce sujet ; adoption de son enfant ; pension accordée à sa veuve, XV, 347.—Détails sur son assassinat ; édit du pape à ce sujet, 417, 511, 521.—Les lambeaux de ses vêtements sont envoyés à sa veuve, XVI, 293.

BASILY-GUINI, capitaine grec.—Reçoit le titre de citoyen français, XXIII, 270.

BASOCHE (volontaires de la).—Sont présentés à la commune de Paris, III, 623.—Déposent leurs drapeaux dans l'église Notre-Dame, IV, 732.

BASTAN (vallée de). — Victoire des Français, XXI, 403, 406.

BASTÉRO, capitaine.—Instruction de son affaire ; il est accusé d'avoir tiré sur des bâtiments algériens, XVI, 549.—Son exécution, 591.—Pétition de ses héritiers, relative à la radiation des militaires inscrits sur la liste des émigrés, XXIX, 309.

BASTHALLON (Marie Anne).—Tue un loup enragé, XXIV, 344.

BASTIA. — Griefs de cette ville contre le régiment du Maine, III, 115.—On y célèbre la réunion de la Corse à la France, III, 231.—Les doctrinaires de son collége sont rétablis dans la jouissance de leurs biens, VII, 375. — Insurrection fanatique, VIII, 694 ; IX, 85, 149. —Rétablissement du calme, 467. — Les Anglais y sont battus ; imputations du club Paoliste, contre Lacombe-Saint-Michel, XVIII, 280. — Improbation de l'adresse de la société populaire contre ce représentant, 587. — Défaite des Anglais et des Paolistes devant cette place, XX, 545.—Formation d'un parlement à l'instar de celui d'Angleterre, XXIV, 41.—Les Anglais en sont encore expulsés, XXVIII, 479.—Marche des rebelles sur cette ville, XXIX, 135. (*Voyez* Corse.)

BASTIE-BATIER. — Est condamné à mort, XXI, 55.

BASTIER, notable d'Aix. — Dénonciation contre lui, XVI, 697.

BASTILLE (la).—Sa destruction demandée par le tiers-état de Paris. *Introd.*, 573.—Etat de ses forces, I, 179. — Distribution du fort, 180. — Siége, 185. —

Le peuple pénètre dans la citadelle, 188. — Perquisition dans le fort, 194.—Remise de ses clefs à Brissot ; délivrance de sept prisonniers; leurs noms ; notice historique sur ce fort, 195.—Traitement infligé aux prisonniers, 201. — Le comité des Douze est autorisé à réclamer les pièces qu'on y a trouvées, 373.—Arrêtés sur sa démolition, 586, 588.—Mémoires authentiques pour son histoire, intitulés : *La bastille dévoilée*, II, 285, 325 ; III, 650; IV, 626, 666 ; V, 46, 564.—Excès des ouvriers préposés à sa démolition, II, 315.—Offre de sa dernière pierre à l'Assemblée, III, 315.—Sa prise, gravure par Thevenin, 538. — Notice sur sa démolition, IV, 175, 267. —Découverte de deux squelettes dans ses débris, 359.—Sa place est destinée à un monument consacré à la liberté, 293, 436 ; V, 118; X, 288.—Plan de la Bastille, V, 47.—Ode et discours sur sa prise, 458, 466.—Modèle de cette forteresse fait avec une de ses pierres, 551. — Les frais de sa démolition sont mis à la charge de la nation, VI, 46.—Lettre de Pélissery, y détenu pendant onze ans, XI, 336. — Médaille des députés frappée avec le fer des chaînes de la Bastille, 612. — Décret pour la formation d'une place et l'érection d'une colonne sur son terrain, XII, 686.—Autre pour en poser la première pierre, XIII, 126.—Détails de cette cérémonie, 236.—Article contre le monument à y élever, 258.—Décret sur le même objet, XVI, 224.—Brisement des attributs gravés sur la première pierre de ce monument, 330.—Les droits de l'homme gravés sur une de ses pierres, XVII, 365. — Accusations de dilapidation dans sa démolition, XIX, 703. (*Voyez* Journées 14 juillet.)

BASTILLE (vainqueurs de la). — Leur mémoire à l'Assemblée nationale, III, 177. — Décret pour leur récompense, IV, 674 ; VI, 676 ; VII, 150. — Ils renoncent à la médaille qui leur a été accordée, IV, 723. — Pompe funèbre décrétée en l'honneur de ceux de ces citoyens morts pour la défense de la liberté, V, 283.—Dénonciation d'un arrêté pris par eux, VII, 1. — Récompenses accordées à ceux qui ont été blessés, VIII, 592, 606.—Leur admission à la barre, 774. — Rejet d'une motion relative à leurs drapeaux, XII, 208, 209. — Ils sont rappelés à l'armée du Rhin, XVIII, 62. — Leur discours à la barre à la suite du 13 vendémiaire, XXVI, 187. — Ils sont déclarés avoir bien mérité de la patrie, XXVIII, 745, 746.

BASTION (Joseph).—Est traduit au tribunal criminel de Paris, XXV, 348.

BASTOUL, général.—Donne des preuves de talent et de courage à l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVIII, 402.

BATAILLE (Etienne).—Acquitté ; sera détenu jusqu'à la paix, XIX, 195.

BATAILLE, tabletier.—Décret en sa faveur, XVI, 708.

BATAILLE, ci-devant de Mandelet, capitaine du régiment d'Artois.—Sa démission, VIII, 781. — Accusation dont il est l'objet, IX, 10.

BATAILLE (Augustin), commissaire du comité révolutionnaire de Nantes. — Acte d'accusation contre lui, XII, 238.—Débats, 317, 550, 629, 637, 646, 653, 661, 669, 677, 685, 693, 709, 717, 725, 741, 749, 758, 773.— Jugement, XIII, 74.

BATAILLONS AUXILIAIRES. (*Voyez* Gardes nationales.)

BATARDS. (*Voyez* Enfants naturels.)

BATAULT, député de la Côte-d'Or à la Législative. —Préside cette assemblée, X, 2.

BATAVE (république). (*Voyez* Hollande.)

BATAVIA, colonie hollandaise. — Funestes effets de la maladie qui y règne, XVIII, 606.

BATELIERS.—Suppression de leurs priviléges, VIII, 584.

BATH, méd. anglais.—Est mis en liberté, XII, 677.

BATILLOT, libraire. — Catalogue de ses livres, XVIII, 177.

BATILLOT, procureur-syndic de Saint-Pierre-le-Moutier.—Est renvoyé à ses fonctions, XVII, 316.

BATIMENTS NATIONAUX. (*Voyez* Biens nationaux.)

BATTAGLIA, provéditeur extraordinaire à Venise. —Désaveu par le sénat d'une proclamation qui lui est attribuée contre les Français, XXVIII, 690.

BATTELIER, député de la Marne à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 193, 253.—Il fait ordonner un rapport sur Clavière et Lebrun, XVI, 538.—Annonce l'arrestation de Clavière, 545.—Fait décréter d'arrestation le procureur syndic du département de la Marne, XVII, 107.—Rend compte des mesures prises par lui à l'établissement de Meudon, XXII, 56, 70. —Est dénoncé par le conseil général de Vitry-sur-Marne, XXV, 370.

BATTEVILLE (Madame de).—Violences commises contre elle, I, 275.

BATZ.—Trait de courage de sept marins de cette île, XV, 699.

BATZ (baron de), député de Nérac à la Constituante.—Son opinion sur les divers plans de finances, II, 430, 431. — Il est signalé par Maury comme lui ayant indiqué le montant de la dette, IV, 717. — Son rapport sur la dette publique, V, 32. — Il propose de ne reconnaître comme dettes de l'état que celles admises par l'Assemblée, 154.—Compare les assignats aux billets de Law, 753.—Soumet le plan du travaux du comité de liquidation ; signale les causes du délabrement des finances, VI, 441. — Demande le rapport d'un décret sur les liquidations, VII, 580.—Fait ordonner le paiement de plusieurs, 627. — Présente l'état des recouvrements de plusieurs créances du trésor public, 628.—Signale des dilapidations, IX, 836.—Réclame contre les inculpations faites contre le comité de liquidation, X, 362. — Accusations contre lui, XIX, 722.—Il est désigné comme le chef de la conspiration de l'étranger, XX, 724.—Tallien l'accuse d'être un des plus vils suppôts de la royauté, et le désigne comme étant à la tête de la police, XXVIII, 320. — Cochon nie l'avoir jamais employé, 324.

BAUCHET, marchande.—Est condamnée à mort, XXI, 299.

BAUCHETON, député du Cher à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 216, 254.

BAUCOUR, administrateur de la Marne. — Rapport du décret qui le suspendait de ses fonctions XVII, 194.

BAUD, volontaire au bataillon de la Nièvre.—Est condamné à mort, XXI, 87.

BAUDE, co-accusé de Babeuf. — Est traduit à la haute-cour de justice et déclaré contumace ; débats à son sujet, XXVIII, 592, 667. — Déclaration de l'accusateur national en sa faveur, 684. — Il est acquitté, 717.

BAUDE DE LA CROIX.— Auteur des Etrennes du Parnasse, III, 13.

BAUDET, député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents.—Appuie le projet relatif à la circonscription des cantons, XXIX, 512. — Réclame contre la résolution sur les émigrés naufragés à Calais et opine pour leur déportation, 591 *bis*. — Discute le projet sur Marquezy ; s'élève contre la faculté d'inscrire, dans tous les temps, un représentant du peuple sur les listes d'émigrés, 657.—Est élu secrétaire, 659. — Invoque l'ajournement de la discussion sur les doubles élections de l'Escaut, 676. — Appuie la validité de la nomination de Thirion (de la Moselle), 682.—Se plaint de la tiédeur de l'esprit public et demande que les représentants ne puissent accepter de places qu'un an après la cessation de leurs fonctions législatives, 704. — Combat le projet de Jourdan tendant à punir de mort la désertion à l'intérieur, 724. — Parle dans la discussion sur les otages, 731. — Présente des ob-

servations sur l'emprunt de 100 millions, 744.—Propose de supprimer du serment des officiers de la garde nationale, le mot *anarchie*, qu'il dit avoir été mis en usage par les ennemis de la révolution, 751.

BAUDEVIN, imprimeur.—Condamné à mort, XXI, 30

BAUDIN, député des Ardennes à la Législative.—Sa mission dans ce département, XIII, 448. — Il annonce l'émigration de Lafayette, 500. — Député à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 170, 212, 253.—Il est nommé membre de la commission des Onze, XXIV, 407. — Fait décréter Escudier d'arrestation, 560. — Discute le projet de constitution, XXV, 252. — Ses accusations contre *Monsieur*, 452. — Son rapport sur les moyens de terminer la révolution et décret à ce sujet, 500, 526, 533, 534, 536, 540, 541, 545, 553, 560. — Autre sur l'organisation des assemblées électorales, 624, 629. — Il fait décréter leur convocation, XXVI, 33. — Est élu président, 40. — Refuse d'admettre une députation des assemblées primaires de Paris, 77. — Fait fixer l'époque de l'ouverture des séances du Corps Législatif, 113.—Rappelle les services des députés victimes de la tyrannie décemvirale, 115. — Sa réponse à une députation de patriotes de 1789, 117. —Demande la réunion de la principauté de Bouillon à la France, 123.—Son rapport relatif à l'ouverture du Corps Législatif, 131.—Sa motion en faveur de trois commis qui ont défendu la Convention au 13 vendémiaire, 167. — Propose une amnistie générale; rapport et discussion à ce sujet, 301, 306, 308, 347. — Est élu secrétaire du Conseil des Anciens, 350. — Commissaire aux archives, 354. — Président, 365. — Propose de confirmer Camus dans la place d'archiviste de la république, 367 — Son opinion sur les droits du Conseil des Anciens, 452. — Appuie une résolution relative aux commissaires de la trésorerie, 536. — Une autre sur les contributions et fermages payables en nature, 645.—Son opinion sur le remplacement des juges-de-paix non élus, 718. — Fait approuver une résolution sur les dépenses des archives, XXVII, 4. — S'oppose à l'exclusion d'Aymé du Corps Législatif, 189. — —Son opinion sur le maintien de la loi du 9 floréal, 326. — Sur la suppression de l'agence des poids et mesures, 463.—Sur l'établissement d'une bibliothèque à l'usage du Corps Législatif, 632.—Sur une demande de fonds pour l'archiviste, 677.—Sur les opérations faites par la minorité des électeurs du département de Doubs, XXVIII, 23.—Fait lever la suspension de Doumerc, 63.—Son rapport contre la résolution sur les livres élémentaires, 133.—Fait accorder des fonds au ministre des finances, 266.—Vote le rejet du projet relatif au complément des Corps Législatif, 309.—D'un autre sur la translation de l'école de Chaumont à Langres, 316.—Son mémoire sur l'*Esprit de faction*, 351.—Il fait fixer à Charleville l'école centrale des Ardennes, 354.—Offre, au nom de Poirée, une édition des ouvrages de J.-J. Rousseau, 364. —Fait approuver le projet d'organisation de la haute-cour nationale, 390.—Ses observations contre les formes révolutionnaires dans les demandes d'appel nominal, 411.—Fait approuver la résolution sur la division du territoire du ci devant duché de Bouillon, 445.—Auteur d'un écrit sur le maintien de la liberté des opinions religieuses et des cultes, et le système de déportation générale, 459. — Propose le rejet de la résolution sur la loi du 3 brumaire, 497. — Son rapport sur cet objet, 497, 498, 499. — Soutient la validité des élections de la Guyane française, 509. — Rétracte son opinion de la veille, et vote l'annulation de ces élections, 509.—Vote en faveur de la résolution sur les enfants abandonnés, 510. — Combat un nouveau tarif pour les ports de lettres et journaux, 514. —L'exemption du droit de patentes pour les officiers de santé et les artistes, 519. — Son rapport sur le renouvellement du Corps Législatif, 523. — S'oppose à l'établissement de la contrainte par corps en matière civile, 621. — Son rapport en faveur de la résolution qui exige un serment des électeurs, 627. —Il combat celle qui rétablit la loterie, 663. — Celle relative au tirage au sort, entre les membres du Directoire, 705.—S'oppose à la mise en régie intéressée des postes et messageries, 738.—Fait l'éloge du 14 juillet, 746. — Vote contre la résolution relative à la vente des biens nationaux, 557. — Contre celle sur l'organisation de la garde nationale, 768. — Contre celle relative aux émigrés du Haut et Bas-Rhin, 789. Fait approuver celle sur l'entrée des troupes dans le rayon constitutionnel, 799.—Appuie un projet relatif au mariage des mineurs, XXII, 6. — Fait rejeter une résolution relative au secret des lettres, 14. — Parle sur une autre relative aux finances, 23.—Son rapport sur le remplacement des administrateurs des départements, 34.—Il fait approuver la division des colonies occidentales, 53. — Appuie la résolution sur les patentes, 55.—Défend les commissaires de la trésorerie, 62.—Combat le projet contre les ci-devant nobles, 79.—Son opinion sur les émigrés d'Avignon, 133.—Fait rayer Goupil-Préfeln de la liste des émigrés, 134.—S'oppose à l'impression d'un discours de Lacombe-Saint-Michel contre la faction anglaise, 135.—Fait rejeter une résolution relative au placement des tribunaux de Seine-et-Oise, 148.—Altercation entre lui et Marbot, 150.—Il s'oppose à une résolution sur le placement des assemblées électorales, 150.—A l'ouverture de registres pour l'inscription des votants aux assemblées primaires, 150.—Fait rejeter la résolution sur les inscriptions civiques, 157. Son rapport sur les attributions de la commission des inspecteurs du conseil, 174.—Son opinion sur la durée des fonctions des administrateurs nommés en remplacement de ceux destitués, 179. — Rejet de sa motion de supprimer la commission des inspecteurs, 200.—Il en appuie une sur les scissions, 253. — Est continué dans ses fonctions de commissaire aux archives, 258.—Appuie la résolution sur les élections, 264.—Son opinion sur le projet relatif aux théâtres, 267, 285.—Il en combat un sur les rapports des conseils entr'eux, 280.—Réclame le renvoi à une commission de la résolution qui assimile aux émigrés les individus qui se sont soustraits à la déportation, 480. S'oppose à l'adoption de la résolution sur l'impôt du sel, 609, 611.—Il d'une autre contenant le code des droits politiques des citoyens dans les assemblées 617.—Présente l'hommage d'un ouvrage posthume de Bailly, ex-maire de Paris, 658.—Est élu président, 717. — Sa réponse au rapport de l'institut national, sur les travaux concernant le système métrique, 719. — Son discours à la fête du 14 juillet, 743. — Il fait l'historique de la loi d'amnistie; cite des faits contre Barère et désire qu'il vive en paix, mais oublié, 766.—Justifie la majorité de la Convention d'avoir laissé commettre les crimes de 1793, et vote contre la résolution qui rapporte les exceptions à la loi d'amnistie, 667.—Veut qu'on laisse au Directoire la faculté de faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel, 815, 816.—Son rapport contre le vagabondage; autre sur les voyageurs étrangers, 826, —Sa mort, 852.—Son éloge, 853, 856, 858.

BAUDIN, capitaine. — Amène une cargaison de plantes et d'animaux rares, XXIX, 288. — Détails sur son expédition botanique, 291, 518.

BAUDIN, vicaire épiscopal. — Accusé d'avoir enlevé la femme de Bilgoder, XIX, 41.—Se justifie et dénonce celui-ci, 126. — Commissaire du Directoire, près le bureau central, est destitué, XXIX, 224.—Est installé membre de l'administration des hospices civils, 780.

BAUDIN, de Lyon. — Accusation contre lui; il est conduit au comité de sûreté générale, XVII, 552.

BAUDOL.—Etablissement dans ce port de prud'hommes pêcheurs, XI, 29.

BAUDOT, député de Saône-et-Loire à la Convention. — Demande le décret d'accusation contre Dillon, XIV, 183. — Contre Maury et Courvoisier, 272. — Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 204, 253.—Il dénonce les autorités de Toulouse, XVI, 737.—Motion de l'envoyer dans cette ville, XVII, 22. —Il dénonce les manœuvres du département de la Haute-Garonne, et demande le décret d'accusation contre Ruffat, XVII, 39, 67. — Demande le tableau de tous les fournisseurs et employés dans les charrois, 185.—La suppression des procureurs généraux syndics, 195.—Fait décréter l'inscription sur la liste des émigrés des citoyens qui sont dans les villes rebelles et n'en sortiront pas dans trois jours, 202. —La suppression des cloches moins une par paroisse, et leur conversion en canons, 202.—Est envoyé comme commissaire à Montauban, 250.—Et chargé d'y remplacer les membres de la commune, 291.—Est envoyé à Toulouse, 567.—Extension de ses pouvoirs au département de la Haute-Garonne, 711. — Ecrit que Bordeaux est rempli d'émigrés, et que chaque jour les patriotes y sont incarcérés, 741.—Y fait nommer une municipalité provisoire, 760.—Annonce les mesures prises par lui à Toulouse, XVIII, 124. —La réduction de Bordeaux et les troubles de la Lozère et de l'Aveyron, 208.—Fait opérer le désarmement de Bordeaux, 273, etc. — Rend compte de sa mission dans cette ville, 324, 343.—Annonce le rasement de tous les châteaux dans le département du Bec-d'Ambès, 331. —Est envoyé aux armées du Rhin et de la Moselle, 335.—Annonce que l'armée de la Moselle occupe Limbach, 527.—Et que les Autrichiens ont été défaits près d'Haguenau, XIX, 46.—Annonce la prise de Wissembourg et de Lauterbourg, 99.—De nouveaux succès de l'armée du Rhin et de la Moselle, 115.—L'entrée des Français à Spire, et la prise de Kaiserlautern, 162.—Rend compte des opérations de l'armée de Rhin-et-Moselle, 210.—Envoie des drapeaux pris à l'ennemi et dénonce Faure, 558. — Demande son rappel, 641.—Annonce l'excellent état des armées du Rhin et de la Moselle, 712.—Est élu secrétaire, XX, 22. —Est chargé de lever les scellés chez les députés arrêtés, 442.—Demande que les dénonciations contre les comités révolutionnaires soient portés au comité de sûreté générale, XXI, 484.—Est envoyé à l'armée des Pyrénées Occidentales, 516.—Annonce une victoire remportée sur les Espagnols, XXII, 383.—Rend compte de sa mission, 412; XXIII, 407.—Annonce de nouvelles victoires, XXII, 679, 715; XXIII, 55.—Est accusé de divers griefs, et décrété d'arrestation, XXIV, 606.—Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.—Est accusé d'avoir provoqué la mort en masse des détenus et suspects à Strasbourg, XXVIII, 783.

BAUDOT (J.), ex-religieux. — Est condamné à mort, XX, 300.

BAUDOUIN, député suppléant de Paris.— Est nommé imprimeur de l'Assemblée nationale, I, 96.—Offre d'emprimer gratis la liste des pension, 526.—Désavoue un prétendu interrogatoire du roi qu'il aurait imprimé, VIII, 780.—Il offre à l'Assemblée le premier volume de ses procès-verbaux, IX, 463. — Décret qui lui accorde 247 livres, X, 4. — Insurrection dans ses ateliers, 446. — Nie avoir jamais rien reçu des scélérats qui tenaient la liste civile, XIV, 104.—Dénonce des provocations au pillage et à l'assassinat, XIV, 362. — Débats et décret le concernant, XV, 666.— Nominations de commissaires pour examiner sa conduite, XVII, 382. — Rapport et débats y relatifs, 473. — Il envoie pour la monnaie sa médaille d'électeur de 1789, XVIII, 117.—Membre des Jacobins, est arrêté, XXII, 237.

BAUDOUIN (G.-A.).— Décret à l'occasion de son marché illicite, XI, 628.

BAUDRAIS (la citoyenne).— Sa lettre au nom de la *Société fraternelle des deux sexes*, XVII, 755.

BAUDRAN, député de l'Isère à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 159, 162, 188, 252.— Sa mission dans la Mayenne, XXIII, 254.— Annonce la mise en déroute de 1,500 chouans, XXIV, 239.

BAUDRY (Vsprit), officier. — Se distingue contre les rebelles de la Vendée, XV, 784.

BAUDRY, ingénieur.— Est condamné à mort, XXI, 236.

BAUDRY, secrétaire de Lebrun. — Est traduit au tribunal révolutionnaire, XVII, 588.—Est décrété d'accusation, 593.

BAUDRY, Vendéen. — Signe l'acte de pacification de la Vendée, XXIII, 687.

BAUDRY DE LA RICHARDIÈRE. — Rapport sur son arrestation, II, 360.

BAUDUS, lieutenant civil et criminel de l'ex-sénéchal de Cahors.—Est condamné à mort, XXI, 159.

BAUDY, de Genève. — Son crâne est trouvé au *cercle de la Grille*, où il servait de tasse, XXIX, 288.

BAUGARD, ex-maire de Sarre-Libre. — Est condamné à mort, XXI, 24.

BAULARD, chef de brigade.—Se distingue en Helvétie, XXIX, 703.

BAULMY (Etienne-Thomas-Ogier).—Est condamné à mort, XIX, 380.

BAUMAR (François).—Est réintégré dans son grade de capitaine d'artillerie, XII, 641.

BAUMELLE, chef vendéen.—Est tué, XXVIII, 341.

BAUMIER. — Son ouvrage sur la monarchie française, IX, 292.

BAUNE (J.-J.), directeur-général des charriots d'artillerie. — Est condamné à mort, XIX, 504.

BAUSSET (le), près-Toulon. — Sortie d'Isnard contre les terroristes de cette commune, qui l'ont dénoncé, XXVIII, 116.

BAUVINAY, secrétaire-général du ministre de la guerre.—Fait l'éloge de son prédécesseur Schérer, parent du ministre destitué par le Directoire, XXIX, 352.

BAUX, négociant à Marseille. — Sa lettre sur l'adresse des Bordelais, relative aux colonies, VIII, 370. — Nouvelle lettre sur l'opinion de Bordeaux dans cette même affaire, 462. — Découverte de plusieurs îles, par un vaisseau envoyé par lui dans la mer du Sud, XII, 170.

BAUX A CHEPTEL.— Décret y relatif, XXV, 525.— Discussion d'un nouveau projet, XXIX, 242.— Il est adopté, 276, 322.

BAUX DES ÉMIGRÉS. (*Voyez* Biens nationaux et Emigrés, etc.)

BAUX EMPHYTÉOTHIQUES.—Décret sur leur validité, VII, 660; VIII, 16. — Autres concernant les biens qui y sont soumis, IX, 669.—Autre de même nature, XIX, 610.—Pétition y relative, XXVIII, 327.— Dispositions pour leur estimation, XXIX, 717, 728.

BAUX A FERME ET A LOYER. — Décret qui ordonne le paiement en argent de ceux dont le prix est en denrées, VII, 403.— Décret relatif à leur résiliation, XVII, 731.— Motion de les résilier, XXIV, 219. — Fixation du mode de leur acquittement, 288. — Observations et projet sur leur résiliation, 443, 464. — Nouvelles dispositions sur la manière d'en payer le prix, 699; XXV, 300; XXVI, 345, 581, 590. — Rapport et projet pour leur résiliation; il est rejeté, XXVII, 110, 123, 168, 171.—Projet pour leur paiement en nature, 318, 371. — Motion sur le rachat de ceux à moitié fruits, XXVIII, 337.—Résolution sur leur arriéré, 404.— Ap-

probation de celle relative aux baux passés par les corps administratifs, 420.—Proposition d'Engerrand sur ceux des maisons, 451.—Mesures pour faire cesser les difficultés relatives à leur résiliation, 488. — Rétablissement de plusieurs lois antérieures y relatives, 493. — Rejet d'un résolution concernant leur annulation, 547. — Projet de Labrouste, et loi pour leur réduction, XXIX, 180, 265, 287, 288, 296.—Autre relatif à ceux passés par anticipation, 249, 265. (*Voyez* Biens nationaux, Fermages et Loyers.)

BAUX JUDICIAIRES. — Décret relatif à leur adjudication, VII, 583.

BAUX NATIONAUX. (*Voyez* Biens nationaux.)

BAUX A RENTES.—Rejet de la motion de suspendre leur remboursement, XXIV, 464.

BAUX A VIE OU A LONGUES ANNÉES.—Décret pour leur résiliation, VII, 613. — Projet de Desmolins sur la question de leur rachat, XXVIII, 513, 518.—Sa discussion, 519.—Résolution à ce sujet, 583.—Elle est approuvée, 602. — Dispositions relatives à leur estimation, XXIX, 717, 728.

BAUZE, clerc de notaire à Paris.—Montre beaucoup d'activité et de bravoure dans un incendie, XXVIII, 577.

BAVAI. — Attaque des Autrichiens sur ce point, XII, 428. — Brigandages commis par eux, XIII, 334.—Sa prise par les Français, XXI, 110.

BAVIÈRE (électorat de). — Entrée des troupes autrichiennes dans ce pays, VI, 70, 86. — Prétentions de l'électeur sur Nuremberg, X, 681; XI, 50. — Marche de ses troupes, 138. — Sa conduite à l'égard de Nuremberg, 297.—Caractère de ce prince, 298.—Poursuites contre les illuminés de ses états, 346. — Il proscrit les journaux français, 565, 729.—Sa mort, XII, 214. — Le nouvel électeur déclare qu'il gardera la neutralité, 429. — Il refuse de reconnaître le ministre de France, XIV, 281.—Note remise par la cour de Vienne à son ministre, XVI, 681.—Don fait au duc des Deux-Ponts par ses états, XVII, 637. — Mise de nouveau en question de l'échange de cet électorat, XIX, 141; XXV, 273.—Conditions de l'armistice conclu avec la république française, XXVIII, 433. — Position critique de ce pays, 513. — Déclaration de cette cour contre la cession de la rive gauche du Rhin, XXIX, 174. — Elle se défend d'avoir voulu renouer la coalition, 221. — Notice sur le comte de Marewski, son envoyé à Rastadt, 303. — Détails relatifs à son gouvernement, 327. — Vote de son ministre au congrès de Rastadt pour la démolition d'Ebrenbrestein, à condition que la France renoncera aux places fortes de la rive droite, 379. — Demande faite à l'électeur par la république française des 14 millions qui lui sont dus, 416. — Il augmente son armée de moitié, 451. — Cherche de nouveau à la compléter, 470. — Rescrit de ses états contre la suppression de différents couvents et les énormes impositions dont ils sont chargés, 599. — Il rappelle les troupes autrichiennes; lève 10 pour 100 sur les biens ecclésiastiques, 594 *bis*.—Refus du clergé de payer cette contribution, 599 *bis*.—Réunion des forces autrichiennes dans ce pays, 601 *bis*.—Provocation, par le ministre français, de la prompte exécution du traité d'armistice, 607 *bis*. — Réponse de l'électeur à cette demande, 608 *bis*.—Mort de ce prince, 611.— Changements opérés par son successeur, 611 *bis*. — Arrestation des ministres dévoués à l'Autriche, 612 *bis*.— Et du comte de Lippert, prévenu de concussions, 625.—On s'y occupe de moyens de faire la paix avec la France, 626.— L'envoyé français est expulsé de cet état par les Autrichiens, 627. — Son ministre vote à Rastadt, en faveur de la paix, 633. — Conduite barbare de la cour de Russie, à l'égard de son ambassadeur, 664. — Protestations de son envoyé à Ratisbonne, contre la dissolution du congrès de Rastadt, 670.—Lettre de ce ministre au colonel Barbaczy, sur l'assassinat des plénipotentiaires français, 676. — Arrestation du musicien Eck, soupçonné d'intrigues avec l'électrice douairière, 767.—Elle se résout à l'épouser, 771.

BAY DE BERNE. — Est élu membre du Directoire helvétique, XXIX, 251.—Sortie d'Ochs contre lui, 279.— Donne sa démission sur l'injonction de Rapinat, 299. — Texte de la lettre de ce dernier; réponse du président, honorable pour Bay, 303. — Est réintégré; donne de nouveau sa démission, et est remplacé par le colonel Laharpe, 306.— Son discours au sénat sur la révision de la constitution helvétique, 772.

BAYARD. — Son mémoire sur les moyens de vérifier la dette exigible, X, 555.

BAYARD. — Ses réflexions relatives à l'ouverture de l'Escaut, XV, 490.

BAYARD (Antoine), se disant Victor Broglie. — Est condamné à la déportation, pour écrits révolutionnaires, XVII, 330.

BAYARD, capitaine d'artillerie. — Présente à la Convention une adresse de la section des Amis de la patrie, XXII, 217.

BAYARD (Chevalier), colonel anglais.—Offre au congrès belge un corps de 600 hommes, IV, 361.

BAYARD (Ferdinand). — Sa lettre sur le traité de l'Angleterre avec les Etats-Unis, XXVII, 603.

BAYARD, député de l'Oise au Conseil des Cinq-Cents. — Est déporté au 18 fructidor, XXVIII, 796. — Arrêté pour l'exécution du décret de déportation rendu contre lui, XXIX, 763.

BAYÉ, officier du génie. — Défend Carpentras contre les Avignonais, VIII, 422.

BAYEUX. — Convaincu de correspondance suspecte, est massacré par le peuple à Caen, XIII, 687.

BAYEUX. — Le peuple chasse de cette ville le directeur des aides, II, 410.— Formation de sa municipalité, IV, 162.

BAYLE, ex-officier de gendarmerie. — Décret qui le met à l'abri de toutes poursuites comme dénonciateur de la conspiration de Lemaître, 344.

BAYLE (Moïse), député des Bouches-du-Rhône à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 214, 254.—Il casse un tribunal populaire à Marseille, etc.; suspension de son arrêté, XVI, 371. — Cassation de son arrêté contre le journal de Tournay, XVI, 479.—Il rend compte de sa mission dans les départements de la Drôme et des Bouches-du-Rhône, 552. — Annonce l'exécution de Bastero, 591. — Demande la formation d'une armée révolutionnaire, XVII, 581.— Est élu membre du comité de sûreté générale, 659.— Est élu président, XVIII, 195. — Reçoit les deux députés de Montbelliard, réuni à la France, 283. — Fait accorder des indemnités aux patriotes des Bouches-du-Rhône, 385.—Surseoir au jugement de Dupont, 399.—Sa motion en faveur des Jacobins, 423. — Il fait décréter la levée des scellés mis chez Buzoni, 631. — Fait l'éloge d'Hardouin, XIX, 58. — Appuie le décret proposé par Barère sur les suspects, 62. — Fait présenter de nouveau à la Convention le décret sur la compagnie des Indes, 210. — Défend Héron, XX, 6.— Sort du comité de sûreté générale, XX, 656. — Appuie l'adresse des Jacobins en faveur des patriotes, 740. — On lui reproche d'avoir favorisé la contre-révolution dans le Midi, XXII, 57. — Est accusé de diatribes contre Marat, XXII, 60. — S'oppose à la radiation de Levrault de la liste des émigrés, XXIII, 165, 166.— Demande la punition des individus qui ont insulté Bô, 366. — Défend les anciens membres du comité de sûreté générale, XXIV, 53. — Accusations contre lui, 150. — Il est décrété d'arrestation, 155.—Décret qui lui enjoint de se constituer prisonnier, sous peine d'encourir la déportation, 266. — Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.

BAYLE (Pierre), administrateur des Bouches-du-Rhône.—Justifie sa conduite, XII, 18.—Est renvoyé à ses fonctions, XIII, 233. — Député à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 214, 254.—Il est arrêté à Toulon; les Anglais détenus répondront de la conduite de l'amiral Hood envers lui, XVII, 610, 620. — Il est assassiné à Toulon, 728, 757. — Pension accordée à sa veuve, XVIII, 500.—Mise en liberté de son père, XIX, 64.—Détails sur sa mort, 114. —Motion de lui décerner les honneurs du Panthéon, XX, 157.

BAYS, lieutenant hollandais.—Est destitué, XXIX, 162.

BAYONNE. — Assassinat de trois citoyens de cette ville par un officier du régiment d'Angoumois, IV, 550.— Explications sur les droits de coutume perçus par Grammont, VI, 602. — Débats relatifs à la franchise de son port, 473. —Lettre des officiers municipaux à Gorsas, 658. — Mise en liberté d'un capitaine de recrue espagnol y arrêté, XI, 243. — Les commissaires y envoyés se plaignent du modérantisme des riches, etc., XVI, 350.—Elle invite la Convention à ne s'occuper que de la constitution, 680. — Incendie du château neuf, XVII, 170. — Lettre sur la situation de cette ville, XVIII, 400.—Réflexions sur ses servitudes, XX, 247.— Annonce de coupables à y punir, 315. —Elle fait l'éloge des députés y envoyés, 630.—Nouvel article sur son port, XXII, 302. — Suppression de ses franchises, XXIII, 98, 186.—Opérations de Blutel, en mission dans cette ville, 292. — La société populaire dénonce Pinet et Cavaignac, XXIV, 430. — Demande au Directoire de renseignements sur les détenus qui y ont été déportés de Saint-Domingue, XXVIII, 518.—Honneurs militaires rendus par ses habitants à Kosciusko, arrivant d'Amérique, XXIX, 306.

BAZANCOURT, capitaine.—Se distingue à l'armée d'Italie, XXVIII, 567.

BAZAS (évêque de). (*Voyez* Saint-Sauveur.)

BAZILE, vieillard ayant long-temps vécu avec J.-J. Rousseau. — Est présenté à l'Assemblée nationale, IX, 525.

BAZIN. — Signataire d'une pétition contre la nomination de Siéyès au Directoire, XXIX, 785.

BAZIN, bonnetier.— Lettre contre sa méthode de fabriquer les bas, VII, 195.—Il répond à Deveaux et annonce des bas sans couture, 454.

BAZIN, avocat, député de Gien à la Constituante. —Réclame contre l'insertion de son nom dans la liste du club monarchique, VII, 315.

BAZIRE, jeune, administrateur du district de Dijon, député de la Côte-d'Or à la Législative. — Fait ajourner la prestation individuelle du serment constitutionnel, jusque après l'organisation des bureaux, X, 20.— Défend le cérémonial adopté pour la réception du roi, 48, 50.—Propose d'interdire la salle des séances à tous les étrangers, 54.—Désigne d'Hermigny comme ayant insulté des députés, 63, 64.—Demande la suppression des tribunes particulières, 88. —Son opinion sur l'examen des comptes de finances, 113.—Il défend la municipalité de Sierck, 128.—Dénonce Varnier, 359.—Demande le rapport du décret d'accusation rendu contre lui, 366.—Demande la parole contre le président, 397.—Vote la levée du secret où est mis Varnier, 413. — Ses explications sur l'affaire de celui-ci, 448. — Demande la suppression des costumes des cultes, 449.—Fait créer un comité chargé de veiller au maintien de la constitution, 466. — Décréter des poursuites contre les auteurs d'une insurrection dans les ateliers de Baudouin, 466.—Repousse une motion contre les schismatiques, 471.—Approuve l'interception d'une lettre écrite par un prisonnier de l'Abbaye, 603.—Défend le droit de pétition, 629. — Fait mander à la barre deux embaucheurs des rebelles, 632. — Sa motion en faveur des fils de famille, 635.—Il combat une pétition contre les amis des noirs, 661. —Fait arrêter qu'il sera présenté un projet de loi, afin de savoir si tous les représentants du peuple sont à leur poste, 690.— Son opinion sur l'envoi aux puissances étrangères de la déclaration des principes politiques de la France régénérée, 763.—Son rapport sur le refus de la commune de Choux de payer les impôts, 765. —Demande l'état des régiments aux frontières, 730, 731.—Lettre que lui écrit Becquet sur Varnier et autres, XI, 98. — Annonce des mesures contre les désordres de Paris, 212.—S'élève contre l'exportation du numéraire, 229. — Ses observations sur les capitulations avec la Suisse, 232. — S'oppose à la création de six adjudants-généraux, 300, 301. — S'élève contre l'inexactitude des faits annoncés par les ministres, 317. —Son opinion sur la guerre, 339. — Il demande le séquestre des biens des émigrés, 341. — Son opinion sur le serment à prêter par la garde du roi, 359.—Fait mettre en liberté quatre individus détenus à Château-Gonthier, 380. — Sa motion en faveur des gardes-françaises, 387.—Il propose l'envoi de commissaires à Noyon, 390. — Demande pourquoi le décret sur le recrutement n'est pas sanctionné, 397.—Son opinion sur l'affaire de Pelleport, 405.— Il s'oppose à la suppression des séances du soir, 458.—Combat le projet relatif à la formation des légions, 472. — Et la demande de secours faite par Latude, 484.—Sa motion en faveur des fils de famille, 519. — Il combat une réclamation de Caseaux, 546.—S'oppose à l'envoi de troupes à Versailles et à Rambouillet, 564.—Dénonce Duport, 616. — Dit que le Corps Législatif n'est pas chargé d'endoctriner les agents du pouvoir exécutif, 632.—Demande une amnistie pour les crimes d'Avignon, 647. —Fait l'éloge des Marseillais, 664.—Son opinion sur la caisse de Potin-Vauvineux, 725. — Il appuie une demande de fonds pour la maison de secours, XII, 4. — Se plaint du *veto* qu'on veut mettre sur l'opinion publique, 24.— Fait décréter l'impression de la liste des officiers généraux, 157.—S'oppose à l'exportation des matières premières, 158. — Son opinion sur la guerre, 185. — Il s'oppose à l'abandon par les députés du tiers de leur traitement, 195.— Demande le rapport du décret rendu à ce sujet, 199. —Fait décharger Coincy d'accusation, 237. —S'oppose à la mise en accusation de Marat, 290. — Combat une motion contre ce dernier et contre Carra, 290. — Défend Merlin, 343. — Accuse Bertrand et Montmorin de faire partie du comité autrichien, 418. —Déclare que le secret est promis aux personnes qui ont donné des renseignements sur ce comité, 419.— S'oppose à ce qu'on remette à Larivière des pièces pour l'instruction sur la plainte en diffamation contre Carra, 419. — Mandat d'amener lancé contre lui par ce juge-de-paix, 430.—Il demande la dissolution de la garde du roi, 508. — Fait décréter que la garde de Paris sera doublée et que le maire rendra compte de la situation de cette ville, 508.—Dénonce la garde du roi, 513.--Fait décréter Vigier d'accusation, 600.--Regarde les lois existantes sur la presse comme suffisantes, 649.--Dépose dans l'affaire de Jouneau et de Grangeneuve, 675.--Fait déclarer la permanence de la séance du 20 juin, 719.--Dénonce la proclamation du roi sur cette journée, 739. — L'arrestation d'un citoyen qui criait : *vive la nation !* 760. — Le Directoire de la Somme, 768. — Un tribunal de juges-de-paix établi aux Tuileries, 772.—Demande l'envoi du président à l'Abbaye, 778.—Son opinion sur l'âge à fixer pour le mariage, 785.—Il accuse le président d'escamoter les décrets, XIII, 27. —Demande l'impression d'un discours de Torné sur les dangers de la patrie, 56 *quinquies*. — Et l'examen de la conduite de Lafayette, 69.—Propose d'envoyer aux administrations

de Paris le procès-verbal de la séance du 7 juillet, 70.—S'élève contre les juges-de-paix qui ont ordonné l'arrestation de Pétion, 123. — Demande la mise en accusation de Lafayette, 154.—Annonce qu'on sonne le tocsin à Saint-Roch, 211.—Sa motion contre l'arrestation de Pâris et de Bouland, 248.—Il déclare que 20 adresses de son département demandent la déchéance du roi, 368.—Fait mettre les étrangers sous la sauve-garde de la nation, 380. — Demande l'impression des papiers trouvés chez le roi, 428. — Lit une lettre qui prouve les dépenses du roi pour sa maison à Coblentz, 428. — Propose de mettre à prix la tête de Lafayette, 451, 452. — Est élu secrétaire, 491. — Fait envoyer Montmorin à l'Abbaye, 518.— Rejeter la demande de transférer à Paris les prisonniers d'Orléans, 518. — Annonce la mort de Sérant, 524. — S'oppose à ce qu'on accorde le titre de citoyen à des écrivains étrangers, 525. — Appuie la motion de faire des visites domiciliaires, etc, 565.— Est nommé commissaire dans les prisons au 2 septembre, 602.—Essaie vainement de calmer le peuple, 603.—Est nommé commissaire au Temple, 609.—Fait rejeter une demande de Ternaux et de Gossin, mis en accusation, 637.—Défendre les exhumations dans les églises, 645.—Membre de la Convention demande la peine de mort contre quiconque provoquera la création d'une puissance individuelle et héréditaire, XIV, 7. — Vote pour que la proposition d'abolir la royauté soit discutée, 8. — Demande si la poste doit servir aux correspondances des ennemis, 56.—Parle sur les comptes de la commune de Paris, 94. — Est accusé par Narbonne d'avoir pris part à des distributions d'argent faites par cet ex-ministre, 95.—Demande l'impression du discours prononcé par Gonchon, au nom des hommes du 14 juillet, 284.—Invoque l'ordre du jour sur les dénonciations faites contre Marat, 293.—Son rapport sur la situation de Paris, 403, 406.—Il propose de suspendre l'effet des certificats de résidence délivrés par la commune de Paris, 566. — Demande l'ajournement de la lettre de félicitation à Dumouriez, 623.—Vote pour que le roi soit jugé sans désemparer, 655, 848, 851, 852.—Débats à l'occasion de son billet de convocation particulière chez Chabot, 683.—Il s'oppose à l'interrogatoire de Viard, 689.—Fait décréter le retrait du greffe du tribunal du 10 août, des pièces relatives à Louis XVI, 717.—Dit que les listes de proscription sont les journaux de Brissot et de Louvet, 739, 740.—Combat les mesures prises contre les conseils de Louis XVI, 746.—Son opinion sur la conduite des généraux en pays conquis, 761.—Il dénonce Chambon, 788.—Pétition du Finistère pour son expulsion de la Convention, XV, 71.—Son vote dans le procès du roi, 172, 217, 254.—Il est élu membre du comité de sûreté générale, 265.—Demande la peine de mort contre quiconque recélerait l'assassin de Lepelletier, 265.—Fait charger des commissaires de vérifier l'identité de Pâris, 316.—Soutient que la lettre signée Brissot de Warville, et désavouée par Brissot, est de sa main ainsi que la signature, 454. — Fait autoriser la commune de Paris à faire battre la générale, 559.—Rend compte de la situation de Lyon, 758. — Ses accusations contre Mainvielle et Escoffier, XVI, 261.—Il dénonce un complot tendant à empêcher le recrutement, 323.—Ses attaques contre Isnard, 493.—Il fait prêter serment aux députés qu'ils n'ont point provoqué la convocation des assemblées primaires, 509. — Inculpe la commission des Douze, 529.—Disculpe Gardien et engage la Convention à aller fraterniser avec 40,000 hommes qui l'environnent, 538.—Son opinion sur la suspension de Marat, 556. — Il fait maintenir les comités de salut public des départements, 568.— Discute le projet de constitution, 627, 656, 688.—Signale es mouvements de la ci-devant Bretagne, 653. — Demande un sursis pour les conjurés de ce pays, 684.—Fait mettre hors la loi les membres du tribunal populaire de Marseille, 691. — Est envoyé dans les Bouches-du-Rhône, 758.—Se livre à des personnalités contre Fonfrède, 739.—Accuse Custine et provoque son arrestation, XVII, 196.—Propose de le faire conduire au Luxembourg, 201.—S'oppose à la démonétisation des assignats à face, 279. — Vote le décret d'accusation contre Rouyer et Brunel, 307. — Demande des mesures contre les commissaires suspects des assemblées primaires, 333. — Fait déclarer la France en révolution jusqu'à ce que son indépendance soit reconnue, 519.—Parle en faveur de Ferrand, 534, —Fait mettre en réquisition les ouvriers imprimeurs, 552.—Dit qu'il se prépare à Paris une révolution sectionnaire, 583. — Demande l'épuration des comités révolutionnaires, 584, 585.—Fait suspendre le décret qui établit trois degrés d'instruction, 675. —Dénonce Varlet et Roux, 682. — Parle contre la citoyenne Lacombe, 695, 696.—S'oppose à l'ordre du jour sur la discussion relative au comité de salut public, 752.— A la translation au Panthéon des cendres de Fénélon, XVIII, 44. — Son rapport sur la conspiration de Bretagne, 45. — Il s'oppose à la mise hors la loi de Laplaigne, 72.—Sa motion contre les suppléants signataires de protestations, 125.—Il est élu secrétaire, 195.—Fait excepter de la loi contre les étrangers les femmes des citoyens des Etats-Unis, 272. — Appuie la suppression des sociétés de femmes, 300.—Demande une loi qui oblige à se tutoyer, 314, 402.— S'oppose à l'arrestation de Lecointe-Puyraveau, 370. —Se plaint des effets de la terreur envers les représentants, 394.—Des calomnies répandues contre les patriotes, 398. — S'oppose à la mise hors la loi de l'homme qui s'évade, 398, 399. — Est dénoncé aux Jacobins, 410, 435. — Propose de décréter que cette société a bien mérité de la patrie, 423.—Est décrété d'arrestation, 463.—Ordre du jour sur la motion de permettre aux députés de l'aller voir, 594. — Il est défendu par Merlin et par Legendre, XIX, 70, 314.— Dénoncé par Vincent, 629. — Décrété d'accusation, 722, 739. — Son procès, XX, 128, 152.—Il est condamné à mort, 138.—Pension accordée à sa veuve, XXVIII, 687.

BAZIRE, capitaine.—Est tué, XX, 751.

BAZOCHE, député de la Meuse à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 195, 253. —Membre du Conseil des Anciens, fait rejeter l'acte d'urgence de la translation du chef-lieu du canton de Boisseaux, dans la commune d'Arceville, XXVIII, 614. —Est élu secrétaire, XXIX, 162.—Son rapport sur la résolution relative aux certificats de non-appel et de non-opposition, 629.

BÉARN (le). — Ses états exhortent ceux du Dauphiné à défendre leurs priviléges, *Introd.*, 15.—Réclamation de son parlement, 341.—Réflexions de l'un de ses députés pour la conservation du titre souverain de cette province, II, 48.—Assemblée des états, 169.—Ils établissent une commission provisoire, III, 719.—Anecdote concernant ses députés à la fédération, V, 104. — Les états demandent la conservation du château de Pau, 455, 462.

BÉATRIX (M.-J.-V.), femme Lamerre.—Restera détenue jusqu'à la paix, XXII, 279.

BEATTIE (James).—Son essai sur la poésie et la musique, XXIX, 270.

BEAU, officier français.—Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 428.

BEAUBOURG. — Est député à de Launay par le comité permanent, I, 186, 564.—A son épaulette déchirée par une balle, 565.

BEAUCAIRE.—Motion d'établir dans cette commune un tribunal chargé de juger les crimes d'Avignon, X, 451.—Sa municipalité annonce que trois

compagnies de volontaires ont péri dans les flots, XII, 19.—Décret en faveur des marchands qui viennent à sa foire, 417. — Plaintes contre les persécutions y exercées contre les patriotes, XVI, 680. — Assassinat de patriotes; proposition d'en destituer les officiers municipaux, XVII, 60.—Décret relatif à ces événements, 195. — Justification et mise en liberté du maire, XVIII, 345.—Décret pour l'arrestation de faux témoins dans l'affaire relative aux troubles qui y ont eu lieu, 574.—Sa société populaire réclame la liberté d'Agricole Moreau, XIX, 724.—Décret relatif à la vente de son hôpital, XX, 492. — Etat satisfaisant de cette commune aux approches de la foire, 553.—Elle dénonce les agents de Robespierre, XXIV, 312.—Rapport des décrets rendus contre les diverses autorités, XXV, 53.

BEAUCHAMP, député de l'Allier à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 160, 170, 211, 253. — Fait rendre un décret en faveur de la fille de Charbonnel, XXII, 413.—Lever le séquestre mis sur les biens de Puisnège, 540.—Rendre un décret sur l'état civil, XXIII, 217.—Il donne des explications sur sa édmission, XXVII, 685.

BEAUCHAMP (Bénigne), couvreur. — Est condamné à deux ans de fers, XIX, 149.

BEAUCHAMP (lord), membre des communes d'Angleterre.—Son opinion sur la guerre contre la France, XV, 410.

BEAUCHAMP (de), vicaire général de Babylone. —Son retour de Bagdad, V, 566.

BEAUCHAMPS, astronome. — Participe aux secours accordés aux savants et artistes, XXIII, 130.

BEAUDEUX.—Ses observations sur les langues, VIII, 762.

BEAUDONET (J.-P.), curé. — Est condamné à mort, XXI, 16.

BEAUDOT, chirurgien. — Est condamné à mort, XXI, 103.

BEAUDRAIS.—Est nommé administrateur de police à la municipalité de Paris, XVII, 445. — Arrêté pris contre lui, 677.—Il est maintenu dans ses fonctions, XVIII, 137.—Est destitué et mis en état d'arrestation, XX, 122.

BEAUDRU, curé.—Est élu évêque des Vosges, VII, 580.

BEAUFILS (F.), ex-curé.—Est condamné à mort, XXII, 285.

BEAUFILS.—Est l'un des administrateurs des établissements publics à la commune de Paris, II, 282.

BEAUFILS (le citoyen). — Annulation d'un jugement rendu à son préjudice, XXI, 271.

BEAUFILS, juge-de-paix.—Est condamné à mort, XX, 744.

BEAUFILS DE NONANCOURT. — Ordre du jour sur sa réclamation contre l'acte de ses parents qui l'ont déshérité, XXIX, 399.

BEAUFORT, général. — Rend compte de l'arrestation de Talmont, Pérault et autres, XIX, 216.—Annonce ses succès contre les chouans, 336.—La mort de François Chouan, leur chef, 416.

BEAUFORT, tabletier. —Est condamné à mort, XXI, 103.

BEAUFORT (la citoyenne).—Annonce de son roman de *Zilia*, XXVIII, 244.

BEAUFORT (ci-devant duc de).—Reçoit ordre de sortir du territoire de la république, XXIX, 811.

BEAUFORT, colon de *Saint-Domingue*.—Est mis en jugement comme prévenu d'émigration, XXVIII, 685.

BEAUFORT, horloger. — Offre une montre décimale à la Convention, XVIII, 368.

BEAUFORT (la forêt de).—Décret qui annule son inféodation, IX, 176.

BEAUFOY, membre des communes d'Angleterre. —Son discours sur l'acte du test et celui de corporation, III, 678, 697, 706, 713.

BEAUFRANCHET, président de l'administration municipale de Nantes.—Envoie au ministre de la police la proclamation de Puisaye, général en chef de l'armée royale, XXVIII, 582.

BEAUFRANCHET-DAYAT, général.—Son courage dans l'affaire de Fontenay, XVI, 511.

BEAUFRE, secrétaire de Malesherbes. — Est condamné à mort, XX, 636.

BEAUFREMONT (prince de).—Sa protestation au nom de la noblesse d'Amont, I, 3.

BEAUGEARD, député d'Ille-et-Vilaine à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 187, 252.— Membre du Conseil des Cinq-Cents, il fait valider les élections de l'assemblée-mère de la Haute-Garonne, XXIX, 675.

BEAUGEARD (Ferréol), journaliste à Marseille. —Est arrêté à Bordeaux, XXIX, 287.

BEAUGENCY.—Réunion de l'assemblée primaire de cette ville; elle supprime le nom du roi du serment prêté par chacun de ses membres, VIII, 785.— Réclamation de l'agent de ce district en faveur de deux détenus, XXI, 579.—Placard royaliste affiché dans cette ville, XXVI, 5.

BEAUGOIS, commandant de la maréchaussée du Clermontois.—Décret pour son incorporation, VIII, 408.

BEAUGRAND, adjudant de la place de Gravelines. —Se distingue par un trait de bravoure, XXIX, 360.

BEAUGRAND (A.), ex-curé. — Est condamné à mort, XX, 320.

BEAUHARNAIS (Alexandre, vicomte de), major d'infanterie, député de Blois à la Constituante. — Se réunit aux communes, I, 98.—Vote l'égalité des peines, l'admissibilité à tous les emplois, 284.—Propose sa rédaction de l'article relatif aux droits des citoyens, 367. — Est élu secrétaire, II, 222. — Présente une nouvelle division de l'assemblée en comités, II, 280.—Propose un ordre de travail sur les diverses parties de la force militaire, 397.—Vote le maintien des droits de citoyen aux Juifs de Bordeaux, III, 255.—Propose d'accorder aux religieux restant dans le cloître, les vergers n'excédant pas six arpents, III, 652. — Refuse au roi le droit de paix et de guerre, IV, 392.—Réclame contre un libelle intitulé : *Appel à l'Assemblée nationale*, 538. — Parle sur le traitement des ministres du culte, IV, 655, 684. — Sur l'organisation de l'armée, V, 272.—Approuve la conduite de Bouillé à Nancy, 558.—Sa motion sur le costume des ecclésiastiques, 653.—Ne veut pas que les officiers de toute arme soient admis aux concours dans les états-majors, VI, 50.—Vote pour le renvoi des ministres, à l'occasion de l'insubordination de l'escadre de Brest, VI, 166.—Son opinion relative à la garde du roi, 347.—Fait le récit des désastres causés à Blois par le débordement de la Loire, 448.— Son rapport sur le mode de l'avancement dans le corps du génie, 571.—Son opinion sur l'administration des ponts-et-chaussées, 637.—Son rapport sur les moyens de replacer les officiers des régiments du roi et mestre-de-camp, 736.—Fait décréter le paiement des officiers et soldats réformés, VII, 109.—Son rapport sur la retraite des colonels et lieutenants-colonels, 398.—Son opinion sur la résidence des fonctionnaires publics, 483. — Fait supprimer plusieurs places dépendant du ministère de la guerre, 677.—Vote la suppression de l'hôtel des Invalides, 727.—Son rapport sur les événements de Weissembourg, VIII, 257, 259.—Fait rendre un décret pour l'avancement des gardes nationaux qui ont servi dans les troupes de ligne, 347.—Supprimer la prévôté de l'hôtel, 364.—Organiser en gendarmerie le régiment

provincial de Corse, 577.—Est élu président, 703.—Annonce la fuite du roi, 715. — La découverte d'une lettre cachetée dans les appartements de la reine, 717. —Explique la présence en uniforme de Lafayette dans l'Assemblée, 719.—Cède le fauteuil à Rabaut pour se rendre à la procession de la Fête-Dieu, 735. —Communique des lettres annonçant l'arrestation du roi, et la copie des ordres donnés par Bouillé pour protéger sa fuite, 733.—Promet à Drouet et à Guillaume des récompenses pour la part qu'ils ont eue à l'arrestation du roi, 745. — Annonce que le peuple veut ouvrir ses voitures, à son retour de Varennes, 751.—Ses réponses à des députations d'employés de la caisse de l'extraordinaire, d'invalides et d'étudiants, IX, 33.—Il fait renvoyer à leur destination des fusils arrêtés à Bourg-la-Reine; fixer la dépense des employés du département de la guerre, 145. — Est réélu président, 268.—Fait augmenter le nombre des gardes nationales sur une partie des frontières, 420. —Appuie le projet d'ouvrir le Louvre aux ouvrages de tous les artistes, 453.—Son opinion sur la garde du roi, 477.—Sa lettre de félicitations à la garnison de Metz, 529.—Fait adopter des formules d'engagement pour les soldats et de brevets pour les officiers, 643.—Rendre un décret pour l'encouragement de la peinture, de la sculpture et de la gravure, 712. — Dispenser du serment ceux qui recevront la décoration militaire, 779.—Son éloge, XII, 287.—Sa lettre sur les hostilités et les préparatifs de défense, 341. — Regrets que lui exprime un grenadier de voir l'armée en fuite, 366. —Annonce que Duchâtelet a été blessé, 774.—Est nommé commandant du camp de Soissons, XIII, 311.—Son éloge, 567. — Il rend compte du bon traitement des prisonniers autrichiens et mayençais, XIV, 236.—Son adresse aux troupes de ligne de l'armée du Rhin, 282.—Eloge de sa bravoure, 700; XV, 40.—Il propose un prix sur les moyens de former l'esprit public dans les départements du Rhin, 127.—Est nommé commandant de l'armée du Rhin, XVI, 425, 515, 564. — Donne des nouvelles du siége de Mayence, 636. —Est nommé ministre de la guerre, 643.—Défiances contre lui, 651.—Il refuse le ministère, 698.—Est continué dans son commandement, 719.— Sa proclamation à l'armée du Rhin, XVII, 90. — Sa lettre sur la situation de Mayence et le courage des soldats, 96.—Il écrit à la commune de Paris, sur la proposition d'expulser les nobles des fonctions publiques, 113. — Annonce la belle défense de la garnison de Mayence, 143.—Le succès d'une attaque aux environs de Landau, 202.—Une victoire sur les Prussiens, 235. — Offre sa démission, 377. — Sa proclamation sur la reddition de Mayence, 378. — Il annonce des succès et persiste à donner sa démission, 420.—Sa proclamation à l'armée du Rhin à ce sujet, 447. — Sa démission est acceptée, 458.—Il est condamné à mort, XXI, 395. — Rewbell rappelle que la calomnie l'a conduit à l'échafaud, XXIX, 720.

BEAUHARNAIS, aide-de-camp de Bonaparte. — Son arrivée aux îles Ioniennes, XXIX, 122.

BEAUHARNAIS (Françoise-Marie).—*Est conduite* à Sainte-Pélagie, XVIII, 325.

BEAUJOUX, accusateur public, près le tribunal du deuxième arrondissement de l'Ouest. — Dépose dans le procès des membres du tribunal révolutionnaire de Nantes, XXII, 319, 326.

BEAULIEU (baron de), commandant autrichien. —Bruit de sa victoire sur Van-der-Meersh, III, 149.— Il bat les Belges près de Marche, IV, 657.—Est nommé général, 681; VI, 405.—Convention faite entre lui et Rochambeau, XII, 251.—Son rapport sur les premières hostilités avec la France, 322. — Compliment que lui adresse le magistrat de Mons, 510.—Propos que lui tient Clairfayt, 773.—Formation d'un camp sous ses ordres, 774. — Sa réponse à Jarry sur l'incendie de Courtray, XIII, 74.—Sa conférence avec le stahouder, XVIII, 277.—Défaite de son armée à Fleurus, XXI, 94.—Il commande en chef l'armée autrichienne en Italie, XXVII, 129.—Est défait par Bonaparte, XXVIII, 250, 251.—Fuit à travers les états de Venise, 279.—Ecrit au conseil de l'empereur pour l'engager à faire la paix, 324.—Est inscrit sur la liste des émigrés de Bruxelles, XXIX, 256.

BEAULIEU, écrivain politique.—Participe aux secours accordés aux savants et artistes, XXIII, 130.

BEAULIEU, acteur des Variétés — Cède sa place d'officier au jeune Agasse, frère des condamnés, III, 201.—Hommage rendu par la commune de Paris à sa conduite, 281.—Son adresse à l'Assemblée et son don patriotique, 336.—Notice le concernant, VII, 464. — Il est persécuté par les émigrés, VIII, 579.—Défend Fournier au tribunal révolutionnaire, XXII, 49.—Son éloge, XXV, 730.—Notice sur ses traits d'humanité, XXVII, 664.

BEAULIEU, l'un des commissaires de la comptabilité.—Est nommé ministre des contributions, XII, 700.—Rend compte des mesures prises contre le fanatisme et pour garantir Paris d'une invasion, 786.—Est remplacé par Leroux de la Ville, XIII, 287.

BEAULIEU (C.-A. Sivard), ex-général.—Est mis en liberté, XXII, 279.

BEAULIEU DE FLÈZE.—Révocation d'une affectation de bois qui lui avait été faite, VIII, 307.

BEAUMARCHAIS (Caron de). — Donne 12,000 fr. aux habitants du faubourg Saint-Antoine, I, 282. — Réclame à la Bastille les effets de madame de Launay, I, 604.—Sa lettre sur l'édition des lettres de Voltaire, V, 104.—Avis sur le même objet, VII, 689, 701; IX, 639.—Il est dénoncé par la compagnie Perrier, X, 494. — Ecrit qu'il n'a point de théâtre à lui, 579. — Analyse de son drame intitulé : *La Mère coupable*, XII, 779.—Il est mis en liberté, XIII, 580. — Déclare n'avoir jamais été au club de la Sainte-Chapelle, 590. —Son séjour à Londres, XIV, 241.—Sa mise en accusation, 592. — Suspension de ce décret, XV, 412. — Il se rend à Paris pour s'y défendre, 586.—Sa mort, et article nécrologique qui le concerne par Gudin, XXIX, 683.

BEAUME, officier municipal de Beaucaire. — Est décrété d'accusation, XVII, 62, 195.

BEAUMETZ (Briois de), premier président au conseil d'Artois, député d'Artois à la Constituante.—Annonce que des poursuites sont commencées contre M. de Memmay, I, 208.—Opine en faveur du *veto* suspensif, 412.—Présente les questions de la permanence du Corps Législatif, 449.—S'oppose à la lecture du mémoire envoyé au nom du roi, 454.— Son rapport sur la réforme de la jurisprudence criminelle, 534; III, 688, 726.—Il vote le renouvellement annuel de l'impôt, II, 15.—Son opinion sur la propriété des biens du clergé, 118.—Il demande la destitution des fonctionnaires d'Angoulême qui ont arrêté Lablinière, 312.—L'ajournement de la question d'éligibilité des Juifs, 464.—Propose d'étendre la jouissance des droits civils aux Juifs de Bayonne, III, 255.—Demande le renvoi au pouvoir exécutif de l'élection du maire de Saint-Jean-d'Angely, 340.— S'élève contre la supposition que les officiers municipaux puissent coopérer aux insurrections, 430.— Son opinion sur le remplacement de la gabelle, 610. —Il se plaint de la suspension du paiement des petites pensions, 707.—Fait adopter un décret sur la présence et la récusation des adjoints, IV, 173, 182.— Ses observations contre la ferme des tabacs, 190.— Son projet sur la procédure des conseils de guerre, 233.—Son opinion sur la question des juges sédentaires, 258.—Fait fixer l'état de la question de l'institution des juges par le roi, 297.—Son opinion sur le tribunal de cassation, 467.—Il est élu président, 472.—Sa réponse à Necker, 531.—Il annonce le désir

manifesté par le roi, de passer quelques jours à Saint-Cloud, 544. —Parle sur la constitution civile du clergé, 599.—Sur le traitement des évêques, 695.—Sur l'inviolabilité des députés, IV, 724; V, 66.—Fait renvoyer au comité des recherches l'affaire de Morisot, 41.—Accorder à Necker un suplément de 45 millions, 43. — Ses réflexions sur la situation des finances, 223.—Il pense que les fonctions du ministère public doivent être attribuées aux commissaires du roi, 351.—Conteste sa mission à une députation qui se présente au nom de la commune de Paris, 366.—Son opinion sur une nouvelle émission d'assignats, 510, 511.—Il fait lever la garde donnée à madame Persan, 614.—Demande l'impression d'un mémoire de Necker contre les assignats, 680.—Réclame l'amélioration du sort des religieuses, 714.—Défend le système des assignats, 738.—Appuie la motion de Barnave pour le remboursement de la dette publique, 780.—Accuse les ministres, excepté Montmorin, VI, 170.—Parle en faveur de la libre culture du tabac, 395.—Sur les fonctions des officiers de police, 752, 764.—Appuie le plan du comité sur les jurés, VII, 47. — Fait assurer un traitement de 6,000 liv. à Lagrange, 120.—Parle sur la taxe du tabac étranger, 376.—Contre la motion d'empêcher la famille royale de voyager, 471.—Demande la lecture du projet de loi sur l'émigration, 509.—Son rapport sur l'organisation de la trésorerie, 580, 655, 739.—Il demande la démolition du donjon de Vincennes, 588.—Son opinion sur la régence, 705.—Il annonce que Talleyrand est dépositaire du travail de Mirabeau, sur les successions, VIII, 19.—Veut que le Corps Législatif ait le droit d'accuser les ministres et de demander leur renvoi, 69. — Demande l'exclusion des députés des ministères, 77. — Combat le projet relatif à leurs dépenses, 79. — Veut qu'on accorde aux ministres le droit de mettre la gendarmerie en activité, 123.—Fait décréter que le discours du roi, à l'occasion de son dessein de se rendre à Saint-Cloud sera imprimé, avec la réponse du président, 176.—Propose de substituer des billets de confiance aux petits assignats, 273.—Demande la vente des cloches, 274.—Son opinion sur les petits assignats, 326, 327.—Il appuie l'article proposé par Sieyès, sur la liberté des cultes, 345.—Parle sur le droit de pétition, 355.—Sur le droit d'affiches, 363—Vote pour la réélection des membres de l'Assemblée, 419.—Son rapport sur la comptabilité, 491.—Il demande que les prêtres ne prennent point part au décret sur la peine de mort, 565.—Appuie le projet de sommer Condé de rentrer en France, 650.—S'oppose à l'adjonction, lors de la fuite du roi, de deux membres de l'Assemblée au ministre de l'intérieur, 717. — Appuie la motion de mander Laporte à la barre, 718.—Combat le projet de décret contre l'émigration, IX, 80.—Veut que les ministres soient périodiquement appelés à la barre, 270.—Fait rendre un décret pour le jugement des délits se rattachant aux événements du 17 juillet, 343.—Son opinion sur la condition du marc d'argent, 374.—Il demande si les membres de la dynastie peuvent exercer les droits de citoyens, 399.—Son opinion sur la présence des ministres dans le Corps Législatif, 408, 411.—Sur la sanction appliquée aux décrets concernant les contributions, 499, 504, 506.—Pense qu'on ne peut priver Girardin des restes de J.-J. Rousseau, 526.—Son opinion sur l'exercice du droit de révision, 559, 572.—Son rapport sur la présentation au roi de l'acte constitutionnel, 562.—Il lit la rédaction du décret d'amnistie, 662.—Parle sur le plan d'éducation de Talleyrand, 778.—Lit une instruction sur la procédure par jurés, 840.—Projet qu'on lui attribue de renverser la constitution, XII, 16.

BEAUMONT, frère de l'évêque de Vaison.—Écrit à l'Assemblée pour le justifier des inculpations qu lui ont été faites par Bouche, VIII, 195.

BEAUMONT, (Thomé du But de).—Est condamné à mort en Hollande, pour fabrication de faux assignats, XVI, 425.

BEAUMONT, en Flandre. —Son occupation par les Français, XIX, 654.

BEAUMONT, en Gâtinais.—Réclamation contre sa prétendue insurrection, V, 127, 216.

BEAUMONT-SUR-SARTHE. — Rapport du commandant de cette place sur les chouans, XXVII, 210. —Eloge du patriotisme de ses habitants, 295.

BEAUNE.—Complot pour empêcher le recrutement de l'armée dans cette commune, XV, 714.—Décret qui surseoit à l'incarcération des membres du conseil général, XVIII, 159.—Pétition des habitants contre la suspension du remboursement, XXVII, 326. (*Voyez* Côte-d'Or).

BEAUPOIL-SAINT-AULAIRE, évêque de Poitiers, député du Poitou à la Constituante. — Sa démission, I, 451.—Il refuse de prêter le serment civique, VII, 44. —Emigré à Londres, est accusé d'intelligences avec des députés pour sauver le roi, XIV, 684.

BEAUPUY, administrateur et député de la Dordogne à la Législative.—Son projet relatif à la formation des légions, XI, 471; XII, 193.—Il fait organiser des compagnies de chasseurs à cheval, 643.—Décréter la levée de 42 nouveaux bataillons, XIII, 23, 67, 188.—Dépose la croix de Saint-Louis, 501.—Propose d'employer aux armées les chevaux de luxe, 575.—Membre du Conseil des Anciens, fait approuver une résolution sur le personnel de guerre, XXIX, 806.

BEAUPUY, général.—Eloge de son courage, XIX, 56.—Il annonce la destruction de l'armée catholique, 68.—Les troupes sous ses ordres acceptent la constitution, XXV, 705.—Il se distingue, en diverses actions, à l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 331, 338, 343, 424.—Est blessé à l'affaire de Rastadt, 355.

BEAUPUY, (Pierre).—Sa mort héroïque, XXI, 156.

BEAUQUESNE.—Est excepté du décret d'arrestation rendu contre Robespierre et autres, XXII, 692.

BEAURAIN, près Arras.—Accueil fait à l'armée du Nord dans cette commune, XVIII, 152.

BEAUREGARD, général.—Remplace d'Albignac à Avignon, XI, 192.—Eloge de sa conduite à Orval, XVI, 539.—Il est destitué, XVIII, 388.—Proteste du dévouement de sa brigade à la Convention, XXIV, 703.

BEAUREGARD, (N.-J.) sous-lieutenant au 17.e de cavalerie.—Est condamné à mort, XX, 612.

BEAUREGARD, commissaire du gouvernement.—Annonce le désarmement des chouans, XXVIII, 340.

BEAUREGARD. — Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 622.

BEAUREGARD-LEUTRAUD, perruquier, acquéreur de l'hôtel de Salm, à Paris.—Est arrêté, XXIX, 296.—Gardé dans son domicile, comme correspondant des ennemis de l'état, il s'évade, 317. — Est condamné à 4 ans de fers, 558.

BEAUREPAIRE, commandant du premier bataillon de Maine-et-Loire.—Décret pour le dépôt de son corps au Panthéon, XIII, 686.—Lettre du président de l'Assemblée législative, à sa veuve, 692, —Réflexions sur sa mort, XV, 403.

BEAUREPAIRE, chef des rebelles.—Est tué, XVII 56.

BEAUREVOIR, général. — Est nommé inspecteur général par le Directoire, XXIX, 404.

BEAURIEU, littérateur.—Participe aux secours accordés aux savants et artistes, XXIII, 130; XXVI, 137.

BEAURIEUX, membre de la commune de Paris.—Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

BEAUSIRE, vivant de son bien.—Son procès et son acquittement, XXIV, 394, 401.

BEAUSSET, ex-capitaine de la garde du tyran.—Est condamné à mort, XXI, 508.

BEAUTALON et associés.—Décret relatif à la vente à leur profit de l'hôpital de Riom, XXII, 275.

BEAUVAIS, député de Paris à la Législative.—Altercation entre lui et un gendarme, XIII, 116.—Il présente un projet pour la police des tribunes, 348. — Membre de la Convention, fait accorder 1,200 livres à la veuve du commandant de Charleville, XIV, 245. —Son rapport sur les secours à accorder aux blessés du 10 août, 839.—Son vote dans le procès du roi, XV, 164, 199, 253.—Son rapport sur l'hôpital des Quinze-Vingts, 326.—Il fait rendre un décret sur l'organisation des secours publics, 748.—Annonce l'exécution de Bastero, XVI, 591. — Est arrêté à Toulon ; les Anglais détenus répondront de la conduite de l'amiral Hood envers lui, XVII, 610, 620.—Il est menacé de la mort, 757.—Annonce de son assassinat, XVIII, 87.—Décret qui accorde à sa fille une somme de 3,000 livres, XIX, 50.—Il est délivré de son cachot, 64. — Donne des détails sur sa captivité, 139.—Demande un congé, 216.—Sa mort ; décret ordonnant que son corps sera brûlé et que ses cendres seront recueillies, XX, 147.— Elles sont présentées à la Convention, 157. — Lettre de son fils sur sa mort, 158. — Discours prononcé à sa pompe funèbre, 183.—Son buste en cire sera placé dans la salle de la Convention, 556.

BEAUVAIS, adjudant-général.—Lettre qui accompagne les cendres de son père, présentées à la Convention, XX, 158.—Employé dans son grade à l'armée d'Orient, il donne sa démission ; détails à ce sujet, XXIX, 575.

BEAUVAIS (de), officier de l'armée catholique. — Se soumet aux lois de la république, XXIV, 419.

BEAUVAIS, commandant à Saint-Domingue.—Est nommé général de brigade, XXV, 319, 323.—Eloge de sa conduite dans cette colonie, XXVIII, 724. — Il attaque les Anglais sur tous les points, XXIX, 296.

BEAUVAIS (la citoyenne).—Mandat d'arrêt contre elle, XVI, 37.

BEAUVAIS, de la Seine-Inférieure, membre du Conseil des Cinq-Cents. — Présente un projet relatif aux exemptions de service, XXIX, 442.

BEAUVAIS.—Lettre sur les élections de cette ville, IV, 495.—Dénonciation contre La Rochefoucauld, son évêque, VI, 482.—Massieu est nommé à son évêché, VII, 467. — Circonscription de ses paroisses, 645. — Elle est autorisée à disposer du métal d'une statue de Louis XIV, XIII, 620. — Rapport sur ses mouvements contre-révolutionnaires, XVIII, 84.—Détails sur sa situation, 118, 125.—Compte-rendu de la mission de Levasseur, 150.—Mesures prises par Dumont, 273. Plaintes de ce représentant contre l'esprit qui y règne, 314, 315. — Envoi de caisses d'or et d'argent y trouvées, 368.—Décret sur sa manufacture de tapisseries 371.—Rapport du décret qui déclarait cette commune en état de rébellion, XXII, 388, 600.—Les administrateurs dénoncent et envoient un écrit intitulé : *Empêchons la guerre civile*, XXV, 677. — Et un autre écrit séditieux de l'assemblée primaire de Montélimart, XXVI, 244. — Rejet de la résolution qui transférait son école centrale à Compiègne, XXVII, 663, 668. — Et de celle relative au remplacement des biens de ses hospices, XXIX, 165. (*Voyez* Oise.)

BEAUVAIS (évêque de). (*Voyez* Rochefoucauld (de la.)

BEAUVALET, sculpteur.—Fait hommage du buste de Marat à la Convention, XVII, 234. — Est élu administrateur des travaux publics, 454. — Est chargé de faire le buste de Châlier, XVIII, 466.—Le présente à la Convention, XIX, 138. — Fait hommage aux Jacobins de celui de Guillaume-Tell, XXI, 178.

BEAUVARLET, lieutenant-colonel du 2.e bataillon du Pas-de-Calais.—Fait un don civique, XV, 308.

BEAUVARLET (madame). — Offre, au nom des femmes artistes, le premier don patriotique, I, 445.

BEAUVAU (maréchal de).—Est nommé au conseil du roi, I, 277.—Sa mort, XVI, 473.

BEAUVAU (marquis de).—Auteur de l'écrit : *Avis au tiers-état., Introd.*, 589.

BEAUVAU, ex-religieuse.—Est sur la liste des protégés de la reine, XIII, 421.

BEAUVOIR, ex-noble. — Est condamné à mort, XXI, 395.

BEAUVOISINS (Calmet), adjoint aux adjudants-généraux, — Est destitué, XXIX, 570.

BEAUXONCLES, ex-marquis, émigré.—Jugement qui le condamne au bannissement, XXIX, 354.

BEAUZEREAU. — Est élu évêque de Laval, VII, 736.

BEC-D'AMBÈS. — Nouveau nom du département de la Gironde, XVIII, 273. (*Voyez* Gironde.)

BECALOSSI. — Publie un écrit italien sur l'éducation démocratique, XXVIII, 658.

BECCARIA (marquis de), littérateur italien.—Meurt à Milan, XXIII, 57.

BÉCHADE. — Prisonnier à la Bastille lors de sa prise, I, 195.

BECHADE, député extraordinaire du commerce de Bordeaux. — Réclamation le concernant, VIII, 406.

BÉCHAINVILLE (comte de). — Succède au comte d'Arberg, II, 377.

BÉCHEREL, curé de Saint-Loup, député de Coutances à la Constituante.—Prête le serment civique, VII, 5.

BECHET (L.-J.), fabricant, officier municipal de Sédan.—Est condamné à mort, XX, 684.

BECHET (P.-S.-E), receveur de l'hôpital de Sédan. —Est condamné à mort, XX, 684.

BECK, capitaine d'un Corsaire français.—Trait de bravoure de cet officier, XXIX, 655.

BECKER (Joseph), député de la Moselle à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 196, 253.—Il est dénoncé par Hébert aux Jacobins, XVII, 639. —Se défie des adresses contre l'oppression des patriotes, XXI, 742. — Sa motion contre Bidault fils et Lallemand, 783. — Autre en faveur des émigrés des départements du Rhin, XXII, 676.—Il signale les dangers des commissions, XXIII, 228.—Rend compte de la situation de Landau, 472.—Son rapport sur les exactions de la commission d'évacuation du Palatinat, XXIV, 683, 688.—Il annonce la découverte de manœuvres pour faire hausser le prix du grain, XXV, 30. — Son rapport sur les indemnités dues par suite de l'explosion de l'arsenal de Landau, XXVI, 261.—Membre du Conseil des Anciens, vote en faveur de la résolution relative aux fugitifs du Haut et Bas-Rhin, XXVIII, 790.

BECONNAIS (la citoyenne). — Récompense accordée à son dévouement filial, XXI, 258.

BECQUER (Williams), Anglais.—Fait une offrande de 200 liv., XI, 140.

BECQUET, député de la Haute-Marne à la Législative. — Sa motion pour fixer le cérémonial de la réception du roi, X, 39. — Il propose de borner le compte à demander aux ministres, à l'exécution des lois antérieures sur les prêtres, 190. — Présente un projet pour la répartition et le recouvrement des contributions, 303, 321, 323, 379. — Sa motion relative aux troubles de Caen, 356. — Il dénonce ceux de la Haute-Marne, 370. — Propose de laisser communiquer Varnier et Delatre avec leurs familles, 480, 515, 517. — Son opinion sur la mise en accusation de Rohan et autres, 652. — Il vote une nouvelle émission d'assignats, 655. — Improuve une pétition contre les amis des noirs, 661. — S'oppose à l'admission d'Henrys, 699. — Fait renvoyer au pouvoir exé-

cutif l'affaire de la commune de Choux, 766.—S'oppose à ce que les décrets de la haute-cour soient exempts de la sanction, XI, 39, 78.—Combat la suppression du costume religieux, XI, 65 ; XIII, 63.—Son opinion sur les enrôlements faits par Salvat, 92. — Sa lettre à Bazire sur Varnier et autres, XI, 98.—Parle sur la guerre, 178.—Combat la motion de ne pas soumettre à la sanction la loi sur le séquestre des biens des émigrés, 584. — Son opinion sur la mise en accusation de de Lessart, 604.—Il veut qu'on communique à Duport les accusations présentées contre lui, 616, 617. — S'oppose à la communication de la correspondance dede Lessart, 630.—A l'envoi de 400 hommes à Etampes, 709.—A la mise en accusation du maire et de l'évêque de Mende, 767. — Demande le renvoi au roi de l'affaire de Colmin, XII, 53. — Vote contre la guerre, 183, 186.—Demande un rapport sur la suspension des élections à Avignon, 313.—Sur tous les perturbateurs, 478.—Sur le complot dénoncé par Chabot, 508.—Défend Brissac, 529. — Parle sur le traitement des employés des ministères, 548.—Sur une pétition contre le rassemblement des fédérés, 619. — Demande la lecture d'un arrêté du département de Paris relatif à la tranquillité publique, 710. — Défend Terrier, XIII, 26.—S'oppose à l'attribution de la police de sûreté aux municipalités, 262.

BECQUET-COURTIER, l'un des commissaires des assemblées primaires.—Est accusé d'avoir voulu défendre Custine ; décret contre lui, XVII, 332.

BÉDÉE, sous-lieutenant de vaisseau. — Est décoré pour un trait de courage, VII, 273.—Capitaine de frégate, prévenu de négligence dans l'incendie du vaisseau *le 14 juillet*, est acquitté, XXIX, 399.

BEDEL, dragon.—Trait de bravoure, XIX, 692.

BEDFORT (duc de), membre du parlement d'Angleterre.—Inculpe la conduite des ministres, XXI, 49. —Proteste contre la guerre faite à la France, 90, 169; XXIII, 617.—Combat le nouveau bill contre les trahisons, XXVI, 523 ; XXVII, 25.—Ses observations sur un pamphlet de Burke, XXVIII, 534. — Sa motion pour le renvoi des ministres, la paix avec la France et la réconciliation avec l'Irlande, XXIX, 224.

BEDONT, contre-amiral. — Est nommé commandant d'escadre à Brest, XXIX, 612 *bis*.

BÉDOUIN.—Révolte de cette commune; ordre de la brûler, XX, 502.—Lettre sur les malheurs qu'elle a éprouvés, XXII, 575. — Accusations contre Barjavel, dirigées par ses habitants; demande de secours faite par eux, 674.—Inculpation de la conduite qu'y a tenue Maignet, XXIII, 156.—Debry annonce sa résurrection, XXIV, 529.—Loi qui la décharge de ses contributions arriérées et courantes, XXIX, 310, 313. (Vaucluse.)

BEDRUNNE, ancien officier du comte d'Artois.—Sa déclaration sur une conspiration de la cour, XII, 579.

BEDU.—Reçoit une récompense pour sa conduite, lors de l'évasion du roi, IX, 431.—Il la refuse, 515.

BÉFORT.—Le clergé de cette ville réclame la suppression de la chambre ecclésiastique de Colmar, II, 278.—Troubles, VI, 249. — Rapports et décrets y relatifs, 251, 252 *ter*, 330, 339 ; VII, 182, 463.—Patriotisme de ses habitants, 722.—Arrestation par les officiers municipaux de cette ville d'un convoi d'argent destiné pour Soleure, I, 695, 699.—Tumulte à l'occasion d'un transport d'argent, XI, 166.—Arrestation de 1800 Suisses, XII, 444.—Taxe imposée sur les riches, XVIII, 554.

BÉFORT (seigneurie de). — Annulation de la donation qui en a été faite à Mazarin, IX, 160.

BEFFROY, député de l'Aisne à la Convention.—Développe les bases propres à assurer la circulation des grains, XIV, 494.—Son opinion sur la liberté de ce commerce, 694.—Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 211, 253. — Il parle sur le projet de taxer les grains, XVI, 255. — Annonce un avantage sur les rebelles à Saumur, 561.—Dénonce des abus dans la fixation du maximum, XVIII, 289.—Fait rendre un décret concernant les quartiers-maîtres, XIX, 236. — Autoriser la levée d'une contribution extraordinaire à Breteuil, 303.—Opine pour l'impôt en nature, 480. Présente un rapport sur la contribution foncière, 559. —Discute sur la perception de l'impôt, 577. — Fait supprimer les pensions accordées à titre de nouveaux convertis, 648.—Fixer le traitement des agents nationaux, XX, 148.—Décréter le mode de dégrèvement de la contribution patriotique, 375.—Supprimer l'impôt destiné à remplacer les droits sur les sels, les cuirs, etc., 423, 658. — Ajourner un projet de fixation du maximum, XXII, 424. — Ses observations sur la conservation des forêts, 658.—Il vote la suppression du maximum, XXIII, 45. — Discute le projet de charger l'état des créances sur les émigrés, 119. — S'oppose à la retenue du cinquième des rentes sur l'état, 127. —Est envoyé à l'armée d'Italie, 318.—Annonce l'enthousiasme excité à Nice par la loi du 1.er germinal, XXIV, 180. — Mesures prises par lui pour y maintenir la discipline, 457. — Il pose des questions relatives à l'adoption et au mariage, XXV, 693.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, fait adopter une résolution pour le paiement de la portion de l'impôt et des fermages dus en nature, XXVI, 559, 581, 590.—Parle sur un projet d'emprunt forcé, 592.—En fait adopter un sur la suspension des remboursements, 595. — S'oppose à la confiscation des biens des embaucheurs, 694, 695. — Sa motion relative au dépôt des minutes des juges-de-paix, XXVII, 6. — Autre sur l'assiette de l'emprunt forcé, 7.—Il combat un message du Directoire sur cet objet, 28. — Son rapport contre la résiliation des baux, 110, 123. — Son opinion sur l'organisation de la marine, 264. — Sur la répartition de l'emprunt forcé, 477.—Il s'oppose à la levée de la suspension de la vente des biens nationaux, 552. — Propose des moyens de relever le crédit des assignats, 558.—Vote contre le projet d'exclusion de Bodinier, 620.—Et contre celui relatif au mode de partage des biens indivis avec la nation, 621.—En discute un sur les transactions passées pendant la dépréciation des assignats, XXVIII, 67. — Demande la révision des lois concernant les invalides, 112.—Le rétablissement de la loterie, 146. — Est élu secrétaire, 250. — Vote contre le paiement en mandats de la contribution foncière et des fermages, 259. — Et pour leur paiement en nature, 265. — Rappelle les titres de la commune de Lille à la reconnaissance nationale, 294. — Son rapport sur les causes du discrédit des assignats et des mandats, 297. — Son projet sur le mode de paiement de la contribution foncière, 300, 306.—Ses observations sur le paiement des dépenses administratives, 304. — Sur les moyens d'encourager le commerce et les arts, 314. — Il présente un projet qui fixe les termes de paiement des acquéreurs de biens nationaux, 315, 319.—Appuie le nouveau tarif sur les postes et messageries, 330.—Fait proroger le terme pour l'échange des assignats contre des mandats, 339. — Adopter deux projets, l'un relatif aux dégrèvements de la contribution ; l'autre concernant le paiement des fermages des biens nationaux, 361. — Discute sur le paiement des contributions, 383. — Sa motion contre l'incarcération des prêtres insermentés, 417.—Il fait passer à l'ordre du jour sur une dénonciation contre l'administration des postes et messageries, 504. — Son rapport sur les déchéances des acquéreurs de biens nationaux, 532. — Projet à cet égard, 543. — Il combat celui de Chapelain, sur les rentes viagères dues aux émigrés, 544.—Présente un projet sur la garantie du titre des matières d'or et d'argent ouvragées, 547. — Parle contre un autre sur la comptabilité, 547. — Propose d'appliquer à la calomnie écrite les peines prononcées contre la ca-

lomnie parlée, 569. — Vote pour la vente en inscription, des bâtiments situés entre le Louvre et la place de la Concorde, 620, 621. — Combat les réclamations de plusieurs assemblées primaires, 657.—Opine pour l'inspection générale des contributions directes, 657. —S'oppose à la suspension de la vente des domaines nationaux, 676.—Est d'avis qu'on donne les moyens de prouver leur innocence aux administrateurs destitués, 690.—Parle contre Barère, à l'occasion du rapport des lois inconstitutionnelles et de son élection, 700. — Pense que le Corps Législatif doit demeurer étranger au tirage au sort des membres du Directoire, 702.

BEFFROY-DE-REIGNY, dit le Cousin-Jacques, littérateur.—Sa lettre contre les brigandages exercés à l'égard des productions des auteurs, VI, 626.—Analyse de sa pièce intitulée : *l'Histoire Universelle*, 668; IX, 128.—Lettre sur ses *Lunes*, VII, 288.—Il s'annonce comme l'auteur de la pièce *des Capucins*, 506.—Analyse de sa pièce : *le Club des bonnes gens*, X, 22.—Troubles à l'occasion de ses *Deux Nicodèmes*, 454, 468.—Son opéra intitulé : *Toute la Grèce*, XIX, 251.—Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 232.—Analyse de son *Jean-Baptiste*, XXIX, 287.

BÉGIN, administrateur d'Avignon.—Est arrêté, X, 610.

BEGOUEN, négociant au Havre, député de Caux à la Constituante.—Verse 30,000 liv. dans l'emprunt, sans intérêt, I, 322. — Parle contre le privilége de la compagnie des Indes, IV, 31. — Vote en faveur d'un port unique pour le retour de l'Inde, V, 86. — Appuie le projet concernant les traités de la France avec l'Espagne, 483. — Son opinion sur une nouvelle émission d'assignats, 510. — Demande un tarif prohibitif sur les droits d'entrée, VI, 523.—Combat le projet sur les patentes, VII, 397.—S'élève contre une lettre des commissaires de l'assemblée de Saint-Domingue, 555.—Fait conserver la caisse des vétérans de la marine, VIII, 255, 271.—Demande qu'on entende les députés extraordinaires du commerce sur l'instruction destinée aux colonies, 472, 473. — Annonce une adresse du commerce de Nantes contre le décret qui les concerne, 530.—Fait rendre un décret en faveur des Nantuquois établis en France, IX, 79.—Présente des adresses contre le décret sur les colonies, 548.

BEGOZ, ministre des relations extérieures de la république helvétique. — Donne sa démission sur l'injonction de Rapinat, XXIX, 299. — Est réintégré, 307.—Fait conclure un traité entre les deux républiques, 553. — Sa lettre aux préfets nationaux, demandant l'état des Français établis en Suisse, 558.

BEGU, ex-huissier. — Est acquitté, restera détenu comme suspect, XX, 635.

BEGUIN (Claude). — Est nommé enseigne de vaisseau en récompense d'un trait de fidélité à sa patrie, XXIX, 288.

BEGUINET, agent national d'Eteing.—Est condamné à mort, XXI, 159.

BÉGUINET, président du district d'Eteing. — Est condamné à mort, XXI, 159.

BEGUINET (Louis). — Est condamné à mort, XVI, 630.

BÉGUINOT, général.—Défait les insurgés de l'Escaut et des Deux-Nèthes, XXIX, 451, 457.—Chasse ceux qui s'étaient emparé de Malines, 455. — Ordonne aux habitants de cette ville de déposer leurs armes, 462.—Son rapport sur la défaite des rebelles de la ci-devant Belgique, 467.—Nouveaux détails, 468.—Autres sur leur destruction dans la Campine, 504.

BÉHAGUE, commandant à la Martinique.—Dénonciations contre lui, X, 494, 567; XI, 290, 727; XIV, 477.— Il quitte la Martinique avec le pavillon blanc, XV, 666.

BEHOURT, juge-de-paix à Paris.—Demande la révision du code pénal, XXIX, 97.

BEILAC. — Forme un établissement d'instruction publique au ci-devant collége de Navarre, XXVIII, 230.

BEILLARD, général. — Bat l'ennemi en plusieurs rencontres, XXVIII, 444, 624, 667.

BEISSERIES dit LÉVEILLÉ.—Est cond. à mort, 283.

BÉJAY, Vendéen. — Signe l'acte de pacification, XXIII, 687.

BEJEARD-SAINT-MAURICE (Armande-Charles-Victoire), femme Trousseboi. — Acquittée, restera détenue jusqu'à la paix, XIX, 440.

BELAIR, général.—Ses *Elémens de fortifications*, XI, 88.—Son ouvrage intitulé : *Défense de Paris et de l'Empire*, XIII, 460. — Il demande les objets nécessaires au camp sous Paris, 620.—Est chargé de l'organisation des travaux, 714.—Sa lettre contre les agitateurs de ce camp, XIV, 310.—Il remplace Krit à l'armée de la Moselle, XVIII, 97. — Annonce des avantages remportés sur les Autrichiens, 396.—Son ouvrage sur les subsistances, XXVII, 410.

BELANGER, architecte. — Dénonce la section des Piques, XXII, 553.

BÉLAS, membre de la société populaire de Toulouse.—Est décrété d'arrestation, XXII, 350.

BELFAST, en Irlande.—Fête publique en mémoire de la révolution française, IX, 309.—Vœux formés par ses habitants pour la prospérité de la république, XIV, 614.

BELGINGUE, cordonnier.—Est condamné à mort, XXI, 55.

BELGIQUE (la). — Situation des insurgés; leurs succès à Louvain et à Turhout, II, 218.—Second manifeste contre l'empereur, 225. — Défaite du comte d'Arberg; leurs progrès, 233. — Retraite des Impériaux sur Bruxelles; protection accordée aux insurgés par la Hollande, 241.—Levée d'une nouvelle armée, 249. — Préparatifs de l'Autriche; proclamation de Joseph II, 265.—Détention de prisonniers autrichiens comme otages, 289.—Amnistie proposée par l'Empereur, 290.—Retraite des Autrichiens de devant Mons; proclamations, 297. — Prise de Gand; retraite de l'archiduchesse à Bonn, 305.—Assemblée des états à Gand; situation d'Anvers; marche de d'Alton sur Tirlemont, 313.—Menaces contre Namur et Louvain, 329, 338.—Armistice, 345.—Négociations de Tortt à Paris, 351.—Suspension des hostilités, 353.—Force de l'armée des patriotes, 361.—Prise de Dinant, 369. — Arrivée de Cobentzel, 377. — Insurrection à Bruxelles; retraite de d'Alton, 393, 401.—Formation d'une milice impériale dans le Luxembourg, 401.—Projet de traité, 418.—Organisation des nouvelles régences, 425.—Progrès de la révolution, 442.—Démolition de la citadelle de Gand, 443. — Retraite des Impériaux; arrivée de Van-der-Noot à Bruxelles, 450.—Suite des dispositions militaires, 457.—Lettre sur le but de la révolution, 458.—Armistice d'Ismaël, 465.—Conjectures sur une ligue des rois contre les peuples; autres sur les intelligences de Van-der-Noot avec la Prusse, 473.—Assemblée des états de Brabant à Bruxelles, 474. —Réflexions sur la protection que la Prusse paraît accorder à l'indépendance de ce pays; envoi de Clairfayt dans les Pays-Bas, 497.—Séance des états; succès de Van-der-Meersh, 505.—Rappel du baron d'Herberg, 513.—Fixation de l'armée à 40,000 hommes; renouvellement de la magistrature; convocation des états de Flandre; convenance, pour ces contrées, d'adopter la constitution de France, 514.—Leur confédération, III, 11, 21, 53, 61.—Réclamation contre l'opinion qui attribue leur révolution aux intrigues de l'Angleterre, 85.—Arrivée du duc d'Ursel; état de l'armée belge, 109.—Prise du fort de Lillo, 117.—Acte de souveraineté fait par les états, 134.—Arrestation du chance-

lier de Gueldre à Ruremonde ; action avec les Autrichiens 149.—Résolution des états en faveur du commerce, 165.—Inquiétudes du tiers-état sur les offres de la Hollande et de l'Angleterre, 182.--Opérations des états, 190.—Projet de donner aux Belges un chef tiré de la maison stathoudérienne, 221.—Traité d'union ; établissement d'un congrès souverain, 245.—Serment d'union des trois ordres, 261.--Défaite des Autrichiens à Marche-en-Famène, 262. — Réflexions sur l'indépendance des états, 317. — Opérations du congrès, 318.—Prétentions du clergé et de la noblesse, 342. — Marche rétrogade de la révolution, 393.—Vains efforts du peuple pour sa liberté, 401.—Mémoire aux trois états sur les droits de la nation, 402, 409, 433, 457.—Force militaire des patriotes, 441. — Apologue à leur adresse, 446. — Bulle du pape Pie VI sur leur insurrection, 518.—Réparations qui leur sont offertes par l'empereur, 519.—Etat de la révolution, 533.— Elle reçoit une fausse direction; propositions du duc d'Ursel, 589.—Position des troupes belges et autrichiennes, 590.--Projets de rapprochement 597.--Traité entre l'Angleterre, la Prusse et la Hollande, relativement aux Pays-Bas, 598.—Remontrances de l'assemblée patriotique aux états de Brabant, 621. — Lettre que leur adresse le prince de Salm-Kirbourg, 629.— Observations sur la conduite des Belges, 629. — Décret d'ordre du jour de l'Assemblée nationale de France sur le parti à prendre à leur égard, 634.—Décret du conseil souverain contre les assemblées patriotiques, 677.—Enrôlement d'Anglais et d'Irlandais dans l'armée, 686.—Marche rétrogade de la révolution ; proscription des patriotes ; liste des proscrits, 705.— Dénûment de leur armée, 713. — Ils sont proscrits sous le nom de Wonckistes, IV, 2. — Eprouvent un échec, 50.—Division intestine dans les états, 58. — Le congrès déclare qu'il n'existe aucun traité entre lui et les puissances étrangères, 105.—Scission entre les états de Brabant et ceux de Flandre à l'occasion de Van-der-Meersh, 193, 229.—Prétentions du Landgrave de Hesse sur le Brabant, 253.—Résolution du congrès sur le procès de Van-der-Meersh, 277. — Affaire entre les Autrichiens et les Belges, 426. — Domination de Van-der-Noot ; combat des patriotes avec les Impériaux, 486, 502, 510, 605, 657, 689.— Despotisme du congrès et charlatanisme de Van-der-Noot, 617, 633. — Conduite mystérieuse du congrès, 657.—Découragement des patriotes, 681.—Influence de la cour de La Haye sur les affaires de ce pays, 705. — Le congrès négocie avec Léopold ; intrigues de Van-Eupen et de Van-der-Noot ; opérations de l'armée, 713.—Bruit de la défaite des patriotes par les Autrichiens, V, 9. — Aveuglement du peuple belge, 29.—Arrestation de plusieurs Français à Bruxelles ; atrocités de Van-der-Noot et de son parti, 30. — Le baron de Bender déclare les Brabançons rebelles, 61.—Bulletins officiels de l'armée ; rejet des propositions de Léopold, 61, 105, 597. — Réflexions sur la révolution de ce pays, 78. — Conspiration supposée par le congrès, 105. — Médiation offerte par les états de Hollande, 165, 309. — Projet d'organisation militaire présenté par Van-der-Noot et Van-Eupen, 181. —État de la révolution, 285.—La Prusse abandonne les patriotes ; défaite de leurs troupes à Aulne, 373, 390.—Extrait des résolutions du conseil souverain sur la conduite du roi de Prusse envers ces provinces, 389, 469.—Conduite du congrès à l'approche des Autrichiens, 533.—Mouvement des troupes brabançonnes conduites par Schœnfeld, 565. — Rapport des membres du congrès à leurs commettants ; aveuglement des Belges, 641.—Ils forment une croisade contre les Autrichiens, 669.—Déclaration de la Prusse, 677. — Défaite des Brabançons sur les frontières du Limbourg, 773 ; VI, 1, 181.—Déclaration de Van-der-Noot concernant ceux qui ont fui dans le combat, 125. —Découragement des patriotes à la nouvelle de l'élection de Léopold à l'empire, 229.--Dispositions de l'Angleterre, de la Prusse et de la Hollande à leur égard, 229.—Bulletin de leur armée ; célébration de l'anniversaire de leur acte d'indépendance, 245, 307. — Lettre relative à un rapprochement avec l'empereur, 307.—Manifeste de ce dernier relatif à ses droits sur ces provinces, 323, 333.—Irritation des esprits, 389. —Écrit prêchant l'insurrection, 413.—Les états généraux nomment souverain héréditaire de leur pays Charles d'Autriche ; défection de l'armée, 413, 497. —Découragement à l'approche des Autrichiens, 485. —Soumission de ce pays à l'empereur, 497, 541. — Dispositions de celui-ci envers les Belges, 514. — Discours sur la position de ces provinces, 532.—Leur soumission, 541, 601, 649.—Mesures contre les Belges qui s'introduiraient dans le département du Nord, 621. — État de la Belgique depuis sa soumission ; adresse des Belges à Léopold, 694.—Leur découragement ; protestation et supplique contre les états, VII, 98.—Lettre de Merci-Argenteau à leurs députés, 265. —Situation des partis, 321. — Appel à la nation belgique en faveur de Léopold, 369.—Expulsion des états par le parti autrichien, 513.—Rétablissement de l'ancien conseil, 521.—Lettre sur la situation de ce pays et les projets hostiles des princes français, 542, 561. —Renseignements sur la conduite de la Prusse envers ce pays, 569.—Duplicité de celle de l'Autriche à son égard, 577.—Sa situation, 641.—Mesures prises par Bender pour y maintenir l'ordre, 673.—Situation du pays ; influence des prédicateurs, 745.—Convocation des états, VIII, 1.—Considérations sur ses troubles, 9. —Autres sur leurs auteurs, 53.—Ouverture des états au nom de l'empereur, 93.—Tranquillité apparente de ses habitants, 185.—Fermentation excitée par l'Autriche, pour fatiguer les Belges, 217. — Accusations dirigées contre les états, 293.—Ils se plaignent d'être livrés au mépris du peuple, 350.—Persécutions contre les patriotes, 389.—Accueil fait aux émigrés français, 421, 497.—Notice sur la conjuration de la noblesse contre la liberté, 445.—Le peuple réclame ses priviléges, 461. — Division entre les états et la cour de Vienne, IX, 563, 601.—Protestation des premiers, X, 14.—Considérations sur leur résistance relativement à l'affaire du conseil, 30. — Concentration des forces autrichiennes dans le Brabant, 54. — Opérations de son conseil sur les deniers publics, 118. — Querelle des états avec l'empereur et le conseil souverain, 125, 241, 273.—Destitution des fonctionnaires attachés au parti des états 329. — Refuse de l'empereur d'admettre les conseillers qui siégeaient pendant les troubles, 378.—Arrestation de quatre conseillers, 402. — Accord secret entre les états et Léopold, 501.—Issue de leur querelle avec lui, 510.—Texte de la réprimande qui leur est faite, 658. — Rassemblements de prétendus patriotes brabançons à Lille et à Douai, 669, 677, 686, 703.—Fermentation sourde dans le Brabant, 689. — Arrangement entre les états et la cour de Vienne, XI, 33.—Livre rouge des premiers, 65, 470. — Formation de corps d'observation dans le Brabant hollandais, 242.—Réflexions sur les démarches de l'empereur pour s'emparer des richesses du clergé, 250.—Médaille frappée en l'honneur des volontaires du Limbourg qui ont vaincu les Brabançons, 345.—Dispositions de l'empereur contre ces derniers, 377.—Plaintes contre les menées des Jacobins dans ce pays, 759.—Instructions des procès des patriotes émigrés, XII, 73.—Réflexions sur le plan conçu par l'Autriche pour les opprimer entièrement, 242. — Détails sur l'organisation du conseil de Brabant, 454. —Bulle du pape qui permet les sécularisations, 726. —Projet de séquestrer les biens du clergé situés en France, 676.—Secours accordés aux patriotes réfugiés en France, XIII, 83, 272; XVI, 645; XVII, 172; XVIII, 542;

XX, 667. — L'abandon du Brabant reproché à Louis XVI, XIII, 86.—Exposé des principes de ses habitants, 113.—Dénonciation contre Jarry faite par une députation de patriotes qui protestent contre le joug autrichien, 260. — Décret pour leur emploi dans l'armée française, 287. — Intrépidité des chasseurs belges, XIV, 86. — Ils refusent le pardon qui leur est offert par l'empereur, 242.—Préparatifs pour l'invasion de la Belgique, 367. — Manifeste de Dumouriez à ses habitants, 367.—Instruction du même, aux généraux en y entrant, 413.—Lettre du comité des Belges et Liégeois unis au ministre Lebrun; celui-ci leur promet la protection de la France, 490; XVI, 225. — Révolution complète depuis la bataille de Jemmapes et la prise de Mons, XIV, 513.—Arrêté pour assurer la liberté de la navigation et des transports dans tout le cours de l'Escaut et de la Meuse, 535.—Députation de patriotes réclamant l'indépendance de la Belgique et du pays de Liège, 652, 654.—Lettre des commissaires sur les besoins de l'armée qui y est entrée, 703.—Adresse de Dumouriez au peuple belge, 705. — Adjonction de Camus aux commissaires en mission dans ce pays, 746.—Décret de la Convention nationale, qui règle le mode de l'administration provisoire des pays conquis, 755, 758.—Aristocratie et fanatisme des habitans, 845.—Secours demandés pour ceux qui ont souffert des pillages commis à Aix-la-Chapelle, 855.—Alexandre Courtois, agent de France, y provoque une Convention nationale, XV, 1.—Troubles dans les assemblées de ce pays, 49. — Instruction sur ses élections, 57.—Opinions diverses des villes sur les mesures du gouvernement français, relativement à ce pays, 81.—Ses habitants sont accusés par Tallien de rejeter la liberté qu'on veut leur donner, 100.—Notice sur leur situation, 153.—Annulation des élections des assemblées primaires, 233. — Rapport de Lacroix sur sa mission dans ce pays, 268, 273, 274. — Assignation tirée par Dumouriez sur ses corps ecclésiastiques, 284. — Débats sur sa réunion à la France, 323.—Convocation des assemblées primaires, 328. — Plaintes contre l'assemblée des représentants provisoires, 341.—Annulation de leur protestation et mesures prises contre eux, 365.—Lettre des commissaires nationaux relative à l'organisation de ce pays, 401.—Projet d'y lever des chevaux, 408.—Efforts des prêtres contre la révolution française, 434.—Les commissaires y envoyés annoncent que Mons a voté sa réunion à la France, 449. — Liste de ces commissaires, 453.—On engage les sections de Paris à voler à son secours, 651.—Dumouriez y fait restituer l'argenterie enlevée des églises, 717.—Rapport sur sa situation et celle de l'armée, 772. — Réunion à la France de 66 communes, 775.—Causes de l'aliénation de ses habitants, 779, 802.—Décret pour l'examen des mesures ministérielles y relatives, 828.—Projet de Dumouriez de s'en faire le chef, XVI, 15. — Joie de ses habitants à l'approche des Autrichiens, 18.—Détails sur la mission de Danton dans ce pays, 23.—Les émigrés en sont expulsés, 186.—Ordonnance de l'empereur sur leur séjour dans ses provinces, 241.—Organisation en légions des patriotes réfugiés en France, 350.—Proclamation de l'empereur sur le mode des réclamations à faire par les habitants, 433. — Amnistie accordée par lui, 541. — Duhem propose de municipaliser cette contrée, XVII, 627.—Observations des patriotes réfugiés sur la conduite à tenir chez les peuples conquis, 699.—Mémoires sur la révolution de la Belgique, XVIII, 30.—Demande de l'empereur d'une levée de 18,000 hommes, 441; XXI, 90. — Assemblée des états à Bruxelles et confirmation de leur constitution, XVIII, 489. — Arrestations, XIX, 278. — Exposé de la conduite de Lacroix dans ce pays, 463, 521, 550; XX, 8.—Demande du prompt jugement de plusieurs patriotes détenus, 17, 29. — Progrès de l'invasion des Français dans la West-Flandre, XXI, 33. —Leurs succès, 93, 125, 145, 175, 179.—Vives alarmes du gouvernement, 129.—Transit délivré par les états de Brabant pour faire passer librement des assignats de fabrique anglaise, 197. — Une députation des habitants de ce pays vient à Paris solenniser le 14 juillet, 217. — On y envoie 500,000 livres, 283, 494. —Découverte, à Bruxelles, des planches et cartes de Ferrary, 550. — Nouvelle organisation du gouvernement de ce pays, XXII, 65. —Compte des sommes imposées et perçues, 123. — Proclamation qui y établit le maximum de Lille, 213.—Décret qui y envoie deux nouveaux représentants, 274.—Prise de plusieurs places par les Français, 356. — Autorisation donnée aux absents, d'y rentrer dans un certain délai, 734. —Compte-rendu de ses contributions, XXIII, 170. — Proclamation sur la position des armées françaises dans ce pays, 241.—Vœu de l'administration centrale pour sa réunion à la France, 503. — Arrêté pour la répression des délits militaires, 521.—Suppression des comités révolutionnaires, 537.—Détails de la mission d'Haussmann, 551.—Désignation des propriétés nationales, 577. — Arrivée à Paris des tableaux de l'école flamande, 622. — Établissement du régime des jurés, 625. — Mesures prises pour la confection d'un état général des réquisitions qui y ont été faites, XXIV, 17.—Secours à des familles de mineurs victimes d'une explosion, 214.—Rappel de Robert (de Paris), accusé d'entraver l'administration, 558.—Ordre donné aux tribunaux de poursuivre les perturbateurs, quels qu'ils soient, XXV, 57.—Prorogation des pouvoirs des représentants qui y sont en mission, 560.—Formation d'un camp sur ses côtes, XXVI, 25. — Proposition de réunir à la France les pays y conquis, 44. — Son organisation provisoire, 67. — Rapport, discussion, décret, mémoire et proclamation sur sa réunion, 84, 89, 98, 106, 121, 226, 242.—Paiement de pensions aux religieux et religieuses de ce pays, 450.—Mise en vente d'une partie des biens nationaux, XXVII, 300, 314; XXVIII, 411, 420, 421. — Le Directoire affecte au remboursement des rescriptions, les rentrées de son emprunt forcé, XXVII, 425.—Loi sur les marchandises qui y sont en dépôt, XXVIII, 247, 252.—Message sur la manière d'en payer les ecclésiastiques, 310.—Rapport et décret sur les pensions qui doivent leur être accordées, 398, 399, 410, 420. — Adresse aux habitants, sur la légitimité des libérations faites en assignats, avant le 9 prairial an III, 418.—Proposition d'y substituer le régime constitutionnel au régime militaire, 439.—Et d'y introduire les contributions françaises, 456.—Opinion sur ses revenus applicables aux dépenses de l'armée, 467. — Horrible barbarie qu'on y a exercée sur une religieuse, 493.—Loi qui permet l'exportation en Hollande des bois de construction de ses forêts nationales, 514.—Rapport sur les pétitions de plusieurs corps séculiers; commission chargée de présenter les moyens de préserver les biens de ses hospices, 514, 515.—Discussion sur la suppression de ses ordres religieux, 516. — Déclaration portant que le roi d'Angleterre ne consentira jamais à sa réunion à la France; observations y relatives, 522, 547. — Départ de Benezech, ministre de l'intérieur, pour s'y rendre, 534.—Arrêté qui le charge de la parcourir, et d'y rechercher tous les moyens de prospérité, 544.—Rapport sur sa mission, 570.—Plusieurs de ses habitants provoquent le renouvellement de leurs autorités, 590.—Proposition de l'excepter de la loi qui établit la contrainte par corps en matière civile, 592. — Rapport sur la suppression des Alexiens, 618.—Renouvellement intégral des corps judiciaires et administratifs, 618.—Fixation des conditions requises pour pouvoir y voter, 619.—Rejet de la résolution sur l'inscription au rôle des contributions des départements qui en font partie, 621, 625. — Loi relative au paie-

ment des pensions des religieux et religieuses, 686, 694.—Écrit sur l'avantage résultant de la vente de ses biens nationaux contre des inscriptions au grand livre, 689.—Proposition de suspendre cette vente, 710. —Serment exigé de son clergé, 719. — Motion de Bonaventure au sujet de la vente de ses biens, 732.— Résolution qui en ordonne la continuation, 737. — Réclamations relatives aux créances de ses habitants sur les mêmes biens, 738. — Résolution relative à la liquidation de sa dette, 798.—Rapport sur cet objet, XXIX, 34, 40.—Projet d'y supprimer le clergé séculier et de déclarer ses biens nationaux, 36.—Adoption de ce projet, 50, 76.—Organisation de la gendarmerie dans ces départements, 55, 65.—Diminution du droit d'entrée sur les toiles de coton blanches venant de l'étranger, 87.—Marche de troupes françaises contre les conscrits rebelles, 462.—Décret qui assimile aux émigrés ceux de ses habitants au service de l'Autriche, qui n'ont pas donné leur démission avant l'an II, 538.—Contribution imposée sur les propriétaires des maisons d'où l'on aurait tiré sur les troupes républicaines, 578.—Rétablissement de l'ordre dans ces contrées, 598 *bis*.—Mise en liberté de dix-neuf otages détenus au Temple, 639.—Arrêté concernant les fonds placés en Autriche par plusieurs Belges, 647.—Formation d'un camp près Bruxelles, 684.—Accusation dirigée contre Merlin au sujet d'arrestations arbitraires, 716. Proclamation aux habitants pour les rappeler à leur devoir, 730.—Tentative de l'Angleterre sur ses côtes, 782.—Message au Directoire pour connaître la situation de ses places frontières, 816. — Célébration de l'anniversaire de sa réunion à la France, 831. (*Voyez* Bruxelles, Départements réunis, Dumouriez, Pays conquis, Pays Bas, etc.).

BELGODÈR. — Accuse l'abbé Baudin de lui avoir enlevé sa femme, XIX, 41.—Est dénoncé par celui-ci, 126.

BELGODÈRE, officier municipal de Bastia. —Son adresse contre le Directoire du département de la Corse, VIII, 669.

BELGRADE.—Restitution de cette place à la Turquie, X, 249.—Bruit de sa prise par les Serviens et les Bosniaques, XXV, 289.—Soumission de ces rebelles, 585. —Marche des Turcs sur cette place, XXIX, 117.—Entrée dans ses faubourgs d'une troupe de révoltés, XXIX, 138. — Défaite de Passwan-Oglon, 142. —Bon état de défense de la forteresse, 233.—Levée du camp sous ses murs, 251.— Ravages exercés par la peste, 330.—Révolte des janissaires, 665.

BELLIARDE, ex-noble, ex-garde de Capet. — Est condamné à mort, XXI, 144.

BELIN, député de l'Aisne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 211, 253.

BELJAMBE.—Sa gravure intitulée: *Coucou*, XI, 639.

BELLANGER (Jacques et Pierre). —Sont condamnés à mort, XVIII, 66.

BELLANGER.—Dresse la liste des officiers absents de Brest au 20 novembre, X, 527, 546, 682.

BELLANGER (François), notaire et maire de Briançon.—Est acquitté, XVIII, 498.

BELLAVESNE, adjudant-général. — Son éloge, XXVIII, 338.—Il a une jambe emportée, 354. —Son aide-de-camp présente au Directoire les drapeaux conquis par l'armée de Rhin-et-Moselle dans sa glorieuse retraite, 502.

BELLE, lieutenant.—Trait d'intrépidité, XVI, 752.

BELLE.— Remplace Audran à la manufacture des Gobelins, XX, 240.

BELLE (madame).—Offre, au nom des femmes artistes, le premier don patriotique, I, 445.

BELLECOURT, ex-coiffeur de la fille de Capet.— Est condamné à mort, XXI, 320.

BELLECOURT, actrice de la comédie française.— Sa mort, XXIX, 782.

BELLEFAYE (de), adjoint à la ferme générale.— Est excepté du décret qui traduit les fermiers généraux au tribunal révolutionnaire, XX, 422.—Doit son salut à Dupin, XXIV, 403.

BELLEFONTAINE.— Les religieux de cette abbaye offrent tous leurs biens à la nation, II, 167.

BELLEGARDE, commandant le régiment de Toul, artillerie.—Son éloge, V, 504. — Il prête le nouveau serment, lors de la fuite du roi, VIII, 739.

BELLEGARDE (le comte de), général autrichien. — Conclut un armistice avec Bonaparte, XXVIII, 669.

BELLEGARDE (Dubois de), commandant de la garde nationale d'Angoulême, député de la Charente à la Législative.— Sa motion en faveur des militaires retraités qui serviraient dans la garde nationale, X, 195.—Son opinion sur le remplacement des officiers, 380.—Il propose d'envoyer à l'empereur toutes les adresses sur l'élan des volontaires, XI, 579.—Reproche au président d'avoir ôté la parole à Guadet, XII, 327.—Annonce les bonnes dispositions des citoyens du Nord, XIII, 427.— Membre de la Convention, adresse une proclamation aux habitants des campagnes, XIV, 37. — Fait décréter l'envoi de six commissaires dans le département du Nord, 91, 92.—Y est envoyé en cette qualité, 92, 94. — Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 215, 254.—Est nommé de nouveau commissaire dans le Nord, 429. — Annonce que les volontaires poursuivent Dumouriez, XVI, 60. —Que les agents de celui-ci ont enlevé la caisse militaire, 75.—Envoie des détails sur son passage à l'ennemi, 77.—Et sur l'armée qu'il commandait, 92.—Annonce l'arrestation de Lécuyer, 95.—Transmet la nouvelle du siége de Condé et la proclamation de Cobourg, 141.—Parle en faveur de Dubois-Dubais et de Briez, 204.—Est envoyé à l'armée des Côtes de la Rochelle, XVII, 396.—Annonce la prise de La Châtaigneraie sur les Vendéens, 727.—Et la reprise de Châtillon, XVIII, 127.—Annulation des passeports que lui ont pris les brigands, 704.—Il fait l'éloge de Westermann, XIX, 156, 552.—Celui des gendarmes Bonneval et Ponsard, 258.—Est élu secrétaire, 518.—Annonce la découverte à Bruxelles de l'instrument qui tenait Drouet enchaîné, XXI, 732.—Les succès de l'armée du Nord, XXII, 3.—La prise du fort de Crevecœur, 143.—Celle de Bois-le-Duc, 243.—Sa proclamation aux Bataves, 385.—Il annonce une victoire de l'armée du Nord, 390.—La prise de Maëstricht, 457.—Celle de Nimègue, 487.—De nouveaux succès de cette armée, 531; XXIII, 120.—S'oppose à toute exception en faveur des émigrés du département du Rhin, 179. — Fait part des succès de l'armée du Nord en Hollande, 256, 295, 352, 480. — Cite l'héroïsme de la division Souham, XXIV, 334.—Fait l'éloge de Faucher, 343.— S'oppose à la suppression d'une des pièces de campagne attachées à chaque bataillon, 407.—Repousse les inculpations dirigées contre lui, 513. — Son opinion sur l'exclusion des parents d'émigrés, de toute fonction publique, XXVI, 18.—Il rend hommage aux principes de Doulcet, 287.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, il lui est ordonné de garder les arrêts pendant trois jours, pour avoir frappé le journaliste Langlois, XXVIII, 457.—Membre du Conseil des Anciens, il en est élu secrétaire, XXIX, 499.—Lit une lettre de l'accusateur public de la Charente, sur l'espoir manifesté par les royalistes, 765.

BELLEGARDE.—Bombardement de cette place par les Espagnols, XVI, 586.— Nouvelle de son ravitaillement, XVII, 1.— Dévouement des républicains qui la défendent, 4.—Sa prise par les Espagnols, 69.—Sept officiers du conseil de guerre refusent de signer la capitulation, 318.—Les secours y arrivent deux jours trop tard, 380.—Elle rentre au pouvoir de la république et prend le nom de Sud libre XXII, 62.

BELLEGARDE (château de), près de Saintes.—Est incendié, IV, 426.

BELLEGON, traiteur. — Est condamné à mort, XXI, 120.

BELLEGUELLE, courrier.—Est condamné à mort, XXI, 31.

BELLE-ISLE (comte de), maréchal de France. — Altération des formes de l'administration sous son ministère, *Introd.*, 112.

BELLE-ISLE (de), député à la Constituante.—S'oppose à la suppression des justices seigneuriales, I, 311.

BELLE-ISLE, en mer. — Prise devant ce port de bâtiments anglais chargés de poudre pour la Vendée, XVII, 511. — Il est dégagé par l'escadre de Brest, XXV, 125.—Et sommé de se rendre à Louis XVII; réponse du commandant; son état formidable de défense, 180.

BELLEPEAUME (A.-G.), mercier.—Est condamné à mort, XX, 320.

BELLEREDON.—Dénonce les projets des émigrés, X, 276.

BELLESME, ci-devant chouan.—Rejette sur quelques brigands les désordres reprochés aux chouans, XXIV, 467.

BELLET, ex-auditeur des comptes. — Est condamné à mort, XX, 643.

BELLEUIL, ex-curé. —Est condamné à mort, XXI, 200.

BELLEVILLE. — Rend compte de l'expédition de l'escadre française devant Naples, XV, 78.—Son discours à la Convention, 82. — Il se plaint d'avoir été calomnié par Sauvé, 346. — Chargé d'affaires de France à Gênes, transmet au conseil des Juniors une lettre du cercle constitutionnel de Paris, XXIX, 242.—Ecrit que le roi de Sardaigne retirera ses troupes du territoire ligurien, si cette république retire les siennes du territoire piémontais, 310. — Est présenté par Sotin au directoire ligurien, 317. — Annonce à ce gouvernement l'occupation de la rivière de Ponent par l'armée française, 319. — L'invite à fermer ses ports aux Anglais, et à mettre les côtes en état de défense, 337.—Publie une note relative aux factieux qui conspirent contre les Français, 364. —Appuie le directoire ligurien contre le Corps Législatif qui annonce de la résistance, XXIX, 376.—Invite quinze députés à donner leur démission, 389.—Demande que le directoire ligurien soit autorisé à se servir de tous ses moyens pour seconder les opérations des Français en Italie, 603.—Rend compte de l'assassinat de Sucy et de huit officiers malades, débarqués à Augusta, 612.—Accorde des secours aux marins anglais, 640.

BELLEVILLE, administrateur à Lyon.—Se rétracte sur le 31 mai, XVII, 260.

BELLEVILLE, capitaine de marine. — Est tué sur *la Sémillante*, XVI, 587.

BELLEVILLE, près Paris. — Décret qui enjoint au maire de se rendre à la barre, à l'occasion du 13 vendémiaire, XXVI, 157. — Il y rend compte de sa conduite, 168, 179.— Plainte de ses habitants contre la prochaine adjudication de leur église, XXVIII, 360.

BELLEVUE (comte de).—Abandonne son titre, I, 606.

BELLEVUE (le château de), près Paris. —Est conservé pour servir d'établissement public, XX, 397.

BELLEY, en Bugey. — Annonce des eaux de cette ville, V, 460. — Elle demande la déportation des individus dangereux, XXIII, 252.

BELLEY (comte de).—Commande les troupes rassemblées autour de l'Assemblée nationale; sa déclaration à ce sujet, I, 96.

BELLIER-DUCHESNAY.—Préside la société patriotique de Chartres, VII, 346.

BELLINGS (le capitaine). —Ses voyages dans la mer du Sud, XII, 373.

BELLINZONE, en Italie. —Prestation du serment civique par ses habitants; fête patriotique à cette occasion, XXIX, 395.

BELLOC, membre du parlement de Toulouse. — Est condamné à mort, XXI, 176.

BELLON, officier de l'arquebuse.—Est député vers de Launay par le comité permanent, I, 556. —Est pris pour un espion, 561.

BELLUD. — Provoque une émeute à Castelnau, VIII, 596.

BELMONT, commandant de Metz. — Annonce les bonnes dispositions de la garnison, IX, 386.

BELMONT, général d'artillerie.—Décret qui lève sa suspension, XVI, 708.

BELMONTE-PIGNATELLI (prince de), ministre du roi de Naples. — Sa réception par le Directoire français, et discours prononcés à cette occasion, XXVIII, 502.

BELLOCQ (Pierre).—Résiliation du bail à lui consenti par les états du Languedoc, IX, 222.

BELON (Lambert), député à la Législative.—Propose de décerner les honneurs du Panthéon à la mémoire de Louis XII et d'Henri IV, XI, 366.

BELOSELSKI (prince de). — Est envoyé extraordinaire de la Russie près du roi de Sardaigne, III, 365.

BELPREY, commandant du génie au Quesnoy.— Est destitué, XVI, 399.

BELVEDÈRE (principauté de).—Est prise par les Français, XX, 377.

BELZAIS-COURMÉNIL, procureur du roi à Argentan, député d'Alençon à la Constituante.—Sa motion relative aux monnaies, VII, 99, 100.—Son rapport sur leur nouveau type; il s'oppose à ce que l'on conserve l'exergue : *sit nomen*, etc., VIII, 98, 99.— Amende le projet sur celles de cuivre, 434.—Propose de frapper aux anciens coins le cuivre existant dans les hôtels des monnaies, 466, 467.—Fait décréter la fabrication de pièces de 15 et de 30 sous, IX, 102.— Nommer Dupré graveur général des monnaies, 103. —Voter la fabrication de petites monnaies avec le métal des cloches, 299.—Demande communication d'une dénonciation contre la commission des monnaies, 748. —Député de l'Orne au Conseil des Cinq-Cents, vote pour que la régie de l'enregistrement soit chargée des hypothèques, XXIX, 368.—Parle sur les marchés faits par les administrateurs des hospices, 841.

BELZUNCE (de), officier du régiment de Bourbon. —Accusé d'être le moteur des désordres de Caen, est tué, I, 252.

BENAIS. —Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 736.

BÉNARD, orateur d'une députation de la garde nationale de Paris.—Dénonce Servan et demande le rapport du décret d'appel des 20,000 hommes, XII, 636.

BÉNARD, grand bailli de Boussevilliers.—Ses manœuvres contre l'Assemblée nationale, IV, 382.—Improbations de sa conduite, 403.

BÉNARD (Marguerite).—Est condamnée à mort, XIX, 19.

BÉNARD (D.-A.), imprimeur.—Est acquitté, XX, 244.

BÉNARD-LAGRAVE. — Est l'un des sept ex-conventionnels désignés pour compléter le Corps Législatif, XXVII, 492, 578.—Député du Pas-de-Calais aux Cinq-Cents, présente un projet de répartition de la contribution foncière, 365 — Fait diverses propositions sur les finances, XXVIII, 222.—Ses observations sur les moyens de réprimer le brigandage, 474.— Sur l'emploi des fonds provenant du droit de passe,

510. — Fait charger la trésorerie d'envoyer chaque mois l'état des recettes et des dépenses, 531.—Restituer à leurs propriétaires les actions de la banque de Saint-Charles et de la Compagnie des Philippines, 576.—Parle sur l'établissement d'une inspection générale des contributions directes, 657.—Sur un projet relatif à la surveillance de la trésorerie et aux finances, 731. — Propose le rapport des lois rendues contre les fugitifs de Toulon, 737, 744.—Combat les conclusions de Thibaudeau sur les opérations de la compagnie Dijon et s'oppose à la suspension des commissaires de la trésorerie, 738. — Appuie un projet d'impôt sur le tabac, XXIX, 96.—Son rapport sur les droits de bac, 155.—Il vote l'adoption des projets de Villers sur les finances, 277.

BENAUT, ex-curé.—Est condamné à mort, XXI, 275.

BENDER (baron de) général autrichien. — Force de son armée dans la Belgique, IV, 362.—Lettre que lui adressent les anciens gouverneurs généraux des Pays-Bas, 649.—Est nommé maréchal, 681.—Déclare les Brabançons rebelles, V, 61.—Est nommé gouverneur des Pays-Bas, 617. —Reçoit les félicitations du comte de Merci, VI, 514, 618.—Somme les habitants de Bruxelles de se rendre, 549.—S'empare d'Anvers, 625.—Annonce au comte de Merci la soumission définitive de la Belgique, 649.—Somme les Liégeois de se soumettre à l'empire, 759.—Lettre que lui adresse de Dhom en faveur de ceux-ci, VII, 161.—Il nie l'avoir reçue, 186.—Mesures prises par lui pour maintenir l'ordre en Belgique, 673.—Son régiment se bat contre un bataillon de grenadiers à Bruxelles, X, 86. —Rapport qui lui est fait des premières hostilités avec la France, XII, 322.—Il signe la capitulation de Luxembourg, XXIV, 651.

BENDER, en Turquie.—Siége de cette place, II, 233.—Sa prise, 385, 409, 465. — Lettre du pacha à Potemkin à cette occasion, 441. — Notice sur cette ville et le siége qu'elle a soutenu en 1770, 505. — Exécution de son pacha, IV, 129.

BÉNÉFICES. — Suppression de leur pluralité, I, 288, 293, 333.—Décret sur leur collation, II, 160.— Suppression des pensions accordées lors de leur abolition, XVIII, 644.

BÉNÉFICIERS. — Motion sur leur traitement, II, 184. — Décret qui exige une déclaration de leurs biens, 186. — Débats et décrets pour le séquestre des biens de ceux absents, III, 52, 59, 67, 75.—Projet de réduire leur revenu à 3,000 livres, 164, 169. — Déclarations auxquelles ils sont assujétis, 300, 307.— Projet d'exiger d'eux un certificat de résidence, IV, 150.—Mesures prises pour réprimer les abus relatifs à leur nomination, VI, 269.

BENELLE, ex-membre du comité révolutionnaire de Popincourt.—Empoisonne sa femme et quatre de ses enfants, XIV, 654.

BENET (Bonaventure), curé de Pollestre.—Sa conduite courageuse, XVI, 538.

BENEVÉ, département du Calvados.—Décret relatif aux prévenus de l'assassinat de son agent, XXVIII, 421.

BÉNEVENT (duché de).—Proclame sa liberté, XXIX, 224.—Arrêté du général Macdonald, pour l'administration de son territoire, 659.

BÉNÉZECH. — Est nommé ministre de l'intérieur, XXVI, 353. — Annonce au comité central de bienfaisance que le Directoire met à sa disposition 300,000 livres par mois, 468.—Questions adressées par lui aux daministrateurs des départements, 524.— Il demande la fermeture de la bourse de Paris, 712.—Est chargé de se faire rendre compte des objets mobiliers mis à la disposition des commissions exécutives, XXVII, 65.—Sa circulaire aux commissaires près les départements, 282. — Donne sa démission; elle est refusée; il reste au ministère, 297. — Ecrit une lettre de félicitation à Develey, auteur de l'*Arithmétique d'Emile*, 650. — Sa circulaire sur la dilapidation des bois, XXVIII, 328.—Sa lettre aux administrations centrales sur la tenue prochaine des assemblées primaires, 507.—Son discours à la réunion des députés du commerce, chez le ministre des finances, 509.— Il prévient que le paiement d'une patente ne suffit pas pour donner droit à voter dans les assemblées primaires, 525. — Part pour la Belgique, 534. — Arrêté du Directoire, et lettre au sujet de cette mission, 544.—Arrive à Bruxelles, y est reçu au bruit du canon, et prononce un discours en séance publique à l'administration centrale, 544.—Ses fonctions au ministère lui sont continuées de la part de Louis XVIII, dans le plan de conspiration de Lavilleheurnoy; sa lettre au président du Directoire à ce sujet, 547, 567. — Revient de la Belgique, 564.—Fait un rapport au Directoire sur sa mission dans les départements réunis, 570. — Publie une instruction sur la célébration des fêtes nationales, 630. — Une circulaire relative aux abus résultant de la représentation des détenus à leurs parents et amis, 648. — Est remplacé au ministère par François de Neufchâteau, 744. — Est accusé d'avoir retardé le mariage de la fille de Lepelletier, XXIX, 101.

BENGALE (le). — Arrivée à Londres de nouvelles fâcheuses de ce pays, XXVIII, 547.

BENGY DE PUY-VALLÉE, député du Berry à la Constituante. — Son opinion sur la nouvelle division du royaume, II, 134, 137. — Sur la dépense de la maison des princes et l'apanage des fils de France, V, 387, 391. — Sur le projet relatif à l'échange du Clermontois, VII, 612.

BENIÈRE, ex-curé. — Est condamné à mort, XXI, 216.

BENJAMIN-JACOB, fournisseur de l'armée de Montesquiou. — Débats sur ses marchés avec Vincent, XIV, 422.— Il est mis en arrestation, 475. — Et décrété d'accusation, 567.—Dénonciation de ses mauvaises fournitures, 530. — Marché frauduleux passé par lui, 592. — Décret qui le renvoie devant le tribunal de Rhône-et-Loire, 675. — Il est transféré à Lyon, 734.—Déchargé d'accusation, XV, 498.

BENOISTON, député de la Loire-Inférieure à la Législative.—Son opinion sur la déportation des prêtres insermentés, XII, 479, 482. —Présente un projet sur le mode de cette déportation, XIII, 513, 540.

BENOIT (Augustin), curé. — Est condamné à la déportation, XIX, 352.

BENOIT, concierge du Luxembourg. — Est compromis dans la conspiration des prisons et arrêté, XX, 340. — Est acquitté, 536.

BENOIT, commandant de la garde nationale de Châlons-sur-Saône. — Est dénoncé aux Jacobins, et traduit au comité de sûreté générale, XVIII, 43. — Est mis en liberté, XX, 326.

BENOIT, ci-devant agent du pouvoir exécutif. — Son procès et sa condamnation à mort, XXIV, 594,401.

BENOIT, curé de Saint-Esprit, député du Gard à la Constituante. — Proteste contre sa comparution à l'Assemblée, I, 115.

BENOIT-LE-DUC. — Demande que le corps de Louis XVI lui soit délivré, XV, 256.

BENONVILLE, ci-devant major aux îles sous le Vent. — Sa mise en liberté, XV, 110.

BENTABOLLE, député du Bas-Rhin à la Convention.—Propose d'attendre des éclaircissements avant de rapporter le décret de destitution du général Montesquiou, XIV, 138.—Veut que la Convention choisisse deux conseils à Louis XVI, 736. — Qu'on fasse descendre Pétion de la tribune, 853. — Est accusé par Legendre, d'avoir provoqué les applaudissements des tribunes, 865. —Est censuré, 866.— Son vote dans le procès du roi, XV, 160, 168, 202, 253.—

Réclame contre la levée de la séance, lors des débats sur le sursis, 239. — Demande le renouvellement du comité de sûreté générale, 257. — Le rapport du décret rendu contre les auteurs du 2 septembre, 395. — Rend hommage au zèle des Parisiens, pour voler à la défense de la patrie, 665.—Demande la création d'une commission pour examiner la conduite des généraux, 773. — Fait rendre un décret relatif à la conspiration de Bretagne, XVI, 32. — Vote le décret d'accusation contre Stengel, Miranda et autres, 85, 142. — Veut qu'on décide s'il y aura une taxe sur les grains, 271. — Propose diverses mesures relatives à l'état des départements de l'Ouest, 337. — Réclame une taxe de guerre sur les riches, 366.—Accuse Isnard d'être le perturbateur de l'Assemblée, 492.— Parle sur l'établissement des jurés en matière civile, 672.—Demande la mise hors la loi de Wimpfen, 756. — S'oppose au paiement des intérêts d'une somme déposée par Necker au trésor public, XVII, 76. — Sa motion en faveur des prisonniers, 152. — Fait rappeler Duhem, pour avoir destitué Lavallette, 211. — Demande le rapport de la loi du maximum sur les grains, 277.—Commissaire à l'armée du Nord, donne des détails sur l'attaque de Lincelle, 473. — Annonce les dispositions prises par Houchard, à Dunkerque, 516. — L'entrée de l'armée dans Turcoing et dans Lanoy, 541.—L'état de désordre où se trouve l'armée du Nord, 746. — Suspend Hédouville, 749.— Dénonce une conspiration contre le port d'Armentières, 774. — S'oppose à ce qu'on entende la défense de Viger, XVIII, 38.—Parle sur le projet de calendrier nouveau, 55. — Soutient Laveaux et le *Journal de la Montagne*, 67. — Provoque des mesures pour activer le service des armées, 97. — Annonce une levée de 2,500 chevaux dans l'Aude, 583. — Reproches qu'il adresse à Hébert, 650. — S'oppose au rappel des nobles et des prêtres en mission, 688. — Défend Hérault de Séchelles, 688. — Demande l'exclusion des étrangers de toute fonction publique, XIX, 54.—Son opinion sur l'organisation du ministère, 153. — Accuse Lachevardière d'avoir avili la Convention, 267. — Fait accorder des secours à la veuve Châlier, 176.—Eloge, par Châles, de ses opérations à Lille, 642.—Il félicite Collot-d'Herbois d'avoir échappé aux coups de son assassin, XX, 578. — S'oppose à l'impression du discours de Robespierre au 8 thermidor, XXI, 330.— Rend compte de l'indignation des élèves de Mars contre les conspirateurs, 342. — Demande le rapport du décret qui permettait aux comités de faire arrêter les députés, 367. — Une nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire, 369. —Le rappel de Ricord, 379. — Veut que les motifs d'arrestation soient communiqués aux détenus, 402. — Parle sur les mises en liberté, 485. — S'oppose à l'impression de la liste des détenus, 487. — Sa motion relative à la conduite des Jacobins au 9 thermidor, 503. — Autre sur la délégation des pouvoirs des comités, 542. — Autre pour la liberté des opinions, 557.—Il se plaint de ce que les étrangers occupent l'enceinte dans la Convention, 607. — Parle sur l'organisation des comités, 659. — Demande un rapport sur la situation de la république, 724. — Dénonce plusieurs membres des Jacobins, 727. — Sa motion relative à l'établissement de Meudon, 752. — Défend les sociétés populaires, 784. — Demande l'arrestation des signataires d'une adresse de Sedan, 788. — Veut qu'on vérifie s'il y avait des royalistes parmi ceux qui ont crié *vive la Convention*, XXII, 7. — S'oppose à l'ouverture d'un paquet offert par la veuve de Rousseau, 79.— Inculpe la conduite de Hentz dans la Vendée, 123. — Demande que les autorités constituées soient purgées des complices de Robespierre, 138. — Entre au comité de sûreté générale, 172. — Appuie un projet concernant les parents d'émigrés, 180. — Son opinion sur la police des sociétés populaires, 257. — Sa motion relative aux pièces concernant les députés détenus, 300. — Demande le dépôt aux archives d'un registre contenant la preuve d'un complot en faveur du petit Capet, 305. — Son opinion sur le mode de juger les dénonciations contre des députés, 364, 373. — Dénonce les discours violents prononcés aux Jacobins, 432. — Répond aux plaintes de Billaud, 455. — Veut que les députés jouissent du droit d'imprimer en signant, 460.—Discute sur des ordres donnés par Carrier, etc., 569, 571, 573, 591. — Défend les comités révolutionnaires, 707.—Est élu président, XXIII, 32.— S'oppose à l'impression du rapport de Carnot sur les succès de l'armée du Nord, 122, 123. —Demande si Buisson est responsable de l'ouvrage de Lacroix qu'il a imprimé, 156.—Propose de rayer Levrault de la liste des émigrés, 165, 166.—Parle en faveur de plusieurs émigrés des départements du Rhin, 166. — Sa motion sur la police des tribunes, 195. — Autre sur le traitement des députés, 198. — Dénonce l'*Ami du Peuple*, de Châles, 210, 211. — Attribue l'assassinat d'Olivier aux partisans de Robespierre, 254. — Sa motion contre les membres du tribunal révolutionnaire de Brest, 293. — S'oppose à l'impression d'un rapport sur Marseille, 308. — Défend Foussedoire, 332. — S'oppose à l'envoi des représentants aux colonies, 388. — Croit qu'il se trouve beaucoup de patriotes parmi les Jacobins, 429.— Demande l'examen de la destitution de Lalande, 444. —Dénonce le journal de Fréron, 477.—Se plaint de la présence de réquisitionnaires à Paris, 580. — Combat les réclamations de la Montansier, 628, 629. —S'oppose au rappel des députés mis hors la loi, 638, 639. — Son opinion sur la restitution des biens des condamnés, XXIV, 26. — Sur la suspension des radiations de la liste des émigrés, XXV, 222. — Décrète le projet de constitution, 245, 290. — S'oppose au mode de jugement des détenus, proposé par Delahaye, 303, 331.—Combat une pétition contre la commission créée à cet effet, 389. — Veut que la Convention se prononce sur les demandes en épuration, 413. — Appuie une addition proposée à la déclaration des droits, 499. —Combat le projet d'organisation des assemblées électorales, 636. — S'oppose à la division du ministère de l'intérieur, 772. — Appuie la révision des radiations, XXVI, 7. — Demande compte du procès de Cormatin, et autres chefs de chouans, 55. — L'annulation de tous congés accordés aux réquisitionnaires, 59. — Le maintien du décret relatif à la fortune des représentants, 70. — Propose une adresse contre les factieux de Paris, 62. — Demande que Barras soit mis à la tête de la force armée, 118.—Réclame un rapport sur l'arrestation de Thirion, 160. — Accuse Henry Larivière d'avoir assassiné les patriotes par la loi du 4 fructidor, 198.—Est nommé dans la correspondance de Lemaître, 243. — Demande qu'on décrète d'accusation tous les fonctionnaires du Midi qui n'ont pas poursuivi les auteurs de ces massacres, 271.—Que la Convention nomme le Directoire ayant de se séparer, 275, 276.—Vote des mesures soudaines pour arrêter les suites de la conspiration de vendémiaire, 284.—Veut qu'on rappelle à l'ordre Thibaudeau, pour avoir appelé la commission des Cinq une chambre ardente, 295.—Demande le réarmement des patriotes de 1789 qui ont défendu la représentation nationale, 320.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, parle sur le remplacement des juges et des administrateurs, 652, 653. — Demande l'ordre du jour sur une dénonciation contre Cadroy et autres, 666, 671. — Discute le projet relatif à un emprunt forcé, 677.—Son opinion sur le mode de paiement des droits de douanes, 708. — Sur un message du Directoire relatif à l'emprunt forcé, XXVII, 28.—Demande l'expulsion d'Aymé,

du Corps Législatif, 70, 71. — Appuie la création d'un ministère de la police, 96. — Réclame la censure de Dumolard, 193. — S'oppose à l'insertion au procès-verbal du serment de Lecerf, 295. — Son opinion sur le choix des agents envoyés dans les colonies, 367.—Sur la révision des congés accordés aux réquisitionnaires, 375. — Sur le mode de radiation des listes d'émigrés, 416. — Il accuse Dauchy de déprécier les assignats, 455. — S'oppose à l'établissement d'une banque, 542, 548.—Propose de destituer les fonctionnaires qui ont refusé de jurer haine à la royauté, 604.—Combat un projet relatif aux employés supprimés, 608.—Vote l'exclusion de Bodinier, 616. —Et celle de Gaillard, 620. — Propose des mesures pour relever le crédit des assignats, 644. —En appuie d'autres contre ceux qui décrient les monnaies républicaines, 652. — Son opinion sur la création de mandats territoriaux, 671. —Il demande le renvoi au Directoire de l'affaire de Braconnier, XXVIII, 12. — Veut que le Directoire soit tenu d'informer le Conseil des événements de la guerre, 73. — Réclame la fermeture de la bourse, 74. — Annonce l'assassinat des patriotes dans le Midi, 208.—Se plaint de ce que jusqu'à ce jour les assassins de ces contrées n'ont pas subi la peine due à leurs crimes, 217. — Invoque la clôture de la discussion sur les prêtres réfractaires, 263.— L'ajournement du rapport de la loi contre les prévenus des massacres de Lyon; est interpellé par Royer sur les causes des troubles de Paris, 267. — S'oppose à ce qu'on rende l'usufruit des maisons canonicales aux propriétaires, 521. — Soutient que le Directoire n'a droit de faire arrêter que pour cause de conspiration, 569.—Demande de nouveau des renseignements sur les troubles de Toulouse, 577. — Défend l'arrêté qui interdit les assemblées aux prévenus d'émigration, 617. — Rappelle la promesse du milliard, faite aux défenseurs de la patrie, 777. — Menace du geste un individu des tribunes qui avait crié : *A bas les brigands!* 792. — Propose de faire rendre gorge à tous les dilapidateurs de l'état, 811, 812. — Son opinion sur la contrainte par corps, XXIX, 116. — Sur l'application de la loi du 3 brumaire aux députés, 132. — Lettre par laquelle on prétend qu'il est dans la confidence d'un projet de correspondance arrangé contre Rewbell et Bonaparte, 139, 140.—Il se plaint de cette calomnie, 142.— Appuie l'exclusion des élections des rebelles amnistiés, 164. — Son opinion sur l'application des articles 16 et 17 de la loi du 19 fructidor, 173.— Sa mort, 249.

BENTHAM (Jérémie), Anglais.—Ses lettres sur la liberté du taux de l'intérêt de l'argent, VI, 100.— Son ouvrage sur les dangers de laisser au roi la nomination des juges, 129. — Il est l'auteur d'un projet tendant à prévenir les crimes et à améliorer le sort des coupables détenus, 657, 658.

BENTHOOM. — Reçoit le titre de citoyen français, XIII, 541.

BENYOWSKY (Maurice-Auguste, comte de). — Annonce de ses voyages et mémoires, XI, 143.

BÉQUARD, officier.— Empêche de Launay de faire sauter la Bastille; est pendu, I, 188.

BERAIL, de Montpellier. — Réclamation le concernant, XXIX, 189.

BERAINVILLE.—Analyse de sa pièce : *Le bouquet de la veuve*, I, 314.

BÉRARD (T.-S.), armateur. — Est condamné à mort, XI, 412.—Les erreurs de la section Lepelletier lui sont attribuées, 605.

BÉRAUD (Paul-Emilien), député du Rhône au Conseil des Cinq-Cents. — Parle sur la situation de Lyon, XVIII, 376. — Fait un rapport contre la destitution de Braconnier, 435, 450. — S'élève contre l'usure, 516. — Contre les proclamations séditieuses et les calomnies, 528. — Provoque la discussion sur la question du divorce, , XXVIII, 718.— Dénonce le bureau central de Lyon, 740. — Fait prendre une résolution concernant les héritiers des condamnés depuis le 9 thermidor, XXIX, 63.—Sa motion relative à l'attentat qui a eu lieu chez Garchi, 135.—Demande une loi contre les délits des voituriers, 243.—Réclame l'établissement d'un hôtel des monnaies à Lyon, 656.

BÉRAULT, député de Rhône-et-Loire à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 203, 253.

BERBACH (le colonel comte de).—Est fait prisonnier lors de la prise des hauteurs de Rivoli, XXVIII, 504.

BERBICE, colonie hollandaise.—Est reprise sur les Anglais, XXVIII, 439.

BERBIS, femme de Dutheil. — Est condamnée à mort, XXI, 299.

BERCY, près Paris. — Cette commune dénonce l'appel à elle fait par celle de Paris, en faveur de Robespierre, XXI, 344.

BERCY-MARIGNY, de Chinon. — Décret qui lui accorde le cheval que montait son fils, lorsqu'il fut enlevé d'un coup de canon, XIX, 48.

BERDAWITZ (le poste de). — Harispe s'y couvre de gloire lors de sa prise, XX, 691.

BERENBROECK, député des Deux-Nèthes aux Anciens.—Demande la diminution des droits d'entrée sur les toiles de coton, XXIX, 117. — Est nommé secrétaire, 349. — Fait approuver la résolution qui fixe les dépenses du ministère des relations extérieures, 363.—Fait nommer une commission pour l'examen de sa demande en radiation de la liste des émigrés, 419.—Est rayé, 471, 487. — Appuie l'annulation de l'élection des juges des Bouches-du-Rhône, 595 *bis*.— Parle sur celle de l'Escaut, 703.—Et sur celles des deux Nèthes, 710.— Dénonce un numéro du *Journal des Hommes libres*, dirigé contre Siéyès et Barras; un article de ce journal qui le taxe d'être de la faction luxembourgeoise, 781.—Sa lettre sur les faits qui lui sont imputés par le même journaliste, et autre sur l'esprit public, 784.

BÉRENGER, de Toulon, littérateur.—Fait un don civique et abdique sa place de *censeur royal*, II, 3. —Auteur de l'*Esprit de Mably et de Condillac*, 467.—Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 232.

BÉRENGER, chef de bataillon.—Est arrêté à Rome, comme prévenu de dilapidations, XXIX, 651.—Traduit devant un conseil de guerre avec Championnet, XXIX, 664.

BÉRENGER, député du Dauphiné à la Constituante. — Sa réclamation relative à l'appel nominal du 20 octobre sur le renvoi des ministres, VI, 227.

BÉRENGER, député de l'Isère au Conseil des Cinq-Cents.—S'oppose à la suspension provisoire du paiement des bons et ordonnances délivrés par les ministres, XXVIII, 736. — Combat un projet sur la police des sociétés populaires, 745. — Dénonce *l'Ami des Lois*, par Poultier, et accuse ce journal de provoquer l'égorgement des représentants, 755. — Vote contre l'envoi d'un message au Directoire, relatif à la situation de Paris et au complot d'assassinat formé contre un grand nombre de députés, 771.—Dit que la motion de Leclerc (de Maine-et-Loire), sur les cultes, n'a d'autre but que de faire consacrer l'établissement des théophilantropes, 786.—Provoque le renouvellement de la commission des finances, 797.—Fait renvoyer à une commission la question d'éducation des enfants de la patrie, XXII, 37.—S'oppose à la suspension d'Hermann, 131.—Son opinion sur la fixation du nombre des élèves de l'école polytechnique, 135. — Sur les effets de l'adoption, 138. — Il fait renvoyer à une commission un projet relatif au tribunal de cassation, 285.—Son opinion sur le remplacement des juges de ce tribunal, 287.—Appuie la formation d'une

commission pour proposer un impôt en remplacement de celui sur le sel, 361.—Vote pour l'établissement d'un impôt sur le tabac, 379. — Combat l'idée de fabriques nationales de tabacs, comme contraires à la liberté, 384.—Appuie l'attribution au Directoire de la nomination des préposés de l'octroi, 394.—Fait plusieurs propositions relatives au projet de retirement des monnaies de cuivre et de billon, 589 *bis*.—Défend l'impôt sur le sel, 600 *bis*.—Parle sur le projet de Berlier, relatif à la liberté de la presse, 712.—Défend vivement les ex-directeurs, 773.—Demande à combattre la proposition de déclarer la patrie en danger, 808.—Retrace les événements du 19 brumaire, 896.

BÉRENGER, agent français en Allemagne. — Est accusé d'incivisme, X, 499. — Et d'aristocratie, XII, 467.

BÉRENGER, femme du duc de Saint-Aignan. — Est condamnée à mort; se déclare enceinte; il est sursis à l'exécution de son jugement, XXI, 404.

BÉRENGER DE MERRY, Nantais. — Est impliqué dans la conspiration de Lavilleheurnoy; son interrogatoire, XXVIII, 574.

BÉRÉTER, ci-devant noble, membre du comité révolutionnaire et marchand de papiers.—Co-accusé dans l'affaire de Chaumette, est acquitté, XX, 192, 203.

BERG (Henri), maire de Schélestat. — Annonce qu'il se soumet au décret qui le mande à la barre, IV, 728.

BERG (duché de). — Décret sur les droits d'entrée des marchandises venant de ce pays, XXVIII, 397, 408.

BERGAME.—Prise du château par Baraguey-d'Hilliers, XXVIII, 519.—Proclamation de ce général, 533.—Insurrection dans cette ville, expulsion des gouvernants et nomination d'officiers municipaux, 627.—Plantation d'un arbre de la liberté, 646.—Proclamation de la municipalité sur cette révolution; lettre pastorale de l'évêque, 655.—Ses représentants provisoires écrivent à la république Cispadane qu'ils désirent allier leur liberté à la sienne, 657. — Fin des troubles de cette ville; trahison à Salo; siége de cette place, 670.—Manifeste des Vénitiens, qui dévoile les causes de la contre-révolution qui s'y est faite, 673.—Regret des habitants de la vallée de Val-Gandino, de s'être armés contre les Bergamasques, 688. — Tendance de ces derniers vers la démocratie, XXIX, 42.

BERGASSE, avocat. —Publie *le cahier du tiers-état à l'assemblée des états-généraux, Introd.*, 603.—Député de Lyon à la Constituante, soutient l'opinion de Siéyès sur la dénomination à adopter par les communes, I, 75. — Présente un projet d'adresse au roi sur la constitution de l'Assemblée, 84.—Est élu membre du comité de constitution, 129, 157. — Son rapport sur les travaux de ce comité; son projet de constitution des tribunaux, I, 340. — Réflexions sur son émigration, II, 51. — Dénonciation de sa protestation contre les assignats, IV, 206. — Il est condamné à la détention jusqu'à la paix, XXII, 454.

BERGASSE-LAZIROULE, ancien officier d'artillerie, député de Pamiers à la Constituante. — Combat l'émission des assignats, V, 767.—Annonce l'arrestation de Duveyrier, IX, 95.—Réponse que lui adresse Montesquiou sur son compte de finances, X, 58; XI, 90.—Député de l'Arriége au Conseil des Cinq-Cents, il applaudit à l'arrêté qui ordonne la célébration du 9 thermidor dans son sein, et fait arrêter que le président, dans son discours, rappellera les victoires du 13 vendémiaire et du 18 fructidor, XXIX, 326, 327, 347.—Demande qu'avant de discuter l'impôt proposé sur le tabac, on examine les calculs faits par la commission, 384. — Ses observations sur la levée de 200,000 conscrits, 411.—Il combat le projet d'impôt sur le sel, 420.—Est élu secrétaire, 449.—Combat le projet relatif à la prohibition des toiles de coton venant de l'étranger, 592.—Présente un terme moyen sur le projet des postes aux lettres, 586 *bis*.—Appuie l'impôt sur le sel, 603 *bis*, 605 *bis*.—Fait passer à l'ordre du jour sur les observations de Crochon, relatives aux attributions des commissions particulières, 712.—Et annuler l'élection de Treilhard au Directoire, 712.—Demande le maintien d'un article qui restreint la déportation aux seuls prêtres perturbateurs et non assermentés, 722. —Est exclu au 19 brumaire, 893.

BERGER (Anne).—Rapport d'un arrêt rendu en sa faveur contre Bonnot, XXIX, 238.

BERGER, agent du conseil exécutif. — Annonce les mesures vigoureuses des représentants à Strasbourg, XVIII, 438.

BERGER (Claude-François). — Est condamné à mort, XVIII, 26.

BERGER-DESPARES, cultivateur.—Est condamné à mort, XXI, 328.

BERGERAC.—Mise en activité de la fabrique d'armes de cette commune, XXI, 188. — Elle accepte la constitution, XXV, 776. — Est mise en état de siége, XXIX, 220.

BERGERAT, député des Basses-Pyrénées à la Législative.—Son opinion sur les mesures relatives aux colonies, X, 574.

BERGERET, capitaine de frégate. — Prisonnier français à Londres, est mis en liberté, XXIX, 275. — Son retour en France, 308.

BERGÈS, chirurgien-major.—Reçoit un secours, XVI, 371.

BERGEVIN (L.-C.), architecte. — Est acquitté, XXII, 280.

BERGEVIN (Olivier), député du Finistère au Conseil des Cinq-Cents. — Son rapport sur l'organisation de la marine, XXVII, 157, 163, 236, 237. — Son opinion sur le mode de jugement des prises maritimes, 495; XXVIII, 233. — Il fait accorder des pensions aux veuves des agents civils de la marine, 340.—Des secours à des marins blessés, et aux veuves et enfants de ceux morts pour la patrie, 420.—Fait adopter un projet concernant les prises faites sur les négociants de la Guadeloupe, 760. — Combat la proposition de Bentabolle relative aux dilapidateurs, 812.—Son opinion sur les élections de l'an VI, XXIX, 263.—Sur l'organisation de l'administration hypothécaire, 368.

BERGHEN, en Norwège.—Zèle des équipages de l'escadre française pour y éteindre un incendie, XXIII, 601. — Reconnaissance des magistrats envers eux, 624.

BERGIER (Antoine), député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents.—Dénonce comme spoliateur de biens nationaux Fabre-Dubosquet, XXVI, 558.—Présente un projet relatif à la perception des contributions, XXVII, 5. — Un autre sur le mode de paiement des fermages, etc, 318, 371, 483; XXVIII, 331, 352, 334, 335.—Son opinion sur la répartition de l'emprunt forcé, XXVII, 477. — Il propose des moyens de relever le crédit des assignats, 560. — Fait révoquer l'aliénation du domaine de Chezy, XXVIII, 150. — Prendre une résolution sur l'arriéré des baux et fermages, 404.—Parle sur les biens communaux, 432.—Propose de substituer le régime constitutionnel au régime militaire dans la ci-devant Belgique, 439.—Son opinion sur l'appel des jugements par défaut, 458.—Il combat le projet de Dubruel, pour le mode à suivre sur les actions qui intéressent les communes, 460.—Son opinion sur le projet relatif aux successions, 460.—Sur le maintien de la loi du 3 brumaire an IV, 475. — Il pense que le tribunal de cassation a le droit de dénoncer, comme coupables de forfaiture, les juges qui se déclarent compétents contre le vœu de la loi,

632.—Propose de fixer l'époque de la dépréciation du papier-monnaie au premier janvier 1791, 646. — Amende le projet relatif au traitement des employés, 648.—Propose de ne considérer que comme des à-comptes les paiements faits en papier-monnaie, 649. —Appuie le projet d'établissement d'une inspection générale des contributions directes, 658.—Son rapport sur le mode de paiement des coupes de bois, 687. —Autre concernant les locataires des maisons qui ont payé des portions de loyer d'avance, 703.—Il demande que le décret du 3 brumaire an IV, qui exclud des fonctionnaires publics jusqu'à la paix générale soit déclaré inconstitutionnel, 715. — S'oppose à ce que le projet du code civil serve de base à la discussion sur le divorce, 718. — Propose de partager les cinq cents membres du Conseil en vingt commissions générales, 725.—Fait rapporter les lois d'exclusion des 3 brumaire an IV et 14 frimaire an V, 726.— S'oppose à l'adoption du projet de Gilbert-Desmolières, sur la trésorerie, 731, 736.—Combat la motion de suspendre la vente des biens nationaux, XXIX, 34. —Demande le rapport de la résolution relative aux élections des Deux-Nèthes, 35. — Parle en faveur de la successibilité des enfants naturels, 80, 157.—Son rapport sur la réduction des rentes viagères créées pendant la dépréciation du papier-monnaie, 109. — Son projet relatif aux procédures antérieures à l'institution des jurés, 250.—Son opinion sur le remplacement des juges, 257, 267.—Sur les pensions à accorder aux familles des militaires, 284.—Sur la nomination des juges de cassation, 284.—Sa motion sur les travaux du conseil, 287.—Son opinion sur le mariage des mineurs, 288.—Sur les domaines engagés, 295, 297.—Son rapport sur l'organisation administrative du système hypothécaire, 361.—Il demande à présenter un nouveau projet relatif aux biens des ascendants et parents des émigrés, 424, 514.— En propose un sur les requêtes civiles contre les jugements des arbitres, 499.—Appuie celui relatif à la circonscription des cantons, 512.—Attaque celui de Delpierre sur les biens communaux, 600. — Ajournement de son projet sur les jugements en dernier ressort, 614.

BERGOEING, député de la Gironde à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 186, 252. —Il est élu membre de la commission des Douze, XVI, 439.—A la suite de diverses dénonciations, offre sa démission, 509.—Bourdon (de l'Oise) demande son arrestation, 521.—Adresse où l'on demande son accusation, 535.—Barère fait supprimer la commission dont il est membre, 536, 537.—Il est décrété d'arrestation au 2 juin, 554.—Est déclaré traître à la patrie, XVII, 157, 268. — Rentre dans l'Assemblée à la tête d'un détachement de citoyens, au 1.er prairial, XXIV, 510.—Dénonce Panis, 563.—Propose la fixation d'un prix uniforme des denrées et marchandises, XXV, 378. —Sort du comité de sûreté générale, 651.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, en est élu secrétaire, XXVIII, 445.—Combat le projet de Duprat contre l'arrêté qui interdit les assemblées aux prévenus d'émigration, 617.—Réclame l'appel nominal sur le prononcé du président, portant qu'il n'y a pas lieu à exiger de déclaration de la part des ministres du culte, 746.—Se plaint de ce qu'on laisse passer des écrits royalistes dans les distributions faites au Corps Législatif, 755.—S'oppose à la radiation du nom de Duprat de la liste des déportés au 18 fructidor, 809.—Sa démission, XXIX, 886.

BERGOT.—Signe un arrêté pour la déchéance du roi, XIII, 327.—Est nommé membre de la commission des denrées, par le conseil général révolutionnaire de Paris, XVI, 559.—Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

BERGOUGNIOUX (la citoyenne). — Décret qui lui accorde une récompense, XVI, 758.

BERG-SAINT-VINOX. — Exemple donné par cette ville de n'employer que des produits nationaux, II, 251.—La constitution y est acceptée avec enthousiasme, XVII, 40. — Les administrateurs du district annoncent la belle défense du poste d'Oost-Cappel, 110. —Mise en état de siége de cette ville, 494. — Décret en faveur de l'armée du Nord pour l'avoir délivrée, 688.— Autre qui accorde des secours aux communes du district, XIX, 6.

BERIL, commandant du génie à Mayence. — Ses accusations contre Rewbell, XVII, 425.

BERLIER, député de la Côte-D'Or à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 218, 254. — Il fait rendre un décret sur les passeports, 588.— Régler le mode de renouvellement des jurés du tribunal révolutionnaire, XVI, 472. —Décréter Duchâtel d'accusation, 654. — Est envoyé en mission à Dunkerque, XVII, 507. — Confirme les succès de l'armée du Nord, 631. — Fait rendre un décret sur les successions, XIX, 697. — Un autre sur la vente des biens indivis, XXI, 63. — Son rapport concernant Médard Maret, 187. — Il fait rendre un décret sur les actions intentées aux défenseurs de la patrie, 203.—Un autre sur la vente des biens des absents et des interdits, 246. — Son opinion sur l'organisation des comités, 457.— Son rapport sur le même objet, 492. — Il demande la liberté des cultivateurs détenus, 507.—Est chargé d'examiner la conduite de Desmagnet et de Darthé, 581. — Fait rendre un décret sur les donations et les successions, 599. — Son rapport sur l'organisation des comités, 657, 658. — Il rend compte de l'esprit public dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, XXII, 108. — Décret qui l'autorise à former une nouvelle section dans le tribunal criminel du Nord, 209. — Il rend compte de sa mission, 225, 452.— Transmet un trait d'humanité de marins de Boulogne, 466. — Défend l'effet rétroactif de la loi des successions, XXIV, 103.— Est nommé membre de la commission des lois organiques, 294. — Demande des mesures contre les prêtres réfractaires, 363. — Son opinion sur les confiscations; il propose de supprimer le tribunal révolutionnaire après le jugement de Fouquier-Tinville, 381. — Discute le projet de constitution, XXV, 175, 300, 359, 521. — S'oppose à l'admission à la séance des magistrats de Lyon, 235.—Son opinion en faveur de la graduation des fonctions publiques, 312, 313.—Et sur le mode de juger les détenus, 333, 361.— Son rapport sur le jury constitutionnaire proposé par Siéyès, 475, 477. — Adoption de son projet d'adresse au peuple, 563.—Il demande la révision de la loi relative aux fermiers des émigrés, 606. — Entre au comité de salut public, 651.—Est élu président, 656.— Fait adopter un décret d'organisation des administrations, 691. — Sa réponse à une députation de la section des Arcis, 694.—Il fait admettre les militaires qui se trouvent à Paris à voter sur la constitution, 695.—Et décréter que les électeurs recevront une indemnité, 696.—Ses réponses aux plaintes de citoyens exclus des assemblées primaires, et à plusieurs autres députations, 699, 701, 712, 719, 728, 766.—Il fait part d'un trait de générosité de Sanceneau, 722. — Fait rendre un décret pour l'approvisionnement des armées, XXVI, 78.—Appuie le projet sur la détermination des délits, 206. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, son opinion sur l'arbitrage forcé et les tribunaux de famille, XXVII, 524. — Il fait fixer le sémestre des juges civils auprès des tribunaux criminels, 675.—Passer à l'ordre du jour sur une réclamation de Coëllosquet, XXVIII, 170.—Son discours contre les prêtres réfractaires, 263.—Il parle sur la fabrication et la vente de la poudre à tirer, 353.—Fait rapporter une loi relative à la pétition de la citoyenne Fourquevaux, 381.— Parle sur le mode de radiation

des émigrés, 408.—Fait relever de la déchéance en matière judiciaire, les citoyens qui se sont pourvus contre des arrêtés des comités de la Convention ou des représentants, 436.—Est élu secrétaire, 466.—Combat le rapport de l'article de la loi du 3 brumaire an IV, relatif aux prêtres insermentés, 478.—Et la proposition de faire sanctionner par les Anciens l'ordre du jour sur les élections de Toulouse, 494.—S'oppose à ce qu'on accorde le droit de cité aux descendants des religionnaires fugitifs rentrant en France, 522.—Fait déclarer compatibles les fonctions de juge et celles de haut-juré près la haute-cour, 528.—Défend le Directoire pour avoir envoyé les complices de Lavilleheurnoy devant une commission militaire, 556.—Se plaint de ce qu'on fait retomber sur les républicains les inculpations qu'ils dirigent contre les royalistes, 578.—Parle sur la remise de la peine aux grands coupables qui font des révélations importantes, 590. — Fait autoriser à voter dans les assemblées primaires les prévenus d'émigration rayés provisoirement, 618. — Est élu secrétaire, 629. — Parle sur le projet de création d'une inspection générale des contributions directes, 664. — Réélu au même Conseil, cesse ses fonctions de commissaire près le tribunal de cassation, XXIX, 266.—Est élu secrétaire, 293.—Présente un projet sur le mode de remplacement des juges au tribunal de cassation, 306. —Proclame la liberté de s'expliquer sur les actes du gouvernement; fait proroger la loi du 19 fructidor et propose des dispositions pénales contre les abus de la presse, 356, 358. — Fait adopter un projet sur les domaines engagés, 519, 543. — Fait hommage, au nom du citoyen Régnier, d'un ouvrage explicatif de plusieurs machines de son invention, 565. — Est élu président, 578.—Fait affecter à l'exercice de l'année les fonds provenant des soumissions ou ventes des biens engagés, 612 *bis*.—Propose l'ordre du jour sur les dénonciations faites contre Marquézy et Vuilley, 639.—Fait rayer ce dernier de la liste des émigrés, 659.—Et décréter une taxe de guerre sur les traitements des fonctionnaires publics; demande des renseignements sur la gestion de Schérer, 682.—Vote en faveur du projet sur les élections de l'assemblée-mère du Gers, 683.—Fait résoudre une augmentation du droit d'enregistrement à titre de subvention de guerre, 685.—Et prendre diverses résolutions sur les finances, 685. — Fait un nouveau rapport sur la liberté de la presse, 708.—Discussion et adoption du projet présenté par lui, 711, 712, 713.—Son rapport sur les travaux des commissions, relativement aux finances, 724.—Il parle en faveur du système des otages proposé par Brichet, 731.—Fait adopter un projet d'adresse aux Français pour accompagner la résolution sur cet objet, 732.—Rapporter l'article de la loi du 19 fructidor, qui mettait les presses sous la censure du Directoire, 752.—Et autoriser cette autorité à former un conseil de guerre séparé de celui de la division militaire dans les départements troublés, 793. — Présente un projet sur les sociétés politiques, 804.—Discussion à ce sujet, 807.

BERLIN. — Relation d'une séance de l'académie de cette ville, III, 25.—Célébration d'une fête à l'occasion de la prise de Mayence et de Cassel, XVII, 481.—Fermentation de toutes les têtes; départ du roi pour se rendre dans ses états, XVIII, 181.—Arrivée dans cette ville du fils aîné du stathouder, XXVI, 289.—Disparution de toutes les décorations de l'ancien régime, XXIX, 239.—Publication d'une brochure intitulée : *l'Alpha et l'Oméga de la Constitution germanique*, 252.—Défense d'y faire circuler des monnaies étrangères, 257.—Changement dans son académie, 264.—Ordre du roi y relatif, 297.—Arrivée de Siéyès, 308.—Son discours en présentant ses lettres de créance, 316. —Mécontentement des habitants, 317.—Hommages de la bourgeoisie au roi; fête à cette occasion, 318. (*Voyez* Prusse.)

BERMOD, officier du génie.—Son éloge, XXIX, 823.

BERNADOTTE, général.—Concourt à une victoire sur la Lahn, XXVI, 61.—Succès de sa division, 249.—Il se distingue en diverses actions à l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVIII, 356, 359.—Fait une prise sur le Mein, 377.—Eloge de ses talents et de sa bravoure, 382.—Ses succès, 388.—Il prend Altorf, 402.—Donne de nouvelles preuves de talents dans la retraite de l'armée, 418. —En commande l'avant-garde, 424.—Réclame contre les calomnies de Duperron, à l'occasion de la prise de Nuremberg, 477.—Eloge de sa bravoure, 636. — Sa sommation au commandant de la forteresse de Gradisca, 636.—Adresse de sa division contre les conspirateurs de Clichy, 764.—Bonaparte l'envoie présenter au Directoire les drapeaux oubliés à Peschiera, après la bataille de Rivoli, et fait son éloge, 773. — Son discours au Directoire en lui remettant ces drapeaux, 785. — En mission à Marseille, il quitte cette ville pour retourner en Italie, XXIX, 8. — Nommé ambassadeur à Vienne, rend visite au baron de Thugut, 193. — Est admis à l'audience de l'Empereur, 203. —Rend vsite à l'archiduc Charles, 235. — Est insulté à Vienne; l'empereur désavoue cette insulte; détails à ce sujet, 251, 252, 253, 255.—Il se rend à Rastadt, 255.—Part pour Paris, 256, 262.—L'empereur convoque un conseil d'état après son départ, 259. — Négociations à son sujet, 266. — Arrestation à Vienne d'individus coupables de l'avoir insulté, 269.—Il arrive à Paris, 273. — Refuse le commandement de la cinquième division militaire, 274.—Est nommé ambassadeur à La Haye, 277.—Donne sa démission, 279.—Réponse de Collorédo à sa demande d'un passeport, après l'insulte qu'il avait reçue, 283.—Colombot lui doit sa liberté, 287. — Publication d'un écrit relatif au soulèvement qui a eu lieu à Vienne, lors de son ambassade, 342. — Arrestation de tous ceux qui y avaient eu quelque rapport avec lui, 384.—Il commande en chef l'armée d'observation, 615.—Sa sommation au commandant de la forteresse de Philipsbourg et réponse de celui-ci, 624.—Son arrêté pour la sûreté intérieure et le commerce de Manheim, 611 *bis*. —Mouvement de son armée, 627.—Il fait suspendre le bombardement de Philipsbourg, 630.—Sa proclamation contre le gouvernement autrichien, 633. — Il promet protection et sûreté à l'université d'Heidelberg, 635.—Prend un arrêté pour restreindre l'usage des réquisitions; est invité à traiter amicalement la ville de Manheim, 636. — Fait chasser de Francfort les agents de l'Autriche, 641. — Ordonne aux émigrés de se retirer à vingt lieues au-delà des avant-postes de l'armée, 643.—Est nommé ministre de la guerre, 725.—Son adresse aux armées, 727.—Il recommande aux généraux, civisme, zèle et unité d'action, 729. — Sa lettre à Championnet, pour lui annoncer sa nomination au commandement de l'armée des Alpes, 730.—Toasts portés dans une société patriotique où il se trouvait, 736.—Sa lettre à Moreau, relative aux commandants français qui ont rendu des places en Italie; autre qui invite les officiers de tous grades, en réclamation à Paris, à se rendre dans leurs départements, pour être placés dans les bataillons auxiliaires, 752. — Sa circulaire aux administrations centrales, sur l'organisation de la défense militaire, 745.—Il recommande aux chefs de ses bureaux d'accueillir les défenseurs de la patrie, 751. — Écrit une lettre de satisfaction aux gardes nationaux de Fougères, Balazouge et Lehoroux, sur leur bravoure contre les brigands, 772. — Transmet à Marbot l'arrêté du Directoire qui l'emploie dans son grade, à l'armée, 776.—Excite le zèle des conscrits, 777. — Écrit une lettre de satisfaction à ceux du département de Jem-

mapes, 780.—Enjoint au général en chef de l'armée d'Italie de faire traduire Latour-Foissac et tout son état-major devant un conseil de guerre, 784. — Écrit une lettre de satisfaction à l'administration centrale de la Côte-d'Or, sur les nombreux bataillons sortis de ce département, et une autre aux Italiens réfugiés, pour les inviter à s'unir à l'armée française, 784. — Annonce à Championnet sa nomination au commandement des armées réunies des Alpes et d'Italie; approuve la conduite de Lefèvre, à l'égard de Lestranges; écrit à l'armée d'Italie pour l'exciter à venger la mort de Joubert, 789. — Son discours aux conscrits de la Seine, 795. — Il félicite l'administration centrale d'Indre-et-Loire sur ses mesures pour étouffer la rébellion à Saint-Christophe, 807.—Le Directoire lui annonce son remplacement provisoire par Milet-Mureau; il nie avoir donné sa démission et réclame le traitement de réforme, 840. — Motions de Levallois et de Jourdan au Conseil des Cinq-Cents, à l'occasion de son remplacement, et discussion qui s'en suit, 873.

BERNAL (don) membre de l'inquisition à Cadix.— Confisque les livres d'un Français, XXIX, 41.

BERNARD, syndic du chapitre de Weissembourg, député d'Alsace à la Constituante. — Adhère pour l'Alsace aux mesures de la nuit du 4 août, I, 292.

BERNARD, ministre de France à Rome. — Sa joie en apprenant la fuite du roi, IX, 277.

BERNARD (de Rennes), fournisseur. —Est chassé de cette ville pour friponnerie, XVI, 548.

BERNARD, substitut du procureur de la commune de Brest. — Est mandé à la barre de la Convention, XVII, 349.

BERNARD (des Bouches-du-Rhône), député à la Convention, admis comme suppléant de Barbaroux.— Est dénoncé et mis en arrestation, XVIII, 471.—Traduit au tribunal révolutionnaire, XIX, 219.—Et condamné à mort, 304. — Décret qui accorde des secours à ses, XXVIII, 396.

BERNARD, maréchal-des-logis au 7.e régiment des chasseurs à cheval. —Trait de civisme et de désintéressement, XX, 132.

BERNARD.—Est nommé commissaire pour rédiger le bulletin de l'envoi des lois, XIX, 50.—Et dénoncé comme un des affidés de Couthon, XXI, 353.

BERNARD, libraire à Paris. — Fait hommage au Corps Législatif des œuvres de Montesquieu, XXVII, 605, 606.—Et d'un abrégé de l'*Histoire de la Grèce*, XXIX, 618 *bis*.

BERNARD (Samuel), chimiste. — Fait partie de l'expédition d'Egypte, XXIX, 239.

BERNARD, médecin.—Annonce de sa liqueur antivénérienne, VIII, 542.

BERNARD, sculpteur. — Est condamné à mort, XXI, 32.

BERNARD (F.), étapier. — Est condamné à mort, XX, 504.

BERNARD.—Auteur d'un article sur le *Traité des calculs différentiel et intégral*, par Cousin, XXVIII, 360.—Et d'un autre sur une machine hydraulique, inventée par Lacaze, XXIX, 611.

BERNARD (P.), architecte.—Annonce de son projet d'une salle d'opéra, VIII, 192.

BERNARD (C.-A.), marchand de bois.—Est condamné à mort, XI, 400.

BERNARD, lieutenant-général au bailliage d'Aix. —Est condamné à mort, XXI, 88.

BERNARD, ex-procureur syndic du district de Longwy.—Renvoi à une commission de sa réclamation relative au décret d'accusation rendu contre lui, XXVIII, 247.

BERNARD, ancien consul à Beziers. — Requête de sa famille à l'Assemblée nationale, III, 580.

BERNARD, aubergiste. — Est condamné à mort, XXI, 159.

BERNARD.—Corrections faites à son opéra de *Castor et Pollux*, XXI, 293.

BERNARD.—Prospectus de son établissement d'éducation, IV, 572.

BERNARD. — Est foudroyé de trente-deux coups, à l'attaque de la Bastille, I, 186.

BERNARD (B.-C.), ex-prêtre. — Est condamné à mort, XXI, 544.

BERNARD (J.-P.), domestique, membre de la commune de Paris.—Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

BERNARD, chef de bataillon. — Se distingue à Aboukir, XXIX, 834.

BERNARD, membre du conseil général de la commune de Paris. — Veut donner sa démission parce qu'il est prêtre, XVII, 590.—S'élève aux Jacobins contre le salaire des prêtres, XVIII, 367. — Dénonciation contre lui, XIX, 239.—Il provoque à la commune, la suppression des sociétés populaires de jeunes gens, 305.—Mis hors la loi, est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

BERNARD (C.), membre de la commune de Paris, ex-juré du tribunal révolutionnaire.—Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

BERNARD (P.-G.), ex-curé. — Est condamné à mort, XXI, 127.

BERNARD, accusateur public à Paris. — Rend compte de la procédure instruite contre les auteurs des désordres du Champ-de-Mars, IX, 213.

BERNARD-REYJEL, ci-devant chanoine.—Sa déclaration en faveur du chapitre de Turenne, VI, 642.

BERNARD-DES-SABLONS, député de Seine-et-Marne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 207, 253. — Décret qui lui accorde un congé; il est rapporté, XVI, 741. — Il fait accorder un secours à la mère de Girey-Dupré, XXIV, 487.

BERNARD-SAINT-AFFRIQUE, député de l'Aveyron à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 213, 253.—Il est nommé commissaire à l'armée du Nord, XVI, 502.—Est élu secrétaire, XXIV, 277.—Son opinion sur le mode de réduction aux deux tiers des membres de la Convention, XXV, 547. — Membre du Conseil des Anciens, il en est élu secrétaire, XXVII, 535. — Attaque la rédaction du procès-verbal relativement à une adresse de Toulouse, 584.

BERNARD-SAINT-MICHEL, lieutenant au 4.e bataillon de la Meurthe. — Est condamné à mort, XX, 700.

BERNARD (de Saintes), député de la Charente-Inférieure à la Législative.—Demande le décret d'accusation contre Lajard, XIII, 301. — Fait part de l'arrestation du courrier qui a annoncé la levée du siége de Verdun, 612.—Député à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 161, 172, 216, 254.—Il est élu membre du comité de sûreté générale, 265; XX, 368. — Soutient que la lettre signée Brissot-de-Warville et désavouée par Brissot, est de sa main, ainsi que la signature, XV, 454. — Fait part d'un attentat commis à Orléans contre Léonard Bourdon, 732. — Est envoyé dans le Jura, XVII, 426.—Annonce la prise de Montbéliard, XVIII. 127. — Rapport sur sa dénonciation contre Lebon, 159. — Ses opérations au Mont-Terrible, XIX, 344. — Il présente des questions sur la situation de la république, 443.—En mission à Dijon, écrit qu'il fait arrêter et traduire au tribunal révolutionnaire les aristocrates de cette ville, 651.—Est élu secrétaire, XX, 403.—Fait interpréter le droit conféré aux comités de traduire au tribunal révolutionnaire, 699. — Barère demande son entrée au comité de salut public, XXI, 361. — Il s'oppose au rapport du décret d'impression de la liste des détenus, 487. — Demande le remplacement au bureau de Lecointre et de Guffroy, 663. — Préside la Convention, 668. — Ses réponses à des députations de la société populaire d'Aix, des Jacobins, du club électoral de

a section des Tuileries, 694, 740, 783, 784. — Il discute sur des ordres donnés par Carrier, etc., XXII, 569, 594. — Son opinion sur l'envoi de députés en mission, 619. — Il parle en faveur de Barère, XXIV, 89. — Gouly demande son arrestation, 571. — Elle est décrétée, 575. — Il demande à rester dans son domicile avec des gardes, XXV, 553. — Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.

BERNARD, député de l'Yonne à la Législative. — Fait suspendre l'adjudication définitive du baie de l'école militaire, X, 712. — Son rapport sur la répression de la mendicité, XII, 655. — Autre sur trois officiers déserteurs, 700. — Il fait décréter la rénovation des administrations de département, XIII, 452.

BERNARDIN-DE-SAINT-PIERRE, littérateur. — Analyse de son ouvrage intitulé : *Vœux d'un solitaire*, II, 261 ; XI, 683. — Son éloge à propos de la traduction anglaise de ses œuvres, III, 86. — Notice de son ouvrage intitulé : *La Chaumière Indienne*, VII, 342. — Idée de ses *Etudes de la nature*, IX, 686. — Il est nommé intendant du Jardin des Plantes, XIII, 238. — Et professeur à l'école normale, XXII, 463. — Analyse faite par lui-même de ses *Harmonies de la nature*, XXVIII, 442.

BERNARDY, député de Vaucluse au conseil des Cinq-Cents. — Appuie le projet de résolution relatif aux mariages des enfants mineurs, XXVIII, 760. — Fait un rapport sur la célébration de la fête de la fondation de la république, 791.

BERNASCON. — Est dénoncé aux Jacobins, XXI, 343

BERNAUVAIS. — Annonce la désorganisation des brigands, XVII, 509.

BERNAVON (Hyacinthe). — Est décrété d'accusation, XVII, 62, 195.

BERNAY (Eure). — Demande de secours en grains, faite par les habitants de cette ville, I, 85. — Décret qui y transfère le siége du département de l'Eure, XVI, 641. — Le conseil général dénonce une fédération entre l'Eure, l'Orne et le Calvados, 645, 679.

BERNAZÉ, officier de l'armée du Nord. — Donne les détails de l'arrestation des commissaires et de Beurnonville, XIV, 58. — Son éloge par Sandos, XVII, 31.

BERNE. — La Souabe empêche l'exportation de ses grains pour cette ville, II, 505. — Son gouvernement garantit celui de Genève, 506. — Les papiers et journaux français y sont prohibés, IV, 59. — Mouvements hostiles contre la France, V, 729. — Proclamation du sénat contre les suisses patriotes, rassemblés en société à Paris, VI, 2. — Autre des magistrats sur les troubles du Bas-Valais, 2. — Alarmes de ce gouvernement sur la propagation des principes français, 110, — Il persécute les pasteurs protestants, VII, 113. — Et les patriotes Vaudois, IX, 394. — Critique dirigée contre lui, 424. — Ses dispositions contre la révolution française, X, 204; XII, 25. — Sa lettre à Louis XVI sur le désarmement du régiment d'Ernest, XI, 729. — Il persécute les partisans de la liberté, XII, 228. — Rappelle le régiment d'Ernest, 250. — Reçoit mal la lettre de Dumouriez, à l'occasion de ce régiment, 298. — Fait des préparatif de défense; proteste de sa neutralité, 390. — Prend des mesures pour la faire observer, 574. — Lettres sur le séjour de ses troupes sur le territoire de Bienne, 639. — Rejet de sa réclamation tendante à obtenir l'évacuation de l'évêché de Bâle par les troupes françaises, XIV, 116, 119. — Lettre sur sa neutralité, XVII, 678. — Efforts faits pour l'empêcher de reconnaître le nouveau gouvernement de Genève, XX, 186. — Liquidation des créances de ses habitants sur les prévôts de Lyon, 208 ; XXIII, 134. — Notice sur son député à la diète de Frawenfeld, XXV, 377. — Talbot, l'un des secrétaires de Malmesbury, arrive dans ses murs, XXVIII, 599. — Réception de la nouvelle du rappel de Wickham, XXIX, 59. — Levée des nobles contre les français, 118. — Menées des patriciens, 122, 135. — Progrès de l'insurrection contre l'oligarchie; 143. — Renonciation du gouvernement au pays de Vaud, 150. — Sa proclamation en faveur de la ville d'Arau, 153. — Espoir d'une réconciliation avec la France, 163. — Brochure répandue par les oligarques, 164. — Terme donné à la régence pour l'acceptation du projet d'une république helvétique, 164. — Note que lui adresse Mengaud, ministre de France, 165. — Elle invite le Directoire français à faire retirer ses troupes, 166. — Déclaration à elle faite par plusieurs communes, 175. — Défaite des Bernois, 178, 207. — Entrée de Schawembourg dans cette ville, 179. — Correspondance sur ses affaires, 182. — Présentation au Directoire de 19 drapeaux pris à ses troupes, 196. — Mort de 800 femmes qui s'y étaient jointes; réponse du gouvernement à l'ultimatum de Brune; soulèvement occasionné par l'ordre de ce dernier, 200. — Ses accusations contre les oligarques, 215. — Schawmbourg y transporte son quartier-général, 220. — Fin des opérations relatives aux élections; conseil de Mengaud au peuple, 236. — Arrestation comme otages de six membres de l'ancien gouvernement, 249. — Arrivée à Paris des ours de cette ville, 252. — Départ pour Paris de quinze chariots d'écus, 255. — Désarmement des paysans de ce canton, 257. — Remise de contribution faite aux oligarques, 259. — Mise en état de siége de cette ville, 646. — Mécontentement causé par l'emprunt demandé par Masséna, 866. — Levée de troupes, 873.

BERNERON, officier général. — Mandat d'arrêt lancé contre lui, XVI, 37. — Il voyage avec Dumouriez, 301. — Son arrestation, XVII, 413, 461. — Il est conduit à Freuremberg, XVIII, 209.

BERNERY, capitaine américain. — Présente à la Convention le drapeau des Etats-Unis, XXI, 739.

BERNIAUD, charpentier. — Est condamné à *mort*, XXI, 276.

BERNIER, officier de l'armée catholique. — Se soumet aux lois de la république, XXIV, 419.

BERNIER, député de Seine-et-Marne à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 207, 253. — Attentat commis contre lui à Evreux; approbation de ses opérations dans l'Eure et dans Eure-et-Loir, XXIV, 215, 261. — Il y ordonne le désarmement des membres des anciens comités révolutionnaires, 353. — Membre du conseil des Cinq-Cents, parle contre l'aliénation faite à Fabre Dubosquet, du domaine de Chezy, XXVIII, 73.

BERNIER, garde national. — Ses réflexions sur un écrit intitulé : *Les Révolutions de Paris*, IV, 15.

BERNIGAUD, de Grange, député de Châlons-sur-Saône à la Constituante. — Son aperçu de la situation des finances, VIII, 240.

BERNIS (cardinal de). — Célèbre à Rome la fête de Louis XVI, V, 709. — Restriction apportée par lui à son serment, VII, 267. — Sa joie en apprenant la fuite du roi, IX, 277. — Il se démet de sa place d'ambassadeur, X, 402.

BERNOVILLE (J.-F.) de Beauvoir. — Reçoit une gratification, XXIV, 238.

BERNSTORFF (comte de), premier ministre danois. — Sa réponse à la demande de l'entrée de la flotte anglaise dans les ports danois, VIII, 357. — Autre à une note relative aux affaires de France, XIII, 165. — Il refuse de fournir des troupes contre cette puissance, XIV, 805. — Sa réponse au mémoire de la Russie, XVIII, 57, 89. — Son mémoire en réponse à la note du ministre anglais, 269. — Il s'honore de l'intérêt qu'il prend à la cause de la France, XIX, 133. — Sa correspondance avec Grouvelle, ministre français, XXVIII, 237. — Son fils est nommé ambassadeur près la cour de Pétersbourg, 519.

BERNUSSON, canonnier. — Arrêt qui le condamne

31080

à mort, V, 686. — Réclamation du médecin qui a soigné l'individu qu'il a assassiné, VI, 54.

BERNY (la citoyenne). — Fait hommage aux Jacobins du tableau de l'*Apothéose de Marat*, XXI, 92.

BÉROL, sous-lieutenant. — Son éloge, XXVI, 232. — Devenu capitaine se distingue à l'armée d'Italie, XXIX, 650.

BEROT, membre du comité révolutionnaire de Saumur. — Est traduit au tribunal révolutionnaire, XXI, 152. — Et réintégré dans ses fonctions, 446.

BERQUIN, littérateur. — Analyse de sa *Bibliothèque des Villages*, V, 167, 371; VI, 359; VII, 10. — Notice nécrologique sur sa personne, XI, 632. — Annonce de son *Ami des Enfants et des Adolescents*, XV, 102.

BERRI. — Est nommé ministre du duc de Parme, à Milan, XXIX, 116.

BERRUER (madame). — Offre, au nom des femmes artistes, le premier don patriotique, I, 445.

BERRUYER, colonel des carabiniers. — Son civisme, XI, 634, 670. — Il est nommé maréchal-de-camp, XII, 559. — Et commandant du camp sous Paris, XIII, 650. — Prête serment, 656. — Ses plaintes, au nom des soldats du camp, XIV, 218. — Il accompagne Louis XVI à la barre, 720. — Son opinion contre l'amalgame des volontaires avec la ligne, XVI, 391. — Il prend le commandement des troupes à Angers, XVI, 39. — Défait les rebelles à Chemillé, 172. — Annonce un échec éprouvé par l'armée de l'Ouest, 208. — Plaintes contre lui; son rappel, 237, 249. — Débats le concernant, 283. — Lettre de Choudieu en sa faveur, 304. — Est couvert de blessures, 632. — A un cheval tué sous lui au 13 vendémiaire, XXVI, 128, 142. — Son discours à la Convention après cette journée, 175. — Il commande aux Invalides, XXIX, 885.

BERRY (duc de), fils du comte d'Artois. — Danger qu'il court à Luxembourg, XIV, 9. — Il commande la cavalerie de Condé, XXIX, 821.

BERRY (le). — Un membre de la députation de cette province demande que l'argenterie du roi soit conservée comme chef-d'œuvre de l'art, I, 498. — Accusation contre son clergé, II, 184. — Troubles qu'y causent les assemblées primaires et électorales, IV, 520, 539.

BERSAN, officier de cavalerie. — Son exécution, XXIX, 34.

BERSON, dit Sans-Souci. — Est condamné à mort, XXI, 31.

BERT. — Son écrit intitulé : *Des prêtres salariés par la nation*, XVIII, 557.

BERTEREAU, curé de Teiller, député du Maine à la Constituante. — Se réunit aux communes, I, 78.

BERTEZÈNE, député du Gard à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 161, 223. — Il appuie une dénonciation contre Borie, XXIV, 221.

BERTHEAS. — Rapport et décret sur son assassinat, V, 591.

BERTHELEMY, artiste, commissaire en Italie pour les sciences et les arts. — Présente la liste des monuments recueillis, XXIX, 326. — Reçoit, le 9 thermidor, au Champ-de-Mars, une médaille, avec cette légende : *Les Sciences et les Arts reconnaissants*, 327.

BERTHÉLEMY, député de la Haute-Loire à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 190, 252. — Sa démission, XXV, 780.

BERTHÉLEMY, adjudant-général. — Conseille à Houchard de faire arrêter Custine, XVII, 267. — Annonce divers avantages de l'armée du Nord, 626. — Est accusé d'insolence et d'incapacité, 743. — Son arrestation, XVIII, 17. — Décret sur sa mise en jugement, XIX, 48, 54. — Devenu chef de brigade, il est tué, XXIX, 846.

BERTHELIN, membre du conseil général de la commune de Paris. — En est exclu, XVII, 598. — Et rappelé, 605.

BERTHELINCK, seigneur de Flessingue. — Fait couler bas un corsaire français, XV, 814.

BERTHELMOT. — Demande à signaler les abus commis aux îles de France et de Bourbon, X, 114, 119.

BERTHELOT, député au Conseil des Cinq-Cents. — En est élu secrétaire, XXVIII, 582.

BERTHELOT (Denis), procureur de la commune de Montereau. — Est tué à son poste; secours accordés à sa famille, XVII, 341.

BERTHELOT, orateur d'une députation de la section de l'Observatoire. — Demande que les citoyens puissent servir à tous les postes, sans costume, XII, 571. — Est nommé procureur-syndic de la commission administrative du département de Paris, XIII, 634.

BERTHELTON, commissaire municipal à Paris. — Est chargé de faire des recherches dans les papiers de Brissot, XIII, 623.

BERTAULT (J.-E.), fille. — Est condamnée à mort, XX, 359.

BERTAUX. — Demande aux Jacobins des visites domiciliaires pour arrêter les émigrés, XXIX, 758.

BERTEAUX. — Sa gravure de la bataille de Jemmapes, XV, 224.

BERTHERAU (de l'Orne), membre du Conseil des Anciens. — Fait approuver le paiement des secours dûs aux refugiés des colonies, XXVIII, 770.

BERTHIER (Alexandre), major-général de la garde nationale de Versailles. — Fait rejeter la proposition d'exiger des gardes-du-corps le serment civique et le port de la cocarde nationale, II, 19. — Demande l'érection d'un monument funèbre en l'honneur des soldats citoyens morts à Nancy, V, 613. — Dément le bruit de sa démission, VIII, 270. — Est déchargé de l'inculpation dirigée contre lui, 414. — Chef de l'état-major de l'armée de Luckner, est justifié par celui-ci, XIII, 92. — Sa bravoure dans un combat contre les rebelles de l'Ouest, XVII, 168. — Chef de l'état-major de l'armée d'Italie, son éloge, XXVI, 76. — Sa lettre sur la bataille de Millesimo, XXVIII, 258. — Ses services à la prise de Céva et de Mondovi, 261, 262. — Il se distingue au passage du Pô, 275. — Décide la victoire à Lodi en se jetant à la tête des bataillons, 278. — Donne des détails sur les victoires, 292. — Dément une prétendue défaite des Français sur l'Adige, 357. — Sa sommation au commandant de la place de Mantoue, 370. — Il annonce le gain des batailles de Lonado et de Castiglione, 385. — Sa lettre sur les opérations de l'armée d'Italie, 392. — Autre annonçant la retraite de l'ennemi sur Trente, 406. — Il donne les détails de divers avantages, 428, 436. — Annonce une victoire remportée sur Wurmser, dans sa première sortie de Mantoue, 460. — Rend compte des affaires qui ont eu lieu depuis celle de Caldéro, jusqu'à l'issue de la bataille d'Arcole, 502. — Sa lettre annonçant la prise des hauteurs de Rivoli, 504. — Eloge de sa conduite, par Bonaparte, 536. — Il fait la relation des événements qui ont précédé et suivi cette bataille, 539, 542. — Envoie des détails sur le combat de Carpenedolo, 567. — Annonce de nouveaux avantages remportés par les divisions Augereau et Masséna, 662. — Donne le bulletin des dernières victoires, 668. — Transmet au général Hoche les préliminaires de Léoben, 677. — Son éloge par Mathieu Dumas, 684. — Il envoie les adresses faites par l'armée d'Italie, aux administrations de la république; est dénoncé, à ce sujet, par l'administration du Lot, et reçoit des réponses y relatives de celles du Rhône et du Pas-de-Calais, ainsi que de la municipalité d'Orléans, 772, 775, 779. — Certifie la pièce trouvée dans le porte-feuille de d'Antraigues, 803. — Porte à Paris le traité de Campo-Formio; son éloge par Bonaparte, XXIX, 51. — Il est

présenté au Directoire, 55.—Est nommé général en chef de l'armée d'Italie, 88.—Reçoit l'ordre de marcher sur Rome, 130.—Son entrée dans cette ville, 146.—Son arrivée à Ancône, 153.—Il reçoit une adresse des députés du duché d'Urbin, 163.—Discours prononcé par lui, au Capitole, 165.—Il ordonne l'expulsion des émigrés et la suppression des droits d'asile, 173.—Sa lettre à Bonaparte, 174.—Sa proclamation aux Romains, 179.—Il donne l'ordre de respecter le culte et les églises, 190.—Le Directoire lui témoigne sa satisfaction ; sa proclamation publiée à Milan, 198.—Autre au peuple cisalpin, sur la dernière conspiration, 225.—Il demande un million aux Lucquois ; ordonne d'arrêter Maury, 227.—Envoie à Paris la canne du pape, 236. —Bassal lui doit sa nomination au secrétariat du consulat romain, 344.—Chef de l'état-major de l'armée d'Orient, il envoie la relation de la prise d'Alexandrie, 438.—Et des succès de l'armée française en Egypte, 144. — Sa lettre sur l'organisation des provinces de l'Egypte et l'ouverture du canal du Caire, 448.—Il reçoit un poignard de la part du Directoire, 834.— Sa relation de l'expédition de Syrie et de la bataille d'Aboukir, 838, 841, 843, 845, 847, 849, 852, 854, 855, 856, 859, 860, 861, 864.—Il débarque à Fréjus, 849.—Arrive à Paris, 853.—Accompagne Bonaparte à la barre au 18 brumaire, 883.—Est nommé ministre de la guerre, 895.

BERTHIER, premier commis de l'ex-ministre d'Abancourt.—Est arrêté, XIII, 386.

BERTHIER (curé).—Est élu à l'évêché de l'Aveyron, VIII, 54.

BERTHIER (Léopold), chef de l'état-major de l'armée de Naples. — Annonce que les 48 Français massacrés à Augusta, étaient tous aveugles et revenaient d'Egypte, XXIX, 637.—Sa lettre sur un engagement où l'armée française a repoussé les Autrichiens et repris les débouchés de Pontremoli, 716. — Il présente au Directoire les drapeaux pris par l'armée de Naples, 881.

BERTHIER, l'un des chefs de l'armée de Condé. —Arrestation d'un courrier chargé de lettres à son adresse, XIV, 36.

BERTHIER, lieutenant.—Se distingue à l'armée d'Italie, XXVIII, 675.

BERTHIER (E.), fondeur et doreur.—Est condamné à mort, XX, 644.

BERTHOIS, commandant du génie à Lille. — Est pendu par ses troupes, XII, 271, 364.—Rapport et décret sur les réparations dues à sa famille, XII, 620.

BERTHOLDY, marchand de fer.—Est condamné à mort, XXI, 136.

BERTHOLET, secrétaire du département de Paris. —Demande 500,000 livres pour acquitter les billets de secours, XIV, 252.

BERTHOLET.—Est nommé huissier de l'Assemblée législative, XI, 12.—Rend compte de sa mission chez Montmorin, XIII, 438.

BERTHOLET, chimiste.—Ecrit sur l'art de la teinture, VIII, 200.—Est nommé commissaire de l'agriculture et des arts, XXII, 3.—Et professeur à l'école normale, 463.—Son mémoire sur la fabrication des monnaies, XXVIII, 11.—Il découvre une poudre nouvelle, XXIX, 158.—Fait partie de l'expédition d'Egypte, 239.—Se distingue à la bataille de Chebreisse, 440, 445.

BERTHOLIO (abbé). — Rend compte, au nom des électeurs de Paris, de leurs efforts pour rétablir la paix, et de l'affaire de deux Gardes-Françaises délivrés par le peuple, I, 128.—Fait l'éloge des électeurs de 1789, V, 419.—Publie un ultimatum à l'évêque de Nancy, 458.—Est nommé commissaire français à Rome, XXIX, 303.—Et ministre de France près la république romaine, 540.—Annonce aux Romains la prochaine délivrance de l'Italie et l'incendie de Viterbe, 579 *bis*.

BERTHOT (de la Marne), membre du Conseil des Cinq-Cents.—Appuie un projet sur les dépenses communales, XXIX, 356.

BERTHOUD (Louis), horloger de la marine.—Fixation de son traitement, XXII, 616.—Auteur de deux montres de poche pour déterminer la longitude ; reçoit un prix de l'Institut national, XXIX, 305.

BERTHOUT, chef de la division des mines. —Annonce de ses *Principes de Minéralogie*, XXV, 392.

BERTIER, intendant de Paris.—Rassure le roi sur les troubles de cette ville, I, 218.—Est arrêté à Compiègne, 234, 608.—Efforts de Bailly et de Lafayette pour le sauver, 234.—Sa fin tragique, 235, 613.—Il est accusé d'être le chef des accapareurs, 474.—Sa participation à la conspiration de la cour, II, 485, 500, 508, 515. (*Voyez* Garran-Coulon.) — Procès de son meurtrier, III, 152. — Détails sur son assassinat, 160.—Motion de confisquer ses biens, XIX, 671.

BERTIN, général. — Enlève un grand nombre de voitures aux esclaves, XIX, 336. — Est blessé à la bataille de Saint-Georges, XXVIII, 444.

BERTIN, commissaire du département des Bouches-du-Rhône, chargé de l'organisation des pouvoirs à Avignon. — Est mandé à la barre, XII, 354. — Dénonciation contre lui, 539. — Sa justification, 613. — Il est renvoyé à ses fonctions, XIII, 400.

BERTIN, commissaire à la suite de l'armée navale. — Annonce la révolution que cause à Gênes la présence de l'escadre, XIV, 624.— Et l'offre faite au gouvernement de onze bâtiments appartenant à des armateurs, XXIX, 121.

BERTIN (R.-Joseph), membre de la société de médecine. — Sa traduction de *la Doctrine médicale simplifiée*, XXIX, 274.

BERTIN.—Annonce de son *Système de sténographie*, XII, 96 ; XIII, 267.

BERTIN (F.-P.). — Notice sur sa lampe docimastique, XXIX, 591 *bis*.

BERTIN.—Ses liaisons avec les accapareurs, I, 468.

BERTIN.—Sa femme et son enfant sont écrasés aux Tuileries ; il reçoit un secours de 1,200 francs, 67.

BERTON, compositeur. — Auteur de la musique des *Brouilleries*, III, 508.— Des *Deux Sentinelles*, VIII, 15.— De *Viala*, XXII, 215. — De *Montano et Stéphanie*, XXIX, 657.

BERTON, marchand de vin. — Est condamné à mort, XXI, 31.

BERTONEAU, chef de la commission populaire à Bordeaux. — Se suicide, XVIII, 393. — Confiscation de ses biens, 450.

BERTRAND (P.-L.), confiseur.—Est condamné à mort, XXI, 30.

BERTRAND, officier du génie.—Se distingue à Aboukir, XXIX, 841.

BERTRAND (P.), homme de loi.—Est condamné à mort, XXI, 192.

BERTRAND, commissaire du Conseil exécutif à Nîmes.— Confirmation de son arrestation, XIX, 679.

BERTRAND, ex-maire de Lyon.—Est condamné à mort par la commission militaire du Temple, à la suite de l'affaire de Grenelle, XXVIII, 454.

BERTRAND, capitaine au 3.e régiment de dragons. —Se plaint de ce que sa femme demande le divorce, pour s'emparer d'une partie de ses biens, XXVIII, 514.

BERTRAND, électeur du Var.—Réclame en faveur du 28.e régiment, ci-devant Dauphiné, X, 308.

BERTRAND (Joseph).—Décret qui lui accorde une récompense, XIV, 694.

BERTRAND, député de Tréguier à la Constituante. —Prête le serment civique et religieux, VI, 739.

BERTRAND (Antoine), député de Saint-Flour à la Constituante.— Fait rendre un décret relatif aux

douanes nationales, VI, 383.—Membre de la Convention et ensuite du Conseil des Anciens, appuie le droit conféré au Directoire de compléter les élections, XXVI, 461.—Et l'établissement d'un journal tachigraphique, XXVIII, 567.

BERTRAND, évêque, député à la Législative.—Son opinion en faveur de la liberté de conscience, X, 197.

BERTRAND, l'un des prisonniers d'Orléans. — Est massacré à Versailles, XIII, 681.

BERTRAND, député par l'Ile-de-France à l'Assemblée législative.—Son admission, XI, 768.

BERTRAND, député à la Législative.—Demande l'examen de la conduite de Duportail, X, 237.

BERTRAND (du Bas-Rhin) député au Conseil des Cinq-Cents.—Annonce que l'emprunt forcé se paie avec empressement, XXVII, 598.—Son rapport sur la sortie des chanvres blancs peignés, XXIX, 227, 242.—Autre pour le rétablissement de l'impôt sur le sel, et débats à ce sujet, 342, 360.

BERTRAND (du Calvados), membre du Conseil des Cinq-Cents.—Son opinion sur les domaines engagés, XXIX, 295.—Il fait nommer une commission contre les émigrés qui changent ou refusent de dire leurs noms et domiciles, 325.—Et une autre contre les calomniateurs et journalistes qui avilissent les institutions républicaines, 326.—Sa proposition sur quelques points de la législation relative aux sœurs et tantes d'émigrés, 465.—Il présente un projet contre le vagabondage, 519, 578.—Combat ceux relatifs à la poste aux lettres, 582 *bis*.—Et à l'impôt sur le sel, 600 *bis*.—Propose d'augmenter le produit de la poste aux lettres, 614.—Fait adopter deux projets sur les dépenses de l'année, 618, 656, 657.—Deux autres sur la répression du vagabondage et la police à l'égard des étrangers; est élu secrétaire, 629.—Fait une motion en faveur de la liberté de la presse, 688.—Accuse la majorité du Directoire, qu'il qualifie de triumvirs; dénonce plusieurs de ses agents; somme Merlin et Réveillère-Lépeaux de sortir d'un poste où ils n'ont plus la confiance publique, 715.—S'afflige de la discussion sur les prêtres, 722.—Ses observations sur l'emprunt de cent millions, 744.—Il fait arrêter que le Conseil célébrera la fête du 10 thermidor dans le lieu de ses séances, 746.—Discute l'organisation de la garde nationale, 751.—S'indigne de ce que les ennemis de la république veulent faire tourner à leur profit les événements du 30 prairial, et demande qu'on s'occupe de l'organisation des rénions politiques, 763.—Annonce un plan formé pour faire demander au Corps Législatif que les ex-directeurs soient jugés révolutionnairement et ostracisés, 773.—Déclare n'avoir aucune connaissance d'un ordre donné à Lefebvre relativement à la garde du Corps Législatif, et offre sa démission de la commission des inspecteurs, 779.—Exprime son indignation de la démarche de plusieurs citoyens contre l'élection de Siéyès au Directoire, 785.—Appuie le projet relatif aux sociétés politiques, 807.—Demande l'ajournement de la proposition de déclarer la patrie en danger, 808, 809.—Appuie cette déclaration, et réfute l'opinion de Chazal à ce sujet, 812.—Son opinion sur l'organisation de la poste aux lettres, 865.—Il demande le remplacement immédiat de Barras, 886. — S'élève contre l'entrée de Bonaparte dans la salle des séances, 887.—Est exclu au 19 brumaire, 893.

BERTRAND-LAHOSDINIÈRE, député de l'Orne à la Convention. — Fait décréter Viard d'arrestation, XIV, 692. — Reproche à Garat d'avoir soustrait des pièces à la décharge de LouisXV I, XV, 143. — Son vote dans le procès du roi, 164, 197, 253.—Il fait rendre un décret sur le partage des biens nationaux, XV, 741.—Est élu membre de la Commission des Douze, XVI, 439. — Offre sa démission avec ses autres collègues, 509.—Bourdon (de l'Oise) demande son arrestation, 521. — Adresse où l'on demande son accusation, 535.—Barère fait supprimer la commission dont il est membre, 536, 537. — Il est décrété d'arrestation au 2 juin, 554.— Demande sa mise en liberté, 569.—Réclamation en sa faveur, 741.— Il est rappelé dans la Convention, XVII, 77, 78.

BERTRAND DE MOLLEVILLE, commissaire du roi à Rennes. — En dissout le parlement, *Introd.*, 523.—Est blessé dans une émeute, 527.—Est nommé ministre de la marine, X, 55, 64.—Annonce le départ prochain de troupes contre les nègres, 261. — Son rapport sur l'état de la marine, 267. — Il envoie une lettre contenant les serments de plusieurs agents en pays étrangers, 275.—Annonce la guerre avec le dey d'Alger, 291. — Transmet une lettre du gouverneur de la Jamaïque, 303.—Demande des fonds pour l'envoi de forces à Saint-Domingue, 309. — Adresse des nouvelles officielles de cette colonie, 324. — Réclame contre un écrit du *Moniteur*, 364, 390.—Transmet des dépêches sur la situation de Saint-Domingue, 398. — Annonce le soulèvement de l'équipage de l'*Embuscade*, 449. — Sa réponse à ses dénonciateurs, 551. — Lettre que lui écrit Lajaille, 554.— Projet tendant à déclarer qu'il a perdu la confiance de la nation, 765. — Il est dénoncé par des citoyens de la Martinique et par le conseil général du Finistère, 567. — Répond aux inculpations dirigées contre lui, 662. — Rend compte des secours envoyés à Saint-Domingue, 667. — Son discours sur le rachat des Français esclaves en Barbarie, 719.—Il est dénoncé par un commerçant de l'Inde, 765. — Répond aux inculpations dont il est l'objet, XI, 27.— Nouvelles dénonciations, 102. — Discussion sur son mémoire concernant les congés délivrés aux officiers de marine à Brest, 110, 115. — Compte lui est demandé des pièces envoyées par Blanchelande, 141. — Son mémoire justificatif, 167, 175. — Examen de sa conduite, 277.— Elle sera l'objet d'observations au roi, 282.— Nouvelle dénonciation contre lui, 339. — Il explique le retard mis à l'envoi de troupes à Saint-Domingue, 359. — Est dénoncé par Duval, 456. — Lettre justificative de sa conduite, 463.—Il annonce que Vaudreuil a été rayé de la liste de l'armée navale, 500. — Motion tendant à lui demander des explications sur une lettre de Bougainville, 540. — Observations sur sa conduite, présentées par Hérault-Séchelles, 554. — Décret qui lui ordonne de rendre compte du traité fait pour le rachat des esclaves à Alger, 559. — Observations au roi sur sa conduite, 579. — Plaintes contre sa conservation au ministère, 595. — Le roi lui continue sa confiance, 595. — Accusation contre lui, 621. — Son mémoire justificatif, après sa sortie du ministère, 73, 552. — Discussion relative aux pièces de son procès avec Carra, XII, 418.— Son affiliation au comité autrichien, 464.—Discussion des inculpations lancées contre lui, 567, 782.—Il est décrété d'accusation, XIII, 431.

BERTRANDON, capitaine. — Trait de courage et de désintéressement, XXIV, 312.

BERTUCAT, député de Saône-et-Loire à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 204, 253.—Son opinion sur un projet de finances présenté par Rewbell, XXV, 45.

BÉRU, général. — Annonce divers succès de l'armée républicaine, XVII, 667.

BÉRULE (A.-B.-F.), ex-noble. — Est mis en liberté, XXII, 279.

BÉRULE (A.-L.-N.), veuve Latour-Dupin-Chamély.—Est mise en liberté, XXII, 279.

BÉRULLE (Albert de), premier président au parlement de Grenoble.—Est condamné à mort, XXI, 404.

BERWICK, en Angleterre.—Tumulte causé par la cherté du pain, XXV, 517.—Irritation du peuple à l'occasion d'un débarquement de prêtres français émigrés, XXVIII, 447.

BERWICK-LIRIA.—Procès entre cette maison ducale et les héritiers de Christophe-Colomb, V, 678, 752.

BESANCELLE, doyen du chapitre de la cathédrale de Carcassonne. — Est élu évêque de cette ville, VII, 609, 653.

BESANÇON.—Dénonciation contre le parlement de cette ville; décret à ce sujet, II, 145. — Son clergé réclame la suppression de la chambre ecclésiastique de Colmar, 278. — Refus fait par sa municipalité de laisser jouer *Charles IX*, III, 671.—Elle est autorisée à contracter un emprunt, 719.—Détails sur l'émeute du 21 mars, IV, 106. — Sa garde nationale justifie le comte de Narbonne, 756. — Sa municipalité dénonce un écrit incendiaire distribué à l'armée, V, 304. — Etablissement d'un tribunal de commerce, VI, 135.— Circonscription des cantons du district, 334. — Décret relatif aux enrôlements qui ont y lieu, VII, 411.— Circonscription de ses paroisses, VIII, 219.—Rétablissement du calme parmi les habitants, X, 619.—Renvoi à son tribunal du procès de Dietrick, XIV, 728. — Celui-ci le récuse, XV, 297. — Sa société populaire dénonce le gouvernement de Neufchâtel, XIX, 579. — Détails sur son prétendu Saint-Suaire, XX, 557.—Décret pour l'encouragement de son horlogerie, XXIII, 61; XXV, 75.—Correspondance y relative, XXIII, 380.—Accusations dirigées par elle contre Lejeune, XXIV, 607. Suspension de toute procédure contre plusieurs patriotes de cette commune; rapport de ce décret, XXV, 615.—Lettre sur les troubles y survenus, 642.—Réclamation en faveur des Suisses employés à sa manufacture d'horlogerie, 783. — Dénonciation de ses habitants contre Saladin; et justification de Quirot, XXVI, 186.—Annulation de ses élections, XXVII, 662.— Autres dénonciations contre Louveau et Grappe, XXIX, 134. — Inculpations dirigées contre l'accusateur public, 223. — Pétition de la municipalité relative aux troubles qui y ont eu lieu, 359.—Plaintes de Briot sur un jugement du tribunal qui en fait retomber le blâme sur les républicains; arrêté pour le dénoncer au Directoire, 359, 360. — Rejet d'une résolution relative aux entrepreneurs de son horlogerie, 451.—On exempte du droit de marque le produit de ses manufactures, 611, 630.

BESBORODKO, premier ministre de Russie.—Annonce l'envoi de forces maritimes dans le Sund, XXIX, 283.

BESNIER (Nicolas).—Est condamné aux fers, XVIII, 105.

BESOGNE, député à la Législative. — Fait liquider les offices des commissaires au Châtelet, XII, 457.

BESOMBRE, lieutenant-colonel.—S'oppose à l'ouverture des prisons à Cambrai; sa tête est coupée et promenée au bout d'une baïonnette, XIV, 204.

BESON, ex-capitaine au régiment d'Artois. — Son arrestation, XVII, 702.

BESR-YSAM-BESR.—Sa requête à l'Assemblée nationale en faveur des Juifs, II, 62.

BESSE (Martial), général créole. — Vaublanc demande communication de ses rapports alarmants sur la situation de Saint-Domingue, XXVIII, 720. — Lettre dans laquelle il fait l'éloge de la conduite des généraux Rigaud et Beauvais, 724.

BESSE, curé de Saint-Aubin, député d'Avesnes à la Constituante.—Se réunit aux communes, I, 69. — Prête le serment civique, VI, 739.

BESSE, ex-bailli de Malte.—Est condamné à mort, XXI, 159.

BESSE (madame Richard, veuve). — Décret qui lui accorde une pension, XXII, 161.

BESSE, femme Saint-Didier de Nérestan.—Est condamnée à mort, XXI, 112.

BESSE (de Narbonne.)—Auteur d'une méthode pour apprendre à lire et à écrire aux enfants, XXVII, 327.

BESSIÈRES, officier.—Son éloge, XVII, 733.—Commandant des guides, il est envoyé à Paris par Bonaparte, pour apporter les drapeaux pris à Rivoli et à la Favorite, XXVIII, 550.—Est présenté au Directoire par le ministre de la guerre, 575. — Se distingue à Aboukir, XXIX, 834.

BESSIN, femme Crussol d'Amboise.—Est condamnée à mort, XX, 443.

BESSIN, procureur et commandant de la garde nationale parisienne.—Réclame des secours pour les habitants du faubourg Saint-Antoine, I, 174.

BESSON (abbé).—Annonce de sa *Lettre d'un docteur de Paris*, IV, 457.

BESSON (Charles).—Est condamné à mort, XXIV, 629.

BESSON, député du Doubs à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 220, 254.—Il fait rendre un décret relatif à la vente des biens des émigrés, XVII, 659; XX, 39.—Lettres sur sa mission dans les départements de la Gironde, de la Dordogne et de Lot-et-Garonne, XXIII, 557; XXIV, 418; XXV, 533.— Membre du Conseil des Cinq-Cents, il appuie l'affermage des salines, XXVIII, 330.—Son rapport sur les forêts nationales, 432, 433.—Il fait déclarer qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur leur aliénation, 454.—Transporter à la monnaie un superbe balancier, 482.— Adopter diverses dispositions relatives à l'établissement de la nouvelle administration forestière, 705.

BESTIAUX.—Projet d'une taxe sur les bestiaux en remplacement de la gabelle, IV, 88.—Décret qui prohibe la sortie à l'étranger de ceux des départements du Nord, XII, 384.—Mise en vente des béliers de race espagnole, XXI, 293.—Décret pour leur conservation, XXII, 132.—Traité sur les moutons, par Daubenton, XXIII, 131.—Mesures relatives au commerce des bestiaux destinés à la consommation journalière, XXV, 69.

BESVI (de), lieutenant-colonel du régiment de Poitou.—Décret qui ordonne sa relaxation, V, 399.

BÉTANCOURT.—Son mémoire sur la force expansive de la vapeur, VII, 548.—Ses découvertes télégraphiques, XXIX, 61, 62.—Rapport sur son télégraphe, 246.—Lettre de Chappe contre lui, 252.

BÊTES-FAUVES.—Motion sur la nécessité de les détruire, XIX, 595.—Primes pour la destruction des loups, XXIII, 587; XXVIII, 735.

BÉTHANCOURT, général.—Annonce les succès de la flotille sortie du Hâvre, XXIX, 242.—Reçoit des détails sur l'attaque infructueuse de ce port par les Anglais, 276.

BÉTHISY (marquis de).—Commande un corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre, XXIII, 657; XXIV, 201.

BETHISY DE MÉZIÈRES, évêque d'Uzès, député de Nîmes à la Constituante.—Proclame la nation propriétaire des biens du clergé, I, 286; II, 84.— Écrit contre le serment, VII, 459.

BÉTHUNE (Pas-de-Calais).—Troubles dans cette commune, II, 342.—Plaintes de ses habitants contre Lebon, XXIII, 261.—Affectation de la maison de l'émigré Giroux au service de son tribunal, XXIX, 601.

BÉTHUNE-CHAROST (ex-comte de).—Forme des rassemblements de Brabançons à Lille et à Douai, X, 669.—Détails sur la conspiration qui lui est attribuée, XI, 314.—Décret de prise de corps contre lui, 442.— Instruction de son procès, XII, 73.—Son arrestation, XVII, 597. — Anecdote relative à sa fuite, 694. — Il est traduit au tribunal révolutionnaire, XVIII, 95.— Et condamné à mort, XX, 384.

BETINGER (Catherine), femme Laviolette.—Est condamnée à mort, XIX, 183.

BETTE-D'ETIENVILLE, directeur de la banque agricole.—Scellés mis sur ses papiers, XXVIII, 599.— Jugement qui l'acquitte, 649.

BETTSCHARD (comte de), ex-ministre de Bavière. —Jugement rendu contre lui, XXV, 625 ; XXVI, 65.

BEUDIN (J.-B.).—Est condamné à mort, XXIV, 629.

BEUGNET (Albert).—Est condamné à mort, XXIV, 629.

BEUGNOT, procureur-syndic de l'Aube, député à la Législative.—Propose de payer les seuls fonctionnaires assermentés ; de laisser aux paroisses la liberté de conserver leurs prêtres et de poursuivre les perturbateurs, X, 227, 470.—Son opinion sur les coupures des assignats, 702.—Il vote l'ajournement du projet relatif aux troubles de Perpignan, XI, 35.—Son opinion sur la liquidation des offices, 44.—Il défend le ministre de la marine, 111.—Propose de demander des explications à l'empereur, 176.—Dit que le seul moyen pour les députés de prendre du service est de donner leur démission, 231.—Fait rendre un décret sur le paiement des rentes, 299.—Veut que les administrateurs des deniers publics soient nommés par le roi, XII, 142.—Dénonce les feuilles de Marat et de Carra, 287.—Demande le dépôt des pièces relatives au dernier plan de campagne, 300.—Est élu secrétaire, 425.—Défend Duport, 586.—S'oppose à l'érection d'un monument à Dillon, 622.—Parle sur une dénonciation contre *l'Ami du peuple*, 643.—Son opinion sur le mariage, 776.—Il s'oppose à l'envoi de Tarbé à l'Abbaye, XIII, 255.

BEURNONVILLE, major de la milice de l'île de Bourbon. — Rapport sur sa destitution, V, 394. — Employé à l'armée du Nord, éloge de sa bravoure, XIII, 179, 642.—Il rend compte du bal donné aux Autrichiens à Flines, 590, 622.—Mesures prises par lui, 687.—Il arrive à Châlons, 729.—Fait un grand nombre de prisonniers en Champagne, XIV, 104, 105. — Eloge de sa valeur, 106, 111.—Sa lettre sur la retraite forcée des ennemis, 156. — Il annonce la reprise de Launoy et la tenue d'un conseil de guerre pour le plan de campagne en Belgique, 380. — La prise de Mons et la bataille de Jemmapes, 437.—Demande de l'avancement pour Labretèche, 701. — Annonce la prise de Mertzicq, Frédembourg et Saarbruck, 773. — Ecrit qu'il a débusqué l'ennemi des hauteurs de Wavren, 806.— Et qu'il est maître du territoire situé entre la Sarre et la Moselle, 811.—Se plaint d'adresses envoyées contre lui, par Humbert et autres, XV, 175.— Est accusé d'incivisme par les habitants de Bruxelles, 352.—Est élu ministre de la guerre, 356.—Accepte et proteste de son dévouement, 362.—Citation de son opinion sur l'amalgame de la ligne et des volontaires, 391, 422.—Il transmet la nouvelle de la prise de Herstenswert, 449.—Et du fort hollandais de Saint-Michel, 492. — Fait part d'un avantage remporté par Custine, 511.—Et d'un autre en Italie, 534.—Annonce que le conseil exécutif a nommé Jourdan (d'Avignon), commandant de la gendarmerie dans cette ville, 542. —Présente Labretèche à la Convention, 581. — Annonce la prise de Bréda, et présente le tableau de la situation des armées, 584.—Sa lettre sur la cessation du bombardement de Maestricht, 624. —Il annonce que l'ennemi menace de s'emparer de Liége, 632. — Transmet la nouvelle de la prise de Gertruydemberg, 638.— Communique des dépêches de Miranda, Valence et Darçon, 645, 646, 647.—Annonce les succès de Biron à l'armée d'Italie, 655.—Envoie sa démission pour retourner à l'armée ; débats à ce sujet, 685. — La section Poissonnière demande sa destitution, 691. —Il annonce que Dumouriez est à la tête des armées de Valence et de Miranda, et fait part de l'expulsion de l'ennemi du comté de Nice, 708.— Est réélu ministre de la guerre, et accepte, 714, 721.—Approbation de ses mesures contre les rebelles de la Vendée, 735. — Il présente Lavigne à la Convention, 757. — Transmet la nouvelle d'un échec en Belgique, 759. —Donne l'ordre à l'armée de Belgique de se rapprocher des frontières de France ; annonce un avantage remporté par Custine sur les Prussiens, 792.—Donne des renseignements sur Wittinkoff, 825.—Est envoyé à l'armée de Belgique avec cinq commissaires de la Convention, 840. — Lettre que lui écrit Dumouriez sur la déroute de l'armée, XVI, 15. — Son remplacement est demandé par Haussmann, 32. — Interception de dépêches que lui adresse Valence, 36. — Dumouriez lui annonce avoir traité avec Mack, et se plaint de l'arrestation de d'Harville, 38.—Arrêté avec les commissaires de la Convention, il reçoit un coup de sabre en voulant se défendre, 55, 59. — Est dénoncé par Custine, 62, 83, 124.—Autres dénonciations contre lui, 147.— Marat lui reproche le choix de Berruyer et de Ligonier, 237. — Son arrivée à Cologne, 573. — A Coblentz, 606. — A Ehrenbrestein, 681. — Il est conduit dans la forteresse d'Egra en Bohême, XVII, 161. — Tentative inutile de son aide-de-camp pour s'échapper, 577.—Il s'évade, XXII, 685.—Décret et arrêté pour négocier son échange avec la fille de Louis XVI, XXV, 115, 601. — Les députés rendus à la liberté regrettent de ne pas l'avoir parmi eux, XXVII, 128. — Détails de son échange, 177. — Il reçoit l'accolade du président des Cinq-Cents, 213. — Relation de sa captivité, 426, 435, 444, 450, 460, 465, 474, 481, 489, 498, 505, 514, 521, 531, 539, 545, 554, 562, 569.—Il est déclaré avoir dignement rempli la mission dont la Convention l'avait chargé, 455.— Son arrivée en Hollande, XXVIII, 280. — Sa lettre sur la désertion des troupes bataves, 349.—Autre annonçant un avantage remporté sur les Autrichiens, 453. — Sa proclamation aux soldats de l'armée de Sambre-et-Meuse, 453. —Il donne les détails de la défaite des Autrichiens sur les deux rives du Rhin, 466. — Annonce les résultats de l'affaire de Neuwied, 468.—Et les avantages remportés par l'aile droite sur toute la ligne, 473. — Est nommé général commandant l'armée du Nord, 522.—Est porté sur la liste des candidats pour le Directoire, 715. — Quitte le commandement de l'armée batave, XXIX, 53, 69.—Est nommé inspecteur-général par le Directoire, 404. — Donne des détails sur la situation politique des départements de l'Ouest, 589.

BEUVRON. — Est arrêté par ordre d'A. Dumont, XVIII, 340.

BEVALET, adjoint de l'adjudant-général Ney. — Son éloge, XXVIII, 312.

BEVELEY, négociant à Coutances. — Demande à se faire naturaliser Français, et offre un don patriotique, III, 107.

BÉVIÈRE, député de Paris à la Constituante. — Est membre du comité des rapports, I, 248.

BÉVILLE, lieutenant général et gouverneur de Neufchâtel.—Reçoit l'ordre de l'Aigle-Rouge, XXIX, 105.

BEWAL (forêt de). — Les Autrichiens et les émigrés y sont défaits, XVII, 734. — Elle est abandonnée par les premiers, XIX, 238.

BEWMER (le docteur). — Demande le titre de citoyen français, XIV, 361.

BEXON. — Est nommé président du tribunal criminel de la Seine, XXIX, 361.

BEXON DE REMIREMONT. — Précis contre lui, et pour Brissot de Warville, VI, 123.

BEYGNER, général français. — Fait le siége de Fontarabie, XVI, 301.

BEYLIER. — Est admis, comme député des Indes-Orientales à la Constituante, V, 720. — Son opinion sur la représentation des colonies, IX, 19.

BEYRAND, général. — Décide, par sa bravoure, la victoire à Lodi, XXVIII, 278. — Meurt à l'affaire de Lonano et de Castiglione, 384.

BEYS, artiste français, résidant en Italie. Son dessin allégorique des destinées de la France, XXVII, 446, 448.

BEYSSER, général, commandant à Nantes. — Ses succès contre les rebelles, XVI, 3, 765 ; XVII, 54. — Il

est nommé commandant en chef de l'armée des côtes de La Rochelle, 112, 121. — Est déclaré traître à la patrie, 164.—Rapport de cette mesure, 165. — Inculpations contre lui, 212. — Son rappel au commandement de Nantes, demandé par les députés de cette ville, 300.—Il se justifie, 335.—Est rétabli dans ses fonctions, 434. — Défait les rebelles près de Nantes, 650. — Son arrestation, XVIII, 17, 29. — Inculpations de Villers contre lui, 112.—Son procès, XX, 191. — Il est condamné à mort, 203.

BEYTZ, député de la Lys au Conseil des Cinq-Cents. — Appuie le projet sur le mode des élections déléguées au Corps Législatif, XXVIII, 713. — Veut qu'on s'occupe de l'instruction publique, 719.—Demande la suspension des aliénations de biens nationaux, 737.—Appuie le projet en faveur des émigrés des Haut et Bas-Rhin, 739.—Combat celui de Villers sur la dette publique, XXIX, 2.—Et un autre tendant à exclure les ci-devant nobles des fonctions publiques, 19.— Son opinion sur la dette de la Belgique, 40.— Sur l'enceinte constitutionnelle du Corps Législatif, 102.—Sur la police des cultes, 118.—Il rend compte d'une offrande civique des armateurs d'Ostende, 153. — Demande un travail général sur les droits d'entrée, 155.—Combat le projet relatif aux enfants naturels, 157.—Et l'impôt du tabac, 178.—Son opinion sur l'établissement d'écoles de santé, 242.— Sur le remplacement des juges, 258, 265, 266.—Sur l'ordre des travaux des deux Conseils, 270. — Il combat un projet sur la dette des émigrés des départements réunis, 272. — En fait adopter un sur les transactions qui ont eut lieu entre particuliers, 285.— Demande que le tribunal de cassation se complète lui-même, 285. — Amende un projet de Villers sur les déchéances, 289.—Demande des renseignements sur la situation actuelle des départements réunis, 601 *bis*.—Vote pour la caution en immeubles relativement aux hypothèques, 612.—Propose d'organiser la garde départementale pour le Corps Législatif; attaque le mémoire du ministre de la police sur les arrestations ordonnées par lui, 717. — Parle sur divers articles du projet présenté par Français (de Nantes), au nom de la commission des Onze, 722.— Est exclu au 19 brumaire, 893.

BEYVEN, député à la Constituante. — Est élu secrétaire, V, 747.

BEZARD, député de l'Oise à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 164, 196, 253.—Il fait rendre un décret sur le partage des biens communaux, XVIII, 23; XXI, 18.—Son rapport sur la liquidation, XVIII, 93.—Il fait rendre un décret sur la déportation des prêtres, 184.—Un autre sur les jugements relatifs aux droits féodaux, 298. — Sa motion en faveur des prêtres mariés, 480. — Il fait fixer le délai pour se pourvoir en cassation, en matière civile, 488. — Rendre un décret relatifaux dépôts faits chez les notaires condamnés ou détenus, XIX, 63. — Un autre concernant les citoyens détenus avant le 14 juillet 1789, XIX, 105. — Suspendre le décret d'arrestation rendu contre Mévolhon, 272. — Rend compte de difficultés relatives à la vente des biens des émigrés, 304. — Fait lever les scellés mis sur des titres confiées à des officiers publics, 309.— Maintenir les baux des forêts nécessaires aux manufactures d'armes, 326.—Rendre un décret sur l'exécution des jugements contre les prêtres rebelles, 488.—Propose de faire acquitter par l'état les dettes de Calas, 451. — Fait rendre un décret sur les certificats de résidence, 578.— Est élu secrétaire, 642.— Son rapport sur la confiscation des biens des prêtres réclus ou déportés, 694. —Autre pour le paiement des amendes de non-conciliation, XX, 187.—Autre sur l'appel des jugements de première instance, 213. —Autre sur la réclamation de Cervellera, 282, 290. —Autre sur les certificats de résidence des militaires, 396. —Autre interprétatif du décret contre les prêtres déportés, 441. — Sa motion en faveur d'un prêtre de l'Aude, 503.—Son rapport sur les pélerins de Saint-Jacques, XXI, 81.—Il fait mettre en liberté quatre individus condamnés à mort pour avoir tué Monclard, 124, 148.—Annuler un jugement rendu contre Beaufils, 271.—Son rapport sur le tribunal de commerce de Nantes, 316.—Il fait annuler un jugement qui condamne Giquet à mort, 347.—Mentionner honorablement la conduite de Mathis, 366.—Son rapport sur les biens indivis avec des prêtres déportés ou réclus, 553.—Il fait rendre un décret concernant les défenseurs de la patrie, 669.—Prorogation de ses pouvoirs dans l'Ouest, XXIV, 49.—Il donne des détails sur la situation de ces contrées, 54.—Annonce le rétablissement de l'ordre et du commerce dans la Vendée, 302.—Et l'entrée des républicains dans la partie qu'occupait Stofflet, 332.—Fait rendre un décret en faveur des héritiers d'Hervieux et de Poulain, XXV, 16.—Son opinion sur la déclaration des droits, 154. — Il fait rapporter le décret d'accusation rendu contre Gossin et Ternaux, 347. — Lit des dénonciations contre Laignelot, Lequinio, Lanot et Lefiot, 438, 440, 445. — Réclame le temps nécessaire pour examiner celles faites contre Hentz et Francastel, 455.—Fait rendre un décret sur les baux à cheptel, 525. — Annonce que dix-huit communes ont accepté la constitution, 694.—Fait rendre un décret relatif à la restitution des biens du prince de Salm-Kirbourg, 779.—Propose la suspension provisoire du remboursement des rentes, XXVI, 106. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, reproduit son projet, 595.—Demande que le droit de remplacer les juges soit conféré au Directoire, 642.—Est élu secrétaire, XXVII, 54.—Fait décréter que les procureurs-syndics de districts pourront être remplacés par les commissaires du pouvoir exécutif, 176. — Rayer Devérité de la liste des émigrés, 232.—Ordonner l'envoi aux départements d'un discours de Treilhard sur le 21 janvier, 288. — Son opinion sur le mode de radiation des listes d'émigrés, 391.—Il fait approuver l'établissement d'un tribunal correctionnel à Tartas, XXVIII, 113.—S'oppose au rétablissement de la loterie, 146. — Appuie le projet d'Audouin relatif aux parents d'émigrés, 170.—Fait lever la suspension prononcée contre Palhier, 217.— Vote l'adoption du projet de Drulhe contre les prêtres réfractaires, 263. — Fait prendre une résolution relative à l'école de Liancourt, 310.— Vote le projet de Treilhard relatif aux prévenus des massacres de Lyon, 331. — Fait renvoyer à une commission une proposition relative aux presbytères soumissionnés, 332.—Combat le projet sur le maintien des ventes de ces presbytères, 477. — Parle sur les successions collatérales, 488. — Vote contre l'effet rétroactif du droit de succession des enfants naturels, 525, 591.— Ses objections sur les lois présentées relativement à la dépréciation du papier-monnaie, 627, 649. — A la suite d'un rapport, il fait prendre une résolution en faveur des héritiers des rebelles de l'Ouest, 676.— Cesse ses fonctions de commissaire près le tribunal de cassation, XXIX, 266.—Réélu aux Cinq-Cents, en est secrétaire, 270.— Appuie une dénonciation contre le juge-de-paix de Chaulny, 285. — S'oppose au jugement à huis-clos du crime de viol, 292.—Vote pour le projet de Génissieux sur le remplacement des cinq juges du tribunal de cassation nommés par le Directoire, 306.—Défend le projet de Villers sur la poste aux lettres, 582 *bis*.

BEZARD (J.), ancien négociant.—Est condamné à mort, XX, 511.

BÈZE. — Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 598.

BEZENSTIERNA, officier suédois.—Est condamné

à mort, II, 433; III, 141, 165, 213, 381. — Commutation de sa peine, IV, 65.

BEZENVAL (baron de). — Est le chef de l'expédition contre Paris, I, 170. — Ordonne à de Launay de défendre la Bastille, 180, 219, 567.—Est arrêté à Villenaux; Necker demande sa liberté, 249.—L'obtient, 250.—Les districts de Paris ordonnent sa détention, 251.—Discussion sur cette affaire, 253.—Arrêté qui le met sous la sauve-garde de la loi, 257. —Rapport et renvoi de son affaire au Châtelet, II, 63.—Réflexions sur son procès, 173. — Détails de la procédure, 274, 275, 309, 333, 340, 349, 363, 379, 444, 510. — Sa participation à la conspiration de la cour, 506, 508, 515.—Il est justifié dans un mémoire de Desèze et de Bruges, III, 31. — Instruction de son affaire, 56, 71, 83, 104, 112, 121, 175, 183, 193, 199, 215, 222, 232, 239, 249.—Il est déchargé d'accusation, 504.

BEZEVILLE.—Mise en liberté de citoyens de cette commune. XX, 171.

BÉZIERS. — Troubles dans cette ville, III, 387.— On y établit un tribunal de commerce, VI, 508.— Vente de biens nationaux à sa municipalité, 736. — Elle réclame contre la réunion à Montpellier de tous les établissements publics du département, XXVIII, 195.—Décret qui annulle ses élections, 420.—Elle est mise en état de siége, XXIX, 153.

BEZINEAU (François), marin.—Reçoit une récompense nationale, XXI, 241.

BEZONS, membre du Conseil des Anciens.—Rend hommage au civisme des habitants du département du Tarn, XXIX, 785.

BEZOUT, suppléant de Seine-et-Marne. — Entre à la Convention, XXIV, 304.

BIALIS, officier municipal de Beaucaire.—Est décrété d'accusation, XVII, 62, 195.

BIATS (J.), ex-curé et maire de Sireuil.—Est condamné à mort, XXII, 96.

BIAUZAT (Gauthier de), député de Clermont à la Constituante. — Vote pour la constitution des communes en *Assemblée nationale*, I, 82. — Demande qu'on s'occupe du sort des noirs, 105.—Parle contre les mandats impératifs, 132.—Demande l'éloignement des troupes, 138. — S'oppose à l'envoi d'une adresse au roi, 154. — Parle contre la déclaration des droits, 268.—Son opinion sur la définition du mot *monarchie* 392.—Il demande que Virieu soit censuré, 450.—Réclame un seul rôle pour les impositions, 512. — Veut que les villes nomment leurs municipalités. II, 60. — Propose d'évaluer en argent la contribution exigée comme condition d'éligibilité, 81.—Demande l'organisation des municipalités, 126.—Combat le plan du comité sur la division du royaume, 133. — Son opinion sur la formation des assemblées primaires, 190. —Il veut qu'il y ait deux membres de chaque district dans l'administration du département, 196. — Demande le renvoi au Châtelet de l'arrêté des états du Cambrésis, 207. —Son opinion sur le remplacement de la gabelle, 247.—Il rend compte de l'affaire de Villeneuve-le-Roi, 503. — Est élu secrétaire, III, 386. — Ajourne, après la constitution, la motion de renouveler l'Assemblée, 398. — Demande une distinction de traitement en faveur des religieux rentés, 407. — Son opinion sur le remplacement de la gabelle, 603.—Il s'élève contre les dépenses ministérielles. IV, 85.—Amende l'article qui supprime toutes les dîmes, 119. — Son opinion sur une dénonciation contre le ministre de la marine, 204.—Il veut que les députés, entrant en fonctions, jurent de ne point protester contre les décrets de l'Assemblée, 223.—S'élève contre le désordre que provoque la lettre de démission de Virieu, 242.—Fait l'éloge de la municipalité de Clermont-Ferrand. 249.—Son opinion sur le droit de paix et de guerre., 431. — Réclamations de Dupont contre ses accusations, 518, — Il combat la réunion des mines aux ponts et chaussées, 554.—Son opinion sur l'élection des évêques, 587.— Il dénonce les mauvais traitements de Merle d'Ambert contre ses soldats, V, 93.—Parle sur le traitement du clergé, 220.—S'élève contre l'énormité de celui proposé pour les officiers de marine, 228.—Dénonce un libelle ayant pour titre : *Tableau de la prétendue Assemblée nationale*, 295. —Ses observations sur le projet relatif aux tribunaux de paix et de famille, 314. — Il fait renvoyer à un conseil de guerre la réclamation de Moreton-Chabrillant, destitué arbitrairement, 324. — Parle sur le traitement des administrateurs de district, 527. — Invoque les moyens de douceur envers la garnison de Nancy, 530. — Fait décréter l'impression de la procédure relative aux 5 et 6 octobre, 536. — Demande que l'Assemblée s'empare de la direction du trésor public, 560.—Propose le renvoi au comité de constitution d'un projet contre les anarchistes, 584.—Parle sur le mode de répartition de l'impôt décrété en remplacement de la gabelle, VI, 42.—Dénonce les manœuvres employées dans les régiments pour se défaire des soldats patriotes, 175.—Discute le projet relatif à la contribution personnelle, 185, 186. — Demande la nomination d'un comité des ponts et chaussées, 294.—Son discours au sujet de la nouvelle garde du roi, 347. — Il s'oppose à la taxation des rentes, 544. — Est élu juge à Paris, 602. — Lit une délibération du département du Puy-de-Dôme contre les protestations du clergé, 622. — Appuie la demande au roi d'une réponse signée et contre-signée au sujet de son refus de sanctionner la constitution du clergé, 715. — Amende un projet relatif à la décoration militaire, VII, 77. — Demande l'adjonction de Kersaint au comité de marine, 143. — Y est adjoint lui-même, 157. — Fait décréter la poursuite des auteurs d'un prétendu bref du pape contre le serment, 166.—S'oppose à ce qu'on entende Cazalès au sujet du remplacement des prêtres réfractaires, 237.—Et à ce qu'on accorde l'extradition de trois Autrichiens réfugiés à Huningue, 421, 558. — Dénonce l'évêque de Clermont, Bonnal, 422. —Réclame la suspension des travaux de Vincennes, 588. — Son opinion sur la répartition de la contribution foncière, 647. — Il demande l'arrestation de la municipalité de Douai, 668.—Propose de suspendre tous les congés pour les ecclésiastiques, à cause de la quinzaine de Pâques, VIII, 39.— Interrompt Cazalès dans la discussion sur les successions, 59.— Combat le projet relatif aux dépenses du ministère, 79.—Propose de mettre sous la sauvegarde de la loi le commis de la marine, Bonjour, 97.— Et d'envoyer dans toutes les municipalités la lettre du roi relative à son adhésion à la constitution, 214.-Appuie le projet pour le recouvrement des effets dus au trésor public, 256.—Fait décréter un nouvel examen de l'affaire de Latude, 345. — Son opinion sur le droit de pétition, 360.—Il s'oppose à ce que les affiches soient soumises au timbre, 363.—Parle sur le décret relatif aux colonies, 371.—Demande l'impression d'adresses de Bordeaux en faveur de ce décret, 483.—Un prompt rapport sur les menées des émigrés dans les départements du Rhin, 529. — Reproduit la motion de Mirabeau pour le licenciement de l'armée, 559. — Fait accorder des récompenses aux blessés de Nancy et de la Bastille, 592. — Regarde comme incompatibles les fonctions législatives avec toute autre, 623. — Sa motion contre la corporation des procureurs au Châtelet, 662. — Il veut qu'on applique à la législature actuelle les conditions d'incompatibilité, 668. — Demande la prompte sanction du décret rendu contre d'Angivillers, 669.—Son opinion sur le projet de scrutin présenté par Guiraud, 670.—Il demande le renvoi dans leurs départements des ouvriers rassemblés à Paris, 681. — Aubier se justifie des imputations qui lui ont été faites par lui, 684. — Il fait une motion

sur les finances, 723, 724. — Parle sur les formalités exigées pour la délivrance des passeports, 742. — Demande la suppression du contre-seing, IX, 33. — Traite Bancal d'intrigant, 254. — Se plaint de l'agiotage sur les petits assignats, 279.—Défend son projet sur les ponts et chaussées, 293, 324, 325. — Ses observations sur le droit de pétition, 353. — Et sur les conditions pour être citoyen actif, 367.—Sollicite des mesures contre les prêtres réfractaires, 389. — Fait rapporter un décret rendu contre les autorités de Clermont-Ferrand, 403.—Son opinion sur la taxe des journaux, 422.—Sur les assemblées de révision, 559. — Il fait accorder des récompenses aux personnes qui se sont distinguées lors des débordements de la Loire, 566. —S'oppose à la conservation de l'ordre du Saint-Esprit pour les princes, 651.—Sa motion sur le décret relatif aux colonies, 771.— Il fait décréter des fonds pour les frais des bureaux de liquidation, 859. — Et des remercimens aux troupes de lignes et aux gardes nationales, etc., X, 16.—Orateur d'une députation, félicite la Convention de la chute des tyrans, XXIV, 156. — Adresse aux Cinq-Cents une pétition sur les inscriptions civiques, XXIX, 156, 157. —

BIBIKOFF, général russe.—Son incursion dans le Cuban, IV, 713.

BIBLIOGRAPHIE. —Réflexions relatives à un système méthodique sur cet objet, XXIX, 53, 54.

BIBLIOTHÉCAIRES. (*Voyez* Ecoles centrales.)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.—Villebrune en est nommé garde, XVIII, 441. — Son organisation, XXVI, 237. — Article de Petit sur le danger de laisser subsister l'Opéra près de cet établissement, XXIX, 632.— Arrêté du Directoire à ce sujet, 637. —On y dépose les manuscrits envoyés de Turin, 651. — Et celui de Pierre de l'Etoile écrit sous Henri III, 659.

BIBLIOTHÈQUE DU ROI. — Fixation de sa dépense, V, 552.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES. — Rapport et décrets y relatifs, IX, 779; XIX, 267, 334, 486. — Autre exigeant un compte des catalogues de celles de districts, XX, 183.—Elles sont mises sous la surveillance des bons citoyens, XXI, 643.—Défense d'établir aucun magasin ou atelier dans leur voisinage, XXII, 628.— Motion d'ordre de Villars y relative, XXVI, 237. — Nomination d'une commission chargée de présenter des moyens pour leur conservation, 716.—Décret sur le choix des livres pour les bibliothèques nationales, XXVIII, 437.

BICELLA.—Est nommé membre de la représentation nationale napolitaine, XXIX, 610.

BICÊTRE (la maison de). — Réflexions sur cette prison à l'occasion d'une évasion de détenus, II, 363. — Tableau de son régime intérieur, 434. — Notice d'un ouvrage sur sa réforme, III, 304, 312.—Une insurrection y éclate, 424.—Considérations sur ses besoins, 680.—Lettres sur cet établissement, VI, 669.— Conspiration des prisonniers; tentatives contre-révolutionnaires, XX, 324; XXI, 291. — Décret qui en transfère les femmes détenues dans la maison de Saint-Lazare, XXII, 761. — Evasion de 50 détenus; reprise de 34 d'entre eux, XXIV, 304.

BICHAT (Xavier). — Sa notice sur les œuvres chirurgicales de Dessault, XXIX, 174.

BICHEROT. — Décret relatif à la validité de ses droits civils, III, 290.

BICIT, agent national de Saint-Quentin — Décret qui charge le comité de sûreté de faire un rapport sur lui, XX, 595.

BIDARD, capitaine. — Réclame contre la liste des officiers de marine absents sans congé du port de Brest, X, 546.

BIDASSOA (la) rivière. — Est repassée par les Espagnols, XVII, 201.

BIDAULT, député de Seine-et-Marne à la Convention.—Fait régler le mode de vente des marchandises prises sur l'ennemi, XXII, 650.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, s'élève contre le silence gardé par la commission pour les délits de la presse, sur ceux attentatoires à la morale et aux bonnes mœurs, XXIX, 712.

BIDAULT, député de Franche-Comté à la Constituante.—Demande que les villages soient rétablis dans la propriété de leurs bois communaux, II, 367.

BIDAULT fils, administrateur destitué du district de Sarguemines.—Motion de Becker contre lui, XXI, 783.

BIDERMANN, membre de la municipalité de Paris.—Donne l'actif de la maison de secours, XIV, 324. —Arrêté pour l'examen de sa conduite, 669.—Il est décrété d'arrestation, XV, 280. — Et mis en liberté, XVI, 706.—Réclame contre son arrestation, XVII, 597. —Est renvoyé au comité de sûreté générale XIX, 101.

BIDIN.—Réunion de cette commune à la France, XV, 759.

BIDOUET (Jacques), attaché au ci-devant duc de Montmorenci. —Est condamné à mort, XVIII, 682.

BIECARD, conjuré de Jalès.—Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

BIÈCHE, commandant de Strasbourg.—Son éloge, XVIII, 490.

BIECHE, huissier de Colmar.—Est arrêté à Strasbourg, XI, 262.

BIELAWSKI.—Est nommé maréchal de la diète de Grodno, XVII, 161.

BIELGOROD.— Prise de cette ville par Potemkin, II, 249.

BIENCOURT (marquis de), député de Guéret à la Constituante. — Se réunit à l'Assemblée, I, 98. — Prête le nouveau serment, après la fuite du roi, VIII, 728.

BIENNE (république de).—Négociations de ses députés avec les commissaires de l'Assemblée nationale, XIII, 593. — Lettre des magistrats sur le séjour des troupes bernoises sur son territoire, 639.—Vote des habitants pour leur réunion à la France, XXIX, 155.— Entrée des Français dans ce pays, 164. — Plantation d'un arbre de la liberté, 169.

BIENS.—Articles sur leur division, XVII, 555.

BIENS COMMUNAUX.—Mémoire sur leur amélioration, III, 618.—Décrets pour leur partage, XIII, 419; XV, 741; XVI, 92, 568; XVII, 239, 391; XVIII, 23; XIX, 499, XXI, 18.—Dispositions relatives à leur état de culture, XIV, 181. —Motion de rapporter la loi relative à leur partage, XXV, 435. — Autres de Dubreuil à ce sujet, XXVIII, 253.—Attribution au tribunal de cassation du droit de connaître des jugements rendus sur ces biens, 297, 306. — Suspension des poursuites résultant de l'exécution de la loi sur les partages, 315, 325. —Rapport et projet de Garran-Coulon tendant à modifier les lois y relatives, 431, 432.—Décret qui prohibe les ventes faites en exécution des lois des 10 juin et 24 août 1793, 703, 713.—Rapport et discussion sur le partage de ces biens, XXIX, 100, 292, 579 *bis*, 594, 600, 695 *bis*.—Révocation des partages faits en vertu des lois de 1793, 596 *bis*. (*Voyez* Bois communaux.)

BIENS DES CONDAMNÉS. (*Voyez* Condamnés.)

BIENS ECCLESIASTIQUES. (*Voyez* Clergé.)

BIENS D'ÉMIGRÉS. (*Voyez* Biens indivis, Biens nationaux, Emigrés, etc.)

BIENS ENGAGÉS. (*Voyez* Domaines.)

BIENS INDIVIS. — Décret sur les propriétés de cette nature, XIX, 224. —Autre sur leur vente, XXI, 63.—Autres dispositions y relatives, XXII, 696.—Discussion sur le mode de leur partage, XXVII, 621, 623. —Motifs extraits du rapport de Saladin sur cette question, XXVIII, 451.—Dispositions y relatives, 525, 606.—Motion, débats et décret pour en accélérer la consommation, 63, 65, 80; XXIX, 35, 489, 490, 521.—

Autorisation donnée au Directoire pour le recouvrement des sommes dues par leurs propriétaires, 618. — Dispositions relatives aux comptes qu'ils ont à rendre, 687.

BIENS NATIONAUX. —Décret portant que ceux du clergé prendront cette dénomination et seront mis à la disposition de la nation, I, 286; II, 125.—(*Voyez* Clergé.)—Suspension des échanges non consommés, III, 689.—Liste des commissaires chargés de leur aliénation, IV, 53.—Soumission de différentes villes pour en acquérir, 140, 149, 172, 173, 287, 340, 346, 357, 381, 395, 420, 431, 457, 464, 472, 480, 496, 497, 512, 518, 538, 539, 550, 559, 568, 584, 715; V, 75, 628.—Avantages de leur division en petits lots, IV, 152.—Rapport sur le mode de leur vente, 326.—Réglement y relatif, 333, 341, 347, 357.—Instruction à ce sujet; formule de soumission, 482, 512, 534.—Projet pour l'aliénation de 400 millions de ces biens, 622.—Proposition de leur aliénation totale, 715.—Décret sur cet objet, 718, 726, 752.—Projet de Larochefoucault y relatif, V, 147.—Mesures prises pour en accélérer l'aliénation, 220, 406.—Motion de les mettre tous en vente, 502.—Adjudication faite à la ville de Paris, 505.—Instruction relative à leur vente, 524 *ter*.—Rapport sur le mode de leur paiement, 618.—Désignation de ceux qui doivent être vendus ou conservés, VI, 47, 60, 71.—Fixation du mode des soumissions, 88.—Et des aliénations, 181, 199, 271, 279.—Noms des membres du comité d'aliénation, 191.—Ventes faites à diverses municipalités, 330, 348, 408, 425, 480, 491, 501, 525, 553, 566, 598, 622, 629, 637, 653, 656, 695, 705, 723, 736, 764; VII, 48, 53, 78.—Approbation d'un arrêté du du département du Nord sur les opérations y relatives, VI, 621.—Circulaire du ministre des finances à ce sujet, 634.—Dispositions pour la location des appartements et maisons, 692.—Mode de soumission et d'évaluation, VII, 7.—Admission en paiement de ces biens, de diverses créances et de cautionnements, 173, 184, 202.—Décret pour le paiement en argent du prix de leurs baux, 403.—Autre pour la recherche des minutes des aliénations de ceux appelés domaniaux, 495.—Autre sur la propriété de leurs fruits, 498.—Autre qui admet en paiement les dîmes inféodées, 559.—Compte-rendu du montant des adjudications, 709.—Décret sur la possession des biens dits domaniaux, 742.—Autre qui fixe l'époque des paiements à faire par les administrations pour leurs acquisitions, VIII, 4.—Formalités à remplir par les porteurs des billets de l'administration des domaines, 63.—Décret qui ordonne aux départements d'envoyer l'état de ceux qui servent de gage aux assignats, 115.—Désignation de ceux accordés au roi, 500.—Décret pour l'envoi des bordereaux d'adjudication, 621.—Autre pour la reddition du compte de leur administration, 679.—Instruction sur la vente de ces biens, IX, 35, 49, 75.—Décret relatif aux frais de leur estimation et de leur vente, 162.—Autre concernant ceux enclavés dans les forêts nationales, 205.—Autre relatif à leur régie, 436.—Autre sur leur aliénation, 496, 761.—Autre sur les déclarations de command, 632.—Autre sur les fonds soumis à des baux emphytéotiques, 670.—Texte de celui sur le mode de leur paiement, X, 23.—Etat de leur vente et de leur produit, 467, 522, 627, 739; XI, 76, 154, 326, 374, 687.—Décret qui admet en paiement les liquidations des offices, X, 750.—Ceux réservés font face à la dette exigible, XII, 32.—Fixation du mode de leur paiement, 649.—Autorisation aux échangistes de faire les coupes de leurs bois, XIII, 551.—Résiliation des baux passés au profit des prêtres insermentés, 695.—Décret qui réunit à ces biens ceux aliénés au profit des Rohan et des Guémenée, 704.—Mesure pour en accélérer la vente, XVI, 211.—Confiscation de ceux possédés par les compagnies d'arquebusiers et d'archers, 221.—Nouvelles dispositions sur le mode de leur vente et de leur paiement, 514, 570.—Réunion des biens provenant des fondations et fabriques à la masse des propriétés nationales, XVIII, 339.—Dénonciation contre leurs administrateurs; décret pour leur arrestation et la reddition de leurs comptes, 484, 503.—Décret relatif aux baux de ces biens; questions sur le même objet, 534; XX, 257.—Renseignements sur leur vente, XVIII, 573; XX, 375, 657.—Mise au nombre de ces biens de la fortune des fermiers généraux, XIX, 194.—Impression de la liste des districts où les ventes ne sont pas commencées, 547.—Mode de remboursement pour raison d'adjudications annulées, XX, 535.—Débat et décret sur les moyens d'en faire acquérir aux sans-culottes en les divisant en petits lots, XXI, 700, 709, 746, 776.—Discussion relative à leur conservation, leur location et leur vente, 715.—Plaintes contre leur gaspillage, XXII, 732.—Etat de ceux vendus, XXIII, 226, 227.—Décret sur leur aliénation, 557, 671.—Admission des inscriptions sur le grand livre en paiement de leur prix, 565.—Nouveau projet pour en tirer un parti avantageux à l'état, XXIV, 228.—Dispositions relatives aux créances affectées sur ceux provenant des émigrés, 269.—Leur valeur est portée à 15 milliards, 408.—Rejet de la proposition d'en mettre une partie en réserve, 415.—Discussion du projet de Bourdon sur la manière dont ils doivent être payés, 439, 444, 447.—Rapport pour faire admettre les assignats en paiement de ces biens, 474; XXVIII, 276.—Nouveau mode pour leur aliénation, XXIV, 578, 617, 639, 644, 705; XXV, 2, 391.—Leur mise en loteries, 352.—Articles constitutionnels qui consacrent la légalité de leur adjudication, 383.—Décret qui maintient les acquisitions qui ont été soldées, et annulle les jugements contraires à cette disposition, XXVI, 266.—Etat de la valeur approximative de ces biens, 499.—Suspension de leur vente, 518, 520, 591.—Une portion en est cédulée, 542, 545, 557, 559.—Sortie contre leur dilapidation; suspension des démolitions, 579, 591.—Arrêté du Directoire sur le mode de leur paiement, XXVII, 433.—Demande du tableau de leur valeur, sur le pied de 1790, 546, 550.—Proposition de lever la suspension de leur vente, 572.—Nouvelles mesures pour leur vente, 636, 646, 654.—Autorisations demandées par le Directoire pour diverses adjudications, 651.—Résolution sur le mode de leur paiement et de leur vente, 662, 673, 678.—Autre pour la publication de leur évaluation, XXVIII, 81.—Nouvelle instruction sur leur vente, 259.—Annulation d'arrêtés de Garnier et de Bailly les concernant, 262, 272.—Envoi d'un message au Directoire pour savoir ce qui a été fait pour leur aliénation, 263.—Sa réponse à ce sujet, 266.—Rapport sur la revente de ceux situés dans les colonies des deux Indes, 334.—Décret relatif à l'aliénation de ceux dont les adjudicataires sont émigrés, 335, 341.—Résolution sur leurs fermages, 361.—Message relatif à l'exécution de la loi du 28 ventose sur leur revente, 363.—Motion à ce sujet, 364.—Etat de ceux soumissionnés et vendus, 404.—Suspension de la vente de ceux employés au service militaire, 408, 418.—Proposition pour leur adjudication par enchère, 455.—Message du Directoire par leur vente par soumissions, 467.—Discussion des projets y relatifs, 467.—Adoption de celui de Chollet, 469.—Validité des soumissions faites en temps utile et dans les formes légales, 508.—Résolution en faveur des propriétaires des maisons canoniales, 521.—Envoi d'un message au Directoire et rapport sur la suspension de la vente de ces biens; mesures proposées dans cette circonstance, 509, 566.—Facilités données aux rentiers pour pouvoir en acquérir, 567, 583.—Résolution relative aux maisons chargées d'usufruit, 587.—Loi sur l'adjudication de

leurs réparations, 597, 615.—Dispositions favorables aux acquéreurs, 606, 614. — Comité général pour la lecture d'un projet sur les adjudications de ces biens; rapport de Lamarque et discussion à ce sujet, 615, 646, 649, 673, 676, 687. — Résolution qui permet la vente des maisons en inscriptions sur le grand livre, 632, 641.—Motion d'ordre de Noailles contre les abus qui ont été commis dans les ventes; il propose leur suspension, 710.—Projet de Gilbert-Desmolières pour l'aliénation des biens de la Belgique; sa discussion et son rejet, 738, 757.—Adoption d'une autre résolution qui autorise le ministre des finances à délivrer des délégations sur le prix de ces biens, 760, 762.—Nouveau projet de Gilbert-Desmolières sur leur vente, 766.—Il est approuvé, 773.—Rapport de Lamarque; discussion de son projet pour l'annulation ou la suspension des ventes de ces biens, 812; XXIX, 34, 59, 61. — Il est rejeté, 138. — Modification proposée à la loi relative à leurs fermages; elle est rejetée, 141, 153. —Mémoire sur ceux des différentes origines, 166. — Nouveau projet pour la suspension des ventes, 238.— Rapport contre les abus qui s'y commettent, 242. — Fixation de leur mise à prix, 251, 276.—Motion de Foncez sur leur vente, 361.—Rapport de Poulain-Grandpré à ce sujet, 368.—Projet de Delbrel sur la suspension et l'annulation des ventes de ces domaines, 589.— Décret qui suspend, pour trois mois, celles des biens ruraux et réduit la rétribution des administrateurs, 590, 595. — Rapport sur l'emploi des effets publics dans l'acquisition de ces biens, 421.—Nouvelle résolution sur leur vente, 431, 437.—Autre qui maintient les adjudications faites par les communes, 471, 563, 589.—Motion d'ordre contre la distinction établie dans les affiches, entre ces biens et ceux dits patrimoniaux, 521. — Message du Directoire relatif à une aliénation de ces biens, 588.—Rapport et projet tendant à déterminer les bases d'après lesquelles ils seront estimés, 593 *bis*.—Projet de Laujacq pour autoriser les renonciations aux soumissions, 608, 627. — Mesures pour l'aliénation de ceux du culte protestant, 618.—Vimar propose le rejet de la résolution qui détermine les biens qui ont pu être regardés et vendus comme nationaux; discussion; débats, 636. — Rapport de Grenier sur leur revente; adoption de son projet, 639, 640, 642. — Résolution sur les comptes à rendre par les co-propriétaires des biens indivis avec la république, 687. — Discussion de celle relative à la suspension des ventes, 764, 771.—Elle est rejetée, 772.—Motion relative aux certificats d'hypothèques sur les biens vendus, 872.

BIENS NATIONAUX (ACQUÉREURS DE). — Décrets qui leur accordent un délai pour le paiement de leurs acquisitions, VIII, 235; X, 547; XII, 218.—Autre qui les soumet à payer l'intérêt des sommes qu'ils doivent, XIII, 576. — Faculté accordée à plusieurs d'entre eux de renoncer à leurs acquisitions, 671; XIX, 665.—Décret relatif aux demandes en relevée de déchéance, XXI, 765.—Autre qui prononce cette peine contre les acquéreurs en retard, XXIV, 454.—Pétition de la section de Bon-Conseil contre cette mesure, 500. Motion en faveur de ceux de l'Ouest qui ont été ruinés; XXV, 422.—Autre en faveur des acquéreurs évincés, 678.—Autre pour le paiement en mandats du tiers de leur prix, XXVII, 663. — Lois pour la fixation des termes et du mode des paiements, XXVIII, 315, 319, 324, 346, 352, 368, 377, 378.—Autorisation aux receveurs de fournir des mandats aux soumissionnaires, 412, 413.—Nouveau délai pour le paiement du dernier quart, 421, 425, 426, 429. — Mode de ce paiement, 446, 447, 451.—Ils sont autorisés à se liquider en numéraire ou mandats au cours, 490, 496.—Affiche royale répandue à Caen qui les engage à restituer, 498.—Validité des soumissions faites en temps utile des domaines dont l'aliénation avait été révoquée, 508.—Arrêté relatif aux moyens d'assurer les droits des acquéreurs, 509.—Proposition de leur faire souscrire des obligations, 510.—Résolution pour les relever des déchéances encourues par eux, 532, 543, 587, 606, 614. — Ils sont astreints à payer en numéraire, 534, 548, 551. — Résolution concernant les adjudications de maisons vendues avec réserve d'usufruit, 587.—Autorisation pour le paiement en bons des maisons nationales payables en inscriptions, 683, 685. —Réclamation sur la situation alarmante des acquéreurs, 739.—Nouveau mode proposé pour leur libération, XXIX, 76, 97, 145.—Rapport et projet de révision des jugements rendus contre eux, depuis le 16 floréal an V, jusqu'au 18 fructidor, 200, 238. (*Voyez* Ordre judiciaire, (Jugements).—Discussion sur le paiement des cédules souscrites par eux, 276, 291, 305. —Nouvelles dispositions sur la déchéance encourue par eux, 289, 478, 519.—Rejet d'une résolution relative à leurs acquisitions, 313, 325.—Projet pour les autoriser à se libérer avec un dixième du tiers consolidé, 330.—Résolution qui les concerne, 405.—Loi relative à la liquidation de ceux reliquataires d'une portion de paiement, 460, 468. — Autre qui les autorise à se libérer en numéraire, 460, 493.—Projet d'excepter de la déchéance les militaires acquéreurs de biens nationaux, 594 *bis*, 612 *bis*.—Rapport, discussion et prolongation à la suite du délai accordé pour leur liquidation en bons et effets publics, 642, 656, 665, 672.

BIENS NATIONAUX (BATIMENTS NATIONAUX).—Fixation de la dépense de leur construction et de leur entretien, V, 562.—Décret relatif à ceux occupés par des établissements publics, VI, 142.—Projet, discussion et résolution qui ordonne la vente de ceux compris entre le Louvre et le garde-meuble, 615, 620, 621. —Approbation de résolutions qui en mettent plusieurs à la disposition du Directoire et des ministres, XXVIII, 67, 334, 340. — Fixation du mode de leur paiement, 76, 97.

BIENS NATIONAUX (BOIS NATIONAUX). — Décret qui en autorise la coupe; réclamation à ce sujet, III, 586, 695.—Autre qui surseoit à celle des bois compris dans les échanges non consommés, III, 649, 656. — Autre qui charge les officiers des eaux et forêts d'en surveiller la vente, et qui donne à la marine le droit de préemption, VII, 138.—Mode d'estimation de ceux de haute futaie, IX, 106.—Etat des ventes effectuées, XIX, 578.—Suspension des coupes, XXII, 370.—Arrêté ordonnant la vente de celles destinées à l'approvisionnement des armées et des communes, XXVI, 82.— Vente des bois n'excédant pas trois cents arpents, XXVII, 55, 59. — Circulaire sur les dilapidations dont ils sont l'objet, XXVIII, 328. — Dispositions relatives à leur paiement, 436.—Message du Directoire demandant à en aliéner pour 30 millions, XXIX, 814. (*Voyez* Bois et Forêts).

BIENS NATIONAUX (LOTTERIES DE BIENS ET D'EFFETS NATIONAUX).—Cambon propose d'en établir une, XXIII, 393.—Projet de Johannot sur le même objet, XXIV, 228. —Proposition d'employer cette voie pour la vente des biens d'émigrés, 255.—Décret sur la composition des lots, 566. — Compte-rendu de la première; prospectus de la deuxième, XXV, 352. — Décret sur leurs bons au porteur, XXVI, 19. — Autre les concernant, 255.—Résolution relative à la délivrance de leurs lots, XXVIII, 351.—Les actionnaires gagnants ne pourront réclamer les objets qui se trouveraient vendus, 482, 490.

BIENS NATIONAUX (MOBILIER NATIONAL).—Décret relatif à sa vente, XVI, 211. — Projet de Barère pour aliéner celui provenant des maisons royales, XVII, 75. — Mode de son aliénation, XXIII, 555.—Loi qui autorise le Directoire à l'effectuer, XXVI, 359, 582.—Message du Directoire pour en échanger une partie, 597. —Il est autorisé à en disposer, XXVII, 54, 59.—Mesures

pour qu'il soit rendu compte de celui fourni aux commissions exécutives et autres agences, 65.—Avis sur sa vente, 82.—Nouveau message du Directoire la provoquant, 675. —Son arrêté à ce sujet, XXIX, 64.

BIÉTRY, aide-de-camp. — Ses succès contre les chouans, XXVII, 650.

BIÈVE, membre du comité révolutionnaire de Sédan. —Est dénoncé et arrêté, XXI, 788.

BIEZ (Pas-de-Calais). — Translation dans cette ville du chef-lieu de l'administration municipale de Fressen, XXIX, 578.

BIGAND, membre de la commune de Paris.—Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

BIGNON.—Compose un chant funèbre en l'honneur de Hoche, XXIX, 21.

BIGNON, caporal.—Acte de générosité, XVIII, 347.

BIGONNET, député de Saône-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents.—Son opinion sur le remplacement des membres du tribunal de cassation, XXIX, 287. — Il trouve incomplet le projet de Bonnaire, sur le calendrier républicain, 330. — Combat celui de Fabre sur les dépenses communales, et s'oppose au rétablissement des impôts abolis par la révolution, 356. —Commence un discours sur la perfidie des rois en général; est interrompu par des murmures, 540.— Annonce la mort de Moyne, et exprime ses regrets sur la perte de Roberjot, 673.—Attribue les revers des armées à la réaction; propose d'organiser la liberté de la presse et les sociétés politiques, 803. — Insiste pour que la patrie soit déclarée en danger, 808. — Félicite le Conseil d'avoir renouvelé son serment à la constitution, 886. — Est exclu au 19 brumaire, 893.

BIGONNET fils.— Arrête Jourdan et ses complices, I, 425.

BIGORIE (Geoffroi).— Décret en sa faveur, XVI, 713.

BIGOT, adjudant-major.—Trait de courage, XIX, 593.

BIGOT, sergent d'artillerie.—Ses principes sur l'égalité entre le chef et le subordonné, IV, 625.

BIGOT-PRÉAMENEU.—Est élu juge à Paris, VI, 535.—Député de cette ville à la Législative, il défend Delâtre fils, X, 465.—Soutient la nécessité de la sanction pour les décrets sur la haute-cour, XI, 61.—Fait rendre un décret sur la réception des députations de l'Assemblée par le roi, XI, 324.—Et mettre en activité l'institution des jurés à Paris, 350. — Déclare incompatibles les fonctions de député et celles de juré, 489.—Improuve les mesures du département de Loir-et-Cher contre les prêtres insermentés, 504. — Parle en faveur des indigents de Paris, 517.—Amende le projet sur le mode de séquestre des biens des émigrés, 708.—Est élu président, XII, 169. — Défend le commissaire du roi à Avignon, 358.—Présente un projet concernant les étrangers logés à Paris, 401, 402.—Rend compte des projets relatifs à la police de cette ville, 422. — Propose de mander Larivière à la barre, 431.—Son opinion sur la déportation des prêtres insermentés, 482. — Sa motion contre les pétitions faites par des rassemblements armés, 721.

BIGOT DE SAINTE-CROIX, ministre plénipotentiaire à Coblentz. — Porte à Trèves le décret contre les émigrés, X, 665.—Annonce la dispersion des rassemblements qu'ils avaient formés dans cet électorat, XI, 134, 165.—Se montre favorable au système des deux chambres, 153.—Sa correspondance relative aux rassemblements de Coblentz, 347.—Dénonciation des mesures prises par lui dans cette ville, 391. — Il est accusé de livrer la France au mépris des puissances, 393.—Est nommé ministre des affaires étrangères, XIII, 309.—Rend compte des relations de la France avec la Savoie, 316.—Décret portant qu'il n'a pas la confiance de la nation; il est remplacé par Lebrun, 380, 381, 383.

BIGOT DE VERNIÈRE, curé et député de Saint-Flour à la Constituante.—Prête le serment civique et religieux, VII, 26.

BIGOTTE, électeur. — Son arrestation à Toul, I, 297.

BILBAO. — Prise de cette place par les Français, XXV, 386.

BILDERBECK (baron de). — Annonce de son roman de *Diane*, VII, 24.

BILL (F.), perruquier. — Est condamné à mort, XX, 427.

BILLARD (J.), brigadier de gendarmerie. — Est condamné à mort, XXII, 278.

BILLART, artiste. — Obtient un prix à la société d'agriculture, XXIX, 724.

BILLAUD-VARENNES, commissaire de la commune de Paris. — Rend compte des dispositions des pays qu'il a parcourus, XIII, 646.—Sa lettre sur la situation de Châlons, 669. — Réponse à sa dénonciation contre la municipalité de cette ville, 731.—Député de Paris à la Convention, il propose de substituer des arbitres aux tribunaux, XIV, 14.—Ses inculpations contre Luckner, 24.— Il vote la peine de mort contre quiconque aura amené l'ennemi sur le territoire français, 42. — Demande le décret d'accusation contre Dillon, 183.—Propose d'étendre aux démissionnaires le décret qui exclut les députés de toute fonction publique pendant six ans, 319. — S'élève contre Louvet à l'occasion de sa motion contre Robespierre et en faveur de Roland, 343, 344. —Veut qu'on déclare que Louis XVI *doit* être jugé, 420. — Vote le décret d'accusation contre Lacoste, 440.—Accuse Roland à l'occasion de la non exécution de ce décret, 531.—Ajoute aux griefs reprochés à Louis XVI, 719.—S'oppose à ce qu'il puisse se choisir un conseil, 724.—Demande à défendre les bataillons le *Mauconseil* et le *Républicain*, 785.—Réclame l'appel nominal sur le jugement de Louis XVI; déclare qu'il mourra à son poste, 851. — Demande qu'on fasse descendre Pétion de la tribune, 853.—Intrigues contre lui, XV, 19. — Il demande une adresse au peuple anglais, 21. — Son vote dans le procès du roi, 164, 198, 253.—Il combat le traitement proposé pour les adjoints au ministre de la guerre, 378. — S'oppose au rapport du décret rendu contre Dillon, 380.—Veut qu'on ne cache rien au peuple sur ses dangers, 620.—Son opinion sur l'organisation du tribunal révolutionnaire, 682.—Il dénonce Clavière, 690.—Et Fournier, 694.—Rend compte de la position fâcheuse du département d'Ille-et-Vilaine, 791.—Demande des forces pour disperser les révoltés qui y sont rassemblés, 796. — Annonce qu'on rappelle dans les sections contre les séditieux, XVI, 322.—S'élève contre la liste des officiers d'état-major, 382, 383.—Déclare ne prendre aucune part à la délibération sur la nomination de Custine et de Houchard au commandement des armées du Nord et du Rhin, 385. —Demande la mise en liberté d'Hébert, 486.—Accuse Custine de trahison, 503. — Et Lanjuinais d'avoir fait la contre-révolution à Rennes, 548.—Fait renvoyer au comité de salut public la pétition du département de Paris contre plusieurs députés, 548.—Demande un rapport immédiat sur cette pétition, 550.— Le décret d'accusation par appel nominal motivé contre les trente députés dénoncés, 553.—Un pareil décret contre les administrateurs d'Ille-et-Vilaine, 601.—Sa motion relative à l'emprunt forcé, 602.—Il discute le projet de constitution, 668, 675, 676, 687. — Accuse le côté droit de n'avoir pas voté la déclaration des droits, 728.—Fait abroger la loi martiale, 730.—S'oppose au congé demandé par Bernard, 741. — S'élève contre Jacques Roux, 748. — Lettre que lui écrit Adélaïde Duveyrier sur une prétendue mission de son mari, 762. — Il est élu secrétaire, 765.

—Rend compte de la réunion de quarante-deux sociétés populaires à Valence, XVII, 47.—Demande le renvoi de Westermann au tribunal révolutionnaire, 91.—Fait décréter l'envoi à l'Abbaye des citoyens de Toulouse dont la Convention a ordonné l'arrestation, 107.—La publication des correspondances de toutes les autorités et sociétés populaires avec les députés de leur département, 109.—Accuse Duperret d'avoir distribué les écrits de Salles, 132.—Propose le décret d'accusation contre les principaux membres du côté droit, 141, 142, 198, 206, 225, 230.—En fait rendre un contre Polverel et Santhonax, 143.—Dénonce Dechézeaux, 165.—S'oppose au rapport du décret rendu contre Beysser et les administrateurs de Nantes, 167. — Sa motion contre les accapareurs, 188.—Il empêche d'Espagnac d'être admis à la barre, 194.—Propose d'obliger les administrateurs rebelles à payer les frais occasionnés par leur révolte, 208.—Fait rendre un décret relatif aux soldats qui fuiraient, 256.—Accuse Gilbert d'être venu à Paris le 31 mai, pour se concerter avec Lanjuinais et Defermont, 257. — Fait déclarer émigrés ceux qui, sans motifs légitimes, vont dans les villes en révolte, 268.—Est envoyé en mission dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, 288.—Annonce un succès à Eskelbèque, 516. — Demande l'envoi aux frontières des troupes de l'intérieur, 525.—Et la création d'une commission chargées de surveiller l'exécution des décrets, 527.—Fait part du bruit de la prise de Toulon, 551. — Appuie la formation d'une armée révolutionnaire, 581, 582.—Et l'arrestation des suspects, 584, 585.—Demande les têtes de Clavière, de Lebrun, d'Antoinette, et menace celle du fils du tyran, 593.—Est élu président, 593. — Est adjoint au comité de salut public, 595.—Annonce l'arrestation de Pétion, 602. —Justifie le décret relatif à la confiscation des biens anglais et hollandais, 671. — Sa motion relative à la fabrication des armes, 708, 709.—Il déclare que les destitutions de plusieurs généraux ont été combinées avec le comité de salut public, 743. — Et que ce comité n'a pas eu connaissance de la nomination de Daubigny, comme adjoint au ministre de la guerre, 743.—Dans la discussion sur les opérations du comité de salut public, dit qu'il faut que la responsabilité pèse sur toutes les têtes, etc., 747.— Justifie ce comité, 751.—Demande l'appel nominal sur la mise en accusation des Girondins, XVIII, 37.—Le prompt jugement de la veuve Capet, 39.—Et des moyens de donner de l'activité au gouvernement révolutionnaire, 46, 64. — Fait rappeler Dubois-Crancé et Gauthier, 63.—Demande l'arrestation de tous les Anglais, 88. — Fait décréter celle d'Amelot, 134. — Annonce un échec de l'armée du Rhin et une victoire de celle du Nord, 165, 216.— Fait envoyer aux commissaires à Lyon une copie d'une protestation signée de 20,000 habitants, 167.—Rendre un décret sur la traduction des généraux au tribunal extraordinaire, 216. — Donner à ce tribunal le nom de tribunal révolutionnaire, 292. — Chabot lui annonce qu'il est désigné pour être à son tour victime du système de la terreur, 395.—Il fait rapporter le décret relatif à la mise en accusation des députés, 419. — Annonce que les brigands fuient de toutes parts, 420. — Son rapport sur l'établissement d'un gouvernement révolutionnaire, et décret à la suite, 464, 473, 501, 543, 590.—Il fait accorder une pension à la veuve de Pierre Bayle, 500.—Annonce de ses *Eléments du républicanisme*, 557. — Il dit que c'est la Convention seule qui doit gouverner, 558.—Veut que les agents des ministres soient responsables, 559. — Fait annuler la convocation des comités révolutionnaires faite par la commune de Paris, 583. — Annonce une victoire dans la Vendée, XIX, 54. — Fait rapporter le décret sur la mise en liberté des patriotes, 62, 63. — Et décréter l'exécution, à la tête des armées, des généraux et des fournisseurs condamnés, 114. — Atteste l'altération du décret sur la compagnie des Indes, 210.—Sa motion relative à l'anniversaire de la mort du tyran, 268. — Il est chargé aux Jacobins de dresser l'acte d'accusation de tous les rois, 289. — Y développe la conspiration d'Hébert, 720. — Critique le *rapport* y relatif, 723.—En fait un sur les bases de la politique de la République, XX, 263.—S'élève contre l'impudence de Tallien, 718.— Annonce de ses *Opinions politiques et morales*, XXI, 123.—Il repousse les attaques de Robespierre contre le comité de salut public, 330.—Annonce qu'*on* a développé aux Jacobins l'intention d'égorger la Convention; déroule la série des crimes de Robespierre, 332, 335.—Fait décréter d'arrestation Dumas, Boulanger et Dufraisse, 333.— Annonce que Payan est arrêté; que le conseil général a levé l'étendard de la révolte; que Robespierre y est retiré, etc., 339.—Annonce l'arrestation de Labretèche; fait ajourner la fête en l'honneur de Barra, 341. —Ainsi que l'exécution du décret qui suspend le tribunal révolutionnaire, 356.—Son opinion sur le mode de nomination des membres des comités, 361.—Il est dénoncé par Lecointre; se justifie; ordre du jour, 610, 620.—Discussion à ce sujet et décret qui déclare calomnieuse cette dénonciation, 626, 629, 632, 637, 638.— Il donne sa démission de membre du comité de salut public, 656.—Dénonce le club électoral, 694. —Propose aux Jacobins une adresse à la Convention contre l'aristocratie; accusation contre lui à cette occasion, 722, 725. — Il dénonce le club électoral et justifie l'éloge qu'il a fait de Dumouriez, 783.—Demande l'arrestation de Turreau, XXII, 118.—Est accusé de complicité avec Robespierre, 138. — Se défend, 140, 141, 269.—Explique son silence dans la discussion sur la police des sociétés populaires, 269.—Fait aux Jacobins une sortie contre les contre-révolutionnaires et se plaint de l'élargissement de la dame de Tourzel, 431.—Est dénoncé à la Convention pour ce discours; et le justifie, 432.—Notice de ses ouvrages sur *le Despotisme des ministres de France*, et sur *les Derniers coups portés aux préjugés*, 548. — Legendre le désigne comme complice de Robespierre, 602. — Décret pour l'examen de sa conduite, XXIII, 71.—Commission nommée à cet effet, 72.—Explications et rapport le concernant; il est décrété d'arrestation, 288, 589, 599.—Projet de le sauver, XXIV, 38. —Discussion sur sa mise en accusation; sa défense, 44, 49, 55, 57, 62, 63, 66, 71, 74, 78, 82, 86, 88, 91, 92, 101.—Sa déportation prononcée le 12 germinal, 118. — Il est désigné par Pénières comme l'un des chefs des mouvements de cette journée, 151.—Dangers qu'il court à Orléans, 166. — Projet de révision de son jugement attribué aux conspirateurs du 29 germinal, 259.—Sa femme demande la permission de le suivre, le payement de ses indemnités, etc.; 288. —Les comités sont autorisés à prendre des mesures pour sa déportation, 453. — Décret d'accusation demandé contre lui par Rouyer; Lehardy veut *qu'on* déclare qu'il a mérité la mort, 523.—Il est traduit au tribunal criminel de la Charente-Inférieure, 547.— Le courrier porteur du décret d'accusation rendu contre lui arrive après son départ, 615. —Sa femme demande sa liberté et le payement de son indemnité, XXVI, 637.—Il est excepté de l'amnistie maintenues dans la loi du 4 brumaire, XXVIII, 478.—Lettre de Cayenne annonçant que sa principale occupation est d'élever des perroquets, 490.—Proposition d'excepter de l'abolition des lois inconstitutionnelles celle qui le condamne, 699.—Opinion de Garat contre la résolution qui rapporte les exceptions à la loi d'amnistie, en ce qu'elle le concerne, XXIX, 767.

BILLECOQ, littérateur.—Sa traduction des *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, XXI, 38.— Et de ceux du capitaine Méares, XXIV, 697.—Son éloge,

Commis défenseur, dans la cause entre Labastille et la citoyenne Mayjonnade, XXIX, 286.

BILLEFOD, sergent-major d'artillerie. — Est député vers de Launay par le comité permanent, I, 556.—Rend compte de sa mission; 561.

BILLETS DE CAISSE D'ESCOMPTE. (*Voyez* Caisse d'escompte.)

BILLETS DE CHANGE. (*Voyez* Change.)

BILLETS DE CONFIANCE.—Exemption du timbre de ceux destinés à l'échange des assignats, VIII, 451.—Arrêté de la municipalité de Paris sur leur émission, IX, 401.—Autre, X, 108.—Le surhaussement des denrées coloniales attribué à leur profusion, XI, 204.—Motion d'arrêter leur émission, 228.—Projet de les soumettre au timbre et décret prohibitif de toute nouvelle émission, 475, 738, 748. — Leur suppression, XII, 50.—Décret pour opérer leur échange contre des assignats, XIII, 701.—Compte à rendre par la municipalité de Paris relativement à ces billets, XIV, 72.—Décrets pour les retirer de la circulation, 421, 793.—Autre sur leur non-remboursement sous prétexte de faux, XV, 525. —Nouvelles dispositions relatives à l'émission de ces billets, XX, 488.

BILLETS DE SECOURS. (*Voyez* Maison de secours.)

BILLION, clerc. — Est condamné à mort, XXI, 104.

BILLIOTTE. — Est élu député par l'assemblée-mère du département de l'Escaut; ajournement de son admission, XXIX, 685.

BILLIOUD, ex-chanoine.—Est condamné à mort, XXI, 30.

BILLITER, membre du conseil helvétique. — Mesures réclamées contre lui par le général Schaumbourg, XXIX, 299.

BILLOM.—La société populaire de cette commune demande l'expulsion des créatures de Robespierre, XXI, 470.

BILLON. (*Voyez* Monnaies.)

BILLON, adjudant des chasseurs de la liberté. — Annonce la prise de Tournay, XIV, 623.—Et l'effet produit par la proclamation de peine de mort contre quiconque ne déclarerait pas les dépôts appartenant aux émigrés français, 651.

BILLON, horloger à Senlis.—Fait sauter sa maison, II, 391, 410. — Liste des victimes de l'explosion, 444.—Réparation offerte par sa mère, III, 150.

BILLON dit BARDET, sabotier.—Est condamné à mort, XXI, 159.

BILLON-BUFFÉ, ex-chevalier de Malte.—Est condamné à mort, XXI, 544.

BILLOT, procureur-général syndic du Doubs. — Est acquitté, XXI, 236.

BILLY, adjudant-général. —Son éloge, XVII, 70.

BILT (de), ministre plénipotentiaire de Suède.— Remplace de Fersen au congrès de Rastadt, XXIX, 139.

BIMBENET-LAROCHE (B.)—Est condamné à mort, XIX, 596.

BINASCO, en Italie.—Incendie de ce village pour s'être révolté contre les Français, XXVIII, 509.

BINCH. — Prise de cette ville par les Français, XX, 552.

BINET (A.), coupeur de velours.—Est condamné à mort, XX, 612.

BINET, de Rosoy-sur-Serre.—Trait de courage, XIV, 651.

BINET (fille.) — Est condamnée à mort, XXI, 275.

BINGEN.—Défaite des Français dans cette place, XVI, 47.—Ils la prennent, XXII, 356.

BINGHAM. — Félicite, au nom de la Pensylvanie, l'Assemblée constituante de ses travaux, VIII, 576.

BINNS (John).—Adresse proposée par lui à la société de correspondance de Londres, qu'il préside, XXVI, 506.—Arrestation de Despare impliqué dans sa conspiration, XXIX, 200.—Il est acquitté, 286.

BINOT.—Offre une rente viagère à Aubin Bonnemer, I, 187.

BINOZ, ex-marquis émigré. —Est arrêté et exécuté, XVIII, 124.

BIOLLEY, charpentier. — Est condamné à mort, XXI, 120.

BION, député de la Vienne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 209, 253.—Il fait rendre un décret sur les postes et messageries, XXII, 543; XXIII, 84.—Est élu secrétaire, 399.—Fait accorder des avances aux maîtres de poste, 567.—Traite Choudieu d'assassin, XXIV, 75.—Parle en faveur de Lesage-Sénault, 154.—Appuie une pétition contre la commission chargée de juger les détenus, XXV, 389.—Vote le décret d'arrestation contre Lequinio, 439.—Ses accusations contre Lanot, 440.—Il demande l'arrestation de Fouché, 455.—Son opinion sur le mode de réduction aux deux tiers des membres de la Convention, 546, 553.—Il demande l'arrestation de l'auteur d'un libelle royaliste, XXVI, 4.—Membre des Cinq-Cents, vote l'ordre du jour sur la proposition de la vérification des pouvoirs, 359.—Son opinion sur la mise en liberté des députés arrêtés en vendémiaire, 584.—Il demande que le Directoire cesse de faire distribuer des journaux aux membres des Conseils, 583. — Appuie le projet qui l'autorise à nommer aux places vacantes dans l'ordre judiciaire et administratif, 598. — Demande que la dénonciation des Marseillais, sur les malheurs du Midi, soit examinée dans les formes constitutionnelles, 671.—Sa motion relative au dépôt des minutes des juges-de-paix, XXVII, 6.—Il veut qu'on s'occupe de la vérification des pouvoirs, 115.—Parle sur l'affaire d'Aymé, 134, 152. —Demande l'insertion au procès-verbal du serment de Lecerf, 295.—Son opinion sur les élections du Lot, 313.—Sur le mode de radiation des listes d'émigrés, 399.—Sur l'établissement d'une bibliothèque près le Corps Législatif, 475. — Il demande un nouveau projet relatif aux parents d'émigrés, 480.—Son opinion sur la réunion des deux Conseils dans le même palais, 488.—Il fait adopter une résolution relative aux registres et papiers des tribunaux de districts supprimés, 599. — Et fixer le traitement des directeurs de la liquidation, 620.—Propose la réintégration de Doumerc, 678; XXVIII, 23.—Est élu secrétaire, 250.—Fait adopter un nouveau tarif sur les postes et messageries, 330, 332, 392.—Et un tarif particulier pour les lettres des militaires sous le drapeau, 364.—Vote pour que les jugements de la haute cour ne soient pas sujets au recours en cassation, 370.—Demande la peine de mort pour la désertion à l'ennemi, 435.—Son rapport sur les postes et messageries, 439.—Il réclame contre l'ordre du jour adopté sur une dénonciation contre l'élection de Porlet à la place de juge-de-paix, et accuse à cette occasion Merlin d'avoir attenté à la constitution, 439.—Demande le rapport de toutes les mises hors la loi, 445.—Son discours sur l'affaissement du Panthéon, 457.—Son opinion sur le costume des membres du Corps Législatif et le tirage des places au sort, 467.—Il fait adopter plusieurs articles d'un projet sur la poste aux lettres et la taxe des journaux, 476.—Son opinion sur l'irrégularité des élections de la Guyanne française, 488.—Son rapport contre les élections de Toulouse, 493.—Il parle sur le mode d'attermoiement dans les transactions sociales, 500.—Combat une dénonciation contre l'administration des postes et messageries, 504.—Fait fixer en numéraire le prix du transport des lettres et journaux, 509.—Prendre une résolution pour opérer les

restitutions dues par les receveurs des consignations, 510. — Et adopter un nouveau projet sur le tarif du port des lettres, 514.—Propose de mettre les postes et messageries en régie intéressée, 523.—Demande que Lesage-Sénault soit rappelé à l'ordre, 576.—S'oppose à l'impression d'une adresse de la Nièvre, contre les royalistes, 578.—Demande compte des mesures prises contre les prêtres réfractaires, 579.—Annonce que le Directoire regarde le système de la régie comme le plus utile pour les postes et messageries, 584.—Sa motion relative aux comités secrets; il démontre l'inutilité des serments qui ont été successivement violés, 623.—Combat les lois présentées relativement à la dépréciation du papier-monnaie, 627. — S'oppose à la clôture de la discussion sur les assemblées primaires de Nevers, 640.—Combat le projet de Delleville sur les députés coloniaux, 687.—Fait mettre les postes aux lettres en régie, 688.—Veut savoir pourquoi un privilége d'impunité a été accordé à Barère, qu'il désigne comme le plus grand des scélérats, 700.—Ne trouve rien de tranquillisant dans les lettres du ministre de la police et du président du Directoire, relativement à des mesures de sûreté publique, 709.—Appuie le projet sur les revendications des biens nationaux, XXIX, 61.—Et celui relatif aux droits des enfants naturels, 64.

BIRAGUES (dit Lamotte), ex-noble, marchand de bois.—Est condamné à mort, XXI, 55.

BIRAGUES DE LILEDON (J.-B.-C.), noble.—Est condamné à mort, XX, 568.

BIREAU.—Est confirmé dans ses fonctions d'ordonnateur de Saint-Domingue, XXV, 239.

BIRÉ, administrateur de la caisse de l'extraordinaire de la guerre.—Est mandé à la barre, III, 690. —Y est introduit, 703.—Ses explications, 707, 708.—Il est accusé dans l'affaire de Veymeranges; proposition de le mettre hors de cause, XXVIII, 339, 340.—Deux résolutions prononcent le renvoi devant les tribunaux compétents, 339, 421. — Elles sont rejetées, 363, 465, 472.—Décret définitif à ce sujet, 509, 529.

BIRMINGHAM, en Angleterre.—Soulèvement et incendies à l'occasion de l'anniversaire de la révolution française, IX, 299, 233, 249.—Arrestation des auteurs de ces troubles, 285.—Mesures prises contre eux, 329.—Leur procès, 593.—Nouvelle sédition dans cette ville, XI, 469.—Autres causées par la hausse du prix des denrées, XXV, 257.

BIRON (duc de), député du Quercy à la Constituante.—Annonce à l'Assemblée sa nomination de commandant en Corse, II, 446.—Est présenté, dans la procédure du Châtelet, comme ayant participé aux 5 et 6 octobre, 521.—Donne sa démission de gouverneur de la Corse pour rester député, III, 236.—Son rapport sur les réclamations des maîtres de poste, IV, 165, 206.—Il est autorisé à aller servir en Corse, 249.—Son opinion sur les différends entre l'Espagne et l'Angleterre, 371.—Il parle en faveur du duc d'Orléans, V, 59.—Fait supprimer les dépenses secrètes dans les postes et messageries, 88, 103.—Défend d'Orléans inculpé dans la procédure relative à la journée du 6 octobre, VI, 33, 34.—Demande la punition des officiers de son régiment qui ont commis des excès à Béfort, VII, 252 *ter*; 228.—Est l'un des commissaires chargés de recevoir le serment des troupes, VIII, 727. —Rend compte de sa mission dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, 773; IX, 280.—Sa mission à Londres, XI, 277.—Il y est arrêté pour dettes, 378. — Commence les hostilités contre les Autrichiens, XII, 265. — Donne des détails sur la retraite de Quiévrain, 286. — Tentatives d'assassinat contre lui, 302. —Il annonce que l'armée est perdue si Rochambeau la quitte, 358.—Rend compte de la fuite des 5.e et 6.e régiments de dragons, 365.—Son mémoire sur la défense des frontières de la Sarre et du Rhin, XIII, 230.—Il adhère aux décrets de l'Assemblée au 10 août, 471.—Annonce les bonnes dispositions des cantons suisses, 781. — Rend compte des mesures qu'il a prises pour la défense du territoire français, XIV, 113. — Sa déclaration au commandant de Kehl, 171. — Il récompense Lutau, aide-de-camp de Custine, 257. — Se met volontairement aux ordres de celui-ci, 475. — Réclame en faveur de sa femme, 548. — Son éloge par Custine, XV, 40. — Ses succès en Italie, 534, 655. — Il fait la conquête du comté de Nice, 708. — Annonce le mauvais succès d'une attaque des ennemis, XVI, 64.—Demande de sa destitution, 86.—Il fait traduire Egalité cadet à Marseille, 164.—Annonce que la trahison de Dumouriez a indigné l'armée d'Italie et fait part d'un avantage remporté par Casabianca, 207. — Lettre de Valence à son adresse sur la situation de l'armée de la Belgique, 223. — Il déloge l'ennemi du camp de Perule, 281.—Commande l'armée des Côtes de la Rochelle, 301, 564. — Reprend Saumur aux rebelles, 674. — Sa lettre sur l'attaque du poste de Busseau, 752.—Autre sur l'évacuation de Parthenay par les brigands, XVII, 32. — Ordre d'examiner sa conduite pour avoir fait arrêter Rossignol, 87.—Son rappel, 107.—Sa démission, 142. — Il écrit que ce n'est pas par son ordre que Rossignol a été arrêté, 165.—Détenu à l'Abbaye, demande son prompt jugement, 570. — Décret qui l'ordonne, XIX, 48, 54.—Il est condamné à mort, 127.

BIROTEAU, député des Pyrénées-Orientales à la Convention. — Présente ses vues sur l'examen des papiers du comité de surveillance de Paris, XIV, 121. — Demande le rapport du décret de destitution du général Montesquiou, 137.—Et l'impression d'une adresse relative à la garde départementale de la Convention, 256.—Vote pour que le ministre soit subrogé aux marchés passés en Italie, par la commune de Marseille, 557. — Rend compte de sa mission dans le département d'Eure-et-Loir, 616, 619. — Son opinion sur le mode de juger Louis XVI, 884. — Il lit une adresse de la Haute-Loire contre les sections de Paris, XV, 68.—Son vote dans le procès du roi, 167, 202, 253. — Il demande un rapport sur les dénonciations faites contre Pache, sur l'expulsion des Bourbons et la poursuite des crimes du 2 septembre, 500. — Excuse le département du Var qui a arrêté des fonds publics, pour acheter des subsistances, 520. — Dénonce le comité de surveillance de Paris, 589. — Son opinion sur la création d'un tribunal révolutionnaire, 665.—Ses accusations contre Fabre d'Eglantine, XVI, 25.—Il fait rendre un décret relatif aux députés soupçonnés d'incivisme, 30. — Son opinion sur la formation d'un comité de salut public, 76. — Demande de son expulsion par les sections de Paris, 156. — Il s'élève contre les gains énormes des fournisseurs, 476.—Accuse Robespierre de duplicité, 503. — Demande du décret d'accusation contre lui, 544.—Il est décrété d'arrestation, 554. — Son évasion, XVII, 7. — Proposition de le décréter d'accusation, 76. — Il est déclaré traître à la patrie, 108, 111, 121, 157, 268. — Sa condamnation à mort; son exécution à Bordeaux, XVIII, 283, 324, 449.—Propos qu'on lui attribue, 331. —Procès-verbaux de son arrestation et de son interrogatoire, 661. — Secours accordés à sa veuve, 693; XXVIII, 260.

BISCAYE. — Désaveu, par la Convention, des cruautés commises dans cette province par les agents de l'ancien gouvernement, XXIV, 230.

BISCHOFFWERDER (de), ministre prussien.—Est éloigné de la cour, VII, 561, 609.—Son voyage secret à Vienne, VIII, 531.—Ses conférences avec l'empereur et lord Elgin, IX, 265, 277.—Il soutient le parti temporiseur à Vienne, XI, 590. — Texte de la convention conclue par lui avec l'Autriche, XII, 265. — Lettre à

lui adressée de Berlin, relative à l'expédition du roi de Prusse contre la France, XIV, 190.

BISSET, ingénieur.—Pénètre dans les précipices du Rhône, XXII, 268.

BISSENGEN (comte de), gouverneur du Tyrol. — Sa proclamation pour faire prendre les armes aux Tyroliens, et sonner le tocsin dans les villages, XXIX, 643.

BISSOT (P.-F.), maître de musique.— Est condamné à six ans de gêne, XI, 375.

BISSY jeune, député de la Mayenne à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 194, 253. — Son adresse à ses concitoyens, XVIII, 347. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, dit que les républicains sont partout en butte aux poignards du royalisme, et vote en faveur du projet relatif aux coupables qui dénoncent leurs complices, XXIX, 639. — Retrace les crimes nombreux des sicaires de la royauté et de l'autel, et provoque des mesures pour leur répression, 672.

BISSY (mademoiselle de).—Prévenue de conspiration à l'effet d'entraîner le roi à Metz, est renvoyée absoute, IV, 35.—Demande de secours en sa faveur, VII, 653.

BITAUBÉ, littérateur.—Annonce de son poème de Joseph, XV, 3; XXII, 260. — Il est rayé de la liste des membres de l'académie de Berlin, 678. — Participe aux secours accordés aux savants et artistes, XXIII, 130. —Ordre du roi de Prusse de le rétablir dans sa place d'académicien, XXV, 73.—Il prononce un discours à la barre du Conseil des Cinq-Cents, au nom de l'Institut national, XXIX, 400.

BITEAU (veuve). —Décret qui lui accorde des secours, XV, 452.

BITCHE.—Troubles dans cette ville, V, 347.—Elle est délivrée par le général Hoche, XVIII, 494. — Tentative de l'ennemi pour s'en emparer, 563.

BIZANNET, commandant à Monaco.—Son éloge, XVIII, 127.—Approbation de sa conduite comme commandant de Toulon, XXIV, 78.

BIZARNAY (Gauthier), président de l'administration municipale du 11.e arrondissement de Paris. — Son discours à l'occasion de la paix, XXIX, 61.

BIZET, jardinier.—Est condamné à mort, XXI, 24.

BIZOT, chef de bataillon du génie. — Décret pour son avancement, XXIV, 708.

BIZOT (P.-J.), ex-maire de Montargis. — Est condamné à mort, XX, 236.

BLACONS (marquis de), député du Dauphiné à la Constituante.—Interpelle les dissidents du Dauphiné et proclame le principe de la vérification commune, I, 30.—Se réunit aux communes, 91.—Propose d'assigner les biens du clergé pour gage de l'emprunt, 310.—Demande l'abolition de la distinction des costumes, II, 66.—Son opinion en faveur de la convocation des états du Dauphiné, 91, 92.—Il dit que le roi a déclaré vouloir aller à Saint-Cloud pour avoir l'air d'être libre, VIII, 176.—Et nomme les trois personnes qui étaient sur le siége de sa voiture lors de sa fuite, 750.

BLACKSTONE.—Son traité du jury, XI, 744.

BLACKWEL, détenu à Hambourg.—Est demandé par l'Angleterre avec menace de guerre, s'il ne lui est livré, XXIX, 598 *bis*. — Le Directoire français réclame sa liberté, 600 *bis*. — Il est livré aux Anglais, 856. (*Voyez* Napper Tandy.)

BLAC-WOOD, Anglais, —Est accusé d'être l'agent des émigrés, XV, 79.—Sollicite et obtient sa mise en liberté, 116, 135.

BLAD, député du Finistère à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 173, 222, 254.—Il fait autoriser la délivrance de lettres de marque contre l'Angleterre, 323.—Est décrété d'arrestation comme signataire des protestations contre le 31 mai, XVIII, 60; XXII, 385.—Son rappel, 699.—Demande si la Convention est encore au 8 thermidor, 771.—S'oppose à l'abolition de la peine de mort, XXIII, 263.—Demande l'arrestation des membres du tribunal révolutionnaire de Brest, 293, 294, 535.—Est élu secrétaire, 630.—Réclame contre l'apologie du 31 mai, XXIV, 13. — Son opinion sur le mode de juger Barère et ses co-prévenus, 93. — Il annonce que les députés arrêtés aux barrières, sont hors de Paris, 135.—Parle sur le projet de réorganisation de la garde nationale de Paris, 242.—Dénonce Montaut, 259.—Appuie une pétition pour la révision de la constitution, 269. — S'élève contre les membres des anciens comités de gouvernement, 571.—Ses accusations contre Jean-Bon-Saint-André, 575. — Il est élu membre du comité de salut public, 618.— Fait rappeler Chaudron-Rousseau et Paganel, 633.—Est envoyé dans l'Ouest, XXV, 126.—Annonce la défaite des chouans à Châteauneuf, 154.—Confirmation des grades conférés par lui à Quiberon, 357.—Décret qui déclare terminée sa mission dans l'Ouest, 399.—Il sort du comité de salut public, XXVI, 150.—Membre du conseil des Cinq-Cents, parle sur l'organisation de la marine, XXVII, 270, 275; XXVIII, 383.—S'oppose à l'impression d'un rapport sur les honneurs à rendre à la mémoire des citoyens morts pour la patrie, 366. — Fait prendre une résolution pour la vente des navires provenant des prises, 445. — Et ordonner la prompte mise en jugement de Hugues Montbrun, 480. — Provoque une décision sur la manière de juger les officiers-généraux, 500.—Appuie une réclamation de Saudray, fondateur du Lycée des Arts, 585. — Son rapport sur les déportés de Saint-Domingue et contre l'arrêté du Directoire, pour leur traduction devant une commission militaire, 625, 662.

BLAIN (des Bouches-du-Rhône), membre du Conseil des Cinq-Cents. — Est déporté au 18 fructidor, XXVIII, 796, 810.—On réclame sa radiation; Pomme le fait maintenir sur la liste, 808.—Mesures pour l'exécution du décret de déportation rendu contre lui, XXIX, 763.

BLAINVILLE (Manche). — Réclamations des citoyens de cette commune contre les opérations de l'assemblée primaire, XXVIII, 641.—Décret qui annule ses élections, 646, 648.

BLAIR (Jean),—Est nommé juge au tribunal suprême de l'Union, II, 257.

BLAIR (M.-C. Lucas de), fille. — Est condamnée à mort, XX, 536.

BLANC, marchand.—Est condamné mort, XXI, 56.

BLANC (C.-M.), membre du parlement de Toulouse. — Est condamné à mort, XXI, 30.

BLANC.— Traduit le *Traité du Jury* de Blackstone, XI, 744.

BLANC, député de la Marne à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 193, 253.— Son opinion sur la réduction aux deux tiers des membres de la Convention, XXV, 560.—Sa démission, 700.

BLANC, officier municipal d'Avignon.—Demande la réunion de cette ville à la France, IV, 661.

BLANC, ancien professeur de philosophie. — Ses cartes géographiques, XXIX, 270.

BLANC (Constantin).—Son adresse aux Genevois, 778.

BLANC (Le), en Berry.—Formation de sa municipalité, IV, 195.

BLANC-PASCAL, accusateur public du département du Gard. — Dénonce une conspiration tramée par André et Roustan, XI, 243. — Annonce que les Marseillais marchent sur Arles, 664. — Est décrété d'accusation, XVII, 62, 195.

BLANC DE SERVAL.—Sa correspondance avec le comte de Caraman sur les troubles de la Provence, III, 630, 645. — Député des Bouches-du-Rhône à la Convention, demande de ne point statuer sur

les colonies avant de l'avoir entendu, XXI, 781. — Fait renvoyer aux comités un arrêté des représentants en mission dans ce département, relatif à la mise d'Arles en état de siége, XXIII, 702.—Annonce qu'un rassemblement veut forcer les portes de l'Assemblée, 718. — Justifie Collot et accuse Isnard, XXIV, 68.—Démenti de son récit sur la situation d'Arles, XXV, 230. — Il répond à Aubry relativement aux militaires qui se trouvent à Paris, 685.—Obtient la mise en liberté de Favier, XXVI, 132. — Demande qu'on réprime les assassinats du Midi, 139.—Interpelle Chambon à ce sujet, 272, 273.

BLANCART-DES-SALINES, député du Pas-de-Calais à la Constituante.—Est nommé adjoint du doyen, I, 59.—Propose l'usage exclusif d'étoffes françaises, II, 4.

BLANCGILLY, député des Bouches-du-Rhône à la Législative.—Est mandé à la barre, XIII, 396.—Est décrété d'accusation, 425.—Est accusé d'avoir participé à la conspiration de la cour, 720.—Transmet ses pièces justificatives, XIV, 300.

BLANCHARD, député du Pas-de-Calais à la Législative.—Son rapport sur le traitement de campagne, XI, 412, 413.—Il propose d'accorder aux soldats une ration de viande, 435.—Fait mettre en régie les vivres et fourrages de l'armée, XII, 84.—Mettre 150,000 liv. à la disposition des généraux d'armée, 271.—Et supprimer la ration de viande acccordée aux soldats en garnison, 409. — Est dénoncé par Duquesnoy, XVI, 33.

BLANCHARD aîné.—Cautionné par J. Ouvrard, passe un marché pour les fournitures de la marine, XXIX, 389.

BLANCHARD (la citoyenne Vincent, veuve).—Décret qui annulle un jugement rendu contre elle, XXII, 83.

BLANCHARD, ex-commissaire général de l'armée des Vosges.—Est condamné à mort, XXI, 508.

BLANCHARD (Gilles), marin.—Est condamné à mort, XIX, 284.

BLANCHARD, aéronaute.—Détails sur une de ses ascensions, VIII, 9. — Son quarante-troisième voyage aérien, X, 501.—Il fait une ascension à Lubeck, XIII, 183.—Est arrêté dans le Tyrol, XVI, 449.—Exécute un voyage aérien à Rouen, XXIX, 344, 349.—Réclame les arrérages d'une pension, 537.—Détails d'une expérience aérostatique, et de son voyage avec l'astronome Lalande, 725, 753.

BLANCHARD, chef de brigade, commandant la garde du Corps Législatif.— Renvoi aux tribunaux d'une dénonciation fausse contre lui et plusieurs officiers de son corps, XXIX, 776.—Mandé à la barre des Cinq-Cents pour donner des explications sur une lettre de Lefebvre, relativement à la disposition de la garde législative, il déclare ne rien savoir des motifs de cette lettre, 780.—Réponse de Lefebvre, 781.

BLANCHARD, membre de la société des Jacobins. —Est accusé de provocation au massacre d'une partie de la Convention, XVI, 174, 180.

BLANCHELANDE (Rouxel de), gouverneur de Saint-Domingue.—Sa proclamation sur les désordres de cette colonie, VII, 90; VIII, 2. — Sa réponse aux gens de couleur, VII, 370.—Annonce de sa fuite, VIII, 219.—Retour des bataillons envoyés sous ses ordres dans les colonies, 483. — Il déclare inexécutable le décret sur les colonies, IX, 459. — Ecrit qu'il les a mises en fermentation, 548. — Soupçons élevés contre lui, X, 306.—Il rend compte de la situation de Saint-Domingue, 324.—Accusations contre lui, 334.— Il annonce les mesures prises contre les nègres, 398. — Motion de le décréter d'accusation, 534, 539. —Il est accusé d'être l'ennemi de la révolution, 543. —Envoie une dépêche officielle sur la situation de Saint-Domingue, 761.—Rapport sur sa conduite, XI, 94, 99.—Lecture de trois lettres qu'il adresse, 140.— Il en reçoit une des révoltés, 507, 510.—Rend compte de la situation de Saint-Domingue, 767.—Et de mouvements séditieux au Cap, XII, 425. — Annonce que l'ordre est rétabli à Saint-Domingue, XIII, 599.—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XV, 690. — Et condamné à mort, XVI, 153.

BLANCHELANDE (Rouxel de) fils, et aide-de-camp du précédent.—Est condamné à mort, XXI, 299.

BLANCHER (Marin), marchand de vin.—Est condamné mort, XIX, 732.

BLANCHET, membre des Jacobins. — Y dénonce Benoît, XVIII, 43.—Annonce l'arrestation de Fournier, 154. — Inculpe Dubois-Crancé, 171. — Est membre de la commission d'épurement, 532. — Se plaint de la conservation dans les administrations des individus exclus des Jacobins, XIX, 637.—Demande l'impression de la liste des signataires de pétitions anticiviques, 710.—Est élu secrétaire, XX, 460.—Annonce qu'il a porté à Geffroy son diplôme de Jacobin, 680. — Est dénoncé pour sa conduite au 9 thermidor, XXI, 450.

BLANCHETIÈRE-BELLEVUE, député de la Martinique.—Fait le récit des événements survenus dans cette île, V, 397.—Sa lettre sur les dispositions de ses habitants, VI, 37.—Ses observations sur les troubles qui y ont éclaté, 765. — Son mémoire sur les entrepôts des colonies, VII, 328.

BLANCHEVILLE, capitaine. — Son éloge, XXIX, 645.

BLANCHON, homme de loi, administrateur de la Charente, député de ce département à la Législative. —Son opinion sur l'envoi de troupes à Saint-Domingue, X, 563. — Il fait rendre un décret sur les archives, 743.—Donne des renseignements sur des rassemblements de Brabançons à Lille, 670.

BLANCKEMBERG.—Tentative des Anglais contre cette place ; ils en sont repoussés, XXIX, 291, 341.

BLANCKEMBOURG. — Départ de cette ville de *Monsieur*, dit le prétendant, XXIX, 178.

BLANDIN, fille. — Est condamnée à mort, XXI, 299.

BLANDIN, hussard.—Son éloge, XVII, 774.

BLANDIN (F.), fabricant.—Est condamné à mort, XXI, 320.

BLANDIN.—Est l'un des jurés du tribunal du 17 août, XIII, 450.—Est élu vice-président des Jacobins, XX, 460.

BLANGUY.—Au nom des habitants du comté de Nice, sollicite leur réunion à la France, XV, 108.

BLANKEINSTEIN, général autrichien.—Sa démission, XXII, 73.

BLANQUET (J.-B.), épicier et armateur. — Est condamné à mort, XX, 528.

BLANQUET-DUCHAYLA, contre-amiral. — Son épée est envoyée à Londres par Nelson après le combat du Nil, XXIX, 455.—Eloge de la belle défense du *Francklin*, monté par lui, 512.—Lettre de son collègue Perrée en sa faveur, 651.

BLANQUET DE ROUVILLE, membre du parlement de Toulouse.—Est condamné à mort, XXI, 175. — Et exécuté sans qu'il existe aucun jugement de condamnation sur les registres du tribunal révolutionnaire; restitution de ses biens à sa veuve, XXVIII, 729.

BLANQUI, député des Alpes-Maritimes à la Convention.—Est décrété d'arrestation, XVIII, 60. — Proteste contre le 31 mai, XXII, 385. — Son rappel à la Convention, 699.

BLANVAL. (*Voyez* Artauld-Blanval.)

BLAREAU, de Jemmappes, membre du Conseil des Anciens.—Réclame sur la somme de 20,000,000 imposée sur la Belgique, XXVIII, 725.—Est élu secrétaire, XXIX, 71. — Son opinion sur l'indemnité due aux députés exclus au 22 floréal, 284.

BLASI, avocat.—Est exécuté à Palerme, XXV, 90.
BLASIUS, compositeur. — Auteur de la musique de *Lepelletier Saint Fargeau*, opéra, XV, 587.
BLASS (M.), épicier.—Est condamné à mort, XX, 504.
BLATON.—Pertes des Anglais et des Hollandais à l'affaire qui y a eu lieu, XVII, 613.
BLAU, officier de la garde du Corps Législatif.—Insulte et frappe le député Derenty aux Champs-Elysées; discussion à ce sujet, XXVIII, 768, 790.
BLAUX, député de la Moselle à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 195, 253. — Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60.—Proteste contre le 31 mai, XXII, 385.—Son rappel à la Convention, 699. — Il est arraché du sein du conseil de la commune à Amiens, XXIV, 149.—Membre du Conseil des Anciens, vote contre la résolution relative au paiement du dernier quart du prix des biens nationaux, XXVIII, 377.—Fait approuver celle relative au jugement des contumaces, 421.—Appuie les modifications proposées à la loi du 3 brumaire an IV, 494, 500. — Accuse Chatellas d'avoir distrait des effets précieux en allant apposer des scellés, et s'oppose à la nomination des greffiers par les juges-de-paix, 512.—Son opinion sur les domaines congéables, XXIX, 35.
BLAVET, traducteur de Smith. — Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.
BLAVIEL, député du Lot à la Convention.—Proteste contre le 31 mai, XXII, 385. — Son rappel à la Convention, 699.—Ses accusations contre Bo, XXV, 448.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, il attaque le rapport de Roux sur les élections du Lot, XXVII, 18.
BLAVIER.—Auteur d'un *nouveau Barême*, XXIX, 178.
BLAW.—Est nommé ministre de Hollande à Paris, XXIII, 666.—Annonce la conclusion d'un traité d'alliance entre les républiques française et batave, XXIV, 516. — Est reconnu comme ministre des Provinces-Unies en France, XXV, 37, 51.—Félicite la Convention nationale de son triomphe du 13 vendémiaire, XXVI, 173.
BLAY, laboureur. — Est condamné à mort, XX, 728.
BLAYAT, capitaine.—Est tué à Strevi, XXIX, 618 *bis*.
BLÉ. (*Voyez* Subsistances.)
BLECH (Éliézer), médecin juif et célèbre naturaliste.—Sa mort à Berlin, XXIX, 806.
BLECKEM (baron de).—Sa tête est mise à prix, V, 105. — Il est tué dans une affaire avec les Belges, 597.
BLESEAU (de), député de Bretagne à la Constituante. —Parle contre le projet de proclamation de Lally-Tolendal, I, 182.—Reproche à Mirabeau l'abus de son talent, 351.
BLESLE, district de Brioude.—Réclamation en faveur de plusieurs de ses habitants, XII, 165.
BLÉTON, sorcier.—Est protégé par Calonne, *Introd.*, 140.
BLETZENHEIM (comte de). — Est nommé prince du Saint-Empire, III, 205.
BLEZÈRE, gendarme. — Est condamné à mort, XXI, 320.
BLIDESTROFF. — Émeute dans cette ville, VII, 498.
BLIECASTEL (Meurthe.)—Tremblement de terre, XXIX, 215.
BLIGH, capitaine anglais. — Révolte de son équipage, III, 714.
BLIN (d'Ille-et-Vilaine), membre du Conseil des Cinq-Cents.—Altercation entre lui et Regnier, XXIX, 292.— Sa motion sur le mauvais état de l'école de Liancourt, 311.—Il appuie le projet de Berlier, qui maintient les journaux sous la surveillance du gouvernement, 358.—Fait ordonner la révision des jugements des arbitres sur la réintégration des communes dans des parties de bois, 389. — Renvoyer à une commission les pièces relatives aux dommages causés dans le département d'Ille-et-Vilaine, par la rupture des digues de la mer, 419. — Et accorder cinquante mille francs pour les réparations de ces ouvrages, 422.—Son rapport relatif au remplacement des conscrits, chefs de commerce, 543. — Il combat le projet de Villers, concernant le tarif de la poste aux lettres, 586 *bis*.—Opine pour la détention des émigrés naufragés à Calais, 590 *bis*. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de déterminer la légitimité des scissions, 595.—Résoudre une exception aux délais prescrits par les lois relatives aux acquéreurs des biens nationaux, en faveur des militaires employés outre-mer, 594 *bis*. — Demande l'ordre du jour sur une dénonciation contre Hernandez et Marquezy, 618, 657. — S'étonne de l'apologie faite par le Directoire, de la conduite du commissaire central de la Sarthe, 631. — Demande l'ordre du jour sur l'envoi d'un message relatif aux élections des Bouches-du-Rhône, 673.—Fait renvoyer au Directoire une lettre de Schérer sur ses opérations en Italie, 727.—Veut qu'en tranquillisant le peuple sur le sort de la constitution de l'an III, on poursuive les traîtres qui ont mis la patrie en danger, 743. — Demande qu'on retranche le mot *anarchie* du serment à prêter par les officiers de la garde nationale, 751.—Dit que les dangers les plus imminents ménacent la republique, 778. — Insiste pour la déclaration de ces dangers, et demande que le Conseil se déclare en permanence, 808, 807. —Son opinion sur la demande d'une levée de quarante mille chevaux, 811.—Il appuie la résiliation du bail de la poste aux lettres, 856.—Est exclu au 19 brumaire, 893.
BLIN, médecin, député de Nantes à la Constituante. —Son opinion sur la durée de l'impôt, II, 14.—Et sur l'éligibilité des enfants des faillis, 96.—Il s'oppose à l'introduction et au choix des ministres dans l'Assemblée, 152, 153.—Sa motion d'indulgence pour le parlement de Rouen, 183. — Il dénonce le refus de la ville d'Auray de livrer à celle de Nantes les grains qu'elle lui a vendus, 191.—Combat la formation d'un comité colonial, 287. — S'oppose à un impôt sur le luxe, III, 163.—Veut qu'on fixe le sort des religieux, 372. — Combat la proposition d'accorder la dictature au pouvoir exécutif; est rappelé à l'ordre, 445.—Son opinion sur le droit de paix et de guerre, IV, 443.—Il réclame contre l'annonce de désordres à Nantes, 572.—Trouve trop faibles les pensions destinées aux gens de lettres, V, 279. — Voté pour la formation et l'entretien d'un corps d'officiers de marine, VIII, 148. —Son opinion sur le projet de décret relatif aux colonies, 374; IX, 764, 770.—Il annonce une adresse du commerce de Nantes contre ce décret, VIII, 530.
BLIN, secrétaire de Jean Debry à Rastadt. — Annonce que les ministres français ont été assassinés, et donne des détails sur cet événement, XXIX, 664.
BLIN, instituteur.—Est chargé de l'éducation de la fille de Lajouski, XVI, 266. — Et de la rédaction du bulletin de la commune de Paris, 630.—Y remplace Dorat-Cubières dans les fonctions de secrétaire-greffier-adjoint, XX, 303. — Est condamné à mort, XXI, 560.
BLIN (N.), ex-comte.—Est condamné à mort, XX, 311.
BLOIS.—Les états-généraux s'assemblent en 1576 et 1588 dans cette ville, *Introd.*, 49, 50.—Dénonciation des pamphlets incendiaires publiés par son ancien évêque, IV, 132.—Désastres y causés par le débordement de la Loire, VI, 448. —Grégoire est élu à son évêché, VII, 396. — Rapport sur l'inexécution e

l'amnistie à l'égard de quatre soldats y détenus, I, 145, 155, 225, 454.—Adresse de sa société populaire provoquant la déchéance du roi, XII, 762.—Troubles; annulation de la procédure y relative, XIV, 808. — Adresse des habitants en faveur du 31 mai, XVI, 599. —Les administrateurs dénoncent Carra, 643.—Destitution de la municipalité; impôt sur les riches, XVIII, 347.—Remplacement de l'arbre de la liberté qui avait été coupé, XXV, 407.—Dénonciation contre deux sections de cette commune, XXVI, 262. —Fermeture de son cercle constitutionnel, XXIX, 177, 179.

BLOIS (évêque de). (*Voyez* Thémines et Grégoire.)

BLONDE.— Sa lettre en faveur d'Augeard, accusé de conspiration, III, 5, 14. — Réflexions contre cette justification, 248.

BLONDEAU, co-accusé de Babeuf. — Prétend que l'enlèvement de Drouet, qu'il a voulu tenter, n'est pas de la compétence de la haute-cour, et qu'il est impossible d'aimer le gouvernement, XXVIII, 706.— Est condamné à la déportation, 717.—Part pour Cherbourg, 730.

BLONDEAU (Antoine), capitaine adjoint.—Ses détails sur la révolution piémontaise, XXIX, 582. —Il se distingue à Sainte-Lucie, 645.—Est blessé à la bataille de la Trébia, 734.

BLONDEAU, adjudant-général. —Atteste les exploits de Pichegru, XXVI, 162.—Se distingue à l'armée d'Italie, XXIX, 645.

BLONDEL, chargé d'une mission pour les subsistances. — Réclamation contre l'insertion de son nom dans une liste d'émigrés, XIV, 498.

BLONDEL, conseiller du roi.—Son ouvrage sur les principaux objets de la législation criminelle, III, 468.

BLONDEL, avocat.—Est élu secrétaire du département de Paris, VII, 446.—Apporte à l'Assemblée nationale le registre des délibérations où est consignée la suspension du maire et du procureur de la commune, XIII, 93.

BLONDEL, émigré. — Est sur la liste des protégés de la reine, XIII, 421.

BLONDEL, député des Ardennes à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 212, 253.

BLONDIN (J.-N.) — Son précis sur les langues anglaise, française et indienne, V, 764; XXV, 768.— Annonce de son cours d'anglais, XV, 803.

BLONDIN, chef de brigands. — Est arrêté, XIX, 341.

BLOQUIN (J.-M.), ex-supérieur du séminaire de Saint-Sulpice.—Est condamné à mort, XIX, 596.

BLOSSE, officier au régiment de la Guadeloupe.— Dangers qu'il court à Tabago, VII, 412.

BLOT (C.), conducteur de bœufs. —Est condamné à mort, XX, 756.

BLOT fils, négociant. — Est condamné à mort, XXI, 104.

BLOTTEFIÈRE, veuve Dussaussois. —Est condamnée à mort, XXI, 136.

BLOUIN (mademoiselle). — Son établissement de sourds-muets à Angers, VII, 282.

BLOUNT, membre du Sénat au congrès américain. —Trame une conspiration pour favoriser aux Anglais l'invasion de la Floride et de la Louisiane; est expulsé du Sénat et prend la fuite, XXIX, 21.—Propose de décharger les Américains de toute obligation d'avoir égard aux traités avec la nation britannique, 327.

BLUCHER, major russe. — Prend sept pièces de canon aux Suédois, IV, 573.

BLUGEL, curé des Riceys, député du bailliage de Bar-sur-Seine à la Constituante.—Prête le serment civique, VII, 5.

BLUTEL, député de la Seine-Inférieure à la Convention. — Son vote dans le procès du roi; XV, 168, 206, 253.—Il fait rendre un décret sur l'armement en course, 501.—Prohiber l'importation des marchandises des pays ennemis, 590.— Rendre un décret relatif aux vaisseaux capturés, XVI, 120.—Et un autre sur la manufacture de tapisseries de Beauvais, XVIII, 371. —Sa motion sur la loi relative aux domaines engagés, XX, 322. — Son rapport sur la nécessité de relever le commerce et l'industrie, XXI, 779.—Il rend compte de sa mission à Rochefort, XXII, 767. — De la situation de cette ville, XXIII, 55.— Et de ses opérations, 124, 170, 292, 317, 406, 536, 612.—Annonce des prises maritimes, XXIV, 21. — Félicite la Convention de sa victoire de prairial, et annonce l'embarquement de Collot et de Billaud, 615.—Annonce la suspension du mode de vente indiqué par les décrets de prairial, XXV, 35.— Ordonne la restitution à Bordeaux des sucres mis en réquisition, 80. — Signale les dilapidations des commissions, 189.—Son opinion sur Lequinio, 439. — Il soutient l'effet rétroactif de la loi des successions, 591. — Fait rendre un décret pour la liquidation des prises maritimes, 780.—Cite la réponse de Huard à un chef de factieux, XXVI, 119.—Fait décréter la destitution des employés qui n'étaient pas à leur poste au 13 vendémiaire, 244. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, fait un rapport sur le droit de successibilité des enfants naturels, XXVIII, 312, 326, 327.—Fait ordonner la mise en liberté des détenus pour délits militaires dans l'Ouest, 361, 382, 404. — Prendre une résolution sur la notification des actes d'instruction devant les tribunaux, 382. — Et une autre qui relève de la déchéance les défenseurs de la patrie, en activité à l'époque de leur inscription sur la liste des émigrés, 397. — Fait mettre à la disposition du Directoire le bâtiment national situé sur le pont de Nice, 456. — Son opinion sur l'appel des jugements par défaut, 458. — Il fait résoudre la formation d'un conseil officieux, chargé de défendre les affaires des défenseurs de la patrie et autres citoyens, 465. — Continuer la prohibition des marchandises anglaises; texte de son rapport à ce sujet, 467, 468.—Ordonner le payement total, en numéraire du traitement des employés des douanes, 474. — Et de plusieurs droits 482. — Parle sur le partage des successions, 488. — Son rapport, suivi d'une résolution qui fixe les droits d'entrée sur les tabacs *en feuilles* venant de l'étranger, 491. — Il fait modifier la loi qui ordonnait la saisie des bâtiments arrivant chargés de marchandises prohibées, 491. — Prendre une résolution relative aux exécuteurs testamentaires, 499. — Passer à l'ordre du jour sur les réclamations de quelques négociants, relativement à l'importation des sucres raffinés, 506. — Prendre une résolution sur les soumissions de domaines nationaux dont l'aliénation a été révoquée, 508. —Et modifier la loi sur les marchandises anglaises, 525.—S'oppose à la défense d'importation des marchandises de l'Inde, sortant des pays neutres, 526. — Fait fixer les fonctions des huissiers des tribunaux civils, 556. — Présente un projet sur les douanes, 592.—Donne sa démission, 606.

BO, médecin, député de l'Aveyron à la Législative. —Présente l'état des armes existantes dans les magasins, XIII, 721. — Réélu à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 213, 254. — Chiappe propose de le nommer à sa place commissaire pour la Corse, XVI, 515. — Il est incarcéré par les rebelles marseillais, XVII, 634. — Son rapport sur les moyens de détruire la mendicité, XVIII, 102, 103.—Il fait arrêter les administrateurs des Ardennes, 303.—Epure les autorités de Givet, 374.—Est envoyé dans les départements de la Marne et de l'Aube, XIX, 50. — Mesures contre les Troyens qui intriguent contre lui, 475.

— Arrestation des auteurs de l'attentat commis contre lui à Aurillac, XX, 239. — Il parle sur l'affaire de Carrier, XXII, 587, 593. — Dépose dans le procès du comité révolutionnaire de Nantes, 773. — Poursuites contre ceux qui l'ont arrêté à Marseille, XXIII, 308. — Rapport du décret qui les ordonnait, 365. — Sa mission à l'armée des Pyrénées-Occidentales, 669. — Il est dénoncé par la commune de Sedan, XXIV, 664. — Et par le conseil général de Vitry-sur-Marne, XXV, 370. — Est décrété d'arrestation, 447. — Compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346. — Est nommé chef de bureau des émigrés à la police, XXIX, 773.

BOBBIO, en Italie. — Entrée du général Lapoype dans cette place, XXIX, 723.

BOBLASTE, gendarme.—Est acquitté, XVIII, 34.

BOCAGE (François), postillon.—Est acquitté, XIX, 312.

BOCCARDI (Barthélemy). — Est nommé ministre plénipotentiaire de la république de Gênes, à Paris, XIX, 305; XX, 9. — Sa présentation au Directoire, et discours prononcé à ce sujet, XXVIII, 753.

BOCHART DE SARON, premier président du parlement de Paris.—Ecrit à l'Assemblée nationale que le parlement envoie une députation au roi; débats à ce sujet, I, 168. — Il est conduit au comité permanent, 554.—Est condamné à mort, XX, 311.

BOCHE, procureur de la commune de Tarascon. —Sa lettre sur les troubles de cette ville, IV, 432.

BOCHER. — Gagne le prix de la course à pied à la fête du 9 thermidor, XXVIII, 370.

BOCK, général russe. — Eloge de sa conduite, II, 289.

BOCQUENET (N.-F.), homme de loi. — Est condamné à mort, XX, 472.

BOCQUILLIER, commandant à Neuf-Brisack.—Dénonce Capiol, qui a laissé cette place dénuée de tout, XIII, 637.

BOCQUILLON, juge-de-paix à Paris. — Est arrêté, XIII, 386.

BODAN, maire de Clermont-en-Argonne. — Mention honorable de sa conduite, VIII, 759.

BODARD (de Craon).—Commande Candé pour les chouans, XXVII, 603.

BODARD.—Remplace Faypoult à Naples, en qualité de commissaire, XXIX, 673.

BODE, de Berlin. — Ses *Cartes célestes*, XXIX, 243.

BODEN (comte de), ministre prussien à Francfort. — Sa note aux états du cercle de Franconie, XII, 713.

BODIN, député d'Indre-et-Loire à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 188, 252. —Il amende un projet de décret sur les détentions jusqu'à la paix, XXII, 128.—En fait rendre un sur les postes et messageries, 254.—Et un autre sur les hospices de Paris, XXIII, 236 (*).—Est élu secrétaire, 630.— Fait dispenser du service de la garde nationale les ouvriers et indigents, XXIV, 578. — Est envoyé dans l'Ouest, XXV, 3. — Son rapport sur la réorganisation de la garde nationale, 5. — Il en fait réduire à 24 les adjudants-de division, 16.— Membre du conseil des Cinq-Cents, fait passer à l'ordre du jour sur la demande de l'établissement, aux frais de la république, d'une fabrique de membres artificiels, XXVIII, 309. — Réélu au même Conseil par le département des Deux-Sèvres, demande la peine de mort contre les déserteurs de l'intérieur, XXIX, 807.

BODINEAU, curé, député de Vendôme à la Constituante.—Se réunit aux communes, I, 69. —Prête le serment civique, VI, 759.

BODINIER (J.-J.), député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents.—Rejet de la proposition de l'exclure du Corps Législatif comme parent d'émigrés, XXVII, 615, 619.

BODOT (A.), homme de loi. — Est acquitté; restera détenu comme suspect, XX, 400.

BODSON. — Sa liberté est réclamée par une députation du club électoral, XXI, 783. — Co-accusé de Babeuf, il est déclaré contumace, XXVIII, 592.—L'accusateur de la haute-cour de justice le déclare coupable, 684.—Il est acquitté, 717.

BOECKLINS (les frères barons de).—Question d'état qui les concerne, plaidée par Pons (de Verdun), IV, 28.

BOEHMER, professeur à Worms.—Son éloge, XIV, 381.—Son discours au club de Mayence, 389.—Il demande la réunion des pays de la rive gauche du Rhin à la France, XXVI, 191.—Fait hommage d'un ouvrage sur la limite du Rhin, XXVII, 599, 605.

BOERIO, député de la Corse à la Législative. — Parle sur l'affaire de Pétion, XIII, 150.

BOERY, député du Berry à la Constituante. — Est nommé adjoint du doyen des communes, I, 49, 59.— Déclare que dans la société des Jacobins on a résolu de ne plus reconnaître le roi, IX, 146.

BOGNE (P.-F.), homme de loi. — Est acquitté, XX, 16.

BOHAN, député du Finistère à la Convention. — Son vo dans le procès du roi, XV, 173, 222, 254. — Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60. — Proteste contre le 31 mai, XXII, 385. — Son rappel à la Convention, 699.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, il attaque un projet de Sémérer sur les domaines congéables, XXVIII, 574. — Prononce un discours sur le même sujet, XXIX, 369.

BOHÊME (la).—Formation d'une armée dans ce royaume, IV, 9.—Assemblée de ses états, 161.—Léopold y supprime le système d'impositions établi par Joseph, II, V, 217.— Ouverture des états, 233.—Ils réclament le rétablissement de leurs priviléges, 389. —Prétentions de son clergé, VIII, 161. —Les états demandent le rétablissement de la main-morte sur les paysans, XIII, 633. — Départ d'une partie de l'armée de Condé pour ses frontières, XVII, 445.—Déclaration de son ministre sur les négociations de paix entamées entre l'empereur et la république française, XXIV, 553.

BOIDESSE, officier démissionnaire. — Se suicide à Strasbourg, XII, 398.

BOILEAU, général. — Accusations contre sa division, XVII, 535.

BOILEAU (de l'Yonne), membre du Conseil des Cinq-Cents.—Combat un projet et en soumet d'autres sur les écoles primaires, XXIX, 599.

BOILEAU (Jacques), juge-de-paix à Avalon.—Fait un don civique, IX, 311. — Député de l'Yonne à la Convention, dit qu'on lui a annoncé à Auxerre que la commune de Paris s'était emparée de tous les pouvoirs, XIV, 47.—Demande que Marat soit envoyé à l'Abbaye, 51. — Parle contre la lettre des commissaires de la municipalité; Guirault et Lefebvre réclament les moyens de rembourser les billets de secours, 192. — Demande que la tribune soit purifiée quand Marat y aura parlé, 240. — Réclame l'impression d'une adresse relative à la garde particulière de la Convention, par les volontaires des départements, 256. — Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 210, 253. — Il demande qu'aucun prêtre ne soit envoyé en mission, XVI, 127.—Est élu membre de la commission des Douze, 459.—Donne sa démission avec ses autres collègues, 509. —Bourdon (de l'Oise) demande son arrestation, 521. — Adresse qui provoque son accusation, 535. — Suppression de la commission dont il est membre, 536, 537.—Il est décrété d'arrestation, 554.—Autorisé à rester dans son domi-

(*) N. B. Le Moniteur a imprimé Bô par erreur; c'est Boin qu'il faut lire.

cile, 742. — Et décrété d'accusation, XVII, 268 ; XVIII, 32, 37, 60.—Texte de cet acte, 200, 212, 220. — Son procès et sa condamnation à mort, 225, 308, 318.

BOINDELOT, le premier des gentilshommes bretons qui aient prêté serment.—Son adresse et son don civique, IV, 203.

BOINVILLIERS, littérateur. — Fait hommage de ses *Etrennes d'Esope*, XXVI, 274.

BOINVILLIERS. — Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 695.

BOIRON, tonnelier à Saint-Chamond et député suppléant de Rhône-et-Loire.—Admis à la Convention, est dénoncé comme fédéraliste, XIX, 35. — Décret qui le justifie, 651.

BOIROT, député du Puy-de-Dôme à la Législative. — Demande compte à de Lessart de sa correspondance sur les affaires d'Espagne, XI, 274. — Membre du Conseil des Anciens, vote contre la résolution sur le mode de formation du tableau de dépréciation des assignats, XXVIII, 752.—Est élu secrétaire, 747.— Combat la résolution relative aux créanciers de l'état, avant 1791, 796.

BOIRY (A.-Cath.), femme Bonfant.—Est condamnée à mort, XX, 243.

BOIS COMMUNAUX.—La propriété en est conservée aux habitants des campagnes, XIII, 563.—Autres dispositions y relatives, XXIV, 488. — Adoption d'un projet de Blin sur les formes à employer pour rentrer dans leur possession, XXIX, 389. (*Voyez* Biens communaux.)

BOIS DE CONSTRUCTION. — Rapport et ajournement du projet tendant à autoriser leur exportation en Hollande, XXVIII, 510.—Décret à ce sujet, 766, 775. (*Voyez* Belgique et Marine.)

BOIS ET FORÊTS. — Projets d'amélioration et de vente de parties éparses, *Introd.*, 221.—Débats sur leurs dégradations, II, 367.—Décrets pour leur conservation, 368, 374; IV, 747; V, 326; VI, 257.—Observations sur l'amélioration des forêts, III, 24.—Mode de poursuivre les délits forestiers, VI, 675, 736. — Mode d'estimation des futaies, IX, 105, 307.— Organisation de l'administration forestière, 443, 567, 573, 582, 622, 671.—Discussion sur l'organisation des bureaux de leur conservation, XI, 69, 108.—Autre sur leur aliénation, 537.—Fixation des droits d'exportation sur les bois, XIII, 183.—Dénonciation des dégâts commis dans les forêts, et demande d'une loi répressive, XVII, 433. — Décret sur le traitement des gardes des forêts nationales, XIX, 385.—Autre sur les procès-verbaux dressés par eux et par les agents forestiers, 499. — Autre relatif aux gardes de Corse, 731.—Motion de permettre à chacun de ramasser les glands et les faines dans les forêts, XXI, 574.—Décret à ce sujet, 763.—Suspension des coupes de bois, autorisées par sentences arbitrales, XXII, 370.—Observations sur la conservation des forêts, 658. — Décret sur leur exploitation, XXIV, 343.—Autre relatif aux opérations du balivage et du martelage, 488. — Autre qui autorise l'aliénation des coupes extraordinaires de bois, XXVI, 582.—Message sur la législation forestière, 597.—Autre y relatif, XXVII, 23. — Loi qui autorise le Directoire à vendre les bois au-dessous de trois cents arpents; avis y relatif, 55, 60, 82. — Autre loi qui lui permet d'affermer pendant trente ans la jouissance de plusieurs forêts, 60, 67. — Message relatif aux délits forestiers, 524. — Serment exigé des gardes, XXVIII, 381.—Adoption d'un projet sur les délits ruraux, 392.—Rapport sur cette partie, 432, 433.—Loi pour le paiement des coupes de bois de l'ordinaire prochain, 445.—Discussion sur l'organisation forestière; rejet de l'aliénation des forêts, 454.—Résolution créant une administration pour cet objet, 455. — Discours de Villers contre le rapport de la commission, 526.—Résolution relative aux prestations forestières; autre qui fixe le mode de paiement des coupes de bois, 687.—Titre du projet relatif à l'établissement de l'administration forestière, 705. — Discussion y relative, 706.—Rejet de la résolution sur les ventes des coupes de bois nationaux, 751.—Lettre du ministre de l'intérieur relative à la reproduction des bois; programme d'encouragement pour ceux qui feront des plantations, XXIX, 34. — Dénonciation contre les dilapidateurs des forêts, 61. — Arrêté concernant leurs agents, 158. — Motion et arrêté à la suite, ordonnant un prompt rapport sur leur administration, 605 *bis*. — Texte de ce rapport et projets composant le code forestier, 611 *bis*, 612 *bis*, 624. — Projet de faire une coupe extraordinaire de bois; sa discussion, 856, 869. (*Voyez* Arbres, Biens nationaux et Bois communaux.)

BOIS NATIONAUX. (*Voyez* Biens nationaux.)

BOISARD, commandant de gardes nationales. — Met en déroute six mille brigands, XIII, 579.

BOISCHUT. — Décret qui lui accorde une gratification, VIII, 319.

BOISGELIN (de), commandant des gardes française. Sa réponse aux envoyés des électeurs de Paris, I, 553.

BOISGELIN (de), archevêque et député d'Aix à la Constituante.—Vote la séparation des ordres, I, 83.—Est dénoncé par Bouche, 96. — Justifie les prétentions du clergé dissident, 115.—Vote pour la simple majorité des voix, 237. — Propose de prohiber toute convention féodale, 285. — D'hypothéquer l'emprunt sur les biens du clergé, 321. — Signe l'un des premiers l'abandon des dîmes, 330. — Soume une rédaction de l'article relatif au compte à rendre par les agents publics, 371. — Réclame les droits politiques pour tous les citoyens, 381.—Veut que la déclaration des droits contienne le principe de la division des pouvoirs, 384. — Refuse au pouvoir exécutif le droit de créer un papier-monnaie, 541.—Vote le renouvellement annuel de l'impôt, II, 15.—Son opinion sur la formule de la promulgation, 22. — Il soutient la propriété du clergé, 115. — Réclame la conservation des municipalités, 182. — Est élu président, 222. — Est chargé de répondre à l'adresse de la société des amis de la révolution de Londres, 171, 238.—Son discours en quittant le fauteuil, 325.—Sa lettre en réponse à lord Stanhope et réponse de celui-ci, 326; III, 260, 286. — *Son opinion sur* le remplacement de la gabelle, 611. — Il combat la motion de mettre à la disposition de l'Assemblée les biens du clergé, IV, 87.—Son opinion sur la suppression des dîmes et l'entretien des ministres du culte, 101. — Il combat le projet sur les assignats, 126. — Propose de conférer au roi le droit de paix et de guerre, 430. — Demande la convocation d'un concile national, 492, 514.—Son émigration à Londres, XIV, 165.

BOISGELIN, maître de la garde-robe du roi. — Mandat d'arrêt contre lui, XVI, 37.

BOISGELIN (de), maréchal-de-camp. — Est condamné à mort, XXI, 144, 192.

BOIS-GÉRARD, chef de brigade.—Son éloge, XXVIII, 338. — Devenu général, se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, 692. — Meurt des suites de ses blessures à la prise de Naples, XXIX, 636.

BOISGONTIER, chef de chouans amnistié. — Est traduit au tribunal militaire de l'armée de l'intérieur, XXV, 399. — Sa défense, XXVI, 398.

BOISGUÉRIN (la citoyenne). — Est impliquée dans la conspiration de Brothier, Lavilleheurnoy et autres, XXVIII, 647.—Est acquittée, 652.

BOISGUYON, adjudant destitué. — Est envoyé au tribunal révolutionnaire, XVIII, 283. — Et condamné à mort, 498.

BOISHARDY, officier de l'armée catholique et royale.—Interception de ses lettres aux membres du comité du Morbihan, XXIV, 583.—Il est tué à la gentilhommerie de Villehemet, XXV, 146.

BOISJOLIN, littérateur. — Auteur de la fable du *Loup et l'Oie*, 277.—D'un *Hymne à la souveraineté du peuple*, 624 *bis*. — Et d'un *Chant funèbre* en l'honneur des ministres assassinés à Rastadt, 705.

BOISLANDRY, député de Paris à la Constituante. — Veut que les décrets soient envoyés imprimés au roi, II, 21.—Parle sur les tribunaux d'exception, IV, 473.—Sur les troubles de Perpignan, 476.—Fait fixer les siéges des évêchés dans chaque département, V, 57, 58, 59, 60, 74, 75, 81.—Son opinion sur la liquidation de la dette publique, 574. — Il propose un plan contre le système prohibitif des douanes, VI, 510. —Combat le projet sur les droits d'entrée, VII, 394. —Publie un écrit sur le discrédit des assignats, XII, 2..

BOIS-LE-DUC. — Succès des républicains devant cette place, XII, 776, 792.—Elle est assiégée par l'armée du Nord, XIII, 177. —Sa prise, 196, 243. — Elle est ravagée par les inondations, XIX, 611 *bis*.

BOISMAIGRE, ex-curé.—Condamné à mort, XII, 275.

BOIS-MARIE (L.), instituteur. — Est condamné à mort, XX, 644.

BOISQUENOY, directeur des mouvements maritimes à Lorient. —L'un des prévenus dans l'incendie du vaisseau *le 14 juillet*, est acquitté, XIX, 398.

BOISROND jeune, député de Saint-Domingue au Conseil des Cinq-Cents. — Combat un projet sur les élections de cette colonie, XIX, 245. — Fait accorder une pension à la veuve du contre-amiral Vanstabel, 416; 424.—Publie une lettre sur la situation de Saint-Domingue, 424.—Fait former une commission chargée de fournir aux colonies un mode pour les élections, 434. — Demande l'admission des trois députés nommés par Saint-Domingue, 660.—Fait un rapport en faveur des opérations de l'assemblée électorale de la Corrèze, 681.

BOIS-ROUVRAY (de), député de Château-Thierry à la Constituante.—Demande l'admission de l'abbé de Bouvent, VII, 531.

BOISSANCOURT (ci-devant vicomte de).—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XX, 727.

BOISSARD (J.), journalière. — Est condamnée à mort, XXI, 95.

BOISSARD (veuve), journalière.—Est condamnée à mort, XXI, 95.

BOISSARD, administrateur du Doubs.—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XVIII, 621.—Et condamné à mort, XX, 420.

BOISSARD, colonel de dragons.—Son éloge, XXVIII, 442.

BOISSAT (J.-B.), ex-maire de Bourdeille.—Est condamné à mort, XX, 48.

BOISSEAU, veuve Supin. Condamnée à mort, XXI, 95.

BOISSEAUX (les), département du Loiret.—Rejet d'un arrêté relatif à la translation du chef-lieu dans la commune d'Arceville, XXVIII, 614.

BOISSEL, agent du gouvernement français.—Notifie à la cour de Suède l'acceptation de la constitution par Louis XVI, X, 764.

BOISSEL. — S'élève aux Jacobins contre Thuriot, Duhem et Duroy, 763. — Fait l'éloge de Desfieux, 162. — Est dénoncé à la société des Jacobins, 410. — En est exclu, 531. — S'élève contre ceux qui cherchent à égarer l'opinion publique, XXI, 786. —Rend compte de l'exécution de l'arrêté des Jacobins qui décerne une couronne civique à J.-J. Rousseau, XXII, 237.—Son opinion sur l'instruction publique, 362.—Il se plaint de la pénurie des subsistances. 402.

BOISSEROT, député à la Législative.—Son opinion sur la caisse de Potin-Vauvineux, XI, 725.

BOISSET, général.—Bordas le représente comme une créature de Williot ; il est justifié par son frère, XXIX, 132.

BOISSET (de Montélimart.)—Fait l'éloge du régiment de Soissonnais, VIII, 684.

BOISSET, député de la Drôme à la Convention.—Son vote dans le procès de Louis XVI, XV, 172, 220, 254.—En mission avec Moïse Bayle, il casse un tribunal populaire et un comité central à Marseille ; décret qui suspend cet arrêté, XVI, 371.—Cassation d'un autre arrêté pris par lui contre le journal de Tournal, 479.—Compte-rendu de sa mission dans les départements de la Drôme et des Bouches-du-Rhône, 552. —Son opinion sur la mise en jugement des députés détenus, XVII, 686. — Il se plaint de l'influence des riches dans les sections, 687.—Reproche à Brissot le vol du garde-meuble, XVIII, 43.—Approbation de sa conduite dans la Drôme, 440.—Sa mission dans le Midi, 494.— Il annonce la déroute de l'armée des Pyrénées-Orientales, XIX, 70.—Est dénoncé par la société populaire de Nîmes, 374.—Levée de l'état de siége où il avait mis la commune de Buès, 640.—On lui reproche la destitution de Courbis, 676, 678.—Il signale les avantages de l'établissement de jardins botaniques, XX, 382.—Son projet sur la liberté de la presse, XXI, 577.—Il est dénoncé par Lacombe, 697.—On accuse les aristocrates de l'Ain de l'égarer, 721.—Il donne des détails sur la situation de ce département, XXII, 51.—Éloge de sa conduite à Ferney, 144.—Il rend compte de sa mission, 180.—Et de l'organisation des autorités dans le département de Saône-et-Loire, 226.—Est dénoncé aux Jacobins, 237.—Annonce que Bisset vient de pénétrer dans les gouffres du Rhône, 268.—Ses opérations à Autun, 390.—Il rend compte de sa mission, 681, 762.—Dénonce le comité de surveillance de Moulins, XXIII, 247, 470.—Demande le rétablissement du Théâtre Français, 502. — Rend compte de l'esprit de vengeance qui règne à Lyon contre les *mathévons*, XXIV, 419, 420.—Mande que les scélérats s'emparent des armes de l'arsenal de Toulon et menacent de massacrer tout ce qui n'est pas montagnard, 556.—Annonce la répression de l'attentat commis dans les prisons de Lyon, 557.—Est rappelé de sa mission dans cette ville, 682.—Demande l'ajournement du projet relatif aux biens des prêtres déportés, XXV, 130.—Et un rapport sur la fête du 10 août, 354.—Annonce que Lyon a accepté la constitution, 766.—Décret qui annulle un de ses arrêtés, XXVIII, 306.—Membre du Conseil des Anciens, il appuie une résolution sur les émigrés d'Avignon, XXIX, 100. —Justifie son frère, 132.—Est élu secrétaire, 270.— Demande l'urgence sur la résolution qui assimile aux émigrés les individus qui se sont soustraits à la déportation, 480.—Dénonce un article de l'*Ennemi des Tyrans*, 835.—Célèbre la prise de Constance, 851.

BOISSIER, député du Finistère à la Convention.— Fait rendre un décret relatif aux navires de transport, XIX, 241.—Un autre sur les diverses institutions maritimes, XXII, 249.—Décréter l'établissement d'écoles de navigation, XXIII, 94.—Son rapport sur la marine, 492. —Il transmet un trait de générosité de Fernale envers quatre prisonniers français, XXIV, 286.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, son opinion sur le costume des membres du Corps Législatif, XXVI, 263.—Et sur l'organisation de la marine, XXVII, 239, 247, 249. — Il présente un projet pour le rétablissement de la loterie, XXVIII, 5.—Ses réclamations contre le ministre de la marine, 176.—Il combat le nouveau tarif sur les postes et messageries, 330.—Fait déclarer que l'armée de Rhin-et-Moselle ne cesse de bien mériter de la patrie, 340. — Arrêter un message au Directoire, sur la situation politique et commerciale des îles de France et de la Réunion, 506.— Réclame en faveur des marins qui n'ont pu être compris dans la nouvelle organisation, 691.—Sa motion sur les travaux hydrauliques des ports, XXIX, 200.—

BOISSEUIL (chevalier de).—Est l'un des familiers de la cour du *prétendant*, XXIX, 454.

Il appuie la demande d'une pension pour la veuve Picot et combat celle d'augmenter le traitement de Groignard, 200.—Fait créer une direction des travaux hydrauliques des ports, 229.—Est nommé commissaire de la marine après sa sortie du Corps Législatif, 281.—Est exclu au 19 brumaire, 893.

BOISSIÈRE, général.—Sa bonne conduite à l'affaire de Luçon; il remplace Sandos, XVII, 84.—Suspendu de ses fonctions, est remis en activité, XX, 327.

BOISSIÈRE (de la), avocat-général.—Auteur d'un discours sur les états généraux, *Introd.*, 601.

BOISSIEU, député de l'Isère à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 189, 252.—Il discute le projet sur les écoles primaires, XXII, 537. Son opinion sur l'exportation du numéraire, XXIII, 114. — Ses accusations contre Maignet, 157. — Il demande que le culte de Marat et de Lepelletier soit libre, 221.—Déclare que pendant deux jours il s'est passé de pain, XXIV, 115.—Discute le projet de constitution, XXV, 299.—Dit que le nouveau calendrier est bon à jeter au feu, 360.—Fait décréter Lefiot d'arrestation, 446.—Son opinion sur la loi proposée contre les émigrés, 524.—Il s'élève contre les murmures des tribunes à la proposition de réarmer les patriotes de 1789, XXVI, 320.—Sa démission, 372.

BOISSIN, chevalier de la couronne.—Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

BOISSON-DE-QUENCY.—Son projet d'une armée navale auxiliaire, XI, 462.—Il offre de livrer du blé à bas prix, XII, 775.

BOISSONNOT, député de Bordeaux à la Constituante.—Annonce la prestation de serment du curé Siozard, VII, 403.—Est un des membres chargés de présenter la constitution au roi, IX, 579.

BOISSY (de), général de brigands.—Est fusillé, XIX, 193.

BOISSY-D'ANGLAS, député d'Annonay à la Constituante.—Présage la prochaine nécessité pour les communes de se constituer en Assemblée nationale, I, 33.—S'élève contre les arrêtés du camp de Jalès, V, 588.—Dénonce le mandement de l'archevêque de Vienne, 704.—Est élu secrétaire, VII, 734.—Explique son opinion sur le décret concernant les colonies, VIII, 406.—Annonce que des brigands sortis du Comtat, dévastent la Drôme, 474.—Fait ajourner le projet contre les auteurs de l'évasion du roi, 737.—Ses observations sur l'ouvrage de Calonne sur l'état de la France, IX, 372.—Il appuie la motion de décerner les honneurs du Panthéon à J.-J. Rousseau, 526.—Donne sa démission de maître-d'hôtel ordinaire de *Monsieur*, 602.—Élu procureur-syndic de l'Ardèche, il provoque sur sa conduite la censure publique, X, 105.—Demande une loi sur les formes civiles des actes de naissance et de décès, 453.—Sa lettre sur l'organisation et le recouvrement de l'impôt, 483.—Député de l'Ardèche à la Convention, il est envoyé en mission à Lyon, XIV, 25.—Annonce que la liberté du commerce des grains y est assurée, 163.—Rend compte des friponneries commises par divers fournisseurs, 526.—Annonce l'arrestation de Vasse et Delaunay, 557.—Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 211, 253.—Il demande une loi sur la surveillance des théâtres, XVI, 14.—Casse un tribunal populaire à Marseille, etc., suspension de son arrêté, 371.—Sa motion relative à l'évacuation des tribunes, 432.—Il fait mettre en liberté Bidermann et Max-Berre, 706.—Est élu secrétaire, XVII, 180.—Sa motion en l'honneur de Dombey, 193.—Il demande le dépôt à la bibliothèque nationale des manuscrits de Rousseau, 228.—Son opinion sur le mode de délibérer de la commission concernant Carrier, 392.—Son rapport sur le lycée républicain de Paris, 457, 466.—Il discute le projet de décret sur l'instruction publique, 514, 515, 524.—Parle en faveur de David, 542, 636.—Son opinion sur les commissions exécutives, 660.—Il entre au comité de salut public, 681.—Dénonce les manœuvres des prêtres dans l'Ardèche, 701.—Se plaint de la dilapidation des deniers publics, 732.—Annonce des troubles dans les ateliers d'armes, 739.—Son rapport sur l'horlogerie de Besançon, XXIII, 61.—Il annonce que l'approvisionnement de Paris est assuré, 80, 214, 237, 423, 432.—Demande la levée du séquestre mis sur les biens des étrangers, 90.—Propose de permettre l'exportation du numéraire, 110.—Fait supprimer la commission de commerce, 150.—Propose d'exempter de retenue les rentes sur l'état, 173.—Fait rendre un décret concernant les employés de la commission de commerce, 255.—Son discours sur les principes du gouvernement français, 266, 726, 281.—Son rapport sur les réquisitions de grains, 284.—Son discours sur les relations extérieures de la France, 342.—Lettre que lui écrit Reybaz sur l'horlogerie de Besançon, 380.—Il discute le traité de paix avec la Toscane, 462.—S'oppose à toute discussion sur la capitulation de la Zélande, 487. —Son rapport sur la liberté des cultes, 523.—Il fait rendre un décret relatif aux approvisionnements, 557, 560. — Son opinion sur l'admission des inscriptions au grand livre en paiement des biens nationaux, 565, 566.—Son rapport sur les attroupements aux portes des boulangers, 578.—Autre sur les progrès de l'agiotage, 604, 606.—Il fait régler le mode de distribution des comestibles à Paris, 607.—Sa motion contre les partisans de la royauté et de l'anarchie, 660.—Son rapport sur les subsistances, 698.—Il fait l'éloge des ouvriers du faubourg Saint-Antoine, 706.—Discute les attributions diplomatiques du comité de salut public, 714.—Donne des renseignements sur les subsistances et annonce des troubles au faubourg Marceau, 718.—Présente une adresse pour calmer les inquiétudes du peuple, XXIV, 1.—Propose d'annuler les jugements révolutionnaires, rendus depuis le 22 germinal, etc., 21.—Demande l'envoi aux départements de la loi de grande police, 78. —Expose les entraves apportées à l'arrivage des subsistances, 79.—Son rapport sur cet objet; il est interrompu par un rassemblement demandant du pain, 111.—Achève son rapport, 115.—Fait adjoindre quatre membres au comité de salut public, 139.—Est élu président, 155.—Propose le renvoi au comité d'un projet de gouvernement, 179.—Demande le rappel des députés qui se trouvent dans le même cas que Laroche, 184.—Sa réponse à l'ambassadeur de Suède, 293.—Il est nommé membre de la commission des lois organiques, 293. — Son opinion sur la restitution des biens des condamnés, 328, 375. — Sur la perception de l'impôt en nature, 406. — Sur l'organisation du gouvernement, 426. — Sa motion en faveur des veuves des députés proscrits, 471. —Il prend le fauteuil au 1.er prairial; ordonne à un général de brigade de faire évacuer les tribunes, 502. — Demeure calme au milieu des injures et des menaces; rappelle à la multitude qu'elle est dans le sein de la représentation nationale, 504.—Est mis en joue; un homme lui présente la tête de Féraud, au bout d'une pique, 505.—Dit au peuple que, depuis le matin, il a empêché la Convention de s'occuper de ses subsistances, 505. — Cède le fauteuil à Vernier, 506. — Le reprend, 510. — Somme, au nom de la loi, la multitude de se retirer, 511. — Donne des ordres pour que les députés dénoncés ne puissent quitter la Convention, 512. — Est accueilli à la tribune par de nombreux applaudissements; rend compte du dévouement de Liébaut, 521.—Fait l'éloge du jeune Dupuy, 521.—Cite un fait à la décharge de Rhul, 522. — Éloge de sa conduite au 1.er prairial, 611.—Son rapport sur la nouvelle constitution et réflexions y relatives, XXV, 50, 64.— Son opinion sur la poursuite des assassinats commis depuis le 1.er sep-

tembre 1792, 62. — Anecdote relative à sa présidence dans la journée du 1.er prairial, 68. — Il fait rendre un décret sur l'horlogerie de Besançon, 75. —Son discours préliminaire au projet de la nouvelle constitution, 81, 90, 98, 106, 113.—Son opinion sur la loi contre les parents des émigrés, 110. — Il fait suspendre les procédures relatives à l'assassinat de Tegue et de Moutet, 119.—Ajourner les projets de loi concernant les prêtres déportés, 131. — S'oppose à l'arrestation de Guffroy, 141. — Entre au comité de salut public, 144. — Discute le projet de constitution, 176, 229, 287, 504.—Présente la ratification par le roi de Prusse du traité de Bâle, 197. — Dément le bruit que la république veut lui livrer la Zélande et les places de la Batavie, 201.—Sa motion sur les mouvements qui ont eu lieu à Paris, 282, 283. — Il demande compte de l'exécution du décret rendu contre Pache, Bouchotte et Rossignol, 333, 348, 784.—Parle sur le traité de paix conclu avec l'Espagne, 390, 391. —Son rapport sur les moyens de rendre les colonies florissantes, 415, 418.—Il défend Massieu, 452.—Ses accusations contre Fouché, 455. — Il s'oppose à un nouvel examen de la conduite de Cavaignac, 456. — Fait ordonner un rapport sur la révision des jugements rendus depuis le 10 mars 1793, 472. — S'oppose à la clôture des assemblées de sections, 494. — Présente la suite des articles constitutionnels sur les colonies, 496, 504, 505.—Son discours sur la situation politique de l'Europe, 581, 585, 594, 602.—Sa motion en faveur des réfugiés de la Corse, 620. — Il donne lecture d'un traité conclu entre la France et le landgrave de Hesse-Cassel et le fait ratifier, 644, 664. — Sa motion relative aux statues à élever aux grands hommes, 654. — Il prend la défense de Talleyrand, 664.—Demande l'arrestation du commandant de Ham, 784. — La célébration d'une fête anniversaire de la fondation de la république, 785. — Parle contre les journalistes incendiaires, XXVI, 54. — Vote la réunion de la Belgique, 121.—Dément un écrit qui lui est attribué sur les limites de la France, 145. — Explications qui ont eu lieu à son égard en comité général, 220, 226.—Il est nommé dans la correspondance de Lemaître, 243. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, est élu secrétaire, 517. — Est cité par Chazal comme le plus grand détracteur de la loi du 12 floréal, 564, 565. — Appuie la demande des épouses Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes, pour le paiement des indemnités dues à leurs maris, 637. — Sa motion en faveur de la liberté de la presse, 680, 681.—Il s'oppose à la confiscation des biens des embaucheurs, 695.—Demande qu'Aymé soit accusé suivant les formes voulues par la constitution, XXVII, 71, 134. — Appuie une motion en faveur des Corses réfugiés, 156.—Fait décréter que les procureurs-généraux syndics pourront être remplacés par les commissaires du Directoire, 187. — Demande le rapport de la loi du 9 floréal, 196. — S'oppose à ce que les greffiers des tribunaux criminels n'aient pas de traitement fixe, 245.—Fait lever la suspension de la loi du 3 brumaire sur la marine, 275.—Demande que le Corps Législatif prononce sur la radiation de Polissart, 276.—Appuie la création d'une commission relative aux radiations de plusieurs représentants, 414. —Parle en faveur de la liberté illimitée de la presse, 647, 695, 715.—Son opinion sur un projet relatif à la surveillance des étrangers à Paris, 692.—Et sur le rétablissement de la loterie, XXVIII, 147.—Il vote le rejet du projet d'Audouin sur les parents d'émigrés, 184. — Remise au Directoire d'articles secrets de traités déposés par lui, 310. — Il présente les vues d'une commission pour vivifier les manufactures de papiers, 337.—Discute un projet relatif aux droits d'exportation, 347. — En appuie un relatif au traitement des membres de l'Institut, 352.—Est nommé président; propose la réduction du prix du port des ouvrages périodiques, 364. — Opine sur le mode de radiation des émigrés, 408.—Combat l'amnistie des délits relatifs à la révolution, 419.—Son opinion sur les prévenus de l'attaque du camp de Grenelle, 435.—Il fait arrêter la lecture d'une pétition des détenus au Temple, 437.— Vote l'autorisation pour les conseils militaires de diminuer ou commuer les peines portées par les lois, 439. — Demande que le Corps Législatif énonce son vœu pour la paix, 445.—Considère la loi du 3 brumaire an IV comme une dérogation à la constitution, 463. — S'oppose à la continuation de la prohibition des marchandises anglaises, 467. — A l'impression d'un message du Directoire sur le mode de paiement des domaines nationaux, 469. — Réclame la liberté des journaux et accuse le Directoire d'avoir soudoyé des calomnies contre les députés, 471.—Déclare dans la discussion sur la loi du 3 brumaire, qu'on doit tout craindre en limitant le choix du peuple; mais qu'il n'y a point de danger à limiter celui du gouvernement; sortie, à cette occasion, contre ceux qui ont ensanglanté Bordeaux et mitraillé Lyon, 475, 478.—Il craint que l'augmentation du prix des journaux n'anéantisse la circulation de la pensée, 476.— Son discours sur les abus des maisons de jeu; il fait charger une commission de perfectionner les lois sur les brevets d'invention, 482. — Ses observations sur les abus et les dangers du divorce, 490, 528.—A l'occasion du rétablissement de la loterie nationale, en appelle de Mercier, législateur, à l'auteur du *Tableau de Paris*, 492. — S'étonne de la conduite du Directoire, qui fait imprimer les pièces relatives aux colonies, après avoir engagé le Conseil à les discuter secrètement, 499.—Son opinion sur les attributions de la commission des colonies, 561. — Il fait adresser un message au Directoire relativement à la situation politique et commerciale des îles de France et de la Réunion, 506. — Demande le rappel à l'ordre de Lesage-Sénault, 507.—Sa motion contre les maisons de jeu, 508, 556.—Il fait arrêter un message sur la suspension des ventes des domaines nationaux, 509. — Fait une motion d'ordre sur l'inconvenance des comités généraux pour discuter des messages qui sont imprimés le lendemain dans les journaux, 510.—Demande l'impression d'un discours sur le journal tachigraphique, 512.—Appuie un projet sur la répression des délits de la presse, 512. — Demande que Barbault-Royer soit invité à donner des renseignements sur l'état dans lequel il a laissé Saint-Domingue, 520.—Parle contre les écrivains qui provoquent les conspirations par leurs écrits, et s'oppose à ce que les tribunes soient fermées aux journalistes, 562. — Demande des renseignements sur les troubles de Toulouse, 577.—Veut que le Directoire fasse connaître les mesures prises contre les prêtres perturbateurs, 578. — Assure que Louvet, rédacteur de *la Sentinelle*, est en jugement comme calomniateur, et demande qu'on discute le mode de punir les députés prévenus de ce délit, 579. — Fait l'éloge de Petit, grenadier de la garde du Corps Législatif, 581. — Parle sur la question de la contrainte par corps pour les obligations antérieures, à 1793, 592.—Vote l'examen des lois qui ne sont pas conformes à la constitution, 606.—Fait ordonner l'impression d'un rapport sur les domaines, 615. — Combat l'arrêté du Directoire, qui interdit l'exercice des droits politiques aux prévenus d'émigration, 618.—S'étonne de la proposition tendante à supprimer les alexiens dans la Belgique, 618. — Demande l'impression d'un discours contre les inscriptions au grand livre, 620. — Et d'un autre sur la vente des maisons nationales en inscriptions, 621. — Combat le serment proposé pour les électeurs comme contraire à la liberté des cultes, 622.—Parle pour la translation du corps électoral de

Nevers; traite ceux qui l'interrompent de protecteurs, de faiseurs d'anarchie; est rappelé à l'ordre, 640.—Combat l'ordre du jour sur le référé du tribunal de cassation, relatif à la conspiration royale, 644. —Est nommé député aux Cinq-Cents par le département de la Seine, 656. — Demande qu'on s'informe de la santé de Siéyès, 657. — Parle sur le projet de création d'une inspection générale de contributions directes, 664. — Et sur la non-approbation de la résolution relative aux frais en matière criminelle, 680. —Réclame contre la mise hors la loi des émigrés rentrés, 683.—Soutient que Barère n'était point éligible, 700.—Vote pour qu'on s'occupe de l'instruct. publique, 719.—Est d'avis qu'on admette Salicetti au Conseil et observe que les lois des 3 brumaire et 14 frimaire furent des attentats à la souveraineté du peuple, 724. —Parle sur la proposition de rapporter en entier la loi du 5 pluviose, relative aux agents dans les colonies, 725. — Veut qu'on motive la clôture de la discussion sur le serment des électeurs, 623. — Parle contre les confiscations, 629.—Demande la parole sur le compte rendu par le tribunal de cassation, 642.— Vote l'entier rapport de la loi de police du 21 floréal, 712.—Son discours sur le mode d'élection, et proposition à ce sujet, 712.—Il développe la nécessité d'un mode général d'exercer la responsabilité constitutionnelle dans les colonies, 719.—Appuie le projet de retirer au Directoire la nomination des agents aux colonies, 723. —Ne veut pas qu'on l'autorise à envoyer de nouveaux agents à Saint-Domingue, et désigne Truguet comme ayant fait choisir Santhonax pour y aller, 732. — Appuie les propositions de Dumolard sur le silence gardé par le Directoire à l'occasion des révolutions de Gênes et de Venise, 733. — Est accusé de travailler à la contre-révolution, 740.—Vote en faveur du projet sur la police des cultes; mais veut qu'on rejette l'usage des cloches, 744.—Se plaint de la destitution des ministres, de l'apparition à Paris d'une foule de brigands, et provoque l'ouverture de la discussion sur l'organisation de la garde nationale, 748.—Défend le considérant du projet relatif à celle du Corps Législatif, 763. — Demande que les affiches soient soumises au visa de la police, 779. — Annonce de son arrestation, 793.—Il est déporté au 18 fructidor, 796, 840, — Notes sur son compte trouvées dans les pièces de la conspiration Brottier, 808. — Levée du séquestre mis sur ses biens, XXIX, 764.

BOISTARD. (*Voyez* Bouestard.)

BOISTARD, marchand de vin.—Cause entre lui et madame Bonjour, V, 665.

BOISVERD. — Dément l'assertion concernant la mission de Segui à Madrid, XXIX, 220.

BOITOU dit SANS-SOUCI, ex-capitaine dans l'armée de Louis XVIII. —Est condamné à mort, XXIX, 179.

BOIVIN, *marinier*. —Arrêté du Directoire qui lui accorde une récompense, XXVIII, 617.

BOIVIN. — Condamné pour être resté à Lyon pendant le siége, est rayé de la liste des émigrés où il avait été inscrit après sa mort, XXVIII, 602.

BOIZOT fils. — Vue de la bataille de Jemmapes dessinée par lui, XV, 224.

BOLDONI.—Auteur d'un article sur cette question: l'*Angleterre déclarera-t-elle la guerre à la république française*, XIV, 426.

BOLER (M.), aubergiste.—Est condamné à mort, XX, 427.

BOLERMA.—Réunion de cette ville à la république helvétique, XXIX, 303.

BOLLA (dom Louis).—Signe le traité de paix entre le duc de Parme et la république française, XXVIII, 491.

BOLLEAUX. — Est l'un des jurés du tribunal du 17 août, XIII, 450.

BOLLEMONT, général.—Prend Maestricht, XXII, 457.

BOLLET, député du Pas-de-Calais à la Convention —Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 200, 253. —En mission à l'armée du Nord, il annonce que la cavalerie a vigoureusement repoussé l'ennemi, XX, 74. — Rend compte de la prise d'un poste ennemi et de l'arrestation d'espions, 291.—Est adjoint à Barras pour commander au 9 thermidor, XXI, 340.—Rend compte de l'épuration des autorités dans le Calvados, XXII, 225. — Délivre un sauf-conduit à Lanjuinais, XXIII, 34.—Annonce la soumission des chefs des rebelles, 592. — Les administrateurs de Nantes demandent la continuation de ses pouvoirs, 631.—Il lit une lettre de Hoche sur les dispositions des chouans, XXIV, 29.—Prorogation de ses pouvoirs, 49. — Il annonce la pacification de la Vendée, 418.—Sa proclamation à l'armée de Cherbourg, 582. — Son rappel, XXV, 16.—Il annonce qu'il envoyait une force de quatre mille hommes au secours de la Convention, au 1.er prairial, 75. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, est assassiné à Viollaines, XXVIII, 469.—Remercie ses collègues de l'intérêt qu'ils lui ont témoigné, et annonce l'arrestation de ses assassins, 583.

BOLLOGNIES (Antoine-Nicolas), membre du comité révolutionnaire de Nantes.—Acte d'accusation contre lui, XXII, 238.—Débats, 317, 550, 629, 637, 646, 653, 661, 669, 677, 685, 693, 709, 717, 725, 741, 749, 758, 773; XXIII, 2, 9, 17, 25, 49, 57.—Il est acquitté, XXII, 759; XXIII, 74.

BOLOGNE (Nicolas-Vincent), dit Duplant. — Est condamné à mort, XIX, 149.

BOLOGNE, en Italie.—Fermentation dans cette ville, IV, 49.— Elle est prise par les Français, XXVIII, 339. — Plan de constitution présenté à ses habitants par la junte, 446.—Edit du sénat qui les oblige à porter la cocarde nationale française, 447.—Il annonce que la constitution est achevée, 466. —Prohibe l'exportation de toute espèce d'armes, 483.—Sa déclaration sur les excès auxquels se sont portés les Birrichini le jour de la plantation de l'arbre de la liberté, 483.—Décret qui déclare indissoluble la réunion de cette ville avec celles de Modène, Ferrare et Reggio, 487.—Edit du sénat qui ordonne aux religieux étrangers d'en sortir sous trois jours, 491. — Extraction de son institut d'objets précieux pour la France, 498.— Achèvement de la constitution par le sénat; elle est approuvée par le général Bonaparte et par les commissaires français, 500. — Tenue des comices et élection des représentants, 515.—Acceptation presqu'unanime de la constitution, 519.—Proclamation du congrès cispadan au peuple de cette légation, 533.—Le pape la cède à la France par le traité de paix, 595. — Réflexions sur l'esprit public qui y règne, 618. — On y brûle le livre d'or contenant le nom des nobles, 740. —Proclamation y annonçant l'institution d'une commission d'instruction publique, 744.— Suppression de cette commission, 756. — Réunion de cette ville à la république cisalpine, 773. — Loi qui y règle le pouvoir judiciaire et l'administration publique, XXIX, 6. — Lacépède et Fourcroy sont nommés membres de son institut, 48. —Lois sur le clergé et les réguliers, 63.—Invitation à l'archevêque de faire démolir les prisons, 110. — Plan d'une fête à l'agriculture, 286. — Troubles au spectacle de cette ville; ordre du citoyen Rousselet, commandant la place, à ce sujet, 297.

BOLOT, député de la Haute-Saône à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 204, 253.

BOLY (Marie Ducher, femme).—Reçoit une pension pour avoir élevé quatre-vingts enfants naturels, XVIII, 700.

BOMBELLES (de), ambassadeur de France à Venise.—Son rappel, VII, 614.—Sa démission, 746. —Il reçoit de la reine de Naples douze mille livres de

pension pour refus de son serment civique, VIII, 201. —Il est accusé d'aristocratie par Brissot, XII, 467. — Ses intrigues à Stockolm, XIII, 289. — Il publie un pamphlet en faveur de la royauté, XXIII, 641.

BOMMEL (île de), en Hollande.— Est prise par les Français, XXIII, 120.

BOMPART, chef de division. — Détails sur son expédition en Irlande, XXIX, 500.—Son intrépidité dans le combat du *Hoche*, 580. — Il obtient un commandement dans l'armée navale à Brest, 612 *bis*.

BON, général.—Son éloge, XXV, 88. — Il est blessé à Arcole, XXVIII, 500, 503. — Adresse de son corps contre les conspirateurs de Clichy, 765.—Sa proclamation à Marseille, XXIX, 46.—Sa marche à la tête des colonnes d'Avignon, 109.—Il se distingue au Caire, 412.—Est blessé, 838.—Prend part à l'expédition de Syrie, 842.—Est blessé à mort, 855.

BONAFIDE. — Auteur de *Réflexions* sur le système de Pitt, XXIX, 731.

BONAFONDS, négociant français à Gênes. — Son désintéressement, XIV, 829.

BONAMI, agent national.—Dépose dans le procès des membres du comité révolutionnaire de Nantes, XXII, 550.

BONAMY, chef de l'état-major-général de l'armée de Rome.—Sa lettre sur la victoire d'Otricoli, et l'attaque de Calvi, XXIX, 579.—Son éloge, 585 *bis*.—Son rapport sur les marches, succès et positions de l'armée, 597. — Il est arrêté comme prévenu de dilapidations dans les états de Naples, 639. Est remis en activité, 753.

BONAPARTE (Napoléon).—Son éloge par Dugommier, XVIII, 600. — Il est dénoncé par Maignet, XIX, 565, 699.—Est promu au grade de général en second de l'armée de l'Intérieur, XXVI, 177.—Arrive à Nice, et prend le commandement de l'armée d'Italie, XXVIII, 239.—Remporte une victoire sur l'armée autrichienne de la Lombardie, 250, 251.—Transmet les détails de la bataille de Montenotte, 251. — De celle de Millesimo, 253. — Des combats de Dégo et de Saint-Jean, 255.—Le Directoire lui adresse une lettre de félicitations, 260.—Eloge de ses talents et de sa bravoure à la bataille de Mondovi, 262. — Il annonce l'armistice entre l'armée française et celle du roi de Sardaigne, 264.— La prise de Tortone; promet à l'armée française la conquête de l'Italie, sûreté et protection aux peuples de cette contrée, 269.—Annonce le passage du Pô; de nouveaux avantages sur les Autrichiens, 274.—La conclusion d'un armistice avec le duc de Parme, 275.—Le gain de la bataille de Lodi, 278. — La prise de Pizzighitone, de Crémone et de toute la Lombardie, 290.—Sa proclamation à l'armée d'Italie; il l'invite à réveiller la liberté romaine, 299. —Conclut un armistice avec le duc de Modène, 299. —Etat de l'envoi qu'il fait à Paris des objets de sciences et arts conquis par l'armée d'Italie, 305.—Donne des détails sur l'entrée de l'armée à Milan, 306.—Réprime la révolte à Milan, Pavie et Binasco, 309.— Son éloge par Trouvé, 312.—Annonce de nouveaux avantages sur le Mincio, 313.—Son manifeste en entrant sur le territoire vénitien, 314.—Sa lettre sur la conspiration de Pavie, le combat et la prise de cette ville; sa proclamation contre les rebelles, 316. — Il déclare aux Véronnais, que si le prétendu roi de France n'eût évacué leur ville, il l'aurait incendiée, 324. — Annonce l'investissement de Mantoue et la prise de ses faubourgs; son rapport sur une religieuse de vingt-deux ans, trouvée à Santo-Giorgio, 324.—Sa proclamation aux habitants du Tyrol, 333.—Son arrêté concernant la révolte des fiefs impériaux; annonce la punition des principaux rebelles, 333.—La prise de Bologne, Urbin, Ferrare et autres places, 339.—L'armistice conclu avec le pape et l'occupation de plusieurs villes de ses états, 342.—Ses lettre sur les moyens de faire fleurir les sciences et les arts en Italie, 347. Annonce la capitulation du château de Milan, 349.— Ses lettres sur l'occupation de Libourne, 350.—Liste des détenus dont il a demandé la liberté à Rome, 351. — Reçoit une lettre du grand-duc de Toscane sur l'arrestation de Spanochi; ordonne la mise des scellés, à Livourne, sur les marchandises appartenant aux ennemis, 352. —Rend compte des opérations de l'armée et de son entrée dans le Tyrol, 357. — Annonce la dispersion d'un rassemblement fanatique à Lugo, 364.— Lettre sur le siége de Mantoue, 370.— Reçoit une lettre de satisfaction du Directoire, 371.— Lui envoie des chevaux de l'Italie, 372. — Annonce quelques succès de l'ennemi, 381. —Le gain des batailles de Lonado et de Castiglione, 384. — Rend compte des opérations de l'armée, 392, 397.—Sa lettre au Directoire sur les attaques des journalistes, 397. — Il annonce la prise de Borgoforte et du pont de Governolo, 417.— Envoie des détails de la victoire de Roveredo, 431.—Fait signifier à la cour de Naples que le pape est l'ami des Français; prend un arrêté sur la police de Trente; invite les Tyroliens à laisser passer l'armée française, 432. — Donne les détails de deux victoires, 435. — Du passage des gorges de la Brenta, et des succès qui l'ont suivi, 438.—Des combats de Céréa, de Castellaro et de Saint-Georges, 443. —Annonce la déroute des Autrichiens, 454.—L'occupation de la porte de Pradella, de celle de Cérèse, et le blocus de Mantoue, 457. — Rend compte de la conduite des habitants de Reggio, après ce blocus, 458.—Apporte à Milan vingt drapeaux autrichiens, 462.—Annonce que la Corse est rendue à la France, 464. — Arrivée d'un courrier dépêché à Vienne par lui, 473. —Sa lettre sur le faux bruit du bombardement de Gênes, 477.—Autre au cardinal Mattei, pour l'engager à rentrer dans son archevêché de Ferrare, 478.—Son ordre pour la réunion des députés des quatre provinces de Modène; sa proclamation sur les excès commis à Bologne par les Birichini, 483.—Sur son invitation, l'administration centrale de Ferrare fixe le revenu des curés et vicaires, abolit l'inquisition, etc., 491. — Il rend compte des opérations de l'armée, 494.—Plante un drapeau au milieu des bataillons ennemis à Arcole; approuve la constitution de Bologne, 500.—Sa lettre sur la bataille d'Arcole, 500.—Autre contenant l'éloge de Lasne et promettant de nouvelles victoires, 503.—Autre sur la reprise des hauteurs de Rivoli, 505. — Autres sur la mort d'Elliot et de Muiron, 506. — Article de Trouvé sur les viles persécutions dont il est l'objet, 507.—Il annonce qu'on traite de la paix avec le pape, 508.—Envoie au Directoire les drapeaux pris à Arcole, 517. —Se dispose à partir pour Vérone, 518.—Ecrit que Mantoue est cernée et exprime les sentiments de l'armée pour la constitution de 1795; annonce la prise du château de Bergame, 519.—Est de retour à Milan, 524.—Reçoit une lettre du directoire cispadan; sa réponse, 533. — Reçoit une lettre du marquis Manfredini; écrit au général Clarke, relativement à l'attaque de l'ennemi sur Vérone; annonce la destruction totale de la cinquième armée de l'empereur, 534.—Décret qui lui fait don du drapeau qu'il a fixé à Arcole dans les rangs ennemis, 535, 536.—Donne les détails des combats qui ont précédé cette bataille, 536.—Eloge fait par Berthier de son activité et de ses talents, 538, 542.—Il donne l'assurance aux Milanais qu'ils seront libres, 543.—Reçoit l'adresse des patriotes romains, qui l'invitent à aller délivrer Rome, 549. —Envoie les drapeaux enlevés dans les batailles de Rivoli et de la Favorite; adresse une lettre interceptée, qui montre la mauvaise foi de la cour de Rome, 550. — Le grand-duc de Toscane lui envoie des ambassadeurs; il écrit qu'il voit avec pitié ce qu'on débite sur son compte et se loue de Carnot, 551. — Annonce le succès des combats de Carpenedolo et d'A-

vio, et leurs suites, 554, 560. — Calomnies infâmes publiées contre lui, 556, 559.—Il annonce l'entrée de l'armée à Trente; la prise de Faënza et de Forli; rend hommage à Wurmser, sortant de Mantoue, 565. —Stipule avec le marquis Manfredini, l'évacuation de la Toscane, 569. — Ordonne la translation à Modène, du congrès cispadan; déclare rompu l'armistice avec le pape, et défend aux habitants de ses états de sonner le tocsin, 570.—Son éloge, 571.—Il fait distribuer à l'armée la caisse autrichienne destinée pour Mantoue, 573. — Invite Cacault à quitter Rome; se plaint des intrigues des étrangers auprès de cette cour, 578.—Transmet un mémoire contre les dilapidations qui se commettent à l'armée, 579.—Annonce l'invasion de la Romagne, du duché d'Urbin, de la marche d'Ancône et de Notre-Dame-de-Lorette, 580. —Ecrit au cardinal Mattei les motifs qui l'ont obligé à rompre l'armistice; sa proclamation en faveur des prêtres réfractaires réfugiés dans les états du pape; il fait l'éloge d'Augereau, 589.—Les habitants d'Immola volent au-devant de lui, 592.—Il annonce la prise de dix drapeaux sur les troupes du pape, dont il transmet la lettre, avec sa réponse au sujet de la paix, 595.—Ecrit que la commission des savants a fait une bonne récolte, 596.—Transmet le rapport de Monge, qu'il a envoyé près la république de Saint-Marin, 597.—Illumination à son entrée à Ancône; il ordonne la création d'une administration pour la Romagne, 621. —Rend compte d'un trait brillant du citoyen René; refuse au congrès cispadan de mettre les otages en liberté; lui fixe un temps pour l'acceptation de la constitution, et l'invite à prendre des mesures contre les perturbateurs, 626. — Annonce la prise de Gradisca, 632. — Le passage du Lisonzo, le combat de Casasola, et donne des détails sur la journée du Tagliamento et la prise de Gradisca, 636. — Est représenté comme n'étant attaché à aucun parti, et ne s'occupant que de sa gloire, 637.—Annonce l'entrée des Français à Goritz, 641.—L'occupation de Trieste, 644.—Les victoires du Tarvis et de la Chiusa, 645, 648. Présente le tableau des exploits de la campagne, 648. —Son éloge par Barbé-Marbois, 650. — Sa réponse aux régents de la république de Saint-Marin; il y joint le présent de quatre pièces de campagne, 652. —Annonce que les états de Venise, les deux Carinthies, le district de Trieste et le Tyrol, sont soumis; donne les détails des combats du Lavis, de Tramin et de Clausen; sa proclamation aux Carinthiens, 659. —Il invite le prince Charles à déterminer l'empereur à finir la guerre, 661.—Proclamation au peuple de la province de Goritz; autre sur les triomphes de l'armée, 663.—Il rassure la république de Lucques sur ses craintes, 665.—Annonce les victoires remportées dans les gorges de Numark, près de Hunsmark; réponse du prince Charles à sa lettre, 667.—Il transmet au Directoire la note des généraux autrichiens; sa réponse et les conditions de la suspension d'armes, 669.—Expédie à Moreau la signature des préliminaires par l'empereur, 674. — Annonce l'occupation de Gratz, le succès de plusieurs combats et la jonction de plusieurs corps à la grande armée, 675. — Sa réponse à l'article des préliminaires, portant que l'empereur reconnaît la république française, 676.—Il somme le doge de Venise de lui remettre les auteurs des meurtres commis contre les Français, 679.—Consent à l'évacuation des états du pape, à la restitution des biens ecclésiastiques de la Romagne, etc.; annonce la signature des préliminaires de paix, 681.—Ecrit au Directoire pour lui demander du repos, 682.—Son éloge par Mathieu Dumas, 684. — Il donne aux Lombards de nouvelles assurances de leur indépendance, 686.—Ordonne de traiter en ennemis les troupes de Venise, 702.—Son manifeste contre ce gouvernement, 706.—Il en autorise le remplacement par une commission provisoire, 711.—Fait relâcher les patriotes surpris à Salo; refuse de traiter avec le gouvernement vénitien, 714.—Son arrivée à Milan, 716. — Il envoie au Directoire par Serrurier les drapeaux pris en Allemagne et sur les Vénitiens; dépêche un aide-de camp à Gênes, 724. — Reçoit une députation de la municipalité d'Ancône, 728.—Indique au doge de Gênes les conditions de l'arrangement à faire avec cet état; députation de de gouvernement pour convenir avec lui des bases du nouveau gouvernement, 729.—Convention à ce sujet; il donne ordre d'installer les administrations de la république cispadane, 732.—Les Valaisans lui refusent le passage du Simplon, 733. — Compte lui est rendu de la révolution d'Ancône, 735. — Reconnaissance des Génois à son égard, 737. — Il rend visite aux représentants de l'Helvétie, à Capo-Lago, 738. — La municipalité de Ferrare réclame auprès de lui contre sa réunion aux Bolonais, 741.—Approbation, par le Directoire, de sa conduite politique et militaire; Vaublanc le félicite d'avoir rendu Lafayette à la liberté, 745. — Il installe le Directoire cisalpin, 747.—Son discours à ses soldats, au 14 juillet, 748.—Il reconnaît l'indépendance de la république cisalpine, 749.—Demande au gouvernement génois le rétablissement de la statue d'André Doria, 751.—Annonce la prise des forts de Corfou; sa lettre aux chefs des Maniottes, 761.—Talot reproche à Aubry de l'avoir destitué, 764. — Arrêté de la municipalité de Venise, portant que le vœu de ses habitants lui sera porté, 767.—Il envoie, par Bernadotte, les drapeaux oubliés à Peschiera, 773.—Donne ordre de s'opposer à toute innovation dans le Piémont, 779.—Ouverture en sa présence, à Montebello, du porte-feuille d'Entraigues trouvé à Venise, 801.—Sa proclamation aux soldats et citoyens de la huitième division militaire; autre sur la célébration du 1.er vendémiaire, XXIX, 7. —Il reçoit une députation de Venise, 15. — Sa lettre à Faypoult sur la constitution ligurienne, 38. —Envoie les adresses des différents corps sur le 18 fructidor, 38.—Extrait d'un ouvrage sur ses campagnes d'Italie, 39, 43.—Il déclare nationaux les biens de l'ordre de Malte existant dans la république cisalpine, 41.—Distribue des armes d'honneur à son armée, 43.—Sa proclamation aux marins de l'escadre commandée par Bruix, 48. — Il signe le traité de Campo-Formio et l'envoie au Directoire par Monge et Berthier, 50, 51.—Est nommé général en chef de l'armée d'Angleterre, 52. — Détails sur ses négociations pour la paix, 60.—Rejet de la motion de lui offrir une récompense pécuniaire, 60.—Il reçoit une lettre des prisonniers d'Olmutz, 61.—Envoie au Directoire des correspondances pontificales et royales, 63.—Vers de Lebrun en son honneur, 67. — Ses adresses au gouvernement de la Ligurie et au peuple cisalpin, 71. —Il arrive à Rastadt, 73. — Annonce à l'armée son départ pour cette ville, 74.—Médaille en son honneur, 74. — Sa correspondance avec les chefs des Lignes-Grises, 75.—Il organise la république cisalpine, 76. —Envoie au Directoire le drapeau de l'armée d'Italie, 77. — Son passage à Bâle; discours qui lui est adressé, 78. —Illumination à Mantoue pour son passage, 80.—Il donne l'assurance à Cazzaiti de la réunion des îles Ioniennes à la France, 80. — Détails sur son voyage à travers la Suisse, 80, 82, 83.—Son arrivée à Paris, 82, 83. — Son entrevue avec de Fersen, 85.—Arrestation de Teltner qui avait fait tirer à Soleure le canon en son honneur, 86.—Il visite les administrateurs de la Seine, 87.—Détails sur sa réception par le Directoire, 88, 89, 90, 93. — Vers en son honneur, 95, 96, 110.—Il dîne chez François de Neuchâteau, 96.—Sa visite au tribunal de cassation, 97.—Extrait d'un journal sur un projet de l'assassiner, 97.—Sa lettre sur la belle tenue de l'escadre de Bruix; il lui fait présent d'une lunette, 101.—Le Corps Légis-

latif lui donne une fête, 95, 102, 107.—Il annonce la mise en liberté de dix-huit Français détenus à Tunis, 109. —Combinaison sur son nom à la loterie, 110. — Il est nommé membre de l'Institut, 110. — Talleyrand lui donne un bal et un souper, 115.—La rue Chantereine, où il demeure, prend le nom de *rue de la Victoire*, 118.—Il assiste à la séance de l'Institut, 118. —Fête en son honneur à Rome, 134. — Bruit d'un complot contre lui à Strasbourg, 139. — Il part pour Dunkerque, 150.—Arrive à Calais, 158.—Reçoit une lettre de Berthier, datée du Capitole, 174.—Est chargé par le Directoire de transmettre le témoignage de sa satisfaction à divers corps de l'armée d'Italie, 222. —Est nommé commandant de l'armée d'Angleterre, 223. — Son éloge par le général Tarleton, 238. — Il part pour Toulon, 250.—Sa proclamation à l'armée, 269, 272.—Il fait des présents à Bruix et à Najac; donne l'ordre aux officiers et soldats de rejoindre leurs corps, 275.—Inscription latine en son honneur, 277.—Tableau de l'expédition sortie de Toulon, qu'il commande, 277. — Il remet aux archives du Corps Législatif quatre médailles qu'il a reçues, 285. — Adresse des félicitations aux employés du port de Toulon, 288.—Annonce que la flotte est devant l'île de la Madeleine, 291.—Prend Malte, 300, 301.—Y laisse Regnaud de S.t-Jean-d'Angely pour commissaire civil, et Vaubois pour commandant militaire, 305.—Conjectures sur la destination de son expédition, 317. — Arrestation, en Autriche, d'individus porteurs de médailles qui le représentaient, 327.—Lettre annonçant son arrivée à Alexandrie, 349.—Autres conjectures sur le but de son expédition, 352.—Attaques contre la constitution cisalpine établie par lui, 352. —Il fait mettre en liberté les Maltais captifs à Tunis, 356. —Conjectures, en Russie, sur son expédition, 359. —Parole exigée par lui des commandants des vaisseaux suédois qu'il rencontre, 364. — Exécution, à Malte, de ses ordres de ne laisser qu'un seul couvent de chaque ordre religieux; conjectures sur son arrivée en Egypte, 367. — Réflexions d'un journal anglais sur son expédition, 384. — Distribution à Venise d'une gravure qui le représente enfermé dans une cage de fer, après avoir donné son épée à Nelson, 385. — Lettre annonçant qu'il a débarqué à Alexandrie, est entré au Caire, est maître de la Basse-Egypte, 391.—Détails de ses premiers succès; ses proclamations aux peuples de l'Egypte, 411. — Son ordre à l'armée, sur la police militaire, le mode de réquisition et leur comptabilité, 418.—Il marche en Syrie; est regardé comme un envoyé de Mahomet, 427.—Nouvelles directes de ce général, 434. —Ses lettres au Directoire, au pacha d'Egypte et au commandant de la Caravelle; il délivre les matelots turcs, esclaves à Malte; ses combats; ses proclamations; détails sur ses opérations et le malheureux événement d'Aboukir, 437, 440, 444, 445.—Interception de ses dépêches d'Egypte, publiées à Londres, 462. — La commune de Trolimon lui élève un monument, 464.—Sa brillante situation en Egypte, 471.—Son entrée au Caire; ses succès affligent la cour de Naples, 476. — Réception de ses nouvelles par la voie de Londres, 489.—Article de Volney, le concernant, 492, 497.—Nouvelle proclamation à l'armée d'Orient, 497.—Ordres relatifs au service de l'armée, aux levées des contributions, à la réparation des canaux, 498.—Son entretien avec plusieurs muftis et imans dans l'intérieur de la grande pyramide, 500.—Il établit un gouvernement en Egypte, 519.—Bruits de sa mort répandus à Vienne; 543.— Ses ordres pour la convocation des notables, l'incorporation des Mameloucks dans l'armée, l'organisation de la légion maltaise, etc., 565.—Il ordonne le port de la cocarde tricolore, 568.—Bruit répandu à Londres de sa mort; réjouissances à cette occasion, 589 *bis*.—Article officiel à ce sujet, 595.—Publication, à Rastadt, d'une convention secrète, garantie par lui, relativement au mouvement d'évacuation des troupes de la république et de l'Autriche, 612 *bis*.—Il transmet les détails de divers combats contre les Mameloucks, diverses tribus d'Arabes et quelques villages révoltés, 618 *bis*.—On s'occupe, à Constantinople, de grandes mesures contre lui, 624.—Il écrit à Dgezzar-Pacha qui envoie sa lettre au sultan, 630.—Vœux de la reine de Naples pour qu'il périsse en Egypte, 635.—Il rend compte de la situation de l'armée, et des fouilles qui ont été faites, 650.—Sa proclamation aux habitants du Caire, 654.—Il transmet les procès-verbaux des séances de l'Institut d'Egypte, 655.— Renvoie au sultan la caravelle prise à Alexandrie, 669.—Sa proclamation aux Juifs, 684. — Article sur la conquête probable de l'empire Ottoman par ce général, 719.—Il engage le pacha de Syrie à lui livrer Saint-Jean-d'Acre, 722. — Mise en accusation demandée des triumvirs qui l'ont, dit-on, exilé avec l'élite de l'armée d'Italie, 729.—Rapport à ce sujet, 733.—Ode latine en son honneur, 744.—Il ordonne de cesser toute communication avec la flotte anglaise en croisière devant Saint-Jean-d'Acre, 747. — Lettre de Charles Delacroix, constatant son opposition à l'expédition de ce général, 752. — Briot regarde son départ pour l'Egypte comme l'origine des désastres de l'armée d'Italie, 794. — Lettre de Dgezzar-Pacha sur la levée faite par lui du siége de Saint-Jean-d'Acre, 807. — Fausse nouvelle de la prise de ce fort, répandue par trois soldats de son armée, 812. — Il annonce une victoire décisive sur les Turcs, 824. — Reprend Aboukir, 833, 834.—Sa proclamation à l'armée, 835.—Il rend compte de l'expédition de Syrie, 837.—Motifs qui l'ont déterminé à sortir de l'Egypte, 837.—Détails de son expédition de Syrie, 838, 841, 843, 845, 847, 849, 852, 854, 855, 856, 859, 860, 861, 864.—Il rend compte de la victoire d'Aboukir, 841. —Débarque à Fréjus, 849, 851.—Arrive à Paris, 853. —Descend rue de la Victoire, 854.—Sa visite au Directoire, 856, 861.—Détails sur son retour en France, 861.—Il fait connaissance avec Moreau, 867, — Sa proclamation sur la victoire d'Aboukir, 868.—Il dîne chez Gohier; félicite Volney sur son *voyage d'Egypte*, 868. — Assiste aux séances de l'Institut, 871. — Réflexions sur son retour en France, 874.—Ordres du jour publiés par lui, 878. — Il fait présent à Moreau d'un damas égyptien, 879. — Le Corps Législatif lui donne une fête, 879, 880, 881.—Sa proclamation, le 18 brumaire, aux soldats et à la garde nationale, 881. —Il est chargé d'exécuter le décret de translation du Corps Législatif à Saint-Cloud, 883.—Ses reproches aux Directeurs; il organise divers commandements de ses troupes, 884, 885.—Détails; tentative d'assassinat contre lui; il est blessé au visage, 888. —Invite le Conseil des Anciens à prendre des mesures de salut, sans avoir égard à la constitution, 891. —Est nommé consul, 894.—Remercie les tronpes de ligne, les Invalides et les gardes nationales, 895. — Déclaration portant qu'il a bien mérité de la patrie, 896.—Sa proclamation, le 19 brumaire, 900. — Il passe la revue des Invalides, 901.—Menace de faire fusiller Santerre, 901.—Assiste à une séance de l'Institut, 905.—Conjectures à Londres sur son retour en France, 907. —Il va demeurer au Luxembourg, 08.

BONAPARTE (madame), femme du général. — Accueil qu'elle reçoit à Gênes, XXVIII, 515.

BONAPARTE (Joseph).—Est admis au Conseil des Cinq-Cents, comme député du département de Liamone, XXVIII, 727.—Est admis auprès du saint-siége comme ministre de la république, XXIX, 33.—Détails de sa réception par le pape 36.—Sa conduite républicaine à Rome, 59.—Il proteste contre la nomination de Provera au commandement des armées du pape,

60.—Succès de ses représentations, 63.—Audience donnée par le pape à sa femme et à sa sœur ; il obtient la liberté des patriotes, 100.—Donne des détails sur l'assassinat de Duphot, 126, 130.—Part pour Florence, 128.—Lettre que lui adresse Azzara, 129.—Eloge de sa conduite dans cette circonstance, 131.—Il arrive à Paris, 137.—Efforts de la cour de Rome pour le compromettre, 138. — Il prête serment comme député de Liamone, 139.—Est élu secrétaire, 293.

BONAPARTE (Louis).—Son arrivée à Paris, XXIX, 612 *bis*.

BONAPARTE (Lucien). — Réfuse de représenter son frère le général à une fête donnée à Hyères, pour célébrer les victoires d'Italie, XXVIII, 700.—Est admis au Conseil des Cinq-Cents comme député de Liamone, XXIX, 267, 275.—Veut qu'on soit libre de fermer ou d'ouvrir les boutiques le dimanche, 319, 334.—Fait accorder des secours aux veuves et enfants des militaires, 322.—Son opinion sur l'impôt du sel, 342.—Il s'élève contre la faction des dilapidateurs, 347.—Est nommé secrétaire ; s'élève contre les innovations qu'on prépare dans la Cisalpine, 350, 351.—Demande la prorogation de la loi qui met les presses sous la surveillance du gouvernement, 357.—Invite ses collègues à jurer de mourir pour la constitution de l'an III, 408.—Son discours au général Jourdan, 431.—Il combat l'impôt sur le sel, 601 *bis*, 602 *bis*, 603 *bis*.—Vote l'annulation des élections de l'Escaut, 676.—Son discours sur la nécessité de s'occuper des finances, 683.—Il demande vengeance de l'assassinat de Rastadt, 708.—Son discours sur les causes qui ont nécessité la permanence du Corps Législatif au 28 prairial ; autre sur l'abus fait par le Directoire de l'affreux système de bascule, 716.—Il pense qu'il faut diriger et non comprimer l'énergie républicaine ; appuie la motion de charger le Directoire de veiller au maintien des institutions, 721.—Fait envoyer aux départements et aux armées une adresse sur la situation de la France, 723.—Déclare que le Corps Législatif veut conserver la constitution de l'an III, 743.—Est attaqué par les Jacobins, 780.—Questions à lui adressées relativement à un vaisseau marocain conduit en Corse, 784.—Il dénonce les attentats des royalistes, et propose d'accélérer la levée de nouveaux bataillons, 787, 796, 798.—Demande la réduction du nombre des employés du Conseil, 807.—Combat la proposition de déclarer la patrie en danger, 808.—Rappelle qu'il existe un décret qui met hors la loi les violateurs de la représentation nationale, 813.—Est élu président, 867.—Fait fixer les dépenses du Corps Législatif pour l'an VIII, 867.—Sa motion en faveur de la famille de Wolftone, 872.—Il se plaint des menaces insolentes de plusieurs orateurs, 885.—Défend son frère ; se dépouille de son costume, est enlevé par les grenadiers du Corps Législatif, 887, 888.—Fait nommer une commission de neuf membres chargés de présenter ses vues sur la situation actuelle, 895.—Son discours sur les mesures à prendre, 896.—Il est nommé président de la commission intermédiaire des Cinq-Cents, 899.—Ordonne aux soldats de faire évacuer la salle, 899.—Ajourne le Corps Législatif au 1.er nivose, 903.

BONAPARTE (Antonio).—Arrestation à Oneille, d'un imposteur qui se faisait appeler de ce nom, XXIX, 319.

BONAPOTRE (Joseph), homme de loi.—Est décrété d'accusation, XI, 35, 40.

BONBON (François), cordonnier.—Est condamné à mort, XXVIII, 454.

BONCERF (P.-F.), ci-devant secrétaire de d'Orléans.—Est acquitté, XIX, 708.

BONCERF, auteur d'écrits contre les fiefs.—Poursuites exercées contre lui, I, 382.—Son ouvrage sur le rachat des rentes foncières, III, 536.—Son mémoire sur le desséchement des marais de Bourgouin, V, 30.—Sa lettre sur les végétaux artificiels, VI, 227.

BONCHAMPS.—Est à la tête des rebelles de la Vendée, XVI, 430.—Sa mort, XVIII, 196.

BONCHAMPS (veuve). — Suspension et annulation d'un jugement qui la condamne à mort, XXII, 236, XXIII, 253.

BOND (Olivier), Irlandais.—Est condamné à mort, pétition de la majorité des habitants de Dublin en sa faveur, XXIX, 331.—Son émigration volontaire, 332.—Discours éloquent pour sa défense prononcé par Curran, 340.—Il meurt subitement dans sa prison, 416.—Ouverture de son cadavre, 417.

BONFANTI.—Accusé d'avoir écrit en faveur de l'athéisme, est condamné à un an de détention par le grand duc de Toscane, XXIX, 320.

BONFILS, chef de Chouans.—Est arrêté, XXIX, 267.

BONGARD D'APREMONT (L.-A.-F.), ex-marquis.—Est condamné à mort, XX, 668.

BONGUYOD, député du Jura à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 189, 252.—Il fait casser un marché entre l'administration de l'habillement et le citoyen Gillot, XVII, 92.—Rendre un décret relatif à l'habillement des troupes, 373. — Sa motion sur le commerce, XXII, 92.—Il présente un projet relatif aux procès pour cause de lésion, XXIV, 239.—Ses réflexions contre le divorce, la majorité de 21 ans et l'égalité des partages, XXIV, 488.—Sa motion relative aux livres élémentaires, 666.—Il propose un mode de vente des biens des particuliers pour payer leurs dettes, 681.—Fait rendre un décret relatif à l'impression des campagnes des Français, depuis le 8 septembre 1793, XXV, 79.—Demande la suppression du bulletin de correspondance, XXV, 126.—Discute le projet de constitution, 342.—Propose de supprimer l'arbitrage forcé, 388.—Fait admettre Laforêt comme député de Saint-Domingue, 581.

BONHOMME, curé de Saint-Sauveur.—Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

BONHOMME, général.—Son éloge, XXIX, 841.

BONHOMME DUPIN (P.-J.-B.), membre du parlement de Toulouse.—Est comdamné à mort, XXI, 30.

BONIE (P.), officier de santé.— Est condamné à six ans de gêne, XX, 375.

BONIFACE VIII, pape.—Ses démêlés avec Philippe-le-Bel, *Introd.*, 33.

BONIFACE, concierge du temple.—Est condamné à six mois de détention pour l'évasion de Sidney-Smith, XXIX, 470.

BONIN (F.), imprimeur.—Est condamné à mort, XX, 359.

BONJOUR (madame), receveuse de la loterie.—Cause entre elle et Boistard, V, 665.

BONJOUR, agent du comité de sûreté générale.—Rapporte du Pas-de-Calais les dépouilles des églises XVIII, 639.

BONJOUR, chef du bureau des fonds de la marine.—Dénonce Fleurieu, VIII, 96.—Décret qui le met sous la sauve-garde de la loi, 97.—Approbation de sa dénonciation contre Fleurieu, 203.—Il est adjoint au ministre de la marine, XVI, 217.—Est exclut des Jacobins, XIX, 103.

BONJOUX, officier du 20.e régiment.—Est décrété d'accusation, XI, 35, 40.

BONN.—Confirmation d'un arrêté des administrateurs de cette ville, sur la répartition des contributions exigées du clergé de Cologne, XXV, 1.—On y célèbre la fondation de la république française et l'indépendance cis-rhénane, XXIX, 21.—Acte de souveraineté proclamé par le peuple, 81.

BONNAC-D'USSON (de), évêque d'Agen, député à la Constituante.—Refuse de prêter le serment civil que, VII, 43.

BONNAIRE (M.-C.), femme de Lepelletier.—Est condamnée à mort, XX, 310.

BONNAIRE, député du Cher au Conseil des Cinq-Cents.—Son rapport sur les fêtes décadaires, XXIX, 309.—Il ouvre la discussion sur la fermeture de boutiques le dimanche, 319.—Fait ajourner les amendements qui en ordonnent l'ouverture forcée, et résoudre que les mariages seront célébrés le décadi dans les chefs-lieux de cantons, 325.—Son rapport sur l'exécution du nouveau calendrier, 329.—Il fait exempter du timbre les pétitions au Corps Législatif, 416.—Est élu secrétaire, 449.—Sa motion d'ordre sur l'instruction publique, 477.—Son projet sur la réclamation contre la confiscation des biens de feu Anisson-Duperron, 581, 595 *bis*.—Il propose d'interdire aux étrangers le port de la cocarde nationale, 590, 618 *bis*, 659.—Appuie le projet de la commission relatif aux écoles primaires, 604, 659.—Fait prendre une résolution sur l'organisation de l'armée auxiliaire composée de conscrits, 724.—Combat les propositions de Pétiet sur les moyens de suppléer à l'emprunt de cent millions, 763.—Fait part des mesures prises dans son département pour comprimer les efforts des royalistes et des fanatiques, 787.—Fait résoudre l'organisation de la commission administrative des poids et mesures dans le département de la Seine, 804.

BONNAL, commandant aux Sables-d'Olonne.—Sa lettre relative à la prise de Charette, XXVIII, 251.

BONNAL (de), évêque et député de Clermont à la Constituante. — Proteste contre sa comparution à l'Assemblée, I, 115.—Veut qu'on établisse la constitution sur la religion, 372.—Elu trésorier patriotique, refuse, 533.—Défend la propriété du clergé, II, 83.—Dénonce le *Catéchisme du genre humain*, 134.—S'oppose à l'apposition des scellés sur les chartriers, 184.—Et au projet sur les religieux, 405.—Propose d'écarter la discussion sur l'éligibilité des Juifs, 464.—Fait proroger le délai accordé pour la déclaration des biens du clergé, III, 155.—Son opinion sur le choix des membres du comité des rapports, 187.—Il parle en faveur du régime monastique, 347.—Demande qu'on déclare nationale la religion catholique, 363 ; IV, 103.—Son opinion sur le traitement des moines, III, 650.—Il déclare qu'il ne délibérera pas sur le projet relatif à la suppression des dîmes et au traitement des ministres du culte, IV, 118.—Demande un concile national, 514.—Déclare qu'il ne veut prendre aucune part à la délibération sur la constitution du clergé, 522.—Parle sur cette question, 523.—Renouvelle sa déclaration, 585.—Discute le projet de cérémonial pour la fédération du *14 juillet*, V, 92.—S'oppose à la révocation du décret de prise de corps lancé contre l'abbé Raynal, 401.—Veut parler sur la constitution civile du clergé, VI, 93.—Demande que le clergé puisse s'assembler en concile, 486.—Sa déclaration sur le serment civique et religieux, VII, 20, 21.—Débats sur son serment, 2[illegible].—Il déclare qu'il ne se regardera jamais comme dépossédé de sa place, 30.—Est dénoncé par Biauzat, 422.—Sa correspondance criminelle avec des prêtres fanatiques, XII, 239.—Lettre que lui écrivait Louis XVI, trouvée dans l'armoire de fer, XIV, 660.

BONNARD, ex-commissaire du pouvoir exécutif, —Son arrestation comme prévenu de s'être introduit chez l'envoyé du dey d'Alger, XXIX, 134.—Il réclame en sa faveur le témoignage de plusieurs représentants et directeurs, 602.—Est condamné à mort pour ce délit, 608 *bis*.

BONNARD, aide-de-camp de Cartaux.—Annonce les succès de l'armée des Alpes, XVII, 543.—Devenu général, se distingue à la bataille d'Altenkirchen, XXVIII, 315.—Succède au général Collaud, dans le commandement des départements réunis, XXIX, 542.

BONNAUD, général à l'armée du Nord.—Sa division met l'ennemi en pleine déroute, XX, 519.—Son rapport sur les succès de l'armée, 525.—Eloge de ses talents et de sa bravoure, XXVIII, 382.—Ses succès, 390.—Il prend la ville de Castel, 402.—Se distingue sous les murs de Bréda, XXIII, 120, 122.—Fait son entrée à la Haye, 393.

BONNAVENTURE, député de la Dyle au Conseil des Cinq-Cents. — Réclame, pour les départements réunis, le droit de nommer au tribunal de cassation, XXVIII, 712.—Se plaint de ce que le Directoire ordonne, dans la Belgique, l'exécution de la loi qui exige des ecclésiastiques une déclaration de fidélité, 719.—Propose divers moyens de faire cesser la stagnation des affaires judiciaires, 738.—Combat le projet relatif à la vente des biens nationaux de la Belgique et à la liquidation de ses dettes, 732.—Un autre relatif aux créanciers des émigrés insolvables, XXIX, 246.—Son rapport sur les lois concernant les départements réunis, 249, 250.

BONNAY (marquis de), député de la Nièvre à la Constituante.—Est admis en remplacement de M. de Damas, I, 184.—Demande qu'on choisisse un des projets de déclaration des droits, 349, 353.—Et que la loi ne puisse avoir d'effet rétroactif, 369.—Réclame l'examen des observations du roi sur les arrêtés du 4 août, 492.—Appuie la motion de Mirabeau sur la délivrance des passeports, II, 24.—Son opinion sur la dégradation des forêts, 368.—Il est nommé président, IV, 99.—Evite de rappeler Cazalès à l'ordre, 118.— Répond au discours de Paoli, 188. — Avoue avoir reçu une protestation de Bergasse, contre les assignats, 206.—S'oppose à ce que Virieu quitte le fauteuil et propose la question préalable, 226. — Lit une lettre du même annonçant sa démission de président, 233.—Fait rendre un décret sur l'uniformité des poids et mesures, 323.—Est élu président, V, 48.—Défend le ministre Montmorin à l'occasion de la demande faite par l'Autriche de faire passer ses troupes sur le territoire français, 254.—Son opinion sur le pamphlet de Frondeville, 448.—Il excuse Faucigny, 450, 451. — Présente les gardes-du-corps comme les sauveurs de la famille royale, dans la journée du 6 octobre, VI, 26.—Son discours improvisé en réponse au rapport de Chabroud sur ces gardes, 90.—Il refuse la présidence, 679.—S'élève contre l'appel nominal des ecclésiastiques pour prêter le serment civique, VII, 43.—S'oppose au licenciement des gardes-du-corps, VIII, 752.—Signale leur conduite honorable, 766.—Ecrit que ses principes l'éloignent de l'Assemblée, IX, 39.—Est dénoncé à la Convention comme chef de la ci-devant noblesse émigrée ; paquets cachetés trouvés chez lui, XIV, 362.—Explication à ce sujet, 369.

BONNE. — Extrait de son ouvrage *sur les Poids et Mesures*, VI, 443.

BONNE, menuisier. — Est condamné à mort, XXI, 31.

BONNEAU, ci-devant ministre de France à Varsovie. — Son arrestation, XVI, 129. — Persécutions exercées contre lui, 161.— Adoucissement de sa captivité, 233.

BONNEAU. — Cassation d'un arrêté de Lefiot, qui le condamnait à une amende au profit d'Anne Berger, XXIX, 238.

BONNE-CARRÈRE.—Est nommé ministre de France à Liége, VII, 746. — Critique de la nomination de cet agent, VIII, 68. — Ratification du traité passé par lui avec les princes de Salm-Salm et Lœweinstein-Werthein, XII, 402, 414. — Il est accusé d'être membre du comité autrichien, 581.—Est dénoncé par Ribbes, 583.—Révocation de ses pouvoirs pour les Etats-Unis ; mise des scellés sur ses papiers, XIII, 383. — Son arrestation, XVI, 37.—La nomination de Dumouriez au

ministère est attribuée à ses intrigues, 54. — Il est décrété d'accusation, 80. — Demande à se justifier, 85. — Sa mise en liberté est reprochée au comité de sûreté générale, XVII, 679.

BONNE-ESPÉRANCE. (*Voyez* Cap de Bonne-Espérance.)

BONNEFOI (abbé de), député de Riom à la Constituante. — Vote pour la déclaration des droits présentés par Lafayette, I, 352. — Prête le serment civique, VI, 739.

BONNEFOI, député à la Convention. — Rend compte d'un fait relatif aux détenus de Coulommiers, XXIV, 64.

BONNEFOY (Ch.-A.-F.), commissaire des guerres.—Est condamné à mort, XIX, 128.

BONNEFOY, graveur. — Annonce de sa gravure : *Honni soit qui mal y pense*, XV, 603.

BONNEGENS (de), député de La Rochelle à la Constituante. — Est élu trésorier patriotique, I, 533. — Fait annuler l'échange de la forêt de Brix, VIII, 528.

BONNEMAIN, député de l'Aube à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 212, 253.

BONNEMAIN.—Annonce de son ouvrage intitulé : *Régénération des Colonies*, XIV, 207.—De ses *Instituts républicains*, XV, 188.— Et de son procédé pour hâter les progrès de la végétation, XXIX, 706.

BONNEMAIN.—Rapport sur une machine de guerre de son invention, XVIII, 94.

BONNEMANT, avocat, député d'Arles à la Constituante.—Repousse les calomnies répandues contre le peuple de cette ville, VII, 18. — Sa motion sur ses troubles, IX, 755. — Il inculpe les commissaires civils qui y ont été envoyés, XII, 215. — Sa lettre au président de l'Assemblée Législative, en qualité de député extraordinaire d'Arles, XII, 415.

BONNEMER (Aubin), ancien soldat. — Brise la première porte de la Bastille, I, 185. — Sauve mademoiselle de Monsigny, 187.— Reçoit une couronne civique, III, 343.

BONNEMÈRE, député de Maine-et-Loire à la Législative. — Son rapport sur l'assassinat d'un mari par sa femme, XIII, 215.

BONNÈRE, lieutenant. — Bat les Prussiens à Pont-à-Marque, XVI, 296.

BONNERY-SAINT-VENANT, président de section en vendémiaire. — Est condamné à mort par contumace, XXVI, 321.

BONNES (château de). — Projet de sa démolition, XI, 680.

BONNE-SAVARDIN.—Est arrêté comme agent de la conspiration Maillebois, IV, 339.—S'évade des prisons de l'Abbaye, V, 136. — Est arrêté de nouveau à Châlons-sur-Marne, V, 263.— Instruction du complot de Maillebois, dans lequel il est impliqué, 310.—Analyse du rapport fait contre lui, 402. — Débats sur sa conduite, 426, 430.— Examen de son affaire, 462. — Audition de témoins, 466. — Information contre lui, 670. — Il est décrété de prise de corps, VI, 78.— Son interrogatoire, 136. — Il demande à être jugé, VII, 449.—Est décrété d'accusation, IX, 466.

BONNESOEUR, député de le Manche à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 193, 253.—Membre du Conseil des Anciens, son opinion sur la nomination des juges-de-paix non élus, XXVII, 4.—Il appuie une résolution sur l'embauchage, 60.— Vote pour l'exclusion d'Aymé du Corps Législatif, 182. — Fait annuler l'élection d'un juge-de-paix de Saint-Dyé, 211. — Appuie l'envoi aux départements du discours de Treilhard sur le 21 janvier, 380.—Son opinion sur le mode de radiation des listes d'émigrés, 512.—Il est élu secrétaire, 535.—Combat une résolution concernant les passeports à l'étranger, 630. — Vote l'adoption de celle relative aux biens des parents d'émigrés, XXVIII, 268.—De celle qui établit un sixième tribunal correctionnel à Mortain, 354.-D'un autre contre la citoyenne Fourquevaux, 433. — Fait approuver celle sur les exécuteurs testamentaires, 516.--S'oppose à la mise de Baco et Denoroy en possession des biens qu'ils ont soumissionnés, 517.—Prononce un discours sur les successions, 547, 548. — Fait fixer le tribunal d'appel des tribunaux des îles, lorsque les parties sont sur le continent, 574. — Son rapport concernant les créances sur les biens d'émigrés possédés par indivis entre les particuliers et la république, 646, 648.

BONNET, député de la Haute-Loire à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 190, 252.—En mission dans l'Eure et le Calvados, est rappelé, XVII, 567.—Il est décrété d'accusation, XVIII, 32, 37, 60.—Texte de cet acte, 200, 212, 220.—Il est rappelé dans le sein de la Convention, XXIII, 647. — En mission dans le département de la Loire, annonce la répression d'un mouvement contre-révolutionnaire à Chevrière, XXV, 606. — Y rétablit le calme, 655.

BONNET, général de brigade. — Annonce la marche de l'armée des Pyrénées-Orientales, XX, 248. — Son éloge, XXII, 16. — Il est destitué, XXIX, 155. — Sa réintégration, 224.

BONNET, député de l'Aude à la Convention.—Son vote dans le procès du roi XV, 171, 213, 253. — En mission à l'armée des Pyrénées-Orientales, annonce la défaite des Espagnols à Peyres-Torres, XVII, 735.— Un léger échec, XVIII, 39. — Des succès contre les Espagnols, 71.—Leur retraite, 103.—La prise de Campredon par l'armée française, 118, 119.—Et la levée du camp d'Argèle, 127. — Est rappelé, 335. — Parle sur l'affaire de Carrier, XXII, 580.—Membre du Conseil des Anciens, son opinion sur l'indemnité due aux députés exclus au 22 floréal, XXIX, 284.—Il défend le projet concernant les emprunts faits avec privilége sur les rentes viagères, 356.

BONNET (Charles), physicien génevois. — Lettre à son adresse sur la vertu cicatrisante de l'alkali, II, 393.—Bruit de sa mort, XVI, 621.—Il est nommé professeur à l'école normale, XXII, 463.

BONNET, adjoint à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire de Brest. — Atrocités commises par lui; il est traduit devant le tribunal du district de Brest, XXIV, 623, 627.

BONNET, curé de Villefort, député de Nîmes et Beaucaire à la Constituante. — Est élu évêque de Chartres, VII, 402.

BONNET, député du Calvados à la Convention —Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 215, 254.

BONNET ROUGE (le) ou bonnet de la liberté. — Introduction de son usage, XI, 693. — Il est arboré à Stockholm, XV, 333. — Interdit aux galériens, XVII, 717. — Plaintes contre les femmes révolutionnaires qui veulent en forcer d'autres à le porter; décret à ce sujet, XVIII, 285.—Arrêté de la commune de Paris qui ordonne à tous ses membres de s'en décorer, 358. —Motion de réserver aux autorités le droit de le porter, 497.— Motions diverses aux Jacobins, y relatives, XIX, 11.—Accusations contre les hommes à nouveaux bonnets rouges, 548.

BONNEUIL (Jacques-Louis). — Est condamné à mort, XIX, 231.

BONNEVAL, gendarme. — Se distingue contre les rebelles, XIX, 258.

BONNEVAL, valet de chambre.—Est condamné à mort, XXI, 396.

BONNEVAL, (abbé), député de Paris à la Constituante. — Dénonce le *Journal de Paris*, II, 367.— Demande le rappel à l'ordre de Robespierre, 391.

BONNEVAL (comte de), officier de marine. — Est compromis dans les troubles de Toulon, III, 148, 218. (*Voyez* Albert de Rioms.)

BONNEVAL, officier du régiment de Berry. — Est blessé dans la forêt de Chantilly, VII, 610.

BONNEVAL, député de la Meurthe à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 194, 253.

BONNEVILLE, général à l'armée du Nord.—Remporte un avantage sur les Autrichiens, XVI, 638.

BONNEVILLE (F.), artiste. —Grave le portrait de Charlotte Corday, XVII, 636. — Arrêté qui lui défend de vendre celui de Chaumette, XVIII, 571.—Il est mis en liberté, XXII, 279.

BONNEVILLE (Nicolas), imprimeur du *Cercle social*.—Son ouvrage sur l'*Esprit des Religions*, IX, 92; XIII, 572. — Sortie de Levasseur et de Marat contre lui, XVI, 420.—Annonce de ses poésies, XVIII, 176. —Il porte un toast en l'honneur de Kosciusko, dans un repas en commomération du 10 août, XXIX, 338.

BONNEVILLE. — Commissaire du conseil exécutif à Rouen.—Approbation de sa conduite, XIV, 10.

BONNEVILLE (de), électeur de Paris.—Sa mission relative aux subsistances, I, 593.

BONNEVILLE, déserteur du régiment des chasseurs impériaux russes. — Est massacré par les bataillons français le Mauconseil et le Républicain, XIV, 239.

BONNIER, député de l'Hérault à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 186, 252. — Il est envoyé comme plénipotentiaire à Lille, XXVIII, 814. — Est nommé ministre au congrès de Rastadt, XXIX, 55.—Sa visite à Metternich, 101.—Sa note sur le refus de cession de la rive gauche du Rhin, 150.—Sa réponse relative aux sécularisations, 244, 262.—Autre à note de la députation d'empire du 19 floréal, 298. — Il notifie ses pleins pouvoirs de conclure et signer la paix avec l'empire, 316. — Sa réponse à la dernière note des plénipotentiaires impériaux sur la navigation du Rhin, etc., 320, 347. — Son entretien avec Metternich à Rastadt, 353. — Nouvelle note à la députation d'empire, 401. — Il est élu au Conseil des Anciens par le département de l'Hérault; rayé du tableau comme ne pouvant être à la fois législateur et ministre plénipotentiaire, 623.—Rejet de cette résolution par le Conseil des Anciens, 624 *bis*. — Il déclare qu'il ne partira point de Rastadt, à moins qu'on ne l'y force, ou qu'il n'en ait reçu l'ordre exprès de son gouvernement, 646. — Metternich lui annonce l'ordre de sa cour de ne plus prendre part aux négociations de paix, 649. — Sa note relative à la sûreté des correspondances et du lieu du congrès, 655. — Autre dénonçant une violation du droit des gens et de la foi publique, sur la rive droite du Rhin, 659. — Il se plaint de l'interruption des communications par des patrouilles autrichiennes, et déclare qu'il va se rendre à Strasbourg, où il attendra la reprise des négociations, 661, 663. — Est assassiné par les chasseurs de Szecklers, chargés de l'escorter, 664. — Réflexions à ce sujet, 665. — Lettre que lui avait écrite le colonel Barbaczy, pour qu'il eût à sortir de Rastadt; message et rapport sur son assassinat, 667. —Nouveaux renseignements; demande faite d'adopter ses enfants et sa femme au nom de la république, 669, 670. — Détails sur son convoi à Rastadt, 672. — Garat est nommé pour prononcer son oraison funèbre, 672.—Son éloge par Curée, 674. — Fête funèbre, décrétée à sa mémoire; discours sur sa vie politique et privée, 674, 704. — Décret portant que sa place restera vacante pendant deux ans, et couverte d'un crêpe noir, 705, 719. — Autre portant que son nom sera compris dans les appels nominaux, et déterminant la réponse du président à ces appels, 724. (*Voyez* Rastadt.)

BONNIER, embaucheur. — Est condamné à mort, XVII, 635.

BONNIEU (mademoiselle). — Offre un tableau allégorique représentant la constitution, IX, 160.

BONNISSENT, procureur de Port-Malo. — Est condamné à mort, XXI, 47.

BONNOT (C.), adjudant au 17.e de cavalerie. — Est condamné à mort, XX, 612.

BONOMI. — Est mis en liberté par le tribunal d'inquisition de Gênes, XXII, 677,

BONS AU PORTEUR, — Décret pour leur enregistrement, XVII, 173.— Résolution qui les consacre au paiement d'un semestre de cette année, XXIX, 390. — Arrêté du Directoire sur l'usage qu'en peuvent faire les rentiers dans le paiement de leurs contributions, 597 *bis*. — Fabrication de ceux de 20 et 25 francs, 681.

BONS DU QUART.—Projet et arrêté y relatifs, XXIX, 133, 270.

BONTEMS, Jacobin. — Son discours sur les crimes du gouvernement anglais, XIX, 372.

BONTEMS (P.-A.-J.), marchand. — Est acquitté, XX, 344.

BONTEMS, général. — Se distingue à l'armée du Danube, XXIX, 871, 877.

BONTOUX, député des Hautes-Alpes au Conseil des Cinq-Cents. — Présente un projet sur les appels de jugements de police correctionnelle, XXVII, 338. — Son opinion sur le meilleur mode de distribuer la justice aux armées, 677. — Il se plaint de l'inexécution des lois relatives aux émigrés, XXVIII, 63.—Parle sur la révision des jugements militaires, 104. —Veut que le Directoire soit chargé de traduire Descoutray et Cochard devant leurs juges compétents, 143. — Propose un mode de constater certains décès, 254.— Fait résoudre la survivance en faveur du plus jeune, dans le cas d'impossibilité de constater le prédécès, 315, 319. — Son rapport sur les inhumations, 355. — Il fait abroger plusieurs lois inconstitutionnelles, 689, 699, 700.—Son rapport sur les fugitifs du Haut et Bas-Rhin, 725, 739, 740. — Il fait rayer Bovis et Rémuzat de la liste des déportés du 18 fructidor, 808. —Et rapporter les mesures de police prises à Vendôme, XXIX, 7.— Appuie une dénonciation contre le *Défenseur de la vérité*, 79. — Son opinion sur la répression des brigandages, 117. — Il appuie la révision des jugements rendus en haine de la république, 238. — Son opinion sur l'impôt des billets de spectacle, 251. — Sur les confiscations ordonnées par les commissions militaires, 274. — Sur le jugement à huis-clos du crime de viol, 292.

BONVALET. — Est élu administrateur de la commune de Paris, bureau de la garde nationale, II, 283. — Marat demande un rapport sur son compte, XVI, 13.

BONVALET, artiste. — Fait hommage à la Convention du buste de Marat, XVII, 234.

BONVALET-DESBROSSES. — Son ouvrage sur *les Richesses et les ressources de la France*, VII, 680.

BOOS, capitaine.— Custine demande sa remise au duc de Brunswick, XVI, 375.

BOQUET, veuve Filleul, concierge de la Muette. —Est condamnée à mort, XXI, 404.

BORCK (comte de), général prussien. — Communique au roi de Suède les propositions de paix de Catherine II, IV, 1.

BORDA (Charles), membre de l'Institut national. — Est nommé candidat pour la place vacante au Directoire, XXVIII, 715. — Sa mort, XXIX, 611. — Article nécrologique qui le concerne, 612.

BORDA (J.-F.) — Notice de son *Mémoire sur les fossiles des environs de Dax*, XXIX, 477.

BORDAS, député de la Haute-Vienne à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 209, 253. — Il fait rendre plusieurs décrets de liquidation d'offices, XIX, 259, 272, 275, 280, 294; XX, 242, 635; XXI, 59. — Un autre en faveur de Thion, XIX, 501.—

Supprimer les droits d'état, 512, 518.—Son rapport sur la succession de Rohan-Soubise, XX, 733. — Il est élu secrétaire, XXI, 21.— Fait rendre un décret relatif à la liquidation de la dette publique, 62.— Et accorder des secours aux veuves des officiers municipaux de Maubeuge, 140.—Sa motion pour la liquidation des dettes des émigrés, condamnés ou déportés, 225.—Il fait inscrire au grand-livre cinq cent vingt-six liquidations d'offices, 246.— Son rapport sur les demandes en relevée de déchéance, 765.—Autre concernant les employés des administrations supprimées, 773. — Il fait accorder des secours à la veuve Deville, XXII, 64. — Rendre un décret sur les certificats d'arrérages des rentes sur l'état, 171. — Décréter diverses liquidations, 199.—Son rapport sur la liquidation de la dette des émigrés, 423. — Il rend compte de sa mission à Bordeaux, XXIII, 155.—Et des mesures qu'il y a prises contre les dilapidateurs, 227, 461. — Fait fixer le mode de liquidation des offices dans le Mont-Blanc, XXV, 251.—Discute le projet de constitution, 253, 271. — Fait réunir la liquidation de la liste civile à celle de la dette publique, 431. — Demande la suspension des mises en liberté, XXVI, 138.— Entre au comité de sûreté générale, 158. — Demande la traduction des chouans devant les conseils militaires de Paris, 212. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, présente un projet relatif au traitement du directeur général de la liquidation, XXVII, 439.—Propose des moyens de relever le crédit des assignats, 575.—Et de contraindre les témoins à comparaître devant les jurys, XXVIII, 290, 294. — Parle sur le droit de successibilité des enfants naturels, 327, 522. — Propose de faire liquider toutes les créances d'émigrés par le bureau de liquidation de Paris, 334. — Elu au Conseil des Anciens, vote contre l'annulation des élections, 729. — Demande avec véhémence la déportation des conjurés de fructidor, 811. — S'oppose au rappel dans les colonies des déportés de ces pays, XXIX, 7.— Son rapport à ce sujet, 17.—Il est élu secrétaire, 48.—Combat la résolution sur les domaines congéables, 59. — En fait rejeter une relative aux assassinats d'Auxerre, 109. — S'oppose au rapport des lois contre les parents d'émigrés, 132. — Son opinion sur les émigrés d'Avignon, 132.—Il est élu président, 162.—Célèbre l'entrée des Français dans Rome, 178.—Son discours sur la souveraineté du peuple, 203. — Il combat la résolution sur les élections, 264. — Fait régler le mode de procéder dans les tribunaux en cas de partage, 284. — Défend une résolution sur les créanciers des émigrés, 319. — Et celle relative aux emprunts avec privilége, faits sur les rentes viagères, 346.—Son discours au sujet de l'adresse aux Français, relative à la conscription; il prédit la chute des rois qui attaqueront la république, 419.— Son rapport sur la résolution relative au partage des biens indivis avec la république, 521. — Son discours à l'occasion du renouvellement de la guerre, 540. — Autre sur les victoires de l'armée d'Italie à Rome, 582 *bis*.—Il défend la résolution relative aux prises maritimes, 603 *bis*. —Rappelle que l'hésitation de la victoire n'a été due qu'à la mauvaise administration de quelques membres du Directoire, 720. — Prononce un discours sur la dépravation de l'esprit public par l'ancien Directoire, et veut qu'on lise en entier les adresses envoyées au Conseil, 725. — Demande un rapport sur les renseignements relatifs à la conspiration dénoncée par Courtois, 765. — Est exclu au 19 brumaire, 893.

BORDEAU, femme Basset-Lamarelle. — Est condamnée à mort, XXI, 199.

BORDEAUX. — Réclamations contre l'exil du parlement de cette ville, *Introd.*, 341.—Il est maintenu, 355.—Opposition à l'admission de sa députation noble, I, 91. — Evénements qui y ont eu lieu à la suite du 14 juillet, 236. — Sacrifice fait par le premier président de son parlement, 296. — Adresse de cette ville à l'Assemblée nationale, III, 51. — Troubles y excités contre les Juifs, III, 334.—Election du maire, 403. — Admission à la barre d'une députation de son armée patriotique, 489. — Rapport contre un arrêté de son parlement; décret qui mande à la barre le président et le procureur général, 526. — Formation de sa municipalité, IV, 12.—Improbation du réquisitoire de la chambre des vacations, 76, 204. — Et de la conduite du parlement, 248. — Approbation du zèle de la commune dans l'affaire de Montauban, 407. — Départ de sa garde nationale pour y aller rétablir le calme, 479. — Lettre sur ses propres troubles, V, 330. — Adresse de son commerce en faveur des assignats, 611, 613, 670. — Réflexions sur la fabrication d'espèces de cuivre à la monnaie de cette ville, VI, 151. — Couronne civique décernée à Lafosse, VII, 362. — Circonscription de ses paroisses, 535. — Election de Pacareau à son évêché, 714. — Lettre sur l'opinion de ses habitants relativement aux colonies, VIII, 368, 370, 462.— Satisfaction qu'y produit le décret qui les concerne, 482. — Fermentation causée par la formation d'un club monarchique, 614.— Bonnes dispositions des citoyens à la nouvelle d'une invasion des Espagnols, IX, 86. — Décret qui avance 800,000 livres à la municipalité, 421. — Pétition contre le décret sur les colonies, 548.—Le commerce applaudit à ce décret, X, 7. — Dénonciation des Bordelais contre le défaut d'armes pour les volontaires, 136.—Ils offrent des vaisseaux pour porter des secours à Saint-Domingue, 266, 341.—La municipalité envoie des pièces relatives à cette île, 397, 405.—Lettre de sa société des Amis de la Constitution, contre l'assemblée générale des colonies, 421.—Satisfaction générale à la nouvelle de la guerre, XII, 278. — Demande de fonds par sa municipalité, 295. —Don offert par sa société populaire, 544. — Emeute; massacre de deux prêtres, XIII, 222, 224. — Son club désapprouve l'envoi de l'*Ami du Peuple*, XIV, 373. — Provocation, par plusieurs de ses habitants, d'une imposition extraordinaire sur les riches, XV, 616. — Mouvements populaires dans cette ville, 714. — Elle obtient deux millions de secours, XVI, 3. — Alarmes y conçues sur le bruit de l'expulsion de trois cents membres de la Convention, et de la mort de vingt-deux d'entre eux; serment de les défendre ou de périr sur leurs tombeaux, 387. — Lettre de Pache à la municipalité de cette ville, pour réfuter les calomnies répandues contre Paris, 541. — Elle est accusée par Robespierre, 592. — Envoie une adresse contre le 31 mai, 599.—Modération de ses habitants envers les représentants Ichon et Dartigoyte, 625. — Mathieu et Treilhard y sont arrêtés, XVII, 46.—Indignation du peuple contre la commission populaire, 83. — Imprimés envoyés par elle à Custine, et renvoyés par celui-ci à la Convention, 144. — Acceptation de la constitution de 1793 par la section de la Liberté, 151. — Barère donne lecture d'une lettre de son comité central à Maugeret, commissaire de la Gironde, 184. — Réponse de Houchard à sa société populaire, 186. — Décret qui répute émigrés les citoyens qui n'en sortiraient pas dans trois jours, 292. — Ses autorités correspondent avec Rouyer et Brunel, 306.— Sa municipalité est dénoncée par Barère; mise hors la loi de sa commission populaire, 334. — Situation de cette ville, 384.—Elle demande le rapport du décret précédent, 533.—Persécutions y exercées contre Laïs, 621. — Débats aux Jacobins sur sa commission populaire, 686.—Un de ses bataillons marche contre Toulon, 699.— Baudot l'accuse de protéger les émigrés, et de persécuter les patriotes, 741. — Changements y opérés; adhésion à la révolution du 31 mai, 760.—Détails sur la conduite des députés en mission

dans cette ville, 762. — Lecture de diverses pièces relatives à ses affaires, 763. — Elle fraternise avec la commune de Paris, 769. — Envoie une députation aux Jacobins; discussion sur sa cavalerie; accolade fraternelle donnée par le président à ses députés, XVIII, 2. — Arrêtés pris par Tallien pendant sa mission, 28. — Arrestation des chefs des conspirateurs, 29.—Mesures contre les suspects, 62.— Accueil qu'y reçoivent les envoyés de la commune de Paris, 81, 90.—Lettre sur sa prétendue révolution, 121. — Arrestation de Duchâtel et autres, 126. — Translation à Paris de huit chefs de sa conspiration, 159.—Envoi dans cette ville de commissaires des Jacobins, 163. — Désarmement; commission militaire pour juger les fédéralistes; arrestation de Lavauguyon, 208, 273. — Arrestations et exécutions, 283. — Opérations de Baudot; supplice de plusieurs députés; renvoi, pour y être jugés, de cinq membres de sa commission populaire, 324, 343. — Suicide de Bertoneau, chef de la commission populaire, 393. — Renvoi au tribunal révolutionnaire des membres de cette commission, 447. — Jugement de Biroteau et autres, pour cause de fédéralisme, 449. — Lettre des représentants sur leur mission, 554. — Décret pour la cassation de l'état-major de son armée révolutionnaire, 638. — Marche de la commission militaire; arrestations; fermeture des églises, 641. — Détails et pièces sur l'exécution de Biroteau, 661. — Arrêté relatif à l'assassinat de Tallien, XIX, 17. — Exécutions; arrestations, 215. — Démenti de la nouvelle d'une contre-révolution dans cette ville, 694. — Opérations d'Ysabeau, 702. — La société populaire se plaint des calomnies répandues contre les Bordelais, XX, 22. — Jugements de la commission militaire, XXI, 700. — Une députation demande et obtient le rapport du décret qui déclare cette commune en rébellion, XXII, 387, 411. — Tallien est accusé de s'en être concilié tous les scélérats, 401.—Décret qui casse la commission de révision y établie, 625, 627. — Ses habitants félicitent la Convention, 634.—Motion de comprendre Sers dans le décret qui suspend la mise hors la loi des fonctionnaires de cette commune, 691. — Lettre d'Ysabeau justificative de la création d'une commission de révision, 703. — Décret relatif aux jugements rendus par celle dite populaire, XXIII, 171. — Création d'une autre commission pour rechercher les dilapidateurs, 227.—Notice sur sa situation, 450. — Arrestations ordonnées par Bordas et Treilhard, 461. — Accusations dirigées contre Tallien et Ysabeau, relativement à la conduite qu'ils y ont tenue, XXIV, 84.—Une députation demande les moyens propres à en faire cesser les besoins, 222. — Rétablissement de sa tranquillité, 418; XXV, 533. — Ses négociants demandent la conservation de leurs sucres mis en réquisition, 79. — Ses sections acceptent la constitution, 783. — Résolution pour la vente du château Trompette, XXVII, 55, 60. — Message et résolution sur la nomination de sa municipalité et de ses juges-de-paix, 198, 298, 314.—Autorisation donnée à son bureau central de décerner des mandats d'amener, XXVIII, 268, 269, 270.— Résolution qui affecte une maison nationale à l'établissement d'un hospice des sourds-et-muets, 432.—Elle est approuvée, 445. — Pétition des colons y réfugiés pour leur retour dans les colonies, 500. — Décret relatif à la vente du château Trompette, et à l'érection d'un monument sur ce terrain, 664, 687, 816. — Dénonciation de la détention illégale qui s'y exerce contre les prêtres, 715. — Accusation de Dumolard contre Tallien, pour sa mission dans cette ville; réponse de celui-ci et détails sur ses dernières opérations, 792. — Demande faite par son bureau central de l'autorisation d'imposer ses habitants, XXIX, 67.—Etat d'abandon de ses hospices civils, 71. — Fête y donnée en l'honneur de Thomas Muir, Écossais, 83. — Nouvelle réclamation sur l'état de ses hospices, 117. — Offre particulière de bâtiments pour la descente en Angleterre, 121. — Motion sur sa loterie, 157. — Arrestation des Anglais y résidant, 180.— Jugement de son tribunal correctionnel contre des jeunes gens prévenus de provocations contre le général Lasne, 238. — Arrestation du propriétaire du journal intitulé : *Le Tableau de Bordeaux*, 239. — Levée de 2,500 marins, 249.—Départ de la frégate *la Décade*, emportant les déportés qui se trouvaient à bord de la frégate *la Charente*, 256.—Capture d'un bâtiment portugais entré sous pavillon espagnol, 257. — Ordonnance du jury qui met en liberté Voidet, rédacteur du *Tableau de Bordeaux*, 257. — Motion sur les besoins éprouvés par cette ville, 283. — Observations d'un phénomène, et recherches de Cazaleth à ce sujet, 304. — Arrestation et traduction au fort du Hâ de Cappel, général de la division, 306.— Embargo mis sur tous les vaisseaux américains qui se trouvent dans son port, 317.— Hommage fait par un citoyen de cette ville d'un ouvrage intitulé : *Réfutation du système de la Création*, 328. — Arrivée à Rochefort d'un convoi considérable qui en était parti, 390. — Etablissement de poinçons pour la garantie des matières d'or et d'argent, 470.—Phénomène au-dessus des marais de la Chartreuse, 491. — Ordre donné par le Directoire pour y arrêter Barère, 657. —Trait de courage et d'humanité de deux de ses matelots, 720.—Détails des désordres y causés par les Jacobins, 775, 776. — Lettre de Duplantier à ce sujet, 780.— Il propose des mesures en faveur des marins, 783.— Discours de Barennes sur les troubles de cette ville; mesures proposées par lui, 788.— Th. Dauberval, célèbre danseur, y meurt, 816. (*Voyez* Gironde.)

BORDEAUX (archevêque de). (*Voyez* Champion de Cicé.)

BORDES (Paul-Joseph), député de l'Ariège au Conseil des Cinq-Cents. — Réclame contre le renvoi au Directoire de la pétition de Baby, XXVIII, 263.

BORDIER. — Est accusé de fabrication de faux assignats, VIII, 304. — Récompense accordée à ses dénonciateurs, XVII, 478.

BORDIER, comédien. — Est pendu à Rouen, à la suite d'une émeute, I, 297. — Motion de réhabiliter sa mémoire, XVIII, 483, 503.—Fête en son honneur à Rouen, 545.

BORDIER, tailleur.—Est condamné à mort, XXI, 192.

BOREC, domestique. — Est condamné à mort, XXI, 24.

BOREL, commandant de la garde nationale de Mende.—Excite des troubles dans la Lozère, XI, 732. — Est décrété d'accusation, 764. — Rapport sur son affaire, XII, 540.—Dusaillant est chargé, par les princes émigrés, de le prévenir, XIII, 186.

BOREL, député de l'Oise à la Convention.—Transmet un trait de courage de Pichard, XXIV, 132. — Et une adresse des Lyonnais à la Convention, 140.—Annonce la répression de l'attentat commis dans les prisons de Lyon, 557. — Transmet une adresse de Grenoble contre les anarchistes, 672. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, fait adopter le mode de remplacement des commissaires près le tribunal de police correctionnelle, XXVIII, 3.—Régler la manière de juger les sourds-et-muets, 250. — Son opinion sur l'appel des jugements par défaut, 458.— Il fait adopter un projet sur la conservation des titres et papiers acquis à la république, 458. — Un autre pour rendre l'usufruit aux propriétaires des maisons canoniales, 521. — Un autre concernant les adjudicataires de maisons nationales vendues avec réserve d'usufruit, 587. — Annuler un arrêté du comité de sûreté générale, relatif aux assassinats commis à Auxerre, 777. — Rapporter l'arrêté relatif à un projet

sur l'ostracisme, XXIX, 45.— Combat le projet sur les institutions civiles, 101. — Demande un rapport sur les dons patriotiques, 177. — Combat un projet concernant les cautions des émigrés insolvables, 245, 246. — Critique le rapport sur les opérations de la trésorerie, 267. — Fait prendre une résolution relative à la falsification des rescriptions, 269.— Appuie le nouveau système des poids et mesures, 298.

BOREL, soldat citoyen. — Auteur d'une instruction pour le maniement des armes, VIII, 347.

BOREL, député des Hautes-Alpes à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 211, 253.

BOREL-VERNIÈRES, député de la Haute-Loire au Conseil des Cinq-Cents. — Fait passer à l'ordre du jour sur les propositions du géomètre Aubry, relatives au nouveau système décimal, XXIX, 635. — Demande la question préalable sur le projet concernant les coupables qui dénonceraient leurs complices, 638.

BORELLY. — Annonce de son *Journal d'Agriculture*, XXI, 517.

BORELS, cultivateur. — Est condamné à mort, XXI, 284.

BORGERI (chevalier). — Est admis à l'audience du Directoire cisalpin, en qualité de ministre du roi de Sardaigne, XXIX, 34.— Le général Brune lui adresse la demande des conditions à remplir par son gouvernement, 326.

BORGHÈSE (J.-B., prince de). — Est incarcéré au château Saint-Ange, XXIX, 421.— Se distingue à l'armée de Rome, 577.

BORGHÈSE (fief). — Objets curieux trouvés dans ses fouilles, XII, 565.

BORGHESI-ROMAGNOLI, de Césenne. — Est condamné, à Milan, comme auteur de fausses nouvelles contre-révolutionnaires et royalistes, XXIX, 279.

BORGO, député extraordinaire de la Corse.—Donne des détails sur la situation de cette île, VI, 291.

BORIE, cordonnier.-Est condamné à mort, XXI, 55.

BORIE, notable de la commune de Paris. — Remplace provisoirement Pétion, XXIII, 74.

BORIE, sénéchal de Rennes. — Proteste contre toute atteinte portée aux priviléges de la Bretagne, *Introd.*, 517.

BORIE, député de la Corrèze à la Législative.— Fait décréter l'organisation des bureaux de liquidation; XI, 8.—Amende le projet de décret sur les coupons d'assignats, 255.—Combat une motion relative à la nomination des membres des administrations, 263.—Discute la loi des passeports, 274.—Fait dispenser des intérêts les départements qui rembourseront à leur échéance les sommes prêtées, 592.—Son opinion sur le remplacement des membres des directoires, 608.—Il fait supprimer la caisse des économats, XIII, 569.— Membre de la Convention, fait adopter un décret sur le compte de la commune de Paris relatif aux billets de confiance, XIV, 164.—Un autre sur le mode de reddition des comptes des ministres, 347.—Un autre pour l'apurement de ceux des receveurs des villes, 556.—Et plusieurs autres décrets de comptabilité, 711.—Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 216, 254.—Il rend compte des dispositions prises à l'armée du Rhin où il est en mission, XVII, 468.—Est rappelé, XVIII, 335.—En mission dans le Gard et la Lozère, annonce l'arrestation de complices de Charrier, XXI, 53.—Demande compte de l'exécution de la loi contre les nobles et les prêtres, 799.—Dénonciation contre lui, XXIV, 221, 453, 454, 473.— Il st décrété d'arrestation, 513.—Et d'accusation, 522.—Nouvelle dénonciation de la commune d'Uzès contre lui, 552.—Secours accordés aux victimes du tribunal révolutionnaire créé par lui à Nîmes, XXV, 56.—Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.

BORIE, co-accusé de Bussy.—Décret pour sa mise en liberté, VII, 76.—Autre qui lui accorde une indemnité, 183.

BORIE, journalier. — Est condamné à mort, XXI, 55.

BORIE (baron de), ministre comitial pour l'Autriche à la diète de Ratisbonne.—Propose des mesures concernant les possessions en France des princes allemands, VIII, 699.

BORIEUX. — Présente une pétition sur les honneurs à rendre à Simoneau, XII, 314.

BORJA, amiral espagnol.—Rentrée de sa flotte à Carthagène, XVII, 605.—Et à Cadix, XVIII, 209.

BORMIDA (la), rivière. — Le général Suchet la passe devant dix mille ennemis, XXIX, 783.

BORNE fils, sous-lieutenant.—Est condamné à mort, XXI, 199.

BORNE-D'ALTHIER, ex-colonel du 4.e de dragons.— Est condamné à mort, XXI, 199.

BORNES (Laurent), député de la Haute-Loire au Conseil des Cinq-Cents.—Demande qu'on désigne les députés dont on veut attaquer la nomination, XXVII, 68, 69.—Son rapport sur la police criminelle de Paris, 110, 187.—Il demande le rapport de la loi du 9 floréal, 207.— Propose de prêter serment à la constitution de l'an III, 214. — Parle sur les troubles de Lyon et de Marseille et contre le recours en cassation de jugements de la haute-cour nationale, XXVIII, 374.— Fait un rapport sur le droit de successibilité des ci-devant religieux, 396. — S'élève contre les anarchistes et combat le projet d'amnistie des délits relatifs à la révolution, 419.—Fait un rapport en faveur des héritiers de Victor Saint-Amand, 447, 449. — Combat l'envoi du *Journal tachigraphique* aux administrations, 515.—Accuse les anarchistes de diriger les manœuvres contre-révolutionnaires de la Haute-Loire, 543.—A une altercation avec plusieurs membres, au sujet d'une pétition de Toulouse, relative aux troubles, 576.—Invoque l'appel nominal sur la question tendante à assujétir les électeurs au serment, 622.— Parle avec véhémence contre Barère et vote le rapport des lois inconstitutionnelles, 700.— Expose les dangers de l'ajournement sur l'affaire concernant les agents des colonies, 721, 732.— Veut qu'on admette Salicetti au Corps Législatif, 724.— Trouve inexcusable le silence du Directoire sur les événements de l'Italie et appuie les propositions de Dumolard sur cet objet, 733.—Vote l'adjonction de Pichegru et de Willot à la commission des inspecteurs et dénonce un placard de Lenoir-Laroche, 749.—Applaudit au travail de la commission sur la marche des troupes, 758.—Est déporté au 18 fructidor, 796, 810. —Mesures prises pour l'exécution de ce décret, XXIX, 763.

BORNET aîné, professeur de musique.— Annonce de sa méthode de violon, II, 400.

BORNHEIM, près Bruxelles.—Incendie de ce bourg, défendu par les rebelles, XXIX, 479.

BOROS (de), général de la coalition.—Lève le siége de Cambrai, XVII, 411.

BORY, député suppléant à la Constituante.—Prête serment lors de la fuite du roi, VIII, 737.

BOSC, ci-devant seigneur. — Réclamation de Ruhl pour rendre sa succession à la république, XVII, 59.

BOSC, membre du Corps Législatif batave.—Fait hommage d'une ode *latine*, en l'honneur de Bonaparte, XXIX, 744.

BOSCARY, député de Paris à la Législative.—Annonce les dangers qui menacent sa maison, XI, 204. —Donne sa démission, XII, 600.

BOSCHERON.—Est nommé administrateur du département par le corps électoral de Paris, XXVIII, 657.

BOSNIE (la).—Disposition de son pacha, III, 433. —

Affaire de la délimitation de ses frontières, XIII, 613; XVI, 725.—Dévastation de plus de cinquante de ses villages, par suite de la guerre entre deux pachas, XXVIII, 505.—Cruels ravages occasionnés par la peste, XXIX, 286, 361.

BOSONET (J.-B.), cultivateur. — Est condamné à mort, XX, 360.

BOSQUE, citoyen de Tabago. — Annulation d'un jugement contre lui, VII, 411.—Rejet de sa demande de secours, XII, 308, 313.

BOSQUET, dit Auguste. — Est condamné à mort, XXI, 104.

BOSQUILLON-GENLIS, avocat à Montdidier, y est arrêté, XVII, 474.—Député de l'Oise au Conseil des Anciens, défend la résolution relative aux jugements en dernier ressort, XXIX, 565. — Fait rejeter celle concernant un échange entre la république et la veuve Semonin, 657. — Défend celle relative aux émigrés naufragés à Calais, 793.

BOSSANGE, libraire.—Fait hommage des *Synonymes français*, par l'abbé Roubaud, XXVIII, 43.

BOSSARD, jeune, Vendéen.—Signe l'acte de pacification, XXIII, 687.

BOSSU (P.), chapelier.—Est condamné à mort, XX, 276.

BOSSU, ingénieur des canaux de Paris.—Invente une machine hydraulique, XXIX, 434.

BOSSUT, géomètre.—Participe aux secours accordés aux savants et artistes, XXIII, 130.

BOSTON, en Amérique.—Fête donnée aux officiers de la marine française, dans cette ville, III, 175. — Autre à l'occasion de l'acceptation de la constitution par Louis XVI, XI, 409. — Violent incendie, XXII, 229.—Arrivée d'une escadre française dans ses parages, XXIV, 321.—Célébration des succès de la république française, XXV, 89.—Réponse de Washington aux réclamations de ses habitants contre le traité conclu avec l'Angleterre, XXVI, 441.— Fête donnée au ministre français; toasts portés à cette occasion, XXVIII, 508.—Symptômes alarmants; triomphes des *Adamistes*, XXIX, 224.

BOTAGNE (J.-B.), colonel. — Est condamné à mort, XIX, 149.

BOTAIS (François).—Est condamné à mort, XVII, 598.

BOTANIQUE.—Dissertation sur la plante la *Calonne*, IV, 340.—Annonce de la *Flore des environs de Paris*, V, 419.—Et du *Portefeuille du botaniste*, IX, 640; XXI, 624.—Discours de Boisset sur l'établissement de jardins botaniques, XX, 382.—Rapport de Grégoire et décret qui consacre 150,000 francs à leur entretien, 617.—Découverte d'une plante filamenteuse, XXIX, 177.—Annonce de la *Flore atlantique*, par René Desfontaines, 435. — Description de plantes dont les étamines sont peu apparentes, par Jolyclerc, 675.—Article sur l'ouvrage intitulé : *Du Règne végétal*, par Ventenat, 675.

BOTANY-BAY.—Situation de cette colonie, VI, 757.—Débats au parlement anglais à son sujet, VII, 497. — Voyage dans cette colonie, 634. — Exemple de deux voleurs qui y ont prospéré, XXIX, 78.

BOTENTUIS, capitaine de la première légion de Pont-Levêque.—Résiste aux offres d'un prisonnier anglais, XXV, 4.

BOTEL, curé de Boives.—Détails le concernant, V, 124.

BOTHEREL (R.-J. de), procureur syndic des états de Bretagne.-Proteste contre tous actes contraires aux priviléges de cette province, *Introd.*, 511.—Renvoi de sa protestation au comité des recherches, VIII, 560.

BOTOT.—Annonce de son eau pour les dents, VI, 659; XVIII, 408.

BOTTA (général de).—Est nommé au gouvernement de la Basse-Autriche, V, 617.

BOTTEAUX, agent national dans le département de la Meuse.—Motion contre sa destitution, XXIX, 39.

BOTTEX, curé, député du Bourg-en-Bresse à la Constituante.—Se réunit à l'Assemblée, I, 98.—Prête le serment civique, VI, 738*.

BOTTIN, secrétaire général du département du Bas-Rhin.—Est destitué, XXIX, 627.

BOTTU, rédacteur du journal *le Républicain des Colonies*.—Est dénoncé par Vaublanc, comme auteur d'une pièce infâme jouée au Cap, XXVIII, 738.—Secrétaire de l'ex-ministre Truguet, est rayé avec lui de la liste des émigrés, XXIX, 725.

BOUCHARD, domestique.—Est condamné à mort, XXI, 40.

BOUCHAUD, professeur.—Annonce de son cours sur les devoirs de l'homme et du citoyen, VI, 444.

BOUCHE, avocat, député d'Aix à la Constituante. —Dénonce l'archevêque d'Aix, I, 96.—Vote l'admission de la députation de Saint-Domingue, 104, 118. —Fait ajourner la discussion sur les subsistances, I, 127. — Est élu membre du comité de constitution, 129.—Propose l'établissement de deux comités de finances, 144.—Demande que les séances de l'Assemblée soient quotidiennes, 248, 255.—Réclame le jugement des hommes suspects à la nation, 255.—Sa motion d'un sablier pour fixer la durée des discours, 266.—Il vote contre l'emprunt, 309.—Propose de déclarer qu'aucune société ne peut exister sans religion, 374. — Et que tout agent public doit rendre compte de son administration, 384.—Fait renvoyer après la constitution, la discussion d'articles additionnels à la déclaration des droits, 386. — Propose un article portant que l'état est monarchique, 391, 396.—Annonce, au nom d'une députation de femmes d'artistes, qu'elles offrent leurs bijoux à la patrie, 445. — Sa motion sur l'hérédité de la branche d'Espagne au trône de France, 476.—Il propose de déclarer que le pouvoir législatif appartient à la nation et le pouvoir exécutif au roi, 503.—Signale des altérations dans la promulgation des décrets sur la gabelle et les subsistances, II, 8. —Appuie la conservation du titre souverain du Béarn, 48. — Annonce un plan de municipalités; prend part à la discussion y relative, 60, 232, 246. —Vote la conservation des anciennes provinces, 70.—Demande la suppression de toutes les pensions au dessus de 300 liv., 146. — Réserve aux provinces le droit de donner des instructions à leurs députés, 181.—Réclame pour la nation et contre le pape, le comtat Venaissin et le Comtat d'Avignon; protestations, 181, 370.— Fait excepter de la révision les comptes arrêtés par les cours supérieurs, 495.—Demande le séquestre des biens des bénéficiers absents, III, 52.—Fait excepter de l'exclusion proposée pour les députés les places qui sont une suite de l'avancement, 236. — Et décréter que les délibérations des assemblées administratives seront rédigées et signées conseil tenant, 345.—Amende l'article qui déclare les religieux sécularisés incapables de recueillir aucunes successions, 422.—Demande que les anciens consuls d'Aix continuent leurs fonctions, 577. — Propose de demander au roi l'état de la vaisselle portée à la monnaie, 618.—Vote contre l'affranchissement des lettres adressées aux autorités, 674. — Fait décréter la confection d'un registre destiné à contenir tous les décrets, etc, 681. — Demande l'admission des mères de famille au serment civique, 734.—Réclame contre l'ajournement de l'affaire de la compagnie des Indes, IV, 5.—Son opinion sur la question du privilége de cette compagnie, 22. — Il dénonce un mandement de l'évêque d'Ypres, IV, 173. — Sa motion pour le renouvellement du serment des députés entrant en fonctions, 223. — Son opinion sur

* Le MONITEUR a imprimé Bothin par erreur, c'est Bottex qu'il faut lire.

le serment prêté par Virieu, 226. — Il fait décréter que les juges seront élus par le peuple, 289.—Combat la demande de vingt millions faite par le ministre des finances, 344.—Parle sur les troubles de Perpignan, 476.—Cite un trait héroïque de Chérin, maire d'Aix. 599.—Demande qu'on élève à Louis XVI un buste sur l'autel de la patrie, 628.—Et que le garde des sceaux soit mandé à la barre, 646.—Rend compte des troubles d'Avignon, 671.—Appuie la destruction des emblèmes qui rappellent la servitude, 678.—Fait décréter que les villages auxquels les ci-devant seigneurs avaient donné leurs noms, reprendront celui qu'ils portaient auparavant, 679.—Parle sur le traitement des évêques, 709. — Demande que les députés ne puissent s'absenter pendant le mois de juillet, V, 27. —Discute la rédaction des projets sur l'ordre judiciaire, 51.—Fait rendre un décret relatif à l'expédition et à l'envoi des décrets sanctionnés, 62.—Ses observations sur la motion de Maury de poursuivre Camus au Châtelet, 103.—Il fait renvoyer au comité une lettre par laquelle Talma réclame les droits de citoyen, 109. —Demande la formation d'un comité pour s'occuper des troubles d'Avignon, 160.—Parle sur le traitement du clergé, 220.—Fait rendre un décret relatif à l'impression des procès-verbaux de l'Assemblée, 394.— Annonce que les ennemis se sont montrés sur les rives du Var, 400.—Fait ordonner au garde des sceaux d'expédier les décrets de l'Assemblée, 422.—Réclame l'envoi dans les départements du décret sur la constitution du clergé, 439.—Fait déclarer qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la démission de Mirabeau jeune, 494.—Attaque le titre de propriété des papes au comtat d'Avignon, 504.—Est élu secrétaire, 747.—Appuie la perception en nature des impôts, VI, 67. — Fait décréter que les célibataires seront plus imposés que les autres contribuables, 226.—Parle sur l'organisation des ponts et chaussées, 281, 294.—Demande qu'on exempte de la contribution foncière les terres vagues de Provence, 287.—Dénonce différents arrêts du conseil, 292.—Sa motion relative au collége de l'Oratoire de Salins, 545.—Il fait décréter le rétablissement de la juridiction des prudhommes pêcheurs de Cassis, 590. — Combat le projet de liquidation des offices supprimées, 698. — Parle sur l'emplacement des tribunaux de Paris, VII, 70. — S'oppose à ce qu'on retire la compagnie de Penthièvre d'Avignon, 152. — Fait ajourner la question du traitement des évêques réfractaires, 333. — Combat le projet relatif aux droits d'entrée, 392. — Parle sur la réparation des embouchures du Rhône, 460. —Demande une pension pour Latude, 491.—Sa motion relative aux ecclésiastiques de la maison du roi, 494. —Il réclame l'état de radiation des pensions des émigrés, 515.—S'oppose à la lecture d'une lettre des commissaires de l'assemblée de Saint-Domingue, 555. — Fait rendre un décret pour le remplacement des fonctionnaires absents, 590. — Sa motion sur la loi relative à l'abolition des costumes religieux, 598. — Il accuse le ministre de la marine et le comité qui l'a justifié, 659.—Fait autoriser les agents de change à continuer leurs fonctions sans patentes, 736.—Son opinion sur l'organisation du ministère et la responsabilité des ministres, VIII, 77.—Il propose de déclarer qu'aucun ministre hors de place ne pourra sortir du royaume sans avoir rendu ses comptes, 82. — Demande que Bonjour soit mis sous la protection de la loi, 97. — S'oppose à ce que les nouvelles monnaies conservent l'exergue *sit nomen, etc.*, 99.—Fait part de l'assassinat des patriotes, à l'instigation de l'évêque de Vaison, et conjure l'Assemblée de prononcer sur l'affaire d'Avignon, 190. — Demande que les rivières navigables soient déclarées propriétés nationales, 214. — Fait mettre à l'ordre du jour l'affaire d'Avignon, 219.—Appuie la réclamation de la famille Lowendal, 243. — Explique sa dénonciation contr l'évêque de Vaison, 288. — Fait réformer la rédaction du décret relatif à Avignon, 306. — Demande qu'on admette une députation des hommes de couleur, 398.—Et que le douaire de la reine ne lui soit payé que tant qu'elle résidera en France, 500.—Fait décréter la confection de l'inventaire du garde-meuble, 509.—Annonce une insurrection à Colmar, 528. —Sa motion sur le renouvellement du corps des officiers, 559. — Il somme le président de faire arrêter Menonville, 592.—Fait renvoyer au pouvoir exécutif une dénonciation contre Allain, curé du Morbihan, 606. — Motiver le décret concernant le cardinal de la Rochefoucauld, 709.—Renvoyer au comité des recherches quat re-vingt-sept lettres venant de Jersey, IX, 33. — Destituer Glandevèse et décréter d'arrestation Duboscel, 48. — Rendre un décret sur la forme des lois, 72.—Et décréter un appel nominal pour constater les absents, 95. — Demande la suppression des fonds accordés à la chambre apostolique d'Avignon, 107. — Déclare qu'il est président de la société des Feuillants et non de celle des Jacobins, 182. — Réponse de cette dernière société à sa lettre, 226.—Sa motion contre Condé, 298.—Il propose une nouvelle condition d'éligibilité, 325. — Prend part à la discussion sur la liste civile, 360. — Pense qu'on ne peut priver Girardin des restes de Rousseau, 526. — Combat la motion de Dandré sur la révision, 559. —Demande que Maury dépose ses accusations contre les commissaires envoyés à Avignon, 653. — Fait accorder une indemnité à la garde de prévôté de l'hôtel du roi, X, 1.—Offre à l'Assemblée Législative une traduction de la constitution en patois provençal, 68.

BOUCHE-DE-FER (la). (*Voyez* Sociétés.)

BOUCHEL (Michel-Joseph). — Est condamné à mort, XVIII, 637.

BOUCHER, électeur. — Est l'un des membres du comité permanent, I, 172. — Est chargé des subsistances, 572, 586. — Rend compte de l'arrestation de Saint-Marc, 594.—Est nommé secrétaire de la mairie de Paris, II, 283. — Est condamné à mort, XXI, 508.

BOUCHER, dit *Vive l'Amour*. —Décret pour son prompt jugement par le tribunal des Ardennes, XXIV, 554.

BOUCHER, général.—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XVI, 155.

BOUCHER, journalier.—Est condamné à mort, XXI, 56.

BOUCHER (Luc).—Convaincu d'avoir coupé la tête de Féraud, est condamné à mort, XXIV, 629.

BOUCHER, député d'Eure-et-Loir à la Législative, —Demande des secours pour les inondés de l'Orne, XIII, 188.—Fait autoriser les échangistes de biens domaniaux à faire les coupes de bois, 551.—Et le duc d'Orléans à faire des aliénations de terrains, 702.

BOUCHER, ingénieur.—Amène à Paris les deux éléphants du stathouder, XXIX, 203.

BOUCHER, procureur-général aux îles sous le vent. —Rend compte d'un trait de générosité de Renaudet, XXVII, 322.

BOUCHER, notaire.—Est condamné à mort, XX, 728.

BOUCHER, député de l'Aveyron à la Convention. —Est envoyé dans la Seine-Inférieure pour rechercher les causes de la disette des grains, XVII, 406.

BOUCHER-D'ARGIS, lieutenant particulier au Châtelet de Paris.—Communique à ce tribunal une lettre favorable à Bezenval, II, 333.—Observations sur ses informations relatives aux 5 et 6 octobre, 580.— Invite le peuple au calme durant les procès Bezenval et Favras, III, 112. — Dénonce la feuille de Marat, 166.—Renonce à sa nomination de lieutenant-civil au Châtelet, V, 22.—Son discours à la barre contre la journée du 6 octobre, 333.—Il justifie la conduite du Châtelet dans cette procédure, 399.—Réclame contre

l'insertion de son nom dans la liste du club monarchique, VII, 314.—Son arrestation, XVIII, 17.—Il est condamné à mort, XXI, 395.—Vente de sa bibliothèque, XXVII, 128.

BOUCHER-DUCLOS, employé à l'habillement des troupes.—Est condamné à mort, XXI, 191.

BOUCHER-LARICHARDERIE, ex-juge au tribunal de cassation.—Son ouvrage sur *l'Influence de la révolution sur le caractère français*, XXIX, 289.

BOUCHER-RENÉ.—Est nommé juge-suppléant au tribunal du 17 août, XIII, 460.—Commissaire de la commune, il est chargé de s'informer des motifs de l'arrestation de Garin, XVII, 274.—Est condamné à mort par contumace, XXVI, 258.

BOUCHER de ROCHECHOUART, veuve de Pontville.—Est condamnée à mort, XX, 344.

BOUCHER-SAINT-SAUVEUR, député de Paris à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 164, 200, 253.—Il demande un vote immédiat sur la question du sursis, 238.—Est élu membre du comité de sûreté générale, XVII, 659. — Et secrétaire, XXIII, 32.—Membre du Conseil des Anciens, fait annuler l'élection du président municipal d'Alan (Meurthe), XXVIII, 396.

BOUCHERAIN (Anne-Henriette), veuve de Thibaut, ci-devant baron de Vaxence. — Est condamnée à mort, XIX, 464.

BOUCHEREAU, député de l'Aisne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 211, 253.—Annulation de son arrêté en faveur des agents de l'administration forestière de Noyon, XXVIII, 447.

BOUCHERON.—Est député vers le gouverneur de la Bastille, I, 186, 564.

BOUCHERON (P.-F.), inspecteur de navigation.—Est condamné à mort, XX, 16.

BOUCHES DU-RHONE (département des).—Augmentation du nombre de ses juges, VI, 424.—Décret pour y envoyer des forces et des commissaires, 689.—Ses administrateurs demandent la réunion du Comtat Venaissin à la France, VII, 11.—Lettre du procureur-syndic, annonçant les ravages qui ont été commis dans ce Comtat, VIII, 219.—Opposition de ce département au passage des troupes avignonaises, 309.—Décret d'un fonds de 25,000 livres pour les travaux de sa navigation, 345, 510.—Lettre de ses commissaires y envoyés à la municipalité d'Avignon, et réponse de celle-ci, 377.—Arrêté du département relatif aux troubles d'Arles; mesures prises pour leur répression, IX, 711.—Décret qui les annule, 755.—Improbation de la conduite des électeurs, et décret qui les oblige à la restitution des sommes indûment touchées par eux; dénonciation contre le directoire de ce département à ce sujet, 755; XI, 427.—Il ordonne le désarmement à Arles, 422.—Troubles, 427.—Pièces transmises sur le désarmement à Marseille du régiment d'Ernest, 562.—Attribution des fonctions d'administrateurs aux officiers municipaux d'Arles, 623.—Une députation rend compte de la situation de cette ville et dénonce Folney, 664.— Rapport des commissaires civils y envoyés, 667.—Adresse du département aux citoyens qui sont venus en armes à Aix, 679.—Députation annonçant qu'Arles fait des dispositions de défense, 681.—Plaintes contre les administrateurs, 768.—Ils rendent compte de leur conduite, XII, 18.—Discours du procureur-syndic sur les troubles d'Arles, 27.—Nouvelles accusations contre les administrateurs; ils sont renvoyés à leurs fonctions, 215; XIII, 233.—Décret contre les commissaires de ce département à Avignon, XII, 354.—Son arrêté pour une levée de volontaires; il est annulé, XIII, 302, 309.—Improbation d'un autre de ses arrêtés contre Rebecqui et Bertin, 400.—Adresse de l'assemblée électorale contre Marat et contre les députés qui auront trahi la patrie, XIV, 701.—Autre pour solliciter la mort de Louis XVI, XV, 87.—Décret qui casse les arrêtés pris par les administrateurs contre les députés qui n'ont pas voté cette mort, 768. — Mise à prix de la tête des cinq appelants de ce département, XVI, 272.—Inculpation contre les commissaires y envoyés, 332, 476. — Interrogatoire, par son tribunal criminel, des Bourbons détenus à Marseille, 434.—Rapport des commissaires; ils annoncent que le tribunal populaire de cette ville continue ses fonctions malgré la loi qui le casse, 552.—Les administrateurs refusent d'assister à la réintégration de ce tribunal, 692.—Mise sous la sauve-garde de la loi des citoyens incarcérés dans ce département, 738.—Décret qui y suspend le paiement des fonctionnaires insurgés contre la Convention, XVII, 24.—Granet, l'un de ses administrateurs, annonce qu'il a quitté ses collègues traîtres à la patrie, 152.—Ils font arrêter les commissaires de l'Hérault qui les engageaient à accepter la constitution, 319.—Décret qui établit un corps d'observation dans ce département, 708.—Indemnités accordées aux patriotes, XVIII, 385.—Les administrateurs réclament la vigueur soutenue du gouvernement révolutionnaire, XXI, 707.—Le tribunal criminel et l'administration centrale sont transférés à Aix, XXIII, 303.—Rétablissement de l'ordre, XXIV, 138, 139.—Proclamation des représentants en mission contre les fauteurs de la tyrannie et la tolérance des administrations en faveur des émigrés, 324.—Mesures prises par ces députés, à l'occasion du terrorisme, 335.—Motion d'annuler les certificats de résidence qui y ont été délivrés, XXV, 672, 677.—Attaque contre la conduite de Fréron dans ce département, XXVI, 412.—Rapport y relatif; elle est approuvée par le Directoire, 627.—Dénonciation des élections qui y ont été faites, XXVIII, 43, 47. — Lettre des administrateurs sur sa situation, 192. — Adresse de ses habitants contre les royalistes et les anarchistes, 211.—Annulation de ses élections au 18 fructidor, 796, 810.—Dénonciation contre des juges de son tribunal criminel, XXIX, 67.—Lettre du Directoire sur sa situation, 151.—Motions de Constant et de Gastin, contre les massacres qui y ont été commis et l'impunité accordée aux assassins par les juges, 350.—Pétition contre les nominations de plusieurs juges, 480. — Résolution qui les annulle, 518.—Rapport et discussion à cette occasion 580 *bis*, 595 *bis*, 597 *bis*.—Elle est rejetée par le Conseil des Anciens, 601 *bis*.—Autre rapport, discussion, débats, appel nominal et envoi d'un message relativement à ses élections, 672.—Le commissaire central offre au Directoire d'y opérer une scission et demande quel sera le prix de son dévouement, 672.—Sortie de Natoire (d'Arles), sûr les assassinats qui s'y commettent, 695.—Discussion sur ses doubles élections et la nomination d'Antonelle au Corps Législatif, 727.—Adoption du projet qui la valide, 730.—Rapport au Conseil des Cinq-Cents sur cette résolution; sa discussion; elle est rejetée, 787, 804, 807, 811. (*Voyez* Marseille.)

BOUCHESEICHE, homme de lettres.— Annonce de son *Géographe national*, V, 167; VIII, 8.— Et de sa *Description de la France*, VII, 211.

BOUCHET, fournisseur.—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XVIII, 282.

BOUCHET.—Vente de la forerie de cette commune, XXIII, 134.

BOUCHET, juge au tribunal d'Issengeaux. — Est condamné à mort, XXI, 283.

BOUCHET, secrétaire-général des représentants dans le Midi.—Envoie un précis des événements de Marseille, XVII, 632.

BOUCHET, capitaine.—Trait de courage, lors de l'incendie du bâtiment *le Désiré*, à Brest, XXVI, 105.

BOUCHOTTE, curé.—Est élu évêque de l'Isère, VII, 578.

BOUCHOTTE, procureur du roi, député de Bar-

sur-Seine à la Constituante.—Est nommé adjoint du doyen, I, 49. — Son opinion sur le plan de Necker, relatif à la caisse d'escompte, II, 252. — Il fait renvoyer au comité un plan pour l'établissement d'une caisse territoriale, III, 720. — Combat la motion de déclarer nationale la religion catholique, IV, 109. — Parle sur le projet de la constitution civile du clergé 523. — Amende la motion contre les emblèmes qui rappellent la servitude, 678. — Discute la rédaction des projets sur l'ordre judiciaire, V, 50. — Parle sur les destitutions arbitraires à l'occasion de celle prononcée contre Moreton-Chabrillant, 324. — Son opinion sur la nomination du ministère public, 357. — Il demande que Barmont soit mis provisoirement en liberté, 464.—Fait décréter l'incompatibilité des fonctions municipales avec celles de juge-de-paix, VII, 216. --Annonce de sa brochure sur le *Divorce* 672.--Il parle en faveur des hommes de couleur, VIII, 390.—Son opinion sur le mode d'interrogatoire du roi, 756.—Il appuie le projet de décret contre les émigrés, IX, 83.

BOUCHOTTE, commandant de Cambrai.—Est élu au ministère de la guerre, XVI, 64.—L'accepte, 94.—Annonce le choix qu'il a fait de ses adjoints, 182.—Est accusé d'incapacité, 188. — Décret qui met toute l'artillerie à sa réquisition, 283. — Attaques dirigées contre lui, 475.—Sa démission, 515. — Il est accusé d'ineptie, 588.—Dément le bruit de son arrestation, 591.—Est remplacé par Beauharnais, 643. — Transmet le rapport de Kellermann sur l'attaque des Clavières, 690. — Décret qui lui enjoint de charger un commis de recevoir les secours destinés aux prisonniers de guerre, 714.—Discussion sur le choix de son successeur, 719, 720.—Il transmet une lettre de Brunet sur les succès de l'armée d'Italie, 768.—Compte lui est demandé des destitutions qu'il a faites, XVII, 47.—Il propose de remplacer Custine par Dietmann, 201. — Démarche de la société des Cordeliers en sa faveur; Robespierre fait rapporter le décret qui le destituait, 243. — Fonds mis à sa disposition pour approvisionner les armées, 258.—Décret qui lui demande compte des fonds qu'il a reçus, et de l'état des subsistances de l'armée, 258. — Autre qui met les cloches à sa disposition, 312. — Rossignol lui annonce la défaite des brigands à Doué, 364.—Décret qui lui demande un rapport sur l'approvisionnement des places frontières, 373. — Il est chargé de donner des affûts à la ville de Toul, 373.—Est mandé à la barre, 374.—Gossuin l'accuse d'être un mannequin, 379.—Rapport sur sa conduite, 383. — Il suspend le général Tunck, que les commissaires de la convention réintègrent, 419. — Sa lettre sur cette destitution, 440.—Il annonce la nomination de Gillot au commandement de l'armée du Rhin, 467.—Destitue Simon, ci-devant attaché au frère puîné de Capet, 553.—Mise à sa disposition de fonds pour la fabrication d'armes, 583.—Il transmet plusieurs nominations au commandement des armées, 741. — Annonce que le conseil exécutif a approuvé le choix de Daubigny, 743. — Et que les tribunaux ont reconnu ce dernier innocent, XVIII, 15. — Ses différends avec Laveaux, 67, 83. — Il est dénoncé par Bourdon (de l'Oise) et mandé à la barre, 559, 656. —Transmet le récit de la tentative de l'ennemi pour s'emparer de Bitche, 563.—Rend compte des mesures prises pour l'échange des prisonniers, 595.—Et des fonds qu'il a envoyés à Mayence, 662.—Arrêté du comité de salut public qui le charge de faire visiter les courriers, 702. —Décret qui lui ordonne de présenter le tableau de tous les martyrs de la liberté, XIX, 15. — Il annonce l'évacuation d'Haguenau, 56.—Est accusé de refuser de l'avancement à Beaupuy, Marigny, etc., 68. — Fait l'éloge de Pichegru, 107.—Sommes payées pour lui à Hébert, 151. — Il rend compte des secours accordés aux familles des défenseurs de la patrie, 184, 259.--Est dénoncé de nouveau par Bourdon (de l'Oise), 334. — Compte lui est demandé de la présence des déserteurs autrichiens à Paris, 736.—Décret qui ordonne son jugement, XXII, 720. — Poursuites provoquées contre lui, XXIII, 14, 651. — Rapport demandé sur sa conduite, XXIV, 543.—Il est traduit au tribunal criminel d'Eure-et-Loir, 547.—Compte demandé de l'exécution du décret rendu contre lui, XXV, 333, 348, 784.—Il est dénoncé par la section Lepelletier, XXVI, 23. — Compte demandé de son procès, 54. — Commencement de ce procès, 75.—Motion de l'excepter de la loi relative à la détermination des délits, 212. —Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 346. —Est nommé officier municipal à Metz, XXIX, 223.—Et électeur dans la même commune, 635.

BOUCRESNE, officier,—Sa lettre sur les succès de l'armée de l'Ouest, XXVI, 148.

BOUDER, cultivateur.--Condamné à mort, XXI, 275.

BOUDIER, marchand. — Est condamné à mort, XXI, 320.

BOUDIN. — Annonce de ses réflexions sur le rachat des droits féodaux, IV, 140.

DOUIN. — Est nommé administrateur des postes, XVII, 627.

BOUDIN (Jacques-Antoine), député de l'Indre à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 187, 252.—Il fait rendre un décret sur les faînes des forêts nationales, XXI, 763.— Discute sur des ordres donnés par Carrier, XXII, 568, 569, 570, 573, 604. — Est élu secrétaire, 601.—Sa motion contre les prêtres insermentés, 634.—Il s'élève contre les Jacobins, 667.—Es nommé membre du comité de sûreté générale, 682. — Fait suspendre tous les décrets de mise hors la loi, 692. — Annonce l'arrestation d'un individu excitant au pillage, 744.—Parle sur l'épuration des autorités constituées, XXIII, 61. — Son rapport sur les anciens membres des comités de gouvernement, 221.—Sa motion contre les membres du tribunal révolutionnaire de Brest, 293. — Il annonce l'arrestation, à l'exception de Vadier, des membres des anciens comités, 599, 620. —Invite ses collègues à dénoncer les émigrés rentrés, 700. — Demande la publication des arrestations ordonnées par le comité de sûreté, XXIV, 61.—Dénonce Lecointre, 71. — Son opinion sur le jugement de Barère et de ses co-prévenus, 92.—Il annonce l'arrestation d'Auguis, 118. —Demande celle de Lebon, 124. — Rassure la Convention sur les suites des mouvements de germinal, 135.—Dément le bruit de l'arrestation des patriotes, 142.—Dénonce Montaut, 260.—Demande la suppression du tribunal révolutionnaire, 407.—Attaque une lettre de Toulon sur la rentrée des émigrés, 470.—Son opinion sur la perception de l'impôt en nature, 489, 491, 495.—Il est élu membre du comité de sûreté générale, 618. — Discute le projet de constitution, XXV, 176.—Demande que Lacoste soit traduit au tribunal criminel de Paris, 221. — Ne veut pas que la Convention casse les lois et les applique, 333. — Son opinion sur le mode de réduction aux deux tiers des membres de la Convention, 558. — Sa motion contre les agioteurs, 628.—Il annonce que beaucoup de malveillants sont traduits devant les tribunaux, 695.—Rend compte de divers faits qui se sont passés à Paris, 711. — Dénonce un placard affiché à Beaugency, XXVI, 5. — Parle sur la mise en jugement de Pache et autres, 24.—Sort du comité de sûreté générale, 158. — Annonce l'arrestation d'un conspirateur dans le corps électoral de Paris, 220.—Demande pourquoi on ne lit pas les pièces de la correspondance de Lemaître ou Tallien et Fréron sont inculpés, 301.--Appuie le projet qui a pour but de clore la révolution, et parle en faveur des accusés du 1.er prairial, 346, 348. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, fait une motion sur les finances, 661. — Discute le projet re-

latif à un emprunt forcé, 677, 678.—Appuie la confiscation des biens des embaucheurs, 695.—Fait ordonner la vente du château Trompette à Bordeaux, XXVII, 55. — S'oppose à la résiliation des baux, 110, 175. — Accuse Dumolard d'insulter la république, 193.—Défend la loi du 9 floréal, 205.—Demande des mesures pour engager les réquisitionnaires à rejoindre leurs drapeaux, 323, 324, 326, 333. — S'écrie qu'il est bien aisé d'être indulgents à ceux qui n'ont pas été canonnés le 13 vendémiaire, XXIV, 350. — S'oppose à l'établissement d'une bibliothèque près le Corps Législatif, XXVII, 475, 476.—Combat un message du Directoire contre la suppression de l'agence des poids et mesures, 528.—Propose des moyens de relever le crédit des assignats, 556. — Son opinion sur la clôture de l'emprunt forcé, 653.—Il vote l'adoption des peines proposées contre les prêtres réfractaires, XXVIII, 264. — Combat un projet relatif à la garde du Corps Législatif, 280. — Appuie celui de Dubois-Dubais sur la contribution foncière, 297. — Fait arrêter un message au Directoire sur l'affaire de Mauvoisin fils, 361. — Sa proposition sur l'acquittement de l'emprunt forcé, 368.—Il présente aux opposants à la loi d'amnistie le danger d'une nouvelle Vendée, 414.—S'oppose à l'annulation du jugement rendu contre Viennet-Vaublanc, 419.—Parle sur les biens communaux, 432.—Et sur les forêts nationales, 433.—Donne sa démission, 581.

BOUDON (Julien).—Est condamné à mort comme l'un des assommeurs royaux, XXIX, 296.

BOUESTARD, médecin à Morlaix, député du Finistère à la Législative. — Demande qu'on défende aux tribunes toute marque d'approbation ou d'improbation, XII, 462. — Annonce des assassinats provoqués par des prêtres, 475. — Fait décréter la publicité des séances des administrations, XIII, 19. — Demande l'envoi de commissaires aux frontières, 215.—Et un rapport sur l'ordre des séances, 336.

BOUFFÉ, négociant. —Est l'un des agents des accapareurs, I, 473.

BOUFFLERS (chevalier de), député de Nancy à la Constituante.—S'oppose à la discussion de l'affaire des gardes françaises, I, 111.—Sa motion à ce sujet, 114.—Il contribue à sauver la vie à deux hussards, 175.—Fait déclarer l'Assemblée incompétente sur les affaires d'administration ou de police, 211.—S'oppose au projet de surveiller les correspondances, 229. —Demande le renvoi au roi de l'affaire de Bezenval, 256.—Son rapport sur une plainte du procureur du roi de Falaise, 334. — Sa motion sur l'éligibilité des fils de famille, II, 108. — Son discours comme président de l'académie française, 258.—Autre en réponse à Barthélemy, 394.—Il est nommé secrétaire, III, 49. — Est l'un des fondateurs du club des Impartiaux, 569. — Parle sur le traitement des évêques, IV, 693. — Fait rendre un décret en faveur des auteurs de nouvelles découvertes, VII, 4.—Un autre sur les brevets d'invention, 761; VIII, 7, 10, 407.—Un autre sur les récompenses destinées à l'encouragement des arts, IX, 626, 637. — Fait créer un bureau central de consultation pour les arts et métiers, 790.

BOUFFLERS (Puchot-Desalleurs, femme divorcée de E.) — Est acquittée; restera détenue jusqu'à la paix, XXII, 144.

BOUFFLERS (Camper-Sangeon, veuve de L.-E., ex-comte de).—Est acquitté; restera détenue jusqu'à la paix, XXII, 144.

BOUFFLERS, veuve de l'ex-duc de Biron. — Est condamnée à mort, XXI, 112.

BOUFFLERS, ex-comtesse de Boisgelin.—Est condamnée à mort, XXI, 192.

BOUG (abbé), député suppléant d'Hagueneau à la Constituante. — Demande à être admis en remplacement du cardinal de Rohan, I, 198.

BOUGAINVILLE. — Est nommé commandant de l'escadre de Brest, VI, 239. — Étouffe l'insurrection des équipages de cette escadre, , 462. — Nommé ministre de la marine, refuse, IX, 733. — Motion relative à une lettre écrite par lui à Bertrand, XI, 540. — Bruit de sa nomination pour commander une escadre, XXVIII, 592.—Il est nommé candidat pour une place vacante au Directoire, 715. — Extrait de son mémoire sur les navigations anciennes et modernes, XXIX, 424.

BOUGON, chef de brigade à l'armée d'Italie. — Meurt à l'affaire de Salo, XXVIII, 384.

BOUGON, membre de la commune. — Est condamné à mort, XXI, 560.

BOUGOURT, officier de santé.—Est condamné à mort, XXI, 47.

BOUGRAIN, receveur de l'enregistrement. — Reçoit une pension, XXIX, 132.

BOUILHET, inspecteur général des transports. — Est réintégré dans ses fonctions, XX, 327.

BOUILLARD, libraire. — Est condamné à mort, XXI, 16.

BOUILLÉ (marquis de), commandant à Metz. — Fait relacher François de Neufchâteau et deux autres électeurs de Toul, I, 297, 382. — Est dénoncé comme n'ayant pas prêté le serment militaire, 493. — Son éloge par la municipalité de Metz; il déclare qu'il a entendu prêter serment avec sa troupe; décret pour qu'il lui soit ordonné de le prêter individuellement, II, 40.—Eloge de sa conduite dans un incendie à Metz, III, 511.—Son discours à la garnison de cette ville, IV, 362.—Il y commande des troupes fédérées 530. — Autorise le passage de troupes autrichiennes par le département des Ardennes, V, 238. — Ses dispositions contre les roupes insurgées à Nancy, 315. —Il donne des détails sur cette insurrection, 527. — Sa proclamation aux gardes nationales de cette ville, 538. — Il y rétablit le calme, 544, 555. — Réflexions sur sa conduite, 550; VI, 566, 579, 587. — Décret qui l'approuve, VI, 558.—Il en remercie l'Assemblée, 623. —Notice le concernant, 633. —Il annonce les désordres commis à Béfort, VI, 249.—L'arrestation de Latour, Gremstein et Chalon, et la fuite de deux d'entre eux, 330, 339.—Ses dispositions contre l'exportation des fourrages, 338. — Il justifie les chasseurs de Hainaut, VIII, 701. — Ordres donnés par lui pour protéger la fuite de Louis XVI; propositions de le faire arrêter et destituer, 733, 783. — Il est suspendu et décrété d'arrestation, 734.—Les scellés sont mis chez lui, 750. — Il écrit qu'il a tout ordonné pour la fuite du roi, et menace la France de la coalition de l'Europe, IX, 6.—Son nom est effacé de la liste des candidats pour la place de gouverneur du dauphin, 28. — Lettre que lui écrit Rœderer, 38. — Rapport sur sa conspiration pour enlever le roi et opprimer la liberté de la nation; débats et décret pour sa poursuite, 113, 119, 123, 133, 143.—Il fait arrêter Duveyrier à Luxembourg, 200.—Son voyage à Vienne, 249. — Il prend de l'emploi dans l'armée suédoise, 285.—Détails sur sa conspiration et ses projets, 322. — Paraphrase de sa lettre à l'Assemblée, 433. — Opposition mise à la vente de ses biens, XI, 434. — Il promet aux princes émigrés l'appui du roi de Suède, XII, 58. — Son départ de Stockolm, 329. — Ses menaces, XIII, 529.— Confiscation de ses biens dans les colonies, 535. — Sommes reçues par lui pour la formation du camp de Montmédy, XIV, 400. — Sa correspondance avec le roi sur l'affaire de Nancy, 556.—Explication sur une somme que lui avait envoyée celui-ci, XV, 64.—Il est envoyé à Saint-Domingue, XX, 277.

BOUILLÉ fils, major de hussards.—Poursuites ordonnées contre lui, IX, 116, 136. — Il prend de l'emploi dans l'armée suédoise, 285. — Est tué à l'affaire de Catillon, XX, 268.

BOUILLÉ, officier de santé. — Est condamné à mort, XXI, 40.

BOUILLEROT, député de l'Eure à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 173, 221, 254.

BOUILLON (duc de). — Révocation de l'échange fait par lui des principautés de Sedan et de Raucourt, XX, 330.

BOUILLON (Rose), femme de Julien Henry.—Trait héroïque, XVII, 510.

BOUILLON (principauté de).—Décret relatif à son approvisionnement, V, 366. — Plaintes de ses habitants contre les infractions faites à sa neutralité, XIX, 185. — Décret en faveur des communes qui ont contribué à sauver sa forteresse, XX, 549. — Demande de sa réunion à la France, XXVI, 123. — Décret y relatif, 342.—Approbation de la résolution qui divise son territoire, XXVIII, 445.

BOUILLOTTE, curé, député d'Arnay-le-Duc à la Constituante.—Prête le serment civique, VI, 739.

BOUILLLY, littérateur. — Analyse de sa pièce de *J.-J. Rousseau à ses derniers moments*, VII, 56.—De *la Famille Américaine*, XXVIII, 84.—De *René Descartes*, 451.—De *Léonore* ou *l'Amour conjugal*, XXIX, 196.

BOUIN, juge-de-paix de la Halle aux blés à Paris.—Réclame contre toute distinction entre les Cordeliers et les Jacobins, XIX, 476. — Est élu vice-président de cette dernière société, 671.—Donne des détails sur la conspiration d'Hébert, 727.—Se plaint de l'élargissement des aristocrates et invite les Jacobins à surveiller les groupes, XXI, 667. — Propose une adresse contre l'oppression des patriotes, 722.—Dénonce un libelle intitulé : *Les Jacobins démasqués*, 785. — Demande qu'il soit nommé des défenseurs officieux à Loys; combat les pamphlets dirigés contre les Jacobins, XXII, 197. — Parle sur la pénurie des subsistances, 402.—Se plaint de manœuvres contre Carrier, 430.—De la diffamation des patriotes, 438.—Est arrêté, 535. —Co-accusé de Babeuf, est déclaré contumace, XXVIII, 281, 592.—Débats à son sujet devant la haute-cour de Vendôme, 658. — Il est condamné à la déportation, 717.—Son discours aux Jacobins; il s'étonne qu'on ait provoqué les républicains à se réunir avant de leur avoir donné aucune garantie, XXIX, 759.

BOUJU (madame). — Reçoit une médaille de la commune de Paris, III, 281.

BOULAMA.—Précis sur cette colonie, XXIX, 157.

BOULAND, général.—Se distingue contre les rebelles, XV, 784.—Bat les Vendéens, XVI, 155, 255.—Dénonciation des horreurs commises par lui dans la Vendée, XXV, 517.

BOULANGER, officier.—Remplace Santerre comme commandant de la garde nationale de Paris, XVI, 417. — Réclamations des sections contre sa nomination, 426.—Il donne sa démission, 441.—Nommé général de l'armée révolutionnaire, il demande pour sa promenade une guillotine, XVIII, 83.—Dénonce les aristocrates du Calvados, 98.—Sa motion en faveur du fils de Bordier, 483.—Accusé aux Jacobins, il est défendu par Robespierre, XIX, 166.—Dénonce Ferrières, 489.—Engage Hébert à démasquer les fripons, 630.—Est défendu de nouveau par Robespierre, 721. —DéfendFion, XX, 179.—Est décrété d'arrestation, XXI, 333.—Mis hors la loi, 345.—Et livré à l'exécuteur, 560.

BOULANGER (J.-G. Le), garde-général des bois nationaux.—Est condamné à mort, XX, 744.

BOULANGER (L.-Ch.-Alex.), député de la Seine-Inférieure à la Législative.—Interrompt l'appel nominal; est censuré, XI, 310.—S'oppose à la mise en accusation de de Lessart, 604.—Et à la communication de sa correspondance, 830.—Son opinion sur la déportation des prêtres insermentés, XII, 482.—Il attaque une adresse de Marseille contre la royauté, XIII, 127.—Parle sur l'affaire de Pétion, 147.—S'oppose à l'admission d'une députation de fédérés, 342.

BOULANGER (Nic.-Ant.), littérateur.—Notice sur ses ouvrages, XI, 335.

BOULANGERS.—Défense à leurs garçons de s'enrôler, XIII, 656.—Recensement général des farines qu'ils possèdent, XVI, 719.—Attroupements à leurs portes, XVIII, 287, 293, 569. — Il leur est enjoint de ne fabriquer qu'une espèce de pain, 505. — Plaintes contre l'inexécution des arrêtés qui les concernent, 618.—Arrêté contre leurs garçons, XX, 378. —Décret qui leur déclare applicables les peines contre les agents infidèles de la république, XXIV, 461.—Supplément de solde accordé à ceux des armées, XXVII, 286, 290. (*Voyez* Subsistances.)

BOULARD, notaire et homme de lettres.—Publie un précis sur le droit romain, XV, 178.—Et une traduction de l'*Histoire d'Angleterre*, XXIII, 192.

BOULAY.—Arrêté du tribunal de cette ville contre les sollicitations, XI, 590.

BOULAY (P.-F.), fabricant de bas.—Est acquitté; sera détenu comme suspect, XX, 660.

BOULAY (de la Meurthe), membre du Conseil des Cinq-Cents.—Éloge de son discours sur la liberté des cultes, XXVIII, 739.—Il appuie leur libre exercice, mais veut qu'on exige une déclaration des prêtres, 743.—Vote le rejet du projet y relatif, 743.—Prononce un discours en faveur des sociétés populaires; est adjoint à la commission, 751.—Présente un autre projet à cet égard, 752.—Vote contre celui relatif aux destitutions militaires, 764.—Attaque celui de Thibaudeau, à la suite de son rapport sur la marche des troupes, 291.—Fait un rapport sur le 18 fructidor et propose de déporter les conspirateurs, 808; XXIX, 21. —Combat le projet tendant à autoriser le Directoire à pourvoir au remplacement des administrateurs, XXVIII, 823.—Demande la suspension des séances pendant un jour par décade, XXIX, 6.—Son opinion sur les causes qui ont amené le 18 fructidor, 7, 9, 10, 13.—Il provoque des mesures contre les nobles, 41, 44, 45.—Est élu secrétaire, 47.—Son opinion sur la formation des listes de jurés, 55.—Il refuse au Directoire le droit de destituer les accusateurs publics, 71.—Est élu président, 111.—Appuie la mise en accusation du tribunal de la Dyle, 164.—Son opinion sur le mariage des instituteurs, 200.—Sur une dénonciation contre Dupoy, 207.—Son rapport en faveur de Vasse, 209, 238. — Son opinion sur la révision des jugements rendus en haine de la république, 238.—Il combat un article du projet sur les théâtres, 253.—Son rapport sur les élections de l'Aube, 257.—Son opinion sur le remplacement des juges, 257, 267. — Son rapport en faveur de ceux du tribunal criminel de la Drôme, 269.—Il s'oppose à la nomination par le Directoire des juges du tribunal de cassation, 284.—Son rapport sur l'organisation de ce tribunal, et son projet sur le remplacement de ses membres, 299, 306, 311.—Il demande que le Conseil vaque le sextidi, 303.—S'étonne qu'on écarte sans cesse les bonnes lois, par des propositions incidentes, 308.—Se plaint de ce que l'affermage des salines du Montblanc et de la Meurthe a fait augmenter le prix du sel, 363.—Son projet sur les réclamations des propriétaires des salines de ces départements, 574, 607 *bis*, 608 *bis*, 609.—Il appuie le projet sur les biens communaux, 594.—Opine pour l'examen d'une motion sur les scissions, 595.—Demande l'ajournement d'une proposition tendante à mettre un droit sur les salines, 603 *bis*.—Vote une taxe uniforme et générale sur le sel, 605 *bis*.—Demande l'ordre du jour sur l'affaire du juge-de-paix Vancantfort, 616.—Combat le projet relatif aux coupables qui dénoncent leurs complices, 642, 643.—Et celui sur les écoles primaires, 644, 654.—Vote contre l'admission de Thirion, élu par la Moselle; fait valider les opérations de Jem-

mapes et ajourner Pradier, l'un des députés élus, 682. — Appuie les élections faites par l'assemblée-mère du Gers, 683.—Voit la cause de l'enchaînement de la presse dans les arrestations arbitraires, 688.—Réclame contre l'adoption de la question préalable sur le projet relatif aux transactions entre particuliers, 695 *bis*.—Fait arrêter l'envoi d'un message sur les menaces faites par quelques puissances, et sur les causes de la fermentation et de l'inquiétude qui agitent l'intérieur, 701.—Fait sentir la nécessité de renfermer les pouvoirs du Directoire dans le cercle de la constitution ; rassure ceux qui craignent le retour du régime de 1793, 711.—Accuse Merlin (de Douai) et Réveillère-Lépeaux d'être les auteurs du système funeste qui a mis la république en danger, 715.—Se plaint des arrestations illégales faites depuis quelque temps, 716.—Enonce son opinion sur les cultes ; regarde les prêtres réfractaires, non comme prêtres, mais comme rebelles, 721.—Fait ajouter au serment de fidélité à la république et à la constitution de l'an III, la clause de s'opposer au rétablissement de la royauté et de toute espèce de tyrannie, 755.—Analyse d'une brochure de lui, qui traite de la révolution française comparée à celle d'Angleterre, 758.—Il s'élève contre l'opinion d'Aréna relativement aux ex-directeurs, 777.—Est élu président, 781.—Prononce un discours sur l'anniversaire du 18 fructidor, 803.—Un autre à la cérémonie funèbre en l'honneur du général Joubert. 807.—Demande l'ajournement de la proposition tendante à proclamer la patrie en danger, 808.—La combat, 812.—Réponse de Lamarque aux faits avancés par lui dans cette discussion, 813.—Son discours sur la fête de la république, 821.—Il célèbre les victoires des armées, 843.—Demande une loi sur la formation des listes de jurés, 873.—Invite le Conseil à prendre des mesures provisoires et intermédiaires, 893. — Etablit la nécessité de changer l'organisation des pouvoirs, 897.

BOULAY (de Nantes), impliqué dans la procédure du comité révolutionnaire de cette ville.—Est acquitté, XXII, 759.—Décrété d'arrestation, 782.—Et acquitté de nouveau, XXIII, 74.

BOULAY-PATY, député de la Loire-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents.—Appuie un projet relatif à la prise de bâtiments neutres, XXIX, 272.—Son rapport sur les jurys des conseils de guerre maritimes, 295.—Il fait adopter le projet à la suite, 303.—Et passer à l'ordre du jour sur la pétition des armateurs en course, 309.—Est nommé secrétaire, 320.—Fait prendre une nouvelle résolution sur les jurys maritimes, 350.—Fixer les dépenses de la marine pour l'an VII, 355.—Opine en faveur du projet de Riou, sur les prises maritimes, 364.— Son opinion sur l'impôt du tabac, 379.—Il fait passer à l'ordre du jour sur une proposition de Briot, relative au cas supposé d'une reprise d'hostilités, 398.—Son rapport pour la prohibition des toiles peintes venant de l'étranger, 453.—Il demande le rapport de la loi qui défend d'avoir plus de dix livres de poudre chez soi, 470.—Discute le projet sur la confiscation des biens des déportés, 474.—Est élu secrétaire, 499.—Son rapport, et projet à la suite sur les prises maritimes, 578, 579, 580, 581, 586.—Il fait arrêter un message au Directoire pour réformer les abus dans les dépenses de la marine, 579 *bis*.—Propose la prohibition de toutes toiles de coton venant de l'étranger, 592.—Fait renvoyer à une commission spéciale un message relatif aux prises maritimes, 599.—Arrêter un rapport sur les moyens de créer la caisse des invalides de la marine, 597 *bis*.—Et un autre sur l'administration forestière, 605 *bis*.—Appuie l'envoi d'un message au Directoire sur la législation des prises, 616 *bis*.—Présente un rapport sur la conscription maritime, 627.—Des vues sur le code pénal des marins, 658.— Et une motion sur la cours, 660, 716.—Annonce que les républicains sont assassinés, dans l'Ouest, 695.—S'indigne que l'ex-ministre Schérer nesoit pas en arrestation, 717.—Discute l'organisation de la garde nationale, 751. — Attribue la licence de la presse aux intrigues du cabinet anglais, 755.*—Propose d'astreindre tout ex-ministre à présenter ses comptes, dans le délai de deux mois, 787.—Fait accorder au Directoire la faculté de délivrer 900 congés temporaires, 804.—Appuie la résiliation du bail de la poste aux lettres, 856. — Son opinion sut la force des lettres, 861. — Son rapport sur le matériel de la marine, 868.—Il donne des détails sur l'attaque de Nantes par les Chouans, 869.—Est exclu au 19 brumaire, 893.

BOULEMER,—Échappe à la fureur des brigands, à Machecoul, XVI, 518.

BOULET, procureur de la commune de Sarre-Libre.—Est acquitté, XIX, 596.

BOULEURS.—Les sans-culottes de cette commune félicitent la Convention d'avoir déjoué la conspiration de Danton, XX, 111.

BOULLAINVILLIERS (Bernard, marquis de).—Ses observations sur un article du rapport du comité des pensions qui le concerne, V, 379. —Son arrestation, XVII, 521.

BOULLAND, architecte.—Sa lettre sur des projets d'embellissements et de fêtes à Paris, XXVIII, 418.

BOULLANT. — Dénonciation contre deux juges-de-paix qui l'ont poursuivi, XIII, 123. — Rapport sur son arrestation, 191. — Réclamation y relative, 248. —Compte-rendu de cette affaire, 252. — Il remercie l'Assemblée de son élargissement, et dénonce Duperron, 270. — Orateur d'une députation, propose des mesures contre les accapareurs, XIX, 672.

BOULLÉ (Jean-Pierre), avocat à Pontivy, député du Morbihan à la Constituante. — Son rapport sur l'affaire de Tulle et les troubles de la Corrèze, V, 494.—Il est élu secrétaire, VI, 87.—Réclamations relativement à son vote dans l'appel nominal sur le renvoi des ministres, 219. — Il est l'un des commissaires chargés de recevoir le serment des troupes, VIII, 727. — Rend compte de sa mission dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, 773.—Arrive à Lille, IX, 45. — Est autorisé à accompagner Rochambeau dans le département du Nord, 427.—Rend compte de sa mission, 494, 775.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, fait un rapport sur les moyens de pourvoir à la subsistance des communes, XXVIII, 260.— Vote l'adoption du projet relatif aux domaines congéables, 761. — Demande que Siméon soit rayé de la liste des déportés du 18 fructidor, 809.— Combat l'institution d'une fête annuelle pour cette époque, XXIX, 14.—Son opinion sur la formation des listes des jurés, 55. — Il fait fixer la durée des fonctions des agents des colonies, 69. — Combat le projet sur la durée des fonctions des accusateurs publics, 75, 76. — Fait relever une erreur au procès-verbal concernant les domaines congéables, 95.—Son opinion sur le projet relatif à la police des cultes, 118. — Son rapport sur la motion de suspendre Dupoy, comme parent d'émigré, 205, 207. — Il est élu secrétaire, 207. — Demande la restitution des biens de Rose Lemétayer, 265, 290.

BOULLÉE, architecte et membre de l'Institut national.—Notice nécrologique sur lui, XXIX, 608 *bis*.

BOULLEMY (Jacques-François), ci-devant curé.—Sa condamnation à mort, XVIII, 122.

BOULLET, pensionnée de la nation. — Est condamnée à mort, XXI, 87.

BOULLET, machiniste.—Est acquitté, XVIII, 453.

BOULLONGNE, intendant des finances. — Fait partie des accapareurs, I, 467.

* Cet article a été omis par une erreur d'impression.

BOULOGNE (J.-B.), fermier-général. — Est condamné à mort, XX, 428.

BOULOGNE (évêque de). (*Voyez* Asseline.)

BOULOGNE (le bois de). — Ruamps dit à la Convention qu'il vient d'y voir le royalisme, XXIV, 110. —Course de chevaux, XXIX, 267.

BOULOGNE-SUR-MER. — Le duc d'Orléans est arrêté dans cette ville lors de son passage en Angleterre, II, 67. — Fonds affectés à son port, XIII, 61. — Arrivée de Français porteurs de passeports signés *Chauvelin*, XIV, 452. — On y dénonce la présence de Villedeuil, XV, 567. — Envoi de l'argenterie de cent dix-neuf communes de son district, XIX, 25. — Brûlement de la Vierge-Noire, 113. —La société populaire dénonce Desmagnet et Darthé, XXI, 581. — Autre adresse de cette société et du conseil général contre les Jacobins de Paris, XXI, 789. — Autre, XXII, 14. —Trait d'humanité de plusieurs marins de ce port, XXII, 466.

BOULONGUE, chirurgien de l'armée de Jalès. — Est arrêté et décrété d'accusation, XXIII, 184, 187.

BOULOUVART, négociant, député d'Arles à la Constituante. — S'élève contre les calomnies répandues sur le peuple de cette ville, VII, 18.

BOULTON, Anglais.—Son moulin à monnaie, VII, 232.

BOUNEAU. — Jugement qui le condamne comme usurier, V, 85.

BOUQUET, volontaire. — Annonce que Leveneur a provoqué à la révolte les soldats de l'armée du centre, XIII, 454.

BOUQUET, commissaire des guerres. — Rend compte des noyades ordonnées par Lefèvre, XXII, 226.

BOUQUIER aîné, député de la Dordogne à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 219, 254. — Son plan d'instruction publique, XVIII, 647. — Il le communique aux Jacobins, 651. — Il est adopté, 652, 662; XIX, 6. — Il est élu président des Jacobins, XVIII, 692. — Et secrétaire à la Convention, XIX, 145. —Son rapport sur l'instruction publique, XX, 213. — Analyse de son *opéra du 10 août*, 480. —Son rapport relatif à la restauration des objets d'arts du muséum, XXI, 53.

BOURAND, capitaine de frégate. — Conserve, par sa manœuvre prudente, un convoi destiné pour le Sud, XXIX, 277.

BOURBE (la), maison de détention à Paris. — Arrêté y relatif, XXVI, 338.

BOURBON (duc de). — Son mémoire au roi sur les dangers que court la monarchie, *Introd.*, 497. — Sa lettre au même contre la révolution, IX, 736. — Il arrive à Manheim, XI, 98. — Demande à l'Espagne de pouvoir armer des émigrés sur ses frontières, 557. — Distribue de faux assignats à Luxembourg, XIV, 85. — Retraite de son avant-garde, 177. — Il est blessé à Haguenau, XIX, 9, 10.

BOURBON (la citoyenne), épouse du ci-devant duc de ce nom. — Est constituée en état d'arrestation à Marseille, XVI, 304. — Envoie à la Convention l'état de sa fortune, et en offre une partie aux veuves et enfants des défenseurs de la patrie, XVIII, 463. — Décret ordonnant de lui payer 18,000 livres pour ses besoins, XXIV, 346. — Son départ pour l'Espagne, lieu de sa déportation; somme annuelle de 50,000 fr. qui lui est accordée, XXVIII, 818. (*Voyez* Bourbons.)

BOURBON.—Nommé secrétaire greffier de la commune, abjure son nom, et prend celui de Fleury, XX, 489.

BOURBON-CONTI (prince de). — Sa motion aux notables, et son mémoire au roi sur les dangers de la monarchie, *Introd.*, 410, 497.—Pamphlet contre lui, 597.—Anecdotel e concernant, II, 285.—Il prête son serment civique; est visité par les dames de la halle, IV, 34. — Est compris dans les divers décrets relatifs aux Bourbons restés en France, XVI, 86; XVII, 288. — Expose que sa santé ne lui permet pas d'être transféré à Marseille; demande une ville moins éloignée pour sa détention; observe qu'il a prêté tous les serments exigés par la loi et rempli les devoirs d'un bon citoyen, XVI, 90.—Est constitué en arrestation à Marseille, 304.—Ecrit qu'il vient d'être acquitté, 759.— Demande la permission de se rendre dans un état d'Italie, en paix avec la France, XXI, 435. — Rapport et décret relatif à ses rentiers viagers, 535. — Autre pour qu'il lui soit payé une somme de 2,000 livres, XXIV, 346.—Levée du séquestre apposé sur ses biens, XXVIII, 734, 736.—Son départ pour l'Espagne, lieu de sa déportation; somme annuelle de 15,000 francs qui lui est accordée, 818. — Ordre du jour sur sa demande en main-levée du séquestre de ses biens, XXIX, 100. (*Voyez* Bourbons.)

BOURBON (Stéphanie-Louise, dite Montcairzin, fille du feu prince Conti). — Renvoi aux comités de sa pétition tendante à obtenir les aliments dus par son père ou par son héritier, XXIV, 479. (*Voyez* Bourbons.)

BOURBON-LANCY. — Emeute dans cette ville, IV, 552. — Changement de son nom en celui de Belle-Vue-les-Bains, XV, 690.

BOURBON-PENTHIÈVRE (Louis-Jean-Marie). — Sa mort dans sa terre de Vernon, XV, 634.

BOURBONNAIS (le). — Troubles dans cette province à l'occasion des assemblées primaires et électorales, XV, 520, 539.

BOURBONNE, lieutenant-colonel de gendarmerie nationale, et sa femme. —Sont condamnés à mort, XXI, 275.

BOURBONNE (Haute-Marne).—Incendie dans cette commune, X, 105, 115.

BOURBONS (les).—Annonce d'un ouvrage intitulé : *l'Illustre Destinée des Bourbons*, IV, 209. — Décret pour leur expulsion de France, à l'exception d'Egalité, XIV, 762, 768, 787, 790, 794.—Sa suspension, 796. — Violents débats sur son exécution, 799, 801. — Fox déplore, au parlement, le sort de cette famille, 830. —Proposition de l'expulser, XV, 246, 252. — Rapport invoqué à ce sujet, 500. — Leur bannissement demandé par la société d'Amiens, 788. — Robespierre provoque leur expulsion, 817. — Mesures de sûreté prises contre plusieurs individus de cette famille, XVI, 37, 58, 60, 61.—Décret portant qu'eux, leurs femmes, et leurs enfants seront gardés en otages des commissaires livrés à l'ennemi, 79.—Autre pour leur translation à Marseille; à l'exception de ceux détenus au Temple, 86.—L'opposition du parti de Robespierre à leur bannissement est citée comme source du système de l'appel au peuple, 115. — Marat demande qu'on mette à prix la tête de ceux qui sont en fuite, 121. — Leur translation à Marseille, 123.—Demande de la mise à prix de leur tête, 136, 138, 139, 272, 421. — Annonce de leur détention à Marseille, 304. — Leur interrogatoire, 434. — Détails sur leur voyage, 475.— Lettre de Marat qui renouvelle la proposition de mettre leur tête à prix, XVII, 53.—Décret ordonnant leur déportation et la confiscation de leurs biens, 288. — Proposition aux Jacobins et à la Convention contre plusieurs d'entre eux, XVIII, 506, 512.—Emprunt ouvert pour eux par la princesse d'Orange, XIX, 117.— Mesures invoquées contre les restes et rejetons de cette famille XXI, 799.—Rejet de la motion de mettre en liberté ceux détenus en France, XXIII, 279.—Dubois-Crancé propose le maintien du décret de déportation et de confiscation rendu contre eux, XXIV, 381. — La confiscation est maintenue, 387, 658.—Loi pour leur déportation en exécution des décrets précédents, XXVIII, 796. — (*Voyez* les individus de cette famille à leurs noms, et Princes français émigrés.)

BOURBOTTE, député de l'Yonne à la Convention. —Demande la sentence de mort contre les prisonniers du Temple, XIV, 222.—Pense que l'on doit célébrer,

par une fête publique, l'évacuation du territoire par l'ennemi, 303. — Fait décréter la mention honorable d'une adresse des amis de la république d'Auxerre, 583.—Dénonce Cromat-Dubourg, 602. — Son opinion sur le jugement du roi et de la reine, 670.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 210, 253.—Il demande le rapport du décret rendu contre les auteurs du 2 septembre, 395. — Est chargé de vérifier les faits d'incivisme attribués à la légion germanique, XVI, 320.—Cassation de son arrêté contre la liberté de la presse dans la Vendée, 450, 479. — Il a son cheval tué sous lui, à la prise de Saumur, 632. — Dénonce Duchâtel, 654. — Ecrit qu'il a fait arrêter plusieurs brigands et établi un comité de surveillance contre leurs complices, XVII, 52. — Annonce une victoire complète; tue un brigand de sa main, 168. — Sa lettre sur la situation fâcheuse de la Vendée, 248. — Il dépose les croix de Saint-Louis trouvées sur les rebelles à Angers, 280. — Demande la réintégration de Rossignol, 517.—Annonce que la terreur poursuit les rebelles, 666, 690. — Rend compte de la mort de Chambon et de la dispersion des Vendéens, XVIII, 117, 196.—Est maintenu en mission à l'armée de l'Ouest, 120.—Annonce la défaite des brigands à Laval, 281. —Prend des mesures pour les anéantir, 385, 624.— Annonce la victoire du Mans, 677.—La prise de Noirmoutiers; l'arrestation de plusieurs chefs vendéens, XIX, 175, 193. — Envoie l'argenterie trouvée dans le château de Lescure, 308. — La correspondance et le sceau des brigands; est défendu par Carrier et obtient un congé, 665.—Ecrit que l'armée du Rhin applaudit à la punition des traîtres, XXI, 379.—Mande la prise de Trèves, 482. — Envoie les clefs de Kreutznach, XXII, 292. — Annonce la prise de Bingen, 356. —Et celle du fort de Reinsfeld, 458.—Parle sur l'affaire de Carrier, 583, 587, 592.—Dépose dans le procès du comité révolutionnaire de Nantes, 758, 773.— Demande une explication sur le procès-verbal de la séance du 12 germinal, XXIV, 325. — Et l'arrestation des folliculaires qui ont empoisonné l'esprit public, 507. — Est nommé membre de la commission chargée de casser le comité de sûreté générale, 507, 510.—Encourage la multitude au 1.er prairial, 511.—Est accusé par Delahaye; ordre de l'empêcher de sortir de la salle, 512.—Il est décrété d'arrestation, 513.—Et d'accusation, 522. — Est traduit devant la commission militaire, 561, 563. — Et conduit au lieu désigné pour sa détention, 619. — Faits qui ont motivé l'acte d'accusation dressé contre lui, 668. — Instruction de son procès, 695. — Il est condamné à mort; se suicide et est exécuté, 708; XXV, 26. — Motion en faveur de sa veuve, XXIX, 34. — Il est présenté comme victime de la faction anglaise, 135.

BOURBOULON.—Est dénoncé comme proposant aux percepteurs des contributions un trafic d'agiotage sur les bons, XXIX, 596 *bis*.

BOURBOURG.—Prohibition dans cette ville de tous ustensiles et étoffes fabriqués chez l'étranger, II, 251.

BOURCET (de), lieutenant-général. — Ses mémoires sur la guerre de 1757, XII, 380, 404.

BOURCHET, membre d'un comité révolutionnaire des Ardennes.—Est condamné à mort, XXV, 329.

BOURDEAU, curé. — Est condamné à mort, XXI, 30.

BOURDEILLES, ex-comte, mestre de camp à la suite de la cavalerie. — Est condamné à mort, XXI, 440.

BOURDEILLES, évêque de Soissons.—Rapport sur sa protestation, VI, 481. — Poursuites contre lui, VII, 641.

BOURDEL aîné, grenadier. — Trait de courage, XIX, 593.

BOURDELOIS, veuve Daubigny.—Est condamnée à mort, XXI, 275.

BOURDET (A.), vicaire.—Condamné à mort, XX, 668.

BOURDET (B.-R.), directeur des postes. — Est acquitté, XX, 112.

BOURDET, capitaine de vaisseau. — Commande la flotte partie de Venise, pour s'emparer des forts de Corfou, XXVIII, 761. — Est destitué; sa lettre au ministre de la marine à ce sujet, XXIX, 328. — Détails publiés par lui du combat soutenu par la frégate *La Sensible*, 329.—Autres détails donnés par le général Baraguey d'Hilliers sur la conduite de ce capitaine, 333.—Jugement d'un conseil martial, qui l'acquitte à l'unanimité, 700.

BOURDON, curé d'Evaux, député de Riom, admis comme suppléant de Boyer la à Constituante.—Vote un traitement plus faible pour les jeunes moines non prêtres que pour les autres religieux, III, 650. — Fait passer à l'ordre du jour sur la dénonciation d'une protestation de Bergasse contre les assignats, IV, 206. —Parle sur le plan de la constitution civile du clergé, 578.—Sur la confirmation des évêques, 630.—Et sur la résidence des ecclésiastiques, 685.—Demande un décret pour prévenir les troubles d'Evaux, 700. — Est élu secrétaire, V, 629.—Parle sur le mode de répartition de la contribution foncière, VI, 287. — Prête le serment civique, 739.—Dénonce un écrit contenant le serment de l'évêque de Clermont, VII, 29. — Son opinion sur l'élection du gouverneur du dauphin, VIII, 777.

BOURDON (Léonard), instituteur. — Demande à recueillir dans sa maison le vieillard du Mont-Jura, II, 83. — Annonce de son mémoire sur l'éducation nationale, VIII, 504. — Il est exclus de l'assemblée électorale des Gravilliers, XIII, 706. —Député du Loiret à la Convention, vote la rénovation de tous les administrateurs, XIV, 14. — Explique le non renouvellement de la commune de Paris, 94. —Son opinion sur les communications de Louis XVI avec sa famille, XIV, 754.—Sur le mode de le juger, 835. —Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 191, 252.— Il demande la destitution des chefs et officiers qui ne se rendraient point à leurs postes, 621. — Attentat commis contre lui à Orléans, 732.—Renvoi au tribunal révolutionnaire de ses assassins, 742.—Sa déclaration sur les dangers qu'il a courus, 758.—Legendre s'élève contre son assassinat, XVI, 262.—Ses accusations contre Labourdonnaye, 366, 390.—Réclamation contre le projet supposé d'élargir ses assassins, 424. —Il propose une fédération pour le 10 août, 538. — Vote l'ajournement des projets sur l'expulsion des étrangers, 593. — La traduction de Wimpfen à la barre, 641.—Et un rapport concernant les députés de l'Aisne, XVII, 8.—Ses sœurs demandent à être admises à la barre pour réclamer en faveur de ses assassins, 125.—Il accuse Vernier et Jeannot, son neveu, d'avoir fait l'éloge de ses assassins et de ceux de Marat, 259.—Vote le décret d'accusation contre Rouyer et Brunel, 307.—Engage la Convention à se lever en l'honneur des vétérans invalides, 317. —Inculpe un commissaire d'une assemblée primaire, 332.—Est élu secrétaire, 366.—Son opinion sur l'éducation publique 392.—Il réclame un sursis en faveur de Grémont, 426. —Demande d'un jeune enfant d'être admis parmi ses élèves, 432.—Il propose l'établissement d'une commission centrale de subsistances, 456.—Fait autoriser le ministre de l'intérieur à accorder des secours provisoires, 508.—Demande la formation d'une armée révolutionnaire, 582.—Et l'épuration des comités révolutionnaires, 585.—Annonce l'arrestation du supérieur du séminaire des Irlandais, 593. — Parle en faveur des patriotes étrangers, 599. — Préside la société des Jacobins, 638.—Demande le remplacement des appelants et la formation d'une armée révolution-

naire départementale, 639.—Sa motion contre les réquisitionnaires fugitifs, 651.—Il écrit, en qualité de président des Jacobins, à Rossignol, à qui la société a rendu justice, 679. — Fait rendre un décret relatif aux traits d'héroïsme, 700.—Dénonce Courtois et Saintex, 713. — Sa motion en faveur des détenus, XVIII, 98. — Son opinion sur un arrêté de la Haute-Garonne pour l'échange forcé du numéraire contre des assignats, 151.—Il fait rapporter le décret qui établit des maisons communes d'éducation, 173. —Dépose dans le procès des Girondins, 259.—Propose la suppression des cautionnements en argent, 342.—Parle contre le salaire des prêtres, 366.—Demande qu'on conserve son traitement au curé Parens, 368.—Amende le projet d'érection d'un monument au peuple géant, 371.—Propose de confisquer les biens des individus traduits au tribunal révolutionnaire, 472. — Sa motion contre les administrateurs des monnaies et des domaines nationaux, 484.— Il fait l'éloge de la magnanimité de la section des Tuileries, 503.—Demande la réhabilitation de Bordier, 503. — Sa motion en faveur des indigents, 613, 681. —Autre relative à l'acquittement de cinq Lillois, 630. —Autre en faveur des forçats de Toulon qui ont éteint l'incendie, XIX, 64.—Il fait décréter l'envoi aux armées du recueil des actions historiques, 115. — Invite les Jacobins à réclamer la liberté de Vincent et de Ronsin, 348.—Fait décréter le paiement des instituteurs des petites écoles, 548.—Demande l'épuration de tous les fonctionnaires publics, 734. — Dénonce une lettre de Soleure, à son adresse, XX, 108. —Réclame un trousseau pour les orphelins admis à son école, 526.—Sa motion en faveur des gendarmes de la 33.e division, 622.—Tableau des occupations de ses élèves, 732.—Il est adjoint à Barras pour commander la garde nationale au 9 thermidor, XXI, 340. —Rend compte du siége de la maison commune, 343.—Combat la motion de raser l'Hôtel-de-Ville, 395. — Réclame en faveur des vingt-huit patriotes d'Orléans, 449. — Fait nommer aux Jacobins une commission épuratoire, 489. — Sa motion relative à l'état des prisons, 577.—Il présente le plan de la fête pour la translation de Marat au Panthéon, 722, 744, 777.—Parle aux Jacobins contre les aristocrates et les modérés, XXII, 44.—Se plaint des calomnies dont il est l'objet, 252. — Son opinon sur l'instruction publique, 314. — Il se plaint des dénonciations faites contre les patriotes, 378.—Son opinion sur les femmes employées aux Invalides, 416.—Il vote une pétition à la Convention sur les inculpations dont les Jacobins sont l'objet, 439.—Est traité d'assassin par Legendre, et ne peut obtenir la parole pour lui répliquer, XXIII, 629. — Rectification d'une erreur le concernant, XXIV, 19.—Il est décrété d'arrestation au 12 germinal, 120. — Arrêté par la section des Gravilliers, 125. — Remplacé par Crouzet, à l'école de Liancourt, 130, 132. — Adresse d'Orléans contre lui, 239 — Suppression de son école, 493.—Il est décrété d'accusation, 522.— Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346. — Boissy d'Anglas le qualifie d'assassin révolutionnaire, XXVIII, 748.—Agent du Directoire à Hambourg, il en fait expulser les émigrés, XXIX, 151. —Adresse une pétition aux Cinq-Cents, pour l'inviter à s'occuper d'un plan sur le commerce des grains, 360.

BOURDON (de l'Oise), procureur au parlement de Paris. — Dépose contre le baron de Bezenval au Châtelet, II, 333.—Député à la Convention, fait adopter un décret sur la défense de Louis XVI, XIV, 736. — Défend Westermann, 820. — Demande que les blessés du 10 août soient présents quand le roi comparaîtra, 840. — Provoque en duel son collègue Chambon, XV, 85. — Est rappelé à l'ordre, 86.—Son vote dans le procès du roi, 164, 197, 253. — Il demande qu'on dirige les armées sur la ville de Francfort, et qu'elle soit rasée, 268. — S'oppose au rapport du décret rendu contre Arthur Dillon, 380. — Accuse Brissot de calomnier la Convention, 654. — Valence d'avoir fait manquer l'expédition de Hollande, 681. — Fournier d'avoir voulu tuer Pétion, 694. — Vote l'impression d'une lettre de Pache justifiant les commissaires des sections, XVI, 429.—Demande que Robespierre soit entendu, 492.— Ses menaces contre Isnard, 493.— Il demande le décret d'accusation contre Guadet, 501.— Et l'arrestation de Gardien, 520.—Dénonce la commission des Douze, 521. — Et vote sa suppression, 529, 530. — Apostrophe Guadet, 530.—Fait rappeler les commissaires envoyés à Orléans, 552.— Dit que les preuves d'une conspiration contre-révolutionnaire existent dans les registres du Jura, 572. — Fait une sortie contre le côté droit, 575. — Propose de supprimer les gros assignats, 587. — Demande l'ajournement des mesures proposées par Barère, 595, —Est envoyé à Orléans, 647. — Commissaire près l'armée des Côtes de La Rochelle, annonce la reprise de Châtillon par les rebelles, dénonce Westermann, et provoque une nouvelle organisation de son corps, XVII, 91.— Réintègre Tuncq dans ses fonctions, 419.— Rend compte des motifs de la destitution de Rossignol; son rappel, 500, 157. — Il fait rappeler Gaudin, 642. — Discussion aux Jacobins entre lui et Robespierre sur sa conduite à l'égard de Rossignol, 655, 656. —Brichet demande qu'il soit rayé de la société, 662. —Sa motion contre un conspirateur arrêté à Meaux; il fait décréter que les déportés seront traités comme émigrés, 689. — S'oppose à la nomination de Daubigny comme adjoint au ministre de la guerre, 743. — S'étonne que les rebelles aient pu sortir de Lyon, XVIII, 102. — Fait rendre un décret sur la responsabilité des journalistes, 135. — Dénonce les manœuvres des Girondins pour se faire nommer à la Convention, 176.— Fait rendre un décret sur l'exportation des denrées, 289.—Dénonce la société populaire de Niort, 347. — Combat la motion d'un jury censorial pour les députés, 363. — Justifie le système de la terreur, 396. — Propose de mettre hors la loi le député qui se soustrait au décret d'arrestation, 398.— Signale les calomnies des bureaucrates contre les députés, 402. — Ses attaques contre Grégoire, 434. —Il fait ajourner le rapport sur les députés détenus, 467.— Prononcer la confiscation des biens des accusés qui se feraient tuer, 472.—Présente un projet sur les desséchements, 500. — Demande la réhabilitation de Jourdain, 503. — Sa motion contre les fermiers-généraux, 503. — Il attaque les commis de Bouchotte, 559. — Fait organiser l'administration des douanes, 576. — Demande la suppression des ministres, 591. — Son opinion sur l'échange des prisonniers, 595. — Il s'oppose à ce qu'on retire leurs chevaux aux officiers d'infanterie, 606. — Est élu secrétaire, 613. — Accuse les monts de piété d'usure, 614.—Dénonce Lavallette et Dufraisse, 631.—Et l'état-major de l'armée révolutionnaire de Bordeaux, 638. — Sa motion contre les femmes qui suivent l'armée, 656.—Il dénonce Bouchotte, 656. — Et attaque ses explications relatives à l'échange des prisonniers de Mayence, 662.—Dénonce la *Sentinelle du Nord*, 679. — Demande le rappel des nobles et des prêtres en mission, et leur exclusion du comité de salut public; dénonce Hérault de Séchelles, 688.— Demande la suppression du conseil exécutif, 694. — Dénonce Vincent, 695.—Fait arrêter Ronsin aux Jacobins, XIX, 4.— Presse l'épurement de cette société, 11. — Demande un sursis à l'exécution de Gandon, 22.—Glorifie la Convention d'avoir sauvé la vie à ce dernier, 24.— Est dénoncé par Hébert, 27.— Dénonce Payne, 53.— Demande le maintien de la loi des successions, 65.—S'oppose à l'admission de pétitionnaires de l'as-

semblée électorale de Paris, 104.—Fait traduire Daubigny au tribunal révolutionnaire, 114. — Motion de le chasser des Jacobins, 127. — Il prend part à la discussion sur les objets enfouis, 129.— Se plaint des obstacles qui arrêtent la distribution des secours aux défenseurs de la patrie, 146.—Son opinion sur la mauvaise organisation du ministère, 152, 153.— Appelé à la tribune des Jacobins, il ne paraît pas, 166.— Fabre dément ses relations avec lui, 185. — Proposition de l'exclure des Jacobins, 198. — Il perd la confiance des Cordeliers, 200. — Dénonce Dentzel, 232, 233. — Fait rendre un décret sur l'administration des douanes, 236. — Se plaint de l'exécution de quatre condamnés pendant que la Convention se trouvait sur la place de la Révolution, 273, 284. — Attaque le comité de sûreté générale, 295. — Inculpe Bouchotte, 334. — Fait mander Dalbarade à la barre, 340. — Propose de le décréter d'accusation, 342. — S'oppose à l'élargissement de Ronsin et de Vincent, 377, 378. — Dénonce Mogue, 547. — Et Gaudin, 620. — Est déclaré traître à la patrie par les sociétés des *Droits de l'Homme* et des *Cordeliers*, et désigné comme chef du modérantisme, 629.—Fait rendre un décret pour empêcher la fraude dans l'importation des denrées, 652. — Renvoyer Javoques devant le comité de salut public, 699.— Sa motion contre les autorités constituées de Paris, 730. — Ses inculpations contre Bouchotte, 736. — Il s'oppose à l'admission d'une députation de la commune de Paris, XX, 3. — Dénonce Héron, 6.—Fait rendre un décret en faveur de la deuxième section de Marseille, 142. — Dénonce une lettre anonyme qu'il a reçue, 166. — Demande au décret contre les ex-nobles une exception pour les membres de la Convention, 225. — Fait décréter que l'armée des Ardennes a bien mérité de la patrie, 367. — Combat les mesures tendant à accélérer la marche du tribunal révolutionnaire, 698. — Fait interpréter le droit conféré aux comités de sûreté et de salut public de traduire à ce tribunal, 699.— Répond aux inculpations de Couthon; débats entre lui et Robespierre, 716. — Il s'oppose à l'impression du discours de ce dernier au 8 thermidor, XXI, 329. — Dénonce une ligue formée entre la commune et les Jacobins, 338. — Est adjoint à Barras pour commander la garde nationale, 340.— Demande l'ajournement de l'organisation des comités, 363. — Dénonce Lebon comme ayant servi de bourreau à Robespierre, 376.— Fait décréter Héron d'arrestation, 377.— Demande la liberté des détenus non compris dans la loi des suspects, 402. — Fait décréter que les jurés prononceront sur la question intentionnelle, 448. — Appuie le projet de Cambon sur l'organisation des comités, 475. — Son opinion sur la réincarcération des détenus élargis, 488.—Il fait mettre en liberté les frères de Cécile Renault, 525. — Propose de supprimer la rétribution accordée à ceux qui suivent les assemblées de sections, etc., etc., 555. — Demande qu'on ne puisse dénoncer un député à la barre, 589, 590, 592.—Annonce que les sections ont senti le piége qu'on leur tendait, et demande une loi sur la police de Paris, 610. — Combat la dénonciation de Lecointre contre plusieurs députés, 631, 632, 633, 634, 636, 638, 641. — Se plaint de la mise en liberté de Tilly et autres, 646.—Entre au comité de sûreté générale, 656. — Parle sur l'organisation des comités, 657, 658. — Combat la motion de Fayau sur les biens nationaux, 751.—Son opinion sur les réquisitions, 763.—Ses explications sur le mouvement royaliste du Palais-Royal. XXII, 7.—Il demande que la Convention se défasse de la manie des processions, 84. — Fait rendre un décret sur les détentions jusqu'à la paix, 128. — Rend compte des mesures prises contre les anciens comités révolutionnaires, 138. — Demande des mesures propres à comprimer le crime, l'intrigue et le brigandage, 154.—Appuie la motion d'épurer les Jacobins, 157. — S'oppose à la création d'un conseil du commerce, 167.—Demande la confiscation des biens des pères et mères des émigrés, 180.—Propose diverses mesures contre les conspirateurs, 201. — Signale les projets de la faction de l'étranger contre la possession de la Belgique, 243.—Son opinion sur la police des sociétés populaires, 258.—Il discute le projet sur la garantie des représentants, 365.—Invite la Convention à suivre sa marche, 433, 434. — S'oppose à ce qu'un député ne puisse être membre d'une société politique, 441.—Annonce un prochain rapport sur Carrier, 455.—Fait mettre les colons en liberté, 456. — S'oppose à la levée du séquestre mis sur les biens des étrangers, 465.—Discute sur des ordres donnés par Carrier, 569, 570, 572, 574, 578, 579, 580, 584, 585, 587.—Appuie une demande relative à l'établissement d'une fabrique de mousseline, 616.—Son opinion sur l'envoi de députés en mission, 619, 620.—Il improuve un écrit de Gouly sur les colonies, 626, 627.— Attaque la commission de révision créée à Bordeaux par Ysabeau, 627.—Inculpe les commissions exécutives, 659.—Fait rapporter la loi du 27 germinal contre les ex-nobles, 599, 700.— Appuie une motion d'amnistie, 700.—S'oppose à la suppression des comités révolutionnaires, 706, 707.—Combat les réclamations de la citoyenne Montansier, 747.—Demande l'expulsion de Doulcet, 771.—Fait décréter le renouvellement du tribunal révolutionnaire, 782.—Envoyer à la commission des dénonciations contre des députés, XXIII, 16.—Vote la suppression du maximum, 47.—Demande l'ordre du jour sur les accusations de Clauzel contre Duhem, 69.—Déclare qu'il ne mettra jamais d'autre limite à l'autorité d'un roi que le poignard, 79.— Sa réponse au *Spectateur français*, 82.—Son opinion sur la levée du séquestre mis sur les biens étrangers, 90.—Il regarde les lois existantes comme suffisantes pour expulser les suspects de Paris, 104. — Son opinion sur les excès reprochés à Maignet, 156.—Sa motion en faveur des émigrés des départements du Rhin, 168, 180.—Il demande à faire connaître les crimes de Rossignol, 192.—Ses accusations contre Chasles, 211. —Il fait rejeter la motion de rapporter la loi sur le traitement des députés, 213.—Son opinion sur la célébration du 21 janvier, 219. — Sur la guerre de la Vendée, 232.—Sa motion en faveur des condamnés à mort non exécutés, 253.—Il s'écrie qu'il n'y a pas de crimes utiles, 280.—Fait traduire Lacroix au tribunal criminel, 286.—Sa motion en faveur des veuves et des enfants des condamnés, 294. — Il félicite Boissy de son discours sur les relations extérieures de la France, 343. — Entre au comité de sûreté générale, 383.—Fait casser un arrêté relatif aux cartes de sûreté, 385.—Ajourner la ratification du traité de paix avec la Toscane, 431.—S'oppose à l'expulsion de Paris des fonctionnaires destitués depuis le 9 thermidor, 470. — Demande qu'on s'occupe des finances trois jours par décade, 477.—Fait l'éloge du désintéressement de Montmayou, 501. — S'élève contre les membres des anciens comités révolutionnaires, 511. —Est élu président, 515.—Envoyé à Saint-Domingue, 535.—Attribue les troubles de Paris au peuple de Robespierre, 579.—Provoque des poursuites contre Pache et Bouchotte, 651.—Défend le décret qui rappelle les députés mis hors la loi, 654. — Déclare la guerre aux royalistes et aux terroristes, 667. — Discute les attributions politiques du comité de salut public, 674, 676, 683, 715. — Son opinion sur la restitution des biens des condamnés, 717; XXIV, 28.—Il demande l'impression d'un rapport de Boissy sur les subsistances XXIII, 718.—Dénonce une pétition contre les chouans, XXIV, 29. — Fait renvoyer au comité une motion, en faveur de la mère de Girey-Dupré, 29.—Demande qu'on entende la justification des députés inculpés,

48, 90. — Somme Lecointre de produire les pièces qu'il a contre Louvet, 71.—Cite des faits à la décharge de Carnot, 74.—S'oppose à ce que des pétitionnaires répondent au président, 106.—Propose d'imprimer la liste des détenus, 107, 108.—Appuie une pétition de la section de l'Unité, 111. — Propose une adresse au peuple sur les subsistances, 115.—Fait décréter l'arrestation de Chasles, Choudieu et Foussedoire, 118. —Nommer Pichegru commandant de la force armée de Paris; lui est adjoint, 119.—Appuie la translation à Ham des députés arrêtés, 121.—S'oppose à l'arrestation de tous les membres des anciens comités de gouvernement, 122. — Complot pour l'assassiner; il fait décréter Duhem d'arrestation, 124.—Ajourner celle de Lebon, 124. — Décréter la permanence de l'Assemblée, 135.—Demande le maintien d'une force suffisante pour réprimer les factieux, 135. — Invite Cambon à quitter le comité des finances, 141, 142. —Déclare que les mouvements de germinal correspondaient avec les *hommes de sang des prisons*, 142. — Demande l'arrestation des députés dénoncés dans le rapport sur ces mouvements, 152. — Déclare que tout était préparé pour une contre-révolution, 155. —S'oppose à la déportation de Lebon, 155.—Rend compte de son arrestation par le peuple, 175.—Demande la cassation du jugement rendu contre Dechézeau, 254.—Dénonce Montaut, 260. — Fait renvoyer devant le tribunal d'Angers les membres acquittés du comité révolutionnaire de Nantes, 285.—Son opinion sur la perception de l'impôt en nature, 406, 490. — Il reproche à Raffron de proposer la banqueroute, 408, 415.—Présente des vues pour la restauration des finances, 439, 444, 456.—Invite ses collègues à déposer au comité de sûreté des faits relatifs à la rentrée des émigrés, 470.—S'oppose à la démonétisation des assignats à face, 476. — Son opinion sur le retirement volontaire des assignats en soumissionnant des biens nationaux au triple de leur évaluation, 482, 484.—Il voit dans la révolte de prairial la répétition du 12 germinal, 498, 499.—Désigne Peyssard comme l'assassin de Féraud, 512.—Parle en faveur de Prieur et dénonce Goujon, 512. — Défend Robert-Lindet, 515. — Fait décréter un recencement général des grains, 515. — Demande la mise hors la loi du rassemblement s'intitulant: *Convention nationale*, 517, 518.—Fait l'éloge de Dubois-Crancé, 521.—Demande un rapport sur Rhul, 522.—Fait rapporter le décret qui déclarait l'argent marchandise, 523.—Cite un fait à la charge de Prieur (de la Marne), 523.—S'oppose à l'admission de pétitionnaires de la section des Quinze-Vingts, 538.—Sa motion relative au jugement des représentants qui ont pris part à la révolte de prairial, 543. —Il demande un rapport sur Pache, Bouchotte et autres, 543.—Dénonce Panis et Santerre, 560, 562.—Demande la mise hors la loi de Charbonnier, 561.—Son opinion sur l'admission des assignats à face en paiement des biens nationaux, 564.—Il s'oppose à la traduction de Romme et de ses complices au tribunal criminel de la Seine, 585, 586.—Son opinion sur les cédules hypothécaires, 622, — Il regarde comme urgente la vente des biens des émigrés, et s'oppose à toute nouvelle radiation, XXV, 622.— Appuie le projet d'organisation des assemblées électorales, 636. —Et celui présenté en faveur de Montesquiou, 663. —S'oppose à la division du ministère de l'intérieur, 772. — Sa mission dans le département d'Eure-et-Loir, 792. — Il parle sur la mise en jugement de Pache et autres, XXVI, 24.—Lettre relative à sa mission, 103.—Il en rend compte, 319.—Accuse Rossignol et Daubigny, et s'oppose à leur mise en liberté, 331, 332.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, fait une motion sur le discrédit des assignats et sur les manœuvres de l'agiotage, 351.—Son opinion sur l'exclusion d'Aymé du Corps Législatif, XXVII, 70. — Altercation entre ce dernier et lui, 114.—Il défend la loi du 9 floréal an III, 197.—Son opinion sur le traitement des greffiers des tribunaux criminels, 245. — Il demande l'ajournement de la suspension de Polissart, 276. — S'oppose à la suppression de l'agence des poids et mesures, 447.—Son opinion sur une demande de fonds pour le ministère de l'intérieur, 462.—Sur le mode de jugement des prises maritimes, 502.—Il propose des moyens de relever le crédit des assignats, 645, 646.—Son opinion sur la création de mandats territoriaux, 674.—Il discute la question de la liberté de la presse, 696.—Parle en faveur du projet de Dubois-Dubais sur la *contribution foncière*, XXVIII, 297, 299, 300. —Sur le droit de successibilité des enfants naturels, 327.—Vote contre le remboursement des capitaux des rentes foncières, 334.—Entreprend de justifier le bureau central de Paris, 337.—S'oppose à la publicité des débats sur les finances, 361.—Parle sur les troubles de Lyon et de Marseille, 374.—Est élu secrétaire, 398.—Son rapport sur la formation d'une caisse d'échange des mandats contre du numéraire, 408. — Il parle sur le paiement du dernier quart des biens nationaux, 421.—Appuie le message du Directoire sur la police de Vendôme, 426. — Interpelle Lemérer, 429.—Appuie l'autorisation demandée par le Directoire de faire des visites domiciliaires à Paris, 430.—. Annonce une pétition des détenus du Temple, 437.— Vote pour que les conseils militaires puissent diminuer ou commuer les peines portées par les lois, 439.— Fait renvoyer au Directoire les réclamations de Duback et Sabathier, contre un arrêté du comité de législation, 451. — Demande que les acquéreurs de domaines nationaux puissent se libérer en mandats au cours ou en numéraire; son opinion sur le partage des biens indivis, 451.—Il parle contre Louise Despagne, dont les biens étaient soumissionnés, 455. — Combat le projet de mettre 50,000 francs à la disposition de l'archiviste du Corps Législatif, 464.—Son opinion sur le recouvrement du milliard affecté au service de l'armée et sur la continuation de la prohibition des marchandises anglaises, 467.—Il vote l'augmentation du port des journaux, 477.—Accuse Santhonax de l'état malheureux de Saint-Domingue, 481. —Combat le projet relatif à l'usufruit des biens d'émigrés, 499.—Parle sur la pétition des colons, 501. —Contre l'exportation en Hollande des bois de construction de la Belgique, 514. — Sur la fixation du nombre des députés à élire par les colonies, 516. — Demande des renseignements sur les massacres qui y ont eu lieu, 520.—Fait rapporter la loi qui permettait l'exportation des poils de lièvres et de lapins, 531.—Se plaint de l'envoi de Santhonax dans les colonies, 535.—S'oppose au rapport de l'arrêté qui appelle à la barre le juge-de-paix Monnier, 577.—Fait renvoyer au Directoire une proposition en faveur des colons malheureux, 579. — S'oppose à la vente en inscriptions des maisons situées entre le Louvre et la place de la Concorde, 621.—Combat le projet relatif au serment des électeurs, 623.—Demande communication des procès-verbaux des assemblées primaires de Rennes, 646.—Déclare que la discussion sur les colonies dévoilera bien des infamies, 713.—Développe la nécessité d'un mode général d'exercer la responsabilité constitutionnelle dans ces contrées, 719. — Son discours contre la dépêche de Raymond, agent à Saint-Domingue, 720.—Il vote l'admission de Salicetti au Corps Législatif, 724.—Ses réflexions sur les dépêches des agents dans les colonies, 725. — Il propose d'autoriser le Directoire à y envoyer trois nouveaux agents, 728, 732. — Vote pour le projet de Gilbert-Desmolières sur la surveillance de la trésorerie, 731. —Fait résoudre que les colons réfugiés seront renvoyés dans les colonies aux frais de la république, 744.—Dénonce l'insulte faite par des militaires à des

citoyens à raison de leur costume, 770.—Est arrêté au 18 fructidor, 793.—Est déporté, 796, 810.—Adresse différents reproches au Directoire, à l'occasion de son message sur la pénurie du trésor public, 773.—Est embarqué à Rochefort, XXIX, 15.—Meurt à Sinnamari, 724.

BOURDON, député de Caux à la Constituante.—Certifie l'existence des troubles de Dieppe, IV, 248.

BOURDON (de l'Orne), député au Conseil des Anciens.—Fait un rapport concernant les ascendants des émigrés, XXIX, 582 *bis*, 612 *bis*.—Parle sur l'impôt du sel, 614.—Est élu secrétaire, 659.—Fait rejeter la résolution qui prononçait la dégradation civique contre les fonctionnaires publics qui s'intéresseraient dans les fournitures, 728, 785.—Combat celle relative à la suspension des ventes des domaines nationaux, 764, 772.—Défend celle concernant les créanciers des ascendants d'émigrés, 769.—Annonce la défaite des brigands au Mans, 867.

BOURDON (M.-A.), ci-devant chef du bureau des colonies. — Est nommé agent maritime à Anvers, XXIX, 286.— Et ministre de la marine en remplacement de Bruix, 731.— Sa circulaire pour réprimer les corsaires français, 794.

BOURDON, membre du tribunal révolutionnaire du Gard.—Se suicide, XXI, 495.

BOURDON-GRAMMONT, capitaine du vaisseau le *Léopard*.—Annonce qu'il s'est emparé de la ville et des forts de Carlefort, île Saint-Pierre, près la Sardaigne, XV, 495.

BOURDON-DES-PLANCHES.— Est administrateur des impositions à la commune de Paris, II, 283.

BOUREAU (P.), ex-huissier. — Est condamné à mort, XXII, 278.

BOURET, député des Basses-Alpes à la Convention.—Fait accorder des secours à plusieurs militaires, XXI, 246.—Et quinze sous par lieue aux élargis, 692.—Rend compte de sa mission, XXII, 673, 762.—Est élu secrétaire, XXIII, 272.—Annonce le désarmement des terroristes de la Manche, XXIV, 486. — Membre du Conseil des Anciens, il appuie l'annulation des élections de Saint-Alban, XXVII, 605 *.

BOURG (Ain).— Formation dans cette ville d'une société des Amis de la Constitution, VII, 290.—Aliénation de biens appartenant à son Hôtel-Dieu, VIII, 601.—Régénération de son esprit public, XIX, 160.—Dénonciation des administrateurs contre Albitte et Javoques, XXIV, 414. — Inculpations dirigées contre Reverchon et Braconnier à l'occasion des massacres commis dans ses prisons, XXVIII, 12.—Assassinat commis dans ses environs, XXIX, 296.—Résolution portant qu'il y sera élevé un monument au général Joubert, 803. (*Voyez* Ain.)

BOURG (Michel).—Est condamné à mort, XIX, 66.

BOURG-LAPRADE, député de Lot-et-Garonne au Conseil des Anciens.—Fait fixer une indemnité pour la suppression du contre-seing, XXIX, 74.—Combat une motion d'indemnité pour les jurés d'outre-mer, 222.—Son opinion sur le remplacement des juges, 265.

BOURG-LA-REINE, près Paris.— Réclamation de cette commune pour obtenir un tribunal, V, 537.—Renvoi à leur destination des fusils qui y ont été arrêtés, IX, 145.—Troubles, XI, 713.

BOURG-THÉROULDE.—Consécration à la Raison de l'église de cette commune, XIX, 672.

BOURGE, filateur. — Réclamation le concernant, XIV, 277.

BOURGEOIS, député d'Eure-et-Loir à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 161, 173, 222, 254. — Il s'élève contre le jugement immédiat des anciens membres des comités, XXIV, 79.—Demande la liberté des détenus pour délits révolutionnaires, 100.— Fait rendre un décret sur la police du palais national des Tuileries, XXV, 261.—Membre du Conseil des Anciens, fait annuler les élections de Montenoy, XXVIII, 315.

BOURGEOIS, juge des traites foraines pour le dépôt des sels.—Est condamné à mort, XX, 728.

BOURGEOIS (P.), perruquier. — Est condamné à mort, XX, 559.

BOURGEOIS, homme de loi.—Est condamné à mort, XXI, 396.

BOURGEOIS, co-accusé d'Hébert. — Étonnement causé par son absence aux Cordeliers, XIX, 726. — Son procès, XX, 17. — Il est condamné à mort, 40.

BOURGEREL, aide-de-camp du général Ménard.—Est arrêté à Berne, XXIX, 215.

BOURGEREL (Lucas), député du Morbihan au Conseil des Cinq-Cents.— Parle contre le projet de Delbrel pour l'annulation des congés et exemptions militaires, XXIX, 725.

BOURGES.—Décret qui autorise cette commune à s'imposer, IV, 257.— Autre qui autorise son hôpital à faire un emprunt, 684.—On y établit un tribunal de commerce, VI, 508.—Vente de biens nationaux à sa municipalité, 653. — Réclamations des officiers municipaux en faveur de leur évêque Torné, X, 34.—Mémoire de de Lessart sur la suspension du paiement de ses manufactures, X, 436.—Motion d'y réunir les suppléants de la Convention, XVI, 290, 422.—Dévouement des administrateurs envers cette assemblée, 755. — Décret qui y autorise l'aliénation d'un domaine, XXIX, 658.

BOURGES (archevêque de).—(*Voyez* Puységure.)

BOURGÈS (citoyenne). — Décret qui lui accorde des secours, XXII, 163.

BOURGET (le). — Dégrèvement accordé à cette commune, XII, 47.

BOURGOGNE (la).—Protestation de la noblesse de cette province contre le vote par tête aux états-généraux, *Introd.*, 555.—Elle est ravagée par des brigands, I, 298.—Renonce à ses priviléges, 448.—Mouvements hostiles de plusieurs de ses villes contre le château du Colombier, II, 242.—Sa fédération avec la Franche-Comté, III, 191.—Décret relatif à ses états, V, 93.—Autre pour y accélérer le recouvrement des impôts, 383.—Sommes accordées pour la confection de son canal, XI, 27.

BOURGOIN. — Accuse Clavière d'avoir destitué le directoire des postes, XII, 474.

BOURGOIN (en Dauphiné).— Rapport sur le desséchement de ses marais, V, 30.— Validité de l'élection du juge-de-paix de cette commune, XXVII, 429.

BOURGOING.—Est nommé ambassadeur de France à Madrid, IV, 378, 689.—Son arrivée en Espagne, XI, 633.—Sa lettre à Dumouriez sur les moyens de rapprocher les deux nations, 208.—Sa fermeté, XII, 241.—Il rassure sur les intentions de cette cour, XIV, 275.

BOURGOIS, député de la Seine-Inférieure à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 207, 253.—Il parle en faveur de Delahaye, XXIV, 207*.

BOURGUEIL, littérateur.— Sa pièce de *Pour et contre*, XXIX, 260.

BOURGUEMONT (François), dit Fribourg. — Est condamné à mort, XVIII, 42.

BOURGUIGNON, substitut du commissaire du Directoire près le tribunal de cassation.— Est nommé ministre de la police, XXIX, 717.—Sa circulaire aux commissaires du gouvernement et capitaines de gendarmerie, relative aux exagérateurs et alarmistes, 730.—Il est remplacé au ministère par (Fouché de Nantes), 758.

* Le MONITEUR a imprimé Borel par erreur; c'est Bouret qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Vaugeois par erreur, c'est Bourgeois qu'il faut lire.

BOURIENNE, secrétaire de Bonaparte. — Se distingue à la bataille de Chebreisse, XXIX, 445.

BOURILLON (André). — Est condamné à mort, XVIII, 637.

BOURKE (de). — Est ministre de Danemarck, à Varsovie, VI 229.

BOURLIER.— Sa mission à la Bastille, I, 561.

BOURLON (camp de).—Est enlevé par l'armée du Nord, XVIII, 152.

BOURMAULT DE FLEURY, commissaire à la vente des biens nationaux.—Est condamné à mort, XXI, 215.

BOURMONT (comte de). — Est l'un des chefs des chouans, XXVII, 602. — Est désigné par Duverne-de-Presle, comme agent de Louis XVIII en France, XXVIII, 805.—Est à la tête des insurgés de la Mayenne, XXIX, 845.— Sommation faite par lui au village de Ballée, 879.

BOURNAZEL.—Pillage du château de ce nom, III, 667.

BOURNET, horloger.—Annulation de la procédure instruite contre lui, etc., XXI, 206.

BOURNISSAC, prévôt de Marseille.— Est défendu par l'abbé Maury, II, 172.—Accusations de Mirabeau contre lui, 336, 341.—Elles sont désavouées par le conseil de ville de Marseille, 466. — Il y continue ses fonctions, III, 121.—Rapport et débats le concernant, 224, 240, 268, 546, 575, 592.—Il est arrêté à Lyon et envoyé à Marseille pour y être jugé, XVIII, 680.

BOURQUEN, ex-abbé.—Est condamné à mort, XXI, 31.

BOURRAN (*marquis de*), député d'Agen à la Constituante.—Se réunit à l'Assemblée, I, 103.

BOURREAUX.—Débats sur les préjugés attachés à cette fonction, II, 455.—Admission de celui de Rochefort à la table des représentants Lequinio et Laignelot, XVIII, 413.—Décret qui règle leurs indemnités, 500. (*Voyez* Exécution.)

BOURRÉE DE CORBERON (P.-D.), président de chambre au parlement de Paris. — Est condamné à mort, XX, 310.

BOURRÉE DE CORBERON, ex-noble. — Est condamné à mort, XXI, 191.

BOURRÉE DE CORBERON, fils.— Est condamné à mort, XX, 528.

BOURRELIER, ex-noble.—Est condamné à mort, XXI, 236.

BOURRIT.—Son *Itinéraire de Genève, Lausanne et Chamouny*, VIII, 666.

BOURRON, député du Poitou à la Constituante.— Veut que les députés à la fédération soient tirés au sort, IV, 571.

BOURSAC (J.-F.), consul d'Espagne à Cette.— Adresse ses félicitations à cette commune, III, 365.

BOURSAULT-MALHERBE, député de Paris à la Convention. — Demande qu'on emploie les moyens permis par les lois de la guerre contre les puissances ennemies, XVII, 715. — Est dénoncé par l'assemblée électorale de Paris, XVIII, 534.—Demande un rapport sur cette dénonciation, 638.—Envoyé en mission, annonce l'arrestation de Magon-Laublinois, XIX, 145.— Dénonce Rossignol, XXI, 378.—Annonce la remise du drapeau de la Convention à l'armée des Côtes de Brest, XXII, 180.—Rassure sur la situation de la Vendée, 410.—Annonce l'arrestation de prêtres et de galériens, 682.—Demande l'envoi de deux représentants dans la Vendée, XXIII, 632.—Discute les attributions politiques du comité de salut public, 682.—Annonce la pacification prochaine de l'Ouest, XXIV, 29.—Et la soumission des Chouans, 102.— Dénonce Thuriot, 134.—Appuie la rentrée de Delahaye à la Convention, 206.—Et une adresse de la section Lepelletier contre les auteurs de l'insurrection de prairial, 520. — Fait l'éloge de Boissy et de Dumont, 521.— Rend compte du dévouement des citoyens qui entourent la Convention, 527. — Fait l'éloge de Liébaud, 544.—Demande la mise en accusation de Rossignol, 547.—Est élu secrétaire, 554.—Demande l'arrestation de Dartigoyte, 602. —En apprenant que Barrère est encore à l'île d'Oléron, dit que pour la première fois, il a oublié de suivre le vent, 615.— Se plaint de la conservation du château de Versailles, 648. — Demande que sur tous les édifices nationaux on efface ces mots : *La mort*, 682.— Cite des faits à la charge de Magniez, 691. — Annonce que la constitution a été acceptée à Avignon, XXV, 756.—Éloge de sa conduite dans cette ville, 766.—Il est rappelé de sa mission, XXVI, 189. — Ordre du jour sur sa nomination au Corps Législatif par le département de Vaucluse, 357. — Réponse à lui adressée par Aymé, XXVII, 68.

BOURSES.— Motion pour leur clôture, XV, 577. — Rapport de Boissy-d'Anglas pour les r'ouvrir, XXIII, 604. —Motion dans le même but et décret y relatif, XXIV, 228, 309.—Dispositions pénales contre ceux qui vendraient l'or ou l'argent hors de leur enceinte, XXV, 623, 627.— Rapport et décret sur leur organisation, XXVI, 263, 265. — Fermeture de celle de Paris, 711. — Arrêté du Directoire sur sa réorganisation, XXVII, 441.

BOURSIER, commissaire-ordonnateur à l'armée du Nord. — Se prépare à marcher au secours de la Convention, à la nouvelle des journées de prairial, XXIV, 588.

BOURSIER, général. — Est nommé inspecteur-général par le Directoire, XXIX, 404. — Défait les insurgés napolitains, 673.

BOURSIN, député de la Manche au Conseil des Cinq-Cents. — Défend l'élection de Guesdon, XXIX, 260. — Sa motion relative aux incertitudes des familles sur les droits d'hérédité, 512.

BOURSY, co-accusé du comité révolutionnaire de Nantes.— Est acquitté, XXII, 759 ; XXIII, 74.—Décrété d'arrestation, XXII, 782.

BOUSIGUIN. — Décret qui confirme son élection de juge-de-paix à Douarnenez, VIII, 506.

BOUSMARD, capitaine du génie, député de Bar-le-Duc à la Constituante. — Son opinion sur le mode de voter la constitution, I, 232.—Il propose l'ordre du jour sur la question des passeports, II, 23. — Veut qu'il ne soit rien ajouté au titre de *roi des Français*, 48. — Rejette l'offre de l'Anjou relative à la gabelle, 247. — Parle sur l'impression des états remis au comité de liquidation, III, 704, 707.—Et sur le projet relatif à la contribution patriotique, 711. — Propose de conférer au roi le droit de paix et de guerre, IV, 404.—Parle sur le projet de la constitution civile du clergé, 521. — Sur le traitement des officiers de justice et administrateurs, V, 521.

BOUSQUET, député du Gers à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 185, 252.

BOUSQUET (de Genève). —Sa lettre sur les sentiments de cette ville, XVII, 548.

BOUSQUET (J.-J.), boucher, — Est condamné à mort, XXII, 96.

BOUSSAC. — Désintéressement des fonctionnaires de ce district, VI, 185.

BOUSSARD (Pierre), menuisier.—Trait de courage, XXI, 91 ; XXII, 557.

BOUSSION (Pierre), député suppléant d'Agen à la Constituante. — Son projet pour la répression des troubles des provinces, III, 446. — Son plan sur l'imposition foncière et l'impôt territorial en nature, VI, 66.—Il est élu secrétaire, VII, 269. — Expose la conduite du département de Lot-et-Garonne dans les troubles du Midi, 491. — Fait ajourner un projet sur les municipalités, VIII, 503.— S'oppose à la poursuite de l'imprimeur du *Moniteur*, 566. — Sa motion contre les ecclésiastiques qui rétracteront leur ser-

ment, 704.—Il reproche à Montmorin de n'être point dans l'Assemblée, 734. — Demande des explications sur le décret relatif aux clauses prohibitives, IX, 806. — Député à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 162, 192, 252. — Il fait décréter que les députés arrêtés seront gardés par un seul gendarme. XVI, 555.—Demande qu'ils puissent sortir ainsi accompagnés, 723, 724.—Réclame le rapport qui les concerne 749.—Combat une motion de Lecointre sur la réquisition, XVII, 571. — En fait une contre les muscadins, 651. — Fait rendre un décret en faveur des orphelins de la patrie, 717.—Un autre relatif aux papiers de l'armoire de fer, XX, 435. — Envoyé en mission, annonce le rétablissement de la tranquillité à Bordeaux, XXIV, 418. — Sa motion contre les prêtres réfractaires, XXV, 678. — Il demande que Rossignol soit mis en jugement, XXVI, 330. — Membre du Conseil des Anciens, appuie la prorogation de l'exécution du code hypothécaire, XXVII, 670.—Fait décréter le dépôt des listes d'émigrés au secrétariat des administrations municipales, XXVIII, 312.—Son opinion sur le mode d'examen des officiers de santé, XXIX, 40. — Il combat la taxe d'entretien des routes, 87.

BOUSSU.—Prise de cette position par Dumouriez, XIV, 403.

BOUTARIC, député du Quercy à la Constituante.—S'oppose à l'abolition du droit de vaine pâture, IV, 155.

BOUTAY, membre du Directoire de Sarreguemines.—Cruautés commises par lui, XXIV, 689.

BOUTEILLE. — Discussion et projet relatif à une pétition de ce citoyen, concernant une acquisition de biens nationaux, XXIX, 717.

BOUTEL, volontaire du Gers. — Sa lettre sur la reddition du Fort-les-Bains, XVI, 747.

BOUTEQUOY, tisserand, et son fils. — Sont condamnés à mort, XXI, 159.

BOUTEVILAIN, maître de bateaux. — Trait d'héroïsme, VII, 331.

BOUTEVILLE-DUMETZ, avocat et député de Péronne à la Constituante. — Réclame l'appel nominal dans la discussion sur les passeports, II, 23. — Son opinion sur l'inviolabilité des députés, 39.—Sur la dégradation des forêts, 368. — Il fait renvoyer au comité de constitution une motion en faveur de l'égalité politique, III, 228.—Et la question d'éligibilité des députés aux prochaines élections, 593. — Est commissaire à l'aliénation des domaines, IV, 53. — Combat le projet de faire remplir aux billets de caisse les fonctions des assignats, 142. —Demande qu'on donne un conseil aux contumaces, 174.—Veut que le peuple présente au roi trois sujets pour les fonctions du ministère public, 318.—Parle sur l'élection des curés, 637.—Fait décréter un réglement de police intérieure, 680. — Est nommé secrétaire, V, 160. — Fait renvoyer au comité de constitution les pièces relatives aux troubles de Soissons, 185.—Ses observations sur le rapport relatif à la succession de J. Thierry, 222.—Il parle contre Barmont, 471.—Fait rendre un décret sur la soumission des biens nationaux, VI, 88. — S'oppose à ce que l'évêque de Clermont parle sur la constitution civile du clergé, 93.—Fait rendre des biens nationaux à la municipalité de Chartres, 348.—Sa motion sur l'affaire d'Hesdin, 615. —Il fait approuver une délibération du département du Nord, relative à la vente des biens nationaux, 621. — Parle sur la suppression des offices ministériels, 637.—Sur l'emplacement des tribunaux de Paris, VII, 70.—Sur la procédure criminelle, 92.—Demande la lecture du projet de décret contre l'émigration, 507.—En fait rendre un sur la validité des baux emphythéotiques, 660.—Demande le rappel à l'ordre de Robespierre, 668. — Interrompt Cazalès dans la discussion sur les successions, VIII, 59.—Fait décréter l'aliénation de rentes nationales, 162.—Signale l'impossibilité de consulter les pièces relatives à l'affaire d'Avignon, 271.—Fait adopter une instruction relative à la vente des biens nationaux, IX, 35.—Appuie la suspension du roi jusqu'à l'achèvement de la constitution, 128.—Craint les atteintes qui pourraient être portées à la liberté de la presse, 348. — Appuie le mode de présentation de la constitution au roi, 565. — Député aux Anciens, parle sur la nomination des juges-de-paix, dont les élections ont été annulées XXIX, 313. — Sur les emprunts avec privilége, faits sur les rentes viagères, 346. — Sur le régime hypothécaire, 399.—Est élu secrétaire, 612.—Parle sur les arbitrages forcés, 612 *bis*. — Sur un projet de levée de deux cents mille hommes, 658.—Demande que les commissions d'examen des procès-verbaux d'élections soient tirées au sort, 661.—Son opinion sur les élections de Saône-et-Loire, 684.—Sur la suspension de ventes des biens nationaux, 772.—Il déclare que l'affaire des émigrés naufragés à Calais, ressort plus du Corps Législatif que des tribunaux, 789. — Fait adopter la résolution sur la solde de retraite militaire, 813.

BOUTHIER, condamné aux fers.—Décret pour la révision de son procès, XX, 605.

BOUTHILIER.—Analyse de son opéra d'*Adèle et Didier*, VI, 330.

BOUTHILLIER (marquis de), député du Berry à la Constituante. — Fait déclarer constitutionnelle, par la noblesse, la division des ordres, I, 45. — Annonce cet arrêté aux communes, 57.—Son rapport sur l'enrôlement, II, 206.—Autre sur l'organisation de l'armée, III, 171.—Il vote contre la paie proposée de 32 deniers, 496, 497. — Condamne toutes les opérations de l'Assemblée en finances, et s'élève contre l'expropriation du clergé, IV, 100.—Présente un projet pour la formation des classes de la marine, 156.—Des observations sur le nombre d'hommes auquel doit être portée l'armée, V, 195.—Des objections contre les plans proposés sur son organisation, 270. — Un rapport sur l'organisation de l'artillerie et du génie, 598. — Fait adopter un décret sur la discipline militaire, 644, 654. — En propose un sur les adjudants-généraux et aides-de-camp, VI, 48.—Fait décréter l'établissement des masses militaires, VII, 284.—Texte de la loi rendue sur son rapport sur les engagements et recrutements, 357, 358, 384, 578, 588.—Il désapprouve la mesure du serment proposé pour les officiers, VIII, 646. — Prête le nouveau serment, lors de la fuite du roi, 735.

BOUTIDOUX (Le Deist de), député de Bretagne à la Constituante. — Est député par les électeurs, vers le gouverneur de la Bastille, I, 186, 562.—Appuie le pacte fédératif proposé par la commune de Paris, IV, 560.—Propose de faire payer par les auteurs des désordres les dommages causés aux ouvriers de Nîmes, 735.—Son opinion sur le service funèbre proposé en l'honneur des citoyens morts pour la liberté, V, 283, 284.—Il demande la publication des charges existant contre les députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, 340.—Fait ajourner la proposition de conserver les académies, 409. — Traite d'insolences ministérielles les observations de Necker sur les pensions, 417. — Vote un armement en faveur de l'Espagne, 489. — Et une nouvelle émission d'assignats, 569. — Combat l'opinion de Maury sur la constitution du clergé, VI, 494.—Pense que tout le monde a le droit de quitter son pays, 674. — S'élève contre une adresse de l'abbé Raynal, VIII, 554.—Sa motion relative aux bureaux de la caisse de l'extraordinaire, 591.—Il dénonce Latour-Maubourg, XIII, 68.—Est réintégré dans son grade de capitaine, 512.—Et dénoncé par des gendarmes, 661.— Se

plaint de la composition des corps de volontaires, 721.—Est destitué, XV, 756.

BOUTIN, ancien trésorier de la marine.—Est accusé d'avoir fait partie des accapareurs, I, 467.—Et condamné à mort, XXI, 327.

BOUTIQUES.—Défense de les fermer le dimanche, XVIII, 170.—Article d'un projet sur les fêtes décadaires qui renouvelle cette défense, XXIX, 319.—Discussion y relative, 325, 334.

BOUTRIN, député à la Constituante. (Inconnu; cru Poutrain.) — Sa motion sur les lois concernant l'état des personnes dans les colonies, VIII, 396.

BOUTRONE, chef de brigade.—Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 428.

BOUTROUE, député de la Sarthe à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 205, 253.

BOUTRY (Louis), grenadier. — Trait de dévouement, XVII, 541.

BOUVENOT, ex-député du Doubs à la Législative. —Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, XXI, 236.

BOUVENOT (H.-G.), lieutenant de gendarmerie.— Est acquitté, XX, 176.

BOUVENT (abbé de), suppléant à la Constituante de l'archevêque de Tours, démissionnaire.—Prête le serment avec restriction; refuse de le prêter autrement et sort de la salle, VII, 525, 526.—Bois-Rouvray mande son admission, 531.

BOUVERET, ex-chanoine.—Est condamné à mort, XXI, 766.

BOUVET, lieutenant d'un bataillon de Paris. — Trait d'héroïsme, XVII, 645.

BOUVET, contre-amiral. —Son éloge, XX, 751.—Il est suspendu de ses fonctions, XXVIII, 522.

BOUVIER, député d'Orange à la Constituante.— Son opinion sur la mise en liberté des Avignonais détenus à Orange, V, 101.—Député de Vaucluse au Conseil des Cinq-Cents, il cite des faits contre les royalistes de ce département, XXIX, 807.—Est exclut au 19 *brumaire*, 893.

BOUVIER, enseigne.—Annonce des prises maritimes, XXVIII, 351.

BOUVILLE (comte de), député de Caux à la Constituante.—Demande la question préalable sur une motion en faveur de l'égalité politique, III, 228.—Fait soumettre les chevaliers de Malte à la déclaration de leurs bénéfices, 307.—Prête son serment avec restriction, 308, 314. — L'explique, 330.—Le prête purement et simplement, 331.

BOUYGUES (J.-P.), député du Lot à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 192, 252. — Il s'élève contre les murmures des tribunes à la proposition de réarmer les patriotes, XXVI, 320.

BOVIS (Honoré), député des Basses-Alpes au Conseil des Cinq-Cents. — Se plaint de la négligence du Directoire à promulguer la loi sur l'organisation de la garde nationale, XXVIII, 773. — Vote l'admission du projet présenté par Thibaudeau, à la suite de son rapport sur la marche des troupes, 797.—Est rayé de la liste de déportation, sur la proposition de Bontoux, 808.

BOWNE (comte de). — Commande à Belgrade, II, 233.

BOXMEER (poste de). — Son occupation par les Français, XXIX, 142.

BOYAVAL, député du Nord à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 196, 253.

BOYAU, veuve de Ch., amiral.— Est condamnée à mort, XXI, 328.

BOYD (chevalier Robert). — Est nommé au gouvernement de Gibraltar, VI, 205.

BOYD, banquier à Paris. — Est arrêté, XVI, 745.

BOYD-KER (maison de commerce anglaise).—Démenti du bruit d'achats de traites sur elle par la trésorerie, XXII, 690.

BOYELDIEU, compositeur. — Auteur de la musique de *Zoraïme* et *Zulnare*, XXIX, 264.—De la *Dot de Suzette*, 389. — Et des *Méprises espagnoles*, 661.

BOYENVAL. — Est nommé commis-greffier de la municipalité de Paris, II, 282. — Co-accusé de Fouquier-Thinville; son procès et sa condamnation à mort, XXIV, 394, 401.

BOYER, aide-de-camp du général Duhem. — Est nommé chef de bataillon, XXIX, 600.

BOYER, médecin. — Son exécution à Turin, XXIX, 34. — Notice sur son *Traité d'Anatomie*, 59.

BOYER, de Marseille.—Est tué par le peuple, XIII, 356.

BOYER. — Est nommé secrétaire-général du ministre de la police, XXIX, 725. — Son discours aux Jacobins pour l'épuration des employés, 766. — Autre contre les dilapidateurs et les royalistes, 767.

BOYER. — Demande à faire la levée d'un régiment de hussards, XIV, 555. — Réclamation le concernant, XVI, 153. — Anecdote sur son compte, XVIII, 317. — Il présente à la Convention les drapeaux pris à Valenciennes et au Quesnoy, XXI, 648.— Publie une notice sur Dugommier, XXII, 606.— Devenu général, se distingue, XXVIII, 253.—Fouille dans le désert de Feïum, en Egypte, et y découvre des mines, XXIX, 650. — Est tué, 855.

BOYER (P.), de Tarascon, journaliste.—Est condamné à mort, XXI, 192.

BOYER, député de la Haute-Saône au Conseil des Cinq-Cents. — Fait autoriser l'exportation de plusieurs marchandises, XXVIII, 517.

BOYER, caporal, ex-*membre du comité révolutionnaire* de Popincourt. — Est désigné comme l'un des conspirateurs du 29 germinal, XXIV, 326.

BOYER-BRUN (J.-M.), de Nîmes, homme de lettres. — Ecrit en faveur des catholiques du Gard et sur l'état politique de ce département, VI, 213, 300. —Est condamné à mort, XX, 535.

BOYER-FONFRÈDE. — Dénonce à l'armée patriotique l'arrêt de la chambre des vacations du parlement de Bordeaux, III, 527. — Député de la Gironde à la Convention, fait décréter l'acquittement des traites tirées par l'ordonnateur de Saint-Domingue, XIV, 371. — Propose une prime d'encouragement pour l'importation du blé, 499, 701. — Son opinion sur les projets de Marat, 854. — Il demande ironiquement qu'il soit défendu aux départements de faire des adresses, XV, 19.—Fait mander Chaumette à la barre, 80. — Poser les questions relatives au jugement de Louis XVI, 152. — Son vote dans ce procès, 162, 186, 252.—Il s'oppose à ce que les fédérés soient admis immédiatement à la garde de la Convention, 180. — Sa motion relative à l'armement de bâtiments aux frais des villes, 266. — Il fait suspendre la loi contre l'importation de bâtiments étrangers, 324. — Demande l'envoi en Corse de Salicetti, Ferri et Delcher, 337. — Combat la motion d'une adresse au peuple anglais, 337. — Explique les causes des révolutions de la Hollande, 350. — Sa motion contre Marat, 354. — Il fait décréter l'ouverture des ports français aux bâtiments des Etats-Unis d'Amérique, 501. — Demande la liberté du retour de l'Inde, 503. — Justifie un arrêté du département du Var, relatif aux subsistances, 524. — Fait décréter le retour dans leurs foyers des volontaires des départements maritimes, 624.—S'oppose à l'expulsion des journalistes de la salle des séances, 654.—Son opinion sur l'organisation du tribunal révolutionnaire, 682. — Il vote l'arrestation de tous les membres du comité insurrecteur du 10 mars, 710. — Annonce des mouvements populaires à Bordeaux, 714.—Est élu secrétaire, 765.—Signale le zèle

patriotique des habitants de la Gironde, 798. — Croit que la Convention peut sauver la patrie, si elle est libre, 824.—Fait abolir la course à l'égard des navires des villes anséatiques, 839.—Obtient un secours pour Bordeaux, XVI, 3, 4.—Son opinion sur la réclamation des épiciers de Paris, 12. — Il se plaint des insinuations perfides de Marat, 14. — Fait rapporter le décret qui défendait aux députés d'être journalistes, 36. —Rejeter la proposition de Marat, relative à la création d'un comité de six membres, chargé de faire arrêter les suspects, 48. — Demande l'arrestation d'Egalité et de Valence, 60. — Propose de déclarer que Custine a la confiance de la Convention nationale, 64.—Son opinion sur le mode de traduction au tribunal révolutionnaire, 68.—Il fait décréter que les Bourbons serviront d'ôtages aux commissaires livrés à l'ennemi, 79. — Demande la destitution de Biron, 86. — S'élève contre une adresse de la section de la Halle aux Blés, 103 —Demande le décret d'accusation contre Marat, 138.—S'offense de n'epas être compris parmiles députés dont on demande l'expulsion, etvote pour la convocation des assemblées primaires, 157, 158. — Réclame l'improbation de la pétition des sections de Paris contre vingt-deux députés, 198.—Veut qu'on entende la justification de Mainville, 262. — Demande l'arrestation des signataires d'une pétition du faubourg Saint-Antoine, 290. — Est élu président, 303.—Et membre de la commission des Douze, 439. — Annonce des faits relatifs au complot tramé contre la Convention, 460. — Fait consigner au procès-verbal la déclaration de Marat sur ce complot, 467. — Développe les dangers d'un attentat contre la représentation nationale, 468. — Demande l'impression de lettres de Pache y relatives, 472.—La cassation des arrêtés pris par des députés en mission contre la liberté de la presse, 478.—Fait élargir provisoirement les patriotes détenus, 504.—Offre sa démission comme membre de la commission des Douze, 509. —En justifie les opérations, 521.—Bourdon (de l'Oise) demande son arrestation, 521. — Adresse dans laquelle on demande son accusation, 535.—Suppression de la commission dont il est membre, 536, 537.—Nouvelle demande de le mettre en accusation, 544.—Il est excepté du décret d'arrestation rendu d'abord contre lui, 554.—Réclame un rapport sur ses collègues arrêtés, 569, 611.—Se plaint de la violation du secret des lettres, 596.—Sa motion en faveur de la veuve de Dubédat, 609, 610.—Il discute le projet de constitution, 631, 646, 689. — Sa motion contre la peine de mort, 678. — Personnalités de Bazire contre lui, 739. — Il dément le bruit de l'évasion de Vergniaud, 751.— Fait fixer l'ouverture de la discussion du projet de Saint-Just, relatif à Gensonné et à plusieurs autres députés, XVII, 78. — Billaud demande le décret d'accusation contre lui, 232, 268.—Il s'oppose à la mise en liberté des fabricateurs de faux assignats, 394.— Est décrété d'accusation, XVIII, 32, 37, 60. — Texte de cet acte, 200, 212, 220. — Son procès et sa condamnation à mort, 225, 308, 318.—Demande de la célébration annuelle d'une pompe funèbre, le jour de sa mort, XXIV, 614.

BOYER-FONFRÈDE, négociant, frère du précédent.—Le Directoire ordonne la restitution des étoffes de sa manufacture, saisies comme étrangères, XXIX, 590 *bis*.

BOYNES. — Des députés de ce canton déclarent qu'ils se sont opposés à la publication d'un arrêté du département de Rhône-et-Loire, XVII, 39.

BOZE, peintre. — Ses portraits de Lafayette, V, 744.— Et de Mirabeau, VI, 180; VIII, 116.—Il est dénoncé pour une négociation entre Louis XVI et plusieurs députés; mandé à la barre; les scellés sont mis sur ses papiers, XV, 41; XVI, 501. — Paraît à la barre; ses explications, XV, 46.—Il est admis aux honneurs de la séance, 48. — Son éloge par madame Roland, XXIV, 299.—Il fait hommage au Corps Législatif de la gravure d'un portrait en pied de Mirabeau, XXIX. 330, 331.

BOZY, député de la Corse à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 217, 254.— Membre du Conseil des Anciens, il combat la résolution relative aux réfugiés corses, XXIX, 139.

BRABANT (le). (*Voyez* Belgique.)

BRABAUDT.—Est accusé d'avoir tenté de soulever le peuple de Copenhague, XVI, 225. — Détails sur son affaire, 301.

BRAC DE LA PERRIÈRE (J.-J.), fermier-général. — Est condamné à mort, XX, 428.

BRACONNAGE.—Ordonnance du roi y relative, I, 338.

BRACONNIER, juge-de-paix dans le département de l'Ain.—Est destitué par Reverchon, XXVIII, 12. — Rapport et discussion à ce sujet, 435, 450.

BRAD (M.-C.-C.), ex-carmélite.—Est condamnée à mort, XXI, 284.

BRADY (baron de), général autrichien. — Son traité de neutralité avec le général de brigade Simon, XXVIII, 456.

BRAGANSON. —Perte d'un bâtiment grec sous ce fort; la Convention en rend un autre au capitaine, XIX, 169.

BRAGELONNE (M.-N.), ex-religieuse. — Est condamnée à mort, XX, 384.

BRAGINI, Génois. — Est assassiné par le député Queirolo; fête funèbre en son honneur, XXIX, 633.

BRAGO, huissier. — Est condamné à mort, XXI, 275.

BRAILOW.—Préparatifs du siége de cette ville par les Autrichiens, II, 217.—Marche de Suwarow contre cette place, VI, 693.

BRALLIÈRES.—Annonce de l'incendie de ce village. X, 558.

BRANCAS (duc de).—Suppression de la redevance à lui due par les Juifs de Metz, V, 185.

BRANCAS, adjudant-général. — Eloge de sa conduite, XVI, 304.

BRANCAS-LAURAGUAIS (L.-L.-F.).—Est mis en liberté, XXII, 279.

BRANDEBOURG. — Apparences d'hostilités prochaines dans cet électorat, IV, 229.—Renonciation du margrave au gouvernement de ses états, IX, 417. — Arrivée dans ces contrées des insurgés polonais, XXII, 653.

BRANDIN, juré du tribunal révolutionnaire de Brest. — Atrocités commises par lui; il est traduit devant le tribunal du district de Brest, XXIV, 623, 627.

BRANDOUIN (ci-devant Beaufort), major du régiment de Soissonnais.—Sa lettre en faveur de Despeyron, VII, 189.

BRANICKI, général. — Est nommé ministre de la guerre en Pologne, VIII, 627.—

BRANZON. — Fournisseur des Anglais, lorsqu'ils étaient à Toulon, est arrêté à Paris, XXIX, 310.

BRASCHI (duchesse de), nièce du pape.—Son arrestation, XXIX, 283.

BRASCHI-ONESTI (duc de), neveu du pape. — Le peuple de Rome incendie son palais, XXIII, 593. — Vente de ses fermes, haras, magasins et bestiaux, XXIX, 267. — Il reçoit l'ordre de quitter le territoire toscan, XXIX, 297. — Tous les ministres étrangers, à Florence, refusent de lui donner un passeport, XXIX, 306.

BRASSART, député d'Artois à la Constituante. — Est nommé adjoint du doyen, I, 49.—Et membre du comité de constitution, 129.

BRASSAT, député de l'Aveyron au Conseil des Anciens.—Fait approuver plusieurs résolutions relatives à des opérations d'assemblées primaires, XXIX, 384.

BRASSEAU. — Est enterré vivant par les brigands du Midi, XXVI, 255.

BRASSERIES.—Arrêté pour leur fermeture, XXIV, 330.

BRASSEUR, tapissier. — Est condamné à mort, XXI, 40.

BRASSOD, laboureur.—Est condamné à mort, XXI, 120.

BRAUN (de), général prussien.—Est nommé vice-gouverneur de Berlin, V, 9.

BRAURMILLER, négociant hambourgeois.—Fabrique du sucre blanc et brun, extrait du miel, XXIX, 694.

BRAYER, chef de brigade.—Est blessé, XXVI, 249.

BRAZEY. — Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 598.

BRÉA, peintre. — Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.

BRÉAN. — Prévenu de distribution de faux assignats ; demande d'un rapport contre lui, XVI, 13.

BRÉARD, député de la Charente-Inférieure à la Législative. — Réclame le décret d'accusation contre Gauthier et autres, dénoncés comme embaucheurs pour l'armée des princes, X, 543.—Demande compte des procédures d'Avignon, XI, 43.—Son rapport sur les événements de ce pays, 348. —Son projet pour la répression des troubles dont il est le théâtre, 364. — Il fait diviser les états d'Avignon et du Comtat en deux districts, 543. —Défend la caisse de Potin, 725. — Vote la mise en accusation de Castellane, 766. — Propose des mesures pour le paiement de la contribution patriotique des députés, XII, 109. — Son opinion sur une réclamation des princes de Lorraine, 262. — Il fait renvoyer à Clavière son projet sur les finances. 314. — Rend compte de la pétition d'un mari contre sa femme, 332. — Propose de mander à la barre les commissaires civils et les généraux envoyés à Avignon, 355. —Demande un rapport sur la conduite de Larivière, 434.—Fait décréter l'audition des commissaires et des généraux envoyés dans le département de Vaucluse, 613. — Demande des mesures contre ceux qui provoquent à l'avilissement des pouvoirs, XIII, 77. — Fait confisquer les biens des auteurs des troubles, 579.—Demande la punition de ceux qui ont annoncé la levée du siége de Verdun, 610.—Député à la Convention, son rapport sur la manufacture d'armes de Charleville, XIV, 67.—Il demande que la Convention témoigne sa satisfaction à Custine, 303.— Fait décréter la formation d'une commission chargée de l'examen des marchés, 530. — Ses observations concernant les pièces trouvées aux Tuileries, 603.—Il fait autoriser le ministre de la guerre à nommer les payeurs à la suite des armées, 693. — Est chargé de retirer du greffe du tribunal du 17 août les pièces relatives à Louis XVI, 717. — Son opinion sur l'expulsion des Bourbons, 764.—Il propose d'envoyer Louvet à l'Abbaye, 800. —Fait autoriser Malus et d'Espagnac à en sortir, 808.—Ses observations sur l'état actuel de la république, 824.—Il propose d'autoriser le conseil exécutif à terminer la campagne, 832.—Fait déterminer les pouvoirs des commissaires aux armées, 883. — S'oppose au décret d'accusation demandé contre Pache, XV, 40.—Fait ajourner la lecture d'un rapport du ministre Roland, 76, 77. — Accorder au conseil exécutif le délai qu'il demande pour rendre compte de la situation de la république, 92. —Son vote dans le procès du roi, 172, 216, 254. — Il demande l'envoi aux départements du jugement qui l'a condamné à mort, 236. — Annonce qu'il a failli être assassiné, 258.—Fait rapporter le décret qui excluait les députés des fonctions publiques, 267. — Est élu secrétaire, 276. — Son opinion sur le traitement des officiers de santé de la marine, 286.—Et sur la réunion de la Belgique à la France, 323.—Il combat la motion d'une adresse au peuple anglais, 337. —Son rapport sur la nomination des officiers de marine, 362, 377.—Il est élu président, 402.—Dénonce l'assassinat de Manuel à Montargis, 755. — Est élu membre du comité du salut public, 797.—Appuie la proposition d'Isnard pour la création d'un comité chargé de délibérer en secret sur les mesures relatives au salut commun, XVI, 70. — Est élu membre de ce nouveau comité, 83.—Fait donner des gardes aux adjoints des ministres de la guerre et de la marine, 83. —Mander Chazot à la barre, 86.—Régler le mode de correspondance des députés en mission avec le comité de salut public, 87, 93. — Demande le rappel de Dubois-Dubais et de Briez, 160. — Fait mettre l'artillerie à la réquisition du ministre de la guerre, 283.—Combat la motion de décerner les honneurs du Panthéon à Dampierre, 357.—Dénonce les commissaires civils Polverel et Santhonax, 400. — Attaque Bouchotte, 475. —Croit Marat pur, mais égaré, 476.—Dit que c'est dans le sein de l'assemblée qu'il doit opiner, XVII, 53. — Propose de traduire Sandos au tribunal révolutionnaire, 84. — Sa discussion avec Camille Desmoulins, et à quel sujet, 93. — Il demande le décret d'accusation contre Polverel et Santhonax, 143. — La destitution des évêques qui s'opposeront au mariage des prêtres, 183. — Son opinion sur Custine, 196. — Il fait assimiler aux émigrés tout citoyen qui sera rendu dans une ville rebelle, et n'en sortira pas dans vingt-quatre heures, 202.—Vote la démonétisation des assignats à face, 279.—Fait décréter d'arrestation les agents de l'administration de l'habillement, 311. — Sa motion contre les étrangers suspects, 312.—Il demande une proclamation sur les subsistances, 342.— Son opinion sur l'éducation publique, 392. — Il demande la destitution du général Tuncq, 419, 440. — Fait rendre un décret pour la taxation du bois, du charbon, etc., 434.—Donner aux commissaires de la Somme tous pouvoirs contre les accapareurs, 474. — Est envoyé à Brest comme commissaire, 494. — S'étonne des nouvelles alarmantes qu'on répand, 450. — Sa proclamation aux marins de l'armée navale de la république, XXVIII, 333. — Son opinion sur le mode de vente des biens des émigrés, XIX, 283. — Sa motion contre Javoques, 431. — Il se plaint de l'arrestation des patriotes, 548.—Sa motion sur l'arrestation des colons propriétaires, XX, 68.—Autre contre un député de la société populaire de Cette, 131.— Autre relative aux fêtes en l'honneur de l'Eternel, 151.—Il dénonce Fion aux Jacobins, 179.—Veut qu'on n'accorde que huit jours aux ex-nobles pour quitter Paris et les places fortes, 225. — Demande quel sera le sort de la femme noble mariée à un citoyen, 235. —Sa motion contre les muscadins, 283.—Il est chargé de la levée des scellés chez les députés arrêtés, 442. — Demande l'impression des discours de Carnot et de Couthon contre l'athéïsme, 494. — Fait rendre un décret pour la levée des scellés chez les députés arrêtés, 503.—Assure que l'assassin de Collot-d'Herbois est arrêté, 540.—Fait rapporter le décret d'envoi aux départements du discours de Robespierre, au 8 thermidor, XXI, 331.—Demande la suspension du tribunal révolutionnaire, 355.—Est élu membre du comité de salut public, 366. — Réclame la liberté provisoire de Santhonax et de Polverel, 394.—Demande à Fouquier des explications sur la conspiration de Catherine Héos, 438.—Soutient que la liberté des opinions a toujours existé; demande qu'on ne puisse porter d'autre nom que celui de son père, 557. — Confirme la nouvelle de la prise de Valenciennes, 608. — Annonce des prises maritimes, 625 ; XXII, 244. — Donne lecture d'une dépêche du commissaire aux Iles-du-Vent, XXI, 735.—Arrêté signé de lui contre Robespierre et Danton, XXII, 139.—Il fait passer à l'ordre du jour sur une dénonciation contre Barère, Billaud et Collot,

142.—Parle en faveur des habitants de Bédouin, 676. —Son opinion sur le jugement des membres du comité révolutionnaire de Nantes, 782. — Il demande l'impression d'un projet de Johannot sur les finances et le commerce, XXIII, 39. — Vote la suppression du *maximum*, 47.—Fait rapporter le décret qui défendait de faire des prisonniers anglais, hanovriens et espagnols, 91.—Demande l'expulsion de Paris de tous les gens suspects, 104. — Entre au comité de salut public, 136.—Demande la mise en liberté de Lacrosse, 221. — Justifie Garat des imputations qui lui ont été faites, 652. — Discute les attributions politiques du comité de salut public, 677. — Désigne Crassous et Parent comme les assassins de Dechézeaux, XXIV, 254.—Fait renvoyer au comité une dénonciation contre Borie, 454. — Propose de payer aux veuves des députés proscrits les indemnités dues à leurs maris, 471.—Fait décréter le rappel de Lequinio, 563.—Ordonner une fête funèbre en l'honneur des députés morts par suite du 31 mai, 614.—Demande l'état de toutes les réquisitions qui ont été faites, XXV, 80. — Le rapport de la loi sur les desséchements, 136.— Parle sur la déclaration des droits, 150, 152. — Discute le projet de constitution, 170, 174, 306, 343, 365, 476. — Demande la suspension de toute radiation de la liste des émigrés, 221. — Fait lire un écrit saisi à Beauvais et dirigé contre la Convention, 676, 677.— Renvoyer au comité de sûreté générale la demande de mise en liberté de Rossignol, XXVI, 331.—Membre du Conseil des Anciens, en est élu secrétaire, 350. — Rejet de sa motion, d'adresser une proclamation au peuple sur l'installation de ses représentants, 364. —Il combat une résolution relative aux commissaires de la trésorerie, 535. — Son opinion sur l'envoi d'agents exécutifs dans les colonies, XXVII, 320.—Et sur le maintien de la loi du 9 floréal, 526. — Il fait suspendre l'aliénation des terrains et bâtiments occupés pour le service militaire, XXVIII, 418.—Accorder des secours aux veuves des marins morts pour la patrie, 426.—Est élu président, 496.—Combat le projet relatif à la suppression du contre-seing, XXIX, 60.—Son rapport sur le jugement des prises maritimes, 148.— Il présente une carte des descentes qui ont été tentées sur l'Angleterre, 157.

BRÉARD (Jean), commissaire des guerres. — Est arrêté comme prévenu d'avoir fait passer de l'argent aux frères de Louis XVI, XV, 141.

BREAUTÉ. — Mise en liberté de citoyens de cette commune, XX, 171.

BRÉBAN. — Analyse les recherches de Sue sur la vitalité, XXIX, 291.

BREBION-LAHAYE, médecin. — Est condamné à mort, XXI, 283.

BREBIS.—Motion de défendre de tuer celles âgées de moins de quatre ans, XXII, 529. — Rapport du décret rendu sur cet objet, 546.

BREC.—Prise de ce poste sur les Piémontais, XVIII, 631.

BRECHET, secrétaire de la commission militaire de Lyon. — Signe le procès-verbal de clôture de ses opérations, XX, 212.

BRÉDA.—Prise de cette ville par Dumouriez, XV, 584.—Sa capitulation, XVI, 218.—Canons pris par les Français sous ses murs, XXIII, 120, 121.

BRÉE.—Traduction au tribunal de citoyens de cette commune prévenus d'avoir scié l'arbre de la liberté, XIX, 496.

BREFS DU PAPE. — Poursuites ordonnées contre les auteurs d'un acte de cette nature, VII, 166, 262, 275.—Décret relatif à leur promulgation en France, VIII, 621. (*Voyez* Pie VI.)

BREGENTZ, en Autriche. — Entrée des Français dans cette ville, XXVIII, 394. — Lettre du général Schaumbourg, au commandant autrichien sur les excès commis par ses soldats sur le territoire helvétique, XXIX, 296.

BRÉGUET.—Ses découvertes télégraphiques, XXIX, 61, 62.—Rapport sur son télégraphe, 246.—Lettre de Chappe contre lui, 252.

BRÉJARD, rédacteur du *Moniteur*. — Altercation entre lui et Collot, XXIV, 94.

BRELLON (J.-C.), chef de gobelet du tyran. —Est condamné à mort, XXI, 30.

BRÊME, ville anséatique.—Insurrection, IX, 717.— Arrivée dans ses murs de d'Artois, son fils et autres émigrés, XXIV, 289.—Despotisme qui y est exercé par les Anglais, 361. — Affluence des émigrés dans cette ville, XV, 417; XXIX, 54. — Demande faite par ses envoyés à Rastadt de la garantie de son territoire, XXIX, 416.—Les Anglais insultent son pavillon et prennent ses vaisseaux, 697.

BREMER.—Est poursuivi pour fabrication de faux assignats, IX, 606.

BREMERNOEDE.—Le comte d'Artois est chassé de cette ville, XXV, 477.

BREMONT, sergent de chasseurs. — Eloge de son courage, XXII, 128, 132.

BRÉMONT. — Est condamné à mort pour fabrication de faux assignats, XVI, 598.

BRÉMONT (Julien), député de la municipalité de Marseille.—Son rapport sur les troubles de cette ville, IV, 490.

BRÉMONT (J.-B.).—Ses *Observations* au peuple français, III, 168.—Sa lettre à Cambon sur le change avec l'étranger, XI, 529.

BRÉMONT, capitaine.—Se distingue à la bataille de Rivoli, XXVIII, 540.

BRÉMONT-D'ARS, député de Saintes à la Constituante. — Demande qu'on réserve aux chanoines la jouissance de leurs maisons.—IV, 711.

BREMONTIER, député de la Seine-Inférieure à la Législative. — Sa motion contre Bertrand de Molleville, XI, 282.—Il demande un plan général sur l'approvisionnement des départements, 553. — Son rapport sur la fabrication des assignats et monnaies, XII, 661.

BRENNER (comte de).—Est nommé ambassadeur de Hongrie à Venise, IV, 129.

BRÉON, membre du bureau central de Paris.— Présente comme l'effet d'une erreur de commis, les mandats d'amener décernés contre des représentants du peuple, XXVIII, 319, 325.—Rapport à ce sujet; il est mandé à la barre, 341, 342. — Il comparaît; décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, 347.

BRÉQUIGNY.—Ses ouvrages sur la diplomatie, XI, 484.—Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XVIII, 130.

BRESCIA, en Italie.—Insurrection de ses habitants à l'approche de Bergamasques; désarmement de la garnison vénitienne et arrestation des agents de ce gouvernement, XXXVIII, 655.—Détails sur sa révolution, 657. —Proclamation y relative, 677, 690.—Lettre pastorale de l'évêque aux curés de son diocèse pour les exhorter à prêcher la paix et la soumission aux lois nouvelles, 714.—Plan de son gouvernement provisoire, 722. — Apposition des scellés sur la bibliothèque des inquisiteurs, 831. — Suppression des couvents, 736. — Manifeste de son gouvernement à tous les peuples d'Italie, pour ne former qu'une seule république, 738. —Opération de cette autorité, 755. — Fête célébrée dans la société d'instruction publique, en l'honneur des Français morts dans les dernières campagnes, 755. — Enthousiasme républicain dans cette ville, XXIX, 41.—Mesures prises pour la réforme du théâtre, 74. — Dissolution du gouvernement provisoire, 95.

BRESILLON (A.), brigadier. — Est condamné à mort, XX, 536.

BRESLAW (Silésie prussienne). — Insurrection dans cette ville, XVI, 441, 489. — Nouveau soulèvement, 573.—Patente du roi de Prusse sur ses troubles, XVII, 57.

BRESLER (madame).—Eloge de son dévouement, VII, 362.

BRESSON, député des Vosges à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 209, 253. — Il est décrété d'accusation, XVIII, 32, 37, 60.—Texte de cet acte, 200, 212, 220.—Il proteste contre le 31 mai, XXII, 385.—Motion en sa faveur, XXIII, 637.—Il est rappelé dans le sein de la Convention, 645.

BRESSON, nouveau maire de Bienne, en Suisse.—Son éloge, XXIX, 164.

BREST.—Complot pour en incendier le port, I, 283.—Réclamation des officiers de la garnison contre les dénonciations de l'ambassadeur anglais à ce sujet, 347.—Disette du magasin de la marine; pillage d'un convoi de grains qui lui était destiné, 106.—Marche de ses habitants sur Lanrion et restitution du convoi, 107. — La jeunesse se prononce contre le parlement de Rennes, III, 40.—Armement de l'escadre de ce port, IV, 495.—Différends de sa municipalité avec le lieutenant-colonel Martinet, 496. — État des forces navales y réunies, 633.—Attroupement des ouvriers de l'arsenal; projet des forçats d'incendier le port, V, 584.—Poursuite des coupables, 590.—Dispersion d'un rassemblement, 638.—Mouvement qu'y excite la publication du code pénal maritime, 655.—Arrivée du *Léopard* dans ce port; décret qui enjoint à sa municipalité de laisser partir le vaisseau *le Ferme*, 683. — Déclaration faite à l'Assemblée nationale qu'il a été distribué de l'argent pour y exciter des troubles, 691. — Insurrection à la suite de l'arrivée du *Léopard*, 697. — Révolte des équipages des vaisseaux le *Patriote* et le *Léopard*, 705.—Accueil fait dans ce port aux membres de l'assemblée générale de Saint-Domingue, 766.—Sa municipalité est chargée d'empêcher la distribution des médailles données aux marins par cette assemblée, VI, 40.—Insubordination des équipages de l'escadre, 89.—Rapport et discussion sur ces troubles, 159, 166, 175. — Décret relatif à la conduite de la municipalité dans cette occasion, 185.—Autre sur le retour de l'ordre dans l'escadre, 218.—Situation de la ville et de la flotte, 292. —Soumission des marins, 339.—Pièces officielles sur cette insurrection; elle est étouffée par Bougainville, 462.—Adresse de la garde nationale et des habitants en faveur du décret sur les colonies, VIII, 653; IX, 604.—Liste des officiers de marine affectés à ce port, absents sans congé au 20 octobre 1791, X, 527, 546, 662, 682; XI, 110, 115.—Troubles y excités par Lajaille, X, 532.—Pétition des habitants relative à l'organisation de la marine, 583.—Secours accordés aux ouvriers du port, XI, 27.—Ses désordres attribués aux sociétés politiques, 116.—Emigration de presque tous ses officiers de marine, 299. — Paiement de l'arriéré fait aux matelots, XII, 313.—Circulaire des habitants aux quatre-vingt-trois départements sur les dangers de la patrie, 775.—Fête relative à la proclamation de la république, XIV, 319.—Mise en liberté des forçats de ce port ayant acquitté vingt années de fers, XV, 394. —Rébellion qui éclate près de ses murs à l'occasion du recrutement, XVI, 69.—Etat des forces maritimes, 575.—Activité des travaux du port, XVII, 50. — Décret qui ordonne la mise en liberté des commissaires du conseil exécutif y détenus, 184. — Apparition de flottes anglaises, 344. — Le maire et le procureur-syndic sont mandés à la barre, 349.—La Convention y envoie des commissaires, 493.—Adresse des Brestois contre les Toulonnais, 718.—Arrivée dans cette rade de deux vaisseaux de l'escadre de Toulon, XVIII, 170.—Illumination à la nouvelle du supplice de la veuve Capet, 275.—Réorganisation entière de l'escadre, 333. — Etat imposant du port et de l'armée navale, XIX, 182. — Alarmes en Angleterre à la nouvelle de ces préparatifs, 205.—Fête à la rade pour la reprise de Toulon, 240.—Menées anglaises contre ce port, 314.—Opérations de Jean-Bon-Saint-André et texte de son rapport, 356, 395, 413.—Supplice de trois officiers pour trahison aux îles du Vent, 501.—Ordre donné à l'escadre de mettre à la voile, 654.—Etat du port, présenté aux Jacobins par Jean-Bon-Saint-André, XXI, 108.—Le vaisseau qu'on y construit prendra le nom du *Vengeur*, 173.—L'accusateur public annonce le supplice des administrateurs du Finistère, 177.—Mission de Tréhouart et de Faure dans cette commune, 516.—Ses habitants provoquent le jugement des marins y détenus, XXII, 641. — Etat des vaisseaux qui se trouvent dans le port, XXIII, 25. — Une députation demande la liberté des marins arrêtés à Toulon, 94. — Mise à la voile de l'escadre; arrivée d'un bataillon de chouans, 177.—Lettre sur la mission des Villers et de Desrues dans cette ville, 251, 283, 349.—Dénonciation contre Verteuil et le tribunal révolutionnaire, 293.—Succès de la croisière sortie de ce port, 447.—Départ de deux expéditions navales, 569.—Formation d'un jury militaire et d'un conseil martial pour juger les marins détenus par suite des combats des 9 et 13 prairial an II, XXIV, 378.—Accusation dirigée contre Jean-Bon-Saint-André pour la mission qu'il y a remplie, 574.—Rapport contre les membres du tribunal révolutionnaire qui y avaient été établis; ils sont traduits devant le tribunal du district, 623. — Dénonciation contre sa société populaire, 700.—Nouvelles de ce port, XXV, 42. — Sortie de l'escadre, 112, 125. — Décret qui y établit un jury des prises, 732. — Incendie du bâtiment *le Désiré*, XXVI, 105.—Licenciement des compagnies de canonniers volontaires, XXVIII, 252, 259. — Troubles élevés parmi les marins à l'occasion des mandats, 347. — Le ministre Truguet y arrive pour accélérer les travaux et la sortie de l'escadre, 510.— Elle met à la voile sous les ordres de Morard de Galles, 512. — Conjectures favorables sur sa destination, 514.—Elle échappe aux recherches de l'ennemi, 516.—Rentrée d'une division de retour d'Irlande, 521.—De cinq autres vaisseaux et de trois frégates qui ont mouillé à la baie de Bantry, 522.—Invitation du général Chérin aux soldats destinés pour l'Irlande, 524. — Nomination de Villeneuve au grade de vice-amiral pour en commander l'escadre, 534. —Il en part une sous les ordres de Gantheaume, 719. —Nomination de Lacrosse au commandement d'une autre escadre, XXIX, 96.—Départ des vaisseaux vénitiens pour aller débloquer Cadix, 106.—Activité des travaux du port, 132. — Arrivée du ministre de la marine, 180. — Rentrée d'un convoi destiné pour le Sud, 277.—Préparatif pour une expédition secrète, 297.—Réparation complète des frégates *la Fraternité* et *la Bellonne*, 309.—Etablissement d'un télégraphe pour correspondre avec Paris, 331. — Blocus de ce port par les Anglais, 360. — Mise à la voile d'une partie de l'escadre pendant l'éloignement de lord Bridport, 430. — L'un de ses vaisseaux échouent sur les côtes, 449.—Rentrée de la frégate *la Romaine* et de la goëlette *la Biche*; rapport de l'équipage, 464. —Remplacement de Lelarge par Renaudin, 601. — Etat satisfaisant du port; changement dans l'armée navale, 612 *bis*.—Préparatifs pour une expédition maritime, 640. — Activité occasionnée par la présence du ministre Bruix, 657. — Sortie de l'escadre composée de vingt-cinq vaisseaux de ligne, et commandée par le contre-amiral Brueys; elle entre dans la Méditerranée, 661, 681.—Arrivée dans ce port d'une escadre espagnole, 773. — Rentrée de la flotte française, 776.—Et du contre-amiral Brueys, 780.

BRET, député du Puy-de-Dôme à la Législative.

—Ne veut point d'assignats au-dessous de cinq livres; propose la création de billets de confiance et la fabrication de monnaies de métal de cloches, X, 647.

BRETAGNE.—Troubles causés dans cette province par l'insuffisante représentation du tiers dans les états, *Introd.*, 15, 501, 510. — Protestations contre tous actes contraires à ses priviléges, 510. — Troubles à Rennes et clôture du parlement, 523. — Relation authentique des troubles de Rennes en janvier 1789, 535. — Suspension des états, 539, 555. (*Voyez* Thiard et Bertrand de Molleville.) — Réglement particulier pour les assemblées de cette province, 565. — Sa députation des communes s'oppose à la reprise des conférences, I, 46.—Protestation contre cette députation par celles des deux ordres privilégiés, 70. — Les mesures vigoureuses dont ses membres sont ordinairement les provocateurs, font donner à ces mesures le nom d'arrêtés bretons, 395. —Affaire de Lemintier, évêque de Tréguier, II, 82.—Motion relative à ses octrois sur les boissons, 344.—Proposition d'y supprimer le droit de bétail, 383. — Décret sur la régie de ses impôts, 384.—Fédération de la jeunesse de Bretagne et d'Anjou à Poutivy, III, 246.—Prestation du serment civique par soixante-quatre de ses nobles, 288. — Détails sur ses troubles, 336.—Elle réclame contre le décret du marc d'argent, 664. — Son pacte fédératif avec l'Anjou, 665.—Ses députés sont présentés au club des *Amis de la Constitution*, IV, 29. — Réclamation en faveur des priviléges de ses états, 601. — Détails sur l'entrevue du chef des Bretons fédérés avec le roi, V, 200, 208.—Suspension des procédures relatives aux troubles qui y ont lieu, 322. — Décret relatif au rôle de ses impositions, 535.—Provocation faite par elle de l'abolition des domaines congéables, VI, 536. —Décret sur le commerce et la vente de ses eaux-de-vie, VI, 563.—Suppression des droits de consommation sur les denrées coloniales, 569.—Rétablissement du calme, VII, 510.—Une députation de sa garde nationale jure fidélité à la loi, lors de la fuite du roi, VIII, 737. — Mode de comptabilité de ses anciens receveurs, XV, 616.—Décret qui traduit au tribunal révolutionnaire les prévenus de la conspiration qui s'y est tramée, 732.—On charge le conseil exécutif d'en rendre compte, XVI, 32. — Demande de sursis en faveur des condamnés, 684.—Condamnation à mort de douze d'entre eux, 694. — Dispositions de cette province relativement aux journées de mai et de juin, 751.—Rapport de Bazire sur la conspiration de Bretagne, XVIII, 45. — Arrestation de prêtres et de galériens, XXII, 682.—Bruit à Londres d'une expédition sur ses côtes, XXV, 113.—Les Anglais y vomissent 10,000 émigrés, 180. — Proclamation de Puisaye pour en exciter de nouveau les habitants à la révolte, XXVIII, 582. (*Voyez* Vendée.)

BRETÈCHE. (*Voyez* Labretèche.)

BRETEL, député de la Manche à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 193, 253.

BRETENBACH (de), colonel hollandais.—Est tué à Lincelle, XVII, 613.

BRETEUIL (baron de).—Annonce différents mémoires aux notables, *Introd.*, 195, 202, 217.—Est nommé ministre, I, 153.—Et renvoyé, 168.—Accusé du renvoi de Necker, 169. —Sa fuite, 228. — Ses liaisons avec Pinet, chef des accapareurs, 475. — Il conduit le projet d'évasion du roi, 521.—Son plan en opposition avec celui de Calonne, X, 649. — Son système est soutenu par Mercy-Argenteau et *Monsieur*, XI, 545, 737. — Correspondance des princes français, XIV, 271.—Il est décrété d'accusation, 275. —Son mobilier est vendu à vil prix, 883.—Il est excepté de l'ordre de quitter Bruxelles intimé à tous les émigrés, 269.

BRETEUIL.—Dumont laisse le feu sacré dans cette commune, XVIII, 314, 325. —Décret qui y autorise la levée d'une contribution, XIX, 313.

BRETON et sa femme, co-accusés de Babeuf. — L'accusateur national de la haut-cour de Vendôme ne trouve pas de preuves suffisantes contre eux, XXVIII, 684. —Ils sont acquittés, 717.

BRÉUVART, curé, député de Douai à la Constituante.—Prête le serment civique, VII, 26.—Appuie les réclamations de la municipalité de Douai, VIII, 345.

BREVET DE BEAUJOUR, avocat du roi au présidial d'Angers, député à la Constituante. — Son rapport sur l'affaire du prévôt de Marseille, III, 546. — Il est élu secrétaire, 726.—Demande que l'accusateur public soit nommé par le peuple, V, 348.—Vote pour la demande du renvoi des ministres, VI, 167. — Est condamné à mort, XX, 284.

BREVETS D'INVENTION.—Décret qui les interdit aux auteurs d'établissement financiers, et supprime ceux accordés jusqu'à ce jour, XIV, 3. (*Voyez* Sciences et Inventions.)

BREVETS DE MAITRISE.—Leur remboursement aux volontaires, XIV, 40.

BREVETS DE RETENUE.—Rapport de Camus sur les prétentions de leurs porteurs, VI, 449, 454, 455. — Discussion et décret à leur sujet, 465, 468. —Indemnité accordée à ceux qui en sont pourvus, VII, 78.—Ils sont admis en paiement des biens nationaux, 102. — Liquidation de plusieurs d'entre eux, 317, 379, 495, 627.—Décret contre leur falsification, X, 98.—Dispositions relatives à la retenue de l'intérêt de leurs capitaux, 713, 759.

BREZE.—Eloge de son dévouement, VII, 341.

BREZÉ (marquis de), grand maître des cérémonies du roi de France. — Blâme par les communes de la formule qui termine la lettre qu'il leur adresse, I, 39.—Ses lettres annonçant la suspension de l'Assemblée pour les préparatifs de la séance royale, 89. — Il rappelle aux députés les ordres du roi; réponse qu'il reçoit de Mirabeau, 95.—Le roi signe son contrat de mariage avec mademoiselle de Custine, III, 591.—Il est arrêté au Mans et mis en liberté, VIII, 756.

BRIANÇON.—Choix fait de cette ville pour la détention du général Mack et de son état-major, XXIX, 617.—Le pape Pie VI y arrive, 675.—Il en part pour Grenoble, 731.

BRIAND, libraire.—Contestation entre lui et madame Fréron sur la propriété du journal : *l'Ami du roi et de la Vérité*, V, 548, 572.

BRIANT (J.-L.), agent national.—Est condamné à mort, XX, 427.

BRIANT, chef de la légion Lilloise.—Demande de récompense en sa faveur, XIV, 360.

BRIART, jacobin.—Son discours sur les conspirateurs mis en jugement, XX, 49.

BRIAS (ci-devant comte).—Son émigration, XIV, 204.

BRICHARD (F.-R.), notaire à Paris. — Provoque une fraternisation entre la garde nationale de Montpellier et le bataillon des Cordeliers, II, 445. — Est condamné à mort, XIX, 504.

BRICHET.—Demande que Bourdon (de l'Oise) soit rayé de la société des Jacobins, XVII, 662.—Dénonce Pressavin et Teilhard, 703. — Son rapport sur une machine de Ruggieri, pour détruire les ennemis, 714. — Il demande le prompt jugement des auteurs des maux de la France, XVIII, 44. — Son opinion sur la fortune des fermiers, 132. — Il demande l'arrestation de Jullien (de Toulouse), 133. — Propose d'envoyer des Jacobins à Bordeaux, 162. — Dénonce les épiciers, 280. — Demande la radiation de Gauthier, 310. — Parle sur le mode d'épurement des Jacobins, 532. — Sa motion contre les crapauds du marais, il est expulsé, XIX, 443. —Dé-

noncé par Blanchet, 637. — Est condamné à mort, XXI, 199.

BRICHET, député de Mayenne-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents. — Propose de déclarer responsables des attentats commis, dans chaque commune, les parents d'émigrés et ex-nobles qui les habitent, XXIX, 731.—Est exclu au 19 brumaire, 893.

BRICK (John), légiste anglais.—Son arrestation, XIX, 79.

BRICOGNE, ex-curé.—Est condamné à mort, XXI, 274.

BRIDAN, sculpteur.—Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 252.

BRIDEAU (M.-A.), ex-carmélite.—Est condamnée à mort, XXI, 284.

BRIDELLE-NEUILLAN. — Son manuel pour la fabrication des vins, VI, 132.

BRIDIER, veuve l'Auray. — Est condamnée à mort, XXI, 192.

BRIDIER, ex-valet de chambre.—Est condamné à mort, XXI, 31.

BRIDPORT, amiral anglais. — Son rapport sur la prise de la frégate française *la Seine*, XXIX, 338.—Il poursuit envain l'escadre sortie de Brest, 455.

BRIE (la).—Manœuvres contre l'approvisionnement de cette province, II, 216.

BRIE-COMTE-ROBERT. — Décret pour la répression des troubles causés dans cette ville par la *compagnie du bon Dieu*, VII, 154, 338. — Rapport et débats sur la conduite qu'y ont tenue les chasseurs de Hainaut, VIII, 700. — La garde nationale demande la liberté des citoyens compromis dans ses troubles, IX, 122.—Justification de sa municipalité, 148.—Adresse, rapport et décret sur ses troubles, 296, 332.—Lettre des officiers municipaux sur les troubles de Corbeil, XI, 716.

BRIEL, ex-prêtre. — Est condamné à mort, XXI, 40.

BRIENNE. — Fonds destinés à l'école militaire de cette ville, XVI, 690.

BRIENNE. (*Voyez* Loménie.)

BRIÈRE (de Nantes). — Son procès au tribunal révolutionnaire, XXII, 49.—Il est acquitté, 50.

BRIÈRE (Jacques-François), agent principal de Lemaître. — Est condamné à six années de détention, XXVI, 457.

BRIÈRE DE SURGY, président de la commune de Paris.—Sa lettre au club patriotique du Havre, V, 95. —Il est élu administrateur du département de Paris, VII, 215.

BRIEZ, député du Nord à la Convention. — Se plaint des entraves mises à la circulation des grains, XIV, 576.—Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 196, 253.—Commissaire à l'armée du Nord, il annonce que l'ennemi a commencé le siége de Condé, XVI, 142.—Et qu'il a été repoussé, 152. — Sa correspondance avec le prince de Cobourg, 159.—Son rappel, 160. — Il se plaint de l'improbation de sa conduite, 204.—Annonce un avantage remporté sur les Autrichiens, 224. — Donne des nouvelles de l'armée du Nord, et est maintenu à son poste, 306.—Son mémoire sur le siége de Valenciennes, XVII, 331.—Il est rappelé dans le sein de la Convention, 335.—Lit un mémoire sur l'état actuel de l'armée du Nord, 747. — Déclare n'avoir point voulu inculper le comité de salut public et refuse d'y être adjoint, 750.—Sollicite un rapport sur sa conduite et sur la reddition de Valenciennes, 752.—Fait décréter des secours en faveur du district de Bergues, XIX, 6.—De Palumbo, 82.—Et de la veuve Masson, 140. — Fait accorder une pension à Huard, 177.—Rendre un décret en faveur de Daquin, 235.—Décréter des secours à la commune d'Elincourt, 241. —La restitution des petits engagements par le Mont-de-Piété. 294. — Des secours à la veuve de Gorsas; dix millions pour soulager les vieillards, etc., 374. — Fait rendre un décret sur la répartition de secours aux sections de Paris, XX, 42. —Un autre en faveur des parents des remplaçants, 470, 475, 484.— Un autre en faveur des patriotes réfugiés, 575. — Un autre concernant Bicit, agent national à Saint-Quentin, 595. —Est élu secrétaire, 656.—Fait accorder des secours aux réfugiés belges, liégeois et autres, 667.—Et à des patriotes acquittés par le tribunal révolutionnaire, XXI, 274. — Commissaire à l'armée du Nord, écrit qu'il a découvert à Bruxelles l'instrument qui tenait Drouet enchaîné, 732. — Annonce la défaite de l'armée anglo-batave, XXII, 256. — Vante le courage du 11.e bataillon des Vosges lors de l'incendie de Saint-Hubert, XXIII, 235. — Annonce la prise de Heusden, 238.—Lettre sur sa mission, 399.

BRIGADES DE GENDARMERIE. (*Voyez* Gendarmerie.)

BRIGADES D'INFANTERIE. (*Voyez* Infanterie.)

BRIGANDAGES, vols et assassinats. — Rapport de Français (de Nantes) pour leur répression, XII, 225.— Autre rapport et débats sur ceux qui se commettent journellement dans la république, XXV, 22. — Article de Trouvé y relatif, 57.—Compte demandé des mesures prises pour leur répression, 58.— Décret pour la poursuite de ceux commis depuis le 1.er septembre, 1792, 60, 104.—Adresse des administrateurs de Vaucluse sur ceux qui se commettent à Lyon et dans le Comtat, 103. — Lettre de B..... sur ceux du Midi et notamment sur ceux de Tarascon, 162. — Comparution à la barre des autorités de Lyon; le président les interroge sur les massacres commis sous leurs yeux; réponse du maire, 231. — Ceux qui se commettent dans le Midi attribués au cabinet de Londres, par Boissy d'Anglas, 282. — Leur continuation dans ces contrées, 423, 426. — Article de Trouvé sur un ouvrage intitulé : *des Assassinats et Vols Politiques*, 577, 650. — Décret sur le jugement des prévenus de ces crimes, XXVI, 19.—Meurtre du courrier de France à Venise, 650. — Circulaire du ministre de la police sur la répression des brigandages, XXVII, 442. — Observations sur les moyens à employer pour en arrêter les auteurs, XXVIII, 474, 479, 506.—Mesures du département de la Seine pour les empêcher de parcourir les campagnes, 489. — Rapports, discussions et projets sur cette matière, 496, 506, 649. — Dénonciation de ceux qui ont lieu sur les routes, XXIX, 79.—Mesures prises contre les brigands organisés en compagnies, 83.—Message y relatif, 84, 96, 97. — Pétition contre les assassinats qui se commettent dans le Jura, 108.—Rapport et projet contre les vols et les brigandages, 110, 117, 118, 120, 130. — Message du Directoire y relatif, 122.—Mesures pour leur répression, 138.—Leur reprise dans le Midi, 299. — Motion y relative, et demande de mesures extraordinaires contre les juges qui favorisent les assassins, 350. — Message du Directoire pour la répression de ces délits, 350.—Autre pour obtenir la prorogation de la loi qui les punit de mort, 479.—Résolution confirmative de cette demande, 498.—Elle est approuvée 499.—Destruction des brigands du Doubs et de la Loire, 579 *bis*. — Formation des Cinq-Cents en comité général pour entendre un rapport à ce sujet; mesures proposées par Lenormand dans cette circonstance, 630, 631, 658, 672, 705. — Discussion sur les moyens de réprimer les brigandages, 834. (*Voyez* Compagnons de Jésus, Lyon, Fort-Jean, Marseille, Midi, Vendée, etc.)

BRIGAUD (J.), notaire.—Est acquitté, XX, 504.

BRIGE (de), officier à l'armée du Rhin.—Est suspendu de son grade militaire, XIII, 471.—Son émigration à Londres, XIV, 165.

BRIGNOLES. — Tenue d'une assemblée dans cette ville pour demander la suppression du Châtelet, IV,

491. — Projet d'y transférer l'administration du Var, XXIX, 235.

BRIGNOLES (Jacque[illegible]). — Bon accueil fait par une de se ses parentes à madame Bonaparte, XXVIII, 515. — Il est réélu doge de Gênes, XXVI, 713.

BRIGNON, curé, député de Riom à la Constituante. —Prête le serment civique, VI, 739.

BRIGNON (vicomte de), commandant de la marine espagnole. — Est décoré à Saint-Domingue de la cocarde tricolore, II, 487.

BRIGNOUL. — Annonce de sa poudre contre les rats, VIII, 541.

BRIKHE. — Est nommé ministre de l'intérieur de la Cisalpine, XXIX, 85.

BRILLAC. — Donne des détails sur le rassemblement de Coblentz, X, 368.

BRILLANTOIS-MARION, électeur. — Sa mission à Versailles, I, 579.—Et à Saint-Denis, 589.—Il en rend compte. 593.—Sa mission à Amiens et à Dunkerque, 600.

BRILLAT-SAVARIN, avocat, député du Bugey à la Constituante.—Vote pour la division du royaume en provinces, II, 70.—Combat le projet sur le rachat des droits féodaux, IV, 191, 218. — Parle contre l'institution des jurés, 234. — Sa motion relative à la cour supérieure de Dijon, 683. — Ses observations pour fixer l'âge des juges-de-paix, V, 76.—Il vote pour que les tribunaux de districts soient juges d'appel les uns à l'égard des autres, 212.—Son opinion sur l'établissement des juges d'appel, 297.—Son discours sur les tribunaux de paix et les tribunaux de famille, 313.— Il propose de conférer au roi la nomination du ministère public, 355. — Combat une nouvelle émission d'assignats, 506. —Son opinion sur la suppression des offices ministériels, VI, 637.—Sur la formation des tribunaux criminels, VII, 174.—Il prend part à la discussion sur la haute-cour nationale, VII, 335.—Son opinion sur la peine de mort, VIII, 549.—Arrêté de Gouly qui le traduit au tribunal révolutionnaire, XXV, 657.— Décret qui le comprend au nombre des juges du tribunal de cassation, et rapport à ce sujet, XXVIII, 544,548.

BRILLE (L.M.), marchand.—Est condamné à mort. XX, 644.

BRILLON, ex-noble.—Condamné à mort, XXI, 544.

BRILLON DE SAINT-CYR (A.), ex-maître des comptes. — Son arrestation, XVII, 713. — Il est condamné à mort, XX, 643.

BRINCOURT, capitaine du 29.e d'infanterie. — Est condamné à mort, XXI, 156.

BRINDEL (François-Antoine).—Est élu évêque de Strasbourg, VII, 593, 603.

BRIOIS DE BEAUMETZ. (*Voyez* Beaumetz.)

BRION (Louis), géographe.—Annonce de sa *carte raisonnée de la France*, VIII, 332, 452.—Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 232.

BRION, graveur. — Sa gravure de l'assassinat de Lepelletier, XVII, 521.

BRION, agent du marquis de Pombal. — Dément le bruit de son enlèvement à Lisbonne, XI, 461, 491.

BRION, député à la Convention,—Fait modifier le tarif des postes, XXIII, 228.

BRIONNE (madame de). — Secours qui lui est accordé par l'empereur, XV, 333.

BRIOT, père et fils.—Sont acquittés, XVI, 694.

BRIOT, officier de santé. — Se distingue à l'armée d'Helvétie, XXIX, 793.

BRIOT, député du Doubs au Conseil des Cinq-Cents. — Appuie une motion sur un plan d'enseignement public, XXIX, 285. — Amende un projet relatif aux pensions des veuves et enfants des militaires, 285. — Son opinion sur la durée des fonctions des juges-de-paix, 289.—Et sur le droit de pêche, 290.—Altercation entre lui et Guyot-Desherbiers, 292. — Il obtient le renvoi d'une motion de Lamerville, sur l'instruction publique, 297.—Fait passer à l'ordre du jour sur une demande de sursis formée par la fille de d'Ambert, 305. — Demande des renseignements sur la situation de Paris, et provoque des mesures contre les malveillants, 308.—Propose l'ouverture forcée des boutiques le dimanche, 318.—Est nommé secrétaire, 320.—Fait un rapport sur la question de savoir jusqu'à quel taux on peut former opposition pour dettes, sur les appointements des employés, 325. — Fait l'éloge de Mirabeau, 330.—Fait traduire à la barre Vancantfort, juge-de-paix, dénoncé pour forfaiture, 332.—Arrêter que la commission des finances présentera tous ses projets avant huit jours, 342. — Demande la révision des congés militaires, 349. — Fait réunir la commission des marchés à celle chargée du projet contre les dilapidateurs, 356.—Refus du *Moniteur* d'imprimer sa réponse à celle du ministre Schérer sur les congés; il annonce qu'elle a été imprimée par le *journal des Francs*, 356. — A l'occasion d'une pétition de la municipalité de Besançon, dénonce les juges qui ont fait tomber le blâme des troubles sur les républicains, 359. — Soutient les calculs de la commission sur l'impôt du tabac, et combat l'idée des fabriques nationales, 384. — Propose de placer exclusivement les militaires invalides dans les places de la perception de l'octroi, 394, 399.—Demande la formation d'une commission pour préparer des mesures dans le cas d'une rupture des négociations, 398. — Propose de valider les opérations d'un grand nombre d'assemblées primaires du département du Doubs, 478. — Présente un projet tendant à assimiler aux émigrés, les prêtres condamnés à la déportation qui ne se présenteraient pas, dans le délai d'un mois, pour la subir, ou qui s'y seraient soustraits, 486, 590.—Un autre sur l'organisation des Lycées, 493. — Veut qu'on révise toutes les nominations des juges élus en l'an IV, 518. — Dénonce les élections du tribunal de Doubs, 523.—Réclame contre le compte-rendu de son opinion à ce sujet, 538. — Fait des observations sur le mode de révision des jugements rendus sur pièces fausses ou faux témoignages, 590, 660. — Demande que l'élection du président du Conseil soit remise au-delà du jour fixé, 594. — Présente un projet sur l'impôt du sel, 605 *bis*. — Dénonce Louvot comme frère d'émigré, 619. — Propose de déclarer coupable de forfaiture le juge-de-paix Vancantfort, 623, 623 *bis*, 624 *bis*.—Annonce l'assassinat d'Amiot, juge-de-paix dans le Doubs, et propose d'honorer les magistrats morts dans l'exercice de leurs fonctions, 624 *bis*. — Vote l'ordre du jour sur la dénonciation dirigée contre Hernandès, 635.—Analyse de ce rapport, 652. — Réfute Bailleul, et fait adopter son projet, 654.—Discute celui sur l'organisation du notariat, 656.—S'oppose au rejet d'une réclamation de Coulon-Thévenot, entrepreneur du *journal Tachygraphique*, 657. — Appuie un projet tendant à faire juger les émigrés naufragés à Calais, 661.—Prononce un discours contre les dilapidateurs; désigne indirectement Schérer, et demande des lois qui assurent la responsabilité des ministres; son opinion sur la liberté de la presse, 688. — Son rapport sur le théâtre de la Montansier; il propose d'accorder 625,000 livres à ses associés, 699.—Dénonce l'opéra d'Adrien; accuse François de Neufchâteau, qui en a favorisé la représentation, 703.—Discussion de son projet sur la portion du traitement des employés, saisissable par leurs créanciers, 704. — Il fait arrêter l'impression de tous les discours prononcés pour ou contre la presse, 709.— Dénonce un espionnage établi autour de la représentation nationale, défend la liberté de la presse, et se plaint de ce que l'on confond les anarchistes et les républicains, 711, 716.—Soutient que la patrie est en danger; demande la permanence du Conseil, 712.— Attaque Ramel et fait arrêter un message au Direc-

toire pour connaître le résultat de la vente des domaines nationaux, 717.—Attaque le mémoire du ministre de la police, soutient qu'il a fait arrêter sans motif raisonnable plusieurs citoyens, et cite les faits, 717. —Soutient que les arrêtés du Directoire peuvent être cassés par des lois, 728.—Rappelle les dilapidations des salines, et propose un message y relatif, 731.—Toast qu'il porte dans une réunion patriotique, 736.—Il appuie le projet de Jourdan pour la suppression du mot *anarchie* du serment, 755.—Offre trois écrits relatifs aux malheurs d'Italie, et demande un message sur le résultat des poursuites contre Schérer, Rapinat, Faypoult, et les dilapidateurs, 765.—Parle des dangers publics et des travaux pressants de la législature, 772.—Censure l'expédition d'Egypte, 777. —Cite des faits relatifs aux troubles occasionnés par la clôture des Jacobins, 780.—Lettre de l'accusateur public du tribunal criminel du Doubs, confirmative de son opinion sur les trames des royalistes dans ce département, 787. — Il jette quelques fleurs sur la tombe de Joubert, et propose d'élever un monument aux généraux morts sur le champ de bataille, 793. — Attaque la conduite de l'ancien Directoire; loue Bonaparte et dit que Pitt a ordonné la déportation de ce général et de l'armée; dénonce Talleyrand et présente ses vues sur la politique de l'Europe, 794. — Lettre sur son opinion concernant les salines, 799. — Il dénonce le Directoire et dit que, si le Corps Législatif est opprimé dans ses opinions, il faut que le peuple se lève, 803.— A l'occasion de la capitulation de Mantoue et de Turin, demande que le Directoire fasse connaître la situation extérieure de la république, 807.—Réclame l'appel nominal sur la proposition de déclarer la patrie en danger, 809.—Dénonce Talleyrand comme le plus dangereux agent de l'Angleterre et demande un message sur la situation de Paris, 813. —Ses propositions relatives à une levée de quarante mille chevaux, 815.—Son projet d'adresse aux Français, 818.—Il célèbre les victoires des armées, 851.— Appuie un projet relatif aux traités de paix contraires à la constitution, 869.—Parle sur la liste des jurés de la Seine, 872.—Est exclus au 19 brumaire, 893.

BRIQUEVILLE, département de la Manche. — Loi qui met son presbytère à la disposition du Directoire pour le service de la guerre, XXVIII, 326, 328.

BRISACK (Neuf).—Rapport et décret sur les événements qui ont eu lieu au camp établi près de cette ville, XII, 678, 682; XIII, 62.—Mauvais état de défense de cette place, 637.—Retour du général Férino dans ses murs, XXIX, 644.—Détails d'une action où le général Menard bat les Autrichiens, 765.

BRISGAW.—Arrivée des Autrichiens dans cette ville, XI, 510.—Sa levée en masse, XX, 41.

BRISSAC (de Cossé), commandant de la garde du roi.—Est accusé d'avoir provoqué la fuite de dix-huit cents Suisses, XII, 444. — Décrété d'accusation, 516, 526, 529.—Est accusé de trahison par Chabot, 580.— Bruit de son assassinat à Versailles, XXIII, 682.—Arrestation de son secrétaire, XX, 727. —Il est l'un des familiers de la cour du prétendant, à Mittau, XXIX, 454. —Destination de sa maison rue Neuve du Luxembourg à Paris, pour l'établissement du timbre des cartes à jouer, 590.

BRISSAC (de Cossé), veuve de l'ex-maréchal de Noailles.—Est condamné à mort, XXI, 327.

BRISSAC (Maine-et-Loire).—Annulation des élections de cette ville, XXVIII, 3, 23, 195.

BRISSET. —Sa lettre sur l'abolition du combat du taureau, V, 420.

BRISSON, député de Loir-et-Cher à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 190, 252.

BRISSON.—Son rapport dans l'affaire de d'Hozier et de Petit-Jean, V, 459.—Il est élu juré du tribunal révolutionnaire, XV, 712.

BRISSON, domestique du duc de Fleury.—Est condamné à mort, XXI, 396.

BRISSON, professeur de physique. — Annonce de son traité de physique, IV, 232; XIV, 207. — Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.

BRISSOT DE WARVILLE.— Publie la *lettre d'un citoyen à un frondeur*, *Introd.*, 592. — Est cru l'un des coopérateurs du *Moniteur*, 597. — Reçoit les clés de la Bastille, I, 195. — Lettre que lui écrit Grandville-Sharp sur la prohibition d'exporter des grains d'Angleterre en France, 283. — Député par la commune de Paris, il présente ses félicitations à l'Assemblée, II, 39. — Poursuit, comme membre du comité des recherches, les conspirations de mai, juillet et octobre, 274. — Précis pour lui, comme rédacteur du *Patriote français*, contre Bexon de Remiremont, VI, 123. — Discussion polémique entre lui et Clermont-Tonnerre, 172.—Observations de Trémondrie sur sa lettre à Barnave, 522.— Il reçoit une lettre d'injures de Gouy, VII, 229.—Annonce de son *Voyage aux Etats-Unis*, VIII, 512.— Son discours sur les ressources de la France en cas de guerre, IX, 109.—Attaques dirigées contre lui par Goupil, IX, 134.—Sa réponse au *Chant du coq*, IX, 226.—Son discours à l'assemblée électorale de Paris 699. — Député de Paris à la Législative, il en est élu secrétaire, X, 143. —Signale les mesures à prendre contre les émigrés, 163, 171, 211, 239. — Lit une dénonciation de Château-Thierry contre Duportail, 236.—Défend les hommes de couleur de Saint-Domingue, 243, 244.—Donne des détails sur l'insurrection des nègres, 250. — Son opinion sur la situation des colonies, 262, 265.— Il demande un rapport sur les causes des troubles, 334. — Provoque des explications sur une proclamation contraire à la constitution, 387. — Son opinion sur les mesures proposées contre les prêtres perturbateurs, 407. — Il fait ajourner l'admission des députés de l'île Bourbon, 412.—Demande que le comité colonial fasse son rapport sur la révolte de Saint-Domingue, 422. —Parle sur l'article concernant les listes des prêtres envoyées par les départements, 434.— Son discours sur le système et l'état des finances, 459, 461.—Autre sur l'état des colonies et sur les mesures à prendre à Saint-Domingue, 518, 566, 567, 578. — Autre contre l'assemblée générale de cette colonie, 534, 539. — Il est dénoncé par les commissaires de la partie française, 557, 591. — Son opinion sur le rassemblement de trois armées aux frontières, 637. — Son discours sur les rapports de la France avec les puissances étrangères et sur la nécessité de déployer les forces nationales contre les ennemis, 753, 759.— Il propose de rappelle de Stockolm, Pétersbourg, Madrid et Rome, les envoyés français, 761. — Attaque le rapport de Tarbé sur Saint-Domingue, XI, 100. — Son discours contre la violation du traité de 1756 par l'empereur, 147, 156, 176. — Son opinion sur l'organisation du bureau de comptabilité, 292. — Sur les causes des troubles de Saint-Domingue, 356, 512, 690, 694, 697, 698.—Il fait renvoyer l'affaire de Pelleport au comité diplomatique, 392. — Sa traduction des voyages de Makintosh, 556.—Il dénonce de Lessart, 594, 595, 597.—Examine la conduite à tenir vis-à-vis de l'empereur, 597.— Fait adopter la rédaction du décret d'accusation contre de Lessart et décider que sa correspondance sera communiquée au comité diplomatique, 630, 631.—Défend la municipalité de Paris, XII, 12. — Est en butte aux intrigues de la cour, 223. — Combat le système d'une chambre haute; attaque contre lui au Jacobins, 238. — S'engage à prouver l'existence du comité autrichien; discussion à ce sujet, 443, 462, 465. — Dément les accusations dont se plaint Vaublanc, 468. — Réponse de

Montmorin et Bertrand à ses accusations, 552. — Preuves à l'appui de sa dénonciation contre Montmorin, 578. — Il appuie une demande de fonds pour Saint-Domingue, 763. — Reproche à Dumouriez la formation d'une légion batave, XIII, 78.—Ses vues sur les mesures de sûreté générale à prendre, 83.— Il lit le rapport de Rœderer sur l'affaire de Pétion, 140.—Annonce de son portrait, 146.—Il fait mander Montesquiou à la barre, à l'occasion des troupes mises à la solde du roi de Sardaigne, 217.—Appuie une motion relative aux complots contre la sûreté de l'état, 241.—Développe les mesures à prendre envers le roi, 253.—Son opinion relative à l'examen de la question de déchéance, 278.—Il dénonce le mauvais emploi des fonds secrets, 327.—Son opinion sur la section de la Bibliothèque, 336.—Sur la conduite de Lafayette, 364.—Il fait décréter que les ministres n'ont pas la confiance de la nation, 381.—Demande que les scellés soient mis chez Bonne-Carrère, 383.—Fait adopter une adresse sur les dangers d'une cour martiale, 432.— Et licencier les régiments suisses, 482.—Est accusé d'avoir voulu vendre Paris à Brunswick, 619. — Répond aux calomnies dirigées contre lui; recherches faites dans ses papiers, 622.—Il fait ordonner le brûlement de la pétition des 8,000; 653.—Et la disposition d'un emplacement aux Tuileries pour la Convention nationale, 670, 704.— Opinion de Roland sur son compte, 674. — Député à la Convention, il en est élu secrétaire, XIV, 5.—S'oppose à l'évacuation de l'évêché de Bâle par les troupes françaises, 115. — Est nommé membre du comité de constitution, 182. — Ne veut pas qu'on soumette à la sanction du peuple l'établissement de la république, 222.—Extrait de son rapport sur Genève, 226. — Il fait rendre un décret pour l'évacuation des troupes suisses du territoire genevois, 231, 531. — Pièces tendantes à prouver l'existence d'un complot pour se défaire de lui, 337. —Il vote pour que les peuples qui voudront fraterniser avec les Français, obtiennent protection, 516, 517.—Est accusé de vouloir faire rétrograder la révolution, 758, 800.— Vote pour la mort de Louis XVI et l'appel au peuple, XV, 26, 173, 221, 254.— Est accusé, par Gasparin, d'intelligences avec le roi, 41.— Débats à ce sujet, 46.—Son rapport sur les dispositions du gouvernement britannique à l'égard de la France, 127. — Il vote le sursis à l'exécution de Louis; proposition de l'anéantir, lui et sa faction, à cette occasion, 239, 249.— Son rapport sur les hostilités de l'Angleterre et de la Hollande, 331, 335. — Il désavoue une lettre signée *Brissot de Warville;* assure qu'elle était signée *Watteville* et qu'on l'a dénaturée pour s'en servir contre lui, 453.—Est accusé de calomnier la Convention, 654.— Pétition pour sa traduction au tribunal révolutionnaire, 695. —Il est accusé par Robespierre et se justifie de l'imputation de complicité avec Dumouriez, XVI, 53, 54.— Autre pétition contre lui par la section Bonconseil, 87.— Il est accusé de nouveau par Robespierre, 106, 109. — Demande de son expulsion par les sections de Paris, 156.—Adresse du faubourg Saint-Antoine contre lui, 205.—Il est cité comme témoin dans l'affaire de Marat, 213. — Polverel et Santhonax sont dénoncés comme ses agents, 343.—Arrêté de la commune relatif à ses opinions sur le 2 septembre, 402.— Barère déclare que le comité de salut public ne l'estime pas plus que Marat, 479.— Il est accusé par Robespierre de vouloir rétablir la royauté, 503.— Demande du décret d'accusation contre lui, 536, 544. — Il est décrété d'arrestation, 554.—Est arrêté à Moulins; expose à la Convention les motifs de sa fuite, 623.—Décret pour sa translation à Paris, 671. — Il est décrété d'accusation, 724.—On demande lecture de cet acte, XVII, 433.— Les Jacobins demandent son jugement, 586.—Il est traduit au tribunal révolutionnaire, 588. —Barère annonce son supplice prochain aux royalistes qui veulent du sang, 591. — Nouvelle demande de sa mise en jugement, 658.—Commission chargée par les Jacobins de s'occuper de ses crimes, 693, 694. —Son jugement réclamé par les sociétés populaires de Paris, XVIII, 15.—Délai de trois jours pour un rapport sur son affaire, 19.— Demande par les Jacobins de sa mise en accusation dont ils rédigent l'acte; plainte contre la lenteur de son jugement, 28, 43, 57, 296, 302. — Il est décrété d'accusation, 32, 37, 60.— Texte de cet acte, 200, 212, 220. — Son procès et sa condamnation à mort, 225, 308, 318. — Dénonciation du *Bulletin* du tribunal révolutionnaire, pour avoir écrit en sa faveur, 286. — Milscent, aux Jacobins, se déclare son premier dénonciateur, XIX, 103.—Danton et ses co-accusés sont désignés comme ses complices, XX, 98.—Dénonciation contre ses continuateurs, XXI, 785. — Pièce contre-révolutionnaire à lui faussement attribuée par la substitution du mot *Warville* à celui de *Watteville*, XXIV, 69.—Demande de la célébration annuelle d'une pompe funèbre, le jour de sa mort, 614.—Son opinion est invoquée contre Montesquiou, XXV, 663.—Pétition de sa veuve; rapport et décret y relatifs, XXVIII, 43, 203, 207, 260.— Citation de son rapport contre l'Angleterre, XXIX, 120.

BRISSOTINS. (*Voyez* Factions et Brissot.)

BRISTOL (mylord), évêque irlandais.— Son arrestation en Italie; saisie chez lui d'une correspondance contre les Français, X XIX, 247.— Tentatives pour le faire évader du château de Milan, 348.

BRITCHE, capitaine d'artillerie à Strasbourg, député du Bas-Rhin à la Législative.—Son discours sur les manœuvres des émigrés et sur les dangers de la patrie, X, 443.—Il propose d'improuver la municipalité de Béfort qui a arrêté un convoi d'argent, 695, 699.—Son opinion sur le compte demandé des petits assignats, 491. — Il annonce l'expulsion des émigrés de Worms, XI, 3. — Demande la mise en accusation de Noailles, ambassadeur à Vienne, XII, 128. — Sa motion sur l'emploi des dons patriotiques, 192.

BRIVAL, curé de la Palud.—Est élu évêque de la Corrèze, VII, 516.

BRIVAL, député de la Corrèze à la Législative.—Sa motion contre les prêtres perturbateurs, XII, 377.— Il accuse Vasselin, 634. — Dénonce un bref du pape. XIII, 61.—Demande la fonte de toutes les statues de bronze, 228.— Dit que les hommes entrés chez la reine sont des chevaliers du poignard, 292. — Demande la suppression des substitutions, 536. — Député à la Convention, fait annuler les nominations d'électeurs qui ne sont pas faites en vertu de la loi, XIV, 443.—Veut que la défense de Louis XVI soit signée de lui et défenseurs, 848.—Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 216, 254. — Il demande le remplacement des membres du comité de défense générale, XVI, 59. — Est élu membre du comité de sûreté, 92.—Regarde comme soudoyés des pétitionnaires du faubourg Saint-Antoine, 291.— Félicite la commune de Paris de ses mesures au 31 mai, 650.— Propose la cassation du tribunal populaire de Marseille, 681.—Décret qui le charge de prendre des mesures de sûreté à Saint-Yrieix, XVII, 346.— Il reproche à Lequinio deux ouvrages sur l'athéïsme, XX, 460.—Sa motion en faveur des chirurgiens de Geffroy, XXI, 84.—Il rend compte des insultes qu'il a reçues aux Jacobins, 339. — De l'indignation des élèves de Mars contre les conspirateurs, 342. — De la célébration du 10 août par ces élèves, 464.—Discute le code civil, XXII, 687, 688, 689. — Fait rapporter le décret qui défendait de faire des prisonniers anglais, XXIII, 91.—S'oppose à l'annulation d'une taxe révolutionnaire imposée par Saint-Just, 189. — Sa motion sur le traitement des députés, 198. — Il s'étonne qu'on ait épargné les restes de la race impure des Capets,

280.—Fait rendre le nom de Gironde au département du Bec-d'Ambès, XXIV, 222.—Demande la restitution des biens des condamnés, 256. — Défend l'effet rétroactif de la loi du 17 nivose sur les successions, 306. —Fait l'éloge du général Delille, 580.—Fait décréter qu'il sera donné une armure complète au général Menou, 600.—Défend Lanot, XXV, 440.—Demande le rapport du décret d'accusation rendu contre Talleyrand, 694. — Membre du Conseil des Anciens, s'oppose à la translation de l'école centrale de l'Oise à Compiègne, XXVII, 670.—Propose l'approbation de la résolution relative à l'imprimerie nationale, XXVIII, 691.—Veut qu'on adopte de suite celle relative à la déportation des conspirateurs de fructidor et d'autres mesures de salut public, 811. — Fait rapporter la loi qui prescrivait des mesures extraordinaires à Vendôme, XXIX, 17. — Combat le projet relatif aux domaines congéables, 59.—Demande une indemnité pour les accusés de Vendôme, 135. — Fait rappeler les membres du Conseil en congé, 142.—Défend vivement les ex-directeurs, 773.

BRIVES.— Lettre du comité patriotique de cette ville aux habitants des campagnes sur les troubles politiques, III, 373. — Griefs contre son prévôt de maréchaussée, 546. — Ses habitants demandent la formation de la garde départementale, XIV, 294. — Son comité de surveillance annonce le suicide de Lidon et l'arrestation de sa femme, XVIII, 372.—Fête en l'honneur de Féraud, XXV, 188. — Dénonciation des habitants contre Lanot, 440. (*Voyez* Corrèze.)

BRIX (forêt de).—Annulation de son échange, VIII, 528.

BRIXHE, député de l'Ourthe au Conseil des Cinq-Cents.—Témoigne ses inquiétudes sur la situation des places frontières de la Belgique, et fait arrêter un message y relatif, au Directoire, XXIX, 816.—Est exclut au 19 brumaire, 893.

BRIZARD (Gabriel). — Annonce de son *Discours sur la Saint-Barthelemy*, IV, 708.

BRO (la citoyenne). — Demande la liberté de son mari, arrêté comme suspect, XVIII, 61.

BROC (de), colonel de Royal-Champagne. — Sa conduite à Hesdin, V, 231.

BROC, chef d'escadron de dragons.—Est fait prisonnier, XXVIII, 391.

BROCHET, membre du tribunal révolutionnaire. —Annonce que la société des Cordeliers a rétracté un arrêté qu'on lui reproche, XVII, 770. — Parle sur l'acte d'accusation contre Brissot, XVIII, 44. — Est membre de la commission d'épurement des Jacobins, 532.—Donne des détails sur la conspiration d'Hébert, XXIX, 727.— Fait arrêter l'envoi aux Jacobins d'une députation de Cordeliers, 736.—Propose une épuration à cette dernière société, XX, 70.— Invite les Jacobins à surveiller les groupes, XXI, 785. — Plaintes contre son élargissement, XXV, 24, 36.

BROCHET (A.), dit Saint-Prest.— Est condamné à mort, XX, 176.

BROCHET (ex-comte du).—Excite des troubles à l'occasion des subsistances, XIV, 683.

BROCHETON, étudiant en botanique.—Arrêté contre Moël, accusé de l'avoir persécuté, XVII, 758.

BROCHETON, avocat, député de Soissons à la Constituante.— Est élu membre du comité de constitution, I, 129. — Son opinion sur l'amovibilité des juges, IV, 274.—Il signale des abus dans la nomination des bénéfices, VI, 260.

BRODEAU, menuisier sculpteur. — Est acquitté; restera détenu comme suspect, XXI, 16.

BRODY.—Incendie dans cette ville, VI, 453.

BROERS, représentant provisoire, belge. — Sa proclamation au nom du peuple souverain, XIV, 749.

BROGLE (de) officier de marine. — Est mis en arrestation lors des troubles de Toulon; décret pour sa liberté provisoire, II, 328. — Détails, III, 148, 218. (*Voyez* Albert de Rioms.)

BROGLIE (maréchal de), commande l'armée qui entoure Paris et Versailles, I, 122.— Est nommé ministre, 153.— Et renvoyé, 168. —Annonce qu'on ne peut plus compter sur les troupes, 218.—Sa fuite, 228. —Ses dangers à Verdun; Metz lui ferme ses portes; il émigre, 242.—L'Assemblée fait rendre aux citoyens de Toul les armes qu'il leur a enlevées, 271.—Dénonciation contre lui, II, 274.—Il est accusé d'être l'un des principaux agents de la conspiration de la cour, aux mois de mai, juin et juillet, 500, 508, 515. — Est déchargé de l'accusation portée contre lui, III, 505.— Est maintenu dans son grade de maréchal, VII, 544. —Rejette le bienfait de ce décret, VII, 709; VIII, 3.— Se réunit à d'Artois et à Condé, à Worms, 118.—Son discours au général Romanzow, X, 60.— Catherine II lui annonce la protection qu'elle accorde aux émigrés, 538.—Il remercie le roi de Suède de ses dispositions en leur faveur, 582.— Contresigne la déclaration de *Monsieur*, relative à la régence, XV, 546.— Commande une légion d'émigrés à la solde de l'Angleterre, XXII, 293; XXIII, 657.—Entre au service de la Russie, XXIX, 100.

BROGLIE (Victor, prince de), fils du maréchal, député de Colmar à la Convention.—Adhère pour l'Alsace aux arrêtés de la nuit du 4 août, I, 292.—Sa motion sur l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois, II, 463.—Il combat la motion de l'abbé d'Eymar en faveur des ordres religieux, III, 379. — Son plan pour l'organisation de l'armée, 491.—Il est élu secrétaire, 726.—Son opinion sur la question du droit de paix et de guerre, IV, 372. — Il fait valider les élections du Haut-Rhin, 631. — Dément les assertions de Maury sur l'étendue de la dette, 717. — Son rapport sur les troubles de Haguenau, V, 40, 76. — Il fait rendre un décret relatif aux élections de Saint-Jean-d'Angély, 81. — Son rapport sur la situation de la ville d'Orange, 152. — Il fait l'exposé des troubles d'Avignon, et demande un comité pour s'en occuper, 152, 160.—Parle en faveur du plan du comité sur l'organisation de l'armée, 271.—Ses observations sur l'incorporation des régiments, 289.—Il parle sur les destitutions arbitraires, à l'occasion de Moreton-Chabrillant, 324.—A la suite d'un rapport sur la dénonciation de la Luzerne, demande que toutes les pièces lui soient communiquées, 325. — Fait décréter que l'honneur du régiment du Languedoc n'a pu être compromis par le décret qui le rappelle de Montauban, 388, 393. —Fait le récit de la déclaration du régiment du roi sur l'affaire de Nancy, 483, 484. — Défend les assignats, 753.—Son rapport sur les troubles du département de l'Aude, VI, 34. —Il fait accuser de rébellion le parlement Toulouse, 79. — Reproche à Saint-Priest l'inexécution de ce décret, 311. — Son rapport sur la destitution de Keating, 357. — Il demande la libre culture du tabac dans tout le royaume, et la libre importation du tabac étranger, 370.— Son rapport sur l'organisation de l'artillerie, 440, 525. — Autre sur l'affaire du ci-devant parlement de Toulouse, 519. — Autre sur l'organisation d'un comité d'artillerie, 727. — Il combat la motion d'admettre tous les Juifs aux droits de citoyens actifs, VII, 167.—Son rapport sur les troubles des départements du Rhin, 180, 352, 527, 530, 603.—Il veut qu'on résolve la question du régime exclusif du tabac, 566. —Parle en faveur de son père, 544. — Son opinion sur la régence, 705.—Il explique le refus fait par son père du bienfait du décret rendu en sa faveur, VIII, 3. — Son rapport sur les troubles de Toulouse, 27. — Autre sur la situation de Strasbourg, et du département du Bas-Rhin, 43. — Fait rendre un décret sur le rang des capitaines employés au service des places de guerre, 160.—Décréter l'incorporation de la ma-

réchaussée du Clermontois, 408.—Et conserver les capitaines d'artillerie, 456.—S'oppose à l'admission des militaires députés au grade d'aide-de-camp, 567, 568.—Annonce que 300,000 hommes étaient sous les armes lors de la fuite du roi, et prête le nouveau serment, 750.—Fait rendre un décret pour compléter la défense des frontières du Nord, IX, 35.—Accorder des rations de fourrages aux officiers généraux et aides-de-camp, et voter des éloges au 53.e et 85.e régiments, 107. — Appuie les mesures du département du Bas-Rhin contre les prêtres réfractaires, 159. — Rend compte de l'exécution de diverses mesures pour la sûreté de l'état, 269.—Son opinion sur la responsabilité du comité militaire; il fait fixer la solde des troupes en garnison à Paris qui seraient appelées aux frontières, 305.—Est élu président, 398. —Son opinion sur le serment civique des Juifs, 794. —Il fait régler le mode de nomination des sous-lieutenants, 802.—Eloge de sa conduite à Neuf-Brisack, XII, 583; XIII, 62.—Sa correspondance avec Servan, XII, 701.—Sa réponse au 13.e régiment d'infanterie, au sujet d'un acte d'insubordination, 714. — Il signe une lettre de Lamorlière au roi, XIII, 151. — Reçoit les félicitations du président de l'Assemblée nationale, 223. — Son mémoire sur la défense des frontières de la Sarre et du Rhin, 230.—Il se plaint de la régie de l'habillement, 320. — Est suspendu de son grade militaire; 471. — Et remplacé par Houchard, 524.—Inculpation de sa conduite, 626.—Il est arrêté à Langres, 687.—Demande à aller servir comme volontaire, 688.—Dément le bruit de son arrestation, XIV, 727.—Orateur d'une députation, proteste de l'ardeur des sections de Paris pour la défense de la patrie, XV, 667.—Est décrété d'accusation, XVI, 80. — Dément le bruit de sa détention; 657.—Est condamné à mort, XXI, 112.

BROGLIE (Joseph, comte de). — Est sur la liste des protégés de la reine, XIII, 421.—Inculpation de sa conduite, 626.—Sa correspondance secrète, XVI, 402.

BROGNIARD, ex-curé constitutionnel. — Est condamné à mort, XXI, 508.

BROGNIARD, médecin. — Son traitement des hernies, XIX, 287.

BROGNIART, architecte. — Propose des réparations au dôme du Panthéon, XXVIII, 685.

BRONIS (camp de).—Est abandonné par les Espagnols, XVI, 671.

BRONNE (La), membre du parlement de Toulouse. —Est condamné à mort, XXI, 30.

BRONZES.—Décret portant que ceux des édifices nationaux seront convertis en canons, XIII, 419.

BROQUET, prêtre.—Est condamné à mort, XXI, 508.

BROQUIER, officier de marine. — Est compromis dans les troubles de Toulon, III, 218. (*Voyez* Albert de Rioms.)

BROSSART (L.-J.-A.). — Est condamné à mort, XX, 244.

BROSSELARD (Emmanuel), littérateur. — Réflexions de Cournand sur sa traduction du *Traité des Devoirs*, de Cicéron, XXIX, 300.

BROSSIER-LACHARPAGNE, receveur du district de Thouars. — Rapport en faveur de ses héritiers, XXVIII, 510.

BROSTARET, avocat, député de Nérac à la Constituante.—Son opinion sur le plan de finances de Necker, II, 1. — Sur la nomination des grands juges et sur l'institution des jurés, IV, 7.—Et sur les tribunaux d'exception, 473. — Il demande la poursuite des députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, V, 340. —Parle sur le traitement des officiers de justice, 520. —Dénonce les altérations faites aux lois par les ministres, VI, 270.—Veut que le Corps Législatif puisse licencier les corps militaires, IX, 407. — Est adjoint au comité colonial, IX, 495. —Fait suspendre le départ des commissaires pour les colonies, IX, 517. — Demande le renouvellement du comité colonial, 538. —Député du Lot-et-Garonne au Conseil des Anciens, appuie le rejet de la résolution relative à la désertion, XXVI, 551.—Parle sur le paiement des contributions et des fermages en nature, 646. — Sur le paiement d'une partie des rentes en numéraire, XXVIII, 402. — Fait une motion sur l'oubli d'une formule constitutionnelle, 451. — Fait approuver l'établissement d'un impôt sur les billets des spectacles, 500.—S'oppose à la mise de Baco et de Denoroy en possession des biens par eux soumissionnés, 517. — Et à la vente des biens appartenant aux communes, 713. — Vote l'ajournement de l'organisation de la garde nationale, 768.—Fait rejeter la résolution relative aux hospices de Beauvais, XXIX, 165.—Approuver le projet sur le renouvellement du Corps Législatif, 178. — Attaque celui relatif à la comptabilité intermédiaire, 286.—Défend l'impôt du tabac, 487. — Est élu secrétaire, 580.

BROTHAL, ex-curé.—Est condamné à mort, XXI, 284.

BROTHERS, se disant neveu du Père-Éternel.— Est arrêté en Angleterre, XXIV, 145. — Et défendu par Halhed, 442.

BROTTIER (A.-Ch.), abbé. — Impliqué dans la conspiration de Lemaître, est acquitté, XXVI, 457.—Est accusé de complicité avec Lavilleheurnoy, XXVIII, 544. — Son interrogatoire, 564. — Rapport sur la tentative faite pour l'extraire du Temple, 576. — Pièce dans laquelle le prétendant le reconnaît pour un de ses agents à Paris, 606.—Il refuse de répondre aux questions qui lui sont faites au conseil militaire, 624.—Adhère aux protestations de Dommanget; nie certains faits et convient de quelques autres, 631. — S'excuse de répondre sur ce qu'il ne voit pas de défenseurs, 633.—Justifie le témoin Vauvillier, 637.— Est déclaré coupable d'embauchage et de conspiration, 645. — Sa défense, 649. — Sa condamnation à mort, et commutation de cette peine en dix années de détention, 652.—Arrêté du Directoire qui le réintègre dans la maison d'arrêt du Temple, et le traduit devant les tribunaux, pour y être jugé sur le fait de conspiration, 652.—Il est déporté au 18 fructidor, 796, 810.—Pièces relatives à sa conspiration, 806. —Il est embarqué à Rochefort, XXIX, 15. —Meurt à Sinnamary, 724.

BROTTIER, député de Saint-Domingue au Conseil des Anciens.—Son discours sur l'anniversaire de la liberté des noirs, XXIX, 147.—Il s'oppose à l'admission de Mentor aux Cinq-Cents, 178. — Combat la résolution relative aux élections de Saint-Domingue, 180, 279.—Son opinion sur la contrainte par corps en matière civile, 240. — Il parle contre les juges de la Dyle, 267. — Défend la résolution concernant les créanciers des émigrés, 318.— Fait approuver celle sur la célébration du décadi et des fêtes nationales, 332.—Est élu secrétaire, 594 *bis*.—S'oppose à ce que les commissions de l'examen des procès-verbaux d'élections soient nommées par le sort, 661.

BROU, inspecteur des bois de Rambouillet. — Est condamné à mort, XXI, 119.

BROU (colonel de).—Signe un armistice avec les patriotes belges, II, 465.

BROUARD, adjudant général. — Annonce la découverte d'une conspiration tendante à livrer Malte, XXIX, 614.—Sa lettre et renseignements sur la situation de cette île, 637.

BROUILLET, curé d'Avise, député de Vitry-le-Français à la Constituante.—Prête le serment civique, VI, 739.

BROUILLET, imprimeur. — Rapport sur l'affaire

instruite contre lui par le parlement de Toulouse, III, 432.

BROUSSE, curé de Volkrange, député de Metz à la Constituante.—Prête le serment civique, VII, 26.

BROUSSE-DES-FAUCHERETS, littérateur. — Est nommé membre de la municipalité de Paris, II, 221.—Et lieutenant de maire au bureau des établissements publics, 282.—Son compte-rendu de l'administration de Paris, III, 581, 632.—Il est élu administrateur du département, VII, 178.—Auteur de la comédie des *Dangers de la présomption*, XXIX, 165. —Et de l'*Astronomie*, opéra comique, 512.

BROUSSIER, général. — Prend d'assaut la ville rebelle d'Andria, XXIX, 659. — Est traduit devant un conseil de guerre avec Championnet, 664.

BROUSSONNET, secrétaire de la société d'agriculture.— Est l'un des rédacteurs de la *Feuille du cultivateur*, V, 607. — Député de Paris à la Législative, en est élu secrétaire, XI, 87.—Propose de suspendre l'organisation de l'administration forestière, 108. — Son projet sur l'administration des mines, 175. — Il fait rendre un décret pour le paiement de ses officiers, 219.—Demande une loi sur la déportation, 256. —Son opinion sur l'affaire d'Arles, 623. — Il appuie le projet de canal proposé par Mourgues, XII, 260.— Propose une proclamation aux départements du Midi, XIII, 163. — Son rapport sur les troubles de Villedieu, 233.—Il invoque le droit des gens en faveur de l'ambassadeur de Venise, 491. — Sa lettre annonçant les ravages de la peste à Maroc, XXIX, 812.

BROVES (marquis de), député de Draguignan à la Constituante.— Adhère aux mesures de la nuit du 4 août, I, 293.

BROWER, chirurgien anglais, prisonnier à Valenciennes. — Lettre de Schérer, ministre de la guerre, annonçant un congé de trois mois que le Directoire lui a accordé, pour aller rétablir sa santé en Angleterre, XXIX, 390.

BROWN (C.), membre de la Convention britannique.— Est arrêté, XIX, 133.

BROWN (comte de), général autrichien. — Son arrivée à Vienne, III, 301. — Il quitte son commandement, XXII, 73.

BROWNE (docteur de), membre du parlement d'Irlande. — Son discours contre le système de terreur qui s'organise en ce pays, XXIX, 217. — Autre contre le bill de rébellion; il déclare que s'il passe, il vendra ses propriétés et quittera l'Irlande, 630.

BROWNE, membre du parlement d'Angleterre.— Son discours sur le silence du peuple, XI, 722. — Il appuie le bill de suppression des sociétés politiques, XXIX, 679.

BRU, chirurgien. —Sa méthode de traiter les maladies vénériennes, IV, 256; VIII, 51; X, 707.

BRU, chef d'escadron. — Est nommé chef de brigade, XXIX, 563.

BRUAT, député du Haut-Rhin à la Législative. — Défend la municipalité de Béfort, X, 699. —Son opinion sur la dernière lettre de l'empereur, XI, 536. — Il combat une pétition des Juifs d'Alsace, 352. — Est envoyé comme commissaire auprès de Luckner, XIII, 482. — Rend compte de sa mission dans la Meurthe et la Moselle, 636.

BRUCE (James.) — Son voyage en Nubie et en Abyssinie, II, 273; IV, 340, 359; XIX, 631.—Il est député par la compagnie des Indes auprès de l'empereur de la Chine, VI, 437. — Ses voyages aux sources du Nil, VII, 764. — Autre dans le sud de l'Amérique septentrionale, XXIX, 631.

BRUE, député du Morbihan à la Convention. — Est rappelé de mission, XXV, 16.

BRUEYS, amiral.—Proclamation de Bonaparte aux marins de son escadre, XXIX, 48. — Lettre du même sur la tenue de cette escadre, 101.—Tableau des forces qu'il a à ses ordres dans la Méditerranée, 271. — Son départ de Toulon, 275.—Il reçoit des présents de Bonaparte, 275. — Détails sur son débarquement à Alexandrie et sur le combat de son escadre à Aboukir, 391.—Autres; sa mort, 405, 427, 851.—Opinion de Bonaparte sur sa conduite à Aboukir, 448.

BRUEYS, sergent. — Se distingue à la prise d'Alexandrie, XXIX, 439.

BRUGES.—Insultes faites au pavillon français dans cette ville, par des officiers autrichiens, IX, 458. — Elle est prise par le général Labourdonnaye, XIV, 534. — Une députation de ses habitants remercie la Convention de les avoir réunis à la France, XV, 88. — Lettre et décret pour cette réunion, 326, 613.—Haine des habitants pour les Français, XVI, 30.—On y transfère le quartier-général de la droite de l'armée d'Angleterre, XXIX, 295. — Préparatifs de défense sur ses côtes contre les Anglais, 346. — Exécution dans ses murs des rebelles pris les armes à la main, 489.

BRUGES (de), ex-député de Mende à la Constituante. — Est condamné à mort, XXI, 395.

BRUGGES, astronome de Copenhague. — Est envoyé à Paris pour assister à un congrès de savants pour l'établissement de l'uniformité des poids et mesures, XXIX, 328.

BRUGNIÈRES. — Coopère au *Journal d'Histoire naturelle*, XII, 608.—Sa mort; il est remplacé à l'Institut national par Olivier, XXIX, 595 *bis*.

BRUILLE (camp de).—Détails sur sa levée, XIII, 690.

BRUIRON (Antoine.) — Se distingue à la prise d'Alexandrie, XXIX, 439.

BRUIX, contre-amiral. — Est nommé ministre de la marine et des colonies, XXIX, 253. — Écrit une lettre de félicitation à Pierre Penaud, 265.—Une autre à Lhéritier, prisonnier en Angleterre, 297. — Donne un banquet pour célébrer la prise de Malte, 308. — Exhorte les jeunes gens à suivre la carrière maritime, 327. — Sa circulaire sur le cabotage, 360. — Autre contre les armateurs qui excitent les marins à la désertion et les prennent à leur service, 390. — Il dément le bruit que quatre Irlandais aient été pendus par ordre du général Humbert, 423. — Publie le cartel d'échange des prisonniers de guerre anglais et français, 432.— Annonce que les Anglais ont évacué Saint-Domingue, 432. — Son discours à l'institution nationale des colonies, 455. — Son avis pour l'adjudication définitive de la construction des vaisseaux et frégates, 479.—Son rapport sur la belle défense du *Francklin*, que montait le général Blanquet-Duchayla, 512.—Sa lettre sur les relations commerciales avec Saint-Domingue, 590 *bis*. — Il est nommé vice-amiral, 604. — Sa lettre sur les corsaires, 620 *bis*. — Il se rend à Brest pour y activer les préparatifs maritimes, 657. — Part de ce port avec une escadre de vingt-cinq vaisseaux de ligne; état de cette escadre, 661. — Nouveaux détails sur sa sortie, 664. — Entre dans la Méditerranée, 681.— Et à Toulon, 684.— En sort, 685. — Lettre relative à son expédition, 688. — Il est remplacé au ministère de la marine par Bourdon, 731.

BRULART. (*Voyez* Sillery.)

BRULÉ, lieutenant. — Rend compte de l'affaire de Philippeville, XII, 521.

BRULÉ (J.-B.), ex-curé. — Est condamné à mort, XVIII, 271.

BRULÉ, commissaire du pouvoir exécutif.—Donne des détails sur la marche des rebelles, XVI, 417. — Autres; il fait l'éloge de Rossignol et de Santerre, XVIII, 1.

BRULEPONT (de).—Anecdote le concernant, XXV, 417.

BRULEY, commandant de la garde nationale de Tours.— Offre à Louis XVI l'anneau donné aux Tourangeaux par Henri IV, V, 113.

BRULK (M.-A.-L.) — Est condamné à mort, XXI, 200.

BRULLÉE (Pierre), ingénieur. — Ses mémoires pour la confection du canal de Paris, II, 298. — Il est autorisé à ouvrir un canal pour la jonction de l'Oise à la Marne et à la Seine, VI, 174.—Décret sur l'entreprise de ce canal, et réflexions sur son utilité, 341 ; VII, 474 ; IX, 177.

BRULLEY, commissaire de Saint-Domingue. — Donne des détails sur la situation de cette colonie, XVII, 390.— Est dénoncé par Dufay, XIX, 649. — Rapport du décret qui le mettait en liberté, XXI, 567. — Détenu au Luxembourg, il dénonce comme un roman le rapport historique fait aux Jacobins par Polverel et Santhonax, 585. — Est mis en liberté provisoire, XXII, 442.— Prononce un discours à la tête d'une députation des colons de Saint-Domingue ; doutes élevés sur son patriotisme, XXIII, 693. — Il rend la cochenille *sylvestre* indigène à Saint-Domingue, XXIV, 391. — Dénonce les députés de la colonie, XXV, 4. — Est cité comme ayant établi, le premier à Saint-Domingue, l'exploitation du nopal, XXVIII, 310.

BRULOTS INSUBMERSIBLES. — Leur découverte par Loréal, ingénieur, XI, 649.

BRUMANT-BEAUREGARD, ex-chanoine. — Est condamné à mort, XXI, 544.

BRUN, député de la Charente à la Convention.— Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 215, 254.

BRUN, auteur du *Triomphe des Deux-Mondes*. —Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.

BRUN, constructeur français à Constantinople. — En est renvoyé après la prise d'Alexandrie par Bonaparte, XXIX, 357.

BRUN, administrateur de Montauban. — Est suspendu de ses fonctions, XVII, 291.

BRUNCK, traducteur de poètes grecs. — Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 232.

BRUNCK, député du Bas-Rhin à la Législative.— Donne des détails sur ce qui s'est passé aux Tuileries, le 20 juin, XII, 719. — Se plaint d'avoir été insulté le 8 août, en sortant de la séance, XIII, 370.*

BRUNE, imprimeur, littérateur et membre du club des Cordeliers.— Est arrêté, IX, 366. — Devenu général, se distingue contre les conspirateurs du camp de Grenelle, XXVIII, 423. — Reçoit sept balles dans ses habits à Vérone, 534. — Eloge de son courage et de ses talents, 537, 539.— Il prend Fribourg, XXIX, 178.— Est nommé commandant de l'armée d'Italie, 180, 182.—Ses succès en Suisse, 181.— Sa correspondance sur les affaires de Berne, 184. — Son ultimatum au gouvernement de Berne ; soulèvement qu'il excite, 200. — Il promet de ne laisser aucunes troupes à Lucerne, 206. — Annonce l'arrestation de Bourgerel qu'il avait envoyé à Berne comme parlementaire, 215. — Son réglement pour l'établissement d'une république helvétique, 217. — Sa proclamation annonçant aux Suisses leur nouvelle constitution, 222.— Approbation qu'il lui donne, 223. — Il reçoit un mémoire des cantons suisses, 239. — Publie un ordre contre le port du poignard, 245. — Exige la démission des directeurs Moscati et Paradisi, et de Sommariva, 251. — Défend aux caissiers de l'armée de jouer dans les jeux publics, 251. — Est l'un des candidats pour la place de directeur, 266. — Son ordre contre les enrôlements, 267. — Il annonce au Directoire cisalpin qu'il a accepté la démission des directeurs Moscati et Paradisi, et qu'il a nommé à leur place les citoyens Testi et Lamberti, 269.— Se réconcilie avec Trouvé, 287.— Demande la cessation des fusillades à Turin, 291.—Le Directoire cisalpin lui dénonce la violation du territoire par le roi de Sardaigne, 295.—Il stipule avec un agent de ce prince que les Français occuperont la citadelle de Turin, 306. — Annonce une amnistie aux patriotes insurgés, et les invite à mettre bas les armes, 318. — Proclamation par laquelle il ordonne l'évacuation des places et pays conquis tant par les Piémontais que par les Liguriens, 320.— Ordre du Directoire qui le mande auprès de lui, 324. — Il se plaint des conseillers du roi de Sardaigne ; demande la liberté des insurgés détenus, l'approvisionnement de la citadelle de Turin, le licenciement des milices, et le rappel du comte de Solar, 326. — Reçoit l'ordre du Directoire d'appuyer, par les forces qu'il commande, les changements projetés par Trouvé dans la Cisalpine, 344. — Assiste à la séance tenue par les représentants cisalpins, chez Trouvé, pour leur faire accepter la nouvelle constitution, 386.—Fait arrêter Antonio Sérafini, officier romain, soupçonné de correspondance avec les ennemis, 395. — Passe en revue la division de Mantoue, 452. — Le Directoire blâme les changements qu'il a opérés à Milan, 468. — Il quitte l'armée d'Italie pour aller commander en Hollande ; son remplacement par le général Joubert, 471. — Annulation des destitutions faites par lui dans la république cisalpine, 573.— Il visite les forteresses bataves, 763.—Ses préparatifs de défense, 789.—Il excite les habitants d'Amsterdam à combattre les ennemis intérieurs, tandis qu'il vaincra les Anglo-Russes, 804.— Remporte sur eux divers avantages, 808, 811, 812.— Rend compte de l'affaire de Berghem, 822. — Proclamation du Directoire aux colonnes sous ses ordres, 828.— Avantage de sa position ; il envoie les drapeaux pris sur les Anglo-Russes, 829.—Remporte de nouveaux succès, 841, 847, 849. — Reçoit les félicitations du Directoire, 861. — Demande que son armée soit habillée par la république batave, 869.— Reçoit les félicitations de toutes les villes de Batavie, 870. — Transfère son quartier-général à Amsterdam, 878. — Y reçoit un brillant accueil, 904.

BRUNEL, député de l'Hérault à la Convention.— Ses observations sur une pétition tendante à obtenir 500,000 livres pour acquitter les billets de secours, XIV, 252.—Il fait rendre un décret en faveur de Guys, 516.—Autoriser l'exportation pour les colonies des ouvrages d'orfévrerie et de joaillerie, 674.—Présente un projet de décret sur les alluvions, 793.—En fait rendre un en faveur de Grelier, XV, 40.—Son vote dans le procès du roi, 162, 187, 252.—Arrêté à Lyon, il annonce qu'il a recouvré sa liberté, et que les administrateurs du département se sont rétractés, XVII, 259.—Est décrété d'accusation pour sa correspondance avec Bordeaux, 306.—Son rappel à la Convention, XXII, 699.—Sa motion en faveur des individus incarcérés depuis le 31 mai, XXIII, 84.—Il propose d'envoyer des représentants aux îles de France et de la Réunion, 387.—Transmet une proclamation contre les fauteurs de la tyrannie, XXIV, 324.—Annonce ses succès contre le terrorisme, 336.—Perd la vie dans les mouvements séditieux de Toulon, 558.—Décret en faveur de sa veuve et de ses enfants 626.

BRUNELLY, adjudant-major de la place de Verdun.—Est accusé d'avoir arboré la cocarde blanche le jour du bombardement, XIV, 328.

BRUNET, général de division.—Remplace le général Anselme, XV, 64.—Annonce que le peuple de Monaco demande sa réunion à la France, 352.— Succès de sa division, 534.—Il se distingne à l'armée d'Italie, 655.—Et dans les combats livrés aux Sardes, 708.—Commande l'armée d'Italie, en l'absence de Biron, XVI, 301.—Eloge de son patriotisme, 447.—Il est nommé général en chef de l'armée d'Italie, 486, 564.—Annonce un avantage remporté par elle, 644.

* Le MONITEUR a imprimé Chapron, par erreur, c'est Brunck qu'il faut lire.

—Donne des détails sur la prise d'Arlon, 669.—Annonce divers avantages sur les Espagnols, 671.—D'autres succès, 768; XVII, 3.—Et l'attaque malheureuse des camps de Fourches et de Saours, 8.—Son arrestation, 521.—Il est accusé d'avoir livré Toulon, 601.—Son incarcération à l'Abbaye, 602.—Il est remplacé par Cartaux, 634. — Renvoyé au tribunal révolutionnaire, XVIII, 95.—Est traduit à la Conciergerie, 365.—Extrait du jugement qui le condamne à mort, 427.— Robespierre jeune rappelle sa trahison comme seule cause des insuccès de l'armée d'Italie, XIX, 112.

BRUNET, administrateur de l'Hérault. — Est nommé membre de la commission des subsistances, XVIII, 275.—Fait l'éloge des citoyens de Calais, 592. —Est remplacé, à la commission de l'agriculture et des arts, par Bertholet, XXII, 3.

BRUNET, avocat.— Est élu juge à Paris, VI, 678.

BRUNET, fédéré du bataillon de Marseille.—Décret en sa faveur, XVI, 607.

BRUNET, chef de demi-brigade.— Se distingue à l'armée du Danube, XXIX, 705, 875.

BRUNET.—Publie des réflexions sur le discours de Duplantier, relatif aux ascendants d'émigrés, XXIX, 354.

BRUNET (de la Tuque), député de Nérac à la Constituante. — Sa motion en faveur de l'éligibilité des non-catholiques, II, 463.—Ses observations sur le projet relatif aux tribunaux de paix et à ceux de famille, V, 314.

BRUNI, compositeur.—Auteur de la musique de *l'Officier de fortune*, XIV, 124. — De *Claudine*, XX, 120.—De *Galathée*, XXIII, 381.—De *Toberne*, ou *le Pêcheur suédois*, XXVI, 594.—Des *Sabotiers*, XXVIII, 342.— Du *Major Palmer*, 548. — De *l'Auteur dans son ménage*, XXIX, 633.

BRUNI, archi-prêtre de Monte-Chiaro.— Meurt de coups de poignard, en voulant empêcher qu'on ne sonne le tocsin contre les Français, XXIX, 624-*bis*.

BRUNIAU (F.-X.).—Est condamné à mort, XVIII, 668.

BRUNIÈRE, membre de la commission militaire de Lyon.—Signe le procès-verbal de clôture de ses opérations, XX, 212.

BRUNN.—Maret et Sémonville sont conduits dans la forteresse de cette ville, XVIII, 57.—L'empereur y passe en revue les troupes russes du roi, XXIX, 600.

BRUNO-CATTANEO, noble génois.— Est arrêté par suite des demandes faites à son gouvernement, par Bonaparte, XXVIII, 729.

BRUNOT (Charles). — Dénonce l'adresse de la section Mauconseil pour la déchéance du roi, XIII, 357.

BRUNOUT, soldat de la garde parisienne. — Est sauvé par un soldat de la milice de Versailles, II, 29.

BRUNOY. — Les dépouilles de l'église de cette commune sont apportées à la Monnaie, XVIII, 447.

BRUNSWICK (l'électeur, duc de). — Ses préparatifs militaires, III, 349.—Il est nommé commandant-général des forces impériales, XI, 669.—Son manifeste contre la France, XIII, 305, 323.—Article additionnel relatif à la sûreté du roi et à celle de la famille royale, 346.—Précis de son manifeste, 385. — Sa réfutation, 387, 462.—Désaveu d'un écrit contre lui, 536.—Seconde lettre à son adresse, 537.—Il somme Verdun de se rendre, 593.—Projet prétendu de le mettre sur le trône de France, 617.—Brissot est accusé d'avoir voulu lui vendre Paris, 619.— Il somme les administrateurs de la Meuse de se rendre à Verdun, 626.—Fait capituler cette place, 637.—Les directeurs de l'Opéra sont accusés d'avoir voulu donner une représentation en son honneur, 643.—Réponse de Wimpfen à sa sommation, 683.—Sa nouvelle déclaration à la nation française, XIV, 99. — Saisie d'une lettre à son adresse, 290.—Ses conférences avec Labarollière et Galbaud, 514.—Sa réponse à *Monsieur*, qui se plaignait de la retraite du roi de Prusse, 581. — Custine lui demande la remise du capitaine Boos, XVI, 375.—Il établit son quartier-général à Neustadt, XVII, 377. — Sévit contre des paysans qui s'étaient armés pour la défense de leur patrie, XVIII, 189.—Déclaration de son envoyé à la diète de Ratisbonne, 697.— État de faiblesse de son armée, XIX, 245.—Attaques de Fox contre son manifeste, 417.—Histoire de sa campagne contre les Français, XXIV, 416.—Sa déclaration à la diète en faveur de la médiation de la Prusse, XXV, 241.— Il expulse les émigrés de ses états, XXIX, 130.— Écrit que les Français ont désarmé les habitants du Wesel, mais qu'ils ont respecté la ligne de démarcation, 319.

BRUNSWICK (duc Léopold de).—Monument élevé à sa mémoire, III, 493.

BRUNSWICK (duchesse de).— Sa mort, II, 225.

BRUNY, ex-major dans la légion de l'Ile-de-France.—Est condamné à mort, XXI, 508.

BRUSLÉ, général. — Est tué à Saorgio, XX, 397. —Inscription de son nom sur la colonne du Panthéon, 398.

BRUSLÉ, député des Deux-Nèthes au Conseil des Cinq-Cents.—Son opinion sur divers projets de finances présentés par Villers, XXIX, 283.—Il trouve le projet de Fabre insuffisant pour les dépenses communales, et propose de le remplacer par un impôt sur les objets de luxe, 356.— Fait décréter que les patentes seront délivrées par les municipalités, 399. —Est élu secrétaire, 449.

BRUSSEL (Laurent).—Est condamné à mort, XIX, 652.

BRUTTÉ, administrateur de Montauban. — Est suspendu de ses fonctions, XVII, 291.

BRUTUS.— Décret de la Convention portant que son buste sera placé dans le lieu de ses séances, XVII, 234.—Sa tête trouvée à Herculanum est déposée à la bibliothèque nationale, 276.— Offre de sa statue à la Convention, XXI, 29.

BRUXELLES.—Départ de l'archiduchesse de cette ville, II, 241.—Déclaration de ses états à l'empereur, 329.—Proclamation du gouvernement à ses habitants, 338.— Arrivée de Cobentzel, 377.— Insurrection contre les impériaux; fuite d'Alton, 393, 401, 417, 418.—Projet d'accommodement avec l'empereur, 418.—Les états s'y assemblent, 474.—Mise en liberté de Lilien et Ferrary, 481. — Seconde séance des états; Van-der-Noot est nommé premier ministre; Van-der-Meersh y rend compte de ses opérations, 595. —Le duc d'Ursel y arrive, III, 109.—Entrée triomphale de Van-der-Meersh, 261, 269.—Vains efforts de sa société patriotique contre l'aristocratie théocrate, 465.—Circulation d'un écrit en faveur du peuple, 465.— Désordres commis par les *capons*, 677.— Déclaration des habitants en faveur de Van-der-Noot contre Van-der-Meersh, IV, 138.—Attroupement des ouvriers, 277.—Inauguration du buste de Van-der-Noot, 361.—Persécution contre la société patriotique, 434.—Insultes faites à Ruelles, chargé d'affaires de France; son arrestation, V, 209. — Fanatisme du peuple; il déchire le corps d'un portefaix accusé d'avoir insulté les capucins, VI, 117.— On y brûle le manifeste de Léopold, 389.—Marche des Autrichiens sur cette ville, 497.—Sa consternation à leur approche, 521.—Sa reddition, 549.—Détails sur l'entrée des Autrichiens dans ses murs, 557.—Largesses qui ont hâté sa reddition, 649. — Découragement de ses habitants; protestations et suppliques contre les états, VII, 98.—Agitation du peuple contre les moines, 521.— Mécontentement à l'occasion de la nouvelle organisation du Brabant, VIII, 579. — Rixe sanglante entre les partisans de Van-der-Noot et les Wonkistes, 612,

—Notice sur la conduite des émigrés français dans cette ville ; dissension entre les partis, 651. — On y fête le retour de l'archiduchesse et de son époux, 763. — Arrivée dans ses murs de *Monsieur* et *Madame*, du comte d'Artois, IX, 1. — Du prince d'Orange, 101.—Du roi de Suède, 118.—Particularités sur les émigrés y retirés, 257. — Arrivée dans cette ville de Cazalès et d'Augeard, 401.—Fête à l'occasion de l'arrivée de l'archiduc Charles, X, 61.—Combat entre le régiment de Bender et un bataillon de grenadiers, 86. — Les mutins rentrent dans l'ordre, 102.— Arrivée de l'abbé Maury, 185.—Détresse des émigrés ; vol de galons, 273. — Ses troubles servent de prétexte à l'Autriche pour augmenter ses forces dans les Pays-Bas, 581. — Arrestation de conspirateurs brabançons, XI, 166. — Dispositions hostiles contre la France, 277. — Décret de prise de corps contre un grand nombre d'individus, 442.—Intrigues pour opérer la contre-révolution, 550.—Clôture des spectacles à cause de la mort de l'empereur, 606.—Réconciliation des états avec le gouvernement autrichien, XII, 206.—Formation de plusieurs camps sous Clairfayt, Beaulieu et Vogel-Sang, 774. — Conjuration contre la maison d'Autriche, XIV, 201. — Prise de cette ville par les Français, 484, 501, 502. — Compliment du magistrat à Dumouriez, 521.—Séance de son club, 585.—Proclamation de son indépendance, 590.—Ordre du général Dumouriez pour le port de la cocarde nationale, 626.—Proclamation des représentants provisoires, relative aux contributions, 626. — Etablissement d'un tribunal pour rendre prompte et brièvе justice, 633. — La société patriotique sollicite le renversement de la statue du prince Charles de Lorraine, 650.—Réclamations de ses habitants contre les mesures prescrites par le gouvernement français, XV, 81. —Admission des poissonniers à sa société populaire, 177. — Séance de cette société, 241. — Elle accuse Beurnonville d'incivisme, 352. — Provoque sa réunion à la France, 376, 581, 606. — Décret confirmatif de cette demande, 590. — On y fête les succès de la France, 602.— Désordres, 626. — Les habitants courent au-devant de l'armée autrichienne, XVI, 18. — Accueil fait par eux au prince de Cobourg, 99. — Réflexions sur l'amnistie publiée par l'empereur, 581.—Visites domiciliaires pour en chasser beaucoup de Français qui s'y trouvaient, XVII, 162.—Un comité militaire y distribue des brevets ; ils sont annulés, 285. — Arrestation de La Rochefoucauld, 489. — Les émigrés y insultent les prisonniers du Quesnoy, XVIII, 73.—Arrestation de Lasonde, Berneron et Thouvenot, 209, 537. — La terreur y règne, XIX, 214. — Nouvelles arrestations, 278.—Conseil de guerre pour y arrêter un système d'attaque et de défense, XX, 153. — Nouveau conseil de guerre à la nouvelle de la prise du Camp-de-César, 229. — Mesures contre les étrangers et les émigrés ; défense de communiquer avec la France, 261.—Breteuil et Villequier sont seuls exceptés de l'ordre de quitter cette ville, 269. — L'empereur y arrive, 294, 351. — Les armées ennemies s'y réfugient, XXI, 125.—Vives alarmes du gouvernement, 129.—Extrait d'une gazette de cette ville sur la situation des armées, 145. — Annonce prématurée de sa reprise, 191. — Elle est conquise par les armées françaises, 196. — Etablissement de la police républicaine ; arrêté pour la circulation des assignats ; renversement de la statue de Charles de Lorraine, 366. — Accusations contre le clergé, 650. — Proclamation concernant la libre circulation des assignats, 729.— Découverte de l'instrument qui tenait Drouet enchaîné, 732. —Vœu pour la réunion de cette ville à la France, XXIII, 651. — On y établit un jury, XXIV, 81. — Justification de son tribunal criminel, 178. — Proclamation du général Ferrand sur la liberté des costumes, 442. — Sa garnison proteste de son dévouement à la Convention, 704. — Arrêté des représentants contre les provocateurs au trouble, XXV, 57. — Tourville y remplace Ferrand comme commandant, 185.—Défense d'y faire des processions extérieures, 401. — Tenue d'un conseil de guerre, 697.— Don patriotique de sa garnison, XXVII, 55, 69. — Etablissement d'un tribunal correctionnel, XXVIII, 339. — Arrivée du ministre Benezech ; fête à cette occasion, et détails y relatifs, 544. — Projet d'y créer une école de santé, XXIX, 59. — Clôture d'une réunion de *fils légitimes ;* arrestation de plusieurs d'entre eux, 179.—Condamnation à mort de cinq garrotteurs, 207. — Proscription de l'ancien calendrier, 284. — Formation prochaine d'une armée de 30,000 hommes dans ses environs, 287.—Ysabeau y est envoyé en qualité de substitut du commissaire de l'administration des postes, 288. — Adjudication à un Turc de l'église de Saint-Géry, et saisie d'un trésor y trouvé, 290, 297. — Incendie de plusieurs maisons, 292.— Sortie des troupes à la nouvelle du débarquement des Anglais sur les côtes de la Belgique, 344.— Arrestation d'un officier prussien allant à Paris ; motifs de cette rigueur, 371. — Il est mis en liberté à la charge par lui de quitter le territoire français, 385, — Mesures prises contre les voleurs et les brigands de la forêt de Soignes, 390.—Des jeunes gens s'y coupent les doigts pour ne pas porter les armes, et l'un d'eux se pend, 419. — Passage fréquent des conscrits qui rejoignent l'armée ; défaite des rebelles par le général Béguinot ; enrôlement volontaire pour la défense des propriétés, 457.— Nouveaux troubles, 459. —Mise en état de siége de cette ville ; arrestation d'un grand nombre d'otages, 518. — Ils sont transférés à Valence avec des prisonniers d'état et les prêtres insermentés, 522. — Bon effet de cette mesure, 599 *bis*. — Formation d'un camp près cette ville, 684. (*Voyez* Belgique et Pyle.)

BRUYÈRES.— Commissaire envoyé à Eyguières, y est massacré, XIV, 166.

BUARD (D.), fille.—Est condamnée à mort, XX, 444.

BUCAILLE, curé, député de Calais à la Constituante.—Prête le serment civique, VI, 739.

BUCHAREST. — Prise de cette ville par le prince de Cobourg, II, 345. — Thugut s'y rend pour négocier de concert avec Potemkin, 513.

BUCHAU (poste de).—Les Autrichiens y perdent 3,000 hommes, XXVIII, 456. — Nouveaux détails sur la victoire remportée par l'armée française, 458.

BUCHÈRE (Ernest), dit l'Epinoy.—Est mis en arrestation comme prévenu de conspirer en faveur de la royauté, XVII, 104.—Son procès, XX, 191.—Il est condamné à mort, 203.

BUCHOLTZ (de), envoyé de Prusse en Pologne. —Présente un projet de traité à la diète de Pologne, XVII, 761.—Sa note sur les négociations de la Prusse avec cette puissance, XVIII, 33.—Il est gardé comme otage à Varsovie, XXI, 129.

BUCHOT, commissaire des relations extérieures. —Est remplacé par Mangourit, XXII, 423.

BUCHOZ, naturaliste. — Sa dissertation sur la *tourette*, plante du Pérou, II, 414. — Annonce de ses dissertations sur divers animaux, V, 123.—Décret qui lui accorde une pension viagère, XX, 533.

BUCK (de). — Est nommé consul de Danemark à Cadix, III, 237.

BUCKARDT, astronome de Gotha. — Calcule l'orbite de la comète découverte par Messier, XXIX, 251.

BUCKINGHAM (marquis de), vice-roi d'Irlande. —La corporation de Dublin refuse sa statue, II, 281. —Censure de son administration, III, 519.

BUCOURT, peintre.—Son portrait de *Lafayette*, IV, 67.

BUCQUET.—Annonce de son *Manuel de meunier*, VII, 714.

BUDAUT, président de la section du Mail. — Est condamné à mort par contumace, XXVI, 258.

BUDBERG, général russe. — Est tué à Ismaïlow, VII, 213.

BUDE (la diète de).—Convient de divers articles concernant les protestants de Hongrie, V, 541.

BUDEL, député à la Convention. — Fait décréter un secours de 1,800 livres à la veuve Gade, XIX, 50.

BUEZ (Drôme). — Levée du décret qui déclarait cette commune en rébellion, XIX, 640.

BUFFAULT, échevin. — Propose d'envoyer les ouvriers sans ouvrage à la grande gare, I, 555.

BUFFON (Leclerc, comte de).—Sa lettre à Voltaire, II, 454.—Motion de lui élever une statue, XXV, 654. —Nouvelle édition de ses œuvres, par Castel, XXIX, 807.

BUFFON (Leclerc de), colonel, fils du précédent. —Est condamné à mort, XXI, 216. — Reprises exercées par Georgette Daubenton, sa veuve, XXIII, 595.

BUFFY (de), député de Dourdan en Orléanais, à la Constituante.—Sa démission, I, 378.

BUGNET (Le), membre de l'assemblée coloniale de Saint-Domingue.—Son départ, X, 306.

BUGNOTEL (J.-F.), chirurgien-major au 17.e de cavalerie.—Est condamné à mort, XX, 612.

BUIS, aubergiste. — Est condamné à mort, XXI, 507.

BUISSON, ex-procureur de Vertemex.—Est condamné à mort, XXI, 120.

BUISSON, imprimeur-libraire. — Question de sa responsabilité pour avoir imprimé l'ouvrage de Lacroix, XXIII, 156.—Sa lettre sur un ouvrage attribué à Raynal et intitulé ; *Des vols et assassinats politiques*, XXV, 650.

BUISSON, président de section en vendémiaire. —Est condamné à mort par contumace, XXVI, 321.

BUISSON-D'AUXONNE (marquis), membre du parlement de Toulouse. — Est condamné à mort, XXI, 30.

BULARD.—Mention honorable de son ouvrage intitulé : *Instruction élémentaire à l'usage des écoles primaires*, XXVIII, 290.

BULGAKOW (de), ministre russe. — Est mis en liberté, II, 433.—Est envoyé au congrès de Jassy, III, 357.—Encourt la disgrâce de Catherine, XVII, 89.

BULHEM (J.-H.), homme loi. — Est condamné à mort, XXI, 32.

BULLETIN DES LOIS.—Décret pour sa rédaction, XIX, 50.—Condition de l'abonnement à cette feuille; instruction y relative, XXVII, 34, 696.

BULLETIN NATIONAL.—Décret pour sa distribution, XIII, 608.—Autres pour son envoi aux départements, 706.—Et à tous les bataillons de l'armée, XIV, 219.—Plaintes contre sa rédaction, XX, 558 ; XXII, 133.—Motion de sa suppression, XXV, 126. — Projet de son rétablissement, XXVII, 295.—Motion d'ordre à ce sujet, XXVIII, 268.—Discussion d'un projet y relatif, XXIX, 319.—Résolution confirmative de cette demande; autres dispositions, 320.

BULLION (marquis de).—Présente à l'Assemblée nationale un mémoire sur les obstacles qui s'opposent au perfectionnement de l'agriculture, II, 86.

BUNEL, prêtre réfractaire.—Troubles à Caen pour entendre sa messe, X, 350. — Rapport y relatif, XI, 162, 166.

BUOL (baron de), ministre d'Autriche à la Haye. Sa note sur la pacification de Reichenbach, V, 517.

BUOL.—Est élu administrateur des établissements publics à la commune de Paris, II, 282.

BUON-COMPAGNI, cardinal.—Sa mort, V, 493.

BUON-COMPAGNI, ex-prince de Piombino.—Est enfermé au château Saint-Ange, à Rome, pour refus de souscrire l'emprunt forcé, XXIX, 385.

BUONAROTTI.—Le peuple de Bastia le fait embarquer de force, VIII, 695.—Député extraordinaire de l'île Saint-Pierre, près la Sardaigne, il présente le vœu des habitants pour leur réunion à la France; demande à être naturalisé français, XVI, 256. — Sa mise en liberté, XVII, 260.—Commandant à Loano, en Italie; mesures prises contre lui pour avoir séquestré le fief du marquis de Palestrino, XXIII, 401. —Ordre de l'arrêter comme complice de Babeuf, XXVIII, 281.—Il justifie devant la haute-cour un écrit de celui-ci, 627. — Lit un discours où il offre une identité parfaite de ses principes avec les siens, 654. —L'accusateur national le considère comme complice de Babeuf, 682.—Il présente sa défense, 701. —Est encore défendu par Lafeuterie, 711.—Et condamné à la déportation, 717.—Part pour Cherbourg, 730.

BUOP, juge-de-paix à Paris. — Est arrêté à la suite du 10 août, XIII, 386.

BUQUET, ex-curé. — Est condamné à mort, XXI, 440.

BUQUET, menuisier. — Est condamné à mort, XXI, 87.

BURCK, commandant temporaire de Dunkerque. —Annonce la mise en état de siége de Bergues, XVII, 494.

BURCKARD, capitaine des hussards de Szechlers; —Notice sur ce militaire qui commandait à Rastadt lors du massacre des ministres français; conjectures tirées de la protection que lui accordait le baron de Thugut, XXIX, 699.

BURCKE (sir Edmond), membre des communes d'Angleterre.—Son discours sur la révolution française, III, 442. — Il rompt avec Shéridan à cette occasion, 458, 459. — Son discours contre les non-conformistes, 721, 731. — Lettre que lui adresse A. Clootz, VI, 314.—Réfutation de ses assertions sur la révolution d'Angleterre, 549.—Son gros livre contre la révolution française, 565. — Sa réfutation, 617.— Son opinion sur la reprise du procès d'Hastings, VII, 153.—Réponses à ses diatribes, VIII, 707; XII, 111.— Son opinion sur une réforme parlementaire, XII, 618.—Et sur les délits religieux, XIII, 13.—Ses reproches à la république française, XIV, 830, 839. — Il signale une commande de cinq mille poignards faite par des Français, 869. — Ses déclamations contre le peuple français au sujet du jugement de Louis XVI, 881. — Son opinion sur la guerre contre la France, XV, 1, 2, 50, 625.—Il appuie le bill proposé contre plusieurs sociétés populaires, XX, 687.—Observations sur son pamphlet intitulé : *Lettre aux lords de Bedfort*, XXVIII, 534. — Réflexions sur sa lettre relative aux négociations de paix, 546.—Sa mort, 744.

BURDETT (sir Francis), membre du parlement d'Angleterre.—En vote la réforme, XXVIII, 720.—Se plaint de ce que le discours du roi ne présente point l'heureuse perspective de la paix, XXIX, 518. — Fait une motion sur les prisonniers d'état, 582. — Prononce un discours sur le régime intérieur des prisons, et le despotisme du gouvernement britannique, 703.

BURDON, membre des communes d'Angleterre. —Appuie le bill proposé contre plusieurs sociétés populaires, XX, 686.

BUREAU, officier.—Traits d'héroïsme, XVII, 715.

BUREAU-DU-COLOMBIER. — Est élu administrateur des subsistances à la commune de Paris, II, 282.

BUREAU DE COMPTABILITÉ. *Voyez* (Comptabilité.)

BUREAU DE CONTROLE. *Voyez* (Papier-Monnaie.)

BUREAU DES LONGITUDES.—Sa formation, XXV, 84.—Mise à sa disposition de l'Observatoire de Paris, XXVIII, 175, 195.

BUREAU-PUZY, officier du génie, député de Franche-Comté à la Constituante.—Se réunit à l'Assemblée, I, 98. — Ses griefs contre le parlement de Besançon, 231.—Il est élu secrétaire, 525.—Appuie la formation d'un comité militaire, II, 2.—Demande l'état des biens du clergé, 85. — Son rapport sur la machine de l'abbé Dumandre, 391. — Il signale les inconvénients de la conscription, 399. — Est adjoint au comité militaire, 400. — Son rapport sur la division de la France en départements, III, 83, 84, 89.—Il est élu président, 283.—Fait part à l'Assemblée du refus du parlement de Rennes de se soumettre à ses décrets, 289. — Son discours au roi et à la reine à l'occasion du serment civique, 305. — Il s'oppose à toute restriction à ce serment, 330.—Son opinion contre l'éligibilité des députés aux prochaines assemblées, 593.—Il est commissaire à l'aliénation des domaines, IV, 53.—Fait rendre un décret pour la fixation du taux des monnaies, 324.—Propose l'admission de différents corps à la fédération du 14 juillet, 571.—Opine en faveur du système qui remet au pouvoir exécutif les détails de l'organisation de l'armée, V, 139.—Ses observations sur cette organisation et sur le nombre des officiers, 172, 273, 280.—Il vote la réunion de l'artillerie et du génie, 602.—Est réélu président, 629.— Son discours au roi pour le prier de ne point se priver de la chasse, 692.—Il fait rendre un décret sur l'organisation du corps du génie, VI, 199. — Un autre en faveur de Keating, 358.—Fait accorder des fonds pour l'entretien des places fortes, 554. — Son opinion sur l'administration des ponts et chaussées, 639.—Il réclame contre l'insertion de son nom dans la liste du club monarchique, VII, 314.— Son opinion sur la dénonciation de Bonjour contre Fleurieu, VIII, 97.—Il réfute les objections présentées contre la nomination du tiers des officiers d'artillerie par le roi, 145.—Fait affecter des fonds aux dépenses du ministère de la guerre, 235.—Est élu président, 482.—Fait rendre un décret sur le classement et la conservation des places de guerre, 491, 766; IX, 6, 24, 31, 40.—Annonce une lettre de l'abbé Raynal, et dit qu'elle est écrite avec la liberté qu'on lui connaît, VIII, 553. — Communique sa réponse aux représentants des états de Pensylvanie, 602, 605.— Son rapport sur le licenciement de l'armée; et projet à la suite sur le serment des officiers, 630, 646, 648. — Il présente l'état des places de guerre IX, 74.—Combat la motion d'une amnistie générale, 215.—Son rapport sur les troubles survenus à Lorient, 283.—Il fait rendre un décret sur la dépense de l'armée, 290. —Supprimer le corps des ingénieurs géographes-militaires, 421.—Et organiser la garde militaire du roi, X, 4.—Est accusé, après le 20 juin, d'avoir proposé à Luckner de marcher sur Paris, XIII, 210.—Compte lui est demandé de ce fait, 211.—Il se justifie, 284. —Propos tenu par Luckner sur son compte, 295.— Texte de sa justification, 298, 307, 315.—Son témoignage invoqué contre Lafayette, 358.— A la suite du 10 août, il émigre avec celui-ci et est arrêté à Namur, 537. — Proteste contre son arrestation, 633.— Est transféré à Luxembourg, 733.—Est mis en liberté, XXVI, 505.— Arrive à Hambourg, XXIX, 40.—Sa lettre à Bonaparte, 61.—Sa réception à Hambourg, 62.

BUREAUX D'AFFAIRES. — Annonces y relatives, XV, 725, 831.

BUREAUX CENTRAUX.—Décret qui les autorise à décerner des mandats d'amener, XXVIII, 268, 270.— Décret qui les charge de poursuivre les actions des communes dans lesquelles ils sont établis, 482, 491. —Discussion et adoption d'une résolution qui ordonne leur renouvellement, 741, 747.—Motion d'ordre pour l'établissement de commissaires près ces administrations, XXIX, 265. (*Voyez* Lyon, Marseille, Paris, etc.)

BUREAUX DE LIQUIDATION. (*Voyez* Liquidation).

BUREL (Antoine), adjudant. — Son procès, XX, 191.—Il est condamné à mort, 203.

BUREL-CARMER.— Est nommé consul de Massachussets à Nantes, V, 485.

BURELL, membre des communes d'Angleterre.— Appuie le bill contre les étrangers, XV, 81.

BUREN (de) commandant à Bienne, en Suisse.— Sa lettre à Ferrière relativement au séjour des troupes bernoises sur le territoire de cette ville, XIII, 639.—Il entre de force à Arau, XXIX, 155.

BURET (J.-B.), fermier et huissier. — Est condamné à mort, XX, 512.

BURGÈRE (J.-N.), ex-notaire. — Est condamné à mort, XX, 535.

BURGESS, membre des communes d'Angleterre.— Sa motion en faveur des prisonniers et des débiteurs, III, 350.—Il parle sur le traitement des ambassadeurs à Madrid, IV, 477, 478.

BURGWEILLER. — Attaque des Français sur ce point, XVII, 421.

BURK, matelot.—Est condamné à mort, XXI, 396.

BURKARD (Christophe).—Fusil de son invention, XXIII, 6.

BURKHARD.—Suspension des poursuites dirigées contre lui, à l'occasion de la tête du pont d'Huningue, XXIX, 282.

BURLAMAQUI.—Annonce de ses *Principes du droit naturel*, IX, 772.

BURLANDEUX, officier de paix à Paris.— Est arrêté comme prévenu de falsification d'assignats, XVII, 674. — Traduit au tribunal révolutionnaire comme agent de la conspiration de Batz, XX, 727. — Et condamné à mort, XXI, 39.

BURLHE (de), député de Forcalquier à la Constituante.—Se réunit à l'Assemblée, I, 98.

BURNEL, ex-agent du Directoire aux îles de France et de la Réunion.—Rapport de sa mission; il a été déporté aux Manilles, et les généraux ont méconnu son autorité, XXVIII, 505.—Comité général aux Cinq-Cents, pour la lecture des pièces adressées par lui, 506.—Sa lettre contre le gouverneur Malartic et le contre-amiral Sercey, 508.—L'assemblée coloniale justifie la conduite qu'elle a tenue à son égard, 746. — Il est nommé agent du Directoire à la Guyane, XXIX, 285. — Son départ pour Cayenne, 360.

BURNEQUEZ, curé, député d'Aval à la Constituante.—Prête le serment civique, VI, 739.

BURTHE, aide-de-camp. — Se distingue à l'armée du Danube, XXIX, 705.

BURY (de), sous-lieutenant de la garde nationale de Versailles.— Menace Latontinière de le tuer s'il refuse des munitions au peuple, II, 34.

BUSCA (le cardinal), secrétaire d'état à Rome.— Sa lettre adressée à Albani, nonce du pape à Vienne, interceptée par Bonaparte, XXVIII, 550, 575. — Il est renvoyé, 658.

BUSCH (de Hambourg).— Auteur d'un article sur le droit des gens maritime, XXVIII, 250, 252.

BUSCHING (le docteur). — Sa mort, XVI, 666. — Annonce de sa *Géographie universelle*, XXII, 418.

BUSSEAU. — Lettre de Biron sur l'attaque de ce poste, XVI, 752.

BUSSET, femme de Frasan. — Est condamnée à mort, XXI, 199.

BUSSY, député de Péronne à la Constituante. — Donne sa démission, I, 378.

BUSSY, dit Mignon.—Est arrêté à Mâcon comme prévenu de conjuration contre l'état, VI, 215.— Débats et décret relatifs à son arrestation, VI, 223.—Sa mise en liberté, VII, 76.—Décret qui lui accorde une indemnité, 183.

BUTANT aîné.— Est nommé administrateur des postes, XVII, 627.

BUTEL, de Bourges.—Décret concernant sa manufacture de toiles à voiles, XXIII, 543.

BUTLER, juge.—Déclare qu'il fera poursuivre l'auteur d'une lettre sur le procès d'O'Connor, XXIX, 287.

BUTLEY, cultivateur à Estrées.—Violences commises chez lui, XIII, 259.

BUTTAFUOCO (de) maréchal-de-camp, député de Corse à la Constituante.—Demande qu'on rassure la Corse sur sa réunion à la France, III, 195.-Nie que Paoli ait déterminé les Corses à se soumettre aux Anglais, V, 398.—Sa lettre à ce général, VI, 204.—Il le dénonce et l'accuse de vexations, 235.—Ses plaintes contre les membres du département de Corse, VIII, 696.

BUTTEAU, jacobin. — Ses accusations contre le gouvernement anglais, XIX, 205, 254.

BUTTEUX (André-Joseph-Geneviève), dit Destournelles, maire de Thieuloy-Saint-Antoine. — Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, XVIII, 642.

BUXHOWDEN, général russe.—Se distingue dans une affaire avec les Suédois, V, 217.

BUXTOR, bourgmestre à Bâle. — Son discours à Bonaparte, lors de son passage dans cette ville, XXIX, 78.

BUYS.—Son discours aux membres de la société patriotique de La Haye, à la célébration de la fête de l'Unité du peuple batave, XXVIII, 516.

BUZET (Lot).—Incendie du château de Clarac par le peuple de cette ville, VII, 170.

BUZONI, banquier.—Levée des scellés mis sur ses papiers, XVIII, 631.—Rejet d'une pétition présentée par lui, XXIX, 33.

BUZOT, avocat, député d'Evreux à la Constituante. — S'oppose à la reprise des conférences sur la vérification des pouvoirs, I, 46. — Proteste contre la déclaration du roi, à l'issue de la séance royale, 95. — Demande un comité de constitution, 157.—Et l'établissement des milices patriotiques, 175. — S'oppose à un projet de proclamation sur les troubles des provinces, 182. — Soutient que les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation, 294. — Réclame la liberté du port d'armes, 301.—S'élève contre le danger des emprunts, 312.— Propose de fixer à deux ans la durée des législatures, 460. — Veut qu'on donne au garde-des-sceaux l'ordre de faire publier les décrets, II, 71. — Demande un tribunal pour les crimes de lèse-nation, 78. — Son opinion sur les troubles de Saint-Jean-d'Angély, III, 340. — Il combat plusieurs articles sur la division du royaume, 386. — Propose de fixer à 800 livres les traitements des religieux restant dans le cloître, 651. — Son opinion sur le paiement des droits d'aides, 675. — Il vote l'institution des jurés en toute matière, IV, 69.—Combat l'article sur le rachat des droits casuels, 218. — Vote l'amovibilité des juges, 274.—Et le renvoi au comité de la question relative à la durée de leurs fonctions, 284. Parle sur les tribunaux d'exception, 475. — Discute le réglement des maisons de mendicité, 562. — Ses observations sur le projet relatif aux tribunaux de paix, et à ceux de famille, V, 314.—Il est élu secrétaire, 408. — Parle sur le traitement des juges, 520. — Sur le projet relatif à la contribution personnelle, VI, 186.—Fait arrêter qu'avant de délibérer sur la haute-cour, on organisera le tribunal de cassation, 214. — Amende le projet sur l'ordre des travaux de l'Assemblée, VII, 19.— Combat celui relatif à l'emplacement des tribunaux de Paris, 70.—Amende le projet d'organisation des jurés, 164. — S'oppose à toute indemnité en faveur de l'accusé acquitté, 310.—Fait ajourner la question du traitement des évêques réfractaires, 333.— Attaque le préambule du projet sur la soumission à la loi, 502.— Son opinion sur la tontine de Lafarge, 537. — Sur une extradition réclamée par l'Autriche, 559. — Il demande qu'on termine l'organisation des corps administratifs, 598. — Et qu'on s'occupe du partage des successions, 605.—Fait rejeter une motion relative aux commissaires près des tribunaux, 763. — Veut que l'on maintienne les renonciations faites par contrat de mariage à la succession de ses parents, VIII, 19. — S'oppose aux honneurs demandés pour la mémoire des rois, 55. — Parle sur le droit d'accuser les ministres et d'en demander le renvoi, 68. — Dénonce Huber, commissaire de la trésorerie, comme un banqueroutier, 103. — Propose de faire payer les ministres par la liste civile, 112.—Son opinion sur les dettes des pays d'état, 114.—Il combat l'article qui soumet la force publique intérieure au ministre des contributions, 123, 124. — Parle contre les anciens agents de change, et demande que tout individu puisse exercer cette profession, 136. — Vote le renvoi au comité d'une proposition concernant les fonctions que peuvent exercer les prêtres insermentés, 165.—Et l'ajournement de la discussion relative à une création d'assignats, et à une nouvelle fabrication de monnaie métallique, 230. — Présente des pièces à l'appui de sa dénonciation contre Huber, 235.—Son opinion sur l'organisation des gardes nationales, 247. — Sur la réunion d'Avignon à la France, 296, 299, 303.—Sur la liquidation des avocats au conseil, 319.— Et sur le droit de pétition, 356, 369, 360, 361.—Il s'oppose à la réélection des membres du Corps Législatif, 430.—Demande la division de ce corps en deux sections, 463, 464. — Est nommé vice-président du tribunal criminel de Paris, 692.— Son opinion sur la procédure relative à l'évasion du roi, 756, 757. — Il appuie l'exclusion des députés de la place de gouverneur du dauphin, 776. — Sa motion relative à un faux interrogatoire du roi, 780. — Il s'oppose à une fédération générale pour le 4 août, et demande la convocation des électeurs, IX, 2. — Vote la mise en jugement du roi, 135.—Et la suspension de l'envoi de commissaires dans les départements, 263. — Ses observations sur le droit de grâce et la liberté de la presse, 348.—Sur la souveraineté de la nation, 363. — Sur la condition du marc d'argent, 375.—Sur l'exclusion des députés des places du gouvernement, 392. — Sur la garde du roi, 477, 478. — Sur les droits politiques des membres de la famille royale, 494.—Et sur la révision de la constitution, 558. — Il attaque le plan de Talleyrand sur l'éducation, 777. — Fait accorder une gratification aux huissiers et employés près de l'Assemblée, 780. — Député de l'Eure à la Convention, fait arrêter qu'il sera présenté une loi contre les provocateurs à l'assassinat, XIV, 39. — Son opinion sur la demande d'une loi contre la dictature, 42. — Il fait décréter que les directeurs des postes seront nommés par les électeurs de districts, 54. — Son opinion sur la nomination du président, 62. — Il vote pour que les ministres Roland et Servan soient invités à continuer leurs fonctions, 76, 79. — Son discours à l'occasion de la récrimination de Marat, contre la députation de la Gironde, 129.—Il est élu secrétaire, 132.— Son opinion sur les travaux du camp sous Paris, 135. — Son rapport sur l'organisation d'une force publique départementale, 153. — Ses observations contre Momoro, au sujet d'un arrêté de la section de Marseille, 188.—Il demande que les émigrés français soient bannis à perpétuité et punis de mort, en cas d'infraction de ce ban, 278. — Propose de casser l'arrêté de la commune de Paris, dénoncé à l'assemblée, 295.—Son rapport contre les provocateurs au meurtre, 322, 329, 348.—Pièces tendantes à prouver qu'il existe un complot pour se défaire de lui, 337.—Il fait décréter le renvoi du mémoire de Rolland au comité des Neuf, 340.—Et l'impression du rapport de Valazé, sur les trahisons de

Louis XVI, 403.— Ne veut pas qu'on éloigne de l'Assemblée le droit des dénonciations, 409. — S'oppose au départ des fédérés, 447. — Fait rapporter le mode de discussion adopté sur le jugement de Louis XVI, 483. — Subroger le ministre de l'intérieur aux marchés passés en Italie par la commune de Marseille, 557. — Annonce que des troubles viennent d'avoir lieu dans le département d'Indre-et-Loire, 620.—Vote la peine de mort contre quiconque proposerait de rétablir la royauté, 655. — Combat toute proposition tendante à empêcher l'audition de Louis XVI, 657.— Fait décréter Rivarol d'arrestation, 659. — Refuse de se rendre chez Marat, 687.— Accuse Pache de négligence dans l'approvisionnement des armées, 707. — Fait exclure des places toutes les personnes qui en auront rempli dans les administrations anciennes, 761.—Son opinion sur la conduite à tenir par les généraux dans les pays conquis, 761.—Il propose d'expulser les Bourbons de France, 762, 786.—Sa motion contre les députés qui troublent l'ordre, 866. — Il démontre les avantages de l'appel au peuple pour le jugement de Louis XVI, 874.— Défend les adresses des départements dénoncés par celui de Paris, et réclame pour la Convention la protection d'une force départementale, XV, 113, 114, 113.— Annonce qu'un arrêté de la commune ordonne la clôture de tous les spectacles, 141,—Son vote dans le procès du roi, 172, 220, 254. — Il propose de surseoir à son exécution jusqu'à l'expulsion de d'Orléans et de ses fils, 243, 244, 245.—Sa motion contre le comité de sûreté générale, 300. — Son opinion sur l'organisation du ministère de la guerre, 312.—Il défend le département du Var, 408.—Demande que la solde des volontaires et celle de la ligne soient les mêmes, 408.—Son opinion sur la réorganisation de l'armée, 428. — Il s'élève contre une pétition des sections de Paris, relative aux subsistances, 432. — Son opinion sur le mode d'avancement, 450.— Et sur l'organisation des Quinze-Vingts, 511.—Il demande le renvoi au comité d'un projet sur les émigrés, 558. — S'oppose au décret d'accusation demandé contre Marat, 570, 571.— Et a l'envoi aux frontières des volontaires qui sont à Paris, 621.— Vote l'abolition du droit de tester, 659. —Reproche à la Convention de cumuler tous les pouvoirs, 681. — Pétition pour sa traduction au tribunal révolutionnaire, 695. — Il est élu membre du comité de salut public, 797. — Son opinion sur une pétition demandant à la Convention si elle peut sauver la patrie, 824, 825. — Il s'élève contre le système de dénonciation de Marat, 835. — Provoque la lecture de la lettre d'Egalité fils à son père, XVI, 60.— Veut que les fonctions du comité de salut public se bornent à surveiller le conseil exécutif, 75.—Pétition de la section Bonconseil contre lui, 87. — Son opinion sur la convocation des assemblées primaires; il vote le décret d'accusation contre Marat, 150. — Demande de son expulsion par les sections de Paris, 156. — Son opinion sur les pièces déposées par une députation de la Gironde, 181. — Il parle sur la déclaration des droits, 182. — Adresse du faubourg Saint-Antoine contre lui, 205.— Il demande le renouvellement des jurés du tribunal civil, 259, 260. — Traite la société des Jacobins de repaire d'hommes de sang, 272. — Remarque que Gonchon n'est pas à la tête des pétitionnaires du faubourg Saint-Antoine, 291.—Combat l'instruction présentée pour les députés envoyés aux armées, 332.—Se plaint de l'arrestation arbitraire de son domestique, 343. — Invite les citoyens de Paris à se soustraire au joug des oppresseurs, 349. — Demande que la constitution soit précédée d'un pacte social, 357. — S'élève contre les députés qui sollicitent et accaparent les places pour leurs parents et amis; étend à tous les ex-députés l'obligation de faire imprimer l'état de leur fortune, 391.—Sa motion relative aux billets des tribunes, 435. — Il s'oppose à un emprunt forcé sur les riches, 439. — Son opinion pour la formation des municipalités, 455. — Il demande qu'on précise la dénomination de *suspect*, 459. — Pétition dans laquelle on provoque le décret d'accusation contre lui, 536, 544.—Il est décrété d'arrestation, 554.—Dénoncé par une députation de Vernon, 633, 634, 639. — Et décrété d'accusation, 641. — Lacroix annonce la fin de son royaume, XVII, 23. — Proposition de le déclarer traître à la patrie, 76, 157. — Il est accusé d'avoir envoyé Charlotte Corday assassiner Marat, 138. — Lettre annonçant que ceux qui composaient l'armée royale, se rendent à Caen pour grossir la sienne, 158. — Décret ordonnant que sa maison, à Evreux, sera rasée, 160. — Thirion lui reproche d'avoir voulu faire assassiner Garat, 244.—Défection de son armée, 245. — Il est déclaré traître à la patrie, 268. — Confiscation de ses biens, 288, 296. — Nouvelle de son arrestation, XXI, 92. — Son cadavre est trouvé rongé par les vers, 158. — Lecointre lui attribue le projet d'avoir voulu détruire Paris, XXIV, 45. — Il est accusé d'avoir signé un serment à la royauté, 69. — Payement à sa veuve d'une année de son indemnité, 278. — Sa lettre à sa femme; gratification accordée à celui qui lui a donné des soins dans son asile, XXV, 188. — Honneurs demandés pour sa mémoire, 338. — Sa veuve réclame des secours, XXVIII, 65. — Rapport et décret sur cette pétition, 203, 207, 260.

BYLAN, gouverneur de Bréda, lors de l'entrée des Français. — Eprouve la vengeance de la cour sthatoudérienne, XVII, 57.

C.

CABANIS, médecin et officier municipal. — Ses observations sur les hôpitaux, IV, 380.—Il nie sa correspondance avec Laporte, XIII, 496.—Est élu juré du tribunal révolutionnaire, XV, 712.—Son opinion sur le degré de certitude de la médecine, XXIX, 143. — Député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents, parle sur le remplacement des juges de cassation, 285. — Son rapport sur le mode de réception des candidats en médecine, 295.— Son opinion sur l'organisation des secours publics, 296.—Son discours sur le courage des Irlandais-unis, XXIX, 313. — Se plaint de la mauvaise disposition de la salle du Conseil, et fait prendre un arrêté à ce sujet, 332. — Il offre la gravure du portrait en pied de Mirabeau peint par Boze, et fait l'éloge de sa philosophie libératrice du genre humain, 330. — Appuie la prorogation de la loi compressive des journaux, 358.—Offre les œuvres complètes de Condorcet, 435. — Son rapport sur la nécessité d'établir des écoles de médecine, 499. — Son opinion sur le projet relatif au partage des biens communaux, 596 *bis*. — Il s'élève contre la licence des journaux; défend Siéyès et le 18 fructidor, et demande une loi contre les délits de la presse, 782. — Fait adopter une adresse aux Français sur le 18 brumaire, 894, 901. — Appuie la création d'un consulat et de deux commissions législatives, 897.

CABANNIER, chasseur. — Trait de courage, XX, 396.

CABARETS. — Article de Peuchet relatif à leur police, III, 12.

CABARUS (comte de), ministre d'Espagne,—Son rarestation à Madrid, V, 129.— Il est transféré dans une prison de cette ville, XII, 575.—Accusé de malversations dans les finances, est acquitté et mis en liberté, XV, 153.; XVII, 409. — Est présenté au Directoire exécutif en qualité de ministre plénipotentiaire près le congrès, XXVIII, 723.—Réformes dans l'administration de l'Espagne attribuées à son influence, XXIX, 69. — Il est nommé à l'ambassade de France, 74. — Le Directoire refuse de le recevoir en cette qualité, 137.—Il retourne en Hollande, 147.—Bruit de sa nomination au ministère des finances à Madrid, 193.— Elle est publiée, 238. — Son arrivée à Madrid; le roi lui accorde six millions de réaux, 246.

CABARUS (Thérèse), fille du précédent, connue sous le nom de madame de Fontenay, puis madame Tallien. — Sollicite la faveur d'être admise à prodiguer ses soins dans les hôpitaux, XX, 306. — A l'occasion d'attaques dirigées contre elle, Tallien déclare qu'elle est son épouse, XXIII, 101. — Explications de Collot-d'Herbois sur les motifs de son arrestation, XXIV, 72. — Son humanité envers un citoyen blessé à une course de chevaux, XXIX, 267.

CABIEU (Michel), garde-côtes. — Repousse seul un débarquement d'Anglais en 1762; compte-rendu de cette action à l'Assemblée nationale, V, 567.— Décret de la Convention qui lui accorde une récompense, XXI, 480.—Lettre du représentant Porcher sur le même sujet, XXV, 496.

CABOCHE-D'ÉTILLY. — Est nommé administrateur des postes, XVII, 627.

CABOS, capitaine. — Son éloge, XXIX, 871.

CABOTAGE. — Lettre du ministre de la marine sur cet objet, XXIX, 360. (*Voyez* Marine.)

CABRERAS, lieutenant-colonel espagnol.—Est tué au siége d'Oran, IX, 217.

CABRIS, département du Var. — Les procédures relatives aux troubles de cette commune sont annulées, V, 332.

CABROL, ex-garde du corps.— Motion de Chabot en sa faveur, XVIII, 47.

CACADIER, marchand de tabac. — Est condamné à mort, XX, 756.

CACATE, officier-général à l'armée de Sambre-et-Meuse. — Eloge de ses talents et de sa bravoure, XXVIII, 382.

CACAULT, agent diplomatique à Rome.—Est présenté au Saint-Père, XVIII, 402.—Sa déclaration au ministre napolitain Acton, 432. — Il est muni de pleins pouvoirs du Directoire pour traiter avec le Pape, 508. — Lui fait des propositions de paix, 562. —Part de cette cour sur l'invitation du général Bonaparte, 577.— Fête donnée par lui à Rome, 639. — Ministre à Florence, il est accusé de ne témoigner aucun intérêt aux patriotes, XXIX, 41. — Son rappel, 97. — Député de la Loire-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents, il présente un projet sur la reddition des comptes des ministres, 332, 609.—Sa proposition de dégrader civiquement ceux qui ne les auraient pas rendus, 688.

CACHARD, capitaine au 16.e d'infanterie. — Est condamné à mort, XXI, 160.

CADASTRE. — Annonce d'un ouvrage intitulé : *Cadastre perpétuel*, II, 396.— Les fermiers domiciliés sont admis à examiner, pour sa confection, le produit net des propriétés territoriales des communes, VI, 447. — Projet d'instruction pour sa confection, XII, 445.—Mesures y relatives, XIII, 487.— Plan de Chevallié sur le même objet, XVII, 433.

CADEAU, chef de chouans. — Est tué dans une affaire près de Châteauneuf, XXV, 180.

CADENEL (château de).—Les Marseillais en sont chassés, XVII, 508.

CADET-DEVAUX. — Ses observations sur la diminution progressive des eaux, XXIX, 433.—Sa lettre sur l'incendie de l'Odéon, et sur les moyens de rendre les décorations ininflammables, 635.

CADET-GASSICOURT. — Est condamné à mort par contumace par la commission militaire de vendémiaire, XXVI, 258.— Fait purger sa contumace, et est acquitté par le tribunal criminel de la Seine, XXVIII, 399.

CADET-LAURE, chef d'égorgeurs du Midi. — Lucotte est accusé de le protéger, XXIX, 308.

CADIGNAN, lieutenant-colonel.—Est arrêté à Numur avec Lafayette, XIII, 537. — Proteste contre son arrestation, 633.

CADILLAC. — Le district refuse de laisser passer les forces destinées par la Gironde contre Paris, XVII, 226.—Rapport sur sa conduite, 479. — Décret relatif à une vente de biens nationaux, XXVIII, 360, 364.

CADIOU, président du Conseil du Peuple à Lannion. — Violences qu'il exerce contre les commissaires de la municipalité de Brest, II, 106.—Il est arrêté, 107.

CADIS (Jean), caporal. — Trait de courage, XXIII, 176.

CADIX. — Annonce d'une expédition maritime destinée à perfectionner les connaissances du globe, XII, 593.—Entrée dans le port de la flotte de l'amiral Borja, XVIII, 209. — Et de quarante prises anglaises faites par des Français, XXVI, 417. — Contestation entre les Français et les Anglais au sujet de ces prises, XXVII, 225.—Mise à la voile de deux escadres espagnoles, 305.—Elles sont jointes par l'escadre française de Richery, XXVIII, 397.—Embargo sur les vaisseaux anglais, 433.—Sortie d'une escadre espagnole, 460. —Formalités prescrites par le ministre des relations extérieures de la république, relativement à la sortie des marchandises expédiées pour cette ville, 521.— Arrivée dans ce port de la frégate française *la Vestale*, 521.—Lettre du contre-amiral Nel-

son au commandant de ce port, annonçant son blocus, 684. — Interception d'un bâtiment génois qui s'y rendait, 685. — Bombardement de la place, 748, 755.—Levée du blocus, 758. — Fêtes en réjouissance du 18 fructidor, XXIX, 59. — Confiscation des livres d'un Français par l'inquisition, 41. — Le port est bloqué de nouveau par les Anglais, 110. — Bulletin de la place, 115. — Sortie de la flotte espagnole, 164, 166.—Sa rentrée, 174, 179.— Préparatifs de défense de l'amiral Massarédo, 275.—Refus de la caisse d'escompte de cette ville d'admettre le papier tiré de Paris, 295. — Blocus du port par l'escadre anglaise aux ordres de Saint-Vincent, 322. — Troubles sur cette escadre, 379.— Détails du voyage de deux frégates, *la Vertu* et *la Régénérée*, qui ont amené dans ce port deux riches bâtiments de la compagnie des Philippines, 395. — Echange de politesses avec l'escadre anglaise, 409. — Continuation du blocus, 437. — *Le Powerfull*, battu par des chaloupes canonnières espagnoles, 449. — Autre blocus par les Marocains, 609. (*Voyez* Espagne.)

CADROY, député des Landes à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 189, 252. — Il demande qu'on s'occupe du recrutement de l'armée, 408. — Sa motion relative à l'habillement des troupes, 657. — Son opinion sur l'abolition du droit de tester, 660. — Sur le projet relatif aux dénonciations faites contre les députés, XXII, 363. — Et sur les usurpations des sociétés populaires, 499. — Sa mission dans le Midi, 546. — Il discute sur des ordres donnés par Carrier, 570. — Rend compte de sa mission, XXIII, 19. — Sa lettre sur la situation du commerce de Marseille, 76. — Sa mission dans cette ville, 303.— Il dénonce les voies de fait commises par les terroristes, 392. — Ecrit que la confiance y renaît, 504. — Et que la terreur n'existe plus parmi ses habitants, 536.— Justifie la conduite qu'il y a tenue, 567. — Annonce des prises maritimes, 677. — Rend de nouveau compte de sa mission, 686; XXIV, 138. —Demande des mesures contre le fanatisme, 220. — S'élève contre les proscriptions en masse, 237. —Appuie une pétition en faveur des cultivateurs d'Arles, 267—Son éloge par Poultier, 302.— Il demande vengeance des bourreaux du Midi, 312.—Fait part du désir des puissances barbaresques d'être amies avec la république, 336.—Est envoyé aux armées des Alpes et d'Italie, 407.—Mande de Lyon que des scélérats s'emparent des armes de l'arsenal de Toulon, et menacent de massacrer tout ce qui n'est pas montagnard, 556. — Et que l'attentat commis dans les prisons de Lyon est réprimé, 557. — Annonce qu'il est entré à Marseille, qu'il a tout organisé sur sa route pour s'assurer la victoire, et que la dernière heure du terrorisme va sonner dans le Midi, 586. — Rend compte de la répression de la révolte de Toulon, 654. — Est rappelé de sa mission à Lyon, 682. — Est chargé de terminer, à Marseille, les opérations pour l'approvisionnement des armées et celui de Paris, XXV, 116.—Est accusé par Pélissier, XXVI, 272.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, est dénoncé par les habitants de Marseille, 643,—Demande la lecture de la pétition qu'ils ont adressée contre lui; nie la plupart des faits qui lui sont imputés; est défendu par Rouhier et Guérin, 666. — Son opinion sur le mode de radiation des listes d'émigrés, XXVII, 410. — Sur le mode de jugement des prises maritimes, 501. — Et sur le complètement par des ex-conventionnels des deux tiers du Corps Législatif, 580. — Il attaque un projet pour la surveillance des étrangers à Paris, 686. — Son opinion sur la liberté de la presse, 710, 714. — Il interpelle Tallien, signalant les nouveaux réacteurs, XXVIII, 321. — Réflexions sur sa réponse au mémoire de Fréron, relatif à sa mission dans le Midi, 393. — Il est arrêté au 18 fructidor, 793.—Et déporté, 796, 810.—Le général Quantin l'accuse du massacre des patriotes du Midi, XXIX, 655. — Mesures prises pour l'exécution du décret de déportation rendu contre lui, 763.

CADSAN (île de). — Sa prise par les Français, XXI, 379.

CAEN. — Désastres dans cette ville, I, 252. — Des bénédictins y établis offrent leurs biens en échange de la liberté, II, 181. — Maintien provisoire de sa garde nationale, 247. — Formation de sa municipalité, III, 511. — Actes arbitraires de sa société patriotique, IX, 454. — Troubles causés par le curé Bunel, X, 350, 355.—Détails y relatifs, 364, 370. — Réclamation du séminaire contre la vente de ses biens, XI, 154. — Rapport sur les troubles de cette ville, et discussion à ce sujet, 162, 166, 206, 212. — Massacre de Bayeux, convaincu de correspondance suspecte, XIII, 687. — Décret qui avance des fonds à cette ville pour approvisionnement, XVI, 287. — Ses autorités font arrêter Romme et Prieur, 635. — Etat de cette commune, XVII, 96. — Les conspirateurs de Caen accusés de l'assassinat de Marat, 138. — Imprimés envoyés à Custine, et renvoyés par lui à la Convention, 144. — Lettre annonçant que plusieurs de ceux qui composaient l'armée royale se rendent dans cette ville pour grossir l'armée de Buzot, 158. — Décret qui répute émigrés les citoyens qui n'en sortiront pas sous trois jours, 202.—Autre qui déclare traîtres à la patrie les députés y réfugiés, 268. — Mise en liberté de Prieur et de Romme, 317.— Entrée de Carrier, 318. — Et de l'armée des côtes de Cherbourg, 333.— Décret portant que le château et le donjon de cette ville seront rasés, et qu'il y sera planté un poteau infamant; dissolution de la société des carabots, 334. — Secours accordés à un vieillard de cette ville, 433. — Compte rassurant de sa situation, XVIII, 339. — Opérations de Laplanche, 369. — Expédition du comte de Moyra pour y seconder les royalistes, XIX, 614.—Mesures prises aux Jacobins contre sa société populaire, XX, 699.—Dénonciation de son mauvais esprit, XXI, 721. — Rapport de la loi qui y ordonnait l'érection d'une colonne infamante, XXII, 397; XXIII, 192. — Et du décret d'accusation rendu contre plusieurs administrateurs, XXIV, 264.—Adresse des habitants en faveur de Robert Lindet, XXV, 399. — Efforts des partisans du royalisme pour corrompre les défenseurs de la patrie, 782. — Affiche d'une proclamation royale contre les acquéreurs de biens nationaux et les nobles qui ne serviront pas la cause de Louis XVIII, XXVIII, 498.—Détails sur les canonnades des Anglais dans la baie, près Dives, XXIX, 285. — Condamnation à mort de Leclerc, dit Lafeuillade, lieutenant des chouans, 286. — Divisions entre les citoyens et les militaires, 291. — Gibon, chef de chouans, y est arrêté, 296.— Saisie des brigands qui en avaient pillé la diligence, 413.— Carbonel-Canisi y est envoyé en otage, 794. (*Voyez* Calvados.)

CAFÉ.—Traité sur ses propriétés et ses effets, V, 516.

CAFFARELLI-DUFALGA, officier d'artillerie. — Est suspendu, pour opposition aux événements du 10 août, XIII, 471.—Ordre du jour sur la proposition de le réintégrer, XIV, 80, 730.—Il se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVI, 12. — Eloge de sa bravoure et de ses talents à l'armée d'Orient, XIX, 438.— Pillage de sa maison lors de l'insurrection du Caire, 588 *bis*.—Sa mort, 838, 853. — Détails sur la part qu'il a prise à l'expédition de Syrie, 842. — Son nom est donné à un fort d'Alexandrie, 878.

CAFFIÉRI, sculpteur.— Sa statue de Saint-Alype, III, 215.

CAFFIN, général. — Rend compte d'une attaque faite par les brigands à Chemillé, XXIV, 186.

CAFFRES (les). — Naufrage sur leurs côtes du navire le *Groswendt*, XII, 289.

CAGLIARI. — Insurrection de cette ville contre le gouvernement piémontais, XXVI, 281. — Coffin y est nommé consul, XXIX, 291.—Le pape s'y retire, 317.—(*Voyez* Sardaigne.)

CAGLIOSTRO (Joseph Balsamo, comte de). — Est arrêté à Rome, III, 141. — Sa prophétie, 189. — Détails sur son incarcération, 317, 365, 509. — Il est accusé d'avoir projeté d'incendier la ville de Rome, 441. — Instruction de son procès, 685; IV, 369, 517, 633; VI, 149, 677.— Son jugement, VIII, 293. — Histoire de son procès, 434. — Sa *Vie*, traduite de l'italien, 490. — Brûlement de ses papiers et effets, 603.—Sa mort, XXVI, 105.

CAGNA. — Sa méthode pour apprendre l'italien, IX, 264.

CAGNIER (J.-B.-C.)—Condamné à mort, XVIII, 556.

CAGNON.—Décret qui lui adjuge l'abbaye des Prémontrés, XXII, 539.

CAGNON-DES-ARTS. — Est compromis dans les troubles de Caen, XI, 206.

CAHIER-GERVILLE. — Est élu procureur-syndic-adjoint de la commune de Paris et membre du bureau de ville, II, 243, 282, 283. — Dénonce un libelle dirigé contre Lafayette, IV, 683.—Est nommé ministre de l'intérieur, X, 486, 498.—Annonce sa nomination à l'Assemblée, 505, 525.—Dément le bruit d'une prochaine invasion des émigrés, 511.— Son discours à la commune de Paris, 528.—Il annonce le débordement de la Garonne et l'incendie de Brallières, 558. — Transmet la déclaration de Wimpfen au département du Haut-Rhin, 654. — Rend compte des troubles du Nord et du Pas-de-Calais; parle des frais d'organisation des gardes nationales et des secours accordés aux Français chassés d'Espagne, 565. — Annonce l'arrestation de Malvoisin, 603. — Renvoi aux comités de quatre mémoires présentés par lui, 662. — Il annonce des rassemblements de Brabançons à Lille et à Douai, 669.—Parle sur la police des grandes routes, 695, — Suspend l'exécution de la loi qui supprime toutes les chambres de commerce, 751. — Annonce le remplacement d'Albignac par Beauregard, XI, 192. — Mandé à la barre, promet un compte détaillé sur les troubles religieux, 315, 316. — Bruit de sa démission, 327. — Il est démenti, 338.— Sa lettre au Directoire de Paris sur les manœuvres des ennemis de la constitution, 360. — Il rend compte de l'affaire de Noyon, 388, 390. — Présente le tableau de la situation de la France, 417. — Plaintes contre son silence sur les troubles d'Arles, 428.—Son compte-rendu sur la circulation des grains, 490. — Sur la situation de l'intérieur, 490. — Et sur celle des départements de Seine-et-Oise et de l'Eure, 576, 578. — Il donne sa démission, 588. — Mise à sa disposition de 10 millions pour achat de grains, 592.—Il rend compte des troubles des départements, 614.— Demande des secours pour les ministres protestants, 625. — Les commissaires civils accusés de l'avoir trompé sur la situation d'Arles, 664. — Il envoie à l'Assemblée le signe de ralliement des chiffonistes de cette ville, 681. — Roland le remplace, 712.—Il est accusé d'avoir ouvert les églises aux prêtres réfractaires, XII, 202. — Et d'avoir donné des renseignements inexacts sur Arles, 215.—Apurement de ses comptes, XIII, 426. — Il obtient des voix pour la place de maire de Paris, XIV, 218.

CAHORS. — Division sanglante parmi les soldats de la garnison de cette ville, VII, 446.

CAHOUET, curé de Chartres. — Est dénoncé par Voidel, VI, 483.

CAIGNARD fils (de l'Aisne). — Demande la suppression des droits casuels, XIII, 439.— Son discours à la société du Manège, sur le prestige attaché au mot anarchie; il en vote la suppression dans le serment civique, XXIX, 745.

CAILHASSON, président du département et député de la Haute-Garonne à la Législative. — Rend compte des opérations de la caisse de Potin-Vauvineux, XI, 724. — Son opinion sur une demande de fonds pour la maison de secours, XII, 4. — Et sur le discrédit des assignats; il propose un emprunt national, 29.—Fait décréter l'émission de 300 millions d'assignats, 237.— Extrait de son rapport à ce sujet, 255, 261, 262. — Il appuie la suspension des remboursements, 399. — Son rapport sur le mode de paiement des biens nationaux, 849.—Il demande que l'Assemblée se rende auprès du roi, 727.—Fait rendre un décret sur le remboursement des créances de la commune de Metz, XIII, 139.

CAILHASSON, vice-consul-chancelier à Livourne. — Ordre de séparation donné par le gouvernement toscan à une société rassemblée chez lui pour fêter le 10 août, XXIX, 363.

CAILHAVA, littérateur. — Ses recherches sur la décadence des théâtres, II, 277. — Ses annales dramatiques, 519.—Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XIII, 130.— Annonce qu'il va rétablir en cinq actes le *dépit amoureux* de Molière, XXV, 154. — Remplace à l'Institut Sicard et Fontanes, XXIX, 139, 206.

CAILHAVA, officier. — Son éloge par le général Lamarlière, XV, 39.

CAILLARD, agent diplomatique. — Sa note au gouvernement de Hollande relativement à des excès commis par des Français contre des Hollandais, V, 422. — La diète de Ratisbonne refuse de recevoir ses lettres de créance, XIII, 65. — Il quitte cette ville XIV, 141. — Ministre plénipotentiaire à Berlin, est rappelé, XXIX, 263.—Anecdote sur lui et sur le comte de Gortz, 318.

CAILLAT (Antoine), garde national de Vimoy. — Est assassiné en prêtant force à la loi; secours accordés à sa famille, XVII, 270.

CAILLAUD, chef vendéen.—Signe l'acte de pacification, XXIII, 687.—Est tué, XXVII, 650.

CAILLAUX, dit D'HUSSARD, domestique. — Est condamné à mort, XXI, 327.

CAILLE, procureur-syndic du Calvados. — Ses efforts pour secourir les députés réfugiés à Caen, XVII, 96.—Il est dénoncé par Lomont et défendu par Garran-Coulon, XXV, 4.

CAILLEAU, garçon perruquier. —Fait arrêter des poudres, I, 549.

CAILLEAU (Julien), tonnelier. — Est condamné à mort, XVIII, 374.

CAILLEMER.—Est nommé l'un des quatre grands juges de la haute-cour nationale formée pour instruire l'affaire de Varnier, X, 441.—Justifie l'inaction imputée à ce tribunal, XIII, 615. — Député de la Manche au Conseil des Anciens, il vote contre la résolution relative aux émigrés naufragés à Calais, XXIX, 790. — Appuie la création d'une marine auxiliaire, 871.

CAILLEUX aîné. — Est chargé de la conduite des Bourbons à Marseille; détail de ce voyage, XVI, 473.—Il est élu administrateur des subsistances, XVII, 438.

CAILLEUX jeune. — Est envoyé dans le département de l'Eure par la commune de Paris, XVII, 98.—Et adjoint à l'administration de police, 546. — Arrêté qui l'y maintient, XVIII, 137.—Sa condamnation à mort par suite de l'affaire du camp de Grenelle, XXVIII, 437.

CAILLIÈRES-DE-L'ÉTANG. — Forme le bataillon des vieillards, II, 517. — Est l'un des jurés du tribunal du 17 août, XIII, 450.—Son arrivée dans la Vendée, XVI, 574. — Il est fait prisonnier par les Vendéens, 658. — Vient, à la tête d'une députation, témoigner ses regrets sur la mort de Marat, XVII, 142.

CAILLY, député du Calvados au Conseil des Anciens.—Fait approuver neuf résolutions sur diverses assemblées primaires, XXIX, 453. — Défend celle sur le régime hypothécaire, 463. — Est élu secrétaire, 612. — Son rapport sur l'organisation du notariat, 635.—Il soutient les droits de la république sur les successions des émigrés, 721.—Appuie un projet pour la répression du brigandage, 834.—Rend compte de l'invasion des chouans dans le Calvados, 875. — Demande l'organisation du notariat, 903.

CAILLY, administrateur du comité de surveillance de la commune de Paris. — Dénonciation contre lui, XVI, 354.

CAILLY, commissaire des guerres. — Est désigné comme chargé par Castellane de faire passer des munitions aux rebelles de vendémiaire, XXVI, 174.

CAIRE (Paul), commissaire du Directoire à Lyon. — Annonce l'effet produit dans cette ville par le 18 fructidor, XXIX, 59.

CAIRE, lieutenant-colonel, ci-devant garde de d'Artois. — Demande de l'envoyer au tribunal révolutionnaire, XVII, 270.

CAIRE (le).—Invasion de la peste dans cette ville, IX, 330.—Elle est prise par Bonaparte, XXIX, 392.—Le muphti célèbre ce succès par un cantique, 476. — Ordre de Bonaparte pour y établir un bureau de santé et de salubrité; lettre de cheiks et notables au schérif de la Mecque, 565. — Notice de la caravanne de la Nubie y arrivée, 569.—Détails de la fête du 1.er vendémiaire y célébrée, 570.—Création de dix compagnies de gardes nationales, 576. — Annonce d'une insurrection et de sa répression; détails sur son institut, 590. — Autres de l'insurrection du 30 vendémiaire, dans laquelle est mort le général Dupuy; assassinat de plusieurs Français par les Turcs, 588 *bis*. —Lettre sur leur révolte, sur les conquêtes et la position de l'armée, 596.— Notice des travaux des neuf premières séances de l'institut, 604. — Proclamation de Bonaparte en y rétablissant le divan, 654. (*Voyez* Egypte.)

CAIRO.—Victoire des Français sur les Autrichiens sur ce point, XXII, 131.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.—Projet d'en établir une, II, 304.—Autre, XVII, 550.—Rapport de Bailleul sur le même sujet, XXIX, 342.—Décret qui la crée, 390.

CAISSE DU CLERGÉ. (*Voyez* Clergé.)

CAISSE DU COMMERCE. (*Voyez* Commerce.)

CAISSE DES COMPTES COURANTS. — Article y relatif, à l'occasion de l'évasion de son directeur, Augustin Monneron, XXIX, 496.—Déclaration des administrateurs sur son état actuel et engagement de payer les billets en provenant, 496.—Assemblée générale des actionnaires, pour rassurer sur leurs billets et dépôts, 578. — Jugement qui acquitte son ancien directeur Monneron, 675.

CAISSE DE CONFIANCE. — Projet de son établissement, VII, 77. (*Voyez* Billets de confiance.)

CAISSE DES ÉCONOMATS.—Sa suppression, XIII, 670.

CAISSE D'EMPRUNTS ET DE PRÊTS PUBLICS.— Son prospectus, XII, 627.

CAISSE D'ESCOMPTE.—Aperçu de ses opérations *Introd.*, 149. — Cours forcé de ses billets, 363. — Adresse de félicitations de ses actionnaires, I, 181.— Opinion de Mirabeau sur cette caisse, 481, 489.— Autre du même contre le cours forcé et le non-remboursement de ses billets, II, 146.—Projet de Necker de la transformer en banque nationale, 187.—Discussion pour et contre, 208, 214, 258, 255.—Décret portant que le gouvernement communiquera ses engagements avec cette caisse, ses dépenses, etc., 215.— Avis concernant le paiement de ses billets, 268. — Tableau de sa situation, 224.—Commissaires nommés pour l'examiner, 246, 439. — Rapport sur cet objet, 302, 310.—Proposition de l'autoriser à fournir 80 millions au gouvernement, 415.—Débats et adoption du plan du comité, 422, 429, 439. — Difficultés pour l'échange de ses billets, III, 48.—Demande d'en rendre le cours forcé dans les provinces; protestations à ce sujet, 131, 303.—Avis à ses actionnaires, 288.— Arrestation de fabricateurs de faux billets de cette caisse, 446. — Réflexions sur le compte-rendu de sa situation, 503.—Compte nouveau qui lui est demandé, 682.—Motions contre elle au Palais-Royal, IV, 24. — Projet de remplacer ses billets par une monnaie de métal, 106. — Ils tiendront lieu provisoirement des assignats, 142. — Elle est autorisée à échanger pour 12 millions, 316. — Rapport sur ses opérations, 490. — Elle fournira 20 millions au trésor public, 513. — Le ministre des finances est autorisé à compter avec elle; 545. — Elle lui remettra 30 millions en billets, 664, 670.—Proclamation du roi concernant l'échange des billets contre des assignats, V, 1. — Elle est autorisée à verser au trésor 45 millions en promesses d'assignats, 43, 580, 627, 749.—Décret pour constater l'état de ses registres, 396.—Rapport sur sa vérification, 672. — Décret pour le paiement des créances qui lui sont dues, VI, 73, 87.—Brûlement de ses billets annulés, 720.—Sa situation, VII, 307.—Délibération de ses actionnaires, 425. — Travaux de cette caisse, VIII, 149. — Elle publie un avis sur l'échange des assignats, IX, 273. — Eloge de son organisation, 509.—Motion et décret sur la falsification de ses billets, XI, 230, 236.—Motion de la supprimer, XIII, 532. —Les administrateurs proposent 900 livres en numéraire, 676.—Sa suppression; les scellés y seront apposés, XVII, 484, 826.—Fixation de l'époque jusqu'à laquelle ses billets sont reçus dans les caisses nationales, XIX, 146, 603. — Autre décret la concernant, XXI, 774.

CAISSE DE L'EXTRAORDINAIRE.—Sa création, II, 432.—Rapport à établir entre elle et celle de l'ordinaire, III, 675.—Impresssion de ses états réunis au comité de liquidation, 707. — Suspension des paiement y énoncés, 708. — Elle est autorisée à prêter 48 millions au trésor public, VI, 301. — Mémoire sur son organisation, 467.—Décret y relatif, 560. — Elle prêtera 45 millions assignats au trésor public, 603.— Tous les gras-de-caisse y seront versés; ainsi que les fonds de la caisse du clergé, 655. — Décret sur l'ordre de la délivrance des mandats à l'administration de cette caisse, et sur celui de ses paiements, 739.—Autre relatif à sa surveillance, 761. — Etat de cette caisse, VII, 48. — Circulaire relative à son organisation, 73. — Elle versera au trésor public 60 millions et demi, 130. — Et une autre somme de 72 millions, 381.—Décret pour le paiement de ses bureaux, 613. —Décrets sur les avances à faire par elle au trésor public, VIII, 473, 709; IX, 44, 73, 79, 167, 721; X, 349, 752; XI, 582; XII, 84, 350, 615; XIV, 190, 474. — Rapport sur le traitement de ses employés, VIII, 575. —Réclamation contre l'organisation de ses bureaux, 591.—Compte-rendu de sa situation, 723. — Ses employés prêtent serment de fidélité à l'Assemblée nationale, IX, 33. — Organisation de ses bureaux, 89, 95.—Rapport sur sa vérification et son état, X, 5, 89. Examen de sa comptabilité, 318.—Discours de Cambon sur sa situation, 456.—Fonds destinés à son service, 740; XI, 504. — Décret pour le paiement, par elle, d'une partie de l'emprunt de 1784, XII, 5.—Autre relatif à son contentieux, 512.—Mode de poursuite de ses actions en souffrance, 512.—Décret relatif aux dépenses de son administration, 591.—Réflexions sur l'organisation de ses bureaux, 599. — Elle est mise sous les scellés; envoi de commissaires pour en vérifier l'état, XIII, 499, 508.—Compte-rendu de sa situation, XIV, 4, 33. — Elle est réunie à la trésorerie, XV, 10. — Texte du décret qui la supprime, 97.

CAISSE LAFARGE. (*Voyez* Lafarge et Tontines.)

CAISSE HYPOTHÉCAIRE. (*Voyez* Hypothèques.)

CAISSE NATIONALE. — Des femmes d'artistes en demandent une pour recevoir les bijoux offerts à la patrie, I, 445. — Projet d'en créer une pour liquider la dette publique, II, 151. — Annonce d'un mémoire y relatif, 298.

CAISSE DE L'ORDINAIRE. — Ses rapports avec celle de l'extraordinaire, III, 675.

CAISSE DU PACTE SOCIAL. (*Voyez* Pacte social.)

CAISSE PATRIOTIQUE.— Avis la concernant, IX, 434.—Assemblée de ses intéressés, XI, 327. — Arrêté concernant son état, XII, 114.

CAISSE PATRIOTIQUE ET MILITAIRE. — Projet de son établissement, III, 398.

CAISSE DE POISSY.—Sa suppression, VIII, 386.—Le trésor public cessera de lui faire des paiements, 575.

CAISSE PUBLIQUE D'ÉCONOMIE.—Plan d'un établissement de ce genre, XXVII, 429.

CAISSE TERRITORIALE.—Est proposée par Ferrière; discussion à ce sujet, III, 719.

CAISSES D'ADMINISTRATION.—Décret relatif au paiement qu'elles auraient à faire en vertu de jugements attaqués en cassation, XVII, 152.

CAISSES CIVILES DES DÉPARTEMENTS. (*Voyez* Départements.)

CAISSES DE LIQUIDATION. (*Voyez* Liquidation.)

CAISSES MILITAIRES. (*Voyez* Militaires.)

CAISSES NATIONALES.—Décret pour leur vérification, VIII, 721.—Commissaires nommés pour y procéder, X, 65.

CAISSES PARTICULIÈRES. — Rapport sur leur suppression, XVII, 735.

CAISSES PUBLIQUES. — Décret portant que leur service sera fait sans interruption, XIV, 836.—Interdiction aux députés en mission de tirer des mandats sur elles sans l'autorisation des comités, XXIV, 416. — Décret qui en ordonne une vérification extraordinaire, 479. — Discussion relative à l'échange par elles des assignats contre des mandats, XXVIII, 326.

CAISSO, ex-avocat.—Est condamné à mort, XXI, 136.

CAJOT, chouan amnistié. — Son témoignage repoussé par Sourdat, co-accusé dans l'affaire de Lavilleheurnoy, XXVIII, 641.

CALAIS.—Dévouement de plusieurs marins pour sauver de naufragés dans ce port, X, 202. — Lettre relative à la fermentation causée par les embarquements des grains, 265. — Adresse des habitants pour la guerre contre les Anglais, 604.—Dénonciation contre le district, XIV, 204.—Félicitation de la commune pour le décret d'abolition de la royauté, 311. — Son directoire annonce l'éloignement des dunes de l'escadre anglaise, XV, 266. — Décret qui lui avance des fonds, XVI, 230.—Sa société recommande aux Jacobins Deshayes, commandant de la place, XVIII, 3. — Mention honorable de la conduite de ses habitants, 592. — Découverte de quarante-huit caisses de poignards envoyés d'Angleterre, XX, 584. — Rétablissement des communications entre cette place et Douvres pour l'échange des prisonniers de guerre, XXV, 533. — La garnison accepte la constitution, 683. — Smith, courrier de Calonne, y est arrêté, XXVII, 243. — Affaire des émigrés naufragés et détenus dans ce port, XXVIII, 521. — Arrestation de Sourdat, porteur de dépêches relatives à la conspiration de Lavilleheurnoy, et interception d'autres pièces confiées au président de la municipalité, 574.—Arrivée des membres du comité insurrecteur de la flotte anglaise, 728. —Enlèvement par les Anglais de treize bateaux des marins de ce port, XXIX, 144.—Plan de Williams pour sa destruction, 280. — Mention honorable pour l'acquittement de toutes les contributions par son canton, 389. —Rapport et discussion sur les émigrés français y naufragés, 589 *bis*. — Résolution portant qu'ils seront détenus jusqu'à la paix, 590 *bis*. — Rapport de Moreau sur le même sujet, 774.—Discussion et rejet de la résolution, 780, 790, 793.

CALANDINI, adjudant-général.—Décret qui le déclare non-inculpable, XVII, 283.

CALAS. — Les pénitents blancs de Toulouse accusés de l'avoir conduit à l'échafaud, XII, 246.—Pétition en faveur de son fils, 700.—Décret qui réhabilite sa mémoire, XVIII, 438, 472.—Projet de décret pour l'acquittement de ses dettes, XIX, 451.

CALCOGRAPHIE. — Projet d'un établissement de ce genre, XXVIII, 529.

CALENDRIER. — Lettre à Lalande sur la réforme du calendrier grégorien, IV, 381.—Décret portant que l'an IV de la liberté a commencé avec le 1.er janvier, 1792, XI, 27.—Travail du comité d'instruction publique sur le calendrier républicain, XVII, 712. — Arrêté de la commune pour son adoption, XVIII, 50.—Discussion du projet de Romme y relatif; abolition de l'ère vulgaire; fixation de la nouvelle, 55. — Sa division décadaire, 69.—Dénominations des mois et des jours, 288. — Rapport de Fabre d'Eglantine sur cet objet, 361, 683. — Instruction sur l'ère de la république et sur la division de l'année, 673.—Demande de la suppression du nouveau calendrier, XXV, 360.—Réformes proposées, 471, 472. — Motion de ne relater dans les feuilles publiques et dans les actes que l'ère républicaine, XXIX, 9.—Hommage d'un *calendrier de mars*, 162.—Rapport et projet sur l'exécution du nouveau calendrier, 329, 330. — Reproduction de ce projet par Lamerville; substitution du mot *annuaire* à celui de *calendrier*; discussion, 334. — Rapport de Lenoir-Laroche; approbation et texte de la résolution, 386. —Article sur sa division décadaire, 430.

CALÈS, député de la Haute-Garonne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 184, 254. — En mission, il annonce que le calme règne à Dijon, XXII, 355. — Rend compte de ses opérations dans cette ville, 451, 528; XXIII, 124. — Entre au comité de sûreté générale, 623; XXV, 404.—Annonce la clôture de la section du Théâtre Français, XXVI, 136. — Député au Conseil des Cinq-Cents, vote le rappel à l'ordre de Boissy d'Anglas, pour son opinion sur les assemblées de Nevers, XXVIII, 640. — Est membre de la commission des inspecteurs au 18 fructidor, 799.—Son rapport sur le costume des représentants, 823. — Autre sur la création d'écoles de santé, XXIX, 59, 242, 250.—Il fait fixer le costume des secrétaires, messagers d'état et huissiers du Corps Législatif, 132. —Son opinion sur l'organisation de l'école polytechnique, 134.—Il accuse Sotin d'avoir outragé la représentation nationale, 135. —Fait valider les élections de la Côte-d'Or, 258.

CALLA (Joseph), musicien de la compagnie des guides. — Se distingue à l'armée d'Orient, XXIX, 439.

CALLANDRE, lieutenant. — Se distingue à Népi, XXIX, 563.

CALLENDER, membre de la convention britannique. — Est arrêté, XIX, 133.

CALLET-SANTERRE, banquier. — Est condamné à mort, XXI, 396.

CALLEVART, charpentier.—Est condamné à mort, XX, 720.

CALLI (Charles-Joseph), garde-magasin à l'armée du Nord.—Est acquitté, XIX, 400.

CALLOT, officier municipal de Nevers. — Est présenté à l'Assemblée nationale, XII, 338.

CALLUICACHI, interprète de la Porte.—Remplace le prince de Moldavie, Suzzo, déposé, XXV, 193.

CALMAR, fabricant. — Est condamné à mort, XXI, 56.

CALMER, ancien négociant. — Est condamné à mort, XXI, 284.

CALMER (L.-B.), courtier de change. — Est condamné à mort, XX, 352.

CALMER (veuve et héritiers). — Leur affaire avec Machault, évêque d'Amiens, XII, 33.

CALMER.—Les assemblées primaires de cette commune sont annulées, IV, 512.

CALMETTE, chandelier. — Est condamné à mort, XXI, 55.

CALMONT.—Sommation de cette ville au nom du roi, par les rebelles de la Haute-Garonne, XXIX, 782.

CALMONT (de Vaugrenant), ex-noble. — Est condamné à mort avec sa femme, XXI, 159, 160.

CALOMNIE.—Demande d'une loi pour sa répression, XXI, 558. — Projet dans le même but, XXVIII, 469. — Message du Directoire y relatif; vive agitation à ce sujet, 469. — On propose de la soumettre à la police correctionnelle seulement, 490. — Projet y relatif, 598.—Discussion qu'il occasionne, 515, 516. — Celui de Daunou obtient la priorité sur celui de Pastoret, 516. — Propositions sur sa définition et sa poursuite, 528, 567, 579; XXIX, 326. (*Voyez* Ecrits, Journaux, Presse, etc.)

CALON, officier général, membre du conseil du département et député de l'Oise à la Législative. —Appuie la division des assignats en petites coupures, X, 615. — Fait décréter des changements intérieurs à la salle de l'Assemblée, 744.—Demande le rapport à l'ordre des interrupteurs de Dumouriez, XII, 299.—Et l'envoi de commissaires pour arrêter l'incendie du château des Tuileries, au 10 août, XIII, 381. — Député à la Convention, présente Baptiste revêtu de l'uniforme national qu'il a reçu en récompense de sa valeur, XIV, 439.—Certifie que Roland a fait imprimer la dénonciation de Louvet contre Robespierre, 463.—S'écrie que la minorité est disposée à mourir à son poste, 768. — Son vote dans le procès du roi, XV, 164, 196, 253. — Il fait déterminer l'uniforme de l'infanterie légère, XVII, 600. —Et rendre un décret relatif aux compagnies de mineurs, XVIII, 345. — Son opinion sur l'établissement d'une école centrale de travaux publics, XXII, 110. — Il demande l'expulsion des étrangers de la salle, lors de la défense de Carrier, 565.

CALONNE (de), garde-des-sceaux. — Aperçu de son administration, *Introd.*, 6. — Il convoque les notables; sa retraite, 7. — Précis de son administration, 139. — Son discours aux notables sur les finances et le déficit, 182. — Il présente des mémoires sur les assemblées provinciales, 195. — L'impôt territorial, 197. — Les dettes du clergé; la taille, 199. — Le commerce des grains, 200. — La corvée, 201. — Les droits de traites; le reculement des barrières; les droits d'entrée et d'aides, 203, 206, 207. —Le commerce, 208. — Le tabac, 209. — La gabelle, 210. — Les domaines du roi, 218. — Et les forêts domaniales, 221. — Il est remplacé par Fourqueux, 222. — Causes de sa disgrâce, 234. — Sa fuite à Bruxelles, I, 233. — Son projet sur les gabelles, 451.—Son ouvrage contre la révolution française et sa réfutation, VI, 275, 283, 530, 574, 593, 702. — Ses efforts contre la paix de la France, 315. — Son voyage à Vienne, VII, 361. — Poursuites décrétées contre lui comme solidaire du paiement de 800 mille livres fait à la famille Polignac, 391. — Il part pour Londres, IX, 93. — Sa conduite dans l'échange du comté de Sancerre, 236.—Condamnation prononcée contre lui, 253.—Son plan pour une demi-contre-révolution, 549.—Il publie un nouveau pamphlet, X, 99; XII, 3. — Motion de le décréter d'accusation, X, 327.—Lettre que lui adresse Delatre, 462. —Son plan en opposition avec celui de Breteuil, 649. — Il est décrété d'accusation, XI, 15, 22, 23. — Ses observations au conseil des princes, 269.—Il arrive à Coblentz, XIII, 121.—Répand le bruit que les Anglais ne sont pas en sûreté à Paris, 641. — Son arrivée à Londres, XIV, 201.—Son séjour à Madrid, XV, 325.— Son arrivée en Italie, XVII, 769. — Les assignats des contre-révolutionnaires de Lyon, sont signés de lui XVIII, 539. — Il fait part au commandant de Toulon de ses moyens de contre-révolutionner le Midi, 599. —Texte de sa lettre, 604.—Sa présence à Rome, XIX, 133. — Sa signature apposée aux assignats royaux, 317.—Il s'embarque pour Lubeck, XXI, 365.—Arrestation à Calais de son ancien courrier Smith, XXVII, 243.—Il joue un grand rôle; est accusé dans l'affaire de Veymeranges, XXVIII, 339, 340.—Est accusé d'être l'auteur d'un plan de contre-révolution, 556. — Demande à être rayé de la liste des émigrés, XXIX, 194. — Ses conjectures sur le but de l'expédition de la flotte de Toulon, 292. — Il meurt en Angleterre, 807.

CALONNE (abbé de).—Est arrêté à Nogent-sur-Seine, I, 210, 243.—Ses observations sur la situation, le commerce et les propriétés de l'Egypte, dont il présume que la France va faire l'entrepôt d'un commerce immense, XXIX, 325.

CALVADOS (département du). — Décret relatif à ses maîtrises des eaux-et-forêts, V, 432. — Election de Fauchet à son évêché, VIII, 188. — Emigration qui y ont eu lieu, 799. — Son adresse à l'assemblée nationale, IX, 235.—Rapport et pièces relatives aux troubles qui y ont éclaté, X, 364, 404. — Discussion sur l'armement de deux de ses bataillons de volontaires, 447.—De Lessart est accusé d'y avoir retardé l'exécution de la loi sur les contributions, 532.—Et d'être de complicité dans ses troubles, XI, 411. — Mesures prises pour y accélérer la levée des volontaires, XIII, 608; XIV, 187.—Adresse relative à la garde départementale de la Convention, 256.—Complot pour y empêcher le recrutement, XV, 715. — Dangers qui menacent ses côtes, XVI, 99. — Motion de faire arrêter tous ses députés, 635. — Décret d'accusation contre ses administrateurs, 639, 641. — Sa fédération avec l'Orne et l'Eure, 645. — Manœuvres de Larivière et de Gorsas, 652.—La société populaire d'Orbec demande vengeance contre ses administrateurs, 767.—Protestation d'Honfleur contre ses arrêtés, XVII, 4.—Décret qui y suspend le paiement des fonctionnaires, et en rappelle les troupes, 24. — Demande de l'arrestation de ses députés lors de l'assassinat de Marat, 139.—Les rebelles, battus dans le département de l'Eure, fuient dans celui-ci, 159. — Décret relatif à la mission de Lindet et Duroy, 172. — Un grand nombre de chasseurs à cheval quittent ses rebelles, 193.—Projet attribué à Custine d'en soutenir l'insurrection, 196. — Annonce de la prochaine défection de l'armée des insurgents, 245. — Sa tranquillité garantie par les administrateurs, 317.—Oudot y remplace Duroy et Bonnet, 567. — Envoi à la Convention de sommes considérables; arrestation de Saint-Frond, XVIII, 614.—Opérations de Laplanche, 651; XIX, 469. — Epuration des autorités, XXII, 225. —Adresse contre les anarchistes et les royalistes, XXIV, 627.—Ses autorités protestent de leur dévouement à la Convention, 704. — Arrestation de quatre prisonniers anglais par sa garde nationale, XXV, 3. — Plainte de Porcher sur ce qu'on y multiplie le nombre des prisonniers, 18. — Traduction de Kerkuit-Langlois à son tribunal criminel, 95. — Arrivée d'un émissaire des sections de Paris, XXVI, 158.—Bailleul y dénonce l'assassinat des républicains, XXVIII, 745. —Annulation de ses élections aux 18 fructidor, 796, 809.—Mémoire de son administration centrale sur les

biens nationaux, XXIX, 166.—Ses élections sont validées, 253. — Loi des otages appliquée à quelques-uns des cantons, 811. —Courage des gardes nationales contre les chouans, 874, 875. (*Voyez* Caen.)

CALVAIRE (les filles du).—Vente de leur maison, XXVIII, 454.

CALVET, député de l'Ariége à la Législative. — Son rapport sur la formation de la garde soldée de Paris en bataillons de ligne, X, 319, 320.—Il demande le dégrèvement du département de l'Ariége, XI, 68. —Son opinion sur les entraves mises à la sortie du royaume, 258.—Il improuve les mesures du département de Loir-et-Cher contre les prêtres insermentés, 504.—Inculpe la garde nationale de Dunkerque, 551.—Vote contre la demande de six millions pour les affaires étrangères, XII, 227. — Fait ordonner le remboursement des charges des maisons militaires des princes émigrés, 276. — Rendre un décret sur la nomination des maréchaux-de-camp en activité, 332. —Déterminer la destination des recrues, 402.—Et attacher un détachement de gendarmerie à chaque armée, 417.—Demande la lecture des pièces du procès entre Carra, et Bertrand et Montmorin, 419. — Est envoyé à l'Abbaye, 530. — Sa motion en faveur de Porcelet, 583.—Il déclare que la garde nationale de Paris fatigue les factieux, 598. — Donne des explications sur la rixe entre Jouneau et Grangeneuve, 668, 675.—Fait créer un état-major pour Saint-Domingue, 678. — S'oppose à l'introduction de pétitionnaires en armes, 716.—Et à la sortie des troupes de Paris, XIII, 151.—Demande la suppression des compagnies de grenadiers, 348.—Est insulté en sortant de l'Assemblée, 370. — Fait décréter la levée d'une légion de Germains, 627.

CALVI.—Succès remportés dans cette ville contre les Corses révoltés, XVI, 711. —Détails de ce qui s'y est passé entre Lacombe et un parlementaire anglais, XVIII, 20.—Détails sur sa capitulation, XXI, 563.—Lettre sur l'attaque de cette ville, XXIX, 579. (*Voyez* Corse.)

CALVIN, officier français. — Conduit le pape de Rome à Sienne, XXIX, 384. — Se distingue à l'armée de Rome, 577.—Est blessé, 907.

CAMBACÉRÈS, député de l'Hérault à la Convention. — Fait supprimer les commissaires nationaux près les tribunaux criminels, XIV, 260.—Son opinion sur le partage égal des successions, 480. — Il fait régler le mode de délivrance des passeports aux individus dont l'absence sera jugée légitime, 681. — Ajourner l'accusation rendue contre Lajard, 694. — Est chargé de retirer du greffe du tribunal du 17 août les pièces relatives à Louis XVI, 717. — Et de faire connaître à ce prince le décret qui lui accorde un conseil, 729. — Rend compte de cette mission, 731.—Demande que la Convention nomme deux conseils à Louis XVI, 735. — Fait passer à l'ordre du jour sur les mesures prises contre eux, 747.—Interpelle Louvet sur l'envoi du décret rendu contre les Bourbons, 800. — Conteste à la Convention le droit de juger Louis XVI, XV, 149.—Son vote dans ce procès, 162, 186, 252.—Il demande la notification immédiate du décret de condamnation, et son exécution dans les vingt-quatre heures, 254.—Fait rapporter le décret qui exclut les députés des fonctions publiques, 267.—Est élu secrétaire, 276. — Fait fixer les délais du pourvoi en cassation pour la Corse, 419. — Demande l'organisation du tribunal révolutionnaire, 681.—Vote l'arrestation du président et de l'orateur de la section Poissonnière, 691.—Fait mettre en liberté Ducruix, arrêté comme séditieux à Perpignan, 723.—Et décréter la mise hors la loi de ceux qui s'opposent au recrutement par rébellion, 751. —Est élu membre du comité de salut public, 797. — Son rapport sur la trahison de Dumouriez, XVI, 14, 18. — Il annonce l'arrestation d'un courrier envoyé par Valence à Beurnonville, 36.—Fait fixer les appointements des greffiers du tribunal révolutionnaire, 330. —Improuve la proposition d'obliger chaque représentant à faire imprimer l'état de sa fortune, 391. — Son opinion sur la formation des communes, 443. — Il fait déterminer le mode de déclaration des jurés, 562. — Son rapport sur l'état des enfants naturels, 563.—Son opinion sur l'emprunt forcé, 602, 722. — —Il parle sur divers articles de la constitution, 619, 662, 671, 675, 676, 695. — Fait rendre un décret en faveur des prisonniers de guerre, 714.—Demande ce qu'on entend par *chefs de brigands*, XVII, 53.—Parle en faveur de Durand, maire de Montpellier, 86. — Fait augmenter le nombre et le traitement des juges du tribunal criminel extraordinaire, 210.—Son opinion sur les délais prescrits au tribunal de cassation, 284.—Il donne lecture du code civil, 365.—Son rapport sur cet objet, 459, 464, 485, 531; XVIII, 274. — Il présente un projet concernant les juges mis hors la loi, 93.—Fait régler l'exercice des droits des enfants naturels, 304. — Demande un sursis à l'exécution de la loi des successions, XIXV, 63.—Est chargé de la rédaction du code des lois existantes, XX, 284.—Est élu secrétaire, 656. — Son rapport sur la rédaction et la classification des lois, XXI, 230. — Son opinion sur l'organisation des comités, 472, 658, 659. — Il propose d'assurer l'effet des garanties qui doivent exister dans l'ordre social, 558. — Fait décréter que nul ne pourra porter d'autres noms que ceux inscrits dans son acte de naissance, 572.—Son rapport sur un nouveau code civil, 716.—Autre sur la situation de la république, dans les parties d'administration confiées à la surveillance du comité de législation, XXII, 102.—Il est élu président, 180.—Fait adopter une adresse de la Convention aux Français, 200. — Son discours à la fête célébrée en l'honneur de Rousseau, 223.—Autre à la fête des Victoires, 295.—Son opinion sur le mode de juger les inculpations dirigées contre des députés, 298. — Il justifie la loi des suspects, 350.—Rassure la Convention sur les subsistances de Paris, 508. — Parle sur l'affaire de Carrier, 573.—Annonce les succès des armées des Pyrénées, 678.—Développe les bases du code civil, 684, 687, 688, 689, 714, 715.—Propose une amnistie pour tous les délits révolutionnaires, 700. — Son rapport sur les Bourbons détenus en France, XXIII, 279. — Il fait ajourner la ratification du traité de paix avec la Toscane, et discute ce traité, 432, 463.—Annonce la prise de Roses, 448. — Son opinion sur les troubles de Paris, 579. — Son rapport sur les relations extérieures de la France, 596. — Il discute les attributions diplomatiques du comité de salut public, 674, 675, 676, 679, 683, 709, 715, 718. — Fait renvoyer à la commission des Seize les propositions de Lecointre pour le rapport des lois contre les suspects et les fonctionnaires destitués, XXIV, 14, 15. — Demande un rapport sur les moyens d'activer la constitution, 99. —Est nommé membre de la commission des lois organiques, 142, 293.— Entre au comité de salut public, 144. — S'oppose à l'établissement d'un gouvernement provisoire, 179. — Son rapport sur les lois organiques de la constitution, 244.—Appuie le rapport du décret qui déclare que le numéraire n'est pas marchandise, 309.—Signale la nécessité de donner plus d'intensité à l'action du gouvernement, 354. —Fait autoriser le comité de salut public à confier une mission secrète à deux représentants, 378.—Son opinion sur l'organisation du gouvernement, et adoption du projet présenté par lui, 429, 457. — Il appuie un projet relatif à l'exercice des cultes, 592. — Demande que le président donne l'accolade aux ambassadeurs des Provinces-Unies, 628.—Fait suspendre la loi relative à la vente sans enchères des biens

nationaux, 644.—Discute un nouveau mode de vente de ces biens, 706. — Son opinion sur des projets de loi contre les assassinats, XXV, 23.—Sur le projet de finances de Rewbell, 43, 44, 45.—Sur la rédaction de la déclaration des droits, 151.—Il discute le projet de constitution, 227, 277, 278, 279, 287, 505, 512, 515.—Parle sur le traité de paix conclu avec l'Espagne, 391.—Fait déclarer terminée la mission dans l'Ouest de Tallien et de Blad, 399.—Sort du comité de salut public, 400.—Fait renvoyer au comité de sûreté la demande de Lefiot d'être détenu chez lui, 448.—Rentre au comité de salut public, 651.—Propose de bannir les prêtres réfractaires, 684.—Est adjoint à la commission chargée de s'occuper du code civil, 710.—S'oppose à l'arrestation du commandant du château de Ham, 784.—Son opinion sur une pétition présentée par des Polonais, XXVI, 21. —Il annonce les troubles de Dreux, 103.—Est nommé dans la correspondance de Lemaître, 243.—Repousse les inculpations dirigées contre lui à ce sujet, 299, 300.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, en est élu secrétaire, 350.—Combat une proposition pour la vérification des pouvoirs ; 358. — Son opinion sur le projet concernant les déserteurs, 422.—Il fait arrêter la perception de 250 mille quintaux de blé dans les départements voisins de Paris, 444.—Renvoyer au Directoire l'affaire de Turreau, 453.—S'oppose à la suppression du contre-seing, XXVII, 24.—Son opinion sur un message du Directoire relatif à l'emprunt forcé, 29.—Et sur le paiement de la contribution foncière, XXVIII, 306.—Il fait arrêter l'impression d'un projet de code civil, 326.—Ajourner le mode de reconnaissance des droits des enfants naturels, 328.—Son opinion sur le jugement des prévenus des massacres de Lyon, 331.—Il fait renvoyer à une commission une motion concernant les rentes foncières, 334. — Son opinion dans l'affaire de Veymeranges, 340.—Il fait déclarer qu'il n'y a pas lieu à accusation contre Limodin, 347.—Appuie un projet relatif au traitement des membres de l'Institut, 352.—Opine sur le paiement des rentes en numéraire, 397. — Son discours préliminaire, en présentant le projet du code civil, 399, 402, 404, 406, 408, 410.—Il parle sur le paiement du dernier quart des biens nationaux, 421. — Fait créer une commission pour examiner la question de la suspension des actes du Directoire, 450. — Combat le projet relatif au commissaire des guerres Maurel, 458.—Parle en faveur de celui sur les successions, 458. 460. — Son rapport sur le message par lequel le Directoire invite à assurer le retour de la paix en préparant les ressources de la guerre, 463. — Il est élu président, 466.—Fait renvoyer diverses propositions sur les finances, 468.—Défend un article sur le mode des partages des successions collatérales, 488. — Fait rejeter la suspension des demandes en divorce pour incompatibilité d'humeurs, 493.— Opine sur le mode d'attermoiement dans les transactions sociales, 500.—Fait déterminer l'ordre à suivre dans la discussion du code civil, 501.—Vote la réduction des transactions en papier-monnaie, 503, 504.—Son opinion sur la manière de constater le cours du papier pour les transactions, 508. — Ses observations sur les amendements au projet relatif à la calomnie, 516.—Et sur le code hypothécaire, 523.—Il justifie le plan du code civil et ouvre la discussion sur cet objet, 532, 538, 541.—Ses observations sur les créances contractées antérieurement et postérieurement au papier-monnaie, 545.—Il se plaint de la modicité du traitement des personnes attachées au service du Corps Législatif, 556. — Fait rejeter la création d'une commission pour l'examen des marchés, 569. — En fait nommer une pour réviser les lois sur les enfants naturels, le divorce, l'adoption, les institutions de bienfaisance et les successions, 590. — Vote le principe de la contrainte par corps en matière civile, 592. — Propose la continuation de la galerie du Louvre, la percée d'une rue, depuis la rue Saint-Nicaise jusqu'au garde-meuble, et la vente des maisons situées entre le Louvre et la place de la Concorde, 615, 619. — Vote l'ajournement du projet tendant à rapporter la loi qui prive du droit de voter les jurés qui ne sont pas à leur poste, 619. — Fait adopter un projet relatif au mouvement des sections du tribunal de cassation, 628. — Vote pour fixer au 1.er janvier 1791 la dépréciation du papier-monnaie, 646.—Est nommé secrétaire de l'assemblée électorale de la Seine, séant à l'Oratoire, XXIX, 239.—Circulaire annonçant sa nomination au ministère de la justice, 757. — Sa proclamation sur le 18 brumaire, 900.

CAMBDEN (lord), lieutenant du roi d'Angleterre en Irlande. — Mouvement populaire à son arrivée à Dublin, XXIV, 385. — Sa proclamation sur l'insurrection, XXIX, 250.—Il demande sa démission, 257.

CAMBE, député de l'Aveyron au Conseil des Cinq-Cents.—Appuie le projet sur la liberté des cultes; demande que le Directoire maintienne les institutions républicaines, XXIX, 721. — Parle sur divers articles du même projet, 722. — Combat celui de Delbrel, pour annuler les congés et les exemptions militaires, 725.—Vote contre le système des otages et demande la responsabilité des communes, 731.

CAMBEFORT, colonel du régiment du Cap. — Est expulsé du Cap Français, XIV, 769.—Son interrogatoire à la barre ; décret portant qu'il restera provisoirement en état d'arrestation, 828. — Il est déclaré incapable de servir dans les armées françaises, XV, 361.

CAMBERT, député de la Dordogne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 219, 254.

CAMBIASO (Michel-Angelo). — Est élu doge de Gênes, IX, 666.

CAMBIER, représentant provisoire belge. — Sa proclamation au nom du peuple souverain, XIV, 749.

CAMBINI, artiste compositeur. — Annonce de ses préludes pour le violon, IV, 608; VI, 607. — Il est l'auteur de la musique de *Nautilde et Dagobert*, X, 62.—Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.

CAMBON fils, officier municipal de Montpellier, et député de l'Hérault à la Législative. — Son rapport sur l'état des caisses de la trésorerie, X, 88, 89.—Il explique le retard mis à l'envoi de fonds au département de Loir-et-Cher, 137. — Donne des détails sur l'insurrection de Montpellier, 137.—Son opinion sur le paiement de l'arriéré, 144. — Sur une nouvelle émission d'assignats, 276.—Sur la comptabilité de la caisse de l'extraordinaire, 318. — Il fait décréter un versement de fonds par cette caisse, 349.—Demande la convocation de la haute-cour nationale, 341.—Son opinion sur le refus de sanction du décret contre les émigrés, 363.—Il demande que les ministres présentent l'aperçu de leurs dépenses pour 1792, 412. — Parle sur le décret proposé contre les prêtres réfractaires, 436. — Son discours sur les manœuvres des émigrés et sur les dangers de la patrie, 442.—Autre sur la situation de la caisse de l'extraordinaire, 456. —Il signale les besoins des finances, 506.—Fait rendre un décret relatif au compte des ministres, 512. —En propose un pour la fabrication du papier nécessaire à une émission d'assignats, 579. — Et lit un état de répartition, 588.—S'élève contre l'interception d'une lettre d'un détenu de l'Abbaye, 603.—Ne veut pas que l'Assemblée paraisse mendier des suffrages, 614.—Donne des explications sur les retards de la répartition des contributions, 638.—Son opinion sur une nouvelle émission d'assignats, 654.—Sa mo-

tion pour l'échange de ceux de cinq livres, 667. — Il présente un nouveau projet pour la répartition des petites coupures dans les départements, 678, 687. — Fait déterminer les proportions des différentes coupures, 702, 703.—Réclame contre le décret qui nomme Luckner et Rochambeau maréchaux de France, 747.—Fait décréter un versement dans la caisse de la trésorerie par celle de l'extraordinaire, 752.—La fabrication et l'émission des petits assignats, XI, 38.—Fait autoriser la commune d'Aubenas à un emprunt; son opinion sur la liquidation des offices, 44. Il combat un projet relatif aux bureaux de la conservation des forêts, 69. — Son opinion sur la sanction des décrets concernant la haute-cour, 78.—Il fait décréter le versement de fonds à la trésorerie, 156. — Son rapport sur les créances des ci-devant états de Languedoc et de Provence, 174. — Ses observations sur les capitulations avec la Suisse, 232. — Son opinion sur la conduite de Bertrand, ministre de la marine, 282.—Sur la visite des rôles, 283.—Sur l'organisation du bureau de comptabilité, 291, 292.—Il fait mander à la barre Cahier-Gerville, 316.—Rendre un décret en faveur des créanciers des états de Languedoc et de Provence, 326.—Vote le séquestre des biens des émigrés, 344.—Son opinion sur la conservation des compagnies de chasseurs de Paris, 365.—Son rapport relatif aux commissaires de la trésorerie, 381, 382. — Adoption de son projet sur les saisies réelles, 387. — Il déclare que Narbonne a encore les fonds affectés à la défense des frontières, 407. — Son opinion sur la répression des écarts des sociétés populaires, 430. — Il annonce que la France a plus de numéraire que toutes les puissances de l'Europe, 466.—Son rapport sur les billets de confiance, 475.—Ses vues sur les contributions, 504.—Et sur les secours à accorder aux indigents, 517.—Réponse à son opinion sur le change français, 529. — Il s'oppose à une avance de fonds à la commune de Paris, 537. — Se plaint de l'inertie du pouvoir exécutif, 563. — Fait décréter le versement de fonds à la trésorerie par la caisse de l'extraordinaire, 582. — S'élève contre la conservation de Bertrand au ministère, 595. — Fait autoriser un emprunt à Chaumont, 610.—Demande à Cahier si c'est lui qui se retire du ministère, 615. — Fait rendre un décret relatif aux emprunts des pays d'états, 643. — Donne des nouvelles du Gard, 646.—Son opinion sur le traitement de Groignard, 672.—Sur les mesures concernant Saint-Domingue, 723.—Sur l'offre de 50,000 livres faite à Potin-Vauvineux, 725. — Il demande la suppression des billets au porteur, 749. — Son opinion sur une demande de fonds pour la maison de secours, XII, 4. — Il fait déterminer les pièces de finances qui doivent être timbrées, 19.—Son discours sur le rapport des assignats avec la valeur des biens nationaux, 32.—Son opinion sur l'amélioration des finances, 38. — Sur le remboursement de la dette, 48. — Il en présente l'état général, ainsi que celui des ressources de la France, 142, 160, 166, 177.—Vote pour la guerre, 184.—Parle en faveur des pénitents, 246.—Demande la suspension des remboursements, 261, 262, 385, 386.—Reproche au président d'avoir ôté la parole à Guadet, 327.—Demande la suppression du million accordé aux frères du roi, 409. — Présente le tableau général des dettes et des ressources en finances, 459. — Réclame le licenciement de la garde du roi, 527.—Son opinion sur le traitement des ministres, 544. — Sur l'indemnité due à Derossel, 560.—Il improuve une pétition contre le rassemblement des fédérés, 654. — Demande l'examen des comptes des ministres, 660. —Dénonce le piége tendu à l'Assemblée par Rœderer, 727.—Son opinion sur le traitement des employés du ministère, 731.—Sa motion relative à la situation des armées, 771. — Autre en faveur des gardes-françaises, XIII, 52. — Il demande qu'il soit statué sur l'administration de Pétion; annonce que des mandats d'arrêt sont décernés contre trente députés, 123. — Inculpe une adresse de Marseille contre la royauté, 127.—Parle en faveur des Cent-Suisses, 161. —Se plaint du refus de Montesquiou de renforcer l'armée du Rhin, 162.—Demande le décret d'accusation contre les complices de Dusaillant, 187.—Sa motion relative à la formation des bataillons, 189. — Il demande compte de l'état des frontières, 215.—Provoque la conversion des statues des tyrans en canons, 227.—Propose d'astreindre les prêtres au service de la garde nationale, 286.—Vote le décret d'accusation contre Terrier, 303.—Demande qu'on rappelle les citoyens aux vrais principes, 328.—Son opinion sur le traitement des religieux, 349. — Il demande un rapport sur les papiers trouvés chez le roi, 428.—Fait décréter la vente des diamants de la couronne, 438.—Vote la déportation des prêtres insermentés, 465. — Est chargé de vérifier la caisse d'Amelot, 500. — Demande la conservation des monuments des arts, 503. — Son opinion sur la déportation des prêtres insermentés, 516. — Sa motion pour l'armement des défenseurs de la patrie, 549.— Il fait décréter d'accusation Narbonne, de Grave et Lajard, 559.—Rappeler les députés en mission, 563. 565.—Veut laisser à la municipalité la surveillance de la famille royale, 568. — Demande aux membres de la commune la représentation de leurs pouvoirs; fait mander Delaunay à la barre, 575. — Décréter l'impression des états des dons patriotiques, 585. — Dénonce l'évasion du prince de Poix, 586.—S'oppose au renouvellement de la commission extraordinaire, 618.—Fait rendre un décret relatif aux déclarations à faire par les gardes des arsenaux, 662. — Attaque l'emploi des fonds destinés à des secours, 675, 676.—Propose de mander à la barre les autorités de Paris et de leur rappeler leurs serments, 722.—Fait réduire le traitement des commissaires de l'enregistrement, 736.—Demande un état de l'argenterie portée à la Monnaie, 744.—Membre de la Convention, il fait un rapport sur la vérification de la caisse de l'extraordinaire, XIV, 32, 33.— Fait décréter la suppression des rentes apanagères, 36.—Dénonce les placards signés *Marat* et les actes de la commune, 47.—Son opinion sur le maximum des pensions ecclésiastiques, 68. — Il fait demander compte à la municipalité de Paris de sa gestion, relativement aux billets de confiance, 72. — S'oppose à ce qu'on invite Roland à continuer ses fonctions, 78. —Son opinion sur la formation du comité de constitution, 80.—Il fait accélérer la vente des biens des émigrés, 90.—Rapporte un trait de corruption relatif à l'Assemblée législative, 103.— Son opinion sur une demande de fonds pour la levée de volontaires, 104.—Il fait délivrer des fonds à la commune de Lille, 106.—Conserver les titres des comptes liquidés, 116.—Répond aux inculpations de Marat contre les députés de la Gironde, 131.—Son opinion sur l'organisation d'une force publique départementale, 135. —Il fait décréter le non-renouvellement des receveurs des districts, 156. — Supprimer les gratifications accordées aux commis des administrations; enjoindre aux ministres de rendre compte de leurs dépenses secrètes, 168. — Supprimer l'effigie de Louis de dessus les assignats, 184.—Vote contre le dépôt au comité de surveillance des registres de chaque section, 189.—Fait décréter le versement de fonds à la trésorerie par la caisse de l'extraordinaire, 190.—Consent à une avance de fonds pour le remboursement des billets de secours, et fait adopter un impôt extraordinaire sur les riches, 192. — Propose de s'emparer des biens des princes, des nobles et des prêtres dans le pays ennemi, 198. — Fait dé-

créter la réduction des régisseurs des douanes, 204. —Propose la formation d'une commission chargée de prononcer sur l'établissement de la république, 222. —Rend compte de l'état des finances et demande la création de petits assignats, 229. — Appuie le projet de décret relatif à l'approvisionnement du Gard et de l'Hérault, 236.—Vote pour qu'on ne prononce que sur le compte collectif des ministres, 244.—Demande la réduction des traitements des juges de distric, etc, 261. — Son avis sur une dénonciation de Marat, contre Roland, 293.—Ses observations sur le compte relatif aux billets de secours, 299, 308.—Il fait changer le timbre sec des assignats à face, 310.—Lors des dénonciations contre Robespierre, s'écrie que son bras est *l'arrêt de mort des dictateurs*, 343.—Demande le maintien du secret des lettres, 348.—Veut que le conseil général soit tenu d'apporter ses registres à la barre, 353.—Dénonce les dilapidations du trésor public et les marchés ruineux, 368. — Fait décréter l'acquittement des traites tirées par l'ordonnateur de Saint-Domingue; son rapport sur les billets de la caisse de secours, 371.—Il fait destiner des fonds à l'achat de blé chez l'étranger, 379.—Décréter le retirement des billets de confiance en circulation, 421.—Dénonce le commissaire ordonnateur Vincent, 422, 423.—Fait décréter l'envoi dans les départements de la relation de la victoire de Jemmapes, 438.—Demande le décret d'accusation contre Lacoste, 440.— Ses observations sur le rapport relatif au départ des fédérés, 449.—Il fait décréter le versement de 116 millions d'assignats pour remplacer le déficit des contributions, 474.—Demande l'arrestation du fournisseur Benjamin Jacob, 475.—Fait interdire aux administrations la faculté de disposer des fonds publics, 481.—Accuse de marchés frauduleux Maréchal, Malus, l'abbé d'Espagnac et Servan, 527.—Fait décréter la formation d'une commission chargée de l'examen des marchés, 530. — Ordonner l'examen, par une autre commission, des papiers trouvés dans l'armoire de fer, 531. — Décréter le remplacement de Dufresne-Saint-Léon, 548. — S'oppose à la demande de Dumouriez relative aux marchés des fournitures pour les armées; dénonce d'Espagnac, Petit-Jean et Malus, 550, 551. — Dénonce des dilapidations commises à Arles, 555.—Combat le projet de subroger le ministre de l'intérieur aux marchés passés en Italie par la commune de Marseille, 557. — Fait nommer des commissaires pour vérifier le service et la comptabilité de l'armée de Dumouriez, 621. — Ses observations sur les plaintes de ce général relativement aux besoins de cette armée, 665. — Il justifie Girardun et Simonet, 730.—Fait fixer les règles à suivre par les généraux dans les pays où ils porteront leurs armes, 755.—Son rapport à ce sujet, 758.—Son opinion sur l'expulsion des Bourbons, 766.—Il fait décréter l'envoi de commissaires aux armées de Biron, Custine et Beurnonville, 776.—Rend compte de la situation de la trésorerie, 793.—Fait mettre des fonds à la disposition des commissaires aux Pyrénées, 812. —Rendre un décret qui centralise la recette des douanes, XV, 5. — Décréter la réunion de la caisse de l'extraordinaire à la trésorerie, 10, 52. — Demande compte de l'exécution du décret qui réunit la Belgique à la France, 88. — En fait rendre un pour le paiement des reconnaissances signées par Custine, et celui des fermages des biens de l'ordre de Malte, 110, 111.—Son vote dans le procès du roi, 162, 186, 252. Il demande que Kersaint soit mandé à la barre, 255. —Son opinion sur le traitement des officiers de santé de la marine, 286.—Il attaque Malus, 308.—Demande la réunion de Nice à la France, 322.—Son rapport sur la situation des finances; il propose la création de 800 millions d'assignats, 338, 342.—Fait fixer les appointements des receveurs des deniers publics, 371. —Dénonce l'arrestation des fonds publics par le département du Var, 406, 407, 519.—Présente l'état des recettes et dépenses de janvier, 508.—Demande une loi contre les provocateurs au pillage, 588.—Fait décréter que la liberté de la Hollande sera proclamée par les généraux à leur entrée sur son territoire, 607, 609.—Son opinion sur l'organisation du tribunal révolutionnaire, 682.—Sa motion contre les auteurs du complot du 10 mars, 712.—Il demande l'interdiction de toute correspondance avec les puissances en guerre avec la France, 747.—Dumouriez rejette l'aliénation des Belges sur le décret qu'il a fait rendre relativement aux pays conquis, 779. — Il se plaint de ce qu'on ne suit pas l'affaire de Stengel et de Lanoue, et demande un rapport sur la lettre de Dumouriez, 808. — S'explique sur la dépense de fonds destinés au salut de la Belgique, XVI, 28.—Fait autoriser les commissaires en Corse à s'assurer de Paoli, 34. — Accusé par Dumouriez, démontre par divers faits, que celui-ci avait depuis long-temps conçu le plan qu'il exécute, 41.—Est élu membre du comité de salut public, 83. —Fait rendre un décret sur la vente du numéraire, 87. — Annonce que Monge insiste sur sa démission, 103.—Un autre contre Egalité cadet, 164.—Son rapport en faveur de Kellermann, 179. — Il fait rendre un décret relatif à l'incendie du port de Lorient, 238. —Présente un plan d'emprunt forcé et de recrutement, 239.—Annonce l'incursion faite sur le territoire français par des bandits espagnols, 269.—Fait décréter une nouvelle répartition des armées, et fixer le nombre et les attributions des représentants y envoyés, 281.—Présente une instruction y relative, 326, 329, 331.—Rend compte des opérations du comité de salut public, 330. — Et de mesures prises contre les rebelles, 351.—Annonce la mort de Dampierre, 356.—Adopte la proposition d'obliger tous les députés à faire imprimer l'état de leur fortune, 391. —Fait rendre un décret concernant les agents du conseil exécutif, 420.—Vote un emprunt forcé d'un milliard en assignats, 431.—Rend compte du complot formé contre la Convention, et justifie Pache, 459.— Attaque Bouchotte, 475.—Se plaint du désordre des finances, 476.—Annonce une victoire remportée par l'armée du Nord, 480.—Donne des nouvelles des armées, 510.—Annonce que des forces marchent contre les rebelles, 512. — Rappelle la Convention au calme dans la séance du 31 mai, 523. — Signale la cause de l'insurrection du 1.er juin, 544.—S'oppose à une délibération immédiate sur la demande d'accusation contre vingt-sept députés, 545.—Inculpe les administrateurs du Calvados, 640.—Déclare que lorsque la Vendée sera écrasée, la république sera sauvée, 642.—Fait rejeter la proposition d'exempter les indigents des contributions, 678.—Son rapport sur la situation de l'état, les opérations du comité de salut public, et les rapports qui semblent exister entre les puissances étrangères et les conspirateurs de l'intérieur, XVII, 99.—Il propose de nommer Beysser au commandement de l'armée de la Rochelle, 112.—Fait décréter qu'une commission de cinq membres présentera un projet de code civil, 209.—Appuie la déportation des prêtres à la Guyane, 212. — Demande qu'on donne des chevaux de luxe aux cavaliers nationaux, 234.—Fait charger le vérificateur en chef de la poursuite des fabricateurs de faux assignats, 275.—Décréter l'admission des assignats à face au-dessus de cent francs dans les seules caisses publiques, 278, 280.—Demande l'arrestation de tous les étrangers suspects, 294.—Rend compte de l'arrestation dans les Bouches-du-Rhône des commissaires de l'Hérault, 319. — Justifie celle des commissaires des assemblées primaires, 324.—Fait rapporter le décret relatif au paiement des troupes de l'île de Corse, 333.—Demande la démolition des forts et châteaux de

l'intérieur, 334.— Son rapport sur l'état de la dette publique, 400, 407, 477.—Il fait accorder une indemnité à trois cents patriotes de Cholet, 432.—S'oppose à la fixation d'un âge pour le mariage, 466. — Fait supprimer les caisses d'escompte et les compagnies d'assurances sur la vie, 483.—Soumettre les fournisseurs à l'emprunt forcé, 574. — Rendre un décret contre la vente des créances sur la nation et pour l'accélération de celle des biens des émigrés, 642. — Sa motion contre l'agiotage, 648, 649.—Il fait fixer le traitement des évêques, 684, 691. — Décréter l'arrestation des réquisitionnaires fugitifs; est élu président, 707. — Fait rapporter un décret concernant les créanciers de l'état en retard de produire leurs titres, 708. — Donne l'accolade à la femme de l'évêque de Périgueux, 727.—Inculpe Perrin, 731.— Fait suspendre le paiement des pensions de Luckner et de la famille de Lowendal, 732.—Son rapport sur la suppression de différentes caisses, 735. — Il demande que Dufresne et Denormandie rendent leurs comptes, 758.—Fait suspendre le paiement des pensions au-dessus de 3,000 livres, 766. — Présente de nouveaux moyens de consolider la dette publique, 777.—Son opinion sur la suppression de la compagnie des Indes, XVIII, 79, 80. — Il fait rendre un décret sur la caisse des invalides de la marine, 111. — Fixer les époques de paiement de la dette publique, 135.— Décréter la déchéance des créances sur l'état dont les titres ne seront pas remis, 306, 311, 312. — Dépose sur le bureau des lettres de prêtrise, 331. — Fait décréter le paiement des arrérages dus aux hôpitaux, et confisquer l'actif des fabriques, les fondations, etc., 339. — Son rapport sur les domaines engagés, 419. —Il fait consacrer les presbytères à des établissements de charité, 431.—Décréter que les communes tiendront état des dons qu'elles offrent, 446.—Adoption de son projet sur la révocation de toutes les aliénations de domaines nationaux, 486. — Il demande l'ajournement de celui relatif aux prêtres qui abdiquent leur état, 492.—Fait prononcer quelques exceptions à la loi qui prohibe les testaments, 512.—Son rapport sur la démonétisation de l'or et de l'argent, 565.—Il veut que les autorités ne puissent s'immiscer dans les affaires religieuses, 605. — Présente un projet relatif aux contrats dont les titres originaux ont été annulés, 621.—Rend compte de l'acquittement de cinq Lillois par le tribunal révolutionnaire, 630.— Fait rendre un décret relatif aux comptables arrêtés; supprimer les pensions accordées pour suppression de bénéfices; rendre un décret pour la consolidation de la dette publique; un autre sur l'échange des récépissés donnés par les gardes-magasins aux propriétaires de grains, 664. — Un autre sur les assignats à face royale démonétisés, 668.—Demande un état des taxes révolutionnaires, 680. — Fait rendre un décret sur le recouvrement de l'emprunt forcé, 696.—Adopter en principe la suppression des cautionnements, 699.—Attaque Mazuel, XIX, 29. — Fait mettre Perregaux en liberté, 34. — Annonce que la Suisse a promis de livrer les fabricateurs de faux assignats, 38.—Fait casser tous les arrêtés de prorogation des assignats démonétisés, 119.—Demande l'annulation des coupons des assignats royaux, 128. — Prend part à la discussion sur les objets enfouis, 129, 130.—Propose une exception à la loi sur le partage égal des successions, 130.—Fait rendre un décret sur les coupons d'assignats et les billets de caisse d'escompte, 146. — Un autre sur la reddition des comptes de Lecoulteux, 194.—Atteste l'altération du décret sur la compagnie des Indes, attribué à Fabre d'Eglantine, 209.—Dénonce Dentzel, 233.—Fait accorder des secours aux familles des défenseurs de la patrie, 259.—Son opinion sur la liquidation des offices domaniaux, 260.—Il fait décréter le paiement des rentes viagères et des pensions dues par l'état, 424. — Ordonner une fabrication d'assignats, 432.—Confisquer les marchandises envoyées à Lyon depuis sa rébellion, 438. — Supprimer le contrôle général; son opinion sur la motion d'un *carême civique*, 536. — Il présente un tableau de la création des assignats, 600.—Fait décréter l'envoi d'objets précieux à la Monnaie, 602.—Rendre un décret sur les billets de la caisse d'escompte, 603.—Adopter un projet sur les rentes viagères, XX, 14, 29.—Texte de son rapport à cet égard, 44, 53, 70, 79.—Il fait décréter le paiement des arrérages des pensions sur l'état, 55. — Son rapport sur les recettes et dépenses, du 1.er mai 1789 au 1.er septembre 1793, 119, 129.— Il fait supprimer la caisse établie près de l'administration des domaines nationaux, 167. — Et les payeurs des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris; fait rendre un décret relatif aux créances des Bernois sur Lyon, 207, 208.—Réduire le traitement des employés de la trésorerie, 212.—Adopter un décret sur la comptabilité des commissions administratives; un autre sur les receveurs de districts, 259.—Un autre sur la comptabilité de la trésorerie, 433.—Et de nouveaux articles sur les rentes viagères, 443, 456.—Présente le résultat de la nouvelle comptabilité, 494. — Fait fixer le mode de constater la résidence des nobles et des étrangers expulsés de Paris, et rendre plusieurs décrets de finances, 535.—Ouvrir des crédits aux commissions exécutives, 609.—Rendre un décret sur les comptables et le droit d'enregistrement, XXI, 108. — Annonce que le grand livre est terminé; fait fixer le mode de délivrance des extraits d'inscription, 118. — Rendre deux décrets de finances, 149. — Un autre relatif aux débiteurs des pays en guerre avec la république, 152.—Annonce les mesures prises pour empêcher la circulation des assignats pris à Ostende, 199.—Fait ouvrir un crédit aux commissions exécutives, 206.—Déclarer nationaux les biens des hopitaux, 213.—Annonce un envoi de 500,000 livres fait par les représentants dans la Belgique, 283. — Repousse les attaques de Robespierre contre le comité des finances, 329.—Sesidées sur l'organisation des comités, 362.—Il annonce a découverte de sommes énormes dans les caisses de la commune, et fait décréter Haller d'arrestation, 378.—Fait rendre un décret relatif aux sommes dues aux villes anséantiques, 386.—Son rapport sur l'organisation des comités, 410.—Réflexions y relatives, 452, 457.—Il fait ouvrir un crédit aux commissions exécutives, et présente l'état des fonds envoyés aux armées, 494.—Dénonce les abus du paiement de ceux qui suivaient les assemblées de sections, 556.—Fait rendre un décret relatif aux arrêtés pris par les comités, 559. — Dénonce Haller et des arrêtés relatifs à la réquisition des huiles, 585. — Fait approuver ceux pris par Maignet dans les Bouches-du-Rhône, 592.—Attribue les dénonciations contre les députés aux nobles et aux agioteurs, 607.— Combat la dénonciation de Lecointre contre plusieurs d'entre eux, 623, 651, 652, 653, 635, 638, 639, 640. —Et la fait déclarer calomnieuse, 642.—Rend compte de l'explosion de la poudrière de Grenelle, 643. — Fait rendre un décret sur les certificats de vie, 653.— Parle sur l'organisation des comités, 658, 659.—Son rapport sur les propriétaires des rentes viagères par délégation, 671.—Il fait rendre un décret sur l'admission à la trésorerie des récépissés des gardes-magasins, 675.—Assujétir aux droits d'enregistrement les mutations d'inscriptions, 677. — Rendre un décret sur la comptabilité des receveurs, 686.—Déterminer le mode de paiement de la solde, 690.—Son rapport sur les indemnités dues aux commissaires civils des sections, 714 — Son opinion sur l'agence des biens nationaux, 715.—Et sur la division de ces biens, 751.— Sa motion en faveur du commerce, 764. — Son rap-

port sur les compagnies de finances supprimées, 774. —Il fait déclarer qu'aucun culte ne sera salarié par la nation, 789.—Rendre un décret sur la liquidation des rentes du clergé, 800. — Exempter la ville de Nuremberg du dépôt ordonné par la loi du 18 messidor; régler le mode de délivrance des inscriptions au grand-livre, XXII, 1.—Rendre un décret relatif au paiement de la dette viagère, 12.—Et à celui des gages des anciens domestiques de Douet; fait accorder des secours aux réfugiés liégeois, 67. —Rend compte des sommes imposées et perçues dans la Belgique, 123. — Annonce l'existence d'un registre secret où Robespierre et Danton étaient accusés, 139.—Fait accorder une indemnité à des officiers et soldats du 2.e bataillon du Morbihan, 271. Rendre un décret sur les réclamations relatives à l'emprunt forcé; fixer le montant de la taxation allouée aux collecteurs de la taille, 272. — Mettre en liberté les Irlandais du séminaire de Toulouse; rendre un décret relatif au paiement des inscriptions sur le grand-livre dues à des comptables, 273.—Un autre concernant les biens des émigrés; un autre relatif au traitement des commissaires civils des sections de Paris, 287.—Renouvelle sa dénonciation de l'existence d'un registre secret contenant les preuves d'un complot contre la Convention, 306. — Réponse de Pache à ses accusations, 345.—Son opinion sur le mode de juger les dénonciations faites contre des députés, 372. — Il demande compte de l'argenterie enlevée aux églises, 410.—Fait rendre un décret en faveur de ceux qui avaient aliéné leurs rentes viagères, 414.—Demande un travail général sur le maximum, 425.—Parle contre la démonétisation des assignats, 455.—Propose d'augmenter les traitements en raison de la valeur du blé; accusé par Tallien, l'accuse à son tour, 458, 459.—S'oppose à la levée du séquestre mis sur les biens des étrangers en guerre avec la France, 465; XXIII, 87, 110. — Demande un compte général des réquisitions, XXII, 471. — Parle sur l'affaire de Carrier, 587, 595. — Se plaint d'être calomnié, 608. — Son rapport sur les taxes révolutionnaires, 611, 711, 718, 733, 742. — Il appuie une demande relative à l'établissement d'une fabrique de mousseline, 616.—Dément le bruit d'achats de numéraire par la trésorerie, 652. — Ses observations sur la conservation des forêts, 658.—Il combat les réclamations de la citoyenne Montansier, 747. — Fait rendre un décret sur la comptabilité des payeurs de rentes, 762.—Explique le retard mis à la délivrance des inscriptions sur le grand-livre, 783.—Sa réponse au *Spectateur français*, XXIII, 81. — Il demande qu'on laisse sous le séquestre deux millions appartenant à la banque de Saint-Charles, 91.—Justifie sa conduite et celle de Tallien, 102. — Son opinion sur l'exportation du numéraire, 114.—Il discute le projet de charger l'état des créances sur les émigrés, 116.—Fait décréter que les assignats ne seront pas démonétisés, 127.—Liquider les créances des Bernois sur Lyon, 134.—Sa motion sur le traitement des députés, 198.—Il combat le décret qui envoie Duhem à l'Abbaye, 329, 331.— S'oppose à l'envoi de représentants aux colonies, 390, 460.—Son rapport sur les moyens de retirer des assignats de la circulation, 393. —Il justifie les lenteurs de la liquidation, 477.—Demande la discussion immédiate du projet de loi sur les cultes, 527.—Fait fixer le mode de vente du mobilier national et des domaines nationaux, 555, 557. —Adopter des mesures relatives à l'inscription au grand-livre, 565, 620, 628.—Propose des moyens de retirer des assignats de la circulation, 574, 575, 634, 642. — Fait déterminer quelles sont les pièces qui peuvent remplacer les certificats de propriété, 614. Et fixer au vingtième la retenue sur les rentes, 654.— Déclare qu'il n'a jamais été question du *petit Capet* au comité de salut public, XXIV, 46.—Réclame la plus grande latitude pour la défense des membres des anciens comités, 58. — Les inculpe, 74. — Dénonce la conduite d'Ysabeau et de Tallien à Bordeaux, 84, 85. —Son opinion sur le mode de juger Barère et ses co-prévenus, 93, 101.—Il s'oppose à la convocation des assemblées primaires, 100. — Défend la loi des successions, 104.—Demande de son arrestation, 134, 135.—Il refuse de quitter le comité des finances; en est exclu, 141.—Nouvelles accusations contre lui, 150.—Il est décrété d'arrestation, 155. — Et désigné comme chef du complot du 29 germinal, 154, 259.— Décret qui lui enjoint de se constituer prisonnier, sous peine d'encourir la déportation, 266.—Il est décrété d'accusation; est nommé maire par les insurgés de prairial; motion de le mettre hors la loi, 522.—Réflexions sur son projet de consolider la dette publique, XXV, 163.—Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.—Demande, par une pétition, que tous les fonctionnaires publics, depuis la révolution, rendent compte de l'état de leur fortune, XXIX, 767.

CAMBON.—Dénonciation contre le curé de cette commune, VI, 483.

CAMBOULAS, député de l'Aveyron à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 213, 254.—Il fait déclarer les colonies en état de guerre, 628.—Défend Polverel et Santhonax, XVI, 400. — Sa motion pour la présentation d'un ministre de la guerre, 515.—Il demande au 2 juin que la Convention se forme en comité général, 531.—Provoque la poursuite de ceux qui ont fait sonner le tocsin et fermer les barrières, 532.—S'élève contre le comité révolutionnaire de Paris, 579. — Déclare qu'il existe à la poste des censeurs pour les journaux, 604.—Son opinion sur la discussion de la constitution, 608, 609.—Il se justifie de l'inculpation qu'il dit lui avoir été faite par Chabot, XVII, 122.—Sa motion pour l'encouragement du commerce, XXI, 764.—Son opinion sur l'envoi de députés en mission, XXII, 619.

CAMBRAI.—La municipalité de cette ville fait l'éloge de la garnison, V, 604.—Résistance qu'y éprouvent les commissaires du roi chargés d'apposer les scellés sur le mobilier du chapitre, VI, 302.—Profession de foi de ses curés, VII, 314. — Fermentation dans cette ville, 746. — Installation de Primat à son évêché, VIII, 294.—Désordres, massacre de plusieurs prisonniers, XIV, 204. — Cernement de la ville par l'ennemi, XVII, 385.—Levée du blocus, 411.—Adresse de cette commune sur l'attaque qu'elle a essuyée, 417.—Echec qu'y reçoivent les républicains, 667. — Arrestation du commandant de cette place, 713. — Les prisonniers républicains sont secourus par les Liégeois, XIX, 321. — La société populaire demande que Lebon y soit conservé, XXI, 83.—Eloge de la conduite qu'y a tenue ce représentant, 173. —Il est dénoncé par les députés de cette commune, 376. — Et par les administrateurs, 445; XXIII, 260.—Dénonciation d'un arrêté de la municipalité sur les décadis, XXIX, 115. (*Voyez* Nord (département du.)

CAMBRAI (archevêque de). *Voyez* Rohan (Ferdinand de.)

CAMBRAY, général, commandant de l'île de Noirmoutiers.—Sa réponse vigoureuse à la sommation des Anglais, XXVI, 149. — Il est dénoncé par la municipalité de Saint-Hilaire, pour sa conduite dans le département de la Manche; envoi d'un message au Directoire pour solliciter sa punition, XXVIII, 714. — Il est destitué du commandement de la Sarthe, XXIX, 236.—Est employé à l'armée de Mayence, 239. —Sa mort à la bataille de Trébia, 734.

CAMBRAY frères, généraux. — Leur éloge, XXI, 407.

CAMBRESIS (le). Les états de cette province pro-

testent contre le décret sur les biens du clergé, II, 169.—Et contre l'Assemblée nationale, 192.—Débats et décret à ce sujet, 206, 207, 231.—Lettre de ses députés à leurs commettants, II, 345. — Les états reçoivent l'ordre de cesser leurs fonctions, V, 269.

CAMBRIDGE.—L'université de cette ville propose la prise de la Bastille pour sujet d'un de ses prix académiques, III, 319.

CAMELFORT (lord), frère de lord Grandville. — Arrêté sur un bateau, au moment où il voulait passer clandestinement en France, est déchargé de l'accusation de haute trahison, XXIX, 599 *bis*.

CAMÉRINO, en Italie. — Révolte et arrestations dans cette ville, XXIX, 260.

CAMILLO-ROSSI, général de brigade.—Est condamné à mort, XIX, 352.

CAMILLON, adjoint aux adjudants-généraux. —Se distingue à l'armée d'Italie, XXVIII, 565.

CAMILLY (évêque de), ex-constituant. — Est dénoncé par Robespierre aux Jacobins, XVIII, 548.

CAMINADE.—Rend compte d'un tremblement de terre qu'on a ressenti à Limoges, XXIX, 597 *bis*.

CAMINET, négociant et député de Rhône-et-Loire à la Législative.—Son opinion sur la coupure des assignats, X, 644. — Sur les enrôlements faits par Salvat, XI, 92.—Sur la vente des sels et des tabacs, 101. —Sur le surhaussement des denrées coloniales, 204. —Il demande qu'on arrête les émissions faites par des caisses particulières, 228. — Son opinion sur la loi des passeports, 274. — Sur l'organisation du bureau de comptabilité, 291, 292. — Sur la vente du numéraire, 382.—Il propose d'augmenter les droits de sortie sur les cotons, 464.—Son rapport sur l'approvisionnement des départements du Midi, 553. — Il fait proroger le délai pour le paiement des biens nationaux, XII, 218.—Autoriser un emprunt à Saint-Etienne, 271.—Et observer que les pièces relatives aux intrigues de Vienne ne sont pas signées, 326.

CAMP FLOTTANT. (*Voyez* Prinet.)

CAMPAGNES.—Leur agitation causée par la dévastation des grains, I, 237.

CAMPANA, Piémontais.—Pendu en effigie pour la cause de liberté, préside une commission militaire à Turin, XXIX, 597 *bis*.

CAMPBELL (John).—Avis du consul américain concernant sa succession, XXVI, 194.

CAMPE, littérateur allemand.—Reçoit le titre de citoyen français, XIII, 541.

CAMPENON (Vincent), littérateur. — Recueille et publie les œuvres de Léonard, son oncle, XXIX, 580 *bis*.

CAMPER, Hollandais. — Traduction de son discours sur l'art de peindre les passions qui se manifestent sur le visage, XIV, 200.

CAMPINE (la), département des Deux-Nèthes.— Les rebelles y sont détruits, XXIX, 504. (*Voyez* Belgique.)

CAMPENAS, député du Tarn à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 208, 233.

CAMPO (le marquis del), ambassadeur d'Espagne en Angleterre. — Arrive à Calais en la même qualité près la république française, XXVIII, 54. — Sa réception par le Directoire, 101, 125. — Sa médiation, au nom du roi d'Espagne, en faveur du duc de Parme, 491.—Nouvelle audience de cérémonie au Directoire, 517.—Il est appelé au conseil d'état de Castille, XXIX, 74. — Prend congé du Directoire, 277.

CAMPO-FORMIO. — Traité conclu dans cette ville entre la France et l'empereur, XXIX, 50. — Sa transmission au Corps Législatif qui le ratifie, 53, 60. — Les Vénitiens protestent contre ses dispositions, 67. —Il est ratifié par l'empereur, 100.—Les Russes marchent pour le faire exécuter, 609. (*Voyez* Bonaparte et Armée d'Italie.)

CAMPREDON, *commandant du génie.—Se distingue* à l'armée d'Italie, XXVIII, 636.

CAMUS, avocat. — Président des électeurs de Paris, signe le cahier du tiers-état, *Introd.*, 573.—Député de Paris à la Constituante, s'oppose à la reprise des conférences, I, 46.—Est élu secrétaire provisoire, 67.—Vote pour l'opinion de Sieyès sur la constitution des communes, et s'oppose à tout emprunt, 78. — Prête avec Bailly le serment du Jeu de Paume, 88.— Proteste contre la déclaration du roi, 95.—Fait rayer du procès-verbal l'insertion d'une déclaration d'opposition de la noblesse, 103. — Rend compte de sa mission à Saint-Germain et à Poissy, 175.—Appuie la motion de Mirabeau sur les troubles de Paris, 192.— Réclame l'inviolabilité du secret des lettres, 206. — Propose d'improuver un arrêté des électeurs, 254. — Demande si on fera ou non une déclaration des droits et des devoirs, 277.—Son discours contre l'emprunt, 309.—Il s'oppose à la conservation des annates, 332. Est nommé archiviste, 338.—Propose un article sur l'obéissance à la loi, 368.—Combat celui de Mirabeau sur les cultes, 373.—Appelle la discussion sur les articles constitutifs de la monarchie, 387.— Fait adopter plusieurs questions sur la formation du pouvoir législatif, 449. — Appuie l'examen de la réponse du roi sur les arrêtés du 4 août, 488. — Demande qu'on s'occupe des assemblées provinciales, 493.—Et que la déclaration des droits soit présentée au roi, II, 2.— Juge insuffisante la réponse de ce prince, 10.—Soutient la propriété du clergé, 53.—Attaque le conseil du roi, 64.—Son rapport sur l'organisation des bureaux de l'Assemblée, 82.—Il est élu président, 96.—Fait comprendre les bibliothèques dans les déclarations ecclésiastiques, 186. — Demande l'état des paiements faits depuis le 1.er mai, 216. — L'examen du livre rouge, 254. — La suppression de tous les établissements de l'ordre de Malte, 271.—Dénonce la spoliation des bibliothèques du clergé, 287.—Propose d'accorder les droits de citoyen actif à ceux qui en paieront volontairement la contribution, 294. — Est chargé de la rédaction des procès-verbaux depuis le 6 mai, 351. —Propose un amendement au projet sur les finances, 431. — Demande l'impression des noms des déclarants pour la contribution patriotique; sa motion contre le paiement des pensions, 480.—Il demande le renvoi au comité des recherches d'une délibération de Villeneuve-le-Roi, 501.—Fait ajourner la discussion sur le paiement des portions congrues, 511.—Sa motion sur les pensions, III, 27, 34.—Elle est adoptée, 51.—Il invoque la loi contre l'absence des bénificiers, 60, 68.—Blâme la forme d'une proclamation du roi contre l'exportation des grains, 132.—Dépose dans l'affaire de Bezenval, 232. — Sa motion sur les dépenses des affaires étrangères, 314. — Il fait décréter que le roi sera prié de faire faire un nouveau sceau; signale les difficultés opposées au comité des pensions, 397.—Son opinion sur le traitement des religieux, 413, 421, 650, 651. — Sur leur capacité à succéder, 422.—Il propose un comité colonial, 512.—Son rapport sur les pensions; il dénonce le livre rouge, 530. —Fait appliquer le produit des dons patriotiques au paiement des petites rentes, 547.—Appuie un article sur la révision des partages, 578. — Donne des détails sur le livre rouge, 641.—Vote pour la liberté la plus entière de la correspondance des députés, 674.—Réclame contre une foule de paiements abusifs, 683, 689, 690.—Fait mander de Biré à la barre, 690.—Propose de faire porter à la sanction le décret relatif au paiement de l'arriéré, et d'imprimer les états remis au comité de liquidation, 704.—Accuse les ministres de ne payer que les princes et les gens riches, 707. —Ses interpellations à de Biré, 707, 708. — Il fait ordonner le paiement des petites rentes sur les loteries, 708; IV, 62.—Accuse Necker et Dufresne-Saint-Léon

de s'opposer à la communication d'un registre de décisions, 85. — Repousse les inculpations de Ségur contre le comité des pensions, 92.—Ses observations contre la demande de 40 millions faite par Necker, 143. — Son rapport sur les titulaires des bénéfices, 150. — Il fait rendre un décret sur les pensions des Suisses et celles des gendarmes de la garde, 165. — Demande un nouvel examen de la formule du serment à prêter par les députés entrant en fonctions, 233, 249.—Justifie l'évêque de Douai, 288.—Combat divers articles sur les domaines de la couronne, 328. —Parle sur le droit de paix et de guerre, 443.—Appuie le plan du comité sur la constitution civile du clergé, 504, 514, 522, 523, 569, 579, 587, 599. — Fait supprimer les frais de bureau des fermiers généraux, 612.—Demande la suppression des croupes existantes sur les emplois des finances, 618, 619.—Parle sur la confirmation des évêques, 630. — Sur la nomination des vicaires, 631, 639.—Sur les dépenses des séminaires, 655.—*Annonce que les* Avignonais ont pris la résolution de s'unir à la France, 661. — Son opinion sur la détresse des finances, 668, 670. — Il fait décréter des récompenses aux vainqueurs de la Bastille, 674. — Parle sur le traitement des évêques *in partibus*; sur celui des curés, 710.—Celui des jeunes chanoines, 728.—Celui de coadjuteur, etc., 743.—Se démet de sa place d'archiviste, 751. — Son opinion sur le traitement des titulaires, V, 5.—Sur les patronages laïcs et sur l'aliénation des fondations ecclésiastiques, 14, 16. — Son rapport sur les abus de la répartition des pensions, 25.—Il dénonce une intrigue pour mettre en liberté les Avignonais détenus à Orange, 102.—Réflexions sur ses débats avec Maury à cette occasion, 126.—Il donne des explications sur les pensions, 148.—Combat Virieu au sujet de celles des militaires, 151. — Fait décréter qu'aucune administration ne pourra payer de pension au-delà de 600 livres, 208.—Parle sur le traitement du clergé, 220. — Et sur la situation des finances, 223. — Fait adopter un décret sur les pensions, 229, 230.—Décider qu'il sera présenté des mesures sur la question de l'existence de l'ordre de Malte et autres ordres français, 256. — Son opinion sur l'émission des assignats, 260.—Son rapport sur les conditions nécessaires pour obtenir une pension militaire, 277, 278.— Sur les pensions destinées aux gens des lettres, 279. —Il fait amender le décret contre les journalistes, 296.—Ordonner le paiement des pensions arriérées, 332. — Rendre un décret pour la conservation des chartriers, 333. — S'élève contre une députation qui réclame la diminution des impôts sur Paris, 366. — Propose de régler le traitement des princes, 392.— Fait fixer provisoirement la dépense des académies, 440. — Pense qu'il y a lieu à accusation contre Barmont, 471.—Fait ordonner le paiement aux officiers invalides des gratifications assignées sur la loterie, 512, 513.—Fixer l'époque de paiement du traitement des religieux, 593, 594, 595.—Parle sur l'arrestation de Necker, 623. — Expose les causes de la non-perception des impôts, 626.—Accusation dirigée par lui contre l'évêque d'Angers, 644. —Il fait renvoyer au comité des pensions une lettre de Derossel, ancien capitaine de vaisseau, 653. — Décréter que la caisse d'escompte versera 10 millions au trésor public, 749. — Demande le remboursement de la dette exigible seulement, 780. — Amende le projet de remboursement de la dette en assignats, VI, 3, 4. — En combat un autre concernant la caisse d'escompte, 73. — Lettre du supérieur de la *maison* de Sainte-Barbe, qui le disculpe d'une calomnie, au sujet de secours accordés à cette maison, 147. — Il fait ordonner l'emploi d'étoffes françaises pour les pavillons de la marine, 199.—Discute les moyens d'atteindre les capitalistes pour la contribution personnelle, 217. — Son rapport sur les prétentions des porteurs de brevets de retenue, 449, 454, 457. — Il propose la suppression de ces brevets, 465, 466. — Demande une prompte décision sur les décrets qui ont établi la constitution du clergé, 495. — Fait rendre un décret sur l'emploi des biens des séminaires et des hôpitaux, 538.—Un autre sur l'organisation de la caisse de l'extraordinaire, 560. — Fait vendre des biens nationaux à différentes municipalités, 598. — Présente le plan d'une direction générale de liquidation, 646. — Fait rendre un décret relatif aux *gras de caisse*, 655. — Un autre sur la signature des assignats, 690.—Sa motion relative au défaut de sanction du décret concernant le clergé, 705.—Il s'élève contre la réponse du roi à cet égard, 711, 712, 713, 715. — Fait adopter un ordre de délivrance des mandats à l'administration de la caisse de l'extraordinaire, 739. — Décréter le mode de surveillance de cette caisse et celui de la direction du bureau de liquidation, 761. — Dénonce des écrits incendiaires, VII, 53. —Son opinion sur le projet relatif à la décoration militaire, 77.—Il fait rendre divers décrets sur la responsabilité des municipalités, relativement à l'estimation des biens du clergé; sur le traitement des officiers de fortune; sur le paiement des pensions sur les économats, et celui des intérêts des créances sur les ordres religieux; sur l'indemnité accordée aux porteurs de brevets de retenue, et sur l'émission d'assignats de 50 livres, 78, 79, 80.—Fait décréter le paiement des arrérages des créances sur l'état, 83. — Et celui d'un semestre aux ecclésiastiques pauvres et infirmes, 91. —Propose de faire payer à Philippe d'Orléans la dot de Louise-Elisabeth d'Orléans, 92. — S'élève contre l'adresse proposée par Mirabeau sur la constitution du clergé, 138. — Fait fixer les récompenses à accorder à divers traits de courage et de bravoure, 150. — Admettre divers cautionnements et diverses créances en paiement des biens nationaux, 173, 184.—Admettre les brevets de retenue et les décomptes sur les pensions, en paiement tant de ces biens que de la contribution patriotique; décréter le remboursement des rentes de 20 livres et au-dessous, 202.— Rendre un décret sur l'envoi des assignats par la poste, 243.—Ordonner la confection d'un tableau représentant le dévouement de Désiles, 264. — Accorder des secours à divers pensionnaires de l'état, 269. —Décréter la liquidation individuelle des titulaires d'offices, 275. — Le paiement des pensions des septuagénaires, 283, 284.—Et celui de divers brevets de retenue; la liquidation des dépenses des départements; la suspension de l'émission des assignats, 317.—Propose de fixer la pension des curés démissionnaires, 332, 333. — Fait passer à l'ordre du jour sur des demandes de marques d'honneur, 347. — Ordonner le paiement de plusieurs brevets de retenue, 379.—Rendre un décret relatif aux pensions des émigrés, 403.— Un autre concernant la liste civile, 414.—Fait supprimer les gouvernements militaires, 435. — Accorder des secours à plusieurs pensionnaires, 436, 439.—Sa motion relative au départ de *Mesdames*, 439.—Il fait décréter la conversion d'assignats de 2,000 liv. en assignats de 50 et 100 livres, 444.—Déterminer les formes à suivre dans la demande des pensions, 450. — Son opinion sur l'arrestation de *Mesdames*, 471. — Il fait ordonner le paiement de plusieurs brevets de retenue, 495.—Rendre un décret relatif à la propriété des fruits des biens nationaux, 498.—Hâter le travail des comités sur le projet de loi contre l'émigration, 515. —Demande compte de l'exécution de la loi contre les fonctionnaires absents, 516.—Sa motion en faveur des employés de la ferme, 547.—Il fait décréter l'envoi de l'état des employés et pensionnés des administrations, 578. — S'oppose au retrait d'un décret sur les liquidations, 581. — Propose d'accorder des

secours à Latude, 611.—Fait rendre plusieurs décrets pour le paiement des bureaux de la caisse de l'extraordinaire ; pour celui de divers objets relatifs à la liquidation de la dette publique, et pour la résiliation des baux à vie, 613.—Décréter le paiement de diverses liquidations, 671, 697.—La cessation des travaux de l'enceinte de Paris, 724.—Et le paiement de divers secours, 727.—Fait rendre un décret relatif au privilége des vendeurs des offices liquidés, et un autre sur l'arriéré des ponts-et-chaussées, 739.—Un autre pour la remise aux districts des registres des ci-devant diocèses, relatifs aux biens et dîmes du clergé, VIII, 29.—Fait régler les formalités à remplir par les porteurs de billets de l'administration des domaines, 63.—Affecter une somme au paiement de diverses pensions, 82.—Sa déclaration en faveur de Bonjour, 97.—Il fait décréter le paiement de différentes parties d'emprunts, 103.—Rendre un décret relatif aux certificats à délivrer par le directeur du trésor public, lors du non-paiement des ordonnances, 157, 159. — Propose de surseoir à l'exécution d'un arrêté du département de Paris, sur la liberté des cultes, 165.—Fait décréter que les arrêts du conseil, en matière de liquidation, sont attaquables par les voies de droit, et d'après l'avis du comité central de liquidation, 227. — —Rejeter la demande des officiers de la chambre des comptes d'Aix, et celle de madame Malard, nourrice du roi, 243. — Accorder une indemnité à la famille Lowendal, 243. — Lettre que lui adresse madame Lowendal, 254. — Son rapport sur l'emprunt de 80 millions ; il accuse Lecouteulx-Lanoraye, 256.—Combat le projet de Barère sur l'affaire d'Avignon, 298. — Fait décréter des secours aux pensionnaires de l'état, 304. — Accorder diverses gratifications ; ordonner le paiement des rentes créées par Cochet de Saint-Valier, 319. — Son opinion sur l'émission de petits assignats, 326. — Il demande un travail sur la répartition des contributions, 386. — Rend compte de l'emploi des assignats, 423. — Fait décréter le paiement des rentes dues aux pauvres de Paris, 451.—Propose de faire frapper aux anciens coins le cuivre existant dans les hôtels des monnaies, 465, 466. — Fait fixer les dépenses à la charge de la liste civile, 499, 500.—Propose de fixer le traitement des employés de la caisse de l'extraordinaire, 575.— Fait exiger le paiement de la contribution patriotique pour être admis aux états de liquidation, 614. — Ordonner l'envoi des bordereaux de vente des biens nationaux, 621. — Le remplacement et la saisie des biens de d'Angevillers, 669, 686. — Son rapport sur la création des assignats et leur emploi, 704.— Il propose, lors de la fuite du roi, de surveiller la salle pour qu'il ne s'y glisse pas d'étrangers, 715.—Annonce les bonnes dispositions du peuple de Paris, 716. — S'oppose à ce qu'on mande Laporte à la barre, 718. — Se récrie contre l'apparition de Lafayette en uniforme dans l'Assemblée, 719.—Sa motion contre l'émigration des officiers, 739. — Il attaque Montmorin au sujet du passeport délivré à la reine ; est chargé de l'information y relative, 742. — Appuie la proposition de l'ouverture prochaine des assemblées primaires ; s'oppose à une fédération générale pour le 4 août, IX, 3.—Fait suspendre pendant cinq ans les prescriptions contre la nation, 12. — Rendre divers décrets relatifs au paiement des pensions, 34. — Supprimer la chambre des comptes, 42. 43, 47.—Décréter la fabrication de 800 millions d'assignats, 87. — Organiser les bureaux de la caisse de l'extraordinaire, 89, 95.— Décréter le versement des dons patriotiques dans cette caisse, 105. — Rendre un décret pour le paiement de plusieurs pensions, 160. — Un autre relatif aux frais d'estimation et de vente des biens nationaux, 162. — Un autre pour le monnayage du métal des cloches, 167. — Un autre sur l'emploi des assignats rentrés dans les caisses de district, 168. —Fait suspendre Polverel de ses fonctions, 254, 262.— Prendre des mesures contre la falsification des assignats, 259. — Décréter la fabrication du papier pour ceux de 500 livres ; et le paiement des créanciers des émigrés, de *Monsieur*, du comte d'Artois, et de *Mesdames*, 260. — Fait supprimer les ordres de chevalerie, 264, 265.—Adopter une instruction sur les dîmes inféodées, 283.— Ordonner à tous dépositaires de deniers de ne s'en dessaisir que sur la justification du paiement des contributions, 311.— Appuie une demande de fonds pour le travail des poids et mesures, 335. — Fait porter au premier arrondissement de Paris toutes les actions intentées par les contracteurs de bons de l'état, et pendantes au conseil, 343. — Ses observations sur les articles relatifs à l'abolition des vœux et des ordres de chevalerie, 347. — Sur celui concernant les dépenses du culte, 355.—Et sur un autre relatif aux conditions exigées pour être citoyen actif, 367. — Il fait rejeter une pétition de la ville de Nuremberg, relative aux fourrages fournis à l'armée française, 405, 406. — Son opinion sur l'entrée des ministres au Corps Législatif, 408. — Il fait consacrer les séances du soir aux travaux des comités, 421. — Autoriser les juges-de-paix et les administrations à cumuler leurs pensions avec leurs traitements, et décréter diverses liquidations, 430.—Son opinion sur les droits politiques des membres de la famille royale, 494. — Il fait rendre un décret relatif à la vente des biens nationaux, 497. — Ses observations sur le titre de *prince français*, 499.— Il fait accorder des pensions à Gillet et à Lucot, 538. — Son opinion sur les conventions nationales, 539. — Sur des délibérations des assemblées de révision, 560.—Il fait rendre un décret sur la présentation de la constitution au roi, 565. — Parle sur l'exercice du droit de révision, 572. — Fait ordonner un rapport sur l'administration du garde-meubles, 587. — Insérer dans la constitution que l'Assemblée n'y peut plus rien changer, 592. — Présente ses vues sur l'organisation de la comptabilité, 619, 620, 621.— Donne des explications sur le travail relatif aux encouragements destinés aux arts, 712. — Fait rendre un décret pour la réunion des députés de la première législature, 774. — Ajourner le plan de Talleyrand sur l'éducation, 778. — Déclarer nationales les fondations faites en faveur des corporations supprimées ; accorder des gratifications aux huissiers et employés de l'Assemblée, 780 ; I, 2. — Rendre un décret sur les pensions des officiers du point d'honneur, IX, 791.—Il rend compte de l'émission des assignats, 796. — Fait décréter le paiement de diverses pensions, 858. — Son rapport sur l'état et la vérification de la caisse de l'extraordinaire, X, 5. — Il porte l'acte constitutionnel à la tribune, 32. — Répond, en qualité d'archiviste, à des assertions contenues dans le mémoire de Clavière, 339. — Annonce de son *Code judiciaire*, XII, 679.—Il présente une pétition tendante à ce que les assemblées de section soient convoquées sur la demande d'un citoyen, XIII, 604. — Est chargé de convoquer la Convention nationale pour le 20 septembre, 747. — Député de la Haute-Loire à cette assemblée, il en est élu secrétaire, XIV, 5. — Fait prononcer le maintien des contributions existantes, 8. — Réduire les pensions ecclésiastiques, 68. — Régler la distribution des décrets aux députés, 111. — Obtient des voix pour la place de maire de Paris, 218. — Fait établir une commission pour la conservation des monuments des arts et des sciences, 237. — Demande le décret d'accusation contre les ministres dilapidateurs, 244. — Fait décréter la vente du mobilier des émigrés et des maisons religieuses ; aug-

menter la solde des *volontaires pendant leur séjour* à Paris; régler le mode de vente des biens de l'ordre de Malte, 276. — Ses observations sur le compte de la commune, relatif aux billets de secours, 309.— Rejet de son amendement au décret qui exclut les députés de toutes fonctions publiques pendant six ans, 321. — Il fait exiger des notaires un certificat de civisme, 367. — Affecter le seizième de la vente des biens nationaux au paiement des dettes municipales, et défendre aux administrations de faire des acquisitions de biens nationaux, 507. — Réclame la question préalable sur une demande d'Egalité en faveur de sa fille, 544.—Parle sur le mode de juger les exceptions en matière d'émigration, 548.—Et sur un projet relatif aux détenus dans des maisons particulières, 558.—Ses observations sur les papiers trouvés aux Tuileries, 603. — Il est envoyé en mission dans la Belgique, 621.—Rend compte de la situation de la caisse militaire de Liége et du dénuement de l'armée, 693, 729. — Fait rendre un décret sur les subsistances militaires, 737. — Est adjoint aux commissaires près l'armée de la Belgique, 746. — Accuse les membres du comité des achats, XV, 279. — Rend compte de sa mission, 280. — Justifie Malus, 308. — Demande que le peuple belge soit tenu de se réunir en assemblées primaires, 328.— Fait part des opérations dirigées par Dumouriez en personne, 658. — Et de la situation de l'armée de la Belgique, 675, 772. — Est élu membre du comité de salut public, 797.— Fait rendre un décret pour activer le recrutement, 826. — Mander Dumouriez à la barre et envoyer le ministre de la guerre et des commissaires à l'armée de Belgique, 839, 840. — Est l'un de ces commissaires, 840.—Est arrêté par Dumouriez et livré à l'ennemi, XVI, 55.— Sa translation dans diverses prisons, 573, 681; XVII, 161. — Réclamation contre l'oubli de son nom dans l'appel nominal, XXIII, 492.—Décret pour son échange et celui de ses collègues, contre la fille de Louis XVI, XXV, 116.—Autre, qui le déclare membre du Corps Législatif qui va se former, 540, 541. — Arrêté du comité de salut public qui charge Bacher de négocier son échange, 601. — Il est conservé dans sa place d'archiviste de la république, XXVI, 367. — Est rendu à la liberté; son discours en entrant aux Cinq-Cents, XXVII, 127.—Détails sur son échange, 177.—Il fait le récit de sa captivité et de celle de ses collègues, 214, 239. — Est élu président, 293. — Et ministre des finances; ordre du jour sur sa demande de conserver sa place d'archiviste, 318. — Sa lettre sur le mépris que les émigrés ont inspiré à leurs hôtes, 346.— Décret pour l'envoi de son rapport aux départements et aux armées, 406. —Texte de ce rapport, 426, 435, 444, 450, 460, 465, 474, 481, 489, 498, 505, 514, 521, 531, 539, 545, 554, 562, 569. — Il fait supprimer l'agence des poids et mesures, 446.—Rapport et décret sur ses malheurs et son courage, 452, 487, 496. — Il présente un projet pour le paiement en francs des dépenses non fixées en myriagrammes, et demande compte aux ministres et au Directoire de la liste de leurs agents, etc., 526. — Propose l'établissement d'une banque à la ci-devant *Mairie de Paris;* discussion entre Bentabolle et lui à ce sujet, 540, 542, 548, 549. — Fait supprimer les agences et commissions administratives, 543. — Son rapport sur les finances, 549, 550.—Il appuie un projet concernant les employés supprimés, 608. — Discute divers projets sur les assignats, 645.—Fait ordonner aux anciens comptables de payer leur reliquat, 651. — Prendre des mesures pour la formation d'un état indicatif de ceux qui peuvent être les débiteurs de la trésorerie nationale, 685. — Fixer le lieu de dépôt des papiers existants dans les greffes des tribunaux supprimés, 694.—Décréter que les administrateurs de département apposeront les scellés sur les *caisses civiles*, XXVIII, 50.—Parle sur le traitement des membres du tribunal de cassation, 60, 66, 67. — Et sur le paiement des loyers de maisons, 68. — Fait nommer un second substitut du commissaire du Directoire près les tribunaux de départements, 175. — Voter 20 millions pour le ministère de l'intérieur, 195. — Placer la trésorerie sous la surveillance du Corps Législatif, 225.—Ajourner la discussion sur les assemblées politiques, 246.—Résoudre que les auteurs d'ouvrages périodiques y mettront leurs noms, et que les imprimeurs en seront responsables, 247. — Déterminer le traitement des anciens payeurs des rentes, 249.—Rend compte des travaux de la commission des dépenses, 250. — Fait adopter un nouveau mode de surveillance sur la trésorerie nationale, 252. —Demander compte au Directoire de l'aliénation des biens nationaux, 263.—Propose une amnistie générale pour tous les actes révolutionnaires, l'émigration exceptée, 266.—Fait exclure de Paris différentes classes d'individus, 269.—Rendre une loi concernant la répartition du droit de présence entre les juges, 304. — Prendre une résolution relative au ministère des finances, 306.—Réponse de Dumouriez à son rapport, 309.—Il présente un projet sur les dépenses du ministère des relations extérieures, 310.—Des observations sur les moyens d'encourager le commerce et les arts, 314. — Fait acorder des fonds à la trésorerie pour l'échange des assignats, 315. — Autoriser l'échange des assignats de diverses caisses publiques, 326.—Parle sur le transport des journaux et du papier-monnaie, 330. — Fait mettre 80 millions à la disposition du ministre de l'intérieur; accorder une indemnité aux employés et fonctionnaires salariés dans l'état civil, 332.—Ordonner le paiement en mandats des rentes et pensions sur l'état, 357.— Décréter le paiement de leurs pensions aux ci-devant religieuses qui justifieront du serment civique; combat le projet relatif à l'affaire de Veymeranges et autres, 340.—Fait créditer le ministre des relations extérieures, 372.—Reproduit un projet sur le paiement d'une portion des rentes en numéraire, 396.—Fait annuler le jugement à mort de Vienot-Vaublanc, 419.—Parle sur le paiement du dernier quart des biens nationaux, 421.—Fait traduire devant les conseils militaires les prévenus de l'attaque du camp de Grenelle, 430. — Son rapport contre la proposition du Directoire, tendante à ne leur accorder qu'un seul défenseur, 455. — Autre concernant le paiement des rentiers et pensionnaires de l'état, 457, 458. — Il fait prendre une résolution sur la comptabilité; une autre qui facilite l'acquit des dépenses locales, 443. — Annonce un projet sur l'école polytechnique. 450.—Fait prendre une résolution en faveur des employés du ci-devant tribunal révolutionnaire de Paris; combat un projet pour le paiement des rentes viagères dues aux défenseurs de la patrie; fait résoudre le paiement des arrérages des rentes et pensions, et créditer le ministre de l'intérieur, 451.—Déclare qu'on a relevé en comité général les erreurs et assertions mensongères contenues dans le message du Directoire, sur les obligations; combat la régie intéressée pour le droit de passe, 510. — Fait résoudre le paiement total, en numéraire, des fonctionnaires publics et employés, 511. — Fixer les dépenses du ministère de la guerre pour quatre mois, 513. — Prendre une résolution concernant le paiement des rentiers, 514. — Propose de payer de préférence les volontaires mutilés, les pensionnaires et rentiers sexagénaires, 515, 523.—Annonce un hommage de tous les ouvrages sortis des presses du citoyen Agasse, 515. — Discussion de son projet sur les pensionnaires et rentiers, 520.—Il fait prendre une résolution sur les dépenses départementales et communales de Paris, 521. — S'oppose au dégrèvement d'impositions proposé

pour les départements de l'Ouest qui ont souffert de de la guerre, 523, 537, 538.—Fait destiner 8 millions aux fournisseurs, 531. — Présente des observations sur la comptabilité arriérée, 547. — Fait retrancher d'un procès-verbal les détails relatifs aux événements de Toulouse ; passer à l'ordre du jour sur des débats relatifs à la conspiration de Lavilleheurnoy, 548.—Fixer pour l'an V les dépenses du Corps Législatif, 556, 625. — Modifier le droit d'enregistrement des mutations d'inscriptions au grand-livre, et délivrer aux rentiers des bons admissibles en paiement de biens nationaux, 567.—Prendre une résolution relative aux erreurs de noms qui se sont glissées sur le grand-livre, au préjudice des rentiers; une autre relative aux ordonnances délivrées par les ministres aux fournisseurs, 573. — Fait réduire les dépenses des écoles de santé de Paris, Montpellier et Strasbourg, 583. — Rejeter les réclamations de Saudray, fondateur du Lycée des Arts, 585.—Vote contre la modification de la peine pour les coupables qui font des révélations importantes, 590. — Se justifie des imputations du Directoire sur la suspension d'une somme destinée au soulagement des pauvres honteux, 592.—Fait ajourner le projet de vente en inscriptions des maisons situées entre le Louvre et la place de la Concorde, 620.—Demande la parole contre le président, dans la discussion sur le serment des électeurs ; combat le message du Directoire à ce sujet, 622, 625. — Demande la parole sur le compte-rendu par le tribunal de cassation, 642. — Fait adopter un projet concernant le traitement des employés, 648.—Un autre concernant les certificats de résidence exigibles pour les paiements à faire à la trésorerie ; fait fixer les dépenses du ministère de la justice pour l'an V, 673.—Adopter un projet relatif à l'arriéré dû en papier-monnaie aux employés et fonctionnaires publics, 673, 680. — Un autre sur l'emploi des bons des rentiers, 683. — En présente un sur le paiement des pensions des religieux et religieuses de la ci-devant Belgique, 686. — Fait fixer les dépenses de la comptabilité, 687. — Celles des ministères des relations extérieures et de l'intérieur, 694.—Parle contre Barère à l'occasion de son élection et du rapport des lois inconstitutionnelles, 700.—Combat le projet concernant les officiers hors d'activité, et fait résoudre le paiement du quart de leur solde en numéraire, 704, 705.—Fait fixer les dépenses des ministères des finances et de la guerre, 705. — Ajoute de nouveaux traits au rapport concernant la compagnie Dijon, 706. —Fait prendre une résolution relative à la disposition des livres conservés dans les dépôts littéraires, 710.—Provoque le dépôt aux archives du manuscrit original des *Confessions de J.-J.-Rousseau*, XXIX, 265.—Présente, au nom de l'Institut, les notices des manuscrits conservés dans les bibliothèques, 832.

CAMUS, commissaire de travaux publics.—Publie un avis aux jeunes gens qui se destinent à l'école polytechnique, XXV, 762.

CAMUS, parfumeur. — Sa pommade pour teindre les cheveux, XIX, 531.

CAMUS, maire de Servon.—Trait d'héroïsme, XIV, 153.

CAMUS (F.-R.), membre de la commune.—Est livré à l'exécuteur, XXI, 576.

CAMUS DE LA GUIBOURGÈRE (L.-J.-N.-M.-F.), conseiller au parlement de Paris. — Est condamné à mort, XX, 310.

CAMUZAT DE BELOMBRE, député de Troyes à la Constituante.—Propose un dernier appel au clergé pour la réunion, I, 45.—Annonce que le présidial de Troyes rendra la justice gratuite, 352.

CAMUZET, ex-juge.—Est condamné à mort, XXI, 328.

CANADA (le).—Arrivée d'émigrés français dans ce pays, V, 746.—Sa conquête sur est proposée, XXIX, 153.

CANADIENS (les).—Plaintes contre le retard mis dans le paiement des pensions qui leur sont dues, X, 395, 472.—Décret qui règle le mode de paiement des secours à eux accordés, XII, 308.

CANALLE, dans la province d'Alba. — Insurrection, XX, 137.

CANARIES. (*Voyez* Iles Canaries.)

CANAUX. (*Voyez* Navigation intérieure.)

CANCERS AU SEIN.—Moyen de les guérir, XIII, 38, 111.

CANCLAUX, général, commandant le Finistère.—Réprime une émeute royaliste à Quimper, XIII, 186, 211.—Annonce la défaite des brigands au pont Saint-Pierre, XVI, 411. — Commande l'armée des Côtes de Brest, 564.—Ses succès contre les rebelles, XVII, 55, 70.—Son éloge, 59.—Il est en mesure de déjouer les projets contre-révolutionnaires attribués au général Beysser et aux administrateurs de la Loire-Inférieure, 164.—Eloge de ses sentiments républicains, 536. — Il est remplacé par Rossignol, XVIII, 11.—Plaintes contre sa destitution, 101, 112. — Il est nommé général en chef de l'armée de l'Ouest, dite ensuite des Côtes de l'Ouest, XXII, 181 ; XXIII, 600.—Annonce la défaite à Chemillé d'un détachement de brigands, XXIV, 333. — Reçoit le commandement en chef de l'armée du Midi, XXV, 640.—Est nommé ministre français à Naples, XXVIII, 509.—Y est remplacé par Treilhard, XXIX, 43. — Entre au bureau militaire formé près le Directoire, 636.

CANDEILLE.—Auteur de la musique de *Castor et Pollux*, VIII, 676 ; XXI, 293.

CANDEILLE (mademoiselle). — Analyse de sa pièce : *La belle Fermière*, XV, 28.—Et de celle intitulée *la Bayadère*, XXIII, 339.

CANDEYRON, de Cambrai.—Son arrestation, XVI, 37.

CANDIDATS (liste de).—Suppression de la formation de celles prescrites par le titre III de la loi du 25 fructidor, XXIX, 132, 154.

CANEL (J.), coiffeur. — [illegible], XIX, 588.

CANEX (V.), ex-marquis.—Est acquitté, mais restera détenu, XXII, 285.

CANGE, commissionnaire de la prison Saint-Lazare. —Acte de bienfaisance, XXII, 267. — Pièces de théâtre en son honneur, 403. — Il reçoit une gratification, XXIII, 587.

CANIN.—Réclame contre l'admission de Debiern aux Jacobins, XX, 379.

CANNES.—Don des patrons pêcheurs de cette ville à leurs confrères, servant sur les vaisseaux de l'état, VI, 566.—Décret qui conserve leur juridiction, VII, 537.

CANNING, membre des communes d'Angleterre. —Justifie la conduite des ministres dans la dernière campagne, XX, 508.—Demande la suspension de la loi *habeas corpus*, XXI, 2.

CANOLLE père (J.), minéralogiste. — Est condamné à mort, XX, 560.

CANONE D'HERCIQUE.—Est massacré à Cambrai, XIV, 204.

CANONNIERS ET CANONS. (*Voyez* Artillerie.)

CANQUOIN-CHAUSSIER. — Sa géographie de la France, VI, 380.

CANSMANS, navigateur.—Annonce une révolution en Afrique contre les rois, XIV, 250.

CANTAL (département du).—Décret pour y assurer la circulation des grains, IV, 520.—Les administrateurs dénoncent le meurtre de Colinet, XI, 688. —Et annoncent les troubles qui agitent ce département, 767. — Rapport et décret sur ces troubles, XII, 15.—Un député extraordinaire faisant à la barre

l'apologie d'un meurtre, est tenu de se retirer, 640. L'armée de Charrier y est dispersée, XVI, 580.—Décret qui lui accorde une avance pour achat de grains, 618.—Carrier fait mander à la barre le président et deux membres de son administration centrale, XVII, 122. — Armée et comités révolutionnaires établis dans ce département; arrestation de ses suspects, XVIII, 479.—Dénonciation de Carrier contre son tribunal, XX, 605.—Suppression de l'alternat de son administration, XXI, 166.

CANTO-D'IRLES (comte de), commandant la place de Mantoue pour l'empereur. — Sommation à lui faite par le général Berthier, et sa réponse, XXVIII, 570.

CANTON, en Chine. — La famine y fait périr plus de 50,000 Chinois, XVI, 490.

CANTONS.—Décret pour leur création, II, 190.—Résolution sur la résidence des commissaires près de leurs administrations, XVII, 359, 366. — Discussion et arrêtés sur leur réduction, XIX, 139, 291, 355. — Projet sur leurs limites constitutionnelles, 449.—Discussion y relative, 499.—Il est rejeté, 512. (*Voyez* Division du territoire.)

CANTONS SUISSES. (*Voyez* Suisse.)

CANTORBERY.—Mesures prises dans cette ville pour la destruction du gibier, VI, 565.

CANTU, général autrichien. — Sa mort, XXVI, 713.

CANTWEL, littérateur.—Son *Histoire des femmes*, IX, 695.—Son ouvrage sur les anciennes républiques, XVI, 251.—Sa traduction de l'*Histoire d'Angleterre*, de Henry, XXIII, 192.—Autre d'un *Voyage en Hollande et sur les frontières occidentales d'Allemagne*, XXVIII, 461.—Autre d'un *Voyage en Hongrie*, XXIX, 712.

CANUEL, adjudant-général. — Eloge de sa conduite contre les brigands de la Vendée, XVII, 365.—Il est autorisé par le Directoire à mettre Lyon en état de siége, XXVIII, 751.

CANUEL.—Est nommé lieutenant de maire au tribunal de la municipalité de Paris, II, 282.—Et membre du bureau de ville, 283.

CANY. — Formation de la municipalité de cette commune, III, 583.

CAP DE BONNE-ESPERANCE (le).—Décret relatif à son commerce, VIII, 709.—Mouvements excités par les Anglais, XII, 153.—Arrivée des commissaires français dans les établissements au-delà de ce Cap, XIV, 403. — Il est sommé par les Anglais au nom du prince d'Orange, XXVI, 345. — Détails sur sa prise, XXVII, 105.

CAP-FRANÇAIS (le).—Lettre sur sa situation, XI, 92.—L'assemblée coloniale annonce l'attaque de cette ville et les désastres de Saint-Domingue, XI, 689. — Mouvements séditieux, XII, 425. — Patriotisme de ses habitants, XIII, 736.—Expulsion de Cambefort et de ses adhérents, XIV, 769.—Lettre sur sa situation, XXI, 166. — Ses désastres attribués à Polverel et à Santhonax, 585.—Vaublanc et Tarbé en imputent l'incendie à Santhonax, XXVIII, 718, 719, 720.—Bottu est dénoncé par Vaublanc comme auteur d'une pièce infâme qui y a été jouée, XXVIII, 738. — Nouvelles de cette colonie, XXIX, 248. (*Voyez* Colonies et Saint-Domingue.)

CAPELLE, détenu à l'Abbaye.—Compte demandé de son affaire, XIII, 270.

CAPET (Hugues).—Son élection au trône, *Intr.* 29.

CAPET. (*Voyez* Louis, Antoinette et Bourbons.)

CAPI-BOLOGNE (Camille), ci-devant marquis.—Est condamné à mort, XIX, 149.

CAPIOL, commissaire ordonnateur. — Est dénoncé par Bocquillier, commandant de Neuf-Brisack, XIII, 637.

CAPITAINE, procureur-général-syndic du Finistère.—Rend compte d'une émeute royaliste à Quimper, XIII, 185.

CAPITAINE, officier.—Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVI, 12.

CAPITAINERIES. — Leur suppression, I, 301, 302, 332, 333.

CAPITAINES. (*Voyez* Officiers militaires.)

CAPITALES.—Examen de la question de leurs inconvénients, II, 427.—Article sur cette dénomination donnée à Paris, XIV, 387.

CAPITALISTES.—Décret sur le mode de leur imposition, VI, 216. — Observations y relatives, 578.

CAPITAN-PACHA. — Sa flotte est battue par les Russes, VI, 53. — Il est récompensé par le sultan malgré sa défaite, 353.

CAPITULATION IMPERIALE. — Signée par Léopold à son couronnement, VI, 213.

CAPO-D'ISTRIA. — Décret de S. M. I. qui condamne à recevoir *cent coups de bâton* quiconque criera : *Vive Saint-Marc !*, etc., etc., XXIX, 242.

CAPONS (les). — Désordres commis par eux à Bruxelles, III, 678.

CAPOT-FEUILLIDE (Jean), ci-devant capitaine de dragons.—Est condamné à mort, XIX, 572.

CAPPE (Joseph), Savoisien. — Condamné à mort par le sénat de Chambéry; rapport le concernant, XII, 294.

CAPPELEN (baron de).—Dépose dans l'affaire de Favras, III, 344.

CAPPIN, député du Gers à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 184, 252.

CAPRAJA. — Prise de cette île par les Anglais, XXVIII, 459.—Elle est évacuée par eux, 468.

CAPRARA. — Est nommé ambassadeur du pape à la diète de Francfort, IV, 470.

CAPRARA, général autrichien. — Sa mort, XVIII, 153.

CAPRÉ-BRUNEL, valet de chambre. — Est condamné à mort, XX, 536.

CAPTON-CHATEAU-THIERRY (Antoine-Claude).—Est condamné à mort, XVIII, 499.

CAPUCINS.—Rejet d'un legs fait par lui en faveur de la nation, XII, 32.

CAPUTI (abbé).—Est arrêté à Naples, XXIV, 121.

CAPUTO (Sévère). — Est nommé membre de la représentation nationale napolitaine, XXIX, 610.

CARABINES A VENT. (*Voyez* Armes.)

CARACAS, dans la Guyane espagnole.—Trait d'atrocité et de lâcheté des Anglais envers son gouverneur, XXIX, 96.—Préparatifs des mêmes contre cette province, 290.

CARACCIOLI, amiral napolitain.—Perfidie à son égards de l'amiral Nelson qui le fait pendre malgré l'amnistie, XXIX, 794.

CARADEUC. (*Voyez* Lachalotais.)

CARAFFA DE RUVO, comte napolitain.—Son évasion du château Saint-Elme, XXIX, 287.

CARAFFE, peintre, membre des Jacobins.—Son opinion sur la liberté de la presse, XXI, 562, 652. — Il accuse Tallien et autres, 683.—Propose une proclamation au peuple contre les ennemis de la république, 730.—Est arrêté, XXII, 535.

CARAMAN (comte de).—Est prié par les Marseillais de rester dans leur ville, III, 95.—Sa correspondance sur les troubles de la Provence, 630, 645.—Annonce de son évasion, XII, 508.

CARAMAN (vicomte de).—Est arrêté à Alençon, II, 67.—Détails sur cet événement, 71, 76, 82, 105.

CARANT (N.-Th.), député des Vosges à la Législative.—Fait rendre un décret relatif aux receveurs particuliers, XIII, 50.

CARBELOT (Claude-Joseph) député de la Haute-Marne à la Législative.—Son opinion sur les élections de l'an VI, XXIX, 261.

CARBILLET (D.), menuisier. — Est condamné à mort, XX, 412.
CARBON, membre du parlement de Toulouse. — Est condamné à mort, XXI, 175.
CARBONEL, capitaine au 41.e d'infanterie. — Est condamné à mort, XXI, 176.
CARBONNEL-CANISI, ex-noble. — L'administration du Calvados lui applique la loi des otages, XXIX, 794.
CARBONNIER, dit Bauf, manouvrier. — Est condamné à mort, XXI, 103.
CARBONNIÈRES, ex-maréchal-de-camp.—Est condamné à mort, XXI, 199.
CARBONNIÈRES, ex-chanoine.—Est condamné à mort, XXI, 199.
CARCADO-MOLAC, ex-marquis.—Arrêté à Boulogne, est déchargé d'accusation, XIII, 587.—Est condamné à mort, XXI, 396.
CARCARADEC, général.—Remporte un avantage au poste de la Tête-Dure, XVII, 269.
CARCASSONNE, — Adresse des habitants de cette ville à l'Assemblée nationale, VI, 339. — Élection de Besancelle à son évêché, VII, 609.—Elle demande le décret d'accusation contre Bertrand, ex-ministre, XII, 782.—Décret pour la répression de ses troubles, XIII, 583.
CARDINAL (F.), instituteur. — Est traduit au tribunal révolutionnaire, XX, 727. — Et condamné à mort, XXI, 39.
CARDINAUX.—Est l'un des signataires de la pétition contre la nomination de Sieyès au Directoire, XXIX, 784.
CARDINAUX. (*Voyez* Clergé.)
CARDO (comte de).—Offre ses services aux princes français, X, 553.—Ses démêlés avec Jaucourt à la cour de Coblentz, XII, 517.
CARDONNEL, député du Tarn au Conseil des Cinq-Cents. — Son opinion sur le rachat des baux à culture perpétuelle, XXVIII, 519.—Sa motion sur les notaires inhabiles dans leurs fonctions, 522.—Il appuie le projet qui annulle l'effet rétroactif du droit de succession des enfants naturels, 525. —Promet de fournir des pièces contre la municipalité de Toulouse, 543. — Propose de ne maintenir que la vente des presbytères non destinés à un service public, 756.
CARDOT, ci-devant employé dans le génie.—Est condamné à mort, XXI, 144.
CARELLY, député du Mont-Blanc à la Convention. — Reproches adressés par lui à Montesquiou, XXV, 661.
CARÊME (le).—Arrêt du parlement y relatif, III, 395.—Motion d'un carême civique, XIX, 536, 646.
CAREMPTON, membre de la chambre des communes d'Angleterre.—Son opinion sur l'abolition de la traite, XII, 494.
CARENCY (prince de).—Son arrestation au Hâvre, I, 242.—Il est déporté en Espagne, XXIX, 705.
CARENTAN (Julien). — Est rayé de la société des Cordeliers, XVII, 714.—Demande à être promptement jugé, XXII, 547. — Est traduit au tribunal criminel de Paris, XXIII, 560.
CARENTAN. — Justification de la conduite du 11.e bataillon de Paris, dans cette commune, XVIII, 564.—Troubles religieux, XXI, 158.
CARETTE (Pierre), fourbisseur. — Est acquitté, XIX, 336.
CAREZ, imprimeur à Toul, député de la Meurthe à la Législative. — Dénonce les marchés passés avec madame Lagarde, pour fabrication de papiers d'assignats, XI, 85.—Fait décréter des poursuites contre les provocateurs à la désertion, XII, 366. — Son opinion sur la déportation des prêtres insermentés, 483. — Il vote la mise en accusation de Brissac, 531.
CARIAC (E.) — Est condamné à deux ans de détention, XXI, 15.
CARICATURES.—Les charbonniers et les chevaliers de Saint-Louis déposant leurs signes de distinction, par Quéverdo, XVIII, 34.
CARIGNAN (prince de). — Réclame la restitution des biens de la princesse de Lamballe, sa parente, en vertu du traité conclu avec la Sardaigne, XXVIII, 791.
CARIGNAN. — Pillage de cette commune par les volontaires nationaux; proclamation à ce sujet, XIV, 102. — Clôture d'un bal à l'occasion de nouveaux troubles, XXIX, 598 *bis*.
CARINTHIE (La).—Le bataillon français, fait prisonnier au fort Vauban, y célèbre le 10 août, XXVIII, 615.
CARION, curé d'Issy-l'Evêque. — Rapport sur sa conduite séditieuse, IV, 560. — Sa commune, dont il est maire, réclame en sa faveur, VII, 356. — Décret pour sa mise en liberté, 651.
CARION-NISAS, général.—Refuse de rendre Berg, XVII, 494.—Son éloge, 631.
CARIS, officier de l'armée catholique.—Se soumet aux lois de la république, XXIV, 419.
CARLE, commandant du bataillon d'Henri IV. — Dénoncé par Maillard, est défendu par son bataillon, VII, 306. — Fait enlever une inscription placée à la grille de la statue d'Henri IV, 682. — Offre de former une compagnie à ses frais, X, 731. — Est tué par le peuple au 10 août, XIII, 384.
CARLEFORT (la ville et les forts de), île de Saint-Pierre.—Annonce de leur prise par le capitaine du *Léopard*, Bourdon-Grammont, XV, 495.
CARLENS, général.—Est traduit à l'Abbaye, XVIII, 365.
CARLETTI (comte de), chambellan du grand-duc de Toscane. — Son duel avec Windham, ministre d'Angleterre à Florence, XXI, 50. — Son départ pour Paris, XXIII, 217. — Conjectures sur son voyage, 321. —Son arrivée, 338.—Motion de ratifier le traité conclu par lui avec le comité de salut public, 430.—Ses lettres de créance sont lues à la Convention, 717. — Son discours; décret qui le reconnaît, XXIV, 4. — Arrêté du Directoire qui lui enjoint de quitter la France; autres pièces et réflexions relatives à sa demande de communiquer avec la fille de Louis XVI, XXVI, 633.
CARLIER, boucher.—Est condamné à mort, XXI, 176.
CARLIER, hussard.—Son éloge, XVII, 774.
CARLIER (Prosper-Hyacinthe), député de l'Aisne à la Législative.—Propose un mode d'exécution de la peine de mort, XI, 689. — Son rapport sur l'affaire de Jouneau et de Grangeneuve, XIII, 253.—Il fait décréter le remplacement des commissaires du roi près des tribunaux, 455.
CARLISLE (*lord*), pair d'Angleterre.—Soutient le bill sur les étrangers, XV, 37.
CARLSCRONA, en Suède. — Détails sur l'incendie de cette ville, V, 97, 121.
CARMELITES (domaine des) à Paris. — Révocation de la concession qui en avait été faite à Barthélemy, XXVII, 656; XXVIII, 3.
CARMES (prison des) à Paris. —Deux cents prêtres y sont égorgés, XIII, 602.
CARMONT (Solanges, marquis de). — Prisonnier trouvé à la Bastille, I, 571.
CARMONTEL. — Annonce de ses proverbes dramatiques, XXVIII, 220.
CARNEVILLE (de). — Commande un corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre, XXIV, 201.
CARNOT aîné, capitaine au corps du génie, député du Pas-de-Calais à la Législative.—Demande le décret d'accusation contre Calonne et autres, X, 327.—Appuie

le mode proposé pour le remplacement des officiers, 340, 342, 380.—Demande la démolition de la citadelle de Perpignan, XI, 35. — Son opinion sur la nécessité de détruire les citadelles de l'intérieur, 55.—Il s'élève contre le réglement militaire de Narbonne, XII, 171. —Son plan pour la formation des légions, 193. — Il propose des mesures concernant les étrangers logés à Paris, 402, 423, 424.—Fait déterminer les places en état de siége, 488. — Son rapport sur les réparations dues aux familles de Dillon et de Berthois, 620. — Son opinion sur l'incomplément de l'armée, 660. — Sur l'assassinat de Grangeneuve par Jouneau, 669.— Il fait décréter la distribution de trois cent mille fusils aux gardes nationales, 678. — Appuie un projet sur l'armement des piques, XIII, 241.—Demande compte de l'état de la frontière du Nord, 244. — Sa mission au camp de Soissons, 302. — Il annonce les bonnes dispositions des citoyens et des soldats, 342, 454. — Et celles des officiers de l'armée du Rhin, 470.—Est chargé d'organiser le camp de Châlons, 630. — Sa lettre sur la position de l'ennemi, 655. — Il fait voter des fonds pour les fortifications, 671.—Membre de la Convention, il annonce le massacre du lieutenant-colonel Limonin, XIV, 24. — Est envoyé en mission dans les Pyrénées, 33. — Son vote dans le procès du roi, XV, 200, 253.—Il propose la formation d'une légion de miquelets, 308.—Fait décréter la réunion à la France de Monaco, 451, 455.—De Bruxelles, 590.—Du Hainaut; des pays de Franchimont, Stavelot, Logne et Salm, 607.—De Florennes et de trente-six communes environnantes, 616.—Du Tournaisis, 637.—De Louvain, 652. — Fait décréter l'envoi de commissaires dans les départements pour exciter les enrôlements, 663.—Et réunir Ostende à la France, 667. — Est envoyé à l'armée du Nord, 840.—Annonce l'arrestation de ses collègues par Dumouriez, et l'indignation des départements frontières, XVI, 55. — Adresse des papiers relatifs à la trahison de ce général, 84. — Annonce la prise de Furnes, 561. — Le mauvais accueil fait à Dumouriez en Angleterre, sa retraite à Ostende et la fureur des émigrés contre lui, XVII, 40.—Est adjoint au comité de salut public, 396.—Fait envoyer des commissaires à Dunkerque, 508. — Rendre un décret sur les salpêtres, 515.—Présente l'instruction relative à la formation de l'armée révolutionnaire, 624. — Fait destituer les administrateurs de la fabrique d'armes de Moulins, 627.—Mettre en réquisition les matières nécessaires à la fabrication de la poudre, 718. — Marche à la tête de l'armée du Nord, XVIII, 152.—Annonce son entrée dans Maubeuge, 165.—Son rapport sur les manufactures d'armes, 336. — Il fait mettre les armes de guerre en réquisition, 672. — Supprimer le conseil exécutif et les ministres, XX, 111, 114.—Est élu président, 403.—Annonce à une députation de Génevois la fête décrétée au génie de J.-J.-Rousseau, 456.—Répond à une députation des Jacobins, que nier l'Être-Suprême, c'est nier l'existence de la nature, 493.—Fait licencier le 26.e régiment de cavalerie; rendre un décret concernant les officiers du génie, XXI, 626. — Annonce la reprise de Condé, 632.—Sort du comité de salut public, 656. — Annonce les succès de l'armée de Sambre-et-Meuse, XXII, 16. — Son rapport sur les événements relatifs à la prise de Landrecies et autres places, 36. — Il fait décréter diverses promotions et donne des détails sur les avantages remportés devant Maestricht, 40.—Ses explications sur la guerre de la Vendée, 116. Il justifie ses collègues du comité de salut public, 142. — Annonce la prise de Juliers, 160, 167.—Celle de Nimègue et d'autres succès, 487.—Article d'un journal anglais en sa faveur, 518.—Il fait adopter une proclamation aux habitants de l'Ouest, 644, 649. — Fait rayer Marescot et sa femme de la liste des émigrés, XXIII, 48.—Annonce la capitulation du fort du Rhin, 91. — Une victoire de l'armée du Nord sur les Anglais, 120, 121. — Rejet de la motion d'imprimer son rapport à ce sujet, 122.—Il en fait un sur la situation de la Hollande, 518. — Fait décréter l'impression du tableau de la campagne des Français jusqu'en pluviose an III, 608. — Défend les membres de l'ancien comité de salut public, XXIV, 47, 49.—Est défendu par Clauzel, 64. — Discussion sur sa conduite, 74. — Il est dénoncé par Henri Larivière; se justifie, 570, 574.—Demande de son arrestation, 571. — Elle est écartée par l'ordre du jour, 575.—Il appuie le projet de réunion de la Belgique, XXVI, 121. — Fait l'éloge de Jourdan sur sa retraite, qu'il attribue au retard apporté au passage du Rhin, 285.—Est nommé directeur, et accepte, 366, 368, 369, 372.—Annonce la prise de Charette, XXVIII, 73.—Est élu président du Directoire, 261.— Son discours à la fête de la Reconnaissance et des Victoires, 298. — Autre pour celle du 9 thermidor, 368.—Autre pour celle du 10 août, 387. —Déclaration qu'il n'a aucun parent intéressé dans les entreprises, 529.—Lettre dans laquelle le général Bonaparte se loue des marques d'amitié qu'il lui a données, ainsi qu'à sa famille, 551. — Lettre de Lacombe-Saint-Michel contre sa conduite directoriale, 658. — Il est cité comme ayant protesté contre les opérations du Directoire, 748. — Prononce un discours au 9 thermidor, 755.—Est cité de nouveau pour avoir témoigné des regrets sur l'égarement de l'armée, 762. — Son discours sur le 10 août, 766. — Il prend la fuite au 18 fructidor, 793.—Est condamné à la déportation, 796. — François de Neufchâteau lui succède, 818. — Lettre de Lacuée pour sa défense, XXIX, 63.—Autre de Willot à Lacuée, et que celui-ci avait transmise à cet ex-directeur, 74.—Faits le concernant, 214. — Mesures pour l'exécution du décret de déportation rendu contre lui, 763.

CARNOT jeune, capitaine dans le corps du génie, député du Pas-de-Calais à la Législative.— Son plan d'organisation des comités, X, 81.— Autre sur la nomination aux emplois vacants dans l'armée, 380. — Son rapport sur l'inexécution de l'amnistie à l'égard de quatre soldats détenus à Blois, 454.—Il fait une sortie contre les ministres, 533. — Propose une nouvelle organisation de la gendarmerie, XI, 52. — Son opinion sur le recrutement de l'armée, 184, 190, 197. —Sur la nomination des adjudants-généraux, 301. — Il demande la remise des procès-verbaux de revue, 539. — Fait régler le mode de liquidation des offices militaires, 610. — Son rapport sur la formation des brigades de gendarmerie, 637, 747; XII, 41, 51, 58, 100. — Il fait mettre en régie les vivres et fourrages de l'armée, 84. — Son opinion sur la formation des légions, 211. — Il parle contre Calvet, s'opposant à la demande de 6 millions pour les dépenses secrètes des affaires étrangères, 227. — Fait autoriser de Grave à sortir de Paris, 342. —Demande compte des places mises en état de siége; fait rejeter un projet relatif à la composition des conseils de discipline, 359.—Sa motion en faveur d'un grenadier blessé à Valenciennes, 366.— Son opinion sur la déportation des prêtres insermentés, 483. — Il fait déclarer l'Assemblée en permanence, 508. — Demande la suspension de la garde du roi, 516. — Fait voter des remercîments aux autorités de Paris, et lever la permanence, 543. — Appuie le projet d'une fédération pour le 14 juillet, 597. — Fait prohiber l'exportation des armes et munitions de guerre, 641. — Se plaint de ce que les officiers-généraux n'obéissent pas aux ministres, 701. — Demande la restitution de six canons à la commune d'Autun, 742. — Fait fixer le traitement des officiers de gendarmerie, 768. — Mettre les troupes existant à Paris à la disposition du roi, 772. — Incorporer les gardes-françaises dans la gendarmerie, XIII, 51. — Passer à l'ordre du jour sur

une accusation contre Torné, 56 *quinquies*. — Propose de transmettre aux corps judiciaires le procès-verbal de la séance du 7 juillet, 70. — Parle sur l'affaire de Pétion, 149. — Fait accorder des aides-de-camp aux officiers-généraux étrangers, 155.—Porter à 450,000 hommes l'effectif de l'armée, 168, 174. — Demande l'éloignement de Paris des gardes-suisses, 174. — Fait l'éloge du département du Jura, 190. — Son opinion sur la responsabilité des ministres, 223. — Son rapport sur l'armement des piques, 303. — Il fait envoyer des commissaires aux armées, 383. — Et décréter la formation de compagnies de gendarmerie, 453. — Se distingue à l'armée du Nord, XVIII, 166.—Est dénoncé par Hébert, aux Cordeliers, comme agent de la faction du modérantisme, et porté par elle au ministère de la guerre, XIX, 630.

CARO, général espagnol. — Le général Lagénétière, prisonnier, se loue des bons traitements qu'il en reçoit, XVII, 133. — Il réclame le comte de Roussignac, émigré, au service d'Espagne, 670.

CARO, capitaine du vaisseau *la Vengeance*. — Meurt dans un combat naval, près de Belle-Isle, XXIX, 658.

CAROL, sous-lieutenant.—Son éloge, XXVI, 232.

CAROLINE (la). — Articles sur les finances de cet état, XXVII, 610, 619.

CAROLLE, officier du 1.er bataillon franc. — Son éloge, XXIV, 557.

CARON, ex-avoué.—Est condamné à mort, XXI, 136.

CARON, chef de bataillon de l'Ain. — Son éloge, XXIV, 557.

CARON (J.-H.), curé. — Est condamné à mort, XX, 636.

CARPENTIER, député du Nord à la Convention. — S'oppose à l'expertise des pièces déniées par Louis XVI, XIV, 753.— Son vote dans le procès de ce prince, XV, 163, 196, 253. — Il traite Couhey de tartufe, XVII, 86.

CARPENTIER, général. — Est décrété d'arrestation; rapport de ce décret, XXII, 118.

CARPENTIER. — Analyse de son ouvrage intitulé : *Preuves de la nécessité d'un seul Code de lois*, V, 114.

CARPENTIER, graveur. — Son portrait du comte de Mirabeau, IV, 333.

CARPENTRAS.—Opérations de l'assemblée représentative de cette ville, VI, 126.—Ses dissentions avec Avignon; elle est assiégée par les Avignonais, VII, 151, 171, 757; VIII, 234, 286, 309, 422, 446.—Levée du siége, 475.—Son vœu pour sa réunion à la France, 556, 591. — Nouvelles affaires avec Avignon, 604. — Les habitants dénoncent Jourdan et ses adhérents, X, 381.—Proclamation des commissaires concernant sa réunion, 610.—Mouvements contre-révolutionnaires, XI, 665. — Adresse de sa société populaire à la Convention, XXII, 290. — Insurrection royaliste, XXIX, 61. (*Voyez* Avignon.)

CARRA, électeur du district des Filles-Saint-Thomas à Paris. — Propose la formation de la commune et de la garde bourgeoise; I, 281. — Publie ses mémoires sur la Bastille, V, 46. — Réfutation de ses assertions sur la position de la Belgique, VI, 532.—Son *Système de la Raison*, VIII, 666; X, 383. — Il publie une liste de députés ministériels, XI, 463.—Dénonciation de ses *Annales patriotiques*, XII, 288.—Il accuse Bertrand et Montmorin de faire partie du comité autrichien, 418. — Témoins entendus contre lui, 431. —Il est nommé bibliothécaire de la bibliothèque nationale, XIII, 498. — Dépose une tabatière qu'il a reçue du roi de Prusse, 654. — Député de Saône-et-Loire à la Convention, dénonce le général Montesquiou, XIV, 34.—Transmet la nouvelle d'une déclaration de la diète d'Arau contre la France, 35. — Commissaire de la Convention à Châlons, donne des détails sur la situation des ennemis, 75. — Sa lettre sur le bon esprit de l'armée et la retraite des Prussiens, 98, 105. — Autres sur les mesures relatives à la défense du territoire, 111.—Sur les ravages commis par les Prussiens, et la marche des émigrés commandés par les princes et le maréchal de Castries, 131. — Il annonce que Dumouriez se porte sur Bruxelles, 142. — Donne des détails sur la retraite des Prussiens, et pose des questions sur la conduite que doit tenir Dumouriez envers les émigrés, 153. — Transmet la capitulation de Verdun, et rend compte de la rentrée des Français dans la ville, 220.—Justifie Kellermann, 384. — Est élu secrétaire, 502. — Appuie la proposition d'accorder secours à tous les peuples voulant être libres, 517.— Ses observations sur les besoins de l'armée de Dumouriez, 665.—Sur les empêchements mis à la circulation des grains, 671. — Il demande le rappel du ministre de France à la cour de Deux-Ponts, 762. — Défend Westermann, 820. — Vote le rappel, s'il n'est pas reconnu, du ministre de France à la cour d'Espagne, 872.—Combat l'appel au peuple, et demande que l'on décide si Louis a ou non mérité la mort, XV, 32, 150. — Son vote dans le procès de ce prince, 168, 204, 253. — Il s'élève contre l'influence des puissances étrangères, 227.—Fait rapporter le décret rendu contre Arthur Dillon, 380.—Demande la destitution des administrateurs de Verdun, 405. — S'élève contre une pétition des sections de Paris, relative aux subsistances, 432. — Et contre les gains illicites des financiers, 567, 577.—Accuse Marat d'avoir provoqué au pillage, 570. — Déclare qu'Aix-la-Chapelle n'est pas tenable, 620. — Sa motion contre Stengel et Lanoue, 680.—Il propose d'interroger Beurnonville sur les motifs de sa démission, 686. — Son opinion sur la situation de l'Ouest, XVI, 219.—Il est rappelé de mission, 643.—Est dénoncé par Marat, 684. — Expose l'état actuel des armées de l'Ouest, XVII, 2. — Fait décréter l'établissement d'un gymnase dans le palais de Versailles, 75.—S'oppose à ce que Necker perçoive les intérêts d'une ancienne avance faite au trésor royal, 76. — Propose des mesures contre les agioteurs, 188. — Est décrété d'accusation, 268, 307. — Veut se disculper; Robespierre et Amar lancent des inculpations contre lui, 308. — Il est accusé par la veuve Marat de vanter Charlotte Corday, 348. — Et décrété d'accusation, XVIII, 32, 37, 60.—Texte de cet acte, 200, 212, 220.— Son procès et sa condamnation à mort, 225, 308, 318.— Accusation de Saint-Just contre lui, XX, 99. — Dénonciation contre ses continuateurs, XXI, 785. — Demande de la célébration annuelle d'une pompe funèbre le jour de sa mort, XXIV, 614. — Citation de propositions de paix à lui faites par les généraux ennemis, XXVI, 91. — Pétition de sa veuve et décret qui lui accorde des secours, XXVIII, 43, 203, 207, 260.

CARRA, maréchal-des-logis. — Est condamné à mort, XXI, 56.

CARRARA (Massa), en Italie. — Mouvement dans cette ville, XXVIII, 518.

CARRÉ, colonel de la garde nationale de Clermont.—Décret qui lui accorde une récompense pour sa conduite lors de la fuite du roi, IX, 431. — Il la refuse, 515, 603.

CARRÉ, commissaire.—Sa participation aux événements du 14 juillet, I, 367, 609.

CARRÉ (L.), épicier. — Est condamné à mort, XX, 559.

CARRÉE, graveur. — Sa gravure de la fontaine des Innocents, V, 33.

CARRÈRE, chef de brigade. — Son éloge; il est tué à Handsmarck, XXVIII, 667.

CARRÈRE-LA-GRAVIÈRE, député du Gers au Conseil des Cinq-Cents. — Est exclu au 19 brumaire, XXIX, 893.

CARRET, député du Rhône au Conseil des Cinq-Cents. — Combat le projet de Berlier sur la liberté de la presse, XXIX, 708. — Fait l'éloge de l'armée d'Helvétie, 829.—Et celui de l'armée d'Orient, 834.— Célèbre les victoires des armées, 851. — Appuie un projet de répartition de l'emprunt de 100 millions, 880.

CARRETTE, commandant de milice. — Amène Foulon à l'Hôtel-de-Ville, I, 609.

CARREY (abbé), émigré. — Découverte d'argent faite chez lui, XVIII, 652.

CARRICK-MACSTIEKIN, en Irlande. — Emeute dans cette ville, IX, 529.

CARRIER (d'Aurillac). —Est dénoncé et poursuivi comme auteur de libelles, III, 384, 738.—Député du Cantal à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV; 171, 215, 254.—Il dénonce une lettre séditieuse de Thibaut, évêque du Cantal, 258.—Demande la création d'un tribunal révolutionnaire, 665.—L'arrestation de Sillery et de d'Orléans, XVI, 79.—La destitution de Biron, 86. — Veut qu'on sévisse contre Pétion et autres, et qu'on prive les membres du côté droit de leurs 18 francs, XVII, 24.—Fait mander à la barre le président et deux membres de l'administration du département du Cantal, 122. — Annonce son entrée à Caen, 318. — Sa motion contre les administrateurs du Gard, 372. — En mission à l'armée de l'Ouest, il y est maintenu, XVIII, 120. — Fait arrêter et conduire Coustard à Paris, 319. — Annonce la régénération des autorités de Nantes, la punition des conspirateurs, etc., 541. — Des succès sur la rive gauche de la Loire, 640.— Une autre victoire sur les brigands; fait noyer cinquante-huit prêtres, 670. — Annonce de nouveaux succès sur les deux rives, XIX, 5, 57. — La prise de l'Ile de Noirmoutier et l'évacuation de Machecoul par Charette, 161. — Son rapport sur la guerre de la Vendée, 537.— Il donne aux Jacobins des détails y relatifs, 571.— Sa motion relative à un individu de Neufchâtel, 579. — Il affirme qu'il n'est pas resté un seul patriote dans la Vendée, 620.— Proclame la nécessité d'une insurrection, 629. —Rend compte de la dernière séance des Cordeliers, 647.— Justifie Bourbotte et Turreau, et leur fait accorder un congé, 666. — Parle sur l'arrestation de Joznet, 667. — Atteste les services rendus par Tilly, 704. — Appuie la motion d'éloigner les suspects de leur domicile, 710. — Son opinion sur les revers de la Vendée, 721.—Sa motion relative aux biens des femmes des émigrés, XX, 55.—Il fait l'éloge de Jordy, 65. — Demande la traduction au tribunal révolutionnaire des juges de Pichard, 93. — Sa motion contre les muscadins, 283. — Il combat une pétition d'un prêtre de l'Aude, 503. — Explique son opinion sur les Nantais, et dénonce Baco, 516. — Est élu secrétaire, 527. — Dénonce le tribunal du Cantal, 605. — Fait lecture du décret sur le tribunal révolutionnaire, 714.—Dénonce le fils de Julien (de la Drôme), XXI, 355. — Se plaint du mauvais état de la police de Paris; demande que Tallien s'explique sur la conspiration du 10 fructidor, 646. — L'accuse d'être l'adhérent de Lecointre, 652, 653. — Parle sur l'organisation des comités, 657.—Dit qu'il ne faut qu'un moment de réveil pour anéantir les aristocrates, 666. — Demande que les muscadins soient tenus de quitter Paris, 679. — Dénonce une conspiration dont Tallien est le chef, 682, 683. — Demande la déportation de tous les aristocrates, 705. — Invite les Jacobins à se rendre en masse à la Convention, pour l'aider à écraser l'aristocratie, 722. — Merlin dénonce l'adresse qu'il est chargé de rédiger, 725. — Il se récrie contre les calomnies auxquelles les Jacobins sont en butte, 730. — Et les exhorte à se réunir contre leurs ennemis, 756.—Dépose dans le procès des quatre-vingt-quatorze Nantais, XXII, 46, 47.— Justifie sa conduite dans la Vendée, 113, 114. — Réponse à son mémoire, 244. — Inculpations résultant contre lui du procès des membres du comité révolutionnaire de Nantes, 317. — Demande d'un rapport sur les crimes qu'on lui impute, 363. — Les comités déclarent qu'il y a lieu d'examiner sa conduite; nomination d'une commission à ce sujet, 383.— Décret portant que cette commission ne peut opérer qu'en présence de tous ses membres, 391.—Autre qui l'autorise à délibérer au nombre de dix-sept membres, 398, 400.— Il est accompagné devant elle par un inspecteur de police; débats à ce sujet, 406. — On se plaint, aux Jacobins, des manœuvres dirigées contre lui, 430. —Nouvelle motion de Raffron à son sujet, 455. — Rapport sur sa conduite; il cherche à se justifier et est décrété d'arrestation, 476, 481. — Obtient la permission de recevoir des visites en présence de ses gardiens, 490.—Demande un délai et la communication des lettres de Phelippes-Tronjoli, 535. — Adresse de Nantes contre lui, 544.—Il se défend à la tribune; discussion, 557, 565, 576.—Appel nominal, 589.—Il est décrété d'accusation; traduit à la conciergerie et désarmé, 597, 602.—Rejet de ses récusations, 613, 619.—Détails de son procès au tribunal révolutionnaire, 630, 638, 646, 654, 661, 669, 676, 685, 693, 709, 718, 725, 741, 775.—Autres sur son désarmement; il tente de se tirer un coup de pistolet, 646.—Demande à faire entendre des témoins à décharge, 681.—Gonchon présente à la Convention la veuve de son frère, mort victime de la conduite de ce député à Nantes, 722. — Lettre de Vimeux contre lui, 745.—Il est condamné à mort, 759; XXIII, 74.—Autres détails sur sa procédure; il récuse plusieurs jurés, XXII, 776; XXIII, 2, 9, 17, 25, 49, 57. — Demande que la justice nationale pèse sur lui seul, 59.—Accusations de Courtois contre lui, 522, 546, 562, 572.—Ses créatures sont chassées de Rennes, XXIV, 145.

CARRIÈRE.—Pièce de vers de lui, IV, 13.

CARRIS DE BARBOTAN. (*Voyez* Barbotan.)

CARROSIO, en Piémont.—Avantage remporté par les insurgés de cette ville, XXIX, 286. — Ils font une incursion dans plusieurs villages, 290. — Marche des troupes du roi de Sardaigne contre eux; proclamation du général Osasque à cette occasion, 292.—Evacuation de la ville par les insurgés, 296. — Elle est attaquée par les Liguriens, 299.

CARROUGE (en Savoie). — Etablissement de la municipalité de cette ville, XIV, 108.—Formation d'un club, 209.

CART (J.-J.)—Ses *Lettres sur le droit public du pays de Vaud*, XIX, 252.

CART-BALTAZARD, homme de confiance, — Est condamné à mort, XXI, 216.

CARTEAUX, général.—Remporte une victoire sur les rebelles marseillais, XVII, 185. — Prend des mesures contre eux, 203. — Les défait, 508.—Arrive devant les murs de Marseille, 528. — Son entrée dans cette ville, 540. — Il annonce la défaite complète de la colonne marseillaise, 543. — Décret portant qu'il a bien mérité de la patrie, 601.—Il est nommé général en chef de l'armée d'Italie, 634. — Annonce la dispersion des Espagnols, 697.—Un de ses adjudants présente à la Convention les drapeaux pris sur les rebelles de Marseille, 734.—Il annonce que l'ennemi a été forcé de se replier, XVIII, 275.—Se rend à l'armée d'Italie, 349. — Son apologie aux Jacobins, 382. —Il est arrêté et traduit à la Conciergerie, XIX, 143. —Se plaint de sa captivité, 658.—Son arrivée à Marseille fait cesser les mauvais traitements contre Bô, XXIII, 366.—Commandant à Valogne, il annonce l'arrestation de quatre prisonniers anglais, XXV, 3.—Dément le bruit d'une descente des Anglais à la Hogue, 315.—Demande à servir encore la révolution, 672.

CARTENIER. — Est nommé consul général de France à Naples, XXIX, 326.
CARTERAU-DESORMAUX. — Est condamné à mort, XVIII, 524.
CARTES A JOUER.—Arrêté relatif à leur timbre, XXIX, 271. — Autre, 435. — Décret sur le placement d'un bureau à cet effet, 590. (*Voyez* Timbre.)
CARTES RÉDUITES. — Note sur leur usage, XXV, 762.
CARTES DE SURETÉ. — Décret sur leur renouvellement, XXIII, 230. — Arrêté y relatif, 344, 354.— Cassation d'un autre arrêté du ministre des finances sur le même objet, 382. — Mesures y relatives, 412, 461; XXIV, 346. — Décret portant qu'elles suffiront pour donner entrée dans les assemblées primaires, XXV, 682. — Réflexions sur la loi qui veut que les citoyens en soient munis pour sortir du canton de Paris, XXVIII, 573.
CARTHAGÈNE.—Rentrée dans ce port de la flotte espagnole commandée par l'amiral Borja, XVII, 605. — Sortie de la grande escadre destinée pour Cadix, XXVIII, 590.—Combat entre des frégates sortant de ce port et des frégates anglaises, XXIX, 286. — Rentrée d'une flotte espagnole battue par la tempête, 699.
CARTIER-DOUINEAU, député d'Indre-et-Loire à la Législative. — Fait rendre deux décrets d'intérêt local, XII, 552.
CARTOUZIÈRES, chevalier de Saint-Louis et gendre de la bouquetière de la reine.—Provoque Lecointre à Versailles, II, 19.
CARVIN-EPINOY.—Envoi, par cette commune, de l'argenterie de ses églises, XVIII, 639.
CARVOISIN (Marie-Élisabeth-Eléonore); ex-religieuse.—Est condamnée à la déportation, XIX, 464.
CASABIANCA, général. — Avantage remporté par par lui à l'armée d'Italie, XVI, 207. — Il prend des mesures pour la défense de la Corse, 222.
CASABIANCA, député de Corse à la Convention.— Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 217, 254.—Il est exclu des Jacobins, XVIII, 666. —Membre du Conseil des Cinq-Cents, son opinion sur l'organisation de la marine, XXVII, 256, 258. — Capitaine du vaisseau *l'Orient*, il est tué avec son fils, dans le combat d'Aboukir; détails à ce sujet, XXIX, 405, 427, 467. (*Voyez* Aboukir.)
CASALTA, général.—Chasse les Anglais de Bastia et de Saint-Florent, XXVIII, 479. — Eloge de sa conduite à Ampugnano, XXIX, 147.—Il débarque avec son escadre à l'île de la Madeleine, 291.
CASAMAJOR, député des Basses-Pyrénées à la Législative.—Sa motion contre Faviani, XI, 415.
CASANOVA DE SEINGALD, Vénitien. — Analyse de son *Icosameron*, II, 292.
CASA-TILLY (marquis de).—Est nommé commandant général de Carthagène, V, 54.
CASCOING, femme Laroche-Lupy.--Est condamnée à mort, XXI, 328.
CASEAUX (François), habitant du Canada.—Rejet d'une réclamation faite par lui, XI, 546. — Il reçoit un secours de 6,000 liv., XIII, 654.
CASENAVE, député des Basses-Pyrénées à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 202, 253. — Il propose de surseoir à son exécution jusqu'à l'acceptation de la constitution, 245. — En mission dans la Seine-Inférieure, annonce que le calme est rétabli à Rouen, XXIV, 302. — Y fait arrêter quinze individus accusés d'avoir empêché l'arrivage de subsistances, 461.—Rapport du décret qui le rappelait, 620. — Il ordonne la remise des piques par tout le département, XXV, 35.—Annonce la répression de désordres au théâtre de Rouen, 347.—Et de nombreuses acceptations de la constitution, 726, 759. — Écrit que la nouvelle des événements du 13 vendémiaire a été reçue avec joie, XXVI, 168. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, vote la confirmation des ventes de biens nationaux, consenties au profit de divers créanciers de l'état, XXVIII, 710.
CASSAGNE, chef de brigade. — Se distingue dans une victoire à l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 417, 506. — Éloge de sa conduite à l'affaire du pont d'Illuningue, 551, 563.—Autre, XXIX, 908.
CASSAIGNE (J.-H.), membre du parlement de Toulouse.—Est condamné à mort, XXI, 30.
CASSAIGNE dit CAUVIN, tourneur. — Est condamné à mort avec son frère, XXI, 55.
CASSAIGNES, prêtre et membre du comité civil de la section des Gravilliers. — Est dénoncé par cette section, XVI, 694. —Et condamné à mort, XX, 668.
CASSAL-BACHI-ISMAIL-PACHA, gouverneur de Bender.—Est exilé, III, 713.
CASSANYÈS, député des Pyrénées-Orientales à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 202, 253. — En mission près l'armée des Pyrénées-Orientales, il annonce des succès, XVII, 227. — La soumission de la Cerdagne espagnole, 602. — Et un léger échec, XVIII, 39. — Son rappel, XIX, 30.— Renvoyé à l'armée des Alpes, il annonce les succès remportés sur les Piémontais, XXII, 68.—Sa lettre sur les effets de la suppression du *maximum*, XXIII, 486.
CASSATION. — Décret sur la demande en cassation des jugements criminels, XVIII, 208. — Questions relatives aux délais de pourvoi, XXII, 216. — Résolution concernant les recours en cassation, XXVII, 659. —Les prévenus d'assassinat sont privés de ce recours, XXVIII, 308.—Décret portant que les nullités qui frappent les actes indépendants de la procédure, mais formant le titre fondamental de l'action, donnent ouverture à la cassation, 516. (*Voyez* Tribunaux.)
CASSAU, capitaine de grenadiers. — Se couvre de gloire à l'armée d'Italie, XXVIII, 438.
CASSEGRAIN (F.-C.), ex-curé.—Est condamné à mort, XX, 292.
CASSEL, dans la ci-devant Flandre française.—Lettre des commissaires annonçant le serment de l'armée qu'y commande O'Moran, XVI, 154. — Arrestation de ce général, XVII, 377.—La prise de cette place est célébrée à Berlin, 481. — Annonce de sa position formidable, 628.
CASSEL, dans le cercle du Haut-Rhin. — La défense de cette place est confiée à Meunier, XVI, 47.— Mort de ce général, 745. — Entrée des Français dans le fort, XXIX, 117.—Indignation qu'y excite le meurtre de Rastadt, 687.
CASSENAC.—Refute une lettre de Boyer contre la garde nationale de Nîmes, VI, 300.
CASSENAC, ex-brigadier de carabiniers. — Est acquitté, mais restera détenu, XXII, 263.
CASSEY. — Décret qui autorise cette ville à s'imposer extraordinairement, IV, 481.
CASSINEAU. (*Voyez* Trion.)
CASSINI, astronome. — Fait hommage à l'Assemblée nationale de *sa carte de France*, II, 54.—Notice sur ce savant, IV, 175.—La rue Maillet à Paris prend son nom, 730. — Ses opérations pour la jonction des observations de Paris et de Greenwich, XI, 335.—Ses observations sur les variations de l'aiguille aimantée, XII, 72. —Il fait hommage au Corps Législatif d'une *carte générale du Midi*, XXVIII, 587.
CASSIS. — Rétablissement des prud'hommes pêcheurs de cette ville, VI, 590.
CASSIUS (abbé). — Son sermon patriotique, V, 46.
CASTAGNET, député du Tarn au Conseil des Cinq-Cents.—Propose de ne pas soumettre à la formalité de la conciliation les demandes en intervention et celles en garantie, XXIX, 310.
CASTAGNIER, jacobin. — Dénonce Molson, XVIII, 523.

CASTAIN, député de l'Orne au Conseil des Cinq-Cents.—Fait supprimer le supplément d'indemnités attribué aux membres du Corps Législatif, XXIX, 727.

CASTEL, littérateur.—Auteur d'un poème intitulé : *Les Plantes*, XXIX, 631.—Donne une nouvelle édition de l'*Histoire naturelle de Buffon*, 807.

CASTEL, négociant.—Est condamné à mort, XXI, 15.

CASTEL, lieutenant des mousquetaires.—Est condamné à mort, XXI, 440.

CASTEL, procureur-syndic du district de Vire, député du Calvados à la Législative. — Propose un amendement à la loi contre les prêtres réfractaires, I, 389.—Son opinion sur l'envoi de troupes à Saint-Domingue, 559.

CASTEL-CICADA (prince de).—Est nommé ministre de Naples à Londres, V, 558.—Remplace le général Acton, XXIV, 621.

CASTEL-FRANCO (prince de).—Est nommé commandant en chef de l'armée de la Navarre, XXIV, 193.

CASTEL-FRANCO. — Déroute d'un corps autrichien qui se trouvait dans ce bourg, XXVIII, 473.

CASTELL, dans la Franconie. — Jourdan annonce la prise de cette ville par le général Bonnaud, XXVIII, 402.

CASTELLA, en Espagne. —Prise de cette ville par les Français, XXII, 532.

CASTELLAMARE.—Incendie d'un vaisseau dans ce port, IV, 261.

CASTELLANE (comte de), député de Châteauneuf à la Constituante.—Vote la vérification commune, I, 28.—Demande un comité d'informations, 229.—Veut que la déclaration des droits précède la constitution, 261.—Défend la liberté des opinions religieuses, 375, 377. — Demande que, dans le cas du *veto*, la loi ne soit présentée que par une seconde assemblée, 415.—Sa motion contre les lettres de cachet, II, 52.—Il s'oppose à l'exclusion des députés du ministère, 155. — Vote les trois bases pour la fixation du nombre de députés, 192. — Son opinion sur le plan de Necker, 214.—Il appuie la restriction de la condition du marc d'argent, 326. — Son rapport sur l'affaire de Toulon, 495, 503, 512.—Il fait rendre un décret relatif aux détentions arbitraires, III, 44.—Est élu secrétaire, 386. —Son rapport sur les lettres de cachet, 432. — Son projet sur ce sujet, 491, 609.—Il parle sur le traitement des évêques, IV, 692.—Fait voter des remercîments à toutes les gardes nationales de France, V, 133.—Défend les ministres accusés à l'occasion de la demande de l'Autriche de faire passer ses troupes sur le territoire français, 254. — Parle en faveur des porteurs de brevets de retenue, VI, 456. — S'oppose à une loi sur l'émigration, VII, 503.—Est accusé d'aristocratie par Brissot, XII, 467.—Réclame contre la dénonciation de Legendre, XXVI, 219. — Résolution qui accorde sa maison à la veuve de Roberjot, XXIX, 793.

CASTELLANE (Esprit-Boniface). — Est mis en arrestation comme prévenu de conspiration en faveur de la royauté, XVII, 104.—Président de la section Lepelletier, ses dispositions au 13 vendémiaire, XXVI, 174. — Explication pour le distinguer de l'ex-constituant, 219.—Il est condamné à mort par la commission militaire, 321. — Fait purger sa contumace, et est acquitté par le tribunal criminel de la Seine, XXVIII, 399.

CASTELLANE (Jean-Arnaud de), ci-devant évêque de Mende.—Excite des troubles dans la Lozère, II, 732.—Est décrété d'accusation, 765. —Est arrêté à Dormans et transféré à Orléans, XII, 132.

CASTELLANET, député de Marseille à la Constituante. — Son rapport sur les troubles provoqués à Marseille par le colonel d'Ambert, III, 718, 725. — Il justifie la municipalité de Marseille à l'occasion de la surprise de ses forts, IV, 350, 483. — Annonce la suspension de la démolition de ces forts, 564. — Dément les assertions de Dandré sur la situation de Marseille, VI, 67.—Est nommé secrétaire, 432. —Dénonce Damas comme traître, 507. — Parle en faveur de Duboscel, IX, 56.—Dément le bruit que Marseille veuille s'ériger en république, 201.—Réclame contre un article du *Postillon de Calais*, 273. — Est adjoint au comité colonial, 495. — Explique les motifs qui l'en ont fait sortir, 537. — Est dénoncé comme chef d'un parti contre-révolutionnaire à Marseille, et traduit à la barre, XVI, 692.

CASTELLAS (abbé de), comte de Lyon, député de Lyon à la Constituante.—Renonce à toute exemption pécuniaire, I, 184.

CASTELLET (de), officier de marine, neveu de Suffren, et directeur-général du port de Toulon. — Est mis en arrestation lors des troubles de cette ville, II, 328.—Détails et décret sur l'attentat commis contre lui, III, 148, 218; V, 440, 605.

CASTELLO en Corse. — Révolte contre les Français dans cette ville, XXIX, 215.

CASTELNAU (baron de), ambassadeur à Genève. —Affaires des lettres saisies sur lui, I, 205, 243.—Il écrit d'en presser l'ouverture pour sa justification, 210.—Rewbell en réclame l'examen, 224. — Discussion à ce sujet, 229.

CASTELNAU.—Emeute dans cette ville, VIII, 596.

CASTELNAU-D'ALEIGNAC, évêque et député d'Angoulême à la Constituante. — Proteste contre la délibération par tête, I, 115. — Est accusé d'avoir faussement prétendu que ses mandats étaient impératifs, 119. — Dénonciation de son mandement incendiaire, VII, 299.—Emigré à Londres, il est accusé d'y intriguer en faveur de la royauté, XIV, 684.

CASTELNAUDARY. — Le vicomte de Mirabeau y est arrêté, IV, 662, 663. — Éloge du patriotisme de cette ville, XVI, 516.

CASTELNUOVO.—Rétablissement de la tranquillité de ce pays, XXVIII, 529. — Condamnation à mort de Mosotti, Ruggi, et de trois frères Maggeri, comme chefs et fauteurs de la rébellion, 542.

CASTELS, officier français. — Se distingue dans une action à l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 428.

CASTELVERT, général.—Son éloge, XXI, 407.

CASTÉRA, littérateur.—Article de lui sur les *Etudes de la nature* de Bernardin de Saint-Pierre, IX, 686. — Il envoie, de Copenhague, son adhésion à la constitution, XVIII, 9. — Notice de sa traduction des *Voyages en Chine et en Tartarie*, de lord Macartney, XXIX, 200, 270. — Autre sur celle de la *Vie de Francklin*, 316.

CASTET, notaire.—Annonce de son *Tableau historique des progrès de la révolution*, VII, 143.

CASTIGLIONE, en Italie.—Détails de la bataille y gagnée par les Français contre les Autrichiens, XXVIII, 384.

CASTILLON (François), commandant de la garde nationale de Cette.—Dénonce un plan de contre-révolution, V, 254. — Député de l'Hérault à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 162, 187, 252.—Il est rappelé de mission, XXIV, 567.—Rapport de ce décret, 620.—Membre du Conseil des Anciens, il propose le rejet de la résolution concernant le paiement des droits de douane, XXVIII, 378.—L'adoption de celle relative à l'acquittement d'une partie des rentes en numéraire, 398.—Est nommé commissaire pour la surveillance de la comptabilité, 460.—Est élu secrétaire, 583.

CASTILLON (de Toulouse), littérateur.—Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 232.

CASTILLON (de), électeur.—Annonce le pillage de farines sur la route de Rouen, I, 602. — Sa mission au Hâvre, 603.

CASTILLON (Ariége). — Annulation des élections de ce canton, XXVII, 356, 366.

CASTILLON (Gironde). — Pétition de cette ville contre les émigrés, XII, 543. — Découverte dans ses environs des cadavres de Pétion et de Buzot, XXI, 158.

CASTELREAGH (lord).—Présente au parlement d'Irlande le message sur le pardon accordé aux insurgés, et fait voter une adresse de reconnaissance au lord lieutenant, XXIX, 328.—Annonce le débarquement des Français, 391.

CASTRES.—Manœuvres fanatiques dans cette ville IV, 408.—Décret sur les troubles qui y ont eu lieu, VI, 223.—Eloge de la conduite de la municipalité, XVII, 480. — Mise de cette ville en état de siége, XXIX, 135.

CASTRES (évêque de). (*Voyez* Royère.)

CASTRIES (duc de), député de Paris à la Constituante.—Renonce aux prérogatives de baron, I, 286.—Son duel avec Ch. Lameth; son hôtel est pillé par le peuple, VI, 369, 372, 556.—Il demande et obtient un congé, 478.—Commande un corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre, XXIII, 657; XXIV, 201. — Dénonciation des moyens employés par lui pour se faire rayer de la liste des émigrés, 308.

CASTRIES (maréchal de).—Prévient l'Assemblée de son éloignement momentané, II, 114.—Réclamation du docteur Retz contre lui, V, 327.—Autres en sa faveur, VII, 515, 564. — Il commande la colonne des émigrés en Champagne, XIV, 132. — Saisie d'une lettre que lui adresse Mallet-Dupan, 382. — Sa lettre sur les dissentions entre Marat et Brissot, et sur le sort réservé à Dumouriez, 425. — Il contresigne la déclaration de *Monsieur* relativement à sa régence, XV, 546. — Dirige le cabinet de ce prince, XXVIII, 628.

CATALOGNE (la). — Contestation entre ses pêcheurs et les patrons pêcheurs de Marseille, VI, 589. —Rapport sur le mouvement des troupes qui sont dans ce pays, VIII, 242.—Lettre de l'ambassadeur espagnol à ce sujet, 254.—Crainte d'une invasion des Français; calomnies répandues contre eux, XIX, 165. —Refus des paysans de se lever en masse, XX, 42.— Ordre aux habitants de prendre les armes, XXI, 177. —Mouvements à l'approche des Français, XXIII, 473. —Fermentation alarmante, XXIX, 257.—Mouvements révolutionnaires, 287.

CATANIA, en Sicile. — Soulèvement dans cette ville; dévastation du palais sénatorial, XXIX, 354.

CATEL, artiste. — Met en musique l'*Hymne du 10 août*, XXV, 417.—Le *Banquet républicain*, XXVIII, 296.—Et l'*Hymne de la souveraineté du peuple*, XXIX, 624 *bis*.

CATELINIÈRE, chef de chouans.—Son exécution, XIX, 640, 643.

CATHELINAY.—Est accusé d'avoir volé la malle de Paris à Brest, VIII, 111.

CATHERINE II, impératrice de Russie.—Ses vues ambitieuses, III, 597.—Elle prodigue ses faveurs à Potemkin, VII, 721. — Son *ultimatum* pour la paix, VIII, 413.—Bruit de sa fin prochaine, IX, 248.—Honneurs rendus par elle au buste de Fox, 449. — Ses conditions pour la paix, X, 181.—Démenti de sa maladie, 457. — Doutes sur la protection qu'elle accorde aux émigrés, X, 59. — Réflexions sur ses promesses, 61, 77. — Son alliance avec le Danemarck, 337.—Volney lui renvoie la médaille d'or qu'il a reçue d'elle, 537. — Elle annonce à Broglie la protection qu'elle accorde aux émigrés, 538. —Ses principes sur les vices en morale et en politique, 562. — Réflexions sur les secours qu'elle donne aux émigrés, 581, 681.—Autres sur sa conduite relativement à la révolution française, XI, 81.—Notification lui est faite, par Louis XVI de son acceptation de la constitution, 153.—Sa proclamation contre le système de liberté, 549.—Sa lettre au pape sur la perte de ses états d'Avignon, 669.—Le pacha d'Ackiska est immolé à son ressentiment, XII, 37.—Conjectures sur une expédition qu'elle médite contre la France, 45. — Renouvellement de son traité avec l'empereur, 57.—Sa politique est de fixer dans son empire les réfugiés de tous les pays, 81.—Le pape la remercie de ses bonnes dispositions, 113.—Bruit de son arrestation, 163. — Lettre d'un Anglais sur sa famille, 197.—Les émigrés polonais la sollicitent de renverser leur constitution, 373.—Son apothéose, 381.—Sa conduite envers les Français, 485.—Elle croit à un complot jacobin contre sa personne, 549.—Rend la liberté à des négociants français, 565.—Sa déclaration sur l'invasion de la Pologne, 629.—Entrée de ses troupes en Ukraine, 637. — Irruption de son armée en Pologne, 673. — Elle accède aux plans des coalisés contre la France, 713.—Cesse de reconnaître les ministres de Pologne et de France, Debolfy et Genest, XIII, 321.—Conditions qu'elle offre aux Polonais, 421. — Son alliance avec les cours de Vienne et de Berlin, XIV, 233.—Elle s'oppose à ce que Descorches soit reconnu ministre de France en Pologne, et rappelle son ambassadeur à Paris, 289.—Enlève les cultivateurs de la Pologne, 505.—Potocki la conjure de sauver ce pays, XV, 649. —Ses offres à Condé et aux émigrés, 649, 801.—Elle expulse les Français de ses états, 821. — Serment exigé d'eux, XVI, 257.—Sa déclaration à ses nouveaux sujets de Pologne, 317, 361.—Elle y rétablit l'ancien conseil permanent, 385.—En récompense les traîtres, 549. — Y publie un *universal*, 605. — Ordonne l'interruption de toutes communications avec la France, XVII, 25. — Son manifeste, XVIII, 417. — Elle envoie cent mille ducats en or à Stanislas-Auguste, XIX, 65. —Ses prétentions alarment le Danemarck, 93. — Sa tyrannie contre les Français, 125.—Elle fait arrêter un grand nombre de Polonais marquants; sa lettre à Suwarow en lui envoyant le bâton de maréchal, XXIII, 303. —Elle en reçoit une de Stanislas, 337.—Sa réponse, 585.—Elle forme un tribunal pour juger les auteurs de la révolution de Pologne, 609. — Edit rendu par elle contre les généraux polonais, 641.— Elle réunit la Courlande à la Russie, XXIV, 305, 409. — Mécontentement que lui cause le mariage du roi de Suède, XXVII, 265.—Sa lettre au ci-devant roi de Pologne, 705; —Sa mort; notice sur son règne, XXVIII, 510.—Ses funérailles, 545. — Notice sur sa vie, XXIX, 59. — Théâtre de son *Hermitage*, ou recueil de pièces composées par elle et ses favoris, 701. (*Voyez* Russie.)

CATHOLIQUES. (*Voyez* Cultes.)

CATILLON.—Reprise de ce poste par l'ennemi, XX, 268.

CATRESOUS (Charles-Nicolas), dit Marolles. — Est condamné à mort, XVIII, 556.

CATRESOUS (Alexandre-P.) — Est condamné à mort, XVIII, 556.

CAUCASE (le). — Echec considérable des peuples de ces monts qui s'étaient soulevés contre la Russie, XXVIII, 543.

CAUCHOIS fils, architecte.—Est condamné à mort, XIX, 732.

CAUDEBEC.—Emeute dans cette ville, VII, 482.— Décret pour le déchargement du vaisseau *l'Africain* y détenu, IX, 58.

CAUDEL. — Les Autrichiens sont défaits dans la forêt de ce nom, XIII, 414.—Ils s'emparent du bourg; les paysans se lèvent et en tuent 15,000, XVII, 528.

CAUDÈRE (de).—Est égorgé aux Cayes, V, 737.

CAUDROT.—Décret qui autorise cette ville à emprunter, IV, 366.

CAUMARTIN (abbaye de). — Mise en liberté des paysans qui s'étaient révoltés contre son fermier, XVI, 486.

CAUMARTIN-SAINT-ANGE, intendant de Franche-Comté.—Eloge de son administration, V, 606.

CAUMONT, député à la Convention.—Son opinion sur les femmes employées aux Invalides, XXII, 416. —Il parle sur l'affaire de Defermont et autres, XXII, 771.

CAURÈGE (la).—Prisonnier à la Bastille lors de sa prise, I, 195.

CAUSANT (marquis de), député d'Orange à la Constituante.—Lettre que lui écrit Latour-du-Pin, III, 183.

CAUSSADE.—Cazalès est arrêté dans cette ville, I, 352.

CAUSSE, général. —Est tué à la bataille de Dégo, XXVIII, 255.

CAUSSIDIÈRE (chevalier de la). — Est nommé major de la milice parisienne, I, 557.

CAUTEL (Joseph). — Jugement rendu contre lui par la commission royale de Piémont, XXI, 529.

CAUTIONNEMENTS.—Rapport relatif au complètement de la loi sur cette matière, XI, 351, 355.— Décret qui exige caution dans le cas de paiement à faire par jugement attaqué en cassation, XVII, 152. — Motion de supprimer le cautionnement en argent pour l'admission aux emplois publics, XVIII, 342, 349. — Il est supprimé, 699; XIX, 577. — Rapport concernant celui exigé par le code des délits et des peines, XXVIII, 215.— Discussion à ce sujet, 250.—Et décret à la suite, 397.

CAUVELET.—Arrêt du parlement de Paris contre lui, V, 444, 451.

CAUVIN. — Vexations exercées contre lui par le gouvernement de Neufchâtel, XIX, 579.

CAUX (pays de).—Troubles y excités par les ecclésiastiques, IX, 213. —Répression de ces mouvements, 220.—Pacification, 251.

CAVAIGNAC, député du Lot à la Convention. — Présente un projet concernant les autorités de Verdun, XV, 92. — Son vote dans le procès du roi, 162, 191, 252. — Son rapport sur la reddition de Verdun aux Prussiens, 403, 405, 406. — Il est élu membre du comité de sûreté générale, XVI, 92. — Fait rendre un décret relatif à des effets appartenant à *Monsieur*, 238. — Remplace Alquier à Brest, 365. — Sa lettre sur les dispositions de la ci-devant Bretagne, 751. — Il annonce la défaite des brigands, XVII, 595.—Mande que la fête de la Raison a été célébrée à Auch, XVIII, 558.— Attaque Palloy, XIX, 134.— En mission à l'armée des Pyrénées-Occidentales, annonce la découverte d'un plan de guerre civile dans les Landes, XX, 117.—La compression de cette rébellion, 315. — L'exécution des auteurs de l'attentat commis contre Dartigoyte, et l'envoi à Paris d'un frère d'Hébert, 342.—De nouvelles victoires de l'armée, 398.—Baco, maire de Nantes, est accusé aux Jacobins de l'avoir menacé de l'échafaud, 516. — Il nomme Harispe chef de brigade, 691.—Annonce l'invasion de la vallée de Bastan, XXI, 406. — Et la prise de Fontarabie, 433. — Sa proclamation à l'armée, 443. — Il annonce la prise de Saint-Sébastien, 461.—Ses accusations contre Giot et Dejean, XXII, 201. — Sa mission aux armées du Rhin et de la Moselle, XXIII, 254.— Il est dénoncé par la société populaire de Bayonne, XXIV, 430.—Présente à la Convention des citoyens qui lui ont sauvé la vie, 552. — Parle en faveur d'Ernouf, XXV, 370. — Rejet de la motion d'examiner sa conduite, 456. — Il rend compte, au 13 vendémiaire, de l'issue du combat engagé par les factieux, XXVI, 128. — Est nommé administrateur de la loterie nationale, XXIX, 625.

CAVAIGNAC, orateur de la section du Mont-Blanc. — Présente une pétition contre les sociétés populaires, XXII, 219, 486.

CAVAILHON, député de la Dordogne au Conseil des Anciens. — Sa motion d'ordre en faveur des sociétés politiques, XXIX, 776. — Il vote pour qu'il soit interdit aux fonctionnaires publics de s'intéresser dans les fournitures, 785.

CAVAILLON. — Escarmouche entre les habitants de cette ville et ceux d'Avignon, VI, 224.—Efforts de sa municipalité pour sa réunion à la France, VII, 34. —Elle est assiégée et pillée, VIII, 350.

CAVALERIE. — Création d'un nouveau régiment, VI, 737.—Et de trois autres de chasseurs, XIV, 671.— Décret relatif à la solde de la cavalerie, XVI, 120. — Levée d'un corps de trente mille hommes, 162, 764. —Autre levée de quarante mille hommes, XVIII, 70, 77. — Fonds à ce sujet, 119, — Cavalerie de l'armée révolutionnaire casernée à Versailles, 135.— Nombre de chevaux attribués aux officiers, 157. — Décret pour l'enrôlement de la cavalerie, 223. — Sa levée est mise à la disposition du ministre de la guerre, 282.—Décret relatif à son encadrement, 466.—Levée nombreuse dans l'Aude, 583. — Décret et instruction sur son embrigadement, XIX, 173, 247. — Autre pour son complètement, 308. — Avantages remportés par la cavalerie du côté de Douai, XX, 74. (*Voyez* Chasseurs, Dragons, Hussards, Régiments, et les articles suivants.)

BERRY (de). — Combat entre ce régiment et des hommes armés, dans la forêt de Chantilly, VII, 610. —Sa conduite à Etampes, XI, 573.

COMMISSAIRE-GÉNÉRAL.— Son adresse d'adhésion aux décrets de l'Assemblée nationale, V, 519.

MESTRE-DE-CAMP. — Rapport et décret sur son insurrection à Nancy, V, 409, 527. — Mention honorable d'une adresse de ce régiment, revenu de ses erreurs, VI, 93. — Il est licencié, 584.— Replacement de ses officiers et sous-officiers, 736.

REINE (de la). — Les soldats cèdent à de pauvres ouvriers les travaux à faire au port de Cherbourg, IV, 478. — Annonce de leur insubordination, V, 552. — Ordre du jour sur le projet de faire rembourser par le trésor public des sommes indûment exigées par ce régiment, 552.—Décret sur l'insubordination de ce corps, VI 224. — Il s'insurge à Phalsbourg, VII, 618.

ROYAL-ALLEMAND.—Nom des officiers de ce corps qui ont déserté, XII, 490.

ROYAL-CHAMPAGNE. — Son insubordination, VI, 93.

ROYAL-ETRANGER. — Son adhésion aux décrets de l'Assemblée nationale, V, 522.

1.er RÉGIMENT (le). — Désertion de plusieurs officiers, X, 143, 193. — Rapport et décret sur plusieurs autres arrêtés au camp de Maubeuge, XX, 36.

9.e RÉGIMENT (le), ci-devant d'Artois. — Son adresse à Luckner, concernant la désertion de ses officiers, X, 147.

12.e RÉGIMENT.—Son insubordination, IX, 598. — Réintégration de plusieurs sous-officiers et soldats, arbitrairement exclus, XII, 165.

14.e RÉGIMENT (le). — Trois maréchaux-des-logis dénoncent le ministre de la guerre, X, 152.

17.e RÉGIMENT (le). — Condamnation à mort de quatorze de ses officiers et sous-officiers, XX, 612.

22.e RÉGIMENT (le). — Plaintes du directoire du Doubs contre lui, X, 583. — Demande de son licenciement, 619.

26.e RÉGIMENT (le). — Est licencié, XXI, 626.

CAVELIER, procureur de la marine à Brest, député du Finistère à la Législative. — Combat le mémoire justificatif de Bertrand, X, 551. — Présente un projet relatif à l'organisation de la marine, 583. — Propose de déclarer que Bertrand a perdu la confiance de la nation, 765; XI, 277.

CAVENDISH, membre des communes d'Angle-

terre.—Blâme le système suivi contre l'Irlande, XXIX, 306.

CAVOLEAU, curé de Péault.—Sa réponse au curé de Ligneron, qui avait dénoncé les administrateurs de la Vendée, X, 271.

CAWTHORNE (le colonel), membre des communes d'Angleterre.—S'oppose à l'abolition de la traite, XIX, 598. — Discussion sur son expulsion du parlement, XXVIII, 297.

CAYENNE (île de). — Décret pour envoyer des commissaires dans cette colonie, VII, 284. — Autre qui permet aux habitants qui en ont été expulsés, d'y rentrer, VIII, 99. — Un de ses députés demande que la Convention reconnaisse l'Être suprême, XVI, 173. —Détails sur sa situation, XXII, 658.—Adresse de ses administrateurs en faveur de l'abolition de l'esclavage, XXIII, 651. — Réception du décret qui l'abolit, XXVI, 202. — Pièces relatives à l'état de la colonie, XXVII, 439.—Pomme demande qu'elle ne soit plus un lieu de déportation, et dit que Collot-d'Herbois y domine, XXVIII, 270. — Rapport de Truguet sur l'heureuse situation de cette île, 626.—Lettre de Mozard, consul de la république, donnant des nouvelles semblables, 686. — Pomme en dénonce l'agent; renvoi des pièces à la commission, 720.—Résolution qui autorise le Directoire à y envoyer des agents, 737. — Autre qui en fixe le nombre, XXIX, 62. (*Voyez* Colonies.)—Arrivée en ce lieu des déportés de fructidor, 139. — Brunel en est nommé agent, 360. — L'arbre à pain s'y multiplie, 725. — Nomination de Victor Hugues pour commissaire, 794. (*Voyez* Sinnamari.)

CAYES (les). — Troubles dans cette colonie, V, 737. — Insuccès de l'expédition tentée contre elle, XXIX, 347.

CAYLA, député du Lot à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 192, 252.

CAYLAR (de Bordeaux). — Son Épître à Montmorin, VI, 132.

CAYLUS (comte de). — Annonce de ses œuvres badines, XII, 680.

CAYLUS (duc de), député de Saint-Flour à la Constituante. — Proteste contre la délibération par tête, I, 110. — Réclame contre l'accusation de poltronnerie faite aux membres absents, V, 5.

CAYLUS.— Annulation des élections de cette commune, XXVIII, 259.

CAYX, curé réfractaire. — Est condamné à mort, XXI, 159.

CAZALÈS (de), député de Rivière-Verdun à la Constituante. — S'oppose à la réunion des ordres, I, 121. — Est arrêté à Caussade, 243, 352.— Demande sa liberté, 352.—Son opinion sur la question de l'hérédité de la branche d'Espagne, 476, 485. — Il prend part à la discussion du plan de finances proposé par Necker, 544. — Appuie la proposition de présenter à la fois, à la sanction du roi, la déclaration des droits, les articles décrétés de la constitution, et le traité des subsides, II, 1. — Sa motion sur le comité militaire, 2. — Son opinion sur la durée de l'impôt, 14. — Il somme Robespierre de communiquer ses notions sur la conspiration des subsistances, 78. —Défend les états du Dauphiné, 93.—Propose d'exiger une propriété foncière pour l'éligibilité, 104. — Demande qu'on aille aux voix sur le principe de la propriété du clergé, 125. — Combat la motion d'inventorier ses biens, 155.— Demande la définition du crime de lèse-nation, 238. — La création de 600 millions de billets d'état, 255. — S'oppose à ce qu'on rende éligibles ceux qui paient volontairement la taxe, 294. — Son opinion sur le plan du comité de finances, 430, 431.—Il invoque la question préalable sur diverses motions y relatives, 439.—Demande l'ajournement de la discussion sur les pensions, III, 28. — Et de la motion de saisir les biens des bénéficiers absents, 60, 68. — Défend le parlement de Rennes, 107.—Vote la formation de comités d'impositions et de liquidation, 164. — Demande qu'on recherche les causes de l'augmentation de la dette, 204, 211. — Et qu'on blâme la municipalité de Rennes d'avoir arrêté les membres de la chambre des vacations, 315. — Attribue les désordres des provinces au défaut de force publique, 338. — Demande le renvoi au département de ceux de Saint-Jean-d'Angély, 340. — Appuie la motion de déclarer nationale la religion catholique, 363. — Sa motion pour le renouvellement de l'Assemblée, 398. — Autre pour la répression des troubles des provinces, 430, 444.—Il combat celle de rappeler Blin à l'ordre, 445.—Ainsi que le projet de Boussion, pour la répression des troubles, 450.—Son opinion sur le remplacement de la gabelle, 472, 602, 642.—Sur les troubles des colonies, 504, 513.— Il demande que Dudon fils soit admis à défendre son père, 528. — S'oppose aux témoignages de satisfaction réclamés pour la milice et la municipalité de Bordeaux, 529.— Appuie la motion de payer les petites rentes avec le produit des dons patriotiques, 547. — Son discours sur l'état des finances, 548. — Il réprouve le plan du comité pour remplacer la gabelle; attaque le système de l'impôt direct, et propose celui du timbre, 602.—Réclame l'ajournement de la demande faite par la municipalité de Paris d'acquérir des biens nationaux, etc., 627, 632.—Son opinion sur la commutation de peine des détenus par lettres de cachet, 633.— Il s'oppose à ce que le remplacement de la gabelle porte sur la taille, 642. — Réclame en faveur des religieux qui n'*apostasieront pas*, 652.—Combat le plan de Thouret sur la réforme judiciaire, 692.—Demande l'ajournement de la question relative aux priviléges de la compagnie des Indes, IV, 32. — Justifie la conduite de la municipalité de Montauban, 76. — Combat la motion tendante à mettre à la disposition de l'Assemblée les biens du clergé, 87. — Réclame en vain la parole dans la discussion sur la religion catholique, 110. — Veut faire voter des remercîments à la garde nationale qui a sauvé l'abbé Maury, 116. — Demande que le projet sur la suppression des dîmes, etc., ne s'applique pas aux titulaires actuels, 118. — Combat le projet sur les assignats, 134.—Son opinion sur les troubles de Toulouse, 288.—Il vote l'institution des juges par le roi, 291, 296. — Son discours en faveur de la prérogative royale, 307.—Il appuie la demande du Châtelet, relative aux journées d'octobre, 382.— Lit une lettre sur les désordres de Montauban, 394, 395. — Son opinion sur le droit de paix et de guerre, 421, 430, 442. — Il fait décréter la suspension de la démolition des forts de Marseille, 483.— Parle sur le traitement des évêques, 647, 702. — Demande l'élargissement du vicomte de Mirabeau, 662, 663. — S'élève contre la révolte des Avignonais, 671. — Soutient les droits de citoyens actifs des ecclésiastiques, 685. — S'oppose à ce que les députés ne puissent s'absenter pendant la fédération, V, 28. — Discute le projet de cérémonial pour cette fête, 89, 92. — Vote pour la mise en liberté des Avignonais détenus à Orange, 101, 102, 103.— Demande que l'armée soit promptement organisée, 133. — Ses vues sur cette organisation, 195, 202, 203, 204.— Il défend les officiers municipaux de Montauban, 237.—Combat la motion de déclarer Condé traître à la patrie, 253, 255. — Parle sur les destitutions arbitraires, à l'occasion de celle prononcée contre Moreton-Chabrilliant, 324. — Demande le renvoi au Châtelet des charges existantes contre les députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, 335.— Met le trouble dans l'Assemblée à l'occasion des affaires de Montauban, 365. — Son duel avec Barnave, 380. — Lettre sur cet événement, 405. — Il s'engage à répondre à Barnave sur les assi-

gnats, 777.—Demande le rappel à l'ordre de Lameth et de Montmorency, 779. — Réclame avec violence contre le projet de remboursement de la dette exigible, VI, 3. — Combat la demande du renvoi des ministres, 160, 161. — S'oppose à la proposition de déclarer que Montmorin seul n'a pas perdu la confiance publique, 171. — Repousse une demande de l'abbé Maury, comme tendante à mettre le peuple en communication avec l'Assemblée, 179. — Défend Guilhermy, et traite d'incendiaire la motion de Mirabeau contre les espérances des contre-révolutionnaires, 180.—Défend l'inégalité des partages dans les successions, 273. — Veut qu'on surveille les recettes faites par les receveurs particuliers, 297. — Demande l'ajournement de la discussion sur la dette publique, 305. — L'examen d'une accusation portée contre les ministres, 345. — Fait observer que l'opinion de Pétion sur la réunion d'Avignon à la France n'est pas le rapport des comités, 402.— S'oppose au projet relatif à l'exécution de la constitution civile du clergé, 485, 496.—Et à la suppression de la procédure dans l'affaire de Nancy, 581, 582, 583.— Combat la motion de Barnave contre les princes français, 673, 674. — Fait adopter un décret sur le bail des messageries, 690. — Combat la motion de Ch. Lameth contre les ecclésiastiques réfractaires, VII, 30, 31. — Fait remarquer des cris poussés par le peuple à l'occasion du serment civique et religieux, 43.—Veut que l'Assemblée déclare qu'elle n'entend pas toucher au spirituel, 44. — Pense qu'elle a attenté aux droits spirituels de l'église, 236, 237, 238.—Son opinion sur la formation du jury d'accusation, 310. — Il s'oppose à la fixation du taux des impôts pour 1791, 349. — Demande l'ajournement de la question de l'impôt du tabac, 373. —Combat le projet relatif aux troubles du Morbihan, 384.— L'annulation de l'engagement du domaine de Fénétrange à la famille Polignac, 390. — S'oppose à une nouvelle enchère du bail des messageries, 419. —Veut qu'on détermine la proportion de la contribution foncière avec les revenus nationaux, 423, 424, 430.—Vote la suppression immédiate des droits d'entrée, 432. — Son opinion sur la résidence des fonctionnaires publics, 478.— Il défend l'autorité royale, 484, 486. — Son opinion sur les troubles de Nîmes, 492. — Il s'oppose à la lecture du projet de loi sur l'émigration, 509, 510. — Réclame contre l'arrestation de deux maréchaux-de-camp, voyageant sans passeport, 518, 519. —Vote l'ajournement de la discussion sur l'organisation du ministère, 575, 576. — Son opinion sur l'organisation du trésor public, 580. — Il demande le retrait d'un décret sur les liquidations, 581.—Regarde la loi martiale comme insuffisante, 668, 670.—Réclame l'ajournement de la discussion sur la régence, 686, 687.—Son opinion sur ce sujet, 695, 706, 717. — Autre pour la fixation de la majorité du roi, 718.—Il s'élève contre le projet du comité sur la résidence, 725, 726, 727. — S'oppose à la lecture des articles relatifs à la résidence et à l'abdication du roi, 747. — Parle sur le fond de la question, 749, 750, 751, 753. — S'élève contre le décret proposé sur le droit de tester, VIII, 59, 62.—S'oppose aux propositions de Buzot, touchant le renvoi des ministres et les actions à intenter contre eux, 68, 69. — Réclame en vain la parole lors de l'affaire du voyage du roi à Saint-Cloud, 175, 176.—Parle contre la réunion du Comtat, et demande que ce pays soit mis sous la protection de la France, 270, 271, 294, 295, 296, 297, 298. — Son opinion sur les petits assignats, 327.— Sur la rareté du numéraire, 425.— Il vote pour la rééligibilité des députés, 441. — Dénonce les cris qui se font entendre aux Tuileries pendant la discussion de l'affaire d'Avignon, 486.—Propose une addition au décret y relatif, 493. — Demande la lecture d'une adresse de Nantes contre le décret sur les colonies, 530. — La réintégration par la force publique des officiers du 38.e régiment, 557. — Son opinion sur le licenciement de l'armée, 631, 632.— Et en faveur des officiers, 646.—Il s'oppose au serment exigé d'eux, 647, 648. — Réclame contre le projet de sommer Condé de rentrer en France, 650. — Défend le cardinal de La Rochefoucauld, 703. — Est arrêté par le peuple, lors de la fuite du roi, 716. — S'oppose à l'adjonction de membres de l'Assemblée aux ministres, 717.— Appuie la motion de donner force de loi aux décrets de l'Assemblée, 718. — S'oppose à la suspension de la liste civile, 719. — Donne sa démission, IX, 84. — Emigre à Bruxelles, 401.—Est mal accueilli des princes à Coblentz, X, 401.

CAZALETH. — Ses recherches à l'occasion d'un phénomène observé à Bordeaux, XXIX, 304.

CAZALIS, député du Gard au Conseil des Cinq-Cents. — Appuie la déclaration de la patrie en danger; et propose un nouveau serment individuel, XXIX, 813.

CAZAMBULE, médecin.—Annonce de ses moyens de guérir les écrouelles, IV, 14.

CAZAUX (marquis de).— Auteur de *la Différence de 3 mois, Introd.*, 594. —Sa lettre aux journalistes sur le *veto*, I, 413. — Ses observations sur la royauté considérée comme rempart contre les démagogues et les aristocrates, VIII, 224.—Autres sur le mécanisme des sociétés, 348.—Son ouvrage sur la constitut., 460.

CAZE jeune, chef de brigade. — Son adresse au commerce français au sujet de Saint-Domingue et de Toussaint-Louverture; il engage les négociants à rétablir leurs relations avec cette île, XXIX, 586 *bis*.

CAZENAVE, membre de la commune. — Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

CAZENEUVE, chanoine. — Est élu évêque de Gap (Hautes-Alpes), VII, 650, 715.—Son installation, VIII, 377.

CAZENEUVE, député des Hautes-Alpes à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 160, 170, 211, 253.—Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60. —Proteste contre le 31 mai, XXII, 385.—Son rappel à la Convention, 699.

CAZÈS, homme de loi, député de la Haute-Garonne à la Législative.— Fait admettre à l'assemblée Gamon comme suppléant de Valadier, XI, 644.

CAZÈS, ex-juge du baillage de Montaut.—Est condamné à mort, XXI, 299.

CAZIN, co-accusé de Babeuf.—Accusé d'avoir provoqué antérieurement le rétablissement de la royauté, XXVIII, 327.—Soutient devant la haute-cour qu'il n'a eu d'autre but que de défendre le gouvernement contre les royalistes, 655. — Est considéré par l'accusateur national comme complice de Babeuf, 682.— Et condamné à la déportation, 717. — Part pour Cherbourg, 730.

CAZOTTE (Olivier), littérateur.—Est condamné à mort, XIV, 74.

CAZOTTE, lieutenant-colonel.—Est tué, XII, 660.

CAZOTTE, caporal.—Trait de bravoure, XX, 753.

CAZZANIGA. — Auteur de la musique de l'opéra *Delle Vendemie*, VIII, 586.

CAZZETI. —Député de Céphalonie vers le général Bonaparte, en reçoit l'assurance de la réunion des îles Ioniennes à la France, XXIX, 80.

CAZZIONI, major russe. — S'empare de trois frégates turques, V, 9.

CÉDESTROM (baron), capitaine de l'amirauté suédoise.—Son expédition près de Revel, IV, 169.

CÉDULES HYPOTHÉCAIRES. (*Voyez* hypothèques.)

CELAS.—Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 705.

CELESTINI (Jean).—Est envoyé à Avignon par le pape, IV, 470.

CÉLIBAT.—Article sur celui des prêtres, VI, 136. —Motion de le déclarer crime capital, XX, 29.

CÉLIBATAIRES.—Seront plus fortement imposés que les autres contribuables, VI, 226. — Sont mis en état de réquisition permanente à la disposition du ministre de la guerre et des généraux, XV, 510, 549. — Rapport de l'arrêté qui les excluait de la commune, XXI, 33. — Imposition à laquelle ils sont assujétis, XXV, 463. — Débats sur leur exclusion de l'instruction publique, XXIX, 200.

CELLERIER.—Est nommé membre de la municipalité de Paris, II, 221.—Et lieutenant de maire dans la division des travaux publics, 283. — Sa lettre sur la démolition de la Bastille, IV, 268.

CELLIER. — Est envoyé dans le département de l'Eure par le conseil général de la commune de Paris, XVII, 98. — Remplace Chaumette à cette même commune, XX, 2. — Est élu secrétaire des Jacobins, XXI, 178. — Nommé par le département de la Seine, commissaire aux hospices civils, XXIX, 764. — Et écarté par le Directoire, 772.

CELLIER-BEREUIL, receveur de district. — Intrigues dont il est victime, XIX, 601.

CENS. — Demande de sa suppression sans indemnité, XII, 615.

CENSUELLES. (*Voyez* Saisies.)

CENTIMES ADDITIONNELS.—Adoption en principe de leur établissement pour les dépenses communales, XXIX, 356.

CENT-SUISSES. (*Voyez* Suisse.)

CERBOTS.—Vue de la bataille de Jemmapes, XV, 224.

CERCEAU, curé et maire de Congis.—Son discours en faveur de la révolution, IV, 207.

CERCLES (les). (*Voyez* Allemagne.)

CERCLES CONSTITUTIONNELS. (*Voyez* Sociétés.)

CERDAGNE (la).—Proclamation du roi d'Espagne aux habitants de la partie française de ce pays conquise par ses armées, XVII, 273. — Soumission de la partie espagnole aux lois de la république française, 602.—Détails sur sa conquête, 609.—Elle est envahie tout entière par les Français, XX, 333; XXI, 175, 179. — Ses habitants sont affranchis des dîmes et des droits féodaux, 462.

CÉRÉMONIES PUBLIQUES. — Préséance accordée aux autorités administratives, II, 511.

CÉRÈSE, aide-de-camp du général cisalpin Lahoz. —Est destitué avec lui, XXIX, 400.

CERETTI.—Est nommé ministre de la république cisalpine à Parme, XXIX, 116.

CERF-BERR-BARUCH, du comité des achats. — Est décrété d'arrestation, XV, 280. (*Voyez* Bidermann et Cousin.) — Discussion sur les réclamations de ses créanciers, XXVIII, 458, 523.

CÉRISIER. — Son *Tableau de l'Histoire de Hollande*, VII, 88.

CERNOM, officier français.—Se distingue à l'armée de la Moselle, XVII, 733.

CERNON-PINTEVILLE (baron de), député de Châlons-sur-Marne à la Constituante.—Sa motion relative aux impôts de la Champagne, II, 416.—Il fait lecture de la division générale des départements, III, 398.—Rend compte de quelques difficultés y relatives, 469, 482, 529, 579, 625.—Fait adopter un projet sur cet objet IV, 316.—Et décréter que la caisse d'escompte fournira 20 millions au trésor public, 344, 513.—Est élu secrétaire, V, 282.-Présente l'état du trésor public, et une demande de fonds, 624, 749. — Fait rendre un décret pour son service, VI, 34.—Et supprimer le traitement des ci-devant intendants, 525. — Rend compte de l'état satisfaisant du trésor public, 555. — Fait autoriser la caisse de l'extraordinaire à lui verser 45 millions, 603. — Rendre un décret relatif aux versements des receveurs des domaines et bois, 675. — Un autre portant qu'aucun compte ne sera plus présenté aux chambres des comptes, 699.—Combat l'admission du cautionnement des fermiers-généraux en paiement des biens nationaux, VII, 173. — Fait décréter la liquidation des offices comptables, 404. — Demande l'impression des états de recettes et de dépenses de 1790, 431.—Fait accorder un secours de 50 millions au trésor public, 724.—Décréter la fabrication d'assignats de 5 livres, VIII, 459, 465. — Le paiement de l'arriéré des divers établissements des pays d'états, 509, 518.—La suppression des paiements du trésor public à la caisse de Poissy, 575. — Son rapport sur la signature des assignats de 5 livres, 585. — Il annonce des expériences pour la fonte des cloches, 669. — Fait régler les avances à faire par la caisse de l'extraordinaire au trésor public, et rendre un décret pour le timbrage et le numérotage des assignats, 709.—Rend compte de la situation du trésor public et de la caisse de l'extraordinaire, 723, 724. —Son opinion sur l'apurement des comptes arriérés, IX, 42.—Il fait rendre plusieurs décrets pour le versement de fonds à la trésorerie, 44, 73, 79, 721. — Un autre pour l'échange des assignats de 5 livres, 163. —Un autre relatif aux dépenses de la fabrication des assignats et à celles des tribunaux criminels de Paris et d'Orléans, 214. — Fait adopter un cinquième timbre pour la fabrication des assignats, 279. — Rendre un décret pour la distribution de la monnaie de cuivre, 291, 299. — Voter des fonds pour l'achèvement du travail sur les poids et mesures, 343.—Et pour la continuation des travaux du Panthéon, 406. — Présente divers tableaux sur l'administration et la division du royaume, 516. — Fait rendre divers décrets sur les dépenses des gardes nationales du Var; celles de la fabrication des assignats, et celles des administrations et des tribunaux, 762, 763. — Fait décréter une émission d'assignats, 796. — Et le paiement de 217,000 livres à l'imprimeur Baudouin, X, 4.

CERTIFICATS DE CIVISME. — Arrêtés y relatifs, XV, 498, 532; XVI, 210, 226, 266, 402.—Décret sur cet objet, 52. — Ils sont exigés de tous les pensionnaires de l'état, XVII, 7.—Décret concernant leur visa, 711. —Nouveaux arrêtés, XVIII, 579, 603, 641; XIX, 278, 366.—Autres sur ceux à délivrer aux instituteurs, 143. — Discussion sur ceux des défenseurs officieux, XXI, 231.—Arrêté sur leur délivrance aux étrangers et aux ex-nobles, 270.—Autre qui déclare suspects les défenseurs officieux qui n'en auront pas obtenus, 279. Plaintes relatives à leur visa, 303. — Arrêté sur le mode de leur délivrance, 371.—Autre contre les défenseurs officieux qui n'ont pas voulu en prendre, 394.—Décret qui ordonne aux municipalités de motiver la cause de leur refus, XXII, 26. — Autre sur leur délivrance, 162.—Autre et rapport y relatif, 702. — Motion de supprimer cette formalité, XXV, 118. — Elle est abolie, 421.—Ils sont exigés de ceux qui réclament des indemnités, XXVI, 255.

CERTIFICATS DE NON-APPEL ET DE NON-OPPOSITION.—Résolution y relative, XXIX, 593 *bis*. — Rapport contre cette résolution, 629. — Elle est rejetée, 638.

CERTIFICATS DE PROPRIÉTÉ. (*Voyez* Dette publique et Créances de l'état.)

CERTIFICATS DE RÉSIDENCE.—Leur production est exigée pour le paiement des pensions et traitements, X, 621; XII, 2, 4, 12; XIX, 375.—Décret et arrêtés y relatifs, XI, 114, 329, 678, 709; XII, 154; XIV, 750.—Décret concernant ceux des militaires en activité, XII, 736. — Mode de leur obtention, XIII, 368.—Deux volontaires seront équipés et payés par ceux qui n'en justifieront pas, 656. — Décrets y relatifs, XIV, 615, 657, 731.—Autre qui les assujétit à l'enregistrement, XVI, 515.—Autre sur ceux des officiers démissionnaires ou destitués, XIX, 578. — Plaintes contre leur délivrance, 600.—Décret relatif à ceux des militaires,

XI, 396.—Autres, XII, 298; XXII, 761.—Mesures tendantes à empêcher la délivrance de faux certificats, XXIV, 308. — Motion d'annuler ceux délivrés dans le Midi, XXV, 672, 677.—Message du Directoire relatif à leur forme, XXVI, 582.—Autre par lequel il demande l'annulation de ceux accordés à Lyon depuis 1793 jusqu'à la mission de Poullain-Grandpré et autres, XXVIII, 249. — Rapport y relatif et ordre du jour sur cette demande, 266.—Adoption d'un projet relatif à ceux exigibles pour recevoir les paiements de la trésorerie, 673. (*Voyez* Trésorerie.)

CERTIFICATS DE VIE.—Décret concernant ceux des personnes habitant les pays en guerre avec la république, XXI, 653.

CÉRUTTI (abbé), Piémontais, littérateur. — Ses écrits sur la représentation du tiers, *Introd.*, 14.—Il publie le *Gouvernement Senati-Clerico-Aristocratique*, 592. — Réflexions sur sa traduction de trois odes d'Horace, II, 412. — Lettre que lui écrit l'abbé Legris, chanoine de Sens, IV, 698.—Il est l'un des rédacteurs de la *Feuille Villageoise*, VI, 84. — Est élu administrateur du département de Paris, VII, 98.—Prononce l'éloge funèbre de Mirabeau, VIII, 42. — Député de Paris à la Législative, appuie l'élection de Fauchet, X, 20. — Est élu secrétaire, 26. — Fait voter des remercîments à l'Assemblée constituante, 32. — Sa mort et notice nécrologique qui le concerne, XI, 291, 734.—Annonce de son poème intitulé : *Les Jardins de Betz*, 295. — Réponse à des critiques sur son testament, XII, 143.—Autres détails sur cet écrivain, 499.

CERVEL (d'Aix), député au Conseil des Cinq-Cents. — Rapport de Perrin (de la Gironde), qui propose de valider son élection, XXIX, 727. (*Voyez* Antonelle.)

CERVELLERA (Gaétan), général, ex-religieux. — Renvoi de sa réclamation devant les tribunaux de Gênes, XX, 282, 290.

CERVONI, adjudant-général.—Est blessé, XVI, 644. —Son éloge par Dugommier, XVIII, 600.—Il se distingue à Cairo, XXII, 131. — Contribue à une victoire remportée sur les Autrichiens, XXVIII, 250, 251.—Son éloge, 253. — Il reçoit une lettre de satisfaction du Directoire, 260. — Décide la victoire à Lodi, 278.

CÉSAR (camp de).—Est pris par Pichegru, commandant l'armée du Nord, XX, 229, 316.

CESBRON, officier de l'armée catholique.—Se soumet aux lois de la république, XXIV, 419.

CESSEY.—Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 629.

CETTE. — Félicitations à cette commune par le consul d'Espagne, III, 365. — Projet d'y établir un lazareth, XVI, 350. — La société populaire arrête des fonds envoyés de Montpellier à Toulon, XVII, 610. — Annonce des Jacobins d'un projet de livrer ce port aux Anglais; arrestation des prévenus, XVIII, 11. — Saisie d'un vaisseau anglais échoué, porteur de lettres relatives aux moyens de contre-révolutionner le Midi, 599. — Des députés de la société populaire demandent la mise de la mort à l'ordre du jour, XX, 131.—Désaveu de cette pétition, 323.

CETTO.—Réclame contre un article relatif au duché de Deux-Ponts, XI, 122.

CEUTA, sur la côte de Barbarie. — Siége de cette place par les Marocains, VI, 17, 593; IX, 665, 789.—Sortie des Espagnols, 834.

CÉVA, en Italie.—Prise de cette ville par les Français, XXVIII, 261.

CÉVENNES (les). — Annonce de troubles dans ce pays, IV, 99. — Ils sont démentis, 238, 245, 254. — Réunion de ses protestants à l'armée d'Avignon, VIII, 486.

CEYLAN (île de). — Mouvements y excités par les Anglais, XII, 153. — Pièces officielles sur sa capitulation, XXVII, 377.

CÉZAL. — Décret relatif à l'officier municipal Pecquin, qui a été massacré dans cette commune, XXIII, 563.

CEZANNE, ex-président du département des Pyrénées-Orientales. — Est condamné à mort, XXI, 40.

CEZERON (C.), commis. — Est condamné à mort, XX, 528.

CEZZETTIN, forteresse turque. — Est prise d'assaut par les Autrichiens, V, 329.

CHABAL, officier. — Dagobert demande pour lui le grade d'adjudant-général, XVII, 610.

CHABALIER fils. — Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

CHABANETTES, curé de Saint-Michel, député du Languedoc à la Constituante. — Proteste contre sa comparution à l'Assemblée, I, 115.

CHABANNE (de la).—Découverte d'objets précieux chez lui, XIX, 241.

CHABANON, littérateur. —Notice sur ses mémoires posthumes, XXVI, 388.

CHABANON, député du Cantal à la Convention.— Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 215, 254.

CHABAUD-LATOUR, député du Gard au Conseil des Cinq-Cents.—Vote l'ajournement du projet relatif aux destitutions militaires, XXVIII, 772.—Annonce l'arrestation de Saint-Christol, XXIX, 17. — Combat le projet sur la durée de plusieurs fonctions judiciaires, 76.—Demande un rapport sur les exceptions à la loi du 9 brumaire, 142. — Son opinion sur les théâtres, 238. — Sa motion relative aux auteurs dramatiques, 253. — Il demande une échelle de secours pour les familles des individus condamnés à la déportation, 477. — Combat le projet de répartition de l'emprunt de 100 millions, 880. — Appuie une adresse sur le 18 brumaire, 902.

CHABAULT, garde de bois. — Est condamné à mort, XXI, 16.

CHABERT (Théodore), commandant à Marseille. — Y défend le port d'armes, de bâtons et de cannes de toute espèce, XXIX, 222. — Député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Cinq-Cents, y dénonce Lucotte, comme le protecteur des égorgeurs, 308.—Signale les réparations à faire au lazaret de Marseille, 311.—Réclamation du général Montchoisy contre ses assertions, 319.—Il dénonce les dilapidations du ministère de la guerre et les marchés clandestins, 333. —Toasts portés dans une réunion où il se trouvait, 338.—Son opposition au projet de Bertrand (du Bas-Rhin), pour le rétablissement de l'impôt du sel, 342. —Son rapport pour le rétablissement de l'hôtel des monnaies de Marseille, 364, 398.—Il demande le renvoi à une commission du message du Directoire, relatif à la levée de deux cent mille hommes, 411. — Fait résoudre l'établissement d'un hôtel des monnaies à Marseille, 465. — Reproche à Rouchon d'avoir fait le procès au 18 fructidor; veut qu'on applique aux déportés en fuite la loi contre les émigrés, 477.—Fait renvoyer à une commission spéciale une pétition des républicains des Bouches-du-Rhône, contre la nomination de plusieurs juges de ce département, 480. — Célèbre la conquête du Piémont par l'armée française, 565.—Etablit la prévention d'embauchage contre les émigrés naufragés à Calais, et demande leur renvoi devant une commission militaire, 664.

CHABERT (les trois frères). — Arrêtés à Rome, comme prévenus de dilapidations, XXIX, 651.

CHABOT (de), évêque de Saint-Claude.—Renonce à la haute justice, I, 369. — Sa justification, III, 681; V, 287.

CHABOT, vicaire épiscopal, et député de Blois à

la Législative.—Approuve la suppression des mots *Sire* et *Majesté* dans les communications de l'Assemblée avec le roi, X, 39, 48, 50.—Demande l'abolition de tous les comités, 73. — Son opinion sur une demande de fonds de la trésorerie, 88.—Il justifie la municipalité de Sierck, 128. — Son opinion sur le paiement de l'arriéré, 144.—Il demande compte aux ministres de l'inexécution de la loi d'amnistie, 145. —Sa dénonciation contre Duportail, 155.—Son opinion sur les attributions du comité des assignats, 196.—Il propose de faire l'inventaire du garde-meubles, 233.—Et de mander le ministre de l'intérieur à la barre, 357.—Parle sur des pétitions contre les prêtres insermentés, 613. — Demande que le décret contre les émigrés brabançons soit rendu dans les formes constitutionnelles, 677.—Son opinion sur l'échange des petits assignats, 678.—Et sur leur coupure, 702. —Il annonce l'arrestation à Londres de contrefacteurs d'assignats, XI, 443. — Réclamation relative à sa dénonciation contre Arragon, agent de France à Bristol, 529.—Il appuie la dénonciation de Rouhier contre de Lessart, 545.—Son opinion sur les mesures à prendre à Arles, 623.—Il s'oppose à l'annulation des actes faits à Avignon, XII, 357.—Combat la motion d'une fête en l'honneur de Simonneau, 368.—Sa motion contre les prêtres perturbateurs, 408.—Il accuse Bertrand et Montmorin de faire partie du comité autrichien, 418.—Mandat d'amener lancé contre lui par le juge-de-paix Larivière, 430.—Il demande une information sur le brûlement, à Sèvres, de deux voitures de papiers, 507. — Dénonce un complot pour la dissolution de la représentation nationale, 508.—Demande la mise en accusation de Brissac, 529. — Dénonce Jaucourt, 531. — Et l'existence du comité autrichien, 572, 574. — Est interrompu; motion de l'envoyer à l'Abbaye; il continue, 580.—Dépose dans l'affaire de Jouneau et de Grangeneuve, 675. — Est accusé d'avoir provoqué la journée du 20 juin, 760. —Démenti donné à la dénonciation faite contre lui, 763.—Il accuse Joly des poursuites exercées contre Paris et Bouland, XIII, 123.—Dénonce le directoire du département de Paris, 189.—Appuie l'examen de la déchéance du roi; est rappelé à l'ordre, 240. —Nie que le peuple ait insulté la garde des Tuileries, 271. —Attaque le pouvoir exécutif, 317. — Son opinion sur le traitement des religieux, 349.—Il fait charger Clément d'annoncer la suspension du roi, 382.—Est chargé de protéger les Suisses, 388. — Accuse la famille royale d'avoir fait tirer sur le peuple, 403. — Demande sa suspension du directoire de Rhône-et-Loire, 426.—Fait décréter que les conspirateurs des Tuileries seront jugés par une cour populaire, 430. —Demande la suppression des droits casuels, 439.— Et la mise à prix de la tête de Lafayette, 452. — Dénonce un pamphlet signé de Leroi, 472.—Est chargé de dissiper un rassemblement contre des sœurs grises, 519.—Appuie une pétition en faveur des écrivains étrangers, 525.—Annonce qu'il se rangera dans le corps *vengeur de l'humanité*, 542.—Est nommé commissaire au Temple, 609.—Fait prêter à l'Assemblée serment de haine à la royauté, 617. — Fait rendre l'abbé Sicard à ses élèves, 619. — Annonce l'arrestation d'un des principaux agents de la contre-révolution, 676.—Député à la Convention, s'oppose aux honneurs réclamés pour le président, et à l'anéantissement de tous les pouvoirs, XIV, 6. — Demande la destitution du général Montesquiou, 34. — Se défend d'être l'ennemi de Roland, 54.—Est accusé d'avoir pris part à des distributions d'argent faites par le ministre Narbonne, 95. — Demande une commission extraordinaire pour une levée de scellés importante, 97. — Fait rayer de la liste des candidats pour le ministère de la guerre, Menou et Dumuy (Félix), 116.— Son opinion sur un projet d'adresse aux treize cantons helvétiques, 162.—Il fait ajourner la proposition d'un décret d'accusation contre Dillon, 183.—Demande l'abolition de la loi martiale, 284. — Son avis sur une dénonciation de Marat contre Roland, 293. — Il demande l'exclusion des députés de toutes fonctions publiques, 320, 321. — Ses observations sur l'envoi aux départements de l'adresse de la commune de Paris, 348.—Il réclame la libre circulation des grains et l'administration des subsistances par les municipalités, 378. — S'oppose au décret d'accusation contre la femme Rohan-Rochefort, 434. — Son opinion sur la proposition de décréter la peine de mort contre quiconque tenterait de rétablir la royauté, et sur celle de juger le roi sans désemparer, 655.—Il dénonce la commune de Paris et fait annuler tout scrutin épuratoire, entrepris par quelque corps constitué que ce soit, 663. — Donne des détails sur son entrevue avec Achille Viard, 683, 684, 685.—S'oppose à l'interrogatoire de celui-ci, 689.—Son opinion sur la vérification des pièces déniées par Louis XVI, 753.—Il dénonce la faction brissotine, 758. — Demande l'ajournement de l'expulsion des Bourbons, 765.—Défend Westermann, 820.— Dénonce les projets de dictature de Marat, 833.—S'oppose à ce que Pétion soit entendu, 853.—Inculpé au sujet de l'arrestation de Boze, cherche à justifier l'arrêté du comité de surveillance qui a ordonné cette mesure, XV, 47.— Vote l'envoi aux départements du compte-rendu sur la situation de Paris, 68. — Et la répression des mesures arrêtées par le département de la Haute-Loire, 69.—Pétition du Finistère pour son expulsion de la Convention, 71.—Il rend compte de l'arrestation de Gauthier et de Fages, 77. — Son rapport sur celle de Black-Wood, 135.— Son vote dans le procès du roi, 162, 190, 252. — Il déclare que la patrie est en danger et qu'il reste en permanence, 239.—Dénonce Chambon, 257. — Est élu membre du comité de sûreté générale, 265.—Demande une amnistie pour les crimes de septembre, 396, 397.—Son discours sur les finances, 596, 603.—Accusations de Lanjuinais contre lui, XVI, 521.—Il réclame, au 31 mai, l'appel nominal, pour connaître les députés absents, 537.—Traite Lasource de conspirateur, 540.—S'oppose à la demande d'un rapport sur les députés détenus, 569. — Combat un projet de décret sur la contribution mobilière, 570.—Interpelle Camboulas, 608, 609.—Discute sur le projet de constitution, 619, 655, 677, 697. —Demande la conservation de Bouchotte, 643.—Fait mettre en liberté les citoyens détenus pour la seule cause de leur opinion, 644. — Son opinion sur l'emprunt forcé, 722.—Il demande que les députés détenus ne puissent communiquer avec personne, 724.— Fait destituer Loubet, directeur des monnaies à Toulon, 737.—S'élève contre les administrateurs de la Haute-Garonne, 766, 767.—Dénonce Rouyer, XVII, 22.—Demande que Coupé soit consigné à Paris, 45. —Propose d'admettre Félix Lepelletier à lire l'ouvrage de son frère, sur l'éducation publique; dénonce le général Servan, et accuse Delmas pour la nomination du commandant de Toulouse, 46. — Dénonce un écrit de Condorcet sur la nouvelle constitution, 78.—Fait décréter son arrestation et sa traduction à la barre, 79. — Désigne Couhey comme ayant applaudi à la lecture du bulletin d'un prétendu comité de salut public à Montpellier, et fait décréter son envoi à l'Abbaye, 86.—Dénonce la députation de l'Ardèche et sa correspondance avec les administrateurs de ce département, 109. — Annonce une grande conspiration, et demande l'autorisation d'apposer les scellés sur les papiers de plusieurs députés, 110.—Dénonce l'administration de l'Aveyron; accuse Saint-Martin-Valogne et autres députés d'influencer cette administration, 112.—Son rapport sur l'assassinat de Marat, 124, 128. — Il demande que la

Convention assiste à ses funérailles, 141. — Est adjoint aux commissaires envoyés dans le département de Saône-et-Loire, 185.—Demande le rapport du décret rendu contre Flangergues, 208.—Et la démonétisation des assignats à face royale, 278.—S'oppose à l'arrestation des commissaires de Nantes, 301.—Demande l'arrestation de Rouyer et Brunel, dont il transmet la correspondance avec Bordeaux, 306, 307.—Dénonce Laplaigne, 332.—Sa motion contre la municipalité de Bordeaux, 335.—Il propose de fixer le prix du pain à trois sous la livre, 348. — Défend Merlin (de Thionville), 352.—Sa motion contre ceux qui n'accepteraient pas la constitution, 375. — Il se plaint de la rédaction des procès-verbaux des séances des 31 mai et 2 juin; et de l'altération du rapport de Gossuin sur le vœu national, 382. — Fait rendre un décret en faveur de patriotes de l'Aveyron, 391.—Un autre en faveur de la société populaire de Toulouse, 392. — Demande un recensement général des grains, 424. — Appuie la motion d'envoyer Rewbell et Merlin à Orléans, 426.—Réclame la taxe du prix du pain, 441, 457. — Veut que tous les aristocrates soient chassés de la république, 448.—Demande compte de la mission de Lesterpt-Beauvais, à Saint-Etienne, 452.—S'oppose à l'établissement de toute commission de subsistances, 456.—A l'audition de témoins réclamés par Custine, 457.—Et à la fixation d'un âge pour le mariage, 466.—Propose d'étendre le *maximum* à toutes les communes de la république, 504.—Inculpe les habitants de Bordeaux, 535.—Son opinion sur la motion d'examiner la conduite des députés en mission, 600. — Il fait décréter la levée des scellés apposés chez les banquiers, 610. — Demande la suppression du Mont-de-Piété, 624.—Sa motion contre les réquisitionnaires fugitifs, 651.—Il justifie, aux Jacobins, le rapport du décret de confiscation des biens anglais et hollandais, 670. —Demande la suspension du décret qui établit trois degrés d'instruction, 674. — Soutient la mesure du paiement accordé à ceux qui fréquentent les sections, 687.—Parle contre la citoyenne Lacombe, 694, 696. — Son discours en faveur des enfants naturels, 737. —Il réclame l'ordre du jour sur l'affaire de Piorry, XVIII, 7.—Son opinion sur le décret relatif aux biens des étrangers, 14.—Sa motion en faveur de Rigal et de Cabrol, 47.—Il annonce son mariage aux Jacobins, et déclare l'état de sa fortune, 74. — Fait rendre un décret pour la responsabilité des journalistes, 135.—Sa motion concernant les étrangers, 148.—Il dépose dans le procès des Girondins, 241, 251, 252.—Lit aux Jacobins le discours qu'il a prononcé contre eux, 303.—Son opinion sur la liberté de la presse, 327.—Il combat la motion d'un jury censorial pour les députés, 363.—Renonce à ses fonctions de prêtre, 384.—Propose d'inviter les aristocrates à donner des chemises aux défenseurs de la patrie, 385. — Demande qu'aucun député ne puisse être traduit au tribunal révolutionnaire avant d'avoir été entendu, 395. — Se plaint du système de terreur employé contre les députés, 398.—Est dénoncé aux Jacobins, 410.—Proteste qu'il ne veut pas arrêter la marche révolutionnaire, 423.—Est dénoncé par Hébert, 435. — Autre dénonciation contre lui, 451.—Il est décrété d'arrestation, 463. — Réfutation, par Robespierre, de ses inculpations contre Chaumette, Hébert et Pache, 498.—Ordre du jour sur la motion de permettre aux députés de le visiter, 594.—Bentabolle reproche à Hébert de l'avoir dénoncé, 650. — Il se plaint de l'arrestation de sa sœur, XIX, 70.—Obtient la permission de voir sa mère, 204.—Dépose 100,000 livres à lui remises pour falsifier le décret sur la compagnie des Indes, 210.—Est dénoncé par Vincent, 629. — Et décrété d'accusation, 722, 739.—Rapport de Saint-Just contre lui, XI, 98.—Instruction de son procès, 128, 134, 152.—Il est condamné à mort, 138.—Sortie de Robespierre contre ses continuateurs, 716. — Il est désigné comme l'un des agents du baron de Batz, 723.

CHABOT (de l'Allier), député suppléant.—Motion de l'admettre à la Convention; elle est rejetée, XXII, 343.—Clauzel l'accuse d'avoir cherché à fédéraliser le Midi, par le moyen des sociétés populaires, 350. —Il est admis à la Convention, XXIII, 703.—Fait accorder un nouveau délai de rigueur aux créanciers des émigrés, XXVI, 13.—Membre du Conseil des Anciens, combat l'emprunt de 100 millions, XXIX, 774, 788.—Dénonce la licence des journaux et nominativement celui dit *la Parisienne*, 801. — Combat un projet contre le brigandage, 834. — Défend les élections de Saint-Domingue, 865.—Est élu secrétaire, 867.

CHABOT, curé de Saint-Victor, député de Blois à la Constituante. — Se réunit à l'Assemblée, I, 103.

CHABOT, général. — Repousse les Russes à Corfou, XXIX, 602 *bis*.

CHABRAN, officier général.—Se distingue à l'armée d'Italie, XXVIII, 397.—Et à la bataille de Rovéredo, 432, 438. —Ses succès divers contre les Autrichiens et chez les Grisons, XXIX, 570, 676, 694. — Il continue de se distinguer en Helvétie, 729, 782, 789.—Annonce une victoire sur les Russes, 832.

CHABRAN, palefrenier de La Ferrière.—Est condamné à mort, XXI, 275.

CHABRIER, chef de bataillon du génie.—Son éloge, XXIX, 600.

CHABRIGNAC-CONDÉ (P.-A.) —Est condamné à mort, XXII, 278.

CHABRILLANT.—Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 705.

CHABRILLANT. (*Voyez* Moreton.)

CHABROL (de), député de Riom à la Constituante.—Remplace de Laugiac, I, 476.

CHABROUD, président du tribunal et député du Dauphiné à la Constituante. — Observations sur son rapport relatif aux événements des 5 et 6 octobre, II, 569.—Son discours sur l'organisation du pouvoir judiciaire, IV, 3.—Il fait passer à l'ordre du jour sur la dénonciation d'une protestation de Bergasse contre les assignats, 206. — Vote l'établissement des jurés au civil et au criminel, 235. — Et pour des juges ambulants, 257. — Propose de restreindre à quatre ans la durée des fonctions des juges, 283. — Refuse au roi le droit de les instituer, 294. — Et lui accorde celui de nommer le ministère public, 318; V, 357. — Son opinion sur le droit de paix et de guerre, IV, 405.—Sur le tribunal de cassation, 466.—Sur les tribunaux d'exception, 474.—Il propose d'annuler un procès-verbal de l'assemblée primaire d'Evreux, 620. — Fait rendre un décret relatif à l'élection de la municipalité de Riom, 745.—Discute la rédaction des projets sur l'ordre judiciaire, V, 51.—Son opinion sur l'institution des juges-de-paix, 73.—Et sur l'âge de ces juges, 76.—Son rapport sur les entrées de la ville de Lyon, 152.—Il vote pour l'annulation d'une sentence relative aux troubles de Soissons, 184.—Présente et défend ses vues pour fixer le nombre des juges des tribunaux de districts, 191, 218, 219, 243. — S'élève contre l'introduction des troupes étrangères dans l'intérieur, 240. — Son opinion sur l'établissement des juges d'appel, 297, 298. — Il combat les motifs du comité pour refuser au roi la poursuite des délits publics, 307. —Ses observations sur le projet relatif aux tribunaux de paix et de famille, 313.—Il demande la publication des charges contre les députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, 430.—Propose une nouvelle émission d'assignats, 507.—Parle sur le traitement des juges, 520.

—Son rapport concernant la procédure criminelle, relative aux événements du 6 octobre 1789, VI, 5, 9, 17.—Discussion de ce rapport, 27, 29. — Sa réponse aux injures que lui attire cette affaire, 108. — Il fait rendre un décret relatif à l'arrestation d'un envoi d'artillerie à Antibes, 320.—Propose un plan sur la formation du tribunal de cassation, 337. — Son opinion sur la compétence de ce tribunal, 344.—Il fait décréter que les jugements des juges-de-paix ne lui seront pas soumis, 346.—S'élève contre la destitution de Keating, 358.—Son opinion sur le nombre des membres du tribunal de cassation, 407.—Sur leur renouvellement par moitié, 411. — Et sur l'admission en cassation, 417.—Il propose le remboursement de divers brevets de retenue, 456, 457. — Son rapport sur les troubles d'Uzès, 457.—Il est élu juge à Paris, 507.—Parle sur les abus commis dans les administrations, 588. — Son opinion sur l'affaire d'Hesdin, 614.—Sur la suppression des offices ministériels, 637. — Et sur l'admission aux fonctions d'avoué, 665.—Il veut que les municipalités soient chargées de réprimer les séditions, 755.—Fait réduire la garnison de Montauban, VII, 13. — Parle contre la formule du serment de l'évêque de Clermont, 20. — Vote pour l'instruction criminelle orale, 29, 157.— Fait ordonner un nouveau rapport sur la dénonciation de Fournier contre La Luzerne, 518. — Représente les foires et marchés comme des rassemblements funestes aux campagnes et à l'agriculture, VIII, 6.—Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de rendre à Désilles les honneurs destinés aux grands hommes, 40.—Est élu président, 100. —Répond au discours du roi, annonçant son dessein de se rendre à Saint-Cloud, 176.—Le félicite, à l'occasion de l'annonce faite aux puissances étrangères, de son acceptation de la constitution, 215.—Son opinion sur le projet d'encourager l'échange des assignats, 443.—Il propose d'annuler une ancienne procédure contre des officiers de Royal-Comtois, 482.— Il demande l'érection d'une statue à Mably; et le renvoi à la législature de la réforme du code pénal, 537.—Parle contre la décapitation, 577. —Son opinion sur les jugements relatifs à la nomination des commissaires du roi, 615.—Sur l'incorporation d'officiers de ligne dans la gendarmerie, 643.—Fait remarquer l'insolence du côté droit, 687. —Accuse le cardinal de la Rochefoucauld, 703.—Sa motion contre les ecclésiastiques qui auront rétracté leur serment, 704.— Il demande le renvoi au tribunal d'Orléans de l'instruction relative à la fuite du roi, 756. —Son opinion sur le mode d'interrogatoire du roi, 757. — Et sur un placard provoquant l'abolition de la royauté, IX, 13.—Il s'élève contre les protestations de Sérent et de Bonnay, 39. — Son opinion sur le projet relatif à la police municipale, 48.—Et sur celui de Vernier contre l'émigration, 66. — Il s'oppose à ce que *Monsieur* soit poursuivi, 145. — Défend la municipalité de Paris, 146.—Croit inutile une adresse aux Français sur le décret d'inviolabilité du roi, 151. Son opinion sur le projet relatif à la discipline de l'armée, 214, 219.—Il vote l'abolition des ordres de chevalerie, 268.—Fait ajouter à l'article sur la liberté de la presse, 354.—Et accorder 50,000 livres à la famille de Lowendal, 359.—Son opinion sur l'éligibilité à l'électorat, 379.—Sur l'exclusion des députés des places du gouvernement, 392.—Il fait décréter la suppression du titre de dauphin, 399.—Et des mesures pour réprimer l'indiscipline des régiments, 516.—Son opinion sur les conventions nationales, 543. — Il fait décréter que les départements seront chargés de pourvoir aux besoins des gardes nationaux volontaires, 582. — Renvoyer aux ministres différents actes concernant des régiments et des clubs, 598.—Combat une motion en faveur des anciens membres de la maréchaussée, 638.—Sa motion sur la proclamation de la constitution, 668. — Il fait rendre un décret sur la retraite des employés de la guerre, 714.—Parle contre ceux qui prendraient des titres abolis, 738.—Fait rendre un décret concernant Moreton-Chabrillant, 761.—Un autre sur l'établissement des masses militaires, 790.—S'oppose au compte demandé par Maury, de l'état des finances, 799. — Demande l'ajournement d'une motion en faveur des fils de famille, 806. —Fait décréter une augmentation d'officiers généraux, 807 —. Et arrêter qu'il sera placé dans le lieu des séances un portrait du roi, 836.—Devenu membre du tribunal de cassation, rend compte des travaux de l'année, XII, 350.—Dénonciation de son *Acte d'union des Français*, XIII, 245, 285.—Il rend de nouveau compte des travaux du tribunal de cassation, XVI, 403; XXVIII, 297, 779. — Ses observations sur les délais prescrits à ce tribunal, XVII, 284.

CHABRY (Louison), ouvrière en sculpture.—S'évanouit en parlant au roi, II, 29.

CHABUT, sous-officier.— Se distingue à l'armée d'Helvétie, XXIX, 793.

CHACTAWS (les). — Projet de constitution chez cette nation sauvage, V, 62.

CHADELAS, adjudant-général.—Eloge de son zèle, par les commissaires au camp de Soissons, XIII, 343.

CHAIGNART, suppléant du Morbihan.—Entre à la Convention, XXIV, 304.

CHAIGNEAU, député de la Vendée au Conseil des Cinq-Cents.—Son rapport sur les versements en assignats faits par les comptables, XXIX, 658, 834.—Autre sur les doubles élections de la Moselle; 673. — Autre sur l'élection particulière de Thirion qu'il propose de valider, 682.

CHAIGNEAU, imprimeur à Paris.—Fait hommage au Corps Législatif des *Eléments de commerce*, par Forbonnais, XXVIII, 210.

CHAIGNOT.—Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 653.

CHAILLET-DE-VERGES, général.—Est condamné à mort, XXI, 135.

CHAILLON, député de la Loire-Inférieure à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 190, 252.—Délégué près l'armée de l'Ouest, il annonce la pacification de la Vendée, XXIV, 418.— Félicite la Convention de sa victoire de prairial, 639. —Est rappelé de sa mission, XXV, 16.—Membre du Corps Législatif; sa mort, XXVIII, 174.

CHAILLOT, officier.—Décret relatif à la procédure suivie contre lui, VII, 411.

CHAILLOUÉ (Lecarpentier de), député d'Alençon à la Constituante.—Est élu secrétaire de la noblesse, I, 28.—Transmet son serment civique avec restriction, 308, 314.—Le prête et le motive, 331. — Annonce à l'Assemblée qu'il se retire, IV, 254.

CHAISE-DIEU (la), en Auvergne. — Formation de la municipalité de cette commune, IV, 314.

CHALABRE (Bruyère de), évêque de Saint-Omer. —Donne sa démission, VII, 314.

CHALAMON, maire de Lyon.—Sa comparution à la barre de la Convention; il est interrogé sur les assassinats commis sous ses yeux, XXV, 232 *.

CHALANDON, membre du comité révolutionnaire de la section de l'Homme-Armé. — Est arrêté, XXI, 446.—Est un des signataires de la pétition contre la nomination de Sieyès au Directoire, XXIX, 785.

CHALBOS, général.—Se distingue contre les rebelles de l'Ouest; XVI, 439, 511.—Annonce un échec à Chantonnay, XVII, 628; 666.—Son éloge, XVIII, 118. —Il annonce la réunion de l'armée de l'Ouest à celle des Côtes de Brest, 494.

* Le Moniteur a imprimé Salamot, par erreur, c'est Chalamon qu'il faut lire.

CHALENDREY. — Décret qui ordonne un rapport sur sa créance contre le comte d'Artois, V, 697.

CHALEON (baron de), député du Dauphiné à la Constituante.—Se réunit à l'Assemblée, I, 98.

CHASLES, député d'Eure-et-Loir à la Convention. —Son opinion sur les causes de la disette dans plusieurs départements, XIV, 575.—Sa réponse à Barère, se récusant pour la présidence, 644. — Il s'oppose à ce que Louis XVI puisse se choisir un conseil, 724. — Approuve les mesures prises contre ses défenseurs, 747. — Vote l'ordre du jour sur l'intercession du roi d'Espagne en sa faveur, 872.—S'élève contre l'*Ami des Lois*, de Laya, XV, 105.— Son vote dans le procès du roi, 173, 222, 254.—Il demande la mise en liberté de Guermeur, 444.—Et le décret d'accusation contre d'Harambure, 699.—Se plaint de ce que Menou soit employé dans l'armée de l'Ouest, XVI, 219.—Défend le tribunal révolutionnaire, 259. — Se plaint du faste de Berruyer et de Menou, 284.—Appuie la mesure du *maximum*, 300.—Se récrie contre l'oppression du président, 492.—Et demande l'appel nominal pour lui faire quitter le fauteuil, 493. — Son opinion sur la suspension de Marat, 556. — Il propose des mesures contre les agioteurs, XVII, 188.—Envoyé à l'armée du Nord, est blessé à Hondscoot, 668.—Nouvelles de sa santé, XVIII, 158, 286.— Il fait sortir la société populaire de Lille de sa torpeur, 216.—Sa lettre sur la barbarie des Autrichiens, 614.—Il demande un congé, XIX, 302.—Est dénoncé par les habitants de Lille; décret pour son retour à Paris, 349.—Il demande aux Jacobins de ne pas le juger sans l'entendre, 443. — Fait fixer un jour pour rendre compte de sa mission, 487, 638. — Dénonce l'aristocratie lilloise, 506.—Est admis aux Jacobins, 508.—Dénonce Guffroy et son journal signé *Rougiff*, 637, 638.—Rend compte de sa mission, 642.—Parle aux Jacobins contre la conspiration de Danton, XX, 162. — Sa motion contre les détenus relaxés, XXI, 485.—Il appuie l'envoi d'une adresse des Jacobins aux sociétés affiliées, 503. — Dénonce un jugement du tribunal correctionnel de Paris, 545.—Parle sur l'organisation des comités révolutionnaires, 550, 581, 582. — Demande que le dénonciateur de Carrier signe sa dénonciation, XXII, 483.—Discute le projet de décret sur l'instruction publique, 528.—Dénonciation de son journal *l'Ami du Peuple*, XXIII, 210.—Il déclare qu'il ne le rédige plus, 248, 589.—Improuve le discours de Fréron sur les circonstances présentes, 586.—S'oppose à la restitution des biens des condamnés, XXIV, 26.—Appuie une pétition sur la guerre des chouans, 29. — Demande l'exécution de l'article 124 de la constitution de 1793; menace Tallien, 30. — Combat la loi de grande police proposée par Sieyès, 36, 37.—Demande la parole contre le président, 114.—Dumont lui reproche de l'avoir traité de royaliste; il est décrété d'arrestation au 12 germinal, 118.— Et transféré à Ham, 120.—Dénonciation contre lui, 150.—Il est décrété d'accusation, 522.—Demande de sa mise en liberté, XXVI, 319.—Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 346.— Et arrêté, XXVIII, 266. — On répand le bruit qu'il est nommé électeur à Chartres, XXIX, 227. — Il le dément, 240.

CHALGRIN, architecte.—Remplace à l'Institut feu de Wailly, XXIX, 595 *bis*.

CHALGRIN. — Déploie à Constantinople le caractère de chargé d'affaires de France, XVII, 97.—Renvoi qui lui est fait de sa circulaire aux négociants français à Francfort, 297.

CHALLAND, député de Seine-et-Oise aux Cinq-Cents.—Présente un projet relatif à l'échéance des lettres de change et des billets à ordre, XXIX, 316.— Fait prendre une résolution sur les droits de bac, 499.—Amende un projet sur l'éducation nationale, 604.—Autre projet pour les lettres de change et billets de commerce, XXIX, 605 *bis*. — Son adoption, 623 *bis*.

CHALLIER, ex-officier municipal de Lyon. —Est réintégré dans ses fonctions, XII, 156; XIII, 426.—Il est menacé d'être guillotiné par les contre-révolutionnaires de Lyon, XVI, 706. — Arrêté des Jacobins pour honorer sa mémoire, XVIII, 163.—Son éloge funèbre; ses dernières paroles, 294. — Ses restes sont exposés à la vénération publique, 439. — Beauvalet est chargé de faire son buste, 466.—Fête à Lyon en son honneur, 483.—Arrêté de la commune de Paris, pour la réception de ses cendres, 538. — Détails sur ses derniers moments, 555.—Envoi de ses restes à la Convention, 564; XIX, 15.—Projet pour son apothéose, XVIII, 618. — Accolade donnée à sa gouvernante aux Jacobins, 667.—Motion de lui décerner les honneurs du Panthéon, XIX, 16.—Tableau représentant sa pompe funèbre, 21.—Hommage de son buste à la Convention, par Beauvalet, 138.— Son buste est apporté à Paris; des commissaires de Lyon rapportent les drapeaux qui ont servi à sa pompe funèbre, 157. —Secours accordés à sa veuve, 176. — Dessin représentant ses derniers moments, 618. — Bruits outrageants pour sa mémoire, XX, 93.—Ordre de la police de resserrer tous ses bustes, 106. — Cessation des poursuites contre ses partisans, 136.—Expulsion des Jacobins du nommé Moulin qui avait exigé de lui de l'argent pour le défendre, 467.—Ses ennemis dénoncés à la Convention, 550.—Envoi à cette assemblée de son buste en salpêtre, 628. — Discussion aux Jacobins à son sujet, XXI, 201.—Note le concernant, XXIII, 555.—Marbot rappelle à François de Neufchâteau les vers qu'il a faits pour le célébrer, XXIX, 658.

CHALMEL, député d'Indre-et-Loire aux Cinq-Cents.—Veut faire retirer la parole à Rouchon, combattant le projet contre les déportés fugitifs, XXIX, 476.—Repousse l'inculpation d'avoir signé des arrêtés liberticides; Japhet rend hommage à ses principes et à sa conduite, 652. — Dénonce la nomination de Treilhard au Directoire comme inconstitutionnelle, 664. — Lors de la discussion sur les élections des Bouches-du-Rhône, cite une lettre du commissaire du Directoire exécutif demandant le prix de la scission qu'il offre d'y opérer, 672. — Accuse les agents de la police de provoquer les applaudissements dans les tribunes et signale l'espionnage établi autour de la représentation nationale, 711.—Parle sur la révision des congés militaires, 730.—S'oppose à la lecture d'un mémoire de Lagarde, qu'il accuse de dilapidation, 742.—Demande la mention honorable du décret législatif batave, contre les émigrés français, 806.—Insiste pour faire déclarer la patrie en danger, 808.—Est exclu au 19 brumaire, 893.

CHALMET.—Délibération de l'assemblée coloniale de la Martinique pour son renvoi, V, 678.

CHALMETON (L.-J.-J.), avocat.—Est condamné à mort, XX, 400.

CHALON, ambassadeur français à Lisbonne. — Examen de sa conduite, XII, 33. — Son rappel, XIV, 663.

CHALON (S.), officier de l'armée catholique.—Se soumet aux lois de la république, XXIV, 419.

CHALONNES. — Affaire de Vial, maire de cette commune, XXII, 285.

CHALONS, aide-major de place à Béfort,— Décret rendu *contre lui*, VI, 252, 252 *ter*. — Annonce de son arrestation, 330.—Son évasion, 416.—Débats sur son arrestation, VII, 463. — Décret pour sa mise en liberté, VIII, 242.

CHALONS-SUR-MARNE.—Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, 53. —Empressement des citoyens à se rendre sur la route de Varennes, lors de la fuite du roi, VIII, 733. — La municipalité

annonce le passage de ce prince, qu'on ramène à Paris, 739. — Décret pour y former une école d'artillerie, IX, 420. — La résidence du généralissime des armées y est fixée, XIII, 568.—Commissaires nommés pour organiser l'armée sous ses murs, 629. — Lettre de ces commissaires, 655. — Autre sur l'état de cette ville, 669. — Mise en liberté des soldats du régiment de Whals, 704. — Motion de faire une adresse aux volontaires y réunis, 723.—Envoi dans cette ville du décret rendu en faveur de sa municipalité, 731. — Le peuple massacre le *lieutenant-colonel du régiment* ci-devant Dauphiné, XIV, 24.—Les commissaires annoncent le bon esprit de l'armée et la retraite des Prussiens, 98, 105, 131, 152. — Font part des mesures prises pour la défense du territoire, 111. — Et de la rentrée des Français dans Verdun, 220.—Décret pour la réunion, dans cette ville, de la représentation nationale, dans le cas de sa dissolution à Paris, XXIV, 39, 53. — Lettre d'Arnonville à un détenu de cette commune, XXV, 783. — Son adresse contre les entreprises des sections de Paris, XXVI, 187. — Etablissement d'un octroi municipal, XXIX, 730.

CHALONS-SUR-SAONE. — Vente de biens nationaux au profit de cette commune, VI, 745.—Eloge de son civisme, XIX, 271. — Plusieurs de ses habitants dénoncent Millard et Javoques, XXV, 144.

CHALOT (J.-P.), ex-curé. — Est condamné à mort, XX, 300.

CHALUMEAU. — Annonce de son *Catéchisme de l'impôt*, IV, 618.

CHALVET, littérateur.—Son ouvrage sur les qualités et les devoirs d'un instituteur public, XVI, 639.

CHAMAUX, impliqué dans l'affaire du camp de Grenelle. — Est condamné à mort, XXVIII, 437.

CHAMBARLAC, chef de bataillon. — Son éloge, XVIII, 93.

CHAMBAUD, adjudant-général.—Son éloge, XXIV, 557; XXVI, 232.

CHAMBÉ, député du Haut-Rhin au Conseil des Cinq-Cents. — Exclu par la loi du 19 fructidor, est arrêté, XXIX, 174.

CHAMBÉRI. —Emeute dans cette ville, IV, 369.— Massacre à l'occasion de l'émigré Pelletier de Morfontaine, VII, 737.—Arrivée de l'abbé Maury, X, 149. — Délibération de la municipalité provisoire sur le mode d'organisation du nouveau gouvernement de Savoie, XIV, 177.— Formation d'un club, 209. — Son inauguration et discours à cette occasion, 217, 233.— Nomination, pour maire, du ci-devant comte de Lhôpital, 233. — Adresse à la Convention nationale, 259. — Autre, 573. — Autre de la société populaire, contre sept députés accusés d'avoir trahi la cause du peuple, XIX, 425.— Envoi de tous les saints à la Monnaie, et hommage à la Convention du sabre donné par le peuple au prince Eugène, 609. — Adresse de la société populaire en faveur de Dufresne, XX, 279. — Fixation du mode de se pourvoir contre les arrêts de son ci-devant sénat, XXVIII, 393, 396.—Adresse de ses habitants contre Schérer; ils se plaignent de la protection accordée aux royalistes, et de la destitution des patriotes, XXIX, 683. (*Voyez* Savoie et Montblanc.)

CHAMBLY, ex-capitaine. — Est condamné à mort, XXI, 396.

CHAMBON, député de la Corrèze à la Convention. —Vote l'envoi aux départements des décrets de censure, rendus par suite de troubles dans l'Assemblée, XIV, 865.—Dénonce le ministre Pache, XV, 6.—Traite Robespierre de scélérat, 74.—Est provoqué en duel par Bourdon (de l'Oise), 85.—Son vote dans le procès du roi, 161, 172, 216, 254. — Il parle sur l'arrêté du conseil exécutif concernant les théâtres, 176.—Lit des lettres de Pache et de Roland relatives au transport à Paris de l'artillerie de Saint-Denis et à l'émigration qui a lieu dans la première de ces villes, 179.—Appuie la motion de donner au pouvoir exécutif la réquisition directe de la force armée, 183.—S'oppose à la décision immédiate de la question du sursis, 236, 238. —Est dénoncé par Rovère et Chabot, 257. — Provoque le remplacement de Pache, 351.—Demande que les commissaires envoyés dans les départements soient nommés par la Convention, 354. — Défend Varlet, 368.—Justifie le département du Var, 407.— Sa motion relative aux faux certificats de résidence, 451.—Autre sur les visites domiciliaires, 559.—Il s'oppose à une avance de fonds à la commune de Paris pour achat de subsistances, 560. —Demande quelles mesures ont été prises contre les troubles de Paris, 576. — Demande de son expulsion par les sections, XVI, 156.—Il est élu secrétaire, 181. — Est dénoncé par Marat, 329, 330. — Appuie la demande du département d'Indre-et-Loire de secours contre les brigands, 336. — Propose de déclarer que le bataillon de la Butte des Moulins a bien mérité de la patrie, 494.—S'écrie que la Convention n'est pas libre, 504. —Demande du décret d'accusation contre lui, 544. —Il est décrété d'arrestation, 554. — Décret qui déclare ses biens confisqués, XVII, 288, 296. — Il est décrété d'accusation, XVIII, 32, 37, 60. — Texte de cet acte, 200, 212, 220.—Il est tué à Lubersac, 528.—Secours accordés à sa veuve, XXVIII, 269.

CHAMBON, député du Gard à la Convention.—Sa mission à Marseille, XXIII, 303. — Il annonce des prises maritimes, 677. — Ses mesures pour l'approvisionnement du Midi, XXIV, 11. — Son arrêté à l'occasion de l'égorgement à Toulon des prévenus d'émigration y arrêtés, 16.—Il rend compte d'un complot des terroristes dans cette ville, 76.—Sa proclamation contre les partisans de Robespierre, 167.—Il annonce les heureux effets de la loi du 1.er germinal à Marseille, 223.—Rend compte de la situation d'Aix et de Marseille, 238. — Mande qu'on poursuit dans cette dernière ville les auteurs de l'émeute du 5 vendémiaire, 479. — Fait part des mouvements séditieux qui ont éclaté à Toulon, 558.—Annonce que Guérin et Poultier y sont retenus; sommation qu'il adresse aux bons citoyens de cette commune, 587.—Il rend compte de la répression de la révolte, 634.-Ecrit qu'aucune scène sanglante n'a eu lieu à Arles, XXV, 229. — Dément la nouvelle d'un complot dans cette ville pour assassiner les détenus, 359.—Et celle de l'assassinat de 300 citoyens d'Avignon, 368.—Demande de son rappel, 430.—Il est accusé par Elissier; se justifie, XXVI, 272, 273. — Membre du Conseil des Anciens, est dénoncé par les habitants de Marseille, 667.—Et défendu par Guérin, Rouyer et autres, 670, 671, 672.

CHAMBON, médecin.—Est élu maire de Paris, XIV, 626, 634.—Accompagne Louis XVI à la barre, 720.—Demande à présenter une adresse des sections pour le rapport du décret d'expulsion des Bourbons, 788.—Est mandé à la barre à ce sujet, 791. — Ses explications, 796.—Il rend compte de la situation de Paris, et de l'opinion publique sur le procès de Louis XVI, et contre Roland, etc; débats sur l'envoi de ce compte aux départements, XV, 66.—Il demande la libre représentation de la pièce intitulée : *l'Ami des lois*; improbation de sa conduite par la commune, 119, 120, 124. — Il rend compte de rassemblements aux barrières et aux prisons, 182.—Répond aux inculpations dirigées contre lui, 265.—Donne sa démission, 342.

CHAMBON, l'un des voleurs du garde-meubles.— Son jugement à mort, XIV, 37.

CHAMBON, capitaine du 8.e régiment de hussards. — Annonce son entrée dans Saumur, XVI, 768.—Son éloge par Rossignol, XVII, 365.— Il prend

et brûle le château de Langrémière ; chef de Vendéens, 608.—Sa mort, XVIII, 118.

CHAMBON-D'ARBOUVILLE. (*Voyez* Arbouville.)

CHAMBONAS (marquis de), maréchal-de-camp ; commandant de la garde nationale de Sens. — Est chargé par l'Assemblée nationale de poser la première pierre du monument que lui décerne cette ville, II, 510, 512. — Eloge de sa conduite et de son désintéressement, IV, 351 ; V, 738.—Il détermine une assemblée de fédérés à faire graver le portrait de Lafayette pour le répandre dans les départements, 564. —Lettre que lui adresse celui-ci en lui envoyant son portrait, VI, 116.—Il est nommé ministre des affaires étrangères, XII, 691, 702.—Annonce la neutralité de Gênes, 724.—La reconnaissance du pavillon français par la Suède, 763.—Rend compte des mesures prises contre le fanatisme et pour la sûreté de Paris, 786.—Communique des renseignements sur la marche des troupes coalisées contre la France, XIII, 59. — Sur l'emprunt fait par les frères du roi, et sur les rassemblements d'émigrés, 61.—Annonce les hostilités imminentes de la Prusse, 63.—Ecrit une lettre justificative, 94. — Sa démission ; compte de son département, 105.—Il transmet une note des cabinets de Prusse et d'Autriche sur le gouvernement de la France, 158. — Annonce la marche des Autrichiens vers les frontières, 172. — Compte lui est demandé des rapports de la France avec la cour de Turin, 211. —Dénonciation contre lui, 214.—Lettre que lui écrit Chauvelin sur les armements anglais, 257.—Bigot-Sainte-Croix lui succède, 309.—Un décret annule un marché frauduleux passé entre lui et Beaumarchais, XIV, 592.

CHAMBORAND (M.-C.-G.) ; ex-religieuse. — Est condamnée à mort, XX, 112.

CHAMBORAND, femme Duplessis. — Est condamnée à mort, XXI, 283.

CHAMBORAND DE VILLEVERT (Louise-Sylvie), femme Blamont.—Est condamnée à mort ; se déclare enceinte, XX, 51.

CHAMBORD (la famille). — Ses pensions lui sont conservées, III, 49, 51 ; IV, 735 ; V, 278.

CHAMBORRE, député de Saône-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents. — Son opinion sur la marche à suivre à l'égard de Miranda, XXVI, 491.—Il demande un état des domaines nationaux occupés par des établissements publics, XXVII, 526.—Fait attribuer au bureau central de Paris les opérations relatives aux contributions ; son opinion sur le paiement de la contribution foncière, XXVIII, 306.

CHAMBOS, receveur du district d'Amiens.—Décret confirmant sa nomination à cette place, VI, 544.

CHAMBRE DES COMPTES.—Résiste aux édits sur l'impôt territorial et celui du timbre, *Introd.*, 248. — Proteste contre l'enlèvement des parlementaires, 339. — Son président félicite l'Assemblée à la suite du 14 juillet, I, 189.—Observations sur sa comptabilité et sa juridiction, II, 307.—Les comptes ne lui seront plus présentés, VI, 699.—Sa suppression, IX, 42, 47.—Réclamation contre la vente de ses parchemins, XIV, 582.

CHAMBRE HAUTE.—Coalition tendante à en créer une en France ; noms de ses antagonistes ; et attaques dirigées contre eux, XII, 238.—L'Assemblée législative improuve unanimement le système des deux chambres, XIII, 70. (*Voyez* Deux-Chambres et Constitutions.)

CHAMBRE DE COMMERCE. (*Voyez* Commerce.)

CHAMBRUN-D'UXELOUP, cultivateur.—Est condamné à mort, XXI, 328.

CHAMBRUN-D'UXELOUP père, auditeur en la chambre des comptes de Nevers. — Est condamné à mort, XXI, 328.

CHAMET, co-accusé de Bussy. — Décret pour sa mise en liberté, VII, 76.—Autre qui lui accorde une indemnité, 183.

CHAMFORT, littérateur. — Sa pièce de vers intitulée : *Calcul patriotique*, II, 227. — Il est nommé bibliothécaire de la bibliothèque nationale, XIII, 498. —Annonce des lettres à lui écrites par Mirabeau, XXVIII, 406.

CHAMILLY (Lorimier de), premier valet de chambre de Louis XVI.—Est recommandé par lui à sa famille, XV, 286.—Et condamné à mort, XXI, 87.

CHAMORIN, chef du génie à Lille. — Examen de sa conduite, XIV, 304.

CHAMOULAND.—Propose de donner aux places et aux rues les noms de toutes les vertus, XVIII, 344. —Son plan d'un thermomètre moral, XIX, 47.—Il présente à la Convention une adresse au nom de la section des Arcis, XXII, 218.

CHAMOUX, député du Mont-Blanc au Conseil des Cinq-Cents. — Sa motion sur l'assassinat commis à Rastadt, XXIX, 695.—Il signale les efforts du royalisme et réclame la formation d'une commission pour s'occuper des dangers publics, 778.

CHAMP-DE-MARS. (*Voyez* Paris.)

CHAMPAGNE (de Dijon).—Offre une prime pour l'approvisionnement du marché de cette ville, II, 420.

CHAMPAGNE (madame), portière.—Colère de son confesseur contre elle, IV, 120, 244.

CHAMPAGNE (A.-L.), prêtre. — Est condamné à mort, XXIX, 128.

CHAMPAGNE, plâtrier de Paris. — Décret qui le concerne, VI, 449.

CHAMPAGNE, professeur de l'Université de Paris, et littérateur.—Offre à l'Assemblée un plan d'éducation nationale, VI, 219.—Notice sur sa traduction de la politique d'Aristote, XXVIII, 685.—Il est nommé membre de l'Institut national, XXIX, 74.

CHAMPAGNE (la). — Dénonciation du prévôt de cette province pour l'inexécution du décret sur la procédure criminelle, II, 145. — Réclamation contre la répartition des impôts, 231. — Décrets y relatifs, 264, 416.—Dénonciation de l'exportation des grains qui y a lieu, 271, 359. — Décret sur l'imposition de ses rentes, VI, 478.

CHAMPAGNEUX, premier commis à l'intérieur.— Est dénoncé par Collot-d'Herbois et décrété d'arrestation, XVII, 302.

CHAMPAGNEY, colonel du régiment de Flandre. —Est condamné à mort, XXI, 215.

CHAMPAGNY (Nompère de), major de vaisseaux, député du Forez à la Constituante.—Se réunit à l'Assemblée, I, 98.—Défend Albert de Rioms, III, 139. Est élu secrétaire, 386. — Demande qu'Albert de Rioms soit admis à prêter le serment civique, V, 40. — Son rapport sur le code pénal de la marine, 422, 433, 458 ; VI, 225.—Il présente la rédaction définitive du décret sur le changement de pavillon, 199.—Annonce le retour de l'ordre dans l'escadre de Brest, 218. — Présente le tableau des désastres causés par le débordement de la Loire, 408.—Son rapport sur l'organisation de la marine militaire, VII, 111, 215, 277.—Son opinion sur sa fusion avec la marine marchande, VIII, 138.—Et pour l'entretien d'un corps d'officiers de tous grades, 140. — Il demande que le nombre des aspirants soit limité, 155, 156. — Présente ses vues sur l'institution des élèves de la marine, 175.—Demande que les sommes illégalement payées par le ministre de la marine soient réputées avances, 203.—Fait rendre un décret sur les écoles de mathématiques et d'hydrographie, IX, 186, 207. — Un autre relatif aux régiments des colonies ; 263.

CHAMPART. (*Voyez* Droits de.)

CHAMBLANC (Jeannin de), conseiller au parlement de Dijon, émigré.—Décret qui surseoit aux ventes de tous objets de sciences et arts à l'occasion de celle de sa bibliothèque, XIV, 167.

CHAMPCENETZ, ex-noble.—Est condamné à mort, XXI, 395.

CHAMPEAUX, curé, et député de Montfort à la Constituante.—Dénonce le marquis et la marquise de L'Epinay, comme auteurs d'un libelle, III, 429.— Et des lettres incendiaires de l'évêque de Blois, IV, 132.

CHAMPEAUX, général, aide-de-camp de Custine. —Présente cinq drapeaux autrichiens, XIV, 140.

CHAMPEAUX. — Est nommé administrateur des subsistances, XVII, 438.

CHAMPEAUX (Palasne de) député de Saint-Brieuc à la Constituante.—Fait ordonner des informations, relativement à une voiture chargée d'argent, arrêtée à Villeneuve-le-Roi, II, 501.—Fait adopter plusieurs articles sur les pensions, V, 147, 148. — Et sur leurs arrérages, VI, 598.—Signale les intrigues des prêtres réfractaires, IX, 214.—Fait accorder des pensions aux employés supprimés, 220.—Député à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 162, 218, 254. — Il dénonce la société populaire de Brest, XXIV, 700.

CHAMPEIN, compositeur.—Auteur de la musique des *Espiégleries de garnison*, X, 31.—Et des *Epreuves du républicain*, XXI, 584.

CHAMPEIX, chirurgien.—Est condamné à mort, XXI, 87.

CHAMPELLE, chirurgien. — Annonce de son rémède anti-vénérien, XIX, 75; XXII, 187.

CHAMPELON.—Est accusé de fabrication de faux billets de caisse d'escompte, III, 468.

CHAMPENOIS, potier d'étain. — Dépose dans le procès du comité révolutionnaire de Nantes, XXII, 630, 654, 662.

CHAMPERTOIS.—Est élu secrétaire des Jacobins, XX, 460.—Et ensuite vice-président, 554.

CHAMPFLEURY (F.-E.-J.), ex-noble, ci-devant chevalier de Varenne.—Est condamné à mort, XIX, 644.

CHAMPFORT (femme). — Est condamnée à mort, XXI, 95.

CHAMPIGNONS. — Empoisonnement qu'ils causent, II, 291.

CHAMPIGNY, ex-curé. — Est condamné à mort, XXI, 403.

CHAMPIGNY-AUBIN, député d'Indre-et-Loire à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 188, 252. —Il demande l'abolition de la peine de mort, XXIII, 263, 264. — Est nommé secrétaire de légation à La Haye, XXIX, 74.—Puis chargé d'affaires de France en Suisse, 295.—Réclame auprès du gouvernement batave les droits de la France sur diverses propriétés, 317.—Son retour en France, 808.

CHAMPIN. — Annonce de son *Almanach* des quatre-vingt-trois départements, VI, 676.

CHAMPIN. — Est élu administrateur des subsistances à la commune de Paris, II, 282.—Et membre du bureau central renouvelé, XXIX, 724.

CHAMPION, député de la Meuse au Conseil des Anciens. — Vote contre la résolution et la répartition de la contribution foncière, XXVIII, 725. — Pour celle relative aux postes et messageries, 738. — Discute celle sur les contributions personnelle, mobilière et somptuaire, 758. — Appuie le projet relatif à la suppression du contre-seing, XXIX, 60. — Vote contre l'impôt du tabac, 250.—Et pour la résolution relative à la poste aux chevaux, 430.—Est élu secrétaire, 594 *bis*.

CHAMPION, curé de Vobles, député du Jura à la Législative. — Combat le cérémonial adopté pour la réception du roi, X, 49.—Rend compte de sa mission, à Avignon, 397. — Reproche à Isnard d'être vendu aux Anglais, XIII, 324. — Député au Conseil des Anciens, parle sur la loi des passeports, XXIX, 43. — Sur les élections du Jura, 261.—Sur le droit de bac, 283.—Sur les taxations des receveurs généraux, 288, 296. — Fait approuver une résolution concernant les comptables des régies des traites et des douanes, 305.—En combat une relative aux expropriations forcées, 419, 435, 449.—Vote le rejet de celle sur le régime hypothécaire, 601 *bis*. — Est élu secrétaire, 659.—Appuie une dénonciation contre l'*Ennemi des tyrans*, 835.

CHAMPION DE CICÉ, archevêque et député de Bordeaux à la Constituante. — Est applaudi lors de l'appel pour la réunion de la majorité du clergé, I, 91. — Présente à l'Assemblée l'archevêque de Paris, 102. — Restreint à douze membres la députation de Saint-Domingue, 104. — Demande l'intervention de l'Assemblée dans l'affaire des gardes-françaises, 111.— Fait féliciter Bailly sur sa présidence, 117. — Sa motion contre les pouvoirs impératifs, 135. — Il est élu membre du comité de constitution, 137. — Son discours sur les travaux de ce comité, 211. — Il est nommé garde-des-sceaux, 277. — L'annonce à l'Assemblée, 288. — Son discours sur les troubles des provinces, 302. — Son mémoire sur le pouvoir judiciaire et la proposition des lois, II, 64.—Il est mandé à la barre, 72. — Donne des éclaircissements sur l'envoi des lois, 77. — Refuse, avec les autres ministres, de se charger de l'approvisionnement de Paris, 88. — Transmet la sanction des décrets sur les biens du clergé et la suspension des parlements, 133. — L'arrêt du conseil contre le parlement de Rouen, 160. — Une lettre du procureur-général de ce parlement explicative de son arrêté, 180. — Annonce que le roi a cassé la protestation du parlement de Metz contre sa suspension, 191.— Communique les détails des troubles de Toulon, 327.— Son mémoire sur la procédure criminelle, 471.—Il fait part des troubles survenus à Béziers, III, 387. — Annonce l'acceptation par le roi du décret concernant l'armée, 675. — Sa lettre à Bailly, sur le dépôt des registres du parlement, IV, 464. — Motion de le mander à la barre, à l'occasion des troubles de Nemours, 646.—Ordre lui est donné d'expédier les décrets de l'Assemblée, V, 422. — Il dénonce un arrêté du parlement de Toulouse contre les décrets, VI, 59. — Est dénoncé avec tout le ministère dont on demande le renvoi, 160, 166, 290.— Offre au roi de se retirer, 206. — Est accusé d'avoir délégué le soin de vérifier l'éligibilité des juges, 302.— Sa lettre justificative sur un décret relatif à la garnison d'Hesdin, 317. — Il est dénoncé par Danton, 344. — Demande communication des griefs allégués contre lui, 365. — Sa circulaire aux commissaires du roi près les tribunaux, 377. — Il annonce la cessation définitive de ses fonctions, 434. —Est remplacé par Duport-Dutertre, 442.—Son administration inculpée, VIII, 67. — Il est cité dans des explications de Merlin (de Douai), sur les papiers trouvés aux Tuileries, XIV, 681.

CHAMPION DE CICÉ, évêque et député d'Auxerre à la Constituante. — Rejette toute déclaration des droits, comme inutile, I, 262.

CHAMPION DE VILLENEUVE, avoué au tribunal de cassation. — Est l'un des administrateurs des établissements publics à la commune de Paris, II, 282.— Est nommé ministre de l'intérieur, XIII, 207.—Offre au maire de Paris de faire visiter les Tuileries, 246, 253.— Décret portant qu'il n'a pas la confiance de la nation; Roland lui succède, 580, 581, 582. — Il transmet son compte, XIV, 277.

CHAMPIONNET, général.—Son éloge, XX, 268.— Il prend Dusseldorf, XXVI, 11.— Concourt à une victoire sur la Lahn, 61. — Annonce les succès de l'ar-

mée de Sambre-et-Meuse, 231. — Avantages remportés par sa division, 249. — Son éloge, XXVIII, 311. — Il se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, 359. —Fait une prise sur le Mein, 377. — Eloge de ses talents et de sa bravoure, 382.—Remporte de nouveaux succès, 389.—Donne de nouvelles preuves de talents et de courage, 402.—Reçoit du Directoire une lettre de félicitation, 684. — Lors de la célébration du 10 août, porte un toast à l'armée d'Italie et à ses adresses, 774. — Marche de sa division, XXIX, 46. — Il repousse l'ennemi devant Blankembourg, 291. — Ses mesures pour la défense des côtes d'Ostende, 297. — Il commande l'armée de Rome, 521. — Répond à la sommation du général Mack, 527. — Annonce différentes victoires sur les Napolitains, 542, 562, 571, 576. — Sa proclamation relative au traitement des prisonniers napolitains ; autre pour rassurer les habitants du royaume de Naples, 577. — Son adresse à l'armée française, 581 *bis.*— Sa sommation à la ville de Viterbe, où les malades français ont été assassinés, 589 *bis.*— Il déclare propriété nationale les magasins renfermant des objets de sciences et d'arts, appartenant au roi de Naples; détails de sa victoire sur le général Mack, et la colonne du grand Saint-Janvier, 590 *bis.*—Ses victoires sur l'armée napolitaine, 592. — Il est autorisé à expulser d'Italie tout Français sans mission ou concussionnaire, 592 *bis.* — Réflexions contre son arrêté relatif aux objets de sciences et d'arts, 595.— Il refuse un armistice au général Mack, et déclare qu'il accomplit les ordres de son gouvernement, 598. — Déclare propriété nationale toutes les prises faites sur l'ennemi; transmet au Directoire le récit des combats et des victoires de l'armée, et de la fuite du roi de Naples, 599.—Forme une compagnie franche sous le nom de *Compagnie campanière,* 599 *bis.* — Ordonne l'arrestation des individus se disant déserteurs napolitains, 600 *bis.*— Texte de l'armistice signé entre lui et le vice-roi de Naples, 604 *bis.* —Sa proclamation à tous les habitants de cet état, 610. — Il annonce au ministre de l'intérieur la découverte et le départ d'objets de sciences et d'arts, 611 *bis.*—Sa traduction devant un conseil de guerre, par suite de ses démêlés avec le commissaire du gouvernement à Naples, 612 *bis.*—Il ordonne le désarmement des rebelles et des lazzaroni, 616. — Texte de son arrêté contre celui des commissaires civils, 616 *bis.*—Il organise les pouvoirs démocratiques, 619. — Remet le commandement de l'armée au général Macdonald, et se livre lui-même aux agents chargés de le conduire à Paris, 619 *bis.* — Laisse à Naples l'ordre de construire plusieurs vaisseaux, 635.—Détails sur sa conduite conciliatrice envers les lazzaroni, 637. — Arrêté pour le faire juger à Milan, 641. — Sa traduction devant le conseil de guerre, 664. — Adresse des habitants de Chambéry en sa faveur, 683. — Arrêté du Directoire régénéré, rapportant les mesures prises contre lui, 717.— Il va former l'armée des Alpes; lettre flatteuse que lui adresse Bernadotte à cette occasion, 730.—Toast qu'il porte dans une réunion patriotique, 736.—Il annonce des succès sur les Autrichiens, 766. — Autres au Mont-Saint-Bernard, 787.—Est nommé au commandement de l'armée des Alpes et d'Italie réunies, 789. — Transmet la nouvelle de nouveaux succès, 798.— Arrive à Gênes, 828.—Sa proclamation aux troupes, 832.—Il fixe son quartier-général à Coni, 858.— Annonce le succès de ses dispositions, 871. — Chasse l'ennemi de la rivière du Levant, 872, 873. — Se démet du commandement de l'armée d'Italie, 905.

CHAMPLITTE. — Suspension des procédures relatives à une émeute survenue dans cette commune, XXIV, 392, 395.

CHAMPLOS (Dautun de). — Est accusé d'avoir fait commettre le vol du greffe du Châtelet; II, 494.— Son évasion, IV, 540.— Il est réincarcéré, 794.— Détails sur son arrestation, V, 167.—Phases de son procès, 286, 670.

CHAMPMARTIN, député de l'Arriège à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 212, 253.

CHAMPMORIN, général. — Prend Herstenswert, XV, 449.—Le fort hollandais Saint-Michel, 492.

CHAMPS-ÉLYSÉES. (*Voyez* Paris.)

CHAMPS-DE-MARS.—Désignation, sous cette domination, des premières assemblées de la nation, *Introd.*, 21. — Ils deviennent Champs-de-Mai sous Pépin, 24.

CHAMP-DU-BOULT. — Le curé de cette commune se plaint des persécutions que lui a attirées son mariage, XV, 527.

CHAMPY. — Donne des nouvelles de l'expédition d'Egypte, XXIX, 431.

CHAMSÉRU (de), électeur- — Est chargé de recueillir les papiers de la Bastille, I, 589. — Et dénoncé par Dufourny, XIX, 291.

CHANCEL, général.—Approbation de sa conduite à Condé, XVI, 141. — Il signe la capitulation de cette place, XVII, 353.—Il est destitué, XVIII, 388.—Et condamné à mort, XIX, 684.

CHANCELLERIE (la). — Ses dépenses sont fixées, V, 333. — Sa suppression, 589.— Décret pour le brûlement des titres y conservés, XVII, 709.

CHANDELLES. — Annonce de chandelles économiques, IX, 511.

CHANDERNAGOR. — Troubles dans cette colonie, VII, 179, 222.

CHANET.—Est adjoint au commandant de la place, à Paris, XXV, 64. — Ordre qu'il donne pour l'arrestation des individus sans cocarde ou porteurs de nattes retroussées, XXVIII, 490.

CHANGE. — Rapport de Talleyrand y relatif, VIII, 712, 769.—Débats et ordre du jour, 772.— Discours sur les causes de l'avilissement du change français, X, 620. — Lettre sur cet objet, XI, 529. — Décret portant que son cours sera réglé chaque jour à l'issue de la bourse, XXVI, 191.—Résolution sur le même objet, 545, 558, 654. (*Voyez* Finances.)

AGENTS DE CHANGE. — Sont autorisés à continuer leurs fonctions sans patentes, VII, 736. — Suppression de leurs offices, VIII, 135. — Articles réglementaires sur cet objet, 181, 189. — Décret pour leur liquidation, 304.— Autre les concernant, XIII, 270.

BILLETS DE CHANGE OU DE COMMERCE. — Moyens pour rendre inutile le vol de ces effets, VIII, 160.—Mesures relatives à ceux qui ne seraient pas présentés à l'échéance, XXV, 330, 507.

LETTRES DE CHANGE. — Message contre les débiteurs de celles non acquittées, XXVII, 179.—Décret relatif au remboursement de celles tirées de France sur l'étranger, 245, 268, 284. — Motion d'y supprimer les mots *sieur* et *monsieur*, XXIX, 263, 284.—Projet sur leur échéance, 300, 316.--Rejet, par la bourgeoisie d'Hambourg, d'un projet d'impôt sur ces effets, 311. — Motion tendante à les faire soumettre à une législation uniforme, 605 *bis.* — Adoption d'un projet tendant à régulariser leur paiement, 623 *bis.*—Rejet de la résolution relative à leur échéance, 633, 652. — Projet y relatif, 804.

CHANGY (de). — Sa lettre sur les élections de Beauvais, IV, 495.

CHANICOW, contre-amiral russe. — Se distingue dans une affaire contre les Suédois, IV, 737.

CHANOINESSES. (*Voyez* Religieux.)

CHANORIER, député de Seine-et-Oise au Conseil des Cinq-Cents et membre de l'Institut. — Sa découverte sur les laines, XXIX, 772.

CHANTAIRE, député de Mirecourt à la Constituante.—Son opinion sur le traitement des ministres,

VIII, 112. — Il demande qu'aucun député ne puisse prendre le commandement des armées sans l'autorisation de la législature, VIII, 626.

CHANTEMERLE, ex-président au parlement de Paris. — Est condamné à mort, XX, 636.

CHANTEREYNE. — Analyse de son *Essai sur la réforme des lois civiles*, V, 456.

CHANTIER, administrateur de Sézanne. — Est condamné à mort, XXI, 55.

CHANTIERS. — Déclaration à faire de leur valeur locative, VII, 763.

CHANTILLY. — Enlèvement des canons de cette commune par la garde nationale de Paris, I, 284. — Combat, dans sa forêt, entre des hommes armés et des cavaliers de Berry, VII, 610. — Adresse de la garde nationale contre les pensionnaires du cidevant prince de Condé, XI, 68. — Découverte de 2,004 marcs d'argenterie appartenant au même, XV, 780. — Les commissaires de la Convention annoncent avoir découvert un dépôt d'armes, de munitions, de papiers et bijoux, provenant du même, XV, 787, 805. — Décret y relatif, XVI, 13. — Les objets du cabinet seront transportés au musée national d'histoire naturelle, 368. — Son château est converti en prison, XVIII, 209.

CHANTONNAY (dans la Vendée). — Avantages des rebelles sur ce point, XVII, 627. — L'échec qu'y ont essuyé les républicains se réduit à peu de chose, 666.

CHANTREAU, littérateur. — Ses *Lettres écrites de Barcelone*, XVII, 230. — Sa traduction d'un voyage en Russie, 275. — Sa table analytique des œuvres de Voltaire, XXIX, 856.

CHANTREAU, officier supérieur dans l'armée catholique et royale. — Interception de ses lettres aux membres du comité du Morbihan, XXIV, 583.

CHANTRENNE (de), colonel du régiment de Roussillon. — Eloge de son patriotisme, IV, 674.

CHANTS. — Couplets chantés à un banquet aux Capucins, III, 224. — Autres en l'honneur de la *Montagne*, chantés dans la Convention, XVII, 53. — *Hymne* de Chénier, pour l'acceptation de la constitution, 140. — Impression d'une chanson digne de faire le pendant de *la Marseillaise*, 693. — *Hymne à la Raison*, par Chénier, XVIII, 397, 546. — Couplets envoyés de la Force par Radet et Desfontaines, 498. — *Hymne sur la prise de Toulon*, XIX, 67, 80. — Décret qui interdit de chanter aux pétitionnaires, dans le sein de la Convention, 217, 715. — *Tremblez, tyrans, voici la foudre*, 508. — Arrêté de la commune de Paris, qui ne permet sur les places que le chant des hymnes patriotiques, 719. — *Hymne de l'armée d'Italie*, XX, 394. — Chant de guerre intitulé : *La mort à tout esclave anglais*, 714, 755. — *Chant du Départ*, par Chénier, XXI, 259. — *Chant de victoire*, 271. — *Hymne à l'Être suprême*, par Trouvé, 324. — *Chant des Victoires*, par Chénier, 465. — Annonce de l'*Anthologie patriotique*, XXII, 108. — Ouverture de la séance du 2 germinal par le *Réveil du Peuple*, et la *Marseillaise*, XXIV, 43. — Ils sont exécutés dans la Convention par l'institut national de musique XXV, 239, 354. — Décret portant que *la Marseillaise* sera jouée chaque jour à la garde montante, 239. — Les deux hymnes précédents sont le prétexte de mouvements à Paris ; rapport et mesures à ce sujet, 283. — *Hymne du 10 août*, 417. — *Le Banquet républicain*, XXVIII, 296. — Couplets chantés par Ginguené, au pied de l'arbre de la liberté, XXIX, 2. — *Hymne de* Chénier, en l'honneur de Hoche, 30, 32. — *Chant du Retour*, 92. (*Voyez* Fêtes.)

CHANVRES. (*Voyez* Marchandises.)

CHANZY, laboureur. — Est condamné à mort, XX, 728.

CHAOURCE. — Formation de la municipalité de cette commune, III, 383.

CHAPEAU (Louis), feudiste. — Est acquitté, XVIII, 26.

CHAPELAIN, député de la Vendée au Conseil des Cinq-Cents. — Sa motion tendante à terminer la guerre de la Vendée, XXVI, 370. — Il accuse le général Turreau pour sa conduite dans ce pays, 453. — Le président du conseil militaire lui demande des renseignements sur ce général, XXVII, 19. — Il se poignarde, 69. — Propose d'admettre les femmes aux chaires de dessin dans les écoles centrales, XXVIII, 259. — Indique les moyens de faire refleurir le commerce dans la Vendée, 314. — Fait un rapport sur la liquidation des rentes viagères et usufruits dus à des émigrés, 499, 544. — Sa motion sur l'insuffisance de la gendarmerie dans les pays insurgés, XXIX, 50. — Il présente un plan de célébration des décadis, 108. — Appuie l'exclusion des élections des rebelles amnistiés, 164. — Combat une proposition tendante à fixer le terme où cessera la successibilité de la république aux biens des émigrés, 515.

CHAPELAIN (fille), couturière. — Est condamnée à mort, XXI, 47.

CHAPELIER, avocat. — Présente au parlement la protestation des avocats de Bretagne contre les actes du ministère, *Introd.*, 518. — Signe un mémoire au roi sur les troubles de Rennes, 540. — Député de cette ville à la Constituante, propose la vérification commune des pouvoirs, I, 31. — Fait écarter tout intermédiaire entre les communes et le roi, 51. — Amende la dénomination proposée par Sieyès, 76. — Fait continuer les impôts existants et garantir la dette publique, 83. — Présente, avec Bergasse, un projet d'adresse au roi, 84. — Appuie le serment du Jeu de Paume, 89. — Y propose une adresse au roi, 90. — Parle en faveur de deux gardes-françaises, 112. — Sa motion sur les troubles de Paris, 114. — Il rappelle qu'aux derniers états, la noblesse de Bretagne demanda le renvoi des troupes, 138. — Réclame la formation d'un comité de finances, 148. — Appelle la discussion sur le renvoi des troupes et l'éloignement des ministres, 155. — Est nommé membre du comité de constitution, 157, 469. — Réclame la formation des milices patriotiques, 175. — S'oppose à la violation du secret des lettres ; fait créer un comité d'informations, 230. — Est élu président, 269, 300, 335. — Met aux voix l'admission d'une proclamation sur le refus des impôts, 270. — Son discours au roi pour célébrer la nuit du 4 août, 300, 335. — Sa motion sur la division des pouvoirs, 385. — Il demande le rappel à l'ordre de Mirabeau, et justifie une adresse des citoyens de Rennes, 452. — Propose de substituer le mot *promulgation* à celui de *sanction*, 468. — Demande l'ajournement de la motion de Barnave sur la sanction des arrêtés du 4 août, 470. — Propose de décider les termes et la forme de la sanction, 488. — Demande la division du second article de la définition du gouvernement monarchique, 500. — Veut qu'on mande les ministres pour rendre compte de leur conduite, II, 71. — Propose de fixer la majorité à 21 ans, 81. — S'oppose à l'assemblée des états des provinces, 92. — Combat la propriété du clergé sur ses biens, 119. — Fait renvoyer au comité des rapports la dénonciation du *Catéchisme du genre humain ;* propose le paiement en argent des rentes en grains, 134. — Fait déclarer coupables de forfaiture les parlements qui retarderaient l'exécution des décrets, 145. — Sa motion contre la chambre des vacations du parlement de Rouen, 178, 183. — Il demande l'apposition des scellés sur les chartriers, 185. — Veut une seule assemblée électorale par département, 194. — Demande que les députés soient choisis dans tout le royaume, 197. — Propose le renvoi au Châtelet de l'arrêté des états du Cambrésis, 207. — Fait dispenser le parlement de Metz de se rendre à la barre, 238. — Accorde

les droits de citoyen actif à ceux qui en paieront volontairement la taxe, 294. — Excuse l'arrestation de Lablinière par le comité d'Angoulême, 312. — Sa motion sur une régie de droits perçus en Bretagne sur les boissons, 344. — Autre contre le parlement de Rennes, 398, 399. — Il fait prononcer l'incompatibilité des fonctions administratives avec le service militaire, 501. — Réclame, dans les cérémonies publiques, la préséance pour les corps administratifs; fait déclarer éligibles aux municipalités les juges seigneuriaux, 512. — Et proposer au roi de former sa liste civile, III, 50.—Demande le séquestre des biens des absents, 67. — S'élève contre le parlement de Rennes, 91, 315, 316. — Refuse aux municipalités le droit de fixer le prix de la journée de travail, 139. — Soutient qu'un député peut être membre de plusieurs comités à la fois, 187. — Réclame le maintien des droits de citoyen aux juifs de Bordeaux, 252, 255.—Et l'établissement des tribunaux de famille, 324. —Présente une suite de questions relatives aux ordres religieux, 354, 372, 379.—Son projet de loi contre les troubles des provinces, 408, 423, 429. — Annonce de la *Bibliothèque de l'homme public* à laquelle il a coopéré, 461 ; IV, 38 ; VI, 442. — Il fait décréter l'abolition de l'inégalité des partages, III, 462.— Son opinion sur le décret d'organisation de l'armée, 495. — Il appuie la formation d'un comité colonial, 512.—S'oppose à ce que Dudon fils soit admis à défendre son père, 528.—Son opinion sur le projet relatif à la contribution patriotique, 595, 711, 717, 718. — Il insiste sur la nécessité d'un comité des recherches, 610.—Vote pour que les provinces de grandes gabelles supportent seules le remplacement de cet impôt, 611.—Appuie la demande de la municipalité de Paris d'acquérir des biens nationaux, etc., 627.—Combat le projet relatif à la vente du sel, 659. — Demande que de Biré soit mandé à la barre, 690.—Son rapport sur le refus de la municipalité de Troyes de recevoir le commissaire du roi, 734.—Son opinion sur l'institution des jurés, IV, 70, 251. — Il amende l'article qui supprime toutes les dîmes, 119.—Fait renvoyer au comité des finances les plaintes sur la non-perception des impôts, 132.—Ordonner aux assemblées électorales de ne point s'occuper de l'élection de nouveaux députés, 156. — Rendre un décret sur le serment des officiers municipaux chargés de la police, 273.—Vote l'institution des juges par le peuple, 290, 297.—Fait confirmer l'élection de la municipalité de Saint-Sulpice-La-Chapelle, 325. — Son opinion sur les emprunts à contracter par les municipalités, 344.—Sur les différends entre l'Angleterre et l'Espagne, 374. — Sur le droit de paix et de guerre, 437. — Sur le tribunal de cassation, 467. — Sur les tribunaux d'exception, 473. — Il fait rendre un décret pour l'organisation des assemblées primaires et électorales, 482.—Son rapport sur les élections de Douai, 490. — Il fait annuler les assemblées primaires de Calmer, 512. — Appuie l'admission des frères Faucher comme députés, 570. — Son opinion sur l'élection des évêques, 586.—Sur leur traitement, 648, 702.—Et sur celui des curés, 653.—Il propose l'abolition de la noblesse, 678.—Est applaudi par le peuple à l'occasion de l'anniversaire de la constitution des communes, 688. — Vote l'aliénation totale des biens nationaux, 718.—Demande la nomination de commissaires pour régler les frais de la fédération, V, 31. — Fait déterminer le serment à prêter par les fédérés, 43. — Discute le projet de cérémonial pour cette fête, 90, 91, 92. — Fait suspendre l'oriflamme national aux voûtes de la salle, 140. — Opine pour l'ouverture du seul port de Lorient au retour de l'Inde, 143, 144. — Présente un projet sur l'uniforme des gardes nationales, 162. — Demande des tribunaux supérieurs pour l'appel des tribunaux de districts, 215. — Ses observations sur le projet relatif aux tribunaux de paix et aux tribunaux de famille, 315. — Il fait suspendre les procédures relatives aux troubles de la Bretagne, 322.—Demande la publication des charges contre les députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, 339. — Son rapport en faveur des protestants d'Alsace, 431. — Parle sur le traitement des juges, 521. — Il fait rendre un décret sur la confection des rôles d'impositions de la Bretagne, 535.— Fait passer à l'ordre du jour sur les troubles de Nancy, 544.—Parle sur l'affaire de Mirabeau jeune, 551.—Fait rendre un décret concernant les protestants de la Franche-Comté, 621.—Un autre relatif aux travaux de l'Assemblée, 724.—Fait décréter la continuation de la cour supérieure de Rennes, jusqu'à la mise en activité des tribunaux de district, VI, 5.— Et la liquidation des offices, 61.—Accuse les ministres et fait décréter que Montmorin seul n'a pas perdu la confiance publique, 171.—Vote pour le pavillon aux trois couleurs, 178. — Présente le plan d'organisation de la haute-cour nationale et du tribunal de cassation, 208. — Veut qu'on retire au Châtelet la connaissance des crimes de lèse-nation, 215.— Demande une imposition plus forte pour les célibataires, 226.—Ses observations sur la suppression des droits d'aides, 248. — Il fait adopter un décret relatif aux fonctions des directoires de département et de district, 278. — Parle sur l'organisation des ponts-et-chaussées, 282, 294.—Sur la compétence du tribunal de cassation, 344. — Sur son organisation, 346, 347, 424, 426, 439. — Sur la nomination de ses membres, 407, 408.—Sur leur renouvellement, 414.—Sur l'admission en cassation, 415, 416.—Fait ordonner qu'il sera procuré au député Roy un appartement commode à l'Abbaye, 426. — Est l'un des auteurs d'un ouvrage sur la constitution et les lois, 436. — Sa motion relative aux receveurs de districts, 490.—Il fait adopter une proposition propre à accélérer les travaux de l'Assemblée, 630.—Son opinion sur la force publique, 558. — Sur la suppression des offices ministériels, 645. — Et sur le refus du roi de sanctionner la constitution du clergé, 714. — Il fait décréter que les administrations ne pourront entretenir d'agents auprès du Corps Législatif ou du roi, 715. — Appuie le projet de décret sur l'ordre des travaux de l'Assemblée, VII, 19. — Fait rendre un décret sur la liberté des théâtres et la propriété des auteurs dramatiques, 116. — S'oppose à l'adjonction de nouveaux membres aux comité de marine, 143.—Son opinion sur la procédure par jurés, 166.—Il demande l'envoi de commissaires à Saint-Domingue, 216.—Fait rendre un décret pour l'élection des juges de cassation, 247. —Réclame contre l'insertion de son nom dans la liste du club monarchique, 288. — Fait fixer le traitement des curés démissionnaires, 332. — Son rapport pour la formation de la haute-cour nationale, 333, 334, 335; VIII, 6. — Il demande la diminution des droits sur le tabac d'Amérique, VII, 375, 382.—Fait supprimer les droits d'entrée, 431, 432. — Et exempter les sexagénaires du service personnel de la garde nationale, 450.—Son rapport sur les obligations et la résidence de la famille royale, 461, 476, 485. — Il fait adopter plusieurs articles sur les fonctions des juges-de-paix, 462, 468, 487, 495.—Son rapport sur les principes de l'ordre et du respect à la loi, 499, 502. — Il annonce l'impossibilité de faire une bonne loi sur l'émigration, 503, 509.—Lit son projet, 510.—Demande l'exécution de la loi contre les fonctionnaires absents, 516, 543.— Fait rendre un décret sur l'appel des jugements des tribunaux de paix, 562. — Demande qu'on discute le projet d'organisation du ministère, 575.—Fait rendre un décret relatif aux adjudications d'immeubles et de baux judiciaires, 583.—Demande la cessation des réparations commencées à Vincennes, 588.—Propose de décréter d'accusation la municipalité de Douai,

670.—Son opinion sur la régence, 705, 711. — Il fait rendre un décret sur l'appel des jugements des tribunaux de commerce, 709. — En propose un sur les communications des prisonniers avec leurs parents et amis, VIII, 5. — Un autre pour la liberté des foires et marchés, 6. — Un article relatif aux renonciations aux successions par contrat de mariage, 19. — D'autres sur les successions testamentaires, 20.—Fait rendre un décret général sur les honneurs à rendre aux grands hommes, 39.—Appuie le projet de suspendre les congés pour tous les députés, 39.—Demande l'ajournement du projet sur les successions, 66.—Veut que les ministres soient nommés par le roi, 67.—Fait décréter le renvoi par l'Assemblée, à Montmorin, de son billet annonçant la prestation du serment de trois ambassadeurs, 121.—Le remplacement des fonctionnaires qui n'auront pas prêté le serment, 137. — Fait déterminer la composition de la marine, 140. — Combat le projet d'entretenir un corps d'officiers pour ce service, 142, 143.—S'oppose à ce que le nombre des aspirants soit limité, 155. — Fait renvoyer aux tribunaux les affaires pendantes au conseil des dépêches, etc., 237. — Parle en faveur de la caisse des vétérans de la marine, 255. — Fait autoriser les soldats à assister aux séances des sociétés patriotiques, 259.—Son rapport sur les droits de pétition et d'affiches, 351, 355. — Il le soutient, 359, 360, 361, 362, 363. — Son opinion sur la réélection des membres du Corps Législatif, 419, 420, 439, 440.—Il fait adopter divers articles sur l'organisation de ce corps, 459, 464, 465. —S'oppose à la contrainte par corps contre les députés, 463. — Fait déclarer attaquables en cassation les jugements sur les nominations des commissaires du roi, 615. — S'oppose à ce qu'on entende Foucault sur le serment proposé pour les officiers, 647. — Fait dissoudre les corporations d'ouvriers, 661. — Son rapport sur un projet de scrutin présenté par Guiraud, 669.—Il fait décréter une proclamation dans Paris au sujet de la fuite du roi, 715, 716. — Parle sur la motion de confier le pouvoir exécutif aux ministres actuels, 720. — Fait suspendre la séance, 723. — Et la réunion des assemblées électorales, 742, 743.—Son opinion sur la baisse du change, 773.—Il s'oppose à la réunion des électeurs et à une fédération générale pour le 4 août, IX, 3.—Son opinion sur un placard contre la royauté, 13. — Il fait supprimer les receveurs des consignations et les commissaires aux saisies réelles, 170, 598, 607.—Combat un projet de décret contre les prêtres réfractaires, 306. — Son opinion sur l'administration des ponts-et-chaussées, 324. — Sur la révision de la constitution, 345. — Sur le droit de grâce et le droit de pétition, 353.—Sur l'article relatif aux faillis, 370. Sur l'éligibilité à l'électorat, 382. — Il demande que les ministres puissent présenter des observations au Corps Législatif, 408. —Parle sur les articles relatifs aux délits de presse, 462. — Sur les droits politiques des membres de la famille royale, 487, 494.—Propose une convention nationale pour réviser la constitution en 1800, 530, 540, 544, 558. — S'oppose à ce qu'on interdise aux deux premières législatures tout travail de révision, 562.—Accuse Rœderer de jeter des alarmes dans le peuple, 565.—S'oppose au paiement des électeurs, 622.—Fait rendre un décret relatif au traitement des chanoinesses, 633.—Confirmer les nominations faites dans la gendarmerie des départements, 638. — S'oppose au dépôt des accusations de Maury contre les commissaires d'Avignon, 652. — Rend compte de la députation qui a porté au roi le décret d'amnistie, 661. — S'oppose aux mesures demandées contre les prêtres réfractaires, 668. — Son rapport sur l'institution des notaires, 688, 713, 729, 750, 803. — Il blâme la conduite de l'assemblée électorale de Paris contre Damien, 696. — Lit une dénonciation de Souton contre le comité monétaire, 746.—Combat la motion de Mallouet sur les comptes de finances, 750. —Fait décréter l'impression du plan d'éducation de Talleyrand, 779. — Appuie le rapport du décret sur la destitution des commissaires de la trésorerie, 788. —Propose la nullité des actes revêtus de titres abolis, 791. — Fait rendre un décret contre ceux qui prendraient ces titres, 805. — Son rapport sur la police des clubs, 808; X, 7. — Projet qu'on lui attribue de renverser la constitution, XII, 10.—Il est condamné à mort, XX, 344.

CHAPELLE.—Auteur de la musique de l'opéra de la *Famille réunie*, VI, 607.

CHAPELLE, capitaine. — Se distingue à l'armée d'Helvétie, XXIX, 792.

CHAPELLE. — Détenu pour avoir émis son opinion sur Lafayette; réclamation en sa faveur, XIII, 270.

CHAPELLE (ci-devant comte de la).—Est l'un des familiers de la cour du prétendant à Mittau, XXIX, 454.

CHAPELLE (la), près Lyon. — Combat entre des brigands et un détachement qui escortait des déportés, XXIX, 162.

CHAPELLE-SAINT-DENIS (la), dite depuis Chapelle-Franciade.—Décret qui y réunit une partie du faubourg Saint-Denis, V, 277. — Violences y commises par des chasseurs, XII, 367. — Décret pour la recherche et la punition des auteurs des massacres qui y ont eu lieu, XX, 619.

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (la).—Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 637.

CHAPELON, armateur. — Décret qui lui accorde une indemnité, VI, 622.

CHAPITRES. (*Voyez* Clergé.)

CHAPOTIN, vice-président de la section Lepelletier. — Est condamné à mort par contumace, XXVI, 225.

CHAPPE, officier réformé des grenadiers royaux, —Est décrété d'accusation, XI, 643.

CHAPPE, procureur de la commune du Mans, député de la Sarthe à la Législative. — Son opinion sur la formation d'un comité diplomatique, X, 126.

CHAPPE (J.), ingénieur, frère du député. — Fait hommage de son invention du télégraphe, XI, 707. — Décret qui ordonne l'essai de cette découverte, XVI, 30.—Autre qui lui accorde le titre d'*ingénieur télégraphe*, XVII, 250. — Sa lettre sur de prétendues découvertes télégraphiques, XXIX, 61, 62. — Il se rend à Strasbourg pour y élever un télégraphe, 117. — Sa lettre contre Bréguet et Bétancourt, 252.

CHAPPEL (demoiselles), Anglaises. — Annonce de leur maison d'éducation, III, 177.

CHAPPUIS (H.A.), député de Vaucluse au Conseil des Cinq-Cents. — Est cité comme témoin dans l'affaire de Messonier, prévenu de conspiration, XXVIII, 367. — Combat le projet tendant à appliquer à Avignon les lois sur l'émigration, XXIX, 59. — Appuie un projet sur les théâtres, 253.—Demande la suppression des mots *sieur* et *monsieur* dans les lettres de change, 284.

CHAPPUY (la citoyenne Reine).—Demande à continuer de servir dans la cavalerie, XIX, 249.

CHAPPUY (François-Amable), lieutenant-colonel. —Est condamné à mort, XIX, 464.

CHAPRON (J.), charretier.—Est condamné à mort avec sa sœur, XXI, 112.

CHAPSAL, homme de loi. — Son discours sur la féodalité, XII, 260.

CHAPT (Marie-Gabrielle), ex-marquise de Peysac. —Est condamnée à mort, XIX, 408.

CHAPTAL (J.-A.), chimiste, littérateur. — Notice

sur ses *Eléments de chimie*, XXVIII, 451.—Il est nommé membre de l'Institut, XXIX, 279.

CHAPUIS, officier municipal pendant la révolution de Liége.—Est banni de cette ville, XI, 645. — Y est massacré, XIX, 215.

CHAPUIS (A.-J.-B.), instituteur à Paris. — Ouvre une école théophilantropique, XXVIII, 722.

CHAPUT-DUBOST, ex-noble. — Est condamné à mort avec sa femme et ses fils, XXI, 15.

CHAPUY, résidant à Copenhague, — Son adhésion à la constitution, XVIII, 9.

CHARABOT, capitaine de corsaire. — Trait d'héroïsme, XV, 618.

CHARBON. — Recherches sur les causes de cette maladie chez les animaux, XXVI, 376.

CHARBONNEAU, ex-noble. — Est acquitté, XXI, 760, 767.

CHARBONNEL (Henri). — Décret en faveur de sa fille naturelle, XII, 413.

CHARBONNET-DUPLAINE, vice-consul français aux Etats-Unis. —Cesse d'être reconnu en cette qualité, XIX, 173.

CHARBONNIER, général. — Annonce des succès à l'armée des Ardennes, XX, 321. — L'occupation des hauteurs de Lermis et de Fontenay-l'Évêque, 486. — Et le passage de la Sambre, 552. — Rend compte des opérations de son armée, 620.

CHARBONNIER, député du Var à la Convention.— Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 208, 253. — Il prend part à la rébellion de Marseille, XXIV, 558. — Est décrété d'accusation, 563.— Et arrêté à Toulon, XXV, 35.

CHARBONNIER, administrateur de l'Oise. — Est réintégré dans ses fonctions, XVII, 699.

CHARBONNIER-CRANGEAC (madame de), chanoinesse.—Réclamation la concernant, IV, 15.

CHARBONNIER-SAINTE-CROIX, ex-noble. — Est condamné à mort, XXI, 200.

CHARDAR (Claude), charpentier. — Décret qui lui accorde une pension, XVI, 315.

CHARDIN (C.), libraire, co-accusé dans l'affaire de Chaumette.—Son procès, XX, 191.—Il est acquitté, 203.

CHARDOT, avocat au ci-devant parlement de Bretagne.—Est acquitté, XXI, 760, 767.

CHARENTE (département de la).—Élection de Joubert à son évêché, VII, 648. — Motion en faveur de trente-deux prisonniers y détenus, malgré l'amnistie, X, 145.—Elan des volontaires, XI, 578.—Envoi de forces contre les brigands, XVI, 91.—Levée de 12,000 hommes, XVIII, 100.—Arrestation de nobles et de prêtres, 338. — Annulation de ses élections au 18 fructidor, XXVIII, 796, 809.—Détails sur son esprit public, XXIX, 535.—Tentatives des royalistes pour le soulever, 782.

CHARENTE-INFÉRIEURE (département de la). — Dénonce le lieutenant-colonel du régiment de la Sarre, VIII, 660.—Son arrêté sur la liberté des cultes, X, 454.—Dechézeaux, l'un de ses députés, se justifie d'y avoir prêché le fédéralisme, XVII, 198. — Opérations des représentants en mission, XIX, 632. — Les administrateurs sont chargés de prendre des renseignements sur Gombaut, XX, 526.—Décret qui traduit devant son tribunal criminel Billaud-Varennes, Vadier, Collot et Barère, XXIV, 547. — Mesures concernant les propriétaires de ses marais desséchés, XXIX, 134. — Renvoi au Directoire d'un pamphlet concernant la confédération de ses royalistes avec ceux de la Haute Garonne, 788.

CHARENTON, près Paris.—Mouvement des ouvriers dans cette commune, IX, 366.—Révélations de Cambon sur un comité secret qui l'y tenait, et où se tramait le 31 mai, XXII, 139, 306.—Dénégation, par Pache, de ce qui lui est personnel dans cette accusation, 345.

CHARETTE, chef des insurgés de la Vendée. — Nouvelles de ses défaites et de sa situation, XVIII, 399, 670; XIX, 31, 57.—Il est chassé de Machecoul, 161.— Déroute de son armée, 268, 480.—Son aide-de-camp remet aux puissances alliées un mémoire de Dumouriez, 582.—Mise en liberté de sa famille, XXIII, 32.— Il négocie avec Canclaux, 338. — Signe l'acte de pacification, 569, 592, 687. — Sa lettre à Ruelle et à la société populaire de Nantes, 691. — Son adresse aux habitants de la Vendée, 697.—Arrestation d'un espion et d'un courrier qui portait ses dépêches à Paris, XXVI, 63. — Lettre qui prouve qu'il comptait sur les royalistes du pays chartrain, 146. — Avantages remportés sur lui, 538, 579, 618; XXVII, 257, 667; XXVIII, 45. — Lettre trouvée dans son portefeuille, XXVII, 667.—Il est pris par l'adjudant-général Travot; lettres à ce sujet, XXVIII, 71, 73, 101, 251.—Il est jugé et exécuté à Nantes, 159. — Détails sur sa capture, sur les circonstances de son jugement et de sa mort, 245.—Son interrogatoire, 259.—Lettre de Cardigan, portant que 1,400 hommes débarqués et faits prisonniers dans le comté de Pembrock, étaient de ses soldats mêlés aux bandits du Bocage, 597.—Compte-rendu de sa correspondance secrète, XXIX, 596 *bis*.

CHARITÉ MATERNELLE (Société de la). (*Voyez* Sociétés.)

CHARLEMAGNE, négociant.—Repousse l'inculpation d'accaparement dirigée contre lui, XI, 234. — Demande l'ouverture d'un emprunt pour une descente en Angleterre, XXIX, 106.

CHARLEMAGNE, vice-président du conseil général de la commune de Paris. — Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

CHARLEMAGNE, littérateur. — Analyse de sa comédie intitulée : l'*Agioteur*, XXVI, 322.

CHARLEMAGNE, membre de la société d'agriculture. — Son mémoire sur les dessèchements, VII, 10.

CHARLEMAGNE, empereur et roi de France. — Système de la pluralité des suffrages sous son règne, *Introd.*, 94. — Il consacre la nécessité du consentement du peuple pour la confection de la loi, 100.

CHARLEMONT. — Adresse de cette commune à l'Assemblée nationale, VIII, 784.—Elle envoie le produit d'une imposition sur les riches aristocrates, XVIII, 660.

CHARLEROI-SUR-SAMBRE.—Entrée des Français dans cette ville, XIV, 482. — Avantage y remporté, XXI, 14.—Sa prise par les Français, 78. — Accusation de Leruitte contre Régnac, son commandant autrichien, 158.

CHARLES, imprimeur. — Se plaint de la mise des scellés sur ses presses, XXIX, 869.

CHARLES, curé de Saint-Paterne.—Est mis en liberté, XVII, 292.

CHARLES, adjoint aux adjudants-généraux. — Est blessé à la bataille de Saint-Georges, XXVIII, 444.

CHARLES, ex-procureur à Defert.—Est condamné à mort, XXI, 120.

CHARLES (archiduc).—Est nommé souverain héréditaire de la Belgique, VI, 497. — Fête à Bruxelles lors de son arrivée, X, 61. —La société patriotique de cette ville demande le renversement de sa statue, XIV, 650. — Les Bruxellois courent au-devant de son armée, XVI, 18.—Il est investi du gouvernement des Pays-Bas, 274. — Son entrée à Bruxelles, 362. — Il est nommé feld-maréchal, XXII, 293. — Puis gouverneur de la Galicie et des provinces polonaises réunies à la couronne, XXVII, 441. — Prend le commandement de l'armée du Rhin, 609.—Sa proclamation sur la reprise des hostilités, XXVIII, 327. — Correspondance supposée entre lui et le général Jourdan, 339. — Réflexions sur les honneurs funèbres qu'il a rendus au général Marceau, 448. — Ses efforts pour

s'emparer de Kehl, 511. — Il envoie le comte de Latour à Vienne avec la nouvelle de la reddition de ce fort, 546. — Défense faite par l'empereur à la bourgeoisie de Vienne de célébrer son retour par des fêtes, 577. — Plaintes adressées contre lui au roi de Prusse par le prince de Waldeck, 584.—Sa fuite précipitée de Gradisca, 632. — Il est nommé généralissime des armées autrichiennes, 635.—Défaite de son armée à la Chiusa, 645. — Lettre de Bonaparte qui l'invite à déterminer l'empereur à la paix; sa réponse, 667.—Il est nommé au gouvernement de Bohême, XXIX, 117.—Reçoit la visite de Bernadotte, 235. —Composition de l'état-major de l'armée d'Italie sous ses ordres, 346.—Il rejette sur la France la reprise des hostilités; réflexions sur ce manifeste, 616 *bis*.—Fait violer le droit des gens en la personne de l'agent français Bacher, 623 *bis*. — Et reconduire Alquier, ambassadeur à Munich, jusqu'aux avant-postes, 627. —Est blessé, 633. — Livre plusieurs combats à l'armée française et doit quelques avantages à la trahison d'un soldat, 636. — Adresse une proclamation aux Suisses, 643. — Intime à Trouvé, ministre en Wurtemberg, l'ordre de retourner en France, 658.— Ecrit au général Masséna pour désavouer l'assassinat de Rastadt, 675.—Conduite qu'il tient dans cette circonstance, 682.—L'impératrice forme un parti contre lui à la cour de Vienne, 694. — Il est battu par Masséna, sur la ligne de la Thur, 697. —Démenti du bruit qui attribuait aux Lyonnais l'envoi d'une adresse à ce prince, 786.—Le comte d'Artois se rend à son quartier-général, 794. — Il annonce sa défaite en Suisse, 870. — Mésintelligence entre lui et Suwarow, 875.

CHARLES-AUGUSTE, prince palatin, duc de Deux-Ponts. (*Voyez* Deux-Ponts.)

CHARLES-LE-CHAUVE, roi de France. — Reconnaît la souveraineté du peuple, *Introd.*, 95.

CHARLES IV, roi d'Espagne. — Lettre que lui adresse l'évêque d'Orence sur les calamités des peuples, VII, 221. — Ses déclarations en faveur de Louis XVI, après sa fuite, IX, 88. — Ses ordonnances contre les étrangers exerçant des professions ambulantes, 250, 277.—Motifs de sa déclaration de guerre au roi de Maroc, 701. — Bruit de son accession à la coalition contre la France, XIV, 209.—Annonce de ses préparatifs hostiles, 267. — Nouvelle intercession en faveur de Louis XVI, lors de son jugement, 871. (*Voyez* Espagne.)

CHARLES V, roi de France.—Etats-généraux sous son règne, *Introd.*, 36.

CHARLES VI, roi de France. — Etats-généraux sous son règne, *Introd.*, 36.

CHARLES VIII, roi de France. — Etats-généraux sous son règne, *Introd.*, 37. — Son chancelier traite les membres de ces Etats, de *Messeigneurs*, 96.

CHARLES IX, roi de France. — Etats-généraux sous son règne, *Introd.*, 43. — Ils réduisent ses dépenses, 96.—Poteau infamant pour sa mémoire, dressé par arrêté de la commune de Paris, XVIII, 170. — Sa lettre au duc d'Alençon sur l'assassinat du connétable de Mouy, XIX, 619.

CHARLES-TOWN.— Affiliation de la société populaire de cette ville à celle des Jacobins, XVIII, 17. — Discussion, au Change, sur le traité entre les Etats-Unis et l'Angleterre, XXV, 705.

CHARLEVAL, ex-lieutenant de la garde du tyran. —Est condamné à mort, XXI, 404.

CHARLEVILLE.—Un député de cette principauté annonce sa réunion à la France et demande à être admis, comme son député, à l'Assemblée nationale, II, 359.—Il est admis, III, 178. — Décret concernant les entrepreneurs de sa manufacture d'armes, IX, 56. —Massacre d'un officier d'artillerie, XIII, 648. — Décret qui permet à ses fabricants l'exportation des laines et cotons, XIV, 565.—L'école centrale du département des Ardennes y est fixée, XXVIII, 339, 354.

CHARLIER, homme de loi, député de la Marne à la Législative.—Son opinion sur le recrutement, XI, 187. — Il demande la clôture des séminaires, 315, 316. — Et l'état des sommes employées au prêt des troupes, 427.—Combat le projet relatif à la formation des légions, 471, 472. — Son opinion sur le séquestre des biens des émigrés, 554, 585, 708.—Il demande que Narbonne ne puisse quitter Paris sans avoir rendu ses comptes, 595.—Sa motion sur les mesures à prendre à Arles, 623.—Il fait prohiber la régie des charrois militaires, 629.—Combat l'augmentation de solde de la gendarmerie, XII, 59. — Son opinion sur le mode de brûlement des anciens drapeaux, 158. — Sa motion concernant les aides-de-camp des officiers-généraux, 252.—Il s'opose à l'ouverture d'un canal de jonction de la Loire, de l'Aube et de la Seine, 260. — S'élève contre les dénonciations de Vaublanc, 335.—Sa motion contre les prêtres perturbateurs, 377. — Il appuie un projet concernant les étrangers logés à Paris, 402.—S'oppose à l'impression d'un discours de Moy sur le serment, 408.—Veut que Larivière attende les ordres de l'Assemblée, 432. — Demande l'ordre du jour sur une dénonciation contre Clavière, 474.— Son opinion sur la déportation des prêtres insermentés, 482.—Sur la réparation due aux familles de Dillon et de Berthois, 621.—Il vote l'arrestation de pétionnaires contre le décret sur la fédération 634, 635. —L'examen des comptes des ministres, 660 — Demande que l'armée du Midi soit payée comme celle du Nord, 678.—Inculpe une adresse de Rouen contre le 20 juin, XIII, 5. — Demande compte des mesures prises pour renforcer l'armée du Rhin, 16.—Propose de mettre en vente les biens des émigrés, 61. — Réclame la démolition du château de Bannes, refuge des rebelles de Jalès, 163. — Et la vente des maisons religieuses, 327. — Demande l'explication du décret sur les mandats d'amener, 585. — Défend les habitants de Châlons, 670. — Venge la municipalité de cette ville des calomnies répandues contre elle, 731. — Député à la Convention, il obtient l'ordre du jour sur les propositions relatives à la conservation dans leurs fonctions Servan, Roland et Danton, XIV, 78. — Demande qu'on négocie avec la Turquie pour faire saisir Choiseul-Gouffier, 275. — Vote le renvoi au département d'un arrêté de la commune de Paris, dénoncé à l'Assemblée, 295.— Demande que Roland déclare les auteurs des bruits relatifs à un soulèvement dans Paris, 599. — Et que Louis XVI soit mis en accusation, 646. — S'oppose à l'expertise des pièces déniées par lui, 753. — Demande qu'il soit interdit aux députés d'aller dîner chez les ministres, 775. — Appuie l'envoi de commissaires dans le Bas-Rhin, 812.—Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 193, 253. — Il demande le décret d'accusation contre Roland et toute sa clique, 444. — Est élu secrétaire, 527. — Fait décréter que les émigrés et les prêtres arrêtés huit jours après la publication de la loi seront exécutés dans les vingt-quatre heures, 742. — Improuve une adresse de la société populaire de Marseille, 768. — Réclame l'examen des mesures prises par les ministres pour l'expédition de la Belgique et de la Hollande, 828. — Le rapport d'un décret relatif à la traduction au tribunal révolutionnaire, XVI, 68. — Demande que Sillery ne soit pas décrété d'accusation, 80. — Vote l'ajournement de la discussion relative à Marat, 150. — Propose de ne permettre la vente des grains que dans les marchés, 298. — Demande la mise en jugement des individus arrêtés pour avoir voulu enlever des canons, 349. — L'impression et l'envoi aux départements d'une adresse des habitants de Bordeaux, 388. — S'écrie qu'on veut égorger les patriotes en détail, 492. —

Demande l'arrestation de Gardien, 520. — La destitution de la commission des Douze, 529.—Sa motion concernant les députés qui se sont suspendus de leurs fonctions, 555. — Autre en faveur de la veuve de Dubédat, 609.— Il fait traduire à la barre Castellanet et Pérouze, 692.— Combat la motion de Duroy en faveur de Bertrand, 741.—Demande le rapport du décret rendu contre Beysser et contre les administrateurs de Nantes, XVII, 167. — Son opinion sur l'éducation publique, 393. — Il fait rétablir dans les prisons Juillet et Richemont, 394.—Sa motion en faveur des Français chassés d'Espagne, 409. — Il pense qu'il n'y a pas d'acte d'accusation à dresser contre Marie-Antoinette, 433.—Demande un recensement des grains, 456 ; XVIII, 351.—Fait renvoyer au tribunal révolutionnaire deux individus suspects, XVII, 542.—Sa motion contre plusieurs tribunaux de district, 659. — Il fait rendre un décret relatif à la réquisition, 673.—Dénonce Perrin (de l'Aube) et le fait décréter d'accusation, 731 ; XVIII, 75.—Attribue les revers aux fripons qui sont en place; et propose que le comité de salut public soit à l'instant mandé, XVII, 747.—Est élu président, XVIII, 39.—Sa réponse au discours du général de l'armée révolutionnaire, 172.— Il combat la suppression des clubs de femmes, 300. —Voudrait que par le mot *vous*, on désignât un aristocrate, 314.—Fait rapporter le décret relatif aux indemnités réclamées par les fournisseurs, 316.— Propose de mettre hors la loi celui qui se soustrait au décret d'arrestation, 398, 399.—Fait décréter que la Convention assistera à la fête de la Raison, 399.— Demande l'arrestation de Bernard, 472. — Sa motion contre les administrateurs qui convoqueraient les comités révolutionnaires, 584.—Il accuse les Monts-de-Piété d'usure, 613, 614.—Demande le paiement des taxes révolutionnaires, 629.—Fait rendre un décret relatif aux biens des condamnés, 639.—Fait mander à la barre le conseil exécutif et l'inculpe, 693, 694, 703.—Défend Thirion, XIX, 15.—Demande une peine contre les insultes faites aux députés, 29. — Fait décréter d'accusation des fournisseurs de l'habillement, 114. — Prend part à la discussion sur les objets enfouis, 130. — Fait rendre un décret sur les fournitures de souliers ; un autre sur le droit de pétition des militaires, 137. — Fait renvoyer aux comités une dénonciation contre Ronsin et Rossignol, 156.—Demande le décret d'accusation contre les falsificateurs du décret sur la compagnie des Indes, 209. —La traduction de Barbotan au tribunal révolutionnaire, 302.—S'oppose à toute discussion entre Choudieu et Philippeaux sur la guerre de la Vendée, 408. — Et traduire au tribunal révolutionnaire Machaut et Lenfant, 462. — Demande l'exclusion des nobles du service militaire, 552.— Combat la perception de l'impôt en nature, 577.— Fait accorder une pension à Décosse, 636.—Parle sur la conspiration de l'étranger, 660. — Fait décréter Marino d'arrestation, 738. — Et rendre un décret pour la liquidation des offices de la liste civile, XX, 149.—Combat les exceptions proposées à la loi de police générale, 251, 252. — Annonce qu'on vient d'attenter aux jours de Collot-d'Herbois, 539. — Fait casser un jugement qui acquitte Menou, 690. —S'oppose à l'interprétation du décret sur le tribunal révolutionnaire, 714.—Sa motion relative aux projets d'assassinat médités en Angleterre contre Saint-André et Robespierre, 719.— Il demande le renvoi du discours de ce dernier aux comités qu'il inculpe, XXI, 330, 331.—Demande l'arrestation de Lebon, 377.— Annonce celle de Coffinhal, etc., 402.—Combat la nouvelle loi sur le tribunal révolutionnaire, 447, 448. — Se démet des fonctions relatives à la levée des scellés chez Robespierre, 525.—Demande l'impression d'un discours de Louchet sur les principes révolutionnaires, 534. —Pense que la liberté des opinions n'a pas besoin d'être consacrée par un décret, 557. — Demande la garantie de la liberté de la presse, 558.—Son opinion sur le renouvellement des comités révolutionnaires, 582.— Il veut que les dénonciations contre les députés soient faites en leur présence, 589. — Parle sur l'organisation des comités, 657. —Rend compte de sa mission à Commune-Affranchie, XXII, 107. — Annonce l'arrestation de Dutel, 151. — La proclamation du décret qui rend son nom à Lyon, 283. — Et de ses opérations dans le département de Rhône-et-Loire, 633.— S'oppose à l'exportation du numéraire, XXIII, 112.—Son opinion sur le projet de mettre à la charge de l'état les créances sur les émigrés, 116.—Il combat l'exception proposée en faveur des émigrés des départements du Rhin, 180.— Et l'annulation d'une taxe révolutionnaire imposée par Saint-Just et Lebas, 189.—Appuie le projet relatif au traitement des députés, 198, 210.—Et le rapport des décrets rendus contre divers habitants de Lyon, 240.— Demande l'impression d'un rapport sur Marseille, 309. —S'oppose à l'envoi de représentants aux colonies, 389.—Appuie une dénonciation contre le comité des marchés, trouvée chez Robespierre, 493. — Demande si Chiappe ne doit pas être considéré comme habitant des colonies, 531. — Son opinion sur la restitution des biens des condamnés, XXIV, 26, 27.— Il demande l'arrestation des auteurs du *tocsin national*, 48.—S'oppose à ce que les anciens membres des comités soient jugés sans désemparer, 55, 79.—Appuie l'effet rétroactif de la loi du 17 nivose sur les successions, 306. — Réclame l'ajournement d'un projet relatif au commerce du numéraire, 309. — Demande que les valeurs en or et argent ne soient pas admises parmi les signes monétaires, 415.—Improuve une pétition de la section de la république contre la loi du 12 floréal, 464. — Attaque le décret du 22 germinal relatif aux émigrés, 470. — Combat un projet de Bourdon pour le retirement des assignats, 484.—Présente plusieurs projets de rétablissement du crédit national, 490, 491.—Ordre du jour sur son arrestation proposée dans la journée du 1.er prairial, 514.— Il s'oppose à l'admission des assignats à face en paiement des biens nationaux, 564. — Fait rendre un décret sur les radiations de la liste des émigrés, 649.— Demande le maintien des confiscations prononcées contre Jean Dubarry, 659.— L'admission à la séance du maire de Lyon, mandé à la barre, XXV, 235. — Discute le projet de constitution, 299, 349.—Combat la création du droit de patente, 301.—Veut que les conventionnels seuls forment le noyau de la prochaine législature, 536.—Son opinion sur le mode de réduction aux deux tiers des membres de la Convention, 547.—Sur la motion de rayer Diétrick de la liste des émigrés, 581.— Il justifie le décret d'accusation qu'il a fait rendre contre Perrin (de l'Aube), 659. — Vote le maintien du décret relatif à la fortune des représentants, XXVI, 71.—Demande la mise en liberté des députés décrétés d'arrestation, 346.—Devenu membre du Conseil des Anciens, il y propose de se prononcer contre les royalistes, 350.— Appuie l'exclusion de Ferrand-Vaillant du Corps-Législatif, XXVII, 267, 268.— Ainsi que celle de Polissard, et autres députés, 360. — Son opinion sur les élections du Lot, 414.—Il s'oppose à l'augmentation du paiement des pensionnaires de l'état, 504.—Parle sur le mode de radiation des listes d'émigrés, 512. —Sur un projet relatif à l'ancienne mairie de Paris, 586. — Sur les recours en cassation, 659. — Et en faveur de la résolution relative aux étrangers, XXVIII, 108.—Se suicide, 584.

CHARLIEU.—Offre un don patriotique, IX, 283.

CHAROLLAIS (le).—Emeute dans cette province, IV, 552.

CHAROLLAIS (canal du), depuis du Centre. — 600 mille francs sont décrétés pour sa confection, IV, 317.—Autre décret pour le même objet, V, 93.—Fixation des droits de sa navigation, XXVIII, 694.—Autre loi y relative, XXIX, 251. (*Voyez* Navigation.)

CHARON, officier municipal de Paris. — Orateur d'une députation de cette commune, fait l'énumération des impôts qui pèsent sur la capitale, V, 366. — Demande l'extraction des restes de Voltaire de l'abbaye de Sellières, VIII, 346. — Présente un plan de cérémonie pour leur translation au Panthéon, 700.— Provoque une loi répressive contre les jeux, XI, 424. —Rédige l'état de situation des finances de la municipalité, XII, 46.

CHARONNE, près Paris.—Annonce de cette commune qu'elle ne reconnaît de paradis que dans le régime républicain, XVIII, 626.

CHAROST (duc de).—Offre cent mille francs à la patrie, I, 505.—Présente à l'Assemblée nationale un mémoire sur l'agriculture, II, 86.

CHARPENTIER (P.-T.), officier de gendarmerie. —Est mis en liberté, XXII, 279.

CHARPENTIER, président de la section de l'Arsenal. — Est condamné à mort par contumace, XXVI, 258.

CHARPENTIER, ex-prévôt des marchands de Paris.—Est acquitté, XXI, 31.

CHARPENTIER, adjudant-général.—Présente les drapeaux pris à Luxembourg; reçoit l'accolade fraternelle du président, XXIV, 707, 708.

CHARPENTIER (Joseph), fournisseur.—Annulation d'un jugement rendu contre lui, XXI, 579.

CHARPENTIER (A.-G.), sous-lieutenant. — Annulation d'un jugement rendu contre lui, XXI, 572.

CHARPENTIER, dit Cadet, militaire. — Est condamné à mort, XXI, 544.

CHARRAS (M.-L.), ex-noble. — Est condamné à mort, XX, 310.

CHARREL, député de l'Isère à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 188, 252.

CHARRIER, député de Mende à la Constituante. —Est décrété d'accusation comme auteur des troubles de la Lozère, XI, 765; XII, 115. — Y excite l'insurrection, XVI, 545.—Dispersion de son armée, 580. —Il est arrêté, 587.—Est renvoyé devant le tribunal de l'Aveyron; débats sur l'impression des pièces relatives à sa conspiration; elle est refusée, XVII, 60.—Renvoi au comité de salut public des déclarations faites par lui avant de mourir, 201. — Plaintes contre la non-punition de ses complices, XX, 753.—Arrestation d'un chef de sa bande, XXI, 53.

CHARRIER (Julien), apothicaire.—Dépose dans le procès des membres du comité révolutionnaire de Nantes, et est arrêté, XXII, 332, 782.—Est acquitté, 759; XXIII, 74. (*Voyez* Carrier et Nantes.)

CHARRIER, chef de bataillon. — Est condamné à mort pour pillages et vols, à Rome, XXIX, 265.

CHARRIER (de Clermont-Ferrand.)— Est décrété d'accusation comme enrôleur pour les rebelles, XI, 619.

CHARRIER DE LA ROCHE, prévôt du chapitre d'Ainay, et député de Lyon à la Constituante. — Demande la conservation des patronages laïques, V, 15. —Présente un plan sur l'imposition foncière et la perception en nature, VI, 64.—Demande pour l'état la vente exclusive du tabac, 366. — Ses propositions relatives au comtat d'Avignon, 422.—Il prête le serment civique, 739. — Vote pour l'instruction criminelle écrite, VII, 160.—Son opinion contre la libre culture du tabac, 372.—Il fait ajourner la discussion sur les droits d'entrée, 395.—Est élu évêque du Cher, 715.—Puis de Rouen, 722.—Demande qu'on entende à la barre les membres de l'assemblée de Saint-Marc, 762.—Son opinion sur la constatation de l'état civil, IX, 507. — Sa démission de l'évêché de Rouen, X, 475.

CHARROIS MILITAIRES. (*Voyez* Convois.)

CHARRUAULT, volontaire. — Se signale dans la Vendée, XIV, 202.

CHARRY (femme), née Catherine Luppée.—Mise en accusation d'Osselin pour l'avoir cautionnée, XVIII, 386.—Condamnée à mort, elle se déclare enceinte, 600.

CHARTÉ, salpêtrier.—Trait de courage, XXI, 83.

CHARTIER, grenadier. — Son éloge, XXVII, 562.

CHARTIER (de l'Orne), député au Conseil des Anciens. — Combat une résolution sur le changement d'exercice de la contribution foncière, XXVII, 638.

CHARTOGNE, officier. — Se distingue dans les combats livrés aux Sardes, XV, 708.

CHARTON, ex-colonel du 102.e, ex-commandant de la garde nationale parisienne. — Est condamné à mort, XXI, 112.

CHARTON, ex-officier municipal de Montreuil. — Est condamné à mort, XXI, 87.

CHARTON, général français.—Remplace Barbantane au commandement d'Aix, XI, 586.—Est nommé commandant du camp de Soissons, XIII, 311. — Et général de brigade, XXIV, 634, 635.—Est tué au combat de Castellaro, XXVIII, 443.

CHARTON.—Est élu membre du département de Paris, VII, 594.

CHARTRES, Anglais, faux monnayeur.—Est arrêté à Dunkerque, XXIX, 239.

CHARTRES.—Envoi, par cette ville, d'une députation à l'Assemblée nationale, I, 189.—Formation de sa municipalité, III, 480.—Un décret l'autorise à s'imposer, IV, 92. — Brigandages dans ses environs, 495.— Elle acquiert des biens nationaux, VI, 330, 348.—Etablissement d'une caisse patriotique dans cette ville, VII, 345.—Bonnet en est élu évêque, 402. — Son adresse lors de la fuite du roi, VIII, 739. —Autre, IX, 170.—La municipalité annonce la répression de troubles causés par les subsistances, XIV, 629. — Décret portant que le district fournira 60,000 quintaux de grains, XXIV, 405. — Rapport sur la révolte qui y a éclaté contre Tellier, XXV, 788. — Autre pour les réparations de la cathédrale de cette ville, XXVIII, 450. — Henri Larivière dit qu'il y arrive des troupes destinées pour Paris, 748. — Démenti à ce sujet par l'administration municipale, 761.—Annonce démentie de la nomination de Chasles aux fonctions d'électeur dans cette commune, XXIX, 227, 240. (*Voyez* Eure-et-Loir.)

CHARTRES (duc de). (*Voyez* Orléans, fils aîné.)

CHARTRES (évêque de). (*Voyez* Lubersac).

CHARTRIERS. — Motion de les mettre sous les scellés, II, 184.—Mesures prises pour leur conservation, V, 333.

CHASLES (Marie), veuve de Fontaine-Mériée. — Est condamnée à mort, XVIII, 436.

CHASSAIGNAC, homme de loi, député de la Corrèze à la Législative. — Son rapport sur les troubles d'Avignon, XII, 354, 356. — Il fait renvoyer Marini et autres au tribunal criminel de la Corse, XIII, 509.

CHASSAIGNE, père et fils, négociants.—Annonce de leurs tapis, VI, 164, 575.

CHASSANT.—Donne des détails sur la fédération du 14 juillet, V, 199.

CHASSAY. (*Voyez* Desroches.)

CHASSE, grenadier suisse.— Trait d'intrépidité, XXIX, 719.

CHASSE, militaire français. — Est tué en Amérique, XII, 363.

CHASSE.— Abolition de ce droit demandée par le

tiers-état de Paris, *Introd.*, 570. — Discussion des articles y relatifs, I, 301.—Son abolition, 302, 332.— Elle est suivie de la destruction du gibier, 314.— Rapport, discussion et décret sur cet objet, IV, 173, 174, 175, 182, 197, 233.— Renouvellement des défenses de chasse pour la conservation des forêts de Rambouillet, Montfort, etc., 388. — Décret concernant la chasse dans les parcs des maisons royales, V, 194, 634, 652. — Suspension de ce droit sur les possessions enclavées dans les plaisirs du roi, 526.— Dénonciation des dévastations commises par ses veneurs, 628.— Rejet d'une disposition relative à l'exportation des munitions de chasse, X, 335.— Discussion sur l'affermement du droit de chasse, XXIX, 277, 283.—Son abolition en Helvétie, 377.

CHASSELAS.—Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 629.

CHASSELOUP, ex-armurier. — Est condamné à mort, XXI, 284.

CHASSELOUP, officier-général, chef du génie.— Son éloge par Bonaparte, XXVIII, 349, 432.— Toast porté par lui, lors de la célébration du 10 août, 774.

CHASSET, avocat, député de Villefranche à la Constituante. — Vote la suppression des dîmes du clergé, I, 299, 326. — Fait adopter la formation de trois comités pour préparer l'exécution de l'arrêté du 4 août, 334.—Est menacé par une lettre anonyme de la vengeance d'un ecclésiastique, 400. — Sa motion sur la permanence de l'Assemblée, 449.—Il fait arrêter que la question du *veto* sera décidée sans désemparer, 456. — Propose le renvoi aux comités de la réponse du roi sur les arrêtés du 4 août, 488.—Demande que le taux de l'intérêt de l'argent ne soit fixé que par le cours des effets publics, II, 5. —Soutient les droits de la nation sur les biens du clergé, 85. — Est élu secrétaire, 312 *. — Appuie la mise en liberté de Baudry-Larichardière, 360. — Rend compte du travail du comité féodal, III, 284.— Son rapport sur la suppression des dîmes, les frais du culte et l'entretien de ses ministres, IV, 83, 119. —Il déclare, au nom du comité, l'intention d'assurer aux curés de campagne des jouissances territoriales, 100. — Son rapport sur le paiement de la dîme en argent, 653.— Il fait rendre un décret y relatif, 663, 683.—Parle sur le traitement des évêques, 702, 703.—Fait adopter divers articles sur celui du clergé, 742, 752; V, 4, 5, 109, 110, 220, 221, 304, 330, 374; VI, 515, 528, 599. — Fait ordonner à l'économe général du clergé de continuer provisoirement sa régie, à la charge d'en rendre compte, V, 109.—Son rapport sur le cardinal de Rohan, 274.— Il fait adopter des dispositions sur les dîmes 374. —Et sur la destination des biens nationaux à vendre ou à conserver, V, 47, 60, 71.—Son rapport sur l'opposition du clergé d'Alsace à la vente des biens nationaux, 144.—Il fait rendre un décret concernant les curés des paroisses supprimées, 150.—Son rapport sur les établissements d'étude et d'enseignement formés par des étrangers, 231.—Il est élu président, 320.— Fait rendre un décret relatif aux biens des protestants d'Alsace, 522.— Un autre concernant le paiement de la dîme ecclésiastique, 523. — Veut qu'on demande au roi une réponse signée sur son refus de sanctionner la constitution du clergé, 713, 715.— Présente une adresse sur cet objet, VII, 190, 209.—Fait rendre un décret pour la division des paroisses d'Amiens, 192.—Son rapport sur les événements arrivés dans cette ville à l'occasion du serment des prêtres, 223, 224.—Il fait décréter le remplacement de plusieurs fonctionnaires ecclésiastiques, 235, 236, 238, 245.—Régler la durée des baux consentis par les corps et communautés, et astreindre les prédicateurs à la loi du serment, 315. — Est l'un des commissaires chargés de recevoir le serment des troupes, VIII, 727. — Rend compte de la mission des commissaires envoyés dans les départements du Rhin, IX, 270, 278. — Son opinion sur le remboursement des offices seigneuriaux, 443.—Député de Rhône-et-Loire à la Convention, il demande le rappel à l'ordre de Billaud-Varennes, votant la suppression des tribunaux, XIV, 14.—S'oppose au choix illimité des juges parmi tous les citoyens, 15, 23.—Demande la destitution du général Montesquiou, 34. — S'indigne qu'on ait violé tous les droits des citoyens à l'égard de Boze, XV, 47. — Son vote dans le procès du roi, 168, 202, 253.—Il demande l'arrestation de pétitionnaires du faubourg Saint-Antoine, XVI, 290.—Son opinion sur les secours à accorder aux familles des défenseurs de la patrie, 308. — Il fait supprimer le tribunal révolutionnaire de Lyon; et défendre aux armées révolutionnaires d'agir sans réquisition des corps administratifs, 392. — Se plaint de la destitution du tribunal criminel de Rhône-et-Loire, 440.— Demande de son arrestation comme complice de Biroteau et des insurgés de Lyon, XVII, 108. — Il est déclaré traître à la patrie, 268.— Confiscation de ses biens, 288, 296. — Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60. — Proteste contre le 31 mai, XXII, 385. — Motion en sa faveur, XXIII, 627.—Il est rappelé dans le sein de la Convention, 647. — Député au Conseil des Cinq-Cents, il prête le serment de haine à la royauté, XXVIII, 436.— Est élu président, 445. — Fait charger une commission de présenter des vues sur la calomnie, 471, 472. — Et adopter un projet sur les transactions antérieures et postérieures au papier-monnaie, 543, 545, 547.— En présente un sur les délits de la presse, 543, 559, 569, 577, 579.—Son rapport en faveur des grands coupables qui feraient des révélations importantes, 583, 587, 590.— Il fait ordonner l'impression d'un message au Directoire, concernant les écrivains qui favorisent les conspirations, 616.—Présente divers projets relatifs à la dépréciation du papier-monnaie, 614, 626, 627. — Est nommé secrétaire, 629. — Présente une série de questions sur les transactions entre particuliers, 640. — Reproduit à la discussion les articles déjà décrétés sur les transactions, 666. — Fait adopter la rédaction définitive de la résolution sur cet objet, 694.— Député au Conseil des Anciens, il combat une résolution concernant les créanciers, les co-obligés et les co-partageants des émigrés, XXIX, 318, 319.—Fait rejeter celle relative aux emprunts avec privilége, sur les rentes viagères, 356. — Son rapport sur les domaines engagés, 370, 405.— Il fait approuver les opérations de plusieurs assemblés primaires, 405.—Ses observations sur les reproches trop rigoureux faits à son projet sur les domaines engagés, 418.—Son rapport sur les rentes viagères et usufruits constitués au profit d'émigrés et de prêtres déportés, 602 *bis*, 612 *bis*. —Son opinion sur l'impôt du sel, 611. — Il s'élève contre le rejet d'une résolution relative aux biens regardés comme nationaux, 636. — S'oppose à l'adoption de celle sur les inscriptions hypothécaires, 639.— Fait approuver celle qui proroge le délai pour ces inscriptions, 643. — Appuie la nomination par le sort des commissions des procès-verbaux d'élection, 661. — Défend les élections de la Loire, 676. — Parle sur celles de Saône-et-Loire, 684. — Est élu secrétaire, 685. — Demande le renvoi à la commission de la résolution pour la liberté de la presse, 755.—Parle contre la société du Manége, 759. —Son observation sur les recherches demandées à la commission des inspecteurs, par rapport à une conspiration attribuée à cette société, 765, — Il vote

(*) Le MONITEUR a imprimé par erreur Le Sacher, c'est Chasset qu'il faut lire.

le rejet d'une résolution, autorisant les employés de la trésorerie à rendre témoignage, sans quitter leur domicile, 796, 804.

CHASSEURS. — Désertion des officiers et de plusieurs soldats du 8.e bataillon, XI, 499.—Création de trois nouveaux régiments de chasseurs à cheval, XIV, 671.—Et de deux autres, XV, 644. (*Voyez* Gardes nationales, Régiments, et les articles suivants.)

BRACONNIERS. — Suivent Dumouriez chez l'ennemi, XVI, 177.—Rétractation de la nouvelle de leur trahison, 180.

DES CÉVENNES. — Suivent Dumouriez chez l'ennemi, XVI, 177.

DE LA CHARENTE.—Se distinguent contre les Vendéens, XVII, 528.

DE HAINAUT. — Nient d'avoir insulté la garde nationale de Melun, VI, 390.—Protégent le départ de *mesdames*, tantes du roi, VII, 460, 483. — Justification des soldats qui composaient leur escorte, 523, 634. —Dénonciation de leur conduite à Brie-Comte-Robert, VIII, 700.—Décret en leur faveur, IX, 332.

DU HAUT-RHIN, dits *Bons-Tireurs*. — Leur création, XIII, 663.—Leur organisation, XVI, 315.

DE PICARDIE. — Sont impliqués dans les troubles d'Alençon, II, 82. (*Voyez* Alençon.)

VOLONTAIRES.—Leur création, XII, 643 ; XIII, 175.

1.er RÉGIMENT. — Sa réponse à la lettre de de Louis XVI sur son acceptation de la constitution, X, 229.

10.e RÉGIMENT.—Excite des troubles à Perpignan, X, 629. — Rétractation faite par Dampierre de l'annonce du passage de ce corps à l'ennemi, XVI, 180.

12.e RÉGIMENT. —Lettre de Faviani l'invitant à la désertion, XI, 414.

18.e RÉGIMENT.— Demande à être employé dans l'armée, XVII, 374.

CHASSEY (François), émigré. — Est condamné à mort, XXIX, 307.

CHASSIGNOLE (abbé de).—Sa lettre sur la situation de Pondichéry, III, 45.

CHASSIRON, député de la Charente-Inférieure au Conseil des Anciens.—Vote en faveur de la résolution sur l'assiette de la contribution foncière, XXVIII, 723. —En fait rejeter une relative aux contributions personnelle, mobilière et somptuaire, et en fait adopter une autre sur le même objet, 758. — Est élu secrétaire, 773.—Son opinion sur la loi des passeports, XXIX, 43. — Et sur le projet relatif aux contributions directes, 63.— Il s'oppose à la mise en activité de la constitution dans les colonies, 118.— Fait approuver la résolution concernant les propriétaires de marais desséchés, 139.—Et rejeter le projet relatif aux taxations des receveurs généraux, 245, 295. — Son opinion sur les droits de bac, 290. — Sur le droit d'enregistrement, 548. — Sur la contribution mobilière, 583. — Sur l'impôt du sel, 611. — Il fait approuver une résolution d'intérêt local, 695. — Ses observations contre la résolution supplétive de la loi de l'emprunt de 100 millions, 788. — Il fait décréter une levée extraordinaire de chevaux, 825. — Combat la création d'une marine auxiliaire, 871.

CHASSY, près Meaux. — Décret qui autorise l'établissement d'une nitrière artificielle dans cette commune, XXII, 473.

CHASTEIGNIER (F.), ex-noble.—Est condamné à mort, XXI, 192.

CHASTEIGNIER (ex-comte). — Est condamné à mort, XXI, 159.

CHASTEL, député du Mont-Blanc au Conseil des Cinq-Cents.—Demande la vente du château Trompette, XXVII, 55.

CHASTELAIN, député de l'Yonne à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 210, 253.— Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60.—Proteste contre le 31 mai, XXII, 385.—Son rappel à la Convention, 699.—Député au Conseil des Cinq-Cents, vote l'admission du projet de Villaret-Joyeuse concernant les agents du gouvernement dans les colonies, XXVIII, 721.

CHASTENAY-LANTY (Guy, comte de), député de la Montagne à la Constituante. — Demande le dépôt des lettres interceptées, I, 205.—Réclame la prompte organisation des municipalités, II, 271. — Prête le nouveau serment, après la fuite du roi, VIII, 746. — Proteste contre l'abolition de la noblesse, IX, 347. — Est acquitté, XXII, 116.

CHASTENOIS (ci-devant marquis de).—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XX, 740.

CHATAIGNERAYE (la). — Reprise de cette ville par les rebelles, XVI, 430.—Les républicains s'en emparent, XVII, 727.—Elle accepte la constitution, XIX, 42.

CHATAM.—Fox se glorifie d'être son complice, XXVII, 74.

CHATEAU-PORCIEN. — Déclaration de la garde nationale de cette ville pour le maintien de la constitution, III, 142.

CHATEAURENAUD (Mailly), député de Franche-Comté à la Constituante. — Annonce le projet de la ville de Louhans d'élever un temple à la Justice, VII, 699.—S'oppose à ce que les nouvelles monnaies conservent l'exergue : *Sit nomen*, VIII, 99.

CHATEAU-RENAUD.—Troubles dans ce district à l'occasion des subsistances, XIV, 682.

CHATEAUROUX. — Troubles à l'occasion de l'élection de Héraudin à l'évêché de cette ville, VII, 570.

CHATEAU-SALINS.—Adresse cette de commune contre les terroristes, XXV, 19.

CHATEAU-THIERRY, général. (*Voyez* Capton-Château-Thierry.

CHATEAU-THIERRY.—Cette ville applaudit à l'énergie de l'Assemblée nationale, I, 119.—Formation de sa municipalité, IV, 558.—Elle dénonce le ministre de la guerre Duportail, X, 236.

CHATEAU-LA-VALLIÈRE.—Inauguration de l'arbre de la liberté dans cette commune, XIV, 577.

CHATEAU-VIEUX, député de l'Ardèche au Conseil des Anciens. — Son opinion sur l'organisation de la gendarmerie, XXVIII, 771.—Et sur la mise en état de siége des communes, 790.

CHATEAUBRIAND (J.-B.-A.), (ex-marquis de).— Est condamné à mort avec sa femme, XX, 344.

CHATEAUDUN-SUR-LOIR. — Détails sur l'action qui a eu lieu dans cette ville contre les brigands, XVII, 400, 427.

CHATEAU GONTIER. — Mise en liberté de quatre personnes détenues dans cette ville, XI, 380.

CHATEAUNEUF.—Est reconnu résidant de France à Genève, XIV, 117.—Note officielle à lui remise sur la retraite des troupes suisses, 725.

CHATEAUNEUF (Eure-et-Loir). — Rapport fait à l'assemblée primaire de ce canton par ses commissaires auprès des sections de Paris, XXV, 789.

CHATEAUNEUF (Maine-et-Loire). — Défaite des chouans dans ce district, XXV, 154.

CHATEAUNEUF-RANDON, député de Mende à la Constituante. —Sa motion relative aux députés nommés à une place d'administration, IV, 654.— Son rapport sur la bonne conduite du régiment de Toul, artillerie, V, 504.—Il défend les habitants de la Lozère, VIII, 457.—Est élu secrétaire, IX, 162.—Député à la Convention, il justifie le général Labourdonnaie et inculpe le général Duhoux, XIV, 236.—Fait observer que Lanoue est décrété d'accusation, 551.—Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 192, 252. — Il fait décréter qu'il n'y a pas lieu à accusation contre Malus et d'Espagnac, relativement à leurs marchés, 491 ; XVI, 476.—Demande l'arrestation de mesdames Montesson et d'Orléans, 60. — Annonce une insurrection

dans la Lozère, 545.—Y est envoyé en mission, 561. —Transmet les déclarations faites par Charrier, avant de mourir, XVII, 201. — Est envoyé à l'armée des Alpes, 451, 509.—Annonce la prise de Saint-Anselme, 596. — L'évacuation de Montbrison par les muscadins, 727.—Sa sommation aux Lyonnais, 739.—Rapport du décret qui le rappelait, XVIII, 86.—Il rend compte des opérations du siége de Lyon, 104.—Annonce l'arrestation de Virieu, 119. — Transmet de nouveaux détails sur Lyon; accusation contre lui aux Jacobins, 127, 162.—Il mande que Lyon est laissé en état de guerre, 185.—Annonce l'arrestation de Clermont-Tonnerre, 186.—Sa mission est étendue à la Lozère, l'Ardèche, l'Aveyron, le Gard et l'Hérault, 188. —Il annonce qu'on commence la démolition de Lyon, 313.—Ses pouvoirs pour cette ville lui sont conservés, 494.—Il demande l'examen des jugements des tribunaux de la Lozère et l'Aveyron, XX, 753.—Rend compte de la disposition des groupes au palais national, XXIV, 38. — Propose de confier au comité de sûreté générale la direction de la force armée de Paris, 437.—Demande, au 1.er prairial, si la Convention aurait peur, 502. — Est accusé de vandalisme par la commune de Saint-Flour, 621.—Fait l'éloge de Montesquiou, XXV, 662. — Est nommé commandant de Mayence, XXIX, 239.—Prend des mesures énergiques contre la garnison de cette place, 255. — Met en réquisition les habitants du Haut et du Bas-Rhin, 627.— Publie à ce sujet une défense de sa conduite militaire, 689.—Est continué en activité, 808.

CHATEAUX.—Insurrection contre eux, III, 363. —Incendie de plusieurs châteaux dans le Périgord, 388.—Motion de les raser, XIII, 419. — Autre de démolir ceux d'émigrés qui rappellent la féodalité, XIV, 560; XV, 741. — Décret qui suspend les procédures commencées contre des citoyens qui ont abattu des armoiries qu'on affectait d'y conserver, XVII, 285. — Démolition des forts et châteaux, décrétée en principe, 334.—Autre décret pour la démolition de leurs fortifications, XVIII, 165.—Arrêté d'une société populaire de Paris contre leurs habitants, 197. — Décret pour la démolition des châteaux forts de l'intérieur, XIX, 368.—Lettre d'Albitte annonçant leur disparution dans l'Ain et le Mont-Blanc, XX, 34.

CHATEL, lieutenant de maire de Saint-Denis. — Est égorgé dans une émeute, I, 252.—Condamnation de ses assassins, IV, 196.

CHATELAIN.—Est élu à l'évêché de la Meurthe, VII, 729.—Donne sa démission, VIII, 310.

CHATELAIN. — Est nommé officier municipal à Paris, XXI, 107. — Est livré à l'exécuteur, 560.

CHATELAIN, chasseur de la 21.e demi-brigade. —Son éloge, XXIX, 576.

CHATELAIN (Quentin), graveur. — Est condamné à mort comme falsificateur d'assignats; il est sursis à son exécution, XX, 35.

CHATELAS, ex-procureur du roi au bailliage de Lorraine.—Est accusé par Blaux d'avoir distrait des effets précieux en apposant des scellés, XXVIII, 512.

CHATELLON (Puy-de-Dôme).—Annonce des eaux minérales de cette ville, XIII, 110.

CHATELER (marquis de). — Reçoit la mission de travailler aux démarcations des nouvelles frontières, XXIX, 84.

CHATELET (Claude-Louis), ex-juré du tribunal révolutionnaire. — Est condamné à mort, XXIV, 401.

CHATELET (la cour du), à Paris.—Résiste à l'enregistrement des édits sur l'impôt territorial et celui du timbre, *Introd.*, 248, 254.—Proteste contre le lit de justice du 8 mai, 340. — Félicite l'Assemblée à la suite du 14 juillet, I, 211.—Les crimes de lèse-nation lui sont renvoyés, II, 63, 79; III, 113.—Sa conduite ambigue dans les procédures contre ces crimes, II, 173.—Ses membres se justifient, 248.—Jugement de ce tribunal contre quelques auteurs d'émeutes, 260, 269. — Les journées des 5 et 6 octobre lui sont dénoncées; procédure y relative, 284, 521. — Procès de l'abbé Douglas et autres, 300. — De Bezenval, et jugement qui le décharge d'accusation, 309, 333, 340, 363, 379, 444, 510; III, 71, 88, 104, 112, 121, 175, 183, 193, 199, 215, 222, 232, 239, 249, 504.—Procès divers, II, 340, 341, 348, 355, 445, 510; III, 56, 287, 358, 384, 404, 526, 584, 600, 752, 738; IV, 12, 196, 551, 590, 610. — Vol de papiers au greffe; lettre du lieutenant civil et détails y relatifs, II, 450, 455, 494. — Affaire de Lambesc, 454. — Procès des voleurs du greffe, 494; III, 121, 137, 145, 239, 312.—Procès de Favras; son jugement et son exécution; lettre y relative, 71, 88, 104, 112, 121, 129, 137, 145, 153, 160, 167, 194, 199, 208, 240, 249, 272, 287, 311, 320, 344, 358, 375, 412, 419, 444.—Affaires de Trudon et de Denot, 152, 160. — Poursuites contre Marat, 183.—Les membres de ce tribunal prêtes le serment civique, 315. — Il est dénoncé comme favorisant l'aristocratie, IV, 230.—Est défendu par le district de Saint-Philippe-du-Roule, 354. —Demande à l'Assemblée des renseignements sur l'affaire du 6 octobre, 382, 393. — Evasion de plusieurs prisonniers, 540. — Tableau des opérations de ce tribunal, 606.—Plaintes du procureur du roi contre les inculpations dont il est l'objet, V, 312. — Les officiers de ce tribunal sont admis à la barre à l'occasion de la procédure sur l'affaire du 6 octobre, 333. —Attaques dont ils sont l'objet, 365, 399.—Procès de l'évêque de Tréguier; il est déchargé de l'accusation portée contre lui, 378, 411, 646. — Instruction sur l'expédition des affaires à ce tribunal, 515.—Vol commis au greffe, tentatives des prisonniers pour s'évader, 670.—Evasion de dix-neuf d'entre eux, 684.— Soulèvement dans les prisons, VI, 126, 136.—La connaissance des crimes de lèse-nation est retirée à ce tribunal, 215.—Liquidation de ses commissaires, XII, 457.—Arrêté pour sa démolition, XIII, 641. — Décret pour le dépôt de ses minutes aux archives judiciaires, XXVIII, 615, 635.

CHATELIER, tailleur. — Est condamné à mort, XXI, 32.

CHATELLERAULT.—Formation de la municipalité de cette ville, III, 672.

CHATELUX, commissaire des guerres de l'armée des rebelles. — Est tué par Guermeur, XIX, 80.

CHATILLON (comte de).—Préside le conseil supérieur des chouans, XXVII, 602.

CHATILLON (Ain).—Décret qui ordonne la restitution des sommes arrêtées dans cette ville, IV, 583.

CHATILLON (Indre). — Renvoi au jury de Châteauroux de la procédure relative aux troubles de cette ville, XV, 106, 110.

CHATILLON (Deux-Sèvres). — Ravages commis par des brigands dans les environs de cette ville, XIII, 566, 579.—Elle est prise par les républicains, XVII, 63, 69.—Reprise et perdue de nouveau par les rebelles, 91; XVIII, 117, 127. — Envoi à la Convention du sceau du conseil des brigands, qui y a été saisi, XIX, 666.

CHATON, sergent des gardes-françaises.—Sa mission à la Bastille, I, 556.—Il en rend compte, 561.

CHATRE (comte de la).—Dépose dans le procès de Favras, III, 287.—Bat en retraite avec les émigrés de l'avant-garde de M. de Bourbon, qu'il commande, XIV, 177.—Forme en Angleterre, et commande une légion d'émigrés, XVI, 394, 657.

CHATRE (vicomte de la), député du Poitou à la Constituante. — Motion qu'on lui attribue contre le traitement des députés, III, 463.—Texte de la sienne, 494.

CHATRY-LAFOSSE, député du Calvados au Conseil des Anciens.—Fait décréter la mention honorable d'un dessin allégorique de Beys, XXVII, 448.—Parle en faveur de la résolution sur la prohibition des marchandises anglaises, XXVIII, 474.—Appuie celle relative aux canaux d'Orléans et de Loing, 521.—Est élu secrétaire, XXIX, 48.

CHATTERTON. — Mort de sa mère, XI, 122.

CHAUBRY-DE-LA-ROCHE, administrateur et député de la Haute-Vienne à la Législative. — Fait consacrer à la patrie le tiers de l'indemnité des députés, XII, 194, 218.

CHAUCHAT.—Jugement de son procès contre mademoiselle de Galles, V, 451.

CHAUCHET, député des Ardennes au Conseil des Cinq-Cents. — Propose l'établissement d'exercices gymnastiques en faveur de la jeunesse, XXIX, 687.

CHAUDEFOND (Maine-et-Loire). — Incendie terrible dans l'intérieur d'une des mines de cette commune, XXVIII, 724.

CHAUDON, officier français.—Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVI, 12.

CHAUDOT (J.-B.), notaire à Paris. — Est condamné à mort; décret qui surseoit à son exécution, XIX, 472, 504.—Autre pour l'examen de son affaire, 493.—Réclamation de la section du Contrat social en sa faveur, 495.—Levée du sursis à lui accordé, 502. —Rapport sur son affaire, 514.

CHAUDRON-ROUSSEAU, député de la Haute-Marne à la Convention. — Appuie le renvoi au comité de sûreté générale des adresses dénoncées par le département de Paris, XV, 112.—Son vote dans le procès du roi, 163, 194, 253.—Commissaire dans les Pyrénées-Occidentales et la Haute-Garonne, il annonce les bonnes dispositions de ces départements, XVII, 67.—Est rappelé, 567. —Est maintenu dans la Haute-Garonne, 711. — Annonce la dispersion des rassemblements de Manteau et de Pamier, 740.—Les mesures prises par lui à Toulouse, XVIII, 124. — La réduction de Bordeaux et les troubles qui ont éclaté dans la Lozère et dans l'Aveyron, 208.—Fait opérer le désarmement de Bordeaux, etc, 273.— Renvoyer au tribunal révolutionnaire les membres de la commission populaire de cette commune, 447.—Est élu secrétaire, 613.-Cite un fait à la charge des députés détenus, XXII, 304.--Demande le décret d'arrestation contre Desbarreaux et autres, 350.—Rend compte de l'heureux effet des mesures prises dans la province de Guipuscoa, XXIV, 491. — Est rappelé de sa mission, 633. — Exprime l'indignation de l'armée des Pyrénées-Occidentales contre les révoltés de prairial, 672.—Est décrété d'arrestation, XXV, 453. —Est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.

CHAUFFAGE.—Décret pour la taxe des matières y destinées, XVII, 434.

CHAUFFEURS.—Arrestation de Ficé et Decoudray faisant de fausses patrouilles avec leur bandes, XXVIII, 587. — Adoption de mesures pour la répression des brigandages commis par eux, 652, 655, 694, 706. — Le Directoire les accuse de meurtres commis à Lyon, 740.—Procès de vingt-huit d'entr'eux devant le conseil militaire de la 17.e division; détails sur le vol qu'ils ont commis à la ferme de Saint-Remy, XXIX, 625, 629. (*Voyez* Brigandages.)

CHAULAC (vicomte de).—Est blessé dans les troubles de Montauban, IV, 394.

CHAULET (de).—Est blessé dans les désordres de Toulon, IV, 358.

CHAULIEU (feu l'abbé de).— Notice sur l'*Elite de ses poésies*, XXIX, 455.

CHAULNY.—Cette commune est autorisée à faire un emprunt, V, 697.— Amnistie accordée à plusieurs de ses habitants, XVI, 620. — Aliénation de son abbaye des Prémontrés en faveur du citoyen Cagnon, XXII, 539.—Discussion concernant son juge-de-paix; ordre du jour, XXIX, 285, 286.

CHAUMEROT, maître de poste.—Est condamné à mort, XX, 756.

CHAUMETTE (Anaxagoras), procureur-syndic, puis agent national de la commune de Paris. — Son discours à la commune, XIV, 226.— Son exhortation fraternelle à de jeunes époux, 266.— Il rend compte de la conduite et de l'esprit du conseil général de la commune, 360, 361.— Y remplit provisoirement les fonctions de procureur-syndic, 662.— Revêtu définitivement de cette fonction, 734.—Est dénoncé par Villette et Marat; décret qui casse son acte de citation contre le premier, et le mande à la barre, XV, 79, 80. — Ses explications à ce sujet, 85.— Il demande au nom de la commune la formation d'un tribunal révolutionnaire, 663.— Est chargé de la relation des travaux de la commune du 10 août, 754.— Demande la mise en accusation de Dumouriez, XVI, 10, 12.— Son réquisitoire relatif aux mesures de salut public, à prendre par les sections, 37.— Il annonce que la commune a cassé l'arrêt de leurs commissaires, 42.— Demande que le conseil général se déclare en révolution, tant que les subsistances ne seront pas assurées, 177.—Annonce le prochain départ de 12,000 hommes pour la Vendée, 288.— Fait adopter un arrêté pour la tenue en commun des séances des autorités, la fabrication des armes, etc., 325.—Fait réinstaller le comité révolutionnaire de la section du Pont-Neuf, 326.—Arrestation arbitraire d'un juge-de-paix, pour l'avoir dénoncé, 403.—Justifie la nomination de Boulanger au commandement de la garde nationale, 426. —Répond aux calomnies répandues contre lui-même, 458.—Dénonce les causes de l'arrestation d'Hébert, 474.—Combat la mesure des otages, 557.—Signale un complot contre les patriotes, 590.—Dénonce les prêtres réfractaires, 597.— Et un complot des riches contre la commune, 622.—Félicite la Convention de ses travaux, 729.—S'élève contre la pétition de Jacques Roux, XVII, 2. — Présente l'acte d'acceptation unanime de la constitution par les 48 sections de Paris, 140.—Annonce des rassemblements causés par la disette de subsistances, 574.—Demande la formation d'une armée révolutionnaire, 580.— Accuse Tiger d'avoir voulu le tuer, 589.—Dénonce Michonis et Lebœuf, 590.—S'oppose à la démission qu'offre Bernard, parce qu'il est prêtre, 590.—Est nommé défenseur officieux de Latude, 621.—Fait refuser un certificat de civisme à Palissot, 646.—Rend compte de sa tournée dans la Nièvre, et fait l'éloge de Fouché, 761.—Propose d'abolir la peine du fouet dans les écoles, maisons d'éducation, etc., 770.—Fait prendre un arrêté contre les femmes publiques, XVIII, 41.— Demande l'établissement d'une nouvelle morgue, 50. —Indique les caractères qui désignent les suspects, 89.— Fait prendre un arrêté sur le *maximum*, 121. —Défendre l'exercice extérieur des cultes, 122.— Sa lettre sur les mœurs publiques, 137. — Il demande que les honneurs de la sépulture soient rendus aux pauvres comme aux riches, 161.— Parle contre l'incorporation des déserteurs étrangers dans les armées, 190.— Demande que des républicains soient mis en possession des terres des ennemis de la chose publique, 197. — Dépose dans le procès des Girondins, et donne des détails y relatifs, 227, 257, 318.— S'élève contre la lenteur du tribunal révolutionnaire, 295, 296.— Propose de faire porter à la Monnaie tous les objets d'or et d'argent des établissements publics, et demande des secours pour les pauvres, 341.—Annonce l'exécution de d'Orléans, 359.— Demande une place dans le calendrier pour le jour de la Raison, 369. — Et l'envoi au pape des arrêtés anti-ecclésiastiques, 381. — Dénonce Soulavie, 391. — Présente à la Convention la déesse de la Raison, 401.—Fait arrêter que

tous les saints du portail de la métropole seront abattus, 410.— Requiert l'arrestation de la citoyenne Montansier, et la clôture de son théâtre, 426. — S'oppose à l'établissement des tribunes publiques sur les places, 433.—Demande la translation des prisonniers du Temple dans une prison ordinaire, 441.— S'élève contre les femmes qui veulent s'occuper de politique, 450.— Accuse les filles de joie d'être devenues dévotes, 483. —Annonce que les calomnies de Chabot contre lui ont été repoussées par Robespierre, 498. — Réclame l'incarcération de tous les prêtres, 506. — Demande les têtes des accapareurs et des empoisonneurs du peuple, 522.— Fait prohiber le numéraire jusqu'à la paix, 538.— Fait prendre un arrêté en l'honneur de Châlier, 539.— Son réquisitoire sur la liberté des cultes, 546.— Il se plaint des comités révolutionnaires, 570.—Fait défendre à Bonneville de vendre son portrait, 571. — Sa motion contre les ex-chevaliers de Saint-Louis, 578.—Cassation de son réquisitoire pour la convocation des comités révolutionnaires, 583.— Il en invite en conséquence les membres à se retirer, 585.— Fait prendre un arrêté sur les certificats de civisme, 603.—Son discours sur le gouvernement révolutionnaire, 641. — Il invite les membres du conseil général à porter des sabots, XIX, 42. — Sa justification, 49, 94.— Il se plaint des membres du conseil qui désertent leur poste, 101.—Dénonce les femmes publiques, 165.— Voue les successeurs des Brissotins à la justice de la Convention et du tribunal révolutionnaire, 215.— Dénonce le système de famine combiné par l'étranger, 599.— Son réquisitoire relatif à l'approvisionnement de Paris, 646. — Il se plaint du zèle mal entendu des sections pour le défrichement des jardins, 654.— Est remplacé par Cellier, XX, 2.— Son procès, 191.—Il est condamné à mort, 203.—Dénonciation de Robespierre contre lui aux Jacobins, 206.— Désordre introduit par lui dans les registres de l'état-civil, 417. — Il est désigné comme l'un des agents du baron de Batz, 724.— Accusation de Fouché contre lui ; sortie de Robespierre contre ceux qui jettent de la boue sur sa tombe, 730.— Couthon voit son ombre se promener parmi les patriotes, XXI, 4.— Barère reproche les repas civiques à ses continuateurs, 233.

CHAUMONT, banquier, poursuites contre lui, XXIX, 611.—Il est acquitté, 644.

CHAUMONT, député d'Ile-et-Vilaine à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 187, 252.—Il fait rendre un décret relatif aux prises faites par le *Sans pareil*, XVII, 707.

CHAUMONT (le Ray de), grand maître des eaux-et-forêts.— Est l'un des preneurs du bail des blés du roi, 1, 466.

CHAUMONT (DUPONT), adjudant-général.—Annonce le massacre de Dillon par ses troupes, et celui de son propre frère, XII, 271. — Atteste le patriotisme de Dillon, 590.—Est condamné à mort par contumace, XXVI, 353.

CHAUMONT DE LA GALAISIÈRE, évêque de Saint-Diez.— Lettre de L'Hermite, curé des Trois-Valois, contre lui, I, 223.— Il renonce à son évêché, 352.

CHAUMONT-SUR-MARNE. — Décret qui autorise un emprunt dans cette commune, XI, 610.

CHAUSSARD (Publicola), avocat au parlement.— Analyse de sa *Théorie des lois criminelles*, II, 477.— Autre ouvrage sur l'Allemagne et la maison d'Autriche, XIV, 207.— Commissaire du conseil exécutif dans la Belgique, il publie une lettre relative à l'organisation de ce pays, XV, 401.— Ses mémoires sur la révolution de la Belgique et de Liège, XVIII, 30.— Rectification d'une erreur le concernant dans le rapport de Lacroix, XX, 8.—Analyse de son *Nouveau Diable-Boiteux*, XXIX, 584.

CHAUSSEGROS, capitaine des armes, à Toulon.— Rapport sur sa conduite, XVII, 612, 616.— Il est mis hors la loi, 620.

CHAUSSIER (C.), marchand de bois.— Est condamné à mort, XX, 427.

CHAUVEAU-LAGARDE, homme de loi et défenseur officieux.— Fait l'apologie de Miranda devant le tribunal révolutionnaire, XVI, 498. — Défend Charlotte Corday, et en reçoit des remercîments après son jugement, XVII, 255.— Est arrêté à la suite du procès de Marie-Antoinette, et mis en liberté, XVIII, 141.— Observations aux Jacobins sur le choix qu'on a fait de lui pour la défendre, 209. — Il est le défenseur officieux de Brissot et de ses co-accusés, 225. — Réclame la suspension de la procédure de Lavilleheurnoy, XXVIII, 624.— Son plaidoyer dans cette affaire, 652.

CHAUVE de (Montpellier). —Est nommé commissaire pour rédiger le bulletin de l'envoi des lois, XIX, 50.

CHAUVEAU, homme de loi. — Est condamné à mort, XXI, 160.

CHAUVEAU (J.-B.)— Est mis en liberté, XXII, 279.

CHAUVEL (J.-L.), serrurier. — Est condamné à mort, XXIV, 630.

CHAUVELIN, ambassadeur à Londres.— Intrigues contre lui, XII, 389. — Sa note à lord Grenville, et réponse de ce ministre, 534, 542.— Ses négociations, XIII, 82. — Sa note pour engager le roi d'Angleterre à ne point entrer dans la coalition, 177, 183. — Sa lettre sur les armements anglais, 257, 331.— Autre sur les passeports par lui délivrés aux Français réfugiés à Londres, XIV, 529.—Autre sur la régularisation des actes passés par des émigrés en Angleterre, 661. — Texte de sa note diplomatique à lord Grenville, XV, 17. —Réponse de celui-ci, 121.— Sa note contre le bill des étrangers, 145.— Autre contre la défense d'exportation des grains, 146.—Il reçoit l'ordre de sortir d'Angleterre, 316.—Arrive à Paris, 318. —Est nommé ministre de France à Florence, XVI, 637. —Réclame contre une erreur relative à sa mission à Londres, XXIX, 207, 220.— Briot compare la différence des traitements que lui et Talleyrand-Périgord reçurent à Londres, et en tire des inductions contre ce dernier, 794.

CHAUVEREAU (F.-M.), commis. — Est condamné à mort, XX, 644.

CHAUVET (Pierre), manufacturier français.—Persécutions exercées contre lui à Florence, IX, 641.—

CHAUVET, capitaine. — Dénonce Arthur Dillon, XIII, 455.

CHAUVET, de Bordeaux.— Son projet de division des assignats, VIII, 465.— Ses vues nouvelles sur la contribution, IX, 54.

CHAUVET.— Vieillard blessé aux Tuileries par Lambesc, I, 170.

CHAUVIER, député de la Haute-Saône à la Convention.— Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 204, 253.—Il rend compte de sa mission dans la Dordogne et la Corrèze, XXIII, 701.

CHAUVIGNY.— Provoque Ch. Lameth à un combat singulier, X, 352.

CHAUVIN, perruquier, sous-lieutenant au 19.e de chasseurs à cheval.— Est condamné à mort, XXI, 159.

CHAUVIN, enseigne. — Est déclaré incapable de commander, par jugement de la cour martiale de Lorient, à l'occasion de l'incendie du vaisseau *le 14 juillet*, XXIX, 599.

CHAUVIN, député des Deux-Sèvres à la Convention.— Son rapport sur les marchandises expédiées à Lyon après sa reddition, XX, 470.—Il dément le bruit d'une contre-révolution dans la Haute-Vienne, XXII, 56.

CHAUVOT, fusilier.— Se distingue à l'armée d'Orient, XXIX, 439.

CHAUX, membre du comité révolutionnaire de Nantes.— Dénonce Joznet et est mandé au comité de sûreté générale, XIX, 660, 666. — Acte d'accusation contre lui, XXII, 238.— Son procès, 317, 550, 629, 637, 646, 653, 661, 669, 677, 685, 693, 709, 717, 725, 741, 749, 758, 773; XXIII, 2, 9, 17, 25, 49, 57.— Il est acquitté, XXII, 750; XXIII, 74.—Et décrété d'arrestation, XXII, 782. (*Voyez* Carrier et Nantes.)

CHAVANNES (curé de). (*Voyez* Royer.)

CHAVEROCHE (G.), laboureur.— Est acquitté, XX, 292.

CHAVIGNY, membre de la commune. — Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

CHAVILLAN, ordonnateur de la marine.—Fait part de la réponse des habitants de Nice à un parlementaire anglais, XVII, 727.

CHAVILLARD, commandant la frégate la *Gracieuse*.— S'empare du corsaire anglais l'*Ellis*, XVII, 192.

CHAYOUX-TAYOUX, ex-notable de Sedan.— Est condamné à mort, XX, 684.

CHAZAL, député du Gard à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 161, 223, 254.— Il fait mettre en activité le tribunal révolutionnaire, 820. — Vote la mise en accusation de Carrier, XXII, 595.— Attaque la commission du commerce, 660.— Demande la levée du séquestre mis sur les biens des étrangers, XXIII, 88.—Entre au comité de salut public, 136.—Se plaint des brigands qui calomnient la Convention, 212.— Dément le bruit d'un rassemblement de troupes autour de Paris, 668.— Discute les attributions politiques du comité de salut public, 681.—Regarde le système de terreur comme la cause de la disette, 701.— Propose de faire gouverner par 24 membres de la Convention, XXIV, 179.— Présente un projet relatif au séquestre des biens des parents d'émigrés, 286. — Fait régler la partie de ces biens appartenant à la république, 311, 327.— Dénonciation d'un arrêté pris par lui en faveur des prêtres insermentés, XXVI, 187.— Il est rappelé de sa mission, 189.— Devenu membre du Conseil des Cinq-Cents, il prononce un discours sur les droits successifs des émigrés, et attaque l'abbé Morellet, qui a écrit contre la loi du 12 floréal, 564.—Fait adopter la rédaction définitive de la résolution concernant les parents d'émigrés, XXVII, 220.— Son opinion sur le mode de radiation de la liste des émigrés, 599, 603.— Il demande que les membres des Assemblées Constituante et Législative soient exclus de Paris, XXVIII, 270.— Vote le recours en cassation contre les jugements de la haute-cour nationale, 376.— L'ajournement du projet d'annulation du jugement contre Vienot-Vaublanc, 419.— Son opinion sur la question intentionnelle, 457.— Demande qu'une commission présente des vues sur la calomnie écrite, et sur les journaux, 471.— Son opinion contre l'attermoiement dans la discussion sur les transactions sociales, 497. —Parle contre les royalistes qui conspirent sous couleur anarchique, 548.—Appuie le message du Directoire, pour astreindre les électeurs au serment, 622. —Son opinion contre le projet en faveur des fugitifs de Toulon, 744.— Il réclame l'appel nominal sur le prononcé du président, portant qu'il ne sera point exigé de déclaration des ministres du culte, 746.— S'oppose à l'adoption du projet relatif aux mariages des enfants mineurs, 760.— Fait voter des remercîments aux soldats, au général de l'armée de l'intérieur, Augereau, et au Directoire, pour la manière dont ils se sont conduits au 18 fructidor, 811.— Fait ordonner la réimpression des adresses des armées, à la suite d'un décret qui déclare qu'elles ont toutes bien mérité de la patrie, 811.— Son opinion sur les remplacements à faire dans les administrations, XXIX, 2.—Il fait arrêter que le Conseil vaquera les décadis et les jours de fêtes nationales, 3.—Est élu secrétaire. 6.—Annonce la surprise de la citadelle du Pont-St.-Esprit, par Allier et Saint-Christol, 14, 15. — Demande l'impression d'une lettre sur l'assassin de Guirault, 16.— Dénonce plusieurs maisons d'éducation, 21, 33.—Lit une pétition des Avignonais détenus à Valence, 37.— Demande un nouveau rapport sur le 18 fructidor, 41.— Se plaint du retard apporté au mariage de la fille de Lepelletier, 101, 110, 115. — Son opinion sur la loi contre les brigandages, 118.— Sa motion sur les réclamations des assemblées primaires, 239.—Il propose de remettre la peine aux prévenus qui découvriraient leurs complices, 590 *bis*, 638.—S'oppose à la déclaration du danger de la patrie, 812.— Est élu président, 826.— Célèbre les victoires des armées, 843.— Et celles de l'armée de Hollande, 869.

CHAZAL, officier de gendarmerie. — Est dénoncé par une compagnie de ce corps, XIII, 661.

CHAZAUD, député de la Charente à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 215, 254.—Son rapport en faveur de Pellemeule, XXII, 721.—Présente un nouveau mode de contribution foncière, XXIV, 673. — Appuie le renvoi de Lacoste au tribunal criminel de Paris, XXV, 221.

CHAZOT, général. — Annonce à Dumouriez qu'il est forcé de battre en retraite, XIII, 713, 716. — Il est dénoncé par Marat, XIV, 239.— Annonce le massacre à Rhétel de 4 déserteurs prussiens, 170.— Sa proclamation aux citoyens de Stenay, au moment de la retraite de l'ennemi, 268.—Rapport sur sa dénonciation contre les bataillons le *Mauconseil* et le *Républicain*, 784.—Décret pour l'examen de sa conduite, XVI, 84.—Il est mandé à la barre, 86.—Est mis en liberté provisoire, 321.—Décret portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui, 691.

CHAZOT, littérateur.— Auteur d'une adresse contre la minorité de la Convention, est chassé de la section des Gardes-françaises, XVI, 535.—Réponse à l'article de son journal le *Républicain*, tendant à rétablir l'usage du mot *monsieur*, XXVIII, 358.

CHAZOT (le citoyen).— Rapport sur sa pétition relative à la résiliation des ventes ou adjudications par décret, XXVIII, 586.

CHEBRIER, membre du comité révolutionnaire de la section de l'Arsenal.— Est condamné à mort, XXIV, 630.

CHEDANEAU, député de la Charente à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 215, 254.

CHEDEVILLE (la citoyenne Germain), de la commune des Andelys.—Acte de dévouement, XXIX, 500.

CHEDOTAL (femme). — Est condamnée à mort, XXI, 88.

CHEF-BOUTONNE. — Formation de la municipalité de cette commune, IV, 27.

CHELUN, en Pologne. — Lettre de la noblesse de cette ville à l'impératrice de Russie, XVII, 401. — Son évêque est condamné à mort comme conspirateur, XXI, 57.

CHEMANT, dentiste. — Annonce de ses râteliers artificiels, VIII, 151.

CHEMILLÉ (Maine-et-Loire).—Attaque de ce bourg par les brigands, XXIV, 186. — Défaite d'un de leurs détachements, 333.

CHEMIN, pilote à Bordeaux.—Trait de courage et d'humanité, XXIX, 720.

CHEMIN (J.), marchand.—Est condamné à mort, XX, 352.

CHEMIN, commandant du 3.e bataillon du Nord. —Se brûle la cervelle; secours accordés à sa mère, XVII, 717; XIX, 20.

CHEMINS PUBLICS. (*Voyez* Routes.)

CHENARD, artiste du Théâtre Italien. — Chante à

la Convention des couplets en l'honneur de la constitution et de la Montagne, XVII, 54.

CHENAUX, membre de la commune de Paris. — Son opinion sur le pillage des magasins; arrêté de la section des Gardes-françaises contre lui, XV, 627.— Il est chargé de rédiger l'historique de la révolution du 31 mai, XVI, 526.—Réclame en faveur de Marchand, XIX, 629. — Annonce l'arrestation de Momoro, et est élu président des Cordeliers, 726.—Les circonstances en privent cette société; renvoi à l'accusateur public de lettres à son adresse, 735. — Son procès, XX, 191. —Il est acquitté, 203.

CHÊNET, sous-lieutenant.—Se distingue à l'armée d'Orient, XXIX, 618 *bis*.

CHENET (Thérèse-Hélène-Julienne), ex-religieuse. —Est condamnée à la déportation, XIX, 464.

CHENEY l'aîné, maire de Ligny.—Réclame contre une prétendue violation des tombeaux des anciens princes de Luxembourg, VIII, 194.

CHÉNIER (André).—Sa lettre à Raynal sur ses contradictions, VIII, 580. — Ses observations sur la division des pouvoirs et sur le travail constitutionnel, IX, 342. — Autres sur le choix des députés à la prochaine législature, 571. — Et sur les dissentions des prêtres, X, 166.—Réfutation par son frère de sa lettre sur les sociétés populaires, XII, 564, 693.—Il est condamné à mort, XXI, 440.

CHÉNIER (Marie-Joseph).—Notice sur sa tragédie de *Charles IX*, IV, 163, 186; VII, 24. — Elle est citée par l'opposition qui réclame la liberté des opinions, VI, 583. — Sa tragédie d'*Henri VIII*, VIII, 468.— Son drame de *Calas*, IX, 78.—Sa tragédie de *Caïus-Gracchus*, XI, 399.—Il invite la commune de Paris à une fête en l'honneur des soldats de Château-Vieux, 738.—Défend les sociétés des Amis de la constitution, XII, 347.—Annonce une réfutation de la lettre de son frère sur les sociétés populaires, 564. — Son opinion sur cet objet, 693.—Son *Hymne* pour la fédération, XIII, 122.—Nommé député de Seine-et-Oise à la Convention, il demande le maintien des lois non-abrogées, XIV, 8.—La destitution du général Montesquiou, 34.—Fait décréter la formation des écoles primaires, 735. — Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 206, 253. — Il fait décréter le mode de translation de Lepelletier au Panthéon, 267. — Analyse de son opéra du *Camp de Grand-Pré*, 342. — Il fait décréter le paiement du traitement de Goldoni, 383. — Annonce la mort de ce littérateur, et fait accorder une pension à sa veuve, 402.—Analyse de sa tragédie de *Fénélon*, 446. — Fait décerner une récompense civique à Labretèche, 628.—Et approuver les mesures prises par les sections pour le recrutement, XVI, 352.—Parle sur la constitution, 619. — Nommé commissaire à Toulouse, n'accepte pas, XVII, 22.—Chant par les sections de Paris de son *Hymne* sur l'acceptation de la constitution, 140. — Il fait accorder les honneurs du Panthéon à Descartes, XVIII, 22. — S'élève contre la destruction des livres dans lesquels se trouveraient des signes de féodalité, 194. — Fait décréter l'acquisition de la maison du Jeu de Paume, 283.—Son opinion sur l'instruction publique, 351, 359.—Il fait décréter la formation d'un institut national de musique, 375.—Son *Hymne* pour l'inauguration du temple de la Raison, 397. — Son rapport sur Mirabeau, 514. — Son *Hymne à la Raison*, 546.—Il est élu secrétaire, 613.—Son *Hymne sur la prise de Toulon*, XIX, 80.— Autre à l'*Etre-Suprême*, XX, 656. — Son *Chant du Départ*, XXI, 259.—Son *Chant des Victoires*, 465.— Son rapport sur les sciences et les arts; projet de la fête des Victoires, XXII, 83. — Son *Hymne à J.-J. Rousseau*, 190.—Il présente le plan de la fête des Victoires, 282. —Fait l'éloge du dictionnaire de Pougens, 356. — Vote la mise en accusation de Carrier, 592.—Parle en faveur de David, 635.—Son projet sur la célébration des décadis, XXIII, 21. — Son rapport sur les secours à accorder aux savants et aux artistes, 127.—Il en présente la liste, 130.—Demande l'ajournement du projet de loi sur les cultes, 527.—Le rappel des députés mis hors la loi, 637, 645.—Une pension pour la mère de Girey-Dupré, XXIV, 29.—La plus grande latitude pour la défense des membres des anciens comités, 57. — Confirme une déclaration de Barère contre Villatte, 82. — S'oppose à la convocation des assemblées primaires, 97.— Appuie les mesures prises contre les auteurs du 12 germinal, 117, 118.—Demande à proposer des moyens pour diriger l'esprit public, 132. — Entre au comité de sûreté générale, 144. — Fait décréter le désarmement des terroristes, 190.—Provoque des mesures contre le fanatisme, 221.—Appuie un projet en faveur de savants et d'artistes dans le besoin, 234.—Son rapport sur la situation de la république, et sur les moyens employés pour pervertir l'opinion publique, 359, 361, 387.—Il s'oppose au rapport de la loi contre les provocateurs au rétablissement de la royauté, etc., 438. — Appuie une motion en faveur des veuves des députés proscrits, 471.—Rentre dans la salle à la tête d'un détachement de citoyens au 1.er prairial, 510. — Fait adopter une proclamation pour éclairer les Parisiens, 518. — Décréter les honneurs funèbres à rendre à Féraud, 547. — Arrêter qu'il sera donné une armure complète au général Menou, 600. — Accorder une pension à la veuve de Dessault, XXV, 29. — Son rapport sur les assassinats de Lyon, 70, 73.—Il parle sur la déclaration des droits, 150.—Déclare que les rapports sur la situation d'Arles étaient faux, 230.—Fait adopter une proclamation aux Français contre le terrorisme, 284.—Son *Hymne du 9 thermidor*, 354. —Son rapport sur l'organisation de l'Institut national de musique, 363, 405.—Il quitte le comité de sûreté générale, 404.—Son *hymne du 10 août*, 417. — Son opinion sur le mode de réduction aux deux tiers des membres de la Convention, 543, 550.—Il est élu président, 544.—Sa réponse à l'offre faite par Millin de ses *Eléments d'histoire naturelle*, 581. — Ses réponses à des pétitions contre les troupes qui environnent Paris, 607, 608. — Autres à des députations du camp sous Paris, 613.—De la section du faubourg Montmartre, 614. — Et de la section Lepelletier, 653. Il fait rapporter le décret d'accusation rendu contre Talleyrand, 663.—Appuie un discours de Tallien sur la situation de la république, 676. — Fait décréter qu'on entrera dans les assemblées primaires avec des cartes de sûreté, 682.—Voit l'initiative d'une insurrection dans un arrêté de la section Lepelletier, 687. — Sa réponse à une députation de la section des Arcis, 694. — Il demande l'exécution des lois contre la provocation au meurtre et au renversement du gouvernement, XXVI, 54. — Fait rapporter la loi sur le désarmement, 117, 127. — Demande que les comités rendent compte de ce qui se passe dans Paris; s'oppose à toute capitulation avec les factieux, 118. — Dit qu'il n'y a pour la Convention que la victoire ou la mort, 119. — Fait adopter un projet d'adresse aux citoyens de Paris, 135.—Entre au comité de salut public, 150. — Fait censurer Delahaye, 167. —Décréter qu'il sera fait un rapport sur les troubles du Midi, 178.—Appuie la motion de laisser sortir de France ceux qui ne veulent pas y rester, 212. —Présente le tableau des crimes des royalistes, et fait ordonner la destitution des fonctionnaires réacteurs, 268, 273.—Rappelle la conduite de Tallien au 9 thermidor et à Quiberon, et vote le rejet de la permanence de la Convention, 295. — Son opinion sur le costume des membres du Corps Législatif, 329. — Il défend les accusés du 1.er prairial, 347. — Devenu membre du Conseil des Cinq-Cents, en est élu secrétaire, 350. — S'oppose à de nouvelles lois contre les

émigrés, 411.—Est élu président, 517. — Appuie le projet qui autorise le Directoire à nommer aux places vacantes, 648, 650. — Vote l'expulsion d'Aymé, 69, 135, 155.—Et la création d'un ministère de la police, 102, 103, 308. — Son opinion sur la vérification des pouvoirs, 130.—Il demande la censure de Dumolard, 193.—Défend la loi du 9 floréal, sur les parents d'émigrés, 207. — Fait nommer une commission pour examiner le réglement de l'Institut, 290. — Proroger les assemblées primaires de Paris, Bordeaux, Lyon et Marseille, 298.—Demande un rapport sur la translation au Panthéon des cendres de Descartes, 357.—Son opinion sur un message relatif à la formation des sociétés politiques, 591. — Sur les mesures à prendre contre les fonctionnaires qui ont refusé de jurer haine à la royauté, 604. — Il appuie un projet pour la surveillance des étrangers à Paris, 691.—Son opinion sur la liberté de la presse, XXVIII, 20. —Il demande qu'on fixe les conditions pour l'admission d'une dénonciation contre un représentant, 115. — Fait ajourner la discussion sur les assemblées politiques, 246.—Adopter l'ordre du jour sur la demande du Directoire relative aux certificats de résidence délivrés à Lyon depuis 1793, 266.—Propose la translation des cendres de Descartes au Panthéon, 267. — Réfute les idées de Mercier sur Descartes et les géomètres, 268. — Son rapport sur la célébration des fêtes du 14 juillet et du 10 août, 368, 369. — Autre sur la célébration de la fondation de la république, 396.—Il parle pour l'amnistie, relativement aux délits révolutionnaires, 419.—Vote le rapport de l'article de la loi du 3 brumaire relatif aux prêtres insermentés, 478. — Est mis en opposition avec lui-même dans ses opinions émises à diverses époques sur la liberté de la presse, 505.—Fait renvoyer à une commission les sollicitations de la petite nièce de Fénélon, 635. — Parle contre Barère, à l'occasion de son élection et du rapport des lois inconstitutionnelles, 700. — Propose de porter à soixante le nombre des membres du tribunal de cassation, 706. — Demande l'ordre du jour sur une proposition de Dumolard relative à l'instruction publique, 719.—Réclame l'appel nominal sur le prononcé du président, portant qu'il ne sera point exigé de déclaration des ministres du culte, 746. — S'oppose à la suspension des séances du Corps Législatif, XXIX, 6.—Son *Hymne* en l'honneur du général Hoche, 30, 32. — Il demande des renseignements sur le canal de Paris à Dieppe, 41. — Appuie un projet contre les ci-devant nobles, 45.—Sa motion contre la multiplicité des théâtres, 67.—Est l'auteur du *Chant du Retour*, exécuté à la réception de Bonaparte, 92. — Son opinion sur la fixation du nombre des élèves de l'école polytechnique, 135. — Il fait déclarer que l'armée d'Helvétie a bien mérité de la patrie, 189. — Est nommé membre du jury central de la Seine, 243.—Se glorifie d'avoir été nommé par l'assemblée électorale de la Seine, 245. — Est chargé d'examiner le message du Directoire sur les élections, 258. — Son opinion sur les élections de l'an VI, 260. — Il célèbre la défaite des Anglais devant Ostende, 275. — Son rapport sur les événements, 277. — Il fait adopter un projet contre les accusés de haute trahison, 280. — Est élu président, 293. — Article sur la reprise de sa tragédie de *Fénélon*, 299. — Il prononce un discours sur le 14 juillet, 313. — Fait un rapport sur l'organisation départementale du territoire de Genève, 326, 327. — Discussion et adoption du projet présenté par lui, 330, 331.—Son discours en l'honneur des vainqueurs de l'Egypte, 393. — Il vote pour le projet relatif aux dépenses du ministère de l'intérieur, 413.—Fait adopter une adresse sur la circonscription militaire, 417. —Notice des changements qu'il a faits à sa tragédie de *Charles IX*, 593. — Son discours prononcé au Champ-de-Mars sur l'assassinat de Rastadt, 706.—Il insiste sur les avantages de la liberté de la presse et fait résoudre le rapport de la loi du 19 fructidor sur sa limitation, 712. — Son rapport sur les honneurs à rendre au général Chérin, 723. — Il s'oppose à l'admission de la dénonciation contre les ex-directeurs, 777. —Demande un mode de dénonciation pour les directeurs et les représentants, 787.—Fait l'éloge du général Joubert, 793. — S'oppose à la déclaration du danger de la patrie, 808.—Fait déclarer que l'armée de Batavie a bien mérité de la patrie, 821.

CHENIN, électeur. — Est arrêté à Toul et relâché par ordre de Bouillé, I, 297. (*Voyez* François de Neufchâteau.)

CHENU, curé de Brie-Comte-Robert. — Sa lettre sur le serment civique, VII, 68.

CHENU (Louis-Charles), émigré. — Est condamné à mort, XXIX, 55.

CHENU-VILLANGER, ex-avocat.—Est condamné à mort, XXI, 47.

CHEPTEL. (*Voyez* Baux.)

CHÉPY, ex-vice-consul à Rhodes. — Est nommé consul à Ancône, XXIX, 290.

CHER (département du). — Election de Charrier à son évêché, VII, 715.—Son obéissance aux décrets de la Convention, XVI, 683.—Approbation de la conduite qu'y a tenue Laplanche, XVIII, 167, 210.—Abdication de son évêque, 488.—Mission de Noël Pointe, 623.—Dénonciation aux Jacobins des persécutions qu'y éprouvent les patriotes, XXI, 313.—Compte-rendu de celle de Cherrier, XXII, 614. — Rejet de l'institution d'un cinquième tribunal correctionnel dans ce département, XXVIII, 396. — Annulation de ses élections au 18 fructidor, 796, 809. — Et d'une procédure contre quarante-six de ses cultivateurs, XXIX, 288.

CHERADAME, entrepreneur des boues de Paris.—Sa condamnation par le tribunal de police, III, 3.

CHÉRAL-MONTRÉAL. — Analyse de son ouvrage intitulé : *Gouvernement des hommes libres*, XXVI, 714.

CHERBOURG. — Lettre sur l'état des travaux du port et de la rade de cette ville, II, 264. — Formation de sa municipalité, IV, 162. — Lettre de sa garde nationale à celle de Paris, 355. — Fonds accordés pour les travaux du port, VI, 754; VIII, 379, 727.—Plaintes contre le non-remboursement aux hôpitaux des avances qu'ils ont faites, X, 371.—Projet pour la continuation des travaux du port, XII, 511. — Décret y relatif, XIII, 275. — Son club désapprouve l'envoi de l'*Ami du Peuple*, XIV, 373.—Lettre annonçant qu'un bâtiment anglais vient d'être amené dans la rade, XVIII, 100.—Mesures prises par Lecarpentier pour la sûreté de cette ville, 304.—Rébellion du 11.e bataillon de Paris qui devait la livrer, 521.— Apparition d'une flotte ennemie et prise d'un gros navire, 614. —Mission de Méaulle, 623.—Lettres du commandant annonçant des prises faites aux Anglais, XIX, 242, 258, 266. — Adresse de félicitation à la Convention, XXII, 553.—Patriotisme des cultivateurs, XXIII, 226.— Translation au fort national de Cormatin et autres chouans, XXV, 193. — Décret pour le prompt exhaussement de la jetée, 222. — Suspension du décret qui déclarait ce port de première classe, 266. — Trait de bravoure de trois préposés aux douanes de cette commune, 559.—Etablissement d'une belle corderie, XXIX, 361.

CHERET, président de section en vendémiaire. — Est condamné à mort par contumace, XXVI, 353.

CHERET (mademoiselle). — Est accusée de fabrication de faux billets de caisse d'escompte, III, 487, 511.

CHÉRIN, généalogiste, puis général. — Lettre que lui adresse Saint-Priest, IV, 566.—Il se défend d'avoir

sauvé des *titres de noblesse*, XII, 706. — Eloge de sa conduite lors de la trahison de Dumouriez, XVI, 79.— Il annonce les succès des garnisons de Valenciennes et de Maubeuge, 766.—Donne des détails sur la défense de la première de ces places, XVII, 122. — Sa lettre sur la révolte des royalistes à Sancerre, XXVIII, 251. — Son exhortation à l'armée expéditionnaire d'Irlande, 524.—Il est nommé général de brigade et commandant de la garde du Directoire, 791.—Chef de l'état-major de l'armée du Rhin, arrive à Paris, XXIX, 139. — Remplacé Ernouf dans les fonctions de chef de l'état-major de l'armée du Danube, 660. — Reçoit l'ordre du ministre de la guerre de confisquer de mauvaises fournitures de souliers, 674.—Est blessé à l'armée du Danube; Masséna fait son éloge, 703.—Il meurt des suites de sa blessure, 705. — Détails de sa mort, 722. — Son éloge par Chénier, qui fait ordonner la réunion de ses restes à ceux de Hoche et de Marceau, 723, 725.—Le Directoire réclame des secours pour sa veuve; Lacuée offre à cette occasion l'exemple de son désintéressement, aux militaires. 804.

CHÉRIN, maire d'Aix.—Son dévouement héroïque IV, 599.

CHERLAT, capitaine.—Son éloge, XXIX, 186.

CHERNY, vice-consul de la république aux Etats-Unis.—Note publiée par lui relativement à des droits de préséance, XXV, 633.

CHEROKEES (les). — Projet de constitution chez cette nation sauvage, V, 62.—Ses chefs offrent à l'Angleterre d'envahir le Mexique, VI, 315.—Ils déclarent la guerre aux Etats-Unis, XIV, 857. — Leur chant de guerre, XXI, 39.

CHERON, membre du directoire du département et député de Seine-et-Oise à la Législative. — Demande l'impression d'une motion sur les travaux de l'Assemblée, X, 550.—Propose de mentionner le nombre des signataires des pétitions contre les prêtres insermentés, 613. — Parle en faveur de Rauch et de Lucot, 643. — Vote contre les émigrés brabançons, 677.—S'oppose à la mise en accusation de Chollet, XI, 37. — Son projet sur l'organisation des bureaux de la conservation des forêts, 69, 123.—Il défend le décret sur le recrutement, 190, 191. — Attaque les arrêtés du département de Loir-et-Cher contre les prêtres insermentés, 504. — Propose des mesures contre les députés qui n'acquitteraient pas la contribution patriotique, XII, 109. — Combat une demande de fonds pour les dispositions de campagne des généraux, 252. — On lui reproche ses conférences avec Larivière, 443, 444, 582.—Il demande que chaque citoyen soit astreint à son service personnel dans la garde nationale, 571, 687.

CHÉRON, artiste de l'Opéra.—Chante dans un repas donné à Bonaparte, XXIX, 96.

CHÉRON, adjudicataire de la Muette. — Est condamné à mort, XXI, 404.

CHERRIER, ex-constituant, député des Vosges à la Convention. — Rend compte de sa mission, XXII, 614.

CHÉRUBINI, artiste compositeur. — Auteur de plusieurs morceaux du *Tambour nocturne*, VIII, 192. — Et de l'opéra : *Viaggiatori felici*, V, 28. — De deux morceaux de l'*Italiana in Londra*, 640. — D'un sestetto de l'opéra *Delle Vendemie*, 586.— De *Lodoïska*, IX, 180.—Dirige les artistes du Conservatoire à la fête du 21 janvier, XXVII, 287. — Auteur de la musique de l'*Hymne* en l'honneur de Hoche, XXIX, 30, 32.—Et de celle de l'*Hôtellerie portugaise*, 329.

CHÉRY, peintre d'histoire et membre du département de Paris. — Ecrit de ne pas le confondre avec un nommé Chéry, transféré à l'Abbaye, XVIII, 304.

CHETON, officier de l'armée catholique.—Se soumet aux lois de la république, XXIV, 419. — Dépose les armes, XXVIII, 262.

CHEVALERIE (Ordres de).— Motion de leur suppression rejetée par l'ordre du jour, IV, 723. — Leur abolition, IX, 264, 265.—Rapport demandé sur leurs biens, X, 395. (*Voyez* Noblesse et les articles suivants.)

DÉCORATION MILITAIRE ou *Croix de Saint-Louis*. —Décret qui l'accorde aux officiers de toutes armes après vingt-quatre ans de service, VII, 13. — Autre qui fixe l'époque où elle sera accordée à plusieurs corps particuliers, 77, 443.—Autre pour celle des officiers de marine, 316. — Le serment ne sera plus exigé de ceux qui la recevront, IX, 779.—Le service dans la garde nationale est compté pour l'obtenir, X, 7. —Loi pénale contre quiconque la porterait sans y être autorisé, XIII, 712.—Décret qui la supprime, XIV, 214.—Les croix de Saint-Louis sont enlevées à Angers, XVII, 280.—Décret qui déclare suspects ceux qui ne les déposeront pas, XVIII, 468.—Adoption de mesures présentées par Chaumette, à cette occasion, 578. (*Voyez Caricatures.*)

ORDRE TEUTONIQUE. — Circulaire que lui adresse l'électeur de Cologne pour que ses membres prennent part à la coalition, XXI, 121.— Autre du même prince à l'administration du grand bailliage, relative aux empiétements du gouvernement prussien, XXVIII, 559.

CHEVALEROT, député de la Vendée au Conseil des Cinq-Cents.—Donne sa démission, XXIX, 175.

CHEVALIER, cultivateur, député de Paris à la Constituante.—Accuse les curés d'exciter le peuple à ne pas payer les impôts, VI, 298.— Demande une loi sur le duel, VII, 303.—Signale le patriotisme des habitants d'Argenteuil, IX, 175.

CHEVALIER, député de l'Allier à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 178, 211, 253.

CHEVALIER, député de la Sarthe à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 205, 253. —Démissionnaire au 31 mai 1793, est rappelé au sein de la Convention, XXV, 472.

CHEVALIER, ingénieur.— Est l'un des chefs de la conspiration du 29 germinal, XXIV, 259, 326.—Invente une fusée incendiaire inextinguible, XXIX, 74.

CHEVALIER, gardien d'un dépôt national. — Enlèvement d'argenterie confiée à sa garde, XIII, 744.— Mandement à la barre des officiers municipaux qui ont fait cet enlèvement, 747; XIV, 4.

CHEVALIER (F.), ouvrière. — Est condamnée à mort, XX, 628.

CHEVALIER, marchand de chevaux. — Est condamné à mort, XXI, 31.

CHEVALIER (Jean-Antoine), ex-curé. — Est acquitté, XIX, 312.

CHEVALIER, capitaine à l'armée des Pyrénées-Orientales. — Refuse de signer la capitulation de Bellegarde, XVII, 318.

CHEVALIER (J.-B.), syndic et administrateur de Saint-Pierre-le-Moutier. — Est renvoyé à ses fonctions, XVII, 316.

CHEVALIER (Louis), maître de poste à Saint-Pierre-le-Moutier.—Est renvoyé à ses fonctions, XVII, 316.

CHEVALIER, père et fils.—Bannis arbitrairement de l'île Saint-Pierre-Miquelon, sont autorisés à y rentrer, XII, 613.

CHEVALIER, femme de la Martinière. — Est condamnée à mort, XXI, 39.

CHEVALIERS DU POIGNARD.—Dénonciation contre eux, XIII, 292, 399.

CHEVALLIÉ, négociant de Rochefort. — Présente un mode de cadastre géométrique, XVII, 433.

CHEVALOT, curé.—Réclame contre sa destitution, XVII, 381.

CHEVANDIER (F.-L.-K.), lieutenant de gendarmerie.—Est condamné à mort, XX, 427.

CHEVANNE-MAUGERY (B.)—Est condamné mort, XX, 16.

CHEVAUX. — Mémoire sur la possibilité de les améliorer en France, IV, 457. — Ceux de luxe pourront être employés à l'armée, XIII, 594. — Ceux de poste serviront au transport de l'artillerie. 599. — Proposition d'une levée dans la Belgique, XV, 408.— Arrêté sur la saisie des chevaux de luxe, XVI, 362.— Nouvelle doctrine sur leur médecine, XVII, 146.— Proposition de mettre ceux de luxe en réquisition, 186. — Décret pour les faire servir à remonter les cavaliers nationaux, 234.—Déclaration exigée de leurs propriétaires, 527.—Décret sur leur réqusition, XVIII, 77.— Fonds pour une levée extraordinaire, 119. — Mise à la disposition du ministre de la guerre de ceux de nouvelle levée, 282. — Décret relatif à l'administration de ceux de l'armée, XIX, 118. — Autre relatif à leur levée, 128.— Fixation de leur prix, 203, 204. — Réflexions relatives à ceux susceptibles d'être *refaits*, 330.— Remède contre la morve, 637.— Levée de chevaux et de mulets avec leurs voitures et charrettes, XX, 159, 164.—*Maximum* des chevaux de trait, 387. — Arrêté sur les moyens d'assurer leur propagation, 709, 710.— Décret pour l'approvisionnement de ceux de l'armée, XXVI, 78.— Suspension des ventes, aux militaires, de ceux de la république, XXVII, 65. —Message, rapport, discussion et décret sur une levée extraordinaire, 327, 328, 333, 334, 374, 382, 397.—Nouvelle levée, XXIX, 825. (*Voyez* Cavalerie.)

CHEVEL DE LA COLLINIÈRE. — Est dénoncé par Coustard, comme se refusant au paiement des contributions, X, 703.

CHEVEUX.—Pommade pour les teindre, VIII, 541; IX, 511; XIX, 531.

CHEVILLARD-LECOEUR, ordonnateur de la marine *par intérim*, à Rochefort.—Annonce qu'il a fait publier l'adresse de la Convention sur la prise de Toulon, XVII, 697.

CHEVRETON, ouvrier.—Détails sur l'assassinat de sa maîtresse, IV, 688.—Il est condamné à être pendu, V, 351.

CHEVREUIL, administrateur à Cayenne.—Applaudit à l'abolition de l'esclavage, XXIII, 651.

CHEVREUSE (Dom), député de Paris à la Constituante.—Signe l'abandon des dîmes, I, 330.

CHEVRIER, ex-prêtre. — Est condamné à mort, XXI, 396.

CHÈVRIÈRE (Loire). — Mouvement contre-révolutionnaire dans cette commune, XXV, 606.

CHEVRILLON (Mathieu).—Décret qui lui accorde 1,200 fr. à lui offerts pour le corrompre, XVIII, 701.

CHEZY (domaine de).— Annulation de son aliénation à Fabre-Dubosquet, XXVI, 565; XXVIII, 73, 150, 247.

CHIAPPE (Ange).—Député de la Corse à la Convention.—Son admission, XIV, 399. — Son vote dans le procès du roi, XV, 161, 172, 217, 254. — Sa motion en faveur des députés inculpés par les sections de Paris, XVI, 198.—Il fait accorder des fonds à Jacquier pour établir une filature en Corse, 297.— Demande que Bô l'y remplace comme commissaire, 515.—Est élu secrétaire, XXIII, 32.— Inculpe Armonville, 83.— S'élève contre les habitués des tribunes, 194.— Vote l'envoi de Duhem à l'Abbaye, 326.—On demande s'il doit être considéré comme habitant des colonies, et s'il est parent de Paoli, 531, 532.—Envoyé en mission, il se fait jour, le sabre à la main, au milieu des séditieux de Toulon, XXIV, 559.— Félicite la Convention de sa victoire de prairial et fait l'éloge de Guérin, 691.—Rend compte du bon esprit de la garnison de Toulon, XXV, 8. — De l'arrestation de Charbonnier, 35.— Des succès de l'armée des Alpes, 142, 147.— Il est attaché à cette armée, 640. — Annonce le vœu unanime de la division de droite de l'armée d'Italie pour la constitution, XXVI, 77.— Député au Conseil des Cinq-Cents, parle en faveur des députés arrêtés au 13 vendémiaire, 383.—Demande l'envoi de la constitution de l'an III dans les départements du Golo et de Liamone, XXVIII, 527.

CHIAVARY (P.-A.-J.), capitaine.—Est condamné à mort, XX, 504.

CHIAVENNA, en Italie. — Révolution dans cette ville, XXVIII, 747.

CHIAVENNE (lac).—Bruit de l'enlèvement sur ce lac, par les Autrichiens, de Sémonville et de Maret, XVII, 329.

CHICKASAWS (les). — Projets de constitution chez cette nation sauvage, V, 62.

CHIDRAC (Puy-de-Dôme.) —Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 622.

CHIÈZE, d'Orange. — Ordre du jour sur la pétition relative à la confiscation de ses biens, XXIX, 250.

CHIFFONISTES. (*Voyez* Arles.)

CHIGNARD, électeur.—Sa participation aux événements du 14 juillet, I, 172, 186, 545, 559, 562, 572.

CHIMAY.—Les troupes françaises se portent sur cette ville, XVII, 355.—L'occupent, XIX, 654.

CHIMAY (princesse de).—Est condamnée à mort, XXI, 508.—Publication de sa correspondance avec le ci-devant évêque de Castres, XXIX, 554.

CHIMIE.—Expérience sur les propriétés du chiendent, II, 306. — Autre sur le muriate de baryte, 385.—Cours de Fourcroy au Lycée sur cette matière, III, 327; IV, 220.—Liqueur propre à rendre le papier azuré, IV, 356.—Moyen de rendre salubre l'eau corrompue, VI, 353. — Dissertation sur le mercure, 540.—Annonce d'une essence vestimentale, VII, 196. —Découverte d'une nouvelle potasse par le Lycée des arts, XXI, 742.—Et d'une autre extraite du lilas, XXII, 266 —Notice sur les éléments de chimie, publiée par Chaptal, XXVIII, 451.—Découverte pour rendre l'eau de la mer potable, XXIX, 686. (*Voyez* Sciences.)

CHINARD, sculpteur.—Poursuites exercées contre lui à Rome, XIV, 531.—Sa mise en liberté, 638, 805. —Auteur de la statue de Rousseau, XXII, 284.

CHINE (la).—Dépêche du tribunal impérial au sénat de Russie pour rouvrir le commerce, XII, 215. —Terrible ouragan, XIII, 346.—Présents envoyés par l'empereur au roi d'Angleterre, XXII, 533. — Voyage dans l'intérieur de ce pays, XXIX, 200. — Imminence d'une révolution; désespoir de l'empereur, 243.

CHINIAC, président par *interim* du tribunal criminel de la Seine.—Le Directoire dénonce au tribunal de cassation un jugement concernant Richer-Sérisy, et divers autres auxquels il a pris part, XXVIII, 273.

CHINON. — Décret relatif au mode d'imposition adopté par la municipalité de cette ville, VI, 276. — Troubles à cette occasion, VII, 215. — Approbation d'une résolution sur les élections de cette commune, XXVIII, 467. — Complot attribué aux anarchistes, pour faire croire au royalisme, XXIX, 624 *bis*.

CHIPART, artiste.—Décret pour l'examen de sa découverte de poinçons inimitables, VI, 72.

CHIRAC.—Décret qui autorise cette ville à s'imposer extraordinairement, IV, 481.

CHIROL.—Prospectus de sa maison d'éducation, VI, 768; VII, 296; IX, 275.

CHIRURGIE. — Réflexions sur son état présent, II, 318.—Nouveaux bandages, VI, 575.—Cours d'accouchement de Dubois, VII, 296.—Réflexions sur le libre exercice de la chirurgie, IX, 716.—Ouvrage de Dessault sur cette science, XXIX, 174.

CHIRURGIENS.—Ceux des bataillons de volon-

taires seront choisis par les départemens, X, 120. — Ils sont mis en réquisition, XVII, 300. — Changement des dénominations de chirurgien et élève-chirurgien major, en celles d'officiers de 2.e et 3.e classe, XXI, 81.—Message du Directoire et motion sur la surveillance à exercer envers les chirurgiens, XXVIII, 499. (*Voyez* Officiers de santé et Ecoles.)

CHIUSA (la), en Italie. — Le prince Charles est battu dans cette ville, XVIII, 645. — Elle déclare son port franc et libre, XXIX, 67.

CHODERLOS-LACLOS. (*Voyez* Laclos.)

CHODKIEWICZ (C.-R.), femme du prince Lubomirski.—Est condamnée à mort; se déclare enceinte, XX, 344.

CHOISEAU.—Sa concurrence avec la compagnie Queux pour le bail des messageries, VII, 416, 418, 451.—Décret pour la reddition de ses comptes, en qualité d'entrepreneur des charrois, XVIII, 320.—Traduit au tribunal révolutionnaire, y fait citer Loiseau, son rapporteur, XIX, 518.—Est condamné à mort, 556.

CHOISEUL (duc de), ministre de Louis XV.—Notice le concernant, *Introd.*, 4.—Altération des formes de l'administration sous son ministère, 112. — Sa famille proteste contre la publication de ses mémoires, II, 378.—Brûlement, par son ordre, de l'ouvrage de Montclart, sur Avignon, VIII, 278.

CHOISEUL (B.), femme du duc de Grammont.—Est condamnée à mort, XX, 344.

CHOISEUL-GOUFFIER, ambassadeur de France à Constantinople.—Son éloge, III, 175.—Il protége les prisonniers autrichiens, VIII, 285. — Est nommé à l'ambassade de Londres, X, 670.—Examen de sa conduite, XII, 33. — Hérault-Séchelles fait prononcer contre lui le décret d'accusation et ordonner l'impression de sa correspondance, XIV, 269. — Les Français établis à Constantinople refusent de le reconnaître, XV, 274.—Proposition de demander son extradition à la Porte, 275.—Menacé d'être arrêté, il se réfugie dans l'hôtel du ministre de Russie, XV, 302.—Dénonciation contre lui, 615. — Gratification qu'il reçoit de l'empereur, XVII, 297.—Son arrivée à Pétersbourg, 321. —Il reçoit une récompense de Catherine II, 537. — Son crédit auprès de Paul I.er, XXIX, 793.

CHOISEUL-LABAUME, lieutenant-général. — Est condamné à mort, XX, 420.

CHOISEUL-MEUSE. — Son arrestation à Varennes, VIII, 740.—Il demande son élargissement, 747. —Sa détention est confirmée, 749.—Décret pour sa translation à Paris, 782. — Il y est rapporté, 783.

CHOISEUL-PRASLIN (comte de), colonel au régiment de Lorraine.—Remplace, comme député de la Sarthe à la Constituante, le marquis de Montesson, démissionnaire, I, 365.—Demande que Barmont soit entendu à la tribune, V, 416.—Approuve la conduite de Bouillé à Nancy, 559.—Prête serment à l'Assemblée après le départ du roi, VIII, 724. — Se trouve sur la liste des protégés de la reine, XIII, 421.

CHOISEUL-PRASLIN (duc de), pair de France député d'Anjou à la Constituante.—Vote l'admission de douze députés de Saint-Domingue avec voix délibérative, I, 123.—Son rapport sur l'offre de l'Anjou, concernant les gabelles, II, 247. — Ses observations sur les causes de la ruine de la compagnie des Indes, IV, 38.—Il vote pour que la nation confère au roi le droit de paix et de guerre, IV, 396. — Fait décréter qu'il sera attaché aux drapeaux des régiments des cravates tricolores, VI, 185. — Demande, pour les commissaires envoyés à Varennes, les témoignages de la satisfaction de l'Assemblée, VIII, 752. — Se trouve, ainsi que la duchesse de Choiseul, sur la liste des protégés de la reine, XIII, 421. — Résolution concernant les droits de ses créanciers sur sa succession, XXVIII, 298.—Un chauffeur, nommé Lamarre, prétend être son fils, XXIX, 625.

CHOISEUL-STAINVILLE, colonel de dragons. — Poursuites ordonnées contre lui, IX, 116, 136.

CHOISY, général, commandant les troupes de ligne à Avignon.—Dénonciation contre lui, XI, 34.

CHOISY-SUR-SEINE.— Alarmes de cette commune au sujet des subsistances, II, 114.—Saisie d'un ballot d'uniformes, III, 120.—Des rassemblements y sont dissipés, XI, 552.—Décret qui mande le maire à la barre à l'occasion du 13 vendémiaire, XXVI, 157. — Il rend compte de sa conduite, 171. — Est destitué ainsi que le procureur de la commune, 179.

CHOLAT.—Se distingne à la Bastille et délivre Clouet, I, 187.—Arrête de Launay, 188.—Décret qui lui accorde une gratification, VIII, 319.

CHOLET ET LEROI (les frères).—Rapport et ordre du jour sur la pétition de ces prévenus de révolte dans le département de l'Indre, réclamant le bénéfice de l'amnistie, XXVIII, 498.

CHOLET (Maine-et-Loire). —Les rebelles s'emparent de cette ville et l'incendient au nom du régent, XV, 731.—Indemnité accordée à 300 patriotes, XVII, 432.—Sa reprise sur les rebelles, 510; XVIII, 168.—La municipalité demande des avances, 299. — Déroute des brigands, 678; XIX, 503. — Assassinat qu'ils y ont commis sur la citoyenne Delcambe, XX, 634.—Réunion des habitants pour éteindre l'incendie de la forêt de Mortagne, XXIX, 174. — Projet de réglement du prêt fait à ses fabricants, 242, 250.

CHOLLET, député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents.—Vote pour le jugement des prises maritimes par voie administrative, XXVIII, 233.—Parle sur le mode de paiement des domaines nationaux en inscriptions, 469.—Combat le rétablissement de la loterie nationale, 492.—Son rapport sur l'affaire de Weymeranges, 509. — Il réclame des secours pour la veuve de Lavenue, ex-constituant, 528, 618. — Son opinion sur la tenue des assemblées primaires, communales et électorales, 529.—Il combat toute distinction entre des citoyens et des représentants, prévenus de calomnies, 579.—Demande que la contrainte par corps soit étendue aux obligations antérieures à 1793, 592.—Son opinion sur le rapport des lois qui éloignent de Paris les ex-conventionnels, 606. — Il demande qu'on prononce sur la pétition des défenseurs des prévenus de conspiration royaliste, 654.— Est nommé secrétaire, 673. — Réclame pour Bordeaux l'avantage d'ériger aussi un monument aux triomphes des armées, 686.—Fait rapporter la loi du 21 floréal, 712.—Son opinion sur la surveillance des opérations de la trésorerie, 731. — Sur la suspension du paiement des bons délivrés par les ministres, 736. — Sa motion sur la forme de la déclaration à exiger des ministres du culte, 747. — Il appuie le maintien des ventes des presbytères, 755.—Présente un nouveau projet pour la suspension de la vente de ceux non aliénés, 758.—Vote l'ajournement de celui d'Aubry, sur les destitutions militaires, 764. — Demande que la commission des finances soit chargée de présenter le mode de régulariser les contributions levées en pays ennemis, 790. — Invoque l'ajournement du projet relatif à la violation du secret des lettres, 790. —Propose le renvoi de ceux de Thibaudeau sur les mesures à prendre relativement à la marche des troupes, 798.—Et la question préalable sur le projet d'exclure les ex-nobles des fonctions publiques, 819.—S'oppose à la suspension de la vente des biens nationaux, XXIX, 34.—Fait renvoyer au Directoire une pétition des Avignonnais détenus à Valence, 37.—Son opinion sur le projet contre les nobles, 45.—Sur la formation des listes des jurés, 55. —Il appuie le projet sur les revendications des biens nationaux, 61.—Son opinion sur les contributions des colonies, 63.—Son rapport sur la police des cultes et projets à la suite, 80, 87, 88, 118, 120, 133, 134.—Son

opinion sur la suspension d'Hermann, 115.—Il combat le projet relatif à la répression des brigandages, 120. —Parle sur la fixation de l'enceinte constitutionnelle du Corps Législatif, 132.—Demande qu'à l'avenir les traîtres soient jugés dans les formes voulues par la constitution, 135.—Son rapport sur les élections de Saint-Domingue, 148, 155, 243, 250. — Il s'oppose à la mise en accusation des juges de la Dyle, 164. — Combat une motion contre les électeurs négligents, 166.—Son opinion sur le mariage des instituteurs, 200.—Son rapport pour la révision des jugements rendus en haine de la république, 200, 238.—Il fait autoriser le Directoire à traiter du théâtre Montansier, 251.—Adopter trois projets relatifs aux élections de Saint-Domingue, 253. — Son opinion sur divers projets de finances, 284. — Il fait adopter un projet sur les rentes viagères dont le capital a été fourni en assignats, 285.—Et un projet d'échange avec la veuve Semonin, 291.—Son opinion sur le jugement à huis-clos du crime de viol, 292. — Il appuie le nouveau système des poids et mesures, 295.—Fait consacrer les quintidis aux travaux des commissions, 303. — Arrêter que le 9 thermidor sera célébré au sein du Conseil, 326. —Combat un projet tendant à célébrer le même jour le 9 thermidor, le 13 vendémiaire et le 18 fructidor, 327.—Et un autre ayant pour objet de suspendre l'indemnité des députés en congé, 360. — S'oppose à ce qu'on s'occupe des mesures de défense militaire, réclamées par Briot, et censure l'épithète de lâche que ce représentant a donnée aux ennemis, 398. — Vote le projet qui statue sur les dépenses du ministère de l'intérieur pour l'an VII, 413. — Fait exempter du timbre les pétitions au Corps Législatif, et substituer l'amende contre les délinquants, à celle de la nullité des actes par défaut de timbre, 416. — Fait arrêter le mode de constater l'âge des conscrits, 468, 469.—Il reproche au projet relatif aux biens des pères et mères des émigrés, un vice de rétroactivité qui blesse tous les principes, 514, 519. — Son projet pour la révision des jugements rendus sur pièces fausses ou faux témoignages, 582.—Autre, pour garantir le recours aux tribunaux, en faveur des citoyens dont les droits auront été blessés dans les assemblées primaires, 595. — Son opposition à divers amendements relatifs aux ascendants d'émigrés, 608 *bis*. — Il vote pour que les naufragés de Calais soient déportés, et non mis en jugement, 661.—Demande la levée de la permanence du conseil, 712. — Parle sur l'organisation de la garde nationale, et s'oppose à la suppression de la formule de haine à l'anarchie dans le serment des officiers, 748, 751, 752.—Combat Chamoux, demandant des mesures sur les dangers publics, 778. — Est élu secrétaire, 781.—Fait autoriser le Directoire à prendre, à la solde de la république, différents corps étrangers, sous le nom de légions, 793.—Présente un projet sur les sociétés politiques, 804. —Combat une résolution relative aux traités de paix contraires à la constitution, 869, 870.—Appuie un projet pour l'encouragement de la course, 879.

CHOLLET.—Est nommé administrateur des impositions, à la commune de Paris, II, 283.

CHOLLET, officier français. — Prévenu d'avoir voulu livrer Perpignan, est décrété d'accusation, XI, 35, 40.

CHOMBART, député de Lille à la Constituante. — Sa lettre à ses commettants, II, 345.

CHOMEL, banquier. — Dépose contre Favras, III, 137. — Son mémoire sur la cherté des subsistances, XIV, 582.

CHOPELET, lieutenant-colonel du 5.e bataillon de Paris.—Est condamné à mort, XXI, 216.

CHOPIN (J.), dit Chevalier.—Est condamné à mort, XX, 384.

CHOPIN (Williams), anglais.—Dépose dans le procès de Marat, XVI, 276.

CHOPPIER (abbé), député de Mantes à la Constituante.—Sa mission à Saint-Germain et à Poissy, I, 241.—Il prête le serment civique, VII, 59.

CHOSSAT, chef de brigade. — Se distingue en Helvétie, XXIX, 792.

CHOTAIN fils (F.), perruquier.—Est condamné à mort, XX, 359.

CHOTTARD, député de la Loire-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents.—Fait passer à l'ordre du jour sur les réclamations de Beaufils, deshérité par ses père et mère, XXIX, 399.—Combat le projet de Bailleul sur les impôts indirects, et particulièrement celui du sel, 421, 600 *bis*.—Sa motion à l'occasion des applaudissements donnés dans les tribunes à un discours de Français (de Nantes), 711.

CHOUAN (François).—Est tué à la tête des rebelles de l'Ouest, auxquels il a donné son nom, XIX, 416.

CHOUANS. (*Voyez* Vendée.)

CHOUDIEU, accusateur public à Angers, député de Maine-et-Loire à la Législative. — Présente divers chefs d'accusation contre Duportail, X, 252.—Sa motion relative à la revue générale des troupes, 489. — Il s'oppose à ce que les membres de l'assemblée aillent servir aux armées, XI, 271.—Fait décréter que les compagnies de chasseurs de Paris continueront leur service, 366. — Son opinion sur le serment à prêter par la garde du roi, 373.—Sur le traitement de campagne, 414. —Sur les secours à accorder aux parents des émigrés, 696. — Il s'écrie que c'est lui qui a interrompu Gouvion, XII, 88. — Défend le décret sur le mode des remplacements dans l'armée, 110. — Fait réintégrer Baumal dans son grade, 641.—Rendre un décret sur l'affaire de Brisack, XIII, 62. — Demande l'éloignement des troupes en garnison à Paris, 151.— Dénonce Guillaume, 155. — Propose d'accorder des frais de route aux fédérés, 182. — S'élève contre les écarts de plusieurs députés, 212. — Lit une adresse d'Angers demandant la déchéance du roi, 224.—Fait rappeler le président à l'ordre, 240.—Invite l'Assemblée à déclarer qu'elle ne peut sauver la patrie, 375. —Fait décréter la formation d'un camp sous Paris, 382.—Et prendre des mesures pour la sûreté du roi, 392. — Veut que celui-ci déclare quelles sont les personnes qui l'environnent, 372. — Fait décréter l'emploi des chevaux d'émigrés à monter les compagnies franches, 430. — S'oppose à la création du tribunal du 17 août, 443. — Fait voter des fonds pour fortifier Paris, 447. — S'oppose à ce qu'il en soit mis aucuns à la disposition du roi, 490. —Dit que l'Assemblée ne doit pas délibérer sur des menaces, 519. — Fait rendre un décret pour l'envoi de la gendarmerie aux frontières, etc., 550. — Dénonce la commune du 10 août, 575.—Annonce l'enlèvement d'armes de l'école militaire, 577. — Est nommé commissaire du Temple, 609. — Demande le brûlement des pétitions relatives au décret des vingt mille, 653, 654.—Fait rendre un décret en faveur des officiers de gendarmerie, 656.—Et suspendre le paiement des sommes dues par le trésor aux habitants de Verdun et de Longwy, 701.—Député à la Convention, demande que les généraux ne puissent négocier avec l'ennemi, XIV, 197.—Ses observations sur une dénonciation de Marat contre Roland, 293. — Il s'oppose à l'expulsion de d'Orléans, 768. — Accuse Lanjuinais de fomenter la guerre civile, 848. — Dénonce le ministre Pache, XV, 6.—Vote la répression des mesures arrêtées par le département de la Haute-Loire, 70. — S'élève contre les comptes partiels des ministres, 76.—Appuie le renvoi au comité de sûreté générale des adresses départementales dénoncées par le département de Paris, 114. — Son vote dans le procès du roi, 163, 192, 252. — Il demande qu'on

décide, sans désemparer, la question du sursis, 243. — Traite d'infâmes Manuel et Kersaint, 255. — Demande le renouvellement du comité de sûreté générale, 265. — Sa motion relative aux administrateurs de Verdun, 405. Il fait rendre un décret sur le mode de recrutement, 510, 512. — Sa motion relative aux volontaires des départements, 621.—Envoyé dans la Vendée, annonce, d'Angers, les dispositions prises contre les rebelles, 796. — Sa lettre en faveur de Berruyer, XVI, 304. — Il dénonce Duchâtel, 654. — Annonce la marche de forces considérables contre les rebelles, 716. — Et une victoire remportée sur eux, XVII, 349. — Demande la réintégration de Rossignol, 517. — Annonce un échec de l'armée de Tuncq, 627. —La mort de Chambon; la dispersion des rebelles, XVIII, 117.—La reprise de Châtillon, 127. — Et la défaite complète des rebelles, 196. — Justifie Rossignol XIX, 155.—Est envoyé aux armées du Nord et des Ardennes, 400. — Demande à répondre au mémoire de Phelippeaux sur la guerre de la Vendée, 416. — Publie cette réponse, 419, 426, 445, 467, 476, 482.--Annonce la prise de Courtray, XX, 350. — Les succès de l'armée du Nord à Tournay, 486.—La mise en déroute de l'ennemi 519. —Donne des détails sur le siége d'Ypres, XXI, 8.— Enjoint aux déportés de sortir des pays conquis par les Français, 185.—Réclame contre le décret qui envoie Duhem à l'Abbaye, XXIII, 329, 330. — Répond aux accusations de Dumont, 499.—Réplique de celui-ci, XXIV, 6, 9. — Il accuse le côté droit de vouloir égorger la liberté, 37. — Inculpe la commission des vingt-un, 68.—Ses accusations contre Legendre; il est traité d'assassin, 75. — Il s'écrie au 12 germinal, que le royalisme est au fauteuil du président, 114.—Pense que le tumulte est prolongé pour faire croire que la Convention n'est pas libre, 114. — Dumont lui reproche de l'avoir traité de royaliste; il est décrété d'arrestation, 118. — Décret pour sa translation à Ham, 120.—Il est décrété d'accusation, 522.—Demande de sa mise en liberté, XXVI, 319.--Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 346.—Ordre de l'arrêter comme complice de la conspiration Babeuf, XXVIII, 281. (*Voyez* Babeuf.)—Il est nommé par Bernadotte, chef de division au ministère de la guerre, XXIX, 736. — Donne la démission à la retraite de ce ministre, 811.

CHOUILLAC (G.), commissionnaire. — Est condamné à six ans de fers, XX, 559.

CHOUPE.—Est à la tête des rebelles de la Vendée, XVI, 430.

CHOUVET, curé de Thoméras, député de Villeneuve-de-Berg à la Constituante. — Prête le serment civique. VI, 739.

CHOUX (Loir-et-Cher).—Résistance des habitants de cette commune au payement des impôts, X, 752. —Rapport sur cette affaire, 765.—Justification de la municipalité, XI, 107.

CHREPTOWICZ, vice-chancelier de Lithuanie. — Est nommé ministre des affaires étrangères en Pologne, VIII, 627.

CHRESTIEN (Mathieu et Pierre).—Décret qui leur accorde une récompense, XIV, 694.

CHRÉTIEN. — Décret qui lui accorde une gratification pour avoir dénoncé une fabrique de faux assignats, VIII 319.

CHRÉTIEN, major de la garde nationale de Pontrieux.—Court risque de la vie dans une émeute populaire à Lannion, II, 106.

CHRÉTIEN (R.), ex-carmélite.— Est condamnée à mort, XXI, 284.

CHRÉTIEN, ex-juge. Est condamné à mort, XXI, 192.

CHRÉTIEN, cafetier. — Dénonce les frères de Suleau, Miette et Hérin, XXI, 721. — Son opinion sur l'affiliation aux Jacobins de la société des Amis de la république, 787. — Il est dénoncé et décrété d'arrestation, XXII, 135. — Est dénoncé par la section Lepelletier, XXIV, 23. — Ordre de l'arrêter, comme complice de Babeuf, XXVIII, 281.—La haute-cour instruit son affaire par contumace, 592, 667, 684. — Il est acquitté, 717.—Parle à la société du Manége sur les dangers de la patrie, XXIX, 753.—Attaque les dilapidateurs, 774.

CHRISTIAN, amiral anglais.—Commande la flotte destinée pour les Indes-Occidentales, XXVII, 481; XXVIII, 149.

CHRISTIAN VII, roi de Danemark. — Sa proclamation à l'occasion de l'arrestation de Brabaudt, XVI, 225. (*Voyez* Danemark.)

CHRISTIANI, député du Haut-Rhin à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 202, 253.—Il fait créer un comité de liquidation, XXV, 148. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, il fait établir un tribunal correctionnel à Pézénas, XXVIII, 310.—Sa destitution de la place de commissaire central, XXIX, 627.

CHRISTIANI (le major). —Est envoyé par la cour de Dresde en mission auprès du prétendant, XXIX, 220.

CHRISTIN, député de Saint-Claude à la Constituante. — Fait rendre un décret sur la saline de Montmoron, IX, 57, 112.

CHRISTINE (l'archiduchesse Marie), gouvernante des Pays-Bas.—Sa fuite de Bruxelles, II, 241. — Son retour dans les Pays-Bas, VIII, 691.—Fêtes à cette occasion, 763. — Liste des émigrés que la reine de France, sa sœur, recommandait à sa protection, XIII, 421. — Détails de son animosité contre la ville de Lille, lors du siége de cette place, XIV, 151.—Sa mort à Vienne, XXIX, 308.

CHUZEAU, inspecteur de la manufacture d'armes de Charleville.—Est massacré, XIII, 622.

CIAGA (Ignace). — Est nommé membre de la représentation nationale napolitaine, XXIX, 610.

CIBAU (Pierre), brigadier. — Trait de bravoure, XIX, 674.

CIBOT, impliqué dans la conspiration du camp de Grenelle.—Est condamné à la déportation, XXVIII, 437.

CICÉRON.—Traduction de ses pensées, XXV, 378.

CICILLE.—Auteur d'un précis pour le rachat des droits féodaux, IV, 247.

CICOGNORA, législateur cisalpin. — Est nommé ambassadeur à Turin, XXIX, 182.

CIFUENTÈS (comte de), ministre d'Espagne.—Est nommé président du conseil de Castille, VIII, 293. — Entreprend la réforme de la procédure, 595. — Son ordonnance sur les étrangers exerçant des professions ambulantes, IX, 251.

CIGONGNE, député de Saumur à la Constituante. —Propose un recensement général des grains, I, 395. Membre de la Convention, il inculpe la conduite de Duroy envers Richoux, XXII, 300.—Répond aux attaques de Duhem contre le tribunal révolutionnaire, 408.—Parle sur l'affaire de Carrier, 576. — Réclame le secret des lettres, 708. — Ses accusations contre Maignet, XXIII, 160. — Il demande que Duhem se rende à l'Abbaye, 328. — Et s'oppose au rapport du décret rendu contre lui, 330.

CIMAROSA, compositeur. — Auteur des opéras intitulés : *Il Fanatico Burlato*, II, 256.—*L'Impressario in augustie*, III, 58. —*L'Italiana in Londra*, V, 640.—*Le trame Deluse*, XII, 740.

CIMETIÈRES. — Motion d'en empêcher la vente, XXIII, 20. (*Voyez* Inhumations.)

CINOT, négociant. — Repousse l'inculpation d'accaparement dirigée contre lui, XI, 234.

CIRCÉO, département romain.—Insurrection générale, XXIX, 354. — Détails des opérations qui ont mis fin à la sédition, 359.—Détails sur son insurrection, 384.—Nouveau rassemblement des rebelles, 398.

CIRILLO (Dominique).—Est nommé membre de la représentation nationale napolitaine, XXIX, 610.

CISALPINE (la république). — Plan d'organisation de sa garde nationale, XXVIII, 731. — Installation de son directoire par Bonaparte; proclamation à ce sujet, 747, 749. — Vœu des Vénitiens pour y être réunis, 756. — Réunion de la Romagne à cette république, 767.—Nomination du citoyen Visconti à l'ambassade de France, 772.—Notification officielle de son existence au gouvernement génois; proclamation du ministre de la police pour en expulser les Piémontais, 772.—Réunion des villes de Bologne et de Ferrare, 773.— Félicitations adressées à son gouvernement, XXIX, 13.—Tableau de ses ressources, 21. — Admission du ministre de Sardaigne; refus du pape de reconnaître la république, 34. — Elle offre une légion à la république ligurienne, 34. — Proclamation contre les partisans de la monarchie, 39. — Lettre du corps helvétique à son ministre des affaires étrangères, 40. — Confiscation des biens de l'ordre de Malte existant dans son territoire, 41.—Le Mantouan transpadan y est réuni, 59.—Proclamation à l'occasion de la paix, 67.—Adresse de Bonaparte au peuple cisalpin, 71. — Circulaire sur la réforme des théâtres, 73. — Limites apportées à la liberté de la presse; réunion de la Valteline de Chiavenne et de Bormio; proclamation sur la paix; médaille frappée en l'honneur de Bonaparte, 74. — Son organisation par le même, 76. — Délai donné au pape pour la reconnaître, 78.—Il la reconnaît, 79. — Loi sur la formation et la convocation de son corps législatif, 82. — Renouvellement de son ministère, 84. — Réunion à elle de Brescia et de son territoire, 95. — Installation de son corps législatif; prise de possession de quelques terres sur les états du duc de Parme; pensions accordées aux religieux qui rentreraient dans le monde, 109.—Lettre de l'administration départementale du Rheno à l'archevêque de Bologne, pour l'inviter à faire démolir les prisons épiscopales, 110.—Ouvre un emprunt de deux millions; son ministre est présenté au gouvernement de la Ligurie, 111.—Décret sur les fournitures de l'armée française, 115.—Ses troupes s'emparent du Château-de-Saint-Leo; nomination d'agents diplomatiques, 116. — Son drapeau est arboré à Corneto et Civita-Vecchia; circulaire du ministre de la police, 130.—Reçoit des ministres de Lucques, 131. — Gratitude du peuple envers la France; emprunt établi sur les plus riches familles, 132. — Présentation à son directoire du ministre du pape, 138. — Elle éprouve un échec dans la marche d'Ancône, 147.—Expulsion des émigrés de son territoire, 155.—Exclusion des domestiques de la garde nationale, 179. — Envoi de ses ambassadeurs à Naples et à Turin, 182. — Création de six commissions criminelles de haute-justice, 200.— Approbation de son traité d'alliance et de commerce avec la France; texte de ce traité, 200.—Levée d'une contribution pour l'entretien des troupes françaises; arrestation des députés qui ont refusé d'approuver les traités conclus avec la France, 213.—Motifs présumés du rejet de ces traités par le Conseil des Anciens, 215.—Leur ratification, 220. — Circonstances qui ont précédé le refus de leur approbation, 220.— Bannissement du cardinal Mattei, archevêque de Ferrare, et saisie de tous ses biens, 222, 236.—Rupture avec la Toscane, 225.—Séquestres des biens des Cisalpins dans les Etats autrichiens; discussion sur la polygamie, 243.—Echange de protestations d'amitié avec le cabinet de Vienne, 249. — Démission forcée des directeurs Moscati et Paradisi, et du secrétaire général Sommariva, 251.—Indemnité en biens nationaux accordée aux citoyens Sémonville et Maret, pour les pertes provenant de leur arrestation et de leur séjour dans les cachots de Mantoue, 255. — Envoi à Vienne de Marescalchi en qualité d'ambassadeur, 255. — Population de la république, 257. — Changements dans son gouvernement; démission de six membres des anciens et de trois du grand conseil, 263.—Proclamation pour signaler les ennemis de la république; abolition du droit sur le pain, 264. — Remplacement, par Brune, des directeurs cisalpins démissionnaires, 269. — Mise à la disposition de la nation des biens du clergé, 272, 273.—Plaintes du Directoire contre la violation du territoire par le roi de Sardaigne, 295.—Rapport portant que 800,000 Cisalpins sont prêts à prendre les armes; autorisation donnée au Directoire de faire fabriquer 100,000 fusils, 297. — Dissension des bailliages italiens de la Suisse, sur leur réunion à la Cisalpine ou à l'Helvétie, 299. — Loi contre les concussionnaires et les dilapidateurs, 301.—Envoi de troupes sur les frontières du Piémont, 305.—Remercîments adressés au Directoire par le directoire ligurien, 305. — Poursuites ordonnées contre les auteurs de l'arrestation du représentant Solari; prohibition de toute cérémonie religieuse en dehors des églises, 306. — Loi contre les dilapidateurs et voleurs de l'armée, 310.—Différends entre le Directoire et le grand-conseil, sur le mode de nommer un directeur, 313. — Nomination d'Adelasio au Directoire, 317. — Refus de l'empereur de donner audience à son ministre Marescalchi; prohibition des marchandises anglaises, 326. — Envoi de commissaires à Lucques pour arranger les contestations élevées entre les deux républiques, 327. — Réflexions sur la situation de la Cisalpine, 329.—Réquisitoire de Trouvé, contre les auteurs de placards anarchiques sur les changements qu'on y prépare, 333. — La *Gazette de Vienne* lui donne la dénomination de *soi-disant république*, 335. — Promesse faite d'une pension de cinquante écus à tout prêtre qui se mariera, 337. — Refus du Directoire français d'entendre le général Lahoz sur les réformes y faites par Trouvé; il charge Brune de prêter main-forte aux changements projetés, 344, 348.—Réflexions sur deux brochures intitulées : *La grande réforme appréciée ce qu'elle vaut*, et *adresse au citoyen Trouvé*, 347. — Arrêté du commissaire Aubernon sur la délivrance des certificats de non-émigration, 348. — Motion de Lucien Bonaparte contre les innovations qu'on prépare dans la constitution de la république, 350. — Ordre du jour, 351. — Adresse de Marco-Ferri contre les changements préparés; article sur le même sujet, 352. — Son ambassadeur quitte Paris, 355. — Résolution de tous les départements de s'opposer à toute réforme inconstitutionnelle, 357.— Le grand conseil invite le Directoire à assurer le peuple que toutes les autorités conserveront inviolable le dépôt de la constitution, 367.—Assurance donnée par la cour impériale à son ministre, qu'il sera admis en qualité d'envoyé du second rang, 377. — Circulaire de l'évêque de Bergame, invitant les prêtres à déposer en public les signes de leur caractère, 384. — Lettre de Trouvé aux deux conseils, et changements opérés par lui dans le gouvernement, 385. — Suite de cette affaire; résistance de quelques députés, soumission des autres; détails à ce sujet; destitution du général Lahoz, 386, 389, 400.—Message des deux conseils au ministre français Trouvé; nécessité d'augmenter la garnison de Mantoue, 404.— Fouché remplace Trouvé près de cette république, 419. — Attente d'une rupture avec l'empereur; préparatifs en conséquence, 434. — Décret qui autorise le Directoire à vendre pour 30 millions de biens nationaux, 451. — Changement subit de constitution occasionné par la présence de Fouché; démission de trois directeurs; réflexions à ce sujet, 457.—Détails sur ces changements; protestation de vingt-deux membres des deux conseils et du directeur Soprenai,

462. — Mécontentement du Directoire français à la nouvelle de ces changements, 468. — Les biens des évêques sont déclarés appartenir à l'état, 504. — Adoption d'un plan général de finances; acceptation de la constitution, 512.—Grands préparatifs de guerre, 538. — Message de Fouché sur les conspirations contre la liberté cisalpine, 557. — Arrêtés du Directoire français contre les destitutions faites par le général Brune, et pour une nouvelle convocation d'assemblées primaires; rappel du ministre français, 573.—Texte de deux autres arrêtés relatifs aux changements qui y ont eu lieu; et proclamation du commissaire Rivaud à ce sujet, 574. — Lettre du même au Directoire pour sa réinstallation, 580.—Proclamation de celui-ci au peuple, en faveur des Français, 606.—Manifeste de guerre contre l'Autriche, 659. — Fuite du ministre de la police, 665.—Secours accordés aux réfugiés cisalpins, 712. (*Voyez* Milan.)

CISPADANE (la république).—Notification du congrès sur la fin de sa session et l'achèvement du plan de constitution, XXVIII, 645. — Manifeste du gouvernement provisoire, relatif à son acceptation et à sa mise en activité, 646.—Tableau de ses départements, leur population et le nombre des membres du corps législatif, 652. — Acceptation de la constitution par tous les départements, 665. — Installation du corps législatif, 710.—Sa suspension jusqu'à l'arrivée des députés de la Romagne, 728.—Ordre de Bonaparte pour l'installation, sous quarante-huit heures, de ses autorités, 732. (*Voyez* Cisalpine.)

CITADELLA, député de Liamone au Conseil des Anciens. — Repousse les attaques dirigées contre le Directoire, et vote l'union des pouvoirs constitués, XXVIII, 777.—Appuie la destitution des commissaires de la trésorerie, XXIX, 62. — L'exclusion de Launoy des fonctions législatives, 69.—La résolution relative aux réfugiés corses, 139. — Fait renvoyer au Directoire l'adresse de Grenoble contre Schérer, 682. — Son observation sur la demande de la suspension de la séance permanente du 28 prairial, 712. — Appuie la résolution qui rend à la presse sa liberté, 755. — S'oppose au renvoi aux Cinq-Cents du message du Directoire et du rapport de Fouché sur les sociétés politiques, 771.—Est exclu au 19 brumaire, 893.

CITOYENS.—Déclaration de leurs droits; leur admissibilité aux places, I, 362. — Réclamation des Juifs, 420. — Discussion et décret y relatifs, 526. — Conditions pour être citoyen actif, 529; II, 72, 76, 81, 94, 95, 101, 108, 195, 326. — Rejet de la proposition d'attacher les droits de citoyen au paiement volontaire de la contribution requise, II, 296.—Discussion et décret concernant ceux des comédiens, Juifs, protestants, bourreaux, etc., 439, 455, 462, 463, 464, 471. — Discussion sur la suspension des droits de citoyen pour cause d'ajournement personnel, III, 330.—Décret les concernant, 657. — Autre qui déclare citoyens français les descendants des religionnaires fugitifs, VI, 595. — Les citoyens sont déclarés éligibles aux assemblées nationales, VIII, 450; IX, 508.—Réflexions sur l'exercice des droits des citoyens, VIII, 514. — Conditions nécessaires pour en jouir, IX, 367, 368.—Décret qui accorde à leurs fils la moitié des sous-lieutenances, X, 341.—Autre qui en confère les droits aux défenseurs de la patrie et aux étrangers qui auront fait toute la guerre de la liberté, XIII, 323, 525. — Autre qui accorde le droit de voter dans les assemblées primaires, à tous ceux âgés de vingt-cinq ans, et vivant du produit de leur travail, 382.—Inviolabilité de leur domicile pendant la nuit, 735, 744. — Réflexions de Roland sur l'emploi du mot *citoyen*, XIV, 205.—Décret portant que la majorité de vingt-un ans suffit pour tous les actes civils, XV, 327.— Articles constitutionnels sur l'état politique des citoyens, XV, 619; XXV, 219, 223, 225, 243, 566.— *Catéchisme du citoyen français*, XVII, 570. — Motion relative à l'exercice du droit de citoyen, XXIX, 29, 33.—Arrêté pour l'usage officiel du titre de citoyen, 55. — Motion sur son emploi, 150. — Arrêté du Directoire qui prive de leurs droits de citoyen les individus qui ont accepté les fonctions d'un gouvernement étranger, 604 *bis*. (*Voyez* Constitutions, Défenseurs de la patrie, Elections, Eligibilité, etc.)

CITTA DI CASTELLO. — Prise de cette ville par les insurgents de Trasimène, XXIX, 283. — Ils sont passés au fil de l'épée, 285. — Horreurs y commises contre les républicains, 289.

CIUMIENSKI, député à la diète de Pologne. — Sa sortie contre le roi de Pologne, XVII, 653.

CIVEAUX (monument de).—Observations y relatives, XXIX, 347.

CIVITA-DUCALE.—Cette ville est prise aux Napolitains par le général Lemoine, XXIX, 576.

CIVITA-VECCHIA. — Arrivée dans ce port de députés corses envoyés par le parlement anglo-corse, XXV, 89. — Les Anglais somment le commandant de se rendre, XXVIII, 451.—Mise en liberté des prisonniers d'état de Rome, XXIX, 107. — Insurrection en faveur de la démocratie, 130.— Les cardinaux arrêtés à Rome y sont déportés, 227. — Capitulation de cette ville, 640.

CIVRAI, en Poitou.—Les curés de cette commune dénoncent les protestants de l'assemblée nationale, IV, 480.—Décret qui y établit un tribunal correctionnel, XXVIII, 334.

CLAC, ex-maître des requêtes.—Est condamné à mort, XXI, 159.

CLAIN (Jean), meûnier.—Est condamné à mort, XVIII, 374.

CLAIRAC (abbaye de).—Ses biens sont déclarés nationaux, XII, 270.

CLAIRFAYT (comte de), général autrichien. — Remplace le comte d'Arberg, II, 497. — Ses victoires sur les Turcs, V, 165, 201, 533.—Propos tenus par lui à Beaulieu, sur les intelligences du cabinet autrichien, à Paris, XII, 773.—Formation d'un camp sous ses ordres, 774.—Ses rapports avec Dumouriez, XVI, 43.—Arrangement conclu entre lui et les généraux républicains pour la navigation du Rhin, XXV, 361. — Il quitte le commandement de l'armée du Rhin, XXVII, 609.—Motifs de sa démission, 656.

CLAIRFONTAINE, colon. — Part avec l'escadre anglaise pour la Martinique, XV, 602.

CLAIRON, actrice.—Ses mémoires, XXIX, 827.

CLAIRVAL, employé aux postes. — Dépose dans le procès des membres du comité révolutionnaire de Nantes, XXII, 520.

CLAISSE (rivière de). — Son nom est donné à la commune de Cruzières-Saint-André. (*Voyez* ce nom.)

CLAMART. — Adresse de cette commune contre les prêtres, XVIII, 446. — Autre pour la liberté des cultes, 469.

CLAMCY, maire de Soissons.—Annonce que des brigands ont coupé les blés, I, 222.

CLAMECY. —Le district voue à l'exécration ceux qui n'auront pas le courage de défendre la liberté, VIII, 739. — Insurrection dans cette ville, XII, 17. — Cessation des troubles, 28. — Suspension de son comité de surveillance, XVII, 319.— Découverte d'une mine de charbon de terre dans ses environs, XXIII, 82.

CLANY, ex-administrateur des Bouches-du-Rhône. —Est condamné à mort, XXI, 544.

CLAPIER, infirmier de la maison nationale des Invalides. — Est condamné à deux ans de fer, XXIX, 500.

CLAPIERS (marquis de), député d'Aix à la Cons-

tituante. — Combat la mention au procès-verbal de l'adresse des fédérés d'Hesdin, IV, 303.

CLARAC (château de).—Est incendié par le peuple de Buzet, VII, 170.

CLARCK (Jean). — Ses essais sur la tactique navale, XI, 735.

CLARCKSON, gouverneur de Sierra-Leona en Afrique.—Est massacré, XIV, 513.

CLARE (lord), chancelier d'Irlande.—Est insulté, XXIX, 224.

CLARENCE (duc de), pair d'Angleterre. — Vote contre l'abolition de la traite, XII, 558.—Entre dans le parti de l'opposition, XVII, 89.

CLARETON, commissaire des guerres.—Annonce que le masque est arraché aux triumvirs du Gard, XXI, 495.

CLARICEAU (Marie), veuve Dorion. — Reçoit des secours, XX, 283.

CLARIS, cordonnier. — Décret qui lui accorde des secours, XIX, 145.

CLARISSE (François). — Est condamné à mort, XVIII, 271.

CLARKE, général anglais. — Est nommé gouverneur-général du Canada, V, 330.

CLARKE, général français. — Sa lettre constatant l'interrogatoire de Charette, XXVIII, 259.—Lettre que lui adresse Bonaparte sur la mort du jeune Elliot, 506.— Il part de l'armée pour Vienne, 519, 534. — Lettre que lui adresse Bonaparte relativement à l'attaque de l'ennemi sur Vérone, 534. — Il est chargé de réclamer les prisonniers d'Olmutz, 604. — Est présent à l'ouverture du portefeuille de d'Antraigues trouvé à Venise, 803.—Signe le traité d'alliance entre le roi de Sardaigne et la république française, XXIX, 49.

CLARKSON, littérateur. — Son ouvrage sur la traite des nègres, II, 321. — Il reçoit le titre de citoyen français, XIII, 541.

CLAUDE, ex-curé.—Est condamné à mort, XXI, 136.

CLAUDE, député de la Moselle à la Constituante. —Bruit de sa mort, XIV, 100.

CLAUDEL, impliqué dans la conspiration du camp de Grenelle.—Est condamné à mort, XXVIII, 437.

CLAUSONETTE (Roques).— Est décrété d'accusation, XVII, 62, 195.

CLAUSSON, colon et commissaire de Saint-Domingue. — Est mis en liberté provisoire, XXII, 442. — Dénonce les députés de Saint-Domingue, XXV, 4.

CLAUZEL jeune, député de l'Ariège à la Législative.—Fait rendre un décret sur la fabrication des assignats, XII, 410.—Son rapport sur la comptabilité des trésoriers des guerres, 538.—Il demande la suppression de la caisse d'escompte, XIII, 532.— Membre de la Convention, réclame le renouvellement des tribunaux et des municipalités, XIV, 14. —Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 212, 253. — Il propose d'obliger tous ceux qui jouissent d'une pension ou d'un traitement quelconque, à justifier d'un certificat de civisme, 527.— Demande compte de l'exécution du décret rendu contre les Bourbons, XVI, 120. — Fait supprimer le traitement des officiers suspendus, 484.—Avancer des fonds à la commune de Cusset et autres communes pour l'achat de subsistances, 545, 563.—Décréter que les députés arrêtés conserveront leur traitement, 563.—Est envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, XVII, 509. — Fait rendre un décret relatif à l'estimation et à la vente du mobilier de la liste civile, 657.—Sa motion contre les membres de l'Assemblée constituante qui protestèrent contre la constitution de 1791, XVIII, 47. — Il fait casser un arrêté du département de la Haute-Garonne sur la remise des espèces métalliques aux receveurs de districts, 151.—Son opinion sur la mise en liberté de Dubois-Crancé, 167. — Il fait déclarer incompatibles les fonctions de juge-de-paix et celles de notaire, 194. — Rendre un décret sur les fournitures de souliers, 271.—Demande la confiscation des biens de la Dubarry, 329.— Fait rappeler les agents du comité de salut public, 335. — Dénonce les commissaires du conseil exécutif, 428. —Fait renvoyer Soudre au tribunal révolutionnaire, 510. — Rendre un décret relatif à la liquidation de la compagnie Masson et d'Espagnac, 664.—Demande le rappel de tous les nobles en mission, 688. — Dénonce Baby et Massiac, 701. — Fait rendre un décret sur les chevaux malades de l'armée, XIX, 118.—Supprimer les entreprises des charrois d'artillerie, 144. — Est élu secrétaire, 145.—Fait rendre un décret pour la surveillance des charrois militaires, 177.—Un autre sur l'administration de l'habillement, 308. — Fait surseoir à l'exécution de Chaudot, 472.— Fixer le traitement des inspecteurs des charrois, 512.—Séquestrer les biens de la compagnie Masson et d'Espagnac, 619.—Propose des peines contre les députés en mission qui délèguent leurs pouvoirs, 639.— Sa motion en faveur de Joznet, 659.—Il demande l'arrestation des membres du club Massiac, 666. — Fait décréter l'envoi à l'accusateur public des tribunaux révolutionnaires de pièces concernant d'Espagnac, XX, 124. — Demande que Lebon soit entendu, XXI, 376. — Parle sur l'organisation des comités révolutionnaires, XXI, 549, 657, 659. — Entre au comité de sûreté générale, 656. — Combat toute exception à la loi qui exclut de Paris plusieurs classes d'individus, XXII, 14, 15.—S'élève contre l'opinion que l'humanité est incompatible avec le patriotisme, 132.—Inculpe Veau, 133. — Demande l'arrestation de Clémence et de Marchand, 136.—Accuse Billaud, Barère et Collot, 139. — S'oppose au rapport de la loi des suspects; dénonce la société populaire de Toulouse, 350. — Discute le projet sur la garantie des députés, 564. — Déclare qu'il y a lieu à examen de la conduite de Carrier, 583.— Son opinion sur les femmes employées aux Invalides, 416.—Il demande des mesures contre les députés qui prêcheraient la révolte contre la Convention, 435. — Pétition des Jacobins contre ses inculpations, 438.—Il s'oppose à ce qu'un député ne puisse être membre de sociétés politiques, 440, 441. — Explique ses inculpations contre les Jacobins et dénonce le projet de diviser la France; 442.—Parle sur une nouvelle fixation du *maximum*, 458.—Demande l'impression du discours de Laignelot sur les sociétés populaires, 497.—Discute le projet de décret sur l'instruction publique, 516, 528.— Fait envoyer Cadroy et Espère dans le Midi, 546.— Discute sur des ordres donnés par Carrier, etc., 568, 569, 572, 573, 574, 575, 580, 581, 593. — Est élu président, 601.—Rend compte des récusations faites par Carrier; fait envoyer plusieurs députés en mission, 619. — S'oppose à la suppression des comités révolutionnaires, 706, 707, 708. — Se plaint de la dilapidation des biens nationaux, 732. — Son opinion sur la confiscation des biens des condamnés, 738, 739. — Il propose d'expulser de Paris les fonctionnaires qui y sont arrivés depuis le 9 thermidor, 744, 745. — S'élève contre les continuateurs de Robespierre, XXIII, 14, 16.—Demande un rapport sur les membres dénoncés de l'ancien comité de salut public, 66, 68, 69.—Vote la discussion du projet de loi sur les fêtes décadaires, 83. — Reproches d'insousciance adressés par lui à Sieyès, 85. — Il rend compte de troubles survenus dans la section de Bonne-Nouvelle, 100. —Est nommé membre du comité de sûreté générale, 144.—Ses accusations contre Maignet., 160.—Il s'oppose à l'annulation d'une taxe révolutionnaire imposée par S.-Just et Lebas, 190,

Dénonce des femmes payées pour crier contre le décret relatif à l'indemnité des représentants, 210. — Demande la mise en liberté de Miranda, 220. — Annonce que des malveillants veulent insulter les bustes de Marat et de Lepelletier, 221.—Rend compte de l'assassinat d'Olivier, 254. — Et fait accorder des secours à sa veuve, 259.—Son rapport sur la situation de Marseille, 301.—Impression, 308.—S'oppose au rapport du décret rendu contre Lacroix, 324, 325. — Et à l'impression de tous les papiers trouvés chez Robespierre, 494. — Son opinion sur l'envoi de représentants aux colonies, 515.—Il appuie les réclamations de la Montansier, 628.—S'oppose au rapport de la loi des suspects, 693.—Appuie la loi de grande police proposée par Sieyès, XXIV, 36, 37. — Parle en faveur de la constitution de 1793, 58. — Demande compte des arrestations ordonnées par les députés en mission, 61.—Défend Carnot, Lindet et Prieur, 64.—Défend Louvet, 71.—Inculpe les membres des anciens comités, 89.—Appuie le mode proposé pour les juger, 101.—Complot pour son assassinat; il dénonce Vanec, 124. — Annonce que Pichegru s'est assuré de tous les établissements publics, 134.—Dément le bruit de l'arrestation des patriotes, 142.—Défend Lesage-Senault, 155.—S'oppose à la révision de la constitution, 174.—Fait approuver les mesures prises par Mailhe dans la Côte-d'Or, 213.—Demande que les directoires de district soient autorisés à choisir un procureur-syndic, 237.—Parle sur le projet de réorganisation de la garde nationale de Paris, 242.—Combat un projet en faveur de Diétrick; fait rendre un décret sur les permissions de résider à Paris plus de trois jours, 301.—Appuie l'impression d'un projet relatif à l'administration intérieure, 323, 324. — Son opinion sur la restitution des biens des condamnés, 387, 388. — Découvre sa poitrine au peuple au 1.er prairial, 498. — Fait approuver la protestation des comités contre tout décret rendu dans cette journée, 514. — Demande la peine de mort contre les individus faisant de fausses patrouilles, 531.—Fait décréter la même peine contre les rebelles pris les armes à la main, 538, 539. — Fait exclure les femmes des assemblées des sections, 539.—Traduire devant la commission militaire les représentants arrêtés dans la nuit du 1.er prairial, 542, 546, 561, 562, 563.—Fait décréter que les femmes des députés arrêtés ou accusés sortiront de Paris dans les 24 heures, 563.—S'oppose à la traduction de Romme et de ses complices au tribunal criminel de la Seine, 585.—Défend Cavaignac, 602.—Demande la suspension de la loi sur la vente sans enchère des biens nationaux, 643.—Demande le maintien de la confiscation des biens de Jean Dubarry, 659.—En mission, annonce une victoire remportée sur les Espagnols, XXV, 329.—Et l'acceptation de la constitution par la garnison de Toulouse, 682.—Député au Conseil des Anciens, son opinion sur la création de receveurs intermédiaires, XXVII, 178. — Il défend la loi du 3 brumaire, 183, 184. — Appuie l'exclusion de Ferrand-Vaillant du Corps Législatif, 267.—Est élu secrétaire, 293. — Vote l'approbation d'une résolution relative à la loi du 9 floréal, 306. — Traite Lafon-Ladebat de contre-révolutionnaire, XXVIII, 87. — Parle en faveur de la résolution relative au complément du Corps Législatif, 309. — Demande l'impression du discours de Creuzé-Latouche contre les prêtres, 411.—Fait arrêter un citoyen qui applaudit au rejet d'une résolution qui les concerne, 414.—Traite de chouan un citoyen qui applaudit, dans la discussion sur la loi du 3 brumaire, 494. — Fait approuver la résolution pour la vente en inscriptions des maisons nationales des villes, 632, 641. — Vote l'approbation de celle relative au droit de timbre, 680.—Le rejet de celle en faveur des fugitifs de Toulon, 822.—En appuie une relative aux finances, XXIX, 23.—Reproche à Laussat d'être l'ami des nobles, 78.—Son opinion sur le placement des assemblées électorales, 149. — Il s'oppose à la lecture d'une pétition sur les inscriptions civiques, 156.—Est nommé membre de la comptabilité intermédiaire, 296.

CLAUZEL, adjudant-général.—Présente à la Convention des drapeaux espagnols et portugais, XXIII, 704. — Fait hommage au Directoire du tableau de l'hydropique que lui a donné le roi de Sardaigne, 589.

CLAVAUX, ingénieur.—Auteur de projets de canaux, XXII, 751.

CLAVEL, membre de la commission révolutionnaire de Strasbourg.—Sa conduite dans cette ville, XX, 693.

CLAVELIN, libraire.—Répond aux accusations de Beaumarchais, VII, 701.

CLAVERIE, député de Lot-et-Garonne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 192, 252.—Membre du Conseil des Anciens, il est élu secrétaire, XXIX, 250.

CLAVIER, député de la Loire-Inférieure au Conseil des Anciens.—Combat la résolution relative aux fêtes décadaires, XXIX, 350.—En fait approuver une d'intérêt local, 695.

CLAVIÈRE, Génevois.—Est cru l'un des coopérateurs du *Moniteur*, *Introd.*, 597.— Est l'auteur des *Opinions d'un créancier de l'état sur les finances*, I, 481.—Sa lettre relative au don offert par les Génevois, II, 503.—Autre à Volney, III, 2.—Annonce de son ouvrage sur la vente des biens nationaux, IV, 464.—Sa réponse au mémoire de Necker contre les assignats, VI, 116.—Sa lettre à Lebrun contre l'établissement des loteries, 289. — Son compte-rendu des opérations de la compagnie d'assurance à vie, 531. —Son plan de tontine, VII, 549. — Sa lettre à Buzot contre Hubert, VIII, 103, 106.—Son mémoire sur les finances, X, 299.—Réponse de Camus à ce mémoire, 339.—Il est nommé ministre des contributions publiques, XI, 712.—Proteste de son dévouement à la constitution, 753.—Sa lettre aux départements, 754. Il renonce à sa qualité de suppléant de Monneron, XII, 18.—Son ouvrage intitulé : *Du numéraire métallique*, 256. — Ses observations sur les finances, 314.—Lettre que lui écrit Montesquiou sur Marseille, 430.—Il est dénoncé pour avoir destitué le directoire des postes, 474.—Annonce la fermentation qui existe dans le Haut-Rhin, 640.—Est destitué; décret de regret national, 657.—Lettre sur son ministère, XIII, 212.—Il reprend ses fonctions, 382.—Lettre de Luckner à son adresse, 453. — Il demande la conversion en espèces de l'argenterie qui se trouve aux hôtels des monnaies, 661. — Rend compte de l'emploi des fonds affectés aux secours publics, 675, 676.—Présente l'état des contributions et des finances, XIV, 136.—Sa lettre à l'envoyé de Berne, sur la violation des traités avec la France, 186. — Il lit un mémoire relatif à la fabrication des sous avec le métal des cloches, 230.—Dénoncé relativement à une fabrication de faux assignats, est chargé de rendre compte des faits, 293.—Sa lettre aux départements sur les contributions publiques, 305.—Il atteste que les ministres de la justice et de la guerre ont rendu compte des sommes mises à leur disposition, 420.—Annonce qu'il a nommé Denormandie à la place de commissaire liquidateur, 537.—Rend compte des contributions, XV, 92, 413*.—Sa lettre sur les *inculpations* dirigées contre le directoire des postes, 365, 420.—Débats entre Montesquiou et lui, 414*.—Sa circulaire; il annonce le remplacement de Lamarche, 561.—Est dénoncé par Billaud et Garreau, 690.—Pétition pour sa traduction au tribunal révolutionnaire, 695.—Ro-

bespierre reproche au parti Brissot de l'avoir élevé au ministère, XVI, 106.—Motion d'examiner sa conduite, 339.—Il provoque cet examen, 418.—Adresse demandant son arrestation, 536.—Décret ordonnant un rapport sur sa conduite, 538.—Il demande à être mis sous la protection de la loi; est décrété d'arrestation, 545, 554.—Demande la cessation de sa captivité, 632. — Est traduit au tribunal révolutionnaire, XVII, 588. — Est décrété d'accusation, 593. — Se suicide, XVIII, 630. — Son autorité invoquée au Conseil des Cinq-Cents, contre l'établissement de la loterie, XXVIII, 147.

CLAVIÈRE, ex-curé.—Est condamné à mort, XXI, 55.

CLAVIÈRES (les), village piémontais.— Attaque de ce poste par Kellermann, XVI, 690.

CLAY (Elisabeth).— Décret la concernant, XXII, 756.

CLAY (Joseph).— Son discours dans les fêtes célébrées aux États-Unis en l'honneur de la France, XVI, 665.

CLAYE, cultivateur, député d'Eure-et-Loir à la Législative. — Son opinion sur la déportation des prêtres insermentés, XIII, 515.

CLÉDEL, département du Lot à la Convention.— Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 191, 252.— Sa mission dans la Vienne et la Creuse, XXII, 619.— Il en rend compte, XXIII, 624.

CLEFDEN (lord). —Membre du parlement d'Angleterre.—Regarde la guerre comme indispensable, XIX, 410.

CLÉMENCE.—Les Jacobins lui accordent des défenseurs officieux, XXI, 502.—Il est décrété d'arrestation, XXII, 136.— Remercie les Jacobins de l'avoir fait mettre en liberté, 189.—Est traduit au tribunal criminel d'Eure-et-Loir; plaintes contre sa traduction au tribunal de police correctionnelle; il est acquitté, XXV, 783.— Instruction de son procès, XXVI, 75.— Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 346.

CLÉMENCEAU, juge au tribunal du district de Saint-Florent, député de Maine-et-Loire à la Législative.—Son opinion sur l'acceptation, par des fonctionnaires élus, de places données par le roi, XIII, 140. —Député au Conseil des Cinq-Cents, il s'élève contre le système de Cambe sur la responsabilité des communes, XXIX, 731.— Est nommé secrétaire, 746.— Demande la tenue de la séance à l'ordinaire, le 9 thermidor, 759. — Parle contre l'envoi fait aux Cinq-Cents par les Anciens, d'un message et d'un rapport sur les sociétés politiques, 771.—Demande des réductions sur les dépenses de la comptabilité, 805.

CLÉMENS aîné (John), amiral anglais. — Somme le commandant de Dunkerque de rendre cette place, XVI, 236.

CLÉMENT, architecte.—Sa notice nécrologique sur son collègue de Wailly, XXIX, 499.

CLÉMENT (J.), curé. — Est condamné à mort, XX, 700.

CLÉMENT (Dom).— Son ouvrage sur l'art de vérifier les dates, III, 413.

CLÉMENT, médecin.— Est condamné à mort, XXI, 275.

CLÉMENT, patriote.— Est chargé d'annoncer au peuple la suspension du roi, XIII, 382.

CLÉMENT, chef de brigade.— Présente au Directoire les drapeaux pris sur les Anglo-Russes, XXIX, 829. —Est nommé général de brigade, 830.

CLÉMENT (A.-A.), horloger.— Est condamné à mort, XIX, 66.

CLÉMENT.— Accuse Limodin d'avoir trompé tous les partis, XXVIII, 347. — Signe la pétition contre la nomination de Sieyès au Directoire, XXIX, 785.

CLÉMENT (de Blavet).— Est élu juge à Paris, VI, 550.

CLÉMENT-DE-RIS.— Est nommé membre de la commission d'instruction publique, XXI, 744.— Y est remplacé par Noël, XXIII, 533.

CLÉOD, membre du parlement d'Angleterre. — Fait une sortie contre les ministres, XXVI, 577.

CLER (Marin-François), d'Orgelet, secrétaire de Laussel, procureur de la commune de Lyon.— Est acquitté, XVIII, 556.

CLERC, cultivateur.— Est condamné à mort, XXI, 120.

CLERC (D.-J.), journalier.—Est condamné à mort, XX, 528.

CLERC (Jeanne-Catherine). — Est condamnée à mort, XVI, 226.

CLERC-LADEVÈZE (P.-S.-D.), ex-chevalier de Saint-Louis.—Est condamné à mort, XIX, 128.

CLERGEAU, avoué.— Est condamné à mort, XXI, 160.

CLERGÉ.—Sa soumission à la monarchie, *Introd.*, 30.—Ses revenus, 174.— Projet de l'extinction de ses dettes, 199.—Il est convoqué pour voter un don gratuit, le refuse; proclame la nécessité des états-généraux pour consentir l'impôt; séparation de l'assemblée sans résultat, 379, 384, 392.—S'oppose à l'égale représentation du tiers, 501. — Sa réforme demandée par le tiers-état de Paris, 571.—Celui de Paris arrête qu'il concourra à l'acquittement des charges publiques, 573.— Considérations sur l'injustice de ses prétentions, 591.— Délibérations sur la vérification des pouvoirs de cet ordre, I, 28, 29, 30, 31. — Députation au roi, 32.— Réponse; dépouillement des cahiers, protestation de plusieurs curés, 35.— Débats sur la réunion aux communes, 39, 41, 42, 48.— Plan conciliateur, 55. — Députation aux communes sur la misère du peuple, 56.— Réponse, 57.— Députation aux obsèques du Dauphin, 62.— Clôture des conférences, 63.—Nouveaux débats sur la réunion, 64, 65, 67, 68, 69.—Réunion de plusieurs curés, 68.— Suites des débats et des réunions partielles, 75, 79, 83, 87.— Réunion de la majorité, 91.— Adhésion de la minorité à la séance royale, 96.— Délibérations la partie non réunie, 97.—Réunion définitive, 108.—Vérification de ses pouvoirs; protestations, 114.—Il refuse d'adjoindre de ses membres au comité de constitution, 129.—Protestations du clergé de Bretagne contre la députation de cette province, 199.— Un membre blâme Necker d'avoir demandé la grâce de Bezenval, 253. — Singulière proposition d'un autre, 269.— D'autres abandonnent leur casuel, 292. — D'autres s'opposent à la suppression de la dîme, 300. — Proposition de pensionner le clergé, 318. — Sorties contre les défenseurs des dîmes, 329.— Plusieurs curés les abandonnent, 330.— Un curé combat l'article proposé par Mirabeau sur les cultes, 373.—Réclamations contre la dédicace des œuvres de Voltaire, 511.— Et contre la saisie de l'argenterie des églises, 526.— Progrès de la puissance du clergé dans les temps de barbarie, II, 163. — Le comité ecclésiastique s'occupera sans retard de sa constitution civile, III, 315. — Projet de Sieyès, 646. — Ses dettes sont mises à la charge du trésor public, IV, 135.—Discussion sur cette constitution civile, 491, 498, 503, 514, 520. — Premiers articles du projet, 569.—Vicaires, séminaires, conseil des évêques, paroisses, titres et offices, conservés ou supprimés, 578. — Suite de la discussion; élection des évêques et des curés; choix des vicaires; traitements; résidence; pension sur les bénéfices, 585, 598, 615, 629, 636, 647, 652, 654, 655, 663, 684, 691, 700, 702, 709, 710, 727, 742, 752; V, 4, 5, 109, 220, 304. — Liquidation et paiement des traitements, V, 330, 374.— Demande de l'envoi aux départements de la constitution civile, 439.—Les reliquats des caisses des impositions du clergé seront versés au trésor public, 644. — *La chasteté du clergé dévoilée*, VI, 195.— Plain-

tes contre l'inexécution de sa constitution civile, 295. —Décret à ce sujet, 383, 384.—Dénonciation des chapitres qui ont protesté contre les décrets; articles additionnels à la constitution civile, 480, 485, 491, 498, 512.— Remontrances d'un prêtre patriote aux évêques de France, 550.—Protestations, 566, 622.— Décret relatif au traitement, 599. — Une partie de sa dette est anéantie, le remboursement de l'autre est ordonné, 653.— Refus du roi d'accepter la constitution civile; réponse signée qui lui est demandée à ce sujet, 705; 711.—Elle est acceptée par lui, 730.— Et par 60 députés ecclésiastiques, 738. — Instruction et adresses y relatives, VII, 62, 106, 122, 130, 134, 189, 209.— Circulaire sur la loi relative au traitement du clergé, 73.—Instruction sur les paiements à lui faire, 178, 188, 198, 207.— Citation d'un passage de Filangieri sur sa réforme, 199.— Dénonciation contre les intrigues du haut clergé, 223. — Décret qui ordonne la remise aux districts des registres servant aux biens et dîmes de cet ordre, VIII, 29.— Analyse d'un ouvrage sur la constitution civile; proposition de la réviser, X, 435, 623; XII, 3.—Décret qui statue sur les pensions à accorder aux chantres et employés des chapitres réguliers et séculiers, XII, 744.— Conduite scandaleuse du clergé depuis les premiers siècles de l'église, XVII, 372.—Décret relatif à sa recette générale, XXV, 653.—Dissolution de l'assemblée dite *Concile national*, XXIX, 63.—Réunion des prêtres constitutionnels français dans les ci-devant cathédrales de Paris, 277. (*Voyez* Cultes, Prêtres, et les articles suivants.)

Biens du Clergé. — Sont proclamés nationaux dans la nuit du 4 août, I, 286. — Réclamations par des membres du clergé, 293.— Recherches sur leur nature, 504. — Motion sur leur propriété, 526. — Rapport de Talleyrand et projet pour les consacrer au soulagement du trésor public, II, 37.— Discussion, 52, 83, 86, 108, 114, 118.— Décret qui les met à la disposition de la nation, 125.— Mesures pour leur conservation, 155, 184.—Réflexions sur ces biens et leur origine; motifs qui ont déterminé le décret y relatif, 161, 318.—Intrigues contre le décret qui les nationalise, 169. — Accusations contre le clergé du Berry, à l'occasion de leur déprédation; proposition de mettre les scellés sur les chartriers, 184. — Déclarations exigées des possesseurs de ces biens, 186. —Motion de Cazalès tendante à ce qu'il en soit vendu une partie pour le remboursement des billets d'état dont il propose l'émission, 255.—Rapprochements tirés des journaux anglais sur l'emploi qu'ils ont reçu en Angleterre et en Suède, 281.— Remarques sur le jour où ils ont été déclarés nationaux, 285 — Projet d'en vendre pour 400,000,000, 415, 416, 424. —Décret conforme, 432. — Réclamation de l'abbé Maury au sujet du refus qui lui a été fait de la parole contre cette mesure, 437.— Aperçu de leur valeur, III, 121.— Délai accordé à leurs possesseurs, 155.— Décret relatif à leur vente, 209. — Désignation de ceux qui peuvent être aliénés, 300, 308.— Adjudications des coupes de bois, 586. — Noms des commissaires chargés de procéder à la vente de ces biens, IV, 53. — Débats et décret sur leur administration, 119, 165; V, 109.— Rapport et réglement sur le mode de leur vente, IV, 326, 333, 341, 347, 357; XVIII, 495. —Réflexions sur les décrets y relatifs, IV, 335. — Décret qui surseoit à toutes saisies de ces biens, 473. — Mesures pour la cessation des poursuites contre leurs fermiers, V, 693.—Opposition du clergé d'Alsace à la vente de ses biens, VI, 130, 144. — Article constitutionnel y relatif, IX, 354. — Séquestre de ceux de ces biens situés dans les Pays-Bas, 765.— Motion de soumettre à la retenue les créances auxquelles ils servent de garantie, X, 704.— Rapport sur l'emploi de ceux de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, XI, 172.—Décret pour la régie et la vente de ceux provenant des *Jésuites de Trèves*, et autres abbayes et congrégations étrangères, XIX, 367.— Vente de ceux de la Belgique, XXVII, 314. — Les biens du clergé cisalpin sont mis à la disposition de la nation, XXIX, 272. (*Voyez* Biens nationaux.)

Caisse du clergé. — Sa suppression, V, 163, 168.— Les fonds y existant seront versés à la caisse de l'extraordinaire, VI, 655.

Rentes du clergé. — Décret pour leur paiement, V, 399.— Autre pour leur remboursement, VI, 130.—Suppression des offices de leurs payeurs et contrôleurs, 388.—Décret relatif à la perception de celles qui sont dues par des particuliers, VII, 243.—Autre concernant leurs acquéreurs, 331. — Autre portant qu'elles continueront à faire partie des dettes de l'état, IX, 451. — Autre sur leur liquidation, XXI, 800.

Cardinaux. — Conférence de vingt-quatre cardinaux sur les affaires de France, VI, 252 *bis*.

Évêques.— Forme de leur élection, IV, 585, 598. — Décret pour leur remplacement, VII, 39, 43, 62.— Mode de leur élection, 110.— Décret sur leur consécration, 516.— Leur logement est mis à la charge de la nation, VIII, 347.— Lettres du pape contre les évêques constitutionnels, XII, 153.—Démission volontaire de plusieurs évêques entre ses mains, 310. — Suppression de leurs palais, XIII, 188. — Décret pour la déportation de ceux opposés au marige des prêtres, XVII, 183.— Fixation de leur traitement, 684, 691.

Curés.—Trois curés du Poitou sont les premiers à se réunir aux communes, I, 68.—Pétition pour assujétir aux contributions ceux à portion congrue, 514.—Proposition de fixer leur sort, II, 511.— Forme de leur élection, IV, 585.— Lettre de Sélis sur ceux des campagnes, V, 125.—Traitement des *curés royaux* du Haut et du Bas-Rhin, 673.—Décret concernant ceux des paroisses supprimées, VI, 150. — Autre qui les rend éligibles pour les nouvelles paroisses, 423.— Plusieurs curés sont dénoncés pour avoir protesté contre les décrets, 483, 485. — Annulation des collations et dispositions de leurs cures, 588.—Mode de leur élection, VII, 110. — Traitement des démissionnaires, 332. — Fixation de la pension de ceux supprimés, VIII, 115.— Motion relative au paiement de leur traitement, X, 198.— Décret ordonnant le remplacement de ceux du Haut-Rhin, XI, 51. — Maintien de ceux nommés par les corps électoraux, 473.

Vicaires. — Décret qui fixe leur traitement, VI, 699.—Autre pour le remplacement de ceux supprimés, VII, 718, 735.—Autre concernant leur élection, VIII, 559.

CLERGET, curé d'Onans, député de Franche-Comté à la Constituante. — Se réunit aux communes, I, 79.—Son ouvrage intitulé : *Le Cri de la Raison*, II, 16. — Il prête le serment civique, VI, 739.

CLÉRICI, secrétaire de la Convention de Nice.— Demande la réunion de ce pays à la France, XV, 158.

CLERMONT, député du Jura à la Législative. — Est condamné à mort, XXI, 236.

CLERMONT (évêque de). (*Voyez* Bonnal.)

CLERMONT (Hérault). —Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 695.

CLERMONT-EN-ARGONNE.—Procès-verbal de l'arrestation du roi dressé par les administrateurs de ce district, VIII, 740.— Récompenses accordées aux habitants qui ont empêché l'évasion de ce prince, IX, 431.— Décret, sur leur refus, qui en affecte le montant aux ateliers de charité, 515.

CLERMONT-FERRAND.—Éloge du patriotisme de cette commune, IV, 249.— Lettre de sa société patriotique à Peuchet, VII, 298.—Election de Perrier à son évêché, 422.— Adresse menaçante de ses autorités contre la suspension des assemblées électorales, IX, 254, 403.— Décret d'accusation contre trois de ses habitants, XI, 613. — Lettre de sa société patriotique

à toutes celles de France, XII, 558.— Adresse des habitants contre le roi, 754.— Décret portant que cette commune a bien mérité de la patrie, XVI, 563.— Elle se plaint de manquer de blé, XVII, 2.— Adhère au 31 mai et dénonce la résistance de l'administration départementale à cette journée, XVII, 12. — Sa société populaire dénonce Javoques, XIX, 450.— Félicitations d'une députation de la commune sur les triomphes de la Convention, XXIV, 156.— Elle est autorisée à une acquisition de terrains pour travaux publics, XXVIII, 454.—Fermeture de son cercle constitutionnel, XXIX, 187.—Aliénation de divers terrains, 831.

CLERMONT-LODÈVE (marquis de), député d'Arles à la Constituante.— Ses réflexions sur les rappports des droits avec les devoirs, I, 277.—Il vote l'emprunt par acclamation, 309.— Parle de la nécessité d'assurer l'empire de la religion, 375. — Demande la responsabilité des agents publics, 385.—Propose le renvoi de l'affaire de Marseille à la sénéchaussée d'Aix, III, 593.— Appuie la motion de déclarer nationale la religion catholique, IV, 110, 112.— Réclame la liberté des Avignonais détenus à Orange, V, 162.— Fait décréter leur relaxation, VI, 434. — Son opinion sur la donation des Clermontois faite au grand Condé, VII, 149.—Il en combat l'annulation, 612. — Son opinion sur la régence, 706.— Il propose d'envoyer des troupes à Avignon, VIII, 243, 244.

CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN (marquis de), député de Belley à la Constituante.—Adhère à l'abandon des priviléges de son bailliage, I, 293.

CLERMONT-SUR-OISE.—La société populaire de cette commune présente à la Convention la citoyenne Barbier, XVIII, 430.

CLERMONT-TONNERRE (Stanislas, comte de).— Préside l'assemblée de la noblesse de Paris, et signe son cahier de renonciation aux exemptions pécuniaires, *Introd.*, 573.— Député de Paris à la Constituante, se réunit à l'Assemblée, I, 98. — Est chargé de calmer le peuple, 99.—Déclare qu'il s'abstiendra de voter, vu l'obscurité de son mandat, 101. — Demande qu'on s'occupe du sort des Noirs, 105. — Son opinion sur l'affaire des Gardes-Françaises, 111, 112. — Il pense qu'on peut recevoir les réserves du clergé, 116.— Est nommé membre du comité de constitution, 129, 157. — S'oppose à la demande du renvoi des ministres, 154, 162.— Du rappel de Necker, 168. — Propose le renvoi aux tribunaux de l'arrestation de l'abbé de Calonne, 210. — Analyse le vœu des cahiers sur la constitution, 214. — Son discours à l'Hôtel-de-Ville, 250, 583.— Il combat la motion de borner la durée des discours, 266.— Demande la suppression des capitaineries, 301. — Fait accorder l'emprunt, 318. — Son opinion sur la rédaction du décret pour la réquisition de la force armée, 335. — Il annonce les travaux du comité de constitution; est élu président, 338, 461.— Sa motion relative aux menaces des factieux du Palais-Royal, 400. — Il fait reprendre la discussion sur la sanction, 404.—Son opinion sur l'organisation du Corps Législatif, 433, 449.— Il combat l'interprétation de Mirabeau en faveur de l'unité de l'Assemblée, 450.— Fait refuser la démission de l'évêque de Langres de la présidence, 451.— Son opinion pour fixer le sens du mot *sanction*, 455. — Sa proposition sur la manière de poser la question d'hérédité de la branche d'Espagne, 479.— Elle est adoptée, 485. — Il est député au roi pour lui demander la promulgation des arrêtés du 4 août, de celui sur les grains, 493. — Annonce que le roi persiste à envoyer son argenterie à la Monnaie, 501. — Demande les droits civils pour les Juifs, 526.— Sa motion sur la division du royaume, II, 70. — Autre sur l'examen des faits relatifs à la tranquillité publique, 72. — Il défend les assemblées des districts, mais dénonce celui de Saint-Martin-des-Champs, 92. — Appuie la motion de donner voix consultative aux ministres, 152. — Et celle de poursuivre la chambre des vacations de Rouen, 167, 177.— Adhère au vœu de grâce émis par le roi, 183.— Appuie la formation d'un comité colonial, 286, 296.— Son opinion sur l'incompatibilité des fonctions municipales avec d'autres fonctions, 287. — Combat l'ajournement de la motion sur la gradualité des fonctions publiques, 392. — Réclame la question préalable sur plusieurs motions relatives aux finances, 439. — Son opinion en faveur de l'éligibilité des Juifs, protestants, comédiens, bourreaux, etc., 439, 455. — Sur la formule du serment des troupes, III, 75. — Sur l'affaire des Gardes-Françaises, 112. — Sur l'affaire de Toulon, 154. — Il demande qu'on présente au roi l'hommage de la réunion de tous les sentiments, 299.— Appuie le projet de Malouet contre les troubles des provinces, 438.— L'ordre de travail proposé par Menou, 667. — L'instruction proposée pour les colonies, 732. — Réclame la réformation des vices du régime de la compagnie des Indes, et cite une lettre de Colbert à ce sujet, IV, 31.— Vote pour le plan de Sieyès en faveur de l'institution des jurés, 75. — Son opinion sur la justification d'Augeard, 77.—Il demande l'insertion au procès-verbal de la lettre de démission de Virieu, 241.—Fixe à huit ans la durée des fonctions des juges, 283.—Veut qu'ils soient institués par le roi, 289. — Sa motion sur les troubles de Nîmes, 346.— Son opinion sur le droit de paix et de guerre, 398. — Il vote pour la résidence fixe du tribunal de cassation, 459.— Son opinion sur les jurés, 487.— Sur le traitement des évêques, 701. —Il rend compte des troubles de Ris, V, 11. — Parle sur la hiérarchie militaire et l'organisation de l'armée, 171. — Vote pour que le retour de l'Inde se fasse à Lorient et à Toulon, 178. — S'oppose à la demande du renvoi des ministres, VI, 167. — Discussion polémique entre lui et Brissot, 172.— Il annonce la soumission des marins de Brest, 339. — Demande que Mugnet soit rappelé à l'ordre, 366.—Son opinion sur la réunion d'Avignon à la France, 432. — Il réclame la liberté de la tribune, 583. — Attroupement pour l'investissement de sa maison; détails et décret relatifs à cet événement, VII, 241, 244, 245, 246, 247. — Il demande à défendre le club monarchique, 243. — Son opinion sur les troubles de Nîmes, 492. — Sur l'hérédité de la régence, 699, 702.— Sur la suppression de l'Hôtel-des-Invalides, 730. —Il réclame contre la notice des événements du 28 mars, relatifs au club monarchique, VIII, 18.—Demande si les cours étrangères ont garanti au pape la possession du comtat, 266.—Son opinion sur le projet de réunion d'Avignon à la France, 267, 281, 283, 295, 296, 484, 486. —Il est insulté à cette occasion, 308.—Son opinion sur le projet de décret relatif aux colonies, 367, 370.— Il appuie l'impression du rapport sur l'affaire de Thévenot et de Lacombe, 558.— Lors de la fuite du roi, est arrêté par le peuple aux Tuileries, 718.—Malade, envoie son nouveau serment à l'Assemblée, 734.— Veut parler sur l'affaire d'Avignon malgré la clôture de la discussion, IX, 662.— Sa correspondance avec Sieyès sur le système municipal, X, 134, 306.

CLERMONT-TONNERRE, frère du précédent. — Est arrêté à Lyon, XVIII, 186.

CLERMONT-TONNERRE (ex-duc de), père des précédents.—Est condamné à mort, XXI, 508.

CLERMONTOIS (le). — Discussion sur la donation de cet apanage; elle est annulée, VII, 144, 147, 595, 612, 635.

CLERSE (M.-T.), femme Roland.—Est condamnée à mort, XX, 536.

CLÉRY, valet de chambre de Louis XVI. — Présente à la commune divers objets dont celui-ci l'a rendu dépositaire, XV, 262. — Est recommandé par

Louis XVI à sa famille, 286.— La commune de Paris demande sa mise en liberté, XVIII, 359.

CLÉRY, passager à bord de la frégate *la Seine*. —Détails donnés par lui sur le combat qu'elle a soutenu, XXIX, 317.

CLERS, tailleur, co-accusé de Babeuf.—Soutient qu'il est étranger à la conspiration, XXVIII, 665.— L'accusateur national de la haute-cour ne trouve pas de preuves suffisantes contre lui, 684. — Il est acquitté, 717.

CLEVEL, tailleur.—Est condamé à mort, XXI, 40.

CLÈVES (le duché de).—Entrée des Français qui y lèvent des contributions, XV, 36, 39. — Insurrection des paysans, XXI, 121, 193.— Organisation des possessions prussiennes suivant les formes du gouvernement français, XXIX, 166.

CLICHY. — Le curé de cette commune, déporté pour refus de serment, offre cinq cents livres pour la guerre ; la Convention refuse ce don, XV, 544. — Adresse de plusieurs divisions de l'armée d'Italie contre le club qui s'y est formé, XXVIII, 764, 765. (*Voyez* Sociétés.)

CLICHY-LA-GARENNE.— Formation de la municipalité de cette commune, III, 715.

CLIEFDENHAUS (le), en Angleterre.— Incendie de ce dépôt, renfermant plusieurs chefs-d'œuvre, XXV, 34.

CLINTON (sir Georges). — Est élu gouverneur de New-Yorck, XIV, 357.

CLISSON.—Circonscription des paroisses de cette ville, VII, 540.—Elle est reprise aux rebelles, XVIII, 39.

CLOCHERS.—Arrêté invitant à les abattre, XVIII, 409.

CLOCHES. — Motions, rapports, débats et décrets sur la fabrication d'une monnaie de billon avec leur métal, V, 511, 513 ; VI, 619 ; VIII, 274, 326, 451, 456, 669, 711, 741, 753 ; IX, 167, 299 ; X, 279, 296, 381 ; XI, 221, 643 ; XIII, 356. — Elles sont réduites à deux dans chaque église de Paris, XII, 610.—Motion de les enlever pour empêcher le tocsin des rebelles, XV, 784. Décret portant que chaque paroisse n'en aura plus qu'une et que les autres seront converties en canons, XVII, 202, 312.—Rappel des commissaires chargés de leur descente, XXI, 406.—Plaintes contre leur sonnerie, XXVIII, 64.—Décret à ce sujet, 192, 217. — Pétition des habitants de Vassy pour en rappeler l'usage ; discussion et renvoi à une commission, 727. — Rapport et projet de Camille Jordan y relatif, 730, 734.— Facétie à leur sujet, ou Harangue de maître Janotus de Bragmardo à Gargantua, 730.

CLOOTZ (Anacharsis), baron prussien. — Orateur du comité des étrangers, lit à la barre une adresse contre les despotes, rend hommage aux travaux de l'Assemblée, etc., IV, 675.— Sa lettre à madame de Beauharnais sur la fédération du 14 juillet, V, 136. — Son discours au club des Jacobins, sur le projet d'une descente en Angleterre, 451.—Sa lettre sur la situation politique de l'Europe, VI, 102. — Autre à Burke, 314.—Réclamation des gens de couleur contre son opinion sur le décret relatif aux colonies, VIII, 636. — Il dévoile les plans contre-révolutionnaires des cours étrangères, X, 627. — Offre 12,000 liv. et présente son ouvrage sur la *république universelle*, XII, 192.—Son adresse aux Français, 446.—Réclame une organisation militaire des fédérés prussiens, XIII, 396. — Reçoit le titre de citoyen français, 541.— Remercie l'Assemblée législative de ce décret, 552. — Demande l'apothéose de Guttemberg, 656, 660.— Sa réponse aux électeurs de Saône-et-Loire, XIV, 10. — Député de l'Oise à la Convention, il présente un projet d'adresse aux Savoisiens, 80. — Son rapport sur le mode de levée des contributions en pays étrangers, 260.—Lettre que lui adresse Dumouriez, 778.— Son vote dans le procès du roi, XV, 164, 196, 253. — Son rapport sur la demande de réunion des habitants de Schambourg, 368.--Son discours sur la constitution, XVI, 232, 251.—Il prêche une croisade civique, XVII, 606.—Son adresse aux sans-culottes bataves, XVIII, 296, 310, 311.—Il fait l'éloge de Saint-Arnaud, 434. -- Présente un ouvrage sur la nullité des religions et propose d'ériger une statue à Jean Messier, 454.—Sa réponse à la société des sans-culottes hollandais, 637.—Il est exclu des Jacobins, 666.—Est arrêté, XIX, 101. — Son procès, XX, 17. — Il est condamné à mort, 40.

CLOSALDE, officier français. — Se distingue dans les combats livrés aux Sardes, XV, 708.

CLOTAIRE II, roi de France.—Reconnaît à la nation le droit de se convoquer, *Introd.*, 95.

CLOTILDE, danseuse de l'Opéra.—Accusée d'avoir présenté un drapeau blanc aux rebelles de la Haute-Garonne, est traduite devant une commission militaire, XXIX, 794.—Explications sur cette accusation, 811.

CLOUET, régisseur de l'arsenal. — Dangers qu'il court à la Bastille, I, 187, 563. — Fait partie de l'expédition d'Egypte, XXIX, 239. — Ses découvertes chimiques, 783.

CLOVIS II, roi de France.—Reconnaît à la nation le droit d'exprimer son vœu, *Introd.*, 95.

CLUBS. (*Voyez* Sociétés.)

CLUGNY (de), contrôleur-général. — Sa nullité, *Introd.*, 118.

CLUGNY, gouverneur de la Guadeloupe.—Motion de lui demander des explications par écrit, XIII, 74. —Dénonciation contre lui, XIV, 477.

CLUNY.—Les brigands de la Bourgogne y sont battus, I, 298.

CLUNY (ordre de).— Offre de leurs biens par plusieurs maisons de cet ordre, II, 40. — Décret sur les déprédations commises par ses religieux, VI, 158.

CLUZE (district de), en Savoie.—Les Piémontais y sont mis en déroute, XVIII, 63. — Envoi de tous les saints à la Monnaie et hommage à la Convention du sabre donné par le pape au prince Eugène, XIX, 609.

CNOX (John). — Son voyage dans les montagnes de l'Ecosse, V, 523.

COALITION ET COALISÉS.—Projet en Allemagne de former une coalition, sous le prétexte de maintenir la tranquillité de l'empire, II, 305, 417.—Symptômes de la coalition des rois contre les peuples, 473. — Bruit d'une coalition contre la France, IX, 365.—Développement de son système, X, 641.— Efforts de l'Espagne pour y entraîner les autres puissances, X, 698. —Sa formation, XI, 2. — Certitude de son existence, 17.—Elle est dénoncée par Guadet, 119.--Intelligence du cabinet de La Haye avec elle, 305, 354.—Sa composition et son objet, 353, 362, 425; XII, 297.—Lettre annonçant qu'elle est dirigée contre le parti républicain, 582.—Renseignements sur ses moyens secrets, 753. — Actes et préparatifs, XII, 105. — Formation d'une coalition intérieure pour rétablir la noblesse et créer une chambre haute, 238. — Etat des forces de la coalition extérieure, XIII, 485.—Son plan, 573.— Traité supposé entre les coalisés et la France, XV, 126. —Préparatifs de guerre des premiers, 737.—Décret qui met hors la loi quiconque proposerait de transiger avec eux, XVI, 143. — Nouvelles publiées par eux, XVII, 181. — Etat de leurs armées sur le Rhin, 469.—Réflexions sur leurs plans, XVIII, 25.—Ravages de la dyssenterie dans leurs armées ; elles font un mouvement rétrograde, 65, 443. — Ordre donné par Pitt à la cour de Naples d'adhérer à la coalition, 65.—Vains efforts pour y entraîner les Suisses, 482 ; XIX, 65.—Réflexions y relatives, XVIII, 552.—Réponse au manifeste des coalisés, par Robespierre, 596.—Engagement pris par la Prusse de leur fournir des troupes, XIX, 41. — Tentative inutile auprès du ministre

danois Bernstorff, 133.—Leurs espérances fondées sur la versatilité des Français, 149.—Ils envoient un note menaçante au Danemark, 181.— Projet de défection attribué à l'Angleterre, 238. — Refus de passage fait aux troupes coalisées par le canton de Bâle, 297. — Discussion au parlement d'Angleterre sur les projets de la coalition contre la France, XX, 62, 146. — Circulaire de l'électeur de Cologne relative à la coalition armée contre la France, XXI, 121. — Etat de ses pertes, 125. — Dissention parmi les coalisés, XX, 229.—Conclusum de la diète de Ratisbonne pour l'ouverture d'une négociation, à l'effet de prendre à la solde de l'empire une partie de l'armée prussienne, 637; décision des communes d'Angleterre qui accorde 2,500,000 liv. pour remplir les engagements contractés avec la Prusse, 637. —Discussion sur le même objet à la chambre des pairs, 677.—Son armée évacue la Hollande, XXIII, 505. — Offre de médiation de la Turquie, 689. — La coalition des cours de Pétersbourg, de Vienne et de Londres alarme cette puissance, XXVI, 25. — Discours du roi d'Angleterre sur celle qu'il a formée avec la cour impériale, 401. —Les écrivains anglais avouent ses projets concernant le démembrement de la France, XXVIII, 359.— Le gouvernement de Venise refuse de se déclarer pour elle, 450.—Projets d'une nouvelle coalition attribués à la Bavière; ses notes négatives à ce sujet, XXIX, 221. (*Voyez* Rastadt.)—La cour de Vienne la provoque contre les républicains, pour sauver les trônes et les états menacés par eux, 633. (*Voyez* Allemagne, Autriche, Angleterre, Espagne, Prusse, etc.)

COASLIN (madame). — Révocation d'un bail à vie à elle consenti, VI, 622.—Réponse à une attaque dirigée contre elle, 766.

COATTAREL, ex-noble. — Est condamné à mort, XXI, 440.

COBENTZEL (comte de), ministre autrichien. — Est envoyé à Bruxelles comme plénipotentiaire, II, 377.—Son arrivée à Coblentz, 496.—Ses négociations avec le congrès Belgique-uni, III, 317.— Sa déclaration aux états du duché de Luxembourg, 519. — Sa dépêche aux états de Brabant, 597. — Son arrivée à Vienne, IV, 89. — Il travaille contre la France, XIV, 201. — Sa disgrâce, XVIII, 349. — Il signe le traité de Campo-Formio, XXIX, 51. — Envoie un courrier à Vienne, 187. — Présent qu'il reçoit du Directoire, 225. — Il manifeste les sentiments de S. M. I. et R. envers la république cisalpine, 249. — Est nommé ministre des affaires étrangères à Vienne, 263. — La montre que le Directoire lui a donnée est évaluée cent mille francs, 275.—Ses conférences à Seltz avec François de Neufchâteau, 287. (*Voyez* Seltz.) — Sa bonne intelligence avec ce ministre, 292. — Son départ pour Vienne, 316.—Il reçoit l'ordre de la toison d'or, 330.—Inutilité de ses efforts pour renouer une coalition avec la Prusse, 359. —Proposition extraordinaire qu'il a faite à Seltz, 687.—Il est l'un des auteurs du petit théâtre de Catherine II, 701.

COBLENTZ. — Mouvements militaires dans cette ville, II, 257. — Cobentzel y arrive, 497. — Démenti de l'assertion qu'il y existe une fabrication de faux assignats, VI, 117.—Les émigrés français s'y rassemblent, X, 1. —Expulsion de l'un d'eux, 61.—Arrivée de plusieurs envoyés des cours étrangères, 93. — Projets des émigrés y réunis; leurs espérances; formation de leurs légions, 276, 410, 417, 469. — Lettre sur le rassemblement qui y a lieu, 368. — Vie qu'y mènent les princes, 401. — Le roi de Suède y envoie un ministre; on y répand le bruit d'une seconde évasion de Louis XVI, 509. — Représentations des états contre les secours accordés aux émigrés, 562.— Enrôlements pour ce pays, 630.—Système des deux chambres appuyé par Bigot-Sainte-Croix, XI, 153.— Affluence des émigrés; ils négocient avec les Tuileries, XI, 261, 337, 347.—Egards de l'envoyé de l'empereur pour eux, 361.—Saisie de faux assignats de la fabrique de cette ville, XII, 486.—Crainte d'une invasion, 549. — Exercices *des gardes-du-corps du roi*, 698. — Arrivée de Calonne et de Condé, XIII, 121. — Les émigrés sont accusés d'y méditer l'égorgement de la famille royale, pour amener la contre-révolution, 723. — Prise de cette ville par les Français, XXII, 352. — Marceau y est inhumé, détails de sa pompe funèbre, XXVIII, 449. — Plantation d'un arbre de la liberté, XXIX, 21. — Offrande de la société patriotique pour la descente en Angleterre, 153. — Prohibition de toute communication avec le Thall, 200. — Arrêté tendant à y faire arriver les marchandises étrangères par le Rhin, 285. — Arrestation de plusieurs officiers prévenus de trahison, 318. (*Voyez* Ehrenbreistein.)

COBOURG (prince de). — Ses préparatifs contre Brailow, II, 217.—Il s'empare de Bucharest, 345. — Ses conférences avec l'hospodar Maurojeni, III, 237. — Sa jonction avec l'armée russe, IV, 33.—Son rapport sur la levée du siége de Giorgewo, V, 53.—Il est nommé au commandement des troupes autrichiennes dans la Hongrie, 617. — Sa convention avec le grand-visir, VI, 237.—Il reçoit le commandement en chef des troupes de l'empereur en Allemagne, XIV, 857. — Sa proclamation à Liège, XV, 753. — Ses rapports avec Dumouriez, XVI, 20.—Il reçoit les commissaires que lui livre ce général, 58.—Sa proclamation aux Français, 120.— Autre aux habitants de Condé, 142.—Sa correspondance avec les commissaires de la Convention à Valenciennes, 159.—Il donne ordre aux émigrés français de sortir des Pays-Bas, 186.—Sa proclamation pour la reprise des hostilités, 210.—Il déclare qu'il renvoie le capitaine Lecointre, le lieutenant-colonel Pille, et autres à lui livrés comme des assassins, en échange du conseiller Odonnogh et du bourguemestre Van-Calonne, 290.—Pièce relative à une conversation entre lui et un aide-de-camp de Dumouriez sur les affaires de France, XVII, 21.—Il prend possession de Condé et y défend la tenue des clubs, 253. — Réponse de Dubois-Dubais à sa proclamation sur cette conquête, 272. — Explication qu'il en donne aux ci-devant princes français, 538.—Correspondance d'Houchard avec lui, XVIII, 17. — Destruction des dragons de son nom, 103.—Défaite de son armée, 165. — Il est dénoncé par Robespierre, XIX, 183. —Etat de faiblesse de son armée, 245. — Il est battu à Fleurus, XXI, 94, 111.—Ses troupes sont repoussées jusqu'à la forêt de Soignes, 175, 179. — Résultat d'une conférence tenue chez lui, à Aix-la-Chapelle, 570. — Il quitte le commandement des armées et se démet du gouvernement de Hongrie, XXII, 53. — Se rend à Vienne, 73.—Courage de l'adjudant-général Legros, officier belge, qu'il a fait fusiller, 170.—Nouvelle de sa mort, XXIX, 45.

COCARDE NATIONALE.—Est insultée à Versailles et à Paris; distributions de cocardes blanches et noires; rixes et troubles dans ces deux villes, II, 11. 18, 20.—Proclamation du roi et décret y relatif, IV, 496; XIII, 311.—Arrêté portant que les citoyennes qui ne l'auront pas, ne seront pas admises dans les édifices publics, XVII, 654.—Décret qui enjoint à toutes les femmes de la porter, 417, 718, (*Voyez* Paris.) — Autre ordonnant la traduction devant la commission militaire de quiconque l'aurait arrachée ou tenté de l'arracher, XXIV, 555. — Ordre d'arrêter ceux qui n'en sont pas décorés, XXVIII, 490. — Motion de Garrau, pour assujétir les étrangers à la porter, XXIX, 586. — Projet contre les citoyens qui ne la porteraient pas, 519.—Discussion y relative, 581, 590.—Nouveau projet, 618 *bis*.—Rapport de Bonnaire et discussion, 659.

COCHARD.—Traduit devant un conseil militaire, est renvoyé devant les juges civils, XXVIII, 143.

COCHARD, avocat, député de Franche-Comté à la Constituante.—Parle contre l'exportation des grains, I, 395.—Combat plusieurs articles sur la division du royaume, III, 386.—Vote l'abolition de tous les droits de main-morte, 483. — Son opinion sur le droit de triage, 521.—Sur la jouissance des maisons canoniales, V, 5. — Son rapport sur la réclamation du duc d'Orléans relative à la dot de la fille du régent, VIII, 654, 655.—Son opinion sur l'apurement des comptes arriérés, IX, 43. — Il fait réduire plusieurs liquidations, 573.—Son rapport sur la comptabilité générale des finances, 607, 611.

COCHEFER, membre de la commune.—Est condamné à mort, XXI, 560.

COCHELET, membre du tribunal de Charleville et député à la Constituante. — Discute la rédaction des projets sur l'ordre judiciaire, V, 49.—Son opinion sur la nomination des receveurs de districts, VI, 490. —Il combat l'extradition demandée par l'Autriche, VII, 558.—Fait l'éloge du patriotisme du régiment de Hesse-Darmstadt, IX, 146.—Commissaire du conseil exécutif dans la Belgique, se plaint des friponneries des fournisseurs, XV, 416.—Annonce la prise du fort de Ktundert et répond aux inculpations qui lui sont faites, 612.

COCHENILLE, dite Sylvestre.—Est rendu indigène à Saint-Domingue, XXIV, 391.

COCHEREL (chevalier de), député de Saint-Domingue à la Constituante.—Dénonce les menaces faites contre de Virieu, II, 32. —Son opinion sur l'admission des nègres et mulâtres aux assemblées provinciales, 262.—Il contredit les assertions de Prieur sur les troubles des proyinces, III, 439. — Parle sur ceux des colonies, 506, 507.—Réclame l'exclusion de Gérard et du comte de Regnaud du comité colonial, 524.—Veut qu'on laisse aux colonies la libre convocation de leurs assemblées, 727.—Son opinion sur l'instruction qui leur est destinée, 742, 733.—Annonce l'envoi d'un paquet adressé par l'assemblée coloniale de Saint-Domingue, V, 269.—Son discours au roi et à la reine à la tête des commissaires de Saint-Domingue, 429.—Sa réclamation contre un article du *Moniteur* le concernant, 542. — Il fait hommage d'un faisceau d'armes à l'Assemblée législative, XII, 17.

COCHERY.—Demande l'organisation de la constitution de 1793, au nom de plusieurs sections, XXIV, 29.—Est désigné comme l'un des conspirateurs du 29 germinal, 326.

COCHET, co-accusé de Babeuf.—Apostrophe les membres de la haute-cour de justice, XXVII, 629. — Débats à son sujet, 666. — L'accusateur national le déclare non convaincu, 684. — Il est acquitté, mais renvoyé pardevant le tribunal de la Seine pour l'application de la loi de police du 22 floréal, 717.—Son discours à la société du Manége, contre les dilapidateurs et les royalistes, XXIX, 767.

COCHET, député du Nord à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 196, 253.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, sa motion sur le régime hypothécaire, XXIX, 111.

COCHET, lieutenant. — Secours accordé à sa veuve, XVII, 599.

COCHET, de Saint-Vallier.—Décret ordonnant le paiement des rentes de fondations créées par lui, VIII, 319.

COCHEUX, charcutier. — Est condamné à mort, XXI, 112.

COCHOIS, membre de la commune.—Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

COCHON, adjoint de l'adjudant-général Decaen.—Donne un bel exemple de courage, XXVIII, 473.

COCHON-DE-LAPPARENT, député du Poitou à la Constituante. — Son opinion sur la fixation du nombre des administrateurs de district, II, 205. — Appuie le plan de Necker sur les finances, 310. — Son rapport sur l'affaire de Brouillet, imprimeur, III, 432.—Autre sur les troubles des colonies, 505. —Il est élu secrétaire, VII, 494.—Son rapport sur les événements d'Aix, VIII, 470.-Ses explications relatives au départ du roi, 720.—Sa réclamation en faveur de Toustain, IX, 38.—Il fait envoyer deux commissaires civils dans la Vendée, 160.—Député des Deux-Sèvres à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 169, 207, 253.—En mission à l'armée du Nord, il annonce que les volontaires poursuivent Dumouriez, XVI, 60.—Sa lettre sur le passage de ce général à l'ennemi, avec les hussards de Berchigny, 77.—Il donne des détails sur l'armée, 92. — Et sur l'arrestation de Lécuyer, 95. — Sur la mort de Dampierre à Saint-Amand, 356.—Son mémoire sur le siége de Valenciennes, XVII, 331.—Il est rappelé, 335.—Parle en faveur de Ferrand, 534.—Fait augmenter les bataillons d'infanterie; incorporer les nouvelles levées et déclarer émigrés les réquisitionnaires fugitifs, XVIII, 495.—Décréter l'envoi de l'état effectif de tous les corps de troupes, 541. — Et l'incorporation des citoyens de la première réquisition, XIX, 462. — Est élu secrétaire, 518.—Son rapport sur la comptabilité des troupes, 672. — Il fait rendre un décret relatif aux militaires dont les équipages ont été pris par l'ennemi, XX, 38.— Un autre pour l'envoi dans la Vendée de bataillons extraits des armées du Nord et des Ardennes, 149. — Un autre concernant les réquisitionnaires réformés, 283.—Un autre relatif aux canonniers volontaires, 313.—Son rapport suivi d'un décret sur la solde des troupes, XXI, 273, 306, 349, 373, 389, 397, 421.—Son opinion sur le rapport de la loi du 22 prairial, 369. — Son rapport sur le tarif de la solde de plusieurs corps, 419.—Il défend Kellermann, 485. — Son rapport sur le remplacement des effets des troupes, 540.—Il entre au comité de salut public, 656.— Parle sur l'organisation des comités, 659. — Fait décréter diverses promotions militaires, XXII, 181.—Son rapport sur les subsistances, 657. — Il vote la suppression du *maximum*, XXIII, 47. — Est envoyé en Hollande, 318.—Annonce son arrivée, 486.—Son arrêté pour la navigation intérieure de ce pays, XXIV, 137.—Il annonce les dispositions de l'armée du Nord, pour secourir la Convention, lors des journées de prairial, 588.—Parle sur la déclaration des droits, XXV, 152.—Discute le projet de constitution, 277. — Annonce les succès de l'armée de l'Ouest sur les rebelles, XXVI, 146. — Réélu au Conseil des Anciens, expose les dangers de déclamer contre les riches, et combat des résolutions concernant les finances, 657. —Est nommé ministre de la police, XXVIII, 149. — Accepte, 174. — Certifie conforme deux pièces trouvées sans signatures chez Babeuf, 276. — Donne ordre de faire l'instruction première dans son affaire, 281.—Fait un rapport sur sa conspiration et son interrogatoire, 300, 303.—Interroge Drouet, 304.—Dénonce un complot tendant à soulever les faubourgs, 323.—Sa réponse aux inculpations de Tallien, 324.— Autre à la réclamation de Saurine en faveur de Lefranc, 336.—Son rapport sur les explosions qui ont eu lieu dans différents quartiers de Paris, 413. — Autre sur l'affaire du camp de Grenelle, 413. — Autre sur la conspiration de Lavilleheurnoy, Brottier, etc., et sa déclaration relativement à l'odieuse distinction qui lui était reservée par les auteurs du plan découvert, 544, 547.—Autre sur les tentatives faites pour les extraire du Temple et sur la découverte d'un manuscrit de Vauvilliers, 576. — Autre sur l'esprit public du département de l'Isère, et relatif aux prêtres réfractaires, 578.—Ricord et Réal, s'élèvent contre lui devant la haute-cour, 707, 712.— Il transmet des détails rassurants sur un mouvement dénoncé aux Cinq-Cents par Dumolard, 709. — Est

un des candidats pour la place vacante au Directoire, 715.—Son rapport sur les prêtres déportés et rentrés ; il les accuse de corrompre l'esprit public, 734.—Est remplacé au ministère par Lenoir-Laroche, 744.—Est déporté au 18 fructidor, 796. — Levée du séquestre mis sur ses biens, XXIX, 764.

COCU, officier de l'armée catholique.—Se soumet aux lois de la république, XXIV, 419.

CODE ADMINISTRATIF.—Rapport y relatif ; discussion et adoption, XXIX, 487, 589 *bis*, 595. (*Voyez* Administrations.)

CODE CIVIL. — Décret qui en ordonne la confection IX, 572. — Nomination d'une commission pour cet objet, XVII, 209.—Sa lecture à la Convention, 365. — Rapport de Cambacérès et adoption de plusieurs articles, 459, 464, 485, 531, 555 ; XVIII, 274. — Demande de sa mise à l'ordre du jour, XXI, 695.—Projet d'un nouveau code par Cambacérès, 716. — Développement de ses bases, et discussion, XXII, 648, 687, 714.—La commission des Onze est chargée de s'en occuper, XXV, 710.—Projet sur la cessation des communautés de biens entre époux, XXVIII, 252. — Impression d'un nouveau projet de code civil, 326. —On propose que chaque député puisse faire imprimer ses observations y relatives, 360. — Discours préliminaire au projet, 399, 402, 404, 406, 408, 410.—Motion y relative, 450.—Arrêté sur l'ordre à suivre dans la discussion, 501.—Elle a lieu, 532, 538, 541.—Nouvel arrêté sur l'ordre de la discussion, XXIX, 272. — Rapport préliminaire y relatif, 588. (*Voyez* Cambacérès, Ordre judiciaire, Lois, Tribunaux et les divers autres articles sur cette matière.)

CODE CRIMINEL. —Edit pour la réforme des lois criminelles, *Introd.*, 298, 311.—Demande de rendre la procédure publique, et d'exiger les deux tiers des voix pour la condamnation, I, 453. — Rapport de Beaumetz sur cet objet ; projet de réforme ; publicité de la procédure et abolition de la torture, 534. — Nouvelle demande de réforme, II, 4. — Discussion et décrets y relatifs, 12, 22, 30.—Rapport de Guillotin ; l'égalité des peines décrétée, 280.—Considérations et mémoire du garde-des-sceaux sur la procédure criminelle, 285, 471.—Réflexions et traités sur les lois criminelles et pénales 317, 437; III, 600; VIII, 48. —Décret qui autorise tout juge à commencer les informations, sauf le renvoi au Châtelet, III, 113.—Discussion et décret portant que les peines sont personnelles et n'impriment aucune flétrissure aux familles des condamnés, 195.—Examen de projets sur la législation criminelle, 468; IV, 61.—Projet de réforme de la procédure, par Commeyras, III, 537.—Nouveau rapport et projet de Beaumetz, 688.—Son adoption, 726. — Réflexions sur la publicité des châtiments, par Reynier, IV, 139.—Décret sur la réformation du code criminel, 173, 182, 189.—Continuation des procédures jusqu'à l'établissement des jurés, 251.—*Lois pénales*, par Pastoret, VI, 265, 403.—Observations sur la procédure criminelle, 650, 741 ; VII, 42, 74, 75. — Décret relatif à l'instruction des procédures, 653. — Rapport de Duport sur le code criminel, 727, 734.— Débats et adoption de son projet, 743, 745, 751, 755, 760, 762 ; VII, 21, 174, 184, 191, 203, 245, 276, 292, 302, 309, 319, 326.—Titre relatif au flagrant délit, 755. —Théorie des peines capitales, VII, 327.—Etablissement à Paris de six tribunaux chargés de toutes les procédures antérieures au 25 janvier, 613. — Demande de la prompte organisation du code criminel, VIII, 231.—Rapport de Lepelletier Saint-Fargeau sur la réforme qu'il doit subir, 475, 525, 532. — Discussion sur la peine de mort ; substitution de la décapitation au supplice de la corde, 537, 544, 548, 552, 561, 564, 577.—Abolition de la marque, 565. — Les travaux forcés ne seront plus perpétuels, 576, 577, 578.—Adoption de divers articles sur la réhabilitation des condamnés, 581, 585, 589, 591, 601. — Sur les crimes contre la sûreté de l'état, 605, 608, 616, 676.—Sur les ordres arbitraires, les attentats contre la liberté individuelle, le secret des lettres, le respect dû à la loi et à ses exécuteurs, 676.—Sur les délits des fonctionnaires publics, 693.—Et les crimes contre la propriété publique et particulière, 694, 721, 768, 769; IX, 12, 13. — Articles additionnels sur les délits des administrations et des assemblées électorales, 715, 780, 838. — Demande du rapport de la loi contre le meurtre involontaire, XII, 333.—Projet y relatif, 433.—Décret sur la révision des jugements, XVI, 405.—Autre relatif aux procédures enlevées ou détruites par la guerre ou de toute autre manière, XX, 509.—Rapport sur la suspension des procédures intentées contre les personnes arrêtées depuis le 9 thermidor, XXI, 740, 744.—Discours de la Vicomterie sur les délits et les peines, XXII, 193.—Défense d'appliquer d'autres peines que celles voulues par la loi, XXIII, 569. — Articles constitutionnels sur la justice criminelle, XXV, 372, 572. — Vive discussion sur la qualification des délits, XXVI, 197, 205, 210, — Code présenté par Merlin ; adoption de plusieurs articles, 274, 322. — Décret pour l'accélération de la justice criminelle, XXVII, 187. — Motion sur la définition du flagrant délit, XXVIII, 332.—Rapport sur les jugements par jurés et la question intentionnelle, 446. — Autre de Pastoret sur ce qui regarde la police, 574. — Arrêté concernant la traduction des prévenus de délits, aux autorités compétentes, 701.—Demande de la révision du code criminel, XXIX, 97. — Annonce d'un ouvrage portant ce titre, 242. — Projet relatif aux procédures instruites avant l'institution des jurés, 250.—Ouvrage de Jérémie Bentham sur les délits et les peines, 657. (*Voyez* Jury, Jurés, Peine de mort, Tribunaux, etc.)

CODE DOMANIAL. — Rapport, discussion et décrets sur cet objet, VI, 321, 325, 329, 358. — Projet d'un code général sur cette matière, 447. (*Voyez* Domaines.)

CODE HYPOTHÉCAIRE. (*Voyez* Hypothèques.)

CODE JUDICIAIRE, par Camus.—Ouvrage portant ce titre, XII, 679.

CODE MILITAIRE. —Décret qui généralise le réglement de discipline arrêté par la ville d'Amiens, II, 383.— Autres sur le même objet, IX, 214, 210, 221; X, 5, 15; XI, 487.—Suppression du piquet et de la peine infligée pour ivrognerie, XII, 308.—Rapport et décret pour la répression des délits militaires, 343, 369, 371. —Code militaire par Guichard, XIV, 678. — Décret qui punit de mort tout soldat qui prendrait la fuite avec ou sans armes, XVII, 256. — Attribution aux justices de paix et aux tribunaux criminels, des délits militaires commis hors de l'enceinte des armées, XX, 509.—Arrêté des représentants dans la Belgique pour leur répression, XXIII, 521.— Message pour leur appliquer l'amnistie, XXVII, 160.—Elle est décrétée pour ceux commis dans l'Ouest, 382, 404, 411.—Adoption de quelques dispositions pénales, 429.—Discussion y relative et nouveaux articles, 435, 436.—Rejet d'un article additionnel tendant à autoriser les conseils militaires à diminuer ou à commuer les peines portées par les lois, suivant que les circonstances atténueront la gravité du délit, 439.—Nomination d'une commission chargée de réviser les lois militaires et de présenter un code qui les renferme toutes, 714. —Proclamation du Directoire sur l'amnistie, XXIX, 134 (*Voyez* Armées, Amnistie, Déserteurs, Militaires, Tribunaux militaires, etc.)

CODE RURAL.—Décret y relatif, IX, 172, 177, 183, 334, 600, 784, 803, 838. (*Voyez* Bois.)

CODET, homme de loi à Rennes, député d'Ille-et-Vilaine à la Législative.—Son rapport sur l'exécution de la loi des passe ports, XI, 230, 255, 265, 274.

CODY, officier de l'armée catholique.—Se soumet aux lois de la république, XXIV, 419.
COEFFIN-LA-BEYRAY, ex-noble.—Est condamné à mort, XXI, 508.
COESNON, rivière.—Rapport sur ses débordements, XXVIII, 650. (*Voyez* Navigation.)
COETLOSQUET, colonel du régiment de Bretagne.—Punition infligée par lui à quatre de ses officiers, VI, 127; VIII, 102.
COETLOSQUET.—Réclame contre la vente d'un bien d'émigré, XXVIII, 170.
COETLOURI (ci-devant comte de).—Est arrêté à Madrid, VI, 469.
COETNEMPREN (Joseph-Marie), officier de marine.—Est condamné à mort, XIX, 231.
COEUR-D'ACIER, gendarme. — Est condamné à mort, XII, 200.
COEUR-DE-LION, chef de chouans. —S'évade de la prison de Rennes, XXIX, 257.
COFFIN. — Est nommé consul à Cagliari, XXIX, 291.
COFFIN (Claude-Joseph), maître équipeur.—Décret en sa faveur, XIX, 341.
COFFINHAL, membre du tribunal de cassation. —Est l'un des juges de la haute-cour nationale, XXVIII, 383.
COFFINHAL (Dubail). — Est l'un des juges du tribunal du 17 août, XIII, 449. — Est nommé vice-président du tribunal révolutionnaire, XX, 696. — Et vice-président des Jacobins, XXI, 178.—Est mis hors la loi au 9 thermidor, 344.—Précipite Henriot par la fenêtre de l'Hôtel-de-la-Ville, 358.—Est arrêté, 402. —Et livré à l'exécuteur, 403, 584.
COGGEA (Méhémed), envoyé de Tunis à Paris. —Est presenté au Directoire, XXVIII, 517.
COGNAC. — Adresse de cette ville à l'Assemblée nationale, IX, 72.
COINCY, général, commandant la 6.e division.— Arrêté à Toulon, est déchargé d'accusation, XII, 237.
COINTE, capitaine.—Son éloge, par Kellermann, XVIII, 93.
COINTEREAUX. — Annonce de son *Ecole d'Architecture rurale*, IV, 171; IX, 448. — Son ouvrage sur l'agriculture et les arts, XX, 76. — Il publie un journal sur cette matière, XXIII, 472.
COIODET, capitaine d'artillerie.—Bonaparte demande pour lui le grade de chef d'escadron, XXVIII, 444.
COIRÈ, capitale des Grisons. —Etat critique de cette ville, XIX, 354.—Entrée des Autrichiens, 358.
COL-DE-MONTE. —Relation de la dernière affaire qui y a eu lieu, XXV, 49.
COLAS (L.), marchand.—Est condamné à mort, XXI, 88.
COLBERT.—Se distingue à l'armée d'Orient, XXIX, 447.
COLBERT, ministre sous Louis XIV. — Accroissement du revenu public sous son ministère, *Introd.*, 2.—Son éloge par Necker, 132. —Sa lettre favorable aux abus de la compagnie des Indes, IV, 31.
COLBERT-MAULÉVRIER.—Commande les révoltés de vendémiaire, XXVI, 144.
COLIGNON, de Dormans.—Rapport sur sa pétition relative à la résiliation des ventes ou adjudications par décret, XXVIII, 586.
COLIN-BIOCHY (Jeanne-Louise), ci-devant religieuse. — Est condamnée à la déportation, XIX, 464.
COLIN DE CANCEY, commandant du bataillon de Popincourt.—Arrêté qui le maintient dans ses fonctions, IX, 418.
COLINET, père de deux émigrés.—Est assassiné à Aurillac, XI, 688.
COLLADON, banquier.—Est acquitté par le tribunal criminel de la Seine, XXIX, 644.
COLLARD, député des Forêts au Conseil des Cinq-Cents.—Son opinion sur le complètement des juges et des administrateurs, XXVI, 642.
COLLARD-DU-TRONE. — Remet à la commune 1,500 louis trouvés chez la reine au 10 août, XIII, 421. —Est condamné à mort. XXI, 40.
COLLARDEAU, garde-magasin.—Annulation d'un jugement qui le met en liberté, XIX, 234.
COLLAUD, général français.—Décret en sa faveur, XVII, 688.—Il dénonce un complot formé à Landrecies, XIX, 633.—Son éloge, XXVIII, 311.—Succès de sa division, 382.—Commandant dans la Belgique, il proclame la responsabilité des communes et la marche des colonnes mobiles, XXIX, 469. — Est remplacé par le général Bonnard, 542. — Réintégré dans ce même commandement, il émet une proclamation aux citoyens égarés, 558.—Son ordre pour la police militaire et civile, 603 *bis*.
COLLAUD-LA-SALCETTE, député du Dauphiné à la Constituante.—Propose de réduire à 3,000 livres le revenu des bénéficiers, III, 164.—Demande la mise aux voix immédiate du projet sur la suppression des dîmes et sur le traitement des ministres du culte, IV, 93.—Déclare qu'il participera au décret concernant le clergé, 165.—Demande l'impression du mandement de l'évêque d'Angers, 642. — Approuve le projet de décret contre le chapitre de Cambray, VI, 303.—Prête le serment civique, 739.—Député de la Drôme à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 172, 220, 254.
COLLÉGES.—Séances de rentrée du collége royal, dit depuis collége de France, II, 351; VI, 426.—Dévouement de plusieurs étudiants du collége Louis-le-Grand, XIII, 291. — Décret pour le paiement des fonds qui sont dus aux colléges, 677.—Autres relatifs à la vente de leurs biens, XV, 447, 652.—Autre concernant leurs créanciers, XXIII, 5. — Pétitions des principaux et professeurs de ceux de Paris, pour être employés dans les nouvelles écoles, XXV, 198.—Conservation provisoire du collége de France, 238. — Décret pour la vente de celui du cardinal Lemoine, XXVIII, 461.—Résolution pour la conservation des biens affectés aux boursiers, 741. — Autres, portant que les colléges seront ouverts pour l'usage des écoles intermédiaires, 798. — Décret qui surseoit à la vente des maisons servant à l'instruction publique, 822. (*Voyez* Instruction publique et écoles.)
COLLENET-FONTEL (Jean-Melchior). — Est condamné à mort, XVIII, 692.
COLLET-D'AUTREFAOUL, ex-officier au 7.e d'artillerie. — Est condamné à mort, XXI, 310.
COLLETS NOIRS. (*Voyez* Costumes.)
COLLI, ex-fermier-général. — Est arrêté comme prévenu d'avoir fait passer de l'argent aux frères de Louis XVI, XV, 141.
COLLI, général piémontais.—Sa lettre au sujet de l'armistice entre l'armée française et celle du roi de Sardaigne, XXVIII, 264. — Son arrivée à Rome; bon accueil qu'il y reçoit, 569. — Il est nommé général en chef des troupes du Saint-Père, 579. — Eloge de ses talents et de son intrépidité, XXIX, 686. — Il est blessé à la bataille de Novi et s'y distingue, 790, 824, 825.
COLLIAT.—Est élu commissaire de la comptabilité, XXVI, 454. (*).
COLLIER (C.-F.), maître d'hôtel. — Est condamné à mort, XX, 528.
COLLIGNON (J.-B.), imprimeur.—Est condamné à mort, XX, 136.
COLLIN (mademoiselle). — Cause de concubinage

(*) Le Moniteur a imprimé Golziat, par erreur, c'est Colliat qu'il faut lire.

plaidée contre elle par les héritiers de Hériot, VIII, 211.

COLLIN, adjudant-général, commandant la citadelle de Turin.—Sa prudence lors d'une attaque dirigée contre les soldats français, XXIX, 432.

COLLIN, administrateur des douanes. — Mention honorable de sa conduite, XXI, 74.

COLLIN (F.), administrateur de la Moselle. — Est condamné à mort, XX, 427.

COLLIN. — Est nommé membre de la commission administrative du département de Paris, XIII, 634. — Dénonce l'arrêté de la municipalité pour la fermeture des spectacles, XV, 158. — Président de la section de la Butte-des-Moulins, il est accusé au conseil général de la commune, XVI, 517.

COLLIN-D'HARLEVILLE, littérateur. — Annonce de sa comédie des *Châteaux en Espagne*, V, 209.— Analyse de celle intitulée : *M. de Crac*, VII, 640. — Et de celle du *Vieux Célibataire*, XI, 591.—Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130. — Allégorie en vers sur la formation de l'Institut, XXVIII, 189.—Analyse de sa comédie des *Artistes*, 491.

COLLIOURE.—Dénonciation contre cette commune, XIV, 228. — Avantage y remporté sur les Espagnols, XVII, 69.—Ils s'en emparent, XIX, 70. — Sa reprise par les Français; décret en faveur des habitants, XX, 641. — Violation de la capitulation par les Espagnols; décret de représailles, XXI, 463, 467, 504.

COLLIVET (L.-S.), ouvrier.—Est condamné à mort, XX, 176.

COLLORÉDO (Jérôme). — Détenu comme otage, s'évade, XXV, 121.

COLLORÉDO (comte Winceslas de), général autrichien. — Commande les troupes d'observation sur les frontières de Pologne, III, 133. — Est nommé au gouvernement de l'Autriche inférieure, V, 617.— Texte de la convention conclue par lui avec la Prusse, XII, 265. — Il est chargé de diriger le siége de Maubeuge, XVIII, 129.—Est nommé au commandement de l'armée dans l'empire, XIV, 741.—Ministre du cabinet impérial, répond à la demande d'un passeport faite par Bernadotte, XXIX, 283.

COLLOT (J.-M.), ex-bénédictin.—Est condamné à mort, XX, 359.

COLLOT. — Accusé de vol à l'armée d'Italie, est arrêté à Venise, XXIII, 161.

COLLOT-D'HERBOIS. — Analyse de sa pièce : *la Famille Patriote*, V, 164.—De sa comédie, *Socrate*, VI, 360.—De ses *Deux Portefeuilles*, VII, 400.—Annonce de son *Almanach du père Gérard*, X, 415.— Il en fait hommage à l'Assemblée, 661.—Sa lettre sur la fête en l'honneur des soldats de Châteauvieux, XII, 82.—Son discours en leur faveur, 91. — Rœderer le traite de calomniateur, 218.—Sa comédie intitulée : *l'Aîné et le Cadet*, 220.—Orateur d'une députation de Paris, il demande le décret d'accusation contre Lafayette, XIII, 115. — L'un des commissaires de la section de la Bibliothèque, proteste que la déchéance du roi est le vœu de cette section, 356. — Fait partie du conseil de justice, 474. — Député de Paris à la Convention, demande l'abolition de la royauté, XIV, 8.—Trouve suffisantes des lois répressives des assassinats, 39.—Fait défendre à Luckner de sortir de Paris avant qu'il ait été statué sur sa conduite, relativement à Jarry, 67. — Demande la peine de mort contre les émigrés qui se trouvent en pays ennemis, 90. — Harangue Dumouriez à la société des Jacobins, 223. — Parle sur la journée du 2 septembre; blâme Manuel de déguiser son opinion à ce sujet, 463.— Développe l'importance et les raisons politiques du séjour de la Convention à Paris, 464.—Est envoyé en mission à Nice, 510.—Rend compte de troubles dans l'Assemblée primaire de cette ville, 786.—Ecrit qu'il vote pour la mort de Louis XVI, XV, 19, 198. — Reproche à Pétion d'avoir calomnié les électeurs de Paris, 263.—Sa motion relative aux vaisseaux appartenant aux habitants d'Amsterdam, 350.—Il fait décréter d'accusation Anselme et Féru, 451. — En mission dans le Loiret, se plaint du mauvais esprit des habitants d'Orléans, 805.—Demande l'arrestation des suspects, etc, XVI, 366.—Fait autoriser les généraux à traiter de l'échange des prisonniers, 371, 400. — Interdire toutes fonctions aux membres des tribunaux révolutionnaires des départements, 392. — S'élève contre la mise en liberté de Roux, 407, 408.—S'écrie après une motion de Guadet, que la conspiration est découverte, 423. — S'oppose à la mise en liberté des personnes arrêtées à Orléans, 424, 427. — Décret de sursis à la déportation d'un curé ordonnée par lui, 429. — Il s'étonne de la nomination de Kellermann au commandement de deux armées, 447. —Combat la subdivision des municipalités, 455. — Dénonce la cession par le roi de Naples à Catherine II, de deux îles dans la Méditerranée, 461.—Veut qu'on mande à la barre le commandant du bataillon de la Butte-des-Moulins, 494. — Traite Isnard de contre-révolutionnaire, 501. — Et Duchâtel de scélérat, 502. — Veut qu'on voile la statue de la liberté, 503.—Vote l'apposition des scellés sur les papiers des membres de la commission des Douze, 509.—S'oppose à la demande de Roland de sortir de Paris, 539. — Demande que les individus détenus par ordre du tribunal populaire de Marseille soient jugés par le tribunal du Var, 578.—Vote l'ajournement des mesures proposées par Barère contre les étrangers, 595.—S'élève contre les communes qui excitent la guerre civile, 620. — Est élu président, 644. — Fait décréter l'accusation et l'arrestation de Ballard, procureur-général-syndic de la Nièvre, et le rapport de la mention honorable accordée à la conduite des administrateurs, XVII, 67; 69.—Fait décréter la distribution de 600,000 francs aux patriotes corses, 96.—Demande l'arrestation du procureur-syndic de la Marne, 108. — Son rapport sur l'agiotage et les accaparements, et décret à la suite, 235, 242. — Il est envoyé en mission dans les départements de l'Oise et de l'Aisne, 284.—Demande que le maire de Nantes soit chassé de la barre, 301. — Dénonce le ministre Garat et son commis Champagneux, 302, 303, 304. — Est adjoint au comité de salut public, 595.—Veut qu'on détruise les conspirateurs au lieu de les déporter, 689. — Sa motion contre les marchands qui vendent à un prix trop élevé, 697.—Il propose d'armer les soldats de piques, 709. — Sa motion contre les faux républicains de Tonnerre, 711.—Il demande l'affiliation aux Jacobins de la société de Charles-Town, XVIII, 17. — Justifie la destitution d'Houchard, 17. — Dénonce Julien (de Toulouse), 130. — Parle en faveur de Desfieux, 154, 279.—Défend Châteauneuf-Randon, 162. — Présente Gaillard aux Jacobins, 171. — Convertit en prison le château de Chantilly, et demande des défenseurs officieux pour les sans-culottes, 209, 210. — Donne un démenti à Dufourny, 279. — Promet de purifier le Midi, 303.—Est envoyé à Lyon, 313. — Ecrit que les cendres de Châlier ont été exposées à la vénération publique, 439. — Son projet de détruire Lyon par l'incendie et la mine, 491.—Il y ordonne la fabrication d'une seule espèce de pain et la levée d'une taxe au profit des pauvres, 505. — Envoie à la Convention les restes de Châlier, 564. — Met la terreur à l'ordre du jour à Lyon; annonce la découverte de Bournissac, 680. — Fait décréter la suspension de la peine de mort contre les accapareurs, XIX, 24.—Rend compte de sa mission à Commune-Affranchie; dit que le canon n'a été tiré qu'une seule fois sur soixante révoltés, 25, 29.—Son opinion sur Ronsin, 26. —Fouché lui annonce la prise de Toulon, 57. — Il

rend compte de la mort de Gaillard, 43. — Fait décréter le recensement des citoyens venus de Commune-Affranchie, 48. — Son opinion sur les accusations portées contre Philippeaux et Desmoulins, 135, 150.—Son rapport sur Commune-Affranchie, 186, 189.—Son discours sur les crimes du gouvernement anglais, 199, 206. — Il est chargé de dresser l'acte d'accusation de tous les rois, 289. — Approbation de son rapport sur Lyon, par la société populaire de cette ville, 325. — Son rapport sur les secours à accorder aux familles des défenseurs de la patrie, 350. — Il repousse, aux Jacobins, les alarmes de Bernard sur la situation de la république, 443.—S'élève contre les querelles particulières, 490.—Fait une sortie contre l'aristocratie lilloise; annonce le réveil de l'armée du Nord, 507.—Son opinion sur l'arrestation de Proly, 545.—Et sur Westermann, 571. — Il propose de prendre des renseignements sur Cauvin, 579.—Fait l'éloge des Jacobins envoyés à Lyon, 580. —Son discours contre les aristocrates lyonnais, 582. —Il rend compte aux Jacobins du décret concernant les détenus patriotes, 589. — Et les félicite de leur union avec les Cordeliers, 590. — Pense que ceux-ci feront justice des intrigants qui les jouent, 646.—Expose la nécessité de l'union des deux sociétés, 663. —Rend compte aux Jacobins de sa mission aux Cordeliers, 670. — Son opinion sur la recherche des complices d'Hébert, 721. — Il dénonce de nouvelles factions, XX, 26.—Son opinion sur les moyens de défense de Bassal, 105.—Il fait l'éloge de Châlier, 106. —Son opinion sur l'envoi d'une adresse aux sociétés affiliées, 139 —Il dénonce les sociétés sectionnaires, 202. — Se plaint du récit infidèle de son dernier discours, dénonce Pitt et invite la Convention à se rassurer sur les craintes qu'on veut lui inspirer, 209, 227. — Propose l'établissement d'un journal fidèle, 259. — Fait adopter un décret sur les pensions des Suisses licenciés en 1792, 249.—Fait une sortie contre un citoyen annonçant l'état critique des Ardennes, 253. — Invite les patriotes à assister à l'assemblée des sections, 271.—Sa motion contre un percepteur qui demande le paiement du loyer de la salle des Jacobins, 304.—Il fait envoyer des membres de cette société aux Invalides pour y rétablir la concorde, 305.—Parle sur la conduite de Massieu et de Roux, 319, 362.—Son discours contre les conspirateurs jugés le 9 floréal, 372.—Il présente aux Jacobins cinq braves qui ont pris des drapeaux hanovriens, 459.— Son discours contre les associés sectionnaires, 482, 490, 498.—Il improuve une adresse de la société populaire de Sedan, 515. — Tentative d'assassinat contre lui, 559, 540.—Il en rend compte, 544.—Témoignages donnés par plusieurs sections de l'intérêt qu'elles ont pris au danger qui l'a menacé; adresses dans le même sens, 564, 566, 573, 621, 750. — Acclamations à son arrivée aux Jacobins; il flétrit les assassinats combinés par les tyrans, 577.—Fait hâter l'exécution de la loi qui accorde des secours aux défenseurs de la patrie, 630.—Elie Lacoste désigne son assassin comme l'instrument de la conspiration de l'étranger, 726.—Son discours sur la prise d'Ypres, XXI, 36.—Embrasse Geffroy et le conduit au président, 84.—Fait l'apologie de Guillaume-Tell, 178. — Est élu président, 266.—Analyse le discours de Robespierre et annonce un rapport prochain sur sa conspiration, 337.—S'écrie que le moment est venu pour la Convention de mourir à son poste, 339. — Est dénoncé par Lecointre; ordre du jour, 610, 620.—Débats à ce sujet et décret qui déclare calomnieuse cette dénonciation, 626, 629, 632, 637, 638, 641. — Il donne sa démission de membre du comité de salut public, 656. — Invoque la sévérité de la Convention contre les ennemis du peuple, 733.—Parle sur la fixation du jour de la translation de Marat au Panthéon, 772. — Et sur les moyens de faire renaître le commerce de Lyon, XXII, 17. — Est accusé de complicité avec Robespierre, 138. — Se justifie, 140. — Répond au reproche de s'être tu dans la discussion sur les sociétés populaires, 269. — Son opinion sur l'instruction publique, 353, 524. — Sur l'établissement d'une école normale, 389. — Il vote la mise en accusation de Carrier, 590. — Provocation indirecte de Legendre contre lui, comme complice de Robespierre, 601. — Il veut parler sur une motion de Noël Pointe contre les suspects, XXIII, 53.—Décret pour l'examen de sa conduite; il en remercie la Convention, 71. — Commission nommée à cet effet, 72. — Il est accusé de complicité avec Robespierre, 143.—Explications le concernant, 288. — Accusations de Courtois contre lui, 522, 540, 546, 553, 572.—Rapport le concernant; il est décrété d'arrestation; se justifie, 589, 592.—Est arrêté, 599.—Adresse de Lyon contre lui, 630.—Projet de le sauver, XXIV, 38. — Discussion sur sa mise en accusation, 44, 49, 55, 57, 62, 66, 74, 78, 82, 86, 88, 91, 92, 101. — Sa déportation est prononcée le 12 germinal, 118.—Il est désigné par Penière comme l'un des chefs des mouvements de cette journée, 151.—Dangers qu'il court à Orléans, 166.—Projet de révision de son procès attribué aux conspirateurs du 29 germinal, 259. — Sa femme demande la permission de le suivre, le paiement de ses indemnités, etc., 288.—Les comités sont autorisés à prendre des mesures pour sa déportation, 453.—Décret d'accusation demandé contre lui par Rouyer; Lehardy veut qu'on déclare qu'il a mérité la mort, 523.—Il est traduit au tribunal criminel de la Charente-Inférieure, 547. — Le courrier porteur du décret d'accusation rendu contre lui arrive après son départ, 615. — Sa femme demande sa liberté et le paiement de son indemnité, XXVI, 637. — Il est accusé d'avoir organisé à Cayenne le régime décemviral, XXVIII, 270.—Motion pour lui appliquer l'amnistie du 4 brumaire; maintien de sa déportation, 478.—Annonce de sa mort, 490.—Proposition d'excepter du rapport des lois inconstitutionnelles celle qui le condamne, 699.

COLMAR.—Demande de la suppression de la chambre ecclésiastique de cette ville, II, 278. — Formation de sa municipalité, III, 656. — Dangers qu'y courent les commissaires du roi, VII, 352, 359, 363. — Insurrection causée par le fanatisme, VIII, 528. — Rapport et décret y relatifs, 568.—Rétablissement du calme, 620.—Thyri, se disant représentant en mission, y est arrêté, XX, 24.

COLMARD, avocat. — Offre de prouver que le ministre Necker a fait une retenue de six cents millions, V, 81.

COLMIN, capitaine, commandant le navire l'*Emmanuel*. — Poursuites ordonnées contre lui, XII, 52.

COLOGNE.—Une lettre de l'électeur de cette ville révèle la marche des troupes munstériennes, II, 442. — Le roi de Prusse lui annonce la marche de ses troupes vers le Rhin, XII, 501.—Il entre dans la coalition, XIII, 326. — Arrivée dans cette ville de Beurnonville et des commissaires livrés aux Autrichiens, XVI, 573.—L'électeur refuse asile à Dumouriez, XVII, 33.—Sa circulaire aux chevaliers de l'ordre teutonique, XXI, 121.—Prise de cette ville par les Français, XXII, 202. — Proclamation de Gillet aux habitants, 313.—Adresse pour le maintien de son indépendance, XXIV, 20. — Confirmation des contributions imposées à son clergé, XXV, 1. — L'électeur vote, à la diète, pour la médiation prussienne, 321.—Sa letttre à l'administrateur du grand bailliage de l'ordre teutonique, relative à l'empiètement du gouvernement d'Anspach sur la ville d'Etlingen, XXVIII, 559.—Plainte du même au tribunal suprême de l'empire relativement à la même affaire, 577.—Son sénat présente à Hoche les

vins d'honneur; propositions de celui-ci en faveur des protestants, 665.—Arrivée d'Augereau; division de son armée en trois colonnes, XXIX, 60. — Arrêté en faveur des non-catholiques, 78. — Autre tendant à y faire arriver les marchandises étrangères par le Rhin, 285.—Fixation d'un terme pour la vente des marchandises anglaises; réglement concernant les étrangers, 290.—Prohibition d'écrits qui porteraient l'attache d'une autorité spirituelle, 295.—Proclamation, par Rudler, des droits de l'homme et de la constitution de l'an III, 296. — L'électeur reproche aux ministres autrichiens leur dévotion au cabinet anglais, 602 *bis*.

COLOMB (Christophe).—Procès entre ses héritiers et la maison ducale de Berwick-Liria, V, 678, 752.

COLOMBE (mademoiselle), imprimeur.—Est arrêtée, IX, 197.

COLOMBEL, député-suppléant de la Meurthe à la Convention. — Est admis en remplacement de Salles, XVII, 195. — Est rappelé de l'armée du Nord, 625. — Fait accorder un traitement aux citoyennes qui ont remplacé les sœurs hospitalières de Tours, XX, 199. — Des secours à la veuve Dorion, 283.—Et à Urlemann, 689. — Son rapport sur Bezineau, XXI, 241.—Il est élu secrétaire, 393.—Et membre du comité de sûreté générale, 656; XXV, 651. — Fait mettre en liberté les administrateurs de Sedan, XXII, 610.—Parle contre les commissions exécutives, 659.—Son opinion sur la levée du séquestre mis sur les biens des étrangers, XXIII, 88. — Sur la police des tribunes, 194.—Sur le mode de réduction aux deux tiers des membres de la Convention, XXV, 555. — Dénonce un arrêté de la section Lepelletier contre le pouvoir constituant, 686.—Annonce que la proclamation de la loi sur les associations primaires a été accueillie par des sifflets, XXVI, 116. — Demande le rapport de la loi du 12 fructidor, comme ne frappant que sur des patriotes, 139. — Fait autoriser le comité de sûreté générale à statuer sur la mise en liberté des détenus, 167. — Rapporter les arrêtés en faveur des prêtres insermentés ou émigrés de Toulon, 189.—Décréter la prorogation des conseils militaires établis à Paris, 262. — Son rapport contre Lomont, 286.—Il fait rendre un décret relatif au jugement de Lemaître, 346.—Défend Fréron, 414. — Son opinion sur les peines à appliquer aux déserteurs, 422, 428, 429. — Il combat la proposition de supprimer la distribution des journaux aux membres des Conseils 583. — S'oppose à l'impression des procès-verbaux des élections du Lot, XXVII, 19.—Son opinion sur la révision des congés accordés aux réquisitionnaires, 374.—Il fait déterminer le mode de jonction des actes d'accusation et de comparution des accusés, XXVIII, 64. — Appuie la formation d'un comité secret pour la lecture d'inculpations contre plusieurs représentants, 113. —Fait renvoyer à des commissions la réclamation de Bernard relative au décret d'accusation rendu contre lui, 247. — Une pétition des habitants de Belleville, sur leur église, 360. — Un projet sur la contribution personnelle, 378. —Présente des vues d'ordre sur les postes et messageries, 442. — Rejet de son projet sur les usines de taillanderie du citoyen Solages, 498. — Il parle sur les pièces transmises contre les prêtres réfractaires, 579. — Est nommé secrétaire, 582. — Invoque l'ordre du jour sur une dénonciation de Dumolard contre le Directoire, 609. — Est l'un des candidats pour le remplacement de François de Neufchâteau au Directoire, XXIX, 266. — Député au Conseil des Anciens, il défend la résolution relative aux emprunts privilégiés sur les rentes viagères, 351.— Fait approuver celle qui établit une taxe en faveur des receveurs, 370. — Vote pour celle qui rend à la presse sa liberté, 755. — Lance des sarcasmes contre la découverte, par Courtois, d'une grande conspiration des Jacobins, qui se réduit à l'affiche de deux placards, 765. — Demande compte des motifs de la translation du Conseil à Saint-Cloud, 890.—Est exclu au 19 brumaire, 893.

COLOMBEL, ex-constituant, député de l'Orne à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 164, 197, 253. — Son opinion sur les peines à appliquer aux déserteurs, XXVI, 422, 428, 429.

COLOMBIERS. — Décret qui en abolit le droit exclusif, I, 301.

COLOMBO.—Insurrection à bord des vaisseaux *le Suffolk*, *l'Arrogant* et *le Carysfort*, XXIX, 355.

COLOMBON, général. — Ses dispositions contre Boishardy et autres chouans, XXV, 146.

COLOMBOT (François), ci-devant précepteur du prince de Collorédo. — Doit sa liberté à Bernadotte, et arrive à Rastadt, XXIX, 287.

COLON, chirurgien de Bicêtre. — Ses considérations sur les besoins de cette maison, III, 680. — Annonce de sa maison de santé, XV, 852.

COLONELS. (*Voyez* Officiers militaires.

COLONGE, commissaire de la commune de Paris. — Donne des nouvelles de Coulommiers, XVIII, 41.

COLONIES (les).—Demandent l'abolition du monopole des grains, I, 402.— Mémoire des ministres sur leur organisation, II, 95.— Opinion sur leur constitution et les réclamations des gens de couleur, 262.— Les noirs s'y insurgent, 286.— Discussion sur la constitution à leur donner, 286, 296.— Mémoire sur leur administration, 318.— Pièces relatives à leur état actuel, III, 497. —Rapport sur leurs troubles, 505, 512, 552.— Nomination des membres du comité colonial, 524.— Chaque colonie émettra son vœu sur la constitution qui lui convient, 553.— Rapport sur l'instruction qui doit accompagner le décret concernant les colonies, 682, 726, 752. — Insubordination des troupes dans ces contrées, V, 324.— Leurs tribunaux seront soumis à celui de cassation, VI, 347. — Réclamation contre le vœu d'une nouvelle administration qu'on leur attribue, 380. — Lettre de Brissot à Barnave sur les colonies, et observations de Trémondrie, 522.— Autre contre le projet d'y établir un tribunal de cassation, VII, 230. — Débats sur leur situation, 283. — Mémoire sur leurs entrepôts, 328. — Décret pour l'acquittement de leurs lettres de change, 604. —Droits d'entrée de leurs denrées, 653, 663; VIII, 727, 745, 753.—Elles font partie du ministère de la marine, 91, 94. — L'abolition du droit d'aubaine est étendu à celle des Indes, 122.—Témoignages de regret adressés à Fleurieu par leurs députés, 302.— Rapport et décret sur l'état politique de leurs habitants de couleur; débats violents à ce sujet, 328, 333, 366, 370, 379, 386, 390, 397, 400.— Discussion sur la conduite de leurs députés, 418. — Instruction pour accompagner les décrets des 12 et 15 mai y relatifs, 422, 457, 510, 529, 663, 669.— Adresses diverses pour et contre ces décrets; débats y relatifs, 462, 482, 592, 636, 653; IX, 548, 604, 612. — Lettre sur leur représentation, 19. — Leurs régiments sont mis sous la direction du département de la guerre, 95. — Décret relatif aux arrêtés des assemblées coloniales, 232.—Lettre de Blanchelande et débats sur l'exécution de la loi les concernant, 459, 474.—Adresse du commerce de Nantes contre cette loi, 486.— Décret qui suspend le départ des commissaires nommés pour s'y rendre, 517.— Dissentiments dans le comité colonial, 537.— Rapport, débats et décret sur le régime des colonies, 755, 758, 763, 766, 795.—Insurrection des nègres, I, 249, 250. — Nouveaux détails; envoi d'une expédition, 261, 265. —Demande de fonds pour leurs dépenses, 334.— Offre de vaisseaux pour y porter des secours, 371.— Pièces officielles sur leur situation intérieure, 405.— Influence des Anglais sur leurs dé-

sastres, 437. — Débats sur les mesures les concernant, 517.—Envoi de forces pour réprimer les mouvements des révoltés noirs, 551, 578. — Leurs maux reprochés aux amis de ces derniers, 661.— Nouveaux détails sur leur situation, 688.— Causes des troubles, XI, 556. — Rapport y relatif, 507, 510. —Motion d'admettre leurs députés à l'Assemblée législative, 515.— Rapport et décret concernant les moyens d'y rétablir l'ordre ; discussion y relative, 689, 693, 694, 705, 710, 714, 724; XII, 56. — Projet pour le paiement de leurs dépenses, 339. — Paiement de l'arriéré, 416. —Pouvoirs donnés aux commissaires y envoyés, XIII, 359.—Décret qui les appelle à concourir à la formation de la Convention nationale, 502. — Confiscation des biens qu'y possèdent les émigrés, 535.—Suppression des préfets apostoliques, 664. — Ouvrage sur la régénération des colonies, XIV, 207.—Réflexions pour la suppression des barrières entre elles et la France, 374. — Décret ordonnant le remplacement des officiers de marine destitués par les commissaires envoyés aux îles, 884. —Mise en accusation de Desparbès, gouverneur des îles, XV, 361.--Décret sur l'organisation de leur marine, 449.—Ouverture de leurs ports aux navires américains, 501.—Décret qui les met en état de guerre, 628.—Observations les concernant, XVII, 82. —Réintégration de plusieurs officiers de leur artillerie, 431.—Motion d'ordre sur leur situation, 559.— Suppression des droits d'entrée et de sortie qui y étaient perçus, 640.—Suppression de la retenue de 4 deniers pour livre sur leurs dépenses, XVIII, 126.—Article de Bucher sur leur aliénation, 280.—Admission de leurs députés aux Jacobins, XIX, 425.--Rapport de Polverel et Santhonax sur leur situation, XXI, 490.--Il est contredit par Page et autres, 585.— Formation d'une commission chargée de l'affaire des colonies, XXII, 125.— Improbation d'un écrit de Gouly qui les concerne, 625. Dénonciation de Creuzé-Pascal, y relative, 736.—Motion d'y envoyer des représentants ; rapport y relatif ; discussion et décret portant qu'il y sera envoyé des commissaires pris dans le sein de la Convention, XXIII, 288, 298, 385, 454, 471. — Une députation d'hommes de couleur demandent des armes pour en expulser les Anglais et les Espagnols, 385. — Une autre députation réclame la permission d'y accompagner les représentants, XXIII, 515.—Rapport sur divers établissements destinés à y perfectionner la culture, 535. —Débats aux communes d'Angleterre sur les mauvais traitements qu'y essuient les Français qui se sont soumis à la Grande-Bretagne, XXV, 18. — Motion sur leur situation, 119, 123, 125.—Rapport sur les moyens de les rendre florissantes et libres, 415, 418. — Articles constitutionnels y relatifs, 420, 496, 504.— Décret sur les pensions des employés des colonies, sans activité de service, 552.— Message relatif à leurs émigrés, XXVII, 94.— Décret pour l'envoi de commissaires du Directoire, 310, 320.— Motion sur le costume qu'ils devront porter, 311, 320.—Nouvelles des conquêtes aux îles sous le Vent, XXVII, 345.— Discussion sur le choix des agents exécutifs, 367.— Message tendant à y aliéner les biens nationaux, 368.— Rapport y relatif, XXVIII, 334.— Discussion et nomination aux Cinq-Cents d'une commission à l'effet de s'occuper de leur état politique et commercial, 499. — Résolution relative à la distribution des secours qui doit être faite à leurs déportés, 507.— Résolution qui retient dans le sein du Corps Législatif leurs députés jusqu'à l'arrivée de leurs remplaçants, 514.—Le nombre de ces députés calculé sur les états de population envoyés par Barbé-Marbois, 516. —Comité secret pour la lecture des pièces transmises par le Directoire sur leur situation, 523, 538.— Motion de Vaublanc sur le même objet, et contre l'envoi de Santhonax, 535.—Annonce de Marec, que le rapport est prêt ; ajournement, 586. Comités secrets pour le rapport sur leur situation, 602. — Message du Directoire annonçant le rétablissement de la tranquillité, 610— Rapport sur les déportés de Saint-Domingue ; proposition de les traduire devant le tribunal de la Charente-Inférieure; sortie contre les auteurs de leurs persécutions, 625, 662.—Discussion relative aux déportés de l'île de France, et aux actes de son assemblée, 651. — Réflexions d'Eschasseriaux sur leur situation, 652. — Message du Directoire sur le même objet, 676.—Proposition de conserver leurs députés au Corps Législatif jusqu'à l'arrivée de leurs successeurs ; question préalable, 686, 687.—Motion sur la nécessité d'y rétablir l'ordre et la paix ; discussion y relative, et accusation contre le Directoire et ses agents, 712, 713.—Discours de Vaublanc sur le même sujet, 718. — Discussion y relative, et nomination d'une commission pour s'occuper d'un mode général d'exercer la responsabilité constitutionnelle, 719. — Dénonciation contre divers agents du Directoire qui y sont employés, 720. —Rapport de Tarbé; il attaque tout ce qui s'est fait jusqu'alors, 725. — Discussion sur le mode d'étendre à toutes les colonies la résolution qui ôte au Directoire la nomination des agents à Saint-Domingue, 725. — Décret en conséquence, 729, 730.—Autre pour l'envoi de quatre autres agents à Cayenne et aux îles sous le Vent, 737, 741.—Rejet de la résolution relative au nombre des députés à élire par elles, 744. — Motion contre le rappel de leurs réfugiés et déportés ; elle est rejetée, XXIX, 7, 17.—Discussion et loi sur leur division territoriale et leur constitution, 14, 19, 46, 47, 53, 61, 62, 63, 69, 108, 109, 114, 118, 119, 121, 123, 129.—Discours sur leur situation, 55. — Lettre de Toussaint-Louverture sur le même objet, 111. — Loi relative à leur contribution foncière, 120, 133, 135.—Nouvelles satisfaisantes de leur situation, 510. —Envoi d'un message au Directoire concernant leurs réfugiés et déportés, 528. — Arrêté sur leurs armements en course, 529.—Autre pour l'adjudication au rabais des marchés et fournitures les concernant, 560. —Commission pour présenter un mode de leurs élections, 434.—Célébration de l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage, 602 *bis*.— Arrêté concernant leurs fonctionnaires publics, 782. (*Voyez* les articles suivants, Saint-Domingue, Martinique, etc.)

COLONIES ORIENTALES (les). — Nouvelles annonçant qu'elles sont conservées à la France par l'énergie des patriotes, XXV, 464.—Ordre du jour sur la proposition d'établir un tribunal de cassation particulier pour elles, 505.—Discussion sur leur division territoriale et renvoi du projet y relatif, XXIX, 14, 19. —Nouvelles apportées par la frégate *la Seine*, 319.— Rupture entre les îles françaises et le gouvernement de Mozambique, 411. (*Voyez* Colonies, Indes, Ile-de-France, etc.)

COLONS (les). — Ils annoncent leur soumission à l'emprunt du quart et un cautionnement pour liquider la dette nationale, II, 67.—Réclamations et offres des colons de couleur, 80, 259. — Mémoire de Grégoire en faveur des mêmes, III, 153.—Leur réclamation à la commune de Paris, 374. — Décret portant qu'il n'y a lieu à accusation contre les colons pour les événements des colonies, 553.—Secours accordés à ceux dont les biens ont été pillés par les Anglais en 1757, VII, 440.—Droits de cité accordés à ceux de couleur nés de pères et mères libres, VIII, 404.—Formation d'une compagnie franche composée d'hommes de couleur, XIII, 643.—Dénonciation de plusieurs contre Polverel et Santhonax, XIX, 105.—Une députation de ces derniers remercie la Convention d'avoir aboli l'esclavage, 429. — Arrestation de ceux qui ont été membres de l'assemblée coloniale et de celle de Saint Marc, 660, 666.—Exceptions à la loi pour l'arrestation des colons, confiée au comité de salut public, XX, 68.—Nouvelle dénonciation contre Pol-

verel et Santhonax, XXI, 566, 585.—Ils demandent à être entendus contradictoirement avec les précédents, 780.—Décret relatif à la mise en liberté de ceux détenus, XXII, 11, 456.—Affaire de plusieurs colons contre Polverel et Santhonax; décret qui ordonne de les entendre contradictoirement avec ceux-ci, 512, 513; XXIII, 288, 292. (*Voyez* leurs noms.)—Admission de leurs enfants parmi ceux de la patrie, XXII, 516; XXIII, 76. — Et dans les écoles de santé, comme élèves, 532. — Mode institué pour juger les colons contumaces, déportés ou accusés, XXVIII, 402, 421.—Pétition de ceux réfugiés à Bordeaux, 500.—Discussion sur la commission chargée de prononcer sur le sort des colons, 561.—Secours accordés à ceux déportés ou réfugiés, 507.—Message du Directoire, accusant aux réfugiés, aux Etats-Unis, de se refuser à rentrer en France ou aux colonies, 698. —Résolution portant que ceux non émigrés seront renvoyés chez eux aux frais de la république, 744.—Autre qui ouvre un crédit au ministre de l'intérieur pour leur distribuer des secours, 770.—Résolution rejetée sur le rappel des colons réfugiés et déportés, XXIX, 7, 17. —Motion en faveur de ceux résidant en France, 235. —Projet concernant la propriété des biens qu'ils tenaient à domaine congéable, 326. — Discussion les concernant, 624.—Mesures relatives aux secours et indemnités dus aux propriétaires de biens, 636, 683. —Rejet de la résolution prise à ce sujet, 717.

COLONISATIONS. —Rapport d'Eschasseriaux sur cet objet, sur l'établissement de Sierra-Leona en particulier, XXIX, 245.—Observations y relatives, 258.

COLONNA DI CESARI ROCCA (comte), député de la Corse à la Constituante.—Est l'un des commissaires chargés de recevoir le serment des troupes, VIII, 727.

COLONNE NATIONALE. (*Voyez* Panthéon et Monuments.

COLONNES MOBILES. — Leur organisation à Rennes, XXVIII, 239.—Lettre du ministre de la justice sur leur service, 527.

COLPORTEURS. — Arrêtés les concernant, II, 276, 459.—Peines contre ceux qui distribueraient des écrits provoquant à la royauté, au meurtre ou au pillage, XV, 837.—Arrêté contre eux, XXVIII, 345. — Décret qui leur défend de crier les sommaires des journaux, 515.—Arrestation de plusieurs, pour avoir colporté des écrits contre le gouvernement, 531.

COLSON (abbé), député de Sarreguemines à la Constituante. — Parle sur le choix de leurs vicaires par les curés, IV, 639.

COLSON (madame). — Annonce de sa maison de santé, VIII, 331.

COMASERRA, député de Perpignan à la Constituante.—Est compromis dans les troubles de cette ville, VI, 698.

COMBAS, juré du tribunal révolutionnaire de Brest. — Atrocités commises par lui, il est traduit devant le tribunal du district de Brest, XXIV, 623, 627.

COMBAT DU TAUREAU.—Réflexions de Peuchet, contre ce spectacle, III, 587. — Sa suppression, V, 299, 420.—Réclamation du même contre une autorisation du maire de Paris à ce sujet et réponse qu'il en reçoit, VIII, 211, 358. — Autres réflexions sur le même objet, 660.—Article contre sa reprise, XXVIII, 663.

COMBE (Georges), ancien commissaire des approvisionnements.—Sa justification, XXV, 705.

COMBÈS (Félix), administrateur d'Avignon.—Est arrêté, X, 610.

COMBET. (*Voyez* Jourdain-Combet.)

COMBETTE, de Caumont, membre du parlement de Toulouse. — Est condamné à mort, XXI, 30.

COMBETTES-LABOURELLIE, membre du parlement de Toulouse.—Est condamné à mort, XXI, 175.

COMBRE, officier de police à l'armée des Ardennes.—Est destitué et arrêté, XIX, 610.

COMBRÉ, colonel de la garde nationale de Gravière.—Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

COMDET, chef d'escadron.—Se distingue à la bataille de Sainte-Lucie, XXIX, 645.

COME.—Insurrection dans cette ville, V, 509. — Entrée des Français, XXVIII, 292.

COMÉDIENS.—Motion contre leur exclusion des emplois publics, II, 439, 455, 462, 463, 464.—Lettre des comédiens français au président de l'Assemblée, réclamant les droits de citoyen, 464. — Décret y relatif, 471. — Lettre de Talma sur le même objet, V, 109.—Leurs pensions sont rejetées du compte du trésor public, 622. — Adresse à l'Assemblée nationale de ceux du théâtre de Molière, IX, 175.—Arrestation des comédiens français, à l'occasion de la pièce de *Paméla*, XVII, 568.—Article sur ces artistes, XXIII, 321.—Ils réclament le rétablissement de leur théâtre, 502. — Justification de Talma, accusé d'avoir contribué à leur arrestation, XXIV, 56.

COMEYRAS, littérateur. — Son essai sur les réformes à faire dans la procédure criminelle, III, 537.

COMEYRAS, frère du précédent. — Est nommé commissaire général dans les départements de Corcyre, Ithaque et de la mer Egée, XXIX, 122.—Son rappel, 303.

COMINES-DU-NORD.—Sa prise par les Français, XVIII, 276.

COMITÉ DES ACHATS.—Décret pour l'arrestation de Bidermann, Cerfberr et Cousin qui le composent, etc., XV, 280. (*Voyez* ces noms.)

COMITÉ DES AUMONES.—Liste de ses membres, III, 258.

COMITÉ AUTRICHIEN. — Notice sur celui de Paris, II, 533.—Indices de son existence, XII, 382. — Bertrand et Montmorin accusés d'en faire partie, 418.— Procédure intentée par le juge-de-paix Larivière à cette occasion; il est décrété d'accusation, 430, 454, 438. — Preuves de son existence données par Chabot et autres, 438, 462, 572, 574, 644. (*Voyez* Autriche, Louis XVI, France et Paris.)

COMITÉ CONTENTIEUX.—Sa création, *Introd.*, 155.

COMITÉ DE DÉFENSE GÉNÉRALE ET DE SALUT PUBLIC.—Sa formation, XV, 26.—Il est accusé par Marat à l'occasion de la trahison de Dumouriez, XVI, 14.— Mandats d'arrêt lancés par lui dans cette circonstance, 37.—Il est dénoncé par Robespierre, 52.—Brival demande le remplacement de ses membres, 59. —Réponse de Vergniaud aux accusations précédentes, 112, 113, 115. (*Voyez* Comité de salut public.)

COMITÉ DIPLOMATIQUE. (*Voyez* Diplomatie.)

COMITÉ DES FINANCES, D'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LÉGISLATION, DE LIQUIDATION, DES MARCHÉS, DE MARINE, DES PENSIONS, DES SUBSISTANCES. (*Voyez* ces mots.)

COMITÉ D'INFORMATION.—Sa création, I, 248.

COMITÉ INSURRECTEUR. — Débats et décret pour l'arrestation de ses membres au 10 mars, XV, 703, 710. — Inutilité des recherches du ministre de la justice pour les découvrir, 749. (*Voyez* Conspirations.)

COMITÉ DE JUDICATURE. — Présente des articles additionnels sur le mode de paiement des offices liquidés, VI, 254.—Rapport sur ses travaux, VII, 53.

COMITÉ MILITAIRE. (*Voyez* Militaires.)

COMITÉ DES RAPPORTS.—Sa formation, I, 248. — Dénonciation contre lui, II, 480. (*Voyez* Troubles.)

COMITÉ DES RECHERCHES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.—Sa formation, I, 230.—Il fait abolir les lieux privilégiés, II, 59.—Le nombre de ses membres est porté à trente, III, 610.—Son rapport sur les troubles de Soissons, V, 184.—Il fait arrêter à Mâcon di-

vers prévenus de conspirations ; débats à ce sujet, VI, 215.—Arrestation par ses ordres de neuf étrangers, IX, 164. (*Voyez* Conspirations, Voidel, Cochon-Lapparent et autres rapporteurs du comité.)

Comité des Recherches de la Municipalité de Paris.—Sa création, II, 91, 283. — Sa visite dans le couvent des Annonciades, 216.—Ses travaux relatifs aux conspirations de juillet et octobre, 274, 347, 355, 485, 490, 499, 508, 515.—Réflexions de Peuchet en sa faveur, III, 248.—Plaintes contre les arrestations ordonnées par lui, 610.—Sa déclaration sur les journées d'octobre, IV, 246. — Relevé de ses dépenses, 463.—Analyse de son rapport sur la conspiration de Maillebois, V, 402.—Il est provisoirement conservé, 171.—Sa suppression, X, 95.

Comité de Salut Public. — Motion et décret pour sa formation, XV, 774, 795, 797, 803; XVI, 35, 70, 75, 83, 84.—Décret qui lui renvoie les dénonciations concernant les députés, 88.— Il fait adopter plusieurs mesures aux armées, 93. — Compte-rendu de ses opérations, 330.—Décret qui le continue, pour un mois, avec les mêmes pouvoirs, 367.—Autre qui le charge de présenter un ministre de la guerre ; cinq membres lui sont adjoints, 515.—Il est chargé de la recherche des complots dénoncés, 524, 537.—Et de faire un rapport sur Clavière et sur Lebrun, 538.— Et un autre sur la pétition de la commune de Paris contre vingt-sept députés, 545.—Ses membres s'offrent en otage aux départements qui ont élu ces députés, 586.—Prorogation de ses pouvoirs, 632.— Il est inculpé relativement aux affaires de l'Eure, XVII, 47.—Arrêté qui lui adjoint R. Lindet, Duroy, Francastel et Lacroix, 48.—Deux de ses membres excitent la commune de Paris à marcher sur le département de l'Eure, 58.—Il est accusé des revers des armées, 92.— Décret qui ordonne son renouvellement, 94.—Noms des membres entrants, 95.—Rapport de Cambon sur ses opérations depuis son établissement, 99.— Approbation de sa conduite relativement à la séparation du jeune Capet d'avec sa mère, et à l'arrestation de divers prévenus d'une conspiration royale, 104.— Il est investi du droit de mandat d'arrêt, 268.—Demande de son érection en gouvernement provisoire, 294.—Discussion à ce sujet, 309.—Prorogation de ses pouvoirs, 591, 641.— Adjonction de Prieur et de Carnot, 396.—De Billaud, de Collot, de Granet, 395.—Et de Danton, 596.—Démission de Thuriot, 708.— Décret qui lui accorde le visa des certificats de civisme, 711.—Débats sur ses opérations, 747.—Décret portant qu'il a toute la confiance de la Convention, 755.—Arrêté de la commune en sa faveur, 770.—Mise sous sa surveillance des ministres, des administrations, etc., XVIII, 95.—Rappel des commissaires civils envoyés par lui, 335.— Prorogation de ses pouvoirs, 420.—Compte-rendu de ses travaux, et décret ordonnant aux représentants, généraux, ministres, etc., de se conformer à ses arrêtés, 516, 524.—Son apologie par Robespierre, 548.—Appel fait par lui aux sociétés populaires, 557. — Motion de l'appeler comité de gouvernement, 558. — Prorogation de ses pouvoirs, 661; XIX, 178, 438, 686; XX, 187, 442, 699; XXI, 199.—Il est chargé de rechercher les moyens de mettre en liberté les patriotes incarcérés, XIX, 7.—Demande aux Jacobins la liste des sociétés affiliées, 12. —Sa circulaire aux députés en mission sur le gouvernement révolutionnaire, 39.— Motion d'en charger une section de l'examen des motifs des arrestations, 62. — Son adresse aux départements sur les lois révolutionnaires et sur les réformes de l'ancienne administration, 98. — Son instruction sur la préparation du salpêtre, 125.—Attribution à ce comité de la nomination des commandants amovibles, 131.—Sa circulaire relative à l'exploitation du salpêtre, 256. — Autre sur l'extraction de la soude, 340. — Autre sur la marche du gouvernement révolutionnaire, 371. —Son arrêté sur la fabrication du salpêtre, de la poudre et des canons, 448.—Il crée une école d'instruction pour cette fabrication, 509. — Son arrêté qui consacre le Théâtre-Français aux représentations pour le peuple, 718. — Il remplace Hébert et Chaumette, XX, 2. — Éloigne les réfugiés de l'Ouest à vingt lieues de Paris, 69. — Nomme Payan, Mouenne et Lubin, agent national et substituts à la commune, 88.— Epure le conseil général et l'administration de police, 94, 122, 269.—Fait suspendre les procédures commencées à Lyon contre les amis de Châlier, 136. — Sa lettre à la commune de Paris, sur les épreuves d'artillerie qui se font à Meudon par son ordre, 154.— Il publie des explications sur la loi de police générale ; met en réquisition les ingénieurs des ponts-et-chaussées, 281. — Est chargé de rédiger le code des institutions sociales, 284.—Spécifie les exceptions aux mesures de police générale, 294.— Met en réquisition les agents des charrois, des subsistances, des postes et des hôpitaux, 305.— Interprète la loi sur la police générale ; met en réquisition les comptables, 311, 320, 321, 329.—Met en liberté Benoît et réintègre Boissier et Boulhet, 326.—Sa circulaire sur le service des transports militaires et de l'artillerie, 354.—Il annulle la destitution de Michel, 371.— Nomme Fleuriot maire de Paris, 443.— Et Bourbon secrétaire-greffier de la commune, 489. — Ordonne de placer au frontispice des édifices du culte cette inscription : *le peuple français reconnaît l'Être-Suprême*, etc., 489.— Publie un avis sur les terres dont on a extrait le salpêtre, 508.—Établit une commission populaire chargée d'examiner les motifs d'arrestation des détenus, 517.— Assigne des secours aux mendiants infirmes, 597.—Son arrêté relatif aux décharges et restitutions sur les taxes révolutionnaires, 621. — Autre pour l'exécution du décret concernant les travaux de la récolte, 629.—Autre concernant les monuments publics, les arts et les lettres, 674, 687.—Mise sous sa surveillance des fabriques d'assignats, poudres et armes ; exception en faveur des députés au droit qui lui a été conféré de traduire au tribunal révolutionnaire, 699. — Ses arrêtés relatifs à l'admission dans le génie militaire, à la propagation des chevaux, etc., 709.—Discours de Couthon sur les calomnies semées contre ce comité, 714; XXI, 4. — Son arrêté sur la comptabilité des taxes révolutionnaires, 5.—Autre sur le prix et sur le transport des fourrages, 73.—Plaintes contre les entraves mises à son action, 78.— Il met en réquisition les voitures de Paris ; remplace plusieurs officiers municipaux, 106.—Couthon le défend du reproche de domination, 202.—Son arrêté sur la police des spectacles, 209.— Il est chargé d'organiser le travail de la fabrication des poudres et salpêtres, 224.—Prohibe l'exportation de la soie non ouvrée, 277.— Ses arrêtés relatifs aux fabriques de toiles et aux agents nationaux, 286. — Autre pour la vente des béliers de race espagnole, 293.—Autre qui crée une agence des mines ; autre relatif aux cultivateurs qui ont des terres près et hors des frontières, 314.—Déclamation de Robespierre contre les opérations de ce comité, dans la séance du 8 thermidor, 329. (*Voyez* Robespierre et Journées de la révolution, 9 thermidor.) — Débats sur la nomination de ses membres et décret sur son renouvellement, 361. — Membres nommés pour le compléter, 366.— Rapport du décret qui lui permettait de faire arrêter les députés, sans rapport préalable, 367. — Joseph Lebon, inculpé, déclare avoir suivi ses arrêtés ; débats à ce sujet, 376.— Rapport du décret qui lui donnait le droit de requérir les prêtres, les nobles et les étrangers, 384.—Il met en réquisition les cultivateurs, et rappelle les commissaires chargés de la

descente des cloches, 405.— Compte lui est demandé de la situation de Commune-Affranchie, 576.—Son arrêté relatif aux refugiés de la Vendée, 587.—Autre concernant les fermiers qui quittent leurs fermes, etc., 609.—Accusations contre ses anciens membres; motions, rapports et discussions à ce sujet; leur arrestation et leur déportation, 620, 626, 629, 632, 637, 638; XXII, 138, 676; XXIII, 66, 71, 143, 156, 221, 473, 481, 489, 506, 513, 522, 529, 539, 546, 549, 550, 553, 561, 570, 589, 599; XXIV, 44, 49, 55, 57, 62, 66, 74, 78, 82, 86, 88, 91, 92, 101, 118, 570, 574. (*Voyez* Barère, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Lecointre et Journées de la révolution, (12 germinal.) — Son renouvellement, XXI, 656; XXII, 168, 172, 436, 681; XXIII, 136, 583, 623.—Approbation des mesures qu'il a [illegible]es pour la reprise de Landrecies et autres places, XXII, 40.— Déclaration de Billaud-Varennes que son système a toujours été opposé aux mesures de rigueur dans la Vendée, 118.— Il nomme Adet à la place du ministre à Genève, 129.—Est chargé de rendre compte de l'arrestation d'Athol-Wood, 373. —Met la fabrication des fusils à l'entreprise, 740.— Demande que les émigrés soient expulsés de la Suisse, XXIII, 41. — Son arrêté en faveur des Génois lésés par la présence des armées françaises, 153.— Autre concernant les négociants qui ont des fonds à l'étranger, 314.—Autre sur les cartes de sûreté, 344, 354.—Autre sur la libre navigation des bâtiments neutres, 401. — Il conclut un traité de paix avec la Toscane, 429. — Supprime les comités revolutionnaires de la Belgique, 537.—Réglement de ses attributions sur les relations extérieures de la France, 596, 674, 679, 681, 690, 709, 714, 718. — Thibaudeau fait l'éloge de la manière de gouverner de l'ancien comité, 676.— Adjonction de quatre membres, XXIV, 139.—Son renouvellement, 144.—Motion de le composer de vingt-quatre membres et de lui donner la direction de la police et de la force armée de Paris; discussion y relative, 319, 322, 346, 350, 354.—Son arrêté pour la fermeture des brasseries et des amidonneries, 350. — Il est autorisé à donner une mission secrète à deux représentants, 378. — Projet de lui confier le gouvernement de concert avec le comité de sûreté générale, 390. (*Voyez* Gouvernement.)—Il propose un traité d'alliance entre les républiques française et batave, 417.—Dément des circulaires répandues en son nom pour faire cesser la distribution du pain au peuple, 418. — Fixation de ses attributions, 437.— Il défend aux tribunaux criminels des pays conquis, de traduire devant eux aucun militaire français, 442. — Son arrêté pour la poursuite de l'émigré Fournier, 478. — Autre sur le mode d'établissement de la Bourse à Paris, 485.— Publication d'un arrêté par lequel l'ancien comité accordait une somme aux Jacobins pour leurs services rendus, 594.— Son renouvellement, 618; XXV, 144, 400, 631; XXVI, 150.—Son arrêté relatif à la délivrance d'armes par les agents des manufactures, XXIV, 656.— Il fixe la ration de pain, par individu, à distribuer dans chaque, section, 698.—Son arrêté sur les correspondances des administrateurs de département, XXV, 11. Autre relatif aux tanneries, 147.— Il assimile les officiers de santé de la marine à ceux de l'armée de terre, 164.—Met en réquisition les ouvriers militaires des manufactures d'armes, 218, 402.—Se justifie des bruits répandus contre lui, 230.—Son arrêté relatif à une distribution de denrées de première nécessité aux pauvres de Paris, 578.—Autre relatif à l'échange de la fille du dernier roi, 601.—Autre pour la poursuite des crimes commis à Nantes en thermidor, 617. —Autre sur le service des étapes, 674. — Autre qui met en liberté la veuve d'Orléans, 706.— Autre relatif à des excès commis dans les armées, 754.—Autre pour la circulation des grains, 763.—Autre ordonnant la vente des bois pour l'usage des communes et des armées, XXVI, 82. — Autre qui autorise les maîtres de postes à s'approvisionner hors des marchés, 106.—Son adresse aux Bataves pour maintenir leur liberté, 129.—Il est autorisé à organiser les armées de terre et de mer, 189. — Et à employer les militaires qui ont servi la cause de la liberté, 190. — Son arrêté concernant les militaires à Paris au 13 vendémiaire, 259.—Autre relatif à la disposition des maisons nationales, dites la Bourbe et l'Oratoire; autre concernant les réquisitionnaires de la Corrèze; autre sur la rentrée des émigrés se disant laboureurs et artisans, 338. — Autre relatif à la première réquisition, 387. — Débats sur le traité que Cormatin prétend avoir été conclu avec lui pour livrer aux Vendéens les enfants de Louis XVI, 709. — Il fait refuser la médiation du Danemark pour un armistice entre la France et l'empire, XXVII, 33. (*Voyez* Comités de gouvernement.)

Comité de Sureté générale.—Certifie authentique une correspondance d'émigrés, XIV, 798.—Son renouvellement et personnalités à cette occasion, XV, 92. — Noms de ses nouveaux membres, 265. — Buzot lui reproche de blesser la liberté individuelle des citoyens, par ses mandats d'arrêt, 500.— Nomination de six nouveaux membres, 792. — Mandats d'arrêt lancés par lui à l'occasion de la trahison de Dumouriez, XVI, 37.— Il est dénoncé par Miranda, XVII, 123. —Sa réorganisation, 610.— Il est dénoncé aux Jacobins, 622, 679; XVIII, 30; XXII, 301.— Liste de ses membres, XVII, 659.— Il arrête qu'il ne recevra aucun solliciteur, 729. — Approbation de ses mesures et extension de ses pouvoirs, XVIII, 94. — Décret qui lui renvoie l'examen des comptes des fermiers-généraux, 644. — Autre qui le charge de rechercher les moyens de mettre les patriotes en liberté, XIX, 7.— Sa circulaire aux administrateurs de districts, 147. —Attaques contre ses agents, 295; XXI, 286. — Il invite les directeurs des théâtres de Paris à respecter les mœurs, XIX, 347.—Est investi du pouvoir de mettre les patriotes en liberté, 569, 589.— Fait retirer aux comités de surveillance des sections les missions qu'ils ont reçues, XX, 2.— Établit une commission populaire chargée d'examiner les motifs d'arrestation des détenus, 517.—Exception en faveur des députés au droit qu'il a de traduire au tribunal révolutionnaire, 699.—Discours de Couthon sur les calomnies semées contre lui, XXI, 4. — Déclaration de Robespierre contre ses opérations, 329.— Il est investi au 9 thermidor, 339.— Décret pour le remplacement de David, Jagot et Lavicomterie, 367.— Nomination de membres pour le compléter, 368. — Accusation contre plusieurs de ses anciens membres, 620, 626, 629, 632, 637, 638. (*Voyez* Comité de salut public.)— Son renouvellement, 656; XXII, 172, 436, 682; XXIII, 144, 383, 623; XXIV, 144, 618; XXV, 144, 404, 651; XXVI, 158.— —Il est autorisé à prononcer sur les détentions jusqu'à la paix, XXII, 128. — On lui reproche d'avoir fait accompagner Carrier d'un inspecteur de police, 406. —Son arrêté relatif à sa correspondance avec les agents nationaux, 525. — Il est accusé d'avoir fait choix de trois précepteurs pour le fils de Capet, 651. —Fait arrêter Babeuf; ses mesures relatives au buste de Marat, XXIII, 415.— Discussion sur les arrestations ordonnées par lui, XXIV, 61.—Projet pour sa suppression, 325.—Demande de sa conservation, 344.—Projet de lui confier le gouvernement, de concert avec le comité de salut public, 390. (*Voyez* Gouvernement.)—Création, au 1.er prairial, d'une commission chargée de le casser, 507, 510.— Son arrêté relatif aux passeports des citoyens désarmés; sa proclamation sur les agitations qui se manifestent à Paris, XXV, 180. — Il se justifie des bruits répandus contre lui, 230.— Ordre lui est donné de faire un rapport

sur la situation de Paris, 615. — Son arrêté contre l'agiotage sur les denrées, 666. — Il est autorisé à mettre en liberté les détenus qu'il croira innocents, XXVI, 157, 167.—Et à délivrer des mandats d'arrêt et d'amener contre les conjurés de vendémiaire, 186.— Prohibe la vente d'armes offensives, 387. — Annulation de son arrêté sur les assassinats commis à Auxerre en 1792, XXVIII, 777. (*Voyez* Comités de gouvernement.)

COMITÉ DE SURVEILLANCE.—Sa création pour connaître des faits contraires au maintien de la constitution, X, 466.—Décret qui lui accorde le visa des certificats de civisme, XVII, 711.

COMITÉS DE BIENFAISANCE.—Réflexions y relatives, IV, 698.—Leur formation à Paris, XXIII, 716.—Fonds attribués au comité central, XXVI, 468.

COMITÉS CIVILS. — Traitement de leurs membres, XX, 315.

COMITÉS DE GOUVERNEMENT.—Leur rapport sur l'état actuel de la France comparé à celui où elle se trouvait au 31 mai, XXI, 322.—Décret pour leur renouvellement par quart, chaque mois, XXI, 361. — Rapports, discussion et décret sur leur organisation, 369, 410, 452, 457, 472, 492, 657.— Décret relatif à la délégation de leurs pouvoirs, 542.—Autre concernant leurs arrêtés, 559.—Autre qui les oblige à rendre compte chaque décade de leurs opérations, 674.—Ils font mettre les scellés sur le lieu des séances des Jacobins, XXII, 477, 489.—Affiches tendantes à indisposer le peuple contre eux, XXIII, 684.— Ils sont accusés d'avoir organisé la famine, XXIV, 110. — Décret portant qu'en aucun cas ils ne pourront examiner la conduite d'un représentant du peuple, 437. — Approbation de leur arrêté par lequel ils protestent de ne reconnaître aucun décret rendu pendant l'invasion de la Convention, au 1.er prairial, et défendent aux autorités constituées d'exécuter d'autres ordres que ceux par eux transmis, 514.—Rapport de Bailleul pour repousser les bruits que la malveillance répand contre eux, XXV, 230.— Ils sont chargés de faire un rapport sur la situation de Paris, 283.— Conjectures sur l'influence des meneurs de Paris auprès de leurs membres, 509. —Fixation de leurs rapports avec les députés chargés de diriger la force armée de Paris, 615.—Plaintes contre leur inaction, XXVI, 114.— Le Directoire demande l'autorisation de statuer sur leurs arrêtés, XXVII, 524. (*Voyez* Comités de salut public et de sûreté générale, et Législation.)

COMITÉS RÉVOLUTIONNAIRES.—Décret qui leur défend de s'appeler ainsi, détermine leurs fonctions, etc., 485.—Autre qui les maintient dans les départements, 568.— Projet de les supprimer, 578.— Leur épurement, XVII, 584; XVIII, 9.— Rapport d'un décret qui enjoint de donner les motifs des arrestations, 174, 215.— Décret qui leur ordonne d'inviter les aristocrates à donner des chemises aux défenseurs de la patrie, 385.— Annulation de l'arrêté de la commune de Paris, qui les convoque, 570, 583, 585.—Décret portant qu'ils seront tenus d'insérer sur un registre les motifs d'arrestation des détenus non compris dans la loi du 17 septembre, 616. — Motion d'en exclure les ci-devant privilégiés, 693. — Autre relative à la liste de leurs membres, XIX, 569. — Décret qui les charge de poursuivre les conspirateurs de l'étranger, 636.— Motion de les supprimer dans les petites communes et de les conserver dans les places frontières, XX, 279.— Traduction de celui de Saumur au tribunal révolutionnaire, XXI, 152.—Rapport sur leur compétence, 247.—Motion de Monnel contre eux, 542.—Décret sur leur organisation, 548. — Mode de leur renouvellement, 581.—Adresses et protestations relatives à leur nomination par le peuple, 611, 618. — Réduction de ceux de Paris à douze, XXII, 85. — Discussion sur leur suppression, 706. (*Voyez* Paris, (sections de.)—Motion d'exclure leurs membres des fonctions publiques, XXIII, 355. — Ils sont supprimés dans les villes au-dessus de 50,000 habitants, 509.— Dénonciation d'un arrêté de section contre leurs membres, 511. — Pétition pour le désarmement de leurs anciens membres, XXIV, 213. — Il est ordonné par Bernier, en mission dans l'Eure et dans Eure-et-Loir, 353. — Affaire du comité révolutionnaire de Nantes. (*Voyez* Nantes.)—Changement de leur dénomination en celle de *comité de surveillance*, 682.

COMMANDANTS. (*Voyez* Places fortes.)

COMMART. — Détenu à Bernay pour achat de grains, I, 486.

COMMERAIS, miroitier.—Dépose dans le procès du comité révolutionnaires de Nantes, XXII, 776.

COMMÉRAS, accusé au Châtelet. — Dénonciation de la commune de Paris contre lui, II, 300.

COMMERCE.—Le traité de Vergennes avec l'Angleterre sur cet objet est censuré par l'opinion publique, *Introd.*, 128. —Balance du commerce, 172. — Projets de la suppression de diverses entraves, droits d'entrée, etc., 203.— Réformes demandées par le tiers-état de Paris, 570.— Adoption de la demande faite par plusieurs négociants, d'une tribune à l'Assemblée nationale, II, 22.—Observations sur la situation du commerce, 291.—Ses rapports avec l'Afrique, par Lamiral, III, 512.—Discours des députés extraordinaires du commerce à l'Assemblée nationale, 489. —Leurs observations contre le mode d'émission du papier-monnaie proposé par la commune de Paris, 641. — Adresse pour la liberté du commerce de l'Inde; discussions et décrets y relatifs, IV, 7, 22, 30, 58, 40, 46, 747; V, 63, 82, 86, 140, 146, 176, 512. — Ses députés extraordinaires demandent le déploiement de toutes les forces maritimes, V, 43.—Adresse contre sa liberté illimitée, 485. — Ses députés invitent l'assemblée à suspendre sa décision sur une nouvelle émission d'assignats, 562. — Décret pour la liberté du commerce du Sénégal, et la reddition des comptes de la compagnie de ce nom, VII, 168. — Projet de décret pour son encouragement, 564.— Adresse de ses députés extraordinaires sur le projet relatif aux colonies, VIII, 367, 370, 472. — *De la balance du commerce*, par Arnoult, IX, 92.—Décret pour la liberté de celui des Echelles du Levant et de Barbarie, 203.— *Des relations commerciales de la France*, 293. — Rapport sur la situation du commerce extérieur de cette puissance, 482.—Formation d'un bureau central d'administration, X, 257.—Décret pour l'augmentation des droits de sortie; autre qui prohibe celle des cotons, laines, chanvres, peaux, etc., XI, 464, 465.— Compte demandé de la perception de ces droits, 620.— Tableau de la situation du commerce à l'intérieur et à l'extérieur, XIV, 856. — Décret pour la liberté du retour de l'Inde, XV, 503. —Plan commercial, XVII, 17. — Diplomatie commerciale, XVIII, 580.—Note à la cour de Copenhague sur le commerce du Nord, XIX, 93. — Situation du commerce à l'extérieur pendant 1792, 163. — Décret contre les fraudes dans celui d'importation, 652.— Édit du roi de Danemark, relatif aux commerce de ses états, pendant la guerre, XX, 465.—Rapport de Chauvin et décret sur la réclamation de marchandises expédiées de Lyon, et injustement arrêtées, 470. — Rapport sur la nécessité de relever le commerce, XXI, 779.— Pétition à cet effet, présentée par une députation de la société régénérée de Lyon, XXII, 15. — Projet de mettre en liberté les commerçants arrêtés, XXII, 26.—Rapport sur les moyens de revivifier le commerce, 80.— Motion de Bonguyod y relative, 92. — Rapport d'Eschassériaux, et projet d'une commission de commerce, 124. (*Voyez* l'article ci-après.)—Autre de Villers sur les moyens de lui rendre les marchandises expédiées pour Lyon et autre

communes en état de rébellion, 175, 177. — Décret qui déclare bien mériter de la patrie tous ceux qui tendent à le vivifier, 268. — Rapport sur la circulation des marchandises importées, 610, 618.—Autre de Johannot sur la situation du commerce, et projet y relatif, XXIII, 35, 86, 110, 113, 126. — Motion relative à celui de la France avec la Hollande, 438, 443.—Réflexions sur le commerce par l'état, XXIV, 458.—Rapport sur les moyens d'en réprimer les abus, XXV, 301.— Décret y relatif, 308. — Réflexions sur sa décadence, 477. — *Des traités de commerce*, 769.— Rapport de la loi prohibitive des associations commerciales, XXVI, 509, 512.—*Eléments de commerce*, par Forbonnais, XXVIII, 210. — Fonds mis à la disposition du ministre de l'intérieur pour son encouragement, 313, 314, 334, 336.— Lettre du ministre des finances aux négociants sur l'ouverture des conférences pour son amélioration, 496.—Elles sont ouvertes ; discours qu'y prononcent les ministres Bénézech et Ramel, 509, 510. — Assemblée des commerçants de Paris pour examiner les plans de banque remis par les ministres, 515.—Tableau du commerce de la France avec le Portugal avant la révolution, 786.— Décrets relatifs à la circulation des marchandises dans les deux lieues limitrophes de l'étranger, XXIX, 39.—Projet sur les relations commerciales des Français avec les étrangers, 196. —Lettre du ministre de l'intérieur sur le commerce des îles Vénitiennes réunies à la république, 234.—Motion sur les moyens de le faire fleurir, 335.—Celui d'Espagne est fermé aux Anglais et ouvert aux Français ; instruction du ministre de l'intérieur à ce sujet, 416.— Lettre du même y relative, 519.—Notice sur le *Traité général de commerce*, par Ricard, 639.-Formation d'une commission y relative, 765. (*Voyez* Banques, Droits, Denrées, Exportations, Importations, Change, Marchandises, Négociants, Patentes, Subsistances, Effets, Traités, Tribunaux de commerce, et les articles suivants.)

COMMERCE (caisse du). — Arrêté de l'assemblée des actionnaires pour la réduction de l'escompte, XXIX, 390.

COMMERCE (chambres de).—Loi qui les supprime toutes, IX, 805. — Suspension de cette loi, X, 751.— Maintien des droits perçus par elles, XIII, 625.

COMMERCE ET APPROVISIONNEMENTS (commission de).—L'approvisionnement des armées lui est confié, XVIII, 195. —Composition de cette commission, 275. —Rapport sur sa création, XXII, 124.—Débats et décret y relatif, 166—.Elle est supprimée et remplacée par une commission d'approvisionnements, XXII, 150.— Décret concernant ses employés, 255. — Autre qui supprime la commission des approvisionnements et en conserve l'agence ; demande en rapport de ce décret ; ordre du jour, XXV, 647, 650. — Réclamations des membres de la commission supprimée, 655. — Nomination de commissaires pour recevoir leurs comptes, 733.

COMMERCE (compagnies de).—Suppression de toute association dont le capital repose sur des effets négociables, et apposition des scellés sur leurs papiers, XVII, 584, 826.—Rapport de la loi qui les supprimait, XXVI, 509, 512.

COMMERCE (effets de).—Décret prohibitif de leurs négociations en blanc, XXVI, 191. — Fixation des formalités à suivre dans la présentation de ceux souscrits pendant la dépréciation du papier-monnaie, XXIX, 243, 253.

COMMES, général français.—Transmet les détails de la défaite des royalistes de la Haute-Garonne, XXIX, 786.

COMMISSAIRES DES ADMINISTRATIONS. (*Voyez* Administrations.)

COMMISSAIRES AUDITEURS PRÈS DES COURS MARTIALES. (*Voyez* Tribunaux militaires.)

COMMISSAIRES DES DIVERSES ASSEMBLÉES NATIONALES. (*Voyez* Assemblées nationales et Députés.)

COMMISSAIRES ORDONNATEURS ET ORDINAIRES DES GUERRES. — Décret relatif à leur traitement, VI, 463. — Ils prêtent serment lors de la fuite du roi, VIII, 780.—Décret sur leur réorganisation, IX, 728.—Motion de réduire leur traitement, XI, 672. — Ils seront nommés par le roi, XII, 100. — Fixation de leur traitement, 391.—Leur suppression et leur nouvelle organisation, XIII, 671.—Décret concernant leur nomination, XVI, 287. —Autre qui leur donne des aides, XXVII, 210. — Autre relatif à leur organisation, XXIII, 238, 242, 251.—Motion et décret contre ceux démissionnaires depuis la révolution, XXVI, 175, 190.—Circulaire que leur adresse le ministre de la guerre sur la réforme des abus, l'ordre et l'économie à établir dans l'administration, XXVII, 170.—Décret qui les charge de taxer à l'emprunt forcé les agents des administrations militaires aux armées, 671.— Discussion les concernant, XXVIII, 344.—Fixation de leur nombre, 751.

COMMISSAIRES DE POLICE. (*Voyez* Police.)

COMMISSAIRES DU POUVOIR EXÉCUTIF. (*Voyez* Pouvoir exécutif.)

COMMISSAIRES AUX SAISIES RÉELLES. (*Voyez* Saisies.)

COMMISSAIRES DE LA TRÉSORERIE. (*Voyez* Trésorerie.)

COMMISSION DE SANTÉ. — Décret pour son établissement, XIX, 525.—Liste de ses membres, XX, 382. —Autre, XXIII, 360.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES, DITES DEPUIS EXÉCUTIVES.—Sont créées au nombre de douze pour remplacer le conseil exécutif et les ministres, XX, 111, 114.—Liste de leurs membres, 256, 511. — Décret sur leur comptabilité, 259.—Autres qui leur ouvrent des crédits, 609 ; XXI, 206, 494 ; XXII, 398, 623 ; XXIII, 173, 595 ; XXIV, 101 ; XXV, 138, 733 ; XXVI, 262. — Précis historique de celle d'instruction publique sur Agricole Viala, XXI, 186. — Adresse de celle des travaux publics sur les plans d'embellissements des communes, 202.—Dénonciation des Jacobins contre celle du mouvement des armées de terre, 301.—Celle d'instruction publique invite les poètes à lui communiquer leurs ouvrages pour l'apothéose de Barra et de Viala, 314.—Motion de leur épuration, 355.— Nomination de nouveaux membres à celle d'instruction, 743. — Mangourin remplace Buchot à celle des relations extérieures, XXII, 423.—Motion de leur suppression, 659.—Décret pour en exclure les intrigants et les fripons, XXV, 189. —Ordre de remettre sous huitaine l'état des marchés qu'elles ont passés, 304. — Décret pour la reddition de leurs comptes, 305. — Celle des travaux publics fait substituer dans Paris des poteaux aux reverbères ; bruit atroce semé à ce sujet, 711. — Compte demandé des objets mobiliers mis à leur disposition, XXVI, 693 ; XXVII, 65.—Leur suppression, 543, 552.

COMMISSIONS EXTRAORDINAIRES. (*Voyez* Convention nationale et Corps Législatif.)

COMMISSIONS LÉGISLATIVES INTERMÉDIAIRES. — Leur formation ; noms de leurs membres, XXIX, 893.—Elles se constituent, 899. — Leurs séances ne sont pas publiques, 901. — Elles se divisent en sections, 903.

COMMISSIONS MILITAIRES. (*Voyez* Tribunaux militaires.)

COMMISSIONS POPULAIRES OU RÉVOLUTIONNAIRES. — Décret pour leur établissement, XX, 224, 234. — Suppression de celles créées par les députés en mission, 419. — Liste des membres de celle de Paris, chargée d'examiner les motifs d'arrestation des détenus, 517.—Décret pour leur épuration, XXI, 353. — Motion de leur suppression, 355. — Annulation de deux jugements rendus par celle de Strasbourg, 357.

Fixation du dépôt de leurs pièces et papiers, XXVII, 694; XXVIII, 3. (*Voyez* Gouvernement révolutionnaire.)

COMMISSIONS POPULAIRES (*Voyez* Bordeaux, Lyon, Marseille, etc.)

COMMISSIONS SOUVERAINES.—Leur suppression, I, 498.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES. (*Voyez* Religieux.)

COMMUNE-AFFRANCHIE, nouveau nom de Lyon. (*Voyez* Lyon.)

COMMUNE-D'ARMES, nouveau nom de Saint-Etienne. (*Voyez* Saint-Etienne.)

COMMUNES. — Leur affranchissement, *Introd.*, 102. — Elles sont responsables en cas de négligence dans la répression des émeutes, III, 454; X, 414; XII, 17.—Fixation de leurs limites entre elles, III, 658. — Rapport et décret sur leurs biens et revenus, VII, 755, 758. — Décret sur leurs dettes et leurs besoins, IX, 323. — Autre sur la levée de leur territoire, 691. — Mode de liquidation de leur dettes, 737.—Conditions requises pour qu'elles soient déclarées avoir bien mérité de la patrie, XIII, 170. —Nouveaux noms de plusieurs communes, XV, 352, 556, 690; XVI, 169, 209, 256, 539, 603; XVIII, 127, 273, 290, 304, 314, 324, 366, 415, 450, 527; XIX, 38, 115, 176, 266, 366, 480; XX, 619, 642; XXI, 46, 196, 632, 736. — Débats sur leur formation, XVI, 443.—Changement des noms de celles qui rappellent des titres féodaux, 538. — Elles devront dresser l'état de leur population, XVII, 366. — Substitution de la dénomination de *commune* à celle de *ville, bourg* et *village*, XVIII, 316. — Motion de donner à leurs rues les noms des vertus, 344. — Décret pour le désarmement de celles où ont éclaté des mouvements séditieux, XIX, 31. — Confiscation des marchandises adressées à celles en rébellion, 439, 472; XXII, 175, 177. — Adresse aux artistes sur leurs embellissements, XXI, 202. — Motion de faire reprendre leurs noms primitifs à plusieurs communes XXII, 412.—Décret concernant leurs créanciers, XXIII, 5. — Elles sont autorisées à se pourvoir elles-mêmes des sommes dont elles auraient besoin pour achat de subsistances, XXIV, 264. — Compte demandé de l'état de la législation sur leur responsabilité en cas d'émeute, 356. — Rapport sur le droit de suivre les actions qui les intéressent uniquement, XXVIII, 449. — Décret sur le mode à suivre en pareille circonstance, 460, 465.—Autre qui attribue à leurs bureaux centraux le droit de suivre les actions intentées en leur nom, 482, 491. — Rapport de Thibaudeau et résolution relative aux dettes et à l'actif des communes; discussion à ce sujet, 524. — Rapport de Mollevault qui en propose le rejet, 615.—Elle est rejetée, 635.—Rapport sur leurs charges, XXIX, 75. — Demande d'une mesure générale concernant leurs emprunts sur elles-mêmes, 390.—Rapport sur leurs dépenses et établissement de centimes additionnels pour y suffire, 344, 356. —Résolution sur le partage des bois pour les portions qui leur appartiennent, 389. — Rapport contre la résolution relative à celles qui ont obtenu des jugements arbitraux contre la république, 442. (*Voyez* Ordre judiciaire, Jugements.) —Projet tendant à les rendre responsables des désordres dont elles seraient le théâtre, 446. 476.—Discussion y relative, 519. — Renvoi à la commission pour un nouveau travail sur cet objet, 535, 619. — Discussion et décret à ce sujet, 724, 731, 733, 739. (*Voyez* Otages, Bois communaux, etc.)

COMMUNES (l'assemblée des). — Discussion sur la vérification des pouvoirs et la réunion des ordres; conférences; réclamation de la noblesse contre le mot *commune*, I, 28 à 56.—Réglement de police intérieure, 29. — Devoirs religieux rendus au corps du dauphin, 54, 62. — Discussion sur les subsistances, 56.—Formation des bureaux, 58. — Vérification des pouvoirs, 59, 64. — Adresse au roi à cette occasion, 66. — Mécontentement au sujet de sa réponse; première réunion des curés, 68. — Proposition aux communes de se constituer, et débats sur la qualification à prendre, 70, 75, 78, 79.—Réunion de curés, 78, 79. — Constitution des communes en *Assemblée nationale*, 82. — Anniversaire de cette constitution, IV, 687. (*Voyez* Etats-généraux et Assemblée nationale.)

COMPAGNIES.—Décret qui annule les oppositions formées sur leurs dettes, VII, 348. — Fonds destinés au paiement de grains fournis par une compagnie anglaise en 1789, XVI, 485. — Loi qui rapporte celle qui confisquait au profit de la république leurs effets ou actions non visés dans les délais prescrits, XXIX, 656, 659.

COMPAGNIE D'AFRIQUE. — Eloge de ses négociants, XXIV, 302.

COMPAGNIE D'ASSURANCES A VIE. (*Voyez* Tontines.

COMPAGNIE DES EAUX DE PARIS.—Son procès avec MM. Périer, IV, 262, 332. — Décret relatif à son débet envers l'état, VI, 441. — Son directeur écrit une lettre justificative; pièces relatives à cette affaire, 463, 529. — Une députation d'actionnaires accuse Beaumarchais, Gouy d'Arcy et Lecouteulx, X, 494.— Décret concernant ses administrateurs, XII, 763. — Autre pour leur arrestation, XVII, 302.

COMPAGNIE DES PHILIPPINES. (*Voyez* Philippines.)

COMPAGNIE DE SAINT-CHARLES. (*Voyez* Banque.)

COMPAGNIES DE CANONNIERS, CHASSEURS, SAPEURS, TIRAILLEURS, ETC. (*Voyez* Ces mots et Artillerie.)

COMPAGNIES DE COMMERCE. (*Voyez* Commerce.)

COMPAGNIES DE FINANCES. — (*Voyez* Finances.)

COMPAGNIES FRANCHES.—Projet pour leur organisation, XII, 210.—Décret y relatif, 678. — Leur organisation en chasseurs, XIX, 329.

COMPAGNIES DES INDES. (*Voyez* Indes.)

COMPAGNIES ET COMPAGNONS DE JÉSUS ET DU SOLEIL.—Rapport de Chénier sur les assassinats dirigés par eux, XXV, 70, 75. — Leur chef dans le Midi porte le deuil du petit Capet, 148. — Leurs crimes dénoncés à la Convention, 420.—Dénonciation d'administrateurs qui ont rappelé leurs fils des frontières pour les enrôler dans ces bandes, 666.—Leurs excès, XXVI, 266, 270, 273. — Chambon est accusé de les avoir organisés, protégés et armés dans le Midi, 667. — Adresse des habitants des Bouches-du-Rhône contre eux, XXVIII, 211.—Ils troublent Lyon, 374.—Sont accusés par le Directoire de vols et d'assassinats dans cette ville, 740. — Infestent le Jura; attaquent le général Lasne, se battent en colonne à Tarascon, XXIX, 108, 109. — Condamnation à mort de l'un de leurs chefs, 282. (*Voyez* Brigandages, Lyon, Marseille, Midi.)

COMPAGNONI, législateur cisalpin. — Sa motion en faveur de la polygamie, XXIX, 243. — Il fait abolir le droit sur le pain, 264.—Prend part à la discussion sur les biens du clergé, 273.

COMPAIN (N.-M.), cultivateur. — Est condamné à mort, XX, 635.

COMPANS, général français. — Se distingue au Mont Saint-Bernard, XXIX, 787.

COMPARÉ (F.-G.), employé aux subsistances militaires.—Est condamné à mort, XIX, 692.

COMPARÉ, inspecteur-général des postes.—Inculpations contre lui, XVI, 559.

COMPAYRE, député du Tarn au Conseil des Cinq-Cents. — Sa motion sur la nomination des juges-de-paix, XXIX, 309.

COMPENSATIONS.—Note de lord Malmesbury, et

réponse du ministre Charles Delacroix sur cet objet, XXVIII, 482. (*Voyez* Malmesbury.)

COMPÈRE, général français. — Eloge de sa bravoure, XIX, 612; XXIII, 230; XXIV, 61. — Il atteste les exploits de Pichegru, XXVI, 163.

COMPÈRE, adjoint.—Son éloge, XXIX, 872.

COMPIÈGNE. — Décret qui autorise un emprunt dans cette ville, V, 697.—Lettre de Dumont sur l'esprit public, XIX, 700.—Rejet de la résolution qui y transférait l'école centrale de Beauvais, XXVII, 663, 668.

COMPTABILITÉ NATIONALE.—Rapport et décret y relatifs, VIII, 491; IX, 185. — Son organisation, 607, 611, 619, 687.—Décret sur l'emplacement de ses bureaux, 783.—Débats relatifs à la comptabilité, X, 113. — Motion sur l'éligibilité de ses commissaires, 521. —Organisation de ses bureaux, XI, 110, 291, 332, 515.—Discussion relative à la nomination de ses administrateurs, XII, 141.—Décret qui ordonne la conservation des titres des comptes liquidés, XIV, 116.— Rapport sur la comptabilité des troupes, XIX, 672. — Décret concernant celle de la trésorerie et les citoyens de Gênes, propriétaires de créances sur le commerce de Lyon, XX, 433.—Résultat de la nouvelle organisation présenté par Cambon, 494.—Election de ses commissaires et liste des candidats, XXVI, 437, 452, 454, 487, 496.-Décret sur l'apurement des comptes de l'ancienne comptabilité, 679.—Message sur le traitement des commissaires, 693.—Décret qui le fixe, XXVII, 12, 29. —Ils présentent les réclamations des parents des fermiers-généraux, 79. — Résolution sur ce travail, XXVIII, 382.—Décret qui en règle l'ordre, 445.—Autre sur l'administration de la comptabilité, 448.—Les commissaires transmettent des comptes, 450.—Commission chargée de sa surveillance, 460.—Arrêté des Anciens sur les états envoyés par les commissaires, 462.—Crédit qui leur est ouvert, 464, 468.—Autre, 512.—Rapport et projet de Parisot sur la comptabilité arriérée, 524.—Il est rejeté, 547.—Résolution sur les dépenses ordinaires et extraordinaires de cette administration; elle est rejetée, 687, 730. — Rapport sur les états soumis par son bureau, 710.—Tirage au sort des commissaires, XXIX, 710.—Réélection de Regardin, l'un d'eux, 725. — Décret qui les autorise à déposer au greffe des tribunaux les pièces arguées de faux, 737. — Autre concernant les fonds nécessaires aux dépenses de la comptabilité, XXVIII, 768, 773, — Les commissaires réclament un costume, XXIX, 102. — Création d'une commission temporaire pour liquider l'arriéré, 141, — Projets sur la comptabilité intermédiaire, 154. — Décret sur la comptabilité arriérée, 249. — Nomination de Colliat à la place de commissaire, et noms des candidats, 266, 269, 270. — Discussion sur l'établissement d'un bureau spécial pour la liquidation de la comptabilité intermédiaire, et approbation de la résolution y relative, 286, 291, 293, 294.—Projet sur la comptabilité antérieure à 1791, 290. — Décret relatif à l'apurement des comptes jugés par la ci-devant chambre des comptes, 322.—Fixation des dépenses de la comptabilité nationale pour l'an VII, 355, 384.—Résolution qui fixe celles de la comptabilité intermédiaire, 391. — Son approbation, 416.—Rapport et projet sur ses liquidations, 542. — Compte des commissaires, 586 *bis*. — Rejet d'une résolution sur la comptabilité en francs, 627. — Diverses dispositions relatives à la comptabilité intermédiaire, 669.—Réélection de Féval, l'un des commissaires de la comptabilité nationale, 674, 684.—Projet d'en fixer les dépenses, 804. —Rejet d'une résolution relative à la comptabilité intermédiaire, 815, 880. (*Voyez* Dette publique, Finances, Trésorerie, etc.)

AGENTS COMPTABLES. — Articles sur la reddition de leurs comptes, I, 383, 385.—Décret qui les oblige de les présenter à leurs successeurs, II, 495. — Sont inéligibles à défaut d'avoir présenté leurs comptes avant les élections, III, 657; IV, 155. — Autre décret qui les concerne, VI, 15. —L'apurement de leurs comptes est attribué au Corps Législatif, IX, 42, 47.— Question sur leur éligibilité, X, 309.—Décret pour le versement des reliquats de leurs comptes, XIV, 711.— A tire pour l'emploi en paiement de biens nationaux des reconnaissances délivrées à ceux supprimés, XVI, 514. — Autre pour l'apposition des scellés chez ceux qui n'ont pas rendu leurs comptes, 570. — Autre sur le paiement des intérêts de leurs finances, XVII, 84. Autre pour leur remettre les pièces de leur comptabilité, XVIII, 644.—Autre relatif aux comptes de ceux mis en état d'arrestation, XX, 433.—Autre les concernant, XXI, 108.—Arrestation demandée de ceux qui ont dilapidé, XXII, 235. — Décret relatif au paiement de ceux inscrits au grand-livre, 273.—Autre sur les certificats à leur délivrer, XXIII, 176.—Autre concernant leurs créanciers, 347. — Projet de leur faire rendre compte, XXIV, 163.—Décret relatif à leurs immeubles soumis à l'hypothèque nationale, XXV, 112. — Autre les concernant, 597.—Ils sont autorisés à vendre une partie de leurs biens pour satisfaire à l'emprunt forcé, XXVII, 7. — Rapport sur le mode de leur libération envers la république, 397, 480.—Résolution déterminant l'effet des oppositions mises par le trésor public sur les sommes pour lesquelles ils sont inscrits au grand-livre, XXVIII, 694. — Motion d'ordre de Soulhié sur la reddition et l'apurement de leurs comptes, XXIX, 648.—Rapport et discussion sur les versements qu'ils ont faits en assignats, 658, 689. — Discussion sur leurs débets, 834. (*Voyez* l'article précédent.)

COMTART, administrateur des Bouches-du-Rhône, —Justifie sa conduite, XII, 18.

COMTAT-VÉNAISSIN. (*Voyez* Avignon.)

COMTE.—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XX, 727.

COMTOIS, capitaine.—Est cité par Hardy, XIX, 70.

CONCESSIONS A PERPÉTUITÉ.—Rapport y relatif, XXI, 413.

CONCHE, département de l'Eure. — Vexations exercées par Nouton, dans cette commune, XIX, 328. — Mise en liberté de deux de ses administrateurs, 421. — Adresse de ses habitants en faveur de Robert Lindet, XXV, 529.

CONCILIATION. — Décret relatif au mode de se pourvoir en conciliation, XXVII, 659; XXVIII, 3, 6. — Proposition de ne pas soumettre à cette formalité les demandes en intervention et celles en garanties, XXIX, 310.

CONCUSSIONS.—Décret pour la poursuite des prévenus de ce délit, XXIV, 422. (*Voyez* Dilapidateurs.)

CONDAMNÉS.—Proposition de Guillotin pour détruire le préjugé qui attache une note d'infamie à leurs familles, et pour réduire l'exécution à mort à la décapitation, II, 52.—Décret qui abolit la confiscation de leurs biens, III, 195.—Ils pourront être assujétis à des travaux forcés, VIII, 576. (*Voyez* Prisonniers) —Décret sur leur réhabilitation, 582.—*Ils* ne pourront exercer par eux-mêmes aucun droit civil, 591.—Décret pour la révision des jugements de condamnation antérieure à l'institution des jurés, XIII, 606.—Autre concernant les enfants des condamnés à mort, XVIII, 350.—Motion en faveur de ces derniers, 440.—Décret pour la mise de leurs biens sous la main de la nation, XIX, 639. — Autre sur l'administration de ces biens, XX, 104. — Autre concernant ceux qui auraient des associés négociants, marchands ou banquiers, XXI, 183.—Projet pour la liquidation de leurs dettes, 225. —Décret relatif aux condamnés pour crimes emportant confiscation, 298.—Autre pour levée des scellés mis sur leur mobilier, XXII, 225.—Pétition et décret relatifs à leurs biens, 721. — Rapport de ce décret, 737. — Le comité de législation statuera sur la mise

en liberté des condamnés à mort non exécutés, XXIII, 253, 321. — Motion en faveur de leurs veuves et de leurs enfants, 294. — Restitution à leurs familles des objets mobiliers à leur usage, 318, 603. — Rapport sur les confiscations de leurs biens, 347. — Levée du séquestre mis sur leurs meubles et effets, 362.—Motion de restituer leurs biens immeubles, 716. — Suspension de la vente de ces biens, XXIV, 22, 25. — Restitution de ceux non-vendus aux familles des condamnés, pour toute autre cause que l'émigration, 198, 228. — Discussion à ce sujet, et décret qui en abroge la confiscation excepté contre les conspirateurs et les émigrés, 254, 334, 358, 367, 371, 379, 387. — Demande de la levée du séquestre mis sur les biens de quarante-neuf condamnés le même jour par le tribunal révolutionnaire, 287. — Déclarations exigées des débiteurs des condamnés, 479.—Décret relatif au mode de la restitution de leurs biens, 632, 636, 658.—Motion de déclarer applicable à la vente de ces biens les anticipations de paiement, XXVI, 719. — Le Directoire demande une autorisation pour vendre leur mobilier, XXVII, 675.—Décret qui met douze millions à la disposition du ministre des finances pour le remboursement de ce qui a été vendu, XXVIII, 279, 280.—Résolution concernant leur mobilier, 296, 297.—Elle est rejetée, 357. — Arrêté du Directoire, concernant le remboursement en mandats du prix de ce mobilier; motion contre cet arrêté, 367.—Message au Directoire pour avoir des renseignements sur leur nombre, 596. — Rapport et projet de Thibaudeau, relatif à la vente des biens de ceux qui ont péri sans jugement, 583; XXIX, 248, 256. — Décision portant que la loi du 21 prairial ne leur est point applicable, XXVIII, 729. — Application de la loi du 5 germinal an V, aux héritiers de ceux qui l'ont été depuis le 9 thermidor, XXIX, 65, 75. — Rapport et projet pour le prélèvement sur leurs successions des frais de procédures criminelles, 616 *bis*, 657. (*Voyez* Confiscations, Contumaces, Tribunaux, etc.)

CONDÉ (prince de).—Son mémoire au roi sur les dangers de la monarchie, *Introd.*, 497. — Il s'enfuit avec la cour, I, 228.—On enlève ses canons à Chantilly, 284.—Proposition de le déclarer traître à la patrie, s'il ne désavoue son manifeste, V, 252, 254.—Son parti déclaré moins redoutable que les divisions intestines, 382. — Mirabeau propose de lui signifier officiellement le décret pour la rentrée des pensionnaires de l'état, émigrés, VI, 674. — Egards des princes allemands envers lui, VII, 635.—Sa situation au château de Worms, 681.—Notice sur son armée, VIII, 102.—Sa réunion avec Broglie et d'Artois à Worms, 118. — Il est accusé de mettre ses espérances dans l'armée française, 632.—Sommation lui sera faite de rentrer en France, 642, 649.—Il arrive à Ulm, 667. —Départ de Duveyrier, chargé de lui notifier le décret le concernant, 692. — Son entrevue à Mayence avec le comte d'Artois, 726.—Lettre que lui adresse le roi pour le rappeler en France, 754.—Sa réponse à Duveyrier, 780.—Il recrute parmi les émigrés, IX, 69. — Sa réponse au décret qui le concerne, 117. — Compte-rendu de la mission de Duveyrier auprès de lui, 199, 205. — Les princes français empruntent à Amsterdam sur ses diamants, 373, 433.—Sa lettre au roi contre la révolution, 736. — Il tient une cour à Worms, X, 70.—Motion de le mettre en accusation, 481, X; 15.—Division entre lui et les frères du roi, XI, 670.—Son expulsion de Worms et de Spire, XI, 3. — Particularités sur son armée, 18. — Il est décrété d'accusation, 19, 23. — Motion contre les individus inscrits sur la liste de ses pensionnaires, 68.—Il arrive à Manheim, 98.—Assiste à des conférences tenues à Mayence, 153.—Quitte Ettenheim, 253.—S'installe à Pingen, 693. — Son armée n'a pas de fusils, XII, 477.—Il arrive à Coblentz, XIII, 121.—Est à la tête de 6,000 émigrés, 137. — Renseignements trouvés dans une de ses lettres sur la désertion du régiment de Châteauvieux, 704.—Enlèvement, par les Français, d'un dépôt de ses tentes à Worms, XIV, 233.—Sa lettre aux officiers de son armée, 883.—Proposition que lui fait la Russie, XV, 417, 801.—Sa retraite solitaire dans les environs de Constance, 506. — Il prononce l'oraison funèbre de Louis XVI à Willingen, 522.—Découverte à Chantilly d'objets précieux lui appartenant, 780, 787, 805.—Décret pour leur transport au musée d'histoire naturelle, XVI, 368.—Il est obligé de fuir de Strasbourg, 574. — Wurmser lui envoie seize canons, XVII, 161. — Son armée se rend en Bohême, 445.—Combat livré par elle aux républicains, 614.—Nouvelle de sa mort publiée, XVIII, 442.—Et démentie, XIX, 10.—Mot qu'on lui attribue, 111.—Il évacue Weissembourg, 163. — Refus de la cour de Vienne de lui accorder des secours, XX, 229. —Réclamation de l'évêque de Spire contre l'indiscipline de ses troupes, XXIII, 497. — Sa proclamation à son armée sur la mort de Louis XVII, XXV, 121.—Découverte, par le gouvernement prussien, de son projet d'invasion du côté de Bâle, XXVI, 161. — *Monsieur* va servir dans son armée, XXVIII, 268. — Son corps d'émigrés est complètement battu par la division du général Férino, 413. — Lettre écrite par lui à Imbert-Colomès et détails sur sa correspondance avec Pichegru, 800.—Ordre pour l'établissement de son armée dans les nouveaux états de la Russie, XXIX, 55, 62.—Sa marche vers la Pologne, 54.—Il part pour Pétersbourg, 62.—Reçoit en don de Paul I.er la ville de Dubno, 207. — Achèvement de l'organisation de son armée, 238.—Serment prêté par elle en entrant en Russie, 246.—Rixes entre quelques-uns de ses soldats et les paysans de la Vistule, 249.—Notice sur le canton de Russie désigné pour asile à son armée, 255.—Il reçoit l'ordre de quitter Pétersbourg, 264. — Sa visite au prétendant, à Mittau, 294. — Mécontentement de Paul I.er contre la noblesse de sa suite, 295. — Renvoi des individus de son armée, restés à Ratisbonne, 413. — Marche de son régiment, 450.—Arrivée de son armée à Ratisbonne, 821.—Sa situation, 865.—Il s'échappe de Constance à la faveur de l'obscurité, 877.

CONDÉ (le grand).—Débat et décret sur la donation qui lui a été faite du Clermontois, VII, 144, 147. 595, 512, 655.

CONDÉ.—Dénonciation du curé de cette ville, VI, 483.—Suppression du privilége de ses bateliers, VIII, 584.—Affaire entre les Autrichiens et les Français en avant de ses murs, XII, 550.—Approbation de la conduite de sa garnison, XVI, 141.—Siége de cette place, 142.—Les Autrichiens sont repoussés, 152.—Craintes sur le sort de cette place, XVII, 126.—Lettres qui confirment sa capitulation, 162. — Elle se rend faute de vivres, 196.—Détails sur sa reddition, 206.—Autre sur sa capitulation; prise de possession par Cobourg, 253. — Lettre de Dubois-Dubais y relative, 272. — Dujardin est nommé au commandement pour l'empereur, de la ville et de la citadelle, 281.—Texte de sa capitulation, 353.—Demande d'un rapport sur sa reddition à l'ennemi, 411. — Réorganisation de l'ancien régime, 413. — Arrêtés divers de la junte impériale, 453. — Explication de Cobourg relativement à la prise de cette ville, 538.—Atrocités commises par les Autrichiens, XVIII, 304. — Décret ordonnant de passer la garnison au fil de l'épée si elle ne se rend vingt-quatre heures après en avoir été sommée, XXI, 134. — Reprise de cette ville, changement de son nom en celui de Nord-Libre, 632. — Autres détails; munitions y trouvées, 648. — Rapport de Carnot y relatif, XXII, 36.

CONDILLAC (abbé de). — Analyse de l'esprit de cet auteur, par Bérenger, II, 467.

CONDOM. — L'évêque de cette ville est décrété d'accusation, XVII, 83. — Sa société populaire propose de déclarer le célibat crime capital, XX, 29.

CONDOM (évêque de). (*Voyez* Danteroche.)

CONDORCET (Caritat, marquis de), de l'Académie des sciences. — Est cru l'un des coopérateurs du *Moniteur*, *Introd.*, 597. — Lit l'éloge de l'astronome Fouchy, II, 250. — Annonce de la *Bibliothèque de l'homme public*, à laquelle il a coopéré, III, 461; IV, 38; VI, 442. — Son discours à la barre, à la tête d'une députation de l'académie des sciences, IV, 620. — Ses annotations aux *Recherches sur les richesses des nations*, par Smith, V, 467; VIII, 490. — Annonce de son éloge de Buffon, VI, 123. — Son éloge de Franklin, 607. — Rédige l'arrêté d'association de la société de 1789, VII, 306. — Ses réflexions sur les substitutions, 633. — Il transmet un travail de l'académie des sciences sur le choix d'une unité de mesure, 723. — Commissaire de la trésorerie, demande qu'elle prenne le nom de *trésorerie nationale*, VIII, 130. — Sa lettre en faveur de la liberté de la presse, IX, 286. — Autre à Priestley et réponse de celui-ci, 302, 500. — Thèse de mathématiques soutenue devant lui par des aveugles, 522. — Son opinion sur les conventions nationales, 568. — Nommé député de Paris à la Législative, il est élu secrétaire, X, 26. — Fait nommer des commissaires pour vérifier l'état des caisses nationales, 65. — Ses explications sur l'état de la trésorerie, 73. — Il fait adopter un plan d'organisation des comités, 105. — Son opinion sur les mesures à prendre contre l'émigration; rejet du projet présenté par lui, 205, 240, 268. — Son opinion sur une nouvelle émission d'assignats, 275. — Plaintes de Rouston contre lui, 591. — Adoption de sa déclaration des principes politiques de la France régénérée; il en fait ajourner l'envoi aux cours étrangères, 755, 763, 764. — Rend compte de la réponse du roi à la députation qui la lui a présentée, 766. — Traduction en hollandais de cette déclaration, XI, 60. — Son opinion sur la nomination des jurés, 86. — Citation de son travail sur les alliances de la France, 158. — Il est élu vice-président; propose d'entamer des négociations avec les puissances, 214. — Son opinion sur l'organisation du bureau de comptabilité, 292. — Il est élu président, 317. — Fait régler le cérémonial de la réception, par le roi, des députations législatives, 325. — Adoption de son adresse aux Français, 396. — Il demande s'il peut exercer les fonctions de juré, 489. — Propose des moyens de rétablir le crédit des assignats, 617. — Lettre que lui écrit Stanhope sur l'abolition de la traite, XII, 89. — Il présente un projet de manifeste sur les principes de l'Assemblée, 186. — Son rapport sur l'instruction publique, 191, 475. — Intrigue de la cour contre lui; ses réflexions contre les auteurs des massacres du 17 juillet, 225. — Il fait l'éloge de Daubusson; combat le système d'une chambre haute; attaques contre lui aux Jacobins, 238. — Il rend compte des dépenses des nouveaux établissements d'éducation, 482. — Son opinion sur les mandats d'amener délivrés par Larivière, 561. — Il fait décréter le brûlement des titres de noblesse dans les dépôts des départements, 702. — Son opinion sur la fixation de l'âge pour le mariage, 785. — Il embrasse Pastoret, XIII, 71. — Son opinion sur les moyens de sauver la patrie, 97. — Il propose une instruction au peuple sur l'exercice de sa souveraineté, 368, 375. — Fait adopter une adresse sur la conduite de l'Assemblée depuis le 10 août, 433, 414. — Ses réflexions sur les chances de la guerre, 743. — Député à la Convention, il est élu secrétaire, XIV, 5. — Puis vice-président, 13. — Ses réflexions sur la révolution de 1688 et celle du 10 août, 103. — Sa lettre sur l'intérêt de la Suisse à soutenir la liberté française, 179. — Il est nommé membre du comité de constitution, 182. — Est chargé de retirer du greffe du tribunal du 17 août les pièces relatives à Louis XVI, 717. — Sa lettre de félicitation à Gonchon, 790. — Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 211, 247, 253. — Il demande l'abolition de la peine de mort pour délits ordinaires, etc., 247. — Est chargé de rédiger l'adresse au peuple anglais, 338. — Son discours au nom du comité de constitution; bases sur lesquelles elle doit être établie, 456, 474. — Son projet de déclaration des droits de l'homme, 473. — Il est rayé de la liste des membres de l'académie de Berlin, 678. — Est élu membre du comité de salut public, 797. — Propose de fixer un terme pour consulter les assemblées primaires sur la constitution, XVI, 381. — Fonde le journal d'*Instruction sociale*, 442. — Rédige trois adresses, aux Corses, aux armées et aux rebelles de la Vendée, 462, 515, 519. — Est dénoncé pour écrit contre la nouvelle constitution, XVII, 78. — Décret qui ordonne son arrestation et sa traduction à la barre, 79. — Il est décrété d'accusation, XVIII, 32, 37, 60. — Texte de cet acte, 200, 212, 220. — Distribution aux frais de la république de son *Tableau des progrès de l'esprit humain*, XXIV, 133. — Décret pour l'acquisition de 3,000 exemplaires de cet ouvrage, 207. — Notice y relative, XXV, 457. — Son ouvrage sur l'enseignement des mathématiques est classé parmi les livres élémentaires, XXVII, 502. — Hommage que lui rend Muraire, XXVIII, 167. — Mercier prétend qu'il a été dupe des géomètres, 267. — Traduction, par sa veuve, de la *Théorie des sentiments moraux*, XXIX, 257. — Présentation au Corps Législatif de son ouvrage sur les calculs et de ses œuvres complètes, 434.

CONDORCET (S. Grouchy, veuve). — Traduit la *Théorie des sentiments moraux*; ses lettres sur la sympathie, XXIX, 200.

CONDREN-SUZANNE. — Ses *Confidences d'un jeune homme*, XXV, 432.

CONDRIEUX. — Décret qui fixe dans cette ville le siége des élections du Rhône, XXIX, 179.

CONDULMER (de), contre-amiral vénitien. — Fait hiverner son escadre à Malte, II, 313; III, 426.

CONFESSION. — On en abuse pour intriguer contre la révolution, IV, 120, 167, 244, 448.

CONFISCATIONS. — Sont décrétées contre les biens des hors la loi, XVII, 288. — Projets de confiscation des objets cachés, XIX, 129. — Décret qui ordonne celle de marchandises expédiées pour Lyon, et pour toute autre ville en rébellion, 439, 472; XXII, 175, 177. — Formation des tableaux de toutes les personnes dont les biens sont confisqués, XIX, 578. — Décret relatif à la confiscation des biens des condamnés, XXI, 298. — Rejet de toute réclamation relative à celles prononcées et exécutées, XXII, 737. — Arrêté des représentants du peuple, en Hollande, pour la confiscation des biens des émigrés, et de ceux des gouvernements en guerre avec la France, XXIV, 1. — Discussion sur le maintien des confiscations des biens des conspirateurs, émigrés, fabricateurs d'assignats ou de monnaie, et des Bourbons; et décret à ce sujet, 198, 228, 254, 334, 338, 367, 371, 379, 387. — Code des confiscations et séquestres par Guichard, 492. — Mode de liquidation des créances à répéter sur les biens nationaux en provenant, XXV, 238. — Ecrit contre les confiscations, attribué à Raynal, 577. — Débats sur celles des biens des condamnés de thermidor; projet de Boissy, pour savoir si le principe en sera maintenu à l'avenir, XXVIII, 629. — Décret qui rend à leurs héritiers les biens des condamnés au 9 thermidor, 635. — Réclamation contre la remise des confiscations prononcées par les tribunaux, XXIX, 284. (*Voyez* Condamnés et Séquestre.)

CONFLANS-SAINT-HONORINE. — Suppression de la justice-de-paix de cette commune, XXVIII, 76.

CONGÉS. (*Voyez* Militaires.)

CONGRÉGATIONS. (*Voyez* Religieux.)
CONI (forteresse de). — Son occupation par les Français, XXVIII, 264.
CONIN-SAINT-LUC, président du parlement de Bretagne.—Est condamné à mort, XXI, 299.
CONIN-SAINT-LUC (fille). — Est condamnée à mort, XXI, 299.
CONNAU-DESFONTAINES, ex-procureur de Poitiers.—Est condamné à mort, XXI, 160.
CONOR, entrepreneur. — Son avis aux propriétaires de maisons, X, 75.
CONQUET (le).—Débarquement des Anglais sur cette côte, XXIX, 304.
CONSCIENCE, capitaine.—Présente au Directoire les drapeaux donnés par la Convention à plusieurs armées, XXIX, 272.
CONSCRIPTION MILITAIRE.—Projet du recrutement de l'armée par la voie de la conscription, II, 382.)—Objections, 392.—Rejet de ce projet, 400.—Rapport et projet de Jourdan qui appelle aux armées, par cette voie, tout Français de 20 à 25 ans, XXIX, 320.—Discussion et décret y relatifs, 348, 349, 350, 351, 380.—Adresse au peuple français à ce sujet, 417.—Mutilations et suicides volontaires de jeunes gens pour éviter la conscription, 419.—Ordre du jour sur une pétition contre un article de la loi, relativement aux jeunes gens mariés depuis le 23 nivose précédent, 422.—Réflexions sur cette loi, 655.—Lettre du ministre de la guerre y relative, 658. — Article la concernant, 659.—(*Voyez* Conscrits et Recrutement.)
CONSCRITS.—Arrêté pour leur départ et leur répartition, XXIX, 34.—Décret qui autorise le Directoire à lever deux cent mille hommes dans la première classe des conscrits; arrêté portant que ce décret sera accompagné d'une adresse aux Français, 411, 414.—Ordre pour leur départ, 423.—Motion en faveur des conscrits mariés, 430.—Rapport sur les demandes en dispense de service, pour cause d'infirmité ou d'incapacité de leur part, 433.—Discussion et adoption du projet à la suite, 440.—Nouvelles observations sur ce projet et renvoi du tout à la commission, 442. — Discussion relative à un arrêté pris au sujet d'un conscrit né le 22 septembre 1777; rapport à ce sujet; résolution qui règle le mode de constater l'âge des conscrits et rapport de cette décision, 463, 467, 468, 469.—Mesures contre les conscrits qui se retireraient en pays étranger, 464. — Nouveau projet sur leur demande en dispense de service, 496.—Lettre du ministre de la guerre relative à leur départ et à leur solde; autre de l'administration de la Seine annonçant leur départ; le département des Pyrénées Orientales inscrit sur la liste des émigrés les conscrits absents de leurs corps, 499. — Adresse contre-révolutionnaire à ceux d'Evreux, qui en manifestent leur indignation, 504.—Discours sur le dévouement des conscrits, 535. — Leur départ, 540, 548, 565, 578, 582 *bis*.—Rapport sur la proposition de les autoriser à se faire remplacer, s'ils sont chefs de commerce; autre proposition de faire délivrer par les municipalités les congés aux infirmes, 543.—Conscrits de Paris harangués au moment de leur départ, 548.—Proclamation de l'administration centrale de la Seine à ceux déserteurs, 582 *bis*. — Lettre du ministre de la guerre pour faire traduire devant les tribunaux ceux qui seraient dans ce cas, 594.—Circulaire du même, pour le tableau de ceux qui n'ont pas rejoint, 596. — Arrêté du Directoire pour les faire rejoindre, 609.—Circulaire du ministre à leur sujet, 638, 654, 657. — Loi qui ordonne la levée de deux cent mille conscrits, 658. — Lettre du ministre pour son exécution, 675.—Trait de civisme et de désintéressement de plusieurs conscrits, 676. — Circulaire du ministre sur leur remplacement, 702. — Lettre du général Morand sur leur zèle à Luxembourg, 716. — Décret qui les appelle sous les drapeaux, et ouvre un emprunt de 100 millions sur la classe aisée des citoyens, pour fournir aux frais de cette levée, 723.—Autre sur leur organisation en bataillons auxiliaires, 724, 725. — Lettre du ministre à ce sujet, 748, 771.—Projet sur les baux à loyer souscrits par eux, 752.—Lettre de satisfaction du ministre à ceux du département de Jemmapes, 780. —Encouragement que donne l'administration centrale à ceux de la Seine, 784.—Projet relatif à ceux qui auraient été entraînés dans les hordes de rebelles, et son adoption, 787, 798.—Discours du ministre à ceux du département de la Seine, 795.—Décret relatif à l'accélération de leur levée, 798.—Ceux de Viviers se réunissent pour combattre un attroupement séditieux, 808. (*Voyez* Conscription.)
CONSEIL (de), député à la Constituante. — Pense qu'on peut espérer la réunion de la noblesse, I, 43.
CONSEIL DES ANCIENS, CONSEIL DES CINQ-CENTS. *Voyez* Corps Législatif.)
CONSEIL DES DÉPÊCHES. — Renvoi aux tribunaux des affaires y pendantes, VIII, 237.
CONSEIL D'ÉTAT.—Sa formation, VIII, 107.
CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE. — Fixation de ses fonctions, XIII, 429. — Il annonce qu'il a rappelé Lafayette, et confié le commandement de l'armée à Dumouriez, 454. — Reçoit le pouvoir de nommer aux places militaires, 519. — Sa proclamation pour activer l'armement, 605. — Il est autorisé à faire sortir des départements menacés, les grains et autres denrées, 659.—Sa proclamation sur l'énergie nationale contre les ennemis de la France, XIV, 445. — Autre pour la libre circulation des subsistances, 461. — Sa réclamation au pape en faveur des Français détenus à Rome, 569. — Il ordonne de poursuivre les armées ennemies partout où on leur donnerait asile, 598.—Ses mesures pour l'arrivage des subsistances à Paris, 670.—Son arrêté pour assurer protection au pays de Porentrui, 677. — Compte lui est demandé de l'état des relations extérieures, etc., 828; XV, 92.—Texte de sa note officielle, en réponse à celle de lord Grenville, sur le caractère du ministre François Chauvelin, 123.— Instructions à ses commissaires dans les pays occupés par les armées françaises, 137.—Débats et décret relatifs à son arrêté concernant les théâtres, 145, 175. — Rend compte de la situation de Paris pendant le jugement du roi, 181.—Est chargé de lui notifier le décret de mort rendu contre lui, 232, 254.—Règle le mode d'exécution de ce décret, 232.—En envoie le procès-verbal, 265. — Décret qui le charge de veiller à la sûreté de l'état. 316 —Il annonce l'assassinat à Rome du ministre français Basseville, 347.—Son rapport sur les troubles intérieurs. 799; XVI, 31, 39.— Compte lui est demandé de la conspiration de Bretagne, de la situation de la république, et de l'état des officiers-généraux, 32. — Il proteste de son dévouement à la Convention; est invité à nommer un général pour remplacer Dumouriez, et à rester en permanence, 49, 50.—Se plaint de ce que Custine est dénoncé comme un traître dans les feuilles publiques; demande que si la Convention le croit irréprochable, elle le déclare formellement, 72.— Rend compte de la situation des départements de l'Ouest, 91, 119.—Sa circulaire aux départements sur les mesures relatives au salut public, 99. — Il annonce la translation des Bourbons à Marseille, 123.—La défaite des rebelles de la Vendée, 172. — Rappelle Kellermann, 265.—Rendra compte du décret qui ordonne aux officiers de rejoindre, 288.— Et du contre-ordre donné aux troupes partant pour la Vendée, 297.— Motion d'examiner sa conduite, 339.—Demande de son renouvellement, 367.—Sortie contre lui au sujet de la liste des officiers d'état-major, 382.— Confirmation des nominations faites par lui de Custine et

de Houchard au commandement des armées du Nord et du Rhin, 383. — Il remettra, sous quinzaine, l'état de tous ses agents, 390. — Décret qui astreint ceux-ci à faire viser leurs passeports par les députés en mission, 420.—Il nomme Kellermann, général des armées des Alpes et d'Italie, 447. — Décret qui appelle ses membres près de l'Assemblée au 31 mai, 531. — Il est chargé de poursuivre ceux qui, dans cette journée, ont fait sonner le tocsin et fermer les barrières, 532. — Décrets qui l'autorisent à choisir son secrétaire, XVII, 75.—A faire des réquisitions pour les subsistances, 493. — A envoyer des agents dans l'intérieur, 635.— Autre qui lui attribue les contestations relatives aux prises maritimes, XVIII, 380.— Ses agents dénoncés par Bourdon ; décret à ce sujet, 428, 679; XIX, 21.—Autres plaintes contre ses agents ; motion de sa suppression, XVIII, 693. — Ses explications à la barre sont renvoyées au comité de sûreté générale, 702.—Sa suppression et son remplacement par douze commissions administratives, XX, 111, 114. (*Voyez* Commissions administratives, et les noms des divers ministres à cette époque.) — Projet d'en créer un composé de vingt-quatre membres, XXIV, 356.

CONSEIL (le grand).—Son président félicite l'Assemblée sur ses travaux, I, 176. — Décret sur ses attributions, II, 71.— Abus de ses arrêts, V, 532.—Les postes et messageries restent dans ses attributions, 580.—Décret sur son autorité en matière de liquidation, VIII, 227.

CONSEILS D'ADMINISTRATION DES TROUPES. (*Voyez* Troupes.)

CONSEILS DE GUERRE, CONSEILS MILITAIRES, CONSEILS DE RÉVISION. (*Voyez* Tribunaux militaires.)

CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS. (*Voyez* Sciences.)

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE. (*Voyez* Musique).

CONSIGNATIONS.—Dispositions y relatives, XXVIII, 510, 651.— Rejet d'une résolution concernant celles qui ont eu lieu pendant la dépréciation des assignats, 738.

CONSPIRATEURS ET CONSPIRATIONS. — Création d'un tribunal pour leur poursuite, I, 257. —Indices de la conspiration de la cour, 373. — Rapport sur celle d'Augeard, II, 216, 221.—Recherches et rapport sur celle de la cour, 485, 490, 499, 508, 515; XIII, 445.—Dénonciation d'un complot contre la famille royale, V, 281.—Analyse du rapport sur la conspiration de Maillebois, 402. (*Voyez* ce nom.)—Conspiration du camp de Jalès, 558; XVI, 283. (*Voyez* Jalès.)— Conspirations de Lyon, VI, 671.—Conspiration de Thévenon et de Lacombe, VIII, 557.—Conspiration de Bouillé pour l'évasion du roi, IX, 113, 119, 123, 133, 143, 322.— Dénonciation de celle du comité autrichien, XII, 574. (*Voyez* Autriche et Comité autrichien.) —Arrestation des complices de Dusaillant, et décret pour leur poursuite, XIII, 183, 186; XV, 314. —Lecture des pièces relatives à la conspiration royaliste et mise en accusation de tous les arrêtés, XIII, 186.—Discussion sur celles contre la sûreté de l'état et contre la constitution, 241. — Complot contre-révolutionnaire à Grenoble, 595.—Autre dans le Morbihan, 600.—Création dans tous les départements de tribunaux pour juger les crimes de conspiration, 661.—Symptômes de conspiration royaliste à Rouen, XV, 139, 174. (*Voyez* Rouen.)—La mort de Louis XVI est imputée à la conspiration d'Orléans, 245.—Symptômes de conspiration à Lyon, 552, 556; XVI, 567. (*Voyez* Lyon.) — Dénonciation de la conspiration du 10 mars, tendante à décimer la Convention; ses ramifications ; décret pour la poursuite de ses auteurs ; projets attribués aux conspirateurs ; inutilité des poursuites du ministre de la justice, XV, 683, 692, 693, 699, 702, 710, 714, 730, 749; XVI, 104, 109, 117. —Décret pour la poursuite des prévenus de la conspiration de Bretagne ; condamnation à mort de douze d'entre eux, XV, 732; XVI, 694.— Détails et accusations diverses sur la conspiration de Dumouriez, XV, 839; XVI, 6, 14, 18, 28, 38, 42, 46, 47, 49, 51, 52, 55, 58, etc. (*Voyez* Dumouriez.) — Compression de mouvements royalistes dans la Haute-Loire, 77.—Dénonciation des complots de la municipalité de Paris contre la Convention; commission des Douze pour en rechercher les auteurs; rapport, détails et débats sur les plans qui devaient éclater; explications du maire; journées des 31 mai et 2 juin, et dénonciations, par suite, contre les députés du côté droit, 422, 439, 456, 459, 460, 464, 467, 487, 517, 521, 522, 526, 528, 533, 535; XVII, 112, 138, 140. (*Voyez* Journée du 31 mai.) —Mise en liberté de prévenus de la conspiration d'Orléans, XVI, 424, 427. (*Voyez* Orléans, (duc d').— Rapport détaillé et plans en faveur du jeune Capet, attribués à Arthur Dillon, révoqués en doute par Camille Desmoulins, XVII, 99. (*Voyez* leurs noms.) — Annonce d'une grande conspiration par Chabot; rapport y relatif, 110, 128. — Rapport de Billaud-Varennes sur le système des conspirations en général, 142.—Autre de Bazire sur celle de Bretagne, XVIII, 45.—Arrestation des chefs de la conspiration de Bordeaux, 158. (*Voyez* Bordeaux et Gironde.)—La cour de Vienne découvre une conspiration dans les papiers de Sémonville, 325. (*Voyez* Bazire Sémonville.)—Dénonciation de la conspiration de Chabot et autres, 463. (*Voyez* leurs noms.)—Demande d'un prompt rapport sur celle de l'étranger, 525.—Rapport et décret pour le jugement des généraux et autres accusés comme conspirateurs, XIX, 51. —Supplice à Bordeaux de prévenus de conspiration, 215.—Arrestations, à Stockolm, pour le même motif, 221.—Nouveaux détails, 269.—Découverte d'une conspiration à Venise, 441. — Poursuite des conspirateurs du Finistère, 501.—Supplices à Lille, 540.— Poursuites contre les frères Gerbois à Tours, 554.— Complots pour amener la famine, 599.— Dénonciation, aux Cordeliers, de la conspiration du modérantisme, 629.— Rapports de Barère et de Tallien sur celle de l'étranger, 632, 635. — Débats aux Jacobins sur le même objet, 646. — Autres détails donnés par Fouquier-Thinville, 659.—Rapport de Saint-Just sur cette conspiration ; décret pour la poursuite des coupables par des commissions militaires, 686.—Autres détails sur Hébert et ses complices, accusés d'avoir cherché à dépopulariser Robespierre, 706.—Et d'avoir formé le projet de tirer le petit Capet du Temple, 711, 715.—Autres détails aux Jacobins, et serment d'exterminer tous les conspirateurs, 720. — Rapport d'Amar sur le même objet, 722.— Débats aux Cordeliers et incrédulité sur la conspiration d'Hébert ; nouveaux détails à la Convention ; annonce de l'arrestation de Hérault et de Simon; félicitations; preuves parvenues au comité de sûreté, 726, 727, 729, 730. — Autres développements aux Jacobins ; inculpations contre Bouchotte à la Convention ; suite de l'exposé de la conspiration et rédaction du décret d'accusation, 733, 734, 735, 739.—Félicitations de la commune sur sa découverte ; discours aux Jacobins et à la Convention à ce sujet; poursuite de ses auteurs et adresse au peuple français y relative ; arrestation des correspondances d'Hébert à l'armée du Nord ; jugement rendu par le tribunal révolutionnaire dans cette conspiration ; discours aux Jacobins, sur les intrigues contre-révolutionnaires de cette faction, et de ceux qui veulent profiter de sa ruine, XX, 2, 3, 17, 22, 35, 40, 49, 139, 193. (*Voyez* Hébert et co-accusés.)— Jugement du tribunal révolutionnaire contre les conspirateurs de la Nièvre, 16. — Annonce, par Barère, du supplice prochain de quel-

ques autres chefs de la conspiration déjouée; félicitations sur la punition de ses auteurs; leurs turpitudes dévoilées par Dumas aux Jacobins, 94, 97, 138, 139, 193, 195, 198, 227, 228.—Rapport de Saint-Just sur la conspiration de Danton et autres; leur procès, conspirations dans les prisons pour les délivrer; ses ramifications; félicitations y relatives, 97, 108, 128, 133, 135, 138, 142, 152, 153, 161, 163, 166, 174, 178, 191, 195, 203, 210, 228, 272, 319, 340, 372, 562, 573; XXI, 438. (*Voyez* Danton, Desmoulins, Fabre-d'Eglantine et autres co-accusés.) — Complot de guerre civile dans le département des Landes, XX, 117, 315. (*Voyez* Landes.) —Détails sur la conspiration du Mans, 125.— Décret pour la traduction de tous les conspirateurs au tribunal révolutionnaire de Paris, 224, 234. — Dénonciation faite à la commune, d'une distribution de cocardes blanches, 230. — Découverte d'une conspiration à Bicêtre, 324.— Arrestations de prévenus de conspiration contre le gouvernement napolitain, 329. (*Voyez* Naples.) — Autres à Stockholm, 577. (*Voyez* Suède et Stockholm.) — Discours aux Jacobins sur la conspiration de l'étranger; rapport d'Elie Lacoste y relatif et jugement rendu dans cette affaire par le tribunal révolutionnaire, 577, 722; XXI, 45, 438. (*Voyez* Admiral, Renault (Cécile), et autres accusés.)—Plaintes contre l'acquittement des conspirateurs du Cantal et de Privas, 605.—Conspiration des sociétés jacobines en Angleterre et poursuites ordonnées ce sujet, 669, 685.—Arrestation des prévenus de la conspiration de Sardaigne et leur condamnation, 729; XXI, 529. — Rapport sur celle de Catherine Théos, XX, 737; XXI, 438. (*Voyez* Théos et Vadier.) — Poursuites contre les conspirateurs du Gard et de la Lozère, 55, 798. — Supplice des conspirateurs du 9 thermidor, 336, 353, 559. (*Voyez* Robespierre, Paris (commune de) et Journée du 9 thermidor.) —Conspiration de Marseille, XXII, 27, 31, 33, 57, 69, 146, 170. (*Voyez* Marseille.) — Dénonciation des complots des Jacobins pour remplacer Robespierre, 55, 136. (*Voyez* Société des Jacobins.) — Conspiration relative aux colonies, dénoncée par Creuzé Pascal, 716, 736.—Dénonciation d'un complot tendant à assassiner la Convention, XXIII, 420. — Renseignements donnés par Léonard Bourdon sur la conspiration de Lazare, XXIV, 19.—Détails sur celle des prisons, 25.— Conspiration des terroristes à Toulon, 76. — Dénonciation d'un comité insurrecteur à Paris, 120. (*Voyez* Journée du 12 germinal.)— Réflexions et rapport sur la conspiration faisant suite à cette journée; arrestation des conjurés et décret pour leur poursuite, 242, 256, 258, 262, 266, 277, 326. (*Voyez* Rovère.) — Conspiration contre la représentation nationale, 497, etc. (*Voyez* Journées de prairial.) — Exécution de huit conspirateurs à Palerme, XXV, 90. (*Voyez* Palerme.) —Indices d'une conspiration royale et de nouveaux troubles, 509, 663, 686.—Dénonciation de ses agents; détails et mesures y relatives, XXVI, 3, 52, 118. (*Voyez* Journée du 13 vendémiaire, Paris et Tribunaux militaires). — Conspiration de Lemaître; pièces y relatives; son arrestation; son procès, 201, 217, 220, 226, 229, 239, 243, 299, 305, 346, 353, 356, 389, 457. (*Voyez* Lemaître). — Débats au parlement d'Angleterre sur les conspirations mises en avant par les ministres, 521. — Conspiration en Hongrie contre le gouvernement; arrestation des principaux chefs, XVIII, 77. — Proclamation du Directoire sur des manœuvres tendantes au rétablissement de la constitution de 1793, 221. — Décret de peine de mort contre les conspirations tendantes au rétablissement de la royauté ou de l'anarchie, et à la dissolution de la constitution de l'an III, et débats y relatifs, 239, 246, 247.—Conspiration à Sancerre; défaite des rebelles, 249. — Conspiration de Babeuf, Drouet et autres; pièces et débats y relatifs, 266, 267, 268, 269, 270, 272, 276, 279, 280, 285, 289, 290, 293, 300, 303, 304, 307, 323, 326, 327, 332, 334, 339, 344, 353, etc. (*Voyez* Babeuf, Drouet, Haute-Cour.) — Lettre de Jourdan sur la liaison de cette conspiration avec les espérances du prétendant, 332. — Réflexions sur le jugement du tribunal criminel de la Seine, qui nie la conspiration de vendémiaire, et en acquitte les prévenus, 399. — Conspiration du camp de Grenelle; message du Directoire y relatif; traduction des prévenus devant une commission militaire, et liste de ses membres, 422, 430, 431. — Réflexions de Lenoir-Laroche sur cette conspiration et les effets qu'elle peut produire, 433. — Ordre du jour sur la proposition du Directoire de n'accorder qu'un défenseur officieux pour tous les prévenus dans cette affaire, 435. — Même décision sur une réclamation de ces derniers contre leur traduction devant une commission militaire, 437.—Jugements rendus contre eux, 437, 447, 454, 463, 468. (*Voyez* Grenelle et Tribunaux militaires). — Motion de Bailleul sur les conspirations, les rassemblements séditieux et les lenteurs de la justice, 447.—Messages et rapport sur la conspiration de Lavilleheurnoy; extrait du plan; accusation contre plusieurs députés qui y sont désignés comme ministres ou premiers fonctionnaires publics; pièces y relatives; arrêté du Directoire; discussion et rapport du ministre pour en traduire les auteurs devant un conseil militaire; déclarations relatives à cette affaire, 544, 546, 547, 548, 549, 551, 554, 556.—Interrogatoire de Lavilleheurnoy, Dunan, Brottier et autres; pouvoir qu'ils tenaient du ci-devant *Monsieur*, 560, 564, 565, 566, 568, 574.—Rapport sur les tentatives faites pour les extraire du Temple pendant la nuit, 576. — Félicitations au sujet de la découverte de cette conspiration; nouvelles pièces; coïncidence de ses moyens avec ceux de la conspiration Babeuf et de celle de la cour en 1791; ouverture des séances du conseil militaire; réclamation contre sa compétence; lettre du ministre; message et discussion à ce sujet; interruption et reprise de la procédure; interrogatoire des prévenus; résumé du rapporteur; défense; jugement; arrêté du Directoire ordonnant une nouvelle poursuite des accusés; motifs de cette mesure, 578, 582, 597, 606, 614, 622, 623, 628, 629, 630, 632, 633, 634, 635, 637, 640, 641, 643, 645, 646, 649, 650, 652. (*Voyez* Brottier, Dunan, Lavilleheurnoy et autres accusés, Cochon, Malo, Ramel et Tribunaux militaires.) —Rapport et projet pour diminuer la peine des grands coupables qui révèlent des complots contre la liberté, 583.—Conspiration du Piémont, 587. (*Voyez* Piémont et Trombetta.) — Conspiration royale, 791, 796, 797, 799, etc. (*Voyez* Bailleul, Journée du 18 fructidor, Paris, Pichegru, etc.) — Message du Directoire concernant les écrivains qui favorisent les conspirations; rapport du bureau central sur les inconvénients de la peine de mort, trop prodiguée par les lois contre eux, 610. — Le gouvernement prussien en poursuit une en Silésie, 659.—Symptômes de conspiration signalés et dénoncés aux Cinq-Cents, 744. — Doulcet dénonce celle dont il voit le Corps Législatif menacé, et déclare qu'on doit lui en attribuer une venue de Bâle, 758. — Fargues en dénonce une autre dans Paris, qui a pour but l'égorgement de deux cent huit députés, 771. — Discussion sur le projet de Thibaudeau, qui soumet le crime de conspiration au jugement du tribunal de la commune où siége le Corps Législatif, 791.—Autre découverte en Corse, XXIX, 47. —Autre, découverte à Paris, et arrestation de dix-huit conjurés, 79.—Réflexions y relatives, 109.—Les faits dénoncés par le Directoire sur les élections de l'armée sont présentés comme le résultat d'une conspiration, 260, 261. (*Voyez* Elections.)—Conspiration à Constantinople pour la liberté, découverte par le

patriarche grec, 379. (*Voyez* Constantinople.)—Projet tendant à exempter de la peine qu'il aura encourue celui qui dénoncera une conspiration dans laquelle il serait compromis, 478.—Découverte à Milan d'une conspiration en faveur de l'empereur, 616. (*Voyez* Lahoz et Milan). — Jugement de la conspiration royale du Tarn, 634. (*Voyez* Tarn.)—Dénonciation d'une conspiration formée par les Jacobins, 757. (*Voyez* Courtois.) — Et d'une autre formée dans l'Ouest par les royalistes, 765. (*Voyez* Anarchistes, Royalistes, etc.)

CONSTANCE. — Les émigrés français forment un bureau d'espionnage dans cette ville, XXIV, 41.—Réunion sur le lac de 3,000 hommes venus pour donner leur adhésion à la constitution helvétique, XXIX, 386.—Prise de cette ville par les Français, 851.

CONSTANT (Benjamin). — Extrait de son ouvrage qui traite de la force du gouvernement de la France et de la nécessité de s'y rallier, XXVIII, 260, 261, 262, 263. — Il réclame la faveur des lois concernant les religionnaires fugitifs, 371.—Demande la restitution des droits politiques à leurs descendants, 399.—Analyse de son ouvrage sur les réactions politiques, 699. —D'un autre sur les effets de la Terreur, 739, 740.—Son discours à la première séance du *Club de Salm*, XXIX, 172, 178, 179. — Son duel avec Sibuet, rédacteur de l'*Ami des Lois*, 251.

CONSTANT (Polycarpe), député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Cinq-Cents.—Dénonce les massacres du Midi, XXIX, 350. — Autre dénonciation de même nature, 724.—Il este xclu au 19 brumaire, 893.

CONSTANT, sous-officier français.—Se distingue à l'armée d'Helvétie, XXIX, 792.

CONSTANT, ex-minime. — Est condamné à mort, XXI, 440.

CONSTANT (H.), jardinier.—Est condamné à mort, XXI, 30.

CONSTANT, gendarme.—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XX, 727.—Et condamné à mort, XXI, 39.

CONSTANT, officier municipal à Montauban.—Est suspendu de ses fonctions, XVII, 291.

CONSTANTINOPLE. — Fureur du sultan à la nouvelle des revers, II, 433. — Levée de 100,000 hommes; mouvement des flottes turque et russe, 513.—Soulèvement, III, 637. — Exécution des officiers qui ont livré Bender, IV, 201. — Révolte des janissaires, 285. — La peste s'y déclare, V, 413. — Consternation qu'y cause la prise d'Ismaïlow, VII, 329. — Insurrection, VIII, 445. — Mécontentement du peuple, 755.—Agitation, IX, 657.—Ravage de la peste, X, 537; XIV, 117.—Arrestations et déportations en Asie, XI, 501.—Prohibition des objets de luxe et du sucre, XIII, 65.—Incendie horrible; le courage du sultan préserve la flotte, XIV, 65, 413.—Mesures prises sur les Français à la nouvelle du décret d'accusation contre Choiseul-Gouffier, XV, 274.—Persécutions contre eux, XVI, 466. —Lettre annonçant que Chalgrin y a déployé le caractère de chargé d'affaires de France, XVII, 97. — Invitation aux Français de célébrer à huis-clos le 14 juillet, 569. — Serment prêté par eux de maintenir la constitution républicaine, 753. — Différend entre le reiss-effendi et le ministre de Russie, XVIII, 33.—Affiliation de son club à celui des Jacobins de Paris, 66.—Rapport de cette affiliation, 97, 114. — Insultes faites à des Français, 481, 497.—Coalition des ministres étrangers contre la république française, 697. — Formation dans cette ville et dissolution d'une société populaire, XIX, 741. — Célébration par le ministre de France de l'anniversaire de la mort Louis XVI, XX, 9. —Coups de fusil tirés par les Russes sur le bateau du sultan; répression des provocations contre les Français, 317.—Les officiers français, instructeurs des Turcs, y sont accueillis avec faveur par le sultan, XXI, 1.—Demande par le ministre russe de l'expulsion des Français et des Polonais, 209.—Mesures contre la fabrication de cocardes tricolores par les agents de Londres et de Pétesbourg, 321.—Fête donnée par les Français, 585. — Fermentation; déposition et remplacement du grand visir, XXIII, 33.—Cérémonie de l'audience publique donnée au ministre de France, XXV, 461. — Conférences entre ce dernier et les ministres de Prusse et de Suède; incendie considérable, 585. — Inquiétude sur la coalition des cours de Vienne, Pétersbourg et Londres, XXVI, 25. — Peste et famine, XXVII, 297.—Aubert-Dubayet est désigné pour y remplacer Verninac en sa qualité de ministre de France, 434.—Banqueroute frauduleuse de la maison Serpos, XXVIII, 263.—Détails sur les honneurs qui ont été rendus à Verninac, 330, 340. — Décapitation du chef des rebelles de la Bulgarie, 450.—Changements dans le ministère ottoman, 462. — Entrée publique et solennelle dans le port du capitan-pacha de retour de l'Archipel avec son escadre, 498.—Verninac annonce que le grand-visir se sert à son égard du mot français *citoyen*, 509.—Rappel de l'ambassadeur anglais; audience de congé de Verninac; discours du visir, 518.—Arrivée d'un ambassadeur persan, 590.—Visites d'Aubert-Dubayet, 590, 593.—Compagnie d'artillerie volante, présentée au grand seigneur par l'ambassadeur français, 629.—Vaisseaux de guerre construits par les frères Lebrun, ouvriers français, et lancés en présence du sultan; présent magnifique fait à ces ingénieurs, 657. — Aubert-Dubayet fait défendre aux chevaliers de Saint-Louis de porter leurs croix, ainsi que l'uniforme d'officiers du roi, 663. — Elèves formés par soixante artilleurs français, 685.—Départ d'Ali-Effendi, nommé ambassadeur extraordinaire auprès de la république française, 694.—Le sultan envoie par Verninac une lettre et un pavillon ottoman au Directoire; dépêche de Hussein-Pacha, amiral, relative à cet envoi, 723.—Traduction de la dépêche du capitan-pacha et du diplôme de sa hautesse remise au Directoire par Verninac, 724. — Activité des travaux de l'arsenal, XXIX, 60.—Précautions contre la peste, 67.—Joie qu'y cause le traité de Campo-Formio, 117.—Divan extraordinaire chez le sultan; ravages de la peste dans les casernes des janissaires, 137. —Destitution de l'aga des janissaires, 144. — Fréquents passage des troupes asiatiques; préparatifs contre Paswan-Oglou, 243. — Ravages de la peste, 248.—Synode contre le haut clergé grec, 266. — Déclaration exigée des Français qui y résident; reconnaissance de Ruffin en qualité de ministre de France, 305.—Destruction, par un incendie, de plus de trois mille maisons, 333. — Terme de plusieurs conseils extraordinaires à l'occasion de la prise de Malte, 355. — Fermentation qu'y causent des bruits de la prise d'Alexandrie par les Français, 357.—Nomination de Gaudin pour secrétaire de la légation française dans cette ville, 364. — Feinte du patriarche grec de se prêter à une conspiration en faveur de la liberté, 379.—Fermentation contre les Français; modération du gouvernement, 384. —Transmission au divan des détails du débarquement des Français à Alexandrie, 403.—Arrestation de toute la légation française et de tous les individus de la même nation, 424.—Déclaration de guerre à la France, 434. —Resserrement au bagne des équipages de huit navires français, 450. — Faveurs accordées aux Anglais et aux Russes, 462.—Etat des Français détenus ou cachés, 527.—Vente du mobilier et des marchandises appartenant à des Français, 594 *bis*. — Lettre d'un prisonnier contenant des détails sur l'esclavage des Français et la barbarie du gouvernement turc, 602 *bis*.—Entrée dans le port de sir Sidney-Smith, 609. — Grands préparatifs contre Bonaparte; escadre turque dirigée contre l'Égypte, 624. — Incendie considérable dans le faubourg de Péra, 658. —Brûlement de deux mille maisons, 712.

Article attribuant à l'armée d'Egypte le projet de marcher sur Constantinople, 719. (*Voyez* Turquie.)

CONSTITUANTE ET CONSTITUANTS. (*Voyez* Assemblée nationale constituante.)

CONSTITUTION MILITAIRE. (*Voyez* Armée.)

CONSTITUTIONS.—Observations sur la constitution sous la première race *Introd.*, 21.— Sous la 2.e race, 24.—Sous la 3.e race, 29.—Demande de la fixation d'une constitution par le tiers-état de Paris, 568. Formation d'un comité de constitution et liste de ses membres, I, 129.—Demande d'une déclaration des droits; plan du travail du comité; fixation du sens du mot *Constitution*, 141.—On décide qu'il y aura une déclaration des droits, 156. — Comité définitif et noms de ses membres, 157. (*Voyez* Déclaration des droits.)—Vœu des cahiers et opinions sur cet objet, 211, 221.—Formation d'un nouveau comité, 335. — Ses travaux sur le pouvoir judiciaire, 340. — Système des deux chambres, 353. (*Voyez* Deux-Chambres.), — Refus de délibérer sur la proposition de déclarer que la nation a le droit de revoir la constitution, 385.—Ordre de son travail, 390.— Troubles qu'il cause dans l'Assemblée, 391, 396.—Plan d'organisation du pouvoir législatif, 400.—Travail du comité, 527.—Discussion des articles sur la proposition des lois, 537. — Décret portant que ceux adoptés seront de suite soumis à la sanction du roi, II, 1. (*Voyez* Louis XVI et Sanction.) —Texte des articles décrétés et précis des discussions qui les ont accompagnés, 74. —Les assemblées primaires prêteront serment de fidélité à la constitution, 502.—Convenance pour la Belgique d'adopter celle de la France, 514.—Palladium de la constitution politique, IV, 209. — Le douaire de la reine est fixé à quatre millions, 588.—Idées présentées sur l'inauguration de la constitution, V, 20.—Parallèle de la constitution de France avec celle d'Angleterre, 125. — *De la constitution et des lois*, VI, 436. — Le comtat venaissin demande au pape d'adopter celle de France, 633. — Notification aux puissances étrangères de l'adhésion qu'y donne le roi, VIII, 213. — Considérations sur les moyens d'assurer la constitution, 378.— Esprit de la constitution par Saint-Just, 730. — Tableau allégorique la représentant, IX, 160. — Texte de la constitution, 312.—Formes à observer pour sa présentation à l'acceptation du roi, 320.—Article de Chénier sur le travail constitutionnel, 342.—Discussion sur sa révision, 343. — Déclaration des droits; abolition de la noblesse, du régime féodal, des justices patrimoniales, de la vénalité des offices, des vœux religieux, 345.—Droits civils et naturels, 347, 353.—Droit de grâce, de pétition, 353.—Inviolabilité des propriétés; biens destinés aux dépenses du culte, 354.—Secours publics; instruction publique; division du royaume, 355. — Traitement des ministres du culte; jouissance et privation de la qualité de Français, 356, 360. — Division des pouvoirs, 360, 366.—Pouvoir législatif, 366.—Nombre des représentants; bases de la représentation; assemblées primaires; nomination des électeurs, 367.—Exclusion des faillis de l'activité, 368.— Eligibilité à l'électorat, 371, 374, 380.—Mode d'élection des représentants, 382.—Assemblée électorales, 384.—Incompatibilité des fonctions de député; réélection des députés; leur exclusion des places, 389.—Suite de la révision; tumultes à l'occasion des omissions signalées par Guillaume, 394. — Tenue des assemblées primaires et électorales; réunion de l'Assemblée nationale; de la royauté et du roi, 397. — Régence, 398. — Famille du roi, 399. — Ministres, 400. — Pouvoirs et fonctions du Corps Législatif; tenue des séances et forme de délibérer, 402. — Sanction 406. — Relations du Corps Législatif avec le roi, 407.— Prérogatives des ministres et leur présence dans le Corps Législatif, 407, 411. — Exercice du pouvoir exécutif, 411.—Pouvoir judiciaire; force publique, 413. Contributions publiques; rapports internationaux, 414.— Liberté individuelle, 461.—Délits de presse, 461, 467. —Cas d'abdication du roi, 471.—Garde du roi, 475.— Droits politiques de la famille royale, 478, 486, 490, 497. Débats sur la nécessité de la sanction pour les décrets de contributions, 499, 504. — Corps administratifs; pouvoir judiciaire; force publique; état-civil, 507. —Marc d'argent; éligibilité de tous les citoyens à l'Assemblée nationale; élection du régent, 508.— Révision de la constitution, 530, 539, 541, 545, 550, 561. — Article sur sa présentation à l'acceptation du roi, 562, 565.— Autres pour l'établissement de fêtes nationales en l'honneur de la révolution et la confection d'un code civil, 572.—Discussion sur l'exercice du droit de révision, 572, 574, 575. — Lecture de la rédaction définitive de la constitution; arrêté portant qu'elle est close, qu'on n'y peut plus rien changer; qu'elle sera envoyée aux départements et présentée à Louis XVI, sans discours, 575, 576, 582, 592.—Elle est acceptée par lui, 655, 663. — Son dépôt aux archives; le roi est invité à la faire publier, 668.—Texte de cet acte, 673.—Décret concernant ceux qui ont protesté contre la constitution, 729.—Fêtes à Paris à l'occasion de son achèvement et de son acceptation par le roi, 774.—Elle y est proclamée par le roi d'armes et par quatre hérauts, 797. — Proclamation du roi sur son acceptation, 854. — Réponses de quelques cours étrangères à la notification qui leur en a été faite, X, 388. — Création d'un comité chargé de connaître des faits contraires à son maintien, 466. — Dictionnaire de la constitution et du gouvernement français, 671.—Annonce de l'histoire de son établissement, XI, 135.—Opinion de Wieland contre elle, 385. — Défense de celle de l'Amérique, 727.—Réfutation des articles du *Spectateur* et du *Modérateur* contre la constitution française, XII, 249.—Chabot proclame le droit du peuple de la changer, XIII, 240.—On reproche à Louis XVI de ne pas l'aimer, malgré sa protestation d'attachement; Pétion accuse sa conduite d'être en état formel et perpétuel de désobéissance à cet acte, 324. (*Voyez* Journée du 10 août.) — Décret portant qu'il n'y a point de constitution sans la ratification du peuple, XIV, 8.—Invitation à tous les amis de la liberté de présenter leurs plans, 248.—Constitution des Spartiates, des Athéniens et des Romains, par Guéroult, 414.—Présentation, par Condorcet, des bases d'une nouvelle constitution, XV, 456.—Texte de son projet, 474. — Rejet d'une addition proposée à ce plan, 516. — Projet de Dumouriez de rétablir celle de 1791, XVI, 43, 249.—Plan de constitution par Lefebvre, 202.—Autre par Saint-Just, 214. — Discussion; opinions de Pétion, Daunou, Anacharsis Cloots, Vergniaud, Isnard et autres, 230, 234, 251, 343, 357, 362, 378, 381, 395. — Esprit de la constitution de 1791, 355.—Ordre de travail adopté pour la discussion, 419.—Esprit de la constitution française par Levêque, 432.—Division politique de la France, 443.—Organisation des municipalités, 453, 463, 490, 507.—*De la constitution des Romains*, 474.—Projet présenté par Hérault-Séchelles, 609. — Texte de son rapport, 616.—Adoption des articles sur l'unité et l'indivisibilité de la république, 618.—L'état des citoyens, 619.—Les assemblées primaires et les élections, 626.—La représentation nationale, 631, 645, 647, 553.—Les assemblées électorales; le Corps Législatif, ses fonctions et la tenue de ses séances, 655, 658.—La déclaration de guerre, 659. — La promulgation des lois et des décrets; le conseil exécutif, 662, 664.—Le grand jury national, 667.—Les corps administratifs, 668.—La justice civile, 669, 671, 675, 677, 695, 702. — La direction et la surveillance de

l'administration générale, 675. — L'arbitrage forcé, 677.—Le tribunal de cassation; les contributions, 678.—La force publique, 679.—Les conventions nationales, 686.—Les rapports internationaux, 688. — La garantie des droits, 689.—Illumination à Paris et fête civique au Champ-de-Mars en réjouissance de l'achèvement de la constitution, 726, 731.—Texte de cet acte, 734. — Rejet d'un chapitre additionnel sur la censure du peuple contre ses députés, 739.—Décret relatif à son acceptation, 761.—Adresse au peuple, et décret de peine de mort contre tout contrefacteur de cet acte, XVII, 4, 14. — Instruction sur le mode d'acceptation, 11.—Texte du rapport de Barère sur son acceptation proposée aux assemblées primaires, 18. — Félicitations sur son achèvement, 30. — Acceptations, 40, 48, 53, 66, 71, 87, 88, 108, 140, 151, 162, 163, 167, 175, 184, 187, 192, 195, 209, 228, 236, 256, 311, 394, 504. — Demande de Gossuin pour que tous les procès-verbaux d'acceptation soient envoyés pour le jour de la fédération, 251.—Rapport du même sur son acceptation et adresses y relatives, 348, 352, 363.—Discours prononcé à la cérémonie qui a eu lieu à ce sujet, 367. — Détails y relatifs; motions diverses contre ceux qui ne l'auront point acceptée, 374.—Réclamations contre les altérations du rapport sur son acceptation, 382. — Arrestation des constituants qui ont protesté contre celle de 1790, XVIII, 47.—Suspension de la constitution, 106. (*Voyez* Gouvernement révolutionnaire.)—Poursuites à Vienne contre les individus soupçonnés de l'approuver, XIX, 25.—Discussion sur ses lois organiques, XXII, 502, 508.—Demande de sa mise en activité; débats orageux sur sa conservation et le mode de son exécution; commission pour la confection de ses lois organiques, XXIII, 580, XXIV, 29, 32, 90, 99, 102, 109, 111, 116, 142, 166, 172, 244, 293, 407.—Décret portant que le tableau en sera placé dans la salle des séances de la Convention, XXIII, 648.—Les cris séditieux lancés contre elle sont mis au rang des délits punis par la loi de grande police, XXIV, 37. — Clauzel soutient qu'elle a été le vœu du peuple; Sieyès ajoute qu'ayant été acceptée dans les assemblées primaires, elle est la loi suprême, 58.—Demande de sa mise en activité et de la convocation des assemblées primaires pour le 10 floréal; plan de l'organisation de ses autorités, 90.—Opposition de Gaston à toute modification qui pourrait y être proposée; pétitions pour sa prompte organisation; système tendant à sa révision dénoncé par Thuriot; elle est demandée à grand cris par un attroupement qui a forcé les portes de la Convention; son organisation immédiate réclamée par Huguet et par la section de la Fidélité, 99, 102, 105, 106, 109, 111, 112.—Sa mise en activité est demandée par la section de la Halle-aux-Blés; ses lois organiques sont réclamées par Barras, 114, 116.—Demande faite de son établissement pour rétablir le crédit, le commerce et l'abondance, 116. (*Voyez* Journée du 12 germinal.) —Projet présenté par Dupuis tendant à lui donner le développement nécessaire pour la faire marcher, 163. —Opinion de Pelet contre elle et changements qu'il y propose, 172.—Pétition pour qu'il lui soit donné l'ame nécessaire pour assurer sa force et sa durée, 181. — Rapport de Cambacérès sur ses lois organiques et les moyens de les mettre en activité, 244.—Pétition pour sa révision, 268.—Débats sur le plan de gouvernement présenté par la commission de ses lois organiques, 422, 430, 435. —Pétition contenant une sortie contre ce code décemviral adopté par la Terreur, 462. — Elle est demandée au 1.er prairial, tant par les devises écrites sur les chapeaux que par les cris les plus tumultueux, 502, 504, 505.—Décret pour annoncer aux citoyens entourant la Convention, la prochaine présentation de ses lois organiques, 527. (*Voyez* Journées de prairial.) —Ecrit intitulé: *Balancier politique*, sur les corrections à lui faire subir, 678.—Rapport de Boissy-d'Anglas et projet d'une nouvelle constitution; son envoi à toutes les communes de la république et aux armées; article de Trouvé y relatif, XXV, 50, 64, 69.—Discours préliminaire, 81, 90, 98, 106, 113. — Motion de la faire précéder d'une déclaration des droits et des devoirs, 111.—Esprit de celle qui convient à la France, 129. —Déclaration des droits, 148, 154, 155, 170. — Division de la France; placement des municipalités, 173. —Conservation des districts, 189, 195.—Contributions, 214, 218.—Droits de citoyen, 219, 223, 225.— Assemblées primaires et électorales, 243, 246, 252, 259, 306.— Corps Législatif, 268, 271, 274, 282, 286, 290, 297, 304, 305, 408, 409, 485, 503, 505, 509, 519. — Projet de jury constitutionnaire de Sieyès, 291, 297, 422, 442, 449, 475, 477, 487, 494. — Fonctions publiques, 311, 313. —Corps administratifs et judiciaires, 314, 324.—Pouvoir exécutif, 324, 333, 339, 345, 348, 358.—Pouvoir judiciaire, 364, 372, 513, 514, 518.—Force publique, 374.—Droit de paix et de guerre, 375, 377, 381.—Inviolabilité de l'asile du citoyen pendant la nuit; bannissement à perpétuité des émigrés; confiscation de leurs biens, 383, 563.—Colonies, 420, 504.—Révision, 495.—Elections, 503. — Presse, 520.—Culte, 521.—Convocation des assemblées primaires pour l'acceptation de la constitution, 534. —Adresse au peuple pour en accompagner l'envoi, 563.—Texte de cet acte, 565.—Annonces d'acceptations, 608, 613, 668, 682, 683, 687, 691, 694, 695, 696, 698, 700, 705, 710, 712, 717, 722, 724, 726, 730, 733, 734, 745, 755, 757, 765, 775, 780, 782; XXVI, 7, 11, 12, 14, 20, 43, 45, 77, 166.—Admission des réfugiés de l'Ouest à exprimer leur vœu, XXV, 615.—Autorisation donnée aux militaires se trouvant à Paris, de se former en assemblée primaire pour le même objet, 694, 695.—Rapport sur les procès-verbaux; elle est acceptée à la presque unanimité; envoi du tableau des votes aux départements et aux armées, 700, 724, 745, 775.—Réflexions sur son acceptation, XXVI, 17. —Résultat général des votes; elle est proclamée par la Convention, loi constitutionnelle de l'état, 31, 32. —Adresse où l'on voue à l'exécration ceux qui voudraient y faire des changements, 39.—Décret qui fixe l'époque de sa mise en activité, et rapport à ce sujet, 113, 131.—Mesures proposées pour assurer le passage de la révolution à son nouveau régime, 245, 250. —Sa mise en exercice, et formation des pouvoirs par elle institués, 349, 350, 354. — Article sur les bruits d'un parti accusé de vouloir celle de 1793, 562. — Décret pour qu'il soit prêté à la nouvelle, serment de fidélité, à l'époque du 21 janvier, XXVII, 214.—Proclamation du Directoire sur les manœuvres tendantes au rétablissement de la précédente; peine de mort contre ceux qui la provoqueraient; conspiration ayant ce but, XXVIII, 221, 246, 247, 268. (*Voyez* Babeuf et Conspirations.) — Celle de l'an III est adoptée par le congrès cispadan de Reggio, sauf quelques modifications, 564. — Nomination d'une commission pour l'examen des lois qui sont en opposition avec elle, 606.—Thibaudeau et Marbot signalent des commencements d'attaque d'un parti contre elle, 723, 728. —Proclamation du Directoire, portant que tout individu qui réclamerait celle de 1793 sera fusillé à l'instant, 793. (*Voyez* Journée du 18 fructidor.) — Article intitulé: *Les trois constitutions*, XXIX, 150.— Prédiction de l'enterrement solennel de celle de l'an III, par l'enchaînement du Corps Législatif, résultant du projet sur les élections, 260.—Renault trouve qu'elle contient un germe de mort, et propose d'y remédier, 270.—Motion de Lucien Bonaparte pour son maintien, 350.—Ordre du jour, 351.—Réflexions du *Patriote Français*, qui attribue aux anarchistes le projet de la renverser, 352. — Lucien Bonaparte,

lors de la prestation du serment de fidélité, demande à jurer de mourir pour elle, 408.—Article officiel sur les bruits d'un changement qu'elle devait subir, 664. —Reproches faits au Directoire de l'avoir violée et mesures à ce sujet, 711, 712, 715. (*Voyez* Journées des 28 et 29 prairial.) — Discours divers sur l'intention du Corps Législatif de la maintenir, 743, 744.

CONSULAT.—Sa formation, XXIX, 893.—Prestation de serment de ses membres; ils s'établissent au Luxembourg, 894, 902.—Renouvellent le bureau central; leur proclamation, 895.

CONSULATS ET CONSULS. (*Voyez* Diplomatie.)

CONTE, député des Basses-Pyrénées à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 160, 167, 202, 253.—Il attaque la conduite de Bourbotte au 12 germinal, XXIV, 326. — Parle sur la déclaration des droits, XXV, 152.—Se plaint des outrages faits à Dubois-Crancé, 412.

CONTÉ, artiste.—Rapports sur ses crayons, XXVIII, 352.—Sa lettre sur l'Egypte, où il est chargé de recueillir les productions des arts, XXIX, 239, 464.

CONTI (prince de).—(*Voyez* Bourbon-Conti.)

CONTIN, chef des Barbets.—Annonce de sa mort, XXVIII, 490.—Il est arrêté en Piémont, XXIX, 328.

CONTRAINTE PAR CORPS.—Arrêté du département de police y relatif, II, 499.—Autre, III, 166. — Article sur cette matière, 217. — Elle est supprimée pour mois de nourrice, XIII, 527.—Son abolition pour dettes, XV, 666, 839.—Pétition pour son rétablissement, XXIV, 500; XXV, 471.—Motion sur le même objet, XXVIII, 508.—Rapport de Jean Debry, pour son rétablissement en matière civile; discussion et décret en conséquence, 583, 592, 615, 618, 621.—Rapport et projet sur un nouveau mode de son exercice; sa discussion et son adoption, XXIX, 22, 66, 116, 120, 193, 221, 223, 239, 240. — Résolution relative à son exercice à l'égard des étrangers, 251.

CONTRAINTES. — Seront exécutées par les receveurs des impositions, VI, 706.

CONTRATS DE VENTE. (*Voyez* Ventes.)

CONTRE-AMIRAUX. (*Voyez* Officiers militaires.

CONTREBANDE. —Ordonnance de police y relative, III, 582.—Combat entre une troupe de contrebandiers et les chasseurs des barrières, VII, 214, 241, 246, 266.

CONTREFAÇONS. — Demande d'une loi pour les réprimer, XI, 727.

CONTRE-SEING.—Discussion sur ses abus, III, 674. —Décret pour les réprimer, VI, 81.—Motion de l'abolir, IX, 33.—Décret qui en ôte la faculté au maire de Paris, XIV, 348.—Motion pour sa suppression, XXVII, 23.—Commission formée pour réprimer ses abus, XXVIII, 445.—Arrêté relatif à sa suppression, XXIX, 43. —Rejet d'une résolution qui accordait soixante francs d'indemnité par mois aux représentants pour sa suppression; nouvelle résolution qui est adoptée, 49, 59, 66, 69, 71, 74.—Arrêté du Directoire relatif à sa suppression pour les fonctionnaires publics, 520.

CONTRIBUTIONS. — Droit de les ordonner reconnu par les rois appartenir au peuple, *Introd.*, 2. —Leur produit, 167, 174. — Discussion relative au droit de consentir à la contribution, I, 386, 540. — Discussion et décrets relatifs aux impositions des privilégiés, 502, 510, 512, 513; II, 264, 416. — Pétition d'un curé sur cet objet, I, 514.—Débats et décret sur la contribution du quart; adresse y relative, 542; II, 1, 2, 12. — Autre décret sur leur répartition et leur renouvellement, 13, 14. — Valeurs admises en paiement, 229.—Réclamation de la Champagne, 231. —Délai pour les déclarations; impression des noms des déclarants, 480. — Débats et décret pour la formation d'un comité d'impositions, III, 163, 169. — Observations au peuple français sur les contributions, par Brémond, 168. — Liste de ses membres, 187.— Mode du recouvrement des impositions, 257, 258. — Envoi de commissaires pour en former les rôles, 601.— Avis relatif à la contribution patriotique, 659. Décret sur la forme des contributions des villes, 673. —Rapport, débats et décrets sur la contribution patriotique, 690, 710, 717. — Admission des quittances du don gratuit pour celle des ecclésiastiques, 743.—État de la contribution patriotique; rapports et décrets divers sur les moyens d'en procurer l'acquittement, IV, 51, 195, 544, 680, 726; V, 163, 342; VI, 207, 679.—Débats sur la non-perception des contributions, IV, 132. — Décret pour la confection des rôles, 375. — Fonds général destiné à secourir les contribuables, 602.—Mesures pour la perception, V, 117.—Rapport sur les contributions en général, 424. — Autre sur la contribution foncière; discussion y relative; elle sera payée en argent, et déterminée chaque année par le Corps Législatif; sa perception; évaluation du revenu net pour la cotisation; instruction sur cet objet, 627, 631, 650, 658, 660, 671, 711, 724; VI, 50, 54, 61, 67, 68, 93, 115, 135, 158, 284, 295, 296, 426, 434, 447.— Nomination des commissaires du contentieux des contributions, 87. — Établissement de la contribution foncière, 117, 130. —Exemption des usines rurales et des ateliers, 143, 151.—Rapport sur la contribution personnelle, et décret y relatif, 159, 185, 190, 199, 216, 225, 226, 233.—Décret sur les fonctions des receveurs des contributions, 382.— Dispositions concernant celles des départements et des districts, 538.— Rapport de Defermont sur leur répartition, 570.— Addition au décret sur la contribution personnelle et mobilière, 590, 600.— Évaluation de l'imposition foncière de 1790, 603. — Comptabilité des receveurs-généraux, 680.— État de la contribution patriotique par département, VII, 108.—Admission des brevets de retenue et de décompte en paiement de cette contribution, 202.—Décret sur celle des ecclésiastiques, 267. — Rapport du comité des contributions sur ses travaux, 302.— Décret qui soumet à la contribution foncière les droits non supprimés, 446.— Autre pour la reddition des comptes des receveurs de la contribution patriotique, 475.—Tableau de ses recouvrements, 590.— Rapport de La Rochefoucault; discussion et décret sur la fixation des contributions foncière et mobilière pour 1791, 629, 634, 639, 642.—Décret pour leur répartition, 645.— Autre qui admet les rentiers à payer la contribution patriotique avec leurs intérêts, VIII, 187. —Rapport de Rœderer sur la perception des contributions, 203.—Décret pour la rentrée de celles arriérées, 451, 454.— Autre sur leur répartition entre les départements, 510. — Lettre du ministre y relative, 604.— Nécessité du paiement de la contribution patriotique pour être admis aux états de liquidation, 614.—Décret qui charge les directoires administratifs de la répartition des contributions, 643, 653.— Mode de perception de celles de Paris, 689.—Motion et décret pour accélérer la rentrée de celles arriérées, 729, 775.—Adresse aux Français y relative, 743.—*Vues nouvelles sur la contribution*, par Chauvet, IX, 54. — Adresse de la société des Jacobins, sur leur paiement, 90.—Mode d'évaluation des bois futaies et tourbières, pour leur assiette, 105.—État de la contribution patriotique, 163.—Mode de réduction des contributions, 255, 258. —Ordre donné aux dépositaires de deniers pour leur paiement, 311. Articles constitutionnels y relatifs, 414.—Dégrèvement de plusieurs départements, 423. —Décret relatif à leurs décharges, 451. — Débats sur la nécessité de la sanction pour les décrets sur les contributions, 499, 504.— État de leur recouvrement, 718; X, 5.—Mode de leur perception, et de leur ver-

sement dans les caisses de districts, IX, 780.—Rapport de La Rochefoucault et décret pour leur fixation, 807, 834.— Rapport du ministre des contributions publiques sur l'état de ce département, X, 99, 167.— Autre sur leur situation, 232.—Autre et décret sur la répartition de celles de 1791; le roi refuse de le sanctionner; proclamation y relative, 303, 321, 379, 668; XI, 18.—Réflexions sur leur quotité, X, 354.— Lettre sur leur organisation et leur recouvrement, 483.— Décret relatif à leur retenue sur les intérêts des capitaux, 739, 751.—Projet pour l'augmentation du nombre des visiteurs des rôles, XI, 283, 327. — Réflexions y relatives, 330. — Moyen proposé de faire rentrer l'arriéré des contributions, 395. — Retard apporté dans leur paiement par les gens titrés, 425.—Rapport de Tronchet sur la contribution foncière et mobilière, 474.—Discussion du projet de Malus sur le même objet, 496, 499, 503. — Observations sur leur recouvrement, 505.— Lettre relative à l'état des retardataires de Paris, 557.—Pétition pour l'assujétissement du roi au paiement des contributions, 611.— Décret pour accélérer leur recouvrement, 680.—Discussion sur la fixation du maximum de la contribution foncière pour 1792; décret qui le porte au cinquième du revenu, XII, 5, 75; XIII, 183.—Décret qui enjoint aux créanciers et pensionnaires de l'état de justifier du paiement de la contribution patriotique, XII, 107.—*République sans impôt*, par la Vicomterie, 607. — *Manuel des contribuables*, 627.— Rapport sur les demandes en dégrèvement et décret y relatif, XIII, 678, 684, 695.— *Tarif général et perpétuel des contributions directes*, par Gauthier, 732.—Décret qui maintient la continuation de la perception des contributions existantes, XIV, 8.—Rapport d'Anacharsis Clootz sur le mode de levée des contributions en pays étrangers, 260. — Circulaires et compte-rendu du ministre des contributions, 305; XV, 413*, 561.—État des recouvrements, XIV, 482.— Traité des contributions directes, 814. — Décret qui maintient celles foncière et mobilière, XV, 759.—Mode de répartition de celles additionnelles, 782.—Rapport sur la contribution mobilière de 1793; discussion y relative, 803; XVI, 570. — Proposition par Marat de remettre celles arriérées aux départements ravagés par les rebelles, 34. — Décret pour l'acquittement de celles arriérées, 352. — Articles constitutifs sur les contributions, 678; XIV, 214, 218, 574.—Fixation de celle mobilière pour 1793, XVIII, 542.—Rapport de Ramel sur la contribution foncière, XIX, 491, 659.— Décret contre sa perception en nature, 577. — Réflexions y relatives, 583. — Décret concernant les rôles de celle mobilière, XX, 276. — Autre pour le dégrèvement de la contribution patriotique, 375.—Suppression de l'impôt destiné à remplacer les droits sur les sels, cuirs, etc., et son remplacement par le résidu des rôles supplétifs, 423, 658.— Rapport de Ramel sur les vices du système des sous additionnels, et décret à la suite, 460, 468.— Autre décret relatif à la contribution foncière des pays réunis à la république, 470. — Mode de remboursement pour surtaxe de contribution patriotique, 535. — Projet sur l'assiette et la perception des contributions foncière et mobilière, 455.—Opinion d'Isoré sur le meilleur mode de contribution foncière, 638. — Établissement d'une contribution extraordinaire de guerre, 658. — Annonce de l'arrivée de vingt-neuf charriots d'argenterie provenant des contributions de la Belgique, XXII, 123.—Décret qui attribue au département de Paris la connaissance du contentieux des contributions, 272.— Proposition d'en exempter, pendant quatre ans, les départements frontières du nord qui ont été ravagés par l'ennemi, 611.—Décret et instruction sur les contributions directes de 1791, 769; XXIII, 202.— Compte-rendu de celles de la Belgique, 170.—Décret sur les dégrèvements, 654. — Projet de réduire d'un dixième la contribution foncière, XXIV, 415.—Elles sont déclarées payables pendant trois mois, en assignats de cinq livres à face royale démonétisés, 476.—Levée de contributions militaires sur le clergé de Cologne, XXV, 1. — Rapport sur les moyens de rétablir les contributions, 261.— Autre et décret relatif à la contribution personnelle ou d'industrie, 266, 463.—Décret sur le paiement de la contribution foncière, 300.— Rapport sur le paiement en nature de la moitié de celle due par l'année, et décret à la suite, 701, 718. —Projet pour le paiement de celles des biens ruraux, XXVI, 339. — Établissement d'une contribution extraordinaire de guerre, 340, 356, 560, 563.—Décret concernant la contribution des pays réunis, 343.— Motion pour la suspension de la loi qui ordonne le paiement de la moitié de la contribution foncière en nature, 356. — Décret sur le mode de ce paiement, 559, 581, 590, 643.—Autre qui fixe le mode de la retenue par les fermiers qui l'auraient affecté pour les propriétaires, XXVII, 54, 60. — Mode de répartition des contributions directes de l'an IV, 362. — Projet relatif à l'exercice de la contribution foncière; il est rejeté, 419, 431, 599, 657.—Arrêté qui fixe la portion des contributions payable en monnaie de cuivre, 441.—Propositions diverses sur le mode de leur paiement, 550. — Résolution pour le paiement de celles arriérées, XXVIII, 80, 112.—Elle est rejetée, 177, 185. —Projet relatif à la contribution foncière, et discussion sur le mode de son paiement, 249, 259, 262, 263, 265.— Résolution portant que celle de l'année sera payée moitié en nature et moitié en mandats, 268. — Nouvelle résolution pour son paiement total en mandats; son approbation; discussion y relative, 297, 299, 300, 306, 308, 331, 332, 340. — Rejet d'une autre résolution attribuant au bureau central de Paris les opérations relatives aux contributions directes, 306, 316, 319. — Fixation du prix du blé pour le paiement de la contribution foncière; discussion y relative, 346, 353. — Décret relatif aux dégrèvements pour l'année, 361, 367.—Autre pour la conservation provisoire de la commission des contributions directes, 364, 368.— Pour l'établissement d'une contribution personnelle et somptuaire, 378, 379, 392, 393.— Autre pour le paiement des contributions en numéraire ou mandats au cours, 393. — Autre relatif à leur acquittement, pendant un mois, en mandats, 411, 417.— Nouvelle résolution pour leur paiement à l'avenir, en numéraire ou en mandats au cours; elle est rejetée, 431, 436.—Motion sur l'acquittement de celles de l'année, 461.—Discussion sur les moyens coercitifs de les faire rentrer, et décret y relatif, 474, 478.—Rapport de Gilbert-Desmolières sur la contribution personnelle et somptuaire, 515. — Autre sur la contribution foncière, 522.—Dégrèvement accordé aux départements de l'Ouest, 523, 535, 536, 538, 576. — Motion de Fargues pour convertir en numéraire ou en mandats au cours l'octuple décrété par la loi du 22 thermidor sur la contribution personnelle et somptuaire, 529. — Discussion sur la répartition des contributions; fixation de la contribution foncière à 60 millions et de celle personnelle à 240 millions, 538, 573, 606.—Décret ordonnant la perception d'un second cinquième de celles de l'année, 615.— Rejet d'une résolution relative aux rôles des contributions dans les neuf départements réunis, 625.— Rapport sur le vice radical du nouveau système des contributions directes, et projet de création d'une inspection générale; résolution et instruction en conséquence; rejet de cette mesure; discussion y relative, 651, 652, 657, 658, 659, 663, 664, 668, 715, 716, 727. — Nouveau rapport de Gilbert-Desmolières sur la contribution foncière; dispositions relatives à son paiement en numéraire métallique et à sa répartition; discus-

sion à ce sujet, 668, 670, 673, 676, 680.— Résolution relative à sa répartition, au mode de perception, aux décharges et réductions de l'année; discussion de ces mesures, et leur approbation, 681, 721, 722, 723, 724, 725.—Décret qui admet en paiement des contributions les bons délivrés aux rentiers et pensionnaires, 685.—Commission spéciale chargée de préparer le mode et les bases de leur répartition pour l'an VI, 718.—Message du Directoire sur le déficit éprouvé dans leur rentrée, 719. — Réflexions sur les vues de l'organisation actuelle de la contribution foncière, 727.—Décret relatif à leur perception, 731. — Autre sur le paiement en numéraire du troisième cinquième de celles de l'an IV, à valoir sur les contributions directes de l'an V, 733, 740. — Rejet de deux résolutions concernant les contributions personnelle, mobilière et somptuaire, 735, 741, 758. — Rejet d'une autre sur les décharges et réductions de contributions foncières, 741. — Article qui réduit la contribution foncière pour l'an VI, à 228 millions, 822; XXIX, 23. — Création d'une inspection générale pour activer le recouvrement des contributions directes; discussion y relative, 39, 40, 61, 63, 65, 66.—Discussion sur les contributions foncière et personnelle des colonies occidentales, et rejet de la résolution prise à ce sujet, 63, 120. — Adoption d'une autre sur le même objet, 133, 135.— Projet de charger les bureaux centraux de leur recouvrement; il est rejeté, 145, 166, 180.—Fixation du traitement des employés de l'agence des contributions directes, 148. — Décret qui autorise le ministre de l'intérieur à ordonnancer sur celles directes de Paris, le cinquième des recouvrements qui en proviendront pendant *cinq* décades, 273, 274. — Accusation contre plusieurs députés de n'en pas vouloir accorder, 286. — Proposition d'établir un droit d'action en égalité d'impôt d'un département à un autre, 337.— Fixation des contributions à 600 millions, 358.—Message du Directoire pour la réduction de la contribution personnelle, 370. — Rapport et discussion sur le dégrèvement des contributions directes, 370, 389. — Décret sur la perception des contributions directes jusqu'à l'entier complément des rôles de l'an V, 417, 422. — Autre relatif aux contributions personnelle, mobilière et somptuaire des années V et VI, 417. — Autre pour la répartition de la contribution foncière de l'année, fixée à 110 millions en principal; tableau général y annexé, 421, 462.—Discussion sur l'assiette et le recouvrement de la contribution foncière; rapport à ce sujet, et décret sur la répartition d'un impôt foncier, d'après le revenu net des propriétés, 424, 428, 502, 505, 509.—Projet, discussion et adoption de résolutions qui créent une contribution extraordinaire sur les portes et fenêtres, 434, 468, 469, 499, 513, 686.—Rapport et décret sur les contributions personnelle, somptuaire et mobilière de l'année, 490, 493, 537, 538, 581, 583, 584.—Réflexions de Lecouteulx sur celles proposées pour l'an VII, 499. — Lettre du ministre des finances aux agents des contributions directes sur l'envoi des états décadaires, 502.— Arrêté du Directoire relatif au paiement de la contribution foncière, par les communes réunies à un département, 595 *bis*. —Motion sur le mode de son dégrèvement, 618.—Rapports et décrets y relatifs, 632, 711, 719.—Décret pour une augmentation dans les contributions, à titre de subvention de guerre, 685, 687. — Contributions imposées par les Français en Egypte, 730.—Décret qui règle le mode de paiement des contributions directes en bons sur l'état, 731, 733.—Dénonciation d'une municipalité de Paris contre la commission des contributions, 748.—Réflexions de Boscq sur les contributions, 754.—Rapports et décrets relatifs à celle de l'an VIII, 803, 832, 837, 874, 875.—Projet pour le recouvrement de l'arriéré, 822. (*Voyez* les articles suivants et Finances, Timbre, Tabacs, Salines, etc.)

IMPÔTS. —Répartition égale des impôts reclamés par le tiers-état de Paris, *Introd.*, 569.—Recherches sur les impôts mis dans les Gaules depuis César jusqu'à Clovis, 587.—Maintien provisoire de ceux existants, I, 83, 271. — Exposé de la nullité des perceptions, 303, 309.—Aperçu sur leur produit, II, 286.— Projet d'un impôt unique, par Longchamp, 325.— Continuation des commissions intermédiaires pour leur assiette, 382.—Plaintes du Directoire général des finances relatives à leur perception et discussion sur ce sujet, 479; V, 626; VI, 490.—Question y relative, III, 25. — Considérations d'économie politique sur cette matière, VI, 124.— Ouvrage de Guiraudet, intitulé : *Erreur des économistes sur l'impôt*, VII, 622. (*Voyez* Contributions.)

IMPÔT EXTRAORDINAIRE. — Décret qui établit son assiette sur les citoyens aisés, XIV, 192.

IMPÔT EN NATURE.— Proposition de son établissement; discussion contradictoire sur ses avantages et ses inconvénients; observations y relatives, XXIV, 376, 597, 405, 415, 443, 444, 447, 449, 489, 495, 544, 556; XXVII, 550, 576; XXVIII, 259, 262, 263, 265.

IMPÔT PROGRESSIF.—Son adoption en principe, XV, 741.— Rapport de Dauchy contre son établissement; débats à ce sujet : ajournement de son projet, XXVI, 587.—Ouvrage sur cette matière, XXIX, 177.

IMPÔT TERRITORIAL.— Est rejeté par le parlement, *Introd.*, 8.—Présenté aux notables, 197.—Rejeté par eux, 214.—Edit de sa création, 238. —Lit de justice pour son enregistrement, 241.—Opposition du parlement et des cours, 248. — Il est révoqué, 255.— Réclamation contre l'augmentation de l'impôt du deuxième vingtième, adopté en remplacement du précédent, 272.—Ecrit sur les avantages de l'impôt territorial, par Linguet, 581.

IMPÔTS INDIRECTS. — Motion y relative, XXIX, 419, 420.—Lettre de Ramel, ministre des finances, sur cet objet, 430.

CONTROLE.— (*Voyez* Droits.)

CONTUMACES. — Demande de leur donner un conseil, IV, 174.—Procédure les concernant, VII, 276. —Rapport et décret sur les condamnés par contumace, XXI, 262, 272, 295.—Rejet de la proposition de leur donner des défenseurs officieux, XXVI, 323. — Adoption d'un projet sur les secours à accorder à leurs parents, 771, 836. (*Voyez* Tribunaux.)

CONVENTION NATIONALE.—Demande de sa convocation par la commune de Paris et par une députation de fédérés, XIII, 217, 326.—Décret pour sa formation, 381, 382.—Motifs qui ont déterminé sa convocation, 403, 414. — Projet de l'établir à la Madelaine, 405. — Tableau des villes où se tiendront les assemblées électorales pour élire ses membres, 440. Nomination d'un grand nombre d'entre eux, 620, 629, 634, 635, 636, 645, 646, 651, 654, 656, 658, 666, 674, 689, 694, 698, 716, 719, 726, 742. — Projet de fixer aux Tuileries le lieu de ses séances; décret y relatif, 670, 704.—Autre qui la convoque pour le 20 septembre, 747. — Son installation; elle déclare la royauté abolie et l'établissement de la république une et indivisible, XIV, 5, 52. — Félicitations que lui adresse à ce sujet le conseil exécutif provisoire, 13.— Commission chargée de présenter les moyens de lui donner une force publique prise dans tous les départements, et discussion y relative, 39, 46. (*Voyez* Garde départementale.)—Elle déclare toutes espèces de fonctions incompatibles avec celles de ses membres, 40.—Décret sur la nomination de son président, 62.—Organisation de ses comités, 79, 80, 106. —Son projet d'adresse aux Savoisiens, 80. — Merlin (de Thionville) demande qu'elle soit pour Louis XVI juré d'accusation et juré de jugement; elle nomme vingt-quatre membres pour mettre sous les scellés

des pièces relatives aux dilapidations de la cour, 97. (*Voyez* Paris.) — Distribution des décrets à ses membres, 111.—Son adresse aux treize cantons helvétiques, 162. (*Voyez* Suisse et Genève.) — Liste des membres de son comité de constitution, 182.—Motion pour empêcher ses membres de toucher deux traitements ; discussion à ce sujet, 246. — Son adresse aux volontaires de 1791, 248.—Ses démêlés avec la commune de Paris, 294, 299, 308.—Décret portant qu'aucun de ses membres ne pourra accepter une fonction publique que six ans après l'établissement de la nouvelle constitution, 311, 319, 331. — Provocation d'une explication franche sur les défiances qui la divisent ; proposition d'interdire à ses membres toute dénonciation particulière, 333, 355, 390, 408. (*Voyez* Louvet (J.-B.) et Robespierre.) — Rapport et décret à la suite, par lequel elle déclare qu'elle jugera Louis XVI, 414, 651. (*Voyez* Louis XVI, France et Paris.)—Lettre prophétique sur ses divisions, 425. —Discours de Pétion et rapport de Roland sur la rivalité que lui oppose la commune de Paris, 426, 431. (*Voyez* Roland et Paris (commune de.)—Réponse de son président à une adresse de plusieurs sociétés patriotiques de l'Angleterre, 446. — Pétion invite ses membres à l'oubli des haines et des préventions, 451. (*Voyez* Fédérés, Fédéralisme et Garde départementale.) — Elle adopte divers articles réglementaires, 455.—Opinion de Collot-d'Herbois sur son séjour à Paris, 464. — Elle déclare que la nation française accorde secours et fraternité à tous les peuples qui voudront être libres, 517.—Réponse de son président à une députation du peuple savoisien, exprimant le vœu de sa réunion, 541. (*Voyez* France et Savoie.)— Décret portant qu'il ne sera plus délivré de congé à ses membres, 651. — Lecture sera faite dans les églises de tout ce dont elle ordonnera l'envoi, 700.—Décret portant que les assemblées primaires se réuniront pour prononcer sur le rappel des membres qui auront trahi la patrie ; il est rapporté, 701.—Répertoire de ses décrets, 712.—Nombreuses adresses où on l'invite à l'union, 775. (*Voyez* Adresses.)—Débats sur le droit qu'a cette assemblée d'expulser de son sein ceux de ses membres qui portent ombrage à la liberté, 794. (*Voyez* Orléans (duc d').) — Décret pour le renouvellement de ses comités ; son adresse aux Etats-Unis, 810.—Elle est accusée au parlement d'Angleterre de viser à la république universelle ; 838.—Pétion blâme les violences et les personnalités qui semblent la déchirer, à l'occasion du procès de Louis XVI, 854.—Agitation tumultueuse dans ses tribunes à cette occasion, 865. — Elle repousse l'intercession de l'Espagne dans ce procès, 870.—Pouvoirs donnés à ses commissaires aux armées, 883. (*Voyez* Députés.) —Reproche fait aux sections de Paris d'avoir cherché à l'influencer par des pétitions, XV, 16, 111, 136. — Dénonciation de projets d'adresses attribués au parti Roland pour en faire expulser Robespierre, Billaud, Panis et Marat, 19, 71. — Elle forme dans son sein un comité de défense générale, 26. — Arrêté du département de la Haute-Loire pour la soustraire au despotisme des sections de Paris, 68. — Assassinat de Lepelletier-Saint-Fargeau, l'un de ses membres ; son adresse aux Français à cette occasion ; elle décrète qu'elle assistera en corps à ses funérailles, 242, 256, 264, 295. (*Voyez* Lepelletier.) —Manuel déclare que telle qu'elle est composée, elle ne peut sauver la France ; Kersaint déclare qu'il n'y veut pas siéger plus long-temps à côté des promoteurs des assassinats du 2 septembre, 242, 255. (*Voyez* Journées des 2 et 3 septembre, Marat et Factions.) — Rapport du décret qui exclut pendant six ans ses membres des fonctions publiques, 267.—Elle déclare la guerre au roi d'Angleterre et au stathouder, 331, 334.—Adresse au peuple anglais à ce sujet, 337, 338.—Autre adresse aux Bataves, 610. — Troubles dans cette assemblée ; Isnard demande si elle n'est qu'une machine à décrets, 622. — Elle organise un tribunal révolutionnaire, 665, 676, 681, 684, 688. (*Voyez* Tribunal révolutionnaire.) — Dénonciation d'un complot contre elle, 671, 692, 693, 706. (*Voyez* Garat et Conspirations.)—Buzot lui reproche de vouloir cumuler tous les pouvoirs, 681. — Rejet d'une motion tendante à choisir les ministres dans son sein, 686.—Adresse par laquelle on l'invite à traduire au tribunal révolutionnaire Brissot, Pétion, Buzot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Barbaroux, Gorsas, Clavière, Rebecqui, Lanjuinais, etc., 695. (*Voyez* ces noms.). —Discours sur les circonstances où elle se trouve et sur l'égarement de l'opinion publique, 699, 702.—Réflexions sur les dangers qu'elle a courus au 10 mars, 730. — Son adresse au peuple sur l'état révolutionnaire où il se trouve, 742. —Barère l'invite à abjurer ses divisions ainsi que les distinctions de *côté droit* et de *côté gauche*, 765.—Elle organise un comité de salut public, 774 ; XVI, 76, 83. (*Voyez* Comité de salut public.)—Décret sur les congés accordés à ses membres, XV, 818.—Pétition tendante à en faire marcher la moitié à la tête des armées et lui demandant si elle peut sauver la patrie, 820, 823; XVI, 48.--Elle déclare qu'elle s'occupera incessamment d'une constitution, XV, 825.—Lettre dans laquelle Dumouriez lui attribue les malheurs de la France et traite ses membres de régicides, XVI, 16, 18. — Autre lettre du même, dans laquelle il déclare qu'il divisera son armée en deux corps, l'un contre l'ennemi extérieur ; l'autre pour soutenir la partie saine et opprimée de l'assemblée ; accusation de complicité, par suite, contre divers membres, 39, 52, 104, 109, 117, 121, 125, 127, 130, 140. (*Voyez* Brissot et Orléans (duc d').)— Ses commissaires arrêtés par ce général et livrés aux Autrichiens, 42, 46, 47, 49, 55. (*Voyez* Bancal, Camus, Drouet, Lamarque.) — Elle se déclare en permanence, 48, 49.—Garnier (de Saintes) l'invite à s'emparer de tous les pouvoirs, 49. (*Voyez* Dumouriez.) —Marat déclare qu'une partie de cette assemblée ne mérite pas la confiance publique, 57.—Pétition pour faire disparaître toute distinction de parti dans son sein, 74. — Renvoi au comité de salut public des dénonciations concernant ses membres, 88. — Accusation de corruption contre la majorité, 100, 103, 118. — Arrestation de Marat et sa traduction au tribunal révolutionnaire, 136, 138, 147. (*Voyez* son article.) —Elle déclare qu'elle ne s'immiscera en rien dans le gouvernement des autres puissances, 143. — Motion de faire marcher comme soldats les plus passionnés de chaque parti, 150. — Demande d'expulsion de vingt-deux de ses membres par les sections de Paris; discussion y relative; improbation de la pétition ; réclamations diverses à ce sujet, 156, 167, 170, 190, 195, 199, 227, 316. (*Voyez* Paris.) — Manifeste de la Convention nationale à tous les peuples et à tous les gouvernements, 162. — Une députation de la Gironde dénonce une adresse provoquant au massacre d'une partie de ses membres, 174, 180. — Tableau de cette assemblée, 178. — Sa proclamation aux armées, 232. — Des pétitionnaires lui demandent le maximum, une contribution sur les riches, etc.; motion, à cette occasion, de réunir ses suppléants à Tours ou à Bourges, 288.—Vergniaud se plaint de ce que le respect pour la Convention est devenu un crime de *lèse-municipalité*, 322. — Extension des pouvoirs de ses commissaires près les armées, proposée par le comité de salut public, et débats à ce sujet, 326.—Elle envoie des commissaires dans les sections pour le recrutement, 343. — Décret pour la tenue de ses séances dans son nouveau local aux Tuileries, 351.— Elle adopte le premier article de la constitution, 365. (*Voyez* Constitutions.) — Motion de Condorcet

de créer une nouvelle Convention, 381.—Alarmes de Bordeaux sur le sort de trois cents de ses membres, 387. — Motion faite aux Jacobins d'exterminer les conspirateurs, et notamment ceux de la Convention, 388. (*Voyez* Société des Jacobins.)— Troubles dans ses tribunes; Isnard déclare qu'on veut la dissoudre pour favoriser une descente des Anglais, 420. — Motion de réunir ses suppléants à Bourges, 422.—Nomination dans son sein d'une commission de douze membres pour la recherche des complots, et l'examen des arrêtés de la municipalité de Paris, depuis un mois, 423, 439.—Débats sur son défaut de liberté, 431, 435.—Adresse engageant ses membres à l'union, 441.—La section de la Butte-des-Moulins et celle des Tuileries protestent de la défendre, 451, 463. — Dénonciation d'un complot formé contre elle dans une assemblée de sections présidée par le maire, et arrêté du conseil général à ce sujet, 456, 459, 460, 471.—La commission déclare qu'elle a en main les fils de la conspiration, et fait adopter des mesures de sûreté; débats y relatifs, 456, 464, 467. (*Voyez* Hébert, Pache et Paris (commune de.) — Décret pour l'expulsion de tout membre qui traitera ses collègues de *factieux* et de *scélérats*, 476. — Démenti de l'inculpation qu'il ait été fait à Marseille une levée de six mille hommes pour marcher contre Paris et dissoudre cette assemblée, 478. — Réponses du président Isnard sur les complots qui la menacent, 479, 492.— Dénonciations contre la commission des Douze; on réclame l'arrestation de ses membres; elle est supprimée, puis maintenue, et enfin supprimée définitivement; arrestation de ceux qui la composaient, 479, 480, 486, 491, 499, 503, 509, 510, 512, 524, 535, 554.—Motion pour le renouvellement de son comité des pétitions et de correspondance; le jugement des membres qui auront trahi les intérêts du peuple, etc., 483. — Danton et Pache justifient Paris de vouloir conspirer contre elle, 483, 487. — Marat soutient l'existence dans son sein d'une faction qui veut rétablir la royauté, 488.—Elle jure qu'aucun de ses membres n'a provoqué la convocation des assemblées primaires, 509. — Son adresse aux départements troublés, 515. — Autre aux armées et à la Corse, 519. — Dénonciation de la conspiration qui se trame contre elle à l'évêché; indignation de diverses députations contre son état d'avilissement; adresses en sens contraire; arrestation de Brissot, Guadet et autres députés; demande de leur mise en accusation, etc., 521, 528, 534, 535, 536, 544, 546, 548, 549, 550, 552. (*Voyez* Journées des 31 mai, 1.er et 2 juin, et les noms de ces députés.) — Elle fait une promenade civique dans le jardin des Tuileries, 528, 554.—Proclamation par laquelle elle appelle les citoyens à une réunion fraternelle pour le 10 août, 540. — Décret qui ordonne à la force armée de s'éloigner du lieu de ses séances, 554.— Arrêté de la commune contre ses membres qui quitteraient leur poste, 558.—Sortie de Bourdon (de l'Oise) contre le côté droit, 575.—Adresse d'Angers contre la société des Jacobins, la commune et les sections de Paris qui ont appelé sur la tête d'une partie de ses membres la hache des proscriptions; autres en sens contraire, 576, 577. (*Voyez* Adresses.)—Ses commissaires sont incarcérés à Lyon, 580.—Les membres de son comité de salut public s'offrent en otages de leurs collègues arrêtés; discussion et rejet de cette mesure, 585, 592.—Elle discute et adopte un nouveau projet de constitution présenté par Hérault-Séchelles; félicitations qu'elle reçoit à cette occasion, 609, 616, 680, 701, 729, etc. (*Voyez* Constitutions.) Demande de la révision de ses décrets depuis le 3 juin, 620. — Décrets pour le remplacement de ses membres absents sans congé, mission, décret ou maladie, 651.—Inculpations contre le côté droit, pour n'avoir pris aucune part à la délibération sur la déclaration des droits, 728. — Adresse de la Convention aux Français sur le 31 mai, 757, 762. — Petit déclare qu'elle n'était pas libre à cette époque, XVII, 13. — Couplets chantés dans son sein, en l'honneur de la constitution et de la Montagne, 53. — Dénonciation d'un bulletin du comité central de l'Hérault, où l'on invite ses députés actuels à rester en état d'arrestation jusqu'à leur jugement par un grand jury national, 84. — Chabot accuse les membres du côté droit d'avoir influencé l'oppression des patriotes de l'Aveyron, 112.—Nouvelle sortie de Couthon contre eux à l'occasion de l'assassinat de Marat, 140. (*Voyez* Marat et Corday.) — La Convention décrète qu'elle assistera à ses funérailles, 141, 152.—Rapport de Billaud-Varennes sur le système de conspirations dont il accuse les principaux chefs et meneurs du côté droit, 142, 198, 206, 225, 230.—Autre de Saint-Just sur les trente-deux membres détenus, 146, 153. — Nombre des députés présents, 152. — Annonce de la révolte de diverses communes contre la Convention, 163, 164, 165, 167, 346, 427, 451.—Propos contre elle attribué à Custine, 196. — Les bustes de Marat, Lepelletier, Dampierre et Brutus seront placés dans le lieu de ses séances, 234. — Les envoyés des assemblées primaires se présentent dans son sein; cérémonie qui y a lieu pour l'acceptation de la constitution, 341, 367, 374. — Ses commissaires se concerteront avec ces envoyés pour réchauffer l'esprit public, 396. —Décret portant que le comité de salut public a toute sa confiance, 755. — Clôture de ses portes pour l'arrestation des signataires de protestations, XVIII, 25, 37. Elle admet deux députés de l'Ile-de-France, 54. —Elle établit le gouvernement révolutionnaire, 106. (*Voyez* cet article.) — Ses adresses aux armées de l'Ouest et du Nord, 110. — Reçoit la renonciation du clergé de Paris au culte catholique, 368.—Assiste en masse à la fête de la Raison, 399, 401. — Danton demande qu'il n'y ait plus dans son sein de mascarades anti-religieuses, 525.—Exclusion de plusieurs de ses membres, de la société des Jacobins, 665. — Appel des suppléants de ses membres étrangers, XIX, 58.— Projet de la dissoudre attribué à Pitt et à Cobourg, 183. — Décret relatif aux papiers nécessaires à son service, 226.—Elle jure le maintien de la république une et indivisible, et célèbre l'anniversaire de la mort de Capet, 267.—Abolit l'esclavage, 387. — Discours sur les principes de morale qui doivent la diriger dans l'administration de la république, 401.—Décret contre le chant de couplets dans son sein, 715.—Procès de Danton, Camille Desmoulins et autres membres de cette assemblée, XX, 97, 128, 133, 134, 138, etc. (*Voyez* leur article.) — Décret sur l'admission des suppléants, 168. — Motion au parlement d'Angleterre de provoquer une insurrection contre elle, 201.—Elle assiste à la fête de l'Être-Suprême, 660.— Procès de Robespierre et autres; permanence de ses séances; son adresse aux Français, XXI, 329, 331, 337, etc. (*Voyez* leur article et Journée du 9 thermidor.)—Projet de l'égorger déroulé aux Jacobins, 332. —Espérance de l'ennemi de traiter avec une fraction de ses membres, 333. — Sa proclamation sur le 9 thermidor, 347.—Débats sur la nomination des membres de ses comités et leur renouvellement, 361.—Elle lève la permanence de ses séances, 372.—Peines invoquées contre ceux qui s'y opposeraient à la liberté des opinions, 554. — Son épuration demandée par Bourdon (de l'Oise), 555. — Palloy écrit pour son union avec les sociétés populaires, XXII, 85.— Elle est accusée aux Jacobins d'ourdir une conspiration, 100. —Fragment pour servir à son histoire, 152.—Motion de défendre à ses membres d'être d'aucune société populaire, 155. — Elle se rend à la fête en l'honneur de Rousseau, 212. — Elle nomme dans son sein une commission pour examiner la conduite de Carrier;

détails y relatifs, 383. (*Voyez* son article.) — Débats sur ses opérations depuis le 9 thermidor, 433.— Elle rappelle dans son sein les 73 députés exclus au 31 mai, 699. — Elle nomme une commission pour examiner la conduite de Billaud, Collot, Barère et Vadier; leur procès; insurrection contre elle à ce sujet, XXIII, 71. (*Voyez* leur article et Journée du 12 germinal.)— Décret ordonnant l'envoi à l'Abbaye de tout membre qui insultera ses collègues, 104.— Décret relatif à la distribution de la salle de ses séances, 231, 355. — Assassinat d'un individu qui la défendait, 253. — Adresses pour l'exciter à se venger de ses ennemis, 261.—Attributions de son comité de législation, 347. — Dénonciation d'un complot tendant à l'assassiner, 420. — Insultes faites à plusieurs de ses membres, 629.—Ses portes sont assiégées par une foule demandant du pain, 717. — Dispersion de ce rassemblement, 719.—Mesures de grande police pour sa conservation, XXIV, 33, 39.—Bruit répandu de son départ pour Châlons, 59. — Nouvelles propositions pour son épuration, 110, 151. — Un rassemblement lui demande du pain, 111, 113. — Principes d'oubli proclamés par elle, 133. — Motion de faire gouverner par vingt-quatre de ses membres, 179. — Admission des suppléants de ceux d'entre eux qui sont morts ou déportés, 304. — Décret qui autorise son comité de législation à prononcer sur les affaires particulières, 308. —Elle nomme une commission pour examiner la conduite de Joseph Lebon ; détails y relatifs, 408, etc. (*Voyez* son article.) — Rassemblements dirigés contre elle; assassinat de Féraud; investissement et occupation du lieu de ses séances par les rebelles; décret qui ordonne sa permanence et met sa conservation sous la responsabilité de la commune de Paris; arrestation et procès de ceux de ses membres accusés d'avoir secondé la révolte, 497, 501, 510, 517, 540, 542, 544, 552, 560, 569, 574, 583, 600, 666, 692, 695, 704, 708. (*Voyez* Journées de prairial.)—Sa proclamation aux Français, XXV, 284.— Elle nomme dans son sein une commission chargée de prononcer sur les arrestations pour faits révolutionnaires; réclamations contre ce décret; il est rapporté, 331, 371, 388, 423, 426, 435.— Décret portant que son président donnera chaque primidi une série de mots d'ordre au commandant de la force armée, 352. — Pétition pour l'achèvement de son épuration; réflexions, rapport et discussion à ce sujet, 370, 385, 411, 435, 438, 445, 447, 452, 461, 470.—Débats et décrets constitutionnels sur la réélection des deux tiers de ses membres à la prochaine législature, 534, 541, 545, 549, 553, 557, 560. — Réclamations et arrêtés de diverses assemblées contre cette mesure; observations de Trouvé y relatives; distribution d'écrits contre elle à ce sujet; résultats des votes des assemblées primaires sur cette réélection, 607, 609, 614, 677, 686, 689, 694, 696, 700, 710, 717, 718, 719, 720, 722, 724, 726, 730, 735, 745, 757, 766, 775, 783; XXVI, 349.— Réflexions sur la lutte engagée contre elle par une fraction du peuple, XXV, 729. —Article de Trouvé en sa faveur, XXVI, 1.—Son président proclame les décrets de réélection et la nouvelle constitution, loi fondamentale de l'état, 32. (*Voyez* Constitutions.) — Mouvement dirigé contre elle; dangers qu'elle coure; forces accourues à sa défense; victoire sur les rebelles, 47, 52, etc. (*Voyez* Journée du 13 vendémiaire et Paris.)—Réflexions sur les calomnies répandues contre elle, 49. — Elle se forme en comité général, 218. — Détails sur cette séance, 220, 226. — Elle nomme dans son sein une commission de cinq membres chargée de sauver la patrie; réflexions y relatives, 257, 287. — Rend un décret pour la formation et l'installation au 4 brumaire du Corps Législatif, 275.—Proposition de la déclarer permanente jusqu'à cette époque, 294.—Fin de sa session; sa constitution en assemblée électorale pour la réélection des deux tiers de ses membres au Corps Législatif, 349.—Résolution qui relève de la déchéance ceux qui se sont pourvus contre les arrêtés de ses comités, XXVII, 524; XXVIII, 436.—Brochure de Lacretelle aîné, établissant la préférence de la réélection sur le tirage au sort du deuxième tiers de ses membres, 592.—Quarante-deux de ses anciens membres sont nommés inspecteurs des contributions, XXIX, 78.—Motion au Conseil des Cinq-Cents de retracer ses glorieuses époques, 263. (*Voyez* Comités, Députés, France, Paris, Journées de la révolution, etc.)

DÉPUTÉS A LA CONVENTION.—Discussion du projet relatif à l'admission de sept d'entre eux au Corps Législatif, XXVI, 372, 382; XXVII, 492, 578, etc. (*Voyez* Corps Législatif.)—Loi qui les exclut de Paris, XXVIII, 269, 270.— Discussion sur cette disposition, 606. — Elle est annulée, 712. (*Voyez* l'article précédent, Députés et Loi du 22 floréal.)

GRENADIERS DE LA CONVENTION. — Leur bravoure à l'affaire de *Fontenay*, XVI, 511. — Haute-paye qui leur est accordée, XIX, 293.

TRIBUNES DE LA CONVENTION. — Pétition contre leur composition, XV, 734.—Evacuation de celle d'où sont partis des murmures dans la discussion relative à la taxe des grains, XVI, 271, 272.—Approbation des mesures prises par les inspecteurs pour police, 414. — Troubles y occasionnés par une femme, 420. — Rumeurs à l'occasion de la discussion sur l'emprunt forcé; motion de les faire évacuer; discussion y relative, 432, 435. — Suppression des billets d'entrée, 538.—Décret qui charge les comités d'y établir une police, XXIII, 193, 194.—Réflexions sur leur composition, 705.—Troubles dans l'une d'elles à l'occasion d'une pétition de la section des Quinze-Vingts sur les subsistances; ordres donnés par le président pour son évacuation, XXIV, 106. — Audace des femmes qui les composent dans la séance du 1er prairial, 499, 501, 502.—Décrets portant qu'aucune d'elles n'y sera admise jusqu'au rétablissement de l'ordre, 515. (*Voyez* Convention, Journées, etc.)

CONVENTIONS NATIONALES. — Dispositions constitutionnelles les concernant, et discussion y relative, IX, 530, 539, 541, 545, 550, 561, 568; XVI, 686.

CONVEY (Toussaint), accusateur public à Cambrai. —Est condamné mort, XIX, 5.

CONVOIS ET TRANSPORTS MILITAIRES.—Décret y relatif, IX, 761. — Discussion sur les marchés les concernant, XI, 339.—Décret qui en supprime la régie, 629.—Autre qui autorise, dans certains cas, les districts à les faire faire, XII, 691.—Autre y relatif, 783.—Demande faite au ministre de la liste des employés dans les charrois, XVII, 185.—Rapport de Dornier y relatif, 214. — Noms des citoyens qui ont obtenu des encouragements et indemnités au concours des modèles de voitures pour le transport des malades, 229.—Décret qui met les charrois en régie, 234. —Dénonciation aux Jacobins contre leurs employés, XVIII, 58.— Destitution des régisseurs, 315. — Décret concernant leurs administrations, 439. — Fonds destinés au service des relais militaires, 660. — Décret qui réunit aux charrois militaires ceux d'artillerie, XIX, 144.—Autre, sur les commissaires chargés de la surveillance de ce service, 177. — Construction de voitures pour le service des hôpitaux, 203. — Décret sur l'administration des charrois, 366. — Autre sur le traitement de leurs inspecteurs, 512.— Fonds pour ce service, 617. — Rapport et décret sur l'organisation des charrois et transports, 626.—Levée de chevaux et de voitures pour le transport des fourrages, XX, 159, 164.—Circulaire du comité de salut public y relative, 354.— Projets sur le perfectionnement des transports, XXIII, 314.—Décret relatif aux chevaux nécessaires à leur service, 533. — De-

mande de la destitution de leurs employés XXVI, 253.
CONWAY (comte de), commandant à Pondichéry. —Evacue cette place, II, 506. — Sa conduite à l'Ile-de-France, IV, 641.—Général en chef de l'armée du camp de Jalès, il est arrêté et mis en accusation, XIII, 184, 187. —Pouvoirs à lui donnés par les princes émigrés, 186.
CONZIÉ (de), ci-devant évêque d'Arras.— Ses intrigues à Madrid contre la France, XI, 65. — Il est décrété d'accusation, XIV, 275.
CONZIÉ, ci-devant archevêque de Tours, député de Touraine à la Constituante. — Sa démission, VII, 525. —Son mandement est lacéré et brûlé par la main du bourreau, IX, 93.
COOK. — Son éloge, par Paris, VIII, 216.
COOST, lieutenant. — Se distingue contre les rebelles de la Belgique, XXIX, 471.
COOTEN, général anglais, prisonnier en France.— Obtient la permission de se rendre, sur sa parole, en Angleterre, XXIX, 358.
COPENHAGUE. — L'ambassadeur anglais, Elliot, quitte cette cour, II, 506.—Condamnation d'individus prévenus d'avoir voulu incendier les flottes russe et suédoise, 529.—Affranchissement de cinquante-deux paysans de la servitude de la glèbe, III, 441. — Fête dans cette ville pour l'entrée de la princesse royale de Danemark, VI, 45. — Etat des vaisseaux qui ont passé le *Sund* en 1791, XI, 201. — Arrivée de la flotte russe dans sa rade, XVII, 397. — La légation française et les individus y résidant y prêtent le serment civique, XVIII, 9. — Etablissement d'un tribunal en faveur des orphelins, 25. — Présentation à la cour du ministre stathoudérien Fagel, XIX, 25. — Souscription pour un armement maritime, XX, 113. — Incendie qui consume une grande partie de la ville, XXV, 411, 489. —Célébration du traité de paix entre la France et la Hollande, 585. — Entrée dans la rade de l'escadre russe, 409. — Nomination du président de l'académie des sciences, XXIX, 69.—Arrivée des prisons anglaises de deux déserteurs natifs de Dunkerque, 101. — Mesures prises par la cour contre la peste, 105.—Assemblée des commerçants pour soutenir le crédit de la place, 111.— Vive sensation qu'y cause la loi française contre les vaisseaux chargés de marchandises anglaises, 163. — Prospérité du commerce, 164. — Prohibition des rubans tricolores, 287.—Prix proposés par la société royale des sciences; envoi à Paris d'un savant pour concourir au travail de l'uniformité des poids et mesures, 328.—Prix proposé par la société rurale, 648. (*Voyez* Danemark.)
COPET (district de Florac.)— Annulation des procédures relatives aux troubles dans cette ville, XIV, 773.
COPIA, graveur. — Annonce de ses estampes intitulées : *Come la trovate?* XVI, 411.— *L'Amour réduit à la raison*, XIX, 76. — *Sapho inspirée par l'Amour*, XXVIII, 68.
COPPEL, général de division. — Est arrêté et traduit au fort du Hâ, à Bordeaux, XXIX, 306.
COPPENS (Laurent), président du département à Dunkerque, et député du Nord à la Législative. — Fait rendre un décret concernant les aspirants de marine, X, 358.—Demande une indemnité pour Schonels, XII, 51. — Est élu juré du tribunal révolutionnaire, XV, 712.
COPPET (en Suisse). — Refus du conseil de cette ville de prêter serment à la régence de Berne, XXIX, 145.—Lettre de madame de Staël, déclarant que son père n'a pas quitté la terre de ce nom, 359.
COPPIN-DE VILLEPREUX, capitaine à la suite de la cavalerie. — Est condamné à mort, XXI, 404.
COQUEAU, architecte. — Est condamné à mort, XXI, 544.
COQUEBERT (Antoine-Joseph). — Notice de son ouvrage sur les insectes, XXIX, 688.
COQUEBERT (Charles-Etienne.) — Est nommé membre de l'agence des poids et mesures, XXIV, 191.
COQUEBERT (Ernest), botaniste, attaché à l'expédition d'Egypte.— Sa lettre sur ce pays, XXIX, 499.
COQUELET, aide-de-camp de Bouillé.—Réclamation en sa faveur, IX, 358.
COQUEREAU, chef de chouans.—Est tué, XXV, 155.
COQUEREAU (François-Charles.) — Est condamné à mort, XVII, 255.
COQUERET, président de section en vendémiaire — Est condamné à mort par contumace, XXVI, 353.
COQUET, sous-lieutenant. — Se distingue à l'armée d'Italie, XXIX, 563.
COQUET, maire de Neufchâtel. — Cassation d'un jugement qui le condamnait à la déportation, XIX, 478.
CORAIM, schérif d'Alexandrie. — Est condamné à mort, comme espion des Mamelouks, XXIX, 567.
CORALLI (Joseph). — Demande à jouir des droits de citoyen français, IX, 780.
CORAY (Etienne.)—Assassine Raffet, XXIV, 150.
CORBEAU, capitaine d'artillerie. — Décret qui lui accorde une indemnité, XII, 243.
CORBEIL, tanneur à Caen.—Décret le concernant, IV, 301.
CORBEIL, près Paris. — Suspension de son district, VI, 467.— Craintes de troubles dans cette ville, XI, 716. — Une députation offre à la Convention une châsse d'argent doré, XVIII, 298.— Brigandages commis dans ses environs, 663.— Assassinat commis dans ce canton, XXV, 138.
CORBEL (V.-C.), député du Morbihan à la Législative.—Combat un projet sur la fixation de la contribution foncière, XII, 5. * — Député à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 163, 195, 253. — Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60.—Proteste contre le 31 mai, XXII, 385. — Son rappel à la Convention, 699. — Elu au Conseil des Anciens, il fait approuver une résolution concernant le citoyen Perilhe, XXVIII, 514. — Jure haine à la royauté en France, et à toutes les tyrannies, 531.
CORBET, chef de bureau de l'instruction publique à Bruxelles. — Ses réflexions sur la république française, XXVI, 18.
CORBETT. — Est livré aux Anglais, XXIX, 856.
CORBI, médecin allemand à Naples. — Est condamné à mort pour avoir traité l'ambassadeur de France, et avoir accepté les fonctions municipales lors de la conquête des Français, XXIX, 803.
CORBIGNY. — Dénonciation d'une protestation de la municipalité de cette ville, V, 730. — Le Directoire tâche de justifier la conduite du district, VI, 452.
CORBIN, député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents.—Accuse Santhonax de vol, XXVIII, 720.
CORBIN (la citoyenne.) — Décret qui lui accorde 6,000 livres d'indemnités pour avoir dénoncé les voleurs du Garde-Meuble, XXVIII, 579.
CORCHAND, membre de la commission militaire de Lyon. — Signe le procès-verbal de clôture de ses opérations, XX, 212.
CORCHARD. — Décret qui lui accorde une gratification, VIII, 319.
CORCK (comté de). — Est mis hors de la paix du roi d'Angleterre, XXIX, 258.
CORCYRE, département de la Mer-Égée.—Envoi de Comeyras comme commissaire-général, XXIX, 122. — Son remplacement par Dubois (du Haut-Rhin), 303.— Proclamation de l'administration centrale sur la prise de Malte, par Bonaparte, 344.
CORDAS (J.), co-accusé de Babeuf. — Soutient qu'il est étranger à sa conspiration, XXVIII, 665.—L'accusateur de la haute-cour de justice ne trouve pas

* Le MONITEUR a imprimé Cormeille, par erreur, c'est Corbel qu'il faut lire.

de preuves suffisantes contre lui, 684.—Il traite toute cette affaire de procès fait à la vertu, 707. — Est acquitté, 717.

CORDAY (Charlotte.)—Assassine Marat; discussion sur ses complices; elle remet une lettre de Barbaroux à Duperret, XVII, 128, 130, 137. — Sa traduction à l'Abbaye; Couthon la déclare envoyée par les députés réfugiés à Caen, 138. — Décret qui la traduit au tribunal révolutionnaire, 139. — Sa condamnation à mort et son exécution, 162.—Détails de sa procédure, 245, 253. —Ses remercîments à Chauveau-Lagarde; elle refuse un prêtre; reproche à Doulcet sa lâcheté; sa tête est soufflettée après son supplice, 255.—Ses lettres à son père et à Barbaroux, 261. — La veuve Marat accuse Carra, Ducos et Dulaure, de faire son éloge, 348.—Annonce de son portrait peint par Couriguer, et gravé par Bonneville, 506, 636.—Barère dit qu'elle est représentée dans un bal à Londres, poursuivant Robespierre, XX, 719.

CORDEBAS, co-accusé de Babeuf. — La cour de Vendôme déclare la contumace acquise contre lui, XXVIII, 592.—L'accusateur public laisse à décider aux jurés s'il est suffisamment convaincu pour être condamné, 684. — Il est acquitté, 717.

CORDELIER, chef de brigade.—Annonce un avantage sur l'ennemi, XVIII, 151. — Est destitué, 388. — Met les rebelles en déroute, XIX, 503, 504.

CORDELIERS. (*Voyez* Sociétés.)

CORDELOIS (A.), chirurgien. — Est condamné à mort, XX, 684.

CORDIER, d'Angers, orateur d'une députation de Mayenne-et-Loire. — Demande des armes pour marcher à l'ennemi, XIII, 609.

CORDIER, administrateur de la Somme.—Est destitué, XVI, 759.

CORDIER (Etienne), maître équipeur.—Décret en sa faveur, XIX, 341.

CORDIER (Edmond). — Auteur de l'*Abeille française*, ouvrage destiné à l'instruction de la jeunesse, XXIX, 701.

CORDIER, député de Seine-et-Marne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 207, 253.

CORDIER (abbé).—Est sauvé par Lafayette, I, 591.

CORDIER (J.), homme de loi. — Son histoire du procès de Louis XVI, XVI, 300. — Il est acquitté par le tribunal révolutionnaire, XX, 76.

CORDON, chef de brigade.—Son éloge, XXIX, 908.

CORDON (Henri), ci-devant comte de Lyon.—Est prévenu de conspiration contre la sûreté publique, V, 611.—Information contre lui au Châtelet, 670.

CORDONNIERS. — Sont mis en réquisition pour le service des armées, XVIII, 622.—Chaque ouvrier sera tenu de fournir deux paires de souliers par décade, XIX, 631.

COREN-FUSTIER, député de l'Ardèche à la Convention.— Pense que la nation entière doit être consultée sur le jugement de Louis XVI, XV, 16. — Son vote dans le procès de ce prince, 160, 170, 212, 253. —Sa démission, XVII, 382.— Il reprend ses fonctions, 394. — Son rapport sur une nitrière artificielle de Fabre-Dubosquet, XXII, 472. — Il parle sur l'affaire de Carrier, 580, 587. — S'oppose à l'élargissement de David, 636. — Fait rendre un décret relatif aux terrains du Muséum d'histoire naturelle; un autre sur la vente des biens nationaux, 671. — Signale les atrocités du tribunal révolutionnaire, XXIV, 26. — Demande la levée des scellés mis sur les biens de la princesse de Lamballe, 91. — Fait rendre un décret contre les acquéreurs des biens nationaux en retard, 454.— Demande que des pièces sur la rentrée des émigrés à Toulon, soient paraphées, 470.—Dénonce Panis, 560.—Demande que les assignats à face soient reçus en paiement des biens nationaux, 564.—Relève un fait à la charge de Bourbotte, 668.—S'oppose à la suspension de toute radiation d'émigrés, XXV, 222.— Réélu au Conseil des Anciens, parle en faveur de Fabre-Dubosquet, XXVI, 565.— Parle contre la résolution relative à l'emprunt forcé, 685. — Son opinion sur l'embauchage, XXVII, 63. — Il s'oppose à l'exclusion d'Aymé du Corps Législatif, 187. — Son opinion sur le maintien de la loi du 9 floréal, 320.—Sur le mode de radiation des listes d'émigrés, 517.—Il est censuré pour avoir émis deux votes dans le scrutin sur la résolution relative aux parents d'émigrés, XXVIII, 268. — Vote le rejet de celle sur les successions, 543.

CORENTIN-PERRON. — Est condamné à mort, XXI, 88.

CORFOU (île de). — Une flotte partie de Venise s'empare de ses forts et de 600 bouches à feu, XXVIII, 761. — Proclamation du général français, annonçant sa liberté, XXIX, 254. — Envoi des presses de la propagande de Rome, pour y établir une imprimerie républicaine, 275.—Assassinat commis sur Dubouchet, payeur français, 295. — Grande sensation produite sur le divan par la proclamation du commandant français dans cette île, 303. — Mariage du général Roze avec une fille d'Ali, pacha de Janina, 344.— Invitation aux habitants de cette île d'exporter les riches productions du pays, 380. — Envoi de Lescalier pour y organiser le régime républicain, 411. — Brillante situation de cette île, 486. — Commencement des hostilités avec les Turcs, 540.—Les Russes y sont repoussés, 602 *bis*.—Lettre sur l'état de la place, 640. — Sa capitulation, 652. — Nouvelle du siége, 669. — Arrivée de sa garnison à Livourne, 675.—Et à Lyon, 713.

CORIOLIS (de), lieutenant de vaisseau.—Sa conduite à l'île de France, IV, 641.

CORMATIN-DESOTTEUX (baron de), major-général de l'armée catholique et royale de la Bretagne. —Signe l'acte de pacification de la Vendée, XXIII, 569, 687.— Notes d'un ci-devant chouan à son sujet, XXIV, 581.—Interception de ses lettres aux comités royaux, et rapport sur son infraction à la pacification, 582, 583. — Est transféré au fort national de Cherbourg, XXV, 193. — Traduit au tribunal militaire de l'armée de l'intérieur, 598. — Demande de sa mise en jugement, 784.—Bentabolle veut qu'on rende compte de son procès, XXVI, 55. — Formation et installation du conseil de guerre qui doit le juger, 212, 234. — Réclame la faveur de la loi d'amnistie, 367. — Fait diverses récusations, 398, 406. — Lettres de Merlin aux rapporteur et président chargés de son jugement, 610, 707.—Démenti de son assertion contre le comité de salut public, 709. —Il est condamné à la déportation, XXVII, 26.

CORMATIN (château de). — Les brigands de la Bourgogne y sont battus, I, 298.

CORMEAUX, ex-curé. — Est condamné à mort, XX, 744.

CORMÉRÉ (Mahy, baron de), frère de Favras. — Offre un plan général d'imposition, II, 214. — Décret qui en autorise l'impression, 327. — Autre qui lui accorde une gratification pour ce travail, X, 12.

CORMORAN (marquis de). — Sa lettre sur l'assemblée des notables, *Introd.*, 597.

CORN, membre de la commune de Paris. — Est nommé administrateur des Quinze-Vingts, XVII, 306. — Défend Talbot, XIX, 221.

CORNECERF (madame). —Offre, avec des femmes d'artistes, le premier don patriotique, I, 445.

CORNEILLE (le grand). — Secours accordés à ses deux petites-filles, XXIII, 127, 130; XXVIII, 546. —Statue demandée pour lui par Boissy-d'Anglas, XXV, 654.

CORNER, gouverneur du district de Caneva.—Son assassinat, VII, 65.

CORNET, député du Loiret au Conseil des Anciens.

— Son opinion sur les élections de Saint-Domingue, XXIX, 285.— Il s'oppose à l'ouverture d'une rue à Dijon, 289.—Combat un projet sur le régime hypothécaire, 295. — Défend la résolution relative à la liquidation des fermages arriérés, 296. — Fait ajourner celle sur les domaines congéables, 305. — Demande un prompt rapport sur l'établissement des cours martiales maritimes, et fait rejeter le projet présenté, 308, 319. — S'oppose à la substitution des lettres de crédit aux rescriptions, 310. — Combat la résolution relative aux acquéreurs de biens nationaux, 325. — Appuie le projet relatif aux emprunts faits avec privilége sur les rentes viagères, 331.—Son opinion sur les fêtes décadaires, 363. — Il fait fixer les dépenses de la marine pour l'an VII, 384, 399.—Est élu secrétaire, 411. — Appuie la résolution relative à la taxe sur les portes et fenêtres, 513. — Combat celle sur les prises maritimes, 600 *bis*. — Et celle sur l'impôt du sel, 611.—S'élève contre le rejet d'une résolution sur les biens regardés comme nationaux, 636.—Combat celle sur les halles et les marchés, 643. — Vote le rejet d'une autre, sur l'échéance des effets de commerce, 652. — Propose l'approbation de celle qui valide les élections de la Loire, 675, 676. — Fait statuer sur plusieurs autres élections, 719. — Critique les dispositions, et vote le rejet de celle sur la liberté civile et politique, 730. — Opine pour le renvoi à la commission de celle sur les otages, 731. — L'appuie comme nécessaire aux départements de l'Ouest, 739. — Fait arrêter l'exclusion de toute société politique des lieux formant l'enceinte extérieure du Conseil, 756. — Ses explications sur les intentions du Conseil, en retirant la salle du manége à la société qui s'y rassemble; il dénonce les placards affichés au nom de ses membres, 764, 765.—Vote contre le jugement des émigrés naufragés à Calais; appuie la résolution concernant la garde du Corps Législatif, et justifie le général Lefèvre, inculpé, 780. — Est élu président, 783. — Son discours pour la célébration du 18 fructidor; exhortation aux conscrits, 803. — Son oraison funèbre du général Joubert, 807. — Son discours sur la fête de la République, 821.—Son rapport contre un projet relatif aux atteintes portées à l'intégralité du territoire, 838.— Il annonce la mort de Baudin, 852. — Sa mission dans la Mayenne, 901.

CORNETTO, en Italie.—Insurrection pour la proclamation de la démocratie, XXIX, 130.

CORNIC, lieutenant de vaisseau.—Combat contre une frégate anglaise, XVI, 306.

CORNIC. — Est adjoint au ministre de la marine, XVI, 217.

CORNIER (citoyenne). — Mention honorable de son civisme, XVIII, 446.

CORNILLEAU (René), député à la Convention.— Demande le rapport de la loi sur les desséchements, XXV, 135. — Discute le projet de constitution, 229, 255, 308, 327.—Accuse les prêtres réfractaires de piller et d'assassiner, 678. — Annonce de nombreuses acceptations de la constitution, 700. — Veut que les indemnités accordées aux blessés du 13 vendémiaire soient payées par la commune de Paris, XXVI, 254. — Demande l'exclusion des fonctions publiques de tous ceux qui n'ont pas accepté la constitution, 332. — Parle contre l'amnistie, 347. — Réélu au Conseil des Anciens, appuie un projet relatif au complétement des autorités constituées, 454, 484. — S'oppose à la demande d'un rapport sur la situation de la république, 496. — Appuie une résolution relative aux commissaires de la trésorerie, 540.—Un autre sur les contributions et fermages, 644. — Appuie une autre relative à l'élection des députés de la Seine, XXVII, 21. — Discute un projet relatif aux attributions des juges-de-paix, 30. — Appuie une résolution contre l'embauchage, 46, 54, 60. — Est élu secrétaire, 55.— Demande l'application à Aymé de la loi du 3 brumaire, 184, 189.—Appuie la vente du terrain de l'arsenal de Paris, 240. — Vote l'exclusion de Ferrand-Vaillant du Corps Législatif, 268.— S'oppose à l'envoi aux départements du discours de Treilhard, sur le 24 janvier, 380. — Son opinion sur les élections du Lot, 415. — Sur le mode de radiation des listes d'émigrés, 512, 515. — Sur un projet relatif à l'ancienne mairie de Paris, 587. — Il attribue au Directoire le droit de réformer les arrêtés des députés en mission, 588. — Vote l'adoption de l'instruction relative aux mandats, XXVIII, 252. — De la résolution sur le complément du Corps Législatif, 308, 309. — De celle relative aux dégrévements des contributions de l'an IV, 367. — Combat celle sur les droits des enfants naturels, 379. — Celle pour le paiement en mandats des biens nationaux, 419. — Celle qui détermine les vacances des tribunaux, 426. — Celle relative au paiement des réquisitions pour le service des armées, 445. — Et celle qui établit la contrainte par corps en matière civile, 621.—Appuie celle concernant le paiement des créances sur les biens d'émigrés, par les co-partageants avec la république, 648.

CORNU (P.-F.), porte-drapeau. — Trait de courage, XXI, 113.

CORNUDET, député de la Creuse au Conseil des Anciens. — S'oppose à la déclaration d'urgence pour l'organisation de la garde nationale, XXVIII, 764.—Appuie la résolution relative aux passeports, XXIX, 43.— Son opinion pour la rentrée des contributions directes, 63.—Sur le projet relatif aux ci-devant nobles, 78.— Sur celui relatif à la déchéance en matière d'appel, 101.—Il rend compte de la saisie des manteaux des députés, à Lyon, 135.—S'oppose au séquestre des biens des parents d'émigrés, 137.—Fait rejeter la motion de suspendre la vente des biens nationaux, 138. — Son opinion sur les rentiers de la caisse Lafarge, 139. — Il combat la résolution relative aux inscriptions civiques, 156. — Fait rejeter le projet relatif à la nomination au tribunal de cassation, 178. — L'établissement d'un tachygraphe, 227.—L'urgence de la résolution sur l'île des Cygnes, 238.—Attribue au Conseil des Cinq-Cents le droit de rectifier ses résolutions déjà transmises aux Anciens, 280. — Fait rejeter deux résolutions sur les hypothèques et l'expropriation forcée, 285.—Est élu secrétaire, 293.— Son opinion sur le régime hypothécaire, 295. — Il combat la résolution relative aux créanciers des émigrés solvables, 319.—Fait approuver la fixation des dépenses du ministre de la police pour l'année, 403.—Combat les dispositions relatives aux domaines engagés, 416. —Et la résolution sur les expropriations forcées, 424. —Défend celle sur le régime hypothécaire, 463, 489.— Opine pour un impôt sur le tabac, 487. — Combat la résolution sur les déchéances, 519.—Celle sur la successibilité de la république aux biens des ascendants d'émigrés, 595. — Et celle relative aux dispenses de service militaire, 601.—Appuie le délai de deux mois proposé pour l'inscription des créances hypothécaires, 639. — Combat la résolution relative aux ventes faites pendant la dépréciation des papiers-monnaie, 695.—Fait adopter des dispositions pour l'exécution des nouvelles lois hypothécaires, 719.—Vote pour la résolution sur les créanciers des ascendants d'émigrés, 769. — Contre celle sur la garde du Corps Législatif, 803.—Est élu président, 823. — Son rapport sur les élections de Saint-Domingue, 831.—Il combat une résolution relative au compte décadaire des armées, 851.—Son opinion sur une marine auxiliaire, 869.—Il demande l'envoi d'un message au Conseil des Cinq-Cents, 890. — Invite le Conseil à prendre les mesures nécessaires au salut public, 892, 893.

CORNULHYER, (F.-J.) — Est condamné à mort, XXI, 299.
CORNWALIS, (lord). — Sa proclamation pour l'abolition de la traîte des nègres au Bengale, III, 1. — Son expédition contre Tippoo-Saïb, VI, 601. — Suite de ses opérations, VIII, 708; IX, 521; X, 30, 158. — Sa défaite, X, 394. — Sa position, 485. — Débats du parlement sur sa conduite, XI, 442. — Défait complètement les Indiens, XIII, 1, 41. — Est acquitté honorablement, XXVIII, 255. — Éloge de sa conduite en Irlande, XXIX, 351. — Ses lettres au duc de Portland, annonçant la reddition de tous les Français débarqués, 413. — Forces de l'armée anglaise qu'il commande, 419. — Il fait transporter en Angleterre les officiers français et les soldats faits prisonniers, 421. — Compte de cet événement présenté par le général Humbert, 422. — Ses tentatives pour le projet d'union de l'Irlande à l'Angleterre, 491.
CORNY (de). (*Voyez* Ethis de Corny.)
COROGNE (la). — Armement maritime de l'Espagne dans ce port, V, 461.
COROLLER-DUMOUSTOIR, procureur du roi, député d'Hennebon à la Constituante. — Propose de mander le garde-des-sceaux à la barre, II, 71. — Est présenté comme l'un des agents des événements des 5 et 6 octobre, 521. — Demande l'exclusion de l'abbé Maury de l'assemblée, III, 211. — Dépose au nom de ses concitoyens un don patriotique, VI, 535. — Communique une protestation de Botherel, VIII, 560. — Est nommé commissaire aux Iles-du-Vent, XIV, 551.
COROMANDEL (Côtes de). — Préparatifs faits à l'Ile-de-France contre l'établissement anglais sur cette côte, XXIX, 309. — Anderson y découvre une laine extraordinaire, 652.
CORON (F.), ex-procureur. — Dépose dans le procès des membres du tribunal révolutionnaire de Nantes, XXII, 335. — Impliqué lui-même dans ce procès, est acquitté, 759; XXIII, 74. — Et décrété d'arrestation, XXII, 782. (*Voyez* Nantes.)
CORONA, ministre de l'intérieur à Rome. — Est destitué, XXIX, 270.
CORONA, tribun à Rome. — Sa motion contre le luxe, XXIX, 257.
CORPORATION (acte de). — Débats au parlement d'Angleterre sur ce sujet, III, 326, 654, 661, 670, 678, 697, 706, 713, 721, 731.
CORPORATIONS. — Décret pour l'anéantissement de celles d'ouvriers, VIII, 661. — Leur suppression, XI, 352; XII, 59, 245. — Décret pour la liquidation des créances de celles religieuses ou laïques, XII, 53. (*Voyez* Religieux.) — Proposition de prohiber toute dénomination de corporations, XXI, 759. (*Voyez* Sociétés.) — Déclarations exigées des débiteurs de celles supprimées, XXIV, 479. — Décret qui accorde un nouveau délai aux créanciers de celles religieuses, XXVIII, 363.
CORPS ET COMMUNAUTÉS. (*Voyez* Religieux.)
CORPS FRANCS. (*Voyez* Compagnies franches.)
CORPS LEGISLATIF. — Opinion de Lally sur sa formation et sa séparation en deux chambres, I, 353. — Rapport de Mounier sur cet objet, 401, 420. — Discussion y relative, 429, 439, 445, 446. — Son unité est décrétée, 453. — Il ne recevera aucune dédicace, 511. — Bases de son organisation, 527. — Nombre des députés à élire, II, 293. — Ses membres sont exclus du ministère public pendant quatre ans à la suite de la session, IV, 318. — Discours sur le mode de sa correspondance avec le pouvoir exécutif, V, 47. — Articles sur la manière de juger les contestations relatives aux élections de ses membres, VII, 619. — Rapport de Thouret et décret sur son organisation, la rééligibilité et l'inviolabilité de ses membres, et le lieu de sa réunion, VIII, 410, 414, 415, 417, 418, 426, 435, 446, 455, 459, 462, 475. — Autre, sur ses fonctions et ses rapports avec le roi, 487; IX, 402, 407. — Dispositions réglementaires pour l'élection des députés, VIII, 514, 519, 654; IX, 382. — Incompatibilité des fonctions législatives avec plusieurs autres fonctions, VIII, 622. (*Voyez* Constitutions.) — Décret qui fixe l'installation de la première assemblée législative au 1.er octobre, IX, 775. — Autre qui règle le service militaire dans le lieu de ses séances, X, 7. (*Voyez* Assemblée nationale législative.) — Lettre du roi concernant ses relations avec lui, 457. — Mémoire sur le nouvel emplacement à lui donner, XI, 366. — Coalition pour y créer une chambre haute, XII, 238. — Décret pour la surveillance de son enceinte, XIII, 273. — Nouveau décret sur l'incompatibilité des fonctions législatives, XIV, 40. — Articles constitutifs sur le Corps Législatif, XVI, 655. — Terme de ses séances; ses fonctions, 658. — Débats sur les garanties à donner au peuple contre son oppression, 739. — Discussion constitutionnelle sur sa division en deux sections, son organisation, la durée des fonctions législatives, les conditions requises pour les remplir, le nombre des personnes qui pourront assister aux séances, la résidence des deux Conseils, l'ordre de leurs délibérations, leurs relations entre eux et avec le Directoire exécutif, les costumes de leurs membres, et la garde constitutionnelle législative, XXV, 268, 271, 274, 282, 286, 290, 297, 304, 305, 310, 408, 409, 485, 503, 505, 509, 519, 534, 541, 545, 549, 553, 557, 560, 567, 655, 747, 754, 763; XXVI, 33. — Sa convocation est fixée au 15 brumaire, 38. — Nombre d'hommes dont sa garde doit être composée, 113, 266. — Fixation de l'époque de l'ouverture de ses séances, 113, 131. — Nouvelle discussion sur son costume, 262, 329. — Projet de réglement pour sa formation et son installation, 275. — Il se constitue, 349, 350. — Vérification des pouvoirs de ses membres et débats y relatifs; suspension de plusieurs députés de leurs fonctions législatives, 358, 716; XXVII, 20, 31, 35, 108, 111, 114, 117, 126, 130, 230, 243, 246, 276, 280, 282, 608, 613, 615, 619. (*Voyez* Génissieu et Lecointe-Puyraveau, rapporteurs, et les noms des députés suspendus.) — Rapport, débats et résolution pour le complément des deux tiers par sept ex-conventionnels; discussion y relative et rejet de cette mesure, XXVI, 372, 382; XXVII, 492, 578; XXVIII, 24, 25, 262, 268, 300, 308, 309. — Discussion sur les indemnités de ses membres, XXVI, 374. — Affectation de trente millions à ses dépenses, 447, 487. — Réflexions sur sa marche, 473. — Plaintes sur les distributions de journaux qui lui sont faites aux frais du gouvernement, 582, 586. — Fixation du traitement de ses secrétaires-rédacteurs, de ses messagers d'état et de ses huissiers, 719; XXVII, 38. — Crédit de 600,000 fr. pour la nouvelle salle du conseil des Cinq-Cents, 108, 116. — Etablissement d'une bibliothèque à son usage et discussion y relative, 293, 469, 478, 496, 548, 630. — Motion pour le rétablissement du bulletin du Corps Législatif, 295. — Fonds mis à la disposition des commissions des inspecteurs, pour ses dépenses, XXVIII, 203, 353, 358. — Réflexions sur ses divisions, 266. — Affaire de Drouet, débats et décrets y relatifs, 268, 270, 279, 280, 308, 323, 325, 328, 332, 334, 339, 359, 375, 392, 395. (*Voyez* Drouet et Tribunaux. — Nouvelle discussion sur la mise en activité de la garde du Corps Législatif; projet de Rouyer à cet égard, 269, 280. — Mise de 50,000 fr. à la disposition de son archiviste, 220, 291. — Résolution relative à l'organisation des grenadiers de sa garde, 290. — Son approbation 296. — Mise de 30 millions à la disposition des commissions des inspecteurs; 353. — Discussion sur sa police, 454. — Fonds alloués pour ses dépenses, 458, 459. — Motion

sur le costume de ses membres et le tirage des places au sort, 467. — Décret sur la composition du corps des grenadiers de sa garde, 477, 479.—Fonds mis à sa disposition pour les dépenses du 1.er trimestre, 491, 494.—Rapport et décret sur le mode de son renouvellement, discussion y relative, 495, 513, 514, 515, 516, 523.— Combat singulier entre plusieurs de ses grenadiers, 516.—Présentation au Directoire exécutif de Ramel, commandant de sa garde, 517.—Décret qui fixe le nombre des députés à élire pour chaque département, 534, 618. — Projet sur ses dépenses, 556.—Nouveaux fonds pour la salle des Cinq-Cents, 574, 576. — Bravoure de sa garde lors de l'incendie de la rue Saint-Roch, et témoignages de satisfaction qu'elle en reçoit; détails y relatifs, 577, 581, 584.—Rapport sur le remplacement des députés élus en l'an IV, et non admis, 581.—Tableau des conventionnels en sortant et y restant par le tirage au sort, 602, 609. — Décret sur sa composition, 615, 618. — Autre qui fixe ses dépenses pour l'année, 625, 668.—Crédit ouvert à ses commissions d'inspection, 645. — Son renouvellement paisible; discours de Lamarque à ce sujet, 710.—Appel nominal du nouveau tiers; il se déclare constitué, 711, 712.—Rappel de ses membres suspendus de leurs fonctions en l'an IV, 712.— Débats sur la proposition d'augmenter sa garde; impression des diverses opinions émises dans cette circonstance, 727.—Demande et arrêté pour s'occuper de sa police, 731.—Lettre sur les opinions et le système d'opposition du nouveau tiers, 741.— Duplantier dénonce des complots qui se forment contre lui, 744. — Discussion sur l'arrivée des troupes et sur l'état d'hostilités du Directoire contre lui, 747, 748, 749, 751, 752, 754, 755, 756, 757, 760, 762, 764, 767, 770, 771, 773, 775, 777, 791. —Laussat reproche au Directoire de s'être défié de lui et de l'avoir bravé; il convient aussi que le Corps Législatif n'est point exempt de reproche; Mathieu Dumas justifie ses opérations, 757. — Dénonciation d'un article de *l'Ami des Lois*, dirigé contre lui, 762. — Discussion et résolution sur l'organisation de sa garde; elle est rejetée, 765, 798, 819. — Dénonciation par Vaublanc d'un nouveau système tendant à diminuer son pouvoir, et à augmenter celui du Directoire, 767.—Autre dénonciation par Fargues de l'existence d'un complot ayant pour objet l'assassinat de deux cent huit de ses membres, 771.—Marbot dit que la contre-révolution est dans son sein, 790.—Dénonciation par Duprat d'un écrit de Bailleul dans lequel celui-ci déclare qu'il est en exécration à la nation; Hardy soutient qu'il existe dans son sein une faction qui veut renverser le gouvernement; débats à ce sujet, 791. —Investissement du lieu de ses séances; sa garde est conduite au quartier général de l'armée de l'intérieur, par Augereau; arrestation et déportation du commandant et des députés accusés d'avoir voulu rétablir la royauté, 792, 796, etc. (*Voyez* Pichegru, Willot et autres, Directoire, et Journée du 18 fructidor.) — Décret qui oblige le dernier tiers à prêter un nouveau serment, 816, 818.—Arrêté portant que le Corps Législatif vaquera les décadis et les jours de fêtes nationales, XXIX, 3, 34.—Démenti du bruit de son ajournement; 6. — Fixation du costume de ses membres, 69.—Rapport et décret sur la vérification des pouvoirs des nouveaux députés, 74, 86, 142. — Fête donnée par lui à Bonaparte, 102, 107.—Projet de fixation de son enceinte constitutionnelle; rapport et discussion y relatifs, 102, 132.—Motion sur le renouvellement et le mode de nomination de ses commissions d'inspection, 111, 165.—Motion contre la lenteur du Conseil des Anciens, 115. — Fixation du costume de ses secrétaires, messagers d'état et huissiers, 132.—Saisie à Lyon des manteaux de ses membres comme étant de casimir anglais; débats et décret y relatifs, 135, 138.—Article sur son renouvellement, 137.—Rapport sur l'inauguration de la nouvelle salle du Conseil des Cinq-Cents au ci-devant palais Bourbon, et décret qui la dédie à la souveraineté du peuple français; cérémonie à cette occasion; détails sur la construction de cette salle, 138, 141, 332.— Prestation individuelle du serment au 21 janvier; projet d'organisation d'un état-major de sa garde, 138.—Renouvellement de ses commissions d'inspection, 139, 141.—Bruit de l'existence d'une faction tendante à le réduire à cent membres; annulation par suite de tous les congés, 141, 142. — Tableau des députés à élire au mois de germinal, 162.— Motion relative à la tenue de ses séances, 163, 165. —Considérations sur son renouvellement, 174. — Rapport et discussion sur les attributions de ses commissions des inspecteurs; rejet de la motion tendante à les supprimer, 174, 175, 179, 200.— Décret qui détermine le nombre des députés à élire en l'an VI, 174, 178.—Motion sur l'ordre de ses travaux, 177, 270, 287. — Proposition de terminer ses séances par le cri de : *Vengeance contre le gouvernement anglais!* 192.—Discussion et décret sur les élections, 259, 260, 261, 262, 264. (*Voyez* Loi du 22 floréal.)—Discussion sur une question de rapport entre les deux Conseils, 264, 279, 280.— Dispositions concernant les musiciens attachés à la garde du Corps Législatif, 269. — Résolution pour le paiement de costumes à ses membres, 271. — Impression de rapports pour les nouveaux députés, 272. — Motion de réduire le nombre des séances publiques, 287.—Banquet donné par les membres des deux Conseils au jardin Biron; détails y relatifs, 292.—Le Corps Législatif arrête qu'il vaquera les quintidis, 303, 305. — Célèbre dans son sein le 10 août, 335.—Décret qui accorde trois cent trente francs par mois à chacun de ses membres, pour frais de secrétaire et de logement, 348.—Motion d'ordre sur les travaux du Conseil des Cinq-Cents, 351.—André (du Bas-Rhin) déclare qu'au 18 fructidor le Corps Législatif était en majorité composé de conspirateurs, 358. — Résolution qui règle les dépenses pour l'année suivante, 389, 430.—Plaintes contre les distributions qui lui sont faites d'écrits sans nom d'auteurs; arrêté et explications à ce sujet, 630, 631.—Son manifeste à tous les peuples, pour leur dénoncer l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt; discours prononcés à cette occasion, 669, 674, 675. (*Voyez* Bonnier, Roberjot, Debry et Rastadt).—Sa proclamation aux Français sur les circonstances où se trouve la république et sur les difficultés qui environnent ses représentants, 701.—Brochure de Bailleul, dans laquelle il déclare que l'anarchie y a son centre, et qu'il craint plus les Russes qui en font partie que ceux qui sont aux frontières; dénonciation à ce sujet, 711, 812. — Proposition de le faire concourir avec le Directoire pour la mise en accusation des ministres, 712.— Sa permanence; discours sur les dangers qui l'environnent; création dans son sein d'une commission extraordinaire de onze membres; accusations contre le Directoire, comme ayant cherché à l'avilir; mise hors la loi de quiconque attenterait à sa sûreté ou à sa liberté, 712, 715, 716. (*Voyez* Journées des 28 et 30 prairial, Treilhard, Merlin (de Douai), Réveillère-Lepeaux et Rewbell.) — Motion pour l'organisation de sa garde, 717. — Il dénonce au Directoire réorganisé la conduite de ses agents chez l'étranger, qui ont dilapidé, dénoncé les généraux fidèles, désarmé les patriotes, etc., 719, 726, 721, 730, 731, 743.—Son adresse aux Français sur la

position de la France, et les moyens de réparer les fautes de la majorité du Directoire, 723, 724.— Dissolution de la commission extraordinaire des Onze, 723.—Projet tendant à augmenter sa garde, 732.— Son adresse au peuple francais sur la mesure des otages, 732, 733, 739. (*Voyez* Otages.) — Talot détruit les bruits répandus sur son remplacement prétendu par une Convention, 742.—Lucien Bonaparte ne veut pas que d'opprimé qu'il était, il devienne oppresseur, 743.—Lemercier fait arrêter qu'il sera élevé dans la salle du Conseil des Anciens un autel où sera placé le livre de la constitution, et sur lequel chaque membre étendra la main en prêtant le serment, 744.—Cornet déclare que son intention est de ne pas laisser opprimer les patriotes, et de ne pas tolérer de réaction, 764.—Briot déclare que les poignards sont levés sur ses membres, 772. — Dénonciation par Bertrand d'un plan formé pour lui faire demander que les ex-directeurs soient jugés révolutionnairement et ostracisés, 773. — Discussion sur l'affaire de sa garde, mise à la disposition du général Lefebvre, 779, 780.—Résolution portant qu'elle sera commandée par un général de division; elle est rejetée; discussion y relative, 781, 789, 803, 804.—Projet de réduction de ses employés, 807.—Proposition de faire prêter un nouveau serment à ses membres; craintes exprimées par Jourdan d'un coup d'état contre lui; motion pour sa permanence; Talot demande que ses membres se présentent en costume devant ceux qui auraient des ordres liberticides à exécuter contre eux; détails à ce sujet, 813.—Protestation de cent deux membres du Conseil des Cinq-Cents contre l'arrêté qui rejette le projet de Jourdan pour la déclaration du danger de la patrie, 815.—Prestation du nouveau serment, 821. — Fixation des dépenses du Corps Législatif pour l'an VIII, 867.—Il donne une fête à Bonaparte et à Moreau, 879, 880, 881.—Sa translation à Saint-Cloud, 881, 906.—Ouverture des séances dans l'orangerie de cette ville; Bonaparte entre au Conseil des Cinq-Cents, en est repoussé par les députés et fait évacuer la salle, 885, 887.—Exclusion de plusieurs députés des Cinq-Cents; création de deux commissions législatives intermédiaires, 893. (*Voyez* Commissions législatives et *Journée du 18 brumaire*).

Corps Législatif (tribune du).—Réflexions sur la conduite de leurs habitués, XXIX, 767.

CORRÉE (de la), *habitant de Saint-Domingue.— Transmet une adresse contre la liberté illimitée du commerce*, V, 485.

CORRÈZE (département de la).—Rapport et décret sur ses troubles, V, 494; VI, 383. — Assassinat de Desallieu (de Brives), 461. — Brival est élu à l'évêché, VIII, 516. — Le commandant d'un bataillon dénonce Marat, XIV, 263.—Un autre bataillon se distingue contre les rebelles, XVI, 270.—Refus de ce département d'accéder aux propositions de la Côte-d'Or et de la Haute-Vienne, 661.—Décret de bien mérité de la patrie en faveur de son administration, XVII, 579.— Mission de Chauvier dans ce département, XXIII, 701. —Arrêté du comité de salut public concernant ses réquisitionnaires, XXVI, 338.—Rejet de la translation, à Brives, de l'école de ce département, XXVII, 72.— Les élections de son assemblée-mère sont validées, XXIX, 681, 688.

CORRIÉ, couturière. — Est condamnée à mort, XXI, 87.

CORRY, membre du parlement d'Irlande. — Rejet de sa motion, tendante à faire prendre en considération l'état actuel de la nation irlandaise, XXIX, 619.

CORSAIRES. (*Voyez* Marine.)

CORSE (île de).—Débats sur la question d'ajouter le titre de souverain de ce pays à celui de roi des Français, II, 48. —Proposition d'en faire un des départements de la France, 180.—Insurrection de cette île; elle est déclarée partie intégrante de l'empire français, 270. — Décret qui rappelle les habitants expatriés, 271.— Remerciement de Paoli au sujet de sa réunion à la France, 429. — Biron y est nommé commandant, 446. — Lettre de Paoli sur l'état de cette île, 469.— Mémoire de la république de Gênes contre sa réunion, III, 188, 194.—Troubles dans cette île, IV, 393. — Massacre du comte de Rulli, 407.— Décret pour y établir la perception des impôts, 624. —Arrivée de Paoli, V, 338.—Démenti de bruits injurieux pour ce département, 398.—Mémoires sur son cadastre, 455.—Ouverture de son assemblée électorale, VI, 260.—Détails sur sa situation politique, 291. — Une députation de son corps électoral est admise dans l'Assemblée; tumulte et débats au sujet de son discours, 308, 318.—Pétition du ci-devant conseil de cette île, 392.— Proposition d'en faire un objet d'échange pour la cession du Comtat, 422.—Arrêté concernant les passeports, 534. — Les membres du département jurent de maintenir la constitution, VII, 31. — La constitution civile du clergé y est publiée, 273.— Les gardes nationales célèbrent les obsèques de leurs frères de Nancy, 282.—Tranquillité de cette île attribuée à l'influence de Paoli, VIII, 351.— Douleur qu'y cause la mort de Mirabeau, 514.—Insurrection fanatique; mesures pour la réprimer, 694.—Rétablissement de la tranquillité, 785.—Mesures prises par les administrateurs contre la révolte de Bastia, IX, 85.—Ils renouvellent le serment de vivre libres ou mourir, 232.—Révocation de tous actes d'aliénation de divers domaines nationaux de la Corse, 594. —Continuation de son terrier général, 748.— Quatre cents Corses offrent leurs services aux princes français émigrés, X, 553. — Réclamation pour les besoins de ce département, 679.— Projet *sur les pensions de* retraite de ses fonctionnaires, XI, 124. — Suspension des administrateurs de l'Ile-Rousse et arrestation d'Aréna, maire, XII, 38, 98.—Rapport sur la fixation des rapports commerciaux de la Loire avec les autres départements, 456. — Décret sur les dépenses de sa caisse civile, 763. — Autre pour le paiement des frais d'administration de ses biens nationaux, XIII, 188.—Renvoi de plusieurs administrateurs à son tribunal criminel, 509. — Décret relatif à la confection de son terrier général, 571. — Intérêt de la France à la conserver; compte de sa situation; déportation de tous les prêtres réfractaires, XV, 299. — Décret pour l'exploitation de ses forêts et le transport des arbres à Toulon, 336, 338.—Autre pour la formation de quatre bataillons d'infanterie légère; mission de Lacombe-Saint-Michel, 367. —Précis de son état, par Volney, 738, 746; XVI, 286.—Les commissaires de la Convention sont autorisés à s'assurer de Paoli, s'ils le jugent à propos, 33. — Ils écrivent qu'ils prennent les mesures nécessaires de défense, 222.— Fonds accordés au citoyen Jacquier pour y établir une filature, 297. — Compte-rendu de l'insurrection qui y a éclaté, et mesures y relatives, 460.—Adresse de la Convention aux habitants, 519. — Paoli nommé généralissime par les rebelles; succès divers contre eux, 711.—Rapport de Barère sur sa situation; Paoli est nommé généralissime et président de la consulta, XVII, 20. — Décret portant cessation de cette assemblée et du paiement des fonctionnaires publics; formation de deux départements dans l'île, 22.— Autre qui déclare Paoli traître à la patrie et met en accusation le procureur-général-syndic et plusieurs fonctionnaires rebelles, 163. —Départ pour le continent des commissaires Salicetti et Delcher, 176. — Consulta tenue à Corte pour chasser les commissaires français, 323.—Décret relatif au paiement des troupes de cette île, 333.— Elle refuse d'accepter la constitution, 352.—Organisation d'un tribunal militaire,

418.— Détails sur la trahison de Paoli, XVIII, 136.— Les Anglais y sont défaits, 280.—Succès malheureux de l'expédition y envoyée de Toulon, 625. — Défaite des rebelles, XIX, 311. — Avantages des républicains, 480, 484.—Cruautés des paolistes; leurs succès, 603; XXI, 552.—Situation de l'île, XIX, 705, 731.—Décret relatif à ses agents forestiers, 731. — Ses troubles attribués à Paoli, XXII, 151.—Article de Ducher sur sa soumission aux Anglais, intitulé *Le roi de Corse*, 245.—Présentation à Londres de l'acte de cette soumission, 549.— Soulèvement contre les paolistes et les Anglais, 669; XXIII, 257.—Ouverture du parlement britannique, XXIV, 273. — Arrivée à Civita-Vecchia des députés de cette chambre, XXV, 89.—Autres nouvelles d'une insurrection contre les Anglais, 721; XXVI, 10, 169.— Adresse de Paoli, 169. — Situation critique des Anglais, dans l'île, XXVII, 417.—Vains efforts du vice-roi Elliot contre l'insurrection, XXVIII, 262.—Avantages des insurgents sur les Anglais, 306.—Le général Bonaparte et Gentili annoncent que cette île est rendue à la liberté, 464.—Même déclaration de la part du Directoire, 467.—Saisie à Bastia du vice-roi Elliot, qui est gardé en otage jusqu'à l'arrivée du général Gentili, 476.— Nouvelles de son évacuation totale; départ pour cette île du commissaire Salicetti, 507. — Son arrivée, 512. — Proclamation de Miot, commissaire du Directoire, 521.— Motion de Chiappe pour y envoyer la constitution de l'an III, 527.— Rétablissement de l'harmonie entre les partis; départ des Anglais; nécessité de mesures promptes pour prévenir les meurtres, 535. — Mise en activité de la constitution de l'an III, 538.—Projet qui annulle les élections antérieures à sa promulgation, 615. — Démenti du bruit que la peste y règne, XXIX, 40.—Rapport sur sa situation, 54.— Augmentation de sa gendarmerie, 97.— Épidémie à Fiumorbo, 134, 163.— Situation alarmante de l'île, 135.—Contre-révolution, 146.— Troubles à Ampugnano, 147. — Changements militaires, 149.—Victoire de Vaubois sur les rebelles, 166.—Les bâtiments sortis de l'île sont exemptés de la quarantaine à Livourne, 225.—Expulsion des Corses de la Toscane, 363. — Notice d'un ouvrage sur leurs mœurs et leurs coutumes, 449. (*Voyez* Bastia.

CORSES (les) réfugiés ou déportés. — Décret pour la rentrée de ceux expatriés par suite de la guerre contre la France, II, 271.—Secours de 600,000 livres accordé aux patriotes, XVII, 96.—Une députation d'entre eux demande la mise à prix de la tête de Paoli, XVIII, 403.—Adresse des mêmes à la Convention, XXII, 151.—Décret en leur faveur, 198.—Autre qui double les secours à eux accordés, XXV, 620, 722. — Motion en leur faveur; commission nommée pour l'examiner, XXVII, 156.— Rapport sur les secours à accorder aux réfugiés, 339. — Autre sur les abus qui ont lieu dans la distribution de ces secours, XXVIII, 504. —Approbation d'une résolution y relative, 507.—Motion de Salicetti en faveur de ceux qui ont fui lors de la domination anglaise, XXIX, 7.—Projet et résolution débattue et approuvée pour leur accorder des indemnités, 96, 111, 131, 139. — Autre discussion sur les réfugiés et déportés, 624.

CORSINI. (*Voyez* Néri-Corsini.)

CORTE.—Le Directoire de la Corse est autorisé à se transporter dans cette ville, VIII, 666.—Le chef-lieu de ce département y est fixé, XI, 627.—Paoli y est nommé généralissime, XVI, 711.—Consulte y tenue pour chasser les commissaires français, XVII, 323.

CORTEUIL, inspecteur de la forêt de Rambouillet. —Est condamné à mort, XXI, 119.

CORTEY, épicier. — Est traduit au tribunal révolutionnaire, XX, 727. — Et condamné à mort, XXI, 39.

CORU, membre de la commune.—Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

CORVÉES.—Leur produit, *Introd.* 157.—Projet de leur suppression, 201, 230.—Edit sur le même objet, 237.—Décret qui les supprime toutes, à l'exception des corvées réelles, III, 514. (*Voyez* Droits féodaux.)

CORVIN-HUNIADE (Jean). — Sa victoire sur les Turcs, IV, 477.

COSME.—Remporte le prix de la course à pied, à la fête du 10 août, XXVIII, 388.

COSMOGRAPHIE. — Eléments de cette science. XXIX, 178.

COSNE-SUR-LOIRE. — Condamnation à mort de plusieurs fonctionnaires de cette commune, XX, 756. —Dénonciation contre son comité révolutionnaire, XXII, 682.

COSSIN (Félix), armateur.—Sa lettre sur les traitements inhumains que les marins français, prisonniers, éprouvent en Angleterre, XXVIII, 724.

COSSY, chef de l'état-major de l'armée de Granville.—Donne des détails sur le siége de cette commune, XVIII, 501.

COSTA, colonel. —Signe un armistice avec Bonaparte, XXVIII, 264.

COSTARD, officier. — Est arrêté près de la frontière; décret rendu contre lui, XII, 134.

COSTARD (femme). — Est condamnée à mort, XX, 560.

COSTAZ, géomètre.—Fait partie de l'expédition d'Egypte, XXIX, 259.

COSTE, chef de bataillon.—Se distingue à l'armée d'Italie, XXIX, 650.

COSTE, député de Joyeuse au camp de Jalès. — Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

COSTE (J.-P.), ministre protestant. — Offre à la Convention une nouvelle machine de guerre, XXI, 606.

COSTER (abbé), député de Verdun à la Constituante.—Parle contre la réunion des ordres, I, 65. —Remplit les fonctions de secrétaire dans les bureaux de la minorité du clergé, 97.—Est nommé secrétaire, V, 160.—Demande qu'on sévisse contre la garnison de Nancy, 530.

COSTEL.—Trouve le moyen de conserver les pommes de terre, XXIV, 410.

COSTEL, de Paris. — Sa pétition relative aux baux emphythéotiques, XXVIII, 327.

COSTUMES. — Attaques contre celui des députés comme obstacle à la réunion des ordres, I, 27.—Décret qui en annule la distinction, II, 66.—Suppression du costume ecclésiastique, VII, 598; XII, 62; XIII, 404. —Recherches sur les costumes de toutes les nations tant anciennes que modernes, VIII, 223; IX, 179, 624; XI, 102.—Décret qui consacre leur liberté, XVIII, 290.—Demande de la suppression de celui des juges, comme retraçant le souvenir des nobles et des prêtres, XX, 64.—Proscription du costume français en Espagne, XXI, 510. — Proclamation du général Ferrand, à Bruxelles, sur leur liberté, XXIV, 442. — Décret portant que les représentants ne délibéreront désormais qu'en costume et armés, 515. — Rapport sur ceux du Corps Législatif et de tous les fonctionnaires publics, XXV, 763.—Décret qui les détermine, XXVI, 329.—Costumes des fonctionnaires publics gravés par Labrousse, XXVII, 168.—Ordre d'arrêter les individus portant une natte retroussée, XXVIII, 490.— Autre rapport sur ceux des fonctionnaires publics, 518.—Insultes faites par des militaires aux individus porteurs de collets noirs; ordre du général Augereau à ce sujet, 770, 771.—Nouvelle insulte commise sur un jeune homme, en raison d'un semblable costume, et renvoi de la dénonciation y relative au Directoire, 798.—Nouveau rapport sur le costume des représentants du peuple, 823.—Saisie, à Lyon, des manteaux qu'on y brodait pour eux; débats et décret y

relatifs, XXIX, 135, 138. — Le Corps Législatif prend son nouveau costume, 158.—Fonds destinés à son paiement, 271.—Demande d'un rapport sur celui des fonctionnaires publics, 319. — Le costume républicain est prohibé en Toscane, 564. — Idées sur les costumes, 523. (*Voyez* Corps Législatif.)

COTE, astronome.—Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XIII, 130.

COTE-D'OR (département de la). — Mesures prises par lui pour le voyage de Mesdames, VII, 415. — Son adresse au roi contre les ennemis de la constitution, VIII, 342.—Sa garde nationale demande à marcher la première aux frontières, 636.—Arrêté du Directoire concernant les sœurs de la Charité, 668. — Adresse à l'Assemblée nationale, 781.—Situation de ce département, IX, 211.—Mesures contre les prêtres insermentés, XII, 736.--Etablissement d'une manufacture d'armes à feu, XIII, 386. — Refus de la Corrèze d'accéder à ses propositions contre le 31 mai, XVI, 661.— Adhésion de ses autorités à cette même journée, 707. — Approbation des mesures prises par Mailhe pour y déjouer les anarchistes, XXIV, 213. — Adresse de ses habitants annonçant la résolution de défendre la représentation nationale, XXVI, 58. — Ses élections sont annulées au 18 fructidor, XXVIII, 796, 809.—Résolution relative à celles de l'année, XXIX, 258.—Prix proposés par sa société des sciences, arts et agriculture, 580. — Lettre de félicitation du ministre de la guerre, sur les nombreux bataillons qui en sont sortis, 784. (*Voyez* Dijon.)

COTEL, soldat. — Est condamné à mort, XXI, 103.

COTENTIN (le). — Lettre sur la formation de ses districts, III, 352.

COTES-DU-NORD (départements des). — Arrestation d'un prêtre excitant les soldats à la désertion, I, 619. — Condamnation à mort de deux recruteurs pour l'ennemi, XVII, 635.--Débarquement des Anglais; ils sont repoussés, XXIV, 298, 314, 337.—Ses élections sont annulées au 18 fructidor, XXVIII, 796, 809.—Les administrateurs font part d'un trait de courage de Riou, XXIX, 148. — Observations sur le tremblement de terre qui s'y est fait sentir, 616. — La loi des otages lui est appliquée, 811.

COTHIERY.—Présente une adresse en faveur de la constitution de 1793, XXIV, 29.

COTIN (F.), canonnier. — Tue un cavalier autrichien, XIX, 58.

COTONS. (*Voyez* Marchandises.)

COTTES (Claude-Melchior) dit *le Petit Chasseur*, voleur du garde-meuble. — Son exécution, XIV, 437.

COTTIN, capitaine, commandant l'artillerie de Schelestadt. — Se plaint de n'avoir pas reçu les objets nécessaires à la défense de cette place, XVII, 707.

COTTIN, banquier. — Eloge de sa conduite, I, 83.

COTTIN, député de Nantes à la Constituante. — Vote l'extinction des justices seigneuriales, I, 284. — Combat les mesures proposées contre la garnison de Nancy, V, 528.--Sa réponse aux inculpations de Cazalès contre d'Aiguillon, VI, 582.—Demande qu'on réclame le prince de Lambesc à l'Autriche, VII, 559.

COUBÉ (J.-C.), homme de loi, député du Tarn, à la Législative. — Est dénoncé par Chabot, XII, 581.—Parle sur l'affaire de Pétion, XIII, 150.

COUBÉ, officier municipal d'Auch. — Est réintégré dans ses fonctions, XVII, 167.

COUBERT (ex-comte de), présumé émigré. — Pétition relative à la vente de ses biens, XX, 494.

COUBERT (vicomte de).—Est accusé d'assassinat, III, 543, 584, 656.

COUBIÈRE, lieutenant-général au service de Prusse, commandant à Verdun. — Sa réponse à la sommation d'Arthur Dillon, XIV, 197. — Sa capitulation avec les généraux de la république, 220, 228.

COUBLIN (madame).—Décret qui révoque son bail à vie du château de Dieuze et dépendances, VI, 622.

COUCHÉ (de Besançon). — Dénonce l'accusateur public de cette ville, XXIX, 223.

COUCHERY (J.-B.), député du Doubs au Conseil des Cinq-Cents. — Demande le rapport de la loi du 3 brumaire, qui exclut diverses classes de citoyens des fonctions publiques, XXVIII, 429. —Accuse le Directoire de marcher à la tyrannie par le silence de la terreur, 476. — Croit qu'il n'est pas de la dignité du Corps Législatif de s'occuper de l'exécution et des détails d'un journal qui serait dans sa dépendance, 512. — Se plaint de ce que Dumolard est interrompu dans son opinion sur les journalistes, 562. — Combat les projets de Daunou et de Chasset, relatifs aux délits de la presse, 569. — Fait l'éloge du tribunal de cassation, 642, 644. — Fait annuler un arrêté du comité de sûreté générale contre Rougeville, 726. — Propose de célébrer en même temps le 9 thermidor et le 10 août, 744. — Parle des calomnies dirigées contre le Corps Législatif, et vote pour l'organisation de sa garde, 765. — Est déporté au 18 fructidor, 796, 810.

COUDRAY (Honoré), juge-de-paix de Bausset. — Est dénoncé au Corps Législatif, par le commissaire près le tribunal de cassation, XXVIII, 547.

COUDRAY (ex-chevalier du). — Est condamné à mort, XXI, 508.

COUDRIN, député à la Constituante. (Inconnu; présumé Poutrain).—Son opinion pour la liquidation de la dette publique, V, 615.

COUEDIC (Amand du), ex-conseiller du parlement de Rennes. — Publie le *Tableau géographique* de la puissance industrielle, commerciale, agricole, civile et militaire de la nation française, VIII, 10. — Assiste à l'assemblée de la société révolutionnaire de Londres, 353. — Suspension de la procédure commencée contre lui, XIX, 439.

COUEDIC (du). — Gravure du combat où il s'est illustré, X, 555.

COUETUS, chef de Vendéens. — Signe l'acte de pacification, XXIII, 687. — Sa lettre à la société populaire de Nantes, 691.—Il engage les Vendéens à rentrer dans le devoir, 697.

COUHEY, député des Vosges à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 209, 253. — Accusé par Chabot, il est envoyé à l'Abbaye, XVII, 86, 87. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, il propose d'autoriser un emprunt à Arras. XXVII, 709. — Est nommé au tribunal de cassation, XXIX, 270.

COULANGE-SUR-YONNE.--Insurrection dans cette commune, III, 17. (*Voyez* Clamecy.)

COULLION-MAMERT, député de Maine-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents. — S'oppose à ce que les chefs des rebelles amnistiés soient exclus des assemblées primaires, XXIX, 164. — Appuie le projet sur la poste aux lettres, 586 *bis*.

COULMIERS (de), abbé d'Abbecourt, député de Paris à la Constituante.—Signe l'abandon des dîmes, I, 330.—Demande une déclaration certifiée des biens du clergé, II, 185. — Sa motion relative aux produits des abbayes, 302. — Autre pour la fixation du traitement des religieux, III, 413.—Est l'un des membres de la commission pour l'aliénation des domaines, IV, 53. —Son opinion sur la constitution civile du clergé, 521.—Il rétracte sa déclaration contre les décrets de l'Assemblée, en matière de religion, V, 23.—Vote une émission de 300 millions d'assignats, 753.—Demande le maintien de l'impôt sur le tabac jusqu'à la nouvelle législature, VI, 367.—Prête le serment civique, VII, 26.

COULOMB (le citoyen). — Annonce la prise d'une frégate anglaise, XVIII, 332.

COULOMMIER, capitaine des charrois. — Trait de courage, XVI, 303.

COULOMMIERS. — La municipalité de cette commune refuse d'adhérer au décret de mort de Louis Capet, XV, 615 — Destitution de cette autorité et mesures prises contre les accapareurs, XVIII, 41. — Condamnation à mort de plusieurs de ses habitants, 556; XIX, 380. — Opérations des représentants en mission lors des troubles, XVIII, 700.—Assassinat d'un patriote de cette commune, XX, 578.—Instruction donnée par Billaud, relativement aux arrestations qui y ont eu lieu, XXIV, 63.

COULON, porcelainier.—Ordre de l'arrêter, XXVIII, 281.

COULON (J.-B.), ex-grand-maître des eaux et forêts.—Est mis en liberté, XXII, 263.

COULON-THÉVENOT. — Annonce de nouvelles plumes de son invention, VI, 140, 532. — Et de son ouvrage sur la sténographie, VII, 134. — Il fait hommage d'une partie de la discussion sur la constitution, recueillie d'après ses procédés tachygraphiques; observations faites dans les deux Conseils à ce sujet, XXVIII, 513. — Il demande un encouragement, XXIX, 79.—Rapport, discussion et ordre du jour sur ses réclamations, 657.

COULS, officier municipal d'Avignon. — Demande la réunion de cette ville à la France, IV, 661.

COUPÉ, curé de Sermaize, député de l'Oise à la Législative.—Annonce une émeute à Noyon, XI, 379. — S'oppose à l'envoi de commissaires à Sens, XIV, 163.—Député à la Convention, récrimine contre un rapport sur la situation de Paris, 408.—Son vote dans le procès du roi, XV, 164, 196, 253. — Demande la confiscation de tout navire chargé de grains dans les ports de la république, XVII, 456. — Fait rendre un décret sur les grains arrivant de l'étranger, 594. — Demande la suspension du décret qui établit trois degrés d'instruction, 674.—Demande un rapport sur les muscadins qui veulent se soustraire à la réquisition, 684. — Signale les partisans de la commission populaire de Bordeaux, 686. — Préside les Jacobins, 702.—Sa motion contre l'exportation des grains, 708. —Son rapport sur la fixation d'un maximum pour les denrées de première nécessité, 732, 775; XVIII, 5.—Il propose de faire placer les magasins de blé à douze lieues des frontières, XVII, 744. — Fait l'historique des événements de la guerre dans le Nord, 762.—Fait traduire au tribunal révolutionnaire les fabricateurs de souliers qui sont dénoncés, XVIII, 5.— Dénonce l'*Observateur sans-culotte*, 135.—Est envoyé dans l'armée des Ardennes, 167.—Son opinion sur l'instruction publique, 173.—Il fait arrêter les administrateurs des Ardennes, 303.—Sa motion, aux Jacobins, contre les monopoleurs de grains, 327. — Il est envoyé dans la Seine-Inférieure, 346.—Renonce à sa pension de prêtre, 369. — Veut qu'on demande à la Convention un local pour chaque société populaire, 585.—Est exclu des Jacobins, 666.—Fait rendre un décret relatif à la culture des pommes de terre, XIX, 207. — Son rapport sur les bibliothèques nationales et décret à la suite, 267, 334. — Autre rapport sur les préparations économiques des pommes de terre, XX, 735. — Autre sur la fabrication de l'huile de faines et de pépins de raisins, XXI, 189. — Il est rappelé aux Jacobins, 443. Propose de permettre à tout le monde de ramasser les glands et les faines dans les forêts nationales, 574. —Sa motion relative aux encouragements à accorder aux savants, etc., XXII, 199.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, il fait un rapport pour l'encouragement des manufactures de laine, toile et soie, XXVIII, 260, 261.

COUPELEUX, espion autrichien. — Est arrêté et exécuté à Lille, XX, 182.

COUPÉRUS, député à la première chambre du Corps Législatif batave. — Son rapport approbatif de la journée du 24 prairial, XXIX, 440.

COUPIGNY, littérateur. — Auteur d'un chant de victoire, XXI, 271.

COUPPÉ, sénéchal de Lannion, député du Finistère à la Constituante. — Demande une exception au rachat des rentes pour les domaines congéables, I, 331. — Observation personnelle qu'il dirige contre Lanjuinais, II, 512. — Il demande que Virieu quitte le fauteuil, IV, 226. — Parle sur le traitement des juges et des administrateurs, V, 421.—Demande la suspension de celui des militaires et ecclésiastiques élus à la législature, VIII, 623.—Député des Côtes-du-Nord à la Convention, demande le décret d'accusation contre A. Dillon, XIV, 183.—Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 218, 254.—Il est arrêté à l'époque du 31 mai, traduit à Paris et remplacé par son suppléant, XVII, 15. —Discussion à son égard, suivie d'un décret qui le déclare simple citoyen, 45.—Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60.—Proteste contre le 31 mai, XXII, 385. — Est rappelé dans le sein de la Convention, 699.—Accuse Lecointre de complicité avec Dumouriez, XXIV, 71. — S'oppose à la mise en réserve d'une portion des biens nationaux, 415.—Demande un rapport sur les représentants dénoncés comme complices de Robespierre, 569.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, appuie un projet de Dubois-Crancé sur les assignats, XXVII, 644.—Parle sur le prix du transport des feuilles publiques et du papier-monnaie, XXVIII, 330. — Pense que le Corps Législatif ne doit pas s'immiscer dans l'opération du tirage au sort pour les membres du Directoire, 702.—Ses obligations contre la nécessité de faire connaître au nouveau tiers l'état actuel des finances, 714.—Il invoque l'ordre du jour sur la proposition de réviser le réglement du Corps Législatif, 731.—Pense que la résolution sur la trésorerie ayant été rejetée aux Anciens, il est inutile de délibérer plus long-temps sur le second projet de finances, 736. — Persiffle le rapport de Duplantier sur les sociétés populaires, 745. — Réclame l'appel nominal sur le prononcé du président, portant qu'il ne serait point exigé de déclaration des ministres du culte, 746. — Demande la question préalable sur la motion d'infliger des peines au Directoire pour le retard qu'il apporte à la promulgation des lois, 773. — Invoque l'ordre du jour sur la proposition de Boissy, tendante à soumettre les affiches au visa de la police, 779. — Son opinion en faveur des impôts indirects, XXIX, 60. —Il combat une motion contre les électeurs négligents, 166.—Son opinion sur l'établissement d'écoles de santé, 242.

COUPY DE MAISONNEUVE, ex-garde du tyran.— Est condamné à mort, XXI, 396.

COUR DES AIDES. — Résiste aux édits sur l'impôt territorial et celui du timbre, *Introd.*, 249.—Proteste contre le lit de justice du 8 mai, 337. — Son président félicite l'Assemblée à la suite du 14 juillet, I, 190.—Elle est dénoncée par Rewbell, V, 23.

COUR DES COMPTES. (*Voyez* Chambre des comptes.)

COUR DES MONNAIES. (*Voyez* Monnaies.)

COUR PLENIÈRE—Edit pour son rétablissement, *Introd.*, 300, 314. — Réclamations, 319. — Protestations, 345.

COURAND, contre-amiral.—Est nommé commandant de l'escadre de Brest, XXIX, 612 *bis*.

COURAUDIN (A.), dit Lanoue, ex-conseiller au présidial d'Angers.—Est condamné à mort, XX, 284.

COURBIÈRES (de). —Sa lettre sur la milice citoyenne de Tours, IV, 66.

COURBIS, maire de Nîmes, surnommé le Marat du Midi.— Rapport en sa faveur, XIX, 675, 678. — Il est mis en liberté, 681.—Nouvelles dénonciations contre lui, XXI, 528; XXII, 609.

COURCELLE, émigré. — Sa lettre au président de l'Assemblée législative, XI, 109.

COURCEY.—Demande de le maintenir dans la place de garde des médailles du cabinet national, XXIV, 391.
COURCHAMP père.— Rapport sur son arrestation, XIX, 9.
COURCHAMP fils.—Rapport sur son arrestation; il est renvoyé au tribunal révolutionnaire, XIX, 9. — Et condamné à mort, 207.
COURCIN (J.), brocanteur.—Est condamné à mort, XX, 559.
COURIEULT, marchand.—Est condamné à mort, XX, 756.
COURIGUER, peintre. — Fait le portrait de Marat et celui de Charlotte Corday, XVII, 506, 508.
COURLANDE (le duché de). — Querelles entre le duc et les Etats, VI, 141. — Griefs présentés à la diète de Pologne, XII, 189.—Vente des biens nationaux de ce pays, XXII, 393. — Il est réuni à l'empire russe, XXIV, 305, 409.—Mariage de la fille du duc avec le duc de Savoie-Carignan, XXIX, 60.
COURLET DE BOULOT fils. — Est condamné à mort, XXI, 544.
COURME. — Sursis au décret qui lui accordait le droit de représailles contre les magistrats génevois, XV, 495.—Rapport de ce décret, 516, 719. — Ordre du jour sur sa réclamation à ce sujet, XVII, 643.
COURMÉNIL. (*Voyez* Belzais-Courménil.)
COURNAND (abbé de), professeur au collége de France. — Déclare son mariage à la municipalité de Paris, X, 94.—Est nommé membre de la commission administrative du département de Paris, XIII, 634.— Dénonce l'arrêté de la commune pour la fermeture des théâtres, XV, 158. — Sa notice sur *les devoirs* de Cicéron, traduits par E. Brosselard, XXIX, 300. — Ses réflexions sur les mémoires historiques et philosophiques de Pie VI, 695.
COURONNE DE FRANCE.—Décret qui ordonne son brisement, XIV, 140.
COURONNEAU, officier. — Se distingue à la bataille d'Altenkirchen, XXVIII, 314.
COUROUX, aide-de-camp.—Se distingue à l'armée d'Italie, XXVIII, 636; XXIX, 585 *bis*.—Est blessé à la bataille de Sédiman, 619 *bis*.
COURRAN, réfugié de Jemmapes. — Son arrestation, XVIII, 17.
COURREJOLES, député de Saint-Domingue à la Constituante. — Demande la formation d'un comité colonial, II, 286. — Ses observations sur la création d'un nouveau papier-monnaie, III, 695.
COURREUR, receveur des rentes.—Est condamné à mort, XXI, 299.
COURRIERS POUR LES ARMÉES ET LES DÉPARTEMENTS. — Formation d'un établissement de ce genre, XIII, 748.
COURROY (Joseph), cultivateur au hameau d'Epange, département des Vosges. — Trait de désintéressement de ce citoyen, XXVIII, 528.
COURS MARTIALES. (*Voyez* Tribunaux militaires).
COURS SUPÉRIEURES.—Décret portant que leurs membres seront imposés comme les autres citoyens, VI, 544. — Autre relatif aux procès criminels commencés par elles, XVIII, 282.
COURSE. (*Voyez* Marine.)
COURSES.—Réflexions contre les coureurs, III 538. — De l'utilité des courses de chevaux et de chars, 701; IX, 707.—Mémoire sur cet objet, 727.
COURSIN DE BURE (J.-B-L.), conseiller au parlement de Paris.—Est condamné à mort, XX, 311.
COURSON. — Son discours aux Jacobins sur la situation des affaires publiques, XXIX, 768.
COURTANEL (J.-B.), étapier. — Est condamné à mort, XIX, 408.
COURTENEY, membre des communes d'Angleterre.—Appuie l'envoi d'un ambassadeur à Paris, XIV, 839. —S'élève contre la guerre, XIX, 411. — Tonne contre le bill proposé contre les sociétés populaires, XXI, 2. — Fait une sortie contre les ministres, XXVI, 577.
COURTESON. — Le général Cartaux force les rebelles à évacuer cette commune, XVII, 185.
COURTET, médecin. — Son offre patriotique, XI, 290.
COURTIERS. — Sont autorisés à continuer leurs fonctions sans patentes, VII, 736. — Suppression de leurs offices, VIII, 135. — Articles réglementaires les concernant, 181, 189.
COURTIN (D.), brigadier de gendarmerie. — Est condamné à mort, XXI, 15.
COURTIN (J.-B.); ex-supérieur de l'ordre de Cluny.—Est condamné à mort, XX, 136.
COURTOIS, député de l'Aube à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 212, 253. — Il est dénoncé aux Jacobins, XVII, 714. — Son rapport sur les papiers trouvés chez Robespierre, XXIII, 143, 473, 481, 489, 506, 513, 522, 529, 539, 546, 553, 561, 570.—Sa motion relative aux dilapidations commises par certains députés, XXIV, 124.—Il entre au comité de sûreté générale, 144.—Fait nommer Delmas commandant de la force armée de Paris, au 1er prairial, 503. — Rendre un décret en faveur des diverses autorités de Beaucaire, XXV, 53. — Rapporter celui rendu contre Achard, 168.—Son discours sur les journées de thermidor, 353. — Il sort du comité de sûreté générale, 404. — Membre du Conseil des Anciens, parle sur le mode de radiation des listes d'émigrés, XXVII, 512. — Sur la résolution relative aux livres élémentaires, XXVIII, 134. — Soutient la validité des élections de la Guyanne française, 509.—Parle en faveur de la résolution sur les salines, 650, 702, 703. —Est élu président, 673. — Invite les nouveaux élus à faire disparaître de la législation ce qui la dépare encore, et à assurer la prospérité publique, 711. — Réélu au même Conseil, il s'élève contre l'affranchissement de la presse, XXIX, 739.—Son rapport contre la conspiration terroriste, dont il voit le foyer dans la société du Manége, 756, 757. — Observations de Stenevotte et Félix Lepelletier contre cette dénonciation, 756, 757. — Réclamations, aux Anciens, contre ses assertions; on lui demande des preuves; il invite à parler le député qui a dîné avec Leclerc (des Vosges), 758. — Nouvelles demandes de preuves, et sarcasmes sur sa découverte, 765.—Il combat le compte décadaire demandé de la situation de la France, 854. — Ses vers en l'honneur de Bonaparte et de Moreau, 880.
COURTOIS (A.-N.), administrateur. — Est condamné à mort, XX, 427.
COURTOIS (Alex.), agent français dans la Belgique. — Provoque une convention nationale dans ce pays, XV, 1.
COURTOIS, commandant temporaire à Landrecies. —Annonce que cette commune se lève en masse contre l'ennemi, XVII, 528.
COURTOIS-MINUT, grand-vicaire de Grenoble. — Poursuites contre lui, VII, 458.
COURTOT (François), prêtre. — Est condamné à mort, XIX, 440.
COURTOT, ci-devant Cissey, commandant des chasseurs de Hainaut.—Dénonciation de sa conduite à Villeneuve-le-Roi, VIII, 2.
COURTOT, général. — Est accusé d'incapacité, XXVI, 402.
COURTRAI.—Marche de Luckner sur cette place, XII, 702.—Sa prise, 720. — Entrée des Français, 726. —Dénonciation du projet de l'évacuer, XIII, 16.—Evacuation et incendie de cette ville, 28.—Détails sur cet événement, 31, 36, 41, 68.—Indemnité accordée aux incendiés, 51.—Etat des pertes, 66. — Reproche aux

généraux autrichiens d'avoir nécessité cet incendie, 73. — Succès des Français sur ce point, XX, 349. — Préparatifs pour mettre les côtes en état de défense, XXIX, 346.

COURVOISIER, émigré: — Décret d'accusation rendu contre lui, XIV, 275. — Il est l'un des familiers de la cour du prétendant à Mittau, XXIX 454.

COUSELLE, dans le Palatinat. — Secours accordés aux commissaires de cette ville, XXV, 96.

COUSERANS (évêque de). (*Voyez* Lastic.)

COUSIN, gendarme.—Est condamné à mort, XXI, 16.

COUSIN (G.-J.), tenant maison garnie. — Est condamné à mort, XX, 720.

COUSIN, caissier-général des états de Bourgogne. —Est condamné à mort, XXI, 274.

COUSIN, administrateur des subsistances de Paris. — Arrêté pour l'examen de sa conduite, XIV, 669. — Il est décrété d'arrestation, XV, 280. — Réclame à la commune, XVII, 597. — Est renvoyé au comité de sûreté générale, XIX, 101. — Participe aux secours accordés aux savants et artistes, XXIII, 130.—Notice sur son traité du calcul différentiel et intégral, XXVIII, 93.— Membre du bureau central de Paris, il explique à la barre les mandats d'amener lancés contre plusieurs députés, 347.—Son traité de l'*Analyse mathématique*, XXIX, 61. — Sa lettre sur l'exécution de la loi relative aux nouvelles mesures, 234. — Député de la Seine au Conseil des Anciens, combat un projet contre le vagabondage, 832.— Est élu secrétaire, 867.

COUSIN, garde-bois. — Annulation d'un jugement rendu contre des individus accusés de l'avoir assassiné, XXII, 403.

COUSIN (Louis). — Secours accordés à sa veuve et à ses enfants, XVI, 486.

COUSIN-JACQUES (le). (*Voyez* Beffroy de Reigny.)

COUSINEAU, facteur d'instruments.—Perfectionne la harpe, XXIX, 782.

COUSSIN. — Fausseté de sa signature sur la pétition du Champ-de-Mars, XIII, 357.

COUST, dit LONGPRÉ. — Est condamné à mort, XXI, 192.

COUSTARD, commandant de la garde nationale, député de la Loire-Inférieure à la Législative.—Vote la détention des prêtres insermentés dans leur département, X, 188. — Rend compte du dévouement de deux marins nantais, 474. — Dénonce Chevel de la Colinière, 703.—Fait réintégrer plusieurs sous-officiers et soldats du 12.e régiment de cavalerie, XII, 165.—Son projet de fédération pour le 14 juillet, 595.—Il fait décréter une nouvelle levée de 20 mille hommes, 603, 606.—Rend compte des mesures prises dans la Loire-Inférieure contre les manœuvres des prêtres, 736. — Sa réponse aux calomnies de l'*Ami du roi*, XIII, 359.—Il fait créer une légion d'Allobroges, 358. — Commissaire dans la Moselle et dans le Bas-Rhin, il rend compte des bonnes dispositions des citoyens, 454. — Et de celles des officiers de l'armée du Rhin, 470.— Annonce que la ville de Nantes envoie 110 pièces de canon pour la défense de Paris, 695. — Rend compte des opérations de Dumouriez, 715. — Est remplacé comme commissaire par Dentzel, XIV, 818, 820. — Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 190, 252. — Approbation des mesures prises par lui à Nantes, XVI, 561. — Il est dénoncé par Marat, 684. — Motion de le déclarer traître à la patrie, XVII, 164. — Il est décrété d'accusation, 167. — Est justifié, par les Nantais, de la part qui lui est attribuée dans les arrêtés des corps administratifs de Nantes, 300. — Est décrété d'accusation, XVIII, 32, 37, 60. — Texte de cet acte, 200, 212, 220.— Il est conduit à Paris, 319.—Traduit à la Conciergerie, 341. — Et condamné à mort, 356. — Secours accordés à sa veuve, XXVIII, 260,

COUSTARD-SAINT-LO (Guy), maréchal-de-camp. —Commande à Strasbourg par *interim*, et se plaint du nouveau conseil de cette commune, XIV, 811.

COUSTEAU, dit MIGNON. — Est chargé de faire des recherches dans les papiers de Brissot, XIII, 623.

COUTANCES. — Formation de la municipalité de cette ville, IV, 222. — Sa société populaire fait l'éloge de Lecarpentier, XVIII, 534. — Fête y célébrée; traduction de vingt aristocrates au tribunal révolutionnaire, XXI, 157. — Onze habitants de cette commune y sont condamnés à mort, 319. — Sa dénonciation contre Lecarpentier, XXIV, 462.

COUTANCES (évêque de). (*Voyez* Talaru-Chalmazel.)

COUTANS, électeur de Paris. — Est député vers le gouverneur de la Bastille, I, 186.

COUTECHY.—Son procès au Châtelet, IV, 12.

COUTELET (Marie-Madeleine). — Est condamnée à mort, XVIII, 359.

COUTELET (M.-L.), veuve Neuve-Eglise. — Est condamnée à mort, XX, 352.

COUTELIER. — Sa motion d'ordre aux Jacobins sur la nécessité de l'union, XXIX, 778.

COUTELLE, capitaine d'aréostiers.— Sa lettre sur la marche de l'aérostation à l'armée de Sambre-et-Meuse, XXII, 55.

COUTHON, président du tribunal de Clermont-Ferrand, député du Puy-de-Dôme à la Législative. — Fait fixer le cérémonial à observer lorsque le roi se présentera à l'Assemblée, et propose la suppression des *mots sire* et *majesté*, X, 39. — Dénonce les manœuvres des prêtres réfractaires, 56. — Demande que l'Assemblée soit fermée aux étrangers, 63. — Fait supprimer les tribunes privilégiées, 72. — Son projet d'organisation des comités, 80.—Il défend la municipalité de Sierck, 128.—Fait mander de Lessart à la barre, 137.— S'oppose à la mention au procès-verbal du nom des députés qui ont dénoncé les ministres, 146. — Propose de mander Duportail à la barre pour répondre à Chabot, 156. — De déclarer *Monsieur* déchu de ses droits à la régence, 173. — Discussion entre Ducastel et lui, 203. — Son opinion sur le mode de requérir *Monsieur* de rentrer en France, 260.—Amende la loi contre les émigrés, 326, 327. — Demande le décret d'accusation contre Varnier, 365.—Et fait charger Bailly de le mettre en sûreté, 366. — Son opinion sur les mesures proposées contre les prêtres réfractaires, 406. — Sa motion sur la reddition des comptes des ministres, 549. — Son opinion sur la réponse à faire au roi, à l'occasion des mesures qu'il a prises contre les armements des émigrés, 640. — Il réclame un rapport sur les rassemblements qui ont lieu à Lille et à Douai, 670. — Demande que les décrets de la haute-cour soient exceptés de la sanction, XI, 39, 61. — Son opinion sur l'agiotage et le paiement des impôts, 505. — Il annonce des troubles dans la Lozère, 731.— Défend les soldats de Châteauvieux, XII, 88. — Son opinion sur la poursuite des crimes d'embauchage, 122. — Il s'oppose à la conservation des pénitents, 246. — Son opinion sur un projet concernant les prisonniers de guerre, 296. — Il demande le licenciement de la garde du roi, 516. — Appuie une motion en faveur de Servan, 656. — Veut que les décrets de circonstance ne soient pas soumis au *veto*, 724. — Inculpe Terrier, XIII, 25.— Propose d'interdire aux administrateurs de département, pendant un an, les places à la disposition du roi, 139. — Beurnonville lui annonce avoir donné, à Flines, un bal aux Autrichiens, 590. — Député à la Convention, il propose de vouer à l'exécration la royauté, et de proclamer la souveraineté du peuple, XIV, 6. — Vote la peine de mort contre quiconque propose la dictature, 52. — Veut que Barère soit entendu sur la dé-

mission des ministres, 77.—Demande le décret d'accusation contre Arthur Dillon, 183. — S'élève contre Barbaroux, pour Robespierre, 396.— Son opinion sur la conduite, à tenir dans les pays conquis, 810. — Il fait décréter que le jugement de Louis Capet aura lieu, toute affaire cessante, 852, 853. — Demande le renvoi au comité de sûreté des adresses départementales dénoncées par le département de Paris, XV, 112, 113, 114.—Son opinion sur les questions relatives au jugement du roi, 152.—Son vote dans ce procès, 167, 200, 253. — Il propose de statuer, séance tenante, sur la question du sursis, 237, 239.— Déclare que la patrie est en danger, et qu'il reste en permanence, 239. — Demande la poursuite de pétitionnaires du faubourg Saint-Antoine, XVI, 291. — Propose un *maximum* diminutif, 298. — Fait mettre en liberté provisoire le général Chazot, 321. — S'oppose à la traduction à la barre du maire de Paris, et des individus qu'il a fait emprisonner, 322. — Son opinion sur les pouvoirs des commissaires aux armées, 332. — Il veut qu'on examine la conduite du conseil exécutif, 339.— Veut que l'appel nominal ait lieu quand il est réclamé par cent membres, 408, 411. — Accuse Isnard de compromettre la liberté publique, 492. — Est adjoint au comité de salut public, 515.— Répond aux inculpations de Guadet contre le comité révolutionnaire de Paris, 531. — Demande l'arrestation des députés conspirateurs; fait excepter Ducos, Dusaulx et Lanthenas du décret d'arrestation rendu contre eux, 554. — Sa motion en faveur de la commune de Clermont-Ferrand, 563. — Il propose de se rendre en otage à Bordeaux, 586. — Discute le projet de constitution, 619, 675, 696, 697.—Demande le décret d'accusation contre Buzot, 639.— Et contre les administrateurs du Calvados, 640.— Fait approuver la conduite de la commune de Paris au 31 mai, 642.—S'oppose au droit de censure du peuple contre ses députés, 740. — Et à la mise de Wimpfen hors la loi, 756. — Donne des détails sur le pillage de bateaux chargés de savons, 758. — Propose de suspendre l'exécution du décret rendu contre les administrateurs de la Haute-Garonne, et revient ensuite sur cette proposition, 766, 767. — Excuse Petit, qui s'élève contre le 31 mai, en le déclarant attaqué du mal de la peur, XVII, 13. — Compare le discours de Paoli dans l'assemblée des Corses, à ceux de plusieurs députés dans la Convention, 21. — Lit une lettre de Carnot, relative à la trahison de Dumouriez; annonce que la constitution a été proclamée à Bergues, 40. — Fait décréter d'accusation les procureurs-syndics de Rhône-et-Loire, du district de Lyon, et le procureur provisoire de la commune de la même ville, 43. — Et mettre en liberté des administrateurs de l'Ain et de l'Isère, 67.--Sa motion en faveur de ceux d'Eure-et-Loir, 75. — Il entre au comité de salut public renouvelé, 95. — Son rapport sur Lyon, suivi de mesures contre les rebelles, les administrateurs, les députés Biroteau, Chasset, et autres membres du congrès départemental insurrectionnel, 108, 111. — Il déclare l'assassin de Marat envoyé par les députés réfugiés à Caen, 138. — Demande l'accusation contre Duperret et l'arrestation des députés du Calvados, 139. — Fait une sortie contre les membres du côté droit, 140, 141. — Annonce que, dans le département du Tarn, la constitution a été adoptée à l'unanimité, 184. — Fait décréter des peines contre tout Français convaincu d'avoir refusé des assignats en paiement, 291. — Ou d'avoir placé des fonds à la banque de Londres, 294. — Appuie la proposition d'ériger le comité de salut public en gouvernement provisoire, 296. — Dénonce Carra; fait décréter que des pièces patriotiques seront représentées trois fois par semaine, 307. — Fait déclarer traître à la patrie tout Français qui placerait des fonds chez les ennemis de la République, 312.— Altercation entre lui et Thibault, 324, 325. — Il fait déclarer Pitt l'ennemi du genre humain, 344. — Propose de mettre tous les grains à la disposition de la nation, 388. — Est envoyé à l'armée des Alpes, etc., 451. — Annonce la prise de Saint-Anselme par les muscadins de Montbrison, 596. — Mande que le Puy-de-Dôme s'est levé tout entier, 603. — Annonce la marche de 60,000 hommes de ce département contre Lyon, 650.— Fait approvisionner l'armée devant cette ville, 727.— Annonce la destitution des administrateurs du Puy-de-Dôme, XVIII, 16. — Les mesures prises contre Lyon et la destruction des rebelles, 86, 119, 128, 162, 185, 634. — Frappe le premier coup de marteau pour la démolition de cette ville, 313. — Rend compte de sa mission dans le Puy-de-Dôme, 584.—Sa motion pour le remplacement des administrateurs destitués, 591. Il fait rendre un décret concernant les personnes non littéralement comprises dans la loi des suspects, 616. — Demande l'épuration des administrations, 681.--Propose de rappeler Thirion, 687, 688.--Défend Hérault, 688. — Fait mander le conseil exécutif à la barre, 694.—Accorder une pension à la femme Boly, 700. — Veut que tout pétitionnaire ôte son chapeau devant les représentants, XIX, 13. — Demande les honneurs du Panthéon pour Châlier, et attaque la mémoire de Dampierre, 16. — Est nommé président, 30.— Sa réponse à Gandon, condamné à mort, et absous par décret, 100. — Il déclare à des pétitionnaires que le monde périra avant qu'un Français devienne esclave, 106.—Donne le baiser fraternel aux envoyés de Landau, 112. — Sa motion en faveur des défenseurs de la patrie, 259. — Autres relatives à l'anniversaire de la mort du tyran, 268, 270. —Son discours sur les crimes du gouvernement anglais, 269, 322. — Il est chargé de rédiger l'acte d'accusation de tous les rois, 289. — Sa motion en faveur des grenadiers de la Convention, 293.—Il demande l'annulation d'un arrêt rendu contre Fiacre et Dupuy, 316. — Fait séquestrer les biens des suspects, 317. — Son opinion sur les affiliations aux Jacobins, 337, 338. — Il fait décréter le transport de Châles à Paris, 350. —Et fixer un jour pour le rapport de Choudieu, sur la Vendée, 408. — Dénonce Javoques, 430, 432, 702. — Fait décréter le désarmement de la Vendée, 438. — Donne des détails sur la conspiration de l'étranger, 706, 707, 715, 730, 734.—Fait rendre un décret sur l'arbitrage en matière de succession, 716. — Défend Héron, XX, 6. — Annonce l'accueil fait à Lyon au procès-verbal de la séance des Cordeliers, et fait voter, aux Jacobins, une adresse aux sociétés affiliées, 11. — Son rapport sur Ruffier, 56.—Il fait décréter des fonds pour les subsistances militaires, 84. —Fait rendre un décret relatif aux domaines et aux biens des condamnés, 104. — Cite des faits à l'appui de la conspiration déjouée, 108. — Fait décréter Westermann d'arrestation, 119.—Parle aux Jacobins sur la conspiration de Danton; ses reproches à Legendre, 135. — Il donne des détails sur la conspiration des prisons, et fait décréter la mise à mort de celui qui usurperait la souveraineté du peuple, 143, 163. — Annonce divers rapports, dont l'un sur une fête décadaire à l'Eternel, 151.—Fait rendre un décret sur l'admission des suppléants; annonce des prises maritimes, 168.—Expose les motifs du retard du rapport sur la police générale, 191. — Veut que les exnobles s'éloignent au moins à dix lieues de Paris, dans un délai de trois jours, 225. — Présente une nouvelle rédaction de la loi sur la police générale, et y fait faire quelques amendements, 233, 243, 251, 252. — Révoque en doute la prise du Mont-Cenis, 240. — Fait expulser Gentil des Jacobins, 246. — Se réconcilie avec Javoques, 273. — Appuie la suppression des comités révolutionnaires dans les petites

communes, etc., 279.—Fait charger le comité de salut public de rédiger le code des institutions sociales ; est chargé lui-même de la rédaction du code des lois existantes, 284. — Fait mettre Prévenant en liberté, 396. — Décréter la conservation de plusieurs châteaux pour des établissements publics, 397. — Demande que le rapport de Robespierre sur les fêtes nationales soit traduit dans toutes les langues, etc., 411. — Fait supprimer les commissions populaires établies par les députés en mission, 419.—Et charger divers membres de lever les scellés chez les députés arrêtés ou mis hors la loi, 442. — Son opinion sur les sociétés sectionnaires, 490. — Il fait l'éloge de la société des Jacobins, 493. — Annonce de nouvelles victoires, 519. — Demande la traduction dans toutes les langues du décret rendu contre Admiral, 544. — Annonce la continuation des succès des armées du Nord, 565. — Fait déclarer le gouvernement anglais coupable de *lèse-humanité*, 579. — Dénonce Rousselin, 580. — Annonce des prises maritimes, et fait décréter le remplacement des députés en mission qui n'obéiraient pas à l'ordre de leur rappel, 598. — Fait adopter un plan de travail pour le recensement et la rédaction des lois, 607. — Et rétablir à Montbrison l'administration de district, 608. — Propose des moyens d'accélérer la marche du tribunal révolutionnaire, 692, 694. — Fait proroger les pouvoirs du comité de salut public, 699. — Présente la note des prises maritimes, 707. — Réclame contre les modifications proposées à la loi sur le tribunal révolutionnaire, et défend le comité de salut public, 714, 718.—Dénonce les administrateurs de la maison des Enfants de la patrie ; se plaint des calomnies répandues contre les comités, XXI, 4.— Propose de faire constater la quantité des récoltes dans chaque commune, 23. — Son rapport sur l'assassinat de Malignon, 45. — Se plaint de divers journalistes, 65. — Fait exclure Dubois-Crancé des Jacobins, 201. — Dit qu'il veut partager le sort de Robespierre, et défend le comité de salut public, 202. — Appuie une dénonciation relative aux taxes levées à Troyes, 261. — Une autre dénonciation contre Senard, et s'élève contre les scélérats et les traîtres, 313.—Fait décréter l'envoi aux départements du discours de Robespierre, au 8 thermidor, 329. — Est sommé de nommer les députés qu'il poursuit, 330. — Est accusé d'avoir voulu se faire roi, etc., et décrété d'accusation, 335. — Est mis hors la loi ; est trouvé armé d'un couteau, tente de se suicider, et est exécuté, 336, 341, 343, 559. —Collot dénonce l'épuration qu'il avait proposée le 8 thermidor aux Jacobins, 337. — Bernard est accusé d'être un de ses affidés, 353. — Il est désigné par Barère comme membre du congrès pacificateur du Midi, 359. — Est accusé d'avoir empêché l'arrestation de Héron, 378. — Relation de Roux sur sa conspiration, 441. — Réponse de Dubois-Crancé à ses inculpations, 477.—Mise en liberté des administrateurs d'Issoire, incarcérés par lui, 481.—Merlin (de Thionville) l'accuse d'avoir voulu perdre Dubois-Crancé au sujet du siége de Lyon, XXII, 339.

COUTISSON-DUMAS, député de la Creuse à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 161, 172, 219, 254.

COUTOULY, journaliste. — Est condamné à mort, XXI, 192.

COUTURIER (G.), fermier-général.—Est condamné à mort, XX, 428.

COUTURIER, administrateur de Lyon. — Se rétracte sur le 31 mai, XVII, 260.

COUTURIER, curé de Salives, député de la Montagne à la Constituante. — Parle sur la fixation du nombre des paroisses, IV, 579.—Ses observations sur le décret des religieux, V, 593.—Il offre de prêter son serment avec des réserves, VII, 43. — Sa motion sur la consécration des évêques, 516. — Il demande un congé, 523.—S'écrie qu'on veut établir l'*abomination de la désolation* dans le lieu saint, VIII, 344.—Demande l'envoi en Palestine des restes de Voltaire, 346.

COUTURIER (J.-P.), député de la Moselle à la Législative.—Dénonce les projets des rebelles contre plusieurs places, X, 627. — Son rapport sur la vente de l'abbaye de Walgas, XII, 133.—Sa motion contre les prêtres perturbateurs, 377.—Député à la Convention, il est envoyé en mission dans la Moselle et le Bas-Rhin, XIV, 818.—Est rappelé, XV, 723. — Accusations contre lui, XVI, 30. — Il fait traduire Petit-Jean au tribunal révolutionnaire, XVII, 525. — Annonce que tous les prêtres d'Etampes se marient, XVIII, 315.—Que cette commune est régénérée, 444. — Et qu'il a fait une capture de 24,000 francs, 581. — Demande un rapport sur les cultes, XIX, 216. — Fait décréter la vente des biens des Jésuites de Trèves, 367. — Fait rendre un décret relatif au traitement de Salletes, XXII, 530. — Vote la mise en accusation de Carrier, 589. — Parle sur l'épuration des autorités constituées, etc., XXIII, 61. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, combat le projet de Besson sur l'organisation foreſtière, XXVIII, 433. — Annulation de deux arrêtés pris par lui dans sa mission, 465, 468.—Il donne des renseignements sur le pétitionnaire Albert, 606.— Défend l'arrêté du Directoire, qui prive de leurs droits politiques les prévenus d'émigration, 618. — Présente divers projets de finances, XXIX, 290. — Se plaint de la non mise en vente des biens des cultes réformés, 330.—Combat l'impôt sur le sel, 360. — Et la motion de Villers relative à son remplacement, 361. — Fait déclarer domaines nationaux les biens du culte protestant, 542, 616, 618.

COUTURIER. — Est nommé secrétaire de légation à Naples, XXIX, 147.

COUVENTS. (*Voyez* Religieux.)

COUVRECHEF.—Est accusé de projets contre-révolutionnaires, XI, 505.

COUVREUR (Pierre), conducteur des charrois. — Décret en sa faveur, XVIII, 316.

COWPER (lord).—Sa mort à Florence, II, 506.

COUZARD, député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents. —Son rapport sur l'élection d'un administrateur municipal d'Agen, XXIX, 332.—Il combat le projet relatif aux prises maritimes, 364.—Demande une désignation précise des biens *dits* du culte protestant, qu'on propose de nationaliser, 616. — S'oppose à l'envoi d'un message relativement aux prises maritimes, 616 *bis*.— Parle en faveur de Raymond, député de Saint-Domingue, dont l'exclusion est proposée, 660. — Combat un projet sur la course maritime, 879.

COYRAND.—Annonce les conquêtes faites par les Français aux Iles-du-Vent, XXVII, 345.

CRACHET (P.-M.), médecin à Montpellier. — Sa doctrine sur la médecine des chevaux, XVII, 146.

CRACOVIE.—Établissement d'un tribunal révolutionnaire dans cette ville, XX, 351, 393.—Proclamation de sa commission sur les moyens de soutenir la guerre, 521.—Création d'autorités révolutionnaires, 613.—Exécution d'un chanoine de cette ville qui avait voulu assassiner Kosciusko, XXI, 145.

CRAIG, général anglais. — Met à prix la tête de Holt, chef d'insurgés irlandais, qui en fait autant envers lui, XXIX, 434.

CRAJOWA.—Mouvement du général Kray après la prise de cette ville, II, 369.

CRAMOISEAU, soldat. — Est condamné à mort, XXI, 56.

CRANT, littérateur.—Est à la dévotion du roi de Prusse, XI, 354.

CRAON, en Anjou.—Demande de cette ville d'employer à des ateliers de charité l'argent destiné à

l'entretien des routes, II, 178.—Elle est évacuée par les rebelles, XVIII, 704.

CRAPART, libraire de Paris.—Contestation entre lui et madame Fréron sur la propriété du journal l'*Ami du Roi et de la Vérité*, V, 548, 572.—Est arrêté pour son journal *Le Mémorial*, XXIX, 145.

CRAPONE, en Vélai.—Formation de la municipalité de cette commune, III, 583.

CRASSOUS, député de la Martinique à la Convention.—Fait rendre un décret concernant des déportés de cette colonie, XIX, 129.— Invite les Jacobins à se défendre contre la Convention, XXI, 730.—Fait l'exposé de leur conduite depuis le 9 thermidor, XXII, 102. — Combat la proposition d'interdire aux membres de la Convention la fréquentation des sociétés populaires, 156. — S'élève contre le projet d'épurer les Jacobins, 214. — Demande la liberté absolue des opinions, 220.—Propose d'élever à Ermenonville un monument à Rousseau, 228.—Et demande que tous les Jacobins assistent à la fête célébrée en son honneur, 230.—Examine aux Jacobins, les travaux qui restent à faire à la Convention pour le bonheur du peuple, 237.—Son opinion sur la police des sociétés populaires, 258, 270. — Propose aux Jacobins une circulaire et une adresse à toutes les sociétés affiliées, 301. — Est élu secrétaire de la Convention, 314. — Croit que les Vendéens ont de puissants protecteurs à Paris, 430.— Plaintes de Filassier contre lui, 614. — Il combat toute exception en faveur des émigrés des départements du Rhin, XXIII, 179. — Défend les habitués des tribunes, 194. — Demande des armes pour les hommes de couleur, 385.—S'oppose à l'envoi de représentants aux colonies, 388, 390. — Ne veut pas qu'on confonde les provocateurs avec ceux qui ne font que leur répondre, 416. — Demande la révision des lois révolutionnaires, 479. — Discute les attributions diplomatiques du comité de salut public, 677, 714.—Provoque le rapport de la loi des suspects, 693. — Appuie la motion d'entendre sans interruption les membres des anciens comités, XXIV, 90.—Demande la mise en liberté des patriotes incarcérés depuis le 9 thermidor, 109, 110.—Signe la demande d'appel nominal contre le décret de déportation de Barère et ses co-accusés, 118. — Accusations contre lui, 151, 154. — Il est décrété d'arrestation, 155. — Et désigné comme l'assassin de Dechézeaux, 254.—Montaut nie ses relations avec lui, 260.—Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.

CRASSOUS, officier, frère du précédent. —Est condamné à mort à Rochefort, XVIII, 594.

CRASSOUS (Jean-François-Aaron), député de l'Hérault au Conseil des Cinq-Cents.—Demande l'impression du tableau de la situation réelle des finances, XXVI, 476.—Est élu secrétaire, 517.—Développe le plan de finances arrêté en comité secret, 542, 544, 545, 557. — Son projet sur le paiement des fermages, 581. — Son opinion sur la suspension des remboursements, 595.—Sur le remplacement des juges et des administrateurs, 652.—Il propose le paiement en numéraire des droits de douanes, 708. — Son opinion sur l'application de la loi du 3 brumaire à Aymé, XXVII, 69. —Sur la répartition de l'emprunt forcé et sur sa clôture, 477, 653. — Il propose des mesures contre ceux qui décrient les monnaies républicaines, 652. —Fait maintenir la loi du 4 brumaire sur le traitement des membres du tribunal de cassation, XXVIII, 66. — Son opinion sur le mode de paiement des loyers de maisons, 72.—Il est d'avis qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur une dénonciation contre Isnard, 115.—Vote le maintien des établissements publics à Montpellier, 196.—Est élu président, 250. — Réclamation contre lui en cette qualité, 268. — Il discute le projet sur le paiement de la contribution foncière, 306.—Fait arrêter en principe la fixation des termes de paiement des biens nationaux, 315. — Adopter une augmentation d'indemnité pour les fonctionnaires et employés de l'état civil, 332.—Sa motion relative à la liberté des transactions, 341. — Il vote une réduction des droits de sortie des vins, 360.— Propose de déclarer que les accusateurs nationaux et juges de la haute-cour peuvent être poursuivis pour forfaiture, 377. — Discute la proposition d'un délai pour le paiement du dernier quart des biens nationaux, 421.—S'oppose à ce que les visites domiciliaires aient lieu la nuit, 430.— Veut qu'on admette les créances hypothécaires en paiement des biens nationaux; son rapport sur le paiement des obligations entre citoyens, 451, 490.—Il amende le projet relatif aux successions, 460.—Présente deux projets sur les transactions sociales et sur l'annulation des sous-baux par les locataires, 474.—Demande que la loi du 3 brumaire précédent s'étende aux amnistiés, 476. —Soumet la rédaction des principes arrêtés sur cette loi, 477, 482. —Fait prendre une résolution relative à la résiliation des baux des maisons d'habitation; combat le mode de partage proposé pour les successions collatérales ouvertes entre les lois du 5 brumaire et du 17 nivose, 488.—Fait adopter plusieurs articles sur le paiement des intérêts des capitaux dus à quelque titre que ce soit, ainsi que des intérêts ou rentes arrérages des années III et IV, 499.—Présente le mode d'exécution de l'attermoiement en ce qui concerne les créances antérieures au 1.er juillet 1791 500.—Fait prendre le cours de la trésorerie pour règle dans les transactions, 508.—Adopter la rédaction de divers articles sur la définition de la valeur monétaire des obligations entre particuliers, 510. — Adopter quelques articles sur les transactions, le paiement des rentes, pensions et intérêts dus de citoyen à citoyen, 513, 514.—Appuie la vente, en inscriptions, des maisons situées entre le Louvre et la place de la Concorde, 621.—S'oppose à la suspension des paiements arriérés, 735.—Fait de nouvelles propositions sur les finances, 736.— Appuie un projet concernant les oppositions à la charge des vendeurs d'inscriptions sur le grand-livre, 741.—Présente des observations sur les lois dont on demande le rapport en faveur des fugitifs de Toulon, 744.—Son rapport sur la dette de la Belgique, XXIX, 34, 40.—Son opinion sur le projet contre les nobles, 45.—Son rapport sur les arrérages des rentes, 49.—Il s'oppose à la suspension d'Hermann, 131.—Appuye une motion relative à deux articles de la loi du 19 fructidor, 174. — Rend compte d'une réclamation concernant Berait, 189.—Son rapport sur la proposition d'établir le régime du nantissement ou de l'hypothèque spéciale, 220, 221.— Il appuie une pétition sur les troubles des assemblées primaires, 223.—*Fait adopter la* rédaction du code hypothécaire, 242.—Et un projet sur la dette des départements réunis, 243, 270, 272. —Demande l'augmentation des juges du tribunal civil de Paris, 252.— Appuie diverses motions sur les élections; est chargé d'examiner le message du Directoire y relatif, 258. — Son opinion sur cet objet, 261. — Il fait prendre une résolution sur les emprunts garantis par des rentes dues par la nation, 272. — Parle sur l'établissement de l'administration hypothécaire, 369. — Fait suspendre, pour trois mois, la vente des biens nationaux autres que les maisons et les bâtiments, 390.—Son opinion sur la nomination des préposés au droit d'octroi, 394. — Il fait adopter trois projets sur les créanciers de la république et les acquéreurs de biens nationaux, 405. — Présente l'hommage de l'histoire des insectes des environs de Paris, 535.

CRASSOUS (A.), commissaire près le tribunal de la Rochelle.—Donne des détails sur l'affaire de Luçon, XVII, 83.

CRASSOUS (Jean-Marie), officier municipal à Toulon. — Son discours à la fête de la souveraineté du peuple, XXIX, 221.

CRAWFORD (le docteur). — Ses expériences sur le muriate de baryte, II, 385.

CRAWFURT, ministre d'Angleterre.—Fait arrêter Napper-Tandy et le frère d'O'Connor, à Hambourg, XXIX, 532.

CRÉANCES ET CRÉANCIERS DE L'ÉTAT. — Décret qui met les créanciers sous la sauve-garde française, I, 83.—Déclaration y relative, 390. — Décret pour l'impression des créances exigibles, III, 552.—Autre pour leur liquidation, IV, 79. — Autres sur le paiement des arrérages, VII, 78, 83. — Autre pour diverses liquidations, 671, 697.—Autre qui exempte les quittances des créanciers du droit d'enregistrement, VIII, 30. — Justifications à faire par eux, IX, 260. — Décret relatif aux actions intentées par les contracteurs des bons d'état, 343. — Décret qui exempte de la retenue les créanciers des ci-devant Etats de Languedoc et de Provence, XI, 326.—Autre autorisant les départements à liquider les créances au-dessous de trois cents livres provenant de corporations religieuses et laïques, XII, 53.—Autre portant que les créanciers ne pourront toucher qu'en justifiant du paiement de la contribution patriotique, 107.—Autre qui proroge le délai pour la production de leurs titres, 244. — Autre portant que les créanciers des frères de Louis XVI seront payés en rentes viagères, 409, 446.—Autre relatif à leur liquidation, XIV, 277.—Autre ordonnant le paiement des créances au-dessous de trois cents livres, 526. — Autre de paiement et de liquidation, XVII, 174. —Autre pour empêcher la négociation des créances, 642.—Autres sur la vente en cession des titres de celles viagères et affectées sur les biens nationaux, 822, 826.—Observations y relatives, 824.—Décret pour la déchéance de celles dont les titres ne sont pas remis, XVIII, 306, 311, 312. — Autres sur la délivrance des certificats, XXI, 712; XXII, 171.—Délai accordé pour la production des titres, 781. — Décret relatif aux pièces qui peuvent remplacer les certificats de propriété, XXIII, 614.—Autre relatif aux déchéances prononcées contre les créanciers qui n'ont formé aucune réclamation, XXIV, 673.—Autre en faveur des créanciers viagers, XXV, 198.—Autres décrets les concernant, 383, 493, 597.— Résolution en faveur des créanciers des ci-devant secrétaires du roi; débats y relatifs, XXVIII, 456, 461.—Autre sur le paiement des créances contractées avant l'établissement de la république; elle est rejetée, 569, 618.—Autre et rapport sur la liquidation de celles exigibles, 590.—Autre qui détermine les déchéances encourues par les créanciers, 727.— Motion en faveur de ceux antérieurs à 1791, 764.— Discussion et décret y relatifs 796, 798.—Rejet d'une résolution relative à leur déchéance, XXIX, 8.—Autre sur leur liquidation, et discussion à ce sujet, 403, 460, 499. (*Voyez* Dette publique, Liste civile, Pensionnaires, Rentes et Rentiers.)

CRÉANGE (comté de). — Se déclare indépendant, XIV, 762.

CRÉCI (comte de), député de Ponthieu à la Constituante.—Se réunit à l'Assemblée, I, 100.—Député de la Somme au Conseil des Anciens, est rayé de la liste des déportés du 18 fructidor, XXVIII, 808.

CRÉDIT PUBLIC. — Considérations sur ce sujet, *Introd.*, 147. — Opinion de Mirabeau sur le crédit national, I, 363.—Ouvrage y relatif, XV, 3.—Discours de Boissy sur ses bases, XXIII, 266, 276, 281.—Rapport de Johannot sur les moyens de le relever, XXIV, 281. — Discussion à ce sujet, et divers plans proposés, 474, 489.—Autre plan par les sections de Rouen, XXV, 605.—Considérations sur cet objet, XXIX, 594 *bis*. (*Voyez* Finances.)

CREEKS (les), peuplade indienne.—Font un traité de paix avec les États-Unis, VI, 477. (*Voyez* États-Unis.)

CRÉMONE.—Prise de cette ville par les Français, XXVIII, 290.— Suppression de son chapitre noble de demoiselles, XXIX, 255.—Arrestation du commandant et du commissaire des guerres, 320.

CRÉNIÈRES, député de Vendôme à la Constituante. — Son discours sur la nécessité de fixer les droits du peuple, I, 259.—Il veut qu'on s'occupe du travail du comité de constitution, 337. — Combat la déclaration des droits présentée par ce comité, 347. — Son discours contre le *veto* du roi; il veut qu'il soit exercé par le peuple, 413. — Député de Loir-et-Cher au Conseil des Anciens, son opinion sur l'application à Aymé de la loi du 3 brumaire, XXVII, 183, 186. — Il approuve une résolution sur le mode de paiement des traitements, 552.— Demande le rejet de celle contre les dépréciateurs des mandats, XXVIII, 81.— Fait rétablir vingt-quatre officiers de paix à Paris, 272. — Approuver la résolution sur les droits d'entrée à payer pour diverses marchandises, 497. — Propose l'approbation de celle qui fixe le droit d'entrée des tabacs étrangers, 497, 501.—Veut que les officiers de santé, peintres, sculpteurs, etc., soient soumis à la patente, 515. — Appuie la résolution concernant les créances sur les biens d'émigrés partagés avec la république, 648.—Parle en faveur du rétablissement de la loterie, 662.—Son opinion sur le droit de timbre, 680.—Sur les élections du Lot, 725.—Altercation à ce sujet entre lui et Marbot, 729.—Il vote l'approbation de plusieurs résolutions sur les créanciers des émigrés solvables, XXIX, 319.—Sur le régime hypothécaire, 458.— Et sur l'échéance des effets de commerce, 633, 652.

CRÉPIN.—Est désigné comme l'un des chefs de la révolte de germinal, XXIV, 259.—Impliqué dans l'affaire de Babeuf, n'est pas suffisamment convaincu, XXVIII, 684.—Est acquitté, 717.

CREPIN, lieutenant.—Démenti de la nouvelle de sa mort, XIII, 691.

CREPS, tambour des grenadiers de la Convention. —Éloge de sa conduite au 1.er prairial, XXV, 68.

CRÉQUI, se disant issu d'un mariage secret de Louis XV et de madame de Montmorency. — Demande l'intervention de l'Assemblée nationale pour le recouvrement de ses biens, X, 371.—Réclamation bizarre présentée par lui, XI, 275. — Souscription en sa faveur, XIII, 82. — Il demande qu'on fasse le procès à la ci-devant reine, XVI, 644.—Se justifie de s'être proposé pour gouverneur des enfants du roi, XVII, 114.—Est condamné à mort, XXI, 449.

CRESPEAUX.—Signe une instruction du département de l'Oise sur les décrets concernant la guerre et les émigrés, XII, 451.

CRESPIN, co-accusé du comité révolutionnaire de Nantes.—Est acquitté, XXII, 759; XXIII, 74.—Et décrété d'arrestation, XXII, 782. (*Voyez* Nantes.)

CRESPY-SUR-OISE. — Alarmes de cette ville sur l'approvisionnement des marchés, II, 105, 114. — Excès y commis par le 15.e bataillon; mesures pour leur répression, XIV, 229.

CRESSAND, femme Martin-Fouchois. — Est condamnée à mort, XXI, 47.

CRESSANT.—Est exclu du conseil-général; mise des scellés sur ses papiers; il est relâché, XX, 69, 154.

CRESSANT (mademoiselle), actrice de Toulouse. — Est accusée d'y faire jouer des pièces de parti, XXVIII, 541.

CRESSON, membre de la commune.—Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

CREST.—Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 705.

CRESTIN, président du tribunal du district de Gray, député de la Haute-Saône à la Législative. — Son opinion sur les moyens d'arrêter l'émigration, X, 162.—Ses vues pour une retenue de l'intérêt des capitaux liquidés ou à liquider, 715.—Son discours contre les restes de la féodalité, XI, 59. — Son opinion sur la loi des passeports, 274. — Il fait rendre un décret sur les exportations, 465. — Son opinion sur les billets de confiance, 748.—Il veut que la municipalité de Paris soit responsable des fonds destinés au paiement des billets de secours, XII, 4. —Inculpe Roland, 15.—Propose des moyens de détruire l'agiotage, 124. — Combat une motion sur l'emploi des troupes rassemblées près d'Arles, 163. — Propose de discuter si le jardin des Tuileries est public ou privé, 217.— Appuie l'envoi d'un message en faveur de Rochambeau, 328. — Dépose dans l'affaire de Jouneau et de Grangeneuve, 675.—Son opinion sur la suppression des droits casuels, 688.—Il demande l'examen de la conduite du roi et de ses ministres, XIII, 235, 240.—Son opinion sur la réunion des maisons religieuses, 300. — Il provoque un rapport sur une invention relative à la portée du canon, 584.—Fait rendre un décret sur la police des eaux, 664. — Un autre sur la vente des rentes nationales, 695.—Son opinion sur les causes du divorce, 702. — Il est nommé commissaire aux Iles-du-Vent, XIV, 551.

CRÉTÉ-PALUEL. — Son mémoire sur l'amélioration des biens communaux, III, 618.—Il est élu administrateur du département de Paris, VII, 66.—Député de ce département à la Législative, combat le projet de faire recevoir à l'extraordinaire les assignats faux qui se trouveraient dans les mains des receveurs de district, XI, 222*.

CRETET, député de la Côte-d'Or au Conseil des Anciens.—Fait fixer la valeur tournois de la pièce de cinq francs, XXVIII, 235.—Son rapport sur l'instruction relative aux mandats, 252. — Fait approuver la résolution sur leur confection, 260. — Rejeter celle sur le retirement des assignats de 2,000 et de 10,000 livres, 268. — Fait mettre des fonds à la disposition du ministre de la justice, 280. — Son opinion sur la réduction en valeur fixe des droits d'enregistrement, 323. — Son rapport sur la contribution foncière de l'an IV, 331, 332.—Il est élu secrétaire, 332.—Son rapport sur le paiement des fermages de l'an IV, 340.—Son opinion sur le paiement, en numéraire, des droits de timbre, 378. — Sur la vente des biens nationaux de la Belgique, 421.— Sur le paiement de diverses contributions en numéraire ou en mandats au cours, 436.—Sur le vol des deniers publics, 439. — Sur le paiement des réquisitions pour le service des armées, 445. — Il fait prendre un arrêté relatif aux états envoyés par les commissaires de la comptabilité, 462. — Vote la prohibition des marchandises anglaises, 474.—Est commissaire pour l'examen de la résolution qui augmente le prix du port des lettres et des journaux, 477. — Propose d'admettre le numéraire en concurrence avec les mandats, pour le paiement des domaines nationaux, 496.—Son rapport pour le paiement des rentiers, en récépissés admissibles en paiement des mêmes biens, 585. — Son opinion sur la contrainte par corps, 615. — Sur les engagements contractés envers les défenseurs de la patrie, 633.—Sur les poudres et salpêtres, 635.— Sur le droit de passe, 639.—Sur les dépenses du Directoire et celles du Corps Législatif, 668.—Sur celles de la liquidation générale, 730.—Sur les transactions antérieures à la dépréciation des assignats, 738. — Et sur celles faites pendant cette dépréciation, 746, 756.—Sur la mise à ferme des messageries, 762. — Sur le projet relatif aux arrérages des rentes entre particuliers, 798.—Il est élu président, XXIX, 6. —Sa réponse à Daunou sur les travaux de l'institut, 8. — Son rapport sur la résolution du 29 fructidor relative aux finances, 21.—Autre sur les rentiers de la caisse Lafarge, 134, 141. — Il combat la demande d'une pension pour la veuve Pivot, 248. — Appuie la résolution relative au canal du Centre, 251.—Fait approuver celle sur les effets à long terme, 253. —Et rejeter celle relative à la vente des biens nationaux, 276. Son opinion sur le droit de bac, 283.—Sa motion sur la législation des finances, 284.— Il propose d'autoriser l'ouverture d'une rue à Dijon, 289.—Vote contre la résolution sur les monnaies, 303. — Appuie la substitution des lettres de crédit aux rescriptions, 310.—Son rapport sur les monnaies, 317. —Il vote contre l'établissement d'un droit d'octroi pour les dépenses de Paris, 420.— Fait fixer à 11 millions la dépense du Corps Législatif pour l'an VII, 430.—Son rapport sur les patentes de l'an VII, 449.—Autre sur la taxe de l'entretien des routes, 468, 477.—Il combat la résolution qui oblige les créanciers de la république à produire leurs titres à la liquidation, 499.— Fait rejeter l'impôt proposé sur la fabrication du papier, 500.—Son rapport sur le mode d'imposition et de comptabilité des dépenses communales, municipales et départementales, 523, 524. — Autre sur le droit d'enregistrement, 543.—Il fait décréter le remboursement de l'emprunt contre l'Angleterre, 583.— Vote pour le doublement de la contribution des portes et fenêtres, 616 *bis*.—Fait rejeter la résolution qui affecte aux dépenses de l'an VII les fonds provenant de la vente des biens indivis, 633.—Ajourner, puis rejeter celle sur l'échéance des effets de commerce, 633, 652.—Approuver celle qui simplifie le mode de paiement des rentiers, 675. — Rejeter celle relative aux transferts de la dette publique, 682.—Établir un octroi municipal à Rouen, 710. — Réfute les objections faites à la résolution concernant les réclamations en matière de contribution foncière, 717.—Son rapport contre l'emprunt forcé de 100 millions, 763. — Il appuie la suspension de la vente des biens nationaux, 772. — S'élève contre le projet d'interdire aux fonctionnaires publics tout intérêt dans les opérations de fournitures, 784.

CRETET, ex-procureur de Senlis.—Est condamné à mort, XXI, 136.

CRETHIEN, graveur.—Son portrait de Mirabeau, VIII, 682.

CRÉTIN, chef de brigade. — Est tué à Aboukir, XXIX, 834, 865. — Son nom est donné à un fort d'Alexandrie, 878.

CRETIN (Jean).—Est acquitté, XVIII, 580.

CRÉTOT, député. (*Voyez* Decrétot.)

CRÉTOT, imprimeur. — Est acquitté au tribunal révolutionnaire, XIX, 652. — Editeur et propriétaire du journal le *Postillon des Armées*, est inscrit sur la liste de déportation au 18 fructidor, XXVIII, 815, 818.

CREUSE (département de la). — Mourelon en est élu évêque, VII, 317.—Réclamation en faveur de ses patriotes, 577.—Motion de rendre navigable la rivière qui lui donne son nom, XX, 82.—Lettre sur la mission de Cledel, XXIII, 624.

CREUSEFOND (J.-B.).—Dénonce Couvrechef, XI, 505.

CREUZÉ-LATOUCHE, lieutenant de la sénéchaussée de Châtellerault, député à la Constituante. —Fait décréter l'envoi à la Monnaie de l'argenterie des églises, VII, 532.—Et sa conversion en lingots, VIII, 537.— Est nommé grand-juge de la haute-cour nationale, X, 441.—Justifie ce tribunal, XIII, 615. — Député de la Vienne à la Convention, fait un rapport sur les subsistances, XIV, 696. — Est élu secrétaire, 746.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 209,

* Le MONITEUR a imprimé Crépi, par erreur, c'est Crété qu'il faut lire.

253. — Il combat le projet de taxer les grains, XVI, 246.—Fait créer une chaire d'économie politique à l'école normale, XXIII, 359.—Est membre de la commission des lois organiques de la constitution, XXIV, 142, 294.—Entre au comité de salut public, 144.—Son éloge par madame Roland, 299. — Son rapport sur les desséchements, 682.—Il présente un projet de loi sur cet objet, XXV, 131, 135.—Discute le projet de constitution, 215, 224, 225, 274, 278, 298, 299, 307, 308, 334, 351, 375, 377, 513. — Sa motion relative au commerce des grains, 308.—Il fait décréter qu'une inscription injurieuse pour la Hollande, sera effacée de la porte Saint-Denis, 380. — Propose un amendement à la déclaration des droits, 499, 501. —Son projet d'adresse au peuple français, 563. — Réélu au Conseil des Anciens, il fait un rapport sur la résolution relative à la loi du 9 floréal, sur les parents d'émigrés, XXVII, 301, 306.—Un autre sur l'établissement d'une bibliothèque à l'usage du Corps Législatif, 630. — Est élu président, XXVIII, 58. — Son opinion sur le mode de paiement de la contribution de l'an IV, 340.—Sur les droits d'exportation et d'importation, 383.—Contre les prêtres et contre leur déportation, 411.—Sur l'établissement de la contrainte par corps en matière civile, 618.—Sur la déclaration exigée des électeurs, 628. — Sur le droit de passe, 635.—Il s'oppose à l'impression du discours de Crénières sur la loterie, 662. — Cite contre les loteries, une lettre d'un joueur ruiné, 666.—Fait ajourner la discussion sur le droit de passe, 700. — Parle contre la résolution sur les sociétés populaires, 752.—Discute celle relative aux contributions, 758.—S'oppose à l'adoption de celle sur la garde nationale, et dit qu'il n'y veut ni grenadiers, ni chasseurs, 768.—Se refuse à l'impression d'un discours de Girod-Pouzol, sur l'organisation de la gendarmerie, 771. — Vote le rejet de la résolution sur les fugitifs des Haut et Bas-Rhin, 790.— Demande l'adoption prompte de celle pour la déportation, au 18 fructidor, 811.—Fait rejeter celle concernant la garde du Corps Législatif, 819.—Son opinion en faveur de celle relative aux dépôts littéraires, 822. —Il propose au Conseil de vaquer le décadi et les jours des fêtes nationales, XXIX, 34.—Son opinion sur la loi des passeports, 43. — Son rapport sur les ci-devant nobles, 77, 78. — Il propose de rapporter les lois sur le séquestre des biens des parents d'émigrés, 132. — S'oppose à la lecture d'une pétition sur les inscriptions civiques; combat la résolution relative au même objet, 156. — Fait approuver l'instruction sur la tenue des assemblées électorales, 223. — Appuie une motion sur la scission, 253.—Son rapport sur la résolution relative aux théâtres, 267. — Il passe au conseil des Cinq-Cents; en est élu président, 270.—Demande l'ajournement de la proposition faite au Conseil de vaquer les sextidi, 303.—Son opinion sur la célébration du décadi, 319.—Il appuie l'établissement d'un bulletin décadaire, 320. — Vote pour l'impôt sur le sel, 601 *bis*, 602 *bis*.—Discute l'organisation du notariat, 656. — S'oppose vivement à l'affranchissement de la presse, 710.—Réfutation de son opinion, 711.—Défend les ex-directeurs, 773. — Ses observations sur les finances; il énonce la nécessité d'un nouvel impôt indirect pour l'an VIII, 787.

CREUZÉ-LESSER, littérateur.—Auteur du vaudeville de Ninon Lenclos, XXIX, 804.

CREUZÉ-PASCAL, député de la Vienne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 209, 253.—Il est envoyé en mission dans les départements insurgés, XVI, 357.—Dénonce une conspiration relative aux colonies, XXII, 716, 736.—Fait augmenter le tarif des postes et messageries, XXIII, 178. — Et rendre un décret sur leur responsabilité, 229.—Membre du Conseil des Anciens, vote pour l'envoi d'agents exécutifs dans les colonies, XXVII, 320.— Combat la résolution sur le droit de passe, XXVIII, 639.—Est nommé secrétaire, 673.

CREVECOEUR (fort de), sur la Meuse. — Sa prise par les Français, XXII, 143.

CREVEL (Victoire), ci-devant religieuse. — Est condamnée à la déportation, XIX, 464.

CREVELIER, maire de Saint-Macoux.—Lettre de Fayolle à son adresse, XIII, 510.

CRÉVELIER, député de la Charente à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 215, 254.

CRIÉES.—Décret pour leur publication, XXVIII, 729, 741. (*Voyez* Ventes.)

CRILLOIRE (château de la).—Est attaqué par les brigands de l'Ouest; belle défense de Villemet, XVI, 242.

CRILLON (comte de), ou le jeune, député de Beauvais à la Constituante.—Se réunit à l'Assemblée, I, 98.—Demande une amnistie générale, 113.—Veut que l'on s'en rapporte au roi sur la destination des troupes, 147. —Demande deux comités de constitution, 157.—Un décret pour le paiement des impôts, 396. —La division des départements en trois, six ou neuf districts, d'après la population, II, 181.—La grâce du parlement de Rouen, 183. — Une seule assemblée électorale par département, 194.—L'élection des députés par tout le royaume, 196.—Propose de réduire à neuf le nombre des administrateurs de district, 205.—Son opinion sur la nomination des municipalités, 238. — Il vote la réélection indéfinie des procureurs-syndics, 343. — Appuie le projet du comité pour le remplacement de la gabelle, III, 619. — Propose de délibérer sur les questions proposées par Barère sur l'ordre judiciaire, IV, 7.—Appuie la conversion des billets de caisse en promesses d'assignats, 142.—Son opinion sur le droit de paix et de guerre, 402.—Sur le traitement des ministres, 555. — Sur le réglement des maisons de mendicité, 562. —Sur le traitement des évêques, 709.—Et sur celui des bénéficiers, 711.—Il pense que la fixation du nombre des grades militaires ne regarde pas l'Assemblée, V, 138. —Ses observations sur le nombre d'hommes auquel doit être porté l'armée, 195. — Et sur son organisation, 203. — Il parle sur la réunion de l'artillerie et du génie, 610. — Sur le non-paiement des dîmes dans la Dordogne, 671.—Son rapport sur la vérification des comptes du régiment de Soissonnais, 692.— Il amende le projet de remboursement de la dette en assignats, VI, 4.—Parle en faveur des porteurs de brevets de retenue, 466, 468. — Justifie la conduite de Lafayette, 584.—Présente le tableau des travaux à terminer pendant la session de l'Assemblée, 735; VII, 13.—Il pense qu'il ne doit pas y avoir de régiments étrangers en France 357, 358, 369.—Propose la fabrication d'assignats de 30 et de 25 livres, 444.— Demande pour Désiles, les honneurs décernés aux grands hommes, VIII, 40.—Fait ordonner aux départements d'envoyer l'état des domaines nationaux, 114.—Réclame, auprès du ministre de la guerre, sur l'omission de son nom dans la liste des officiers généraux, 171.—Appuie l'envoi de troupes à Avignon, 244.—Demande qu'on tire partie des cloches, 326.— Présente un projet de division des assignats, 465. — Veut qu'on fixe le jour de la séparation de l'Assemblée, 514.—Propose, lors de la fuite du roi, de confier l'autorité à un comité de cinq personnes, 716. — Sa correspondance avec Sieyès sur le système municipal, X, 194, 202, 209, 230. — Projet qu'on lui attribue de renverser la constitution, XII, 10.—Il obtient un congé à l'armée de Luckner, 487.

CRILLON (marquis de), ou l'aîné, député de Troyes à la Constituante.—Refuse le commandement de Marseille, IV, 349, 352.—Son rapport sur le réta-

blissement de l'ordre dans l'armée, 597.—Il fait adopter un décret pour réprimer l'insubordination des régiments de Champagne et de Poitou, V, 332.—Improuver la conduite de ce dernier régiment, 399. — Décréter une haute-paye aux soldats en garnison sur les vaisseaux, VI, 216.—Proteste de son dévouement à l'Assemblée, après la fuite du roi, VIII, 724.

CRIMÉE (la).—Sortie des ports de cette province d'une flotte russe ayant des troupes de débarquement à bord, XXIX, 293, 296, 371.

CRIMON, détenu pour avoir émis son opinion sur Lafayette.—Compte demandé de son affaire, XIII, 270.

CRIQUILLON, avocat.—Ses intrigues à Mons, XIV, 598.

CRISTALLIN (abbé).—Ses vers latins pour la fête du 14 juillet, V, 457.

CROALA (Abraham). — Est condamné à mort, XXIV, 629.

CROALA (Edme). — Est condamné à mort, XXIV, 629.

CROCHEREAU fils.—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XXI, 60.

CROCHON, député de l'Eure au Conseil des Cinq-Cents.—Sa motion contre les agents du Directoire accusés de prévarication, XXIX, 271.—Il parle sur un projet relatif aux événements d'Ostende, 279. — Et sur divers projets de finances, 284.—Sur les domaines engagés, 295, 331.—Sur la nomination des juges du tribunal de cassation, 311. — Il s'oppose à ce que le 9 thermidor soit célébré au sein du Conseil, 326.—Demande un comité général sur les affaires de la Cisalpine, 351.—Combat la formation d'une commission pour s'occuper des moyens de remplacer l'impôt sur le sel, 361.—Son opinion sur la nomination des préposés aux droits d'octroi, 394.—Son projet relatif aux conscrits infirmes, 440.—Il fait renvoyer au comité secret la discussion relative à la dette mobilisée, 455.—Ses observations sur la demande en rapport d'un arrêté pris au sujet d'un conscrit, 463. — Il propose le rapport de la résolution sur la manière de compter l'âge des conscrits, 470. — S'oppose à l'acquisition d'un terrain national par la commune de Toulouse, 470. — Vote pour qu'on applique aux déportés en fuite, la loi contre les émigrés, 477. —Veut qu'on revise la nomination de tous les juges élus en l'an IV, 518.—Attaque l'article du projet relatif aux biens des pères et mères d'émigrés, qui atteint leurs collatéraux; élève une discussion relativement à la loi du 3 brumaire, en ce qui concerne les juges, 519. — Son discours sur les provocations des cours de Naples et de Turin, 563.—Son rapport contre le condamné Trouffleau; il propose de commuer la peine de mort contre les falsifications de papiers nationaux, en celle de la déportation, 593 *bis*. —Il parle contre les scissions, et demande un projet pour déterminer les cas de leur légitimité, 595. — Parle sur la réclamation de la veuve Anisson-Duperron, 595 *bis*.— Demande l'ordre du jour sur l'envoi d'un message au Directoire, pour avoir des renseignements sur la situation des départements réunis, 601 *bis*.—Propose des amendements à la résolution relative aux agens conservateurs des hypothèques, 614. —Demande l'examen de la dénonciation contre les députés Hermandez et Marquézy, 618.—Trouve inutile le projet sur la réélection des citoyens nommés électeurs par des assemblées primaires ou scissionnaires, en l'an VI, 611 *bis*. — Invoque la question préalable sur le projet relatif aux passeports, 625.— S'élève contre celui concernant la répression du vagabondage, 629.—Vote la suspension de Marquézy, comme parent d'émigré, 657.—Appuie le projet sur les élections du Doubs, et s'élève contre les scissions, 674.—Demande l'ajournement de la discussion sur les doubles élections de l'Escaut, 676. — Vote la question préalable sur les indemnités à accorder à mademoiselle de Montansier, pour la cession de son théâtre, 699.—Ses observations contre la convocation de diverses commissions, lors de la séance permanente du 28 prairial, 712.—Il appuie la motion d'Aréna contre les commandants des places d'Italie; débats tumultueux à ce sujet, 727.—Défend vivement les ex-directeurs, 773.—Ses observations sur la levée de 40,000 chevaux, réclamée par le Directoire, 815. — Il défend la faculté pour le Direcioire de faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel, 816.—Est élu secrétaire, 826.—Demande des fonds pour le ministère de la marine, 829.—Célèbre les victoires des armées, 847.—Sa lettre sur l'élection de Sieyès, 861. —Il propose une adresse aux Français sur la translation du Corps Législatif à Saint-Cloud, 886.

CROISADES. — Sapent la féodalité, *Introd.*, 29.

CROISIER, aide-de-camp de Bonaparte.—Est tué, XXIX, 855, 908.

CROISY (F.). — Est condamné à mort, XXI, 284.

CROISSY (ex- curé).—Est condamné à mort, XX, 744.

CROIX (comte de), député d'Artois à la Constituante.—Prête le nouveau serment après la fuite du roi, VIII, 728.—Défend les officiers émigrés, IX, 214. —Son opinion sur l'admission des ouvrages des artistes au Louvre, IX, 453.

CROIX DE SAINT-LOUIS. (*Voyez* Chevalerie.)

CROMIN.—Annonce de sa *Bergère d'Aranville*, XIV, 207.

CROMOT-DUBOURG, commis de finances. — Rédige le bail des blés du roi, I, 466.—Gouverneur de Brunoy, il est dénoncé par Bourbotte, XIV, 603.

CROMWELL (Olivier).—Précis historique sur sa vie, II, 520.—Acquition de son épée par un curieux, III, 662.—Notice sur son histoire, XXIV, 331.

CROSNE (Thiroux de), lieutenant de police.—Est mandé au parlement lors des troubles de Paris, *Introd.*, 329.—Donne sa démission, I, 172, 573. — Sa fuite, 281.—Son arrestation, XVII, 629.—Il est condamné à mort, XX, 384.

CROUILLARD, domestique de Tanquerey. — Est condamné à mort, XXI, 319.

CROUILLÈRE, charpentier. — Est condamné à mort avec sa femme, XXI, 87.

CROULET, poète.—Participe aux secours accordés aux savants et artistes, XXIII, 130.

CROUPES.—Suppression de celles sur les emplois et affaires de finances, IV, 619.

CROUTE (Marguerite).—Est condamné à mort, XX, 359.

CROUZET, ex-professeur de l'Université de Paris.—Est nommé directeur de l'école des orphelins de la patrie, XXIV, 132; XXV, 21.—Décret qui lui accorde un secours pour cette institution, XXIV, 568. — Il présente au nom des élèves une pétition à la Convention, XXV, 774.—Est nommé associé à l'Institut national, XXIX, 688.

CROY-D'HAVRÉ (duc de), député de Péronne à la Constituante.—Est élu vice-président de la noblesse, I, 67.—Son discours au roi sur la vérification des pouvoirs, 88.—Il est élu secrétaire, III, 491. — Son opinion sur la suppression des droits de triage, 523. —Sur le recours contre les auteurs des détentions arbitraires, 610.—Il combat l'abandon par les députés, du quart de leur traitement, 711.—Son opinion sur le rachat des droits casuels, IV, 219.—Rapport et décret sur un droit de péage lui appartenant, V, 103, 118.—Son opinion sur la poursuite des écrits incendiaires, 282.—Sur la suppression des ordres de chevalerie, IX, 266.—Il proteste contre l'abolition de la noblesse, 347. — Réclame contre les accusations de Voidel, 490.—Son opinion sur les conventions natio-

nales, 545.—Il veut qu'on soumette la constitution à la ratification du roi, 545, 546.—S'oppose à la motion de Camus sur sa présentation à ce prince, 565.—Appuie la demande faite par Maury du compte de l'état des finances, 799.—Ses intrigues à Madrid contre la France, XI, 65. —Conduite de cette cour à son égard, XIII, 337.—Dénonciation des moyens employés par lui pour se faire rayer de la liste des émigrés, XIV, 308.—Sa maison est destinée au logement des ambassadeurs et des ministres bataves, XXVIII, 248, 250.

CROYER (H.-F.), capitaine. — Est condamné à mort, XX, 359.

CROZE, député de la Haute-Loire, au Conseil des Cinq-Cents.—Projet de l'exclure de toutes fonctions publiques jusqu'à la paix, XXVII, 109.—Il est dénoncé par les administrateurs de la Haute-Loire, XXVIII, 179.—Demande qu'une commission examine s'il est compris dans la loi du 3 brumaire, 290.

CRUAU (Anne-Joseph), capitaine de canonniers, —Est condamné à la réclusion jusqu'à la paix, XXIX, 95.

CRUBLIER-D'OBTERRE, lieutenant-colonel au corps royal du génie à Châteauroux, député de l'Indre à la Législative.—Son opinion sur les tentatives faites par les émigrés pour séduire Wimpfen, X, 467. — Ses vues sur le recrutement de l'armée, XI, 195.—Rochambeau le réclame à l'armée du Nord, 251. —Il demande des fonds pour la défense des frontières, 407.—Propose de confier le commandement des places à un officier de la ligne, 418. — Combat une réclamation de Caseaux, 547.—Inculpe le prince de Hesse, XII, 24.—Fait attribuer au roi le choix des commissaires des guerres, 100. — Propose d'établir dans les places fortes des commandants temporaires, 133.—Soutien la nécessité de maintenir les cadres des officiers généraux, 157.—Son opinion sur le mode de brûlement des anciens drapeaux, 158.—Il fait autoriser les généranx à nommer des commandants amovibles dans les places menacées, 372.—Fait fixer le traitement des commissaires des guerres, 391.—Est élu secrétaire, 425.—Combat le projet d'une fédération au 14 juillet, 596.—Son opinion sur l'état des places fortes, 660.—Il fait attribuer des aides-de-camp aux quatre officiers généraux étrangers, XIII, 155. — S'oppose à l'envoi de commissaires aux frontières, 181.—Appuie une motion relative à la nomination des officiers généraux, 251.—Attribue à la trahison la reddition de Longwy, 549.—Est envoyé à l'armée de Châlons, 635.

CRUCHARD, caporal d'artillerie.—Demande à rester auprès de son canon, XI, 546.

CRUDLER père, de Marseille. — Annulation d'un arrêté pour la confiscation de sa maison, XXIV, 147.

CRUMPIPEN (le chancelier). — Son arrivée à Bruxelles, II, 233. — Il ouvre les états belgiques au nom de l'empereur, VIII, 93. —Amène la soumission des états de Brabant, 563.

CRUMPIPEN (la citoyenne). — Est accusée d'avoir distribué des médailles à l'effigie de Louis XVI, XV, 695.

CRUSAIRE, dessinateur. — Annonce le concernant, VII, 763.

CRUSSOL (bailli de), député de Paris à la Constituante.—Se plaint de l'arrestation de sa voiture, I, 288.

CRUSSOL (baron de), député de Bar-sur-Seine à la Constituante. — Prête le nouveau serment, après le départ du roi, VIII, 728.

CRUSSOL-D'AMBOISE (marquis de), député du Poitou à la Constituante.—Proteste contre l'abolition de la noblesse, IX, 347.— Est condamné à mort, XXI, 508.

CRUSSOL-D'AMBOISE (femme). (*Voyez* Bessin.)

CRUZEL. — Est nommé commandant de Metz, IX, 11.

CRUZIÈRES-SAINT-ANDRÉ.— Assassinat de Malignon; changement du nom de cette commune en celui de Claisse, XXI, 45.

CUBERO (de). — Est ministre d'Espagne à Varsovie, VI, 497.

CUBIÈRES (de) garde-du-corps. — Porte au roi la nouvelle de la marche de Paris sur Versailles, II, 29.

CUBIÈRES (chevalier de), connu sous le prénom de *Dorat*. — Ses vers en l'honneur de Lyon, III, 22. —Annonce de son drame *La baronne de Chantal*, XI, 335.—Analyse de son poème intitulé: *Les rivaux au cardinalat*, XIII, 708.—Son entrevue avec Malesherbes, XIV, 814. — Il est chargé de la relation des travaux de la commune du 10 août, XV, 754.—Publie les *Etats généraux du Parnasse*, *de l'Europe*, *de l'Eglise et de Cythère*, XVI, 451. — Et un poème en l'honneur de Marat, XVII, 369. — Offre à la commune de Paris *sa prophétie républicaine contre Pitt et ses complices*, XIX, 305. — Se démet de la place de secrétaire-greffier, XX, 269. — Est remplacé par Blein, 303.

CUBLER, général. — Ses dispositions contre Boishardy et autres chouans, XXV, 146.

CUCHET, libraire. — Annonce de ses livres, XIX, 285.

CUCU-D'HEROUVILLE, receveur de l'Hôtel-Dieu de Paris.—Est condamné à mort, XXI, 56.

CUDEL, directeur des douanes à Cherbourg.— Transmet un trait de bravoure de trois de ses employés, XXV, 559.

CUDOWITSCH, général russe. — S'empare de la Kilia, VI, 669.

CUÉNIN (Antoine), émigré. — Son arrestation à Londres, XXIX, 203.

CUGNOT. (*Voyez* Lépinay.)

CUIRS. (*Voyez* Marchandises.)

CUIVRE. (*Voyez* Monnaies.)

CUJAS (Mathurin). — Est acquitté, XIX, 231.

CULENBOURG, dans les Pays-Bas.— Emeute dans cette ville, XXVI, 89.

CULLION (Valentin de), membre de l'assemblée de Saint-Domingue. — Fait le récit des événements survenus dans cette colonie; justifie la conduite de son assemblée et accuse Peynier, gouverneur-général, VI, 38.—Sa lettre sur les affaires de la Martinique, VII, 550.— Autre sur la nécessité de diviser le ministère de la marine, VIII, 102.

CULTES.—Discussion des articles de la déclaration des droits, relatifs à leur liberté. I, 372.—Décret portant que personne ne peut être inquiété pour opinions religieuses, 378. — Le service et les ministres du culte sont mis à la charge de la nation, II, 125.— Rapport sur les frais du culte catholique et l'entretien de ses ministres; débats et décrets y relatifs, IV, 83, 92, 99, 116, 119, 165; VI, 515, 528. — Arrêté du département de Paris sur leur libre exercice; rapport, discussion et décret y relatifs, VIII, 126, 163, 171, 328, 336, 342.— Décret concernant leurs dépenses, 158. — Réflexions, arrêtés, propositions et pétitions sur la liberté religieuse, 506, 668; IX, 434; X, 126, 165, 176, 189, 230, 285, 454.— Motion de faire salarier tous les cultes par la nation, 253. — Considérations sur la manifestation des opinions religieuses, 335.—*Motion de supprimer* tous les costumes, 449. —Décret qui consacre des édifices nationaux au culte salarié par la nation, 467, 470. — Motion d'autoriser la vente des édifices qui n'y seront pas employés, 496.—Décret ordonnant la lecture, dans les lieux y consacrés, de tout ce dont la Convention aura ordonné l'envoi, XIV, 700, 701. — Son exercice est réclamé par quarante communes, XV, 116.—Décret pour

la vente, à Mâcon, des objets qui ne lui sont pas nécessaires, 542.—Dumouriez en fait restituer l'argenterie dans la Belgique, 717.—Punition de ceux qui se permettraient des indécences dans les édifices y consacrés, 743. — Sa spoliation indispose les Belges, 773, 779. — Fauchet demande le maintien de ses signes extérieurs, XVI, 196.—Décret pour la vente des ornements des chapelles supprimées, 588.—Discussion et décret pour faire remplir les fonctions curiales par les vicaires épiscopaux, XVII, 13.—Objets et dépouilles du culte offerts à la Convention par plusieurs communes, XVIII, 20, 120, 136, 159, 172, 284, 298, 304, 318, 338, 340, 361, 368, 375, 384, 385, 397, 399, 404, 409, 414, 415, 420, 424, 426, 430, 441, 446, 447, 455, 468, 479, 485, 486, 491, 492, 510, 525, 534, 568, 581, 638, 639, 652, 659. — Arrêtés contre son exercice extérieur, 122, 137.—Défense de vendre *Saint-Suaire*, *Ecce Homo*, et autres reliques désignées comme objets de jonglerie superstitieuse, 153. — Collection abondante qui en est faite dans le département de Loir-et-Cher, 167. — Détails de l'abolition du culte dans l'Allier, 195.—Destruction de ses monuments arrêtée par la commune de Paris, 197. — Et effectuée par André Dumont, 214, 340, 593. — Pétition pour la suppression de ses ministres, 319. — Arrêté pour faire porter à la Monnaie tous les objets d'or et d'argent employés à ce service, 341, 367.—Serment fait à la Convention, par l'évêque de Paris et son clergé, de ne reconnaître que le culte de la Raison et de la Liberté; envoi des détails de cette cérémonie à tous les départements, 369, 479.— Renonciation au culte par plusieurs sections de Paris et par plusieurs communes, 397, 424. — Demande de n'en plus salarier aucun, 402.—Décret ordonnant aux communes d'inventorier les envois de dépouilles du culte, 447.—Pétition pour son libre exercice, 469. — Arrêté de la commune pour la clôture de tous les édifices y destinés, 506.—Proposition, par Danton, de faire cesser les mascarades qui ont accompagné la présentation de ses dépouilles, 525.— Rétablissement de son libre exercice par la commune, 546. — Décret qui défend toute violence à cet égard, 600. — Rapport de Robespierre et décret qui consacre son libre exercice; pétition y relative, 600, 604, 622; XIX, 29. — La commune de Charonne y renonce; pamphlet contre le charlatanisme sacerdotal, intitulé : *Avis d'Honoré Tartuffe, breveté du pape*, etc., XVIII, 626.— Destruction des objets du culte dans divers départements et diverses communes, XIX, 112, 672; XX, 34. Il est le prétexte de rassemblements à Etampes, XIX, 216.—Divers envois d'argenterie et d'autres dépouilles du culte, 234, 340, 547, 609; XXI, 211. —Linge du culte consacré aux hôpitaux militaires, XIX, 236. —Mascarades monastiques et religieuses, 240.— Mesures pour faire rendre compte des dépouilles du culte à ceux qui se les sont appropriées, XX, 119, 130; XXI, 5.—Décret qui consacre la liberté des cultes, XX, 411. —Adresses annonçant l'abandon de l'ancien, 562.— Décret portant qu'aucun ne sera salarié, XXI, 789.— Projet d'en remplacer les cérémonies par des fêtes décadaires, XXIII, 21.— Autre tendant à consacrer la liberté des opinions religieuses, 23, 29. — Décret pour la liberté des cultes et la suppression de leurs signes extérieurs, 523. — Cadroi se plaint de l'insuffisance des réglements sur cet article, contre les efforts du fanatisme, XXIV, 220.— Arrêté des représentants dans la Vendée sur leur liberté, 327.—Peines contre ceux qui enfreindraient la loi y relative, 363, 387.— Décret qui détermine le mode d'acte de soumission de leurs ministres, 591. — Abus de la loi sur leur liberté; projet à ce sujet, XXV, 126.—Articles constitutionnels y relatifs, 521, 576. — *Origine de tous les cultes*, par Dupuis, 665, 685, 737.—Décret sur leur police, 696; XXVI, 71, 78.—Ecrit de Baudin sur leur liberté, XXVIII, 459. — Réflexions sur le prétendu attachement de certaines personnes à la religion de leurs pères, 586. — Commission pour la révision des lois relatives aux cultes, 714.—La république batave en défend l'exercice extérieur, 716. — Motion d'ordre sur le rétablissement du culte et de la morale, 725. — Pétitions pour réclamer leur libre exercice, 728, 736, 741.— Rapport de Camille Jordan sur la révision des lois y relatives, 730. — Réflexions de Lenoir-Laroche sur leur police, 738.— Réclamations au sujet des projets y relatifs, 739.—Leur discussion, 741, 742, 743, 744, 745, 746.— Réclamations sur le prononcé du président portant qu'il ne sera point exigé de déclaration des ministres du culte; appel nominal; il en sera exigé une; vive agitation pour et contre cette décision, 746.—Motion de Chollet pour en indiquer la forme, 747.— Autre en faveur d'un culte universel et fondamental, 786.—Rapport sur la déclaration à faire par les ministres du culte, 790. — Résolution qui ordonne l'exécution de la loi du 26 vendémiaire, et substitue un nouveau serment à l'ancien, 796.— L'assemblée de ses ministres, sous le nom de *Concile national*, envoie son serment au Corps Législatif, XXIX, 7. — Rapport et projet sur la police des cultes et de leurs ministres; discussion y relative, 80, 87, 88, 118, 120, 133, 134. — Circulaire du ministre de l'intérieur pour la translation des cérémonies de tous les cultes au décadi, et dénonciation, par Grégoire, d'arrêtés pris en conséquence, 107.—Motion d'exclure des fonctions publiques les ministres du culte catholique, 155. —Argenterie des églises mise en réquisition à Rome, 225.—Discussion sur la fermeture forcée des boutiques le dimanche, 319, 325, 334.— Suppression des cérémonies extérieures dans le département de la Roër, 326.—Les cultes cessent, en Helvétie, d'être un obstacle à la jouissance des droits civils, 328. — Motion pour la mise en vente des biens des cultes réformés, 330.—Discussion et résolution sur cet objet, 616, 617, 618.—Rejet d'une autre concernant les ministres non assermentés, 722, 744. (*Voyez* Argenterie, Clergé, Fêtes, Juifs, Prêtres, Serment, Religieux et les articles suivants.)

CATHOLIQUES.—Lettre en faveur de ceux du Gard, VI, 213. — Ceux d'Irlande réclament l'établissement de leurs droits, XI, 42, 89.—Association des Irlandais unis aux catholiques romains, XII, 550.—Excommunication des catholiques irlandais qui n'obéiraient pas au roi d'Angleterre, 474.—Ordre du roi les concernant; le vice-roi Fitz-Williams refuse de l'exécuter, XXIII, 713. — Rejet, à la chambre des pairs d'Angleterre, d'une motion pour la communication de sa correspondance avec le ministre, relativement à l'émancipation des catholiques romains, XXV, 66. (*Voyez* Cultes.)

EGLISES. — Vente de celles supprimées, VIII, 320, 322.—Envoi à la Monnaie de leurs vases et ustensiles, IX, 495. — Décret ordonnant un inventaire de leur mobilier, XIII, 664.—Arrêté pour en faire enlever le plomb, le fer et le cuivre, XVIII, 48, 161. — Rapport et décret pour leur vente, XXIII, 367.—Arrêté du Directoire ordonnant la clôture de celle Saint-André-des-Arts, à Paris, XXVII, 591. (*Voyez* Cultes.)

NON-CATHOLIQUES. — Edit les concernant; enregistré en lit de justice, *Introd.*, 266, 268. — Débats sur leur éligibilité et décret y relatif, II, 439, 455, 462, 463, 464, 471. (*Voyez* Juifs, Comédiens, Citoyens.)— Décret qui charge le roi de veiller à leur sûreté, et les met sous la sauve-garde de la loi, IV, 394.—Autre pour la restitution à leurs familles des biens de ceux exilés, V, 93. (*Voyez* Cultes et Protestants.)

PROTESTANTS OU RELIGIONNAIRES FUGITIFS.—Réclamations contre leur exclusion de diverses places, II, 439, 455, 462, 463, 464. — Décret y relatif, 471.—

Désordres excités contre eux à Uzès, III, 525.—Décret relatif à ceux d'Alsace, V, 431; VI, 522.— Dispositions concernant ceux de Hongrie, V, 541. — Décret qui assure l'exercice de leur culte à ceux de la Franche-Comté, 621.—Restitution de leurs biens à ceux connus sous le nom de religionnaires fugitifs, et assurance des droits de cité à leurs enfants, VI, 595; XIII, 746. — Décret impérial qui règle l'état des protestants en Hongrie, VI, 661.—Sont persécutés par le sénat de Berne, VII, 113. — Complot tendant à les faire égorger, XII, 498. — Des citoyens offrent les les dépouilles de leur culte à la Convention, XVIII, 426.—Rapport d'un décret relatif à leurs biens, XXV, 220.—Autre décret concernant la restitution de ces biens, 781.—Observations de Benjamin Constant sur la restitution des droits politiques à leurs descendants, XXVIII, 399.— Motion en leur faveur, 449, 454. —Résolution déterminant le mode de réclamation de leurs biens par leurs héritiers; sa discussion et son approbation, 497, 509, 513, 514.—Rapport de Pastoret pour le rappel des religionnaires fugitifs, 508, 509.—Ajournement du projet présenté par lui, 515, 522.—Résolution sur le rapport de Couturier qui déclare nationaux les biens de leur culte, XXIX, 542, 616, 618. (*Voyez* Cultes.)

RELIGION CATHOLIQUE. — Proposition de la déclarer nationale; son rejet, I, 391.— Nouvelle réclamation de l'évêque de Nancy en sa faveur, III, 363. — Débats qu'elle occasionne, 370, 378. — Reproduction de la proposition tendante à la déclarer religion de l'état, IV, 109.—Lettre de Montlosier à ce sujet, 311. —Observations sur la conduite de l'Assemblée dans cette circonstance, VI, 325. — Aperçu sur la décadence du pouvoir papal, VIII, 153. (*Voyez* Cultes.)

RELIGIONS. — *Atlas des religions*, X, 74. — Leur esprit, par Bonneville, XIII, 572.—Notice sur le parallèle fait entre elles, XVI, 402.—Eloge d'un ouvrage de Delaunaye intitulé : *Histoire générale et particulière des religions*, XVIII, 34; XXV, 1. — Lettre du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, sur la religion, XXIX, 153.

CULTIVATEURS. — Motion de les contraindre à porter leurs grains aux marchés, XVI, 203, 246.—Mesures y relatives, 298, 305.— Mise en liberté de ceux détenus comme suspects, XXI, 24, 183, 506.— Arrêté concernant ceux qui ont des terres près et hors des frontières, 314.—Leur mise en réquisition, 405.—Levée des scellés apposés à leur domicile, 600.—Autre décret sur leur mise en liberté, XXII, 26.—Plaintes contre leur avarice, XXIV, 219.—Mesures provoquées, contre ceux qui refuseraient de vendre leurs grains, XXVI, 235. (*Voyez* Agriculture.)

CUMBERLAND (duc de). — Sa mort, V, 766.

CUMBERLAND (duc de).—Son arrestation annoncée aux Jacobins, XVII, 755.

CUNIER, député du Bas-Rhin au Conseil des Cinq-Cents.—Fait hommage de la *description des mines*, de Diétrick, XXIX, 276.

CUNIN, ex-député de la Meurthe à la Législative. —Motion de le mettre en arrestation, XIX, 651.

CUNOT, officier.— Se distingue à la bataille d'Altenkirchen, XXVIII, 315.

CUPER, gantier. — Est condamné à mort, XXI, 144.

CURAÇAO (l'île de). —Troubles sérieux occasionnés par les Stathoudériens, XXVIII, 514. — Refus de *la Médée* et d'une autre frégate hollandaise y stationnées, de reconnaître la république batave, 518.

CURAULT.— Exécution au Mans de son assassin, II, 420.

CURÉ (Pierre), ancien matelot. — Son procès au Châtelet, III, 624.

CURÉE, député de l'Hérault à la Convention.— Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 186, 252.— Il réclame contre la loi du 21 floréal, qui l'empêche de venir à Paris, XXVIII, 529.—Rapport de Dupire sur cet objet, 606.— Député au Conseil des Cinq-Cents, il fait renvoyer à la commission le projet de Roëmers, sur la responsabilité des communes, XXIX, 535.—Demande que Bonnier, ministre à Rastadt, soit toujours membre du Corps Législatif, 623. — Prononce son éloge après son assassinat, 674. — Demande que son nom et celui de Roberjot soient proclamés à chaque appel nominal, 688.—Mesures qu'il fait arrêter, pour rappeler la vengeance de cet attentat, 723.—Il invoque l'ordre du jour sur la suppression de *haine à l'anarchie*, dans la formule du serment civique, 755. —Défend vivement les ex-directeurs, 773.—Est élu secrétaire, 781.—Son opinion et ses amendements sur le projet relatif aux sociétés politiques, 804.—Il oppose à la déclaration du danger de la patrie, le danger d'un grand mouvement populaire, 811.—Parle sur la liste des jurés de la Seine, 872.

CURÉS. (*Voyez* Clergé.)

CURIAL, député du Mont-Blanc au Conseil des Anciens. — Son opinion sur le régime hypothécaire, XXIX, 295. — Il combat la résolution relative aux créanciers des émigrés solvables, 319. — Son opinion sur la formation du département du Léman, 358. — Sur l'ordre judiciaire civil, 629. — Il est élu secrétaire, 659.

CURIEUX (Duboff de), co-accusé de Bussy. — Décret pour sa mise en liberté, VII, 76.—Autre qui lui accorde une indemnité, 183.

CURMER, aide-de-camp de Lafayette. — Est arrêté par le peuple, VIII, 715. — Est arrêté de nouveau à Namur, XIII, 537. — Proteste contre son arrestation, 633.

CURON (J.-H.), domestique de l'ex-comte de Sénéchal.—Est condamné à mort, XXI, 31.

CURRAN, Irlandais. — Sa défense éloquente d'Olivier Bond, XXIX, 340.

CURRY (Thomas), juge-de-paix de Londres.—Plaidoyer de Scott contre lui, XXIX, 243. (*Voyez* Lovelace.)

CURT (de), député de la Guadeloupe à la Constituante. — Offre en don patriotique la moitié de son revenu sur le trésor royal, I, 497. — Fait déclarer le ministre de la marine responsable des marchés conclus dans les arsenaux, III, 123. — Son rapport sur l'organisation de l'armée navale, IV, 725.—Il est reconnu pour représentant de la Guadeloupe, V, 244. —Fait adopter un décret sur les comptes relatifs à la dépense de la marine, 537; VI, 562.—Son rapport sur l'insurrection des équipages du *Patriote* et du *Léopard*, V, 705.—Il dénonce une lettre de Gouy-d'Arcy dans laquelle il est inculpé, 706, 707; VIII, 76.—Fait voter des fonds pour les besoins de la marine, VII, 181. — Rendre un décret sur les dépenses de l'expédition des îles du Vent, 358. — Un autre pour la réunion de biens nationaux aux établissements de plusieurs ports, 603. — Un autre pour le paiement des officiers des classes, 619.—Un autre pour le remboursement de l'arriéré des ponts-et-chaussées de la marine; fait exempter des droits d'enregistrement les quittances à fournir par les créanciers de l'Etat, VIII, 30. — Décréter des fonds pour le port de Cherbourg, 379. — Son rapport sur les besoins de la marine, IX, 529.

CURTEL (J.-B.) — Est condamné à mort, XXI, 16.

CURTIUS.—On enlève de son cabinet, les bustes de Necker et du duc d'Orléans, I, 170.—Il est cité comme auteur de la réputation patriotique de Custine, XVI, 72. — Fait hommage, aux Jacobins, du buste de Lajouski, XVIII, 483.

CURTON (G.-P.), cultivateur. — Est condamné à mort, XX, 360.

CURWEN (lord), membre des communes d'Angleterre.—Parle sur le subside de guerre accordé au roi de Prusse, XX, 614. — S'élève contre le bill relatif aux assemblées séditieuses, XXVI, 689.—Fait une sortie violente contre Pitt, XXVIII, 491.

CUSHING (William).—Est nommé juge au tribunal suprême de l'Union, II, 257.

CUSIN, patron pêcheur de la Ciotat. — S'empare d'un bâtiment anglais et de ses trois prises, XXIX, 722.

CUSSET député de Rhône-et-Loire à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 203, 253.— Envoyé en mission, annonce l'entrée des Autrichiens à Sierck, XVII, 575. — La défaite des Prussiens et des Autrichiens, 733.—Est rappelé, XVIII, 335. — Impliqué dans la conspiration du camp de Grenelle, est condamné à mort, XXVIII, 454.

CUSSET (Allier). — Avance de fonds à cette commune, pour achat de subsistances, XVI, 545.—Accusations contre son comité révolutionnaire, XXIII, 470.— Annulation de l'élection du juge-de-paix de ce canton, XXIX, 48.

CUSSY (Gabriel de), directeur de la monnaie de Caen, député de cette ville à la Constituante. — Son projet pour la fabrication de monnaies de billon, V, 514.—Il présente à l'Assemblée le brave Cabieu, 567. — Fait nommer un comité chargé de ce qui a rapport à la législation des monnaies, 622. — Son projet sur la fabrication d'une nouvelle monnaie d'argent, VI, 590. — Autre sur celle de la monnaie de billon, 615, 619.—Son opinion sur la création de petits assignats, VIII, 316.—Il rend compte de l'expérience faite sur le métal des cloches, 711. — Député du Calvados à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 171, 215, 254.—Il fait décréter la nouvelle empreinte des monnaies, 367. — Est déclaré traître à la patrie, et mis hors la loi à la suite du 31 mai, XVII, 76, 268. — Ses biens sont confisqués au profit de la république, 288, 296. — Son arrestation à Bordeaux, XVIII, 324.—Il est livré à l'exécuteur, 437.

CUSSY (L.-L.), ex-noble.—Est condamné à mort, XXI, 319.

CUSSY (M.-L.-J.), ex-noble, ex-archidiacre de Coutances.—Est condamné à mort, XXI, 320.

CUSTINE (Adam-Philippe, comte de), député de Metz à la Constituante. — S'oppose à l'envoi d'une adresse au roi, I, 154. — Demande l'établissement de milices patriotiques, 175. — Vote pour la déclaration des droits, 269.—Parle du danger du droit de chasse pour le peuple, 301. — Demande la suppression de toutes les justices seigneuriales, 311.—Son mémoire sur la liberté absolue du commerce des grains, 395. —Il vote la permanence et l'unité du Corps Législatif, 445.—Réclame une loi martiale, II, 37.—Conteste à la nation le droit de vendre les biens du clergé, 85. —Propose d'établir une caisse d'amortissement et de créer des billets d'état, 255. — Sa motion contre les bénéficiers absents, III, 59. — Il s'oppose à ce qu'un député soit membre de plusieurs comités à la fois, 188.—Amende l'article qui exclut de toute succession les religieux sécularisés, 422. — Appuie le projet de Mirabeau contre les troubles, et demande la suppression de la gabelle, 445. — Propose de la remplacer par des assignats sur le clergé, 472.—Parle contre le plan de la municipalité de Paris relatif à la vente des maisons religieuses, 635.—Accorde au roi le droit de paix et de guerre, IV, 386.—Ses observations sur les apanages et la dépense des maisons des princes, V, 392.—Il demande que Barmon soit admis à la tribune, 415. — Appuie la création des assignats, 741. — Réclame contre l'insertion de son nom dans la liste du club monarchique, VII, 339. — Demande la restitution à la nation des dons portés au livre rouge, 390. —S'oppose à toute loi contre l'émigration, 504.—Son opinion sur la suppression de l'hôtel des Invalides, 708.—Sur la résidence du roi, 753. — Il vote contre la réélection des membres de l'Assemblée, VIII, 420.— Son opinion sur l'application de la peine de mort, 565. — Il demande l'envoi à l'armée des explications de Bureau-Puzy sur le serment, 648. — Lors de la fuite du roi, propose de confier le pouvoir exécutif aux ministres, 718, 720. — Proteste de sa soumission à l'Assemblée; appuie la motion de Ch. Lameth contre les officiers qui ne prêteront pas serment, 724. — Est l'un des commissaires chargés de recevoir le serment des troupes, 727.—Son opinion sur l'organisation des volontaires nationaux, IX, 305.—Sur l'exclusion des députés du ministère, 392.—Sur la garde du roi, 477. — Sur l'insubordination des régiments, 517.—Article de lui sur les finances, X, 705. — Passé au commandement des armées, s'empare des défilés de Porentrui, XII, 282, 295, 374. — Est nommé général de l'armée du Bas-Rhin, 594.—Dénonciation contre lui, 667. — Il demande à être jugé par une cour martiale, 766. — Signe une lettre de Lamorlière au roi, XIII, 158.—Est nommé commandant du camp de Soissons, 311. — Lettre de Fumel à son adresse, 434. —Il se plaint d'être rappelé dans l'intérieur, 439. — Lettre sur sa position, 667. — Autre annonçant de nouveaux succès, XIV, 122, 124. — Il fait fusiller des pillards; impose le clergé de Spire, et transmet une lettre du duc de Bourbon, 139, 140. — Rend compte de sa bonne position à Spire, 162.—Prend Worms et les munitions de l'ennemi; impose la ville et transmet sa proclamation aux habitants, 195.—Son réglement pour prévenir les désordres dans l'armée, 232. —Il demande des couvertures pour les troupes, et annonce la marche de 19,000 Russes en Allemagne, 255. —Marche sur Mayence, 285.—S'en empare; en transmet la capitulation; demande de l'avancement pour divers officiers, 300, 303.—Prend et impose Francfort; pièces officielles y relatives, 322, 384.—Accuse Kellermann d'incapacité, 384.—Assiste au club de Mayence, 389. —Propage les principes de la révolution; transmet les succès d'Houchard en Franconie, 396. — Annonce que Francfort a payé la moitié de sa contribution, et demande exemption du reste, 403, 479.—Sa proclamation contre le landgrave de Hesse-Cassel, 413. —Se plaint de nouveau de Kellermann; ses dispositions à Mayence; il annonce de nouveaux succès d'Houchard, 454, 500.—Biron se met à ses ordres, 476. — Lettre sur sa bonne position à Mayence et sur la retraite des ennemis, 534. — Autre de son fils qui le disculpe, 622.—Il annonce la trahison des habitants de Francfort et la reprise de cette place par les Prussiens, 699, 728; XV, 39, 51. — Répond aux reproches à lui adressés dans le journal de Prudhomme, 65.— Décret pour le paiement des reconnaissances données par lui à valoir sur les biens nationaux, 110. — Sa lettre sur les mouvements de l'armée devant Mayence; il se plaint de plusieurs officiers, 120, 173. —Se loue des habitants de Weissembourg, 173.—Sa réponse à la commune d'Echenot-la-Meline, 304. — Il provoque l'examen le plus sévère de sa conduite, 402. — Réclame contre le décret qui permet aux volontaires de se faire remplacer, 441. — Et contre la nomination de Gillot au commandement de Landau, 511.—Sa réponse énergique aux plaintes des gendarmes, 521.—Il répond aux inculpations qui lui sont faites, 611. — Annonce son arrivée à Paris, 635. — Remporte un avantage sur les Prussiens, 792. — Bon état de son armée, XVI, 5.—Il annonce l'emprisonnement du commandant Roc, 30. — Se replie sur Landau, 47. — Accuse Beurnonville des mauvais succès de l'armée; donne sa démission, 62.—Décret qui lui ordonne de conserver le commandement, 64. —Débats sur son patriotisme; allégations pour et contre; ordre du jour, 72. — Il accuse de nouveau

Kellermann et Beurnonville ; et insiste sur sa démission, 83, 124. — Annonce qu'un de ses aides-de-camp s'est brûlé la cervelle, 123.—Réponse à Wurmser, 125.—Il transmet la fière réponse de Houchard au roi de Prusse, 151. — Nie avoir écrit à madame Liancourt ; donne les motifs de la démission de Natte jeune, 166. — Proteste de rester attaché à la cause de la liberté, 223. — Mande qu'il a fait fusiller deux pillards, 270. — Annonce l'insuccès de l'ennemi devant Mayence, 284.—Eloge de ses dispositions sur le Rhin, 369.—Il demande un successeur, 375. — Est nommé général en chef de l'armée du Nord, 383.—Accepte ce commandement, 424.—Exposé de ses opérations militaires, 447. — Il est accusé de trahison, 503. — Sa proclamation aux armées du Nord et des Ardennes qu'il commande, 564, 630.—Il répond aux calomnies répandues contre lui, 653. — Approuve la conduite de Lamorlière au sujet de deux officiers ennemis, 694. — Nouvelle dénonciation contre lui, 698.—Il demande à se justifier devant un conseil de guerre, 742. — Se plaint des inculpations dirigées contre lui ; annonce l'arrivée de 12,000 Russes, et plusieurs avantages remportés par l'armée du Nord, XVII, 30. — Bulletin relatif aux calomnies de Laveaux contre lui, 50.—Il ordonne que la soupe soit trempée avec du pain de munition, 58. —Donne des détails sur un combat à Saint-Amand; renvoie à la Convention des imprimés de Bordeaux, de Caen, de Félix Wimpfen, et les réponses qu'il y a faites, 144. — Appelé à Paris par le comité de salut public, demande à présenter à la Convention l'hommage de son respect, 165. — Accusations diverses contre lui ; son arrestation décrétée sur la demande de plusieurs députés, 196. — Desvars demande que le ministre de la guerre se concerte avec le comité du salut public pour faire, séance tenante, un rapport sur ce général; décret pour sa translation au Luxembourg ; sa destitution, 201.—Il demande à être mis en accusation, 258. — Leveneur écrit qu'il n'a eu aucune part au mot d'ordre : Condorcet, Paris, Constitution, donné en son absence, 263. — Inculpations diverses contre lui ; il est décrété d'accusation, 266.—Texte de cet acte, 414.—Son procès au tribunal révolutionnaire, 421, 429, 438, 446, 454, 462, 470, 482, 490, 497, 506, 514, 546, 553.—Il demande à faire entendre de nouveaux témoins ; débats à la Convention à cette occasion, 457, 458. — Lettre de Dumont, juré du tribunal révolutionnaire, sur son procès, 499. — Il est condamné à mort et exécuté, 512, 553. — Arrestation de son confesseur et de sa belle-fille, 553. — Réhabilitation des gendarmes licenciés par lui, XIX, 203. — La perte de Mayence est attribuée à sa trahison; réponse de Merlin (de Douai) à cette inculpation, XXI, 647; XXIV, 632.—Publication de ses mémoires posthumes, XXIII, 57.

CUSTINE (Renaud-Philippe), adjudant-général, fils du précédent.—Justifie son père, XIV, 622, 868.—Eloge de sa bravoure, 700. — Décret sur sa mise en jugement, XIX, 48, 54.—Il est condamné à mort, 128.

CUSTINE, officier au service de l'Autriche et neveu du général.—Est transféré à Hambourg par ordre du Directoire, XXIX, 702.

CUVERVILLE, ancien capitaine.—Arrestation d'effets au chiffre du roi réclamés par lui, X, 232.—Eclaircissements sur cet objet, 251.

CUVIER (J.-J.-B.), architecte. — Est condamné à mort, XX, 568.

CYGNES (île des). (*Voyez* Ile.)

CZICHY (comte de). — Est nommé chancelier de Hongrie, VIII, 699.

CZIMBELLI, général autrichien.—Sa sortie vigoureuse contre les Turcs, III, 417.

CZNERVEL, général.—Ses succès contre les Turcs, II, 337.—Ses conquêtes dans la Servie, 361.

D.

DABBADIE, capitaine du génie. — Est admis, en qualité de député de la Guienne à la Constituante, à la place du comte de Ségur, I, 390. — Jure fidélité à l'Assemblée, après le départ du roi, VIII, 724.

DABBÉ, chef de chouans.—Est pris, XVII, 650.

DABRAY, député des Alpes maritimes à la Convention. — Arrêté à la suite du 31 mai, est rappelé dans le sein de la Convention, XXII, 699.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, soutient Lesage-Sénault, disant que le royalisme est partout, jusque dans les autorités constituées, XXVIII, 507.—Dénonce la chambre du commerce de Marseille, XXIX, 169. — Fait valider diverses élections, 256. — Annonce l'apparition des Anglais sur les côtes de Nice, et les mesures prises contre eux, 591. — Fait adresser un message au Directoire, relatif au dépérissement du pont du Var, 602.

DACIER, orateur d'une députation de la commune de Paris. — Présente à l'Assemblée Drouet et Guillaume, qui ont arrêté le roi, VIII, 744.

DACOIN, colon.—Est accusé des troubles de Saint-Domingue, XV, 106.

DAENDELS, général batave au service de France. — Ses opérations sous le général Souham, XVIII, 320. —Il remporte un avantage sur l'ennemi, et se distingue à l'armée du Nord, XIX, 643; XX, 183; XXI, 14; XXIII, 120, 122. —Sa proclamation aux Bataves, 384. —Lieutenant-général dans les troupes bataves, prête serment à l'Assemblée des états-généraux de La Haye, XXV, 73.— Sa conduite dans cette ville lors des événements du 22 brumaire, XXIX, 141. — Ordre du directoire batave de l'arrêter; il se réfugie en France, 275.—Déclaration de Ducange contre lui, 277, 282.— Pièces relatives à son affaire, 289. — Sa coopération à la nouvelle révolution dans le gouvernement, 291. —Membre du corps législatif batave, il fait rejeter le plan d'emprunt forcé proposé par le directoire, 379. — Approbation de sa conduite au 24 prairial, 386, 416.—Ses préparatifs contre les Anglais, 789.—Il défait les Anglo-Russes, 808.— Conduite de sa division dans la journée du 24 fructidor, 817.—Il annonce de nouveaux succès, 827.

DAGNEAUX (ci-devant Dom de Vienne). — Son *Histoire générale de la France*, VII, 692.

DAGOBERT, général.— Succès de sa division, XV, 534.—Il se distingue à l'armée d'Italie, 655.—Et dans les combats livrés aux Sardes, 708. — Ses succès à l'armée des Pyrénées-Orientales, XVI, 510. —Son arrestation, XVII, 413. — Il annonce la déroute des Espagnols devant Mont-Libre, 571. — La prise de la Cerdagne espagnole, 609. —Une nouvelle victoire, 650.—La prise de Villefranche et du camp de Prades, XVIII, 8.—Et celle de Campredon, 118. — Fait le siége du château d'Urgelle, XX, 235.— Rend compte de la marche de son armée, 248. — Sa mort; mention honorable de ses services, 333. — Inscription de son nom sur la colonne du Panthéon, 352.—Secours accordé à sa veuve, XXI, 85. —Dugommier demande que le nom de Labarre soit inscrit à côté du sien, XXII, 510.

DAGRAIN (Phil.-C.) — Proteste contre son arrestation avec Lafayette, XIII, 633.

DAGUIN (J.-J.), membre du parlement de Toulouse.—Est condamné à mort, XXI, 30.

DAHZ, officier. — Se distingue à l'armée d'Helvétie, XXIX, 792.

DAIF. — Est élu administrateur du département de Paris, VII, 66 *.

DAIGUE (J.), domestique. — Est condamné à mort, XX, 708.

DAIX. — Annonce de sa table bourgeoise anglaise, XIV, 488.

DAIX (C.-A.), femme. — Est condamnée à mort, XXI, 299.

DALBARADE, adjoint au ministre de la marine.— Est nommé à ce ministère, XVI, 103.— Compte lui est demandé des mesures prises pour protéger l'arrivée des convois, 347. — Mise à sa disposition de fonds pour la défense des côtes, XVII, 11. — Dénonciation contre lui, 202. — Sa réponse, 210. — Il est autorisé à acheter la corvette *le Brutus*, 624.—Envoie la liste des officiers qui se trouvaient à Toulon lors de sa tradition aux Anglais, XVIII, 69, 100.—Mise à sa disposition de 30 millions pour une mesure secrète, 120.—Nouvelle dénonciation contre lui, XIX, 340. — Il se justifie, 342. — Est remplacé par Rhedon à la commission exécutive de la marine et des colonies, XXV, 139. — Commandant des armes à Lorient, est destitué, XXIX, 264. — Et déclaré déchu de tout commandement, 398.

DALCHÉ père, orfèvre, notable de Sedan. — Est condamné à mort, XX, 684.

DALESME, général français.—Est blessé à l'armée d'Italie, XXIX, 637.

DALEYRAC, compositeur.—Auteur de la musique de *la Soirée orageuse*, IV, 596. — De *Camille*, VII, 763. — D'*Agnès et Olivier*, X, 92. — De *Philippe et Georgette*, XI, 84. — De *Roméo et Juliette*, XIII, 287. —D'*Ambroise*, XV, 234.—De l'*Enfance de Rousseau*, XX, 555.—De *Cange*, XXII, 648. — De *la Pauvre femme*, XXIV, 330.— D'*Adèle*, 331.—De *la Famille américaine*, XXVIII, 84.—De *Marianne*, 360.— D'*Alexis*, ou l'*Erreur d'un bon Père*, XXIX, 143. — D'*Adolphe et Clara*, ou *les Deux prisonniers*, 608 *bis*.

DALHBERG (baron de), co-adjuteur de Mayence. —Son opinion sur la déclaration verbale du ministre directorial d'Autriche, XXVIII, 652.

DALLARDE. (*Voyez* Allarde (d').

DALLEMAGNE, général français. — Se distingue au passage du Pô, XXVIII, 275. — Décide la victoire à Lodi par sa bravoure, 278. — Investit Mantoue, et prend ses faubourgs, 324.—Son éloge par le général Bonaparte, 370.—Il contribue au succès des batailles de Lonado et Castiglione, 384.— S'empare de Borgo-Forte, 417. — Sa conduite remarquable à la bataille de Roveredo, 431.—Gambari lui présente un drapeau tricolore à Ancône, XXIX, 107.— Masséna lui remet le commandement de l'armée de Rome, 243.—Son discours en installant le sénat romain, 247.

DALLONS, chef de bataillon.—Son éloge, XXV, 290.

DALMAS, député de l'Ardèche à la Législative. — S'oppose à la levée de la suspension du maire de la commune de Paris, XIII, 148.

DALMATIE (la). — Protestations des officiers municipaux de Véronne contre ceux de Venise, relativement à l'invasion de cette province, XXVIII, 775. — Assassinat commis par les Autrichiens, 793.—Insurrection de ses habitants contre le gouvernement vénitien, XXIX, 325. — Plaintes de Briot contre l'ancien directoire, à l'occasion de ce pays, 794.

DALPHONSE, député de l'Allier au Conseil des Anciens. — S'oppose à l'exclusion d'Aymé du Corps Législatif, XXVII, 182. — Appuie l'envoi aux départements des discours de Treilhard sur le 21 janvier, 381. — Refuse au Directoire le droit de réformer les arrêtés des députés en mission, 589. — Est élu secré-

* Le MONITEUR a imprimé Daix, par erreur; c'est Daif qu'il faut lire.

taire, XXVIII, 58. — Propose de rejeter la résolution relative aux biens non réclamés des détenus, condamnés ou prêtres déportés, 357. — Vote le rejet du mode proposé pour le recouvrement du reste de l'emprunt forcé, 397. — Fait adopter la résolution relative aux prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion, 432. — Parle contre celle qui concerne la citoyenne Fourquevaux, 435. — Son opinion sur les hospices civils, 456. — Il parle contre la résolution qui modifie la loi du 3 brumaire, et contre cette loi elle-même, 500. — S'oppose à l'établissement d'un journal tachygraphique, 569. — Vote contre la résolution sur le droit de passe, 635.—Pour celle relative au placement des fonctionnaires publics, 670.—Contre la peine de mort prononcée pour la répression du brigandage, 706.— Parle pour le rapport de la loi du 3 brumaire, 710. — Fait approuver la résolution sur le remplacement des administrateurs, 747. — Est nommé membre de la commission des inspecteurs, 752. — Combat l'annulation de l'élection du juge-de-paix de Cusset, XXIX, 48.—S'oppose à la résolution sur l'emprunt forcé de 100 millions, 768. — A celle sur la comptabilité intermédiaire, 815, 880. — Et à toute mesure contraire à la constitution, 893.

DAM (vicomte de).—Est nommé commandant en chef des troupes de Flandre, III, 417.

DAMAS, gouverneur de la Martinique. — Fait bloquer la ville de Saint Pierre, V, 301. — Pièces diverses sur sa conduite, 321, 345, 397. — Il rétablit la tranquillité à Saint-Pierre, 526.—Observations sur sa conduite, 766.—Il est signalé comme un chef de parti, VI, 502.—Est destitué ; dénonciation et pièces officielles contre lui, 507, 657, 765. — Déclaration en sa faveur, 609. — Sa proclamation sur les troubles de la Martinique, 610. — Est accusé des malheurs de cette colonie, VII, 3. — Nouvelles inculpations contre lui, 274, 291, 323 ; X, 494. (*Voyez* Arnaud de Corio.)

DAMAS (comte de), député à la Constituante. — Donne sa démission, I, 184.

DAMAS, colonel de dragons. — L'un des compagnons de la fuite du roi, est arrêté avec lui à Varennes, VIII, 740. — Il demande son élargissement, 747. — Décret qui ordonne qu'il restera en arrestation, et qu'il sera traduit à Paris, 749, 782, 783; IX, 116, 136.—Son arrivée dans cette ville, 198.

DAMAS, sous-lieutenant au 16.e dragons. — Est condamné à mort, XXI, 192.

DAMAS (chevalier de). — Arrestation d'un aventurier prenant ce titre, VII, 369, 418.

DAMAS (Charles de), officier au service de Russie. — Reçoit une récompense de l'impératrice, VIII, 301. — Commandant les troupes napolitaines, est battu par les Français, XXIX, 589 *bis*.

DAMAS, général de brigade. — Son éloge, XXV, 720.—Il se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, XVIII, 356. — Donne de nouvelles preuves de talent et de courage, 402.

DAMBARÈRE, général français.—Commande l'aile droite de l'armée d'Angleterre, XXIX, 489.

DAMBRAY, député de la Seine au Corps Législatif. —Donne sa démission, XXVI, 356.

DAMBRUN (Huet), ex-maître des requêtes.—Est condamné à mort, XXI, 275.

DAMBY (comte de), ministre d'Angleterre. — Anecdote relative à son procès, II, 285.

DAMERON, député de la Nièvre à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 196, 253. —Il est envoyé à Orléans, XVI, 647.

DAMESMES, commissaire de la commune de Paris, dans la Vendée. — Ses opérations contre les rebelles, XVI, 574. — Il annonce que 300 mille hommes marchent contre eux, XVII, 702.

DAMEUVE père, électeur. — Apporte les lettres trouvées dans les poches de Flesselles, I, 573.

DAMIAN (Clément). — Signe le traité du roi de Sardaigne avec la France, XXIX, 49.

DAMIEN, huissier.— Tente d'arrêter Danton dans le sein de l'Assemblée électorale de Paris, IX, 661, 666. — Débats et décret sur son arrestation, 696. — Il réclame son élargissement, 713.— Est condamné à mort, XXI, 199.

DAMIETTE. — Attaque de la garnison de cette ville par les Arabes, XXIX, 570.

DAMOISEAU (Ch.), femme Montraut.—Est condamnée à mort, XX, 427.

DAMOUR, président de section en vendémiaire.— Est condamné par contumace à deux années de fers, XXVI, 321.

DAMOUR, capitaine des transports militaires. — Est condamné à mort, XXI, 136.

DAMOUR, adjoint aux adjudants-généraux. — Bonaparte demande de l'avancement pour lui, XXVIII, 444.

DAMOURETTE, cultivateur, député des Ardennes à la Législative. — Demande la cessation de toute communication entre les membres de la famille royale, XIII, 568.

DAMPIERRE, colonel du 5.e régiment de dragons. —Réclame contre l'insertion de son nom dans la liste du club monarchique, VII, 324.—Justifie la conduite de son corps, XII, 415.— Demande le grade d'officier pour le vétéran Jolibois, XIV, 550, — Est nommé au commandement en chef des armées des Ardennes et du Nord, XVI, 62. — Mande qu'il rallie l'armée, pour s'opposer au traître Dumouriez qui s'est démasqué, 70.— Un de ses aides-de-camp communique les bonnes dispositions de ce général, 73. — Il accepte le commandement qui lui est confié, 94. — Propose de remplir les cadres des bataillons incomplets par la nouvelle levée de volontaires, 141.— Repousse l'ennemi devant Lille et devant Condé, 152, 176. — Rétracte l'annonce de la trahison du 10.e régiment des chasseurs à pied, 180. — Nouvelles de son armée, 182. — Sa lettre relative aux troupes qui ont suivi Dumouriez, 208.—Il annonce le succès d'une attaque faite par le camp de Famars, 304. — Et un autre avantage remporté sur l'ennemi, 307. — A la cuisse emportée par un boulet; sa mort, 352. — Décret qui lui décerne les honneurs du Panthéon, 356, 368. — Hommage de son buste à la Convention, 661. — Décret ordonnant de le placer dans le lieu de ses séances, XVII, 234. — Sa mémoire attaquée et défendue, XIX, 16.

DAMPIERRE, juge-de-paix. — Est accusé de forfaiture, XXIX, 154.

DAMPIERRE. — Autorisation donnée à cette ville d'ouvrir un emprunt, V, 56.

DAMPMARTIN, littérateur. — Sa traduction de l'*Histoire de la rivalité de Carthage et de Rome*, VII, 610.

DAMS, Anglais. — Est l'un des signataires de l'adresse de la société de Londres à la Convention nationale, XIV, 594.

DANDENAC aîné, député de Maine-et-Loire à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 193, 252. — Réélu au Conseil des Anciens, il fait annuler les élections du canton de Montcontour, XXVIII, 23. — Et approuver la résolution qui permet la résiliation des baux à longues années, 602.

DANDENAC jeune, député de Maine-et-Loire à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 193.—Il est envoyé en mission dans les départements insurgés, XVI, 357. — Réélu au Conseil des Anciens, attaque la résolution sur les poudres et salpêtres, XXVIII, 602.

DANDOLO, Génois. —Réclame la réouverture des cercles constitutionnels à Gênes, XXIX, 101.

DANDOLO, Vénitien. — Son rapport sur sa mis-

sion auprès de Bonaparte, XXIX, 15.—Il proteste contre la tradition de Venise aux Autrichiens, 67.

DANDONNEAU. — Est autorisé à rentrer à Saint-Pierre Miquelon, d'où il avait été banni, XII, 613.

DANDRÉ, député d'Aix à la Constituante. —Se réunit à l'Assemblée, I, 98. —Est élu membre du comité de constitution, 129. —Sa motion sur l'admission des députations, 258. — Il s'élève contre l'état des dépenses, 320. — Réclame le remboursement des offices, 332. — Annonce que le parlement d'Aix adhère aux maximes de l'Assemblée sur l'organisation judiciaire, 352. — Propose divers changements à la déclaration des droits, 366, 367, 372. — Se prononce en faveur de la sanction royale, 396. — Commissaire du roi en Provence, préside le Conseil municipal de Toulon, lors des troubles de cette ville, II, 402.—Se démet de cette place pour rester député, III, 356.—Prête, à son retour, le serment civique, 625. — Vote pour qu'on diminue les pouvoirs des commissaires envoyés dans les provinces, 735.—Vote l'institution des jurés en toute matière, IV, 70.—Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de convoquer les assemblées primaires, 132.— S'élève contre l'enlèvement arbitraire de Muscard, 133.—Demande que les patrons pêcheurs ne soient pas classés dans la marine, 156. — Son opinion sur l'amovibilité des juges, 274.—Sur la durée de leurs fonctions, 283. — Sur leur élection et leur institution, 288. — Sur la nomination des députés aux fonctions du ministère public, 318.—Il vote l'établissement d'un tribunal de cassation, 319.—Donne des détails sur la surprise des forts de Marseille, et parle sur leur démolition, 349, 483, 491. — Dénonce l'insubordination des troupes, 432.— Vote en faveur d'une administration générale des ponts-et-chaussées, 554. — Son opinion sur le paiement en biens fonds du traitement des curés, 655.—Sur l'élargissement du vicomte de Mirabeau, 662. —Sur l'inviolabilité des députés, 724. — Il fait fixer le traitement des payeurs des rentes, V, 44. — Discute la rédaction des projets sur l'ordre judiciaire, 49, 50. — Vote la libre ouverture de tous les ports pour le retour de l'Inde, 65, 143. — Parle sur l'institution des juges-de-paix, 73.—S'élève contre l'introduction des troupes étrangères dans l'intérieur de la France, 239.— Et demande qu'on s'occupe de la demande de l'Autriche à ce sujet, 252.—Est élu président, 282.—Ordonne d'arrêter Camille Desmoulins, 294.—Son opinion sur le code pénal maritime, 435. —Il se plaint de l'impuissance de la loi contre les libelles, 454.—Appuie le projet concernant les traités de la France avec l'Espagne, 483.—Parle sur le traitement des administrateurs de district, 526, 527. — Fait décréter l'impression des pièces relatives à l'affaire de Nancy, 560.— Appuie la motion de Dupont contre les anarchistes, 584.—Signale les obstacles apportés à la circulation des grains, 634.—Répond aux observations de Castellanet sur la situation de Marseille; appuie le paiement de l'impôt foncier en nature, VI, 67. — Pense qu'il est dangereux de demander aux administrateurs de département leurs vues sur la réduction des districts, 129. — Vote pour ne pas imposer le salarié qui ne gagne que sa subsistance rigoureuse, 191.—Parle sur le mode de répartition de la contribution foncière, 287.— Et sur l'organisation du corps des ponts-et-chaussées, 294. — Appelle la discussion sur le remboursement de la dette publique, 305.—Son opinion sur le renouvellement des membres du tribunal de cassation, 346, 411, 415. — Il propose un mode de remboursement des brevets de retenue, 455. — Parle en faveur des porteurs de ces brevets, 466.—Fait adopter un décret relatif à la nomination des receveurs de districts, 490. —Et un autre pour l'imposition des membres des cours supérieures, 544.—Ses observations relatives à l'armement des gardes nationales, 560. — Il combat le projet relatif à la contribution personnelle et mobilière, 591, 592. — Son opinion sur l'évaluation de la contribution foncière de 1790, 604. — Il fait renvoyer au comité des recherches une lettre écrite par lui à Pascalis, 675.—Est élu président, 699.—Déclare que le refus du roi de sanctionner la constitution du clergé, n'est pas signé, 713.—Ses discours au roi et à la reine à l'occasion du jour de l'an, VII, 13. — Il demande qu'il ne soit plus mis de sommaire à la tête des lois; combat une motion relative à la résidence des évêques, 45.—Rappelle le président à l'ordre, 46.—Amende le projet relatif aux militaires réformés, 109.—Fait renvoyer au pouvoir exécutif une réclamation en faveur des prisonniers de Perpignan; et au comité des recherches les procédures pour crime de lèse-nation, 138. — Vote l'adjonction de six membres au comité de marine, 144.—Réclame en faveur des détenus d'Aix, 173.— Fait décréter l'incompatibilité des fonctions municipales avec celles de juges-de-paix, 216. — Réclame contre le décret concernant les fonctionnaires ecclésiastiques, 240.— Demande l'impression d'une lettre de Montmorin relative aux réclamations des princes allemands, 248. — Parle sur le traitement à accorder aux curés démissionnaires, 333.—Son opinion sur le siége de la haute-cour nationale, 334. — Il fait renvoyer au comité des recherches une lettre du tribunal d'Aix qu'il a dénoncé, 341.—S'oppose à ce que la régie des tabacs soit exemptée des droits, 382.—Fait décréter l'établissement d'un droit de patente, 397, 405.— Amende le projet de décret relatif aux accusés de Besançon, 411. — Demande un rapport sur une dénonciation faite contre lui, 419. — Son opinion sur l'extradition de trois Autrichiens réfugiés à Huningue, 421.—Il appuie le projet d'une fabrication d'assignats de 50 livres, 444. — Parle sur la réparation des embouchures du Rhône, 460.—Attaque la conduite de l'escorte de Mesdames, 467. — Et s'élève contre leur arrestation, 470, 471.—Demande le rappel à l'ordre de Cazalès, 484.—S'oppose à la lecture du projet de loi sur les émigrations, 507.—Demande la radiation des pensions dues à des émigrés, 515.— Sa motion contre l'abbé de Bouvent, 526.—Son opinion sur la suspension des corps administratifs, 533. — Il fait rendre un décret relatif aux procédures d'Aix, de Marseille et de Toulon, 579.—Son opinion sur l'organisation du trésor public, 586. — Il demande la translation à Orléans des prisonniers de l'Abbaye, 588.—Et une loi qui règle le mode de décider les difficultés dans les élections, 598, 619 —Lit une lettre de Montmorin sur la situation de la France, 614.—Propose de ne plus accorder de congés aux députés, VIII, 39.—Veut qu'ils s'engagent à ne jamais solliciter de places, 77.—Son opinion sur les dépenses ordonnées par les ministres, 79. — Il vote pour que le Corps Législatif détermine leurs fonctions, 90. — Demande que les faits concernant de Fleurieu et Bonjour soient éclaircis, 97.—Prétend que le traitement des ministres est déjà décrété, et qu'il est inutile de s'en occuper, 112.— Veut qu'on leur accorde le droit de mettre la gendarmerie en activité, 123.— Présente des observations sur le sens du mot *aspirant* de la marine, 155.—Défend l'arrêté du département de Paris sur la liberté des cultes, 163.—Invite l'abbé Sieyès à expliquer les motifs de cet arrêté, 165. — Demande que Maury soit censuré comme calomniant la nation et l'Assemblée, 173.—Son opinion sur l'affaire de Porentrui; il justifie Montmorin, 179, 181. —Vote pour que les rivières navigables soient déclarées propriétés nationales, 214. —Fait décréter la mise en liberté de Châlons; son rapport sur les mouvements des troupes en Catalogne, et les

forces des Autrichiens à Porentrui, 242. — Son opinion sur l'organisation des gardes nationales, 247. — Il s'oppose à l'admission des soldats dans les sociétés patriotiques, 258.—Communique le décret de l'empereur sur les prétentions des princes allemands, et une lettre de Montmorin au nonce du pape, 306. — Fait mettre à l'ordre du jour l'organisation du Corps Législatif, 318.—Appuie le projet de Sieyès sur la liberté des cultes, 344. — Communique une nouvelle lettre de Montmorin relative à un prétendu manifeste de Léopold, 346.— Est élu président, 347. —Fait part d'une adresse des hommes de couleur, pour être admis parmi les citoyens actifs ; d'une autre adresse des députés extraordinaires du commerce en faveur des projets des comités de constitution et des colonies, 367. — Appuie la motion de Tracy relative au décret sur Avignon, 494. — Fait ajouter les Gobelins et la Savonnerie aux domaines accordés au roi, 509.—Sa motion contre les tribunes, 566. — Il demande un rapport sur la garde nationale parisienne soldée, 576. — Fait décréter l'incompatibilité de diverses fonctions judiciaires, 615.—Demande des peines contre les perturbateurs des assemblées primaires, 616. — L'exclusion du Corps Législatif de toute personne tenant à la domesticité, 622. — Et l'incompatibilité des fonctions législatives avec toute autre, 624, 625, 626. — Son opinion sur l'incorporation d'officiers de ligne dans la gendarmerie, 643.— Il s'oppose au licenciement des officiers de l'armée, 646.—Appuie le projet de licencier les ateliers de charité de Paris, 682. — Fait rendre un décret relatif aux possessions des princes allemands en France, 706. — S'élève contre des adresses inconstitutionnelles de deux sections de Paris, 709.—Demande, lors de la fuite du roi, que les citoyens de Paris soient invités à se tenir en armes, 716.—Que les décrets de l'Assemblée aient force de loi, 717, 718.—S'oppose à l'adjonction de membres de l'Assemblée aux ministres, 717.—Fait autoriser ceux-ci à délibérer à l'hôtel du sceau de l'état, 719.—Approuver l'apposition des scellés sur les appartements des Tuileries et du Luxembourg, 720. — Décider que la séance ne sera levée qu'en vertu d'un décret, 721. — Adopter des mesures pour le retour du roi à Paris, 734. — S'oppose à l'envoi aux départements des lettres reçues par l'Assemblée, 736.—Défend l'Assemblée de vouloir s'emparer du pouvoir exécutif, 749. — Son opinion sur le mode d'interrogatoire du roi, 757, 758.—Il est un des commissaires chargés d'y procéder, 759. — Son opinion sur la nomination des personnes attachées au dauphin, 780.—Il s'oppose à la réunion des électeurs, IX, 2. — Demande un prompt rapport sur la situation des départements de la Meuse, de la Moselle et des Ardennes, 11. — Et sur la violation du territoire par les Espagnols, 35. — Son opinion sur l'apurement des comptes arriérés, 43. — Combat le projet proposé contre les émigrants, 83. — S'élève contre l'influence des puissances étrangères, 89.—Sa motion relative à l'arrestation de Duveyrier, 95, 201. — Il demande la discussion du rapport sur la conspiration de Bouillé, 120.—Son opinion sur les cas de déchéance du roi, 128.— Sa motion contre les perturbateurs du repos public, 145, 146.— Il croit inutile une adresse sur le décret d'inviolabilité du roi, 151. — Sa motion contre les députés signataires de protestations, 175.—Il fait décréter l'envoi d'un ministre auprès de l'évêque de Bâle, 206.—Son opinion sur le projet relatif à la discipline de l'armée, 219.— Il s'élève contre une adresse des citoyens de Clermont Ferrand, 254. — Demande la suspension de l'envoi de commissaires dans les départements, 263. —Son opinion sur la suppression de la garde nationale soldée de Paris, 303.—Il fait lever la suspension des assemblées électorales, 311.—Rend compte de la fabrication de la petite monnaie, 333.—Ses observations sur l'article de la constitution relatif aux dépenses du culte, 355.—Il demande un prompt rapport sur la liste civile, 360.— Parle sur l'article qui nomme le roi représentant de la nation, 363. — Sur celui qui interdit les droits politiques aux faillis, 369. — Et sur l'éligibilité à l'électorat, 382. — Il réclame le titre de prince français pour les membres de la famille régnante, 399, 499.—Discute la liberté de la presse, 463, 470. — Prétend que d'Orléans n'a pas le droit de renoncer au trône, 479.—Son opinion sur les conventions nationales et sur la révision de la constitution, 539, 541, 545, 554, 555, 558, 559, 562. — Il propose de faire porter cet acte au roi par une députation, 576. — Et fait décréter qu'il ne lui sera point fait de discours, 576. — Pense qu'un décret d'ajournement suspend l'exercice des droits politiques, 603.—S'oppose au paiement des électeurs, 622.—Et à ce qu'on demande l'avis des ministres sur la réunion d'Avignon, 647. — Il fait décréter que le roi et le prince royal porteront le cordon bleu, 651. —S'oppose au dépôt des accusations de Maury contre les commissaires d'Avignon, 652.—Blâme la conduite de l'assemblée électorale de Paris contre Damien, 696, 697.—S'élève contre le désarmement des citoyens d'Arles, 711, 754.—S'oppose à la demande de Malouet relative aux comptes de la trésorerie, 749, 750.—Sa motion sur l'éducation publique, 779. —Demande la révocation du décret sur la destitution des commissaires de la trésorerie, 787, 798.—Propose de rendre libre tout homme qui atteindra le sol français, 795. — S'oppose au compte demandé par Maury de l'état des finances, 800, 801.—Fait fixer la manière dont le roi sera reçu dans l'Assemblée, 807. —Annonce le rétablissement de la paix à Arles, I, 3.—Soutient le décret sur la police des clubs, 10.— Repousse l'inculpation d'accaparement dirigée contre lui, XI, 234.—Projet qu'on lui attribue de renverser la constitution, XII, 10.—Détails sur ses intrigues en Allemagne, XIX, 347.—Sa conférence avec Pichegru et Précy, 804.

DANDROUIN, co-accusé de Bouillé.—Décret qui maintient son arrestation, IX, 116, 136.—Son arrivée à Paris, 198.

DANDURAND, chasseur. — Décret qui mentionne honorablement sa bravoure dans la Vendée, XVIII, 479.—Il est présenté aux Jacobins, 491.

DANEMARCK.—Promotions militaires, II, 337. — Trait de bonté du prince royal, III, 493.—Son mariage, V, 241, 405. — Restriction de la liberté de la presse, VI, 717.—Médiation du roi entre la Prusse et la Russie, VIII, 209. — Demande de l'entrée de ses ports pour la flotte anglaise, 357.—Traité d'alliance avec la Russie, X, 337.—Article de la loi somptuaire sur les repas, XI, 633.—Réglement pour adoucir la traite des nègres, 685. — Elle est abolie dans les possessions danoises des Indes Orientales, 737.—Ordonnance rendue à ce sujet, XII, 97.—Refus du roi de coopérer aux mesures prises contre la France, 221.—Note sur les affaires de ce pays remises à son ministre par les cours de Prusse et de Vienne, XIII, 158, 165. —Il conclut un traité de commerce avec l'Espagne, 221. — Suspend ses communications avec le ministre de France, 725. —Vains efforts des ennemis de la France pour l'entraîner dans la coalition, XIV, 586. — Il refuse de nouveau d'y accéder, 805.—Secours donné par le prince royal à un vaisseau français échoué sur ses côtes, XV, 29. — Proclamation du roi à l'occasion de l'arrestation de Brabaudt, XVI, 225.—Déclaration de la cour d'Angleterre à celle de Danemarck au sujet des navires chargés de farines destinées pour la France, XVII, 337.—Réponse son ministre au mémoire de la Russie, XVIII, 57, 89.—Nouveaux témoignages de sa neutralité, 269. — Démarche infructueuse, pour l'entraîner dans la

coalition, 530.—Alarmes du gouvernement sur les démarches de Catherine II, XIX, 93.—Représentations que lui adressent les puissances coalisées, 133.—Note audacieuse de leurs ministres, 181.—Rescrit concernant les Juifs, 369.—Vaisseaux composant l'escadre danoise, XX, 193. — Traité avec la Suède pour la garantie réciproque du commerce, 369.—Edit du roi à ce sujet, 465.—Kosciusko lui adresse son manifeste, 529.—Rappel de tous les matelots à bord des bâtiments étrangers, XXII, 229.—Edit qui abolit la servitude dans la Norwège et le Jutland, XXIII, 353.—Fermeture du Sund aux vaisseaux russes dirigés contre la France, XXV, 97.—Jonction des escadres de Danemarck et de Suède, 353.—Pièces officielles des négociations ouvertes par le roi entre la France et l'empire, XXVII, 33.—Il reconnaît le ministre de France, Grouvelle, XXVIII, 53.—Armement de son escadre destinée à croiser dans la mer du Nord, 117. — Les ministres de Russie et de Naples y protégent la falsification des assignats, 262.—Nomination du comte Bernstorff, fils du ministre d'état, pour l'ambassade de Pétersbourg, 519.—Permission accordée par le roi pour l'importation des marchandises anglaises venant des Indes Orientales; plaintes de Malès à ce sujet, et motifs de son opinion, 523, 526.—Résultat heureux de sa cour d'arbitrage, 524.—Affranchissement des serfs dans ses duchés de Holstein et de Schleswig, 666.—Accroissement de son commerce et de sa marine, XXIX, 63.—Commission chargée de présenter un réglement sur la liberté de la presse, 64.—Tableau de la navigation qui s'est faite par son canal de Holstein, en 1797, 174. — Rétablissement de la paix avec Alger, 189.—Défense aux officiers danois de porter les signes de l'ordre du *Mérite*, 215. — Le ministre de France déclare que son gouvernement respectera le pavillon danois, pourvu qu'il ne serve pas au transport des marchandises ennemies, 243.—Démenti donné au bruit d'une demande de vaisseaux faite par le Directoire à cette puissance, 245.—Etablissement de maisons d'assurances contre l'incendie, 257.—Défense de fabriquer et de vendre des rubans tricolores, 287. — Nouvelle nomination et départ de Grouvelle comme agent français près cette puissance, 360.—Mise de sa marine sur un pied respectable, 495.—Avis de la cour sur la construction d'un fanal au promontoire de Skuddeshoës, 594.—Fabrication de fausses monnaies danoises, 607 *bis*.—Sommation faite à cette cour, par la Russie, de lui fournir 10,000 hommes, 629.—Circulaire du ministre de la justice de France, relative à une ordonnance du roi sur la marine, 638.—Violation du droit des gens par les hussards de Szeckler, à l'égard de son envoyé à Rastadt, 664.—Lettre de ce ministre sur l'assassinat qui s'y est commis, 676.—Procès intenté par le gouvernement à l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Recherches sur la langue*, 681.—Projet d'alliance entre cette cour et celles de Prusse et de Suède, 686.—Arrestation de ses bâtiments marchands par les Anglais, 699.—Violation de sa neutralité par ces derniers, 711.—Refus de son gouvernement de laisser passer les Russes destinés contre la Hollande, 793. (*Voyez* Copenhague.)

DANERVILLE.—Annonce de son *Rossolis d'Espagne*, V, 224.—Et de sa *Pommade pour les nourrices*, VIII, 330.

DANET, député du Morbihan au Conseil des Anciens.—Combat la résolution sur l'échéance des effets de commerce, XXIX, 652.

DANGÉ.—Est chargé d'éclairer la section du Finistère sur la révolution du 31 mai, XVI, 526.—Est adjoint à l'administration de police, XVII, 538.—Dément les bruits annonçant des conspirations dans les prisons, 606.—Acquitté par le tribunal révolutionnaire, reprend sa place au conseil général, XVIII, 466, — Est destitué et arrêté, XX, 122.—Et condamné à mort, XXI, 40.

DANGÉ DE BAGNEUX (L.-B.), fermier général. —Est condamné à mort, XX, 428.

DANGERS DE LA PATRIE. (*Voyez* Patrie.)

DANGEST (L.-G.), fabricant de papier.—Est condamné à mort, XX, 412.

DANGEST, général.—Son éloge, XIII, 558.

DANGIS, avocat. — Est élu juge à Paris, VI, 549.

DANGLARDS. — Est élu évêque du Lot, VII, 570.

DANGLEMONT. — Est condamné à mort, XIII, 553.

DANGOS, astronome. — Découvre une nouvelle comète, XVI, 535.—Fait partie de l'expédition d'Egypte, XXIX, 239.

DANGREMONT, instituteur. — Propose une méthode nouvelle d'enseignement, VI, 398.

DANGUT.—Acquittement par le tribunal révolutionnaire de quatre individus de cette commune, XIX, 19.

DANGY.—Est lieutenant de maire au tribunal de la municipalité de Paris, II, 282. — Et membre du bureau de ville, 283.

DANIAU fils (A.-J.-S.), sous-lieutenant. — Est condamné à mort, XX, 668.

DANICAN (Auguste), général français. — Dénonce les crimes commis dans la Vendée ; débâts à son sujet, XII, 357.—Mesures prises par lui à Rouen, où il commande, XXIV, 229.—Dénonce les horreurs commises dans la Vendée, XXV, 517.—Réponse de Vachot à ses inculpations, 633. — Il conduit les révoltés de vendémiaire, XXVI, 143.—Est condamné à mort par contumace, 290.—Sa colère en apprenant à Hambourg les détails de la conspiration Lavilleheurnoy ; il part pour Blanckembourg, XXVIII, 614. — Détails sur ses intrigues en Allemagne, XXIX, 347.—Il se déclare étranger à l'assassinat de Rastadt, XXIX, 699. — Tombe dans l'oubli parmi les émigrés, 790.

DANICLE (D.), chef des écoles militaires à Naples.—Est arrêté comme conspirateur, XXIV, 121.

DANIEL, officier helvétien. — Annulation de la procédure intentée contre lui, pour l'affaire du pont d'Huningue, XXIX, 76.

DANIEL, major-général de la garde nationale de Brest.—Dirige l'expédition contre la ville de Lannion, II, 107.

DANIEL (Joseph), dentiste. — Annonce de ses dents artificielles, XV, 416 *.

DANJOU, député de l'Oise à la Convention. — Analyse la correspondance de la Convention, présentant des félicitations sur la découverte de la conspiration de cette époque, des dons patriotiques, l'abandon de l'ancien culte, et la vente des biens des émigrés, etc., XX, 562, 573, 606, 633, 667, 750. — Fait rendre un décret concernant le tribunal correctionnel de Paris, XXII, 698. —Un autre relatif à l'impression et à l'envoi des lois, XXIII, 311, 443.—Parle en faveur de Collot, XXIV, 68. —Fait fixer un nouveau mode d'admission des suppléants, 278.—Annonce que la constitution est acceptée à la presque unanimité, XXV, 775.

DANJOU (Jean-Pierre-André), prêtre et instituteur.—Est élu administrateur des établissements publics de la commune de Paris, XVII, 490.—Est destitué, XXI, 107.

DANJOU, maréchal-des-logis dans la gendarmerie.—Est cité comme l'un des conspirateurs du 29 germinal, XXIV, 326.

DANNIVAL. — Arrache Lebaut aux assassins de prairial, XXIV, 544.

DANNYÈRE (Antoine). — Ses *Considérations sur le système politique de l'Europe*, XXVII, 594.

DANQUECHIN (L.-Adélaïde), femme Lardin. — Est condamnée à mort, XX, 244.

DANQUECHIN D'ORVAL (J.-P.), ex-noble, cultivateur.—Est condamné à mort, XX, 244.

DANSO, colonel.—Prend la fuite, X, 79.

DANTEROCHE, ex-évêque de Condom.—Nouvelle de sa mort, XV, 365.—Est décrété d'arrestation, XVII, 83.

DANTHOINE, médecin.—Est couronné par l'académie de Lyon, VII, 347.

DANTHON, député de l'Isère à la Législative.—Son opinion sur l'organisation de la gendarmerie, XI, 52.—Il vote contre la demande de 6 millions pour les affaires étrangères, XII, 227.

DANTILLY, littérateur.—Publie un prospectus de la vie publique et privée des députés de l'Assemblée nationale, VI, 91.—Analyse de ses pièces intitulées : *le Siége de Lille*, XIV, 519.—*Lepelletier-Saint-Fargeau*, XV, 587.—*Encore une victoire*, XXII, 431.

DANTON, avocat.—Préside le district des Cordeliers, qui arrête d'exiger un serment des représentants de la commune, II, 268. — Discussion au sujet de ses réclamations relatives aux brevets d'officiers de la garde nationale, 498.—Réflexions sur le décret de prise de corps lancé contre lui, III, 714.—Au nom de la commune de Paris, il propose la demande du renvoi des ministres, VI, 344. — Est élu membre du département de Paris, VII, 273.—Sa fuite hors de cette ville, XI, 198.—Tentative d'un huissier pour l'arrêter dans l'assemblée électorale de Paris, IX, 661, 666. — Débats et décrets y relatifs, 696. — Il reste membre de la commune au 10 août, XIII, 379.—Est élu ministre de la justice, 383. — Demande l'autorisation de faire des visites domiciliaires, etc., 565.— Ordonne la révision du procès de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau, 596.—Provoque la peine de mort contre ceux qui refuseront de marcher à l'ennemi ou de donner leurs armes, 601. — Fait retenir dans les environs de Paris les personnes arrêtées, 644.—Annonce l'arrestation d'A. Duport, 648.—Député de Paris à la Convention, y propose de déclarer le maintien des propriétés, XIV, 7. — Fait décréter l'envoi de commissaires à Orléans, 13. — Défend le choix illimité des juges parmi tous les citoyens, 14, 15, 16. — Demande la destitution du général Montesquiou, 34.—Fait décréter l'envoi de commissaires à l'armée du Midi, 35.—Défend la députation de Paris; vote l'indivisibilité de la France et l'unité de représentation et d'exécution, 41.—Son opinion sur le maximum des pensions ecclésiastiques, 68. — Il fait renvoyer aux comités la proposition tendante à faciliter au peuple les moyens de se donner des lois, 71.— Insiste sur sa démission de ministre de la justice, 77. Propose de déclarer que la patrie n'est plus en danger, 123.—Fait l'éloge du tribunal du 17 août et accuse la lenteur de la haute-cour, 140. — Appuie la motion de faire rendre compte aux ministres de leurs dépenses secrètes, 168.—Est nommé membre du comité de constitution, 182. — Fait rejeter la proposition de soumettre à la sanction du peuple l'établissement de la république, 222.—Président des Jacobins, sa réponse à Dumouriez, 223. — Il veut qu'on ne s'interdise pas la faculté d'occuper Genève, 231.—Sa réponse relativement aux dépenses secrètes et aux frais nécessités par l'invasion de l'ennemi, 243, 244. —Il est élu secrétaire, 245. — Son projet d'adresse aux volontaires de 1791, 247.—Il donne sa démission de secrétaire, 278.—Vote le bannissement des émigrés à perpétuité, et la peine de mort en cas d'infraction, 278. — Défend la commune de Paris relativement à son administration, 308. — S'oppose à l'envoi d'un rapport de Roland aux départements, et défend Robespierre, 339.—Demande la liberté de la presse ou la mort, 350.—Fait décréter l'impression du rapport de Valazé sur les trahisons de Louis XVI, 402.—Son avis sur le décret d'accusation proposé contre Lacoste, 440.—Il s'oppose à ce qu'on dépouille les prêtres de leur salaire; demande l'accélération du jugement de Louis XVI, 619, 620.—Est envoyé en mission dans la Belgique, 621. — Pétition du Finistère pour son expulsion de la Convention, XV, 71. — Présente une série de questions sur le jugement du roi et veut qu'il soit prononcé à la simple majorité, 144, 183.— Parle sur l'arrêté du conseil exécutif concernant les théâtres, 176. — Son vote dans le procès du roi, 198. — Louvet lui dit qu'il n'est pas encore roi; sa sortie contre l'Espagne, 227. — Il envie la mort de Lepelletier; invite ses collègues à la paix, etc., etc., 263. — Demande la réunion de la Belgique à la France, 323.—Quitte l'armée de Belgique après sa retraite, 646.—Signale le danger de la position de cette armée, etc., 653. — Fait mettre en liberté tous les prisonniers pour dettes, 666.—Rend hommage au génie de Dumouriez, 679.—Justifie Stengel, 680. — Son opinion sur l'organisation du tribunal révolutionnaire, 683. — Il propose de choisir les ministres dans la Convention; déclare qu'il n'acceptera pas de place dans le ministère; fait l'éloge de Beurnonville, 686, 687. — Avoue avoir dit à Boyer-Fonfrède qu'il pensait qu'un mouvement contre-révolutionnaire avait été préparé par le parti de l'étranger, 711. — Son accusation demandée par la société populaire d'Amiens, 788.—Est élu membre du comité de salut public, 803; XVI, 83. — Déclare avoir recommandé aux ministres d'excellents patriotes; veut que la Convention sorte de sa léthargie, XV, 807.— Roland dément une lettre à Dumouriez qu'il lui attribue, 819. —Il veut qu'on interroge froidement Lanoue, 826.— Est inculpé par Marat pour n'avoir pas encore dénoncé les maux de la Belgique, 835.—Demande un rapport sur les événements de cette contrée; se plaint des défiances qui planent sur lui, XVI, 6.—Explique ses rapports avec Dumouriez; se disculpe de l'accusation portée contre lui par Lasource, 23, 25, 29.—Fait ajourner le projet relatif à la création d'un comité d'exécution, 57. — Décréter qu'il sera créé une garde du peuple, et que le prix du pain sera en proportion avec le salaire des ouvriers, 73.—Appuie une adresse de la section de la Halle au blé contre la majorité de la Convention, 101, 102.—Accusations de Guadet contre lui, 132. — Il blâme la dénonciation de Robespierre contre Brissot et autres; défend Marat; propose de traduire Egalité au tribunal révolutionnaire, etc., 136, 138.—Fait décréter que la Convention ne s'immiscera point dans le gouvernement des autres puissances, etc., 143. — Parle sur la déclaration des droits, 183.—Se réjouit de l'acquittement de Marat, 221. — Fait décréter l'envoi de 20,000 hommes dans l'Ouest, 243.— Parle en faveur de pétitionnaires du faubourg Saint-Antoine, 292. —Propose des mesures pour activer le recrutement dans les sections, 339.—Demande que nul ne puisse entrer au Panthéon que vingt ans après sa mort, 357.—Combat la motion d'un pacte social, 357.—Fait rendre un décret relatif aux peines prononcées contre les rebelles, 365.—Combat les mesures proposées par la commission des Douze, 468.—Et la demande de supprimer, toute correspondance entre les sociétés populaires, 478.—Répond aux imprécations d'Isnard contre Paris, 480, 483.—S'élève contre lui et contre la commission des Douze, 493.—Ses interpellations à Garat, 495.—Ses menaces contre la commission des Douze, 503, 509. — Il combat une adresse de la section des Gardes-Françaises contre la minorité, 509.—Demande justice de la commission des Douze, 528.— S'élève contre l'ordre donné à la force armée d'empêcher les députés de sortir, 554. —Appuie la motion de donner des otages aux députés détenus, 586.—Réclame en faveur des étrangers patriotes, 595. —Discute le projet de constitution, 626, 660, 661.—Demande que

la Convention approuve le 31 mai, 639. — Projet attribué à Garat de vouloir une dictature dont il ferait partie, 663.—Il demande qu'on attende des renseignements avant de désarmer les deux bataillons de la Gironde; propose de former une armée centrale, XVII, 68.—Réclame la destitution des évêques opposés au mariage des prêtres, 183.— Parle sur les assassinats de Beaumaire, 195.—Attaque Custine; provoque le décret d'accusation contre lui, 196.—Propose de jeter sur les plages d'Italie les prêtres à déporter, 212.—Est élu président, 234.—Vote pour que les assignats à face royale ne soient plus admis qu'en emprunt forcé et en arriéré de contribution, 279.—Veut que l'on érige le comité de salut public en gouvernement provisoire, 294.— Jure de n'y accepter aucune place, 296.— Promet justice aux demandes des députés de Nantes, 300.—Justifie le ministre Garat, mais lui reproche de la faiblesse, 304. — Donne l'accolade fraternelle à Aubert-Dubayet, général de l'armée de Mayence, 341.—Demande l'arrestation des suspects; fait rendre un décret pour l'inventaire des armes, munitions, etc., 387.—Son opinion sur l'éducation publique, 392, 393.—Il s'oppose au paiement des dettes du ci-devant roi, 395. — Son opinion sur les pouvoirs à conférer aux délégués des assemblées primaires, 396.—Il demande la peine de mort contre tout volontaire qui quitterait son poste, 400, 407.—Un recensement général des grains, 424. — Un rapport sur la levée en masse, 448.—On lui attribue une lettre dans laquelle il conseille la destruction de Lyon, 452.— Son opinion sur les donations entre époux, 467.—Sa motion contre Gigot et Dumas, 525. — Autre relative à l'exécution des décrets, 527. — Il demande un rapport sur Rossignol, 535. — Sa motion contre les Marseillais, 544. — Il réclame la fixation du prix des grains, 565. — Appuie la demande d'une armée révolutionnaire; fait décréter des assemblées extraordinaires des sections, etc., etc., 583. — Dit qu'il faut joindre les moyens politiques aux moyens révolutionnaires; est adjoint au comité de salut public, 596.—Son opinion sur les mesures proposées relativement aux biens des étrangers, 599.—Il fait décréter qu'aucun Français ne pourra percevoir de droits de servitude en quelque lieu de la terre que ce puisse être, 600. — Refuse d'entrer au comité de salut public, 610.—Accuse le comité des marchés, 651.—Fait aux Jacobins l'éloge d'Henriot, 655.—Et celui de Rossignol, 662. —Obtient un congé, XVIII, 103.—Chabot lui annonce qu'il est désigné pour être, à son tour, victime du système de terreur et de division, 395.—Il vote des secours aux ecclésiastiques qui abdiqueront leur état, 493.—Demande que chaque département ait un procureur national, 501. —Ses observations sur l'abandon fait par de Saudray de sa pension, 514.—Sa motion contre les mascarades anti-religieuses; il demande un rapport sur la conspiration de l'étranger, etc., 525. —L'organisation de l'instruction publique et de fêtes nationales, 528. — La responsabilité des ministres seuls, 559.—S'élève contre les arrêtés des représentants sur l'échange des matières d'or et d'argent, 567. — S'oppose aux Jacobins à ce qu'on demande à la Convention un local pour chaque société populaire; est attaqué par Couppé et défendu par Robespierre et Merlin, 585.—Sa motion contre les pères d'émigrés, 616.—Autre pour une instruction populaire et commune, 654.—Il défend la conduite de Nioche à Lyon, XIX, 11. — Demande un tableau des martyrs de la liberté, 15. — Défend la mémoire de Dampierre, 16. —Applaudit au sursis de l'exécution du jugement de Gandon, 22. — Sa motion relative aux individus envoyés à Paris par leurs concitoyens, 84.—Il engage les Jacobins à oublier les haines particulières, 151. — Fait décréter que les ministres ne pourront puiser dans le trésor public qu'en vertu d'une loi, 153.—Dit à Desmoulins de ne pas s'effrayer des leçons sévères de Robespierre, 168.—Sa motion contre les falsificateurs du décret sur la compagnie des Indes, 209, 210. —Inculpe Dentzel, 233.—Demande justice pour les victimes d'arrestations arbitraires, 295.—Défend Dalbarade, 340.—Fait supprimer les cautionnements pour les emplois publics, 377.—Demande la mise en liberté de Ronsin et de Vincent, 378.—Fait renvoyer aux comités le décret qui abolit l'esclavage, 388.—Son opinion sur l'affaire de Couëdic, 439. —Il vote l'exclusion des nobles de toutes fonctions publiques, 552. — Propose d'obliger les comités révolutionnaires à faire connaître les noms de leurs membres au comité de sûreté générale, 569. — Son opinion sur la nullité des transactions faites par les détenus, 588. — Sa motion en faveur des patriotes mutilés en défendant la cause du peuple, 611.—Il fait fixer les bases de la distribution de secours aux patriotes, 620, 626.—Demande qu'il ne soit plus chanté de couplets dans la Convention, 715.—Provoque l'examen de la conduite de tous les fonctionnaires publics, etc., 737.—S'élève contre la réponse de Ruhl à la commune de Paris; rétracte ses expressions, XX, 4. —Fait rendre un décret sur les rentes viagères, 14.—Est arrêté, 94.—Et décrété d'accusation, 97. — Décret pour la continuation de l'instruction de sa procédure, 134.—Son procès, 128, 152. — Il est condamné à mort, 138. — Débats aux Jacobins sur sa conspiration, 135, 272.—Détails sur son procès, 142, 152.—Conspiration au Luxembourg en sa faveur, 163.—Ses amis inculpés aux Jacobins, 580. — Sortie de Robespierre contre ses continuateurs, 716.—Il est désigné comme l'un des agents du bataillon de Batz, 723. — Couthon voit son ombre se promener parmi les patriotes, XXI, 4. — Débats aux Jacobins sur la taxe révolutionnaire levée par lui à Troyes, 261.—Lecointre est accusé de vouloir réhabiliter sa mémoire, 638. — Accusations contre ses continuateurs, 646. — Arrêté secret pris contre lui dès le 31 mai, XXII, 139.—Complot entre lui, Robespierre et Pache contre plusieurs députés, 306. —Sa réponse au conseil qu'on lui donnait de fuir, XXIII, 167.—Reproches adressés par Legendre, à son sujet, aux membres de l'ancien comité de salut public, XXIV, 59.

DANTREMEUZE (L.-X.), ex-secrétaire des eaux-et-forêts.—Est mis en liberté, XXII, 263.

DANTZICK. — Prétentions de la Prusse sur cette ville, IV, 485, 493; V, 53; VII, 665, 729; VIII, 17.—Occupation de ses faubourgs par les Prussiens, VI, 189, 205.—Réclamations en faveur de ses priviléges, 221. —Délibérations de son sénat sur le traité de commerce entre la Pologne et la Prusse, 267. — Détails à ce sujet, 307. —Débats sur la cession de cette ville à la Prusse, VIII, 86. —Vœu des Polonais sur cette cession, 369. — Formation d'un camp prussien dans ses environs, 421. — Elle est prise par les Prussiens, XVI, 17, 65, 353.—Opposition de ses habitants, 161.—Edit du sénat par lequel il la soumet au roi de Prusse, 217, 241.—Ordonnance de ce dernier sur son occupation, 401.—Ses habitants lui prêtent le serment de fidélité, 505.—Dissolution du sénat par le général Raumer, 574. — Arrestation dans cette ville du résidant de France, XVII, 521.—Apparition des Polonais insurgés, XXII, 549.—On lui ordonne de traiter le pavillon batave en ami, XXV, 34. — Ordres pressants donnés par le roi de Prusse pour la mettre sur un pied de défense respectable, XXVIII, 517. — Découverte d'une conspiration ayant pour but l'assassinat de sa garnison prussienne; arrestation du chef de ce complot et de ses complices, 724.

DANZEL, physicien. — Invente une machine hydraulique pour mouvoir et diriger un vaisseau en

plein calme, XIII, 389. — Notice sur cette invention, 599 *bis*. — Sa lettre sur la direction des aérostats, 684.

DAOUST, député du Nord à la Convention.— Accusé de trahison les habitants et le maire de Saint-Amand, XIV, 91. — Est envoyé comme commissaire dans le département du Nord, 92, 94. — Sa mission et celle de ses collègues est étendue au Pas-de-Calais; leurs lettres sur le siége de Lille, 146, 147, 151.—Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 196, 253.—Il est exclu des Jacobins, XVIII, 666.

DAOUST, général, commandant l'armée des Pyrénées-Orientales. — Donne des nouvelles de Perpignan, XVII, 708.—Annonce une première victoire sur les Espagnols, XVIII, 364.—Est dénoncé par Doppet, XIX, 30.—Lettre de Villelongue annonçant les succès de sa droite, 69. — Il est condamné à mort, XXI, 135.

DAOUST (Bernard), aide-de-camp, frère du précédent.—Remet à la Convention des étendards pris sur les Espagnols, XVIII, 71.

DAQUIN, lieutenant d'artillerie.—Décret en sa faveur, XIX, 235.

DAQUIN.—Annonce de son *Almanach littéraire*, VI, 608.

DARBLAY (Alex.) — Proteste contre son arrestation avec Lafayette, XIII, 633.

DARBOIS (les frères), officiers de l'état-major-général d'Italie. — Leur *Mémoire sur les départements de Corcyre, d'Itaque et de la Mer Egée*, XXIX, 269.

DARCHE, député d'Avesne à la Constituante.—Est l'un des députés chargés de présenter la constitution au roi, IX, 579.

DARCHY, ex-chanoine. — Est condamné à mort, XXI, 396.

DARÇON, général français. — Son ouvrage sur la force militaire, III, 24.—Sa lettre relative à la réduction de sa pension, IV, 671. — Il s'empare de Bréda, XV, 584. — Assure la prise de Gertruydemberg, 638.—Annonce cette conquête, 646. — Désaveu qu'il ait suivi Dumouriez dans sa fuite, XVI, 466, 568. — Il est nommé membre du bureau militaire établi près le Directoire, XXIX, 636.

DARÇON, dit DARÇUS. — Est condamné à mort, XXI, 104.

DARDENNE, adjudant-général à l'armée du Nord, suspendu de ses fonctions. — Décret qui lui accorde des secours, XX, 197; XXI, 20.

DARDIGNAT, ex-notaire.—Est condamné à mort, XXI, 299.

DAREAU, député des Hautes-Pyrénées à la Législative.—Demande que toutes les adresses des sociétés populaires soient reçues par l'Assemblée, X, 151 *.

DARFIN, vicaire de Saint-Méry. — Abdique ses fonctions de prêtre, XVIII, 385.

DARIGAN père, administrateur des Landes.—Décret d'arrestation contre lui, XVII, 443.

DARIMAJOU, électeur.—Sa mission à Saint-Denis, I, 577.

DARIOT, premier suppléant de la Haute-Garonne, — Pièces le concernant, XI, 73. — Il est accusé de manœuvres contre le 31 mai, 699, 745. — Accusation contre Allard qui l'a remplacé, XIV, 607.

DARIUS, homme de loi à Evreux. — Se rend en prison pour se faire juger, XIX, 286. — Est acquitté, 292.

DARLOT, concierge de l'ex-marquis de Maubourg. —Est condamné à mort, XXI, 283.

DARMAING, maire de Pamiers. — Est suspendu de ses fonctions t mis en jugement, VI, 753.

DARMINGUE, homme de loi. — Est condamné à mort, XXI, 15.

DARMINGUE DE DOUGERY, administrateur de l'Ariège.—Est condamné à mort, XXI, 15.

DARMSTADT. — Lettres des généraux Ernouf et Joubert sur l'évacuation de cette ville, XXVIII, 365.

DARNAUD-BACULARD, littérateur. — Est condamné à deux mois de prison; sa femme est acquittée, XVII, 230.—Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.

DARNAUDAT, conseiller au parlement de Navarre, député du Béarn à la Constituante. — Propose de ne plus recevoir de députations, I, 257. — Son rapport sur l'affaire d'Hébert et de Commart, 486. — Il reçoit les remercîments de la ville de Pau, II, 363. — Appuie l'annulation d'un arrêt du parlement de Navarre, IV, 512. — Explique la demande faite par le Béarn pour la conservation du château de Pau, V, 462. — Fait fixer la contribution mobilière au 20.e du revenu, VI, 600. — Et rendre un décret sur les dispenses de mariage, VII, 291. — Son opinion sur la suppression de l'hôtel des Invalides, 727. — Il fait décréter que les conditions d'incompatibilité ne concernent que les législatures à venir, VIII, 668. — Annonce que Cazalès, arrêté par le peuple, est en sûreté, VIII, 716. — Son opinion sur la plainte en adultère, IX, 67. — Il combat le projet de Vernier contre l'émigration, 79. — Fait rendre un décret relatif aux limites de la France et de l'Espagne, 105. — Combat la motion de Rœderer sur la liste civile, 359. — Se plaint de la non-distribution de fusils, 426.—Réclame contre la demande de canons pour Carcassonne, 435. —Dénonce la présence de plusieurs députés dans les assemblées électorales, 566. — Est autorisé à déposer la constitution aux archives, 668.

DARNAUDAT, général français. — Sa bravoure contre les Espagnols; il est élevé au grade de général de brigade, XVII, 118. — Avantage qu'il remporte sur le Necker, XXIX, 702.

DARNAY. — Annulation des élections de ce canton, XXVII, 639.

DARNLEY (lord), membre du parlement d'Angleterre. — S'oppose à la reconnaissance de la république française, XIX, 450.

DARRACQ, député des Landes au Conseil des Cinq-Cents.—Son opinion sur le paiement en nature des fermages et des rentes foncières, XXVII, 372.—Sa motion en faveur des réquisitionnaires mariés, 555. —Il parle pour la liberté de la presse, XXVIII, 26. — Appuie une dénonciation contre Reverchon, 143. — Parle contre la réclamation de Pocholle, 260.—Combat le projet de Drulhe contre les prêtres réfractaires, et invoque le rapport de la loi du 3 brumaire, 263. — Son opinion sur les prévenus des massacres de Lyon, 306.—Sur le droit de successibilité des enfants naturels, 327. — Il propose de relever de la déchéance Montvoisin, inscrit sur une liste d'émigrés, 347.—Son opinion sur les droits d'exportation, 353. — Il parle pour le recours en cassation des jugements de la haute-cour, 374. — Demande que le Conseil déclare qu'il n'est pas en son pouvoir d'accorder des amnisties, 411.—Propose d'établir, en faveur des indigents, un impôt sur les spectacles et les bals, 460. — Son opinion sur les transactions particulières antérieures au 1.er juillet 1791, 491.—Sur les transactions sociales et contre l'attermoiement, 497. — Sa motion pour le rétablissement de la contrainte par corps, 508. — Il dénonce les abus qui facilitent l'évasion des condamnés aux fers, 521.—Se prononce contre le projet qui suspend les demandes en divorce contre les citoyens absents pour le service de la république, 533. —S'oppose à la discussion sur la presse; est rappelé à l'ordre pour avoir comparé les journalistes aux

* Le MONITEUR a imprimé Davox par erreur, c'est Dareau qu'il faut lire.

femmes prostituées, 556.—Donne des renseignements sur le département des Landes, et fait arrêter que la dénonciation contre ce département sera envoyée au Directoire pour en poursuivre l'auteur, 618.—A propos de l'assassinat de Sieyès, parle contre les prêtres assermentés ; la parole lui est retirée, 660.—Combat le projet d'autorisation donnée au Directoire pour l'envoi de nouveaux agents à Saint-Domingue, 732.—Celui relatif aux rachats des rentes foncières, 760. — Appuie l'envoi d'un message pour connaître l'emploi des contributions levées en pays ennemi, 790.—Combat une pétition contre les élections des Landes, XXIX, 14. — Propose de ne tenir de séance que les jours impairs, 59. — Combat le projet relatif aux Juifs de Metz et d'Avignon, 96.—Et une motion pour la révision des jugements rendus contre des républicains, 164.—Parle sur un mémoire justificatif des administrateurs des Landes, 216. — Et sur les élections de ce département, 251, 253. — Son opinion sur les élections de l'an VI, 263.—Sur la pétition d'un conscrit né le 22 septembre 1777, 468, 470.—S'oppose à la révision des élections de juges faites en l'an VI, 518.—Son opinion sur celles du tribunal du Doubs, 523.—Son rapport sur la soumission du domaine national appelé *Bois-Louis*, 535. — Son opinion sur le partage des biens communaux, 594. — Il propose de priver du droit de voter les faillis et leurs héritiers, 595. — Appuie l'envoi d'un message au Directoire, sur la législation des prises maritimes, 616 *bis*. — Et l'ordre du jour sur la pétition de Coulon-Thevenot, entrepreneur du journal tachygraphique, 657.—Redoute les dangers de la liberté de la presse, et propose de consulter le Directoire, 711. — Combat le projet sur la répression des jeux ; dit à cette occasion que les grandes fortunes sont le fléau des républiques, 728, 808.—Propose le rapport des lois qui prescrivent les serments publics, 755. — S'oppose à l'envoi d'un message au Directoire sur la constitution du Conseil des Cinq-Cents à Saint-Cloud, 886.

DARRIOT, ex-juge.—Est condamné à mort, XXI, 119.

DARROUL, officier du 20.e régiment.—Est décrété d'accusation, XI, 35, 40.

DARRUDDER, tambour.—Trait de bravoure, XXI, 185.

DARTHÉ, commissaire du département du Pas-de-Calais pour la levée révolutionnaire. — Annonce un mouvement contre-révolutionnaire à Aumerval, XVII, 550.—Est dénoncé par la société populaire de Boulogne, comme coupable d'incarcérations arbitraires, XXI, 581 *.—Ex-secrétaire de Joseph Lebon, est impliqué dans la conspiration de Babeuf ; le Directoire ordonne son arrestation, XXVIII, 266, 281, 302.—L'accusateur de la haute-cour le déclare convaincu de conspiration par écrit, 682. — Il est condamné à mort, 717.

DARTHUS, tailleur. — Est condamné à mort, XXI, 103.

DARTHUZAY.—Est décrété d'arrestation, XVII, 302.

DARTIGOYTE, député des Landes à la Convention.—Demande le décret d'accusation contre la section de Marseille, XIV, 188. — Et l'abolition de tout serment, 235. — Vote pour qu'aucun fonctionnaire public ne puisse cumuler plusieurs traitements, 246.—Demande que Vincent soit mis en liberté, 512. — Fait décréter Gerderet d'accusation, 530. — Et renvoyer le procès de Diétrick au tribunal de Besançon, 728. — Demande la vérification par experts des pièces déniées par Louis XVI, 752. — Son vote dans le procès de ce prince, XV, 42, 162, 189, 252. — Il inculpe Roland, 273.—Demande la mise en accusation de Morivaux et de Lamy, 356. — Veut que la solde des volontaires et de la ligne soit la même, 408. — Annonce la déroute d'un corps d'Espagnols, XVI, 296.—Modération des Bordelais à son égard, 625. — Il demande des garanties contre l'oppression du peuple par le Corps Législatif, 740. — S'oppose à ce qu'on supprime des vicaires épiscopaux, XVII, 14. — Regarde Couppé comme suspect ; annonce que Mathieu et Treilhard sont arrêtés à Bordeaux, 46. — Fait décréter la destitution, l'arrestation et la traduction à la barre de différents fonctionnaires du Gers, 167. — L'annulation des procédures instruites à Melun, sur les événements de septembre, et la mise en liberté des individus arrêtés à ce sujet, 176. — Demande le remplacement de Bouchotte ; est élu secrétaire, 234. — Demande l'arrestation de Bâco, 301.—Le décret d'accusation contre Rouyer et Brunet, 307. — Son rapport sur le district de Cadillac, 479. — Il fait destituer plusieurs membres du conseil général d'Angoulême, 503. — Détails sur sa conduite à Bordeaux, 762.—Il annonce qu'il a mis la terreur à l'ordre du jour dans le Gers et dans les Hautes-Pyrénées, XVIII, 134.—Est envoyé en mission dans le Midi, 494. —Ses opérations à Auch, 558.—Il demande la révision d'un jugement rendu contre Barbotan, XIX, 302. —Fait part de l'énergie du district de Grenade, 559. —Dénonce le jugement qui condamne Saint-Julien à la déportation, 665.—Transmet des pièces relatives à Dariot, XX, 73.—Fait traduire Gros au tribunal révolutionnaire de Toulouse, 167.—Attentat commis contre lui à Auch, 218, 226, 236. — Exécution des auteurs de cet attentat, 342. — Il est rappelé dans le sein de la Convention, XXII, 344. — Parle sur l'affaire de Carrier, 580. — Sur la première réquisition, 767. —Pérès (du Gers) l'accuse et le fait décréter d'arrestation, XXIV, 602. — Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.

DARTIGUE, veuve Maron. — Est condamnée à mort, XXI, 440.

DARU, commissaire des guerres et littérateur.—Sa traduction du *Poème Séculaire* d'Horace est choisie pour être chantée aux fêtes de la liberté, XXII, 324.

DASPRÈS, membre du parlement de Toulouse. — Est condamné à mort, XXI, 176.

DASQUE, sous-lieutenant. — Son éloge, XXV, 390.

DA-SORI, chef contre-révolutionnaire.—Est arrêté à Gênes et condamné au bannissement, XXIX, 395.

DASSEVALLE, secrétaire du Directoire intermédiaire de Hollande. — Sa réponse à Meyer, au sujet de la publication d'une lettre confidentielle de Van-Deden, XXIX, 299.

DASSIGNY, ministre de France en Bavière.—Son caractère qui y est méconnu, XIV, 281.

DAUBANCOURT, membre de la commune. — Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

DAUBANTON, naturaliste. — Est nommé professeur à l'école Normale, XXII, 463. — Décret d'impression de son *Traité sur les moutons*, XXIII, 131.

DAUBANTON.—Est protégé par Calonne, *Introd.*, 140.

DAUBÉ, fabricant.—Est condamné à mort, XXI, 159.

DAUBERVAL (Théodore), danseur célèbre.—Meurt à Bordeaux, XXIX, 816.

DAUBETERRE. — Est porté sur la liste des protégés que la reine recommande à sa sœur Christine, XIII, 421.

DAUBIGNY (Vilain).—Est l'un des juges du tribunal du 17 août, XIII, 449. — Officier municipal, est accusé de vol au garde-meuble, 736. — Est nommé adjoint au ministère de la guerre, XVII, 743. — Est ajourné à l'épuration de la commune, jusqu'après la reddition de ses comptes, XVIII, 9. — Est reconnu in-

* Le MONITEUR a imprimé D'Orthès par erreur, c'est Darthé qu'il faut lire.

nocent au tribunal révolutionnaire, 15. — Décret qui l'y traduit de nouveau, XIX, 114.—Rapport de ce décret, 115.—Rapport demandé sur sa conduite, XXIV, 543. —Il est traduit au tribunal criminel d'Eure-et-Loir, 547. — Discussion sur sa mise en liberté; Bourdon (de l'Oise) renouvelle ses inculpations contre lui; il est défendu par Legendre et Moreau, XXVI, 331.—Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 346.

DAUBIGNY, aide-de-camp.—Son éloge, XVII, 365.

DAUBIGNY, femme Dupont. — Est condamnée à mort, XXI, 275.

DAUBIN (A.), curé. — Est condamné mort, XX, 16.

DAUBONNEAU, colon. — Dénonce les députés de Saint-Domingue, XXV, 4.

DAUBUSSON.—Offre une médaille d'or; son éloge par Condorcet, XII, 238.

DAUCHET, d'Arras, député au Conseil des Cinq-Cents. — Sa motion concernant les enfants non présentés à l'officier de l'état-civil, ou qui ont été surnommés Marat, Robespierre, etc., XXVIII, 722. — Il vote l'adoption du projet de Jard-Panvilliers sur le maintien des ventes des presbytères, 756.

DAUCHY (Alexandre), député du Nord au Conseil des Cinq-Cents. — Demande 10 millions pour le ministère de l'intérieur, XXVII, 455. —Pense que c'est à l'ordre judiciaire qu'appartient le jugement des prises, XXVIII, 246.—Son rapport sur les secours à distribuer aux réfugiés et déportés des colonies et des autres départements, 504.—Il fait annuler des déportations prononcées par l'assemblée de l'Ile-de-France, 694.—Demande une pension pour la veuve Picot et l'augmentation du traitement de Groignard, XXIX, 200.—Propose d'assujettir les fabricants et débitants de tabac à une simple patente, 586.—Combat le projet relatif aux traitements des juges, 602.

DAUCHY (Edouard), député de Clermont-en-Beauvoisis à la Constituante.—Est élu secrétaire, V, 512.—Son opinion sur la clôture des parcs royaux, 638.—Sur l'imposition des bâtiments d'exploitation, VI, 143. — Son rapport sur le mode d'évaluation des terrains enclos, 158. — Fait rendre un décret sur la répartition et l'assiette de la contribution foncière, 284, 295. — Ses observations sur l'estimation de la propriété territoriale pour la confection du cadastre, 448. — Il fait décréter la cessation de la vente exclusive des eaux-de-vie en Bretagne, 563.—Adopter divers articles sur la contribution foncière, 603, 604. —Un décret sur les messageries, 743; VII, 55, 60, 68. —Proroger la perception d'un droit sur les boissons à Strasbourg, 211. — Supprimer plusieurs autres droits de cette nature, 245.—Son rapport sur le cautionnement des soumissionnaires des messageries, 348.—Il fait soumettre à la contribution foncière les droits non supprimés, 446.—Régler les suppléments à payer par les fermiers aux propriétaires, en raison de la suppression de la dîme et autres charges, 599. —Est élu président, VIII, 601.—Annonce le travail du comité sur les contributions arriérées, 729. — Fait rouvrir les barrières de Paris, lors de la fuite du roi, 735. — Supprimer le paiement fait au pape pour la non-culture du tabac dans le comtat Venaissin, IX, 107. — Rendre un décret sur les dépenses de la ville de Paris, 205.—Accorder un fonds de 12,000 liv. au ministère des contributions publiques, 220.—Régler le mode de réduction et de décharge des contributions, 255, 303, 451. —Son opinion sur l'éligibilité à l'électorat, 377, 378. — Fait rendre un décret sur la taxe des lettres, journaux, etc, 421, 422. — Un autre sur la poste aux lettres, 599. — Fait fixer le mode de perception et de versement des contributions, 780. —Son opinion sur la destitution des commissaires de la trésorerie, 787. — Il fait décréter le maintien des perceptions sur les hypothèques, la marque d'or et les loteries, X, 5.—Donne des détails sur les troubles de Noyon, XI, 466.—Annonce que la fermentation règne encore à Attichy, 487.—Et que le calme est rétabli à Ourcan, Compiègne et Attichy, 500. — Signe une instruction du département de l'Oise sur les décrets concernant la guerre et les émigrés, XII, 451.— Député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, fait un rapport contre l'établissement de l'impôt progressif, XXVI, 587. — Est élu secrétaire, XXVII, 535. — Rend compte des résultats de l'emprunt forcé, 557. —Se plaint de l'existence de la commission de vérification, 685.—Son rapport concernant la contribution foncière de l'an IV, XXVIII, 297, 308.—Autre sur le mode d'acquitter les engagements entre particuliers, 353.—Il fait prendre une résolution sur le paiement des loyers des maisons, 420.—Une autre sur le paiement des contributions en numéraire ou en mandats au cours, 431.—Une autre sur les contributions, 733.—Est arrêté à la suite du 18 fructidor, 793. — Et remis en liberté par ordre du Directoire, 811.

DAUDÉ (J.-M.), charron. — Est condamné à six ans de fers, XX, 368.

DAUDÉ (abbé), à Yvrée. — Lettre, à son adresse, donnant des détails sur les moyens de résistance de Lyon, XVII, 558.

DAUDEL, chef de légion.—Son éloge, XVII, 774.

DAUDET (de Jossan). — Son arrestation, VIII, 261. —Réclamation le concernant, 390.

DAULAN. — Est victime des troubles d'Avignon, VIII, 342.

DAULNAY.—Sa lettre à Mauduit, IX, 243.

DAUMAS, commandant. — Se distingue en Helvétie, XXIX, 791.

DAUMÈRE, officier. — Trait de courage, XXVI, 12.

DAUNOU, député du Pas-de-Calais à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 200, 253. — Il s'oppose à ce qu'il soit statué, séance tenante sur la question du sursis, 237.—Discute le projet de constitution, XVI, 232, 235, 648*.—Adresse d'Arras contre lui, 683.— Il vérifie le télégraphe de Chappe, XVII, 251.—Est décrété d'arrestation, XVIII, 60.—Proteste contre le 31 mai, XXII, 385. — Son rappel à la Convention, 699. — Il est élu secrétaire, XXIII, 32. — Fait accorder une indemnité aux artistes du théâtre de la rue de la Loi, XXIV, 198.—Décréter l'acquisition de 3,000 exemplaires de l'ouvrage de Condorcet, 207.—Accorder des secours à plusieurs savants et artistes, 231, 234. — Est nommé membre de la commission des lois organiques, 294. — Fait supprimer l'école Normale, 315. — Son rapport sur les moyens de donner plus d'intensité au gouvernement, 388.—Il présente et défend le projet de la nouvelle constitution, XXV, 64, 173, 174, 176, 189, 195, 214, 218, 219, 223, 227, 243, 278, 279, 282, 286, 288, 298, 299, 304, 306, 307, 324, 327, 544, 546, 348, 349, 350, 351, 358, 359, 375, 376, 381, 382, 495, 496, 503, 509, 511, 521, 563.—Son opinion sur la déclaration des droits, 148, 150, 151, 154, 155, 156, 157, 158, 497, 501.—Il fait décréter en principe le bannissement perpétuel des émigrés, 383, 563. — Est élu président, 407.—Répond à un pétitionnaire que la Convention ne souffrira aucun acte en faveur des émigrés, 435. — Son discours sur l'anniversaire du 10 août, 465.—Sa réponse à une députation du département de Jemmapes, 502.— Il entre au comité de salut public, 651. — Propose un mode de scrutin pour les assemblées primaires, 655.—Lit des lettres relatives à l'acceptation de la constitution et à la prise de bâtiments chargés de grains, 682.—Son rapport sur les mou-

* Le MONITEUR a imprimé Danmont par erreur, c'est Daunou qu'il faut lire.

vements des assemblées primaires de Paris, 694.— Autre sur la tenue des assemblées primaires et électorales, 707, 723.—Il fait établir un jury des prises, dans plusieurs ports, 732.—Fait rendre un décret concernant les rebelles de Toulon, XXVI, 42.—Adopter une proclamation aux habitants de Paris pour les prémunir contre les manœuvres des malveillants, 62.—Dénonce la section Lepelletier, et fait prendre des mesures contre les meneurs, 114, 123.—Combat le projet de suspendre le corps électoral de Paris, 219, 220. — Son rapport sur l'instruction publique et décret à la suite, 255, 259, 323.—Son projet de réglement pour la formation et l'installation du Corps Législatif, 275.—Il annonce divers succès maritimes de l'amiral Richery, du capitaine Moulston, 287. — Et du capitaine Robin, 344. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, en est élu président, 350.—Fait voter des fonds pour les archives, 716.— Propose l'établissement aux Tuileries d'une bibliothèque à l'usage du Corps Législatif, XXVII, 293, 469, 478.—Son rapport sur le remplacement de quelques juges du tribunal de cassation, 326.— Autre sur les réclamations de ce tribunal contre Robert, 440.—Il y fait confirmer Audier-Massillon dans ses fonctions de juge, 524.—Fait accorder des fonds à l'archiviste, 661; XXVIII, 280.—Président de l'institut, il y prononce le discours d'ouverture, 181. — Fait adopter un projet sur la composition du tribunal de cassation, 322.—Son rapport sur l'affaire relative aux mandats d'amener décernés contre des membres du Corps Législatif, 341, 342.—Son opinion sur l'amnistie pour les délits relatifs à la révolution, 418. — Il demande des fonds pour le service des archives du Corps Législatif, 466. — Annonce qu'on y a remis les procès-verbaux d'élection de la Guyane française, 488.—Son projet sur le mode de renouvellement du Corps Législatif, 495.— Il propose de défendre l'annonce des journaux autrement que par leurs titres; d'établir un journal officiel, et présente des dispositions contre la calomnie, 498. — Réflexions sur ces projets, 501, 503, 504.—Son rapport sur les abus de la presse, 504, 505 —Il fait fixer à Nancy le siége de l'administration centrale de la Meurthe, 509.—Discussion de son projet sur les abus de la presse; il est adopté, 512.—Ses réponses aux objections contre l'établissement d'un journal tachygraphique, 513. — Son rapport sur le renouvellement du Corps Législatif, 513, 514, 515, 516. — Il fait rejeter le projet de Hardy tendant à ce que le nouveau membre du Directoire soit nommé par le Corps Législatif sortant, 513.—Suite de la discussion de son projet qui établit le journal tachygraphique, et discussion de celui sur la calomnie, 515, 516. — Il fait ajourner le projet sur l'aliénation des presbytères, 521.—Discussion de celui sur les élections, 529.—Il fait déterminer le nombre des députés à élire par chaque département, 534. — Passer à l'ordre du jour sur la proposition de Vaublanc contre Santhonax, 535.— Ordonner l'impression du projet de Chasset sur les délits de la presse, et le fait adjoindre à la commission, 543. — Fait résoudre que les places d'administrateurs suspendus, mais non destitués, ne seront pas regardées comme vacantes aux élections, 575.—Défend l'article du projet de Siméon, établissant la responsabilité de ceux qui copient et citent des écrits calomnieux, 576.—Fait désigner les départements qui, en l'an V, doivent nommer au tribunal de cassation, 583.—Fixer le siége des assemblées électorales, 585. — Adopter un projet sur la composition du Corps Législatif; ordonner la translation aux archives des papiers du Châtelet de Paris, 615.—Est élu secrétaire, 629.—Lit un message du Directoire, relatif à la discussion sur la pétition des défenseurs des prévenus de conspiration royaliste, 633.—S'oppose à l'ordre du jour sur les réclamations relatives aux troubles d'assemblées primaires, 641.—Son observation sur la demande d'un militaire nommé à une fonction civile, 671. — Il rend compte des travaux de l'institut, XXIX, 7, 8. —Prononce l'éloge funèbre de Hoche, 30.—Motion relative à son projet de journal tachygraphique, 80. —Sa mission à Rome, 143.—Annonce l'installation de la république romaine, 222.—Discussion de son projet sur les écoles de médecine, 242, 250.—Il est remplacé à Rome par Bertholio, 303.—Réélu aux Cinq-Cents, en est nommé président, 350.—Prononce un discours sur la fête du 18 fructidor, 373. —Sa réponse à une députation de l'Institut, 400.— Autre à une députation du tribunal de cassation, 404.—Il prononce un discours commémoratif de la fondation de la république, 406.—Fait mentionner au procès-verbal l'hommage d'une traduction de Tacite, 499.—Présente au nom de Bernard, l'abrégé de l'histoire de la Grèce, 618 *bis*.—Et un projet de réglement pour les dépenses du ministère des relations extérieures, 815, 827.

DAUNY (frères).—Réclamation les concernant, XIX, 531.

DAUPHIN, lieutenant-criminel à Valence. —Sa rentrée dans cette ville, V, 310.

DAUPHIN (G.-E.), veuve, Brigaud.—Est condamnée à mort, XX, 359.

DAUPHIN. —Suppression de cette qualification, IX, 399.

DAUPHIN. (*Voyez* Fort Dauphin).

DAUPHIN-CHADEVAUD, noble. — Est condamné à mort, XX, 720.

DAUPHIN-LAIVAL, capitaine des gardes-françaises.—Est condamné à mort, XX, 635.

DAUPHINÉ (le). —Conduite généreuse des états de cette province, *Introd.*, 13.—Ils font le sacrifice de leurs priviléges, 15. (*Voyez* Béarn.)—Se convoquent en 1788, d'après le droit qu'a la nation de s'assembler elle-même, 94.—Son parlement réclame en faveur du duc d'Orléans, Fréteau, Sabathier etc., 341.—Nouvelle formation de ses états, 374.— Vœu des trois ordres pour l'égale représentation du tiers, 501.—Troubles à cette occasion, 510.—Ouverture des états à Romans; leurs opérations, 549.—Sa députation noble vote la vérification des pouvoirs en commun, I, 28. —Des dissidents se présentent à l'Assemblée nationale; discussion à ce sujet, 30. — Examen de sa députation des communes, 69. — Réunion à l'assemblée de deux députés de sa noblesse, 91.—Renonciation à ses priviléges, 285. —Lettre sur la convocation de ses états, II, 88.— Débats et décrets à ce sujet, 91.—Protestations y relatives, 114, 126, 132, 153.—Explications données par sa commission intermédiaire sur ses intentions dans cette circonstance, 134.—Motif de cette convocation, 169.—Autorisation donnée à la commission intermédiaire de continuer ses fonctions, 416.—Fédération de ses gardes nationales 455, 459; III, 516. (*Voyez* Montélimart.) — Décret qui ordonne que son sceau sera brisé; XIV, 458.

DAUREVILLE, secrétaire de la section du Mont-Blanc.—Est condamné à mort par contumace, XXVI, 258.

DAUSAGNET-LASBORDE, membre du parlement de Toulouse.—Est condamné à mort, XXI, 175.

DAUTREMONT, ex-secrétaire de l'abbé de Vienay.—Est condamné à mort, XXI, 396.

DAUTRICHE, député de la Charente-Inférieure à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 216, 254.—Il fait rendre un décret sur le service des messageries, XXIII, 207.—Membre du Conseil des Anciens en est élu secrétaire, XXIX, 250.

DAUVERGNE, commandant à Avignon.—Y fait faire la moisson en huit jours, XXI, 171.

DAUVERGNE (Pierre), de Dunkerque. — S'échappe des prisons anglaises, XXIX, 101.

DAUVERS, administrateur de Seine-et-Oise. — Demande d'un rapport sur son affaire, XIV, 495.

DAVANNE, commis à la distribution des vivres. —Est condamné à mort, XIX, 740.

DAVAUX (J.-P.), ex-curé. — Est mis en état d'arrestation, comme faux témoin, XI, 92.

DAVAZANTI.—Est nommé membre de la représentation nationale napolitaine, XXIX, 610.

DAVERHOULT, membre du directoire du département, député des Ardennes à la Législative.—Sa motion pour le remplacement des officiers en fuite, X, 104*.—Il demande l'envoi de commissaires pour examiner l'état des places fortes, 238*. — Son opinion sur la loi proposée contre les émigrés, 326*. —Sa *motion* relative aux enrôlements qui ont lieu dans l'empire; sa discussion et son adoption, 482, 499, 503, 504. — Il s'oppose à la mise en accusation de Rohan, 653. — Parle contre les émigrés brabançons, 677. — Appuie le projet tendant à dissiper leurs rassemblements, 686. — Propose d'accorder les 20 millions réclamés par le ministre de la guerre, 761.—Est nommé président, XI, 71.—Son opinion sur le recrutement de l'armée, 196.—Et sur l'office de l'empereur, 213. — Rochambeau demande qu'il rejoigne l'armée du Nord, 231. — Son opinion sur la loi des passeports, 265. — Il demande compte des rassemblements d'émigrés dans le Brabant, 357.— Son opinion sur le serment à prêter par la garde du roi, 359.—Il combat les lois prohibitives des exportations, 464.—S'oppose à la rupture du traité de 1756, 537.—Inculpe la municipalité de Paris, XII, 11, 12.—Son opinion sur la dénonciation faite contre Narbonne, 24, 78.—Sur le commandement des bataillons de volontaires, 43.—Il combat une motion sur les capitulations avec les Suisses, 165.—Demande le renvoi au comité diplomatique de la question de la guerre avec l'Autriche, 182. — Vote pour la guerre, 185.—Propose de donner aux généraux le droit de faire des réglements, 369.—Son opinion sur la peine à infliger aux déserteurs, 411.— Demande l'ajournement de la discussion sur la garde du roi, 528.—S'oppose à la formation d'un camp sous Paris, 598, 619.—Son opinion sur une lettre de Lafayette contre Dumouriez, 693. — Il dénonce les attentats commis au 20 juin, 721, 723.—Combat la motion de Guadet contre Lafayette, 778.— Dénonce Lasource, XIII, 16.—Demande compte des mesures prises contre les sociétés populaires, 19.— Défend Terrier, 26.—Parle sur l'affaire de Pétion, 149. — Donne sa démission, 251.—Arrêté en émigrant, se brûle la cervelle, 510.

DAVERRONNIÈRE.—Annonce de son *baume de longue vie*, XIX, 76.

DAVESNE (P.), membre de la commune de Paris. —Est condamné à mort, XXII, 278.

DAVESNES, général.—Est destitué, XVIII, 388.

DAVI-CHAVIGNÉ. — Annonce de sa gravure de *la colonne de la liberté*, V, 227.

DAVIAU, sous-chef de l'administration des vivres à Rochefort.—Se fait le bourreau de Dechézeaux, XXIII, 570. — Est désigné comme l'un des conspirateurs du 29 germinal, XXIV, 326.

DAVID, peintre. — Son tableau du serment du Jeu de Paume sera achevé aux frais de la nation, IX, 795.—Il accepte deux élèves que lui confie l'Assemblée nationale, XI, 334. — Invite la commune de Paris à la fête donnée aux soldats de Châteauvieux, 738.—Député de Paris à la Convention, reçoit une lettre de Roland sur le muséum national, XIV, 263. —Propose d'élever un monument en mémoire du siége de Lille, 307.—Lit une lettre sur les vexations dont les artistes patriotes sont l'objet à Rome, 531. —Propose de décréter que Paris a bien mérité de la patrie, XV, 69.—Dans la discussion relative à la permanence des sections, s'écrie : l'appel nominal ou la guerre civile! 73.—Son vote dans le procès du roi, 164, 200, 253.—Il demande qu'il soit élevé un monument à la mémoire de Lepelletier, 281.—Offre à la Convention un tableau représentant l'assassinat de ce représentant, 836.—S'écrie, en interrompant Pétion : *Je demande que vous m'assassiniez*, etc., XVI, 126.—Appuie l'adresse des Jacobins qui a motivé l'arrestation de Marat, 148.—Appelle Vergniaud assassin, 436. — Demande une illumination générale en réjouissance de l'achèvement de la constitution, 726.—Son rapport sur la fête civique du Champ-de-Mars, 731. — Il fait décréter une pension de 2,400 livres pour les artistes qui auront remporté le prix en peinture, sculpture ou architecture, XVII, 15.—Son rapport sur la fédération du 10 août, 107, 119.—Il rend compte des derniers instants de Marat, 141.—Fait mettre à la disposition du ministère de l'intérieur 1,200,000 livres pour la dépense de la fédération, 192.—Est élu secrétaire, 234. — Fait suspendre la distribution des prix de toutes les académies, 346.—Propose de placer à la Convention l'arche constitutionnelle, 375.—Est élu membre du comité de sûreté générale, 659.—Annonce qu'il a fini le tableau de Marat, XVIII, 125.— Fait décréter l'érection sur le Pont-Neuf d'un monument au peuple français, 371, 455.—Demande les honneurs du Panthéon pour Marat, 429.—Fait former le jury des arts, 437.—Et accorder des secours à Dutaillis, 514.—Annonce que l'exécution du jugement de Gandon n'a pas eu lieu, XIX, 24 — Présente un plan de fête nationale en mémoire de la prise de Toulon, 54, 63, 82, 89.—Propose de doter les filles des citoyens morts pour la patrie, 63.— Est chargé de retracer l'action héroïque de Barra, 81.—Est élu président, 145.—Fait supprimer la commission du muséum, 226.—Est chargé de présenter le plan de la fête à l'Etre-Suprême, XX, 411. —Décret ordonnant la confection aux Gobelins de copies de ses tableaux de Marat et de Lepelletier, 434. — Adoption de son plan de fête à l'Etre-Suprême, 653.—Son rapport sur la fête pour l'apothéose de Barra et de Viala, XXI, 277.—A la suite du 9 thermidor, Dumont demande qu'il soit chassé du comité de sûreté générale, 366.—Décret pour son remplacement à ce comité, 367, 656.—Déclare qu'il a été trompé par Robespierre; est renvoyé au comité de salut public, 367, 368. — Montmayou l'appel le roi David; il est décrété d'arrestation, 377. — Inculpé par les administrateurs d'Issoire, 481.—Et dénoncé par Lecointre; ordre du jour, 610, 620.—Débats à ce sujet, et décret qui déclare calomnieuse cette dénonciation, 626, 629, 632, 637, 638. —Il demande à se justifier à la barre, 647.—Réclame la permission de retourner à son atelier, XXII, 542.—Motion d'examiner sa conduite, 614.—Pétition de ses élèves en sa faveur, 635. — Décret portant qu'il n'y a pas lieu d'examiner sa conduite, XXIII, 71.—Il est mis en liberté, 77.—Dénonce un propos tenu par Collot-d'Herbois, XXIV, 88. — Est dénoncé par la section du Muséum, 365.—Demande de son arrestation en prairial, 574.—Elle est décrétée, 575. —Le sabre de Robespierre, fait sur ses dessins, est présenté à la Convention, XXV, 352.—Il est autorisé à rester dans son domicile avec des gardes, 553.—Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.

DAVID, littérateur. — Analyse un discours de Derché sur la question des limites du Rhin, XXVII,

* Le MONITEUR a imprimé Davaux par erreur, c'est Daverhoult qu'il faut lire.

418.—Ses refléxions sur l'étude des langues étrangères, XXVIII, 510.—Sa notice sur les *Origines gauloises*, par le capitaine Latour-d'Auvergne, 642.—Ses réflexions sur les prix distribués au Conservatoire de musique, XXIX, 55.—Sur les progrès des connaissances humaines, 60.—Sa notice sur Thomas Muir, 77.—Son analyse de l'Almanach des Muses, 139, 140.—Article de lui intitulé : *Les trois Constitutions*, 150.—Il est nommé secrétaire d'ambassade à Milan, 220.—Ses réflexions sur la conquête probable de l'empire ottoman par Bonaparte, 719.

DAVID, député de l'Aude à la Convention.—Est accusé d'avoir fait condamner Perrin pour le remplacer à la Convention, XXV, 659.

DAVID, président du tribunal criminel du Gers.—Est décrété d'arrestation et traduit à la barre, XVII, 167.

DAVID (François), artiste.—Sa gravure de *l'entrée du roi à l'Assemblée nationale*, V, 740. — Annonce des ouvrages dessinés et gravés par lui, XXII, 417.

DAVID.—Décret pour la saisie des biens des intéressés dans son bail de la ferme générale, XIX, 244.—Renvoi de quelques-uns au tribunal révolutionnaire, XX, 387.— Mise hors de cause de plusieurs autres, 422.

DAVID, officier.— Dagobert demande pour lui le grade d'adjudant-général, XVII, 610.—Il s'empare du camp de Prades, XVIII, 8.—Est tué en Hollande, XXIX, 811.

DAVID (Williams). — Reçoit le titre de citoyen français, XIII, 541.

DAVID, évêque de Murrey, en Ecosse. — Fonde le collége des Ecossais à Paris, IV, 552.

DAVID (madame). — Offre, au nom des femmes d'artistes, le premier don patriotique, I, 445.

DAVID (Jacques-Philippe), volontaire. — Se distingue dans la Vendée, XIV, 202.—Sa conduite à Quiberon ; il est nommé sous-lieutenant, XXV, 556.— Récompense à lui accordée, 559.

DAVID, père et fils. — Accusés d'avoir fait une mauvaise livraison de souliers, sont acquittés, XIX, 40.

DAVIDOWICH (colonel). — Ses succès contre les Turcs, II, 337.

DAVIS, chef des matelots anglais insurgés.—Nouvelle officielle de son arrestation à Sheerness, XXVIII, 731.

DAVOUS.— Remplit les fonctions d'assesseur au tribunal de la municipalité de Paris et au bureau de ville, II, 282, 283.— Est élu membre du département, VII, 338.

DAVOUST, bénédictin, député de Rouen à la Constituante.—Prête le serment civique, VII, 26.

DAVRET (abbé), vicaire-général d'Auch.—Est décrété de prise de corps, VII, 345. (*Voyez* Auch.)

DAX.—Mouvement populaire dans cette ville, III, 247.—Approbation de la conduite de sa société populaire, VI, 376. — Apposition des scellés sur les portes de son église, VII, 101.— Election de Saurine à son évêché, 435.— Condamnation, par son tribunal, de la lettre incendiaire de son ancien évêque, VIII, 118.— Brigandages qui y sont commis, 596.—Transmission, par sa municipalité, de pièces relatives à l'émigration de Mauvoisin ; sortie violente de Guyomard contre cet individu, XXVIII, 361.—Mémoire sur les fossiles des environs de cette ville, XXIX, 477.

DAYAT. (*Voyez* Beaufranchet.)

DAZINCOURT, acteur. — Prononce le discours de clôture du théâtre de la Nation, III, 712.

DEBAR, général de brigade, ancien commandant du guet et de la légion de police générale. — Est destitué pour sa conduite dans l'affaire de vendémiaire, XXVI, 142.— Annonce d'un projet de lui pour l'organisation d'une garde de Paris, XXVIII, 524. — Il réclame contre cet article, 527.—Figure dans le plan de la conspiration de Lavilleheurnoy, comme chargé de réorganiser la garde parisienne, 547.—Son interrogatoire à ce sujet 566.—Il est déchargé par le rapporteur du conseil militaire, 647.— Jugement qui l'acquitte, 652.

DEBARD, prévenu d'embauchage pour les émigrés.—Est décrété d'accusation, XII, 202, 211.

DEBATZ, député de l'Aisne au Conseil des Cinq-Cents.—Propose un message au Directoire, sur la conservation des hypothèques, XXIX, 594 *bis* *.

DEBAUGÉ, Vendéen.—Signe l'acte de pacification XXIII, 687.

DEBAUNE. (*Voyez* Baune.)

DEBELLE, adjudant-général.—Son éloge, XI, 269.—Devenu général, reçoit une lettre de félicitation du Directoire, XXVIII, 684. — A la fête du 10 août, porte un toast au Directoire qui punit les conspirateurs, 774.—Donne des détails sur la mort de Hoche, XXIX, 5.—Réclame en faveur de la veuve de ce général, 40.—Sa lettre sur les victoires et les dispositions de l'armée de Rome, 590 *bis*.

DEBELLEYME, ingénieur.— Annonce de sa *carte de France*, VIII, 503.—Et de celle *de la Corse*, IX, 695.

DEBETS. — Décret pour leur paiement, III, 674.

DEBIÉ, commandant de Sarrebourg.— Est accusé de complicité avec des déserteurs, X. 729.

DEBIERNE. —Ajournement de son admission aux Jacobins, XI, 379. — Il est admis pour avoir défendu Marat, 402.

DEBILLY, adjudant-général.—Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVIII, 474. —Est blessé à l'armée du Danube, XXIX, 703.

DEBLON, complice de Dusaillant.—Sa justification, XIII, 300.

DEBOEUF, volontaire.—Se signale dans la Vendée, XIV, 202.

DEBOHAIRE. — Auteur de la tragédie de *Jsus-Christ*, XII, 595.

DEBOLLY, ministre de Pologne en Russie.— N'est plus reconnu par Catherine II, XIII, 321.

DEBONNEGENS, homme de loi. — Adresse des questions sur l'adoption, XXIX, 156.

DEBONNIÈRES, avocat. —Est nommé député aux Cinq-Cents par le corps électoral de la Seine, XXVIII, 656.— Son rapport sur les opérations électorales du Lot, 716.— Il prend part à la discussion sur le divorce, 726.— Provoque un rapport sur la loi y relative et sur la question d'incompatibilité d'humeur, 730.—En fait un sur les contestations élevées contre les créanciers des émigrés, 732.— Demande qu'il en soit fait un, sous quarante-huit heures, sur la pétition des employés du ministère des finances, relative à l'arriéré de leurs appointements, 734.—Vote l'adoption ; nouveau projet de Gilbert de Desmolières, sur les finances, 735. — Veut que celui sur la garde nationale soit imprimé et discuté le lendemain, 748. — Invoque l'ordre du jour sur la proposition de célébrer le 9 thermidor dans le sein du Conseil, 752. — Propose une addition au projet de résolution sur les transactions, 762.—Déclare que Tallien l'a sauvé des massacres de septembre, 792.—Son élection est annulée au 19 fructidor, 796, 809.

DEBONS. — Est proclamé chef de la force armée de la république lémanique, XXIX, 142.

DEBORY.— Ses mémoires sur l'administration de la marine, II, 318.

DEBOSMELET (Dufossé). — Révocation de l'échange fait entre l'état et son père, VIII, 255.

DEBOURGE, commissaire du roi dans les Bouches-du-Rhône. — Réclame contre la violation du

* Le MONITEUR a imprimé Dabar par erreur; c'est Debatz qu'il faut lire.

territoire français par les Avignonais, VIII, 377.

DEBOURGES, député de la Creuse à la Convention.— Son vote dans le procès du roi, XV, 161, 172, 218, 254. —Il s'écrie que c'est en faveur du peuple qu'il s'élève contre les brigands, XVI, 292:— Fait accorder des secours à la veuve Cousin, 486.—Au citoyen Bataille, 708. — Aux père et mère d'Antoine Caillat, mort en prêtant force à la loi, XVII, 270.—A la famille de Berthelot, 341. — Aux enfants de ceux qui ont été tués par les rebelles, 689.— Fait rendre un décret en faveur des enfants des pensionnaires de la liste civile, XXIII, 206. — S'élève contre les expressions injurieuses de Duhem, 326. — Fait annuler un décret sur le salaire de ouvriers des ports, 520.— Voter des secours à un centenaire, 677. — Et aux communes du district d'Avesnes, XXIV, 182. — Dénonce Allard, 607. — Membre du Conseil des Anciens, fait accorder des secours aux réfugiés de l'Ouest, XXVII, 243.—Son opinion sur le mode de radiation des listes d'émigrés, 512. — Il fait lever la suspension des actions sur les ventes par décret, XXVIII, 602. — Est élu secrétaire, XXIX, 71. — Appuie une résolution relative aux fermages des biens nationaux, 153.

DEBRANGES, membre du département, député de la Marne à la Législative.—Fait régler les pensions à accorder aux chantres et employés des chapitres, XII, 744.—Et rendre plusieurs décrets de liquidation, XIII, 705.

DEBRAY-CHAMONT, député de la Somme à la Législative. — Son projet relatif à la liquidation des propriétaires d'offices, XI, 44.

DEBRETAIGNE, capitaine de dragons.—Réclamation le concernant, VII, 694.

DEBRUC aîné, Vendéen. — Signe l'acte de pacification, XXIII, 687. — Sa lettre à la société populaire de Nantes, 691. — Il engage les Vendéens à rentrer dans le devoir, 697.

DEBRUC jeune, Vendéen.—Signe l'acte de pacification, XXIII, 687.

DEBRUT, général français.— Annonce une irruption de l'armée des Ardennes sur le territoire ennemi, XX, 343.—Son éloge, XXII, 606.

DEBRY (Jean).— Est élu membre du département de Paris, VII, 338.—Député de l'Aisne à la Législative, propose des mesures contre les prêtres réfractaires, X, 406.— Demande le décret d'accusation contre les princes français émigrés, XI, 21. — Fait rendre un décret relatif au catalogue des livres provenant des communautés religieuses, 22. — Déclarer *Monsieur* déchu de son droit à la régence, 133. — Son opinion sur le recrutement de l'armée, 181.— Il fait décréter la mise des scellés sur les papiers de de Lessart, 608.—L'érection d'un monument à Simoneau, 666.— L'envoi de quatre cents hommes à Etampes, 709.— Son opinion sur les troubles du Cantal, 767.—Sur les moyens de remédier à ceux du royaume, XII, 2.— Sur l'admission des soldats de Châteauvieux, 103. —Sa motion contre les prêtres perturbateurs, 377.— Il demande des armes pour le département de l'Aisne, 387. — La lecture des pièces relatives à la garde du roi, 515.—L'envoi de Frondières à l'Abbaye, 525. —Appuie le projet, d'un camp sous Paris, 597.— Son opinion sur la réparation due aux familles de Dillon et de Berthois, 621. — Il fait l'éloge d'une lettre de Roland au roi, 659.—Nie qu'il existe des mouvements dans Paris, 727. — Veut que les ministres soient déclarés responsables des événements, 752. — Son rapport sur les moyens de pourvoir à la sûreté du royaume, XIII, 10, 54.—Il fait ajourner la discussion relative à l'armée du Rhin, 18.—Présente un projet sur la responsabilité des ministres, 218. — Fait rendre un décret sur les représailles à exercer contre les officiers étrangers, 303. Et conférer les droits de citoyen aux défenseurs de la patrie, 323. — Son rapport sur Lafayette, 358.—Il fait décider que les décrets auront force de loi sans sanction, 381.—Appeler à la formation de la Convention tout citoyen âgé de vingt-cinq ans, 382.—Lit des lettres de Lafayette contre le 10 août, 479.—Propose l'organisation de volontaires *tyrannicides*, 542. —Annonce les mesures prises dans le département de Seine-et-Marne pour la levée des volontaires, 607. —Ses opérations dans l'Aisne et la Somme, 699, 700. —Il lit une lettre annonçant l'intention des princes d'exécuter à Paris une insurrection pour faire massacrer la famille royale, 723.—Réélu à la Convention, fait envoyer quatre émigrés prisonniers devant le tribunal de Sainte-Ménéhould, XIV, 104.—S'oppose à l'envoi d'une lettre de satisfaction à Custine, 123. —Appuie un projet en faveur de la commune de Lille, 152.— Demande que les puissances soient responsables des représailles exercées par les émigrés, 161.—S'élève contre le général Labourdonnaye, censeur des opérations de la Convention, 236.— Demande que les émigrés conduits à Paris soient jugés par l'état-major de la garde nationale, 254.—Vote le maintien du décret d'exclusion des députés de toute fonction publique, 331.— Fait renvoyer aux comités la réponse de Kellermann à la dénonciation de Custine, 403.— Demande qu'il soit institué une fête nationale pour célébrer la victoire de Jemmapes, 438. — Propose la peine de mort pour les municipalités qui vendraient des certificats de résidence aux émigrés, 446. — Fait décréter que la discussion sur le jugement du roi s'ouvrira le lendemain, 458.—Cite des faits sur les troubles relatifs aux subsistances, 668.— Demande qu'on entende toutes les personnes inculpées par Viard, 685.—Son rapport sur la situation politique intérieure et extérieure, 824.—Il propose, entre autres mesures, la formation d'un tribunal d'état, 833.—Demande la clôture de la discussion sur le procès du roi, XV, 80.— Son vote dans ce procès, 170, 211, 253.—Il est élu membre du comité de sûreté générale, 265.—Son opinion sur l'organisation du ministère de la guerre, 311.— Il est nommé commissaire dans le département du Nord, 368.—Annonce que les ennemis de la république se rendent dans les villes maritimes, 567. — Propose des mesures contre les étrangers, 747.—Fait décréter l'institution de comités pour les surveiller, 760, 762.— Est élu président, 765. — Et membre du comité de salut public, 797.—Répond aux sections de Paris que le courage de la Convention est au-dessus de ses dangers, 820. — Interroge le général Lanoue à la barre, 825.— Réélu au nouveau comité de salut public, donne sa démission, XVI, 83, 84.—Fait prohiber l'exportation des livres, XIX, 593. — Et décréter la translation des cendres de Rousseau au Panthéon, XX, 217, 456.—Appuie un projet de décret en faveur de l'armée des Ardennes, 367. — Est dénoncé et donne sa démission du comité de sûreté générale, auquel il venait d'être nommé, XXI, 368. — Demande l'impression du discours du ministre de Genève, et un rapport sur la translation de Rousseau au Panthéon, 574.—Annonce qu'il a préparé un travail sur les divisons apparentes de la Convention, 619.—Son discours sur les meilleurs moyens d'action du gouvernement révolutionnaire, 620. — Il est envoyé dans les départements de Vaucluse, de la Drôme et de l'Ardèche, XXII, 704.— Ses mesures pour étouffer la superstition, XXIII, 190.—Il écrit des départements du Midi, 283.—Citation d'une lettre de Duhem à son adresse, 327.— Autre sur sa mission, 399.— Sa proclamation contre le terrorisme, 453.—Il annonce l'assassinat de Pollier, 533.— Extension de ses pouvoirs, 557.—Il annonce la résurrection de la commune de Bédouin, XXIV, 529.—Rend un compte satisfaisant de

la situation du Midi, 631.—Entre au comité de salut public, XXV, 144.—Parle sur la déclaration des droits, 151, 156.—Discute le projet de constitution, 219, 256, 259, 506. — Demande que la *Marseillaise* soit jouée tous les jours à la garde montante, 239, 250.—Sa motion en faveur de Rouget de Lisle, 239. — Il propose un article supplémentaire aux traités avec Tunis, 435.—Fait ratifier cet article par la Convention, 470. —Appuie une pétition du fils de Diétrick, 472, 473. —Lettre que lui écrit Quinette, prisonnier en Autriche, 522.— Il appuie les mesures proposées contre les émigrés, 524.—Et la motion de rayer Diétrick de la liste des émigrés, 581. — Demande l'insertion au bulletin d'une adresse du camp sous Paris, 614.—La confiscation des biens des agioteurs, 628.—Fait rapporter le décret qui privait de leur traitement les députés détenus ou accusés, 663.—Son opinion sur la mise en jugement de Pache et autres, XXVI, 24.—Il parle contre les journalistes incendiaires, 54.—Fait décréter l'insertion au bulletin du compte-rendu, par Barras, de l'affaire de vendémiaire, 133. — Appuie le projet relatif à la création des conseils militaires, 151, 152.—Fait ordonner la levée des scellés chez Descorches, ex-ministre à Constantinople, 343. — Aymé prétend avoir secondé ses efforts contre le terrorisme, XXVII, 42.—Sa réponse, 43.—Député au Conseil des Cinq-Cents, fait une motion en faveur des députés livrés à l'Autriche par Dumouriez, 239. — Son rapport sur cet objet, 452.—Impression de son discours, 496. — Son opinion sur la liberté de la presse, 714.—Il est élu secrétaire, XXVIII, 50. —Fait renvoyer à une commission la demande de secours de la veuve Fabre-d'Eglantine, 306.—Vote le maintien de la loi du 3 brumaire en son entier; réclame un compte moral et politique de la situation de la république, 461, 462.— Fait demander ce compte au Directoire, 482.—Rend hommage à Bonaparte et à Augereau, et fait décréter que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie, 500.—Est élu président, 523.—Célèbre la victoire d'Arcole, et fait décréter que les drapeaux fixés dans les rangs ennemis par Bonaparte et Augereau, leur seront accordés, 535.— Interrompt Dumolard, qui veut parler contre les Orléanistes, 554.—Propose et fait adopter la contrainte par corps en matière civile, 583, 592.— Son rapport sur la conspiration de Lavilleheurnoy, qu'il représente comme coïncidant avec celle de Babeuf, 597. — Il appuie la proposition faite par le Directoire, de soumettre les électeurs à un serment, 622, 623.—Sur l'annonce de la signature de la paix, il propose une fête pour célébrer ce jour heureux, 686.—A l'occasion de la déclaration d'urgence en faveur des fugitifs de Toulon, sort de la salle en disant qu'il ne peut plus délibérer, 744.—Fait une motion d'ordre sur le 14 juillet, et propose de déclarer que les vainqueurs ont bien mérité de la patrie, 745.— Réclame l'appel nominal sur le prononcé du président, portant qu'il ne sera point exigé de déclaration des ministres du culte, 746.— Défend les réunions populaires et en vote la conservation, 751.— Combat le projet d'Aubry sur la garde législative, 765.—Fait renvoyer à la commission celui relatif à la violation du secret des lettres, 786. — Demande que ceux pour la radiation desquels il a voté au 18 fructidor, ne puissent plus être admis au Corps Législatif, 809.—Discute les rapports politiques de la république avec l'Italie; justifie les opérations du Directoire dans cette circonstance, et fait dissoudre la commission y relative, 822.—Fait autoriser le tribunal de cassation à former une quatrième section, XXIX, 14. — Ordonner la célébration d'une pompe funèbre en l'honneur de Hoche, 17.— Appuie un projet sur les passeports, 33.—Son rapport sur la mise en activité des institutions républicaines, 42.—Il a l'éloge des armées, 53.— Discussion de son projet relatif aux écoles de Mars, 60.—Il dénonce les brigandages qui s'exercent sur les routes, 79.—Fait l'éloge du patriotisme du commerce de Paris, 111.— Son opinion sur la nécessité d'une expédition contre l'Angleterre, 117.—Il demande une pension pour la fille et la sœur de Dugommier, 118.—Son rapport sur les institutions militaires, 122.—Il appuie la création d'un huitième ministère, 135.—Propose l'établissement d'une fête à la souveraineté du peuple, 142.—Sa motion en faveur de l'armée d'Italie, 177. — Son rapport sur une pétition des citoyens de Saint-Quentin, 178. — Il demande un rapport sur les succès des armées républicaines, 189.—Son opinion sur le mariage des instituteurs, 222.—Sa motion sur le code pénal de la marine, 245.—Son opinion sur les élections de l'an VI, 260. — Il est nommé ministre plénipotentiaire à Rastadt, 270.— Part pour cette ville, 285.—Y arrive, 291.—Donne sa démission des fonctions de député, pour continuer sa mission au congrès, 297.—Sa réponse à la note de la députation de l'empire du 19 floréal, 298. — Il notifie au ministre directorial ses pleins pouvoirs de signer un traité de paix avec l'empire, 316.—Sa réponse à la note des ministres impériaux sur la navigation du Rhin, etc, 320, 347.—Précis d'un entretien qui a eu lieu le 24 thermidor entre lui et Metternich, 358.—Il répond au reproche fait aux troupes françaises d'avoir dépassé la ligne d'armistice, 401. — Sa note sur l'article de celle de Metternich relatif à la sûreté des correspondances, et de l'endroit du congrès, 655. (*Voyez* Rastadt.) — Lettre de son secrétaire annonçant qu'il a été assassiné, et qu'il est parvenu à se sauver, 664.— Rapport à ce sujet, 668.—Lettre et détails sur cet événement, 673. — Bulletins télégraphiques sur sa santé, 674, 675.—Son rétablissement; il part pour Paris, 676. —Particularités transmises par lui, 677, 679.—Réélu aux Cinq-Cents, y paraît le bras en écharpe, la figure pâle et défaite; son discours sur l'attentat dont ses collègues et lui ont été victimes, 684.—Il est élu président, 685.—Son discours à la fête funèbre en l'honneur de Bonnier et de Roberjot, 704.— Il communique une lettre d'un ministre étranger sur l'événement de Rastadt, 715.—Est accusé dans un écrit faussement attribué à la citoyenne Roberjot, 749.—Réclame la discussion sur l'incompatibilité entre les fonctions publiques et l'état de fournisseur, 774. — Vote l'impression du message du Directoire annonçant la clôture de la société des Jacobins de la rue du Bac, 778. — Prononce l'éloge funèbre de Lecarlier; demande à cette occasion un nouveau travail sur les institutions civiles, 788.

DEBRY, de Vervins. — Rapport sur son acquisition de biens nationaux, XXI, 249.

DEBUQUE, armateur.—Décret qui lui accorde une indemnité, VI, 622.

DÉCADIS. — Motion pour leur célébration, XXIX, 41, 74.—Suppression des étalages dans ces jours de repos; résolution y relative, 76, 80, 87, 107, 108, 110. —Loi pénale demandée contre ceux qui ne les observent pas, 178.— Nouveau projet sur leur célébration; discussion, résolution y relative, 222, 317, 319. —Réglement de tous les services publics sur la décade, 229. — Article sur le comput décadaire, 430. (*Voyez* Calendrier et Fêtes.)

DECAEN, adjudant-général. — Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 338, 343, 345, 352, 353. — A la bataille d'Etteingen, 358. — Obtient des succès dans les montagnes d'Albe, 380. — Se fait remarquer dans une autre action, 425. — Son éloge par le général Moreau, 426. — Il est destitué, XXIX, 163. — Sa réintégration, 224. — Sa justification, 794.

DECAIX, ex-prieur.— Est condamné à mort, XXI, 507.

DECAMBON, évêque de Mirepoix. — Dénonciation de son mandement incendiaire, VI, 430.

DECAPELLEN-DE-MASCH, membre du gouvernement batave. — Proscrit par les Prussiens; ses *Mémoires sur la république batave*, XIV, 814.

DECAUDIN, administrateur de police. — Est exclu de la commune de Paris, XVIII, 538.

DÉCÈS. (*Voyez* État civil.)

DECHAILLE. — Rend compte de la misère des prisonniers français sur le Tage, XXIX, 240.

DECHAPPE. — Est arrêté en émigrant, XI, 502.

DÉCHÉANCE en matière de biens nationaux. (*Voyez* Biens nationaux.)

DÉCHÉANCE du roi. (*Voyez* Louis XVI.)

DECHEZEAUX, député de la Charente-Inférieure à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 216, 254. — Il est dénoncé par Billaud-Varennes, XVII, 165. — Se justifie du reproche de prêcher le fédéralisme dans le district de la Rochelle, 198. — Demande de le traduire au tribunal révolutionnaire de Rochefort, XVIII, 628. — Il y est condamné à mort, XIX, 294. — Détails sur son exécution, XXIII, 570. — Sa veuve demande la réhabilitation de sa mémoire et la restitution de ses biens, XXIV, 252, 478. — Sa mort imputée à Lequinio, XXV, 438.

DÉCIMES. (*Voyez* Dîmes.)

DECIZE. — Arrestation dans cette ville de grains appartenant à celle de Nevers, IV, 288.

DECKER, président de la bourgeoisie de Pologne. — Sa lettre contre les prétentions de la noblesse polonaise, VI, 353.

DÉCLARATION DES DEVOIRS. — Motion y relative, I, 277. — Ouvrage de Lanthenas sur ce sujet, XVII, 198. — Elle est adoptée, XXV, 497, 501, 565.

DÉCLARATION DES DROITS. — Est demandée par le tiers-état de Paris, *Introd.*, 567. — Son principe, I, 156, 216. — Elle est discutée dans les bureaux, 247. — Projet de Servan, 248. — Sa discussion, 259, 268, 276. — Arrêté portant qu'elle précédera la constitution, 277. — Formation d'un comité pour la rédiger, 334. — Projet de Mirabeau, 338. — Sa discussion, 347, 352. — Il est rejeté, 353. — Projet du sixième bureau. 362. — Sa discussion et adoption de plusieurs articles, 365, 366, 367, 369, 374, 379, 383. — Renvoi après la constitution, 386. — Le roi refuse de s'expliquer sur son acceptation, II, 8. — Il l'accorde, 11. — Opinion de Moëser sur cette déclaration, IV, 682. — Son texte, IX, 512. — Débats y relatifs, 345, 346. — Déclaration des droits par Th. Payne, XI, 735; XII, 136. — Elle est traduite en italien par Spedalieri, XII, 422. — Adresse tendante à ce qu'elle soit voilée, XIII, 340. — Nouveau projet présenté par Condorcet, XV, 456, 473. — Débats y relatifs; son adoption, XVI, 173, 182, 207, 213, 228, 294, 728. — Texte, 733. — Demande de son exposition dans les places publiques, XXIV, 30, 32. — Discussion et adoption d'une nouvelle déclaration, XXV, 148, 154, 155, 170, 497, 501, 565.

DECLAYE, général. — Son rapport sur la levée du blocus de Cambrai, XVII, 411.

DECLERK. — Est nommé commissaire de la trésorerie, XXVI, 406, 412. — En sort par le tirage, XXVIII, 710.

DECLERQ, député du Nord au Conseil des Cinq-Cents. — Condamne le message du Directoire sur les sociétés politiques, et propose leur liberté tant qu'elles ne causeront pas de troubles au dehors, XXIX, 793. — Accusé par Thiessé, d'avoir méconnu l'empire de la constitution, se justifie, 812, 813. — Est exclu au 19 brumaire, 893.

DECOLZARD, maréchal-de-camp. — Commande le camp de Soissons, XIII, 311.

DECOMBEROUSSE (Benoît-Michel), ex-conventionnel, député de l'Isère au Conseil des Anciens. — S'oppose à la résolution relative aux droits des ex-religieux dans les successions, XXVIII, 398. — A celle relative à la loi du 3 brumaire, 505. — Est élu secrétaire, 513. — Vote pour l'établissement du tachygraphe, 569. — Présente le poème des Vosges, de François de Neufchâteau, 584. — Vote contre la résolution sur les droits de passé, 597. — Contre celle sur le remplacement des fonctionnaires publics devenus législateurs, 650. — Contre le rapport de la loi du 3 brumaire, 710. — Fait approuver les élections des Deux-Nèthes, XXIX, 46. — Appuie le projet relatif à la durée de plusieurs fonctions judiciaires, 132. — Fait approuver la résolution sur le droit de sauvetage, 135. — Appuie le projet relatif au milliard promis aux défenseurs de la patrie, 162. — Son rapport sur les inscriptions civiques, 166. — Il s'oppose à la suppression de la commission des inspecteurs, 200. — Attaque la résolution relative aux avoués, 242. — Propose d'approuver le projet relatif à l'action en rescision, 249. — Combat la résolution relative aux théâtres, 285. — Propose d'approuver celle relative aux fêtes décadaires, 335, 363. — En combat une sur la fabrication des poids et mesures, 359. — Une autre relative à la fourniture du papier nécessaire au timbre, 389. — Est élu président, 411. — Fait rayer Berembroëck de la liste des émigrés, 487. — Sa motion sur l'organisation judiciaire et civile, 594. — Son opinion sur le même objet, 603 *bis*. — Il célèbre les succès de l'armée de Naples, 604 *bis*. — Combat la résolution sur les arbitrages forcés, 619 *bis*. — Son rapport en faveur de celle relative aux halles, 627. — Son discours en offrant les premiers travaux des administrateurs du poids public, 659. — Il appelle la vengeance de tous les peuples sur les auteurs de l'assassinat de Rastadt, 672. — Fait mentionner honorablement l'hommage d'une nouvelle édition des *œuvres de Buffon*, 699. — Propose d'approuver l'annulation de la nomination de Treilhard au Directoire, 712. — Son rapport sur les honneurs à rendre à Bonnier, assassiné à Rastadt, 719. — Il fait régler le mode de radiation de la liste des émigrés, 727. — Son rapport suivi de l'adoption de la résolution relative aux otages, 739. — Son opinion en faveur de la liberté de la presse; il propose de proclamer, chaque année, le nom du journaliste le plus utile, 744. — Vote pour ôter au Directoire la faculté de faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel, 816. — Fait l'éloge de l'armée, 869.

DÉCONGLOIS (Rose), ouvrière. — Est condamnée à six ans de réclusion, XX, 368.

DÉCORATION MILITAIRE, ou CROIX DE SAINT-LOUIS. (*Voyez* Chevalerie.)

DÉCORATIONS. — Peines contre ceux qui portent sans droit l'écharpe municipale, et autres décorations, XIII, 712.

DECORIO. (*Voyez* Arnaud de Corio.)

DECORNETTE-LAMINIÈRE, ex-officier. — Est condamné à mort, XXI, 215.

DÉCOSSE (François), officier suédois. — Détenu quarante-cinq ans à Lille, reçoit des secours, XIX, 636. — Est trouvé fou dans les prisons de cette ville, XX, 28.

DECOSTEL, officier de santé. — Donne des détails sur le passage du Rhin par les Français, XXVI, 129.

DECOULMIERS. (*Voyez* Coulmiers (de.)

DECOURCHAMPS (Jean), adjudant-général. — Est condamné à mort, XII, 207.

DECOUS (J.), ex-curé. — Est condamné à mort, XX, 300.

DECRESUF, commissaire-priseur. — Déclare qu'il n'est pas du club monarchique, VII, 603.

DECRETOT, négociant à Louviers, député de Rouen à la Constituante. — Parle contre le commerce de l'Inde, IV, 31. — Et sur l'échange des billets de la caisse d'escompte, 316. — Fait adopter un réglement pour les maisons de mendicité, 561. — Adopte le sys-

tème d'un port unique pour le retour de l'Inde, V, 64.—Parle contre les assignats, 672, 740.—Son opinion sur les patentes, VII, 405. —Sa motion pour le paiement des chefs d'ateliers en assignats de cinq livres, IX, 79.—Il demande l'ouverture d'un emprunt pour une descente en Angleterre, XXIX, 106.

DÉCRETS. (*Voyez* Lois, Législation, Codes, etc.)

DÉCRETS D'ACCUSATION. (*Voyez* Accusation.)

DÉCRETS DE CENSURE.—Seront envoyés aux départements, XIV, 867.

DÉDELAY D'AGIER, maire de Romans.—Sa lettre à M. de Sérant, *Introd.*, 598.—Député du Dauphiné à la Constituante, il demande l'impression de la liste des déclarants et des sommes déclarées pour la contribution patriotique, II, 480. — Vote la suppression des ordres religieux, III, 355. — Un traitement égal pour tous les religieux, 407.—La responsabilité des communes en cas de négligence dans la répression des émeutes, 453.—Ses observations sur les tribunaux, 584.—Il vote contre le projet de conversion de la contribution patriotique, 595.—Parle contre la liberté du commerce du sel, 602.—Son opinion pour le remplacement de la gabelle, 641.—Calculs sur son plan d'organisation des tribunaux, 693; IV, 61, 67, 135.—Il est nommé commissaire à l'aliénation des domaines, 53. — Parle en faveur du décret sur la suppression des dîmes et l'entretien des ministres du culte; propose d'assurer aux curés une partie de leur traitement en nature, 93. — Son opinion sur l'institution des juges, 297.—Son rapport sur l'aliénation des biens domaniaux et ecclésiastiques, 326. —Et sur leur estimation, 334.—Il appuie l'allocation réclamée pour les municipalités sur le prix de ces biens, 343. —Demande qu'on discute la question du droit de paix et de guerre, 373.—Parle sur le projet de la constitution civile du clergé, 523.—Est élu secrétaire, 679.—Parle sur le traitement des évêques, 700, 703, 709.—Sur celui des bénéficiers, 711.—Parle sur celui des chanoines expectants, 728. — Sur le mode de correspondance entre le Corps Législatif et le chef du pouvoir exécutif, V, 47.—Sur le traitement des titulaires ecclésiastiques, 110.—Ses vues sur la question de savoir s'il y aura un tribunal dans chaque district, 191.—Il vote pour que les tribunaux de districts soient juges d'appel les uns à l'égard des autres, 211.—Fait amender le projet sur les pensions, 234.—Son opinion sur l'établissement des juges d'appel, 297, 298.—Il fait rendre un décret pour l'accélération des travaux sur l'aliénation des biens nationaux, 406. —Sa motion sur l'école vétérinaire d'Alfort, 407.—Son opinion sur une nouvelle émission d'assignats, 511. —Sur le traitement des juges-de-paix, 519. — Sur le mode et la quotité de l'impôt, 660.—Sur le système des impositions, VI, 50, 54, 66, 68, 95.—Sa définition du revenu net, 115.—Il discute l'impôt sur le tabac, et prétend que cette discussion va occasionner des troubles dans l'Alsace, 393; VII, 279, 295, 366, 374.—Son opinion sur l'évaluation de l'imposition foncière de 1790, VI, 604. — Sur le bail des messageries, 690. — Il fait ajourner le tarif du timbre, VII, 85. — Son plan pour l'extinction du déficit, 447, 449. — Il réclame en faveur du maréchal de Castries, 564. — Sa motion en faveur de Peyrier, 582.—Son opinion sur la fixation de la contribution foncière, 631, 642, 644.— Sur sa répartition, 645.— Sur l'exploitation des mines, 677.—Sur l'élection du gouverneur du dauphin, VIII, 777.—Il croit utile une adresse sur le décret d'inviolabilité du roi, IX, 151.— Fait rendre un décret relatif aux droits supprimés sans indemnité, 170. — Sa motion relative à la révision de la constitution, 558.—Il fait décréter qu'aucun membre ne pourra s'absenter sans congé, 576.— Approuve le décret qui augmente le nombre des officiers généraux, X, 2.—Député de la Drôme au Conseil des Anciens, combat l'établissement d'une inspection des contributions, XXVIII, 717. — Propose le rejet de la résolution sur les transactions, 738.—Discute celle relative aux contributions, 758.—S'oppose à l'adoption d'une autre résolution sur l'organisation, le service et la discipline de la garde nationale, 768, 775. — Combat un projet relatif au mariage de mineurs; est élu secrétaire, XXIX, 6. — Son opinion sur une résolution relative aux finances, 21.—Sur le mode d'examen des officiers de santé, 40. — Sur la loi des passeports, 43.—Il combat le projet sur les domaines congéables, 59.—Et celui relatif à la suppression du contre-seing, 60.—Appuie celui pour la rentrée des contributions directes, 61, 65.—Son opinion sur la taxe d'entretien des routes, 86, 112.— Fait ajourner le projet relatif aux rentiers de la caisse Lafarge, et le combat, 139, 141.— Parle contre l'impôt du tabac, 251.—Combat le projet sur l'Ecole Polytechnique, 253.—Appuie celui relatif à l'action en rescision, 256.—Son opinion sur l'indemnité due aux députés exclus au 22 floréal, 284.—Sur le régime hypothécaire, 290, 295, 489.—Sur les taxations des receveurs généraux, 295. — Est élu président, 659.

DEDIEU.—Son hymne à Mirabeau, IX, 764.

DEDON, chef de bataillon. — Son éloge, XXVIII, 338.—Son *Précis historique des campagnes de l'armée de Rhin-et-Moselle*, XXIX, 697. —Devenu chef de brigade, prend part aux succès de l'armée du Danube, 871.

DEFAUCONPRET.—Est élu membre du département de Paris, VII, 178.

DEFAVANNE (Guillaume-Jacques), naturaliste et membre du conseil-général de la commune de Paris. —En est exclu, XVII, 605.

DEFAYE DE VILLOUTREIX, évêque d'Oléron, député de Soule à la Constituante. — Réclame les droits de présidence dans les assemblées publiques, II, 352.—Déclare que le clergé ne prendra point part aux décrets le concernant, IV, 165.—Présente le tableau des désastres de l'île d'Oléron, V, 11.

DÉFENDERS. — Rassemblement de 3,000 d'entre eux, dans le comté de Sligo, XXV, 34. (*Voyez* Irlande.)

DÉFENSEURS OFFICIEUX.—Dénonciation contre ceux du tribunal révolutionnaire, XX, 154.—Débats sur les certificats de civisme demandés par eux, 231. —Arrêté contre ceux qui ne veulent pas se soumettre à la censure, 279, 394.

DÉFENSEURS DE LA PATRIE. —Rapport sur les récompenses à leur accorder, X, 659.—Décret qui confère le titre de citoyen à ceux qui feront la guerre de la liberté, XIII, 325.—Leurs places seront conservées à ceux qui iront aux frontières, 670.—Préférence accordée à leurs veuves pour le service des hôpitaux, 747.—Décret sur leurs pensions, XV, 399. —Secours accordés à leurs familles, XVI, 308, 313, 384.—Décret qui porte à 600 millions les récompenses territoriales à eux accordées par le décret du 21 février, XVII, 12, 37.—Augmentation de ces récompenses, 524; XIX, 48, 54. — Motion de doter les filles de ceux morts pour la patrie, 63. — Plaintes contre les lenteurs apportées à leur donner des secours, 146.—Décret pour la culture de leurs terres, 207.— Secours accordés à leurs familles, 259.—Rapport y relatif, 350.—Proposition de leur accorder des terres et des bestiaux, 611. — Décret pour l'exécution de la loi qui leur accorde des secours, XX, 5, 630.— Dispositions en faveur de leurs veuves, XXI, 181. — Décret relatif aux actions intentées contre eux, 205. —Secours qui leur sont accordés, 498.—Décret relatif aux scellés apposés sur les papiers de leurs parents, 669. — Application de la loi sur l'enregistrement à leurs héritiers; décret concernant ceux enrôlés par les communes en sections, 677. —Autre

relatif aux réclamations de leurs parents, XXII, 26.— Pensions accordés à plusieurs d'entre eux, 233. — Nouveau décret de secours et pensions, XXIII, 125, 623, 655.—Réclamation en faveur de leurs familles, XXIV, 44.—Sommes destinées à leur paiement, 215. —Placement de cent de leurs enfants à l'horlogerie de Besançon, XXV, 77. — Lettre de Porcher, annonçant que l'on cherche à les corrompre, 782.—Proposition de consacrer une partie des biens nationaux pour assurer le paiement du milliard qui leur a été promis, XXVI, 544, 545, 558, 615, 654; XXVII, 552. — Pensions accordées à leurs mères et à leurs veuves, XXVIII, 112.—Loi qui accorde des secours aux veuves de ceux morts pour la république, 335, 340. —Demande de les relever de la déchéance qu'ils auraient encourue pour se faire rayer de la liste des émigrés, 347, 348.—Rapport sur les honneurs à rendre à la mémoire de ceux qui sont morts pour la liberté, 366.—Adoption d'une résolution qui accorde des secours à leurs veuves, 373.—Nomination d'une commission pour examiner les moyens de constater leur décès dans des cas extraordinaires, 376. — Loi relative à ceux inscrits sur des listes d'émigrés, 397, 404.— Ajournement d'un projet sur les honneurs à rendre à ceux blessés, 423. — Résolution qui leur donne un curateur spécial lorsqu'ils sont aux armées, 436. — Elle est rejetée, 447. — Renvoi à une commission d'un projet pour le paiement des rentes viagères qui leur sont dues, 451. — Nomination d'un conseil officieux pour défendre leurs affaires devant les tribunaux, 465, 468.—Motion sur le paiement du milliard qui leur a été promis, 469, 686. — Autre pour la distribution d'une somme de 1,072,860 fr. aux veuves et aux enfants de ceux qui sont morts au service de la patrie, 477. — Annonce d'un prochain rapport tendant à assurer 6,000 livres à chaque volontaire rentré dans ses foyers, 520.—Arrêtés pour la présentation de ce travail, 734, 777. — Exception proposée en leur faveur à la loi du 19 fructidor, XXIX, 6.—Elle est rejetée, 8.—Motion sur le mode de paiement du milliard à eux promis, et sa répartition, 66.—Rapport et décret à ce sujet, 109, 110, 139, 161, 162. — Paiement des pensions dues à leurs veuves, 111.—Rapport de Lucien Bonaparte, et adoption de son projet qui accorde de nouveaux secours à leurs familles, 332, 365.—Observations y relatives, 469.— Résolution portant qu'il ne sera fait aucune retenue sur leurs pensions, 611. —Nomination d'agents pour activer la confection des effets d'équipement qui leur sont destinés, 659. — Lettre du ministre de la guerre, Bernadotte, pour qu'ils soient bien accueillis dans ses bureaux, 751. — Projet sur les récompenses à leur accorder, 823.

DEFER DE LA NOUÈRE.—Annonce de sa *tontine des Vieillards*, VII, 114, 455.

DEFERMONT (des Chapelières), commissaire des états à Rennes, député de cette ville à la Constituante. —Demande le renvoi aux bureaux de la proclamation de Lally-Tolendal, I, 182. — Exige le consentement national pour l'émission de papier-monnaie, 541. — Propose de fixer les principes de l'organisation municipale, II, 60. — Son rapport sur une demande relative à la garde nationale de Rouen, 80. — Il rejette la contribution comme condition d'éligibilité, 82. — Son rapport sur une demande de la municipalité de Pézenas, 85. — Autre sur la détention d'un membre du corps municipal de Nevers, 114. — Demande le renvoi aux assemblées administratives des contestations relatives à la gabelle, 187.—Son opinion sur la formation des assemblées primaires; vote contre la réunion des villages aux municipalités, 189. — Propose trois assemblées électorales par département, 193.— Retire sa motion, 194. — Veut que le électeurs soient libres de nommer un éligible hors de leur district, 196. — Propose soixante-douze administrateurs par département, 204. — Un conseil d'administration par district, 205. — Appuie l'exclusion des parents d'une même assemblée, 222.—Combat la motion de soumettre les corps administratifs au pouvoir exécutif, 223. — Son opinion sur l'organisation des municipalités, 237, 240, 246, 279. — Il propose la formation d'un comité d'impositions, 479. —Demande la réduction des pensions, III, 50. — Dénonce la chambre des vacations de Rennes, et fait priver de leurs gages les membres rebelles à la loi, 290. — Fait rectifier un article sur la suppression des droits féodaux, 513. — Amende celui sur l'abolition des corvées, 514. — Propose la suppression de la chambre des vacations de Bordeaux, 529.—Demande que les municipalités soient chargées de la vente des maisons religieuses, 635. — Propose de regarder comme démissionnaires les députés absents, IV, 206. — S'oppose à l'impression de la lettre de démission de Virieu, 241.—Combat l'établissement des jurés en matière civile, 242.—Interpelle l'archevêque de Toulouse au sujet des troubles survenus dans cette ville, 288.—Veut que le ministère public soit choisi parmi les citoyens actifs, 318. — Parle sur les tribunaux d'exception, 474.—Et sur le projet de la constitution civile du clergé, 523. — Réclame les priviléges des états de Bretagne, 601.— Fait décréter qu'il n'y aura d'autres réglements et ordonnances sur le fait de la marine que les décrets de l'assemblée nationale, V, 31.—Son rapport sur les délits commis sur la côte de la Méditerranée, 41, 42. — Il dénonce les *Actes des Apôtres* et la *Gazette de Paris*, 282. — Demande la publication des charges contre les députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, 341. — Parle sur l'organisation du tribunal de cassation, 376. — Fait décréter un fonds extraordinaire pour l'armement de la marine, 644. — Et l'augmentation de la solde des gens de mer, son rapport sur les mouvements soulevés dans l'escadre de Brest, 654. — Il vote pour la continuation de la cour supérieure de Rennes, jusqu'à la mise en activité des tribunaux de district, VI, 5. — Son rapport sur la contribution personnelle, et décret à la suite, 159, 185, 190, 191, 216, 218, 225, 226, 233, 234. — Il instruit l'Assemblée de l'état de la ville et de l'escadre de Brest, 292. — Fait rendre un décret relatif au tabac à accorder aux matelots, 340.—Autre sur un vol commis à Toulon, par Marin, 434. — Autre sur les droits d'enregistrement, 479, 491, 501, 502. — Et autre sur l'acquisition des biens nationaux par les municipalités, 553. — Son rapport sur la répartition des contributions, 570. — Il fait adopter un décret additionnel sur la contribution personnelle et mobilière, 590, 591, 592.—Et décréter les bases de la contribution mobilière, 600. — Son opinion sur l'évaluation de la contribution foncière de 1790, 604. — Sur l'administration des ponts-et-chaussées, 637. — Sur la liquidation des offices supprimés, 698.—Et sur les fonctions des officiers de police, 752. — Il fait accorder des fonds pour le port de Cherbourg, 754.—Propose la suppression des conseils, directeurs et intendants des bureaux de marine, 754, 755. — Fait rendre un décret relatif aux professions maritimes, VII, 6. — Son opinion sur l'organisation d'une école des ponts-et-chaussées, 11. —Il fait rendre un décret sur l'avancement des gens de mer, 12. — Son opinion sur l'organisation de la marine, 140, 143. — Il dénonce un prétendu bref du pape contre le serment, 166. — Fait rendre un décret pour la distribution du papier timbré, 180. — Arrêter la formation de conseils de guerre maritimes, 201. — Déterminer les légendes du timbre; accorder des indemnités aux commandants de vaisseaux ayant des officiers supérieurs à bord, 267. — Rendre un décret sur les congés des marins, 300. — Exemp-

ter du timbre les lettres de change étrangères, 326. — Fixer le cautionnement des administrateurs de l'enregistrement, 331. — Appuie le projet relatif aux pensions de retraite des curés insermentés, 332. — En propose un sur les patentes, 405. — Annonce le rétablissement du calme dans la Bretagne, 410. — Demande la suppression des droits perçus au profit des villes, 425. — Appuie le projet de décret pour l'encouragement de la pêche, 565, 566. — En fait adopter un pour la vente du tabac par la régie, 739. — Un autre sur les déclarations à faire de la valeur locative des ateliers, chantiers et magasins, 763. — Demande le renvoi au comité de constitution de l'arrêté du département de Paris sur les honneurs à rendre à Mirabeau, VIII, 31. — Appuie la réunion des marins commerçants et militaires, 137.—Veut que le nombre des aspirants de la marine soit illimité, 155. — Fait adopter un plan à cet égard, 173, 175. — Son rapport sur la restitution de fonds illégalement payés par le ministre de la marine; il propose de décréter l'impression du *Voyage de Lapeyrouse*, 202. —Fait organiser la régie des droits d'enregistrement, 409, 435, 759. — Fait annuler les procédures intentées par la ferme, 474. — Et les obligations contractées par les anciennes fermes, 491.—S'oppose à l'impression du rapport sur l'affaire de Thévenot et de Lacombe, 558. — Réclame contre le décret sur les droits d'enregistrement, 566. — Fait décréter des fonds pour l'armement des gabarres chargées de la recherche de La Peyrouse, 640.— Avancer la somme nécessaire pour l'impression des *Tables horaires* de Lalande; mettre en liberté les matelots détenus à Saint-Malo, 641. — Rendre un décret relatif à la répartition des contributions, 643, 653. — Adopter une instruction pour les colonies, 663, 669. — Demande le renvoi au comité des recherches, de la proclamation du roi, lors de sa fuite, 721. — Fait adjoindre Rochambeau au comité militaire, 724. — Décréter le rappel de tous les députés absents, et suspendre tous les congés, 728. — Veut que les députés soient exclus de la place de gouverneur du Dauphin, 776, 777.—Son opinion sur le projet de décret contre les émigrants, IX, 84. — Il en fait rendre un sur l'administration de la marine, 153, 168. — Est élu président, 169. — Fait adopter un décret sur la police de la navigation et des ports de commerce, 351. — Vote l'exclusion des faillis des droits de citoyens actifs, 367.—Son opinion sur le tarif de la poste aux lettres, 423. — Il fait rendre un décret sur la régie des domaines nationaux, 436. — Son opinion sur la comptabilité, 621. — Il fait rendre un décret sur les cours martiales maritimes, 721, 727. — Autre sur l'administration de la marine, 739, 741. — Présente un amendement au décret sur les colonies, 771. — En fait rendre un sur les poudres et salpêtres, 792.— Un autre sur l'enregistrement, 807, 837. — Fait arrêter que deux chaloupes canonnières seront destinées à l'instruction des canonniers garde-côtes, X, 5. — Député d'Ille-et-Vilaine à la Convention, fait décréter la réélection des directeurs des postes par les assemblées de districts, XIV, 156. — S'oppose à l'envoi de commissaires à Sens, 163. — Veut qu'on vérifie les pouvoirs de deux commissaires de la commune, qui se présentent au nom du peuple, 192. — Se plaint de la municipalité de Paris, relativement aux billets de secours, 300, 309. — Est élu secrétaire, 502. — Demande le renvoi d'une proposition tendante à protéger les peuples qui voudront fraterniser avec la France, 516. — Fait rejeter l'impression d'une pétition des électeurs de Seine-et-Oise, 518. —Vote pour que le ministre de l'intérieur soit subrogé aux marchés passés en Italie par la commune de Marseille, 557. — Lit diverses pièces qui lui ont été remises par Chabot, et dénonce la fausseté des signatures, 684, 685.— Interroge Viard, 690, 691. — Fait mander Gévaudan à la barre, 702.— Placer un siége à la barre pour Louis XVI, 720. — Régler le mode d'approvisionnement des armées, 736. — Est élu président, 746. — Sa réponse à une députation de fédérés du Finistère, 852. — Accusations dirigées contre lui, 851. — Il y répond, 852. — Fait déterminer les pouvoirs des commissaires aux armées, 883.—Rappelle Bourdon (de l'Oise) à l'ordre, XV, 86. — Parle sur les finances, 102. —Fait proroger le délai pour les déclarations des créances sur les émigrés, 139. — Son vote dans le procès du roi, 162, 187, 252. — Il fait accepter la démission de Roland, 174. — Demande la mise en liberté de Roux, XVI, 407. — Attaque Bouchotte, 475.— Demande que les autorités constitués rendent compte de l'état de Paris, 494. —Veut parler sur le décret qui casse la commission des Douze, 501.— Fait mettre à la disposition de la commune un local voisin de l'assemblée, 531. — Se plaint de l'arrestation de la citoyenne Roland, 539. — Explique la prétendue contre-révolution de Rennes, 548. — Est ajouté, par Marat, à la liste des députés dénoncés, 555.—Demande que les individus arrêtés dans un département soient jugés dans un autre, 578.—Défend les administrateurs d'Ille-et-Vilaine, 601.—Appuie la motion de Vernier relative à la discussion de la constitution, 608. — Parle en faveur des députés arrêtés, 610.—Et sur la constitution 619.—Est déclaré traître à sa patrie, XVII, 76, 268.— Est inculpé pour correspondance sur le 31 mai, décret qui le mande à la barre, 150. — Il est décrété d'arrestation, 163.—Accusation contre Gilbert de s'être concerté avec lui, 257.— Décret qui déclare ses biens confisqués, 288, 296. — Il est décrété d'arrestation et d'accusation, XVIII, 32, 37, 60. — Texte de cet acte, 200, 212, 220.—Il proteste contre le 31 mai, XXII, 385.—Ses réclamations, 747. — Discussion et décret le concernant, 770.—Il est rappelé dans le sein de la Convention, XXIII, 637, 645. —Son opinion sur les confiscations, XXIV, 382.— Il fait déclarer applicables aux boulangers les lois contre les agents infidèles de la république, 461. — Voter des remercîments aux citoyens qui ont délivré la Convention au 1.er prairial; demande que l'on dénonce les auteurs de cette révolte, 511. — Réclame l'arrestation de Prieur, 513.— Son opinion sur le paiement de l'impôt en nature, 544. — Il appuie le décret proposé contre les recéleurs des révoltés de prairial, 546. — Dénonce Rossignol et Esnue-Lavallée, 547.—Réclame des moyens de retirer les assignats de la circulation, 556.— Demande qu'il soit célébré une fête funèbre en l'honneur des députés morts par suite du 31 mai, 614. — Annonce que le courrier porteur du décret d'accusation contre Collot et Billaud est arrivé après leur départ, 615.— Fait décréter que le pavillon amiral sera arboré sur un vaisseau de premier rang, 633.— Voter des peines contre ceux qui auront conspiré, au mépris de leurs serments, XXV, 20. — Nommer Rhedon commissaire de la marine, 139. —Parle sur la déclaration des droits, 157, 158, 502. —Discute le projet de constitution, 174, 176, 195, 227, 245, 246, 299, 327.—Son rapport sur Saint-Domingue, 238, 316, 325. — Il transmet la nouvelle d'un combat entre les Anglais et les Français, 328.— Parle sur le traité de paix conclu avec l'Espagne, 391. —Annonce la prise de Saint-Eustache, Saint-Martin, etc., etc., 415.—L'arrivée de quatre prises au port de Rochefort, 423.—Fait décréter d'arrestation Lefiot, 445. —Et Bô, 448.—Rendre un décret sur l'armement en course, 463.—Donne des nouvelles des colonies françaises dans les Indes orientales, 464. — Fait rendre un décret sur les attributions de la commission de marine, 514. — Son opinion sur Drouet, 541. — Il donne des détails sur la conclusion de la paix avec

l'Espagne, 563. — Annonce la prise de Sainte-Lucie, 604.—Son opinion sur le mode de juger les agioteurs, 628. — Il sort du comité de salut public, 651. —Son opinion sur Montesquiou, 662.—Il fait admettre dans les assemblées primaires les citoyens persécutés au 31 mai, 671. — Pense que des citoyens ont pu être enfermés dans Toulon malgré eux, 672.— Se plaint de la consistance qu'on veut donner à quelques agitateurs, 686. — Son rapport sur la course en mer, 717. — Il combat la proposition de faire deux ministères de celui de l'intérieur, 772.—Demande le renvoi aux comités de tout ce qui est relatif à la conspiration de vendémiaire, XXVI, 5.—S'oppose à la révision des radiations, 6. — Fait fixer au 15 brumaire la convocation du Corps Législatif, 38.—S'oppose à ce qu'il soit accordé au Lycée une somme à titre d'encouragement, 39.—Son opinion sur la responsabilité des présidents et secrétaires des assemblées primaires, 61. — Il fait prononcer l'ajournement sur la réunion de la Belgique, 102.— Ordonner la publication d'un décret qui enjoint aux assemblées primaires de se séparer, 114.—Demande la permanence de l'assemblée, 115. — Annonce que les factieux de Paris sont assemblés sous l'étendard des chouans, 119.—Vote le projet de réunion de la Belgique, 122. — Annonce des succès obtenus dans la Vendée sur les rebelles, 135. — Fait autoriser le comité de sûreté générale à mettre en liberté les individus qu'il croira innocents, 156, 157.—Demande la simple déportation de Barère, 188.—Parle contre le projet sur la détermination des délits, 210, 212.— Propose d'excepter Pache et Bouchotte de la loi d'amnistie, 212. — Demande l'impression des lettres de *Monsieur* saisies sur un paquebot, 227.—Est nommé dans la correspondance de Lemaître, 243.—Son opinion sur le costume des membres du Corps Législatif, 263.— Ses objections contre le projet de la fixation du prix des grains, 315.—Il demande qu'on s'occupe du projet proposé par la commission des Douze pour clore la révolution, 347, 348. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, vote la suspension de la taxe extraordinaire de guerre, 356. — Défend la loi du 30 vendémiaire, 372. —Son opinion sur la dénonciation de Tallien contre Barbé-Marbois, 399.— Et sur la marche à suivre à l'égard de Miranda, 490. — Il est élu secrétaire, 517.— Fait autoriser le Directoire à vendre le mobilier national, etc., 559. — Amende la loi qui étend l'amnistie aux départements insurgés, 573. —Demande la suppression de la distribution du *Journal des patriotes de* 89, 586, 587.—Parle sur le remplacement des juges et des administrateurs, 652, 653.— Défend le système des banques, 663.—Discute un projet d'emprunt forcé, 676, 678.—S'oppose à la confiscation des biens des embaucheurs, 694.—Fait fixer l'attribution des bureaux de paix, XXVII, 19.— Sa motion relative aux rentes viagères dues à des émigrés, 31.— Il fait mettre 50 millions à la disposition du ministre de la guerre, 91.—Demande qu'on passe à la discussion sur la vérification des pouvoirs, 115.—S'oppose à la prestation de tout nouveau serment, 215.—Et à ce qu'on accorde un traitement fixe aux greffiers criminels, 245.—Son opinion sur l'organisation de la marine, 260. — Il présente un projet relatif au jugement des prises maritimes, 376, 492, 502.—Appuie la suppression de l'agence des poids et mesures, 447.—Et une demande de 10 millions pour le ministère de l'intérieur, 455.—Propose de payer aux pensionnaires de l'état une somme plus forte que celle qui leur est due, à raison de la perte de l'assignat, 468. — Vote pour l'établissement d'une bibliothèque près le Corps Législatif, 476.—Fait renvoyer au Directoire une pétition d'acquéreurs de biens d'émigrés, 525. —Combat un message du Directoire contre la suppression de l'agence des poids et mesures, 527.—Appuie le projet d'établissement d'une banque, 542.— Propose de lever la suspension des ventes de biens nationaux, 552, 572. — Défend Bodinier dont l'exclusion est proposée, 615. — Propose diverses mesures de finances, 637.—Discute un projet relatif à la rentrée de l'emprunt forcé, 653. — Propose la création de 600 millions de mandats, etc., 662.—Est élu secrétaire, XXVIII, 50.— Fait prendre une résolution relative aux obligations contractées entre particuliers, 67.—Sa proposition sur le paiement des loyers de maisons; elle est adoptée, 68, 74.— Il présente le tableau des biens nationaux qui doivent servir de gage aux mandats, 74.—Fait adopter un projet relatif au paiement des contributions, 80.—Fait prendre trois résolutions relatives aux salaires des fonctionnaires et au paiement des contributions et des rentes, 113.—Fait renvoyer à une commission une dénonciation contre Isnard, 116.—Appuie le projet du rétablissement de la loterie, 147.— Fait modifier la loi sur l'emprunt forcé, 161.— Et annuler les opération des assemblées primaires de Port-Brieux, 193.— Texte de l'instruction sur les mandats, présentée par lui, 236, 241. — Il fait déterminer les formes de leur fabrication; adopter une nouvelle instruction sur le même objet, 252. — Et une autre résolution sur leur fabrication, 258. — Obtient la parole sur le projet relatif au complètement du Corps Législatif, 268. — Fait motiver l'ordre du jour sur un message relatif à l'arrestation et à l'interrogatoire de Drouet, 269, 272.—Son rapport pour faire admettre les assignats en paiement de biens nationaux, 276. — Il est élu président, 291. — Improvise un discours en faveur des mandats, et donne des éloges au Directoire, 310. — Fait rendre une loi concernant les pensionnaires de l'état, 332.—Demande que les citoyens soient libres dans leurs transactions particulières, 341. — Fait fixer le prix du blé pour l'acquit de la contribution foncière et des fermages de l'an IV, 346.—Son projet sur leur paiement; il parle sur l'arrêté du Directoire relatif à l'organisation de la marine, 383.—Fait un rapport sur les finances, 411. —Parle sur un projet concernant les soumissionnaires de biens nationaux, 413. — Sur le délai du paiement du dernier quart de ces mêmes biens, 421. — Fait prendre une résolution concernant la remise à faire sur le prix de l'estimation des maisons nationales, 425.—Une autre sur les réquisitions en nature exercées dans l'Ouest, 429.—Une autre pour la liquidation de toutes celles faites en faveur des armées, 439.—Son rapport sur le paiement du dernier quart des domaines nationaux soumissionnés, 446, 451.—Il répond, au nom de la commission des finances, à un message du Directoire, 447. —Propose de faire payer un droit de passe aux voitures, pour l'entretien des routes, 450.—Présente un projet en faveur des pensionnaires non-liquidés, 451.—Demande que les acquéreurs de biens nationaux puissent se libérer en mandats au cours ou en numéraire, 451, 490.— Son opinion contre la continuation de la prohibition des marchandises anglaises, 467. — Il fait renvoyer à la commission l'examen de plusieurs propositions sur les dépenses de l'an V, 468.—Adoption de sa proposition pour le maintien de la loi du 3 brumaire, à l'égard des prévenus d'émigration et de leurs parents, 476.—Il en fait rapporter l'article 10 relatif aux prêtres insermentés, 478.—Son rapport sur l'état des routes et la proposition d'un droit de passe, 479.—Il en fait arrêter l'établissement, 482. — Son opinion sur les transactions particulières, 491. — Il vote l'attermoiement, dont on fixera les époques, 497.— Combat la régie intéressée pour le droit de passe; fait adopter plusieurs articles du projet de la commission, 510. — Fait résoudre un dégrèvement d'impositions pour les départements de l'Ouest, 523,

535, 536. 538.—Prendre une résolution sur le paiement en numéraire des biens nationaux, 534.—Renvoyer le projet de Chapelain sur les rentes viagères dues aux émigrés, 544.—Déclarer que Malo, Ramel et les militaires qui ont arrêté Lavilleheurnoy et complices, ont bien mérité de la patrie, 545.—Rejeter le projet de Parisot sur la comptabilité, 547.—Défend le Directoire, accusé pour avoir traduit à un conseil de guerre deux fournisseurs infidèles, 569.—Fait rejeter une motion sur les paiements de la trésorerie, 618. —Annonce un travail sur les finances, 639. — Propose le rétablissement des droits d'entrée et de celui de la vente exclusive du tabac; vote la question préalable sur l'impôt du sel, et sur l'addition aux droits de timbre et d'enregistrement, 640. — Fait renvoyer à une commission spéciale une réclamation contre l'assemblée primaire de la deuxième section du canton de Rennes, 641. — Demande à faire un rapport sur l'établissement d'un canal dans le département de la Manche, 650. — Insiste pour la question préalable sur le projet d'établissement d'une inspection générale des contributions, 658. — Son rapport sur les escroqueries de la compagnie Dijon, de concert avec la compagnie Gaillard, 706. — Il est nommé commissaire de la trésorerie nationale, 739.—Est désigné par le Directoire, comme entravant ses opérations, 816.

DEFERMONT, d'Ille-et-Vilaine. — Refuse la place de juge au tribunal révolutionnaire, XVII, 6.

DÉFICIT.—Son évaluation par Calonne, *Introd.*, 7.—La même aux notables, 186. — Moyens proposés pour le combler, 222, 231. — Il est porté à 160 millions, 368.—Son évaluation par Necker, I, 24.—Plan de Dédelay d'Agier pour son extinction, VII, 447. — Rapport y relatif, XXIX, 153.

DEFLAC-BELLECOURT (Catherine-Denise-Jeanne), femme Gothereau-Billens.—Est condamnée à mort, XIX, 352.

DEFORGES, grand-maître des eaux-et-forêts de Castres. — Ses poursuites contre Giverte, VI, 292.

DEFORGUES.—Est nommé au ministère des affaires étrangères, XVI, 712.—L'accepte, 730.—Annonce l'enlèvement par l'Autriche de Maret et de Sémonville, XVII, 386. — Justifie le conseil exécutif d'avoir fait arrêter des courriers, et demande qu'on donne aux ministres une autre dénomination, XVIII, 702. — Envoie le tableau de la situation du commerce extérieur en 1792, XIX, 163. — Est dénoncé par Hébert, 630.—Hermann le remplace, XX, 168.

DEFRANCE, député de Seine-et-Marne à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 207, 253. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il parle sur l'administration des postes et messageries, XXVIII, 435. — Propose de les mettre en régie intéressée, 445, 548. — Présente un projet sur la poste aux chevaux, XXIX, 179. — Est nommé substitut du commissaire du Directoire près des postes et messageries, 288.

DEFRESNE.—Est nommé assesseur au tribunal de la municipalité de Paris et au bureau de ville, II, 282, 283.

DÉGALLONNIER, membre du comité révolutionnaire du département de Paris. — Est nommé membre de la commission populaire de cette ville, XX, 517.

DEGELMANN (baron de).—Signe pour l'empereur le traité de Campo-Formio, XXIX, 51.

DEGEORGES, membre de la société des Jacobins, —Annonce de son arrestation, XXII, 237.

DEGESNE, homme de loi. — Annonce de son bureau d'agence, XV, 725.

DEGLEM, dit Lafleur (P.)—Est condamné à mort, XXI, 30.

DÉGO, en Italie.—Victoire remportée sur ce point par les Français, XXVIII, 255.

DEGOUSSE. — Est membre de la commission d'épurement des Jacobins, XVIII, 532.

DEGOUY (Dom.-Michel). — Est écroué à la Conciergerie, XVII, 522.—Et acquitté, XVIII, 34.

DEGRASSE, commandant de Saint-Sauveur. — Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

DEGRAVE, réfugié de Jemmapes. — Son arrestation, XVIII, 17.

DEGRÈVEMENT DES CONTRIBUTIONS (*Voyez* Contributions.)

DEGRUYÈRE. — Ses différends avec de Illens et Van-Berchem, V, 532, 607.

DEGUERLE, littérateur.—Sa notice sur les *œuvres de Léonard*, XXIX, 580 *bis*. — Sur *Laurent de Médicis*, tragédie, 597 *bis*. — Son *Eloge des Perruques*, 685.—Sa traduction de la *Guerre Civile*, de Pétrone, 831.

DÉGUISEMENTS MASQUÉS. — Ils sont défendus par la police de Paris, III, 287; VII, 187; XI, 262. — Même mesure à Liège, III, 309.—Peine de mort contre tout homme déguisé en femme, XVII, 344.

DEHERAIN, notaire à Paris. — Est dénoncé aux Jacobins, XXI, 721 *.

DEHOULLIÈRES, député de Maine-et-Loire à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 192, 252.

DEI-RATTI (Vallée).—Vœu de ses différentes peuplades pour leur réunion à la république ligurienne, XXIX, 351.

DÉISME.—Motion de le punir de mort, VIII, 602.

DEJABIN. — Sa collection des portraits des députés à l'Assemblée constituante, IV, 247; VII, 64.

DEJAURE, littérateur.—Analyse de ses pièces intitulées : *le Franc Breton*, VII, 408. — *La Fille Naturelle*, XI, 200.—*Charlotte et Werther*, 304. — La *Dot de Suzette*, XXIX, 389.—*Montano et Stéphanie*, 657.

DEJEAN, général. — Son éloge, XXV, 720. — Il se distingue contre les conjurés du camp de Grenelle, XXVIII, 423.

DEJEAN, chef de bataillon du génie.—Est nommé membre de la commission des travaux publics, XIX, 728.

DEJEAN, agent des subsistances. — Est dénoncé par Cavaignac, XXII, 201.

DEJOLY.—Est nommé lieutenant de maire à la municipalité de Paris, II, 282.—Cause entre lui et Ray, ex-lieutenant-général de police à Lyon, V, 45.—Il est nommé au ministère de la justice, XII, 776; XIII, 54. —L'accepte, 56.—Annonce le désir du roi de se rendre à la fédération; ses observations à ce sujet, 56 *quinquies*, 63. —Il est chargé de rendre compte des événements survenus au camp sous Brisack, 62. — Ainsi que des mesures prises pour prévenir l'avilissement des pouvoirs, 77.—Est nommé secrétaire du conseil du roi, 83.—A la suite d'un compte rendu sur la situation de la France, annonce avec les autres ministres, qu'ils ont tous donné leur démission au roi, 102.—Lettre du roi sur cette démission, 116. — Il explique le retard mis dans l'affaire de Pétion et de Manuel, 118.—Compte lui est demandé des poursuites exercées contre les auteurs du 20 juin, 123, 150. — De l'arrestation de Pâris et de Bouland; ses explications à cet égard, 248, 252. — Il dénonce les violences faites à plusieurs députés, 370.—Demande qu'une députation de l'Assemblée se rende auprès du roi, 378.—Il est remplacé par Danton, à la suite du 10 août, XVIII, 383.—Il est traduit au tribunal ré-

* Le MONITEUR a imprimé Hérain, par erreur, c'est Deherain qu'il faut lire.

volutionnaire, XIX, 6. — Son arrestation, XVII, 362.
DEJOLY.—Réclame les droits de citoyen au nom des gens de couleur des colonies, II, 80; III, 374.
DEJOUX, sculpteur. — Est l'auteur d'une statue colossale de la Renommée, XXVI, 361.
DEJUILLET.—Est condamné à mort pour fabrication de faux assignats, XVI, 598.
DELAAGE, adjudant-général. — Ses succès à l'armée de l'Ouest contre les rebelles, XXVI, 147, 148, 149. — Il remporte un avantage sur Charette, 618.— Administrateur municipal, il marche contre les Chouans, XXIX, 729.
DELAAGE, banquier.—Accusation contre lui, XXIX, 611.—Il est acquitté, 644.
DELAAGE, fermier-général. — Est traduit au tribunal révolutionnaire avec les autres fermiers-généraux, XX, 392.—Et condamné à mort, 428.
DELAAR, adjudant-major. — Participe aux succès de l'armée du Danube, XXIX, 872.
DELABARRE, impliqué dans la conspiration du camp de Grenelle. — Est condamné à mort, XXVIII, 437.
DELABASTIDE, capitaine. — Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.
DELABAT, curé, député de Soissons à la Constituante.—Prête le serment civique, VI, 739.
DELABLOUE, complice de Dusailliant.—Est arrêté, XIII, 145.
DELABORDE.— Son *Histoire de la Mer du Sud*, XI, 431.
DELACHAUSSÉE, architecte. — Est arrêté comme complice de Lavilleheurnoy; son interrogatoire, XXVIII 568.—Il refuse de répondre au conseil militaire, 624. —Est déchargé en entier par le rapporteur, 647. —Et acquitté, 652.
DELACOSTE, député de la Charente-Inférieure au Conseil des Anciens. — S'oppose à la création d'une troisième section au tribunal criminel de la Seine, XXVII, 166.—Appuie l'envoi aux départements du discours de Treilhard sur le 21 janvier, 380.—Son opinion sur un projet relatif à l'ancienne mairie de Paris, 587.—Et sur le mode de se pourvoir en conciliation, XXVIII, 6.—Son rapport concernant les étrangers à Paris, 23. — Il demande l'annulation des élections de Saint-Hilaire, 116.—Parle pour la jonction des actes d'accusation de plusieurs prévenus du même délit, 188, 191.—Fait augmenter le nombre des commis-greffiers près le tribunal de police correctionnel de Paris, 224.—Est élu secrétaire, 250. — Fait annuler un des arrêtés de Boisset, 306.— Parle contre la remise au Directoire des articles secrets des traités avec les puissances étrangères, 312. — Fait approuver la résolution relative aux élections des assemblées de Montauban, 397. — Rejeter celle qui attribue aux huissiers audienciers, exclusivement, le droit de faire des citations et autres actes de procédure, 417. — Défend celle relative à l'affaire de Veymeranges, 473.—Fait ordonner la restitution en mêmes espèces des sommes déposées dans les caisses des receveurs de consignations, 581.—Prononcer des peines contre les administrateurs qui négligeraient la perception du droit de patentes, 646. — S'oppose au rapport de la loi du 3 brumaire, 709.—Appuie la résolution sur la gendarmerie, 773. — Combat celle en faveur des fugitifs des Haut et Bas-Rhin, 790.—Occupe le bureau au 18 fructidor, en qualité de secrétaire, 799.—Fait rapporter la loi qui annulle les élections de Saint-Domingue, XXIX, 6.—Rejeter une résolution relative aux hospices de Paris, 102.—Et une autre sur les contributions des colonies occidentales, 120.—Fait fixer la quotité de ces contributions, 135.—Combat l'élection du cinquième député de Saint-Domingue, 180.—S'oppose à l'essai du tachygraphe, 196. — Fait approuver une résolution relative aux prises maritimes, 199. — En fait rejeter une sur les transactions faites pendant la dépréciation du papier-monnaie, 251. — Son opinion sur le mode de juger les accusés en démence 258.—Et sur les rapports des deux Conseils entre eux, 279.—Fait approuver une résolution relative à différentes sortes de baux, 307, 322.—Son opinion sur les preuves de possession d'état des enfants naturels, 330. — Il défend la résolution sur les transactions en papier-monnaie, 341.—Son rapport sur les jugements arbitraux obtenus par les communes contre la république, 442.—Il est élu président, 612.—Son discours sur la fête de la souveraineté du peuple, 629.
DELACOUR, ex-notaire, membre de la commune. —Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.
DELACOUR, peintre bordelais. — Sa notice sur les tableaux du salon, X, 147.
DELACOUR-AMBÉSIEUX, député du Dauphiné à la Constituante. — Vote pour qu'aucun député ne puisse accepter de place du gouvernement, III, 235.— Est élu secrétaire, V, 408.—Est l'un des commissaires chargés de recevoir le serment des troupes, VIII, 727.
DELACROIX (Charles). — Son projet pour substituer aux impôts en remplacement de la gabelle, une taxe sur les bestiaux, IV, 88. — Article de lui sur sa découverte d'une mine de Charbon à Villeneuve, VI, 265.—Député de la Marne à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 163, 193, 253.—Il fait rendre un décret sur la vente du mobilier des émigrés, 652.—Et suspendre celle de leurs biens, 789. — Est élu membre du comité de salut public, XVI, 83.—Fait rendre un décret relatif à la vente des biens nationaux, 211.—Est élu secrétaire, 644.—Discute le projet de constitution, 645.— S'oppose à la mise hors la loi de Wimpfen, 756.—Veut qu'on supprime des vicaires-généraux, XVII, 14.—Demande une loi pénale contre les administrations qui empêcheraient les assemblées populaires de s'assembler, 47.—Fait décréter qu'aucun député ne sera envoyé en mission dans les départements qui l'ont nommé, 53.—Prononcer peine de mort contre les administrateurs rebelles qui vendraient les annuités sur folle-enchère, 88.—Demande le renvoi du procureur-syndic de la Marne devant le comité de sûreté générale, 108.—Fait rendre un décret pour assurer l'indemnité de la nation sur les biens des émigrés, 142. — Un autre relatif à leurs créanciers, 226.—Propose de payer les dettes du ci-devant roi, 395.—Dénonce Nouton, XIX, 328.—Combat l'établissement d'une commission de santé, 525. —Son opinion sur la motion de faire détruire les bêtes fauves, 595. — Il parle contre la réclamation des otages de Worms, 664. — Dénonce un voyage d'Hébert à Versailles, XX, 5.—Demande un rapport sur les moyens de faire restituer les sommes volées à la république, 22.—Fait renvoyer au comité de sûreté des femmes demandant de l'avoine à la Convention, 232. —Rendre un décret concernant les agents de la liste civile, 532. —Demande une définition claire du délit de dépravation des mœurs, 714. — Déclare qu'il ne suspecte pas les intentions des comités, 718. — Fait annuler les arrêtés de Guyardin sur les attérissements du Rhône, XXI, 101.—Dénonce Lebon, 377. — Fait déclarer nationales les collections de l'académie de peinture, 378.—Son rapport sur les concessions à perpétuité, 414.—Il appuie un projet de proclamation aux départements de l'Ouest, XXII, 644.—Son opinion sur les approvisionnements de bois, 658. — Il parle contre les commissions exécutives, 660.—Dénonce la commission des revenus nationaux, 716. —Se plaint du gaspillage des fonds publics, 732. — Sa mission à Versailles, 740.—Il en rend compte, XXIII, 32. — Demande le rapport du décret rendu contre les individus qui ont insulté Bô, 366.—Ses mesures contre les prêtres, 508. — Il s'élève contre les tentatives du fanatisme, XXIV, 220.—Annonce qu'il s'opposera à l'a-

bolition de la confiscation, 383. — Son opinion sur la restitution des biens des condamnés, 388. — Il demande la suppression des assignats à face royale, 405.—Déclare que Robert-Lindet a assisté régulièrement à toutes les séances du comité des finances, 520.—Nommé commissaire au 1.er prairial, annonce une députation de six citoyens envoyés par les groupes qui entourent la Convention, 528. — S'oppose à la translation à Liancourt de l'école de Versailles, 648, 649.—Discute le projet de constitution, XXV, 192, 195, 227, 246, 287, 290, 298, 307, 314, 325, 340, 350, 351. — Réponse que lui fait Bailleul au reproche d'avoir escamoté des décrets, 303. — Il parle sur le traité de paix conclu avec l'Espagne, 391.—Fait rendre un décret sur l'enregistrement des donations entre-vifs et un autre sur la location des bacs sur la Seine à Paris, 493. — Sa lettre sur l'esprit du département de Seine-et-Oise et sur la manufacture de Versailles, XXVI, 183. — Ses objections contre le projet de la fixation du prix des grains, 315.—Membre du Conseil des Anciens, il en est élu secrétaire; fait passer à l'ordre du jour sur une motion contre les royalistes, 350. — Est nommé ministre des relations extérieures, 353.—Accepte, 372. — Discussion sur son remplacement, 380, 381. — Sa lettre à l'auteur d'un travail sur la Hollande, 610. — Il annonce la volonté du gouvernement français de faire respecter en Hollande le vœu de la majorité des provinces, XXVII, 329. — Envoie un dessin allégorique de Beys, représentant les destinées de la France, 446. — Sa lettre sur la mise en liberté de Menière, 513. — Il conclut la paix avec le duc de Wurtemberg, XXVIII, 390.—Sa correspondance avec lord Malmesbury sur le système des compensations, 482, 498, 499, 513. — Il signe la paix avec le duc de Parme, 491. — Signifie à lord Malmesbury l'ordre de son départ, 513. — Présente au Directoire les ministres de Tunis, d'Espagne, de Sardaigne et des États-Unis, 517. — Prescrit les formalités à remplir pour la sortie des marchandises destinées pour Cadix et Séville, 521. — Compte-rendu par Malmesbury à Londres de ses conférences avec lui, 523, 524.—Il écrit à Folard, et lui transmet un arrêté du Directoire avec une somme de 2,000 francs pour ses services dans la diplomatie, 529.—Son remplacement par Talleyrand, 744. — Il est l'un des candidats pour la nomination d'un directeur, en remplacement de Barthélemy, 816. — Est nommé ministre à La Haye, XXIX, 43.—Y arrive, 118. — Félicite l'administration législative du peuple batave, 141.—Est opéré d'un *sarcocèle*, 239. — Reçoit l'ordre de ne plus communiquer avec Ducange, 282. — Donne sa démission de député, 289. — Proteste contre les changements opérés à La Haye, 291, 295. — Le gouvernement intermédiaire batave contremande un service d'argent ordonné pour lui par l'ancien gouvernement, 303. — Il obtient des voix pour le remplacement de Rewbell au Directoire, 675. —Et pour celui de Treilhard, 715. — Discussion polémique entre lui et Talleyrand sur l'expédition d'Egypte, 739, 749, 752.

DELACROIX (de Frainville). — Annonce de son journal de jurisprudence générale, VIII, 192.

DELACROIX, administrateur à Lyon.—Se rétracte sur le 31 mai, XVII, 260.

DELACROIX, d'Eure-et-Loir. (*Voyez* Lacroix.)

DELAFONT. — Préside le comité des députés extraordinaires des départements, V, 728.

DELAFONTAINE. — Se démet des fonctions de commissaire de la trésorerie, XXV, 399.

DELAFORCE.—Sentence du tribunal de police de Paris en sa faveur, V, 378.

DELAGE (P.-G.), avoué.—Est acquitté, XX, 496.

DELAGE (Marie).—Est condamnée à six ans de réclusion, XX, 368.

DELAGRANGE, membre du collége de pharmacie. — Annonce de son cours d'étude pharmaceutique, XI, 296.

DELAGRANGE, officier-général et député-suppléant.—Prête le nouveau serment lors de la fuite du roi, VIII, 737.

DELAGUEULLE, député du Loiret à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 191, 252.

DELAHAYE (J.-Ch.-G.), député de la Seine-Inférieure à la Convention.—S'oppose à la cassation d'un arrêté pris par les administrateurs de la Haute-Loire, XV, 69. — Son vote dans le procès du roi, 160, 168, 207, 253. — Il accuse Egalité d'un voyage clandestin à Séez et à Alençon, XVI, 79, 103.—S'oppose à la mise à prix de la tête des Bourbons fugitifs, 121.—Et à l'impression d'une lettre justifiant les commissaires des sections, 429.—Est décrété d'accusation, XVIII, 32, 37, 60.—Texte de cet acte, 200, 212, 220.—Il est excepté de la loi en faveur des députés mis hors la loi, XXIII, 467.—Commission à lui donnée au nom de Louis XVII, XXIV, 70.—Décret qui autorise sa rentrée à la Convention, 205.—Il se plaint de l'inexécution de la loi sur le désarmement et sur le renouvellement des cartes de sûreté, 342, 346.—Dit au peuple, le 1.er prairial, qu'il est plus urgent de s'occuper des subsistances que de faire l'appel nominal, 506. — Pense qu'il ne faut pas épargner Bourbotte, Goujon, Albitte aîné, Duroy, ni les quatre dictateurs nommés pour s'emparer des pouvoirs dans la même journée, 512.—Déclare devoir la vie à Seure, 521.—Nie avoir demandé l'appel nominal dans la nuit du 1.er prairial, 535. — Obtient la suppression des certificats de civisme, XXV, 118, 421.—Demande celle de la commission militaire créée à Paris, 139.—Discute le projet de constitution, 174, 175, 255.—Demande que Lebon ait la plus grande latitude pour sa défense, 185.—Son opinion sur la commission extraordinaire de police proposée pour juger les détenus, 285, 303, 330, 332, 333.—Il propose d'entendre Lequinio avant de le décréter d'arrestation, 439. — Ses accusations contre R. Lindet, 502. — Sa motion en faveur de Lacoste, 513. — Son opinion sur les moyens de terminer la révolution, 534.—Il propose de faire rentrer Lacoste dans le sein de l'Assemblée, XXVI, 166.—Est censuré, 167. — Député de l'Aisne au Conseil des Cinq-Cents, parle en faveur des députés arrêtés au 13 vendémiaire, 382, 384. — Fait ajourner la motion de Delleville relative à la garde du Corps Législatif, XXVIII, 280.—Demande que les presbytères soumissionnés d'après la loi du 28 ventose, soient adjugés, 332.—Appuie une motion relative à la radiation des défenseurs de la patrie, 348.—En fait une contre les agioteurs, 353. — S'oppose à l'ajournement du rapport sur Braconnier, juge-de-paix, 435.—Vote la mise en liberté des prêtres détenus, 462. — Veut ouvrir la discussion sur le code pénal militaire, 473.—Son opinion contre l'augmentation du prix des journaux, 476. — Il s'étonne qu'on réclame sans cesse la morale publique lorsqu'il s'agit d'impôt; vote le rétablissement de la loterie nationale, 492. — Fait décréter que les députés actuels des colonies demeureront à leur poste jusqu'à l'arrivée des remplaçants, 514. — Nie que Santhonax ait été accusé comme complice des vingt-deux députés proscrits, 535. — Vote contre le projet de Daunou sur les délits de la presse, et le compare à celui de Barère sur les alarmistes, 569.—S'oppose au rapport de l'arrêté qui appelle à la barre le juge-de-paix Monnier, dénoncé pour forfaiture, 577. — Fait une motion pour le paiement en numéraire de ce qui est dû en mandats à la trésorerie, et pour faire cesser l'agiotage, 618.—Son discours relatif à la discussion qui va s'ouvrir sur les colonies, 713.—Il accuse le général Cambray de s'être rendu coupable de vexations, 714. — Demande le remplacement des agents actuels

à Saint-Domingue, 719. — Ses réflexions sur les dépêches des agents dans les colonies, 725. — Il entre dans les vues des habitants de Vassy, qui réclament la faculté de sonner les cloches, 727.—Saisit Malès à la gorge, dans la discussion sur les finances; est élu secrétaire, 731. — Provoque le rapport sur la garde nationale; parle de l'arrivée de troupes à Paris, de distribution d'armes, 747.—Applaudit à Willot dans sa motion sur cet objet; dit que les mesures prises ne suffisent pas; provoque un rapport plus positif sur le dernier message du Directoire. 757.—Fait décréter la mention honorable de l'adresse du conseil d'administration du 3.e régiment d'artillerie, dénonçant l'*Ami des Lois*, 762. — Est déporté au 18 fructidor, 796. — Lettre que lui écrit Robert, journaliste à Rouen, XXIX, 34. — Mesures pour l'exécution du décret de déportation rendu contre lui, 763.

DELAHAYE jeune.—Sa carte d'Avignon, VIII, 674.

DELAHAYE, roi d'armes des Français.—Proclame la constitution à Paris, IX, 797.

DELAHAYE (Pierre), chef de chouans amnistié.—Est traduit au tribunal militaire de l'armée de l'intérieur, XXV, 399.

DELAHAYE (E.-M.), fermier-général. — Est condamné à mort, XX, 428.

DELAINY, Irlandais.—Est condamné à mort, XX, 720.

DELAIRAY, électeur. — Signe l'ordre d'arrêter Bezenval, I, 256.

DELALANDE, chargé d'affaires à la cour de Turin.—Lettre que lui adresse Dumouriez sur l'arrestation de Sémonville, XII, 226.

DELALAUZE (l'abbé).—Ecrit sur l'économie rurale et civile, VIII, 199.

DELALOI, vice-président de la section Lepelletier. — Est condamné à mort par contumace, XXVI, 258.

DELALONDE (Pierre). — Est condamné à mort, XVII, 598.

DELAMARCHE, ci-devant évêque de Léon.—Est mandé à la barre par suite des troubles du Morbihan, VII, 383.—Excite des troubles dans le Finistère, X, 550.

DELAMARRE, député de l'Oise à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 164, 197, 253. —Il fait adopter un décret relatif à la commission de la régie générale, XVII, 740.—Est décrété d'arrestation, XVIII, 60.—Proteste contre le 31 mai, XXII, 385. — Son rappel à la Convention, 699. — Il fait accorder des délais aux créanciers des hôpitaux, XXIII, 476.—En mission dans le Nord, est rappelé, XXIV, 567.—Rapport de ce décret, 617.—Il annonce la clôture de la société populaire de Lille, XXV, 3, 50.—Sa lettre sur le mouvement causé à Arras par l'augmentation du prix du pain, 102.—Membre du Conseil des Anciens, il fait décider que les notaires déposeront au greffe du tribunal civil de leur département le double de leur répertoire, XXVIII, 250.—Se plaint de ce qu'un mandat d'amener a été décerné contre lui, 320.—Explication à ce sujet, 325.

DELAMARRE, ex-prêtre.—Est condamné à mort, XXI, 47.

DELAMARRE, résidant à Copenhague.—Son adhésion à la constitution, XVIII, 9.

DELAMARRE, DIT PLEMONT, ex-juge au bailliage de Coutances. — Est condamné à mort, XXI, 319.

DELAMBRE, député du Cambrésis à la Constituante.—Sa lettre à ses commettants, II, 345.

DELAMBRE. — Décret pour protéger ses travaux pour la mesure du méridien, XIII, 331, 666.—Hommage de son mémoire sur les poids et mesures, XIV, 567.

DELAMEL-BOURNET (J.-A.) — Est condamné à mort, XXI, 284.

DELANDINE, avocat, bibliothécaire de l'Académie de Lyon, député du Forez à la Constituante. — Son opinion sur la déclaration des droits, I, 264. — Il propose d'hypothéquer les biens du clergé, 321. —De former une double liste des votants, lors de la discussion sur la sanction, 397. — Combat le plan sur la division du royaume, II, 132.—Vote la conservation des banalités conventionnelles, III, 500. — Amende le projet sur le rachat des droits féodaux, IV, 192.—Vote pour des juges sédentaires, 258. — Parle sur les patronages laïcs et sur l'aliénation des fondations ecclésiastiques, V, 13. — Combat une nouvelle émission d'assignats, V, 554, 614.—Ses observations à cet égard, 772. — Son opinion sur la suppression des offices ministériels, VI, 635.—Il réclame contre l'insertion de son nom dans la liste du club monarchique, VII, 299. —Son opinion sur les mines, 679, 682, 741.—Il fait rendre un décret pour la confection du canal de Rhône-et-Loire, VIII, 593. — Appuie les droits des princes aux places à la nomination du roi, IX, 498.—Réclame contre la fermeture de la bibliothèque de Lyon, 779.

DELAPOIZE, électeur. — Sa participation aux événements du 14 juillet, I, 569, 588.

DELAPORTE. — Est nommé administrateur des subsistances à la commune de Paris, II, 282.

DELAPORTE, négociant.—Est condamné à mort, XXI, 199.

DELAPORTE, député des Côtes-du-Nord au Conseil des Cinq-Cents. — Fait charger les commissaires du Directoire de poursuivre l'exécution des jugements criminels, XXVIII, 193.—Son rapport sur la cessation des communautés de biens entre époux, 252. — Il fait charger les juges-de-paix de clore les inventaires; et autoriser ceux des lieux infestés par les rebelles à exercer leurs fonctions dans l'endroit où ils seront réfugiés, 270. — Propose une perception additionnelle sur les billets de spectacles, 474.—Fait prendre une résolution pour la réception aux hospices des enfants abandonnés, 491. — Invoque la question préalable sur le projet de Chapelain concernant les rentes viagères dues aux émigrés, 544. — Fait prendre une résolution pour les secours en faveur des pauvres, 576.—Son rapport sur la marque des étoffes et toileries, XXIX, 227.—Sa motion sur les rentes foncières, 258.—Il fait adopter une résolution contre les fonctionnaires prévenus d'abus de pouvoir, 269.—Et rejeter une motion contre les agents du Directoire accusés de prévarication, 271. —S'oppose au droit de marque sur les étoffes, 283.— Sa motion sur les prisons, 292. — Son rapport sur les secours à accorder aux hospices, 389.—Il discute un projet sur les hospices civils, 652.

DELAPORTE, intendant de la liste civile. (*Voyez* Laporte.)

DELARIÈRE (abbé).—Auteur d'un ouvrage intitulé : *Préservatif contre le schisme*, VIII, 240.

DELARUE, député de la Nièvre au Conseil des Cinq-Cents.—Son opinion sur les prévenus des massacres de Lyon, XXVIII, 331.—Il propose de faire cesser les abus existant dans la vente et dans la fabrication de la poudre, 341. — Fait ajourner un projet relatif aux créanciers d'émigrés, 351.—Prendre une résolution sur la vente de la poudre à tirer, 353.—Un autre concernant la liquidation des créances des émigrés, 363.—Réclame contre les interrupteurs de Dumolard, parlant sur les journalistes, 562. — Demande la continuation de la discussion sur le serment des électeurs, 623. — Annonce des troubles survenus dans les assemblées primaires de Nevers, et demande la translation du corps électoral, 639.—Son projet pour la contribution mobilière de l'an V, 681.—Autre sur les contributions, 741.—Il rend compte de la réponse du Directoire, sur la marche des troupes vers Paris, 747.—Fait un

rapport sur cet objet; accuse Hoche et le commissaire des guerres Lesage; fait adopter l'envoi d'un message au Directoire, pour connaître les coupables, et empêcher les armées de délibérer, 760.—Est nommé membre de la commission des inspecteurs, 773. —Est arrêté au 18 fructidor, 793.—Est déporté, 796. —Et embarqué à Rochefort, XXIX, 15.—Donne des détails sur Sinnamary, 207.—Ses occupations dans ce lieu, 339.—Sa fuite; son arrivée à Londres, 430.—Il est conduit chez le duc de Portland, 435.—Arrêté du Directoire pour son inscription sur la liste des émigrés, 440.

DELARUE, général.—Annonce les succès obtenus sur les chouans, XXVIII, 293.

DELARUE, lieutenant-colonel.—Rend compte de la capitulation de Gertruydemberg, XVI, 204.

DELARUE, chanoine.—Son ouvrage intitulé : *De l'amélioration du sort des militaires*, II, 318.

DELASALLE (L.-A.), courtier, — Dépose dans le procès des membres du tribunal révolutionnaire de Nantes, XXII, 332.

DELASSAUX.—Est arrêté en émigrant, XI, 502.

DÉLATIONS. — Réflexions y relatives, II, 220. (*Voyez* Dénonciateurs.)

DELATRE, général.—Annonce une victoire sur les Espagnols, XVIII, 364.—Est condamné à mort, XXI, 135.

DELATRE, professeur en droit.—Sa lettre à Calonne; il est mandé à la barre, X, 462.—Ses explications; il est décrété d'accusation, 463. —Sa femme demande à communiquer avec lui, 473.—Rejet de la motion de le laisser voir sa famille, 480.—Son fils demande à être mis en accusation avec lui, 727. — Plaintes contre son entrée dans la garde du roi, XII, 508.—Il est acquitté par la haute-cour d'Orléans, XIII, 367.

DELATRE, négociant, député de Ponthieu à la Constituante. — Vote pour le commerce libre de l'Inde, IV, 40. — Propose d'autoriser les pêcheurs à s'approvisionner de sel étranger, VII, 76. — Sa lettre sur l'uniforme national, 96.—Il fait rendre un décret pour la recherche de Lapeyrouse, 342.—Son rapport sur les colonies et projet à la suite, VIII, 328, 333, 366, 370, 379, 386, etc. (*Voyez* Colonies.) — Il fait rendre un décret pour l'entretien des jetées du port de Dieppe, 528.

DELATTRE, cordonnier.—Est condamné à mort, XXI, 31.

DELATTRE, officier de police à l'armée des Ardennes.—Sa destitution; son arrestation, XIX, 610.

DELAULNAYE.—Son histoire des religions, XVIII, 34; XXV, 1.

DELAUNAY aîné, commissaire du roi au tribunal d'Angers, député de Maine-et-Loire à la Législative. —Sa motion en faveur d'un bénéficier qui veut se marier, X, 154.—Son opinion sur la conjuration formée contre les assignats, 620.— Il est élu secrétaire, XII, 677.—Vote le décret d'accusation contre Duport, 584, 585. — Veut que le salut du peuple soit la suprême loi, XIII, 11.—Son opinion sur la conduite de Lafayette, 193. — Il fait adopter une adresse sur la suspension du roi, etc., 466.—Fait ordonner le dépôt au Panthéon du corps de Beaurepaire, 686. — Adopter une adresse sur un complot tendant à assassiner plusieurs députés, 739. — Député à la Convention, fait un rapport sur les arrestations faites par la commune de Paris et par les sections, XIV, 107.—Un autre sur l'état des prisons, 481.—Présente un mode de juger les exceptions en matière d'émigration, 547. —Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 192, 252. —Il s'oppose à la convocation des assemblées primaires, XVI, 192, 195.—Son discours contre les manœuvres de l'agiotage, et projet à la suite, XVII, 79, 83, 150.—Il fait décréter l'apposition des scellés sur les magasins de la nouvelle compagnie des Indes, 236.—Son discours contre le projet d'acte de navigation présenté par le comité de marine, 263.—Il demande la suppression de la fête de Louis IX, 473.— Son rapport sur le décret relatif aux biens des étrangers, XVIII, 12.—Il fait supprimer la compagnie des Indes, 78.—Rendre un décret en faveur de la veuve de Julien, de Lille, 85.—Est décrété d'arrestation, 463. — Accusé de conspiration, et décrété d'accusation, XIX, 722, 739.—Son procès, XX, 128.—Il est condamné à mort, 138.

DELAUNAY jeune, député de Maine-et-Loire à la Convention.—Fait renvoyer au tribunal criminel de Rhône-et-Loire, la poursuite des accusations contre Vincent et autres, XIV, 675.—Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 193, 252. — Il annonce que les rebelles font le siége de Saumur, 744.—Fait rendre un décret sur le transport du tribunal criminel dans les départements, XVI, 84.—Son rapport sur l'affaire de Marat, 147, 150.—Il présente l'acte d'accusation contre lui, 199.—Est envoyé en mission dans les départements insurgés, 357.—Somme le comité de salut public de faire connaître les défaites de Rossignol et l'ordre de rétrograder donné par lui à une colonne victorieuse, XVII, 747.—Demande un rapport sur les généraux qui ont commandé dans la Vendée, XXII, 118.—Fait ajourner un projet de proclamation aux départements de l'Ouest, 644.—Annonce la soumission des chefs des rebelles, XXIII, 592, 686.—Et l'entrée des républicains dans la partie de la Vendée qu'occuppait Stofflet, XXIV, 332.—Adresse à la Convention les félicitations de l'armée de l'Ouest sur sa victoire de prairial, 576. — Entre au comité de sûreté générale, XXV, 144.—Fait traduire Madgett à la commission militaire, 187.—Propose de traduire le ci-devant marquis de Lacoste au tribunal criminel de l'Isère, 220. — Annonce l'arrestation de 400 agitateurs, 264.—Rend compte des mouvements occasionnés par la *Marseillaise* et le *Réveil du Peuple*, 283.—Fait traduire deux prévenus d'émigration au tribunal criminel de Paris, 348.—Supprimer la commission militaire établie dans cette ville, 405.—Et proroger la loi sur les importations et les exportations, 432. —Son opinion sur les dénonciations faites contre Heutz et Francastel, 455.—Il fait créer une commission administrative de police pour Paris, 473.—En fait nommer les membres, 507.—Fait adopter des mesures de police contre les émigrés, 522, 523. — Annonce un rapport sur les mouvements des assemblées primaires de Paris, 693.—Se plaint de la mise en liberté de Clémence et de Raison, 783.—Est élu secrétaire, XXVI, 40.—Son rapport sur les troubles du Palais-Royal, 47, 52.—Il fait donner un adjoint au commissaire de police de la section de la Butte des Moulins, 48; XXVII, 406.—Fait adopter la suite du code de police, XXVI, 113. — Annonce l'investissement de la section Lepelletier, 118.—Qu'une patrouille a reçu trois coups de feu dans la section du Mont-Blanc, 119. —Propose un conseil militaire pour juger les auteurs de la dernière conjuration, 150.—Son rapport sur la découverte de la conspiration des émigrés à Bâle et à Paris, 217.—Il fait décréter qu'il ne sera fait aucune poursuite contre Bayle qui l'a dénoncé, 344. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il propose de créer un ministère de la police pour le département de la Seine, XXVII, 95. — Fait fixer les attributions de ce ministère, 107.—S'élève contre la licence de certains écrivains, 536. — Présente deux projets sur la surveillance des étrangers à Paris, 655, 686.—Son opinion sur un projet relatif à la liberté de la presse, XXVIII, 12. — Sa motion concernant les titres brûlés pendant les guerres de la Vendée, 196.—Il est élu secrétaire, 291.—Sa motion sur les postes et messageries, 433.—Son rapport sur les actes passés pendant la révolte de l'Ouest, 488, 494.—Autre sur la pétition

des frères Cholet et Leroi, réclamant l'amnistie, 498. —Il combat le système de la régie intéressée pour les postes et messageries, 583. — Demande que les mineurs, négociants, ne soient pas sujets à la contrainte par corps, 592.—Est candidat pour le remplacement de Savalette à la trésorerie, XXIX, 109.

DELAUNAY, avocat.—Son mémoire sur la pantomime chez les anciens est couronné par l'Académie des Inscriptions, II, 318.

DELAUNAY (Guil.-Maur.), ex-lieutenant d'amirauté.—Est condamné à mort, XVI, 694.

DELAUNAY, commandant de Longwy.—Dénonciation contre lui, X, 277.

DELAUNAY, recteur de Plouaga, député de Treguier à la Constituante.—Prête le serment civique, VI, 739.

DELAUNAY, graveur.—Son estampe des vierges sages et folles, XV, 19.

DELAUNAY, commissaire des guerres. — Décret d'accusation porté contre lui, XIV, 527—Il est arrêté, 557.—Est renvoyé devant le tribunal de Rhône-et-Loire, 675.—Et transféré à Lyon, 734. — Annonce qu'il a été solennellement absous, XV, 416.—Et déchargé d'accusation, 498.

DELAUNAY, commissaire municipal de Paris. — Est dénoncé par Roland pour vol au Garde-Meuble, XIII, 575.—Son interrogatoire, 579.

DELAUNE, ex-religieux de Saint-Victor.—Est condamné à mort, XXI, 396.

DELAURE, rédacteur du *Thermomètre du jour*. —Attaque Ch. Lameth, XIII, 206.

DELAURIÈRE. — S'empare du drapeau de la Bastille; sa réponse à cette occasion, I, 195.

DELAVALLÉ.—Auteur de l'ouvrage intitulé : *La Vérité dans les lettres*, VIII, 666.

DELAVAUX (J.-C.), professeur à Berlin.—Annonce de son histoire des Allemands, XVII, 612; XVIII, 69.

DELAVIGNE, électeur.—Sa participation aux événements du 14 juillet, I, 101, 550, 562, 564, 596.—Il est élu juge à Paris, VI, 549.

DELAVILLE, Vendéen.—Signe l'acte de pacification, XXIII, 687.—Sa lettre à la société populaire de Nantes, 691.

DELBACK, hussard.—Son éloge, XVII, 774.

DELBECQ, officier général, député de Lille à la Constituante.— Rend compte de la fédération des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, IV, 599. — Appuie la réduction du traitement des financiers, 619.—Signale des inexactitudes dans l'état de la contribution patriotique, 680.—Son rapport sur un droit de péage appartenant à de Croy, V, 103.—Réclame contre un projet de décret sur les pensions, 229. — Trouve trop fortes celles destinées aux gens de lettres, 279. — Son opinion sur l'organisation de l'armée, 289.—Sur la liquidation de la dette publique, 731.—Sur le traitement des aides-de-camp, VI, 48.—Il proteste de son dévouement à l'Assemblée après la fuite du roi, VIII, 724. — Prête le nouveau serment, 727.—Lit un arrêté du département du Nord pris à cette occasion, 750.—Demande le rapport du décret qui autorise les soldats à assister aux séances des clubs, IX, 517.—Sa mort à l'armée des Pyrénées-Orientales, XVII, 602.

DELBECQ, Américain millionnaire.—Déclare qu'il ne veut vendre ses denrées à aucun prix, XI, 203.— Dorizy nie l'existence de cet individu, 204.

DELBOS-PERROCHON (demoiselle). — Est arrêtée et décrétée d'accusation, XIII, 184, 187.

DELBREL, député du Lot à la Convention. — Appuie l'amendement de Lanjuinais, relatif au jugement du roi, XIV, 853. — Son vote dans le procès de ce prince, XV, 162, 192, 252. — Inculpations contre lui; il est défendu par Roux, XVII, 417, 418.—Est rappelé de l'armée du Nord, 625.—Fait décréter des mesures contre les fournisseurs infidèles, XVIII, 11. — Rend compte de sa mission, XXII, 413.—Annonce les succès de l'armée des Pyrénées-Orientales et la mort de Dugommier, 606.—La défaite complète des Espagnols, 620, 679.—Et la prise de Roses, XXIII, 448. — Combat un projet de finances présenté par Rewbell, XXV, 16. — S'oppose au compte demandé aux députés en mission des marchés passés par eux, 304.— Nommé au Conseil des Cinq-Cents par le département du Lot, il parle sur la loi contre les déserteurs, XXVI, 422.—Demande un délai pour la perception de la nouvelle taxe sur les journaux, XXVII, 59.—Combat un projet sur les secours à accorder aux réfugiés de l'Ouest, 221.—Son élection est annulée comme étant le résultat des opérations de la minorité, 311, 313, 414.—Il est l'un des sept ex-conventionnels désignés pour compléter le Corps Législatif, 492, 578; XXVIII, 268. —Rejet de la résolution prise à ce sujet, 309.—Réélu au même Conseil, il propose de déporter Serres, XXIX, 45.—Son opinion sur la durée des fonctions des accusateurs publics, 74. — Et sur le projet relatif à la police des cultes, 118.—Il accuse Sotin d'avoir outragé la représentation nationale, 135.—S'élève contre le message relatif à la saisie des manteaux des députés; sa motion à ce sujet, 138.—Il combat un projet sur le recrutement, 165.—Défend la loi du 19 fructidor, 173.—Parle sur une dénonciation contre Dupoy, 207.—Appuie un projet sur les baux à cheptel, 242. —Fait valider plusieurs élections, 251.—Son opinion sur l'expropriation pour le service public, 293. — Sa motion contre la rapidité avec laquelle les voitures circulent dans Paris, 335.—Il combat le projet d'imposer le sel, 342.—Son opinion sur le recrutement, 350.—Il discute un projet sur la liberté de la presse, 358.—En fait adopter un relatif aux réquisitionnaires; impression de son rapport, 385.—Présente un projet relatif à la suspension et à l'annulation des ventes de biens nationaux, 389. — Demande que la première classe de la conscription soit appelée à l'armée, 411. —Son rapport sur les demandes en dispense du service militaire, et projet à la suite, 433, 440, 442. — Il parle sur la pétition d'un conscrit né le 22 septembre 1777, 463, 470. — Son rapport sur les adjudications de biens nationaux faites par des communes, 471. — Il présente un nouveau projet sur des demandes d'exception de service, 496, 540.—Son opinion sur la circonscription des cantons, 500.—Il propose l'abandon à la commune de Landrecies des fonds destinés à sa reconstruction, 591 *bis*. — Demande compte de la situation des départements réunis, 601 *bis*.—Est élu secrétaire, 611. — Fait arrêter qu'aucun écrit ne pourra être distribué au Conseil s'il n'est signé, 630.— Explications sur cette motion, 631.—Discute un projet sur la solde de retraite des militaires, 632.—S'oppose à l'envoi d'un message au Directoire sur les élections des Bouches-du-Rhône, 673. — Demande que les projets sur les recettes et les dépenses de l'an VII soient discutés en comité secret, 681.—Fait une motion d'ordre sur les finances, 687.—Parle sur un projet relatif à la pétition du citoyen Bouteille, concernant une acquisition de domaine, nationaux, 717. —Propose d'annuler tout congé ou exemption militaires précédemment accordé, à l'exception de ceux des invalides et réquisitionnaires mariés; discussion à ce sujet, 720, 725.—Fait passer à l'ordre du jour sur la formation d'une commission pour dresser l'acte d'accusation de Schérer, 723. — Discute le mode de révision des congés militaires, 730. — Parle sur les ôtages, 731. — Et sur l'organisation de la garde nationale, 731.—Pense que le Conseil des Anciens a pris une initiative inconstitutionnelle, en faisant parvenir à celui des Cinq-Cents un message du Directoire sur les sociétés politiques, 771.—Fait mander à la barre Blanchard, commandant de la garde du Corps Légis-

latif, 780.—Ordonner la mention au procès-verbal d'un message du Conseil des Anciens, relatif au *Journal des hommes libres*, et arrêter un prompt rapport sur les délits de la presse, 783.—Pense qu'il est suffisant de passer à l'ordre du jour sur la pétition de divers citoyens, relative à la validité de la nomination de Sieyès au Directoire, 785. — Présente des observations sur les finances, 787. — Autre sur la fête du 1.er vendémiaire, 796. — Il combat les propositions de Lucien Bonaparte sur les moyens de défendre la république, 796, 798. — Propose diverses réductions dans les dépenses, 804. — Demande qu'il soit présenté un nouveau projet pour remplacer celui qui ôtait au Directoire la faculté de faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel, 816.—Attaque un projet relatif à l'Ecole Polytechnique, 845. —Demande le prompt équipement des compagnies auxiliaires, 865.—S'écrie au 19 brumaire, que les baïonnettes ne l'effraient pas, 885, 886. — Est exclu du Corps Législatif, 893.

DELBREL cadet (Vincent). — Ses observations sur les différends de Dély et de Taillefer, XIX, 73.

DELCAMBE (veuve). — Trait de patriotisme; elle reçoit une récompense, XX, 634.

DELCAMBE.—Annonce que la guillotine va son train à Strasbourg et que l'ennemi est cerné, XVIII, 500.

DELCAR (la citoyenne). — Est expulsée de Naples pour avoir figuré dans des ballets patriotiques à Milan, XXIX, 287.

DELCHER, homme de loi à Brioude, député de la Haute-Loire à la Législative. — Attaque le *veto* mis sur les lois rendues contre les émigrés et les prêtres réfractaires, X, 676.—Ses observations sur la vente du numéraire, XI, 382.—Autre sur la composition du comité diplomatique, 617.—Membre de la Convention, il défend Castelvert, XIV, 35.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 190, 252.—Il est envoyé en Corse, 337, 338.—Transmet les détails de la conduite de Paoli, nommé généralissime et président de la Consulta, XVII, 21. — Revient en France, 176.—Est envoyé à l'armée du Nord, 233. — Fait rendre un décret sur l'approvisionnement des troupes, XX, 83.—Est chargé de lever les scellés chez les députés arrêtés, 442.—Fait mettre en liberté les administrateurs d'Issoire, XXI, 481.—Est envoyé à l'armée des Pyrénées-Occidentales, 516.— Envoie l'état des prises faites sur les Espagnols, XXII, 143. — Annonce une victoire, 715.— Rend compte de sa mission, XXIII, 407.—Et du courage ainsi que du dévouement de l'armée au sein des privations, XXIV, 405.—Combat la demande d'une pension pour la veuve de Dessault, XXV, 30.— Membre du Conseil des Anciens, en est élu secrétaire, XXVIII, 629.

DELCHEVERY, député de l'Ile-de-la-Réunion au Conseil des Cinq Cents.—Son admission, XXVI, 252. —Il vote le rapport de la loi du 5 pluviose, relative à l'envoi d'agents du Directoire dans les colonies, XXVIII, 725.

DELCLOCHE. — Est membre de la commission d'épurement des Jacobins, XVIII, 532.—Son rapport sur l'admission de Vincent, XIX, 474. — Débats à son sujet, 489.— Il est exclu de cette société, XX, 27.

DELCROS, accusé d'enrôlement pour l'Espagne. —Est condamné au bannissement, VI, 56.

DELECLOY, député de la Somme à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 208, 253.—Il proteste contre l'arrestation de ses collègues, XVI, 648.—Décrété lui-même d'arrestation à la suite du 31 mai, est rappelé dans le sein de la Convention, XVII, 699.—Regarde Lebon comme un grand scélérat, XVIII, 261. — Fait ajourner la discussion sur l'envoi de représentants aux colonies, 390.— Décréter le mode d'admission des suppléants, 559.— Demande le renvoi au tribunal criminel de Maine-et-Loire des membres du comité révolutionnaire de Nantes, 573; XXIV, 279.—Entre au comité de sûreté générale, XVIII, 623.—Annonce que les malveillants s'agitent, XXIV, 33.—Somme en vain l'Assemblée des Gravilliers de se dissoudre, 85.—Son rapport contre Duhem, 123.—Il détrompe les citoyens qui s'opposaient au départ des députés arrêtés, 135.—Appuie la demande de Pichegru de retourner à son poste, 144.—Dénonce Taillefer, 151.—Fait consacrer l'emplacement des ci-devant Jacobins à l'établissement d'un marché, 491. —Demande la parole au 1.er prairial au nom du comité de sûreté générale; est repoussé et maltraité, 510.—Dénonce Panis, 562.—Annonce que Ruhl, mis en arrestation chez lui, s'est poignardé; fait décréter la translation dans des maisons d'arrêt des députés décrétés d'arrestation ou d'accusation, 583.—Fait lecture d'un arrêté de l'ancien comité de salut public qui accordait aux Jacobins cent mille livres pour leurs services, 594.— Fait casser un jugement rendu contre Duquesne, 621. — Demande un prompt rapport sur Lebon, 673.—Est élu secrétaire, XXV, 35.—Annonce un prochain rapport sur les députés inculpés, 372. —Fait rendre un décret sur l'audition des témoins, 583.—Demande que le comité de sûreté prononce sur les mises en liberté, XXVI, 138.—Fait décréter que la garnison de Valenciennes a bien mérité de la patrie, 187. — Membre du Conseil des Anciens, propose la suppression des sergents messiers, XXVII, 349.—S'oppose à ce que les secours publics soient mis à la charge des départements, XXVIII, 304.— Parle sur l'arrêté du Directoire, relatif à l'organisation de la marine, 383. — Sur l'amnistie pour les délits militaires commis dans l'Ouest, 404. — Son projet sur l'organisation des hospices, 420.—Il réclame contre l'inexécution de la loi qui restitue aux hospices civils les biens qui leur avaient été aliénés, 651.—Fait résoudre que, jusqu'au 1.er germinal, les rentes viagères ou constituées sur les hôpitaux seront mises à la charge de la trésorerie nationale, 706.— Réélu au Conseil des Anciens, appuie une résolution concernant les enfants naturels, XXIX, 331. —Parle sur les emprunts faits avec priviléges sur les rentes viagères, 339.—Son rapport sur l'attribution aux administrations de canton, de la nomination et de la surveillance des commissaires aux hospices civils, 723.—Il combat la résolution sur l'emprunt de cent millions, 774.—Est élu secrétaire, 823.

DELÉCOLE, membre d'un comité révolutionnaire dans le département des Ardennes.—Décret pour son prompt jugement, XXIV, 554.—Il est condamné à mort, XXV, 329.

DÉLÉGATIONS. — Décret y relatif, XXVIII, 760, 762. (*Voyez* Biens nationaux, Dette publique, Finances, etc.)

DELERME, ex-chevalier de Saint-Louis. — Est condamné à mort, XXI, 396.

DELERY, ex-capitaine général des fermes.—Est décrété d'accusation, XI, 431.

DELESSART. (*Voyez* Lessart) (de.)

DELÊTRE (Antoine.) — Est condamné à mort, XVIII, 271.

DELEUTRE, électeur de 1789.—Sa participation aux événements du 14 juillet, I, 172, 564, 570, 572, 574, 586, 587, 592, 609.

DELEUTRE, député extraordinaire d'Avignon.— Justifie les habitants de cette commune, XI, 671, 672. —Accusation contre lui, 741.

DELEYRE, député de la Gironde à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 186, 252. —Il est nommé commissaire près de l'école normale, XXII, 769.—Arrête le réglement de cette école, XXIII,

249.—Son opinion sur la division du Corps Législatif en deux conseils, XXV, 275.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, fait un rapport sur les secours à accorder aux patriotes corses réfugiés, XXVII, 339.—Propose d'établir les deux Conseils dans le palais des Tuileries, 487.—Son rapport sur les travaux à faire au Palais-Bourbon pour une salle du Conseil des Cinq-Cents, 697, 705.—Notice sur sa vie et ses ouvrages, lue à l'Institut, XXVIII, 673.

DELFAU fils, cultivateur, député de la Dordogne à la Législative.—Sa motion contre les prêtres perturbateurs, XII, 377.—Il dénonce un libelle contre le roi, 642.—Fait une sortie contre les sociétés populaires, 753.—Propose de livrer au mépris une pétition contre Lafayette, XIII, 115.—Parle sur l'affaire de Pétion, 148.—S'oppose à la levée de la suspension de Manuel, 225.

DELFICO (Melchior.)—Est nommé membre de la représentation nationale napolitaine, XXIX, 610.

DELFORTAIN, lieutenant.—Se distingue à l'armée de Naples, XXIX, 563.

DELFOS.—Arrive à Gênes pour vérifier les assignats contrefaits, XX, 351.

DELFT, en Hollande. — Mouvements orangistes dans cette ville, XXIV, 177. — On y découvre la manière d'imiter la faïence anglaise, XXIX, 222. — Désarmement de ceux de ses habitants qui ont protesté contre la révolution du 24 prairial, 329.

DÉLIARS, juge au tribunal de Sedan, député des Ardennes à la Législative.—Présente un décret relatif au marché fait avec Baudouin, XI, 628.—Propose de remplacer les assignats par des pièces de métal, XII, 29.

DELIÉGE (Gabriel), d'Alençon, ex-député de la Marne à la Législative.—Est élu juge du tribunal révolutionnaire, XV, 712. — Et président de la deuxième section du nouveau tribunal, XXI, 344.

DÉLIGNON (J.), maître d'écriture. — Est condamné à mort, XX, 536.

DELIGNY (Th.), colleur.—Est condamné à mort, XX, 512.

DELILLE (abbé), membre de l'Institut national. —Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.—Sa place est déclarée vacante à l'Institut, XXIX, 595 *bis*. —Sa retraite à Altona, 729.

DELILLE, général. — Mention honorable de sa conduite au 1.er prairial, XXIV, 580.

DELILLE DE SALLE, littérateur.—Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.

DELIOT (H.-B.-B.), membre du parlement de Toulouse.—Est condamné à mort, XXI, 30.

DELISLE, naturaliste.—Fait partie de l'expédition d'Egypte, XXIX, 259.

DELISLE (François.)—Est adjoint au ministre de la guerre, XVI, 182.

DELISLE (Ozanne).— Annonce de son bureau d'affaires, VIII, 215.

DÉLITS ET PEINES. (*Voyez* Code criminel.)

DÉLITS MILITAIRES. (*Voyez* Code militaire.)

DÉLITS RÉVOLUTIONNAIRES. — Leur connaissance est attribuée aux tribunaux criminels, XIX, 185. — Amnistie proposée pour eux, XXII, 700; XXIII, 221.—Elle est décrétée, XXVI, 348.—Autre proposition, et discussion à ce sujet, XXVIII, 406, 408, 411, 414, 417, 418, 419—Loi qui la prononce, 513.—Arrêté portant qu'il sera fait un rapport pour les préciser, 777. (*Voyez* Commissions populaires et révolutionnaires, Amnistie et Déportation.)

DELLA-MARIA, compositeur.—Auteur de la musique du *Prisonnier*, opéra-comique, XXIX, 145.—De celle de l'*Oncle valet*, 565.—Et de celle du *Général suédois*, 687.

DELLE (seigneurie de). —Annulation de la donation qui en a été faite à Mazarin, IX, 160.

DELLEVILLE (Philippe), député du Calvados à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 215, 254. — Il défend Wimpfen, 494. — Est décrété d'arrestation, XVIII, 60.— Proteste contre le 31 mai, XXII, 385. — Son rappel à la Convention, 699. — Il parle en faveur de Barère. XXIV, 82. — Appuie une dénonciation contre David, 366. — Demande un rapport sur tous les députés inculpés, XXV, 131. — L'arrestation de Guffroy, 141. — La prompte épuration de la Convention, 333.—S'oppose à toute révision de la constitution, 495. — Son opinion sur le mode de réduction aux deux tiers des membres de la Convention, 542, 546, 555.—Il présente un projet d'adresse au peuple, 563. — Fait improuver des pétitions de deux sections de Paris, 613.—Présente un décret sur l'emplacement des deux Conseils et du Directoire, 655. — Se plaint de la spoliation du Luxembourg, 657.— Demande que les assemblées électorales soient convoquées, 760. — Propose de dresser un tableau des votes des assemblées primaires, 775. — Est élu secrétaire, XXVI, 40. — S'oppose à une adresse contre les factieux de Paris, 62. — Propose d'élever un monument aux victimes de la tyrannie décemvirale, 115. — Demande la destruction de la guillotine, 308. — Invoque la constitution sur la mise en liberté des députés détenus, 346, 347. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, s'écrie qu'il combattra les hypocrites, XXVII, 37.— S'oppose au rétablissement de la loterie, XXVIII, 147. — Demande que la contribution foncière soit payée moitié en nature et moitié en mandats, 268. — Sa motion sur l'exécution des articles constitutionnels relatifs à la garde du Corps Législatif, 280. — Il se plaint de ce que son domicile a été violé, 320. —Explication à cet égard, 325. — Vote le projet de Treilhard relatif aux prévenus des massacres de Lyon, 331. — Est élu secrétaire, 332. — Amende un projet sur la vente de la poudre à tirer, 333. — Vote contre le recours en cassation des jugements de la haute-cour nationale, 372.—Sa motion pour le placement dans la salle de l'acte constitutionnel et de la déclaration des droits, 376. — Il demande l'ajournement de la discussion sur l'arrêté du Directoire relatif à l'organisation de la marine, 383. — Opine pour le paiement des pensions dues aux ex-religieux belges, 399. — Sa proposition sur le mode de radiation des émigrés, 408. — Et sur l'organisation des secours publics; il fait prendre une résolution relative à la police de Vendôme, 420. — Propose l'impression des pièces envoyées par la municipalité de Vaize, 425. — Fait exclure de Vendôme les citoyens y domiciliés depuis la formation de la haute-cour, 429. — Vote la peine de mort pour la désertion à l'ennemi, 435. — Réclame contre Dumolard et Bion, le maintien de l'ordre du jour dans l'affaire du juge-de-paix Porlet, 439. — Son opinion en faveur des héritiers de Saint-Amand, exécuté pendant le règne de la tyrannie, 447. — Sa motion sur l'ordre des délibérations et la police du Corps Législatif, 454. — Son discours sur l'affaissement du Panthéon, 457.—Il rend compte d'une entrevue avec le Directoire sur les prêtres réélus, 462.—Propose un amendement au projet sur les successions ouvertes avant les lois de 1790 et 1791, 488. — Son opinion sur les abus du divorce, 493. — Sa motion sur la réforme des lois y relatives, 505. — Il appuie la régie pour le droit de passe, 510. —Fait nommer une commission pour que les biens des hospices de bienfaisance dans la Belgique ne soient pas distraits de leur destination, 514. — Fait ajouter au serment de *haine à la royauté* ces mots : *et à l'anarchie*, 523. — Décider que les assemblées électorales se tiendront dans les chefs-lieux des départements, 615.—Résoudre le renouvellement des corps

constitués dans les départements réunis, 618.—Fixer les conditions pour voter dans ces mêmes départements, 619. — Son opinion sur le serment à exiger des électeurs, 622, 625. — Sa proposition sur le monument à ériger aux triomphes des armées; son projet tendant à conserver au Corps Législatif les députés coloniaux jusqu'à l'arrivée de leurs successeurs, 687. — Son rapport sur le renouvellement du Directoire par la voie du sort, 700, 702.— Il déclare qu'il faut se hâter de rapporter l'article sur l'incompatibilité d'humeur pour les demandes en divorce, 726. — Provoque de nouveau la révision du réglement du Corps Législatif, 731. — Vote en faveur du projet relatif au paiement des biens nationaux, 738. — Fait déclarer que les vainqueurs du 10 août ont bien mérité de la patrie, 767. — Demande l'ajournement de propositions faites contre le Directoire pour le retard qu'il a apporté à la promulgation de la loi sur la garde nationale, 773. — Fait une motion pour aviser aux moyens de constater l'état de démence d'un député ou d'un membre du Directoire, 797.— Combat l'institution d'une fête pour le 18 fructidor, XXIX, 14. — Fait renvoyer à une commission un projet sur l'exercice des droits de citoyen, 33. — S'oppose au rapport de la loi sur les biens indivis, 35. — Combat un projet contre les nobles, 45.—Les mesures demandées contre les prêtres qui ont cessé leurs fonctions, 55. — Et une dénonciation contre *le Défenseur de la vérité*, 79.—Demande une indemnité pour les accusés de Vendôme, 96. — Son projet sur l'embellissement du palais directorial, 101.—Son opinion sur l'emprunt proposé par le commerce de Paris, 117. — Il offre un ouvrage intitulé : *Pasigraphie*, 151. — Son opinion sur les maisons d'éducation, 163. — Et sur l'application de la loi du 19 fructidor, 173. — Sa motion en faveur de l'armée d'Italie, 177.

DELMARMOL. — Est nommé chancelier de Brabant, II, 474.

DELMAS, ancien officier de milice, aide-major-général de la garde nationale de Toulouse, député de la Haute-Garonne à la Législative. — Demande une loi contre les fonctionnaires émigrés, X, 204.—Son rapport sur l'organisation de la haute-cour nationale, et projet à la suite, 691, 767.—Il fait décréter l'impression d'un rapport sur l'état des frontières, 746.—Son opinion contre Chollet, impliqué dans les troubles de Perpignan, XI, 37.—Il s'oppose à ce que les décrets sur la haute-cour nationale soient exempts de la sanction, 38. —Son rapport à ce sujet, 60.—Son opinion sur le recrutement, 183, 191, 196, 197, 198. —Il est élu secrétaire, 215.—Fait passer à l'ordre du jour sur l'affaire de Pelleport, 406.—Son opinion sur les mesures concernant Saint-Domingue, 723. — Il combat la réduction des officiers de gendarmerie, XII, 27. — Son opinion sur les nominations d'officiers-généraux, 158. — Il appuie la demande de 6 millions pour les affaires étrangères, 227. — Veut que les décrets de circonstance ne soient pas soumis au *veto*, 724. — Propose d'organiser les Gardes Françaises en compagnies franches, 735. — Demande l'envoi du président à l'Abbaye, 778. — Rend compte de l'évacuation de Courtrai et de Menin, XIII, 28.—Fait former deux divisions de gendarmerie composées de Gardes-Françaises, 51. — Improuve une adresse de Marseille contre la royauté, 127.—Parle sur l'affaire de Pétion, 148. —Demande la sortie des troupes en garnison dans Paris, 151.—Fait rendre un décret d'organisation de la gendarmerie, 159.—En mission, annonce les bonnes dispositions des citoyens du Nord, 427.—Se loue, avec ses collègues, de la conduite d'Arthur Dillon, 490. — Député à la Convention, adresse une invitation aux habitants des campagnes, XIV, 37. — Est envoyé en mission dans le département du Nord, 92, 94.—Annonce, avec ses collègues, les dispositions prises pour la défense de Lille, 146.—Sa mission est étendue au Pas-de-Calais, 147.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 184, 254. — Il s'oppose à la confiscation des biens des individus tués dans des rassemblements séditieux, 733. —Est élu membre du comité de salut public, 797.—Demande la nomination d'une commission pour recueillir tout ce qui a rapport à la trahison de Dumouriez, XVI, 25.—Démontre que ce général avait conçu depuis long-temps le plan qu'il exécute, 41.—Est élu président, 66. — Et membre du comité de salut public, 83.—Occupe le fauteuil quitté par Thuriot, après un violent tumulte, 122. — Il fait décréter diverses exceptions à la loi du recrutement, 392.—Et décider que la solde sera la même pour tous les volontaires, 423.—Attaque Isnard, 493. — Défend Loubet, Arbanel et Donzein, 766. — Est dénoncé par Chabot, XVII, 46. — Et accusé de s'approprier les plans militaires d'Arthur Dillon, 93.—Combat la motion d'examiner la conduite des députés envoyés en mission, 600. — Fait décréter la formation de compagnies de sapeurs et de pionniers, XVIII, 672. — Rendre un décret sur le complément de la cavalerie, XIX, 308.—Ses inculpations contre Bouchotte. 737. — Il fait appeler à la Convention tous les membres des comités, lors du rapport sur Danton, XX, 94. — Et rendre un décret sur la solde des sapeurs, 120. — Combat les exceptions proposées à la loi sur la police générale, 251. — Son opinion sur les acquéreurs de charges qui anoblissaient, 276. — Il fait décréter d'arrestation les aides-de-camp d'Henriot, XXI, 333. — Est adjoint à Barras pour commander la garde nationale au 9 thermidor, 340.— Fait décréter que les membres des comités ne pourront être réélus qu'un mois après en être sortis, 363. — Son opinion sur les plans d'organisation des comités, 475, 657.— Et sur celle des comités révolutionnaires, 549. — Il préside les Jacobins, 585. — Dénonce le mauvais état de la police de Paris, 646.— Entre au comité de salut public, 656. — Fait approuver les nominations faites aux emplois vacants dans l'armée, 710. — Annonce le projet de provoquer des troubles aux Jacobins, 785.—Les succès des armées du Nord et des Pyrénées-Occidentales, et leur fait accorder des récompenses, XXII, 3.—Répond à des députations, que les Jacobins écraseront tout ce qui résistera à la liberté, 41. — Sa réponse aux Marseillais à leur départ de Paris, 43.— Il annonce les succès de l'armée des Alpes sur les Piémontais, 68.—Arrêté, signé de lui, contre Robespierre et Danton, 139. — Il fait rendre un décret sur la police des sociétés populaires, 244, 255. — Donne des explications sur un registre secret, contenant la preuve d'une conspiration, 307. — Son rapport en faveur de Dentzel, XXIII, 174. — Il appuie la suppression d'une des pièces de campagne attachées à chaque bataillon, XXIV, 407.—Il est nommé, dans la journée du 1.er prairial, au commandement de la force armée de Paris, 503. — Décret qui le charge de la direction de la force armée, et des mesures de sûreté dans cette commune, 531. — Son adresse à ses habitants, 542. — Il défend Cavaignac, 603. — Fait ajourner le projet de créer une légion de police à Paris, XXV, 58. — Se démet de la surveillance de la force armée, 263.—Fait organiser une garde du Corps Législatif, 310. — Est de nouveau chargé de la direction de la force armée de Paris, 328. — Est adjoint à Barras dans le commandement, XXVI, 119. — Membre du Conseil des Anciens, il vote pour faire déterminer la compétence des tribunaux militaires, XXVIII, 353.— Est élu secrétaire, 466.— Fait approuver l'organisation de la gendarmerie, 583. — Est élu président, 629. — Appuie la résolution sur les poudres et salpêtres, 635.—Vote contre l'établissement de la loterie; discours véhément à ce sujet, contre les jour-

nalistes et Pitt ; conseils au tribunal de cassation et aux ministres ; éloges à Sieyès et au Directoire, 666. — S'efforce d'établir la moralité de la résolution relative aux frais en matière criminelle, correctionnelle et de police, 677. — Demande à répondre à la réclamation de Dusaulx, à qui il a attribué de s'être rangé parmi les vainqueurs du 10 août, 680. — Son opinion sur la comptabilité intermédiaire, XXIX, 293. — Sur les taxations des receveurs généraux, 296. — Il est atteint d'un accès de folie, 347.

DELMAS, général. — Est nommé commandant en chef de l'armée du Rhin, XVII, 741.—Dentzel demande sa destitution, XVIII, 39.—Il est dénoncé aux Jacobins, XX, 272. — S'empare du fort de Crèvecœur, XXII, 143. —Ses nouveaux succès contre l'ennemi, XXVIII, 331, 352, 354. — Il se distingue à la bataille d'Etlingen, 358.—Adresse de sa division à l'armée d'Italie, contre les conspirateurs de Clichy, 765. — Félicitations que lui adresse le Directoire, XXIX, 222. — Son éloge, 651. — Il est blessé au combat sur l'Adige, 637.— Protége la retraite du l'armée d'Italie, 659. — Récompense nationale qui lui est décernée, 780.

DELMASSE, homme de loi. — Son ouvrage sur l'éducation du prince royal, XI, 630.

DELMASSE, chef du bureau des émigrés du département de la Côte-d'Or.— Est arrêté, XXII, 452.

DELMOTTE, contre-amiral. — Mise à la voile de l'armée navale de Toulon, sous son commandement, XXIV, 701. — Il est nommé commandant en chef de l'escadre de Brest, XXIX, 612 *bis*.

DELNEUF-COURT. — Demande ; au nom des habitants du Hainaut, leur réunion à la France, XV, 275.—Député de Jemmappes au Conseil des Anciens, fait rejeter une résolution sur la poste aux chevaux, XXIX, 430. — Défend l'impôt sur le tabac, 487. — Fait passer à l'ordre du jour sur une adresse du Puy-de-Dôme contre les réactions, 685. — Défend la résolution relative aux élections de l'Escaut, 703. — Parle sur celles de l'assemblée-mère des Deux-Nèthes, 724. — Est élu secrétaire, 867.

DELONG, officier.—Emigre avec Lafayette, XIII, 519.

DELONG. — Son plan pour le rétablissement de l'aqueduc du pont du Gard, XXVI, 693.

DELONGEON, administrateur du Gard.—Sa lettre au roi, XIII, 527.

DELONNES (A. Imbert), officier de santé.—Opère Delacroix du sarcocèle, XXIX, 259.

DELOR, député du Var au Conseil des Anciens.— —Son rapport sur un échange fait entre le ministre des finances et la citoyenne Simonin, XXIX, 332.

DELOR. — Adresse signée de ce nom, envoyée par la société populaire de Sainte-Ménéhould, XXVIII, 740. — La municipalité déclare qu'il n'y est pas connu, 745.

DELORGE, peintre. — Fait hommage de son tableau de la bataille d'Hondscoote, XVIII, 658.

DELORME, député de Maine-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents.—Son rapport sur les rentes foncières de l'Ouest, XXIX, 97. — Il fait décharger les propriétaires incendiés de ces départements, 115.—Fait renvoyer au Directoire une pétition de Saint-Hilaire, ex-maire de Gacé, 289.

DELORME (Guillaume), capitaine des canonniers du bataillon de Popincourt.— Est condamné à mort, XXIV, 526.—Son exécution, 540.

DELORME, juge-de-paix de la section Lepelletier. — Fait l'instruction première de l'affaire de Babeuf et consorts, XXVIII, 281.

DELORME, agent national. — Est condamné à mort, XXI, 159.

DELORMEL, littérateur. — Présente un ouvrage sur un projet de langue universelle, XXII, 514.—Analyse de son ouvrage intitulé : *La grande Période* ou *Le Retour de l'âge d'or*, XXVIII, 455.

DELORMEL, prévenu de la conspiration de Bordeaux.— Sa translation à Paris, XVIII, 159. — Est acquitté, XIX, 231.

DELORMEL (F.-A.), chef d'escadron. — Est acquitté au tribunal révolutionnaire, XIX, 556.

DELORT, député de la Corrèze au Conseil des Anciens. — Motion de le suspendre de ses fonctions, XXIX, 177.—Elle est rejetée, 223.

DELORT, notaire.— Annonce de son bureau d'agence générale, XIV, 578.

DELOSME-SALBRAY, major de la Bastille. — Est tué, I, 193, 568.

DELOUAN-PERSAT, commandant de la garde nationale de Saint-Pourçain.—Est destitué, X, 229.

DELPECH, orateur des Jacobins de Bordeaux.— Offre un don patriotique et tonne contre les aristocrates, XII, 545.—Sa lettre à Garicourt, XVI, 180.

DELPECH, collègue de Santhonax. — Demande de sa mise hors la loi, XIX, 106.

DELPECH.—Annonce de son bureau de correspondance générale, VI, 701.

DELPÊCHE-SAINTON, rentier. — Est condamné à mort avec son fils, XXI, 55.

DELPIERRE, homme de loi, député des Vosges à la Législative. — Son rapport sur les troubles d'Arles, XI, 422. — Il fait rendre un décret pour leur répression, 680, 681, 687. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, parle sur les biens communaux, XXIX, 100.—Est élu secrétaire, 138. — Son rapport sur le partage des biens communaux et projet à la suite, 292, 579 *bis*, 600.— Il demande une pension pour la veuve de Magnien, 320.—Son opinion sur la circonscription des cantons, 500.—Il appuie un projet relatif aux vétérans gardes-ruraux, 609.

DEL-PINO, fameux docteur et missionnaire de l'ancien régime.—Est banni de Rome, XXIX, 287.

DELPORTE.—Confirmation de l'accensement à lui fait du fonds de Perne, XIII, 729.

DELPORTE (les frères).— Font hommage de cent béliers de race étrangère, XVIII, 628.

DELPY, dit Gondel, laboureur.— Est condamné à mort, XXI, 275.

DELRIEU (Jean), volontaire.—Son héroïsme, XVII, 233.

DELRIEUX. — Analyse de sa pièce, d'*Adèle et Paulin*, XIV, 164.

DELTROIT, membre de la commune. — Est condamné à mort, XXI, 560.

DELTUF-DESROSIÈRES. — Est nommé administrateur des établissements publics à la commune de Paris, II, 282.

DELUCHE-LA-CROZE, ex-prêtre.— Est condamné à mort, XXI, 274.

DELUCHET.—Son Essai sur la secte des illuminés, XIII, 128.

DELUNEL, pharmacien. — Article de lui sur la dessication de la *rhubarbe*, XXIX, 118.— Sa lettre sur la propriété du thé français, 301.

DELVAUX, brocanteur. — Est condamné à mort, XXI, 31.

DELVIEUX.— Est suppléant du tribunal du 17 août, XIII, 450.

DELY aîné, vice-président du comité de surveillance de Montauban.— Désavoue une lettre que Taillefer prétend avoir reçue de lui, XIX, 73.

DELZONS, député du Cantal au Conseil des Anciens.—Combat une résolution relative aux finances XXIX, 23. — Son opinion sur la rentrée des contributions directes, 65. — Il combat une résolution sur les fermages des biens nationaux, 153. — Une autre relative aux avoués, 242.—Son opinion sur l'organisation du régime hypothécaire, 458, 489.—Il attaque la résolution sur les réclamations contre la contribution foncière, 715. — Est élu secrétaire, 867.

DEMAHÉ, ex-noble.— Est condamné à mort, XXI, 508.

DEMAILLOT.— Accusation de Tallien contre lui, XXIII, 102.

DEMAILLOU.—Réclame l'honneur d'avoir proposé le premier la suppression des droits d'entrée, VII, 682.

DEMAIMIEUX, littérateur.—Offre un ouvrage intitulé : *Pasigraphie*, XXIX, 151.—Et ses *Trois musées de l'enfance*, 489.

DEMANDRE (abbé).—Mémoire sur une découverte intéressante pour les arts, II, 52. — Sa machine hydraulique, 391. — Un décret lui accorde 3,000 livres pour cette invention, VI, 127.

DEMANDRE, curé, député de Besançon à la Constituante.— Prête le serment civique, VII, 26.—S'oppose à la vente des biens des fabriques, 486.

DEMANGEAT, secrétaire de la commission aux armées.— Sa réclamation relative au prix des vivres à Mayence, XV, 333.

DEMARNE, chef de brigade.—Annonce un avantager emporté par les gendarmes du 10 août, XVI, 513.

DEMARS, maréchal-de-camp. — Est dénoncé par les habitants de Porentrui, XV, 298, 395, 413.— Son arrestation, XVIII, 17.

DEMARS, lieutenant-colonel du 2.e bataillon du Haut-Rhin.—Ordre de l'évêque de Bâle de le saisir, XII, 706.

DEMAUX (M.-A.), femme Hébert.— Est condamnée à mort, XX, 568.

DEMELÉE.—Trouvé saisi d'écrits contre l'Assemblée nationale, est détenu, puis mis en liberté, VI, 340.

DÉMENCE (état de).—Rapport de Favart sur la marche à suivre par les tribunaux dans cette circonstance, XXVIII, 602.—Motion de Philippe Delleville sur les moyens de le constater à l'égard d'un représentant du peuple ou d'un membre d'un directoire, 797.— Discussion et rejet d'une résolution relative aux accusés en démence, XXIX, 258, 272. — Nouveau projet à ce sujet, 609, 614.

DÉMÉRARY, colonie hollandaise.— Démenti de sa prise par les Anglais, XXVIII, 364.

DEMEREAUX, compositeur. — Auteur de la musique d'*OEdipe à Thèbes*, XI, 63.

DEMETON-SCHMITT.—Est fusillé à Lyon, XVIII, 185.

DEMEUILLIEZ.—Dénonciation contre lui, XXI, 581.

DEMEUVE fils. — Ses efforts pour sauver le boulanger François, II, 90.

DEMI-BRIGADES. (*Voyez* Infanterie.)

DÉMOCRATIE.—Réflexions sur ce sujet, XII, 80. —Décret pour son établissement en France, XX, 268. —Article sur le sens de ce mot, XXVIII, 362.

DEMONCRIF (L.-C.-M.), ex-auditeur des comptes.—Est condamné à mort, XXI, 544.

DEMONCRIF (P.-L.), Ex-auditeur des comptes.— Est condamné à mort, XXI, 544.

DEMONT (P.), ex-valet de chambre. — Est condamné à mort, XX, 728.

DEMONT, général.—S'empare de Reichenau et de deux ponts sur le Rhin, XXIX, 624 *bis*, 626. — Reçoit une lettre de félicitation du Directoire, XXVIII, 684.

DEMOOR, député des Deux-Nèthes au Conseil des Cinq-Cents.— Sa motion sur le traitement des fonctionnaires publics, XXIX, 297.—Il propose la formation d'un muséum des arts dans l'une des églises de Gand, 303 **, 346.—Combat l'impôt sur le tabac, 370. —Sa motion concernant les troubles de la ci-devant Belgique, et les individus qui se sont soustraits à la déportation, 470.—Appuie le projet de confisquer les biens des déportés fugitifs, 473.— Demande une disposition contre les prêtres déportés ou déportables, 479.— Demande compte de la situation des départements réunis, 601 *bis*. — Fait fixer au lendemain la discussion sur Vancantfort, 620 *bis*.—Le défend, 624 *bis*.—Son opinion sur les élections de l'Escaut, 676. —Il demande que la conscription militaire soit établie dans les départements réunis, 823.—Est exclu au 19 brumaire, 893.

DEMORILLON. — Découvre un complot contre-révolutionnaire à Grenoble, XIII, 595.

DEMOTZ, ex-chanoine. — Est condamné à mort, XXI, 320.

DEMOUSTIER, littérateur.— Analyse de sa comédie d'*Alceste à la campagne*, VI, 575.— De celle du *Divorce*, IX, 150.— De ses opéras du *Paria* et de la *Chaumière Indiennne*, XIV, 206. — De sa comédie *Des Femmes*, 234.—De *Sophronyme*, opéra, XXIII, 457.—Du *Tolérant*, comédie, XXIV, 321. — D'*Apelle et Campaspe*, opéra, XXIX, 317. — Il est nommé à l'Institut comme associé, 688.

DENAC, payeur des guerres. — Est suspendu, XV, 452.

DENGS, de Vitré, Anglais. — Est conduit au comité de sûreté générale, XIX, 3.

DENIERS PUBLICS. — Discussion relative à la nomination de leurs administrateurs, XII, 141. (*Voyez* Finances, Dette publique, Receveurs, etc.)

DENIS, littérateur. — Publie deux articles sur la canne à sucre, IV, 216, 271.

DENIS, chef de chouans.—Est tué, XXVII, 650.

DENIS, capitaine du *Vengeur*. — Prises faites par lui, XXVIII, 273.

DENIS (Vincent), fermier.—Décret le concernant, XXII, 12.

DENISON, adjoint aux adjudants-généraux. — Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVIII, 466.

DENISOW, général russe. — Est défait par Kosciusko, XXI, 49.

DENNEBAT, négociant du Hainaut. — Motion de lui rendre les fonds saisis à la frontière, XII, 267.

DÉNONCIATEURS. — Motion contre eux, XXI, 542. —Discours sur le même sujet, 606. — Sommes allouées à ceux qui découvrent de faux assignats, 704. — Motion de leur appliquer la peine du talion, XXII, 379. — Demande de leur expulsion du sol français, par les administrateurs d'Orléans, XXIV, 239.— Motion d'ordre pour faire cesser leur système, XXIX, 111.— Arrêté relatif aux dénonciations faites contre des représentants, 134. (*Voyez* Députés.)

DENORMANDIE.—Est nommé commissaire-liquidateur, XIV, 557.— Décret pour la reddition de son compte, XVII, 758.

DENOROY. — Discussion et décret sur les biens qu'il a soumissionnés avec le citoyen Baco, XXVIII, 516, 517.

DENOT, cuisinier.—Poursuites contre lui au Châtelet, pour avoir coupé les têtes de de Launay et de Foulon, III, 152, 160.

DENOVE, commandant en Lorraine. — Sa lettre sur l'insurrection de divers régiments, V, 409.—Il est empoisonné par les soldats, 528.

DENRÉES.—Projet de soumettre à un droit uniforme celles arrivant des colonies, *Introd.*, 208.— Tarif des droits d'entrée sur ces denrées, VII, 653, 663; VIII, 725, 745, 753. — Débats sur l'élévation de leur prix, XI, 203, 204.— Instruction du département de Paris y relative, 210. — Elles sont affranchies des droits d'entrée, XVII, 640. — Motion d'établir un prix uniforme pour celles de première nécessité, XXV, 378.—Rejet d'un projet sur la fixation de leur prix, XXVI, 333, 338. (*Voyez* Maximum, Subsistances, Colonies, etc.)

DENTS.— Dents artificielles de Daniel, XV, 416.— Traité de l'art du dentiste, XXV, 744.

* Le MONITEUR a imprimé Desmagnet par erreur. c'est Demeuilliez qu'il faut lire.

** Le MONITEUR a imprimé Delorme par erreur, c'est Demoor qu'il faut lire.

DENTZEL, député du Bas-Rhin à la Convention.— Est nommé commissaire dans la Moselle et le Bas-Rhin, XIV, 820. — Annonce la destitution d'Haramburе, XV, 698.—Fait décréter la réunion à la France de trente-une villes situées sur la frontière d'Allemagne, 715. — Est rappelé de sa mission, 723.—Accusations contre lui, XVI, 30. — Il attribue les désordres de Paris à la vente de l'argent, 759. — Demande la destitution de Delmas, XVIII, 39. — Annonce le déblocus de Landau, XIX, 107.—Est dénoncé et décrété d'arrestation, 232.--Réclamation en sa faveur, XX, 93.— Décret ordonnant sa translation à Paris, XXII, 172.— Autre sur son éligibilité, 609.—Il demande l'examen de l'affaire de Julien (de Toulouse), 769.—Son opinion sur la motion de rayer Levrault de la liste des émigrés, XXIII, 165, 166.—Rapport et décret en sa faveur, 174. — Son opinion sur une taxe révolutionnaire imposée par Saint-Just et Lebas, 189. — Il propose l'établissement de chauffoirs publics, 277.—Eloge de sa conduite à Landau, 376. — Il provoque des mesures contre les agioteurs, 528. — Rend compte d'un jugement du tribunal révolutionnaire de Strasbourg contre un vieillard de quatre-vingts ans, 626.—Son opinion sur une dénonciation contre le *Tocsin national*, XXIV, 48. — Il se plaint de l'inexécution du décret de réorganisation de la garde nationale, 345. — Fait autoriser la commission militaire à prononcer diverses peines, 550. — Demande l'exécution de la loi contre ceux qui arracheraient la cocarde tricolore, 555.— Ses accusations contre Lacoste et Baudot, 606. — Il justifie les nouvelles nominations d'officiers, XXV, 588. — Est élu secrétaire, 407. — Son opinion sur un discours de Dubois-Crancé sur l'esprit public, 412.— Il parle en faveur de Diétrick, 475. — Demande un nouvel examen des faits imputés aux députés détenus, 514. — Annonce de nombreuses acceptations de la constitution, 759, 782. — Rend compte de sa mission dans le département de la Manche, XXVI, 195.—Réélu au Conseil des Anciens, il demande que Malleville soit censuré, XXVII, 165. — Réclame une indemnité pour les pertes qu'il a éprouvées, 178, 220. — S'oppose à l'annulation des élections du canton de Saint-Hilaire, XXVIII, 116. — Vote contre l'importation des marchandises de l'Inde, pour les pays neutres, 564. — Est élu secrétaire, XXIX, 6. — Appuie la résolution sur les rentes viagères, 69. — S'oppose à la modération du droit d'entrée sur les toiles de coton, 117. — Fait hommage d'une grammaire allemande, 221.— Vote contre l'impôt du tabac, 251, 487.—Son opinion sur la comptabilité intermédiaire, 291.—Sur la révision des jugements rendus par les conseils de guerre et les conseils de révision, 369.—Sur l'organisation des conseils militaires, 391.—Il demande qu'on accorde la parole à Meilhan, 480. — Combat la résolution sur les prises maritimes, 598 *bis*, 599 *bis*.—Fait créer les *légions du Nord*, *des Francs*, *Italique* et *Polonaise*, 804.—Parle contre la comptabilité intermédiaire, 815.

DÉON, officier du régiment de Colonel-général. — Engage ce régiment à rejoindre ses officiers à Furnes, VIII, 783.

DÉPARCIEUX, géomètre physicien. — Professe la géométrie au Lycée, II, 316. — Citation de son essai sur la probabilité de la vie humaine, 252. — Ouverture de ses cours de physique et de chimie, VI, 576. —Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 232.—Sa mort, XXIX, 720.

DÉPARTEMENTS. — Leur création, II, 180. — Ils sont divisés en districts, 181, 182. — Choix, nombre et renouvellement de leurs administrateurs, 195, 204, 205. — Division de l'administration en directoire et en conseil, 205. — Fixation du mode administratif, 222. — Projet de Bureau-Pusy pour la division des provinces en départements; sa discussion et son adoption successive, III, 83, 89, 90, 113, 116, 122, 130, 138, 170, 179, 187, 188, 203, 218, 225, 233, 241, 243, 250, 256, 257, 274, 289, 296, 306, 313, 323, 329, 334, 339, 362, 379, 398, 469, 482, 529, 580; IV, 62, 257, 316, 317.—Décret qui en exclut les administrateurs du ministère public, 319.—Autre sur leurs administrations, VI, 278. — Mode des impositions et des emprunts qui les concernent, 538.—Rapport sur les secours à donner à leurs indigents, 731. —Décret sur la nomination de leurs présidents, VII, 150. — Autre pour la liquidation de leurs dépenses, 317. — Répartition d'un fonds de 15 millions pour subvenir à leurs besoins, VIII, 473.—Nombre des députés à élire par chacun d'eux, 518. — Attribution provisoire à leurs directoires des décisions sur la répartition des contributions, 643, 653.—Impression du tableau contenant le résultat de leur division, IX, 516. —Etat de leurs besoins en subsistances, 658.—Tenue de leurs conseils, 714. — Décret qui fixe l'époque de leur session administrative, X, 192. — Remise des intérêts à ceux qui se libéreront aux époques fixées, XI, 592.—Ils sont autorisés à liquider les créances au-dessous de 300 liv., provenant de corporations, XII, 53.—Mesures pour les empêcher d'avoir des commissaires auprès du roi, XIII, 19. — Décret pour la sortie des grains et denrées de ceux menacés par l'ennemi, 659. — Instruction aux commissaires y envoyés, et succès de leur mission, 666, 718.—Dispositions relatives à l'envoi de leurs procès-verbaux, XIV, 169. — Circulaire de Roland qui les invite à rendre témoignage de sa conduite ministérielle, XV, 262. — Compte-rendu sur ceux en rébellion, XVI, 39. — Mesures de salut public qui leur sont recommandées, 99.—Dispositions relatives à l'acquittement de leurs dépenses, 589.—Discussion pour la nouvelle division de leur territoire, 595, 445. — Adresse de la Convention aux départements troublés, 515.—Pétitions pour le renouvellement des administrateurs, XVII, 442.— Réforme de l'ancienne administration, XIX, 98. — Décret de réduction du nombre des administrateurs, XXIII, 509.—Il est annulé, XXIV, 236. — Arrêté relatif à leurs correspondances, XXV, 11. — Opinions sur leur nouvelle division dans l'acte constitutionnel, 173.—Questions adressées à leurs administateurs, XXVI, 524. — Circulaire à leurs commissaires, XXVII, 282. — Projet, discussion et loi qui autorise le Directoire à en nommer les membres dans les cas de démission ou de destitution, 621, 661, 695. — Décret pour l'apposition des scellés sur leurs caisses civiles, XXVIII, 50, 65.—Arrêté qui y prescrit la formation d'un registre pour l'exécution des lois, 62. — Non-publicité des séances des administrations, 250.—Dénomination d'*administration centrale*, donnée à chacun d'eux, 268. — Discussion d'un projet relatif à leurs dépenses, 303, 304.—Nouvelles dispositions relatives au déplacement des administrateurs, 747. — Motion de Poulain-Grandpré pour le rapport de cette loi, 822. — Adoption de son projet, 823; XXIX, 34. — Lettre du ministre de l'intérieur, qui les engage à veiller à la reproduction des bois, 34. — Motion sur la durée des fonctions des membres nommés en remplacement de ceux destitués le 18 fructidor; résolution y relative, 81, 102, 179.—Elle est rejetée, 200. — Résolution qui leur attribue la nomination des préposés aux octrois, 394.—Circulaire sur les dépenses de leurs administrations, 583, 594 *bis*, 597 *bis*, 686.—Autre du ministre de la police, qui leur recommande la plus exacte surveillance à l'égard des émigrés et des prêtres, 780. (*Voyez* Administrations, Dépenses publiques, Division du territoire, et les noms des divers départements.)

DÉPARTEMETS-RÉUNIS (les neuf). — Décret sur leurs contributions, XXVI, 343.—Rapport sur l'aliénation de leurs biens nationaux, XXVII, 244. —Mise en vente d'une partie de ces biens, 300, 314.—Considé-

rations sur le système tendant à renoncer à ces départements, 442.—Arrêté du Directoire sur leurs tribunaux, XXVIII, 363.—Autre concernant les instances relatives à leurs douanes, 398. — Motion tendante à en diminuer le nombre, 460.—Approbation de la résolution qui leur applique les lois sur les douanes, 461.—Résolution sur le renouvellement de leurs autorités et les conditions requises pour y voter, 618, 619. — Ordre à leurs administrations centrales d'inscrire sur les listes d'émigrés les officiers et employés au service de l'Autriche qui en étaient partis à l'arrivée de l'armée française, XXIX, 220.—Liquidation de leur dette, 243, 274. — Question de savoir quand les lois y envoyées sont devenues obligatoires, 249, 250. — Résolution relative aux obligations y contractées pendant la dépréciation du papier-monnaie, 290. — Discussion du projet de Bonaventure sur la promulgation des lois dans ce pays, 309.—Adoption du projet d'Abolin sur le même objet, 310.—Arrêté du Directoire qui permet à leurs religieux de rentrer dans le monde, 318. — Consternation de la jeunesse à la lecture du rapport de Jourdan sur la conscription militaire; prohibition de l'exportation du sel, 324. — Mesures prises pour y faire exécuter les lois sur le séquestre et le partage des biens des parents d'émigrés, 327. —Mouvement général des troupes à la nouvelle du débarquement des Anglais à Ostende, 352, 355.—Préparatifs de défense, 355.—Comparution de bandes entières de brigands devant les tribunaux criminels, 371. — Placement des tribunaux de commerce, 394, 413. — Motion d'y autoriser l'exportation des grains, 418.—Fixation de l'époque à compter de laquelle la loi du 12 vendémiaire an IV y a été exécutoire, 430, 433.—Renseignements demandés au Directoire sur les troubles qui y ont éclaté, 462.—Mouvement des troupes contre les conscrits rebelles, et destruction partielle de ceux-ci, 462, 464. — Rapport sur leur défaite; Lecarlier y est envoyé comme commissaire, 467.—Nouveaux détails sur les rebelles, 468.—Incendie de la commune d'Hérenthals, lieu de réunion des insurgés; proclamation sur la responsabilité encourue par les communes, 469.—Motion relative aux troubles et aux individus qui se sont soustraits à la déportation, 470.—Les révoltés sont exclus du territoire batave, et défaits sur plusieurs points, 470, 471, 476, 479. — Rejet de la résolution relative aux lois dont la publication y avait été ordonnée, 479.—Les troubles y sont attribués aux prêtres, 481. — Nouvelle résolution sur l'époque obligatoire des lois antérieures à celle du 12 vendémiaire an IV, et son adoption, 489.—Nouveaux détails sur les révoltés et exécution de plusieurs d'entre eux, 492, 493, 499. — Destitution du général Colaud, 542. — Il est réintégré et fait une proclamation aux citoyens égarés, 558.—Arrêté du Directoire, qui condamne à une contribution les maisons d'où on a tiré sur les troupes républicaines, 578. — Nouvelle de leur situation rassurante, 579 *bis*.—Demande d'un rapport à ce sujet; ordre du jour, 601 *bis*.—Arrêté du commissaire français sur les contributions des quatre nouveaux départements, 661. — Motion d'y organiser la conscription militaire, 823. (*Voyez* Belgique.)

DÉPENSES PUBLIQUES. — État des recettes et dépenses, *Introd.*, 162.—Edit pour leur paiement en papier, 360.—Il est révoqué, 362.—Réclamations contre celles de la cour, I, 309.—Proposition de leur réduction, III, 314. —Débats et décret à ce sujet, 470.—Rapport de Lebrun sur toutes les parties des dépenses et discussion, IV, 553, 562, 601, 602, 610, 614, 618, 670; V, 395, 406, 408, 439, 552, 561, 613, 622.—Réfutation d'un rapport de Vernier sur cette matière, 456. — Nouveaux rapports de Lebrun, et décret y relatif, VI, 384; VII, 126. — Rapport de Larochefoucault et de Montesquiou sur celles de l'année, VI, 562; VII, 317.—Dispositions y relatives, 415.—Nouveau rapport; sa discussion, 422, 430. —Etat de celles faites par le trésor public, 440.—Décret pour le paiement du quartier de janvier, 762.—Autre relatif à celles antérieures à cette époque, VIII, 158.—Formation du tableau de celles autorisées par l'Assemblée nationale le 1.er janvier 1790, IX, 518.—Décrets pour le paiement de divers objets, X, 349.—Aperçu des dépenses de 1792; discussion et décret y relatifs, 413, 663, 767; XI, 6, 10; XII, 544, 547. — Discussion sur celles du conseil exécutif, XIV, 243. — Mesures pour subvenir à celles extraordinaires, 474.—Résolution sur le paiement des ouvriers et fournisseurs, XXVI, 541.—Compte des travaux de la commission des dépenses, XXVIII, 250.—Décret relatif à leur classification, 361.—Nouvelles dispositions sur celles locales, 445.—Rejet de cette résolution, 526. — Formation du Conseil en comité général pour leur fixation, 625.—Rapport, discussion et décret sur celles administratives, XXIX, 75, 96, 344, 356.— Commissions nommées pour en proposer la réduction, 294.—Proposition tendante à ce qu'il soit affecté des fonds pour chaque partie du service public; rapport sur la division à établir entre celles des diverses administrations, 305.—Autre sur le mode d'imposition et de comptabilité des dépenses communales, municipales et départementales, et décret à la suite, 523, 524, 529, 534. — Circulaires du ministre de l'intérieur à ce sujet, 582, 597 *bis*. (*Voyez* Finances, Trésorerie, et les articles ci-après.)

DÉPENSES DE L'AN IV. — Fonds accordés pour leur paiement, XXVIII, 464.

DÉPENSES DE L'AN V.—Rapport de Guyton-Morveau sur les moyens d'y pourvoir; discussion de son projet; adoption de quelques articles, XXVIII, 467.— Reprise de la discussion; résolution à ce sujet, 469.—Adoption d'un second projet y relatif, 473.— Rapport de Lebrun et approbation de ces diverses dispositions, 478. —Approbation d'une autre résolution sur ces dépenses, 723, 730. — Message du Directoire à cette occasion, 731.

DÉPENSES DE L'AN VI. — Projet de Villers y relatif, XXVIII, 822, 823.—Sa discussion; fixation des sommes y destinées, XXIX, 2, 3.—Approbation de cette résolution, 21, 22, 25.—Rapport et résolution y relatifs, 60, 101. — Message du Directoire sur la nécessité d'en compléter les fonds, 248. — Aperçu de ces dépenses, 293. — Rejet du supplément de crédit demandé pour y faire face, 608 *bis*.

DÉPENSES DE L'AN VII. — Message du Directoire à ce sujet, XXIX, 320.—Rapport de Villers; loi qui les fixe à 600 millions, 334, 335, 390. — Texte du rapport d'Arnoult y relatif, 394, 395, 399, 400.—Opinion de Lenglet, 404.—Résolution relative au complètement des recettes, pour y faire face, 416, 422.— Rapport de Labrouste sur un message du Directoire, 434.—Nouveau message, 586.—Rapport de Malès, 600. — Rejet de la résolution qui affectait aux dépenses extraordinaires les fonds provenant de la vente des biens indivis, 612 *bis*, 633.—Adoption de deux projets sur les dépenses de l'année, 618. — Rapports sur les moyens d'élever les recettes à leur niveau; adoption de plusieurs articles, 656, 657, 659.—Messages du Directoire sur le déficit des recettes, et renseignements sur les crédits ouverts; débats sur l'emploi des fonds, 660, 703. — Nouveau rapport sur les moyens d'établir l'équilibre, 681.

DÉPENSES DE L'AN VIII.—Sont fixées à 600 millions, XXIX, 776.— Rejet de cette résolution, adoption d'un nouveau projet y relatif, 799. — Son approbation, 803.—Autre projet sur ces dépenses, 856.— Fonds pour y faire face, 870.

DEPÈRE, député de Lot-et-Garonne au Con-

seil des Anciens.—Fait relever de la déchéance les acquéreurs de domaines nationaux soumissionnés, XXIII, 614.—Vote le rétablissement de la loterie, 666.—Contre la résolution relative à la répartition de la contribution foncière. de l'an V, 721.—Défend le projet relatif aux charges départementales, XXIX, 96.—En combat un sur ses dépenses locales, 245.—Parle contre l'impôt sur le tabac, 250*.— S'oppose à l'ordonnancement du cinquième des contributions de Paris, 273.—Et à l'ouverture d'une rue à Dijon, 289.—Son opinion sur les droits de bac, 290. —Il fait rejeter quatre résolutions relatives aux dépenses locales des communes d'Orléans, Montauban, Toulouse et Troyes, et une autre qui autorise la commune de Jouvence à faire un emprunt sur elle-même, 301. — Est élu secrétaire, 449.—Combat le projet relatif à la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, 581.—Son rapport sur le mode de constater l'état civil, 602.— Il fait autoriser l'administration de Tonneins à vendre des biens patrimoniaux, 624 *bis*.—Est élu président, 69—Fait valider les élections de la Haute-Vienne ,681. — Présente unprojet sur les dépenses du Directoire pour l'an VIII ,823.

DEPÉRET, médecin, député de la Haute-Vienne à la Législative. —Présente un projet sur les secours publics, XI, 27, 76. —Son rapport sur le même objet, 139.—Il fait régler le mode de paiement des secours accordés aux Canadiens et Acadiens, XII, 308. —Et décréter le paiement des frais d'administration des biens nationaux de la Corse, XIII, 188. — Son rapport sur le dépouillement du Livre-Rouge, 738.

DEPERET.—Présente à l'Assemblée nationale une députation de la 29.e division de gendarmerie, XIII, 609.

DEPERRET, vérificateur des assignats. — Signale un faux timbre qui porte son nom, XIX, 24. — Son opinion, aux Jacobins, sur le gouvernement révolutionnaire, XXI, 651.—Et contre la mise en liberté des nobles et des prêtres, 666.

DEPLAIN DE CHALIGNY. —Réclame contre l'insertion de son nom sur une liste d'émigrés, XIV, 758.

DEPONS, ex-noble. — Est condamné à mort, XXI, 39.

DEPONS (L.), ex-noble.—Est condamné à mort avec son fils et ses sœurs, XX, 744.

DEPONTVILLE (veuve). (*Voyez* Boucher de Rochechouart.)

DEPORTA, chargé d'affaires de la cour de Turin à Paris.—Communique la réponse du comte d'Hauteville, relativement à l'arrestation de Sémonville, XII, 226.

DÉPORTATION.—Décret qui inflige cette peine en cas de récidive d'un délit emportant peine afflictive, VIII, 591.—Demande d'un rapport sur cet objet, XII, 202.— Autorisation donnée aux tribunaux criminels de la prononcer temporairement ou à vie, XVI, 598. —Autre décret y relatif, 616. — Proposition de l'appliquer aux prêtres réfractaires ; débats à ce sujet, XVII, 212.—Nouvelle discussion de cette proposition ; décret portant en principe que les déportés seront traités comme émigrés, 689. — Décret interprétatif des lois sur la déportation, XVIII, 323.—Proposition de Bézard d'en excepter les prêtres mariés, 480. — Autre, de l'appliquer aux individus dont la présence est dangereuse, XXIII, 253.—Autre, de la substituer à la peine de mort pour délits révolutionnaires, XXIV, 157.—Ecrit de Baudin sur ce système, XXVIII, 459.— Discours de Meyer, président de la société helvétique, sur ses effets, 505. — Confiscation des biens de ceux qui s'y soustrairaient, XXIX, 470, 471, 477, 478. —Adoption d'un nouveau projet qui assimile aux émigrés ceux qui ne se présenteront pas dans les deux mois pour subir leur déportation, 479, 480, 481. (*Voyez* les articles suivants.)

DÉPORTÉS.—Commission populaire chargée d'en faire le recensement, XX, 517. — Décret relatif aux frais d'administration de leurs biens, 535. — Arrêté qui les exclut des pays conquis par les armées françaises, XXI, 185.—Projet pour la liquidation de leurs dettes, 225. —Nouvelles mesures de rigueur contre eux, 799.—Levée des scellés mis sur leur mobilier, XXII, 225. — Résolution qui leur accorde trois mois pour le réclamer, XXVIII, 296, 297. — Leur expulsion de la Suisse, 351.—Texte de la note de Barthélemy à ce sujet, 362.—Arrêté du Directoire, relatif au remboursement du prix de leur mobilier, 363.—Motion de Frédéric Hermann, contre ses dispositions, 367. —Rejet d'un projet relatif aux droits de succession à payer par leurs héritiers, XXIX, 632, 657. —Mesures prises contre eux par Bernadotte, 643. — Ajournement d'un projet de Laujacq, sur les parents de ceux qui ont fui le lieu de leur déportation, 788.

DÉPORTÉS DES COLONIES. (*Voyez* Colons.)

DÉPORTÉS CORSES. (*Voyez* Corse.)

DÉPORTÉS DU 18 FRUCTIDOR. (*Voyez* Journée du 18 fructidor.)

DÉPOTS.—Décrets portant qu'ils doivent être rendus dans la même nature qu'ils ont été faits, V, 632; XXIX, 599.—Ne pourront être retirés qu'en justifiant du paiement des contributions, IX, 311. —Nouvelles dispositions y relatives, XXV, 545. — Arrêté sur le mode de liquidation de ceux faits dans les caisses publiques, XXIX, 588.

DÉPOTS JUDICIAIRES. — Rapport et décret à ce sujet, V, 395.

DÉPOTS LITTÉRAIRES. — Rapport et décret y relatifs, V, 395.—Mesures législatives pour leur réunion à Paris, XVIII, 330.—Réflexions sur les inconvénient résultant de leur dissémination, XXVIII, 284. — Nouvelles dispositions y relatives, 710. — Opinion de Creuzé-Latouche en faveur de cette résolution, 822. — Son adoption, 823.

DEPREZ (G.), gendarme.—Est condamné à mort, XX, 359.

DÉPUTATIONS. — Arrêté portant qu'il n'en sera plus reçu par l'Assemblée nationale, I, 257.—Plaintes de Thuriot au sujet des députations législatives, XI, 319. — Lettre de Condorcet à Louis XVI, sur le cérémonial à observer envers elles, 325.

DÉPUTÉS.—Conditions nécessaires à leur éligibilité, II, 103.—Ils sont exclus du ministère et des places à la nomination du roi, 155; IX, 389. — Bases adoptées pour la fixation de leur nombre, II, 192, 193. —Ils seront choisis parmi les éligibles de chaque département, 197. — Et ne pourront être destitués que pour forfaiture jugée, 206.—Réflexions sur leur traitement, 226. — Fixation du nombre de ceux à nommer par les assemblées électorales, 293.—Mode de leur élection, 344.—Proposition de Mirabeau pour leur choix, 358. —Nouvelles dispositions pour les priver des grâces et faveurs de la cour, III, 234. — Discussion sur leur éligibilité aux futures assemblées, 593.—Leur expulsion des fonctions administratives de leur département, 657.—Discours de Lacroix sur leur inviolabilité, IV, 272.— Décret sur leur nomination aux fonctions du ministère public, 318.—Autre qui les exclut pendant quatre ans du ministère, et leur défend de solliciter aucune place, VIII, 77.— Autre sur leur inviolabilité, 459.—Autre qui les soumet à l'action civile, 462.—Autre sur l'incompatibilité de leurs fonctions, 567, 622, 776, 780. — Réflexions sur le choix des députés à la prochaine législature, IX, 571.—Lettre sur le décret qui leur défend de solliciter aucune place, X, 664.—Refus de les

* Le MONITEUR a imprimé Lefèvre par erreur, c'est Depère qu'il faut lire.

laisser servir aux armées, XI, 271.—Motion de priver de leurs traitements ceux qui n'acquitteraient pas la contribution patriotique, XII, 109.—Détermination d'un signe extérieur de leurs fonctions, XIII, 124.—Décret concernant leurs congés, 543.—Ceux violemment soupçonnés seront mis en accusation, XV, 30.—Rapport du décret qui leur défendait d'être journalistes, 668; XVI, 36. — Mesures relatives aux dénonciations qui auront lieu contre eux, 88. — Proposition de leur faire rendre compte de leur fortune, 391.—Dénonciation contre ceux absents sans mission; provocation de mesures contre eux, 610. —Décret pour leur remplacement, 644, 651.—Autre qui fixe l'époque de leur retour, 738. — Autre portant qu'ils ne peuvent être envoyés en mission dans les départements qui les ont nommés, XVII, 53. —Autre pour la publication de leur correspondance avec les administrations et les sociétés populaires; il est rapporté, 109. — Jury censorial proposé pour eux; discussion à ce sujet, XVIII, 363. — Nouvelle motion sur le compte de leur fortune; elle amène la dénonciation du système de terreur qui se développe dans la Convention, 394, 398.—Décret pour qu'ils soient entendus avant d'être jugés, 395.—Il est rapporté, 418. —Exclusion des Jacobins de ceux qui n'ont pas voté la mort du tyran, etc., etc., 434.—Rapport demandé sur ceux qui sont devenus fournisseurs, 467.—Décret pour le remplacement de ceux décrétés d'arrestation ou d'accusation qui prendraient la fuite, XIX, 251.—Autre relatif à leur appel en témoignage, 317, 518.—Autre portant que chacun d'eux rendra compte de sa vie politique et privée, XX, 143. — Rapport de celui qui permettait aux comités de les faire arrêter, XXI, 367. — Discussion sur les dénonciations qui pourraient être faites contre eux, 589, 592, 606.—Motion de leur faire rendre compte de leur fortune et de ce qu'ils ont fait pour la révolution, 759, 799.—Discussion et décret sur le mode de leur mise en jugement, XXII, 297.— Autre discussion, et loi à la suite sur les formes à employer pour les dénoncer, 315, 359, 363, 371, 382.—Mesures demandées contre ceux qui prêcheraient la révolte, 435.—Motion de leur interdire le droit d'être membres d'une société politique, 439. —Discussion sur la proposition d'augmenter leur traitement, 458. — Décret confirmatif de cette demande, XXIII, 197, 199. — Réclamations à ce sujet, 209.— Mode d'admission de leurs suppléants, 213, 559.— Envoi aux départements de pièces constatant les dilapidations de plusieurs d'entre eux, XXIV, 124. — Texte du décret relatif à l'examen de leur conduite, 437. — Demande d'un rapport sur tous ceux inculpés; révocation du décret qui les privait de leur traitement, 569; XXV, 131, 663.—Décret portant qu'ils feront la déclaration de leur fortune, XXVI, 57, 70.— Dispositions relatives à leur inscription sur la liste des émigrés, XXVII, 413. — Mode de leur radiation, 534, 565.—Discussion sur le mode à suivre pour les dénoncer, XXVIII, 113.—Rejet de la proposition de payer leur traitement aux députés suspendus, 212.— Décret qui accorde une pension aux pères, veuves et enfants de ceux qui sont morts victimes de la révolution, 556. — Proposition de Chassey d'établir une distinction entre eux et les simples citoyens, lorsqu'ils sont prévenus de calomnies, 579.—Rapport des lois qui suspendaient de leurs fonctions ceux reconnus parents d'émigrés, 726.—Proposition de leur défendre d'accepter des places pendant l'année qui suit la cessation de leurs fonctions, 730.—Adoption d'un projet de Grégoire sur leur costume, XXIX, 16. —Augmentation de leur traitement pour frais de ports de lettres, de logement et autres, 43, 348, 602 *bis*. Indemnité accordée à ceux non admis, 284, 285. — Motion tendant à priver de leur traitement ceux absents par congé, 360.—Discussion sur les inconvénients de l'application à leur égard de la loi du 3 brumaire, 657. — Motion tendante à ce qu'ils ne puissent accepter des places du Directoire qu'un an après la cessation de leurs fonctions, 704.—Plaintes de Garrau, Briot et Chalmel, contre l'espionnage dont ils sont l'objet; réponse du ministre Duval à cette assertion, 711. — Débats sur le projet de leur interdire tout intérêt dans les fournitures, 718, 719, 726, 774, 785. (*Voyez* Fournisseurs.) — Proposition de faire accompagner leur convoi par une députation de quatre membres, 744, 788.—Réflexions sur la question de savoir s'il leur convient de faire partie des sociétés politiques, 764. (*Voyez* Assemblée nationale Constituante, Assemblée nationale Législative, Convention, Corps Législatif, et les articles ci-après.)

DÉPUTÉS A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. (*Voyez* Assemblée nationale Constituante.)

DÉPUTÉS A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. (*Voyez* Assemblée nationale Législative.)

DÉPUTÉS A LA CONVENTION. (*Voyez* Convention, Députés et les articles suivants.)

DÉPUTÉS EN MISSION. — Mission de ceux envoyés au-devant de Louis XVI, VIII, 736, 743, 751, 764. —Suspension de leur envoi dans les départements, IX, 263. — Décret qui rappelle tous ceux en mission, XIII, 563, 565. — Autre fixant les pouvoirs de ceux envoyés aux armées, XIV, 883.—La Convention en envoie dans les départements pour exciter les citoyens à voler à la défense de la patrie, XV, 663. —Décret qui leur accorde une indemnité, 835.—Conditions du remplacement par eux des administrateurs qu'ils auront destitués, XVI, 30. — Décret qui en envoie pour assurer la défense des places fortes; autre qui règle leur costume aux armées, 61, 62. — Autre relatif à leur correspondance, 87.—Autre qui détermine le nombre et les attributions de ceux envoyés aux armées, 93, 281. — Débats sur l'extension de leurs pouvoirs; instruction y relative, 326, 329, 331. —Peines contre les individus qui n'obéiraient pas à leurs ordres, 405.—Motion tendante à faire décréter leur responsabilité, 429. — Décret sur leur droit de requérir la force armée, 591. — Fixation de l'époque de leur retour dans le sein de la Convention, 738.—Décret portant qu'ils ne peuvent être envoyés dans leur département, XVII, 53.—Débats les concernant, 600. — Pétition contre les entraves qu'ils apportent à la marche du conseil exécutif, 699.—Rappel de ceux chargés de missions particulières, XVIII, 291.—Et de ceux envoyés pour lever les réquisitionnaires, 335. — Circulaire que leur adresse le comité de salut public sur le gouvernement révolutionnaire, XIX, 39.—Demande d'un rapport sur les dénonciations dirigées contre eux, 503. — Peines provoquées contre ceux qui délèguent leurs pouvoirs; décret y relatif, 639; XX, 225, 235. — Plaintes contre les calomnies qui leur sont prodiguées, XIX, 694. — Suppression des commissions populaires créées par eux, XX, 419.—Décret pour le remplacement de ceux qui n'obéiraient pas à l'ordre de leur rappel, 598.—Autre pour l'envoi de leurs arrêtés à la Convention, XXI, 401. — Autre sur la durée de leurs missions, 483. — Remplacement d'un grand nombre d'entre eux, 551. — Motion d'exiger des comptes de ceux inculpés, 555.—Décret sur le renouvellement de leurs commissions, 620.—Discours de Merlin (de Douai), pour la restriction de leurs pouvoirs, XXII, 9. — On les charge de mettre en liberté les cultivateurs et autres détenus, 26.—Discussion les concernant, 344, 619.—Décret relatif aux secours qu'ils ont accordés, XXIII, 613. — Impression de pièces contre eux, XXIV, 124.—Décret pour l'examen de la conduite de ceux qui ont abusé de leurs pouvoirs, 133.—Il est rapporté, 135.—Proposition de Bourdon (de l'Oise), tendante à les faire exclure de la Convention, 152.

Détermination des cas où ils pourront nommer aux emplois militaires, 407.—Décret qui leur défend de tirer, sans autorisation, des mandats sur les caisses publiques, 416.—Rapport demandé sur les dénonciations dont ils sont l'objet, 546.—Rappel de plusieurs d'entre eux, 636; XXV, 59, 399. — Limitation de leurs pouvoirs, 16. — L'état des marchés qu'ils ont passés leur est demandé, 304.—Discussion et décret sur la durée de leurs pouvoirs. XXVI, 188.—Examen de la conduite de ceux envoyés dans le Midi, 271, 273.—Motion de leur rappel, 414. — Message sur leur remplacement, 430.—Autorisation au Directoire de prononcer sur les réclamations élevées contre leurs arrêtés, XXVII, 439, 446.—Rejet de cette résolution, 587. — Discussion sur le mode de révision de ces arrêtés, 659.—Fixation d'un délai pour se pourvoir contre eux, 694.—Nouvelles dispositions sur leur révision par le Corps Législatif, XXVIII, 3, 80, 108.—Résolution qui relève de la déchéance, en matière judiciaire, ceux qui se sont pourvus contre leurs actes, 436.

DÉPUTÉS FÉDÉRALISTES ou Girondins.—Sont décrétés d'arrestation XVI, 554.—Et mis sous la garde d'un gendarme, 555, 559.—Conservent leur traitement, 563.—Mesures du comité révolutionnaire de la commune contre eux, 567. — Démande d'un rapport les concernant; discussion y relative, 569, 571, 575.—Projet d'envoyer des députés dans les départements pour leur servir d'otages, 578, 585.—Adresses et motions contre leur détention, 600, 610, 620, 644, 648. — Ils sont remplacés par leurs suppléants, 644.—Mesures pour en imprimer la liste, 671, 685.—Décret portant qu'ils ne pourront communiquer avec personne, 724.—Réclamation contre cette mesure, 737, 738.—Motion de suspendre leur translation dans une maison nationale, 742.—Discussion relative au rapport demandé sur leur compte; Robespierre le fait différer, 748. —Motion de mettre hors la loi ceux évadés, 756.—Réclamation en leur faveur, XVII, 6.—Débat les concernant, 24, 76.—Proposition d'obliger les sociétés populaires à livrer leur correspondance, 109.—Rapport de Saint-Just sur les accusations intentées contre eux, 141, 146, 153.—Autre de Billaud-Varennes et proposition de leur mise en jugement, 198, 206, 225, 230, 433.—Décret contre ceux réfugiés à Caen, 268. — Leur translation à la Conciergerie, 629.—Débats aux Jacobins sur leur mise en jugement, 686.—Acte d'accusation contre plusieurs d'entre eux; leur procès et leur condamnation à mort, XVIII, 32, 37, 60, 200, 212, 220, 225, 308, 318. — Dénonciation de leurs manœuvres pour se faire nommer à la Convention, 176.—Rapport demandé sur ceux *non* jugés, 423, 467; XIX, 32.—Les Cordeliers réclament leur traduction au tribunal révolutionnaire, 28.—Levée des scellés apposés sur leurs papiers, XX, 442, 503.—Motion de leur donner des gardes, 578. —Décret ordonnant un rapport sur leur compte, XXII, 228. —Débats les concernant, 298, 303, 358, 697; XXIII, 424.—Texte de leur protestation contre le 31 mai, XXII, 385.—Pétition pour leur rentrée dans le sein de la Convention, XXIII, 587.—Décret sur le paiement de leurs indemnités, XXIV, 471, 637.—Fête funèbre ordonnée en l'honneur de ceux morts par suite du 31 mai, 614. — Célébration de cette fête, XXVI, 113, 114, 115.—Ordre du jour sur la motion de leur élever un monument, 115.—Secours accordés à leurs veuves, XXVIII, 203, 207, 260, 262, 264, 266, 269. (*Voyez* leurs noms, et Journée du 31 mai.)

DÉPUTÉS arrêtés au 12 germinal.—Leur translation au château de Ham, XXIV, 120, 121, 124, 135, 139.—Ils sont décrétés d'accusation, 522.—Expulsion de leurs femmes hors de Paris, 563, 580. — Décret pour leur translation dans des maisons d'arrêt, 583. —Proposition de leur mise en liberté; débats à ce sujet, XXVI, 319, 347. (*Voyez* leur article et Journée du 12 germinal.)

DÉPUTÉS arrêtés au 1.er prairial. — Leur arrestation, XXIV, 511. —Décret d'accusation porté contre eux, 522.—Décret qui traduit devant la commission militaire ceux qui se trouveraient parmi les révoltés, 538, 561.—Expulsion de leurs femmes hors de Paris, 563, 580. — Décret pour leur translation dans des maisons d'arrêt; discussion sur le choix du tribunal qui doit les juger, 583. — Ils sont conduits au lieu désigné pour leur détention, 619.—Faits qui ont motivé leur arrestation, 666. — Détails de leur procédure, 692, 695, 704; XXV, 26.—Condamnation à mort et suicide de plusieurs d'entre eux, XXIV, 708. (*Voyez* leur article et Journée de prairial.)

DÉPUTÉS exclus au 22 floréal. — Motion de leur accorder une indemnité, XXIX, 271. — Discussion et adoption du projet y relatif, 274. — Son rejet par le Conseil des Anciens, 283, 284. —Nouvelle résolution à ce sujet, 284.—Elle est approuvée, 285. (*Voyez* Loi du 22 floréal.)

DÉPUTÉS exclus au 18 brumaire.—Liste de leurs noms, XXIX, 893. — Arrestation de plusieurs d'entre eux; bruit d'une protestation de leur part, 901.

DEQUIN, député de l'Aisne au Conseil des Cinq-Cents. — Fait arrêter un message au Directoire pour des renseignements sur les maisons de détention et le nombre des condamnés, XXVIII, 396. — Sa motion sur la prescription relative aux biens des religionnaires fugitifs, 449.

DERAFFAT-DULAC, traiteur. — Est condamné à mort, XXI, 159.

DERAT (B.), tailleur.—Est condamné à mort, XX, 512.

DERAZEY, député de l'Indre à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 187, 252. — Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60.—Proteste contre le 31 mai, XXII, 385.—Son rappel à la Convention, 699.—Membre du Conseil des Anciens, il fait exclure Polissart et autres des fonctions législatives, XXVII, 360.—Est élu secrétaire, XXVIII, 513.

DERBAIX, imprimeur à Douai.—Est pendu dans une émeute, VII, 667, 682, 714.

DERBEZ-LATOUR, député des Basses-Alpes à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 211, 253.—L'un des commissaires arrêtés dans le Midi, est remis en liberté, XVII, 260.

DERBY (comte de), pair d'Angleterre. — S'élève contre la guerre faite à la France, XV, 390, 417, 489. — Censure les mesures des ministres, XIX, 442.— Combat la levée d'une armée par souscription, XX, 262.

DERBY, capitaine-armateur à Salem. —Éloge de sa conduite envers des prisonniers français, XXVII, 130.

DERCHÉ.—Notice sur son discours pour le reculement des limites de la république jusqu'au Rhin, XXVII, 360, 418.

DERCY.—Auteur des paroles de l'opéra de Télémaque, XXVIII, 278.

DERENTY, suppléant du département du Nord. —Entre à la Convention, XXIV, 304. — Réélu au Conseil des Anciens, transmet son serment de haine à la royauté, XXVII, 290.—Insulte qu'il reçoit d'un officier de la garde du Corps Législatif, XXVIII, 768, 790.

DERICARD, ordonnateur de la marine à Toulon. —Poursuites contre lui, XVIII, 72.

DERIVAS, lieutenant-colonel suisse.—Décret qui lui confère la qualité de citoyen français, XII, 340.

DERLACK, second député du canton de Berne à la diète de Frawenfeld.—Notice le concernant, XXV, 377.

DEROI, impliqué dans la conspiration du camp de Grenelle.—Est condamné à la déportation, XXVIII, 437.

DEROI-DELAGRANGE. —Est accusé des troubles de Saint-Domingue, XV, 106.

DEROMBANO, en Italie.—Sa prise par Murat, et détails à ce sujet, XXVIII, 609.

DEROQUE, général.—Son éloge, XVII, 631.

DEROSNAY (Gaston), auteur et directeur du Gymnase de bienfaisance.—Est accusé d'imposture; jugement rendu contre lui à cette occasion, XXVIII, 538.

DEROSSEL, ancien capitaine de vaisseau. — Offre à l'Assemblée ses tableaux représentant les événements de la dernière guerre, V, 653.—Propose de les faire graver, X, 555. —Indemnité réclamée par lui, XII, 560.—Notice sur son ouvrage intitulé : *Exercice de combat*, XVII, 562.

DÉROTH.—Son éloge par le général Lamarlière, XV, 39.

DEROTTE, inspecteur des bâtiments de la commune de Paris.—Lui annonce que du pain a été jeté dans le grand égoût, XVIII, 271.

DÉROUCHE, ex-capitaine de grenadiers. —Se distingue à l'armée de Naples, XXIX, 563.

DEROUSSE (madame).—Annonce de sa pommade pour teindre les cheveux, VIII, 541; X, 600.

DEROUZE DE SAINTE-CROIX, officier de chasseurs.—Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

DEROUZE DE SAINT-VICTOR.—Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

DERREY, ex-maire de Toulouse.— Est condamné à mort, XXI, 119.

DERUMARE (Grégoire). —Est arrêté au 18 fructidor, XXVIII, 763.

DERVIEUX-DUVILLART, commandant de la garde nationale de Lyon.—Sa démission y fait naître un soulèvement des ouvriers, V, 274.

DERVILLY, épicier.—Est condamné à mort, XXI, 508.

DESABRE. — Est dénoncé par Reverchon, XIX, 463.

DESACRES (L.), dit de l'Aigle, ci-devant comte et maréchal-de-camp.—Est condamné à mort, XIX, 708.

DESACY, député de la Haute-Garonne à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 184, 254.

DESADE, littérateur. — Notice de sa pièce intitulée : *Les effets du libertinage*, X, 298.

DESADE, capitaine de vaisseau. — Son remplacement, VII, 644.

DESAGENAUX, de Nantes, commandant de corvette.—Son éloge, XXV, 319.—Il introduit 30,000 fusils au Cap-Français, XXVIII, 291.

DESAIGNARD, Vendéen.— Signe l'acte de pacification, XXIII, 687.

DÉSAIGUES.—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XXI, 60.

DESAINT.—Sa table des lois sur la marine, XXIX, 154.

DESAIX, général.—Commande l'armée du Rhin, XX, 83.—Se distingue à l'armée du Rhin-et-Moselle, XXVIII, 331, 337, 338, 343, 345.—Remporte de nouveaux avantages, 352, 354.—Se distingue à la bataille d'Ettingen, 357.—Obtient des succès dans les montagnes d'Albe, 380.—Contribue particulièrement à une victoire, 394.—Se fait remarquer dans une autre affaire, 424. —Son éloge par le général Moreau, 426. —Il a un cheval tué sous lui à l'attaque de Kehl, 499.—Est employé à l'armée de Rhin-et-Moselle, 522. — Envoie la capitulation de la tête du pont d'Huningue, 562.— Est blessé au passage du Rhin, 674, 692.—Reçoit une lettre de félicitation du Directoire, 684. — Commande provisoirement l'armée d'Angleterre, XXIX, 52.—Arrive à Brest, 163. — Général à l'armée d'Orient, bat complètement Mourad-Bey, 494.—Victoire de Sediman remportée par sa division, 576.—Détails sur sa marche et ses succès en Egypte, 619 *bis*.—Lettre sur les fouilles faites par lui sur les ruines de Thèbes, 650.

DESALIEUX, patriote de Brives.--Est assassiné, VI, 397, 461.—On découvre son cadavre, 565.

DESALLES, littérateur. — Son ouvrage intitulé : *Ma république*, IX, 708.

DESALLES, fournisseur.— Est traduit au tribunal révolutionnaire, XVIII, 282.

DESANDROUIN (vicomte), député du Pas-de-Calais à la Constituante. — Se réunit à l'Assemblée, I, 98.

DÉSARMEMENT. — Décret qui ordonne celui des gens suspects, XV, 799. —Son exécution par la commune de Paris, XVI, 2.—Dispositions de cette nature contre les communes dans lesquelles il éclaterait des troubles, XIX, 31.—Décret pour le désarmement de la Vendée, 438.—Pétitions pour obtenir celui des aristocrates et des terroristes, XXIV, 29, 180, 213.—Loi y relative, connue sous le nom de loi du 21 germinal, 190.— Décrets qui autorisent les sections à opérer ce désarmement, 346, 360, 362, 515, 543, 569. — Arrêté sur les passeports demandés par les désarmés, XXV, 180. — Décret qui les admet à voter dans les assemblées primaires, 646. — Rapport de la loi du 21 germinal, XXVI, 117, 118. — Projet d'adresse à cette occasion, 120, 127. —Pétition des administrateurs municipaux du 11.e arrondissement de Paris pour le désarmement des ennemis de la liberté, XXIX, 743.

DESAUGIERS (A.), musicien compositeur. —Auteur de la musique de l'*Amant travesti*, VI, 298. — Son éloge, par Giraud, XVIII, 682.

DÉSAUGIERS, résidant à Copenhague, fils du précédent.—Son adhésion à la constitution, XVIII, 9. —Il part de Copenhague, se rendant à l'armée comme conscrit, XXIX, 684.

DESAULNAIS, bibliographe. — Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 232.

DESAUNETS, ex-administrateur du département de Paris.—Est condamné à mort, XXI, 104.

DESAVENNES, commandant du Château-l'Abbaye. — Est tué, XIII, 668. — Pension accordée à sa veuve, XIV, 727.

DESBARREAUX, membre de la société populaire de Toulouse.—Est décrété d'arrestation, XXII, 350.

DESBLEDS (veuve).—Jugement rendu contre elle pour cause de maquerellage, IX, 366.

DESBOIS DE ROCHEFORT, curé de Saint-André-des-Arts.—Demande de la translation des sépultures hors de Paris et quelques réformes ecclésiastiques, II, 178; IV, 591. —Sa lettre sur la cérémonie du 14 juillet, V, 106. — Ses observations sur l'établissement d'une manufacture de végétaux artificiels, VI, 152.— Autres sur les jeunes Savoyards envoyés à Paris, 701. — Il est élu évêque de la Somme, VII, 648. — Député de ce département à la Législative, est frappé en sortant de l'Assemblée, XIII, 371. — Est arrêté, XVII, 656.

DESBOISSEAU, membre de la commune. — Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

DESBORDES, lieutenant-colonel. — Approbation de sa conduite à Perpignan, XI, 35, 40.

DESBORDES DE BOURGANEUF. — Son adresse contre les menées des sections de Paris, XXVI, 44.

DESBOURBES, notable de Nancy. — Sa conduite patriotique, VI, 588.

DESBROSSES, prévenu de distribution de faux

assignats. — Demande d'un rapport contre lui, XVI, 13.

DESBRULYS, chef de l'état-major de l'armée des Ardennes. — Transmet un bulletin de l'armée du Nord dirigé contre Laveaux et le *Journal de la Montagne*, XVII, 50.—Son arrestation, 413*. — Prévenu de complicité avec Dumouriez, décret sur sa mise en jugement, XIX, 48, 54.

DESCAMPS (J.-F.), imprimeur. — Est condamné à mort, XX, 320.

DESCAMPS, député du Gers à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 183, 252.— Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60.—Proteste contre le 31 mai, XXII, 385. — Son rappel à la Convention, 699. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, il demande la nullité de l'élection du juge-de-paix de Lectoure, XXVII, 229.

.DESCARTES (René). — Décret qui lui accorde les honneurs du Panthéon, XVIII, 22. — Son buste sera placé dans ce temple, 44.—Article de Trouvé le concernant, XXVI, 266.—Commission chargée d'examiner la question de sa translation, XXVII, 357. — Message du Directoire sur les honneurs à rendre à sa mémoire ; ajournement, XXVIII, 249, 267, 268.—Mercier attaque son mérite littéraire, 267.

DESCARTS, officier au régiment du Maine.—Est arrêté à Lyon comme chef d'un complot, VI, 642.— Décret pour sa translation à Paris, 671. — Autre qui surseoit à sa translation à Orléans, VII, 659.

DESCHAMPS, chirurgien.—Est accusé d'avoir favorisé l'exemption de jeunes gens de la réquisition, XVIII, 658.

DESCHAMPS, horloger.—Est condamné à mort, XVIII, 318.

DESCHAMPS (Mathieu). — Offre patriotique de sa famille, III, 624.

DESCHAMPS (Nicolas).—Son procès au Châtelet, II, 340, 356, 510.

DESCHAMPS (Noël), homme de loi. — Est condamné à mort, XIX, 644.

DESCHAMPS, aide-de-camp d'Henriot.—Demande la radiation de Taschereau de la société des Jacobins, XVIII, 572. — Y inculpe Ferrières, XIX, 489.— Yon, XX, 3. — Et Gentil, 246.—Mis hors la loi, au 9 thermidor, est livré à l'exécuteur, XXI, 680.

DESCHAMPS, membre de la commune de Paris. — Est chargé d'examiner la conduite de Roland, XIV, 553.

DESCHAMPS, littérateur.—Auteur de *la Revanche forcée*, XI, 468.—Et de *Claudine*, ou le *petit commissionnaire*, XX, 120.

DESCHAMPS, maire de Brisack. — Éloge de sa conduite, XIII, 63.

DESCHAMPS, impliqué dans la conspiration du camp de Grenelle.—Est condamné à la déportation, XXVIII, 437.

DESCHAMPS (Térence), curé de Gesnes. — Commentaire contre-révolutionnaire du serment de liberté et d'égalité, trouvé dans ses papiers, XXIX, 355.

DESCHAMPS, député de Lyon à la Constituante. — Veut qu'on suive la marche des cahiers sur la constitution, I, 397.—Est élu secrétaire, 399.—Propose de supplier le roi de garder sa vaisselle, 499.— Attaque le décret d'inviolabilité des députés, II, 38. —Sa motion sur les lettres de cachet, 52. — Il est rappelé au sein de l'Assemblée, VIII, 19.—Écrit que le mauvais état de sa santé le force à rester à la campagne jusqu'à la fin de la session, 140.

DESCHAMPS, député de Loir-et-Cher au Conseil des Cinq-Cents.—Appuie le projet tendant à autoriser le Directoire à envoyer de nouveaux agents à Saint-Domingue, XXVIII, 732.—Combat celui relatif à la nomination d'un directeur, XXIX, 154.—En appuie un autre concernant les cautions des émigrés insolvables, 245.—Demande des secours pour les familles des militaires, 284.—Et le renvoi à une commission d'une réclamation de Nina d'Ambert, 305.—Son opinion sur une réclamation de la veuve Anisson-Duperron, 595 *bis*.

DESCHAMPS-TREFONTAINE (C.-J.-H.)—Est condamné à mort, XX, 412.

DESCHAPELLES (Grillon), syndic des payeurs des rentes.—Dénonce un pamphlet intitulé : *Grand cris du père Duchêne*, VI, 602.

DESCHARMES (Charles-Alexis).—Est condamné à huit ans de fers, XIX, 336.

DESCLOS DE LA FAUCHAIS. — Est condamné à mort, XVI, 694.

DESCLOSEAUX, député de Seine-et-Oise au Conseil des Cinq-Cents.—Son opinion sur les testaments militaires, XXIX, 294. — Il fait décréter que des cousins-germains peuvent être membres d'une même administration, 325. — Son opinion sur la fixation des droits de greffe, 535. — Il propose l'acquisition du Jeu-de-Paume de Versailles, 697. — Fait mentionner honorablement la dénonciation faite par les les habitants de Sanois, d'une proclamation de Louis XVIII, 717.

DESCOMBES (A.), co-accusé d'Hébert.—Son procès, XX, 17.—*Il est condamné à mort*, 40.

DESCOMBIER, officier. — Réclame sa mise en liberté, VIII, 159.

DESCOMBIÈRES, page du dernier roi.—Est condamné à mort, XX, 535.

DESCOMPS, secrétaire de Mirabeau.—Repousse l'inculpation de s'être emparé de ses dépouilles, VIII, 234.

DESCORCHES-SAINTE-CROIX. — Est nommé à l'ambassade de Varsovie, VII, 554.—Arrive dans cette ville, IX, 173.—Reçoit la notification de l'acceptation de la constitution par le roi, X, 201. — La notifie au gouvernement de Pologne, XI, 677.—N'est plus reconnu en qualité de ministre de France, XIV, 185.— Opposition de l'impératrice de Russie à cet égard, 289. — Résolution de la confédération le concernant, 305.—Sa protestation, 521.—Il est arrêté par le pacha de Bosnie, XVI, 449, 666.—Intrigues de la Russie contre lui, 589.—Il reçoit, à Constantinople, l'acceptation de la constitution par les Français y résidant, XVII, 753.—Son admission par le grand-seigneur, XVIII, 293. — Il célèbre l'anniversaire de la mort de Louis XVI, XX, 9.—Arrive à Livourne, XXVI, 298. — Décret qui ordonne la levée des scellés mis chez lui, 342.—Il est renommé ambassadeur à Constantinople, XXIX, 433. — Suspension de son départ, 446.

DESCORDES, homme de loi à Angoulême.—Est décrété d'arrestation, XVII, 503.

DESCORDES, député de la Charente au Conseil des Cinq-Cents.—Provoque la formation d'une commission pour régulariser les destitutions civiles faites par le Directoire, XXVIII, 785.

DESCOTILS, chimiste. — Fait partie de l'expédition d'Egypte, XXIX, 239.

DESCOURS, administrateur destitué.—Prend part à l'insurrection d'Avignon, XXVIII, 591.

DESCOURS (Louis-Bernard-Marguerite), ci-devant page.—Est condamné à mort, XVIII, 642.

DESCOURTIS DE MERLEMONT, député de l'Oise au Conseil des Anciens.—Est arrêté au 18 fructidor, XXVIII, 793.

DESCOUTRAY.—Prévenu de vol fait à la république, est renvoyé devant les uges civils, XXVIII, 143.

DESCROTS-D'ESTRÉES père, maréchal-de-camp,

* Le MONITEUR a imprimé Deaboutys par erreur, c'est Desbrulys qu'il faut lire.

député de l'Allier à la Législative. — Fait rendre un décret concernant les officiers étrangers déserteurs, XIII, 544.

DESÉCOUTES, député de Meaux à la Constituante. —Est nommé adjoint du doyen des communes, I, 49.

DESELLE, capitaine au régiment royal.—Est condamné à mort, XXI, 216.

DESENFANS, général.—Son éloge, XXI, 14.—Il déjoue un complot tramé à Montauban par Féral, curé, XXIX, 299.

DESENNE, élève sourd-muet. — Fait hommage à l'Assemblée nationale du buste de l'abbé de L'Epée, IX, 283.

DESERRES-LATOUR.—Sa lettre à Calonne, en réponse à l'ouvrage de ce dernier, sur l'état de la France; VI, 624, 702.

DÉSERTEURS.—Ordonnance du roi qui les amnistie, I, 338.—Motion pour rendre cette mesure générale, V, 87.—Peines proposées contre eux, XVI, 716. —Décret qui les frappe de mort, XVII, 400. — Nouvelles dispositions y relatives, XX, 336. — Amnistie accordée à ceux de la première réquisition, XXV, 361. —Extension de cette loi à ceux jugés et condamnés comme tels, 468. — Message du Directoire relatif à son application, XXVIII, 160. — Sa publication par le général Hoche à l'armée des Côtes de l'Océan, 247.—Provocation de nouvelles mesures contre eux, XXIX, 14. — Résolution contre les fonctionnaires qui les favoriseraient, 54, 66.—Autre relative à l'exécution des lois les concernant, 356. — Poursuites contre leurs receleurs, 430.—Discussion de cette résolution, 449, 518. — Elle est rejetée, 519. — Proposition de Jourdan pour une nouvelle amnistie, 719.—Discussion de son projet, 724. — Son approbation, 725. (*Voyez* Militaires, Régiments, etc.)

DÉSERTEURS ÉTRANGERS. — Décret qui leur accorde une pension, XIII, 311.—Mesures les concernant, XVI, 232. — Décret pour les faire passer aux frontières opposées des lieux de leur naissance, 428. — Prestation du serment de fidélité par un grand nombre d'entre eux, XVII, 82, 182; XVIII, 189.—Invitation au ministre de la guerre de les répartir dans les régiments, XVII, 205.—Décret qui défend d'en recevoir dans les camps après le coup de retraite, XVIII, 335.—Et de les employer dans les armées de la république, 576.—Plaintes contre leur présence à Paris, XIX, 737.—Motion de les employer à creuser des canaux, XXII, 518.

DÉSERTION.—Décret qui détermine la peine contre ce délit, tant pour l'officier que pour le soldat, XII, 411.—Dispositions pénales contre ceux qui la favorisent, XV, 826.—Message du Directoire pour sa répression; discussion et adoption d'une résolution y relative, XXVI, 407, 415, 419, 422, 428, 510, 518, 532.—Elle est rejetée, 546.—Nouveau projet de Lecointe-Puyraveau à ce sujet, 693. — Proposition de Lamarque pour la réprimer, XXIX, 14.—Décret contre ceux qui la favoriseraient, 54, 66.—Motion d'ordre de Bodin y relative, 807. (*Voyez* les articles précédents et Code militaire.)

DESESSARTS (J.), brocanteur. — Condamné à mort pour falsification d'assignats, décret de sursis à son exécution, XX, 35.

DESESSARTS (ex-chevalier), chef de brigands. — Sa mort, XIX, 80.

DESESSARTS, littérateur. —Notice sur sa nouvelle édition des *Hommes illustres* de Plutarque, XXIX, 303.

DESESSARTS. (*Voyez* Viefville-des-Essarts.)

DESESTZEIM. — Réunion de cette commune à la France, XV, 759.

DESÈZE, médecin, député de Bordeaux à la Constituante.—Vote pour le *veto* absolu, I, 429.—Et pour le maintien des droits civils aux Juifs de Bordeaux, III, 252, 255.—Demande que Dudon soit, à raison de son grand âge, dispensé de paraître à la barre, 529.

DESÈZE, avocat de Paris. —Sa défense de Bezenval, III, 31, 504; IV, 14. — Il reçoit une médaille du roi de Pologne, 370. — Est adjoint aux conseils de Louis XVI, XIV, 771. — Précis de sa défense de ce prince, 841.— Barère fait rétablir une phrase de son mémoire, qui avait été rayée, 850. — Rectification d'une erreur de date dans son plaidoyer, XV, 7. — Il présente l'appel fait par Louis à la nation; ses considérations sur la faible majorité qui le condamne, 229. — Rremerciements qu'il en reçoit, 286.— Il dément le bruit de sa fuite à Londres, 814.

DESFAUCHERETS. (*Voyez* Brousse-des-Faucherets.

DESFICÈS, cordonnier. — Est condamné à mort, XXI, 766.

DESFIEUX (François), marchand de vin. — Est dénoncé par Vergniaud, XV, 703. — Et décrété d'arrestation, 711. — Sa lettre à Vignon, XVI, 180. — Il s'élève, aux Jacobins, contre la commission populaire de Bordeaux; provoque une discussion sur la mise en jugement des députés et de Marie-Antoinette-XVII, 686. — Donne des détails sur la conduite des députés en mission à Bordeaux; sa conversation avec Ducos, 762. — Il demande que Pereyra soit rappelé à l'ordre, XVIII, 3.—Annonce l'arrestation des chefs des conspirateurs de Bordeaux, 29. — Inculpe Benoît, 43.—Son arrestation; il est mis en liberté, 130, 154. — Remercie les Jacobins de sa délivrance, 162.—Dépose dans le procès des Girondins, 262.— Accuse Dufourny de l'avoir fait arrêter; est inculpé pour ses liaisons avec Proly, 279. — Est chassé des Jacobins, 509.—Ses liaisons avec Tollède, XIX, 18.—Son procès, XX, 17. — Il est condamné à mort, 40.

DESFONTAINES, littérateur. — Analyse de ses pièces intitulées: *le District du village*, III, 628.— *Le Tombeau de Desilles*, VI, 564.— *L'imprimeur* ou *la Fête de Francklin*, VIII, 192.—*Mélite*, XI, 728. — Il envoie, de sa prison, des couplets à la commune, XVIII, 498. —Est l'un des auteurs du vaudeville de *l'École des Mères*, XXVII, 35. — Et de celui de *la Vallée de Montmorency*, XXIX, 289.

DESFONTAINES (Girier), co-accusé de Bussy. — Décret pour sa mise en liberté, VII, 76. — Autre qui lui accorde une indemnité, 183.

DESFONTAINES (René), membre de l'Institut national. — Annonce de sa *Flore atlantique*, XXIX, 435.

DESFONTAINES D'ESTOURNEAUX, électeur. — Sa mission à la Bastille, I, 603.

DESFORGES, ouvrier. — Trait de courage, XXII, 557.

DESFORGES, littérateur.—Analyse de son opéra de *Joconde*, V, 676. — Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 232. — Analysé de ses *Epoux divorcés*, comédie, XXIX, 787.

DESFOSSES. — Impliqué dans la conspiration du camp de Grenelle.—Est condamné à la déportation, XXVIII, 437.

DESFOSSÉS, ex-député du Vermandois à la Constituante.—Est condamné à mort avec sa femme, XXI, 508.

DESFOUGERAIS. — Ses réflexions sur l'actrice Joly, XXIX, 266.

DESFOUGÈRES.—Est élu juge du tribunal révolutionnaire, XV, 712.

DESFOURNEAUX, général. — Remporte une victoire sur les Anglais, dans le nord de Saint-Domingue, XXVIII, 741.

DESFRANÇOIS (L.-A.), ex-abbé. — Acquitté, restera détenu jusqu'à la paix, XIX, 504.

DESGALLIERS, officier *municipal de Sainte-Brice*, —Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

DESGARCEAUX, lieutenant de vaisseau, commandant l'aviso *le Furet*. — Combat contre une frégate anglaise, XVI, 306.

DESGENETTES, médecin.—Eloge de son courage, XIX, 860.

DESGRANGES, général.—Son éloge, XXI, 255.

DESGRANGES.—Son procès contre Coutechy, IV, 12.

DESGRANGES jeune, négociant, député de la Haute-Saône à la Législative.—Sa réponse aux calomnies de Prudhomme, XII, 618.

DESGRAVES, suppléant de la Charente-Inférieure. —Entre à la Convention, XXIV, 304.—Son opinion sur les moyens de terminer la révolution, XXV, 536. — Membre du Conseil des Anciens, il en est élu secrétaire, XXVIII, 364.

DESHAIES, de la section du Finistère.—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XX, 727. — Et condamné à mort, 728.

DESHAYES, artiste et compositeur.—Auteur de la musique d'*Adèle* et *Didier*, XI, 330.—De celle de *Zélia*, X, 290.—Et de celle de *Mélite*, XI, 728.

DESHAYES, commandant de Calais.—Réclamations en sa faveur aux Jacobins, XVIII, 3.

DESHAYES, marchand. — Est condamné à mort, XXI, 39.

DESHERBIERS-LESTENDUÈRE, général de brigade.—Est arrêté, XVIII, 127. — Traduit à l'Abbaye, 189.—Et condamné à mort, XIX, 512.

DESHERBIERS. (*Voyez* Guyot-Desherbiers.)

DESHOU, garde national de Clermont. — Décret qui lui accorde une récompense, IX, 431. — Il la refuse, 603.

DESHUISSARD, cultivateur. — Est condamné à mort, XXI, 299.

DESHUTTES, garde-du-corps.—Sa tête est portée au bout d'une pique, II, 42.

DESSIENNE (Etienne), premier commis à la caisse de l'extraordinaire. — Tentatives de séduction faites auprès de lui, X, 620.

DÉSILLES, officier de chasseurs du régiment du roi.—Est blessé mortellement dans les troubles de Nancy, V, 556.—L'Assemblée nationale approuve son dévouement héroïque, 560, 657.—Son père témoigne sa reconnaissance à l'Assemblée, VI, 34. — Il est retiré du feu par Sloëner, 38. —*Le Nouveau d'Assas*, pièce en son honneur, 164.—Sa mort, 181. —Regrets témoignés par le président de l'Assemblée nationale au père de cet officier, 187.—Drame où sa mort est célébrée, 564.—Hommage de son buste à l'Assemblée, VII, 265. — Décret pour la confection d'un tableau pour honorer sa mémoire, 264. — Ordre du jour sur la proposition de rendre de nouveaux honneurs à ses restes, VIII, 40.—Les Jacobins accusés d'accueillir ses assassins, XII, 692.

DESILLES (Ang.-Françoise), femme de Jean Roland.—Est condamnée à mort, XVI, 694.

DESILLES D'ALLERAC (femme). — Est acquittée, XVI, 694.

DESILLES-VIREL (veuve). — Est acquittée, XVI, 694.

DÉSIRADE (la).—Prise de cette île par les Français, XXV, 415.

DESJARDINS, général. — Refuse le commandement en chef d'une armée, XXIII, 600.

DESJARDINS, conseiller au parlement de Paris.— Est acquitté, XXI, 87.

DESJOBERT. — Approbation de sa nomination de juge au tribunal civil de l'Indre, XXIX, 223.

DESLANDES, lieutenant de vaisseau. — Rend compte de sa mission à Saint-Domingue, XIV, 708.

DESLANDRES, brigadier de gendarmerie. — Est condamné à mort, XX, 684.

DESMAREST (D.), ex-religieuse.—Est condamnée à mort, XX, 472.

DESMARETS (P.-J.-J.) — Décret qui lui accorde une pension, XVII, 316.

DESMARETZ (Louis), directeur d'équipage.—Est condamné à mort, XIX, 84.

DESMARRES, général.—Annonce la déroute des brigands à Cholet, XVIII, 678.—Demande l'autorisation de faire exhumer le corps de son jeune élève, Barra, XIX, 177.

DESMARTEAUX (madame). — Offre au nom des femmes d'artistes le premier don patriotique, I, 445.

DESMAZIÈRES, député de Maine-et-Loire au Conseil des Anciens.—Son opinion sur un projet relatif au divorce, XXIX, 6.—Il est élu secrétaire, 48.—Fait accorder une pension à la veuve Mallard, nourrice de Louis XVI, 256.—Et dégrever plusieurs départements de leurs contributions, 275.

DESMEUNIERS, censeur royal.—Auteur des *Conditions de légalité des états-généraux*, *Introd.*, 589. —Et de *l'avis aux députés* qui doivent représenter la nation, 597.—Député de Paris à la Constituante, il provoque la vérification des pouvoirs, I, 67.— Propose une adresse pacifique pour Paris, 112. —Est élu membre du comité de constitution, 129, 335, 469. — Appuie le projet de proclamation de Lally, 192. — Parle en faveur de la déclaration des droits, 268. — S'oppose à la délibération sur les troubles des provinces, 270.—Et à l'élargissement de la Vauguyon, 296. — Veut confier la puissance militaire aux municipalités électives, 324.—Fait former un comité pour rédiger la déclaration des droits, 334. —Combat celle de Crénières, 350.—Propose d'adopter les douze premiers articles et de discuter les autres, 365.—Présente une définition du gouvernement monarchique, 391.—Demande la permanence et l'unité du Corps Législatif, 430, 449.—Son opinion sur la durée des législatures, 460.—Il est élu secrétaire, 461.—Ses observations contre la demande de l'inadmissibilité de la branche d'Espagne au trône, 479. —Demande la responsabilité des ministres, 532. — —Est chargé par l'Assemblé d'offrir aux électeurs des secours pour les ouvriers, 605. — Fait nommer une députation pour accompagner le roi à Paris, II, 12.—Présente une rédaction de l'article sur la répartition des contributions, 14.—Propose de renouveler le décret d'inviolabilité, 23.—Excuse le district de Saint-Roch, accusé d'avoir violé le secret des lettres, 24.—Amende la motion d'impression de la liste des absents, 64.—Fait renvoyer au comité des Sept le mémoire du garde-des-sceaux sur le pouvoir judiciaire et sur le conseil du roi, 65.—Soutient la distinction des citoyens en actifs et passifs, 72. — Fait adopter la contribution comme condition d'éligibilité, 81, 104. — Son opinion sur la proposition de priver de ce droit les enfants des faillis, 102. — Il demande qu'on s'occupe de la division du royaume, 126. — Soutient le plan du comité, 133, 182. — Propose de nommer quatre commissaires pour poursuivre la chambre des vacations de Rouen, 167. —Demande la conservation de quelques maisons religieuses, 185; III, 372.—Fait décréter qu'il n'y aura qu'un degré intermédiaire d'élection entre les assemblées primaires et les assemblées nationales et administratives, II, 190.—Demande que l'élection se fasse successivement dans les chefs-lieux de districts, 193. — Pense qu'un tiers des députés peut être pris hors du département électeur, 197. — Son opinion sur les pouvoirs des assemblées administratives, 224, 230.— Sur l'organisation des municipalités, 240, 279, 280, 288.—Il est élu président, 446. — Rappelle à l'ordre

l'abbé Maury, 464.—Texte de la lettre qu'il est chargé d'écrire à tous les régiments, III, 49.—Il dénonce un libelle relatif à la révolution de Brabant, 115.—Demande que le département de Paris ait trois lieues de rayon, 123.—Son rapport sur l'organisation des municipalités, 276, 283.—Son opinion sur la capacité civile des personnes décrétées d'ajournement personnel; il combat les restrictions proposées au serment civique, 330.—Fait rejeter un ordre de travail sur les finances proposé par Dupont, 335.—Son rapport sur les troubles de Saint-Jean-d'Angély, 339.—Son opinion sur les divers projets contre les troubles des provinces, 423, 445, 451.—Il propose de rendre les officiers municipaux et les communes responsables, en cas de négligence de leur part dans la répression des émeutes, 453.—Fait confirmer l'élection du maire de Strasbourg, 554.—Demande des moyens pour faire payer la contribution patriotique, 595.—Son opinion sur le remplacement de la gabelle, 643.—Sur la lettre du roi relative au bureau de trésorerie, 709, 710.—Sur le projet relatif à la contribution patriotique, 711.—Vote l'institution des jurés en matière criminelle, IV, 68.—Fait déclarer inéligibles les trésoriers, receveurs, etc., qui n'auront point rendu leurs comptes, 155.—Appuie le projet relatif à l'élection des députés à la prochaine législature, 158.—Veut qu'on donne un conseil aux accusés devant les conseils de guerre, 234.—Combat la motion de Fréteau sur les jurés, 251.—Son rapport sur le plan de la municipalité de Paris, 279, 340.—Il propose d'approuver la conduite de la municipalité de Toulouse, 288.—Demande l'ajournement de la question de l'institution de juges, 296.—Parle sur les tribunaux d'exception, 475.—Sur les traitements des divers ministres, 556.—Sur le projet de fédération du 14 juillet, 576.—Fait rendre un décret concernant les droits de citoyens actifs des professeurs; son rapport sur l'inviolabilité de l'Assemblée, 724, 725.—Il fait demander, par le roi, au ministre, l'état de la colonie de Tabago, V, 7.—Ajourner une proposition tendante au déploiement des forces maritimes, 43.—Discute la rédaction des projets sur l'ordre judiciaire, 49.—Parle sur l'organisation de l'armée et la hiérarchie militaire, 170, 171.—Défend le ministre Saint-Priest dénoncé par le comité des recherches, 295.—Parle sur le traitement des juges, 520.—Fait conserver provisoirement les patrons pêcheurs, 552.—Continuer l'information sur les troubles de Nancy, 568.—Rendre divers décrets relatifs aux élections de Paris, aux juges du contentieux, 578, 579.—Sa motion contre les arrêtés du camp de Jalès, 588.—Il fait rendre au département du Gard et au Directoire de Nîmes le droit de requérir la force publique, 643.—Défendre à tout corps administratif de suspendre le départ des bâtiments de guerre, 683.—Son opinion sur une nouvelle émission d'assignats, 690.—Fait déclarer les présidents de département et de district éligibles aux places de juges, 692.—Adopter un décret sur l'élection des commissaires de police dans Paris; propose de détourner la route qui se trace dans le département de Seine-et-Marne, VI, 67.—Fait rendre un décret concernant les greffiers du ci-devant parlement de Paris, 158.—Un autre sur la contribution personnelle, 225.—Un autre relatif à l'élection des juges du département de Paris; un autre sur ses contributions, 278.—Un autre sur le traitement de ses juges-de-paix, 279.—Un autre relatif à l'organisation des assemblées électorales; accuse Champion d'avoir excédé les pouvoirs relativement aux conditions d'éligibilité, 302.—Fait rendre un décret sur le mode de remplacement des juges, 313.—Un autre sur la prestation du serment des agents diplomatiques, 402.—Un autre sur la formation des tableaux des tribunaux d'appel, 463.—Un autre sur la suspension du district de Corbeil; combat la proposition de renouveler tous les trois mois le comité de constitution, 467.—S'oppose à la liberté illimitée du commerce, et fait adopter un tarif des droits d'entrée, 524.—Fait rendre un décret pour accélérer l'installation des juges-de-paix, 525.—S'oppose à l'imposition des rentes sur l'état, 540, 547.—Son opinion sur la force publique, 556.—Sa proposition relative à l'armement des citoyens, 559.—Il fait rendre un décret sur la répartition des contributions dans le département de Paris; demande que le ministre des finances mette fin aux abus commis dans les administrations, 588.—Son opinion sur la contribution mobilière, 600.—Sur les troubles d'Aix, 684.—Sur le serment à prêter par les ecclésiastiques, VII, 31.—Il vote contre l'admission des preuves écrites devant le jury, 35.—Son projet sur les monnaies, 61.—Son opinion sur l'envoi des lois dans les départements, 79, 80.—Il amende le projet sur la procédure par jurés, 164.—Fait rendre un décret sur l'installation des députés nommés juges, 167.—Renvoyer au comité des recherches une lettre de Bailly sur les troubles du faubourg Saint-Antoine; organiser le tribunal de commerce de Paris, 246.—Réclame contre l'insertion de son nom dans la liste des membres du club monarchique, 275.—Fait décréter un article sur l'exercice de la souveraineté nationale, 503.—Son rapport pour la détermination des pouvoirs des corps administratifs, 524, 532, 533, 628.—Sa motion relative aux contestations des assemblées communales, 547, 548.—Il fait créer un tribunal provisoire pour juger les crimes de lèse-nation, 554.—Rendre un décret sur les contestations relatives aux élections, 563, 615, 619, 620.—Son rapport sur l'organisation du ministère, 566, 570.—Son opinion sur la régence, 715.—Sur la résidence du roi, 753.—Il interrompt Cazalès dans la discussion sur les successions, VIII, 59.—Présente divers articles sur la responsabilité des ministres; et sur leur choix et leur nombre, 82.—Veut qu'on détermine les fonctions de chacun d'eux, 89.—Parle sur la réunion des colonies au ministère de la marine, 96.—Justifie l'article qui soumet la force publique intérieure au ministre des contributions, 123.—Fait renvoyer aux comités la question des pouvoirs du ministère, relativement à la sûreté du royaume, 128, 129.—Et ordonner l'installation du tribunal de cassation, 129.—Décréter les conditions nécessaires pour exercer le ministère, 235.—Son opinion sur l'organisation des gardes nationales, 237, 238.—Il appuie le projet de Barère sur l'affaire d'Avignon, 298.—Discute le projet sur les colonies, 383, 396.—Demande le dépôt des lettres des départements, contre la réunion du Corps Législatif à Paris, 450.—Veut qu'on déclare que la France conserve ses droits sur Avignon, 493, 494.—Propose des municipalités particulières pour les villes, 502.—Son rapport sur la convocation d'une nouvelle législature, 514, 519, 520.—Son opinion sur la défense de publier les actes de la cour de Rome, 622.—Fait décréter le renouvellement des membres des administrations, 629.—Rend compte du travail des comités de constitution et de révision, 663.—Explique l'instruction destinée aux colonies, 664.—Sa motion sur la forme à donner aux décrets de l'Assemblée, après la fuite du roi, 718.—Il explique la présence de Lafayette dans l'Assemblée, avec son uniforme, 719.—Son opinion sur la motion de confier le pouvoir exécutif aux ministres actuels, 720.—Il s'oppose à l'envoi de courriers aux puissances étrangères, 723.—Fait décréter une proclamation en réponse au mémoire du roi, 731.—Fait décider que le décret relatif à la garde du roi, son audition, etc., sera publié à son de trompe, 749.—Présente un projet pour l'élection du gouverneur du dauphin, 776, 777.

778, 780.—Son opinion sur le projet d'une fédération pour le 4 août, IX, 3.—Il fait adopter un décret sur la police municipale et correctionnelle, 48, 58, 62, 67, 103, 732.—Et autoriser les officiers militaires à exercer leurs droits de citoyens dans leurs garnisons, 58.—Son opinion sur l'inviolabilité du roi; il propose sa déchéance en cas de non acceptation de la constitution, 128.—Et le fait suspendre jusqu'à cette époque, 152.—Fait rendre un décret sur l'action de la force publique, 231, 244.—Discute les conditions pour être citoyen actif, 367.—Son opinion sur la garde du roi, 477, 478.—Sur les droits politiques de la famille royale, 486.—Il se plaint des inculpations de Voidel, contre le comité de révision, 490.—Son opinion sur les droits des princes au commandement des armées, au ministère, etc., 497, 498.—Sur le titre de prince français, 499. — Sur l'article qui dispense de la sanction les décrets *relatifs* aux contributions, 499.—Sur les actes de l'état-civil, 507.—Sur le marc d'argent; sur l'élection du régent, 508. — Sur les conventions nationales, 541. — Il fait confirmer les nominations d'officiers de gendarmerie, faites par les départements, 638.—Rend compte de l'affaire de Damien, 696.—Fait rendre un décret sur la tenue des conseils de départements et de districts, 714.—Divers autres sur le classement des papiers des comités; les honneurs à rendre à J.-J. Rousseau; les avocats au conseil, 731.—Sur les délits des administrations et des assemblées électorales, 780. — Est nommé candidat pour la place vacante au Directoire, XXVIII, 715.

DESMOLIÈRES. (*Voyez* Gilbert-Desmolières.)

DESMOLINS, député du Gers au Conseil des Cinq-Cents.—Discute le projet de loi contre la désertion, XXVI, 511.—En présente un sur le remplacement des tribunaux et des administrations, 572.—Son opinion sur l'*arbitrage forcé* et sur les tribunaux de famille, XXVII, 522.—Il fait fixer le mode de se pourvoir en conciliation, 659.—Son rapport sur le droit de successibilité des enfants naturels, et projet à la suite, XXVIII, 259, 327, 331.—Sa motion sur le rachat des baux à moitié fruits, 337.—Il fait prendre une résolution sur l'appel des jugements des tribunaux civils, 347, 355.—Défend le projet d'amnistie pour délits relatifs à la révolution, 417. — Désigne les fournisseurs comme les auteurs de la pénurie de l'armée des Côtes de l'Océan, 446.—Son opinion sur la question intentionnelle, 458. — Sa motion, suivie d'un message au Directoire, pour assurer l'existence des militaires estropiés, 491.—Son opinion sur le mode d'attermoiement dans les transactions sociales, 500. —Ajournement de son rapport sur les baux à culture perpétuelle, 513. — Il en propose le rachat, 518.— Fait ajourner la discussion sur l'effet rétroactif de la loi relative à la successibilité des enfants naturels, 515. — Est élu secrétaire, 582. — Fait lever la suspension sur les actions pour cause de lésion d'outre moitié dans les ventes, 597. — Présente un projet pour secourir les déportés de l'Ile-de-France, et autoriser le Directoire à les faire réintégrer dans leurs biens séquestrés, 651. — Son rapport sur les lois inconstitutionnelles, 688.—Il déclare qu'une proclamation dénoncée comme provoquant à l'insurrection, invite au contraire le peuple à la plus grande tranquillité, 709.—Annonce que le Directoire vient de rappeler ses agents dans les colonies, et croit toute mesure ultérieure inutile, 723.— Son rapport sur les secours à accorder aux militaires blessés, XXIX, 39.—Il fait accorder une solde provisoire à ceux hors d'état de pourvoir à leur subsistance, 43. —Combat une motion en faveur des enfants naturels, 64.—Parle contre leur successibilité, 80, 156. — Fait accorder des pensions à plusieurs militaires, 178.—Rejeter une *pétition* sur la loi des successions, 205. — Adopter deux projets concernant les enfants naturels, 258.—Adoption de son projet en faveur des familles des militaires, 284, 285.—Il en présente un en faveur des enfants naturels, 296.—Fait exempter de toute retenue les pensions accordées aux défenseurs de la patrie, 611.—Appuie un projet contre le vagabondage; est élu secrétaire, 629.

DESMOND. —Analyse les *Recherches des principes de l'Economie politique*, par Stewart, IV, 698.

DESMONTIERS DE MÉRINVILLE, évêque et député de Dijon à la Constituante. — Déclare que le clergé est prêt à tous les sacrifices, I, 295.—Son opinion sur le remplacement des dîmes, 326.—Son opinion sur la liberté de la presse, 380.—Il propose une rédaction de l'article portant que le gouvernement est monarchique, 392. — Il demande un congé, II, 32.—Réclame la discussion d'un projet sur l'ordre des travaux de l'Assemblée, III, 667.—Donne sa démission, IV, 679.—Est dénoncé par Voidel, VI, 482.— Donne sa démission entre les mains du pape, XII, 310.

DESMOTTES.—Réclamations relatives à l'affaire du faubourg Saint-Antoine dans laquelle il est impliqué, VIII, 636.

DESMOULES (Claude), chasseur.—Se distingue à la bataille de Sédiman, XXIX, 576.

DESMOULINS (Camille), littérateur. — Auteur de *La philosophie au peuple français, Introd.*, 593. — Et de *La France libre*, 599.— Il donne le signal de l'insurrection, I, 170.—Est inculpé dans la procédure relative aux 5 et 6 octobre, II, 523.—Dénonciation, par Malouet, de ses *Révolutions de France et de Brabant*, IV, 663. — Cause au Châtelet, entre lui, Dusaulchoy et Talon, V, 113.—Il est dénoncé comme écrivain incendiaire, 281.—Se plaint de son dénonciateur; répond au défi de se justifier et s'échappe pour éviter l'arrestation, 294.— Sa fuite, IX, 198.— Il présente une adresse contre celle du département de Paris, sur les troubles religieux, X, 606.— Député de Paris à la Convention, il vote la récompense due aux officiers recommandés par Custine, XIV, 303.— Cite une déclaration de pétition sur les liaisons de Mirabeau avec la cour, 667. — S'oppose à l'expertise des pièces déniées par Louis XVI, 753.—Réclame l'appel nominal sur le jugement de ce prince, 851. — Et au bannissement de d'Orléans, 766.—Demande à sauver la patrie, 791.—Son vote dans le procès du roi, XV, 164, 166, 198, 253. — Il appuie la motion d'une adresse au peuple anglais, 337.—S'oppose à l'audition d'Isnard, 622. — Est élu membre du comité de salut public, 797.— Déclare que les sections de Paris doivent demander l'expulsion de vingt-deux députés, XVI, 150. — Demande la formation d'un corps d'artillerie volontaire, 339. — Impute au comité de salut public les revers des armées, XVII, 91, 92.— Vante les talents d'Arthur Dillon dont Delmas s'approprie les plans, 93. — Traite de fable ce que dit Cambon sur le complot tendant à proclamer roi le petit Capet, 104. — Sa lettre au général Dillon, en prison aux Madelonnettes, 230. — Il parle en faveur de Ferrand, 534.— Défend d'Harville et Dubouchet, XVIII, 31.—Son opinion sur la loi contre les étrangers, 149.—Il en fait excepter les médecins, 339.—Combat la mise hors la loi des députés qui se sont soustraits au décret d'arrestation, 398. — Demande que les étrangers ne soient pas admis dans les armées, 447. — Parle sur le mode d'épurement des Jacobins, 531, 532. — Est admis dans cette société, 682. — Est dénoncé par Nicolas et par Hébert, XIX, 26.— S'élève contre la loi des suspects, 60.—Commission nommée aux Jacobins pour examiner son journal, 89.— Il est attaqué par Hébert, 127.— Discussion sur les accusations portées contre lui; il dénonce Hébert, 150. —Appelé à la tribune des Jacobins, ne paraît pas, 166.— Explique ses liaisons avec Philippeaux et ses

numéros du *Vieux Cordelier*, 167. — Suite de cette discussion, 183.— Il est exclu des Jacobins, 198. — Rapport de cet arrêté ; il perd la confiance des Cordeliers, 200. — Se plaint de la violation des décrets dans l'arrestation de son beau-père, 295.— Est déclaré traître à la patrie par les *sociétés des Droits de l'homme et des Cordeliers*, et désigné comme chef du modérantisme, 629.— Est décrété d'accusation, XX, 97. — Son procès, 128, 152. — Débats aux Jacobins sur sa conspiration, 135.—Il est condamné à mort, 138.— Accusation contre Robespierre, trouvée dans ses papiers, XXI, 130.— Sa mémoire est vengée par Merlin (de Thionville), XXIII, 278.—Sa mort est opposée à la théorie de Barère sur la liberté des opinions, XXIV, 88. — Analyse du numéro 7 de son *Vieux Cordelier*, 645. — Demande de secours annuels pour son fils, XXVIII, 208.

DESMOULINS (la citoyenne), épouse du précédent. — Est accusée de conspirer en faveur de son mari, XX, 134. — Est traduite à Sainte-Pélagie, 154. — Son procès 192.— Elle est condamnée à mort, 205.—Reçoit des secours, XXVIII, 260.

DESMOULINS, contrôleur des finances.—Annonce de son poème: *La Malléide*, III, 656.

DESMOUSSEAUX, président du district de Sainte-Opportune, à Paris.—S'oppose à l'arrêté de celui des Cordeliers sur le serment, II, 268.—Est assesseur au tribunal de la municipalité de Paris et au bureau de ville, 282, 283. — Son plan d'organisation de cette municipalité, IV, 255.—Il est élu substitut du procureur de la commune, VII, 73.—Arrêté, signé de lui, sur la surveillance des hôteliers, XII, 251.—Il propose d'établir des inspecteurs des comestibles, 310.—Remplace provisoirement Manuel, XIII, 74.

DESMOUSSEAUX (A.-L.), vicaire. — Est condamné à mort, XX, 472.

DESNOS, évêque de Verdun.—Est dénoncé par Voidel, VI, 482.—Son mandement incendiaire, VII, 585.

DESNOS, géographe.— Son indicateur des routes de France, IX, 1.

DESNOS, député de l'Orne au Conseil des Cinq-Cents. —Discute le projet sur la liberté de la presse, XXIX, 708.

DESOER, imprimeur de la *Gazette de Liège*.— Refuse de mettre à la tête de sa feuille les armes du prince évêque, VII, 214.

DESOTEUX, adjudant-général. — Est poursuivi comme complice de Bouillé, IX, 116, 136.

DESOTTEUX. (*Voyez* Cormatin.)

DESOUCHES, ex-prêtre. — Est condamné à mort, XXI, 192.

DESPAGNAC. (*Voyez* Espagnac.)

DESPAGNE (Louise).—Discussion sur ses réclamations, relativement à ses biens soumissionnés par le député Abolin, XXVIII, 455.

DESPALEINE DE SAINT-CLAIR, quartier-maître au 4.e bataillon belge.—Est acquitté, XXI, 144.

DESPARE, colonel, gouverneur de Bahama.— Est arrêté, XXIX, 200.

DESPATYS-COURTEILLE, député de Melun à la Constituante.—Fait régler la circonscription des paroisses de Paris, VII, 109.—Et le mode d'élection des évêques et des curés, 110.

DESPENZOLS (P.), maître d'armes.—Est acquitté, XX, 284.

DESPERELLES. — Est autorisé à rentrer à Saint-Pierre-Miquelon d'où il avait été banni, XII, 613.

DESPERRIÈRE, général. — Est destitué pour sa conduite dans l'affaire de vendémiaire, XXVI, 142.

DESPERRIÈRES, colonel du 49.e régiment d'infanterie.—Levée de sa suspension, XV, 722.

DESPEYRON, lieutenant-colonel du régiment de Soissonnais.—Réclamations en sa faveur, VII, 189.

DESPINASSY, capitaine d'artillerie, député du Var à la Convention. — Est envoyé en mission dans les Pyrénées, XIV, 33.—Annonce la prise de Sospello, et se plaint du dénuement des troupes, 624. — Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 208, 253.—Décret qui lui ordonne de se rendre devant le comité de salut public, XVII, 634.—Sa réponse à la dénonciation de Fréron et de Barras contre lui, 657.—Il est rappelé de sa mission, XXII, 699.— Remercie la Convention de ce décret, XXIII, 155. — Sa mission à Toulon et son remplacement à Lyon, XXIV, 587. — Il est envoyé dans cette dernière ville, 682. — Rend compte de la célébration du 10 août, XXV, 544.—Rétablit le calme dans le département de la Loire, 655. —Est rappelé de mission, XXVI, 189.

DESPINOY, général. — Présente à la Convention vingt-six drapeaux pris par l'armée du Nord, XXII, 422.— Demande l'inscription au Panthéon du nom du général Labarre, 510.—Et un mausolée pour Dugommier, 622.— Son éloge, XXV, 390.— Ses services à la prise de Céva et de Mondovi, XXVIII, 261.—Il réprime la révolte à Milan, à Pavie et Binasco, 309.— Sa proclamation aux Milanais, 317.—Il commande le siége du château de Milan, 349. — Contribue au gain des batailles de Lonado et Castiglione, 384.

DESPORTES (Félix), ministre de France près le duc des Deux-Ponts. — Égards qu'on a pour lui, XIV, 209. — Renseignements officiels sur sa conduite politique, 539.—Carra demande son rappel, 762.— Article sur sa mission, XVI, 169.—Résident à Genève, il rend compte des bruits répandus contre la Convention, XXIV, 176. — Contribue à calmer un mouvement populaire, XXVIII, 376. — Secourt deux petites filles du grand Corneille, 546.—Demande satisfaction de l'insulte faite au pavillon tricolore, XXIX, 224. — Annonce que Genève a voté sa réunion à la France, 247. — Réparation de l'insulte faite à son drapeau, 249.—Plaintes adressées par lui au gouvernement de Genève, 254.—Texte du traité de réunion qu'il a négocié, 267. — Il fait poursuivre les chefs du *Cercle de la Grille*, 288.

DESPRÉAUX, marchand.—Est condamné à mort, XXI, 159.

DESPRÉS, négociant.—Demande l'ouverture d'un emprunt pour une descente en Angleterre, XXIX, 106.

DESPRÉS, littérateur.— Sa pièce de l'*Ecole des mères*, XXIX, 277.

DESPRÉS, déserteur. — Est condamné à mort, XXI, 88.

DESPRÉS, serrurier.—Est condamné à mort, XXI, 144.

DESPRES, commissaire des guerres. — Est décrété d'arrestation, XIX, 234.

DESPREZ, député de la Charente au Conseil des Cinq-Cents. — Annonce les mouvements royalistes de ce département, XXIX, 782.

DESPREZ, député de l'Orne au Conseil des Cinq-Cents. — Son opinion sur le Prytanée français, XXIX, 496. — Il annonce la défaite des brigands royaux ; est élu secrétaire, 867.

DESPREZ-CRASSIER. (*Voyez* Prez-Crassier.)

DESPUTOLE, juré du tribunal révolutionnaire de Brest. — Atrocités commises par lui ; il est traduit devant le tribunal du district de Brest, XXIV, 623, 627.

DESQUINEMARE, ingénieur mécanicien. — Sa lettre sur la navigation, XXIX, 807.

DESREAUX (F.-L.), ex-noble. — Est condamné à mort, XXI, 275.

DESRENAUDES. — Présente à la Convention la demande de Talleyrand de rentrer en France, XXV, 625.— Sa traduction de *la Vie d'Agricole*, XXIX, 40.

DESREZ. — Nommé commissaire à la trésorerie nationale, XXVI, 406, 412. — En est exclu par le sort, XXIX, 674.

DESRIAUX.—Est à la tête des rebelles de la Vendée, XVII, 426.

DESROCHES-CHASSAY (*Charles*), émigré. — Motion contre son inscription sur les contrôles des bataillons, XXIX, 252.

DESROCHES DE FRAMICOURT. — Est envoyé à Saint-Denis par les électeurs de Paris, I, 578.

DESROUSSEAUX (L.-G.), maire de Sedan. — Est condamné à mort, XX, 684.

DESRUES, député de Paris à la Convention. — Lettres sur sa mission à Brest et à Lorient, XXIII, 251, 283, 349. — Il défend les chouans, 632. — Discute les attributions politiques du comité de salut public, 682. — Combat le projet de finances présenté par Rewbell, XXV, 39.

DESSAIN, chef de la 4.* demi-brigade d'infanterie légère. — Son éloge, XXV, 386. — Se distingue à la bataille de Roveredo, XXVIII, 431 *. — Lettre de Bonaparte contenant les éloges qu'il a mérités à la bataille d'Arcole, 537.

DESSAINT député de la Marne au Conseil des Anciens. — Demande la déclaration d'urgence sur la résolution relative aux sociétés populaires, XXVIII, 752. — Discute celle sur les fugitifs des départements du Rhin, et en vote l'adoption, 791.

DESSAIX, député du Mont-Blanc au Conseil des Cinq-Cents. — Toasts portés dans une réunion où il se trouvait, XXIX, 338. — Il fait adopter un projet relatif aux Savoisiens pensionnés par le gouvernement sarde, 676. — Et accorder des secours aux réfugiés piémontais, 779. — Sa motion pour l'encouragement des artistes, 823. — Est exclu au 19 brumaire, 893.

DESSALLE-CHAMPANIER, ex-noble. — Est condamné à mort, XXI, 395.

DESSANT, femme Périot. — Est condamnée à six ans de détention, XXIV, 655.

DESSAULT, ex-noble, cultivateur. — Est condamné à mort, XX, 728.

DESSAULT, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. — Annonce de son journal de chirurgie, VII, 211. — Calomnies répandues contre lui, XIII, 499. — Son épitaphe, XXIV, 590. — Il assiste le jeune Capet à ses derniers moments; pièces y relatives, 650. — Pension accordée à sa veuve, XXV, 29. — Notice sur ses œuvres chirurgicales, XXIX, 174.

DESSÉCHEMENTS. — Rapport sur celui des marais, III, 324. — Débats et décret sur le desséchement des lacs, marais et terres inondées, V, 264. — Suspension des poursuites contre les délits commis dans les marais desséchés, 628. — Nouvelles dispositions pour les rendre à la culture, V, 488; VI, 721. — Réflexions y relatives, 123. — Mémoire sur cet objet, VII, 10. — Autres décrets relatifs aux étangs, XIII, 670, 683; XVIII, 500, 581. — L'exécution en est recommandée aux sociétés populaires, XIX, 42. — Rapport sur cet objet, XX, 670. — Suspension du décret y relatif, XXIV, 92. — Nouveau rapport, 682. — Abrogation de la loi du 14 frimaire qui les ordonnait, XXV, 131.

DESSIN. — Lettre sur l'art de l'enseigner, XXIX, 628.

DESSINARD, commis-banquier. — Est condamné à mort, XXI, 403.

DESSOLLES, adjudant-général de l'armée d'Italie. — Est porteur des préliminaires de paix conclus entre Bonaparte et l'empereur, XXVIII, 681 **. — Ses conquêtes dans la Walteline, XXIX, 625. — Il annonce une victoire sur les Autrichiens, et la prise de Glurentz, 650. — Est nommé général de division, 651. — Prend Tortone, 724. — Annonce une victoire, 728. — Se distingue à Novi, 788.

DESSOUS, secrétaire-interprète du comité de sûreté générale. — Propose d'admettre des *auditeurs* à la législature, XXV, 143. — Sa traduction des *Pensées de Cicéron*, 378.

DESTAING. (*Voyez* Estaing (d').

DESTAT-BELCOUR (A.-M.), officier au service de Russie. — Est condamné à mort, XX, 310.

DESTERRIÈRES (Bonnier, dit de Langle, ex-comte). — Son procès au tribunal révolutionnaire, XXI, 608.

DESTITUTIONS ARBITRAIRES. (*Voyez* Arbitraire.)

DESTIVAUX (H.), municipal de Dun. — Est acquitté, XXII, 264.

DESTOR (P.-V.), vérificateur du bureau de comptabilité. — Est acquitté, XX, 496.

DESTOURMEL. (*Voyez* Estourmel.)

DESTOURNELLES (Louis Deschamps). — Prononce à la commune de Paris l'oraison funèbre de Lajowski, XVI, 266. — Est nommé membre de la commission des denrées, 559. — Puis ministre des contributions publiques, 643. — Accepte et prête serment, 662. — Le conseil général lui fait don d'une médaille du 10 août, XVII, 414, 429. — Il dépose dans le procès des Girondins, XVIII, 231. — Envoie l'état de la fabrication des monnaies, XIX, 259; XX, 175. — Vincent le traite d'insignifiant, XIX, 630.

DESTOURNELLES-BUTTEUX. (*Voyez* Butteux.)

DESTREM (Hugues), négociant, député de l'Aude à la Législative. — Fait rendre un décret en faveur des marchands de la foire de Beaucaire, XII, 417. — Annuler divers arrêtés contre les exportations, 457. — Rejeter une demande de 6 millions pour achat de grains, 591. — Son rapport sur le commerce du tabac, XIII, 6. — Il en fait fixer les droits d'importation et fait maintenir les droits perçus par les chambres de commerce, 625. — Fait rendre un décret relatif au battage des grains, 662. — Député de la Haute-Garonne au Conseil des Cinq-Cents, propose d'autoriser un emprunt de 100,000 francs à Toulouse, XXIX, 294, 300. — Demande des secours pour des victimes de la grêle dans la Haute-Garonne, 308. — Son opinion sur la célébration du décadi, 319. — Il fait fixer les dépenses du ministère des relations extérieures pour l'an VII, 337. — Prête serment de fidélité à la constitution de l'an III, 408. — Combat l'établissement d'un impôt sur les salines à l'extraction, 420. — Présente le tableau des ressources nationales pour compléter l'emprunt de 600 millions, 428. — Lettre que lui adresse Ramel, 430. — Il présente un projet d'imposition sur les portes et fenêtres, 434, 468. — Lit un projet pour la prohibition du papier étranger, 463. — Propose d'autoriser la commune de Toulouse à acquérir un terrain national, 470. — Son opinion sur la répartition de la contribution personnelle, 490. — Il est nommé secrétaire, 578. — Son rapport sur le tarif des douanes, 635. — S'oppose à l'envoi d'un message au Directoire sur les élections des Bouches-du-Rhône, 673. — Attaque le mémoire du ministre de la police sur les arrestations, 717. — Parle sur les divers articles du projet présenté par Français (de Nantes), au nom de la commission des Onze; 722. — Fait lever la permanence du Conseil, 723. — Est nommé régulateur de la société du Manége, 735. — Y prononce un discours sur les circonstances, 736. — Discute sur un projet d'emprunt forcé présenté par Lacuée, 743. — Propose la réduction de tous les traitements payés des deniers publics, 745. — Parle sur l'emprunt de 100 millions, 763. — Son projet sur cet emprunt obtient la priorité, 764. — Il est converti en résolution, 765, 772. — Il transmet des pièces officielles sur la conspiration des royalistes dans la Haute-Garonne, 778, 781. — En annonce la compression et fait déclarer que les autorités civiles et militaires qui y ont contribué, ont bien mérité de la patrie, 801. — Insiste sur l'urgence de la déclaration du danger de la patrie, 808. — Demande l'appel nominal sur la propo-

* Le MONITEUR a imprimé Dessaix par erreur, c'est Dessain qu'il faut lire.

** Le MONITEUR a imprimé Sole par erreur, c'est Dessolles qu'il faut lire.

sition de déclarer la patrie en danger, 809. — Fait fixer les dépenses du Directoire pour l'an VIII, 811. Demande des explications sur une convocation extraordinaire du conseil, 831. — Présente un projet d'organisation de la poste aux lettres, 858, 860.—En fait arrêter le tarif, 861, 875.—Fait adopter un projet relatif aux dépenses de l'an VIII, 870.— Demande la permanence du conseil, 887.—Est exclu au 19 brumaire, 893.—Bruit de son arrestation, 895.

DESTRICHÉ, suppléant de la Mayenne. — Entre à la Convention, XXIV, 304.

DESTUTT. (*Voyez* Tracy.)

DESVALLONS.—Ses inventions en mécanique, XI, 71.

DESVARENNES, médecin. —Sa réclamation au nom des médecins ordinaires du roi, VI, 765.

DESVAUX, membre de la commune.— Est livré à l'exécuteur, XII, 560.

DESVERNAY, curé de Villefranche, député du Beaujolais à la Constituante.—Renonce à ses bénéfices, I, 287.

DESWERTE (Jacques-marie), membre du tribunal criminel de la Dyle. — Son interrogatoire à la barre, XIIX, 134, 224.—Sa défense, 235.

DETELLIS, détenu à Florence.—Est mis en liberté par ordre du commissaire français, XXIX, 641.

DÉTENTIONS ARBITRAIRES. (*Voyez* Arbitraire et Lettres de cachet.)

DÉTENUS.—(*Voyez* Prisonniers.)

DETHORRE (Antoine).—Est acquitté, ainsi que sa femme, XVIII, 417.

DETORCY, (Louis-Joseph), député de la Marne au Conseil des Anciens.—Fait approuver une résolution sur l'appel des jugements des tribunaux correctionnels, XXVII, 366. — En combat une relative aux papiers déposés dans les greffes supprimés, 684.— Est élu secrétaire, XXVIII, 58.— Vote le rejet de la résolution relative aux étrangers, 107.— Est dénoncé comme compris dans la loi du 3 brumaire, 110.—Rejet de cette dénonciation, 261.— Il annonce la situation de Paris, 323. — S'oppose à la clôture de la discussion sur les successions, 343. — Demande l'adoption de la résolution relative à la citoyenne Letellier, 404.— Parle en faveur du paiement en mandats des biens nationaux, 419. — Fait approuver la résolution sur la comptabilité nationale, 448.— Et rejeter celle qui établit un nouveau tarif pour le port des lettres et journaux, 514.— Défend celle relative aux canaux d'Orléans et de Loing, 527.—Vote contre celle relative aux successions, 588. — Demande qu'on assure les engagements pris envers les défenseurs de la patrie, 652.—Discute la résolution sur les contributions, 758.—Demande l'approbation de celle relative aux fugitifs des Haut et Bas-Rhin; 790. — Est rayé de la liste des déportés de fructidor, 808.— Attaque la résolution sur les transactions entre particuliers, XXIX, 325.—Et celle sur les domaines engagés, 417.— Est rayé définitivement de la liste des émigrés, 660.

DETORCY recteur du collége de Saint-Omer.—Sa brochure en faveur de l'église gallicane, XVI, 80.

DETOURNEL, administrateur du Gers. — Est décrété d'arrestation et traduit à la barre, XVII, 167.

DÉTROUVILLE, ingénieur.—Fait hommage à l'Assemblée d'une découverte hydraulique, VI, 59.—Décret qui ordonne l'examen de sa machine, VII, 301. —Sa pétition à ce sujet, XXIX, 289.

DETROYES, chef de brigade.—Est tué à Acre, XXIX, 848.

DETTE PUBLIQUE. — Décret qui la met sous la garantie de l'honneur et de la loyauté de la nation, I, 85.—Proposition d'en assurer le paiement annuel, II, 14.—Projets y relatifs, 149. — Rapport sur l'état de sa situation, 197.—Rapport de Lebrun sur toutes ses parties et sa discussion, IV, 553, 562, 601, 602, 610, 614, 618, 670; V, 33, 44, 154, 155, 186, 187, 333.—Débats sur son étendue, IV, 716.—Rapport de Batz sur cet objet, V, 32.—Paiement des arrérages, 401. — Rapport sur sa liquidation et son remboursement; discussion et adoption de plusieurs articles, V, 494, 501, 503, 505, 553, 562, 568, 574, 615, 646, 673, 679, 683, 686, 731, 738, 740, 746, 749, 750, 753, 767, 774, 778, 780; VI, 2, 4.—Tableau de cette dette, V, 570, 715. — Lettre sur son remboursement en assignats-monnaie, 669.—Opinion de Dubernet sur le mode de sa libération, 728 *bis*.—La dette non-constituée sera remboursée en assignats-monnaie, 780.—Rapport sur le mode de vente des biens nationaux pour l'acquitter, VI, 271. — Nouveau rapport; discussion et décret sur sa liquidation et sur son remboursement, 305, 313, 319.—Décret pour le paiement de divers objets y relatifs, VII, 613. — Autre pour la liquidation de celle à la charge de la nation, VIII, 114.—Autre portant que la trésorerie continuera à en payer toutes les parties, IX, 836. —Mémoire sur les moyens de vérifier la dette exigible, X, 555.—Décret portant que les remboursements n'en seront pas suspendus, 586.—Réflexions y relatives, XII, 16. —Discussion sur le remboursement de cette dernière, nière, 48, 55. — Etat général de la dette, 152. — Nouveaux décrets de liquidation, 228. — Discussion sur la suspension provisoire des remboursements; décret y relatif, 385, 386, 399. —Autre sur les taxations héréditaires, XIII, 669.—Réflexions sur la dette, XVI, 194.—Décret relatif à son remboursement 221.—Rapport de Cambon sur son état et sur son remboursement; moyens présentés par lui pour la consolider; formation d'un grand livre; remboursement des inscriptions, XVII, 400, 407, 777, 792.—Décret portant que les titres constatant les créances viagères ne pourront être négociés ni vendus, 642.— Délai accordé aux artisans qui ne les ont pas produits, 700.—Rapport de ce décret, 708. — Fixation des époques de paiement, XVIII, 135.—Dispositions complétives de la loi sur sa consolidation, 644.—Décret pour la remise des titres de créances sur les émigrés, XIX, 226. — Autre pour le paiement des rentes et pensions, 424. — Dispositions relatives à l'inscription au grand-livre et au paiement des créanciers de Lyon et de Toulon, XX, 75. — Autres concernant les militaires déchus de leurs créances, 131. — Décret qui déclare les rentes viagères dettes nationales, 669.—Autre relatif aux erreurs de noms des créanciers, XXI, 7.—Mesures diverses pour la liquidation de la dette, 59, 62.—Achèvement du grand-livre; mode de délivrance des extraits d'inscription, 118.—Liquidations de 526 offices, 246.—Avis du directeur général de la liquidation de cette dette, sur les formes à suivre, 522.—Décret qui assujétit à l'enregistrement les mutations d'inscriptions, 677.—Autre relatif à la délivrance des certificats aux créanciers de l'état, 712.—Liquidation des rentes de l'ancien clergé, 800. — Nouveau rapport de Cambon sur le mode de délivrance des inscriptions, XXII, 1.—Décret relatif aux titres et au paiement de la dette viagère, 12.—Rapport sur les progrès de la liquidation, XXIII, 479.—Décrets relatifs aux inscriptions sur le grand-livre, 565, 620, 628; XXV, 182.—Autre concernant les pièces qui peuvent remplacer les certificats de propriété, 614.—Réflexions sur le projet de consolider et d'hypothéquer la dette publique, XXV, 163. —On y réunit la liquidation des dettes de la liste civile, 431. — Son organisation administrative, XXVI, 327.—Mémoire sur les moyens de la liquider, 436.— Avis du ministre des finances sur les paiements en rescriptions, XXVII, 322. — Pétition contre la suspension des remboursements et proposition de la lever, 326, 550.—Rapport et arrêté sur les opérations de la liquidation, XXVIII, 451.—Proposition de distinguer

les anciens créanciers de l'état d'avec les nouveaux acquéreurs d'inscriptions, 467. — Discussion sur l'usage qu'on en a fait, 468. — Reprise de la discussion, relative à leur admission en paiement des biens nationaux, et dispositions concernant celles provenant des rentes viagères, 469, 621. — Rapport de Duchâtel sur cet objet, 526. — Diminution des droits d'enregistrement pour leurs mutations, 567, 569. — Loi relative aux erreurs des noms inscrits sur le grand-livre, au préjudice des rentiers, 573, 721, 732, 759, 786.—Fixation du mode de liquidation des créances exigibles, 734. — Régularisation de la vente des inscriptions, 741, 743.—Rapport de Villers sur divers moyens propres à opérer la liquidation de la dette nationale, 822.—Discussion de ses projets, 822, 823; XXIX, 2, 3.—Adoption de plusieurs articles, 21, 22, 28.—Nouveaux projets relatifs à son entière liquidation, au mode de remboursement des deux tiers, et à son inscription au grand-livre; leur discussion et leur adoption, 60, 66, 89, 92, 95, 102, 106, 110, 116.—Disposition pour le paiement de la dette des départements réunis, 243, 274.—Message du Directoire sur l'exécution des lois relatives à sa mobilisation, 298.—Opinion de Bailleul sur sa nécessité, 335.—Projet du même sur le transfert, 342.—Motion d'ordre sur la dette consolidée, 361.—Résolution pour le paiement du deuxième semestre de l'an VI en bons au porteur ou en délégations, 390.—Discussion et décret sur les arrérages de ce semestre, 430, 433, 446. — Rapport sur les moyens de suppléer à la dette mobilisée, 453, 455.—Autre sur les transferts, 458, 489. — Message du Directoire sur le défaut d'énumération de toutes les parties dont se compose son passif, 582. — Nouvelle résolution relative aux transferts; elle est rejetée, 669, 676, 682.—Approbation et texte d'un autre, 683.—Arrêté du Directoire sur cet objet, 731. (*Voyez* Créances, Liquidation, Liste civile, Pensionnaires, Rentiers, Transferts, Finances, etc.)

DEUDON, Brabançon, sorti du territoire français. — Motion de Raffron en sa faveur, XXII, 3.

DEUIL DE COUR. — Sa description, II, 321; III, 382.—Observations de Freeman sur cette matière, 608.

DEULNAUD, député de Verdun à la Constituante. —Sa démission, I, 385.—Il est remplacé par Gillon, 505*.

DEUSY, homme de loi à Arras, député du Pas-de-Calais à la Législative. — Son opinion sur les droits casuels, XII, 647.—Il provoque le décret d'accusation contre les signataires de l'adresse républicaine de Marseille, XIII, 127.—Est attaqué en sortant de la séance, 371.

DEUX CHAMBRES.—Démonstration des avantages de ce système, par Lally-Tollendal, I, 353. —Il est improuvé unanimement par l'Assemblée Législative, XIII, 70. (*Voyez* Chambre Haute.)

DEUX-NÈTHES. (*Voyez* Nèthes.)

DEUX-PONTS (duché de). —Présente un mémoire contre la suppression de ses droits féodaux en Alsace, VIII, 261.—Réclame relativement à des propriétés contestées, X, 614.—Sa neutralité envers la France, XII, 429.—Franchise de sa conduite envers elle, 574. — Naillac y est envoyé comme plénipotentiaire, 602.— Egards qu'on y témoigne au ministre Desportes, XIV, 209.—Refus d'y recevoir les émigrés, 397.—Le duc réclame de nouveau les indemnités qui lui sont dues, 762.—Bonnes dispositions des habitants pour la France, XV, 701. — Les troupes françaises y pénètrent, XVII, 365. — Décret d'incarcération à Metz de femmes de ce pays, XVII, 602. — Don de six millions de florins fait au duc par les états de Bavière, 637. —Prise de la ville par les Français, XVIII, 504.—Fuite des habitants à l'approche des républicains, XXI, 105.—Mort du duc régnant, XXIV, 219.—La ville est prise de nouveau par les Français, XXVI, 708. — Le duc déjoue le projet de l'Autriche de s'emparer des états de Bavière, XXIX, 612 *bis*.

DEUX-SÈVRES. (*Voyez* Sèvres.)

DEVADER, tambour de la garde du Corps Législatif.—Mention honorable de sa conduite courageuse dans un incendie, XXVIII, 582.

DEVAINE (J.-B.), général de division.—Est condamné à mort, XIX, 684.

DEVALLOIS (A.), ex-procureur. — Est acquitté, XX, 320.

DEVANTES (F.-J.), fermier-général. — Est condamné à mort, XX, 428.

DEVARANNES, aide-de-camp de Stofflet. — Est pris avec lui, XXVII, 562.—Et fusillé, 585.

DEVAUX (Philippe), fils naturel du prince Charles de Lorraine.—Sa réclamation au congrès des Etats-Unis belgiques, V, 227.—Officier-général au service de la république, et aide-de-camp de Dumouriez, il est décrété d'arrestation, XVI, 37. — Est arrêté à Lille, 77.—Et condamné à mort, 473.

DEVAUX, secrétaire de l'ex-baron de Batz. — Est traduit au tribunal révolutionnaire, XX, 727. — Et condamné à mort, XXI, 39.

DEVAUX, déserteur du régiment des chasseurs impériaux russes.—Est massacré par les bataillons français le *Mauconseil* et le *Républicain*, XIV, 239.

DEVAUX, libraire.—Annonce de ses livres, XIX, 551.

DEVAUX (F.-F.), ex-prêtre. — Est condamné à mort, XX, 320.

DEVAUX, député à la Convention. — Demande la suspension de la loi sur la vente sans enchère des biens nationaux, XXIV, 644.

DEVAUX, adjudant-général.—Son éloge, XX, 752.

DEVEAUX, bonnetier. — Sa lettre sur une nouvelle méthode de fabriquer les bas, VII, 195. — Réponse que lui adresse Bazin, 454.

DEVELAY, de Lausanne.—Eloge de son *Arithmétique d'Emile*, XXVII, 539.—Lettre de félicitations que lui adresse Benezech, 650.

DEVENNE, capitaine. — Est à la tête des révoltés du 11.e bataillon de Paris; arrestation de son père, XVIII, 521.—Il est traduit à Arras, XIX, 91, 97.

DEVERCHIN, lieutenant-colonel.—Son expédition dans les environs de Maubeuge, XVI, 752.

DEVERINE, adjudant-général.—S'empare de Veniette, XXIX, 871.

DEVERITÉ, député de la Somme à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 208, 253. — Il proteste contre l'arrestation de ses collègues, XVI, 644, 648.—Décret qui ordonne son arrestation, XVII, 79.—Il est décrété d'accusation, XVIII, 32, 37, 60, 200, 212, 220. — Ecrit que son affaire n'a aucun rapport avec celle de Brissot, 61. — Motion de rapporter le décret qui le met hors la loi, XXII, 681. —Il est rappelé à la Convention, 699. — Extension de ce décret à sa radiation de la liste des émigrés, XXVII, 187, 232, 247.

DEVEYLE (P.-L.), ex-noble. — Est condamné à mort, XX, 384.

DEVÈZE, officier municipal. — Désavoue ce qui s'est fait à la commune le 9 thermidor, XXI, 341.

DEVIBRAYE. (*Voyez* Vibraye.)

DEVIC, co-accusé du comité révolutionnaire de Nantes.—Est acquitté et mis en liberté, XXIII, 75.

DEVIENNE, compositeur.—Auteur de la musique de *la Suite des petits savoyards*, XI, 384.—De celle des *Visitandines*, XIII, 136.—Et de celle du *Valet à deux maîtres*, XXIX, 879.

DEVIEUX, ex-noble, membre de la commune. — Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

* Le MONITEUR a imprimé par erreur, Regnault et Dillon, c'est Deulnaud et Gillon qu'il faut lire.

DEVILLAGE, officier de marine. — Est mis en arrestation, lors des troubles de Toulon, II, 328. (*Voyez* Albert de Rioms.) — Commandant à Saint-Domingue, annonce l'insurrection du régiment d'Artois, la fuite de Blanchelande et la mort de Mauduit, VIII, 219.

DEVILLARS (G.-A.), étudiant. — Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, XX, 120.

DEVILLE (J.-B.), député de la Marne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 193, 253. — Il discute sur la première réquisition, XXII, 766. — Appuie le projet de ne point rappeler dans l'Assemblée les députés mis hors la loi après le 31 mai, XXII, 770.—Combat la radiation de la liste des émigrés de Levrault et de Diétrick, XXIII, 165; XXV, 581. — Demande à une députation s'il faut égorger les détenus, XXV, 303.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, il provoque la déportation des juges qui ont refusé de jurer haine à la royauté, XXVII, 604.—Sa motion relative aux chevaliers de Malte inscrits sur la liste des émigrés, XXVIII, 449. — Autre relative aux Français attachés à cet ordre, 461.—Autre, suivie d'un message au Directoire, sur la suspension des ventes des domaines nationaux, 509.—Il fait demander au Directoire un état des individus rayés de la liste des émigrés, 538.—Demande qu'on aille aux voix sur la proposition d'exiger un serment des électeurs, 622. —Proposition de l'admettre comme député de Saint-Domingue, XXIX, 660.

DEVILLE (N.), fermier général. — Décret qui le traduit au tribunal révolutionnaire, XX, 392. — Il est condamné à mort, 428. — Secours accordés à sa veuve, XXII, 64.

DEVILLE, curé de Saint-Paul. — Est élu évêque de Perpignan, VII, 359.

DEVILLENNES (A.-F.), femme Rollet-Davau. — Est condamnée à mort, XX, 480.

DEVILLER.—Annonce de son dépôt de fayence, IV, 384.

DEVILLERS, ex-employé au bureau des Assemblées Constituante et Législative. — Est condamné à mort, XXI, 396.

DEVILLI père.—Est nommé administrateur de la commune de Paris, bureau de la garde nationale, II, 283.

DEVINCQ-THIERRY, député du Nord au Conseil des Cinq-Cents.—Est élu secrétaire, XXIX, 499.

DEVINS ET DEVINERESSES.—Dénonciation contre eux par l'administration municipale de Bapaume, XXVIII, 508.

DEVISMES, avocat, député du Vermandois à la Constituante.—Fait rendre un décret relatif aux coupes de bois faites par le cardinal de Loménie, IV, 188. —Voter 600 mille francs pour la confection du canal de Charolais, 317. — Supprimer les redevances pécuniaires des juifs, V, 185. — Régler le mode de poursuivre les délits forestiers, VI, 675, 736.—Rendre un décret relatif à la vente des biens nationaux, VII, 138, 139.—Un autre pour le remboursement des dîmes inféodées, 168.—Ordonner la recherche des minutes des aliénations des biens nationaux, 495. — Decréter le salaire des officiers des eaux-et-forêts, 585.—Son rapport sur le rachat des droits féodaux non supprimés, 588. — Son opinion contre la donation du Clermontois, 635. — Il est élu secrétaire, 734.—Fait rendre un décret sur la possession des biens domaniaux, 742.—Ordonner la poursuite des auteurs des dégâts commis dans les bois de Noyon, VIII, 195.—Ses observations sur le droit d'enregistrement, 566.—Il est l'un des commissaires chargés de recevoir le serment des troupes, 727.—Fait décréter le remboursement de fonds appartenant à des employés de la régie, IX, 515.—Son rapport sur les réclamations du prince de Monaco, 628, 637, 743, 748.—Il propose de réunir à l'administration forestière celle des salines, 794.

DEVOGES, directeur de l'école de peinture de Dijon.—Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 232.

DEVOIRS.—Décret concernant les préposés à leur perception, VI, 257.

DEVOISINS, avocat, député de Toulouse à la Constituante. — Propose aux députés d'abandonner le quart de leur traitement pour la contribution patriotique, III, 711.

DEVOISINS (vicomte). — Est assassiné à Valence; lettre trouvée sur lui, IV, 395.

DEVOIZE, consul de France en Turquie.—Prête le serment civique, VII, 105.

DEVOLUTIONS. (*Voyez* Successions.)

DEVONSHIRE (duchesse de). — Son départ de Bruxelles, IV, 446.

DEVOS, hussard.—Son éloge, XVII, 774.

DEVRINTS (Alexandre-Joseph), Danois. — Réclame contre son inscription sur la liste des émigrés, XXVI, 638.

DEWARS, député de la Charente à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 215, 254. —Il présente un projet de décret sur les subsistances, XVI, 297.—S'oppose à l'envoi de Duchâtel à l'armée du Nord, 502. — Demande le rétablissement de la circulation des lettres, 604.—Réclame le rapport sur les députés détenus à l'occasion des mesures prises contre les fonctionnaires qui les soutiennent, XVII, 24.—Demande que le ministre de la guerre se concerte avec le comité de salut public pour faire, séance tenante, un rapport sur Custine, 201. —Combat la motion de Chabot contre ceux qui n'accepteraient pas la constitution, 375.—Son opinion sur la fixation du prix des grains, 564.—Il accuse Barère, Billaud et Collot d'avoir été les complices de Robespierre, XXII, 141.—Son opinion sur le mode de juger les dénonciations faites contre des députés, 372. — Il accuse Duhem de conspirer contre la Convention, XXIII, 421. —Se plaint des attaques d'un pétitionnaire contre la constitution, XXIV, 463.—Dénonce Panis, 562.—S'oppose à la traduction de Romme et de ses complices au tribunal criminel de la Seine, 586.—Cite des faits à la charge de Peysard, 691.—Combat le rapport de la loi contre les parents des émigrés, XXV, 110.—Demande celui de la loi sur les desséchements, 136.—Parle sur la déclaration des droits, 152.—Discute le projet de constitution, 306.—Son opinion sur le mode de réduction aux deux tiers des membres de la Convention, 541.

DEWINS. (*Voyez* Wins (de.)

DEWINTER, général.—Se distingue à l'armée du Nord, XXII, 390; XXIII, 230. — Est nommé adjudant-général de la marine hollandaise; XXIV, 137. — Amiral, annonce la reprise de Berbice aux Anglais, XXVIII, 439.—Sort avec la flote du Texel, XXIX, 40. — Lettre écrite par lui à bord de l'amiral anglais, 42.—Détails sur le combat de son escadre avec celle de Duncan, 47, 49.—Eloge de sa conduite, 55. — Son arrivée à Paris, 292. — Déclaration du haut conseil de guerre de La Haye qui le disculpe, 304.

DEWOSS, frère de la maîtresse du feu roi de Prusse.—Est rappelé au ministère, XXIX, 257.

DEYDIER, député de l'Ain à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 210, 253.—Il propose aux Jacobins de retirer l'affiliation aux sociétés postérieures au 31 mai, XIX, 337.—Membre du Conseil des Anciens, fait rayer Santhonax de la liste des émigrés, XXIX, 344.

DEYEUX, ancien notaire.—Est adjoint au tribunal de police de Paris, II, 243, 282. — Son avis contre la vente de mauvais sel, III, 392. — Il est condamné à mort, XXI, 192.

DEYRIEU, président du département du Rhône. —Sa réponse au général Berthier, relativement aux adresses de l'armée d'Italie, XXVIII, 772.

DEZ, capitaine du vaisseau *le Henri*.—Exprime à la Convention les sentiments de la colonie du Sénégal, XXI, 426.

DEZAUCHE, géographe. — Annonce de son plan de Paris, V, 125.

DÉZÈDE, compositeur. — Auteur de la musique des *Trois noces*, III, 456.

DEGZAIRLU-GAZI-HASSAN-PACHA, grand-visir. —Sa mort, IV, 493.

DGEZZAR-PACHA. — Notice sur sa cruauté qui l'a fait surnommé *Dgezzar* ou *Carnassier*, XXVIII, 266.—Sa lettre au sultan, relative à une dépêche à lui envoyée par Bonaparte, XXIX, 630. — Il écrit à la Porte qu'il se trouve entre deux ennemis pressants, les montagnards du Liban et les Français, 676.—Répond à Bonaparte qui l'invite à se rendre, par la résolution de s'ensevelir sous les ruines de la place, 722.—Sa lettre sur la levée du siége par les Français, 807.—Il détermine la campagne de Syrie, 837.

DHALBÉ, chef des Vendéens. — Bruit de sa mort dans un combat, XVII, 168.

DHANGEST, général.—Son éloge, XIII, 531.

DHÉRON, inspecteur des vivres militaires. —Dépose dans le procès des membres du comité révolutionnaire de Nantes; est joint aux accusés et acquitté, XXII, 759, 782; XXIII, 4, 12, 17, 25, 49, 57, 74. — Discussion sur sa mise de nouveau en jugement, XXIV, 279, 285. (*Voyez* Nantes.)

DIACON (P.), inspecteur à l'arsenal. — Est condamné à mort, XX, 412.

DIAMANTS.—Décret pour la vérification de ceux de la couronne, VIII, 726. — Autre pour leur vente, XIII, 438. — Ils sont volés au garde-meuble. (*Voyez* Garde-meuble.) — Levée des scellés apposés sur le *Pitt*. XX, 535.

DIBARRART, administrateur des monnaies. — Sa notice sur les poids et monnaies, d'après le système décimal, XXIX, 807, 811.

DICTATURE.—Dénonciation d'un projet y relatif; débats à ce sujet; accusations contre Marat et Robespierre, XII, 40, 46, 337, 390, 426.—Bruits publics et désignation d'un dictateur, 806, 833.—Serment de mort contre quiconque prétendrait à la dictature, XVI, 25. — Garantie défend d'en vouloir une, 663. — L'idée en est repoussée par Robespierre, XI, 129. — Réponse à un article sur ses dangers, XIII, 115. (*Voyez* France, Marat, Robespierre, Louvet, etc.)

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE. (*Voyez* Académie Française.)

DIDELOT (J.-F.), régisseur-général. — Est condamné à mort, XX, 428.

DIDEROT (feu), littérateur. — Extrait de ses ouvrages posthumes *Jacques le Fataliste et la Religieuse*, XXVIII, 488, 508.

DIDIER, président de section en vendémiaire. — Est condamné à mort par contumace, XXVI, 321.

DIDIER, (P.-L.), papetier.—Est condamné à mort, XI, 560.

DIDIER, libraire. — Annonce de ses livres, XII, 530.

DIDIER, ex-chanoine. — Est condamné à mort, XII, 199.

DIDIER, ex-juré du tribunal révolutionnaire. — Propose, aux Jacobins, de retirer l'affiliation aux sociétés formées depuis le 31 mai, XIX, 337.—Ordre de l'arrêter comme complice de Babeuf, XXVIII, 281. — Il apostrophe vivement le témoin et dénonciateur Grisel, 626. — Déclaration de Pillé, le concernant, 647. — Il présente à la haute-cour le spectacle de sa misère, 655.—Déclaration de l'accusateur national en sa faveur, 682. — Il lit un discours pour sa défense, 699. — Jugement qui l'acquitte, 717. — Son discours dans la société du Manége sur les affaires publiques, XXIX, 768.

DIDIOT, ex-domestique de La Bourdonnaye.—Est condamné à mort, XXI, 396.

DIDOT aîné, imprimeur.—Décret portant qu'il lui sera avancé 20,000 francs pour l'impression des œuvres de Fénélon, VI, 135. — Proposition de lui confier celle des assignats, 248, 288; VIII, 601.—Marché fait avec lui pour cet objet, XIII, 356.—Notice sur ses éditions stéréotypes, XXIX, 519.

DIDOT jeune, imprimeur. — Fait hommage d'une édition du *Contrat social*, XXVII, 361. — Elle est déposée aux archives, 382.

DIE.—Cette commune proteste contre la convocation des états du Dauphiné, II, 132.—Paiement d'une somme de 2,000 livres due à son chapitre, VI, 465.

DIÈCHE, général.—Annonce un avantage sur l'ennemi, XVIII, 607.

DIEDERICKSEN (G.-F.), avocat à la cour de Danemarck.—Son procès, XX, 128. — Il est condamné à mort, 138.

DIEDO. — Est élu membre du conseil des Dix, V, 493.

DIEPPE.—Envoi, par cette ville, de députés pour féliciter l'Assemblée, I, 257.—Elle fait un don patriotique, II, 253. —Troubles et mesures pour les réprimer, IV, 248. — Décret pour l'entretien des jetées de son port, VIII, 528.—Avance faite à cette ville par l'état, IX, 607. — Sa garnison accepte la constitution, XXV, 779.—On y arrête un embaucheur pour les princes, XXVIII, 658. — Envoi d'un message au Directoire pour lui signaler l'entrée de marchandises étrangères dans son port, 768. — Renseignements qui lui sont demandés sur l'ouverture de son canal, XXIX, 41. (*Voyez* Brullée.) — Loi qui y autorise l'acquisition d'un terrain national, 656.

DIERDOFF. — Détails sur une victoire remportée sur ce point par l'armée française, XXVIII, 671.

DIÈRES, commandant de bataillon de la garde nationale de Paris.—Est chargé de réprimer la sédition de Vernon, II, 105.

DIÉRITZ, président du conseil de Flandre. — Est cité devant ses juges, II, 425.

DIEST, département de la Dyle. — Marche des rebelles sur cette ville, XXIX, 469.—Ils y font leur entrée 492. — Sont cernés, 493. — Perdent cinq cents des leurs, 499.

DIÉTRICK (baron de), maire de Strasbourg. — Confirmation de son élection, III, 554. — Ses manœuvres contre l'Assemblée nationale, IV, 382.— Décret qui improuve sa conduite, 403.—Il dénonce l'opposition des prébendiers à la vente des biens du clergé, VI, 130.—Sa lettre sur les troubles des départements du Rhin, VII, 180.—Il est réélu maire, X, 417. — Réclamation en sa faveur, XII, 736.—Il est dénoncé par Laveaux, XIII, 423.—Et mandé à la barre, 457.—Opinions diverses sur son compte, 524. — Il écrit qu'il a été forcé de quitter sa patrie, 707.—Se constitue prisonnier, XIV, 456, 529. — Son acte d'accusation, 526. — Décret qui renvoie son procès au tribunal de Besançon, 728. — Il réclame contre ce renvoi, XV, 297. —Est traduit à l'Abbaye, XVII, 589; XVIII, 571. — Décret sur sa mise en jugement, XIX, 48, 54. — Il est condamné à mort, 84. — Rejet de la proposition de restituer ses biens à sa famille, XXIV, 300. — Son fils demande et obtient la radiation de son nom de la liste des émigrés, XXV, 472, 581. — Hommage fait au Conseil des Cinq Cents de sa *description des mines de la France*, XXIX, 276.

DIETTMANN, général. — Eloge de son courage, XVI, 448.—Il refuse le commandement de l'armée du Rhin, 515. — Est désigné pour commander l'armée des côtes de la Rochelle, XVII, 111. — Remplace Cus-

tine au commandement des armées du Nord et des Ardennes, XVII, 201.

DIETZ (de), ambassadeur prussien à Constantinople. Présente ses lettres de créance au sultan, II, 249.

DIEU, officier.—Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 428.

DIEUDONNÉ (N.), ex-prêtre. — Est condamné à mort, XX, 51.

DIEUDONNÉ, homme de loi, administrateur et député des Vosges à la Législative. — Fait rendre un décret concernant les créances sur les acquéreurs de l'hôtel des Quinze-Vingts, XI, 26. — Un autre sur la vente des sels et des tabacs, 696. — Un autre concernant la compagnie des eaux de Paris, XII, 763. — Un autre sur le renouvellement des actions de la compagnie des Indes, XIII, 83.—Fait voter des fonds pour le service de la trésorerie, 94, 625.—Et supprimer la rente constituée sur les têtes de Louis XVI et de son frère, 636.—Publie un acte de bienfaisance de François de Neufchâteau, XXIX, 569. — Député au Conseil des Anciens, fait un rapport en faveur de la nouvelle résolution sur la successibilité de la république à l'égard des émigrés, 712. — Défend celle de l'emprunt de cent millions, 774. — En fait adopter une supplétive sur le même objet, 788.

DIEU-LA-FOI, littérateur. — Analyse de sa pièce intitulée : *Le Moulin de Sans-Souci*, XXIX, 308.

DIEUZIE (comte de), député d'Anjou à la Constituante.—Propose un amendement au projet sur les finances, II, 431. — Son projet d'organisation des bureaux de la caisse de l'extraordinaire, IX, 89. — Il est condamné à mort, XX, 284.

DIEUZIE, Vendéen. — Signe l'acte de pacification, XXIII, 687.

DIGARD DE PALCY (P.-J.), adjudant au ci-devant régiment des gardes-françaises. — Est acquitté et détenu comme suspect, XX, 568.

DIGGES-LATOUCHE, banquier à Dublin. — Son discours contre l'union de l'Irlande à l'Angleterre, XXIX, 589 *bis*.

DIGIEUX, ex-lieutenant. — Est condamné à mort, XXI, 404.

DIGNE, consul français à Rome. — Annonce l'assassinat de Basseville, XV, 347.

DIGNE (Basses-Alpes). — Rejet d'une résolution concernant les élections de ce canton, XXIX, 430.

DIGNEFF, patriote liégeois, proscrit.—Rentre dans ses foyers, XIV, 705. — Député de l'Ourthe au Conseil des Cinq-Cents, accuse Merlin (de Douai) de vouloir livrer la Belgique à un prince étranger, XXIX, 716. — Demande la reconstruction des maisons détruites à Liège, lors du bombardement, 763.—Fait former une commission pour faire jouir de la constitution les départements réunis, 806. — Demande que le Conseil prenne des mesures pour sa sûreté, 887.

DIGOINE-DU-PALAIS (marquis de), député d'Autun à la Constituante. — Demande en vain la parole sur la lettre de démission de Virieu, 241, 242. — Veut s'opposer à l'abolition de la noblesse, IV, 679. —Sa motion en faveur de Morisot, V, 41.

DIGONNET, général. — Son éloge, XXI, 407; XXV, 302.—Il rend compte de la situation de l'Ouest, XXVIII, 348.

DIGUES. — Message pour obtenir des renseignements sur celles de la Flandre-Hollandaise, XXIX, 403.

DIJON (abbé), agent du prétendant de France. — Ordre lui est donné de sortir de la Toscane, XXIX, 63.

DIJON (compagnie). — Rapport et discussion sur ses opérations ; elle est accusée d'escroquerie, XXVIII, 706, 709.—Sortie de Gilbert-Desmolières contre elle, 717.—Premier jugement rendu dans son affaire, 727. —Discussion aux Cinq-Cents sur le même objet, 738, 768. —Résolution ordonnant des poursuites, 770. — Autre jugement, 778. (*Voyez* Trésorerie.)

DIJON. — Prime offerte pour l'approvisionnement du marché de cette ville, II, 420. — Son adresse au roi et à l'Assemblée nationale à l'occasion du serment civique, III, 419. — Formation de sa municipalité et réclamations auxquelles elle donne lieu, 615, 700. — Adresse des électeurs contre les protestations de la minorité de l'Assemblée nationale, IV, 605.—Remplacement de son parlement par une cour supérieure provisoire, 683 ; V, 437. — Pétition de son académie pour la réunion des manuscrits précieux disséminés dans les couvents, VI, 147.—Vente de bois nationaux à sa municipalité, 629. 653. — Election de Volfins à son évêché, VII, 415. —Circonscription de ses paroisses, VIII, 304. — Tremblement de terre, 462. — Lettre de son club au peuple de Lausanne, IX, 458. — Patriotisme de ses écoliers, 626. — Motion d'y établir une fabrication de monnaies, XI, 221.—Enrôlements volontaires, 551.—Offrande civique de son académie, XII, 271. — Pétition de sa société populaire pour que le jugement de Louis XVI soit soumis à la sanction du peuple, XV, 19.—Poursuites contre les aristocrates de cette commune, XIX, 651.—Condamnation à mort de douze d'entre eux, XX, 426. — Autre adresse de sa société populaire contre la liberté illimitée de la presse, etc., etc.,XXI, 691. — Adhésion de plusieurs sections de Paris aux principes de cette adresse, XXII, 41.—Elle est improuvée par la section du Panthéon, 53.—Et par plusieurs autres, 217. — Et renvoyée au comité de sûreté générale, 236. — Lettre annonçant que le calme règne dans cette commune, 355.—Opérations de Calès, 451, 528.—Licenciement des canonniers de sa garde nationale, XXIV, 213. — Traduction des membres de son comité de surveillance au tribunal de la Haute-Saône, XXV, 474.—Rejet de sa demande d'ouverture d'une rue, XXIX, 289. — Condamnation de cette commune à une indemnité envers Arson, 296. — Arrivée du général autrichien Mack, 695.—Arrêté du Directoire qui ordonne que le pape Pie VI y sera transféré, 773. (*Voyez* Côte-d'Or.)

DIJON (évêque de). (*Voyez* Desmontiers de Mérinville.)

DILAPIDATEURS. — Motion de Baraillon contre eux, XXII, 234.—Autre, 489.—Décret pour leur poursuite devant les tribunaux, XXIV, 422.—Motion d'ordre contre eux, par André (du Bas-Rhin), XXIX, 332.—Accusations du même genre par Guesdon, 333. — Violente sortie de Lucien Bonaparte contre leur faction, 347.—Rapport de Duplantier tendant à leur punition, 349.—Sortie de Dubois-Dubais contre eux, 687.—Discussion sur les moyens de les punir, 688. — Nouvelle sortie contre eux, 729.—Ils sont accusés par Foncez; transmission des faits au Directoire, 769. (*Voyez* Schérer, Rewbell, etc.)

DILLON (Arthur), général, député de la Martinique à la Constituante. — Justifie le ministre de la guerre, III, 707.—Appuie l'instruction proposée pour les colonies, 733. — Son rapport sur les troubles de Tabago et projet à la suite, V, 4, 6, 7, 15.—Il discute le projet de cérémonial pour la fédération du 14 juillet, 92. — Son rapport sur les inculpations dirigées contre le régiment de la Guadeloupe, 244. — Il défend les ministres inculpés, à l'occasion de la demande de l'Autriche de faire passer ses troupes sur le territoire français, 251, 252. — Parle en faveur de Damas, et transmet des pièces officielles sur les événements de la Martinique, 321, 397; VI, 507, 609, 626. — Répond aux assertions de Malouet sur l'état des colonies, VII, 283. — Son opinion sur le recrutement des régiments étrangers, 357, 358. — Et sur l'incapacité de Jobal, commandant de Tabago, 413.— Il s'oppose à l'admission d'une députation de gens de couleur, 543.—Lettre de la société des *Amis des*

Noirs contre lui, 556.—Il ne veut pas qu'on force les membres de l'Assemblée de Saint-Marc à avouer où désavouer un écrit signé d'eux, VIII, 14. — Fait décréter que les militaires, membres de l'Assemblée, ne pourront recevoir d'avancement pendant quatre ans, qu'à titre d'ancienneté, 81. — Défend le ministre de la marine et les intendants qu'il a payés, 203. — Appuie le projet de décret relatif aux colonies, 335, 336. — Général à l'armée du Nord, demande vengeance pour son frère dont il garantit le patriotisme, XII, 275, 590.—Rend compte de l'état des frontières entre l'Escaut et la Sambre, XIII, 228, 263.—Et de l'état de défense du camp sous Maubeuge, 296. — Dénonce les brigandages des Autrichiens, 334. — Publie, au sujet du 10 août, un ordre contre les violateurs de la constitution, 433. —Lettre que lui adresse Dumouriez sur cette journée, 447. — Décret portant qu'il a perdu la confiance de la nation, 455.—Suspension de cette mesure, 458. — Elle est confirmée, 481. — Eloge de sa conduite, 490. — Il se plaint du décret rendu contre lui, 503. — Est rappelé de son commandement, 513. —Sa lettre au landrave de Hesse-Cassel, pour lui faciliter les moyens de retirer ses troupes, XIV, 182. — Dumouriez la justifie, 191. — Il somme le général prussien Coubière de rendre Verdun, 197.—Demande l'examen de sa conduite, 525. — Sa conférence avec le général Kalkreuth, 567.—Rapport du décret rendu contre lui, XV, 380.—Il annonce que la Martinique est rentrée sous les lois françaises, 666.—Débats à son sujet entre Bréard et Camille Desmoulins, XVII, 93.—Il est mis en arrestation par le maire de Paris, 103. — Lettre que lui adresse Desmoulins dans sa prison, 230.—On reproche à celui-ci ses liaisons avec ce général, XVIII, 682.—Détenu au Luxembourg, il est accusé d'y conspirer en faveur de Danton, XX, 134, 142, 163.—Détails à ce sujet, 166.—Son procès, 191. — Il est condamné à mort, 203.

DILLON (Arthur-Richard), archevêque de Narbonne.—Son discours aux notables, *Introd.*, 192. — Autre aux mêmes, 233.— Autre au roi, à la clôture de l'assemblée du clergé, 393. — Autre à la clôture de l'assemblée des notables, 493.

DILLON (Théobald), général à l'armée du Nord. —Est massacré par ses troupes, XII, 271, 282. — Réflexions à ce sujet, 272. — Son frère demande vengeance de cet assassinat, 275, 590.—Accusations contre Marat et Carra, à ce sujet, 287. — Condamnation à mort de l'un de ses assassins, 471.—Rapport et décret sur les réparations dues à sa famille, 620.

DILLON, curé du Vieux-Pouzange, député du Poitou à la Constituante.—Se réunit aux communes, I, 69.—Parle en faveur de la députation coloniale, 120, 123.—Reconnaît à la nation le droit de reprendre les biens du clergé, II, 53.—Amende un des articles sur le remplacement de la gabelle, III, 626. — Propose d'accorder aux religieux restant dans le cloître, les vergers n'excédant pas six arpents, 652.—Et de doter les curés en fonds territoriaux, IV, 100.—Parle sur la confirmation des évêques, 630. — Prête le serment civique, VI, 738.—Son opinion sur un placard contre la royauté, IX, 13. — Député de la Vendée au Conseil des Cinq-Cents; il présente des observations sur l'emprunt de cent millions, XXIX, 744. — Autres sur l'organisation de la garde nationale, 751. — Il est élu secrétaire, 867.

DILLON, mécanicien.—Son mémoire sur l'établissement des hospices, XIX, 159.

DIMARTINELLI, député de la Dyle au Conseil des Cinq-Cents. — Est exclu au 19 brumaire, XXIX, 893.

DIMES.—Sont abolies au 4 août; discussion sur leur suppression et leur rachat, I, 288, 293, 299, 326, 331.—Adoption de l'article sur leur suppression, 332, 336. — Brochure sur les dîmes ecclésiastiques, II, 396. — Décret relatif au paiement des décimes, III 219, 470.—*De la théorie des dîmes*, par Hervé, IV, 21.—Rapport, débats et décrets sur leur suppression, 83, 92, 79, 116, 119, 165.—Rapport sur leur paiement en argent, 653. — Elles seront payées en nature pour l'année, 654, 663.—Mesures pour leur paiement, 684. —Autres contre ceux qui s'y opposent par violence, V, 297, 374.—Il est refusé dans la Dordogne, 671. — Décret relatif à leur acquittement, VI, 523. — Autre pour le remboursement de celles inféodées, VII, 168. Admission de celles-ci en paiement de biens nationaux, 559.—Fixation du supplément à payer par les fermiers par suite de la suppression des dîmes, 599. — Effets de cette suppression par rapport aux propriétaires, VIII, 606.—Texte du décret du 21 juin sur cet objet, IX, 306. — Réclamation contre les sommes allouées aux propriétaires de celles inféodées, XI, 368. —Décret sur leur estimation, XVII, 758.

DINAN, en Bretagne.—Motion d'un des députés de cette ville sur l'adresse de Rennes contre les partisans du *veto*, I, 452. — Arrestation des individus qui ont tiré sur sa garde nationale, VII, 410. — Un neveu de Pitt y est arrêté, XVII, 592.—Epurement des autorités, XIX, 578.—Les administrateurs annoncent que les députés arrêtés par suite du 1.er prairial viennent d'en partir, XXIV, 619.—Une corvette anglaise échoue dans la baie, XXIX, 440.

DINANT, en Belgique.—Prise de cette ville par les patriotes belges, II, 369. — Son occupation par les Français, XX, 619.

DINNÉS, secrétaire du comité révolutionnaire des Belges et Liégeois.—Fait l'exposé de leurs principes, XIII, 113.—Sa réponse à Albert de Saxe, XIV, 242.

DINOCHEAU, avocat, député de Blois à la Constituante.—Est élu secrétaire, V, 408.—Son rapport sur la suppression des officiers ministériels, VI, 623, 627, 644, 646.—Autre sur l'établissement des avoués, 663, 666, 667.

DIOCÈSES. (*Voyez* Evêchés et Clergé.)

DIONIS DU SÉJOUR, député de Paris à la Constituante. — Se réunit à l'Assemblée, I, 99. — Demande qu'on atteigne les capitalistes, et vote l'ajournement d'un projet sur la contribution personnelle, VI, 217.— Est élu juge à Paris, 507. — Amende le projet de décret sur l'ordre de travaux de l'Assemblée, VII, 19. — Son opinion sur la machine de Trouville; son rapport sur le même objet, 301; VIII, 636. — Il parle sur les brevets d'invention, 81.—Et fait décréter diverses liquidations, IX, 24.

DIOT.—Lettre sur son établissement d'une filature de coton, VIII, 539.

DIOT, curé de Ligny, député d'Arras à la Constituante.—Prête le serment civique, VII, 5.

DIOT (Jean), canonnier. — Décret qui lui accorde un secours, XVI, 620.

DIPLOMATIE.—Considérations sur les projets des puissances étrangères contre la France, VIII, 619. — Article sur le style qu'il convient de donner à celle d'un peuple libre, XI, 34.—Ouvrage sur cette matière, 484. — Réflexions sur les réformes qu'elle doit subir, XII, 33.—Rapport de Barère y relatif, XVI, 311.—Article intitulé : *Déroute de la vieille diplomatie*, XVIII, 24. — Rapport de Robespierre sur la situation politique de la France; mesures proposées par lui dans cette circonstance, 457.—Discussion à la chambre des pairs d'Angleterre, sur les traités de la coalition, XX, 146.—Rapport de Billaud-Varennes sur le système politique de la France; décret qui en fixe les bases, 263.—*La diplomatie régénérée*, XXII, 294. — Article sur les droits des peuples et les principes de leurs relations extérieures, 445. — Opinion de Boissy-d'Anglas sur les principes diplomatiques de la France, par rapport à la paix, XXIII, 340. — Rapport de Cambacérès sur le même sujet, 596. — Débats sur les attributions à accorder au comité de salut public

dans les relations extérieures, 596 ; 674 , 679 ; 681 , 690, 709, 714, 718.—Motion d'ordre de Grégoire, sur la nécessité d'en poser les fondements sur des bases solides, XXIV, 294. — Nouveau discours de Boissy-d'Anglas sur la situation politique de l'Europe, XXV, 581, 585, 594, 602.—*De l'Allemagne et de ses princes*, XXVI, 153, 161, 170.—*Des intérêts des puissances continentales relativement à l'Angleterre*, 569. — Projet de paix perpétuelle par Kant, XXVII, 98. — Article sur l'intérêt respectif de la France et des puissances de l'Europe, par Eschassériaux aîné, 378, 385, 393.—Considérations sur le système politique de l'Europe, 594. — Projet d'un congrès où l'on traiterait de la pacification générale, XXVIII, 246. — Vues sur l'alliance de l'Angleterre et de la Russie, 334, 335. — Réflexions sur le plan combiné de l'Autriche avec l'Angleterre contre la France, 335. —Fragment sur le droit des gens, traduit du *Critical Review*, 489.—Observations sur les préliminaires de la paix, et contre la tenue d'un congrès, 686. — Réflexions sur les intérêts des puissances, XXIX, 361, 363. — Autres sur leurs projets ; idées générales sur la Russie, l'Angleterre, la Turquie, la Prusse et la France, 418. — Coup-d'œil rapide sur l'influence qu'a pu avoir le département des relations extérieures dans la circonstance présente, 721. (*Voyez* France, Coalition, etc.)

AGENTS DIPLOMATIQUES. — Serment qu'ils doivent prêter, VI, 403. — Projet de Mirabeau sur leurs retraites, VII, 253. — Sont déclarés criminels de lèse-nation tous ceux qui prendraient part à un congrès étranger, tendant à modifier la constitution, XI, 120.—Prestation de serment de plusieurs d'entre eux, 201.—Examen de leur conduite, XII, 33. — Nominations de plusieurs agents, XIII, 21 ; XXIX, 43, 97, 102, 145.—Décret relatif à leurs passeports, XIII, 553. —Défense leur est faite de délivrer des passeports aux émigrés, XIV, 735.—Décret qui ordonne la remise de la liste de leurs noms aux comités de salut public et de sûreté générale, XVII, 185.—Il sont rendus responsables de la publicité de leur correspondance, 449. (*Voyez* Ministère des relations extérieures.)

AMBASSADEURS ET ENVOYÉS ÉTRANGERS. — Décret relatif au privilége de leurs domiciles, II, 383.—Autre portant qu'ils seront avertis qu'ils peuvent, après la fuite du roi, continuer leurs relations avec les ministres, VIII, 723.—Autre pour l'inviolabilité de leurs personnes, XIX, 611. — Fixation du mode de leur réception au sein de la représentation nationale, XXIV, 292. — Mention honorable de leur conduite dans la journée du 1.er prairial, 503. — Mesures demandées pour les préserver de la calomnie, XXVIII, 576.

COMITÉ DIPLOMATIQUE.—Demande de son renouvellement, XI, 545.—Il est composé de dix-huit membres, 617.—Motion tendante à lui faire communiquer les pièces officielles, 655.

CONSULATS ET CONSULS.—Serment prêté par plusieurs consuls et vices-consuls, VII, 324 ; IX, 453 ; X, 275.—Réflexions sur les consulats, XIV, 243.—Suppression de leur bureau, XVIII, 85.—Ils sont rangés dans les attributions du ministère des relations extérieures, XXVI, 113.

DIPSE (J.-H.), capitaine.—Est condamné à mort, XX, 528.

DIRECTEURS DE JURY. (*Voyez* Jury.)

DIRECTOIRE EXÉCUTIF. — Son organisation constitutionnelle, XXV, 345, 348, 358, 511, 569.—Projet sur le local qu'il devra occuper, 655. — Rapport sur l'ordre et la forme de ses relations avec le Corps Législatif, 747. — Décret qui met à sa disposition la maison dite du *Petit-Calvaire*, attenante au Luxembourg, XXVI, 33, 254. — Dépouillement du scrutin pour l'élection de ses membres ; message du Conseil des Anciens qui annonce cette nomination, 353, 354, 357, 358.—Son installation, 369, 371. — Message sur la prolongation des opérations de l'Assemblée électorale de Paris, 369. — Demande des fonds pour le service public, 374. — Rejet de la résolution qui lui accordait trois milliards d'assignats, 374, 390, 403.— Message sur le remplacement de Merlin (de Douai) et Charles Delacroix, nommés ministres, 379. — Proclamation sur son installation, 386. — Sa lettre à Trouvé sur sa démission de la place de secrétaire-général, 387. — Il demande des fonds pour chaque ministre, et les obtient, 400, 403, 406. — Ses messages sur le notariat, sur la désertion, 407. — Sur le remplacement des députés en mission, 430. — Sur le désintéressement de l'armée navale de Toulon, 431.—Et sur la réquisition de 250 mille quintaux de blé dans les départements voisins de Paris, 437. — Décret qui lui confère le remplacement des autorités non élues, 446, 453, 454, 460, 468, 474, 476, 482. — Son message sur la mise en jugement du général Turreau, 453. — Il met 300,000 livres par mois à la disposition du comité central de bienfaisance, 468.— Propose le passage des troupes suisses venant de la Hollande, sur le territoire français, 475, 492, 496. — Réclame des fonds pour diverses dépenses, 476, 492. — Est chargé de faire juger le général Turreau, 487. —Demande la marche à suivre à l'égard de Miranda, 490. — Discussion sur l'énonciation du nombre de membres qui ont signé ses délibérations, 493. — Demande l'autorisation de nommer un substitut près le tribunal criminel ; ses messages sur l'emprunt d'un milliard, 511. — Sur l'agence de la classification des titres ; et sur les commis supprimés, 528. — Il annonce l'échange du traité de paix conclu avec le landgrave de Hesse-Cassel, 533. — Autres messages sur la non-publication de la loi d'amnistie dans le département de Maine-et-Loire, 557.—Sur les troubles survenus aux élections d'Auch ; sur une scission dans l'assemblée primaire de Mortagne ; sur les rixes élevés dans celles de Lectoure ; sur l'indemnité due aux administrations pour leur déplacement, 574. — Sur la réforme des certificats de résidence, 582. — Sur l'établissement d'un tribunal pour juger de la validité des prises maritimes, 590. —Sur le *visa* des ordonnances ; sur la législation forestière ; l'échange de divers meubles et bijoux, et l'exportation du numéraire, 597. — Son instruction à ses commissaires, 618, 625, 635. — Il approuve la conduite de Fréron, 628. — Suspend toute communication avec le comte de Carletti, et l'expulse du territoire français, 633.— Est inculpé par Miranda, 637. — Son arrêté relatif aux personnes accusées relativement aux événements des 12, 13 et 14 vendémiaire, 650. — Il expose la situation critique du gouvernement, occasionnée par le défaut de circulation de numéraire et de subsistances, 656. — Propose un emprunt forcé de 600 millions, 657, 659.—Demande des fonds pour le ministre de la guerre, 658.—Transmet les détails des succès de l'armée d'Italie, 658, 663. — Résolution qui l'autorise à pourvoir au remplacement des juges-de-paix et administrateurs non-élus, 660, 698, 709 ; XXVII, 4, 11. — Ses messages sur la compatibilité des fonctions judiciaires avec celles de notaire, sur la législation des juges-de-paix, XXVI, 660.—Sur les postes et messageries, 664.—Sur la mise en jugement des détenus, 665. — Sur la quotité de la retenue à faire par les débiteurs de rentes et intérêts ; sur l'adjonction d'assesseurs aux juges-de-paix de Paris, 666. — Son arrêté relatif aux procédures commencées contre Babeuf, 673. — Ses messages sur la situation de la marine et de ses ports, 674. — Sur la création d'une troisième section du tribunal criminel de la Seine ; sur l'établissement de préposés des receveurs de départements ; sur son mobilier et celui des commissions exécutives ; sur la fixa-

tion du traitement des commissaires de la trésorerie et de la comptabilité, 693. — Sur la mise en activité du nouveau code maritime, 703. — Sur les secours à accorder à l'Institut des sourds-et-muets, 704. — Et sur la situation de la régie du timbre, de l'enregistrement et des douanes, 707. — Il réclame des secours pour le bourg de Saint-Maurice ; ordonne la fermeture de la bourse de Paris, 711.—Demande des fonds pour les ministres, 715. — Propose d'augmenter le traitement des employés civils de la marine, 719.—Réponse de Babeuf à son arrêté contre lui, XXVII, 10.—Il propose la vente des forêts nationales, 23. — Et des mesures pour faciliter le succès de l'emprunt forcé, 27. — Réunit au greffe du tribunal civil de la Seine tous les greffes de ce département, 34. — Transmet un message sur les finances, 44. — Recommande aux ministres l'économie la plus sévère, 50. — Demande l'augmentation des juges du tribunal civil de la Loire-Inférieure, et un supplément de solde pour les employés des administrations militaires ; est autorisé à disposer du mobilier national, 54. — Et à vendre les bois qui ne s'élèvent pas à 300 arpents, 55, 59, 60. — Suspend la vente des chevaux de la république ; demande compte des objets mobiliers mis à la disposition des commissions exécutives, 65.—Sa proclamation contre le royalisme et l'agiotage, 66. — Son arrêté sur les assignats provenant de l'emprunt forcé, 81.—Il transmet un trait de désintéressement de l'armée d'Italie, 82.—Demande 50 millions pour la guerre ; et propose la création d'un ministère de la police, 83. — Ses messages sur l'emprunt de Nîmes ; sur l'uniforme des troupes ; sur les patentes, 87. — Sur l'élection de plusieurs fonctionnaires de Saint-Dié, 88. — Son arrêté concernant les employés des ministères, 89. — Autres messages sur la nomination d'un juge-de paix dans le canton de Saint-Hilaire, et sur un fait passé dans une assemblée primaire de Lille, 91. — Autre concernant les émigrés des colonies, 94. — Sa lettre à Aubert-Dubayet, sur la vigueur avec laquelle la guerre doit être continuée, 97. — Nouvelles plaintes de Miranda contre lui, 106. — Son arrêté contre Richer-Sérisy, Suard et Babeuf, 121. — Autre pour faciliter le retirement des assignats, 146.—Discussion de son message sur l'organisation de la marine, 157, 163. — Autres sur les pouvoirs à accorder à ses commissaires dans les poursuites d'affaires attribuées aux procureurs de districts ; sur l'interprétation des lois relatives à la circulation des grains, 176. — Sur la résidence des commissaires près les administrations de canton ; sur les individus saisis dans les rassemblements de chouans ; et sur les débiteurs de lettres de change, 179. — Il sollicite des fonds pour les ministres de la police et de l'intérieur, 180. — Se plaint de la mauvaise volonté des habitants aisés du département de la Seine, relativement à l'emprunt forcé ; demande si la loi du 25 frimaire l'autorise à nommer les administrateurs municipaux et les juges-de-paix de Lyon, Bordeaux, Marseille et Paris, 197.— Règle le cours des assignats, 210.— Est autorisé à changer l'uniforme des troupes, 212, 216. —Arrête le mode de célébration de l'anniversaire du 21 janvier, 225.—Propose le rétablissement, à Paris, de vingt-quatre officiers de paix, 235.—Met en vente les terrains de l'arsenal de Paris, 236.—Discussion de son message sur la marine ; ordre du jour ; résolution qui le charge de mettre à exécution la loi du 3 brumaire, 236, 247, 249, 258, 268, 275. — Circulaire de Merlin à ses commissaires, 242.— Il est autorisé à nommer les assesseurs de juges-de-paix non élus, 247, 284. — Procès-verbal de la fête de l'anniversaire de la mort du dernier roi ; discours du président Rewbell à cette occasion, 273. — Ses arrêtés sur les spectacles ; sur l'emprunt forcé, 281.—Et sur le mode de ses délibérations, 282. — Il refuse la démission de Benezech, 297. — Est chargé de la nomination des administrateurs municipaux de Lyon, Marseille, Bordeaux et Paris, 298, 314. — Demande et obtient l'autorisation d'envoyer des commissaires dans les colonies, 310, 320.—Nomme Camus ministre des finances, 318. — Ses messages sur les amendes en matière de douanes et de timbre ; sur les exactions des meuniers, 327. — Et sur une levée de chevaux, 327, 328, 333, 334. — Il reçoit en audience publique le ministre de Toscane, 361. — Demande à pouvoir aliéner les biens nationaux dans les colonies, 368. — Sollicite des fonds pour le ministère de la marine, 376. — Provoque une loi sur le mode de jugement des sourds-muets, 382.—Letourneur en est élu président, 393. — Son arrêté relatif à l'emprunt forcé, 402.—Son message concernant le commissaire de police de la section des Moulins, 406. — Il fait cesser les distributions de viande et de pain dans Paris, 414, 417.—Affecte aux remboursements des rescriptions les rentrées de l'emprunt forcé provenant de la Belgique, 425.— Fixe le mode de paiement des biens nationaux, 433. — Notifie son entrée en fonctions aux députés en mission ; nomme Aubert-Dubayet ambassadeur près la Porte-Ottomane, et Pétiet, ministre de la guerre, 434. — Est chargé de statuer sur les réclamations excitées par les actes des députés en mission, 439, 446, 587. — Ses arrêtés sur la portion des contributions, payable en monnaie de cuivre ; et sur la bourse de Paris, 441. — Résolution qui le charge d'examiner le compte de la mission de Maret et de Sémonville, et de statuer sur les indemnités dues aux citoyens rendus à la liberté avec les députés prisonniers de l'Autriche, 455. — Son arrêté relatif à ses commissaires près les diverses autorités, 457. — Sa lettre aux généraux, à ses commissaires près les armées, et aux ordonnateurs en chef ; sa proclamation aux habitants de Paris sur les subsistances, 458. — Il nomme Ramel ministre des finances, 468. — Son arrêté pour le brisement des poinçons et matrices servant à la fabrication des assignats, 473.—Ses messages sur le mauvais état des prisons, 478. — Sur le brûlement des assignats ; sur les arrêtés des comités de la Convention ; sur les frais des délits forestiers ; et sur une réunion de communes, 524. — Il est chargé de transmettre l'état des maisons et meubles à l'usage de ses bureaux, 526. — Et celui des domaines occupés par des établissements publics, 526, 552. — Ordre du jour sur son message, relatif à la suppression de l'agence des poids et mesures, 527.— Mise à sa disposition de la ci-devant mairie, pour l'établissement d'une banque, 548. — Sa proclamation aux départements de l'Ouest, 553. — Il fait fermer plusieurs sociétés politiques, 560, 568, 590. — Et l'église de Saint-Louis, à Versailles, 593. — Son arrêté sur les permissions de séjourner à Paris, 602.—Il provoque une loi pour en éloigner certains individus ; demande la marche à suivre contre les fonctionnaires qui ont refusé de jurer haine à la royauté, 604.—Est chargé de nommer aux places d'administrateurs, en cas de démission ou de destitution totale, 621, 661, 693. — Ses messages sur l'échange des prisonniers de guerre ; sur les jurés, 636. — Et sur l'enfouissement du numéraire, 627. — Il annulle toutes les exemptions de réquisition, 641. — Demande diverses autorisations pour la vente de biens nationaux, 651.—Son message sur la tenue des registres de l'état-civil, 653. — Ses arrêtés sur l'habillement des troupes, 666.—Et sur la célébration de la fête de la Jeunesse, 667. — Il demande une autorisation pour la vente du mobilier des condamnés et autres, 675. — On lui renvoie une pétition de Laribeau, sur les abus existants dans les hôpitaux militaires, 678. — Il provoque des peines contre les dé-

préciateurs des mandats, 693. — Résolution qui le charge des dépôts existants dans les tribunaux, 694. — On lui renvoie une pétition des juges-de-paix de Lyon contre Reverchon, 719; XXVIII, 249. — Ses messages sur l'augmentation du canal de Saône-et-Loire, et sur le placement des écoles centrales de Paris, 3. — Sa proclamation sur les mandats, 38. — Ses arrêtés sur les fonctionnaires à sa nomination, 45. — Sur le mode à suivre dans les ordonnances sur la trésorerie nationale; sur les congés absolus; sur l'organisation des gardes nationales sédentaires; et sur la formation, dans chaque département, d'un registre d'exécution des lois, 61.—Approbation d'une résolution qui met à sa disposition une maison nationale de Paris, 67. — Ses lettres de félicitations aux généraux Hoche et Travot, 101. — Audience de réception du marquis del Campo, ambassadeur d'Espagne, 101, 125. — Ses arrêtés sur les secours à distribuer aux indigents, 109. — Sur la démission de Merlin du ministère de la police, et son retour à celui de la justice; sur la nomination de Cochon à ce premier ministère; sur celle de Génissieu au consulat de Barcelone, 149. — Et sur celle de Pichegru à l'ambassade de Suède; sa lettre à ce général, 150. — Son message sur l'application de l'amnistie aux militaires inculpés de faits légers, 160.—Sa proclamation aux habitants du Midi, 165. — Il ouvre la séance de l'Institut, 181. — Son message relatif aux routes et à l'établissement d'un droit de passé, 202. —Il prémunit les habitants de Paris contre les suggestions des partisans du régime de 1793, 221. — Ses messages pour obliger les imprimeurs à mettre leurs noms et leur demeure au bas des ouvrages qu'ils impriment; et attribuer au ministre de la justice le travail préliminaire de la radiation des émigrés, 223.— Les pièces relatives aux troubles du Midi lui sont renvoyées, 224. — Il sollicite une loi contre les provocateurs à la royauté, ou au rétablissement de la constitution de 1793, 239. — Sa proclamation aux Lyonnais, 246. — On lui demande les motifs qui l'ont déterminé à nommer trois administrateurs du département de la Lozère; ses arrêtés sur la célébration de la fête des Epoux; et sur le traitement des employés de la république, 248. — Ses messages sur l'annulation des certificats de résidence délivrés à Lyon, et sur les honneurs à rendre à Descartes; sa proclamation aux armées sur l'ouverture de la campagne, 249. — Il prescrit la non-publicité des séances des assemblées départementales, 250. — Annonce les victoires remportées par l'armée d'Italie, 250, 252, 258. —Son arrêté relatif à la levée de chevaux; ses messages sur la prohibition de la poudre à tirer; sur l'introduction de sel étranger et d'eau-de-vie de genièvre par Ostende, 252. — Et pour que la légion de police soit mise à sa disposition, 254. — Il en licencie deux bataillons; ses lettres de satisfaction aux généraux Bonaparte et autres, sur la victoire de Millesimo, 260. — Présidence de Carnot, 261. — Message sur l'organisation de la garde nationale, 264. — Notice de la cérémonie qui a eu lieu pour la réception des drapeaux conquis par l'armée d'Italie, 265. — Autre message sur l'emprunt forcé et l'aliénation des biens nationaux, 266. — Proclamation aux citoyens de Paris, sur la conspiration de Babeuf, 268.— Message à ce sujet; il provoque l'expulsion de Paris des ex-conventionnels, militaires, fonctionnaires destitués, et prévenus d'émigration, 269. — Transmet les détails du complot déjoué; consulte le Conseil avant de faire interroger Drouet, 270, 271. — Décret qui accorde 100 millions pour ses dépenses, 272, 279. — Il envoie deux pièces trouvées chez Babeuf, 272, 276.— Ses arrêtés contre le jugement de Richer-Sérisy, rendus par le juge Chiniac, 273.— Et pour la célébration des fêtes de la Reconnaissance et des Victoires, 278.—Il envoie quarante-sept pièces à la charge de Drouet, 279.—Annonce la signature du traité de paix avec le roi de Sardaigne; plaintes et messages du conseil contre des nominations faites par lui au mépris des lois; il transmet copies des pièces trouvées chez Babeuf, et des mesures prises pour l'arrestation de trente-trois individus, 280. — Sa nouvelle proclamation aux Français, sur la découverte de cette conspiration, 289. — Son message relatif à la compétence des conseils militaires pour les crimes de fabrication, distribution ou introduction de faux assignats, 291.—Autres proclamations sur l'échange des mandats, 292. —Et sur l'ouverture de la campagne, 294. — Mise à sa disposition de la caserne de la rue Notre-Dame-des-Victoires, 300. — Il approuve la conduite du général Hoche dans l'Ouest, 304. — Son message relatif au paiement des ecclésiastiques de la Belgique; son éloge par Defermont, 310. — Loi qui charge l'archiviste de lui remettre les traités secrets, 312. — Son message pour être autorisé à faire entrer, dans Paris, 10,000 hommes de troupes, 313, 319. — Autres sur les victoires remportées en Italie et en Allemagne, 317, 323, 324. — Et sur la ratification du traité conclu avec le roi de Sardaigne, 324.—Il annonce les mesures qu'il a prises pour punir les auteurs des mandats d'amener contre les représentants du peuple, 324, 326. — Mise à sa disposition du ci-devant presbytère de Briqueville, 326. — Son arrêté sur la célébration de la fête de l'Agriculture, 330.—Il provoque la vente des biens nationaux des colonies occidentales, 334.— Sa lettre au général Moreau sur les frères Solano, Espagnols, 335. — Dénonciation de son arrêté sur l'organisation de la marine; il le justifie, 335, 336, 340. — Annonce le passage du Rhin; la prise de Kehl, 340. — Et le gain de la bataille de Renchen, 347.—Loi portant que les prévenus de complicité avec un de ses membres, seront traduits avec lui à la haute-cour, 334, 357.—Son arrêté pour la célébration des 9 et 10 thermidor, 355. — Son message relatif aux marchandises des négociants français, trouvées à la Guadeloupe; sa proclamation sur les élections, 358. — Il annonce la pacification de l'Ouest, 360.—Sa lettre pour expulser des bureaux ceux qui refuseraient d'employer le mot *citoyen*, 361. — Son adresse aux militaires de l'intérieur, 362.— Projet pour annuler son arrêté sur l'organisation de la marine, 363, 383.—Son message relatif à l'exécution de la loi du 28 ventose, sur la vente des domaines nationaux; ses arrêtés sur le remboursement en mandats, du prix du mobilier des condamnés, déportés et autres; sur le compte ouvert entre les fonctionnaires et l'administration des postes pour leur correspondance, et sur les tribunaux des départements réunis; il donne une armure et des chevaux au général Hoche, 363.—Son arrêté sur la police militaire de Paris, 364.—Sa lettre au général Bonaparte, dans laquelle il l'assure de son estime et de sa confiance, 371. — Sa note diplomatique sur la conduite que tiendront les bâtiments français à l'égard de ceux étrangers, 372. — Ses mesures pour apaiser les troubles de Marseille, et en punir les auteurs, 376, 378. — Son arrêté sur la fête du 10 août, 377. — On lui demande que les restes de Turenne soient placés dans un lieu convenable, 379. — Il refuse d'admettre le chargé d'affaires de Suède, et en rappelle celui de la république; transmet des pièces sur les troubles de Marseille; détails de l'audience de réception donnée à l'envoyé extraordinaire de Gênes, 381. — Sa lettre sur le choix des fonctionnaires de Marseille, 383. — Il annonce de nouvelles victoires de l'armée d'Italie, 394. — Reçoit une lettre de Bonaparte, relativement aux journalistes français; fait part de l'évasion du député Drouet, 397. — Supprime toute distribution de pain ou de

viande au compte du gouvernement, à d'autres qu'aux indigents; son arrêté pour la célébration de la fête des Vieillards; autre concernant les instances, en matière de douanes, dans les départements réunis, 398.—Son message sur l'état des biens nationaux soumissionnés et vendus, 404.—Autre sur le nombre des troupes à conserver en temps de paix, 408. — On l'autorise à adjuger les salines nationales au rabais, 410. — Et à engager ou hypothéquer pour 100 millions de domaines dans la Belgique, 411, 421. — Son message pour assurer la subsistance des troupes de l'intérieur, 411.— Sa proclamation sur les troubles excités à Paris, dans la nuit du 11 au 12 fructidor, 412. — Il est chargé de traiter avec les auteurs de livres élémentaires approuvés, 417. — Son adresse aux ci-devant Belges, sur la légitimité des libérations faites en assignats, 418.—Il demande que la loi du 21 floréal soit appliquée à la commune de Vendôme, 420.— Son arrêté sur l'économie à apporter dans les différents ministères, 421. — Autre message sur la police de Vendôme, 426. — Il retrace les événements du camp de Grenelle; demande que les coupables soient jugés militairement, et sollicite la permission de faire des visites domiciliaires; loi qui l'y autorise, 431. — Il propose d'accorder trois défenseurs aux prévenus traduits devant la haute-cour, et un seul pour ceux accusés de l'attaque du camp de Grenelle, 455. — Pelet demande qu'il soit invité à faire la paix; ses messages sur les finances, 445.— Et contre le projet relatif au paiement du dernier quart du prix des domaines nationaux; pétition qui lui est présentée par les artistes, 447. — Audience publique du 12 vendémiaire; réception des drapeaux conquis par l'armée d'Italie; présentation du ministre de Wurtemberg, 447, 448.—Son arrêté concernant la demande de passeports pour un envoyé du gouvernement anglais qui vient faire des ouvertures de paix, 449.— Il confirme celui de Reverchon contre Braconier, juge-de-paix de Bourg; proposition faite aux Cinq-Cents d'annuler cet arrêté, 450, 451.—Examen de celle relative au droit qu'aurait le Corps Législatif de suspendre ses actes, 450.—Mise à sa disposition des bâtiments situés sur le pont de Nice, 456. —Refus du pape d'accepter ses conditions de paix, 457.—Son arrêté sur le droit de marque et de contrôle des effets d'or et d'argent; il annonce la mémorable retraite de l'armée de Rhin-et-Moselle avec 5,000 prisonniers et 20 canons pris sur l'ennemi, 459.—Propose de prohiber, jusqu'à la paix, les marchandises anglaises, 461.—Ses messages sur les prudhommes-pêcheurs et la condamnation de Lesurque, 462.—Rapport sur celui relatif aux besoins de tous les services, 463.—Sa réponse à la lettre du roi de Sardaigne, 464.—Rapport que lui fait le ministre des relations étrangères sur le mémoire du lord Malmesbury; il adresse aux Cinq-Cents celui du ministre de la police sur les prêtres réclus, 465.—Son message sur la vente des biens nationaux par soumission; il annonce que la Corse est délivrée des Anglais, 467.—Reçoit le ministre plénipotentiaire du landgrave de Hesse-Cassel; message qui lui est adressé par les Cinq-Cents, pour l'organisation de la force publique dans l'intérieur; discussion sur son message, concernant l'admission des inscriptions en paiement des domaines nationaux, 469. — Autres messages pour l'augmentation, en faveur des indigents, du prix des billets de spectacles; sur les journaux et la calomnie écrite; et sur les nouveaux poids et mesures, 469, 472.—Adoption d'un amendement au projet sur la loi du 3 brumaire qui étend ses exclusions aux places à sa nomination, 478.—Résolution qui le charge de faire juger, sans délai; Hugues Montbrun, et de donner un état de la situation des colonies, 480. — Autre qui appelle son attention sur les maisons de jeu, et lui demande compte de la situation générale de la république, 482.—Son arrêté pour distinguer les marchandises anglaises, 487.—Nouveau refus du pape d'accéder à ses conditions et d'entrer en négociation avec lui, 490.—Message qu'il reçoit des Cinq-Cents pour assurer l'existence des militaires estropiés; extrait du *Morning-Chronicle*, sur sa correspondance avec lord Malmesbury, 491. — Réclamation des citoyens de Marseille contre un arrêté qui met leur commune en état de siége, 494.—Il est dénoncé par Réal, au nom de Tort de Lasonde, 497. — Son message sur la surveillance à exercer à l'égard des médecins, chirurgiens et apothicaires; il révoque les permissions de résider à Paris, accordées à des étrangers; donne ordre d'en faire sortir, même par la force, l'envoyé genevois Reybaz, 499. — —Son arrêté pour l'interception des communications de l'Angleterre avec la France; il annonce une victoire décisive de l'armée d'Italie; répond à la lettre du général espagnol Solano, rendant un témoignage honorable de la brave armée de Rhin-et-Moselle et de ses chefs, 500. — Reçoit les ministres des rois de Naples et de Sardaigne, et les drapeaux conquis par l'armée de Rhin-et-Moselle, 502.—Décret d'ordre du jour sur son message concernant les prud'hommes-pêcheurs; son arrêté en faveur des asphyxiés, 504. —Il accorde des secours au citoyen Michaux, botaniste célèbre; résolutions qui l'autorisent à former deux cents nouvelles compagnies de vétérans nationaux, 505, 508. — Renseignements qui lui sont demandés sur les Iles-de-France et de la Réunion, et sur la garde nationale, 506.—Son arrêté concernant les amnistiés et la loi du 14 frimaire y relative; il donne des pleins pouvoirs à Cacault pour traiter de la paix avec le pape; organise sa garde constitutionnelle; réflexions contre les journalistes qui veulent le rendre odieux, 508.—Message des Cinq-Cents, qui lui demande compte de la suspension des ventes des domaines nationaux, et l'invite à donner des renseignements sur Saint-Domingue; il suspend toutes relations avec les États-Unis d'Amérique, et refuse les lettres de créances de Pinckney; arrêté qui lui demande la liste des prévenus d'émigration, rayés ou réclamant, dont la vente des biens est suspendue, 509. — Motion contre l'impression dans les journaux des messages discutés en comité secret, et dénonciation contre les erreurs et les assertions contenues dans celui sur les acquéreurs de biens nationaux; il propose de demander des obligations à ces derniers; rapport pour l'autoriser à permettre l'exportation des bois de construction pour la marine batave, 510.—Présentation de sa garde constitutionnelle; discours prononcés dans cette circonstance, 512.—Il fait ordonner à Malmesbury de quitter Paris, 512, 513. — Le requiert de signer les mémoires qu'il a remis sur les restitutions et compensations réciproques entre la France et l'Angleterre; proposition de Pastoret pour déterminer le mode du tirage au sort de ses membres; rejet de celle de Hardy, qui demande que le directeur sortant soit remplacé par le Corps Législatif non encore renouvelé; son message sur la situation des finances à la fin de l'an IV, 513.—Loi qui l'autorise à donner des permissions pour l'exportation des bois de construction de la Belgique; et à mettre au rabais la formation du sel provenant des salines de plusieurs départements, 514. — Procès-verbal de sa séance du 10 nivose; présentation de l'envoyé de Tunis, de l'ambassadeur d'Espagne, du ministre de Sardaigne, des plénipotentiaires des États-Unis, de Lemarois, aide-de-camp de Bonaparte, et de Ramel, commandant de la garde du Corps Législatif,

517.—Réflexions sur son message relatif à une garde spéciale pour Paris, 519. — Il transmet des pièces concernant les colonies occidentales; réclamations des créanciers des Cerfberr contre un de ses arrêtés; discussion à ce sujet; violente sortie de Dumolard contre ses abus de pouvoir; approbation de la résolution qui destine 375,000 liv. pour ses dépenses, 523.—Son message sur l'actif et les dettes communales; rapport à ce sujet, 524. — Son arrêté pour la célébration de l'anniversaire du 21 janvier, et la prestation du serment, 525.—Réflexions d'Aymé Jourdan contre l'éclat qu'il a donné à cette cérémonie, 529. — Il fait part aux deux Conseils de la victoire d'Arcole, 535.—Provoque la conservation des bureaux de bienfaisance de Paris; charge Benezech de parcourir la Belgique pour y rechercher tous les moyens de prospérité; ses messages pour annoncer la découverte de la conspiration de Lavilleheurnoy, 544. — Motion de Pastoret contre l'arrêté qui en traduit les auteurs par devant un conseil de guerre, 551.—Envoi de nouvelles pièces; nouvelles déclarations de Malo et de Ramel sur ce complot, 556. — Autres messages annonçant la déroute des troupes du pape, et la reddition de Mantoue, 564.—Sa lettre au ministre de la guerre sur l'entretien des armées; il ordonne aux militaires de rejoindre leurs corps; félicite les généraux Masséna, Kilmaine et Augereau, ainsi que Duvivier, chef d'escadron, 571. —Drapeaux qui lui sont présentés; discours à ce sujet, 575.—Il envoie de nouvelles pièces relatives à la conduite des prêtres insoumis, 578. — Confirme la destitution de Rochambeau, prononcée par ses agens à Saint-Domingue, 583.—Et annonce le rétablissement de la tranquillité et de l'industrie dans cette colonie; réflexions de Vaublanc contre ses assertions; il assure qu'il est trompé par des agents infidèles, 585. —Son arrêté par lequel il autorise les prêtres réfractaires à se rendre en Italie, 589.—Présentation de drapeaux conquis sur la garnison de Mantoue, 590.—Il est accusé par Dumolard d'avoir fait débarquer en Irlande 1,400 Français tirés du bagne de Brest; débats à cette occasion, 609.—Nouveau message sur le rétablissement de la tranquillité dans les colonies; autre sur les causes qui ont empêché la punition des écrivains conspirateurs, 610. —Dénonciation de son arrêté qui interdit le droit de voter aux prévenus d'émigration; rapport y relatif; son annulation, 615, 616, 617, 618.—Il déclare neutre la ville de Francfort, 616.—Accorde une récompense à Boivin, marinier, 617.—Transmet une lettre du président de la haute-cour, qui se plaint du chant de la Marseillaise, entonné par les prévenus à la fin chaque séance, 621.—Annonce que le royalisme et l'anarchie menacent de nouveau la république, et propose diverses mesures législatives; violent tumulte à la lecture de ce message; ajournement des propositions qu'il contient, 622.—Fixation de ses dépenses pour l'an V, 625, 668.—Autre message pour savoir si les jugements des commissions militaires sont sujets à révision, 628.—Il suspend toute communication de l'Angleterre avec la France, 630.—Cherche à influencer la décision relative aux jugements des commissions militaires; violente agitation produite par la lecture de ce message, 633, 634. — Son arrêté sur les enfants abandonnés, 636.— Il invite les Conseils à accélérer l'organisation du service des postes, 637.—Accuse d'imposture le bruit répandu qu'il devait en dénoncer 184 membres comme complices de la conspiration royale; enjoint à ses commissaires près les tribunaux civils de s'opposer à toutes poursuites contre des agents du gouvernement, pour le retard de paiement des sommes dues par le trésor public, 643.—Demande, pour Paris, six nouveaux directeurs de jury, 649.—Annonce la prise de Trieste 649, 650.—Ses mesures pour empêcher les émigrés de s'introduire en France avec de faux passeports, 649. — Il est accusé par Dumolard d'animer les partis les uns contre les autres; ordonne que Brottier, Dunan, Lavilleheurnoy et Poly seront réintégrés dans la maison d'arrêt du Temple, et traduits devant les tribunaux, pour y être jugés sur le fait de conspiration contre la république, 652.—Texte de cet arrêté, 653. — Autre portant que les passeports des États-Unis ne seront ni admis, ni reconnus, 655. —Son message pour annoncer l'assassinat de Sieyès et l'arrestation du coupable, 657.—Il signe un traité d'alliance avec la Sardaigne, 658. — Est inculpé par Dumolard et Vaublanc, relativement à l'affaire des déportés de Saint-Domingue, 662, 663.—Autre message relatif à l'assassinat de Sieyès et aux déclarations du prévenu, 670. — Texte de celui annonçant des succès éclatants sur le Rhin, et la signature des préliminaires de paix avec l'empereur, 674.—Sa réponse sur la situation des colonies et les moyens qui peuvent y rétablir la paix, 676. —Bases des stipulations préliminaires de Léoben, approuvées par lui, 680.—Il renvoie l'ambassadeur portugais; annonce la prise de Kehl, les victoires des armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin, et la signature des préliminaires de paix, 681. — Sa lettre de félicitation aux généraux Régnier, Desaix, Duhem, Jordie, Demont, Debelle, Championnet, Lefèvre, Grenier, Ney et Soult, 684. — Il écrit que le citoyen Beaufort a été mis en jugement, comme prévenu d'émigration à l'Amérique du Nord; discussion à ce sujet, 685. — Ses messages relatifs aux préliminaires de paix, 686. — Présentation des drapeaux enlevés en Italie et au Rhin, 688.—Autre message concernant les colons retirés aux États-Unis, 698.—Son arrêté sur la navigation des neutres; il est attaqué et justifié par les journaux, 700.—Rapports, projets et résolutions sur le mode de son renouvellement, 700, 702, 705, 706, 709, 711.—Autre arrêté relatif aux prévenus traduits devant les autorités étrangères au lieu du délit, 701. —Il annonce que les recherches sur l'outrage fait à Pons (de Verdun) ont été infructueuses, 702.—Transmet le manifeste de Bonaparte contre le gouvernement de Venise, 706. — Procès-verbal du tirage au sort; sortie de Letourneur et nomination de Barthélemy, 710, 715, 716, 717.—Il est accusé par Doulcet, Vaublanc et autres, relativement aux colonies, 713. — Ordonne l'envoi d'un courrier extraordinaire à Barthélemy pour lui annoncer son élection, 714. — Compte qui lui est demandé de la détention illégale des prêtres, 715.—Il autorise le ministre de la guerre à laisser provisoirement dans leurs foyers les militaires mariés; son message en réponse à ceux relatifs au paiement des fonctionnaires publics, 716. — Autre sur l'évaluation des droits d'enregistrement, 718.—Nouvelles inculpations de Vaublanc, qui l'accuse de soutenir les excès de ses agents à Saint-Domingue; proposition de lui en retirer la nomination, 718, 719. — Son message sur le *déficit* éprouvé dans la rentrée des contributions; il assujétit les prêtres de la Belgique au serment ordonné par les lois du 17 juin 1791 et 7 vendémiaire an IV; suspend de leurs fonctions, Raymond, Roume-Saint-Laurent et Santhonax, et leur ordonne de se rendre auprès de lui, 719.—Transmet une dépêche du premier, qui retrace l'état où la commission a trouvé Saint-Domingue, et les moyens qu'elle a pris pour rétablir la culture; débats qu'elle occasionne, 720. — Arrivée et installation de Barthélemy, 720, 721. — Présentation de plusieurs ministres plénipotentiaires, et du citoyen Verninac, 723.—Il réclame contre le sens forcé donné à ses précédents messages; envoie de nouvelles dépêches de ses agents et de Toussaint Louverture, 725.—Demande d'être autorisé à y en en-

voyer de nouveaux; message qui lui demande compte de l'inexécution de la loi qui ordonne la formation d'un nouveau corps de gendarmerie nationale ; il nomme Letourneur (de la Manche), Pleville-le-Pelley et Marec, ministres plénipotentiaires à Lille, 726. — Réclamations de divers départements contre ses agents, 727. — Sa réponse à une dénonciation contre le ministre de la justice Merlin, 728. — Il est accusé d'avoir gaspillé les finances et de chercher à empiéter sur le Corps Législatif; on lui retire la nomination des agents aux colonies, 729. — Renvoi à une commission de ses arrêtés relatifs aux Etats-Unis; messages pour le service de l'an V, 731. — Plaintes contre la violation du secret des lettres ; il est attaqué par Dumolard, sur les opérations de ses agents à Venise, Gênes et dans toute l'Italie, 732. — Présentation des drapeaux conquis par l'armée d'Italie, 733. — Il répond au message des Cinq-Cents sur la détention des prêtres, et transmet un rapport du ministre de la police à ce sujet, 734.—Dupont (de Nemours) inculpe vivement son administration financière, 736.— On lui demande communication de la correspondance de ses envoyés dans les colonies ; son arrêté pour la célébration du 14 juillet, 737.—Son message sur la situation de Lyon ; il accuse les compagnons de Jésus et les chauffeurs des excès qui s'y commettent, 740. — Annonce que les Anglais ont été battus dans le Nord de Saint-Domingue, 741.—Discours prononcé par le président au 14 juillet, 742. — Il demande si Vadier doit subir le décret de déportation rendu contre lui en l'an III ; renouvelle tous les ministres à l'exception de deux, 744. — Ecrit à Bonaparte pour approuver sa conduite, et applaudit à ses services ; impression de son arrêté sur le versement des recettes dans les caisses de la trésorerie, 745. — Il transmet une adresse de l'assemblée coloniale de l'Ile de la Réunion, justificative de la conduite qu'elle a tenue envers ses agents, 746.—Arrêté du Conseil des Cinq-Cents, portant qu'il lui sera fait un message sur la marche des troupes et sur la situation de la république, comme aussi pour requérir la punition de l'auteur d'une diatribe insérée dans le journal officiel, 747.—Sortie de Larivière contre la division de ses membres; il la cite comme la preuve des complots qui menacent le Corps Législatif; autres dénonciations sur cet objet; sa réponse au message sur la marche des troupes, 748. — Nouveau message des Cinq-Cents pour connaître le nombre de soldats entrés dans le rayon constitutionnel ; transmission d'un rapport du ministre de la police, sur la situation de Paris ; nouvelle réponse de sa part sur la marche des troupes et sur le nombre de celles stationnées dans le rayon ; organisation de sa garde, 749. — Son message sur les finances, 750. — Réclamations contre son arrêté concernant le pouvoir donné aux généraux de mettre Lyon en état de siége, 751. — Ses éclaircissements sur l'âge de Barras, lors de son entrée en fonctions, 752.—Présentation des ministres étrangers et célébration du 9 thermidor, 753, 754.—Exposé de ses torts, par Laussat, 757. — Message sur l'ordre d'urgence des paiements; transmission d'un rapport du ministre des finances y relatif; il est accusé par Delarue au sujet de la marche des troupes; arrêté pour lui demander, sous trois jours, une réponse aux questions sur sa conduite, 760. — Ses mesures pour la célébration du 10 août, 761. — Il écrit une lettre de satisfaction au général Hatry, et le fait remplacer à Paris par Augereau, 762.—Annonce qu'il a fait exécuter la loi sur les limites constitutionnelles ; adresses qui lui sont faites par l'armée d'Italie contre les conspirateurs de Clichy, 764.—Ses mesures sur les causes qui ont nécessité ces adresses, 767. — Discours de son président à la fête du 10 août ; autre message sur la marche des troupes; transmission de la déclaration du commissaire des guerres Lesage, 765, 767.—Discussion à ce sujet; renvoi à une commission, 767.—On appelle son attention sur l'introduction de marchandises étrangères; il est accusé de la mauvaise gestion de la compagnie Dijon, 768. — Envoi d'un message pour réclamer de lui la répression des insultes faites aux citoyens porteurs de collets noirs, 770.—Et connaître les causes du retard mis au paiement de la solde des troupes ; il destitue Popelin et Trudon, administrateurs de la Seine, 771.—Annonce que les services publics sont prêts de manquer, faute de fonds ; discussion ; reproches qui lui sont faits ; propositions relatives au retard qu'il apporte à promulguer la loi sur la garde nationale ; le général Hoche l'invite à lui indiquer le tribunal qui doit le juger, à cause des ordres qu'il a donnés pour la marche des troupes, 773.—Rapports sur cet objet ; propositions qui en sont la suite ; réfutations de ses allégations, 775, 777.—Présidence de Réveillière-Lepeaux, 778.—Adresse de l'armée de Rhin-et-Moselle contre les royalistes de Clichy, 779. —Audience de congé de Sopransi, député de Milan ; réception de Visconti, ministre de la Cisalpine ; présentation de drapeaux par Bernadotte, 785.—Il transmet l'état des dépenses arriérées et réclame autant en faveur des créanciers, 791.—Suite de la discussion sur son message relatif à la marche des troupes, 791, 796, 797.—Journée du 18 fructidor ; ses proclamations aux parisiens, 792.—Décret qui l'autorise à nommer aux places de juges, 796. — Il fait arrêter et mettre en jugement vingt-deux journalistes, prévenus de conspiration, 797.—Rend compte des motifs qui ont déterminé les mesures qu'il a prises; transmet des pièces à la charge des conjurés; est autorisé à faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel, 799.—Invite les Cinq-Cents à prendre de promptes mesures contre les conspirateurs royaux, et les journalistes de Blankenbourg et de Londres; remerciements qui lui sont votés pour son énergie au 18 fructidor; il met en liberté Goupil-Préfeln et sept autres de ses collègues, 811.—Est autorisé à rectifier les choix qu'il a faits pour la gendarmerie; réclame le remplacement de Carnot et de Barthélemy; son message sur l'embarras des finances; il transmet des pièces relatives à Imbert-Colomès, agent du prétendant, 812. — Demande que les déportés de fructidor soient assimilés aux émigrés qui rentrent en France; se plaint des entraves apportées par la trésorerie à toutes ses opérations; listes décuple pour le remplacement de Carnot et de Barthélemy, 816, 818.— Message relatif aux dépenses de l'an VI ; lettre du général Moreau; il lui annonce l'arrestation de complices de Pichegru; transmission, sur la trahison de ce dernier, d'une lettre de ce général à Barthelémy, 819, 821.—Installation de Merlin et de François de Neufchâteau, 819.—Message concernant les émigrés naufragés à Calais ; proposition de les déporter, 822. — Il est autorisé à compléter les administrateurs restés en nombre insuffisant pour délibérer, 823.—Sa proclamation pour le complètement des armées, XXIX, 2.—Il ordonne une cérémonie funèbre à la mémoire de Hoche ; nomme Augereau commandant des armées de Rhin-et-Moselle, et de Sambre-et-Meuse ; sa lettre aux ministres contre leurs employés, 6. — Son arrêté relatif aux réclamations des individus inscrits sur la liste des émigrés, 9. — Sa lettre sur les abus qui se sont glissés dans l'administration des postes et la régie de l'enregistrement ; autre sur la nécessité de surveiller les spectacles, 13.—Il invite le Conseil des Anciens à s'occuper des nouveaux impôts, 17.—Rapport de l'arrêté qui lui demandait des récompenses pour Sercey, etc. ; il rappelle les corsaires à l'exécution des ordonnances, 33. — Son arrêté sur le départ et la répartition des conscrits et réquisitionnaires, 34.—Loi qui l'autorise à ouvrir un

canal d'arrosement près du pont d'Arenceau, 35. — Ses arrêtés sur l'organisation de la loterie, 36.— Sur la circulation des pièces de billon, 37. — Et sur les radiations de la liste des émigrés, 39. — Il sollicite auprès du corps helvétique l'expulsion de l'envoyé anglais Wickam ; envoie un message sur la dette de la ci-devant Belgique, 40. — Donne des renseignements sur le canal de Dieppe à Paris, 41. — Supprime les contre-seings, 43.—Demande la création d'un ministère des domaines nationaux, 48. — Son message relatif à la fille de Lepelletier, 49.—Il arrête la formation d'une *armée* d'Angleterre ; sa proclamation sur le traité de Campo-Formio ; il déclare non-avenu le traité fait avec la reine de Portugal, 52.—Son message relatif au traité de paix avec l'empereur, 53.—Il enjoint aux ambassadeurs, etc., de ne se donner que le titre de *citoyens* ; séance publique ; présentation de Monge et Berthier, 55.—Ses arrêtés sur le timbre et la loterie, 59. — Il presse le Conseil de statuer sur les dépenses de l'an VI, 60.—Fait déporter trois ex-oratoriens, 61.— Nomme Rudler son commissaire dans les pays conquis, 62.—Droit donné à ses agents de rayer de la liste des émigrés des colonies ; son arrêté sur la délivrance des congés absolus, 63.—Autre pour la vente du mobilier national, 64. — Changement dans l'organisation de sa garde, 66. — Son arrêté sur la fréquentation des écoles nationales ; sa proclamation sur le projet d'une descente en Angleterre, 67.—Son message sur l'état des hospices de Bordeaux, 71. — Son arrêté sur la surveillance des journaux ; autre qui exclut les émigrés des îles de la mer Adriatique, 73. — Réponse de Jourdan à la critique de ses actes ; il nomme quarante-deux ex-conventionnels, inspecteurs des contributions, 78.—Donne des renseignements sur les brigandages commis sur les routes, 84, 96, 97.—Demande satisfaction au gouvernement de Soleure pour l'arrestation du capitaine d'artillerie Zeltner, 86. — Son arrêté sur les nouvelles distributions des armées, 88.—Il donne un dîner à Bonaparte, 88, 95. —Séance publique pour la réception de ce général, 89, 93.—Discours virulent de Pitt contre le Directoire, 93.—Ses relations d'amitié avec le nouveau roi de Prusse, 95.—Il ouvre une souscription pour l'entretien des routes, 97. — Annonce que l'empereur a ratifié le traité de Campo-Formio ; ses mesures pour améliorer le sort des Français, prisonniers en Angleterre ; il supprime plusieurs journaux, 100. — Projet d'embellissement à son palais, 101. — Le commerce de Paris lui propose un emprunt pour une descente en Angleterre, 105.—Il défend aux voitures libres le port des lettres et journaux ; ses arrêtés sur les réclamations du pays de Vaud, 110. — — Sur les poids et mesures, et sur le Muséum ; son message sur l'emprunt pour la descente en Angleterre, 111.—Il autorise les conseils d'administration à délivrer des congés, 115. — Dénonce les atroces traitements qu'on fait subir en Angleterre aux prisonniers français, 116. — Son message sur la saisie générale des marchandises anglaises, 120.—Sa proclamation sur l'emprunt pour la descente en Angleterre, 121.—Demande une loi contre les brigandages, 122. — Son message sur la question de l'aliénation du château et du parc de Versailles, 131. —Ses arrêtés pour l'exécution de la loi qui défend de porter d'autres noms que ceux exprimés dans l'acte de naissance ; et pour la célébration de la fête du 2 pluviose, 132. — Ses proclamations relatives à l'amnistie accordée pour tous les délits militaires, et au mode d'exécution de la loi concernant l'emprunt contre l'Angleterrre, 134. — Loi qui l'autorise à poursuivre les auteurs de l'outrage fait à la représentation nationale dans la commune de Lyon, 135, 137, 138. — Séance publique pour le 21 janvier, 136. — Il refuse de recevoir Cabarrus en qualité d'ambassadeur d'Espagne, 137.—Donne les détails des événements arrivés chez Garchi et chez l'envoyé du dey d'Alger, 138. — Réception du ministre cisalpin Serbelloni ; désignation du bureau pour recevoir l'emprunt contre l'Angleterre ; son arrêté concernant le châtelain Junod ; il supprime l'armée du Rhin et réforme son état-major général, 141. — Son message concernant les enfants naturels, 143. — Autre sur la révision des jugements rendus avant le 18 fructidor, 145.— Il reconnaît la république Lémanique, 146.—Met en état de siége Lyon et Montpellier, 146, 147.—Rapport et résolution sur le tirage au sort et l'élection d'un nouveau membre, 147, 154, 155, 163, 178.—Ses mesures contre l'oligarchie helvétique, 147, 148.—Il établit un receveur à Flessingue, 149. —Met les maisons d'éducation sous la surveillance des administrations municipales, 150.—Sa lettre sur la situation des Bouches-du-Rhône ; son message sur les besoins des manufactures, 151.—Ses arrêtés sur le service de la garde nationale, 152.— Et la mise de Sarlat en état de siége, 153.— Il lève le séquestre mis sur les biens des déportés arrivés à Cayenne, 154.—Destitue les généraux Hardy et Bonnet, 155.— Son arrêté sur la fête de la souveraineté du peuple, 157.—Autre relatif aux agents forestiers, 158.—Ses mesures sur les hostilités de la cour de Rome, et l'entrée des troupes françaises dans cette ville, 159, 162.— Sa proclamation sur les élections, 159.—Il fait fermer le cercle constitutionnel de Perpignan, 164. — Destitue les membres du bureau central de Marseille ; séance publique pour la réception des drapeaux des armées du Nord et de Rhin-et-Moselle, 166.—Sa proclamation relative aux assemblées primaires, 169.— Son message sur ce qui s'est passé à Rome depuis l'entrée des Français, 175. —Il ordonne la fermeture de plusieurs cercles constitutionnels, 177, 187.— Son arrêté sur l'amnistie proclamée dans les départements de Liamone et du Golo ; il demande une loi contre les loteries particulières ; démontre la nécessité de ne faire aucune exception à la loi du 19 fructidor, 178.— Défend à plusieurs Français de prendre la qualité de consul de Suède, 179. — Annonce les triomphes de l'armée française en Suisse et la destruction de l'oligarchie, 181, 193.— Lève provisoirement l'embargo mis sur les bâtiments armés en course, 190.—Ordonne l'incarcération des prisonniers anglais, 194.— Séance publique pour la présentation de 19 drapeaux pris aux Bernois, 196. — Il écrit une lettre de satisfaction à Berthier, 198. — Réclame la révision des jugements rendus en haine de la république ; ordonne des arrestations à Lille, 200. — Son adresse aux électeurs de l'an VI, 206.—Sa lettre de félicitation aux consuls de Rome ; il rétablit l'argue destiné à dégrossir et tirer les lingots d'or et d'argent dans la commune de Lyon, 207. — Son arrêté sur les visites à faire par les préposés des douanes ; autre sur les étapes ; il nomme divers agents ; accorde un brevet d'invention à Fulton ; rend exécutoire la loi sur l'emprunt contre l'Angleterre, et nomme des commissaires pour cet emprunt ; prohibe la *Feuille universelle*, 217. — Sa proclamation aux Français ; il met Bergerac en état de siége, 220.— Audience donnée au ministre de Toscane ; il félicite le général Delmas et la 24.e demi-brigade ; fait arrêter plusieurs fonctionnaires du Gard ; prohibe *le Nouvelliste*, 222. — Charge Bonaparte de se rendre à Brest dans le cours de la décade, pour y prendre le commandement de l'armée d'Angleterre, 223.—Destitue Baudin, commissaire du bureau central de Paris ; réintègre plusieurs généraux, 224.— Envoie un présent au comte de Cobentzel, 225.—Or-

donne de régler les services publics sur la décade, 229.— Remercîments qui lui sont adressés par l'assemblée provisoire du pays de Vaud; expulsion du général Parrein du département de Saône-et-Loire, dans lequel il commande; renouvellement du bureau central de Paris, 238. — Sa proclamation sur l'indiscipline de l'armée d'Italie, à Rome; arrêté qui emploie le général Cambray à l'armée de Mayence, 239. — Il ferme le cercle constitutionnel de Metz, et prohibe le *Journal des Amis*, 240.—Le *Journal des Hommes libres*, *l'Ami de la Patrie* et *le Persévérant*, 242, 245. — Prend des mesures en faveur de Méda, 243.—On l'invite à faire connaître les causes de la non-exécution des articles 4 et 5 de la loi du 17 thermidor, etc., 245.—Ses messages relatifs aux besoins de la commune de Paris et aux dépenses de l'an VI, 248. — Son arrêté relatif aux radiations; il fait fermer le cercle constitutionnel du cinquième arrondissement de Paris, 249.—Rejet de la résolution qui l'autorisait à régler une affaire d'intérêt avec les fabricants de Cholet, 250.—Autre qui lui permet de traiter à l'amiable avec les propriétaires de la salle du théâtre des Arts, 251, 257. — Il transmet des détails sur les élections de la Seine et sur celles de plusieurs autres départements, 252, 256, 257.— Nomme Pléville-le-Peley, vice-amiral, et Bruix ministres de la marine, 253.— Reçoit en audience publique les ministres de Rome, de Suède et de Gênes, 255. — Motion de lui confier la nomination aux places vacantes dans les tribunaux, 256.—Il prohibe plusieurs journaux; fait suspendre tous les congés limités, 257.—Annonce que l'action de la justice criminelle est paralysée dans plusieurs départements, 258. —Tirage au sort de ses membres; sortie de François de Neufchâteau, 260.—Son message relatif au déficit entre les recettes et les dépenses, 264. — Motion concernant ses commissaires près les bureaux centraux, 265.—Liste des candidats présentés pour remplir la place qui est vacante; élection de Treilhard, 266.— Nominations civiles et diplomatiques, 268, 270.—Ses arrêtés sur les bons du quart, 270. — Et sur le timbre des cartes à jouer; autre en faveur de son commissaire près le département de l'Aube, l'un des exclus du 22 floréal; mesures demandées contre ses agents accusés de prévarication; réception de Treilhard; présentation des drapeaux envoyés par la Convention aux diverses armées, 271. — Nominations à la régie de l'enregistrement et à l'inspection des contributions de Paris; arrêté portant que les navires américains ne seront plus admis dans les ports militaires de France, 272.— Son message sur la défaite des Anglais devant Ostende; il met un embargo sur les papiers et lettres venant d'Angleterre; ferme le cercle constitutionnel de Saint-Omer; félicite divers officiers qui se sont distingués à Ostende; nomme Bernadotte commandant de la 5.e division militaire, 274.—Présidence de Rewbell; évaluation de la montre donnée au comte de de Cobentzel, 275. —Réception du nouvel ambassadeur d'Espagne; nomination de Pichon au secrétariat de l'ambassade de La Haye, 277.— Nominations diplomatiques et civiles, 281.—Son arrêté relatif aux pensions des religieux; il félicite divers officiers qui se sont distingués à Sion; enjoint à Delacroix de rompre toute communication avec Ducange, 282. — Rappelle Mangourit de la Suisse; est autorisé à nommer les juges-de-paix des cantons; reçoit les drapeaux pris sur les insurgés suisses; son arrêté sur les exemptions de la taxe des routes, 283.—Il nomme à diverses agences; son arrêté tendant à faire arriver les marchandises étrangères, par le Rhin, à Mayence, Cologne et Coblentz; autre pour la formation d'une compagnie de militaires noirs et de couleur, 285.—Nouvelles nominations; changements dans le consulat de Madrid et le bureau central de Paris, 286.—Nominations de substituts près les administrations des postes; il investit de nouveaux pouvoirs son commissaire en Suisse, 288.— Promotions diplomatiques et civiles, 289, 290, 291.— Son message sur la situation des hôpitaux, 289. —Son arrêté sur la réexportation des marchandises anglaises; il envoie Sottin à New-Yorck, et Charles Duval à Latakié; refus de ce dernier, 290.— Il est autorisé à consommer un échange avec la veuve Semonin, 291. — Interdit le port du Hâvre aux vaisseaux américains; compte constitutionnel de ses dépenses, 292.— Aperçu de celles de l'an VI, 293.—Il envoie Champigny-Aubin en Suisse, 295.—Son arrêté sur les lettres prises par des corsaires français; il reçoit un message sur l'organisation des secours publics, 296. — Arrête de n'admettre aucun vaisseau dans les ports de la Méditerranée, sans qu'il ait justifié de sa quarantaine à Marseille, 297. —Son message sur la mobilisation de la dette publique, 298.—Son arrêté pour la surveillance du titre des matières et ouvrages d'or et d'argent, 299, 390.—Il annulle l'arrêté pris par Rapinat à Schawembourg, 299. — Annonce la prise de Malte; prescrit aux Génevois de déclarer les marchandises anglaises, 303.—Son arrêté relatif aux salpêtriers commissionnés par le gouvernement; autre pour la célébration du 14 juillet, 304.— Il maintient Rapinat en Helvétie; prohibe quinze journaux, 306.— Son messsage relatif aux créances des gagistes et pensionnaires de la liste civile, 307.— Il est invité à secourir promptement cent dix-huit communes de la Haute-Garonne, désastrées par la grêle, et à répondre, séance tenante, sur la situation de Paris; son message à ce sujet; il demande l'autorisation de faire faire des visites domiciliaires; supprime plusieurs journaux, 308.—Arrête qu'il ne sera plus délivré de congés aux militaires, 309.—Est autorisé à établir les barrières nécessaires à la perception de la taxe d'entretien des routes; son arrêté sur le paiement des rentiers et des pensionnaires, 310. — Il reçoit un message sur les hôpitaux militaires, 311. — Envoie des courriers extraordinaires pour faire lever le séquestre mis sur les biens de l'ordre de Malte, en Piémont et en Toscane, 317.—Nomme François de Neufchâteau ministre de l'intérieur; ordonne l'essai du *Télélogue*, ou *Tour parlante*; son arrêté sur la rentrée dans le monde des religieux de la rive gauche du Rhin, 318. — Son message sur les recettes et dépenses de l'an VII, 320.—Lettre de Vienne annonçant qu'il a désintéressé Metternich, 322.—Il approuve la nomination de Laharpe au Directoire helvétique; mande auprès de lui le général Brune, 324.—Discours prononcé par son président au Champ-de-Mars, le 9 thermidor; distribution de médailles aux commissaires revenant d'Italie; il lève le séquestre mis sur les biens de Necker, 327. — Son arrêté sur la navigation de la Haisne et de l'Escaut; il destitue Boudet, capitaine de la *Sensible*; nomme Sennequier capitaine de frégate, 328. — Prend un arrêté sur les armements en course dans les colonies, 329. —Est chargé de faire traduire Vancantfort à la barre, 332. — On lui renvoie une pétition des citoyens de Moulins contre les anarchistes, 333. — Rapports sur son message relatif à la fixation des recettes de l'an VII, 334, 335.—Son arrêté sur les certificats de non émigration, 334.—Il refuse de donner audience au ministre cisalpin Lahoz, et ordonne au général Brune d'appuyer, par la force, les changements projetés à Milan, 344, 348.—Son arrêté pour le remplacement des chefs de bureaux du ministère de la guerre; autre, pour l'inscription sur la liste des émigrés de la Dyle, des frères Bartenstein, et de Muller, 347.—Son message pour la répression des brigandages et des assassinats, 350.—Autre relatif à un traité d'alliance

avec la république helvétique, 351.—Son arrêté sur la célébration de la fête du 18 fructidor; article contre l'imputation à lui faite de vouloir renverser la constitution de l'an III, 352. — Son arrêté relatif à l'exécution des lois concernant les militaires, les réquisitionnaires et les déserteurs, 356.—Autre concernant l'adjudication au rabais des fournitures de la guerre, et de celles de la marine, 357, 360.—Il permet à deux prisonniers anglais de se rendre sur leur parole en Angleterre, 358.—Fait lever l'embargo sur les bâtiments américains, 358, 364.—Fixation de ses dépenses pour l'an VII; séance de réception des ministre et envoyé helvétique, 358. — Ses arrêtés pour la formation d'un bagne particulier au Hâvre; et sur l'ordre à établir dans les rapports relatifs aux demandes en radiation, 359.—Il fait mettre en liberté Russillon et Pillichaudy; défend à tous entrepreneurs de voitures libres de s'immiscer dans le transport de lettres et paquets de papiers, 364.—Son message pour la réduction de la contribution personnelle, 370.—Sa réponse à la notification de l'installation du directoire batave, 377. — Il distingue en deux parties la solde de l'armée; son arrêté pour le transit par le Mont-Blanc des marchandises expédiées d'Allemagne ou de Suisse pour l'Italie, 379. — Fixation de ses dépenses pour l'an VII, 384. — Il félicite le Directoire batave, 385.—Recommande l'exécution de ses arrêtés sur le complètement de l'armée, et sur l'entretien des dépôts de mendicité, 391.—Son message sur l'entrée des troupes françaises en Egypte, 392, 395.—Sa circulaire relative à l'établissement des usines, écluses, etc., sur les rivières navigables et flottables, 393. — Proposition de lui confier la nomination des employés au droit d'octroi, 394.—Compte lui est demandé de l'état des digues de la Flandre hollandaise, 403.—Il rapporte son arrêté qui avait rayé Barthès-Marmorières de la liste des émigrés; on lui renvoie la pétition du citoyen Trocar, qui a donné asile à Buzot et autres, 404.—Il demande qu'il soit perçu, par forme d'à-compte, sur les rôles de l'an VI, un décime par franc, 405. — Réclame des fonds pour les armées, et une levée de 200,000 hommes, 410.—Ses arrêtés sur les capitaux provenant du remboursement des rentes sur l'état et sur les particuliers; et sur les laboratoires d'anatomie; il nomme Suvée directeur du palais de France à Rome, et désigne les artistes qui y résideront aux frais de la république; ses arrêtés relatifs au traitement des employés; et aux lettres qui lui sont adressées par des particuliers, 413.—Il annonce que la mer a brisé ses digues à Dol; remet ses passeports au ministre de Portugal, 419. —Demande des fonds pour combler un déficit de 114 millions; accorde des faveurs à la navigation pour les îles conquises, 421.—Suspend le journal *le Propagateur*, 423. — Son arrêté sur la remise des minutes, en cas de mort ou de démission d'un notaire, 424.—Il approuve la conduite de Ménard à Turin, et l'y nomme commandant, 427.—Déclare le 3.e bataillon de chaque demi-brigade, bataillon de garnison, 430.—Son arrêté sur les cartes à jouer, 434.—On lui demande des renseignements sur le sort des victimes de la guerre civile à Saint-Domingue, 435.—Lettres à lui adressées par Bonaparte, 436, 437, 447.—Il fait inscrire sur la liste des émigrés, Pichegru, Barthélemy et autres, qui ont quitté le lieu de leur déportation, 440.—Défend l'exportation des pierres à feu, 444.—Organise seize demi-brigades, 446.—Rend ses agents extérieurs responsables de la publicité de leur correspondance privée, 449.—On lui demande des renseignements sur les troubles des départements réunis, 462. — Son arrêté au sujet des armements en course, 464. — Réception des ambassadeurs cisalpin et batave; il nomme Duval au ministère de la police, 467. — Désavoue les changements opérés dans la Cisalpine, par le général Brune, 468. — On lui accorde 1,500,000 francs pour dépenses secrètes, 468, 469. — Saisie de ses dépêches à Bonaparte, par les Anglais; ses arrêtés sur les cautionnements des receveurs; sur la solde des troupes; et sur les exemptions du droit de passe, 469.—Il demande la faculté d'affermer les biens des émigrés; ordonne l'établissement de poinçons pour la garantie des matières d'or et d'argent, 470.—Ratifie l'acte d'échange des prisonniers, conclu avec l'Angleterre, 471.—Ses arrêtés sur les navires chargés de marchandises anglaises, et sur la responsabilité des communes, 476. — Il demande la prorogation de la loi relative aux délits commis sur les grandes routes, 479.—Et le paiement des rentiers, 479, 498. — Son message relatif aux conditions convenues par les fermiers de la poste aux lettres, 490. — Il permet la sortie de toute espèce de bois pour la Hollande, 492.—Ses arrêtés pour l'organisation de bureaux de poids publics; sur la caisse des comptes courants, 499.—Sur la correspondance des mesures anciennes avec les nouvelles, 500. — Sur la célébration du 21 janvier, 504. — Et sur les individus condamnés à la déportation par la loi du 19 fructidor, 505.—Il fait déporter deux prêtres de Nancy, 509.—Fixe les lieux de sortie des ouvrages d'or et d'argent destinés pour l'étranger; compte lui est demandé de la situation des départements de l'Ouest, 512. — Son arrêté relatif au paiement des rentes et pensions; présentation du général Sarrazin, 514. — Ses arrêtés pour la perception des droits d'hypothèque et la suppression des franchises et contre-seings, 520.—Il accorde une pension à la célèbre Dumesnil, 523.—Son arrêté relatif au paiement des pensions représentatives de la maison nationale des Invalides; il propose de déclarer la guerre aux rois de Naples et de Sardaigne, 527, 538.—Adresse une proclamation aux armées, 528.—Son arrêté relatif aux créanciers des individus portés sur la liste des émigrés, et non rayés définitivement, 533. — Autre, qui assimile aux émigrés les officiers belges au service de l'Autriche, qui ne constateront pas être démissionnaires avant l'an II; autre, ordonnant que le citoyen Letellier, conscrit, qui s'est coupé deux doigts, servira à l'armée en qualité de charretier, 538.—Il supprime la commission française à Rome, et nomme Bertholio ministre près la république romaine, 540.—Son message sur les perfidies des cours de Naples et de Turin, 545, 563.—Ses dispositions relatives aux droits à percevoir par la régie de l'enregistrement, 562.—Autre message sur les bons à accorder aux rentiers, 563. —Il annonce que l'armée française est maîtresse du Piémont, etc., 565. — Annulle les destitutions faites par Brune, dans la cisalpine, 573, 574. — Condamne à une contribution de 12,000 francs les maisons des communes belges d'où l'on a tiré sur les troupes françaises, 578. — Témoigne des égards pour la famille de Lagrange, 579.—Son message sur la situation politique des départements de l'Ouest, 579 *bis*, 587 *bis*.—Discours de son président, lors de la présentation des drapeaux conquis sur les Napolitains, 581 *bis*. — Son message sur le défaut d'énumération de toutes les parties de la dette publique, 582. — Il annonce de nouvelles victoires de l'armée d'Italie et la reprise de Rome, 582 *bis*.—Ordonne à l'ambassadeur Fouché de quitter l'Italie, 585 *bis*.—Son message sur les dépenses de l'an VII; il nomme Edmond Richer, capitaine de vaisseau, 586.—Fait de vains efforts auprès du sénat de Hambourg, en faveur de Napper-Tandy, 586 *bis*. — Son message relatif à la vente des biens nationaux; son arrêté sur le mode de liquidation des dépôts volontaires ou judiciaires faits dans les caisses publiques, 488. — Il restitue les étoffes saisies comme étrangères chez Boyer-Fonfrède, 590 *bis*.—Ordonne l'expulsion de l'Italie de tout

Français sans mission ou concussionnaire, 592 *bis.* —Elève au grade de lieutenant, Audibert, pour la brave défense du corsaire *le Rusé*, 595.—Ses arrêtés relatifs au paiement des contributions des communes qui ont été réunies à un département, et à l'avancement des gendarmes; ses messages sur le bail de la poste aux lettres, 595 *bis.*—Et sur les prises maritimes, 596. — Ses arrêtés concernant les boissons et marchandises soumises à l'octroi; les droits de navigation à percevoir à l'écluse du Saas-de-Gand et à Anvers, 596 *bis*—Et la perception des bons au porteur dévrés aux rentiers; son message contre les vexations et les pillages des corsaires français à l'égard des bâtiments neutres, 597 *bis.* — Dispositions relatives aux hospices civils de Paris, 598 *bis.* — Il sollicite de nouveau la liberté de Napper-Tandy. 600 *bis.*—Avance les officiers et marins qui se sont distingués dans le combat de la corvette *la Bayonnaise*, contre la frégate *l'Embuscade*, 601 *bis.* — Son message sur le déficit des finances, envoyé lors de la discussion sur l'impôt du sel, 602 *bis.*—Il procure aux rentiers les moyens de payer leurs contributions, 603.—Annonce la prise de Naples, la proclamation de la république napolitaine et l'organisation de son gouvernement provisoire, 603 *bis*, 604 *bis.* — Fixe l'île d'Oleron pour la résidence des déportés de fructidor; nomme Bruix vice-amiral, 604.—Prive des droits de citoyen les individus qui auront accepté des fonctions dans les pays étrangers, 604 *bis.* — Fixe les détails de la fête de la souveraineté du peuple, 605 *bis.* — Exclut les femmes des armées, 607 *bis.*—Autorise tous les vaisseaux armés de la république à attaquer ceux d'Alger, de Tunis et de Tripoli, 608 *bis.*—Prend des mesures contre les conscrits; détermine les bureaux de garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent, 609. —Ordonne la traduction devant un conseil de guerre de Bassal, et autres prévenus de vols et d'exactions, et du général Championnet, 612 *bis.* — Propose de déclarer la guerre à l'empereur et au grand-duc de Toscane, 613 *bis.*—Nomme Schérer au commandement des armées d'Italie et de Naples, et Milet-Mureau au ministère de la guerre, 614.—Son arrêté relatif à la loterie nationale, 615.—Il expose les motifs de la reprise des hostilités; présentation des drapeaux napolitains; discours à ce sujet, 621.—Son arrêté sur les pensions ecclésiastiques; il ordonne la démolition du piédestal de la statue de Louis XV, et l'érection d'un monument à sa place, 625. — Prononce sur la navigation des bâtiments américains; accorde des secours aux déportés d'Oleron, 626.—Et divers brevets d'invent ons; son arrêté sur la police des théâtres, 629. — Il atténue les torts de son commissaire de la Sarthe, et justifie ses intentions, relativement à sa circulaire sur les élections, 631.—Présentation des drapeaux conquis par l'armée d'Helvétie, 634.— Il établit un bureau militaire et le compose de généraux; ordonne à Jourdan de ne pas favoriser les insurrections en Allemagne, 636. — Ses arrêtés pour l'isolement de la bibliothèque nationale, 637.—Pour la suppression des lettres de marque accordées par ses agents en Italie, 643.—Et pour la sûreté des fonds placés en Autriche par les Belges; sa proclamation pour l'uniformité des poids et mesures, 648. — Il charge le commissaire Musset d'organiser le Piémont en quatre départements, 649. — Son message sur la solennité à donner aux fêtes décadaires, 652. — Son arrêté pour la translation des restes de Turenne, Molière et Lafontaine, au musée des monuments français, 655.—Il ordonne l'arrestation de Barère; annonce que la coalition redouble ses efforts, et fait ordonner la levée de 200,000 hommes, 657, 658. — Fait défense aux corsaires d'arrêter les bâtiments neutres sur les côtes de la Hollande; est calomnié par les royalistes des contrées méridionales, 658.— Nomination d'agents chargés de surveiller et activer l'équipement des défenseurs de la patrie, 659.—Message sur le déficit des recettes de l'an VII; il donne ordre à ses minstres à Rastadt de se retirer à Strasbourg, 660. — Ses messages relatifs à l'assassinat commis sur leurs personnes, 667, 669, 672. — Sa proclamation à ce sujet; dénonciation qu'il fait à tous les peuples et à tous les gouvernements, de cet attentat, 670, 671. — Il félicite les troupes piémontaises réunies à l'armée d'Italie, 670. — Tirage au sort de ses membres; sortie de Rewbell; liste de candidats pour le remplacer; élection de Sieyès, 672, 675, 676, 683.—Message pour être autorisé à laisser mettre pied à terre aux équipages de la flotte espagnole; décret à ce sujet, 675, 676, 681. — Nouveaux messages contenant des détails sur l'assassinat de Rastadt, 677, 679. — Son arrêté pour la fabrication des bons au porteur, destinés au paiement des rentiers; motion d'ordre relative à l'élection d'un nouveau membre, 681.—Arrêté sur l'indemnité due aux gardes nationales en activité, 682.—Présidence de Merlin (de Douai), 688.—Nouvel arrêté sur les pensions ecclésiastiques; il est inculpé en raison du grand nombre de troupes qu'il laisse dans l'intérieur, 695. — Est autorisé à échanger le Jeu de Paume de Versailles contre un domaine national, 697. — Sa proclamation aux Français; transmission du procès-verbal dressé à Rastadt; il justifie sa conduite dans le journal officiel, 700, 701. — Ses messages pour l'acceptation de Sieyès et son installation, 701, 705.—Il déporte à Hambourg l'officier autrichien Custine, neveu du général de ce nom, 702. —Transmet le compte de Schérer, et donne des renseignements sur les crédits ouverts pour l'an VII, 703.—Ses arrêtés sur le commerce des grains et farines dans les départements frontières; la déportation du prince de Carency, 705. — Et la marque des matières d'or et d'argent, 710.—Discours contre l'étendue de ses pouvoirs et la nécessité de les renfermer dans les limites tracées par la constitution, 711. — Dissolution du conseil militaire établi près de lui; rapports et résolutions relatives à la sûreté publique; permanence des conseils et du Directoire; révocation de la nomination de Treilhard; son remplacement par Gohier; accusation de Bertrand (du Calvados) contre plusieurs de ses membres, 712, 713, 715, 71.—Démission de Merlin et de Réveillère-Lepeaux; détails sur leur conduite ténébreuse; élection de Roger-Ducos et de Moulins, pour leur succéder, 716, 717. (*Voyez* Journées de prairial.)—Son arrêté en faveur du général Championnet, 717. — Son message sur la situation et les dangers de la république; il accuse l'imprévoyance de ses prédécesseurs, 722. — Inculpations graves contre ces derniers; demande de leur mise en jugement, 725, 727, 330, 748. — Proposition contre le mot gouvernement, qu'il s'applique injustement; discussion et débats à ce sujet, 728, — Dénonciation contre son secrétaire Lagarde; et réponse de celui-ci, 730, 742.—Arrêtés relatifs aux réquisitionnaires et à la dette publique; nominations diplomatiques, civiles et militaires, 731.— Rapport de Montpellier, et projet d'accusation contre les anciens directeurs, 733, 755, 773, 774.—Message pour la levée de 400 mille hommes, 752. — Débats sur la mise en accusation de Merlin, Réveillère-Lepeaux et autres, 776, 777, 780, 781, 783, 784.—Tentative d'assassinat contre deux de ses membres; il sollicite plusieurs autorisations, 776. — Désignation de celles qui lui sont accordées, 778, 779. — Extrait d'une brochure du premier, dans laquelle il rend compte des démarches faites auprès de lui pour obtenir sa démission; attaque sur l'illégalité de l'élection de Sieyès, 784. — Nouveau message sur l'état de la France, 785, 786. — Formation d'une commission

chargée de présenter une loi organique sur le mode de dénonciation de ses membres, 787.—Sa réponse au gouvernement batave sur les calomnies des journalistes, 801, 804. — Fixation de ses dépenses, 811. — Son message contre les royalistes de la Haute-Garonne; et pour l'aliénation de trente millions de bois de haute futaie, 813, 814. — Demande de révision du jugement des ex-directeurs, 818. — Réception du nouvel ambassadeur d'Espagne; fixation de ses dépenses pour l'an VIII, 823. —Sa proclamation aux colonnes commandées par Brune, 828.—Il envoie au Directoire batave trois drapeaux pris à Berghen, 835. — Réception de Musquiz et de Massaredo, 846.—Discussion sur le compte décadaire qu'il doit fournir de la situation de la république et des armées, 851, 853, 854. — Son arrêté sur l'attentat commis par le gouvernement de Hambourg; réception de Bonaparte, 856. — Démission de Barras, Moulins et Gohier, 884, 886.—Sa dissolution; il est remplacé par une commission exécutive consulaire, 891, 893. (*Voyez* France, Paris, les noms des recteurs et les diveres Journées de la révolution.)

DISCIPLINE MILITAIRE. (*Voyez* Code militaire.)

DISHANGREMEL, ex-homme d'affaires de Dussaussois.—Est condamné à mort, XXI, 136.

DISNEMATIN, doreur.—Annonce de ses chaînes à l'usage des huissiers, VI, 608.

DISPENSES DE SERVICE MILITAIRE. (*Voyez* Militaires.)

DISSANDES-MOULEVADE, député de la Creuse au Conseil des Cinq-Cents. — Appuie le maintien de la loi du 13 fructidor, sur les actions en rescision pour cause de lésion, XXVII, 286*. — Combat un projet sur les élections de Saint-Domingue, XXIX, 243.

DISSAY. — Formation de la municipalité de cette commune, III, 700.

DITEN, colonel.—Son éloge, XVI, 307.

DISTRICTS. — Discussion et décret pour leur création, II, 181, 182, 190. — Renouvellement de leurs administrateurs, 204.—Fixation de leur nombre, 205.—Ils sont subordonnés aux départements et formés sur leur modèle, 222, 223. — Leur organisation, 235.—Instruction sur l'exercice de leur police, 324.—Leur division, III, 170, 179, 187, 188, 203, 218, 225, 233, 241, 243, 250, 256, 257, 274, 289, 296, 306, 313, 325, 329, 334, 339, 362, 379; IV, 62.—Traitement de leurs membres, V, 526.—Formation du tableau de leur territoire, VI, 115. — Leurs attributions, 278. — Décrets sur les réclamations pour leur réduction, 463.—Mode des impositions et des emprunts qui les concernent, 538. — Décrets sur la nomination de leurs présidents, VII, 150.—Et sur la tenue de leurs conseils d'administration, IX, 714; X, 192. — Ils sont autorisés à acheter les armes nécessaires à la défense de la patrie, XIII, 224, 287. — Dispositions relatives à l'acquittement de leurs dettes, XVI, 389. — Leur division en cantons, 445. — Augmentation du traitement des administrateurs, 591. — Mesures pénales contre eux, 684.—Arrêté relatif à la correspondance de leurs agents nationaux, XXII, 525. — Suppression de la permanence de leurs conseils généraux, XXIII, 509. — Décret qui rend leurs anciennes formes à leurs administrations, XXIV, 236. — Débats et décret sur leur conservation, XXV, 189, 195. (*Voyez* Administrations.)

DIVISION DES POUVOIRS. —Réflexions sur cette question, IX, 515. (*Voyez* Pouvoirs.)

DIVISION DU TERRITOIRE. —Plan du comité de constitution, I, 527.—Sa discussion, II, 70, 126, 132, 134, 141, 156, 167, 173, 178.—Réflexions y relatives, 97.—Nombre des départements, 180. — Division de ceux-ci en districts et en municipalités, 181, 182.—Autres dispositions, 343, 390, 439. — Brochure sur cette division, 437.—Projet de Dupont y relatif, III, 380. —Sa discussion et son adoption, 386, 398, 469, 665; IV, 2, 11, 17, 25, 34, 43, 51, 59, 66, 73, 81, 90, 99, 106, 114, 122, 129, 138, 146, 155, 162, 170, 177, 194, 202, 214, 221, 230, 238, 246, 254, 262, 269, 278, 286, 293, 301, 314, 323, 331, 339.—Réflexions sur ce travail, III, 680.—Autres dispositions pour la fixation des limites des départements, districts et cantons, VIII, 661.—Autres projets, XVI, 213.—Débats et décrets sur la nouvelle division constitutionnelle, 357, 362, 395, 419, 443, 453, 463, 490, 507; XXV, 173, 189, 195, 565. — Autre division territoriale, XXVI, 187. (*Voyez* Départements, Districts, France.)

DIVISIONS MILITAIRES. — Don patriotique fait par les officiers de la 6.e, XVII, 774. — Dispositions relatives aux attributions du commandant de la 17.e, XXI, 372; XXIV, 292. — Organisation de cette division, XXI, 388, 418.—Protestation de son républicanisme, XXIV, 599. — Son étendue territoriale, XXV, 222.—Le général Gillot remplace le général Moulins à son commandement, XXIX, 422. — Traduction devant son conseil de vingt-huit chauffeurs, 625, 629.—Elle est mise sous les ordres de Bonaparte au 18 brumaire, 883.—Liste des officiers qui ont concouru à cette journée, 908.

DIVORCE.—Réflexions y relatives, II, 228.—Ecrit en sa faveur intitulé : *Griefs et plaintes des femmes*, II, 315.—Annonce d'un ouvrage sur ce sujet, III, 4.—Demande de son établissement, IV, 708. — Lettre y relative, VII, 111.—Ouvrages sur le même objet, 672; XI, 404; XIV, 504.—Amendement proposé à la loi rendue sur cette matière, X, 271. — Considérations y relatives, XI, 398, 681.—Rapport et décret sur sa cause, son mode et ses effets, XIII, 578, 640, 693, 702, 732, 745; XIV, 158. — Formule de divorce, 596. — Code du divorce, XV, 736, 781.—Nouveaux articles y relatifs, XVII, 531; XVIII, 125. — Dispositions concernant les seconds mariages, XIX, 69.—Articles additionnels, XX, 296.—Réflexions de Bonguyod contre son usage, XXIV, 488. — Décrets pour la modification des lois y relatives, XXV, 291. — Suspension des dispositions de deux d'entre elles, 403. — Motions et réclamations contre ses abus et ses dangers, XXVIII, 490, 493, 503. — Nomination d'une commission chargée d'un rapport sur sa suspension provisoire pour incompatibilité d'humeurs, 514. — Rapport de Favart à ce sujet, 523.—Discussion de son projet; article de l'historien y relatif, 528.—Suite de la discussion; discours de Mailhe, 533, 534, 544, 545.—Et de Cambacérès, 590.—Adoption d'un projet interprétatif de la loi qui le permet, 676. — Rapport et rejet de cette résolution, 698, 726.—Reprise de la discussion sur la cause d'incompatibilité d'humeurs, 718, 726.—Résolution qui fixe l'époque à laquelle il pourra être prononcé, 730. — Rapport de Portalis contre ces dispositions; discussion à ce sujet; son approbation, 771; XXIX, 3, 5, 6.— Question relative à un enfant conçu après la demande en divorce, et né avant qu'il soit prononcé, 619 *bis*. (*Voyez* Code civil.)

DIX AOUT, prénom pris par Leroi. (*Voyez* Leroi.)

DIZÉ. — Sa méthode pour conserver la viande, XIX, 531.

DIZÈS, député des Landes à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 189, 252.

DLANDOL.—Annonce de son *Contre-espion*, XVI, 682.

DOAZAN, fermier-général.—Empêche le vol des chevaux du roi, II, 42.

DOBLIN, dragon du 21.e régiment.— Certifie le rapport de Malo sur Lavilleheurnoy, XXVIII, 546.

DOBRES, adjoint aux adjudants-généraux.—Son éloge, XXII, 606.

Le MONITEUR a imprimé Deslandes par erreur, c'est Dissandes qu'il faut lire.

DOBSENT, président de la section de la Cité.—Est arrêté, XVI, 490.—Déclare le peuple en insurrection pour sauver sa liberté, 517.—Est accusé d'entraver les opérations du comité révolutionnaire, 542.—Est justifié par Thuriot, et nommé président du tribunal révolutionnaire, XXI, 464.—Demande de son arrestation, XXIV, 124. — Inculpations contre lui, 152.

DOCHE, vicaire épiscopal.—Renonce au métier de prêtre, XVIII, 444.

DOCHE-DELISLE, député de la Charente au Conseil des Cinq-Cents. — Demande le renvoi à la commission de projets présentés pour combler le *déficit*, XXIX, 602 *bis*.— Son rapport sur les droits de greffe, 611, 618.—Il blâme toute discussion sur les prêtres, et veut conserver au Directoire la faculté de déporter ceux qui troubleront l'ordre public, 722. —Fait rétablir dans les arsenaux les objets qui en ont été détournés, 724.—Attaque l'emprunt forcé, et propose d'autres mesures, 742.—Est élu secrétaire, 746.—Son rapport sur le remboursement de l'emprunt de 100 millions, 764, 867.—Il combat le projet de Jourdan sur les dangers de la patrie, 812. — Est exclu au 19 brumaire, 893.—Et arrêté, 901.

DOCHIER, député de la Drôme à la Législative.—Fait confirmer la nomination du procureur-syndic de Mamers, X, 766.

DOCROI.—Décret relatif à la procédure instruite contre lui, VII, 411.

DOHM (baron de), ministre prussien à Liége. — Promet protection et sûreté à ceux qui se soumettront, II, 306.—Sa déclaration au haut directoire de Clèves, 432. — Sa lettre au prince-évêque de Liége, 482.—Rappelle ce prince à des sentiments de conciliation, III, 78.—Lettre de l'état de la noblesse à son adresse; justification de sa conduite, 238.—Réponses du prince-évêque à ses lettres, 278.—Il fait un exposé de la révolution de Liége en 1789, et de la conduite qu'a tenue à ce sujet le roi de Prusse, V, 352.—Sa lettre au maréchal Bender en faveur des Liégeois, VII, 161. — Autre aux états de Liége, 162. — Il convoque le congrès d'Hildesheim, XXVIII, 548.—Ministré à Rastadt, notice sur son caractère, XXIX, 296.—Il rédige un précis historique de l'attentat contre les ministres français, 686.

DOILIER, de Marseille.—Est nommé commissaire de l'emprunt contre l'Angleterre, XXIX, 217.

DOIN. — Son hymne pour la fête de l'Hospitalité, XVI, 211.

DOINET. — Sa lettre sur la surprise des forts de Marseille, par les patriotes, IV, 545.

DOISY D'OLLANDON. (*Voyez* Kerkuit-Langlois.)

DOKEITH (lord). — Propose une adresse au roi pour la continuation de la guerre, XXVI, 417.

DOL, département d'Ille-et-Vilaine.—Décret pour la réparation de ses digues, VIII, 201.—Rétractation faite par ses administrateurs, de leur adhésion aux arrêtés contre le 31 mai, XVII, 150.—Evacuation de cette ville par les rebelles vendéens, XVIII, 511.—La mer y brise ses digues, XXIX, 419. — Fonds votés pour leur réparation, 422, 428.

DOLGY, ex-vicomte, sous-lieutenant au régiment d'Alsace.—Est condamné à mort, XXI, 440.

DOLE, département du Jura.—La société patriotique de cette ville rend hommage, au civisme de Théodore Lameth, VII, 430.—Sa garde nationale demande à marcher la première aux frontières, VIII, 636.—Inondations dans ce district, XI, 40.—Persécutions exercées contre les patriotes, XXI, 286.

DOLDECOQ, gentilhomme du prince de Salm.—Est condamné à mort, XXI, 200.

DOLDER.—Annulation de sa nomination au directoire helvétique, XXIX, 301. — Arrêté de Rapinat qui la déclare valable, 308.

DOLÉAC (Alexis), curé de Beaudéau. — Eloge de son patriotisme, XIV, 274.

DOLFIN (Jean-Paul), évêque de Bergame. — Invite les ministres du culte catholique à déposer les signes distinctifs de leur ministère, XXIX, 384.

DOLHABERRIAGUE, professeur de mathématiques à Bayonne. —Sa note sur l'usage des cartes réduites, XXV, 762.

DOLIGNY, actrice.—Notice sur Dudoyer, son mari, XXIX, 252.

DOLOMIEU, minéralogiste.—Fait partie de l'expédition d'Egypte, XXIX, 239.—Rend compte de sa captivité en Sicile, 832. — Réclamation auprès des gouvernements neutres pour lui sauver la vie, 873.

DOLOMIEU (abbé de), député du Dauphiné à la Constituante.—S'oppose à ce que le clergé se constitue, I, 97.—Se réunit à l'Assemblée, 100.

DOMAINES (administration et régie des).—Réduction du traitement des administrateurs, IV, 614, 618. —Rapport et débats sur sa fixation, 670.—Suppression des contrôleurs, V, 408. — Clôture de ses registres, VII, 180. — Nomination de deux commissaires, 526. — Formalités à remplir par les porteurs de ses billets, VIII, 63.—Adresse des régisseurs à l'Assemblée nationale, IX, 246.— Décrets concernant cette agence, 436; XX, 104; XXI, 241, 715, 765, 769.—Autre décret sur son emplacement, IX, 783. — Compte lui est demandé des mesures relatives aux biens des condamnés, XVIII, 659. — Suppression de sa caisse, XX, 167.—Décret relatif aux archives domaniales, XXII, 343.—Fixation du titre et des attributions de cette régie, XXIX, 62.

DOMAINES (comités des).—Sa formation II, 4.

DOMAINES CONGÉABLES. — Leur abolition, VI, 536. —Rapport y relatif, et décret qui fixe leur législation, VIII, 366, 507, 560, 570, 606, 614.—Nouvelles dispositions pour leur abolition, XIII, 512, 554.—Discussion d'un projet de Lemérer sur cette matière, XXVIII, 529, 574.—Son adoption, 761; XXIX, 34, 35, 50, 55, 59. — Commission nommée pour examiner les lois sur cet objet, 60, 95.—Nouveaux projets y relatifs, 295, 296, 297. — Adoption de diverses dispositions concernant leur remboursement, 297. — Elles sont rapportées, 305, 332, 333.—Nouveaux rapports et projets sur ces domaines, 369, 440, 612 *bis*, 620 *bis*.

DOMAINES DE LA COURONNE. — Leur produit, *Introd.*, 155, 174. — Projet de leur aliénation, 218. — Rapport et décrets y relatifs, II, 432; III, 219; IV, 86, 327.—Etat de ceux dont Louis XVI réclame la jouissance, V, 436, 502.—Décret sur ceux qui lui ont été accordés, VIII, 500, 509.—Mode de leur vente, XVIII, 495.

DOMAINES ÉCHANGÉS.—Arrêté sur le compte à rendre de leur produit, XXI, 5.—Résolution qui réintègre dans leur possession ceux qui n'ont pas été indemnisés de leur perte, XXVIII, 508.—Son approbation, 516.

DOMAINES ENGAGÉS.—Rapport et décrets y relatifs, XVIII, 419, 486; XX, 322.—Projet de Villers; sa discussion; adoption de divers articles sur leur remboursement, XXIX, 290, 295, 296, 297. — Nouveau projet de Génissieu; rapport et débats y relatifs; son rejet, 324, 331, 370, 399, 405, 406, 413, 416, 417, 418. — Motion de ne point appliquer dans les colonies les lois concernant ces domaines, 411.—Rapport de Berlier sur ceux engagés par l'ancien gouvernement; discussion et adoption de son projet, 519, 543, 623, 624.—Affectation à l'exercice courant des fonds provenant des soumissions ou ventes de ces domaines, 612 *bis*.

DOMAINES NATIONAUX. (*Voyez* Biens.)

DOMAINGUET, colonel-général de la cavalerie de l'armée royale.—Cartouche signée de lui, trouvée sur un rebelle, XVI, 367.

DOMALAIN, département d'Ille-et-Vilaine.—Assassinat du commissaire du Directoire dans cette commune, XXIX, 169.

DOMBES (ci-devant principauté de).—Sa réunion à la France, IX, 804.—Révocation de l'échange qui en avait été fait au profit des Rohan et des Guémenée, XIII, 704.

DOMBEY, naturaliste. — Dissertation sur *la tourette*, plante qu'il a rapportée du Pérou, II, 414. — Motion d'inscrire son nom sur la colonne du Panthéon, XXII, 193.

DOMBROWSKI, général polonais.—Bienveillance que lui témoigne Suwarow, XXIII, 253. —Est grièvement blessé à la bataille de la Trébia, XXIX, 732.

DOMERGUE, grammairien. — Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130. —Notice sur son ouvrage intitulé : *la Prononciation de la langue française*, déterminée par des signes invariables, XXVIII, 510.

DOMESTICITÉ.—Privation des droits de citoyen attachée à cet état, II, 94; VIII, 622.

DOMESTIQUES.—Etablissement d'une caisse de secours en leur faveur, III, 63, 70, 80.—Décret sur les legs qui leur sont faits, XVIII, 512.

DOMICILE.—Est une des conditions d'éligibilité, II, 81.

DOMMAGÉ, président de la section de la Fraternité. — Est condamné à mort par contumace, XXVI, 225.

DOMMANGET, défenseur des prévenus de la conspiration de Lavilleheurnoy.—Proteste contre l'incompétence du conseil militaire, et se retire de la séance, XXVIII, 630

DOMMARTIN, général de brigade.—Se distingue à l'armée d'Italie, XXVIII, 384. — Ouvre les portes de Véronne à coups de canon, 392.—Bonaparte propose de l'employer à l'armée d'Italie, 580.—Il est nommé commandant de l'artillerie de la 17.e division, 771. — Bonaparte demande pour lui le grade de général de division, XXIX, 441.—Il prend part à l'expédition de Syrie, 842.

DOMMIER (Elisabeth), femme Laussel.—Est acquittée, XVIII, 556.

DONA MARIA, reine de Portugal. — Son décret relatif à la succession de l'Infantado, IV, 425.

DONAT, agent de Deforgues.—Est condamné à mort, XXI, 95.

DONATIONS. — Dispositions y relatives, XVIII, 274.—Discussion sur leur invalidité, XIX, 69.—Décret y relatif, XXI, 599.—Autre sur leur insinuation, XXIV, 213.—Autre sur l'enregistrement de celles entre-vifs, XXV, 493.

DONCEEL (chevalier de).—Commande l'armée patriotique liégeoise, IV, 549. —Est élu bourguemestre de Liége, V, 293.—Sa mort, VII, 498.

DONCEL, général liégeois.—Est excepté de l'amnistie, XIII, 633.

DONDEAU, chef de bureau à la police.—Est nommé à ce ministère, XXIX, 154.—Sa lettre sur la répression du libertinage, 179.—Autre sur les troubles excités dans les spectacles, 222.—Mandats décernés par lui, 223.—Sa démission, 256, 266.—Il est nommé administrateur des loteries, 266.

DONDON (le).—Délibération des planteurs de cette paroisse, VII, 290.

DONEGAL.—Débarquement momentané du général Rey et de Napper-Tandy dans ce comté, XXIX, 430.

DONJEUX.—Approbation de la résolution relative à ses forges, et à celles de Sancour et Doullaincourt, XXVIII, 469.

DONNADIEU (J.), général de brigade.—Est condamné à mort, XX, 612.

DONNADIEU, lieutenant au 8.e régiment de hussards.—Eloge de sa valeur, XIX, 519.

DONNADIEU, capitaine de dragons.—Présente à la Convention un drapeau qu'il a pris aux Prussiens, XVIII, 284.—Est blessé grièvement; son éloge par le général Moreau, XXVIII, 363.

DONNIAUX, colonel.—Son éloge, XVII, 365.

DONON (Anne), ex-religieuse.—Est condamnée à la déportation, XIX, 464.

DONS PATRIOTIQUES.—Premier don formé des bijoux des femmes artistes, I, 445. — Autres, 453, 458, 461, 462, 469, 476, 480, 485, 486.—Décret qui en ordonne l'impression, 493. — Autres, 496, 497, 501, 502, 505, 510, 513.—Autres, dont un offert par les comédiens français, 514, 520, 533, 539, 556.—Autres dons, II, 3, 4.—Autres, dont un par une femme du monde, 7.—Décret pour faire rentrer à la caisse toutes les soumissions, vendre les bijoux et porter la vaisselle à la Monnaie, 13.—Nouveaux dons, 38, 39, 40, 52, 58, 62, 63, 67, 83, 86, 108, 126, 133, 146, 152, 184, 191, 192, 194, 207, 216, 222, 231, 239, 253, 256. —Dépôt de leurs boucles d'argent, par les membres de l'Assemblée, 208.—Evaluation des dons portés à la Monnaie, 258.—Autres, 282, 288, 293, 302, 309, 312, 327, 351, 374, 391, 403, 416, 420, 422, 448, 454. —Article sur celui des commis aux entrées de Paris, 461.—Autres dons, 463, 466, 510; III, 7, 19, 21, 41, 49, 51, 63, 73, 90, 107, 113, 162, 163, 170, 224, 240, 241, 306, 313, 334, 336, 397, 429, 490, 574, 592, 609, 624, 641, 688.—Rapport sur leur état, 546.—Emploi de leur produit, III, 547, 675; IV, 206, 621.—Don d'un Espagnol, 624.—Autres, IV, 46, 62, 85, 149, 203, 264, 340, 381, 473, 480, 496, 668; V, 15, 66, 221, 364, 512; VI, 308, 535; VIII, 750, 766, 785.—Présentation de leur état général, VIII, 689, 792.—Décret qui termine la comptabilité de leurs trésoriers, 693. — Nouveaux dons, IX, 35, 57, 71, 73, 121, 123, 145, 172, 189, 214, 231, 232, 279, 285, 311, 324, 331, 398, 453, 466, 523; XI, 15, 43, 123, 162, 227, 290, 311, 316, 348, 423, 551, 623.—Décret portant qu'ils seront versés à la caisse de l'extraordinaire, 105. — Motion d'Hérault sur leur emploi, XII, 192.—Don bizarre de deux paires de boucles, 456.—Autres, 194, 200, 209, 210, 215, 216, 218, 224, 236, 238, 244, 253, 254, 259, 261, 262, 271, 275, 285, 293, 294, 303, 314, 331, 342, 358, 385, 410, 425, 480, 488, 489, 523, 531, 543, 545, 570, 584, 591, 599, 612, 642, 661, 668, 677, 686, 728, 737, 769; XIII, 25, 30, 31, 38, 52, 91, 116, 602, 603, 617, 636; XIV, 3, 23, 25, 36, 53, 54, 55, 63, 67, 68, 75, 88, 95, 105, 111, 116, 136, 137, 133, 158, 167, 190, 203, 204, 212, 214, 219, 222, 228, 235, 247, 259, 262, 263, 268, 277, 294, 308, 346, 347, 355, 369, 376, 422, 433, 443, 454, 455, 456, 457, 458, 517, 539, 565, 567, 594, 596, 603, 641, 651, 667, 701, 776, 817, 820, 855; XV, 5, 21, 51, 84, 87, 135, 141, 234, 299, 308, 313, 338, 352, 362, 364, 371, 375, 408, 412, 429, 430, 437, 441, 452, 490, 491, 492, 494, 499, 510, 527, 533, 542, 544, 552, 567, 576, 580, 583, 589, 605, 611, 613, 614, 615, 626, 627, 635, 637, 641, 651, 670, 671, 673, 689, 699, 715, 716, 722, 756, 758, 765, 771, 774, 789, 790, 796, 798, 839; XVI, 11, 12, 13, 31, 42, 58, 75, 91, 92, 99, 123, 141, 142, 143, 174, 178, 213, 222, 226, 229, 256, 260, 297, 308, 315, 330, 371, 399, 405, 413, 451, 462, 570, 586, 685, 706; XVII, 13, 15, 39, 98, 152, 194, 483, 625, 765; XVIII, 5, 55, 284, 319, 331, 414, 420, 424, 440, 445, 499, 558, 573, 679; XIX, 21, 31, 34, 35, 42, 68, 69, 102, 112, 113, 114, 119, 129, 136, 159, 160, 192, 233, 266, 270, 272, 312, 329, 341, 367, 387, 423, 450, 461, 471, 498, 502, 608, 609, 618, 631, 636, 639, 642, 658, 729, 736; XX, 107, 321, 562; XXI, 67, 147, 195, 468, 480, 523, 537, 559, 566, 609, 674, 684, 685, 706; XXII, 55, 93, 151, 171, 274. —Impression de leurs états, XIII, 585. — Compte demandé de leur montant, 685.—Décret sur leur levée et leur application, XV, 781.—Invitation faite à ceux qui ont plus de six chemises d'en donner au moins une, XVIII, 385.—Décret pour le transport aux chefs-

lieux de districts des dons disséminés dans les communes, XIX, 164. — Nouveaux dons, dont un grand nombre pour les frais de la descente en Angleterre, XXI, 115, 117, 118, 120, 122, 131, 132, 134, 138, 139, 141, 142, 143, 145, 146, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 178, 179, 180, 200, 202, 205, 222, 223, 227, 235, 238, 239, 243, 245, 248, 251, 254, 264.—Projet pour l'ouverture de registres destinés à les recevoir; il est rejeté, 117, 118, 130, 131. — Demande d'un nouveau mode pour leur réception, 177.

DONZEIN, administrateur de la Haute-Garonne. —Est défendu par Delmas, XVI, 767.

DONZENEL, capitaine.—Secours à sa veuve, XX, 365.

DOPPET (Amédée), médecin, lieutenant-colonel de la légion des Allobroges.—Son discours à l'inauguration du club de Chambéry, XIV, 217, 233.—Il exprime à la Convention le vœu formé par les Savoisiens d'être unis à la France, 540, 541. — Et la remercie de cette réunion, 591.—Remplace Kellermann, XVII, 634.—Annonce son entrée dans Lyon, XVIII, 102. — Et la formation d'une commission militaire dans cette commune. 168. — Ecrit que les murs de Toulon tomberont, 311. — Est nommé commandant de l'armée des Pyrénées-Orientales, 335. —Dénonce Delâtre et Daoust, XIX, 30.—Défait les Espagnols, 182.—Est remplacé pendant sa maladie par Dugommier, 193.— Eloge de ses opérations, XXI, 179.

DORAISON. — Expose des motifs de concilier les esprits et les cœurs, VII, 690.—Général, est blessé au 1.er prairial en défendant la Convention, XIV, 554.

DORAT. (*Voyez* Cubières.)

DORAT (département de la Haute-Vienne.) — La société populaire de cette commune demande la peine de mort contre ceux qui proposeront la paix, XIX, 672.

DORBEUIL, Français résidant en Russie.—Est arrêté et disparaît, XII, 485.

DORDOGNE (département de la).—On y refuse le paiement des dîmes et des droits de champart, V, 671. — Dénonciation de l'inexécution de la loi d'amnistie à l'égard de soixante-un laboureurs, X, 371. — Décret qui y autorise un emprunt, XII, 277. — Accusations de fédéralisme dirigées contre son procureur-général-syndic, XVII. 59.—Il est décrété d'arrestation, 83. — Mathieu et Treilhard en sont rappelés; motifs de cette mesure, 187. — Réparations de ses routes, XXI, 447.—Chauvier y est envoyé; lettre sur sa mission, XXIII, 701. — Ses élections sont annulées au 18 fructidor, XXVIII, 796, 809.—Libelle contre celles de l'année, XXIX, 254.—Pièces y relatives, 258.—Motion de les annuler, 260.

DOREZ, chirurgien. — Son moyen de guérir les cancers, IX, 273; X, 597; XI, 531; XIII, 38, 111; XV, 415; XIX, 743; XXI, 311; XXII, 187, 418.—Cures de maladies vénériennes opérées par lui, XI, 251.

DORFEUILLE, ex-directeur d'un théâtre rue de Richelieu, à Paris.—Réclamation le concernant, XXIII, 570.

DORFEUILLE, comédien et président de la commission de justice populaire à Lyon.—Envoie aux Jacobins l'éloge funèbre de Châlier et son image, XVIII, 294, 466.—Inculpations contre lui, XXIII, 547.

DORFLISE, co-accusé de Bouillé. — Décret qui maintient son arrestation, IX, 116, 136.—Son arrivée à Paris, 198.—Poursuites contre lui, 300.

DORIA (André).—Bonaparte provoque le rétablissement de sa statue auprès du gouvernement génois; refus de celui-ci, XXVIII, 751.

DORIA (cardinal Antoine).—Est arrêté XXIX, 225.

DORIA (cardinal Joseph.)—Est nommé secrétaire-d'état à Rome, en remplacement de Busca, XXVIII, 658.—Sa lettre à Massini sur la révolte où a péri Duphot, XXIX, 128.—Autre à Joseph Bonaparte, 131.

DORIA (prince).—Destitution de Gouvion, accusé de lui avoir fait rendre un saint-sacrement en diamants, XXIX, 330.

DORIA (Raphaël).—Est nommé membre de la représentation nationale napolitain, XXIX, 810.

DORIGNY, capitaine.—Secours accordés à sa veuve, XXI, 63.

DORIGNY, membre de la commune. — Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

DORION.—Massacré avec son fils par les Vendéens; secours à sa veuve, XX, 283.

DORIVAL, commissaire au Châtelet. — Est condamné à mort, XXI, 215.

DORIVAL, ex-ermite.—Est condamné à mort, XXI, 508.

DORIZY, procureur-syndic du district de Vitry, député de la Marne à la Législative. — Son rapport sur les élections de la Loire-Inférieure, X, 40. — Il rend compte de l'état de la caisse de l'extraordinaire, 89. — Fait décréter diverses dispositions sur les estampilles pour l'annulation des assignats, 420.— Et ordonner une nouvelle émission, 490, 492, 654. — Demande qu'on détermine le mode des liquidations, 578. — Fait décréter que les remboursements de la dette exigible ne seront pas suspendus, 586. — Son opinion sur la coupure des assignats, 702. — Il fait ordonner l'envoi direct des décrets aux ministres, 765. — Propose de commencer l'an IV de la liberté, avec le 1.er janvier 1792, XI, 27.—Fait ajourner l'organisation des bureaux de la conservation des forêts; sa motion concernant les officiers des eaux-et-forêts, 69.—Son opinion sur les marchés relatifs au papier des assignats, 85.—Il demande une récompense pour Guillaume Sbire, 116.—Nie l'existence de Delbecq, 204.—Demande que le 14 juillet soit consacré par une médaille, 213. —S'oppose au coulage des monnaies, 222.—Son opinion sur les secours demandés par Latude, 228. — Sur les émissions des caisses particulières, 229.—Et sur l'organisation du bureau de comptabilité, 291.—Son rapport sur la forme des assignats, 301. — Il demande l'état de la fabrication des monnaies, 427. — Fait charger trois commissaires de surveiller celle des assignats, 552. — Est élu président, XII, 20.

DORLÉANS, capitaine de l'*Embuscade*. —Est détenu à bord par l'équipage de ce bâtiment, X, 449. — —Dénonciation contre lui, 567.

DORLÉANS, charretier. — Est condamné à mort, XXI, 87.

DORLY, commissaire des guerres. — Eloge de son zèle, XIII, 343.—Il est condamné à mort, XX, 560.

DORMANS. — La municipalité de cette commune fait arrêter Castellane, XII, 132.

DORMAY, député de l'Aisne à la Convention.—Sa motion en faveur des vétérans, XXV, 103. — Il discute le projet de constitution, 190.

DORNAC, général. — Annonce la défaite de 2,000 rebelles à Thonnes, XVI, 411.

DORNIER, député de la Haute-Saône à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 204. —Son rapport sur les marchés de la compagnie Masson et d'Espagnac, XVII, 214, 223. — Sa motion pour obliger les fermiers à fournir leur contingent en grains, 423. — Il fait traduire Petit-Jean au tribunal révolutionnaire, 525.—Et décréter des fonds pour les subsistances militaires, 533. — Défend la commission des marchés, 734.—Sa mission à l'armée de l'Ouest, XXI, 516. — En rend compte, XXII, 768. — Annonce la soumission des chefs des rebelles, XXIII, 592. — Les administrateurs de Nantes demandent la continuation de ses pouvoirs, 631. — Il annonce la pacification de la Vendée, XXIV, 140, 302, 418.—Son rappel, XXV, 16. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents; il propose un projet pour le paiement de divers traitements, XXVI,

541.—Fait fixer ceux des secrétaires et des messagers d'état du Corps Législatif, 719.—Et prendre une résolution sur les douanes dans les départements réunis, XXVIII, 451.—Dans la discussion sur les transactions sociales, vote contre l'attermoiement, 497.—Est élu secrétaire, XXIX, 499.—Sarcasme qu'il lance à Carret, 709.

DORSE (A.-B.), ex-procureur en la chambre des comptes de Dijon.—Est condamné à mort, XIX, 512.

DORSE fils (J.-B.)—Est condamné à mort, XIX, 512.

DORSET (duc de), ambassadeur d'Angleterre.—Dément le complot d'incendier le port de Brest, I, 222, 278.—Réclamation des citoyens de Brest contre sa lettre, 347.

DORTANS (comte de), député de Dôle à la Constituante. — S'oppose à l'abolition des justices seigneuriales, I, 311. — Son opinion sur les dégradations des forêts, II, 367.—Il demande le maintien de la pension de Luckner, III, 51. — Fait exempter les prêtres du service personnel de la garde nationale, VII, 450, 537. —Sa motion en faveur des officiers émigrés qui rentreront, IX, 214.

DORTET-RIBONNET (P.-M.), membre du parlement de Toulouse. — Est condamné à mort, XXI, 30.

DORTOMAN, général de brigade. — Est traduit à l'Abbaye, XVIII, 189. — Et condamné à mort, XIX, 588.

DORVIGNY.—Analyse de ses pièces intitulées : *le Suisse de Châteauvieux*, X, 573.—Et *Parfaite Egalité*, XIX, 144.

DORVILLE, officier au régiment de Dauphiné. — Est arrêté aux portes de Toulon, II, 328.

DORVO, littérateur. — Chûte de sa conduite intitulée : l'*Envieux*, XXIX, 630.

DORVO, procureur de la commune de Nantes. — Son procès au tribunal révolutionnaire ; il est acquitté, XXI, 759, 767 ; XXII, 48.

DORZAT (J.-M.), officier municipal de Heyrieux.— Est condamné à mort, XXII, 263.

DOSFANT, député de Paris à la Constituante.—Sa motion sur les dispenses de mariage, V, 163.

DOSNE, notaire.—Est adjoint au tribunal de police de Paris, II, 243, 282.

DOSSONVILLE, inspecteur de police.—Prévenu de complicité avec d'Anglemont, est acquitté, XIII, 553.—Tallien l'accuse d'être un des plus vils suppôts de la royauté, XXVIII, 320.—Il est défendu par Cochon, 324.—Arrêté, 793.—Déporté au 18 fructidor, 796, 810. —Et embarqué à Rochefort, XXIX, 15.—Arrêté du Directoire pour son inscription sur la liste des émigrés, 440.

DOTTEVILLE, littérateur.—Sa traduction de Tacite, XIV, 208 ; XXIX, 499. — Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 232.

DOTS.—Proposition de les supprimer, II, 262.

DOUAI.—Dénonciation, par une fille de cette ville, d'un complot contre le roi, II, 216.—Ses réclamations relatives aux octrois, III, 226. — Justification de son évêque, IV, 288.—Décret relatif à ses assemblées primaires, 371. — Autre en faveur de sa garnison, 480. —Autre sur ses élections, 490.—Emeute à l'occasion des grains, VII, 660.—Rapport sur cette insurrection ; arrestation de la municipalité ; envoi de commissaires, 667. — Détails, 682. — Arrestation de l'argent porté par la diligence, 684.—Autres détails, 714. — Le département du Nord y reprend ses séances, 754 ; VIII, 61.—Circonscription de ses paroisses, 189.—Sa municipalité réclame contre le décret qui la traduit au tribunal d'Orléans, 345.—Compte-rendu par les commissaires y envoyés, 766. — Approbation de la conduite de ses administrateurs, IX, 175. — Détails sur l'insurrection de sa garnison, 323, 332.—Rassemblement dans ses murs de patriotes brabançons, X, 669. —Rapport et décret y relatifs, 677, 686. — Délibération des administrateurs du district concernant des maisons de commerce anglaises, supposées l'asile de contre-révolutionnaires, 756.— Traduction à la barre de son commandant d'artillerie, XVI, 61. — Les commissaires annoncent la rentrée dans le devoir des troupes égarées par Dumouriez, 85. — Adhésion de cette commune au 31 mai, 699. — Regnault de Saint-Jean-d'Angély y est arrêté, XVII. 445. — Avantage y remporté par les avant-postes, XIX, 612.—Départ de Merlin, pour y prendre son domicile, XXIX, 716.

DOUANES NATIONALES. — Rétablissement de leurs bureaux de perception, VI, 383, 308. — Discussion et décret sur leur tarif, 523.—Conservation provisoire de l'ancien, 695.—Lettre de de Lessart sur les lois y relatives, VII, 658. — Décret sur l'établissement d'une régie et son organisation, VIII, 206, 212, 347, 348.—Exceptions au nouveau tarif, 731.—Décrets sur la fixation des droits d'entrée et de sortie et sur leur perception, IX, 246, 251, 261, 284, 286, 325. — Demande de la suppression des douanes, X, 744.—Etablissement des acquits à caution, XI, 592. — Et du nouveau tarif, XIII, 274. — Réduction des régisseurs, détermination du mode de perception, XIV, 204.—Tableau comparatif des douanes de France et d'Amérique, 206. — Décret qui centralise leur recette, XV, 5. — Lettre sur le traitement de leurs employés, 830. —Décret qui en attribue la régie au ministre des affaires étrangères, XVI, 310 ; XVIII, 85. — Décret en faveur des préposés employés au service extérieur, XVII, 5.—Fixation du prix des plombs, XVIII, 273 ; XXV, 682. — Organisation de l'administration, XVIII, 576 ; XIX, 236. — Mesure pour empêcher les fraudes dans l'importation des denrées, 652.—Réflexions sur cette matière, XXI, 168.—Décret sur les saisies y relatives, XXII, 491 ; XXIII, 235.—Fixation du traitement des employés, 171, 208. — Projet pour la perception en numéraire des droits de douane, XXVI, 509, 541.—Message y relatif, 708, 719.—Discussion du projet, XXVII 7, 12, 14. — Il est rejeté, 17. — Loi portant que ces droits seront payés moitié en assignats, moitié en numéraire, 68, 76. — Mode de paiement des amendes, 327, 356.—Les préposés sont autorisés à retenir certaines marchandises, en en payant la valeur déclarée et un dixième en sus, XXVIII, 247, 258.—Dispositions relatives au paiement des droits en numéraire, 367, 378. —Et aux instances occasionnées par les douanes dans les départements réunies, 451, 461.—Loi qui fixe le traitement des employés, 474, 478.—Motion de Fargues pour empêcher la fraude sans attenter à la liberté des citoyens, 521.—Décret sur les droits d'entrée et de sortie, 525. — Nouveau projet de Blutel, 592.—Rapport sur les moyens de réorganiser et d'améliorer ce service, 637. — Adoption et texte de quatre résolutions qui les concernent, 638.—Rapport sur la résolution qui fixe le nombre des employés, 661. — Rejet de celle qui oblige les régisseurs généraux à faire des tournées d'inspection, 662. — Pensions accordées aux employés retirés, 673. — Arrêté sur les visites à faire par les préposés, XXIX, 217. — Résolution relative aux comptables de l'ancienne régie, 280, 305. — Rixe à Mayence entre les employés et des militaires, 317. — Rectification du tarif des droits, 635, 657, 661. (*Voyez* Droits d'entrée, Exportations, Traites, etc.)

DOUBLET, député de la Seine-Inférieure à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 206, 253.—Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60.— Proteste contre le 31 mai, XIII, 385.— Son rappel à la Convention, 699.

DOUBLON, brodeuse. —Est condamnée à mort, XXI, 119.

DOUBS (département du). — Nomination de son nouvel évêque, VIII, 15.—Situation de ce département, IX, 131.—Plaintes de son directoire contre le 22e régiment de cavalerie, caserné à Besançon, I,

583, 603.—Il annonce le retour du calme dans cette ville, 619.—Décret qui lui accorde des secours, XVI, 75.—Les administrateurs rapportent leur arrêté contre le 31 mai, XVII, 187.—Décret qui y envoie Saladin, XXIV, 175.—Lettre des administrateurs sur les troubles de Besançon, XXV, 642.—Discussion sur les élections de ce département, XXVII, 115.—Annulation des opérations de la minorité de ses électeurs, XXVIII, 23, 73.—Résolution qui autorise le Directoire à mettre au rabais la fabrication du sel provenant de ses salines, 514.—Approbation de ses dernières élections, XXIX, 251. — Résolution qui valide les opérations de plusieurs de ses assemblées primaires, 478.—Discussion sur les élections des juges de son tribunal, 523, 538.—Dispersion de brigands qui s'y étaient rassemblés, 579 *bis*.—Le juge-de-paix Amiot y est assassiné, 624 *bis*. — Rapport sur les doubles élections et résolution y relative, 674, 677, 686.—Lettre de l'accusateur public de son tribunal criminel, confirmative des faits avancés par Briot sur l'existence de complots royalistes, 787. (*Voyez* Besançon.)

DOUGERIN, maréchal-des-logis. — Se distingue à l'armée de Naples, XXIX, 563.

DOUGET, détenu au Luxembourg. — Sa déclaration sur une confidence contre-révolutionnaire à lui faite par Seiffert, XX, 341.—Fausseté de cette dénonciation; il est envoyé à la Conciergerie, 536. — Est adjoint au commandant de place de Paris, XXV, 64.

DOUÉ.—Défaite des brigands près de cette ville, par Rossignol, XVII, 364. — Ils y sont battus de nouveau, 715.

DOUET, fermier général. — Est condamné à mort avec sa femme, XX, 496. — Décret pour le paiement des gages de ses anciens domestiques, XXII, 67.

DOUGADOT, sergent-major.—Trait de courage, XIX, 593.

DOUGE, député de l'Aube à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 212, 253.

DOUGÉ (chevalier). — Se présente comme député de Saint-Domingue à la Constituante, I, 62.

DOUGLAS (abbé). — Instruction de son procès au Châtelet, II, 300, 356.

DOUGLAS, membre du parlement d'Angleterre. —Adoption de projets présentés par lui sur l'union de l'Irlande, XXIX, 618.

DOUGORTH, ministre de Suède.—Son arrivée à Paris, XVIII, 301.

DOUHAINT (veuve).—Dénonciation de rassemblements de chouans dans son café, XXIX, 359, 360.

DOUHARET (Claude-Vivant). — Est condamné à vingt ans de fers, XVIII, 524.

DOULCET, avocat de Paris.—Est désigné dans la correspondance de Lemaître; explications pour empêcher qu'on ne confonde avec lui Doulcet-Pontécoulant, XXVI, 243, 287.

DOULCET-PONTÉCOULANT, député du Calvados à la Convention.—Vote la rénovation de tous les administrateurs, XIV, 14.—Combat la proposition d'inviter les ministres Roland et Servan à continuer leurs fonctions, 76.—Est envoyé comme commissaire dans le département du Nord, 92, 94. (*Voyez* Delmas.) — Défend Pache, 707, 708. — Demande l'envoi de Louvet à l'Abbaye, 800. — Fait déterminer les pouvoirs des commissaires aux armées, 883.—Et accorder des fonds pour les dépenses des Invalides, XV, 87.—Son vote dans le procès du roi, 161, 171, 215, 254. —Il fait décréter qu'il sera tiré une vengeance éclatante de l'assassinat de Basseville, 347.—Dénonce la société des *Défenseurs de la république*, 435.—Fait rendre un décret sur le service d'artillerie des côtes, 620. — Et créer deux régiments de chasseurs à cheval, 644.—Demande de son expulsion par les sections de Paris, XVI, 156. — Il se réconcilie avec Duroy; est élu secrétaire, 181. — Demande la prorogation des fonctions des jurés du tribunal révolutionnaire, 259, 260.—Dénonce la commune de Paris, 403.—Appuie la demande de supprimer toute correspondance entre les sociétés populaires, 478. — Déclare au 31 mai que la Convention n'est pas libre, 537.—Est décrété d'arrestation, 554. — Demande la lecture des lettres des députés détenus, 571.—Réclame en faveur des étrangers patriotes, 596.—Explique son opinion sur l'extension des pouvoirs des commissaires de la Convention, 636.—Défend Buzot, 639. — Refuse de défendre Charlotte Corday; elle le traite de lâche, XVII, 255.—Il est décrété d'accusation, XVIII, 32, 37, 60.—Texte de cet acte, 200, 212, 220. — Discussion et décret le concernant, XXII, 771.—Il est rappelé, XXIII, 647.—S'oppose à l'établissement d'un gouvernement provisoire, XXIV, 179.—Dénonce Borie, 222. —Son opinion sur la restitution des biens des condamnés, 229, 254, 255, 335, 338. —Il appuie l'établissement d'une échelle de proportion dans les valeurs, pour servir de bases aux transactions, 486.— S'oppose à l'arrestation de Prieur (de la Marne), 513. —Dit que l'Angleterre n'est point étrangère à l'insurrection de prairial, 517.—Fait envoyer des représentants auprès des colonnes qui ont délivré la Convention, 539. — Donne le détail des prises maritimes, 543.—Rend compte des mouvements séditieux qui ont éclaté à Toulon, 558.—Défend Robert-Lindet et les anciens membres du gouvernement, 571.—Fait adopter une proclamation aux soldats et marins embarqués sur la flotte de Toulon, 577.—Annonce les dangers que Niou a courus dans cette ville; y fait remplacer Poultier et Guérin par Despinassy, 587. — Fait rendre un décret en faveur de la veuve et des enfants de Brunel, 620.—Son rapport sur la répression de la révolte de Toulon, 634, 635.—Il fait envoyer Despinassy à Lyon et rappeler Cadroy et Boisset, 682. — Annonce la trahison des chefs des chouans, XXV, 2. — Et des succès contre eux, 8. —Dit qu'il faut arrêter le cours des vengeances individuelles, 36. — Son opinion sur la poursuite des assassinats commis depuis le 1.er septembre 1792, 62. — Il fait autoriser Rouyer à créer à Toulon une commission municipale, 110. — Annonce le résultat d'une sortie de l'escadre de Brest, 125.— Est élu président, 154.—Rappelle au silence les tribunes qui témoignent de la passion contre Lebon, 184. — Communique les dépêches de l'armée de l'Ouest, 229.—Transmet la nouvelle de la prise de Bilbao, 386. — Fait décréter que l'armée des Pyrénées-Orientales ne cesse de bien mériter de la patrie, 389.—Rend compte des succès de l'armée d'Italie; de l'accueil fait par le général espagnol à l'envoyé de Schérer, 467.—De la situation de l'armée des Alpes, 596.—Et de nouveaux succès de cette armée et de celle d'Italie, 620.—Sort du comité de salut public, 651.—Propose de rapporter le décret d'accusation rendu contre Montesquiou, 659, 663.—Est nommé dans la correspondance de Lemaître, XXVI, 243.—Tallien établit qu'il s'agit d'un autre Doulcet, 287.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il parle en faveur des députés arrêtés en vendémiaire, 383.— Appuie la demande d'un rapport sur la gradualité de l'impôt, 564. — Fait passer à l'ordre du jour sur l'impression d'un discours de Chazal, 565.—Vote en faveur du projet qui donne au Directoire le droit de remplacement aux fonctions vacantes, 611, 652, 653. —Dément une assertion contenue dans un placard de Cormatin, 709.—Son opinion sur les frais de port des journaux par la poste, XXVII, 27. — Il appuie la création d'un ministère de la police, 102, 103. —Sa motion en faveur des réfugiés du Calvados, 179.— Il s'oppose à ce que Camus, nommé ministre, conserve sa place d'archiviste, 319.—Parle sur un projet relatif à une levée de chevaux, 374.—Demande des

moyens de lever le séquestre sur les biens des parents d'émigrés, 480.— Son opinion sur le complètement par des ex-conventionnels, des deux tiers du Corps Législatif, 583.—Il fait ajourner un projet contre les détracteurs des monnaies républicaines, 626. — Parle contre celui sur le complètement des places vacantes au Corps Législatif, XXVIII, 24 — Défend la liberté de la presse, 29, 41.—Est élu président, 50. —Défend Detorcy, 261.—Son projet sur les honneurs à rendre aux braves morts pour la liberté, 262. — Il appuie celui tendant à accorder aux bureaux centraux de Paris, Lyon, Bordeaux et Marseille, la faculté de décerner des mandats d'amener, 268. — Combat l'amendement sur le délai à accorder aux individus exclus de Paris, 270.—Et le projet relatif à la garde du Corps Législatif, 280.—Propose de déclarer que l'armée de Sambre-et-Meuse ne cesse de bien mériter de la patrie, 318.—Interpelle Tallien, signalant les nouveaux réacteurs, 321.—Fait renvoyer un projet relatif aux abus existant dans la fabrication et la vente de la poudre à tirer, 341. — S'oppose à ce que le peuple soit instruit des débats sur les finances, 361. — Parle sur les troubles de Marseille, 374.—Son opinion sur la célébration du 1.er vendémiaire, 396.—Et sur les délits militaires commi dans l'Ouest, 404.—Il attaque les divers articles de la loi du 3 brumaire an IV, 466, 473, 474.—Son opinion sur les attributions de la commission des colonies, 501.—Il demande un message au Directoire relativement aux îles de France et de la Réunion, 506. — Invoque le rappel à l'ordre de Lesage-Sénault, 507. — Fait continuer la discussion sur le tachygraphe et vote son établissement. 512.— S'oppose à ce qu'on l'envoye aux autorités administratives, 515.—Demande que Barbault soit invité à donner des renseignements sur la situation de Saint-Domingue, 520. — Nie l'assertion de Hardy, déclarant qu'un des chefs d'accusation contre les 22 députés, a été leurs rapports avec Santhonax, 535.— Approuve le compte demandé de l'exécution de la loi contre les provocateurs des conspirations ; s'oppose à ce que les tribunes soient fermées aux journalistes, 562.—Demande la censure de Hardy, 569.—Propose d'annuler les élections de Saint-Domingue, 585, 590. —Fait ajourner le rapport de Marec sur les colonies, 586.—Et passer à l'ordre du jour sur la plainte de la municipalité de Marseille contre les royalistes, 602. —Demande des renseignements sur les forçats débarqués en Angleterre, 609. — Son opinion sur le serment à prêter par les électeurs, 622.— Il s'élève contre le message du Directoire relatif au jugement rendu en faveur des prévenus de la conspiration royale, 634.—Parle sur les plaintes de la haute-cour de Vendôme contre les accusés et les défenseurs officieux, 637.—Demande des mesures pour assurer la liberté des élections à Nevers, 640. — Propose de ne renvoyer à des commissions que les réclamations appuyées de pièces justificatives, contre les opérations des assemblées primaires, 641. —Demande la parole sur le compte rendu par le tribunal de cassation, 642. —Appuie le projet de Mathieu, sur les assemblées primaires de Rennes, 646. — Combat des réclamations contre plusieurs de ces assemblées, 657.—Accuse les agents dans les colonies de concussions et de démagogie, 713.—Signale la nécessité d'un mode général d'exercer la responsabilité constitutionnelle dans les colonies, 719.—Explique les motifs de l'absolution de Santhonax et provoque le rappel des agents coloniaux, 720. — Approuve la conduite de Bonaparte en Italie., 733. — Traite de manifeste de guerre civile le discours de Bailleul sur les émigrés du Bas-Rhin, 739.—Son opinion sur les fugitifs de Toulon, 744.—Il veut parler contre Bailleul qui accuse les royalistes de faire couler le sang républicain, 745.—Attaque le message du Directoire sur la marche des troupes, 748.—Son rapport à ce sujet ; il propose d'adjoindre Pichegru et Willot à la commission des inspecteurs, 749.—S'oppose à la clôture des réunions des députés, 752.—Appuie l'impression du rapport de Pichegru sur la marche des troupes, 754.—Réfute la censure de Delahaye, sur le travail de la commission 758.—Vote l'ajournement du projet relatif aux destitutions militaires, 764. — Inscrit sur la liste des déportés de fructidor, en est rayé, 808. — Proposition de l'y réintégrer ; ordre du jour, 809.

DOULENS.—Arrestation dans cette ville de deux charriots de piastres, IV, 490.—Contestation entre sa municipalité et le département de la Somme, VI, 525.—Épurement des autorités, XIX, 644.

DOULEUR.—Analyse d'un discours sur le plaisir et la douleur, IX, 139, 142.

DOULIGNI, Italien.—Ses révélations sur le vol du garde-meubles, XIV, 35.—Il est condamné à mort, 37.

DOULLAINCOURT. (*Voyez* Donjeux.)

DOUMERC (Daniel), député du Lot au Conseil des Cinq-Cents.—Est exclu du Corps Législatif, XXVII, 608, 613, 639, 676.—Rapport pour sa réintégration, 678.—Levée de sa suspension, XXVIII, 23, 63.—Il est déporté au 18 fructidor, 796, 810.—Levée du séquestre mis sur ses biens, XXIX, 764.

DOURGNE (Tarn).—Décret qui autorise dans cette commune une imposition extraordinaire, V, 56.

DOURLACH (Margraviat de).—Accueil qu'y reçoit Maisonneuve, envoyé de France, XII, 361.

DOURLEN, négociant.—Annulation d'un jugement rendu contre lui, XXI, 643.

DOURTHE, député de Sedan à la Constituante.—Sa démission, II, 16.

DOUSSET, ex-prêtre.—Est condamné à mort, XXI, 47.

DOUSSIN-DUBREUIL, *médecin.*—Son remède contre les maladies vénériennes, XI, 251, 650.—Autre contre les maux de nerfs, les vents et les glaires, XIV, 487 ; XVI, 474*.—Annonce de ses poudres purgatives, XVIII, 179.—Lettre de félicitation que lui écrit Armand, 407.—Notice sur son traité des glaires, XXV, 42 ; XXIX, 615. — Il fait hommage de trois ouvrages au Corps Législatif, 249.—Sa lettre à Lalande, sur les causes de l'épilepsie, 299, 301.—Notice de son traité sur la gonorrhée bénigne, 458.

DOUTREPONT. — Signe la proclamation d'indépendance de Bruxelles, XIV, 590.—Député de la Dyle au Conseil des Cinq-Cents ; fait adopter l'ordre du jour sur un référé du tribunal criminel de la Somme, XXIX, 603 *bis*.—Prend part à la discussion polémique élevée contre Sherlock, relativement à l'union des deux qualités de général et de député, 606, 617, 624. —Son opinion sur la répression des délits de la presse. 711. — Son projet pour le recouvrement de l'arriéré des contributions, 822.

DOUTROCHES, officier municipal à Dutreuil.—Demande de sa destitution, XVII, 159.

DOUVRES.—Arrivée dans cette ville d'un commissaire français chargé de traiter de l'échange des prisonniers de guerre, XXV, 241.—Rétablissement des communications avec Calais pour cet échange, 533. —Arrivée de quatre médecins français pour soigner leurs compatriotes, XXIX, 275.

DOUZEL, impliqué dans la conspiration du camp de Grenelle.—Il est condamné à la déportation, XXVIII, 455.

DOUZELOT, *adjudant-général.*—Se distingue à l'affaire de la tête du pont d'Huningue, XXVIII, 563.

DOUZIECH, ex-commandant de la garde nationale de la Haute-Garonne.—Est condamné à mort, XXI, 119.

DOYART (du), ex-jésuite.—Écrit en faveur de Van-der-Noot, IV, 434.

DOYEN, négociant.—Demande l'ouverture d'un

emprunt pour une descente en Angleterre, XXIX, 106.

DOYEN, chasseur.—Est condamné à mort, XXI, 144.

DOYEN, bûcheron.—Est condamné à mort, XXI, 87.

DOYEN (G.-C.), cuisinier de Marie-Antoinette.—Est condamné à mort, XX, 536.

DOYRÉ, général.—Signe la capitulation de Mayence, XVII, 266.—Lettre annonçant qu'avant le blocus de cette ville il fut invité, par un agent de Custine, à avoir une conférence avec le général prussien, 266, 267.—Il est mis en accusation, 267.

DRACK, ministre anglais.—Demande au Danemarck l'entrée de ses ports pour la flotte anglaise, VIII, 357.—Arrive à Gênes, XXII, 485.—Manifeste que lui adresse le peuple génois sur le massacre des Français, XVIII, 562.—Il s'efforce d'entraîner cette république dans la coalition, XIX, 33.

DRAGONS.—DRAGONS DE BOURBON.—Suivent Dumouriez chez l'ennemi, XVI, 177.

— DE CHARTRES.—Leur désintéressement en faveur des pauvres du Mans, II, 270.

— DE LORRAINE.—Leur insubordination à Tarascon, IV, 473, 734; V, 433.

— VOLONTAIRES.—Offre de citoyens de se former en compagnies de ce nom, IX, 592.—Une partie d'entre eux passe à l'ennemi avec Dumouriez, XVI, 177.—Leur incorporation dans la cavalerie, XVII, 419.

— PREMIER RÉGIMENT.—Désarmement des militaires de ce corps, chargés de protéger la fuite du roi, VIII, 733.

— DEUXIÈME RÉGIMENT.—Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVIII, 416.

— CINQUIÈME RÉGIMENT.—Sa fuite entraîne la déroute de l'armée du Nord, XII, 365.—Sa justification, 415.—Décret qui l'acquitte honorablement, 481.

— SIXIÈME RÉGIMENT.—Est honorablement acquitté, XII, 631. (*Voyez* le précédent.)

— HUITIÈME RÉGIMENT.—Son adresse aux consuls, XXIX, 904.

— NEUVIÈME RÉGIMENT.—Son adresse aux consuls, XXIX, 901.

— ONZIÈME RÉGIMENT.—Offre le quart de ses vivres aux habitants de Toul, XXIII, 206.

— DIX-NEUVIÈME RÉGIMENT.—Sa formation, XV, 582.

— VINGTIÈME RÉGIMENT.—Ses services à la prise de Ceva et de Mondovi, XXVIII, 261.

— VINGT-UNIÈME RÉGIMENT.—Son départ de Paris, XXIX, 10.

DRAGUIGNAN.—Troubles dans cette ville, V, 258.—Approbation de la résolution qui y fixe le siége de l'administration centrale et des tribunaux civil et criminel du département, XXVIII, 685.

DRAKE (sir Francis-Samuel), lord de l'amirauté.—Sa mort, II, 306.

DRAMARD.—Orateur d'une députation des maîtres de poste, demande la réunion des postes et des messageries, VI, 431.

DRAMBON.—Décret relatif au bail des forges de cette commune, XXIII, 40.

DRAPEAU, secrétaire-greffier de Landau.—Annonce la marche de l'armée française sur Guersmesheim et le suicide d'un général ennemi, XVII, 250.

DRAPEAUX ENNEMIS.—Décret qui ordonne leur suspension à la voûte du lieu des séances de la Convention, XIV, 140. (*Voyez* Armées, Convention, Directoire, etc.)

DRAPEAUX FRANÇAIS.—Décrets portant que ceux des régiments auront des cravates tricolores, VI, 185; IX, 6.—Autres pour le brûlement de ceux donnés par le roi, XII, 158.

DRAXLER, bailli suisse.—Refuse de livrer des prisonniers autrichiens évadés du Milanais, XXVIII, 586.

DRECK, officier français.—Se distingue au combat du Grimsel et d'Obergues-Chenen, XXIX, 792.

DRÊME, professeur de mathématiques.—Est condamné à mort, XXI, 320.

DRESDE.—Liaisons de cette cour avec celle de Vienne, V, 97.—Offres faites par elle au prétendant, XXIX, 220.—Assemblée des états de Saxe dans cette ville, 601 *bis*.—Indignation qu'y excite l'assassinat de Rastadt, 687.

DRESNAY (du).—Formation du corps d'émigrés qu'il commande, XXIV, 201.

DREUX (J.), femme de Lichy.—Est condamnée à mort, XX, 426.

DREUX.—Résistance de cette ville au paiement des impôts, II, 479.—Arrestation de ses commissaires auprès des sections de Paris, XXVI, 55.—Ses habitants se portent en armes à Verneuil pour les protéger; arrestation des perturbateurs, 103.—Compte-rendu de la mission de Fleury dans cette ville, 159.

DREVON, député de Langres à la Constituante.—Pense que les fonctions du ministère public doivent être attribuées aux commissaires du roi, V, 350.

DREYER.—Est présenté au Directoire en qualité de ministre plénipotentiaire du roi de Danemarck, XXVIII, 723.

DRILLEUX.—Annonce son remède contre les dépôts laiteux, VII, 196.

DROBECQ, instituteur.—Article de lui contre la qualification de *sujet*, III, 370.—Ses vers intitulés : *les Vœux d'un homme libre*, III, 435.—Sa fable de *Mikro-Mégas*, IV, 203.—Ses éléments de la langue latine, VI, 147; VII, 55.—Il traduit en vers la déclaration de la France aux puissances étrangères, XI, 258.—Ses vers contre les rois, XIV, 206.

DROGHÉDA.—Fermentation dans cette ville, XXIX, 316.

DROIT D'AINESSE.—Proposition de sa suppression, I, 333.—Il est aboli dans les successions des ci-devant nobles, III, 462.—Ouvrage de Lanthenas sur ses inconvénients, VI, 662.—Décret interprétatif de celui qui le supprime, XV, 52.

DROIT D'AUBAINE.—Son abolition, IV, 257; V, 325; VII, 102.—Extension de ce décret aux colonies des Deux-Indes, VIII, 122.—Son heureux résultat à l'égard de la Prusse, 433.

DROIT DE BÉTAIL.—Demande de sa suppression, II, 383.

DROIT DES GENS.—Projet de Grégoire à ce sujet, XXIV, 294.—Discussion qu'il occasionne, 304.—Article sur le droit des gens maritime, XXVIII, 250, 252.

DROIT DE GRACE.—Débats y relatifs lors de la révision de la constitution, IX, 353, 575.—Rapport concernant les coupables qui dénonceraient leurs complices; discussion et rejet du projet présenté. XXIX, 131, 638, 639, 642, 643. (*Voyez* Lettres de grâce.)

DROIT DE MASCULINITÉ.—Est aboli dans les successions des ci-devant nobles, III, 462.

DROIT DE PACAGE.—Son abolition, IV, 155.

DROIT DE PAIX ET DE GUERRE.—Discussion sur cette question, IV, 371, 382, 385, 388, 396, 401, 403, 410, 421, 428, 437.—Décret portant qu'il appartient à la nation, 432, 449.—Réflexions y relatives, 463.—Lettre de François de Neufchâteau sur cet objet, 496.—Articles constitutionnels y relatifs, XXV, 375, 377, 381, 575.

DROIT DE PRÉEMPTION.—Réflexions sur cette matière, XVIII, 219.

DROIT PUBLIC. — Cours sur cette matière, II, 470.

DROIT DE TROUPEAUX A PART. — Décret y relatif, IV, 325.

DROITS D'AIDES.—Projet de leur réforme, *Introd.*, 203, 206.—Discussion à ce sujet, III, 163, 169.—Décret qui en proroge la perception, 227; V, 180, 714, 723.—Essai sur ces droits, III, 510.—Projet de Dupont sur leur suppression, VI, 246. — Son ajournement, 248.

DROITS D'ANCRAGE. — Projet de leur suppression, *Introd.*, 208.

DROITS DE BAC. — Rapport de Bénard-Lagrave, et résolution y relative, XXIX, 155.—Son rejet, 283, 290. — Autre résolution portant création de ces droits, 421.—Son rejet, 460, 478. — Dispositions concernant leur police et leur administration, 499, 515, 517.

DROITS DE BOURGEOISIE.—Leur abolition, IV, 621; XII, 512.

DROITS CASUELS.—Mode de leur rachat, IV, 217.—Décret relatif à leurs baux, 273, 282. — Autre pour leur liquidation, VI, 710. — Rapport et projet pour leur suppression sans indemnité; son adoption, XII, 102, 614, 647, 649, 661, 677, 688; XIII, 439, 488, 527. — Annulation de tous jugements les ayant pour objet, XVIII, 298. (*Voyez* Droits féodaux.)

DROITS DE CHAMPART. — Décret pour leur perception, IV, 654, 663. — Mesures contre ceux qui s'y opposent, V, 297. — Refus de leur paiement dans la Dordogne, 671.

DROITS CIVILS. — Articles y relatifs, XVII, 466. (*Voyez* Citoyens, Constitutions, Eligibilité, Etat civil, etc.)

DROITS DE CONTROLE. — Abus dans leur perception, II, 52. — Décret qui en exempte les actes administratifs, III, 63; IV, 85.—Demande de leur suppression par la communauté des orfèvres de Paris, VI, 110. (*Voyez* Enregistrement et Marque.)

DROITS D'ENTRÉE. — Projet de leur réforme, *Introd.*, 203.—Ordonnance de police y relative, V, 515. —Rapport et discussion sur leur tarif, VI, 508. — Sa publication, 523. — Classification des matières qui n'en sont pas entièrement exemptes, VII, 211, 216, 235, 244, 272, 276, 288. — Suppression de ceux sur les boissons, 245.—Projet de Dupont sur ces droits, 350.—Sa discussion, 359, 392, 394. — Débats sur celui de Larochefoucauld, 422. — Adoption de celui de Chapelier pour leur extinction, 430. — Suppression de ceux perçus dans les colonies, 653, 663. — Décret relatif aux crédits faits sur ces droits, VIII, 263, 272.— Tableau de ceux perçus aux barrières de Paris, 332. —Décret qui en règle la perception sur les marchandises, XXIII, 362.—Proposition de leur établissement, 640.—Projet y relatif, 673. — Demande d'un travail général sur cet objet, XXIX, 155. (*Voyez* Octrois et Douanes.)

DROITS D'ÉTAL.—Décret qui leur étend les dispositions de la loi du 10 frimaire, XIX, 512, 518.

DROITS ÉVENTUELS. — Mode de leur rachat, IV, 217.

DROITS FÉODAUX. — Sont attaqués par une insurrection générale, I, 274.—Nuit du 4 août et ses suites, 278, 284, 289, 292, 293, 296, 300, 301, 324. —Rédaction définitive du décret qui les supprime, 332. — Protestations des seigneurs étrangers qui en possèdent en France, II, 393. — Troubles qu'ils causent dans les provinces, III, 283. — Rapport et projet de Merlin pour leur abolition totale et pour leur rachat; débats et décrets à ce sujet, 331, 454, 462, 497, 513, 521, 531, 540, 552, 554, 570, 577, 587, 619.—Renonciation anticipée du marquis de Villette à tous les siens, 494.—Discussion et décret sur le mode de leur rachat, IV, 190, 197, 217, 224, 273, 282; V, 31, 593; VI, 362, 382.—Pièces méthodiques sur cette matière, IV, 247.—Abrogation de toutes procédures et de tous jugements sur la féodalité censuelle, 388. — Décret relatif aux frais des poursuites criminelles que ces droits occasionnent, V, 673.—Décret explicatif de celui qui les supprime dans les provinces belges, 692. —Commentaire des lois sur cette matière, VI, 219.— Nouvelles dispositions relatives à leur suppression et à leur rachat; VII, 292, 341, 380, 392, 450, 487.—Perception et rachat de ceux non supprimés, 588.—Instruction y relative, VIII, 670, 729. — Décret concernant les acquéreurs de ceux supprimés sans indemnités, IX, 170. — *Le mystère des droits féodaux dévoilé*, par Michallet, XI, 440.— Décret sur leur suppression totale, XIII, 488, 527. — Autre qui surseoit à toutes procédures y relatives, XV, 5, 429.—Autre sur leur abolition, XVII, 164. — Défense faite à tout Français d'en percevoir en pays étranger, 600, 602.—Décret sur les jugements y relatifs, XVIII, 298.—Dispositions concernant les débiteurs de ces droits, 542. — Décret interprétatif des précédents, XIX, 242.—Brûlement des titres constatant leur propriété, 325.—Rapport et discussion pour leur rétablissement; projet pour leur rachat, XXVIII, 759, 760.—Formation d'une commission pour recueillir toutes les propositions qui tendraient à les faire revivre, 817. (*Voyez* Droits casuels, Droits seigneuriaux et Féodalité.)

DROITS DE FRANC-FIEF.—Leur abolition, I, 525.

DROITS DE GREFFE. (*Voyez* Tribunaux.)

DROITS DE GROS. — Décret qui en proroge la perception, III, 227.

DROITS D'HABITATION.—Leur abolition, IV, 621.

DROITS HONORIFIQUES. — Réclamation pour leur conservation, I, 296.—Ils sont abolis, III, 454. (*Voyez* Chevalerie.)

DROITS D'IMPORTATION. — Projet tendant à leur augmentation, XXVIII, 639. (*Voyez* Importations.)

DROITS DE MARQUE. (*Voyez* Marque.)

DROITS DE PARCOURS.—Demande de leur abolition, XVII, 347.—Motion pour leur rachat, XXVIII, 290.

DROITS DE PASSE. — Message du Directoire pour leur établissement, XXVIII, 202.—Projet de Defermont confirmatif de cette demande, 450. — Sa discussion, 479, 480.—Son adoption, 482, 498.—Suite de la discussion sur cet objet; propositions contradictoires, 499, 510.—Observations y relatives par Pommereuil, et réfutation de son ouvrage, 531, 533, 586.—Rapport de Marragon sur la résolution précédente, 581, 593, 595.—Sa discussion, 597, 635.—Son rejet, 639.—Nouveaux projets y relatifs, 659, 700. — Leur adoption, 822, 823.—Pétition y relative, XXIX, 288.—Discussion d'une nouvelle résolution sur ces droits, 460.—Arrêté qui en exempte les voitures employées au service de la république, 469.—Lettre du ministre de l'intérieur à ce sujet, 579 *bis*.—Nouvelles dispositions du même pour leur mise en adjudication, 687. (*Voyez* Routes.)

DROITS DE PÊCHE. (*Voyez* Pêche.)

DROITS DE RETRAIT.—Leur abolition, IV, 621.

DROITS DE SAUVETAGE. — Dispositions y relatives, XXIX, 135.

DROITS SEIGNEURIAUX. — Leur abolition sans indemnité, III, 472. — Discussion sur les réserves coutumières, V, 168. — Dispositions contre le refus de paiement des droits conservés, 672. — Autres sur le rachat de ceux dus sur les mutations, VII, 267. — Et par les biens nationaux, 292. — Instruction et arrêté y relatifs, VIII, 654, 692.—Nouvelles dispositions concernant ceux déclarés rachetables, 670, 729; IX, 170, 669.—Abolition de toutes procédures y relatives, XV, 429. (*Voyez* Droits féodaux.)

DROITS DE SERVICE PERSONNEL. — Leur abolition, III, 454.

DROITS DE SORTIE. — Discussion y relative; leur augmentation, XI, 464. (*Voyez* Douanes, etc.)

DROITS DE TIMBRE. (*Voyez* Timbre.)

DROITS DE TRANSIT. — Décret qui détermine les moyens d'en prévenir la fraude, XIII, 651. — Suspension du transit de l'étranger à l'étranger ; motifs de cette mesure, XVII, 210. — Arrêté du Directoire sur cette matière, XXIX, 379.

DROITS DE TRIAGE. — Leur suppression, III, 514, 521 ; IV, 371.

DROLLING (Martin), peintre. — Annonce de son portrait de Paoli, VIII, 503.

DROMAN (Louis), grenadier.—Eloge de son intrépidité, XVI, 476, 480.

DROME (département de la). — Lettre de Duportail à son directoire sur l'affaire d'Avignon, VII, 259. — Election de Bartol à son évêché, 554, 578. — Ses habitants s'opposent au passage des troupes avignonnaises, VIII, 309.—Leur adresse contre la protestation de 290 députés, IX, 253. — Lettre de ses administrateurs sur les troubles d'Avignon, XII, 334. — Adresse du Directoire aux fonctionnaires publics, XV, 510. — Arrêté relatif aux certificats de civisme, 835. — Rapport des commissaires qui y ont été envoyés, XVI, 552. — Décret portant que le département a bien mérité de la patrie, XVII, 707.—Autre qui y approuve la conduite de Boisset, XVIII, 440. —Proclamation de Debry pour y détruire le terrorisme, XXIII, 453.— Aymé est accusé de l'avoir perverti, XXVII, 38, 42. — Approbation de la résolution qui en place l'école centrale à Montélimart, XXVIII, 522. — Eloge de la conduite de ses administrateurs, XXIX, 17.—Rejet de la dénonciation en forfaiture faite contre les juges de son tribunal criminel, 269.

DRONON. — Reçoit la médaille du 10 août, XVII, 413.

DROUANET, drapier-teinturier.—Est condamné à mort, XXI, 24.

DROUAULT, aide-de-camp. — Est blessé à Goritz, XXVIII, 343.

DROUET, maître de poste. — Ses soupçons lors du passage des voitures du roi à Sainte-Menehould, VIII, 733.—Il rend compte de l'arrestation de ce prince, 744.— Réflexions sur sa conduite, IX, 293. — Récompense à lui accordée, 451. — Il réclame un grade dans la gendarmerie, X, 421. — Député de la Marne à la Convention, écrit, en qualité de commisssaire du comité de sûreté générale, à la commune de Paris, relativement à la famille royale, XIV, 425.—Ajoute aux griefs reprochés à Louis XVI, 718. — Demande qu'il ne puisse communiquer avec sa famille, 754.— Son vote dans le procès de ce prince, XV, 159, 193, 253. — Demande l'impression de la correspondance de Gensonné avec Dumouriez, XVI, 192. — Son opinion sur l'emprisonnement de pétitionnaires de la section de Bonconseil, 322.—Son rapport sur les révélations de Miaczinski, 445. — Il traite Lanjuinais d'imposteur, 548.—Rappelle un fait concernant Dumouriez, 640. — Rend compte des manœuvres de Larivière et de Gorsas dans le Calvados, 652. — Inculpe Bidermann et Maxbère, 706. — Annonce l'évasion de Vergniaud, 748. — Dément l'évasion prétendue du fils de Capet, XVII, 72. — Fait décréter l'envoi d'arquebuses dans chaque armée, 75. — Propose de déclarer Vergniaud traître à la patrie, 77.—Demande la réduction du comité de salut public, 92. — Rend compte de la traduction à l'Abbaye de l'assassin de Marat, 138.—Annonce que depuis quarante-deux heures son corps attend les honneurs funèbres, 141. — Propose des mesures contre des agioteurs, 188. —Dénonce des manœuvres pour faire préférer les assignats à face royale, 226.—Sa motion sur le prix de l'avoine, 473. — Il demande le rappel de Goupilleau et de Bourdon (de l'Oise), 518.—Et la formation d'une armée révolutionnaire, 582.—Déclare que le jour est venu d'être inflexible, etc., 587, 588. — Fait réorganiser le comité de sûreté générale qu'il a dénoncé aux Jacobins, 610, 622. — Est envoyé à l'armée du Nord, 625.—Son arrestation par les Autrichiens, XVIII 153. —Il est fait prisonnier, 186.—Et transféré dans la citadelle de Luxembourg, 277. — Découverte à Bruxelles de l'instrument qui le tenait enchaîné, XXI, 732.—Récompense accordée à Mennier, qui l'a soulagé dans sa captivité, XXII, 60. — Réclamation contre l'oubli de son nom dans l'appel nominal, XXIII, 492. —Mesures pour négocier son échange, XXV, 116, 601. — Motion de l'excepter du décret qui admet de droit au Corps Législatif les députés prisonniers en Autriche; elle est rejetée, 540, 541.—Les députés rendus à la liberté regrettent de ne l'avoir pas parmi eux, XXVII, 128.—Récit de sa captivité, 213, 221. — Il est élu secrétaire, 293. — Décret pour l'envoi de son rapport aux départements et aux armées, 406.— Texte de ce rapport, 426, 435, 444, 450, 460, 465, 474, 481, 489, 498, 505, 514, 521, 531, 539, 545, 554, 562, 569. — Autre et décret sur ses malheurs et son courage, 452, 487, 496.— Sa motion en faveur des associations politiques, XXVIII, 219. — Il invoque la clôture de la discussion sur les prêtres réfractaires, 263, 264. — Est arrêté, 266, 269. — Appuie la révocation des décrets d'accusation rendus contre divers fonctionnaires de Longwy, 268.—Ordre du jour sur un message relatif à son interrogatoire, 271. — Le Directoire envoie des pièces à sa charge, 279. — Nomination d'une commission pour les examiner, 280. — Comité général relativement à une difficulté élevée dans son affaire, 290.—Il est impliqué dans la conspiration de Babeuf, 300. — Son interrogatoire par le ministre de la police, 304. — Comité général pour la lecture des pièces relatives à cette conspiration, 308. — Déclaration qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur l'ajournement proposé dans son affaire, 323. — Admission de la dénonciation faite contre lui, 325. — Comité général pour l'entendre, 328.—Déclaration qu'il y a lieu à examen de sa conduite, 332.—Il est appelé à comparaître devant le Conseil des Cinq-Cents, 334.—Est entendu en comité secret, 339, 344.— Appel nominal sur la question de savoir s'il y a lieu à accusation contre lui ; résolution affirmative, et renvoi à la haute-cour nationale, 353.—Lemérer avance que les décisions du Conseil, à son égard, peuvent équivaloir à un jugement, 375. — Texte de son acte d'accusation, 395.—Il s'évade l'Abbaye, 397.—Procès-verbal de son évasion ; sa lettre au Conseil des Cinq-Cents ; ordre du jour, 398.—Jugement qui acquitte le concierge de l'Abbaye, pour le fait de son évasion, 490.—Il est déclaré contumace à la haute-cour, 587, 592.—Développement des faits qui lui sont imputés, 662. — L'accusateur national le déclare convaincu d'être l'un des auteurs de la conspiration, 684.— Il est justifié par Réal, 714.—Et acquitté, 717.— Pétition dans laquelle il expose l'état des pertes qu'il a éprouvées, XXIX, 339. — Il reçoit une indemnité de 26,807 francs, 417, 478.—Organise la société du Manége, et en est le régulateur, 731.— Son discours sur les circonstances, 736 *. Il est nommé commissaire du Directoire près le département de la Marne, 749. — Dénonce les inspecteurs-généraux des armées, 751.

DROUET (citoyenne), épouse du précédent. — Se plaint de n'avoir pu voir son mari, XXVIII, 280.—Réitère sa demande pour communiquer avec lui, 306.— Réclame un secours sur ses biens séquestrés par ordre du président de la haute-cour, 571.

DROUET, officier.—Se distingue à la bataille d'Altenkirchen, XXVIII, 314. —Devenu général, son éloge, XXIX, 875.

* Le MONITEUR a imprimé Destrem par erreur, c'est Drouet qu'il faut lire.

DROUILLARD (*Suzanne*), *femme* Lamotte-Senonnes. — Est condamnée à mort, XX, 236.

DROUIN (R.-F.), procureur du roi à la sénéchaussée de Rennes.— Proteste contre toute atteinte qui serait portée au parlement de Bretagne, *Introd.*, 515.

DROUIN (F.), ex-procureur de la commune de Fontevrault. — Est condamné à mort, XXII, 278.

DROUIN, commandant. —Se distingue au combat du Grimsel et d'Obergues-Ghenen, XXIX, 792.

DROUIN, co-accusé dans l'affaire de Babeuf. — L'accusateur national le déclare non-complice de la conspiration, XXVIII, 684.—Il est acquitté, 717.

DROUIN, fripier. — Est condamné à mort, XXI, 200.

DROULIAC, homme de loi, administrateur du département, et député de la Haute-Garonne à la Législative.—Retrace l'histoire de la féodalité, XII, 102.

DROZ. — Résolution qui lui accorde une maison à Paris pour indemnité de travaux, XXVIII, 417.

DRUGES, capitaine de hussards. — Accueil qu'il reçoit de la Convention, XXII, 423.

DRUILLON, député de Blois à la Constituante. — Est nommé adjoint au doyen des communes, I, 149.

DRULHE, député de la Haute-Garonne à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 161, 184, 254.—Motion de l'envoyer à Toulouse, XVII, 22. — Il fait part d'un trait de désintéressement de Leroux, XXIII, 316. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, demande la question préalable sur le rétablissement de la loterie, XXVIII, 200. — Son rapport contre les manœuvres des prêtres réfractaires, 253, 254. — Il lit le premier article de la loi sur la constitution civile du clergé, 263. — Discussion du projet présenté par lui, 263, 264. — Il propose d'excepter l'île-des-Cygnes de la vente des biens nationaux, XXIX, 180.

DRUT, général.—Annonce un avantage aux avant-postes de Douai, XIX, 612.

DUBAC, officier de l'armée de Lafayette. — Est réintégré dans ses fonctions, XIII, 747.

DUBACK, Sabathier et autres. — Discussion sur un arrêté du comité de législation, annulant une vente qui leur avait été faite, XXVIII, 451.

DUBALIN, lieutenant. — Son éloge, XXIX, 871.

DUBARRAN (Barbeau), député du Gers à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 184, 252.—Il préside la société des Jacobins, XVIII, 74. — Fait décréter Osselin d'accusation, et envoyer au tribunal révolutionnaire Lagadie, Soulès et Froidure, 385.— Empêche le premier de s'expliquer devant la Convention, 416. — Et le fait décréter d'accusation, 455. — Fait renvoyer au tribunal révolutionnaire divers conspirateurs de Lyon, 501. — Bernard, XIX, 217. — Et Barbotan, 353.— Son rapport sur la pétition de Nicolau, ex-administrateur du département de Paris, 575. — Il justifie Boiron, 651. — Fait mettre Pailoy en liberté, 703. — Son rapport sur plusieurs officiers de cavalerie et d'infanterie arrêtés au camp de Maubeuge, XX, 36. — Autre sur des procédures relatives à Herbon et à Durand, 402. — Il fait appeler le second suppléant de la Haute-Garonne, au lieu de Dariot, 699, 745.—Et décréter la mention honorable de la conduite de Collin, XXI, 74. — Demande la prompte punition des traîtres, 344. — Annonce qu'Henriot est pris, 345.—Fait prononcer l'admission d'Allard, député suppléant, 391. — Rend compte de l'assassinat de Taltien, 724.—Son opinion sur la police des sociétés populaires, XXII, 259. — Il défend les membres des anciens comités, XXIV, 54, 63, 94.—Demande de son arrestation, 571.— Elle est décrétée, 575. — Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.

DUBARRY. — Demande à changer de nom, XVIII, 302.

DUBARRY (J.-B.) — Est exécuté à Toulouse, XIX, 408. — Restitution de ses biens à sa famille, XXVIII, 398.

DUBARRY (Jeanne Vaubernier, ci-devant comtesse.) — Arrestation de Montsabray dans sa maison, XIII, 486.—Elle est arrêtée, 582.—Nouvelle annonce de la même mesure à Luciennes, XVII, 39.—Sa détention, 769.—Et celle de sa famille, XVIII, 124. — Elle est conduite à la maison d'arrêt des femmes, 325.— Motion de confisquer ses biens, 329. — Elle est condamnée à mort, 618.—Maintien de la confiscation de ses biens, XXIV, 658.

DUBEAUSSET (chevalier), major du Fort-Saint-Jean. — Est massacré dans les troubles de Marseille, IV, 349.

DUBEDAT, capitaine. — Décret en faveur de sa veuve, XVI, 609.

DUBELLOI. — Est arrêté comme fabricateur de faux assignats, XIII, 529.

DUBERNET, négociant. — Son opinion sur les moyens de libérer la dette publique, V, 728 *bis*.

DUBIGNON, député d'Ille-et-Vilaine à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 187, 252.—Il appuie le maintien de la loi sur les successions, XXV, 599. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, donne sa démission, XXVIII, 597.

DUBIGNON (Goyet), député de la Mayenne au Conseil des Cinq-Cents. — Combat l'impôt sur le tabac, XXIX, 370. — Et celui sur le sel, 420. — Dénonce les journalistes et demande une loi sur la liberté de la presse, 477.—Fait approuver diverses résolutions sur les élections, 635.

DUBIZZA (la forteresse de). — Restitution qui en est faite aux Turcs, XVIII, 697.

DUBLAN. — Approbation de la résolution relative à la vente de ses biens, XXVIII, 461.

DUBLEZEL, ex-baron, ex-lieutenant-général. — Est condamné à mort, XXI, 404.

DUBLIN.—Déclaration des Irlandais-Unis de cette ville sur les réformes à faire dans le gouvernement, X, 725. — Association des *catholiques romains*, XII, 550.—On y fait la presse des matelots, XVIII, 449.— Mouvements populaires à l'arrivée du lord Cambden, XXIV, 385. — Préparatifs de défense des côtes contre une descente; fermentation dans le peuple; mesures prises pour le contenir, 466. — Nouvelle émeute parmi les habitants, XXVI, 1. — La tranquillité y est rétablie, 66. — Association pour exciter un soulèvement; arrestation des chefs, 193.—Alarmes au bruit d'une invasion, XXVIII, 448. — Arrestations de plusieurs personnes notables; cruautés commises par les Irlandais-Unis, XXIX, 217.—Continuation du système de terreur organisé par l'Angleterre, 224.—Vols, assassinats, incendies, prohibition du journal *La Harpe d'Erin*, 238.—Prestation, par les étudiants, du serment d'union et de révolte contre le despotisme, 264.—Cette ville est proclamée hors de la paix du roi, 286. — Tumulte au sujet de l'arrestation de Fitz-Gérald; défense aux habitants de se montrer dans les rues, depuis neuf heures du soir jusqu'à cinq heures du matin, 290. — Adresse des membres de la société aux Irlandais réfugiés en France, 292. —La plus grande confusion y règne, 316.—Formation de cercles d'adoption, 318.—Levée du blocus par les troupes anglaises, 330. — Pétition des habitants en faveur d'Olivier-Bond, 331.—Exécution du secrétaire du comité des Irlandais-Unis, 334. — Il n'est bruit que du débarquement des Français, 404.—Procès, devant la cour martiale, de Théobald Wolf-Tone, 509, 523.—Proclamation du général commandant contre les rebelles, 587 *bis*.—Assemblée des négociants contre l'Union, 589 *bis*. — Elle occupe tous les esprits, 595 *bis*.—Destitution de tous ceux qui s'y opposent, 597 *bis*.—Les habitants arrêtent qu'ils re-

garderont comme ennemi de l'Irlande, quiconque la proposera, 603 *bis*.—Fermentation causée par ce projet ; débats dans les deux chambres, 605 *bis*. (*Voyez* Irlande.)

DUBLOUX, complice de Dusaillant.—Est déchargé d'accusation, XIII, 465.

DUBNO.—Despotisme de la confédération rassemblée dans cette ville, XIII, 605. — Don fait par elle à Condé, XXIX, 207.

DUBOÉ, député de l'Orne à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 164, 197, 253.—Il fait décréter un dépôt central des archives nationales, XXI, 68.—Sa motion sur les liquidations, XXIII, 479.

DUBOIGNY, chef de chouans. — Sa mort, XXVIII, 294.

DUBOIS, capitaine de la 46.e demi-brigade.—Reçoit les félicitations du Directoire, XXIX, 274.

DUBOIS, garde-française.—Le peuple lui décerne, à la Bastille, la croix de Saint-Louis, I, 193.

DUBOIS, journalier.—Est condamné à mort, XXI, 56.

DUBOIS, soldat du district des Feuillants. —Sa lettre à Sylvain, sur les hospices, VII, 402.

DUBOIS, chirurgien. — Annonce de son cours d'accouchement, VII, 296.

DUBOIS (Benjamin), négociant.—Annonce de son armement pour la course, XV, 727.

DUBOIS (Benjamin), commandant de Noirmoutiers.—Est fusillé, XIX, 193.

DUBOIS (cardinal.) — S'oppose à la convocation des états-généraux, *Introd.*, 91.

DUBOIS, père et fils. — Annoncent les fêtes célébrées à Philadelphie en l'honneur de la France et de la Hollande, XXV, 506.

DUBOIS (J.-R.), domestique. — Est condamné à mort, XX, 444.

DUBOIS.—Prospectus de sa *Feuille du cultivateur*, V, 607.

DUBOIS, curé, député de Troyes à la Constituante. —Demande un congé, IV, 735.

DUBOIS père, président en la chambre des comptes de Nevers.—Est condamné à mort, XXI, 328.

DUBOIS, femme de Conin-Saint-Luc. —Est condamnée à mort, XXI, 299.

DUBOIS, femme de Joly de Fleury, avocat-général au parlement de Paris.—Est condamnée à mort, XXI, 404.

DUBOIS (le chevalier). — Fait charger le peuple par les soldats du guet, *Introd.*, 12.—Sa fuite, 13.— Il est mandé au parlement, 329.

DUBOIS.— Est nommé membre de la commission administrative du département de Paris, XIII, 634. — Orateur d'une députation de la section de l'Unité, fait le serment de n'avoir pour culte que celui de la Raison, XVIII, 479.—Ses observations aux Cordeliers, sur la réintégration de Prost, XIX, 735.—Robespierre lui reproche d'avoir défendu Jacques Roux, XX, 10.

DUBOIS (Alexis), général. — Annonce la mort de Condé, XVIII, 442.—Est blessé, XIX, 46, 58.—Son éloge, XXI, 80. — Il se distingue à Fleurus, 94. — Est nommé commandant de la cavalerie parisienne, au 2 prairial, XXIV, 519. — Proteste que les deux tiers des sections sont disposées à périr pour défendre la Convention, 520.—Brutus Magnier, son neveu, jure d'être son bourreau, 690.—Il est blessé à la bataille de Roveredo, XXVIII, 428.—Sa mort, 431.—Sa veuve réclame une pension, XXIX, 115.

DUBOIS (François-Louis-Esprit), député du Haut-Rhin à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 202, 253.—Son opinion sur l'organisation du tribunal révolutionnaire, XVIII, 76.—Il transmet le vœu du pays d'entre Meuse-et-Rhin pour sa réunion à la France, XXIV, 307.—Félicite la Convention de sa victoire de prairial, 647. —Donne des détails sur les avantages de la prise de Luxembourg, 707.—Ecrit que l'arbre de la liberté a été planté dans cette ville, XXV, 74.—Annonce la haine de l'armée de Sambre-et-Meuse contre les royalistes, 405. — Tient un conseil de guerre à Bruxelles, 697. —Est nommé commissaire du Directoire près le tribunal de cassation, XXIX, 266. — Remplacé par Havin ; envoyé, en place de Comeyras, organiser les départements des îles grecques, 303.

DUBOIS, député des Vosges au Conseil des Cinq-Cents.—Fait fixer à Nancy les tribunaux civil et de police de la Meurthe, XXVII, 566.—Présente un projet relatif à la révision des arrêtés des députés en mission, 659.—Fait fixer le délai pour se pourvoir contre ces arrêtés, 694.—Renvoyer à la commission un projet sur le cautionnement prescrit par le code des délits et peines, XXVIII, 250.—Et adopter un article supplémentaire pour la défense gratuite des intérêts des défenseurs de la patrie, 436.—S'oppose à la restitution des biens vendus et réclamés de Saint-Amand, 447. — Et au projet d'annuler la destitution de Braconnier, 450.—Est élu secrétaire, 466.—Sa motion sur le paiement du milliard aux défenseurs de la patrie, 469.—Il dénonce un imprimé intitulé : *Loi définitive sur les transactions sociales*, 480.—Présente un projet sur les droits de greffe et sur les prestations forestières ; son rapport sur les adjudications de domaines nationaux, 615. — Autre sur le vice du nouveau système des contributions directes ; il propose la création d'une inspection générale, 651; XXIX, 39, 40.—Fait adopter l'instruction qui doit accompagner la loi rendue à ce sujet, XXVIII, 663.—Parle sur le même objet, 644.—Fait obliger tous les dépositaires d'effets appartenant à la république, à en faire la déclaration, 670. — Propose de valider les élections du département du Golo, et d'admettre Pompei, Arena et Salicetti, 724.—Vote l'ajournement d'un projet de finances de Gilbert-Desmolières, 735.—Fait accorder une indemnité à Faujas, XXIX, 43.—Son rapport sur la taxe d'entretien des routes, et projet à la suite, 62, 110, 248, 249, 310.—Il fait fixer le traitement des employés des contributions directes, 148. —Et les remises des receveurs généraux et de leurs préposés, 179, 264, 275, 359.—Présente un projet de dégrèvement de plusieurs départements, 248.—Fait décharger la commune de Bédouin de l'arriéré de ses contributions, 310.—Demande le renouvellement de la commission des finances, 416. — Son rapport sur les abus qui se sont glissés dans la perception des droits d'entretien des routes, 430, 442, 449, 451.—Il est élu président, 449.—Fait dégrever plusieurs départements d'une partie de leurs contributions, 578. —Et accorder un supplément de crédit à la trésorerie, 602.—Combat la motion de soumettre les salines à l'impôt, 603 *bis*. — Est nommé commissaire de la trésorerie, 677, 683.

DUBOIS-CRANCÉ, député de Vitry-le-Français à la Constituante.—Fait fixer un terme au travail de la vérification, I, 205.—Pense que c'est à la nation de fournir un gage à l'emprunt, 321. — Parle contre la multiplicité des emplois militaires, 539.—Proposé la suppression du comité des subsistances, II, 59.—Discute les conditions du domicile, 81. — Dénonce le prévôt de Champagne, 145. — Propose la fixation de trois séances du soir par semaine, 188.—Son opinion sur la formation des assemblées primaires, 190. — Il est élu secrétaire, 222. —Appuie les réclamations de la Champagne, 231.—Annonce que l'exportation des grains y continue, 271, 359.—Lit les pièces relatives aux troubles de Toulon, 328.—Fait accorder un substitut aux procureurs-syndics, 344.—Son opinion sur le plan d'organisation de l'armée, 376, 381. — Réclamations de plusieurs régiments au sujet de ce plan, III, 18, 19, 20, 27.—Il vote pour la liberté indéfinie

du commerce des chevaux, 257. — Demande qu'on s'occupe du rachat des droits féodaux, 283. — Son opinion sur l'organisation de l'armée, 491, 495, 497. —Son rapport sur la contribution patriotique, 690, 710.—Il demande à Virieu s'il a signé des protestations contre les décrets de l'Assemblée, IV, 228.—Fait exclure des municipalités les officiers du ministère public, 319. — Son rapport sur l'administration des Invalides, 325. — Il refuse au pouvoir législatif le droit de fixer le nombre des grades de l'armée, V, 138, 139.—Ses observations sur un ordre de Bouillé concernant les troupes autrichiennes, à l'occasion de l'interruption de la navigation de la Meuse; il demande que la France fasse respecter son pavillon, 238, 239. — Vote pour faire juger, par un jury, les auteurs d'écrits incendiaires, 283.—Pense que Saint-Priest, accusé de haute trahison, doit être suspendu de ses fonctions, 294.—Motif de sa dénonciation contre les écrits anti-révolutionnaires, 317. — Il rend compte des désordres survenus à Hesdin, 441.—Fait remettre à Faucigny la peine qu'il a encourue, 451. —Appuie la motion de mettre Barmont provisoirement en liberté, 470. — Fait envoyer deux commissaires à Hesdin, 566.—Amende la motion d'interdire aux membres témoins dans l'affaire du 6 octobre le droit de prendre part à la décision de l'Assemblée, VI, 27.—Son plan sur l'imposition foncière et l'impôt territorial en nature, 61, 62. — Autre sur l'armement des gardes nationales, 262.—Il vote la suppression des brevets de retenue, 456. — Parle sur les troubles d'Uzès, 460.—Et sur l'affaire d'Hesdin, 614. — Fait adopter un bouton uniforme pour la garde nationale, VII, 147. — Son rapport sur les Invalides, 375.—Il propose la suppression de leur hôtel, 398, 399, 406, 706, 743.—Veut qu'on refuse aux ministres le droit de mettre la gendarmerie en activité, VIII, 123.—Parle sur l'organisation de la marine, 156. — Propose d'envoyer à tous les régiments la lettre du roi, relative à son adhésion à la constitution, 214. —Son opinion sur l'organisation de la garde nationale, 245.—Il réclame contre un arrêté du bataillon des Blancs-Manteaux, 270.—Fait lever la séance après la solution de l'affaire d'Avignon, 303.—Son opinion sur le droit de pétition, 360.—Il fait autoriser le ministre de la guerre à traiter de 60,000 fusils avec Grandpré, 725.—Est accusé d'avoir assisté à l'assemblée électorale de Paris, IX, 566. — Demande que les nègres soient libres en entrant en France, 795. — Et qu'on applique aux députés inscrits sur les rôles de la garde nationale, les lois sur la durée des services militaires, X, 114. — Présente des questions sur l'éligibilité des comptables, 309. — Dénonce le dénûment où Narbonne a laissé Perpignan, XII, 7.—Député des Ardennes à la Convention, y est nommé commissaire pour destituer le général Montesquiou, XIV, 35.—Justifie le général Anselme, 288.—Propose le décret d'accusation contre Montesquiou, 443. — Fait décréter que Vincent sera gardé par le gendarme qui l'a amené, 512. — Est envoyé en mission dans la Belgique, 621. — Et chargé de faire connaître à Louis XVI le décret qui lui accorde un conseil, 729. — Demande que ce prince ne puisse communiquer avec sa famille, 755.—Fait accorder une gratification aux soldats employés aux frontières, 812. — S'écrie qu'il mourra à son poste, 851. — Parle contre l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI, XV, 16.—Son vote dans ce procès, 170, 212, 253.— Il défend l'arrêté du conseil exécutif sur les théâtres, 176.—Son rapport sur l'organisation des armées, 281, 384, 422, 437, 440, 473. —Autre sur les récompenses à accorder aux militaires, 503, 508.—Il est nommé président, 527.— Couronne Labretèche, 636. — Donne des explications sur des projets de massacres attribués aux Jacobins, 712.— Est élu membre du comité de salut public, 797.— Demande compte du mouvement des troupes, et dénonce Beurnonville, XVI, 147.—Appuie l'adresse des Jacobins qui a motivé l'arrestation de Marat, 148.— Commissaire à l'armée des Alpes, écrit sur la situation du département de l'Isère, XVII, 3. — Rend compte des mesures que lui et Nioche ont prises contre le fédéralisme, 192.— Annonce la marche de Kellermann sur Lyon, et son arrêté adressé à la ville par ce général, 366, 383.—Sa proclamation aux Lyonnais, 427.—Lettre attribuée à Danton dans laquelle il lui conseille de détruire cette ville, 452.—Son opinion sur Kellermann, 512.—Il annonce le commencement du feu contre Lyon, et l'incendie de plusieurs quartiers 519, 540.— Texte de sa proclamation aux Lyonnais, 663.—Il annonce de prochains succès; la reprise de Montbrison, 666.—La position critique des rebelles, 692. — Et les progrès de l'armée, XVIII, 30, 40.—Est rappelé, 63.—Ecrit qu'il obéit à cet ordre, 116.—Est décrété d'arrestation, 128. — Et mis en liberté; se justifie; dépose un arrêté liberticide signé de 20,000 Lyonnais, 167.—Se justifie aux Jacobins, 171, 192. — Traite de lâches ceux qui changent de nom, 302. — Sa motion en faveur des parents de Labarre, 424.—Autre en faveur de Bordier, 483. — Il inculpe la conduite d'Isoré envers cinq Lillois, 631.—Détails sur sa conduite à Lyon, 634.—Il dénonce Villemanzy, 663.—Parle sur le mode d'épurement des Jacobins, XIX, 103.—Fait décréter l'embrigadement des troupes, 169.—Son instruction à ce sujet, 178.—Son discours sur les crimes du gouvernement anglais, 206, 222.— Il fait supprimer les corps francs et embrigader l'infanterie légère, 329.— Demande l'exclusion des Jacobins des membres des sociétés affiliées, etc., XX, 138.—Justifie cette opinion, 228. — Est dénoncé par Robespierre et exclu des Jacobins, XXI, 201.—Sa réponse, 301.— Il demande que les comités soient toujours complets et qu'ils soient renouvelés chaque mois, 362. — Accuse Debry de fédéralisme, 368.—Sa motion en faveur de Santhonax et de Polverel, 394.—Autre sur le jugement des individus mis hors la loi au 9 thermidor, 402. — Il est rappelé aux Jacobins, 443.—Y fait l'exposé de sa conduite, 452. —Répond aux inculpations de Robespierre et de Couthon, et dénonce Maignet, 477.—Son opinion sur la liberté de la presse, 530, 578. — Et sur l'organisation des comités révolutionnaires, 549, 550.—Il demande une loi contre les calomniateurs, 559.— Parle aux Jacobins sur l'élargissement des détenus; y lit l'adresse destinée aux sociétés affiliées, 587.—Est accusé d'avoir fait chorus avec Fréron et Tallien, 653. —Parle sur l'organisation des comités, 657. — Propose des moyens de conserver le gouvernement révolutionnaire, XXII, 4.—Demande l'arrestation de Chrétien, 136.— Fait décréter l'épuration des Jacobins, 156.—Vote la mise en liberté de Julien Leroy, 297. — Dépose dans le procès des membres du comité révolutionnaire de Nantes, 321. — Rapport sur sa conduite à Lyon et décret qui l'approuve, 339.— Il demande un rapport sur la police des prisons; défend Danican, 357.— Accusation de Duhem contre lui, 441.—Il demande une loi contre les dilapidateurs, 489.— Discute le projet de décret sur l'instruction publique, 514, 537.—Parle sur des ordres donnés par Carrier, 568, 573, 578, 579, 581, 587.— Et sur la conservation des forêts, 658.—Entre au comité de salut public, 681.—Fait rendre un décret sur les congés militaires, 783.—Dénonce des femmes payées pour crier contre la loi sur le traitement des députés, XXIII, 210. — Fait réintégrer Kellermann dans son grade, 220.— Son rapport sur la situation et l'organisation des armées, 356.— Observations y relatives, 491.—Il fait nommer les généraux en chef de chaque armée, 600.— Moïse Bayle lui rappelle que les membres accusés de l'ancien comité de salut public se

sont opposés à son arrestation, XXIV, 53. — Il déclare qu'on arrête les militaires non autorisés à rester à Paris, 82. — Reproche à Barère la mort de Camille Desmoulins et de Philippeaux, 88. — Demande la suspension de la procédure intentée contre les prévenus de l'ancien comité, 91. — Rend compte du départ des députés arrêtés, 135. — Dénonce Lefiot, 152. — Son opinion sur la question de confiscation des biens des condamnés, 229. — Projet de l'arrêter attribué aux conspirateurs du 29 germinal, 259. — Il présente la liste des officiers généraux désignés pour la prochaine campagne, 291, 292. — Demande l'ajournement d'un projet en faveur de Diétrick, 301. — Propose la perception de l'impôt en nature, 376, 396, 406, 447, 449. — Son opinion sur les confiscations, 381. — Il attaque les mesures proposées pour empêcher la rentrée des émigrés, 469. — Propose d'admettre les assignats à face en paiement des contributions, 476. — Discussion de son projet sur l'impôt en nature, 489, 495. — Il s'empare, au 1.er prairial, de l'un des assaillants de la Convention, 504. — Veut qu'on réponde à des pétitionnaires que s'ils ne se rendent pas, ils seront bombardés, 538. — Fait renvoyer les révoltés de prairial devant la commission militaire de Paris, 538, 542. — Et autoriser cette commission à prononcer soit la peine de mort, soit celle des fers, soit celle de la détention, 550. — Reproche à Lindet d'être le premier auteur des malheurs de Lyon, 574. — Demande la suspension de la loi sur la vente sans enchère des biens nationaux 642. — Parle sur la déclaration des droits, XXV, 157, 158. — Discute le projet de constitution, 214, 216, 219, 279, 290, 300, 313, 314, 326, 339, 364, 375, 382, 511. — Déclare la guerre aux royalistes et aux terroristes, 283. — Demande que les émigrés soient jugés avant les terroristes, 333. — Sa motion contre les agioteurs sur les subsistances, 367. — Il demande le maintien de la commission nommée pour juger les détenus, 371. — Injurie des pétitionnaires de la section de l'Observatoire, 389. — Réclame contre la manière dont plusieurs de ses opinions ont été rendues dans le *Moniteur*, 393. — Avoue avoir eu un moment de vivacité déplacé; se plaint des accusations dirigées contre un grand nombre de députés, etc.; violents débats à ce sujet, 410, 413. — Il veut que les députés prisonniers en Autriche conservent le caractère de représentants du peuple, 541. — S'oppose à l'effet rétroactif de la loi des successions, 591. — Son opinion sur la nomination des officiers généraux, 682. — Et sur l'exclusion des fonctions publiques des parents d'émigrés, XXVI, 18. — Il demande l'impression d'une adresse des patriotes de 1789, 117. — Et un rapport sur tous les députés mis en arrestation, 160. — Accuse Rovère des désordres du Midi, 224. — Parle sur la formation du Conseil des Anciens, 276. — Est nommé membre de la commission des Cinq, 287. — Amende le projet de cette commission en ce qui regarde les militaires aristocrates, 317. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, propose la suspension de la loi qui exige la moitié de l'impôt en nature, 356. — S'oppose au rapport de la loi du 3 brumaire, 405. — Demande l'insertion au procès-verbal du serment de Lecerf, XXVII, 295. — Son rapport sur une levée extraordinaire de chevaux; débats y relatifs, 327, 328, 374. — Il fait arrêter un message au Conseil des Anciens sur la résolution relative à l'établissement d'une banque, 549. — Soutient les avantages de l'impôt en nature, 550. — Propose des moyens de relever le crédit des assignats, 575, 640, 643. — Son opinion sur la création des mandats territoriaux, 671. — Et sur le paiement des loyers de maisons, XXVIII, 68. — Son projet sur les jugements rendus par les conseils militaires, 100, 104, 111. — Son opinion sur l'établissement foncière de la contribution pendant l'an IV, 262. — Il appuie l'urgence du projet pour le complètement du Corps Législatif, 268. — Fait résoudre l'organisation des grenadiers de sa garde, 290. — S'élève contre la suspension de la vente des biens soumissionnés, réclamés par leurs anciens propriétaires, 509. — Propose de payer de préférence les rentes et pensions des militaires blessés, 515. — Combat le projet de Camus sur cet objet, et annonce un travail pour la distribution du milliard aux défenseurs de la patrie, 520. — Interrompt Dumolard qui veut parler contre les orléanistes, 554. — Dénonce divers journaux; demande compte de l'exécution de la loi contre les écrivains qui provoquent les conspirations, 559, 562. — Défend le projet de Gossuin sur les conseils d'administration, 571. — Réclame une modification du droit d'enregistrement en faveur des défenseurs de la patrie, 602. — Fait autoriser les militaires en congé à voter dans les assemblées primaires, 619. — Ses observations sur la question du Directoire, relative aux jugements des conseils de guerre permanents, 628. — Il propose de passer à l'ordre du jour sur la pétition des défenseurs des prévenus de conspiration royaliste, 629. — Défend l'arrêté du Directoire contre le jugement du tribunal de cassation dans cette affaire, 634. — Condamne la conduite de ce tribunal, et demande l'ordre du jour sur son rapport, 642. — La confirmation de son élection est demandée par les républicains de Mont-de-Marsan, XXIX, 39. — Il est nommé inspecteur général, 404. — Remplace Bernadotte au ministère de la guerre, 813, 824.

DUBOIS-DUBAIS, député du Calvados à la Législative. — S'oppose à toute loi contre l'émigration, I, 179. — Commissaire près l'armée du Nord, annonce les bonnes dispositions des citoyens, XIII, 427. — Il se loue d'Arthur Dillon, 490. — Réélu à la Convention, il adresse une proclamation aux habitants des campagnes des frontières du Nord, XIV, 37. — Son vote dans le procès du roi, XV, 160, 171, 215, 254. — Il fait lever la suspension de Desperrières, 722. — Annonce que l'ennemi a commencé le siége de Condé, XVI, 142. — Qu'il a été repoussé, 152. — Et qu'Omoran occupe Cassel avec 1,400 hommes, 154. — Sa correspondance avec le prince de Cobourg, 159. — Son rappel, 160. — Il se plaint de l'improbation de sa conduite, 204. — Annonce un avantage remporté sur les Autrichiens, 224. — Donne des nouvelles de l'armée; est maintenu dans sa mission, 306. — Transmet l'acceptation de la constitution à Maubeuge, XVII, 108. — Sa réponse à la proclamation du prince de Cobourg, 272. — Il demande la liberté des cultivateurs détenus, XXI, 24, 506. — Fait rapporter la loi qui ordonnait l'érection d'une colonne infamante à Caen, XXII, 497; XXIII, 192. — Est élu secrétaire, XXII, 691. — Parle en faveur de Larivière, 748. — Fait accorder divers secours, 762. — Fait l'éloge de Kellermann, XXIII, 220. — Lettre sur sa mission dans l'Orne et la Sarthe, 594. — Son rappel, XXV, 16. — Sa déclaration en faveur de Robert Lindet, 599. — Il présente un projet sur la police militaire, 775, 786. — Fait décréter le mode de jugement des chouans, XXVI, 40, 212. — Propose des lois pénales contre les cultivateurs qui refuseraient de vendre leurs grains, 235. — Il est nommé dans la correspondance de Lemaître, 243. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, fait réorganiser les tribunaux militaires, 342. — Présente un projet contre la désertion, 518. — Discute celui sur l'emprunt forcé, 677. — Son opinion sur la résiliation des baux, XXVII, 174. — Il s'oppose à la prestation de tout nouveau serment, 215. — Son opinion sur le mode de paiement des fermages, 485. — Il propose des moyens de relever le crédit des assignats, 571. — Et d'en faire le remboursement, 665. — Combat le projet de Dubois-Crancé sur la contribution foncière en nature, XXVIII, 263. — Vote

le paiement en mandats de cette contribution, ainsi que celui des fermages pour l'an IV, 297.—Parle sur le droit de successibilité des enfants naturels, 327.—Fait accorder des fonds pour le paiement des veuves et enfants des invalides, 364.—Propose plusieurs mesures de finances, 414.—Combat la motion d'indemniser les fermiers évincés des biens d'émigrés, 437.—Fait prendre une résolution concernant les propriétaires de titres non féodaux, 461.—Parle contre le remboursement en valeurs fictives de capitaux fournis en valeurs réelles, 635.—Se récrie contre les frais que va entraîner le réarmement de la garde nationale, 762.—S'oppose au projet sur les destitutions militaires, 772.—Accuse le Conseil de favoriser ses ennemis, et vote le rejet des projets présentés sur les mesures à prendre dans les circonstances présentes, 797.—Présente un mémoire sur les biens nationaux, XXIX, 166.—Son opinion sur le recrutement, 251.—Il fait valider les élections de Seine-et-Oise, 258.—Réélu au Conseil des anciens, paie un tribut d'éloge aux armées, 582 *bis*.—Combat l'impôt sur le sel, 612.—Fait une motion d'ordre sur l'assassinat des ministres français à Rastadt, 671.—Son rapport sur l'augmentation des contributions, à titre de subvention de guerre; attaques de Rewbell et autres contre ce discours, 687.—Il est élu secrétaire, 717.—Inculpe plusieurs membres du Directoire; vote la déclaration de bien mérité de la patrie en faveur de l'armée d'Italie, 720.—Rend compte des dénonciations de Mengaud contre Schérer et Rivaud, 728.—Est élu président, 746.—Son discours sur la fête du 9 thermidor, 759.—Autre sur celle du 10 août, 776.—Il fait approuver deux résolutions sur les récompenses nationales, 832.

DUBOIS-THAINVILLE.—Est nommé consul à Alger, XXIX, 386.—Annonce qu'il va être prisonnier aux Sept-Tours, 433.

DUBONNAY DE COESBOURG (L.-A.).—Est mis en liberté, XXII, 285.

DUBOSCEL, ordonnateur de la marine de Toulon.—Est dénoncé par le département du Gard et décrété d'arrestation, IX, 48.—Suspension de cette mesure, 56.—Décret portant qu'il n'y a lieu à inculpation contre lui, 256.

DUBOSCH.—Annonce la joie des habitants de Gand à la nouvelle du décret qui réunit la Belgique à la France, XXVI, 156.

DUBOSQUET.—Auteur du Droit ecclésiastique français, I, 539.

DUBOST, chirurgien.—Annonce de ses eaux pour la peau, XII, 319.

DUBOUCHAGE.—Est nommé ministre de la marine, XIII, 207.—Est déclaré n'avoir pas la confiance de la nation, et remplacé par Monge au 10 août, 381, 383.—Est renvoyé à ses fonctions d'inspecteur de marine, 704.

DUBOUCHET, député de Rhône-et-Loire à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 203, 253.—Il s'oppose au congé demandé par Bernard, XVI, 741.—Débats entre lui et Rousselin, XVIII, 115.—Éloge et compte-rendu de sa conduite dans le département de Seine-et-Marne, 159, 486.—Il fait accorder une amnistie pour tous les troubles causés par la rareté des grains, 533.—Défend Méthier et inculpe Giot, 692.—Justification de sa conduite à Fontainebleau, XIX, 312.—Il défend le tribunal de Lyon, 463.—S'oppose à l'arrestation de Lebon, XXI, 377.—Discute le code civil, XXII, 689.—S'oppose à l'envoi de représentants aux colonies, XXIII, 388.

DUBOUCHET, général.—Motion de le mettre en liberté, XVIII, 31.

DUBOUCHET, payeur à Corfou.—Est assassiné, XXIX, 295.

DUBOULOS (Jean-Michel), député du Mont-Blanc à la Convention, réélu au Conseil des Cinq-Cents.—Sa motion sur le mauvais état de l'administration des postes et messageries, XXVIII, 504.

DUBOUQUET, général.—Annonce l'entrée en Espagne de l'armée des Pyrénées, XVI, 84.—Commande cette armée, 564.—Et rend compte de nouveaux succès, XVII, 435.

DUBOURG, ingénieur en chef.—Son arrestation, XVI, 186.

DUBOURG (M.-M.-A.-P.), membre du parlement de Toulouse.—Est condamné à mort, XXI, 30.

DUBOURG-MIROUDOT, évêque de Babylone.—Sacre, avec Talleyrand et Gobel, les premiers évêques constitutionnels, VII, 467.

DUBREUIL.—Analyse de son opéra de l'*Amant travesti*, VI, 298.

DUBREUIL, médecin. (*Voyez* Doussin-Dubreuil.)

DUBREUIL (G.), valet de chambre.—Est condamné à mort, XX, 744.

DUBREUIL (Julien).—Est condamné à mort comme émigré, XXIX, 317.

DUBREUIL, de Clermont-Ferrand.—Prévenu d'enrôler pour les rebelles, est décrété d'accusation, XI, 619.

DUBREUIL, notaire.—Jugement qui l'acquitte d'accusations portées contre lui, XVII, 114.

DUBREUIL, sergent au 11.e bataillon de Seine-et-Oise.—Refuse 50 louis qui se trouvent dans la poche d'un brigand qu'il a tué devant Nantes, XVII, 59, 71.

DUBREUIL.—Demande un mode expéditif de se faire rayer de la liste des émigrés, XXIX, 250.

DUBREUIL, du faubourg Saint-Antoine,—Dénonce Chabot, XII, 761, 763.

DUBREUIL (Meûnier), ex-député de Nantes à la Constituante.—Est accusé de voies de fait contre un de ses créanciers; renvoi de son affaire au comité de législation, XI, 102.

DUBREUIL-CHAMBARDEL, député des Deux-Sèvres à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 207, 253.

DUBREUILLE, se qualifiant de commandant provisoire en vendémiaire.—Est condamné à mort par contumace, XXVI, 290.

DUBRUEL, député de l'Aveyron au Conseil des Cinq-Cents.—Sa motion sur le partage des biens communaux, XXVIII, 253.—Il combat le projet contre les prêtres réfractaires, et propose un nouveau serment, 263.—Son rapport pour le remboursement du mobilier vendu des condamnés, 279.—Il parle sur une pétition des habitants d'Artonay, 331.—Et sur le mode de radiation de la liste des émigrés, 408.—Son rapport sur le droit de suivre les actions qui intéressent uniquement les communes, et projet à la suite, 449, 460.—Il propose la mise en liberté des prêtres détenus, 462.—Fait attribuer aux bureaux centraux le droit de suivre les actions des communes de Paris, Lyon, Bordeaux et Marseille, 482.—Sa motion relative à la taxation des frais des fondés de pouvoirs, 526.—Son rapport sur les prêtres réfractaires, 581.—Il appuie la réclamation en faveur des prêtres détenus contre les dispositions de la loi du 14 brumaire, 715.—Propose le rapport de la loi qui prononce des peines contre les prêtres insermentés, 735.—Son discours en faveur du projet sur la police des cultes, 744.—Il en fait adopter un relatif aux prêtres déportés et reclus, 746.—Son nouveau rapport sur la déclaration à exiger des ministres du culte, 790.

DUBUAT.—Son adresse sur le privilége des voitures de Versailles, IV, 286.

DUBUISSON, domestique.—Est condamné à mort, XXI, 327.

DUBUISSON, juré au tribunal révolutionnaire.—

Rend compte de son vote dans le procès de Carrier, XXIII, 4.

DUBUISSON (madame).—Ses lettres à Van-der-Noot, IV, 361, 434.

DUBUISSON (Ulric), de Laval, littérateur.—Notice de son opéra de *Zélia*, X, 290.—De sa tragédie de *Trasime et Timagène*, 475.—Et de sa comédie du *Vieux Garçon*, XII, 203.—Commissaire du conseil exécutif, il a une conférence avec Dumouriez sur les projets de ce général; texte du procès-verbal dressé par lui et ses collègues, XVI, 15, 18.—Décret approbatif de sa conduite, 76.—Il est chassé des Jacobins, XVIII, 509.—Dénonciation de ses liaisons avec Hérault, 688; XIX, 82.—Son procès, XX, 17.—Il est condamné à mort, 40.

DUBUISSON, député de la Haute-Saône au Conseil des Anciens.—Est élu secrétaire, XXIX, 411.—Appuie la résolution qui assimile aux émigrés les individus qui se sont soustraits à la déportation, 482.

DUBUQUE, armateur.—Décret qui lui accorde une indemnité, VI, 622.

DUBUSC, député de l'Eure à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 161, 172, 221, 254.—Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60.—Proteste contre le 31 mai, XXII, 385.—Son rappel à la Convention, 699.

DUBUT DE BEAUMONT.—Est arrêté comme fabricateur de faux assignats, XIII, 529.—Et condamné à mort, XVI, 425.

DUBUT-LONGCHAMP.—Lit une pétition contre les amis des noirs, X, 661.—Dénonce le gouvernement de la Guadeloupe, XI, 424.—Part avec l'escadre anglaise pour cette colonie, XV, 602.

DUBUT-THOMÉ. (*Voyez* Thomé.)

DUC (J.-J.), notaire.—Est condamné à mort, XX, 360.

DUC-LACHAPELLE, astronome.—Fait partie de l'expédition d'Egypte, XXIX, 239.

DUCAMP. — Ses réflexions sur les dettes de Philippe d'Orléans, X, 651.

DUCANGE, attaché à la légation française en Hollande.—Sa déclaration au sujet de l'affaire de Daendels, XXIX, 277.—Delacroix reçoit l'ordre de ne plus communiquer avec lui, 282.—Sa retraite à Wesel, 297.

DUCARION, lieutenant-colonel.—S'empare de Saint-Amand et d'Orchies, XIV, 318.

DUCARNE, ex-maître équipeur.—Décret qui lui accorde des secours, XXI, 52, 67.

DUCARNE-BLANGY. — Ses observations sur une expérience pour sauver les incendiés, XIV, 274.—Sa méthode de conservation des grains, XXV, 240.

DUCASTEL, homme de loi, officier municipal à Rouen, député de la Seine-Inférieure à la Législative. — Rend compte de la mission de la députation qui s'est rendue chez Louis XVI, X, 39. — Combat le cérémonial proposé pour la réception de ce prince, 49.—Est élu président, 138.—Discussion entre Couthon et lui, 203. — Il interroge le ministre Dupertail sur l'état des frontières, l'armement et la marche des troupes, 257. — Présente un projet de loi contre les émigrés, 325, 327. — Sa motion relative aux troubles de Caen, 356.—Il s'oppose à la vente des édifices non employés au culte salarié, 498.—Fait ajourner la discussion sur les événements de Saint-Domingue, 566. — Son opinion sur les mesures concernant les colonies, 575.—Et sur la sanction des décrets concernant la haute-cour, XI, 78.—Sa motion contre les murmures des tribunes, 204. — Son opinion sur la loi des passeports, 265. — Sur la conduite de Bertrand, 282. — Sur le mode de constater l'état civil, XII, 729.—Sur la fixation de l'âge du mariage et de la majorité, 785; XIII, 71, 438. — Il fait décréter que les majeurs ne sont pas soumis à la puissance paternelle, 556. — Appuie le principe du divorce et discute le projet y relatif, 578, 694, 702.

DUCELLIER, député de Paris à la Constituante.—Est membre du comité des rapports, I, 248.

DUCHAFFAUT, émigré. — Son duel avec Lauteri, VII, 121.

DUCHALAT.—Reçoit une gratification, XIII, 677.

DUCHASTEL (Gaspard), député des Deux-Sèvres à la Convention. — Pense que Louis XVI ne peut être jugé, et conclut à son bannissement, XIV, 880; XV, 228. — Est nommé commissaire à l'armée du Nord; Collot d'Herbois le traite de scélérat, XVI, 502. — Dénonciations contre lui; il est décrété d'accusation, 654.—L'est de nouveau, XVIII, 32, 37, 60. — Est arrêté, 126.—Texte de l'acte d'accusation dressé contre lui, 200, 212, 220. — Son procès et sa condamnation à mort, 225, 308, 318. — Demande d'une fête annuelle en son honneur, le jour de sa mort, XXIV, 614.

DUCHASTEL-BERTHELIN, député de l'Aube au Conseil des Cinq-Cents.—Fait prendre une résolution relative au dépôt des listes d'émigrés, XXVIII, 303. — Et mettre un million à la disposition du ministre des finances; son rapport sur la réparation de la cathédrale de Chartres, 450. — Il fait voter une indemnité aux employés supprimés, et le paiement des fonctionnaires publics et employés, 464.—Combat le projet relatif au mode de paiement des biens nationaux acquis par voie d'enchères, 467.—Propose une commission pour l'examen des marchés, 569. — Adresse des reproches au Directoire sur la pénurie des fonds, 773. — Demande l'impression d'un rapport contre Hermann, XXIX, 115.

DUCHATEAU, défenseur officieux. — Obtient un certificat de civisme, XX, 231.

DUCHATEL, député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents. — Fait prendre deux résolutions pour la réduction des droits de timbre et d'enregistrement payables en mandats, XXVIII, 297.—Son rapport pour fixer l'époque du paiement des biens nationaux soumissionnés d'après la loi du 28 ventose, 346.—Autre sur la perception des droits de timbre et d'enregistrement, 364.—Il fait prendre des mesures pour annuler les assignats rentrés; affecter une maison nationale à l'établissement des sourds-muets de Bordeaux, 432. — Et adopter un projet en faveur des créanciers des ci-devant secrétaires du roi, 456. — Propose de mettre des fonds à la disposition de l'archiviste du Corps Législatif, 464.—Son rapport sur les inscriptions au grand-livre, 526.—Il fait ordonner le paiement des fournisseurs, et régler le mode de celui des pensions accordées à des veuves d'officiers civils et militaires, 569. — Combat un projet sur les droits d'enregistrement et en fait adopter un autre, 681. — Fait régler la liquidation des mêmes droits pour certains actes faits pendant le cours du papier-monnaie, 691. — Réclame contre l'incohérence des idées de la commission sur l'administration forestière, 705. — Fait adopter un projet relatif aux inscriptions sur le grand-livre, 741. — En combat un sur la dette des émigrés des départements réunis, XXIX, 272. — Son opinion sur divers projets de finances, 280. — Il répond aux objections contre le projet sur les domaines engagés et en fait adopter l'urgence, 297.—Combat celui de Bonaventure, sur la promulgation des lois dans la Belgique, 309. — Fait adopter plusieurs articles de son projet sur le timbre; en présente un sur le droit d'enregistrement, 416. — Et un autre sur les ventes publiques, 590. — Attaque celui relatif aux agents hypothécaires, 614. — Défend le sien sur le régime hypothécaire, 627.—Appuie celui de Thomas sur les biens d'émigrés et de déportés, 632. — Et celui sur les reventes de biens nationaux,

640.—Fait révoquer la loi qui confisque, dans certains cas, les effets et actions des compagnies, 656. — Son rapport sur les rentiers et pensionnaires de la république, 660.—Il fait régler le mode de leur paiement et rendre un décret relatif aux transferts, 669.—Son rapport sur la dette publique, 676.

DUCHATELET (duc Florent), député de Bar-le-Duc à la Constituante.—Fait mettre à l'Abbaye deux gardes-françaises, I, 112.—Propose de taxer la dîme en argent, 285. — Vote une formule d'avertissement en cas d'émeute, 322.—Propose la forme du *Warrant* d'Angleterre, 370.—Défend les droits de la branche d'Espagne au trône, 472. — Son opinion sur la durée de l'impôt, II, 15.—Il est chargé d'examiner la situation de la caisse d'escompte, 246.—Son rapport sur cet objet, 302, 304.—Il vote en faveur du plan du comité de finances, 430.—Son opinion sur le mémoire de la république de Gênes, III, 195. — Il appuie un amendement de Mirabeau relatif au flagrant délit, 452. — Donne des explications sur divers traitements militaires, 683, 689, 690.—Propose de conférer au roi le droit de paix et de guerre, IV, 396. — Ses observations sur l'organisation de l'armée, V, 203, 204. — Et contre l'incorporation des bataillons, 273, 289. — Il appuie le projet concernant les traités de la France avec l'Espagne, 483.—Ses observations sur les comptes du trésorier du régiment du roi, 488. — Il veut qu'on négocie avec le pape la question de la souveraineté d'Avignon, VI, 422. — Parle sur la réunion de ce pays à la France, 433. — Demande l'établissement d'une cour martiale pour juger les militaires de Nancy, 579. — Et l'ordre du jour sur l'affaire d'Hesdin, 613. — Son opinion sur le replacement des officiers et sous-officiers des régiments du roi et mestre-de-camp, 737. —Et sur le recrutement, VII, 357.—Sa lettre relative à l'arrestation d'un prétendu chevalier de Damas, 369.—Il propose de rendre à l'Autriche des contrefacteurs de billets de la banque de Vienne, 420, 557, 559. — Vote la conservation de l'hôtel des Invalides, 727. — S'oppose à la réunion d'Avignon, VIII, 286.—Résiliation d'un bail emphytéotique à lui consenti, IX, 804. — Il est sur la liste des protégés de la reine, XIII, 421.—Son arrestation, XVII, 597.—Il est condamné à mort, XVIII, 659.—Mise en liberté de Perregaux sur lequel il avait tiré un bon de 100 mille livres, XIX, 34.

DUCHATELET (Achille), général.—Est blessé devant Courtray, XII, 766, 774.—Etat de ses blessures, XIII, 1, 206. — Sa guérison, 377. — Sa réponse à l'intendant de la liste civile, 398, 414. — Il obtient des voix pour être ministre de la guerre, XV, 356.

DUCHATELET (veuve). (*Voyez* Rochechouart.)

DUCHAUFFOUR, administrateur de police à Paris. —Publie un avis contre les piéges tendus par les voleurs, XXV, 90.

DUCHEF, maire de Choisy. — Accusé pour l'affaire de vendémiaire, est mis en liberté et destitué, XXVI, 179.

DUCHEIRON, chef de brigade.—Participe aux succès de l'armée du Danube, XXIX, 875.

DUCHEMIN.—Est nommé membre de la commission des denrées, XVI, 559.

DUCHEMIN (J.-M.), secrétaire des commandements de Condé.—Est condamné à mort, XIX, 692.

DUCHÊNE (Etienne), soldat.—Se distingue à la bataille de Sédiman, XXIX, 576.

DUCHER, vice-consul aux Etats-Unis. — Prête le serment civique, VII, 187.—Etat dressé par lui de la population des Etats-Unis, XI, 295, 296. — Ses réflexions sur l'agiotage, 548. — Sur la dette publique en France, en Angleterre et aux Etats-Unis, XII, 16. —Sur l'importance de la publicité des opérations administratives, etc., 315.—Article de lui adressé *aux armateurs* français, 779.—Ses réflexions sur le commerce dans les îles anglaises de l'Amérique, XIII, 632. —Sur le commerce des grains avec ce pays, XIV, 27. —Sur la navigation des Français et des Américains, 87. — Sur la pêche américaine, 199. — Son tableau comparatif des douanes de France et d'Amérique, 206.—Ses réflexions sur les consulats et sur les affaires étrangères, 243.—Sur une nouvelle alliance entre les républiques française et américaine, 327. — Sur la suppression des barrières entre la France et les colonies, 374. — Sur la créance due à la France par les Etats-Unis, XV, 94.—Sur le prix du blé, 294.—Sur la nécessité d'un acte de navigation, 411; XVI, 355; XVIII, 19, 85; XX, 180.—Sur les manufactures anglaises, XV, 555.—Sur la situation de l'Angleterre et sur Pitt, XVI, 96.—Sur les assignats, 194. — Sur l'attribution de la régie des douanes au ministre des affaires étrangères, 310.—Sur les assignats démonnayés, 410. — Sur le décret relatif aux importations, 582. — Sur le démonnayage et l'émission des assignats, 674.—Article de lui intitulé : *Anglais sous pavillon français*; plan commercial, XVII, 17. — Autre intitulé *Agiotage officieux*, 282. — Autre sur Dunkerque et Toulon, 722. — Autre intitulé *Déroute de lavieille diplomatie*, XVIII, 24.—Autre intitulé : *Ville affranchie*, 140. — Autres sur le droit de préemption, 219.— — Sur l'aliénation des colonies, 280. — Autre intitulé : *Les deux Hémisphères*, 443. — Autres sur la diplomatie commerciale, 580. — Sur Georges III, XIX, 382.—Sur Pitt et Georges, 519.—Sur les contributions du fédéralisme, 583.—Sur la neutralité des Etats-Unis, 655. — Sur les servitudes de Marseille, Bayonne et Dunkerque, XX, 247; XXII, 302. — Sur l'assiette et la perception des contributions, XX, 554.—Autre intitulé : *L'Aigle et le Léopard*, 732. — Ses réflexions sur les bâtiments des Etats-Unis, XXI, 85. — Sur la traite des nègres, 137.—Sur le port d'Ostende et sur les douanes, 168.—Articles intitulés : *Le Globe* et *Nouveaux ports de France*, 513.— *Paresse nationale*, 699.— *Le Roi de Corse*, XXII, 245.—*La Diplomatie régénérée*, 294. — *Les trois Fleuves*, 369.—Ses réflexions, sur la neutralité de la Suède, XXIII, 345.—Sur la résiliation des baux; l'impôt en nature; l'exportation du numéraire, XXIV, 443.—Sur le commerce par l'état, et le système d'une caisse hypothécaire, 458. — Sur la nécessité de *démonnayer beaucoup* et de *monnayer peu*, 678.—Sur les places fortes de l'Angleterre et les nouvelles limites de la France, 685. — Sur la dette publique, XXV, 163. — Sur la paix et les traités de commerce, 769. — Sur les conditions de paix, XXVI, 410.—Article intitulé : *Bilan de Georges III*, 458. — Autre sur les finances de la Caroline du Nord, XXVI, 610. — Autre intitulé : *Médiation et garantie du roi d'Angleterre*, XXVIII, 319.

DUCHESNE (J.), facteur.— Est condamné à mort, XX, 426.

DUCHESNE, syndic des contrôleurs des rentes.— Dénonce un pamphlet intitulé : *Grands cris du père Duchesne*, VI, 602.

DUCHESNE, marin. — Décret qui lui accorde une pension, XVIII, 350.

DUCHESNE (Louis-Henri), ci-devant intendant de la maison de Madame. — Est condamné à mort, XVIII, 417.

DUCHESNE (J.-L.)—Est présenté à la Convention comme ayant dénoncé le plan des insurgés de prairial, XXIV, 700.

DUCHESNE, capitaine, commandant le corsaire *L'Espiègle*.—Prend une canonnière anglaise, XXIX, 110.—Lettre de félicitation que lui écrit le ministre de la marine, 112.

DUCHESNE, député de la Drôme au Conseil des Cinq-Cents. — Soutient que les rentes foncières ont été éteintes par la loi du 17 juillet 1793, et demande le rapport de cette loi, XXVIII, 760. — Propose un

amendement au projet sur les transactions, 762.— Combat l'exclusion des nobles de toutes les fonctions publiques, XXIX, 19. — Et la suspension de la vente des biens nationaux, 34.—Son rapport sur les transactions faites pendant la dépréciation du papier monnaie, 34, 35, 101, 125, 229, 232. — Son opinion sur la durée des fonctions des accusateurs publics, 74. — Il parle en faveur de la successibilité des enfants naturels, 80.—Son rapport sur les rentes créées pendant la dépréciation du papier-monnaie, 81, 87, 140.—Son opinion sur la contrainte par corps, 116.—Sur le projet d'établissement de gardes ruraux 143.—Et sur l'action en rescision, 196. — Il est élu secrétaire, 207. — Fait adopter un projet sur les effets négociables souscrits pendant la durée du papier-monnaie, 243. — Et rejeter une pétition de Jeanne Chièze, d'Orange, 250.—Parle sur une réclamation de la veuve Anisson-Duperron, 595 *bis*. — Demande que la loi prévienne les dangers qui peuvent résulter des sociétés populaires, 721.—Présente un projet de répartition de l'emprunt de 100 millions, 880.

DUCHÊT, commandant.—Se distingue au combat de Mayenthal, XXIX, 791.

DUCHILLEAU, gouverneur de Saint-Domingue.—Expose les besoins de cette colonie, I, 402.

DUCHILLEAU, chef de division, commandant dans les Basses-Pyrénées.—Adresse contre lui, XI, 220.

DUCHOSAL, président de section en vendémiaire.—Est condamné à mort par contumace, XXVI, 321.

DUCIS, littérateur. — Analyse de sa tragédie de *Jean-sans-Terre*, IX, 1.—Et de celle d'*Othello*, XIV, 750. — Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XIIII, 130. — Sa tragédie d'*Abufar*, XXIV, 250.—Il fait l'éloge nécrologique de Sédaine, XXVIII, 711. — Son *Epitre à Vien sur la peinture*, XXIX, 423.

DUCLOS, âgé de onze ans.—Est condamné comme assassin par le tribunal criminel de la Seine-Inférieure, XXVIII, 493.

DUCLOS, capitaine.—Enlève le *Col des fenêtres*, XXIX, 766.

DUCLOS, littérateur. — Analyse de ses mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV, VI, 608; VII, 218.

DUCLOS-DUFRESNOY (Charles-Nicolas), notaire. —Est condamné à mort, XIX, 400.

DUCLOSEL. — Demande la permanence des sections, XIII, 248.

DUCLOSEY.—Est membre de l'administration de police à la commune de Paris, II, 235.

DUCLOUDY, général vendéen. — Défaite de son armée, XVIII, 399.

DUCLUSEAU, député de Pondichéry. — Est renvoyé dans ses foyers, XI, 720.

DUCLUZEAU, ex-procureur.—Annonce de son cabinet d'affaires, VI, 767; XIV, 579.

DUCLUZEL.—Est élu secrétaire des Jacobins, XIX, 671.

DUCONTENS, ex-prêtre.—Est condamné à mort, XXI, 404.

DUCORNOYER, négociant au Port-au-Prince. — Annonce l'insurrection du régiment d'Artois, la fuite de Blanchelande et la mort de Mauduit, VIII, 219.

DUCOS, député extraordinaire du Comtat Venaissin.—Fait le tableau des malheurs de sa patrie, et demande au nom de ses compatriotes à rester sous la domination du pape, VI, 243.

DUCOS (B.), littérateur.—Traduit de l'anglais *La femme de bon sens*, XXIX, 142.

DUCOS, officier-adjoint.—Se distingue à la bataille de Roveredo, XXVIII, 432.—Bonaparte demande de l'avancement pour lui, 444.—Chef de bataillon, il présente au Directoire les drapeaux conquis sur les Autrichiens, en Helvétie, XXIX, 654.

DUCOS (Roger), député des Landes à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 189, 252.—Il est élu secrétaire, XVIII, 491.—Fait accorder des secours aux citoyens qui ont souffert de l'invasion de l'ennemi, 526; XIX, 618, 620, 626.—A Dutaillis, 236.—Et aux fermiers des biens nationaux, 375. —Propose une addition au décret qui abolit l'esclavage, 408. — Fait accorder des secours à Jeanne Perrin, 453. — Son rapport sur l'organisation de l'hospice des sourds-muets, 603. — Autre suivi d'un décret sur les enfants abandonnés, XX, 38. — Autre sur l'incendie de la commune d'Albert, 534. — Il fait rejeter une demande de secours de la société philantropique, 754. — En fait accorder à la veuve Gaudin, XXI, 183. — Aux victimes de l'explosion de Grenelle, 654.—Fait voter un supplément de pension à la veuve de Rousseau, 712.—Sa motion en faveur des déportés de la Martinique et de Tabago, XXII, 15.—Il fait accorder une récompense nationale à Gérard Mennier, 60. — Fait l'éloge de Duhesme, XXIII, 334. — Fait casser un arrêté relatif aux cartes de sûreté, 383. — Est rappelé à l'ordre pour avoir parlé en termes peu convenables de la Toscane, 462, 463.—En mission, rend compte des travaux de reconstruction de Landrecies, XXIV, 277.— Du civisme des habitants du Quesnoy, 325.—Et de la générosité de la commune de Landrecies envers ce dernier district, XXV, 96.—Fait accorder une gratification à Marie-Barbe Parent, 582.—Demande si les citoyens des armées pourront voter dans les assemblées primaires, 646. — Fait doubler les secours accordés aux Corses réfugiés, 722.—Provoque la révision de toutes les radiations accordées jusqu'à ce jour, XXVI, 6.—Cité des faits en faveur de la réunion de la Belgique à la France, 100. — Amende le projet de la commission des Cinq, en ce qui concerne les parents d'émigrés, 316. — Annonce que les comités s'occupent du sort des conventionnels détenus, 319.—Réélu au Conseil des Anciens, défend la résolution qui donne au Directoire la faculté de compléter les élections, 480, 482.—Demande l'ordre du jour sur la suppression de la distribution des journaux, 586. — Appuie la résolution sur le mode de remplacement des juges, 701.—Une autre relative à la nomination des juges-de-paix, 718. — Une autre concernant l'élection des députés de la Seine, XXVII, 22.—Et une autre contre l'embauchage, 52. — Est élu secrétaire, 55. — Vote l'exclusion d'Aymé du Corps Législatif, 190.—Et celle de Ferrand-Vaillant, 267.—Son opinion sur le maintien de la loi du 9 floréal, 315. — Son rapport sur le mode de radiation des députés inscrits sur les listes d'émigrés, 565. — Il fait exclure du Corps Législatif Gau et Doumerc; prendre des mesures contre ceux qui décrient les monnaies républicaines, 676. — Fixer le mode de surveillance des étrangers, XXVIII, 107. — Et rejeter la résolution qui établit un tribunal de police correctionnelle à Tartas, 195. — Son opinion sur les dégrèvements de contributions de l'an IV, 367.—Et sur les droits d'exportation et d'importation, 382.—Il appuie une résolution contre la citoyenne Fourquevaux, 433. — Est élu président, 445. — Vote le rejet de la résolution sur la loi du 3 brumaire, 504. — La restitution des biens des religionnaires fugitifs, 514. —Et l'établissement du tachygraphe, 569.—Fait arrêter qu'il sera dressé une liste des ex-conventionnels siégeant dans le Conseil, 609.—Préside au 18 fructidor, 799.—Fait approuver la résolution concernant les gardiens des détenus, XXIX, 16.—Combat celle sur les domaines congéables, 50.—Son rapport sur la mise en activité de la constitution dans les colonies, 108, 109, 114, 118.—Autre sur les transactions entre particuliers, 116, 122, 124.

—Sa motion sur le travail journalier du Conseil, 163, 165.—Son rapport sur le mode de nomination des commissions, 175.—Il célèbre l'entrée des Français dans Rome, 178. — S'oppose à la translation à Brignolles de l'administration du Var, 235, 238.—Et de celle de l'Ardèche à Viviers, 243.—Sa motion sur les hypothèques, 259. — Il adhère à la résolution qui casse son élection, 264. — Est nommé directeur en remplacement de Merlin (de Douai), 715, 717. —Son installation, et discours prononcé par lui à ce sujet, 724.—Il est nommé consul, 894.

DUCOS fils, négociant, député de la Gironde à la Législative. — Défend le cérémonial adopté pour la réception du roi, I, 50.— Son opinion sur la formation des comités, 123.—Il s'oppose à la mention au procès-verbal du nom des députés qui ont dénoncé les ministres, 145.—Veut qu'on discute la dénonciation de Chabot contre Duportail, 156. — Et que les actes civils soient ôtés aux prêtres, etc., 215.— Demande l'examen de la conduite de Duportail, 237, 278.— Veut qu'on facilite l'exercice de tous les cultes, 471.—Appuie une adresse contre le *veto* du roi à la loi sur les émigrés, 514.—Son opinion sur l'état des colonies et sur l'envoi de troupes à Saint-Domingue, 521, 543, 552, 559, 576. — Il s'étonne que le ministre de l'intérieur ait pris sur lui de suspendre la suppression des chambres de commerce, 751.— Réclame l'ajournement d'un projet sur la circulation des subsistances, II, 54.—Son opinion sur la sanction des décrets concernant la haute-cour, 78. — Et sur la liberté du retour de l'Inde, 109.—Il demande compte des pièces envoyées par Blanchelande, 141. — Son opinion sur laréduction du prix des sucres, 204.— Il dénonce une pièce qu'il a lue dans les bureaux de la trésorerie, 232.—Inculpe Bertrand, 279. — Vote la mention honorable d'un ouvrage sur le divorce, 404.— Le renouvellement du comité diplomatique, 545. — Et l'ouverture de la discussion sur Saint-Domingue; y prend part, 689, 697, 723, 732. —Son rapport sur les droits de sortie des cotons, 742; XII, 158.— Il attaque les marchés de fusils faits par Narbonne, 78. — Fait rendre un décret sur le paiement, par les députés, de leur contribution patriotique, 110.— Appuie la demande de 6 millions pour les affaires étrangères, 227. — Combat le système d'une chambre haute; attaques contre lui aux Jacobins, 238. — Il accuse les pénitents-blancs de Toulouse d'avoir conduit Calas à l'échafaud, 246.— Fait supprimer les pensionnats des maisons religieuses, 277. — Prohiber l'exportation des bestiaux de plusieurs départements, 384.—Et ajourner la discussion sur la garde du roi, 516. — S'oppose à l'envoi de Froudières à l'Abbaye, 525. —Défend Duport, 586. — S'oppose à l'érection d'un monument à Dillon, 622. — Son opinion sur le mariage, 786. — Il dénonce Chambonas, XIII, 217. — Accuse le pouvoir exécutif de l'émeute de Bordeaux; se plaint de la lenteur du roi à former un ministère, 224.— Improuve la conduite du directoire de la Moselle, 284.— Reproche à Louis XVI de ne pas aimer la constitution, 524.—Fait suspendre les commissaires du roi près les tribunaux, 425. — Adopter une adresse à l'armée du Nord contre Lafayette, 469.— Et nommer des commissaires à l'armée sous Châlons, 629. — Propose le remplacement des commissaires des monnaies, 737.— Fait former un établissement de courriers pour les armées et les départements, 748. — Membre de la Convention, appuie la proposition d'abolir la royauté, XIV, 8. — Annonce que les décrets de la Convention sont envoyés en Savoie, 108. — Réclame contre le décret qui exclut les députés de toute fonction publique, 331.—S'oppose à la défense d'exportation de la viande salée, 548.—Fait arrêter que Dumouriez rendra aux Belges les trois drapeaux pris sur les Autrichiens, 570.— Son avis sur le décret d'accusation proposé contre Lacoste, 440. — Il fait passer à l'ordre du jour sur une dénonciation contre les libellistes, 630.— Et régler le mode d'interrogatoire de Louis XVI, 719.— Demande que ce prince puisse se choisir un conseil, 724.—Parle contre l'arrêté des électeurs de Paris relatif à l'impression des listes des 8 et 20 mille, 740. —Son opinion sur les vices de l'éducation domestique, 781.—Il désire que la discussion sur Louis XVI soit ramenée au principe de la raison et de la justice, 852.— Demande que Boze soit mandé à la barre, et que les scellés soient mis sur ses papiers, XV, 41.— Son vote dans le procès du roi, 162, 185, 252. —Il s'oppose à la réunion de Liège à la France, 322, 323. —Appuie le projet de déclaration de guerre au roi d'Angleterre et au stathouder, 334.— Combat la motion d'une adresse au peuple anglais, 338.—Son rapport sur une pétition d'armateurs dits *de la Liberté*, 534. — Il se plaint des demandes de places faites auprès des ministres par des députés, 807.—S'oppose à la destitution de Biron, XVI, 86.— Demande le rappel de Dubois-Dubais et de Briez, 159, 160.— Combat le *maximum* et propose de retirer des assignats de la circulation, 271, 280, 299. — Demande compte des mesures prises pour protéger l'arrivée des convois, 347.—Combat la motion de supprimer toute correspondance entre les sociétés populaires, 478. — Est élu secrétaire, 522. — Marat demande sa radiation de la liste des députés dénoncés au 31 mai, 553. —Il est excepté du décret d'arrestation rendu contre eux, 554.—Accuse Duplantier de faiblesse, 579.—Appuie les mesures relatives à la tranquillité de Paris, 592.—Sa motion relative à l'emprunt forcé, 603. — Il discute le projet de constitution, 619, 626, 627, 631, 659, 668, 676, 678, 688.— Annonce la désertion d'un régiment autrichien, 671. — Réclame contre la mise au secret des députés détenus, 737. — S'oppose à leur translation dans une maison nationale, 738.— Déclare qu'il ne partage pas à leur égard les sentiments de la Convention, 762. — Demande l'impression des pièces de la conspiration de Charrier, XVII, 60.— Soutient que jamais Vergniaud n'a songé à fuir, 77, 78. — Billaud demande qu'il soit décrété d'accusation, 232 — Autre motion de même nature, 268. — Accusations de la veuve Marat contre lui, 348.—Il annonce que les Bordelais ont levé un bataillon pour marcher contre Toulon, 699.—Sa conversation avec Desfieux, 762. — Il est décrété d'accusation, XVIII, 32, 57, 60. — Texte de cet acte, 200, 212, 220.—Son procès et sa condamnation à mort, 225, 308, 318. — Demande d'une fête funèbre en son honneur le jour où il est mort sur l'échafaud, XXIV, 614.—Regrets donnés à sa mémoire, XXIX, 135.

DUCOU, membre du conseil général de la commune de Paris.—Est chargé d'examiner la conduite de Roland, XIV, 553.

DUCOU (Paul), ex-perruquier. — Dépose dans le procès des membres du comité révolutionnaire de Nantes et est joint aux accusés, XXII, 334. — Est acquitté, 759; XXIII, 74.—Et décrété d'arrestation, XXII, 782. (*Voyez* Nantes.)

DUCOUDRAY.—Est arrêté comme chauffeur, faisant de fausses patrouilles avec sa bande, XXVIII, 587.

DUCOURNEAU (Pierre). —Est condamné à mort, XIX, 231.

DUCRAY-DUMESNIL, littérateur, rédacteur des *Petites Affiches*.—Analyse de son opéra intitulé : *la Journée dérangée*, XV, 3.—Il est décrété d'arrestation, XIX, 124.

DUCREST.—Son mémoire sur l'impôt, VII, 640.

DUCREST, aide-de-camp.—Se distingue au combat de Schwitz et de Muthendal, XXIX, 790.

DUCROISY, employé.—Décret qui lui accorde une gratification, XIV, 3.

DUCROISY (Olivier Sauvageot). — Est nommé secrétaire-rédacteur du Conseil des Anciens, XXVI, 350.

DUCROQUET (F.-P.), ci-devant perruquier.—Son arrestation, XIX, 706.—Son procès, XX, 17.—Il est condamné à mort, 40.

DUCROS, maire de Beyries.—Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

DUCRUIX, ex-grenadier aux gardes-françaises. — Est arrêté, XIV, 570. — Marat réclame en sa faveur, XV, 525.—Il est mis en liberté, 723.

* DUDION (Cécile), ex-religieuse.—Reproche aux habitants de Lonwy leur lâcheté, XIII, 682.

DUDON, procureur-général au parlement de Bordeaux. —Rapport contre lui; défendu par son fils, il est, à cause de son grand âge, dispensé de paraître à la barre, III, 526.—Ecrit à l'Assemblée pour se justifier, IV, 76.—Sa translation à Paris, XVIII, 159. —Il est condamné à la détention jusqu'à la paix, XIX, 231.

DUDON fils. (*Voyez* l'article précédent.)

DUDOUX, impliqué dans la conspiration du camp de Grenelle.—Est condamné à la déportation, XXVIII, 437.

DUDOYER, littérateur. — Article sur ce citoyen, époux de la célèbre actrice Doligny, XXIX, 252.

DUELS.—Ridicule jeté sur ceux du bois de Boulogne, III, 482.—Provocation d'une loi sur cette matière, IV, 256; VI, 376, 377, 382, 383, 398, 417; VII, 303.—Lettre d'un Anglais sur celui de Cazalès avec Barnave, V, 405. — Réflexions sur cette partie de la législation, IX, 10; XI, 722. — Mesures du roi d'Angleterre pour les empêcher, XII, 533.—Amnistie accordée aux provocateurs, XIII, 722.

DUFAGET, ex-marquis.—Commande les révoltés de la Haute-Garonne, XXIX, 782.

DUFALGA. — Trait de courage de cet officier, XXVI, 12.

DUFAULX.—Son ouvrage sur les effets de la passion du jeu, X, 152.

DUFAUX, chef des rebelles. — Se suicide, XVIII, 696.

DUFAUX, tisserand.—Est condamné à mort, XXI, 144.

DUFAY, député de Saint-Domingue à la Convention. — Se justifie et dénonce Page et Brulley, XIX, 649.—Demande la mise en liberté de Joznet, 666. — Fait décréter celle des colons, XXII, 456.—Improuve un écrit de Gouly sur les colonies, 625. — Son opinion sur l'envoi de représentants dans ces contrées, XXIII, 457, 471, 516.—Sa motion sur leur situation, XXV, 119, 123. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il demande l'envoi de commissaires du Directoire dans les colonies, XXVII, 311. — Fait adopter un amendement relatif aux secours à accorder aux déportés et réfugiés, XXVIII, 504. — Demande qu'on discute le projet sur la division des colonies, XXIX, 14.—Attaque le rapport de la commission, 55.—Signale la nécessité de les *fructidoriser*, 61, 62.

DUFESTEL, député de la Somme à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 208, 253.—Il proteste contre l'arrestation de ses collègues au 31 mai, XVI, 648.—Décrété d'arrestation à la suite de cette journée, est rappelé à la Convention, XXII, 699.

DUFEU (Louis), chef de division de la garde nationale de Nantes.—Invite ses concitoyens à se tenir en garde contre les ennemis de la patrie, XXVIII, 582.

DUFFAU, député du Gers au Conseil des Anciens. —Combat la résolution sur la successibilité des enfants naturels, XXIX, 163.—Défend celle sur les créanciers des émigrés, 297.—Est élu secrétaire, 349.—Son opinion sur les domaines engagés, 405, 406.—Il fait approuver les opérations de plusieurs assemblées primaires, 462. — Combat la résolution relative aux individus qui recèlent des déserteurs, 519.—Et celle qui excepte de la déchéance les défenseurs de la patrie, 612 *bis*.—En fait rejeter une concernant les militaires acquéreurs de biens nationaux, 630. — Demande que Courtois finisse, en comité général, sa dénonciation contre la société du Manége, 759.

DUFFAU, député de Mont-de-Marsan à la Constituante. — Justifie ses concitoyens, V, 31. — Son opinion sur l'application de la peine de mort, VIII, 565.

DUFFORT, membre du comité de surveillance de la commune de Paris.—Accusé d'avoir abusé de ses fonctions, se disculpe, XIV, 478.—Nouvelle dénonciation contre lui, XVI, 354.

DUFFROI, aide-de-camp de Lavalette. — Est mis en arrestation, XVII, 211.

DUFLOS, député du Pas-de-Calais au Conseil des Cinq-Cents.—Fait une motion d'ordre sur les finances, XXIX, 305.—Parle sur un projet relatif au citoyen Bouteille, acquéreur de biens nationaux, 717.

DUFORIS, ex-bénédictin.—Est condamné à mort, XXI, 95.

DUFOULEUR, notaire.—Est condamné à mort, XX, 700.

DUFOUR, conducteur des charrois —Pétition de sa femme, XXII, 546.

DUFOUR, co-accusé dans l'affaire de Babeuf.— L'accusateur public le déclare innocent, XXVIII, 659. — Mais ne le regarde pas comme exempt d'imprudence et de blâme, 684.—Il est acquitté, 717.

DUFOUR, chef de bataillon.—Se distingue en Irlande, XXIX, 419.

DUFOUR, avocat.— Est secrétaire de la mairie de Paris, II, 283.

DUFOUR, caporal.—Trait de bravoure, XIX, 593, 632.

DUFOUR (M.-L.), femme de compagnie. — Est condamnée à mort, XX, 700.

DUFOUR, général. — Sa lettre sur le succès de la sortie à la tête du pont d'Huningue, XXVIII, 551.—Il propose au général autrichien une capitulation de ce poste, 563.—Est l'un des candidats pour la place de directeur, XXIX, 715.

DUFOUR, chef de chouans, amnistié.—Est traduit au tribunal militaire de l'armée de l'intérieur, XXV, 399.—Sa défense, XXVI, 398.

DUFOUR, commandant du fort Saint-Elme.—Livre ce fort, XIX, 70.—Est mis hors la loi, 71.

DUFOUR-MAISONCELLE, député du Mont-Blanc au Conseil des Anciens.—Fait approuver une résolution relative à l'exclusion des étrangers de Paris et de Vendôme, XXVIII, 737.

DUFOURNY DE VILLIERS, ingénieur.—Est chargé de visiter les souterrains de la Bastille, I, 584.—Président du club des droits de l'homme, invite tous les citoyens à découvrir à ce club les abus des différents pouvoirs, IV, 279.—Sa réponse, au nom des Jacobins, à une lettre de Bouche, IX, 226. — Il est élu membre de la commission des denrées, XVI, 559.—Félicite la Convention de ses travaux, 729. — Présente une pétition du département de Paris, relative aux biens des étrangers, XVII, 599. — Dénonce un article du *Journal de la Montagne*, 662.—Accuse des membres de la Convention d'agiotage, 671.—Son opinion sur la mise en jugement des députés, 687. —Il rend compte d'une anecdote concernant Béthune Charost, 694.—Parle sur l'affaire de Tonnerre; appelle la discussion sur les accaparements, 730. — Propose de faire afficher les noms des personnes détenues, 754. —Lit la liste des chefs de l'armée révolutionnaire,

772.—Annonce le prochain épurement du département de Paris, XVIII, 19.—Ses observations sur le contrat de mariage de Chabot, 75.—Il rend compte du procès de Marie-Antoinette, 153.—S'oppose à l'admission de Charles Hesse aux Jacobins, 170.—Interpelle Dubois-Crancé, 171.—Se défend d'avoir fait arrêter Desfieux, 279.—Fait rapporter un arrêté relatif à l'examen des ouvrages patriotiques, 327.—Orateur du département de Paris, invite la Convention à assister à la fête de la Raison, 399.—Dénonce Bazire, Chabot et Thuriot, 410.—Demande, au nom des Jacobins, le maintien de toutes les mesures révolutionnaires, 421.—Dénonce Chabot, 451.—Est nommé membre de la commission d'épurement des Jacobins, 532.—Accuse Barère de faiblesse, 549.—Dément les faits allégués par Guirault contre Pache, 572.—Demande que les enfants des riches soient les égaux de ceux des pauvres, 651.—Accuse Vincent, XIX, 4.—Demande qu'on interdise le port de bouquets aux trois couleurs, 12.—Interpelle Tollède sur ses relations avec Desfieux, 18.—Président du département de Paris, présente aux Jacobins une proclamation sur l'extraction du salpêtre, 102.—Son opinion sur l'exclusion de Bourdon (de l'Oise), 198, 199.—Il dénonce Chamféru, 291.—Combat la motion de faire partir la deuxième réquisition, 426.—Son opinion sur l'appel des Jacobins aux fonctions publiques, 467.—Il s'élève contre les éloges donnés à Vincent par Momoro, 474.—Arrêté contre lui aux Cordeliers, 475.—Il développe les faits imputés à Delcloche et à Momoro, 489.—Fait arrêter que les Jacobins écriront une lettre fraternelle à l'armée du Nord et aux patriotes de Lille, 507.—Parle sur une pétition en faveur d'un réfugié de Tournay, 508.—Annonce l'arrestation de Proly, 545, 546.—Réclame l'abolition du mot *régie*, 565.—Est dénoncé par Vincent, 629.—Sa motion contre les membres du club monarchique, 637.—Il veut qu'on demande aux Cordeliers leur opinion sur les sociétés sectionnaires, 711.—Son opinion sur la recherche des complices d'Hébert, 721.—Il se plaint du *Journal de la Montagne*, XX, 3.—Ses reproches aux Cordeliers, 10.—Son opinion sur une nouvelle armure, 49.—Il communique une lettre de Dubois-Crancé contre les sociétés affiliées aux Jacobins, etc., 138, 228.—Est dénoncé à cette société et en est exclu, 163.—On y propose de réclamer sa liberté, XXI, 449, 451.—Il signale le régime barbare des prisons, 513.—Parle sur l'adresse des Jacobins aux sociétés affiliées, 546.—Demande l'impression de la liste de ceux qui ont sollicité les élargissements, 586.—Invite les Jacobins à éclairer les sections sur la nomination des comités révolutionnaires, 618.—Parle en faveur de la liberté de la presse, 652.—Est dénoncé par Lacombe, 697.—Son arrestation est proposée, 725.—Plaintes de Cambon contre lui, XXII, 608.

DUFOURT (M.), ex carmélite.—Est condamnée à mort, XXI, 284.

DUFRAISSE, général. — Accusé avec le général Lavalette, est déclaré non-inculpable, XVII, 283.—Est dénoncé par Bourdon, XVIII, 631.—Est décrété d'arrestation, XXI, 333.—Jugement qui l'acquitte de l'accusation d'avoir fomenté la guerre civile à Lille, Douai, XXIV, 129. — Il est traduit à un conseil de guerre avec Championnet, XXIX, 664. — Et remis en activité, 753.

DUFRAISSE-DUCHEY, député de Riom à la Constituante.—Est nommé adjoint du doyen des communes, I, 49. — Rend compte de menaces dont il a été l'objet, II, 16. — Prend part à la discussion sur les municipalités, 279. — Son opinion sur la concession des droits de citoyen, 294. — Il dénonce divers journaux populaires, III, 115.—Vote pour que la religion catholique soit déclarée nationale, 370.—Parle en faveur des moines restant dans les cloîtres, 651.—Sur l'institution des juges-de-paix, V, 73. — Et sur l'affaire des Avignonnais détenus à Orange, 102, 103.—Accuse le comité de vouloir mettre le trouble dans les familles, 169. — Provoque la poursuite des députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, 340.—S'oppose au rapport du décret de prise de corps lancé contre l'abbé Raynal, 401.—Demande le renvoi au Châtelet de la lettre pastorale de l'évêque de Toulon, 433. — Cause du tumulte à l'occasion du remboursement de la dette exigible en assignats-monnaie, VI, 4. — S'écrie qu'on veut détruire la religion, VII, 43.—Engage tout le côté droit à quitter la salle, 494. — Réclame pour le roi le droit de faire grâce, VIII, 583.—S'élève contre la consigne donnée aux Tuileries par Lafayette, IX, 89.

DUFRANCASTEL, agent de l'évêque de Bayeux.—Est condamné à mort, XXI, 40.

DUFRANE (C.-N.), palefrenier.—Est condamné à six ans de gêne, XX, 375.

DUFRESNE, Savoisien. — Annonce la prise du Mont-Cenis; débats aux Jacobins à son sujet; expulsion de son dénonciateur, XX, 240, 246.—Adresse de la société populaire de Chambéry en sa faveur, 279. — Son opinion sur la liberté de la presse, XXI, 697.

DUFRESNE, employé à la trésorerie.—Est nommé député aux Cinq-Cents par le corps électoral de la Seine, XXVIII, 656. — Son rapport sur la situation du trésor public; il se plaint des abus d'autorité commis par les militaires sur les caisses des dépôts, 757.—Est élu secrétaire; son rapport sur les fournitures des armées; adoption de son projet y relatif, 773, 780. — Réclamation du général Hoche contre la partie de son rapport qui concerne les contributions levées par lui; sa réponse à ce général, 779, 790.—Son élection est annulée au 18 fructidor, 796, 809.—Son rapport sur la vente des rescriptions bataves, et les prétentions de la compagnie Godart, 798.

DUFRESNE (A.-Pierre-Léon), officier de santé.—Est condamné à mort, XVIII, 600.

DUFRESNE-SAINT-LÉON, commissaire à la liquidation. — Porte à Necker sa lettre de rappel, I, 168.—En donne des nouvelles, 175. — Accusations contre lui au sujet d'un registre de décisions, IV, 85.—Tableaux de ses comptes, IX, 809, 822.—Il détruit l'inculpation relative au paiement d'un officier mort depuis trente ans, X, 691. — Est arrêté; un décret ordonne son remplacement, XIV, 548. — Inculpation résultant contre lui des pièces trouvées aux Tuileries, 640. — Il est décrété d'accusation, 645.—Note trouvée dans ses papiers, 666.—Il propose une question à soumettre à Louis XVI, 719. — Donne sa démission, XV, 534. — Accusé d'avoir trahi les intérêts de la nation, est acquitté par le tribunal criminel, 554. — Improbation de ce jugement par Buzot, 570.—Décret pour la reddition de son compte, XVII, 758.

DUFRESNEY, père et fils.—Leur participation aux enrôlements des départements du Rhin, VII, 527, 530.—Décret qui les renvoie pardevant le tribunal chargé de juger les crimes de lèse-nation, 531. — Pétition d'un autre fils pour voir son père, VIII, 5.

DUFRESNOY, député d'un district de Paris. — Demande l'érection d'un tribunal pour les crimes de lèse-nation, I, 197.

DUFRESNOY (madame), femme de lettres.—Analyse de sa pièce intitulée : *Armand*, ou *le bienfait des perruques*, XIII, 785.

DUFRESNOY, commandant du 1.er bataillon de l'Aisne.—Sa lettre sur la conduite héroïque de ce bataillon, XIV, 454.

DUFRETEY, ci-devant seigneur de Belle-Villiers. —Offre un don patriotique, VII, 666.

DUFRICHE-VALAZÉ.—Son traité des lois pénales, VIII, 48.—Député de l'Orne à la Convention, il s'oppose à l'ordre du jour sur des propositions relatives aux ministres Servan, Danton et Roland, XIV, 78. — —Ses vues sur le mode de procéder à l'inventaire des papiers du comité de surveillance de Paris, 121.—Son rapport sur les faits concernant le ci-devant roi, 399. —Il vote pour la libre circulation des grains et pour qu'il en soit acheté à l'étranger, 614.—Fait décréter qu'on lira à Louis XVI les pièces à sa charge, 717. — Présente une série de questions à lui adresser, 719. — Combat les mesures prises contre ses défenseurs, 747.—Est élu secrétaire, 868. — Demande le décret d'accusation contre Pache, XV, 40, 64. — Son vote dans le procès de Louis XVI, 164, 197, 253. — Il attribue à Marat une adresse violente des Jacobins contre la Convention, XVI, 136.—Demande de son expulsion par les sections de Paris, 156. — Il s'oppose au rappel des commissaires envoyés à Orléans, 451. — Dénonciation d'une lettre écrite par lui à Lacaze, 456.—Il l'explique, 459. — Veut parler contre Henriot, et demande son arrestation au 31 mai, 523. —Proteste contre toute délibération, 537.—Est ajouté, par Marat, à la liste des députés dénoncés, 553. — Et décrété d'arrestation, 554. — Rejette l'amnistie qui serait proposée en faveur des députés détenus, 569.—Est décrété d'accusation, XVII, 268; XVIII, 32, 37, 60.—Dépose dans le procès de la reine, 191. — — Texte du décret d'accusation dressé contre lui, 200, 212, 220. — Son procès et sa condamnation à mort, 225.—Il se poignarde, 268, 308, 318.—Proposition d'une fête funèbre en l'honneur des victimes de la révolution pour le jour où il a péri, XXIV, 614. —Secours accordés à sa veuve, XXVIII, 43, 203, 207, 260.

DUGALD-STEWART, Anglais.—Auteur d'une notice sur la vie et les ouvrages d'Adam Smith, XXVIII, 741. (*Voyez* Stewart.)

DUGAZON, acteur comique.—Sa pétition pour l'abolition de toute substitution, XIV, 4.—Analyse de sa comédie de *l'Emigrante*, ou *le Père Jacobin*, 388. —Autre intitulée : *le Modéré*, XVIII, 568.

DUGAZON, actrice.—Sa rentrée, XXIX, 823.

DUGENNE, député du Cher à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 216, 254.

DUGNY, près le Bourget.—Garnerin y est arrêté, XXIX, 309.—Lettre sur la descente de cet aéronaute, 318.

DUGOMMIER.—Est dénoncé par l'assemblée coloniale de la Martinique, VII, 205.—Est nommé commandant de l'armée d'Italie, et chargé du siége de Toulon, XVIII, 335. — Rend compte d'une action sous le feu du fort Malbosquet, et se loue de Bonaparte, Cervoni, etc., 599, 608.—Se distingue à Toulon, XIX, 36.—Et donne des détails sur la prise de cette ville, 47, 58, 102, 130.—Annonce qu'il va commander par intérim l'armée des Pyrénées-Orientales, 193. — Et que l'armée du Midi vient de tirer une lettre de change sur les Autrichiens, XX, 397.—Rend compte de diverses victoires sur les Espagnols, 511, 552, 610.—De la prise du fort Saint-Elme, de Collioure et de Port-Vendres, 641.—De celle du poste de l'Etoile, et de la marche de l'armée dans la Cerdagne, XXI, 179. — Sa correspondance avec La Union, 468, 504. — Il annonce une nouvelle victoire, 564.—La reprise de Bellegarde, XXII, 62.— La déroute de La Union, 143. — Et la réception, par son armée, du drapeau de la Convention, 358.—Demande l'inscription sur la colonne du Panthéon du nom de Labarre, 510.—Annonce la prise de Castella, 532.—Est tué d'un coup d'obus, 588.—Décret portant que son nom sera inscrit sur la colonne du Panthéon, 606. — Motion de lui élever un mausolée, 622. — Pensions accordées à sa veuve et à ses enfants, XXV, 582, 610.—Réclamation d'un traitement national pour sa fille et pour sa sœur, XXIX, 118.—Proposition d'élever un monument à sa mémoire, 795.

DUGOULOT, chef de brigade.—Est fait prisonnier au combat de Castellaro, XXVIII, 443.

DUGOUR (A.-Jeudy). — Son mémoire justificatif pour Louis XVI, XVI, 187. — Notice sur son *Histoire de Cromwell*, XXIV, 331.

DUGOYEN, fusilier. — Trait de courage, XIX, 594.

DUGRAIS-LAVILETTE, ex-garde du corps.—Est condamné à mort, XXI, 192.

DUGUA, général de division.—Son éloge, XXII, 606.—Son entrée dans Trieste, XXVIII, 644.—Il commande la province du Caire, XXIX, 843.

DUGUAY-MORANGE, procureur-général à Rouen. —Est condamné à mort, XIX, 135.

DUGUÉ-DASSÉ, député de l'Orne à la Convention. Son vote dans le procès du roi, XV, 164, 197, 253. —Il fait rendre un décret contre les membres d'un comité de salut public établi à Lons-le-Saulnier, XVII, 258.—Est décrété d'arrestation, XVIII, 60. — Proteste contre le 31 mai, XXII, 385. — Son rappel à la Convention, 699.—Il lit divers chefs d'accusation contre Javoques, Mallarmé et autres, XXIV, 604, 606.—Demande si les députés inculpés seront entendus avant le rapport les concernant, XXV, 131. — Fait fixer le prix des voitures de denrées convenu avant la suppression du *maximum*, 159.—Réélu au Conseil des Anciens, vote le rejet de la résolution relative à la gendarmerie, XXVIII, 771.—Et de celle sur les fonctions de la garde nationale, 775.—Son opinion sur la loi des passeports, XXIX, 43.

DUGUET, député de la Loire au Conseil des Cinq-Cents. — Est accusé d'être parent d'émigré, XXIX, 178.

DUGUIGNY-BELAIR.—Est condamné à mort, XVI, 226.

DUHAMEL.—Est tué dans les troubles des Champs-Elysées, XIII, 318.

DUHAMEL (madame). — Annulation d'un arrêt rendu entre elle, Ledue et autres, V, 537.

DUHAMEL (E.), tailleur.—Est condamné à mort, XX, 628.

DUHAMEL, homme de loi.—Annonce de son cours de langue française, VI, 196.—Sa lettre à de Grave sur sa retraite, XII, 498.—Il fonde le *Journal d'instruction sociale*, XVI, 442.

DUHAMEL DE QUERLONDE, commandant à Luxembourg. — Donne ordre d'arrêter les émissaires des Jacobins, XI, 634.

DUHARDAZ D'AUTHEVILLE.— Est condamné à mort, XXI, 39.

DUHART, marquis, député de Soule à la Constituante.—Son opinion sur la division du Béarn, III, 329 *.

DUHAUMONT, ex-prêtre.—Est condamné à mort, XXI, 88.

DUHAUT, cloutier.—Est condamné à mort, XXI, 200.

DUHEM (Pierre-Joseph), médecin et juge-de-paix à Lille, député du Nord à la Législative. — Vote l'exil des prêtres réfractaires, X, 407.—Demande compte de l'emploi des petits assignats, 491.—S'oppose à la formation d'un comité général pour examiner les pétitions contre les prêtres insermentés, 614. — Parle en faveur des patriotes brabançons réfugiés, 677. — Dénonce l'arrestation arbitraire de deux Français à Tour-

* Le MONITEUR a imprimé Duchart par erreur, c'est Dubart qu'il faut lire.

nay, XI, 229.—Et les rassemblements d'émigrés dans le Brabant, 357.—Lit une dénonciation de la garnison de Lille contre Narbonne, 558.—Annonce la baisse du prix de l'argent dans cette ville, 688. — Son opinion sur le séquestre des biens des émigrés, 708. — Il demande que Narbonne soit gardé à vue, XII, 8. — S'écrie que l'Assemblée s'avilit, 22. — Demande à être jugé, 23. — Combat une motion relative à l'évasion des prisonniers d'Avignon, 143. — S'oppose à toute espèce d'exportation, 159. — Est insulté par des exgardes du roi, 760.—Son opinion sur l'âge propre au mariage, 785.—Il accuse Terrier-Monciel, XIII, 25.—Provoque la punition de l'incendie de Courtray, 77.—Parle sur l'affaire de Pétion, 148.—Provoque l'examen de la déchéance du roi, 228.—Demande la mise en liberté de Paris et de Bouland, 248. — Et l'armement de trente vaisseaux, 249. — Sa motion contre Jarry, 261. — Il veut qu'on déclare que les ministres n'ont pas la confiance de la nation, 380.—Fait décréter que Dillon l'a perdue, 481. — Est élu secrétaire, 491.—S'oppose au rappel des commandants de place, 563. — Demande qu'on suspende l'éloge de Luckner jusqu'à ce que le Brabant soit libre, 608.—Commissaire dans le Nord, annonce que Maubeuge est menacé, 711. — Membre de la Convention, appuie l'envoi de six commissaires dans le Nord, et demande l'examen de la conduite de Moreton-Chabrillant, XIV, 92. — Est nommé commissaire dans le département du Nord, 92, 94.—Annonce le cernement de Lille par 22,000 Autrichiens, et les bonnes dispositions des habitants, 93.—Lettres sur sa mission (*Voyez* Delmas); il demande le rappel à l'ordre de Grangeneuve, 687.—S'oppose à ce que Louis XVI puisse se choisir un conseil, 724. — Son opinion sur l'expulsion des Bourbons, 764. — Il demande que Roland quitte le ministère, 766.—Et que Louis XVI soit jugé sans désemparer, 848, 850, 851. — S'écrie qu'il mourra à son poste, 851.—S'élève contre un arrêté du département de la Haute-Loire, XV, 69. — Son vote dans le procès de Louis XVI, 163, 196, 253.—Il est élu membre du comité de sûreté générale, 265.—Accuse Varlet d'être royaliste, 368.—S'oppose au rapport du décret rendu contre Arthur Dillon, 380.—Demande l'élargissement de Royou-Guermeur et l'appel à la barre des administrateurs qui ont ordonné son arrestation, 441, 444.—Sa motion contre les émigrés, 451. — Altercation entre lui et plusieurs députés, au sujet d'un arrêté du département du Var, 524, 525.—Il fait mettre Guermeur en liberté, 616. — Demande l'expulsion de la salle des séances de tous les journalistes, 654.—Appuie le projet d'organisation du tribunal révolutionnaire, 682, 684. — Présente une médaille à l'effigie de Louis XVI, avec ces mots : *Martyrisé le 21 janvier* 1793, 695.—Demande la mise hors la loi des émigrés et des prêtres déportés qui rentreraient en France, 742. — S'oppose à ce qu'une partie de la Convention se mette à la tête de l'armée, XVI, 48. — Transmet des nouvelles de l'armée du Nord, 222. — Traite Vergniaud de complice de Dumouriez, 436.—Annonce que les habitants du Nord sont prêts à se lever en masse contre les ennemis, XVII, 186.—Destitue le général Lavalette; Robespierre attaque cette mesure et le fait rappeler, 211.—Il annonce que l'armée du Nord est travaillée par des malveillants, et y fait envoyer de nouveaux commissaires, 268. — Dénonce un prétendu comité militaire de Bruxelles, 285.—Propose de confisquer les biens des étrangers en guerre avec la France, 409. — S'oppose à la mise en régie des subsistances du peuple, 456.—Et à l'envoi de commissaires dans le Mont-Blanc, 495, 496. — Se plaint de l'inexécution de la loi sur les secours publics, 508. — Demande l'examen de la conduite des députés envoyés en mission, 600.—Annonce que les républicains ont pénétré jusqu'à Ypres, 627.—Et que cette ville est prise, 646.—Demande un nouveau système d'administration des armées, 651. — Sa motion contre Guillemingen, 699.—Il demande que les magasins soient rapprochés des armées, 735.—Recommande l'union parmi les patriotes, 742. — Signale le désordre où se trouve l'armée du Nord, 746. — Est accusé par Couppé aux Jacobins, 763. — Défend Dupin, 766. — Se justifie aux Jacobins, XVIII, 29.—Parle sur le projet de calendrier nouveau, 56.—Sa motion contre Gratien, 159.—Son opinion sur l'éducation publique, 173. — Il dépose dans le procès des Girondins, 263.—Est exclu des Jacobins, 666. — Demande la translation de Lavalette à Paris, 704.—Son opinion sur l'extinction de la mendicité, XIX, 641. — Et sur une réclamation des otages de Worms, 664.—Il demande l'arrestation des colons qui sont à Paris, 667. — S'oppose à toute interprétation du décret sur le tribunal révolutionnaire, XX, 714.—Combat la nouvelle loi sur ce tribunal, XXI, 447, 448.—Dénonce Augat, 481.—Thuriot propose de l'autoriser à faire l'oraison funèbre de Robespierre, 483. — Il demande l'arrestation des individus qui ont fait élargir par erreur plusieurs détenus, 484, 485.—Inculpe Kellermann, 485. — Veut que les députés dénoncés par Lecointre puissent se justifier, 627, 628.—Accuse celui-ci de vouloir réhabiliter Danton, 638. — Dénonce les aristocrates et les modérés, 650.—Accuse Dubois-Crancé d'intelligence avec Tallien et Fréron, 653. — Demande le remplacement de Lecointre et de Guffroy comme secrétaires, 663.—Fait excepter les muscadins, nobles, etc., des secours accordés aux élargis; parle sur une adresse de la société populaire de Dijon, 692.—Sa motion aux Jacobins, contre les aristocrates et les contre-révolutionnaires, 705. — Il y dénonce le mauvais esprit de Caen et de Saint-Omer, 721.—Justifie la société des Jacobins, 726, 728, 738.—Son opinion sur l'affiliation de la société des *Amis de la république*, 786.—Sa motion contre les rejetons de Capet et sa famille, 800. — Son opinion sur le peuple de Saint-Omer, XXII, 63, 64.—Il justifie la Convention d'être contre-révolutionnaire, 100.—Demande l'exportation du petit Capet, 142. — S'oppose à la création d'une chambre de commerce, 166.—Sa motion contre les pères et mères des émigrés nobles, 180. — Il demande l'exécution, dans les vingt-quatre heures, des émigrés pris les armes à la main, 209.—Rappelle aux Jacobins l'adresse de la Convention aux Français, 231.—Demande l'ajournement de la loi sur les sociétés populaires, 259. — Parle, aux Jacobins, sur les dangers qui menacent ces sociétés, 262. — Veut que la république déclare comment elle prétend se conduire avec les peuples conquis, 274.—Nie que Jouneau doive son salut à Tallien, 306. — Rend compte, aux Jacobins, des débats relatifs aux députés détenus, 345.—Parle sur le projet relatif aux dénonciations faites contre les représentants, 563. — Sa motion contre les fausses dénonciations, 379. — Il parle sur la pénurie des subsistances, 402.—Inculpe le comité de sûreté générale, le tribunal révolutionnaire, Fréron et Tallien, 407. — Injurie Bentabolle, 432. — Se défend d'être entraîné par les ennemis de la chose publique, et inculpe Lequinio et autres, 441. — Son opinion sur une nouvelle fixation du *maximum*, 458.—Il dit qu'il faut en finir avec les septembriseurs, 459.—Se plaint des violences faites au Jacobins, 473, 474, 476. — Répond aux accusations de Rewbell contre cette société, 477, 478, 479, 480.—Discute le projet de décret sur l'instruction publique, 527, 537. — Vote la mise en accusation de Carrier, 589.—Discute sur la première réquisition, 766, 767. — Menace Clauzel de l'assassiner s'il ne prouve pas ses accusations contre lui, XXIII, 68, 69.—Dénonce le *Spectateur français*, de Lacroix, 78, 79.—Ses personnalités contre Dumont et autres, 101, 103.—Il parle en faveur

de l'exportation du numéraire, 113.—Demande la formation d'un tableau des objets dont l'exportation est permise, 175. — Sa motion sur l'anniversaire du 21 janvier, 175.—Son opinion sur l'objet de la mission de Delacroix à Rouen, 181. — Il s'oppose à l'annulation d'une taxe révolutionnaire imposée par Saint-Just et Lebas, 189. — Et à l'augmentation du traitement des députés, 197. — Parle sur la mise en liberté de Servan, 295. — Violents débats à l'occasion de son opinion sur *le Spectateur* de Lacroix; il est envoyé à l'Abbaye; se justifie, 325, 326, 327, 329. — Ecrit qu'il n'est pas parent du général Duhesme, 329.—Est autorisé à rester chez lui, 332. — Rentre dans l'Assemblée, 361.—Explique son opinion sur le *Spectateur* de Lacroix, 376.—Accuse Dumont d'être l'écho d'une jeunesse factieuse, 419.—Se plaint d'être signalé comme le chef d'une conspiration contre la Convention, 421. — Discute le projet sur l'envoi de représentants aux colonies, 471.—Est accusé d'être le jouet d'une faction anglaise, 495. — Dénonce l'arrêté d'une section contre les membres des anciens comités révolutionnaires, 511.—Discute les attributions politiques du comité de salut public, 675, 681. — Combat le projet de restituer les biens des condamnés, XXIV, 26. — Son opinion sur la suspension des ventes de leurs biens, 28. — Il réclame contre l'adoption de la loi de grande police, 36. — Et contre l'incarcération des patriotes; accusations dont il est l'objet, 61, 62. —Il reproche à Clauzel d'avoir été le flatteur de Robespierre, 64.—Se plaint des attaques dirigées contre les envoyés des assemblées primaires, 89.—Demande la mise en liberté des détenus pour cause de révolution, 91.—Somme, au 12 germinal, celui qui a interrompu Vanec de se nommer, 12. — Annonce que la générale a été battue dans toutes les sections, 114. —Rapport contre lui; il est décrété d'arrestation, 123. — Et transféré à Ham, 124. — Nouvelles dénonciations contre lui, 150, 154. — Il est décrété d'accusation, 522. — Demande de sa mise en liberté, XXVI, 319.—Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 346.

DUHESME, général. — Son éloge, XXI, 80, 407. — Bruit de son arrestation à Aix-la-Chapelle, XXIII, 291. —Il est démenti, 334.—Le député Duhem déclare qu'il n'est point son parent, 329.—Son éloge, XXVIII, 331. —Autre, par le général Moreau, 363.—Il est blessé au passage du Rhin, 674, 692. — Lettre de félicitation que lui adresse le Directoire, 684. — Son discours en remettant au Directoire le drapeau de l'armée de Rhin-et-Moselle, XXIX, 166.—Sa proclamation aux habitants de Naples, 595. — Ses succès contre les rebelles napolitains, 630. — Ses progrès dans les deux Calabres, 638. — Il défait les insurgés de la Pouille, 639. — Est traduit devant un conseil de guerre avec Championnet, 664. — Contribue à un avantage sur l'ennemi, 798. — Prend Rivoli; marche sur Turin, 825.—Emporte Saluces, 831.—S'empare de Suze, 899.

DUHOT, député du Nord au Conseil des Cinq-Cents.—Demande l'exécution des lois contre les émigrés, XXVI, 411. — Fait décréter la célébration du 21 janvier, XXVII, 211, 214. — Résoudre que les tribunaux civils nommeront leurs présidents de sections, XXVIII, 3. —Exiger un cautionnement des receveurs des contributions directes, 150.— Et valider une liste des jurés du département du Nord, 160. — Est élu secrétaire, 496.—Sa motion sur l'instruction publique, XXIX, 50. — Autre, et rapport sur la célébration des décadis et des fêtes nationales, 74, 80, 87, 107, 108, 110, 222. — Autre contre les électeurs qui ne se rendraient pas à leur poste, 166. — Autre relative à la *Vie de Hoche*, par Rousselin, 252.— Autre en l'honneur de la Convention, 263.—Autre pour la célébration du 18 fructidor, 341. — Son discours contre les délits de la presse, 521. — Son rapport sur les liquidations faites par la commission de la comptabilité intermédiaire, 542. — Son opinion sur le traitement des juges, 602. — Ses observations sur la célébration de la fête de la souveraineté du Peuple, 618 *bis*.

DUHOUX, général. — Détails sur sa marche, XIII, 604.— Il est dénoncé pour n'avoir pas rétabli l'ordre dans son armée débandée devant Reims, XIV, 96. — Et décrété d'accusation, 124. — Arrive à Paris, 167. — Son interrogatoire à la barre, 180.— Il est inculpé par Châteauneuf-Randon, 236. — Examen de sa conduite pendant le bombardement de Lille, 304. — Il conduit les révoltés de vendémiaire, XXVI, 143.

DUHOUX-D'HAUTERIVE, chef de brigands. — Est fusillé, XIX, 193.

DUJARDIN, lieutenant-colonel. — Est nommé au commandement, pour l'empereur, de la ville et de la citadelle de Condé, XVII, 281.

DUJARDIN (Antoine), député de Saône-et-Loire, au Conseil des Cinq-Cents. — Son opinion sur le mode de radiation des listes d'émigrés, XXVII, 396. —Son rapport sur la compétence des juges-de-paix, 439.—Il demande l'ajournement d'un projet sur la successibilité des enfants naturels, XXVIII, 119. — Fait rayer de la liste des émigrés et rappeler Polissart, 310. — Sa proposition sur les insinuations dans le droit civil, 334. — Il fait rayer Geoffroy de la liste des émigrés; son rapport sur le paiement des rentes viagères dues aux défenseurs de la patrie, 451. — Son opinion sur les moyens de remplacer la question intentionnelle, 458. — Sur la formation des listes de jurés, XXIX, 55. — Sur le projet relatif aux émigrés d'Avignon, 59. — Sur une motion en faveur des enfants naturels; sur la création d'avoués aux colonies, 64. — Et sur la durée des fonctions des présidents et des accusateurs publics du tribunal criminel, 73. — Il attaque le projet relatif aux transactions faites pendant la dépréciation du papier-monnaie, 126. — Dénonciation contre lui, 141. — Il se justifie, 148. — Combat un projet sur les poursuites des créanciers d'émigrés insolvables, 243.

DULAC. — Déclare avoir vu Dumouriez faire arrêter les quatre commissaires de la Convention et le ministre de la guerre, etc., XVI, 58.

DULAC (P.-A.), ex-prêtre. — Est détenu comme suspect, XXII, 279.

DULAC (Jean-Marie), prêtre déporté. — Est tué, XXIX, 162.

DULAU, évêque de Grenoble.—Poursuites contre lui, VII, 458.

DULAU (J.-Marie), archevêque et député d'Arles à la Constituante. — Déclare que le clergé entend participer aux impôts, I, 39.—Demande l'impression d'un discours sur la distinction des ordres, 83. — Réclame un concile national, IV, 514. — Est massacré au 2 septembre, XIII, 614, 640.

DULAURE (J.-A.) — Est secrétaire du club des droits de l'homme, IV, 279. — Annonce de sa *Description des principaux lieux de la France*, 753; VI, 360. — De son *Histoire critique de la noblesse*, 139. — Et de sa *Description des curiosités de Paris*, VIII, 512. — Sa lettre sur le passeport demandé par Ch. Lameth, XII, 732. — Député du Puy-de-Dôme à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 167, 201, 253.—Accusations de la veuve Marat contre lui, XVII, 348. — Il est décrété d'accusation, XVIII, 176.—Demande à être jugé, XXII, 641. — Est rappelé dans le sein de la Convention, 699. — En mission dans la Corrèze et la Dordogne, envoie un discours qu'il a prononcé à Brives en l'honneur de Féraud, XXV, 188. — Demande lecture des pièces qui ont motivé le décret d'accusation contre Perrin, 659. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, sa motion sur l'instruction publique, XXIX, 293.— Son rap-

port sur la surveillance des écoles, 499. — Sa motion d'ordre sur la discussion relative aux écoles primaires, 643.— Il discute le projet sur la liberté de la presse, 711.— Dénonce une provocation royaliste répandue dans le Midi, 781.

DULEU, entrepreneur. — Est condamné à mort, XXI, 87.

DULIÈRE (la citoyenne). — Réclame le grade de lieutenant, XV, 789.

DUMANGIN, médecin. — Assiste le jeune Capet à ses derniers moments, XXIV, 650. — Et procède à l'ouverture de son corps, 670.

DUMANIANT, auteur dramatique. — Analyse de sa tragédie des *Vengeances*, X, 502. — Et de celle d'*Alonzo et Cora*, XV, 360.

DUMANOIR. — Est tué dans un combat avec les Anglais, XXIX, 405.

DUMARSAIS. — Annonce de ses *Principes de Grammaire*, XIV, 648; XVII, 280.

DUMAS, administrateur des vivres. — Son éloge, XVI, 670.

DUMAS (C.), caporal de l'armée révolutionnaire. —Son procès, XX, 191.—Il est acquitté, 203.

DUMAS, payeur général.—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XVII, 525.

DUMAS, député d'Orange à la Constituante.—Fait décréter que tout juge peut commencer les informations, sauf le renvoi au Châtelet, III, 113.

DUMAS (C.-L.), professeur à l'Ecole de Santé de Montpellier. — Annonce de ses *Quæstiones medicæ duodecim*, VII, 24.— Il reçoit un prix de la société de médecine de Paris, XXIX, 283. — Compte-rendu de sa *Classification des muscles du corps humain*, 288.

DUMAS, général. — Est nommé au commandement en chef de l'armée des Pyrénées-Occidentales, XVII, 608. — Passe à celui de l'armée des Alpes, XIX; 30.— Annonce la prise du Saint-Bernard, XX, 351.— Et celle du Mont-Cénis, 520, 525. — Est nommé général en chef de l'armée de l'Ouest, XXI, 516. — Puis de celle des côtes de Brest, XXII, 181.—Est blessé au passage du Rhin, XXVI, 66.—A un cheval tué sous lui au combat de Bruck, XXVIII, 667.—Adresse de sa division, à l'armée d'Italie, contre les royalistes de Clichy, 765. — Il est pris par les Napolitains, XXIX, 804.

DUMAS, député du Mont-Blanc à la Convention. —Est envoyé dans ce département, XVII, 495.— Annonce la défaite des Piémontais, 732. —Fait mettre en état de défense le fort de Montmeillan, 765.—Son opinion sur Jourdan, XX, 401. — Il rend compte des victoires de l'armée des Alpes, XXIV, 557. — Et des mesures prises pour arrêter les suites des troubles du Midi, 676. — Sa proclamation aux habitants du Mont-Blanc et des Alpes maritimes, XXV, 105.—Il annonce les succès de l'armée des Alpes, 142. — Et la résistance héroïque de l'armée d'Italie, 263.

DUMAS (Mathieu), officier de l'état-major de la garde nationale de Paris.—Est présenté dans la procédure du Châtelet comme ayant participé aux événements des 5 et 6 octobre, II, 548. —Ramène le calme à Montauban, IV, 523, 558. —Accompagne les commissaires envoyés à Varennes, VIII, 734.—Mesures prises par lui pour le voyage du roi, 751.—Mention honorable de sa conduite dans cette circonstance, 752.—Il annonce la formation des bataillons de la Meurthe et de la Moselle, IX, 642.— Député de Seine-et-Oise à la Législative, combat les mesures proposées contre l'émigration, X, 174.—Ordonne aux officiers du 17.e régiment, dont il est colonel, de rejoindre leurs corps, 345. —Son opinion sur les remplacements à faire dans l'armée, 380, 488, 489.—Il fait décréter la mention honorable de la réponse de Wimpfen aux tentatives de séduction des émigrés, 467.—Et rejeter une demande de Lyon de n'avoir plus de troupes de ligne en garnison, 512, 513.— Son opinion sur l'envoi de troupes à Saint-Domingue, 558. — Il combat la motion de maintenir le concordat conclu dans cette colonie, 564. — S'oppose à la suppression de la messe de minuit, 567.—Vote la répartition des petits assignats entre les départements, 679. — Son opinion sur l'organisation des gardes nationales volontaires, 684.—Il propose de nommer Rochambeau et Luckner, maréchaux de France, 712, 746. — Demande l'examen de la conduite de Débié, 729, 730. — Et la suspension de la loi qui supprime les chambres de commerce, 751.—Ses observations contre l'envoi aux puissances étrangères de la déclaration des principes politiques de la France régénérée, 763.— Il annonce l'expulsion des émigrés de Spire, XI, 3. — Son rapport sur la prohibition de l'exportation des grains et fourrages, 11.—Il défend le général Choisy, 34.— Et Chollet impliqué dans les troubles de Perpignan, 36, 37.— Son opinion sur les fortifications de Pondichéry, 109. — Et sur la guerre, 156. — Son rapport sur l'état de l'armée et des frontières, 169.— Discussion et adoption de son projet sur le recrutement, 181, 184, 198, 218. — Rochambeau demande qu'il rejoigne l'armée du Nord, 231.—Il fait décréter que les ordres des généraux tiendront lieu de passeports, 265.—Appuie le rapport en faveur des princes allemands possessionnés en France, 275.—Et la création de six adjudants-généraux, 300.— Est élu vice-président, 332. — S'oppose à l'envoi de commissaires à Noyon, 391.—Est élu président, 424.—Sa réponse à Luckner, 488.— Il fait décréter que la médaille des députés sera suspendue par un ruban tricolore, 612. S'oppose à une amnistie pour les crimes d'Avignon, 647.— Son opinion sur les affaires de Saint-Domingue, 698, 716.—Et sur une dénonciation faite contre Narbonne, XII, 8, 23.— Il demande le rapport du décret relatif aux remplacements dans l'armée 110.— Combat une motion sur l'emploi des troupes rassemblées auprès d'Arles, 163. — Vote contre la guerre, 186.—Son opinion sur la formation des légions, 211.—Il fait décréter la formation d'une compagnie de guides, 218. — Son opinion sur une demande de fonds pour les dispositions de campagne des généraux, 253.—Il défend Rochambeau et blâme le dernier plan de campagne, 300.—Présente un projet contre l'insubordination de l'armée, 306, 343, 369, 371.—Fait décréter l'envoi d'une lettre de remercîment à Luckner, 360.—Propose des mesures contre les auteurs de la déroute de l'armée du Nord, 365.— Son opinion sur la peine à infliger aux déserteurs, 411.—Il fait acquitter honorablement le 5.e régiment de dragons, 481.—Croit que l'Assemblée n'a pas le droit de licencier la garde du roi, 516. — S'oppose à l'envoi de Froudières à l'Abbaye, 525.—Demande la lecture de toutes les pièces relatives au comité autrichien, 581.—Fait attacher une compagnie de guides à l'armée du Midi, 620.—Son rapport sur le 6.e régiment de dragons, 631.—Il demande qu'il soit écrit à la famille de Gouvion, 660. — Et que l'armée du Midi soit payée comme celle du Nord, 678. — Son rapport sur les événements de Neuf-Brisack, 678, 682; XIII, 62.— Il atteste l'authenticité d'une lettre de Lafayette contre Dumouriez, XII, 693.— Annonce que le roi a été avili et menacé au 20 juin, 718.—Se plaint d'une dénonciation contre le directoire de la Somme, 768. — Demande un comité général pour connaître les mesures prises aux frontières du Rhin, XIII, 16, 17.— Réfute l'opinion de Vergniaud sur les dangers de la patrie, 44, 45, 46, 48.—Justifie Chambonas, 59.—Fait créer des compagnies de chasseurs volontaires, 175. — Sa motion contre Dumouriez, 195. — Son opinion sur le choix des officiers généraux, 251.—Il dénonce les anciens ministres, 262.—

Fait rendre un décret concernant les régiments des colonies, 548.—Autoriser la levée de deux compagnies de hussards, 600, 601.—Mettre la gendarmerie à cheval à la disposition du pouvoir exécutif, 609.—Rendre un décret sur celle de Paris, 627.—Autoriser la levée d'un corps de hussards-braconniers, 656.—Et fixer les pensions de retraite des officiers de gendarmerie, 676. — Propose un mode d'échange des prisonniers de guerre, 743.—Directeur du dépôt des plans de campagne, est gardé à vue, XVI, 83.—Est désigné comme envoyé par les émigrés pour rétablir en France le roi avec la constitution anglaise, XXIV, 249.— Député de Seine-et-Oise au Conseil des Anciens, il combat une résolution contre l'embauchage, XXVII, 53.—Son opinion sur l'envoi d'agents exécutifs dans les colonies, 320.—Il demande le maintien de la suspension de la loi du 3 brumaire sur la marine, 347.—Son opinion sur le mode de radiation des listes d'émigrés, 512, 515. — Il vote contre l'abrogation de la loi du 8 frimaire sur la fabrication des monnaies, XXVIII, 6.—Son opinion sur la fixation du chef-lieu des Basses-Pyrénées, 49. — Son rapport sur le mode de surveillance à exercer sur les étrangers, 106.—Il fait l'éloge des armées, 324.—Est élu secrétaire, 332. —Vote contre la demande de pensions pour les parents des agents civils de la marine, restés dans l'indigence, 349.— Son opinion sur la compétence des tribunaux militaires, 353.—Son rapport sur les élections de Marseille, 392, 393.—Il combat la résolution relative aux prévenus de l'assassinat de Benevé, 421. —Et celle relative au canal du Midi, 458, 459.—Propose l'établissement des conseils de guerre pour toutes les troupes jusqu'à la paix, 477.—Son discours en l'honneur de l'armée d'Italie et de son chef, 525. —Il s'oppose à ce que les blessés et les pensionnaires septuagénaires soient payés par préférence, 527, 528. —Mâlo nie avoir fait rayer son nom des listes préparées par Lavilleheurnoy, et où il était porté pour le ministère de la guerre, 549. — Il célèbre la prise de Mantoue et fait l'éloge de Bonaparte, 571. — Fait approuver la résolution relative au service de la gendarmerie, 575. — Notice de son ouvrage sur les résultats de la dernière campagne, 587.— Son opinion sur l'organisation de la gendarmerie, 602. — Et sur celle des conseils militaires, 640. — Il fait l'esquisse des derniers événements de la campagne, et donne des éloges à Bonaparte, Berthier, Hoche, Moreau, etc, 684.—Son rapport sur la solde des troupes, 705. —Son opinion sur la vérification des pouvoirs du nouveau tiers, 711.—Il réclame en faveur de Duportail, 730. — Est nommé membre de la commission des inspecteurs, 752.—Propose l'adoption de deux résolutions sur les limites constitutionnelles et sur le mouvement des troupes dans l'intérieur, 756, 757. — Son rapport sur les fonctions, la discipline et le service de la garde nationale, 764, 768, 773. — Il est arrêté au 18 fructidor, 793. — Et déporté, 796, 810.— Donne des explications sur un placard affiché contre lui; justifie ses liaisons avec M. de Sérionne et madame de Miremont; propose d'approuver la résolution sur la garde du Corps Législatif, 798.—Mesures pour l'exécution du décret de déportation rendu contre lui, XXIX, 763.

DUMAS (R.-F.), vice-président du tribunal révolutionnaire.—Dénonce Bassal, XX, 77.—Rend compte de bruits injurieux pour la mémoire de Marat, 106. —S'oppose à l'exclusion des Jacobins des membres des sociétés affiliées, 139.—Son discours sur la conspiration d'Hébert, 139, 193, 195. — Il se plaint des persécutions exercées contre les patriotes du Jura, 203.—Développe des principes sur les conspirations détruites, 228.—Sa motion contre un percepteur qui demande le loyer de la salle des Jacobins, 304.—Son opinion sur les sociétés sectionnaires, 490. — Il rend compte de sa mission aux Invalides, 517. — Parle des assassinats médités contre plusieurs députés, 578. — Est nommé président d'une des sections du tribunal révolutionnaire; 696.—Son rapport sur les nourrices des enfants de la patrie, XXI, 4. — Il dénonce Bernascon, 34.—Annonce l'exécution de Guadet et de Salles, 65. — Demande qu'on surveille activement des habitants de Commune-Affranchie, 201.—Propose de suspendre l'épuration des citoyens des départements, 285. — Se plaint de nouveau des persécutions exercées contre les patriotes du Jura, 286.—Est décrété d'arrestation au 9 thermidor, 333. —Mis hors la loi, est arrêté à la commune, 343.—Et livré à l'exécuteur, 560.

DUMAS-CHAMPVALLIER, député de la Charente à la Législative.—Fait rendre un décret en faveur de Lavarenne, XII, 543.

DUMAY, ex-curé. — Est condamné à mort, XXI, 136.

DUMAZET (J.), verrier. — Est condamné à mort, XX, 628.

DUMÉNIL, secrétaire de la section de l'Unité.—Est condamné à mort par contumace, XXVI, 353.

DUMÉNIL, officier de l'armée catholique.—Se soumet aux lois de la république, XXIV, 419.

DUMENY, chef de bataillon. — Se distingue à la bataille de Sainte-Lucie, XXIX, 645.

DUMERBION, général. — Se distingue à l'armée d'Italie, XV, 655. — Et dans les combats livrés aux Sardes, 708.—Fait arrêter des lettres de Paoli à l'amiral anglais, XVII, 633.—Annonce la prise de Saorgio, etc., XX, 397.—De nouveaux succès de l'armée d'Italie, 511.—La prise du Col de Fénestrelle, 552. —D'autres avantages, XXI, 289.—Et la défaite de l'ennemi à Cairo, XXII, 131.—Est remplacé par Schérer; mention honorable de ses services, 423.

DUMESNIL (citoyenne), actrice. — Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 127, 130.—Reçoit une pension, XXIX, 523. — Ses mémoires, 831.

DUMESNY, général. — Son arrestation, XVIII, 17. —Il annonce les succès obtenus sur les chouans, XXVIII, 293.

DUMETZ. (*Voyez* Bouteville-Dumetz.)

DUMEZ. — Est envoyé dans le département de l'Eure par le conseil général de la commune de Paris, XVII, 98.—Administrateur des subsistances, son rapport sur cet objet, XVIII, 658.—Il est mis hors la loi au 9 thermidor, et livré à l'exécuteur, XXI, 560.

DUMFRIES, en Virginie. — Gelée extraordinaire dans cette contrée, II, 273.

DUMIER, serrurier.—Son élargissement reproché à Guffroy, XIX, 638.

DUMINIQUE (baron de).—Sa réponse à la notification faite à l'électeur de Trèves, du traité de paix conclu entre la France et la Hollande, XXV, 401.

DUMOLARD fils, homme de loi à Grenoble, député de l'Isère à la Législative. — Demande la prestation individuelle du serment constitutionnel, X, 20.—Pose une série de question sur l'émigration, 204.—Appuie des adresses contre les prêtres insermentés, 613. — Signale la disparution des blés dans l'Isère, XI, 213. —Annonce la désertion des officiers du 40e régiment, 357, 579. — Demande compte de l'envoi de Gouy-d'Arcy à Noyon, 388. — Vote la mention honorable d'un ouvrage sur le divorce; 404.—Signale les dangers du Midi, 406.—Combat une motion en faveur des fils de famille, 519.—En fait une contre les émigrés rentrés, 759. —Réclame l'évacuation des tribunes, XII, 22.—Vote la suppression des droits casuels, 102.—Demande compte des mesures relatives à l'évasion des prisonniers d'Avignon, 143. — Annonce un prochain rapport sur Arles, 215.—Fait décréter les honneurs à rendre à Simoneau, 515.—De-

mande un pouvoir réglementaire absolu pour les généraux, 370. — Et l'ordre du jour sur l'affaire de Bertrand et de Montmorin contre Carra, 420. — On lui reproche ses conférences avec Larivière, 444.— Il appuie une dénonciation contre Clavière, 474.— Son opinion sur le traitement des ministres, 544. — Il réclame les honneurs de la séance pour une députation inculpant le ministre Servan, 634.—Demande compte des mesures prises pour maintenir la tranquillité publique, 715. — Appuie une motion contre les rassemblements armés, 722.—Son opinion sur le traitement des employés des ministères, 731.—Et sur la fixation de l'âge pour le mariage, 784.—Il s'oppose à la mise en accusation de Lafayette, XIII, 154.—Se plaint du refus de Montesquiou de renforcer l'armée du Rhin, 163.—Appelle la discussion sur la conduite de Lafayette, et la justifie, 180, 193, 207. — Rend compte du motif des mouvements des armées, 196. — Demande que les ecclésiastiques soient aptes à succéder, 349.—Est attaqué en sortant de la séance, la veille du 10 août, 369, 370. — Député au Conseil des Cinq-Cents, parle sur la dénonciation de Talliien contre Barbé-Marbois, XXVI, 399.—Demande l'exécution de la loi concernant les députés en mission, 415. — La cessation des opérations des électeurs de la Seine, 437. — L'admission de Gailhard au Corps Législatif, 475. — Et le rapport du décret rendu contre Miranda, 490.—Fait prendre une résolution relative aux passeports à l'étranger, 517.—Fixer divers traitements judiciaires, 533.—Et ajourner le projet de l'impôt progressif, 589.—Son opinion sur le remplacement des juges démissionnaires et des administrateurs non élus, 603, 653. — Impression de son discours, 611.—Il fait prendre une résolution relative aux commissaires des tribunaux criminels ; s'oppose à la confiscation des biens des embaucheurs, 693.— Fait fixer divers traitements du tribunal de cassation 715.—Demande le temps d'examiner la loi du 3 brumaire, 717. — Et l'impression des procès-verbaux des élections du Lot, XXVII, 19. — Présente un projet sur les tribunaux criminels, 19, 20. — Son opinion sur le tarif du transport des journaux, 24. —Il attaque la commission de vérification des pouvoirs, 31, 35.—Fait fixer le traitement des huissiers près du Corps Législatif, 38.—Demande que le paiement des juges du tribunal de cassation ait lieu chaque mois, 87.—Son opinion sur la création d'un ministère de la police, 96.—Et sur l'affaire d'Aymé, 135, 139.—Il accuse le gouvernement d'avoir consacré le brigandage des individus; est censuré ; demande le rapport de la loi du 9 floréal an III, 193, 194.—Et l'examen de la conduite de Siméon, 292.— Pense qu'il y a incompatibilité entre les fonctions de ministre et celles d'archiviste, 319.—Fait adjoindre deux membres à la commission chargée d'examiner le mode de paiement des fermages, 374.—Son opinion sur le mode de radiation des listes d'émigrés, 416.— Sur l'arbitrage forcé et sur les tribunaux de famille, 522.—Il demande qu'on prenne une résolution nouvelle sur l'établissement d'une banque, 549.—Vote l'ajournement d'un projet contre ceux qui décrient les monnaies républicaines, 651.—Son opinion sur celui relatif à la surveillance des étrangers à Paris, 692.—Il discute la question de la liberté de la presse, 695.—Demande l'ajournement de l'affaire de Braconnier, XXVIII, 12.—Fait arrêter un rapport sur la pétition du tribunal criminel contre les massacres du 2 septembre, 59.—Son discours sur le projet relatif aux jugements rendus par les conseils militaires, 100, 102.—Il vote la lecture publique des pièces qui inculpent plusieurs représentants, 113, 114.—Explique comment il avait été instruit avant le conseil de cette dénonciation, 119.—Demande une commission sur la réclamation des administrateurs de l'Ain contre Reverchon, 143. — S'oppose aux propositions de Treilhard contre les troubles du Midi, 219.—Son projet pour le rapport de la loi qui charge le tribunal de l'Isère d'instruire contre les prévenus des massacres de Lyon, 267.—Il se plaint du Directoire qui s'attribue des pouvoirs que les lois ne lui ont pas conférés, 280.—Fait renvoyer le code hypothécaire à une commission, 291.— Demande qu'il soit déclaré en principe que tous les établissements publics sont maintenus où ils ont été placés par la Convention, 297.—Rappelle les principales dispositions de son rapport sur les prévenus des massacres de Lyon, 299, 300.—Fait ajourner la discussion sur la compétence des tribunaux, 309.—Propose un message au Directoire sur les plaintes de plusieurs députés contre la violation de leur domicile, 320.—Propose de déclarer que les armées d'Italie et de Sambre-et-Meuse ne cessent de bien mériter de la patrie, 323.—Parle sur le droit de successibilité des enfants naturels, 326, 327.— Contre les violateurs des cendres des morts, 327.— Sur le transport des feuilles publiques et du papier-monnaie, 330.—Soutient son projet sur les prévenus des massacres de Lyon, 331.—Est élu secrétaire, 332.—Fait examiner sous quel rapport doivent être punis ceux qui décerneront des mandats d'amener contre les représentants, 337.—Parle sur le projet d'annuler les élections d'Antin, 339. —Fait déclarer que les armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse ne cessent de bien mériter de la patrie; sa motion en faveur du bureau central de Paris, 347.—Il s'oppose à l'examen de la question du recours en cassation contre les jugements de la haute-cour ; parle sur la fabrication et la vente de la poudre à tirer, 353.—Fait résoudre que les prévenus de complicité avec un député ou un directeur, seront traduits avec lui à la haute-cour, 354. —Fait examiner une question sur les pères et mères d'émigrés, 355.—Et une pétition des habitants de Belleville sur leur église, 360.—Fait décréter que l'armée des Côtes de l'Océan a bien mérité de la patrie, 361.— Son opinion sur l'organisation de la haute-cour nationale, 364, 366, 368.—Sur le mode d'audition des représentants, 367.—Sur le recours en cassation contre les jugements de la haute-cour, 371. —Sur les troubles de Marseille, 374.—Sur la motion de poursuivre en forfaiture les juges de la haute-cour, 377.—Sur la translation des restes de Turenne, 379.—Sur l'arrêté du Directoire relatif à l'organisation de la marine, 383.—Sur l'amnistie à accorder pour les délits militaires dans l'Ouest, 390.—Et sur la célébration de l'anniversaire de la république, 396.—Il fait arrêter un message au Directoire, relativement aux prêtres qui se sont soumis à la république, 417.— Son opinion sur l'organisation des secours publics, 419.—Sur celle des hospices et sur les honneurs à rendre aux défenseurs de la patrie blessés, 420.—Il demande lecture de pièces adressées par la municipalité de Vaize, 421.—Propose d'accorder une indemnité aux fermiers évincés des biens d'émigrés, 437.—Appuie une dénonciation contre Porlet et accuse le ministre de la justice, 439.—Vote le maintien de la commission des colonies, 499.—Son opinion sur ses attributions, 501.—Il demande un message au Directoire, relativement aux Iles-de-France et de la Réunion; ses observations sur la répression des vols et des assassinats, 506.—Il vote l'impression de l'opinion de Treilhard sur les abus de la presse, 508. — Demande des renseignements sur Saint-Domingue, 509.—Combat le projet de Daunou qui défend aux colporteurs de crier le sommaire des journaux ; s'oppose à l'établissement du tachygraphe, 512.— Fait adopter le projet qui permet l'exportation en Hollande des bois de construction de la Belgique, 514.—Et motiver l'ordre du jour

prononcé contre plusieurs pétitions des corps séculiers de ce pays, 515.—Discute divers projets contre la calomnie; fait arrêter un message au Directoire sur les élections, 516.—Appuie un projet concernant les chanoinesses de la Belgique, 517. — Demande que Barbaut soit invité à donner des renseignements sur Saint-Domingue, 520.—Fait ajourner le projet sur l'aliénation des presbytères; et ordonner un rapport sur les émigrés naufragés à Calais, 521. —Défend l'effet rétroactif du droit de successibilité des enfants naturels, 522.—S'oppose à l'affermement des postes et messageries; fait une violente sortie contre les abus de pouvoir du Directoire, 523.—Déclare compatibles les fonctions de juge et celles de haut-juré; fait ajourner un projet sur le divorce, 528.—Et ordonner l'impression d'un message sur les domaines congéables; son opinion sur le projet de Daunou, relativement aux élections, 529.—Il demande un message pour connaître les relations commerciales avec Malte, 533.—Fait adjoindre cinq jurés suppléants à la haute-cour, 543. —Parle sur le divorce, 545.—Fait rapporter la loi qui défendait le recours en cassation contre les jugements des tribunaux révolutionnaires, 548.—Demande qu'une commission examine l'arrêté du Directoire qui traduit les complices de Lavilleheurnoy devant une commission militaire, 554.—Réclame une augmentation de traitement pour les personnes attachées au Corps Législatif, 556.—Fait traduire à la barre Monnier, juge-de-paix de Toulon, 556, 577.—Combat la motion de fermer les tribunes aux journalistes; demande compte de l'exécution de la loi contre les provocateurs des conspirations, et dénonce plusieurs journaux, 562.—Parle sur une dénonciation contre des prêtres réfractaires, 566. — Sur la traduction devant un conseil de guerre de deux fournisseurs prévenus de dilapidations, 569.—Et sur un projet relatif aux délits de la presse, 569, 576.—Se plaint de ce que les messages envoyés au Directoire restent sans réponse; en fait arrêter un sur les troubles de Toulouse, 577.—Et un autre sur les mesures prises contre les prêtres perturbateurs, 578, 579.—S'oppose à la mention honorable d'une adresse de la Nièvre, sur la découverte de la conspiration de Lavilleheurnoy, 578.—Demande qu'on consulte les anciens tableaux de la régie et de la ferme, pour les postes et messageries, 584. —Appuie la réunion de la principauté de Montbéliard au Mont-Terrible, 585.—Sa motion relative au remplacement des députés qui n'accepteraient pas, 586. —Il demande la révision des lois inconstitutionnelles, et l'abolition de celles qui défendent à des individus de demeurer à Paris; fait ordonner l'impression du rapport de Marec sur Saint-Domingue, 606.—Reproche au Directoire d'avoir fait débarquer 1,400 forçats en Angleterre, 609. — Dénonce un arrêté qui prive du droit de voter les prévenus d'émigration, 615.—Réclame la réintégration dans leurs droits politiques des jurés qui en ont été privés pour ne s'être pas trouvés à leur poste, 619.— Demande des éclaircissements sur le projet de vendre les maisons situées entre le Louvre et la place de la Concorde, 621.—Vote contre le serment exigé des électeurs, 622.—Son opinion sur le recours en cassation contre les jugements militaires, 626.—Il demande qu'un conseil de guerre, dont la compétence est contestée, soit obligé de statuer sur ce premier objet; réclame l'abolition des confiscations, 629.— Inculpe l'arrêté du Directoire contre le jugement du tribunal de cassation, en faveur de Lavilleheurnoy et de ses co-accusés, 634.—Parle sur les plaintes de la haute-cour de Vendôme contre les accusés et les défenseurs officieux, 637.—Sur les troubles de la Nièvre, 640. —Sur les réclamations relatives aux troubles d'assemblées primaires, 641.—Et sur le compte-rendu par le tribunal de cassation, 642.—Veut qu'on se borne à demander au Directoire les procès-verbaux des assemblées primaires de Rennes, 646.— Sa motion en faveur de l'armée d'Italie; son opinion sur la répression du brigandage, 649.—Sur un projet relatif aux déportés de l'Ile-de-France, 651.—Sur la répression des chauffeurs, 652.—Sur les protestations faites contre plusieurs assemblées primaires, 655.— Sur les prêtres assermentés, 661.—Sur le choix du tribunal qui doit juger les déportés de Saint-Domingue, 662.— Sur la création d'une inspection générale des contributions directes, 664. — Sur la demande d'un militaire nommé à une fonction civile, 671.—Et sur la réclamation des habitants des Pays-réunis, 680.—Son discours sur les nouvelles victoires et sur les préliminaires de paix annoncés par le Directoire, 681.—Son opinion sur le rapport du décret qui met hors la loi les émigrés rentrés, 683.—Il fait envoyer un message au Directoire sur le sort des Français de Saint-Domingue, forcés de se réfugier aux Etats-Unis, 685.— Son rapport relatif à la vénalité des suffrages, 685, 691.—Il combat le projet de Delleville sur les députés coloniaux, 687.—Réclame contre une pétition de quelques citoyens du Morbihan, 688.—Demande le rapport de plusieurs lois inconstitutionnelles, 699, 700.— Ses observations contre le mode de renouvellement du Directoire, 700.—Son discours contre le gouvernement de Venise; il fait rejeter la proposition de porter à soixante le nombre des membres du tribunal de cassation; demande la reprise de la discussion sur l'affaire de la compagnie Dijon, 706.—Dénonce un mouvement dirigé par les factieux, 709.— Propose d'avertir les Anciens de la constitution définitive du Conseil des Cinq-Cents, 711. —Vote le rappel des députés frappés par la loi du 3 brumaire; fait renvoyer à une commission le procès-verbal de tirage au sort du tribunal de cassation, 712. — Propose une commission pour réviser les lois sur la police des cultes, 714. — Et un autre pour un travail général sur l'instruction publique, 719.—Parle sur l'affaire concernant les agents dans les colonies, 721. —Et sur un projet relatif à l'éligibilité des militaires, 722.—Vote pour la suppression des noms de *Marat*, de *Robespierre*, etc., donnés à des enfants, 723.—Son opinion sur les élections du Golo, 724.—Sur la suspension des divorces pour cause d'incompatibilité d'humeur; sur le rapport des lois du 3 brumaire, du 14 frimaire, et du 9 floréal, 726. — Et sur diverses réclamations contre les réquisitions et les vexations des agents du gouvernement; son rapport sur les inconvénients du renouvellement successif du tribunal de cassation, 727.—Il fait former une commission pour examiner la pétition de Duportail et celles des contumaces en général; combat une motion tendante à fixer le délai passé lequel des députés peuvent accepter des places du Directoire, 730. — Son discours sur les révolutions de l'Italie; il fait arrêter l'envoi d'un message sur les événements arrivés à Gênes et à Venise, 732, 733. — Parle sur des réclamations relatives aux acquéreurs de biens nationaux, et à la législation des cultes, 739. — Combat un discours de Bailleul sur les fugitifs du Rhin, 739, 740. — Est accusé de travailler à la contre-révolution, 740.—Blâme Couppé d'avoir persiflé le rapport sur les sociétés populaires; déclare qu'il veut la répression des clubistes, 745.—Propose de discuter la déclaration à exiger ou non des ministres du culte, 746. — Vote l'envoi d'un message sur la marche des troupes; est élu président, 747.—Prononce des discours commémoratifs du 9 thermidor et du 10 août, 755, 765.— Parle sur la proposition tendante à soumettre les affiches au *visa* de la police, 779. — Justifie la lettre de Ramel, commandant des grenadiers, 780. — Combat la motion relative aux destitutions d'admi-

nistrateurs faites par le Directoire; son opinion sur l'établissement d'une religion universelle et fondamentale, 786.—Et sur le secret des lettres, 790.—Il demande des renseignements sur le traité conclu avec la Sardaigne, 791.—Justifie le Conseil des projets criminels qui lui sont imputés par Bailleul, et propose de demander à ce dernier des explications sur son écrit, 792.—Est déporté au 18 fructidor, 796, 810.—Réfute les accusations de Dubois-Dubais contre le Conseil, et inculpe la faction d'Orléans, 797.—Réponse de Debry à ses allégations contre le Directoire, relativement à l'Italie, 822.—Levée du séquestre mis sur ses biens, XXIX, 764.

DUMOLARD, soldat au 49.e — Est condamné à mort, XXI, 224.

DUMONCEAU, beau-frère de Merlin (de Douai.) —Est accusé d'actes arbitraires, XXIX, 751.

DUMONCEAUX, colonel du 1.er bataillon belge.—Eloge de son intrépidité, XVI, 476, 480, 588.—Lamarlière demande pour lui le grade de général de brigade, 698.—Il s'empare de postes importants, XVIII, 276.—Ses opérations sous le général Souham, 320.—Il remporte un avantage sur l'ennemi, XIX, 642.—Sa proclamation fait cesser les troubles à La Haye, XXIV, 233.—Il prête serment en qualité de lieutenant-général au service de la république batave, XXV, 73.—Bat les Anglo-Russes à Berghem, et est blessé, XXIX, 818, 821, 822, 828.

DUMONT, lieutenant.—Est flétri par Custine, XV, 174.

DUMONT, commissaire de la société populaire de Viezelise.—Son discours, aux Jacobins, sur la conspiration de Danton, XX, 272.

DUMONT, curé, député de Vitry-le-Français à la Constituante.—Prête le serment civique, VII, 26.

DUMONT.— Est élu membre du département de Paris, VII, 273.

DUMONT, chef au ministère de la justice.—Est nommé commissaire pour rédiger le bulletin de l'envoi des lois, XIX, 50.

DUMONT (Alexis), chasseur. — Est nommé caporal XXVIII, 346.

DUMONT, boulanger. — Est condamné à mort, XXI, 31.

DUMONT, hussard.—Son éloge, XVII, 774.

DUMONT, Génevois. — Sa lettre relative au don offert par Genève, II, 503.—Il est accusé d'être dévoué à l'aristocratie, XIV, 209.

DUMONT.—Est élu juré du tribunal révolutionnaire, XV, 712.—Sa lettre sur le procès de Custine, XVII, 499.

DUMONT (Louis).—Est autorisé à lever une compagnie de hussards, XIII, 600, 601.

DUMONT, député du Calvados à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 161, 215, 254.—Il parle sur l'affaire de Carrier, XXII, 580.—Déclare que Vadier était partisan de Vincent, XXIII, 15.—Demande l'examen de la conduite de Garat, 652.—Fait décréter la distribution de 3,000 exemplaires de l'ouvrage de Condorcet sur *les Progrès de l'Esprit humain*, XXIV, 133.—Parle en faveur de Robert Lindet, 515.—Fait défendre aux particuliers de parcourir les rues en pelotons, 537.—Son opinion sur le mode de réduction aux deux-tiers des membres de la Convention, XXV, 543.—Il combat la motion de donner des défenseurs officieux aux contumaces, XXVI, 323.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, fait rayer de la liste des déportés du 18 fructidor, Doulcet et Richoux, XXVIII, 808.—Combat un projet contre les nobles, XXIX, 45.

DUMONT, d'Abbeville. — Rejet d'une réclamation faite par lui, XXIX, 223.

DUMONT (André), député de la Somme à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 207, 235, 253.—Il dénonce une adresse de la société populaire d'Amiens, 788.—Fait renvoyer à leurs fonctions les administrateurs de la Somme, XVI, 759.—Propose l'arrestation des députés de l'Aisne, protestant contre le 31 mai, XVII, 8.—Envoyé en mission, annonce l'arrestation des administrateurs de la Somme, 599.—Fait arrêter 64 prêtres, 609.—Desbois, évêque de la Somme, 656.—Et un grand nombre d'autres prêtres et d'Anglais, 731.—Annonce la terreur dont sont frappés les traîtres de la Somme, 734.—Les mesures prises par lui contre les prêtres, XVIII, 48.—Et l'arrestation à Abbeville d'Elisabeth Pitt, 71.—Pétition en sa faveur par la commission révolutionnaire de la Somme, 101.—Il rend compte de ses opérations à Péronne, 117.—Annonce la découverte de beaucoup d'or produite par les fouilles qu'il a ordonnées, 172.—Accepte l'extension de ses pouvoirs dans l'Oise; annonce l'envoi à Paris du beau-frère de Georges et de la parente de Pitt; ses mesures contre les prêtres, 214.—Autres prises par lui à Beauvais, 273.—Il se félicite d'avoir laissé le feu sacré à Breteuil, etc., 314, 315.—Rend compte de sa mission dans les départements du nord-ouest, 340.—Annonce qu'il fait la guerre au charlatanisme religieux, 593.—Qu'à Amiens le temple de la Raison a été profané, et qu'il tend son filet de guillotine, 643.—Que l'arbre de la liberté a été replanté à Amiens, XIX, 22.—Rend compte de sa mission dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise, 112.—Annonce l'arrivée à Paris d'une grande quantité de saints d'argent, 178.—Ses opérations dans la Somme, 293.—Et dans l'Oise, 387.—Il écrit que l'arbre de la liberté a été scié à Brée, 496.—Annonce la découverte d'argenterie enfouie à Amiens, 559.—Epure les autorités de Doulens, 644.—Rend compte de l'esprit public à Amiens et à Compiègne, et annonce la découverte de gravures royalistes chez d'Argenson, 700.—Est élu secrétaire, XXI, 150.—Dénonce les vols commis à l'armée d'Italie par Robespierre jeune, 353.—Fait décréter d'arrestation Hermann et Lahne, 363.—Dénonce David, 366.—Est élu membre du comité de sûreté générale, 368.—Demande l'arrestation de Lebon, 376.—Fait l'éloge de Traullé et de Cathalx, 394.—Sa motion en faveur des patriotes détenus, 413.—Il appuie une dénonciation contre Desmagnet et Darthé, 581.—Défend le comité de sûreté générale, 692.—Se défie des adresses contre l'oppression des patriotes, 741.—Est élu président, XXII, 54.—Sa réponse à une députation du club électoral, 128.—Il fait décréter la poursuite du comité révolutionnaire de Nantes, 227.—Son opinion sur le mode de juger les députés inculpés, 298.—Sa motion relative aux individus hors la loi avant le 10 thermidor, 357.—Il s'élève contre les chefs des Jacobins, 667.—Demande l'impression d'un rapport sur les bruits de paix, etc., 671.—Parle en faveur des habitants de Bédouin, 675.—Sa motion en faveur de Devérité, 681, 699.—Il entre au comité de salut public, 681.—Réclame la révision des lois faites par Robespierre, 706.—Défend les comités révolutionnaires, 707.—Demande le renvoi au comité de sûreté d'une conspiration dénoncée par Creuzé-Pascal, 716.—Son opinion sur l'affaire de Defermont et autres députés mis hors la loi, à la suite du 31 mai, 771.—Il demande que la peine de mort ne soit conservée que contre les royalistes, XXIII, 100.—Personnalités de Duhem contre lui, 101.—Sa réponse aux attaques de celui-ci, 103.—Il appuie une adresse contre le jacobinisme; est traité de royaliste par Ruamps, 191.—Demande des mesures de répression contre les tribunes, 192, 193.—Se plaint d'être traité de royaliste; sa motion contre les partisans de Robespierre, 215.—Il fait rejeter une pétition de Tarbé, 252.—Son opinion sur l'assassinat d'Olivier, 254.—

Il s'oppose à l'abolition de la peine de mort, 264. — Jure guerre à mort aux buveurs de sang, 308. —Justifie la traduction de Lacroix au tribunal criminel, 325. — Appuie le décret qui envoie Duhem à l'Abbaye, 331. — Fait nommer les membres de la commission de santé, 360.— Et rendre un décret sur les honneurs du Panthéon, 416.—Accusation de Duhem contre lui, 419.— Il fait ordonner l'affiche dans toute la république de la proclamation de Debry contre le terrorisme, 454. — Dénonce les hommes de sang et de rapine, 478.—S'oppose à l'impression des papiers trouvés chez Robespierre, 495. — Accuse Choudieu, et propose de ne faire imprimer que les lettres adressées à Robespierre par ses collègues, 499.— S'élève contre les membres des anciens comités révolutionnaires, 511. — Demande le désarmement des hommes de sang, 535. — Fait rapporter le décret relatif à la célébration du 31 mai, 651.— Veut qu'on frappe *in*distinctement les terroristes et les royalistes, 666. — Fait renvoyer au comité de sûreté des pétitionnaires demandant du pain, 718.— Se justifie des inculpations dirigées contre lui, et présente le tableau de sa conduite dans les départements, XXIV, 6, 9. — Son opinion sur un arrêté pris à Toulon contre les émigrés, 19.— Il demande que les tribunes soient libres, 43. — Et qu'on entende les députés inculpés, 48. — Fait approuver la conduite des commissaires de la Convention à Toulon, 78. —S'efforce de calmer le peuple au 12 germinal, 111. — Répond aux pétitionnaires que la Convention ne peut délibérer, si elle n'est pas libre, 112.— Dit que les royalistes et les assassins conjurent l'orage; engage le peuple à se retirer, 114.—Se plaint d'avoir été vanté de royaliste; fait déporter les trois brigands du comité de salut public, 118. — Décréter Huguet d'arrestation, 119.—Et ordonner l'envoi aux départements de la liste des députés qui ont demandé l'appel nominal sur le décret de déportation, 120. — Demande l'arrestation de Ruamps, 121. — Fait révoquer le décret ordonnant un rapport sur les députés envoyés en mission, 135. —Dénonce Prieur, Thuriot et autres, 143. — Fait décréter la poursuite des révoltés d'Amiens, 149. — S'oppose à la destitution du frère de Taillefer, 155.— Demande un nouveau rapport sur la conspiration de germinal, 157. — Revient sur sa défense du frère de Taillefer, et l'inculpe, 159. — Réclame le désarmement des factieux de Paris, 181. — Demande qu'on s'oppose à la rentrée des prêtres déportés, 219. — Provoque des mesures contre les prêtres réfractaires, 221.—En fait arrêter plusieurs à Versailles, 252.— Appuie un projet de Thibaudeau, tendant à donner de la force au gouvernement, 323. — Demande l'affiche dans Paris d'un discours de Louvet, contre les partisans de la royauté; fait décréter l'obligation d'exhiber son passeport à l'entrée et à la sortie de cette ville, 365. — Propose d'adresser une proclamation au peuple, pour l'éclairer, 499. — Prend le fauteuil au 1.er prairial, et déclare qu'il mourra plutôt que de ne pas faire respecter la Convention; Boissy le remplace; il invite les bons citoyens à évacuer les tribunes; demande la mise à mort de l'assassin de Raffet; s'élève contre les mégères qui voudraient faire la loi à la Convention, 302. — Demande l'arrestation de Prieur, 513. — Et le désarmement des terroristes, 515. — S'écrie qu'il faut que les brigands et les voleurs périssent, 517. — Demande la mise hors la loi de Cambon et de Thuriot; fait décréter d'accusation les députés arrêtés au 12 germinal, 522. — Vote la peine de mort contre les individus porteurs d'un signe de ralliement, 531. —Propose de bombarder les révoltés, 538. — Et demande l'exécution entière du décret rendu contre eux, 540. — Provoque un rapport sur les dénonciations faites contre les députés qui ont été en mission, 545.— Dénonce Bassal et Massieu, 551.— Arrêté pris par lui à Versailles pour le désarmement, 567. — Il défend les habitants de cette commune, XXV, 404. — S'oppose à l'exclusion des prêtres des fonctions publiques, 410. — Demande à répondre au discours de Dubois-Crancé sur l'esprit public, 412, 413.— Appuie une adresse d'Abbeville sur le placement des tribunaux et des administrations, 447. — Propose de placer à Versailles l'un des deux Conseils, 503, 510, 511.— Discute le projet de constitution, 521.— S'oppose à la révision des radiations, XXVI, 7.—Veut qu'on livre aux tribunaux ceux qui avilissent la représentation nationale, et qu'on rende compte du procès de Pache et de Bouchotte, 54.—S'oppose à la rentrée de Lacoste à la Convention, 166.—Demande la simple déportation de Barère, 188. — Combat un projet relatif à l'épuration des autorités du département du Nord, 196. — Un autre sur la détermination des délits, 208. — Et l'insertion au bulletin des détails contre les égorgeurs de la Loire, 268. — Devenu membre du Conseil des Cinq-Cents, il parle sur le complètement du Corps Législatif, 373. — Et sur la dénonciation de Tallien contre Barbé-Marbois, 400. — Demande le rapport du décret rendu contre Miranda, 491. — Parle contre la distribution des journaux au Corps Législatif par le Directoire, et accuse celui *des Patriotes de* 89, 583. — Demande l'ordre du jour sur une dénonciation contre Cadroy et autres, 671. — S'oppose à la création d'un ministère de la police, XXVII, 102. — Vote le rapport de la loi du 9 floréal, 199, 203. — Son projet pour le traitement des membres du tribunal de cassation, XXVIII, 59. — Il vote le rejet du projet d'Audouin, relatif aux parents d'émigrés, 179. — Propose de restreindre à vingt-quatre heures le délai accordé aux individus exclus de Paris, 270.— Interpelle Tallien, signalant les nouveaux réacteurs, 321. — Son opinion sur le projet d'amnistie pour les délits relatifs à la révolution, 426. — Demande qu'on donne aux administrateurs destitués les moyens de prouver leur innocence, 690.

DUMONT, femme Vannot. — Est condamnée à mort, XXI, 112.

DUMONT-LACHARNAYE, député du Cher au Conseil des Anciens. — Discute la résolution relative au tableau de dépréciation des assignats, XXVIII, 732. — Est élu secrétaire, 747.

DUMONT-DE-VALDAJOU. (*Voyez* Valdajou.

DUMONTIER, membre de la commune.—Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

DUMORIEZ. — Ses réflexions sur le projet d'élever un monument sur le place de la Bastille, IV, 436.

DUMOUCHEL, directeur de l'Université de Paris. —Signe, comme secrétaire, le cahier du clergé de Paris, *Introd.*, 573. — Député de Paris à la Constituante, se réunit à l'Assemblée, I, 98. — Et lui présente les félicitations de l'Université, 245. — Son opinion sur la constitution civile du clergé, IV, 515. — Il est élu secrétaire, 564.—Parle sur la forme des élections aux évêchés, 629. — Invite l'Assemblée à envoyer une députation à la distribution des prix de la Sorbonne, V, 66. — Prête le serment civique, VI, 739. —Présente l'adhésion de l'Université à tous les décrets de l'Assemblée, VII, 75. —Est élu évêque de Nîmes, 578, 583.

DUMOUCHEL. — Est élu juré suppléant du tribunal du 17 août, XIII, 450.

DUMOULIN, chef de bataillon. — Son éloge, XXIX, 186.

DUMOURIEZ, commandant dans le département de la Loire-Inférieure.—Ecrit, lors de la fuite du roi, qu'il est prêt à voler à la défense de l'Assemblée na-

tionale, VIII, 768.—Est nommé ministre des affaires étrangères, XI, 640, 645, 648, 659.—Communique les pièces relatives au traité fait entre les frères du roi et le prince de Hohenlohe, XII, 15. — Lit les dépêches officielles de Turin, 54. — Déclare ne pas connaître l'insulte faite au pavillon français dans l'Inde, 80. — Nomme plusieurs agents diplomatiques, 98. — Rend compte d'un combat entre une frégate française et une frégate anglaise dans l'Inde, 102. — Colère du roi de Hongrie à la suite de son message, 121. — Il communique sa correspondance avec Noailles, 128, 145, 166.—Son rapport sur les attentats de l'Autriche, etc., 174.—Lettre à lui adressée sur les moyens d'un rapprochement avec l'Espagne, 208.—Il annonce l'arrestation de Sémonville, par ordre du roi de Sardaigne, 225. — Mauvais accueil fait à Berne à sa lettre sur le régiment d'Ernest; il rend compte de la funeste issue du dernier plan de campagne, etc., 298.—Annonce la réparation de l'outrage fait aux Français à Malte, 315.—Transmet différentes pièces relatives aux intrigues de la cour de Vienne, 326. — Annonce que l'armement de la cour de Turin ne paraît que défensif, 428. — Lit la proclamation de neutralité de Georges III, 540. — Est accusé d'être membre du comité autrichien, 581.—Est dénoncé par Ribbes, 582.—Est nommé ministre de la guerre, 657. —Annonce la mort de Gouvion, 659. — Se plaint du non complément de l'armée, 660. — Son mémoire sur l'état du département de la guerre, 669.—Il demande que l'armée du Midi soit payée comme celle du Nord, 678.—Est remplacé par Lajard, 691.—Lafayette se félicite de sa chute, 692, 698.—Il annonce la remise de ses comptes; et est autorisé à se rendre à l'armée du Nord, 702.—Brissot lui reproche la formation d'une légion batave, XIII, 78.—Il se plaint de l'abandon du système offensif, et annonce la prise d'Orchies, 178.—Sa lettre à Lafayette, 190.—Discussion sur sa conduite, 195.—Il rend compte de l'expédition de Mambray, 350, 355.—Sa lettre à Dillon sur le 10 août, 447.—Al. Lameth demande son déplacement, 450.—Il remplace Lafayette au commandement de l'armée, 454.—Sa lettre contre les aristocrates, 483. —Il annonce divers avantages, 604. — Couche sur la paille avec les soldats, 619.—Position de son armée, 655.—Sa proclamation aux départements de la Marne et des Ardennes, 685.—Sa lettre sur les progrès de l'ennemi, 696, 703.—Bruit d'une victoire remportée par lui, 706. — Il rend compte d'une action où le prince de Ligne a été tué, 713. — Détails sur ses opérations, 715, 716. — Il demande des munitions et répond du salut de la patrie, 724. — Nouvelles de son armée, 737. — Affiche de Marat contre lui, 741. — Son adresse aux volontaires de Châlons, XIV, 3. — Il annonce la canonnade de Valmy, 23. — —Refuse de traiter avec le roi de Prusse avant l'annulation d'une déclaration de Brunswick, 99.—Détails sur sa marche en Champagne, 105.—Il annonce la retraite des Prussiens; fait l'éloge d'Ajax Beurnonville, et envoie sa négociation avec le roi de Prusse, 106. — Mesures qu'il prend pour la défense du territoire français, 112.—Sa lettre sur la retraite des Prussiens, 123. — Sa lettre à Sparre sur le même objet, 125.—Sa proclamation à l'armée; son mémoire au roi de Prusse; sa correspondance avec l'aide-de-camp de ce monarque, 126. — Carra prédit l'entrée de ce général à Bruxelles, 142.—Il rend compte de ses opérations; fait désarmer et licencier deux bataillons des fédérés de Paris, 169.—Fait connaître, à la barre, les bonnes dispositions de l'armée, et annonce qu'il est venu concerter la campagne d'hiver; justifie Dillon au sujet de sa lettre au landgrave de Hesse, 191. —Son discours à la section des Lombards, 210. —Sa lettre aux habitants de Lille, 212.—Son discours contre les rois à la société des Jacobins, 223. — Les émigrés le surnomment *le petit tigre*, 274. — Son discours au club de Valenciennes, 318.—Son manifeste aux Belges et sa proclamation à l'armée, 367. — Il tient conseil de guerre à Valenciennes, 380.— Obtient un avantage à Boussu, 403.—Son instruction aux généraux en entrant dans la Belgique, 413.—Le maréchal de Castries prédit qu'il aura, par suite des divisions de cette époque, le même sort que Lafayette, 425. — Ses dépêches contenant la relation de la bataille de Jemmapes; éloge de sa bravoure; accusations contre lui, 434, 438, 460.—Il annonce le changement de gouvernement dans le Hainault; donne sa démission du commandement de l'armée des Ardennes, 475.—Annonce la prise de Bruxelles, 484, 501.—Sa réponse aux magistrats de cette ville, 521. —Il transmet la proposition à lui faite par le duc de Saxe-Teschen; la capitulation de Malines et l'état de ses magasins, 528.—Est chargé d'assurer la navigation de la Meuse et de l'Escaut, 535.—Demande l'autorisation de passer seul les marchés pour l'approvisionnement de son armée, 549, 550, 551.—Annonce son entrée dans Tirlemont, 567. — Se plaint d'avoir été inculpé; justifie Masson et d'Espagnac, 595.— Reçoit l'ordre de poursuivre les armées ennemies partout où on leur donnerait asile, 598. —Se plaint des entraves apportées à l'administration des vivres de l'armée, 615.—Nomination de commissaires pour vérifier ses plaintes, 621. — Il annonce la prise de Liège, 623.—Ordonne que la cocarde tricolore sera seule portée dans Bruxelles, 626. — Se plaint des soupçons élevés contre lui, et des obstacles qui entravent ses plans, 664. — Pièces le concernant trouvées aux Tuileries, 680.—Dénuement de son armée, 693.—Son adresse au peuple belge, 705.—Il demande à défendre Malus à la barre, 736.—Annonce les succès des Français à Verviers, 748. — Sa lettre à Anacharsis Cloots, 778.—Il invite son armée au respect des propriétés, 837.—Est dénoncé par Marat, XV, 10. —Son arrivée à Paris, 18.—Il écrit à la Convention que l'armée manque de tout; se plaint de la défiance qu'on lui témoigne, et offre sa démission, 78.—Rend compte des assignations tirées par lui sur les corps ecclésiastiques de la Belgique, 284. — Se plaint des dénonciations dont il est l'objet; du dénuement de l'armée, etc., 364.—Sa proclamation aux Belges, Bataves et Liégeois, 497.—Il annonce la prise du fort de Klundert, 612.—Est attendu pour sauver l'armée dans la Belgique, 633. — Lettre de Camus sur ses opérations, 638.—Son éloge par Danton, 654. — Sa lettre sur la situation de l'armée, 673. — Robespierre déclare avoir confiance en lui, 674.—Sa proclamation, 677. — Danton rend hommage à son génie, 679.—Son accusation et celle de son état-major, demandée par la section Poissonnière; il est défendu par Cambacérès et Isnard; arrestation des dénonciateurs, 691, 693.—Annonce de sa correspondance avec Pache, 692.—Il est proscrit par la section des Quatre-Nations, 704.—Se met à la tête des armées de Valence et de Miranda, 708.—Fait restituer l'argenterie enlevée des églises de la Belgique; défend aux sociétés populaires de s'immiscer dans les affaires publiques; son discours dans l'Assemblée des représentants de Bruxelles, 717. — Annonce qu'il a battu les Autrichiens à Tirlemont, 744. — Eprouve un échec, 759. —Annonce la désertion de sa gauche à la bataille de Nerwinde, 768, 774.—Signale les causes des désastres de l'armée, 779.— Demande la suspension du rapport sur sa lettre y relative, 782.—Marat le traite d'aventurier perfide, 795.—Cambon demande un rapport sur sa lettre contre la Convention, 808.— Sa proclamation à l'armée, 813.—Attaques de Robespierre contre lui, 815.—Il est accusé par Danton d'intelligences avec Roland, 819.—Est mandé à la barre, 840.—La commune de Paris demande le

décret d'accusation contre lui, XVI, 10, 12.—Rapport de Cambacérès sur sa trahison et débats y relatifs, 14, 18.—Sa lettre à Beurnonville sur la déroute de l'armée, 15.—Des hussards se plaignent que leur régiment ait été cassé par lui, 32.—Arrestations à l'occasion de sa trahison, 37.—Lettres sur ses opérations et sur la situation de l'armée, 38, 39.—Détails sur sa trahison; sa tête est mise à prix, 42, 46, 47, 49, 51.—Décret d'arrestation des militaires venus de son armée, 52.—Dénonciation contre ses partisans, 53.—Explication de Brissot sur ses rapports avec lui et les intrigues de Bonne-Carrère pour le porter au ministère, 54.—Pièces relatives à sa trahison, 55.—Décret portant que les parents des officiers de son armée seront gardés à vue, 57.—Détails de l'arrestation des commissaires de la Convention et du général Beurnonville, et de leur tradition aux Autrichiens, 58.—Des bataillons le reconnaissent pour un traître, 60.—Envoi, par le comité de défense de Lille, de pièces le concernant, 67, 69.—Des prisonniers de guerre serviront d'otages jusqu'à la mise en liberté des commissaires qu'il a livrés; Dampierre marche contre lui, 70.—Il échappe au bataillon de l'Yonne qui le poursuivait; arrestation de son secrétaire, 74.—Ses partisans enlèvent la caisse militaire, 75.—Décret approbatif de la conduite des commissaires qui ont découvert sa trahison, 76.—Il passe à l'ennemi, 77.—Papiers relatifs à son complot, 84.—Rentrée dans le devoir des troupes égarées par lui, 85.—Détails sur les suites de sa trahison, 92.—Arrestation de Lécuyer, l'un de ses agents, 95.—Détails sur sa conspiration, 99.—Examen de toute sa conduite par Robespierre, 108, 109.—Proclamation du prince de Cobourg poursoutenir ses projets, 120.—Les partis, dans la Convention, s'accusent réciproquement d'avoir été ses complices, 127, 130, 156, 445, 551.—Approbation de sa conduite par le prince de Cobourg, 159.—Noms des corps qui l'ont suivi chez l'ennemi, 177, 208, 568.—Proclamation d'Aboville contre sa trahison, 178.—Inculpations contre Gensonné pour avoir correspondu avec lui, 192.—Annonce d'une nouvelle proclamation de ce général, 204.—Indignation de l'armée d'Italie contre sa trahison, 207.—Il livre le lieutenant-colonel Pille aux Autrichiens, 219.—Lettre sur la situation de l'armée de la Belgique, lors de sa trahison, 223.—Son manifeste en faveur de la constitution de 1791, 249.—Sa proclamation en faveur de la royauté constitutionnelle, 258.—Il voyage avec Valence, P. Chartres et autres individus, 301.—Son arrivée à Stuttgard avec ses aides-de-camp, et ses rapports avec le comte de Metternich; il proteste de son aversion pour Egalité et de son attachement pour ses enfants, 393.—Son séjour à Mergentheim, 533.—Son arrivée à Bruxelles, 614, 657.—Détails sur son voyage à Paris, 640.—Il part pour l'Angleterre, 709.—Y est mal reçu; l'électeur de Cologne lui refuse un asile, XVII, 33.—Il se met sous la sauve-garde de la ville d'Ostende, pour éviter la fureur des émigrés, 40.—Anecdote le concernant, 81.—Il demande à lord Grenville la permission de résider en Angleterre, 237.—Ses liaisons avec Carra, reprochées à ce dernier, 307.—Son projet de se retirer aux Etats-Unis, 321.—Sa retraite à Neuff, 685.—L'Anglais Molson, arrêté, est accusé de liaisons avec lui, XVIII, 523.—Réintégration des hussards de la liberté, licenciés par lui, XIX, 5.—Ses rapports avec l'adjudant-général Poulain, reprochés à ce dernier, 22.—Il est démasqué dans le rapport de Lacroix sur la Belgique, 463, 521, 550.—Son mémoire aux puissances alliées, 582.—Danton et ses co-accusés sont désignés comme ses continuateurs, XX, 98.—Billaud-Varennes est accusé d'avoir fait son éloge, XXI, 783.—Annonce de ses mémoires, XXIV, 152.—Note sur ces mémoires et sur sa correspondance avec Miranda, 385.—Réponse du général Ferrand à sa brochure, XXV, 459.—Plaintes contre la nomination des officiers qui ont servi sous lui, 681.—Rapport des représentants victimes de sa trahison, XXVII, 213, 426, 435, 444, 450, 460, 465, 474, 481, 489, 498, 505, 514, 521, 551, 539, 545, 554, 562, 569.—Sa réponse au rapport de Camus, XXVIII, 309.—Il se retire dans les environs de Kiel, XXIX, 142.—Ses efforts pour armer l'Europe contre la France, 685.

DUMOUTEL (Pierre), prêtre réfractaire.—Est condamné à mort, XVIII, 450.

DUMOUTIER, co-accusé de Bouillé, garde-du-corps.—Poursuites ordonnées contre lui, IX, 116, 136.

DUMUY (Félix), général en mission en Suisse.—Est suspendu, XIII, 511.—Décret portant que sa destitution sera regardée comme non-avenue, 706.—Chabot le fait rayer de la liste des candidats pour le ministère de la guerre, XIV, 116.

DUN.—Arrestation dans cette commune des voitures du prince de Lambesc, I, 248.—Jugement de trente-cinq de ses habitants, XXII, 264.

DUNAN. (*Voyez* Duverne de Presle.)

DUNAND.—Est accusé de fabrication de faux assignats, VIII, 304.

DUNCAN, amiral anglais.—Fait prisonnier Dewinter, amiral batave, XXIX, 42.—Combats entre la flotte batave et la sienne, 47, 49.—Il somme l'amiral Story de lui rendre ses vaisseaux, 789.

DUNDAS, général anglais.—Refus par le parlement d'examiner les causes de sa défaite à Toulon, XX, 507.—Il défait les insurgés irlandais, XXIX, 305.

DUNDAS (Henri).—Est nommé ministre de l'intérieur en Angleterre, VIII, 659.—Demande l'abolition de la traite, XII, 413.—Est brûlé en effigie à Edimbourg, 705.—Annonce que l'Angleterre ne se mêlera pas des affaires de la France, XIII, 523.—Son opinion sur la guerre contre cette puissance, XIV, 823, 829, 831, 847.—Sa lettre de rappel au ministre d'Angleterre à Paris, 882.—Il appuie le bill sur les étrangers, XV, 50.—Fait l'apologie des mesures prises par les ministres, XIX, 417.—Soutient la légalité du jugement de Margarot, 465.—Son rapport sur les affaires de la compagnie des Indes, XX, 385.—Il justifie sa conduite vis-à-vis de Muir et de Palmer, et la suspension de l'*habeas corpus*, XXI, 9.—Son opinion sur l'ouverture de négociations avec la France, XXVII, 161, 169.—Il est insulté à Londres, XXIX, 67.—Défend le bill des triples taxes assises, 132.—En propose un relatif aux moyens de défense du royaume, 238.—Sa circulaire sur cet objet, 255.—Dépêches à lui remises sur la prise de Mahon, 590 *bis*.—Sa sortie contre des membres qui refusent de paraître aux séances, 596.—Il propose une adresse de remerciements au roi, et parle en faveur de son message pour l'union de l'Irlande, 607 *bis*, 616.—Son rapport sur la confédération des Irlandais-unis avec la France, 643, 645, 646, 649, 652.—Motifs de son opposition à traiter avec cette puissance; il vote pour les subsides, 722.

DUNI-ZADE, cheick-islam.—Son exil, II, 513.

DUNKERQUE.—Formation de la municipalité de cette ville, III, 536.—Une émeute y éclate, VII, 465.—Lettre du comité militaire de l'Assemblée nationale, à sa société populaire, déclarant que les militaires peuvent assister à ses séances, VIII, 127.—Décret relatif à ses dépenses, 366.—Suppression du privilége de ses bateliers, 584.—Sa municipalité annonce la fuite des officiers de Colonel-Général et de Viennois, 783.—Assassinat de son courrier de la malle, X, 339, 436, 445, 682.—Rassemblements menaçants, XI, 351.—On y publie la loi martiale, XII, 331.—Armement dans son port, XV, 586.—Réponse de son

commandant à la sommation de son amiral anglais, XVI, 236.—Préparatifs de défense, 319.—Prises faites par ses corsaires, XVII, 191. — Réponse de son commandant au duc d'Yorck, 496. — Des commissaires y sont envoyés, 508. — Bonnes dispositions de cette ville, 511, 516.—Les Anglais en sont repoussés, 549.—Sortie vigoureuse de la garnison, 608.—Mesures prises par le comité pour sauver cette place; bulletin de son état de siége; il est levé, 631, 635, 652, 671.—Décret en faveur de l'armée du Nord pour l'avoir délivrée, 688. — Article de Ducher sur cette ville, 722.—Elle est menacée de nouveau, 747.—Rapport du décret rendu contre ses officiers municipaux, 756.—Hentz y est envoyé en mission, XVIII, 623.—Ses habitants proposent d'en changer le nom en celui de Dune-Libre, XIX, 366.—Réflexions sur les servitudes de son port, XX, 247. — Refus du parlement anglais d'examiner les causes de la défaite du duc d'York dans ses murs, 506.—Projet de supprimer ses franchises, XXII, 302. — Décret qui les supprime, XXIII, 98, 186.—Mouvement de ce port, XXIV, 466.—Il y arrive une grande quantité de bâtiments de transport; motif de cette mesure, XXVIII, 624. — Construction de nouvelles chaloupes canonnières, XXIX, 146.—Mise des scellés chez tous les Anglais domiciliés dans cette commune, 180.—Arrestation d'un fabricateur de fausse-monnaie, 239. — Plan de Williams pour la destruction de ce port, 280.—Résolution qui y établit un octroi municipal, 776.

DUNOUY (Jean-Honoré), commissaire de la commune de Paris.—Est chargé de se concerter avec le comité de salut public, XVI, 614.—Rend compte de sa mission à Bordeaux, XVIII, 81, 90. — Son rappel, 121. — Il accuse les administrateurs des relais militaires; est censuré, 531. — Est exclu du conseil général, 580.—Ses plaintes à ce sujet, 659.—Réclamation en sa faveur, XIX, 215.

DUNY, commissaire de Saint-Domingue.—Est mis en liberté provisoire, XXII, 442.—Dénonce les députés de cette colonie, XXV, 4.

DUPAIN (Henri), de Saumur.—Sa condamnation à mort, XVIII, 74.

DUPAIN, capitaine.—Eloge de sa bravoure, XIV, 667.— Il est tué à l'armée d'Italie, XVI, 644.

DUPAIN-TRIEL, géographe. — Son *Tableau de la navigation de la France*, VIII, 550.—Son *Traité de l'Homme de guerre*, XVI, 459.—Sa carte géographique de la France, XXIX, 789.

DUPAN, Français, domicilié à Pétersbourg. — Adresse à l'Assemblée nationale un don patriotique, II, 62.

DUPANT, employé dans les charrois. — Les Vendéens lui coupent les oreilles; il reçoit une récompense, XVII, 600.

DUPARC, ex-directeur des vivres de la marine. — Est acquitté, XXI, 760, 767.

DUPARC (Pierre-Charles), inspecteur des Tuileries.—Est condamné à mort, XVIII, 466.

DUPAS, grenadier de l'Estrapade à Paris, puis lieutenant-colonel de la légion des Allobroges.—Fait l'éloge de Cartaux; Momoro fait le sien, XVIIII, 382.

DUPAT, chef de bataillon à l'armée d'Italie.—Décide la victoire à Lodi en se précipitant à la tête des bataillons, XXVIII, 278. — Son éloge par Bonaparte, 370.

DUPATY (Emmanuel). — Analyse de sa comédie d'*Arlequin sentinelle*, XXIX, 301.—Et de celle intitulée : l'*Opéra comique*, 313.

DUPAYRAT, député de la Dordogne au Conseil des Cinq-Cents. — Son rappel sur la révocation des décrets d'accusation, et la radiation de la liste des émigrés de plusieurs fonctionnaires de Longwy, XXVIII, 268, 411.—Motion sur les rentes viagères créées pendant la dépréciation du papier-monnaie, XXIX, 140.

DUPELLIN, chef de bataillon. — Se distingue à l'armée d'Italie, XXIX, 686.

DUPERRAND.—Est adjoint au ministre de la marine, XVI, 217.

DUPERRET (Lause), député des Bouches-du-Rhône à la Législative.—Dénonce les troubles de Mende, XI, 620.—Réélu à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 214, 254.—Il s'oppose à une avance de fonds à la commune de Paris pour achats de subsistances, 560.—Fait renvoyer au comité de salut public les dénonciations concernant des membres de l'Assemblée, XVI, 88.—Tire l'épée contre un de ses collègues; ses explications à ce sujet, 122.—Il fait mander à la barre deux soldats qui ont voulu l'empêcher de sortir, 353.—Accuse Bertrand de lâcheté, 369.—Lettre adressée par lui à la commune d'Aix, 697.—Il est dénoncé comme complice de l'assassinat de Marat, XVII, 128.—Se défend à la barre, 131, 152, 137, 139.—Renvoi au comité de sûreté générale d'un mémoire de ce député, 172.—Il est décrété d'accusation, XVIII, 32, 37, 60.—Texte de cet acte, 200, 212, 220.—Son procès et sa condamnation à mort, 225, 308, 318. — Secours accordés à ses filles, 440, 551.—On trouve dans ses papiers la protestation signée par plusieurs députés, XXII, 300, 385.—Proposition d'instituer le jour de sa mort une fête funèbre en l'honneur des martyrs de la liberté, XXIV, 614.—Pension accordée à ses enfants, XXVIII, 615.

DUPERRON. — Réclamation de Bernadotte contre ses calomnies, à l'occasion de la prise de Nuremberg, XXVIII, 477.

DUPERROUX fils.—Pétition en sa faveur, XXI, 35.

DUPEYRON. — Publie une nouvelle édition des *Confessions de J.-J. Rousseau*, IV, 707; V, 458.

DUPIENIEUX, membre du département, et député du Lot à la Législative.—Annonce des troubles à Figeac, XI, 311. — Fait rendre un décret sur le brûlement des assignats, XIII, 236.

DUPHOT, général.—Se distingue contre les Espagnols, XXII, 679.—Est blessé à Trevizo, XXVIII, 624.—Est assassiné dans une émeute à Rome, XXIX, 126, 130, 142.—Fête funèbre en son honneur, 177, 178, 179. — Don fait par la république romaine à sa famille, 268. (*Voyez* Azzara et J. Bonaparte.)

DUPIÉRY (madame). —Ouverture de son cours d'astronomie, III, 586.

DUPIN, procureur-syndic de l'Hérault.—Annonce l'ardeur des volontaires de ce département, XIII, 424.

DUPIN, adjoint au ministère de la guerre. — Envoie à la commune un projet de réquisition d'ouvriers de toute espèce, XVII, 454.—Dénonciation contre lui, 766.—Il répond aux inculpations dont il est l'objet, 773.—Demande l'enlèvement du plomb, du fer et du cuivre des églises, XVIII, 161.

DUPIN (Etienne), secrétaire général du département de la Seine.—Est nommé commissaire du Directoire près ce département, XXIX, 281.

DUPIN (J.-B.), marchand de bois.—Est condamné à mort, XX, 668.

DUPIN jeune, député de l'Aisne à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 211, 253. —Il rétracte sa signature contre le 31 mai, XVII, 8. — Offre sa démission qui n'est pas acceptée, 382 —Est dénoncé aux Jacobins, 679.—Sa motion relative à la levée des scellés chez les administrateurs des finances, 758.—Il réclame en faveur d'un ci-devant fermier-général, XVIII, 550.—Fait rendre un décret sur les comptes des compagnies de finances, 575. — Et mettre sous la main de la nation les biens des fermiers-généraux, XIX, 194.—Son rapport sur leur administration, et décret à la suite qui les traduit au tribunal révolutionnaire, XX, 387.—Il obtient quelques exceptions individuelles, 422. — Fait rendre un

décret sur les certificats à délivrer aux comptables, XXIII, 176.—Demande la suppression de la retenue sur les rentes, 566. — Retrace les manœuvres pratiquées pour perdre les fermiers généraux, XXIV, 398, 403.—Dénonciations contre lui ; il est décrété d'arrestation, XXV, 386, 447.—Réclamation contre les calomnies dont sa belle-mère est l'objet, 456.—Rétractation des accusations lancées contre cette dernière, 503.

DUPIN (Richard), capitaine.—Pension accordée à sa veuve, XVIII, 368.

DUPINEL.—Présente une pétition sur les honneurs à rendre à Simonneau, XII, 514.

DUPIRE (G.-H.-J.), député du Nord au Conseil des Cinq-Cents. — Son opinion sur le mode de radiation des listes d'émigrés, XXVII, 396.—Il fait adopter une résolution sur les passeports à l'étranger, 535. —Son rapport sur la pétition de Curée et d'Espert, exclus de *Paris* par la loi du 22 floréal, XXVIII, 606.

DUPLAIN, imprimeur à Paris.—Réclamation contre son élargissement, XXV, 24, 36.

DUPLAIN, huissier. — Reçoit une récompense pour son dévouement lors des débordements de la Loire, IX, 566.

DUPLAIN (J.-B.), de Lyon, journaliste. — Accuse Chérin d'avoir sauvé des titres de noblesse, XII, 706. —Est condamné à mort, XXI, 199.

DUPLANTIER, député de la Gironde à la Convention.—Rend compte de diverses adresses, XIV, 564. —Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 186, 252. —Il donne sa démission au 31 mai, XVI, 579.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il combat le projet sur les testaments militaires, XXIX, 294, 295. —Discute celui relatif au tribunal de cassation, 306. — Son opinion sur la célébration du décadi, 318, 319.—Il propose de mettre à la charge de la république les rentes viagères dues par les émigrés ; est nommé secrétaire, 320.—Trouve incomplet le projet de Bonnaire sur le nouveau calendrier, 330.—Fait arrêter que le Conseil célébrera dans son sein la fête du 10 août, 331. — Sa motion sur le partage des biens indivis entre les ascendants d'émigrés et la République ; réflexions y relatives, 347, 354. — Son rapport sur les dilapidateurs, 347, 349.—Son opinion sur le recrutement, 350.—Il défend l'impôt du tabac, 384. —Présente un nouveau rapport sur la législation relative aux biens des parents d'émigrés, 424.—Propose l'abolition de toutes créances pour raison de vente d'esclaves, 434.—Fait demander des renseignements au Directoire sur l'état et le sort des victimes de la guerre civile à Saint-Domingue, 435. — Présente la première partie du code administratif, 487.— Fait adopter un projet sur le partage des biens indivis avec la nation, 489, 490.—Son opinion sur la circonscription des cantons, 500.—Discussion et adoption de son projet relatif aux biens des pères et mères d'émigrés, 514, 518, 519, 540.—Il en présente un sur le paiement des rentes viagères et des usufruits dus aux émigrés et aux prêtres déportés, 579 *bis*.—Défend celui sur les prises maritimes, 580.—Son rapport sur l'organisation des tribunaux de commerce, 582 *bis*.—Autre sur le code administratif, 589 *bis*.— Il présente la rédaction définitive de ce code, 595. —Et un nouveau projet sur les ascendants d'émigrés, 595 *bis*, 608 *bis*.—En fait adopter un sur la tenue des assemblées primaires et électorales, 596 *bis*. —Combat celui relatif aux écoles primaires, 599. — Et un autre sur les gardes ruraux, 611.—En présente un sur la réélection des électeurs nommés par des assemblées primaires ou scissionnaires ; fait appeler dix départements à concourir au renouvellement du tribunal de cassation, 611 *bis*. — Son projet sur le nombre des députés à élire en l'an VII, 612.—Son rapport sur les assemblées primaires de l'an VI, 615, —Ajournement de trois projets présentés par lui sur les élections de l'an VII, 618. — Il fait passer à l'ordre du jour sur une réclamation de la citoyenne Fournier, 618 *bis*. — Propose de ne plus donner de suite aux difficultés présentées par les doubles élections de l'an VI, 619.—Présente le tableau des députés à élire aux prochaines élections, 620, 623, 624 *bis*.—Fait adopter un projet tendant à faire célébrer dans l'enceinte du Conseil la fête de la Souveraineté du Peuple, 624 *bis*.—Combat un projet en faveur des coupables qui dénoncent leurs complices, 639.—Un autre relatif aux droits de succession à payer par les héritiers des déportés et des condamnés ; et une dénonciation contre Marquézy, 657. — Amende le projet sur le port de la cocarde nationale, 659.—Combat celui relatif à la révision des jugements rendus sur fausses pièces ou faux témoignages, 660. — Propose une adresse au peuple français sur l'assassinat de Rastadt, 669.—Appuie les élections faites par l'assemblée-mère du Gers, 683.—Son rapport sur les droits de successibilité de la république dans les successions des ascendants d'émigrés, 699. — Il appuie le projet sur la liberté de la presse, 708.—Fait défendre à tout fonctionnaire public de s'intéresser dans les fournitures, 718, 774. — Discute un projet concernant les moyens de salut public, 722. — Fait mentionner honorablement des adresses et des offrandes de la Meurthe et de la Gironde, 724.—Régler le mode de célébration de la fête du 14 juillet, 731.— Et fixer la manière dont seront liquidées les créances sur les biens des émigrés, 744.—Sa lettre sur les troubles de Bordeaux, 780.—Il demande qu'on s'occupe des réclamations des armateurs de cette ville, sur les entraves apportées à la course maritime, 783. —Combat les moyens de défense de la république, proposés par Lucien Bonaparte, 798. — Invoque la question préalable sur la déclaration de toutes les armes existantes chez les citoyens, 804.—Combat un projet de répartition de l'emprunt de 100 millions, 880.—Est exclu au 19 brumaire, 893.

DUPLANTIER (Valentin), député de l'Ain au Conseil des Cinq-Cents.—Appuie la vérification des pouvoirs, proposée par Génissieu, XXVI, 359.—Demande l'ajournement de la liste décuple pour le choix d'un membre du Directoire, 365.—Et le rappel de Legot, 430.—Réclame la parole pour une motion d'ordre, XXVII, 38, 43. — Combat une dénonciation contre Siméon, 292.—Son opinion sur la révision des congés accordés aux réquisitionnaires, 375.—Il attaque la conduite de Reverchon dans sa mission, XXVIII, 12.— Propose d'admettre en paiement de biens nationaux les bons délivrés aux parents des condamnés pour la restitution de leurs biens, 259.—Combat l'amnistie pour les délits relatifs à la révolution, 414. —Son rapport sur les réclamations de J.-L. Guichard, 421. —Il fait rejeter une dénonciation contre le juge-de-paix Porlet, 439.—Condamne le message du Directoire contre le jugement du tribunal de cassation, dans l'affaire des prévenus de la conspiration royaliste, 634.—Vote l'annulation de l'arrêté du comité de sûreté générale, contre Rougeville, 726.—Son rapport contre les sociétés populaires, 744.—Il est élu secrétaire, 747. — Fait passer à l'ordre du jour sur une pétition des administrateurs de la Haute-Saône, contre Poultier, 771.—Est déporté au 18 fructidor, 796, 810.—Mesures pour l'exécution du décret de déportation rendu contre lui, XXIX, 763.

DUPLAQUET (abbé), député de Saint-Quentin à la Constituante. — Se démet d'un prieuré, I, 330. — Prête le serment civique, VI, 739.

DUPLAY, père et fils, co-accusés dans l'affaire de Babeuf.—Pillé dit qu'il les a vus chez Félix Lepelletier, XXVIII, 647.—Débats à la haute-cour de Vendôme à leur égard, 666.—L'accusateur public ne trouve pas

des preuves suffisantes contre eux, 684.—Leur défense par Lafeuterie, 711.—Ils sont acquittés, 717.

DUPLEIX, de Rhône-et-Loire.—Décret qui le met sous la garde d'un gendarme, XIX, 548.

DUPLEIX, chirurgien. — Son remède contre les hémorrhoïdes, VIII, 251.

DUPLEIX.—Annonce de son essence vestimentale, VII, 196.

DUPLESSIS, artiste.—Sa lettre sur le nettoiement des statues de marbre, XXIX, 780.

DUPLESSIS, chasseur au 12.e régiment.—Obtien une pension, XIV, 624.

DUPLESSIS, gouverneur de l'Ile de la Réunion.—Dénonciation contre lui, XXIII, 512.

DUPLESSIS (veuve), rentière.—Est condamnée à mort, XXI, 95.

DUPLESSIS-GRENEDAN (Toussaint-Jean), officier de marine.—Est condamné à mort, XIX, 231.

DUPLESSIS-LAMERLIÈRE, fille.—Est condamnée à mort, XXI, 283.

DUPLEX DE BACQUANCOURT, ex-intendant de Bourgogne. — Est condamné à mort, XXI, 191.

DUPLONI, chef de brigade.—Se distingue à la bataille de Sainte-Lucie, XXIX, 645.

DUPOMMIER, administrateur de police.—Son procès et sa condamnation à mort, XXIV, 394, 401.

DUPONT, administrateur des Bouches-du-Rhône. —Sursis au jugement rendu contre lui, comme signataire d'arrêtés contre le 31 mai, XVIII, 399.

DUPONT, commissaire-général du commerce.—Est secrétaire de la première assemblée des notables, *Introd.*, 179.

DUPONT (femme). (*Voyez* Daubigny.)

DUPONT, général de brigade. — Lettre que lui adresse Chérin sur la défense de Valenciennes, XVII, 122.

DUPONT, maréchal-des-logis.—Est condamné à mort, XXI, 96.

DUPONT (F.), marchand.—Est condamné à mort, XXI, 31.

DUPONT (J.), domestique. — Est acquitté, XX, 310.

DUPONT, ancien conseiller au parlement de Metz.—Remercie l'Assemblée de son indulgence envers ce parlement, II, 247.

DUPONT, résidant de la république française à Dantzick.—Son arrestation, XVII, 521.—Consul à Philadelphie, il est rappelé, XXIX, 162.—Refus du président Adams de le reconnaître, 311.—Il arrive à Paris, 316.

DUPONT, avocat, député de Bigorre à la Constituante.—Propose de faire une déclaration des droits et des devoirs, I, 276.—Son rapport sur les dons patriotiques, III, 546.—Il fait rendre un décret sur l'imposition des privilégiés, IV, 316.—Et résilier le bail passé par les états de Languedoc à Pierre Beloc, IX, 222.—Député des Hautes-Pyrénées à la Convention, est chargé de faire connaître à Louis XVI le décret qui lui accorde un conseil, XIV, 729. — Son vote dans le procès de ce prince, XV, 167, 201, 253.—Il s'oppose à ce qu'on donne des rations de fourrage aux officiers d'infanterie, XVIII, 130.

DUPONT, conseiller d'état, député de Nemours à la Constituante.—Rend compte des conférences, pour la réunion des ordres, I, 53, 59.—Son rapport sur les subsistances, 124.—Il propose d'opiner de suite sur la proclamation de Lally, 182.—Et déclarer le maintien des tribunaux et des lois, 280, 291.—Son opinion sur l'intérêt de l'emprunt; il propose une formule d'avertissement au peuple, 322. — Vote la suppression des dîmes, 326. — Son opinion sur l'organisation du pouvoir législatif, 432, 450. — Il s'oppose à ce qu'on délibère sur la question de l'hérédité de la branche d'Espagne, 485.—Combat le projet de Necker, 509.—Demande à être compris au rôle de la milice bourgeoise, 552. — Propose le renvoi au Châtelet de l'affaire de Bezenval, II, 63.—Veut que les propriétaires seuls soient électeurs, 82. — Soutient la propriété de la nation sur les biens du clergé, 86. — Combat la contribution comme condition d'éligibilité, 103. — Expose le plan de faire de Paris un seul département, 141.—Fait décréter la suspension de la nomination aux évêchés et aux archevêchés, 160. — Propose la suppression des ordres religieux, 185. — Son opinion sur le prix du sel, 186. — Et sur la formation des assemblées primaires, 189. — Il appuie le plan de Necker sur la caisse d'escompte, 213.—Est l'un des commissaires chargés d'examiner sa situation, 246.—Rejette le plan de finances de Montesquiou, 424.—Provoque une adresse contre les suggestions perfides des ennemis de la patrie, III, 115. — Demande qu'on s'occupe de la constitution civile du clergé, 314. — Présente un ordre de travail sur les finances, 334. — Combat la proposition de déclarer nationale la religion catholique, 363. — Son plan d'organisation des municipalités, 374. — Il présente un décret final sur la division du royaume, 380. — Son opinion sur le traitement des religieux, 406, 414. — Il veut que les communes soient responsables des dommages, en cas de troubles, 453.—Son rapport sur le remplacement de la gabelle, etc., 587, 601, 619, 626, 641, 666.—Son opinion sur le plan de la commune de Paris relatif aux biens ecclésiastiques, 640. — Il fait adopter un décret pour assurer la vente et le prix du sel, 659. — Et plusieurs autres sur la marque des cuirs et des fers, la fabrication des amidons, huiles et savons, la contribution des villes, etc., 672, 673, 674, 675. — Combat le projet présenté sur la contribution patriotique, 710, 711. — Et celui de Ferrières pour la création d'une caisse territoriale, 719. — Explique la nature d'un plan anciennement présenté par lui en faveur des compagnies, et accuse Maury d'avoir soustrait les pièces y relatives, IV, 24.—Réclame ces pièces comme sa propriété, 46. — Est nommé commissaire à l'aliénation des domaines, 53. — Explique la gratification accordée à Vauvilliers, 86.—Amende le projet sur la suppression des dîmes et l'entretien des ministres du culte, 119. — Son opinon sur l'émission des assignats, 124. — Il demande que les billets de caisse tiennent provisoirement lieu de ce papier, 142. — Combat le projet d'un privilège exclusif pour la vente du tabac, 189.—Fait adopter divers articles sur la gabelle, 190. — Combat le projet sur le rachat des droits féodaux, 191. — Fait autoriser la caisse d'escompte à échanger pour 12 millions de billets, 316. — Son opinion sur la nomination des députés aux fonctions du ministère public, 318.—Il fait accorder 20 millions au ministre des finances, 344.—Et rendre un décret sur l'importation du sel et l'exemption des droits qui le grèvent, 366.—Demande l'ajournement de la question du droit de paix et de guerre, 372, 374.—Son opinion sur cette question, 405.—Il parle sur la démolition des forts de Marseille, 483. — Demande des renseignements sur une assemblée tenue à Brignoles, 491.—Réclame contre les accusations de Biauzat, 518, 520.—S'oppose à la réduction du traitement des fermiers généraux, 612.—Parle sur ceux des évêques et des abbés, 695, 743.—Fait voter des secours à la société de la charité maternelle, V, 34. — Est nommé secrétaire, 39.—Fait décréter la libre circulation du sel en faveur de l'Allemagne; et celle des munitions de guerre destinées à l'armée navale, 42. — Discute le projet de cérémonial pour la fédération du 14 juillet, 90.—Fait supprimer les pensions militaires existantes, et en fait ordonner une création nouvelle, 152. — Combat un projet de décret sur les pensions, 230.—S'oppose à la coupe des arbres plantés sur les chemins publics, 235.—Fait décréter la fa-

brication des armes nécessaires à la défense des frontières, 254. — Combat la proposition d'envoyer une adresse aux amis de la constitution de Londres, 263. —Sa motion relative aux veuves des ministres morts en activité, 296. — Il fait décréter que les comités de constitution et de jurisprudence présenteront un plan pour réprimer les délits de presse, 297. — Son opinion, à ce sujet, contre l'anarchie et contre les écrits incendiaires, 302.—Il parle sur les destitutions arbitraires, à l'occasion de celle prononcée contre Moreton-Chabrillant, 324. — Est élu président, 407. — Réclamations contre le renvoi au comité, prononcé par lui, d'un mémoire de Necker sur les pensions, 417. — Il explique sa conduite dans cette circonstance, 444. — Son discours contre les anarchistes ; il fait informer contre les quidams qui ont fait des motions d'assassinat sous les fenêtres de l'Assemblée nationale, 583. —Se déclare l'auteur d'une brochure contre les assignats, 615, 616. — Vote contre leur émission, 742, 743. — Fait adopter un décret sur les impositions en remplacement de la gabelle, VI, 41. — Et divers articles sur cet objet et sur d'autres droits, 79, 82. — Présente un projet sur la suppression des droits d'aides, 246. — Demande le maintien de la franchise du port de Bayonne, 475.—Fait rendre divers décrets relatifs aux huiles, savons et cuirs, 478. — Son rapport sur les droits d'entrée, VII, 350. — Il propose de les réduire à 48 millions, 395. — Son opinion sur la fixation de la contribution foncière, 631.— Et sur sa répartition, 647.—Son projet sur les mines, 739. — Son rapport sur les biens et revenus des communes, 755, 758.— Il propose la division du ministère de l'intérieur, VIII, 105. — Son opinion sur le droit d'affiche, 363.—Et sur le projet de décret relatif aux colonies, 371. 390.— Il fait supprimer la caisse de Sceaux et celle de Poissy, 386.— S'élève contre les députés des colonies, 418. — Fait arrêter qu'une instruction sera jointe au décret sur les colonies, et la fait adopter, 423,457, 458, 459, 529. — Son opinion sur le projet d'encourager l'échange des assignats, 443.—Il s'oppose à l'exercice de la contrainte par corps contre un député, 462.—Propose d'envoyer à Avignon des ministres médiateurs, 486.— Fait adopter une adresse au peuple pour le paiement des contributions, 743.—Et rendre un décret sur les dettes et sur les besoins des villes, IX, 323.—Défend le code rural, 334.— Propose divers changements à la déclaration des droits, 346.— Fait adopter la rédaction de l'article relatif aux secours publics, 355. —Sa motion sur l'affiliation à des ordres étrangers, 379.—Il demande le rappel à l'ordre de Guillaume, 395.—Fait accorder à la municipalité de Paris une avance de 300,000 francs par mois, 451. — Son opinion sur la renonciation de d'Orléans à ses droits au trône, 478. — Il demande que l'Assemblée déclare qu'elle ne peut rien changer à la Constitution, 565. — Son opinion sur l'exercice du droit de révision, 572.— Plaintes de Rouston contre lui, X, 591.— Il présente une adresse contre le 20 juin, XIII, 20, 21. (*Voyez* Guillaume.) — Député du Loiret au Conseil des Anciens, il demande l'ajournement de l'élection des membres du Directoire, XXVI, 357.—Son opinion sur le remplacement au Corps Législatif de Merlin et de Delacroix, 381.— Il combat le pouvoir conféré au Directoire de compléter les élections, 453, 454, 470. —Appuie la demande d'une commission chargée de faire connaître la situation de la France, 495, 496.— Demande le rétablissement des compagnies de commerce, 512. — Combat une résolution concernant les commissaires de la trésorerie, 539.—Appuie le rejet d'une autre relative à la désertion, 549. — S'oppose à l'emprunt de la commune d'Uzès sur elle-même, 595, 596.—Parle contre la résolution sur les contributions et fermages payables en nature, 643. — E contre celle sur l'emprunt forcé, 681. — S'oppose au paiement en numéraire des droits de douane, XXVII, 7, 8, 17. — Son opinion sur la nomination des officiers municipaux non élus, 12. — Combat la déclaration d'urgence sur la résolution relative à la loi du 9 floréal, 232.—Il réclame en faveur de Mersan, 243.—Son opinion sur le maintien de cette loi, 335.— Il combat une adresse des *patriotes* de Montélimart contre Aymé, 356, 359. — S'oppose à l'exclusion de Polissart et de plusieurs autres députés, 360. —Et à l'augmentation du paiement des pensionnaires de l'état, 506.— Combat une résolution sur le mode de paiement des traitements, 552.— Son opinion sur les mesures proposées pour faire rentrer l'emprunt forcé ; et sur la prorogation du code hypothécaire, 670. — Il fait approuver une résolution relative au paiement des reliquats dus à la trésorerie, 684.—Et en combat une relative à la confection d'un état indicatif de ceux qui peuvent être ses débiteurs, 708.—Il vote le rejet de la résolution relative aux monnaies, XXVIII, 11, 241. — Et de celle concernant les étrangers à Paris, 23. — Sa motion sur la durée des discussions, 174.—Son opinion sur la responsabilité des imprimeurs, 248.— Sur la retenue des marchandises aux douanes, 258.— Sur le complètement du Corps Législatif, 308.—Sur le mode de payement des fermages de l'an IV, 340, 364. — Sur les pensions demandées pour les parents des agents civils de la marine restés dans la misère, 349. — Sur l'adjonction d'un second directeur de jury au tribunal de la Dyle, 353.—Il demande que chaque député puisse faire imprimer ses observations sur le projet de code civil, 360.—Est élu secrétaire, 364. — Son opinion sur les dégrèvements de contributions de l'an IV, 367. — Sur les droits d'exportation et d'importation, 382, 383. — Sur les co-propriétaires par indivis des biens d'émigrés, 397.—Sur les marchandises venant du duché de Berg, 408. — Sur le paiement en mandats des biens nationaux, 419.— Sur la vente des biens de la Belgique ; sur les prévenus de l'assassinat de l'agent de la commune de Benevé, 421.—Sur le paiement de l'arriéré des fermages des biens nationaux, 451.—Sur les créanciers des ci-devant secrétaires du roi, 461.—Sur la monnaie de cuivre, 465.—Sur le maintien de la loi du 3 brumaire an IV, et sur le rappel des députés exclus, 494.—Sur les droits d'entrée à payer pour les tabacs en feuille, 497. —Sur l'exportation, et sur l'annulation des élections de la Guyane française, 509. — Il combat la résolution relative aux canaux d'Orléans et du Loing, 521.—Approuve l'expression de Corbel, qui jure haine à la royauté *en France*, 531.—Inculpe le silence du bureau sur une lettre de Mazade, annonçant qu'il a été insulté à Toulouse ; est rappelé à l'ordre, 544. — Son opinion sur les droits de passe, 597. — Il fait hommage de l'*Abrégé des Hommes illustres* de Plutarque, par Acher, 602. — Combat le système de la contrainte par corps, 615, 621. —Et l'établissement de la loterie, 663.— Lit à l'Institut un mémoire sur les fourmis, 673.—Demande si les deux Conseils doivent s'avertir, au 1.er prairial de chaque année, qu'ils sont constitués, 714.—Fait affecter des fonds au ministère de l'intérieur, 719.— Répond au discours de Laussat sur les finances, 722. — Son rapport sur les dépenses de la trésorerie, 723.—Il combat la résolution concernant l'imprimerie de la république, 725. —Appuie celles relatives aux dépenses de l'an V, 730.— Et au tableau de dépréciation des assignats, 732. — Justifie l'autorisation donnée à la trésorerie de faire des négociations ; se plaint du gaspillage des finances, et accuse le Directoire, 736.—S'oppose à la mise à ferme des messageries, 738.— Est élu président, 747.—Discute sur les contributions, 758.—Son opinion sur les fugitifs du Bas-Rhin, 790.—Et sur les

dépenses du ministère des relations extérieures; il vote le rejet de la résolution sur les transactions, 798—Envoie sa démission au Conseil des Cinq-Cents, 823.—Et à celui des Anciens, XXIX, 2. — Sa retraite en Amérique, 815.

DUPONT, député de l'Eure au Conseil des Cinq-Cents. — Son rapport sur la durée des fonctions des juges-de-paix, XXIX, 288.—Il attaque le projet de Grenier sur la revente des biens nationaux, 640 *.

DUPONT (Jacob), député d'Indre-et-Loire à la Législative. — Combat le mode proposé pour la répartition et le recouvrement des impositions, X, 321.—Son plan d'administration des finances, XI, 10.—Son opinion sur la visite des rôles, 283.—Sa mission à Noyon, 391.—Son opinion sur la formation des rôles des contributions, 496.—Sur la suspension des remboursements, XII, 350. — Et sur l'organisation de la caisse de l'extraordinaire, 599. — Sa motion relative aux droits de mutation sur les immeubles, 691.—Son projet pour l'amélioration des finances, XIII, 94.—Il fait décréter une avance de fonds à la municipalité de Paris, 729. — Député à la Convention, présente un projet pour l'amélioration des revenus publics, XIV, 473.—Déclare, dans son opinion sur l'instruction publique, qu'il est athée, 743, 744.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 187, 252.—Sa motion relative aux dettes des citoyens qui combattront aux frontières, 536.—Il repousse la dénonciation de Letourneur contre la commission des marchés, XVII, 734.—Fait adopter quelques dispositions relatives aux fournisseurs infidèles, XVIII, 12. — Sa motion contre les femmes aristocrates des hôpitaux, 31.—Il fait rendre un décret sur la liquidation, 94. — Demande à établir des cours dans la salle *du Manége*, XXIX, 143.

DUPONT-GRANDJARDIN, maire et député de Mayenne à la Législative.—Fait décréter le paiement des pensions de retraite des gardes nationales, XI, 389. — Et organiser les commissaires des guerres, XIII, 671.

DUPORT, député du Mont-Blanc à la Convention. —Annonce le rétablissement du calme à Rouen, XXIV, 167. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, propose de prohiber les ventes des biens communaux, XXVIII, 703.—Et de créer un ministère des domaines nationaux, XXIX, 80, 87, 135.—Demande une pension pour la veuve du général Bagdelaune, 169.—Propose d'ôter aux propriétaires des halles le droit de les louer, 265.—Substitut du commissaire du Directoire près le tribunal de cassation, il requiert le rejet du mémoire de Storkenfeld, condamné à mort, 288. — Est nommé membre de la commission du gouvernement français à Rome; est remplacé par Roux au tribunal de cassation, 303.—Part pour Milan, 468.—Destitue les administrations d'Ancône, 481. — Adresse une proclamation aux Romains, 579 *bis*.—Est nommé ministre des finances de la république romaine, 595 *bis*. —Donne sa démission, 651.

DUPORT (Adrien), conseiller au parlement, député de Paris à la Constituante.—Se réunit à l'Assemblée, I, 99.—Vote contre la violation du secret des lettres, 206.—Demande une commission chargée de surveiller les projets de conspirations, 224.—Propose l'établissement d'états provinciaux, 247. — Adoption de sa rédaction déterminant les droits abolis et ceux rachetables, 295, 296. — Il demande l'abolition de la dîme, 326, 328. — Combat la déclaration des droits présentée par le comité, 348.—Reproche à Mirabeau de faire écarter l'Assemblée de ses arrêtés, 351. —Présente une rédaction de l'article sur les poursuites judiciaires, 370. — Et de ceux sur la contribution et sur les comptes des agents publics, 384. — Fait déclarer la propriété inviolable, 385.—Demande la suppression des gabelles, 388. —Son projet sur la circulation des grains, 398. — Il veut qu'on délibère sur les menaces des factieux du Palais-Royal, 400.— Qu'on réserve les droits de la branche d'Espagne, 472.—Et qu'on demande au roi la promulgation des arrêtés du 4 août, 493.—Combat le plan de finances de Necker, II, 1.—Propose de demander au roi l'explication de sa réponse relative à la sanction de la constitution, 9.—Son opinion sur la durée de l'impôt 15.—Sur la dénomination à donner à la loi, 21.—Et sur le conseil du roi, 65.—Il demande la suppression de la distinction des costumes, 66. — Et l'attribution au Châtelet des crimes de lèse-nation; fait amender la loi martiale, 79.—Rejette le paiement d'un impôt comme condition d'éligibilité, 81.—Combat la propriété du clergé sur ses biens, 84.— Propose de demander compte au roi et aux ministres de la convocation des états du Dauphiné, 91.—Son opinion sur les pouvoirs des assemblées administratives, 224.—Il propose d'accorder un an pour les réclamations des dettes du gouvernement, 252.—Prend part à la discussion sur les municipalités, 280.—Vote l'ajournement du projet sur la gradualité des fonctions publiques, 392.—Est élu secrétaire, 446.— Parle en faveur des Juifs et contre l'exclusion des fonctions publiques de diverses classes de la société, 463.—Demande que le président manifeste à tous les régiments l'estime de l'Assemblée, III, 20.—Son opinion sur la fixation du prix de la journée du travail, 139.—Il fait arrêter que les membres du comité des rapports seront choisis parmi tous les députés, 187.—Et adopter sa motion pour la confection d'un réglement de police intérieure de l'Assemblée, 218. — Vote pour qu'aucun député ne puisse accepter de place du gouvernement, 235.—Son opinion sur le mode de perception des impôts, 258.—Il demande qu'on s'occupe du rachat des droits féodaux, 284.—Fait effacer du procès-verbal les réclamations contre la suppression des ordres religieux, 378.— Vote une distinction de traitement en faveur des religieux rentés, 407. — Demande l'article qui exclut de toute succession les religieux sécularisés, 422.—Appuie le projet du comité pour la répression des troubles, 439.—Demande que les communes soient responsables des dommages en cas d'émeute, 453.—Et que le comité présente un projet pour le remplacement de la gabelle, 471.—Approuve l'impôt du timbre pour remplacer d'autres impôts, 603. — Combat le projet de vente de biens du clergé présenté par la municipalité de Paris, 633.—Son discours sur l'organisation du pouvoir judiciaire, 740, 743. — Son opinion en faveur des jurés, IV, 250. — Il s'oppose à la caution demandée aux municipalités pour la vente des biens nationaux, 334.—Et à ce que les acquéreurs de ces biens soient tenus au maintien des baux, 342. — Son opinion sur le droit de paix et de guerre, 438. — Et sur le traitement des titulaires ecclésiastiques, V, 110.— Ses observations sur le service funèbre proposé en l'honneur des citoyens morts en défendant la liberté, 284.—*Il fait décréter la conservation des chartriers*, 333. — *Demande la publication des charges contre les députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre*, 339. — *Son opinion sur la nomination du ministère public*, 359. — *Et sur l'organisation du tribunal de cassation*, 376. — *Il invoque l'ordre du jour sur un mémoire de Necker, relatif aux pensions et aux grâces*, 418.— *Demande la mise en liberté provisoire de Barmont*, 427.—*Son opinion sur le jugement des coupables de Nancy*, 568. — *Et sur la compétence du tribunal de cassation; il fait rendre un décret sur la vérification des pouvoirs des électeurs de Paris*, VI, 344. — *Un autre sur l'organisation du tribunal de cassation*, 407. — Son opinion sur l'admission en cassation, 416. — Son

* Le MONITEUR a attribué par erreur le premier article à Duport, et le second à Dumont; c'est bien à Dumont qu'ils appartiennent.

rapport sur l'organisation des jurés, 491. — Il fait rendre un décret pour le jugement des prisonniers de Paris, 523. — Combat la proposition d'imposer les rentes, 539. — Son opinion sur la contribution personnelle et mobilière, 591.—Il fait fixer le mode d'appel des jugements prévôtaux, 721. — Développe un système complet de la justice criminelle, divisé en police et justice; présente et fait adopter un projet de décret sur son organisation, 727, 734, 751, 752, 753, 755, 756, 762, 763; VII, 21, 36, 171, 174, 184, 203, 245, 287, 309, 310, 311, 319, 326. — Est élu président, 392. — Annonce l'arrestation des tantes du roi à Arnay-le-Duc, 468.—Son opinion sur l'organisation du trésor public, 580, 584. — Et sur la démolition du donjon de Vincennes, 588. — Sa motion relative aux arrestations faites aux Tuileries, 603. — Il fait créer, à Paris, six tribunaux chargés des procédures antérieures au 25 janvier, 613. — Son opinion *sur la régence*, 705, 711, 718.—Et sur l'âge auquel le roi pourra entrer au conseil, 718. — Sa motion *relative* aux commissaires près les tribunaux, 763.—Son opinion sur la rééligibilité des membres du Corps Législatif, VIII, 426. — Il demande qu'on discute la réforme du code pénal, 538.— Vote contre la peine de mort, 549, 552, 553.—Fait abolir la marque, 565. — S'oppose à la poursuite de l'imprimeur du *Moniteur*, 566. — Rend compte d'une pétition des juges criminels de Paris, 575.—Refuse au roi le droit de faire grâce, 583. — Fait adopter un article relatif à la récidive, 591. — Son opinion sur la police des assemblées primaires, 616. — Il est élu président du tribunal criminel de Paris, 620.—Fait déclarer diverses fonctions *incompatibles* avec celles de député, 625, 626.—S'oppose à la discussion de l'instruction destinée aux colonies, 663.— Fait décréter que les officiers de police porteront un chaperon aux trois couleurs, 711. —Rend compte de la situation de Paris, lors de la fuite du roi, 719.—Fait rendre un décret pour l'interrogatoire du roi, de la reine et des personnes qui ont favorisé leur évasion, 749, 756, 757.—Est chargé de recevoir la déclaration du roi, 759.—Rend compte de sa mission, 768. — Propose une fédération générale pour le 4 août, IX, 2, 3. — Son opinion sur la plainte en adultère, 67. — Il fait adopter divers articles sur la police municipale et correctionnelle, 75.— Et autoriser les tribunaux criminels de Paris à nommer des commis-greffiers, 95.— Son opinion sur la déchéance du roi, 126.—Il fait adopter divers articles additionnels à la loi sur les jurés, 147.— Défend le titre 1.^er^ de la constitution sur les droits naturels et civils, 348.—Parle sur les articles relatifs à la qualité de Français, 356.—A l'interdiction des droits politiques aux faillis, 370. — Et à l'exclusion des députés du ministère, 390, 391. — Demande si les membres de la dynastie peuvent jouir des droits de citoyens, 400. — Son opinion sur l'article relatif aux délits de presse, 471.— Il croit la sanction nécessaire aux décrets sur les contributions, 499, 500.—Parle sur l'exercice du droit de révision, 572.—S'oppose à l'insertion dans la constitution du décret qui supprime le droit de grâce, 575.—Sa motion sur la formule du serment, 662.—Il demande la délivrance des prisonniers détenus pour mois de nourrice, 668.—Relit les décrets sur les jurés, 692. — Et fait ordonner leur mise en activité, 697. — Lit les pièces concernant l'affaire de Danton et de Damien, 696.— Fait décréter l'exclusion de toutes fonctions de ceux qui auront protesté contre la constitution, 729, 752, 753.—Etablir vingt-quatre officiers de paix à Paris, 736. — Rendre un décret pour l'exécution des réglements concernant la Seine, 737.—Abolir le fouet et la marque, 780.— Décréter une amende contre ceux qui prendraient des titres proscrits, 791.—Et la jouissance des droits *de citoyens pour les Juifs*, 791, 794.—S'oppose au compte demandé par Maury de l'état des finances, 799, 800.—Projet qu'on lui attribue de renverser la constitution, XII, 10. — Il est arrêté à Melun, XIII, 648.—Lettre trouvée sur lui, 707.—Il est accusé d'être l'auteur des mouvements du 12 germinal, XXIV, 117.—Meurt à Appenzel, XXIX, 328.

DUPORT (F.-M.), conseiller au parlement de Paris.—Est condamné à mort, XX, 310.

DUPORT-DUTERTRE (Marguerite-Louis-François), électeur de Paris.—Sa participation aux événements du 14 juillet, I, 172, 586, 611.—Il est nommé lieutenant de maire du bureau de police à la commune de Paris, II, 220, 282. — Ministre de la justice et garde-des-sceaux, VI, 436, 438, 442.—Son installation, 457, 476.—Sa réponse au comité de mendicité, relativement aux hôpitaux de Bicêtre et de la Salpêtrière, 669, 670; VII, 31.—Il rend compte de l'erreur commise dans le décret sur le serment des ecclésiastiques, 45.—Son opinion sur l'utilité des journaux, 66.—Sa lettre relative à la sanction du décret sur la liste civile, 414.—Il consulte l'Assemblée sur les causes qui doivent être portées à la haute-cour nationale, VIII, 198. — Demande, lors de la fuite du roi, que l'Assemblée l'autorise à faire usage du sceau de l'état, 717.—Rend compte du mémoire laissé par le roi, en partant, 718.—Justifie Montmorin de n'être point présent dans l'Assemblée, 734.—Rend compte de la mission de Duveyrier, IX, 246. — Dénonce les actes arbitraires de plusieurs sociétés politiques, 453, 456.—Entretient l'Assemblée de la situation d'Avignon, 615.— Annonce que le roi accepte la constitution, 654.—Réclame un délai pour présenter le tableau de la situation de la France, X, 66.—Rejet de sa demande relative à la promulgation des décrets non sujets à sanction, 283. — Il annonce le refus de sanction donné au décret contre les émigrants, 360, 363. — Rend compte de l'exécution de la loi d'amnistie, 390.—Provoque une prompte décision sur l'affaire de Varnier, 420. — Son opinion sur les mesures relatives aux colonies, 577, 578.—Il est accusé de n'avoir pas exécuté la loi d'amnistie en faveur de soixante laboureurs de Périgueux, 586. — Communique des réclamations de Genève, Spire, etc., X, 614.—Explique le retard mis à la formation de la haute-cour, 615.—Annonce que le roi examinera le décret contre les prêtres insermentés, 669. — Ses explications sur l'envoi de la loi pour la répartition des contributions, 693.—Il lit une lettre de Louis XVI à l'empereur, sur les secours accordés par ce dernier à l'électeur de Trèves, XI, 5. — Compte lui est demandé des mesures prises en vertu de la loi du 15 mai sur la haute-cour, 79.—Sa lettre aux tribunaux sur les querelles de religion et d'opinion, 201.—Motion de lui demander compte de l'inaction des tribunaux contre divers écrits, 430.—Il est accusé d'avoir créé plusieurs offices de notaires, 444.—Est dénoncé de nouveau, 616. — Demande communication des chefs d'accusation présentés contre lui, 617. — Sa justification, 625.—Rapport sur sa conduite, XII, 43. —Brissot en demande l'examen, 468.—Discussion y relative, 553, 567. — Il est accusé de trahison par Chabot, 575, 580.—Suite de la discussion le concernant et décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, 584, 585.—Plaintes contre Vasselin, son secrétaire, 634.—Il est décrété d'accusation, à la suite du 10 août, XIII, 431.—Traduit à la Conciergerie, XVIII, 169.—Et condamné à mort, 544.—Son exécution 549.

DUPORTAIL.—Est nommé commandant à Lille, IV, 330. — Remplace Latour-du-Pin au ministère de la guerre, VI, 283, 370, 396. — Annonce son acceptation, 408.—Demande des fonds pour réparer les places fortes, 522.—Sa lettre relative à l'émigration, VII, 41.—Autre que lui adresse le régiment de Bresse, sur sa conduite à Uzès, 49.—Il annonce le siége de

Carpentras par la garde nationale d'Avignon, X, 151. Rend compte de l'exécution du décret relatif à Perpignan, 172.—Sa lettre au directoire de la Drôme sur les troubles d'Avignon, 259. — Autre de Klinglin sur le refus de serment du clergé de Strasbourg, 289. — Il écrit qu'il n'a donné aucun ordre à l'escorte de Mesdames, 467. — Sa lettre sur les principes qui doivent régir l'armée, 587. — Il rend compte de l'état des frontières du Nord, 688, 703. — Son mémoire sur les besoins de son département, 733; VIII, 49. — Il annonce le soulèvement du régiment de Languedoc, 115. — Sa lettre sur l'organisation de la gendarmerie, 141. — Il communique la demande de Descombier pour sa mise en liberté; fait part des rixes survenues entre des militaires, officiers et soldats, à l'occasion de l'assistance des derniers à la séance des clubs, 159. — Crillon jeune se plaint d'avoir été omis par lui sur la liste des officiers généraux, 171.—Il charge le général Lanoue de témoigner à Holbée la satisfaction du roi, 226.—Inculpation de sa conduite dans l'affaire d'Avignon, 284. — Décret qui lui ordonne de rendre compte de l'état de l'armée, 347.—Il envoie l'état de répartition des bataillons auxiliaires, 426.—Annonce la destitution des officiers de Dauphiné par leurs propres soldats, 557. —Demande la mise en liberté de Muscar, 584.—Est autorisé à traiter de la fourniture de 60,000 fusils, 725. — Annonce la réception faite à Duveyrier, par Condé, 780. — Sa lettre aux commissaires de l'Assemblée nationale dans les départements frontières, IX, 129. — Il rend compte des mesures prises pour l'exécution des décrets, 131, 282. — Fixation des dépenses pour les employés de son département, 145. — Des renseignements lui sont demandés sur l'état de situation des invalides, 324. — Il réclame l'autorisation de faire passer des troupes à cheval à trente mille toises du lieu des séances de l'Assemblée, 334.— Expose les demandes de troupes faites par plusieurs départements, 379.—Rend compte de la défense des frontières, 455, 436.— Sa lettre sur l'insubordination des régiments de Dauphiné, d'Auvergne et de Beauce, 485. — Plaintes que lui adresse Toulongeon, 509. — Son rapport sur l'approvisionnement de Thionville est dénoncé comme inexact, 565. — Critique de sa conduite à l'égard de la Vendée, 570.—Il rend compte de l'approvisionnement des frontières, 582. — Et du zèle de leurs habitants, 585. — Ses lettres sur la distribution des armes aux gardes nationales, et sur les dépenses de son département, 621. — Autre sur la levée des gardes nationales, 650. — Son mémoire sur les moyens de défense des frontières, 775. — Il demande une augmentation d'officiers généraux, 807.—Présente l'état de situation de son département, X, 90, 94. — Compte lui est demandé du remplacement des officiers en fuite, 104. — Sa lettre relative à la nomination des chirurgiens-majors des gardes nationales, 120. — Il transmet l'état des emplois vacants dans l'armée, 129. — Est inculpé pour l'inexécution de l'amnistie à l'égard de quatre soldats du régiment de Rouergue; ses explications; rapport à ce sujet, 146, 152, 154, 155, 225, 454. — Chefs d'accusation contre lui, 236, 252. — Son interrogatoire à la barre, 256, 257. — Nouvelles accusations contre lui, 278. — Il annonce la suspension de Dalbignac, 333.— Est encore dénoncé au sujet du défaut d'armes, 340. — Lettre en sa faveur, 343. — Sa motion sur l'organisation provisoire de la gendarmerie, 390. — Il est accusé de laisser les volontaires sans armes, 395.— Décret qui lui ordonne de produire la dernière quittance de Lamotte, officier, qu'on dit être mort depuis trente ans, 413. — Il présente la lettre de Wimpfen, sur les tentatives faites pour le séduire, 466. —Est chargé de donner l'état nominatif des officiers qui ont abandonné leur poste, 488. — Sa circulaire sur la formation de la garde constitutionnelle du roi, 510.—Sa démission, 522.—Il transmet l'état des remplacements faits dans l'armée, 529. —Dénonciation contre lui, et motion relative à la reddition de ses comptes, 548. — Décret ordonnant leur impression, XI, 155.— Ses lettres relatives au compte général de sa gestion, 293; XII, 117. — Il est décrété d'accusation, XIII, 431. — Réclamation de Dumas en sa faveur, XXVIII, 730.

DUPORTAL, ex-abbesse de Louye. — Est condamnée à mort, XXI, 112.

DUPOUET, officier de l'armée catholique.—Se soumet aux lois de la république, XXIV, 419.

DUPOY, député des Landes au Conseil des Cinq-Cents.—Est dénoncé comme parent d'émigrés, XXIX, 141.—Rapport et discussion sur cette affaire, 205, 207.

DUPRAT aîné, d'Avignon.—Se soustrait à l'arrestation ordonnée par les commissaires du roi dans cette ville, X, 398.—Sa participation aux événements qui y ont eu lieu, 427. — Il est chargé par le club d'Arles de rédiger une adresse à l'Assemblée nationale, XII, 338.—Ses différends avec Mainvielle, XVI, 260, 262.—Il est dénoncé par son frère, 263.

DUPRAT jeune (Jean), d'Avignon. — Troubles, dans cette ville, causés par sa nomination à la place de maire, XII, 693.—Il annonce que le calme y règne, XIII, 4.—Député des Bouches-du-Rhône à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 171, 214, 254. — Sa motion contre les députés qui ont obtenu des grades militaires, 687. — Il dénonce son frère, XVI, 263.—Est élu secrétaire, 411. — Dénonce Moïse Bayle et Boisset, 479. — Lettre adressée par lui à la commune d'Aix, 697. — Il est décrété d'arrestation, XVII, 270.—Et d'accusation, XVIII, 32, 37, 60.—Texte de cet acte, 200, 212, 220.—Son procès et sa condamnation à mort, 225, 308, 318.—Protestation signée de lui contre le 31 mai, XXII, 385.—Proposition d'instituer, le jour de sa mort, une fête funèbre en l'honneur des martyrs de la liberté, XXIV, 614.—Secours accordés à sa veuve et à ses enfants, XXVIII, 527, 530.

DUPRAT, général. — Annonce des succès sur les Espagnols, XIX, 459.

DUPRAT, (J.-L.), ex-comte. — Est condamné à mort, XX, 384.

DUPRAT (Pierre), député des Landes au Conseil des Cinq-Cents.—Propose d'appliquer aux ventes des biens des condamnés la loi sur les anticipations de paiements, XXVI, 719.—Veut qu'on laisse aux propriétaires la faculté de résilier leurs baux, XXVII, 174. — Demande le rapport sur la radiation des émigrés, 277. — Appuie la levée de la suspension des actions en rescision pour cause de lésion, 285.—Demande le paiement en nature de la totalité des fermages, 371. —Son opinion sur le mode de radiation des listes d'émigrés, 392, 395, 410.—Sur la répartition de l'emprunt forcé, 477. — Sur le mode de jugement des prises maritimes, 495. — Sur l'arbitrage forcé et sur les tribunaux de famille, 522. — Son rapport sur le cautionnement exigé par le code des délits et des peines, XXVIII, 215, 250.—Il est élu secrétaire, 250.— Croit que la loi proposée contre les prêtres réfractaires, peut rallumer la guerre civile, 263.—Fait adjoindre la veuve Gensonné aux veuves auxquelles on a accordé des secours annuels, 264.—Amende le projet sur la demande en cassation en matière de biens communaux, 297.—Son opinion sur celui concernant les prévenus des massacres de Lyon, 308. — Il demande une loi sur les délits des commissaires du pouvoir exécutif, 310. — Parle sur le droit de successibilité des enfants naturels, 326.—Sa motion pour la restitution des biens des ecclésiastiques non condamnés à la déportation, 336.—Il justifie Mauvoisin fils, 361.—Son opinion sur l'organisation de la haute-cour nationale, 368.—Et sur le recours en cassation

contre ses jugements, 370.—Il s'oppose à l'interdiction de l'usage de faire pâturer dans les prés, 392.—Appuie le projet de Mailhe sur les ex-religieux de la Belgique, 399.—Fait fixer les vacances des tribunaux civils, 426.—Présente des dispositions additionnelles au projet de soumettre à un jury la question de savoir si le prévenu est excusable, 447.—Demande que la prescription n'ait pas lieu contre les militaires sous les drapeaux, 451. — Son opinion sur l'appel des jugements par défaut, 458. — Il vote la mise en liberté des prêtres détenus, et excite des murmures, 462. — S'élève contre l'envoi de garnisaires pour le paiement des contributions, 474. — Son rapport sur la vente des presbytères, 477.—Il propose d'exclure des fonctions à la disposition du gouvernement, les individus déclarés inéligibles par la loi du 3 brumaire, 478. — Fait renvoyer un article sur les successions collatérales, 488. — Son opinion sur les élections de Toulouse, 494. — Sur la réduction des transactions en papier-monnaie, 503. — Sur la nécessité de donner à la police toute son activité, 510. — Sur l'effet rétroactif de la loi relative à la successibilité des enfants naturels, 515. — Il fait envoyer un modèle de procès-verbal aux assemblées pour les élections, 529. — Et renvoyer dans certains cas, aux tribunaux de France, l'appel des jugements rendus aux îles, 533. —Propose de réduire à 40 millions la contribution foncière pour l'an V, 538.—Demande que le divorce ne soit plus permis pour incompatibilité d'humeur, 544.—Réclame des mesures pour préserver de la calomnie les ambassadeurs étrangers, 576.—Ses observations sur les fous traduits devant les tribunaux criminels, 602. —Son rapport contre l'arrêté du Directoire qui défend aux prévenus d'émigration de voter dans les assemblées électorales, 617.—Il fait accorder une indemnité aux électeurs, 618. — Et rapporter la loi qui prive des droits politiques les jurés absents de leur poste, 619. — Parle sur l'arrêté du Directoire contre le jugement du tribunal de cassation relatif à la conspiration royaliste, 634. — Fait prononcer des peines contre les jurés d'accusation qui ne se seraient pas rendus à leurs postes, sur la sommation qui leur en aurait été faite, 635.—S'oppose à la création d'une inspection générale des contributions, 652.—Fait interpréter la loi du divorce, 676.—Son opinion sur le rapport des lois inconstitutionnelles, 699. — Il veut qu'on fasse grâce aux dissidents de l'assemblée électorale des Landes, 713. — S'oppose à l'exil de Marchéna, 722. — Propose d'étendre à tous les départements la conservation des biens affectés aux boursiers, 741.—Amende le projet relatif au maintien des ventes des presbytères, 756. — Propose une addition à celui sur les rentes foncières, 760.—Dénonce l'écrit de Bailleul, précurseur du 18 fructidor, 791. — Est déporté, 796, 810.—Réclamation de Labrouste en sa faveur; Bergoeing le fait maintenir sur la liste, 809. — Levée du séquestre mis sur ses biens, XXIX, 764.

DUPRÉ. — Est nommé graveur général des monnaies de France, IX, 103. — Ses observations sur une refonte générale des monnaies, XVI, 144.

DUPRÉ (Louis-Maurice).—Est prévenu d'assassinat; instruction de sa procédure, III, 543, 584, 656.

DUPRÉ, négociant, député de Carcassonne à la Constituante. — Parle contre le privilége exclusif de la compagnie des Indes, IV, 38. — Dénonce l'enlèvement arbitraire de Muscard, 133. — Veut qu'on attribue à tous les ports la liberté du commerce des Indes, V, 140.

DUPRÉ, de la section des Arcis. — Propose l'établissement de magasins nationaux de grains, XVIII, 381.

DUPUCH, député de la Guadeloupe à la Convention, et ensuite au Conseil des Cinq-Cents. — Est élu secrétaire, XXIX, 71.

DUPUGET, (marquis), mousquetaire noir. — Lettres de Bézenval à son adresse, I, 567. — Il est condamné à mort, XXI, 396.

DUPUIS (Charles-François), membre de l'Institut, député de Seine-et-Oise à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 160, 168, 206, 253.—Il est élu secrétaire, XXIII, 515.—Sa motion relative aux dénonciations contre les terroristes, 706. — Il présente des vues sur l'économie politique, etc., XXIV, 163. — Est chargé de l'exécution des lois relatives à l'instruction publique, 191. — Mise en vente de son ouvrage sur l'*Origine de tous les Cultes*, XXV, 665.—Il en fait hommage à la Convention, 685. — Notice sur ce livre, 737. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents; il appuie le projet relatif aux désertions, XXVI, 415, 419. — Demande l'ordre du jour sur la suppression de la distribution des journaux aux membres des Conseils, 586. — Son rapport sur le placement des écoles centrales, XXVII, 531.—Rejet de son projet pour le placement d'une de ces écoles à Villefranche, 573.—Il présente des vues sur l'instruction publique, 574. — Appuie le projet de Louvet sur la liberté de la presse, XXVIII, 12.—Fait prendre une résolution sur le placement des écoles centrales, 340.—Réclame la publicité de la discussion sur les finances, 361. — Son opinion sur l'admission des inscriptions en paiement des biens nationaux, 621. — Son système sur la fête de Noël, XXIX, 141. — Il est porté sur la liste des candidats au Directoire, 676, 715.

DUPUIS fils, député de Rhône-et-Loire à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 203, 253.—Il est élu secrétaire, XVII, 109.

DUPUIS, député de l'Orne au Conseil des Cinq-Cents. — Son rapport sur le complètement des officiers des bataillons auxiliaires, XXIX, 832.

DUPUIS, journalier.—Est condamné à mort, XXI, 56.

DUPUIS, chef de brigade. — Est tué, XXVIII, 255.

DUPUIS (F.), aide-de-camp de Brunet. — Est acquitté et restera détenu jusqu'à la paix, XX, 560.

DUPUIS (Corneille-d'Angély, femme). — Refus de rayer son mari de la liste des émigrés, XXV, 422.

DUPUIS-LAJAROUX, ex-noble. — Est condamné à mort, XXI, 119.

DUPUIS DE MARCE (L.-J.-P.), conseiller au parlement de Paris.—Est condamné à mort, XX, 310.

DUPUY, capitaine. — Décret qui lui accorde des secours, XXII, 162.

DUPUY, enseigne sur la frégate *la Fraternité*.—Son dévouement au 1.er prairial, XXIV, 521.

DUPUY, général.—Apporte de mauvaises nouvelles de la Vendée, XVII, 228, 236. — Commandant au Caire, extrait d'une lettre écrite par lui, XXIX, 459. —Il périt dans l'insurrection de cette ville, 588 *bis*.

DUPUY (Jean), cultivateur.—Cassation d'un arrêt criminel rendu contre lui, XIX, 315.

DUPUY (J.-N.), journalier.—Est condamné à mort, XXIV, 629.

DUPUY-LAURON. — Son traité de tactique, XIII, 267.

DUPUY-MONTBRUN, commandant de la garde nationale de Montauban. — Dangers qu'il court, IV, 393. — Maréchal-de-camp et député du Lot à la Législative, sa mort, XII, 17.

DUQUESNE (Alexandre). — Cassation d'un jugement rendu contre lui à Valenciennes, XXIV, 621.

DUQUESNE, chasseur.—Trait héroïque, XXII, 39.

DUQUESNOI, avocat, député de Bar-le-Duc à la Constituante.—Accuse la lenteur du travail de la constitution, I, 336. — Parle sur le préambule de la déclaration des droits, 365. — Vote pour le projet de finances de Necker, 544.— Adopte le projet de division de la France, présenté par le comité, II, 132.—

Demande la suspension provisoire du marc d'argent en faveur des ci-devant privilégiés, III, 228. — Son opinion sur les différends entre l'Angleterre et l'Espagne, IV, 372. — Sur le droit de paix et de guerre, 437.—Sur la constitution civile du clergé, 521, 579, 580.— Et sur la confirmation des évêques, 629.— Il vote pour qu'aucun député ne puisse s'absenter pendant le mois de juillet, V, 27.—Parle en faveur de d'Orléans, 59.—Trouve trop faibles les pensions destinées aux gens de lettres, 279. — Ses observations sur le projet relatif aux bureaux de paix et aux tribunaux de famille, 314.—Son opinion sur la répression des troubles de Saint-Jean-d'Angély, 425.—Il demande le renvoi aux tribunaux de la lettre pastorale de l'évêque de Toulon, 433.—Provoque des mesures pour réprimer les insurrections de Metz et de Toulon, 438.—Demande que Barmont soit mis provisoirement en liberté, 470.—Sa motion pour rétablir l'ordre à Nancy, 530.—Il lit des pièces sur l'affaire de cette ville, 544, 566.—Se plaint de l'inexécution des décrets relatifs au clergé, VI, 295.—Attribue au gouvernement le retard de la perception des impôts, 296. — Son observation relative à la puissance du roi sur la force publique, 559. — Il fait décréter qu'il sera présenté un mode d'organisation d'un bureau de liquidation, 570.— Son opinion sur le refus du roi de sanctionner la constitution civile du clergé, 713.—Il veut que le nombre des aspirants de marine soit illimité, VIII, 155. — Appuie la création de monnaie de cuivre, 425.— Maire de Nancy, il découvre un complot contre-révolutionnaire à Grenoble, XIII, 595.—Est décrété d'arrestation, XIV, 660.— Destitué de sa place de directeur des postes, XVII, 485.—Et mis en liberté, XXII, 279.

DUQUESNOY, général. — Annonce la dispersion de l'armée de Charette, XIX, 480.

DUQUESNOY, cultivateur, député du Pas-de-Calais à la Législative.— Propose d'improuver la conduite du roi, XII, 702. — Demande l'arrestation de tous les individus connus par leur incivisme, XIII, 430.— Membre de la Convention, il est envoyé en mission avec Delmas, Duhem, Bellegarde, etc. (*Voyez* ces noms.)—Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 183, 200, 253. — Il cite des voies de fait commises contre lui, 257. — Demande l'expulsion de Paris de tous les étrangers, 716.— Dénonce Blanchard, ex-législateur, XVI, 33.—Commissaire à l'armée du Nord, annonce la prise de Furnes, 561.—Fait confisquer les maisons armoiriées, XVII, 292.—Annonce un succès à Eskelbeque, 516.— Accuse Houchard et son état-major, 773.—Marche à la tête de l'armée du Nord, XVIII, 152. —Annonce l'entrée de l'armée dans Maubeuge, 165. —Est dénoncé aux Jacobins, 382.—Demande que celui qui possédera plus de six chemises en donne au moins une, 385.—Rend compte de sa mission, 388, 586.—Se justifie aux Jacobins, 391.—Hébert rétracte sa dénonciation contre lui, 411.— Sa motion contre les nobles, XIX, 670. — Il demande le morcellement des biens d'émigrés, XX, 279. — Envoyé à l'armée de la Moselle, annonce la prise de Dinant, 620. — Parle aux Jacobins sur cinquante-sept individus du Pas-de-Calais qu'il avait envoyés au tribunal révolutionnaire, XXI, 666.— Se plaint de l'oppression du patriotisme, 667. — Inculpe Tallien et autres, 684.—Demande l'arrestation de l'orateur d'une députation de Saint-Omer, XXII, 63, 64.— Dénonce le général Turreau, 116. — S'élève contre les députés libellistes, 460.—Répond aux accusations de Rewbell contre les Jacobins, 477.— Ses observations sur la conservation des arbres des routes, 658.—Il fait renvoyer aux comités la motion d'une amnistie, 700.—Se défend d'avoir été partisan de Robespierre, XXIII, 586. — Fait remarquer, au 1.er prairial, que les loges des journalistes sont désertes, XXIV, 504.— Demande que le comité de sûreté générale soit cassé, et remplacé par une commission extraordinaire, 507. — Est nommé membre de cette commission, 507, 510. — Demande qu'on s'empare de tous les papiers des comités de gouvernement, 510.—Est décrété d'arrestation, 513.—Et d'accusation, 522. — Est traduit devant la commission militaire, 561, 563.—Sa translation avec ses collègues, 619.—Faits qui ont motivé l'acte d'accusation dressé contre lui, 667.— Instruction de son procès, 695. — Il est condamné à mort et se suicide, 708; XXV, 26.

DURAND, déporté de Pondichéry. — Est renvoyé dans ses foyers, XI, 725.

DURAND (J.-J.), maire de Montpellier.— Dénoncé par Jean-Bon-Saint-André, est défendu par Cambacérès, XVII, 84.—Traduit au tribunal révolutionnaire, XIX, 137.—Est condamné à mort, 207.

DURAND, complice de Dusaillant. — Sa justification, XIII, 300.—Il est déchargé d'accusation, 465.

DURAND, licutenant-colonel, commandant la gendarmerie.—Eloge de sa bravoure, XIII, 163.

DURAND (de Soissons). — Suspension de toutes poursuites contre lui, XX, 402.

DURAND (Pierre), commissaire des guerres. — Est condamné à mort, XIX, 344.

DURAND, Vendéen, curé de Bourg-Neuf. — Son arrestation, XIX, 175.

DURAND.—Annonce de ses moulins à bras, XXII, 188.

DURAND, rédacteur du *Courrier républicain*. —Est condamné à mort par contumace, XXVI, 353.

DURAND (Marc-Antoine), rédacteur de *l'Ami des Campagnes*.—Est condamné à mort, XXIX, 320.

DURAND (Etienne-César), dit Lamotte, de Draguignan.—Est condamné au bannissement, XXIX, 364.

DURAND, capitaine.— Prise de la frégate *l'Unité*, qu'il commande, XXVIII, 273.

DURAND, sergent de grenadiers.—Se distinguue à l'armée d'Italie, XXVIII, 567.

DURAND (J.-B.-C.), employé au magasin de l'habillement des troupes.— Est condamné à mort, XX, 568.

DURAND (J.-J.), gendarme. — Est condamné à mort, XX, 420.

DURAND, député du Lot au Conseil des Anciens. — Fait approuver une résolution en faveur des autorités de la Haute-Garonne qui ont étouffé la rebellion, XXIX, 803.

DURAND, directeur de l'arsenal de La Fère. — Sa fuite, XIV, 447.

DURAND DU BIGNON, ex-colonel des Cent-Suisses. —Est condamné à mort, XXI, 216.

DURAND-BOREL. (*Voyez* Borel.)

DURAND-MAILLANE, avocat et député d'Arles à la Constituante.— Veut que la déclaration des droits soit mise en tête de la constitution, I, 259. — Propose de laisser une partie de la valeur des biens du clergé à la disposition des évêques, IV, 648. — Son rapport sur les patronages laïcs, et sur l'aliénation des établissements ecclésiastiques, V, 11, 15. — Il est élu secrétaire, VI, 87.—Rend compte d'un arrêt du Conseil, contre le séquestre des biens du chapitre de Saint-Quentin, 366.—Invoque la rigueur des lois contre ceux qui provoquent en duel les membres de l'Assemblée, 373. — Vote pour la réunion d'Avignon à la France, 417. — Se plaint des empiètements des directoires de département, VII, 598.—Son opinion sur l'organisation de la garde nationale, VIII, 237, 238.—Son rapport sur les dispenses de mariage, 431. —Il combat les réclamations du prince de Monaco, IX, 637, 745.—Son *Histoire apologétique du comité ecclésiastique de l'Assemblée constituante*, X, 199.—Député des Bouches-du-Rhône à la Convention, son opinion sur l'instruction publique, XIV, 735.—Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 214,

254.—Il parle sur la déclaration des droits, XVI, 182. —Annonce qu'à Marseille on a mis à prix la tête des cinq appelants des Bouches-du-Rhône, 272.—Est élu secrétaire, 522.—Fait décréter la vente des ornements des chapelles supprimées, 588.—Discute le projet de constitution, 668.—Lettre adressée par lui à la commune d'Aix, 697.—Il proclame la nécessité de la liberté des opinions, XXI, 554, 557.—Veut que les citoyens puissent faire entendre leurs plaintes au sein de la Convention, 589. — Son opinion sur les dangers des sociétés populaires, 728. — Et sur l'instruction publique, XIII, 515.—Il discute sur des ordres donnés par Carrier, 572.—Appuie une pétition des rentiers viagers, 690. — Discute le code civil, 715.—Fait rapporter le décret relatif aux insultes faites à Bô, à Marseille, XXIII, 365.—Réclame un rapport sur l'école des élèves de la patrie, XXIV, 132.— Demande que les comités puissent statuer sur les affaires particulières, 308.—Fait l'éloge de l'ex-général de Prez-Crassier, 334.—Son opinion sur la perception de l'impôt en nature, 406.—Il est nommé membre de la commission des Onze, 407.—Demande l'examen de la conduite des députés envoyés en mission, 453.—Présente un projet sur le régime des prisons, 454.—Fait mettre hors la loi les chefs de tout rassemblement illégal, 518.—Et autoriser la commission militaire à prononcer diverses peines, 550.—Son rapport, suivi d'un décret d'arrestation contre Dartigoyte et Sergent, 600, 603.—Il appuie la dénonciation de Giberques contre Maure, 603.—Est rappelé de mission, XXVI, 189.—Annonce l'accueil fait à une corvette espagnole à Toulon, 194.—Réélu au Conseil des Anciens, s'oppose à l'exclusion d'Aymé, du Corps Législatif, XXVII, 186.—Son opinion sur le maintien de la loi du 9 floréal, 315. — Il refuse au Directoire le droit de critiquer les arrêtés des députés en mission, 587.—Vote le rejet de la résolution sur le paiement des contributions arriérées, XXVIII, 185.—Fait rejeter celle qui confirmait les élections de Montauban, 247. —Combat celle relative aux successions, 345, 346.— Et celle qui accordait un nouveau délai aux corporations religieuses supprimées, 363.—Est élu secrétaire, 364.—Son opinion sur le paiement du dernier quart des biens nationaux, 377.—Et sur celui des salariés publics, 382.—Sa réponse au mémoire de Fréron sur le Midi, 593.—Son opinion sur les hospices civils, 445.—Son rapport sur le même objet, 456.—Il vote l'approbation de la résolution relative à la loi du 3 brumaire an IV, 500.—Et le rejet de celle sur les successions, 558.—Approuve la contrainte par corps en matière civile, 615.—Combat la déclaration à exiger des électeurs, 628.—Est arrêté à Paris, XXIX, 67. —Et mis en liberté, 163.—Jugement qui l'acquitte, 224.—Lettre extraite de ses papiers, 236.

DURAND DE MIGENNES.—Son moyen de détruire la lèche, III, 592.

DURANTON, procureur-général-syndic à Bordeaux.—Est nommé ministre de la justice, XII, 133. —Annonce son installation, 142.— Déclare qu'il n'y a pas un seul juge à Avignon, 145.—Annonce la sanction du décret sur la guerre, 191.—Ecrit qu'il a dénoncé au tribunal criminel le n.° 645 de *l'Ami du Peuple*, 294.—Rend compte des mesures relatives aux prisonniers d'Avignon, 313.—Demande le rapport de la loi contre le meurtre involontaire, 333.—Annonce les poursuites contre les calomnies sur l'existence d'un comité autrichien, 441.—Et la saisie des presses de *l'Ami du Peuple* et de *l'Ami du Roi*, 445, 643, 648.—Est accusé d'impéritie, 468.—Est chargé, par *interim*, du ministère des contributions, 691.— Annonce le *veto* sur les décrets relatifs à la déportation des prêtres perturbateurs, et à la levée de 20,000 hommes, 703.—Rend compte des travaux de son ministère, 747. — Débats sur ce compte ; il est déclaré insuffisant, 751.—Il justifie Chabot, 763. — Annonce les mesures prises contre le fanatisme, et pour garantir Paris, 786.—Compte lui est demandé de l'exécution de la loi contre les clubs, XIII, 19.—Et de l'arrestation d'un citoyen pour des discours tenus dans une assemblée de section, 23.—Sa démission, 51.— Il rend compte des mesures prises contre les sociétés populaires, 53.

DURAS, fils du ci-devant duc. —Est nommé ambassadeur extraordinaire auprès de Léopold, VI, 661.

DURASSIER (J.-F.), commissaire du comité révolutionnaire de Nantes.—Acte d'accusation contre lui, XXII, 238. — Détails de sa procédure, 317, 550, 629, 637, 646, 653, 661, 669, 677, 685, 693, 709, 717, 725, 741, 749, 758, 773; XXIII, 2, 9, 17, 25, 49, 57.—Il est acquitté, XXII, 759; XXIII, 74. (*Voyez* Nantes.)

DUREAU (F.-L.), maire d'Aubanse, assassiné par les brigands de la Vendée.—Rapport et décret en faveur de sa veuve, XXI, 218.

DUREAU DE LA MALLE.—Notice de sa traduction de *Tacite*, III, 437, 544, 566.—Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.

DURÈGE, membre d'un comité révolutionnnaire des Ardennes.—Décret pour son prompt jugement, XXIV, 554.—Il est condamné à mort, XXV, 329.

DURFORT, ex-garde de Capet.—Est condamné à mort, XXI, 216.

DURFORT (les).—Sont recommandés par la reine à sa sœur Christine, XIII, 421.

DURFORT.—Est nommé ministre de France à Venise, VII, 746.—Examen de sa conduite, XII, 33.—Il est sur la liste des protégés de la reine, XIII, 422.

DURFUS (J.), ex-noble.—Acquitté, restera détenu comme suspect, XXII, 279.

DURGET, député de Franche-Comté à la Constituante.— Son rapport sur l'arrestation de Baudry de la Richardière, II, 360.—Il provoque la poursuite des députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, V, 340. —Demande que la députation du peuple liégeois présente ses pouvoirs, 694.

DURHAM (évêque de).— Accuse les Français d'athéisme, XIX, 450.—Sa sortie contre les danseuses de l'Opéra, XXIX, 203.

DURICH, chasseur.—Prend trois drapeaux à l'ennemi, XXIX, 585 *bis*.

DURIVAL.—Est arrêté comme espion au pont du Rhin, VIII, 45.

DURIVAL, capitaine.—Est nommé chef d'escadron sur le champ de bataille, XXIX, 420.

DURNEY (J.), ci-devant receveur général de la généralité de Poitiers. —Est condamné à mort, XX, 51.

DUROC, capitaine d'artillerie, aide-de-camp de Bonaparte.—Se distingue au passage des gorges de la Brenta, XXVIII, 438.—Et à la prise de Gradisca, 636. —Devenu chef de bataillon, court les plus grands dangers au combat de Salehich, XXIX, 447.

DUROCHEL. — Est impliqué dans les troubles de Caen, X, 351.

DUROCHER, ex-auditeur de la chambre des comptes.—Est acquitté, XXI, 760, 767.

DUROCHER, consul général de la république à Maroc.—Sa mort, XXIX, 266.

DUROCHER (Grosse); député de la Mayenne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 194, 253. — Son adresse à ses concitoyens pour les prévenir contre les insinuations des brigands, 347.—Demande de son arrestation; il se justifie, XXIV, 134.

DURONCERAY.—Son ouvrage intitulé : *Sentiment de sociabilité*, XII, 608.

DUROSOIR, lieutenant de vaisseau. — Trait de dévouement ; sa mort, XI, 483.

DUROSOY, littérateur. — Auteur de la *Bataille d'Yvry*, opéra, II, 232.—Citation de son opinion sur les travaux de l'Assemblée Législative, X, 550.—Il est condamné à mort, XIII, 553.

DUROURE (Louis-Henri-Scipion), homme de lettres.—Est chargé d'examiner la conduite de Roland, XIV, 553. — Et d'écrire l'histoire du 31 mai, XVI, 526.

DUROURE, maréchal-de-camp. — Emigre avec Lafayette, XIII, 530.—Proteste contre son arrestation, 634.

DUROUX, avocat de Toulouse. — Signe une consultation du clergé de cette ville, en faveur de la dîme, II, 322.

DUROVERAY, Génevois.—Sa lettre sur les motifs du don offert par Genève à l'Assemblée nationale, II, 502.—Il est accusé d'être dévoué à l'aristocratie, XIV, 209.

DUROZET (madame).—Est condamnée pour avoir tenu une maison de jeu, V, 522.

DUROY, député de l'Eure à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 173, 221, 254.—Il demande qu'on jette un voile sur les journées de septembre, 397.—Appuie la révocation de tous les congés, 663.—Engage les membres de l'Assemblée à abjurer leurs dissentions, XVI, 181.—Demande le décret d'accusation contre Buzot, 634.—Atteste le patriotisme d'Ecalon-Chaumont, 720. — Défend les citoyens d'Evreux, 731.—Réclame en faveur de Bertrand, 741. —Fait décréter que Couppé (des Côtes du Nord), fugitif, et arrêté, sera considéré comme simple particulier, XVII, 46.—Interpelle le comité de salut public sur les mesures qu'il a dû prendre relativement au département de l'Eure; est adjoint à ce comité, 48. — Fait ordonner l'envoi à la Convention de la procédure instruite contre Charrier, 60.—Envoyé dans l'Eure, il transmet un mémoire sur les opérations de l'armée; ses pouvoirs sont étendus au Calvados, 171. — Il annonce l'entrée à Caen de l'armée des côtes de Cherbourg, 333. — Est rappelé, 567. — Parle en faveur de Landremont; demande que le conseil exécutif ne puisse destituer les généraux sans en avoir donné les motifs à la Convention, 741, 742.—Réclame la liberté entière des opinions sur les opérations du comité de salut public, 752. — Est dénoncé aux Jacobins, 763. — Fait décréter Richoux d'accusation, XVIII, 38. — Et arrêter Thiri, XX, 24. — Son opinion sur le mode de juger les dénonciations faites contre des députés, XXI, 607; XXII, 365, 372. — Il demande l'arrestation des signataires d'une adresse du comité révolutionnaire de Sédan, XXI, 788.—S'oppose à toute clémence pour les aristocrates, XXII, 55.— Demande l'arrestation de Turreau, 118.—Fait décréter celle des exécuteurs des ordres de Lefèvre, 227. —Inculpation de sa conduite envers Richoux, 300.— Il demande le rapport du décret qui a déclaré Bordeaux en état de rébellion, 388. — Veut que la commission relative à Carrier soit complète pour délibérer, 392.—Injurie Bentabole, 432. — Se plaint des violences faites aux Jacobins, et demande le renouvellement du comité de sûreté générale, 474, 475. — Discute le projet de décret sur l'instruction publique, 514, 515.—Son opinion sur la motion de rayer Levrault de la liste des émigrés, XXIII, 165.— Et sur une autre en faveur des émigrés des départements du Rhin, 167, 179.—Il s'étonne qu'on ne puisse pas parler sur la capitulation de la Zélande, 487.—Discute les attributions politiques du comité de salut public, 682. — Demande le rapport de la loi des suspects, 693.—S'écrie que les tribunes sont remplies d'assassins, XXIV, 43.—Défend la loi des successions, 104. — Calme le peuple au 12 germinal, 111.—Se plaint du défaut d'énergie du comité de salut public, 453. — Parle dans le bruit au 1.er prairial, 505. — Demande le réarmement des patriotes et la liberté des députés arrêtés depuis le 12 germinal, 506. — Est nommé membre de la commission chargée de casser le comité de sûreté générale, 507, 510.—Est désigné comme un des provocateurs du 1.er prairial, 511, 512. —Ordre de l'empêcher de sortir de la salle, 512.—Il est décrété d'arrestation, 513. — Et d'accusation, 522.—Est traduit devant la commission militaire, 561, 563. — Et conduit au lieu désigné pour sa détention, 619.—Faits qui ont motivé l'acte d'accusation dressé contre lui, 667.—Instruction de son procès, 695. — Il est condamné à mort; se suicide et est exécuté, 708; XXV, 26.

DURRÉ (Joseph), général.—Annonce la prise d'une frégate anglaise, XVIII, 332.

DURTAL (veuve). (*Voyez* Rochefoucault (de la).

DURUP DE BALEINE, commandant de la garde nationale à Versailles. — Fait garder les issues du château, II, 304.—Sauve la vie à Moucheton, 34.

DURURE, adjudant-général. — Son éloge, XXIX, 822.

DURUT, teneur de livres.—Est condamné à mort, XXI, 104.

DURUTTE, général.—Son éloge, XXIX, 841.

DUSABLE, notaire.—Est condamné à mort, XIX, 596.

DUSAILLANT (comte).—Est décrété d'accusation, comme complice de la conspiration tendante à livrer Perpignan, XI, 35, 40. — Excite des troubles dans la Lozère, 732.— Est décrété d'accusation, 765. — Et dénoncé par le département de l'Ardèche, XIII, 78.— Force le commandant du château de Bannes à capituler, 123.—Arrestation de ses complices, 143.—Motion d'une proclamation contre lui, 163.—Il est tué; pièces trouvées sur lui, 183, 186. — Lettre que lui écrivent les princes émigrés, 186. — Décret pour la poursuite de ses complices, XV, 314.—Plaintes contre leur acquittement, XX, 606.—Renvoi au comité d'une procédure relative au massacre de deux de ses agents, XXV, 119. (*Voyez* Allier (Dominique.)

DUSAILLANT (Lastérie).—Rapport sur sa pétition et celle de sa femme Charlotte Riquetti-Mirabeau, XXVIII, 393.

DUSAULCHOY, journaliste. — Cause au Châtelet entre lui, Desmoulins et Talon, V, 113.—Son arrestation, XXVIII, 513.—Sa mise en liberté, 521.

DUSAULNIER (R.-G.), ex-noble.—Est condamné à mort, XX, 512.

DUSAULX, littérateur.—Sa participation aux événements du 14 juillet, I, 172, 545, 566, 589. — Son discours historique sur l'insurrection parisienne, V, 466; VI, 100.—Député suppléant de Paris à la Législative, il est admis en place de Boscary, démissionnaire, XII, 600. — Sa motion en faveur de Servan, 656.—Il demande le dépôt du registre des délibérations du département de Paris sur le 20 juin, XIII, 92. — Se plaint de la destruction des chefs-d'œuvre des arts, 503.—Est chargé de rétablir le calme, au 2 septembre, 602. — Annonce que ses efforts ont été inutiles, 603.—Est nommé commissaire au Temple, 609.—Député à la Convention, il fait suspendre les transports des monuments de Versailles à Paris, XIV, 13.—S'oppose à l'envoi aux départements du compte-rendu par le maire de Paris, XV, 68.—Annonce que Bourdon vient de provoquer Chambon en duel, 85, 86.—Son vote dans le procès du roi, 167, 199, 253. —Réclamation de Marat en sa faveur, XVI, 545.—Il offre sa démission au 31 mai; Marat demande sa radiation de la liste des députés dénoncés, 553.— Il est excepté du décret d'arrestation rendu contre ceux-ci, 554.—Billaud provoque sa mise en accusation, XVII, 232.—Il demande la mise en culture des Champs-Elysées, 581.—Et la suppression des loteries, 624.—Est décrété d'arrestation, XVIII, 60.— Proteste

contre le 31 mai, XIII, 385.—Son rappel à la Convention, 699. — Il en remercie cette assemblée, 705. — Appuie les mesures prises contre les auteurs du 12 germinal, XIV, 118.—Propose d'élever un autel expiatoire du sang français injustement répandu, 156. — Demande l'impression d'un projet de déclaration du droit des gens, 296.—Sa motion en faveur de Courcey, neveu de Barthélemy, 391.—Il fait l'éloge de la conduite des ambassadeurs des puissances étrangères au 1.er prairial, 503.—Rend hommage à la pureté des sentiments de Gossuin, 532.—Rend compte de la pompe funèbre de Féraud, 615.—Appuie la demande des honneurs du Panthéon pour Mably, 657. — Son discours sur le 14 juillet; il demande l'admission de Lasalle dans le sein de la Convention, XV, 259.—Appuie la motion d'élever un monument aux victimes des décemvirs, XVI, 116.—Elu au Conseil des Anciens, fait ordonner le dépôt aux archives d'une édition du *Contrat social* de Rousseau, XVII, 382. — Et mettre des fonds à la disposition des commissions des inspecteurs des deux Conseils, XVIII, 358.— Est élu président, 364.—Trait d'amitié envers la veuve de Sylvain Bailly, 501.—Il appuie le serment de haine à la royauté en France, prononcé par Corbel, 531.— Son rapport contre l'établissement d'une loterie nationale, 646.—Son opinion sur le même objet, 659, 660.—Il réclame contre l'assertion de Delmas qui le place parmi les destructeurs du trône des Capets, 680.—Publie quelques anecdotes sur Rousseau, XIX, 133.—Fait hommage d'un ouvrage de Lalande; sa profession de foi, 252.—Publie un ouvrage intitulé : *Mes rapports avec J.-J. Rousseau*, 265.—Article de Jourdan sur cet ouvrage, 297.—Sa mort, 622 *bis*.

DUSCASTELLIER, curé.— Est condamné à mort, XXI, 24.

DUSELLIER, déserteur du régiment des chasseurs impériaux russes.—Est massacré par les bataillons français le *Mauconseil* et le *Républicain*, XIV, 239.

DUSERS, conseiller au présidial de Vannes, député de Bretagne à la Constituante.—Annonce l'insurrection des paysans à Vannes, VII, 432.—Sa motion en faveur de Peyrier, 582.

DUSIRAC, général.—Son éloge, XXIV, 468.

DUSSARD, hussard. — Trait de bravoure, XIX, 704.

DUSSAUSSOIS, femme de Logny.—Est condamnée à mort, XXI, 136.

DUSSELDORF. —Bombardement de cette ville par les Français, XXII, 469.—On y établit une cour martiale pour juger Lamotte qui l'a évacuée, XXIII, 313. —Sa prise par l'armée de Sambre-et-Meuse, XXV, 712.—Détails y relatifs, 720.—Sa capitulation, 721. —Nouveaux détails à ce sujet, XXVI, 11. — Activité des travaux pour le rétablissement de la forteresse, XXIX, 318.—Ouragan terrible et débordement du Rhin, 619 *bis*.

DUSSIEUX, député d'Eure-et-Loir au Conseil des Anciens. — S'oppose à l'établissement d'une inspection générale des contributions, XXVIII, 717,—Appuie l'impôt sur le sel, XXIX, 612.

DUTAILLIS (Benjamin), détenu à Rome.—Décret qui lui accorde des secours, XVIII, 514; XIX, 235.

DUTAILLY (A.), homme de loi.—Est condamné à mort, XX, 420.

DUTARTRE, notaire.—Découverte faite chez lui, XIX, 35.

DUTASTA, homme de lettres. —Présente à la société du Manége, les suites du 9 thermidor comme favorables au royalisme, XIX, 756.—Y développe les caractères de la faction d'Orléans, 777.

DUTAY, capitaine. — Annulation d'un jugement rendu contre lui, XXI, 157.

DUTEL, de Lyon.—Son arrestation, XXII, 151.

DUTERTRE, général.—Annonce la fin prochaine de la guerre de la Vendée, XXII, 607. — Son arrestation, XXIX, 659.

DUTHEIL, traducteur d'Eschyle. — Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.

DUTHIL, général.—Mesures prises par lui contre la chouannerie, XXIX, 290.

DUTHIL.—Compare, à la société du Manége, la conduite des ex-directeurs à celle de Capet, XXIX, 774.

DUTHU.—Annonce de ses chocolats, X, 599.

DUTILLET, évêque d'Orange, député à la Constituante.—Se réunit à l'Assemblée, I, 100.

DUTORDOIR, fils du maître de poste de Saint-Amand.—Est massacré par le peuple, XIII, 690.

DUTRAU.—Suppression de son bureau de contrôle des assignats, XII, 543.

DUTRÉHAN, détenu à Poitiers.—Est mis en liberté, X, 700.

DUTREIL, administrateur du district de Monistrol.—Est condamné à mort, XXI, 283.

DUTREMBLAY, agent des charrois. — Est condamné à mort, XIX, 128.

DUTREMBLAY.—Est élu administrateur du département de Paris, VII, 98.—Commissaire de la trésorerie, il demande que cet établissement prenne le nom de trésorerie nationale, VIII, 130.

DUTRONE, médecin à Paris.—Réclame contre la vente des parchemins de la chambre des comptes, XIV, 582.—Secrétaire de la section du Théâtre Français en vendémiaire, est condamné à mort par contumace, XVI, 195, 225.

DUTRONE-LA-COUTURE, littérateur. — Son ouvrage sur Saint-Domingue, III, 112.—Son précis sur la canne à sucre, IV, 216, 271; VI, 593.

DUTROU-BORNIER, ex-constituant, député de la Vienne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 209, 253.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, il appuie la résolution relative à la citoyenne Fourquevaux, XVIII, 435. — Son discours sur le dévouement des conscrits, XIX, 535.

DUTROUGY, officier municipal à Montbrison.—Demande du décret d'accusation contre lui, XVII, 158.

DUTRUY, général.—Ses succès sur la Loire, XIX, 5.—Son éloge, 57.

DUTUIS, garçon d'écurie. — Est condamné à mort, XXI, 88.

DUVAL, domestique de l'ex-président Molé.—Est condamné à mort, XXI, 327.

DUVAL (L.-N.), quincailler. — Est condamné à mort, XXI, 544.

DUVAL, maître de verrerie.—Excite des troubles dans le département d'Eure-et-Loir, XIV, 575.

DUVAL (J.-F.), député de la Manche à la Législative.—Sa motion contre les prêtres réfractaires, X, 223.

DUVAL, député de l'Aube à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 212, 253.

DUVAL (P.-F.), cordonnier. — Est condamné à mort, XXIV, 630.

DUVAL (Amaury). — Ses *Observations sur les théâtres*, XXIX, 142.

DUVAL, homme de lettres. —Auteur de la *Vraie Eravoure*, XVIII, 620.—De la *Prise de Toulon*, XIX, 520.—Du *Chanoine de Milan*, XXVIII, 436.—Du *Lovelace français*, 517.—Du *Prisonnier*, XXIX, 145.— Des *Projets de mariage*, 336.—De l'*Oncle valet*, 565.—Du *Trente et quarante*, 684.

DUVAL, général.—Son discours dans l'assemblée des représentants de Bruxelles, XV, 718.—Marat propose de l'envoyer à l'armée de Belgique, 840. — Sa bonne conduite attestée par la commune de Lille, où il commandait lors de la trahison de Dumouriez, XVI, 61.—Il annonce l'arrestation du premier aide-de-camp de ce général, 77.

DUVAL, capitaine de *la Perdrix*. — Annonce la révolte de la Guadeloupe, XIV, 423.—Demande d'avancement pour lui, 443.

DUVAL, député de la Seine-Inférieure à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 206, 253.—Il est décrété d'accusation, XVIII, 32, 37, 60.—Texte de cet acte, 200, 212, 220. — Son rappel à la Convention, avec ses collègues détenus, XXII, 699. — Il est l'un des candidats pour la place de directeur, XXIX, 266. — Est nommé ministre de la police, 467.—Sa circulaire sur les émigrés dans le cas d'être traduits devant une commission militaire, 499.—Autre relative aux prêtres qui sont dans le cas de la déportation, 572. — Autres contre les lettres dites de Jérusalem, 579.—Autre sur le droit de limiter le délai dans les passeports, 588.—Autre relative aux institutions républicaines, 595 *bis*, 596 *bis*, 597 *bis*.—Autre sur les passeports délivrés pour la Prusse, 624. — Autre sur les autorisations de résidence à Paris, 654.—Il obtient des voix pour la place de directeur, 675. — Sa note sur les trames du gouvernement anglais contre la république française, 702. — Il se défend d'avoir entouré d'espions les représentants du peuple, 711, 716. — Aréna dénonce un brûlement considérable de papiers dans son ministère, 716.— Son mémoire justificatif, au sujet des arrestations illégales qui lui sont reprochées; son remplacement par Bourguignon, 717.

DUVAL (Charles), député d'Ille-et-Vilaine à la Législative.—Dénonce Bertrand, ministre de la marine, XI, 456. — Sa lettre sur une liste de députés ministériels publiée par Carra, 463.—Il demande une loi sur la manière de juger les étrangers, XII, 270.—Député à la Convention, sa réclamation en faveur de Gohier, XIV, 176.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 187, 252.—Il accuse Gilbert relativement au 31 mai, XVII, 258. — Est élu secrétaire, XVIII, 195. — Les Jacobins lui proposent la rédaction du *Journal de la Montagne*, 393.—Il la refuse, 411. — Est élu secrétaire de cette société, XIX, 255.—Puis président, 671. —Donne, en cette qualité, l'accolade à une députation des Cordeliers, 711.—Demande, au 9 thermidor, si Robespierre sera maître de la Convention, XXI, 335.—Barère propose son entrée au comité de salut public, 361.—Il s'élève, aux Jacobins, contre le projet d'organiser les sociétés populaires, XXII, 213.— Se justifie des accusations dirigées contre lui, XXIII, 212, 213.—Refuse le consulat de Latakié, XXIX, 290.

DUVAL-BEAUMONTEL, lieutenant-colonel au 1.er de cavalerie.—Est condamné à mort, XXI, 199.

DUVAL-D'EPRÉMESNIL. (*Voyez* Eprémesnil.)

DUVAL-VILLEBOGARD, député des Côtes-du-Nord au Conseil des Cinq-Cents. — Sa motion sur les domaines congéables, XXIX, 440.

DUVANT, député de Rhône-et-Loire à la Législative. — Appuie le maintien du décret qui consacre à la patrie le tiers du traitement des députés, XII, 199 *.

DUVAUCEL (L.-P.), fermier général. — Son opinion sur la prohibition du tabac, VII, 453.—Il est traduit au tribunal révolutionnaire, XX, 392. — Et condamné à mort, 428.

DUVAURE, agriculteur. — Ses *mémoires d'agriculture*, XI, 720. — Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 232.

DUVEBER jeune. — Ecrit que des assassins de Lyon se dirigent sur Paris, XXV, 225.

DUVERGER, général.—Son éloge, XVI, 146.—Il est arrêté, 246, 302.

DUVERGER, adjudant de place. — Marche contre les rebelles du département des Forêts, XXIX, 470.

DUVERGER (P.-C.), instituteur.—Est condamné à six ans de gêne, XX, 375.

DUVERGIER, chef de la 4.e légion. — Reçoit l'ordre de rassembler son bataillon devant la Convention, XVI, 494.

DUVERNAY (L.), ex-noble. — Est condamné à mort, XXI, 215.

DUVERNE, ex-noble, maréchal-de-camp. — Est condamné à mort, XX, 16.

DUVERNE (L.-M.-J.-Th.), fille, ex-noble. — Est condamnée à mort, XX, 426.

DUVERNE-DE-PRESLE, dit Dunan. — Est accusé de complicité avec Lavilleheurnoy qui conspirait pour la royauté, XXVIII, 545. — Son interrogatoire, 564. — Rapport sur la tentative faite pour l'extraire du Temple, 576.— Pièce dans laquelle le prétendant le reconnaît pour un de ses agents à Paris, 606. —Il refuse de répondre au conseil militaire, et se réserve de prouver la fausseté de la réponse de Leveux, à son sujet, 624.—Décline son véritable nom, et confirme les réponses de Brottier, 631. — Lit l'histoire de sa vie, 633. — Inculpe Malo et Polly; regarde le général Hoche comme vendu à la faction d'Orléans; dit que Bonaparte n'est attaché à aucun parti et ne s'occupe que de sa gloire, 637.—S'étonne que Malo n'ait pas dénoncé Gouin avec les autres prévenus, 642.—Est déclaré coupable d'embauchage et de conspiration, 645.—Déclaration du rapporteur de la commission militaire en faveur de ses domestiques, 647. —Sa défense, 650. — Il est condamné à mort; commutation de cette peine en dix ans de détention, 652. —Arrêté du Directoire qui le réintègre dans la maison d'arrêt du Temple et le traduit devant les tribunaux, 652. — Il est déporté au 18 fructidor, 796. — Pièces relatives à sa conspiration, 803.

DUVERNET (l'abbé.)—Annonce analytique de son histoire de la Sorbonne, IV, 543; VI, 137, 162.

DUVERNET, adjudant-général. — Sa lettre à Lacuée, concernant les accusés de la haute-cour nationale, XXVIII, 455.

DUVERNET (compagnie.)—Projet de lui remettre 2 millions 777 mille francs, pour la reconstruction de Landrecies, XXIX, 325, 591 *bis*.

DUVERNEUIL. — Annonce de son remède contre les hernies, VII, 320, 691; IX, 308.

DUVERNEUIL.—Annonce de son tarif sur la contribution mobilière, VIII, 332.

DUVERNY, aveugle. — Thèse de mathématiques soutenue par lui, IX, 522.

DUVEYRIER, témoin dans l'affaire de Lavilleheurnoy.—Est confronté avec Polly, XXVIII, 640.

DUVEYRIER, adjoint aux adjudants-généraux.— Se distingue à l'armée de Naples, XXIX, 585 *bis*.

DUVEYRIER (Honoré), secrétaire de l'Assemblée des électeurs de 1789, député suppléant à la Constituante.—Sa participation aux événements du 14 juillet, I, 546, 552, 563, 572, 588, 611.—Sa motion sur les théâtres, à la commune, III, 428.—Son compte-rendu de l'état de la caisse d'escompte, 503.—Il est l'un des auteurs d'un ouvrage sur la constitution et les lois, VI, 436.—Va signifier à Condé son rappel en France, VIII, 692.— L'Assemblée lui envoie un passeport signé de son président, 720.—Lettre sur la réception qui lui est faite, 780.—Il est arrêté à Coblentz, IX, 95.—Envoi de courriers pour protester contre son arrestation, 99.— Compte-rendu de sa mission, 199, 201, 246.—Il présente une pétition sur les honneurs à rendre à Simoneau, XII, 314.—Secrétaire-général du département de la justice, il échappe aux massacres de septembre, XIII, 580, 614, 648.— Lettre par laquelle sa femme dément le bruit d'une mission secrète à lui confiée, XVI, 762.—Il en voie, de Copenhague, son adhésion à la constitution, XVIII, 9.

* Le MONITEUR a imprimé Durand par erreur, c'est Duvant qu'il faut lire.

DUVICQUET, chef de chouans.—Condamné déjà à mort par contumace, est arrêté, XXIX, 297.— Son supplice, 299.

DUVIGNAULT, électeur des Ardennes.—Son discours au roi, IV, 448.

DUVIGNEAU, orateur d'une députation de Bordeaux.—Réclame, au nom de cette ville, la sûreté de la Convention nationale et l'achèvement de la constitution, XVI, 387.

DUVIGNOT, ancien militaire.—S'enrôle volontairement pour venger le meurtre de Rastadt, XXIX, 687.

DUVIGNOT, adjudant-général.—Annonce une victoire et un trait d'héroïsme de Bureau, XVII, 715.

DUVILLARD.—Annonce de son association de prévoyance, VII, 552.—Il présente le plan d'une caisse publique d'économie, XXVII, 492.

DUVIQUET, député de la Nièvre au Conseil des Cinq-Cents.—Appuie la nomination, par le Directoire, des juges de cassation, XXIX, 284.—Son opinion sur la célébration du décadi, 319.—Il demande le renvoi à une commission d'un message sur les besoins des armées, 410.—Célèbre les succès de l'armée de Naples, 603 *bis*.—Défend la nomination de Treilhard au Directoire; s'oppose à la déportation des émigrés naufragés à Calais, 664.—Son rapport sur les doubles élections de l'Escaut et résolution à la suite, 676, 685.—Il appuie l'admission de Gallois, 879.

DUVIVIER.—Sonremède anti-vénérien, XIII, 265.

DUVIVIER, ex-directeur des monnaies.—Eloge de sa conduite, IX, 299.

DUVIVIER, chef d'escadron du 9.e de dragons.—Duel héroïque entre lui et un chef d'escadron ennemi, XXVIII, 542.—Il culbute la cavalerie ennemie, 560.—Lettre de satisfaction qui lui est écrite par le Directoire, 573.—Chef de brigade, il est tué à Aboukir, XXIX, 834, 864.—Son nom est donné à un fort d'Alexandrie, 878.

DUVIVIER, ancien commis au bureau de l'extraordinaire des guerres.—Est condamné à mort, XX, 636.

DUVIVIER (madame).—Offre, au nom des femmes artistes, le premier don patriotique, I, 445.

DUVOUSSIN, commissaire du Directoire, près l'administration municipale de Louhans (Saône-et-Loire).—Ecrit que le bataillon fait prisonnier au fort Vauban a célébré, à Klagenfurt, en Carinthie, la fête du 10 août, XXVIII, 615.

DUWAES (A.), veuve de Laigle.—Est condamnée à mort, XX, 443.

DYLE (département de la).—Résolution qui fixe à Louvain son école centrale, XXVIII, 72.—Etablissement d'un tribunal correctionnel, à Bruxelles, pour ce département, 339.—Loi qui y crée un second directeur du jury d'accusation, 352.—Détails sur la mission qu'y a remplie Bénézech; discours prononcés à cette occasion, 544.—Rapport contre les membres de son tribunal criminel; ils sont mandés à la barre, XXIX, 108.—Leur interrogatoire, 134.—Discussion du projet présenté contre eux, 163.—Ils sont décrétés d'accusation, 164.—Mandés à la barre du Conseil des Anciens, 178.—Comparaissent, 224.—Leur défense, 235.—Discussion y relative, 265.—Rejet de la résolution qui les accuse, 267.—Arrestation des prêtres insermentés domiciliés dans ce département; sa mise en état de siége; détails sur les combats soutenus par les conscrits rebelles, 471.—Ils se jettent de nouveau dans la Campine et se retranchent à Tirlemont et autres lieux, 479.—Rétablissement du calme et cessation de l'état de siége, 486.—Autre combat avec les rebelles; ils entrent dans Diest, 492.—Arrestation des conscrits cachés et des prêtres insermentés; enlèvement de cloches dans diverses communes rurales, 502.—Proclamation de l'administration départementale contre les suggestions des malveillants, 527.—Nouveaux combats avec les rebelles; mort de sept cents d'entre eux, 536.—Arrêté qui permet aux municipalités de recevoir les inscriptions pour les quatre dernières classes de la conscription, 538.—Les révoltés, non soumis, se retranchent dans les bois, 562.—Arrêté de l'administration centrale contre les fonctionnaires publics qui se dispensent de loger les troupes républicaines, 579 *bis*.—Rapport sur les doubles élections de ce département, 673. (*Voyez* Bruxelles.)

DYWICART (Sophie), de la commune de Rosez (Eure).—Est décrétée d'accusation, XV, 314.

DZIEDUSZYCKI.—Est l'un des commissaires polonais chargés de traiter avec la Prusse, III, 341.

E.

EAUX.—Décret sur leur police, XIII, 664.—Nouveau moyen de les élever, par Pochon, XXV, 497. (*Voyez* Hydraulique.)—Observations sur leur diminution progressive, XXIX, 432.

EAUX-ET-FORETS.—Leurs officiers sont chargés de surveiller la vente des bois nationaux, VII, 138.—Décret sur leur salaire, 583. (*Voyez* Bois.)

EAUX DE PARIS. (*Voyez* Compagnie des Eaux.)

EAUX-DE-VIE. — Décret pour la liberté de leur commerce, VII, 366.

EBBLING, Hambourgeois.—Sa lettre sur la géographie de l'Amérique, XXVIII, 259.

EBEL, orateur du peuple en Suède.—Le roi lui ordonne de sortir du royaume, XVII, 105.

ÉBLÉ, général.—Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 418.

ÉCALLE, officier.—Se distingue dans les combats livrés aux Sardes, XV, 708.

ECALON-CHAUMONT, maire d'Evreux.—Rétracte sa signature aux arrêtés de l'Eure contre le 31 mai, XVI, 720.

ECCLÉSIASTIQUES. (*Voyez* Prêtres.)

ÉCHANGES ET ÉCHANGISTES. (*Voyez* Domaines.)

ÉCHECS. — Force prodigieuse de Philidor à ce jeu, III, 566. — Moyens de le républicaniser, XVIII, 383.

ECHELLE DE PROPORTION.—Propositions diverses d'en établir une dans les valeurs pour servir de base aux transactions, XXIV, 486, 556; XXV, 13. — Nouvelle motion à cet égard, XXVIII, 68, 72.—Autre projet de loi à la suite, pour fixer les dépréciations du papier-monnaie, 626, 666, 668, 732, 733. (*Voyez* Transactions et Papier-Monnaie.)

ÉCHELLES. (*Voyez* Levant.)

ECHENILLAGE. — Résolution y relative, XXVII, 709.—Autre qui l'ordonne, XXVIII, 6.—Circulaire de François de Neufchâteau sur cet objet, XXIX, 632. (*Voyez* Agriculture.)

ECHENOT-LAMELINE.—Lettre de cette commune à Custine, XV, 304.

ECK, musicien, amant de l'électrice de Bavière.—Est mis en arrestation, XXIX, 767.—Projet formé par l'électrice de l'épouser, 771.

ECLAIREURS RÉPUBLICAINS (corps d').—Fonds destinés à leur subsistance, XIV, 672. (*Voyez* Régiments, etc.)

ÉCLUSE (Jean-Marie l'), officier de marine.—Est condamné à mort, XIX, 284.

ECOFFET, lieutenant.—Est flétri par Custine, XV, 174.

ÉCOLES.—Demande d'écoles gratuites par le tiers-état de Paris, *Introd.*, 571.—Rapport et projet sur leur surveillance, XXIX, 499. (*Voyez* Instruction publique, Livres, et les articles suivants.)

ECOLE DES ÉLÈVES DE LA PATRIE. (*Voyez* Enfants de la Patrie.)

ÉCOLE DE MARS. — Rapport et décret pour sa formation, XX, 622.—Arrêté y relatif, 662.—Présentation des élèves à la Convention; annonce d'une battue pour la purifier des aristocrates, XXI, 139, 140.—Députation et discours des élèves aux Jacobins, 146.—Arrestation du commandant de l'école, 341. — Indignation des élèves contre les conspirateurs, 342.—Ils défilent dans la Convention, 344, 345.—Epuration des instituteurs, 364. — Excellent esprit qui règne parmi les élèves, 394.—Ils célèbrent le 10 août, 464. —Lettre sur les inquiétudes que cause cette école, 704. — Evolutions faites par 3,000 élèves dans la plaine des Sablons, XXII, 129.—Eloge de l'organisation de l'école, 242. — Rapport et décret y relatifs, 308. (*Voyez* Ecoles militaires.)

ÉCOLE MILITAIRE.—Suspension de l'adjudication de son bail, X, 712.

ÉCOLE NORMALE.—Rapport sur son organisation, XXII, 346.—Elle est établie à Paris, 388.—Nomination des professeurs, 463.—Représentants nommés pour la surveiller, 486, 769.—Conditions d'admission, 722. —Indemnité accordée aux élèves, XXIII, 132, 173.—Laharpe en est nommé professeur, 173.—Réglement de cette école, 249.—Notice y relative, 306.—Adresse des élèves, 311.—Notice sur ses travaux, 354.—Décret qui y crée une chaire d'économie politique, 359. —Autre décret y relatif, 408.—Passeports demandés pour ses élèves; motion de supprimer cette institution, XXIV, 234. —Sa suppression, 315. — Ses élèves remercient la Convention, 405.—Frais de voyage qui leur sont alloués, 447, 474.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE.—Avis aux jeunes gens qui s'y destinent, XXV, 762.—Décret sur son organisation, XXVI, 273, 426, 443.—Concours pour l'admission des élèves, XXVIII, 447.—Proposition d'une réforme dans son administration, 450.—Rapport et projet sur son organisation; il est rejeté, XXIX, 134, 135, 248, 253, 317.—Son ouverture, 596 *bis*.—Rapport relatif à ses élèves, 744.—Discussion y relative, 845. (*Voyez* Travaux publics.)

ECOLE THÉOPHILANTROPIQUE. — Son organisation, XXVIII, 722.

ECOLE TOPOGRAPHIQUE.—Son organisation, XXVI, 273.

ECOLE DE TROMPETTES. — Rétablissement de celle de Paris, XVIII, 344.

ECOLES CENTRALES.—Leur établissement, XXIII, 557, 587. — Décret qui en accorde une par département, et qui fixe leur placement, XXVI, 324, 326. — Traitement de leurs bibliothécaires, XXVII, 430, 431. —Rapport et discussion sur leur placement, 531, 573, 597, 663, 668; XXVIII, 3, 43, 72, 73.—Décret relatif aux choix des jurys d'instruction, 58, 420.—Proposition d'admettre les femmes aux chaires de dessin, 259. — Elles sont exclues de tout professorat, 270.—Nouvelle loi relative au placement des écoles, 340, 358, 359.—Proposition d'y créer des chaires de langues étrangères, 352.—Résolution concernant la nomination de leurs professeurs, 397.—Lettre sur la meilleure manière d'y enseigner l'histoire, 509.— Projet de leur réduction, XXIX, 67, 69. —Il est rejeté, 83. — Lettre de Letourneux pour y activer l'instruction publique, 206.—Distribution des prix aux élèves de celles de Paris, 344.—Lettre du ministre de l'intérieur à leurs professeurs et à leurs bibliothécaires, 446.—Autres instructions, et invitation de rédiger un annuaire, 446, 512, 643, 697.

ECOLES MILITAIRES.—Décret y relatif, XVI, 685. — Elles sont supprimées, XVII, 608.—Mesures pour en établir, XXIV, 160. — Projet d'en créer cinq sous le nom d'écoles de Mars, XXIX, 40, 60.—Rapport sur la proposition d'y faire placer le portrait de Marceau, 331.

ECOLES NATIONALES. — Discours sur les emplacements à leur donner, XVI, 405.

ECOLES PRIMAIRES. — Motion pour leur prompte organisation, X, 188. — Elles formeront le premier degré d'instruction, XIV, 735. —Rapport sur leur organisation, 778.—Décret y relatif, XVI, 515; XVIII, 272,

—Autre sur leur placement, la nomination et le traitement des instituteurs, 305.—Leur ouverture, et décret pour le paiement des instituteurs et institutrices, XIX, 548.—Décret sur leur formation, XXII, 514, 523, 527, 535.—Mesures pour leur organisation, XXIV, 160. —Leur établissement et leur division, XXVI, 323, 326. —Désignation des ouvrages qui doivent y servir, XXVII, 502. — Instruction élémentaire à leur usage, XXVIII, 290.—Rapport et discussion concernant leurs instituteurs, 294, 296, 315.—Projet de leur organisation, XXIX, 67. — Discussion sur leur nombre, 83.— Motion d'Heurtaut-Lamerville y relative, 586 *bis*. — Discussion de divers projets, 599, 602, 611. — Discours de Pison-du-Galand sur cette matière; discussion; réponse d'Heurtaut-Lamerville aux objections, 636, 637.—Motion d'ordre de Dulaure à ce sujet; reprise de la discussion, 643, 644, 654, 658, 659, 663, 664. — Choix des membres de leur jury pour le département de la Seine, 804. (*Voyez* Instruction publique.)

ECOLES DE SANTÉ, MÉDECINE ET CHIRURGIE. — Députation de leurs élèves à l'Assemblée nationale. VIII, 781.—Rapport sur leur établissement, XXII, 618. —Leur création, 663, 721.—Décret relatif à l'examen des élèves, XXIII, 85.—Autre qui y admet les colons, 532.—Motion de Baraillon sur ces institutions, XXVIII, 521.—Loi concernant les élèves, 652. — Résolution pour l'ouverture des examens, 798.—Rapport et discussion sur l'organisation des écoles, XXIX, 59, 239, 242, 250, 295, 499, 595. (*Voyez* Médecine.)

ECOLES SECONDAIRES. — Projet de leur organisation, XXIX, 67, 69.—Il est rejeté, 83.

ECOLES SPÉCIALES. — Leur établissement, XXVI, 324.

ECOLES VÉTÉRINAIRES.—Projet pour leur restauration et leur perfectionnement, XXII, 525. — Décret qui en établit à Lyon et à Versailles, XXIV, 278.

ECONOMIE POLITIQUE.—Avantages et inconvénients des grandes villes, II, 427.—Mélanges sur cette matière, par Grivel, III, 607. — Recherches de ses principes, par Stewart, IV, 698; XIII, 268.—Autres sur les richesses des nations, par Smith, V, 467; VI, 203; VIII, 490.—Notice d'un ouvrage sur la propriété, considérée dans ses rapports avec le droit politique, XII, 279. — Discours d'Eschassériaux sur l'économie politique, XXIII, 27, 33, 41, 51.—Vues de Dupuis sur le même objet, XXIV, 163.—Projet de déclaration des principes de la république à cet égard, par Merlin (de Douai), 210.

ECONOMIE RURALE ET CIVILE. — Ouvrage y relatif par Delalauze, VIII, 199.

ECOSSAIS (collége des). — Réclamation en sa faveur, IV, 552.—Notice y relative, 574, 651.

ECOSSE.—Hommage rendu à la révolution française par le club de Dundee, V, 282. — Progrès de l'esprit de réforme, X, 55.—Emigration pour l'Amérique, XIII, 1. — Discussions politiques suscitées par la controverse de Burke et de Thomas Payne, XIV, 257. — Formation d'un club par les Écossais qui se trouvent à Paris, XV, 58. — Arrestation de tous ceux qui sont en France, XVIII, 88.—Première séance de la convention d'Ecosse; protestation contre la guerre, 625; XIX, 77.—Proclamation du gouvernement anglais contre cette assemblée, 79. — Suite des débats de la Convention sur les opinions religieuses, 94, 101. — Mesures pour son rassemblement et pour l'instruction des montagnards, 109.—Arrestation de ses principaux membres, 133.—Détails sur leur procès, 290, 299.—Déportation de Skirwing; fermentation causée par le procès de Margarot, 347. — Condamnation de celui-ci, 371.—Débats au parlement d'Angleterre sur ces jugements, 465, 557, 709; XX, 1, 86.—Fermentation, XIX, 474. — Discussion sur la modification des lois d'Ecosse, 230. —Sortie de Pitt contre sa convention, 686.—Les Irlandais attendent des secours de ce royaume, XXIX, 299.—Article signé Watson, adressé aux patriotes écossais, 499.

ECOSSE (nouvelle). — Deux cents familles obtiennent d'y transporter leurs capitaux et leur industrie, XXIX, 599 *bis*.

ECRITS.—Notice de ceux qui ont précédé l'ouverture des états-généraux, *Introd.*, 578. — Dénonciation à leur sujet, III, 115.—Dénonciation de ceux intitulés : *Avis aux troupes*, 213, 246.—*Adresse aux Provinces*, 214. — Les désordres des provinces leur sont attribués, 388.—*Adresse au roi par les habitants d'Evreux*, 429. — *Sottises de la semaine*, 679. —Distribution d'écrits incendiaires sur le Pont-Neuf, IV, 115, 136. — Jugement du tribunal de police contre leurs auteurs, 355. — Les *Actes des Apôtres*, dénoncés comme incendiaires, V, 282. — Décret contre ceux qui invitent les princes étrangers à l'invasion de la France; qui excitent le peuple à l'insurrection, etc., etc., 282, 283.—Il ne sera point exercé de poursuites contre ceux publiés avant le 2 août, à l'exception du pamphlet intitulé : *C'en est fait de nous*, 296.—Opinion de Dupont sur ce décret, 302.— Dénonciation de libelles, 317, 437. — Poursuites ordonnées contre ceux qui provoquent la désobéissance aux décrets, VI, 145. — *Lettre d'un publiciste*, par Calonne, X, 99. — Débats au parlement d'Angleterre sur le bill de Fox, concernant les libelles, XII, 81, 477, 550, 775.— Mesures pour empêcher leur propagation, 648. — Dénonciation de celui intitulé : *Acte d'union des Français*, XIII, 245. — Peine de mort contre ceux qui provoquent à la royauté, au meurtre ou au pillage, XV, 837. (*Voyez* Provocations). — Dénonciation d'un placard intitulé : *l'Observateur Sans-Culotte*, XVIII, 326.—Et du *Journal de l'autre Monde*, XX, 246. — Sortie de Payan contre le *Bréviaire républicain*, etc., XXI, 91. — Dénonciation de *la Queue de Robespierre*, 666.— Du *Spectateur français* de Lacroix, XXIII, 78, 81.—De l'*Almanach aux amateurs du bon vieux temps*, 100. —Du *Tocsin national*, XXIV, 47.—Des libelles intitulés : *Sentinelle, garde à vous!* et *Empêchons la guerre civile*, XXV, 322, 677. — Provocation d'une loi répressive contre les fabricateurs d'écrits supposés, 437. — Arrestation des auteurs de *l'Ami du Peuple* et *l'Ami du Roi*, XXIX, 288.—Mise en jugement de l'auteur d'une *Pétition des Invalides*, 333. —Poursuites contre les auteurs du pamphlet affiché sous le titre de *Guerre à mort aux Jacobins*, 767.—Message contre l'auteur de celui intitulé : *Changement de domicile*, 783.—Les royalistes répandent des écrits contre-révolutionnaires dans le département de la Seine-Inférieure, 788. — Saisie d'écrits de cette sorte chez Lottin, 811. (*Voyez* Adresses, Affiches, Journaux, Presse, etc.)

ECRITS PÉRIODIQUES. (*Voyez* Journaux.)

ECRITURE SAINTE.—Rapprochements singuliers tirés de ce livre, IV, 736.

ECRIVAINS. (*Voyez* Gens de lettres.)

EDELINE, négociant à Amiens.—Annulation d'un jugement rendu contre lui, XXI, 568.

EDELMANN(F.), musicien.—Est condamné à mort, XXI, 284.

EDELMANN (L.), fabricant d'instruments. — Est condamné à mort, XXI, 284.

EDEN. (*Voyez* Morton-Eden.)

EDET, menuisier notable de Sedan.—Est condamné à mort, XX, 684.

EDET-JEMME, charpentier, ex-notable de Sedan. —Est condamné à mort, XX, 684.

EDGEWORTH, prêtre irlandais. — Est appelé par Louis XVI pour l'assister dans ses derniers moments, XV, 256.—Est l'un des familiers de la cour du Prétendant, à Mittau, XXIX, 454.

ÉDIFICES NATIONAUX. (*Voyez* Biens nationaux.)

EDIMBOURG.—Emeute ; brûlement de l'effigie de Dundas, XII, 705. — Formation de la société des Amis du peuple, XVI, 533.—Arrestation des membres de la convention d'Ecosse, XIX, 133.—Bill contre les membres de sa société populaire, accusés de haute trahison, XX, 686. (*Voyez* Ecosse). — Mort de William Smellie dans cette ville, XXV, 441. — Les amis de la liberté y célèbrent l'anniversaire de la naissance de Fox, XXVIII, 562.

EDOLSHEIM (baron d'), ministre de Baden à Rastadt.—Notice le concernant, XXIX, 325.

EDOUARD, prince.—Tentative d'assassinat contre lui, XVI, 386.

EDOUARD, député de la Côte-d'Or à la Convention.—Accuse les comités de gouvernement d'avoir organisé la famine, XXIV, 110, 130. — Encourage la multitude au 1.er prairial, 511. — Proteste qu'il n'a pas crié *victoire*, lorsque la force armée fut repoussée par les séditieux, 573.

EDRICK (Jean-Edouard), de Dunkerque. — S'échappe des prisons anglaises, XXIX, 101.

EDUCATION. (*Voyez* Instruction.)

EDWARS (John). — Obtient un brevet d'invention pour un compas de mer, XXIX, 319.

EFFETS APPARTENANT A LA RÉPUBLIQUE. — Ordre à leurs détenteurs, gardiens et dépositaires, d'en fournir la déclaration sous quinzaine, XXVIII, 670, 686.

EFFETS DE COMMERCE. (*Voyez* Commerce.)

EFFETS AU PORTEUR. —Sont soumis à l'enregistrement, XI, 655 ; XIII, 500, 520, 546, 722.—Décret relatif au mode d'exécution de cette loi, XIV, 601.—Autre décret sur cette matière, XXI, 671. (*Voyez* Trésorerie). — Autre sur leur circulation entre négociants, XXV, 493.

EFFETS PUBLICS. — Rapport sur leur emploi dans l'acquisition des biens nationaux, XXIX, 421. (*Voyez* Biens nationaux.)

EFFIAT (marquis d'). — Présente aux notables, en 1627, l'état des finances, *Introd.*, 73.

EFFINGHAM (comte d'). —Est nommé gouverneur de la Jamaïque, III, 182.—Envoie des secours à Saint-Domingue, X, 303.

EFFLINGEN, ville impériale. — Poursuites ordonnées contre les députés du syndicat, pour avoir adressé à la bourgeoisie une proclamation révolutionnaire, XXIX, 283.

EGALITÉ.—Homélie en sa faveur, IV, 712.

ÉGALITÉ. (*Voyez* Orléans (d').

EGGS, député de la garde nationale d'Obernheim. —Est arrêté à Châlons-sur-Marne, comme complice de Bonne-Savardin, V, 263. — Demande sa mise en liberté provisoire, 439. — Examen de son affaire, 463.— Il réclame de nouveau sa mise en liberté, 560.

EGLISES (*Voyez* Cultes.)

EGMONT-PIGNATELLI (comte d'), grand d'Espagne, député de Soissons à la Constituante.—Acquiesce à la contribution aux impôts, I, 287.—Veut s'opposer à l'abolition de la noblesse, IV, 679.—Commandant en second des émigrés ; saisie de lettres à son adresse, XIV, 290.

EGORGEURS. (*Voyez* Brigandages, Compagnons de Jésus, Lyon, Marseille, Midi, etc.)

EGRA.—Beurnonville et les quatre commissaires de la Convention sont conduits dans cette forteresse, XVII, 161.

EGRÉ, brasseur.—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XX, 727.—Et condamné à mort, XXI, 40.

EGRON (Michel). — Rend compte de sa mission, XVIII, 1.

ÉGYPTE (l'). —Est ravagée par la peste, X, 337. — Est en proie aux beys, XII, 37. — La famine s'y fait sentir, XVI, 97. — Conjectures d'un journal anglais sur la destination de l'expédition aux ordres de Bonaparte, XXIX, 317. — Observations de Calonne sur sa situation et son commerce, etc., 325.—Préparation à Alexandrie de magasins pour y recevoir des troupes ; conjectures à cet égard, 328. — Prédiction égyptienne sur la cessation de l'esclavage et la destruction des tours des Turcs, 330.—Nouvelle de l'arrivée à Alexandrie de l'expédition aux ordres de Bonaparte, 349.—Relation d'une expédition tentée dans ce pays par les Vénitiens, en 1500 ; article sur un traité fait avec l'Égypte en 1785, 355. — Lettre annonçant que le but de la flotte anglaise dans la Méditerranée est manqué, et contenant des conjectures sur l'arrivée de l'expédition française, 367. — Nouvelle du débarquement effectué à Alexandrie ; prise de cette ville et du Caire ; conclusion d'un traité avec les Arabes ; invasion de toute la Basse-Egypte, 391.— Message du Directoire qui transmet cette nouvelle, 392, 395.—Détails transmis à la Porte du débarquement des Français, 403. — Premiers succès de Bonaparte ; résultats du combat naval d'Aboukir, 411. — Proclamation de Bonaparte aux peuples de ce pays, 412. — Ordre sur la levée des réquisitions, et leur comptabilité, 418.—Succès et progrès de l'expédition ; Alexandrie prise d'assaut, 427, 428. — Notions relatives à l'Egypte, 430, 431. — Lettres de Bonaparte au pacha et au commandant de la Caravelle, 436.—Nouvelles de ses victoires à Rahmanié, à Chebreisse et aux Pyramides ; bravoure des Mameloucks, 440. — Suite des nouvelles officielles ; lettres de Bonaparte aux cheiks et notables du Caire ; organisation de l'administration ; ouverture du canal du Caire, 443, 446. —Détails sur l'Egypte, 459. — Autres donnés par le citoyen Conté, 464.—Situation brillante des Français, 471.—Incendie du village d'Alkam où avaient été assassinés des Français ; organisation du service des transports militaires ; rétablissement du canal qui amène l'eau du Nil à Alexandrie ; formation d'un institut national au Caire, 493.—Défaite complète de Mourad-Bey dans la Haute-Egypte, 494. — Ordre de Bonaparte pour l'entretien des canaux, 498.—Lettre d'E. Coquebert, attaché à l'expédition d'Egypte, sur cette contrée, 499. — Entrevue de Bonaparte et de plusieurs muphtis et imans, dans l'intérieur de la grande Pyramide, 500. — Lettre d'un membre de l'Institut du Caire, annonçant que l'événement de la flotte n'a pas influé sur la confiance du soldat, 514.— Nouvelles victoires, 517. — Etablissement du gouvernement par Bonaparte, 519.—Nouvelles de ce pays tirées de la Gazette de Florence, 539. — Lettre d'un Anglais sur les avantages de sa conquête, 551. —Détails y relatifs, 565.—Ordre de Bonaparte pour la convocation d'une assemblée générale des notables des provinces, 566. —Autre pour le port de la cocarde tricolore, 568.—Le village de Schouara emporté et livré aux flammes, 570.—Noms des militaires qui se sont distingués à la bataille de Sédiman, 576.—Détails sur les naturels du pays et sur les Français, 580 *bis*, 590.—Mémoire sur ce pays, 596 *bis*.— Détails sur ses productions, ses minéraux, son atmosphère et ses bâtiments, 600 *bis*.—Prophétie extraite du voyage de Paul Lucas au Levant, 601. — L'établissement de l'armée française se consolide ; enrôlement des naturels, 614. — Arrivée des dépêches par le brick *le Rivoli*, 620 *bis*. — Mise à la mer d'une escadre turque dirigée contre ce pays, 624. — Situation des Français ; position de l'armée d'Orient ; fouilles faites dans les ruines de Thèbes et dans le désert de Féïum, 631, 640, 650. — Procès-verbaux des séances de son Institut, 655. — Aspect imposant des nouvelles fortifications du pays, 659 — Renseignements sur l'expédition républicaine, 660. — Notice des travaux de l'Institut égyptien, 661. —

Nouvelles de l'expédition ; préparatifs des Anglais contre elle, 674.—Notice sur la correspondance française interceptée par Nelson, 675.—Détails sur l'expédition donnés par Larrey, 681.—Rapport d'un officier sur le même sujet, 687. — Hommage, par Regnier, du voyage de Sonnini dans cette contrée, 695. — Départ d'une escadre turque destinée à agir contre les troupes françaises, 697.—Article de David qui destine l'armée d'Egypte à marcher sur Constantinople, 719.—Cette expédition est un motif d'accusation contre les ex-directeurs ; débats à ce sujet, 733, 774, 776, 777.—Discussion polémique sur l'époque où en fut conçu le projet ; citation d'une lettre de Magallon y relative, 738, 739, 749, 752.—Pièces officielles sur ce qui s'y passe, 746.—Préparatifs d'une expédition anglaise pour la même destination, 749.—Briot accuse l'entreprise française et ses auteurs, 777.—L'occupation de la Sicile demandée par le même comme point nécessaire de la communication avec l'Egypte, 794. (*Voyez* Bonaparte, Aboukir, Alexandrie, Caire, Armée d'Orient, etc.)

EHRENBREISTEIN. — Arrivée dans cette place de Beurnonville et des commissaires de la Convention, XVI, 681.—Tentative de l'aide-de-camp du premier pour s'en échapper, XVII, 577.—Son siége par les Français, XXVI, 201.—Discussion sur son occupation entre Hatry et Sechter, XXIX, 108.—Suite de son resserrement, 149, 169.—Note à Rastadt à ce sujet, 221.—Mesures pour en empêcher le ravitaillement, 267.—Arrestations d'officiers français à Coblentz comme agents d'un complot pour procurer l'approvisionnement de cette place, 319. — Réponse de la légation française à Rastadt relativement à la démolition de cette forteresse, 320.—Procès des officiers francais, 337, 348, 386. — Consentement conditionnel donné par la députation de l'empire et par la Bavière, à la démolition de cette forteresse, 341, 379, 413.—Notes de la légation prussienne, de Metternich et de Sickinghen en faveur de son ravitaillement, 451, 460, 479, 509, 538, 557.—Conclusum de la députation de l'empire y relatif, 585 *bis*.—Notes de la légation de Trèves sur le même objet, 588.—Négociation pour sa reddition ; les Français y rentrent, 599 *bis*.—Etat du prix des denrées au Thal pendant le blocus, 603 *bis*.—Détails particuliers sur sa reddition, 608 *bis*.—Objets y recueillis par les Français, 614. (*Voyez* Rastadt.)

EHRENSTROM (baron d'). — Est arrêté à Stockholm, XIX, 221, 269.—Et condamné à mort, XXI, 649.—Exécution de son jugement, XXII, 337.—Commutation de sa peine, 437.

EHRENSWARD, officier suédois. — Jugement rendu contre lui, XII, 665, 673.—Il est exilé, XIII, 621.

EHRLENCOP, île-du-Rhin. — Est attaqué par les Autrichiens, XXVIII, 515.

EHRMANN (Frédéric.) (*Voyez* Hermann.)

EHRMANN (François), député du Bas-Rhin à la Convention. — S'oppose à l'ouverture proposée des paquets envoyés par la commune dans les départements, XIV, 361.—Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 253.—Vote pour un petit tribunal sans-culotte qui jugerait gratuitement les procès au-dessous de 50 livres, XVI, 672.—Est envoyé aux armées du Rhin et de la Moselle, XVIII, 335. — Annonce l'évacuation de Saarbruck, 485.—Offre à la Convention une chaîne d'or et des *cadavres au coin de Capet*, XIX, 233.—Parle en faveur de Schawembourg, 552.—Sa motion contre les détenus relaxés, XXI, 485.—Son opinion sur l'établissement d'une école normale, XXII, 388.—Il discute le projet de décret sur l'instruction publique, 515, 524, 528.—Et celui sur le code civil, 687, 688, 714. —Son opinion sur l'exportation du numéraire, XXIII, 114. — Il combat une motion en faveur des émigrés des départements du Rhin, 167.—Parle sur une taxe révolutionnaire imposée par Saint-Just et Lebas, 189.—Discute les attributions politiques du comité de salut public, 675, 684.— Demande la suppression de l'école normale, XXIV, 235.—Et la suspension de la loi sur la vente sans enchère des biens nationaux, 642.—Parle sur la déclaration des droits, XXV, 151.— Et sur le projet de constitution, 223, 514, 519.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, son rapport sur la succession Thierry, XXVII, 598. — Il demande le renvoi à la commission d'un projet sur les avoués, XXIX, 39. — Son opinion sur le nombre des écoles primaires, 83.—Sur le projet d'institutions civiles, 191. — Et sur l'impôt du tabac, 102. — Il combat le projet relatif à la répression des brigandages, 120.—Parle sur une dénonciation contre Dupoy, 207.—Son opinion sur le mariage des instituteurs, 222.—Il combat une pétition relative aux troubles des assemblées primaires, 223.—Parle sur l'établissement d'écoles de médecine, 239.—Combat un projet relatif aux procédures antérieures à l'institution des jurés, 250.

EICHSTADT.—Plaintes du prince évêque de cette ville contre le roi de Prusse ; mandat impérial à cette occasion, XXVIII, 718. (*Voyez* Ratisbonne.)

EISENBERG, en Prusse. — Le président de cette ville proteste du dévouement des bourgeois pour le roi et la constitution de l'état, XXIX, 318.

ÉLARGISSEMENT, ÉLARGIS. (*Voyez* Prisonniers.)

ELBE (île d').—Est occupée par les Anglais, XXVIII, 396.—Dévouement du gouverneur de Porto-Ferrajo à cette nation ; dispositions de la vallée de Ratti pour se réunir à la république ligurienne, XXIX, 351.

ELBÉE (d'), général vendéen.—Commande l'armée royale et catholique, XVII, 713.—Nouvelle de sa mort, XVIII, 196.—Son arrestation, XIX, 175.—Il est fusillé, 193.

ELDIN (d'), membre de la société des antiquaires d'Ecosse.—Son essai sur la tactique navale, XI, 735.

ELECTEURS ET ELECTIONS. — Rapport sur diverses élections, I, 144.—Elles seront faites sans distinction d'ordres, II, 140.—Discussion et décrets sur la tenue des assemblées d'élection, le choix et le nombre des électeurs, 193, 194, 195, 196, 197.—Scrutin de liste double, 335, 343. — Réflexions sur les règles des élections, V, 10. — Décret relatif aux électeurs nommés par les assemblées primaires, 583. — Discours de Mirabeau contre les brigues dans les élections, 585.—Observations sur celles faites à Paris par la voie du scrutin, 668. — Difficultés qui en écartent les hommes de mérite, VII, 111.—Décret sur les contestations y relatives, 563.—Convocation des assemblées pour la nomination des électeurs, VIII, 514, 519, 620. — Débats et décret sur la contribution à exiger deux, IX, 371, 374, 380, 508.—Autre décret portant qu'ils ne seront pas payés, 622. — Motion tendant à simplifier le régime des élections, XI, 671.—Décret sur le mode à suivre aux prochaines assemblées, XIII, 391.—Autre qui annulle celles faites par des électeurs sans mission spéciale des assemblées primaires, 695. — Autre annulant celles qui n'ont point été faites en vertu de la loi du 11 août, XIV, 443. — Articles constitutionnels y relatifs, XVI, 626.—Pétition demandant que celles des fonctionnaires publics soient faites par le peuple, XXI, 694.—Discussion et décret portant qu'il y aura des corps électoraux, XXV, 246, 252, 259.—Débats sur les conditions requises pour l'électorat, 306. — Décret qui accorde une indemnité aux électeurs, 696. — Autre sur les élections, 723. — Droit de les compléter, accordé au Directoire, XXVI, 446, 453, 454, 460, 468, 474, 476, 482.—Proclamation du Directoire y relative ; article à ce sujet, XXVIII, 358. — Motion sur les prochaines

élections, 462.—Pétition demandant une interprétation de la loi du 25 fructidor sur cette matière; message au Directoire, 516. — Observations de Lenoir-Laroche sur la disposition des esprits à cette époque; circulaire de l'administration de l'Aube sur la liste des candidats, 527.—Fixation du nombre des députés à élire, 534, 618.—Projets de la conspiration de Lavilleheurnoy, d'empêcher les élections, 557.—Motion de Perès sur l'indemnité à accorder aux électeurs, 574.—Article sur l'importance des prochaines élections, 590.—Indemnité accordée aux électeurs, 618. —Réflexions contre la proposition de les astreindre au serment de haine à la royauté et à l'anarchie, 619. — Débats violents sur cette proposition qui est convertie en loi, 622, 623, 627, 628. — Nominations faites par divers corps électoraux, 659, 660.—Réflexions sur ce qu'en disent les journalistes, 683. — Ajournement du projet tendant à classer parmi les peines infamantes celles prononcées contre la vénalité des suffrages, 685.—Sa conversion en loi, 691, 751.—Débats et décrets relatifs au mode des élections conférées au Corps Législatif, 712, 715.—Annulation de celles de diverses communes, 744.—Loi qui prononce la nullité des opérations des assemblées électorales de 48 départements; discussions y relatives, 796, 809.—Résolutions qui déclarent nulles toutes les procédures, arrestations et poursuites qui les avaient pour objet, 819, 823. — Motion contre le mode de scrutin de rejet, XXIX, 66.—Questions et adresses relatives aux élections, 141, 151, 153. — Adoption de deux résolutions sur cet objet, 156. — Proclamation y relative, 159. — Tableau des élections de l'an VI; demande d'une loi contre les intrigues dans les élections, 163. — Motion contre les électeurs qui ne se rendraient pas à leur poste, 166.—Proclamation relative aux élections de l'an VI, 169.—Détermination du nombre de députés à élire, 174, 178. — Adresse du Directoire sur les choix à faire, 206.—Sa proclamation dans laquelle il se plaint qu'on veuille porter aux fonctions publiques des hommes fameux dans les annales révolutionnaires, 220. — Article sur les élections, 223, 249.—Celles de l'an V et de l'an VI sont attribuées aux royalistes et aux anarchistes, 253. — Discussion sur leur résultat; message au Directoire à ce sujet; confirmation de diverses élections, 254, 255, 256, 258.—Pièces et message du Directoire sur celles de l'an VI, 256.—Rapport sur ce message; sa discussion et résolution y relative, 258, 259, 260, 261, 262, 264.—Autre rapport sur celles de l'an VI, 272.—Résolution qui en valide plusieurs, 582.—Article sur celles de l'an V, 604 *bis*.—Autres sur celles de l'an VI, 605 *bis*.—Proclamation du Directoire relative à celles de l'an VII, 606 *bis*. — Lettre du ministre de l'intérieur sur le nombre de députés à élire par chaque département, 611 *bis*. — Décret qui déclare non rééligibles les électeurs nommés en l'an VI par des assemblées primaires et scissionnaires, 611 *bis*, 616 *bis*. — Projet sur le nombre des députés à élire cette année, 612. — Article intitulé : *Effet moral des élections*, 612 *bis*.—Autre dirigé contre les royalistes et les anarchistes, 615.—Observations sur le droit d'éligibilité; dénonciation d'un écrit contre-révolutionnaire intitulé : *Sur les élections prochaines*, 617.— Projets relatifs à celles de l'an VII, 618. —Rapport tendant à ne plus donner de suite aux difficultés présentées par les doubles élections, 619. — Sa discussion; question préalable sur les difficultés de celles de l'an VI, et projet sur le nombre de députés à élire en l'an VII, 620. — Tableau de ceux à élire par chaque département; proclamation du Directoire y relative, 623.—Rejet du tableau précédent et adoption d'un nouveau projet, 624 *bis*. —Confirmation de diverses opérations, 624 *bis*, 635. — Rapport de Rousseau, et rejet de la résolution sur le nombre des députés à élire, 624 *bis*, 627. — Dénonciations au Conseil des Cinq-Cents contre les mesures de divers agents du Directoire pour influencer les électeurs, 630.—Lettres sur les craintes inspirées par celles du Midi, 638. —Motion sur l'examen des procès-verbaux; résolution portant que les députés non-admis n'auront point droit aux frais de route, 659.—Formation de vingt-deux commisions pour examiner la validité des élections, 660. — Discussion aux Anciens sur la formation de ces commissions; on arrête qu'elles seront nommées par le sort, 661. — Opinion de Girod-Pouzol sur les scissions, 666, 669. — Approbation de diverses résolutions sur les élections, 669, 673, 674, 683, 685, 719, 724. (*Voyez* Assemblées primaires et électorales et Eligibilité.)

ÉLECTEURS DE PARIS. (*Voyez* Paris.)

ÉLECTRICITÉ.—Mémoires de Galvani sur l'électricité animale, XXIX, 48.

ÉLÉPHANTS.—Ceux du ci-devant stathouder sont envoyés à Paris, XXIX, 34.—Leur arrivée, 203.—Détails sur ces animaux, 223.

ÉLER.—Compose la musique de l'opéra d'*Apelle et Campaspe*, XXIX, 317.

ÉLÈVES. (*Voyez* Écoles.)

ELGIN (lord).—Ses conférences avec l'empereur et Bischofswerder, IX, 265, 277.

ÉLIE, officier au régiment de la reine.—Dirige le siége de la Bastille, I, 187, 188.—Sauve les prisonniers, 194.—Ovation qu'il reçoit, 568.—Demande la grâce des invalides, 569.

ÉLIE, gendarme.— Demande d'une récompense pour sa conduite à Valenciennes, XVII, 570.

ÉLIGIBILITÉ.—Discussion et décrets sur ses conditions dans les assemblées élémentaires, II, 72, 76, 81.—Décret qui en exclut les domestiques, faillis et débiteurs insolvables, 94, 95.—Projet d'étendre cette exclusion aux enfants des faillis, 96, 101.—Réflexions sur ses conditions, 100.—Discussion et décret sur celle du marc d'argent, 103, 104, 107, 108, 126.— Tous les citoyens d'un département sont éligibles aux fonctions administratives, 195.—Suite des conditions, II, 293, 326.—Débats et décret sur l'éligibilité de différentes classes de citoyens, 439, 455, 462, 463, 464, 471. (*Voyez* Juifs, Cultes, Comédiens, etc.)— Fixation du prix de la journée de travail, III, 139.— Discussion sur l'égalité des droits de tous les citoyens à l'éligibilité, 227.— Ses conditions, 657.— Aucune dispense ne pourra déroger au décret qui en fixe l'âge, IV, 85.—Confirmation de celle des enfants de famille, 151.—Autres articles y relatifs, IX, 371, 374, 380, 382, 508. (*Voyez* Citoyens, Élections, Fonctionnaires, Assemblées primaires et électorales.)

ÉLINCOURT.—Secours accordés à cette commune, XIX, 241.

ÉLISABETH, reine d'Angleterre. — Sa lettre à Heaton, évêque d'Ely, III, 394.

ÉLISABETH (madame), sœur de Louis XVI.— Pétition pour sa mise en jugement, XV, 823.—Inculpations dirigées contre elle par le petit Capet, XVIII, 90.—La commune demande sa traduction au tribunal révolutionnaire, 512.— Elle est condamnée à mort, XX, 443. (*Voyez* Louis XVI.)

ELLIOT (lord Gilbert), ministre britannique à Copenhague.—Quitte cette cour, II, 306.—Ses conférences à Paris avec les membres patriotes de l'Assemblée nationale, VI, 246.—Il appuie le bill sur les étrangers, XV, 50.—Est nommé vice-roi de Corse, XXII, 230.— Tente en vain de réprimer l'insurrection de cette île, XXVIII, 262. — Règle les conditions pour l'occupation par les Anglais de l'île d'Elbe et de Porto-Ferrajo, 396.—Annonce de son arrestation par les insurgés, 476.

ELLIOT, aide-de-camp de Bonaparte.—Est tué à Arcole, XXVIII, 501, 503, 506.

ELLIOT (lord Heathfield), général.—Sa mort, V, 165.

ELPHINSTONE, amiral anglais.—L'amiral Lucas, envoyé par la république batave au Cap de Bonne-Espérance, se rend à lui sans combattre, XXVIII, 483.

ELSENEUR, en Danemarck.—Etablissement dans cette ville d'un hôpital pour les marins malades de toutes les nations, XXVIII, 260.

EMBAUCHAGE.—Discussion sur le mode de poursuite à exercer contre ce délit, XII, 118, 122.—Décret qui l'attribue aux cours martiales, XIII, 234.—Peine de mort contre ceux qui engagent les volontaires à la désertion, XV, 827.—Décret qui assimile les procédures à cet égard à celles du tribunal révolutionnaire, XIX, 15.— Nouvelle loi prononçant la peine de mort et la confiscation des biens, XXVI, 693; XXVII, 45, 52, 60, 74.

EMBRIGADEMENT.—Décrets sur celui de différentes armes, XIX, 169, 178, 329. (*Voyez* Armées, etc.)

EMBRUN (archevêque d'). (*Voyez* Leyssin.)

EMBRUN.—Agitations fanatiques dans cette ville, VIII, 377.

ÉMEUTES. (*Voyez* Troubles.)

ÉMILE.—Nouveau nom de Montmorency et de sa vallée, XVIII, 290. (*Voyez* Montmorency.)

ÉMIGRÉS.—Article de Londres sur leur frivolité, II, 281.—Lettre de Suisse à leur sujet, IV, 44.—Autre de Grégoire aux habitants de la Meurthe, contre eux, V, 338.—Intrigues des émigrés français réfugiés à Turin, 729.—Un grand nombre passe en Canada, 746.—Plusieurs d'entre eux, réfugiés à Nice, projettent un coup de main sur Antibes, VI, 601.—Projet de ceux réfugiés à Turin, 641.—Arrestation de leurs complices à Lyon, 642.—Duels entre eux, VII, 121.—Décret pour faire dresser l'état de leurs pensions, 403.— Demande d'une loi sur l'émigration, 442.— Projet de cette loi; débats; renvoi aux comités; et mesures à la suite contre les fonctionnaires émigrants, 476, 482, 483, 503, 506, 515.—Décret pour la radiation des pensions des émigrés, 515.—Ils excitent le recrutement des Allemands, 737.— Reçoivent l'ordre de quitter la Savoie, VIII, 42.— Se rassemblent en armes à Kehl, 217.—Considérations sur leurs personnes, 253.—Précautions prises contre eux en Espagne, 293.—Détails sur leur situation, 351.—Ils recrutent dans la Souabe, 406.—Accueil qu'ils reçoivent du gouvernement des Pays-Bas, 421.—Leur affluence et leurs manœuvres dans ces pays, 497.—Leurs espérances sur l'armée, 505.—Ils forment un comité à Worms, 524.— Leurs communications avec les officiers d'Huningue, 525.—Leurs espérances relativement à une ligue contre la France, 563.—Leur situation et leur conduite à Bruxelles, 597, 651.— Ils forcent Saint-Georges à quitter Tournay, 708.—Émigration d'officiers; suppression de leur traitement, 739, 774.—Leur remplacement, 744.—Transports de joie des émigrés qui attendent le roi à Bruxelles, 763; IX, 37.—Décret qui interdit l'émigration, VIII, 774.—Autre projet pour l'empêcher, IX, 65.— Départ des émigrés pour Coblentz, 69.— Projet de séquestrer leurs biens; on adopte provisoirement la mesure d'une triple imposition, 79, 84, 86.—Conjectures sur leurs projets; émigration considérable sur la frontière espagnole, 101.—Détails concernant les émigrés, 181.—Ils se réunissent au nombre de mille dans les environs de Figuières, 211.—Leurs dispositions, 241.—Particularités sur ceux retirés à Bruxelles et à Worms, 257.—Décret pour le paiement de leurs dettes, 260.—Autre pour l'exécution de la loi les concernant, 280.—Leurs efforts pour déterminer l'empereur à la guerre, 501.—Ils forment une légion en Savoie, 522.—Se rassemblent à Tournay, 601.—Conçoivent des espérances de la conférence de Pilnitz, 649.—Révocation du décret les concernant, 662.—Ils reçoivent le traité de Pilnitz, 693, 717.—Se réunissent à Coblentz, X, 1.—Explication sur la conduite de la maison d'Orange à leur égard, 13.—Détails sur leur conduite dans les Pays-Bas, 30.—Effet produit sur eux par l'acceptation de la constitution par le roi, 43, 69.—Dispositions de l'évêque de Trèves à leur égard, 46.—Doutes sur la protection que leur accorde Catherine II, 59. — L'un d'eux est expulsé de Coblentz; ils écrivent à Catherine, 61.—Leur affluence dans les Pays-Bas, 70.— Lettre sur leur situation, 77.— Proclamation du roi sur l'émigration de la marine, 119, 134.—Demande d'une loi sévère contre elle, 120. — Considérations contre les lois prohibitives en cette matière, 150.—Débats sur les mesures à prendre à l'égard des émigrés, 158, 162, 171, 176, 177, 204, 209, 239, 268, 313.—Ils soutiennent que Louis XVI n'est pas de bonne foi dans l'acceptation de la constitution, 165.—Reçoivent la défense de se rassembler dans la Belgique, 193.—Sont accueillis favorablement à Manheim, 201.—Reçoivent une réponse évasive de l'empereur, 209.—Maltraitent et insultent les Français d'Outre-Rhin, 236, 246.—Leur détresse à Bruxelles, 273.—Dénonciation de leurs projets à Coblentz et d'un complot pour leur livrer Strasbourg, 276.— Leur rassemblement à Worms, 297.—Demande de l'état de radiation de leurs pensions, 318.—Décret qui déclare conspirateurs ceux non-rentrés au 1.er janvier 1792, 325, 332.—Ils achètent 3,000 chevaux dans la Base-Saxe, 329.—Sentiments de la diète de Ratisbonne à leur égard, 345,—Le roi refuse de sanctionner le décret qui précède, 360, 363.—Proclamation de ce prince à ce sujet, 362.—Leurs préparatifs hostiles; assassinat et vol commis par deux d'entre eux, près de Lille, 386.—Leurs espérances, 410.—Formation de leurs légions à Coblentz, 417.—Adhésions à la loi rendue contre eux, 421, 459, 495, 496, 556, 557, 604.—Bruit de leur prochaine invasion, 425.—Ils attirent l'attention de la diète impériale, 437.—Rapport sur les mesures à prendre contre les puissances qui favorisent leurs armements, 441.—Tentatives faites par eux pour séduire Wimpfen, 466.—Sortie d'Isnard contre leurs prétentions et leurs projets, 503.—Mémoire de Vaudreuil en leur faveur, 509.—Démenti du bruit de leur prochaine invasion en France, 511.—Adresse contre le *veto* mis au décret qui les concerne; députation au roi, et sa réponse à ce sujet, 512, 514.— Lettre sur leurs moyens et leurs projets, 525.—Catherine II leur accorde sa protection, 538, 581.— Bonnes dispositions du roi de Suède envers eux, 582.—Considérations sur leurs projets, 589.—Formation en compagnies de ceux du tiers-état, 601.—Ils enrôlent à Paris, 630.—Notification du roi aux princes étrangers qui les protégent, à l'effet de faire cesser leurs enrôlements, 636, 665.— Double plan des princes et des émigrés; partis de Calonne et de Breteuil, 649.— Refus de l'empereur d'empêcher les états de l'empire de les laisser se rassembler sur leur territoire, 656.—Leurs dispositions contre la France; division des princes, 670.—Détails sur leur agent à Stuttgard, 675.—Ils reçoivent des secours de Catherine II, 681.—Note ministérielle concernant ceux de l'électorat de Trèves, 697.— Défenses des magistrats de Francfort de leur livrer des ustensiles de guerre, 710.—L'électeur de Trèves leur interdit tout rassemblement dans ses terres, 748.—Leurs préparatifs en Allemagne, XI, 1.—Leur expulsion de Worms et de Spire, 3.—Rapport, discussion et décret d'accusation contre les princes et plusieurs de leurs adhérents, 15, 19, 23.—Leur dispersion momentanée en Allemagne, 33.—Ils sont éloignés de Trèves, 55.—

Reçoivent des secours pour se porter en Allemagne, 65.—Note de l'électeur de Trèves les concernant, 74.—Continuation de leurs préparatifs, 114.—Leurs complots favorisés par l'empereur, 129.—Dispersion de leurs rassemblements dans l'électorat de Trèves, 134, 168.—Lettre sur leurs projets, 146.—Défense leur est faite de passer par le territoire autrichien, 209.—Dispersion de leurs rassemblements sur la rive droite du Rhin, 225.—Ils quittent Ettenheim, 253.—Leur affluence à Coblentz; ils négocient avec les Tuileries, 261.—Arrestation d'un de leurs enrôleurs, 262.—Négociations de leurs chefs avec les cours de l'Europe, 313.—Leur retour à Coblentz, 337.—Séquestre de leurs biens, 340, 342.—Plaintes contre leurs rassemblements dans le Brabant, 357, 374.—Comédie jouée par les princes étrangers ayant l'air de les expulser, 371.—Ils éprouvent des difficultés pour se rassembler dans la Souabe, 402.—Leur manifeste, 502.—Leur adresse à l'armée, 505.—Ils évacuent les terres épiscopales, 509.—Recensement de ceux d'Outre-Rhin, 534.—Situation de leurs cantonnements, 557.—Ils sont soutenus par l'Espagne, 582.—Achètent des armes; enrôlent des déserteurs liégeois et français, 589.—Principes des états de Franconie à leur égard, 653.—Mesures de ce Cercle contre eux, 693, 702.—Leurs espérances; ils intriguent auprès des Suisses, 737.—Décret contre ceux rentrés nouvellement, 759.—Richelieu et Sombreuil négocient pour eux à Pétersbourg; désarmement de la légion de Mirabeau, XII, 1.—Moyens projetés par les émigrés pour renverser la constitution, 9.—Décret ordonnant des poursuites contre les officiers qui ont enlevé caisse et chevaux en émigrant, 20.—Dispersion des rassemblements d'émigrés dans le Piémont, 54.—Leur réunion à Liége, 66.—Ils se divisent en *artoisistes* et en *condéistes*, 73.—Leur costume, 90.—Réclamation d'un Français étudiant dans l'université de Wirtemberg, pour n'être pas confondu avec eux, 109.—Leur réarmement en Hongrie, 121.—Ils reçoivent 2 millions du roi de Prusse; leur conduite atroce envers un patriote de Pfedelbach, 205.—Leur arrivée dans le Brabant, 273.—Arrestation de numéraire sur plusieurs d'entre eux, 285.—Pétition relative à la loi qui les concerne, 543.—Mésintelligence entre eux et les Autrichiens, 559.—Ils reçoivent la permission de se réunir dans les Pays-Bas, 726.—Leur marche, 765.—Notification du roi contre leurs rassemblements, XIII, 61.—Formule de leur correspondance, 137.—Leurs avances aux officiers prussiens, 157.—Ils sont payés par la Prusse et par l'Autriche, 177.—Marchent vers le Palatinat, 197.—Décret portant que leurs femmes et leurs enfants serviront d'otages, 430.—État de leurs forces combinées avec la Prusse et l'Autriche, 485.—Lettre concernant leur prochaine invasion, 510.—Leurs menaces, spécialement celles de Bouillé, 529.—Arrivée à Trèves de 4,000 d'entre eux, 537.—Mirabeau et son corps sont chassés de l'armée autrichienne pour insubordination, 573.—Dénonciation d'un envoi de 3 millions qui leur a été fait par Louis XVI, 580.—Ils se réunissent aux Prussiens, 581.—Protection qu'on leur accorde à Neufchâtel, 633.—Décret portant que leur nom sera rayé de l'état des rentes, 677.—Autre qui applique la loi rendue contre eux aux Français absents sans cause légitime depuis le 8 avril 1792, 695.—L'émigration est mise au nombre des causes du divorce, 702.—Souscription à Londres en faveur des prêtres émigrés, XIV, 9.—Les émigrés ravagent les frontières du nord-est, 86, 90.—Circulaire de l'archevêque de Malines en leur faveur, 93.—Décret pour le jugement de quatre d'entre eux pris par Beurnonville, 104.—Autre ordonnant l'impression et l'affiche du livre d'ordre saisi sur eux, 132.—Autre qui demande compte au ministre de la guerre de l'exécution de la loi qui prononce la peine de mort contre ceux pris les armes à la main, 153.—Décret sur le mode d'exécution de cette peine; les puissances belligérantes sont rendues responsables des représailles qui seraient exercées par eux, 161.—Leur affluence à Londres, 165.—Décret qui ordonne le brûlement, par la main du bourreau, d'un guidon pris sur eux, 192.—Noms de treize d'entre eux pris les armes à la main et amenés à Paris pour être jugés, 250.—Décret pour l'exécution de la loi qui défend de les amener à Paris, 254.—Différentes lettres écrites par eux, 258, 261, 289.—Discussion, et décret à la suite qui les bannit à perpétuité et les punit de mort en cas d'infraction de ce ban, 278.—Exécution de neuf d'entre eux, 279.—Lettre annonçant qu'un grand nombre passent à Saint-Domingue, 299.—Ils sont proscrits de l'électorat de Trèves, 325.—Et du duché de Deux-Ponts, 397.—Leur dénûment en pays étranger, 413.—Proposition de punir de mort les municipalités qui leur délivreraient de faux certificats de résidence, 446.—Ceux rentrés en France seront tenus de sortir sous quinzaine, 452.—Dispositions pénales contre eux, 458, 481.—L'empereur leur enjoint d'évacuer les Pays-Bas, s'ils ne font pas partie de l'armée, 461.—Jugements militaires prononcés à Verdun contre plusieurs d'entre eux, 501.—Articles décrétés sur les certificats de résidence et sur les questions de formalités relatives à l'émigration, 503, 518.—Rescrit de la régence d'Hanovre concernant les émigrés 513.—Débats sur le mode de juger les exceptions en matière d'émigration, 537, 547.—Décret qui annule les donations faites par les émigrés à dater du 1.er juillet 1789; lettre du ministre de l'intérieur provoquant la mesure de la démolition de leurs châteaux, 560.—Suite de la loi rendue contre eux, 567, 573.—Liste de ceux qui avaient leur domicile à Paris, 578.—Défense faite aux ministres de France à l'étranger de leur délivrer des passeports, 735.—Leur correspondance originale saisie à Longwy et à Verdun, 798.—Ils sont accusés de manœuvres dans Paris pour sauver Louis XVI, XV, 67.—Propositions qui leur sont faites par la Russie, 417.—Rassemblés à Willengen, ils proclament le fils de Louis XVI roi de France et de Navarre, 522.—Dénonciation de leur rentrée; annulation des jugements des tribunaux de districts à leur sujet; autorisations de visites domiciliaires pour leur recherche, 558.—Adoption de divers articles contre eux, 589, 595, 630.—Ils reçoivent des secours de l'impératrice de Russie, 649, 801.—Sont accusés des troubles de Nantes, 724.—Motion de démolir leurs châteaux rappelant la féodalité, 741.—Ceux arrêtés huit jours après la publication de la loi seront exécutés dans les 24 heures; 742,—Ceux pris en pays étranger, armés ou non armés, seront traités de la même manière, 775.—Ordonnance les concernant, en Autriche, 801.—Lettre sur leur plan pour la désorganisation des armées françaises, XVI, 8.—Le prince de Cobourg leur donne ordre de sortir des Pays-Bas, 186.—Ils se joignent à des bandits espagnols pour faire une incursion en France, 269.—Les municipalités sont autorisées à retirer les lettres à leur adresse, 350.—Ils préparent à Londres un débarquement, 597.—L'effectuent à Ostende, 657.—Décret qui répute émigrés les citoyens des villes rebelles qui ne les quitteront pas, etc., XVII, 202.—Autre qui déclare tels ceux qui, sans motif légitime, sont allés dans les villes en état de révolte, 268.—Décret de la diète de Ratisbonne qui les oblige à prendre parti dans les armées, 445.—Ils sont défaits dans la forêt de Bervalle, 733.—Insultent, à Bruxelles, les prisonniers du Quesnoy, XVIII, 73.—Leurs femmes divorcées sont déclarées non suspectes, 172.—Addi-

tion à la loi rendue contre eux, 325. — Proposition d'exclure leurs agents des fonctions publiques, 581. — Offre que fait la czarine à tous ceux qui voudront s'établir en Russie, XIX, 1. — Les procédures contre l'émigration sont assimilées à celles du tribunal révolutionnaire, 14.—Décret qui rappelle ceux des habitants de la Moselle qui n'ont émigré que huit jours ; exception contre ceux qui ont fui de Thionville pendant le siége, 159.—Pertes et fuite du corps de Condé à Weissembourg, 163.—Argenterie trouvée chez les émigrés qui ont fui à l'approche des armées de la république, 317. — Plaintes contre leur affluence à Fribourg, 441.—Ils sont expulsés de Stuttgard, 497. — 14,000 quittent Toulon avec l'escadre anglaise, 549. — Discussion sur les certificats de résidence des prévenus d'émigration, 600. — Décret qui assimile aux émigrés ceux qui leur envoient de l'argent, 632.—Découverte d'un plan de guerre civile qui devait éclater dans les Landes, contenu dans une lettre adressée au camp des émigrés en Espagne ; arrestation et punition des coupables, XX, 117.—Arrestation à Paris de plusieurs émigrés comme complices d'Hébert et de Danton, 153. — Mesures prises contre eux dans les Pays-Bas, 261.—Ils sont expulsés de Bruxelles, 269.—Injonction à ceux de Toulon de sortir de la Toscane, 294. — L'Angleterre en prend un corps à sa solde ; noms des chefs de ce corps, 309, 317, 638 ; XXI, 89 ; XXII, 293 ; XXIII, 129 ; XXIV, 201. —Ils sont expulsés du Hainaut-Autrichien, XX, 351.— Argenterie trouvée dans leurs maisons à Arras, 357.— Ils sont chassés de Turin, 593.—Le général espagnol s'engage à livrer à Dugommier ceux qui occuperaient le territoire français, 643.—Décret relatif aux marchands qui sont associés avec eux, XXI, 183.—Arrestation de ceux trouvés au Quesnoy, 515.—1,100 sont saisis à la reprise de Valenciennes, 608. — Révision des lois les concernant, 702 ; XXII, 275. — Mesures prises contre eux à Berne, 177.—Motion d'exécuter ceux pris les armes à la main ; le tribunal du Nord est autorisé à les juger, 209.—Le maréchal de Broglie en commande une légion en Angleterre, 293.—300 sont pris par l'armée du Nord ; supplice de 69 d'entre eux, 366.—Clausel accuse ceux de la Suisse d'influencer la société des Jacobins, 435. — Loi contre eux et leurs complices, 471.—Ils sont chassés de Berlin, 725.—Le comité de salut public demande leur expulsion de la Suisse, XXIII, 41.—On ordonne qu'ils soient poursuivis avec rigueur ; exception en faveur de ceux du département du Rhin, 166, 179, 183, 195. — Leurs efforts auprès des puissances étrangères pour faire continuer la guerre, 297.—Décret portant que les inscriptions et les radiations seront soumises au comité de législation, 405.—Les émigrés sont expulsés de la Suisse, 425.—On se plaint de leur indiscipline en Allemagne, 497.—Ils sont chassés de Neufchâtel, 649. —Se forment en neuf autres corps à la solde de l'Angleterre, 657.—Proclamation pour la rentrée des ouvriers émigrés par suite de la terreur, XXIV, 1. — Addition à la loi sur les émigrés, provoquée par Jean-Bon-Saint-André, 6. — Assassinat à Toulon de onze individus présumés tels, 16, 76.—Ils forment à Constance un bureau d'espionnage, 41.—Leur rentrée est dénoncée par Thuriot, 77. — Détails sur les mouvements soldés par l'Angleterre pour une descente sur les côtes de France, 185.—Autres sur la solde qu'ils reçoivent, 201.—Il s'introduisent furtivement en France pour toucher leurs revenus, 249.—Moyens employés par eux pour se faire rayer de la liste des émigrés ; la Convention se réserve de statuer sur leurs radiations, 308.—Excès commis par eux à Zell, 313. —Les émigrés sont favorisés dans le Midi ; rappel des administrations à l'exécution des lois rendues contre eux, 324.—Réintégration des insurgés de la Vendée dans leurs biens, nonobstant leur inscription sur la liste, 327. — Ils sont expulsés d'Osnabruck, 329.—Rentrée en France d'un grand nombre d'entre eux, dans la persuasion de rétablir le petit Capet sur le trône, 345.—Décret qui ordonne leur expulsion du territoire français, 359, 362. — Licenciement de leurs régiments à la solde de l'Angleterre, 441.—Mesures proposées contre leur rentrée ; décret sur le mode de radiation, 469.—Leur expulsion de la ville d'Utrecht, 589.—Décret qui autorise les radiations de la liste par le comité de législation, après la distribution des pièces et leur affiche, pendant cinq jours, dans la salle, 649.—Autre concernant la radiation de ceux inscrits sur la liste, par suite ou à l'occasion du 31 mai, 666. — Mesures prises pour empêcher leur débarquement, 676. — Les mouvements de Paris au 1.er prairial leur sont attribués, XXV, 25.—Observations sur leur rentrée, à la faveur de certificats de résidence, 75. — Motions relatives aux radiations, 101.—Plaintes de la régence de Hanovre contre eux, 145. — 10,000 d'entre eux débarquent sur les côtes de Bretagne, 180.—Lettres sur ce débarquement, 194, 217.—Mesures prises contre eux à Bâle, 201.—Motion de suspendre toute radiation, 221.—Les émigrés renfermés dans Quiberon tentent une sortie, et sont battus, 229.—Extrait des gazettes italiennes annonçant leur rentrée en France, 281.—Procès de plusieurs d'entre eux avec un graveur de Londres, 289.—Dénonciation de Bentabole contre ceux qui sont dans les fonctions publiques, 303.—Projet de déclarer applicables aux émigrés de Saint-Domingue les lois faites contre les émigrés de France ; il est rejeté, 319, 322.—Destruction totale de l'armée des émigrés à Quiberon ; butin qu'ils y ont laissé ; manière dont ils ont été traités par l'escadre anglaise, 338, 354, 407.—Traduction au tribunal criminel de Paris de deux d'entre eux qui y sont arrêtés à la suite des derniers troubles, 348.—D'Erlach est accusé de les protéger en Suisse, 377.—Articles constitutionnels pour leur bannissement perpétuel, 383, 563, 576.—Leurs pertes dans les colonies, 415.—Indisposition des habitants de Hambourg contre eux ; ils affluent à Bremen, 417. — Demande de les éloigner de Hambourg, 509.—Nouvelles mesures de police contre eux, 522, 525.—Dénonciation de leurs intrigues à Paris, 524, 525. — Dénonciation de leur rentrée en France, 561.—Motion contre l'éviction des fermiers de ceux rayés de la liste, 606. — Suspension de toute radiation, 622.—Disparution des émigrés rassemblés à Osnabruck, 625.—Demande de la jouissance de leurs droits pour ceux non encore rayés ; leurs manœuvres dans le Midi, 671. — Ils sont signalés comme le fléau de la France, 678.— Décret concernant ceux du Midi qui sont rentrés, 684.—Bruit du départ de leurs bandes pour la France, 721.—Formation de leur armée en Angleterre, 761. —Audace et espérances de ceux résidant à Bâle, 762. Addition à la loi sur la rentrée des émigrés agriculteurs, XXVI, 5.—Ordre du jour sur la proposition de réviser toutes les radiations, 6.—Les émigrés comptent sur leurs associés de Paris, 65.—Leur déportation d'Espagne, 129.—Proposition de contraindre les prévenus d'émigration à se constituer prisonniers jusqu'à leur radiation, 157.—Projet d'invasion des émigrés par Pontarlier et Bâle, découvert par la Prusse, 161, 217.—Prise, par un corsaire français, de plusieurs émigrés qui se rendaient en France, 217. —Ils dirigent la conspiration de vendémiaire, 240.— Sont expulsés de Hanovre, 298.—Décret autorisant l'émigration des individus qui ne voudraient pas demeurer en France ; le mode en est déterminé par la loi du 3 brumaire, 308, 315, 332. (*Voyez* cette loi.) —Arrêté du comité de salut public, sur la rentrée de ceux se disant laboureurs et artisans, 338. — Commission proposée pour faire exécuter les lois rendues

contre eux, 411.—Extrait d'une lettre écrite de l'Ile-Dieu, sur leur situation et sur leurs projets, 617.—Message concernant ceux des colonies, XXVII, 94.—Ils sont vomis par l'Angleterre sur les côtes de la Vendée, 226. — Projet d'un nouveau mode de radiation, 339.—Lettre sur le mépris que les émigrés ont inspiré à leurs hôtes, 346.—Discussion sur le mode des radiations; décret qui donne au Directoire le droit de les prononcer, 383, 387, 395, 399, 403, 408, 410, 416, 507, 515.—Mode de radiation des députés inscrits sur les listes, 534, 548, 565. (*Voyez* Députés.) —Plaintes sur l'inexécution des lois relatives aux émigrés, XXVIII, 63.—Dénonciation de leur rentrée dans le département des Bouches-du-Rhône, 211. — Message du Directoire concernant les radiations, 223. —Demande de l'expulsion des émigrés du territoire batave, 253.—Proposition d'attribuer au ministre de la justice le travail des radiations, 259. — Exclusion de Paris des prévenus d'émigration, 269, 270.—Proclamation de l'Assemblée nationale batave pour l'expulsion des émigrés, 291.— Pièces relatives à leurs projets d'invasion par Bâle, 296.—Décret relatif au dépôt des listes, 303, 312.—Le grand-duc de Toscane les chasse de Livourne, 306. — Bonaparte annonce leur fuite d'Italie, 324.—Ordonnance des cantons suisses pour leur départ, et texte de la note y relative, 351, 362.—Demande de leur renvoi de Gênes, 361. — Message pour connaître les mesures prises pour l'exécution des lois sur leur radiation, 379. — Annonce de leur départ de Lausanne pour rentrer en France, 399.—Discussion sur le mode de leur radiation, 408. — Circulaire du ministre de la justice, relative aux retards des procédures contre eux, 468.—Expulsion, par le roi de Prusse, de ceux qui ne sont pas munis de passeports ou permissions, 474.—Maintien de la loi du 3 brumaire en ce qui les concerne, 475.—Arrêté pris en comité général pour s'occuper des radiations, et demander compte au Directoire de celles obtenues ou demandées, 509.— Pétition pour la mise en jugement des émigrés naufragés à Calais; résolution y relative, 521, 746, 760.— Message des Cinq-Cents au Directoire pour lui demander l'état de ceux qui sont rayés, 538.—Réponse du Directoire, 584.—Ils sont expulsés de Vienne, à l'exception de ceux qui ont des moyens de vivre, 586. — Radiation de ceux inscrits pour être restés à Lyon pendant le siége, 602.—Dénonciation de l'arrêté du Directoire qui interdit l'entrée des assemblées du peuple aux prévenus d'émigration, 615. — Rapport du ministre Merlin, et texte de cet arrêté, 616.—Rapport de Duprat à ce sujet; résolution qui en annule les dispositions, 617, 618. — Radiation de la liste des noms de ceux qui y ont été portés après leur mort, 618. — Dénonciation des complots tramés en Suisse par le comité des émigrés, et mesures du gouvernement à cet égard, 623. — Arrêté pour prévenir leur rentrée avec de faux passeports, 649. — Résolution sur l'admissibilité des titres de créances sur eux, 657.—Ils établissent à Lausanne un bureau de correspondance entre la cour de Blankembourg et la France, 668.—Proposition de faire juger ceux qui sont rentrés; question préalable, 685.—Justification du mode de procéder à leur égard suivi par les commissaires du Directoire, 728.—Projet de Bontoux en faveur de ceux des Haut et Bas-Rhin; discussion et résolution y relative; elle est rejetée, 739, 740, 764, 780, 781, 789, 790, 791. — Le Directoire les accuse de se joindre aux chauffeurs, dans les brigandages qui se commettent à Lyon, 740.—Dénonce leur rentrée en France, 767. — Et les accuse d'avoir attaqué les postes qui l'environnent, dans la nuit du 17 au 18 fructidor, 793.—Décret pour leur expulsion du territoire français, 796.—Message du Directoire pour provoquer la déportation de ceux naufragés à Calais, 822.—Arrêté relatif aux réclamations des individus inscrits sur la liste, XXIX, 9.—Dénonciation des émigrés portés sur les contrôles comme défenseurs de la patrie ou employés dans les charrois, 53.—Suspension du départ de ceux rentrés, 38.—Plaintes contre leur affluence en Hollande; arrêté relatif aux radiations, 39. — Affluence des émigrés à Brême; le roi de Prusse leur défend de séjourner dans ses états, 54.—Résolution sur ceux du comtat d'Avignon, 59. —Autre qui donne aux agents du Directoire le droit de radiation de ceux des colonies, 63. — Réflexions sur leurs espérances avant le 18 fructidor; ils sont exclus des îles de la mer Adriatique, 73.—Circulaire d'Augereau contre ceux qui entrent dans les pays conquis, 96. — Arrestation et condamnation à Marseille d'émigrés en contravention à la loi du 19 fructidor, 97. — Ils sont expulsés du duché de Brunswick, 130.—Et du territoire de Hambourg, 151.—Conseil qui leur est donné de conquérir le Canada, 153.—Proclamation du gouvernement prussien les concernant, 154. — Il sont chassés du territoire Cisalpin, 155.—Et du Hanovre, 159. — Démenti du bruit de leur débarquement dans la Vendée, 165. — Proposition en faveur des individus inscrits sur des listes d'émigrés; ils sont chassés de Rome, 173. —Discussion sur l'application à leur faire de la loi du 19 fructidor, et message du Directoire à ce sujet, 173, 174, 178. — Leur expulsion d'Angleterre demandée à la chambre des communes, 177. — Arrêté pour l'inscription sur la liste des émigrés des officiers employés au service de l'Autriche, qui ont quitté les départements réunis avant l'entrée des Français, 220.—Lettre trouvée dans les papiers de Durand-Maillane, relative à l'application du mot *émigrés*, 236.—Expulsion des émigrés de la Sardaigne et de l'Espagne, 236, 238, 248, 258.—Lettre tendante à prouver les intelligences des chefs des émigrés avec le tribunal révolutionnaire, 245. — Arrêté relatif au mode de leur radiation, 249.— Demande d'un mode plus expéditif, 250.—Plaintes contre l'inscription de plusieurs d'entre eux sur les contrôles des bataillons, 252.—Il sont arrêtés à Milan; lettres annonçant qu'ils ont accueilli Vauvilliers, ex-député, à son passage par Berlin, 263.—Ils sont déportés de Russie, 264.— Suite des poursuites faites contre eux en Espagne; ils sont transportés aux îles Canaries; ordonnances y relatives, 265, 267, 271, 274.—Ils reçoivent l'ordre de quitter Southampton, 283.—Permission accordée à ceux invalides de rester en Angleterre, 286.—Ils sont expulsés de Baden, 290.—Un délai leur est donné pour quitter la Suisse, 291. — Leur expulsion du territoire Cisalpin, 296.—Plaintes des agents français en Espagne contre les villes qui n'ont pas exécuté les cédules du roi contre eux, 297.—Ils reçoivent des secours de l'Angleterre; dénonciation contre l'audace de ceux qui se promènent dans Paris, 305.—Motion de Lecointe contre eux; visites domiciliaires pour les arrêter, 308.— Explication des ministres français contre ceux d'entre eux qui sont revêtus d'un caractère diplomatique à Rastadt, 309. — Pleine disgrâce encourue par eux près de l'électeur Palatin, 311.— Mesures proposées contre ceux qui changent de noms, 525. — Rapport relatif à de prétendues contradictions dans la loi du 28 mars 1793 qui les concerne, 326. — Mesures prises par Aubernon contre ceux qui se sont introduits dans les armées d'Italie, 331. — Arrêté relatif aux certificats de non-émigration, 334.— Intrigues des émigrés en Allemagne, 347.— Arrêté sur l'ordre à établir dans les rapports relatifs aux demandes en radiation, 359.— Expulsion des émigrés de la Toscane, 363.—*Voyages et aventures des émigrés français*, 418.—Loi qui leur assimile les individus qui se sont soustraits à la déportation, 479, 480, 481.—Lettre du ministre de la police concernant ceux qui sont

dans le cas d'être traduits devant une commission militaire, 499.—Adoption, en Suisse, d'une loi contre les émigrés, 527. — Rapport et discussion sur ceux naufragés à Calais; résolution prononçant leur détention jusqu'à la paix, 589 *bis*, 590 *bis*.—Réclamation tendante à les faire déporter ou juger, et rapport de la résolution précédente, 591 *bis*, 661, 664, 774, 780, 789, 790, 793. — Ordonnance du magistrat de Ratisbonne rendue contre eux, 636. — Ils sont chassés de Livourne par le général Miollis, 641. — Expulsés de Manheim, et de vingt lieues au-delà, par Bernadotte, 643.—De Pise, par Touret, 644. — Et de la Prusse, 649.—Insultent le consul français à Hambourg; se réjouissent des succès de l'armée autrichienne, 695.— Résolution qui règle l'ordre de leurs radiations, 727.—Ils sont expulsés des ports d'Espagne, 728.—Proposition à la société du Manége pour provoquer leur arrestation, 758. — Décret qui autorise les visites domiciliaires à cet effet, 778, 779.— Troubles occasionnés par eux à Amiens, 781. — Division parmi eux; commission chargée de présenter des mesures sur ceux trouvés dans les pays conquis par les armées françaises, 790. (*Voyez* les articles suivants et Princes français émigrés.)

Émigrés (Actif et Passif, Biens et Mobilier des). — Proposition de séquester ces biens; ils sont soumis provisoirement à une triple imposition, IX, 79, 84, 86.—Motion de Lamarque pour leur séquestration, XI, 181.— Rapport et débats sur cette question; décret à la suite qui les met sous la main de la nation, 341, 342.—Rapport, discussion et décret sur le mode d'exécution de ce séquestre, 552, 553, 583, 608, 618, 696, 707, 716. — Décret pour leur vente, XIII, 259.— Autre pour en assurer la nationalisation, 514, 623. — Confiscation des biens des émigrés des colonies, 535. — Décret relatif aux matières d'or et d'argent trouvées chez les émigrés, 607. — Autre pour accélérer les ventes et faire déposer les créances, fonds et titres à eux appartenant, XIV, 90, 176. —Rapport d'Osselin sur les détenteurs de ces biens, et décret à la suite sur leur séquestration, 251, 363, 379, 380, 458, 468, 481. — Décret pour la vente du mobilier, 276; XV, 31, 652.—Autre qui suspend celle des immeubles, XIV, 454. — Articles relatifs aux certificats de résidence, et formalités pour constater la non-émigration, 503, 518.—Produit des ventes effectuées, 708.—Prorogation du délai pour les déclarations à faire par les créanciers des émigrés, XV, 139. —Décret relatif à la vente de leurs biens, 346.—Ils sont déclarés acquis à la république, nonobstant les dispositions de leurs parents, 589, 595.—Décret pour en provoquer la découverte, 712. — Suspension de leur vente, 789.— Décret pour leur culture, 795.— Emprunt forcé sur les riches, remboursable en bons, pour leur acquisition, XVI, 439. — Montant de leur estimation dans trois cent soixante-quatre districts, 545.— Décret pour assurer à la nation l'indemnité qu'elle doit en retirer, XVII, 142.—Décret relatif aux créanciers, 226.— Nouvelle évaluation de ces biens, 391.—Peines contre les fonctionnaires qui en ralentiraient les ventes, 642.— Décret pour les accélérer, 660.— Détails sur la facilité avec laquelle elles ont lieu, XVIII, 445; XIX, 118.— Leur produit servira à la régénération de la marine, 120.— Délais accordés aux créanciers pour fournir leurs titres, 224, 308.— Motion pour la vente des biens par petits lots, 281.— Difficultés y relatives, 304.—Notes sur le produit des ventes effectuées, 461, 593, 727; XX, 74, 88, 89, 174, 233, 295, 562; XXI, 538.—Décret relatif à l'inventaire et à la vente du mobilier des émigrés, XX, 39.—Autre sur l'administration de leurs biens, 104.— Autre pour la suspension des ventes en cas d'inscription injuste sur les listes, 367.—Autre concernant le paiement des frais d'administration, 535.— Projet pour la liquidation des dettes des émigrés; rapport et décrets qui déclarent leurs créanciers, créanciers de l'état, XXI, 225; XXII 423; XXIII, 38, 116; XXIV, 214, 269, 273; XXV, 231.—Levée des scellés sur les meubles et effets de ceux de Paris, XXII, 225. — Décret sur la législation relative à leurs biens, 287.—Projet de les mettre en loterie, XXIV, 255, 256.— Déclarations exigées de leurs débiteurs, 479. — Estimation de leurs biens dans les colonies reprises par Victor Hugues, XXV, 415. — Décret concernant leurs créanciers viagers, pensionnaires et autres, 534. —Confiscation de leurs biens maintenue par la constitution, 563.—Décret sur leurs créanciers, XXVI, 13, 19.—Autre sur les mêmes et sur leurs héritiers, 217. —Autre sur la liquidation de leur dette, 327.—Chazal propose de faire valoir leurs droits successifs au profit de la république, 564.—Motion tendante à réintégrer dans leurs biens les acquéreurs qui en ont été dépossédés, XXVII, 525.—Projet d'un nouveau mode d'aliénation de ces biens, 551.—Proposition de faire liquider les créances des émigrés par le bureau de liquidation de Paris, XXVIII, 334.—Ajournement d'un projet concernant leurs créanciers, 351.—Résolution rejetée pour leur liquidation, 363, 395.—Rejet de celle concernant les détenteurs des biens, 364. — Loi concernant leurs propriétaires par indivis, 393, 397.—Proposition d'accorder des secours à leurs fermiers évincés, 437.—Approbation d'une résolution concernant deux arrêtés anciens qui annulaient des ventes, 465.—Rapport et projet sur l'usufruit de ces biens, 499.—Résolution pour la liquidation des créances sur ceux possédés par indivis, 524, 525.— Projet sur les rentes viagères et usufruits qui leur sont dus, 544.—Approbation d'une résolution sur les partages des biens possédés par indivis, 606. — Rejet de celle relative à la liquidation des créances, 646, 648.—Autre sur le même objet, 657.—Rejet de celle relative à l'admissibilité de ceux de ces titres antérieurs au 9 février 1792, 730.—Rapport sur les difficultés existantes entre les créanciers des émigrés, 732 — Rapport et résolution sur le partage de leurs biens, 737, 738, 771.—Autres résolutions sur la liquidation de leurs dettes, 771.—Rejet de la première; approbation et texte des autres, XXIX, 97, 148, 155.—Discussion sur les poursuites des créanciers des émigrés déclarés insolvables; résolution y relative; elle est rejetée aux Anciens, 243, 245, 246, 297, 318, 319, 322, 324.—Résolution relative aux baux de leurs biens; elle est rejetée, 255, 333.—Projet sur la liquidation de la dette de ceux des départements réunis, 270, 272.—Motion de Got pour la reddition des comptes par les co-propriétaires des biens indivis, 296.—Projet de mettre à la charge de la république, pendant 15 ans, les rentes viagères dues par les émigrés, 320.—Projet sur la cession de leurs créances, 403.—Le Directoire demande la faculté d'affermer leurs biens, 470.—Arrêté concernant les créanciers des émigrés non rayés, 533.—Adoption d'un projet sur les usufruits qui leur sont dus, 579 *bis*, 602 *bis*. — Rapport relatif à la commission de liquidation de ceux du département de la Seine; elle est prorogée pour vingt-un mois, 582 *bis*, 590, 594.—Fixation du mode de liquidation de leurs créances échues à la république, 744, 755, 769. (*Voyez* l'article précédent et l'article suivant.)

Émigrés (parents d').—Adoption d'une motion en leur faveur, XII, 269.—Décret portant que les femmes et les enfants d'émigrés serviront d'otages, XIII, 430. — Nouvelle demande à ce sujet et ordre du jour motivé, 514. — Décret concernant les individus dont les fils ont émigré, 677.—Motion de prendre en otages cent mille parents d'émigrés pour la sûreté des commissaires livrés à l'ennemi, XVI, 79. —Décret pour la confiscation des biens de tout père

d'émigré qui ne justifiera pas de son patriotisme, XVIII, 616.—Rapport de Barère et décret qui défend aux femmes et aux filles d'émigrés d'épouser aucun étranger, etc., XX, 39.—Motion sur la portion de jouissance qu'on doit accorder aux premières sur leurs biens, 55.—Autre tendante à modifier la rigueur des lois concernant les parents d'émigrés, XXII, 179.—Décret relatif à leurs biens, XXIII, 21.—Secours accordés aux pères et mères d'émigrés, 196; XXIV, 385.—Décret qui règle la partie de leurs biens appartenant à la république, 311, 327.—Les lois les concernant ne sont pas applicables aux enfants nés hors mariage, 639.—Rapport de la loi qui défend aux femmes ou filles d'émigrés de vendre leurs biens, ou d'épouser des étrangers, 692.—Motion de proroger le délai accordé à leurs parents pour faire la déclaration de leurs biens, XXV, 34.—Autre tendante à convertir le séquestre sur ces biens en simple opposition, 110.—Secours à leurs parents, 330.—Suspension de la loi du 9 floréal qui les concerne, 337.—Décret pour la liquidation des créances sur leurs biens, 765.—Proposition de les destituer des fonctions publiques, XXVI, 14.—Ils en sont exclus, 19.—Le comité de salut public est autorisé à les mettre en réquisition, 23.—Proposition et lois pour les écarter des fonctions publiques, 308, 315, 333.—Amendement concernant les femmes d'émigrés, 316.—Leurs parents sont autorisés à vendre une partie de leurs biens pour satisfaire à l'emprunt forcé, XXVII, 12, 20.—Rapport sur la loi du 9 floréal an III; résolution qui en lève la suspension; elle est rejetée aux Anciens, 79, 191, 193, 199, 203, 220, 232, 301, 306, 314, 320, 325, 326, 332, 334, 336.—Proposition d'une surtaxe à imposer aux parents d'émigrés dans l'emprunt forcé; renvoi à une commission de l'examen des moyens de lever le séquestre mis sur leurs biens, 480.—Vues d'Audouin sur le maintien de la loi précédente, XXVIII, 25.—Débats et adoption de son projet, 170, 179, 183, 265, 267, 268.—Difficulté née de cette loi, 355.—Propositions relatives aux secours à accorder aux enfants d'émigrés, 480.—Demande du rapport de la loi du 9 floréal, 726.—Rapport et résolution sur le partage des biens des parents d'émigrés, avec la république, et la levée des séquestres dont ils sont frappés, 737, 738, 771.—Loi qui les exclut de toutes fonctions publiques, sauf les exceptions déterminées, 809.—Formation d'une commission pour reprendre les biens qu'on leur a rendus, 811.—Motion concernant les enfants, XXIX, 87.—Discussion et rejet de la résolution rapportant les lois qui avaient ordonné le séquestre et le partage des biens des parents, 132, 137.—Proposition d'excepter de la loi du 3 brumaire ceux élus à des fonctions publiques, dans le cas où l'inscription de l'émigré serait postérieure à l'élection, 152.—Arrêté de l'administration de la Haute-Marne, relatif aux biens de leurs pères et mères, 139.—Partage de leurs propriétés dans la Belgique, 327.—Projets sur ces biens, 347, 354, 379.—Nouveau rapport sur la législation y relative, 424.—Renvoi à la commission d'une proposition sur quelques points de la législation concernant les sœurs et tantes d'émigrés, 465.—Discussion du projet relatif aux biens de leurs pères et mères, et résolution rejetée aux Anciens, 514, 518, 519, 540, 541, 582 *bis*, 594, 599.—Nouveau projet sur les mêmes; discussion et résolution y relatives, 595 *bis*, 608 *bis*.—Rapport en sa faveur; discussion et rejet, 612 *bis*, 624 *bis*, 625.—Nouveau projet sur cette matière, 632.—Nouvelle résolution sur la successibilité de la république dans les biens, 699.—Rapport en sa faveur, 712.—Discussion, 720.—Arrêté pour le partage des biens indivis, 867. (*Voyez* les articles précédents.)—

EMMERICH. — Siége de cette place par les Français, XXII, 661.

EMMERY, député de Metz à la Constituante.—Est élu membre du comité de constitution, I, 129.—Puis secrétaire, 271.—Demande la sanction des arrêtés du 4 août, 461, 468.—Son opinion sur les droits de la branche d'Espagne au trône, 479.—Son rapport sur le serment des troupes à Metz, 493.—Il vote contre la conservation du titre de roi de Navarre, II, 48.—Dénonce l'exportation des grains; vote la suppression du comité des subsistances et des lieux privilégiés, 59.—Est chargé de la rédaction des procès-verbaux depuis le 6 mai, 351.—Propose des bases pour la composition des municipalités, III, 74.—Demande une loi sur la liberté de la presse, 115.—Combat la sentence de réhabilitation proposée par Maury, 196.—Fait décréter que les députés prêteront le serment civique avant d'être admis, 299.—Propose de renvoyer à une municipalité voisine l'information sur les troubles de Saint-Jean-d'Angély, 340.—Demande un décret répressif à l'occasion de ceux de Béziers, 388.—Fait décréter l'impression d'un projet de caisse patriotique et militaire, 398.—Son opinion sur la suppression du droit de triage, 523.—Il vote le maintien des péages domaniaux et des octrois des villes, 570.—Fait décréter l'uniformité de la solde dans l'armée, IV, 709.—Son opinion sur les pensions militaires, V, 94.—Sur le nombre auquel doit être portée l'armée, 195.—Et sur son organisation, 203, 204.—Il accuse le cardinal de Rohan d'exciter la fermentation en Alsace, 247.—Fait nommer des commissaires chargés d'examiner les relations extérieures de la France, 256.—Et rendre un décret concernant les lois et ordonnances militaires, 327.—Son rapport sur l'insurrection de divers régiments, 409.—Sa motion sur les troubles de Metz et de Toulon, 438.—Autre sur ceux de Nancy, 528.—Il appuie le projet de Barnave pour les réprimer, 531.—Fait rendre un décret relatif aux tribunaux militaires, 717, 721.—Est élu président, 747.—Demande le remboursement des brevets de retenue à ceux qui les ont achetés, VI, 466.—Fait décréter la cessation de toutes poursuites relatives à l'affaire de Nancy, 584.—Demande que le régiment de Châteauvieux soit licencié, 587.—Est élu président, VII, 35.—Son opinion sur les régiments étrangers au service de la France, 357, 358.—Il défend Jobal, 413.—Fait rendre un décret sur l'avancement des capitaines, 537.—En fait adopter un sur les invalides, 731, 743.—Et un autre sur les fournitures de l'armée, 763—Fait ajourner la comparution, à la barre, des membres de la ci-devant assemblée de Saint-Marc, VIII, 14.—Présente des observations sur le sens du mot *aspirant* de la marine, 155.—Fait décréter que les fournitures des vivres et des fourrages sont exceptées des entreprises au rabais, 189.—Parle sur la position de la question dans l'affaire d'Avignon, 303.—Propose d'admettre les députés militaires au grade d'aide-de-camp, 567.—Fait décréter la formule du serment à prêter par les troupes, après la fuite du roi, 727.—Prendre des mesures pour assurer le retour de ce prince, et suspendre Bouillé de ses fonctions, 734.—Sa motion relative aux passeports, 739.—Il annonce l'effet produit à Metz par la fuite du roi, 750.—Fait rendre un décret relatif aux places de guerre, 764.—Dénonce la municipalité de Paris, IX, 146.—Fait décréter que les régiments étrangers font partie de l'infanterie, et envoyer Phelines à Landau, 185.—Son projet de décret sur la discipline de l'armée, 214, 215, 216, 219, 231.—Il en fait adopter un pour le remplacement des officiers, 282, 295.—Fait organiser les gardes nationales qui se rendent aux frontières, 303, 304, 305.—Adopter un décret sur le jury militaire, 622.—Diviser la garde nationale de Paris en soixante bataillons; décréter la formation d'un corps de cavalerie, 643, 644.—La formule du nouveau serment militaire, 699, 714.—Et le paiement de

la solde des volontaires de Seine-et-Marne, 721. — Adopter un décret sur les commissaires des guerres, 728. — Un autre concernant les chefs de division de la garde nationale de Paris, 794. — Décider que tout homme, de quelque couleur et de quelque pays qu'il soit, sera libre en France, et y jouira des droits de citoyen, 795. — Propose d'étendre l'amnistie à ceux qui ont été condamnés aux galères, par suite d'émeutes depuis 1788, X, 3. — Et de compter aux officiers de ligne, pour la décoration, le temps de leur service dans la garde nationale, 7. — Rend compte des travaux du tribunal de cassation, XII, 350. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, fait un rapport sur la loi concernant les pères et mères d'émigrés, XXVIII, 726, 737, 738. — Appuie la proposition de Faulcon, et demande en outre la suspension du droit de divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur, 726. — Provoque la discussion sur la déclaration à exiger des ministres du culte, 746. — Est élu secrétaire, 747. — Sa motion en faveur des créanciers de l'état, antérieurs au 1.er janvier 1791, 764. — Discussion et adoption de son projet sur les pères et mères d'émigrés, leurs biens et les partages qui en ont été faits, 771. — Il discute celui relatif aux destitutions militaires; est nommé membre de la commission des inspecteurs, 773. — Demande que les projets de Thibaudeau soient discutés séparément, 796. — Son élection est annulée au 18 fructidor, 809.

EMMERY, *négociant, colonel de la garde nationale à Dunkerque*, député du Nord à la Législative. — Annonce l'assassinat du courrier de Dunkerque, X, 339. — Demande l'éloignement des frontières des émigrants brabançons, 670. — Lit le procès-verbal du département du Nord relativement à cet objet, 703. — Demande compte des mesures relatives aux subsistances de Paris, XI, 54. — Combat les lois prohibitives des exportations, 464. — Sa motion relative à l'achat de grains à l'étranger, 490. — Rejet de l'offre de son traitement, XII, 191. — Il fait mander Larivière à la barre, 432. — Et accorder des primes pour la pêche de la baleine, 473. — Sa motion pour la suppression de la course, 535. — Il donne lecture d'une déclaration du roi de Hongrie, portant que les vaisseaux français continueront à être reçus à Ostende, 539. — S'indigne de la dénonciation faite contre Lafayette, 582. — Fait décréter l'envoi au roi du procès-verbal de la séance du 7 juillet, XIII, 70. — Son rapport sur les troubles de Carcassonne, etc., 583. — Il fait révoquer le décret qui rappelait les commissaires près l'armée du Nord, 606. — Et voter des fonds pour achat de grains, 617. — Maire de Dunkerque, il sauve Vanricke, son ennemi, XXV, 10.

EMO (chevalier), commandant la flotte vénitienne. — Refuse de reconnaître le pavillon tricolore, IX, 774.

EMPIRE. (*Voyez* Allemagne.)

EMPLOIS. — Admissibilité de tous les citoyens aux emplois, I, 288, 293, 333. — Réforme de la vénalité des emplois militaires, III, 496. — Suppression d'un grand nombre, V, 187, 384. — Décrets sur le mode de nomination aux emplois militaires, XII, 100; XIV, 424. — Suppression des cautionnements pécuniaires exigés pour en posséder quelques-uns, XIX, 377. — Décret qui détermine les cas où les représentants en mission pourront nommer aux emplois près les armées, XXIV, 407. (*Voyez* Fonctions publiques.)

EMPLOYÉS. — Conditions exigées d'eux, VIII, 235. — Décrets sur ceux supprimés, IX, 220. — Gratification à ceux près de l'Assemblée constituante, 780; X, 2. — Décret qui les oblige à justifier du paiement de leurs contributions, XIII, 543. — Autre sur le traitement de ceux qui marcheront aux frontières, 549. — Propositions diverses pour envoyer les jeunes employés aux armées, XVII, 395. — Demande de la destitution des mêmes, 441, 442. — Pensions accordées à ceux supprimés, XVIII, 195. — Article de Ducher intitulé : *Paresse Nationale*, sur la nécessité d'en diminuer le nombre, XXI, 699. — Leur réduction d'un tiers dans les commissions et agences administratives, XXV, 12. — Décret contre ceux qui n'étaient pas à leur poste au 13 vendémiaire, XXVI, 244. — Message en faveur de ceux supprimés, 528. — Résolution sur le paiement de leurs traitements, 541. — Loi qui accorde trois mois d'appointements à ceux supprimés, 592. — Arrêté du Directoire concernant ceux des ministères, XXVII, 89. — Projet relatif à l'indemnité de ceux supprimés, 440, 607. — Résolution qui ordonne un état de tous ceux qui, aux armées, ont dû payer l'emprunt forcé, 654. — Les commissaires des guerres sont chargés de les taxer, 671. — Arrêté relatif au paiement de leur traitement, XXVIII, 248. — Il est accordé une indemnité à ceux de l'état civil, 332. — Arrêté du Directoire contre ceux qui refuseraient d'employer le mot *citoyen*, 361. — Rejet de la résolution qui augmentait leur traitement, 367. — Indemnité accordée à ceux supprimés et mode de paiement de ceux conservés, 464, 468. — Autre pour le paiement en numéraire de la totalité de leur traitement, 511, 513. — Résolution qui fixe le *maximum* de leurs appointements, 640, 648. — Débats aux Anciens et ajournement, 655. — Même décision sur un projet relatif à l'arriéré qui leur est dû en papier-monnaie, 673. — Lettre du Directoire contre ceux des ministères, XXIX, 6. — Rapport relatif aux oppositions faites sur leurs appointements, 325. — Arrêté du Directoire sur cet objet, 413. (*Voyez* Traitements et Fonctionnaires.)

EMPRUNTS. — Projet d'un emprunt pour les remboursements à époque fixe, *Introd.*, 225. — Création des emprunts graduels, 259. — Lit de justice pour leur enregistrement, 262. — Insuccès de celui demandé au nom du roi, I, 291. — Necker en propose un nouveau, 303, 309. — Discussion de son plan, 309, 311, 315. — Il est décrété, 318. — Discussion et adoption de sa forme, 319. — Moyens de relever le dernier, 363. — Proposition et adoption d'un second de 80 millions, 387, 388. — Plusieurs villes sont autorisées à en ouvrir, IV, 85. — Clôture de celui de 80 millions, VI, 79. — Décret qui fixe le mode de ceux qui regardent les administrations de département et de district, 538. — Autre pour le paiement de différentes parties de l'emprunt, VIII, 103. — Rapport de Camus sur celui de 80 millions, 256. — Remboursement partiel de celui fait à Gênes, XI, 324. — Motion d'un emprunt national, XII, 29, 55. — Remboursement partiel de celui de 1782, XIII, 339. — Les administrateurs de l'Hérault en proposent un forcé, XVI, 239. — Cambon propose d'en lever un d'un milliard en assignats, 431. — Il est décrété et sera remboursable en bons d'acquisition de biens d'émigrés, 438. — Mesures de la commune pour son paiement, 534. — Rapport de Réal; adoption du principe qu'il ne portera point sur le nécessaire, 601. — Discussion et décret qui l'impose sur les revenus de 10,000 livres et au-dessus, 712, 720. — Texte des lois, instruction, modèle des déclarations, matrices, rôles de perception et récépissés, XVII, 804. — Discussion à la commune sur son exécution, XVIII, 309. — Décret sur sa comptabilité, 696. — Arrêté sur les comptes à rendre des divers emprunts, taxes révolutionnaires, etc., XXI, 5. — Décret sur les réclamations relatives à l'emprunt forcé, XXII, 272. — Ouverture d'un emprunt à 3 p. 0/0, XXV, 116, 242. — Fermeture de celui d'un milliard décrété ci-dessus, XXVI, 511, 520. — Projet d'un emprunt viager en forme de tontine, 592, 594, 596. — Demande d'un emprunt forcé de 600 millions en numéraire; il est décrété, 657, 659, 675, 677, 681, 691. — Avis du ministre des finances y relatif, 707. — Instruction du même, XXVII, 1. — Approbation d'une résolution qui permet aux

comptables de vendre leurs biens pour le payer, 7. — Même autorisation aux parents d'émigrés, 12, 20. — Le Directoire demande de nouvelles cotisations, 23, 27.—Avis y relatif, 58.—Annulation des assignats qui en proviendront, 60, 67.—Le Directoire se plaint des habitants aisés du département de la Seine pour son paiement, 197. — Etablissement des contraintes pour le faire effectuer, 212, 215.—Remises accordées à ses receveurs, 268, 287. —Arrêté y relatif, 281. — Lettre de Faypoult sur ses rentrées, 353.—Suspension de celui ouvert par voie de tontine en vertu d'un décret du 26 messidor an III, 397, 415.—Arrêté y relatif, 402.—Réclamation contre le mode d'exécution du précedent, 407.—Le Directoire en affecte les rentrées au remboursement des rescriptions, 425.—Avis relatif à sa perception, 449.—Opinion pour sa réduction, 467.—Discussion sur sa répartition, 476, 487.—Le département des Pyrénées-Orientales en a acquitté les deux tiers de sa part, 540. —Annonce qu'il se paie avec empressement, 598.—Mesures pour sa rentrée, 636, 646, 653, 670. —Résolution qui ordonne un état des employés aux armées qui ont dû le payer, 654.—Approbation de la résolution qui charge les commissaires des guerres de taxer les agents des administrations militaires, 671.—Compte-rendu de son recouvrement, XXVIII, 160. —Modification de la loi en ce qui concerne les valeurs admises pour son paiement, 161, 169.—Résolution qui admet les mandats pour le même objet, 177. — Message du Directoire au sujet de cet emprunt, 266.—Prorogation de la reddition du compte des rentrées, 290, 291.—Rejet d'une résolution sur son recouvrement, 381. — Adoption d'une autre sur cet objet, 396, 397. — Rapport sur les moyens de terminer cette opération, 496. —Sa clôture et décret pour le paiement de ce qui en reste dû, 558, 586.— Mesures relatives à ses coupures, 823. — Rapport y relatif, et admission de ses huit derniers coupons seulement en paiement des contributions, XXIX, 21, 22, 25. — Ouverture d'un emprunt pour la descente en Angleterre, 106, 108, 111, 117.—Proclamations y relatives, 121, 134. — Rapport de Lebrun et loi qui en ouvre un de 80 millions, 126, 130, 144.—Etablissement à la trésorerie d'un bureau pour recevoir celui pour la descente, 141.—Lettre y relative, 153. —Hambourg en ouvre un au gouvernement français, 179.—Arrêté sur celui de la descente, et nomination d'une commission *ad hoc*, 217.—Résolution relative aux emprunts faits avec privilége sur les rentes viagères dues par la république; rapport aux Anciens, ajournement et rejet, 272, 317, 331, 339, 346, 351, 356.—Clôture et recouvrement de celui de la descente, 411, 565, 583.—Tableau des ressources nationales pour compléter celui de 600 millions, 428.— Discussion et adoption d'un projet qui en ouvre un nouveau de 100 millions, 742, 746. — Réflexions y relatives, 750, 754.—Rejet de la résolution, 763.— Nouveaux projets, 763, 764. — Et nouvelles résolutions, 765, 769, 772. — Rejet de l'une et approbation de l'autre, 774.—Article sur son exécution, 776.— Proclamation y relative, 780.—Addition supplémentaire à la loi, 784, 788. — Félicitations de l'administration de la Seine au citoyen Perregaux qui le premier a acquitté sa part, 789.—Arrêté qui admet pour son paiement les billets du syndicat, 790.—Rapport sur son recouvrement, 825. —Tableau de ce recouvrement, 826.—Pétition contre la loi y relative, 831. — Tableau des rentrées, 841. — Rapport sur les moyens de rembourser celui de 100 millions; explications à ce sujet, 867, 880, 883. — Autre sur l'emprunt forcé, 873.—Rejet d'une résolution relative à celui de 50 millions, 894, 903.

ENAF (l'), condamné à mort.—Rejet du sursis demandé par lui, XXIX, 133.

ENCEINTE CONSTITUTIONNELLE. — Rapport et discussion sur sa fixation, XXIX, 102, 152. (*Voyez* Corps Législatif et Rayon constitutionnel.)

ENCLOS.—Mode d'évaluation des terrains enclos, VI, 158,

ENCYCLOPÉDIE.—Notice sur cet ouvrage, III, 25; IV, 672, 688, XVI, 473.—Il est expulsé de la bibliothèque du comte d'Excester, XXIX, 304.

ENDEL, commissaire des poudres.—Saisie de poudres à son adresse, I, 549.

ENDELINE (Jacques).—Est condamné à mort, XVII, 598.

ENFANT (Major l'), architecte.—Construit le palais des Etats-Unis, II, 266.

ENFANTIN, banquier.—Demande l'ouverture d'un emprunt pour une descente en Angleterre, XXIX, 106.

ENFANTS.—Décret sur les rapports entre les enfants et les pères et mères, XVII, 531.

ENFANTS ABANDONNÉS. (*Voyez* Enfants trouvés.)

ENFANTS ÉGARÉS. — Mesures de police à leur égard, VI, 701.

ENFANTS LÉGITIMES.—Ajournement d'un projet relatif à leurs droits, VIII, 15. (*Voyez* Droit d'aînesse et Successions.)

ENFANTS MINEURS. — Discussion et résolution qui abroge la loi du 7 septembre 1793, et maintient celle du 20 septembre 1792, relativement à leurs mariages, XXVIII, 760.—Elle est rejetée, XXIX, 6. — Nouveau projet y relatif, 288. (*Voyez* État civil.)

ENFANTS NATURELS, nés hors mariage ou bâtards. —Projet de législation à leur égard, V, 20.—Réflexions y relatives, VII, 200. — Réclamation en leur faveur, XI, 727.—Adoption en principe de leur droit de successibilité, XVI, 563.—Discours de Chabot en leur faveur, XVII, 737. — Décret qui règle l'exercice de leurs droits, XVIII, 304. — Autre qui déclare non applicables à ceux nés hors mariage, les lois sur les pères et mères d'émigrés, XXIV, 639.—Suspension du décret du 9 vendémiaire qui leur retirait leurs droits de succéder, XXVI, 244.—Réclamation par l'un d'eux de la cession des parents de son père, XXVII, 452.—Discussion et loi à la suite, qui consacre leur droit de successiblité, XXVIII, 259, 312, 326, 327, 328, 379.—Rapport de Siméon, proposant de rapporter l'article 4 de la loi précédente, comme contenant un effet rétroactif; discussion ajournée, 515, 522, 525, 591.—Nouveau rapport, 741.—Projet pour l'extension de leurs droits de successibilité; il est ajourné, XXIX, 50, 63.— Nouvelle discussion y relative et adoption du projet, 79, 80, 163. — Rapport de Favart à l'occasion d'un message sur la même matière, 143. — Discussion et rejet de son nouveau projet, 156, 157.—Loi relative aux preuves de leur possession d'état, 258, 309, 327, 328, 330. — Projet tendant à accorder une pension alimentaire à ceux nés hors mariage, 296.—Discussion et rejet de la résolution relative aux actes de reconnaissance de la paternité, 310, 331.—Pétition sollicitant une loi additionnelle, 317. — Motion sur le même objet, 435. (*Voyez* Successions.)

ENFANTS DE LA PATRIE.—Demande d'un jeune citoyen, dont le père est mort en combattant pour la république, à être reçu parmi eux, XVII, 432.—Décret qui leur accorde des secours, 717. — Ils réclament contre la suppression d'Antheaume, XVIII, 26.—Reçoivent chacun un bonnet rouge, 373.—Prennent Lepelletier pour patron, en place de Saint-Nicolas, XIX, 241.—Trousseau accordé à ceux élevés par Léonard Bourdon, XX, 526.—Organisation de cette école, 731. — Réclamations de leurs nourrices, XXI, 4. — Ils félicitent la Convention au 9 thermidor, 385. — Admission parmi eux des enfants des colons, XXII, 516. —Crouzet est mis à la tête de cet établissement, XXIV, 132.—Sa suppression, 493.—Décret qui leur accorde un secours de 15,000 livres, 568. — Leur trans-

tion à Liancourt, 648. — Crouzet en est nommé directeur comptable, XXV, 21.—Pétition des élèves, 774. —Complément de l'organisation de l'école, XXVI, 51; XXVIII, 310, 352.—Question de savoir quel est le meilleur mode d'éducation à donner aux élèves, XXIX, 37. — Motion sur le mauvais état de l'école, 311.—Réclamation des élèves en faveur de leur directeur, 320. —Paiement des sommes qui leur sont allouées, 390. (*Voyez* Bourdon (Léonard) et Liancourt.)

ENFANS TROUVÉS OU ABANDONNÉS. — Plan d'un établissement pour les élever, III, 57, 137.—Réflexions sur l'amélioration de celui existant, 411; IV, 364. — Observations sur ceux de la généralité de Soissons, V, 522. — Décret qui décharge de leur entretien les ci-devant haut-justiciers, VI, 502.—Autre qui le met à la charge de l'état, VII, 754. — Fonds y destinés, VIII, 775; XVI, 315.—Décret les concernant, XX, 38. —Dénonciation aux Jacobins contre les administrateurs de leur hospice, XXI, 4.—Décret pour la réception dans les hospices civils de ceux abandonnés, XXVIII, 491, 510.—Arrêté du Directoire les concernant, 636.

ENGELBERT (Suisse).—Rétablissement du peuple de cette ville dans les droits de sa souveraineté, XXIX, 250.

ENGELVIN, député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents.—Propose de valider les élections faites par l'assemblée-mère du Gers, XXIX, 683.

ENGERRAND, député de la Manche à la Convention.—Croit que Louis a mérité la mort, mais veut demander au peuple une commutation, XIV, 887.—Son vote dans le procès de ce prince, XV, 163, 193, 253.—Il fait décréter l'incompatibilité des fonctions de notaire avec celles de greffier, d'avoué, etc., 643.—Justifie Brissot, XVI, 623.—Son opinion sur une taxe révolutionnaire imposée par Saint-Just et Lebas, XXIII, 189, 190.—Il accuse Lecointre d'avoir été un des plus zélés pourvoyeurs de l'ancien tribunal révolutionnaire, XXIV, 15.—Confidences à lui faites par Lehodey, 46.—Il fait fixer le mode de paiement des fermages, 288. — Combat l'impôt en nature, etc., 414.—Fait exiger une déclaration des débiteurs de corporations supprimées, d'émigrés et de condamnés, 479.—S'oppose à la restitution des revenus aux familles des condamnés, 636.—Fait régler le mode de paiement du prix des baux, 699.—S'oppose à la suspension du corps électoral de Paris, XXVI, 219. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, dénonce les dilapidations des domaines nationaux, et en fait suspendre les démolitions, 580.—S'oppose à la confiscation des biens des embaucheurs, 695.—Appuie les modifications proposées à la loi du 9 floréal, XXVII, 196.— Son rapport sur le mode de libération des agents comptables envers la république, 397, 480.—Il propose des moyens de relever le crédit des assignats, 575.—Fait révoquer la concession du domaine des Carmélites qui avait été faite à Barthélemy, 656.— Et attribuer au Corps Législatif la décision des réclamations contre les arrêtés des représentants en mission, XXVIII, 80.—Appuie le projet d'Audouin sur les parents d'émigrés, 183.—S'oppose au rapport de la loi du 21 avril 1793, sur la déportation des prêtres, 264.—Combat la motion de Delleville, relative à la garde du Corps Législatif, 280.—Et le projet relatif aux biens vendus de Saint-Amand, exécuté sous le règne de la tyrannie, 447.—Sa motion sur les baux et loyers des maisons; il fait renvoyer au Directoire des réclamations contre le comité de législation, 451.—Et ajourner le projet pour la mise en liberté des prêtres détenus, 462.—Son opinion sur celui concernant l'usufruit des biens d'émigrés, 499. — Son rapport sur les notaires appelés à d'autres fonctions publiques, et qui se trouvent exclus par plusieurs décrets, 521. — Il fait prendre une résolution sur la répartition des biens nationaux, 597. — S'oppose à l'annulation de l'exception faite, dans la loi du 21 prairial an III, contre les condamnés du 9 thermidor, 629.—Son opinion sur la formation des listes de jurés, XXIX, 55.—Il s'élève contre l'effet rétroactif de la loi des successions, 81. — Son rapport sur la conduite du tribunal criminel de la Dyle, 108. — Il s'oppose à la suspension des partages de successions, 130.—Son rapport et projets à la suite, sur la liquidation des créanciers des ci-devant Jésuites, 138, 142, 196, 223.—Il est élu secrétaire, 159. — Adoption de son projet contre le tribunal de la Dyle, 163, 164.—Il appuie la suppression des mots *sieur* et *monsieur* dans les lettres de change, 284.—Sa motion sur la comptabilité des fonctions publiques, 294. — Il fait ouvrir un crédit au minstre de la marine, 579 *bis*, 602.—Combat le projet tendant à autoriser les renonciations aux soumissions de biens nationaux, 627.—Vote l'ordre du jour sur la dénonciation faite contre Marquézy, 657. — Et l'envoi d'un message pour obtenir des renseignements sur les élections des Bouches-du-Rhône, 672.— Appuie le projet relatif aux anciens comptables, 689.—Combat celui concernant la portion du traitement des employés, saisissable par leurs créanciers, 704.—Amende le projet pour l'ouverture des sociétés populaires, 722.—Demande un rapport sur la liberté de la presse, 803.—Combat un projet de répartition de l'emprunt de 100 millions, 874, 880.

ENGHIEN (duc d').—Son mémoire au roi sur les dangers de la monarchie, *Introd.* 497.—Autre contre la révolution, IX, 736.—Son arrivée à Manheim, XI, 98.

ENGI, en Suisse.—Lettre du général Schaumbourg, sur un vol de poudre arrivé dans un magasin de cette ville, XXIX, 292.

ENGIBAULT (R.-P.), ci-devant avocat.—Est condamné à mort, XIX, 644.

ENGLAND, major anglais, prisonnier en France. —Obtient la permission de se rendre, sur sa parole, en Angleterre, XXIX, 358.

ENGSTROM (Laurent d'), ministre de Suède.—Sa déclaration à la Pologne sur les propositions de paix de la Russie, IV, 1. — Jugement rendu contre lui comme complice de l'assassinat de Gustave III, XII, 673.—Il est condamné par grâce à trois ans de prison, XIII, 621.

ENGUEHARD, médecin. —Sa notice sur le père Rainaud, de l'Oratoire, IV, 247.

ENGUILLAUCOURT. (*Voyez* Guillaucourt.)

ENJUBAULT DE LA ROCHE, juge du comté de Laval, député du Maine à la Constituante.—Est nommé adjoint du doyen des communes, I, 59.—Son rapport sur la dépense de la maison des princes et l'apanage des fils de France, V, 384.—Il fait rendre un décret pour l'exploitation des forêts des apanagistes, VI, 93.—Son rapport sur la législation domaniale et décret à la suite, 321, 325, 329, 358, 447. — Autre sur les indemnités à accorder aux apanagistes, 681. —Il fait réunir le pays de Dombes à la France, IX, 804.—Député de la Mayenne à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 163, 194, 253. — Il s'oppose à ce que les anciens membres des comités soient jugés sans désemparer, XXIV, 55. — Son opinion sur leur mise en accusation, 58.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il fait passer à l'ordre du jour sur la demande de payer leurs indemnités à Collot-d'Herbois et à Billaud-Varennes, XXVI, 637.—Demande la lecture d'une dénonciation contre Cadroy et autres, 667.—Rend compte du pillage de Ballée par Bourmont, XXIX, 879.

ENLART, député du Pas-de-Calais à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 200, 253. —Il annonce la vente du mobilier de Marly, XVIII, 173.—Fait rendre un décret sur le traitement des

tribunaux militaires, XIX, 105.—Et un autre relatif aux remplacements faits dans les bataillons, XX, 273. —Fait autoriser les Belges réfugiés à rentrer dans leur pays, XXII, 734.—Rendre un décret relatif aux pensionnaires de la marine, XXIII, 269.—Donne des détails sur l'incendie du château de Meudon, 708.

ENNISCORTHY.—Prise de cette ville par les Irlandais-Unis, XXIX, 290.

ENREGISTREMENT (Droits d').—Décrets qui fixent leur tarif sur les actes civils et judiciaires, VI, 442, 470, 479, 491, 501, 502, 605, 723; VIII, 629; IX, 807, 837.—Principes généraux sur l'impôt, appliqués aux droits d'enregistrement, VI, 573.—Motion d'y assujétir les mutations d'immeubles, XII, 691.—Et tous les effets au porteur, XVII, 83.—Décret à ce sujet, 173.—Autre relatif à leur perception, XXI, 109.—Autre qui y soumet les mutations par décès des inscriptions au grand-livre, 677.—Autre décret concernant leur perception, XXIII, 7.—Fixation de leur montant sur des ventes de biens nationaux, 43. — Décret qui autorise l'infirmation de donations, non revêtues de la formalité de l'enregistrement, XXIV, 213.—Fixation de la quotité de ce droit à percevoir en numéraire, XXVI, 244.—Message pour sa perception totale de cette manière, 707.—Résolution qui l'augmente, XXVII, 286, 293, 356.—Projet d'y soumettre les ventes mobilières, 382. — Résolution pour la réduction de sa partie payable en mandats, XXVIII, 297.—Discussion et rejet, 312, 323.—Nouveaux projets sur le même objet, adoptés sur le rapport de Duchâtel, 364.—Modification proposée à ce droit en faveur des défenseurs de la patrie, 602. — Rapport de Defermont contre les additions qui y ont été proposées, 640. — Nouvelle résolution y relative, sur le rapport de Duchâtel, 681.—Autre sur la liquidation d'actes passés pendant la dépréciation du papier-monnaie, 691. — Message sur l'évaluation des produits de ce droit en opposition avec les calculs de la commission des finances, 718.—Rejet d'une résolution y relative, 746.—Adoption d'articles supplétifs, pour y assujétir divers objets, 822. — Approbation d'une résolution qui lui donne plus d'extension, XXIX, 21, 22, 25.—Ajournement d'un projet sur cet objet, 69. — Nouvelle loi qui le fixe, et substitution de l'amende à la peine de nullité des actes, en cas de contravention, 416, 418, 543, 548, 550, 553, 558.—Il est augmenté à titre de subvention de guerre pour l'an VII, 685, 687.

ENREGISTREMENT (Régie de l'). — Cautionnement à fournir par ses administrateurs, VII, 331. — Décret sur son organisation, VIII, 347, 348, 409, 566, 759.—Adresse des régisseurs, IX, 246. — Décret qui les concerne, 436.—Autre sur l'emplacement de la régie, 783.—Décret additionnel, 807. — Fixation du traitement des directeurs et commissaires, XIII, 736.—Elle envoie l'estimation des biens des émigrés, XVI, 545. —Décret pour une nouvelle organisation, XVIII, 76. —Autres concernant ses receveurs, XXI, 109, 182. — Décret *qui autorise ceux-ci à déposer dans leur caisse* le montant de tout effet négociable dont le porteur ne se sera pas présenté à l'échéance, XXV, 330. — Serment exigé de ses employés, XXVIII, 381. — Lettre du Directoire sur ses abus, XXIX, 13. — Nomination d'un régisseur, 272. — Arrêté relatif à ses perceptions, 562.—Résolution qui lui confie la conservation des hypothèques; 594 *bis*. (*Voyez* Hypothèques.)

ENROLEMENT. (*Voyez* Recrues.)

ENSEIGNEMENT. (*Voyez* Écoles, Instructions, etc.)

ENSEIGNES DE MARINE. (*Voyez* Marine.)

ENSILDEN (Abbaye d'). — Lettre de son abbé au baron de Somereau, XXIX, 280.

ENTRAIGUES (d'). (*Voyez* Antraigues (d'.)

ENTRECASTEAUX (d'), capitaine de vaisseau. — Part avec deux frégates pour la recherche de Lapeyrouse, X, 221.—Détails de son voyage autour du monde, XVII, 133.—Evénements qui ont suivi sa mort, XXIII, 611.—Notice sur son voyage, XXIV, 663.

ENTREPRENEURS DE BATIMENTS.—Approbation de la résolution relative aux marchés passés avec eux au temps du papier-monnaie, XXIX, 299.

ENTREVAUX.—Mesures pour défendre cette place, VI, 705.—Complots pour la livrer à l'ennemi; arrestation du commandant Lestenduère, XVIII, 127.

ÉON (chevalière d').—Catalogue des livres rares de son cabinet, VIII, 252. — Elle demande à reprendre son uniforme et son rang dans l'armée, XII, 641.

ÉPÉE (abbé de l'), instituteur des sourds-muets. —Son panégyrique par l'abbé Fauchet, IV, 34.—Son éloge, IX, 202.—Hommage de son buste à l'Assemblée nationale, 283.

EPERCY. (*Voyez* Regnaut d'Epercy.)

EPERNAY (Marne). — Etablissement, dans cette ville, d'un tribunal de police correctionnelle, XXIX, 602.

EPERNON.—Conduite courageuse de la municipalité de cette ville, XI, 688.

EPHRAIM, juif, se disant chargé d'une mission du roi de Prusse.—Est arrêté, IX, 164.—Et mis en liberté, 198.—Sa justification, 199.

EPICIERS.—Dénonciation aux Jacobins contre ceux de Paris, XVIII, 280.

EPILEPSIE. — Correspondance entre Lalande et Doussin-Dubreuil, relativement à l'influence de la lune sur cette maladie, XXIX, 299, 301.

EPINAI (marquise d').—Est dénoncée comme auteur d'un écrit intitulé : *Adresse au Roi*, etc., III, 429. — Est arrêtée comme fabricatrice de faux assignats, XIII, 529.

EPINAL (Vosges). — Eloge de la conduite des habitants de cette commune, XVI, 125. — Leur empressement à payer l'emprunt forcé, XXVII, 385.

EPINAY (Robert de l'), ex-noble. — Est condamné à mort, XXI, 136.

EPRÉMESNIL (Duval d'), conseiller au parlement de Paris. — Engage le parlement à résister à l'impôt territorial et du timbre, *Introd.*, 8.—Lettre de cachet contre lui, 10.—Il est exilé, 268.—Et arrêté au palais, 289.—Sa protestation, 292.—Réclamations en sa faveur 293. — Ses *Réflexions sur les droits du roi et de la nation assemblée en états-généraux*, 603. — Député de la noblesse de Paris à la Constituante, il fait refuser au tiers-état le titre de communes, I, 52. — L'accuse de haute trahison, 97. — Proteste contre la réunion des ordres, 121.—Sa disparition, 243.—Il se justifie, 323.—Demande la lecture des cahiers sur la sanction, 392. — Et des listes nominales des votans dans la discussion sur le *veto*, 397. — S'oppose à la motion de Rewbell sur l'hérédité de la couronne, 471. —Demande l'impression de la liste des pensions, 502. —Et l'adoption du plan de Necker, 518. — Combat la motion de Mirabeau sur ce plan, II, 1, 2.—Justifie les ecclésiastiques absents, III, 60, 75. — Défend le parlement de Rennes, 98.—Demande le renvoi au comité des rapports du mémoire de Spinola, relatif à la Corse, 194. —Excuse l'abbé Maury, 212. — Demande que Garat soit mis à l'ordre pour son discours sur la religion, 370.—Sa motion pour réprimer les troubles des provinces, 431, 439.—Son opinion sur la loi : *Res perit domino*, 571.—Il demande la suppression du comité des recherches, 610.—Et l'ajournement du projet de la municipalité de Paris pour la vente des biens ecclésiastiques, 632. — Veut que Camus soit rappelé au respect dû au sang des rois, 708. — Son opinion sur les troubles provoqués à Marseille par d'Ambers, 725.—Il demande la formation d'un nouveau comité

de commerce, IV, 5. — Son opinion sur le privilége de la compagnie des Indes, 8, 32. — Il appuie la motion de déclarer nationale la religion catholique, 110, 112. — S'oppose à ce que Virieu soit forcé de quitter la présidence, à cause des avis qu'il a signé sur la nature de différents décrets, 226.—Parle sur le plan de la constitution civile du clergé, 521, 522, 523, 580. — —S'oppose à la continuation du rapport sur les troubles de Nîmes, 644.—Parle sur le traitement des juges, V, 520.—Prétend que les religieux et les abbayes meurent de faim, 593. — Accuse d'inquisition le comité des recherches, 611, 612.—S'oppose à la liberté du commerce de l'argent, 631. — Interrompt le discours de Mirabeau en faveur des assignats, 738.—S'élève contre la détention de Barmont, 750.—Demande à présenter un plan tout nouveau de finances, etc., 767. — Le présente, 778. — Défend le parlement de Toulouse accusé de rébellion, VI, 81. — Annonce le pillage de l'hôtel de Castries, 372.—Parle sur le projet tendant au remplacement des fonctionnaires ecclésiastiques, VII, 237.—Demande s'il sera permis de suivre la religion catholique dans sa maison, 316. — Combat une dénonciation contre l'évêque de Clermont, 422. — Accuse celui de Viviers d'avoir perdu la tête, 451. — Son opinion sur la résidence des fonctionnaires publics, 483, 485, 725, 726, 727, 747, 753, 754. — Ne veut pas qu'on honore la mémoire de Mirabeau, VIII, 31.—Son opinion sur le projet de décret relatif aux colonies, 374. — Il proteste contre les entreprises exercées sur l'autorité royale, IX, 346.—Demande à présenter une déclaration sur l'acte constitutionnel, 647.—Réclame justice des infâmes propos de Lavie, 802. — Son arrestation, XVII, 755. — Il est condamné à mort, XX, 344.

EPRÉMESNIL (madame d'), née F.-A. Santuari. — Est traduite au tribunal révolutionnaire, XX, 727. — Et condamnée à mort, XXI, 39.

EQUIPAGES.—Rapport de Cochon et décret relatif aux militaires, dont les équipages auront été pris par les ennemis, XX, 38.—Autre sur le même objet, XXI, 326.

EQUIPEMENT DES TROUPES. (*Voyez* Troupes.

ÈRE RÉPUBLICAINE.—Sa création, XIV, 44. (*Voyez* Calendrier.)

ERLACH (baron d'), bailli de Lausanne.—Manœuvres de Mallet-Dupan auprès de lui contre la France, XIV, 505.

ERLANGEN. — Fête donnée dans cette ville par l'Université prussienne, à l'occasion de la paix entre la Prusse et la France, XXV, 17.

ERMERENS, ex-secrétaire en Zélande.—Est nommé membre du Directoire batave, XXIX, 344.—Et accusé de vouloir vendre son pays aux Anglais, 740.

ERNOUF, général.—Annonce la prise de la Montagne de Fer, de Louvain, etc., XXI, 255. — Celle de Liége, 360.—Se plaint d'être réformé; on demande qu'il soit sur-le-champ rétabli dans son grade, XXV, 370.—Sa lettre sur le passage du Rhin près Neuwied, XXVI, 22. — Il annonce des succès de l'armée de Sambre-et-Meuse, 231.—Un avantage remporté devant Limbourg, et le passage de la Lahn, XXVIII, 354. —Sa lettre sur la marche de l'armée, 360. — Autre sur la prise du fort Kœnigsten, 370.—Autre à laquelle est jointe la capitulation de ce fort, 372.—Autres sur les munitions trouvées à Wurtzbourg, 383.—Sur la prise du fort de Rothemberg, 394. — Sur plusieurs avantages remportés sur l'ennemi, 415.—Il est porté sur la liste des candidats pour remplacer au Directoire Carnot et Barthélemy, 816, 818.—Et François de Neufchâteau, XXIX, 266.—Ordonne la retraite de l'armée de Sambre-et-Meuse vers le Rhin, 641. — Donne des explications sur des faits qui lui sont personnels, 658.—Est remplacé par Chérin dans les fonctions de chef de l'état-major de cette armée, 660.

ERSARD-ZADÉ, chérif-effendi.—Est déposé, II, 513.

ERSKINE, membre des communes d'Angleterre. — Défend Thomas Payne, XIV, 470; XV, 147, 155. — Appuie l'envoi d'un ambassadeur à Paris, XIV, 838. —Son plaidoyer en faveur de Hardy, XXIII, 137.—Son discours contre le bill relatif aux assemblées séditieuses, XXVI, 609.—Ses considérations sur la guerre de l'Angleterre avec la France, XXVIII, 670.—Il vote une réforme parlementaire, 720.—Son plaidoyer en faveur de John Gale-Jones, XXIX, 150.

ERVY-LE-CHATEL.—Formation de la municipalité de cette commune, III, 443.

ESBRAYAT, dit LABLANCHE. — Est condamné à mort, XXI, 283.

ESCADRONS. — Un escadron de volontaires, dit *de Santerre*, suit Dumouriez à l'ennemi, XVI, 177. (*Voyez* Cavalerie.)

ESCALÈS aîné (Pierre).—Son assassinat est reproché à Chaudron-Rousseau, XXV, 453.

ESCARS (comte François d'), député de Châtellerault à la Constituante.—Demande un congé, IV, 735. —Son éloignement de Hambourg, XI, 589. — Il part pour Stockholm, XII, 329.—Ses intrigues en Suède, 697; XIII, 289.—Son arrivée à Bremen, XXIV, 289.

ESCARTS (Guillin d'). (*Voyez* Descarts.)

ESCAUT (l'), fleuve. — Arrêté pour assurer sa navigation, XIV, 535. — Importance de sa liberté, 677. —Son passage est interdit aux bâtiments de guerre français, 741.—Sa liberté est célébrée par une fête, 845.— Réflexions de Bayard sur son ouverture, XV, 490.—Sa réouverture après la conquête, XXV, 593, 639; XXVIII, 254. — Projet pour sa navigation par la jonction de la Haisne; il est rejeté, XXIX, 249, 286, 297.—Arrêté du Directoire sur le même objet, 328.

ESCAUT (département de l'). — Proposition de mettre à sa disposition l'église de Saint-Pierre-de-Gand, pour y former un *museum*, XXIX, 303.—Recouvrement d'impositions; rapide exécution de la conscription militaire, 434.—Cette mesure y occasionne une insurrection; défaite des rebelles, 451. — Discours sur sa situation, 586.—Rapport sur ses doubles élections; discussion et décret y relatifs, 676, 685, 702, 703.—Abus d'autorité commis par l'agent du gouvernement, relativement aux scissions; motion d'ordre à ce sujet, 704.

ESCAYRAC (d').—Provoque une émeute à Castelnau, VIII, 596.

ESCHASSERIAUX aîné, député de la Charente-Inférieure à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 216, 254. —Il fait adopter un décret sur les pensions de la marine, XIX, 140.—Son rapport sur les moyens d'encourager l'agriculture, XX, 337, 534, 354.—Il est élu secrétaire, 527. — Son rapport sur le desséchement des marais, 670.—Il fait ordonner un recensement général de la récolte, XXI, 74. Barère demande son entrée au *comité de salut public*, 361.—Il en est élu membre, 366.—Son rapport sur le ministre plénipotentiaire des États-Unis, 496. —Autre sur la révision de la loi relative aux subsistances, 563.—Il fait réviser celle contre les émigrés, 702.—Propose la création d'une commission de commerce et des approvisionnements, XXII, 124, 166.— Son rapport sur le mode des réquisitions, 374.—Il est réélu au comité de salut public, 436.—Ses réflexions sur les droits des peuples, 445. — Il fait supprimer les réquisitions illimitées, 470. — Adopter plusieurs articles de la loi contre les émigrés, 471. — Propose le rapport de la loi du *maximum*, 696.—Son discours sur l'économie politique, XXIII, 27, 33, 41, 51. —Il fait décréter l'établissement de gardes-champêtres, XXV, 181.—Discute le projet de constitution, 268, 335, 348, 381, 382.—Son opinion sur la création

d'un jury constitutionnaire, 481. — Et sur le mode de réduction aux deux tiers des membres de la Convention, 553.—Son projet d'adresse au peuple français, 563. — Il demande la division du ministère de l'intérieur, 767, 772. — Vote pour la réunion de la Belgique, XXVI, 91. — Est nommé au comité de salut public, 150.—Fait rendre un décret pour l'approvisionnement des armées, 345.—Et autoriser les fermiers à acheter des grains pour leurs semences, 346. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, présente un rapport sur la situation des finances et les moyens de les régénérer, 476, 497. — Son opinion sur la création d'un ministère de la police, XXVII, 96. — Il propose d'appeler le ministère de l'intérieur, *ministère du commerce, de l'agriculture et des arts*, 107.—Article de lui sur les intérêts de la France et des puissances de l'Europe, 378, 385, 393.—Il propose des moyens de relever le crédit des assignats, 634, 646, 653. — Article de lui pour un congrès où l'on traiterait de la pacification générale, XXVIII, 246. — Il est élu secrétaire, 291. — Son discours sur les moyens d'encourager l'industrie ; projet à la suite qu'il fait adopter, 313, 314, 334. — Autre projet sur les droits d'exportation et d'importation, 334.— Il reproduit le tarif y relatif ; adoption des articles, 343, 346, 347, 353.—Il fait adopter une résolution sur les droits d'exportation d'un grand nombre de marchandises, 367. — Appuie le recours en cassation contre les jugements de la haute-cour, 376. — Combat le projet d'amnistie pour les délits révolutionnaires, 417. — Propose de rétablir l'atelier monétaire de la Rochelle, 469.—Son rapport sur la nécessité de modifier le système d'exportations; adoption de son projet, sauf rédaction, 500.—Ses réflexions sur les conditions de paix proposées par l'Angleterre, 528, 529. — Il fait conserver l'imprimerie de la république, 544.—Propose d'annuler les élections de la Corse, antérieures à la promulgation de la constitution, 615. — Coup-d'œil sur la Hollande et ses colonies, 652.—Sa motion sur le rétablissement de l'ordre dans les colonies, 712.—Il propose un nouveau projet, comme le seul moyen de sauver Saint-Domingue, 723.—S'oppose à l'augmentation de la garde du Corps Législatif, 727. —Combat le projet relatif à la police du culte, 744.— Provoque le maintien des sociétés populaires, et présente un projet pour leur surveillance, 749. — Son rapport en faveur des élections de Saint-Domingue, pour les années IV et V, 822, 823.—Il propose d'élever un monument aux fondateurs de la république, XXIX, 9.—Présente une série de questions sur les colonies. 14.—Son rapport sur leur division territoriale, 19.—Sur les bases de leur constitution, 46, 47, 61, 62, 63. — Et sur leur contribution foncière, 63. —Adoption définitive de son projet pour y organiser la constitution, 69.—Sa motion sur les terrains desséchés de Saintonge, de Poitou, etc., 87.—Son opinion sur le projet d'institutions civiles, 102.—Il fait fixer la contribution foncière des colonies, 133.—Son projet concernant les propriétaires des marais desséchés, 134. — Il veut que Santhonax soit admis à se disculper, 146.—Son rapport sur un ouvrage relatif à l'établissement de la Sierra-Leona, 245, 246.— Il appuie un projet sur les théâtres, 253. — Parle sur les élections de la Côte-d'Or ; observations sur son projet relatif aux colonisations, 258. — Sa motion sur l'ordre des travaux des deux Conseils, 270. —Il appuie la suppression des mots *sieur* et *monsieur* dans les lettres de change, 284.—Publie un article intitulé : *Des intérets des puissances*, 361, 363.—Son discours sur la conquête du Piémont, 565.—Autre à l'occasion de la fuite du roi de Naples, et de l'annonce des victoires de l'armée d'Italie, 565, 582 *bis*. — Il présente un projet pour l'indépendance des alliés de la république, et pour exalter le courage des Français contre les coalisés, 733.—Fait arrêter la célébration du 10 août, 769. — Insiste sur les dangers de la patrie, et vote des mesures constitutionnelles pour sauver la république, 778. — Ajournement de son projet sur les récompenses à décerner aux braves ; il est adopté, 787, 823, 825.—Il fait résoudre l'établissement d'un *Bulletin des armées*, et une amnistie pour ceux des rebelles qui livreraient un de leurs chefs, 798.—Son projet de manifeste à l'Europe, 818. — Il fait l'éloge de l'armée d'Helvétie, 829. — Célèbre les victoires des armées, 843.

ESCHASSÉRIAUX jeune, député de la Charente-Inférieure à la Convention. — Fait accorder des secours aux veuves des défenseurs de la patrie, XIX, 172, 181.— Propose de modifier les lois contre les parents d'émigrés, XXII, 179.— Est élu secrétaire, 180.—Fait rendre un décret sur les certificats de résidence, 761.—Et un autre relatif aux biens de parents d'émigrés, XXIII, 21.—Fait accorder des secours à ceux-ci, 196.—Son rapport sur les fêtes décadaires, 199, 410.—Il fait rendre un décret relatif aux créanciers des émigrés, XXIV, 214, 269, 273; XXV, 231. —Et rapporter la loi concernant les femmes et les filles de ceux-ci, XXIV, 692.—Discute le projet de constitution, XXV, 175.—Fait accorder des secours aux parents d'émigrés, 330. — Rayer Diétrick de la liste des émigrés, 581.—Décréter divers articles en faveur des agriculteurs de France qui avaient été forcés d'en sortir, XXVI, 5.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, son opinion sur le mode de radiation des listes d'émigrés, XXVII, 383, 387.— Il demande le transfèrement de l'école centrale de l'Hérault, à Pézenas, XXVIII, 195.— Et le rapport de la destitution de Botteaux, XXIX, 39.—Sa motion en faveur des hôpitaux de Saintes et de La Rochelle, 63.— Autre sur les frais de correspondance administrative, 143, 156.—Il est élu secrétaire, 159.—Discute le projet relatif au port de la cocarde nationale, 659. — Appuie celui sur la liberté de la presse, 710.—Célèbre les victoires des armées, 843.

ESCHER, président du Corps Législatif helvétique.—Son discours au sujet de la translation de ce corps à Lucerne, XXIX, 417.

ESCHERNY (d'), Suisse et comte d'empire.—Communique au *Moniteur* une lettre de Hertzberg, ministre prussien, VIII, 673.—Analyse de son ouvrage intitulé : *De l'Egalité, ou Principes généraux sur les institutions civiles*, XXVIII, 716.

ESCLANS (chevalier d'), député de Franche-Comté à la Constituante.—Se réunit à l'Assemblée, I, 98.— Ses réclamations contre la liste des membres qui ont voté dans l'affaire des ministres, VI, 204.

ESCLAVES.—Proposition de Ducos pour que nul Français n'en puisse posséder en quelque endroit qu'il habite, XIX, 408.—Rapport et projet pour l'abolition de toutes créances provenant de leurs ventes, XXIX, 434.

ESCLAVONIE (l').—Ravage de la peste dans cette contrée ; XXVI, 601.

ESCOFFIER, colonel de la garde nationale de Carpentras.—Défend cette ville contre les Avignonais, VIII, 422.—Réclamation contre son arrestation, XVI, 260, 262.

ESCROQUERIE.—Peines contre ce délit, XVIII, 535.

ESCUDIER, député du Var à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 208, 253.—Il dénonce Paoli, XVI, 33. — Est envoyé à Toulon, XVII, 365.—Annonce l'entrée de Cartaux à Marseille, 540.—Ruamps dit avoir vu entre ses mains des pièces contre Fréron et Barras, XXII, 58.— Discussion à ce sujet, 157.— Il demande un congé, 242.—Rapport du décret qui le lui accordait, 243.—Il est rappelé de Marseille, XXIII, 303, 309.—Reproche à Auguis la nomination de Pompée à une fonction publique,

XXIV, 77.—Lit une lettre de Toulon sur la rentrée et l'audace des émigrés, 470.—Dépose les pièces qu'il a annoncées, 471.—Est décrété d'arrestation, 560. —Et d'accusation, 635. — Et compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.

ESEBECK (d'), ministre d'état du duc de Deux-Ponts.—Fait prisonnier, s'évade, XVIII, 49.

ESGRIGNY (d'), officier de marine, prisonnier.— Est assassiné au château d'Alais, XIII, 233.

ESKELBEQUE (château d'). — L'ennemi en est repoussé, XVII, 516.

ESKOLIN, enseigne suédois.—Prend part à une expédition près de Revel, IV, 169.

ESMENARD, capitaine des douanes. — Annonce l'arrestation de Martin et de Jouve, XVIII, 72.

ESNARD, commandant provisoire de la garde nationale de Paris.—Rend compte de son arrestation à la commune, XXI, 342.

ESNAULT, député de la Haute-Loire au Conseil des Anciens.—Sa mort, XXVIII, 490.

ESNUE-LAVALLÉE, député de la Mayenne à la Convention.— Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 194, 253.—Il est rappelé de mission, XVIII, 313. —Annonce les mesures prises pour exterminer les rebelles, 624.—Fait fusillier Bagon, XIX, 145.—Est dénoncé par la commune de Laval, XXIV, 303.—Décrété d'arrestation, 547.—Et compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.

ESPAGNAC (abbé Sahuguet d'). — L'Assemblée l'invite à faire imprimer le plan de finances qu'il lui a présenté, II, 374.—Il est poursuivi pour la restitution de 560,000 livres, V, 455.—Rapport sur l'échange fait avec lui du comté de Sancerre, IX, 236. —Il demande à être entendu, 240.—Son discours à la barre, 252.—Annulation de cet échange, 253.— Fournisseur de l'armée des Alpes, il est accusé de marchés frauduleux et mandé à la barre, XIV, 528, 550.—Est justifié par Dumouriez, 595.—Est entendu sur les inculpations dirigées contre lui, 624.—Décret qui ordonne son arrestation, 665.—Il est autorisé à sortir de l'Abbaye, 808.—Et déchargé d'accusation, XV, 491.—Son arrestation, XVI, 37.—Marat reproche son acquittement aux *hommes d'état*, 476. — Il demande à être admis à la barre, XVII, 194.— Rapport sur ses marchés, 214.—Il est mis sous la garde de deux gendarmes, 338.—Ses liaisons avec Julien (de Toulouse), reprochées à celui-ci aux Jacobins, XVIII, 59.—Décret pour l'inventaire de ses papiers et l'apurement de ses comptes, 485, 652.—Séquestre de ses biens, XIX, 619.—Envoi à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire de pièces le concernant, XX, 124.—Son procès, 128, 152.—Il est condamné à mort, 138.—Séquestre et vente de ses biens, 198. —Décret relatif à ses créanciers, XXI, 435. (*Voyez* Masson.)

ESPAGNE. — Débats sur les droits au trône de France de la branche qui y règne, I, 470, 476, 485. — Effets qu'y produit la prohibition des écrits sur la révolution française, II, 313.—Mandement du saint-office contre divers ouvrages français, III, 9. — Idée du système colonial, 11.—Préparatifs maritimes, 150. — Ordre de la cour d'intercepter la correspondance de France, 271, 325. —Dispositions hostiles de l'empereur de Maroc, 493. — Tableau du commerce de l'Espagne dans les Indes, 638.—Intrigues de Pitt pour la séparer de la France, IV, 321.—Changements dans son ministère, 337.—Ses différends avec l'Angleterre, 362, 366, 371, 375, 378, 385, 447, 566, 590, 714; V, 7.— Réclamations de son ambassadeur contre quelques réflexions insérées dans les journaux français, sur les vues de sa cour, IV, 378. —Equipement de sa flotte au Ferrol, 453, 689. — Procès de l'assassin du ministre Florida-Blanca, V, 29.—Préparatifs de l'Angleterre contre cette puissance, 54.—Réponse du ministère espagnol au ministre plénipotentiaire anglais, 70. — Réflexions sur les armements contre l'Angleterre, 78. — Déclaration sur ses différends avec la même, 201. — Réflexions sur la conduite hostile de cette puissance, 285. — Lettre sur la nécessité d'augmenter les armements de la France pour soutenir cette querelle, 290.—Déclaration de la cour d'Espagne sur cet objet, 299. — Son armée navale met en mer, 353. — Observations sur cette guerre, 361.— Charte établissant la possession par l'Espagne de la baie de Nootka, qui est l'objet de ces différends, 403. —Etat de l'armée navale, 405.—Diplôme du roi à la banque nationale, sur l'extraction des piastres, 437. —Rapport sur les traités qui unissent cette puissance à la France, 480. — Elle reçoit l'*ultimatum* de l'Angleterre, 485.—L'Assemblée nationale décrète qu'elle armera quarante-cinq vaisseaux de ligne pour la soutenir, 488, 490.—Mesures relatives à l'exécution de ce décret, 540.—Suite des dispositions et armements de l'Angleterre, V, 617; VI, 102, 149, 165.—Explications sur les transactions entre ces deux puissances, VI, 173. —Etat de leurs négociations, 237. — Déclaration de guerre de l'empereur de Maroc, 252 *bis*.—Arrangement définitif entre l'Espagne et l'Angleterre; signature et échange du traité, 267, 354, 369.—La cour traite les Français avec dédain, 338. — Trois d'entre eux sont expulsés pour cause d'opinion, 469.—Suspension des hostilités avec la cour de Maroc, 521, 709; VII, 98.— Base de la convention secrète que l'on suppose faite avec la cour de Londres, VI, 521.—Discours du roi d'Angleterre sur la paix avec cette puissance, 533.—Promotions militaires, VII, 721.—Démarches de l'ambassadeur anglais auprès de cette cour, VIII, 125. — Sa médiation entre la Prusse et la Russie, 209. — Esprit de son haut clergé, 233.—Désarmement de ses flottes; précautions contre les émigrés, 293. — Accueil fait aux bulles du pape, 524. — Faux bruit sur cette cour et sur son ambassadeur à Paris, 540. —Les Espagnols entrent sur le territoire français, IX, 34, 43.— Déclaration de la cour relative à la fuite du roi de France, 88, 225. — Emigration considérable sur la frontière du Portugal, 101. — Siége d'Oran par les Maures, 101, 474.—Mesures diverses contre les étrangers, 250, 277, 394.—Suspension de toute correspondance avec la France, 435. — Circulaire relative à la loi précédente sur les étrangers, 442. — Instruction à ce sujet, 503.—Considérations y relatives, 521.—Menaces de cette cour à la France en réclamant la liberté de Louis XVI, 617.—Voyage dans ce pays par Townsend, 640. — Adoucissement du décret sur les étrangers; la cour se plaint de l'ambassadeur français et ordonne au sien à Paris d'aller voyager, 649. — Déclare la guerre au roi de Maroc; motifs de cette rupture, 665, 701, 789. — Désertion sur les terres de France de 200 Espagnols du régiment de Gallice, 790.— Modification nouvelle à la cédule contre les étrangers, X, 37, 110.—Traité de paix et de commerce avec Tunis, 45. — Paix avec Maroc, 78.—Demande de 12,000 hommes, faite par l'Espagne au Portugal, 110. — Accusations contre son ministre en France, 121. — Edit contre les écrits révolutionnaires, 134.—Communication à cette cour de l'acceptation de la constitution par Louis XVI, 149.—Reprise des hostilités contre Maroc; cédule contre les papiers de France, 385. — Arrêté de l'Assemblée nationale contre l'infraction faite au traité de 1777, relativement aux colonies, 406.—Dispositions de la cour envers la France, 445.—Atrocités commises par des troupes à Saint-Domingue, 622. — Ses efforts pour former une coalition contre la France, 698.—Le ministre des affaires étrangères rend compte de sa correspondance avec elle, XI, 274. — Renseignements sur les Français qui y résident, 284.—Elle se coalise avec différentes cours contre la France, 353. — Cède à la régence d'Alger les forts

d'Oran et de Muzalquivir, 386. — Décret relatif à la violation du territoire français par ses troupes, 474. — Elle soutient les émigrés, 582. — Arrivée de Bourgoing, envoyé français, 633. — Dispositions pour une armée de 118,000 hommes, 703. — Griefs de la France contre cette puissance, 743, 750, 754. — Elle fait marcher des troupes vers les frontières, XII, 89. — Réformes dans son cabinet; retrait de la cédule contre les étrangers, 121. — Tentatives de rapprochement de la France, 208. — Autorisation aux Français en uniforme d'y porter la cocarde tricolore, 243. — Adhésion de la cour à la convention de Vienne, 297. — Création d'un ordre de femmes, 373. — Traité de commerce avec le Danemarck, XIII, 221. — Accueil fait aux émigrés marquants, 337. — Mouvements de troupes inquiétants pour la France, XIV, 30. — Prohibition des papiers imprimés et des objets faisant allusion à la révolution, 109. — Lettre rassurante de Bourgoing sur les intentions de cette cour; 275. — Retraite du comte d'Aranda, 589. — Cédule royale au sujet des prêtres français, 597. — Interdiction des livres et papiers contraires aux maximes du gouvernement, 749. — Sa neutralité et son intercession en faveur de Louis XVI, 870. — Considérations y relatives, XV, 60. — Lettre de son ministre à la Convention, lors du jugement du roi, et rejet de sa lecture, 227. — Dispositions hostiles contre la France, 249. — Armements de cette cour, 529, 601. — Sa convention avec l'Angleterre relativement à l'affaire de Nootka-Sound, 585. — Les moines proposent de servir contre la France; levée de soldats aux frais du duc d'Albe, 625. — Déclaration de guerre de la France, 639. — Rapport sur la situation des deux puissances, 656. — Cruautés exercées contre les Français, 752. — Ordre du roi pour leur expulsion, 753; XVI, 201. — Mauvais traitements qu'ils y éprouvent; état de la marine espagnole, 241. — Incursion sur le territoire français par des bandits de ce pays, 269. — Cédule du roi concernant la déclaration de guerre contre la France, 285. — Etat de sa flotte, 301. — Autre cédule pour la prohibition du commerce avec la France, 369. — Armements maritimes, 401. — Bombardement de Bellegarde, 586. — L'armée espagnole prend Pignon, menace en même temps Saint-Jean-Pied-de-Port et Saint-Jean-de-Luz, 632. — Perd le camp de Bronis, 671. — Prend Fourques, 710. — Manifeste et déclaration de son général aux Français; avantages remportés par ceux-ci, XVII, 34. — Délabrement de l'escadre espagnole, 106. — Lettre du général espagnol au général Deflers, pour défendre le port d'armes aux bourgeois et aux paysans, 170. — Retraite des Espagnols au-delà de la Bidassoa, 201. — Lettres sur l'Espagne, 230. — Proclamation du roi aux habitants des pays occupés par son armée, dans le Roussillon et la Cerdagne, 273. — Bruit de la garantie par cette puissance du traité entre la Sardaigne et l'Angleterre, 297. — Ses troupes envahissent Pradel; force de sa flotte, 398. — Confiscation des propriétés françaises appartenant à des Espagnols, 409. — Position de leur armée, 423. — Elle est défaite à Saint-Jean-Pied-de-Port, 467. — Autre échec sur la rivière de Lalet, 510. — Etat de ses forces, 521. — Nouvelle d'une autre déroute devant Mont-Libre, 571. — Rentrée de sa flotte à Carthagène, 605. — Déroute aux gorges d'Ollioules, 697. — Autre défaite et perte d'Estery, de Prades et de Villefranche, XVIII, 8. — Annonce d'un léger succès sur les républicains, 39. — Perte de Thuir et de Sainte-Colombe, 71. — Arrestation de conspirateurs prévenus de vouloir livrer le département de l'Ariège aux Espagnols, 158. — Lettre de Féraud annonçant une victoire, et présageant la chute du trône d'Espagne, 159. — Différends entre l'Espagne et l'électeur de Saxe, 357. — Victoires de l'armée des Pyrénées-Orientales, 364. — Elle envahit le territoire espagnol, 374. — Persécution contre les Français, 521. — Perte du Val-Carlos et de Lucayde, 527. — Succès des Français à Bayonne et des Espagnols à Perpignan, XIX, 30. — Un de leurs corps est défait par le général Daoust, 69. — Rapport sur leurs succès dans le département des Pyrénées-Orientales, 70, 195, 201. — Trompés par leurs espions ils attaquent Doppet et sont battus, 182. — Manifeste répandu par le gouvernement en faveur de Louis XVII, 220. — Refus du commandant de sa flotte d'appeler *Monsieur* à Toulon, 346. — Ses troupes sont battues près Saint-Jean-de-Luz, 457. — Elles perdent la Cerdagne, XX, 333, 398. — Concession forcée de leurs anciens états faite par le roi aux Navarrais, 458. — Nouveaux revers, 511, 516. — Perte de Saint-Laurent-de-la-Monga, 552. — Autres revers, 610. — Evacuation de Port-Vendres, Collioure, etc.; 7,000 Espagnols mettent bas les armes, 641. — Perte du fort Saint-Elme, de Port-Vendres et de Collioure, 641. — Perte des Aldules, 691. — Ordonnance du roi pour la levée en masse des Catalans, XXI, 177. — Perte de Saint-Sébastien, de Tolosa, du Port-du-Passage; violation de la capitulation de Collioure par le comte de la Union; décret de représailles contre les Espagnols; autre qui affranchit la Cerdagne de tous droits féodaux, 459, 467. — Ordonnance de la cour, prohibitive du costume français, 510. — Défaite et massacre de ses troupes, 559, 564; XXII, 4. — Elles sont chassées de Bellegarde, 62. — Divisions à Gênes entre les flottes espagnole et anglaise, 146. — Proclamation du roi sur les progrès des Français, 261. — Nouvelle défaite de ses troupes; elle perd les fonderies d'Orbaycette et d'Egny et la mâture royale d'Irati, 383. — Retour en Espagne du capitaine Malaspina, parti en 1789 pour faire le tour du globe, 534. — Situation critique de cette puissance par la continuité de ses revers, 620; XXIII, 9, 545, 705. — Rapport du décret qui défendait de faire des prisonniers espagnols, 91. — Désaveu, par la Convention, des cruautés commises dans les pays conquis sur l'Espagne, XXIV, 230. — Elle essuie un nouvel échec, 633. — Autre, près de Figuières, XXV, 17. — Réunion des escadres des amiraux Langara et Gravina, pour attaquer deux vaisseaux français dans le golfe de Roses, XXV, 49. — Négociations avec la France, 273. — Nouvelle défaite annoncée par Clauzel, 329. — Prise de Vittoria, 366. — Conclusion d'un traité de paix à Bâle avec la France, et sa ratification, 366, 390, 534, 563, 603. — Publication de cette paix, XXVI, 41. — L'ambassadeur d'Espagne à Londres en fait part au ministère anglais, 66. — Déportation des émigrés français, 129. — Accord de cette cour avec l'Angleterre au sujet de la nouvelle Galice, 233. — Le gouvernement se prononce en faveur des Français dans une contestation entre ceux-ci et les Anglais sur quelques prises conduites à Cadix, XXVII, 225. — Audience accordée par son premier ministre au chargé d'affaires de France, 257. — Acquittement du banquier Cabarrus, ex-ministre des finances, 409. — Réception par le Directoire de l'ambassadeur del Campo, XXVIII, 101. — Envoi du général Pérignon, près de la cour d'Espagne, en qualité d'ambassadeur, 308. — Cédule royale, pour la liberté du culte, en faveur des Français qui portent la cocarde nationale, 328. — Succès des dispositions relatives aux nouveaux armements de terre et de mer, 334. — Violation du droit des gens par les Anglais sur les côtes d'Espagne, 346. — Sujets de plainte contre le cabinet britannique, 413. — Texte du traité d'alliance offensive et défensive avec la France, 426. — Sa ratification, 432. — Sortie de l'escadre de Cadix, 460. — Dispositions de la cour contre l'Angleterre, 462. — Ratification du traité d'alliance offensive et défensive conclu avec la république française; déclaration de guerre à l'Angleterre, 463. — Décret du

roi sur les motifs de cette déclaration, 467.—État de la flotte, 482.—Le roi exerce sa médiation dans le traité de paix entre la France et le duc de Parme, 491.—Sa réponse au pape qui lui demande le même acte en sa faveur, 497.—Résolution qui autorise le passage sur le territoire français des recrues espagnoles faites en Italie, 498.—Activité des préparatifs militaires; état de l'armée qui doit faire le siége de Gibraltar, 502.—Réponse du gouvernement anglais à la déclaration de guerre de l'Espagne; sortie de son escadre de Toulon, 515.— Présentation au Directoire du marquis del Campo, son ambassadeur, 517.— Nouvelles de son commerce maritime; arrivée dans ses ports de richesses immenses, provenant des établissements d'Amérique; incendie à Gijon; secours donné par l'équipage d'un corsaire français, 520.—Plainte du roi contre la conduite du gouvernement romain envers son ambassadeur, 524.—Voyage exécuté sous les auspices du gouvernement pour faire de nouvelles découvertes, 525.—Jugement de don Ramon de Salas, comme hérétique; sa cassation, 528.—Menace conditionnelle du roi de s'emparer des vaisseaux des villes anséatiques, 542.—Son rapprochement avec la cour de Naples, 544.—Rapport sur des questions relatives aux Français, résidant en Espagne, 574.—Mémoire du nonce apostolique au prince de la Paix; réponse de celui-ci; sortie de la grande escadre, 590.—Combat de trois jours entre elle et l'escadre anglaise, 609.— L'archevêque de Tolède chargé de traiter auprès du pape, relativement aux événements qui ont amené son expulsion de Rome par les Français, 637.—Ordres expédiés à l'amiral Massaredo, nommé commandant en chef de toutes les forces de l'Océan, 672.—Défense faite à l'inquisition de tourmenter aucun étranger pour cause de religion, 773.—Déclaration de Duverne-du-Presle, portant que les royalistes de l'extérieur comptaient sur l'appui du gouvernement espagnol, 806.—Existence d'un parti contre le prince de la Paix, XXIX, 34.—Découverte d'une conspiration pour livrer la Guyane espagnole aux Anglais, 48.—Réformes dans l'administration, 69.—Changements dans le ministère; envoi du comte de Cabarrus en France, 74.—Nouvelles réformes dans l'administration civile et militaire, 95.—Conduite des Anglais relativement aux conspirations de la Guyane espagnole, 96.—Rappel des jésuites, 117.—Le prince de la Paix succède au comte d'Aranda comme doyen du conseil d'état, 144.—Ordre du roi qui permet d'embarquer pour l'Amérique des articles étrangers, 145.—Sortie du port de Cadix de l'escadre espagnole, 166.—Nomination du chevalier Azzara à l'ambassade de France, 217.—Ordre au conseil de Castille de faire faire des prières, à l'occasion des événements de Rome, 227.—Disgrâce du prince de la Paix, 230.—Son remplacement par Saavreda; nomination de Cabarrus au ministère des finances, 238.—Expulsion des émigrés français, 238, 248, 258, 271.— Inaction de la flotte; prohibition des marchandises anglaises, 239.—Le roi accorde 6 millions de réaux au comte de Cabarrus, 246.—Saisie par les Algériens des bâtiments marchands espagnols portant pavillon marocain, 250.— Changement de l'ambassadeur français à Madrid, 256.— Déportation des émigrés français aux Canaries, 267.—Lettre sur la mission de Ségui en Espagne; Guillemardet est nommé ambassadeur près cette cour, 270.—Texte de la résolution royale publiée contre les émigrés; nouvelle déclaration les concernant, 271, 274.—Sermon virulent d'un capucin contre les Français, et ses suites, 271.—Envoi du chevalier Azzara à Paris, en qualité d'ambassadeur, 273.—Établissement d'une banque pour l'examen de plans de finances, 277.—Refroidissement du roi pour le prince de la Paix; éloge du ministère Saavreda, 279.—Nomination de Soler à la place de surintendant; son éloge, 284.—Rappel du consul de France, 286.— Marques d'estime données à Truguet par le roi et par ses ministres, 288.—Désordre dans les finances; plaintes des agents français contre plusieurs villes qui n'ont pas exécuté les cédules contre les émigrés, 297.—Le prince de la Paix reçoit les honneurs de capitaine-général, 305.—Insurrection parmi les équipages du lord Saint-Vincent; présentation des lettres de créance de Guillemardet, ambassadeur français; discours à ce sujet, 320.—La cour de Londres veut faire croire à son intelligence avec la flotte espagnole, 337.—Apologie de l'inquisition, publiée par elle-même, 354.—Détails d'un voyage fait autour du monde par deux corvettes espagnoles, 355.—Inertie du ministre français Guillemardet, 359. — Bannissement de treize personnages importants, 376. — Efforts d'un parti pour rallumer la guerre entre l'Espagne et la France; accueil distingué fait à Guillemardet, 384.— Recherches de courtoisie entre les commandants des flottes espagnole et anglaise devant Cadix, 409.—Prohibition des marchandises anglaises en Espagne, 416.—Penchant du roi vers le parti français, 446.—Des chaloupes espagnoles battent le vaisseau de guerre anglais le *Powerfull*, 449.—Liste des vaisseaux espagnols pris ou détruits par les Anglais, 468.—Emprunt de 400 millions de réaux, 470.— Dispositions pour encourager les relations commerciales avec la France, 489.—Le roi reconnaît la république helvétique, 499.—Victoire remportée dans la mer des Indes sur les Anglais, 512.—Mesures prises pour défendre Majorque contre eux, 604.—Ordre donné aux prêtres de retourner dans leurs diocèses, 631.—Pénurie des finances, 660, 672.—Création d'un papier-monnaie, 661.—Autorisation demandée par le Directoire de laisser débarquer dans l'île d'Aix les équipages de la flotte espagnole, 675.—Loi à ce sujet, 676, 681.— Union entre cette escadre et celle de la république, 688.—Entrée à Toulon de dix-neuf de ses vaisseaux de ligne, 695.—État de l'escadre commandée par l'amiral Massaredo, 700.—La cour expulse des ports tous les émigrés français, 728.—Édit déterminant le cours des billets royaux, 786.—Guerre déclarée par la Russie, à cause des liaisons entre la France et l'Espagne, 789.—Les révoltés du Midi s'y réfugient, 795.—Accord des officiers français et espagnols à ce sujet, 803.— Proclamation du gouvernement contre les émigrés français, 812.—Arrivée de Musquitz, son ambassadeur à Paris, 815.—Il rend à la France les perturbateurs y réfugiés, 818.— Audience de congé à son ambassadeur à Paris, 823.—Déclaration de guerre à la Russie, 824.— Délabrement des finances, 832.—Traité avec le Maroc, 837. (*Voyez* Madrid, Cadix, Alcudia, Truguet, etc.)

ESPAGNOLS (les):—Décret pour la confiscation des biens de ceux résidant en France, XVII, 410.—Prise de deux individus de cette nation, dont l'un est fils du ministre de la guerre; décret qui ordonne leur traduction à Paris, 602.—Les nègres, aidés d'Espagnols, massacrent les Français au fort Dauphin de Saint-Domingue, XXII, 517.—Succès de ces derniers contre les Espagnols dans le même pays, XXIV, 653. (*Voyez* Espagne.)

ESPALAIS.—Vente de biens nationaux à la municipalité, de cette commune, VI, 736.

ESPARBÈS (d'), ci-devant gouverneur de Saint-Domingue.—Son interrogatoire à la barre; il est mis en état d'arrestation, XIV, 828.—Rejet de sa demande de sortir de l'Abbaye, XV, 52. — Il est décrété d'accusation, 361.—Et acquitté, XVI, 342.

ESPARIAT, député des Bouches-du-Rhône à la Législative.—Demande l'établissement d'un tribunal à Avignon, X, 472.

ESPERON (d'). — Est dénoncé par Chabot, XII, 581.

ESPERT (J.), député de l'Ariège à la Convention.— Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 212, 253.—Délégué près l'armée des Pyrénées-Orientales, il envoie la liste des membres du conseil militaire qui ont refusé de signer la capitulation de Bellegarde, XVII, 318, 509.—Sa mission dans le Midi, XXII, 546.— Il en rend compte, XXIII, 19. — Sa lettre sur la situation du commerce de Marseille, 76. — Il est rappelé de cette ville, 303. — Dénonciation de la conduite qu'il y a tenue, 591.—Nouvelle lettre sur sa mission, 599.—Il se justifie, 504. — Réponse de Cadroy et de Mariette à ses inculpations, 567.—Il réclame contre la loi du 22 floréal, qui lui défend de venir à Paris, XXVIII, 522. — Rapport de Dupire sur cette pétition, 606. — Il est un des candidats pour remplacer Savalette à la trésorerie, XXIX, 109.

ESPIC, député de Villeneuve-de-Berg à la Constituante. — Son opinion sur la forme de l'emprunt, I, 320. — Il réclame contre l'appel nominal, relatif au renvoi des ministres, VI, 258.

ESPIONNAGE.—Réflexions sur cet objet, III, 161, 167, 176, 184.

ESPIONS. — Peine de mort contre eux, XVI, 662. — Arrestation à Paris d'un grand nombre d'étrangers présumés tels, XX, 153.—Arrestation à l'armée du Nord d'un émigré espion anglais, 291.—Robespierre reproche à Tallien d'avoir dit que les comités de salut public et de sûreté générale, avaient 20,000 espions, 717, 718. — Traduction d'un espion anglais au tribunal militaire d'Eure-et-Loir, XXV, 522.

ESPIVENT, ex-noble. — Est acquitté, XXI, 760, 767.

ESPOULIER, lieutenant.—Se distingue à l'armée d'Italie, XXIX, 563.

ESPRIT DE PARTI. — Réflexions sur ce sujet, IV, 167. (*Voyez* Factions.)

ESPRIT PUBLIC.—Article y relatif, XIX, 39.—Rapport de Chénier sur son égarement, XXIV, 359, 361. —Réflexions sur l'esprit qui doit animer le peuple à l'égard du gouvernement, XXVI, 507.—Réflexions de Lenoir-Laroche sur cet objet, XXVII, 337. — Rapport sur les moyens de le relever, XXVIII, 260. — Lettre du ministre de l'intérieur sur la surveillance qu'il exige des administrations, XXIX, 502. — Article y relatif adressé à ceux qui ne sont pas encore attachés à la révolution, 596 *bis*, 600.—Sa tiédeur attribuée à l'asservissement de la presse, 704. — Discours de Lacuée sur ce sujet, 743. — Circulaire du ministre de l'intérieur pour le relever, 748.—Sa situation en Hollande, 751.—Réflexions sur sa dégradation, 767. — Lettres sur l'esprit public, 784, 787, 822, 831.

ESSE, capitaine.—Se distingue à l'armée d'Italie, XXIX, 563.

ESSEID-ALI-EFFENDI.—Est nommé ambassadeur de Turquie en France, XXVIII, 694.—Y arrive, 741. — Est présenté au Directoire, 753.

ESSEN, général russe. — Est blessé, XXIX, 818.

ESSONNE. — Etat des poudres et salpêtres qui se trouvent dans cette ville, X, 742. — Décret relatif à son canal, XIX, 258.

ESTADENS, député de la Haute-Garonne à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 161, 184, 254. — Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60. — Son rappel à la Convention, XXII, 699.

ESTADIEU, chef de bureau de la guerre.—Arrêté du Directoire pour son remplacement, XXIX, 547.

ESTAFOR, lieutenant. — Se distingue à l'armée d'Italie, XXIX, 563.

ESTAGNIOL (chevalier d'), député de Sedan à la Constituante. — Demande une pension de retraite pour les ecclésiastiques démissionnaires, VII, 68. — Et une récompense pour Louis Gillet, IX, 475.

ESTAIN (Meuse), — Prise de cette place par les Prussiens, XIII, 577. — Bruit de son abandon, 580.— Lettre de ses administrateurs à Brunswick, XIV, 183.

ESTAING (comte d'), vice-amiral, commandant la garde nationale de Versailles — Est demandé comme général par la bourgeoisie de Brest, I, 274. — Annonce les mesures qu'il a prises pour la tranquillité de la ville, 451.—Brouillon d'une lettre écrite par lui à la reine sur la fuite à Metz, 521. — Il se prête aux vues de la cour, 522.—Sa conduite aux 5 et 6 octobre, II, 33, 34, 35. — Autre brouillon d'une lettre de lui à la reine, 45. — Lettre de Malouet à son adresse, 221. —Sa conduite patriotique à la fédération du 14 juillet, V, 182. — Désir de l'escadre de Brest de l'avoir pour chef, VI, 168.—Il témoigne à Fleurieu les regrets que lui cause sa démission, VIII, 502. —Envoie son nouveau serment, lors de la fuite du roi, 768. — Décret relatif à sa nomination au grade d'amiral, XI, 572.—Il refuse cette qualité, 531. — Dépose dans le procès de la reine, XVIII, 163.—Est condamné à mort, XX, 583.

ESTAING (d'), chef de brigade. — Est nommé général de brigade, XXIX, 441.

ESTAQUE, député de l'Ariège au Conseil des Cinq-Cents.—Est élu secrétaire, XXIX, 71. — Parle sur une dénonciation contre Dupoy, 207. — Sa motion en faveur des députés exclus au 22 floréal, 271, 274, 284. — Il s'élève contre l'application à Vadier, d'une amnistie proposée, 754.

ESTER, procureur de la commune de Montauban. —Est mandé à la barre, XVII, 291.

ESTERHAZY (comte d'), commandant à Marienbourg. — Est accusé d'arrestations arbitraires, I, 395. —Se justifie, 540.—Annonce que les paysans du Hainault interceptent les grains destinés aux troupes, II, 67.—Sa disgrâce, 273.

ESTERNO (d'), ministre de France à Madrid. — Sa mort, V, 597.

ESTERRI (poste d'). — Est enlevé aux Espagnols, XVIII, 8.

ESTHERAZY DE GALANTHA (prince Nicolas).— Sa mort, VI, 135.

ESTIN (Dom.), député de Touraine à la Constituante.—Prête le serment civique, VII, 5.

ESTONIE (l') en Russie. — Est réintégré par Paul I.er dans ses anciens priviléges, XXVIII, 524.

ESTOR, dit FIQUEROLLES, ex-garde du tyran. —Est condamné à mort, XXI, 87.

ESTOURBILLON, ex-noble.—Est acquitté, XXI, 760, 767.

ESTOURMEL (marquis d'), député de Cambrai à la Constituante. — Renonce au privilége des pays d'états, I, 287. — Veut réduire à neuf le nombre des administrateurs de district, II, 205. — Défend les états du Cambrésis, 207. — Demande l'exclusion des parents d'une même municipalité, 240. — Veut qu'on s'occupe du projet sur la chasse, 367. — Qu'on s'informe des motifs du don des Génevois, 471.—Demande la question préalable sur une motion en faveur de l'égalité politique, III, 228.—Réclame contre la suppression à perpétuité des ordres religieux, 572, 579. — On lui attribue une adresse du roi aux provinces, 421.—Il appuie la motion de payer les petites rentes avec le produit des dons patriotiques, 547. — Parle sur la motion tendante à déclarer nationale la religion catholique, IV, 111. — Amende le projet sur la suppression des dîmes et l'entretien des ministres du culte, 118. — Défend la municipalité de Montauban, 394. — Confère au roi le droit de paix et de guerre, 437. — Veut que ce prince conserve ses armoiries, 678. — Parle contre un projet de décret sur les pensions, V, 230.—Et sur l'organisation de l'armée, 272.

roi.—Annonce le brûlement des châteaux en Lorraine, 297. — Appuie la motion de Barnave contre l'insurrection de Nancy, 531. — Parle sur la proposition de faire rendre compte au ministre de la marine de l'armement de quarante-cinq vaisseaux, VI, 88.—Veut qu'on statue sur l'accusation portée contre les ministres, 346. — Demande pour la régie le privilége exclusif du tabac, 367. — Parle sur la peine à infliger à Roy, 376.—S'oppose au rappel à l'ordre de Cazalès, 583. — Demande qu'il soit sursis à l'exécution des jugements dans l'affaire de Nancy, 584. — Son opinion sur les troubles d'Hesdin, 613. — Il demande qu'on aille aux voix sur la motion faite contre les Français fugitifs, 674.—Parle sur l'organisation de la gendarmerie, 711. — Demande qu'il y ait deux inspecteurs des ponts-et-chaussées, VII, 11.—Vote la continuation du canal de jonction de l'Escaut à la Somme, 179.—Combat l'aliénation des fondations ecclésiastiques, 349.—Annonce l'arrestation de deux maréchaux-de-camp voyageant sans passeport, 518. — Son opinion sur l'échange du Clermontois, 612.—Il annonce une émeute à Douai, 660. — Son opinion sur la majorité du roi, 718. — Il combat le projet relatif à sa résidence, 753.—Comprend dans la classe des dettes des pays d'état, à la charge de la nation, celles de Flandres, d'Artois et Cambrésis, VIII, 114.—Sur la proposition de faire restituer des fonds illégalement payés par Fleurieu, demande la question préalable, 203. — S'oppose à l'admission des soldats dans les sociétés patriotiques, 259.—Défend les officiers émigrés, IX, 14. — Son opinion sur l'organisation des ponts-et-chaussées, 324. — Général de brigade à l'armée du Nord, Beurnonville lui transmet, à l'insu de Custine, l'ordre d'évacuer un poste important, XVI, 62.— Décret qui ordonne son arrestation, 64— Autre portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, 485 *.

ESTRÉES (d'), chef d'escadron de hussards. — Est mortellement blessé, XXIX, 447.

ESTRÉES (d').—Est sur la liste des protégés de la reine, XIII, 421.

ÉTABLISSEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. (*Voyez* Religieux.)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS. — Liquidation des dettes de ceux supprimés, VIII, 87, 121, 629.—Décret pour la levée des plans de ceux de Paris, XVI, 569. — Nominations à leur administration, XVII, 490. — Conservation de plusieurs châteaux y destinés, XX, 397.—Décret qui en supprime la qualification de *Révolutionnaire*, XXIV, 682. — Discussion sur leur déplacement, et décret qui suspend toute occupation par eux de domaines nationaux, XXVII, 423, 430. — Demande d'un état des domaines occupés par eux, 526, 552. — Recueil de mémoires sur les établissements d'humanité, XXIX, 624. (*Voyez* Hospices.)

ETALONDE, dit DE MORIVAL. — Décret qui le réhabilite, XVIII, 438.

ÉTALONS. — Décret relatif à la vente de ceux appartenant à la nation, VI, 363. (*Voyez* Haras.)

ETAMPES, vicaire. — Compte demandé de la procédure instruite contre lui, IX, 459.

ÉTAMPES.—Un décret autorise cette ville à s'imposer, IV, 92.—Vente de biens nationaux à sa municipalité, VI, 480, 695.—Meurtre de son maire Simoneau à la suite d'une émeute; détails et discussion à ce sujet, XI, 552, 557, 563, 566, 573, 578.—Décret qui ordonne l'érection d'un monument à Simoneau, XI, 666. (*Voyez* Simoneau.) —Envoi de 400 hommes pour y rétablir la tranquillité, 709. — Nombreux mariages de prêtres, XVIII, 315. — Régénération de cette commune, 444.—Opérations de Couturier, 581.—Rassemblements sous prétexte de culte, XIX, 216.

ÉTANG, canton du Pas-de-Calais. — Mention au procès-verbal du nom du commissaire de son assemblée primaire, XVII, 332.

ÉTANGS. (*Voyez* Desséchements.)

ÉTAPES.—Décrets, rapport et arrêtés sur ce service, XIX, 511, 517; XXV, 674; XXIX, 217.

ÉTAT-CIVIL.—Propositions de charger de sa constatation, les magistrats civils, à l'exclusion des prêtres, et discussion y relative, VIII, 407, 434, 456; IX, 507; X, 189, 215, 453.—Rapport à ce sujet, XI, 389.—Sa discussion et décrets y relatifs, 657, 659; XII, 72, 103, 703, 706, 729, 754, 764, 769, 776, 784; XIII, 438, 578, 612; XIV, 3, 173, 799; XVII, 658.—Arrêté concernant ses officiers, XIX, 143.—Désordre introduit par Chaumette dans les registres de celui de Paris, XX, 417.—Décret y relatif, XXI, 695.—Autre concernant les contestations sur cet objet, XXIII, 217.—Autre pour sa constatation à Paris, 541.—Autre sur le remplacement des registres perdus ou détruits, XXIV, 285.—Opinion sur cette question dans la discussion de la constitution, XXV, 219, 223, 225.—Message sur la tenue de ses registres, XXVII, 653.—Indemnité accordée à ses employés, XXVIII, 332. —Résolution sur la validité des actes passés dans l'Ouest, 494.—Débats sur les prénoms révolutionnaires donnés aux enfants, 722.—Résolution portant que les actes y relatifs y seront inscrits sur des registres publics, XXIX, 588.—Rapport contre cette résolution; rejet de l'urgence, 602.—Question relative à la naissance d'un enfant pendant l'action en divorce, 619 *bis*. — Demande d'un travail sur les cérémonies de l'état civil, 788.—Motion de prélever un droit par chaque nouveau-né, 834. (*Voyez* Inhumations, Divorce, Code civil et les articles suivants.)

DÉCÈS. — Décret concernant le mode de les constater, XII, 729; XIII, 612.—Rapport et projet relatifs au cas où l'époque de la mort d'un fils ou d'un père serait incertaine, XXVIII, 254, 315, 319. (*Voyez* l'article précédent.)

MARIAGES. — Ouverture d'un bureau pour les gens à marier, IV, 312. — Décret sur les dispenses de mariage, VII, 291.—Autre portant qu'ils seront constatés par les officiers municipaux, XII, 729. — Discussion sur l'âge auquel on pourra se marier sans le consentement de ses parents, XIII, 14, 70.—Adoption de diversarticles relatifs aux mariages, XVII, 466, 485, 531.—Décret sur ceux des personnes sorties des places frontières et maritimes, XXII, 112. — Disposition concernant ceux contractés suivant la coutume de Reims, 756. — Questions sur ceux-rompus par mort violente, XXV, 693. — Projet sur leur célébration, XXVII, 651.—Décret d'ordre du jour sur la pétition d'un citoyen qui demande à épouser sa belle-mère, XXVIII, 514.—Résolution portant qu'ils seront célébrés le décadi dans les chefs-lieux de canton, XXIX, 320, 325.—Abolition en Suisse des lois qui défendaient le mariage entre personnes de différentes religions, 351. —Lettre du ministre de l'intérieur relative à quelques difficultés sur cette matière, 616 *bis*. (*Voyez* les articles précédents.)

ETATS-GÉNÉRAUX.—Précis sur les choses et les hommes qui ont le plus influé sur leur convocation, *Introd.*, 1.—Promesse de leur convocation; réclamations sur leurs formes, 13.—Ils sont convoqués, 14. —Leur ouverture, 20. — Origine et causes de leur convocation, 31. — Précis de leur tenue depuis 1302 jusqu'en 1614, 33.—Vains efforts faits pour leur convocation sous Louis XIV et sous Louis XV, 82, 87. — Mémoires publiés par les Anglais et les Hollandais pour leur convocation sous Louis XIV, 84. — Le régent veut les convoquer; Dubois s'y oppose, 91. — Recherches sur les anciennes assemblées de la nation; leurs motifs; du droit de les convoquer, 93.—Observation sur leur pouvoir, 94.—Ils sont convoqués pour la première fois par Philippe-le-Bel, 103

* Le MONITEUR a imprimé Dstournelles par erreur, c'est d'Estourmel qu'il faut lire.

Le parlement de Paris demande leur convocation pour le vote de nouveaux impôts, 243. — Ils sont généralement réclamés par les autres parlements, 255. — Le roi revendique le droit exclusif de les convoquer 264, 269.—Et les convoque pour le mois de janvier 1789, 323, 329—Fixation de leur tenue au 1.er mai, suivant, 394.—Puis au mois de janvier, 395. — Les débats sur la représentation du tiers motivent la deuxième convocation des notables, 396.—Questions soumises à ceux-ci sur la composition des états-généraux; la forme des convocations, etc, etc., 397.—Mémoire de Necker pour l'égale représentation du tiers, 500. — Arrêt du Conseil qui la proclame, 509.—Autre qui défend toute délibération y relative ailleurs que dans les assemblées des bailliages, 556.—Lettre du roi pour la convocation des états-généraux, et réglement y relatif, 557. — Arrêté du parlement de Paris pour leur retour périodique, 564.—Notice des écrits qui ont précédé leur ouverture, 578, 603. — Mémoire y relatif, 587.—Des conditions nécessaires à leur légalité, 589.—Discours de la Boissière y relatif, 601.—Cérémonial de leur ouverture, 609.—Liste alphabétique de leurs députés, 610.—Leur ouverture, I, 1.—Séparation des trois ordres; débats à ce sujet, 27. — Discussion sur les formes anciennes de vérification des pouvoirs, 40, 41, 42, 48, 52, 53. — Rejet par les communes de cette ancienne dénomination, 82.—Déclaration du roi pour le maintien des anciennes formes, 92.—Redoublement des mesures du pacte de famine à l'approche de ces assemblées, 474.—Esprit de leurs séances, III, 421.—Anniversaire de leur ouverture, IV, 291. (*Voyez* Assemblée nationale Constituante.)

ÉTATS PROVINCIAUX. —Leur suppression, *Introd.*, 30.—Projet de leur établissement, I, 247. — Décret qui les supprime; adresse à ce sujet, II, 93. —Annonce d'un ouvrage sous ce titre, 415. (*Voyez* Provinces.)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.—Doivent leur liberté à Vergennes, *Introd.*, 122.—Motion de leur demander des blés en paiement de leurs dettes, II, 151.— Projet d'une nouvelle ville fédérative; négociation contre les Indiens, 241.—Organisation de leur pouvoir exécutif, 257. —Acte de navigation avec l'Angleterre; honoraires de leurs autorités, 281.—Offre à Washington du titre d'altesse; il le refuse, 306. —Leur situation, III, 1.—Progrès du commerce des manufactures, 79. — Proclamation du président au sujet d'une fête religieuse, 119. —Adresse des Pensylvaniens, sur le système fédératif, 175.—Assemblée du congrès, 426.—Hommages rendus à Washington; perfectionnement des écoles publiques; société pour l'abolition de l'esclavage, 485. — Situation de cette république, IV, 58. — Une députation d'Américains demande et obtient l'honneur d'assister à la fédération du 14 juillet, V, 100. — Examen de leur constitution par Lacroix, 343, 459; X, 382; XI, 727.—Travaux du congrès, V, 485.—Décret de cette assemblée pour la fondation d'une ville centrale, 598.—Acte qui fixe le siége provisoire et permanent du gouvernement, VI, 53.—Fin de la seconde session du congrès, 197, 477.—Ils sont attaqués par des tribus indiennes, 315. — Ratification du traité avec les Creeks, peuple indien, 477.—Mécontentement au sujet du traité fait avec Mac-Gillivrai, VII, 65.—Ouverture du congrès, 257, 529; X, 617. — Etablissement d'une banque générale, VIII, 33.—Voyage dans ces contrées, 512. — Etat de leurs exportations, IX, 174. — Voyage de Washington dans les états du Sud, 394. — Le vice-consul de France aux Etats-Unis envoie son serment et un don patriotique, 453.—Mesures contre les incursions des Indiens, 529. — Les états offrent à la France un secours de 16,000 hommes, 550. — Accroissement de la population, X, 85.—Leur état à ce sujet, XI, 295, 296.—Détails sur leur situation, 378. — Avantages remportés par les Indiens, 409; XII, 241.—Réflexions sur la dette des Etats, 16. — Noms des militaires qui se sont distingués à la dernière bataille, 363.—Rapport du comité du sénat sur les poids et mesures, 602.—Adoption d'un nouveau mode de représentation nationale, 609.—Toasts à l'occasion de l'anniversaire de leur indépendance, XIII, 145, 697. —Tableau de leurs exportations, 321.—Divisions entre les anglicans et les démocrates, XIV, 141.—Observations sur leur pêche, 199. — Réflexions sur une nouvelle alliance avec la France, 327. — Collection d'écrits sur leur constitution, 504.— Tableau de leur dette, 505, 529.—Ligue générale entre tous les sauvages, 789.—Adresse de la Convention au peuple de cette république, 810.—Les Chérokées leur déclarent la guerre, 857. — Article sur leur dette envers la France, XV, 94.—Les ports des colonies françaises sont ouverts à leurs bâtiments, 501.—Décret qui les admet à la traite de la gomme du Sénégal, 857.—Célébration dans plusieurs villes du succès des armes françaises, XVI, 137, 193, 341, 665.—Actes du congrès sur les monnaies étrangères, 693.—Décret de la Convention qui exclut leurs navires des dispositions contre les neutres chargés pour l'ennemi, XVII, 16. — Genest, ambassadeur français, y est bien accueilli, 97. — Adresse des citoyens de Philadelphie au ministre de la république française, protestant de leur attachement aux principes républicains, 161.—Le général Valence se rend dans ce pays, 322. — Permission donnée aux Français d'y vendre leurs prises, XVIII, 26. — Exception en faveur des femmes de leurs habitants, à la loi rendue en France contre les étrangers, 272. — Mesures relatives à l'équipement des vaisseaux étrangers dans leurs ports, 389. — Décret de la Convention garantissant les traités qui unissent les Etats à la France, 448, 463.—Ouverture du congrès; lettre de Washington sur les relations avec l'Europe, XIX, 409.—Neutralité auxiliaire exigée d'eux par Georges III, 655. — Rapport sur les dommages qui leur ont été causés par les Anglais, XX, 497. — Kosciusko leur adresse son manifeste, 529.—Examen de la conduite de l'Angleterre à leur égard, XXI, 25. —Article sur les bois, la mâture et la construction de leurs bâtiments, 85.—Embargo mis sur les vaisseaux anglais, 185.—Arrivée à Paris de leur ministre et sa réception par la Convention, 494, 496, 499. —Meurtres commis par les sauvages sur leur territoire, 501. — Débats au congrès sur leurs dettes envers la France, 521.—Précis des dernières séances du congrès, 569. — Leur drapeau est suspendu dans la salle de la Convention, 739.—Combat avec les Anglais près des cataractes de Miami, XXII, 66.—Célébration de l'anniversaire de la liberté américaine, 97.—Mécontentement des Anglais sur leur position dans ce pays, 169.—Abolition de l'esclavage dans la Virginie, les Deux-Carolines, la Georgie et le Maryland; terres accordées aux défenseurs de la liberté, 313.—Beaucoup d'Irlandais y émigrent, 509. — Victoire de leurs troupes sur les Indiens, 621; XXIII, 9, 225.—La Convention y envoie un drapeau tricolore en signe d'union, XXII, 622.—Traité de commerce et de navigation avec l'Angleterre, XXIII, 49.—Fripons qui y vendent de terres qui ne leur appartiennent pas; avis et observations à ce sujet, 121; XXIV, 695.—Traité de paix avec les Indiens, 161. — Situation économique et commerciale des Etats, 185. —Nouvelle déclaration de guerre qui leur est faite par l'empereur de Maroc, 265.—Tyrannie maritime par eux exercée dans leur croisière sous les ordres du commodore Muray, 289. — Fête à Boston pour célébrer les succès de la république française, XXV, 89. — Célébration à Paris de l'anniversaire de l'indépendance des Etats, 177.— Examen de leur traité avec l'Angleterre, 577, 705.—

Note du vice-consul de la république française relative à des droits de préséance, 633.—Mesures contre les vaisseaux anglais, XXVI, 65.—Tableau des importations et des exportations, 73.—Paix avec le dey d'Alger, 129.—Texte du traité avec l'Angleterre, 433.—Il existe des réclamations à Boston, 441.—Fièvre épidémique passée des Iles occidentales au Continent, 481.—La pension faite par les Etats à Kosciusko est partagée par lui entre ses compagnons d'infortune, XXVII, 289.—Leur traité de paix avec les Indiens; discours de Washington sur la situation intérieure et extérieure, 489.—Tableau de leur population, 545.—Lettre sur leur traité avec l'Angleterre, 603.—Extrait des gazettes américaines, sur la manière dont le congrès a reçu le drapeau tricolore envoyé par la Convention nationale de France, 713.—Analyse d'un ouvrage sur leur situation, XXVIII, 63.—Mécontentement causé par le traité de commerce avec l'Angleterre, 69.—Motion de Lievingston au congrès, relative aux attentats commis par l'Angleterre sur les matelots Américains; discussion y relative, 280.—Traité de paix avec le bey d'Alger, 291.—Rejet du traité avec l'Angleterre, 526.—Résultat des exportations de différents états pendant les cinq dernières années, 590.—Adresse du général Washington, pour empêcher qu'on ne le porte au pouvoir exécutif, 497, 498.—Le Directoire suspend toute relation avec eux, et refuse d'admettre leur nouveau ministre, 509.—Le citoyen Monroë remet à cette autorité ses lettres de rappel, 517.—Lettre d'Adet, ministre français, au secrétaire-d'état des Etats-Unis, sur la conduite à tenir par la marine française envers les vaisseaux neutres, 523.—Autre du même, qui notifie la suspension de ses fonctions près les Etats, 524.—Lettre sur les avantages dont jouissent leurs citoyens; discours de Washington sur leur situation, 528.—Lettre de Jefferson, où il se plaint qu'un parti anglais a pris le dessus dans sa patrie, 533.—Vote de douze de ces Etats, pour la nomination du président et du vice-président, 536.—Montant de leur dette, 562.—Départ de Kosciusko pour se rendre dans ce pays, 577.—John Adams en est élu président, et Thomas Jefferson, vice-président, 665.—Mémoires sur leur commerce, 673.—Installation des nouveaux président et vice-président; discours et serment; réflexions sur un écrit de Ségur annonçant une rupture entre les Etats-Unis et la France, 685, 686.—Observations sur la réponse du gouvernement américain à la déclaration du ministre français à Philadelphie, 719.—Ordre donné au ministre Adet, de cesser toute communication avec eux, 730.—Motion sur la situation politique de la France à leur égard; éloge de leur gouvernement; renvoi à une commission des arrêtés du Directoire qui y sont relatifs, 731.—Motifs de leurs différends avec la France, XXIX, 44.—Manifestation de symptômes alarmants pour l'autorité; triomphe des partisans de John Adams; ils coupent l'arbre de la liberté à Vermont et le brûlent; arrestation à Ostende d'un agent des Etats-Unis, 224.—Augmentation considérable du parti français, 271.—Interdiction à leurs navires des ports militaires de France, 272.—Message et réflexions sur leurs différends avec cette puissance, 273, 286.—Levée de la défense de laisser sortir des vaisseaux armés; conférences entamées par leurs ministres à Paris; jeûne général, 283.—Arrêté du Directoire qui défend l'entrée des vaisseaux de cette nation dans le port du Havre, 292.—Le congrès autorise le président à garder les côtes et à protéger les vaisseaux américains, 308.—Succès de l'inoculation dans la ville de Nassau, 309.—Représentation donnée à New-Yorck d'une tragédie démocratique, intitulée: *Jeanne-d'Arc*, 310.—Suspension de toutes relations avec la France, 310, 315.—Retour en France de Volney et de Dupont, consuls à Philadelphie, 316.—Embargo mis à Bordeaux sur les vaisseaux américains, 317.—Approbation de l'administration du président par le district de Pensylvanie, 320.—Lettre de Talleyrand sur les dispositions pacifiques du gouvernement, pour terminer les difficultés entre les deux nations, 324.—Projet de délier les Américains de tout traité avec la nation britannique, 327.—Bill relatif à la prise des corsaires français, 328.—Négociation du ministre Géry avec Talleyrand, relativement aux violences faites au commerce américain, 330, 331.—Réponse du président à une adresse des jeunes gens sur l'indépendance de la patrie, 331.—Leur envoyé quitte Paris, 335.—Nouveaux détails sur la négociation précédente; arrivée et accueil brillant fait à Marshal, de retour de sa mission à Paris en qualité de plénipotentiaire, 336, 337.—Lettre de Géry au président sur la négociation précédente; réponse du secrétaire des Etats sur le retard de sa réception à Paris, et sur sa conduite ultérieure, 340.—Adoption du bill qui déclare nuls tous les traités passés avec la France, 342.—Mise en liberté des Américains qui auraient pu être considérés comme prisonniers en France, par suite de l'embargo mis sur leurs navires, 356.—Levée de cet embargo, 358, 364.—Prohibition de la communication des papiers-nouvelles; loi qui déclare que les traités conclus avec la France ne sont plus exécutoires, 361, 388.—Activité infernale du parti anglais pour faire naître la discorde entre les Etats et la république, 376.—Ordre du président au consul français à New-York, de cesser ses fonctions publiques, 389.—Prime accordée pour la prise de vaisseaux français, 405.—Réflexions sur les dispositions du gouvernement envers la France; nouveaux détails apportés par un parlementaire, 423.—Réflexions sur les intrigues du gouvernement anglais pour amener une rupture avec la France, 424.—Compte-rendu de ces mésintelligences, 430.—Détails sur les finances; impôts et revenus des états, 446, 469.—Leur division en deux partis, 462.—Ravages de la fièvre jaune, 500, 522, 552.—Haine du gouvernement contre la république française; mort de Benjamin Franklin-Bachs, petit fils du célèbre Franklin, 522.—Diminution de la fièvre jaune, 586 *bis*.—Elle y cesse totalement, 602.—Article sur la situation du gouvernement; présages d'une réconciliation avec la France, 602 *bis*.—Considérations relatives à une lettre de marque trouvée à bord d'une prise américaine; le congrès s'occupe de la création d'une marine, 603 *bis*.—Deux résolutions de l'assemblée de Virginie, l'une approbative des mesures du gouvernement contre les Français, l'autre relative au droit de protester contre l'abus des pouvoirs accordés au congrès, 609.—Intrigues du parti anglais contre la France, 624 *bis*.—Les Anglais insultent leur pavillon; arrêté du Directoire sur la navigation de leurs bâtiments, 625, 626.—Augmentation de leur marine, 630.—Résolution du congrès à ce sujet, 633.—Nombre de leurs vaisseaux, 635.—Nomination de trois envoyés pour terminer leurs différends avec la France, 645.—Bill pour l'abolition graduelle de l'esclavage, 688.—Les Etats-Unis sont cités, par Aréna, comme une preuve des bienfaits de la liberté de la presse, 711.—Dupont (de Nemours) s'y rend, 815.

ETHIS DE CORNY, procureur du roi à l'hôtel-de-ville, — Sa participation aux événements du 14 juillet, I, 159, 172, 174, 179, 186, 227, 545, 555, 559, 564, 565, 588, 598.

ETIENNE (J.-E.), fondeur. — Est condamné à mort, XXII, 212.

ETIENNE, substitut près l'arrondissement d'Aix-la-Chapelle. — Rend compte de la délivrance d'une victime de la cruauté *monacale*, XXIX, 138.

ETIENNE, dit Languedoc, journaliste.—Est arrêté dans une émeute à Paris. XV, 565.

ETIS-DAUGIRARD. — Est décrété d'arrestation, XVII, 302.

ETKENMEYER, général. — Ses mesures contre les contre-révolutionnaires du Mont-Terrible, XVII, 647.

ETLINGEN. — Déclaration du ministre prussien, et lettre de l'électeur de Cologne contre l'empiétement de la Prusse sur ce bailliage, XXVIII, 659. — Plaintes du même au tribunal suprême de l'empire, contre son occupation par le roi de Prusse, 577. — Poursuites contre les députés de son syndicat, XXIX, 283.

ETOFFES. (*Voyez* Marchandises.)

ETOILE (poste de l'). — Est pris par les Français, XXI, 175, 179.

ETON (Williams), Anglais. — Publie un tableau historique et politique de l'empire ottoman, XXIX, 454, 688.

ETOT, capitaine de vaisseau. — S'empare d'un navire ennemi, XVIII, 614.

ETRANGERS. — Conditions imposées à ceux domiciliés en France pour exercer les droits de citoyen, IV, 249. — Décret qui exige des passeports de ceux qui voudront y entrer, XI, 265.—Demande d'une loi sur la manière de les juger, XII, 270. — Décret portant que ceux résidant à Paris depuis 1792 seront tenus de faire une déclaration à leur section, 425. — Autre qui accorde une indemnité aux étrangers militaires qui abandonneront leurs drapeaux pour passer en France, XIII, 311. — Ils sont mis sous la sauvegarde de la nation, 380.—Un grand nombre d'officiers étrangers demandent à prendre du service en France, XV, 452.—Les étrangers sans aveu seront chassés des terres de la république, 741.—Débats sur les mesures prises et à prendre à leur égard, 747. — Loi qui établit contre eux des comités de surveillance, 760, 762. — Proposition d'arrêter les étrangers suspects; décret qui ordonne leur détention, XVII, 294, 311. — Autre pour l'arrestation de ceux avec lesquels la France est en guerre, 594. — Motion relative à leurs biens; déclaration exigée de leurs détenteurs, 599, 657; XVIII, 12. — Rapport et décret qui met en arrestation tous ceux dont les gouvernements sont en guerre avec la France, 128, 142, 148. — Réclamation des patriotes bataves contre cette loi, 158. — Exception en faveur des femmes des citoyens des Etats-Unis, 272. —Autre en faveur des médecins, 339.—Projet de ne pas admettre les étrangers dans les armées, 447. — Ils sont exclus des Jacobins, 667.—Et de la représentation nationale, XIX, 54, 58. — Arrestation à Paris d'un grand nombre d'individus, comme émissaires de l'étranger, XX, 153.—Décret qui les exclut de Paris, des places fortes et des villes maritimes, 224, 234.— Exceptions à cette loi, 243, 251. — Arrêté sur la délivrance de leurs certificats de civisme, 270. — Mode de constater la résidence en France de ceux expulsés de Paris et des places fortes, 535.—Rapport du décret qui donnait le droit au comité de salut public de les mettre en réquisition, XXI, 384. — Levée du séquestre mis sur leurs biens, XXIII, 87, 89. — Cinquante mille arrivés à Paris depuis trois mois; demande de leur sortie pour ménager les subsistances, XXIV, 80.— Décret contre ceux nés en pays ennemis, XXV, 213. — Mesures contre ceux qui circulent dans Paris, en contravention aux lois, 400, 404. — Arrêtés et messages relatifs à leur séjour dans la même ville, XXVII, 604. — Projets sur la police à y exercer à leur égard, 655. — Loi sur cet objet, 686; XXVIII, 23. — Rejet d'une résolution déterminant le mode de leur surveillance, 51, 106.— Ils sont exclus de Paris, 269, 270.— Et de Vendôme, 420. — Arrêté qui révoque, à leur égard, les permissions de rester à Paris, 499. — Rapport de l'article 2 de la loi du 21 floréal qui les concerne, 728. — Ils sont exclus de Vienne et des nouvelles possessions de l'empereur en Italie, XXIX, 293. — Défense leur est faite d'entrer en Russie sans un passeport exprès, 322, 332.— Motion de les assujettir à porter la cocarde de leur pays, 386.— Rapport et résolution concernant ceux qui pourraient inquiéter la sûreté publique, 629. (*Voyez* Paris, Police, etc.)

ÊTRE SUPRÊME. — Motion de reconnaître son existence, XVI, 173.—Pétition pour que chacun puisse l'adorer à sa manière, XVIII, 469.— Sa reconnaissance proclamée par Robespierre, 507.—Danton en réclame le culte, 528.—Couthon annonce un prochain rapport sur la fête de l'Eternel; insertion au *Bulletin*, XX, 151.— Rapport de Robespierre à ce sujet, et décret y relatif, 411. — La commune de Paris demande qu'au lieu des inscriptions *à la Raison*, il soit mis sur les temples, *à l'Etre Suprême*, XX, 466. — Adresse de félicitation de la même sur le décret rendu à cette occasion, 489. —Nombreuses adresses d'adhésion au même décret, 492, 502, 573.—Arrêté du comité de salut public pour son exécution, 523.—Plan de la fête fixée au 20 prairial, proposé par David, et adopté par la Convention, 653. — Hymne à l'Être Suprême, 656. — Décret qui fixe le costume dans lequel les représentants y assisteront, 660. — Discours y prononcé par Robespierre, 683. — Répression d'un mouvement projeté pour cette époque, 699. — Description de la fête, 701.—Discours de Payan à ce sujet, XXI, 35.—Défense de la représenter sur aucun théâtre, 210. — Sentiment national sur l'existence de l'Être Suprême, 245. — Hymne de Trouvé, 324.

ETRENNES. — Décret qui les supprime pour les fonctionnaires publics, II, 248.

ETTENHEIM. — Bruit de l'expulsion de cette ville du cardinal de Rohan, IX, 116. — Condé et les émigrés la quittent, XI, 253.

ETTINGEN. — Lettre du général Moreau sur le gain de la bataille de ce nom, XXVIII, 357.

EU. — Formation de sa municipalité, [illegible] 231. — Son adresse à l'Assemblée nationale, VIII, 781.

EUDE, curé d'Angerville-Lorcher, député de Caux à la Constituante. — Prête le serment civique, VII, 26.

EUDELINE (Claude), régisseur de Lecoulteux. — Est acquitté, XIX, 344.

EUDES, impliqué dans la conspiration du camp de Grenelle.—Est condamné à la déportation, XXVIII, 437.

EUDES, membre de la commune.— Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

EUDES (Jean-François), député de l'Eure au Conseil des Cinq-Cents.—Son opinion sur les élections du Lot, XXVII, 313.—Sur le mode de jugement des prises maritimes, 495.—Sur l'arbitrage forcé et sur les tribunaux de famille, 522.—Il propose le rapport du code hypothécaire, XXVIII, 224.—Son opinion sur l'organisation de la haute-cour nationale, 368. — Il fait relever de la déchéance les militaires suisses ayant droit à des pensions, 445.—Discute un projet sur les successions ouvertes avant les lois de 1790 et 1791, 488.—Son opinion pour l'attermoiement dans les transactions particulières, 491.— Il soutient la nomination de la commission pour les colonies, 499.—Ses diverses propositions sur la valeur monétaire des obligations entre citoyens, 510.—Il attaque le projet sur les hypothèques, 526.—Ses observations sur les créances contractées avant et après le papier-monnaie, 545.—Et sur l'établissement de la contrainte par corps en matière civile, 592. — Il atteste la tranquillité du département de l'Eure, 615.—Fait déterminer le mode de remplacement des fonctionnaires publics nommés membres du Corps Législatif, 641.— Veut que les généraux *nommés* députés soient libres d'opter entre cette fonction et

leur place militaire, 646.—Fait adopter un projet sur les décharges des percepteurs, receveurs et autres dépositaires spoliés par force majeure, 702.—Son rapport sur les électeurs de Landes, 713.—Sa motion relative à l'éclairage de Rouen, XXIX, 41.—Il est élu secrétaire, 71.—Appuie une dénonciation contre *le Défenseur de la Vérité*, 79.—Fait rejeter une demande de sursis formée par Énaf, 133.—Et valider diverses élections, 256.—Son rapport sur celles du Rhône, 259.—Il demande une indemnité pour les députés exclus au 22 floréal, 274.—Son opinion sur la nomination des juges de cassation, 284.—Sur la liberté de la presse, 358.—Et sur la nomination des préposés au droit d'octroi, 394.—Il combat le projet interprétatif de la loi du 17 nivose sur les successions, 592.—Fait rejeter celui relatif aux transactions pendant la durée du papier-monnaie, 595 *bis*.—Son rapport sur une question d'état civil, relative à un enfant conçu après la demande en divorce, 618 *bis*.—Il fait accorder un nouveau délai pour l'inscription des créances hypothécaires, 638.—Et appliquer la loi des otages à divers départements, 811.

EUGÈNE (feu le prince).—Envoi à la Convention du bonnet et du sabre qu'il avait reçus de Clément XI, XIX, 609.

EUGÈNE (R.-P.-D.).—Sa déclaration sur les prédictions d'une servante de Dieu, XXIX, 146.

EULER (Léonard).—Notice de son *Introduction à l'analyse infinitésimale*, XXIX, 326.

EUPEN.—Incursion d'une bande de voleurs dans cette ville, XXIX, 252.

EUPIN (Guillaume).—Rapport sur une réclamation le concernant, XIV, 681.

EURE.—Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 705.

EURE (département de l').—Nomination des fonctionnaires civils et ecclésiastiques, VII, 330.—Élection de Lindet à l'évêché, 410, 467.—Rassemblements séditieux, XI, 554, 570.—Situation du département; envoi de troupes, 576.—Arrestation de Lemaître, l'un des séditieux, 607.—Décret pour la répression de ses troubles, 636.—Adresse des administrateurs pour le maintien de la constitution, XII, 761.—Mesures prises pour y accélérer la levée des volontaires, XIII, 608.—Nouveaux mouvements relatifs aux subsistances, XIV, 638.—Diverses communes demandent la conservation du culte catholique, XV, 116.—Poursuites exercées au sujet d'une fête royaliste célébrée à Rosez, 314.—Manœuvres pour empêcher le recrutement, 737.—Dénonciation de l'arrêté de ce département pour faire marcher des troupes contre Paris, XVI, 633, 634, 639.—Suspension et arrestation de ses administrateurs; le siége du département est transféré à Bernay, 641.—Sa fédération avec l'Orne et le Calvados, 645.—Dénonciation contre ses administrateurs, 679.—Protestations contre ses arrêtés, 697, 731.—Organisation de la commission qui doit remplacer son Directoire, 724.—Destitution de ses juges, 732.—Nouveau décret contre ses administrateurs, 748.—Soixante-huit communes protestent contre leurs arrêtés; décret qui rappelle la force armée de ce département et qui suspend le paiement de ses fonctionnaires, XVII, 23, 24.—Des chasseurs de l'Eure viennent offrir leurs bras contre les ennemis de la république; inculpations contre le comité de salut public en cette circonstance, 47.—Mouvement dans Paris pour aller fraterniser avec ce département, 58.—Mabot, administrateur, déclare qu'il s'est opposé aux mesures liberticides qu'on a prises, 72.—Envoi de commissaires par la commune de Paris, 98.—Les révoltés de ce département sont battus par le général Imbert, 132, 142.—Dispositions des troupes contre les rebelles, 151, 159.—Mémoire de Lindet et de Duroy sur les opérations de l'armée dans ce département, 171.—Décret portant qu'il enverra à Rouen les subsistances destinées à Paris, 542.—Oudot y remplace Duroy et Bonnet, 567.—Laplanche y est envoyé, XVIII, 284.—Annulation d'un jugement de son tribunal contre les assassins de Cousin, 403.—Approbation des mesures prises par Bernier, XXIV, 215.—Désarmement des membres des anciens comités révolutionnaires, 353.—Réunion de ce département à la 17.e division militaire, XXV, 222.—Un administrateur y est assassiné pour cause de républicanisme, XXVIII, 578.—L'administration centrale dément les imputations faites contre elle, et assure qu'il est dans la plus parfaite tranquillité, 615.—Annulation de ses élections au 18 fructidor, 796, 809.—Pièces relatives à celles de l'année, XXIX, 258.—Lettre de ce département concernant Darius, 286.—Sa pétition contre une décision interprétative de la loi sur l'impôt des portes et fenêtres, 615.

EURE-ET-LOIR (département d').—Son adresse à l'Assemblée nationale, VIII, 782.—Troubles à l'occasion des subsistances; envoi de commissaires, XIV, 575.—Compte-rendu par ceux-ci des soulèvements qui y ont eu lieu, 616, 618, 621.—Les administrateurs en annoncent la répression, 629.—Prédications civiques de Fourcade et de Gonchon, 709.—Diverses communes demandent la conservation du culte catholique, XV, 116.—Les administrateurs annoncent la défaite des brigands de l'Ouest, 819.—Adhèrent au 31 mai, XVI, 705.—Et font part des dangers de ce département, 742.—Approbation des mesures prises par Bernier, XXIV, 215.—Désarmement des membres des anciens comités révolutionnaires, 353.—Traduction à son tribunal criminel de Pache, Audouin, etc., 547.—Et de Jourdeuil, 603.—Révolte contre Tellier; mission de Bourdon et de Fleury, XXV, 790, 792.—Le procès de Pache et autres y est entamé, XXVI, 75.—Compte de la mission de Bourdon et de Fleury, 319.—Annulation de ses élections au 18 fructidor, XXVIII, 796, 809.

EUROPE (l').—Réflexions sur sa situation politique, III, 277; VI, 102, 321.—Autres sur les principes politiques de ses cours, IV, 697.—Demande faite par l'Assemblée au ministère de rendre compte de sa situation, V, 240, 245, 251.—Constitutions de ses principaux états, VII, 72; VIII, 16; X, 382.—Rapport de ses principales cours, 681.—Effet qu'y produit l'acceptation de la constitution par Louis XVI, X, 69.—Conventions relatives à son état politique, 85.—Préparatifs hostiles de ses cours, 589.—Leurs réponses à la notification de la constitution par Louis XVI, 719.—Leurs négociations avec les émigrés, XI, 313.—Réflexions sur la guerre faite par elles aux Français, XIV, 397.—Leur politique pendant les règnes de Louis XV et Louis XVI, XVI, 402; XVII, 403.—Discours sur leur situation, XXV, 581, 585, 594, 602.—Réflexions sur leurs intérêts, XXVII, 378, 385, 393.—Considérations sur leur système politique, 594.—Coup-d'œil sur la situation du Nord, XXVIII, 521.—Réflexions sur la lutte qui s'y établit entre le système représentatif et le système héréditaire, XXIX, 349.—Autres sur les projets de ses principales puissances, 418. (*Voyez* ces Puissances.)

EUSTACE, général et citoyen des États-Unis.—Demande un passeport à la Convention, XVII, 436.

ÉVAN, ordonnateur à Nantes.—Annonce l'évacuation de Noirmoutier par les rebelles, XVI, 296.

ÉVÊCHÉS.—Fixation de leur siége dans chaque département, IV, 515, 520, 569; V, 57, 60, 74, 75, 81.

ÉVÊCHÉS (les Trois-).—Mémoire des ministres sur l'inexécution des décrets dans ce pays, II, 390.

ÉVÊQUES. (*Voyez* Clergé.)
ÉVERS, membre de la Convention batave. — Prend part à une discussion sur la religion, XXVIII, 173.
ÉVRA, ex-gendarme.—Est condamné à mort, XXI, 328.
ÉVRARD, adjudant-général. — Est chargé par Hoche de porter à Mézières l'ordre de faire avancer les troupes dans l'intérieur, XXVIII, 760.
ÉVREUX.—Cette ville est autorisée à contracter un emprunt, IV, 387.—Rapport sur un procès-verbal de son assemblée primaire, 620.—Circonscription de ses paroisses, VIII, 63, 69, 219.—Le tocsin de la guerre civile y est sonné, XVI, 645.—Dénonciation contre ses administrateurs, 683.—Justification de la commune, 740.—1,800 hommes sont envoyés pour y rétablir le calme, XVII, 27.—Prise de Pacy-sur-Eure par les citoyens de cette ville, 34, 38.—Thomas Lindet écrit qu'elle est libre, 159.—Décret portant que la maison de Buzot sera rasée et qu'il sera élevé à sa place une colonne infamante, 160.—Hérault fait décréter une fête pour célébrer le retour de la liberté dans cette commune, 163.—Décret qui accorde 2,400 livres à chaque citoyenne mariée le jour de cette fête, 172.—La constitution y est acceptée unanimement, 236. — Adresse de félicitations à la Convention, XXIV, 156.—Attentat commis contre Bernier; décret pour la poursuite de ses auteurs, 215.—Rapport du décret rendu contre les administrateurs, 260.—Indignation des conscrits contre une adresse royaliste glissée dans leur caserne, XXIX, 504. (*Voyez* Eure.)
EWALD (J.-C.).—Son ouvrage sur les *Révolutions, leurs causes et les moyens de les prévenir*, XII, 273.
EXAGÉRÉS.—Rapport de Barère contre eux, XX, 690. (*Voyez* Factions, Terroristes, etc.)
EXCESTER (comte de).—Expulse de sa bibliothèque et brûle les œuvres de Voltaire, Rousseau, etc., XXIX, 304.
EXCETER, en Angleterre.—Les habitants de cette ville brûlent les œuvres de Payne et de Priestley, XII, 674. — Winterbonne y est déclaré convaincu d'avoir avancé des propositions séditieuses, XVIII, 697.
EXCOMMUNICATION.—De Talleyrand, VIII, 261. —Et des catholiques d'Irlande qui désobéiraient au roi d'Angleterre, XIX, 474.
EXEMPTIONS DE SERVICE. (*Voyez* Militaires.)
EXÉCUTIONS.— Proposition de les réduire à la décapitation, II, 32; III, 196.—Rapport de Guillotin et décret en conséquence, 280.—Réflexions sur la machine qu'il a proposée à cet effet, 410. — Les exécutions sont réduites au seul mode de la décapitation, VIII, 577. — Décret portant qu'il n'en sera plus fait sur la place de la Révolution, XXV, 182. (*Voyez* Bourreaux.)
EXHUMATIONS. — Défense d'en faire dans les églises, XIII, 645.
EXPILLY (abbé d'), député de Bretagne à la Constituante.— Son rapport sur le traitement des évêques, et décret à la suite, IV, 691, 700, 727.—Il est nommé évêque du Finistère, 320. — Prête le serment civique, 743.—Est accueilli dans la salle par des applaudissements, VII, 467.—Son discours lors de sa présentation au roi, 489.
EXPILLY (camp espagnol d').— Lettres sur sa reprise, XVII, 94, 95.
EXPORTATIONS.—Celle des fourrages est prohibée, VI, 338. — Décret sur la réexportation des grains, farines et légumes venant de l'étranger, 402. —Autre qui défend celle des sabres, épées, couteaux de chasse, etc., IX, 752, 779. — Et celle des cotons, laines, chanvres, etc, XI, 464.— Rapport et discussion à ce sujet y relative, 742; XII, 158.— Décret contre l'exportation des bestiaux, 384; XIII, 677.—Annulation de divers arrêtés y relatifs, XII, 457. —Fixation des droits de celle des chanvres et du bois, XIII, 183.—Décret sur cet objet, XV, 592.—Modifications au décret du 15 août qui prohibe celles de plusieurs marchandises, XVII, 562.—Nouveau décret, 706.—Embargo mis sur les marchandises d'exportation, XVIII, 69.—Décret réglementaire sur celle des denrées, 289.—Autre qui permet celle des objets d'art et de luxe, XIX, 675.—Prorogation de la loi du 12 pluviose sur les exportations, XXV, 432.—Projet sur les permissions ou prohibitions des exportations ou importations; sa discussion et son adoption, XXVIII, 334, 343, 346, 347, 353.— Discussion sur la réduction des droits pour celle des vins, 360, 363.—Décret sur les droits d'exportation d'un grand nombre de marchandises, 367, 382, 383.—Rapport sur la nécessité de modifier le système commercial sur cet objet, 500.—Rejet d'une résolution sur cette matière, 509.—Autre résolution qui autorise celle de plusieurs marchandises, 517.—Rapport de la loi qui permet celle des poils de lièvre et de lapin, 531, 535. —Décret qui défend celle des vivres de toute espèce, 574, 584.—Permission accordée par Paul I.er d'exporter des marchandises de France en Russie, et exemption des droits d'entrée, 615.—Tableau des exportations faites pendant l'an IV, 650.— Défense de l'exportation des pierres à feu, XXIX, 444.—Abolition des lois prohibitives de la sortie du poisson salé, 578, 581. (*Voyez* Droits de sortie, Marchandises, Commerce, etc.)
EXPOSITION.—Décret qui exempte les femmes enceintes de cette peine, XIII, 584.
EXPOSITIONS. — Circulaires et détails sur celle des produits de l'industrie, XXIX, 357, 401, 405, 446, 451.
EXPROPRIATION FORCÉE POUR LE SERVICE PUBLIC.—Rejet d'une résolution y relative, XXIX.— 285.—Loi fixant les indemnités à accorder pour celles qui ont eu lieu depuis 1789, 419, 422, 424, 435, 449, 468, 469.—Nouveau projet y relatif, 607 *bis*.—Hommage, par Sagnier, d'un ouvrage sur cette matière, 639.—Résolution sur les droits des actes en expropriation, 687.
EXTRADITION.—Débats sur ce sujet, VII, 420, 557.
EYGUIÈRES, département des Bouches-du-Rhône. — Troubles dans cette ville et massacre du commissaire envoyé pour les apaiser, XIV, 166.
EYMAR (d'), député de Forcalquier à la Constituante.—Se réunit à l'Assemblée, I, 98.— Ses réflexions sur la nouvelle division du royaume, III, 680. —Il fait rendre un décret en faveur des dames religieuses anglaises, V, 749.—Et décréter l'érection d'un monument à J.-J. Rousseau et accorder une pension à sa veuve, VI, 624, 696.—Réclame contre l'institution de son nom dans la liste des membres du club monarchique, VII, 275.—Demande les honneurs du Panthéon pour J.-J. Rousseau, IX, 525.
EYMAR (A.-M.)— Esquisse les événements de la guerre depuis la prise de Toulon jusqu'à la conquête d'Amsterdam, XXIV, 661.—Son analyse de l'ouvrage de Laplace sur l'*Exposition du système du monde*, XXVIII, 291.—Sa lettre à Monge sur les inventions nouvelles, XXIX, 59.—Autre à Chappe sur les inventions de Bétancourt et de Bréguet, 62.—Il transmet un rapport sur un nouveau télégraphe, 246. — Remplace Ginguené en qualité de commissaire du gouvernement en Piémont; son discours pour l'installation du gouvernement provisoire dans ce pays, 418.— Il annonce l'entrevue qu'il a eue avec Lagrange à Turin, et communique les détails d'une

fête qu'il lui a donnée, 579; 591 *bis*.— Sa lettre à Talleyrand, contenant les détails d'une séance de l'académie des sciences à Turin, 595 *bis*.—Autres détails d'une séance de la société d'agriculture de la même ville ; sa lettre sur les tableaux de l'Albane et les dégradations que leur fait éprouver le roi de Sardaigne, 635.

EYMAR (abbé d'), député d'Alsace à la Constituante.—Appuie l'élection du cardinal de Rohan, I, 199.—Propose de maintenir la religion catholique, 374.—Et de la déclarer religion de l'état, 391.—Est élu secrétaire, 461.—Est accusé de partialité dans la rédaction de l'un des procès-verbaux, 520, 526.—Porte au roi le décret qui le déclare inséparable de l'Assemblée, II, 12.—Soutient la propriété du clergé, 53.—Justifie la noblesse et le clergé des troubles de l'Alsace, III, 178.—Réclame contre la suppression à perpétuité des ordres religieux, 371; 378.—Sa lettre contre les opérations de l'Assemblée, IV, 90.— Il combat le projet sur la suppression des dîmes et sur le traitement des ministres du culte, 117.— Reproduit l'offre faite, au nom du clergé, d'un prêt de 400 millions, 119.—Offre au nom du chapitre noble de Strasbourg la moitié du revenu d'une année, 248. —Repousse l'accusation de manœuvres contre l'Assemblée, 382.— Justifie le clergé d'Alsace, 403.— Parle sur le traitement des bénéficiers étrangers, 711.— Défend le cardinal de Rohan, accusé de fomenter des troubles en Alsace, V, 275, 276.—Son opinion en faveur des protestants de cette province, 432.—Il envoie sa démission, VI, 512.

EYMÉRIC, maire d'Aix.—Débats aux Jacobins le concernant, XXII, 98.

F.

FABER, ex-commandant de la place de Tours. — Est condamné à trois années de fers, XXIX, 270.

FABRE, député des Pyrénées à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 160, 167, 202, 253.

FABRE, capitaine.—Se distingue à l'armée d'Italie, XXVIII, 675; XXIX, 766.

FABRE, marin du *Jemmapes*.—Trait de courage, XXI, 684.

FABRE (P.-J.), ex-vice-procureur-général syndic des Pyrénées-Orientales.—Est condamné à mort, XXI, 40.

FABRE, député de l'Hérault à la Convention. — Fait décréter l'approvisionnement des départements du Gard et de l'Hérault, XIV, 236.—Il fait envoyer des commissaires dans divers départements, pour y rétablir la tranquillité, 347.—Son rapport sur les subsistances, 377.—Son projet sur les subsistances, 493. —Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 187, 252. —Il rend compte de l'état des subsistances de Paris, 544.—Fait faire un avance de fonds à cette commune, 560.—Fait rendre un décret sur le partage des biens communaux, XVI, 92.—Parle sur le projet de taxer les grains, 238. — Décréter le *maximum* et autres mesures relatives aux subsistances, 305.—Envoyé en mission auprès de l'armée des Pyrénées-Orientales, annonce un léger échec, XVIII, 39.—Et des succès sur les Espagnols, 71. — Demande l'arrestation de tous les Anglais, 88.—Est envoyé à l'armée des Alpes, XIX, 30.—Son sort incertain, 71.—Il meurt en combattant; décret qui lui décerne les honneurs du Panthéon, 195, 201; XX, 157. — Pension accordée à sa veuve, XXVIII, 513.

FABRE, ingénieur. — Décret qui approuve son projet de canal, VIII, 457.—Son ouvrage intitulé : *Essai sur la théorie des torrents et des rivières*, XXIX, 41.—Il est nommé chef des mouvements maritimes au Havre, 286.

FABRE, député de l'Aude au Conseil des Cinq-Cents.—Fait fixer les remises allouées aux receveurs de l'emprunt forcé, XXVII, 268.—Sa motion relative au placement des établissements publics, 423. — Il demande la suppression des bureaux du Directoire, XXVIII, 50.—Et le renvoi à cette autorité des pièces relatives aux troubles du Midi, 224.—Discute le projet de Mercier sur l'instruction publique, 420.—Son opinion sur l'organisation des postes et messageries, 442.—Son rapport sur le dépérissement des instruments et machines du conservatoire des Arts-et-Métiers, 451.—Il appuie une motion en faveur des sous-locataires de maisons, 460.—Fait ouvrir un crédit au ministre de la justice, 464.—Est élu secrétaire, 466. —Propose la triple augmentation du port des journaux, 476.—Et la mise des droits de passe en régie intéressée, 499, 510.—S'oppose à l'augmentation des frais de port des journaux, 514. — Combat une demande en dégrèvement faite en faveur des départements du Nord, 523.—Fait régler les indemnités des jurés et les dépenses du tribunal de cassation, 583.— Propose d'assujettir les électeurs au serment, 622, 623.—Son opinion sur le paiement des frais de procédure criminelle, 680.—Et sur la continuation des ventes de biens nationaux dans la Belgique, 737. — Il provoque l'impôt sur les billets de spectacle, 752. —Parle sur la proposition d'exempter les artistes du droit de patente, 755. — Appuie le rétablissement des rentes foncières; est adjoint à la commission des finances, 760.—Parle sur l'état pénible dans lequel se trouve le trésor public, 773. — S'oppose à ce que les officiers réformés ne puissent plus toucher leur traitement à Paris, 790.—Sa motion d'ordre sur les finances, 791. — Il fait rejeter une pétition de Buzoni, XXIX, 33.—Son rapport sur les dépenses de l'an VI, 60.—Il fait proroger la perception du droit sur les billets de spectacle; son projet sur le droit d'enregistrement, 69.—Il fait fixer le mode de paiement des bâtiments nationaux, 76.—Et ouvrir un crédit au ministre des finances, 100.—Sa motion contre les abus qui diminuent les produits de la loterie nationale, 199, 216.—Il fait adopter un projet relatif à ses billets, 245, —Sa motion sur la taxe d'entretien des routes, 249. —Il fait fixer la mise à prix des biens nationaux, 251.—Son opinion sur la restitution des confiscations, 284.—Il annonce un prochain rapport de la commission des finances concernant les emprunts des communes, 300. — Son rapport sur la division à établir entre les dépenses départementales, communales et municipales, et discussion y relative, 305, 344, 356. — Il appuie l'impôt sur le sel, 342. — Fait voter des fonds pour le ministre de la marine, 389.—Son opinion sur la nomination des préposés aux octrois, 394. —Il demande la clôture et le remboursement de l'emprunt contre l'Angleterre, 411, 565. — Son opinion sur les dépenses du ministère de l'intérieur, 413. — Et sur celles du ministère des finances, 514.—Il combat un projet relatif aux biens d'émigrés et de déportés, 632.—Appuie la validité des élections de Seine-et-Oise, 672.—Sa motion en faveur des artistes et des ouvriers sans ouvrage, 825.—Il s'oppose à une coupe extraordinaire de futaies nationales, 869.—Se plaint qu'on écrase le peuple, 874.

FABRE-DUBOSQUET.—Rapport sur sa nitrière artificielle et décret à ce sujet, XXII, 472.—Il est dénoncé comme spoliateur de biens nationaux, 558.—Annulation d'un arrêté du comité de salut public en sa faveur, XXVI, 565.—Les membres de l'agence des poudres l'accusent de charlatanisme, 575. — Révocation de l'aliénation qui lui a été faite du domaine de Chézi, XXVIII, 73, 150, 247.

FABRE-D'EGLANTINE (Philippe-François), littérateur.—Analyse de ses comédies intitulées : Le *Philinte de Molière*, III, 447.—Le *Présomptueux*, IV, 564. — Le *Convalescent de qualité*, VII, 296.—Et l'*Intrigue épistolaire*, VIII, 697.—Epitre publiée par lui sur la réponse du pape à Andrieux, XI, 312. — Député de Paris à la Convention, il pense qu'il suffit d'une adresse pour rappeler l'exécution des lois répressives des assassinats, XIV, 39.—Propose de faire un prêt à la commune de Marseille pour achat de grains, 556.—Propose la levée de la suspension de Caffarelli-Dufalga, 730.—Est censuré, 731. — Son vote dans le procès du roi, XV, 164, 199, 253.—Il fait renouveler le comité de sûreté générale, 265.—Son opinion sur le projet d'organisation du ministère de la guerre, 306. —Fait mettre les Anglais et les Hollandais qui se trouvent en France, sous la protection de la loi, et décréter l'envoi d'une adresse au peuple anglais, 337. — Est chargé de la rédiger, 338. — Fait nommer des commissaires pour visiter les places fortes, 351. —Est élu membre du comité de salut public, 797.—Est accusé par Birotteau d'avoir proposé un roi, XVI, 25. — Fait envoyer des commissaires pour mettre les places fortes en état de défense, 61. — Demande la parole contre Isnard, président, 480.—Discute le projet de constitution, 678.—S'oppose au paiement des intérêts d'une somme déposée par Necker au trésor public, XVII, 76. — Appelle l'attention sur les manœuvres de l'agiotage, 150.—Son discours à ce sujet, 354, 648. — Son opinion sur l'indemnité à accorder aux citoyens qui assisteront aux assemblées de sections, 584. — Sa

motion relative aux détenteurs de biens d'étrangers, 599.—Autre sur les droits féodaux, 600.—Son opinion sur le décret qui établit trois degrés d'instruction, 675.—Il combat une motion contre les marchands qui vendent à un prix trop élevé, 698. — Demande l'impression de la liste des assassins de Tonnerre, 712.—Et l'ajournement de la discussion relative à Rossignol, 747. — Parle sur le projet de calendrier nouveau, XVIII, 56. — Propose la suppression de la compagnie des Indes, 79, 80.—S'étonne que les rebelles aient pu sortir de Lyon, 102.—Fait rendre un décret sur la liquidation de la compagnie des Indes, 103.—Dépose dans le procès des Girondins, 257. — Fait décréter la liberté des costumes, 290.—Impression de son discours sur le nouveau calendrier, 361. —Il se plaint des calomnies du *Journal de la Montagne* contre la Suisse, 390.—Demande que les étrangers ne soient pas admis dans les armées, 447. — Sa motion relative au sceau de l'état, 455.—Il fait exclure Couppé des Jacobins, 665.—Y est admis, 682.—Son rapport sur le nouveau calendrier, 683.—Il dénonce Vincent, et demande son arrestation, 695; XIX, 4. — Dénonce Dengs, 3.—Est dénoncé par Hébert, 27. — Demande l'arrestation de Mazuel, 29. — Motion de le chasser des Jacobins, 127. — Sa brochure intitulée : *Portrait de Marat*, 143.—Appelé à la tribune des Jacobins, il ne paraît pas, 166.—Répond aux inculpations de Robespierre, 184.—Mise en liberté de Mazuel, dénoncé par lui, 192.—Il perd la confiance des Cordeliers, 200.—Est arrêté; motif de cette mesure, 207. —Hébert annonce qu'il va subir la peine due à ses forfaits, 476.—Réponse de la société révolutionnaire à sa dénonciation, 554.—Il est déclaré traître à la patrie par les sociétés des Droits de l'homme et des Cordeliers, et désigné comme chef du modérantisme, 629.—Est décrété d'accusation, 722, 739. — Inculpations de Saint-Just contre lui, XX, 99.—Son procès, 128, 152.—Il est condamné à mort, 138. — Nouvelle rédaction du décret de finances falsifié par lui, 233.— Sa veuve demande des secours, XXVIII, 306.—Analyse de sa comédie posthume des *Précepteurs*, XXIX, 815.

FABREGUETTES, secrétaire du comité central de Montpellier.—Rapport du décret d'arrestation rendu contre lui, XVII, 483.

FABRICANTS ET FABRIQUES. (*Voyez* Manufacturiers et Manufactures.)

FABRICIUS, autrefois Leroi. — Est dénoncé par Hébert, XVIII, 278.—Son témoignage est invoqué par Lecointre, contre plusieurs députés, XXI, 636.—Plaintes contre sa mise en liberté, 646.

FABRICIUS, surnom de Pâris. (*Voyez* Pâris.)

FABRICIUS (J.-Ch.) —Son ouvrage intitulé : *Illustratio iconographica*, etc., XXIX, 688.

FABRIQUES DES ÉGLISES. — Dispositions sur leur administration, VI, 754.—Projet de vendre leurs biens non grevés de fondations, VII, 486.—Leur actif est déclaré propriété nationale, XVIII, 339. (*Voyez* Cultes, Clergé et Religieux.)

FABRONI (Giovanni). — Est envoyé à Paris par le grand-duc de Toscane, pour travailler à la grande opération des poids et mesures, XXIX, 364.

FABRY, député de l'Ourthe au Conseil des Cinq-Cents.—Est élu secrétaire, XXIX, 867.

FABRY, bourguemestre de Liége.—Inutilité de son voyage à Berlin, II, 225. — Sa supplique au roi de Prusse, 483.—Il refuse le passage de Liége aux patriotes brabançons, III, 229. — Est réélu bourguemestre de cette ville, V, 293.—Réclamation le concernant, XI, 242.—Il rentre dans ses foyers, XIV, 705.

FABRY, général russe.—S'empare de Gladowa, II, 313.—Bloque Orsowa, 465.

FABUS-VERMANT (D.-H.), fermier-général.—Est condamné à mort, XX, 428.

FACHE (Jean-Etienne), député de l'Aisne à la Législative.—Rend compte de l'enlèvement de papiers qui lui a été fait par des inconnus, XI, 380 *.

FACIER-BRIOULE.—Décret relatif à ses expériences pour rendre malléable le métal des cloches, VIII, 275.

FACTIONS.—Note sur les dénonciations diverses des partis, II, 100.—Historiette sur leur impartialité, IV, 62.—Données sur la faction qui veut capituler avec les princes et modifier la constitution, IX, 385, 409.—Notice d'intrigues en faveur du pouvoir royal, attribuées à un parti d'émigrés et à Lafayette, etc., XII, 10.—Accusations de même nature, dirigées contre Brissot et autres, XIV, 758.—Discours de Robespierre contre la connivence des distributeurs de nouvelles perfides avec les ennemis de la liberté, XVII, 72. — Rapport de Saint-Just sur les factions et sur leur marche, tendant à absorber la révolution dans un changement de dynastie, XX, 97.—Rapport de Barère contre les alarmistes et les exagérés, 380, 690.— Proposition de supprimer les dénominations qui rappellent les partis et les factions, telles que *Montagne*, *Plaine*, *Marais*, etc., XXI, 756.—Dénonciation d'une faction populicide, XXII, 429.—Article sur les factions du moment, intitulé : *Dialogue entre un étranger et un meneur des sections de Paris*, XXVI, 10.—Mémoire de Baudin sur l'*esprit de faction*, XXVIII, 351.—Réflexions sur celle des nus, XXIX, 663.—Article du *Rédacteur*, intitulé : *Manifeste des factions*, 701.—Brochure de Bailleul contre elles, 711.—Discours aux Jacobins, contre la faction anglaise et celle des fripons, 774.—Article du *Journal des hommes libres*, contre la *faction luxembourgeoise*, 781. (*Voyez* les diverses assemblées.)

FACTION DE L'ÉTRANGE. — Rapports sur ses manœuvres et sur les individus accusés d'en être les agents, XIX, 633, 659, 686, 706.—Autres dénonciations sur le même objet, XX, 577; XXI, 290, 301. (*Voyez* Conspirations.)

FACTION DES FEUILLANTS. — Sorties contre elle, XI, 459.—Menées attribuées à ce parti, XII, 687.

FACTION DU MODÉRANTISME. —Dénonciations contre elle, XIX, 43, 629; XXI, 651, 681, 709; XXII, 43; XXIX, 752.

FACTION D'ORLÉANS.—Est dénoncée par Ribbes, XIII, 581, 582, 583. — Et par Barbaroux, XVI, 59. — Débats y relatifs, 337. — On reproche à ses agents les massacres de septembre, XXII, 459.—Dumolard prétend que cette faction a préparé le relèvement du trône en faveur de cette famille, XXVIII, 792, 797.—Proclamation du Directoire, au 18 fructidor, ordonnant de fusiller sur-le-champ quiconque appellerait un d'Orléans, 793. — Dénonciation de la marche et des progrès de cette faction, XXIX, 777. (*Voyez* Orléans (d'), Conspirations, Journées, Fédéralisme, Deux-Chambres, et les principaux personnages de la Révolution.)

FACULTÉ DE DROIT.—Fait hommage d'un plan d'enseignement, VII, 386, 491.

FAENZA. — Prise de cette ville par l'armée d'Italie, XXVIII, 565.—Délivrance de ses habitants enfermés dans le fort Saint-Leo, 621.

FAGEL, envoyé hollandais. —Sa mission auprès de la cour de Danemarck, XVIII, 530.—Est présenté à la cour, XIX, 25.

FAGEL, greffier des états-généraux à La Haye.— Sa mort, VI, 205.

FAGGAT, lieutenant.—Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 551, 563 **.

FAGNIER DE MARDEUIL (L.)* — Conseiller au parlement de Paris.—Est condamné à mort, XX, 310.

* Le MONITEUR a imprimé Page par erreur, c'est Facbe qu'il faut lire.

** Le MONITEUR a imprimé Fayard par erreur, c'est Fagga qu'il faut lire.

FAGOT. — Est assassiné lors des troubles suscités par l'évêque de Léon, X, 551.

FAHNEHIELM, major suédois.—Se distingue dans une affaire contre les Russes, IV, 337.

FAILE, lieutenant.—Se distingue à l'armée de Naples, XXIX, 563.

FAILLIS. (*Voyez* Banqueroutiers.)

FAISANT, député des Côtes-du-Nord au Conseil des Cinq-Cents.—Produit une pièce établissant que Pradier n'a pas l'âge fixé par la constitution, XXIX, 685.

FAISEAU, agent de l'ex-duc de Nivernais. — Est condamné à mort, XXI, 275.

FAJAC (de). (*Voyez* Marquier.)

FAJARD (J.-B.-P.), ex-écuyer du cardinal de Rohan.—Est condamné à la déportation, XIX, 684.

FALAISE.—Poursuites contre le procureur du roi de ce bailliage, I, 334, 338, 373, 378.—Annulation de la procédure, 382.—Départ de Laplanche, Sépher et Tilly pour cette ville, XVIII, 362.

FALBAIRE (Fenouillot de), auteur dramatique.—Sa pièce intitulée : *l'Honnête criminel*, III, 48. — Sa lettre sur cette pièce et sur celle des *Moines japonais*, 515. — Son mémoire contre les comédiens Français, VI, 36.—Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 232.

FALCKENHEYN (baron de), lieutenant-général.—Sa réponse aux députés des électeurs de Paris, I, 593.

FALLAT dit LA LANCETTE.—Wimpfen demande de l'avancement pour lui, XV, 775.

FALLEN (Auguste). — Est traduit de Milan dans les prisons d'Aubagne, XXIX, 286.

FALLET.—Est l'un des administrateurs de police à la commune de Paris, II, 235, 282.

FALLOT.—Est élu juré du tribunal révolutionnaire, XV, 712.

FALVY.— Demande de cette commune pour faire augmenter ses contributions, III, 515.

FAMARS (camp de). — Succès d'une de ses attaques, XVI, 304.—Sa perte imputée au comité de salut public, XVII, 92.

FAMILLE ROYALE.—Obligations, devoirs, résidence, droits politiques de ses membres, VII, 442, 461, 476, 482, 483, 759; IX, 399, 478, 486, 490, 497, 499.

FANATISME. (*Voyez* Culte, Prêtres, Vendée, et les autres localités.)

FANO.—Insurrection dans cette ville, IX, 834.

FANTIN-DES-ODOARTS (abbé), littérateur.—Son *Histoire de France*, III, 64; XIV, 264.

FAOUET (le).—Décret qui mentionne honorablement le district de ce nom, XIV, 482.

FAQUET, ex-valet de chambre de la tante de Capet.—Est condamné à mort, XXI, 199.

FARCOT.—Est lieutenant de maire à la municipalité de Paris, II, 243, 282.

FARDY, ex-directeur des vingtièmes à Donzy.—Est condamné à mort, XXI, 275.

FARGEON (L.-A.), veuve Bussy, ex-comtesse.—Est condamnée à mort, XX, 384.

FARGUES, président du département des Basses-Pyrénées. — Annonce la reprise du camp espagnol d'Expilly, XVII, 94.—Député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, il discute le projet de contribution foncière, XXVIII, 306.—Demande que les amnistiés soient déclarés inéligibles, 426. — Sa motion sur la police douanière, 521.—Il propose de convertir en numéraire ou en mandats au cours l'octuple décrété sur la contribution personnelle et somptuaire, 529. — Dénonce l'existence d'un complot ayant pour objet l'assassinat de 208 députés, 771.—Appuie la justification du tribunal des Basses-Pyrénées, XXIX, 115.—Se plaint de la marche suivie dans l'examen des élections, 256.—Son rapport sur l'établissement d'une mine, 499.—Passé au Conseil des Anciens, il communique les mesures prises dans les Basses-Pyrénées contre les royalistes, 793.—Justifie la commission des inspecteurs, 890.—Annonce qu'Aréna a tenté d'assassiner Bonaparte, 893.

FARIOT dit MARTIN, employé aux postes.—Est condamné à mort, XXI, 276.

FARO, membre de la commune.—Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

FASSIN (A.-B.), médecin.—Est condamné à mort, XX, 504.

FASSIN, député extraordinaire d'Arles.—Renvoi au comité de sa pétition, XII, 408.

FASSON, administrateur à Lyon.—Se rétracte sur le 31 mai, XVII, 260.

FASULO (Nicolas).—Est nommé membre de la représentation nationale napolitaine, XXIX, 610.

FATON, chasseur. — Trait de désintéressement, XIX, 58; XXI, 115.

FAUCHER (César et Constantin de). — Sont admis comme députés suppléants à l'Assemblée Constituante, IV, 568. — Débats à ce sujet, 570. — Rapport du décret qui prononçait leur admission, 600.—L'un d'eux, commissaire municipal de la Réole, félicite la Convention sur le 12 germinal, XXIV, 342.

FAUCHET (Joseph), ministre de France en Amérique.—Sa lettre contre la vente de terres en Amérique n'appartenant pas aux vendeurs, XXIII, 121.— Il est nommé commissaire du directoire à Saint-Domingue, XXIX, 794.

FAUCHET (abbé), électeur de Paris.—Sa participation aux événements du 14 juillet, I, 159, 172, 186, 305, 562.—Son opinion en faveur des grandes villes et des capitales, II, 427.—Sa proposition relative à Bailly et à Lafayette, III, 222, 295.—Il prononce l'oraison funèbre de l'abbé de l'Épée, IV, 34.—Dénonce les abus qui règent dans les hôpitaux, 448.— Prononce un discours à la première séance de la société de la *Confédération des Amis de la Liberté*, VI, 163.—Fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Travail de la commune de Paris, pendant les années* 1789 *et* 1790, 165.—Est élu à l'évêché du Calvados, VIII, 188.—Compte demandé de la procédure dont il est l'objet, IX, 459.—Motion de suspendre le décret rendu contre lui, 538.—Difficultés sur son élection à l'Assemblée Législative par le département du Calvados; elle est confirmée, X, 18.—Il s'étonne que des patriotes craignent de signer une dénonciation contre un ministre, 146. — Se plaint qu'on ne veuille entendre que les endormeurs, 180.—Inculpe le sénat de Berne, 204.—Sa motion contre les prêtres insermentés, 218.—Son opinion sur le paiement des prêtres, 284.—Il dénonce le directoire du Calvados, 364.—Communique des détails sur les troubles de Caen, 370.—Dénonce de Lessart, 532.—Réponse de celui-ci à ses inculpations, 543, 693.—Son rapport sur les enrôlements faits pour les rebelles, 630.—Il demande le renvoi de Rauch et de Lucot à la police correctionnelle, 635. — Dénonce des distributions d'argent faites à Paris, 643.—Demande la suppression des félicitations pour le renouvellement de l'année, XI, 5.—Fait décharger Poulmi d'accusation, 43. Vote pour la guerre avec le roi de Hongrie, 177. — Rend compte des mouvements de Paris, 181. — Se plaint qu'on donne aux gardes-françaises des cartouches signées Bailly, 227.—Dénonce Lemoine, 239.— Fait décharger Montagudo d'accusation, 326.—Dénonce de nouveau de Lessart, 410.—Son opinion sur l'affaire d'Arles, 623. — Il annonce des renseignements sur l'état de défense du Midi, XII, 8.—Son rapport sur Narbonne, 20.—Il met sa calotte dans sa poche après la suppression du costume ecclésiastique, 63.—Annonce la rencontre, par des Hollandais,

des marins de l'équipage de Lapeyrouse, 84, 87. — Propose d'accorder des fonds pour aller à la découverte de celui-ci, 87.—Son opinion sur la poursuite des crimes d'embauchage, 122.—Son rapport contre les administrateurs de Rhône-et-Loire, 155.—Il lit une adresse de Nancy au roi, 260.—S'oppose à la remise des pièces du procès entre Carra, et Bertrand et Montmorin, 418. — Défend Lecointre, 445. — Demande que les troupes de ligne quittent Paris, XIII, 151.—Inculpe la conduite de Lafayette, 193.—Demande compte de l'arrestation de Pâris et de Boulând, 248; dénonce l'existence d'un amas d'armes aux Tuileries, 248.—Sa motion en faveur des religieuses, 300.—Il fait réintégrer Challier dans ses fonctions, 426.—Demande la mise hors la loi de Lafayette, 452.—Son opinion sur la déportation des prêtres insermentés, 516.—Fait décharger d'accusation Carcado-Molac, 587.—Annonce que 200 prêtres ont été massacrés aux Carmes, 602. — Explique le serment de l'Assemblée contre la royauté, 617. — Fait rapporter le décret qui autorisait Prat à lever une légion, 655.—Réélu à la Convention, il est envoyé à Sens, XIV, 164.— Son rapport sur le département de l'Yonne, 389. — Il pense que Louis XVI a mérité plus que la mort, et conclut néanmoins à ce qu'il ne soit pas mis en jugement, 470. — Prétendue mission donnée par lui à Viard, 684. — Ses explications à ce sujet, 688. — Son vote dans le procès de Louis XVI, XV, 160, 171, 215, 254.—Il fait décréter la réunion de Nice à la France, 361. — Proscrit le mariage des prêtres; reproches qu'il reçoit à ce sujet, 527. — Annonce des tentatives dans le Calvados, pour empêcher le recrutement de l'armée, 715. —Demande de son expulsion par les sections de Paris, XVI, 156.—Sa réponse à leurs inculpations, 196. — Il est élu secrétaire, 411.—Se suspend de ses fonctions au 31 mai, 553.—Dénoncé comme complice de l'assassinat de Marat, demande à répondre à cette imputation; est envoyé à la barre, XVII, 128, 130. — Sa réponse, 139.—Il est décrété d'accusation, 140, 141, 268.; XVIII, 32, 37, 60.—Texte de cet acte, 200, 212, 220.—Son procès et sa condamnation à mort, 225, 308, 318.—Proposition de célébrer, par une fête funèbre, le jour de son supplice et de celui de ses compagnons, XXIV, 614.

FAUCIGNY.—Est arrêté dans le département de la Somme, XVIII, 340.

FAUCIGNY-LUCINGE (comte de), député de Bourg-en-Bresse à la Constituante.—Interrompt le rapport sur les troubles de Nîmes, IV, 643, 644.—S'oppose à l'abolition des titres de noblesse, 676, 678.—A ce que les députés ne puissent s'absenter pendant la fédération, V, 28.—Fait une sortie violente contre la partie gauche de l'Assemblée, 449. — La désavoue, 450. —Décret qui lui remet la peine qu'il a encourue, 451.—Il rectifie les excuses qu'on lui prête, V, 476. —Cause du tumulte à l'occasion du remboursement de la dette exigible en assignats-monnaie, VI, 4. — Combat le projet relatif à la résidence du roi, VII, 754.—Pense qu'il ne faut pas mettre les ministres au rabais, VIII, 112.—Veut qu'on l'appelle *M. le comte de Faucigny-Lucinge*, 486. — S'élève contre la consigne donnée aux Tuileries par Lafayette, IX, 89.

FAUCONNET, chef de brigade. — Se distingue à l'armée du Rhin-et-Moselle, XXVIII, 343, 345.

FAUDOAS. (Hervé), ex-comte, ex-capitaine de cavalerie. — Est condamné à mort, XXI, 274.

FAUDOAS (Hervé), fille.—Est condamnée à mort, XXI, 274.

FAUDOAS, veuve de Beaurepaire.—Est condamnée à mort, XXI, 274.

FAUGEROUSSE, capitaine.—Est nommé chef d'escadron, XXIX, 686.

FAUGIER, capitaine d'éclaireurs. — Se distingue à l'armée d'Italie, XXVIII, 567.

FAUJAS (Alexandre), fils du précédent. — Sa lettre à son père sur le combat du *Hoche*, XXIX, 512.

FAUJAS (Barthélemy). — Reçoit une indemnité pour les objets qu'il a cédés au muséum d'histoire naturelle, XXIX, 43.

FAUKNER, messager d'état à Londres. — Y répand le bruit de la mort de Bonaparte, XXIX, 589 *bis*.

FAULCON (Félix), député de Poitiers à la Constituante.—Son opinion sur l'amovibilité des juges, IV, 275.—Député de la Vienne au Conseil des Cinq-Cents, il demande que le Conseil n'entende aucune pétition relative à ses résolutions, XXVI, 406.—Combat le projet qui attribue au Directoire les nominations aux places vacantes dans l'ordre judiciaire et administratif, XXVI, 598.—Son opinion sur le complétement par des ex-conventionnels des deux tiers du Corps Législatif, XXVII, 578. — Et sur l'organisation de la haute-cour, XXVIII, 372.—Son ouvrage intitulé : *Fruits de la Solitude et du Malheur*, 442. — Sa motion sur les listes de parole dans les discussions; autre sur les élections prochaines, 462. — Son opinion sur la répression des délits de la presse, 508. — Et sur le divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur, 726. —Son rapport sur ce sujet, 729.—Il combat le projet sur la durée des fonctions des accusateurs publics, XXIX, 75.—Son opinion sur la célébration des décadis, 107.—Et sur le mariage des instituteurs, 222.—Il fait mettre à l'ordre du jour l'examen des élections, 251. — Demande l'ajournement d'un projet sur les théâtres, 255. — Et de l'examen des élections du Jura, 256. — Son opinion sur le remplacement des juges, 266. — Et sur celui des membres du tribunal de cassation, 284, 285.—Sa motion contre les scissions, 284. — Son opinion sur la formation du département du Léman, 331. — Il fait mentionner honorablement un ouvrage de Bailly, intitulé : *Essais sur les Fables*, 657.—Discute la formule du serment des officiers de la garde nationale, 755.—Combat une résolution relative aux traités de paix contraires à la constitution, 869.—Appuie un projet de répartition de l'emprunt de 100 millions, 880.

FAULQUIER (L.-N.), ex-substitut du procureur du roi. — Est condamné à mort, XX, 16.

FAULTRIER, commandant d'artillerie.—Se distingue à Aboukir, XXIX, 841.

FAURE, député de la Seine-Inférieure à la Convention.—Adoption de son adresse aux volontaires de 1791, XIV, 248 *. — Il propose de laisser la vie à Louis XVI, 594. — Demande qu'il soit jugé par une haute-cour, 874. — Son vote dans le procès de ce prince, XV, 160, 168, 206, 253. — Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60.—Proteste contre le 31 mai, XXII, 385.—Son rappel à la Convention, 699. — Sa motion relative aux assignats de dix mille livres, XXIV, 682. — Il demande que la constitution soit précédée d'une déclaration des droits et des devoirs, XXV, 111.—Parle sur cette déclaration, 150.

FAURE, député de la Haute-Loire à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 190, 252. —Il demande qu'on abrége les formalités et les délais du tribunal révolutionnaire, XVII, 757.—Extension de ses pouvoirs dans la Meurthe, XVIII, 347. — Il est dénoncé par Lacoste et Baudot, et fait suspendre des poursuites ordonnées par eux, XIX, 559. — Ajournement de son admission aux Jacobins, 580. — Il demande l'examen de sa conduite et dénonce Mauger et autres, XXIII, 445. — Ses anciens débats avec J.-B.

* Le MONITEUR a imprimé Lefort par erreur, c'est Faure qu'il faut lire.

Lacoste cités contre celui-ci, qui s'excuse en lui imputant un système de désorganisation, XXIV, 606. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, son opinion sur le complétement du Corps Législatif, XXVI, 373. — Il appuie une adresse des républicains de la Haute-Loire, XXIX, 48.—Passé au Conseil des Anciens, fait approuver diverses résolutions sur des assemblées primaires, 470.

FAURE (Amable), député de la Creuse à la Convention.—Vote l'ajournement du décret d'accusation contre Lacoste, XIV, 440.—Sa mission à Brest et à Lorient, XXI, 516.—Il en rend compte, XXIII, 32. — Met à la voile avec l'escadre de Brest, 177.—Transmet les témoignages de reconnaissance des magistrats de Berghen envers les marins français, 624.—Combat le projet d'organisation d'une artillerie de marine, XXV, 388.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, donne sa démission pour servir dans une division de la marine, XXVIII, 590.

FAURE, commissaire du roi.—Est nommé substitut de l'accusateur public du tribunal criminel de Paris, VIII, 692.—Et accusateur public du tribunal révolutionnaire, XV, 712.

FAURE (Baptiste), caporal de la 56.e demi-brigade.—Trait d'intrépidité, XXII, 247.

FAURE, médecin.—Son eau minérale anti-putride, XXII, 3.

FAUSSOIS, ex-noble de Sedan. — Est condamné à mort, XX, 684.

FAUSSOUX, grenadier. — Prend un drapeau aux Arabes, XXIX, 570.

FAUVEL, député du Nord au Conseil des Cinq-Cents.—Appuie la confiscation des biens des embaucheurs, XXVI, 694.—Propose un nouveau mode de radiation des émigrés, XXVII, 339.—Est élu secrétaire, XXVIII, 673.—Son rapport sur la pension à accorder à la veuve Lamblardie, XXIX, 252. — Sa motion contre la distinction établie dans les affiches entre les biens nationaux et patrimoniaux, 521.

FAUVIN, juge à Gisors. — Est dénoncé par le district des Andelys, XVI, 702.

FAUVRE-LABRUNERIE (Charles-Benoît), député du Cher à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 216, 254.—Réélu au Conseil des Anciens, il en est secrétaire, XXVIII, 445 *.

FAVANNES. — Débats le concernant, XVII, 630. (*Voyez* Defavannes.)

FAVARD (Guillaume-Jean), député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents. — Son projet pour l'interprétation des lois sur le partage des successions XXVIII, 208, 219.—Il fait passer à l'ordre du jour sur la demande du département du Mont-Terrible de réduire la contribution foncière, 290.—S'oppose à ce que les visites domiciliaires puissent être faites la nuit, 430. — Fait fixer deux points douteux de jurisprudence criminelle ; est élu secrétaire, 445. — Discute le projet sur l'ordre des successions, 458, 460, 488.—Parle en faveur des prêtres reclus, 462.—Fait rétablir la consignation préalable en cas de recours contre certains jugements, 468.—Propose d'accorder aux enfants d'émigrés des secours proportionnés à la valeur des biens de leurs pères, 480. — Fait adopter une résolution en faveur des échangistes dépossédés, 508. — Parle sur une pétition du capitaine Bertrand contre sa femme, 514. — Appuie le projet qui rend l'usufruit aux ci-devant propriétaires des maisons canoniales, 521. — Propose la suspension de toutes les demandes en divorce pour incompatibilité d'humeur, 523.—Discussion de son projet, 528, 533, 534, 535, 544, 545. — Il rend compte de l'examen de deux pétitions de Chazot et de Colignon, 586. — Son rapport sur la mise en jugement des prévenus en état de fureur ou de démence, 602.—Il vote l'établissement d'une inspection générale des contributions, 657. — Reproduit son projet sur le divorce, 726.—En présente un autre sur les transactions pendant la dépréciation du papier-monnaie, 761. — Son rapport et adoption de son projet sur la successibilité des enfants naturels, XXIX, 50, 64, 79, 80.—Sa motion sur l'application de la loi du 3 brumaire aux députés, 132. — Son rapport sur un message concernant les enfants naturels, 143. — Discussion et rejet de son projet, 156, 157.—Autre rapport sur l'action en rescision, 163, 196, 199. — Autre sur le notariat, 245.—Il fait adopter un projet sur les baux passés par anticipation, 249. — Ajourner un projet concernant les enfants naturels, 296.—Donner des facilités aux indigents pour attaquer des jugements par la voie de la requête civile, 319. — Discussion et résolution sur son projet pour l'organisation du notariat, 418, 656, 764, 806.—Il fait rayer Berenbroëck de la liste des émigrés, 471.—Appuie la prorogation de la commission nommée pour liquider la dette des émigrés de la Seine, 582 *bis*.—Son rapport sur la vérification des passeports, et sa discussion, 603 *bis*, 624 *bis*, 625. — Il est élu secrétaire, 629.

FAVART, auteur comique.—Analyse de ses pièces intitulées : *La Famille réunie*, VI, 607.—Et *la Vieillesse d'Annette et Lubin*, VIII, 284.—Sa mort ; notice sur ses ouvrages, XII, 696.

FAVART, général, commandant à Thionville.—Sa proclamation aux habitants des campagnes, XIV, 211. — Il est cité comme s'étant opposé à l'enlèvement des canons de la place de Lille, ordonné par Custine, XVII, 267. — Est autorisé à envoyer par écrit sa déposition relative à Lamarlière, XVIII, 335. — Son ouvrage sur les fortifications, XIX, 728.

FAVERAT, commissaire du Directoire. — Sa lettre sur la soumission des chouans, XXVIII, 342.

FAVEROLLES, aide-de-camp de Dumouriez.—Est condamné à mort, XIX, 127.

FAVI, chargé d'affaires du grand-duc de Toscane. —Dément le bruit de la rupture de la neutralité de ce duché, XVI, 309.

FAVIANI, ci-devant capitaine au 12.e régiment de chasseurs, émigré. — Invite ce corps à déserter; est décrété d'accusation, XI, 414, 536.

FAVIER, auteur et agent diplomatique.—Est cause de la fortune de Necker, *Introd.*, 132. — Annonce de son ouvrage intitulé : *Politique de tous les cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI*, XVI, 402.

FAVIER, membre du directoire du Puy-de-Dôme. —Est excepté de la destitution prononcée contre ses collègues, XVIII, 16.

FAVIER, d'Arles. — Est mis en liberté, XXVI, 132.

FAVIER (Nicolas Laurent), co-accusé de Lemaître. —Est condamné à six mois de détention, XXVI, 458.

FAVIÈRES (de Besançon). — Sa pétition relative à la compétence du tribunal de cassation, en matière de biens nationaux, XXVIII, 297.

FAVIÈRES, littérateur. — Analyse de son opéra : *Le Coin du Feu*, XVI, 711.—De sa pièce de *Lisbeth*, XXVIII, 526.—Et de celle d'*Elisa*, XXIX, 586 *bis*.

FAVON-BOSSU, ex-commissaire terrier.—Est condamné à mort, XXI, 216.

FAVORITE (la).—Lettre de Bonaparte sur le combat qui y a eu lieu, XXVIII, 537. — Envoi de drapeaux qui y ont été pris, 550.

FAVRAS (marquis de). — Ecrit, signé Barauz, sur ses rapports avec *Monsieur*, II, 496.—Dénégation de celui-ci, 498.—Dénonciation du comité des recherches relatives à cette affaire, 515. — Son procès au Châtelet de Paris, III, 56, 71, 88, 104, 112, 121, 129, 137, 145, 153, 160, 167, 170, 194, 199, 240, 249,

* Le MONITEUR a imprimé Faure par erreur, c'est Fauvre qu'il faut lire.

272, 287, 311, 320, 344, 358, 375. — Son jugement et son exécution, 412, 419. — Il est représenté par Robespierre comme ayant été sacrifié à *Monsieur*, IX, 145.

FAVRAS (marquise de).—Réclame contre la falsification de sa correspondance avec son mari, IV, 552.—Sa lettre à Bailly, VIII, 596. (*Voyez* l'Article précédent.)

FAVRE, curé, député du Bugey à la Constituante. —Prête le serment civique, VI, 739.

FAVRE, député du Mont-Blanc au Conseil des Cinq-Cents. — Son rapport relatif aux reventes des biens nationaux, dont les adjudicataires primitifs ont émigré, XXVIII, 335.

FAY-ET-LAVAU. — Formation de la municipalité de cette commune, IV, 27.

FAYA, de Beaucaire.—Obtient une pension, XVII, 63, 195.

FAYAU, officier du génie. — Est tué; son éloge, XXIV, 203.

FAYAU, député de la Vendée à la Convention.—Son opinion sur la proposition d'exiger de tout français une déclaration relative aux subsistances, XIV, 607. — Il s'oppose au bannissement d'Egalité, 786. — Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 209, 253.—Il fait voter des fonds pour les travaux publics, 378. — Dénonce Lemaignan, XVI, 655.—Inculpe Bâco qui lui donne un démenti, XVII, 301, 302. — Est élu secrétaire, 366.— Sa motion contre les individus naturalisés en pays étrangers, 441.—Il annonce la prise de La Châteigneraie, 727. — Reçoit une balle en poursuivant les rebelles, XVIII, 92.—Annonce la reprise de Châtillon, 127. — Propose l'envoi d'une armée incendiaire dans la Vendée, 377. — Fait décréter des peines contre les escrocs, 535.—Défend Thirion, 688. — Demande que chaque citoyen soit tenu de faire la déclaration de sa fortune, XIX, 130. — Se plaint des obstacles qui arrêtent la distribution des secours aux défenseurs de la patrie, 146. — Son opinion sur le mode de vente des biens des émigrés, 283. — Sa motion sur la régie de ceux des détenus, 317. — Il propose d'annuler les transactions faites par ces derniers, 587. — Demande l'extermination des aristocrates, 595. — Dénonce Pichard, XX, 93. — S'oppose à l'audition à la barre de Danton et autres, 95.—Accusations contre Bâco, au sujet du démenti qu'il en a reçu, 516.—Il accuse Debry de fédéralisme, XXI, 368.—S'oppose à la communication aux détenus des motifs de leur arrestation, 402. — Annonce que la section des Piques a rejeté l'adresse relative à la nomination des comités révolutionnaires, 610.—S'élève contre l'élargissement des aristocrates, 667.—Attaque Tallien, Fréron et Lecointre, 681.—Demande que les sans-culottes aient leur part des biens nationaux, 709. — Fait aux Jacobins l'exposé de la séance de la Convention, 729.—Texte de son opinion sur la division des biens nationaux, 746.—Il signale les causes des attaques des aristocrates contre les Jacobins, XXII, 42.—Son opinion sur l'épuration de cette société, 208. — Et sur une adresse du club électoral, 222. — Il s'oppose à une adresse justificative des Jacobins, 231. — Défend les sociétés populaires, 270. — Nie que les Jacobins soient les continuateurs de Robespierre, 394. — Réclame contre le décret qui envoie Duhem à l'Abbaye, XXIII, 329. — Défend la loi du 17 nivose, XXIV, 104. — Est décrété d'arrestation, 513. — Et d'accusation, 522.— Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.

FAYDEL. (*Voyez* Feydel.)

FAYE (Gabriel), député de la Haute-Vienne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 209, 253.—Son rappel à la Convention, XXII, 699.—Sa motion relative à la vente, par soumission, des biens nationaux, XXV, 391.—Réélu au Conseil des Anciens, il fait rétablir dans ses fonctions Palhier (des Basses Alpes), XXVIII, 235 *.

FAYEL (Louis-Gille-Camille), ci-devant procureur au parlement de Paris et depuis juge-de-paix. — Est condamné à mort, XIX, 5.

FAYENCE.—Formation de la municipalité de cette commune, IV, 262.

FAYNARD.—Annonce de sa poudre anti-hémorrhagique, V, 744.

FAYOLLE (Jean-Raymond), député de la Drôme à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 220, 254. — Il provoque le décret d'accusation contre Rouyer et Brunel, XVII, 307.—Demande l'arrestation de tous les suspects, 387. — Est décrété d'arrestation, XVIII, 60.—Proteste contre le 31 mai, XXII, 385. — Son rappel à la Convention, 699. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il demande que les auteurs de la conspiration de vendémiaire soient jugés par les tribunaux ordinaires, XXVI, 151.—Provoque le rapport de la loi du 3 brumaire, 403.—Son arrestation au 18 fructidor, XXVIII, 793.—Il est remis en liberté par arrêté du Directoire, 811.

FAYOLLE, émigré.—Sa lettre à Crevelier sur l'invasion de la France par les coalisés, XIII, 510.

FAYPOULT, ministre des finances. — Son essai sur cette matière, XXVI, 360. — Son instruction sur l'emprunt forcé de l'an IV, XXVII, 1.—Autre avis à ce sujet, 58.—Autre sur la vente du mobilier national et des forêts, 82.—Autre sur les paiements faits par la trésorerie en inscriptions, 322.—Sa lettre au Directoire sur les rentrées de l'emprunt forcé, 353.—Ministre de France à Gênes, sa réception et son discours au Doge, XXVIII, 255.—Il réclame, près du gouvernement génois, un dédommagement pour six bâtiments pris par les Anglais, 336.—Demande le renvoi des émigrés, 361.—Sa note sur les dispositions des Français à l'égard de la république de Gênes, 365. — Sa nouvelle note au sujet des bruits répandus à Gênes pour indisposer le peuple contre les Français, 376.— Son mémoire contre les dilapidations en Italie; Bonaparte l'invite à faire arrêter, à Gênes, Paillaud et Paragaldo, 579.— Il insiste auprès du gouvernement génois sur l'exécution des demandes faites par ce général, 729.—Proclamation de la convention faite par lui avec les députés génois, 732. — Son nom est célébré dans les réjouissances publiques de la ville de Gênes, 738. —Lettre que lui adresse Bonaparte sur la constitution ligurienne, XXIX, 38.—Il est remplacé par Sotin, 154. —Commissaire à Rome, il annonce l'installation de la république romaine, 222. — Assiste, à Milan, aux changements opérés par Trouvé dans la Cisalpine, 386.—Son départ de cette ville, 434.—Il y revient en qualité de commissaire, 470.—Son départ de Naples, 673.—Il est dénoncé par Bertrand, 715. — Et par les habitants du Léman, 728.—Envoi d'un message au Directoire sur le résultat des poursuites qui ont du être faites contre lui, 765. — Réponse du Directoire, 772.

FAYVET, arrêté par le comité révolutionnaire de la section des Tuileries.—Plaintes contre sa mise en liberté, XVIII, 30.

FÉCAMP, agent de Philippe d'Orléans.—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XVI, 287.—Son évasion, 451.—Rappel des commissaires qui se sont opposés à son arrestation, 552.

FÉCAMP.—Nouvelles de ce port, XXV, 42.

FÉDÉRALISME.—Dénonciation contre les députés proscrits au 31 mai, et les départements qui menacent Paris et se liguent en leur faveur, XVI, 608, 610. —Lettre sur le fédéralisme, XVII, 184. — Opérations pour l'arrêter; accusation contre Serres pour y avoir provoqué, 192, 193.—Article sur Lyon et sur le fé-

* Le MONITEUR a imprimé Fayel par erreur, c'est Faye qu'il faut lire.

déralisme, XVIII, 140.—Les administrateurs du Finistère sont livrés au supplice comme fédéralistes, XXI, 177.—Proposition d'abolir cette dénomination, 759.—Destruction des monuments y relatifs, XXIII, 517, (*Voyez* Factions, Députés et Journée du 31 mai.)

FÉDÉRATION.—Détails de celle qui a eu lieu aux environs de Montélimart, II, 459.—Le roi l'autorise entre les troupes de ligne et les gardes nationales, IV, 547.—Pétition de la commune de Paris sur celle du 14 juillet, 559.—Décret qui l'approuve, 560. — Rapport de Talleyrand et décret sur cette cérémonie, 570, 576, 584, 585, 599. — Réflexions et instruction y relatives, 658.—Serment qui y sera prêté par les députés, V, 44. — Texte du décret y relatif, 84, 88, 95.—Préparatif de cette fête, 95, 96.— Ordonnance de la municipalité de Paris à ce sujet, 99.—Lettre d'un patriote hollandais y relative, 114.—Sa description, 129.—Lettre de Clootz à madame Beauharnais à ce sujet, 136.—Cérémonies qui ont eu lieu à l'autel de la patrie, 199.—Evénement au champ de la Fédération, IX, 156, 163. (*Voyez* Paris.)—Projet de Servan et de Coustard pour une nouvelle fédération, XII, 570, 595, 603, 607.—Lettre de Manuel à ce sujet, XIII, 41.—Le roi annonce l'intention d'y assister, 56 *quinquies*.—Rapport sur le paiement de ses frais, 75. — Hymne de Chénier pour cette cérémonie, 122. — Mesures y relatives, 126.—Décret d'organisation des volontaires qui y assisteront, 135.—Autre pour la célébration de celle de l'année, XVII, 192. — Autre qui ordonne que la bannière de 1790 sera brûlée et remplacée par une autre à la fédération du 10 août, 259.—Motion d'en faire une générale, XXIX, 769. (*Voyez* Fédérés et Journée du 14 juillet.)

FÉDÉRÉS.—Détails sur leur arrivée à Paris, V, 115.—Réception fraternelle qu'ils reçoivent des Parisiens, 188.—Pompe funèbre de deux fédérés qui ont péri dans la Seine le 14 juillet, 210. — Projet d'un rassemblement de 20,000 fédérés, sous Paris; rapport et décret y relatifs; pétitions pour et contre, XII, 570, 591, 595, 603, 606, 618, 622, 623, 632, 635, 636, 638.—*Veto* du roi, 703.—Des fédérés demandent la réintégration de Pétion et de Manuel, XIII, 116.—Décret qui accorde trente sous par jour à ceux qui se destinent au camp ou à l'armée, 120.—Une députation demande l'accusation de Lafayette, 170. —Leur arrivée à Paris, 182. — Une seconde députation réclame la suspension du roi, les assemblées primaires et une convention, 217.—Une troisième demande à l'Assemblée si elle peut les sauver, 323. — Pétition de ceux rassemblés au Champ-de-Mars, 340, 357. (*Voyez* Paris et Journée du 10 août.). — Demande de leur départ pour Soissons, 372, 374.—Des députés fédérés insistent pour la formation d'une cour martiale, 425.—Prêtent serment, 656. — Demandent des mesures pour établir le règne des lois et pour la destruction des anarchistes, XIV, 385.—Discussion sur la proposition de congédier le camp des fédérés sous Paris, 447.—Ils demandent à partager avec les citoyens la garde de la Convention; adopté et généralisé pour tous ceux qui sont à Paris, XV, 136, 138.—Ils célèbrent une fête en l'honneur des victimes du 10 août, 166.—Débats sur leur admission à la garde de la Convention, 179.—Ils sont mis à la disposition du pouvoir exécutif, 408.

FEHRMANN, artiste suédois.—Sa médaille de Gustave, roi de Suède, XVII, 577.

FÉIUM.—Découverte, du côté de cette ville, de ruines inconnues, XXIX, 650.

FÉJEAC, doyen des envoyés des assemblées primaires.—Demande des secours, XVII, 467.

FELIX, membre de la commune de Paris. — Présente ses félicitations à l'Assemblée, II, 39. — Est chargé d'accompagner l'armée parisienne dans la Vendée, XVI, 302.—Annonce que les rebelles ont été battus à Ancenis et qu'on leur a tué 8,000 hommes, XVII, 66.—Annonce la dissolution de leur armée; la condamnation à mort de Lapolouse, 569. — Et une victoire de l'armée de Mayence, XVIII, 114.—Ci-devant président d'une commission révolutionnaire à Angers, il est désigné comme complice de Babeuf, XXVIII, 281.—Et arrêté, 517.

FÉLIX, officier à l'armée des Côtes de la Rochelle.—Sa lettre sur les causes de la défaite des républicains, XVII, 274.

FÉLIX, chef de brigade à l'armée de la Moselle.—Est destitué, XVII, 509.—Et acquitté, XIX, 231.

FÉLIX, hussard.—Son éloge, XVII, 774.

FÉLIX, tambour de la 7.e demi-brigade.—Reçoit une récompense, XXIX, 223.

FELLER, ex-jésuite.—Écrit en faveur de Van-der-Noot, IV, 434.—Et contre Léopold, 689.

FEMMES.—Motions d'une femme en leur faveur, II, 262.—Leurs griefs et plaintes, 315.—Proposition d'une femme de faire porter aux personnes mariées le double nom du mari et de la femme, V, 34.—Réflexions d'une femme contre le despotisme marital, IX, 351.—Leur histoire, 695.—Défense de leurs droits, XIV, 28. — Expulsion des armées de celles inutiles à leur service, XVI, 270. — Décret qui leur enjoint de porter la cocarde nationale, XVII, 717.— Peines contre celles qui ne la porteraient pas ou qui l'arracheraient, 718.—Conseil qu'on leur donne de ne point s'occuper de politique, XVIII, 450.—Motion contre celles qui suivent l'armée, 655. — Demande pour qu'elles soient admises à servir le malheur dans les hospices d'humanité, XX, 306. — Décrets portant qu'aucune femme prévenue de crime emportant peine de mort ne pourra être mise en jugement qu'il n'ait été vérifié qu'elle n'est pas enceinte, XXI, 784; XXIV, 207. — Motion d'abolir la peine de mort pour les femmes, XXIV, 208.—Leurs prétentions au professorat, XXVIII, 259, 270.

FEMMES PUBLIQUES.—Proposition de les déporter, XVII, 592.—Autre de les enfermer dans des maisons nationales, 699.—Arrêté de la commune contre elles, XVIII, 41.—Chaumette les accuse d'être devenues dévotes, 483.—Les dénonce de nouveau, XIX, 165. — Demande d'une loi contre elles et ordre du jour, XXVIII, 639. — Circulaire contre celles qui trafiquent publiquement de leur personne, XXIX, 332.

FÉMY (Alexandre-Joseph), agent de l'étranger.—Confirmation du jugement qui le condamne à mort, XXIX, 449.

FÉNARD (A.), ex-notaire.—Est condamné à mort, XX, 504.

FENAUX (P.-F.), charretier. — Est condamné à mort, XX, 628.

FÉNELON (feu Salignac), archevêque de Cambrai.—Décret qui accorde 20,000 francs à Didot pour achever l'impression de ses œuvres, VI, 135.—Motion de transporter ses restes au Panthéon, XVIII, 44. — Autre en faveur de ses petites nièces, XXIV, 287. — Autre pour lui élever une statue, XXV, 654.—Renvoi à une commission d'une pétition d'une de ses petites nièces réclamant des secours, XXVIII, 635.

FÉNELON (abbé de), ex-prieur de Saint-Cernin.—Les ramoneurs sollicitent sa liberté, XIX, 250.—Il est condamné à mort, XXI, 192.

FÉNELON (F.-G.), ex-colonel.—Est condamné à mort, XXI, 191.

FÉNESTRANGES (domaine de).—Annulation de son engagement à la famille des Polignac, VII, 387.

FENESTRELLES (col de).—Sa prise par les Français, XX, 552.—Lettre de son commandant annonçant des avantages sur les Autrichiens, XXIX, 766.

FENÊTRES (*Voyez* Contributions.)

FENOUILLET-DUCLOZEY, — Est l'un des admi-

nistrateurs de police à la commune de Paris, II, 235, 282.

FENOUILLOT. (*Voyez* Falbaire.)

FENWICK. — Est nommé consul de Maryland Bordeaux, V, 485.

FÉODALITÉ ET RÉGIME FÉODAL. — Origine, abus et chute du gouvernement féodal, *Introd.*, 25, 101. — Son abolition, I, 332.—Annulation de toutes procédures sur la féodalité censuelle, IV, 388.—*De la destruction du régime féodal*, par Garnier, VII, 80. —Motion d'anéantir ses restes, XI, 59.—Adresse contre son retour, 87.—Son histoire, XII, 102.—Ouvrage sur cette matière, 260.—Décret qui change les noms rappelant la féodalité, XVI, 538. — Brûlement de ses signes, XVII, 169, 401.—Mesures pour leur disparition dans le département de la Seine-Inférieure, XVIII, 158. — Loi pour empêcher la destruction des objets d'art sous prétexte qu'ils renferment des signes féodaux, 194, 223.—Brûlement des titres, XIX, 325. —Brûlement public de ses monuments à Rome, XXIX, 340. (*Voyez* Droits Féodaux et Armoiries.)

FÉRAL, suppléant du procureur-syndic du Calvados. — Sa déclaration en faveur de Robert Lindet, XXV, 399.

FÉRAL, ex-curé.—Auteur d'un complot à Montauban, déjoué par le général Desenfants, XXIX, 299.

FERANDI, chef de bataillon.—Se distingue à l'armée du Nord, XVI, 487.

FÉRARI (Jean), Italien.—Est condamné aux galères à perpétuité, VI, 90.

FERAT.—Annonce de son sceau inimitable, VII, 55.

FÉRAUD, avocat, député de Toulon à la Constituante. — Demande que les députés ne puissent accepter de places du gouvernement, même après leur démission, III, 236. — Donne des détails sur les désordres de Toulon, IV, 359. — Veut que les députés absents soient privés de leurs appointements, 691.— Combat la suppression de la garde nationale soldée, IX, 300. — Réclame des prérogatives pour les membres de la famille du roi, 399.

FÉRAUD, député des Hautes-Pyrénées à la Convention.—Ses vues sur les subsistances, XIV, 493.—Il présente l'analyse des pétitions relatives à Louis XVI et autres, 510, 511. — Fait mander Viard à la barre, 684.—Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 201, 253.—Il demande que Pache ne puisse sortir de Paris avant d'avoir rendu ses comptes, 355. — Demande la peine de mort contre les chefs seuls des conspirations, 733.—Sa motion en faveur des députés inculpés par les sections de Paris, XVI, 198.—Il annonce une victoire remportée à Saint-Jean-Pied-de-Port, XVII, 467. — S'oppose à la taxe des grains, 564.—Annonce de nouveaux succès sur les Espagnols, 576; XVIII, 159. — Se brise une côte, 159. — Rend compte de la prise du Val-Carlos et de Lucayde, 527. — Annonce au 9 thermidor qu'il a harangué les canonniers égarés par Henriot; est adjoint à Barras pour commander la garde nationale, 340, 380. — Rend compte de l'état de Paris, 341.— Dénonce des propos atroces qu'il a entendus, 646.— Son opinion sur l'organisation des comités, 653.—Il annonce les succès des armées du Rhin et de la Moselle, XXII, 314.—La prise de Frankendal, 351.—Et la capitulation du fort du Rhin, XXIII, 88.—Ecrit que les événements de l'intérieur ont ranimé le courage de l'armée du Rhin-et-Moselle, XXIV, 202. — Fait le tableau de la position formidable de cette armée, 333.— Fait accorder une gratification à un déserteur prussien, 344.—Donne des détails sur la position de l'armée devant Mayence, 378. — S'oppose à la suppression d'une des pièces de campagne attachées à chaque bataillon, 407.—Est chargé de faciliter les approvisionnements de Paris, 416. — Est menacé par le peuple, au 1.er prairial, 502.—Entre, son habit déchiré et paraît souffrant, 503.—S'oppose à la multitude; est foulé aux pieds et reçoit un coup de pistolet, 504. —Sa tête est portée au bout d'une pique, 505.—Peyssard est accusé de l'avoir fait assassiner, 512. — Arrestation de celui qui promenait sa tête, 518, 519.—Décret ordonnant qu'il sera fait un rapport sur sa mort et qu'il sera écrit à sa famille, 521. —Son assassin est arraché de dessus l'échafaud; mesures à cette occasion, 531. — Décret qui détermine les honneurs funèbres à lui rendre; réflexions à ce sujet, 547, 550, 589, 596. — Son assassin est livré à l'exécuteur, 553, 600.—Détails de la cérémonie célébrée en son honneur; son oraison funèbre prononcée par Louvet, 607, 614.—Compte rendu par la députation chargée d'accompagner son corps, 615. — Condamnation à mort de ses assassins, 629. — Et de Mauger, qui avait porté sa tête, 655.—Autres jugements, 677.—Vengeance demandée de son assassinat, XXV, 29. — Fête funèbre célébrée à Brives en son honneur, 188.

FERBER (frères), banquiers suédois. — Lettre sur un procès qui les concerne, V, 665.

FERDINAND IV, roi des Deux-Siciles. — Son ouvrage sur l'origine de la colonie de Saint-Leucio, II, 300.—Son acte d'accusation, XXIX, 222. — Sa fuite, lors de l'entrée des Français à Naples, 595 *bis*. (*Voyez* Naples et Championnet.)

FERDINAND (l'archiduc). — Est proclamé grand-duc de Toscane, VIII, 1.—Son premier édit, 17.—Sa proclamation sur l'occupation de la Toscane par les Français, XXIX, 640. — Il quitte Florence avec sa famille, 641. (*Voyez* Toscane.)

FÈRE (arsenal de La). — Compte demandé de sa situation, XIV, 447.

FERENTINO, dans les états de Rome.—Châtiment exemplaire de cette ville, XXIX, 354.

FÉRET (veuve).— Plaintes du ministre de la justice relativement à son exposition, XVI, 310.

FERGUSSON (Robert), membre d'une société patriotique à Londres.—Y professe les principes de la liberté, XXVIII, 718.

FÉRICA.—Annonce de ses perruques, XXII, 188.

FÉRIER, prévenu de la conspiration de Bordeaux. —Sa translation à Paris, XVIII, 159.

FÉRINO, général de division.—Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 343, 352.—Son éloge par Moreau, 363. — Son entrée dans Brégentz, 394. —Il bat complétement le corps de Condé, 413. —Se distingue au passage de la Lech, 418.—Remporte un avantage à Ravemburg, 458. — Se distingue de nouveau, 469.—Démenti donné à deux journalistes qui l'accusaient d'avoir reçu la visite du général ennemi Bolza, accompagné de trois émigrés, 650. — Il s'oppose au mouvement des troupes, ordonné par le général Hoche, avant le 18 fructidor, 760.—Sa rentrée à Brisack, avec sa division, XXIX, 644.

FERLUS, principal du collége de Sorrèze.—Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 232.

FERMAGES.—Mode de leur paiement, XXIV, 699. —Résolution sur la fixation de leur prix, XXVI, 559. —Proposition sur un nouveau mode de paiement; discussion y relative, 580, 590.—Loi sur la fixation de leur partie due en nature, 590, 643.—Proposition de faire payer en nature ceux de 1795, XXVII, 172.— Discussion et projet sur le mode de les payer, 318, 371, 483; XXVIII, 249, 259, 331, 332, 334, 335. — Loi définitive à cet égard, 335, 340. — Fixation du prix du blé pour l'estimation de leur paiement, 346, 353. —Loi sur le paiement de ceux des biens nationaux, 361, 364, 393.— Autre relative à leur arriéré, 404, 410, 421.—Texte et adoption de résolutions y relatives, 462, 752, 786, 788; XXIX, 180. — Discussion sur

leur liquidation, 287, 288. (*Voyez* Biens nationaux, Baux et Loyers.)

FERME OU RÉGIE GÉNÉRALE. — Son produit, *Introd.*, 169.—Sa suppression, VII, 546. — Pétition de ses employés, 557. — Elle est autorisée à poursuivre ses recouvrements et débets arriérés, VIII, 5. — Annulation des procédures intentées par elle, 474. — Annulation de ses obligations outraitements, 491.—Décret pour le remboursement des fonds appartenant à ses employés, IX, 515.—Fixation de l'état de ses cautionnements, 749.—Décrets relatifs à sa liquidation, XVII, 316. —Et à sa commission, 740. — Pensions accordée à ses employés, XXI, 98. — Décret sur les sommes dues par son ci-devant adjudicataire, XXV, 765. (*Voyez* Fermiers-généraux.)

FERMIERS. —Supplément à payer par eux par suite de la suppression de la dîme, VII, 599. — Indemnités accordées à ceux qui auront souffert de l'intempérie des saisons, XIX, 375. — Arrêté concernant ceux qui quittent leurs fermes sans en prendre d'autres, XXI, 609.—Décret relatif à la contribution foncière acquittée par eux pour leurs propriétaires, XXVII, 54, 60. (*Voyez* Baux, Cultivateurs et Fermages.)

FERMIERS-GÉNÉRAUX. —Construisent les murailles autour de Paris, *Introd.*, 140. — Motion de leur demander compte des retenues faites à leurs employés, XII, 70.—Carra propose des mesures contre eux, XV, 567, 577. — Apposition des scellés sur leurs effets et caisses, XVI, 570.—Décrets pour leur arrestation et la reddition de leurs comptes, XVIII, 503, 639.—Séquestre de leurs biens, XIX, 194, 244. —Rapport les concernant et renvoi au tribunal révolutionnaire de ceux intéressés dans les baux de David, Salzard et Mager, XX, 387.—Mise hors de cause des autres, 422.—Condamnations à mort d'un grand nombre d'entre eux, 428.—Discours sur les manœuvres pratiquées pour les perdre, XXIV, 398, 403. — Commission chargée d'examiner les réclamations de leurs parents, XXVII, 79. (*Voyez* Ferme.)

FERMON.—Décret qui approuve sa conduite dans les colonies, XVI, 661.

FERMONT. (*Voyez* Defermont.)

FERMOT, capitaine. — Se distingue à l'armée de Naples, XXIX, 563.

FERNALE (Benjamin), capitaine américain.—Trait de générosité envers quatre prisonniers français, XXIV, 286.

FERNEROD, représentant helvétique. — S'oppose à ce qu'on accorde des indemnités aux patriotes persécutés, XXIX, 335.

FERNIG (demoiselles), aides-de-camp de Dumouriez.—Eloge de leur bravoure, XIII, 206, 490; XIV, 112, 149*.—Suspension du décret rendu en leur faveur, XVI, 121.

FERNIOT, général.—Son éloge, XXVIII, 338.

FÉRON (C.), journalier. —Est condamné à mort, XX, 628.

FÉRONNAIS (Féron de la), évêque de Lizieux.— Est dénoncé par Voidel, VI, 482.

FERRAND, général. — S'empare de Saint-Amant, XIV, 87.—L'évacue, 91.—Commandant à Valenciennes, son réglement pour le maintien de l'ordre, 210. —Il écrit qu'il sera fidèle à ses serments, XVI, 75.— Proteste de son dévouement et de celui de sa troupe à la république, 77. —Refuse d'arrêter les commissaires de la Convention, 78.—Eloge de sa conduite, 159.—Sa réponse au duc d'Yorck, XVII, 82.—Sa proclamation aux citoyens de Valenciennes, 133. — Articles proposés par lui pour la capitulation de cette place, 369.—Son arrestation, 413. — Décret portant qu'il remettra au comité militaire les pièces relatives à la reddition de Valenciennes, 473.—Détenu à l'Abbaye, il demande à être jugé dans les vingt-quatre heures; décret à ce sujet, 492. — Décret qui lui permet de rester en arrestation chez lui, 534. — Son éloge, 631.—Il annonce la prise de Landrecies, XX, 380.—Et celle de Mons, XXI, 126.—Sa proclamation sur la position des armées en Belgique, XXIII, 241.— Trait le concernant, 625.—Sa proclamation sur la liberté des costumes, XXIV, 442.—Il quitte le commandement de Bruxelles, XXV, 185.—Sa réponse au mémoire de Dumouriez, 459.

FERRAND, député de l'Ain à la Convention.—Sa lettre sur la prise d'Esterry, XVIII, 8. — Il annonce l'enlèvement de 350 voitures aux esclaves, XIX, 336. —Son opinion sur l'organisation du gouvernement, XXIV, 426. —Et sur le mode de réduction aux deux tiers des membres de la Convention, XXV, 547.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il fait une motion sur l'aliénation des domaines nationaux, XXVIII, 364. — Atteste qu'il n'y a eu aucun trouble dans les assemblées primaires de Lyon, 374.

FERRAND, sous-officier.—Empêche de Launay de faire sauter la Bastille, I, 188.

FERRAND (P.-E.), chef de brigade. — Est condamné à mort, XIX, 612.

FERRAND, mercière. —Est condamnée à mort, XXI, 120.

FERRAND-VAILLANT, député de Loir-et-Cher au Conseil des Anciens.—Est exclu du Corps Législatif, XXVII, 246, 266, 280, 282. — Son rappel est demandé par Dupont (de Nemours), XXVIII, 494.—Et décrété, 711, 712.—Il vote l'adoption de la résolution relative aux fugitifs des Haut et Bas-Rhin, 790. — Décret au 18 fructidor, rapportant la loi qui l'a rappelé au Corps Législatif; autre, qui ordonne sa déportation, 796. — Mesures pour l'exécution de ce décret, XXIX, 763.

FERRARE. — Prise de cette ville par les Français, XXVIII, 339.—Le pape y envoie un vice-légat pour en reprendre possession, 417. —Abolition des droits d'exportation sur les manufactures du pays, 476. — Lettre de Bonaparte à l'archevêque pour l'engager à rentrer dans son diocèse, 478. — Décret qui déclare indissoluble son union avec Bologne, Modène et Reggio, 487.—Fixation des revenus des curés et des vicaires; abolition de l'inquisition; exclusion des religieux étrangers; suppression de la noblesse, 491.— Préparatifs pour le congrès de Reggio, 524. — Proclamation aux habitants de cette légation, 534.—Elle est cédée par le pape à la France, en vertu du traité de paix, 595.—Réclamation de sa municipalité pour empêcher sa réunion au Bolonais, 741.—Fête patriotique dans cette ville, 760.—Elle est réunie à la Cisalpine, 773.—Troubles au théâtre, XXIX, 74.—Célébration de la fête de la reconnaissance envers la France, 156.

FERRARI.—Auteur de la musique d'un morceau du *Tambour nocturne*, VIII, 192. — Et des *Evénements imprévus*, X, 623.

FERRARY, général autrichien.—Arrêté et relâché à Bruxelles, se retire à Bonn, II, 481.—Ses conférences avec quelques membres de la confédération du Brabant, III, 11.—Les planches de sa carte de Belgique sont trouvées enterrées à Bruxelles, XXI, 550.

FERRAT, commandant à Ostende.—Annonce l'insubordination des gendarmes, XV, 823.—Son rapport sur l'affaire du poste d'Oost-Cappel, XVII, 110.

FERRATA (M.-David), membre du comité révolutionnaire de Heyrieux.—Est acquitté, XXII, 263.

FERRET, cocher.— Est condamné à mort, XXI, 24.

FERRETTE (comté de).—Sa donation à Mazarin est annulée, IX, 160.

* Le MONITEUR a imprimé par erreur Perny, c'est Fernig qu'il faut lire.

FERRETTE, ex-baron.— Est condamné à mort, XXI, 199.
FERRETTE (madame de).— Réclamation la concernant, V, 34.
FERREY (B.), prêtre, curé constitutionnel.—Est condamné à mort, XX, 668.
FERREY, chef de bataillon.— Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVIII, 683.
FERRI.—Sa notice sur les ministres anglais, XXIX, 222, 223.—Autre sur les principes et la conduite des Anglais et des Français, relativement à l'abolition de l'esclavage et à la traite des nègres, 224.— Article par lequel il établit que l'existence de la constitution britannique dépend de celle du commerce, 240. — Autre sur la guerre d'extermination, 253.—Autre dans lequel il établit que les Anglais ne peuvent être un peuple armé sous le gouvernement actuel, 259.— Autre sur l'inégalité des lois d'Angleterre, 296.
FERRI (Marco), Cisalpin.— Publie une adresse contre Trouvé, XXIX, 352.
FERRIER (P.-J.), maréchal-de-camp.— Déclare qu'il est faux que Mulot l'ait requis d'envoyer des forces à Avignon, X, 390, 428.— Sa conduite dans cette ville, 706; XI, 249.—Regrets causés par son départ à Strasbourg, 679.— Et à Embrum, XII, 26.
FERRIER (V.), chirurgien.—Est condamné à mort, XX, 427.
FERRIÈRE, juge à Beaugé, administrateur et député de Maine-et-Loire à la Législative.—Son opinion sur la déportation des prêtres insermentés, XII, 482.— Il parle sur l'affaire de Pétion, XIII, 148.— Repousse une adresse contre le roi, 218.
FERRIÈRE, général de brigade.— Est demandé pour commander l'armée sous Huningue, XIII, 635. — Lettres que lui écrivent les magistrats de Bienne, 639.—Custine le dénonce comme n'ayant pas fait son devoir dans une action, XV, 121.—Il dénonce à son tour ce général, XVI, 742.—Marche sur Guermesheim, XVII, 250.—Est nommé au commandement de l'armée de la Moselle, 296.—Et accusé d'ineptie par sa division, 377.
FERRIÈRE (Marie-Madeleine), femme Rousse.— Est acquittée, XIX, 183.
FERRIÈRES (marquis de), député de Saumur à la Constituante.—Son plan pour l'établissement d'une caisse territoriale, III, 719.— Ses recherches sur la nature de l'homme, IV, 457.—Son ouvrage sur le *Théisme*, VI, 692; IX, 520.
FERRIÈRES, auteur d'un plan de finances.— Est épuré aux Jacobins, XVIII, 634.— Exclu de cette société et envoyé au comité de sûreté générale, XIX, 489.
FERRIÈRES-SAUVEBOEUF (comte de). — Mémoires historiques de ses voyages en Perse et en Arabie, III, 521; V, 30; VI, 84.
FERRISA, officier du génie.—Est adjoint aux commissaires des armées de la Moselle et du Rhin, XV, 367.
FERROL.—Équipement de vaisseaux dans ce port, IV, 453.
FERROUS, chef de barbets.— Est tué, XXVIII, 490.
FERROUX (Etienne-Joseph), député du Jura à la Convention.— Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 189, 252.—Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60. —Proteste contre le 31 mai, XXII, 385.—Son rappel à la cour, 699.—Sa mission à Lyon, XXIV, 587.—Il annonce la soumission de cette commune au décret du 6 messidor, XXV, 147.—Sa proclamation à ses habitants, 165.—Il écrit que le décret précédent l'a sauvée, 198.— Sa lettre en faveur de Pétion, Barberoux et Buzot, 338.—Il rend compte de la célébration du 10 août à Lyon, 544.—Rétablit le calme dans le département de la Loire, 655.—Est rappelé de sa mission, XXVI, 189.—Réélu au Conseil des Anciens, fait rapporter le décret d'accusation rendu contre les fonctionnaires de Longwy, XXVIII, 280. — Est élu secrétaire, 398.—Vote en faveur de la résolution sur les salines, 651.—Son rapport sur le message du Directoire y relatif, 702.—Il réclame contre sa taxe dans l'emprunt forcé, XXIX, 832.
FERRU, général.—Donne des détails sur l'attaque de Lincelle, XVII, 485.
FERRUYAU, trésorier de France.—Est condamné à mort, XX, 635.
FERRY, député des Ardennes à la Convention.— Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 212, 253.— Il est envoyé en Corse, 337, 338.—S'oppose à la démonétisation des gros assignats, XVI, 587 *.
FERRY, officier de police militaire à l'armée des Ardennes.—Est destitué et arrêté, XIX, 610.
FERRY (Anne), veuve Dupré.—Est condamnée à mort, XX, 560.
FERRY.—Trait de bravoure de ce militaire, XXVIII, 464.
FERS.—Projets et décrets divers sur leur marque, *Introd.*, 206; III, 673, 674; IV, 302; VI, 79, 82. (*Voyez* Marchandises.)
FERSEN (de), colonel de royal-suédois.—Poursuites ordonnées contre lui, IX, 116, 136.—Membre de la légation suédoise, son entrevue avec Bonaparte, XXIX, 85. — Il est remplacé par de Bilt, 139.
FERSEN (de), général russe.—Défait Kosciusko, XXII, 533.
FERTÉ, employé.—Signale un trait de probité de Geardel et de Zidzre, XVIII, 428.
FERTÉ-ALEPS (La).—Débats à l'occasion de l'arrivée de plusieurs corps de troupe dans cette ville, XXVIII, 747, 748.
FERTÉ-BERNARD (La), département de la Sarthe. —Résolution qui annulle les opérations de son assemblée primaire, XXVIII, 646.
FERTÉ-MILON (La).— Formation de la municipalité de cette commune, IV, 214.
FERTÉ-SENNETERRE (comte de La).—Est envoyé à Berlin par les princes français, XI, 354.
FERTÉ-SENNETERRE (Sophie La). — Réclamation la concernant, XIII, 648.
FÉRU, commissaire-ordonnateur des guerres.— Est décrété d'accusation, XV, 451.—Mis en liberté, XVII, 435.—Et traduit devant la commission militaire de Paris, XXIV, 563.
FERVEUR, général.—Sa mort, XXI, 255.
FESSIER (le), évêque et député de l'Orne à la Législative.—Son intolérance, X, 233.
FÊTES NATIONALES.— Décret portant qu'il en sera établi en l'honneur de la révolution, IX, 572.— Demande d'une loi y relative, XII, 195.— Décrets ordonnant qu'il en sera célébré une civique, XIV, 71. —Et une autre pour honorer les succès des armées de la république, 438.—Projet sur les fêtes nationales, XVII, 42.—Discours de Lequinio sur ce sujet, 51.— Demande de leur organisation, XVIII, 528.—Les élèves du salpêtre en célèbrent une, XX, 25.—Décret sur le rapport de Robespierre qui établit celles du 14 juillet, du 10 août, du 21 janvier, du 31 mai et les fêtes décadaires, 403, 422, 474. (*Voyez* Journées de la révolution.)—Thibaudeau fait décréter celles des cinq jours sans-culottides, XXI, 685.—Opinion de Merlin (de Thionville) sur ces institutions, XXII, 93.— Discours décadaires pour toutes celles de l'année, 232.—Projet de substituer celles des décadis au culte catholique, XXIII, 21.—Discussion sur les projets y

* Le MONITEUR a imprimé Ferrier, par erreur, c'est Ferry qu'il faut lire.

relatifs et leur organisation, 83, 199, 372.—Rapport et décret à ce sujet, 410, 523.—Décret portant en principe qu'il y aura des fêtes nationales, XXVI, 326. Noms des poètes et compositeurs qui ont contribué à leur ornement depuis la conquête de la liberté, XXVIII, 450.—Instruction de Bénézech aux commissaires du pouvoir exécutif sur la célébration de celles existantes, 630. — Proposition d'en instituer une perpétuelle pour le jour de la paix, 686.—Suppression des étalages pendant ces fêtes, XXIX, 76. — Projet sur leur célébration, 222.—Circulaire du ministre de l'intérieur sur le but auquel elles doivent tendre, 304.—Rapport et projets y relatifs, 309.—Leur discussion; décret qui établit des fêtes nationales décadaires, 317, 319, 332.—Autre qui transporte la célébration des mariages aux fêtes décadaires, 325, 335, 350, 361, 363.—Motion sur la forme dramatique à leur donner, 328.—Proclamation de la loi y relative, 349.—Texte de cette loi, 395.—Circulaire du ministre de l'intérieur y relative, 627.—Motion de Moreau à ce sujet, 629.—Message sur la solennité à donner aux fêtes décadaires, 652.—Lettre du ministre de l'intérieur sur le même objet, 658.—Briot propose de supprimer les fêtes autres que celles des 14 juillet, 10 août, 21 janvier et 1.er vendémiaire, 795.

FÊTE DE L'AGRICULTURE.—Sa célébration, XXVIII, 331.—Article y relatif, 340.—Circulaire sur le même objet, XXIX, 292.—Détails de sa célébration par l'administration centrale de la Seine, 300.

FÊTE DES ÉPOUX. — Arrêté pour sa célébration, XXVIII, 248.

FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME (*Voyez* Être Suprême.)

FÊTE DE LA FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE.—Pétition pour son établissement anniversaire et constitutionnel, XXV, 776. — Détails sur le même objet, 785.—Son institution, XXVIII, 396, 397.—Motion de brûler, à cette fête, tous les actes de procédures relatifs à la révolution, 408.—Programme de sa célébration, 433.—Article y relatif, 439.—Discours qui y a été prononcé par le président du Directoire, 443.—Détails sur sa célébration, 450.—Elle est célébrée à Milan, 456.—Loi sur le même objet, 791, 797.—Célébration de cette fête, XXIX, 1, 3, 8.—Autres rapports et décrets y relatifs; programme de cette fête; circulaire du ministre de l'intérieur pour sa célébration; désignation des prix des vainqueurs dans les jeux gymnastiques qui auront lieu à Paris à cette occasion, 340, 341, 346, 364, 367, 371, 378, 390. — Elle est célébrée à Paris, à Milan, à Rome et en Egypte, 404, 406, 408, 420, 421, 493, 570.—Mention des artistes qui y ont concouru, 410.—Rapport, décret et circulaire sur sa célébration, 796, 801, 803, 805, 819.

FÊTE DE L'HOSPITALITÉ. — Hymne pour sa célébration, XVI, 211.

FÊTE DE LA JEUNESSE.—Arrêté pour sa célébration, XXVII, 667.—Article de Trouvé y relatif, XXVIII, 117.—Hymne de Parny sur ce sujet, XXIX, 636.

FÊTE DES MARTYRS DE LA LIBERTÉ.—Décret portant qu'il sera célébré annuellement une pompe funèbre en leur honneur, le 3 octobre, jour de la mort des 21 députés, XXIV, 614.—Proposition de la réunir à celle de la fondation de la République, XXV, 785.—Elle est ordonnée; sa célébration, XXVI, 113, 114, 115.—Ordre du jour sur la proposition de leur élever un monument, 115.

FÊTE DE LA RAISON.—Sa célébration, XVIII, 365, 397; XX, 394.—Ces sortes de fêtes sont dénoncées par Robespierre, comme tendantes à l'athéisme, XVIII, 507. (*Voyez* Etre suprême et Paris (commune de.)

FÊTE DE LA RÉCONCILIATION.—Motion de son établissement, XXV, 468.—Discours de Gamon sur cette fête, 713.—Projet y relatif, XXVI, 174.

FÊTE DE LA RECONNAISSANCE. — Arrêté pour sa célébration, XXVIII, 278.—Discours de Carnot y relatif, 298.

FÊTE DES ROIS.—Motion contre ceux qui l'ont célébrée, XXIX, 594.

FÊTE DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE.—Son institution, XXIX, 142, 143. — Mesures pour sa célébration, 157, 162, 164.—Motion y relative; sa célébration, 200, 202.—Arrêté qui en fixe les détails, 605 *bis*.—Lettre du ministre de l'intérieur y relative, 612.—Motion d'ordre sur les moyens de lui donner de la solennité, 618 *bis*.—Institution de sa célébration annuelle, 624 *bis*.—Détails, 626, 629.

FÊTE DES VICTOIRES.—Il en est célébré une pour celle de Fleurus, XXI, 111.—Décret qui en ordonne une pour les succès de la république, 135. — Rapport de Chénier y relatif, XXII, 83.—Plan de cette fête, 282.—Détails y relatifs, 294, 295.— Autre, dont la célébration est confiée au Directoire, XXVIII, 267, 268.—Arrêté y relatif, 278.—Programme de cette fête, 295.

FÊTE DE LA VIEILLESSE.—Arrêté sur le mode de sa célébration, XXVIII, 398.—Détails, 412.—Circulaire y relative, XXIX, 354.

FEU GRÉGEOIS.—Un ministre protestant en offre un nouveau, XXI, 606.

FEUCHER (femme). (*Voyez* Leroy.)

FEUGNEUR (C.), garde-forêts.—Est condamné à mort, XX, 16.

FEUILLANTS. (*Voyez* Factions et Sociétés.)

FEUILLANTS (terrasse des), aux Tuileries. —Décrets qui la mettent sous l'inspection spéciale de la police de l'Assemblée, XIII, 248, 270, 271, 273. (*Voyez* Paris.)

FEUQUIÈRE.—Est élu juré du tribunal révolutionnaire, XV, 712.

FEURS.—Assassinat d'un membre du tribunal révolutionnaire de cette ville, par le fils d'un condamné; Camille Jordan excuse ce crime et le trouve digne de pardon, XXVIII, 740.

FEUTRIE.— Est nommé inspecteur des contributions directes de la Seine, XXIX, 272.

FÉVAL.—Est nommé commissaire de la comptabilité nationale, XXVI, 454.—En est exclus par le sort, XXIX, 674.—Y est réélu, 684.

FÈVRE, député du Jura à la Convention. — Proteste contre le 31 mai, XXII, 385.—Est rappelé dans le sein de la Convention, 699.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, invoque l'ordre du jour sur l'envoi d'un message au Directoire, tant sur la marche des troupes, que sur la situation de Paris, XXVIII, 747.—Propose une exception à la loi du 19 fructidor en faveur des défenseurs de la patrie, XXIX, 6.—Rejet de cette motion, 8.—Il combat une pétition sur les troubles du Jura, 108.—Appuie une motion sur deux articles de la loi du 19 fructidor, 174. — Vote contre l'impôt du tabac, 250.—Fait diverses motions sur les élections, 258.—Fait clore la discussion y relative, 263. — Présente un projet tendant à fixer les bases d'après lesquelles seront estimés les domaines nationaux, 593 *bis*.—Fait valider les élections de Seine-et-Oise, 672.—Et adopter quelques dispositions sur l'estimation des biens nationaux affermés à vie ou par baux emphythéotiques, 717.

FEVRET, cavalier au 1.er régiment.—Est condamné à mort, XXI, 96.

FEYDEAU (F.-J.), ex-capitaine. — Est condamné à mort, XX, 384.

FEYDEL, avocat et député de Cahors à la Constituante.—Son opinion sur le paiement des impôts, I, 486.—Il est élu secrétaire, 525.—Propose de déclarer inéligibles ceux qui ont obtenu des lettres de surséance, II, 95.——Son opinion sur la nouvelle division du royaume, 140.—Il donne des détails sur les troubles du Quercy, III, 316. — S'oppose au renvoi

au Châtelet du prévôt de Marseille, 592.—Annonce l'arrivée de dépêches de Montauban, IV, 468.—Révoque en doute la fidélité des pièces concernant les troubles de cette ville, V, 207.—Rend compte des tentatives faites pour lui enlever celles qui sont en sa possession, 237. — Ses observations sur la réclamation du régiment de Languedoc, 394.—Il défend Latour-du-Pin inculpé dans le rapport sur les troubles de Montauban, VI, 242.—Donne avis du départ de voitures d'équipages de la petite écurie du roi, XI, 184.—Notice de son ouvrage intitulé : *Mœurs et coutumes des Corses*, XXIX, 449.

FEYNET, membre de la commission militaire de Lyon.—Signe le procès-verbal de clôture de ses opérations, XX, 212.

FEZENSAC (comte de), colonel du régiment de Lyonnais.—Sa générosité, II, 291.

FIACRE (Claude), cultivateur. — Cassation d'un arrêt criminel rendu contre lui, XIX, 315. — Il demande des secours, XXI, 669.

FICATIER (F.-B.), cultivateur.—Est acquitté, XX, 284.

FICÉ.—Est arrêté comme chauffeur, faisant avec sa bande de fausses patrouilles, XXVIII, 587.

FICHET (Étienne), officier de marine. — Est condamné à mort, XIX, 284.

FIEFFÉ.—Est nommé administrateur du département, par le corps électoral de Paris, XXVIII, 657.

FIEFS.—Source de leur hérédité, *Introd.*, 25. — Demande d'une mesure générale pour faire rentrer à la république tous ceux qui étaient reversibles à la couronne, XVII, 59. (*Voyez* Féodalité.)

FIEFS IMPÉRIAUX. — Arrêté du général Bonaparte concernant leur révolte ; punition des principaux rebelles, XXVIII, 333.

FIERLAND (de), conseiller d'état. — Reçoit la croix de l'ordre de Saint-Etienne en Hongrie, II, 249.

FIERVAL, employé à l'enregistrement.—Est condamné mort, XXI, 236.

FIEUMES.—Auteur d'un mémoire sur les finances, XIII, 211.

FIÉVÉE, imprimeur et littérateur. — Analyse de son opéra du *Couvent*, V, 492. — Brisement de ses presses, XV, 673.—Orateur de la section du théâtre Français, il applaudit au rappel des députés proscrits, XXIII, 669.—Invite la Convention à s'épurer, XXV, 435. Rend compte, dans la *Gazette de France*, des mauvais traitements essuyés par Poncelin au Luxembourg, XXVIII, 538. — Est déporté au 18 fructidor comme journaliste, 795, 815.

FIGEAC.—Troubles dans cette ville, XI, 311.

FIGUEOREDO (P. Antonio de).—Son ouvrage contre l'autorité des papes, IX, 417.

FIGUIÈRES. — Réunion d'émigrés près de cette ville, IX, 211.—Sa prise par les Français, XXII, 679.—Ils y remportent un avantage sur les Espagnols, XXV, 17.—Jugement contre les militaires espagnols qui en ont rendu la forteresse, XXIX, 595 *bis*.

FILANGIERI, littérateur italien.—Extrait d'un de ses ouvrages sur la réforme du clergé, VII, 199. — Traduction de celui intitulé : *Science de la législation*, VIII, 666; XI, 258.—Sa statue est placée dans la salle des séances du gouvernement provisoire de Gênes, XXIX, 660.

FILATURE.—Prix proposé pour le perfectionnement de la filature au fuseau, XV, 725.

FILLASSIER.—Annonce de son dictionnaire du *Jardinier français*, IV, 29.

FILLASSIER, procureur-syndic du district de Bourg-la-Reine, député de Paris à la Législative. —Demande que les opinions soient libres, XII, 479.— Sa justification, XIII, 644.—Orateur de la commune de Clamart, son discours à la barre de la Convention contre les prêtres, XVIII, 446.—Destitué de sa place de juge-de-paix, il réclame contre cette mesure, XXII, 614.

FILLETTE-LOZEAUX. (*Voyez* Lozeaux.)

FILLEUL.—Est l'un des administrateurs des subsistances à la commune de Paris, II, 283. — Son rapport sur cette partie, VI, 318.

FILOUX, ex-curé.—Est condamné à mort, XXI, 32.

FILS DE FAMILLE.—Motion en leur faveur, IX, 806.—Réflexions sur leur affranchissement, X, 479.— Nouvelle motion en leur faveur, 633.—Autre, et son rejet, XI, 519.

FILSAC, homme de loi.—Est condamné à mort, XX, 535.

FINALE, en Italie. — Entrée de l'armée française dans cette ville, XXVI, 646, 658.

FINANCES. — Précis de leur état sous la monarchie ; leur accroissement depuis Louis XII jusqu'à Calonne, *Introd.*, 2. — Leur état sous Louis XIII, 63, 73. — Compte-rendu de Necker, et tableau des ressources de la France, 144.—Discours aux notables sur le déficit, 182.—Création d'un comité consultatif, 365.— Compte-rendu de 1788 ; le déficit y est porté à 160 millions, 366.—Écrits sur cette matière, 587. — Rapport de Necker, et tableau général des finances, I, 5.—Bouche propose d'en constater l'état, 144.—Formation d'un comité, 148.—Félicitations du bureau des finances, 231.— Adresse et mémoire sur son organisation, 245. — Moyens de rappeler la richesse intérieure, 271, 275.—Plan d'un emprunt par Necker, 303, 309.—Discussion sur cet objet, 309, 311, 315, 319, 321.—Mémoire du même et demande d'un emprunt de 80 millions, 387.—Sa discussion, 388.— Son adoption, 390.—Douze membres du comité sont chargés de correspondre avec le ministre, 401.—Motion sur le délabrement des finances, 494.—Impression de leurs états, 495, 525.—Rapport du comité ; autre de Necker sur leur détresse, 506. — Débats, 509, 510, 511, 513.—Autre rapport, 514.—Adoption du plan de Necker, 519.—Contribution du quart, 542. —Nouvelle discussion du plan de Necker, II, 1, 2.—Son impression est ordonnée; il est adopté, 2, 12.—Plans divers, 3.—Motion de demander des blés aux États-Unis, et d'établir une caisse nationale, 151. — Rapport de Necker sur l'embarras des finances et projet d'y remédier, 187.—Rapport de Montesquiou au nom du comité des finances, 197. — Discussion du plan de Necker sur la banque nationale, 208, 214, 252, 255, 302, 310.—Aperçu du produit des impôts, 286.—Lettre de Larivière sur les finances, 349, 366. — Plan de l'abbé d'Espagnac, 374.—Banque nationale de Gaudot, 388. — Mémoire de Necker sur le plan de Laborde, 405.— Rapport et débats sur les plans divers, 408, 415, 422, 429. — Création d'une caisse de l'extraordinaire et d'assignats de mille livres pour servir à l'acquisition des domaines mis en vente, 432, 439.—Difficultés du paiement de l'impôt, 479.—Rapport de Montesquiou et discussion, III, 28, 54. —Réflexions sur la rareté du numéraire, 48. — Etrennes financières, 57.—Projet d'une création de monnaie-billon, 155.—Observations de Bremont sur les finances, 168.—Discussion orageuse et décret sur ce sujet, 203, 211.—Projet de Lebrun pour faire séparer les dépenses courantes des dépenses arriérées, et débats y relatifs, 203, 211, 314. — Mémoire du chevalier de Guer sur cette matière, 209.—Rapport général sur les dépenses ; elles sont réduites de 60 millions, 470.—Plan d'un impôt unique, 539.—Discours de Rabaud-Saint-Etienne et de Cazalès sur l'état des finances, 547.—Mémoire de Necker, 554. — Rapport de Montesquiou y relatif, 593. — Nouveau mémoire de ce dernier pour l'établissement d'un comité de trésorerie, 595, 606.—Discussion sur des paiements abusifs, 685.—Observations de Necker sur

le rapport du comité, 716, 722. — Décret pour faire remettre, par le ministre, les états de dépenses, celui des caisses et les registres d'administration, IV, 86.—Observations sur la différence de vues entre Necker et Montesquiou, 183. — Plan de finances, par Mesangé, 332. — Décret qui accorde à Necker les 20 millions restant des 40, 344. — Mémoire de celui-ci lu à l'Assemblée nationale, 525; V, 287.—Discussion y relative, IV, 668.—On accorde au ministre un supplément de 40 à 50 millions, V, 43.—Situation des finances, 223. — Vote d'une nouvelle somme de 40 millions pour les besoins de l'état, 341. — Rapport de Lebrun sur la dette publique, 395, 406.—Observations d'Anson sur l'opinion de Maury, 490.—Débats sur la situation des finances et sur une nouvelle émission d'assignats, 503, 505. —Considérations sur cet objet, 570.—Lettre d'Anson à Maury, 632.—Réflexions contre les quittances de finances, 666.—Observations sur le projet de rendre aux administrateurs leur charge de trésorier-général, 726.—Réforme à faire dans les bureaux des finances, VI, 187.—Vie des surintendants et des contrôleurs-généraux, 273.—Analyse des œuvres de Law, VII, 88.—Rapport de Rœderer sur l'organisation des finances, VIII, 203. —Renvoi des affaires pendantes au conseil des finances, pardevant les tribunaux ordinaires, 237. — Arrêté relatif à l'état de leur situation, IX, 432.—Décret pour la formation du tableau des avances autorisées par l'Assemblée, 518. — Rapport sur l'état général des finances, par Montesquiou, 622, 628, 704, 809.—Mode de rectification des erreurs qui auraient été commises dans les quittances, 780.—Motion tendante à ce que l'Assemblée Constituante rende compte à la nation de l'état des finances, 799.—Explications sur leur situation, X, 6.—Mémoire de Clavière sur cette matière, 299.—Réponse à ce mémoire, 339.—Création d'un comité central chargé de présenter un plan de finances, 456.—Discours de Brissot sur leur système et sur leur état; motion d'ordre sur le même objet, 459, 461, 692. — Organisation des comités y relatifs, 557.—Article sur cette matière, 705.—Rapport et décret pour le service de l'année, XI, 6, 10. —Rapport de Laffon-Ladebat sur les finances, 571. — Opinion de Cambon pour leur amélioration, XII, 38.— Adoption d'un ordre de travail en cette matière, 56. — Vues de Lequinio sur cet objet, 69. — Compte général, par Cambon, 142, 160, 166, 177.—Rapport de Cailhasson, 255. — Observations de Clavière, 314.—Tableau général des dettes et des ressources de la France, 459. — Vues pour la restauration des finances, XIII, 94.—Compte-rendu par Cambon, XIV, 229. — Discussion et décret sur cet objet, XV, 100, 102.—Rapport sur leur situation, 338, 342. —Motion de Carra contre les gains illicites des financiers, 567, 577.—Discours de Chabot sur les finances, 593, 603. — Plaintes contre leur désordre, XVI, 476. —Rapport de Cambon sur leur état, XVII, 400, 777.—Décrets divers y relatifs, 451.—Autre sur la levée des scellés apposés chez leurs administrateurs, 758. — Autre pour la reddition des comptes de leurs régisseurs et intendants, XVIII, 503.—Déclaration de Robespierre contre le comité des finances, XXI, 329. — Décret qui autorise ce comité à prononcer sur les demandes en relevé de déchéance, 765. — Rapport de Johannot sur la situation des finances et discussion de son projet, XXIII, 35, 86, 110, 113, 126.—Réflexions sur ce sujet, 442.—Lettre y relative, 468.—Rapport de Johannot sur les moyens de relever le crédit public, XXIV, 228, 281, 289, 299. — Idées sur cette matière, 314.—Discussion de divers projets, 396, 405, 408, 415, 439, 444, 447, 449, 454.—Plan de Jean-Bon-Saint-André, 472.—Suite de la discussion, 474, 482, 486, 489, 496, 622, 679.—Projet de Rewbell, XXV, 13. —Sa discussion, 39.—Et son adoption, 43.—Moyens présentés par Vernier pour l'amélioration des revenus publics, 261.—Comité général sur les finances, XXVI, 353. — Annonce de leur situation consolante, 476.—Etat de la dette et des ressources nationales, et projet d'Eschassériaux aîné, 497. — Rapport de Crassous et adoption de diverses mesures, 542, 545, 557, 575, 580.—Rapport sur le système général des finances; discussion et rejet de six résolutions y relatives, 612, 619, 629, 637, 654. — Création d'une nouvelle commission pour présenter d'autres projets, 655. — Mémoire pour un emprunt forcé de 600 millions, 657.—Sa discussion et résolution y relative, 659, 675, 677, 681, 691. — Message proposant des mesures de finances, XXVII, 23.—Création d'une nouvelle commission, 37.—Appel fait à tous les citoyens qui ont des connaissances en cette matière, 38. — Nouveau message du Directoire à ce sujet, 48.—Rapport de Ramel, et résolution pour le brisement des matières et poinçons des assignats, 350, 354, 360.— Autre de Bailleul; il demande un tableau de la valeur des biens nationaux sur le pied de 1790, 546. — Autre de Camus, et projets divers pour la restauration des finances, 549, 555, 563, 566, 570, 575, 590, 634, 639, 643, 653, 662, 671, 673; XXVIII, 222. — Déclamation des partisans du ministère anglais sur l'épuisement des finances de la France, 353. — Motion de Robert y relative, et renvoi à une commission, 364. — Comités généraux pour s'en occuper, 368, 398, 411. — Rapport de Defermont, et adoption de trois projets y relatifs, 411.—Propositions de Dubois-Dubais sur cette matière, 414.—Message du Directoire sur leur état à l'époque du dernier jour de l'an IV, 445, 513. — Rapport de Laffon-Ladebat sur cet objet, 462.—Lanthenas s'élève contre les opérations désastreuses en finances, 468. — Comité secret aux Cinq-Cents sur les finances, 545. — Leur état présenté par le Directoire pour l'an V, et rapport de Barbé-Marbois, 625.—Autre sur le même objet, 634. —Tableau de leur situation, par Dupont (de Nemours), 663. — Formation d'une commission pour connaître les recettes et les dépenses, 666.—Message du Directoire sur les causes de l'arriéré, 716. — Discussion sur le délabrement des finances, 722. — Motion de Tarbé sur quelques erreurs en cette matière, 727. — Rapport de Gilbert-Desmolières, et exposé des besoins et des ressources de l'an VI; projets y relatifs, 728.—Autre projet du même, tendant à suspendre le paiement de bons délivrés par les ministres; discussion; débats; renvoi à la commission, 729, 734, 735, 736. — Tableau de la situation des finances, par Dupont (de Nemours), qui en prend occasion d'accuser le Directoire de mauvaise administration, 736.—Ajournement du projet de Gilbert-Desmolières, pour remplacer celui rejeté la veille, 737. — Autre du même, relatif aux versements des recettes dans les caisses de la trésorerie, 745.—Discussion de quelques objets de finances, 748.—Message du Directoire sur l'état pénible dans lequel elles se trouvent, 750.—Autre message annonçant un *déficit* pour thermidor; moyens de le remplacer, 760. —Vues sur l'amélioration des finances, 771.—Motion d'ordre concernant le *déficit* des recettes, et proposition de recourir aux impôts indirects; message du Directoire à ce sujet, et transmission de l'état des dépenses arriérées, 791.—Autre message indicatif des moyens de remédier à l'embarras des finances, 812. —Autre relatif aux dépenses de l'an VI, 819.—Rapport de Villers sur les moyens de restaurer les finances; discussion de ses projets; adoption de quelques articles, 822.—Décret général sur cet objet et sur la dette publique, XXIX, 3, 21, 22, 25. — Rapport sur les besoins de l'an VI, 60.—Fixation du budget de l'an VI, et ordre de réduction pour l'an VII, 60, 101. — Réflexions contre les opérations de finances

qui ont eu lieu en Suisse, 133.—Rapport sur le *déficit* de quelques parties de la recette, 153. — Autre sur leur situation actuelle, 166.—Autre sur leur ordre, 177. — Message et projets sur les moyens de combler le *déficit* des dépenses de l'an VI, 264. — Discussion y relative, 275, 276, 277, 280, 283, 284.— Motion sur la législation des finances, 284.—Placard dans lequel on accuse le Corps Législatif de ne pas vouloir accorder de contributions, 286.—Renvoi à la commission d'articles relatifs aux finances, présentés par Couturier, 290.—Projet relatif au déficit, 295. —Motions d'ordre sur les finances, 305, 347.—Rapport de Bailleul sur la fixation des recettes de l'an VII, sur la nécessité d'une dette publique pour le maintien du crédit et la rentrée des contributions, 334, 335.—Demande du renouvellement de la commission des finances, 416.—Nomination d'une nouvelle commission pour trouver les moyens de procurer 125 millions au gouvernement, sans augmenter la masse des contributions, 416.—Message du Directoire sur un *déficit* de 114 millions, 421. — Comité général, 422, 462. — Article de Petit sur les finances, 592. — Rapport sur les recettes et dépenses de l'an VII, et sur les moyens d'établir l'équilibre, 597 *bis*, 598 *bis*, 600. — Message du Directoire sur la détresse des finances, 602 *bis*.—Etat du produit des contributions et des revenus publics, pendant le premier semestre de l'an VII, 603 *bis*.—Considérations sur les systèmes des finances suivis en Europe et en France, 605 *bis*.—Article y relatif, 620 *bis*.—Autre article en réponse au précédent, 629.—Rapports de Génissieu et de Bertrand sur les moyens d'élever les recettes au niveau des dépenses, 656, 657, 659.—Discours de Lucien Bonaparte sur la nécessité de s'occuper des finances, 683. — Motion d'ordre de Delbrel sur le même objet, 687.—Brochure de Bailleul sur les causes de leur dépérissement, 711.—Rapport sur les travaux des commissions de finances, 724. — Discours sur les économies à y apporter, 725. — Rapport et projets sur le service de l'an VIII, 785. — Observations de Creuzé-Latouche sur cet objet, 787.—Ordre du jour, 788.—Propositions de Lafont sur cette matière, 804.—Observations de Thibault et de Légier, 816.—Situation alarmante des finances, 849. (*Voyez* Contributions, Crédit, Dépenses, Dette publique, Emprunts, Liquidation, Ministère des finances, Monnaies, Receveurs, Trésorerie, etc., etc.)

FINANCES DE L'ANGLETERRE. (*Voyez* Payne, Morgan (Williams), et Angleterre.)

FINANCES (Compagnie de).—Décret sur leur liquidation, leur comptabilité et leur remboursement IX, 223.—Autre pour leur suppression, XVIII, 78.—Autre relatif à leurs comptes, 575.—Affaire de la falsification par Fabre d'Eglantine, d'un décret les concernant, XIX, 207.—Sa nouvelle rédaction, XX, 233.—Décret concernant les compagnies supprimées, XXI, 774.

FINET (Nicolas), de Beaufort.—Reçoit une récompense nationale, XXII, 163.

FINISTÈRE (département du). — Nomination de l'abbé Expilly à son évêché, VI, 320.—Etat de sa contribution patriotique, VII, 267, 308. — Il prie le roi d'éloigner de lui les ennemis de la constitution, VIII, 342.—Arrestation de Tardy, inspecteur des domaines, X, 474.—Troubles; assassinats, 550. — Dénonciation du conseil général contre Bertrand, 567. — Discours d'une députation de fédérés contre les sections de Paris, XIV, 831.—Le département demande l'expulsion de la Convention de plusieurs députés, XV, 71. — Est dénoncé par celui du Pas-de-Calais, 72. — Plaintes des administrateurs contre son dénûment, XVI, 547.—Ils appellent le département de Seine-et-Oise aux armes, 624.—Décret qui met en arrestation les administrateurs actuels et ceux qui les ont précédés, XVII, 191. — Annulation de plusieurs de leurs actes, 444.—Poursuites contre des conspirateurs, XIX, 501.—Arrêté du représentant en mission relatif aux prises des marchandises anglaises, XX, 179.—Exécution des administrateurs, XXI, 177.

FINOT, député de l'Yonne à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 210, 253.

FION. (*Voyez* Fyon.)

FIORELLA, général. — Se distingue au siége de Mantoue, XXVIII, 370.

FIQUET, député de l'Aisne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 211, 253.

FIQUET (Claude).—Est élu administrateur de police, XVII, 445.—Y est maintenu, XVIII, 137.—Est déclaré contumace par la haute-cour de Vendôme, XXVIII, 592.—Débats à son sujet, 658. — L'accusateur national ne trouve pas de preuves suffisantes contre lui, 684.—Il est acquitté, 717.

FIQUET (Antoine), co-accusé de Babeuf.—Soutient qu'il est étranger à la conspiration, XXVIII, 665.—L'accusateur national ne trouve pas de preuve suffisantes contre lui, 684.—Il est acquitté, 717.

FIRMIN.—Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

FISAL.—Présente une pétition des chasseurs de la garde nationale de Paris, X, 79.

FISSON-JAUBERT, médecin, député de Bordeaux à la Constituante.—Combat plusieurs articles sur la division du royaume, III, 386. — Demande une distinction de traitement pour la congrégation de Saint-Maur, 413.

FISSOUR.—Est l'un des administrateurs des établissements publics à la commune de Paris, II, 282.

FITY (J.-J.), menuisier.—Est condamné à mort, XX, 427.

FITZ-GÉRALD (Bodkin).—Dénonce Brienne et Lamoignon, *Introd.*, 331.—Se présente comme député de Saint-Domingue à la Constituante, I, 62.

FITZ-GÉRALD (Robert), ministre britannique. — Réclame en faveur du collége des Ecossais, IV, 552. —Réflexions à ce sujet, 574.—Nouvelle réclamation présentée par lui, IX, 44.—Agent anglais en Suisse, article contre son insolence, XIX. 72.—Son départ de Berne, 109.—Réponse négative des cantons à toutes ses notes, 505.—Il en présente une contre le nouveau gouvernement de Genève, XX, 186. — Est remplacé par Wickam, XXV, 146.

FITZ-GÉRALD, haut schérif d'Irlande. — Est accusé de cruauté par Yelverton, XXIX, 660.

FITZ-GÉRALD (lord Édouard), Irlandais.—Est arrêté à Dublin, XXIX, 286.—Tumulte causé par son arrestation ; sa mort dans les prisons ; sensation qu'elle cause, 290, 291. — Mort du capitaine qui s'était chargé de l'arrêter, 292.—Chant funèbre en son honneur, 295. — Publication d'un écrit trouvé dans son écritoire, 433.

FITZ-GERALD (lady Edouard), élève de madame de Genlis et femme du précédent. — Mandat d'arrêt décerné contre elle, XVI, 37.—Elle voyage avec Dumouriez, 301.—Est exilée d'Irlande, XXIX, 290.

FITZ-GIBBON, chancelier d'Irlande. — Entre au conseil privé, VI, 86.

FITZ-HERBERT (madame).—Eloge de sa générosité, V, 382.

FITZ-JAMES, colonel de Berwick.—Annonce l'émigration de son régiment, IX, 385.

FITZ-JEAN-SAINTE-COLOMBE.—Est assassiné à Viteau, IV, 302.

FITZ-WILLIAMS (comte de), pair d'Angleterre.— Son opinion sur le traité conclu avec la Prusse, VIII, 141.—Il combat la motion de cesser la guerre, XIX, 625.—Est nommé vice-roi d'Irlande, XXII, 245.—Refuse d'exécuter l'ordre de suspendre le bill en faveur des catholiques d'Irlande, et donne sa démission, XXIII, 713.—Adresse en sa faveur, XXIV, 565. — Dis-

cours du duc de Norfolck sur son rappel, XXV, 66. —Il vote une guerre d'extermination contre la France, XXVIII, 298. — Accuse l'empereur de jacobinisme, XXIX, 65.—Pamphlet au sujet de cette imputation, 76. — Son opinion contre l'union de l'Irlande avec l'Angleterre, 641.—Il appuie une adresse au roi sur les subsides pour 45,000 Russes, 727.

FIUMORBO.—Epidémie dans cette ville, XXIX, 134, 163.

FLACHAT, fournisseur à l'armée d'Italie. — Discussion et ordre du jour sur une réclamation de sa femme contre sa traduction par devant un conseil de guerre, XXVIII, 569. — Le Directoire déclare que cet individu est prévenu de vols et de dilapidations, 573. — Lettre de Bonaparte le dénonçant pour avoir emporté 5 à 6 millions, et avoir laissé l'armée dans le plus grand embarras, 579.

FLACHFLANDEN (bailli de), député de Haguenau à la Constituante, — Sa lettre contre les opérations de l'Assemblée, IV, 90.—Il est l'un des habitués de la cour de Véronne, XXVII, 241.

FLAGEAS, député de la Haute-Loire à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 190, 252.

FLAGEOLET, sergent de grenadiers.—Son éloge, XXVII, 562.

FLAGRANT DÉLIT. (*Voyez* Code crimnel.)

FLAMAND (Guil.-Jean), fournisseur. — Est condamné à mort, XVIII, 580.

FLAMBART, ancien garde-française.—Fait don de sa médaille, X, 51.

FLANDRE-BELGIQUE.—Retraite des troupes impériales de cette province, II, 249.—Ses états sont convoqués à Gand, 514.—Ils déclarent Joseph II déchu de la souveraineté, III, 110, 117, 126, 133.—Refusent d'engager aucun déserteur français, 117.—Médaille en mémoire de la révolution de ce pays, 134.—Les états reçoivent une lettre des états-généraux de Hollande, 613. — Leur lettre au congrès contre Vander-Meersh, IV, 90.—Ils blâment sa conduite, 145.—Réponse de celui-ci; formation d'un conseil pour le juger, 154.—Il est arrêté, 161, 185.—Scission entre les états de Flandre et ceux de Brabant au sujet de cette affaire, 193, 229.—Progrès de la révolution dans cette province, 36a.—Discours du comité patriotique de Gand à ses états, et réponse de ceux-ci, 433.—Plaintes du duc d'Ursel au conseil souverain, 754.—État de la caisse de ses revenus, VIII, 161.—Elle demande sa réunion à la France, XV, 361.—Fermentation augmentée par la violence du gouvernement autrichien, XVIII, 465. — Le duc d'Yorck y prend le commandement de l'armée anglaise, XIX, 718.—Elle est envahie par l'armée du Nord, XX, 380.—Demande de nouveau sa réunion à la France, XXIII, 382; XXV, 185. (*Voyez* Belgique.)

FLANDRE-FRANÇAISE.—Lettre de plusieurs de ses députés à leurs commettants, II, 345.—Rapport et décret sur la dévastation de ses forêts, IV, 746.—Proclamation du duc de Saxe à ses habitants, XIV, 101.

FLANDRE-HOLLANDAISE. — Formation d'un camp dans cette province, XII, 734.—Renseignements demandés sur l'état de ses digues, XXIX, 403. — Mesures prises pour la défense de ses côtes, 433. (*Voyez* Hollande.)

FLANDRIN, directeur-adjoint de l'école d'Alfort.—Son mémoire sur l'amélioration des chevaux, IV, 457.

FLAUGERGUES.—Est couronné par l'académie de Lyon, VII, 347.

FLAUGERGUES, administrateur de l'Aveyron.—Rapport du décret rendu contre lui, XVII, 208. (*Voyez* Géraldy.)

FLAVIGNY, évêque de la Haute-Saône.—Destitue Chevalot pour cause de mariage, XVII, 381.

FLAVIGNY, lieutenant au régiment des gardes-françaises.—Est condamné à mort, XXI, 403.

FLAVIGNY, ex-comtesse, femme Desvieux.—Est condamnée à mort, XXI, 404.

FLAYÈS (comte de), colonel des gardes du roi de Sardaigne.—Est fait prisonnier, XXVIII, 261.

FLÈCHE (La).—Vente de biens nationaux à la municipalité de cette ville, VI, 764.—Sa prise par les rebelles, XVI, 742.—Ils y sont battus, XVIII, 627.—Secours demandés pour ses habitants, XIX, 113.—Rétablissement de ses communications avec Le Mans, Alençon et Angers, XXV, 104.

FLERS (de), maréchal-de-camp.—Est blessé, XIII, 597.—Propose de faire fournir un cheval par chaque commune de la Belgique, XV, 408.—Signe la capitulation de Bréda, XVI, 218.— Remplace Servan, 426.—Se distingue à l'armée des Pyrénées-Orientales, 510, 538.—La commande, 564.—Annonce plusieurs avantages remportés sur les Espagnols, XVII, 69.—Sa réponse au général espagnol, qui lui avait demandé de défendre le port d'armes aux paysans et aux bourgeois, 170.—Il donne des détails d'une victoire sur les Espagnols, et demande de la cavalerie, 233.—Est destitué, 489.—Et condamné à mort, XXI, 327.

FLESCHELLES frères, journalistes.—Sont déportés, XXIX, 795.

FLESSELLES (de), prévôt des marchands à Paris.—Est nommé membre du comité permanent, I, 172.—Sa conduite au 14 juillet et sa mort, 187, 217, 218, 545, 559, 562, 566, 569.— Motion de confisquer ses biens, XIX, 671.

FLESSINGUE. — Débarquement de troupes anglaises sur ce point, XV, 702.— Lâche conduite du seigneur de cette ville, 814.— Établissement d'un percepteur des droits de douane, XXIX, 149.—Formation d'un camp près de cette ville, 295.—Blocus du port et de la rade par les Anglais, 296, 341.—Fortifications élevées par le général Kilmaine, 310.— Les Anglais y sont repoussés, 424.

FLEURANCE (Gers).—Rapport et résolution sur ses élections, XXIX, 731.

FLEURIAC, garde-du-corps, arrêté avec Louis XVI à Varennes.—Décret portant qu'il restera en arrestation, VIII, 749.—Autre pour sa translation à Paris, 782.—Il est rapporté, 783. — Autre qui maintient son arrestation, IX, 116, 136.—Son arrivée à Paris, 198.

FLEURIEU (de).—Est nommé ministre de la marine, VI, 222. — Annonce sa nomination, 239. — Sa lettre aux officiers de l'amirauté de Nantes, 670.—Il annonce la prestation du serment civique par plusieurs consuls, VII, 324.—Est accusé par Bouche, au sujet de l'adjudication des vivres de la marine, 659.—Ecrit sur l'emploi de divers fonds, et repousse une dénonciation faite contre lui par Bonjour, VIII, 96.—Annonce la retraite de Labentinaye qui a perdu un bras au combat de la *Surveillante*, 160.—Et le résultat des mesures prises pour faire reconnaître le pavillon national par les puissances barbaresques, 188. — Décret pour faire restituer des sommes indûment payées par lui, 202. — Il transmet des nouvelles de Saint-Domingue, 219. — Donne sa démission, 268, 269.—Regrets qu'elle cause, 302.—Il est nommé gouverneur du prince royal, XII, 159.—Est désigné pour le ministère de la marine dans les papiers de Lavilleheurnoy, XXVIII, 547.—Elu au Conseil des Anciens par le corps électoral de Paris, 652.—Est nommé secrétaire, 731.—Fait approuver une résolution relative aux prises faites par le capitaine Surcouf, 798.

FLEURIOT, sculpteur. — Fait hommage à la Convention du buste de Michel Lepelletier, XV, 526.

FLEURIOT, Vendéen.—Signe l'acte de pacification, XXIII, 687. — Sa lettre à la société populaire de Nantes, 691. — Il engage les Vendéens à rentrer dans le devoir, 697.

FLEURIOT-LESCOT.—Est élu substitut de l'accusateur public du tribunal révolutionnaire, XV, 712.—Fait adopter par la commune la fille de Lajouski, XVI, 266.—Est élu secrétaire aux Jacobins, XIX, 255.—Son opinion sur une pétition en faveur d'un réfugié de Tournay, 508.—Il est nommé membre de la commission des travaux publics, 728.—Parle en faveur de Duchâteau, XX, 231.—Est nommé maire de Paris et prête serment, 443.—Présente à la Convention les citoyens de Pau qui ont apporté des subsistances à Paris, 664.—Et les élèves de Mars, XXI, 139.—Y vient solenniser le 14 juillet, 217.—Décret qui le rend responsable des troubles de Paris, 334.—Motion de son arrestation, 339.—Il est condamné à mort, 560.

FLEURUS. — Bataille mémorable gagnée par les Français près de ce village, XXI, 93.—Ode pour la célébrer, 103.—Fête donnée à Paris à l'occassion de cette victoire, 111.—Rapport sur l'emploi des aérostats dans cette affaire, XXII, 55. (*Voyez* Jourdan.)

FLEURY (Jacques de), maire de Vesoul.—Sa lettre sur les troubles de cette ville, I, 208.

FLEURY (de), ci-devant capitaine au 1.er régiment de Namur.—Son suicide, IV, 330.

FLEURY, député de Sedan à la Constituante.—Est remplacé par l'abbé Michaut, VI, 628.

FLEURY (Honoré), député des Côtes-du-Nord à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 218, 254.—Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60.—Proteste contre le 31 mai, XXII, 385.—Son rappel à la Convention, 699.—Il félicite cette Assemblée de sa victoire en prairial, XXIV, 540. — Est envoyé dans le département d'Eure-et-Loir, XXV, 792.—Lettre relative à sa mission, XXVI, 103.—Il en rend compte et offre un drapeau pris sur les rebelles, 159, 319.

FLEURY.—Réclamation le concernant, XI, 91.

FLEURY, journalier.—Est condamné à mort, XXI, 159.

FLEURY, acteur.—Son éloge dans le rôle de Dorval, des *Victimes cloîtrées*, VIII, 8.—Il est invité, par ses anciens camarades, à donner des représentations au théâtre Louvois, XXVIII, 506.

FLEURY (la citoyenne), actrice du Théâtre-Français.—Sa mise en liberté reprochée à Ferrière, XIX, 489.

FLEURY (femme). (*Voyez* Dubois.)

FLEURY-BOULET (veuve).—Accueil fait par elle aux soldats de l'armée du Nord, XVIII, 152.

FLICHY, curé d'Orgeville.—Adresse de cette commune contre lui, XVIII, 421.

FLICK le jeune, rédacteur de la *Gazette du Haut-Rhin*.—Est arrêté par les ordres de Schawmbourg, XXIX, 299.

FLINÉ, littérateur.—Son éloge, XXVIII, 450.

FLINES. — Bal donné dans ce village, par Beurnonville, aux Autrichiens, XIII, 590, 622.

FLINS, auteur dramatique.—Analyse de ses comédies intitulées : *Le Réveil d'Epiménide*, III, 15, 480.—Le *Mari directeur*, VII, 560; X, 376.—Et la *Jeune hôtesse*, XI, 104.

FLOBERT, artiste vétérinaire.—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XIX, 216.—Et condamné à la déportation, 612.

FLOOD, membre des communes d'Angleterre.—Son opinion sur l'insuffisance de la représentation parlementaire, IV, 42, 50, 65, 98.

FLOOD (Henry), membre du parlement d'Irlande.—Sa mort, X, 742.

FLOQUET, impliqué dans la conspiration de Grenelle.—Est condamné à la déportation, XXVIII, 437.

FLORENCE.—Ouverture d'un cabinet de médailles dans cette ville, VII, 658. — Persécutions y exercées contre un manufacturier français, IX, 641. — Lettre de cette ville sur l'assassinat de Basseville, XV, 521. — Le ministre de France en est renvoyé, XVII, 401.—Haine du peuple contre le gouvernement anglais, XIX, 94.—Duel entre Windham et Carletti, XXI, 50.—Le gouvernement français envoie dans cette ville Vernier comme vérificateur d'assignats, XXV, 41.—Dénonciation contre le ministre de France; persécutions contre des femmes, XXIX, 41. — Erection d'un tribunal pour juger les faits de jacobinisme, 110.—Persécutions sous prétexte d'impiété, 152.—L'abbé Maury en est renvoyé, 207.—Affluence d'étrangers, 220.—Départ de plusieurs éminences, 255.—Découverte d'une conspiration contre le grand-duc, 264, 272. — Refus des ministres étrangers de donner des passeports au neveu du pape; prière faite par le cardinal Vincenti au ministre de France, de ne lui donner d'autre titre que celui de citoyen, 306.—Célébration du 10 août par celui-ci, 358.—Défense de porter les pantalons, et tout ce qui semble constituer le costume républicain, 364.—Départ de cette ville pour Vienne, du grand-duc et de sa famille, 641.—Et du pape pour Parme, 642.—Proclamation relative au premier paiement de l'emprunt forcé, 686.—Arrivée des troupes commandées par Macdonald, 689, 705. —Evacuation de la place par les Français, 733. — Arrivée à Paris du *manuscrit* de Virgile, tiré de sa bibliothèque dite de San-Lorenzo, 799.

FLORENNES, dans l'évêché de Liège. — Les habitants de cette ville demandent et obtiennent sa réunion à la France, XV, 616.

FLORENT. — Sa mission à Rome, XXIX, 143. — Il annonce l'installation de la république romaine, 222.

FLORENT-ARMAND (J.-A.), élève en chirurgie.—Son procès, XX, 17. — Il est condamné à mort, 40.

FLORENT-GUYOT. (*Voyez* Guyot.)

FLORIAN, littérateur. — Ses comédies intitulées : *Le Bon Père*, III, 292. — Et *la Bonne Mère*, 684.—Annonce de son *Gonzalve de Cordoue*, XII, 72. — Autre de ses œuvres, XIV, 126.—Autre de ses fables, XV, 532.

FLORIDA-BLANCA, ministre espagnol.—Tentative d'assassinat contre lui, IV, 746.—Détails à ce sujet, V, 29.—Procès et supplice de son assassin, 129, 557. — Sa déclaration sur les différends entre l'Angleterre et l'Espagne, 201.—Eloge de la loi qu'il a faite pour les colonies espagnoles, VIII, 458. — Sa lettre sur la fuite de Louis XVI, IX, 88.—Sa dépêche sur S.t-Domingue, X, 720.—Son arrestation, XI, 582, 633; XIII, 290.—Son procès pour abus de pouvoir, 385, 393.

FLORIDE (la). — Conspiration pour en faciliter l'invasion aux Anglais, XXIX, 21.—Démenti de sa cession à la France, 286.

FLORIVAL (abbaye de).—Sa prise par les Français, XXI, 251, 255.

FLOTTES. (*Voyez* Marine.)

FLOUET, capitaine de *la Prudente*. — Est tué, XXIII, 609.

FOASSIER, ex-noble, ex-employé aux finances. — Est condamné à mort, XXI, 544.

FOGAN (la plaine de).—Les Autrichiens y battent les patriotes belges, IV, 510.

FOCARD, secrétaire du département de Rhône-et-Loire. — Sa fuite avec les fonds destinés au paiement des ecclésiastiques, X, 50.—Il est arrêté, 57.

FOCQUEDEY, député du Nord à la Convention. — Son vote dans le procès de Louis XVI, XIV, 888; XV, 163, 196, 253. — Il s'élève contre la permanence des sections, 72.

FODÉRÉ, médecin à Marseille. — Notice de son *Traité de médecine légale*, XXIX, 469.

FOIGNET.—Auteur de la musique de *la Discipline Républicaine*, opéra-comique, XX, 444 *.

Le MONITEUR a imprimé par erreur Joignet, c'est Foignet qu'il faut lire.

FOIRES. — Décret pour leur franchise, IV, 735.— Débats sur leur liberté, VIII, 6. *(Voyez* Halles.)

FOIRET, écrivain. — Est condamné à mort, XX, 720.

FOISSAC. *(Voyez* Latour-Foissac.)

FOISSEY, juge au tribunal du district de Nancy, député de la Meurthe à la Législative. — Inculpe les soldats de Châteauvieux, XII, 88. — Demande l'envoi de Chabot à l'Abbaye, 580.—Est mis en liberté, XXII, 263.

FOIX (Ariège). — Fermeture des églises de cette ville et ouverture des temples de la Raison, XVIII, 643. —Plusieurs de ses habitants accusent Vadier, XXIII, 350.—Ordre du jour sur une dénonciation contre l'élection du juge-de-paix de ce canton, XXVIII, 439.

FOLARD.—Reçoit une somme de 2,000 fr. à titre de secours provisoire pour ses travaux dans la diplomatie, XXVIII, 529.

FOLCHER, capitaine du canton de Vence. — Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

FOLIQUET, lieutenant. — Est flétri par Custine, XV, 174.

FOLLEVILLE (de), député de Péronne à la Constituante. — S'oppose à la suppression du droit de triage, III, 523. — Demande qu'on s'occupe du paiement des rentes, IV, 190.—Ses plaintes contre le *Moniteur*, 524.—Il propose d'établir des dépôts d'assignats, 548. — Parle sur le traitement des curés, 653. — Réclame la liberté du vicomte de Mirabeau, 663. — Demande le bordereau de situation du trésor royal, 664.—S'oppose à un décret contre les électeurs du département du Nord, 724.—Discute la rédaction des projets sur l'ordre judiciaire, V, 49.—Et le projet de cérémonial pour la fédération du 14 juillet, 92. — Parle sur le traitement des titulaires ecclésiastiques, 110, 111. — Sur le service funèbre proposé en l'honneur des citoyens morts en défendant la liberté, 283. — Sur le projet relatif aux tribunaux de paix et de famille, 315.—Sur les moyens de procurer l'acquittement de la contribution patriotique, 342.—Sur la réclamation du régiment de Languedoc, 394. — Sur le traitement des juges, 520.—Réclame les pouvoirs des députés du peuple liégeois, 694. — Combat un projet concernant la caisse d'escompte, VI, 73. — Appuie la motion de chasser les membres de la députation de Corse, 311. — Son opinion sur l'admission en cassation, 416.—Et sur la retraite des soldats, 441.—Il fait rendre un décret relatif à la confection du cadastre, 448.—Son opinion sur le remboursement de certains brevets, 457.—Il demande que Montaigu soit entendu à la barre, 460.—Sa proposition relative à l'imposition des rentes, 548.—Autre concernant la force publique, 558.—Il combat le projet sur la contribution personnelle et mobilière, 591, 592. — Son opinion sur l'administration des ponts-et-chaussées, 637. — Il demande le rappel à l'ordre de l'abbé Bourdon, VII, 29. — Fait adopter un article additionnel au décret sur les messageries, 68. — Et décréter le paiement des arrérages des créances sur l'état, 83.—Tourne en dérision le projet sur les théâtres, 119. — Dénonce le ministre de la guerre, 138.—Combat la motion d'admettre tous les Juifs aux droits de citoyen actif, 167. —Demande l'unanimité des jurés pour une condamnation, 288. — Combat la demande d'une loi sur le duel, 303.—Demande si on pourra suivre la religion catholique dans sa maison, 316. — Défend les chasseurs de Lorraine, 468. — Provoque la suppression des clubs, 503. — Réclame contre l'arrestation de deux maréchaux-de-camp à Saint-Germain, 519. — Sa motion relative aux arrestations faites aux Tuileries, 603. — Son opinion sur l'assiette des sous additionnels, 647.—Et sur la régence, 715.—Il invoque la question préalable sur la proposition de mettre Bonjour sous la sauve-garde de la loi, VIII, 97. — Loue l'arrêté du département de Paris, sur les cultes, et dénonce celui de l'Ain, contraire aux prêtres insermentés, 171.—Défend l'ordonnateur du trésor public, 256. — S'oppose à un nouveau rapport sur l'affaire d'Avignon, 307. — Appuie le projet de décret relatif aux colonies, 334, 335, 401.—Son opinion sur le projet d'encourager l'échange des assignats, 443. — Il combat l'instruction proposée pour les colonies, 510. —Son opinion sur l'affaire de Thévenot et Lacombe, 558.—Il s'oppose à ce que Condé soit sommé de rentrer dans le royaume, 649. — Réclame contre le décret concernant d'Angivilliers, 686. — S'élève contre l'admission d'une députation d'enfants, 687. — Demande qu'il soit informé contre le département de la Corse, 696.—Prête le nouveau serment après la fuite du roi, 728. — Appuie la déclaration proposée par d'Eprémesnil, sur la constitution, IX, 647.—Demande compte des émissions d'assignats, 796. — Appuie le compte demandé par Maury de l'état des finances, 799, 801.

FOLLOPE (Georges), apothicaire, membre de la commune de Paris.—Son arrestation, XIX, 215. — Il est condamné à mort, XX, 443.

FOLNEY. — Est inculpé dans les troubles d'Arles, XI, 664,—Sa conduite à Avignon, XII, 148.

FOLZER (P.-F.-R.), ex-noble. — Est condamné à mort, XIX, 109.

FONBONNE, directeur des hôpitaux.—Dépose dans le procès du comité révolutionnaire de Nantes, XXII, 655, 725.

FONCEZ, député de Jemmapes au Conseil des Cinq-Cents.—Son opinion sur le recrutement, XXIX, 330.— Il fait une motion d'ordre sur la vente des biens nationaux, et sur la dette consolidée, 361.—Fait réduire la rétribution accordée aux administrateurs sur le montant des ventes de biens nationaux, 390.—Combat le projet sur la poste aux lettres, 586 *bis*.—S'oppose au délai réclamé pour le paiement du prix des biens nationaux, 656. — Dénonce diverses dilapidations, 769.

FONCHY, capitaine de dragons. — Sa mort, XVI, 375.

FONCTIONNAIRES PUBLICS. — Décret qui leur défend de recevoir aucune étrenne, gratification, etc., II, 248. — Autre fixant les incompatibilités entre diverses fonctions, 355. — Autre ordonnant à ceux absents de rentrer en France, VI, 672. — Discussion et décret sur leur résidence, VII, 476, 482, 483, 725, 744, 746, 759. — Autre décret pour le remplacement de ceux absents, 515, 590.—Autre sur l'incompatibilité de leurs fonctions avec la législature, VIII, 622; IX, 389; XIV, 40.—Autre relatif à l'exercice de leurs droits de citoyen actif, VIII, 643. — Articles du code pénal concernant les délits commis par eux, 693. — Mesures provoquées contre ceux qui ont quitté leur poste, X, 163, 171.—Décret qui déclare que ceux non rentrés sont prévenus de conspiration, 328, 332.—Autre qui fixe le mode de paiement de ceux des colonies, 751, 753. —Compte relatif à ceux qui ont protesté contre la constitution, XI, 538.—Dispositions pénales contre les individus qui portent, sans droit, leur décoration, XIII, 712. — Décret qui exclut des autres fonctions publiques les membres de la Convention jusqu'à six ans après l'établissement de la constitution, XIV, 311, 319, 331. — Décret pour la poursuite des fonctionnaires qui avaient quitté leur poste pour conspirer avec le tyran, XV, 255. —Rapport de celui qui exclut les députés des fonctions publiques, 267. —Autre qui les rend à tout instant comptables de leur fortune, XVI, 391.—Autre pour l'examen de leur liste, XVII, 441.—Commission chargée de cet examen, 551. —Nouveau décret qui leur demande compte de leur fortune, 593.—Arrestation de ceux qui, compris dans le décret concernant les emplois exercés dans les

pays conquis, rentreraient en France, 681.—Motion de destituer ceux qui n'ont pas servi la révolution, XVIII, 349.—Peines contre leurs malversations dans les domaines nationaux, 534.—Motion de leur épuration faite aux Jacobins, XIX, 784. — Autre pour l'examen de leur conduite, 737.—Ordre à tous ceux suspendus ou remplacés de sortir de Paris, XXI, 268. —Modification au décret précédent, 292. —Décret relatif à ceux des pays envahis par l'ennemi, 664. —Pétition pour demander qu'ils soient élus par le peuple, 694. —Proposition d'examiner leur conduite au 9 thermidor, XXII, 137. —Motion de leur défendre d'être membres des sociétés populaires, XXIII, 48.—Tableau des indemnités et traitements à leur accorder, 287. —Proposition de chasser de Paris ceux destitués; débats y relatifs, 470.—Ils sont renvoyés dans les communes où ils étaient au 9 thermidor, 548.—Réflexion sur leur élection par le peuple, 610, 613.—Lecointre demande le rapport de cette loi, XXIV, 13, 14.—Fixation de leur costume, XXV, 763; XXVI, 329; XXVIII, 518. —Abrogation de la loi rendue contre ceux qui ont exercé des fonctions sous la terreur, XXVI, 117.—Décret relatif à ceux détenus pour les arrestations qu'ils ont ordonnées, 198.—Restrictions à leur éligibilité déterminées par la loi du 3 brumaire, 308, 315, 332. (*Voyez* cette loi.)—Pétition pour que ceux destitués depuis le 9 thermidor soient payés de leurs traitemens, 330.—Décret pour leur remplacement par le Directoire, 653, 698, 709.—Message tendant à la déportation de ceux qui refuseraient de prêter le serment civique, et décret conforme, XXVII, 604, 655, 671.—Fixation du paiement de leurs salaires, XXVIII, 112, 177.—Exclusion de Paris et de Vendôme de ceux destitués, 269, 270, 420.—Indemnité accordée à ceux de l'état civil, 332.—Nouveau mode de leur paiement, 362, 363.—Arrêté du Directoire ouvrant un compte avec l'administration des postes pour leur correspondance, 363.— Rejet de la résolution qui augmentait leur traitement, 367.—Autre sur le même objet, 378, 382.—Mode de paiement de ceux conservés, 464, 468. — Pastoret établit, dans son rapport sur la calomnie, le droit et la nécessité de les soumettre à la censure de l'opinion publique, 490. — Loi pour le paiement, en numéraire, de la totalité de leur traitement, 511, 513. —Admission aux assemblées du peuple de ceux en congé ou de retour dans leur pays sans savoir le domicile prescrit, 610. — Décret sur le mode de remplacement de ceux qui acceptent les fonctions législatives, 641, 650, 670, 672.—Autre qui fixe l'époque où les nouveaux doivent remplacer les anciens, 664, 670. — Autre relatif à l'arriéré qui leur est dû en papier-monnaie, 673, 680.—Peine de fers contre ceux qui ne feraient pas exécuter les lois contre les émigrés et les prêtres, 796. — Motion de Baraillon contre les fonctionnaires infidèles, XXIX, 40. — Arrêté qui leur enjoint de ne se donner et de ne recevoir officiellement d'autre qualité que celle de *citoyen*, 55.—Mode de procéder contre eux, en cas d'abus de pouvoir, 269.— Motion sur leur comptabilité, 294.—Autre sur leur traitement, 297.—Proposition d'élever des monuments à ceux morts à leur poste pour la défense de la patrie, 434.—Arrêté pour la suppression de leurs franchises et contre-seings, 520.— Rapport sur la résolution relative au mode de procéder contre ceux accusés de prévarication, 661. —Projet de taxer leurs traitements pour subvenir aux besoins de la guerre, 675. — Il est adopté, 682, 683. —Projet contre le cumul de leurs traitements, 717. — Rejet de la résolution qui leur défendait de s'intéresser dans les fournitures, 718, 719, 720, 728. —Autre relative à la réception de leurs témoignages, 748. — Motion d'exiger d'eux l'état de leur fortune avant et après l'exercice de leurs fonctions, 769. — Nouvelle discussion concernant ceux intéressés dans les fournitures, 774, 785. — Arrêté relatif à ceux des colonies, 782.—Réflexions sur les démissions concertées de plusieurs d'entre eux, 813. (*Voyez* Administrations, Costumes et l'article suivant.)

FONCTIONS PUBLIQUES. — Projet relatif à l'incompatibilité des parents, II, 222.—Elle est décrétée entre les fonctions municipales et celles de la perception des impôts, 288. — Décrets divers déterminant les fonctions incompatibles, 335, 551; IV, 319; V, 487; VII, 216, 462; VIII, 622, 668; IX, 389; XIV, 40; XXII, 250, 698, XXVII, 18. (*Voyez* aux titres des diverses fonctions publiques.)—Motion de rendre graduel et successif l'exercice des fonctions publiques; débats à ce sujet, II, 352, 356, 392.—Décrets qui en excluent ceux qui ont protesté contre la constitution, IX, 729, 752.—Les nobles et les prêtres insermentés, XVI, 550; XXI, 384.— Articles constitutionnels y relatifs, XXV, 311, 313.—Question de l'admissibilité des militaires aux fonctions civiles, XXVIII, 671. (*Voyez* l'article précédent.)

FONDACI, administrateur corse.—Est renvoyé au tribunal criminel de cette île, XIII, 509.

FONDARY (Antoine-Denis.) — Est acquitté, XIX, 512.

FONDATIONS. (*Voyez* Religieux.)

FONDEVIELLE, colon.—Dénonce les députés de Saint-Domingue, XXV, 4.

FONDS.—Bô est accusé d'avoir soulevé ce canton, XXV, 447.

FONDS.—Décret sur les détenteurs de fonds appartenant aux pays avec lesquels la république est en guerre, XXI, 152.

FONDS PUBLICS ET PATRIMONIAUX. (*Voyez* Trésorerie et Immeubles.)

FONFRÈDE. (*Voyez* Boyer-Fonfrède.)

FONGNIAU abbé, prévenu d'embauchage. — Est mis hors d'accusation, XII, 511.

FONTAINE, député à la Législative. — Fait voter des fonds pour les besoins de la marine, XIII, 69.

FONTAINE, adjudant-général. — Se distingue en Irlande, XXIX, 419.

FONTAINE.—Réclamation contre un jugement qui le condamne à mort, XII, 590.

FONTAINE (Georges-Antoine). — Est dénoncé par Chaumette, XVII, 638.

FONTAINE, hussard.—Son éloge, XVII, 774.

FONTAINE-LAVIRONNIÈRE (F.), ex-garde de d'Artois.—Est condamné à la détention jusqu'à la paix, XXII, 96.

FONTAINE-L'ÉVÊQUE, dans le Hainaut. — Sa prise par les républicains, XX, 486.

FONTAINEBLEAU.—Des députés de cette ville rendent compte de l'anarchie qui y règne, II, 62.—Elle est autorisée à élire sa municipalité et à former sa garde nationale, 64; III, 479.—Elle dénonce Méthier, XVIII, 692. —Adresse du conseil général en faveur de ce dernier et de Dubouchet, XIX, 312.—Résolution qui y fixe l'école centrale de Seine-et-Marne, XXVII, 648. — Rixe entre des prisonniers de guerre anglais et irlandais qui y sont casernés, XXIX, 304.

FONTANA (comte de). — Est nommé ministre de Sardaigne à Madrid, IV, 129.

FONTANA-BONA, en Italie. — Les insurgents de cette commune sollicitent une amnistie, XXIX, 22.

FONTANE, lieutenant.—Son éloge, XXVI, 232.

FONTANELLE, littérateur. —Annonce de sa traduction de l'*Etat de l'empire Ottoman*, XIV, 207, 847.

FONTANES, littérateur.—Déclare qu'il est étranger à la rédaction du *Journal des Amis de la Constitution monarchique*, VI, 734.—Est condamné à la déportation comme l'un des rédacteurs du *Mémorial*, XXVIII, 815, 818; XXIX, 795.—Et remplacé à l'Institut par Caillava, XXIX, 206.

FONTANGES, archevêque et député de Toulouse à la Constituante.—Est élu secrétaire, I, 525. — Son absence est justifiée par d'Eprémesnil, III, 60. — Il pense qu'il n'y a lieu à délibérer sur les troubles de Toulouse, IV, 288.

FONTANGES (C.-E.), ex-noble. — Est mis en liberté, XXII, 279.

FONTANILLES, journaliste. — Est déporté, XXIX, 795.

FONTARABIE.—Prise de cette place par les Français, XXI, 426, 433.

FONTCHARRAUX, dit LE ROMAIN, journaliste.—Est déporté, XXIX, 795.

FONTENAI, négociant, député de Rouen à la Constituante. — Veut que les billets de caisse d'escompte fassent provisoirement fonction des assignats, IV, 142.—Lit un projet sur le commerce au-delà du Cap de Bonne-Espérance, 747. — Demande que les lettres de change soient exemptes du timbre, VII, 326. — Réclame contre l'insertion de son nom dans la liste du club monarchique, 339.

FONTENAY (abbé de). — Sa circulaire en faveur des prêtres français émigrés, XX, 261.

FONTENAY (Henri), député d'Indre-et-Loire au Conseil des Anciens.—Est exclu du Corps Législatif, XXVII, 109, 278, 290, 294, 360.—Et rayé de la liste des émigrés, XXVIII, 151.—Fait approuver une résolution relative à l'organisation de la garde du Corps Législatif, 296. — Vote un nouveau délai de deux mois pour l'inscription des créances hypothécaires, XXIX, 639.

FONTENAY (veuve de). (*Voyez* Perrier.)

FONTENAY-LE-COMTE, (depuis Le-Peuple). — Troubles dans cette commune, V, 347. — Son tribunal est saisi de la connaissance des troubles de Niort, VI, 88. — Victoire y remportée sur les rebelles, XVI, 439. — Échec y éprouvé par l'armée républicaine, 511. — Répression d'une révolte dans ses prisons, XIX, 20. — Dénonciation contre sa commission militaire, XX, 93. — Tremblement de terre, XXIX, 605 *bis*.

FONTENAY-L'ÉVÊQUE. — Occupation de cette place par les Français, XX, 486.

FONTEVIEUX (J.-B.-Georges.)—Est condamné à mort, XVI, 694.

FONTIGNY, commissaire aux Iles-du-Vent. —Décret portant qu'il n'y a lieu à inculpation contre lui, XVI, 596.

FONTIGNY, ex-noble. — Est condamné à mort, XXI, 192.

FONTON.—Est condamné à mort pour avoir contrefait des billets de la banque d'Angleterre, VI, 126.

FONTON, conseiller de l'ambassade française à Constantinople.—Est choisi pour chef provisoire par les Français établis dans cette ville, XV, 274.—Démenti de son arrestation, XVI, 186. — Note que lui remet le ministère ottoman sur la neutralité de la Porte, 649. —Il se démet de ses fonctions, XVII, 9.

FONVIELLE, du district de Cadillac. — Décret en sa faveur, XVII, 480.

FORBIER, colonel. — Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVIII, 670.

FORBIN (chevalier de).—Donne l'idée d'accaparer les grains, I, 473.

FORBONNAIS. — Réclame contre sa participation au traité de Calonne avec Mudinin, VII, 43. — Hommage fait au Corps Législatif de ses *Eléments de commerce*, XXVIII, 210.

FORÇATS. (*Voyez* Galériens.)

FORCE (duc de la).—Est compromis dans les troubles de Montauban, IV, 394.

FORCE (la) à Paris. — Détails sur cette prison, II, 340.—Evasion de prisonniers, IV, 590.—Incendie de ce bâtiment, XI, 184. — Compte qu'en rend Pétion, 203.

FORCE PUBLIQUE.—Rapport sur son organisation, VI, 434.—Discussion et décret y relatifs, 555, 558. — Nouveau plan sur son organisation, VIII, 260. — Mode de sa réquisition dans l'intérieur, IX, 231, 244.—Articles constitutionnels y relatifs, 413, 507.—Décret qui règle le mode de sa réquisition, XVI, 520. — Son organisation constitutionnelle, 679; XXV, 374, 573.—Motion de l'organiser à l'intérieur, XXVIII, 469. (*Voyez* Armée, Garde nationale, Troupes, etc.)

FORCEVILLE (Eustache de), préposé au transport des effets militaires. — Est arrêté à Amiens, XVII, 474. —Et condamné à mort, XX, 720.

FORCEVILLE (ci-devant chevalier). — Est rayé de la liste des jurés du tribunal révolutionnaire, XXI, 507.

FORCEVILLE (A.) — Annulation d'un jugement rendu contre lui, XXII, 695.

FOREL (baron de). — Est ministre de Saxe à Madrid, VI, 521. — Différend entre les deux cours relativement à son maître d'hôtel, XVIII, 357.

FOREST, curé, député de Tulle à la Constituante. —Prête le serment civique, VII, 26.—Demande à faire une déclaration sur ce serment, 46.

FOREST, député de Rhône-et-Loire à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 203, 253.—Son rappel à la Convention, XXII, 699.

FOREST, général.—Se distingue à l'armée d'Italie, XXIX, 585 *bis*.—Est tué à la bataille de la Trébia, 718, 734.

FORESTIER (J.-B.). — Annonce de son buste de Mably, V, 68.

FORESTIER, député de l'Allier à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 211, 253.—Il est envoyé dans la Nièvre, XVII, 319. — Dénonce un arrêté ordonnant l'échange du numéraire pour des assignats, XVIII, 421. — Propose de payer des secours aux prêtres qui abdiqueront leur état, 492.—Est exclu des Jacobins, 531.—Disculpe Maignet, XXI, 590, 591.—Fait approuver les arrêtés pris par lui, 592.—Est dénoncé et se justifie, 606.—Rend compte de sa mission dans les Hautes-Pyrénées, XXII, 624. — Défend le comité révolutionnaire de Cusset, XXIII, 470. — Son opinion sur les réclamations de la Montansier, 629. — Il s'oppose à la suspension des comités de gouvernement, XXIV, 507.—Est décrété d'arrestation, 544.—Et traduit devant la commission militaire, 561, 563. — Faits qui ont motivé l'acte d'accusation dressé contre lui, 668.—Il est dénoncé par la commune de Gannat, 675. — Instruction de son procès, 695. — Il est condamné à la réclusion, 708. — Détails sur son procès, XXV, 26. — Renvoi au comité de législation d'une lettre écrite par lui à la Convention, 101. — Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.—Annulation d'un de ses arrêtés relatif à l'adjudication d'un bien national, XXIX, 595 *bis*, 612 *bis*.

FORESTIER, principal du collége Mazarin à Paris. —Est dénoncé par Réal, XV, 334. — Article sur cette dénonciation, 415 *.

FORESTIER, membre de la commune de Paris. — Est condamné à mort, XXI, 560.

FORESTIER, officier de l'armée catholique. — Se soumet aux lois de la république, XXIV, 419.

FORESTIER. — Sa lettre sur l'art d'enseigner le dessin, XXIX, 628.

FORESTIER DE VEREUX, capitaine d'artillerie.— Découvre le moyen de doubler la portée du canon, XIII, 584.

FORÊT, capitaine. — Eloge de sa bravoure, XVI, 371.

FORÊTS (*Voyez* Bois et Forêts, et Biens nationaux.)

FORÊTS (département des). —Les insurgés y sont

défaits, XXIX, 470. — Sommation aite par eux, 471.
FORFAIT, ingénieur-constructeur, député de la Seine-Inférieure à la Législative. — Demande des fonds pour les dépenses des colonies, I, 334.—Accuse les sociétés populaires des désordres de Brest, XI, 116. — Fait décréter le paiement en numéraire de la solde des armées, XII, 188. — Sa motion contre les prêtres perturbateurs, 377. — Il fait suspendre l'armement de 30 vaisseaux, XIII, 331.—Est nommé commissaire pour les préparatifs de la descente en Angleterre, XXIX, 180. — Fait armer trois bombardes au Hâvre, 301.
FORFAITURE. — Décret qui ordonne la poursuite en forfaiture des parlements, tribunaux et administrations qui n'auraient pas inscrit et publié les décrets, II, 145.—Commission nommée pour examiner les cas où elle serait encourue par les tribunaux et officiers publics judiciaires, XXVIII, 822. — Rapport y relatif, XXIX, 178.
FORGEOT, littérateur.—Analyse de ses opéras intitulés : *Les Pommiers et le Moulin*, III, 178. — Et *la Caverne*, XXVII, 51.
FORGES (Joseph).—L'un des voleurs du greffe du Châtelet, II, 494.
FORGES.—Est nommé membre de la représentation nationale, napolitaine, XXIX, 610.
FORGES-LES-EAUX. — Pâris se brûle la cervelle dans une auberge de cette commune, XV, 316. — Compte-rendu de ce suicide, 369.
FORGET, concierge de la maison d'arrêt, dite Sainte-Claire. — Dépose dans le procès des membres du comité révolutionnaire de Nantes, XXII, 335. — Joint aux accusés, est acquitté, 759; XXIII, 4, 74.
FORGUES, aide-de-camp du général Moncey. — Remet à la Convention des drapeaux pris sur les Espagnols, XXIII, 55.—Se distingue à l'armée d'Helvétie, XXIX, 792.
FORIEN, soldat déserteur.—Est condamné à mort, XXI, 55.
FORLENZE, oculiste. — Lettre de remerciements que lui adresse Varin, XXIX, 799.
FORLI.—Prise de cette ville par l'armée d'Italie, XXVIII, 565.—Refus des fonctionnaires publics de prêter le serment exigé par la constitution, XXIX, 257. — Troubles, 297.
FORSTER (Georges).—Notice historique le concernant, XIX, 232.
FORSTER, célèbre voyageur. — Traduction de ses voyages sur les rives du Rhin, XXII, 292, 356. — Et à Nouvelle-Hollande, XXIV, 268.—Sa mort, XXIX, 589 *bis*.
FORT-LES-BAINS.—Lettre et mémoire sur sa reddition, XVI, 747.
FORT ET PORT-DAUPHIN.—Massacres y commis sur les Français, XXII, 517.
FORT-L'ÉCLUSE.—Sa prise par les Français, XXI, 607.—Présentation à la Convention des drapeaux qui y ont été enlevés, 629.—Arrêté du Directoire sur les droits de navigation à y percevoir, XXIX, 596 *bis*.
FORT-FRANCKLIN.—Est pris par les Indiens, XII, 241.
FORT-DE-HA. — Est transformé en prison militaire, VIII, 519. — Le général Goppel y est traduit, XXIX, 306.
FORT-HERCULE.—Nouveau nom donné à Monaco, XVIII, 127. (*Voyez* Monaco.)
FORT-LILLO. — Est pris par les patriotes belges, III, 117.—Et par les Français, XXI, 360.
FORT-LOUIS.—Fédération du 14 juillet dans cette ville, V, 242.
FORT-MIRABOCCO, en Piémont. — Son commandant, Georges Mesmer, est fusillé par ordre du roi, XXI, 529.
FORT-DU-RHIN. — Sa capitulation, XXIII, 88, 91.—Sa prise par les Eraugais, XXIX, 146.
FORT-DU-ROCHER. (*Voyez* Fort-Saint-Elme.)
FORT-SAINT-ANDRÉ.—Sa prise par les Français, XXIII, 120, 121.
FORT-SAINT-ELME.—Est livré aux Espagnols par son commandant Dufour, XIX, 70. — Est repris par l'armée des Pyrénées-Orientales; détails de sa capitulation; décret qui change son nom en celui de *Fort-du-Rocher*, XX, 643.—Arrivée à Toulon des Français qui y tenaient garnison, XXIX, 777. — Détails sur sa reddition, 781. — Extrait de sa capitulation, 784.
FORT-SAINT-JEAN, dit aussi Fort-Jean, à Marseille. — La société populaire de Marseille est accusée d'en vouloir enlever les armes, XXII, 57. — Cadroy est accusé d'avoir provoqué les assassinats qui y ont été commis, XXVI, 667. (*Voyez* Cadroy, Isnard, Paget et Marseille.)
FORT-SAINT-LEO.—Sa prise et délivrance des citoyens de Faënza qui y étaient enfermés, XXVIII, 621.
FORT-VAUBAN. — Est menacé par l'armée du Rhin, XIX, 68.—Et évacué par l'ennemi, 165.—Détails de sa prise, 273, 274. — Intrépidité de Bernard qui y entre le premier et arrache les mèches laissées pour faire sauter les poudres, XX, 132. — Pétition de Léopold Khel, sollicitant des secours pour ses anciens habitants, XXVIII, 525.
FORTIER, capitaine.—Son éloge, XXII, 606.
FORTIFICATIONS. (*Voyez* Places fortes.)
FORTIN, électeur de Paris. — Sa participation aux événements du 14 juillet, I, 172, 546, 603. — Il est nommé administrateur des postes, XVII, 627.
FORTIN (F.), cirier. — Est condamné à mort, XX, 359.
FORTIN (G.-J.), commis.—Est condamné à mort, XX, 560.
FORTIN. — Offre à la Convention la statue de Brutus, XXI, 29.
FORTIN, ex-capitaine de gendarmerie. — Est condamné à mort, XXI, 275.
FORTIN père. — Trait de civisme de ce citoyen, XXIX, 731.
FORTS ET CHATEAUX. (*Voyez* Châteaux.)
FORTS DE LA HALLE.—Leur procès avec Sereau, VI, 626.—Jugement rendu dans cette affaire, VII, 473. — Ils demandent qu'on soit tenu de faire le service en personne dans la garde nationale, XII, 571.
FORTUNES (compte des). (*Voyez* Députés et Fonctionnaires publics.)
FORTY, chef de brigade. — Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 428. — Reçoit les félicitations du Directoire, XXIX, 274.
FOSCARI.—Est nommé Sage-Grand, IV, 129.
FOSSARD, co-accusé dans l'affaire de Babeuf.—Convient avoir dit que le peuple était plus heureux sous le régime de Robespierre, et que telle est son opinion, XXVIII, 647. — Est acquitté, 717. — Dépose dans le procès des membres du comité révolutionnaire de Nantes, et est arrêté, XXII, 332. — Est joint aux accusés; son procès, 718, 750, 775; XXIII, 2, 9, 17, 25, 49, 57.—Acquitté, XXII, 759; XXIII, 74. — Et décrété d'arrestation, XXII, 782.
FOSSE. — Sa motion à la société du Manége pour le rapport de la loi du 22 floréal, XXIX, 771.
FOSSIER (Pierre). — Est condamné à mort, XXIV, 629.
FOUBERT (Adélaïde-Marie), ex-religieuse. — Est condamnée à la déportation, XIX, 464.
FOUCARD, charretier à l'armée du Nord. — Est condamné à mort, XXI, 47.
FOUCAUD, secrétaire des députés prisonniers de l'Autriche.—Son éloge, XXVII, 128.
FOUCAULT (Rémi).—Est nommé juge du tribunal révolutionnaire, XV, 712.—Admis aux Jacobins, XVIII,

667. — Et condamné à mort, XXIV, 401. — Un de ses enfants réclame un sursis à son exécution, 407. (*Voyez* Fouquier-Thinville.)

FOUCAULT, général.—Fait lever le siége de la ville des Sables par les rebelles, XVI, 51.—Et les met en déroute, 77.

FOUCAULT, commissaire des guerres. — Sa lettre sur le butin fait à Quiberon, XXV, 407.

FOUCAULT-LARDIMALIE (marquis de), député du Périgord à la Constituante.—Vote la suppression des pensions militaires, I, 284. — Combat les droits féodaux, 295. — Refuse l'emprunt; offre d'engager sa fortune, 309.—Réclame la justice gratuite, 332. —Parle contre l'adresse de la ville de Rennes sur le *veto*, 452.—Réclame une loi martiale, II, 77. — Demande que les députés puissent se couvrir la tête, 114.—Se plaint de ce que le comité de constitution présente des articles isolés, 230.—S'oppose à la restriction du décret du marc d'argent, 326.—Défend le bailliage de Troyes, 359.—Demande qu'on statue sur la licence de la presse, 448.—Ses observations sur le paiement des impôts en Champagne, 479. — Il parle en faveur des émigrés, III, 67.—S'oppose à ce qu'un député soit à la fois membre de plusieurs comités, 187. — Réclame contre une lettre à Favras qu'on lui attribue, III, 210. — Dénonce les troubles du Périgord, 283, 388.—Dépose dans l'affaire de Favras, 376.—Demande qu'on assimile le traitement des jésuites à celui des religieux, 416. — Contredit les assertions de Prieur sur les troubles des provinces, 439.—S'oppose au rappel à l'ordre de Blin, 445. — Veut que l'emploi de la force militaire n'ait lieu qu'après tous les moyens conciliatoires, 452. — Attaque l'article qui soumet à la prescription les droits féodaux rachetables, 455.—Vote l'ajournement du travail sur la division du royaume, 470.—Et celui de la suppression des juridictions prévotales, 546. — Son opinion sur le remplacement de la gabelle, 619. —Il fait renvoyer au comité un plan pour l'établissement d'une caisse territoriale, 720.—Déclare que l'Assemblée n'est pas libre et inculpe Bailly et Lafayette à ce sujet, IV, 111, 112.—Combat le projet sur le rachat des droits féodaux, 191.—A l'occasion de l'ordre du jour sur la lettre de démission de Virieu, déclare qu'il se retire, 242.—S'oppose à l'envoi de Biron en Corse, 249.—Demande un nouvel examen de la formule du serment à prêter par les députés entrant en fonctions, 250. — Parle contre la clôture de la discussion sur l'installation des juges par le roi, IV, 305.—Sur la démolition des forts de Marseille, 483.—Sur la constitution civile du clergé, 630. —Et sur le traitement des évêques, 648.—S'oppose à la suppression des titres de noblesse, 676, 678.—Parle sur la différence de solde de plusieurs corps, 709.—Interrompt l'abbé d'Abbecourt, qui rétracte sa déclaration contre les décrets en matière de religion, V, 23. — S'oppose à ce que les députés ne puissent s'absenter pendant la fédération, 28.—Combat l'impression d'une adresse des *Amis de la liberté*, réunis à Londres, 187. — Se plaint de la plantation des mais dans les provinces, 297. — Demande la poursuite des députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, 340. — Met le trouble dans l'Assemblée à l'occasion des affaires de Montauban, 365. —Ses observations sur la réclamation du régiment de Languedoc, 394.—Il s'oppose à la condamnation de Frondeville à la prison, 449.—Excuse Faucigny, 450.—Est inculpé dans le rapport de Voidel sur l'affaire de Barmont, 463.—Explique sa conduite, 464.— Son opinion sur les causes du non-paiement des dîmes, 671.—Il déclare que le côté droit résistera à l'oppression, 694.—Cause du tumulte à l'occasion du projet de remboursement de la dette exigible en assignats-monnaie, VI, 3. — Fait adopter une adresse explicative sur leur émission, 5.—Propose le renvoi à la prochaine législature d'une demande d'indemnité faite par la ville de Paris pour les frais de démolition de la Bastille, 47. — Demande que Barnave soit rappelé à l'ordre pour avoir qualifié d'*insolente* une adresse de l'assemblée générale de Saint-Domingue, 47.—Vote la conservation du pavillon blanc, 178.—S'élève contre le comité des recherches, et demande qu'un général d'armée qu'il a fait arrêter soit relâché, 215.—Cherche à atténuer les désordres de Béfort, 253.—Vote le renvoi à la prochaine législature de la question relative à l'inégalité des partages, 273.—Et l'impression de la lettre de Peretti, contre les décrets de l'Assemblée, 310.—Demande acte de ce que personne, du côté droit, ne s'est levé dans la question de la garde du roi, VI, 348. — S'oppose à l'arrestation de Roy, 374.—S'élève contre l'effet rétroactif de la loi des successions, 439.—Annonce des troubles dans le Lot, 683. — Propose un plus mur examen du projet de décret relatif aux troubles de la Martinique, 504.—Demande l'imposition des rentes, 547. — S'oppose à ce qu'on décrète que tous les citoyens seront soldats, 556. — Veut que les femmes concourent à la formation des lois, 598. — Dit que l'Assemblée n'est plus qu'une faction, VII, 20 21. — Accuse le président de tyrannie à l'occasion du serment civique, 43.—Veut qu'aucun membre de l'Assemblée ne puisse être élu aux évêchés, 63. — Demande le rappel à l'ordre de Barnave, 226.—Accuse le côté gauche de vouloir tromper le peuple, 237, 239.—Combat le projet d'une loi sur le duel, 303. — Et la motion d'astreindre les prédicateurs au serment, 316.—Demande que les dénonciations soient écrites, 334.—Combat l'annulation de l'engagement du domaine de Fénétrange à la famille Polignac, 390. —S'élève contre la dénonciation d'une lettre de l'évêque de Clermont, 422.—Combat la demande d'une loi sur l'émigration, 443.—Demande au côté gauche de détruire les Jacobins, 485. — Vote la suppression des clubs, 503.—Réclame contre l'arrestation de deux maréchaux-de-camp à Saint-Germain, 519. — Son opinion sur la tontine de Lafarge, 536. — Son altercation avec les sentinelles des Tuileries, 611. — Il combat le projet relatif à la résidence des fonctionnaires publics, 747, 753, 754. —S'élève contre la proposition de suspendre les congés pour les députés, VIII, 39. — Contre le décret relatif aux gens de couleur, 404.—Et contre les applaudissements donnés à une lettre de députés des colonies, 418. — Dénonce des cris aux Tuileries pendant la délibération sur Avignon, 486.—Annonce une adresse de Nantes contre le décret sur les colonies, 530.—S'oppose à ce qu'on étende à tous les fonctionnaires publics le serment proposé pour les officiers, 647, 648.—Accuse la société des Jacobins d'être la source de tous les troubles, 648.—S'élève contre l'insolence de Chabroud, 687.—Son opinion sur l'élection d'un gouverneur du dauphin, 777.—Il sort de la salle lors de la discussion du projet proposé contre les prêtres réfractaires, IX, 306.—Proteste contre les entreprises exercées sur l'autorité royale, 346.—Réclame contre le décret qui accorde des récompenses à ceux qui ont empêché l'évasion du roi, 431. — Demande que l'Assemblée rende compte à la nation de l'état des finances, 799, 800.

FOUCAUT, père et fils, officiers de carabiniers. — Leur démission, XI, 635.

FOUCHAUD, officier au 22.e régiment.—Est condamné à mort, XXI, 192.

FOUCHÉ, de Nantes, député de la Loire-Inférieure à la Convention.—Son rapport sur l'organisation des collèges, XIV, 528.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 190, 252. — Il fait adopter un décret sur les biens des collèges, dont la vente est suspendue, 403, 447, 652.—Arrêter l'enrôlement d'un grand nombre

d'ouvriers nécessaires au service public, 671.—Prendre des mesures pour découvrir les biens des émigrés, 712.—Fait l'éloge du zèle civique des administrateurs de Maine-et-Loire, 796. — Sa lettre sur les dispositions prises à Nantes contre les brigands, XVI, 11.—En mission dans l'Aube, il atteste le patriotisme de la ville de Troyes et y forme un nouveau bataillon, XVII, 23. — Éloge de sa conduite dans la Nièvre, 762.—Il y défend l'exercice extérieur des cultes, XVIII, 137.—Envoie à la Convention les dépouilles des églises, 172.—Est envoyé à Lyon, 313, 430.—Envoie les dépouilles des églises de Nevers, 318. — Rend compte des honneurs rendus à Châlier, 439. — Son projet de détruire Lyon par la mine et l'incendie, 491.—Il y ordonne la fabrication d'une seule espèce de pain et la levée d'une taxe pour les pauvres, 505. —Envoie à la Convention les restes de Châlier, 564. —Met la terreur à l'ordre du jour; annonce la découverte de Bournissac, 680.—Sa lettre à Collot-d'Herbois sur la prise de Toulon, XIX, 37. — Autre sur la mort de Gaillard, 43.—Il rend compte de sa mission, 502.—Justifie la commission militaire de Lyon, 553. —Ses opérations, 705.—Ses sentiments sur la dernière conspiration, XX, 104.— Autre rapport sur ses opérations, 195. — Il défend les patriotes Nantais, 473, 474.—Est élu président des Jacobins, 683. — Sa réponse à la société populaire de Nevers; sortie de Robespierre contre lui, 729, 730.—Il est invité à se disculper, XXI, 201.—Est exclu des Jacobins, 261. — Y est rappelé après le 9 thermidor, 443.—Demande la liberté des Lyonnais acquittés par la commission populaire, 575. — Inculpe un pétitionnaire de Moulins, 606.—Dénonce la *queue de Robespierre*, 666.— Propose de déclarer que Commune-Affranchie n'est plus en état de rebellion, XXII, 153. — Dénonciation de ses relations avec Babeuf, XXIII, 333. — Demande de son arrestation, XXIV, 134, 135.—Il justifie sa conduite à Lyon et à Nevers, 178.—Est dénoncé par la commune de Gannat, 675.—Autre dénonciation contre lui; il est décrété d'arrestation, XXV, 453. — Et compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.— Remplace Trouvé à Milan, XXIX, 419.—Reçoit une protestation contre les changements opérés dans la Cisalpine, 462.—Son message au Directoire sur les conspirations tramées contre cette république, 557. — Il est rappelé, 573, 585 *bis*.—Son retour, 586 *bis*.—Il est nommé ministre de la police, 758. — Sa proclamation sur son entrée au ministère, 763.—Son rapport sur les sociétés politiques; discussion y relative, 766, 768, 771, 772.—Il recommande la plus grande surveillance aux administrations centrales, 780.—Son rapport sur les brigandages des chouans dans l'Ouest, 784. — Autre contre les journalistes; son éloge, 803.—Sa proclamation au 18 brumaire, 885, 990.—Il publie un avis sur la tentative d'assassinat dirigée contre Bonaparte, 888. — Son rapport sur la loi des otages, 904.—Il écrit aux administrateurs de l'Opéra-Comique de retirer la pièce des *Mariniers de Saint-Cloud*, 908.

FOUCHER, député du Cher à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 216, 254.—Il fait ordonner le séquestre de la terre d'Aubigny, appartenant au duc de Richmond, 509.—Et rendre un décret sur les assignats à face royale démonétisés, XVIII, 660.

FOUCHY (de), astronome.— Son éloge par Condorcet, II, 250.

FOUCON, sculpteur. — Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.

FOUET.—Abolition de cette peine, IX, 780. — Chaumette en requiert la suppression dans les maisons d'éducation, XVII, 770.

FOUET, officier.—Éloge de sa bravoure, XXVIII, 418.

FOUGERAY (G.), officier de l'armée catholique.— Se soumet aux lois de la république, XXIV, 419.

FOUGÈRE, femme Chadoulot.—Est condamnée à mort, XXI, 275.

FOUGÈRES.—Des défenseurs de la patrie sont fusillés dans cette ville, XVIII, 414. — Elle est prise sur les rebelles, 511.—Arrestation du ci-devant prince de Talmont, XIX, 145.—Et de Puteau, chef de l'insurrection, 216.—Mort du maire, fusillé par les brigands, 293.—Lettre de satisfaction de Bernadotte à ses gardes nationaux, XIX, 772.

FOUGERET (J.), receveur général des finances.— Est condamné à mort, XX, 472.

FOUGEROT, cultivateur.—Est condamné à mort, XXI, 216.

FOULER, adjudant-général. — Est tué, XXIX, 855.

FOULON, ancien commissaire des vivres à l'armée de Westphalie.—Est nommé ministre, I, 153.— Sa fin tragique, et détails à ce sujet, 190, 228, 233, 234, 609.—Arrestation de son meurtrier, III, 121, 152. —Motion de confisquer ses biens, XIX, 671.

FOULON.—Sa lettre à Porcher sur l'arrivée d'un émissaire des sections de Paris dans le Calvados, XXVI, 158.

FOULON-D'ECOTIER, fils du précédent, intendant de la Martinique.—Délibération de l'assemblée coloniale de cette île pour son renvoi, IV, 432; V, 678.—Éloge de sa conduite patriotique, IV, 641. —Sa lettre sur les affaires de la Martinique, VII, 551.

FOULTOURTE. — Retraite des républicains sur cette place, XVIII, 627.

FOUQUEREL (F.-T.), ex-capucin.—Est condamné à la détention comme suspect, XX, 200.

FOUQUET, procureur-syndic du district de Saint-Amand, député du Cher à la Législative. — Fait adopter un ordre de travail sur les finances, XII, 56.—Demande compte de toutes les créances actives de la nation, 210.—Fait décréter une fabrication d'un million d'assignats, 769. — Et rendre divers décrets sur les assignats et la retenue des rentes, XIII, 270, 293, 295, 585, 647.—Réélu au Conseil des Anciens, parle sur la liberté de la presse; et sur la liberté civile et politique, XXIX, 752.—Appuie la résolution sur la garde du Corps Législatif, 803.

FOUQUET, ex-procureur fiscal.—Est condamné à mort, XXI, 136.

FOUQUETEAU, quartier-maître-trésorier au 3.e bataillon de la Charente.—Donne des détails sur la reddition de la ville de Condé, XVII, 206.

FOUQUIER-THINVILLE. — Est élu substitut de l'accusateur public du tribunal révolutionnaire, XV, 712.—Soutient l'acte d'accusation contre Marat, XVI, 275.—Dénonce Montané, président du tribunal révolutionnaire, 276. — Rédige l'acte d'accusation de Custine, 414.—Demande les pièces relatives à Marie-Antoinette, 433.—Donne à la Convention les renseignements demandés sur le procès de Custine, 458. — Lui transmet les réclamations d'Osselin pour y être entendu, XVIII, 403.—Annonce le suicide de Clavière, 630.—Requiert l'instruction du procès de Lefèvre, instituteur et faux témoin, XIX, 304. — Rend compte de la conspiration de l'étranger, 659. — Annonce l'arrestation de Ronsin, Hébert, Momoro, etc., 706.—Présente l'acte d'accusation contre eux, XX, 17. —Donne des détails sur la conspiration des prisons, 166. — Et sur le complot d'Admiral contre Robespierre et Collot-d'Herbois, 541. — Dans la nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire, est conservé pour accusateur public, 696.—Est traduit à ce tribunal, XXI, 368.—Demande à paraître à la barre et essaie de se justifier; est reconduit à la maison d'arrêt, 437.—Lecointre appuie de son témoignage sa dénonciation contre plusieurs députés, 633.—Demande

de sa mise en jugement, XXII, 671; XXIII, 15. — Réflexions sur son procès, 641.—Il est accusé d'avoir imaginé la conspiration des prisons, XXIV, 25. — Le tribunal révolutionnaire est déclaré en permanence jusqu'à l'issue de son procès, 266.—Motion de supprimer ce tribunal après son jugement, 382.—Analyse de son procès, 393, 401. — Il est condamné à mort, 403.—Il résulte de son interrogatoire qu'il n'y a point eu de déclaration du jury contre les fermiers généraux, 404.

FOURCADE, littérateur.—Son adresse sur les subsistances, XIV, 700, 709.—Il rend compte de l'effet qu'elle a produit dans le département d'Eure-et-Loir, 709, 710, 711.—Hommage rendu à son dévouement, XIV, 820.—Adjoint à la commission d'instruction publique, son précis historique sur Viala, XXI, 186.

FOURCADE, député de l'Yonne au Conseil des Anciens. — Fait annuler les élections de Mirepoix, XXVII, 677.—Est élu secrétaire, XXVIII, 398.—Fait annuler des opérations d'assemblées primaires, XXIX, 434.

FOURCAULT DE PAVANT, notaire. — Est condamné à mort, XIX, 556.

FOURCHES (le camp des). — Les républicains y sont repoussés; lettre du général Brunet à ce sujet, XVII, 8.

FOURCI-DEGARDIN.—Nouveau fusil de son invention, XXI, 60.

FOURCROY, naturaliste.—Son mémoire sur l'analyse des végétaux, II, 250.—Son cours de chimie au Lycée, 316; III, 327.—Autre sur les fluides élastiques, IV, 220.—Sa lettre sur un squelette trouvé à la Bastille, 268.—Annonce de son journal de médecine, IX, 92.—Député de Paris à la Convention, il fait adopter un décret sur les poids et mesures, XVII, 641. — Demande que l'éducation nationale soit mise à l'ordre du jour, 746.—Parle sur le projet de calendrier nouveau, XVIII, 56.—Est chargé d'examiner les découvertes de Seconds sur les aérostats, 141.—Fait décréter la construction d'étalons pour les poids et mesures, 194.—Est élu secrétaire de la Convention, 195.—Et président des Jacobins, 585.—Est épuré à cette société, 634.—Son opinion sur l'instruction publique, 648; XXI, 645. — Il entre au comité de salut public, XXI, 656. — Annonce la reprise de Bellegarde, XXII, 62.—Son rapport sur l'école centrale des travaux publics, 74.—Il propose l'établissement d'écoles de médecine et de chirurgie, 618, 663.—Son rapport sur la tannerie de Séguin, XXIII, 136, 139, 145, 153, 162.—Il est réélu au comité de salut public, 383. — Rend compte de l'incendie du château de Meudon, 703.—Fait rendre un décret sur la fabrication du salpêtre, XXIV, 158.—S'oppose à la suppression de l'école normale, 235.—Demande une pension pour la veuve de Dessault, XXV, 30.—Parle sur la déclaration des droits, 156. — *Discute le projet de constitution*, 174, 343. — Fait rendre un décret sur l'organisation des écoles polytechnique, d'artillerie, etc., etc., XXVI, 273.—Réélu au Conseil des Anciens, son rapport sur l'organisation de ces diverses écoles, 426, 443, 450, 459. — Il fait décréter l'impression du discours de Debry sur la captivité de Camus et autres, XXVII, 496.—Son opinion sur la résolution relative aux livres élémentaires, XXVIII, 135.—Son rapport sur celle concernant les emplacements destinés aux écoles centrales, 358, 359.—Autre sur la vente et la fabrication de la poudre à tirer, 381.—Il fait annuler un arrêté de Pinet et de Monestier, relatif aux mines du Baburet, 450. —Est élu secrétaire, 496.—Répond aux calomnies publiées contre lui par le *Gardien de la Constitution*, 498.—Son opinion sur le maintien de Bacò et de Denoroy en possession des biens qu'ils ont soumissionnés, 516. —Il défend la résolution sur les canaux d'Orléans et de Loing, 527.—Propose l'approbation de celle relative aux poudres et salpêtres, 577.—Répond aux objections qui lui sont faites, 597. — Est nommé membre de l'institut de Bologne, XXIX, 48.

FOURIER, géomètre.—Fait partie de l'expédition d'Egypte, XXIX, 239.

FOURLET, lieutenant.—Son éloge, XXVIII, 292.

FOURMENTIN, capitaine de marine.—Trait de bravoure de ce citoyen, XXVIII, 447. — Le ministre lui écrit une lettre de satisfaction, XXIX, 112.

FOURMESTRAUX DE BRIFFEUILLE (J.-J.), membre du parlement de Paris.—Est condamné à mort, XXI, 30.

FOURMY, député de l'Orne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 164, 197, 253 *.

FOURNEAU (Nicolas).—Son éloge, XIII, 350.

FOURNEL, député de Lot-et-Garonne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 192, 252.

FOURNEL (Joseph), gendarme d la 1.re division. —Il est condamné à mort, XXVI, 629.

FOURNEROT, membre du comité de surveillance du département de Paris. — Est nommé membre de la commission populaire de la même ville, XX, 517.

FOURNÈS (marquis de), député de Nîmes à la Constituante. — Fait partie d'une députation de la noblesse aux communes, I, 57.

FOURNÈS, curé, député du Gard à la Constituante. — Sa réclamation sur l'appel nominal du 20 octobre relatif au renvoi des ministres, VI, 227.—Son opinion sur l'affaire d'Hesdin, 618. — Il refuse de prêter le serment civique, VII, 43.

FOURNIE, officier municipal de Sedan. — Est condamné à mort, XX, 684.

FOURNIER, député des Hautes-Pyrénées à la Législative. — Est attaqué en quittant l'Assemblée, XIII, 370.

FOURNIER (Antoine), député de Rhône-et-Loire à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 203, 253. — Il fait décréter la déportation de Vadier, XXIV, 118. — Est nommé messager d'état du Conseil des Cinq Cents, XXVI, 350.

FOURNIER (marquis de). — Abandonne son titre, I, 606.

FOURNIER.—Sa dénonciation contre La Luzerne, VII, 518.

FOURNIER, dit L'AMÉRICAIN. —Ses aveux sur la nécessité de conférer la dictature à Robespierre, XIV, 337.—Dénonciations contre lui, XV, 694. — Il est décrété d'arrestation, 698. — Dénoncé par Vergniaud, 703. — Se disculpe et est renvoyé comme témoin devant le tribunal révolutionnaire, 712. — Son arrestation, XVIII, 154. —Il est accusé par Boissy-d'Anglas, du massacre des prisonniers d'Orléans, et signalé comme un agent des troubles qui se préparent à Paris, XXVIII, 748.—Signe une pétition contre l'élection de Sieyès au Directoire, XXIX, 785.

FOURNIER, colonel. — Annonce la prise de Verviers, XIV, 747.

FOURNIER.—Est élu juré du tribunal révolutionnaire, XV, 712.—Donne sa démission, 774.

FOURNIER, imprimeur.—Fait hommage à la Convention de l'*Histoire des Religions*, XVII, 467.

FOURNIER, résidant à Copenhague. — Son adhésion à la constitution, XVIII, 9.

FOURNIER, envoyé des assemblées primaires. — Dénonciation de sa conduite dans le Loiret, XVIII, 291.

FOURNIER (Jean), âgé de quatorze ans. — Est condamné à vingt ans de détention, XIX, 231.

FOURNIER (M.-H.), veuve Chabanne.—Est condamnée à mort, XX, 16.

* Le MONITEUR a imprimé Fourney par erreur, c'est Fourmy qu'il faut lire.

FOURNIER (J.), curé constitutionnel. — Est condamné à *mort*, XX, 719.
FOURNIER, ex-commissaire des guerres. — Est condamné à mort, XXI, 507.
FOURNIER, de Nantes. — Son procès au tribunal révolutionnaire, XXII, 49.—Il est acquitté, 50.
FOURNIER (Pierre), vétéran. — Dépose dans le procès des membres du comité révolutionnaire de Nantes, XXII, 331.
FOURNIER, émigré. — Arrêté du comité de salut public pour sa poursuite, XXIV, 478.
FOURNIER, aide-de-camp d'Augereau.—Est assassiné, XXIX, 134.
FOURNIER. — Est nommé membre de l'administration centrale de la Seine, XXIX, 731.—En sort, 811.
FOURNIER fils, de la Haute-Loire. — Est l'un des hauts jurés de Vendôme, XXVIII, 496.
FOURNIER, femme Lys.—Est condamnée à mort, XXI, 47.
FOURNIER (citoyenne). — Ordre du jour sur sa réclamation contre la condamnation à mort de son mari, XXIX, 618 *bis*.
FOURNIER DE VARENNES, ancien major d'infanterie.—Est condamné à mort, XXI, 47.
FOURNIOLS (Michel), député de la Martinique au Conseil des Cinq-Cents. — Sa motion contre les agences formées pour la mise en loterie d'objets mobiliers, XXIX, 66.
FOURNISSEURS. — Décret ordonnant un rapport contre les fournisseurs infidèles, XIV, 557.—Autre relatif à leur paiement, XV, 304.—Formes à suivre pour les contraindre à l'exécution de leurs marchés, 616. — Biroteau accuse ceux qui font des gains énormes, XVI, 476.—Baudot demande que le ministre en fournisse le tableau, XVII, 185. — Ils sont soumis à l'emprunt forcé, 574. — Peine de mort contre les fournisseurs infidèles; fabricateurs de souliers traduits au tribunal révolutionnaire, XVIII, 5, 11. — Rapport du décret qui ordonnait l'examen de leurs demandes en indemnité, 316.—Décret qui déclare que la conduite des députés fournisseurs sera examinée, 467. —Autre ordonnant l'exécution, à la tête desarmées, des fournisseurs infidèles, XIX, 114.—Décret sur une confection de souliers, 137.—Réclamation contre les fournisseurs de l'équipement, 553.—Décret qui oblige chaque cordonnier à livrer deux paires de souliers par décade, 631.—Fixation du mode de traiter de gré à gré avec eux, XXV, 182.—Ils sont dénoncés par Desmolins, XXVIII, 446.—Résolution qui autorise la délégation à leur profit du produit des coupes de bois nationaux, 531.—Autre relative aux ordonnances qu'ils reçoivent des ministres, 573.—Rejet de la résolution concernant ceux qui ont fourni pour des causes antérieures à la constitution de l'an III, 618. — Formation d'une commission pour présenter des mesures contre eux, d'après une dénonciation de Jourdan (de la Haute-Vienne), 798.—Lettre d'un fournisseur de l'armée d'Italie, déclarant qu'il est obligé de voler la république pour parvenir à être payé de ce qui lui est dû, XXIX, 239.—Rejet d'une résolution qui défendait aux fonctionnaires publics d'être en même temps fournisseurs, 718, 719, 720, 728.—Résolution relative à leur comptabilité, 718. —Rapport contre les dilapidateurs, et message au Directoire pour connaître les marchés passés, 764. — Discussion sur l'incompatibilité de ces opérations avec les fonctions publiques, 774, 785. — Projet sur les comptes des fournisseurs ; son adoption, 798, 804, 834.—Message relatif au traité passé avec la compagnie Rochefort, 799. (*Voyez* Fournitures.)
FOURNITURES.—Décret portant que celles de l'armée seront faites par entreprises au rabais, à l'exception des fourrages, VII, 763; VIII, 189. — Plaint contre leur mauvaise qualité, XIV, 367.—Compte-rendu y relatif, 370. — Confiscation de celles qui seront jugées défectueuses, XV, 473.—Décret y relatif, XVI, 93; XIX, 186. — Rapport de Dufresne, relatif à celles des armées et aux abus qui en découlent, XXVIII, 775. —Résolution portant qu'elles seront adjugées au rabais, 780. — Son rejet, XXIX, 6.—Arrêté qui met au rabais celles de la guerre, 357.—Et celles de la marine et des colonies, 360. — Ordre donné par le ministre de la guerre de confisquer de mauvaises paires de souliers, 674. (*Voyez* Fournisseurs, Armée e Subsistances militaires.)
FOURNY, ex-agent de change. — Réclamation le concernant, VIII, 390.
FOURNY, général.—Se suicide, XVII, 318.
FOURQUES, près de Perpignan. — Prise de cette place par les Espagnols, XVI, 710.
FOURQUEUX (Bouvard de).—Remplace Calonne, *Introd.*, 222.—Sa démission, 226.
FOURQUEVAUX (citoyenne), institutrice. — Discussion sur une réclamation élevée par elle, XXVIII, 379, 381, 421, 435, 435.
FOURRAGES. (*Voyez* Subsistances militaires.)
FOURRIER, directeur de l'hospice révolutionnaire. —Dépose dans le procès des membres du comité révolutionnaire de Nantes, XXII, 327.
FOURS A PLATRE.—Sont supprimés dans l'intérieur de Paris, IV, 340.
FOURTINE, adjudant-major.—Se distingue à l'armée d'Italie, XXVIII, 567.
FOUS. (*Voyez* Démence.)
FOUSSEDOIRE, député de Loir-et-Cher à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 190, 252.—Il parle en faveur des émigrés des départements du Rhin, XXIII, 179.—Repousse les calomnies du *Messager du soir*, 332.—Fait décréter l'envoi au comité de sûreté de l'état nominatif des détenus, 655.—Demande l'expulsion de Paris de beaucoup de mauvais citoyens, 700.—Propose la restitution des taxes révolutionnaires, XXIV, 26.—Réclame le désarmement des royalistes et des aristocrates, 29.— Demande que les anciens membres du gouvernement soient entendus, 45.—Dénonce le *Tocsin national*, 48.—Réclame la publication des arrestations ordonnées par le comité de sûreté, 61. — Parle en faveur de Billaud et de Collot, 68. — Est accusé d'avoir excité le peuple contre la garde nationale ; décreté d'arrestation, 118. — Transféré à Ham, 120. — Décrété d'accusation, 522.—Et compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.
FOUSSEGRIVE, fourrier.— Est condamné à mort, XXI, 55.
FOUTAU (baron de). — Son procès avec Lesavage, III, 565.
FOX, membre des communes d'Angleterre.—Son discours sur l'état de l'armée anglaise, III, 403.—Autre sur la révolution française, 418, 458.—Il demande la révocation de l'acte du test et de celui de la corporation, 654, 661. — Réfute le discours de Burcke sur l'acte du test, IV, 10.—Son opinion sur les différends entre l'Angleterre et l'Espagne, 447, 478; VI, 758.—Sur le dernier armement, VII, 41.—Et sur la guerre de Russie, VIII, 369. — La ville d'Yorck lui présente ses franchises, IX, 649.—Il prend la défense de Priestley, XI, 362.—Son discours et son vote pour l'abolition de la traite, XII, 207, 494.—Son bill sur les libelles, 477.—Son opinion sur une réforme parlementaire, 617.—Sur les délits religieux, XIII, 13.— Et sur la guerre contre la France, XIV, 778, 821, 830. —Il propose d'envoyer un ambassadeur à Paris, 837, 847.—Son opinion sur la motion de Grey relative aux écrits séditieux, 859. — Il proteste contre la guerre faite à la France, 881, 882; XV, 1, 2, 417, 425, 574, 625, 626.—Son opinion sur la situation de l'Angleterre vis-à-vis des autres puissances, XV, 117.—Sur

l'organisation de l'armée; 778.—Sur la situation intérieure de l'Angleterre, XVI, 10.—Et sur les subsides, 81.—Il fait la motion de prier le roi de mettre fin à la guerre, XVII, 197. — En rejette les malheurs sur l'agression des coalisés, XIX, 417, 433.—Déclare illégale la sentence rendue contre Margarot, 465.—Célébration à Bull de l'anniversaire de sa naissance, 474.—Il s'élève contre le mauvais emploi de la marine, 481.—Et contre le traité conclu entre l'Angleterre et la Sardaigne, 497. — Son opinion sur les résultats de la guerre, 543.—Il appuie l'appel au parlement des sentences de la cour d'Ecosse, 558.—Son opinion sur la proposition de nouvelles taxes, 574.—Et sur l'introduction des troupes étrangères, 608.—Il demande l'examen de la conduite de l'amirauté, 661.—Son opinion sur la traite des nègres, 725.—Et sur les traités faits avec les coalisés contre la France, XX, 63.—Sa motion en faveur de Muir et de Palmer, 87.—Son opinion sur le bill contre les étrangers, 257.—Il s'élève contre la violation du secret des lettres, 245.—Combat le subside demandé pour le roi de Prusse, 638. — Proteste contre la saisie des papiers de plusieurs sociétés de Londres, 669.—Combat le bill proposé contre elles, 686; XXI, 10, 270.—Soutient la motion d'abolition du test, XXI, 42. — Parle contre la guerre, 57; XXIII, 274. — Et contre l'emprunt fait par l'empereur, 290, 291, 657; XXIV, 225.—Combat le projet sur le recrutement de la marine royale, 689. — Son opinion sur les dépenses relatives à l'expédition de Toulon, XXIV, 257, 258. — Et sur les suites de la défection de la Prusse, 369. — Il combat une adresse au roi pour la continuation de la guerre, XXVI, 441.—Fait interdire les distillations, 490. — Son discours contre le bill relatif aux assemblées séditieuses; il réclame pour le peuple le droit de s'assembler, 585, 689, 705.—Débats entre Pitt et lui à ce sujet, XXVII, 49, 50, 57.—Attaques contre sa doctrine sur la résistance à l'oppression, 74.—Association formée, sur sa motion, pour défendre les assemblées populaires, la liberté de la presse, etc., 210.—Il attaque la conduite des ministres, XXVIII, 299.—Avertissement à ses électeurs, 327.—Détails sur sa réélection au parlement; son discours au peuple, 345.—Il fait une sortie violente contre Pitt, 491.—Propose un amendement à l'adresse sur la rupture des négociations, 522.—Réunion des amis de la liberté à Edimbourg, pour célébrer l'anniversaire de sa naissance, 562.—Il vote une réforme parlementaire, 720.—Rentre à la chambre des communes, XXIX, 107.—Combat le bill des triples taxes assises, 132. — Célébration à Londres de l'anniversaire de sa naissance, 144.—Son toast à la souveraineté du peuple, 154.—Il est rayé de la liste des membres du conseil privé, 275.—Parle en faveur d'O'Connor, 286.—Blâme le système coercitif suivi en Irlande, 306.—Réunion des membres de l'opposition pour célébrer sa première élection; son discours à ce sujet, 455.—Il déclare au club des wighs qu'il ne se présentera pas au parlement, 589 *bis*.—Son discours sur la situation de l'Angleterre, 684.

FOXLOW. — Vente à son profit d'une filature de coton, XXII, 633.

FOY, capitaine.—Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 506, 674.—Y est blessé, 693.—Chef d'escadron, se distingue de nouveau, XXIX, 872.

FRAGONARD (madame).—Offre, au nom des femmes artistes, le premier don patriotique, I, 445.

FRAIS DE PROCÉDURE. (*Voyez* Code criminel et Ordre judiciaire (Jugements).

FRAISSINET. — Ecrit aux Jacobins que le fanatisme est éteint dans le Midi, XX, 374.

FRAMBOISIER, vice-président de l'assemblée primaire de Choisy-sur-Seine. — Est condamné à mort par contumace, XXVI, 290.

FRAMERY, littérateur. —Son analyse de l'ouvrage intitulé : *Alcibiade*, IV, 180.—Autre de son ouvrage sur l'organisation des spectacles, VI, 718.—Autre des observations d'Amaury-Duval sur les théâtres, XXIX, 142.

FRAMMERY, vice-consul à Trieste. — En est expulsé par le gouvernement autrichien, XVII, 470. — Employé dans la légation française à Copenhague, envoie son adhésion à la constitution de 1793, XVIII, 9.

FRANC, membre de la société populaire de Montpellier.—Présente à la Convention les cendres de Beauvais, XX, 157.

FRANÇAIS, de Nantes, député de la Loire-Inférieure à la Législative.—Sa motion relative aux fonds de retraite des ex-employés des fermes, XII, 70.—Il demande compte des mesures relatives à l'approvisionnement de Nantes, 117. — Son rapport sur les moyens d'extirper les troubles suscités par le fanatisme, 225, 229.—Sa motion relative à l'exportation du tan dans la Haute-Saône; il fait exempter le jais du droit d'entrée, 302. —Son rapport sur les prêtres dissidents, 304.—Il dénonce les commissaires envoyés à Avignon, 356.—Motion, semblable à la sienne, sur la situation de la France, 395.—Son projet pour la fixation des rapports commerciaux de la Corse avec les autres départements, 456.—Il demande des lettres de naturalisation pour Priestley fils, 605. — Est élu président, 638.—Son projet sur l'exportation des laines non filées, 661. — Dans la discussion sur Lafayette, il rappelle l'Assemblée à l'ordre, 693. — Sa réponse à des pétitionnaires au 20 juin, 717. — Son opinion sur la fixation de l'âge pour le mariage, 784. —Il fait déterminer les droits d'exportation des chanvres et des bois, XIII, 183.—Fait décréter le partage des biens communaux, 419. — L'emploi aux armées des fusils des douaniers, 625. — Et l'achat de ceux servant au trafic sur la côte de Guinée, 656.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, en est élu secrétaire, XXIX, 611. — Dénonce les nouveaux crimes des royalistes dans le Midi, 688. — Fait adopter une proclamation aux Français, sur les circonstances où se trouve la république, 701. — Lit une adresse de Grenoble sur le même objet, 708. — Retrace les avantages qu'a produits la découverte de l'imprimerie, 710.—Plaintes contre les applaudissements donnés à son discours, 711.—Il fait déclarer hors la loi quiconque attenterait à la sûreté du Corps Législatif, 716. — Son rapport sur la situation de la république, 717, 718. —Projet en seize articles, présenté par lui, au nom de la commission des Onze; sa discussion, 719, 721, 722.—Adoption de son adresse aux Français; il annonce la dissolution de la commission, 723.—Présente des balles de fusil en bois, couvertes d'une feuille d'étain, et qui ont été distribuées aux soldats français en garnison à Turin, 744.—Accuse Grange d'être l'auteur d'une adresse contre la commission des Onze, 746.—Son rapport sur la célébration de la fondation de la république, 801.—Il parle sur la liste des jurés de la Seine, 872.

FRANÇAIS (les). — Décret relatif à ceux qui sont prisonniers dans les forteresses étrangères, V 25.—Arrestation de plusieurs Français à Bruxelles, 30. — Désordres commis par des Français et des Napolitains sur les côtes de la Méditerranée, 32, 41.—Note sur des faits de même nature contre des Hollandais, 422.—Plusieurs Français sont bannis de Naples, 453. —Rigueurs exercées contre eux à Rome, 517.—Ceux établis à Smyrne prêtent le serment civique et arborent la cocarde nationale, VI, 381.—Trois sont expulsés de Madrid, 469. — Malheureux sort de ceux embarqués pour le Sciotto, 534. — Ceux réfugiés à Nice tentent un coup de main contre Antibes, 601.—Remplacement des Anglais sur la flotte russe par des offi-

ciers français, VIII, 611.—Découvertes faites par d'autres dans la Nouvelle-Guinée, 665. — Décret pour la libre sortie du royaume de ceux attachés aux ambassades étrangères, IX, 35. — Recherches sur leur origine, X, 12. — Pétition en faveur de leurs droits en pays étranger, 71.—Ceux d'Outre-Rhin maltraités par les émigrés, 236. — Proposition en faveur de ceux expulsés d'Espagne, 565.—Détails sur l'arrestation de gardes nationaux dans les Pays-Bas, 618.— Atrocités des Espagnols contre les Français de Saint-Domingue, 622. — Motion en faveur de ceux esclaves en Barbarie, 719.—Décret sur les paiements à faire à ceux domiciliés à l'étranger, 751. — Mesures demandées pour qu'ils ne soient nulle part inquiétés pour leurs opinions, XI, 240.—Renseignements sur ceux résidant en Espagne, 284.—Inquisition contre eux à Lisbonne, 461.—Ouvrage sur leurs mœurs, 484.—Ils sont surveillés à Orviette, XII, 58. — Intention à Rome de les congédier tous, 222. — Autorisation à ceux en uniforme de porter la cocarde tricolore en Espagne, 243. —Ils sont regardés comme dangereux à Pétersbourg, 265, 361. — Réparation de l'outrage qu'ils avaient reçu à Malte, 315.—Vexations éprouvées à Liège par leurs amis, 337.—Calomnies de l'évêque de Bâle contre eux, 363. — Arrestation à Vienne d'un Français soupçonné de jacobinisme, 381. — Mesures de police contre eux dans les Pays-Bas, 437.—Une forteresse est assignée à ceux au service de la Prusse, 455. — Renvoi de tous ceux employés à cette cour, surtout aux cuisines, 469. — Inquisition dont ils sont l'objet en Russie, 485. —Liberté rendue à Pétersbourg aux négociants français, 565.—Ils sont expulsés de Naples et de la Lombardie autrichienne, XIII, 197. — Réflexions sur le projet de les enchaîner, 330. — Rixe à Gênes entre des Vénitiens et des Français, 479. — Tribunal inquisitorial pour les surveiller à Vienne, 717.—Ordre de traiter en espions ceux voyageant sur les terres d'Autriche, XIV, 45.—Renvoi forcé de ceux au service du prince de Latour-Taxis, 141. — Brûlement à Venise d'un livre de prières pour leur destruction, 165.—Article sur un banquet de Savoisiens et de Français, 364. — Arrivée à Boulogne de beaucoup d'entre eux venant de Londres; lettre de Chauvelin sur les passeports qu'il leur a délivrés, 452, 529.—Expulsion de la Savoie de ceux qui n'y sont pas domiciliés depuis quatre ans, 497. —Réclamations en faveur de ceux détenus à Rome, 569.—Bonne intelligence des Génois avec ceux composant l'escadre de Truguet, 829. — Burke leur attribue une commande en Angleterre de 5,000 poignards, 869. — Le même les traite de bêtes féroces, 881.—Vexations des Autrichiens envers ceux faits prisonniers, XV, 63.—Persécutions exercées contre eux à Rome, 511.—Cruautés auxquelles ils sont exposés en Espagne, 752.—Ils en sont tous chassés, 753; XVI, 201.—Secours demandés pour ceux expulsés des pays étrangers, XV, 797.—Serment exigé d'eux pour n'être pas chassés de Russie, 821; XVI, 257. — Ils sont maltraités en Espagne; ordonnance de l'empereur relative à leur séjour dans la Belgique, 241.—Ils sont empêchés d'instruire les jeunes gens à Vienne, 449.—Mauvais traitements qu'ils essuient à Constantinople, 466. — Dix-sept Français sont déportés d'Espagne à Gênes, XVII, 81.—Rixe entre eux et les Anglais à Smyrne, 133. — Ils sont expulsés de Bruxelles, 162. — Peines contre ceux qui placeraient des fonds dans la banque de Londres, 294.—Décret qui surseoit à toutes poursuites contre ceux qui ont été chassés d'Espagne, 409.—Invitation à ceux de Constantinople de célébrer à huis-clos le 14 juillet, 569.—Décret qui défend à tout Français de percevoir des droits de servitude en quelque lieu que ce soit, 600. — Note de ceux qui ont renié leur patrie en Russie, 621.—Ils sont expulsés des états du roi de Naples, XVIII, 153.—Massacrés dans le port de Gênes par les Anglais, 169.—Mesures prises pour les venger de cette atrocité, 328, 384, 602; XIX, 31.—Ils sont insultés à Constantinople par des Grecs-Russes, 481, 497. — Adresse sur leur massacre à Gênes, 557. — Manifeste des Génois à cette occasion, 562. — Exclusion de la Pologne de ceux soupçonnés d'être Jacobins, etc., 601.—Ils sont expulsés des états d'Autriche, XIX, 94. — Persécutions qu'ils éprouvent en Russie, 125. — Mesures contre eux en Suède, 141. — Calomnies répandues contre eux dans la Catalogne, 165. — Prière du français républicain, 172. — Les Français sont persécutés en Pologne par les Russes, et conduits en Sibérie, 245. — Bonnes dispositions du grand seigneur à leur égard, 313.—Humanité des Liégeois envers eux, 321.—Leur situation déplorable à Mayence, 333.—Ils sont exclus de la Toscane, XX, 9.—Saisie de leurs biens en Angleterre, 17. — Répression à Constantinople des injures qui leur ont été faites, 317. — Faveurs dont ils jouissent auprès des puissances barbaresques, 393.—Témoignages d'amitié qui leur sont donnés par le grand-seigneur, XXI, 1. — L'envoyé russe propose à ce dernier de les chasser de ses états, 209.—Ils y célèbrent une fête patriotique, 585.—Sont massacrés au fort Dauphin par les Espagnols et par les Noirs, XXII, 517.—Don patriotique de ceux établis aux Echelles du Levant, XXIII, 227. — Ceux résidant à New-Yorck célèbrent la prise de la Hollande, XXV, 346. — Liste demandée au comité d'instruction de ceux à qui la France doit des statues, 654. — Ils sont favorisés par le roi d'Espagne, XXVII, 225; XXVIII, 328. — Article du *Morning-Chronicle*, qui célèbre leurs exploits, 397. — Insultes qui leur sont faites à Rome, 422. — Et à Tripoli, 459. — Complot tramé contre eux à Livourne, 459.—Motion relative à ceux attachés à l'ordre de Malte, 461.—Ils sont de nouveau insultés à Rome, 639.— Et massacrés sur divers points de l'Italie; mesures prises par la cour de Toscane pour la réparation des torts qui leur ont été faits, 736. — Examen des griefs allégués contre eux par le roi d'Angleterre, XXIX, 73. — Amélioration du sort de ceux prisonniers en Angleterre, 100. (*Voyez* Prisonniers français). — Mise en liberté de dix-huit d'entre eux détenus à Tunis, 109.—Le gouvernement de Berne déclare la guerre aux Français qui soutiendraient le parti opposé aux priviléges des patriciens, 122. — Proclamation du pape en leur faveur, 178. — Assassinats de plusieurs à Rome, 178, 215.—Ordre donné à tous ceux résidant dans les états du roi de Sardaigne, de prêter serment à la république, 255.—Ordre du général Brune, à Milan, portant peine de mort contre tout homme qui enrôlera des Français sous d'autres drapeaux que ceux de la république, 267.—Assassinats commis contre eux en Piémont, 277.—Le roi de Naples ordonne à ses sujets de les regarder comme leurs amis, 287. — Mesures prises par le gouvernement helvétique, relativement aux réquisitions oppressives et aux mauvais traitements de la part de quelques Français dans ce pays; lettre du général Schaumbourg à ce sujet, 289, 296.— Insultes faites par des Napolitains à trois Français descendant du Vésuve, 290.—Injonction à ceux résidant à Constantinople de faire connaître leurs noms, états et facultés, 305.— Ordre à ceux non employés à Rome, d'en sortir sous trois jours, 306. — Réunion de 50 Français à Hambourg pour célébrer le 14 juillet, 324. — Manifeste du gouverneur de Turin pour défendre toute provocation contre eux, 328.—Arrivée à Berlin de ceux expulsés de Russie, 347. — Le roi des Deux-Siciles leur défend l'entrée de ses états, 348. — Ils donnent à Milan et à Gênes des fêtes en mémoire du 10 août, 356, 357. — Conspiration contre eux en Italie, 364.—Fermentation contre eux à Constantinople, 384. — Incarcération de leurs partisans à Naples, 385. — Ils sont arrêtés en Turquie, 425, 440.

—Complots à Malte pour les massacrer, 434.—Indisposition des Piémontais contre eux ; ils sont arrêtés à Smyrne, 440.—Voies de fait contre eux à Voghera, 443.—Clôture et réouverture du magasin d'un Français à Bâle, 452.—Haine contre eux à Naples ; ils sont massacrés à Turin, 462, 536.—Leur bonne situation à Malte, 476. — Etat de ceux détenus, protégés ou cachés à Constantinople, 527. — Assassinats commis sur eux à Nice, 536.— Mack menace d'égorger ceux malades dans les hôpitaux de Rome, 542. — Liste de ceux qui sont dans les forteresses de la Mer-Noire, 543.— Un soldat français assassiné par un officier napolitain à qui il avait laissé son épée, 554. — Détails sur ceux de l'expédition d'Egypte, 580 *bis*, 631.— Plusieurs sont assassinés en Toscane, 583.—Mesures prises pour mettre ce pays à l'abri de leur invasion, 591.—Vente du mobilier et des marchandises de ceux domiciliés à Constantinople, 594 *bis*. — Projet de les égorger à Rome, 596 *bis*.—Observations d'un bon citoyen, adressées à ceux qui ne sont point encore attachés à la révolution, 596 *bis*, 600. — Arrestation et mise à la chaîne de tous les Français à Alger, 598 *bis*.— Lettre sur leur esclavage à Constantinople, 602 *bis*.— Suspension des droits de citoyen pour ceux qui acceptent des fonctions chez l'étranger, 604 *bis*. — Fouilles par les Français au pied du Vésuve, 628, 649.—Nouvelles de ceux résidant en Barbarie, 632. — Egorgement à Augusta de 48 Français aveugles revenant d'Egypte, 637. (*Voyez* Augusta.)—Conspiration contre eux, à Naples, 664, 673, 675.—Soulèvements contre eux dans la Toscane, 687.—Et dans la vallée d'Oneille, 688.—Courage et humanité de 30 Français, déportés de l'Ile-de-France, 699. — Insurrection contre eux à Arezzo, 719, 733.—Notes sur les secours que reçurent du chevalier Azzara ceux assassinés à Rome avec Basseville et Duphot, 787. — Hostilités des Anglais contre le bey de Tripoli pour l'obliger à leur livrer les Français qui sont dans ses états, 793. (*Voyez* France.)

FRANÇAIS (campagnes des). — Rapport et décret qui ordonne l'impression et l'affiche du tableau y relatif, XXIII, 608 ; XXV, 79. — Discours sur ce tableau, XXVIII, 460.

FRANCART fils.—Est condamné à mort, XXI, 200.

FRANCASTEL, député de l'Eure à la Convention. —Est adjoint au comité de salut public, XVII, 48.—En mission à l'armée de l'Ouest, y est maintenu, XXVIII, 120.—Annonce que les rebelles ont été battus, 196.— Et qu'ils ont passé la Loire à Varades, 206.—Fait conduire à Paris le député Coustard, 319.—Est envoyé à Tours, 459.—Annonce les mesures prises pour exterminer les rebelles, 624.—Carrier l'engage à faire fusiller les prisonniers, XIX, 57.—Il écrit qu'il n'y a plus de brigands en-deçà de la Loire, 80.—Annonce la destruction de la Vendée et se plaint du modérantisme de la Montagne, 126. — Rend compte de l'exécution de l'évêque d'Agra et de celle de Laplanche, dit Ruillé, 161. —Annonce une victoire sur les brigands, 503. — Décret qui lui renvoie l'affaire des frères Gerbois, prévenus de conspiration, 554.—Il est élu secrétaire, XX, 527.—Dénonciation contre lui, et débats auxquels elle donne lieu, XXV, 455. — Il se démet de son emploi au ministère de la guerre, XXIX, 811.

FRANCAUT, brocanteur.—Est condamné à mort, XXI, 104.

FRANCE.—Précis sur les causes de sa révolution, *Introd.*, 1.—Résumé de ses moyens de puissance, 174.—Ecrit sur les vices de son gouvernement, 588. —Tableau de sa situation, I, 1. — Troubles dans les provinces, 181, 237, 250.—Rapport y relatif et décret sur le refus des impôts, 270. — Explosion contre les seigneurs, 275.—Louis XVI proclamé *restaurateur de sa liberté*, 288.—Faux édits colportés au nom du roi, 297.—Décret pour leur répression, 322. — La France est déclarée monarchie héréditaire, 470. — Débats sur les droits au trône de la branche d'Espagne, 476, 485.—Accaparement de ses grains, 473. — Conspiration pour enlever le roi à Metz, 521. — Adresse de l'Assemblée au patriotisme de la nation, II, 5. — Suppression de la distinction entre la France et la Navarre, 48.—Et des états des provinces; adresse sur cet objet, 92, 93. — Entrée de bâtiments français dans la Mer-Noire, 265. — Son gouvernement refuse de protéger la révolution des Belges, 351.—Et garantit la constitution de Genève, 506. (*Voyez* cette ville.) —Convenance pour la Belgique d'adopter sa constitution, 514.—Exportation des grains ; proclamation du roi y relative, III, 132.—Division de la France en 83 départements, 139, 380, 386, 398, 469, 665 ; IV, 2, 10, 17, 25, 34, 43, 51, 59, 66, 73, 90, 99, 106, 114, 122, 129, 138, 146, 155, 162, 170, 177, 194, 202, 214, 221, 230, 238, 246, 254, 262, 269, 278, 286, 293, 301, 314, 323, 331, 339. (*Voyez* Division du territoire.)— Discussion pour et contre les avantages de la révolution, III, 267.—Son influence dans la Lombardie, 293.—Etat général de la France, par le comte Waroquier de Combes, 404.—Opinions de Fox, de Shéridan et de Burcke sur sa révolution, 418, 442, 458.— Gravures historiques de ses principaux événements, 455, 568.—Essais historiques sur la France, 539. — Nouvelles démarches des insurgés belges auprès du roi, 634.—Journaux et papiers de France prohibés à Berne, IV, 59.—Intrigues de confessionnal contre la révolution, 120.—Réflexions d'un vieux garçon y relatives, 172.—Autres sur sa marche, 196.—Discours en sa faveur, 207. —Réflexions sur ses avantages ; traité de paix avec la régence d'Alger, 217.—Histoire de la révolution de 1789, et de l'établissement d'une constitution en France, 263 ; V, 38 ; XI, 135 ; XXVII, 40.—Lettre d'un Anglais y relative, IV, 353.— Situation politique de la France, par Peyssonnel, 356. — Mesures prises par suite des armements de l'Angleterre contre l'Espagne ; débats à l'Assemblée sur la nature de ces armements, et approbation de la conduite du roi, 366, 371, 375, 378, 385. — Exportation des armes dénoncée par Sillery, 544. — Fédération entre l'armée et les gardes nationales, autorisée par le roi, 547. (*Voyez* Fédération et Fédérés.)—Etat des forces navales de différents ports, 633. — Abolition de la noblesse, 676.—Description des principaux lieux de la France, 753. — Recueil de ses nouvelles lois, V, 106.—Conduite du duc d'Orléans dans sa révolution, 112.—Comparaison de sa constitution avec celle de l'Angleterre, 125.—Opinion d'un journaliste anglais sur sa révolution, 155. — Elle est célébrée à Londres, 187, 250.—L'envoyé de France est insulté à Bruxelles, 209. — Situation de cette puissance, rapprochée de celle de l'Angleterre, 224. — Etat de ses frontières, 244. — Situation de l'Europe vis-à-vis d'elle, 245, 251.—Célébration à Londres de l'anniversaire de sa révolution, 250.—Nomination de commissaires pour examiner ses relations extérieures, 256. — Débats sur une adresse provoquant l'union des peuples anglais et français contre les vues hostiles de la cour de Londres ; dénonciation de la formation d'une coalition des rois contre la liberté de la France, 262.—Révocation de la permission donnée de laisser passer les troupes autrichiennes sur son territoire ; mécontentement qu'elle avait excité, 270, 300. — Pièces officielles sur les armements à faire par suite de ceux de l'Espagne et de l'Angleterre, 290, 299.— Troubles et distribution de libelles dans les provinces ; décret qui réprime les violences contre la perception de la dîme et autres droits, 294, 297, 302.— Réflexions sur les dangers des discussions intérieures, 382. — Autres sur les prétentions de l'Autriche et les projets arrêtés entre elle et la Prusse au congrès de Reichembach, 461. (*Voyez* Coalition.)—Rapport sur les traités qui l'unissent à l'Espagne ; armé-

ment de 45 vaisseaux pour soutenir cette puissance, 480, 488, 490.— Plan d'une géographie de la France régénérée, 487.—Lettre d'un Hollandais sur la liberté française, 573.—Dénonciation des intrigues intérieures et extérieures des ennemis de la constitution; décret à ce sujet, 583. — Fermentation qu'excite en Angleterre la résolution de soutenir l'Espagne, 617, 625.—Mesures pour l'approvisionnement des places frontières, 646.—Opinion de la cour de Rome sur la révolution, 657. — Intrigues en Suisse pour lui susciter des ennemis, 709, 729. — Conduite de l'Angleterre dans le même but, VI, 37. — Lettre de Nantes sur ce dernier objet, 77. — Autre de Clootz sur les dispositions de l'Europe, 102. — Plaintes des Allemands sur les décrets relatifs à leurs possessions en France, 109. — Alarmes des Bernois sur la propagation des principes français, 110.—Mémoire de Monneron sur l'intérêt pour le gouvernement de maintenir les établissements de l'Inde, 135. — Inquiétudes que cause à Rome la révolution, 149.—Dénonciation à l'Assemblée contre la conduite des ministres, et débats sur leur renvoi comme privés de la confiance de la nation, 160, 166.—Le roi les assure de la sienne, 206.—Conjectures de Londres sur les conférences d'Elliot avec les membres patriotes de l'Assemblée nationale; réclamations pour le ministère britannique, accusé d'influer sur les troubles de France, 246.—Conférences de vingt-quatre cardinaux sur ses affaires, 252 *bis*.—Rapport et décret pour le reculement de ses barrières, 256, 262.—Publication à Londres d'un ouvrage contre la révolution, attribué à Calonne, 275, 283, 330. — Efforts du même pour exciter une coalition contre elle, 315. — Observations sur les affaires de religion, 325. — Mémoires historiques sur l'histoire de France, 359. — Sa description par Dulaure, 427. — Fonds votés pour l'entretien de ses places frontières, 522, 554.—Réfutation de l'écrit de Calonne contre la révolution, 574. — Discours de Stanhope et lettre de Deserres-Latour sur le même sujet, 593, 617.—Conduite de la cour du Portugal, depuis la révolution, 617.—Réclamations du collége électoral contre les réformes qui ont eu lieu en France, 625. Mémoires d'Hugon sur sa révolution, 632.—Réponse à l'ouvrage de Calonne, 702.—Ses armes sont arborées dans le comtat, VII, 34. (*Voyez* Avignon.) — Tableau historique des progrès de la révolution, 143. —Description de la France, 211.—Etat de sa marine, 215. — Communication à l'Assemblée de la lettre de l'Empereur en faveur des princes allemands possessionnés en France; et ordre du jour, 247. (*Voyez* Allemagne (princes d') et Alsace.) — Rapport sur sa sûreté extérieure et ses moyens de défense, 250.—Situation politique des puissances étrangères par rapport à elle, 253.—Considérations sur la nécessité de l'influence du roi, comme partie du pouvoir législatif, 303.—Autres sur les vues secrètes de la Prusse et de l'Autriche, 305. — Démenti d'un prétendu armement en Suisse contre la France, 361.—Troubles sur les frontières par le bruit d'une prochaine invasion, 579. — Histoire de la révolution, 606. — Lettre de Montmorin sur la situation politique de l'état, 614. —Et sur un prétendu réquisitoire de la diète de Ratisbonne, 641, 652. — Considérations sur la conduite et les intentions de l'Autriche et de la Prusse, 649.— Débats et compte-rendu sur la situation de la frontière du Nord, 685, 688, 703.—Histoire de France par Dagneaux, 692.—Bonnes intentions des Bâlois en sa faveur, et leur opposition au passage des troupes autrichiennes, 694. — Elles se rassemblent sur la frontière, 730. — Conjectures sur le projet d'allumer la guerre avec l'empire, 737.—Mouvements de l'armée française, 738; VIII, 42, 161, 309. (*Voyez* Armée, Régimens, etc.) — Tableau de la puissance industrielle, commerciale, agricole, civile et militaire de la France, 10. — Rapport du ministre de la guerre sur son état de défense, 49.—Porentrui réclame auprès de son gouvernement contre l'entrée des troupes autrichiennes, 86, 179. — Notification aux autres puissances de l'acceptation de la constitution par le roi, 187, 213.—Décret par lequel l'Assemblée déclare qu'Avignon et le Comtat ne font pas partie de l'empire français, 294, 299, 303, 305.—Défense du roi de Suède à ses officiers de servir en France, 321.—La reine, accusée de n'aimer ni la liberté, ni la nation, 322.—Lettre de Londres sur la conduite du roi et de ceux qui l'entourent, dans les événements du 18 avril, 378. — Propositions tendantes à une rupture avec l'Empire, 405.—Répartition des bataillons auxiliaires dans les départements, 426. — Des relations commerciales extérieures de la France, 460. — Ouvrage de Lavoisier sur sa richesse territoriale, 490. —Nouveau décret tendant à conserver ses droits sur Avignon et à en rappeler tous les Français, 493. — Etat de la marine, 514.—Projets d'évasion de la cour à la suite du voyage de Saint-Cloud, 531. — Lettre dénégative de Montmorin à ce sujet; débats y relatifs; réponse à cette lettre, 561, 565, 571. — Ligue contre la France, attendue par les émigrés, 563.—Félicitations qu'adresse la Pensylvanie à l'Assemblée; décret à la suite pour faire resserrer les traités avec les Etats-Unis, 576, 602, 605. — L'électeur de Mayence réclame pour les Etats, le soutien de l'Empire contre la France, 579.—Dispositions du peuple et du gouvernement anglais à son égard, 588. — Intentions hostiles de l'Autriche, 595. — Tableaux des principaux événements de la révolution, 605.—Considérations sur les projets des cours de l'Europe, 619. — Question du licenciement de l'armée, 630, 643. — Mesures pour la sûreté de l'état, 649. — Apologie de la révolution par lord Stanhope, 682.—Débats à Ratisbonne sur les affaires de France, 699.—Marche des Autrichiens vers ses frontières, 700. — Réponse aux diatribes de Burke contre elle, 707.—Enlèvement du roi; décret pour arrêter toute personne sortant du royaume, 715.—Proclamation du roi sur cet événement, 721.—Détails donnés par le ministre français à Mayence sur l'entrevue du comte d'Artois avec Condé, 726.—Esprit de la révolution française par Saint-Just, 730. — Décret pour la défense extérieure de l'état; proclamation de l'Assemblée en réponse au mémoire du roi, 731. — Etat des approvisionnements de guerre, 744.—Décret pour le classement et l'entretien des places de guerre, 764.—Le roi déclare qu'il n'a jamais eu l'intention de sortir de France, 768, 771; IX, 63.—Projet d'égorger les patriotes, si ce départ eût réussi, VIII, 771.—Décret qui interdit la sortie du royaume, 774. — Fastes de la révolution par Ponce, IX, 7. — Conjectures sur la guerre et sur les intentions des cabinets contre la France, 9.—Débats à l'Assemblée sur une affiche qui y provoque l'abolition de la royauté, 13.—Considérations et renseignements sur le plan attribué au roi d'y rétablir son autorité par la force, 29.—Annonce de l'entrée des Espagnols sur son territoire, 34. — Mesures pour la défense de sa frontière du Nord, 35.—Démenti de l'invasion espagnole, 43.—Propagation de principes républicains attribuée à Félix Wimpfen, niée par celui-ci, 68.—Déclarations de l'Espagne au sujet de la fuite du roi, 88.—Conjectures sur ce qu'auraient fait les puissances étrangères si elle eût réussi, 93. — Décret pour la fixation des limites du côté de l'Espagne, 105. — Discours de Brissot sur la guerre qui menace la France et sur ses ressources, 109.—Rapport de Muguet sur la conspiration qui a menacé sa liberté par la fuite du roi; débats et décret pour en poursuivre les complices, 113, 119, 123, 133, 143.— Mémoire de Condé au peuple français, 117.—Plans contre-révolutionnaires médités par la Prusse; sen-

timents des Suisses au sujet de la fuite et de l'arrestation du roi, 118. (*Voyez* Louis XVI.) — Mesures de défense aux frontières, 131. — Conclusions à Ratisbonne, touchant les princes lésés par les décrets de l'Assemblée, 165. — Célébration à Londres de l'anniversaire de la révolution, 173. — Conjectures sur la guerre, 181. — Rapport et décret sur les moyens à employer pour la sûreté extérieure de la France, 189. — Projets hostiles de l'étranger, 197. — Réclamation auprès de l'évêque de Bâle pour l'exécution du traité de 1780, 206. — Soulèvement et incendies à Birmingham à l'occasion de l'anniversaire de la révolution française, 209. — Conjectures sur la guerre prochaine, 210. — Trames du roi de Suède et des puissances du Nord, 233, 241. — Rapport de Fréteau sur les armements de l'Allemagne et sur les dangers publics, 268. — Situation de la frontière, 270, 278. — Insuccès de la fuite du roi attribué à la jalousie de la reine contre les princes, 277. — Le baron d'Hertzberg excite la maison d'Orange contre la France, 278. — Ouvrage sur cette monarchie, 292. — Autre d'Arnoult sur ses relations commerciales, 293. — Des habitants du pays de Vaud sont inculpés pour avoir célébré la révolution française, 301. — Même célébration à Belfast, 309. — Détails sur la conspiration contre-révolutionnaire de Bouillé, 322. (*Voyez* Bouillé.) — Arrestation, à Auxerre, de conspirateurs pour le rétablissement de l'ancien régime, 331. — Plan de même nature formé en Suède, 341. — Article sur la division des pouvoirs et le travail de la constitution, 342. — Lettre du roi de Suède sur ses sentiments et ses projets en faveur du roi de France, 349. — Préparatifs de guerre, 351. — Ligue des cours de l'Europe, 365. — L'empereur ne reconnaît plus l'ambassadeur de France, tant que le roi n'y aura pas repris ses pouvoirs, 373. — Demande de troupes par plusieurs départements, 379. — Dispositions de l'Empire, 401. — L'apparition du pavillon français à Trieste mécontente l'empereur; dénonciation de négociations entre les princes fugitifs et un parti existant au ministère et dans l'Assemblée nationale, 409. — Dispositions favorables du nouveau dey d'Alger en faveur de la France; elle lui envoie une frégate, 419, 425. — Augmentation des gardes nationales sur la frontière de Bitche à Béfort, 420. — Correspondance sur les événements de la révolution, 425. — Compte de la défense des frontières; la cour d'Espagne suspend toute communication avec le gouvernement, 435. — Publication en Allemagne d'un écrit intitulé : *Croisade contre les Francs*, 441. — Rapport des ministres sur les actes arbitraires des sociétés politiques, 453, 458. — Vaisseau français forcé, à Bruges, de mettre bas son pavillon, 458. — Avis de l'Empire sur les dommages qu'il a reçus par les décrets de l'Assemblée, 465. — Rapport sur la situation du commerce extérieur de la France, 482. — Efforts des émigrés pour faire déclarer la guerre à leur patrie par l'empereur, 501. — L'évêque de Bâle proteste de la sincérité de ses intentions, 538. — Plan de Calonne pour une contre-révolution, 549. — Expulsion du consul français de Barcelonne, 569. — Compte de l'approvisionnement des frontières, 582. — Et du zèle des citoyens qui les habitent, 585. — Observations sur les moyens de sûreté extérieure et intérieure, 588. — Menaces des puissances étrangères pour faire rendre la liberté à Louis XVI, après sa fuite, 617. — Compte général des finances. (*Voyez* Finances et Papier-monnaie, Assignats.) — Plaintes de l'Espagne contre l'ambassadeur de France; elle rappelle le sien; notice sur les projets de Pilnitz, 649. — Lettre du ministre de la guerre sur la levée des gardes nationales, 650. — Amnistie relative à la révolution, demandée par le roi en acceptant la constitution, 655, 662. — Réunion d'Avignon à la France, 662. — Extrait d'un ouvrage périodique publié à Copenhague, en faveur de sa révolution, 663. — Décret pour la publication par tout le royaume, et la notification à l'Europe, de la constitution acceptée par le roi, 663, 668. — Déclaration de Pilnitz pour rétablir la royauté absolue, 693. — Etat général des impositions, 718. — Les princes émigrés publient la déclaration précédente, et leur propre résolution de ramener en France l'ancien ordre de choses, 733. — Séquestre ordonné par l'empereur des biens ecclésiastiques français dans les Pays-Bas, 765. — La flotte vénitienne refuse de reconnaître le pavillon tricolore, 774. — Moyens de défense établis sur les frontières, 775. — Décret portant que tout homme, de quelque couleur et de quelque pays qu'il soit, sera libre en France et y jouira des droits de citoyen s'il en possède les conditions constitutionnelles, 795. — Réunion à son territoire des pays de Dombes et d'Henrichemont, 804. — Compte des mesures prises par le roi pour assurer la paix avec l'étranger, X, 6. — Annonce que le roi de Suède conduira l'expédition contre la France, 13. — Invitation faite à son ministre de ne pas paraître à la cour de Russie, 29. — Effet produit dans le Nord par l'acceptation de sa constitution; menées contre elle, 43. — Questions et réflexions sur un commencement d'abus et de priviléges, 47. — L'impression d'un ouvrage intitulé : *Secrets, causes et agents de la révolution de France*, fait chasser un émigré de Coblentz, 61. — Débats sur un rapport relatif à sa situation, 66. — Lettre sur les projets de Pilnitz, les promesses de Catherine et l'état des émigrés, 77. — Conventions signées par le roi de Prusse et l'empereur, 85. — Etat des frontières et de tout le département de la guerre, présenté par le ministre, 90, 94. — Nouvel ouvrage de Calonne, intitulé : *Lettre d'un publiciste de France à un publiciste d'Allemagne*, 99. — Le ministre de France à Vienne reprend sa dignité, 109. — Précautions du Portugal contre la révolution, 110. — Dénonciations contre le mauvais état des frontières; autre contre les menées du ministre d'Espagne pour exciter les ennemis de la constitution, 120. — Sur le gouvernement qui convient à la France, par Auger, 132. — Edit du roi d'Espagne contre les écrits de ce pays, 134. — Sa révolution est généralement approuvée à Venise, 142. — Discours de Brissot sur sa situation politique, et contre les complots des princes émigrés, 163, 171. — Lettre sur l'état des frontières, 194. — Débats sur le parti qu'il convient à la France de prendre, par rapport aux émigrations, 204. (*Voyez* Emigrés.) — *Monsieur* est requis d'y rentrer, 240, 259, 266, 270. — Défense en Portugal de parler de ses affaires, 241. — Détails sur l'état de ses frontières, 257. — L'acceptation de sa constitution cause une joie générale en Allemagne; la Suède seule refuse de la reconnaître, 265. — Rapport officiel sur l'état de sa marine, 267. — Autre sur l'état de ses relations extérieures, 294, 309. — Remerciements décrétés au nom de la nation au gouvernement anglais pour les secours qu'il a envoyés à Saint-Domingue, 303. — Décret qui déclare suspects de conspiration contre l'état les Français actuellement hors des frontières, et coupables ceux qui ne seraient pas rentrés au 1.er janvier prochain, 332. — Le roi invite les émigrés et les princes à y rentrer, 362, 369. — Rapport et projet pour comprimer ses troubles religieux, 365, 387, 396, 400, 403. (*Voyez* Prêtres et Vendée.) — Conjectures sur les intentions de l'empereur; cédule du roi d'Espagne contre les papiers français, 385. — Notification des réponses de plusieurs puissances étrangères sur l'établissement de la constitution, 388, 418. (*Voyez* Constitutions.) — Opinion de l'Allemagne sur la révolution française, 392. — Motifs de la haine que l'Angleterre porte à la France, 393, 437. — Rapport ordonné sur l'infraction faite au traité de 1777, par les Espagnols, 406. — Rapport de Kock sur le

mesures à prendre contre les puissances étrangères qui favorisent les armements des émigrés, 441.—Dispositions de la cour de Madrid, 445. — Envoi de courriers aux princes d'Empire pour les sommer de faire cesser chez eux les rassemblements de rebelles, 446.—Formation de la garde du roi annoncée aux départements, 478. — Débats sur les mesures à prendre pour faire cesser les enrôlements hostiles dans l'Empire, 481, 482, 499, 503.—Projets de se séparer de la mère-patrie attribués à Saint-Domingue, 487.—Succès des négociations avec le dey d'Alger, 492. — Considérations sur l'état actuel du royaume, 493.—Dispositions hostiles des princes français et de la Hollande, 501.—Lettre de de Lessart aux départements, sur les moyens d'activer l'*industrie* nationale, 507.—Démenti du bruit de la prochaine invasion des émigrés, 511.—Lettre de Porentrui sur leurs projets et leurs moyens, 525. — Catherine les protége, 537. — Déclaration attribuée à la cour de Vienne sur le changement des circonstances en France, depuis sa première circulaire datée de Padoue, 546. — Adresse des wighs de Londres, applaudissant à la révolution; décret pour qu'il y soit répondu, et texte de cette réponse, 558, 567, 749. — Coup-d'œil sur la politique de Léopold et la coalition du Nord, 561.—Eloge de la révolution; observations sur les dangers qui la menacent, 562. — Et sur les projets de la Russie y relatifs, 581. — Autres sur le même objet, et sur l'inertie du ministre français, 589. —Desseins hostiles de la Prusse, 601. — Lettre des frères du roi en réponse à l'invitation qui leur est faite de rentrer; ils insultent à l'Assemblée Législative; lettre sur les préparatifs de guerre, 609.—Conseils aux Français sur la coalition qui les menace; le pape espère qu'un vent *de nord* fera rentrer en France la nacelle de l'église, 617.—Ouvrage en faveur de sa constitution religieuse, par les évêques ex-députés, 623.— Opinion des publicistes allemands sur sa révolution, 633.—Le roi annonce sa signification aux princes étrangers, contre l'appui qu'ils donnent aux émigrés; compte-rendu à ce sujet, 636, 639.—Développement du système des coalisés, 641. —Détails sur le double plan de contre-révolution des princes; vues du roi de Suède y relatives, 649.—Retraite du ministre de France de cette cour; vente de la constitution française à Vienne; défense aux émigrés de continuer leurs rassemblements sur les terres d'Empire, 656. — Signification à l'électeur de Trèves du décret contre ces rassemblements, 665.— Changement dans le corps diplomatique, 670.—Dispositions de l'Allemagne et des émigrés; dictionnaire de la constitution et du gouvernement français, 671. —Conjuration du Nord contre la révolution, 673.—Frontières visitées par Narbonne, 689.— Léopold déclare ne vouloir pas se mêler des affaires de France, 697.—Efforts de la cour d'Espagne pour former une coalition contre elle, 698.—Réponse des puissances à la notification de l'acceptation de la constitution par le roi, 719. — Observations sur la politique qu'il conviendrait de suivre vis-à-vis des ennemis, 725.—Rapport sur l'état des frontières, 745.— Demande de 20 millions pour préparatifs de défense, 747. — L'électeur de Trèves prohibe les rassemblements hostiles, 748.—Observations sur l'adresse des wighs de Londres à l'Assemblée, 749. — Discours de Brissot sur les rapports de la France avec l'étranger, et sur la nécessité de déployer les forces nationales, 753, 759.—Adoption des principes nouveaux de la France, présentés par Condorcet, 755, 763, 764. — Annonce d'une nouvelle notification de la constitution au roi de Suède, 764. — Préparatifs des émigrés en Allemagne, XI, 1. — Annonce de la coalition, 2.—Démarches du roi auprès de l'empereur pour maintenir la sûreté et la dignité de l'état, 5.—Certitude de la coalition, 17. —Reconnaissance de la constitution par la Suède, 33. — Articles sur les formes à donner à la diplomatie, 34. — Développements des projets de l'empereur, 41, 57.— Observations sur la politique de la cour, 41. — Autres sur la nécessité de détruire les citadelles qui menacent la sûreté de l'intérieur, 55.—Traduction hollandaise de la déclaration de Condorcet aux puissances, 60.—Intrigues en Espagne contre la France, 65.— Note sur l'électeur de Trèves sur sa conduite à l'égard de cette puissance, 72, 74. — Réflexions sur celle de Léopold, Frédéric-Guillaume et Catherine II, 81. — Projet d'adresse au peuple, 83, 131. — Rapport sur l'état des frontières, 101, 105, 125. — Autre sur les rapports avec l'empereur, 117. — Congrès des puissances dénoncé par Guadet; décret qui déclare criminels de lèse-nation les Français qui y prendraient part, 119, 120, 123. — Protection ouverte donnée par l'empereur aux complots des émigrés, 129.—Annonce d'une attaque prochaine de l'Espagne; mesures sur cette frontière, 133, 142.—Histoire de la révolution de 1789, et de l'établissement de la constitution, 135. — Compte-rendu des négociations avec quelques princes d'Empire, et de la déclaration du roi à l'empereur contre toute démarche tendante à modifier la constitution, 142.—Alarmes semées sur la situation actuelle de l'état, 146.—Discours de Brissot contre la violation du traité de 1756 par l'empereur, 147.—Conférences à Mayence sur les affaires de France; sa constitution notifiée à la Suède et à la Russie, 153.—Discussion sur la guerre à faire à l'Autriche, 156.—Rapport sur la situation des frontières et l'état de l'armée, 161, 169. — L'électeur de Trèves fait exécuter le réglement contre les émigrés, 168.—Mesures proposées par Noailles pour résister aux puissances de l'Europe, 174.—Suite de la discussion sur la guerre, 176.—Conduite de l'Autriche depuis la révolution, 185.—Notification de l'empereur à l'électeur de Trèves sur ses démêlés avec la France; motifs qui doivent déterminer celle-ci à la guerre, 193. — Lettre sur le projet d'un congrès des rois, relativement à ses affaires; besoins du département de la guerre, 194. — Défense de sortir du royaume sans passeport, 203.—Mesures militaires proposées par le roi, 212.—Suite de la discussion sur les relations politiques et les forces à déployer, 213.—Adoption du projet d'Hérault, tendant à sommer l'empereur d'expliquer ses intentions et à mettre les frontières sur un état formidable, 214, 217.—Observations sur leur situation, 217.—Intérêt de la Hollande au renversement du nouveau régime, 225.—Rapport demandé sur les capitulations avec la Suisse, 232.—Ecrit concernant les droits de l'empereur sur l'Alsace et la Lorraine, 233, 241.— Lettre du roi sur la guerre, 237.—Le décret qui regarde comme une hostilité le congrès où l'on traiterait de la constitution française, mécontente la cour de La Haye, 242. —Ouvrage intitulé : *La France régénérée*, par Vaquier, 247.—Dénonciation contre les aventuriers répandus dans cet état; décret sur les passeports pour y voyager ou pour en sortir, 255, 265.—Négociations des émigrés avec la cour, et réflexions sur la conduite constitutionnelle du roi, 262.—Dispositions hostiles à Bruxelles, 277.—Plan de contre-révolution, 289. — Adresse aux Français par Mailhe, 294. — Prohibition en Allemagne des écrits sur la révolution, 297.—Dénonciation contre les troubles intérieurs pour cause de religion; aperçu de la situation de la France à ce sujet, 311, 312 315.—Attaque au parlement d'Irlande contre la révolution, 329.—Amnistie pour les officiers et soldats qui rentreraient en France, 332.— Travaux astronomiques qui y ont eu lieu depuis 1787, 335.—Nullité de son ministre à La Haye, et détails sur l'ambassade de Talleyrand, 337. — Question de savoir si la guerre sera offensive ou défensive, 339. —

Coalition de l'Europe contre la liberté de la France, 353, 354, 362.—Nécessité de conserver l'alliance de la Suisse, 359, 363.—Lettre sur la conspiration de l'intérieur, 360.—Demande de la confirmation d'une convention commerciale avec la république de Mulhausen, 364.—Considérations sur la conduite à tenir en cas de guerre avec l'Autriche, 369.—Inquiétudes de la cour sur les armements qui se préparent, 370. — Opinion de Wieland sur la révolution, et contre la constitution française, 385. — Dénonciation des mesures concertées à Coblentz entre Bigot-Sainte-Croix et de Lessart, 391. — Observations de La Haye sur le machiavélisme du cabinet de Vienne, 393.—Adresse aux Français sur les travaux de l'Assemblée; situation du département de la guerre, 396. — Article de Vienne sur la *modération* des puissances à l'égard de la France, 401.—Opinion des Suisses sur le même objet, 402.—Dispositions hostiles de la Savoie, 406.—Intrigues des princes émigrés pour exciter une crise intérieure, 410.—Tableau de la situation morale du royaume, 418. — Etat des frontières qui avoisinent l'Espagne et la Sardaigne, 421. — Réflexions sur les moyens employés pour faire rétrograder la révolution; combinaisons de ses ennemis extérieurs, 425.—Compte de l'état des frontières, 437.—Contradiction de Léopold par rapport à la France, 439, 442. —Dispositions militaires de l'Allemagne contre elle, 449.—Décret relatif à la violation de son territoire par les Espagnols, 474.—Établissement de ses droits sur l'Alsace et la Lorraine, 478. — Explications sur sa situation intérieure, 490.—Bruit d'une alliance proposée à la Prusse; rôle qu'ont joué les jésuites dans la révolution, 493.—Considérations sur l'état où se trouve la France, 505.—Pièces relatives aux explications demandées à l'empereur; réflexions y relatives, 516, 522, 536.—Considérations sur l'approche de la guerre, 533. —Intérêts divers des princes de l'Empire dans la querelle avec la France, 541. — Dénonciations des complots attribués à de Lessart, 544. — Plan d'une contre-révolution constitutionnelle, 550. — Démarche auprès de l'Espagne pour armer les émigrés sur la frontière du Midi, 557.—Plaintes contre l'inertie du pouvoir exécutif dans les troubles intérieurs, 563.—La Bavière prohibe les journaux français, 565. — Opinion des généraux sur la situation militaire, 567.—Rapport général sur les finances, 571.—Cordon de troupes autrichiennes et impériales sur les frontières, 581.—Accusation contre les ministres de trahir la France; discours de Brissot sur la conduite à tenir vis-à-vis de l'empereur, 597. — Compte-rendu des troubles des départements, 614.— Rapport demandé sur l'office de l'empereur, 616. — Particularités sur le cabinet des Tuileries, 662. —Lettre de Catherine, sur la réunion du Comtat à la France, 669.—Commencement de l'usage du bonnet rouge; on en coiffe le buste de Voltaire, 693.—Conjectures sur l'accélération de la guerre par la mort de Léopold, 701, 702.—Intrigues en Suisse contre la France, 738. —Ses griefs contre l'Espagne, 743, 750, 754. — Concert des puissances contre elle, 753.—Le cabinet de Vienne se plaint des menées des jacobins de France dans la Belgique, 759.—Troubles intérieurs, XII, 2.— Dénonciations contre Narbonne au sujet du dénuement des départements méridionaux, 5, 7.—Moyens projetés par les émigrés pour renverser la constitution, 9.—De la dette publique française, 16.—L'opinion publique se prononce pour la guerre, 18.—Dispositions des magistrats suisses contre la révolution, 25.—Article sur les réformes à faire dans la diplomatie, et sur la conduite des agents en mission, 33. — François II déclare aux émigrés, qu'il continue le système de son père pour leur cause, 37. — — Expédition projetée par Catherine II contre la France, 45.—Précis historique de sa révolution, par Rabaut, 64.—Compte demandé de l'insulte faite à son pavillon dans l'Inde; explications à ce sujet, 65, 79, 102.—Dispositions de l'Espagne, 89.—Concert de la Prusse et de l'Autriche contre la France, 105.—Cri de ses ennemis contre les Jacobins, 106. — Apologie de la révolution et réponse à Burke et à Calonne, par Makintosh, 111.—Insulte faite au ministre français, à Soleure, 113.—Correspondance de Dumouriez avec l'ambassadeur de France à Vienne, 128, 145, 166. — Déclaratio de guerre à l'Autriche, 128. — Lettre de Roland sur les menées du fanatisme, 129.—Débats sur les troubles des départements; Vaublanc en rejette une partie sur l'influence des sociétés politiques, 139. — Dispositions de guerre de l'Autriche, 145. — —Impression des négociations de cette cour; Rome menace les évêques constitutionnels, 153.—Compte demandé des mesures prises pour la sûreté des côtes, 155.—Décret pour le brûlement des anciens drapeaux de l'armée, 158.—Débats sur les capitulations avec la Suisse, 165.—Fondement des inquiétudes répandues sur les préparatifs de l'Allemagne, 166.— La mort du roi de Suède est attribuée à la France, 169.— Déclaration de guerre au roi de Hongrie; projet de manifeste et réflexions à ce sujet, 174, 182, 186, 188, 189.—Etat comparatif des besoins et des ressources de la nation, 177.— Justification par le ministre de la guerre de l'emploi des forces qu'il a fait dans le Midi, 193.—Rapport sur les troubles de l'intérieur; débats y relatifs; on invoque la déportation des prêtres, 200. — Tentatives d'un rapprochement avec l'Espagne, 208.—Bonnes dispositions de son ministre d'Aranda, 213.—Refus du Danemarck d'agir contre la France, 221.—Intrigues de la cour contre Rœderer, Guadet et autres qui lui sont opposés, 223. —Rapport sur les lois propres à rétablir la tranquillité de l'intérieur, 225, 229.—Communication à l'Assemblée de l'arrestation de Sémonville par la cour de Turin, 225.— Observations sur un système aristocratique développé dans le Corps Législatif, 238.— Risques courus à Liège par l'envoyé français, 243.— Réfutation d'écrits contre la constitution, 249. — Circulaire de Roland sur la répression des troubles, 250.—Condamnation d'un magistrat suisse pour actes et opinions favorables à la France, 257.—Premières hostilités; état de l'armée, 265.—Neutralité de la Souabe, 273.— Réflexions sur les partisans de la guerre après l'avoir été de la paix, 282.—Convention des cours étrangères pour maintenir la monarchie française; neutralité de Bâle, 297.—Compte-rendu par Dumouriez des motifs d'un plan d'attaque et des causes qui l'ont fait échouer, 298.— Manifeste du gouvernement des Pays-Bas contre la France, 321. —Efforts de la cour de Vienne pour lui susciter des ennemis, 326.—Ses partisans poursuivis à Liège, 337. —Influence de la cour germanique sur ces affaires depuis le traité de Westphalie, 345.—Invasion par ses troupes des gorges de Porentrui, 347, 374.—Discours de Shéridan en faveur de sa révolution, 362. —L'évêque de Bâle se plaint de pillages commis par ses troupes, 363.—Rapport de Dumas sur les causes de la déroute de Lille, 365.—Indice de l'existence d'un comité autrichien à Paris, 382.—Neutralité de Berne, 390.—Discours d'Isnard sur la situation politique de la France et sur les intrigues de la cour auprès du roi, 392.—Circulaire de l'archevêque de Malines contre la révolution, 397.— Neutralité de Trèves, 413.—Projet d'une déclaration sur les dangers qui menacent la France, 425.—Neutralité de plusieurs états d'Allemagne, 429.— Adresse aux Français par Clootz, 446.—Article de la Gazette de Leipsick sur la *modération* de l'Autriche, 453.— Vœux des Allemands, non catholiques, pour la France, 477.—Projet de lui donner une autre constitution après son asservissement, 485.—Lettres de Manuel

sur sa révolution, 500.—Intentions hostiles de la cour de Turin; mesures du gouvernement hollandais pour se garantir de la France, 501.—Dénonciation par Chabot de complots pour la dissolution de la représentation nationale; proposition de proclamer le danger de la république, 507, 508.—Attaque, sur les côtes françaises, d'un chébec algérien, par une frégate napolitaine, 522; XIII, 164.—Proclamation de neutralité du roi d'Angleterre; la société des Irlandais de Belfast se prononce pour la France, XII, 533.—Plan d'attaque contre l'état et contre sa constitution, 557.—Le gouvernement renvoie le chargé d'affaires de Suède, 566.—Les cours de Vienne et de Berlin essaient d'entraîner tout l'empire à la guerre; neutralité du duc des Deux-Ponts et de la Suisse, 574.—Alarmes de Gênes au sujet des affaires de France; réflexions sur la déclaration de guerre de la Prusse, 601.—Compte de Dumouriez sur le département de la guerre, 659, 669.—*Des destins de la France*, ouvrage attribué à Mably, 695.—Crédit de son envoyé en Suède, 697.—Accession de la Russie à la coalition, 713.—Détails sur les rassemblements du 20 juin et entrée du peuple dans le château, 714, 718, 723.—Neutralité de Gênes, 724.—Compte demandé des mesures prises pour la sûreté du royaume, 730, 737.—Neutralité de la Toscane, 741.—Le pavillon français est reconnu dans les ports de Suède, 763.—Propos de Clairfayt sur les intelligences qui le servent en France, 773.—Rapport sur sa situation, XIII, 6.—Autre, et discussion sur les moyens de pourvoir à sa sûreté, 10, 11, 32, 42, 43, 53, 54, 56 *bis*, 83.—Intrigues anti-françaises à Gênes; la Hollande se rapproche des vues des cabinets de Vienne et de Berlin, 49.—Marche des Autrichiens, 59.—Et des Prussiens, 63.—Sur la motion de Lamourette, l'Assemblée vote à une exécration commune les systèmes de république et des deux chambres, 69.—Préparatifs immenses en Autriche, 81.—Négociations à Londres, 82.—Compte demandé et rendu de la situation de la France, 93, 96.—Opinion de Condorcet sur les mesures proposées pour la sauver, 97.—Nouveau compte-rendu de sa situation et démission des ministres, 102.—Lettre sur les intérêts de la Prusse, relativement à la Pologne et à la France, 129.—Persécutions à Mayence contre les partisans de cette dernière, 137.—Neutralité de Genève, Porentrui et Neufchâtel, 146.—Dispositions de la Prusse et de l'Autriche pour changer le gouvernement français, 158, 165.—Marche accélérée des Autrichiens vers les frontières, 172.—Note pour engager l'Angleterre à ne point prendre part à la coalition; protestations de Grenville à ce sujet, 177, 183.—Motion d'envoyer des commissaires aux frontières, 181.—Extension que reçoit la convention formée à Pilnitz, 197.—Compte demandé des rapports avec la cour de Turin, 211.—Observations sur le mauvais état des frontières, 214.—Mémoire des généraux sur la défense de celles du Rhin, 228, 230.—Rapport sur les intentions hostiles de la Sardaigne, 238.—Plaintes contre la faiblesse de la frontière du Nord, 243.—Armements de la Russie et de l'Angleterre, 249.—Adresse de l'Assemblée au roi sur les moyens de rappeler la confiance de la nation, 252.—Note remise au ministre français à Mayence, pour l'engager à se retirer, 277.—Plan d'un congrès dans cette ville, où serait appelé le roi de France, 289.—Manifeste du duc de Brunswick contre cet état, 305.—Exposé des motifs qui ont déterminé le roi de Prusse à la guerre, 313.—Etat des relations avec la Savoie, 316.—Résultat de la conférence de Mayence sur les affaires de France, 321.—Le roi transmet le manifeste de Brunswick, et est accusé de ne défendre l'état qu'en paroles; proposition en conséquence de sa déchéance, 323, 324, 327.—Entrée du duc de Wirtemberg et de l'électeur de Cologne dans la coalition, 326.—Réflexions sur le projet des étrangers d'asservir le royaume, 330.—Le Portugal proscrit les francs-maçons comme cause de la révolution française, 337.—Article additionnel à la déclaration de Brunswick, 346.—Motion de Chondieu contre l'impuissance où est l'Assemblée de sauver la patrie; autres de Rœderer et de Pétion pour la déchéance du roi, 373, 375.—Journée du 10 août; convocation d'une Convention nationale; suspension du roi et sa translation au Luxembourg; renouvellement du ministère, 378. (*Voyez* Louis XVI.)—Précis du manifeste de Brunswick, 385.—Décret pour le renversement des statues royales et l'érection de la statue de la Liberté, 388.—Exposition, par Condorcet, de la conduite de l'Assemblée depuis le 10 août, 403, 414.—Lettre trouvée sur un Suisse, annonçant l'entrée, pour le 15 août, de l'ennemi sur le territoire français, 423.—Décret sur les fonctions du conseil exécutif provisoire, 429.—Circulaire de Roland contre les ennemis intérieurs, 441.—Ouvrage sur la défense du royaume, 460.—Réfutation du manifeste de Brunswick, 462.—Lettre d'un émigré, annonçant l'espoir de l'entrée des ennemis en France, 510.—Compte-rendu de ses relations diplomatiques, 513.—L'Angleterre annonce l'intention de ne pas se mêler de ses affaires, 523.—Titre de citoyen français déféré par décret aux philosophes étrangers qui ont servi la cause de la liberté, 525, 540.—Deuxième réponse au manifeste de Brunswick, 537.—Intrigues dénoncées pour empêcher le rassemblement de la Convention à Paris; serment des députés de ne point se séparer qu'elle n'y soit installée, 539.—Débats sur la proposition de former un corps de *tyrannicides*, destiné à attaquer personnellement les rois en guerre avec la France, 542.—Dévastations de l'ennemi dans les campagnes, 562.—Dangers courus par le ministre français en Suisse, 567.—Plan de la coalition, 573.—Réflexions sur ses prétentions, 581.—La Hollande cesse de communiquer avec le ministre français, 589.—Projet d'une adresse aux départements pour les désabuser sur les projets prétendus de mettre le duc d'Yorck sur le trône, ou même d'y rétablir Louis XVI, 610, 611.—Détails sur les tentatives des conspirateurs qui ont amené le 2 septembre, 614.—Adresse contenant le vœu de l'Assemblée Législative pour l'abolition de toute royauté en France, 617, 624.—Mesures pour arrêter les progrès de l'ennemi, 635, 685.—Rétablissement de la circulation des personnes et des choses, 648.—Lettre de Roland sur les trahisons de la cour, 649.—Annonce de la guerre prochaine de l'Empire, 705, 713.—La Souabe prohibe l'importation de ses denrées en France, 717.—Projet des princes d'exciter une insurrection pour faire massacrer la famille royale, 723.—Le Danemarck suspend ses communications, 725.—L'Assemblée Législative termine ses séances; la Convention nationale se constitue, XIV, 5.—Décret qui déclare la nécessité de la sanction du peuple pour l'établissement d'une constitution, 7.—Autre portant abolition de la royauté en France, 8.—Rupture de la diète de Ratisbonne avec cette puissance, 21.—Compte-rendu par Roland sur les différentes parties du département de l'intérieur, 26, 30.—Souscription en Angleterre pour fournir des armes à la France, 29.—Mouvements inquiétants de troupes en Espagne; jubilé à Livourne contre la révolution, 30.—Accusations de projets de dictature contre Robespierre; dénonciation d'un plan de république fédérative; déclaration de l'unité et de l'indivisibilité de la république française, 40, 41, 46.—Ouverture de négociations avec la Prusse, 56.—Tableau, par Lebrun, de la situation politique de la république, 59.—Neutralité de la Toscane, 73.—Annonce par la commune de pièces établissant les distributions d'ar-

gent faites par la cour, 96.—Nouvelle déclaration de Brunswick, 99.—Neutralité de Venise, 101.—Prohibition en Espagne des papiers relatifs à la révolution, 109.—Annonce d'une invasion prochaine des Espagnols, 111.—Notification au conseil de Genève contre la demande faite par lui d'une garnison bernoise, 114.—Les cantons de Berne et d'Uri réclament l'évacuation du territoire de Bâle par les troupes françaises; rejet de cette demande, 115, 119.—Ravages des Prussiens sur le territoire qu'ils évacuent, 131.—Départ de Ratisbonne de l'ambassadeur français, 141.—Adresse d'un Anglais aux Jacobins sur l'établissement du gouvernement républicain, 148. —Adresse, aux treize cantons, présentée par Mailhe, 162.—Plan de partage de la France attribué aux frères de Louis, 165.—Satisfaction demandée aux Genévois, à l'égard des magistrats qui ont appelé le secours des Suisses contre les Français, 169, 186.— Lettre de Condorcet sur l'intérêt de la Suisse à soutenir la liberté française, 179.—La Pologne cesse de reconnaître le ministre de France, 185.—Lettre de Berlin contre l'expédition du roi et sur la trahison qui lui a livré Longwy et Verdun, 190. (*Voyez* Prusse.)—Bonne disposition des peuples à l'approche des Français, 198.—Intrigues de Cobentzel en Hollande contre la France, 201.—Tableau de ses douanes comparées à celles d'Amérique, 206.—Débats sur la proposition de soumettre au peuple l'établissement de la république, 222.—Punition, à Gênes, d'une insulte faite au pavillon français par des Vénitiens, 223.—Lettre de Serra en faveur de la révolution, 224.—Projets de l'Allemagne après l'invasion de la France, 225.—Négociation avec Genève, 230.—Célébration à Philadelphie de l'anniversaire de la révolution; résolution des Savoisiens de se réunir à la république, 233.—Projet d'une légion américaine pour venir la défendre, 257.—Lettres sur la retraite du roi de Prusse et l'invasion préparée par celui d'Espagne, 267, 275.—La Bavière ne reconnaît plus l'agent français, 281.—Projet de Lasource, tendant à défendre aux généraux de prendre possession, au nom de la nation, des pays conquis, etc., 286.—La Russie empêche la reconnaissance de l'ambassadeur français en Pologne et rappelle le sien de Paris, 289. —Proposition de célébrer par une fête l'évacuation du territoire par l'ennemi, 303.—Lettre au roi de Sardaigne, relativement aux affaires de France, 313. —Ecrit sur la question de la réunion de la Savoie, 316.—Autre sur une nouvelle alliance avec les Etats-Unis, 327.—Le comté de Nice demande sa réunion, 328.—Lettre au pape sur les affaires de France, 333. —Projet de changer le gouvernement, attribué par Louvet à Robespierre, 337, 340.—Perfidie de la cour de Naples, 345.—Bartaroux nie l'existence d'un parti qui veuille fédéraliser la France, 353.—Vœu de réunion par la Convention du peuple savoisien, 358. — Préparatifs pour l'invasion de la Belgique, 367. (*Voyez* Belgique.)—Réflexions pour la suppression des barrières entre la France et ses colonies, 374.— Vœu des Mayençais pour leur réunion, 376.—Rapport et débats sur les troubles intérieurs, causés par le défaut de circulation des subsistances, 377.— Prohibition par l'empereur des journaux français, 382.—Nouvelle adresse pour la réunion de Nice, 385. —Robespierre repousse les projets de dictature qui lui ont été attribués, 390.—Réflexions sur la guerre faite par l'Europe aux Français; 397.—Rapport de Valazé sur les trahisons de Louis XVI, 399. — Adresses des sociétés anglaises en faveur des succès de la France, 411.—Rapport de Mailhe sur les questions relatives au jugement de Louis, 414.— Examen du traité avec Genève, 423.—Lettre prophétique de Castries sur les dissentions qui agitent les membres de la Convention, 425.—Réflexions sur les dispositions de l'Angleterre, 426.—Texte de la convention conclue entre la république française et celle de Genève, 441.—Proclamation du conseil exécutif, déclarant que les armées françaises ne poseront les armes qu'après avoir chassé l'ennemi au-delà du Rhin, 445.—Bruits en Allemagne d'une paix séparée de la Prusse avec la France; prédiction de sa révolution, 453.—Réquisition de l'empereur à la diète de Ratisbonne, pour s'opposer aux progrès des Français, 469. — Neutralité du prince de Salm-Kirbourg, 478.—La Souabe est requise d'entrer dans la coalition, 489.—Articles du partage de la France, stipulé à Pavie, 497.—Manœuvres en Suisse contre elle, 505.—Décret portant qu'elle accorde secours à tous les peuples qui voudront être libres, 517.—Découverte des papiers de l'armoire de fer, 530.—Rapport sur la conduite de Genève, et décret pour la sommer de faire retirer les troupes suisses de son territoire, 531, 725.—Députation des Savoisiens demandant leur réunion, 540. — Adresse des amis de la liberté de Londres, en faveur de la paix entre les deux gouvernements, 543.—Rapport et décret pour l'incorporation de la Savoie à la république, 585, 591.—Vains efforts des coalisés contre elle, près du Danemarck, 589. — Adresse et don patriotique de la société de Londres, 593, 596. — Rapport de Roland sur les agitations pour cause de subsistances, 599.— Communication d'une adresse de Rochester en faveur de la souveraineté du peuple français, 604. — Article de Pétion sur la rétrogradation des idées sous les rapports libéraux et politiques, et contre la domination de la médiocrité, 606.—Débats sur l'état des subsistances et leur circulation, 607.—Vœux des citoyens de Belfast pour la prospérité de la république, 614.—Débats et détails sur les émeutes de l'intérieur, et leurs causes, 616, 618, 621, 622, 624. Etablissement d'un camp français à Mertzick, 617.— Réflexions d'un noble génois en faveur de la révolution, 625.—Répression des troubles relatifs aux subsistances, 629, 638.—Rapport sur les pièces de l'armoire de fer; inculpations qui en résultent contre divers députés, 639, 645, 657. — Décret prononçant peine de mort contre quiconque tenterait de rétablir en France le pouvoir d'un seul, 656. — Lettre de J. Barlow sur les vices de la constitution de 1791, 660.—Nouveaux troubles à l'occasion des subsistances, 667, 682.—Le conseil exécutif protége la liberté de Porentrui, 677.—D'Orléans dément les projets de royauté qui lui sont imputés, 697.—Dispositions des Liégeois pour former un 85.e département, 733.—La Hollande interdit le passage de l'Escaut aux bâtiments de guerre français, 741.—Conduite à tenir par les généraux français dans les pays conquis, 755, 758. Demande d'indemnité, par le duc de Deux-Ponts; rapport de tous les décrets accordant des indemnités aux princes allemands; motion de bannir les Bourbons du territoire français, 762.—Intrigues pour retenir le roi de Prusse dans la coalition, 789. —Mémoire de Lebrun sur les rapports de la France avec l'Angleterre, 791.—Inquiétude à Gênes par l'arrivée de la flotte française, 797. — Le roi de Danemarck refuse de fournir des troupes contre la république, 805.—Bruits sur l'élévation d'un dictateur, 806. — Adresse de la Convention aux Etats-Unis, 810.—Débats en Angleterre et réflexions sur la guerre contre la France, 821, 829, 837, 845, 857, 881; XV, 1, 9.—Apperçu de sa situation politique intérieure et extérieure, XIV, 824.—Et de son commerce intérieur et extérieur, 836. Lettres interceptées par Miranda, sur ses ennemis, 869, 883.—Neutralité de l'Espagne; son intercession en faveur de Louis XVI, 870. — Déclamations de Burke contre le peuple français, 881.—Secours demandés par la Pologne, XV, 5.—Note diplomatique au gouvernement anglais, sur la conduite qu'il veut

tenir, 17. — Bill du parlement contre la circulation des assignats français, 18.—Rapport à la Convention sur l'imminence des hostilités avec l'Angleterre, 19, 21.—Présentation d'un ministre génevois, 29.—Appel de Gênes à la nation française pour aller au secours de l'Italie, 63.—Compte de l'expédition contre Naples, 72, 78, 82.—Bruges se félicite de la réunion de la Belgique à la France, 88.—Article concernant la créance de la France sur les Etats-Unis, 94. — Les habitants de Nice demandent leur réunion, 108.—Le gouvernement anglais refuse de reconnaître Chauvelin pour ministre de la république; motifs de ce refus, 121.—Réponse du conseil exécutif, 123.—Conditions d'une pacification avec la coalition, tirées d'un papier anglais, 126.—Rapport de Brissot sur les dispositions du gouvernement britannique, 127. — Décret d'armement maritime, d'après ceux faits en Angleterre, 140.—Notes du ministre français à Londres contre le bill des étrangers, 145.—Et contre la défense d'exportation des grains, 146.—Le comté de Nice demande sa réunion, 158.—Intervention de l'Espagne lors du jugement du roi; ordre du jour, 227.—Dispositions hostiles de cette puissance, 249.—Etat des troupes dirigées contre la république, 268.—Le Hainaut demande à y être réuni, 275.—Expédition maritime contre la Sardaigne, 278. — Rapport sur l'intérêt de la France à conserver la Corse, 299.—La cour d'Angleterre prend le deuil de Louis XVI et ordonne à Chauvelin de se retirer, 316.—Préparatifs de guerre de cette puissance, 317. Liége demande sa réunion, 322. — Décret qui prononce celle du comté de Nice, sous la dénomination de département des Alpes maritimes, 322, 327, 361. —Débats sur celle de la Belgique, 323.—Déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Hollande, 331, 334. —Adresse à ce sujet au peuple anglais, 337, 338.— Situation générale des finances, par Cambon, 338, 342.—Traité entre l'Autriche et l'Angleterre, contre la France, 341. — Assassinat de son agent à Rome, 347.—Note du ministre anglais à La Haye, contre la révolution française, 358.—Remerciements des Rauraciens délivrés de leur joug; adresse de patriotes bataves offrant à la France des moyens contre le stathouder, 371.—Son ministre est reconnu par le grand-duc de Toscane, 374. — Nouveaux débats au parlement anglais sur la guerre, 389, 409, 417, 425, 489, 506, 529, 537, 546, 573, 625.—Détails sur l'assassinat de Basseville à Rome, 417.— Menées des prêtres belges contre la France, 434.—Voyage pittoresque dans ce pays, 447. — Réunion de la principauté de Monaco, 451, 455.—Plan d'une nouvelle constitution, par Condorcet, 456, 474.—Embargo en Angleterre sur les vaisseaux français, 513.—Lettre de Gorani sur la guerre, 514.—Venise conserve sa neutralité et reçoit le ministre de France, 531, 546.— Proclamation sur la guerre, 539.—Déclaration de *Monsieur* sur la régence de Louis XVII, 545.—Réunion de Bruxelles, 581, 590, 606.—Réponse de Venise à la demande de reconnaître la république, 585. —Ordre de l'Angleterre de brûler et de couler bas tous les vaisseaux français, 586.—Gand demande et obtient sa réunion, 596. — Dispositions hostiles de l'Espagne, 601.—Arrivée à Paris de l'ambassadeur de Suède, 602.—Réunion du Hainaut, 606.—Et des pays de Franchimont, Stavelot, Logne et Salm, 607. — Décret pour proclamer la liberté de la Hollande en entrant sur son territoire, 607, 609.—Vœu de Louvain pour sa réunion, 612. — Décret pour celle de Bruges, 613.—Et de Florennes; embargo mis sur les bâtiments des villes anséatiques, 616. — Lettre de Gorani sur la révolution française, 618.—Les moines d'Espagne proposent de servir contre la France, 625. —Zurich reçoit son ambassadeur, 626.—Le Tournaisis lui est réuni, 636, 637.—Les Liégeois se réunissent à ses troupes contre l'ennemi; déclaration de guerre à l'Espagne, 639.—Sur les moyens de consolider les réunions de la Belgique, 642.—Efforts de l'empereur pour nationaliser la guerre, 649.—Réunion de Louvain, 652.— Insuccès de l'expédition contre la Sardaigne, 655, 698. — Rapport sur la situation de la France vis-à-vis de l'Espagne, 656.—Réunion de Namur, 664.—Et d'Ostende, 667.—Armements maritimes, 693.—Vœu des communes de Porentrui pour leur réunion, 699.—Décret qui prononce celle de 31 villes situées sur la frontière d'Allemagne, 715.—Sur les dangers de la Convention dans la journée du 10 mars, 730.— Expulsion des étrangers, 741. — Réunion de Biding, Lelling et Désestzeim, 759.—Répartition des armées de terre de la république, 761. — Etat de sa marine, 762.—Réunion de 66 communes de la Belgique et de Porentrui, 775.—Décret pour le désarmement des suspects; rapport du conseil exécutif sur les troubles intérieurs, 799. — Lebrun annonce qu'ils s'apaisent, 818.—Neutralité de la Suède, 833; XVI, 1.—Suspension des paiements faits à Hamet-el-Moktar jusqu'à la réparation de ses outrages envers les Français, XV, 838.—Rapport et détails sur les départements troublés, XVI, 3, 31, 34.—Réunion de Mayence, 6, 8.—Déclaration des projets de Dumouriez, pour rétablir la royauté de 1791; serment prêté par l'Assemblée dans cette circonstance, etc., 14, 18, 28, 42, 46. (*Voyez* Dumouriez et Conspirations). —Création d'un comité de salut public pour prendre les moyens de défense intérieure et extérieure, 76.— Délibération de la diète de Ratisbonne sur la guerre, 81. — Déclaration de la Hollande contre la France, 97.— Proclamation du prince de Cobourg aux Français, 120.—Célébration aux Etats-Unis du succès de leurs armes, 137, 193. — Déclaration portant que la république ne s'immiscera en rien dans le gouvernement des autres puissances, 143.—Armements sur les côtes à l'apparition d'une escadre anglaise dans la Manche, 153. — Voyages d'Arthur Young en France, 154. — Proclamation de Cobourg pour la reprise des hostilités, 210. — L'empire rompt sa neutralité, 217. — — Lettre de Lebrun, promettant aux Belges et aux Liégeois la protection du gouvernement, 225. — Décret qui leur accorde des secours, 236. — Vœu de l'île Saint-Pierre en Sardaigne pour sa réunion à la France, 256. — Incursion sur son territoire par des bandits espagnols, 269.—Répartition de ses forces en onze armées, 281. — Motifs de la déclaration de guerre par l'Espagne, 285. — Décret portant que la république indemnisera ses alliés des dépenses qu'ils feront pour la secourir, 306.—Démenti du bruit d'une rupture avec la Toscane, 309. — Rapport sur l'état militaire et diplomatique de la France, 311. — Réunion de Liége, 336. — Reconnaissance par la Russie de la régence de *Monsieur*, 341.—La Suisse proteste de sa neutralité, 342. — Premier article de la constitution déclarant l'unité et l'indivisibilité de la république, 365. (*Voyez* Constitutions).—L'Espagne prohibe tout commerce avec elle, 369. — Dénonciation du projet de son partage, 421.—Somme avancée par un Belge pour lui faire la guerre, 433. — Neutralité de la Suède signifiée à *Monsieur*, 441. — Adresse aux départements agités pour les prémunir contre les prêtres et les royalistes, 515. — Proclamation aux Français et rapport sur le 31 mai, 540, 585. — Intrigues de la Russie, 589. — Préparatifs en Angleterre d'un débarquement d'émigrés sur les côtes de France, 597.—Choix diplomatiques, 637. — Neutralité de la Turquie; l'importation des marchandises françaises est prohibée en Russie, 649. — Traité conclu avec la régence d'Alger, 657. — Fêtes aux Etats-Unis à l'occasion des succès des armées françaises, 665. — La Toscane renouvelle l'assurance de sa neutralité, 666.—Ratification par l'empereur de la

guerre faite à la France, 681. — Embargo mis sur tous les vaisseaux de commerce, 719. — Sorties vigoureuses faites par les Français contre les troupes alliées, XVII, 1.—Annonce que le territoire est évacué par les Espagnols, 6.—Décret sur les travaux à faire sur les côtes ; instruction sur le mode d'acceptation de la constitution, 11. — Exception, en faveur des États-Unis, de la loi contre les bâtiments neutres chargés pour les ports ennemis, 16. — Rapport de Barère sur la présentation de la constitution au peuple, 18.—Rupture de toutes communications par la Russie, jusqu'au rétablissement de la royauté, 25.— La Prusse défend à Hambourg l'importation de toute marchandise pour la France, 33. — Manifeste espagnol aux Français, 34.—Plaintes des insolences d'un journal de Zurich contre la France, 58.—Pièce où le roi de Prusse la qualifie de *république française*, 88.—Bon accueil fait à son ministre aux Etats-Unis, 97.—Rapport de Cambon sur sa situation, 99.—Correspondance étrangère, 117.—Rapport et décret sur la fédération du 10 août, 119, 256. — Edit du roi de Prusse relatif à la guerre, 133.—Les armes de France sont insultées en Sicile, 238. — La conduite perfide du gouvernement anglais à son égard, dénoncée à tous les peuples, 287. — Décret qui déclare traître à la patrie tout Français qui placerait des fonds chez les ennemis de la république, 312.—Consulte tenue à Corte pour chasser les commissaires français, 323.— Déclaration de l'Angleterre au sujet des navires chargés de grains pour la France, 337. — Présentation à la Convention des commissaires de toutes les assemblées primaires, 374, 382.—Rapport de Barère sur la situation de la république, 383.—Adresse aux Français pour réchauffer l'esprit public, 396, 405.—Bruit du renvoi des ministres de France par les cours de Naples et de Florence, 401.—Mesures proposées par les délégués des assemblés primaires, 410. — Décret portant que le peuple entier est levé pour sa défense, 412. — Forces de la république dans l'Océan, 421. — Moyens proposés pour effectuer la levée en masse du peuple, 444, 448. (*Voyez* Levées.) — Mauvaises dispositions des cantons catholiques envers la France, 505. — Décret qui la déclare en révolution jusqu'à la reconnaissance de son indépendance, 519. —Son ministre est arrêté à Dantzick, 521.—Défense de la Russie à la Suède de rien transporter dans ses ports, 537, 561. — Rapport sur la création d'une armée révolutionnaire, et sur les moyens de placer la terreur à l'ordre du jour, 591. — Loi pour l'arrestation des étrangers dont les gouvernements sont en guerre avec la république, 594.—Discours d'Hassenfratz, aux Jacobins, sur ses rapports commerciaux avec l'étranger, 671.—Décret qui substitue le bonnet de la liberté aux fleurs de lys sur les milles qui bordent les routes, 712.—Fêtes célébrées à Philadelphie en l'honneur de la révolution française, 753 ; XVIII, 529. — Réflexions sur les plans de la coalition, 25. — Armement du roi de Naples, 49. — Abolition du calendrier grégorien, et substitution d'une nouvelle ère, 55. (*Voyez* Calendrier.)—Réponse du ministère danois à l'ambassadeur russe, relativement aux navires qui sont destinés pour la France, 57, 89. —Mémoire impérieux de l'envoyé anglais à Florence, pour qu'il y soit pris des mesures contre elle ; ordre de même nature adressé par Pitt à la cour de Naples, 65. — Opinion des journaux anglais sur sa position, 73.— Son gouvernement est déclaré révolutionnaire jusqu'à la paix, 95, 106.—Procès de sa ci-devant reine, 122. (*Voyez* Antoinette.)—Aperçu de sa situation militaire, 185. —Admission, par le grand seigneur, de son ministre Descorches ; expulsion de la Toscane de l'envoyé français, 293.—Réponse de la régence de Hanovre aux Hambourgeois, sur leur conduite envers la France, 317. — Proclamation du roi d'Angleterre à ses habitants, 433. — Rapports de Robespierre et de Barère sur sa situation politique, 448, 457, 516. — Autre de Billaud-Varennes, et décret qui organise le gouvernement révolutionnaire, 464, 473, 501, 543, 590. —Réflexions du *Morning-Chronicle* sur la proclamation de Georges III, 529.—Entrée du grand-duc de Toscane dans la coalition, 577.—Réponse de Robespierre au manifeste des coalisés, 596.—Intrigues des ministres étrangers à Constantinople, contre la France, 697.— Efforts des coalisés pour armer la Suisse contre elle, XIX, 65.—Note virulente que leur adresse le ministre anglais, 103.—Mauvais effet qu'elle produit ; il quitte Berne, 109. — Résistance du Danemark aux efforts tentés pour lui faire déclarer la guerre à la France, 133.—Bavardage des gazettes allemandes sur les espérances de la coalition, 134, 149. — Le vice-consul français n'est plus reconnu par Washington, 173. — Insultes faites au Polonais Mostowski, pour son attachement aux principes français, 197. — Défense de rien publier en Suède sur les affaires de France, 269. — Bonnes dispositions du grand-seigneur à son égard, 313. — Complot attribué aux Anglais pour détruire sa marine, 314. — Déclaration des habitants de Frédéricksbourg en sa faveur, 369.—Abolition de l'esclavage sur tout son territoire, 387. — Principes de morale qui doivent être la base de son administration, 401. — Nouveaux débats sur la guerre, au parlement d'Angleterre, 409, 417, 433, 441, 449, 621. —Prohibition à Vienne des papiers relatifs à la révolution, 457.—Réponse des cantons suisses à la note du ministre anglais contre la France, 505.—Sa destruction totale annoncée par Pitt, 653.—Discours de Robespierre sur sa situation intérieure, XX, 33. —La Russie prohibe toute communication avec elle, 41.— Débats au parlement anglais sur les résultats de la coalition formée contre elle et sur les moyens d'y exciter des insurrections, 62, 201, 253, 361, 506, 537. — Loi sur sa police générale intérieure, 220, 233, 243. — Déportation à la Guyanne de ceux qui se plaindraient de la révolution, 225, 235. — Défense faite par le conseil de Brabant de communiquer avec la France, 261.—Rapport sur la nécessité de fixer les bases de son système politique, 263.—Discours et projet de Robespierre sur les fêtes nationales, 403. (*Voyez* Fêtes.) — Autre de Barère sur les moyens d'extirper la mendicité, 445. (*Voyez* Mendicité.) — Appel aux artistes pour l'exécution d'un monument *au peuple français*, 523.—Kosciusko adresse son manifeste à la France, 529.—Discours de Robespierre sur les crimes des rois armés contre elles, 587. — Autres débats au parlement anglais sur l'injustice de la guerre qui lui est faite, XXI, 25, 49, 57, 169. — Rapport de Barère sur sa situation, 302.—Journée du 9 thermidor, 331. (*Voyez* Robespierre, Paris, etc.)—Nouveau rapport sur la situation politique de la France, 708 ; XXII, 18. —Instruction du cabinet anglais aux croiseurs destinés contre elle, 230. — Article sur sa diplomatie et sur son économie politique, 445. (*Voyez* ces mots.) —On propose aux états de Frise de s'allier avec elle, 494.—Discussion sur la forme de son gouvernement, 501. — Du despotisme de ses anciens ministres, par Billaud-Varennes, 548. — Son crédit auprès de la Porte Ottomane, 645.—Etat des monuments d'arts de la France, 751. (*Voyez* Sciences.)—Bruits de paix, 667, 671. — Tableaux gravés des principaux événements de la révolution, 708.—Situation critique de la cour d'Espagne, causée par son opiniâtreté à lui faire la guerre, XXIII, 9. — Vœu de la diète de Ratisbonne pour conclusion de la paix avec elle, 97, 177, 201.—Envoi par la Hollande de deux négociateurs auprès de la Convention, 185. — Arrivée à Bâle des négociateurs prussiens, 193. — Dispositions de la république de Venise de traiter également de la paix avec la France, 249.—Discours sur les principes de

son nouveau gouvernement, 266, 276, 281.—Reprise des débats au parlement anglais sur la guerre qu'on lui a faite, 273, 289, 305, 313, 369, 601, 617, 618, 633, 665.—Efforts des émigrés pour exciter les puissances étrangères à la continuer, 297. — Conjectures tirées du voyage de Carletti, qui y est envoyé par la Toscane, 321.—Discours et rapport sur ses relations extérieures, 340, 596.—Traité de paix avec la Toscane, 429, 461.—Motion pour encourager le commerce de la France avec la Hollande, 438, 443. — Rapport de Vernier sur les progrès de la liquidation de sa dette nationale, 479. (*Voyez* Dette publique.) — Vœu de l'administration de la Belgique pour sa réunion, 503. —Même vœu d'Anvers et de Bruxelles, 594, 651. — Situation des états barbaresques vis-à-vis de la France 673.—La Turquie offre sa médiation entre elle et les coalisés, 689.—Observations sur sa situation, XXIV, 17.—Ses malheurs sous la tyrannie de Robespierre, 21.—Tableau de sa situation par Barère au moment de la création du comité de salut public, 60. — Edit de la cour de Toscane sur l'acte de neutralité qu'elle a conclu avec elle, 73. — Événements du 12 germinal, 105. — Motion d'élever un autel expiatoire du sang injustement répandu, 156. — Venise envoie un résident auprès du gouvernement français, 166. — Tableau de la situation intérieure et extérieure de la république, 167, 171. — Mesures demandées pour donner de la force à son gouvernement, 175.— Elle fait la paix avec la Prusse, 176, 177, 188, 209, 215, 345, 349, 558.—Mouvements des émigrés pour tenter une descente sur ses côtes, 185.—Déclaration des principes essentiels de l'ordre social et de la république, 210. — Dumas est envoyé en France par les émigrés pour rétablir le roi avec la constitution anglaise, 249.—La Suède envoie un ambassadeur près de son gouvernement, 277, 293. — Vues politiques pour son administration, 317, 322. — Rapport sur sa situation critique et mesures à la suite, 359, 361, 387.—Réflexions de Trouvé sur les dangers qu'elle vient de courir, 410, 457, 478, 509, 534, 549.—Elle fait la paix avec la république batave, 417, 457, 516, 517, 535, 558, 587, 618, 627.—Journées de prairial, 497.—Déclaration du roi de Prusse sur son traité de paix avec la France, 525, 533, 541; XXV, 197.—Autre des ministres d'Autriche et de Bohême sur les négociations entamées avec elle, XXIV, 533. — Réflexions sur ses nouvelles limites, 685.—Accession du roi de Suède à son traité avec la Prusse, XXV, 97, 170.—Débats sur sa situation politique, 58, 59.—Brochure de Lenoir-Laroche sur l'esprit de la constitution qui lui convient, 129. — Son gouvernement est reconnu par la Porte, 177.—Notification à cette puissance de son traité de paix avec la Prusse, 193. — Elle traite avec le roi d'Espagne, 273, 366, 390, 534, 563, 603.—Notifie à l'électeur de Trèves son traité de paix avec la Hollande, 401.—Traité supplémentaire fait entre elle et le bey de Tunis, 435, 470.—Examen de la question de ses limites, 441, 469, 518, 617, 626, 634; XXVI, 2. —Réception de son ministre à Constantinople, XXV, 461.—Rapport et débats sur les moyens de terminer la révolution, 500, 526, 533, 534, 541, 545, 549, 553, 557, 560.—Célébration à Philadelphie des victoires de la France, 506. — Elle traite avec le landgrave de Hesse-Cassel, 644, 664.—Sa situation, 676, 678.—La Prusse lui offre sa médiation auprès de l'Empire, 777. —Projet d'une seconde expédition des Anglais contre ses côtes, XXVI, 1.—Articles additionnels à la loi en faveur des agriculteurs qui avaient été forcés d'en sortir, 5.—Proclamation de la constitution de l'an III acceptée par elle, 32. — Publication à Madrid de sa paix avec l'Espagne, 41. — Annonce officelle de cette nouvelle à Londres, 66.—*Coup-d'œil sur la révolution française*, 73.—Rapport, discussion et décret sur la réunion de la Belgique et du pays de Liège, 84, 89, 98, 106, 121.—Bruits de paix entre la France et les cours de Naples et de Sardaigne, 89.—Détails sur diverses conférences des généraux français, prussiens et espagnols, relativement à la paix après la prise de Longwy, 91. — Journée du 13 vendémiaire, 119. — Boissy-d'Anglas dément un écrit qui lui est attribué sur les limites futures de la France, 145.—Article de Trouvé sur les circonstances où elle se trouve, 233. — Décret de la diète de Ratisbonne, relatif à la paix qu'elle a conclue avec le landgrave de Hesse-Cassel, 241.—Motion sur sa situation et sur les mesures à prendre pour terminer la révolution, 245, 250. — Réflexions de Trouvé sur la création d'une commission de cinq membres chargés de sauver la patrie, 257.—Rapport sur sa situation, 301, 306.— Amnistie des délits relatifs à la révolution, 348. — Clôture de la session de la Convention nationale; installation du Corps Législatif, du Directoire et des ministres, 349, 353, 354.—Réflexions sur l'esprit qui doit diriger le nouveau gouvernement de la France, 394.—Autres sur les conditions de paix, 410. — Débats au parlement anglais sur une adresse au roi pour la continuation de la guerre, 417, 425, 441, 465.—Mémoire de Panckoucke sur les moyens de liquider sur-le-champ la dette nationale, 436. — Démenti de bruits fâcheux sur la situation des armées, 473. —Passage sur le territoire français accordé aux Suisses licenciés en Hollande, 475, 492, 496.—Déclaration relative à une prétendue négociation avec plusieurs cours, sans l'intervention de cette dernière puissance, 481.—Réflexions sur l'inutilité de la création d'une place d'historiographe de la république, 497. — Autre sur les bruits répandus de l'existence d'un parti qui veut y rétablir la constitution de 1793 et le *maximum*, etc., 562.—Notice d'un ouvrage où l'on démontre combien la coalition des puissances européennes contre elle, est contraire à leurs intérêts, 569. — Injonction au comte Carletti de quitter son territoire; pièces et réflexions y relatives, 633. — Son gouvernement déclare à celui de Hollande qu'il maintiendra la république des provinces-unies, XXVII, 9, 329.—Pièces officielles de la négociation ouverte entre elle et l'Empire par le roi de Danemarck, 33. — L'émission de ses assignats est fixée à 40 milliards et son mobilier national est mis à la disposition du Directoire, 54, 59. — Lettre de cette autorité sur la vigueur avec laquelle la guerre doit être continuée, 97.—Disposition du roi d'Angleterre à négocier avec le nouveau gouvernement de France, 137, 145, 153, 161, 169.—Détails de l'échange de la fille de Louis XVI contre les députés et autres français prisonniers en Autriche, 177. (*Voyez* Bacher, Camus, Drouet, etc.) — Les victoires des Français mettent toute l'Italie en alarmes, 201.—Réflexions sur l'esprit public et sur les mesures du gouvernement, 217, 337.—Armistice entre les armées françaises et autrichiennes, 257. — Autres sur les intérêts de la France et des puissances de l'Europe, 378, 385, 393. —Notice d'un discours de Derché, pour le reculement des limites de la république jusqu'au Rhin, 418. —Considérations sur la paix et sur le système de renonciation aux pays réunis, 442.—Dessin allégorique des destinées de la France, 446, 448.—Réflexions du *Morning-Chronicle* sur ses finances et sur les limites du Rhin, 449.—Dissertations sur ce dernier objet, 599.—Rejet de la motion d'une adresse au roi d'Angleterre pour négocier avec la France, 665.—Tableau de sa situation politique par Louvet, à l'occasion de la liberté de la presse, 702. — Pièces relatives à la réception d'un drapeau tricolore par les États-Unis, 713. — Calculs sur la superficie et la population de la France, XXVIII, 190.—Article de Trouvé sur les divisions du Corps Législatif et les tentatives des anarchistes contre la république, 206. — Procla-

mation du Directoire contre les manœuvres qui ont pour but de détruire la représentation nationale et le gouvernement, 221. — Note du ministère anglais pour la continuation de la guerre, 246. — Proclamation aux armées françaises sur l'ouverture de la campagne, 249.—Réflexions de Trouvé à l'occasion des victoires sur les anarchistes et sur la coalition, 252. — Expulsion des émigrés français du territoire batave, réclamée en exécution du traité entre les deux républiques, 253. — Note officielle de Barthélemy, ministre en Suisse, relativement au plan d'une invasion en France par les émigrés, et réponse du canton de Bâle, 258, 260, 296.—Notice d'un ouvrage intitulé : *De la force du gouvernement de la France et de la nécessité de s'y rallier*, 260, 261, 262, 263. —Réflexions sur les nouveaux dangers que vient de courir la liberté ; proclamation du Directoire à ce sujet, 267, 269, 289, 290. (*Voyez* Babeuf.) — Notice d'un ouvrage intitulé : *Les fastes du peuple français*, 270. — Traité de paix avec la Sardaigne, 280, 283, 290, 323, 324.—Proclamation relative à l'ouverture de la campagne sur le Rhin, 294. — Article de Trouvé sur les institutions républicaines, 297. (*Voyez* Institutions.)—Rejet par le parlement d'Angleterre d'une motion relative aux négociations avec le gouvernement de France, 298. — Rupture de l'armistice conclu avec l'Autriche, 309. — Éloge des 14 armées de la république, par Trouvé, 312. — Réflexions du même sur la marche du gouvernement, 324. — Proclamation de l'archiduc Charles sur la reprise des hostilités avec la France, 327.—Notice d'un ouvrage de Leclerc sur la propagation de la musique dans ce pays, 331.—Réflexions sur le plan combiné de l'Autriche et de l'Angleterre contre lui, 335. — Notice d'un ouvrage concernant l'union naturelle entre cette puissance, la Turquie, la Pologne, la Suède et le Danemarck, 336. — Les Anglais violent à son égard le droit des gens, 336, 546.—Invectives contre la république française, extraites de la *Feuille du jour*, 348. — Scellés mis à Livourne sur les marchandises des puissances en guerre avec elle, 352. — Déclamations des partisans du ministère anglais sur l'épuisement de ses finances, 353.—Projet de son partage attribué aux alliés de l'Angleterre, 359. — Armistice avec le cercle de Souabe, 376. — Le gouvernement français refuse de reconnaître le ministre de Suède et rappelle le sien de ce pays ; réception de l'envoyé de Gênes, 381.—Traité de paix avec le duc de Wurtemberg, 390, 397. — Réflexions sur la question de savoir s'il est de l'intérêt de la France de révolutionner l'Allemagne ; lettre annonçant que les émigrés partent en foule de Lausanne pour se rendre dans ce pays, 399.—Traité d'alliance offensive et défensive avec l'Espagne, 403, 420, 426, 432, 463. —Message du Directoire sur les troupes à conserver en temps de paix et sur la dépense y relative, 408. — Traité de paix avec le margrave de Baden, 414, 420. —Ouvrage intitulé : *De l'état politique et économique de la France sous la constitution de l'an III*, 419, 420. — Armistice conclu avec l'électeur bavaro-palatin, 433. — Le ministère anglais tente en vain d'engager la Prusse à rompre ses traités avec la république, 446.— Traité de paix conclu avec le roi de Naples, 458, 464, 496, 512.—Envoi d'un négociateur anglais, et réflexions y relatives, 458, 465, 466, 477, 482, 483, 491, 493, 496, 498, 499, 507. (*Voyez* Angleterre, Lille et Malmesbury.)—Insulte faite au consul de France à Tripoli ; réparations données par le pacha, 459. — Bonnes dispositions des Suisses à l'égard de la nation française, 463. —Compte demandé au Directoire de la situation morale et politique de la France, 462, 482. — Réception du ministre plénipotentiaire du langrave de Hesse-Cassel, 469. —Ratification du traité passé avec Gênes, 489.—Traité de paix avec le duc de Parme, 491, 494. — Envoi d'un négociateur militaire à Vienne, 494. — Craintes, à Londres, d'une négociation particulière entre la France et l'Autriche ; envoi d'un ambassadeur turc à Paris, 496.—Réponse du roi d'Espagne au pape qui le sollicitait d'interposer sa médiation entre lui et la France, 497.—Résolution qui y autorise le passage des recrues qui se font en Italie pour les troupes espagnoles, 498. — Le baron de Staël y est continué dans ses fonctions d'ambassadeur de Suède ; renvoi du citoyen Reybaz, ministre de Genève, 499.—Arrêté contre les manœuvres tendantes à rétablir les communications entre la France et l'Angleterre, 500. — Réception des envoyés de Naples et de Sardaigne, 502.— Convention avec le roi de Prusse, concernant la neutralité du nord de l'Allemagne, 505.—Fête donnée à Boston au ministre plénipotentiaire de la république, 508.—Elle suspend toutes relations avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, 509. (*Voyez* Etats-Unis.) — Accession de l'électeur de Saxe à la neutralité de la Prusse, 512. — Représentations de l'agent français au sujet du refus de la cour de Rome, de prendre aucune résolution avant de consulter l'empereur, 512. — Article intitulé : *De la nécessité de porter la guerre dans les îles britanniques ;* ordre du gouvernement de Gênes pour l'exécution de son traité avec la France, 515. —Réception des ministres et envoyée d'Espagne, de Sardaigne, des États-Unis et d'Alger ; publication des relations entre les cours de Vienne et de Berlin relativement aux nouvelles limites de la France, 517. — Accession de l'électeur de Saxe et des états du cercle de la Haute-Saxe, à la neutralité de la Prusse, 520.—Démenti du bruit que le traité avec la cour de Naples n'est que conditionnel; rentrée de l'escadre française aux ordres de l'amiral Morard de Galles, 521. (*Voyez* Brest et Irlande.)—Message du roi d'Angleterre sur la rupture des négociations avec la France; débats et réflexions sur la possession de la Belgique par cette puissance, 522, 523, 524. — Publication officielle du traité de paix avec la cour de Naples, 524.—Tableau des compensations offertes à la France par le cabinet de Saint-James dans la dernière négociation ; et réflexions à ce sujet, 526, 528, 529. — Observations de Lenoir-Laroche sur la disposition des esprits pour les prochaines élections, 527.—Débats du parlement d'Irlande relativement à la rupture des négociations, 536. — Retour du gouvernement napolitain vers la France, 544.—Découverte d'un plan de conspiration royale contre la république, 547. (*Voyez* Brottier, Lavilleheurnoy, Duverne de Presle, etc.)—Observations de Roux sur la proposition faite par l'Angleterre à la France de rendre la Belgique à l'empereur, 547.—Le peuple lombard demande une alliance offensive et défensive perpétuelle avec la république française, 548.—Rupture de l'armistice avec la cour de Rome, 571.—Notice d'un ouvrage de Mathieu Dumas sur les résultats de la dernière campagne, 587. —Conclusion de la paix avec le pape ; conditions de cette paix, 595.—(*Voyez* Rome.)—Bonne intelligence avec la cour de Turin, 609. — Suspension de toutes communications avec l'Angleterre, 630.—Proclamation de Louis XVIII aux Français, adressée au Directoire, 655.—Article intitulé : *La Vérité*, dirigée contre ceux qui s'efforcent de renverser le gouvernement républicain, pour rétablir la royauté, 656, 657. — Discours sur les rapports politiques de la France avec l'Italie, 658. — Considérations philosophiques sur la révolution, par Lachapelle, 660.—Préliminaires de paix avec l'empereur, 672, 674, 676, 681. (*Voyez* Vienne et Leoben.)—Texte du traité de paix conclu avec le pape à Tolentino, 678. — Renvoi de l'ambassadeur de Portugal qui s'est refusé à signer les conditions de paix qui lui étaient offertes, 681. —

Réfutation des réflexions de L.-P. Ségur, *sur les apparences d'une rupture entre la France et les Etats-Unis*, 685. — Désaveu par le sénat de Venise d'une proclamation offensante pour la nation française, 690. (*Voyez* Venise.) — Notice d'un ouvrage pour servir de suite à la *Correspondance d'un habitant de Paris sur la révolution de France*, 716. — Réception des ministres plénipotentiaires de Danemark, de Naples et de Genève, 723. — Analyse d'un écrit de Benjamin Constant, qui regarde comme un résultat des effets de la terreur, les dangers qui menacent encore la république, 739, 740.—Divisions existantes entre les premières autorités; adresses y relatives; explications; débats; accusations réciproques; mesures diverses de défense prise par le Corps Législatif et le Directoire, 748. (*Voyez* Corps Législatif et Directoire.)—Message du Directoire sur l'état pénible des finances, 750. — Motion d'ordre de Tallien sur les circonstances difficiles où se trouve la république, 751.—Décret qui interdit provisoirement toute société particulière s'occupant de questions politiques, 752.—Trois cent quarante millions sont affectés aux dépenses de la guerre pour l'année, 760.—Projet qui détermine le mode de déclaration des communes en état de guerre, 764.—Observations sur la cause du renchérissement des denrées, 767. — Complot dénoncé par Fargues contre le Corps Législatif, 771. — Vues pour l'amélioration des finances, 771, 773. (*Voyez* Finances.)—Toasts portés à l'armée de Sambre-et-Meuse, relatifs aux circonstances où se trouve la république, 773. — Réception du ministre cisalpin; audience de congé à Fedele Sopransi, 785. —Tableau du commerce de la France avec le Portugal, avant la révolution, 786. — Commerce de faux passeports par un Hollandais, pour faire rentrer des émigrés, 790.—Ecrit de Bailleul, dénonçant une faction royaliste qui veut renverser le gouvernement, 791.—Révolution du 18 fructidor, 792, 796. (*Voyez* Journées du 18 fructidor.) — Décret relatif à la célébration de la fête de la fondation de la république, 797. — Lettre de Noël, annonçant que Louis XVIII entretient des correspondances en France; adresse du Corps Législatif aux Français sur la journée du 18 fructidor, 812. — Proclamation du Directoire sur le même objet, 816.—Traité de paix avec le Portugal, 817, 823. — Réorganisation du Directoire, 818.—Décret portant que toutes les armées de la république ont bien mérité de la patrie, à raison de la part qu'elles ont prise aux derniers événements, 822. — Fixation des dépenses de l'an VI à 1600 millions, 822. (*Voyez* Dépenses publiques.)—Loi relative au remplacement des administrateurs, 823; XXIX, 34. (*Voyez* Administrations). — Proclamation du Directoire pour que les armées françaises soient complètes et prêtes à marcher le 15 vendémiaire, 2. — Menées contre-révolutionnaires dans le Midi, 14, 15. (*Voyez* Allier (Dominique) et Saint-Christol.) —Division territoriale des colonies, 19. (*Voyez* Colonies.) — Réflexions sur la rupture des négociations avec l'Angleterre, 21. — Proposition d'expulser tous les ci-devant nobles, ou de les exclure de toutes fonctions publiques, 21, 41, 44. (*Voyez* Boulay (de la Meurthe), Gay-Vernon et Nobles.)—Loi qui établit un conseil de révision permanent dans chaque division d'armée et de troupes employées dans l'intérieur, 36. — Rapport sur la nécessité de mettre en activité les institutions républicaines, 40. — Notions positives sur le sujet des différends entre l'Amérique et la France, 44. — Résolution qui établit des conseils de guerre et de révision dans toute place investie et assiégée, 47. (*Voyez* Tribunaux militaires.)—Conspiration royaliste découverte en Corse, 47.—Traité d'alliance offensive et défensive avec le roi de Sardaigne, 49, 53.—Traité de paix définitif conclu avec l'empereur à Campo-Formio, 50, 53, 60, 61.—Rupture du traité avec le Portugal, 52.— Nomination de ministres au congrès de Rastadt, 55, (*Voyez* Rastadt.) — Injonction aux ambassadeurs, consuls, etc., de ne se donner et de ne recevoir officiellement d'autre qualité que celle de citoyen, 55. —Détails sur les négociations qui ont amené la paix avec l'empereur, 60.—Tableau des crimes et des assassinats qui ont ensanglanté le Midi depuis le 9 thermidor, 62. — Manifeste du roi d'Angleterre sur la continuation de la guerre, 64, 65. — Lettres de Mallet-Dupan sur la situation de la France, 66.—Projet d'une descente en Angleterre, 67.—Pièces officielles relatives à la négociation de Lille, 69.—Examen des griefs allégués par le roi d'Angleterre contre la France, 73. — Extrait d'une gazette de Philadelphie sur la lutte de ses pouvoirs avant le 18 fructidor, 79.—Satisfaction demandée au gouvernement de Soleure, 86.—Arrêté sur la nouvelle distribution des forces de la république, 88.—Le sénat, les échevins, et tous les fonctionnaires d'Aix-la-Chapelle lui prêtent serment de fidélité, 92.—Le roi de Prusse témoigne son intention formelle de cimenter la bonne harmonie entre les deux nations, 95. — Ouverture d'un emprunt pour la descente en Angleterre, 105, 116, 117, 118. (*Voyez* Commerce, Emprunts et Angleterre.)—Article de Poultier sur le silence du gouvernement relativement à une conspiration royaliste, 109. —Garantie de la république française, réclamée par les habitants du pays de Vaud, pour le rétablissement de leurs droits, 110.—Réunion proclamée des provinces prussiennes sur la rive gauche du Rhin, 117.—Proclamation relative à la descente en Angleterre, 121.—Assassinat du général Duphot, dans la juridiction de France à Rome, 126. (*Voyez* Rome, Duphot, Bonaparte (Joseph), etc.)—L'envoyé de Rome est gardé à vue, 130. — Reconnaissance éternelle vouée à la république française par le peuple cisalpin, 132.—Message du roi d'Angleterre au parlement sur les préparatifs de descente des Français, 135.— Refus du Directoire de recevoir le comte de Cabarus, en qualité d'ambassadeur d'Espagne, 137. — Fête de la reconnaissance envers la république française, célébrée à Milan, 142. —Notice d'un ouvrage intitulé : *De la France relativement à l'Angleterre et à la maison d'Autriche*, 143.—Histoire des premiers peuples libres qui l'ont habitée, 145.— Mise en état de siége de plusieurs communes, 146, 153. — Détails des mesures prises par le Directoire exécutif contre l'oligarchie helvétique, 147, 148. — Article sur les trois constitutions de la France, et leurs sectaires, 150.—Examen du système suivi contre elle par l'Angleterre, 153. — Vote unanime des habitants de la ville de Bienne pour leur réunion, 155.—Célébration à Ferrare, de la fête de la reconnaissance de la république cisalpine envers la république française, 156.—Proclamations relatives à ses élections, 159, 169, 206, 220.—Espoir d'une réconciliation avec le canton de Berne, 163.—Demande d'un emprunt à Hambourg, 179. — Considérations philosophiques sur la révolution; reconnaissance vouée à la république française par le peuple romain, 180.— Arrêté ordonnant l'incarcération de tous les prisonniers anglais, 194.—Traité d'alliance et de commerce avec la république cisalpine, 200, 220. (*Voyez* Cisalpine.)—Préparatifs contre le Portugal, 200.—Réception du ministre de Toscane; liberté rendue au ministre de Portugal, 222.—Circulaire relative au commerce de la France avec les îles vénitiennes, 234. —Remerciements adressés au Directoire par l'assemblée provisoire du pays de Vaud, 238. — Correspondance avec les ennemis de la république française trouvée en Italie, chez mylord Bristol, 247. — Convention secrète avec le duc de Wurtemberg, 248.—

Réparation de l'insulte faite au drapeau du résident de France à Genève, 249.—Ouvrage sur la question de savoir s'il convient à la France d'avoir un acte de navigation général et indéfini, 251. (*Voyez* Acte de navigation et Marine.)—Insulte faite à son ambassadeur à Vienne; désaveu de l'empereur, 251, 252, 253, 255. (*Voyez* Bernadotte.)—Réunion des îles vénitiennes, 254.—O'Connor et ses amis sont accusés, à Londres, d'avoir invité le gouvernement français à envahir la Grande-Bretagne; réception des ministres de Suède, de Rome et de Gênes, 255. — Rappel de Truguet, ambassadeur à Madrid; message du Directoire sur les circonstances qui ont accompagné les élections, et sur les entreprises des anarchistes; débats et décret d'annulation qui s'en est suivi, 256. (*Voyez* Anarchistes et Elections.)—Etat de la population de la république, 257.—Préparatifs qui se font dans ses ports contre l'Angleterre; discours de Shéridan et de Pitt à ce sujet, 258.—Traité de réunion de Genève, 259, 268. — Observations sur un article de *l'Ami des lois*, intitulé : *Pétition des rois de l'Europe, au Directoire de la république française*; et lettre de Poultier à ce sujet, 261, 262. — Rapport sur les recettes et les dépenses de l'armée, 264.—Conclusion de la paix avec les cantons de Glaris et de Schwitz, 266. — Liquidation de la dette publique dans les départements réunis, 272, 274.—Réflexions et pièces relatives aux différends entre les Etats-Unis et la France, 273, 286.—Embargo sur les papiers, lettres et paquets venant d'Angleterre en France, par représailles d'un bill contre l'introduction des journaux français dans ce pays, 274.—Pamphlet du gouvernement anglais sur la guerre, 276. —Audience de congé de l'ambassadeur d'Espagne, et réception de son successeur, 277.—Rejet, par la chambre des représentants de l'état de Pensylvanie, de toutes mesures hostiles contre la France, 283. — Démenti de la cession à cette puissance, de la Louisiane et de la Floride, 286.—L'unité de la Suisse considérée comme absolument indispensable par le Directoire, 287.—Expédition de la Méditerranée, 288. (*Voyez* Armée d'Orient, Egypte et Bonaparte.) — De l'influence de la révolution sur le caractère national; différends avec la cour de Turin, 289. — Article en faveur de la réduction des cantons de la France, 291. — Acte de cession à cette puissance des états prussiens situés sur la rive gauche du Rhin, 293. — Plaintes des agents français à Madrid, au sujet de l'inexécution des cédules contre les émigrés, 297. — Exposition des griefs de la république contre le gouvernement de Malte, 300. (*Voyez* Malte.)—Alliance offensive et défensive sollicitée par deux ambassadeurs de Tippoo-Sultan; le Directoire helvétique demande l'exécution des promesses faites par la république française à la Suisse, 304.—Arrangement avec le gouvernement piémontais, 305. (*Voyez* Piémont.) — Les États-Unis suspendent toute relation avec la France, et leur président refuse de reconnaître son consul général à Philadelphie, 310, 315.— Suppression de la place d'ambassadeur de France à Gênes, 317.—Influence du gouvernement français sur l'organisation des autorités en Suisse, 324.—Article sur les maux causés à la France par les sociétés populaires; bill adopté aux États-Unis pour la prise des corsaires français, 328. — Palais donné, dans Milan, à la république francaise; insultes faites à son consul à Messine, 331.—Prohibition en Russie des feuilles et marchandises françaises, 331, 346. — Bruits de guerre, 333.—Loi pour la célébration des décadis et des fêtes nationales. (*Voyez* ces mots.)—Nouvelles pièces relatives aux différends avec les États-Unis, 335, 340.—Bill annulant tous les traités passés entre eux et la république française, 342, 361, 388.— Plaintes de Lucien Bonaparte contre les innovations préparées par les agents du gouvernement français, dans la république cisalpine, 350.—Traité de paix et d'alliance avec la république helvétique, 351, 360, 362. — Loi qui crée un nouveau département sous le nom de Lac-Léman; réception des ministres helvétiques Zeltner et Jenner, 358. —Mouvements et préparatifs de guerre sur la rive droite du Rhin, 359, 361.—Différends avec le roi de Naples, 360. — Expédition sur les côtes d'Irlande, 363. (*Voyez* Irlande.)— Réparations demandées aux Grisons des insultes faites au nom français, 367. — Intrigues du parti anglais en Amérique pour brouiller les Etats-Unis avec la France, 376.—Autres pour mettre celle-ci en guerre avec l'Espagne, 384.—Protestation du chargé d'affaires de la république, à Naples, contre la violation du traité de paix, 385.—Son consul à New-Yorck reçoit l'ordre de cesser ses fonctions, 389.—Annonce des *Tableaux historiques de la révolution française*, 391.—Nouvelles de l'expédition d'Irlande, 404. (*Voyez* Irlande.) — Et du combat d'Aboukir, 405. (*Voyez* ce mot et Egypte.)—Message et débats sur la situation des armées, et la nécessité de les compléter, d'après la mauvaise foi des gouvernements étrangers relativement à la paix, 410. (*Voyez* Conscription.) — Efforts des ambassadeurs de Russie et d'Angleterre pour irriter la Porte contre la France; apparences de guerre; marche des Français vers le Rhin, 411. (*Voyez* Armée.) — Protection accordée aux patriotes piémontais, 413. — L'Espagne accorde à la France l'introduction de ses produits, à l'exclusion des marchandises anglaises, 416, 418. — Demande faite à la Bavière de 14 millions et de la retraite des troupes impériales, 416.—Idées générales sur la France, 418. — Bruits de guerre avec la Porte, 420.—Sur les dispositions des Etats-Unis à l'égard de la France, et sur les intrigues anglaises contre cette puissance, 423, 424, 430. — Conditions de paix à Rastadt, 424, 425, 428. — Arrestation de la légation française à Constantinople, 424. — Marche des Russes, 428, 430. — Déclaration de guerre de la Turquie, et réflexions à ce sujet, 430, 434, 442. — Menaces de l'Angleterre contre les peuples de la Méditerranée en relation avec la république; échange de son traité d'alliance avec la Suisse, 440.— Le roi d'Espagne se prononce pour ses partisans, 446.— Insurrection dans les départements de la Belgique. (*Voyez* Départements réunis.); lettre de François de Neufchâteau, sur l'industrie française et sur l'exposition de ses produits, 451. — Persécution en Hongrie des partisans de la France, 454. —La Prusse lui demande de déclarer si, en cas de guerre, elle respectera la ligne de neutralité, 455.—Mémoire remis à cette cour par l'ambassadeur Sieyès sur une sécularisation générale, 457.—Bruits contradictoires sur ces deux puissances, répandus par les gazettes allemandes, 460.—Naples se prépare à la guerre; division des États-Unis en deux partis sur le même objet; réflexions du *Morning-Chronicle* sur la déclaration de guerre de la Porte; le ministre français près les Lignes-Grises, forcé de se retirer à Ragatz, 462. — Neutralité de la Toscane mal vue par la France; son ministre à Naples abreuvé de dégoûts; refus de la cour d'admettre Mangourit, secrétaire de légation, 464.—Présentation des ambassadeurs cisalpin et batave; réflexions sur le manifeste hostile de la Porte, 467.—Intrigues qui l'ont déterminée à la guerre, 481.—Disposition de l'Espagne pour encourager le commrece avec la France, 489. — Rapport sur l'établissement du Prytanée français, 496. (*Voyez* Prytanée.)—Deux prédictions de Montesquieu, 505. —Discours pour la paix, au parlement d'Angleterre, 517.—Débats y relatifs, 518.—Haine du gouvernement américain contre la république française, 522.—Message et déclaration à la suite de la guerre aux rois de

Naples et de Sardaigne ; perfidie de ces deux cours, 527, 538, 540, 545. (*Voyez* Armées d'Italie et de Naples.) — Tableau comparatif des acquisitions de la France et de celles des autres puissances, 535.—Convention de Lucerne entre elle et l'Helvétie, 538, 542, 553.— Article sur sa situation comparée à celle des autres puissances, 579.—Lettre d'un Autrichien sur les désavantages pour son pays de la guerre contre la France, 580 *bis*.—Motifs qui ont déterminé celle de Naples, 583 *bis*.—Le ministre français à Hambourg se dispose à la retraite, d'après la conduite du sénat à l'égard de Napper-Tandy, 586 *bis*. — La Toscane se prépare contre une invasion française, 591.—Défense des feuilles françaises dans les états de Paul I.er, 594 *bis*.—L'Angleterre veut ramener la Prusse dans la coalition, 596.—Lettres sur les causes et les effets de la révolution, 597 *bis*, 599 *bis*.—Dispositions des Vénitiens en faveur des Français ; célébration de leur entrée en Hollande, 597 *bis*. — Neutralité de la Suède ; marche des troupes françaises ; elles dédaignent d'occuper Livourne, 601, 603. — Ordre trouvé sur un bâtiment américain de saisir tous les bâtiments français, 601 *bis*, 603 *bis*. — Présages certains d'une réconciliation avec les États-Unis, 602 *bis*.—Etat des revenus publics pour l'an VII, 603 *bis*. (*Voyez* Contributions.) — Note au sénat d'Hambourg, relative à Napper-Tandy, 604 *bis*. (*Voyez* ce nom et Hambourg.) — Formation de trois grandes armées sur le Rhin, 605 *bis*.—Détails donnés par Lacombe-Saint-Michel sur les sentiments et les intrigues de la cour de Naples, 605 *bis*. — Proclamation aux Cisalpins pour les engager à seconder de tous leurs efforts les Français combattant pour la liberté de l'Italie, 606.—Réquisition à la Bavière d'exécuter l'armistice, 607 *bis*.—Réponse de ce gouvernement ; hostilités autorisées contre les bâtiments barbaresques, 608 *bis*.—Paul I.er déclare qu'il fait marcher ses troupes pour l'exécution du traité de Campo-Formio, 609.—L'armée française pénètre en Allemagne, 611 *bis*, 624.—Lettre du ministre de l'intérieur sur la direction à donner aux élections contre le royalisme et l'anarchie, 611 *bis*.—Vote de la réunion du Piémont à la république, 612. — Plan militaire de la Toscane contre elle ; publication d'une convention secrète stipulée entre Bonaparte et l'empereur, et relative aux évacuations à faire par les deux puissances, 612 *bis*.—Message du Directoire et déclaration à la suite de la guerre à l'Empire et à la Toscane, 613 *bis*, 623 *bis*, 624 *bis*.—Lettre sur la déclaration de guerre par le bey de Tunis, 614.—Démenti de l'assertion anglaise, accusant le Directoire de vouloir révolutionner le Wurtemberg, 615. — Manifeste du prince Charles contre la France, 616 *bis*.—Intrigues à Vienne pour la guerre, 617.—Ordre d'inscrire dans les édifices publics : *Guerre au gouvernement anglais*, 619.—Votes pour la paix à Ratisbonne, 620 *bis*.—Intrigues du parti anglais aux États-Unis pour amener une rupture avec la France, 624.—Insurrection en Piémont ; dévouement d'un prêtre en faveur des Français, 624 *bis*. (*Voyez* Piémont.)—Dispositions de l'électeur de Bavière pour la paix, 626.—Le prince Charles fait enlever et remettre aux avant-postes, le ministre français dans ce pays, 627. — Arrivée d'une députation napolitaine, 630. — Nouvelle d'une bataille sanglante dans le Furstemberg ; publications du cabinet autrichien contre le gouvernement français, 633. — Lettre de la cour de Naples sur la défaite de la flotte *régicide* française, 635. — Détails sur la victoire de l'archiduc Charles, attribuée à la trahison d'un soldat; le Directoire défend au général Jourdan de favoriser les insurrections en Allemagne; 636. — L'envoyé du dey d'Alger sort du Temple et est gardé à vue dans son domicile, 639. —Refus du roi de Prusse de rentrer dans la coalition, 640.—Manœuvres du gouvernement anglais pour corrompre l'esprit public ; progrès des armes françaises dans le Tyrol, 643. (*Voyez* Tyrol.) — Confédération projetée avec les Irlandais-Unis et la France, 643, 645, 646, 649, 652.—Envoi par les États-Unis de plénipotentiaires pour terminer les différends avec cette république, 645.—Article officiel sur l'intention de continuer à Rastadt les négociations avec l'empire; négociation du ministre français pour la réunion des Grisons à la Suisse, 657. — Calomnie du royalisme contre le gouvernement ; Trouvé est renvoyé par le prince Charles de sa mission à Wurtemberg, 658. — Embargo mis en Russie sur les navires d'Hambourg, à cause de l'attachement de cet état à la France, 660.—Assassinat des ministres français à Rastadt, 664. (*Voyez* Rastadt, Directoire, Autriche, Debry, Roberjot et Bonnier.)—Préparatifs à Londres contre l'expédition des Français en Egypte, 674.—Excès commis par les Autrichiens sur trois agents français à Parme, 676. —Efforts de Dumouriez pour généraliser la guerre, 685. — La Prusse déclare à la Russie qu'elle ne rentrera pas dans la coalition, 687.—Rapprochement fait par le *Morning-Post*, entre les principes et la conduite du gouvernement autrichien, relativement à la France, 695. — Proclamation du Directoire aux Français sur l'assassinat de Rastadt, 700.—Autre sur les circonstances où se trouve la république, 701.— Note sur les trames du gouvernement anglais contre elle, 702.—Motion de Garrau sur les dangers publics; formation de commissions pour y remédier, 704.—Son traité de commerce avec la Suisse, 709. — L'empereur de Russie s'engage à fournir à l'Angleterre 45,000 hommes pour être employés contre elle, 710. —Brochure de Bailleul sur les finances et sur les factions ; excès de la révolution attribués aux journalistes, dans la discussion sur la presse, 711. (*Voyez* Presse.)—Permanence des conseils au 28 prairial; rapport, message et débats sur la situation de la république, etc., etc., 712, 713, 717, 718, 722.—Débats au parlement d'Angleterre, sur la solde des 45,000 Russes destinés à agir contre elle, 718, 719, 721, 722, 727.—Réflexions sur la nécessité où elle est d'assurer la liberté de l'Italie, 720.—Adresse aux Français sur sa situation ; circulaire du ministre de la police sur le même objet, 723, 724, 731. — Hostilités du roi de Sardaigne, 730.—Observations sur le traité de commerce avec l'Helvétie, 731. — Rappel du ministre français en Hollande ; rapport d'Eschasseriaux et projet tendant à assurer l'indépendance des alliés de la république et à rallumer le courage du peuple; proclamation du Directoire sur les dangers de la patrie, 733. (*Voyez* Patrie.) — L'Angleterre prend à sa solde tous les Suisses qui se réuniront à la coalition, 734.—Arrêté sur les rapports des agents étrangers avec le ministère des relations extérieures et les autorités françaises, 735, 736. — Débats au club du Manége sur les circonstances (*Voyez* Société des Jacobins du Manége.) ; réponse de Talleyrand aux accusations d'avoir contribué, par ses fautes, à la situation actuelle de la républiqu e, 736.—Loi sur les otages pour garantir la tranquillité intérieure, 739. (*Voyez* Otages.) — Envoi de Florent Guyot en ambassade à La Haye, 758.—Brochure intitulée : *De la révolution française comparée à celle d'Angleterre*, 758.—Discours de Garrau contre la proscription des républicains, et contre les fausses terreurs des partisans du régime de 1791, 763.—Débats sur les dangers publics et sur les rassemblements royalistes de la Haute-Garonne, 778. (*Voyez* Garonne (Haute.)—Secours accordés aux Piémontais réfugiés en France, 781. — Système de la Prusse à l'égard de cette puissance, 782.—Message du Directoire sur sa situation intérieure, 785, 786.—Rapport de Lucien Bonaparte sur sa position à l'extérieur et à l'intérieur, 787. — *Carte physique de la France* ; déclaration de

guerre de la Russie à l'Espagne, motivée sur ses liaisons avec la république; nouveau refus du roi de Prusse de rentrer dans la coalition, 789. — Examen d'une proclamation de Suwarow, annonçant le projet de relever le trône et l'autel en France, 790. —Ordre du roi de Sardaigne de traiter ses vaisseaux en ennemis, 793.—Discours de Briot sur les causes qui ont amené la situation pénible où elle se trouve, 794.—Le conservation de ses limites actuelles est posée par le même comme une des conditions de la paix, 795.—Projets divers sur les moyens de défense, 796, 798.—Proclamation du Directoire aux Français, 799. —Résistance du roi de Prusse aux sollicitations. des ennemis de la France, 801.—Discours de Jourdan et vive discussion sur les dangers qui la menacent, 807, 808, 811, 812, 813, 815.—Suppression de la commission chargée de fixer ses limites du côté des Alpes, 822. — Motion contre ceux qui proposeraient de porter atteinte à son intégralité, 827.—Discussion à ce sujet, 838, 863, 868, 869, 870. — Traité de commerce avec les États Unis, 854.—Journée du 18 brumaire, 881. (*Voyez* les diverses Assemblées, Louis XVI, Conseil exécutif, les divers comités et ministères, Directoire, Armées, Finances, Guerre, Diplomatie, Journées de la révolution, Troubles, Paris, Coalition, Contributions, Constitutions, Conspirations, Marine, Commerce, Élections, Serments, Sociétés, etc., etc., etc.)

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN.—Des écus de vicariat sont frappés dans cette ville, IV, 605.—Préparatifs pour la diète d'élection de l'empereur, V, 137.—Son ouverture, 509.—Couronnement de Léopold, 597; VI, 125, 133.—Capitulation impériale lors de cette cérémonie, 213.—Médaille frappée à cette occasion, 275.—Asservissement de la liberté de la presse, XI, 353.—Arrivée de la légion Mirabeau, XIII, 13.— Entrée de l'empereur, 205.—Et de Custine; sa réponse aux observations des magistrats, XIV, 322, 381, 384.—Réclamation de cette ville contre la taxe militaire qui lui est imposée, 403, 479, 499, 538, 546.— Réponse du ministère français, 545.—Réflexions sur cette contribution, 634.—Trahison des habitants; massacre des Français; reprise de cette ville par les Prussiens; arrêté pour garder à vue ses députés à Paris, 699, 728, 777; XV, 39.—Elle se justifie; lettre du général Custine, relative au massacre des Français, 50.—Mémoire relatif à sa reprise par les troupes allemandes, 138.— Mise en liberté de ses députés, 268.— Exécution du secrétaire de justice de Niderholm, XVII, 1.—Epidémie, XIX, 573.— Conclusum de la diète relatif à l'envoi de députés au congrès de paix, XXV, 721.—Prise de cette ville par l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVIII, 359.—Elle est évacuée par les Autrichiens; déclarée neutre par la France et l'empereur, 445, 616.—La cour de Vienne se refuse à cette neutralité, 639.—Arrivée d'un courrier porteur de l'armistice au moment d'une bataille sous ses murs, 683.—Ordre donné à ses habitants de porter la cocarde nationale, XXIX, 149.—Ménard y est envoyé en qualité d'agent diplomatique, 290.—Négociation d'un emprunt pour l'armée française, 369.— Entraves mises à la liberté de la presse, 433.—Bernadotte en expulse les agents autrichiens, 641. (*Voyez* Custine.)

FRANCFORT-SUR-L'ODER.—Arrivée des insurgés polonais près de cette ville, XXII, 653.—Soulèvement des étudiants, XXIX, 40.

FRANCHE-COMTÉ. — Protestation du parlement contre les atteintes portées à ses priviléges, *Introd.*, 544.—Troubles dans cette province et arrêté du parlement à ce sujet, I, 231.—Ses députés votent la suppression de la vénalité des offices, 287.—Dénonciation de l'exportation des grains qui y a lieu et décret y relatif, II, 190.— Sa fédération avec la Bourgogne, III, 191. (*Voyez* Jura.)—Décret concernant ses protestants, V, 621.

FRANCHESKY, aide-de-camp.—Son éloge, XXIX, 872.

FRANCHIMONT (pays de).—Sa réunion à la France, XV, 607.—Secours à ses patriotes réfugiés, XVIII, 542. —Discours prononcé par eux à la barre de la Convention, XXI, 436.

FRANCHOT, astronome.—Ses travaux pour mesurer le méridien, XIII, 331.

FRANCIADE, nouveau nom de Saint-Denis. (*Voyez* Saint-Denis.)

FRANCILLON.—Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 705.

FRANCIN (Nicolas), curé.—Est élu évêque de la Moselle, VII, 666, 736 *.

FRANCIS, membre des communes d'Angleterre. —Sa motion sur le traitement des ambassadeurs à Madrid, IV, 477, 478.—Son opinion sur la guerre avec la France, XIV, 838.—Il vote la réforme du parlement, XXVIII, 720.

FRANCKENDAL.— Prise de cette place par les Français, XXII, 351.

FRANCKLIN (Benjamin), président de la société de Pensylvanie.—Son adresse pour l'abolition de l'esclavage des noirs, III, 54.—Anecdote relative à sa négociation en France, 326.—Sa mort; l'Assemblée nationale décrète un deuil de trois jours en son honneur, IV, 600.—Un mausolée lui est élevé au café Procope, à Paris, 632.—Notice sur ce grand homme, V, 62.— Anecdote qui le concerne, 126.— Mémoires de sa vie privée, VII, 439, 506; IX, 302.—Inauguration de sa statue à Philadelphie, XII, 594.—Toasts portés à son hôtel, à l'indépendance américaine, XIII, 697.—Compte-rendu de *sa vie*, écrite par lui-même, XXIX, 316.

FRANCKLIN-BACHE (Benjamin), petit-fils du précédent.—Sa mort, XXIX, 522.

FRANCKWEILLER.—Attaque des Français sur ce point, XXII, 421.

FRANÇOIS I.er, roi de France.— Accroissement du revenu public sous son règne, *Introd.*, 2.— Il met le clergé sous sa dépendance, 30.

FRANÇOIS II, empereur d'Allemagne.—Notice le concernant, XI, 701.—Il annonce aux princes émigrés la marche prochaine des troupes, 702.—Réflexions sur la conduite qu'il doit tenir, 729.— Il défend l'impression de tout article d'éloge pour lui; ses assurances aux princes émigrés, XII, 37.— Il ratifie les traités passés avec le roi de Prusse et Catherine II, 57.—Augmente la paye de ses troupes, 65.—Sa réponse à de Lessart concernant les Jacobins, 81.—Il crée un papier-monnaie, 89.—Acte par lequel il se concerte avec la Prusse contre la France, 105.—Sa colère à la suite du message de Dumouriez, relativement à ses dispositions hostiles, 121.— Lettre à lui écrite par Louis XVI, 128, 147.—Son portrait, 153.—Décret de l'Assemblée Législative de France qui lui déclare la guerre, 174, 182, 188.— Il refuse de contracter avec la Hollande un traité de garantie mutuelle, 213.—Envoie le comte Stadion en Angleterre, 273.—Points principaux convenus par lui, de concert avec les coalisés, pour le maintien de la monarchie française, 297.—Il publie un réglement sur les dénonciations, 381.—Refus des états de lui payer les subsides; bulletin de son armée dans les Pays-Bas, 589, 590.—Il est élu chef de l'Empire, XIII, 121.—Se dispose avec la Prusse à tenir un congrès armé pour donner un gouvernement à la France, 157.— Son couronnement, 185.— Il détermine les états-généraux de Hollande à refuser asile à quiconque aurait pris part à un attentat contre la famille

* Le MONITEUR a imprimé Granseing par erreur, c'est Francin qu'il faut lire.

royale de France, XIV, 157.—Sa lettre dans laquelle l'invasion de la France est traitée de promenade militaire, 293.—Son ordonnance contre l'introduction des journaux de ce pays, 382.—Il enjoint aux émigrés d'évacuer les Pays-Bas, s'ils ne font partie des armées, 461.—Requiert la diète de Ratisbonne de s'opposer aux progrès des Français, 469.—Et le cercle de Souabe d'adhérer à la coalition, 489.—Accorde des secours à madame de Brionne, XV, 333.—Rappelle ses sujets au service de France, 505.—Sa déclaration concernant la Belgique, 507.—Ses efforts pour nationaliser la guerre contre la France, 649.—Son ordonnance relative au séjour des Français dans les Pays-Bas, XVI, 241.—Il confère à l'archiduc Charles le gouvernement de ces pays, 274.—Sa proclamation sur le mode des réclamations à faire par leurs habitants, 433.—Il accorde une amnistie au Brabant, 541.—Réflexions à ce sujet, 581.—Son ordonnance présentée à la dictature de la diète de l'empire, 753.—Il refuse des grains à la Suisse pour punir sa neutralité, XIX, 133, 297.—Réclame les conseils des états de l'Empire, 513.—Il accorde toutes les demandes du roi de Prusse pour le retenir dans la coalition, XX, 237.—Son arrivée à Bruxelles, 294, 351.—Demande une levée d'hommes aux états de Brabant, XXI, 90.—Son mémoire sur les secours qu'il doit fournir à l'Allemagne, XXII, 129.—Il envoie à Bâle un négociateur, XXVI, 105.—Signe les préliminaires de paix de Léoben, XXVIII, 674.—Traite avec la France, XXIX, 50.—Est accusé de jacobinisme par Fitz-Williams, 65.—Pamphlet publié à cette occasion, 76.—Il ratifie le traité de Campo-Formio, 100.—Sa maladie, 209.—Grand dîner qu'il donne au prince Repnin, 398.—Il retire toute force de droit, pour sa part, à toutes les concessions faites aux ministres français à Rastadt, 646. (*Voyez* Autriche, Allemagne et Vienne.)

FRANÇOIS (curé), député de Caen à la Constituante.—Demande le remplacement des dîmes, I, 326.

FRANÇOIS, député du Pas-de-Calais à la Législative.—Son opinion sur une découverte pour la fabrication de la poudre, XI, 272.—Il rend compte de la pompe funèbre des fédérés de Marseille, XIII, 459.

FRANÇOIS, député de la Somme à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 208, 253.—Il proteste contre l'arrestation de ses collègues, au 31 mai, XVI, 648.—Demande la destitution du frère de Taillefer, XXIV, 155.

FRANÇOIS.—Sa participation à la prise de la Bastille, I, 188.

FRANÇOIS, boulanger à Paris.—Est tué dans une émeute, II, 89.—Exécution de son meurtrier; secours accordés à sa veuve, 91.

FRANÇOIS (Auguste).—Est mis hors d'accusation, XI, 611.

FRANÇOIS, juge à Lille.—Est adjoint au ministre de la guerre, XVI, 182, 193.

FRANÇOIS, dit CADET, cultivateur.—Est condamné à mort, XX, 728.

FRANÇOIS, dit SALPÊTRIER, laboureur.—Est condamné à mort, XXI, 176.

FRANÇOIS, marchand de vin.—Comité tenu chez lui par les conspirateurs du 29 germinal, XXIV, 326.

FRANÇOIS, hussard au 11.e régiment.—Tue Coquereau, chef de chouans, XXV, 155.

FRANÇOIS, négociant à Londres.—Lettre que lui adresse la veuve Jouy sur la conspiration de Lavilleheurnoy, XXVIII, 574.

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, électeur.—Est arrêté à Toul, I, 297.—L'examen de cette affaire est renvoyée au comité des Douze, 382.—Sa lettre sur le droit de paix et de guerre, IV, 496.—Député des Vosges à l'Assemblée Législative; il propose de la déclarer constituée, X, 11.—Est élu secrétaire, 26.—Annonce que Saint-Domingne reconnaît à l'Assemblée le droit de régler ses rapports avec la France, 121.—Présente un projet de décret contre les prêtres perturbateurs, 387, 389.—Impression, discussion et adoption de son projet, 390, 396, 400, 403, 406, 414, 433, 448.—Il propose d'autoriser la vente des édifices non employés au culte salarié, 496, 497.—Sa motion relative aux commissaires de la comptabilité, 521.—Il demande la suppression de la messe de minuit, 567.—Est élu président, 737.—Son opinion sur le mode de constater l'état civil, XI, 657.—Sa motion tendante à simplifier le régime des élections, 671.—Son opinion sur l'amnistie demandée pour les crimes d'Avignon, 675.—Et sur la conduite de Lafayette, XIII, 193.—Il fait décréter que le département des Vosges a bien mérité de la patrie, 357.—Fait part d'intrigues contre la tenue à Paris de la Convention nationale, 539.—Est chargé de parler au peuple, au 2 septembre, 602.—Communique un projet de création de camps intermédiaires, 730.—Propose à l'Assemblée Législative de servir de garde, le reste du jour, à la Convention, dès qu'elle sera constituée, XIV, 4.—Exprime à cette nouvelle Assemblée les sentiments de respect des membres de celle dont le mandat finit, 5.—Est élu au ministère de la justice, 143.—Le refuse, ainsi que le titre de député, 144.—Son mémoire sur l'agriculture, XVII, 269.—Analyse de sa comédie de *Paméla*, 379.—Son mémoire sur les greniers d'abondance, 442.—Il est porté au ministère de l'intérieur, 450.—Fait des changements à sa pièce de *Paméla*, 539.—Est arrêté, 568.—Justifie son ouvrage et les comédiens français, 717.—Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.—Sa lettre à la Convention contre l'oubli, dans l'appel nominal, des noms des députés prisonniers en Autriche, 492.—Discussion relative à la pièce de *Paméla;* sa reprise, XXIV, 84; XXV, 369.—Il présente des idées sur les moyens de perfectionner l'agriculture, XXIV, 262.—Hommage au Corps Législatif de son *Poème des Vosges*, XXVIII, 490, 584.—Il publie un trait de probité de Joseph Courroy, 528.—Sa lettre contre le déchaînement des journalistes sur les députés nouvellement élus, 683.—Il est nommé ministre de l'intérieur, 744.—Adresse une circulaire aux administrations pour leur demander raison des crimes qui semblent se multiplier partout, 812.—Est porté sur les listes pour remplacer Carnot et Barthélemy, 816, 818.—Nommé directeur en place du premier, accepte et est installé, 819.—Sa lettre sur le perfectionnement des livres élémentaires, XXIX, 18.—Il est nommé membre de l'institut national, 74.—Repas qu'il donne à Bonaparte, 96.—Désigné par le tirage au sort, il quitte le Directoire, 260.—Est chargé de la négociation relative à l'affaire de Bernadotte à Vienne, 266.—Arrive à Seltz, 283.—Ses conférences avec Cobentzel, 287.—Bonne intelligence entre eux, 292. (*Voyez* Seltz.)—Il est renommé ministre de l'intérieur, 318.—Arrête le programme des fêtes de la Liberté, 322.—Son discours au Champ-de-Mars le 9 thermidor, 326.—Autre en présentant au Directoire les commissaires chargés de recueillir les monuments des arts en Italie; il installe le *prytanée français*, 327.—Sa circulaire aux comités de bienfaisance de la commune de Paris, 333.—Autre sur les dégradations des grands chemins, 346, 348.—Autre sur les préparatifs de la fête de la Vieillesse, 354.—Autre sur l'exposition publique des produits de l'industrie française, 357.—Autre sur la fête de la fondation de la république, 371, 378.—Il achète un recueil des *Odes d'Anacréon*, qui avait appartenu à Rousseau, 386.—Sa circulaire relative à la nourriture et à l'entretien des individus

que renferment les dépôts de mendicité, 391.—Autre sur l'établissement des usines, écluses, bâtardeaux, moulins, etc., sur les rivières, 393.—Il donne les détails de l'ouverture de l'exposition des produits de l'industrie, 401.—Sa circulaire pour la formation des tableaux de population; autre sur les mesures républicaines, 404.—Il annonce aux administrations que l'Espagne vient d'interdire l'entrée des marchandises anglaises et de permettre celle des marchandises françaises, 416.—Communique sa circulaire à l'ambassadeur d'Espagne, 418. — Forme auprès de lui un conseil d'instruction publique, 420. —Ses circulaires sur la perception de la taxe d'entretien des routes, 420, 432.—Sa lettre sur tous les objets d'administration intérieure, 431. — Autre aux professeurs et aux bibliothécaires des écoles centrales, 446.— Ses circulaires sur l'exposition des produits de l'industrie, 451.—Sur les plantations à faire en France, 470.— Sur l'emploi des nouvelles mesures, 489.—Sur l'établissement des barrières, 499.—Sur l'arriéré des pertes, par cas fortuit, durant le cours de l'an VI, 500.—Sur la surveillance que les commissaires du pouvoir exécutif doivent exercer pour la sûreté publique, 502. — Sa lettre aux bibliothécaires des écoles centrales, sur la nécessité d'initier les élèves à la connaissance des livres, etc., 512.—Autre sur la loi du 26 fructidor concernant les hospices d'humanité, 518.—Son discours aux élèves du conservatoire de musique, 522.—Sa lettre relative à l'acquittement des frais de bureau d'entretien des routes, 537. — Autre contre l'abus du renversement des terres, 538. — Publication d'actes de bienfaisance de sa part, 569.— Sa lettre relative à l'administration de la taxe d'entretien des routes, 579. — Autres sur l'exemption des droits de passe à accorder aux voitures militaires, 579 *bis.*—Pour l'exécution de la loi relative aux dépenses départementales et autres, 583.—Pour la célébration du 21 janvier, 586. — Et sur la navigation intérieure de la république, 588. — Il fait suspendre la vente de la cathédrale de Reims, 590 *bis.*—Sa lettre sur la propriété des pièces de théâtre; autre sur les médicaments à employer dans les maisons de mendicité et de réclusion, 592. — Autre sur les dépenses des administrations centrales, 594 *bis.* — Autre sur celles des administrations municipales et communales, 597 *bis.* — Autre sur le mode de constater et d'évaluer les pertes occasionnées par la guerre, 600 *bis.* —Autre relative à la navigation intérieure, 602 *bis.* — Autre aux membres du bureau de bienfaisance de la place Vendôme, 603 *bis.*—Son acte de bienfaisance en faveur de Mazéas, 604.—Sa lettre sur le choix des citoyens propres à remplir les fonctions de jurés, 605 *bis.*—Autres sur les élections prochaines, 611 *bis.*—Sur la célébration de la fête de la souveraineté du peuple, 612. — Sur la taxe d'entretien des routes, 614. — Sur les nouvelles mesures; sur des difficultés concernant les mariages, 616 *bis.* —Sur l'agriculture, le commerce, les arts et l'instruction, 619.—Pièce de vers intitulée: *Le Blanchisseur de l'opéra, au ministre de l'intérieur*, 619 *bis.* —Ses lettres sur la ferme et l'établissement des barrières, 622 *bis.*—Sur l'instruction publique, 624.—Et sur les fêtes nationales, 627.—Attaques contre sa circulaire relative aux élections, 630.—Autres circulaires sur la comptabilité des administrations et sur leurs dépenses, 631, 640, 660, 686.—Sur l'échenillage des arbres; sur l'agriculture, 632.—Et sur les fonctions des commissaires du gouvernement, 633.—Son discours à la distribution des prix de l'école d'Alfort, 637.—Sa circulaire sur les écoles centrales, 643. —Il est attaqué par Marbot, et défendu par Garat, 657, 658.—Sa lettre sur les fêtes nationales; autres sur l'entretien des grandes routes, 658. —Et sur les centimes additionnels, 659. — Son avis relatif à la vente de béliers et de brebis de race espagnole, 665. —Ses circulaires sur l'exécution de la loi relative au complément de la levée de 200,000 hommes, 675. —Sur l'instruction publique; sur une question relative aux ex-nobles, et sur l'uniformité des poids et mesures, 686.—Sur l'adjudication du droit de passe, 687.—Et sur l'assassinat de Rastadt, 688.—Autre aux professeurs et bibliothécaires des écoles centrales pour la rédaction d'un annuaire, 697.—Dénonciation contre lui, à l'occasion de la représentation de l'opéra d'*Adrien*, 703.—Son rapport à ce sujet, 705.— Il est remplacé par Quinette; éloge de son administration, 718.—Sa dernière circulaire sur l'instruction publique, 724.—Dénonciation, à la société du Manége, contre lui, 749. — Son écrit intitulé: *Méthode pratique de lecture*, 783.—Sa réponse à un fait qui lui avait été imputé, 796.

FRANCONI (Henri). — Présente une pétition à la Convention, XIX, 387. — Gagne le prix de la course à cheval aux jeux du Champ-de-Mars, XXVIII, 370, 388.

FRANCONIE (la). — Dispositions de ses états envers les émigrés, XI, 653, 693, 702.—Réquisition que leur adresse le roi de Prusse, XII, 690.—Leurs inquiétudes, 713.—Leur accession à la coalition, XIII, 313. — Leur adresse au roi de Prusse sur la pacification générale, XXIV, 701. — Renonciation de celui-ci à la possession des trois villes de ce pays, XXVIII, 450, 458. —Pillage des châteaux par les paysans, 494. — Marche d'une armée autrichienne, XXIX, 306.

FRANCOTAY. — Son intrépidité et sa participation à la prise de la Bastille, I, 186, 564, 565.

FRANCOVILLE, député de Calais à la Constituante. —Défend Montmorin au sujet du passeport délivré à *Monsieur*, VIII, 742.

FRANKENBERG, cardinal-archevêque de Malines. —Sa réponse à Trautmansdorff, II, 233. —Son mandement, III, 433.— Bulle que lui adresse le pape, et sa réponse, 518, 737.—Il engage son clergé à se soumettre à l'empereur, IX, 442.—Son manifeste contre la France, XII, 397.—Sa circulaire en faveur des prêtres réfractaires, XIV, 93.—Il est déporté au-delà du Rhin, XXIX, 50. (*Voyez* Malines.)

FRAPPIER, homme de loi.—Est condamné à mort, XXI, 275.

FRASAN, veuve de Villard. —Est condamnée à mort, XXI, 199.

FRASAN (femme). (*Voyez* Busset.)

FRAVAL (de), receveur des droits de la province de Bretagne.—Est condamné à mort, XXI, 47.

FRAWENFELD. (*Voyez* Suisse.)

FRAXINE. (*Voyez* Palmade.)

FRAZER, capitaine anglais. —Sa déposition sur la traite des nègres, III, 357.

FRÉGINE, député de Loir-et-Cher à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 190, 252. — Il fait décréter la fabrication de deux milliards d'assignats, XVII, 773.—Est élu secrétaire, XVIII, 363. —Fait ordonner une nouvelle fabrication d'assignats, 615.—Annonce la découverte à Bruxelles de l'instrument qui tenait Drouet enchaîné, XXI, 732.—La prise de Maestricht, XXII, 457.—La conquête de la Hollande, XXIII, 352. — Et les succès des armées dans ce pays, 480. — Engage la Convention à donner du pain aux citoyens de Paris, XXIV, 86.—Sa motion pour empêcher le discrédit des assignats, 108. — Il s'écrie que le royalisme est à la barre, 110. — Demande des mesures contre l'agiotage, 311. — Parle en faveur de Drouet, XXV, 541.—Fait décréter l'arrestation d'Aubry, Lomont et Miranda, XXVI, 286.—Traite Thibaudeau de conspirateur; accusations contre lui, 290, 291.

FRECOT-LANTY, ex-doyen du grand conseil.—Est condamné à mort, XXI, 508.

FRÉDÉRIC II, surnommé *le Grand*, roi de

Prusse. — Sa lettre au maréchal de Richelieu sur la paix de l'Europe, II, 365. — Ses considérations sur l'état de la Russie sous Pierre-le-Grand, VIII, 420.— Notice sur quelques-unes de ses lettres à Voltaire, XXVIII, 766.—Publication d'une autre sur la religion, XXIX, 153.—Autre à Louis XV, relative au partage de la Pologne, 602 *bis*.—Sa correspondance avec le marquis d'Argens, 670.

FRÉDÉRIC, chouan.—Est tué, XXIX, 825.

FRÉDÉRIC, tailleur des pages. — Est condamné à mort, XXI, 274.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME II, roi de Prusse.—L'état de Liège réclame sa protection, II, 483.—Considérations sur sa conduite politique envers les Liégeois et les Brabançons, 497.— Sa protection est demandée par les princes possessionnés en Alsace, contre les décrets de l'Assemblée nationale de France, 507. —Sa correspondance avec le prince-évêque de Liège, III, 197, 206, 721, 730, 738; IV, 313.—Il conclut un traité d'alliance avec la Turquie, 153.—Et un autre avec la république de Pologne, 201, 237.—Notice sur ses amours, 385.—Ses prétentions sur Thorn et Dantzick, 485.—Sa lettre au roi de Pologne sur la cession de ces deux villes, 493.—Il se dispose à aider Léopold à soumettre les Pays-Bas, 665.—Son départ pour la Silésie, 705.—Ses intrigues pour obtenir les ports des deux villes ci-dessus, V, 53.—Son ordonnance concernant la Silésie, 165.— Exposé de sa conduite à l'occasion de la révolution de Liège, 352, 575; VI, 497.—D'accord avec les cabinets de Londres et de La Haye, il rend à Léopold la souveraineté des provinces belgiques, V, 469.—Dispositions pour son entrevue avec l'empereur à Pilnitz, IX, 578.—Son entrevue, 641.—Détails y relatifs, 665, 693, 709.— Texte de la déclaration signée par lui, 736.—Articles de deux conventions auxquelles il a pris part, relativement à l'état politique de l'Europe, X, 85.—Réflexions sur sa conduite à l'égard de la France, XI, 81.—Alliance littéraire entre l'empereur et lui, 261. —Plaintes contre son édit de religion, 353.—Sa déclaration au sujet de la nouvelle constitution de la Pologne, 633.—Il prend les deux principautés d'Anspach et de Bareuth, XII, 9.—Ratification par l'empereur de son traité d'alliance avec Léopold, 57.—Il donne 2 millions aux émigrés, 205.—Arrive en Hollande à la tête de 48,000 hommes, 374.—Crainte que les princes allemands ne soient entraînés par lui dans la coalition, 389.—Il assigne une forteresse aux Français qui sont à son service, 455.—Réflexions sur ses intentions, 486.—Il annonce à l'électeur de Cologne la marche de ses troupes vers le Rhin, 501.— Requiert les états de Franconie de s'associer à la *défense générale*, 690.—Réflexions sur ses intentions et sur ses projets d'attaque, 773.—Lettre que lui adresse Stanislas; sa réponse, XIII, 57.—Lettre à lui adressée sur ses intérêts envers la France et la Pologne, 129.—Sa réponse rapportée par Ignace Potocki, peu favorable à la république de Pologne, 145.— Exposé des motifs qui l'ont déterminé à prendre les armes, 313.—Ses promesses aux princes français, 537.—Il commande un corps de 10,000 émigrés, 581. —Représentation, à l'opéra de Paris, à laquelle il devait assister, 643.—Carra dépose une tabatière qu'il a reçue de lui, 655.—Anecdote sur un assassinat auquel il aurait échappé, 667.—Il fait des ouvertures à la république française, XIV, 56.—Ses propositions d'armistice annoncées par le ministre des affaires étrangères, 98.—Ses protocoles dans les villages dont il est maître, 102.—Lettre adressée à son ministre, dans laquelle on blâme son expédition contre la France, 190.—Il obtient une voix pour la place de maire de Paris, 218.—Lettre sur sa retraite, 267. — Intrigues pour le retenir dans la coalition, 78. — Sa déclaration sur la marche de ses troupes en Pologne, XV, 373.—Lettre que lui écrit Houchard sur le massacre du 4.e bataillon des Vosges, XVI, 151.— Il prend possession d'une partie de la Pologne, 257, 309.—Ses lettres-patentes aux habitants des Palatinats, 273, 353.—Son rescrit sur la constitution de l'empire; sa lettre de félicitation au général Schoenfeld, XVII, 361.—Il se rend dans ses états, XVIII, 181. —Ordonne une levée de recrues en Pologne, XIX, 94. —Son portrait est brûlé aux Jacobins, 289.—L'empereur d'Allemagne lui accorde toutes ses demandes pour qu'il ne rappelle pas ses troupes, XX, 237.—Il refuse de fournir son contingent à l'armée d'empire, XXII, 29.—Extrait des instructions données par lui au baron de Goltz, XXIV, 177. — Il ratifie le traité de Bâle, XXV, 197.—Défend aux émigrés de séjourner dans ses états, XXIX, 54.—Sa mort, 74.—Cérémonie de ses funérailles, 105. (*Voyez* Prusse.)

FRÉDÉRIC-GUILLAUME III.— Est proclamé roi de Prusse, XXIX, 77.—Annonce ses intentions pacifiques au Directoire, 95.—Anecdote le concernant, 96. —Il abolit l'édit de religion du feu roi, 164.—Accueil fait par lui à Sieyès, 704.—Il refuse d'entrer dans la coalition, 789. (*Voyez* Prusse.)

FRÉDÉRICKSBOURG, aux Etats-Unis.—Déclaration des habitants en faveur de la nation française, XIX, 369.

FRÉDÉRICSHOFF.—Exécution de la sentence relative à ses prisonniers, VI, 1.

FREDY (H.-F.), conseiller au parlement de Paris. —Est condamné à mort, XX, 310.

FREEMAN. — Ses observations sur les deuils de cour, III, 608.

FREEMAN, dame anglaise.—Offre 200 livres pour fournir des souliers aux volontaires, XV, 552.

FRÉGEVILLE, commandant.—Annonce les succès des Français à Verviers, XIV, 748.—Reçoit des pouvoirs étendus pour comprimer la révolte de la Haute-Garonne, XXIX, 778.

FRÉGEVILLE (Henri), frère du précédent, général de division à l'armée des Pyrénées-Occidentales. —Annonce des victoires sur les Espagnols, XIX, 459; XXI, 118.—Son éloge, XXII, 715.—Député du Tarn au Conseil des Cinq-Cents, il propose de transférer à Pau le siége de l'administration des Basses-Pyrénées, XXVII, 440.—Fait réintégrer 17 grenadiers dans la garde du Corps Législatif, XXVIII, 212.— Est élu secrétaire, 529.— Accuse Sotin d'avoir outragé la représentation nationale, XXIX, 135.—Déclare n'avoir pas donné l'ordre de mettre la garde du Corps Législatif à la disposition du général Lefebvre, 779, 781. —Aréna prétend qu'un discours de Chénier sur les dangers de la patrie a été arrêté chez lui, 808.

FREISAG, général.—Est remplacé par Kellermann dans le commandement de la 7.e division militaire, XXVIII, 791.

FRÉJUS.—Débarquement de Bonaparte et de plusieurs généraux dans ce port, XXIX, 849, 851.

FRÉMANGER, député d'Eure-et-Loir à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 173, 222, 254.—Arrêté le 2 prairial par les révoltés, il est délivré par les autorités, XXIV, 528.—Annonce l'acceptation de la constitution par la commune de Nantes, XXVI, 7.—Est nommé messager d'état au Conseil des Anciens, 350.

FRÉMONT, membre de la commune de Paris.— Est interpellé par le conseil général au sujet d'une adresse contre la Convention, XVI, 466.—Son exclusion, XVII, 590.

FRÉMONT, adjudant-général.—Est inculpé au sujet de la reddition de Landrecies, XXI, 123, 146.

FRÉMONT, boulanger. — Est condamné à mort, XXI, 200.

FRÈRE, chef de bataillon.—Se distingue à l'armée d'Italie, XXVIII, 458.

FRÉRET (feu), philosophe.—Annonce de ses œuvres, XIV, 264.—Notice y relative, XXVIII, 517.

FRÉRET (N.-L.), dit d'Héricourt. — Est acquitté, XIX, 716.

FRÉRET, ex-curé. — Est condamné à mort, XXI, 216.

FRÉRON fils, auteur de l'*Orateur du Peuple*. — Sa fuite, IX, 198.—Député de Paris à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 199, 253.—Il justifie le comité de surveillance de la commune, 416. — Appuie la motion de Barère sur les troubles de Paris, 571.—En mission, annonce les mesures prises pour reconquérir Toulon, XVII, 601. — Confirmation de son arrêté contre Despinassy, 634.—Réponse de celui-ci à sa dénonciation, 657.—Plaintes de sociétés populaires du Midi contre lui, XVIII, 287.—Il est dénoncé aux Jacobins, 382.—Annonce qu'il a mis un embargo sur les navires génois, 384.—Accorde des indemnités aux patriotes des Bouches-du-Rhône, 385. — Son éloge, 391.—Lettre signée de son nom, datée de Toulon et démentie par lui, 623; XIX, 63.—Il met Marseille en état de siége, XVIII, 647, 655.—Annonce la reprise de Toulon, XIX, 36, 64.—Est proclamé aux Jacobins l'un des sauveurs du Midi, 102. —Annonce l'entrée dans le port de Toulon de bâtiments ennemis, 193.—Est chargé de prononcer sur l'arrestation de Mévolhon, 272. — Rend compte de la disparution des vaisseaux anglais de la rade d'Hyères, 328.—Demande à se justifier, 665.—Promet des détails sur les maux causés dans le Midi par les complices d'Hébert, 722.—S'écrie, au 9 thermidor, que la patrie et la liberté vont sortir de leurs ruines, et dénonce un projet de triumvirat, XXI, 335.—Demande le décret d'arrestation contre Payan et Fleuriot, 339. —Est adjoint à Barras pour commander la garde nationale de Paris, 340.—Rend compte de l'état de cette commune, 341.—Demande que les comités soient toujours complets, et que leurs membres ne puissent être envoyés en mission, 362.—Provoque le décret d'accusation contre Fouquier-Thinville, 368. — Est élu secrétaire, 393. — Demande le rasement de l'hôtel-de-ville, 395.—Dit que si la barre est fermée au peuple, la liberté est perdue, 590.—Présente les effets de l'oppression de Robespierre et propose de proclamer la liberté de la presse, 601.—Dénonciation de ses intelligences avec Lecointre, 653.—Il est dénoncé aux Jacobins, se défend, et est exclu de cette société, 681, 683.—Arrestation de son cousin, frère de l'abbé Royou, XXII, 42.—Ses inculpations contre Bayle et Granet, 57.—Accusé de dilapidations, il demande à se justifier, 58, 60. — Dénonce la conduite des comités révolutionnaires au 9 thermidor, 137.—Rapport sur sa conduite et décret qui le disculpe, 157.—Plaintes de Lefranc contre son journal, 222.—Il demande la rapport du congé accordé à Escudier, 242.—Réclamations de Bourdon contre son journal, 252.—Inculpations de sa conduite dans le Midi, 401. —Il est attaqué par Duhem, 407, 441, 474.—Vote la mise en accusation de Carrier, 590.—Tallien le regarde comme son plus cruel ennemi, 777.—Il invoque la liberté de la presse, XXIII, 100.—Personnalités de Duhem contre lui, 101.—Il fait mettre Servan en liberté, 295.—Est de nouveau dénoncé par Duhem, 328.— Et accusé d'attaquer la constitution dans son journal, 477.—Son discours sur les circonstances présentes, etc., 580.—Impression, 586.—Citation, par Barère, de l'éloge qu'il a fait de Robespierre, XXIV, 82.—Une députation réclame justice de son armée, 112.—On demande sa tête au 12 germinal, 118.—Il dénonce Choudieu et L. Bourdon, 120.—Fait adopter une adresse sur le 12 germinal, 122.—Complot pour l'assassiner, 124. — Il propose d'abolir la peine de mort, excepté pour certains crimes, 157.—Projet de sa déportation attribué aux conspirateurs du 29 germinal, 259.—Il demande que le drapeau suédois soit placé dans la salle de la Convention, 301.—Son opinion sur l'organisation du gouvernement, 430, 435.— Il demande que les députés dénoncés au 1.er prairial ne puissent sortir de la Convention, 512.—Rend compte des mesures prises pour réduire les rebelles, 539. — Dénonce Féru, 563. — Propose de traduire Romme et ses complices au tribunal criminel de la Seine, 584.—Sa motion en faveur du père de Féraud, 614. — Il demande une récompense pour Rouget de l'Isle, XXV, 358.—Présente un projet de loi contre les fugitifs de Toulon, etc, 671, 677.—Provoque le prompt jugement de Barère, 784. — Annonce, au 13 vendémiaire, que les habitants du faubourg Antoine ont juré d'exterminer les factieux, XXVI, 119.—Demande que les officiers-généraux et commissaires des guerres qui auraient donné leur démission depuis la révolution ne soient plus employés, 175.—Est nommé dans la correspondance de Lemaître, 243. — Accusé d'avoir organisé la réaction royaliste, 291.—Dénoncé par Siméon et défendu par Colombel, 412. — Annonce une tentative d'évasion par les deux fils d'Orléans, 578.—Rapport sur sa conduite dans les Bouches-du-Rhône, 627. — Il est défendu par les Marseillais, 668.—Et accusé d'avoir placé des terroristes dans les autorités, XXVIII, 43.—Autres dénonciations, et formation d'une commission pour l'examen de sa conduite, 47.—Compte de sa mission avec Jullian et Mechin, dans le Midi, 362.—Réflexions sur son mémoire relatif au même objet, 393.— Il se présente au Cinq-Cents avec le procès-verbal de son élection par la Guyane française, 488.—Demande à en prouver la légitimité, 497. — Rapport et résolution y relatifs, 506, 509; XXIX, 37.—Il est élu député de Saint-Domingue au Corps Législatif, 518. — Et nommé commissaire du Directoire dans cette colonie, 794.

FRÉRON (madame). — Contestation entre elle et deux libraires sur la propriété du journal : l'*Ami du Roi et de la Vérité*, V, 548.

FRESNAY. — Assassinat du commissaire du gouvernement près l'administration municipale de ce canton, XXIX, 608 *bis*.

FRESNEL (Alexandre), chouan.—Est condamné à mort, XXIX, 377.

FRESSEIN (Pas-de-Calais).—Translation à Biez du chef-lieu de son administration municipale, XXIX, 578.

FRESSENEL, homme de loi à Annonay, député de l'Ardèche à la Législative.—S'oppose à l'amnistie demandée pour les crimes d'Avignon, XI, 646.— Est élu secrétaire, XII, 425. — Demande l'examen d'une dénonciation contre Clavière, 474.—Son opinion sur l'assassinat de Grangeneuve, 668.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il demande que le projet de code civil soit mis à la discussion deux fois par décade, XXVIII, 718.—Propose de renvoyer au Directoire une adresse de la société populaire de Sainte-Ménéhould, 740.—Amende le projet de renouvellement des bureaux centraux, et en vote l'adoption, 741.—Fait une motion sur l'organisation du régime hypothécaire, 760. — Demande le rapport de l'arrêté qui ordonne l'impression des pièces relatives à la marche des troupes, 768.—Présente des vues sur l'amélioration des finances, 771. — Son élection est annulée au 18 fructidor, 796, 809.

FRESSINET, adjudant-général. — Se distingue à l'armée d'Italie, XXIX, 650, 907.

FRÉTEAU, membre du comité révolutionnaire de Saumur. — Est traduit au tribunal révolutionnaire, XXI, 152.—Et réintégré dans ses fonctions, 446.

FRÉTEAU-DE-SAINT-JUST, membre du parlement de Paris.—Est exilé, *Introd.*, 9, 268.—Réclamation contre son enlèvement, 341. — Député de la noblesse de Melun à la Constituante, il se réunit à

l'Assemblée, I, 98.—Demande l'admission d'une députation de la noblesse, 102. — Vote des mesures en faveur des gardes-françaises, 112.—Est élu membre du comité de constitution, 129. — Appuie une partie du projet de proclamation de Lally-Tollendal, 182. —Est élu secrétaire, 271.—Offre le sacrifice de quelques droits du parlement de Paris, 287.—Réclame le maintien du droit de boade, 295.—Demande la suppression des capitaineries, 302.—Soutient que le roi n'a point de consentement à donner à la constitution, 456.—Propose de lui demander la promulgation des arrêtés du 4 août, 493.—Défend la rédaction de la définition des pouvoirs, 504. — Sa proposition sur les impositions, 510, 512, 513.—Il veut que les bons de finances soient signés du roi et d'un secrétaire d'état, 533.—Demande l'impression du projet du comité de finances, II, 2. — Vote le renouvellement annuel de l'impôt, 14, 15. — Ses motions sur la formule de la promulgation, 21, 22.—Il est nommé président, 39. —Annonce l'envoi d'un paquet important au comité des recherches, 59.—L'arrestation du vicomte de Caraman et celle du duc d'Orléans, 67. — Sa réponse à une députation de la commune de Paris, 69.—Il se rend aux Tuileries, à la tête de l'Assemblée, pour complimenter le roi et la reine, 70.—Réélu à la présidence par acclamation, la refuse; annonce la convocation extraordinaire des états du Dauphiné, 88.— Reçoit les remerciements de l'Assemblée, 96. — Demande l'ajournement de la motion sur la suppression des parlements, 132.—Fait décréter quelques mesures réglementaires, 189.—Réclame les états attachés au mémoire de Necker, 215.—Est chargé d'examiner la situation de la caisse d'escompte, 246. — Son opinion sur le plan de Necker, y relatif, 252.—Il réclame un état authentique de la situation du trésor public, 254.—Et la communication du livre-rouge, 255.—Est réélu président, 312.—Son discours en prenant le fauteuil, 325.—Il annonce le désastre arrivé à Senlis, 391.—Censure une motion de Rewbell tendante à faire déclarer l'or et l'argent inventoriés, 430.—Donne des détails sur les bastilles secrètes, III, 44. — Demande une exception pour les pensions des familles Chambord et d'Assas, 51.—Fait décréter que les actes de nomination des municipalités seront faits triples, etc., 163.—Vote pour qu'aucun député ne puisse accepter de place du gouvernement, 235.—Appuie la proposition de fixer le sort des religieux, 372.—Combat plusieurs articles sur la division du royaume, 386.— Demande une distinction de traitement en faveur des religieux rentrés, 408.—Amende l'article qui exclut de toutes les successions les religieux sécularisés, 422.—Appuie la responsabilité des communes, en cas de troubles, 453.—Et la demande du livre-rouge, 530.—Fait ajourner un article qui assimile les partages aux ventes, 587.—Appuie le renvoi de l'affaire de Marseille à la sénéchaussée d'Aix, 593.—Propose de décréter la vente réclamée par la municipalité de Paris, et d'ajourner la question du papier-monnaie, 632. — Son opinion sur les peines à infliger aux détenus par lettres de cachet, 633.—Il combat le projet d'Anson sur la caisse d'escompte, 682. — S'oppose à ce qu'on mande à la barre le caissier de l'extraordinaire des guerres, 689.—Son opinion sur le plan de finances de Ferrières, 720.—Il s'élève contre les dépenses ministérielles et demande la communication de tous les registres d'administration, IV, 86. — Fait ajourner la discussion sur les assignats et sur les biens du clergé, 88.—Son opinion sur le projet relatif à la suppression des dîmes et au traitement des ministres du culte, 118.—Il fait adopter une addition au décret sur la chasse, 197.—Parle sur le rachat des rentes et redevances, 198.—Et sur celui des droits casuels, 219. —Son opinion sur l'institution des jurés, 251.—Et sur la durée des fonctions des juges, 284.—Il appuie l'aliénation des domaines de la couronne, 327.—Refuse au roi le droit de paix et de guerre, 412, 443, 444. — Son opinion sur la motion de soumettre à l'Assemblée tous les traités conclus jusqu'à ce jour, 450. — Sur les voyageurs suspects qui se rendent à Paris, 466.—Et sur les tribunaux d'exception, 474.—Il fait suspendre la démolition des forts de Marseille, 483. —Demande l'état du recouvrement des impositions, 513. — Et la suppression des titres d'archevêque, etc., 515, 516. — Parle sur le plan de la constitution civile du clergé, 520, 521, 522.—Propose d'augmenter la solde des matelots, 553.—De réduire le traitement des fermiers-généraux, 612.—Et celui des administrateurs des domaines, 618, 670, 671. — Appuie la suppression de la noblesse, 679. — Parle sur l'admission des ecclésiastiques aux fonctions civiles, 685.—Son opinion sur l'inviolabilité des députés, 724. — Il discute la rédaction des projets sur l'ordre judiciaire, V, 48, 50.—Son opinion sur la fixation de l'âge des juges-de-paix, 76. — Il demande la conservation de la pension des descendants du maréchal de Lowendal, 87. — Parle sur la proposition de faire rendre compte au ministre de l'armement de quarante-cinq vaisseaux, 88.—Et sur la juridiction des juges-de-paix, 119.—Refuse au pouvoir législatif le droit de fixer le nombre des grades de l'armée, 138.—Ses observations pour fixer le nombre des juges des tribunaux de district, 191.—Autres sur la situation des finances, 223.—Il demande que des commissaires prennent tous les renseignements nécessaires, relatifs à l'ordre de laisser passer les Autrichiens sur le territoire français, 238.—Son rapport sur cet objet, sur la situation de l'Europe, etc., 245, 246, 247, 252, 253, 254, 256. — Il excuse le ministre des affaires étrangères inculpé, 254. —Fait former un comité de douze membres pour prendre connaissance de toutes les relations extérieures de la France, 256.—Son opinion sur les conditions nécessaires pour obtenir une pension militaire, 277.—Autre sur les pensions destinées aux gens de lettres, 279.—Il demande la publication des charges contre les députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, 340. — Appuie le projet concernant les traités de la France avec l'Espagne, 483, 489.—Et la motion de Dupont contre les anarchistes, 584.—Demande un prompt travail sur la discipline de l'armée, 602.—Parle sur l'organisation du génie et de l'artillerie, 610. — Appuie la motion de réprimer les voies de fait commises dans le parc de Versailles, 691.—Demande que l'état du trésor public soit imprimé tous les quinze jours, 749.—Vote le renvoi au comité de marine de la démission d'Albert de Rioms, VI, 79. — S'oppose à la lecture des lettres isolées des ministres, 89.—Parle contre l'exportation des fourrages; se plaint de la réduction de l'armée française, 338, 339.—Sa proposition relative aux brevets de retenue, 455.—Il demande un examen plus attentif des troubles survenus à Uzès, 460.—Est élu juge à Paris, 461.—S'oppose à l'imposition des rentes, 539, 547. — Son opinion sur le choix des défenseurs, 651. — Sur l'organisation de la justice criminelle, 747.—Et sur la police judiciaire, 751, 752.—Il propose de l'attribuer à la gendarmerie, 764.—Réclame en faveur des détenus d'Aix, VII, 174.—Son opinion sur la procédure devant la haute-cour nationale, 334, 335.—Il demande une loi sur les obligations des membres de la famille royale, 442. — S'élève contre l'arrestation de Mesdames, 469, 470.—Provoque le remplacement des fonctionnaires émigrés, 515.—Son opinion sur une extradition demandée par l'Autriche, 558. — Sa motion relative à la liquidation de son office, 653. — Il parle sur le droit de pétition, VIII, 359, 361. — Ne croit pas que les armements de l'Angleterre soient dirigés contre la France, 401, 402.—Son opinion sur le projet d'encourager l'échange des assignats, 443,

444.—Il communique une adresse des représentants de la Pensylvanie, 576.—Fait ajourner la discussion sur le licenciement de l'armée, 632. — Son rapport sur les mesures à prendre pour la sûreté du royaume, 643, 649.—Il fait décider, lors de la fuite du roi, que tous les décrets seront scellés du grand sceau des archives, 716.—Et que les scellés seront apposés sur les archives des relations extérieures, 720.—Propose d'envoyer des courriers aux puissances étrangères, 723.—Fait décréter la vérification de l'état des diamants de la couronne; annonce la sortie de la flotte anglaise; communique une lettre relative à une entrevue entre le comte d'Artois et Condé, 726. — Fait interdire la sortie du royaume, 774. — Rend compte de l'arrestation de plusieurs ballots à Roye, IX, 12.—Donne des explications sur un prétendu projet de descente des Anglais, 28.—Fait décréter la libre sortie du royaume des Français attachés aux ambassadeurs étrangers, et la libre exportation des monnaies étrangères, 35. — Lit une lettre de l'ambassadeur d'Espagne démentant le bruit d'une invasion des Espagnols; et une autre contenant une réclamation de l'ambassadeur d'Angleterre, 43.—Fait fixer les divers effets dont l'importation est défendue, 75.—Son opinion sur le projet de Vernier contre les émigrés, 85.—Et sur l'état des départements de la Meuse, de la Moselle et des Ardennes, 113. — Il demande un rapport sur la situation des frontières, 131. —Parle en faveur des officiers émigrés, 215. — Fait lever l'arrestation de sommes envoyées à l'état de Soleure, 264. — Son rapport sur les armements des Cercles d'Allemagne et les dangers extérieurs de la France, 268.—Son opinion sur l'instruction gratuite, 355.—Sur l'éligibilité à l'électorat, 378.—Sur les forces de l'Espagne, 435. — Sur l'état de défense des frontières du Nord, 436.—Sur la garde du roi, 477. —Sur les mesures proposées contre l'indiscipline des régiments, 517.—Sur le projet relatif à la présentation de la constitution au roi, 564. — Il fait décréter que le roi sera prié de donner des ordres relativement aux régiments suisses, 668. — Son rapport sur l'ordre de Malte, 780.—Il annonce les mesures prises par le roi pour assurer la paix avec les puissances étrangères, X, 2.—Est condamné à la détention jusqu'à la paix, XX, 512. — Puis condamné à mort, XXI,

FREUDENBERG. — Les généraux Berneron et 30.
Thouvenot y sont détenus, XVIII, 209.

FRÉVILLE, littérateur. — Annonce de son *petit Emilien*, XXII, 352.

FREY (les deux frères), fournisseurs à l'armée. — Sont exclus des Jacobins comme barons étrangers et beaux-frères de Chabot, XX, 49.—Leur procès, 128.— Ils sont condamnés à mort, 138.

FREY, Helvétien. — Fait suspendre les poursuites relatives à l'attaque de la tête du pont d'Huningue, XXIX, 282.

FREYTAG, général.—Son éloge, XXV, 142.

FRÉZARD (C.-N.), notaire. — Est acquitté, XIX, 708.

FRIAND, général.—Se distingue à la prise de Gradisca, XXVIII, 636.—Et à la bataille de Sediman, XXIX, 619 *bis*.

FRIAND, serrurier. — Est condamné à mort, XXI, 144.

FRIBOURG, en Brisgaw. — Entrée des Français dans cette ville, XXVIII, 368.

FRIBOURG, en Suisse. — Dispositions des magistrats de cette ville contre la révolution française, XII, 25. — Plaintes contre les émigrés et les prêtres qui y affluent, XIX, 441.—La démocratie y est proclamée, XXIX, 156.—Sa prise par le général Brune, 178.

FRICAUD, député de Charolles à la Constituante. — Son rapport sur la conduite séditieuse du curé Carion, IV, 560. — Il parle sur le traitement des évêques, 743. — Juge du tribunal du district de Charolles; se plaint de l'audace des prêtres, XI, 254.

ERICOT (Firmin), député de Mirecourt à la Constituante.—Est élu secrétaire, VIII, 703.—Son rapport sur l'échange du comté de Sancerre, IX, 236 *. — Il fait résilier un bail passé à Duchâtelet, 804.—Député des Vosges au Conseil des Cinq-Cents, son opinion sur la répartition de la contribution foncière, XXVIII, 522.

FRIDELSHEIM, aide-de-camp. — Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVIII, 359.

FRIECKTAL (le). — Déclaration de l'Autriche sur la demande inopinée de ce pays, faite par la députation française à Rastadt, XXIX, 325.

FRIEDBERG. — Prise de cette ville par les Français, XIV, 773 **; XXVIII, 359.

FRIGNICOURT. — Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 525.

FRINVILLE (de). — Est désigné par Duverne-de-Presle comme agent de Louis XVIII dans l'intérieur, XXVIII, 805.

FRIOUL. — Armement de l'aristocratie vénitienne dans cette province, XXVIII, 534.

FRIRY, membre de la commune. — Est livré à l'exécuteur, XXI, 576.

FRISE (province de). — Mécontentement du peuple, X, 46. — Proposition aux états de reconnaître la république française et de s'allier avec elle, XXII, 494. —Déclaration menaçante des confédérés, 613. —Déchéance des états, XXIII, 641.—Protestation de la province contre l'établissement d'une convention batave, XXVII, 385. — Emeute qui s'y est manifestée, XXVIII, 573. (*Voyez* Hollande.)

FRISON, député des Deux-Nèthes au Conseil des Cinq-Cents.—Demande le renouvellement de la commission des inspecteurs, XXIX, 111.—Accuse le tribunal de la Dyle, 163.—Sa motion en faveur de l'armée d'Italie, 177.—Autre relative à la publication des lois dans les départements réunis, 250.—Son opinion sur le même objet, 309. — Il est élu secrétaire, 411. — Propose d'autoriser les départements réunis à exporter des grains, 418. — Fait fixer l'époque à laquelle les lois antérieures à celle du 12 vendémiaire an IV, y sont devenues obligatoires, 489. — Son opinion sur le jugement des émigrés naufragés à Calais, 591 *bis*. — Il demande compte de la situation des départements réunis, 601 *bis*. — Réclame l'ajournement de l'élection de Pradier, 682.—Se plaint des arrestations illégales ordonnées par le Directoire, 716.—Dénonce Lagarde, 730.—Réponse de celui-ci à ses accusations, 742. —Il est nommé notateur de la société des Jacobins du Manége, 764.—Appuie la motion de déclarer la patrie en danger, 811.—Est exclu au 19 brumaire, 893.—Et arrêté, 901.

FRITZ (Jean). — Expérience de son chariot mécanique, XVI, 681.

FRITZ (John), Anglais. — Lance une pierre dans le carrosse du roi d'Angleterre, III, 230, 318, 319. — Sa condamnation, 565.

FRIZIERI, musicien. — Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.

FRIZON, agent des subsistances militaires. — Compte-rendu de sa conduite, XXV, 690.

FROCHOT, député de Châtillon-sur-Seine à la Constituante. — Demande la suppression des banalités, III, 498. — Est exécuteur testamentaire de Mirabeau, VIII, 39. — Son opinion sur la réforme de la constitution, IX, 546, 550, 557.—Il veut que les articles en soient mis en ordre avant qu'on déclare qu'on

* Le Moniteur a imprimé Fricaud par erreur, c'est Fricot qu'il faut lire.

** Le Moniteur a imprimé Fredembourg par erreur, c'est Friedberg qu'il faut lire.

n'y peut rien changer, 565. — Fait décréter que l'assemblée de révision se bornera aux objets qui lui auront été soumis, 575.—Demande que les funérailles de Mirabeau soient payées par le trésor public, X, 161.—Réclamation contre la qualification d'insolvable donnée par lui à Mirabeau, 186. — Sa réponse à ses héritiers, 314. — Juge-de-paix, il se propose de défendre la mémoire de ce grand homme, XIV, 824.

FROGER, député de la Sarthe à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 205, 253. — Il annonce des troubles à Montdidier, XXIV, 31.—Discute le projet de constitution, XXV, 342. — Donne sa démission, 700. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, se plaint de ce que son domicile a été violé, et de ce qu'un mandat d'amener a été décerné contre lui, XXVIII, 319, 325.—Amende un projet sur la vente de la poudre à tirer, 353. — Donne sa démission, 581.

FROGER, volontaire.—Se signale dans la Vendée, XIV, 202.

FROIDS. — Froid de 35 degrés à Dumfries en Virginie, II, 273.—Autre, 466.—Expériences sur le froid artificiel, XXIX, 614.

FROIDURE.—Dénonce des provocations au pillage et à l'assassinat, XIV, 362.—Est élu administrateur de police, XVII, 445.—Arrêté pris contre lui, 677.—Il est maintenu à l'administration de police, XVIII, 137. — Traduit au tribunal révolutionnaire, 387.— Et réintégré au conseil général, 603.—Propose à la commune l'exclusion de Talbot, XIX, 221. — Donne des renseignements sur l'arrestation de Joznet, 666.—Est destitué et arrêté, XX, 122. — Et condamné à mort, XXI, 40.

FROIFANQUET (Marguerite), femme Peletombe. —Est condamnée à mort, XIX, 380.

FROISSAC, adjudant-général. — Son éloge, XII, 287.

FROISSY, colonel de hussards.—Est arrêté à Grevenmachern, XIII, 698.

FROMANTIN, orateur d'une députation de la section Bonne-Nouvelle. — Demande vengeance contre Castries, provocateur de Charles Lameth, VI, 573.

FROMENT (de), député de la noblesse de Langres à la Constituante.—Propose de faire recruter l'armée par les gardes nationales, V, 270.

FROMENT. — Est membre de la commission d'épurement des Jacobins, XVIII, 532.

FROMENT (D.) — Son ouvrage intitulé : *Du commerce des Européens avec les Indes*, XXIX, 638.

FRONDEVILLE (le président Lambert de), député de Rouen à la Constituante. — Fait ajourner l'affaire du procureur du roi de Falaise, I, 373. — Prend part à sa discussion, 378.—Implore la clémence de l'Assemblée en faveur du parlement de Rouen, II, 170, 177.—Le défend, III, 92. — Demande la suppression de toutes les chambres des vacations, 529.—Veut que l'abbé de Barmont soit admis à la tribune, V, 415. — Défend ce dernier et Bonne-Savardin; est censuré à cette occasion, 430. — Dénonciation d'un écrit où il s'honore de cette censure, 447. — Il s'excuse et est condamné à tenir les arrêts pendant huit jours, 450. —Sa lettre sur le décret rendu contre lui, 524 *ter*.— Il s'oppose à l'égalité des partages, VII, 606. — Et à une motion de Madier en faveur de Faucigny, VIII, 487.

FRONSECA (ci-devant marquis de), patriote avignonais. — Son emprisonnement à Rome, XIV, 805.

FRONTIÈRES. (*Voyez* Places fortes et France.)

FRONTIN, adjudant-général. — Se distingue au passage du Pô, XXVIII, 275. — Est tué à l'affaire de Salo, 385.

FROSINONE. — Prise de cette place par l'armée d'Italie, XXIX, 358.

FROSSARD. — Son ouvrage sur l'esclavage des nègres, II, 333.—Sa lettre sur un voyage de Wastrom à la côte de Guinée, XXVI, 514.

FROSSARD, aide-de-camp du général Rey. — Se distingue à l'armée d'Italie, XXIX, 585 *bis*, 600.

FROST, Anglais. — Est l'un des signataires de l'adresse de la société de Londres à la Convention nationale, XIV, 594.—Jugement contre lui, comme partisan de l'égalité et ennemi de la constitution anglaise, XVII, 57. — Il est dénoncé par Pitt pour l'adresse précédente, XX, 686.

FROTTÉ (ci-devant comte de), officier supérieur dans l'armée catholique et royale. — Interception de ses lettres aux membres du comité du Morbihan, XXIV, 582.—Duverne-de-Presle le reconnaît pour un des agents de Louis XVIII, XXVIII, 805.

FROUDIÈRE, homme de loi à Rouen, député de la Seine-Inférieure à la Législative. — Dit à Guadet de ne pas parler en déclamateur; se défend, et est envoyé à l'Abbaye, XII, 524, 525. — Est attaqué en sortant de la séance, le 9 août, XIII, 369, 370.

FROULLÉ (J.-F.), imprimeur-libraire. — Est condamné à mort, XIX, 644.

FRUCTIDOR (décrets des 5 et 13.) (*Voyez* Convention.)

FRUCTIDOR (le 18) (*Voyez* Journées.)

FUCHS, libraire.—Annonce de ses livres, XXI, 310.

FUGIÈRES, général.—Son éloge, XXIX, 186.—Il se distingue au combat de Rémérié, 618 *bis*. — Et à Aboukir, 834.

FULCHIRON aîné, banquier. — Demande l'ouverture d'un emprunt pour une descente en Angleterre, XXIX, 106. — Est nommé commissaire dans cette opération, 217.

FULCHIRON jeune, frère du précédent. — Intervient dans le même projet, XXIX, 106.

FULTON (Robert), ingénieur anglais.—Obtient un brevet pour un nouveau système de canaux sans écluses, XXIX, 158, 217. — Son ouvrage sur la construction de petits canaux de navigation, 631. — Ses *recherches sur les moyens de perfectionner les canaux*, 675.—Lettre sur son *panorama*, 803.

FUMEL-MONSÉGUR (marquis de), député d'Agen à la Constituante. — Fait accorder un substitut aux procureurs-syndics, II, 344. — S'oppose à l'acceptation du don des Génevois, 422. — Dénonce les troubles de l'Agénois, III, 283. — S'oppose au rappel à l'ordre de Blin, 445. — Son opinion sur le contreseing des députés, 674. — Il demande une loi sur la liberté de la presse, 710. — Veut qu'un député ne puisse être membre de deux comités, 743. — Parle sur le projet de la constitution civile du clergé, IV, 521, 579.—Emigré, sa lettre à Custine, XIII, 434.

FUNÉRAILLES. (*Voyez* Etat-civil et Inhumations.)

FURET-PREBARON (J.-J.-L.), chef d'escadron au 17.e de cavalerie. — Est condamné à mort, XX, 612.

FURNES. — Prise de cette place par Labourdonnaye, XIV, 534.—Et par l'armée du Nord, XVI, 561.— Le général Gigon y entre, XVII, 697. — Elle est prise de nouveau par le général Vandamme, XVIII, 215.

FURSTEMBERG (le). — Bataille sanglante dans ce pays, XXIX, 633.

FURSTEMBERG (prince de).—Son fils est fait prisonnier à la prise du fort de Kehl, XXVIII, 337. — Il reçoit la capitulation de la tête du pont d'Huningue, 563.

FURSTER-MUNSTER.—Victoire remportée dans les environs de cette ville par le général Lecourbe, XXIX, 625.

FUSÉES.—Fusée incendiaire inextinguible, XXIX, 74.
FUSILS. (*Voyez* Armes.)
FUSTIER, entrepreneur de bâtiments.— condamné à mort, XXI, 40. Est
FYON, patriote liégeois et général. — Est excepté de l'amnistie, XIII, 633.—Rentre dans ses foyers, XIV, 705.—Débats à son sujet aux Jacobins, XX, 179.—Il en est exclu, 194. — Ordre de l'arrêter comme complice de Babeuf, XXVIII, 281. — Il est pris à la suite de l'affaire du camp de Grenelle, 422, 423. — Et renvoyé à la haute-cour, 447. — Arrive à Vendôme, 459.—Nie les imputations dirigées contre lui, 659. — L'accusateur national le regarde comme coupable, 682.— Il est acquitté, 717.

G.

GABELLES. (*Voyez* Salines.)
GABET. — Publie un ouvrage intitulé : *Procès-verbaux de l'Assemblée constituante*, XV, 262.
GABIOU, notaire. — Son instruction sur la caisse des rentiers, XXIX, 88.—Il adresse un plan de banque au Corps Législatif, 608 *bis*.
GABORIAUX, notaire. — Est condamné à mort, XXI, 283.
GABRIEL.—Fait arrêter que la société du Manége ne se retirera de la salle qu'elle occupe que si elle y est légalement contrainte, XXIX, 753. — Provoque des visites domiciliaires pour arrêter les émigrés, 758.—Son discours sur le 10 août, 776.
GABRIEL recteur de Questemberg, député de Vannes à la Constituante.—Prête le serment civique, VII, 26.
GACÉ (Orne.)—Meurtre de plusieurs nobles dans cette commune, lors de la fuite du roi, VIII, 779.
GACHET, médecin.—Extrait de son ouvrage intitulé : *Tableau des événements présents, relatif à leur influence sur la santé*, III, 130. — Annonce de son élixir anti-goutteux, XVIII, 408.
GACHET. — Réclame, au nom des négociants de Bordeaux, la conservation de leurs sucres mis en réquisition, XXV, 79.
GACHET, maire de Troyes.—Est dénoncé aux Jacobins, XXI, 261.
GADE (veuve.)—Décret qui lui accorde un secours de 1,800 livres, XIX, 50.
GADET, maréchal-des-logis. — Son éloge, XVII, 774.
GAESBUC (de).—Sa lettre en faveur de la réunion de Bruges à la France, XV, 326.
GAETE, en Italie. — Reddition de cette ville aux Français, XXIX, 603.
GAFFARE.—Ecrit que l'indignation du peuple de Bordeaux contre la commission populaire est à son comble, XVII, 83.
GAGISTES. (*Voyez* Liste civile.)
GAGLÈRE. — Trait de générosité de ce citoyen, XVII, 732.
GAGLIUFFI (Faustin), citoyen romain.—Son discours à la fête funèbre de Duphot, XXIX, 178.
GAGNANT (J.-N.-V.) peintre, et ensuite secrétaire de Drouet.—Est adjoint à l'administration de police de Paris, XVII, 546.—Envoyé à l'Abbaye pour 24 heures, 713. — Exclu de l'administration comme modéré, XVIII, 137.— Et destitué, XX, 122. — Signe une pétition des détenus du Temple contre leur renvoi devant une commission militaire, XXVIII, 437.—Est renvoyé à la haute-cour, 447. — Et condamné à mort, 454.
GAGNET.—Est l'un des jurés de la haute-cour de Vendôme, XXVIII, 586.
GAGONET.—Se distingue à l'armée d'Italie, XXVIII, 487.
GAIGNARD, brigadier à l'armée du Nord.—Eloge de sa bravoure, XXIII, 219.
GAIL, littérateur. — Sa traduction des Idylles et autres poésies de Théocrite, XIV, 208; XV, 360. — Autre d'Anacréon, XXI, 200. — Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 232.
GAILHARD, député de la Drôme au Conseil des Cinq-Cents.—Demande si la loi du 3 brumaire lui est applicable comme parent d'émigré, XXVI, 474.—Projet de l'exclure de toutes fonctions publiques jusqu'à la paix, XXVII, 109.—Il est maintenu, 620.—Ordre du jour sur une dénonciation contre lui, XXIX, 178.
GAILLAC, en Albigeois.—Formation de la municipalité de cette commune, III, 443.
GAILLARD (la compagnie.)—Est accusée d'escroquerie, de concert avec la compagnie Dijon, XXVIII, 706. — Son écrit intitulé : *Réponse aux calomniateurs à priviléges*, dénoncé par Gilbert-Desmolières, qui fait ordonner l'examen de ses traités avec le ministre de la marine, 717. —Réponse de celui-ci aux imputations relatives aux marchés de cette compagnie, 720. (*Voyez* Dijon (compagnie.)
GAILLARD (P.-B.-F.) — Est condamné à mort, XX, 160.
GAILLARD, capitaine de marine. — Sa bravoure ; sa mort, XVI, 587.
GAILLARD.—Son analyse de la correspondance du comte de Saint-Germain, III, 384, 395.
GAILLARD (J.-L.-R.), membre du parlement de Toulouse.—Est condamné à mort, XXI, 30.
GAILLARD (de), chef du 1.er bataillon de la Côte-d'Or.—Son éloge, XXIV, 557.
GAILLARD, historien.—Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.
GAILLARD (de Lyon.) — Compte rendu aux Jacobins des persécutions qu'il a essuyées dans cette ville, XVIII, 163. — Il y est présenté, et justifie Dubois-Crancé, 171.—Demande l'envoi de Jacobins à Lyon, 302.—Sa mort, XIX, 43.—Robespierre jure de le venger, XXI, 201.
GAILLARD. — Annonce aux Jacobins la prise d'Ypres, XVII, 646.—Et l'arrestation du duc de Cumberland, 755. — Inculpe Benoît, XVIII, 43. — Dénonce Dengs, XIX, 3.
GAILLAU.—Présente à la Convention un fusil où il n'entre pas de bois, XVIII, 501.
GAILLON (château de), département de l'Eure. — Est vendu à vil prix, XXIX, 481.
GAILLON (de), député de Mantes à la Constituante.—Demande l'abolition du droit d'aînesse, I, 333.
GAILLOT, ex-prêtre.—Est condamné à mort, XXI, 396.
GALAIZIÈRE (de la), ex intendant d'Alsace.—Est nommé ministre, I, 153. — Terre de 300,000 livres, acquise par lui dans les Pays-Bas, XIV, 529.
GALART. (*Voyez* Montjoye.)
GALAY (F.), tabletier. — Est condamné à mort, XX, 352.
GALBAUD, général français.—Annonce l'émigration de Lafayette et autres, XIII, 530. — Sa capitulation avec les généraux prussiens pour l'occupation de la citadelle de Verdun, XIV, 220, 228.—Ses conférences avec le duc de Brunswick et Kalkreuth, 514, 567.
GALBOIS, officier.—Se distingue à l'armée d'Helvétie, XXIX, 792.
GALDI, littérateur italien. — Publie un écrit sur les relations de l'Italie avec la France, XXVIII, 658.
GALÉRIENS.—Décret relatif aux galériens étrangers, IV, 421. — Projet demandé sur les délits des forçats, V, 585.—Elargissement de ceux condamnés pour des crimes commis hors de France, XIII, 604.— Et de ceux condamnés pour désertion, XVI, 58.—Décret qui leur défend de porter le bonnet rouge, XVII, 717. — Débarquement de 1,500 forçats sur les côtes d'Angleterre, XXVIII, 609, 610.—Arrêté du Directoire qui ordonne que les soldats et marins condamnés aux

fers seront envoyés aux bagnes du Hâvre et de Nice, XXIX, 765. (*Voyez* Brest et Toulon.)

GALET, employé dans l'Inde.—Dénonce Bertrand, XI, 339.

GALETON (J.), perruquier. — Est condamné à mort, XX, 427.

GALIFET.—Confiscations de ses biens dans les colonies, XIII, 535.

GALISSONNIÈRE (comte de la), député d'Anjou à la Constituante. — Réclame l'ordre du jour sur la proposition de censurer Blin, III, 445. — Son opinion sur les droits de citoyen à accorder aux soldats, 496. —Et sur le remplacement de la gabelle, 610.—Il regarde comme inutiles les inventaires chez les religieuses, IV, 167. — Propose de conférer au roi le droit de paix et de guerre, 410.—Ses vues sur les forces de l'armée, V, 194, 195.—Son projet de liquidation de la dette publique, 731.—Il vote la conservation du pavillon blanc, VI, 178. — Son opinion sur l'organisation de la marine, VII, 139. — Il est adjoint au comité de ce nom, 157. — Fait rendre un décret sur la décoration des officiers de marine, 316, 443.— Combat le projet sur la résidence des fonctionnaires publics, 478.—Son opinion en faveur d'une marine militaire, VIII, 130. — Et sur le bail à *convenant*, 508.

GALIZOT, garde-magasin des vivres. —Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, XXI, 159.—Dénonce aux Jacobins une faction populicide, XXII, 429.

GALLAIS, journaliste.—Est déporté, XXIX, 795.

GALLAND-LONGUERUE, capitaine de la garde nationale d'Orléans.—Annonce la capture d'une centaine de brigands, XXIX, 161.

GALLERAND, marchand de bœufs. — Est condamné à mort, XX, 756.

GALLES (prince de). (*Voyez* Georges-Frédéric-Auguste.)

GALLES (mademoiselle de). (*Voyez* Sallé.)

GALLET, admininistrateur de la Vendée.—Chasse les rebelles de Cholet, XV, 732.—Annonce les succès de Boulard contre les brigands, XVI, 155.

GALLET, grenadier du 20.e régiment.— Eloge de son patriotisme, XI, 235.

GALLET (J.-M.-A.), membre du tribunal de Trévoux.—Est condamné à mort, XX, 384.

GALLICIE (la). — Troubles dans ce pays ; rescrit de Léopold II à ce sujet, V, 69.—Nouveaux mouvements parmi ses habitants, VI, 521.—Ils sont apaisés, 757. — Retraite dans ce pays de 400,000 patriotes ; renforts envoyés contre eux, XXIII, 145 ; XXIV, 73.— L'archiduc Charles en est nommé gouverneur, XXVII, 441.— La deuxième division russe y fait son entrée, XXIX, 414.

GALLITZIN, prince russe. — Ses succès sur les Turcs, VIII, 349, 357, 390.

GALLO (marquis de).— Signe le traité de Campo-Formio, XXIX, 51.—Reçoit l'ordre de la Toison-d'Or, 166.—Division à Naples contre lui et le général Acton, 277.—Il reçoit l'ordre de fournir des rapports, 355.—Lettre que lui adresse Lacombe-Saint-Michel, 464.

GALLOIS (Pierre.) — Convaincu de vols faits au garde-meubles, est condamné à mort, XIV, 346.

GALLOIS (C.-C.), député du département de la Nièvre. — Se plaint de ne pouvoir être admis, XXIX, 879.

GALLOIS. — Est envoyé comme commissaire civil dans la Vendée, IX, 235. — Rend compte de sa mission, X, 73, 329, 345.—Annonce de sa traduction de la *Science de la législation*, XI, 258. — Nouvelle de son prochain retour d'Angleterre, XXIX, 178.

GALLON (Pierre), commissaire du comité révolutionnaire de Nantes.—Acte d'accusation contre lui, XXII, 238.—Son procès, 317, 550, 629, 637, 646, 653, 661, 669, 677, 685, 693, 709, 717, 725, 741, 749, 758, 773; XXIII, 2, 9, 17, 25, 49, 57.—Il est acquitté, XXII, 759; XXIII, 74. — Proclame l innocence de Goulin, 59. (*Voyez* Nantes.)

GALLOT (Gabriel), médecin.—Ses vues sur la restauration de l'art de guérir, VII, 88.

GALVANI, naturaliste.— Ses mémoires sur l'électricité animale, XXIX, 48.—Sa mort, 600 *bis*.

GALVANISME. — Compte rendu à l'Institut par la commission nommée pour examiner ses phénomènes, XXIX, 394.

GAMACHE (C.-H.), cultivateur.— Est condamné à mort, XXI, 31.

GAMACHE (comte de).—Décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, IX, 527. — Il est condamné à mort, XXI, 31.

GAMAIN, serrurier de Versailles, constructeur de l'armoire de fer. — Rapport sur sa demande d'une pension, XX, 322. — Décret qui lui en accorde une, 502.

GAMAS, littérateur.—Hommage à la Convention de sa pièce de *Cange*, XXII, 302.

GAMAURY, membre de la commune de Paris. — Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

GAMBARI (Ancônitain.)—Présente le drapeau tricolore à Dallemagne, XXIX, 107.

GAMBIN.—Son éloge, XVII, 759.

GAMBSHEIM.—Détails relatifs au passage du Rhin sur ce point, XXVIII, 691.

GAMET, officier du 1.er bataillon de la Côte-d'Or. —Son éloge, XXIV, 557.

GAMON, député suppléant de l'Assemblée législative.—Y est admis en remplacement de Valadier démissionnaire, XI, 644.—Rend compte de l'arrestation de Dusaillant et de ses complices, XIII, 187.—Justifie Durand et Deblon, 300.—S'oppose à toute discussion sur les pétitions, 357. — Député de l'Ardèche à la Convention, veut que Louis XVI soit entendu préalablement au décret d'accusation, XIV, 646. — Son vote dans le procès de ce prince, XV, 170, 211, 253. — Il dénonce un complot contre la Convention, 671. — Croit que toute union est impossible entre ses membres, 824.—Inspecteur de la salle, rend compte de la cause des troubles des tribunes, XVI, 421.—Est décrété d'accusation, XVIII, 32, 37, 60. — Texte de cet acte, 200, 212, 220. — Il proteste contre le 31 mai, XXII, 385. — Vote pour la restitution des biens des condamnés, XXIV, 383.—Demande un compte journalier de la distribution du pain, 493. —Est élu secrétaire, 554.—Demande la création d'une commission chargée de faire un rapport sur tous les représentants dénoncés et prévenus de complicité avec les derniers tyrans, 569.—Dénonce Lacoste, 606.—Est élu membre du comité de salut public, 618.—Son rapport sur les mines du Tarn; adoption du projet présenté par lui, XXV, 231, 379.—Son opinion sur les moyens de juger les détenus, 427.—Il propose de consacrer une fête *à la réconciliation*, 468, 713.—Fait ordonner la vente des maisons nationales situées dans l'enceinte de Paris, 621.— Et supprimer la commission des armes, 669.—Propose une adresse aux Parisiens sur le réarmement, XXVI, 119, 127. — Sort du comité de salut public, 150. — Demande que le 1.er brumaire il soit célébré une fête pour la réconciliation générale des Français, 174.—Nommé dans la correspondance de Lemaître, donne des explications à ce sujet, 299, 301.—Texte de son discours, 305. —Il est secrétaire du corps électoral de France, 349.

GAND. — Prise de cette ville par les patriotes belges insurgés, II, 233.—Elle est abandonnée par les troupes impériales, 249.—Démolition de sa citadelle, 443.—Lettre du prince d'Aremberg à son comité, 458.—Les états de Flandre y sont convoqués,

514.—*Le régime municipal y est établi*, IV, 362.—Discours de son comité patriotique aux états de Flandre, et réponse de ceux-ci, 433.—Arrestation de l'évêque, 582.—Insurrection des patriotes, V, 249.—Persécutions y dirigées contre le duc d'Ursel, 524 *quater*.—Proclamation contre les cocardes patriotiques; déclaration de l'empereur contre l'assemblée du tiers-état, X, 158.—Entrée des Français dans cette ville, XIV, 475.—Elle applaudit aux mesures prises par le gouvernement de France, XV, 81.—Demande sa réunion, 596.—Elle est décrétée, 611.—Nouvelle d'une révolution dans cette ville, XVIII, 277.—Insurrection contre les troupes de l'empereur, 428, 438.—Fermentation sourde, 626.—Marche de Pichegru vers ses murs, XXI, 93.—Il s'en empare, 175, 179.—Une députation de ses habitants réclame les contributions qu'on lui demande, XXIII, 622.—Et sollicite l'exécution littérale du décret qui la réunit à la France, XXV, 638.—Lettre de cette ville sur la joie occasionnée par cette mesure, XXVI, 156.—Autre de ses administrateurs qui en remercient la Convention, 182.—On y saisit 4,000 pièces de drap anglais, XXIX, 135.—Affectation à l'établissement d'un musée de son église de Saint-Pierre, 303, 346, 386.—Préparatifs pour mettre les côtes en état de défense, 346.—Exécution de plusieurs conscrits rebelles, 489.

GAND (Elisabeth-Pauline de), femme du ci-devant comte de Lauraguais.—Est condamnée à mort, XIX, 440.

GAND (vicomte de).—Son émigration à Londres, XIV, 165.

GANDON, juge du tribunal de cassation.—Est nommé membre de la haute-cour nationale de Vendôme, XXVIII, 383.—En est élu président, 420.—Annonce en cette qualité la prochaine convocation des auts jurés, 506.

GANDON, marchand de vin.—Décret qui surseoit son exécution, XIX, 22, 24.—Annulation du jugement qui le condamne à mort, 71.—Il remercie la Convention de ce décret, 99.

GANILH, électeur.—Sa participation aux événements du 14 juillet, I, 101, 159, 172, 552, 566, 574.

GANNAT.—Cette ville est autorisée à faire un emprunt, V, 356.—Arrestation dans ses murs de brigands enrôlés pour les princes émigrés, XI, 387.—Rétractation de ses administrateurs sur le 31 mai, et leur renvoi à leurs fonctions, XVII, 38.—Mise en liberté de deux d'entre eux, XVIII, 670.—Dénonciation de cette commune contre Forestier, Givois et Fouché, XXIV, 675.

GANNET.—Est poursuivi pour fabrication de faux assignats, IX, 606.

GANNOT, employé dans les ci-devant fermes.—Est condamné à mort, XXI, 47.

GANOLLE, chirurgien à Poitiers.—Reçoit un prix de la société de médecine de Paris, XXIX, 283.

GANOT, receveur à Eteing.—Est condamné à mort, XXI, 159.

GANTHEAUME, officier de marine.—Détails de son expédition dans l'Archipel, XXVII, 545.—Son départ de Brest à la tête d'une escadre, XXVIII, 719.—Il gagne la terre à la nage après l'explosion de l'*Orient*, XXIX, 405.—Bonaparte demande pour lui le grade de contre-amiral, 436.—Son éloge, 498.

GANTOIS, député de la Somme à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 207, 253.—Il proteste contre l'arrestation de ses collègues, au 31 mai, XVI, 648.—Plaintes contre la destitution faite par lui de Botteaux, agent de la régie de l'enregistrement, XXIX, 39.

GAP.—Election de Cazeneuve à l'évêché de cette ville, VII, 650.—Projet d'y transférer le siége des tribunaux des Hautes-Alpes, XXIX, 243.

GARAT, employé à la trésorerie.—Son arrestation, XIII, 527; XVIII, 17.

GARAT, chanteur.—Ses succès à Madrid, XXIX, 294.

GARAT aîné, avocat au parlement de Bordeaux, député de Labour à la Constituante.—Appuie la motion du clergé sur les subsistances, I, 56.—Proteste contre la déclaration du roi, 95.—Veut que l'Assemblée surveille les poursuites contre M. de Memmay, 208.—Son opinion sur le serment des troupes, 324.—Il demande le remplacement des dîmes par un traitement accordé à leurs possesseurs, 330.—Veut qu'on réprime l'arrêté de la ville de Rennes contre les partisans du *veto*, 451.—Fait décréter une adresse aux Français, sur les finances, 524.—Approuve la réponse du roi à une demande de sanction, II, 10.—Et la conservation du titre de *roi de Navarre*, 22.—Rejette toute marque distinctive pour les députés, 39.—Réclame contre le décret du marc d'argent, 104, 108.—Demande le renvoi au Châtelet de l'affaire du parlement de Rouen, 176.—Veut que les députés soient choisis parmi les éligibles de toute la France, 196.—Pense que la même assemblée ne peut élire les députés et les membres du département; combat le trop grand nombre d'administrateurs, 204.—Demande le maintien de la pension de Luckner, III, 51.—Réclame contre la réunion en département du pays des Basques et du Béarn, 114.—Combat les prétentions de la république de Gênes sur la Corse, 194.—Déclare incapables de fonctions publiques les personnes frappées d'ajournement personnel, 330.—Fait part d'une cabale élevée à Bordeaux contre les Juifs, 334.—Vote la suppression des ordres religieux, 362.—Demande l'emploi seul de la force militaire contre les attroupements armés, 452.—S'oppose à la formation d'un comité colonial, 507.—Son opinion sur la suppression des corvées, 514.—Il combat l'article sur la révision des partages, 578.—Son opinion sur le recours des détenus contre les auteurs de leur détention, 610.—Il défend la caisse d'escompte, 682.—Parle sur les paiements faits au duc du Châtelet, 689.—Combat la motion de Mirabeau, relative au contre-seing des ministres, 709.—Propose de délibérer sur les questions proposées par Barère sur l'ordre judiciaire, IV, 7.—Appuie le projet de Dupont sur les assignats, 142.—Propose de mettre Laborde, de Crécy, sous la sauve-garde de la loi, 149.—Défend le projet sur l'élection des députés à la prochaine législature, 158.—Et l'article sur le rachat des droits casuels, 219.—Son opinion sur le serment prêté par Virieu, 228.—Et sur les conseils de guerre, 234.—Il combat l'offre faite par le chapitre de Strasbourg, 248.—Et l'institution des jurés, 251.—Vote contre des juges ambulants, 258.—Et contre leur rééligibilité, 275.—Son opinion sur la durée de leurs fonctions, 283.—Et sur leur institution par le roi, 290.—Il approuve le zèle de la commune de Bordeaux dans l'affaire de Montauban, 407.—Vote pour la résidence fixe du tribunal de cassation, 466, 467.—Parle sur les tribunaux d'exception, 475.—Sur l'exportation des armes, 544.—Et sur la suppression des séminaires, 569.—Attaque Thibault, curé de Souppes, 570.—Son opinion sur la constitution civile du clergé, 578, 579.—Sur l'élection des évêques, 586.—Sur celle des curés, 638.—Sur le traitement de ces derniers, 653.—Et sur les dépenses des séminaires, 655.—Il propose de renvoyer au Châtelet la procédure contre Toulouse-Lautrec, 720.—Est nommé secrétaire, V, 39.—Discute la rédaction des projets sur l'ordre judiciaire, 50.—Son opinion sur l'institution des juges-de-paix, 73.—Et sur la fixation de la somme à laquelle s'élèvera leur compétence, 80.—Il combat la proposition

d'établir un jury pour le jugement des auteurs d'écrits incendiaires, 283.—Son opinion sur la nomination des greffiers, 307.—Il demande le maintien de la franchise du port de Bayonne, VI, 475.—Vote pour la procédure criminelle écrite, VII, 164, 165.—Son opinion sur celle à suivre devant la haute-cour nationale, 334.—Et sur les troubles de Nîmes, 494.—Il demande le renvoi à la prochaine législature du projet sur les successions, 605.—Propose une exception à l'égalité des partages, 606.—Son opinion sur la majorité du roi, 718.—Il demande que les députés ne puissent solliciter de places ni pour eux ni pour leurs parents, VIII, 77.—Parle sur la dénonciation de Bonjour contre Fleurieu, 97.—Appuie le projet sur le traitement des ministres, 108.—Son opinion sur l'exclusion des membres de l'Assemblée de la prochaine législature, 411.—Il fait rejeter une motion de Bouche, relative au douaire de la reine, 500.—Son opinion sur la peine à appliquer au paricide, 564.—Il ne veut pas qu'un député puisse être élu gouverneur du dauphin, 776.—Parle en faveur des membres de la ci-devant assemblée coloniale de de Saint-Domingue, 785. — Il veut que la constitution ne contienne que le principe de la liberté de la presse, IX, 348.—Parle sur la qualité de français, 356.—Et sur les conditions nécessaires pour être citoyen actif, 367. — Son opinion sur le mode d'élection des députés, 383. — Il s'oppose au remboursement des offices seigneuriaux, 443.

GARAT jeune, littérateur, député de Labour à la Constituante. – Provoque une amnistie, I, 255.—Demande qu'on s'explique sur les droits de la branche d'Espagne, 472.—Combat la propriété du clergé, II, 87. — Propose de donner voix consultative aux ministres, dans l'Assemblée, 159. — Son cours d'histoire au Lycée, 316.—Il combat la réunion en département du Béarn et du pays des Basques, III, 114, 115.—Demande la liberté de la chasse dans les propriétés communes, IV, 175. — Son opinion sur l'institution des jurés, 242.—Et sur le droit de paix et de guerre, 430. — Son examen de la proclamation des gouverneurs des Pays-Bas, XIII, 338.—Il est élu ministre de la justice, XIV, 171.—En accepte les fonctions, 189.—Prête serment, 199. — Demande quel doit être le sort des prisonniers échappés aux massacres de septembre, 276, 458.—Atteste le civisme de l'ecclésiastique Roussel, 329.—Annonce qu'il a fait arrêter Lacoste, 543.—Est chargé de se faire délivrer l'état des détenus dans des maisons particulières, 557. — De faire exécuter le décret d'arrestation de d'Espagnac, Malus et Petit-Jean, 665. — De notifier à Target et à Tronchet le choix que Louis XVI a fait d'eux pour ses conseils, 731.—Et de faire exécuter les mandats lancés contre les membres du comité de liquidation de l'Assemblée législative, 745.— Rend compte de la manière dont le décret sur la famille des Bourbons lui est parvenu, 801.—Décret pour l'impression de son compte, XV, 92.—Son rapport sur l'arrestation des journalistes Gautier et Lafarge, 92, 95. — Il répond au reproche d'avoir soustrait des pièces à la décharge du roi, 143.—Rend compte de la situation de Paris pendant le jugement de ce prince, 181, 182.—Est chargé de poursuivre les auteurs des massacres de septembre, les individus armés contre le peuple au 10 août, etc., 255. — Rend compte de la notification du décret de mort à Louis et d'un papier que lui a remis celui-ci, 255.—Des circonstances de l'assassinat de Lepelletier, 264.—Et de l'arrestation du journaliste Leclerc, 274.—Se fait autoriser à faire un achat de grains, 353.—Rend compte de l'état des subsistances de Paris, 439. — Transmet les mesures prises par le département du Var pour arrêter les fonds publics, 519.—Demande des explications sur le décret contre Lamarche, 535.—Et une avance de fonds à la commune de Paris pour achat de subsistances, 559.— Est chargé de faire poursuivre les auteurs des troubles de Paris, 572.—Rend compte du sursis accordé à Lanoue, 595. — Donne des renseignements sur le complot du 10 mars, 711, 749. — Est élu ministre de l'intérieur, 714.—Accepte, 720.— Dénonce un pamphlet de Marat, et demande que tout député journaliste soit tenu d'opter, 795.—Propose à la Convention de faire elle-même tous les choix des généraux, XVI, 50.—Fonds mis à sa disposition pour l'arrestation des chefs du complot de Jalès, 283.—Il rend compte de la situation de Paris et justifie Pache et Hébert, 494, 495.—Donne des détails sur la réunion de l'évêché, 523. — Se défend de vouloir une dictature, 663. — Rend compte de la situation de Paris, 759, 760.—Dix millions sont mis à sa disposition pour les subsistances, 768.—Il consulte la Convention sur Couppé, arrêté à Mantes, XVII, 45.—Sa lettre aux administrations en leur envoyant l'acte constitutionnel, 50. — Il annonce qu'un cartel d'échange de prisonniers, portant la suscription de *république française*, a été signé par le roi de Prusse, 88; que la constitution est généralement acceptée, et propose un nouveau délai pour les administrateurs qui ne se sont pas encore rétractés, 88.—Repousse le reproche d'avoir cherché à affamer Paris, 243. — Demande d'être autorisé à payer aux fabricants les primes que la loi leur accorde, 252.—Est dénoncé par Collot-d'Herbois; se justifie; le décret d'arrestation prononcé contre lui est rapporté, 302, 304.—Il est chargé de faire représenter des pièces patriotiques, 307.—Se retire du ministère pour rédiger un journal, 406. — Son arrestation, XVIII, 17.—Il est mis en liberté, 33. — Hermann est chargé de ses fonctions, XX, 168.—Il est nommé membre de la commission d'instruction publique, XXI, 744. — Et professeur à l'école normale, XXII, 463.—Inculpations contre lui, XXIII, 652.—Exposé de sa conduite contenue dans ses *Mémoires sur la Révolution*, XXIV, 524.—Il est remplacé à la commission d'instruction publique par Ginguené, XXV, 534. — Ouvre les écoles centrales de Paris, XXVIII, 293.—Est insulté dans l'assemblée électorale de Seine-et-Oise, 658.—Réclame contre les assertions calomnieuses de Henry Larivière à son égard, 756. — Est porté sur la liste des candidats pour remplacer Barthélemy et Carnot au Directoire, 816, 818.—Sa réponse à un article sur les dangers de la dictature, XXIX, 115.—Il est nommé ambassadeur à Naples, 145. — Est remplacé par Chénier au jury central de la Seine, 243.—Est l'un des candidats pour la place vacante au Directoire, 266.—Ses discours au roi et à la reine de Naples, 289.—Inutilité de ses instances auprès du roi, en faveur des patriotes napolitains, siciliens, etc., 299, 319, 329.—Regrets laissés par lui à Naples, 331. — Député de Seine-et-Oise au Conseil des Anciens, il est élu secrétaire, 349.—Appuie la résolution sur les domaines engagés, 414, 418. — Présente un ouvrage de Condorcet, intitulé : *Moyens d'apprendre à compter sûrement et avec facilité*, 434. — Fait fixer les dépenses du ministère de l'intérieur pour l'an VII, 462. — Son rapport sur les élections des Bouches-du-Rhône, 580 *bis*.—Son discours sur les langues parlées ou écrites, 582 *bis*. — Il est élu président; son discours sur le 21 janvier, 594 *bis*.—Son opinion sur la résolution relative aux prises, 602 *bis*, 618.—Il retrace les crimes et la mauvaise foi du roi de Naples, 605 *bis*. — Il défend François de Neufchâteau, 658.—S'élève contre l'assassinat de Rastadt; est chargé de faire l'oraison funèbre de Roberjot et de Bonnier, 672.—Son rapport sur un ouvrage intitulé : *Tableaux historiques des campagnes*, etc.; il s'élève contre les dilapidateurs de la fortune publique, 688. — Réclame un délai pour faire son rapport sur la liberté de la presse, 720.—Analyse de ce

rapport, 733, 736.—Il appuie le système des otages, 759.— Parle sur une dénonciation de Courtois, contre la société du Manége, 759.—Fait rapporter la loi qui mettait les presses sous la censure du Directoire, 766.—Défend Barère, 767.—Parle sur une dénonciation dirigée contre Blanchard et autres, 776.—Article du *Journal des Hommes libres* contre lui ; il fait l'apologie de Sieyès, 781.—Cite les dernières paroles du général Joubert ; demande la déportation des émigrés naufragés à Calais, 793.—Fait régler l'indemnité due aux propriétaires du Jeu-de-Paume, 806. — Fait déclarer que l'armée de Batavie a bien mérité de la patrie, 821. — Célèbre les victoire des Français, 843. — Rend compte des efforts des Romains contre leurs ennemis, 856.— Fait l'éloge de Baudin, 858.

GARGHI, limonadier-glacier. — Attentat commis chez lui, XXIX, 134. —Message au Directoire à cette occasion, 135.—Détails sur cet événement, 138.

GARCIA (don), président de Santo-Domingo. — Fait remettre Ogé aux Français, VII, 370.

GARD (département du).—Proclamation du corps administratif pour y rétablir la tranquillité, IV, 730. —Sa situation, V, 558. — Les commissaires du roi y demandent la cessation de leurs fonctions, 638. — Décret qui rend à ses administrateurs le droit de requérir la force publique, 643.—Lettre de Boyer en faveur des catholiques qui l'habitent, VI, 213. — Décrets relatifs à la division de ses cantons, 333.—Et à l'emplacement de son administration, VII, 183.—Autre qui y prescrit l'envoi de forces imposantes, 459. —Approbation de la conduite de ses administrateurs, 463.—Rapport sur sa conduite, 516.—Son directoire annonce la dissolution du camp de Jalès, 557.—Election de Dumouchel à l'évêché, 586. — Plaintes de Maury contre la jonction de ses habitants protestants avec l'armée avignonaise, VIII, 485.—Dénonciation contre Glandevèse et Duboscel, IX, 48.—Rassemblements séditieux, XI, 554.—Pièces y relatives, 645. — Démolition, ravage et incendie des châteaux, XII, 118, 139.—Ce département fournit le double de son contingent, XIII, 609.—Lettre de Montesquiou aux grenadiers de son 3.e bataillon, 690. — Décret relatif à son approvisionnement, XIV, 236.—Arrêté du Directoire concernant la société populaire de Nîmes, XVI, 267.—Décret qui lui ordonne de mettre les patriotes en liberté, et de suspendre toutes poursuites contre eux à l'occasion du 31 mai, XVII, 194.—Dénonciation contre ses membres; mesures contre les citoyens qui ont exécuté leurs arrêtés, 372.—Motion d'y envoyer Laplanche, XVIII, 170.—Mission de Châteauneuf-Randon, 188.—Les administrateurs annoncent une victoire sur les Espagnols, XIX, 119.—Le masque est arraché aux triumvirs de ce département, XXI, 495. — Conspiration ourdie sur les frontières, 798. — Opérations de Perrin (des Vosges), XXII, 608. — Dénonciation contre Borie, XXIV, 473.—Lettres de ce département sur les troubles d'Avignon, XXVI, 184, 185.—Rejet de la résolution qui transférait son école centrale à Alais, XXVIII, 76.—Réclamation de ses députés contre une imputation faite à son tribunal criminel, 362.—Mention honorable de la conduite de ses administrateurs contre les brigands, XXIX, 17.—Discussion sur une lettre de son accusateur public, 367. (*Voyez* Nîmes.)

GARDA (lac de). — Tombe au pouvoir des Français, XXVIII, 406.

GARDANNE, chef de brigade. — Se distingue sur le Mincio, XXVIII, 313.—Est blessé à l'armée d'Italie, 501.—Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, 670.—Est nommé général de brigade sur le champ de bataille, XXIX, 686. — Décret portant qu'il a bien mérité de la patrie, 896.

GARDE CONSTITUTIONNELLE DU ROI. (*Voyez* Roi.)

GARDE DU CORPS LÉGISLATIF.. (*Voyez* Corps Législatif.

GARDE DÉPARTEMENTALE. — Proposition de son organisation ; débats qu'elle occasionne, XIII, 317 ; XIV, 135, 138. — Rapport de Buzot sur cet objet, 153. — Pétition des sections de Paris, y relative, 253. — Motion en faveur de cette mesure, 256.—Pétition des fédérés marseillais dans le même sens, 262. — Réclamation des hommes de juillet sur ses conséquences, 282. — Adresses pour et contre, 294, 355, 386.—Nouveaux débats sur cette question, 385, 406, 447.—Arrêté des départements de la Haute-Loire pour son envoi à Paris, XV, 68.—Discussion à ce sujet, 111, 179.—Des fédérés des départements demandent à en faire partie, 136, 138.—Altercation entre Carrier et Thibault sur cette force, 258.—Mesures prises par le département du Var pour sa formation, 406. — Violents débats occasionnés par les discours du Buzot et d'Isnard sur cette matière, 621.—Dénonciation d'un arrêté de la société populaire d'Amiens, y relatif, 788.—Sa dissolution, XVII, 583.—Réflexions sur son utilité, XXIV, 653.—Nombre d'hommes dont elle doit être composée, XXVI, 113, 266. (*Voyez* Corps Législatif.)

GARDE DU DIRECTOIRE. (*Voyez* Directoire.)

GARDE-MEUBLES DE LA COURONNE.—Fixation de ses dépenses arriérées, IV, 182.—Décrets pour la confection de son inventaire, VIII, 509 ; X, 252 ; XIII, 389. — Autre décret ordonnant un rapport sur son administration, IX, 587.—Autre pour la réintégration des effets qui en ont été détournés, XIII, 585.—Il est forcé et volé; mesures pour découvrir les auteurs de ce délit, 722.—Arrestation et interrogatoire de deux d'entre eux, 726.—Renseignements sur les causes de ce vol, 736.—Procédure contre ses auteurs, XIV, 35, 37, 45. — Décret qui ordonne la surséance des jugements à rendre contre eux 235. — Découverte de bijoux cachés, 254. — Jugements rendus contre les voleurs, 297, 346.—Exécution de l'un d'eux, 437.— Décret pour le récollement des effets du garde-meubles, XVI, 520.—Découverte du diamant *le Régent* qui en avait été soustrait ; son dépôt à la trésorerie, XVIII, 631.—Abrogation de cette mesure, XX, 535. — Condamnation de l'un des voleurs, 636.—Le tribunal demande les mesures à suivre contre eux, XXVII, 674. —Gratification accordée à leur dénonciatrice, XXVIII, 579.

GARDE NATIONALE.—Motion de Mirabeau pour sa création ; elle est écartée par Biauzat, I, 138.—Et reproduite, 154.—Débats à ce sujet, 175, 181.—Elle est rétablie par le comité permanent, 177, 548, 557. — Est appelée au maintien de la tranquillité publique, 291, 496.—Décret relatif à sa prestation de serment, III, 75.—Motion de Fauchet pour que Lafayette en ait le commandement général, 222.—Décret qui en maintient provisoirement le régime actuel, IV, 249. — Son commandement ne pourra comprendre qu'un seul département, 578. — Discussion sur son uniforme, V, 162.—Décret qui le fixe, 169.—Proclamation du roi pour la nomination des officiers, 251. —Détermination et forme du bouton, 568; VI, 715.— Discussion sur son armement, 262.—Et sur les qualités nécessaires pour y être admis, 555, 558, 560. — Analyse d'un écrit sur son organisation, 606. — Décret pour son armement, 666.—Adoption d'un nouveau bouton uniforme, VII, 147.—Décret portant que son service sera compté comme service effectif, 152. —Autre pour l'armer de fusils, 249.—Exemption du service personnel accordée aux sexagénaires, 450.— Et aux prêtres, 537.—Rapports, discussion et décret sur son organisation, VIII, 182, 237, 245.—Autre décret concernant l'avancement de ceux de ses membres qui ont servi dans les troupes de ligne, 347. — Ouverture d'une conscription volontaire dans ses

rangs, 642, 649.—Instructions à son usage, 698.—Sa mise en activité, 725.—Armement de celle des frontières; elle est mise à la disposition des généraux, 741, 744; IX, 87.—Admission à la barre d'une députation des gardes nationaux qui ont accompagné le roi à Paris, 4. — Nouveau décret sur l'organisation de la garde nationale, 245, 414, 445.—Décret qui la remercie de son zèle, X, 16.—Articles portant que les enfants de ceux qui en font partie pourront être admis aux places de sous-lieutenants, 380. — Suspension de son organisation, XII, 252.—Pétition tendante à en exiger le service en personne; décret à ce sujet, 571, 687; XIII, 286.—Décret pour son armement, XII, 678. — Licenciement des états-majors, XIII, 31. —Sa mise en réquisition permanente à l'occasion des dangers de la patrie, 54.—Décret sur son uniforme, XIV, 119.—Suppression des compagnies de grenadiers et de chasseurs, XVII, 711.—Décret qui ordonne son paiement sur le pied de guerre, en cas de déplacement, XXIII, 132.—Nouveaux articles sur son organisation, XXIV, 5, 345, 578; XXV, 5, 144. — Décret qui autorise les sexagénaires et infirmes à ne pas s'y faire remplacer, XXIII, 322. — Autres qui dispensent d'en faire le service les ouvriers et indigents, XXIV, 578. —Et divers fonctionnaires publics, XXVI, 19.—Autres concernant sa solde dans les cas d'activité extraordinaire, XXVII, 286, 290. — Arrêté du Directoire sur son organisation, XXVIII, 61. — Son message à ce sujet, 264.—Loi portant que tout citoyen valide et en état de porter les armes, ne pourra être refusé pour en faire le service, 437, 446.—Nouveau message du Directoire sur cette partie de l'administration publique, 506.—Demande de sa réorganisation, 745, 747. — Rapport de Pichegru concernant ses fonctions et sa discipline; discussion qu'il occasionne; adoption de son projet, 748, 751, 755, 757, 762, 764, 768, 773, 775, 794.—Bovis dénonce le Directoire pour n'avoir pas scellé et promulgué cette loi dans le délai prescrit, 773.—Elle est rapportée le 18 fructidor, 797, 811. — Mesures prises par le Directoire pour y suppléer, XXIX, 152, 682.—Rapport de Sherlock sur la nécessité de l'organiser, 716. — Fixation de l'époque des élections des officiers, 716, 717. — Adresse de la société du Manége pour son réarmement, 745.—Projet de Garrau pour sa réorganisation totale; sa discussion et son adoption, 748, 749, 751, 752, 753, 755, 763, 764. (*Voyez* ci-dessous Bataillons auxiliaires.)

Bataillons auxiliaires.—Décret concernant leur levée, leur répartition et leur entretien, VII, 256; VIII, 143, 426.—Arrêtés de la commune de Paris y relatifs, IX, 78, 401.—Organisation de 97,000 volontaires, IX, 189, 245, 183, 291, 303, 414, 445, 582, 650; X, 7, 565, 605, 660, 684, 737, 738, 747; XI, 351, 388. —Plaintes contre l'inégalité de leur paiement, 427. —Fonds pour leur habillement, 759.—Motion de créer une légion de volontaires à cheval, XII, 193. —Formation de nouveaux bataillons, 295, 303, 384, 445, 735; XIII, 23, 67, 188, 227.—Décret qui assimile les récompenses et décorations de leurs officiers à celles de la ligne, XII, 332.—Autre sur leurs exercices, XIII, 52.—Organisation de volontaires appelés à la fédération à Paris, 135.—Décret qui autorise à les recevoir à seize ans, 227.—Fonds pour leurs dépenses, 286.—Adresse à ceux qui se rendent aux armées, 302.—Décret pour leur armement, 550.—Supplément de solde accordé à ceux formés en troupes, 676.—Décret portant que les brevets de maîtrise leur seront remboursés, XIV, 40.—Adresse pour les engager à rester à leur poste, 214, 248.—Mesures pour prévenir leur désorganisation, 231, 737. — Formation d'une compagnie de volontaires canonniers à cheval, 355.—Ils sont invités, au nom de la patrie, à ne pas quitter leurs drapeaux, 745.—Projet et décret qui les assimile à la ligne, XV, 384, 390, 408, 421, 422, 423, 427, 437, 440.— Décret pour le retour dans leurs foyers de ceux des départements maritimes envoyés à Paris, 624.—Motion de remplir par la nouvelle levée les bataillons incomplets, XVI, 141.—Peine de mort contre les volontaires qui quitteraient leur poste, XVII, 400.—Mise en réquisition des matelas des absents pour les coucher, XVIII, 1.— Décret sur le remplacement de ceux absents par maladie, mission, etc., XX, 273.— Secours accordés à leurs remplaçants et aux parents de ceux-ci, 470, 475, 484.—Arrêté qui leur enjoint de se rendre à leurs drapeaux, XXVIII, 572.— Mesures pour accélérer la levée de nouveaux bataillons, XXIX, 787.— Etat de situation de cette levée, 825.—Rapport et résolution sur le complètement de leurs officiers, 832.— Demande de leur prompt armement, 865. (*Voyez* l'article précédent et ceux qui suivent.)

Ain (bataillon de l').—Répond à la dénonciation de Broglie, XIII, 161.

Ardèche (4.e bataillon de l').—Ses opérations militaires dans la commune de Bédouin, révoltée, XX, 502.—Il fait la moisson à Avignon, XXI, 171.

Bordeaux (bataillon de).—Eloge de sa conduite dans la Vendée, XVI, 219.

Calvados (bataillons du).—Décret relatif à l'équipement de l'un d'eux, XIV, 884.—Le 6.e est dénoncé par Tallien, XVI, 756.

Champs-Elysées (bataillon des). (*Voyez* plus bas *Tuileries.*)

Cher (bataillons du).—Le 10.e demande à quitter son cantonnement pour marcher à l'ennemi, XV, 116. —Décret de bien mérité de la patrie en faveur du 2.e, XVIII, 563.

Corrèze (bataillon de la).—Fait la moisson à Avignon, XXI, 171.

Drôme (6.e bataillon de la).—On annonce qu'il a tué Condé, XVIII, 442.

Filles-Saint-Thomas (bataillon des).—Condamnation à mort de plusieurs de ses officiers et grenadiers, XX, 412.

Finistère (bataillons du).—Dénonciation d'Houchard, et décret contre l'un d'eux, XVII, 567.

Gravilliers (bataillon des).—Voies de fait des terroristes contre lui à Marseille, XXIII, 391.

Gironde (bataillons de la). — Adresse du 6.e à Louis XVI, XII, 363.—Lettre du 3.e à Montesquiou, 681.—Le 1.er et le 2.e protestent de leur obéissance aux lois, 718.—Annonce de la résolution de deux d'entre eux de quitter l'armée de Biron; proposition de les traiter comme déserteurs, XVII, 68, 92.— Leurs réclamations contre les assertions calomnieuses de Robespierre à leur égard, 109.—Le 3.e adhère au 31 mai, 165.

Indre (1.er bataillon de l').—Eloge de son courage; mention honorable, XVIII, 679.

Lombards (bataillon des).—Sa justification, XIV, 185.

Mauconseil (bataillon de). — Massacre à Rhétel quatre déserteurs prussiens, XIV, 170, 238.—Rapport, débats et décret sur cette affaire, 784.

Montmartre (bataillon de). — Son adresse aux autres bataillons; décret qui la leur envoie, X, 662.

Morbihan (2.e bataillon du). — Secours accordés à plusieurs de ses officiers et soldats XXII, 271.

Nord (4.e bataillon du).—Reçoit une lettre de satisfaction du président de la Convention, XXI, 14.

Paris (bataillons de).—Lettre du département de Paris sur la fermeté et sur la subordination du 2.e, XII, 323.—Deux d'entre eux sont licenciés par Dumouriez, XIV, 170.— Et renvoyés dans des places fortes, 189.— Désordres du 15.e à Crespy, 229.

(*Voyez* ci-dessus et ci-après Filles-Saint-Thomas, Gravilliers, Lombards, Mauconseil, Montmartre, Républicain, Petits-Augustins, Saint-Gervais, Tuileries.)

Petits-Augustins (bataillon des).—Dénonce une pétition contre le rassemblement des fédérés, XII, 618.

Républicain (bataillon le).—Massacre à Rhétel quatre déserteurs prussiens, XIV, 170, 238.—Rapport, débats et décret sur cette affaire, 784.

Rhin (1.er bataillon du Bas-).—Son adresse contre les députés qui ont voté l'appel au peuple, XVI, 546.—Accuse de lâcheté le capitaine Teterel, défendu par Simon, XX, 84.

Rhône-et-Loire (bataillons de).—Le 2.e sollicite son départ pour Saint-Domingue, X, 386.—Traits héroïques du 5.e, XX, 109.

Saône-et-Loire (2.e bataillon de).—Crie *vive le roi;* proclamation de Custine contre ce corps, XVI, 630.

Saint-Gervais (bataillon de).—Lettre de ses officiers sur un projet d'armée navale auxiliaire, XI, 462.

Tuileries (bataillon des).—Sa révolte, XVIII, 502. —Arrestation des pères et mères des volontaires qui le composent; détails à ce sujet, 521, 523, 524.—Il se justifie, 564, 599.—Décret portant qu'il sera enfermé dans la citadelle d'Arras, XIX, 6, 21.—Rapport et décret le concernant, 90, 95.

Vengeur (bataillon le).— Sa bonne conduite à l'affaire de Luçon, XVII, 31.

Vosges (bataillons des).—Lettre de Houchard au roi de Prusse sur le massacre du 4.e, XVI, 151.—Courage du 2.e, XXIII, 235.

Yonne (3.e bataillon de l').—Se prononce contre Dumouriez lors de sa trahison, XVI, 74.—Décret portant qu'il a bien mérité de la patrie, 75.

GARDE ROYALE ET SEIGNEURIALE. — Son abolition, III, 540.

GARDEL. —Ses ballets de *Télémaque dans l'île de Calypso*, III, 445.—Et de *Psyché*, VI, 659.—Vers en son honneur, XVII, 555.

GARDEL, capitaine.—Se distingue à l'armée d'Italie, XXIX, 585 *bis*.

GARDES-CHAMPÊTRES. — Leur établissement, XXV, 181.—Projet y relatif, XXIX, 143.—Sa discussion et son renvoi à une nouvelle commission, 609, 611.

GARDES-DU-CORPS.—Offrent d'accompagner à Paris une députation de l'Assemblée, I, 162.—Leurs repas et leur conduite aux 5 et 6 octobre, II, 9, 10, 11, 17, 25, 33, 41, 49. (*Voyez* Journées des 5 et 6 octobre.) —Ils protestent contre la distribution de cocardes noires qu'on leur impute, 306.—Eloge de leur conduite au 6 octobre, VI, 26.—Leur défense par Bonnay, 90.—Leur licenciement, VIII, 752.—Leur conduite lors de la fuite du roi, 764, 766. — Ordre du jour sur la lettre témoignant leur repentir et le désir de rentrer dans leur patrie, XIV, 321.

GARDES EMPLOYÉS AUX ARMÉES.—Décret sur leur traitement, XXV, 607.

GARDES-FRANÇAISES.—Massacrent les pillards de la maison de Réveillon, *Introd.*, 20.— Enlèvent Goislard et d'Eprémesnil, 289.—Enlèvement de l'Abbaye, par le peuple, de deux soldats de ce corps, I, 112, 117.—Ils refusent de tirer sur le peuple, 122.— Prennent son parti, 178.—Leur conduite à la prise de la Bastille, 186, 193 —Ils se réunissent aux bataillons de Paris, 283.—Reçoivent une médaille du conseil municipal, 308.—Mémoire présenté par eux, 604.—Ils sont autorisés à faire partie de la garde nationale soldée, III, 41.—Protestent contre la présence de deux d'entre eux dans les attroupements, 144.— Paiements fait à leurs officiers, bas-officiers, commissaires des guerres, etc., non-employés, IV, 63, 624; V, 220.—Les sections demandent leur conservation, X, 114.—Ils se plaignent de leurs officiers, XI, 227.—Décret en leur faveur, 387.— Motion de les réintégrer en un corps, XII, 260.—Projet de les organiser en compagnies franches, 735.—Ils sont incorporés dans la gendarmerie, XIII, 51, 159.—Discussion sur leur liquidation, 162. — Décret les concernant, XIV, 184.—Ils sont organisés en compagnies, 187.—Mesures contre leurs anciens chefs, XVIII, 47.—Leur expulsion de l'armée du Rhin; décret qui les y réintègre, 62.

GARDES-MAGASINS.—Décret sur le mode d'échange des récépissés donnés par eux aux fermiers ou propriétaires de grains, XVIII, 664.—Autre sur l'admission de ces récépissés à la trésorerie, XXI, 675.

GARDES DE LA PORTE DU ROI. (*Voyez* Roi.)

GARDES-SUISSES. (*Voyez* Suisses.)

GARDIEN, député d'Indre-et-Loire à la Convention. — Justifie Mathieu, juge-de-paix, XIV, 548. — Annonce que dans les pièces trouvées aux Tuileries, il en est une qui prouve que Louis XVI avait conseillé le massacre de Nancy, 556.—Accuse de lâcheté les administrateurs de Château-Renaud, 682. — Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 187, 252. — Son rapport sur les députés à la Législative compromis dans les papiers de l'armoire de fer, 356.—Est élu membre de la commission des Douze, XVI, 439.—A la suite de diverses dénonciations contre cette commission, offre sa démission, ainsi que ses autres collègues, 509.—Est dénoncé par la commune de Paris; décret qui lui donne un garde, etc., 517, 519.—Bourdon (de l'Oise) demande son arrestation, 521. — Adresse où l'on demande son accusation, 535. —Barère fait supprimer la commission dont il est membre, 536, 537.—Il est défendu par Bazire, 538.—Et décrété d'arrestation, 554.—Demande à n'être gardé que par un gendarme, 555.—Sa femme est autorisée à partager sa prison, 742. — Il est décrété d'accusation, XVII, 158, 268; XVIII, 32, 37, 60. — Texte de cet acte, 200, 212, 220.—Son procès et sa condamnation à mort, 225, 308, 318. — Proposition d'instituer une fête funèbre, le jour de sa mort, XXIV, 614. — Sa veuve demande et obtient des secours, XXVIII, 110, 208, 260.

GARDIN, négociant.—Est condamné à mort, XXI, 47.

GARDIN, femme Magon-Coëtizac. — Est condamnée à mort, XXI, 47.

GARDINET (Antoine), canonnier de marine.—Est condamné à mort, XIX, 284.

GARDIOL, curé de Caillan, député de Draguignan à la Constituante. — Prête le serment civique, VI, 739.

GARDY, adjudant-général. — Son éloge, XVI, 507.

GARDY, commis de Magon-de-la-Bellinaye.—Est condamné à mort, XXI, 299.

GARENCES. (*Voyez* Hoffmann.)

GARESCHÉ, député de Saintes à la Constituante. — Son rapport sur la vérification de la caisse d'escompte, V, 672. — Il fait décréter la liquidation des dettes des pays d'état, VIII, 113.

GARESCHÉ, maire de La Rochelle.—Offre 50,000l. pour les frais de la guerre, XI, 123 *.

GARGNANO.—Détails d'un combat livré sur le lac de ce nom, XXIX, 660.

GARILHE (François-Clément-Privat), député de l'Ardèche à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 212, 253. — Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60. — Proteste contre le 31 mai, XXII, 385.—Son rappel à la Convention, XXII, 699.

* Le MONITEUR a imprimé Gareschat par erreur, c'est Garesché qu'il faut lire.

GARIN, aveugle-né.—Sa lettre au citoyen Forlenze qui lui a donné la vue, XXIX, 799 *.

GARIN (François-Etienne), ancien boulanger, administrateur des subsistances à Paris. — Réponse de Garat à sa dénonciation, XVII, 243. — Il réclame contre son arrestation, 274. — Rend compte de sa mise en liberté et de sa gestion, 299.

GARLIAC (Pierre), peintre. — Est acquitté, XIX, 408.

GARNERIN, physicien.—Exécute sa première expérience du parachute, XXIX, 46.—Sa lettre contre la défense qui lui a été faite d'exécuter un projet d'ascension avec une femme, 253. — Examen des motifs de cette défense, 255.—Elle est levée, 289. — Succès de son ascension, 309.—Détails y relatifs, 312.— Son arrestation à Dugny comme voyageant sans passeport 318.—Nouvelle ascension avec mademoiselle Henry-Célestine, 322, 326. — Autres voyages aériens, 344, 354, 716.

GARNEREY, artiste. — Auteur de la gravure du portrait du baron de Trenck, III, 568. — Il propose un mode de faire rentrer l'arriéré des impositions, XI, 395.

GARNIER, suppléant du Pas-de-Calais. — Est admis à la Convention, XXII, 161.

GARNIER, grenadier de la Côte-d'Or.—Reçoit une couronne civique, XVI, 586.

GARNIER, historien. — Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.

GARNIER, député de la Meuse à la Convention.—Son opinion sur le mode de réduction aux deux tiers des membres de cette Assemblée, XXV, 554.

GARNIER (Germain), député suppléant à la Constituante.—Est vice-secrétaire des électeurs de Paris, I, 101. — Est chargé de l'examen des lettres saisies, 574.—Son commentaire sur les nouvelles lois relatives aux droits féodaux, VI, 219; VII, 80. — Il est l'un des auteurs d'un ouvrage sur la constitution et les lois, 436.—Est élu membre du département de Paris, VII, 338.—Son traité du rachat des rentes foncières, 568. — Il présente l'exposé des travaux du département de Paris, X, 689. — Est nommé ministre de la justice, XI, 712. — Et remplacé par Duranton, XII, 135.—Son code du divorce, XIV, 504.—Il est l'un des candidats présentés pour la place vacante au Directoire exécutif, XXVIII, 715.

GARNIER, député de l'Aube à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 212, 253.—Motion de son envoi à Tonnerre, XVII, 711. — Sa mission dans l'Yonne, 726.—Il accuse Maure d'avoir mis des nobles en place, XXII, 64.—Entre au comité de sûreté générale, 436.—Parle en faveur de Collot-d'Herbois, XXIV, 68.—Réclame l'arrestation de tous les membres des anciens comités de gouvernement, 122.—Elu au Corps Législatif par la Guyane française, il demande à prouver la légitimité de son élection, XXVIII, 497.—Ajournement et ordre du jour, 506, 509; XXIX, 37.

GARNIER (veuve). (*Voyez* Martinville.)

GARNIER (A.-M.), inspecteur des bois nationaux. —Est condamné à mort, XX, 744.

GARNIER (de Saintes), procureur-général-syndic de la Charente-Inférieure. — Sa lettre sur le retard mis dans le paiement des contributions, XI, 495. — Député de ce département à la Convention, il demande qu'on étende la peine de mort à tous les émigrés, XIV, 278.—Vote pour qu'on envoie à Custine le renfort qu'il demande, 450.—Célèbre la victoire remportée par Robespierre sur ses accusateurs, 462. — S'élève contre la clôture des spectacles, XV, 141. — Son vote dans le procès du roi, 161, 172, 216, 254.— Il est censuré et mis aux arrêts, 179. — Son opinion sur la réorganisation de l'armée, 421. — Il fait saisir le tribunal révolutionnaire du procès de Blanchelande, 690. — Demande l'expulsion de France de tous les étrangers, 747.—Veut que la Convention s'empare de tous les pouvoirs, XVI, 49. — Fait décréter l'arrestation de tous les officiers ou soldats qui arriveraient de l'armée du Dumouriez, 52. — Demande celle de tout son état-major, 60. — Fait traduire le général Marcé au tribunal révolutionnaire, 221. — Justifie l'arrestation de Mainvielle, 263. — Fait annuler un jugement rendu par le juge-de-paix de Pont-de-Vaux, 269. — En mission près l'armée des côtes de la Rochelle, félicite la Convention sur la constitution, XVII, 15.—Demande la peine de mort contre les agioteurs, 188. — La fait décréter contre les conducteurs d'artillerie qui fuient emmenant leurs chevaux, 256. —Vote la démonétisation des assignats à face, 279. — Sa motion contre les étrangers suspects, 311.—Autre contre Pitt, 344. — Il dénonce Morisson, 380.— Inculpe Lesterpt-Beauvais, 458. — Demande la fixation d'un âge pour le mariage, 466. — Sa motion relative à l'exécution des décrets, 527.—Il est élu secrétaire, 593. — Fait adopter le décret sur les étrangers, 594. — Et rapporter celui qui accorde des récompenses pécuniaires aux généraux, 602.—Appuie une pétition contre les Anglais, 659. — Est envoyé dans la Manche, 688. — Fait l'essai d'un pain composé de froment et de pommes de terre, XVIII, 125. — Remplace Lavallée et autres, 313. — Annonce des succès sur les brigands et la retraite des républicains sur Foultourte, 627. — Se plaint d'un ordre donné par Thirion, 687. — Donne des détails sur la défaite des brigands, XIX, 23.—Réclame des secours pour les habitants de la Flèche et du Mans, 113.—Annonce l'arrestation du prince de Talmont, et le supplice de Bagon, 145. — Ecrit qu'il tient les fils de la conspiration du Mans, XX, 125.—Fait part de l'indignation de cette ville contre les conspirateurs, 143. — Présente les détails de sa mission dans la Sarthe, 162. — Annonce le retour de l'ordre au Mans, 292, 343; XXI, 83. — Combat l'accusation de Lecointre contre plusieurs députés, 637. — Dénonce un mouvement contre-révolutionnaire et royaliste, XXII, 4. — Signale les dangers qui menacent les patriotes, 43, 44.—S'oppose à la création d'un conseil des subsistances, 166. —Préside les Jacobins, 262. — Demande le rapport du décret qui déclare Bordeaux en état de rébellion, 388.—Parle sur le projet relatif à l'instruction publique, 516. — Discute sur des ordres donnés par Carrier, 570.—Demande la suppression des commissions exécutives, 659. — Et le rapport de la loi du 27 germinal, 700. — Discute le projet tendant à charger l'état des créances sur les émigrés, XXIII, 119. — Sa motion en faveur des familles des condamnés, 319.— Dénonce Mauduit, 556. — Rend compte des mesures qu'il a prises pour approvisionner Paris, XXIV, 250.— Fait décréter l'envoi de courriers extraordinaires aux représentants qui en sont chargés, 503, 515. — Propose de faire fabriquer du pain avec les farines des pâtissiers, 506. — Provoque un coup de vigueur contre les insurgés qui soulèvent les faubourgs, 523. — Et le jugement par la commission militaire des femmes qui étaient à la tête de l'attroupement du 1.er prairial, 556.—Dénonce Panis, 562.—Son opinion sur la loi proposée contre les assassinats commis depuis le 1.er septembre, XXV, 62.— Il discute le projet de constitution, 298, 375. — Défend le projet sur la détermination des délits, XXVI, 208.— Demande des mesures à la suite des événements de vendémiaire, 283. — Est réélu au Conseil des Cinq-Cents, en concurrence avec Pcholle, 354. — Demande un rapport sur la question de la gradualité de l'impôt, 563. — Discute le projet relatif à un emprunt forcé, 677.

* Le MONITEUR a imprimé Varin par erreur, c'est Garin qu'il faut lire.

Dénonciation contre lui, XXVII, 719. — Annulation d'un de ses arrêtés sur la vente des biens nationaux, XXVIII, 262.—Il combat la motion de Dubouloz sur les postes et messageries, 504.—Fait annuler les opérations de l'assemblée primaire de la Ferté-Bernard, 646. — Appuie le projet relatif aux suspensions de ventes de biens nationaux, 673, 687. — Ne veut pas que le Corps Législatif intervienne dans le tirage au sort des membres du Directoire, 702. — Défend avec chaleur les élections du département des Deux-Nèthes, 722.—Appuie le projet de Jard-Panvilliers sur la vente des presbytères, 756.—Fait arrêter qu'il ne pourra être fait de déplacements dans la garde du Corps Législatif, qu'en les motivant, 765. — Au 18 fructidor, provoque la déportation des mauvais journalistes, 809.—Fait arrêter une fête annuelle commémorative de cette journée, XXIX, 16, 17.—Propose d'interdire aux ci-devant nobles le droit d'élire, 19. —Appuie la suspension de la vente des biens nationaux, 34. — Son rapport sur les élections des Deux-Nèthes et des Carmes d'Anvers, 35. — Sa motion relative à la correspondance du peuple avec ses représentants, 43. — Il appuie une adresse sur les troubles de l'Allier; son opinion sur la formation des listes des jurés, 55.—Il combat le titre des revendications du projet sur les biens nationaux, 61. — Son opinion sur les contributions des colonies, 63. — Il appuie le projet relatif à la suppression du contreseing, 69.—Se plaint de l'état d'abandon auquel l'éducation est livrée, 81.—Propose de faire une adresse aux Français sur la descente en Angleterre, 117. — Veut qu'on assujétisse à une forte taxe les fortunes rapides; communique une lettre insérée dans le *Rédacteur* contre Dujardin; fait rappeler tous les représentants en congé, 141.—Son opinion sur la création de gardes ruraux, 143.—Son rapport sur la vente du parc de Marly, 148. — Sa motion relative aux députés des colonies, 174. — Il appuie l'impôt du tabac, 179.—Est élu secrétaire, 207. — Appuie la motion de vendre l'île des Cygnes, 223.—Son opinion sur le remplacement des juges par le Directoire, 266.

GARNIER-DES-CHÊNES, député de Seine-et-Oise au Corps Législatif. — Son élection est validée, XXIX, 672.

GARNIER-DELAUNAY, ex-juge du tribunal révolutionnaire.—Est condamné à mort, XXIV, 401.

GARNISAIRES. — Discussion et projet y relatifs, XXVIII, 474. (*Voyez* Contributions.)

GARNISONS. (*Voyez* Infanterie, Places, Régiments, etc.)

GARONNE (la).—Désastres causés parle débordement de cette rivière, X, 558.

GARONNE (département de la Haute-). —Ses administrateurs se plaignent de l'évêque de Mirepoix, VI, 430.—Et dénoncent Pache, XV, 308.—Débats les concernant, XVI, 766.—Baudot annonce le bon esprit des habitants, et la résistance qu'ils apportent aux arrêtés du département contre le 31 mai, XVII, 39.—Annonce du rejet fait par plusieurs cantons, de la proposition de convoquer les assemblées primaires, 67.—Décret qui y envoie Chaudron-Rousseau et Baudot, 711.—Cassation d'un arrêté relatif aux possesseurs d'espèces métalliques, XVIII, 151.—Lettre des représentants en mission annonçant l'arrestation de plusieurs conspirateurs de l'Ariége, 158. — Annulation d'un autre concernant le suppléant de Julien (de Toulouse) XIX, 559.—Lettre de Dartigoyte à ce sujet, XX, 73.—Rapport de Dubarran, et décret qui appelle le second suppléant en place de Dariot, 699, 745; XXI, 391. —Jugement du tribunal criminel de ce département qui condamne à mort Lafforque, convaincu de parricide, XXIX, 293.—Secours demandés pour plusieurs de ses communes qui ont souffert de la grêle, 308.— Approbation des élections de son assemblée mère, 675.—Révolte des royalistes du Midi; ils marchent sur Toulouse; détails y relatifs, 778, 781.—Pouvoirs donnés au général Frégeville pour les comprimer, 778.—Dénonciation d'un imprimé engageant ses habitants à se joindre aux insurgés, 781. — Particularités sur les excès commis par ces derniers, et les pertes qu'ils ont faites; loi qui applique à ce département celle rendue sur les otages et la répression des brigandages, 782, 784, 785, 786.—Confédération de ses royalistes avec ceux de la Charente-Inférieure, 788.— Détails sur les combats qui leur ont été livrés; éloges des administrateurs, 790.—Poursuite contre la danseuse Clotilde, prévenue d'avoir offert un drapeau blanc aux rebelles, 794.—Fuite en Espagne de ceux-ci, 795. —Lettre de Frégeville sur sa conduite dans cette circonstance, 799.—Fin des troubles; approbation de la conduite des autorités civiles et militaires, 801, 803. —Conspiration d'affidés philantropes, 827. (*Voyez* Toulouse.)

GAROS, député de la Vendée à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 209, 253.

GAROTTEURS DE LA BELGIQUE. (*Voyez* Bruxelles.)

GARRAN-COULON, membre du comité des recherches de la commune de Paris.—Sa participation aux événements du 14 juillet, I, 101, 546, 574, 579, 581, 600.—Inutilité de ses efforts pour sauver le boulanger François II, 90.—Ses poursuites sur les conspirations de juillet et octobre, 274.—Son rapport sur la conspiration de la cour, 485, 490, 499, 508, 515. —Réfutation de son accusation contre Bezenval, III, 31.—Il fait part d'un anecdote relative à Lafayette et à Larive, 343.—Ses conférences avec Bailly et Lafayette sur le complot de Maillebois, IV, 25.—Il est élu juge à Paris, VI, 535.—Président du tribunal de cassation, il proteste, après la fuite du roi, de la soumission de ce tribunal aux décrets de l'Assemblée, VIII, 726.—Son discours au roi, IX, 789. — Député de Paris à la Législative, il appuie l'élection de Fauchet, X, 19.—Est élu secrétaire, 26.—S'oppose à la surveillance de la trésorerie par des commissaires de l'Assemblée, 51.—Fait appel à toutes les lumières pour le perfectionnement des lois, 128. — Fait rendre un décret relatif aux commissaires du roi près le tribunal de cassation, 253. — Combat le décret d'accusation proposé contre les émigrés, 327. — Le demande contre Tardy, 368.—Son opinion sur la responsabilité des communes en cas de troubles, 415. — Il insiste pour que le rapport sur les événements de Saint-Domingue soit présenté le 1.er décembre, 422.—Fait décider que l'abbé Mulot prendra sa place de député, 431.—Parle sur l'article concernant les listes des prêtres envoyées par les départements, 434. — Est nommé procurateur près la haute-cour nationale, 448. — Son opinion sur la situation de Saint-Domingue, 541.—S'oppose à la suspension de l'envoi de troupes dans cette colonie, 542. — Demande l'exécution du concordat qui y a été passé entre les blancs et les hommes de couleur, 573, 574.—Fait décréter la suppression d'une lettre d'un prisonnier de l'Abbaye, 603.—Son opinion sur le message à envoyer au roi, 638.—Il dit que c'est à l'ordre de Malte de racheter les Français esclaves en Barbarie, 719.—Réclame contre le décret qui nomme Luckner et Rochambeau, maréchaux de France, 747.—Vote en faveur des 41 soldats de Châteauvieux, détenus à Brest, XI, 13. — Son discours sur la situation de Saint-Domingue, 512. Il soumet la question des récusations devant la haute-cour, XII, 127.—Fait arrêter les registres et les états de situation des caisses et des recouvrements des receveurs particuliers, XIII, 50 *.—Grand procurateur

* Le MONITEUR a imprimé par erreur Carrant, c'est Garran qu'il faut lire.

de la haute-cour nationale, dénonce une lettre écrite à la municipalité d'Orléans, 180.—Est nommé député du Loiret à la Convention, 629. — Suppression de la haute-cour dont il est grand procurateur, XIV, 53. — Il défend les travaux de cette cour, 140. — Obtient l'extinction d'une procédure relative à des troubles survenus à Lorient, 369.—Fait supprimer les tribunaux et jurés d'accusation, établis par les lois des 15 et 17 août], 615. — Demande que Louis XVI puisse se choisir un conseil, 724.—Donne lecture de deux lettres de ses défenseurs, 850.—Son vote dans le procès de ce prince, XV, 162, 183, 190, 252.—S'oppose à la lecture d'une lettre du ministre d'Espagne en sa faveur, 227.—Atteste l'exactitude de la traduction de l'opinion de Thomas Payne pour le sursis, 248.—Est élu secrétaire, 765. — Parle sur la déclaration des droits, XVI, 173; XXV, 157, 158.—Et sur la constitution, 619, 668, 688; XXV, 174, 219, 245, 260, 279, 290, 300, 306, 314, 327, 344, 346, 358, 375, 383, 504, 513, 515, 521.—Fait rejeter une réclamation de Courmes, XVII, 643.—Rendre un décret sur les milles qui bordent les routes, 712. — Un autre sur l'incompatibilité de certaines fonctions, XXII, 250. — Discute le traité de paix avec la Toscane, XXIII, 464.—Fait rendre un décret pour la constatation de l'état civil à Paris, 541. —Demande le rappel de Delahaye, 647. — Propose une adresse aux départements sur le 12 germinal, XXIV, 121.—Fait décréter que les citoyens qui ont défendu la Convention ont bien mérité de la patrie, 124.—Demande la restitution aux familles de ses collègues de leurs biens confisqués, 198. — S'oppose à la mise en jugement des membres acquittés du tribunal révolutionnaire de Nantes, 285.—Vote la mise en liberté de Raymond, 454.—Désigne Duroy comme un des provocateurs du 1.er prairial, 511. — Demande l'arrestation de Rhul, 514. — S'oppose à la demande de la peine de mort contre ceux qui donneraient asile aux révoltés de prairial, 542, 546.—S'oppose au maintien des confiscations prononcées contre Jean Dubarry, 659.—Défend Caille, XXV, 4. — Son opinion sur un projet contre les assassinats, 61, 62.—Il demande la suspension du remboursement des rentes, 237.—Défend Drouet, 540, 541.—Appuie le projet d'organisation des assemblées électorales, 637. — Combat une adresse sur le rapport de la loi du désarmement, XXVI, 128. — Son opinion sur la proposition de casser les élections de Paris, 150. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il propose d'autoriser le Directoire à faire des visites domiciliaires, XXVIII, 430. — Son rapport sur les biens communaux, 431, 432.—Il rappelle que Santhonax a été absous par la Convention, et demande l'ajournement jusqu'après l'impression des discours prononcés dans cette affaire, 720.—Demande à parler pour les agents des colonies, 723. — Les défend, 724.—S'oppose aux renseignements demandés par Dumolard sur les relations politiques, 733. —Vote en faveur des sociétés populaires, 749.—Parle sur les pièces relatées dans le rapport de Delarue sur la marche des troupes, 768.—Son opinion sur le projet relatif à la police des cultes, XXIX, 118.—Il défend Sotin du reproche d'avoir outragé la représentation nationale, 135.—Son opinion sur les maisons d'éducation, 163.—Il combat le projet contre les falsificateurs des billets de loterie, 216. — S'oppose à la vente de l'île des Cygnes, 223. — Appuie la révision des jugements rendus en haine de la république, 238.—Son opinion sur les élections de l'an VI, 263. — Il est nommé commissaire près le tribunal de cassation, 266.

GARREAU, député de la Gironde à la Législative. —Propose de former une légion de volontaires à cheval, XII, 193, 218.—Sa motion contre les prêtres perturbateurs, 577, 423.—Son opinion sur le traitement des ministres, 545. — Il déclare que Vasselin est un des rédacteurs du *Journal de Paris*, 634.—Réélu à la Convention, est nommé commissaire dans les départements des Pyrénées, XIV, 33.—Demande le rapport du décret qui exclut les députés de toutes fonctions publiques pendant six ans, 319.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 186, 252. — Il demande que le suffrage de Duchâtel soit compté, 228.—Et que Kersaint soit mandé à la barre, 255. — Dénonce un placard tendant à sauver Louis XVI, 258. —Ses attaques contre les hommes de l'appel au peuple, 624.—Il dénonce Clavière, 690.— Combat la demande d'un rapport sur les députés détenus, XVI, 569. — Discute le projet de constitution, 646, 659; XXV, 342, 346, 351.—En mission à l'armée des Pyrénées-Occidentales, il donne des détails sur une affaire avec les Espagnols, XVII, 316. — Refuse de rendre Roussignac au général Caro, 670. — Propose de réhabiliter Sirven, XVIII, 438. — Est envoyé à l'armée de l'Ouest, XIX, 456. — Annonce une victoire sur les brigands, 503.—Représentant près l'armée des Pyrénées-Occidentales, fait part de ses succès, XXI, 406.— Annonce la prise de Fontarabie et s'y distingue, 433. —Sa proclamation à l'armée, 443.—Il fait part de prise de Saint-Sébastien, etc., 461. — Est confirmé dans sa mission, 516.—En rend compte, XXII, 412. — Annonce de nouvelles victoires, 383, 679, 715; XXIII, 55.—Parle sur la réorganisation de la garde nationale de Paris, XXIV, 242.—Et sur la déclaration des droits, XXV, 497. — Son opinion sur les mesures proposées contre les émigrés, 524. — Demande un rapport sur les manœuvres des prêtres, 606. — Est élu secrétaire, 656.—Défend l'armée de Sambre-et-Meuse, 731.—Fait décréter la déclaration des fortunes par les représentants, XXVI, 57. — S'oppose à une adresse contre les factieux de Paris, 62.—Demande la réintégration des généraux qui ont été destitués, 159.—Appuie la demande d'un rapport sur l'arrestation de Thirion, 160.—Et le projet de Pons (de Verdun) sur la détermination des délits, 210. —Réélu au Corps Législatif donne sa démission comme n'étant nommé que par ses collègues, 354, 528. — Commissaire du Directoire près l'armée d'Italie, il annonce la prise de Bologne, d'Urbin, Ferrare et autres places, XXVIII, 339.—L'amnistie conclue avec le pape, et l'occupation de plusieurs villes de ses états, 342. — Quelques succès de l'ennemi à Salo, 381, 382. — Le gain des batailles de Lonado et de Castiglione, 387.— La levée du siége de Peschiera, 393.—La retraite de l'ennemi sur Trente, 406.—Il annonce que les Français canonnent le corps de la place de Mantoue, 445. —Réélu au Conseil des Cinq-Cents, parle sur la nomination aux places vacantes dans le tribunal de cassation, XXIX, 313.—Soutient qu'un anarchiste est un royaliste, 327.—Parle sur l'impôt du tabac, 384. — Propose d'assujétir les étrangers à porter la cocarde de leur pays, 586.—Amende le projet relatif au port de celle de la république, 581, 590. — Est élu secrétaire, 594 *bis*. —Son opinion sur une motion relative aux scissions, 595.—Et sur la solde de retraite des militaires, 632.—Ses vues sur le code pénal maritime, 658.—Il parle sur les élections des Bouches-du-Rhône, 673.—Dénonce le mauvais emploi des fonds accordés au ministre de l'intérieur, 703.—Sa motion d'ordre sur les dangers de la patrie, 704. — Il dénonce l'espionage établi autour de la représentation nationale, 711. — S'oppose à la levée de la permanence du conseil, 712.—Parle sur le projet relatif à la responsabilité des communes, 724. — Son opinion sur l'annulation des congés, 725.—Il cite des faits contre Schérer, 731.—Son opinion sur l'emprunt forcé de 100 millions, 744, 763.—Son projet sur l'organisation de la garde nationale, 748, 751.—Il s'élève contre le système de persécution qu'on veut organiser contre les républicains, 763.—Parle des dangers publics,

772.—Demande l'impression d'un message sur les sociétés politiques, 779.—Son opinion sur la disposition de la garde du Corps Législatif, 781, 804.—Il croit que l'on veut amener une réaction, 813. — Parle sur une levée de 40,000 chevaux, 815. — Sa motion contre toutes conditions de paix tendantes à altérer l'intégralité du territoire, 818, 822.—Il est exclu au 19 brumaire, 893.

GARREAU, officier général.—Se distingue à l'armée du Rhin-et-Moselle, XVIII, 425.—Est nommé général de brigade sur le champ de bataille, XXIX, 686.—Rend compte de quelques combats sur les coalisés, 733.

GARREAU, ex-procureur de la commune de Nantes.—Sa lettre relative au code hypothécaire, XXVIII, 290.

GARREAU (L.-R.), ex-frère de l'Oratoire. — Est acquitté, XXII, 278.

GARREAU, enseigne non entretenu.—Eloge de sa valeur, XVI, 587.

GARREAU (Pierre), député de la Charente-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents.—Fait prendre une résolution relative à la pétition du citoyen Millet, XXVIII, 360, 402.

GARRIN, général français,—Annonce la défaite de 6,000 Espagnols, XXII, 4.

GARSONI.—Est élu membre du conseil des Dix, V, 437.

GARVE, philosophe prussien. — Son opinion sur les décrets concernant le clergé, VI, 485.

GARZANI.—Est nommé résident de Lucques auprès de la Cisalpine, XXIX, 131.

GARZONI (Maurice), ex-missionnaire.—Sa grammaire de la langue curde, II, 387.

GASPARD, adjudant-général.—Déclare qu'il n'est pas celui qui a écrit contre le général Pichegru, XXVI, 234.—Chef de brigade, il se distingue à l'armée d'Italie, XXVIII, 487.—Son éloge par Bonaparte, 667.

GASPARD.—Décret qui lui accorde une récompense pour le perfectionnement des pompes de vaisseaux, VIII, 709.

GASPARIN, capitaine au 2.e régiment d'infanterie, ci-devant Picardie, député des Bouches-du-Rhône à la Législative. — Annonce que le calme est rétabli à Avignon, XII, 324.—Fait rendre un décret sur les récompenses et décorations des officiers de volontaires, 332. — Son opinion sur la composition des conseils de discipline, 359.—Il présente un projet contre les officiers déserteurs, 411. — Son rapport sur le complètement des régiments d'artillerie, 481. — Il propose une indemnité de route pour les gardes du roi congédiés, 547. — Son projet pour leur replacement, 611. — Autre relatif aux gardes-françaises, XIII, 51.— Sa motion en faveur des officiers volontaires, 251.—Sa mission au camp de Soissons, 302.—Il en rend compte, 342.—Transmet des détails satisfaisants sur le Midi, 483, 730.—Réélu à la Convention, est nommé commissaire pour destituer le général Montesquiou, XIV, 35.—Ses explications sur les marchés faits avec Vincent, 423.—Il dénonce le peintre Boze; demande qu'il soit mandé à la barre et que les scellés soient mis sur ses papiers, XV, 41.—Son vote dans le procès du roi, 171, 214, 254. — Il signale une erreur de trois voix dans le dernier appel nominal, 235.— Est nommé commissaire dans le département du Nord, 368. — Fait régler le mode d'avancement dans l'artillerie, 817.—Ecrit qu'Omoran occupe Cassel avec 14,000 hommes, XVI, 154. — Rend compte des opérations de l'armée du Nord, 373. — Annonce qu'elle s'est repliée sur les places de 2.e ligne, 475. —Annonce un avantage, 480, 487. — Lamarlière lui recommande plusieurs militaires, 588.—Il est adjoint au comité de salut public, 632. — Annonce la destitution de Sandos et son remplacement par Boissière, XVII, 84.—Fait réorganiser la légion du Nord, 91. — Parle en faveur de deux bataillons de la Gironde, 92. —Entre au comité de salut public, 95.—Fait décréter l'établissement de quatre commissaires auprès de chaque armée et le rappel de ceux qui ne seront pas compris au tableau présenté, 142. — Donne, pour cause de santé, sa démission de membre du comité de salut public, 211.— Est envoyé à l'armée des Alpes, 365, 634.—Annonce l'entrée de Cartaux à Marseille, 540.—Confirmation de son arrêté contre Despinassy, 634.—Il annonce l'approche des républicains sous Toulon, 665.—Et l'enlèvement de la montagne de Pharon, XVIII, 86.—Donne des nouvelles du siége de Toulon, 96.—Annonce la défaite des Piémontais, 284.—Sa mort, 455.—Son cœur est apporté à la Convention, 550.—Son oraison funèbre, 553. —Motion de lui décerner les honneurs du Panthéon, XX, 157. —Sa lettre à Granet contre Barras et Fréron, XXII, 158.

GASSENDI (abbé), député de Forcalquier à la Constituante.—Parle sur l'élection des curés, IV, 638. —Fait fixer les traitements des vicaires et des supérieurs des séminaires, VI, 699.—Prête le serment civique, 739.

GASSER (mademoiselle), actrice.—Ses débuts, II, 384.

GASTAUD, secrétaire de la convention de Nice.— Demande la réunion de ce pays à la France, XV, 159. — Député des Alpes maritimes au Conseil des Anciens, est élu secrétaire, XXIX, 717.

GASTELLIER, médecin, maire de Montargis, député du Loiret à la Législative. — Demande une enquête sur la conduite de Mulot à Avignon, X, 292; XI, 75.—Mention honorable d'un don fait par lui, XII, 191. — Sa motion contre les pétitionnaires de Paris, XIII, 116.—Il fait accorder 10,000 livres pour la découverte d'un timbre sec perfectionné, 713.—Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 232.

GASTIN, député du Var au Conseil des Cinq-Cents. — Dénonce les excès commis par les réacteurs dans les Bouches-du-Rhône, XXIX, 350. — Est exclu au 19 brumaire, 893.

GASTINEL. — Propose le paiement en billets au porteur des deux tiers de la contribution patriotique, IV, 195.

GASTON, juge-de-paix à Foix, député de l'Ariège à la Législative.—Parle contre l'émigration, X, 174. —Sa motion sur les troubles d'Arles, XI, 620. — Autre en faveur de Rochambeau, XII, 327. — Il vote la mise hors la loi des prêtres insermentés, 479. — Nie la nouvelle de l'émigration de son frère, 511.—Rend compte d'une querelle entre des Marseillais et des gardes nationaux, XIII, 292. — Sa réponse à une députation demandant la formation d'une cour martiale, 425.—Il demande l'arrestation de Jaucourt et de Daverhoult, 456.—Fait envoyer des commissaires auprès de Luckner, 481. — Réélu à la Convention, s'oppose à l'envoi aux départements d'un mémoire de Roland, XIV, 339. — Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 212, 253.—Il demande le décret d'accusation contre Stengel, 680.—Et la mise hors la loi de Wimpfen, XVI, 756.—Fait passer à l'ordre du jour sur une pétition des sœurs de Bourdon, relative à l'affaire d'Orléans, XVII, 125. — Demande le décret d'accusation contre Fonfrède, etc., 268. — Et le renvoi de Carra au tribunal révolutionnaire; est interpellé par Pons, 309. — Sa motion contre les nobles et les prêtres, 375. — Son opinion sur l'éducation publique, 392.—Il demande un recensement général des grains, 424.—Fait décréter Saladin d'arrestation, 458.—Demande la réintégration de Rossignol, 518. —Et l'arrestation des suspects, 526.—Sa motion contre Baudin, 552. — Il provoque des mesures révolutionnaires, 582. — Se plaint de ce que Lyon ne soit pas

chauffé, 596.—Demande la confiscation des biens des Anglais, 599.—Réclame un tableau de tous les députés en mission, 600. — Est envoyé dans les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, 628. — Demande à aller dans son département pour y exciter le zèle de ses concitoyens, 654.—Annonce un léger échec dans le Midi, XVIII, 39.—Et des succès, 71, 103, 119.—Est envoyé à l'armée des Alpes, XIX, 30. — Et renfermé dans Perpignan, 71. — Annonce la prise du Mont-Saint-Bernard, XX, 351.—Son opinion sur la division des biens nationaux, XXI, 700, 751.— Il inculpe la conduite du comité de sûreté générale envers Carrier, XXII, 407. — Combat une motion en faveur de 200 prêtres de la Meuse, 427. — Et le discours de Laignelot sur les sociétés populaires, 497. —Vote la mise en accusation de Carrier, 593.—Lève un bâton sur Legendre, et jure que la contre-révolution ne se fera pas, XXIII, 53.—S'oppose à la levée du séquestre mis sur les biens des étrangers en guerre avec la France, 87. — Combat la radiation de Levrault de la liste des émigrés, 165. —Son opinion sur la clôture des Jacobins, 478.—Il s'oppose à la destruction du monument de la place des Invalides, 517.—Tire son sabre, 629.—Discute les attributions politiques du comité de salut public, 677, 714.—Demande l'expulsion de Paris de beaucoup de mauvais citoyens, 699.—Applaudit à la réponse de Thibaudeau à des sections demandant du pain, 718. — Son opinion sur la dispersion de groupes, XXIV, 38.—Il appelle Legendre *vil boucher*, 55.—S'oppose à toute modification de la constitution de 1793, 99.—Calme le peuple au 12 germinal, 111.—Veut qu'on entende la défense de Moïse Bayle, 155. — Demande si Précy profitera de l'annulation des mises hors la loi, 192.— Parle sur le projet de réorganisation de la garde nationale de Paris, 242. — Encourage la multitude au 1.er prairial, 511. — Nie avoir crié : Victoire ! dans cette journée, 535.—Sa réponse à une députation demandant la mise en jugement de Pache et autres, XXVI, 23. — Il est élu député de Saint-Domingue au Corps Législatif, XXVIII, 518.

GATELOT.—Est condamné à mort, XXVIII, 437.

GATEREAU, orateur d'une députation de Saint-Domingue. — Dénonce le système des ennemis des blancs, X, 585.

GATINOIS (le). — Rétablissement du calme dans cette province, V, 341.

GATTEAU, membre de la commission d'agriculture et des arts.—Est remplacé par Lhéritier, XXII, 520.

GATTEAUX, graveur. — Projet de lui confier la gravure des assignats, VI, 288.—Il obtient un brevet d'invention, XXIX, 158.

GATTEY, libraire. — Vente, dans sa boutique, d'écrits contre la révolution, IV, 368.—Attroupement dirigé contre lui au Palais-Royal, 460. — Il est condamné à mort, XX, 244.

GATTEY (François.)—Est nommé membre de l'agence des poids et mesures, XXIV, 191.

GATTEY (M.-C.), ex-religieuse. — Est condamnée à mort, XX, 284.

GATTORNO, membre du Conseil des Soixante de Gênes. — Demande qu'il n'y ait pas de séance le dimanche, XXIX, 251.

GATZERT (baron de), ministre d'état du landgrave de Hesse-Darmstadt.—Notice sur lui, XXIX, 318.

GAU, sécrétaire d'Aubry.—Est décrété d'arrestation, XXVI, 286.—Elu au Conseil des Cinq-Cents par le département de l'Yonne, une loi l'en exclut jusqu'à la paix, XXVII, 109, 613, 639, 676.—Elle est abrogée, XXVIII, 711, 712.—Il fait adopter un projet relatif aux conseils d'administrations des corps de l'armée, 760.—Est déporté au 18 fructidor, 796, 810.— Rapport de la loi qui le rappelait au Corps Législatif, 809. — Levée du séquestre mis sur ses biens, XXIX, 764.

GAUBAN (abbé), détenu à Bordeaux. — Est mis hors d'accusation, XII, 411.

GAUCHER, ex-chevalier de l'ordre du tyran.—Est condamné à mort, XXI, 299.

GAUDBERT.—Réclame en faveur des compagnons de Lapeyrouse, V, 34.

GAUDIN, auteur d'un écrit contre le célibat des prêtres.—Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.

GAUDIN, ex-secrétaire de légation à Vienne. — Passe à Constantinople, en la même qualité, XXIX, 364.

GAUDIN (Louis), chef du génie. — Secours accordés à sa veuve, XXI, 183.

GAUDIN. — Est nommé ministre des finances, XXVI, 353.—Avis publié par lui sur l'emprunt forcé de l'an IV, 707.—Il est élu commissaire de la trésorerie, XXVIII, 719.—Refuse et est remplacé par Defermont, 739.—Est de nouveau nommé ministre des finances, XXIX, 895.—Sa circulaire aux administrateurs des finances, 908.

GAUDIN (J.-M.-J.-F.), négociant, maire des Sables d'Olonne, député de la Vendée à la Législative. — Veut qu'on autorise les départements à chasser tous les prêtres turbulents, X, 189.—Son rapport sur les congrégations, XI, 437.—Il propose leur suppression, XII, 59, 245.—Réélu à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 160, 169, 209, 255. — En mission aux Sables, il est rappelé, XVII, 642. — Déclare que beaucoup d'habitants de la Vendée n'ont point participé à la révolte ; accusations contre lui et décret pour l'examen de sa conduite, XIX, 620.— Il vote la mise en accusation de Carrier, XXII, 592.— Annonce l'évasion de huit Français prisonniers en Irlande, XXIII, 471.—Félicite la Convention de sa victoire de prairial, XXIV, 639.—Son rappel dans le sein de cette assemblée, XXV, 16. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il en est nommé secrétaire, XXVIII, 712. — S'oppose à l'impression du discours de Pichegru sur la marche des troupes, et prétend qu'il est avilissant pour le Directoire, 754.— Vote contre le projet portant que les officiers ne pourraient plus toucher leur solde à Paris, 790.—Combat le projet d'une fête annuelle commémorative du 18 fructidor, XXIX, 16.—Membre du Conseil des Anciens, parle sur le droit de disposer de la garde du Corps Législatif, 781.— S'oppose à la formation de légions pour combattre les chouans, 816. —Est élu secrétaire, 823, 826. — Célèbre les victoires des armées, 834, 843. — Fait l'éloge de Baudin, 856. —Appuie la création d'une marine auxiliaire, 870.—Demande un rapport sur la situation de la république, au 18 brumaire, 885.

GAUDOT.—Son plan de banque nationale, II, 388; VII, 656.

GAUDRON (J.-L.), ex-curé constitutionnel.—Est condamné à mort, XX, 243.

GAULTIER (Pierre), député du Calvados au Conseil des Cinq-Cents.—Sa motion relative au costume des députés et au tirage des places au sort, XXVIII, 467. —Il est élu secrétaire, 513. — Presse le travail de la commission sur les lois inconstitutionnelles, 685.—Défend Doulcet, et empêche sa déportation au 18 fructidor, 809.—Son opinion sur la répression des brigandages, XXIX, 118.—Sa motion sur l'instruction publique, 216.—Il combat un projet sur les poursuites des créanciers d'émigrés insolvables, 243. — Son opinion sur la nomination aux places vacantes dans le tribunal de cassation, 511, 513. — Et sur la célébration du décadi, 517. — Sa motion relative aux questions qui s'élèvent sur les redevances, etc., 608 *bis*.

GAUMONT, ex-noble. — Est condamné à mort, XXI, 396.

GAUNET.—Est élu juré du tribunal révolutionnaire, XV, 712.

GAUNIER, général. — Annonce que Ferrons et Contin ont été tués, XXVIII, 490.

GAURAN, juge-de-paix à Lectoure. — Annulation de son élection, XXVII, 223, 229. — Député du Gers au Conseil des Cinq-Cents, il fait rejeter la demande de lever le séquestre mis sur les biens de Bourbon-Conty, XXIX, 99.—Combat le projet relatif à la police des cultes, 134.—Demande une diminution des contributions foncières du Gers, 157.— Propose de terminer les séances par ce cri : *Vengeance contre le gouvernement anglais ! etc.*, 192.—Son rapport sur les réclamations de co-partageants d'émigrés, 243. —Discussion et adoption de son projet, 245, 246.— Il est élu secrétaire, 250. — Son opinion sur diverses élections, 263.—Il s'oppose à l'affermement des droits de chasse et de pêche, 277.—Sa motion en faveur de la veuve de Pérès, 660. — Il dénonce un faux matériel dans les élections du Gers, 674.— Rend compte d'une conspiration d'affidés philantropes, 827.—Est exclu au 19 brumaire, 893.

GAURIEUX-DEVAU (P.-R.), régisseur de la Ferté-les-Bois.—Est condamné à mort, XX, 744.

GAUSSERAND, curé de Rivière, député de Toulouse à la Constituante.—Proteste contre sa comparution à l'Assemblée, I, 115. — Prête le serment civique, VI, 739.—Est élu évêque d'Alby, VII, 742.

GAUSSERAND (L.-G.), député du Tarn à la Législative.—Est dénoncé par Chabot, XII, 581.

GAUSSIN, chargé d'affaires de France en Suède. —Quitte Stockholm, X, 656.

GAUTHIER (A.-E.), député de l'Ain à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 210, 253. — Il écrit sur la situation du département de l'Isère, XVII, 3.—Annonce la marche de Kellermann sur Lyon ; son arrêté à ce sujet, adressé à la ville par ce général, 366.— Il annonce la résistance de Lyon, 383.—Sa proclamation aux Lyonnais, 427.—Il donne des détails du siége, 519, 540, 666. — Annonce que l'ennemi est chassé de la vallée de Maurienne, 692. —Se justifie des lenteurs du siége de Lyon, XVIII, 30. —Est rappelé, 63.—Ecrit qu'il obéit à ce décret, 116. —Est décrété d'arrestation, 128.—Et mis en liberté, 167.—Prie les Jacobins de suspendre leur jugement sur lui, XXI, 285.—Rend compte de sa mission, XXII, 673.—Entre au comité de sûreté générale, XXIII, 623; XXV, 404.—Fait annuler l'arrêté par lequel la section de Montreuil se déclare en permanence, XXIV, 342.— Annonce que de bons citoyens ont délivré Fremenger, 528. — Réélu au Conseil des Anciens, son rapport sur la résolution concernant les passeports à l'étranger, XXVII, 627.—Il défend celle relative à la durée de plusieurs fonctions judiciaires, XXIX, 132.—Est élu secrétaire, 162.—Inculpe Praire, 482.

GAUTHIER, membre du comité révolutionnaire de Saumur. — Est traduit au tribunal révolutionnaire, XXI, 152.—Et réintégré dans ses fonctions, 446.

GAUTHIER, ingénieur-constructeur.—Décret qui lui conserve sa pension, IX, 436.—Il est nommé directeur de l'école des constructions navales, XXIX, 614.

GAUTHIER, président de l'administration municipale du 11.e arrondissement de Paris.—Son discours sur la paix, XXIX, 61.—Autre, aux conscrits, à leur départ, 548. — Ses vers sur la mort de Roberjot, 669.

GAUTHIER, général français. — Est battu par les Espagnols, XVI, 229. — Commandant provisoirement l'armée d'Italie, il célèbre le 10 août à Milan, XXIX, 356.—Sa proclamation sur l'occupation de la Toscane par les Français, 641.— Il licencie tous les corps de milice soldés, 643. —Son arrêté sur l'administration de la Toscane, 660. —Ses mesures contre les soulèvements de ce pays, 687.

GAUTHIER, beau-frère de Huard. —S'oppose à l'affiliation aux Jacobins de la société de Charles-Town, XVIII, 17.—Déclare qu'il ne connaît pas les griefs de Laveaux contre Huard, 310.

GAUTHIER, témoin dans l'affaire du comité révolutionnaire de Nantes.—Est joint aux accusés, XXII, 711 ; XXIII, 2, 9, 17, 25, 49, 57.—Acquitté, XXII, 759; XXIII, 74.—Et décrété d'arrestation, XXII, 782.

GAUTHIER, peintre.—Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.

GAUTHIER. — Son tarif général et perpétuel des contributions directes, XIII, 732 ; XIV, 814.

GAUTHIER, député de Touraine à la Constituante. —Parle contre le mode d'imposition adopté par la municipalité de Chinon, VI, 277.

GAUTHIER, député du Var au Conseil des Cinq-Cents. — Donne des détails sur les assassinats du Midi, XXIX, 286, 299.

GAUTHIER, adjoint à l'adjudant-général Demont. —Présente au Directoire deux drapeaux conquis par l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 753.

GAUTHIER (J.-B.), concierge. — Est condamné à mort, XX, 568.

GAUTHIER, élève et orateur d'une députation de l'école de Mars. — Son discours aux Jacobins, XXI, 146.

GAUTHIER (J.-F.), membre de la commune de Dun.—Est acquitté, XXII, 264.

GAUTHIER (J.-E.), ex-page du tyran. —Est condamné à mort, XXI, 404.

GAUTHIER, ex-commissaire du tyran à Mery. — Est condamné à mort, XXI, 328.

GAUTHIER, agent national à Franc-Amour.— Est condamné à mort, XXI, 236.

GAUTHIER, capitaine.—Son rapport sur l'affaire du poste d'Oost-Cappel, XVII, 110.

GAUTHIER, sous-chef de l'administration des subsistances.—Envoie à la Convention deux assignats qui lui ont été adressés pour le corrompre, XV, 287.

GAUTHIER, agent de la police de Paris.—Renseignements demandés à la commune, sur sa mission à Ancy-le-Franc, XIV, 406, 425.

GAUTHIER, habitant de Clermont-Ferrand.—Est décrété d'accusation, XI, 619.

GAUTHIER, ex-garde du roi.—Est dénoncé et décrété d'accusation, X, 543, 544; XI, 303.

GAUTHIER fils, président de la section de l'Arsenal. — Est condamné à mort par contumace, XXVI, 225.

GAUTHIER jeune, député des Côtes-du-Nord à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 218, 254.

GAUTHIER DE BIAUZAT. (*Voyez* Biauzat.)

GAUTHIER DE LA PEYRONIE.—Notice de sa traduction des *Voyages de Pallas*, XVII, 74, 416 ; XXIV, 671.

GAUTHIER DE SIBERT.— Auteur d'un *Mémoire sur les états-généraux*, *Introd.*, 587.

GAUTIER, journaliste. —Débats sur son arrestation, XV, 77, 92.—Rapport du ministre de la justice à ce sujet, 95.

GAUTIER, officier de marine. — Est compromis dans les troubles de Toulon, III, 218. (*Voyez* Albert de Rioms.)

GAUTIER DES ORGIÈRES, député de Bourg-en-Bresse à la Constituante.—Son opinion sur la justification de d'Antraigues, III, 720.

GAUTRET, député de Maine-et-Loire au Conseil des Anciens.—Son opinion sur des résolutions relatives aux ascendants d'émigrés, XXIX, 595, 625.—Opinion sur l'organisation judiciaire civile, 630.—Sur le

paiement des frais de procédure criminelle, 645.— Et sur la fixation du traitement des greffiers, 711.— Il appuie le système des otages, 733. —Parle sur une dénonciation de Courtois contre la société du Manége, 759.—Appuie un projet contre le vagabondage, 832.

GAUVAIN, notaire.— Est condamné à mort, XXI, 159.

GAVARDO, en Italie. — Le curé de cette ville est fusillé, XXVIII, 714.

GAVAUDAN, comédien.—Est condamné à mort, XXI, 56.

GAVAUDAN, artiste du théâtre Favart. — Est arrêté, XXV, 284.

GAVAUX (de), général autrichien. — Signe la capitulation d'Anvers, III, 382. — Evacue la citadelle, IV, 49.—Jugement de sa conduite dans cette circonstance, 353. — Il est excepté de l'amnistie accordée par Léopold, VI, 625.

GAVAUX, témoin dans l'affaire de Lavilleheurnoy. —Est confronté avec Poly, XXVIII, 640.

GAVAUX, artiste du théâtre Feydeau, et compositeur. — Auteur de la musique de l'*Amour filial*, XI, 638. — Du *Paria;* de la *Chaumière indienne*, XIV, 206. — Des *Deux ermites*, XVI, 195. — De la *Partie carrée*, XVII, 58.—De la *Famille indigente*, XX, 376.—De *Sopronyme*, XXIII, 457.—Du *Petit matelot*, XXVII, 72. — Des *Intrigues portugaises*, XXIX, 40.—De *Léonore* ou l'*Amour conjugal*, 169.

GAVET (J.), cultivateur et maire.—Est mis en liberté, XXII, 279.

GAVINIÈS, violoniste.—Son éloge, XXVIII, 348.

GAVOLEAU, curé de Peault.—Défend les administrateurs de la Vendée, X, 271.

GAY, commissaire du roi dans les Bouches-du-Rhône. — Réclame contre la violation du territoire français par les Avignonais, VIII, 377.

GAY cadet. — Est condamné à mort comme falsificateur d'assignats, XXIV, 43.

GAY DE LA MARTINIÈRE, capitaine.—Son éloge, XVI, 686.

GAY-VERNON, évêque de Limoges et député de la Haute-Vienne à la Législative. — Dénonce le dénûment du bataillon de ce département, XI, 317.—Fait hommage de sa croix d'or, XII, 63.—Dénonce l'ordre donné à Luckner de rentrer à Lille, XIII, 16.—Sa motion en faveur des patriotes belges, 83. — Réélu à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 169, 209, 253.—Ses accusations contre Lesterpt-Beauvais, XVII, 458.—Il renonce aux fonctions de prêtre, XVIII, 372.—Dénonce Voisin-Gartempe, XIV, 577.—Discute sur des ordres donnés par Carrier, XXII, 569. — Réclame contre le décret qui envoie Duhem à l'Abbaye, XXIII, 329.— Réélu au Conseil des Cinq-Cents, son opinion sur la répartition de l'emprunt forcé, XXVII, 477.—Il propose des moyens de relever le crédit des assignats, 555.—Son opinion dans l'affaire de Veymeranges, XXVIII, 340.—Il fait passer à l'ordre du jour sur un message relatif aux bureaux de bienfaisance de Paris, 544. —Prononce un discours sur les griefs imputés aux déportés de fructidor, et fait former une commission pour recueillir les propositions tendantes à faire revivre les droits féodaux, 816, 817. —Son rapport sur les ex-nobles; il propose de les exclure des fonctions publiques jusqu'après la paix générale, 818; XXIX, 6. — Discussion de ce projet, 17, 19. — Il le fait renvoyer à la commission, 21. — Dénonce des émigrés inscrits comme défenseurs de la patrie, 33.—Signale les manœuvres des nobles, 41.—Est élu secrétaire, 47.—Inculpe Paradis, 55.— Demande l'examen des lois sur les domaines congéables, 60.—Sa motion relative au milliard promis aux défenseurs de la patrie, 66.—Son opinion sur la durée des fonctions des présidents et accusateurs publics, 75. — Il combat le projet relatif aux Juifs de Metz et d'Avignon, 96.—Défend l'institution du livre de famille, 101. — Son opinion sur le projet concernant la police des cultes, 118, 133. — Il se plaint de ce que de ci-devant seigneurs sont logés dans le palais des Cinq-Cents; est accusé d'avoir inculpé la commission des inspecteurs, 142.—Son opinion sur la direction des maisons d'éducation, 163. — Il rend compte de plaintes ayant pour objet des rentes féodales, 180.—Signale des émigrés inscrits sur le contrôles des bataillons, 252.—Défend les élections de la Haute-Vienne, 260, 263. — Est nommé consul à Tripoli, 286. — Réclame contre son exclusion du Corps Législatif, etc.; renvoi de sa pétition au Directoire, 717.—Il est nommé commissaire central près le département de la Somme, 763.

GAYAC. — Cette ville est autorisée à faire un emprunt, V, 356.

GAYARDON-GREZOLLES, de la Loire. — Est l'un des haut-jurés de Vendôme, XXVIII, 496.

GAYET, chef de chouans. —Sa défense devant le conseil militaire, XXVI, 397.

GAZA, en Syrie. — Contributions exigées de cette ville par les Français, XXIX, 730.

GAZAN, chef de brigade.—Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 353. — Et à celle du Danube, XXIX, 871, 877.

GAZES (J.-P.), membre du parlement de Toulouse.—Est condamné à mort, XXI, 30.

GAZET, chef de chouans.—Est traduit au tribunal militaire de l'armée de l'intérieur, XXV, 399.

GAZIN, complice de Babeuf. —Ordre de l'arrêter, XXVIII, 281.

GAZZANIGA. — Auteur de la musique de *Il finto cieco*, IX, 410.

GAZZI-HASSAN, capitan-pacha. — Sa démission, IV, 9.

GÉANT (J.-L.), administrateur.—Est condamné à mort, XX, 427.

GÉANTS. — Taille gigantesque d'un Écossais, IV, 122.

GEARDEL.—Trait de probité de sa part, XVIII, 428.

GEBISTROFFE, ex-domestique de Marigny.—Est condamné à mort, XXI, 320.

GECHTER, canonnier.—Honneur qu'il reçoit à la Convention; le président lui remet un don de 5,000 francs, XX, 167.

GEOFFROY, serrurier.—Est blessé en arrêtant Admiral; décret qui lui accorde une pension, XX, 543. —Bulletins de sa santé, 558, 564, 566, 589, 594, 598, 606, 616, 622, 634, 640, 645, 657, 665, 666, 689, 693, 707, 714, 753; XXI, 37, 59.—Il reçoit le brevet de Jacobin, 578, 680.—Motion de lui rendre les honneurs civiques, 579. —La section Lepelletier se glorifie de le posséder dans son sein, 605. — Il vient remercier la Convention et reçoit le baiser fraternel, XXI, 84.— Est présenté aux Jacobins, 107.

GELB, lieutenant-général. —Ses explications sur son serment, IX, 166.—Il déserte, XIII, 286.

GELÉ. — Fait la description d'un tableau révolutionnaire de Jeaurat, XXI, 167.

GELIN, général. — Est suspendu pour raison d'impéritie, XIII, 687.

GELIN, député de Saône-et-Loire à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 204, 253.

GELIN (ex-comte de), chargé des pouvoirs de Louis XVIII.—Est condamné à mort, XXVII, 129. — Preuves de la conspiration royaliste trouvées dans ses papiers, 151; XXVIII, 799.

GELL, général prussien.—Est tué, XIX, 94.

GELLÉ, ex-curé.—Est condamné à mort, XXI, 283.

GELLÉ, fournisseur. — Décret relatif à une fourniture de souliers à faire par lui, XVIII, 195.

GÉMAN, commandant du bataillon de l'Unité. — Eloge de sa bravoure, XVII, 676.

GEMBAIS.—Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 695.

GEMINSKI, Polonais.—Est dénoncé aux Jacobins, XVIII, 523.

GEMMAPES. (*Voyez* Jemmapes.)

GEMPTEL (G.), cuisinier.—Est condamné à mort, XX, 244.

GENAUDEAU, marin. — Son dévouement, XIV, 455.

GÉNAUDET, officier municipal de Nancy. — Est décrété d'arrestation, XVII, 485.

GENBAULT, adjudant-général-adjoint.—Est tué, XXIX, 855.

GENCY.—Est exclu du conseil-général de la commune de Paris et arrêté, XX, 69. — Acquitté par le tribunal révolutionnaire, reprend ses fonctions, 498. —Est condamné à mort, XXI, 560.

GENDARMERIE NATIONALE. —Sa nouvelle organisation, VI, 699, 703, 705, 706, 711, 715, 719; VII, 151, 342, 374; 537, 732. — Lettre du ministre de la guerre à ce sujet, 141. —Organisation en gendarmerie de la prévôté de l'hôtel, 364.—Et du régiment de l'Ile de Corse, 577.—Décret portant que les officiers de ligne pourront concourir pour les emplois supérieurs de ce corps, 643. — Autre qui enjoint à tous ses officiers de se rendre à leurs postes, 726. — Prestation du serment civique par de nombreuses députations de ce corps, 784.—Décret pour l'impression de la liste de ses chefs, IX, 467. — Confirmation des nominations faites par les départements, 638. — Motion pour son organisation provisoire, X, 390. — Projet relatif au mode d'avancement, 455. — Décret sur le rang des officiers, 531.—Projet d'une nouvelle organisation; répartition de 1,500 brigades dans les départements, XI, 52.—Rapport sur leur formation, 637.—Décret pour leur complètement, 747.—Réduction du nombre des officiers, XII, 27.—Nouvelles dispositions relatives à l'organisation de la gendarmerie, 41, 51, 58, 100; XIV, 142, 187.—Décret relatif au paiement de ses officiers, XII, 768.—Formation de nouvelles compagnies, XIII, 453.—Celle à cheval est mise à la disposition du pouvoir exécutif, 609.—Décret en faveur des officiers, 656.—Fixation des pensions de retraite de ceux qui ont été licenciés, 676. — Décret relatif à la solde de la gendarmerie, XV, 644. — Loi pénale contre les gendarmes qui laisseraient échapper leurs prisonniers, XVIII, 331.—Autre, XIX, 692.—Rapport et décret sur l'organisation de ce corps et sur les moyens de le compléter, XXIII, 65, 144, 148, 469, 567. — Loi qui lui accorde la surveillance des déserteurs, XXVI, 546.—Discussion des projets précédents, XXVIII, 328, 340.—Résolution y relative, 355, 358. — Elle est rejetée, 477.—Discours de Richard sur la nécessité de rendre à ce corps sa première considération, 479.—Rapport et loi sur son organisation, 524, 545, 547, 575, 602, 659.—Réflexions y relatives, 547. —Compte demandé de l'exécution de cette loi, 726. —Rapport et projet de Willot pour sa réorganisation totale; discussion et résolution y relative; elle est rejetée, 755, 756, 768, 771, 773. — Autre résolution qui autorise le Directoire à rectifier les choix qu'il a faits pour ce corps, 812. — Son approbation, 816. — Modification de son organisation, XXIX, 33.—Création d'un jury pour sa composition, 36.—Motion sur son insuffisance dans les pays insurgés, 50.— Formation de celle des départements de la Belgique, 55, 65.— Nouveau rapport et décret sur sa réorganisation, 137, 177, 178, 179, 243, 249.—Kellermann est chargé de cette opération, 143. — Arrêté du Directoire qui lui confie l'exécution des lois concernant les militaires, les réquisitionnaires et les déserteurs, 356. — Autre concernant le mode d'avancement des gendarmes, 595 *bis*. —Dispositions sur leur service et sur l'obligation où ils sont de rejoindre les brigades qui leur ont été assignées, 609, 611. (*Voyez* Maréchaussée.)

GENDARMERIE DES TRIBUNAUX.—Création de nouvelles compagnies, XII, 77; XXIII, 65.—Mesures pour son organisation, XII, 687; XIII, 627.—Elle félicite la Convention de son décret en faveur de l'Être-Suprême, XX, 598.—Sa conduite au 9 thermidor, XXI, 384.—Dispositions relatives à son casernement, XXIV, 469. — Elle entoure les membres de la Convention dans la journée du 1.er prairial, 504.—Est licenciée, 551

GENDARMES EMPLOYÉS AUX ARMÉES.—Décret qui les y envoie, XII, 417.—Supplément de solde qui leur est accordé, 736.—Formation de deux nouvelles divisions, XIII, 159.—Décret sur la nomination des officiers, 399, 400.—Autre qui les envoie aux frontières, 550.—Ils dénoncent Boutidoux et Chazal, 661.—Désordres commis à Cambrai par ceux de la première et de la deuxième division, XIV, 204.—Conduite ferme de Custine à l'égard de plusieurs d'entre eux, XV, 521.—Leur insubordination, 823.— Mesures organisatrices, XVI, 271.—Fixation de leur solde, 451, 513. —Traits de courage de ceux du 10 août; lâcheté de plusieurs autres dans la guerre de la Vendée, 511, 513, 658.—Décret qui mande à Versailles, etc., ceux des départements insurgés, XVII, 24.—Réhabilitation de ceux licenciés par Custine, XIX, 203.—Accueil fait à ceux de la Convention de retour à Paris, 257.—Ils font l'éloge de Westermann, 552.—Incorporation de ceux licenciés à l'armée du Rhin, XX, 75. — Adresse de la 33.e division; décret en sa faveur, 622.—Son amalgame avec plusieurs autres, 749. — Secours accordés aux familles de ceux morts pour la liberté, XXI, 97.—Ils sont chargés de protéger l'arrivage des subsistances, XXIV, 191. — Licenciement des 32.e et 35.e divisions, 551.—Adresse de ceux composant la 31.e, XXIV, 705. — Décret de conservation de plusieurs d'entre elles, XXV, 607, 731.

GENDARMES DE LA GARDE DU ROI.—Décret pour le paiement de leurs pensions, IV, 165.

GENDREAU, volontaire.—Se signale dans la Vendée, XIV, 202.

GÉNÉRALE.—Décret qui autorise la commune de Paris à la faire battre, XV, 560.—Autre qui punit de mort quiconque la battra ou la fera battre sans autorisation légale, XXIV, 530.

GÉNÉRAUX. (*Voyez* Officiers militaires.)

GÊNES (la république de). —La Souabe lui retire l'exportation de ses grains, II, 505.—Couronnement du doge, III, 189.—Son ambassadeur réclame contre la réunion de la Corse à la France, 188, 194. — Analyse de son gouvernement, par Lacroix, IV, 532. — Décret rendu sur la proposition faite par lui de soumissionner une grande quantité de biens nationaux, V, 235. — Différends entre cette république et le roi de Sardaigne, 381; IX, 209. — Plaintes de la cour d'Espagne contre l'ambassadeur français qui réside près d'elle, 649. — Election de son doge, 666. — Décret pour le remboursement de l'emprunt qui lui a été fait, XI, 324.—Dissentions dans le sénat, 613.— Alarmes qu'y causent les événements de France, XII, 601.—Mécontentement en Allemagne contre cette république, 689.—Elle reste neutre, 724. — Intrigues pour l'irriter contre la France, XIII, 49.—Insulte faite dans son port au pavillon français, 441.—Récit de cet événement, 479.—Intérêt pour elle de s'allier à la France, XIV, 224. — Dispositions morales de ses habitants pour une révolution, 624.—Réflexions d'un noble de cette république en faveur de celle de France, 625. — Inquiétudes du sénat à l'arrivée de la flotte française, 797.—Bonne intelligence des Génois avec les Français de l'escadre de Truguet, 829.—Ils appellent la nation française au secours des différents peu-

ples de l'Italie, XV, 63. — Protestation d'attachement de la part du ministre de France, XVI, 497.—Débarquement, dans cette ville, de dix-sept Français venant d'Espagne, XVII, 81.—Inquiétude des sénateurs et des nobles à l'occasion de la fête de la Saint-Jean, célébrée à bord d'un vaisseau français, 161. — Fraternisation, dans ce port, des équipages de la *Modeste* et de la *Badine*, avec quelques matelots anglais, 353.—Les administrateurs des Alpes maritimes y achètent 30,000 charges de blé, 652.—300 Français y sont massacrés par les Anglais, XVIII, 169, 409, 557, 602.—Déclaration des représentants français au sénat, au sujet de ce massacre, 328.—Embargo mis sur ses navires, par suite de cet attentat, 384.—Manifeste du peuple génois sur cette atrocité, 562. — Adresse de la société populaire de Nice aux Génois, 569.—Levée d'un régiment de *patriotes*, 681.—Les Anglais défendent au roi de Naples d'y rien envoyer, XIX, 2. — Décret sur les traités qui lient cette république à la France, 31.—Efforts de l'agent anglais pour l'entraîner dans la coalition, 33. — Etonnement que cause à Naples sa résistance, 133.—Violation de sa neutralité par les Anglais, 645. — Elle envoie un ambassadeur à Paris, XX, 9.—Ouvre un emprunt forcé d'un million, 85. — Proclamation des représentants français à ses habitants, 218.—On y arrête des suspects et des partisans du despote piémontais, 294.—Arrivée de Delfos dans cette ville pour y vérifier les assignats contrefaits; arrestation d'un contrefacteur livournais, 351.—Lettre à ce gouvernement sur l'entrée des Français à Vintimille, 370.—Décret concernant les créances de ses habitants sur Lyon, 433. — Dépêche de l'amiral Hood tendante à arranger ses différends avec l'Angleterre, 553.—Résolution en faveur de l'introduction dans ses ports des vaisseaux de guerre français, XXI, 41.—Dénonciation de Cambon contre Haller, à l'occasion des dépôts d'huile qui y ont été faits, 583.—Division qui y règne entre les Anglais et les Espagnols, XXII, 146.—Le ministre Villars y arrive en même temps que l'envoyé anglais, 485.—Arrestation dans cette ville, de Tilly qui avait été agent, 541. —Discours de Villars à son audience de réception, 629.—Mise en liberté de Serra et autres, 677.—Indemnité accordée à plusieurs de ses habitants lésés par la présence des armées françaises, XXIII, 153. — Proclamation de Turreau aux ouvriers français qui s'y sont retirés, XXIV, 1.—Départ de la flotte anglaise, d'après la sommation qui lui en a été faite par ce gouvernement, 257. — Protestation du sénat contre l'entrée des troupes impériales sur son territoire, XXV, 113.—Sa réponse à la demande de passage des troupes autrichiennes, 145.—Entrée à Marseille de 32 bâtiments génois chargés de vivres, 353.—Prise, par les Français, de quatre autres bâtiments de cette nation chargés pour l'ennemi, 665.—Correspondance du gouvernement avec le général Dewins, 769.—Plaintes sur la violation de sa neutralité par l'Angleterre, XXVI, 1. — Explication concernant la prise des bâtiments chargés pour l'Espagne, 49.—Nouvelle violation de son territoire par les Anglais, 145.—Jacques Brignoles en est réélu doge, 713.— Proclamation de Schérer pour faire cesser les excès commis sur son territoire par l'armée française, XXVII, 177.—Entrée à Nice de 14 de ses bâtiments chargés de comestibles, 298. — Déclarations hostiles des ministres d'Angleterre et d'Autriche contre cette république, XXVIII, 141.—Craintes affectées de leurs partisans à l'approche des Français, 245.—Réception du ministre Faypoult par le sénat, et discours prononcés dans cette circonstance, 255.—Détails sur les actions des *alarmistes* et sur celles du parti français, 297. — Violation du territoire génois par les Anglais, 336.—Réclamation du ministre français pour obtenir un dédommagement des bâtiments pris par eux, 336.—Extrait d'une note officielle présentée au doge, contre Girola, ministre impérial, 346.—Demande du renvoi des émigrés qui y sont domiciliés, 361. — Notes de Faypoult au sujet des bruits répandus pour indisposer le peuple contre les Français, 365, 376. — Audience de réception de l'envoyé de Gênes à Paris, 381.—Attentat des Anglais dans ce port; arrêté du petit conseil qui le leur ferme, 439.—Alerte générale qu'ils y occasionnent; note très ferme du ministre de France à ce sujet, 446. — Ordre du gouvernement contre eux, 457. — Apparition d'une de leurs frégates, 459.—Rupture des négociations de ce gouvernement avec la cour de Vienne; décision de son collége contre les officiers qui ont rendu la forteresse de Capraja, 459.—Apparition de vaisseaux anglais, 466. —Mesures prises pour maintenir la tranquillité à Lugano, 467.—Evacuation de Capraja par les Anglais, 468. — Protestation du comte de Girola, ministre de l'empereur, 472. — Lettre de Bonaparte sur le faux bruit que les Français doivent bombarder la ville, 477.—Note du ministre de Russie relativement à l'expulsion du prince d'Aremberg, 479.—Ratification du traité signé à Paris par Spinola, envoyé génois, 489. —Accueil fait à madame Bonaparte; ordre du gouvernement pour l'exécution de son traité avec la France, 515.—Election des *trigenta probi viri*, 519. —Ordre donné à Faypoult d'y faire arrêter Paillaud et Paragaldo, 579. — Repas patriotiques en réjouissance de la prise de Mantoue, 590. — Arrestation à Milan d'un courrier chargé des dépêches du ministre de cette république auprès de l'empereur, 698.—Insurrection des habitants; ses causes, ses progrès et ses suites, 718, 721, 724, 729.—Arrêté pour leur armement et leur défense, 731. — Proclamation de la convention faite par Bonaparte et Faypoult avec les députés de cette république, 732.—Discussion aux Cinq-Cents sur sa révolution, 733.—Plantation d'arbres de la liberté; opérations du gouvernement provisoire, 735. — Détails sur son installation, 737.—Il accorde une amnistie générale; supprime les anciennes magistratures; fait enlever toutes les armoiries, 738.—Nombreuses députations pour le féliciter et lui jurer attachement, 740.—Approbation de la conduite tenue par Bonaparte dans cette circonstance, 745. — Refus fait à ce général de relever la statue d'André Doria, 751.—Réception du ministre de cette république à Paris, 753. — La commission chargée de faire un plan de constitution invite ses concitoyens à la seconder, 755.—Communication faite au gouvernement provisoire de l'existence de la Cisalpine, 772.— Il envoie des missionnaires nationaux pour préparer le peuple à recevoir la nouvelle charte populaire, 781.—Réunion des habitants des fiefs impériaux, 788.—Décret concernant les moines étrangers et les religieuses, 798. — Nom de *république ligurienne* pris par cette république; présentation au peuple du nouveau projet de constitution, 822. — Cabale des prêtres, des moines et des nobles contre la constitution, XXIX, 5.—Article sur la banque de Saint-Georges, établie dans cette ville, 6. — Etat actif et passif des finances, 8. — Mouvements séditieux; mesures répressives; suspension de la présentation de la constitution, 9, 17.—Les cours de Vienne et de Londres refusent de reconnaître cette république; décret en faveur des Génois qui ont versé leur sang pour la patrie, 22.—Lettre de l'archevêque aux curés contre la constitution, 34.—Le duc de Toscane autorise ses habitants à porter dans ses états la cocarde nationale; offre faite à son gouvernement d'une légion de Cisalpins, 34.—Condamnation des chefs de l'insurrection de Polcevera; arrestation d'ex-nobles; fête pour le renouvellement de l'armée française; lettre de Bonaparte sur la constitution ligurienne, 38, 71.— Révision de cet acte, 59. — Condamnation à mort de

15 chefs de la révolte, 63.—Débats sur la réforme de la constitution, 82. — Adresse du gouvernement sur la prochaine présentation de cet acte; réouverture des cercles constitutionnels sur les réclamations de Dandolo, 101. — Acceptation unanime de la constitution, 108.—Présentation du ministre cisalpin; discours à ce sujet, 111.—Nombre des citoyens qui ont voté sur la constitution; communication des comices provisoires, 117. — Fête pour l'acceptation de l'acte constitutionnel, 151. — Tumulte aux portes du palais national, 135.—Première séance des conseils, 146.—Remplacement de Faypoult, 154. — Séance des conseils; proclamation du Directoire sur son installation, 156.—Invitation au peuple de faire des dons patriotiques, 174. — Motion d'exclure les amnistiés des fonctions publiques; autre sur la nomination aux siéges épiscopaux, 179.—Formation du ministère, 180. — Départ des troupes françaises pour Milan, 206.—Discussion sur les ecclésiastiques amnistiés; délai fixé aux émigrés pour rentrer dans la Ligurie, 212.—Levée de l'embargo mis sur les vaisseaux qui se trouvent dans ses ports, 224.—Fête donnée par son corps législatif à l'armée d'Italie, 239.—Félicitations du cercle constitutionnel de Paris au conseil des Juniors, 242.—Etablissement de la liberté illimitée du commerce, 243. — Jugement de la commission criminelle qui acquitte Spinola, Rivarola et Assereto, accusés d'avoir conspiré à Paris contre la république ligurienne; démission du ministre de la police, 245. — Tumulte au théâtre; arrestation et mise en liberté de deux officiers, 249. — Motion tendante à ce qu'il n'y ait pas de séance le dimanche, etc., 251.—L'argenterie des églises est consacrée aux besoins publics, 253. — 4,000 Liguriens se joignent aux patriotes piémontais, 254.—Réception de Sotin, ministre de France; état de la population de cette république, 257. — Expulsion des religieux qui ne sont pas Liguriens, 267.— Mesures contre les patriotes piémontais; rejet de plusieurs résolutions relatives aux moines étrangers, 271. — Fermentation, 279. — Mesures contre l'exécution des bulles, etc., contre les ecclésiastiques insurgés; confiscation de l'or et de l'argent des synagogues, 281. — Création d'un nouveau type de monnaie, 287.—Célébration de la fête de la régénération, 288.—Motifs du rappel du ministre français Sotin; rappel de tous les citoyens absents; confiscation des biens de l'inquisition, 291.— Proclamation du Directoire contre le roi de Sardaigne, 294.—Justification de ce prince, 295.—Indices de contre-révolution dans les deux rivières; éloge de l'ambassadeur français Sotin, 295.—Message du directoire ligurien, relatif à l'invasion des Piémontais; mesures pour les repousser; lettre déduisant les griefs du gouvernement contre le roi de Sardaigne, 297.—Attaque de Carrosio par les troupes liguriennes; continuation des hostilités avec la cour de Turin, discours d'un député ligurien à ce sujet, 299.—Autorisation donnée au Directoire de mettre en réquisition les citoyens de 18 à 30 ans, 301.—Consécration au peuple de la maison de Félice Morando, berceau de la liberté ligurienne, 304. — Lettre du Directoire à celui de la Cisalpine, pour le remercier de l'intérêt qu'il prend à sa querelle avec la Sardaigne; avantages remportés par les Liguriens, 305. —Cessation des hostilités à la nouvelle de l'entrée des Français dans la citadelle de Turin, 308.—Combat de Sarravalle; prise de Loano et de Balestrino par les Liguriens, 309.—Evacuation du territoire ligurien par les Piémontais, 310. — Suppression de la place d'ambassadeur de la république française à Gênes; départ de Sotin; présentation au Directoire du chargé d'affaires Belleville, 317.—Lettre de celui-ci annonçant que l'armée française va occuper la rivière du Ponent, 319. — Evacuation des places piémontaises par les Liguriens, 320. — L'archevêque déclare au Directoire qu'il ne peut se conformer à l'ordre de cesser toute juridiction civile, 327.—Mouvement populaire, 330.—Le consul français invite le gouvernement à fermer tous ses ports aux Anglais, 337. — Découverte d'une *sainte imposture* à l'occasion du corps de sainte Faustine, 344. — Vœu de la vallée Dei-Ratti pour sa réunion à la république ligurienne, 351.—Différends entre le Corps Législatif et le Directoire; célébration du 10 août par les Français, 357.—Note du chargé d'affaires de France contre les factieux qui paralysent les opérations du Corps Législatif, 364.—Continuation de la division entre les autorités, 376.—Démission de 15 députés; abolition de la commission militaire, 389. — Arrestation de Da-Sori, chef contre-révolutionnaire, et de Serafini, officier romain, 395.—Loi contre les alarmistes, 423. — Sensation produite par la déclaration du roi d'Angleterre contre tous les peuples en relation avec la France, 440.—Suppression des corporations ecclésiastiques et des couvents, 452, 464. — Hostilités commencées entre les Génois et les Anglais, 459. — Installation de l'Institut national, 499. — Incendie par les Anglais de 40 bâtiments napolitains et génois, 504.—Prise d'un corsaire anglais, 518.—Enthousiasme à la nouvelle de l'aggression du roi de Sardaigne, 584.—Loi qui autorise le Directoire à employer toutes sortes de moyens pour la sûreté intérieure, et pour seconder les opérations des Français en Italie, 588, 603.—Les Anglais conduisent Lacombe-Saint-Michel dans ce port, 597 *bis*. — On y déclare la guerre à l'Angleterre, 606.—Lacombe-Saint-Michel sauve les passagers liguriens, conduits avec lui à Tunis, 610. — Message du Directoire sur la situation rassurante de la république, 618.—Assassinat commis par l'un de ses députés; il est condamné à mort, 618 *bis*.—Fête funèbre en l'honneur de Bragini, assassiné par lui, 633. — Secours accordés par le consul général de France, à des marins anglais prisonniers, 640. — Réduction du nombre des couvents, 644. —Autorisation donnée au Directoire d'organiser les troupes d'après le système français, 657. —Il fait placer dans la salle de ses séances la statue de Filangieri, 660.—Loi relative à la franchise du port, 664.—Proclamation du directoire aux Liguriens, 683.—Mesures de défense prises contre les Autrichiens, 684.—Arrestation des principaux ex-nobles comme otages, 686.—Soulèvement contre les Français dans la vallée d'Oneille, 688.—Proclamation du général Moreau aux Liguriens, 718.— Position de l'armée française dans la Ligurie, après la bataille de la Trébia, 757.—Conscription militaire, 773.—Combats partiels entre les Français et les Autrichiens, 786. — Lettre de Moreau au Directoire, 817.—Mise ce cette ville en état de siége, 829.—Proclamation du général Championnet, 832.—Plaintes contre la conduite des impériaux, 845.

GENEST, chargé des affaires de France à Pétersbourg.—Signification lui est faite de ne plus paraître à la cour, X, 29. —Il est bien vu, quoique démocrate, XII, 467.—N'est plus reconnu par Catherine II, 321.— Remplace le ministre Maulde en Hollande, XIV, 553.— Est nommé ministre plénipotentiaire près les Etats-Unis d'Amérique, 809.—Accueil qui lui est fait, XVII, 97.—Il reçoit les félicitations des habitants de Philadelphie, 161.—Est dénoncé aux Jacobins, XVIII, 391.— Proteste contre la non-reconnaissance de Charbonnet-Duplaine, XIX, 173.

GENESTE (A.-G.), banquier. — Est condamné à mort, XX, 310.

GENETET, curé d'Etrigny, député de Châlons-sur-Saône à la Constituante. —Rend compte de réclamations relatives aux octrois, III, 226.

GENÈVE (la république de).—Prépare un don patriotique pour la France, II, 345.—Offre de ce don,

422, 471, 489, 503. — Son rejet, 504. — Garantie de cette république par les agents de France, de Berne et de Sardaigne, 506. —Lettre de Clavière à Volney, sur la contribution et la garantie de ses habitants, III, 2. — Rappel de ceux d'entre eux qui en ont été expulsés par Vergennes, 722. — Dispositions faites dans cette ville pour célébrer le 14 juillet, V, 77. — Il s'y forme un parti révolutionnaire, 113. — Décret pour favoriser le transit de ses grains par le pays de Gex, 454.—On y prépare une révolution démocratique, VI, 117.—Plan d'une constitution nouvelle, 661. —Confédération en faveur de l'égalité politique, VII, 254. — Troubles, 437. — Rétablissement du calme, 457.—Extension du droit de bourgeoisie pour apaiser les mécontents, 757.—Itinéraire de ce pays, VIII, 666. —Nouveaux troubles à l'occasion du port de la cocarde française, IX, 17. — Alarmes causées par la fuite du roi, 53.—Observations sur la conduite de cette république envers la France, X, 204. — Elle réclame des propriétés contestées, 614.—Est associée à la neutralité de la Suisse, XIII, 146. — Notification qui lui est adressée par le conseil exécutif de France, contre sa demande d'une garnison bernoise, XIV, 114. — Pièces relatives à la satisfaction exigée d'elle à cette occasion, 169.—Lettre des commissaires civils à l'armée du Midi, sur les sentiments de ses magistrats envers la France; note de son conseil sur les motifs de la réquisition faite à Zurich et à Berne, 213. — Il proteste de sa neutralité; arrêté du conseil exécutif de France, portant qu'en conséquence de cette déclaration, les troupes françaises n'entreront pas sur son territoire, 219. — Extrait du rapport de Brissot sur cette république, 226.—Elle négocie avec le général Montesquiou, 230. — Décret pour l'évacuation des troupes suisses de son territoire, 231. — Adresse de ses magistrats par laquelle ils cherchent à tromper le peuple sur les intentions de la France, 256.—Autre de ses habitants patriotes pour demander la conservation des troupes suisses, 345.—Convention conclue entre cette république et le général Montesquiou, 423, 441. — Décret qui autorise le conseil exécutif à requérir l'évacuation des troupes suisses, et qui annule la convention précédente, 493, 531. —Votes des grand et petit conseil pour le renvoi des Suisses, 638, 725.—Programme des conditions pour jouir du droit de citoyen de Genève, 725. — Nouvelle de l'achèvement de sa révolution, 733. — Présentation de son ministre à Paris, XV, 29. — Lettre de Kellermann annonçant la révolution, 39. — Proclamation pour le maintien de la tranquillité et de l'indépendance de l'état, 154.—Lettres de son gouvernement provisoire à Kellermann et réponse de ce général, 270, 277. — Ordre du comité de sûreté générale d'y arrêter tous les déserteurs français, 333.—Note de son ministre à Paris contre un faux bruit relatif à cette république, 342.—Il demande la surséance d'un décret qui accordait au citoyen Courmes le droit de représailles contre les magistrats génevois, 594.—Extrait des registres de son assemblée nationale, XVI, 185.—Arrestation de Rotondo, 201.—Déclaration des droits et des devoirs adoptés par sa convention, 357. — Mort de Charles Bonnet; texte de la déclaration des droits, 621, 629. — Soulavie y est envoyé comme chargé d'affaires de France, XVII, 57, 305.—On y célèbre une fête en l'honneur de J.-J. Rousseau, 81. — Lettre sur les sentiments de ses habitants, 548.—Ordre du jour sur la réclamation de Courmes contre cette république, 643. (*Voyez* Courmes.) — Projet d'y élever un monument à Rousseau, XIX, 143. — Note remise contre son nouveau gouvernement aux cantons de Zurich et de Berne, XX, 186.—Les Génevois demeurant à Paris demandent d'assister à la translation des restes de Rousseau au Panthéon, 455.—Reconnaissance du nouveau gouvernement par le canton de Zurich, 629. — Insurrection des patriotes et arrestation de 500 individus, XXI, 441. — Son envoyé à Paris demande à être reconnu par la Convention; cérémonie de cette reconnaissance, 559, 573. — Plainte portée contre le résident Soulavie, 565.—Discours du nouveau résident de France et réponse du président du conseil administratif, XXII, 130. — Bruits répandus contre la Convention, XXIV, 176.—Adresse aux Génevois, XXV, 777. — Cérémonie patriotique pour la réception du drapeau envoyé par le gouvernement français, XXVII, 393. — Mouvement populaire, XXVIII, 376.—Massacre de deux malheureux citoyens de cette ville, 458. — Adresse à ce sujet; réponse des magistrats, 467. — Ordre au ministre de Genève de quitter Paris sous 24 heures, 499. — Nomination de Micheli pour remplir ses fonctions, 587.—Sa présentation au Directoire, 723. — Mouvement séditieux à l'occasion de la liste des syndics, XXIX, 78. — Arrêté pour la réunion en commission de tous les fonctionnaires publics, 220. — Satisfaction demandée de l'insulte faite au pavillon tricolore, 224. — Compte-rendu au peuple par la commission extraordinaire de cette ville, du résultat des démarches faites auprès du gouvernement français, 243.—Elle vote sa réunion à la France, 247. — Réparation de l'insulte qui y a été faite au drapeau français, 249. — Note de Félix Desportes sur les attentats de quelques scélérats à son égard, 254. — Traité pour la réunion de cette république à la France, 259, 265, 267, 268.—Il est ratifié par les habitants, 283. — Ouverture de la salle du *Cercle de la Grille*, 288. — Refus de faire brûler les étendards de ce cercle, 292.—Arrêté du Directoire qui oblige les Génevois à déclarer les objets anglais dont ils sont dépositaires, 303.—Célébration du 14 juillet, 320. — Question relative à l'attribution du territoire de cette république; elle forme le département du Léman, 326, 327, 330, 331, 358. (*Voyez* Léman.)

GÉNEVOIS, député de l'Isère à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 188, 252. — Lettre sur sa mission, XXIII, 322.—Il fait rendre un décret relatif aux gardiens des détenus, 606.—Annuler un jugement rendu contre un marchand de vin de Strasbourg, XXIV, 391.—Est élu membre du comité de sûreté générale, 618.—Fait traduire Kerkuit-Langlois au tribunal criminel du Calvados, XXV, 95. — Présente le plan d'un établissement de police extraordinaire, 262. — Discussion de son projet, 285. — Il sort du comité de sûreté générale, 404. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, son opinion sur la dénonciation de Tallien contre Barbé-Marbois, XXVI, 399.

GENIBRÉ, journalier.—Est condamné à mort, XXI, 55.

GÉNIE (corps du). — Décret pour le paiement de ses entrepreneurs, IV, 63.—Son organisation, V, 598, 602, 610; VI, 199, 571. — Nomination d'inspecteurs généraux, VIII, 603.—Décret sur les écoles qui lui sont affectées, IX, 688, 749.—Mode de concours et d'examen, XI, 457.—Décret sur les aspirants, 495. — Réunion à ce corps des compagnies de mineurs, XVIII, 207, 345. — Décret qui transporte à Metz l'école de Mezières, XIX, 461.—Arrêté relatif à l'admission dans le génie militaire, XX, 709. — Nouvelles dispositions concernant cette arme, XXII, 736.—Rapport d'Aubry et organisation de ce corps, XXIII, 319, 322, 361, 620.— Concours pour l'admission, XXVI, 163. — Décret pour la formation de son école, 273. — Son organisation, 427, 450.—Notice sur les dessins de Baltard à l'usage de ceux qui en font partie, XXIX, 434. (*Voyez* Officiers, Militaires.)

GENIN, député du Mont-Blanc à la Convention. — Fait rendre un décret concernant l'administration de l'habillement, XIX, 310. — Vote la mise en accusation de Carrier, XXII, 589.

GÉNISSIEU, député de l'Isère à la Convention.—

Son opinion sur la liberté du commerce des grains, XIV, 639.—Il s'oppose à la récusation de tous les exmembres de l'Assemblée législative dans le procès de Louis XVI, 645.—Demande que tous les congés accordés soient rapportés, et que les députés absents se rendent à leur poste, 651.—Fait décréter la mise des scellés sur les papiers de Viard, 690.—Et l'envoi aux départements d'une adresse sur les subsistances, 700.—Son opinion sur l'expulsion des Bourbons, 765. —Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 189, 252. —Il demande le désarmement des ci-devant nobles, etc., 799.—Sa motion en faveur de David, 836.—Il fait défendre la représentation de la tragédie de *Mérope*, XVI, 14.—Veut qu'Egalité montre sa correspondance avec son fils, 79.—Demande compte de l'état des subsistances de Paris, 173.—Inculpe Kellermann, 180.—Appuie le *maximum* décroissant, 299.—Est élu secrétaire, 303.—Son opinion sur les pouvoirs des députés en mission, 327.—Et sur la formation d'un comité central aux armées, 331.— Il s'élève contre la liste des officiers d'état-major, 382. — Demande que le conseil exécutif remette dans quinzaine l'état de tous ses agents, 390.—Son opinion sur la motion d'un emprunt forcé, 431.— Il appuie la proposition de mander à la barre le maire de Paris, 456.— Demande la destitution des ministres, 475. —Fait rendre un décret sur les pensions militaires, 577.—Parle sur la constitution, 619, 646, 648, 661, 662.—Sur l'emprunt forcé, 722.—Et en faveur des administrateurs de Grenoble, XVII, 4.—Veut que l'on place dans la classe des chefs de brigands les administrateurs, les membres des comités des rebelles, les prêtres et les nobles qui sont dans leurs armées, 53.—Fait accorder une indemnité aux jurés du tribunal criminel, 409.—Sa motion relative aux fonctionnaires publics, 441.—Son opinion sur la constitution de dot, 486.—Sa motion en faveur de Lacombe et de Reignier, 517.—Il demande que le ministre donne les motifs de destitution des généraux, 742.—S'oppose à ce qu'on retire leurs chevaux aux officiers d'infanterie, XVIII, 606.—Fait destiner des fonds à secourir les veillards, etc., XIX, 374.—Appuie l'effet rétroactif de la loi des successions, XXIII, 501.—Son opinion sur le mode de retirer les assignats de la circulation, 56. — Il croit que la gendarmerie suffit pour terminer la guerre des chouans, 632.—Fait rendre un décret en faveur de la veuve de Monclar, XXIV, 223.—Son opinion sur les radiations de la liste des émigrés, 357.—Sur les confiscations et la restitution des biens des condamnés, 387.—Et sur l'organisation du gouvernement, 429.—Il appuie le plan de finances de Bourdon, 454. —Propose des mesures contre la rentrée des émigrés, 469, 470, 471.—Son opinion sur la perception de l'impôt en nature, 490.—Il dit au peuple que ses mouvements nuisent à l'approvisionnement de Paris, 498.—Annonce la tranquillité qui règne dans les sections des Tuileries, du Muséum et du Pont-Neuf, 520.— Sa motion contre les députés qui feraient, lorsque le lieu des séances serait violé, des propositions pouvant être converties en décret, 521.—Il fait décréter, le 4 prairial, que les femmes se retireront dans leurs domiciles, 532.—Se plaint de ce que l'assassin de Féraud existe encore, 539.—Son opinion sur un projet relatif à l'exercice des cultes, 592, 593.— Son rapport sur les atrocités du tribunal révolutionnaire de Brest, 623.—Il fait adopter un décret sur le mode de restitution des biens des condamnés, 632, 636, 658.— Et déterminer le mode de radiation des individus inscrits sur la liste des émigrés par suite du 31 mai, 666.—Ses observations sur les chouans, XXV, 8.—Il fait renvoyer au tribunal de l'Orne les prévenus de crimes commis dans la Mayence, 22.— Son opinion sur la légion de police proposée par Aubry, 58.—Il propose la restitution des biens appartenant aux prêtres déportés, 126, 131.—Parle sur la déclaration des droits, 154, 156, 499.—Discute le projet de constitution, 176, 219, 245, 307, 327, 342, 344, 346, 503, 516.—Continue le rapport sur les députés dénoncés, 447, 453.—Fait rendre un décret sur la révision des jugements révolutionnaires, 507.— Appuie les mesures proposées contre les émigrés, 523.—Sa motion contre les agioteurs, 628.— Il inculpe la conduite de Montesquiou, 661.— Demande la radiation de Talleyrand de la liste des émigrés, 664.—Veut que la Convention fasse une déclaration de principes, 687.—Fait restituer leurs biens aux prêtres déportés ou réclus, 698.—Destituer de toutes fonctions publiques les prêtres insermentés et les parents d'émigrés, XXVI, 14, 19.—Adopter un décret sur la police des cultes, 71, 78.—Rapporter la loi sur le désarmement, 117, 118.—Charger les comités de présenter les lois contre les infracteurs de celle du 13 fructidor, 136.—Et décréter la suspension provisoire des mises en liberté, 138.—Est élu président, 165.—Témoigne à Berruyer et aux vainqueurs de vendémiaire la reconnaissance de la Convention, 175.—Appuie un projet relatif à l'épuration des autorités constituées du département du Nord, 196.— Son rapport sur la faculté de récuser des juges, 214. —Il propose des peines contre les accaparements de grains, 236.—Fait suspendre le décret qui retirait aux enfants naturels le droit de succéder, 244.— Amende le projet de la commission des Cinq, en ce qui regarde les prêtres réfractaires, 316.—Déclare que la session de la Convention est terminée, 349.— Membre du Conseil des Cinq-Cents, sa proposition pour la vérification des pouvoirs, 358, 359.—Son opinion sur l'ordonnancement des indemnités des représentants, 375.—Et sur la mise en liberté des députés arrêtés en vendémiaire, 384. — Il combat une motion restrictive du droit de pétition, 407.— Son opinion sur les peines à appliquer aux déserteurs, 428, 429. — Il fait charger le Directoire de désigner le tribunal devant lequel sera traduit le général Turreau, 453.—Combat une motion relative à la forme des messages du Directoire, 493.— Dénonce les dilapidations des domaines nationaux et fait prendre une résolution qui en suspend les démolitions, 579.— Parle en faveur de Réal, auteur du *Journal des patriotes de* 1789, 586, 587.—Son projet sur la suspension des remboursements, 595. — Il discute celui relatif à un emprunt forcé, 677.— Appuie la confiscation des biens des embaucheurs, 694.—Vote le paiement en numéraire des droits de douanes; sa mission pour la perception de l'emprunt forcé, 708.—Son rapport sur la vérification des pouvoirs des membres des conseils, 716, 717.—Il demande la suppression du contre-seing, XXVII, 23.—Combat une motion contre la commission de vérification des pouvoirs, etc., 36, 37.—Discussion à ce sujet, 38.—Il dénonce Aymé, 39.—Réponse de celui-ci à ses accusations, 41. — Il fait mentionner honorablement un trait de désintéressement de l'armée d'Italie, 86.—Son opinion sur la création d'un ministère de la police, 96.—Son rapport sur la vérification des pouvoirs, 108, 109.—Il demande qu'on prononce sur les élections du Lot et du Doubs, 115.—Défend les projets qu'il a présentés, 117, 126, 130.—Demande que la résolution prise contre Aymé soit portée au Conseil des Anciens, 157.—Est nommé ministre de la justice, 178.—Sa lettre aux commissaires du Directoire près les tribunaux, 610.—Il donne sa démission et est nommé au consulat de Barcelone, XXVIII, 149.—Préside l'Assemblée électorale de la Seine, XXIX, 239.—Donne sa démission, 244.—Cesse ses fonctions de commissaire près le tribunal de cassation; est l'un des candidats pour la place de direc-

teur, 266.—Réélu par le département de l'Isère au Conseil des Cinq-Cents, fait ajourner un projet sur la dette des émigrés des départements réunis, 272. —Appuie la suppression des mots *sieur* et *monsieur* dans les lettres de change, 284.—Son opinion sur le droit de pêche, 290.—Et sur l'organisation des secours publics, 296.—Il demande qu'on s'occupe de l'amélioration du sort des juges, 297.—Son opinion sur l'organisation du tribunal de cassation, 299. —Discussion des projets présentés par lui à ce sujet, 306, 311.—Son rapport sur les domaines engagés, 324, 331.—Il fait rayer Santhonax de la liste des émigrés, 331.—Charger une commission d'examiner une question de survivance, 334.—Et renvoyer à la commission un projet pour la célébration du 18 fructidor, 341.—Est nommé secrétaire; son opinion sur le recrutement, 350.—Il discute le projet sur la liberté de la presse, 358.—Appuie une dénonciation contre le tribunal civil de Besançon, 360. —S'oppose à l'impression d'un discours de Couzard, sur les prises maritimes, 364.—Parle sur un arrêté relatif à un conscrit né le 22 septembre 1777, 463, 467.—Fait accorder 1,500,000 francs pour dépenses secrètes, 468.—Reproche à Rouchon d'avoir provoqué à l'insurrection, 473, 476.—Demande le rapport de la loi qui confère aux tribunaux le droit de se compléter, 477.—Fait ajourner un projet sur la révision des jugements criminels, 486.—Son opinion sur la circonscription des cantons, 512.—Sur l'élection des juges du tribunal des Bouches-du-Rhône, 518.—Sur la responsabilité des communes, 519.— Il fait maintenir la décision de la ville sur l'élection des juges en l'an IV et en l'an V, 519, 522.—Son rapport relatif à la commission de liquidation des émigrés du département de la Seine, 582 *bis*, 590.— Il combat le projet relatif aux transactions pendant la durée du papier-monnaie, 595 *bis*.—Son opinion sur le traitement des juges, 602.—Il défend le projet sur le mode de responsabilité des agents hypothécaires, 612.—Fait renvoyer à une commission l'affaire de Vancantfort, 616.—Propose de prélever les frais de procédure criminelle sur les biens des condamnés, 616 *bis*.—Son opinion sur la revente des domaines nationaux, 642.—Et sur l'organisation du notariat, 656.—Son rapport sur les moyens d'élever les recettes au niveau des dépenses, 656, 659, 681.—Son opinion sur les élections de la Corrèze, 682.—Il dénonce les assassinats des royalistes dans l'Ardèche, 695.—Lettre que lui adresse Ramel sur son rapport contre Schérer, 701.—Il parle sur le message du Directoire, relatif au compte de ce dernier, 703.—Propose de mettre les ministres en accusation, 712.—Et de réduire plusieurs crédits ouverts au ministre de l'intérieur; est élu président, 716. — Présente de nouvelles observations sur les erreurs du Directoire, en matière de finances; et un projet contre le cumul des traitements des fonctionnaires publics, 717.—Son opinion sur la révision des congés militaires, 730. — Il combat l'emprunt forcé de 100 millions; son discours sur l'anniversaire du 14 juillet, 742.—Il dénonce la vente de la maison d'Uzès, à Paris, 746.—Parle sur l'organisation de la garde nationale, 748. — Demande des secours pour les Vénitiens réfugiés en France, 779. —S'oppose à un nouvel emprunt pour couvrir le déficit, 788.—Fait ajourner un projet sur les comptes des fournisseurs, 798.—Son opinion sur la fixation des dépenses de la comptabilité nationale, 804.— Il est arrêté, 901.—Et mis en liberté, 905.

GENLIS. (*Voyez* Sillery.)

GENNARO (Raymond).—Est nommé membre de la représentation napolitaine, XXIX, 610.

GÉNOIS, hussard. — Se distingue à l'armée du Nord, XXII, 390.

GÉNOT, directeur des monnaies.— Révocation de sa destitution, XVI, 172.

GENS DE COULEUR. (*Voyez* Hommes de couleur.)

GENS DE LETTRES, SAVANTS ET ARTISTES.— Premier don patriotique formé des bijoux de plusieurs femmes artistes, I, 445.—Pensions accordées aux savants et artistes, V, 278.—Plan de Knapen fils pour former une société de gens de lettres, 596.—Une députation d'artistes fait une offrande de 3,000 francs, IX, 71.—Décret relatif à l'exposition de leurs ouvrages, 452.—Autres sur des réclamations concernant cette même exposition, X, 151, 547.—Les savants et les artistes sont exceptés de la loi qui séquestre les biens des émigrés, XI, 585.—Les artistes sont appelés à concourir à l'exécution des monuments à élever à la révolution, XX, 312, 523.— Et à célébrer le dévouement du vaisseau le *Vengeur*, XXI, 175.—Décret pour la mise en liberté de ceux arrêtés, XXII, 26.—Encouragements, secours et récompenses accordés aux savants et aux artistes, 181, 191; XXIII, 127, 130; XXIV, 232; XXV, 674.—Pétition de ces derniers au Directoire, XXVIII, 447.—Question préalable sur la proposition de les exempter du droit de patente, 755. — Noms des savants qui feront partie de l'expédition de la Méditerranée, XXIX, 239. —Mesures répressives demandées contre les écrivains, 326.—Noms des artistes envoyés à Rome aux frais de la république, 413.—Motion d'excepter les gens de lettres du non-cumul des traitements, 717. —Motion pour l'encouragement des artistes, 823. (*Voyez* Auteurs, Sciences, Peintures, Fêtes nationales, etc.)

GENS DE MAISON.—Leur contribution patriotique, II, 307.

GENS DE MER. (*Voyez* Marine.)

GENSONNÉ, membre du tribunal de cassation, député de la Gironde à la Législative. — Ecrit, au nom du commerce de Bordeaux, en faveur des hommes de couleur, VIII, 368.—Est envoyé dans la Vendée comme commissaire civil, IX, 235.—S'oppose à la surveillance de la trésorerie par des commissaires de l'Assemblée, X, 51. — Rend compte de sa mission, 73, 329, 345.—Son opinion sur la liberté des cultes, 285.—Il demande la convocation de la haute-cour nationale, 367.—Rédige un article de la loi contre les prêtres perturbateurs, 408. — Dénonce des troubles dans la Vendée et fait adopter un projet relatif à la nomination et à la démission des officiers municipaux de Montaigu, 432.—Défend Delâtre fils, 465.—Son opinion sur les mesures à prendre à Saint-Domingue, 565, 577.—Son rapport sur une demande de 20 millions par le ministre de la guerre, 735.—Il la fait ajourner, 748.—La reproduit, 756. — Propose l'ajournement de l'envoi aux puissances étrangères de la déclaration des principes politiques de la France régénérée, 763. — Son rapport et projet d'accusation contre les princes français émigrés, Calonne, Laqueuille et Mirabeau cadet, XI, 15. — Il fait décréter que cet acte sera présenté sous trois jours, 23.—Son opinion sur la sanction des décrets concernant la haute-cour, 78.—Son rapport sur la situation politique de la France à l'égard de l'empereur, 117, 215. —Il en provoque un sur les Français résidant en Espagne, 284.—Son opinion sur l'organisation du bureau de comptabilité, 294.—Il demande le séquestre des biens des émigrés, 343.—Accuse les ministres de trahison, 597.—Soutient que de Lessart a fait soupçonner le roi de favoriser la coalition, 608.—Est élu vice-président, 610. — Son projet d'adresse au roi sur les circonstances, 631.—Il est élu président, 671.—Priorité accordée à son projet sur Saint-Domingue, et son adoption, 719, 723. — Il présente le texte de la déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême,

XII, 188.—Combat le système d'une chambre haute ; attaques contre lui aux Jacobins, 238.—Il demande si Larivière doit être entendu, 431.—S'engage à prouver l'existence du comité autrichien, 443. — La dévoile, 462.—Son opinion sur la déportation des prêtres insermentés, 483.—Son projet sur l'exercice de la police de sûreté générale, 508, 536.—Réponse de Montmorin et Bertrand à ses accusations, 552. — Il demande qu'on s'occupe d'augmenter l'armée, 771. — Réclame l'appel nominal sur une motion contre Lafayette, 779.—Attaque une adresse de l'Aisne contre le 20 juin, XIII, 6. — Dénonce une lettre de Ch. Lameth à l'armée du Nord, 10.— Demande compte des mesures prises pour renforcer celle du Rhin, 16. — Dénonce l'ordre donné à Luckner de rentrer à Lille, 16, 17, 18. — Demande compte de l'évacuation de Courtray, 28.—Et des mesures prises pour prévenir les hostilités, 59.—Attaque le bureau des juges-de-paix établi aux Tuileries, 124.—Provoque un rapport sur les capitulations avec la Suisse, 152, 173.—Accuse le pouvoir exécutif de trahison, 217.—Son projet relatif aux complots contre la sûreté de l'état, 241. — Discussion et adoption de son projet sur la police générale, 281, 332, 397.—Il fait fixer les attributions du conseil exécutif provisoire, 429.—Rendre un décret pour accélérer les jugements de la haute-cour, 532. —Dénonce le conseil de la commune de Paris, 578.— Propose de transférer à Blois les prisonniers d'Orléans, 602. — Fait déclarer la municipalité de Paris responsable de la sûreté des personnes et des propriétés, 610.—Décréter d'accusation Ternaux de Gossin, 629.—Et déclarer inviolable pendant la nuit l'asile du citoyen, 744.—Réélu à la Convention, est accusé d'avoir pris part à des distributions d'argent, faites par le ministre Narbonne, XIV, 95. — Nommé membre du comité de constitution, 182.—Et élu secrétaire, 245.—S'élève contre une pétition des sections relative à la garde de la Convention, 254.—Veut que la commune présente dans les vingt-quatre heures la preuve à l'appui de sa demande relative aux prisonniers prussiens, 286.—Se plaint de cette municipalité relativement aux billets de secours, 300.—Propose l'exclusion temporaire des membres de la Convention des fonctions publiques, 311.—L'abolition du titre de maréchal de France, 328.—Le renvoi de la lettre du défenseur officieux Huet, au comité de sûreté générale, 476.—Son vote dans le procès de Louis XVI, XV, 33, 162, 185, 227, 243, 252.—Il est dénoncé par Gasparin pour son mémoire à ce prince, 41. — Débats et explications à ce sujet, 46, 52.—Il veut qu'on déclare que la police de Paris appartient à la Convention, 142.—Et qu'on donne au pouvoir exécutif la réquisition immédiate de la force armée, 182. — Provoque la poursuite des auteurs des massacres de septembre, 255. — On l'accuse d'avoir fait rendre la loi du 9 octobre pour sauver les contre-révolutionnaires, 444. — Il vote l'abolition du droit de tester ; est élu président, 644.—La section Poissonnière demande sa tête, 694.—Pétition pour sa traduction au tribunal révolutionnaire, 695.—Il exprime à Lavigne la reconnaissance de la nation, 757. — Est élu membre du comité de salut public ; signale le zèle patriotique des habitants de la Gironde, 797.—Pétition de la section Bonconseil contre lui, XVI, 87. — Il est dénoncé par Robespierre, 106, 109. — Appuie l'impression de l'adresse des Jacobins qui a motivé l'arrestation de Marat, 148.—Demande de son expulsion par les sections de Paris, 156.—Il fait décréter le séquestre des biens d'Egalité, 165.—Parle sur la déclaration des droits, 183.—Sa motion en faveur de l'armée des Sables d'Olonne, 189.— Il discute la pétition des sections de Paris contre 22 députés, 190. — Demande la convocation des assemblées primaires, 263. —Son opinion sur l'instruction relative aux députés envoyés aux armées, 329.—Il s'élève contre les pouvoirs demandés pour eux, 332.—Ses relations avec Dumouriez, 445.—Accusations de Bourdon contre, 501. —Nouvelle demande du décret d'accusation contre lui, 536, 544.—Il est décrété d'arrestation, 554.—Motion et décret pour sa mise en accusation, XVII, 76, 158, 268.—Il est traduit au tribunal révolutionnaire, 588.—Et décrété d'accusation, XVIII, 32, 37, 60. — Texte de cet acte, 200, 212, 220.—Son procès et sa condamnation à mort, 225, 308, 318. — Proposition de célébrer, par une fête funèbre, l'époque de sa mort, XXIV, 614.—Secours accordés à sa veuve, XXVIII, 264, 266.—Il est présenté comme victime de la faction anglaise, XXIX, 135.

GENTIL, député du Mont-Blanc à la Convention. —Dénonce Dufresne et est expulsé des Jacobins, XX, 240, 246.—Protestation de la société de Chambéry contre sa dénonciation, 279.

GENTIL (Michel), administrateur et député du Loiret à la Législative.—Sa motion relative au port de l'uniforme national, XII, 551.—Réélu à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 162, 190, 252.—Sa motion sur le paiement des fermages, XXIV, 408.—Ses accusations contre Lefiot, 446. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il fait arrêter que le Directoire statuera sur les réclamations excitées par les arrêtés des députés en mission, XXVII, 439. — Combat un projet sur les baux à cheptel, XXIX, 242.

GENTIL (Nicolas-Joseph), impliqué dans la conspiration de prairial.—Est condamné à mort, XXIV, 526.

GENTILI, général.—Lettre que lui adresse Paoli, II, 469.—Il donne des détails sur la situation de la Corse, VI, 291.—Annonce qu'elle est rendue à la liberté, XXVIII, 464.—Les Corses révoltés l'envoient chercher à Livourne, 476.—Il met à la voile, 479.—S'empare du fort de Corfou, 761.—Sa mort, XXIX, 272, 434.

GENTY (Louis), procureur-syndic et député du Loiret à la Législative.—Demande l'ajournement du décret d'accusation contre les princes français, XI, 20. —S'oppose à ce que *Monsieur* soit déclaré déchu de ses droits à la régence, 135.—Combat l'amnistie proposée pour les crimes d'Avignon, 673.—Demande où sont les conjurés contre la maison de secours, XII, 12.—Annonce que Jourdan a été porté en triomphe à Arles, 117.—Interrompt Guadet et est rappelé à l'ordre, 126.—Demande compte de l'emploi des forces envoyées dans le Midi, 139.—Vote contre la guerre, 186.—Son opinion sur la demande de fonds pour les affaires étrangères, 227.—Il défend Terrier, XIII, 24, 25, 26.—Sa motion pour l'union des corps administratifs, 70.—Il attaque une adresse de Marseille contre la royauté, 127.—Parle sur l'affaire de Pétion, 150.

GEOFFROI, chef de bataillon. — Son éloge, XXV, 88.

GEOFFROI, député de Charolles à la Constituante. —Son rapport sur la donation et l'échange du Clermontois, VII, 144, 149, 595.—Son opinion sur un placard contre la royauté, IX, 13.—Il fait annuler la donation faite à Mazarin du comté de Ferrette et des seigneuries de Béfort, IX, 160. — Député de Saône-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, il est rayé de la liste des émigrés, XXVIII, 451, 458.—Demande un rapport sur des voies de fait commises dans l'Assemblée primaire du centre à Mâcon, 650.

GEOFFROY, capitaine.—Est nommé chef de bataillon, XXIX, 576. — Son éloge par Bonaparte, 619 *bis*.

GEOFFROY (Claude), prêtre. — Rejet de sa demande de sursis, XIII, 119.

GEOFFROY (J.-B.), percepteur.—Est condamné à mort, XXI, 16.

GEOFFROY, député de Seine-et-Marne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 207, 253.

GEOFFROY, journaliste.—Est déporté, XXIX, 795.

GEOFFROY, lieutenant au 11.e chasseurs à cheval.—Est condamné à mort, XXI, 283.

GEOFFROY, naturaliste. — Fait partie de l'expédition d'Egypte, XXIX, 239.

GEOFFROY, sous-ingénieur de la marine. — Dénonce les cruautés exercées contre lui par les Anglais, XXIX, 317.

GEOFFROY-D'ASSY, ex-receveur général des finances.—Est condamné à mort, XXI, 199.

GEOFFROY-LIMON. — Réfute les allégations portées contre lui, VI, 566.

GÉOGRAPHIE.—Carte de Brabant, II, 344.—Cours de géographie de Mentelle, III, 217; IV, 556. — La carte de la division du royaume de France en départements et en districts, par Cassini, 175. — Nouvelle carte de la France, IV, 356.—Atlas national de ce pays, IV, 454; VI, 226; VII, 312; VIII, 700, 755.—Description de ses principaux lieux, VI, 360.— Le *Géographe national*, par Boucheseiche, VIII, 8.—Carte raisonnée de la France, par Brion, 452. — Autre par Debelleyme, 503.—Carte d'Avignon et du comtat vénaissin, 674. —Carte comparative de la France, par Moithey, 697. —Géographie de la France, 706.—Carte du comtat vénaissin et des états de Sardaigne, 714.—Indicateur des routes de France, IX, 1.—Carte de Corse, 695.—Annonces diverses de cartes et d'ouvrages de géographie, X, 38, 78, 290, 403, 494, 655, 664; XI, 431; XII, 499, 520, 627; XIII, 507; XXII, 392, 418, 652; XXIII, 152, 584; XXIV, 184; XXV, 80, 136, 184; XXVII, 616.—Cartes de France, XII, 318.—Expédition destinée à perfectionner les connaissances du globe, 593.—Carte pour suivre la marche des armées dans l'Allemagne et les Pays-Bas, XIV, 678, —Atlas itinéraire d'Angleterre, XV, 496.—Carte des îles britanniques, 516.—Géographie élémentaire, XVI, 200.—Almanach géographique, 474 *.—Décret relatif à la carte de l'académie, XVII, 726. — Carte du cours du Rhin, XVIII, 556.—Planches de cartes générales de la Belgique, par Ferrari, retrouvées et réunies au dépôt de la guerre, XXI, 550. — Création de l'école de géographie, XXVI, 428, 459.—Carte du Midi, par Cassini, XXVIII, 587.—Autres de Blanc, XXIX, 270.—Nouvelle géographie universelle, par Noël et autres, 695. — *Carte physique de la France*, par Dupain-Triel, 789.

GEORGES III, roi d'Angleterre. — Son discours à la rentrée du parlement, III, 229. — Son message à la chambre des communes sur les différends avec l'Espagne, IV, 362, 650. — Il dissout le parlement et en convoque un autre, 673; VI, 173. — Son discours sur la paix conclue avec l'Espagne, 533. — Il annonce le mauvais succès de son entreprise pour pacifier la Russie et la Porte, et l'intention d'armer à cette occasion, VIII, 25.—Demande l'augmentation de sa liste civile, 563.—Lettre que lui écrit Louis XVI sur la guerre avec l'empereur, XII, 470.—Sa proclamation contre les écrits séditieux, 509.—Ses mesures contre les duels, 533. — Sa proclamation de neutralité, 533, 540.—Son discours aux deux chambres, 742. — Il fait déclarer par lord Grenville, que ceux qui se rendront coupables de crimes envers Louis XVI, ne trouveront aucun asile dans ses états, XIV, 93. — Sa protestation aux états de Hollande pour l'exécution du traité de 1788, 569. — Réponse des états de Hollande à la protestation précédente, 597. — Il annonce au parlement l'augmentation de ses forces navales et militaires, 769. — Prend le deuil de Louis XVI, et ordonne au ministre français de se retirer, XV, 316.—Son message au parlement sur la guerre contre la France, XV, 409, 506. — Il met un embargo sur les navires français, 513. — Lettre que lui adresse Gorani sur la guerre, 514.—Traité de subsides entre lui et le landgrave de Hesse, XVI, 293. — Dumont annonce l'envoi de son beau-frère à Paris, XVIII, 214. — Réflexions sur sa proclamation aux Français, 529. — Résultat de la protection promise par lui aux Toulonnais, XIX, 298.—Il ouvre le parlement, 353, 410; XXIII, 202.—Réflexions sur sa reconnaissance, XIX, 382. Menaces d'excommunication contre ceux qui lui refuseraient obéissance, 474.—Article intitulé : *Georges et Pitt à la tour de Londres*, 519. — Il donne une épée au colonel Mack pour ses plans contre la France, 653.—Neutralité auxiliaire commandée par lui aux États-Unis, 655.—Son intruction aux croiseurs qui ont des lettres de marque contre la France, XXII, 230.—Mounier lui fait annoncer que le temps est venu de donner un roi à la France, XXIII, 618. — Il ordonne la suspension du bill en faveur des catholiques d'Irlande, 713.—Fait don au baron de Thugut d'une tabatière ornée de brillants, XXV, 257. — Adresse des félicitations à Louis XVIII sur son avénement au trône, 393. — Fait chasser le comte d'Artois de Bremernœrde où il s'était établi arbitrairement, 477.—Article intitulé : *Bilan de Georges III*, mer avec la France, XXVII, 137.—Célébration de l'anniversaire de son arrivée en Angleterre, XXVIII, 504.— Il refuse d'admettre l'adresse des corps et métiers de Londres contre ses ministres, 662.— Reçoit de nombreuses pétitions pour leur renvoi, 712.— Se rend à la chambre des pairs pour y clore la session du parlement, 752. — Placards contre lui; XXVI, 458.—Son message sur les négociations à entaparallèle entre lui et Georges I.er, XXIX, 273. — Il refuse de fournir le quintuple contingent comme électeur de Hanovre, 838. (*Voyez* Londres et Angleterre.)

GEORGES-FRÉDÉRIC-AUGUSTE, prince de Galles. —Déchire le portrait de Philippe-Égalité, son ancien ami, en apprenant qu'il a voté la mort de Louis XVI, XV, 358.—Son mariage, XXIV, 465.—Discussion sur le paiement de ses dettes et sur son établissement, 509; XXV, 161.—Sa visite au comte d'Artois, 601. —Fuite de quatre personnes de sa maison, XXVIII, 618. — Il se réunit au parti de la paix, 676.

GEORGES, maire de Varennes, député du bailliage de Verdun et Clermont.—Dénonce les troubles survenus à Stenay, V, 347.—Réclame la mention honorable de la conduite du district de Clermont, VIII, 741. —Présente à l'Assemblée les gardes nationaux qui ont arrêté le roi, 758.—Se plaint de la non distribution de fusils, IX, 426.—Fait prisonnier par les Prussiens, est échangé, XIV, 112.

GEORGES fils, commandant de la garde nationale de Varennes.—Est admis à la barre, VIII, 758. — Décret qui lui accorde une récompense, IX, 431. — Il y renonce, 495.

GEORGES.—Les habitants de cette commune refusent de rendre leurs armes; lettre du général Hoche à ce sujet, XXVI, 514.

GEORGET.—Se plaint du défrichement forcé de son jardin, XIX, 654.

GEORGET (femme).—Annulation d'un jugement rendu contre elle, XXIII, 155.

GÉORGIE (La).—Est ravagée par les armées persanes, XXVII, 233.

GÉRALD. (*Voyez* Fitz-Gérald.)

GÉRALD (G.), membre de la convention d'Ecosse. —Son discours en faveur des droits du peuple, XIX, 77.—Il est arrêté, 133. — Détails sur son procès, 290.

GÉRALDI, administrateur de l'Aveyron. — Est mandé à la barre, XVII, 112 *.—Rapport de ce décret, 208.

GÉRANDO (J.-M. de), de Lyon. — Obtient le prix d'idéologie, XXIX, 639.

GÉRARD, député de Rennes à la Constituante. — Demande la suppression du droit de bétail, II, 383.

* Le MONITEUR a imprimé Gérard par erreur, c'est Géraldi qu'il faut lire.

—Et celle de toutes les banalités, III, 500.—Parle sur l'élection des curés campagnes, IV, 637.—Et sur leurs traitements, 653.—Demande que les députés absents soient privés de leur indemnité, 691. — Et que l'Assemblée ne soit pas payée, passé l'année, si elle ne veut pas achever la constitution, VI, 282. — Son opinion sur l'éligibilité à l'électorat, IX, 378.

GÉRARD, négociant de Lorient.—Eprouve la vengeance du peuple pour avoir fait embarquer des fusils sous le titre de quincaillerie, XIV, 24, 119.—Pétition en faveur de ceux qui l'ont tué, 324.

GÉRARD, député de Toul et Vic à la Constituante. —Est nommé adjoint du doyen des communes, I, 59.

GÉRARD (M.-C.-G.), homme de loi. — Est condamné à mort, XX, 728.

GÉRARD (G.-J.-R.), procureur du tyran à la maîtrise des eaux-et-forêts à Sedan. — Est condamné à mort, XX, 728.

GÉRARD, émigré.—Est sur la liste des protégés de la reine, XIII, 421.

GÉRARD, député de Saint-Domingue à la Constituante.—Conteste la validité des pouvoirs des députés nommés par l'Assemblée provinciale du nord de cette colonie, VI, 473.—Ecrit qu'il croit devoir s'abstenir des séances après l'adoption du décret sur les hommes de couleur, VIII, 418.

GERARD, peintre.—Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.

GÉRARD, officier municipal.—Est décrété d'accusation, XV, 314.

GÉRARD, médecin à Strasbourg.—Secours accordés à sa veuve, XXI, 205.

GÉRARD (mademoiselle). — Offre au nom des femmes artistes le premier don patriotique, I, 445.

GÉRARD-DESRIVIÈRES, député de l'Orne à la Convention.—Réélu au Conseil des Anciens, combat l'impôt sur les billets de spectacle, XXIX, 74.

GÉRARD-MENNIER.—Donne des secours à Drouet pendant sa captivité, XXI, 732. — Reçoit une récompense nationale, XXII, 60.

GÉRARD-SAINT-ELME. — Est condamné à mort comme émigré, XXIX, 330.

GÉRARDIN-DE-SAINT-RÉMY. — Réclame contre les assertions de Lanjuinais et de Martineau, relativement à des coupes de bois, III, 693.

GÉRAUD, médecin. — Son projet d'organisation civile des médecins, IX, 616.

GERBIER et C.ie, négociants au Cap-Français.— Leur lettre sur la situation de cette colonie, XXIX, 248.

GERBINI (madame), actrice.— Annonce de ses débuts, VI, 360.—Son éloge, 388.

GERBOIS. (*Voyez* Givois.)

GERBOIS frères, accusés de conspiration.—Suspension de la procédure instruite contre eux, XIX, 554.

GERCY, prévenu de la conspiration de Bordeaux. —Sa translation à Paris, XVIII, 159.—Il est acquitté, XIX, 231.

GERDRET, fournisseur. — Décret d'accusation contre lui, XIV, 530.—Rapport de cette mesure, 693.

GÉRENTE. (*Voyez* Olivier-Gérente.)

GÉRENTE, dit *Sans-Chagrin*, chef de chouans. —Est condamné à mort et exécuté, XXIX, 158.

GEREPSOW, général russe.—Est tué à Berghen, XXIX, 841.

GERHARDS, professeur.—Son discours lors de la plantation à Coblentz d'un arbre de la liberté, XXIX, 21.

GERLA, député de la Haute-Garonne au Conseil des Cinq-Cents.—Son rapport sur la suppression des mots *sieur* et *monsieur* dans les lettres de change, XXIX, 263.—Discussion de son projet sur cet objet, 284.—Il est élu secrétaire, 449.—Présente un projet sur l'élection des greffiers et commis-greffiers, 619 *bis*.

GERLACH, professeur à Vienne. —Invente une balance au moyen de laquelle on peut évaluer la force du vent, XXIX, 359.

GERLE (dom), chartreux, député d'Auvergne à la Constituante.—Sa motion sur les ordres religieux, II, 383.—Il prête le serment du 20 juin, III, 399. —Son opinion sur le traitement des religieux, 406, 413, 414, 651.— Il propose de déclarer la religion catholique, religion nationale, IV, 103.—Consent à ce que cette motion soit écartée par l'ordre du jour, motivé sur ce que l'Assemblée fait en faveur de la religion, 110. —Entretient cette assemblée des prédictions de Suzanne Labrousse, 621.—Prête le serment civique, VI, 739.—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XX, 739.

GERMAIN, député de Paris à la Constituante.— Combat un projet concernant la caisse d'escompte, VI, 73.— Son opinion sur la fabrication de petits assignats, VIII, 313, 324.

GERMAIN, ex-officier de chasseurs, co-accusé de Babeuf.— Est arrêté, XXVIII, 266, 281.—Se récrie avec fureur contre le refus de la haute-cour de récuser Agier, 584.—Parle sur la récusation de Grisel, 611.—Et contre les opérations de l'expert Guillaume, 620.—Traite Grisel de monstre, d'infâme, etc., 626. —Et Bailly de bête, 628.—Ses explications sur les agents des sections, 629.—Débats le concernant à la haute-cour, 634, 645, 647.—Il s'écrie que ceux qui ne périront pas vengeront leurs campagnons, 658.— L'accusateur national le considère comme complice de Babeuf, 682.—Sa défense, 695.—Il est condamné à la déportation, 717.—Son départ pour Cherbourg, 730.

GERMAIN.— Est nommé commissaire du Directoire près l'administration centrale de Seine-et-Oise, XXVIII, 791.

GERMAIN (L.-J.), marchand.— Est condamné à mort, XX, 643.

GERMAIN-CHÉDEVILLE. (*Voyez* Chédeville.)

GERMANIQUES (cours et états). (*Voyez* Allemagne.)

GERMINIAC, médecin, président du département, député de la Corrèze à la Législative.—Appuie un projet relatif au marché de transports fait avec Baudouin, II, 628.—Fait accorder des secours aux détenus pour mois de nourrice, XIII, 426.

GERMONIÈRE, payeur général à Bordeaux. — Est suspendu de ses fonctions, XVI, 3.

GÉROMME, sergent.—Son éloge par Bonaparte, XXIX, 619 *bis*.

GERRY, ministre américain à Paris.— Sa correspondance avec le ministre des affaires étrangères, XXIX, 286, 324, 330, 331.—Il reçoit ses passeports, 324.—Quitte Paris, 335.—Correspondance entre lui et le secrétaire-d'état Pickering sur sa mission, 340.

GERS (département du). —Contestations entre son directoire et ceux des districts, VI, 655, 675.— Rétractation de ses administrateurs à l'occasion du 31 mai, XVII, 79.—Décret qui ordonne l'arrestation et la traduction à la barre de plusieurs de ses fonctionnaires, 167.—Mise de la terreur à l'ordre du jour, XVIII, 134.—Affaire de Barbotan, prévenu de complicité avec les conspirateurs du Gers, XIX, 302. —Cassation du jugement rendu par son tribunal criminel dans cette affaire, 353.— Démenti donné au bruit répandu de l'assassinat d'un curé constitutionnel de ce département, XXI, 693.—Rejet de la résolution qui valadait ses élections, XXVIII, 780.— Elles sont maintenues au 18 fructidor, 809.—Demande d'une diminution de sa contribution foncière,

XXIX, 157, 471.—Mise à la disposition de ses administrateurs de l'archevêché d'Auch, 499.—Dénonciation d'un faux matériel dans ses élections, 674.—Rapports sur ses trois assemblées électorales; approbation des opérations de son assemblée-mère, 683, 701.—Eloge du zèle de ses administrateurs, 790.—Conspiration d'affidés philantropes, 827. (*Voyez* Auch.)

GERTOUX, député des Hautes-Pyrénées à Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 201, 253.

GERTRUYDEMBERG.—Prise de cette ville, XV, 638, 646.—Sa capitulation, XVI, 203, 218.

GERVILLE, membre de la société populaire de Toulouse.—Est décrété d'arrestation, XXII, 350.

GESNOUIN, député du Finistère au Conseil des Cinq-Cents.—Ses vues sur le code pénal maritime, XXIX, 658.

GESTAS (chevalier de). — Son discours sur un établissement pour les enfants trouvés, III, 57, 137. —Analyse de son ouvrage intitulé: *Ynkle et Yariko*, V, 728 *quater*.

GESVRES (Potier de), ex-duc et pair.— Est condamné à mort, XXI, 192.

GÊTAT, lieutenant-colonel.—Eloge de sa bravoure, XIV, 700.

GÉVAUDAN, fournisseur.—Est mandé à la barre, XIV, 702.—Se justifie, 730.

GÉVAUDAN (le).—Arrêté d'une ville de cette province contre un sieur Sevelle, II, 231.

GEVINÉ, chef de brigade.—Propose d'ériger un monument à Turenne, XXIX, 154.

GEX (pays de).—Disette de grains, IV, 573.—Il en reçoit de Genève, 668.—Décret qui y réduit les droits remplaçant la gabelle, VI, 478.— Autres pour l'exportation de ses bois et de ses charbons, VIII, 277, 354.—Motion d'y envoyer des troupes, IX, 368.— Adresse de sa société populaire sur la situation du département de l'Ain, XXII, 51.

GEZZAR-PACHA. (*Voyez* Dgezzar-Pacha.)

GIAFFERI, Corse.—Ouverture du parlement britannique en Corse, sous sa présidence, XXIV, 273.

GIAMBONE, émigré.—Son duel avec La Freté, VII, 121.

GIBBON.—Son *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, XXII, 244.—Il décrit le joug imposé au pays de Vaud par les bourgeois de Berne, XXIX, 154.

GIBELIN (Jean-Baptiste), tailleur.— Est condamné à mort, XVIII, 692.

GIBELIN.—Sa traduction de l'abrégé des transactions philosophiques de la société royale de Londres, VI, 139; XII, 388.

GIBERGUES, député du Puy-de-Dôme à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 200, 253. — Renvoi au comité de sa dénonciation contre Maure, XXIV, 603.

GIBERT, membre de la commune de Paris.—Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

GIBERT, notaire, électeur de Paris.—Est chargé d'assurer les subsistances, I, 545, 572, 586, 601.

GIBERT (E.), ministre protestant.—Ses observations sur les écrits de Voltaire, VII. 436.

GIBERT, curé de Saint-Martin-de-Noyon, député du Vermandois à la Constituante.—Proteste contre sa comparution à l'Assemblée, I, 115.—S'oppose à la destitution des vicaires, IV, 631. — Parle sur leur traitement, 654. — Prête le serment civique, VI, 739.

GIBERT, Vendéen.—Signe l'acte de pacification, XXIII, 687.—Sa lettre à la société populaire de Nantes, 691.

GIBERVILLE.—Est l'un des familiers de la cour du prétendant à Mittau, XXIX, 454.

GIBON, chef de chouans.—Evadé de Lisieux, est arrêté à Caen, XXIX, 296.

GIBOUX-VERMON, notable de Sedan. — Est condamné à mort, XX, 684.

GIBRALTAR.—Evasion de 22 prisonniers français, détenus dans cette place, XXIII, 311, 315.—Décret en leur faveur, XXIV, 136.—Etat de l'armée espagnole qui doit en faire le siége, XXVIII, 502.

GIEFFA, en Syrie.—Contributions exigées de cette ville par les Français, XXIX, 730.

GIÉN.— Emeute contre un cultivateur de cette commune, et décret y relatif, II, 85.

GIGARD, secrétaire de l'évêché de Grenoble.— Poursuites contre lui, VII, 458.

GIGAULT-CRÉSENOY, député de Seine-et-Marne au Conseil des Anciens. — Son rapport relatif au paiement des délégations des ministres sur le prix des biens nationaux, XXVIII, 760, 762.

GIGAUT-BOIS-BERNIER, ex-chanoine et grand-vicaire de Sens.—Est condamné à mort, XXI, 404.

GIGAUX, général.—Son entrée à Furnes, XVII, 697*.

GIGOT.—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XVII, 525.

GIGOUX-SAINT-SIMON, officier municipal de Sedan.—Est condamné à mort, XX, 684.

GIGUET, tambour de la 7.e demi-brigade.—Reçoit une récompense, XXIX, 223.

GIJON.—Incendie dans cette ville, XXVIII, 520.

GILBERT, professeur à l'école vétérinaire.—Son traité des prairies artificielles, III, 240; IV, 365.—Ses réflexions contre les censeurs, 539.— Ses *Recherches sur les causes des maladies charbonneuses dans les animaux*, XXVI, 376.

GILBERT, homme de loi, député de la Charente-Inférieure à la Législative.—Sa mission à Noyon, XI, 391.

GILBERT, suppléant de Lanjuinais à la Convention. —Envoie sa démission; plusieurs députés demandent son arrestation, XVII, 257.

GILBERT, graveur. — Sa *Vue perspective d'un projet de palais de législature*, VI, 35.

GILBERT, lieutenant des invalides.—Dénonciation d'un écrit signé de lui contre le Corps Législatif, XXIX, 325.—Sa mise en jugement, 333.

GILBERT-DE-COURTIAL.—Jugement qui le condamne pour vol, V, 411.

GILBERT-DESMOLIÈRES, député de Paris au Conseil des Cinq-Cents. — Propose de proroger l'assemblée électorale de la Seine, XXVI, 437.—Son opinion sur le paiement en numéraire des droits de douanes, 510, 541, 719.—Son projet pour ouvrir un emprunt viager, en forme de tontine, 592, 594, 596. —Il fait autoriser les parents d'émigrés à vendre une partie de leurs biens pour l'acquit de l'emprunt forcé, XXVII, 12. — Combat un message du Directoire relatif à cet emprunt, 28.—Est élu secrétaire, 535. —Son opinion sur le complètement par des ex-conventionnels des deux tiers du Corps Législatif, 583; XXVIII, 262.—Sur une demande de fonds pour le ministère de la guerre, 43. — Et sur le paiement des loyers des maisons, 68.—Il fait affecter 1 million 140,000 francs aux dépenses de la trésorerie nationale, 291.—Discute le projet relatif à la contribution foncière, 299, 306. — Combat celui sur le paiement des biens nationaux, 315.—Parle sur le transport des journaux et du papier-monnaie, 330.—Fait accorder des fonds pour l'administration de la trésorerie, 342.—Fixer une époque pour la reddition des comptes des payeurs des rentes, 348.—Prendre une résolution sur le travail des commissaires de la compta-

* Le MONITEUR a imprimé Gigon par erreur, c'est Gigaux qu'il faut lire.

bilité, 382.—Sa motion relative au paiement des biens nationaux en mandats, 412.—Elle est adoptée, 413. —Son projet sur le paiement du dernier quart de ces biens, 421.—Il est également adopté, 425.—Il fait résoudre que le paiement du prix de coupes de bois se fera en valeur réelle, 436.—Fait ajourner un projet relatif à la retenue sur les matières d'or ou d'argent, 450. — Son opinion sur l'admission en paiement des biens d'émigrés, des bons délivrés aux héritiers des condamnés, 451.—Il combat le projet de la commission sur les monnaies, 454. — Parle sur les moyens de recouvrer les fonds affectés aux dépenses de l'an V, 467.—Fait arrêter que les journaux ne pourront partir que sous bande, 477.—Décréter que les lots de biens nationaux ne pourront être délivrés en nature à ceux qui les auront gagnés, s'ils ont été vendus, 482. — Son rapport sur les moyens d'activer le recouvrement de l'emprunt forcé, 496. — Il fait prendre une résolution sur la fixation du cours du mandat, 504.—Et rejeter la demande de la libre exploitation des sources salées, 508.—S'oppose à l'augmentation des frais de port des journaux, 514.—Son rapport sur la répartition des contributions personnelle et mobilière de l'an V; adoption des projets présentés par lui, 515, 538, 556, 573, 606.—Sa réponse aux réclamations de Gossuin relativement aux contributions du Nord, 522.—Sa motion sur la fabrication des monnaies, 590.—Il amende le projet relatif au traitement des employés, 648. — Fait un nouveau rapport sur la contribution foncière, 668, 670, 673, 676.—Son opinion sur le projet tendant à faire payer aux condamnés les frais de procédures criminelles, 680. — Sur l'état des recettes et des dépenses ordinaires et extraordinaires de l'an IV, 685.—Et sur l'administration forestière, 706.—Il combat le projet tendant à faire connaître au nouveau tiers l'état des finances, 714.—Attribue leur pénurie aux opérations détestables de l'administration; dénonce un imprimé distribué au Conseil au nom de la compagnie Gaillard, 717. — Fait ordonner l'impression d'un message sur le déficit éprouvé dans la rentrée des contributions, 719. — Dénonce les marchés ruineux passés par le ministre de la marine, 720.—Laussat attaque ses calculs sur les finances, 722.—Son rapport sur leur situation générale, 728. —Discussion de son projet, 729, 730.—Il le reproduit, 731.—Propose le prélèvement du troisième cinquième des contributions en numéraire, pour faire le service de l'an V, 731.—Réflexions de Lenoir-Laroche contre ses plans de finances, 733. — Il présente plusieurs autres projets sur cette matière, 734, 735, 736, 737, 738, 745, 749. — En fait adopter un sur la vente des biens nationaux, 766. — Présente des vues pour l'amélioration des finances, 771.—Fait charger les commissaires de la trésorerie d'assurer le paiement des subsistances des armées, 773.—Est arrêté au 18 fructidor, 793.—Et déporté, 796, 810. — Fait adopter un projet sur la liquidation de la dette de la Belgique, 798.— Part pour Rochefort, XXIX, 96, 130. — Est embarqué pour la Guyane, 200. — Citation de son opposition à un impôt sur le sel, 342.

GILBERT-DUCLOS. — Ses couplets sur le 21 janvier, XXIII, 298.

GILBERT-DES-VOISINS, ci-devant président au parlement de Paris. —Son arrestation, XVII, 521. — Est condamné à mort, XVIII, 437.—Tente de se suicider, 472.

GILBON, fermier.—Brigandage dont il est victime, XVIII, 663, 687.

GILIBERT, général.—Son éloge, XVII, 59.

GILIBERT, administrateur à Lyon. — Se rétracte sur le 31 mai, XVII, 260.

GILIBERT.—Est arrêté comme prévenu de s'être introduit avec de faux ordres chez l'envoyé du dey d'Alger, XXIX, 134.—Détails sur cet événement, 138. (*Voyez* Abuckaya et Bonnard.)

GILLE, commissaire de police.—Rend compte des bruits répandus sur le départ de la Convention pour Châlons, XXIV, 60.

GILLEERS.—Reçoit le titre de citoyen français, XIII, 541.

GILLERON (E.), employé aux archives nationales. —Est condamné à la détention comme suspect, XX, 352.

GILLES. — Est chargé par Louis XVI d'organiser une troupe de 60 hommes, XIV, 401.

GILLET, officier du génie.—Son arrestation, XVIII, 388.

GILLET, notaire de la liste civile. — Est arrêté, XIII, 491.

GILLET, négociant.—Est condamné à mort, XXI, 544.

GILLET (P.-E.-M.), membre de la commune de Paris.— Est livré à l'exécuteur, XXI, 576.

GILLET (Edme-Louis), médecin.—Est condamné à mort, XIX, 400.

GILLET, député de Seine-et-Oise au Conseil des Cinq-Cents.—Parle sur une vente de biens nationaux faite au citoyen Bouteille, XXIX, 717.—Défend les ex-directeurs, 773.

GILLET (Louis), dit Ferdinand, maréchal-des-logis au régiment d'Artois.—Trait de courage, IX, 475. —Décret qui lui accorde une pension, IX, 538.—Annonce de son portrait, 570.

GILLET, député du Morbihan à la Convention.— Fait rendre un décret sur les billets de confiance, XIV, 793.—Un autre sur la comptabilité des receveurs des finances, 808, 816.—Son vote dans le procès du roi, XV, 165, 195, 253.—Il fait régler les formes à suivre pour l'exécution des marchés des fournisseurs, 616.—En mission, écrit sur les dispositions de la ci-devant Bretagne, XVI, 751. — Rend compte du siége de Nantes par les brigands, et du désintéressement de Dubreuil, XVII, 59.—De l'occupation d'Ancenis par les républicains, 110.—Du rétablissement des communications entre Nantes, Rennes et Vannes, 140.— De la prochaine soumission des rebelles, 400, 571.— De leur défaite complète, 607. — D'une autre défaite près de Nantes, 650.—Des succès de l'armée des côtes de Brest, 692.—De la prise de Saint-Léger, de Montaigu et de Clisson, 700; XVIII, 39. — Accuse les généraux de l'armée des côtes de la Rochelle, XVIII, 91.—Annonce que la ville de Nantes a fourni de nouveaux bataillons, 100.— Fait établir une garde permanente auprès des caisses de district, XIX, 316.— En mission, envoie des détails sur la prise d'Arlon, XX, 273.—Menaces à lui faites par Baco, 516.—Il annonce la prise de Dinant, 620.—Celle de Charleroi, XXI, 80.—La victoire de Fleurus, 94. — L'évacuation de Mons, 126. —La reddition de Landrecies, 244.— Les succès de l'armée de Sambre-et-Meuse, XXII, 16. — L'investissement de Maestricht et la prise d'Aix-la-Chapelle, 130, 131.—Celle de la forteresse de Juliers, 167.—Celle de Cologne, 203.—Sa proclamation aux habitants de cette ville, 313.—Il annonce la prise de Coblentz, 352.—Et celle de Maestricht, 457.—Envoie des drapeaux pris par l'armée de Sambre-et-Meuse, 488.—Donne des détails sur une victoire de l'armée du Nord, XXIII, 229. — Annonce que la Hollande est au pouvoir des Français, 295.—Entre au comité de salut public, XXIV, 144. — Rend compte d'un combat qui a eu lieu devant Mayence, 468.—Décret qui le charge de la direction de la force armée et des mesures de sûreté pour Paris, au 7 prairial, 531. — Son adresse aux citoyens de cette ville, 542.—Il licencie la gendarmerie des tribunaux, 550.—Annonce la défaite de 28,000 Espagnols par 12,000 Français, XXV, 87.—Rend compte des succès et du mot de ral-

liement de l'armée des Alpes, 142. —Tient un conseil de guerre à Bruxelles, 697. — Annonce la prise de Dusseldorff, 712.—Et une nouvelle victoire remportée sur les Autrichiens, XXVI, 11.

GILLETTE (poste de).—Les Piémontais y sont défaits, XVIII, 363.

GILLIOT (François), soldat. — Est condamné à mort, XVIII, 50.

GILLON*, député suppléant de Verdun à la Constituante.—Remplace Deulnaud, I, 505.

GILLOT, fournisseur d'habillements.—Décret qui casse un marché conclu par lui, XVII, 92.

GILLOT, général. — Custine réclame contre sa nomination au commandement de Landau, XV, 511. —Il est sommé par Wurmser de rendre cette place, XVI, 124.—Sa réponse, 233.— Autre réponse énergique à une nouvelle sommation du général Zekeli, 386.—Son éloge, 418.—Il est nommé au commandement de l'armée du Rhin, XVII, 467.—Remplace Moulins dans celui de la 17.e division militaire, XXIX, 422.

GILLY, adjudant-général.—S'empare de Villefranche, XVIII, 8.—Et de Castella, XXII, 532.

GILOUSE, officier. — Son éloge par Lamarlière, XVI, 222.

GILPIN (Guillaume), chanoine.—Ses observations relatives à la beauté pittoresque, II, 263.

GILQUINT, couvreur. — Est condamné à mort, XXI, 159.

GILTÈNE, maréchal-des-logis.—Son éloge par Lamarlière, XVI, 588.

GIMAT, ancien frère d'armes de Lafayette. — Sa mort, XIX, 597.

GIN, conseiller au grand conseil et littérateur.—Sa traduction des harangues de Démosthènes, IV, 640; VI, 116, 564; VII, 204.

GINGUENÉ, littérateur. — Son article sur l'*Almanach des Muses*, III, 322.—Autre sur le *Réveil d'Epiménide*, par de Flins, 480.—Sa notice sur *Charles IX*, tragédie de Chénier, IV, 163, 186.—Annonce de ses *Lettres sur les confessions de J.-J. Rousseau*, VII, 728; VIII, 276.—Il répond à des injures dirigées contre lui, 87. — Sa lettre sur l'esprit public à Rennes, XIV, 45.—Autre sur les habitants de Lorient, 326.—Sa note sur Voltaire et J.-J. Rousseau, 676. — Il est nommé membre de la commission d'instruction publique, XXI, 744; XXV, 534.—Est l'un des candidats pour la place vacante au Directoire, XXVIII, 818.—Couplets chantés par lui au pied de l'arbre de la liberté, XIX, 2.—Il est nommé ministre près les villes Anséatiques, 97.—Puis ambassadeur à Turin, 102, 145.—Sa réception dans cette ville, 239.—Négociation relative à l'admission de sa femme à la cour, 247.—Son discours en remettant ses lettres de créance, 251.—Il donne l'ordre à tous les Français de notifier leurs passeports, etc., 255.— Ses différends avec la cour de Turin, relativement à l'application de l'amnistie aux insurgés, 289.—Il demande la cessation des fusillades, 291.— Il conclut avec le roi l'arrangement qui met la citadelle de cette ville au pouvoir des Français, 305.—Est remplacé par Eymar, 418.

GINHOUX. —Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

GINOT (J.-F.), avocat. — Est condamné à mort, XI, 384.

GINOT, aide-de-camp de Perrin. — Eloge de sa bravoure, XXIX, 645.

GIOENI (chevalier), professeur d'histoire naturelle.—Découvre la vertu cicatrisante de l'alkali, II, 393.

GIOJA (Gaëtan), danseur napolitain.—Est banni à perpétuité du royaume de Naples, XXVIII, 743.

GIOGERWO.—Levée du siége de cette place, V, 53.—Les Autrichiens y sont battus par les Turcs, 413.—Un armistice y est conclu, 633.

GIOT, commissaire pour les subsistances de Paris. —Donne des détails sur sa mission, XVII, 622*.—Est inculpé par Dubouchet, XVIII, 692.—Son arrestation, XXII, 201.—Il s'élève contre l'épuration des Jacobins, 214.—Engage cette société à ne s'occuper que d'objets d'intérêt général, 222.

GIQUET, concierge. —Annulation d'un jugement qui le condamne à mort, XXI, 347.

GIRAL, député de la Moselle au Conseil des Cinq-Cents.—Son opinion sur les domaines engagés, XXIX, 295.—Il combat l'impôt sur le sel, 360. — Et le système des cautionnements pour les agents hypothécaires, 614**. —Défend l'élection de Thirion, 682.

GIRARD (François), ex-juré du tribunal révolutionnaire.—Est condamné à mort, XXIV, 401.

GIRARD, major de la garde nationale de Narbonne.—Secours qu'il accorde aux veuves et orphelins des vainqueurs de la Bastille, V, 676.

GIRARD, aide-de-camp. —Se distingue à l'armée de Rome, XXIX, 600.

GIRARD, notaire. — Est condamné à mort, XXI, 544.

GIRARD, député de la Vendée à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 209, 253.

GIRARD, député de l'Aude à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 213, 253.—Il dénonce Milhaud et Villars, XXIV, 119. — Son opinion sur la restitution des biens des condamnés, 580. — Il annonce au 1.er prairial que les insurgés ont nommé Cambon maire de Paris et Thuriot procureur de la commune, 522.—Réélu au Conseil des Anciens, vote en faveur de la résolution sur l'emprunt forcé, XXVI, 686.—Et pour l'exclusion d'Aymé, du Corps Législatif, XXVII, 187. — Demande le rappel à l'ordre de Dupont (de Nemours), XXVIII, 531.—Appuie la proposition de soumettre les électeurs au serment, 628.

GIRARD.—Annonce de ses *Synonymes français*, XXVII, 336.

GIRARD fils. — Rapport sur la délibération de l'assemblée primaire d'Evreux contre lui, IV, 620.

RIRARDEAU.—Présente une pétition sur les honneurs à rendre à Simoneau, XII, 314.

GIRARDIN, officier municipal à Vannes.—Fait arrêter deux chefs de chouans, XXIX, 267.

GIRARDIN (Louis-Stanislas-Xavier) fils, président du département et député de l'Oise à la Législative. — Sa lettre sur les liaisons de son père avec J.-J. Rousseau, VII, 83. — Il réclame contre l'exhumation de celui-ci, IX, 582.—Fait arrêter la formalité du serment de l'Assemblée, X, 31. —Défend le cérémonial adopté pour la réception du roi, 50. — Se plaint des injures adressées à la garde de l'Assemblée, 54. — Fait mander Dermigny à la barre, 63. — Propose d'adopter le réglement de la Constituante, 86.—S'oppose à la mention au procès-verbal du nom des députés qui ont dénoncé les ministres, 145, 146.—Veut que les prêtres mariés conservent leur traitement, 154.—Fait requérir *Monsieur* de rentrer en France, 240.—Son opinion sur l'émigration, 270. — Il défend Luckner et Rochambeau, 279. — Son opinion sur le message relatif au refus de sanction du décret contre les émigrés, 363. — Il s'oppose à la traduction de Tardy devant la haute-cour, 524.—S'oppose à la suspension de l'envoi de troupes à Saint-Domingue, 542. —Son opinion sur des pétitions contre les prêtres insermentés, 614.—Il défend celle du Directoire

* Le MONITEUR a imprimé Dillon par erreur, c'est Gillon qu'il faut lire.

** Le MONITEUR a imprimé Girard par erreur, c'est Giral qu'il faut lire.

du département de Paris, 628.—Parle en faveur des émigrés brabançons, 687. — Demande l'impression du rapport sur l'état des frontières, 746. — Son opinion sur la sanction des décrets concernant la haute-cour, XI, 77.—Il est élu secrétaire, 87.—Fait décharger Hémar d'accusation, 155.—Son opinion sur la loi des passeports, 257, 265.—Il fait mander Cahier à la barre, 315.—S'oppose à toute correspondance entre les comités et les corps administratifs, 318. — Se plaint du mode de réception par le roi des députations de l'Assemblée, 319. — S'oppose à l'envoi de commissaires à Noyon, 391. — Inculpe Duport-Dutertre pour raison de la création d'offices de notaires, 445.—Défend Barbantane, 587. — Provoque la mise en accusation des ministres, 595. — S'oppose à une amnistie pour les crimes d'Avignon, 647. — Son opinion sur les mesures concernant Saint-Domingue, 723.—Sur la caisse de Potin-Vauvineux, 725.—Sur le commandement des bataillons de volontaires, XII, 43. — Et sur la poursuite des crimes d'embauchage, 122, 123.—Il demande le rappel à l'ordre de Merlin, 253.—Dénonce l'*Ami du roi*, 291.—S'oppose à l'envoi d'un message à Louis XVI, au sujet de la démission de Rochambeau, 301. — Son opinion sur la formation d'un tribunal correctionnel militaire, 344. — Il demande le décret d'accusation contre Lecointre, 445.—Combat la déportation des prêtres insermentés, 479. — S'oppose à l'envoi de Froudières à l'Abbaye, 525. — S'oppose au licenciement de la garde du roi, 526. — Son opinion sur l'indemnité due à Derossel, 560.—Il défend Duport, 586.—Combat le projet d'un camp sous Paris, 597, 598.—Appuie une adresse des bataillons de la Gironde, 718. — Combat une motion contre le *veto* du roi, 724. — Est élu président, 747. —Motion de l'envoyer à l'Abbaye, 778.—Il interroge Terrier sur un arrêté de la Somme, XIII, 25, 26.—Est accusé d'escamoter les décrets, 27. — Son discours aux autorités de Paris, 76.—Il parle sur une adresse de Marseille contre la royauté, 128. — Son opinion sur la sortie des troupes de Paris, 151. — Il félicite Broglie de sa conduite à Brisack, 222.—Parle en faveur de Duhamel, 318.—S'élève contre une adresse de la section des Gravilliers, 333. — Annonce qu'il a failli être assassiné, 571.—Demande l'envoi de Choudieu à l'Abbaye, 573.

GIRARDIN (René) père.—Se justifie d'avoir gardé les mânes de J.-J. Rousseau ; sa lettre à ce sujet aux Jacobins, IX, 526; XVIII, 328. (*Voyez* l'article précédent.)

GIRARDIN, membre de la commune de Paris. — Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

GIRARDIN neveu, ex-élève de la marine.—Sa mise en liberté, XV, 110.

GIRARDIN (Claude), tanneur. — Décret qui autorise son renvoi devant le tribunal révolutionnaire, XXII, 284.

GIRARDIN (J.-B.), directeur du cabinet littéraire au jardin Egalité. — Perd ses deux filles à l'incendie de la rue Saint-Roch, XXVIII, 586.

GIRARDIN. — Un décret lui accorde 1,200 livres pour découverte de faux assignats, XIV, 482, 525.

GIRARDON, chef de brigade. — Son éloge, XXIX, 359. — Il est traduit devant un conseil de guerre, 818.

GIRARDON, administrateur du département du Rhône. — Signe la réponse à une adresse de l'armée d'Italie, XXVIII, 772.

GIRARDOT, émigré.—Lettre de lui sur les moyens et les projets des émigrés, X, 525.

GIRAUD, littérateur.—Auteur de la *Journée du Vatican*, vaudeville, XVII, 548.—Son éloge de Désaugiers, XVIII, 682. — Il est chargé par la société de la rue du Bac de rédiger une adresse au Corps Législatif sur les dangers de la patrie, XXIX, 777.

GIRAUD (J.), accusateur public du tribunal révolutionnaire de Marseille. — Est acquitté, XIX, 588. — Et admis aux Cordeliers, 664.

GIRAUD, député de la Vendée à la Législative. — Parle sur l'affaire de Pétion, XIII, 150. — Sa motion relative à la nomination des ministres, 223.

GIRAUD, député de la Charente-Inférieure à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 216, 254.—Son discours sur la nécessité de l'instruction publique, XXI, 707.—Il fait rendre un décret pour l'encouragement du commerce et des manufactures, XXII, 268.—Et modifier la loi sur les saisies relatives aux douanes, 491.—Son rapport sur la circulation des marchandises importées, 610. — Il propose la suppression du *maximum*, XXIII, 39, 97.— Fait confirmer les marchés antérieurs à cette suppression, 207, 564.—Rendre un décret sur les tribunaux de commerce et un autre sur les douanes, 235. Ses réflexions sur un article du traité de paix avec l'empire, 338.—Il fait rendre un décret sur les droits d'entrée, 362.—Est choisi pour aller à Saint-Domingue, 535.—Combat le projet sur la taxe des denrées, XXVI, 336, 338.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, fait rapporter la loi prohibitive des associations commerciales, 509.—Présente un projet pour la perception en numéraire des droits de douanes, 509, 541.— Fait fermer l'emprunt d'un milliard à trois pour cent, 511. — Et suspendre la vente des biens nationaux, 518.—Présente la suite des résolutions sur les finances, 559. — Son rapport sur un supplément à la taxe de guerre, 560, 564.—Il fait prendre une résolution pour activer la fabrication des pièces d'or et d'argent, 575. — Son projet sur les fermages, loyers, arrérages et intérêts, 580. — Il accepte la place de commissaire aux colonies, XXVIII, 259. — Agent à Saint-Domingue, est dénoncé par Vaublanc, 718, 719. — Tarbé demande communication de son rapport, 720. — Vaublanc impute son égarement à Santhonax, 721.

GIRAUD, député de l'Allier à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 253.

GIRAUD, médecin. — Est condamné à mort, XXI, 40.

GIRAUD, membre de la commune de Paris.—Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

GIRAUD, directeur des postes à Nantes. — Sa déposition contre Carrier, XXII, 558.

GIRAUD, oratorien.—Est forcé de sortir d'Arles, 4, 422.

GIRAUD-DUPLESSIS (Pierre-Guillaume-Henri), député de Nantes à la Constituante.—Est nommé adjoint du doyen des communes, I, 59.—Parle sur l'article relatif à la garde du roi, IX, 478. — Réélu au Conseil des Anciens, fait rejeter la résolution qui casse les opérations de l'assemblée du canton de la Française, XXVIII, 116. — Est nommé commissaire de la surveillance de la comptabilité, 460.—Son opinion sur les élections de la Guyane française, 506, 509. — Il est élu secrétaire, 731. — Fait approuver le projet relatif aux rentes assises sur des édifices incendiés, XXIX, 120.—Son opinion sur l'impôt du sel, 609, 611.

GIRAUD-KÉRUNDUN, mathématicien.—Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 232.

GIRAUD DE VARENNES, ex-noble. — Est condamné à mort, XXI, 143.

GIRAUDET. — Sa brochure sur les erreurs des économistes, relativement à l'impôt, VI, 512.

GIRAUDI, juge-de-paix à Nice.—Est arrêté, XVIII, 127.

GIRAUDY, négociant de Nice. — Son arrestation, XIV, 786.

GIRAULT, député des Côtes-du-Nord à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 218, 254. — Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60. —

Proteste contre le 31 mai, XXII, 385. — Son rappel à la Convention, 699.

GIRAULT, notaire à Migron.—Excite des troubles à Saint-Jean-d'Angély, VI, 515.

GIRAULT (M.-A.), ex-curé.—Est mis en liberté, XXII, 279.

GIRAULT, officier de l'armée catholique.—Se soumet aux lois de la république, XXIV, 419.

GIRAULT, ci-devant commissaire délégué aux Iles-du-Vent. — Décret portant qu'il n'y a lieu à inculpation contre lui, XVI, 596.

GIRAULT (Thomas). — Arrêt qui le condamne à être pendu, V, 466.

GIRER (Michel).—Est condamné aux fers, XVIII, 105.

GIREY-DUPREY, littérateur, rédacteur du *Patriote Français*.—Dénonce le conseil provisoire de la commune de Paris, XIII, 575. — Décret relatif au mandat d'amener décerné contre lui, 585. — Compte-rendu de cette affaire, 588. — Il dépose dans le procès de Marat, XVI, 276.—Est dénoncé au conseil général de la commune, 342. — Traduit au tribunal révolutionnaire, XVIII, 283. — Et condamné à mort, 498. — Secours accordés à sa mère, XXIV, 28, 487.

GIROD (Jean-Louis), député de l'Ain à la Convention. — Envoyé en mission dans l'Allier, félicite la Convention sur sa victoire de prairial, XXIV, 660. — Réélu au Conseil des Anciens, son opinion sur l'aliénation des biens nationaux de la Belgique, XXVIII, 421. Sur le paiement aux rentiers du quart en numéraire, 445. — Et sur l'entretien des hospices civils, 456.—Il est élu secrétaire, 496. — Son opinion sur le rapport de la loi du 3 brumaire an IV, 499.—Son rapport sur le paiement des rentes et des pensions, 519.—Et de l'arriéré dû aux fonctionnaires publics, 688.—Il s'oppose à l'établissement d'une inspection des contributions, 716. — Fait rayer Imbert-Colomès de la liste des émigrés, 731. — Ses réflexions sur les paiements et consignations qui ont eu lieu pendant la dépréciation du papier-monnaie, 738. — Il fait fixer les dépenses de la comptabilité nationale, 773.—Attaque la résolution relative aux charges départementales, XXIX, 96.—Fait rejeter celle concernant les créanciers des ex-jésuites, 163. — Combat celle sur l'action en rescision, 254.—Et celle relative aux enfants naturels, 327. — Son opinion sur la formation du département de Léman, 358. — Il appuie l'impôt sur le sel, 612.

GIROD, de Thoiry, député de Gex à la Constituante. — Interpelle Maury au sujet des troubles d'Aix, VI, 687.—Demande la lecture du projet de loi sur les émigrations, VII, 507.

GIROD-POUZOL, député de Rioms à la Constituante. — Improuve l'arrêté du département de Paris sur la liberté des cultes, VIII, 171.—Réélu à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 167, 201, 253.—Il discute le code civil, XXII, 687, 688. — Est élu secrétaire, 691.— Fait annuler un jugement rendu contre Forceville, 694.—Demande un rapport sur les députés mis hors la loi, 704.—Parle en faveur de Raffet, 756.—Demande l'organisation de la police générale, XXIII, 61. — S'oppose au décret de bien mérité de la patrie, demandé pour les sociétés populaires, 86.—Provoque la levée du séquestre mis sur les biens des étrangers, 87.—Son rapport sur l'admission des suppléants, 213, 559. — Il fait annuler deux jugements rendus contre Huot et Goujon, 228, 229.—Accorder à Basily-Guini le titre de citoyen français, 270.—Lettre sur sa mission, 557.—Il rend compte des efforts des agents de la dernière tyrannie pour insurger le peuple à Montpellier, XXIV, 286.—Parle sur la déclaration des droits, XXV, 152, 154.—Discute le projet de constitution, 175, 216, 275, 278, 279, 327.—S'oppose à la proposition de suspendre toute radiation de la liste des émigrés, 222.—Son rapport sur les dénonciations faites contre plusieurs députés, 458, 452.—Son opinion sur le mode de réduction aux deux tiers des membres de la Convention, 542, 550.—Il défend l'armée contre les calomnies des pétitionnaires, 612.—Son rapport sur le jugement rendu contre Perrin, 657.—Il appuie le refus d'admettre à la barre la section du Mont-Blanc, XXVI, 71.—Fait rapporter la loi des suspects et celle concernant les individus qui ont exercé des fonctions pendant la terreur, 117.—Réélu au Conseil des Anciens, il fait fixer le cautionnement prescrit par le code des délits et des peines, XXVIII, 397.—Et annuler les élections de Béziers, 420.—Est élu secrétaire, 529.—Appuie la proposition d'astreindre les électeurs au serment, 628. — Discussion sur son rapport relatif aux élections de la Corse et des colonies, 686, 744. — Son opinion sur la clôture des sociétés politiques, 752.—Et sur l'organisation de la gendarmerie, 771. — Il fait passer à l'ordre du jour sur une motion relative à la translation du lieu des séances du Conseil, 799.—Son rapport sur la résolution concernant les mesures de salut public au 18 fructidor, 811.—Son opinion sur la loi des passeports, XXIX, 43.—Il combat la résolution sur les rentes viagères, 69.—Fait approuver le paiement de leurs pensions aux veuves des défenseurs de la patrie, 111.—Autoriser la commune de Nantes à s'imposer, 115.—Prendre des mesures pour la répression des brigandages, 138. — Son opinion sur le placement des assemblées électorales, 165.—Son discours sur la destruction de l'oligarchie suisse, 193.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il appuie l'affermement du droit de pêche, 290.—Son opinion sur la célébration du décadi, 319. — Il est nommé secrétaire, 350.— Donne des explications sur les distributions d'écrits faites au Corps Législatif; discute le message du Directoire sur la conduite de son commissaire dans la Sarthe, 631.—Ne regarde pas les scissions comme dangereuses, 666, 669.

GIRODET, peintre.—Rend compte des persécutions exercées contre les Français à Rome, XV, 511.

GIROLA (comte de).—Extrait d'une note officielle contre lui présentée au doge de Gênes, XXVIII, 346.—Il proteste contre le gouvernement génois, 472.

GIRONDE (département de la). — Moyen proposé par ses administrateurs pour assurer des fonds à la marine de Toulon, VI, 146.—Annulation de leur proclamation relative au droit d'octroi et au don gratuit, VII, 70.—Ils ordonnent la clôture du club monarchique de Bordeaux, VIII, 614.—Leur adresse à l'Assemblée nationale lors de la fuite du roi, 766.—Ils annoncent la violation du territoire par les Espagnols, IX, 34. — Dénonce une assemblée tenue à la bourse de Bordeaux, 548.—Adresse du 6.e bataillon de ce département à Louis XVI, XII, 363.—Lettre du 3.e au général Montesquiou, et réponse de celui-ci, 681. — Dévouement du 1.er et du 2.e de ces bataillons, 718. Décret portant que les habitants de la Gironde ont bien mérité de la patrie, XV, 797.—Détails de leurs efforts patriotiques, XVI, 115.—Il dénoncent une adresse dans laquelle on propose le massacre d'une partie des membres de la Convention; débats à ce sujet, XVI, 174, 180.—Annonce de leur résolution de se séparer de Paris, si la représentation nationale y était violée. 408.—Bruit répandu que 10,000 hommes en sont partis; motifs de cette détermination, 579.—Adresse de ses administrateurs sur la modération des Bordelais, 625.—Lettre du comité central de Bordeaux à Maugeret, commissaire de ce département, XVII, 184.—Refus par le district de Cadillac de laisser passer ses forces départementales, 226.—Motion de changer son nom en celui de *Bec d'Ambès*, XVIII, 273.—Décret confirmatif de cette demande, 324. — Ordres pour la démolition de tous

les châteaux qu'il renferme, 331. — Il reprend son ancien nom, XXIV, 222.—Annulation de ses élections au 18 fructidor, XXVIII, 796, 809. — Création d'un 6.e tribunal correctionnel pour ce département, XXIX, 209, 221.—Adresse et offrandes de ses administrateurs, 724. (*Voyez* Bordeaux.)

GIRONDINS. (*Voyez* Députés fédéralistes.)

GIROT, lieutenant. — Son éloge par Berthier, XXVIII, 567.

GIROUARD, capitaine de cavalerie.—Est assassiné, VII, 626.

GIROUARD (Joseph), imprimeur.—Est condamné à mort, XIX, 195.

GIROUST, célèbre musicien. — Sa mort, XXIX, 672.

GIROUST, député d'Eure-et-Loir à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 161, 173, 222, 254.—Il est arrêté, XIX, 501. — Son rappel à la Convention, XXII, 699. — En mission, il écrit que les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse ont accepté la constitution, XXV, 687. — Annonce les dispositions de cette dernière armée pour secourir la Convention au 13 vendémiaire, XXVI, 195.

GIROUX, émigré. — Affectation de sa maison au tribunal criminel de Béthune, XXIX, 601.

GISORS, architecte. — Dirige la construction de la salle des Cinq-Cents, XXIX, 141. — Approbation des travaux pour la nouvelle salle de la Convention, 299.

GIULIANI (Antonio). — Son essai politique sur le changement inévitable dans les grandes sociétés, IX, 309. — Il proteste contre la tradition de Venise aux Autrichiens, XXIX, 67.

GIUSTINIANI, envoyé de la république romaine à Paris. — Est reçu en audience publique par le Directoire, XXIX, 255.

GIVERTE, procureur du roi à Castres. — Décret qui annulle les poursuites dirigées contre lui, VI, 292.

GIVERVILLE-SAINT-MACLOU.—Est condamné à mort, XXI, 192.

GIVES (Pierre), marchand. — Sa déclaration relative à l'enlèvement du roi, XII, 576.

GIVET. — Honneurs funèbres rendus dans cette ville à Donceel, bourguemestre de Liège, VII, 498. — Conduite généreuse de sa garnison, VIII, 763.—Sacrifices faits par elle, pour accélérer les travaux de la place, 780, 784. — Explications sur le moyen de la défendre, X, 571. — Son commandant annonce une victoire sur les Autrichiens, XVII, 323. — Sortie de ses habitants contre l'ennemi, 668. — Sa société populaire envoie les dépouilles du culte et demande justice des partisans de Lafayette, XVIII, 136, 154.—Epuration de ses autorités, 374. — Complot pour livrer cette ville aux Autrichiens, 432, 438. —Imposition sur les aristocrates, 660.

GIVOIS, agent national du district de Cusset, et neveu du représentant Forestier.—Est nommé substitut de Fouquier-Thinville au tribunal révolutionnaire, XX, 696. — Dénoncé par des pétitionnaires de Moulins comme agent de Robespierre, XXI, 606.—Et par les habitants de la commune de Gannat, comme pourvoyeur d'échafauds, XXIV, 675.

GIZAD, département de la Haute-Loire.—Décret qui suspend l'exécution de quatre individus de cette commune, condamnés à mort pour avoir tué leur ci-devant seigneur, XX, 735. — Autre qui les met en liberté, XXI, 148.

GIZARD, caporal. — Se distingue à la bataille de Sédiman, XXIX, 576.

GLACHANT, graveur en pierres fines. — Son portrait de Lafayette, IV, 232.

GLACIÈRE (la). (*Voyez* Avignon.)

GLADOWA. — Prise de cette place par les Autrichiens, II, 313.

GLAND. — Expériences sur ses bons effets, XXIX, 347.

GLANDÈVES (commandeur de), commandant de la marine à Toulon. — Est arrêté dans les désordres de cette ville, IV, 358. — Se plaint de la distribution aux citoyens des armes des arsenaux, V, 400. — Annonce une nouvelle émeute, 438. — Est dénoncé par le département du Gard et destitué, IX, 48. — Sursis à cette mesure, 56.

GLARIS. — Séjour des troupes françaises dans ce canton, XXIX, 420.

GLASCOW. — Pétition des habitants de cette ville en faveur de la paix, XVIII, 73. — Fermentation parmi ses habitants, XIX, 474.

GLATZ, en Silésie. — Soulèvement des insurgés polonais dans les environs de cette ville, XXIII, 17.

GLAYRE.—Est élu membre du directoire helvétique, XXIX, 251.

GLEDITSCH, botaniste allemand.—Notice historique le concernant, V, 124.

GLEISWEILLER. — Attaque des Français sur ce point, XVII, 421.

GLEIZ, ex-vicaire.—Est condamné à mort, XXI, 224.

GLEIZAL, député de l'Ardèche à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 212, 253. — Il est élu secrétaire, XXVI, 165.—Et secrétaire-rédacteur du Conseil des Cinq-Cents, 350 *.

GLEIZEN, avocat. — Son mémoire au roi sur les troubles de Rennes. *Introd.*, 540. — Il publie la *lettre d'un homme à 864 nobles bretons*, 605. — Député de Rennes à la Constituante, proteste contre la déclaration du roi, I, 95. — Est nommé membre du comité de constitution, 129. — Combat le projet de proclamation de Lally-Tolendal, 182. — Défend les élections de Bretagne, 199. — Reproche à Mirabeau l'abus de son talent, 351. — Vote le renouvellement annuel de l'impôt, II, 15. — Demande le renvoi au Châtelet de l'affaire de Bezenval, 63. — Veut qu'on accorde au roi la grâce du parlement de Rouen, 183. —Demande l'approbation de la conduite des officiers municipaux de Toulon, III, 155. — Appuie l'exclusion des députés des places du gouvernement, même après leur démission, 236.—Dénonce une pension accordée à Maissemy, 530.

GLINCHAMPS-SAINT-ANDRÉ, ex-prieur. — Est condamné à mort, XVI, 226.

GLISCENTI, membre du grand conseil de Milan.— S'élève contre une motion en faveur de la polygamie, XXIX, 243.

GLIZÉ aîné, administrateur du département du Rhône.—Signe la réponse à l'adresse de l'armée d'Italie, XXVIII, 772.

GLOOTS, lieutenant du régiment de la Guadeloupe. — Décret qui lui accorde une indemnité, VIII, 203.

GLOT. — Est élu administrateur du département de Paris, VII, 66.

GLUI-NEUVE. — Décret pour la perception des impôts dans cette commune, V, 93.

GLURENTZ. — Occupation de cette ville par les Français, XXIX, 650.

GLUTRON (J.), aubergiste, entrepreneur de convois militaires.—Est condamné à mort, XX, 400.

GOARD, capitaine. — Son rapport sur l'affaire du poste d'Oost-Capel, XVII, 110.

GOBEAU, membre de la commune du 10 août. — Est condamné à mort, XXI, 560.

GOBEL, évêque de Lydda, député d'Alsace à la Constituante.—Sa motion sur la liberté des opinions religieuses, I, 378.—Il demande la suppression de la chambre ecclésiastique de Colmar, II, 278.—Son opinion sur l'abolition des ordres religieux, III, 379. —

* Le MONITEUR a imprimé Gleizal par erreur, c'est Ducroisy qu'il faut lire.

Et sur la constitution civile du clergé, IV, 514. — Sa motion sur l'article relatif aux évêques étrangers, 686.—Il prête le serment civique, VII, 20, 27. — Est élu à plusieurs évêchés et opte pour celui de Paris, VII, 609, 620.—Son installation, 650.—Les évêques de Sens et d'Orléans refusent de lui donner l'institution canonique, 713.—Sa lettre pastorale, VIII, 154. — Il présente ses hommages à l'Assemblée nationale, 219. —Ses observations relatives au territoire de Porentruy, IX, 199.—Il appuie une réclamation de la ville de Nuremberg, 405. —Est dénoncé par les habitants de Porentruy, XV, 298, 395, 413.—Son mémoire justificatif, 635. — Il renonce à son culte ; reçoit l'accolade fraternelle du président de la Convention, XVIII, 369.—Son procès au tribunal révolutionnaire, XX, 191.—Il est condamné à mort, 203.—Et désigné comme l'un des agents du baron de Batz, 724.

GOBELINS (manufacture des). — Est ajoutée aux domaines accordés au roi, VIII, 509.—Fonds pour son entretien, XIX, 316.—Les tableaux couronnés y seront exécutés avec ceux représentant Marat et Lepelletier, XX, 434. — Augmentation du salaire des ouvriers, XXI, 101.

GOBERCH, aide-de-camp. — Son éloge, XXIII, 230.

GOBERT, juge au tribunal de Montmorency.—Annulation d'un arrêté de la municipalité de cette ville ontre lui, VII, 101.

GOBERT, avocat. — Est arrêté à Bruxelles, V, 30.

GOBERT, député de la Moselle au Conseil des Anciens.—Est condamné à une indemnité envers le citoyen Lyon, XXIX, 816.

GOBERT, tanneur.—Résolution qui lui concède un terrain à Metz, XXVIII, 203.

GOBERT, commissaire des guerres.—Rend compte de faits qui se sont passés à la montagne de Kirchberg, XIX, 163.

GOBERT, général. — Eloge de sa conduite par Dampierre, XVI, 304.

GOBERT.—Réclame contre toute distinction entre les Cordeliers et les Jacobins, XIX, 476.—Inquiétudes sur son absence ; à la première de ces sociétés, XIX, 726.

GOBIN (la citoyenne).—Est rayée de la société des républicaines révolutionnaires, XVII, 694.

GODAIL-CIEURAC (P.-J.), ci-devant marquis et maire de Montauban. — Est condamné à mort, XX, 32.

GODARD, député d'Eure-et-Loir au Conseil des Cinq-Cents.—Propose d'autoriser plusieurs bureaux centraux à délivrer des mandats d'amener, XXVIII, 268, 269.

GODARD (M.-C.), veuve Thibault.—Est acquittée, XXII, 278.

GODARD, procureur-syndic de la Marne. — Réclame contre sa destitution, XVI, 256.

GODARD (Jean-François), entrepreneur des bâtiments et membre de la municipalité de Paris. — Est adjoint à l'administration de police, XVII, 546.—Y est maintenu, XVIII, 137.

GODARD (Jacques), avocat. — Réclame contre un arrêté des électeurs de Paris concernant Bezenval, I, 253. — Son discours à la commune en faveur des Juifs, III, 263.—Autres réflexions sur ce sujet, 663. —Sa lettre au curé de Saint-André-des-Arts, V, 209. —Son exposé des travaux de la commune, VI, 235.— Député de Paris à la Législative, annonce de sa mort, X, 291.

GODARD (compagnie).—Discussion la concernant, et ordre du jour, XXVIII, 773. — Rapport sur ses prétentions, 798.

GODEAU, de la société des Jacobins.—Est arrêté, XXII, 237.

GODEAU, receveur du port de Saint-Paul. —Procès entre lui et Jacquier, V, 515.

GODEFROY, député de l'Oise à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 160, 164, 196, 253. —Il annonce ses opérations à Coulommiers, XVIII, 700.

GODEFROY. — Est élu administrateur des domaines, XVII, 481.—Puis administrateur de la loterie, XXIX, 25.

GODEFROY (Jeanne-Charles-Antoinette), femme Lecoq.—Acquittée, est condamnée à la détention jusqu'à la paix, XIX, 195.

GODEFROY DE MONTOURS.—Son ouvrage sur la constitution civile du clergé, I, 339.

GODELLI. — Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

GODERVILLE (baron de), émigré, officier de Royal-Champagne, cavalerie.—Lettre à lui adressée interceptée sur des émigrés, XIV, 289.

GODET (L.), cirier, membre du conseil général de Dun.—Est acquitté, XXII, 264.

GODFREY (mademoiselle Scott). — Sa grammaire anglaise, XIV, 704.

GODIN-DES-ODONNAIS.—Anecdote sur sa *Grammaire péruvienne*, XXIX, 777.

GODINEAU (J.), dit Flambart. — Est condamné à mort, XXII, 72.

GODINOT, chef de brigade. — Son éloge, XXIX, 872, 874.

GODPAIN, marchande.—Est condamnée à mort, XXI, 30.

GODWIN, littérateur anglais.—Traduction de ses *Aventures de Caleb-Williams*, XXVII, 274 ; XXVIII, 54.

GOEBEL.—Sa grammaire allemande, XXII, 221.

GOEDELIN, ex-maréchal-de-camp au service de France.—Est arrêté à Lucerne, XXIX, 266.

GOERTZ (comte de). — Député de l'électorat de Brandebourg.— Combat les projets rétrogrades de l'Allemagne, III, 30.—Ministre de Prusse à la diète de Ratisbonne, sa déclaration sur l'objet de la députation de l'empire, XXV, 485.—Chef de la légion prussienne à Rastadt, son éloge, XXIX, 291, 666.—Anecdote sur lui et le ministre Caillard, XXIX, 318.

GOESMAN, conseiller au parlement Maupeou. — Est condamné à mort, XXI, 440.

GOESRELDE.—Avantage remporté par les Français sur ce point, XIX, 484.

GOFFARD.—Trait de bravoure de ce citoyen, XIII, 258.

GOGUET, commandant de bataillon. — Prévient les commissaires de la Convention du complot de Dumouriez ; décret approbatif de sa conduite, XVI, 77.— Général de division, il est assassiné par un fuyard, XX, 321.

GOGUET, Vendéen.— Signe l'acte de pacification, XXIII, 687.

GOHIER, administrateur du district de Pontoise. —Est condamné à mort, XXI, 224.

GOHIER, homme de loi, député d'Ile-et-Vilaine à la Législative.—Parle sur la constitution civile du clergé, X, 435.—Appuie la sanction des décrets concernant la haute-cour, XI, 76. — Demande le séquestre des biens des émigrés, 343. — Son opinion sur l'office de l'empereur, 459.—Il dénonce un libelle répandu parmi les sous-officiers du 48.e régiment, 695.—Provoque un rapport sur la suspension des élections à Avignon, XII, 313.—Sa motion contre les prêtres perturbateurs, 377.—Son opinion sur la peine à infliger aux déserteurs, 412.—Sur le serment à exiger des prêtres, 478.—Et sur les droits casuels, 662.—Il est élu secrétaire, 677.—Son opinion sur le mode de constater l'état-civil, 708.—Sur l'âge où on pourra se marier sans le consentement de ses parents, XIII, 14. — Et sur la police générale, 332. — Il rend compte du

plan de contre-révolution de la cour, 430, 445.—Déclare que Blancgilly est le seul député qui ait trempé dans cette conspiration, 720. — Son rapport sur les papiers inventoriés dans les bureaux de la liste civile, XIV, 17.—Il est élu ministre de la justice, XV, 756. — Accepte, 774. — Annonce l'installation du tribunal révolutionnaire, 839. — Et une insurrection près de Brest, XVI, 69.—Demande si Égalité est compris dans le décret contre les Bourbons, 83. — Rend compte de l'incendie de son ministère, 238. — Annonce la détention des Bourbons à Marseille, 304. —Ses plaintes relatives à l'exposition de la femme Féret, 310.—Il envoie la liste des députés arrêtés ou en fuite, 685.—Dément l'annonce de l'évasion de Vigée, XVII, 109.—Annonce celle de Lebrun, 607.—Fait ordonner la destruction des titres nobiliaires déposés à la chancellerie, 709.—Et arrêter les faux républicains de Tonnerre, 711. — Annonce la translation de Barnave à la Conciergerie, XVIII, 472. — Son instruction sur la suppression des avoués, 530. — Il annonce l'extradition d'un fabricateur de faux assignats, 638. —Envoie le procès-verbal d'arrestation et l'interrogatoire de Birotteau, 661.—Annonce l'arrestation des agents coupables du conseil exécutif, 703.—Demande qu'il soit sursis à l'exécution de Gandon, XIX, 22. — Présente ce citoyen à la Convention, 99. — Est l'un des candidats pour la place vacante au Directoire, XXVIII, 816, 818; XXIX, 266, 675, 715. — Présente le compte des travaux du tribunal de cassation, 404.— Est nommé directeur, 715.—Son discours d'installation, 713. — Il annonce son acceptation; message y relatif, 716.—Président du Directoire, son discours à la fête de la république, 819.—Sa réponse à l'ambassadeur d'Espagne, 823.—Il reçoit les drapeaux pris sur les Anglo-Russes par l'armée de Brune, 830.—Rencontre chez lui de Bonaparte et de Moreau, 867.—Sa démission, 884.

GOILLE DE ROCHEFONTAINE (La), chanoine et député de Reims à la Constituante.—Proteste contre sa comparution à l'Assemblée, I, 115.

GOIS, de l'académie de peinture et de sculpture. —Présente un modèle de monument à élever au roi, III, 362, 397.

GOISLARD DE MONSABERT, membre du parlement de Paris.—Lettre de cachet contre lui, *Introd.*, 10.—Il est enlevé en plein parlement, 289.—Sa protestation; réclamation en sa faveur, 293. (*Voyez* Eprémesnil.)

GOISSET (Ant.-Guillaume).—Est condamné à 20 ans de fers, XVIII, 524.

GOLDONI, auteur dramatique. — Auteur de l'opéra intitulé : *Gelosie Villane*, IV, 128.—Décret pour le paiement de son traitement, XV, 383. — Sa mort; pension accordée à sa veuve, 402.

GOLO (département du).—Proclamation à ses habitants, XXVIII, 521. — Motion d'y envoyer le plus promptement possible la constitution, 527.—Rapport et discussion sur ses élections, 724; XXIX, 269, 270.— Lettre de son administration centrale sur l'épidémie qui s'y est manifestée, 2.—Arrêté sur l'amnistie qui y a été proclamée, 178. (*Voyez* Corse.)

GOLTZ (baron de), ministre de Prusse à la cour de Russie, demande son rappel, III, 301. — Lettre que lui adresse le conseil d'état de Neufchâtel, VII, 361.— Son mémoire sur les motifs qui empêchent la Prusse d'accepter le traité de commerce avec la Pologne, 393.—Son arrivée à Paris, XIII, 291. — Il ouvre les conférences de paix à Bâle, 361. — Sa mort, 449. — Instructions à lui données par le roi de Prusse, XIV, 177.

GOLTZ, général prussien.—Nouvelle de sa mort, XVII, 238.

GOLZART, député des Ardennes au Conseil des Cinq-Cents.—S'oppose au remplacement des fonctionnaires par le Directoire, XXVI, 642.—Son rapport sur le témoignage des parents de co-accusés, XXVII, 599.—Rejet de son projet qui interdisait l'usage de vaine pâture dans les prés; adoption de celui qu'il a présenté sur les délits ruraux, XXVIII, 392. — Il fait créer un curateur spécial pour les défenseurs de la patrie aux armées, 436. — Son opinion sur les réclamations de Louise Despagne, 455. — Sur le divorce pour cause d'incompatibilité d'humeurs, 528.—Et sur la fixation des contributions personnelle et foncière, 573.—Il demande un mode de vérification des pouvoirs des nouveaux députés, 668. — Son rapport sur le mariage des enfants mineurs dont les pères et mères seraient morts, interdits ou absents, 760.

GOMAN (G.-M.), négociante, épouse d'Oriol.—Acquittée, est condamnée à la détention jusqu'à la paix, XIX, 504.

GOMBAULT.—Est nommé commissaire de la trésorerie, XXV, 399; XXVI, 406, 412.

GOMBAUT (ex-comte). — Rapport le concernant; décret pour sa translation à Paris et le séquestre de ses biens, XX, 526.

GOMBERT, député de Chaumont en Bassigny à la Constituante. — Sa motion relative à l'imposition des rentes, VI, 547.—Il demande la suspension du traitement du comte d'Artois, VIII, 654. — Ses observations sur l'article concernant les biens destinés aux dépenses du culte, IX, 354.—Son opinion sur l'éligibilité à l'électorat, 377. — Il appuie les réclamations du prince de Monaco, 745.—S'élève contre le compte demandé par Maury, de l'état des finances, 800.

GOMER, député de Sarreguemines à la Constituante. — Est élu membre du comité militaire, II, 4.

GOMMAIRE, député du Finistère à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 173, 223, 254. —Il est élu membre de la commission des Douze, XVI, 439.— Propose d'entendre cette commission; offre sa démission, 509.— Bourdon (de l'Oise) demande son arrestation, 521.— Adresse où l'on demande son accusation, 535.—Barère fait supprimer la commission dont il est membre, 536, 537.—Il est décrété d'arrestation, 554.—Fait rendre un décret relatif à l'imprimerie nationale, XXIV, 659.—Son rapport sur les procès-verbaux des assemblées primaires, XXV, 724, 745.—Il annonce les résultats de l'acceptation de la constitution, XXVI, 31.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, réclame la clôture même des réunions des représentants du peuple, XXVIII, 752.— Ordre du jour sur une dénonciation faite contre lui, XXIX, 36.—Il est élu secrétaire, 138.—Sa motion sur l'emploi du mot *citoyen*, 150.—Il fait comprendre l'île des Cygnes parmi les biens nationaux à vendre, 223, 252.—Propose d'abolir l'usage des mots *sieur* et *monsieur* dans les lettres de change, 263.

GOMOT (Nicolas).—Est condamné à mort, XIX, 66.

GONAUD, dit Barre, huissier.—Est condamné à mort, XXI, 144.

GONCHON, orateur du faubourg St.-Antoine.—Dénonce les libelles distribués pour séduire les citoyens, etc., XI, 575.— Présente à l'Assemblée une députation du faubourg Saint-Antoine, XII, 91.—Demande une loi sur les fêtes civiques, 195.—Justifie les hommes du 14 juillet, 753.—Fait l'éloge du 10 août, XIII, 437.—Présente la profession de foi des hommes du 14 juillet, et réclame l'abolition de la loi martiale, XIV, 282, 284.—Son adresse sur les subsistances, 700, 709.—Il rend compte de l'effet qu'elle a produit dans le département d'Eure-et-Loir, 711.—Invite les membres de la Convention à l'union, 775.— Lettre de félicitation que lui écrit Condorcet, 790.—Hommage rendu à son dévouement, 820.—Au nom des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, il invite la

Convention à réunir ses efforts contre le despotisme, l'ennemi commun, XV, 139.—Commissaire du conseil exécutif dans la Belgique, tentative d'assassinat contre lui à Tournai, 698.—Il blâme le décret d'accusation rendu contre Marat, XVI, 205.—On remarque qu'il n'est pas à la tête de pétitionnaires du faubourg Saint-Antoine, 291.—Nomination, aux Jacobins, de commissaires pour examiner ses délits, XVII, 745.—Il demande des secours pour la veuve de son frère, XXII, 722.

GONDORF (femme). — Est condamnée à mort pour fabrication de faux assignats, XVI, 425.

GONDRAN, capitaine de la compagnie soldée de Saint-Roch.—Reçoit les armes des gardes-du-corps au 6 octobre, et arrête le pillage, II, 42.

GONDRECOURT, capitaine au 18.e de cavalerie.—Est condamné à mort, XXI, 215.

GONESSE, près Paris.—Etat de la contribution patriotique dans ce district, IX, 406, 440.—Adresse de son directoire à ses habitants, 658.—Une députation réclame la liberté de quatre d'entre eux, arrêtés par Levasseur, XVIII, 403.—Une autre les dénonce, XIX, 202.—Opérations de Levasseur dans ce district, XXI, 666.

GONGENOT (L.-G.), ex-maître d'hôtel du tyran.—Est condamné à mort, XX, 310.

GONIN, charpentier.—Est condamné à mort, XXI, 206.

GONNAU.—Cassation d'un arrêté qui avait condamné Perilhe à lui payer 15,000 francs, XXVIII, 51

GONNEL (M.-A.), veuve Vierville.—Est condamnée à mort, XX, 310.

GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR.—Arrestation de quatre prisonniers anglais dans cette commune, XXV, 3.

GONSAULT, ex-directeur des loteries.—Est condamné à mort, XXI, 215.

GONTARD, membre du directoire des Bouches-du-Rhône.—Est renvoyé à ses fonctions, XIII, 233.

GONTAUD.—Sa justification par la municipalité de Bagnères, VI, 506.

GORANI (comte Joseph).—Sa lettre sur la vertu cicatrisante de l'alkali, II, 393.—Détails le concernant, XI, 395.—Ses recherches sur la science du gouvernement, XII, 136.—Il reçoit le titre de citoyen français, XIII, 541.—Réclame en faveur des habitants de Francfort, XIV, 538, 546.—Sa lettre au roi d'Angleterre sur la guerre, XV, 514.—Autre sur la révolution française, 618.—Ses mémoires secrets sur l'Italie, XVII, 679; XVIII, 105.

GORDON (lord Georges).—Sa lettre à l'Assemblée nationale, I, 232.—Sa notice sur le collége des Ecossais, IV, 651.—Détails sur son procès en Angleterre, V, 107, 360.

GORDONE, en Italie.—Le curé de cette ville est fusillé, XXVIII, 714.

GORET, de la section du Panthéon français.—Demande la faculté de faire poursuivre Panis, XIV, 361.

GORGI, député extraordinaire de Brest.—Demande au nom des marins de ce port la prompte organisation de la marine, VII, 692.

GORGUEREAU.—Est élu juge à Paris, VI, 593.—Député de cette ville à la Législative, sa motion contre les prêtres perturbateurs, I, 226.—Son opinion sur la loi contre les émigrés, 327.—Son rapport sur des pétitions contre le directoire du département de Paris, XI, 307, 308, 309.—Il fait rendre un décret contre les fabricateurs de faux assignats, 396.—Lasource demande justice de ses injures, XII, 325.—Il parle sur l'affaire de Pétion, XIII, 147.

GORGY.—Son roman intitulé : *Victorine*, II, GORITZ.—Entrée des Français dans cette ville, XXVIII, 641.—Bonaparte transmet au directoire l'état des objets qui y ont été trouvés, 644.—Proclamation de ce général; organisation d'un gouvernement central, 663.

GORMAN. (*Voyez* O'Gorman.)

GORNEAU, électeur de Paris.—Sa participation aux événements du 14 juillet, I, 558, 574, 589, 609.—Député de la Seine au Conseil des Anciens, il fait approuver une résolution relative aux marchés passés avec des entrepreneurs de bâtiments, pendant le cours du papier-monnaie, XXII, 299.—Une autre sur l'apurement des comptes jugés par la ci-devant chambre des comptes, 322.—Combat celle sur les rentes viagères, 331.—Fait fixer les dépenses du bureau de la comptabilité intermédiaire, 416.—Son opinion sur les jugements qualifiés en dernier ressort, 565.—Son rapport sur les caractères auxquels doivent être reconnus comme ennemis les bâtiments portant pavillon neutre, 593 *bis*, 606.—Il défend la résolution y relative, 618.—Parle sur les échéances des effets de commerce, 652.

GORNEAU (Etienne-Pierre). — Est condamné à mort, XVIII, 600.

GORREY, commandant.—Se distingue à l'armée d'Helvétie, XXII, 790.

GORRY-DE-CHAUX-D'ESCUR, capitaine. — Est condamné à mort, XXI, 24.

GORSAS, journaliste.—Lettre que lui adressent les officiers municipaux de Bayonne, VI, 658.—Député de Seine-et-Oise à la Convention, il demande que la guerre soit à l'ordre du jour, XIV, 26.—Publie dans son journal une lettre *à son collègue et bon ami Marat*, 194.—Se plaint que le comité de surveillance ait repoussé une dénonciation contre les scélérats qui provoquaient l'assassinat de Louvet, 387.—Défend le général Lanoue, 551.—Cite une preuve de l'intelligence de Louis XVI avec Lafayette, 718.—Est élu secrétaire, IV, 106.—Son vote dans le procès du roi, 168, 205, 253.—Rapport du décret qui le censure, 240.—Attaques de Saint-André contre lui, 655.—Des hommes armés brisent son imprimerie et ses effets, 668, 673.—Pétition pour sa traduction au tribunal révolutionnaire, 695.—Demande de son expulsion par les sections de Paris, VI, 156.—Arrêté de la commune relatif à son opinion sur le 2 septembre, 402.—Demande du décret d'accusation contre lui, 544. — Il est décrété d'arrestation, 554. — Est dénoncé par Thuriot, 641.—Ses manœuvres dans le Calvados, 652.—Il est déclaré traître à la patrie et mis hors la loi, VII, 76, 157, 268.—Confiscation de ses biens, 288, 296.—Sa condamnation à mort et son exécution, VIII, 66, 69. — Secours accordés à sa veuve, XII, 374; XXVIII, 43, 203, 207, 260.—Dénonciation contre ses continuateurs, XII, 785.

GOSSE, littérateur.—Notice de son opéra intitulé : *L'Auteur dans son ménage*, XIII, 633.

GOSSE, accusateur public près le tribunal criminel du Pas-de-Calais.—Ecrit relativement aux papiers réclamés par Lebon, XIV, 261.

GOSSEC, artiste compositeur.—Exécution de sa musique à la fédération, V, 200.—Il compose celle des chœurs d'*Athalie*, II, 61.—Du *Camp de Grand-Pré*, IV, 342.—D'un hymne pour l'inauguration du temple de la Raison, VIII, 397.—D'un autre sur la prise de Toulon, XII, 80.—Et d'un autre à J.-J. Rousseau, XIII, 190.—Se plaint des doutes émis contre le patriotisme des artistes, XIII, 278.—Met en musique un chœur de Voltaire, XIV, 239.—Eloge de ses chants patriotiques, XVIII, 450.—Il compose un chant funèbre sur l'assassinat de Rastadt, XIII, 706.

GOSSELIN, juge-de-paix.—Est décrété d'arrestation, XVII, 582.

GOSSENAY (F.), *aide-de-camp.—Est condamné à mort*, XIX, 540.

GOSSET (Honoré), cultivateur.— Est acquitté, XX, 244.

GOSSET, membre de la commission administrative de Paris.—Publie un avis contre les piéges tendus par les voleurs, XXV, 90.

GOSSIN (J.), ci-devant chanoine.—Est condamné à mort, XX, 559.

GOSSIN (P.-F.), député de Bar-le-Duc à la Constituante. — Son rapport sur la division départementale du royaume, III, 113, 116, 122, 130, 138, 170, 179, 187, 188, 203, 218, 225, 233, 241, 243, 250, 256, 257, 274, 289, 296, 306, 313, 323, 329, 334, 339, 362; IV, 62, 257. — Il fait rendre un décret relatif à l'imposition des ecclésiastiques, III. 745.—Vote pour l'établissement des jurés en matière criminelle, IV, 69.— Fait décréter qu'il ne sera point dérogé au décret qui fixe l âge d'éligibilité, 85.—Son rapport sur les contestations de diverses municipalités, 481. — Il fait adopter un projet pour la division de Paris en 48 sections, 700. — Un autre relatif à l'élection des juges-consuls, 715.—Un autre pour l'organisation des archives nationales, 751; V, 567, 592.—Parle sur celle du tribunal de cassation, 376. — Son rapport sur le placement des tribunaux, 415.—Autre sur le remboursement des offices supprimés, 544.—Il fait adopter divers articles sur la liquidation des offices de judicature, 580.—Et décréter les arrondissements des six tribunaux du district de Paris, 653. — Dénonce une protestation de la municipalité de Corbigny, 730. — Fait fixer à Pau le siége de l'administration des Basses-Pyrénées, VI, 41.—Ses rapports sur la réduction des districts des départements de l'Ain et de la Sarthe, 127, 143.—Il fait décréter qu'il sera établi un tribunal de commerce à Besançon, 135. —Et fixer à Clermont le siége du département du Puy-de-Dôme, 253.— Il réclame contre le reculement des barrières de la France, 256. — Fait rendre un décret sur le mode de liquidation des offices d'amirauté, 303. — — Et un autre sur la circonscription des cantons des districts de Nîmes et de Besançon, 333. — Son rapport relatif au ci-devant conseil de Corse, 392.— Il fait décréter la liquidation des offices de la chambre des comptes d'Aix, 406.—Et une augmentation de juges dans plusieurs départements, 424, 430. — Rendre un décret relatif à la réduction des districts, 463. — Un autre sur le mode de liquidation des offices, 499.—Etablir des tribunaux de commerce et des justices de paix dans différentes villes, et des bureaux de douanes dans le pays de Labour, 508, 522, 559, 603, 643, 695, 745, 761.—Substituer les tribunaux de commerce aux amirautés supprimées, VII, 5.—Rendre un décret pour l'établissement des tribunaux criminels, 359.—Rejeter une pétition du district d'Aurillac, 545.—Ordonner la liquidation des offices des agents de change, VIII, 304.—Fixer le siége de plusieurs tribunaux de paix, 385.—Et casser les électeurs de la Lozère qui ont refusé de prêter le serment civique, 457.—Son rapport sur les honneurs à rendre à Voltaire, 536. — Il fait renvoyer aux prochaines législatures les questions relatives à la nouvelle division du territoire, 661.—Décréter l'éligibilité des anciens négociants aux places de juges de commerce, II, 351. — Le versement aux ateliers de charité de Clermont des récompenses refusées par Bedu et Carré, 515.—Et le remboursement des procureurs au grand conseil, 544.—Fait part de l'empressement des citoyens de Bar-le-Duc à s'enrôler, 625.—Fait supprimer les alternats entre les administrations, 637, 643. — Et l'établissement de plusieurs tribunaux de commerce, 787.—Procureur-syndic de la Meuse, sa lettre aux jurés de ce département, XI, 130.—*Il est sommé de se rendre à Verdun*, XIII, 626. —*Est décrété d'accusation*, 629.—Se justifie, 637.— Est condamné à mort, XXI, 327.—Rapport du décret d'accusation rendu contre lui, XXV, 347.

GOSSUIN (Eugène), membre du directoire du département, député du Nord à la Législative. — Combat un projet sur les contributions, X, 323. — Fait charger Vaublanc de présenter au roi le décret contre les émigrés, 512. — Accuse Gorguereau de faire le procès au peuple, XI, 308. — Son rapport sur les troubles du Cantal, XII, 15. — Il annonce que l'opinion publique se prononce pour la guerre, 18.—Son opinion sur la saisie des fonds de Dennebat, 267. — Il fait l'éloge de Rochambeau père et fils, 327. — Traite Ribbes de fou, 583.—S'élève contre l'apologiste des assassinats d'Aurillac, 640.—Propose de séquestrer les biens du clergé brabançon, 776. — Demande compte de l'augmentation de l'armée du Rhin, XIII, 16.—Fait renvoyer aux tribunaux l'affaire d'Ysengeaux, 67.—Dénonce les massacres commis à Orchies par les Autrichiens, 179.—Propose des mesures de défense, 214.—Appelle la discussion sur les crimes d'embauchage, 233.—Lit une pétition relative au mauvais état de la frontière du Nord, 243.—Propose d'établir des tribunaux à la suite des armées, 425.—Est élu secrétaire, 491. — Rend compte de la sommation faite à la ville de Verdun, 595. — Est excepté de l'amnistie, 633.—Commissaire dans le Nord, annonce que Maubeuge est menacée, 711.—Réélu à la Convention, annonce le bombardement de Lille, XIV, 69.—Fait organiser les comités de la Convention, 106. — Donne connaissance de différentes lettres de Lille, 120.—Fait déclarer que cette commune a bien mérité de la patrie, et propose de mettre à prix la tête du duc de Saxe-Teschen, 151, 189.—Fait ajourner la proposition de célébrer par une fête l'évacuation du territoire par l'ennemi, 303. — Et adopter quelques articles réglementaires, 455. — Est envoyé en mission dans la Belgique, 621.—Rend compte de la situation de la caisse militaire de Liége et du dénuement de l'armée, 693.—Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 196, 253.—Il annulle la protestation des représentants de Louvain, 365.—Demande l'impression du rapport de Lacroix sur la trahison de Dumouriez, XVI, 47.—Fait décréter que les habitants des départements du Nord et du Pas-de-Calais ont bien mérité de la patrie, 74.—Et suspendre le décret rendu en faveur des filles Fernig, 121. — Annonce que l'armée de la Hollande est rentrée sur le territoire français, 142.—Parle en faveur de Dubois-Dubais et de Briez, 204.—Remplace Lequinio à Valenciennes, 365.—Discute le projet de constitution, 626. —Est élu secrétaire, 644.—Fait part d'une sortie vigoureuse de la garnison de Valenciennes, 765.—Fait rendre un décret sur l'acceptation de la constitution, XVII, 53. — Demande qu'au 10 août tous les procès-verbaux soient parvenus à la Convention, 251. — Annonce qu'on arrête autour de Paris les commissaires des assemblées primaires, 324.—Son rapport sur l'acceptation de la constitution, 352, 363. — Il propose de mander à la barre les ministres et le comité de salut public, 379.—Explique son opinion sur le ministère de la guerre, 390. — Fait décréter des fonds pour l'approvisionnement de Landrecies, 450. —Défend les habitants du Mont-Blanc, 495. — Rend compte de l'acceptation de la constitution dans ce département, 504. — Déclare que le Quesnoy est au pouvoir de l'ennemi, 707. — Annonce le suicide de Chemin, 717.—Demande qu'on transcrive sur une colonne les traits de lâcheté, 768. — Réclame l'ordre du jour sur l'affaire relative à Piorry, XVIII, 7.—Parle en faveur des patriotes de l'ex-garde du roi, 47. — Fait décréter la levée de 40,000 hommes de cavalerie, 70, 76.—Voter des peines contre les réquisitionnaires qui obtiendraient de faux certificats, 112.—Et

fixer le nombre de chevaux que chaque militaire pourra conserver, 157.—Son opinion sur le mode de juger Gratien, 159.—Sa motion en faveur de l'armée du Nord, 166.—Il fait rendre un décret sur l'enrôlement de la cavalerie, 203.—Un autre sur la nouvelle levée de chevaux, 282, 466.—Fait rétablir l'école des trompettes, 344.—Supprimer la légion batave, 361.—Approuver la conduite de Duquesnoy, 388.—Rendre un décret pour la réorganisation des corps de Belges et de Liégois, 393. — Un autre pour le paiement de la solde des troupes, 480. — Un autre concernant les déserteurs étrangers, 576.—Fait défendre aux officiers d'infanterie d'avoir des chevaux, 605, 606. — Admettre des exceptions à cette loi, 621. — Rendre un décret sur l'incorporation dans les anciens cadres des citoyens de la première réquisition, XIX, 20.—F' un autre sur les commandants amovibles des places de guerre, 131.—Fait réhabiliter les gendarmes licenciés par Custine, 203.—Et accorder des secours à Mortier, 343.—Appuie l'établissement d'une commission de santé, 526. — Fait accorder une pension à la citoyenne Quatresous; rendre un décret relatif aux effets distraits par les militaires, XX, 285.—Un autre pour l'envoi à la Convention des arrêtés pris par les députés en mission, XXI, 401. — Changer le nom de Condé en celui de *Nord-Libre*, 652.—Et accorder des secours aux départements de l'Aisne et du Nord, XXII, 161.—Son rapport sur les travaux du comité militaire, 164.—Autre, suivi d'un décret, sur l'organisation de la gendarmerie, XXIII, 65, 144, 148, 469, 567. — Autre sur celle des commissaires des guerres, 238.—Il fait l'éloge des habitants de Landrecies, 720.—Demande l'éloignement de Paris des officiers destitués, XXIV, 80.—Et une réforme parmi les officiers-généraux, 292. — Fait rendre un décret relatif au casernement de la gendarmerie de Paris, 469.—Demande au 2 prairial que le président donne l'accolade à des pétitionnaires, 528.—Rétracte cette motion, 532.—Fait nommer Raffet commandant de place à Paris avec trois adjoints, XXV, 63. — Et rendre un décret sur l'élection des officiers de la garde nationale, 144.—Réclame contre la condition du mariage, exigée pour être membre du Conseil des Cinq-Cents, 408, 409.— Fait fixer le traitement des gardes employés aux armées; conserver l'organisation de la 31.e division de gendarmerie, 607.—Et rapporter le décret de suppression de la gendarmerie organisée en guerre, 731.—Appuie le projet de réunion de la Belgique, XXVI, 121.—Fait rendre un décret sur le traitement des militaires à l'armée, 172.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il fait prendre des mesures contre la désertion, 368, 423, 428.—Sa motion contre l'insolence des postillons et les friponneries des conducteurs des postes, XXVII, 54.—Il fait autoriser le Directoire à changer l'uniforme des troupes, 212.—Et accorder une indemnité aux gardes nationales sédentaires mises en réquisition, 286.—Son opinion sur la révision des congés accordés aux réquisitionnaires, 374.—Il fait fixer le mode d'échange des prisonniers de guerre en Angleterre, 709.—Demande un rapport sur la solde des armées, XXVIII, 26.—Parle sur la révision des jugements militaires, 104.—Fait décréter que la solde des troupes sera payée en valeur fixe, à compter du 15 germinal an IV, 161.— Prendre une *résolution* sur les déclarations des militaires, 248.—Déclarer que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie, 250.—Et adopter un projet sur l'organisation de la gendarmerie nationale, 328, 340.—Son opinion sur la déchéance encourue par les défenseurs de la patrie pour leur radiation, 348.—Demande l'impression d'un rapport sur les honneurs à rendre à leur mémoire, 366.—Son opinion sur le paiement des rentes viagères, 451.— Il veut qu'on s'occupe d'organiser la force publique à l'intérieur, 469.—Demande un dégrèvement en faveur des départements du Nord, ravagés par la guerre, 522, 523.—Présente un projet sur l'organisation des conseils d'administration, 571.—Fait accorder des secours aux militaires *revenus* des armées avec des blessures ou des infirmités qui les mettent hors d'état de service, 683.—Sa motion sur les moyens de réviser les jugements des tribunaux militaires, 690.— Il fait décréter l'impression d'un discours de Chénier, sur le 14 juillet, XXIX, 314.—Son opinion sur les élections de l'Escaut, 676.—Il s'élève contre le rapport sur celles de Jemmapes, 682.—Combat un projet sur les dépenses de l'an VIII, 856.

GOSTIN, en Prusse.— Prise de cette place par les Polonais, XXI, 713.

GOT, député de l'Orne au Conseil des Cinq-Cents.—S'oppose au droit de marque sur les étoffes, XXIX, 283. — Fait une motion pour la reddition des comptes des co-propriétaires des biens individis avec la république, 296. — Demande que la régie de l'enregistrement soit chargée de l'administration hypothécaire, 361.—Son opinion sur la révision des jugements rendus sur pièces fausses ou sur faux témoignages, 582.

GOTHEREAU (femme). (*Voyez* Deflac.)

GOUARD (S.)— Est acquitté, XX, 236.

GOUBERT, curé de Bellegarde, député de Guéret à la Constituante.—Se réunit à l'Assemblée, I, 100.—Prête le serment civique, VII, 20.

GOUDART, député de Lyon à la Constituante. — Présente l'adhésion de la municipalité de cette ville au décret sur une nouvelle émission d'assignats, VI, 89.—Son rapport sur le reculement des barrières de la France et décret à ce sujet, 256, 262. — Et celui sur le tarif des droits d'entrée, 508. — Il s'oppose à la liberté indéfinie du commerce, 523.—Est élu secrétaire, VII, 150. — Présente la liste des objets soumis aux droits d'entrée, 211, 244. — Fait adopter un décret sur l'exportation des vins, 276, 288.—Son rapport sur l'exécution du décret relatif aux droits d'entrée et de traite, VIII, 206, 212. — Il fait rendre un décret pour l'exportation des bois à l'usage du prince de Monaco, et pour celle du charbon de Gex, 354. — Fait conserver aux départements du Rhin le transit pour les marchandises étrangères, et établir un entrepôt à Strasbourg, IX, 63.—Son rapport sur le village des Hayons, 212. — Autre sur l'exécution des tarifs des droits de douanes, 246, 254, 286, 325.—Il donne des détails sur la formation de la garde nationale de Lyon, 388. — Son projet sur l'entrepôt d'eaux-de-vie à Boulogne, 467. — Son rapport sur la situation du commerce extérieur de la France, 482.—Autre sur l'exportation des armes, 752. — Il fait supprimer les chambres de commerce, 805. — Se noie dans la Seine, XXIX, 609.

GOUDELIN, député des Côtes-du-Nord à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, IV, 172, 218, 254.

GOUDOWITSCH, général russe. — S'empare de la place d'Anape, IX, 349, 373, 457.

GOUFFÉ-BEAUREGARD (L.-C.), cultivateur.—Est acquitté, XX, 368.

GOUFFET (Th.), avocat.—Est condamné à mort, XX, 384.

GOUGES (Olympe de).—Article de cette dame sur la mort de Gouvion, XIII, 135.— Elle s'offre pour défenseur de Louis XVI, XIV, 751. — Est condamnée à mort, et se déclare enceinte, XVIII, 326.—Son exécution, 344.—Son fils se plaint d'avoir été destitué, 430.—Conseils aux républicaines à l'occasion de son jugement, 450.

GOUGET-DES-LANDES, homme de loi.—Son discours sur les finances, V, 604. — Ses principes sur le système de l'imposition, VII, 72. — Commissaire du

conseil exécutif, sa lettre relative à l'organisation de la Belgique, XV, 401.

GOUILLARD, juré au tribunal révolutionnaire. — Est épuré aux Jacobins, XXI, 285.

GOUIN, prévenu de conspiration royaliste. — Arrêté du conseil militaire pour inviter le bureau central à lancer un mandat d'amener contre lui, XVIII, 642.

GOUJET.—Est caissier des accapareurs, I, 467, 475.

GOUJON, administrateur de Seine-et-Oise. — Est nommé membre de la commission des subsistances, XVIII, 275. — Suppléant appelé à la Convention, renonce aux fonctions de ministre qui lui avaient été confiées par le comité de salut public, XX, 168. — En mission aux armées, annonce la prise de Tripstat, XXI, 243.—Celle de Newstadt, Spire, etc., 255.—Et la fuite de l'armée prussienne, 267. — Écrit que l'armée du Rhin applaudit à la punition des traîtres, 379.—Combat la dénonciation de Lecointre contre Billaud-Varennes et autres, 621, 629. — S'oppose à la création d'un conseil du commerce, XXII, 167.—Fait autoriser la construction de fours pour la fabrication du minium, 268.—Invite les Jacobins à être en garde contre les aristocrates, 270. — Son opinion sur l'instruction publique ; il est élu secrétaire, 314. — S'oppose à ce que les députés détenus soient autorisés à se retirer chez eux, 338.—Se plaint des persécutions dirigées contre les patriotes, 394. — Déclare que pour voter le Panthéon, il n'a consulté que l'enthousiasme du peuple, XXIII, 363.—Provoque des mesures contre ceux qui attaquent les droits de l'homme, 420.—Vote contre le rappel des députés mis hors la loi, 647. — Demande que la dénomination de citoyen soit la seule donnée à tous les Français, 668. — Discute les attributions politiques du comité de salut public, 675. — Menace Tallien, XXIV, 30. — Demande l'ajournement d'un projet de grande police présenté par Sieyès, 36. — Veut qu'on entende à la barre, même des sottises, 108. — Son opinion sur le mode d'approvisionner Paris, 115.—Il demande la formation d'une commission extraordinaire au 1.er prairial, etc., 506, 507.— Est accusé par Delahaye; ordre de l'empêcher de sortir de la salle, 512. — Il est décrété d'arrestation, 513.—Et d'accusation, 522. —Traduit devant la commission militaire, 561, 563.—Conduit au lieu désigné pour sa détention, 619. — Faits qui ont motivé l'acte d'accusation dressé contre lui, 668. — Instruction de son procès, 695.—Il est condamné à mort et se suicide, 708 ; XXV, 26. — Ses sœurs demandent à être admises à la barre, 11.—Il est présenté comme victime de la faction anglaise, XXIX, 135.—Marchant demande, à la société du Manége, vengeance pour ses mânes, 749.

GOUJON (Louis-Joseph-Marie), procureur-syndic du district de Beauvais, député de l'Oise à la Législative.— Demande que les membres qui ont dénoncé les ministres soient nommés au procès-verbal, I, 145. — Vote l'ajournement de la discussion sur l'émigration, 240. —Son opinion sur le mode de requérir *Monsieur* de rentrer en France, 260.—Il appuie l'envoi de commissaires dans les départements, 279. — Demande la publicité des comptes des ministres, 319. — S'oppose au décret d'accusation contre Varnier, 365.—Défend Delatre fils, 464. — Combat le projet sur la formation de la haute-cour nationale, II, 30. — Son opinion sur la sanction des décrets y relatifs, 67.—Et sur la conduite de Bertrand, 282.—Il s'oppose au séquestre des biens des émigrés, 341, 554. — Demande un rapport sur l'affaire de Bertrand et Montmorin contre Carra, XII, 419. — Et sur les troubles religieux, 478. — Son opinion sur la condamnation de Talvande et de Fontaine, 590. — Il propose de fixer le mode de rachat des droits casuels, 614.—Son projet sur les lettres de grâce, 729. — Il attaque le bureau des juges-de-paix *établi aux Tuileries*, XIII, 124.—Croit que les fédérés sont égarés par des factieux, 171. — Regarde comme sujet à sanction le décret sur la responsabilité des ministres, 222. — Son opinion sur l'affaire de Jouneau et de Grangeneuve, 254. — Il fait autoriser la commune de Beauvais à disposer d'une statue de Louis XIV, 620. — Supprimer le privilége des parasols mobiles, 677. — Rendre un décret sur l'application de la loi des émigrés, 695.—Et un autre pour la levée des scellés apposés aux Tuileries, 744.

GOUJON, d'Aix.—Annulation d'un jugement qui le condamne à la déportation, XXIII, 229.

GOULARD, curé de Roanne, député du Forez à la Constituante.—Renonce à ses bénéfices, I, 287, 292. —Combat le projet sur la constitution civile du clergé, IV, 505. — Parle sur la confirmation des évêques par le pape, 631. — Est accusé d'exciter des troubles à Roanne; décret à ce sujet, VII, 698.

GOULARD, commissaire de police, co-accusé de Babeuf. — Soutient qu'il est étranger à la conspiration, XXVIII, 665. —L'accusateur national l'en présente comme complice, 682.—Sa défense, 704.—Il est acquitté, 717.

GOULIN, membre du comité révolutionnaire de Nantes.—Dénonce Joznet et est mandé au comité de sûreté générale, XIX, 660; 666. — Est l'un des signataires de l'arrêté contre les 94 Nantais, XXI, 768. — Dépose dans leur procès, XXII, 45. — Acte d'accusation dressé contre lui, 237.—Sa procédure, 317, 550, 629, 637, 646, 653, 661, 669, 677, 685, 693, 709, 717, 725, 741, 749, 758, 773; XXIII, 2, 9, 17, 25, 49, 57.—Il est acquitté, XXII, 759.—Et décrété d'arrestation, 782. —Gallon prie le tribunal révolutionnaire de le sauver, XXIII, 59. (*Voyez* Nantes.)

GOULLIART, procureur du roi au bureau des finances de Soissons. — Réclame contre l'annonce de prétendus troubles dans cette ville, III, 475.

GOULLIART (P.-L.) — Son ouvrage intitulé : *Exposition des règles du droit ancien*, XXIX, 640.

GOULU, général. — Empêche le ravitaillement de la forteresse d'Ehrenbreistein, XXIX, 267.

GOULY (Benoît). — Est admis à la Convention comme député de l'Ile-de-France; offre un don patriotique, XVIII, 55.—Fait rendre un décret sur la déportation, 323. — Son projet sur les récompenses à accorder aux défenseurs de la patrie, XX, 5.—Sa motion relative à l'emprisonnement de Gamain par Louis XVI, 502. — Il fait accorder un secours à Gauché, 658.—Est élu secrétaire des Jacobins, XXI, 178.—Y inculpe le dénonciateur de Gauthier, 285.— Fait l'éloge du département de l'Ain, XXII, 52.— Ses explications sur les arrestations y opérées, 99. — Il fait accorder des secours aux réfugiés et déportés des départements envahis par les ennemis, 282. — Improbation de son écrit sur les colonies, 625. — Il demande l'envoi de représentants aux colonies, XXIII, 386, 389, 455, 471.—Lit une adresse des habitants de l'île de la Réunion, 511.—Propose d'établir plusieurs écoles à Saint-Domingue et à l'Ile-de-France, 535. — Demande qu'une commission prépare les lois organiques de la constitution, XXIV, 99.— Demande, au 2 prairial, la mise hors la loi des chefs du rassemblement formé à la commune ; fait renvoyer au tribunal révolutionnaire les individus arrêtés la veille, pour y être livrés à l'exécuteur de la justice, 518. — Rappelle le courage du jeune Mailly en voulant empêcher l'invasion de la Convention; provoque un rapport sur les événements relatifs à la mort de Féraud, et demande qu'il soit écrit, au nom de la Convention, à sa famille, 521. — Vote l'arrestation de Robert-Lindet, Voulland et autres, 570. — Et celle de tous les membres de l'ancien gouvernement, 574.—Dénonce Jagot, 575.—Provoque le décret d'accusation contre Levasseur, 594. — Fait décréter le prompt exhaussement de la jetée de Cherbourg,

XXV, 222.—Son rapport sur l'avancement des équipages de vaisseaux, 270.—Il combat le projet relatif à Saint-Domingue; fait décréter des fonds pour réparer le môle de Granville, 323. — Reproduit son projet sur l'organisation de l'artillerie de marine, 388, 406.—Propose l'établissement d'un tribunal de cassation dans les colonies, 505.—Demande à faire des observations sur la députation de Saint-Domingue, 581.—Les frais d'impression du compte-rendu de sa conduite sont laissés à sa charge, 657. — Réélu au Conseil des Anciens, il demande la levée de la suspension de la loi du 3 brumaire sur la marine, XXVIII 339, 356.—Fait accorder des secours aux veuves des agents civils de la marine, XXVIII, 348.—Et rejeter la résolution *qui ouvre un crédit aux commissaires de* la trésorerie, 468. — Vote pour celle qui annulle les élections de Saint-Domingue, 645.—Son opinion sur le rétablissement de la loterie, 662.

GOUPIL-PRÉFELN, député d'Alençon à la Constituante.—Demande le renvoi des troupes, I, 138. — Propose le rejet de l'élection de Malouet, 144, 145.— Combat le rachat de la dîme, 330.—Veut qu'on délibère sur la motion faite par les factieux du Palais-Royal, 400.—Propose le *veto* jusqu'à l'assemblée suivante, 414. — Veut qu'on examine la réponse du roi sur la sanction des arrêtés du 4 août, 488.—S'oppose à l'interprétation des lois par ce prince, 538.—S'élève contre la réponse de ce prince à une demande de sanction, II, 9.—Veut qu'on ajourne la question relative à la translation de l'Assemblée à Paris, 24.—Son rapport sur la conspiration d'Augeard, etc., 216, 221. —Il demande le renvoi au Châtelet des crimes de lèse-nation, III, 113.— Sa motion en faveur d'Albert de Rioms, 170. — Il demande qu'aucun député ne puisse accepter de place du gouvernement, 234. — Qu'on s'occupe du rachat des droits féodaux, 283.— Que tous les députés prêtent le serment civique, 290. —Et que le roi soit chargé de traiter avec les princes allemands, 348.—Se récrie contre la motion tendante au renouvellement de l'Assemblée, 399. — Amende l'article qui exclut les religieux de toute succession, 422. — Justifie celui sur la main-morte, 484. — Demande celui relatif à la suppression des corvées, 514. — Son opinion sur la suppression du droit de triage, 522, 523.—Et sur celle des droits de péage et de ménage, 570, 578.—Sa motion pour la conversion de la contribution patriotique, 595.—Son opinion sur le recours à exercer par les prisonniers arbitrairement détenus, 610.—Il demande l'admission des mères de famille au serment civique, 734. — Réclame l'institution des jurés, IV, 7.—Vote pour leur établissement en matière civile, 69. — Fait décider qu'il ne sera point dérogé au décret qui fixe l'âge d'éligibilité, 85. — Appuie la motion de déclarer nationale la religion catholique, 103. — Amende le projet sur la suppression des dîmes et sur l'entretien des ministres du culte, 119.—Fait passer à l'ordre du jour sur une dénonciation contre le parlement de Grenoble, 188.—Parle sur le rachat des rentes et redevances, 198. — Demande le renvoi au comité des rapports d'une dénonciation contre le ministre de la marine, 204.—Insiste pour que Virieu quitte le fauteuil, 226. —Fait passer à l'ordre du jour sur la démission de Chailloué et de Vrigny, 257. — Son opinion sur les tribunaux d'appel, 273. — Sur l'élection et l'institution des juges, 288.—Sur leur institution par le roi, 291, 306. — Sur les différends entre l'Angleterre et l'Espagne, 372.—Sur le droit de paix et de guerre, 392, 437.—Sur la résidence du tribunal de cassation, 451.—Sur sa division en sections, 467.—Sur les tribunaux d'exception, 474. — Sur la constitution civile du clergé, 504, 521, 578, 579.—Sur le traitement des divers ministres, 555, 556.—Sur le nombre et la fixation des séminaires, 569. — Sur l'admission de différents corps à la fédération du 14 juillet, 571. — Sur l'élection des évêques, 586; V, 109.—Sur leur confirmation, IV, 630.—Sur l'élection des curés, 639. — Et sur leur traitement, 653.—Il propose la suppression des titres honorifiques, 676. — Fait renvoyer au comité une lettre par laquelle Talma réclame les droits de citoyen, V, 109. — Et décréter qu'il y aura un tribunal par chaque district, 190, 191. — Ses observations sur le rapport de la succession de J. Thierry, 222.—Autres sur l'établissement des juges d'appel, 297. — Il propose de charger le procureur du roi du ministère public, 347.—Veut que l'accusation publique soit confiée à un officier élu par les citoyens, 363.—Et que Barmond soit entendu à la barre, 416. —Dénonce un écrit de Frondeville, 447, 448.—Fait déclarer qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la démission de Mirabeau jeune, 494. — Et que les membres témoins dans l'affaire du 6 octobre ne pourront prendre part à la décision de l'Assemblée, VI, 27. — Combat le système de l'imposition en nature, 68. — Détails sur la composition d une société présidée par lui, 228.—Son opinion sur l'organisation des ponts-et-chaussées, 293, 638.— Sur les pouvoirs du tribunal de cassation, 336.—Et sur sa compétence, 343.— Il propose de mander Saint-Priest à la barre, 366. —Lit le décret général sur le rachat des rentes foncières non seigneuriales, 666.—Fait décréter des récompenses en faveur des vainqueurs de la Bastille, 676. — Parle sur l'organisation de la justice criminelle, 747; VII, 38, 46, 160. — Appuie divers projets pour la sûreté extérieure de l'état, 255. — Demande une loi sur l'émigration, 443. — Son opinion sur celle proposée, 504.—Et sur l'arrestation de deux maréchaux-de-camp à Saint-Germain, 518. — Il appuie la motion de Victor Broglie en faveur de son père, 545.—Son opinion sur la régence, 709.— Et sur les honneurs à rendre à la mémoire des rois, VIII, 55.—Il demande la suspension des ministres attaqués par une seconde législature, 68.—Combat le projet relatif aux dépenses du ministère, 79. — S'oppose à ce que les nouvelles monnaies conservent l'exergue : *sit nomen, etc.*, 99.—Est élu secrétaire, 100.—Son opinion sur le traitement des ministres, 112. — Et contre l'arrêté du département de Paris, sur la liberté des cultes, 163.—Il demande qu'il soit frappé une médaille, pour rappeler la journée où le roi a fait connaître son adhésion à la nouvelle constitution, 214. — Combat la motion de Loysel en faveur d'Antoine Loysel, son aïeul, 271.—Vote pour la réunion d'Avignon à la France, 277.—Sa motion sur le droit d'affiche, 362.—Son opinion sur le projet de décret relatif aux colonies, 380, 404.—Il s'étonne que l'horreur de la liberté se manifeste dans l'Assemblée, 458.— S'oppose à la lecture des adresses contre le décret précédent, 483.—Sa motion relative au décret sur Avignon, 493. — Son opinion sur la peine de mort, 561.— Il refuse au roi le droit de faire grâce, 589.—Réclame contre le décret concernant d'Angivilliers, 686. — Appuie la motion de poursuivre les ecclésiastiques qui continueront leurs fonctions après leur remplacement, 703.—Son opinion sur le projet de donner une garde au roi, etc., 748. — Il demande le licenciement des gardes-du-corps, 752. — Et le renvoi au comité de l'article relatif à la nomination des personnes attachées au service du dauphin, 780. —Défend l'inviolabilité du roi, IX, 133, 134. — Parle en faveur de la municipalité de Paris, 146.—Propose de soumettre les affiches au droit de timbre, 189.— Insiste pour qu'on entende la justification de Polverel, 262.—Son opinion sur l'éligibilité à l'électorat, 381.—Sa motion pour l'exclusion des députés des places du gouvernement, 391.—Il réclame le titre de *princes français* pour les membres de la famille royale, 399.—Combat une réclamation de la ville de

Nuremberg, 406.—Parle sur les articles relatifs aux délits de presse, 482. — Ses sarcasmes contre d'Orléans, 490.—Son opinion sur le commandement des armées par les princes et leur nomination aux fonctions données par le roi, 498.—Sur les actes de l'état civil des princes, 499.—Et sur les conventions nationales, 545.—Il demande la conservation de l'ordre du Saint-Esprit pour les princes, 651. — Fait arrêter que le décret d'amnistie sera présenté au roi par une députation, 656. — Sa motion pour la proclamation de la constitution, 668.—Il provoque des peines contre ceux qui prendront des titres supprimés, 738.—Demande l'ajournement d'une motion en faveur des fils de famille, 806.—Député de l'Orne au Conseil des Anciens, il appuie la résolution qui confère au Directoire le droit de compléter les élections, XXVI, 486.—Son opinion sur les attributions des juges-de-paix, XXVII, 29.—Il est élu secrétaire, 55. — Demande la nullité d'une déclaration des Anciens, relative à l'exécution de la loi du 3 brumaire, 176.—S'oppose à la création d'une 3.e section au tribunal criminel de la Seine, 211. — Et à la vente du terrain de l'arsenal de Paris, 240.—Est élu président, 293.—Refuse au Directoire le droit de réformer les arrêtés des députés en mission, 588. — Propose de placer le buste de Montesquieu dans la salle du Conseil, 606. — Sa lettre sur les *Œuvres politiques de Harringhton*, 658. — Il fait annuler les élections de Donchamp, XXVIII, 76. —Propose d'approuver la résolution relative aux parents d'émigrés, 265, 267.—Vote la remise au Directoire des articles secrets des traités avec les puissances étrangères, 312. — S'oppose à la clôture de la discussion sur les successions, 343. — Vote le rejet de la résolution y relative, 346.—Et de celle qui détermine la compétence des tribunaux militaires, 353. — Appuie les droits de successibilité des religieux, 398.—Son rapport sur le mode d'exécution de la loi du 3 brumaire, en ce qu'elle concerne la déportation des prêtres, 410.—Son opinion sur le mode de constater le vol de deniers publics, 439. — Son rapport relatif à un jugement rendu contre Ch. Louveau, 482.—Son opinion sur le nouveau code pénal militaire, 484.—Et sur le rapport de la loi du 3 brumaire an IV, 505. — Il combat la résolution sur les successions, 543, 544.—S'oppose au rétablissement de la contrainte par corps en matière civile, 618.—Fait l'éloge du rapport de Barbé-Marbois sur les finances, 634.—Combat la résolution sur le droit de passe, 639.—Celle sur les frais en matière criminelle, 677.—Et celle relative aux rectifications d'erreurs de noms portés au grand-livre, 721, 732, 786.—Son opinion sur les transactions antérieures à la dépréciation du papier-monnaie, 737.—Il vote des remerciements au Conseil des Cinq-Cents pour sa vigilance relativement à la marche des troupes, 748.—Son opinion sur la clôture des sociétés politiques, 752. — Sur la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, 758. —Sur l'organisation de la garde du Corps Législatif, 798.—Arrêté au 18 fructidor, est mis en liberté, 811. —Réclame contre l'inscription de son nom sur la liste des émigrés, XXIX, 117. — En est rayé, 152, 134. — Fait hommage d'un ouvrage sur la *Pasigraphie*, 148. — Son opinion sur le placement des assemblée électorales, 165.—Il s'oppose à la translation à Brignolles de l'administration du Var, 238.—Parle sur un projet relatif à des dépenses locales, 245. — Fait approuver une résolution sur les transactions pendant la dépréciation du papier-monnaie, 264.—Parle sur le remboursement des domaines congéables, 305.—Combat la résolution sur les domaines engagés, 418.—Son opinion sur l'organisation du régime hypothécaire, 465.—Il demande le renvoi à une commission de la résolution qui assimile aux émigrés *les individus qui se sont soustraits à la déportation*, 481.— Combat celle relative aux ascendants d'émigrés, 595. —Celle sur les prises, 601 *bis*. — Et celle relative aux rentes viagères, 612 *bis*.—Fait hommage de l'*Abrégé de l'histoire de la Grèce*, 630. — Son opinion sur la résolution concernant les halles et les marchés, 639.—Il présente un projet d'organisation du notariat, 879.

GOUPILLEAU (Jean-François), de Fontenay, homme de loi, député de la Vendée à la Législative. —Approuve la suppression des mots *sire* et *majesté*, I, 59.—Se plaint d'un officier de la garde nationale, 62.—Demande une loi sévère contre l'émigration, 120.—S'élève contre les prêtres fanatiques, 158.—Veut que les prêtres mariés conservent leur traitement, 154.—Propose de faire l'inventaire du garde-meubles, 232.— Réclame en faveur de 41 soldats de Châteauvieux, 274.—Se plaint de l'inexécution de la loi contre les princes français, 355. — Annonce des troubles dans la Vendée, 432.—S'oppose à la mise en accusation des princes émigrés, 466.—Lit un arrêté du département de la Loire-Inférieure contre les prêtres perturbateurs, 682.— Fait mettre en liberté Dutréhan, 700.—Vote la suppression des félicitations à l'occasion du renouvellement de l'année, XI, 5.— Rend compte du patriotisme de Gallet, 235.—Inculpe Gorguereau, 308.—Provoque le séquestre des biens des émigrés, 342.—Annonce l'arrestation de 39 nobles à Senlis, 412.—Réclame le renouvellement du comité diplomatique, 545.— Son opinion sur une lettre d'Avignon contre l'amnistie, 741.—Il demande que Narbonne soit mandé à la barre, XII, 8.—Provoque des poursuites contre Colmin, 53.—Dénonce les prêtres de la Vendée ; combat le projet relatif aux apanages des princes émigrés, 149.—Veut parler sur des actes arbitraires commis aux Tuileries, 217.— Fait mettre Fonguiau hors d'accusation, 511.—Appuie une adresse contre la conduite du roi, 687.— Ses observations sur une note trouvée chez ce prince, XIII, 541.—Réélu à la Convention, il demande l'ajournement de la proposition tendante à ce que tout citoyen puisse être élu juge, XIV, 14.—L'organisation d'une force publique départementale, 135. —Combat les mesures de police proposées pour les travaux du camp sous Paris, 216.—Demande que toutes les pièces relatives au procès de Louis XVI soient soumises à la Convention ; s'oppose à la formation d'une commission composée d'un membre de chaque département, 222.—Fait ajourner la discussion relative à la fabrication des sous de cloches, 230.—Demande que les volontaires qui ne rejoindront pas ne soient pas payés, 451.—A la suite de son rapport sur les excès commis à l'armée du Var, y est envoyé en mission, 509.—Rend compte de troubles dans l'assemblée primaire de Nice, 786.—Son vote dans le procès du roi, XV, 19, 160, 169, 208, 253.—Il défend l'arrêté du conseil exécutif sur les théâtres, 175.—Annonce qu'il a failli être assassiné dans un café, 258.—Fait décréter la déportation de tous les prêtres de la Corse, 299. — Demande l'élargissement de Lavergne, 519.—Dénonce la rentrée des prêtres déportés, et propose des visites domiciliaires pour les découvrir, 558.—Défend Berruyer et Menou, XVI, 283, 284.—Commissaire près l'armée des côtes de la Rochelle, annonce un avantage remporté par les rebelles, 511.—Et la reprise de Châtillon par eux ; dénonce Westermann, provoque une nouvelle organisation de la troupe de ce général, XVII, 91.— Annonce qu'il a réintégré Tuncq dans ses fonctions, 419.—Rend compte des motifs de la destitution de Rossignol, 500, 534.—Débats sur sa conduite vis-à-vis de ce général ; il est rappelé, 517.—Fait rappeler Gaudin, commissaire aux Sables, 642.—Et décréter d'arrestation les constituants qui ont protesté contre *la constitution de 1790*, XVIII, 47.—Annonce qu'un

district de la Vendée, évacué par les rebelles, a accepté la constitution, 651.—Fait décréter la nullité des ventes faites par les Vendéens, XIX, 105.—Justifie sa conduite dans la Vendée, 166.—Fait décréter l'embrigadement de la cavalerie, 178, 247.—Est élu secrétaire, 271.—Demande la traduction de Pichard au tribunal révolutionnaire, XX, 93.—Est élu membre du comité de sûreté générale, XXI, 368.—Dénonce Rossignol, 378.—Sa motion sur la mise en liberté des détenus, 439.—Il dénonce Gribeauval, 464.—Défend Kellermann, 485.—Son rapport sur la nécessité de maintenir le gouvernement révolutionnaire, 525.—Il combat la pétition des frères Renault, 528.—Fait rendre un décret sur l'organisation des comités révolutionnaires, 548, 581, 582, 583.—Demande l'ordre du jour sur diverses propositions relatives au gouvernementré volutionnaire, 619.—Combat la dénonciation de Legendre contre plusieurs députés, 633, 640.—Invite celui-ci à donner sa démission de secrétaire, 663.—Veut qu'on poursuive les fripons et les intrigants, XXII, 154.—S'oppose à la création d'un conseil du commerce, 167.—Fait renvoyer aux comités diverses motions de Bourdon (de l'Oise), 202.—Demande la mise hors la loi de Lefèvre, 227.—Son opinion sur le mode de juger les dénonciations faites contre des députés, 298, 317, 363, 372, 373.—Il fait l'éloge des opérations de la Convention depuis le 9 thermidor, 435.—S'élève contre les députés libellistes, 460.—Fait renvoyer aux comités la motion de fermer les Jacobins, 480.—En mission à l'armée des Pyrénées, annonce la prise de Roses, XXIII, 448.—Rend compte de sa mission, 686.—Discute le projet de constitution, XXV, 290, 308, 340, 342.—Dénonce le général Hazar, 370.—Remplace Letourneur à l'armée de l'intérieur, 407.—Dément le bruit de la formation de plusieurs camps sous Paris, 615.—Demande la révision de la loi qui réduit le nombre des officiers-généraux, 682.—Sollicite une loi contre les journalistes incendiaires, XXVI, 53.—Son opinion sur la responsabilité des présidents et secrétaires des assemblées primaires, 61.—Il est adjoint à Barras dans le commandement de la force armée de Paris, 119.—Propose de contraindre les prévenus d'émigration à se constituer prisonniers jusqu'à leur radiation, 157.—Appuie la proposition de suspendre le corps électoral de Paris, 219, 220.—Réélu au Conseil des Anciens, son opinion sur les droits distincts des deux Conseils, 431, 452.—Il appuie la résolution qui autorise le Directoire à compléter les élections, 463.—Est élu secrétaire, 533.—Vote pour l'emprunt de la commune d'Uzès sur elle-même, 596.—Son opinion sur les contributions et fermages payables en nature, 645.—Et sur la nomination des officiers municipaux non-élus, XXVII, 11.—Il appuie un projet relatif à l'élection des députés de la Seine, 21.—Défend la loi du 3 brumaire, à l'occasion de l'exclusion d'Aymé du Corps Législatif, 183, 184, 186.—Son opinion sur la vente du terrain de l'arsenal de Paris, 240.—Il appuie l'exclusion de Ferrand-Vaillant du Corps Législatif, 267.—Et le maintien de la suspension de la loi du 3 brumaire sur la marine, 342.—Vote le rejet de la résolution qui attribue au bureau central de Paris les travaux des contributions directes, XXVIII, 319.—Fait fixer le placement des tribunaux correctionnels d'Ille-et-Vilaine, 375.—Son opinion sur les prévenus de l'assassinat de l'agent de la commune de Benevé, 421.—Sur le paiement du dernier quart des biens nationaux, 429.—Et sur la résolution concernant les créanciers des ci-devant secrétaires du roi, 461.—Son rapport sur le nouveau code pénal militaire, 483.—Autre relatif aux actes passés pendant la rébellion dans les départements de l'Ouest, 515.—Son opinion sur le maintien de Bacò et de Denoroy, en possession des biens qu'ils ont soumissionnés, 516.—Il fait approuver le dégrèvement proposé pour les départements de l'Ouest, 576.

GOUPILLEAU (Philippe-Charles-Aimé), notaire à Montaigu, député de Poitou à la Constituante.—Son rapport sur l'affaire de Marseille, II, 336.—Il fait adopter la question préalable sur une requête de Favras, III, 170.—Demande que le serment de d'Antraigues ne soit reçu qu'à la tribune, 314.—Son rapport sur l'affaire de Riston, IV, 149.—Il dénonce le parlement de Grenoble, 188.—Son opinion sur l'estimation des biens nationaux, 334.—Sur le plan de constitution civile du clergé, 569.—Et sur le traitement des administrateurs de district, V, 526.—Il est élu secrétaire, 629.—Accuse d'Eprémesnil d'avoir dit qu'il ne parlerait plus que pour une contre-révolution, 767.—Sa motion contre l'abbé Couturier, VII, 516.—Son opinion sur le droit de pétition, VIII, 360.—Il demande la liberté du commerce de l'argent, 426.—Et le dépôt des lettres des départements contre la réunion du Corps Législatif à Paris, 450.—Sa motion pour le rassemblement des gardes nationales, IX, 270.—Il provoque la déchéance des députés qui protesteraient contre les décrets, 306.—Son opinion sur l'éligibilité à l'électorat, 377, 378.—Et sur le mode d'élection des députés, 383, 384.—Il sollicite des mesures contre les prêtres réfractaires, 389.—Refuse au roi le droit de ratifier la constitution, 546.—Demande l'exécution du décret qui exclut les députés des assemblées électorales, 566.—Son opinion sur l'assemblée de révision, 575.—Il réclame contre le décret qui augmente le nombre des officiers-généraux, X, 2.—Réélu à la Convention, se plaint de ce que l'armoire de fer ait été ouverte en l'absence des commissaires, XIV, 531.—Et de ce que le décret rendu contre les Bourbons ait été affiché avant l'adoption de sa rédaction, 799, 800.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 209, 253.—Il demande qu'on examine la conduite de tous les députés envoyés en mission, XVII, 600.—Dénonce Rossignol, 746, 747.—Défend Isoré, XVIII, 631.—Est admis aux Jacobins, XIX, 26.—Demande de l'avancement pour le maréchal-des-logis qui a tué Piron; fait décréter la mise en jugement de Marcé et de Quétineau, 58.—Demande la confirmation des promotions faites par les représentants, 68.—Fait l'éloge de Jourdan, 106.—S'oppose à l'insertion au bulletin d'une adresse de la société de Sedan, 517.—Dénonce l'arrestation de Joznet, 658.—Provoque celle de Louvet et de Fleuriot; annonce qu'Henriot vient de s'échapper, XXI, 339.—Donne des renseignements sur les citoyens d'Orléans traduits à Paris, 451.—Sa réponse aux inculpations des prétendus patriotes d'Avignon, XXII, 289.—Il rend compte de sa mission, 452.—Sa lettre sur l'incendie de la commune de Bédouin, 575.—Il parle en faveur de cette commune, 675.—Entre au comité de sûreté générale, 682.—Appuie une pétition en faveur de cultivateurs d'Arles, XXIV, 267.—Dénonce un jugement rendu par le tribunal révolutionnaire contre 49 individus, 287.—Est envoyé dans le département de Vaucluse, XXV, 139.—Demande à être remplacé dans sa mission, 148.—Discute le projet de constitution, 176.—Son opinion sur la défense de Lebon, 186.—Il demande que dans chaque département il y ait un tribunal chargé de juger les prévenus d'émigration, 221.—Parle en faveur de la commune d'Arles, et annonce que dans le Midi on égorge de toutes parts, 430.—Sa motion en faveur de prétendus fédéralistes, 671.—Il propose de casser les élections des assemblées primaires de Paris, XXVI, 150.—Demande l'impression de la liste des émigrés saisis à Quiberon, 174.—Son témoignage est invoqué contre Aymé, XXVII, 37.—Il dénonce ce représentant, 38.—Réponse de celui-ci, 41.—Il propose de faire payer en nature les fermages de 1795, 172.—

Vote le maintien des établissements publics à Montpellier, XXVIII, 196.—Annonce l'assassinat des patriotes dans le Midi, et demande un rapport sur ce sujet, 208.—Est appelé en témoignage dans l'affaire de Messonnier, 367.—Dénonce une lettre du ministre de la justice, 425.—Parle contre la mise en liberté des prêtres réclus, 462.—Appuie un projet en faveur des départements de l'ouest, 536.—Dénonce un écrit intitulé : *Ordo breviarii ingonensis pro anno* 1797, 602.—Fait décharger la commune de Bédouin de l'arriéré de ses contributions, XXIX, 310.— Dénonce les massacres qui se commettent dans le département de Vaucluse, 350.—Appuie l'envoi aux administrations centrales du portrait de Marceau, 384.— Fait renvoyer au Directoire une pétition du juif Pexoto, 434.—Et à une commission des adresses sur les événements de prairial, 725.—Est exclu au 19 brumaire, 893.

GOUPY DE MORVILLE. — Annonce de ses *Vues générales d'un plan politique*, III, 320.

GOURDAN, lieutenant-criminel, député de Franche-Comté à la Constituante.—Attaque le parlement de Besançon, I, 231.—Son opinion sur la dégradation des forêts, II, 367. — Il combat plusieurs articles sur la division du royaume, III, 386.—Veut qu'on applique aux partages le décret relatif aux ventes, 578.— S'élève contre l'enlèvement arbitraire de Muscard, IV, 135.—Est élu secrétaire, 564.—Appuie la motion d'enlever les figures enchaînées au pied de la statue de Louis XIV, 676. — Son opinion sur l'inviolabilité des députés, 725. — Sur la jouissance des maisons canoniales, V, 4.—Sur l'affaire d'Hesdin, VI, 614.—Et sur la résidence du roi, VII, 752. — Il attaque Montmorin au sujet du passeport délivré à *Monsieur ;* est chargé de l'information relative à celui de la reine, VIII, 742. — Refuse aux ministres l'initiative des lois sur l'impôt, IX, 506. — Député de la Haute-Saône à la Convention, son vote dans le procès du roi, IV, 168, 204, 253.—Il appuie une pétition en faveur de Simonet et autres, XXIV, 395. — Parle sur la déclaration des droits, XXV, 157.—Son opinion sur le mode de juger les détenus, 331, 427. — Il est élu secrétaire, 656. — Demande le rapport de la loi du 12 fructidor, comme ne portant que sur des patriotes, XXVI, 139. — Entre au comité de salut public, 150.— Passé au Conseil des Cinq-Cents, en est nommé secrétaire, XXVIII, 673.— Réélu à celui des Anciens, en est également nommé secrétaire, XXIX, 270.—Fait part du dévouement de la jeunesse de la Haute-Saône, 523.—S'oppose au renvoi des procès-verbaux des assemblées électorales à des commissions, 661. — Est élu président, 685.—Son discours sur l'assassinat de Rastadt ; 705. — Son opinion sur la liberté civile et politique ; 730. — Il demande le rapport de la loi qui met les presses sous la censure du Directoire, 755. — Sa lettre sur l'écrit justificatif publié par Merlin, 787. — Son opinion sur la disposition de la garde du Corps Législatif, 789.—Et sur la faculté de faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel, 815. — Il fait rejeter une dénonciation contre l'*ennemi des tyrans*, 835.

GOURDEL, aide-de-camp—Demande d'avancement pour lui, XXIX, 600.

GOURDON, département du Lot. — Insurrection des paysans de ce district pour ne pas payer les rentes seigneuriales, VI, 628.

GOURGUE (A.-J.-F.), président à mortier au parlement de Paris.—Est condamné à mort, XX, 311.

GOURJON.—Est autorisé à établir plusieurs manufactures à Issoire, XXV, 159.

GOURLAY, député de la Loire-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents. — Son opinion sur les dépenses du ministère de l'intérieur, XXIX, 413. — Il discute le projet sur les dispenses de service, 569.—Fait l'éloge des habitants de Soudan, 708.—Annonce la prise du Mans par les chouans ; combat la résiliation du bail de la poste aux lettres, 858.

GOURLET, Vendéen.—Signe l'acte de pacification, XXIII, 687.

GOURNAY. — Son ouvrage sur l'état général de l'armée de terre, IX, 20.

GOURNAY. — Formation de la municipalité de cette commune, III, 468.—Circonscription de ses paroisses, XI, 263.

GOURON (F.), fabricant de papier.—Est condamné à mort, XX, 368.

GOURSAC (F.-Dauphin), ex-noble et ex-lieutenant colonel de cavalerie.—Est condamné à mort avec sa mère et sa sœur, XX, 700.

GOUSMARE, ingénieur en chef de la place de Verdun. — Est dénoncé comme ayant contribué à livrer cette ville au Prussiens, XIV, 328.

GOUSSAN-MERLY (J.-B.), ci-devant trésorier de France.—Est condamné à mort, XX, 51.

GOUSSARD. — Est élu commissaire de la comptabilité, XXVI, 496.

GOUSSENVILLE, ex-noble.—Est condamné à mort avec son fils, XXI, 191.

GOUTTE. — Recette contre cette maladie, XXIX, 626.

GOUTTES (J.-L.), curé d'Argilliers.—Ses considérations sur l'injustice des prétentions du clergé et de la noblesse, *Introd.*, 591. — Député de Béziers à la Constituante, son rapport sur l'élection du cardinal de Rohan, I, 198.—Il demande le remplacement des dîmes, 326.—Parle en faveur du prêt à intérêt, II, 5. —S'élève contre les richesses du clergé, 55. — Son opinion sur la formation des municipalités, 60. — Il dénonce des pensions secrètes, 255. — S'oppose au paiement d'à-comptes aux créanciers non liquidés, III, 204. — Veut que l'Assemblée invite les riches à rentrer en France, 299. — Fait autoriser la ville de Rouen à asseoir une contribution extraordinaire, 330. — Vote pour le projet de Mirabeau concernant les troubles des provinces, 446. — Fait rendre un décret interprétatif de celui sur les décimes, 470. — Autoriser une taxe extraordinaire dans les communes d'Orléans et d'Abbeville, 524. — Et des emprunts à Orléans, 529. — Et à Toulouse, 625. — Ne veut aucune différence dans le traitement des religieux, 650. — Dénonce l'agiotage, 676. — Présente un projet sur le paiement des traitements militaires, 689, 704. — Fait ordonner celui des entrepreneurs de l'artillerie et du génie, IV, 63. — Signale les abus qui sont nés des richesses du clergé, 117.—Appuie le projet sur les assignats, 134.—Fait amender celui sur les dîmes, 165. —Est élu président, 241.—Son opinion sur les troubles de Montauban, 395.—Sa motion contre les mouvements de la garnison à Tarascon, 432. — Il parle sur les bruits d'argent donné aux voleurs de Paris, 465, 466.—Vote pour la constitution civile du clergé, 506, 507, 515, 578, 599. — Demande un archiprêtre par district, 569.—Réclame en faveur des veuves et enfants des vainqueurs de la Bastille, 600.—Parle sur la confirmation des évêques, 629, 651. —Sur leur traitement, 648.—Et sur celui des curés, 652, 653, 655. —Dément les assertions de Maury sur l'étendue de la dette, 716, 717.—Propose de faire payer le dommage causé aux ouvriers de Nîmes, par les auteurs des désordres, 735.—Fait renvoyer au comité une lettre de Talma qui réclame les droits de citoyen, V, 109.—Et décréter le paiement de leurs appointements aux ci-devant officiers des gardes-françaises, 220. — Demande une commission pour examiner l'affaire du 6 octobre, 334.—Réclame la fabrication de petits assignats, 506.—Parle sur les troubles de Nancy, 515. —Invoque les moyens de douceur envers la garnison de cette ville, 530. — Signale des abus dans les ate-

liers de mendicité, 622.—Fait accorder une provision de 3,000 livres à l'abbé Demandre, VI, 127.—Et une avance de 20,000 à Didot, pour l'impression des œuvres de Fénélon, 135.—Présente un plan de création de rentes viagères, par Lafarge, 253. — Combat le projet sur la répartition de la contribution foncière, 287. — Son rapport sur les destitutions illégales prononcées par les administrations, 588. — Il prête le serment civique, 739.—Son rapport sur l'affaire de 2 commis des carrières, 755.—Il demande l'exécution de la loi sur la résidence des évêques, VII, 45.—Et une instruction sur la constitution civile du clergé, 63.—Est élu évêque d'Autun, 433. — Parle sur la réparation des embouchures du Rhône, 460.—Propose la suppression de la place de grand aumônier de France, 494.—Son rapport sur la tontine de Lafarge, 535. — Il fait décréter un grand nombre de liquidations, VIII, 661; IX, 79.—Et réserver le papier blanc aux affiches de l'autorité publique, 189. — Sa motion contre l'agiotage des assignats, 299.—Il se plaint de la motion de Rœderer sur la liste civile, 359. — Fait rendre un décret pour la liquidation des dettes du corps d'arts et métiers, 749.—S'oppose au compte demandé par Maury de l'état des finances, 799. — Est condamné à mort, XX, 92.

GOUVERNEMENTS. — Analyse d'un discours de Lacroix sur cette matière, III, 146. — Réflexions sur celui qui convient le mieux à la France, X, 132.—Recherches sur la science du gouvernement, XII, 136.—*Le gouvernement des hommes libres*, par Chéral-Montréal, XXVI, 714. — *Le gouvernement civil*, de Locke, XXVIII, 46. — Article sur la lutte qui s'établit en Europe entre les gouvernements héréditaires et ceux représentatifs, XXII, 349.—Motion contre l'emploi du mot gouvernement, 728.

GOUVERNEMENT FRANÇAIS.—Discours sur ses principes, XXIII, 266, 276, 281. —Projet de Thibaudeau pour son organisation, XXIV, 317, 322. — Sa discussion, 346, 350, 354.—Opinion de Jean-Bon-Saint-André sur les moyens de resserrer son action, 357.—Projet tendant à le confier aux seuls comités de salut public et de sûreté générale, 388.—Discussion y relative, 422, 425, 430, 435.—Brochure de Lacretelle sur son système, XXVIII, 592.—Examen d'un chapitre intitulé : *Considérations politiques et morales sur la France constituée en république*, XXIX, 490. (*Voyez* France et Constitutions.)

GOUVERNEMENT MILITAIRE. — Invitation aux Jacobins de se mettre en garde contre son établissement, XXI, 313.

GOUVERNEMENT MONARCHIQUE. — Sa définition, I, 500.—Décret y relatif, 504.—Son abolition, XIV, 8.—(*Voyez* France, Monarchie, Royauté et Constitutions.)

GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE. — Rapport de Billaud-Varennes sur les moyens de lui donner de l'activité, XVIII, 46, 64.—Rapport de Saint-Just et décret qui l'institue jusqu'à le paix, 95, 106. — Autre rapport de Billaud-Varennes sur son établissement, 464, 473.—Discussion et adoption du projet présenté par lui, 501, 542, 558, 590, 610. — Observations en faveur de ce gouvernement, 620.—Décret pour l'exécution immédiate de la loi précédente, 627. — Discours de Chaumette sur son établissement, 641. — Circulaire du comité de salut public y relative, XIX, 59.—Rapport de Robespierre sur ses principes, 51, 84.—Circulaire sur sa marche, 371. — Son éloge par Barère, XXI, 267. — Discours de Cambon sur la nécessité de concentrer son action dans la Convention, 410. — Motion tendante à perfectionner ses formes, 416. — Barère demande que tout lui soit rapporté, 476.—Rapport, discours et adresses sur la nécessité de le maintenir, 525, 531, 587, 591, 598.—Discours de Tallien sur ses bases, 612, 619. — Autre de Debry sur ses meilleurs moyens d'action, 620. — Ajournement du projet de Lanthenas, 687. — Adresses de Dijon et des administrateurs des Bouches-du-Rhône, pour son exécution littérale, 691, 707.—Motion pour sa continuation jusqu'à la paix, XXII, 4. (*Voyez* Société des Jacobins.)

GOUVERNEMENTS DE PROVINCE.—Leur suppression, VII, 435.

GOUVERNET, commandant en second la garde nationale de Versailles.—Sa défection, II, 28.—Il est nommé ministre de France à La Haye, VII, 746.

GOUVION (J.-B.) — Est élu major-général de la garde nationale parisienne, I, 308.—Sauve un boulanger accusé d'avoir vendu à faux poids, II, 25. — Rend compte des dénonciations qui lui ont été faites au sujet de la fuite du roi, VIII, 719. — Est nommé maréchal-de-camp, IX, 504. — Député de Paris à la Législative, son opinion sur la désertion des officiers, X, 130. — Il s'élève contre les aristocrates de Toul, 545. —Demande la conservation des compagnies de chasseurs de Paris, XI, 365.—Son opinion sur le traitement de campagne, 414. — Il accuse les soldats de Châteauvieux d'avoir tué son frère, XII, 88.—Donne sa démission de député et va commander à l'armée, 148.—Admission de son suppléant, 155.—Son éloge, 491.—Il est tué d'un coup de canon; décret portant qu'il sera écrit à sa famille, 660.—Article sur sa mort, XIII, 135.

GOUVION (Victor), capitaine. — Est arrêté à Namur, XIII, 537. — Proteste contre son arrestation, 633.

GOUVION jeune, lieutenant de la 7.e demi-brigade. — Se signale par un trait d'héroïsme, XXIV, 144.

GOUVION-SAINT-CYR, général.—Chasse l'ennemi de la vallée de Maurienne, XVII, 692. — Son rapport sur les succès de l'armée des Alpes, XX, 529.—Il défait les Piémontais, XXI, 68.—Général en chef provisoire, fait arrêter, à Rome, plusieurs officiers français accusés d'insubordination envers Masséna, XXIX, 254.—Eloge de sa simplicité républicaine, 271. — Il fait séquestrer le palais de l'ordre de Malte, 284. — Ordonne la vente du mobilier de la république romaine, 295.—Partage le territoire en deux divisions militaires, 306. — Est rappelé; arrêté par lequel il prescrit un costume au consulat romain, 317.—Il est destitué, 330.— Et nommé général de division, 822. —Son éloge, 841.

GOUY-D'ARCY (marquis de), député de Saint-Domingue à la Constituante.—Prête le serment du Jeu de Paume; propose une adresse au roi, I, 90.—Défend la députation de Saint-Domingue, 105, 119, 124. — Donne le détail des assassinats de Paris; dénonce des listes de proscrits, 192.—Demande la communication de tous les papiers saisis, 206, 229.—Vote pour la responsabilité des ministres seuls, en cas d'ordres arbitraires, 370.—Annonce que l'emprunt de 80 millions est manqué, 494.—Attaques contre lui, 501. — Il demande un signe extérieur pour les députés, II, 23.—Combat le plan de Necker et propose la création de billets nationaux, 215.—Dénonce La Luzerne, ministre de la marine, 287, 288, 471.—S'oppose à la vente d'une partie des biens du clergé, 430. — Et à l'établissement d'un comité colonial, III, 507.—Combat l'instruction proposée pour les colonies, 733. — Appuie la proposition d'attacher un intérêt aux assignats, IV, 141. — Veut que les billets de caisse d'escompte tiennent provisoirement lieu de ce papier, 142.—Dénonce de nouveau La Luzerne, 204. — Son discours sur les troubles de Tabago, V, 15.—Il propose d'émettre 2 milliards d'assignats forcés, 505.—Lit une adresse de l'assemblée provinciale du nord de Saint-Domingue, 562.—Et des pièces qui lui ont été envoyées par l'assemblée de Saint-Marc contre La Luzerne, 660.—Répond à la dénonciation faite contre

lui par Curt, 706, 707.—Rectification des accusations de Lameth contre lui, 727.—Il adresse une lettre d'injures à Brissot, VII, 229. — Son discours à l'occasion de l'hommage fait à l'Assemblée du buste de Désilles, 263, 264. — Il fait ajourner la comparution à la barre des membres de la ci-devant assemblée de Saint-Marc, VIII, 14.— Avoue le contenu d'une lettre écrite par lui en 1790, sur les affaires de Saint-Domingue, 76.—Défend le système des petits assignats, 263. — Sa lettre sur la liste des ultramontains, 358. — Il appuie le projet de décret relatif aux colonies, 371. — Écrit qu'il croit devoir s'abstenir des séances de l'Assemblée, 418. — Dément la nouvelle d'un arrêté de l'assemblée de Saint-Domingue en faveur des gens de couleur, 684.—Remet deux lettres saisies à Senlis sur le médecin du roi, 728.—Annonce que le péril de la patrie le ramène dans l'Assemblée, 730.— Parle en faveur des membres de la ci-devant assemblée coloniale de Saint-Domingue, 786. — Réclamation le concernant, IX, 10.—Il désavoue une lettre sur les colonies qu'on lui attribue, 769.—Est dénoncé par la compagnie Perrier, X, 494.—Compte demandé de son envoi à Noyon, XI, 388.—Il est rappelé, 390. —Ecrit au sujet de la dénonciation faite contre lui, 415. — Rend compte de sa mission à Noyon, 436. — On lui attribue une pétition contre la composition des tribunes de la Convention, XV, 735.—Il est décrété d'arrestation, XVI, 37; XVII, 302. — Et condamné à mort, XXI, 395.

GOUYON-BEAUFORT, capitaine.—Est condamné à mort, XXI, 47.

GOUZY, député du Tarn à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 208, 253.

GOVERNOLO (*pont* de). — Le général Sahuguet s'en empare en personne, XXVIII, 417.

GOWERS (comte de).—Est ambassadeur d'Angleterre à Paris, IV, 650. — Dundas lui annonce que son gouvernement ne se mêlera pas des affaires de la France, XIII, 523.

GOY, vice-président du district de Cosne. — Est condamné à mort, XX, 756.

GOYET-DUBIGNON. (*Voyez* Dubignon.)

GOYON (G.-B.), couturière. — Est condamnée à mort, XX, 472.

GOIRE-LAPLANCHE. (*Voyez* Laplanche.)

GRACE. (*Voyez* Droit et Lettres de grâce.)

GRADISCA.—Avantages remportés dans ce village par les Français, XXVIII, 632. — Détails sur sa prise; sa capitulation, 636.—Etats des officiers autrichiens qui y ont été fait prisonniers, 642. — Organisation d'un gouvernement central, 663.

GRADUALITÉ DES FONCTIONS PUBLIQUES. (*Voyez* Fonctions publiques.)

GRADUALITÉ DES PEINES. (*Voyez* Code criminel)

GRAFFAN, capitaine.—Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

GRAFTON (duc de). — S'élève contre la continuation de la guerre, XIX, 625; XXI, 49.

GRAHAM, général anglais.—Signe la capitulation de la Guadeloupe, XXIII, 153, 225.

GRAHAM (marquis de), membre des communes d'Angleterre.—Sa motion sur l'exportation de l'étain, III, 350.

GRAILLE (Joseph), grenadier.—Adopte le fils de son ennemi, XIV, 777.

GRAIN-D'ORGE, chef de bataillon.—Se distingue à l'armée du Danube, XXIX, 871, 877.

GRAINDORGE, ex-comte de Menil-Durand, ex-adjudant-général.—Est condamné à mort, XXI, 403.

GRAINS. (*Voyez* Subsistances.)

GRAINVILLE. — Annonce de son ouvrage sur la guerre de l'empire avec la Turquie, IV, 160.

GRAMAGNAC.—Est dénoncé comme accapareur; arrêté qui le justifie, XVII, 770.

GRAMMONT, artiste du théâtre français.—Son procès au tribunal révolutionnaire, XX, 191.—Il est condamné à mort, 203.

GRAMMONT fils, sous-lieutenant.—Son procès au tribunal révolutionnaire, XX, 191. — Il est condamné à mort, 203.

GRAMMONT.—Fragment d'une lettre écrite par lui de Lisbonne, XXIX, 73.

GRAMMONT, de Bordeaux.—Est nommé commissaire de l'emprunt contre l'Angleterre, XXIX, 217.

GRAMMONT (*madame*). — Renvoi d'une lettre à son adresse, VIII, 747.

GRAMMONT (Antoine), député du Béarn à la Constituante.—Ses explications sur les droits de coutume qu'il percevait à Bayonne, VI, 602, 662.

GRAMMONT (Leroi de). (*Voyez* Leroi.)

GRAMON (de), Anglais de Philadelphie. — Lettre dans laquelle il déroule les intrigues du parti anglais pour décider les États-Unis à la guerre contre la France, XXIX, 624.

GRAND, palfrenier du prince Saint-Maurice.—Est condamné à mort, XXI, 276.

GRAND, membre du comité de salut public de Lons-le-Saulnier.—Est condamné à mort, XXI, 236.

GRAND, dit LYONNAIS. —Est condamné à mort, XX, 31.

GRANDCHAMP, colonel des hussards de Chamboran.—Eloge de sa conduite à Longwy, II, 28.

GRANDCLOS, armateur de Port-Malo. —Son évasion; décret relatif à ses biens, XX, 647.

GRAND-LIVRE. (*Voyez* Dette publique.)

GRANDE, couturière. — Est condamnée à mort, XXI, 95.

GRANDEL (Benoit).—Est condamné à mort, XVIII, 549.

GRAND-FEBVRE (Anne), femme Taboullot. — Est condamnée à mort, XX, 359.

GRANDIN, ex-négociant.—Est acquitté, XXI, 40.

GRANDIN, curé d'Ernée, député du Maine à la Constituante. —Son opinion sur la déclaration des droits, I, 262. — Et sur l'élection des curés, IV, 637.

GRANJEAN, ex-curé.—Est condamné à mort, XXI, 275.

GRANDJEAN, adjoint à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire de Brest.—Atrocités commises par lui; il est traduit devant le tribunal du district de Brest, XXIV, 623, 627.

GRANDJEAN, général.—Est blessé à la bataille de la Trébia, XXIX, 734.

GRANDJON, émigré.—Est exécuté, XXVIII, 341.

GRAND-LOUIS, se qualifiant de *comte de Savary*, etc.—Est assassiné par les siens, XXIX, 521.

GRAND-MAISON. — Est accusé de fabrication de faux billets de caisse d'escompte, III, 468. — S'évade du Châtelet, IV, 540, 670.

GRANDMAISON, député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents. — Demande le renvoi des fêtes religieuses du décadi, XXIX, 318. — Fait renvoyer à la commission de marine un écrit relatif au jugement des prises maritimes, 332. — S'oppose à la défense d'imprimer le calendrier grégorien, 334. — Propose d'attribuer aux administrations centrales la nomination des employés de l'octroi, 391, 394.—Fait valider les opérations de plusieurs assemblées primaires des Landes, 403. — Et rejeter la proposition de fixer le nombre de députés à élire dans les prochaines élections, 440.—Son opinion sur les dispenses de service militaire, 540.—Sa motion sur le partage des prises, 594.—Il fait renvoyer à une commission le projet relatif aux déportés de la Corse et des colonies, 624.— S'oppose à la discussion en comité secret des projets de finances, 681.—Est élu secrétaire, 716.—Fait renvoyer au Directoire une pétition de Vatar sur la li-

berté de la presse, 717.—Demande la discussion immédiate des projets de la commission des Onze, 720. —Son opinion sur la fermeture des sociétés politiques, 721.—Et sur l'organisation de la garde nationale, 748.—Il appuie la suppression du mot *anarchie* du serment à prêter par ses officiers, 751.—Attaque le rapport de Fouché contre les sociétés politiques, 871. — Se plaint des persécutions dirigées contre les républicains, 780. — Réclame l'appel nominal sur la déclaration des dangers de la patrie, 809. — Son opinion sur l'avancement des officiers de marine, 833, 834, 837. — Il célèbre les victoires des armées, 843, 869. — Demande un rapport sur les élections de Saint-Domingue et des Bouches-du-Rhône, 879. — Veut que le Conseil renouvelle son serment à la Constitution, 885. — S'élève contre la nomination de Bonaparte au commandement de la force armée au 18 brumaire, 887. — Est exclu, 893.

GRANDMAISON (M. Buret, femme), ex-actrice des Italiens. — Est traduite au tribunal révolutionnaire, XI, 727.—Et condamnée à mort, XII, 40.

GRANDMAISON (Millin). (*Voyez* Millin.)

GRANDMAISON (Moreau), membre du comité révolutionnaire de Nantes.—Signataire d'un extrait de l'arrêté de ce comité contre les 94 Nantais, XII, 768. —Il dépose dans leur procès, XIII, 47.—Acte d'accusation contre lui, 238.—Sa procédure, 317, 550, 629, 637, 646, 653, 661, 669, 677, 685, 693, 709, 717, 725, 741, 749, 758, 773; XIIII, 2, 9, 17, 25, 49, 57.—Il est condamné à mort, XIII, 759; XIIII, 74.

GRANDMESNIL, acteur. — Sa rentrée au théâtre de la Nation, VI, 16.

GRANDMOULIN. — Demande une décision interprétative de la loi du 25 fructidor sur les élections, XIVIII, 516.

GRANDPRÉ.—Soumet la fourniture de 60,000 fusils, VIII, 725.

GRANDS HOMMES.—Décret sur les honneurs qui leur seront rendus, VIII, 39, 54.—Dissertation sur ce sujet, 109. (*Voyez* Panthéon.)

GRANDS PROCURATEURS PRÈS LA HAUTE-COUR NATIONALE. (*Voyez* Tribunaux.)

GRANDVAL (madame.) — Réclame en faveur des enfants naturels, XI, 727.

GRANERI (comte de), ministre de l'intérieur à la cour de Turin. — Apporte de Madrid le modèle du métier à filer et à carder le coton, III, 517.

GRANES, procureur de la commune de Montbrison.—Demande de sa destitution, XVII, 159.

GRANET (Cyprien), homme de loi à Toulon.—Décret qui le décharge d'accusation, VIII, 471, 472.

GRANET (François-Omer.) — Est poursuivi dans les troubles de Marseille, II, 342.—Renvoi de sa procédure pardevant la sénéchaussée de cette ville, III, 592. — Député des Bouches-du-Rhône à la Législative, il annonce que le pavillon de la liberté flotte sur les remparts d'Arles, XII, 77. — Inculpe Lefort et Pinetti, 356.—Annonce l'exécution de Boyer, XIII, 356. —Dénonce Blancgilly, 396.—Réélu à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 171, 214, 254.—Il demande l'impression de l'adresse qui a motivé l'arrestation de Marat, XVI, 148.—Veut qu'on entende les commissaires des sections de Marseille, 372.—Lettre que lui adresse son frère sur la situation de cette ville, XVII, 560.—Il est adjoint au comité de salut public, 595.—Demande le rappel de tous les prêtres en mission; et fait rapporter le décret qui l'ordonne, XVIII, 688.—Dénonce le général Lapoype, XIX, 565.— Réclame les honneurs du Panthéon pour P. Bayle et Gasparin, XI, 157.—Sa motion contre Jourdan, 258. —Sa motion sur la réincarcération des détenus élargis, 484, 486.—Il fait décréter que les sections de Paris ont bien mérité de la patrie, XII, 345.—Combat la motion de raser l'hôtel-de-ville, 395.—Demande qu'on imprime le nom des patriotes opprimés, 448. — Il est dénoncé comme fauteur de la contre-révolution dans le Midi, XXII, 57. — Est accusé de diatribes contre Marat, 60. — Produit des pièces à la charge de Barras et de Fréron, 157.—Veut qu'on poursuive les individus qui ont arrêté Bô, XXIII, 308, 366. — Nouvelles accusations contre lui; il se justifie, XXIV, 150, 151.—Est décrété d'arrestation, 155.—Dénoncé par Poultier, 302.—Décrété d'accusation, 522.—Et compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.

GRANET (L.), administrateur des Bouches-du-Rhône, frère du précédent.—Ecrit qu'il a quitté ses collègues traîtres à la patrie, XVII, 152. — Et que les troubles de Marseille ont été réprimés sans effusion de sang, 560.

GRANET (Marc-Antoine), de Toulon, président du département, député du Var à la Législative. — Fait décréter des secours aux ouvriers de Brest, Rochefort et Toulon, II, 27.—Son rapport sur le traitement des officiers supprimés, 505. — Il fait rendre un décret concernant les Invalides de la marine, XII, 531.— Vote la suppression de la course, 535. — Fait rendre un décret concernant les maîtres d'équipage, XIII, 227.

GRANGE, ex-grand-vicaire de Grenoble. — Est accusé d'être l'auteur d'une adresse contre la commission des Onze, XIII, 746.

GRANGÉ, capitaine.—Son éloge, XVII, 110.

GRANGENEUVE, homme de loi, substitut du procureur de la commune de Bordeaux, député de la Gironde à la Législative.—Réclame l'arrestation d'Olivier, I, 315.—Demande compte de l'état de radiation des pensions des émigrés, 318.—Son opinion sur la loi proposée contre eux, 327.— Et sur les troubles de Caen, 356.—Il demande l'état des pensions supprimées, 413.—Et le décret d'accusation contre Delâtre, 464.—Défend le droit de pétition, 628. — Son opinion sur la réponse à faire au roi, 639.—Il s'étonne que le ministre de l'intérieur ait pris sur lui de suspendre la loi qui supprime les chambres de commerce, 751.—Vote le décret d'accusation contre les princes français, II, 19.—Son opinion sur la sanction des décrets concernant la haute-cour, 78.—Son rapport sur les enrôlements faits par Salvat, 92.—Il inculpe Bertrand, 278, 279.—Son opinion sur l'affaire de Pelleport, 406.—Il s'oppose à la réunion de l'Assemblée en club, 458, 459, 460. — Appuie une demande de secours pour Latude, 484.—Fait ajourner un projet en faveur des officiers de marine supprimés, 547.—Demande une amnistie pour les crimes d'Avignon, 647. — Son opinion sur les secours à accorder aux parents des émigrés, 696. — Il rend compte d'une dénonciation contre Narbonne, XII, 7. — S'oppose à l'évacuation des tribunes, 25. — Et à l'établissement des commandants de place temporaires, 133. — Sa motion relative à l'emploi des troupes rassemblées auprès d'Arles, 163. — Il s'élève contre la prise de possession des îles de la révolution, 170.—Demande le rapport du décret sur la retenue du traitement des députés, 199.—Combat le projet relatif aux troubles d'Avignon, 355. — Violences exercées contre lui par Jouneau, 668, 675; XIII, 253, 440. — Il demande qu'on entende Luckner sur l'état de l'armée, 159. — Fait renvoyer à leurs fonctions les administrateurs des Bouches-du-Rhône, 233.—Son opinion sur l'affaire de Pâris et de Bouland, 248.—Il veut qu'on mette à l'ordre du jour la question de la déchéance du roi, 326.—Fait prendre des mesures pour sa sûreté, 392.—Réélu à la Convention, dénonce un billet de convocation particulière chez Chabot, XIV, 683.—Interpelle Marat, 687.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 185, 252. — Sa motion pour la poursuite des auteurs du 2 septembre, 399.—Il est élu secrétaire, 645. — Fait décréter d'accusation les chefs de la faction des *chiffonistes*

d'Arles, 759. — Demande de son expulsion par les sections de Paris, XVI, 156.—Autre pour sa mise en accusation, 544.—Il est décrété d'arrestation, 554.—Saint-Just propose de le déclarer traître à la patrie, avec les autres députés réfugiés dans le Calvados, XVII, 77. — Lettre par laquelle il réclame contre ce projet, et déclare qu'il n'a jamais quitté Paris, 158.—Il est décrété d'accusation, 268; XVIII, 32, 37, 60.—Texte de cet acte, 200, 212, 220. — Paiement à sa veuve des indemnités qui lui étaient dues, XIV, 461; XVIII, 260. — Pétition du citoyen Trocar qui lui a donné asile, XIX, 404.

GRANGENEUVE jeune, orateur d'une députation de la Gironde.—Dénonce une adresse provoquant au meurtre d'une partie des membres de la Convention, XVI, 174.

GRANGIER, député de Berry à la Constituante.—Demande une école unique des ponts-et-chaussées, VII, 11.

GRANT, membre du parlement d'Angleterre. — Appuie le bill contre les réunions, comme un remède aux progrès du jacobinisme, XVI, 697.

GRANVILLE. — Formation de la municipalité de cette ville, IV, 222. — L'équipage d'un corsaire y est sauvé par Duchesne, XVIII, 350. — Siége de cette place, 470.—Traits de bravoure des assiégés, 501. — Les rebelles y perdent 5,000 hommes, 510, 553. — Secours accordés aux familles qui ont souffert du siége, 586; XXI, 52.—Fonds assignés aux réparations de son môle, XV, 323. — Acceptation de la constitution par sa garnison, 776.

GRANVILLE, membre des communes d'Angleterre. — Son discours sur l'augmentation des forces anglaises, III, 417.

GRANVILLE. (*Voyez* Thuau-Granville.)

GRANVILLE-SHARP.—Sa lettre à Brissot de Warville sur l'exportation des grains, I, 283.

GRAPPE, député du Doubs au Conseil des Cinq-Cents. — Dénonciation contre lui, XXIX, 134.—Il demande un rapport sur les élections de Besançon, 478.—Parle sur celles du tribunal du Doubs, 523.

GRAS, député helvétique.—Son rapport sur l'organisation des troupes suisses au service du roi de Sardaigne, XXIX, 599 *bis*.

GRAS, capitaine.—Eloge de sa bravoure, XVIII, 674.

GRAS-DE-CAISSE.—Décret portant qu'ils seront versés à la caisse de l'extraordinaire, VI, 655.

GRASSE, département du Var.—Mandement de l'évêque de cette ville contre les décrets de l'Assemblée nationale, VI, 694. — Prétendus dangers qu'y court Isnard, XIII, 252.

GRASSE (évêque de). (*Voyez* Prunières.)

GRASSET-SAINT-SAUVEUR. — Notice de son ouvrage, intitulé : *Les Fastes du peuple Français*; mention honorable, XVIII, 270.

GRASSIN (Gilbert), de Moulins, ex-noble et ancien militaire.—Est condamné à mort ainsi que sa femme, M.-L.-F.-H. Deschamps, XIX, 692.

GRASSON, militaire.—Son éloge, XII, 363.

GRATIEN, évêque. — Dénonciation d'un libelle dont il est l'auteur, XIII, 420.

GRATIEN, général de brigade. — Est destitué, XVIII, 152, 388. — Motion de le juger militairement à la tête de l'armée, 159.—Il annonce une victoire sur Charette, XVI, 579.

GRATTAM (lord), membre du parlement d'Irlande.—Sa motion sur les dîmes, II, 466.—Autre sur la corruption de l'administration de l'Irlande, III, 590, 599.—Il combat l'adresse proposée sur la rupture des négociations avec la France, XVIII, 536.

GRATZ, en Styrie.—Occupation de cette ville par les Français, XVIII, 675.

GRAUTHE (de). — Annonce de son ouvrage sur les abus de l'ancienne éducation, IV, 171.

GRAVAUD (M.-C.-D. avant veuve.)—Est condamnée à mort, XIX, 46.

GRAVE, en Hollande.—Sa prise par les Français, XIII, 120, 121, 219.

GRAVE, colonel du 90.e régiment.—Sa réponse à Montlosier, IX, 618.

GRAVE (de), conseiller de Flandre.—Est envoyé à la cour de Berlin comme agent des états belgiques, III, 630.

GRAVE (de), député de l'Escaut au Conseil des Anciens.—Vote le rejet de la résolution sur les transactions, XVIII, 162.—Combat celle qui prohibe les marchandises anglaises, 474. — Son rapport pour le rétablissement de la contrainte par corps en matière civile, 615. — Il fait approuver la résolution relative aux marchandises circulant près des frontières, XIII, 39.

GRAVE (de).—Est nommé ministre de la guerre, XI, 594.—Demande qu'on s'occupe du mode de paiement des troupes, 625. — Annonce l'envoi de forces dans le Midi, et le désir du roi d'être entouré par la garde nationale, 667.—Propose un mode de remplacement des officiers, 750. — Fonds mis à sa disposition pour l'habillement des gardes nationaux volontaires, 759. — Il lit une lettre de Luckner sur les moyens de compléter son armée, XII, 94. — Appelle l'attention de l'Assemblée sur la situation du Midi, 125. — Annonce le soulèvement du 41.e régiment, 156. — Demande que la solde de l'armée soit payée en numéraire, 167.—Réclame 4 millions, 190.—Justifie l'emploi des troupes dans le Midi, 193.—Mise de 25 millions à sa disposition, 195.—Sa lettre à Rochambeau, Luckner et Lafayette, 222.—Il demande l'autorisation de donner 500 mille livres à chaque général, 252.—Annonce le massacre de plusieurs officiers par leurs troupes, 271.—Compte lui est demandé de la position de l'armée à Valenciennes; il dépose l'état des approvisionnements de l'armée du Nord, 275. — Donne des détails sur la retraite de Quiévrain, etc., 285.—Demande 50 nouveaux bataillons de volontaires; annonce la prise par Custine des défilés de Porentruy, 295.—Réclame une loi répressive des excès de l'armée, 301.—Envoie les pièces relatives à l'affaire de Lille, 308. — Demande la mise en état de guerre des places-frontières, 323.—Transmet des détails sur les troubles d'Avignon, 334.—Donne sa démission et obtient la permission de sortir de Paris, 336, 342. — Lettres sur sa retraite, 498.—Il est décrété d'accusation, XIII, 559.

GRAVELINES.—Nouvelles de ce port, XIV, 42.

GRAVEURS. — Décret pour leur encouragement, II, 712.—Mesures pour la conservation de leurs propriétés industrielles, XVII, 176.—Ils sont exemptés du droit de patente, XVIII, 461, 511, 515.

GRAVIER-DE-VERGENNES. (*Voyez* Vergennes.)

GRAVIÈRE, ex-vicaire de Saint-Roch.—Est condamné à mort, XXI, 47.

GRAVINA, amiral espagnol.—Se réunit à Langara pour attaquer deux vaisseaux français, XIV, 49.

GRAVURES. — La liberté du braconnier, par Ingouf le jeune, II, 270.—Tableau allégorique de la restauration de la liberté des Français; la prise de la Bastille, 302.—Le siége de Calais, par Anselin, 320.—Le déjeûner et le goûter, 470.—Annonce du portrait de Lafayette, III, 146. — Uniformes de l'armée prussienne, 201.—Collection de portraits des députés à l'Assemblée nationale, 521; IV, 164, 209. — La rose défendue, par Julien; la prise de la Bastille, par Thevenin, 538. — Portraits de Saint-Priest, de Louis XVI et autres, IV, 3, 591.—Annonces diverses de gravures nouvelles, 67, 287, 618; V, 4, 56, 104, 106, 126, 137, 167, 209, 227, 287, 491, 508, 648, 728 *quinquies*, 751; VI, 236, 420; VII, 220, 488, 608; VIII, 116, 532; IX, 7, 76, 291, 656, 658, 667, 766; X, 14, 50, 58,

72, 86, 186, 194, 209, 222, 242, 479, 511; XI, 64, 72, 103, 216, 259, 295, 328, 440, 639, 660, 683, 727; XII, 36, 96, 104, 135; XIII, 186; XIV, 28, 116, 148, 181, 344, 520, 627, 756; XV, 19, 447, 496, 508, 539, 594, 603, 719, 784; XVI, 18. 146, 224, 411, 476*, 507; XVII, 182, 230, 315, 336, 372, 452, 521, 522, 548, 555, 579, 755; XVIII, 148; XIX, 20, 76, 140, 228, 287; XXI, 792; XXII, 52, 72, 176, 300, 692, 708; XXIII, 160, 184, 208, 432, 496, 640, 720; XXIV, 80, 144, 184, 224, 322, 384, 448, 507, 644, 668; XXV, 48, 248, 280, 384, 500, 680, 736; XXVI, 56, 73, 192, 344, 594; XXVII, 16, 216, 456, 464, 592, 596; XXVIII, 68, 204.—Vue du Champ-de-Mars, V, 104.—La colonne de la Liberté, 227.—Gravure de l'*Annonciation* du Guide, VI, 412.—Portrait de J.-J. Rousseau, VII, 23.—Tableaux de la révolution française, VIII, 605.—Portrait de Charlotte Corday, XVII, 636.—Arrêtés contre la vente de gravures obscènes, XVIII, 41; XI, 377. — Plaintes de Thibault contre leur destruction, sous prétexte de féodalité; décret répressif de ces actes, 194.—La traite des nègres, XIX, 676. —Livraison des gravures du Musée des monuments français, XXIX, 118. (*Voyez* Lenoir (Al.)— Hommage de la collection d'Helmann, représentant les principales journées de la révolution, 253.—Annonce de cet ouvrage, 286.—Notice d'une collection d'estampes gravées d'après les tableaux de la galerie du ci-devant Palais-Royal, 598 *bis*.

GRAY. —Ses observations sur l'histoire naturelle des reptiles, III, 254.

GRAY (Haute-Saône). — Secours accordés à cette commune, III, 601.—Résolution concernant son hospice, XXIX, 717.

GRÈCE.—Hommage rendu dans ce pays à la mémoire de Mirabeau, IX, 349. — Trait de courage de l'équipage d'un de ses bâtiments, XIX, 169.—Mémoire sur les progrès successifs de la peinture chez les Grecs, XXVIII, 468.—Fonds destinés au paiement des capitaines grecs qui ont fourni des grains à Marseille, 655.—Description des îles grecques possédées par la république de Venise, 735.—Mouvement révolutionnaire parmi les Grecs en Turquie, 772.—Abrégé de l'histoire de ce pays, XXIX, 618 *bis*, 630.—Recherches faites par Hawkins, 663.

GREENWICH. — Opérations pour la jonction de l'observatoire de cette ville à celui de Paris, XI, 335.

GREFFES DOMANIAUX.—Remboursement de ces offices, VIII, 641, 688.

GREFFES ET GREFFIERS. (*Voyez* Tribunaux.)

GREFFIERS DE PAIX. (*Voyez* Ordre judiciaire.)

GRÉGOIRE (Henri), curé d'Emberménil, député de Nancy à la Constituante.—Se réunit aux communes, I, 69.—Proteste contre la déclaration du roi, 95. —Appuie la demande du renvoi des troupes, 138.—Dénonce les intrigues de la cour, 154, 157.—Propose de charger les curés de ramener l'ordre, 197.—Présente des lettres anonymes, 267. — Parle en faveur des Juifs d'Alsace, 270.—Veut que la déclaration des droits soit jointe à celle des devoirs, 277.—Réclame le remplacement des dîmes, 326. — Demande que les droits de l'homme soient déclarés venir de la divinité, 348.—S'oppose à la lecture du mémoire du roi sur le *veto*, 454.—Son opinion sur l'acceptation de la dédicace des œuvres de Voltaire; il fait exempter d'imposition les curés à portion congrue, 511.—Signale l'orgie des gardes-du-corps, etc., II, 9. — Son opinion sur la translation de l'Assemblée à Paris, 16.—Il rejette le paiement d'un impôt comme condition d'éligibilité, 81. — Propose à l'Assemblée de se lever pour faire honneur à un vieillard centenaire, 83. — Son opinion sur la propriété du clergé, 85.—Il réclame contre le décret du marc d'argent, 104, 107.— Sa motion sur la collation des bénéfices, 160. — Il vote la préséance pour les autorités administratives dans les cérémonies publiques, 511. — Demande le séquestre des biens des bénéficiers absents, III, 59.— Son mémoire en faveur des gens de couleur, 153. — Il réclame l'état-civil pour les Juifs portugais, espagnols et avignonnais, 255.—Fait autoriser les comités à répondre aux différentes demandes des départements, après avoir consulté leurs députés, 306. — Son rapport sur les troubles du Quercy et autres provinces, 336.—Il vote la destruction partielle des ordres religieux, 355.—Attribue aux libelles les désordres des provinces, 388. — Son opinion sur le traitement des religieux, 406, 413. — Son rapport sur la Martinique, 507.—Il fait porter à 30 le nombre des membres du comité des recherches, 610.—S'élève contre le paiement de divers traitements militaires, 683. — Parle sur l'instruction proposée pour les colonies, 732, 733.—Fait retirer aux salines de la Lorraine l'exploitation des bois qui leur était accordée, IV, 5.—Demande la dotation des curés en biens territoriaux, 93.—Fait décider que le décret sur les procédures prévotales, ne s'étend pas aux fonctions des prévôts de la marine, 123. — En fait rendre un sur la prévôté de l'hôtel, 165.—Demande des primes pour le desséchement des marais, 265.—Fait rendre un décret concernant les galériens étrangers, 421.— Parle sur le projet de la constitution civile du clergé, 521, 578, 580.—Propose un archiprêtre par district, 569.—Parle sur l'élection des évêques, 587.—Sur la forme de leur élection, 629.—Sur l'élection des curés, 638, 639.—Sur leur traitement, 652.—Sur celui des vicaires, 654.—Et sur les pensions des ecclésiastiques, 684, 743. — Fait décréter que le bureau des affaires étrangères rendra compte du nombre des Français emprisonnés dans les forteresses étrangères, V, 25.—Sa lettre aux habitants de la Meurthe contre les émigrés, 338.—Il parle en faveur des académies, 440.—Annonce que les habitants de Pondichéry ont prêté le serment civique, 692.—Demande en vain la parole sur la situation des affaires de Saint-Domingue, VI, 107. —Sa lettre aux philantropes, 226. — Il propose de détruire l'inégalité des partages entre les enfants, 272.—Demande une amnistie pour les condamnés dans l'affaire de Nancy, 579. — Justifie la conduite du directoire de la Meurthe, 587. — Prête le serment civique; sa déclaration à cet égard, 738; VII, 38. — Il est élu président, 159. — Présente son ouvrage sur la légitimité du serment civique, 179. — Vœux pour sa nomination à l'évêché de l'Aisne, 242. — Il fait poursuivre Calonne comme solidaire du paiement de 800 mille livres fait à la famille Polignac, 391.—Il est élu évêque de Blois, 396. — Combat le projet de décret relatif aux colonies, VIII, 333, 366, 384, 385, 386. — Son opinion sur les droits de pétition et d'affiches, 354. — Il veut que les gens de couleur jouissent de tous leurs droits, 400. — Parle sur l'instruction destinée aux colonies, 664. — Annonce, lors du départ du roi, les bonnes dispositions du peuple de Paris, 717. — S'élève contre les serments de ce prince, IX, 128.—Et contre son inviolabilité, 134. — Son opinion sur l'éligibilité à l'électorat, 381.—Et sur le décret relatif aux colonies, 768, 770. — Extrait de son adresse aux députés de la seconde législature, X, 26. — Député de Loir-et-Cher à la Convention, il la déclare constituée, XIV, 5. — Provoque l'abolition de la royauté, 8.—Présente le tableau des objets déposés aux archives, 167.—Fait réclamer trois officiers suisses de Vigier, jetés dans les cachots de Soleure, 361. —Et répondre aux félicitations de la société de Newington, 446. — Attaque l'inviolabilité du roi et demande que Louis XVI soit mis en jugement, 491.—Est élu président, 501.—Attaque les fournisseurs infidèles, 530. — Sa réponse à la députation du peuple savoisien, 541.—Son rapport sur l'incorporation de la Savoie à la France, 585, 591.

— Sa réponse à la députation de la société constitutionnelle de Londres, 594.—Il est envoyé en mission dans le département du Mont-Blanc, 603.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 190, 252.—Il occupe le fauteuil le 1.er juin, XVI, 544.—Demande un rapport sur l'état des colonies, 568. — Discute le projet de la constitution, 688.—Veut qu'on supprime une partie des vicaires-généraux, XVII, 14.—Fait supprimer les primes accordées à la traite des nègres, 252.—Engage Barère à retirer d'un de ses rapports l'éloge de Louis XII, 294. — Garat prétend lui avoir communiqué un travail qu'on lui reproche, 303. — Il fait supprimer les académies, 344.—Son discours sur l'éducation commune, 358.—Il lit une lettre des administrateurs des Alpes maritimes, repoussant les propositions des 32 sections de Marseille, 656.—Propose la formation d'un recueil destiné à la publication des traits d'héroïsme, 766, 773.—Appuie une pétition sur la nécessité d'une bonne histoire nationale, XVIII, 283.—Fait adopter une instruction sur les semailles d'automne, 316.—Propose l'établissement de maisons d'économie rurale, 363.—Déclare qu'il est prêt à renoncer aux fonctions d'évêque, 371.—Invite les Jacobins à recueillir les traits de patriotisme, 434. — Fait décréter que les inscriptions des monuments publics seront en français, XIX, 178. — Fait décréter l'ouverture d'un concours pour la composition de livres élémentaires, 291, 335.—Son rapport sur une lettre de Charles IX au duc d'Alençon, 619. — Son essai sur les arbres de la liberté, XI, 110.—Son rapport relatif aux catalogues des bibliothèques, 188.—Autre sur l'entretien des jardins botaniques, 617. — Il fait décréter la confection d'une nouvelle grammaire et d'un nouveau vocabulaire français, 647. — Texte de son adresse sur le même objet, 662. — Son rapport sur les dégradations des monuments des arts, XII, 648, 784; XIII, 85. — Autre sur la création d'un conservatoire des arts et métiers, 118, 209. — Il dénonce les accusations dirigées contre lui par les colons de Saint-Domingue, 170.—Son rapport sur les encouragements à accorder aux savants, gens de lettres et artistes, 181, 191. — Il fait adopter un décret pour la conservation des objets d'art, 379.—Son opinion sur l'établissement d'une école normale, 389.—Il parle en faveur des prêtres détenus, 701. — Et de Lanjuinais, 704.—Se plaint de la destruction des monuments publics, 732. — S'élève contre les nouvelles dénominations des communes, 736.—Présente l'état des monuments d'art de la France, 751.—Son discours en faveur de la liberté des opinions religieuses, XIII, 23, 29.—Il présente un projet sur le droit des gens, XIV, 294.—Discussion à ce sujet, 304.—Il dit qu'en révolution frapper vîte et fort est un moyen de salut, 540.—Membre du comité d'instruction publique, fait décréter la formation d'un bureau de longitudes, XV, 84. —Parle sur la déclaration des droits, 152.—Discute le projet de constitution, 219, 307. — Fait décréter que le 14 juillet sera célébré dans le sein de la Convention, 230. — Annonce un prochain rapport sur la fête du 10 août, 354. — Fait autoriser les gens de lettres qui rempliront plusieurs fonctions relatives à l'instruction publique, à en cumuler les traitements, 653. — Son rapport sur le costume du Corps Législatif et des fonctionnaires publics, 763; XVI, 329.—Il fait charger les comités d'examiner s'il est convenable que le Corps Législatif s'assemble à Paris, 163. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, fait nommer une commission pour s'occuper de la conservation des bibliothèques, 716.—Son rapport sur le changement du sceau de la république, XVII, 366.—Il réclame la radiation de Siméon de la liste des déportés de fructidor, XVIII, 809.—Fait fixer le costume des représentants du peuple, XIX, 16. — Dénonce des arrêtés sur la célébration des décadis, 107, 108, 115.—Son rapport sur le Conservatoire des arts et métiers, 259, 266.

GRÉGOIRE aîné, négociant au Hâvre, député de la Seine-Inférieure à la Législative.—Sa motion en faveur des officiers de marine supprimés, XI, 547.—Il les fait autoriser à rentrer au service, 630.

GRÉGOIRE DE RUMARE (François), député au Conseil des Anciens. — Est rayé de la liste des émigrés, XVIII, 727.—Soumet la rédaction de la résolution sur le renouvellement des bureaux centraux, 741. — Rapport de la loi qui le raye de la liste des émigrés, 796, 810.—Arrêté à la suite du 18 fructidor, il est mis en liberté, 811.

GREGUT, prêtre.—Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

GRÉLIER, préposé aux douanes de Cherbourg. — Trait de bravoure de sa part, XIV, 559.

GRÉLET, ancien soldat aux gardes-françaises. — Dément l'insurrection du Cap, X, 275.

GRELIER (Louis-Ferdinand).—Décret qui lui accorde une indemnité, IV, 40.

GRELLET-BEAUREGARD, député de Guéret à la Constituante.—Son opinion sur le mode de constater l'état civil, 456.

GRELOT (Victoire).—Se plaint de la détention de son père et de sa sœur, XII, 440.

GREMION (Maurice).—Annonce de son institution militaire, VII, 692.

GREMONT, huissier.—Est condamné à mort, XII, 299.

GRÉMONT, condamné à mort. — Demande d'un sursis en sa faveur, XVII, 426.

GRÉMOUX (Julienne), femme Pénon. — Est condamnée à mort, XIX, 612.

GREMSTIM, major du régiment de Royal-Liégeois. —Décret rendu contre lui, VI, 252, 252 *ter*.—Annonce de son arrestation, 330.—Sa fuite, 339.

GRENADE (La). — Dévastation de cette colonie, VI, 205.—Détails sur les insurrections qui y ont été provoquées par les hommes libres de couleur, XXIV, 485.—Elle est ravagée par les Français, XXV, 9. — Ils s'en emparent, XXVIII, 442. — Barbarie des Anglais, après sa reprise, 446.

GRENADE-SUR-GARONNE.—Energie républicaine de ce district, XIX, 559.

GRENADIERS. (*Voyez* Convention, Garde nationale, Corps Législatif, Paris (Garde nationale de), etc.

GRENADIERS DE L'ARMÉE. — Exécution à Aix-la-Chapelle de six d'entre eux, auteurs d'une rébellion, XIV, 721.

GRENARD, membre de la commune de Paris. — Est livré à l'exécuteur, XII, 560.

GRENELLE, près Paris. — Explosion de sa poudrière, XII, 642, 644, 645. — Secours accordés aux victimes de cet événement; recherches à ce sujet, 654, 707; XVIII, 512.—Mode de constater le décès des personnes qui y ont été tuées, XIII, 6.—Rapport sur l'attaque du camp qu'on y avait formé; réflexions y relatives, XVIII, 413, 422, 425.—Message du Directoire à ce sujet, et demande de visites domiciliaires, pour arrêter les prévenus de cet attentat, 430.—Leur traduction devant un conseil militaire, 430, 431.—Décret de bien mérité de la patrie en faveur des citoyens qui ont déjoué cette conspiration, 431, 432.—Liste des membres de la commission militaire; arrestations; visites domiciliaires, 431.—Réflexions de Lenoir-Laroche sur cette conspiration et les effets qu'elle peut produire, 433. — Message du Directoire relatif au nombre de défenseurs à accorder aux prévenus; ordre du jour, 435.—Jugements rendus contre eux; nombre des condamnés à mort et à la déportation, 437, 447, 454, 463, 468. — Sortie de Réal contre ces condamnés, 715.

GRENET (M.), ex-contrôleur des actes. — Est acquitté, XXII, 264.

GRENET.—Présente une préparation de la brienne, du marron d'inde, etc., XXI, 6.

GRENIER, citoyen de Paris. — Demande que la moitié de la Convention se mette à la tête des armées, XV, 820.

GRENIER, député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents.—Son opinion sur les testaments militaires, XXIX, 294. — Il fait annuler toutes les opérations des assemblées primaires communales de Lyon, 384.—Appuie le projet interprétatif de la loi du 17 nivose, sur les successions, 592.—Son rapport sur les reventes de domaines nationaux ; il propose d'en exclure l'action en rescision, 639, 640, 642, 701. — Discute la formule du serment des officiers de la garde nationale, 755.

GRENIER, général.—Eloge de ses talents et de sa bravoure, XXVIII, 382.—Ses succès à l'armée de Sambre-et-Meuse, 389, 466.—Il reçoit une lettre de félicitations du Directoire, 684.—Toast porté par lui à la fête du 10 août, 774.—Marche de sa division, XXIX, 46. —Il se distingue à l'armée d'Italie, 637. — Cerne un corps de 18,000 austro-Russes, 724.—Son éloge, 728, 907.

GRENIER, officier. — Se distingue contre les rebelles, XV, 784. — Est nommé chef d'escadron sur le champ de bataille, XXIX, 686.

GRENIERS D'ABONDANCE. (*Voyez* Subsistances.)

GRENOBLE.—Regret du parlement de cette ville à l'approche de la réunion des états-généraux, *Introd.*, 17.—Troubles par suite de l'enregistrement forcé des édits, 547, 554. — Evénements qu'y fait naître le 14 juillet, I, 236.—Ses habitants protestent contre la convocation des états du Dauphiné, II, 132. — La loi martiale y est promulguée, III, 112. — Formation de sa municipalité, 374.—Réunion d'une armée fédérative dans cette ville, IV, 170. — Dénonciation d'un arrêt de son parlement, 188. — Elle est autorisée à faire un emprunt, 552. — Lettre de sa municipalité annonçant la formation d'un camp de quinze mille hommes en Savoie, V, 63. — Poursuites contre l'évêque et son grand vicaire, VII, 458. — Liquidation de l'office du premier président de sa chambre des comptes, IX, 58. — Adresse de cette ville pour la déchéance du roi, XII, 768.—Complot contre-révolutionnaire qui y éclate, XIII, 595. — Ses habitants rappellent à ceux de Paris que la souveraineté du peuple français ne réside pas dans eux seuls, XV, 19. — Accusation de Marat contre eux, XVI, 591.—Discours de Génissieu en faveur de ses administrateurs, XVII, 4.—Suicide de Lacatonne, président de sa commission populaire, XVIII, 657. — Envoi d'argenterie fait par cette commune, XIX, 159.—Adresse de sa société populaire aux Jacobins, XXI, 737. — Autre contre les anarchistes, XXIV, 672. — Etablissement dans cette ville de pompes à incendie, XXIX, 296.—Le médecin Herga s'y donne la mort ; motifs de ce suicide ; écrits trouvés chez lui, 296.—Terreur et bruits alarmants qui y sont répandus par les fuyards et l'armée d'Italie, 677.—Adresse de ses habitants contre Schérer ; elle est renvoyée au Directoire, 682.—Autre de son administration municipale contre l'assassinat de Rastadt, 687.—Autre sur les circonstances présentes, 708.—La garnison française du château de Milan y arrive, 716.—Adresse de 600 citoyens de cette ville sur les événements du 30 prairial, 724. — Le pape quitte Briançon pour s'y rendre, 731. — Adresse de ses habitants contre les ex-directeurs et contre les membres de la commission des Onze, 746. (*Voyez* Dauphiné et Isère.)

GRENOBLE (évêque de). (*Voyez* Dulau.)

GRENOT (Antoine), député du Jura à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 189, 252.—Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60.—Proteste contre le 31 mai, XXII, 385.—Son rappel à la Convention, 699.

GRENUS, maire de Saconey dans la république de Genève.—Se justifie de l'accusation d'incivisme, V, 429.—Troubles excités par lui à Genève, IX, 17.

GRENVILLE (lord).—Est nommé ministre des affaires étrangères en Angleterre, VIII, 659.—Sa réponse à une note de Chauvelin, ambassadeur de France, XII, 534, 542.—Il proteste de l'attachement de sa cour à la personne de Louis XVI, XIII, 178, 183.—Annonce que son roi s'opposera à ce que ceux qui se rendront coupables de crime envers Louis XVI puissent trouver un asile dans ses états, XIV, 93.—Propose un bill contre les étrangers, 869. — S'oppose à l'envoi d'un ambassadeur en France pour intercéder en faveur de Louis XVI, IV, 9. — Texte de sa réponse au ministre français Chauvelin, 121. — Ses discours au parlement sur la guerre contre la France, 389, 529; XIX, 443, 626; XX, 253.—Il refuse à Dumouriez la permission de résider en Angleterre, XVII, 237. — Son opinion sur l'introduction de troupes étrangères dans le royaume, XIX, 701. — Il combat une motion relative à une provocation contre la Convention nationale, XX, 201. — En fait une sur le traité conclu avec le roi de Prusse, 616, 677.—Justifie la conduite des ministres envers les nations neutres, XXI, 26. — Propose une adresse au roi contre les sociétés populaires, 193. — Signe le traité de commerce et de navigation de l'Angleterre avec les Etats-Unis, XXIII, 49.—Son discours sur les finances de la France et de l'Angleterre, 306.—Il déclare que l'embargo sur les navires hollandais ne sera levé que lorsque les Français seront sortis de la Hollande, XXIV, 66. — Combat une motion tendante à examiner la situation financière de l'Angleterre, 401.—Propose un bill pour la sûreté du roi et celle du gouvernement, 522.—Compte que lui rend Malmesbury de sa conversation avec le ministre des affaires étrangères à Paris, XXVIII, 523, 524.—Il demande au Directoire un passeport pour un ambassadeur anglais, 724.—Propose une adresse au roi sur la rupture des négociations, XXIX, 66. — Annonce le blocus des ports de l'embouchure de la Seine, 182. — Son avis aux ministres étrangers à Londres, sur le blocus du Texel, 305. — Son départ pour engager le roi de Prusse à rentrer dans la coalition, 596. — Il demande la suspension de l'acte *Habeas corpus*, 599 *bis*. — Son discours sur l'union de l'Irlande et de l'Angleterre, 638, 639, 640.—Il appuie le bill contre les sociétés séditieuses, 717.

GRÉSIEU, adjudant-général.—Meurt dans la campagne de Syrie, XXIX, 846.

GRESLIER.—Annulation du jugement rendu contre lui à l'occasion des troubles de Tabago, VII, 411.

GRESLIER (Pierre), député de la Loire-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents.—Donne des explications sur le complot dénoncé par Dumolard, XXVIII, 709. — Propose de célébrer annuellement le 18 fructidor, et d'élever un monument pour en perpétuer le souvenir, 819; XXIX, 7, 9.—Est élu secrétaire, 6. — Fait approuver diverses élections, 251. — Combat la proposition d'autoriser les renonciations aux soumissions de biens nationaux, 627.

GRESSY-CHAMILLON (C.), sous-lieutenant. — Est condamné mort, XX, 444.

GRÉTRY, compositeur.—Auteur de la musique de *Pierre-le-Grand*, III, 138. — Danger couru par sa fille à Lyon, 305.—Notice sur ses opéras de *Guillaume-Tell*, VIII, 200.—De *Cécile et Ermancé*, XI, 224. —De *Basile*, XIV, 263.—Et de *Joseph Barra*, XII, 138. — Son ouvrage sur les rapports de l'art musical avec l'instruction publique, XXII, 51. — Auteur de la

musique de *Lisbeth*, XXVIII, 526. — Et d'*Anacréon*, 529.—Ses mémoires et ses essais sur la musique, 614, 778.—Auteur d'*Elisa*, XXIX, 586 *bis*.—Et d'une ronde sur la plantation d'un arbre de la liberté, 622.

GREY, membre des communes d'Angleterre.—Son discours sur les causes qui font commencer la guerre, VIII, 242.—Son opinion contre une guerre avec la Russie, 321. — Sa motion pour une réforme parlementaire, XII, 617. — Il proteste contre la guerre faite à la France, XIV, 823; XV, 417.— Appuie l'envoi d'un ambassadeur à Paris, XIV, 837, 838.—Sa motion sur les écrits séditieux, 838.—Il combat le traité fait avec la Sardaigne, XIX, 498.—Son opinion sur l'introduction des troupes étrangères dans le royaume, 605. —Sa motion relative au débarquement des troupes hessoises, XX, 113.—Il combat le bill proposé contre plusieurs sociétés populaires, 686; XXI, 1. — Fait une sortie contre les ministres, XXVI, 577; XXVII, 529.—Appuie le projet de négocier avec la France, 145.—Propose une adresse au roi pour l'y engager, 665. — Sa motion sur la réforme parlementaire, XXVIII, 730. — Son discours en faveur de l'union de l'Irlande à l'Angleterre, XXIX, 616.

GREY (sir Charles), commandant des forces anglaises dans l'Inde. — Est remplacé par le général Vaugham, XXII, 245.

GRIBEAUVAL, ex-substitut de l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire.—Est rayé de la liste des jurés de ce tribunal, XXI, 464.

GRIFFET, traducteur d'ouvrages anglais.—Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.

GRIFFON DE ROMAGNÉ, député de la Rochelle à la Constituante. — Est nommé adjoint du doyen des communes, I, 49.

GRIGNAN.—Approbation d'une résolution qui sépare ce canton de celui de Taulignan, XXVIII, 462.

GRIGNET ET C.ie—Décret qui les autorise à rétablir la navigation sur plusieurs rivières, IX, 429.

GRIGNON, adjudant-général. — Son éloge, XVII, 365.—Il est décrété d'arrestation, XIII, 118. — Horreurs commises par lui dans la Vendée, XIV, 517.

GRIGNY, général. — Annonce les succès de Hoche sur Charette, XVI, 538.—Et la prise de ce chef de rebelles, XVIII, 71.—Sa lettre à Hoche sur la situation de la Vendée, 568.

GRILLET, membre de la commune de Paris.—Est livré à l'exécuteur, XII, 576.

GRILLET (citoyenne), sœur du précédent.—Résolution qui lui restitue les biens de son frère, XVIII, 629.

GRILLO (Luigi).—Ses fables italiennes, V, 198.

GRIMALDI (de), évêque de Noyon. — Est arrêté à Dôle, I, 271, 274.

GRIMALDI (Bouret de), ex-noble.—Est condamné à mort, XII, 236.

GRIMALDI (Franco), noble Génois. — Est arrêté sur la demande du ministre de France, XVIII, 729.

GRIMALDY, journaliste. — Est déporté, XIII, 795.

GRIMAUD (Pascal), professeur de théologie. — Lit une adresse du ci-devant chapitre de Saint-Pierre-de-Clermont-Ferrand, improbative de toute protestation contre les décrets de l'Assemblée nationale, VI, 654.

GRIMELION (Charlemagne), d'Amiens.—Trait de dévouement de sa part; il reçoit un secours, XIII, 265.

GRIMMER, administrateur du Bas-Rhin.—Est destitué, XIX, 627.

GRIMOARD (H.-B.), colonel. — Est condamné à mort, XI, 359.

GRIMOIRE (Louis), officier de cavalerie.—Est acquitté, XVII, 369.

GRIOIS-MÉNARD (femme). (*Voyez* Vincent.)

GRISEL, capitaine à la suite. — Sa déclaration sur la conspiration de Babeuf, XVIII, 301. — Discussion sur la demande faite par les accusés pour le faire rayer de la liste des témoins, 611. — Accusations diverses contre lui, 626.—Sa déposition est combattue par Germain, 695.—Ricord s'emporte contre lui, 707. —Réal le compare à Caïn, 715.

GRISONS (les). (*Voyez* Ligues Grises.)

GRIVEL.—Ses mélanges de philosophie et d'économie politique, III, 607.

GRIZON, chef de brigade.—Est condamné à mort, XVIII, 531.

GROBERT, officier de génie. — Décret pour la construction d'affuts de son invention, XVI, 564.

GRODNO. — Investissement de la diète de cette ville par ordre de l'ambassadeur de Russie, XVIII, 49. —Déclaration de Stanislas contre cette violence, 97. —Les Russes y sont massacrés, XX, 593.—Arrestation des membres de sa diète, XXI, 25. — Départ de Stanislas pour cette ville, XXIII, 305, 417. — Il y arrive, 553. (*Voyez* Pologne.)

GROIGNARD, ingénieur général de la marine. — Projet relatif à son traitement, XI, 644. — Motion de lui accorder une récompense nationale, 672. — Refus d'augmenter ses appointements, XXIX, 200.

GROLLEAU (Michel), Vendéen.—Est condamné à la détention jusqu'à la paix, XVII, 585.

GROMMER, notaire.—Est condamné à mort, XX, 728.

GRONINGUE.—Mécontentement du peuple de cette province, X, 46.—Elle proteste contre l'établissement d'une convention batave, XXVII, 385. (*Voyez* Hollande.)

GROS, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonneret, député de Paris à la Constituante. — Demande qu'on consulte les districts sur le plan de la municipalité de Paris, relatif aux biens du clergé, III, 632. — Défend la lettre pastorale de l'évêque de Toulon, V, 433.

GROS, avocat, député de Boulogne-sur-Mer à la Constituante.—Fait annuler l'inféodation du sol de la forêt de Beaufort, IX, 176.

GROS, — Est élu secrétaire des Jacobins, XI, 683.

GROS, ci-devant prieur de Bénédictins.—Est traduit au tribunal révolutionnaire de Toulouse, XI, 167.

GROS, capitaine.—Son éloge par Bonaparte, XXVIII, 438.

GROS-LAMBERT. (*Voyez* Legros.)

GROS-ROUVRE (le).—Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 695.

GROSBOIS (de), premier président du parlement et député de Besançon à la Constituante.—Lit un arrêté sur les troubles de la Franche-Comté, I, 231. — Veut s'opposer à l'abolition de la noblesse, IV, 679.— Proteste contre le décret qui l'abolit, 686.

GROSCASSAND-DORIMOND, député de l'Ain au Conseil des Cinq-Cents. — Combat l'établissement d'un impôt sur les salines à l'extraction, XXII, 420. —Et le projet sur la poste aux lettres, 586 *bis*. — S'oppose à la clôture de la discussion sur l'impôt du sel; le combat, 602 *bis*.—Son rapport sur les élections de Saint-Domingue, 660.—Il propose la clôture de la liste des émigrés, 722.—Est élu secrétaire, 746.—Son opinion sur l'emprunt de 100 millions, 763, 788. — Sa motion relative à la conduite à suivre à l'égard des émigrés trouvés dans les pays conquis, 790. — Adoption de son projet sur les comptes des fournisseurs, 798, 804.—Il est exclu au 19 brumaire, 893.— Et arrêté, 901.

GROSCHLAG, agent de France en Allemagne.—Est accusé d'incivisme, X, 500.

GROSIER (abbé). — Ses *Mémoires d'une société célèbre*, XIV, 836.

GROSJEAN, chef d'escadron.—Son éloge, XXVIII, 335.

GROSLEY, journaliste.—Est déporté, XXIX, 795.

GROSSE-DUROCHER. (*Voyez* Durocher.)

GROSSELIN père, épicier, ex-notable de Sedan. —Est condamné à mort, XI, 684.

GROUAIS. (*Voyez* Ile.)

GROUAS (Laprise des), député de l'Orne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, IV, 164, 197, 253.

GROUCHY, général.—Eloge de ses sentiments républicains, VIII, 536.—Il annonce les succès de l'armée de l'Ouest sur les rebelles, XVI, 147.— Dément le bruit d'un débarquement d'émigrés dans la Vendée et sur les bords de la Loire, XIII, 165. — Commandant en Piémont, prononce un discours lors de l'installation du gouvernement provisoire, 582 *bis*. — Son ordre pour arrêter les réquisitions que se permettent les officiers français, 594.—Il défend le port des stylets et ordonne aux troupes de recevoir la monnaie de billon, 594 *bis*. — Sa proclamation au sujet de nouveaux troubles, 598 *bis*.—Il ordonne l'arrestation des nobles et des riches qui ont excité le peuple à la révolte, 599 *bis*.—Prohibe le port des armes cachées, 603 *bis*.—Lettre de félicitation que lui adresse Joubert, 609.—Il annonce la défaite des révoltés de Nizza, Acqui et Strévi, 618 *bis*.—Sa proclamation aux habitants du Piémont, 649. — Son rapport sur les opérations de l'Italie, 686.—Il s'y distingue, 728. —Envoi d'un message au Directoire sur le résultat des poursuites qui ont dû être faite contre lui, 765.—Réponse de cette autorité, 772. — Il se signale à la bataille de Novi, et y est blessé, 788, 790, 796, 824, 825.

GROUT DE LAMOTTE (Nic.-Bern.). — Est condamné à mort, XVI, 694.

GROUVELLE, littérateur et diplomate.—Est l'un des rédacteurs de la *Feuille villageoise*, VI, 84.—Son écrit contre le duel, 556. — Il réclame contre la *Bibliothèque de l'homme public*, VII, 67. — Répond à quelques critiques du testament de Cérutti, XII, 143. —Réplique à cet article, 499.—Il est élu secrétaire du conseil exécutif provisoire, XIII, 383.—Remercie l'Assemblée, 402.—Propose de changer le nom de la rue Sainte-Anne en celui d'*Helvétius*, XIV, 147.—Dénonce des provocations au pillage et à l'assassinat, 362. — Est nommé ministre de France à Copenhague, 637.— Donne sa démission de secrétaire du conseil exécutif, XVII, 75. — Transmet son adhésion à la constitution, XVIII, 9.—Sa note au ministère danois sur le commerce du Nord, XIX, 93.—Il répond négativement par ordre du comité de salut public, à la note du roi de Danemarck sur un armistice entre la France et l'empire, XXVII, 33.—Est reconnu en qualité de ministre de la république française à Copenhague, XXVIII, 53. —Sa correspondance avec le comte de Bernstorff, premier ministre danois, 237. —Défense faite, sur sa demande, aux officiers danois, de porter la *croix du mérite*, XIX, 215.—Il déclare que son gouvernement respectera le pavillon du Danemarck, 243. — De retour à Paris, en repart pour Copenhague, 360.

GROUVELLE (Ch.-Denis).—Est condamné à la détention, XVI, 314.

GRUMIAU (la citoyenne).—Eloge de son courage, XIII, 37.

GRUMKOPFF, se disant adjudant de Kosciusko,— Est arrêté par ordre de la Prusse, XIX, 421.

GRUTLY (le), champ célèbre en Suisse. — Est visité par une partie des membres du Corps Législatif helvétique, XIX, 453.

GUADELOUPE (la).—Demande d'être représentée à l'Assemblée nationale, I, 316, 319.—Décret qui fixe à deux le nombre de ses députés, 501.—Agitations qu'y cause l'insurrection des noirs, II, 286; VI, 421, 586. —Adresse dans laquelle elle proteste de son dévouement, 553. — Travaux de son assemblée coloniale, 686.—Sa situation, VII, 234.—Absence de ses députés de l'Assemblée nationale, causée par le décret rendu en faveur des hommes de couleur, VIII, 418.—Réclamation de la municipalité de Basse-Terre contre le *Moniteur*, IX, 129.—Lettre sur sa situation politique, I, 462.—Dénonciation du système contre-révolutionnaire de son gouvernement, II, 424.—Autre révolte dans cette colonie; décret d'accusation rendu contre ses chefs militaires; mesures pour y rétablir l'ordre, XIV, 423. — Incarcération et déportation de ses habitants patriotes, 805. — Envoi d'une escadre anglaise pour en prendre possession, IV, 602. — Elle tombe au pouvoir des ennemis de la liberté, 628. — Rentre en celui de la France, 699; XVI, 83.—Dénonce Santhonax et Polverel, IV, 716. — Décret concernant ses patriotes fugitifs, XVI, 711. — Nouvelle d'une insurrection qui vient d'y éclater, XVII, 314. — Noms de *Port de la Liberté* et *Fort de la Victoire* donnés au port de la Pointe-à-Pitre et au fort du gouvernement, 735.—Détails sur la dernière expédition des Français contre cette colonie, XIII, 153, 169, 193. — Elle est évacuée par les Anglais, 225; XIV, 9. —Discussion, dans la chambre des communes d'Angleterre, sur les dépenses relatives à sa conquête, 241.—Décret qui autorise le paiement des traites tirées par l'ordonnateur de cette colonie, 529, 573. — Nouvelle officielle de son occupation par les Français, XIV, 415. — Message et résolution sur les marchandises françaises qui y ont été saisies et laissées par les Anglais, XVIII, 358, 465, 760.—Fixation du nombre des agents qui doivent y être envoyés, XXIX, 62. —Formation d'un volcan dans ses montagnes, 358. — Dénonciation de son commandant contre Victor Hugues, 628.—Lettre relative aux affaires de cette colonie, 633.—Jeannet, Bâco et Lavaux y sont envoyés en qualité de commissaires, 794.—Procès-verbaux de ses assemblées primaires, 841. (*Voyez* Colonies.)

GUADET (Marguerite-Elie), député de la Gironde à la Législative.—Se plaint de l'inexécution de la loi d'amnistie, I, 145.—Veut qu'on fixe le délai dans lequel *Monsieur* devra rentrer en France, 259.— Approuve les mesures proposées par les comités concernant l'insurrection de Saint-Domingue, 265.— Demande que les officiers municipaux puissent être réélus, 302.—Son opinion sur la loi contre les émigrés, 326.—Il la fait adopter, 332.—Sa motion relative aux troubles de Caen, 356.—Il provoque le décret d'accusation contre Varnier, 365. — Est élu secrétaire, 387.—Lit une lettre de Bordeaux sur la situation de Saint-Domingue, 397. — Demande le renvoi au tribunal d'Orange des accusés d'Avignon, 398.—Insiste pour que le rapport sur les troubles de Saint-Domingue soit présenté le 1.er décembre, 422. —Fait ordonner le dépôt aux archives de lettres concernant Varnier, 448.—Son opinion sur l'emploi des traitements des prêtres réfractaires, 449.—Il lit une lettre sur la situation de la Guadeloupe, 462.— S'oppose à l'arrestation de Delatre fils, 464.—Combat une motion de Lamourette contre les schismatiques, 471. — Demande la suspension du décret sur les colonies, 521. — Son opinion sur la situation de Saint-Domingue, 541.—Il appuie l'envoi de troupes dans cette île, 563. — Combat la proposition de mentionner le nombre des signataires de pétitions contre les prêtres insermentés, 614.—Ses vues sur une retenue de l'intérêt des capitaux liquidés ou à liquider, 715. —Il fait ajourner la mise en accusation des princes émigrés, 729.—Vote pour que les soldats de Châteauvieux soient amnistiés, XI, 14.—Est nommé vice-président, 86.—Dénonce la formation d'un congrès des puissances étrangères contre la France, 119.— Son rapport sur les troubles de Caen, et adoption du

projet présenté par lui, 162, 166, 206, 212.—Il est élu président, 191.—Sa réponse à Rochambeau, 217. —Il rappelle Tarbé à l'ordre, 257.—Rend compte des réclamations de Créqui, 275.—Vote le séquestre des biens des émigrés, 344.—Appuie une motion relative à la fabrication du numéraire, 382.—Demande l'envoi de commissaires à Noyon, 391.—Défend les sociétés populaires, 429.—Lit un discours de Garran sur les colonies, 513.—Accuse les étrangers de fomenter l'anarchie, etc.; combat une motion de Vaublanc, relative aux troubles des départements, 563.—Accuse les ministres de trahison, 597.—Demande la mise en accusation de de Lessart, 604.—L'envoi de forces dans le Midi, 624.—Communication de la correspondance de de Lessart, 631.—Et une amnistie pour les crimes d'Avignon, 647.—Son opinion sur le mode de constater l'état civil, 659.—Son opinion sur les mesures relatives à Saint-Domingue, 711, 714, 723.—Il demande des fonds pour la maison de secours, III, 14, 15.—Note de Barnave sur son discours relatif aux colonies, 99.—Il défend le décret relatif au mode des remplacements dans l'armée, 110.—Son opinion sur la poursuite des crimes d'embauchage, 123.—Il fait renvoyer au comité les mesures à prendre dans le Midi, 126, 127.—Appuie la mise en accusation de Noailles, 128.—Vote pour la guerre, 185.—Fait autoriser Narbonne à rejoindre l'armée, 191.—Intrigues de la cour contre lui, 223.—Il combat le système d'une chambre haute; attaques contre lui aux Jacobins, 238.—Il demande le décret d'accusation contre Marat et Royou, 292.—Son opinion sur Rochambeau, 327.—Et sur la formation d'un tribunal correctionnel militaire, 344.—Il propose demander à la barre le commisssaire du roi à Avignon, 358. — Et de donner un pouvoir réglementaire aux généraux, 370. — Appuie la suspension des remboursements, 400.—Demande la suppression du traitement des frères du roi, 409.—Son opinion sur les peines à infliger aux déserteurs, 411.—Il propose le renvoi au comité de l'affaire de Bertrand et Montmorin contre Carra, 419.—Fait exiger une déclaration des étrangers domiciliés à Paris, 425.—Son rapport sur la conduite de Larivière, 431, 433, 438.—Il fait décréter la déportation des prêtres insermentés, 480, 483.—Réclame un rapport sur les Suisses qui ont arboré la cocarde blanche, 506.—Fait mander Laporte à la barre, 507.—Vote pour le licenciement de la garde du roi, 524, 525, 527.—Et pour la suppression de la course, 535.—Fait renvoyer au comité les pièces relatives au comité autrichien, 582.—Passer à l'ordre du jour sur une dénonciation contre la faction d'Orléans, 583.—Son opinion sur un jugement rendu contre Talvande et Fontaine, 590.—Il combat une pétition contre le rassemblement des fédérés, 619.—Appuie une motion en faveur de Servan, 656.—Fait rendre un décret de regret national en faveur de Roland et de Clavière, 659.—Dénonce l'assassinat de Grangeneuve par Jouneau, 668.—Dépose dans cette affaire, 676.—Nie l'authenticité d'une lettre de Lafayette contre Dumouriez, 673.—Appuie l'admission de pétitionnaires armés, 716.—S'écrie que les ennemis du peuple ont voulu renouveler la journée du Champ-de-Mars, 728.—Regarde comme insuffisants les comptes rendus par les ministres, 751, 752.—Répond aux reproches de Ramond; fait demander compte aux ministres des mesures prises contre le fanatisme et contre l'invasion de Paris, 752.—S'étonne de la présence de Lafayette dans cette ville, 777.—Son opinion sur la fixation de l'âge pour le mariage, 786. —Il inculpe le président, XIII, 27.—Demande que le conseil du département de Paris soit cassé, 93.—Attaque le bureau central des juges-de-paix établi aux Tuileries, 124.—Parle sur l'affaire de Pétion, 148, 150.—Rend compte des conférences de Luckner avec la commission des Douze, 199.—Et de la réponse de ce général à la proposition de marcher sur Paris, 210.—Demande la levée de la suspension de Manuel, 225.—Son projet d'adresse au roi, 252.—Son opinion sur l'affaire de Jouneau et de Grangeneuve, 254.—Il réclame un rapport sur la conduite de Lafayette, 285.—Et l'envoi de commissaires au camp de Soissons, 301.—Fait accorder une pension aux déserteurs étrangers, 311.—Se plaint des obstacles mis au départ des gardes-suisses, 334.—Propose de demander au roi s'il a des moyens de maintenir la tranquillité de l'empire, 373.—S'oppose au départ des fédérés pour Soissons, 375.—Président au 10 août, invite la nouvelle municipalité à laisser Pétion libre, 379.—Fait rendre un décret pour l'organisation d'un nouveau ministère, 381.—Et un autre pour la formation de la Convention nationale, 391.—Appuie une pétition en faveur des philosophes étrangers, 526.—Fait déférer le titre de citoyen français à Priestley et autres, 540.—Son opinion sur le divorce; il fait ordonner la formation d'un nouveau conseil de la commune de Paris, 578.—Et rendre un décret relatif à la reddition de Longwy, 588.—Annonce la découverte d'un complot contre-révolutionnaire à Grenoble, 595.—Fait adopter une adresse contre la royauté, 617.—Réélu à la Convention, répond aux récriminations de Marat contre la députation de la Gironde, XIV, 131.—Est élu secrétaire, 132.—Fait décréter le mode d'exécution de la peine de mort contre les émigrés, 161.—Demande qu'on appelle à la barre les président et secrétaire de la section de Marseille à Paris, 188.—Est élu président, 245.—Répond à une députation que si la liberté pouvait se perdre en France, elle se retrouverait dans le faubourg Saint-Antoine, 284.—Pièces tendant à prouver qu'il existe un complot pour se défaire de lui, 337.—Il écarte les soupçons élevés contre lui par l'insertion de son nom dans les papiers de l'armoire de fer, 645.—Demande l'ordre du jour sur la proposition de censurer Merlin, 656.—Fait rendre un décret pour le rappel des députés qui auront trahi la patrie, 701, 702.—Un autre contre la désorganisation des bataillons, 737, 745.—Son adresse aux Etats-Unis, 810.—Il est accusé d'intelligences avec le roi, XV, 41.—Débats à ce sujet, 46, 47, 48.—Il justifie l'arrêté du département de la Haute-Loire contre les sections de Paris, 70, 71.—Son vote dans le procès de Louis XVI, 80, 151, 162, 185, 231, 252. —Il combat l'arrêté du conseil exécutif sur les théâtres, 175.—Veut parler sur le projet de créer un tribunal révolutionnaire, 665.—Son opinion sur la rédaction du décret y relatif, 689.—La section Poissonnière demande sa tête, 694.—Pétition pour sa traduction au tribunal révolutionnaire, 695.—Il vote le décret d'accusation contre les signataires d'une adresse du club de Marseille, 767.—Est élu membre du comité de salut public, 797.—Fait décréter que le comte Aversperg et plusieurs prisonniers de guerre seront transférés à Paris, pour servir d'ôtages, XVI, 69.—Pétition de la section Bonconseil contre lui, 87. —Il reproche à Robespierre de ne pas nommer les coupables des événements du 10 mars, 104.—Accusation de celui-ci contre lui, 106, 109.—Sa réponse à ces dénonciations, 127, 130.—Demande de son expulsion par les sections de Paris, 156.—Il réclame la cassation d'un arrêté du conseil général de la commune qui se déclare en révolution, 196.—Et la la mise en liberté de Mainvielle et d'Escoffier, 261, 263.—Demande que la Convention se transporte à Versailles, 271.—Ses motions relatives à l'emprisonnement de pétitionnaires de la section de Bonconseil, 322.—Et aux pouvoirs des députés en mission, 372. —Il dénonce les trames ourdies aux Jacobins contre la Convention, 388.—S'élève contre l'asservissement

de la majorité par la minorité, 415.—Proteste qu'on prépare un mouvement, etc., etc., 422, 423.—Veut défendre Isnard, 493.—Provoque le rapport du décret qui casse la commission des Douze, 501. — S'élève contre le comité révolutionnaire de Paris, 530, 531.—Demande du décret d'accusation contre lui, 536, 544; XVII, 76, 158.—Il est décrété d'arrestation, XVI, 554.—Et d'accusation, XVII, 268; XVIII, 32, 37, 60.—Texte de cet acte, 200, 212, 220.— Il est exécuté, XXI, 65.—*Détails* sur son arrestation, 77.—Il est accusé d'avoir signé un serment à la royauté, XXIV, 69.—Restitution de ses biens à sa famille, 196.—Secours accordés à sa veuve, XXVIII, 269.—Il est présenté comme victime de la faction anglaise, XXIX, 135.

GUALBERT, député de la Guadeloupe à la Constituante.— Son admission, V, 244.—Sa réclamation contre un article du *Moniteur* le concernant, 542.—Il demande une marine exclusivement militaire, VIII, 128.—Réclame pour le roi le droit de faire grâce, 582.

GUARIN, secrétaire de Grandmaison.—Poursuites contre lui, XIV, 557.

GUAYRA (la), sur la côte de Caracas.—Ravages produits par un ouragan dans cette partie du nouveau monde, XXIX, 277.

GUCHAN (Pierre), ex-conventionnel, député des Hautes-Pyrénées au Conseil des Anciens.—Appuie la résolution contre les ci-devant nobles, XXIX, 81.—Et celle relative à la durée de plusieurs fonctions judiciaires, 132.—Est élu secrétaire, 162.— Défend les élections des Hautes-Pyrénées, 264.

GUDIER, député à la Constituante (inconnu).— S'oppose à la sentence de réhabilitation réclamée par Maury, III, 196.

GUDIN, l'un des vainqueurs de la Bastille.— Sauve son père, I, 194.

GUDIN, général.—Son éloge par Moreau, XXVIII, 363.—Il se distingue à l'armée d'Helvétie, XXIX, 791, 792.—Et à celle du Danube, 874, 877.

GUDIN (P.-Ph.), littérateur.—Sa réponse aux envieux de la gloire de Voltaire, II, 84.—Son article nécrologique sur Beaumarchais, XXIX, 683.

GUÉAU-REVERSAUX (Jacques-Philippe-Isaac), ex-intendant du Bourbonnais. — Est condamné à mort, XIX, 488.

GUEDEVILLE, ex-prêtre.—Est condamné à mort, XXI, 215.

GUÉDON (M.-N.), fruitier. — Est condamné à mort, XX, 559.

GUÉDON, capitaine de navire.—Dépose dans le procès du comité révolutionnaire de Nantes, XXII, 726.

GUEFFIER, libraire.—Est mandé à la barre, XII, 507.—Son interrogatoire, 510.

GUÉGAN, curé de Pontivy, député de Bretagne à la Constituante.—Se réunit aux communes, I, 69.—Parle sur la constitution civile du clergé, IV, 515.—Et sur l'élection des curés, 637.—Prête le serment civique, VII, 26 *.—Est élu à l'évêché du Morbihan, 586.

GUEGNOLES.—Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 629.

GUEIDAN, curé de Saint-Trivier, député de Bourg-en-Bresse à la Constituante.—Se réunit à l'Assemblée, I, 98.

GUELAUD (E.), avoué.—Est condamné à mort, XX, 427.

GUELDRE-AUTRICHIENNE (la).—Entrée des Français dans ce pays, XIV, 747. — Avantage y remporté par eux, 785.

GUELDRE-PRUSSIENNE (la).—Entrée des Français dans cette province, et contributions y levées par eux, XV, 36, 39.

GUÉMENÉ. (*Voyez* Rohan.)

GUENICHOT (P.-J.-B.), conseiller au parlement de Dijon.—Est condamné à mort, XX, 311.

GUÉNIOT, administrateur des domaines.—Eloge de son désintéressement, IV, 670.

GUENOT, marchand.—Est condamné à mort, XXI, 176.

GUENOT (J.-B.), commis.—Est condamné à mort, XX, 427.

GUENOT (P.), vigneron.—Est condamné à mort, XX, 376.

GUÉNYOT (Ch.-M.-Andoche). —Est rayé de la liste des émigrés, XXI, 571.

GUER (chevalier de).—Chef de l'insurrection des valets contre les patriotes de Rennes, *Introd.*, 535.—Son mémoire sur les finances, III, 209.

GUÉRANDE.—Entrée des chouans dans cette ville, XXIX, 880.

GUÉRARD.—Accusé de complicité dans la conspiration qui a éclaté à Rouen, le 12 janvier 1793, est acquitté, XVIII, 34.

GUERBOIS, valet de chambre-tapissier. — Est condamné à mort, XX, 744.

GUÉRET, maréchal-des-logis du 9.e régiment de cavalerie.— Mention honorable de son courage héroïque dans une affaire avec les Prussiens, XVII, 235.

GUÉRIN, membre de la commune de Paris.— Est condamné à mort, XXI, 560.

GUÉRIN, ex-caissier général de la manufacture des glaces à Crécy.—Est condamné à mort, XXI, 544.

GUÉRIN, volontaire.—Est condamné à mort, XXI, 200.

GUÉRIN (G.-B.), sellier. — Est condamné à mort, XXI, 112.

GUÉRIN, membre du département de Paris.—Est nommé administrateur de police pour cette commune, XIV, 507.

GUÉRIN (Jean), carabinier.—Son éloge par Bonaparte, XXVIII, 357.

GUÉRIN aîné, chef de chouans.—Signe l'acte de pacification, XXIII, 687.— Bruit de sa mort, XXVI, 146.—Sa reddition, XXVII, 634, 650.

GUÉRIN jeune, Vendéen.—Signe l'acte de pacification, XXIII, 687.

GUÉRIN (Louis-Gabriel), maire de Mamers, député de la Sarthe à la Législative. — Provoque la suspension du département de Paris, XIII, 83. — Demande quelles mesures ont été prises contre lui, 92.—Réclame la permanence de l'Assemblée, 215.—Appuie une pétition contre le roi, 218.

GUÉRIN, du Morbihan.—Trait d'héroïsme de ce citoyen, XVI, 598; XX, 281.

GUÉRIN (Pierre), député du Loiret à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 191, 252.—Il appuie la demande d'un sursis pour Grémont, XVII, 426.—Discute sur des ordres donnés par Carrier, etc., XXII, 571, 596, 603.—Sa *motion en faveur* des 73 députés arrêtés, 697.—Il demande l'impression des pièces qui les concernent, 770.—En mission dans le Midi, sa proclamation contre les partisans de Robespierre, XXIV, 167.—Autre contre les fauteurs de la tyrannie, 324.—Il rend compte des mouvements séditieux qui ont éclaté à Toulon, 558.—Part avec des forces contre les rebelles de cette ville, 559.—Y est arrêté; décret qui le rappelle et annule ses pouvoirs, 587.—Il rend compte de la répression de la révolte de Toulon, 634.—Est défendu par Chiappe, 692.—Annonce de nombreuses acceptations de la constitution, XXV, 760.—Est rappelé de mission, XXVI, 189.— Réélu au Conseil des Cinq-Cents, prend la défense de Chambon, Mariette Cadroy, accusés des massacres du Midi, 671.—De-

* Le MONITEUR a imprimé Guryau par erreur, c'est Guégan qu'il faut lire.

mande l'ordre du jour sur une dénonciation contre Siméon, XVII, 358. — Sa réponse au mémoire de Fréron sur le Midi, XVIII, 393.—Il combat le projet contre les nobles, XIX, 45.— Son opinion sur l'application des articles 16 et 17 de la loi du 19 fructidor, 173.

GUÉRIN-LORILLARD, perruquier.—Est condamné à mort, XII, 30.

GUÉRIN-PRÉCOURT, courtier. — Est acquitté, XII, 40.

GUERLES, marchand.—Est condamné à mort, XII, 596.

GUERMERSHEIM.—Marche de Ferrières contre cette ville, XVII, 250.—Sa prise, XIX, 115, 122.—Retraite des Autrichiens, 238.—Motion de municipaliser ce pays, 334.

GUERMEUR (Jacques-Tanguy-Marie), député du Finistère à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, IV, 173, 223, 254.—Il demande des secours contre les séditieux d'Ille-et-Vilaine, 796.—Tue de sa main Châtelux, commissaire des guerres des Vendéens, XII, 80.—Délivre un sauf-conduit à Lanjuinais, XIII, 34.—Lettres sur sa mission à Lorient, 227, 382. — Il annonce l'évasion de Gibraltar de 22 prisonniers français, 311. — Son rappel, XIV, 16.—Réélu au Conseil des Anciens, il en est secrétaire, XVIII, 673.—Secours réclamés par sa veuve, XIX, 489.

GUERMEUR (Royou-).—Est chargé par la commune de Paris de faire des recherches dans les papiers de Brissot, XIII, 623 *.—Commissaire du conseil exécutif et de la commune dans le Finistère, débats sur son arrestation; il est accusé par Bailleul et défendu par Duhem, IV, 441.—Décret pour sa mise en liberté, 616.

GUERNES, évêque d'Aléria.—Poursuites contre lui, VII, 465.

GUERNESEY. — Émigration par cette île, VIII, 524.

GUÉROULT, homme de loi. — Est condamné à mort, XII, 88.

GUÉROULT aîné, professeur de l'université de Paris au collége d'Harcourt.—Offre à l'Assemblée constituante un plan d'éducation nationale, VI, 219. —Son ouvrage intitulé : *Constitution des Spartiates, des Athéniens et des Romains*, XIV, 414.—Sa traduction de fragments de Pline, XV, 18.—Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XVIII, 130.

GUÉROULT jeune, professeur de l'université de Paris au collége des Grassins.—Offre à l'Assemblée constituante un plan d'éducation nationale, VI, 219. —Fait hommage à la Convention d'une pièce dramatique sur l'origine de la république, XVIII, 581.

GUERPEL, capitaine de hussards.—Est condamné à mort, XII, 215.

GUERRE. — Mémoires historiques sur celle de 1757, par de Bourcet, XII, 380, 404.—*De l'homme de guerre*, par Dupain-Triel, XV, 459.—La déclaration de guerre est mise au nombre des lois, 639.—Tableau des événements de la guerre, depuis la prise de Toulon jusqu'à la conquête d'Amsterdam, XIV, 661.—Établissement d'une taxe pour son entretien, XVI, 333, 340.—Demande du rapport de cette taxe, 356.—Projet pour l'augmenter, 560, 563. —Proposition de dégrever de contributions les communes qui ont souffert de la guerre, XVIII, 536.—Secours aux individus qui se trouvent dans ce cas, 822.—Machine de guerre nommée *le scaphandre*, XIX, 453.—Lettre du ministre de l'intérieur, relative au mode de constater et d'évaluer les pertes qu'elle a occasionnées, 600 *bis*.—Décret qui ordonne la perception d'une subvention de guerre, 685, 687. —Autre machine de guerre pour exterminer une armée de 100,000 hommes en un moment, 689.— Motion d'en faire peser les charges sur les riches, 769. (*Voyez* Armée, Convention, Corps Législatif, Directoire, Pouvoir exécutif, Ministère de la guerre, Commissaires des guerres, Louis XVI, France et les diverses puissances de l'Europe.)

GUERRIER (A.), ex-maire de Fontevrault. — Est condamné à mort, XIII, 278.

GUERRIER-LORMOY, de la Somme.—Renvoi de son affaire au pouvoir exécutif, VII, 342.—Résolution relative à la vente de ses biens, XIII, 223.

GUERROULLET.—Est l'un des jurés de la haute-cour de Vendôme, XVIII, 586.

GUESDON (François-Nicolas).—Est acquitté, XVIII, 580.

GUESDON, député de la Manche au Conseil des Cinq-Cents.—Son élection est défendue par Boursin, XIX, 260.—Il veut que les mariages puissent être célébrés dans toutes les communes, 325.—Signale les déprédations qui ruinent le trésor public, et propose des moyens de faire fleurir l'agriculture, le commerce et les arts, 333.—Dénonciation d'un écrit dirigé contre lui, 435. — Il fait adopter plusieurs projets sur des assemblées primaires, 586 *bis*.—Son opinion sur la responsabilité des communes, 724.— Il parle contre les ex-directeurs, 777.—Est exclu au 19 brumaire, 893.

GUESNIER (J.-B.), tailleur. — Est condamné à mort, XII, 24.

GUEYNIMICH, gouverneur de Mayence. — Demande à capituler, XIV, 302.

GUEZNO, député du Finistère à la Convention.— Son vote dans le procès du roi, IV, 173, 223, 254. —Il rend compte de l'arrivée de nouvelles prises à Rochefort, XI, 170.—Son opinion sur le mode de juger les dénonciations faites contre des députés, XIII, 372. — Il délivre un sauf-conduit à Lanjuinais, XIII, 34.—Lettres sur sa mission à Lorient, 227, 382. — Il annonce l'évasion de Gibraltar de 22 prisonniers français, 311.—Sa proclamation aux armées des côtes de Brest et de Cherbourg, XIII, 582 *.—Il est maintenu en mission dans l'Ouest, XV, 3.—Membre du Conseil des Cinq-Cents, fait valider diverses élections, XIX, 256.

GUFFROY, député du Pas-de-Calais à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, IV, 167, 200, 247, 253.—Son opinion sur la formation des municipalités, VI, 453.— Il combat les mesures de sûreté proposées par la commission des Douze, 468. — Interrompt Lanjuinais, 547. — Fait annuler plusieurs actes arbitraires exercés par les administrateurs du Finistère, VII, 444.— Est élu membre du comité de sûreté générale, 659. — Propose de placer au Panthéon le buste de Descartes, et d'y transférer les restes de Fénélon, VIII, 44.—Fait accorder une récompense à Chevrillon, 701.—Et rendre à leurs fonctions les officiers municipaux de Landrecies, 704. — Parle en faveur de Chaudot, III, 502. — Dénonciation de son journal signé *Rougiff*, 637.—Il est exclu des Jacobins, 638.—Dénonce Lebon, XI, 402.—Dépose des dons patriotiques trouvés dans les papiers de Robespierre, 559.—Fait rendre un décret relatif à la levée des scellés mis chez les cultivateurs, 600.—Demande de son remplacement comme secrétaire, 663. — Il entre au comité de sûreté générale, XIII, 144.—Rend compte de la situation de Marseille, 391, 392.—Fait renvoyer Carentan devant le tribunal criminel de Paris, 560.—Ses accusations contre Duhem, XIV, 62. —Il fait décréter le mode de défense de Barère et de ses co-prévenus, 92.—Don fait sur sa motion, d'une

* Le MONITEUR a imprimé Guermen par erreur, c'est Guermeur qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé par erreur Grenot, et ci-après à la page 256 du tome XXIX, Guezno qu'il faut lire.

armure à plusieurs citoyens de a section de l'Observatoire, qui ont sauvé la vie à Cavaignac, 553. — Il combat le projet contre les assassinats, XIV, 62.—Est inculpé par Lebon, 140.—Nie avoir eu entre les mains les papiers concernant ce représentant, 184. — Mise en liberté de Rougeville qu'il avait dénoncé, XVIII, 726, 728.

GUGLIELMI, compositeur de musique.—Ses opéras intitulés : *La pastorella nobile*, II, 471. — *Le due gemelle*, IV, 508.—Et *La bella pescatrice*, VII, 23.

GUIBAL, secrétaire du comité central de Jalès.—Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

GUIBERT, aide-de-camp de Bonaparte.—Est tué à Aboukir, XIX, 834, 865.

GUIBERT, ex-noble, ex-sénéchal de Toulouse. — Est condamné à mort, XI, 440.

GUIBORA (J.-A.), hussard. — Est condamné à mort, IX, 635.

GUICHARD, ex-vicaire[1] de Gavray. — Est condamné à mort, XI, 320.

GUICHARD, défenseur officieux. — Annonce au conseil militaire qu'il l'a dénoncé aux autorités supérieures, XVIII, 623.—Parle en faveur de Duverne de Presle, 650. — Fait un dernier effort pour émouvoir la compassion du conseil en faveur des accusés, 651.

GUICHARD, homme de loi.—Annonce de ses ouvrages intitulés : *Code de la justice de paix*, VI, 379.—*Code des successions, donations, etc.*, XII, 300. —*Code des confiscations et séquestres*, XIV, 492.

GUICHARD (Charles). — Ses mémoires sur des points d'antiquités militaires, XIII, 267.—Annonce de son code militaire, XIV, 678.

GUICHARD, curé de Saint-Barthélemy.—Est condamné à mort, VIII, 74.

GUICHARD (Jean-Louis).—Renvoi de ses réclamations au Directoire, XVIII, 421.

GUICHARD, littérateur. — Son inscription en vers pour une statue de J.-J. Rousseau, V, 86.

GUICHARD, officier de l'armée catholique. — Se soumet aux lois de la république, XIV, 419.—Est fusillé, XVII, 650.

GUICHARD, veuve de Vigny. — Est condamnée à mort, XI, 508.

GUIGHARD-MAUDRITY, ex-noble, se disant cultivateur. — Est condamné à mort avec sa femme, XI, 320.

GUICHE (de), capitaine des gardes-du-corps.—Sa conduite envers eux ; il assiste à leur repas, II, 17.— Est l'un des familiers de la cour du prétendant à Mittau, XIX, 454.

GUICHE (ex-marquis de La). — Est condamné à mort, XI, 112.

GUIDES. — Leur formation en compagnies, III, 218, 238.

GUIDET (A.), soldat invalide. — Est condamné à mort, XI, 684.

GUIEUX, général. — Sa belle conduite à Salo, XVIII, 384. — Il s'empare du village de Saint-Michel et brûle les ponts de l'ennemi sur l'Adige, 487.— Prend le village de Gradisca, 632. — Remporte une nouvelle victoire, 644.

GUIGNARD.—Est l'un des administrateurs des hôpitaux à la commune de Paris, II, 283.

GUIGNARD (A.), officier municipal de Heyrieux. —Est condamné à mort, XII, 263.

GUIGNARD jeune, ex-chouan.—Rejette sur quelques brigands les désordres imputés aux chouans, XIV, 467.

GUIGNARD, comte de Saint-Priest. (*Voyez* Saint-Priest.)

GUIGNES, orientaliste.—Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XIII, 130.

GUIGNES-LIBRE.—Pétition des habitants de cette commune pour la vente des biens de Coubert, II, 494.

GUIGNON, président de la commission militaire de Nantes.—Dépose dans le procès des membres du comité révolutionnaire de cette ville, XII, 320.

GUILAIN (Louis), matelot.—Son héroïque intrépidité, VII, 262.

GUILBERT, capitaine.—Est blessé à l'armée d'Italie, XIX, 650.

GUILBERT, ex-curé constitutionnel. — Est condamné à mort, XI, 396.

GUILFORD (comte de), pair d'Angleterre. — Sa mort, V, 381.

GUILFORD (lord), pair d'Angleterre.—Combat le bill sur les étrangers, IV, 37, 38.—Demande qu'on négocie avec la France, XIX, 442.—S'élève contre les traités auxquels la guerre a donné lieu, XI, 146.— Son opinion sur cette guerre, XIII, 305.—Il propose l'examen de la situation financière de l'Angleterre, XIV, 401.—Sa motion pour l'ouverture de négociations avec la France, XVIII, 298.

GUILHEM, ancien courrier de la malle de Lyon, co-accusé de Babeuf.—Est déclaré contumace, XVIII, 592.—Débats à la haute-cour à son sujet, 658.—L'accusateur national l'abandonne à la conscience des jurés, 684.—Il est acquitté, 717.

GUILHERMY, député de Castelnaudary à la Constituante.—Répond à l'inculpation d'avoir injurié Mirabeau dans les débats relatifs au changement de pavillon, VI, 179, 180. — Est condamné par l'Assemblée à trois jours d'arrêts, 185. — Traite Lavie de gueux, IX, 802.—Est l'un des familiers de la cour du prétendant à Mittau, XIX, 454.

GUILLAIN D'ESCARS. (*Voyez* Descarts.)

GUILLARD, député d'Eure-et-Loir au Conseil des Cinq-Cents.—Combat l'impôt sur le sel, XIII, 600 *bis*. — Défend l'emprunt forcé de 100 millions, 742, 744.

GUILLARD, auteur dramatique.—L'un des auteurs de l'opéra de *Louis IX*, IV, 655.—Et de celui d'*Afrida*, X, 679.—Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XIII, 130.

GUILLAUCOURT.—Réunion de cette commune à celle d'Enguillaucourt, XVII, 524.

GUILLAUME, prince de Nassau-Diez et de Dillembourg, stathouder de Hollande.—Son influence dans les affaires de la Belgique, IV, 705. — Son arrivée à Bruxelles, IX, 101.—Son départ pour Berlin, 350.— Explications sur sa conduite à l'égard des émigrés français, X, 13.—Ses dispositions contre la révolution française, 501 ; XI, 354. — Dissidence entre les Etats et lui, 669. — Inquiétudes que lui causent les émissaires de la propagande, XII, 297.—Il est mécontent du ministre de France, 765. — Sa proclamation sur l'invasion des Français en Hollande, XV, 748, 801.— Il est remercié par l'empereur pour ses services à l'attaque du camp de Famars, XVII, 305. — Se rend au quartier-général de Cobourg, 505. — Sa conférence avec Beaulieu, XVIII, 277. — Son adresse aux habitants de la Gueldre et de la Hollande, XIII, 525.— Sa fuite et sa démission de toutes ses charges, XIII, 295, 361.—Il arrive à Kiew avec sa famille, 457.— Cherche, avec ses fils, à rétablir l'ancien ordre de choses en Hollande, XVI, 537. — Son départ pour l'Allemagne, XIX, 274.—Plusieurs villes se déclarent pour lui, 807. (*Voyez* Hollande.)

GUILLAUME, général.—Son éloge, XIV, 473.—Il remplace Hecquin dans le commandement de la 9.e division, XVIII, 791.

GUILLAUME, notaire, caissier de la maison de secours.—Réclamation contre son arrestation, XII, 16.

[1] Le MONITEUR a imprimé vicomte par erreur, c'est vicaire qu'il faut lire.

—Il échappe aux massacres de septembre, XIII, 614. —Décret qui lui ordonne de rendre compte des deniers de la caisse des secours, 712. — Débats sur sa fuite et sur ses conséquences, XIV, 300, 308.—Tallien déclare lui avoir sauvé la vie, XVIII, 792.

GUILLAUME, avocat, député de Paris à la Constituante.—Fait décréter que tous les ordres du roi seront signés de lui et contresignés par un ministre, I, 533. — Propose de fixer le sort des curés à portion congrue, II, 511. — Demande que le bailliage de Péronne soit prié de retirer ses pouvoirs à l'abbé Maury, III, 211.—Réclame la clôture de la discussion sur les ordres religieux, 362. — Est élu secrétaire, 491. —Vote la suppression des juridictions prévotales, 546. — Demande le rappel à l'ordre de Cazalès, IV, 118.—Amende la motion tendante à ce que les membres témoins dans l'affaire du 6 octobre ne puissent prendre part à la décision de l'Assemblée, VI, 27.—Demande la conservation des offices ministériels, 628.—Parle en faveur des procureurs, 664. —Propose un mode de liquidation des offices supprimés, 691. — Réclame contre la rédaction du décret sur les fonctionnaires ecclésiastiques, VII, 239. —S'oppose à la suppression de l'hôtel des Invalides, 707, 708. — Parle sur la qualité de Français, IX, 356. — Sur l'interdiction des droits politiques aux faillis, 368, 369. — Sur l'éligibilité à l'électorat, 381. —Et sur l'exclusion des députés du ministère, 390. —Signale des omissions graves dans la constitution, 394, 395. — Propose une rédaction de l'article sur la sanction, 406. — Son rapport sur le remboursement des offices seigneuriaux, 437, 443.—Il discute l'article relatif à la déchéance du roi, 472.—Parle sur les droits politiques des membres de la famille royale, 486.—Son adresse contre le 20 juin, XIII, 20, 21.— Il est dénoncé par Choudieu, 155. — Réponse de Sancy à sa demande de faire signer sa pétition, 230. —Dénonciation de l'envoi de cette pétition, 246.— Le peuple menace d'en égorger les signataires, 619.

GUILLAUME, l'un de ceux qui ont arrêté le roi à Varennes.—Est admis à la barre de l'Assemblée, VIII, 744.—Réflexions sur sa conduite, IX, 293. —Récompense à lui accordée, 431.—Il réclame un grade dans la gendarmerie, X, 421. — Offre aux Invalides la somme qu'il a reçue de l'Assemblée nationale, XI, 35.

GUILLAUME, écrivain-expert.—Discours de Germain à la haute-cour contre ses opérations, XVIII, 620.

GUILLAUME (F.), dragon du 21.e régiment.—Certifie véritable le rapport de Malo sur la conspiration royale, XVIII, 546.

GUILLAUME (citoyenne), membre de la société des *femmes républicaines*. — Annonce qu'elle a adopté une petite fille de 10 ans, XVII, 753.

GUILLAUME dit JEANNETTE. — Une perquisition faite pour le trouver, amène la découverte d'ornements et d'habillements sacerdotaux, XIII, 399.

GUILLAUME-TELL.—Son nom est pris par la section du Mail, à Paris, XVIII, 34.—Son buste est placé dans la salle des Jacobins, XII, 103. — Autre, offert par le sculpteur Beauvallet, XI, 178. —La république helvétique place son image dans son sceau, XIII, 285. — Envoi fait à la commune de Toulouse d'un tableau le représentant, 721.

GUILLAUMONT.—Son mémoire sur les carrières de Paris, VI, 163.

GUILLAUMOT, juge-de-paix de Cosne-sur-Loire. —Est condamné à mort, XI, 427.

GUILLAUMOT-DE-LA-HOUSSAYE, co-accusé dans l'affaire de Lavilleheurnoy. — Convient qu'il a commandé les chouans et les Vendéens, XVIII, 636. — Nie les faits articulés par divers témoins, 641. — Le rapporteur dit qu'il est dans le cas de la déportation, 647.—Il est acquitté, et renvoyé devant le directeur du jury de Versailles, 652.

GUILLEDEUX, veuve Dussablons.—Est condamnée à mort, XII, 47.

GUILLEMAIN (Nicolas.) — Est condamné à mort, XIV, 629.

GUILLEMARD, libraire. — Est condamné à l'amende pour vente de livres obscènes, X, 274.

GUILLEMARDET, député de Saône-et-Loire à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, IV, 168, 204, 253. — Il fait rendre un décret relatif à la manufacture d'armes de Maubeuge, VII, 349.—Demande qu'il soit frappé une médaille en l'honneur du 10 août, 352. — Fait accorder un secours à cinq citoyens détenus à Maëstricht, 394. — Propose la mise en liberté de Dubouchet et de d'Harville, VIII, 31.— Fait rendre un décret pour une levée de chevaux, 128. — Créer une commission de santé correspondant avec les hôpitaux, 525, 526. — Supprimer la dénomination de chirurgien-major, XII, 81. — Parle sur l'affaire de Carrier, XIII, 576.—Rend compte de sa mission dans l'Yonne et Seine-et-Marne, XIII, 349, 364.—Son opinion sur la perception de l'impôt en nature, XIV, 490.—Il demande l'évacuation d'une tribune d'où sont partis les cris *du pain, du pain!* 501.—Appuie le projet concernant le mode d'acte de soumission des ministres des cultes, 592.—Veut que les députés inculpés soient entendus avant le rapport qui les concerne, XV, 131. — Discute le projet de constitution, 343, 344, 351. — Son opinion sur les ventes, par soumission, de biens nationaux, 392.— Et sur le mode de réduction aux deux tiers des membres de la Convention, 542, 550.—Il fait rendre un décret contre les officiers de santé qui abandonnent leur poste, XVI, 341. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, son opinion sur la dénonciation de Tallien contre Barbé-Marbois, 399. — Il veut laisser au Directoire le droit de diminuer les droits de poste sur les journaux, XVII, 27. — Son opinion sur la révision des congés accordés aux réquisitionnaires, 374. —Sur le mode de radiation des listes d'émigrés, 416. —Et sur le travail que doit faire la commission chargée du rapport sur les troubles du Midi, XVIII, 218, 219.—Son rapport sur les réclamations de Pocholle, 259. — Il combat le projet relatif au paiement des biens nationaux en mandats, 413.—S'oppose à la nomination de suppléants au Corps Législatif, 586. — Appuie la proposition de soumettre les électeurs au serment, 622.—Demande un rapport sur les voies de fait survenues dans l'assemblée primaire de Mâcon, 650.—Son opinion sur le mode d'élire, 713.—Il justifie la conduite des peuples d'Italie, 733.—S'oppose à la suspension du paiement des ordonnances des ministres, 735.—Fait ajourner un projet en faveur des fugitifs de Toulon, 737.—Son opinion sur les émigrés du Haut et du Bas-Rhin, 739.—Il demande un prompt rapport sur les sociétés populaires, 740. — Amende le projet de Debry en faveur des vainqueurs de la Bastille, 745. — S'oppose à l'adjonction de Willot et de Pichegru à la commission des inspecteurs, 749. — Demande que le 9 thermidor soit célébré dans le sein du Conseil, 752.—Son opinion sur l'organisation de la garde nationale, 755, 762. — Sur l'esprit du Corps Législatif, sur la marche des troupes, etc., 757. —Sur le projet relatif au destitutions militaires, 764. —Il demande l'impression du rapport sur la marche des troupes, 768. — Parle sur le retard apporté à la promulgation de la loi sur la garde nationale, 773.— S'oppose à l'annulation d'un arrêté du comité de sûreté générale sur les assassinats commis à Auxerre; demande une loi qui précise les délits révolutionnaires, 777.—Appuie le projet relatif au remplacement provisoire des administrateurs, 823.—Combat le projet de modifier la loi du 19 fructidor, XIX, 8.—

En fait adopter un sur les passeports, 22, 29, 33, 39. — Appuie celui contre les nobles, 45.—Et un autre sur la durée des fonctions des présidents et accusateurs publics des tribunaux criminels, 74.—Son rapport sur la vérification des pouvoirs des nouveaux députés, 74, 86.—Il appuie une dénonciation contre *le Défenseur de la vérité*, 79. —Et le projet concernant la fille de Lepelletier, 115.—Lit une lettre sur la situation des prisonniers français en Angleterre, 116.—Fait fixer les lieux de réunion des corps électoraux, 118.—Se plaint du rejet de la résolution sur les dons civiques, 131.—Accuse Sotin d'avoir outragé la représentation nationale, 135.—S'oppose à ce que le compte de Santhonax soit rendu au Conseil, 146.—Son rapport sur l'élection d'un nouveau membre au Directoire, 147, 154. — Il offre un ouvrage sur le 18 fructidor, 153.—Fait fixer le placement des assemblées électorales, 155.—Sa motion relative au tirage au sort des membres du Directoire, 155, 163.—Il présente le tableau des députés pour les prochaines élections, 162, 175.—Fait fixer à Condrieux le siége de l'assemblée électorale du Rhône, 179.—Demande l'ordre du jour sur toutes les réclamations contre les troubles des assemblées primaires, 223. — Son opinion sur l'établissement d'écoles de médecine, 239.—Il combat une motion relative à l'examen des élections, 256.—Son rapport sur celles de la Seine, 259.—Il est nommé ambassadeur en Espagne, 270. — Part pour Madrid, 289. — Remet ses lettres de créance, 320.—Son inertie, 359.—Il reçoit un accueil distingué du roi, 384.

GUILLEMETOT, ex-vicaire. — Est condamné à mort, XXI, 507.

GUILLEMIN.—Son assassinat, XII, 162.

GUILLEMIN (P.), clerc de notaire.—Est condamné à mort, XX, 311.

GUILLEMIN, ex-domestique. — Est condamné à mort, XXI, 200.

GUILLEMINET, volontaire de la Côte-d'Or.—Pétition en sa faveur, XVII, 347.

GUILLEMINGEN, Belge réfugié. — Est traduit au comité de sûreté générale, XVII, 699.

GUILLEMOT (Jean), député de la Côte-d'Or au Conseil des Cinq-Cents.—Parle sur un projet relatif aux droits de sortie sur les vins, 360. — Fait rejeter une pétition relative aux radiations des militaires crus émigrés, XXIX, 309.—Et prendre une résolution sur les certificats de non-appel et de non-opposition, 593 *bis*.

GUILLEMOT, dit SANS-POUCES, chef de chouans. —Est arrêté, XXIX, 267.

GUILLEN, général. — Annonce la capitulation de Valenciennes, XVII, 287, 294.

GUILLERAULT, député de la Nièvre à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, IV, 163, 196, 253.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il demande l'adoption de la proposition de Delarue sur les assemblées primaires de Nevers, XXVIII, 640.

GUILLERIN, ex-employé de la guerre. — Est déchargé d'accusation, XIV, 464.

GUILLERMIN, député de Seine-et-Oise à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, IV, 168, 204, 253. — Il fait rendre un décret concernant l'administration de la marine dans les colonies, 448.

GUILLERMIN, membre du parlement de Toulouse. —Est condamné à mort, XXI, 176.

GUILLET, député de la Somme à la Législative. —Sa mort, XI, 519.

GUILLET, co-accusé du comité révolutionnaire de Nantes.—Est acquitté, XXII, 759; XXIII, 74. — Et décrété d'arrestation, XXII, 782. (*Voyez* Nantes.)

GUILLIER DE NONAC, femme de A.-Th. Guiller. —Est condamnée à mort; acquittement de son mari, XX, 708.

GUILLIN. (*Voyez* Descarts.)

GUILLIN-MONTEL (madame).—Demande la mise en liberté de Pougelon, son beau-frère, IX, 403. — Réclamation de la garde nationale de Polémieux contre ses assertions, 637.

GUILLOIS. — Article signé de lui sur la cochenille et le nopal, XXVIII, 310.

GUILLON-DUPLESSIS (H.-F.) — Est condamné à mort, XXII, 278.

GUILLOT, fabricateur de faux assignats. — Est condamné à mort, XIII, 553.

GUILLOT (fille.) — Est condamnée à mort, XXI 47.

GUILLOT, cordonnier. — Est condamné à mort, XXI, 193.

GUILLOT, veuve Gelin.—Est condamnée à mort, XXI, 47.

GUILLOT-BLANCHEVILLE.—Ses efforts pour sauver le boulanger François, II, 90.

GUILLOT-DURIJOUX, ex-chanoine. — Est condamné à mort, XXI, 544.

GUILLOTIÈRE (la).—Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 629.—Sa réunion à la ville de Lyon, VII, 364.

GUILLOTIN, médecin.—Auteur de la *pétition des citoyens domiciliés de Paris*, est mandé à la barre du parlement et reconduit en triomphe par le peuple, *Introd.*, 18.—Secrétaire des électeurs de Paris, signe le cahier du tiers-état, 573.—Député de cette ville à la Constituante, est chargé de pourvoir à la salubrité de la salle, I, 84.—Lit la pétition des électeurs pour la formation de la garde bourgeoise, 154, 155.—Veut que la motion de Noailles, sur la sanction, soit examinée dans les bureaux, 396. — Demande si le roi peut refuser son consentement à la constitution, 456. —Propose une définition de la sanction, 470.—Veut qu'on soumette les arrêtés du 4 août à une simple promulgation, 493.—Fait une nouvelle motion sur la sanction, 496.—Apporte la réponse du roi sur la circulation des grains, II, 11. — Propose de réduire la peine de mort à la décapitation, 32; III, 196. — Son rapport sur le code pénal, II, 280.—Réflexions à l'occasion de la machine proposée par lui pour l'exécution des condamnés, 410.—Discussion et adoption d'articles proposés par lui sur les lois criminelles, III, 195.— Est élu secrétaire, 274. — Demande une distinction de traitement en faveur des religieux rentés, 406.— Fait décréter l'évacuation du couvent des capucins de la rue Saint-Honoré, V, 270. — Sa motion pour la régénération de la médecine, 630. —Ses réclamations contre la liste des membres qui ont voté dans l'affaire des ministres, VI, 204.

GUILLOTINE.—Rapport de Guillotin y relatif, II, 32. — Adoption de son projet, 280.—Réflexions sur cette machine à laquelle on donne son nom, 410. — Un citoyen offre une somme pour son entretien, XX, 148. — Motion de la brûler, XXIII, 264. — Lettre de Sœmmering sur ce supplice, XXVI, 378. — Réponse que lui adresse Wedekind, 395.—Opinion de Lepelletier sur le même objet, 426.—Autres de Sœmmering et de Sue, XXVIII, 24. (*Voyez* Exécutions.)

GUILLOZ, curé d'Orchamps-en-Venne, député de Franche-Comté à la Constituante.—Prête le serment civique, VI, 739; VII, 20.

GUILLUS-LACROIX (J.-B.), homme de lettres. —Est mis en liberté, XXII, 271.

GUIMBERTEAU (Jean), député de la Charente à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, IV, 172, 215, 254. — Il fait part d'un attentat commis à Orléans, contre Léonard Bourdon, 732.—Destitue la municipalité de Blois et impose les riches, XVIII, 347. —Casse les autorités constituées de Tours; son rappel, 439.—Il est envoyé à l'armée des Côtes de Cherbourg, 607.—Sa mission à Tours, XIX, 129. — Il en-

voie des effets saisis sur les Vendéens et annonce leur destruction, 136. — Ecrit que l'église de Thérouldе est consacrée à la *Raison*, 672.—Est nommé secrétaire, XXII, 314. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, refuse de délibérer sur le projet concernant les fugitifs de Toulon, XXVIII, 744. — Fait adopter un projet sur l'apurement des comptes de l'archiviste, XXIX, 75.

GUINDRE.—Annonce de son sel, XVIII, 408.

GUINEAU (Jean), député de la Haute-Vienne au Conseil des Anciens. — Fait annuler les élections de Troyes, XXVII, 677. — Son rapport sur le mode de procéder au criminel contre les sourds-muets, XXVIII, 349, 351. — Il est élu secrétaire, 513. — Son opinion sur le rapport de la loi du 3 brumaire, 709.—Et sur les fêtes décadaires, XXIX, 350.

GUINEBAUD-DE-SAINT-MESMES, négociant et député de Nantes à la Constituante.—Verse 30 mille livres dans l'emprunt, sans intérêt, I, 322.—Défend l'importation exclusive des grains de la métropole pour les colonies, 402. — Veut que tout aspirant de marine soit soumis à l'examen et à une navigation de douze mois, VIII, 155.

GUINÉE.—Découvertes des Français dans ce pays, VIII, 665. — Décret pour l'acquisition des fusils servant au commerce sur ses côtes, XIII, 656.

GUINES.—Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 637.

GUINGAMP. — Dénonciation des officiers municipaux de cette commune contre Guyomard, XXVIII, 746.

GUINGAN-DE-SAINT-MATHIEU, curé de Saint-Pierre, député de Limoges à la Constituante.—Prête le serment civique, VII, 26.

GUINGERY (M.-L.-C.), femme More.—Est condamnée à mort, IX, 668.

GUINOT, député du Morbihan au Conseil des Cinq-Cents. — Son rapport sur les élections de Seine-et-Oise, XXIX, 672.

GUINTRAND (J.-H.), matelassier.—Est condamné à mort, XX, 427.

GUIOMARAIS (Amaury et Casimir la).—Sont acquittés, XVI, 694.

GUIPUSCOA, en Espagne.—Désaveu, par la Convention, des cruautés commises dans cette province par les agents de l'ancien gouvernement, XIV, 230, 414.—Heureux effets de la proclamation qui lui rend ses droits politiques et civils, 491.

GUIRAMANT.—Est pendu par le peuple à Aix, VI, 671, 688 *.—Rapport à ce sujet, VIII, 470, 471.

GUIRAUD, médecin.—Est condamné à mort, XXI, 236.

GUIRAUDET, littérateur.—Son mode d'organisation de la garde nationale, VI, 606.—Son ouvrage intitulé : *Erreurs des économistes sur l'impôt*, VII, 622. — Sa traduction de l'histoire d'Angleterre, XI, 375.—Ses explications sur quelques mots de la langue politique, XII, 220.—Secrétaire-général des relations extérieures, il publie un ouvrage intitulé : *De la famille*, etc., XXVIII, 752.—Sa traduction des *œuvres de Machiavel*, XXIX, 666.

GUIRAULT, de Marseille.—Lettre sur son assassinat, XXIX, 16.

GUIRAULT, citoyen de Bordeaux. — Fait hommage d'un tableau scrutateur, VIII, 567. — Débats à ce sujet, 669. — Sa pétition sur les inventions logographiques, XI, 247, 747. — Commissaire de la commune de Paris, il rend compte du massacre des prisonniers au 2 septembre, XIII, 603.—Fait mettre un Anglais sous la sauve-garde des lois, 628.—Ecrit à la Convention qu'il a failli être étouffé ; expose la misère extrême du peuple porteur des billets de secours, et demande des moyens pour le rembourser, XIV, 192.—Accusations de Lanjuinais contre lui, XVI, 521. — Sa motion aux Jacobins contre les attroupements à la porte des boulangers, XVIII, 287. — Son épuration à cette société, 572.

GUIRINGAUD, membre du parlement de Toulouse.—Est condamné à mort, XXI, 175.

GUISE, dite Réunion-sur-Oise. — Avantages remportés sur les Autrichiens près de cette ville, XVIII, 336.

GUITARD, député du Cantal à la Législative. — Son rapport sur l'arrestation de Paris et de Bouland, XIII, 191.

GUITER (Joseph), député des Pyrénées-Orientales à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XIV, 886 ; XV, 160, 167, 202, 253.—Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60.—Proteste contre le 31 mai, XXII, 385.—Son rappel à la Convention, 699.

GUITTARD, suppléant du Haut-Rhin à la Convention.—Entre à cette Assemblée, XXIV, 304.

GUIZOL, député d'Indre-et-Loire au Conseil des Anciens.—Est élu secrétaire, XXIX, 629.—Son opinion sur l'emprunt de 100 millions, 763.

GUMERY (Michel), ex-conventionnel, député du Mont-Blanc au Conseil des Anciens.—Son rapport sur les élections de Saint-Etienne, XXVII, 528.

GUSMAN (A.-M.), Espagnol, membre du comité révolutionnaire de la commune de Paris. — Est dénoncé par Barère, XVI, 554.—Son arrestation, XVIII, 73.—Son procès, XX, 128, 152. — Il est condamné à mort, 138.

GUSTAVE, général.—Son offre patriotique, XVI, 706.

GUSTAVE-ADOLPHE, roi de Suède. — Annonce de ses lettres et mémoires, VI, 116.

GUSTAVE III, roi de Suède. — Son retour dans ses états, III, 37. — Sa lettre aux magistrats et à la bourgeoisie de Stockholm, IV, 213. — Il est blessé dans un combat contre les Russes, 501, 517. — Opérations de la flotille commandée par lui, V, 97.— Son discours à la bourgeoisie de Stockholm, VI, 45.— Il défend à ses officiers de prendre du service en France, VIII, 321. — Dépêche annonçant son départ pour les eaux, 699.—Il s'arrête à Aix-la-Chapelle et à Spa, 779. —Son arrivée à Bruxelles, IX, 118.—Sa conduite à l'égard de la France, 233. —Il y veut amener la contre-révolution, 341.—Sa lettre au baron Staël de Holstein, 349. — Bruit annonçant son dessein de se mettre à la tête de l'expédition contre la France, X, 13.—Il trouve sous son couvert une lettre dans laquelle on lui déclare que la nation ne veut point de cette guerre, 126. —Dément la prétendue nouvelle de l'insurrection des Suédois, 229. — Refuse de reconnaître l'acceptation de la constitution par Louis XVI, 265. — Envoie 5,000 chevaux aux émigrés, 417. — Nomme le baron Oxenstiern, ministre auprès des princes français à Coblentz, 509. —Est disposé à agir en faveur de ces princes ; conjectures sur sa politique, 649. — Refuse de recevoir la notification de l'acceptation de l'acte constitutionnel par Louis XVI, 656.—Son caractère et sa politique, 709, 717.—Il se détermine à recevoir les lettres de Louis XVI, XI, 33.—Prend la résolution d'assembler la diète, 50. — Reçoit la ratification de l'acte constitutionnel par Louis XVI, 153.—Son discours à l'ouverture de la diète, 477. — Il étouffe les germes d'une révolution en la convoquant, 589.—Défend la publication de tout écrit sur la diète ou sur les finances, 685.—Son discours à la clôture de cette assemblée, 745. — Son assassinat ; arrestation de son assassin, XII, 37, 45, 81, 103, 106, 121.—Bouillé promet son appui aux princes français, 58.—Edit de la régence sur cet événement ; liste des conjurés, 137, 329. — Nouvelles officielles de sa mort ; supplice de son assassin ; son despotisme, 154.—Sa mort est attribuée

* Le MONITEUR a imprimé Guirant par erreur, c'est Guiramant qu'il faut lire.

la France, 169.—Détails y relatifs ; projets des conspirateurs, 181.—Dispositions de son testament, 221. — Sa pompe funèbre ; condamnation et supplice de son assassin, 345, 373. — Causes qui ont déterminé son assassinat, 697.—Médaille en son honneur, XVII, 577. — Exécution des complices de son assassinat, XIII, 337.

GUSTAVE IV, roi de Suède.—Sa devise, III, 309. — Bruit de son empoisonnement, XIV, 561.

GUSTIN, vieillard ayant long-temps vécu avec J.-J. Rousseau. — Est présenté à l'Assemblée nationale, IX, 525.

GUTH, instituteur. — Est condamné à mort, XII, 127.

GUTH, journaliste.—Est déporté, XIII, 795.

GUTHRIE (William), Anglais.—Traduction de sa *Nouvelle géographie universelle*, XIII, 695.

GUTTEMBERG (Ch.), graveur.—Sa gravure de Guillaume-Tell, VII, 608.

GUTTEMBERG, inventeur de l'imprimerie.—Honneurs du Panthéon réclamés pour lui, IIII, 656, 660.

GUY, littérateur. — Analyse de ses opéras d'*Anacréon*, XVIII, 529. — Des *Intrigues portugaises*, XIII, 40.—Et de sa comédie de *Michel Montaigne*, 489.

GUY, marchand. — Est condamné à mort, XII, 104.

GUY, ex-curé. — Est condamné à mort, XII, 299.

GUYANE-FRANÇAISE (la).—Décrets qui y déportent les prêtres réfractaires et ceux qui se sont plaints de la révolution, VII, 212 ; XI, 225, 235. — Résultat de son assemblée électorale ; détails sur sa situation, XVIII, 479.—Discussion et rapport sur ses élections ; elles sont annulées, 488, 494, 497, 506, 509, 510. — Loi qui autorise le Directoire à y envoyer de nouveaux agents, 741. — Demande de ses députés pour être admis au Corps Législatif, XIII, 37.—Conspiration pour la livrer aux Anglais, 48. — Barruel y est envoyé, 285.—Moyens de la mettre en valeur, 288. — Ouvrage sur ce pays, 484.—Article sur son climat et sur les déportés de fructidor qui y sont arrivés, 540. —Autre notice d'un voyage dans l'intérieur de cette colonie, 596 *bis*.—Journal de Ramel, l'un des déportés, 767. — Van-Eupen, révolutionnaire belge, y meurt, 801. (*Voyez* Cayenne et Colonies.)

GUYARD. — Est autorisé à remplir les fonctions de trésorier en Bretagne, IV, 615.

GUYARD, menuisier.—Est condamné à mort, XII, 32.

GUYARD, ancien concierge du Luxembourg.—Son procès et son acquittement, XIII, 394, 401.

GUYARD-LACHARMOY, directeur de l'enregistrement.—Reçoit une pension, XIII, 132.

GUYARDIN, député de la Haute-Marne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, IV, 163, 193, 253.—Il est adjoint aux représentants près l'armée de Rhin-et-Moselle, VII, 233. — Et rappelé, VIII, 335. — Ses mesures pour déjouer des complots contre la liberté, 380.—Il épure l'état-major de l'armée du Rhin, 439. — Annulation de ses arrêtés sur les atterrissements du Rhône, XII, 101.—Sa mission à l'armée de l'Ouest, 516.—Il en rend compte, 768.— Ordre du jour sur une dénonciation contre lui, XIII, 604.—Rectification d'omissions et d'erreurs tendantes à l'inculper, 638.—Il annonce que la constitution a été acceptée à Langres, XV, 694. — Appuie le projet de transférer dans cette ville l'école centrale de la Haute-Marne, XVIII, 297.—Citation d'une de ses lettres au comité de surveillance du Bas-Rhin, 781.

GUYENNE (la).—Essais pour servir à l'histoire de cette province, II, 457.

GUYÈS, député de la Creuse à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, IV, 172, 219, 254.

GUYET-LAPRADE, député de Lot-et-Garonne à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, IV, 162, 192, 252.

GUYÉTAND (du Jura), littérateur. — Extrait de son *Poëme sur la liberté*, III, 404.—Analyse de ses poésies, VII, 219.

GUYNOT-BOISMENU (Pierre-François), député des Côtes-du-Nord au Conseil des Cinq-Cents. — Sa motion relative aux pétitions des prêtres réclus, XVIII, 461*, 462.

GUYOMARD (Pierre), député des Côtes-du-Nord à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, IV, 32, 172, 218, 254. — Il demande qu'on interroge Beurnonville sur les motifs de sa démission, 686.— Parle sur la déclaration des droits, VI, 185.—S'engage à marcher, comme soldat, dans la Vendée, 339.—Son opinion sur la formation des municipalités, 490.—Il discute le projet de constitution, 492, 618, 626, 647, 655, 659, 668, 669, 687. — Réclame des garanties contre l'oppression du peuple par le Corps Législatif, 740.—Et un rapport sur les députés détenus, 749.— Annonce que Beysser a chassé les rebelles de Nantes, 765.—Réclame l'ordre du jour sur l'affaire relative à Couppé, VII, 46.—Combat la dénonciation de Chabot contre un écrit de Condorcet, 79.—Crie à la tyrannie contre un décret qui envoie Couhey à l'Abbaye sans l'entendre, 87. — Réclame contre la proposition de déclarer Coustard traître à la patrie, 164. — Demande le rapport du décret rendu contre Beysser et les administrateurs de Nantes, 167. — Demande pourquoi les secours sont arrivés deux jours trop tard à Bellegarde, 380. — Son opinion sur l'éducation publique, 393.—Il provoque un rapport sur la reddition de Valenciennes et Condé, 411.—S'oppose à une motion en faveur de Ferrand, 534.—Sa motion contre deux pétitionnaires de Moulins, XI, 606.—Il réclame contre une adresse de Dijon, 691. — Veut qu'aucun décret ne soit rendu sans une discussion préalable, 734.—Appuie la pétition de la société de Commune-Affranchie, XII, 17. —Est élu secrétaire, 180.—S'oppose à la mise en liberté des députés détenus, 303, 304. — Parle sur le projet relatif aux dénonciations contre les représentants, 365. — Demande le rapport qui déclare Bordeaux en état de rébellion, 388. — Attaque la conduite du comité de sûreté générale envers Carrier, 406. — Discute le projet sur l'instruction publique, 515. — Combat une motion contre les prêtres insermentés, 634.—Fait rappeler Couppé à la Convention, 699.—Discute sur la première réquisition, 767.—Son opinion sur l'affaire de Defermont et autres, 770, 771.—Réclame un rapport sur la loi du *maximum*, 784. — Demande que des femmes ne soient admises à la barre que dans le nombre prescrit par la loi, XIII, 79.—Défend les comités de gouvernement, 110. — Combat un projet en faveur de Diétrick, 301. — S'oppose à la restitution des biens des condamnés, 335, 367. —Improuve un arrêté de la section du Muséum contre David, 366.—Combat une pétition de la section de la république contre la loi du 12 floréal, 462, 463, 464.—Fait ordonner aux sections de terminer dans le jour le désarmement, 569.—Demande le maintien de la confiscation des biens de Custine, 632. —Ses observations sur la rentrée des émigrés à la faveur de certificats de résidence, XIV, 75.—Il propose l'insertion au bulletin de l'*Esprit des grands hommes*, 102. — S'oppose au rapport de la loi contre les parents des émigrés, 110.—Parle sur la déclaration

* Le MONITEUR a imprimé Guyon par erreur, c'est Guyno qu'il faut lire.

des droits, 158.—Discute le projet de constitution, 216, 219, 254, 279, 305, 307, 376, 495. — Combat le projet de Delahaye relatif au jugement des détenus, XXV, 303. — Veut que la Convention se prononce sur la demande en épuration, 333, 413.—Son opinion sur la réduction aux deux tiers des membres de la Convention, 547.—Il annonce que plusieurs députés ont été autorisés à rester détenus dans leur domicile, 553.—Sort du comité de sûreté générale, 651. —Inculpe la conduite de Montesquiou, 662, 663.—Sa motion en faveur des fédéralistes, 671.—Il ne veut pas qu'on puisse rire et pleurer le même jour, 785.—Demande la révision de toutes les radiations d'émigrés, XXVI, 6.—Rentre au comité de sûreté générale, 158. — Annonce l'arrestation de Roustan, chef des égorgeurs du Midi, 273. — Amende le projet de la commission des Cinq en ce qui concerne les femmes d'émigrés divorcées et non remariées, 316. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, annonce qu'il existe un mandat d'arrêt contre Aymé, XXVII, 40. — Demande un rapport sur le bulletin de correspondance, 555. — Son projet relatif aux assemblées primaires de Montauban, XXVIII, 150. — Il combat l'avis d'Isnard, sur la dénonciation contre Détorcy, 261.—Provoque une loi contre les assassinats moraux, 326.— Sa motion sur la définition du flagrant délit, 332.—Il parle sur le projet d'annuler les élections d'Antin, 339.— S'oppose au projet de relever de la déchéance Montvoisin, 347.—Son opinion sur la célébration des fêtes des 14 juillet, 10 août et 9 thermidor, 353. — Il dénonce Mauvoisin fils pour s'être fait rayer de la liste des émigrés, à l'aide de faux certificats, 361.— Fait décréter que le 21 janvier sera célébré par une fête annuelle, 521.—Demande l'impression d'un message sur les domaines congéables, 529.—S'oppose à la nomination de suppléants au Corps Législatif, 586. —Vote le renvoi au Directoire de tout ce qui est relatif aux assemblées primaires de Nevers, 640.—Soutient que le jugement des opérations de ces assemblées n'appartient qu'au Corps Législatif, 657.—Son opinion sur la vente des biens des ci-devant chevaliers de Malte, 687.—Il demande le renvoi au Directoire d'une pétition contre les royalistes, 688. — Plaintes contre la société formée à Guingamp sous ses auspices, 746. —Réélu au Conseil des Anciens, son opinion sur les élections de Saint-Domingue, XXII, 276. — Il est élu secrétaire, 293. — Son opinion sur les taxations des receveurs-généraux, 295. — Il combat la résolution relative à la navigation de la Haisne et de l'Escaut, 297. — Vote le rejet de celle sur le remboursement des domaines congéables, 305, 332. — Propose de célébrer le même jour, le 9 thermidor, le 13 vendémiaire et le 18 fructidor, 327. — Son opinion sur l'organisation du régime hypothécaire, 489.—Sa motion contre les gens qui ont célébré la fête des rois, 594.—Il s'oppose à ce que l'île Louviers soit exceptée de la vente des biens nationaux, 659. — Son opinion sur les élections de l'Escaut, 702.—Et sur les droits de la république aux successions d'émigrés, 720.—Il dénonce les assassinats commis par les royalistes dans l'Ouest, 765.—Son opinion sur la mise en jugement des émigrés naufragés à Calais, 789.—Et sur les élections des Bouches-du-Rhône, 811.—Il appuie la résolution relative aux dépenses du ministère des finances, 846. —Et celle sur les atteintes qui seraient portées à l'intégralité du territoire, 868.—Demande le motif de la translation du Conseil à Saint-Cloud, 890.—S'oppose à toute mesure contraire à la constitution, 893.—Et à la création de commissions législatives, 894, 903.

GUYON, procureur au bailliage de Poligny. — Est condamné à mort, XXI, 236.

GUYOT, curé de Bettignies.—Inscription qu'il fait mettre sur son lit, XIV, 234.

GUYOT, chef d'état-major. — Rend compte des succès de l'armée d'Italie, XXIX, 894.

GUYOT, menuisier.—Partage le prix proposé par l'Institut sur la recherche des moyens de secourir les individus enfermés dans une maison incendiée, XXIX, 639.

GUYOT, député d'Arnay-le-Duc à la Constituante. —Son opinion sur la déclaration des droits, I, 353.— Il défend la commune d'Arnay-le-Duc, VII, 527.

GUYOT.—Est chargé par la commune de Paris de se concerter avec le comité de salut public sur les moyens de sauver la patrie, XVI, 614.—Est chargé de la rédaction du bulletin de la commune, 630.—Accuse Jacques Roux d'avoir ajouté des choses inciviques à la pétition qu'il était chargé de lire à la Convention, XVII, 2.

GUYOT (Florent). — Dénonce l'envoi qui lui a été fait de la pétition Guillaume, XIII, 246.—Député de la Côte-d'Or à la Convention, et en mission à l'armée du Nord, son vote dans le procès du roi, XV, 172, 218, 254. — Il annonce l'exécution de Lejosne, XII, 540. — Et les avantages remportés sur l'ennemi, 587. — Ecrit qu'il a trouvé à Lille, Décosse détenu arbitrairement pendant 45 ans, 636; XI, 28. — Annonce de nouveaux succès, XII, 642.—Ses mesures contre les banqueroutiers frauduleux et l'arrestation de Coupeleux, XI, 182. — Approbation de sa conduite à Saint-Omer, XIII, 62.—Lettre sur sa mission à Amiens, XIII, 334.—Il dénonce les moyens employés par Castries et Crol-d'Havré pour se faire rayer de la liste des émigrés, XIV, 308.—Est nommé membre de la commission des Cinq, 287. — Réélu au Conseil des Anciens, il fait rejeter la résolution qui transfère à Brives l'école centrale de la Corrèze, XVIII, 72.—Est élu secrétaire, 673. — Nommé résident de la république française, près les Grisons, il demande satisfaction des événements qui ont eu lieu dans l'insurrection de Trims et de Zizzers, XIX, 354.—Fait d'autres plaintes au comité de ce pays, 361, 367.—Se retire à Brégentz, 416.—Et à Ragatz, 462. — Ses négociations pour la réunion des Ligues-Grises à la république helvétique, 657. — Il est nommé ministre de la république française à La Haye, 758.

GUYOT (Laurent), graveur.—Dirige la gravure du Musée des monuments français, XIX, 258.

GUYOT-DESHERBIERS.—Préside l'assemblée scissionnaire de l'Oratoire réunie à l'Institut, XIII, 244. — Son écrit sur les opérations électorales de la Seine, 252.—Admis aux Cinq-Cents, il en est secrétaire, 270. — Célèbre la défaite des Anglais devant Ostende, 275.—Altercation entre lui et Blin dans un banquet, 292.

GUYOT-DUMOLANS, ex-noble poitevin, émigré. —Est condamné à mort, XVI, 129.

GUYS, consul français. — Son discours d'installation près le pacha de Tripoli, XVII, 289.—Accueil gracieux qu'il reçoit dans cette résidence, XXVIII, 535.

GUYS, colon de Tabago.—Annulation du jugement rendu contre lui, VII, 411.—Rejet de sa demande de secours, III, 308, 313.—Décret en sa faveur, XIV, 516.

GUYTON, émigré.—Plaintes contre l'annulation de la vente d'un bien qui lui appartenait, XIV, 435.

GUYTON-MORVEAU, procureur-général syndic à Dijon, député de la Côte-d'Or à la Législative. — Est élu secrétaire, X, 26.—Son opinion sur une nouvelle émission d'assignats, 276.—Et sur la fonte du métal des cloches, 280, 296. — Il annonce l'arrestation de Noirot, 440. — Signale les besoins des finances, 505.—Fait décréter la translation à Orléans des individus mis en accusation par l'Assemblée, 544. — Son opinion sur la coupure des assignats, 644. — Il demande la répartition, dans les départements, de l'échange des petits assignats en proportion des besoins,

678.—Sa motion d'ordre sur l'état des finances et le mode de remboursement des liquidations, 692.—Ses vues sur une retenue de l'intérêt des capitaux liquidés ou à liquider, 715.—Il propose la formation d'un bureau de liquidation, XI, 54.—Fait adopter un mode de rectification des erreurs dans les contrats de rentes viagères, 358. — Son opinion sur la nomination des commissaires de la trésorerie, 382, 383.—Il est élu président, 552.—Sa réponse à des députations de Paris, 575, 576.—Son opinion sur la contribution foncière de 1792, XII, 5, 75.—Il demande compte du recouvrement des contributions, 367. — Appuie la suspension des remboursements, 400. — Propose d'interroger Larivière, 431. — Provoque un rapport sur sa conduite, 435. — Annonce que tout est calme aux Tuileries, 720. — Demande compte des mesures prises pour la sûreté de l'empire, 730.—Rend compte des manœuvres des prêtres dans la Côte-d'Or, 736. — S'oppose aux conférences demandées entre les ministres et la commission des Douze, 751, 752.— Accuse le président d'avoir induit l'Assemblée en erreur, 778.—Son opinion sur la situation de l'armée du Rhin, XIII, 18.—Il dénonce un arrêté de la Somme, 24, 26.—Son opinion sur la responsabilité des ministres, 55, 218.—Il fait décréter le renouvellement des administrateurs de Paris, 390.—Est chargé de vérifier la caisse d'Amelot, 500.—Fait rendre un décret pour s'assurer des biens des émigrés, 514. — Son rapport sur les demandes en dégrèvement des contributions, 678, 684, 695.—Réélu à la Convention, il fait décréter le paiement d'ouvrages et fournitures pour Louis XVI, XIV, 120.—Et le non-renouvellement des receveurs de districts, 156.—Propose de surseoir à la vente de la bibliothèque de l'émigré Jeanin-Champblanc, 267.—Cite des faits particuliers sur les troubles relatifs aux subsistances, 668.—Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 217, 254.—Il fait mettre en liberté les députés de Francfort, 268. — Son rapport sur les divisions des agents français avec les habitants de Porentruy, 412.—Il fait l'éloge de Monge, 441.— Fait reconnaître comme citoyen français Joël Barlow, Américain, 491.—Est élu secrétaire, 645.—Fait décréter la réunion de 66 communes de la Belgique et de Porentruy, 775.—Est élu membre du comité de salut public, 797; XVI, 85.—Explique les motifs de l'arrestation de commissaires du conseil exécutif, 14. — Propose de transférer les Bourbons à Marseille, 86.— Est nommé commissaire à l'armée de la Moselle, 652. — Et chargé d'examiner les découvertes de Seconds sur les aérostats, XVIII, 141. — Présente des moyens de républicaniser le jeu des échecs, 383.—Fait supprimer la fabrique de minium d'Olivier, 540. — Rendre un décret pour la conservation des vieux parchemins, 575. — Rend compte des moyens de purifier l'air des hôpitaux, XIX, 684.—Son rapport sur la refonte des papiers imprimés, XX, 56. — Il annonce la prise de Charleroi, XXI, 80. — La victoire de Fleurus, 94. — La prise de Louvain et de Malines, 256.—Et l'arrivée à Paris de tableaux enlevés à la Belgique, XXII, 26.—Signale les services rendus par les aérostats sur les bords de la Meuse, 55.—Donne des détails sur l'établissement de Meudon, 56.— Arrêté signé par lui contre Robespierre et Danton, 139.—Il est réélu au comité de salut public, 168, 172.—Donne des explications sur un registre déposé entre ses mains, 305. — Son rapport sur l'école de Mars, 308.—Autre sur la manufacture d'armes de Paris, 620.—Il est chargé d'en faire un sur Maignet, XXIII, 160.—Présente l'état des arsenaux, 376.—Demande la cessation du procès de Barère et de ses coprévenus, XXIV, 93.—Réclamation contre un fait qui le concerne, 177.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il appuie un message du Directoire contre la suppression de l'agence des poids et mesures, XXVII, 528. — Discussion et adoption de son projet sur le canal du Languedoc, XXVIII, 395, 397.—Il en présente un sur les canaux d'Orléans et de Loing, 460.—Lit deux projets relatifs aux moyens d'assurer la paix, 465.—Fait affecter des fonds au service de l'an V, 467, 469. — Et adopter le second projet de la commission des finances, 473. — Propose de lever la suspension de la vente des poudres et salpêtres, 476. — Présente un projet relatif à la perception des droits de navigation sur le canal du Midi, 647, 694. — Ses découvertes chimiques, XXIX, 783.

GYMNASE. — Motion pour l'établissement d'exercices gymnastiques, XXIX, 687.

GYNMICH, général autrichien, commandant à Mayence.—Sa disculpation relativement à la prise de cette forteresse par les Français, XVII, 701.

H.

HA (fort de) (*Voyez* Fort.)
HAACK (baron de), colonel belge.—S'élève contre la demande d'une assemblée nationale dans la Belgique, IV, 89.
HAARSOLTE, d'Arnheim. — Est nommé membre du directoire batave, XXIX, 344.
HABERT, capitaine.—Trait héroïque de sa part, XX, 110.
HABILLEMENT DES TROUPES. (*Voyez* Troupes.)
HADDIX (André, comte de), président du conseil aulique de guerre. — Sa proclamation au nom de Joseph II, III, 517.—Sa mort, 729.
HÆNER, garde national de Nancy. — Eloge de sa conduite, VI, 588.
HAGENBACK.—Prise de ce poste, XIX, 99.
HAGUENAU. — Rapport et décret sur les troubles de cette ville, V, 40, 76; VI, 258, 277.—Attribution à un autre tribunal des procédures y relatives, IX, 279. —Avantage remporté par l'armée du Rhin, près de cette place, XVIII, 672, 678; XIX, 46. — Son évacuation par les Autrichiens, 56, 68. — Mouvements et menaces des brigands qui occupent la forêt de ce nom, XXIX, 514.
HAHN, président du Corps Législatif batave. — Signale les dangers qui menacent la Hollande, XXVI, 513. — Son opinion sur le droit de pétition, XXVIII, 214.
HAILES, ministre anglais à Varsovie. — Propose une alliance à la Pologne, VII, 617.—Appuie les prétentions de la cour de Berlin sur Thorn et Dantzick, VIII, 17. — Son mémoire à la cour de Suède, XVIII, 269.—Il est nommé résident près d'elle, XXV, 441.
HAILLAUD. (*Voyez* Aillaud.)
HAINAULT (le), autrichien.— Les émigrés en sont expulsés, XX, 351.
HAINAULT (le), belgique. — Résolution des états pour prêter le serment de fidélité à la nation, III, 174. — Ordonnance du conseil souverain pour le même objet, 237.—Les états reconnaissent que la souveraineté réside dans le peuple, IV, 73.—Scission entre la noblesse et le clergé, 426. — Négociation des députés des états à La Haye, VI, 505.—Soumission des députés de cette province, VIII, 26. — Une amnistie générale lui est accordée, IX, 418. — Changement de la forme de son gouvernement, XIV, 475. — Procès-verbal des séances de ses communes réunies à Mons, 633.—Elles adressent des remerciements à la nation française, 804, 807.—Provoquent l'envoi de commissaires et la suspension du décret du 17 décembre, 818. — Sollicitent leur réunion à la France, XV, 275, 308. — Décret confirmatif de cette demande, 606. (*Voyez* Belgique.)
HAINAULT (le), français. — Les paysans de cette province interceptent les grains destinés aux troupes, II, 67.—Décret relatif aux droits perçus sur ses boissons, IV, 636.
HAINSELIN, père de 27 défenseurs de la patrie.— Sa pétition, XXIX, 489.
HAISNE (la), rivière.—Projet de loi sur sa navigation; il est rejeté, XXIX, 249, 286, 297. — Arrêté du Directoire à ce sujet, 328.
HALBOURG (Catherine).—Est condamnée à mort, XVIII, 659.
HALHED, membre du parlement d'Angleterre. — Prend la défense de Brothers, XXIV, 441.
HALL (T.), manufacturier.—Est condamné à mort, XX, 444.
HALLÉ, sous-lieutenant.—Trait de bravoure de sa part, XX, 419.
HALLÉ (Jean-Noël). — Est nommé professeur à l'école normale, XXII, 463.
HALLÉ, veuve Boquet.—Est condamnée à mort, XXI, 404.
HALLER, banquier.—Répétitions à exercer contre lui par le trésor, X, 242.—Il est l'agent des dilapidations de Robespierre jeune, XXI, 353. — Est décrété d'arrestation, 378.—Et dénoncé par Cambon, 583.— Est nommé ministre de l'intérieur de la Cisalpine, XXIX, 85. — Trésorier général de l'armée d'Italie, quitte Rome, 250.
HALLES.—Don patriotique des marchandes de la halle, IX, 523.—Leur pétition contre les billets de secours, XIV, 245. — Rixe entre plusieurs d'entre elles et des citoyennes de la société des femmes révolutionnaires, XVIII, 285. — Motion d'ôter aux propriétaires des halles le droit de les louer, XXIX, 265.— Rapport sur la propriété et l'usage de ces bâtiments, 389.—Discussion et rejet de la résolution y relative, 484, 605 *bis*, 627, 630, 658, 639, 643.
HALLUIN. — Prise de ce poste par les Français, XVIII, 276.
HALMES (Mathias).—Est admis aux Jacobins, XIX, 425.
HALY père, ex-notaire.—Est condamné à mort, XXI, 328.
HAM (château de). — Les députés arrêtés au 12 germinal y sont transférés, XXIV, 120, 124.— Accusations contre son commandant par suite de l'acquittement de Clémence et de Raisson, XXV, 783.
HAMBOURG, Sans-Culotte de la section de la République.—Invite Larive à rentrer au théâtre, XVII, 379.
HAMBOURG. — Célébration du 14 juillet dans cette ville, V, 293.—Emeutes causées par les ouvriers, IX, 609.— Arrivée de l'envoyé de France, XII, 397. — On y répand le bruit du massacre de Louis XVI, XIV, 177. — Mesures sévères contre les étrangers, 617. — Expulsion de l'envoyé français, XV, 616.—Abolition de la course sur mer à l'égard des bâtiments de ce port, 839.—Indignation qu'y excite l'ordre du roi de Prusse de ne charger aucune marchandise pour la France, XVII, 33. — Projet de traité présenté par la diète à l'envoyé prussien, XVIII, 41.—Son mémoire sur le commerce à la régence de Hanovre, 113.—Ses altercations avec cette régence au sujet du commerce de France, 317.—Réflexions sur l'inutilité d'entretenir des généraux de paix, 505.—Arrivée dans cette ville des deux fils de d'Orléans, XXIII, 577.—Mauvaises dispositions de ses habitants contre les émigrés, XXV, 417.—Leurs conjectures sur les meneurs de Paris; demande faite aux magistrats d'en éloigner les émigrés, 509. — Disette qu'on y éprouve, XXVI, 601.—Situation de son commerce, XXVIII, 157.—Consternation causée par la banqueroute de la maison Walkiers, 275.—Etat des naissances, *morts et mariages* dans cette ville en 1796, 563.—Détails concernant Lafayette et sa famille, 577. —Lettre de cette ville concernant le général Danican, 614.—Révolution dans la chambre et le cabinet du prétendant, 628.—Arrivée dans cette ville de Lafayette, Bureau-Puzy et Latour-Maubourg, XXIX, 40, 45.—Détails sur leur réception, 62. — Expulsion des émigrés; convocation des Français qui s'y trouvent, à l'effet de prendre part à la guerre contre l'Angleterre, 151. — Alarmes causées par un emprunt demandé par le gouvernement français, 176.—Délibéra-

tion du sénat sur cet objet ; consentement de la bourgeoisie à prêter 4 millions, 179.—Prohibition des clubs, 203. — Rejet, par la bourgeoisie, du projet tendant à imposer les lettres de change, 311. — Avis d'un médecin de cette ville sur les dangers de la mode des perruques et des cheveux coupés, 317. — Célébration du 14 juillet, par une cinquantaine de Français, malgré les magistrats, 324. — Activité des relations commerciales entre cette ville et l'Angleterre, 358, 384. — Arrestation du nommé Meyer qui y avait insulté l'envoyé du roi de Prusse, 389.—Elle demande au congrès de Rastadt qu'on lui assure une parfaite neutralité, 416. — Arrestation de Napper-Tandy et du frère d'O'Conor, 532.—Lettre et résolution du sénat à ce sujet, 553, 565, 586 *bis.*—Menaces de guerre de l'Angleterre, si on ne lui livre ses prisonniers, 598 *bis.*—Demande du Directoire français dans cette circonstance, 600 *bis.*—Réponse du sénat, 604 *bis.* — Il fait arrêter trois agents de l'Angleterre, fabricateurs de fausses monnaies, 607 *bis.*—Embargo mis sur ses vaisseaux en Russie, 660. — Situation critique de cette ville à l'égard de cette puissance, 682.—Indignation y excitée par l'assassinat de Rastadt, 687.—Crainte des habitants sur la conduite de Paul I.^er^, 688. — Fin des différends élevés entre ce prince et eux; insultes faites par les émigrés au consul général de France, 695.—Exportation pour cette ville de l'officier autrichien Custine, 702. — Lâcheté de son sénat qui livre Napper-Tandy aux Anglais, 793. — Le ministre anglais en Prusse se retire dans ses murs, 807.—Chute de son commerce, 815.—Arrêté du Directoire français contre cette ville, 856. (*Voyez* Anséatiques.)

HAMET-EL-MOKTAR, chef de la tribu des Maures-Bakmas.—Décret portant qu'il ne lui sera plus payé aucune coutume, XV, 838.

HAMILTON. — Reçoit le titre de citoyen français, XIII, 541.

HAMILTON (baron de), aide-de-camp du roi de Suède.—Annonce à Stockholm la nouvelle d'une victoire sur les Russes, IV, 469.—Est battu par eux, 573.

HAMILTON (Alexandre).—Est nommé chef de la trésorerie aux Etats-Unis, II, 257.

HAMILTON (lady), femme de l'ambassadeur anglais à Naples.—Anecdote la concernant, XXIX, 389.

HAMMET (sir Benjamin) —Est nommé à la place de lord-maire de Londres, XXIX, 35.

HAMULA-PACHA, bey de Tunis.—Sa lettre à Bonaparte, XXIX, 109.

HANAU. — Expérience faite dans cette ville d'un chariot mécanique, XVI, 681.

HANCARD (J.-B.), employé au département de Paris.— Déplore le sort d'Hébert et de ses amis, et dénonce Prétot, XIX, 726.—Son procès, XX, 17. — Il est condamné à mort, 40.

HANGEST (d'). (*Voyez* Dhangest.)

HANNEBAUD (J.-B.) — Est condamné à mort, XXIV, 629.

HANNECART, député de Jemmapes au Conseil des Cinq-Cents.—Réclame l'hypothèque spéciale des biens de la Belgique aux créanciers de ce pays, XXVIII, 738.—Présente un projet sur la navigation de l'Aisne et de l'Escaut, XXIX, 200.—Le fait adopter, 249.

HANNISSET (M.-A.), ex-carmélite. — Est condamnée à mort, XXI, 284.

HANNONET (J.-B.-M.), receveur des sels. — Est condamné à mort, XX, 611.

HANNONVILLE (d'), procureur-général de l'ordre de Malte.—Réclame contre le séquestre des revenus de ses biens, XV, 64.

HANOPIERRE-DES-ORMES (L.), maître des eaux et forêts.—Est condamné à mort, XX, 200.

HANOTIN, électeur des Ardennes.—Son discours au roi, IV, 448.

HANOVRE (électorat d').—Fermentation parmi ses habitants, IV, 25.—Rescrit de sa régence sur les émigrés français, XIV, 513.—Arrestations de tous les Hanovriens qui sont en France, XVIII, 88. — Supprime la capitation, 649.—Terreur produite parmi ses troupes par le décret portant qu'il ne sera fait aucun prisonnier, XX, 584; XXI, 161. — Edit du roi d'Angleterre pour y faire une levée d'hommes, XXII, 677. — Rapport du décret précédent, XXIII, 91. — Plaintes de la régence contre les émigrés, XXV, 145.—Son suffrage à la diète; traits d'humeur contre la Prusse, 209.—Départ pour Londres du comte de Sombreuil; ordre donné au comte d'Artois de quitter Brémernoerde, 477. — On en expulse les émigrés, XXVI, 298; XXIX, 159.—Déclaration du roi d'Angleterre, en sa qualité d'électeur, relativement aux nouveaux mois romains, demandés par l'empereur, pour continuer la guerre, XXVIII, 489.—Lettre du même à l'empereur relativement à l'occupation de Nuremberg, etc., 771.—Notice sur le baron de Rheden, son ministre à Rastadt, XXIX, 317.—Marche des Français vers ses frontières, 369.

HANRION (N.), cultivateur. — Est condamné à mort, XXI, 192.

HANRIOT (F.) — Est nommé commandant provisoire de la force armée de Paris au 31 mai, XVI, 518. — Donne l'ordre de tirer le canon d'alarme, 523. — Ricordon lui est adjoint, 527.—Il déclare que le peuple ne veut se rasseoir qu'après l'arrestation des traîtres, 543. — Donne sa démission, 622.—Est inculpé par Bailleul, 635.—Demande du décret d'accusation contre lui, 641. — Commandant de la section des Sans-Culotte, il est élu pour le commandement général et définitif de la garde nationale de Paris, 746; XVII, 27. —Sa proclamation à ses concitoyens, 579.—Il est dénoncé et défendu aux Jacobins, 655.—Y fait arrêter l'envoi d'une adresse à la Convention pour demander l'égalité de traitement entre les officiers et les soldats invalides, 754.—Ecrit à cette société qu'il lui enverra tous les jours l'ordre général, XVIII, 294. — Déclare qu'il ne commandera jamais la force armée contre le peuple, 618.—Invite ses frères d'armes à l'union, XIX, 182. — Fait arrêter 130 muscadins au Palais-Royal, 670.—Ses divers ordres du jour, 734; XX, 2; XXI, 237.—Il est décrété d'arrestation, ainsi que son état-major et ses aides-de-camp, 333.—Arrête Merlin (de Thionville) et est arrêté à son tour, 338. — S'échappe et est porté en triomphe; est mis hors la loi, 340.—Sa section résiste à ses séductions, 342. — Il est pris, 345. — Répond du succès du complot contre la Convention et est jeté par la fenêtre dans un égoût, 358. — Est accusé d'avoir demandé le brûlement des bibliothèques, 490.—Et livré à l'exécuteur, 560. — Labrètiche se justifie d'avoir voulu le seconder au 9 thermidor, XXIII, 92.

HANTS, juge-de-paix.—Est condamné à mort, XIX, 596.

HAPPONCOURT (comte d'), général autrichien. — Se replie sur Namur, II, 266. — Se retire de devant Mons, 297.—Son rapport sur les premières hostilités avec les Français, XII, 322.—Lettre adressée à ce général, sur la retraite du roi de Prusse et les préparatifs hostiles de l'Espagne, XIV, 267.

HAQUENÉE. — Sa présentation est abolie par la cour de Naples, VI, 577.

HARAMBURE (baron d'), député de Touraine à la Constituante. — Se réunit à l'Assemblée, I, 99.—Son opinion sur la division du royaume, II, 70. — Il propose d'organiser une caisse nationale, etc., 255. —Fait décréter l'impression du plan de finances de Cormeré, 327.—Vote contre la conscription, 400. — Présente un projet de décret sur les pensions, III, 8. —Propose de demander 500 livres à chaque municipalité, sur les impositions de 1790, 446.—Fait décréter le paiement d'un semestre aux maîtres de

poste, IV, 92.—Son opinion sur le droit de paix et de guerre, 397.—Son discours sur l'insubordination des dragons de Lorraine, 475.—Il réclame contre le décret qui abolit la noblesse, 680.—Ses vues sur le nombre d'hommes auquel doit être portée l'armée, V, 194.—Il s'oppose à la révocation de la permission de passage accordée à l'Autriche pour ses troupes, 270. — Vote l'émission d'assignats non forcés portant intérêt, 689.—Son projet de décret sur l'insubordination de l'escadre de Brest, VI, 175.—Il propose d'envoyer à tous les régiments la lettre du roi relative à son adhésion à la constitution, VIII, 214.—Sa motion en faveur des officiers qui n'ont pas prêté serment, IX, 219. — Il déclare qu'il ne prend pas part à la délibération sur la suppression des ordres de chevalerie, 268.—Proteste contre l'abolition de la noblesse, 347. —Ses observations sur l'article relatif à l'inviolabilité des propriétés, 354.—Général à l'armée du Rhin, il est destitué et décrété d'accusation, XV, 698.— Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, XVI, 217.

HARANGUEURS PUBLICS.—Demande de leur répression, VIII, 118.

HARAS. — Suppression des dépenses publiques y relatives, III, 257.—Mémoire sur leur régénération, par Lafont-Pouloti, 392. — Résiliation des baux des bâtiments à leur usage, VII, 171. — Paiement d'anciennes dépenses y relatives, 420.

HARCOURT. — Est arrêté dans le département de la Somme, XVIII, 340.

HARCOURT (duc d'), ami particulier du roi d'Angleterre.—Son arrivée à Londres, XIV, 241.—Lettres à son adresse interceptées sur des émigrés, 290.—Il commande un corps d'émigrés soldés par l'Angleterre, XXIV, 201.

HARCOURT (veuve d'). (*Voyez* Maillard.)

HARDCASTLE, trésorier des missions étrangères établies à Londres.—Lettre de Wilson à son adresse, XXIX, 369.

HARDENBERG. — Est signalé par Duverne de Presle comme étant payé à Paris par l'Angleterre, XXVIII, 806.

HARDENBERG (de), ministre prussien.—Signe le traité de paix de la Prusse avec la France, XXIV, 189. —Il offre la médiation de sa cour entre la France et l'empire, XXV, 777.

HARDOUIN, commandant le 2.e bataillon.—Moïse Bayle s'étonne de ne pas voir son nom dans la note de ceux qui se sont distingués à Toulon, XIX, 58.

HARDOUIN (J.-E.)—Annonce de sa traduction des *Nuits d'Young* et de *Télémaque*, en vers français, XIV, 806.

HARDOUIN, chef de brigade.—Défait les chouans, XXIX, 908.

HARDY, général.—Annonce le succès des sorties de la garnison de Philippeville, XIX, 66, 69.—Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVIII, 391.— Est destitué, XXIX, 155.—Sa réintégration, 224.—Sa carte du Hundsdruck, 384.—Donne des détails sur le combat du *Hoche*, 580.

HARDY (B.-A.-A.), préposé aux subsistances militaires. — Est condamné à mort, XX, 756. — Dépôt confié par lui à Collin, administrateur des douanes, XXI, 74.

HARDY (Thomas).—Transmet à la Convention nationale une adresse des Anglais en faveur des succès de la France, XIV, 411. — Est accusé en Angleterre d'avoir voulu former une convention; sa procédure; il est défendu par Erskine et acquitté, XXII, 645; XXIII, 105, 137, 161. — Mise en liberté de ses co-accusés et procès intenté par eux aux ministres, 265.

HARDY (Antoine-François), député de la Seine-Inférieure à la Convention.—Demande l'ajournement du jugement du roi, XIV, 850.—S'élève contre la clôture des spectacles, IV, 141, 142.—Son vote dans le procès du roi, 168, 206, 253.—Il propose l'impression de la lettre de démission de Roland, 273.—Demande que, pour éviter le tocsin dont les rebelles se servent, on enlève les cloches, 784.—Demande de son expulsion par les sections de Paris, XVI, 156.—Il est décrété d'accusation, XVIII, 32, 37, 60.—Texte de cet acte, 200, 212, 220.—Merlin (de Douai) propose de le tenir exclu du sein de la Convention, XXII, 770.—Motion en sa faveur, XXIII, 637.—Il est rappelé, 647. — Reproche à Lindet d'avoir institué la boucherie de Robespierre, XXIV, 45.—Enumère les députés qui ont péri par suite du 31 mai, 198.—Demande le paiement des indemnités dues à Collot et à Billaud, 288. — Son opinion sur la police des bourses, 311.— Il propose des moyens de réprimer l'agiotage et d'améliorer les finances, 445.— Défend un pétitionnaire qui dénonce Laplanche, 494, 495.—Accuse les représentants expulsés, de la révolte de prairial, 498. — Provoque l'arrestation de Lindet et de Charlier, 514.—Veut qu'on déclare que Billaud, Collot et Barère ont mérité la mort, 523. — Dénonce Jean Bon-Saint-André et Robert Lindet, 567.—Demande un rapport sur les députés accusés de complicité avec les derniers tyrans, 569.—Reconnaît que toute sa famille, mise hors la loi, a été sauvée par Lindet, mais reproche à celui-ci d'avoir fait l'éloge de la révolte du 31 mai, 571. — Réclame l'arrestation de Dartigoyte, 602. — Appuie la dénonciation de Gibergues contre Maure, 603. — Veut que la récolte prochaine devienne propriété nationale, 644, 665, 666.—Et que le bonnet de la liberté soit peint aux trois couleurs, 682.—Discute le projet de constitution, XXV, 278. 495, 496, 512, 520.—Combat celui relatif au jugement des détenus, 332, 429. — Rend compte de la situation de l'esprit public à Rouen, 338.—Propose des réformes au calendrier, 472. — Demande le changement de nom de Saint-Domingue, 496.—Parle sur la déclaration des droits, 498.—Combat une pétition en faveur de Robert Lindet, 502, 503.—S'oppose à l'établissement d'un tribunal de cassation pour les colonies, 505. — Sa motion sur le mode de réduction aux deux tiers des membres de la Convention, 541. — Il propose des moyens de faire rendre gorge aux agioteurs, 624, 643.—Entre au comité de sûreté générale, 651. — Son opinion sur la responsabilité des présidents et secrétaires des assemblées primaires, XXVI, 61.—Il fait refuser l'admission de la section du Mont-Blanc à la barre, 71.—Répond aux calomnies dirigées contre lui dans plusieurs journaux, 83.—Réclame la permanence de l'Assemblée; lit les noms des 47 martyrs de la tyrannie décemvirale, 115.—Fait l'éloge de l'esprit public à Rouen, 168. — Fait autoriser le comité de sûreté générale à décerner des mandats d'arrêt et d'amener, relativement aux journées des 13 et 14 vendémiaire, 186.—Défend le projet sur la détermination des délits, 207.—Combat le projet de suspendre le corps électoral de Paris, 219.—Interpelle Aubry relativement au passage du Rhin, 285.—Appuie le projet sur la fixation du prix des grains, 314.—Attaque les opérations du gouvernement, 339. — Vote l'abolition de la peine de mort à la paix générale, 347.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il demande qu'on limite le pouvoir donné au Directoire de nommer les autorités nonmées, 446.—Appuie la confiscation des biens des embaucheurs, 694.—Demande l'exclusion d'Aymé, du Corps Législatif, XXVII, 40.—Annonce que Chapelain s'est suicidé, 69.—Vote pour la création d'un ministère de la police, 103. — Altercation entre lui et Aymé, 114.—Il fait décréter que le serment de haine à la royauté sera prêté par chaque député individuellement, 214, 215. — Son opinion sur la demande de Camus de conserver sa place d'archiviste, 319. — Il veut que toute dénonciation contre des représentants soit lue en secret, 358. — S'oppose à la réunion des

deux Conseils dans le même palais, 487, 488, 491. — Son opinion sur les poursuites à exercer contre ceux qui décrient les monnaies républicaines et les mandats, 652 ; XXVIII, 64.—Il déclare qu'il préfère accorder une amnistie à l'armée de Condé qu'aux prêtres réfractaires, 265. — Réfute les idées de Mercier sur Descartes et les géomètres, 268.—Demande que l'exclusion des ex-conventionnels de Paris ne frappe que ceux déclarés non éligibles, 270.—Demande si les jugements de la haute-cour sont sujets à cassation, 553. —Vote le renvoi à une commission d'un message sur les journaux, 471.—Est élu secrétaire, 496.—S'élève contre la nomination en comité général de la commission des colonies, 499.—Demande le rappel à l'ordre de Lesage-Senault, 507. — Fait rejeter l'impression de tous les discours sur les abus de la presse, 508.— Réclame des renseignements sur la suspension des ventes de biens nationaux, 509.—Combat la motion de Boissy-d'Anglas contre les comités généraux, 510. —Son opinion sur la nomination d'un nouveau membre du Directoire, 513. — Il s'oppose à ce que Barbault soit entendu à la barre, sur les événements de Saint-Domingue, 520.—Son opinion sur l'instruction relative à la tenue des assemblées primaires et autres, 529.—Il combat l'impression d'un discours de Vaublanc sur les colonies, 535. — Dénonce le projet des puissances étrangères de corrompre l'opinion publique ; veut lire un passage de Mably, 556. —Désigne Maillhe comme ayant appartenu à la faction de Robespierre, 569.—Discute le projet de Siméon sur les délits de la presse, 576. — Annonce l'assassinat de l'administrateur de l'Eure ; fait une sortie contre la société de Clichy, 578. — Parle sur les élections de Saint-Domingue, 585.—S'oppose à la nomination de suppléants au Corps Législatif, 586.—Son opinion sur le projet relatif aux accusés qui révèlent leurs complices, 590. — Il veut que la contrainte par corps puisse être exercée les jours de fête, 593.—Réclame le rapport de l'article 1.er de la loi du 21 floréal, 606. —Son opinion sur l'indemnité à accorder aux électeurs, 619.—Il appuie la proposition de leur imposer le serment de haine à la royauté, 622.—S'oppose à l'abolition des confiscations, 629. — Demande un rapport sur les voies de fait survenues dans l'assemblée primaire de Mâcon, 650. — Donne des nouvelles de la santé de Sieyès, 657.—Déclare qu'il ne siégera pas à côté d'un monstre tel que Barère, 700.—Demande le rapport de la loi qui bannit de Paris 198 membres de la Convention, 712. — Justifie le message du Directoire sur Saint-Domingue ; son opinion sur le mode des élections déléguées au Corps Législatif, 713.—Sur celles du Lot, 716.—Et sur la composition des commissions de finances, 718. — Il s'oppose à la demande d'un travail général sur l'instruction publique, 719.—Son opinion sur la lettre de Ramel aux inspecteurs de la salle, 780.—Il appuie la motion de Leclerc en faveur d'une religion fondamentale unique, 786.—Défend l'écrit de Bailleul contre les nouveaux députés, 792.—Obtient la radiation de Tarbé de la liste des déportés, 809.—Lit une lettre de Robert à Delahaye, XXIX, 34.—Se plaint de l'état-major de la garde nationale de Rouen, etc., 35. — Est élu secrétaire, 111.—Cite le rapport de Brissot sur la guerre avec l'Angleterre, 120.—Son opinion sur le tirage au sort des membres du Directoire, 153, 153.—Il est élu président, 159.—Son discours sur la fête de la souveraineté du peuple, 202.—Son opinion sur l'organisation des écoles de santé, 250.—Il appuie la demande d'une pension pour la veuve Lamblardie, 252. — Son opinion sur le résultat des élections, 255. — Il s'élève contre la commission chargée de les vérifier, 256.—Est nommé membre de cette commission, 258. —Son opinion sur les élections de la Seine, 259.—Et sur l'indemnité due aux députés non admis, 284. —Il présente une pétition de la commune de Lescure-lès-Rouen, 285.—Fait renvoyer au Directoire celle de Jeanne Putigny contre Sauvageot, 329.—Son opinion sur la liberté de la presse, 357.—Il présente un projet sur l'établissement des écoles de médecine, 499. — Parle sur les élections du tribunal du Doubs, 523. — Et sur la dénonciation faite contre Marquézy, 657. Se plaint de ce que le conseil ne célèbre pas le 9 thermidor, 759.

HARDY, officier.—Se distingue à l'armée d'Helvétie, XXIX, 792.

HARDY fils, d'Issoire. — Trait de bravoure de sa part, XX, 198.

HARDY-DE-LA-LARGÈRE, maire de Vitré, député de Rennes à la Constituante.—Opine contre la déclaration des droits, I, 269.

HAREL-LA-VERTU, armateur de Lorient. — Son procès avec les chambres d'assurances de Rouen, IV, 428.

HARIAQUE (M.-C.-E.), veuve de Bonnaire. — Est condamnée à mort, XX, 310.

HARIAQUE DE GUIBEVILLE (P.), président au ci-devant parlement de Paris.—Est condamné à mort, XX, 310.

HARISPE, commandant du 2.e bataillon basque.— Est nommé adjudant-général chef de brigade, XX, 691.—Son éloge, XXI, 407.

HARLEM.—Question proposée par la société économique de cette ville sur la purification de l'eau, XXIX, 611.

HARMAND (J.-B.), député de la Meuse à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 195, 253.—Il fait rendre un décret sur le tribunal de cassation, XVIII, 6.—Entre au comité de sûreté générale, XXII, 436. — Dénonce un projet de réunion des Jacobins à la société des Quinze-Vingts, 507.—Annonce la découverte d'une conspiration aux colonies, 736.—Signale le patriotisme des ouvriers de l'Agence des Lois, XXIII, 131. — Rapporte un propos qui lui a été tenu par Duval, 212.—Fait décréter le renouvellement des cartes de sûreté, 230, 412. — Est nommé pour aller aux Indes-Orientales, 532. — Félicite la Convention des événements de prairial, XXV, 68.— Combat la réunion de la Belgique, et cite un fait entre Kellermann et un général prussien à ce sujet, XXVI, 90, 91.—Réélu au Conseil des Anciens, demande la suspension de Robert, XXVII, 448. — Présente un ouvrage de Kerguelen sur la marine, XXVIII, 373. — S'oppose à l'établissement d'une contribution personnelle et somptuaire, 392.—Son rapport sur le paiement d'une partie des rentes en numéraire, 399.—Son opinion sur le rapport de la loi du 3 brumaire, 500.— Et sur l'organisation des conseils d'administration des troupes, 510.—Son rapport sur le placement des tribunaux de la Marne, 574. — Il vote en faveur de la résolution sur les salines, 651.—Son rapport sur les dépenses du ministère de la justice, 694.—Il fait approuver la résolution concernant le paiement anticipé des loyers de maisons, 722. — Son opinion sur la répartition de la contribution foncière, 724.—Sur les élections du Liamone, 730. — Et sur l'affermement des salines, 732.—Il est lu secrétaire, 747. — —Son rapport en faveur des fugitifs du Haut et du Bas-Rhin, 764, 780, 781.— Il occupe le bureau en qualité de secrétaire, au 18 fructidor, 799.—Demande que le Conseil s'assemble tous les jours, XXIX, 165.— Son opinion sur la contrainte par corps, 221.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il parle sur le partage des biens communaux, 596 *bis*.—Et sur la liberté de la presse, 712.

HARMASSON, blanchisseuse.—Est condamnée à mort, XXI, 24.

HARNONCOURT, général autrichien.—Sa proclamation aux Polonais, XXI, 510.

HARNONCOURT (comte d'), commandant des volontaires limbourgeois. — Arrête Lafayette, XIII, 598.

HARNY, auteur dramatique. — Analyse de son drame de la *Liberté conquise*, VII, 55.

HARRINGTON (J.)—Note sur sa pétition, en 1659, au parlement d'Angleterre, XXI, 123. —Lettre de Goupil-Préfeln sur ses *Œuvres politiques*, XXVII, 658.

HARRISON[1], membre du parlement d'Angleterre. —Propose d'exercer une retenue sur les traitements, XX, 414.

HARRISSON (Robert-Henri).—Est nommé juge au tribunal suprême de l'Union, II, 257.

HARROP, négociant.—Est condamné à mort, XXI, 395.

HARRY, condamné comme fabricateur de faux assignats.—Rejet du sursis demandé en sa faveur, XIII, 225.

HARTAUT, administrateur de la Meurthe.—Est excepté de la suspension prononcée contre ses collègues, XVI, 764.

HARTMANSDORFF, major.—Est condamné à un an de prison comme complice de l'assassinat de Gustave III, XII, 673; XIII, 621.

HARTOG, député batave.—Est chargé de rédiger la déclaration des droits et des devoirs de l'homme, XXVIII, 534.

HARVEY, général en chef des insurgés d'Irlande. —Sa tête est mise à prix, XXIX, 317.

HARVILLE (d'), maréchal-de-camp.—Envoie son serment lors de la fuite du roi, VIII, 741. — Dispositions prises par lui, XII, 342. — Sa lettre sur la punition d'un officier, XIV, 580.—Il demande à servir sous le général Lanoue, 550.—Eloge de sa conduite à Namur, 666 *.—Réclamation de Dumouriez contre son arrestation, XVI, 38.—Il est traduit au tribunal révolutionnaire, 155. — Motion de le mettre en liberté, XVIII, 31.—Il est nommé inspecteur-général, XXIX, 404.

HARVILLE (madame d').—S'engage à élever douze enfants jusqu'à 16 ans, XIII, 616.

HASARD (d'), membre de la commune de Paris. —Est condamné à mort, XXI, 560.

HASEGRAS.—Prise de cette place par les patriotes belges. II, 329.

HASNON. — Résistance courageuse des habitants de cette ville, XIV, 298.

HASSAN-PACHA. — Est nommé grand-visir, III, 333.—Sa mort, IV, 409, 461.

HASSELT, département de la Meuse-Inférieure. — Défaite des rebelles dans cette commune, XXIX, 578.

HASSENFRATZ (J.-M.) — Sa géographie élémentaire, XVI, 200.

HASSENFRATZ, chimiste.—Fait l'éloge de Fourneau, XIII, 350. —Plaintes de Dumouriez contre sa dénonciation, XV, 364.—Il est accusé d'avoir prêché l'insurrection contre la Convention, XVI, 521. — Présente une adresse du département et de la commune de Paris contre 27 députés, 544. — Vergniaud demande sa tête, s'il ne prouve pas ses accusations, 575.—Il explique, aux Jacobins, les rapports des intérêts de la France avec ceux des autres nations dans la balance du commerce, XVII, 671.—Y dénonce les employés de charrois, XVIII, 58. — Annonce la mise en activité de la manufacture d'armes de Paris, 115. — Son opinion sur l'instruction publique, 651. — Il déclare que ses principes l'ont fait chasser du club de 1789, XIX, 658. — Son opinion sur une nouvelle armure, XX, 49. — Il est traduit au tribunal criminel d'Eure-et-Loir, XXIV, 547. — Commencement de son procès, XXVI, 75.—Il est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, 346.

HASSMANN (Georges), agent de la ville et république de Nuremberg.—Proteste contre le bruit répandu que cette république était disposée à céder sa créance sur la France, VI. 454 *.

HASTINGS (Warren), accusé de haute trahison en Angleterre.—Son procès, III, 270, 318, 477, 542; VII, 113, 121, 133, 153, 185; VIII, 211; XI, 486; XII, 414; XVI, 385: XIX, 449, 582. — Adresse y relative, 615, 614.—Particularités sur sa vie, XX, 42. — Fin de son procès; il est acquitté, XXIV, 434, 441. — Détails des frais qu'a entraînés ce procès, 477.—Il est élevé à la pairie, XXVI, 233.

HASTSKO, colonel suédois. — Est décapité, VI, 1.

HATRY, général français.—Son éloge, XX, 268. —Il annonce la prise de Luxembourg, XXIV, 650. — Donne des détails sur les avantages de cette conquête, 707.—Commandant la 17.e division militaire, est remplacé par Augereau; et nommé inspecteur-général de l'infanterie à l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVIII, 762. — Puis général en chef de l'armée de Mayence, XXIX, 88. — Discussion entre lui et Sechter sur la livraison du fort d'Ehrenbreistein, 108. — Sa sommation au commandant de Mayence, 114.—Il annonce l'entrée des Français dans cette place ainsi que dans le fort de Cassel, 117. — Menace la forteresse d'Ehrensbreistein, 149.—Sa lettre au commandant de Manheim, 155.—Démenti de la nouvelle de sa mort et de celle de sa famille sur le Rhin, 299. — Il remplace Jourdan dans le commandement de l'armée française en Batavie, et est remplacé par Joubert, 311.—Son entrée à La Haye, 348.

HATZFELD (comte d'), ministre d'Autriche.—Sa mission à la cour de Dresde, IV, 89.—Il donne sa démission, 201.

HAUCHECORNE.—Notice de son ouvrage intitulé: l'*Anatomie philosophique et raisonnée*, XXVIII, 458.

HAUDIMONT (d'), musicien. — Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.

HAUGWITZ (comte de). — Négocie la paix entre les provinces belgiques et l'empereur, II, 418.

HAUILLER, vicaire épiscopal. — Renonce au métier de prêtre, XVIII, 444.

HAUPOULT (d'), chef d'escadron. — Son éloge, XX, 37.—Devenu général, il se distingue à Juliers, XXII, 168.—Et à la bataille d'Altenkirchen, XXVIII, 315. —Toast porté par lui à la fête du 10 août, 774.—Marche de la cavalerie sous ses ordres, XXIX, 46.—Il est suspendu par Jourdan, 636.

HAUSS, exécuteur des jugements criminels. — Atrocités commises par lui; il est traduit devant le tribunal du district de Brest, XXIV, 623, 627.

HAUSSEN, caporal-fourrier des grenadiers de Walh.—Assassine Guillemin, XII, 162.

HAUSSI-ROBBECOURT (Mathieu-Antoine de), député de la Somme à la Législative.—Difficultés relatives à son élection; elle est confirmée, X, 17. — Il combat le cérémonial adopté pour la réception du roi, 48.—Approuve la conduite de la municipalité de Montpellier, 138.—Demande compte de l'inexécution de la loi d'amnistie, 146. — Propose de poser des questions à Duportail, 238.—Son rapport, et décret qui interdit l'établissement des sociétés politiques dans l'enceinte du Corps Législatif, 740.—Il fait ordonner l'envoi direct des décrets aux ministres, 765. —Défend Bertrand, XI, 115.—Et Labigne, 212.—Son opinion sur l'organisation du bureau de comptabi-

[1] Le MONITEUR a imprimé Darrille par erreur, c'est d'Harville qu'il faut lire.

[1] Le MONITEUR a imprimé Hoffmann par erreur, c'est Hassmann qu'il faut lire.

ité, 294.—Et sur la nomination des commissaires de la trésorerie, 581.—Il combat le prêt fait à la maison de secours, XII, 12. — Demande le rapport du décret sur la retenue du traitement des députés, 199.—Vote le renvoi au pouvoir exécutif de l'affaire du comité autrichien, 442.—Combat une motion en faveur de Servan, 656.—Demande la levée de la suspension de Manuel, XIII, 225. — Maire de Péronne, est destitué par Dumont, XVIII, 117.

HAUSSMANN (Nicolas), négociant à Versailles, député de Seine-et-Oise à la Législative.—Vote la création d'une banque nationale, XI 489. — Son opinion sur la saisie des fonds appartenant à Dennebat, XII, 267. — Il fait accorder 300,000 francs à la ville de Metz, XIII, 193.—Dénonce Joly et Beaulieu, 275.—Fait décréter l'évacuation de toutes les maisons royales, 404.—Réélu à la Convention, dénonce l'évêque de Versailles, XIV, 772.—Est envoyé comme commissaire aux armées, 776, 786. — Donne des détails sur l'armée de Mayence, XV, 106.—Son vote dans le procès du roi, 106, 160, 205, 253.—Il rend compte de l'état de l'armée de Custine, et annonce que Mayence a arrêté sa réunion à la France, XVI, 5.—Demande le remplacement de Beurnonville, 32.—Et l'arrestation de ses adjoints, 64. — Rend hommage à toute la conduite de Custine, 72. — Accuse Bouchotte d'ineptie, 388. — Défend les administrateurs de Seine-et-Oise, XVII, 682.—Fait décréter Nouion d'arrestation, XIX, 328.—Annonce la découverte à Bruxelles de l'instrument qui tenait Drouet enchaîné, XXI, 732.—Sa proclamation aux Bataves, XXII, 385. — Il vante le courage du 11.e bataillon des Vosges lors de l'incendie de Saint-Hubert, XXIII, 235.—Annonce les succès des armées en Hollande, 480.—Transmet le vœu de la Belgique pour sa réunion à la France, 503.—Rend compte de ses missions, 551. — Propose la création de 3 milliards de nouveaux assignats, XXIV, 415. — Commissaire du gouvernement, annonce la fuite des Autrichiens et la prise de Kayserlautern, de Newstadt et de Spire, XXVIII, 322.—Le passage du Rhin et la prise du fort de Kehl, 336, 338.—Les opérations de l'armée de Rhin-et-Moselle, 342.—Les suites de l'affaire de Rastadt, 355.—Une autre victoire, 413.—Le passage de la Lech et une affaire dans laquelle se sont distingués plusieurs généraux, 418.—La mort du général Lambert, 433. — La retraite du général Schers sur Kehl, 441.—Et les pertes éprouvées par les Autrichiens à Buchau, 456, 458.

HAUT-PIERRE, officier de police à l'armée des Ardennes.—Est destitué et arrêté, XIX, 610.

HAUTE-COUR DE JUSTICE, HAUTE-COUR NATIONALE, HAUTS-JURÉS. (*Voyez* Tribunaux.)

HAUTE-FEUILLE, aide-de-camp du général Anselme. — Son discours en présentant les drapeaux pris sur les Piémontais, XIV, 632, 638.

HAUTE-FEUILLE (le commandeur), émigré à Bruxelles.—Paie huit déserteurs de Chamboran, XIII, 221.

HAUTEFORT (A.-F.-D'.), ex-noble. — Est condamné à mort, XXI, 192.

HAUTEFORT (marquis d').—Désintéressement des frères Sourdeau, ses dépositaires, XXI, 21. — Il est condamné à mort, 192.

HAUTEFORT (duc d'), émigré à Bruxelles. — Est sur la liste des protégés de la reine, XIII, 421.

HAUTELET, capitaine. — Décret qui lui accorde des secours, XXI, 20.

HAUTEPIERRE, colonel du 37.e régiment.—Custine le dénonce comme n'ayant pas fait son devoir dans une action, XV, 121.

HAUTEVAL.—Sa lettre à Talleyrand sur les différends élevés entre la France et les États-Unis, XXIX, 286.

HAUTEVILLE (C.-F.-R. d'), ex-comte et page de Louis XVI.—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XX, 727.—Et condamné à mort, XXI, 39.

HAUTEVILLE (comte d'), ministre des affaires étrangères du roi de Sardaigne.—Réponse à sa note concernant l'arrestation de Sémonville, XII, 226.

HAUTOY(vicomte du), député de Bar-le-Duc à la Constituante.—Prête le nouveau serment, après la fuite du roi, VIII, 728.

HAUY. — Coopère au *Journal d'Histoire naturelle*, XII, 608.—Son instruction sur les mesures déduites de la grandeur de la terre, XX, 175. — Il est nommé professeur à l'école normale, XXII, 463.

HAVANE (la).—Désastres dans cette colonie, X, 46.—Les deux fils du duc d'Orléans y arrivent, XXIX, 173.

HAVELANGE (d'), recteur de l'université de Louvain. — Est déporté par ordre du Directoire, XXIX, 61.

HAVIN (Eléonor), député de la Manche à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 193, 253.—Il est élu secrétaire, XXIX, 207.—Est nommé substitut du commissaire du Directoire près le tribunal de cassation, 303.

HAVRE (le).—Arrestation dans cette ville du duc de Lavauguyon et de son fils, I, 242.—Débats et décret à ce sujet, 257, 296.—Autre décret qui y suspend l'organisation d'un corps de volontaires, II, 133.—Formation de sa municipalité, III, 583.—Réponse d'un de ses clubs patriotiques à la lettre de Bergasse, sur les assignats, V, 95.— Fonds accordés pour les travaux de son port, VI, 199; VII, 476; VIII, 727.—Adresse de ses habitants pour et contre le décret sur les colonies, VIII, 592; IX, 548, 612.—Motion de faire distribuer les fusils de son arsenal, 734.—Plusieurs de ses habitants adhèrent à la lettre de Lafayette contre les ennemis de la constitution, XII, 776.—Prix des tabacs de sa manufacture, XIV, 84.—Adresse de sa société populaire en faveur du 31 mai, XVI, 704.—Destitution de sa municipalité, XVII, 711.—Complot y découvert, XIX, 633.—Adresse de ses habitants à la Convention, XXII, 635.—Mouvements de ce port, XXIV, 466. — Marragon y est envoyé en mission, 567.—Pétition de ses habitants en faveur de Robert-Lindet, XXV, 502.— Insurrection parmi ses marins, XXVIII, 238.— On y arrête Sydney-Smith, 248.—Affaire particulière de deux négociants de cette ville, 614.—Plaintes contre l'introduction dans ce port de marchandises anglaises franches de tout droit, 768.— Refus de Labretèche, chef des mouvements maritimes, de parlementer avec un capitaine de frégate anglais, XXIX, 270.—Attaque de ce port par les Anglais; détails à ce sujet, 275. — Arrestation d'un bateau sous pavillon prussien, 277.—Combat soutenu par les deux corvettes sorties de ce port, 285.—Changement du chef des mouvements, 286.—Tentatives infructueuses des Anglais, 287.—Ils se retirent derrière la Hève, 290.—Arrêté du Directoire qui interdit l'entrée de ce port aux Américains, 292.—Armement de trois bateaux canonniers en bombardes, 301.—Activité des travaux de l'écluse de la Barre; nouvelle attaque sans succès par les Anglais, 354. — Arrêtés pour la formation d'un bagne particulier pour les marins et soldats condamnés aux fers, etc., 359, 765.—Tempête dans le port; dégâts qu'elle occasionne, 477.

HAWKESBURY (lord), membre du parlement d'Angleterre.— Appuie la levée d'une armée par souscription, XI, 262.

HAWKINS, Anglais.—Recherches faites par lui en Grèce, XXIX, 663.

HAXO, général.—Annonce que l'ennemi a été forcé dans le poste de Roanne, XVIII, 319.—Eloge de son expédition sur la rive gauche de la Loire, XIX, 5, 57.

—Il *se donne la mort pour* ne pas tomber entre les mains des brigands ; décret portant que son nom sera inscrit sur la colonne des traits héroïques, XX, 339.

HAYDN.—Auteur de la musique de l'opéra de *Laurette*, VII, 203.

HAYE (La). (*Voyez* Hollande.)

HAYER-DU-PÉRON (P.-M.), ex-maréchal-de-camp.—Est mis en liberté, XXII, 285.

HAYONS (les).—Projet relatif aux fabriques de ce village, IX, 212.

HAZARD, ex-génovéfin, administrateur du district de Saint-Denis.—Dénonce les maisons d'éducation où l'on souffle à la jeunesse les principes de l'aristocratie, X, 421.—Plaintes contre son élévation au grade de général, XXV, 370.

HÉARD, député de la Charente-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents.—Sa motion contre les traîtres et les dilapidateurs, XXIX, 729 *.

HEATON, évêque d'Ely.—Lettre que lui écrit la reine Elisabeth, III, 394.

HÉBÉCOURT.—Arrestation de l'agent national et du curé de cette commune, XIX, 472.

HEBERT.—Est détenu à Bernay pour achat de grains, I, 486.

HÉBERT (A.), libraire.—Est acquitté, XX, 244.

HÉBERT, caporal.—Se distingue à la prise d'Alexandrie, XXIX, 439.

HÉBERT, mort dans la Vendée.—Adoption de son fils par la Convention, XVI, 765.

HÉBERT, secrétaire d'Adrien Duport.—Son arrestation, XVI, 37.

HÉBERT, entrepreneur de la fourniture des bois de chauffage pour l'armée.—Est condamné à mort, XXI, 15.

HÉBERT, domestique de l'Epinay.—Est condamné à mort, XXI, 136.

HÉBERT (P.), ex-curé.—Est condamné à mort, XXI, 440.

HÉBERT (Louis-Joseph), cultivateur à Précy, membre du département, député de Seine-et-Marne à la Législative.—Demande un rapport sur l'existence d'un comité autrichien, XII, 441.—Et l'envoi de Chabot à l'Abbaye, 582.—Justifie Broglie, 702.

HEBERT, femme Cadot.—Est condamnée à mort, XXI, 319.

HÉBERT (femme). (*Voyez* Lombard.)

HÉBERT (Jacques-René), auteur du journal *le Père Duchesne*.—Donne des éclaircissements sur l'assemblée des commissaires des 48 sections, et défend la commune de Paris, XIV, 309.—Est chargé d'examiner la conduite de Roland, 553.—Nommé substitut du procureur de la commune, 823.—Et arrêté par ordre de la commission des Douze, XVI, 475.—La commune réclame son prompt jugement, 479.—17 sections le prennent sous leur sauve-garde, 482.—Demande de sa mise en liberté, 486, 490.—Il est justifié par Garat, 495.—Son élargissement, 500.—Il paraît au conseil-général et refuse une couronne qu'on lui présente, 506.—Fait l'apologie du 31 mai, 542.—Désavoue les projets attribués aux autorités de Paris d'usurper un pouvoir dictatorial, 566, 567.—Sa motion contre quiconque proposera de répandre du sang, 566.—Ses représentations sur l'émeute causée par une voiture de savon, XVII, 2.—Il obtient des suffrages pour le ministère de l'intérieur, 450.—Dénonce Becker et Lecointre, 639.—Fait l'éloge de Rossignol, et une sortie contre Tuncq et Menou, 661.—Fait arrêter l'impression à 25,000 exemplaires d'une chanson patriotique, 693.—Dénonce Jacques Roux, 729.—Propose de faire une pétition à la Convention, pour lui demander le rétablissement des maisons destinées à recevoir les infirmes, 754.—Réclame la réintégration d'Antoinette au Temple, XVIII, 11.—Parle sur l'acte d'accusation contre Brissot, 44.—Dépose dans le procès d'Antoinette, 139, 146, 182, 190, 199.—Et dans celui des Girondins, 235, 238, 240.—Se plaint des entraves mises à la circulation de son journal, 278.—Arrêté des Jacobins à ce sujet, 279.—Dénonce le *bulletin* du tribunal révolutionnaire, 286.—Fait l'éloge d'Amand Saillant, 294.—Propose de demander le jugement de Brissot dans les 24 heures, 296.—Dénonce Fréron, Lapoype et Duquesnoy, 382.—Présente le jeune Saillant à la Convention, 385.—Dénonce le *Journal de la Montagne*, 390, 391.—Propose de charger Ch. Duval de le rédiger, 393.—Demande l'expulsion des Jacobins de Thuriot et l'examen de la conduite de Chabot et de Bazire ; rétracte sa dénonciation contre Duquesnoy, 411.—Dénonce Thuriot, Bazire et Chabot, 435, 436.—Signale le mauvais esprit de Rouen, 455.—Son projet pour établir à Versailles la fabrication de la monnaie républicaine, 465.—Il dénonce l'administration des monnaies, 484.—Accusé par Chabot, est défendu par Robespierre, 498.—Dénonce les calomnies des royalistes contre les patriotes, 506.—Parle sur le mode d'épurement des Jacobins, 531, 532.—Est membre de la commission nommée pour y procéder, 532.—Attaque les faux admirateurs de Marat, 547.—Dément les faits avancés par Guirault contre Pache, 572.—Est épuré aux Jacobins, 650.—Propose d'y mettre l'instruction publique à l'ordre du jour, 651.—Requiert la sortie de Tison du Temple, 658.—Proposition d'envoyer son journal à Lyon, 698.—Demande que les autorités constituées ne portent plus le bonnet rouge, XIX, 12.—Demande à Collot-d'Herbois son opinion sur Ronsin, 25.—Provoque l'exclusion des Jacobins de Bourdon, Desmoulins, Philippeaux et Fabre-d'Eglantine, 27, 127.—Demande l'examen de deux numéros du *Vieux Cordelier*, 88.—Est accusé de corruption par Desmoulins, 151.—Ses discussions avec Legendre, 339.—Il défend Vincent, 475.—Dénonce la faction du modérantisme et proclame la nécessité d'une *insurrection*, 650.—Explique ce qu'il a entendu par ce mot, 664.—Justifie les actes de la société des Cordeliers, 671.—Son arrestation, 706.—Discussion aux Jacobins sur sa conspiration, 720 ; XX, 139, 195.—Autres débats aux Cordeliers, XIX, 726.—Il est remplacé par Legrand, XX, 2.—Dénonciation d'un voyage fait par lui à Versailles, 5.—Reproches adressés aux Cordeliers à son sujet, 9.—Son procès, 17.—Il est condamné à mort, 40.—Accusations de Saint-Just contre lui, 98.—Dénonciation d'un écrit intitulé : *Jugement infernal du père Duchesne*, 246.—Sortie de Robespierre contre ses continuateurs, 716.—Il est désigné comme l'un des agents du baron de Batz, 723.—Couthon voit son ombre se promener parmi les patriotes, XXI, 4.—Barère attribue les repas civiques à ses continuateurs, 233.—Couthon et Merlino s'élèvent contre eux, 261, 367.—Projet à lui attribué d'enlever la reine, XXIV, 137.

HÉBERT, veuve du précédent.—Son procès, XX, 191.—Elle est condamnée à mort, 203.

HÉBERT, frère du précédent.—Est envoyé à Paris par ordre de Pinet et de Cavaignac, XX, 342.

HÉBRARD, avocat, député de Saint-Flour à la Constituante.—Appuie l'élection du cardinal de Rohan ; expose les protestations d'une partie du clergé et de la noblesse de Bretagne contre la députation du clergé et du tiers-état, I, 199.—Parle contre le *veto*, 456.—Demande la discussion du plan de Necker, 515.—Son rapport sur la détresse de Lyon, II, 302.—Il demande que l'exportation des grains soit punie de mort, 360.—Présente un projet sur les

* Le MONITEUR a imprimé Hérard par erreur, c'est Héard qu'il faut lire.

subsistances, 455.—*Fait surseoir à la translation*, à Orléans, de Descarts et de Terrasse, VII, 659.—Son opinion sur la garde du roi, IX, 477. — Envoyé du Cantal, il annonce l'établissement d'un *comité* central et d'une armée révolutionnaire dans ce département, XVIII, 479.—Accusé de concussion, est traduit au tribunal criminel du Puy-de-Dôme, XIII, 405.

HÉBRARD, député de Toulouse à la Constituante, admis comme suppléant de Monsinat.—Dénonce les catholiques de Nîmes, IV, 395.—Est élu secrétaire, VII, 494*.

HECQUIN, général.—Est remplacé par Guillaume dans le commandement de la 9.e division, XXVIII, 791.

HECTOR (comte d'), intendant du port de Brest. —Annonce que les forçats ont voulu l'incendier, V, 584.—Commande un corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre, XIII, 657.

HÉDOUVILLE (Joseph), général français.— Son éloge, XVI, 307.—Il annonce la prise de Warwick et de Menin, XVII, 676.—Est suspendu de ses fonctions, 749.—Son arrestation, XVIII, 17.—Il est acquitté par le tribunal révolutionnaire, XIX, 149.—Chef de l'état-major de l'armée des côtes de l'Océan, annonce la prise de Stofflet, XXVII, 561.—Celle de Charette, XXVIII, 71.—Et l'exécution de ce dernier à Angers, 150.—Sa lettre sur la pacification de l'Ouest, 329.— Il annonce la soumission et le désarmement des chouans, 341. — Rend compte de la situation de l'Ouest, 348.—Agent du Directoire à Saint-Domingue, informe les autorités et les habitants de cette colonie de l'armistice accordé aux Anglais, XXIX, 370.—Article sur son retour, 573.—Sa proclamation, 581.— Il est nommé commandant des forces de l'Ouest, 863.—Arrive à Angers, 879.—Sa proclamation aux habitants des campagnes, 888.

HÉE (Pierre d'), veuve.—Accueil fait par elle aux soldats de l'armée du Nord, XVIII, 152.

HEERMA (de), conseiller de Gueldre. — Est chargé d'arrêter Luytgens, III, 149.

HEIDELBERG.—Lettre de Bernadotte à l'université de cette ville, XXIX, 635.

HEIDENSTAMM (baron de), ministre de Suède à Constantinople. — Son rappel, VII, 1.

HEIDENZEICK, négociant.—Est condamné à mort, XXI, 136.

HEILBRON. — Le sénat de cette ville s'oppose à l'établissement d'un dépôt de recrues par le prince Hohenlohe-Valdenbourg, XII, 421.

HÉLANDAIS. — Est l'instrument de la noblesse de Rennes contre les jeunes gens, *Introd.*, 536.

HÉLIAUD, député du Maine à la Constituante. — Sa mort, I, 29.

HELILLIGENTAL, membre de la commission d'évacuation du Palatinat. — Exactions commises par lui, XXIV, 685.

HELL, député de Strasbourg à la Constituante.— Sa mission à Poissy et à Saint-Germain, I, 241. — Il fait l'éloge de Pia, IX, 121.

HELL (F.), administrateur du Haut-Rhin. — Est condamné à mort, XX, 344.

HELLOT, capitaine dans les charrois. — Es t condamné à mort, XXI, 284.

HELLOT, député de la Seine-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents.— Dénonce l'introduction en France d'une grande quantité de marchandises anglaises, XXVIII, 768.

HELMANN, artiste. — Grave l'événement du 10 août, XVII, 755.—Et les principales journées de la révolution, XXIX, 253, 286.

HELVÉTIE. (*Voyez* Suisse.)

HELVÉTIUS (*feu*). — Son nom est donné à la rue Sainte-Anne, à Paris, XIV, 147. — Notice sur ses œuvres complètes, XXVIII, 535.

HÉMAR (Claude), arrêté à Neufchâtel. — Est déchargé d'accusation, X, 155.

HÉMART, député de la Marne au Conseil des Cinq-Cents.—Sa motion en faveur des rentiers, XXIX, 325.

HEMOND (Louis). — Est acquitté, XIX, 256.

HENDELINE, capitaine de la 48.e demi-brigade. — Reçoit les félicitations du Directoire, XXIX, 274.

HÉNIN. — Est désigné pour le ministère des affaires étrangères par les conspirateurs royaux, XXVIII, 547, 806.

HÉNIN, chef d'escadron. — Annonce la reddition de la ville de Gaëte, XXIX, 603.

HÉNIN d'Alzace de Boussu de Chimay, (prince d'), — Est condamné à mort, XXI, 192.

HÉNIN. — Est reconnu par la république de Venise comme chargé d'affaires de France, XV, 546. — Et déporté à Marseille par les Français du Levant, XXII, 221.

HENNAUSAL, département du Morbihan.— Rassemblement dans cette commune de quinze cents brigands; il est dispersé, XXIX, 295.

HENNEBON. — Etablissement d'un tribunal de commerce dans cette ville, VI, 508.

HENNEQUIN, impliqué dans l'affaire du camp de Grenelle. — Est condamné à la détention, XXVIII, 455.

HENNEQUIN, sculpteur. — Est condamné à mort, XXIV, 630.

HENNEQUIN, agent municipal à Dugny. — Veut arrêter Garnerin, descendu dans cette commune sans passeport, XXIX, 309. — Justifie sa conduite, 318.

HENNEQUIN, auteur des opéras intitulés : *La Partie carrée*, XVI, 58. — *Le Bon Fils*, XXVI, 10. — *Un Moment d'humeur*, XXVIII, 376.

HENNET (Cyr-Salm-Hégésippe). — Est acquitté, XXII, 285.

HENNET, député d'Avesnes à la Constituante. — Demande la vente des biens du clergé, II, 119.

HENNETON (J.-A.-H.).—Est condamné à douze ans de fers, XIX, 128.

HENNIN. — Est secrétaire de la première assemblée des notables, *Introd.*, 179.

HENNUY, libraire, ex-notable de Sedan.—Est condamné à mort, XX, 684.

HENOUF (F.-M.), marchande de modes. — Est condamnée à mort, XX, 426.

HENRI, ex-curé. — Est condamné à mort, XIX, 596.

HENRI II, roi de France. — Etats-généraux sous son règne, *Introd.*, 43.

HENRI III, roi de France. — Etats-généraux sous son règne, *Introd.*, 49. — Il reconnaît leur supériorité, 96.

HENRI IV, roi de France. — Sa harangue aux états de Rouen, *Introd.*, 97.— Honneurs du Panthéon demandés pour sa mémoire, XI, 366.

HENRIC père. — Est condamné à un an de prison pour avoir recélé son fils, réquisitionnaire déserteur, XXIX, 658.

HENRICHEMONT (pays d'). — Sa réunion à la France, IX, 804.

HENRION. — Annonce de son bureau d'agence militaire et maritime, IX, 274. — Il propose d'employer les déserteurs étrangers à creuser des canaux, XXII, 518.

HENRIOT, gardien du port de Lorient. — Est expulsé de l'arsenal, XXIX, 399.

HENRIQUET (F.), femme Faucheux. — Acquittée, est condamnée à la détention jusqu'à la paix, XXII, 264.

* Le MONITEUR a imprimé Evrard par erreur, c'est Hébrard qu'il faut lire.

HENRIQUEZ, graveur. — Annonce de son portrait de Paoli, VIII, 503.

HENRY (J.-B.), impliqué dans les troubles de Rouen. — Est condamné à mort, XVII, 598.

HENRY (Pierre-Paul), député du Cantal à la Législative. — Son admission, X, 698. — Son opinion sur les droits casuels, XII, 663. — Il demande la suppression des monastères, XIII, 301. — Fait décréter un mode d'obtention des certificats de résidence, 368. — Et exempter les femmes enceintes de la peine du carcan, 584.

HENRY (P.-F.), littérateur. — Analyse un mémoire sur le retour au système monétaire métallique, XXVI, 397. — Son article sur l'établissement de la caisse hypothécaire, 610. — Il traduit de l'anglais un *Voyage à Surinam* et *dans l'intérieur de la Guyane*, XXIX, 596 *bis*.

HENRY (N.), ex-curé. — Est condamné à mort, XXI, 56.

HENRY (H.), greffier. — Est condamné à mort, XX, 504.

HENRY (P.-L.), marchand de toiles. — Est condamné à mort, XX, 300.

HENRY (M.-F.), femme Lalance. — Est condamnée à mort, XX, 359.

HENRY (S., G. et B.), filles d'Henry, président à Verdun. — Sont condamnées à mort, XX, 359.

HENRY, prêtre. — Est arrêté, XI, 94.

HENRY, officier français. — Se distingue à l'armée d'Helvétie, XXIX, 792.

HENRY (Célestine). — Ses voyages aériens avec Garnerin, XXIX, 326, 489.

HENRY, ex-receveur des loteries, membre de la commune de Paris. — Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

HENRY. — Est nommé consul de Prusse à Paris, XXIX, 351.

HENRY. — Est nommé administrateur des Quinze-Vingts, XVII, 306.

HENRY (le prince), de Prusse. — Ses sentiments en faveur de la révolution de France, XIX, 2. — Ses lettres à l'envoyé Bacher sur le succès de ses négociations, XXIV, 525. — Autre à l'Institut national, et réflexions à ce sujet, XXVIII, 448.

HENRY-LARIVIÈRE. (*Voyez* Larivière.)

HENRY-LONGUÈVE. (*Voyez* Longuève.)

HENRYS (Jean-Joseph). — Est décrété d'accusation comme embaucheur, XII, 551.

HENTZ, juge-de-paix. — Orateur d'une députation de la commune de Sierk, donne des détails sur l'arrestation de Delasaux et autres, XI, 502. — Député de la Moselle à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 163, 195, 253. — Il annonce une sortie vigoureuse de la garnison de Dunkerque, XVII, 608. — Accuse Houchard et son état-major, 773. — Est envoyé à l'armée des Ardennes, XVIII, 167. — Fait arrêter les administrateurs de ce département, 303. — Epure les autorités de Givet, 374. — Est envoyé à Dunkerque, 623. — Son opinion sur les affiliations aux Jacobins, XIX, 338. — Il est envoyé à l'armée de l'Ouest, 456. — Rend compte d'une victoire sur les brigands, 503. — En mission au Nord, annonce la prise de Newstadt, Spire, etc., XXI, 255. — Et la fuite de l'armée prusienne, 267. — Ecrit que l'armée du Rhin applaudit à la punition des traîtres, 379. — Rend compte de sa mission dans la Vendée, XXII, 123. — Accusation contre lui, XXIV, 152, 155. — Il est décrété d'arrestation, 155. — Décret qui lui enjoint de se constituer prisonnier sous peine d'encourir la déportation, 266. — Il est dénoncé par la commune de Sedan, 664. — Secours accordés aux commissaires de la ville de Couselles, brûlée par ses ordres, XXV, 96. — Nouvelle dénonciation contre lui, 455. — Il est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346. — Question relative à une destitution prononcée par lui, XXVIII, 614.

HÉQUET, député de la Seine-Inférieure à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 206, 253. — Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60. — Proteste contre le 31 mai, XXII, 385. — Son rappel à la Convention, 699. — Réélu au Conseil des Anciens, sa mort, XXVIII, 501.

HÉRARD (J.-B.), député de l'Yonne à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 210, 253. — Réélu au Conseil des Anciens, son rapport sur la translation à Alais de l'école centrale du Gard, XXVIII, 76. — Autre sur la vente des maisons nationales, 657. — Il est élu secrétaire, XXIX, 162.

HERARD, médecin du roi. — Lettres saisies sur lui à Senlis, VIII, 728.

HERARD (J.-B.), fabricant de savon. — Est condamné à mort, XIX, 149.

HERAUD (J.), cultivateur. — Est acquitté, XX, 368.

HERAUDIN. — Est élu évêque de Châteauroux, VII, 570.

HÉRAULT (département de l'). — Félicite l'Assemblée lors de la fuite du roi, VIII, 749. — Son président annonce l'insurrection d'Arles, d'Avignon et de Carpentras, XI, 665. — Ardeur de ses volontaires, XIII, 424. — Décret relatif à son approvisionnement, XIV, 236. — Ses administrateurs annoncent l'arrestation de Lajard, 674. — Plan présenté par eux pour un emprunt forcé et un nouveau mode de recrutement, XVI, 239. — Approbation de leurs mesures, 243. — Et de leur arreté en faveur des familles des défenseurs de la patrie, 384. — Rouyer et Brunel sont accusés par Chabot d'y intriguer contre le 31 mai, XVII, 22. — Ses commissaires invitent le département des Bouches-du-Rhône à accepter la constitution, 319. — Son arrêté contre les réquisitionnaires fugitifs, 707. — Châteauneuf-Randon y est envoyé en mission, XVIII, 188. — Traduction au tribunal révolutionnaire de Durand, auteur de ses troubles, XIX, 137. — Compte-rendu par Perrin (des Vosges) des opérations qu'il y a faites, XXII, 608. — Son adresse de félicitation à la Convention sur sa victoire de prairial, XXIV, 705. — Résolution qui y établit un quatrième tribunal correctionnel, XXVIII, 360. — Annulation de ses élections au 18 fructidor, 796, 809. — Traits de courage et de dévouement transmis par son président, XXIX, 100.

HÉRAULT-SÉCHELLES (Marie-Jean). — Est lu juge à Paris, VI, 577. — Commissaire du roi près le tribunal de cassation, et député de Paris à la Législative, il combat le cérémonial adopté pour la réception du roi, X, 48. — Sa motion contre les fabricateurs de faux brevets, 98. — Il est élu secrétaire, 143. — Amende le projet contre les prêtres réfractaires, 388. — En présente un sur la responsabilité des ministres, 522. — Défend les patriotes brabançons, 678. — Son opinion sur les préparatifs des puissances étrangères, 762. — Il demande si la cocarde blanche a été proscrite dans les Pays-Bas, XI, 76. — Son projet d'adresse au peuple français, 131. — Il veut qu'on demande à l'empereur s'il entend demeurer l'ami ou l'ennemi de la France, 214, 217. — Son rapport sur la responsabilité des ministres, 446, 451. — Ses observations sur la conduite de Bertrand, 554. — Il les fait présenter au roi par une députation, 579. — Son rapport sur l'accélération des jugements du tribunal de cassation, XII, 71, 95. — Sa motion sur l'emploi des dons patriotiques, 192. — Son projet sur la police de Paris, 423. — Il inculpe les porteurs des mandats d'amener délivrés par Larivière, 441. — Son opinion sur la déportation des prêtres insermentés, 483. — Sur une réclamation de Talvande, 600. — Et sur le mode de constater l'état-civil, 729. — Son rapport sur la nécessité de déclarer la patrie en danger,

XIII, 117. — Il propose de confier aux municipalités la police de sûreté générale, 264. — Rapporte un propos tenu par Luckner contre Bureau-Puzy, 295. —Explique les difficultés qui s'opposent à la formation d'une cour martiale, 425. — Fait rendre un décret sur la formation du tribunal du 17 août, 444.— Un autre sur la permanence des séances de l'Assemblée, 453. — Autre sur les procédures du tribunal précédent, 467.—Est élu vice-président, 480.—Fait adopter une proclamation sur une levée de 30,000 hommes, 550.—Est élu président, 599.—Sa lettre à la veuve de Beaurepaire, 692. — Réélu à la Convention, il obtient des voix pour la place de maire de Paris, XIV, 218. — Demande le décret d'accusation contre Choiseul-Gouffier, 269. — Est élu président, 369. — Nie une assertion de Gorsas relative au comité de surveillance, 387. —Remet une épée à Baptiste et le fait asseoir parmi les législateurs, 439.—Sa réponse à une adresse des sociétés patriotiques d'Angleterre, 446.—Il est envoyé en mission dans le département du Mont-Blanc, 603. — Son vote dans le procès du roi, XV, 206, 253. — Sa réponse à une députation des sections de Paris, XVI, 499. — Il est adjoint au comité de salut public, 515. — Lit le projet de constitution, 609. — Son rapport sur cet objet, 616.—Il s'oppose à l'institution d'un grand jury national. 668. — Son opinion sur la résidence des conventions et celle des corps législatifs, 687. — Son rapport sur l'établissement des jurés civils, 702.—Il propose de nommer Alexandre et Deforgues aux ministères de la guerre et des affaires étrangères, 712. —Donne lecture de la déclaration des droits, 728. — Propose un chapitre sur la censure du peuple contre ses députés, 739.—Fait voter des secours aux départements pour les subsistances, 767.—Présente l'adresse de la Convention et le décret portant peine de mort contre tout contrefacteur de la constitution, XVII, 14.—Entre au comité de salut public, 95.—Fait décréter la peine de mort contre ceux qui retiendront à Lyon des armes destinées à l'armement de la république, 111.—Déclare que les dernières nouvelles de Valenciennes font craindre pour la ville de Condé, 126. - Propose de faire transporter le général Lescuyer chez lui; fait décréter une fête à Evreux pour célébrer le retour de la liberté dans cette commune, 163. — Déclarer traître à la patrie le général Beysser et les administrateurs de la Loire-Inférieure, 163, 164. — Et étendre au Calvados les pouvoirs de Duroy et de Lindet, 171.—Son rapport sur la motion d'ériger le comité de salut public en gouvernement provisoire, 309. — Il est élu président, 366. — Son discours à la cérémonie de l'acceptation de la constitution, 367.—Sa réponse aux commissaires des assemblées primaires; il rappelle Desvars à l'ordre, 675.—Répond à un pétitionnaire que les républicains sauveront la France, 387.—Son rapport sur l'entrée des Piémontais dans le Mont-Blanc, 494.—Il transmet des nouvelles des armées, 732. — Annonce les changements opérés à Bordeaux, 760, 763.—Fait décréter des mesures contre les suspects de cette commune, XVIII, 62. — Fait l'éloge de seize sans-culottes de Saussure, 469. — Rend compte des mesures qu'il a prises dans le Haut-Rhin, 581; XIX, 82. — Dénonciation de ses liaisons avec Proly et autres, XVIII, 688. —Il les désavoue, XIX, 82.—Son arrestation, 728. — Il est décrété d'accusation, XX, 97.—Son procès, 128. —Il est condamné à mort, 138.

HERBAUT (J.-A.), cultivateur. — Est condamné à mort, XX, 744.

HERBERT (baron de). — Négocie la paix entre l'empereur et les provinces belgiques, II, 418. — Est rappelé des Pays-Bas, 513.

HERBERT, capitaine de la frégate anglaise l'*Amélie*.—Révolte à son bord, XXIX, 164.

HERBIGNY (d'), commandant à Neufbrisack. — Eloge de sa conduite dans l'émeute qui y a eu lieu, XII, 682; XIII, 63, 222.

HERBILLON (Ch.), curé.—Est condamné à mort, XX, 359.

HERBILLON (F.), veuve Masson.—Est condamnée à mort, XX, 359.

HERBILLON, tapissier. — Est condamné à mort, XXI, 159.

HERBIN, adjudant-général. — Ses succès à Salo, XXVIII, 384.

HERBIN et compagnie.—Restitution de marchandises saisies leur appartenant, XVIII, 75.

HERBON, de Soissons. — Suspension des poursuites dirigées contre lui, XX, 402.

HERCÉ (chevalier d'), député du Maine à la Constituante. — Prête le nouveau serment après la fuite du roi, VIII, 728.

HÉRÉDITÉ. (*Voyez* Successions.)

HÉRÉDITÉ DE LA COURONNE. (*Voyez* Monarchie et Royauté.)

HÉREMBERT (veuve.)—Décret de finances la concernant, IX, 566.

HÉRENTALS.—Incendie de cette commune, XXIX, 469.—Les rebelles s'y retranchent, 479.

HERGA, médecin à Grenoble.—Se suicide, XXIX, 296.

HÉRICY (d'). — Est compromis dans les troubles de Caen, X, 351; XI, 164, 206.

HÉRIOT.—Cause de concubinage adultère, plaidée par ses héritiers contre mademoiselle Collin, VIII, 211.

HERMAND (d'), consul général de France à Madrid.—Son rappel, XXIX, 286.

HERMANN, général russe. — Est fait prisonnier, XXIX, 818, 822.

HERMANN, président du tribunal révolutionnaire. —Résume les débats du procès de Marie-Antoinette, XVIII, 217. — Sa lettre sur le procès de Bailleul; il demande des peines contre l'avilissement de la représentation nationale, XIX, 493. — Est chargé provisoirement des fonctions des ministres de l'intérieur et des affaires étrangères, XI, 168. — Commissaire des administrations civiles, police et tribunaux, est accusé de s'être vendu à Robespierre, XXI, 353. — Et décrété d'arrestation, 363. — Son procès et sa condamnation à mort, XXIV, 393, 401.

HERMANN, naturaliste. — Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.

HERMANN (Frédéric), député de Colmar à la Constituante. — S'oppose à la formation d'un comité d'administration et de police, I, 223.—Sa lettre contre les opérations de l'Assemblée, IV, 90.—Député du Bas-Rhin au Conseil des Cinq-Cents, son rapport, et projet à la suite, sur les écoles primaires et sur le salaire de leurs instituteurs, XXVIII, 294, 296, 315. — Sa motion contre un arrêté relatif au mode de restitution des biens des condamnés et autres, 367.—Son opinion sur l'amnistie proposée pour les délits militaires dans l'Ouest, 390.—Sa motion relative au transit des affaires étrangères, 398.—Il combat un amendement proposé par Savary au code militaire, 439. —Demande que les livres, même anglais, ne soient pas soumis à la loi d'exportation, 525.—Dépose plusieurs pièces relatives aux troubles du Bas-Rhin, 606. —Demande un travail général sur l'instruction publique, 719. — Son opinion sur la rentrée des émigrés dans le Bas-Rhin, 725. — Il s'oppose à l'impôt sur le tabac, XXIX, 96, 102, 178.—Est dénoncé comme parent d'émigré, 108. — Motion de le suspendre de ses fonctions, 115. — Discussion à ce sujet; il se justifie, 131. — Combat le projet contre les falsifications des billets de loterie, 216.—Et celui relatif aux biens du culte protestant, 617.

HERMANN (François). (*Voyez* Ehrmann.)
HERMEL.—Arrache Lehaut aux assassins de prairial, XXIV, 544.
HERMIGNY (d'), électeur de Paris.—Sa mission à Compiègne, I, 608.—Et à la Bastille, 567. — Aide-major-général de la garde nationale, plaintes de plusieurs députés contre lui, X, 63.
HERNANDEZ, député du Var au Conseil des Cinq-Cents.—Son opinion sur les confiscations prononcées par les commissions militaires, XXIX, 274.—Il fait accorder une pension à la veuve Pivot, 291.—S'oppose à ce que les juges nommés en l'an IV servent de suppléants à ceux de l'an VI, pour les places vacantes au tribunal de cassation, 313. — Son opinion sur la célébration du décadi, 319. — Il appuie l'envoi d'un message au Directoire sur la législation des prises, 616 *bis*.—Est dénoncé comme parent d'émigré, 618.—Rapport sur cette dénonciation, 635, 652. —Ordre du jour, 654. — Annulation de son élection pour défaut d'âge, 677.
HERNIES. — Remède contre cette maladie, VII, 320.
HERNOUX, négociant, député de Dijon à la Constituante.—Son rapport sur la compagnie des Indes, III, 649. —Son opinion sur le traitement des régisseurs des domaines, IV, 670.—Il fait rendre un décret relatif aux transports sur la Saône, VI, 340.
HÉRON, agent du comité de sûreté générale. — Décret pour l'examen de sa conduite, XVIII, 695.—Il arrête l'ex-ministre Lebrun, XIX, 39. — Est décrété d'arrestation, XX, 6.—Rapport de cette mesure, 7.— Il est arrêté à la suite du 9 thermidor, XXI, 377. — Décret pour la levée des scellés mis sur ses papiers, XXII, 228.—Rapport demandé sur sa conduite, XXIV, 543. — Il est traduit au tribunal criminel d'Eure-et-Loir, 547. —Commencement de son procès, XXVI, 75. — Il est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, 346.
HERREMBERGER, maire de Schelestadt.—Improbation de sa conduite, V, 399.
HERSAM, adjudant-major. — Demande d'avancement pour lui, XXIX, 645.
HERSCHELL, astronome.—Ses découvertes astronomiques, II, 273, 274; III, 176; XXIX, 156, 354. —Lettre de Lalande sur ses observations, II, 286.— Il est élu associé étranger par l'académie des sciences, 470.
HERSCHELL (Caroline), fille du précédent.—Découvre plusieurs comètes, III, 176; IV, 256, 608; XI, 298.
HERSTENSWERT, fort hollandais. — Est pris par le général français Champmorin, XV, 449.
HERTZBERT (baron d'), ministre prussien.—Son crédit, VII, 561.—Son influence sur les mesures de la cour, VIII, 673.—Sa démission, IX, 197. — Réflexions y relatives, 258.—Il excite la maison d'Orange contre la France, 278. — Son mémoire sur les causes des révolutions, X, 177, 361.—Il annonce la radiation de la liste de l'académie de Berlin des noms de Condorcet et de Bitaubé, XV, 678.—Ses sentiments en faveur de la *révolution* de France, XIX, 2.—Sa *mort*, XXIV, 693.
HERVÉ.—Sa *Théorie des dîmes*, IV, 21.
HERVEY (lord), ministre britannique.—Note donnée par lui au gouvernement de Toscane, et réponse de celui-ci; sa circulaire aux ministres des autres cours, et réponse du chargé d'affaires de Russie, XVII, 117. — Ses instances auprès du grand-duc pour lui faire rompre la neutralité, XVIII, 293, 577. — Sa retraite de cette cour, XXIV, 121.
HERVIER (Charles), prêtre. — Son discours sur la révolution française, IX, 232.
HERVIEU. — Sa pétition relative aux faillites et banqueroutes, XXIX, 579 *bis*.
HERVIEUX, menuisier.— Est condamné à mort, XXI, 56.
HERVIEUX, noyé dans la Loire.—Décret en faveur de ses héritiers, XXV, 16.
HERVILLÉ (Julien d'), ex-jésuite.— Est condamné à mort, XIX, 19.
HERVILLI (d').—Est l'un des administrateurs des établissements publics à la commune de Paris, II, 282.
HERVILLY (ci-devant comte d'). — Fouilles faites dans son jardin, XVIII, 172.—Il commande un corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre, XXI, 89; XXIII, 129, 657.
HERWIN, député de Flandre à la Convention.— Fait accorder une indemnité à deux armateurs, VI, 622*.—Réélu au Conseil des Anciens, il en est secrétaire, XXIX, 783.—Fait arrêter la célébration de la fête du 18 fructidor, 793.
HÉRY (Thomas), fermier.—Est condamné à mort, XVIII, 374.
HÉRY (A.-J.-X.), lieutenant au 17.e de cavalerie. —Est condamné à mort, XX, 612.
HÉRY (P.-C.), cultivateur, ex-officier. — Est condamné à mort, XX, 636.
HESDIN.—Confédération dans cette ville des troupes et des gardes nationales, IV, 303.—Relation des désordres qui y sont survenus, V, 441.—Mémoire de sa garde nationale et lettre y relative, V, 513, 516. — Envoi de deux commissaires pour y rétablir l'ordre, 566.—Débats et décret à ce sujet, VI, 611.—Approbation de la conduite des administrateurs, XVIII, 340.
HESPE, Batave réfugié.—Son don patriotique, XXV, 652.
HESSE-CASSEL (le landgrave de).—Ses prétentions sur le Brabant, IV, 253.—Insurrection d'un régiment contre lui, XI, 714.—Il vend à cinq louis la pièce tous ses malfaiteurs à un enrôleur pour les émigrés, XII, 73. — Refuse le moyen que lui propose Dillon pour retirer ses troupes servant contre la France, XIV, 182.—Proclamation de Custine contre lui, 413. —Il met à prix la tête des Français, 757.—Traité de subsides entre l'Angleterre et ce prince, XVI, 293.—Il lui vend 8,000 Hessois, XVII, 145.—Autre traité conclu avec la Suède, 621.—Défaite de ses troupes par le général Bonnaud, XX, 519.—Prise de 1,500 de ses soldats par 30 hussards français, XXII, 3.—Son traité avec le margrave de Baden pour la défense de la religion et de l'empire, 749. — Il refuse de payer les mois romains, XXV, 73.—Vote de son ministre à la diète de Ratisbonne, 217.—Il fait la paix avec la république française, 644.—Ratification de ce traité par la Convention, 664. — Décret de la diète de Ratisbonne y relatif, XXVI, 241.—Echange des ratifications, 533.—Réception, par le Directoire, de son ministre plénipotentiaire, XXVIII, 469.—Activité de ses relations avec la cour de Berlin, 515.
HESSE-CASSEL (prince héréditaire de).—Son mariage avec la princesse Auguste de Prusse, XXVIII, 592.
HESSE-DARMSTADT (prince de). — Traité entre lui et l'empereur pour lui fournir 3,000 hommes, XVII, 73. — Autre avec le margrave de Baden, XXII, 749.— Il est nommé feld-maréchal des troupes du cercle du Haut-Rhin, XXV, 409.—Notice sur son ministre au congrès de Rastadt, XXIX, 318.
HESSE-PHILIPSTAT (prince de).—Sa mort, XV, 225.
HESSE-RHEINFELD (prince Charles de). — Est nommé président du département de la guerre en Danemarck, III, 1.—Et lieutenant-général, 133. —

* Le MONITEUR a imprimé Servan par erreur, c'est Herwin qu'il faut lire.

Commandant à Perpignan, sa lettre au gouverneur de Catalogne pour réclamer la liberté d'un Français détenu à Figuières, XI, 613. — Certifie véritable une dénonciation contre le dénuement de Perpignan, XII, 7.—Sortie de Crublier contre lui, 24.—Refus de l'admettre aux Jacobins, XVIII, 170.— Il est arrêté, XXIX, 901.

HEURTAULT-LAMERVILLE, député du Berry à la Constituante.—Fait adopter un décret sur le desséchement des marais, IV, 189, 264, 265; V, 488; VI, 721.—Fait le récit de la cérémonie funèbre qui a eu lieu en l'honneur des citoyens tués à Nancy, V, 707. —Présente un projet sur le système des impositions, VI, 50, 97. — Son rapport sur le mode d'estimation du produit net des propriétés territoriales pour la confection du cadastre, 115, 447.—Il fait rendre un décret relatif à Champagne, maître plâtrier de Paris, 449.—Un autre sur l'uniformité des poids et mesures, 589.—Conserver le tarif des douanes, 695.—Son rapport sur la machine hydraulique de Trouville, VII, 301. — Autre sur l'affaire de Guerier-Lormoy, 342.—Son opinion sur les mines, 678.—Son rapport sur la liberté de l'agriculture, VIII, 593, 599.—Il fait adopter divers articles du code rural, IX, 172, 177, 334, 600, 784, 803.—Procureur-général-syndic du département du Cher, il donne des explications sur une lettre trouvée dans l'armoire de fer, XV, 562. — Député du même département au Conseil des Cinq-Cents, rend compte des troubles de Sancerre, XXVIII, 249.—Est élu secrétaire, XXIX, 270. — Sa motion sur l'instruction publique, 297.—Son opinion sur la célébration du décadi, 318.—Il reproduit un projet relatif au calendrier républicain, 334. — Son rapport sur l'instruction, 487. — Autre pour l'établissement de musées, 514.—Son opinion sur les écoles primaires et discussion y relative, 586 *bis*, 637, 644, 654, 658.—Autre sur le partage des biens communaux, 595 *bis*.—Il est élu président, 659.—Son discours sur l'assassinat de Rastadt, 704. — Il propose de frapper une médaille en l'honneur de la découverte du type pris dans la nature, pour l'uniformité des poids et mesures, 804.—Propose des réductions au Conservatoire de musique, 841.

HEUSDEN, en Hollande.—Prise de cette place par les Français, XXIII, 238.

HEUSNER (baron de), commandant autrichien.—Sa mort, V, 37.

HEUSSÉ.—Est nommé par le conseil-général de la commune de Paris, adjoint à l'administration de police, XVII, 546.—Dément le bruit répandu d'une conspiration dans les prisons, 606.

HEUVRARD (citoyenne). — Demande l'établissement d'un lycée national de musique, XIX, 310.

HEUZÉ.—Prévenu de participation à la révolte de Dreux, est arrêté, XXVI, 103.

HÉVIN (docteur).—Notice sur sa vie, II, 388.

HEYBERG.—Est poursuivi pour ses *Recherches sur la langue*, XXIX, 681.

HEYMANN, maréchal-de-camp. — Est poursuivi comme complice de Bouillé, IX, 116, 136.—Agent des princes émigrés, son influence à Berlin, XI, 306. — Explications des défenseurs de Louis XVI, relatives à sa mission en Prusse, XV, 64.

HÉZEQUE (ci-devant comte d').—Est arrêté, XVII, 734.

HEZINE, journaliste à Vendôme. — Rapport des mesures, par suite desquelles il a été condamné à la déportation, XXIX, 7.

HILAIRE, adjudant-général. — Son éloge, XXVI, 76.

HILAIRE (veuve).—Est condamnée à mort, XXI, 275.

HILDESHEIM.—Fixation au 20 février de l'ouverture du congrès de cette ville, XXVIII, 548.

HILDEVERT-LA-MARE, garde-chasse.—Est condamné à mort, XXI, 16.

HILLAIRE, homme de loi, administrateur du district du Puy, député de la Haute-Loire à la Législative.—Demande l'attribution des actes de l'état civil aux officiers publics, et la liberté des cultes, X, 189.

HILLERIN.—Sa traduction des *Considérations sur la procédure criminelle*, par Pagano, II, 285.

HILLET, adjudant divisionnaire. — Se distingue à l'affaire du camp de Grenelle, XXVIII, 423.

HILMER, conseiller du roi de Prusse.—Est chargé de surveiller les écrits qui paraissent, X, 569.

HIMBERT, député de Seine-et-Marne à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 207, 253.—Il est élu secrétaire, XXIV, 277.—Fait décréter la démonétisation des assignats de 5 livres et au-dessus, à face royale, XXV, 592.—Réélu au Conseil des Anciens, fait adopter une résolution sur l'exploitation de nouvelles mines de fer dans le département du Tarn, XXVIII, 324.—Texte de son rapport sur cet objet, 327.—Il est élu secrétaire, 364.—S'oppose à l'établissement d'un droit de patentes, 408. — Ne veut émettre son opinion sur les marchandises anglaises qu'en comité général, 474. — Appuie la résolution sur les canaux d'Orléans et de Loing, 526.—Combat l'établissement des nîtrières artificielles, 577.—Et la résolution sur les poudres et salpêtres, 655. — Son rapport sur la circulation des grains à l'intérieur, 673, 726.—Il vote en faveur de la résolution relative aux fugitifs du Haut et du Bas-Rhin, 786.—Fait prohiber l'introduction des marchandises de la compagnie suédoise des Indes, XXIX, 62.

HINISDAL (veuve d'). (*Voyez* Soyecourt.)

HINRICHS (J.-C.).—Notice sur son livre ayant pour titre : l'*Origine*, *les progrès et l'état actuel de la musique de chasse russe*, XXIX, 298.

HIPPOLYTE (Charles).—Est condamné à la déportation, XVIII, 105.

HIS (Charles).—Article de lui sur l'arrestation de Maret et de Sémonville, XVII, 440.—Il défend la Convention au 1.er prairial, XXIV, 611.

HISTOIRE. — Histoire de Louis de Gonzague, par Turpin, II, 286.—Histoire de France, par Fantin des Odoarts, III, 64; XIV, 264. — Histoire de la vacance du trône impérial, 617.—Histoire de Pierre-le-Cruel, IV, 651.— Discours sur la Saint-Barthélemy, 708. — Abrégé de l'Histoire universelle, par Roustan, V, 508; VI, 322. — Vie de Joseph II, empereur d'Allemagne, V, 728 *quinquies*. — Histoire de la Sorbonne, VI, 137, 155, 162.— Vie des surintendants et contrôleurs généraux des finances, 273. — Mémoires historiques du règne de Louis XV, 359, 563; VII, 32. — Autres sur Lafayette, 32. — Histoire de la Hollande, 88. — Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV, 218. — Traduction de l'Histoire de la rivalité de Carthage et de Rome, par Addisson, 610. — Annonce des œuvres de Saint-Simon, VIII, 412.—La retraite de Jacques II, IX, 130. — Considérations sur l'expulsion des Tarquins de Rome, 402. — Histoire d'Angleterre, par C. Macaulay-Graham, X, 62. — Les Leçons de l'Histoire, 382. — Histoire d'Angleterre, annotée par Mirabeau, XI, 375.—Recherches historiques sur l'Inde, 639. — Mémoires de la guerre de 1757, XII, 380.— Histoire de la prétendue révolution de Pologne, 556. — Ouvrages historiques d'Anquetil, XIV, 264. — Procès de Charles Stuart, 312. — Fragments de politique et d'histoire, 650. — Pétition sur la nécessité d'une bonne histoire nationale, XVIII, 283. — Histoire de Russie, par Leclerc, 405. — Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain, par Gibbon, XXII, 244. — Histoire d'Angleterre, traduite de l'anglais, XXIII, 192. — Histoire de Cromwell, 331. — Histoire abrégée de l'empire britannique, depuis 1792, XXVIII,

459. — Lettre sur la meilleure manière d'enseigner l'histoire, 509. — Histoire critique des mystères de l'antiquité, 522.—Les origines gauloises, par Latour-d'Auvergne, 547. — Histoire des descentes faites en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, XXIX, 138. — Recherches sur les origines celtiques, 462.—Discours sur la nécessité d'apprendre l'histoire, 616.—Abrégé de l'Histoire de la Grèce, 630.— Prix d'histoire proposés par l'Institut, 644.

HISTOIRE NATURELLE. — Notice sur celle des serpents, par Lacépède, II, 260. — Apparition d'un *espadon* dans les mers du Sud, 298. — Moyens de conserver les bois de chêne, 376. — Dissertation sur *la tourette*, plante du Pérou, 414.—Observations sur l'Histoire des reptiles, III, 254.— Précis sur la canne à sucre, IV, 216, 271; VI, 593. — Dissertation sur la taupe, IV, 340. —Découverte de l'ambre gris sur les côtes de la Guyenne, 357. — Dissertations sur divers animaux, V, 123.— Flore des environs de Paris, par Thuillier, 419. — Dictionnaire raisonné d'histoire naturelle, X, 22. — Particularités d'histoire naturelle près de Welton, 131. — Histoire abrégée de la mer du Sud, par Delaborde, XI, 431.—De l'influence du printemps et de l'été sur l'aiguille aimantée, par Cassini, XII, 72. — Journal d'Histoire naturelle, 608. — Rapport sur les productions d'histoire naturelle, recueillies par Louis Richard, XV, 371.— Hommage d'un ouvrage sur les caractères extérieurs des fossiles, XXIV, 446.—Eléments d'histoire naturelle, par Millin, XXV, 581, 741. — Article sur la cochenille et le nopal, XXVIII, 310.—Découverte d'une plante filamenteuse, XXIX, 177. — Histoire des poissons, par Lacépède, 253.— Classification des muscles du corps humain, 288. — Collection précieuse apportée par le capitaine Baudin, 288, 291, 318. (*Voyez* ce nom).— Formation d'un volcan dans la Guadeloupe, 358. — Histoire des fossiles des environs de Dax, 477.— Extrait du *Morning-Chronicle*, sur un énorme serpent, 493. — Histoire des insectes des environs de Paris, par Volland et Rémont, 535. — Retour en France du citoyen Olivier, qui avait été chargé de faire, dans l'Asie-Occidentale, des recherches d'histoire naturelle, 538.—Tableau du *Règne végétal*, par Ventenat, 675. — Ouvrage intitulé : *Illustratio iconographica insectorum quæ in museis parisinis observavit Fabricius*, etc., 688. — Cours d'histoire naturelle médicale, par Peyrilhe, 804. — Nouvelle édition des Œuvres de Buffon, 807.—Histoire naturelle et mécanique des plantes, 811, 832.— Histoire des singes, 861. (*Voyez* Botanique).

HITIER. — Présente une pétition sur les honneurs à rendre à Simoneau, XII, 314.

HOBBÈS, Danois. — Réclame les droits de citoyen français, XII, 498.

HOBENECK (baron de). — Difficultés d'étiquette soulevées par lui, III, 729.

HOCHE (Lazare), général français.—Rend compte des succès de l'armée de la Moselle, et de la délivrance de Bitche, XVIII, 494. — S'empare de Deux-Ponts, 504, 607. — Annonce qu'il a emporté les redoutes de l'ennemi, XIX, 46, 57. — Ses succès à Landau, 106. — Il prend Guermesheim et Spire, 122. — Et Worms, 178. — Commandant de l'armée des côtes de Brest, remercie la Convention du drapeau qu'elle lui a envoyé, XXII, 181. — Annonce que Charette et Cormatin ont signé l'acte de pacification, XXIII, 569. — Est nommé général en chef des armées des côtes de Brest et de Cherbourg, 600. — Rend compte de la soumission prochaine des chouans, XXIV, 29.—Et des bruits répandus contre la Convention, 176.— Est confirmé dans le commandement en chef de l'armée des côtes de Brest, 268. — Sa proclamation sur la trahison des principaux chefs de chouans, 694. — Il annonce que l'armée des côtes de Brest se rassemble pour anéantir les rebelles, XXV, 220. — Rend compte de la défaite des émigrés à Quiberon, 338, 357. — Et du butin qu'ils y ont laissé, 407. — Est nommé général en chef de l'armée de l'Ouest, 640.— Annonce les succès de cette armée sur les rebelles, XXVI, 146. — Son adresse aux insurgés de la Vendée, 419. — Sa lettre relative au désarmement de la commune de Georges, 514.— Ses succès sur Charette, 538. — Il annonce un avantage remporté sur le même, par l'adjudant-général Delaage, 618. — Sa proclamation à la suite d'un manifeste de Stofflet, XXVII, 409. — Prise de ce chef par ses soins, 561.— Il annonce une nouvelle défaite de Charette, 667. — Reçoit les félicitations du Directoire, XXVIII, 101. — Proclame une amnistie en faveur des déserteurs de l'armée des côtes de l'Océan, 247. — Bons effets de cette amnistie, 261. — Il annonce la soumission de Scépeaux, chef des chouans, 270. — Déclare la ville de Nantes hors de siége, 284. — Approbation, par le Directoire, de sa conduite dans l'Ouest, 304. — Il annonce la soumission et le désarmement d'un grand nombre de chouans, 327, 341. — Apaise les troubles de l'Ouest, 360. — Reçoit du Directoire une armure et des chevaux, 363. — Alarmes à Jersey, à l'occasion du camp formé par lui près de Saint-Malo, 581. — Tentative d'assassinat contre lui, 463.— Il passe en revue à Brest une colonne de l'armée des *Francs*, 487. — Accusation portée contre ses assassins, 499. — Descente en Irlande de son armée, 513. — Il arrive à Paris, 533. — Est nommé commandant en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, 534. — Lettre que lui adresse le général Grigny, sur la situation de la Vendée, 568. — Duverne de Presle le regarde comme vendu à la faction d'Orléans, 637. — Le sénat de Cologne lui envoie le vin d'honneur; il réclame pour les protestants les mêmes droits que pour les catholiques, 663. — Son arrêté relatif au libre cours de la navigation sur la rive gauche du Rhin, 666.—Il annonce le gain des batailles de Neuwied et autres, 670.—Un avantage remporté à Klein-Nister, 675.—Et la prise de Wetzlaër, 677.—Envoie les trophées obtenus aux champ de Neuwied et de Montabaur, 683.—Son éloge par Mathieu Dumas, 684. — Sa proclamation relative aux contributions et réquisitions dans les pays de la rive droite du Rhin, 728.—Nommé ministre de la guerre, refuse ce poste, 744, 748. — Le Directoire annonce que ce peut être lui qui a donné aux troupes l'ordre de marcher, 747. — Proposition d'un message pour savoir s'il a l'âge voulu par la constitution pour être ministre, 751. — Sa mise en accusation demandée par Willot, 757. — Il est accusé de diriger 27,000 hommes sur Paris et de n'en accuser que 9,000, 760.—Son retour à l'armée de Sambre-et-Meuse, 761.—Ses ordres à Richepanse pour la marche des troupes, 767.—Sa lettre à ce sujet, 770. — Il demande au Directoire de lui indiquer le tribunal qui doit le juger, 773. — Son discours à la fête du 10 août, 774. —Il réclame contre le rapport de Dufresne sur les contributions qu'il a imposées, 779.—Réponse de celui-ci, 790.—Il prend provisoirement le commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle, 791.—Détails sur sa mort à Wetzlaër; proposition des derniers honneurs à rendre à sa mémoire, XXIX, 5, 9.—La pompe en est ordonnée par le Corps Législatif; programme de la cérémonie, 17.— Chant funèbre en son honneur, 21.—Détails de cette fête, célébrée au Champ-de-Mars, 29. — Motion en faveur de son père, 34 —Calomnies des journaux anglais contre lui, 59. — Réclamation en faveur de sa veuve; un monument lui est élevé dans les champs de Weissenthurn, 40.—Pension accordée à son père, 62, 63.—Notice sur sa vie, 231, 235. — Impression, aux frais du Corps Législatif, et distribution à ses membres, de cet ouvrage, 252.—Résolution portant

que ses restes seront réunis à ceux de Chérin et de Marceau, 723.

HOCHET, officier du 11.e bataillon de Paris. — Est traduit à Arras, XIX, 91, 97.

HOCMEL (E,), membre du conseil général de Dun, est acquitté, XXII, 264.

HOCMELLE, vice-secrétaire de la section de l'Arsenal.—Est condamné à mort par contumace, XXVI, 225.

HOCQUART, procureur-général de la cour des aides.—Son réquisitoire sur l'édit de création d'un impôt territorial, *Introd.*, 251. — Il est condamné à mort, XX, 311.

HOCQUART DE COUBRON, écuyer de la feue Dauphine. — Est condamné à mort avec sa femme, XXI, 95.

HOCQUEMEL, ex-procureur fiscal de Rambouillet. —Est condamné à mort, XXI, 119.

HODGES, paysagiste. — Ses vues de l'Inde, XIV, 520.

HODODINE, prisonnier des Vendéens.—Belle action de sa part, XVI, 582.

HODSON (William). — Est condamné à un an de prison, XIX, 79.

HOED, de Groningue.—Est nommé membre du directoire batave, XXIX, 344. — Donne sa démission, 354.

HOENER.—Son emprisonnement à Haguenau, IV, 465.

HOENER, membre de la commune de Paris. — Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

HOFFMANN, écrivain. — Est à la dévotion du roi de Prusse, IX, 354.—Sa disgrâce; il se retire à Berlin, XII, 353.

HOFFMANN, entrepreneur de manufactures de Carence.—Rapport sur son affaire, XXI, 161.

HOFFMANN, littérateur. — Auteur des opéras de *Nephté*, II, 440.—D'*Euphrosine* ou *Le tyran corrigé*, V, 596.—Du *Médecin d'Amour*, XII, 500.—Du *Jockey*, XXVII, 265.—Du *Secret*, XXVIII, 258. — Et d'*Adrien*, XXIX, 701.—Dénonciation et message contre la représentation de cette pièce, 703.—Réclamation à ce sujet, 704.—Rapport y relatif, 705.—Son opéra d'*Ariodant*, 846.

HOGFORS.—Prise de cette place par les Suédois, V, 165.

HOGGNER (baron).—Est nommé ministre de Hollande à Saint-Pétersbourg, V, 538.

HOGHTON (sir Henry), membre des communes d'Angleterre.—Son opinion sur l'acte dut est, III, 662.

HOHENLOHE (prince de).—Progrès de sa marche dans la Valachie, II, 217.—Il est nommé commandant général des troupes de la Bohême, V, 617. — Engage Laubadère à rendre Landau, XIX, 108.—Réponse de celui-ci, 109.—Fait prisonnier en Hollande, il est envoyé à Paris, XXIII, 352.

HOHBNLOHE (prince de). — Succède au prince évêque de Breslaw, II, 353.

HOHENLOHE (prince de), capitaine au régiment de Barco.—Est fait prisonnier en Helvétie, XXIX, 694.

HOHENLOHE (prince Frédéric-Charles-Louis de). —Sa mort, IX, 833.

HOHENLOHE-BARTENSTEIN (prince Louis-Aloys de).—Son mariage avec la comtesse de Salm-Reiferscheid, III, 286.—Traité de subsides entre lui et les princes français émigrés, XI, 581; XII, 1, 15.

HOHENLOHE-INGELFINGEN (prince de). — Sa femme accouche d'un fils, III, 149.

HOHENLOHE WALDENBOURG (prince de).—Mesures pour empêcher les rassemblements d'émigrés dans ses états, IX, 693.—Le sénat d'Heilbron s'oppose à l'établissement d'un dépôt de recrues pour ce prince, XII, 421.

HOLBACH (baron d'). —Vente de sa bibliothèque, IV, 492.—Notice de son ouvrage intitulé : *Morale universelle*. XVI, 355.

HOLBÉE, sergent de grenadiers. — Son dévouement dans les émeutes de Douai, VIII, 226.

HOLH.—Est banni de la Hollande pour avoir écrit sur la nécessité d'éclairer le peuple, XI, 261.

HOLLAND (lord), membre du parlement d'Angleterre.—Proteste contre le bill des triples taxes assises, XXIX, 135.—Son discours pour la paix avec la France, 517.—Il proteste contre la réunion de l'Irlande à l'Angleterre, 665.—Combat le bill sur les sociétés séditieuses, 716.—Une adresse au roi, 727.—Et les traités conclus entre l'Angleterre et la Russie, 868.

HOLLANDE, ex-concierge de la Muette.—Est condamné à mort, XXI, 404.

HOLLANDE (la).— Son gouvernement fait répandre un mémoire pour réveiller en France l'idée des états-généraux, *Introd.*, 84. — Ses troubles sont alimentés par Vergennes, 123.—Refus des états-généraux de faire arrêter Van-der-Noot, II, 241. — Bruit d'intelligences avec la Prusse en faveur des Belges; magasins mis à la disposition de ceux-ci, 473. — La Hollande reconnaît l'indépendance des Pays-Bas, III, 417.—Situation intérieure de cette république, 573. —Lettre de ses états-généraux à ceux de Flandre, 613.—Analyse de sa constitution, IV, 628.—Suspension de la Gazette de La Haye, 632.—Influence de la cour sur les affaires de la Belgique, 705.—Les états-généraux interposent leur médiation en faveur des Brabançons, V, 165, 309. — Réponse de l'Autriche à ces propositions, 225.—Réunion de la cour au roi de Prusse pour rendre à Léopold la souveraineté des Pays-Bas, 469. — Ouverture d'un congrès à La Haye 641.— Dispositions de la Russie envers la Hollande, et de la Hollande envers les Belges, VI, 45, 229.— Réponse de la cour relativement à un rapprochement entre les Belges et l'empereur, 307.—Elle garantit les Pays-Bas à Léopold, 725.—Tableau de l'histoire générale de la Hollande, VII, 88. —Sa nullité politique, 345. — Elle arme aux ordres de l'Angleterre, VIII, 110. — Déclaration de l'empereur et convention de La Haye, 117.—Notice sur la situation de la cour entre la Prusse et l'Angleterre, 153.—Persécution des patriotes, 193.—Conjectures sur les projets de Léopold contre ce pays, 513. — Mécontentement de ses troupes, 611. — Ses démêlés avec le ministre autrichien dans les Pays-Bas, 683.—Ses dispositions contre la France, IX, 241, 278.—Félicitations de la cour à Louis XVI, à l'occasion de l'acceptation de la constitution, X, 117.—Elle fait insulter les patriotes, 177. — Observations sur sa conduite mystérieuse, 355.—Pièces relatives au traité conclu entre lui et le gouvernement des Pays-Bas, 757.—Bruit de son alliance avec l'Angleterre, XI, 153.—Les patriotes de ce pays, réfugiés en France, font hommage de la moitié de la somme qui leur est due, 169.—Intérêt de la cour au renversement de la révolution française, 225.— Son mécontentement contre le décret relatif au congrès des puissances, 242.—Intelligences de son cabinet avec la coalition des rois, 305; XII, 197.—Nullité du ministre de France près d'elle, XI, 337.—Bannissement du baron de Ridder, patriote, 338.—Présomptions de son accession à la coalition contre la France, 354, 501. — La cour soutient le parti temporiseur à Vienne, 590. — Dissidence entre elle et les états, 669.—Refus de l'empereur de contracter avec elle un traité de garantie mutuelle, XII, 213.—Inquiétudes de son gouvernement sur l'existence, à La Haye, d'une société d'émissaires de la propagande, 297.—Soupçons sur la conduite des généraux français, 374. — Situation politique de cette république; retour de la princesse d'Orange venant de Berlin, 501. — Refus de la province de Hollande d'adhérer à la coalition, 666.—Mécontentement du

stathouder envers l'ambassadeur français, Maulde, 765.—Inquiétudes du parti dominant, XIII, 14. — La cour se rapproche de l'Autriche et de la Prusse, 49. —Lettre sur sa situation politique, 166.—Préparatifs maritimes, 474.—Arrestation de fabricateurs de faux assignats, 529. —Nouveaux désagréments causés à Maulde, 573.— Résolution des états-généraux de ne plus communiquer avec lui, 589. — Incertitude sur les intentions du stathouder, 613.—Vains efforts pour obtenir de lui l'extradition de fabricateurs de faux assignats, 697. — Les états-généraux refusent tout asile à quiconque aurait pu prendre part aux attentats commis sur les membres de la famille royale de France, XIV, 157.—Déclaration exigée des étrangers arrivants, 545.—Demande du roi d'Angleterre pour l'exécution du traité de 1788 avec cette puissance, 569.—Réponse des états-généraux au lord Aukland sur leur système de neutralité, 597. — Ils sont invités par l'empereur à ne recevoir dans l'Escaut aucun bâtiment français, 650.—Réflexions sur l'importance de l'ouverture et de la libre navigation de ce fleuve, 677.—Arrêté à ce sujet; inquiétudes sur une invasion de la part des Français, 741. — Mémoires sur cette république, 814.—Etat de ses vaisseaux mis en commission, XV, 318.—Déclaration de guerre de la France, 331, 334, 350.— Les Hollandais qui se trouvent dans ce dernier pays sont mis sous la protection de la loi, 337, 338.—Préparatifs de défense, 341.—Adresses de Bataves à la Convention contre le stathouder, 354, 371. —Note du ministre anglais contre la France, 358.—Manifeste du comité révolutionnaire hollandais, 383.—Proclamation de Dumouriez aux habitants de ce pays, 498. — Le dey d'Alger lui déclare la guerre, 586.—Ordre donné aux généraux français de proclamer sa liberté en y entrant, 607, 609.—Adresse de la Convention à ses habitants, 610.—Proclamation du stathouder sur l'invasion des Français, 801.—Examen des mesures prises par les ministres pour cette expédition, 828. — Offre des états-généraux à l'empire et à l'Angleterre contre la France, XVI, 97, 98.—Mémoire de ces deux puissances sur la mort de Louis XVI, 161.—Déclaration improbative des états à ce sujet, 257.—Condamnation de plusieurs individus pour fabrication de faux assignats, 425. —La Suède déclare sa neutralité au stathouder, 481.—Etat des officiers faits prisonniers à Turcoing, 506. — Persécution des patriotes, 614. — Ouverture de quatre emprunts à Amsterdam, 725. — Vengeance exercée par la cour sur M. de Bylan, gouverneur de Bréda, XVII, 57.—Mémoire aux états-généraux sur le partage de la Pologne, 329.—Succès d'une expérience faite à Scheswening, 505. — Résultats de neufs combats entre les troupes hollandaises et celles de France, 613, 669.—Débats aux Jacobins sur le décret relatif à la confiscation des biens des Hollandais, 670.—Emprunts ouverts pour les princes français, XVIII, 97, 129. — Réclamation des patriotes réfugiés en France contre la loi sur les étrangers, 158.—Conférence du stathouder avec Beaulieu; arrestation d'officiers généraux, 277.—Adresse d'Anacharsis Clootz aux sans-culottes bataves, 296, 310, 311, 637. — Envoi d'un agent dans le Danemarck pour le faire entrer dans la coalition, 530. — Fréquence des courriers de Vienne, Londres et Berlin, 633.—Emprunt de douze millions de florins, ouvert à Lausanne, XIX, 17.—Activité du stathouder dans la coalition, 39. — Mécontentement du peuple; anglicisme de la cour, 117, 142. — Sa consternation en apprenant la prise de Toulon et le déblocus de Landau, 205.—Bannissement de Holt, XX, 261.—Traité conclu à La Haye entre la Prusse et les puissances maritimes, 539.—Il est présenté au parlement d'Angleterre, 613.—Annonce faite par Barère de la prise de plusieurs navires hollandais, 762. — Abattement du parti stathoudérien, XXI, 105. — Marche de l'armée du Nord vers les frontières de la Hollande, 579. — Frayeur répandue à son approche; prières ordonnées; demande du stathouder aux états-généraux, 521, 649. — Fermentation générale; mesures pour sa répression, 754.—Insurrection de plusieurs villes, XXII, 369.—Proclamation qui leur est adressée par les représentants Lacombe-Saint-Michel et Bellegarde, 385. — Proposition faite aux états de Frise de reconnaître la république française, et de lui sacrifier les intérêts du stathouder, 494. — Adresse de celui-ci, 525.—Réponse des états-généraux à la province de Frise; inondations volontaires pour défendre le pays contre l'invasion des Français, 613. — Préparatifs de même nature, 637. — Envoi de deux négociateurs auprès de la Convention, XXIII, 185. — Invasion des Français; fuite du stathouder, 256, 295, 301.—Mission de Ramel et de Cochon dans ce pays, 318. — Une députation de patriotes demande à la Convention d'assurer son indépendance, 331. — Ode sur sa conquête, 345. — Détails y relatifs, 352. — Révolution qui s'y fait, 353. — Démission et fuite du stathouder, 361.—Formation d'une assemblée de représentants provisoires, 379. — Détails sur l'entrée des Français, 379, 385, 395.— Proclamation du conseil provisoire pour délier les habitants du serment de fidélité prêté en 1788, 379. —Proclamation du général Daëndels et des représentants français pour l'indépendance de ce pays, 381, 393.—Changements qui s'y sont opérés, 417.— Motion d'encourager son commerce avec la France, 438, 443.—Détails sur sa régénération, 441.—Pierre Paulus est nommé son grand pensionnaire, 449.— Continuation des succès des Français, 480.—Nouvelle organisation des autorités, 481.—Arrivée de Ramel et de Cochon, 486.—Evacuation du territoire par l'armée des coalisés, 505.— Proclamation pour la circulation des assignats français, 513.—Rapport sur la situation de ce pays; Richard y est envoyé, 518. — Arrêté des représentants en mission, portant confiscation des biens appartenant aux sujets de l'ennemi, 529.—Abolition du stathoudérat, 537.— La Hollande prend le nom de *république batave*; reconnaissance de la souveraineté du peuple et de la déclaration de ses droits, 545.—Pichegru demande que les soldats hollandais portent la cocarde tricolore, 561.—Les représentants provisoires ordonnent aux absents de rentrer, 569.—Discours de la députation batave aux commissaires de la Convention, 577.—Embargo mis en Angleterre sur les vaisseaux de cette république, 601.—Etat de sa marine, 610. —Elle met l'embargo sur les vaisseaux anglais qui se trouvent dans ses ports; déchéance des états de Frise, 641.—Envoi de ministres à Paris, 666.—Arrêté des représentants français, relatif aux biens des émigrés en guerre avec la France, XXIV, 1.—Discours des mêmes sur l'alliance proposée par le gouvernement, 9.—Nouveaux succès de l'armée du Nord dans ce pays, 21. — Proclamation des états-généraux à l'armée; suppression des colléges d'amirauté, 41.— Le roi d'Angleterre refuse de lever l'embargo, tant que les Français resteront en Hollande, 66.—Offre faite, à ses représentants, d'objets d'art trouvés chez le stathouder, 97.—Suppression des potences, roues et piloris; serment exigé des fonctionnaires, 121.— Arrêté pour la libre navigation des canaux et rivières, 137. — Proposition d'arrêter tous les régents en charge de 1787; refus des représentants français d'accéder à cette mesure, 169.—Mouvements dans plusieurs villes, 177.—Leur cessation, 233. — Interdiction de toute fonction publique aux orangistes, 337.—Clôture de leurs sociétés, 369.—Projet d'alliance avec la France; conférences y relatives, 417, 457.—Décret qui déclare le mariage simple contrat

civil, 449.—Compliments adressés aux négociateurs français par les états-généraux, 477.—Traité de paix avec la république française, et sa ratification, 516, 517, 535, 558, 587, 618, 627.—Liste des vaisseaux mis en commission et des officiers qui les commanderont, 685.—Arrêté relatif à la vente des marchandises saisies sur l'ennemi, 699. — Ordonnance du roi de Prusse en faveur du pavillon de cette république, XXV, 34.—Reconnaissance de ses ministres en France, 37, 51.—Elle prend à son service les généraux Daëndels et Dumonceau, 73.—Notification faite par son envoyé à Madrid de l'abolition du stathoudérat, 113. — Célébration de son traité de paix avec la France, 185.—Démenti du bruit que la France en dût abandonner une partie à la Prusse, 201.—Troubles à Amsterdam et à Rotterdam; proclamation à ce sujet, 225.—Plaintes de Richard contre une adresse d'Utrecht aux soldats français, 249.—Assurances amicales de la Suède, 257. — Adresse des Français résidant à New-Yorck, sur la conquête de cette république, 346. — Célébration à Stockholm de son alliance avec la France, 361.—Décret qui ordonne d'effacer de la Porte-Saint-Denis, à Paris, une inscription injurieuse pour elle, 380.—Elle notifie le traité à l'électeur de Trèves; réponse du ministre de celui-ci, 401.—Célébration de son émancipation à Philadelphie, 506.—Départ de son ministre pour la Suisse, 525.—Manœuvres du parti stathoudérien, 681.—Proclamation pour y arrêter la désertion, XXVI, 17.—Projet d'une convention nationale batave, 89, 195.—Invitation à ses habitants de conserver leur liberté, 129.— Lettres de marque délivrées contre elle par le gouvernement anglais, 137.— Etat de sa marine, 193.—Lettre du stathouder au gouverneur de Surinam, pour l'engager à livrer cette colonie aux Anglais, 209.—Convocation d'une assemblée générale et nationale, 313.—Elle demande le passage des Suisses licenciés sur le territoire français; explications à ce sujet; décret y relatif, 475, 492, 496.—Bruit répandu par les orangistes, d'une pacification séparée de la part de la France; déclaration des commissaires à ce sujet, 481.—Discours sur les dangers qui menacent cette république; adoption de mesures de défense, 513.—Adresse au peuple pour qu'il défende sa liberté, 537.—Lettre de Delacroix à l'auteur d'un travail sur ce pays, 610.—Schisme entre les provinces de la confédération, 713.—Déclaration du ministre de France pour le maintien du gouvernement, XXVII, 9.—Résolution pour la formation d'une assemblée nationale, 185.—Recensement de la population, 257.—Protestation de l'électeur Palatin contre la convocation d'une convention nationale, 265.—Le gouvernement français déclare vouloir faire respecter le vœu de la majorité des provinces, 329.—Observations sur ce pays, 329. 330, 332.—Protestation des provinces de Frise, Groningue et Zélande, contre l'établissement d'une convention batave, 385. — Cérémonie civique à l'occasion de l'entrée des Français en Hollande, 433.—Réglement pour la convocation de la convention; population des 7 provinces, 497.—Bulletin des opérations de l'assemblée de la province de Hollande, 513.—Graves symptômes de guerre civile, 529.—Pièces officielles relatives à l'ouverture de la convention, 649, 658.—Dénonciation contre Paulus, son premier président, XXVII, 57.—Mort de celui-ci, 59.—Discussions à la convention batave sur la religion, 173.—Sur le droit de pétition, 213.—Sur les moyens de pourvoir aux besoins de la marine, 247.—Décret relatif au logement, à Paris, de l'ambassadeur et des ministres bataves, 250.—Déclaration de l'assemblée en faveur de Paulus; médaille frappée en son honneur, 253.—Proclamation pour l'expulsion des émigrés français, 291. —Fêtes à Rotterdam et Amsterdam, à l'occasion des victoires des Français, 308.—Lettre de Beurnonville sur la désertion des troupes bataves, 349. —Décret pour une capitation par forme de don gratuit, 354. —Proclamation de Catherine II, pour la mise en liberté des vaisseaux marchands hollandais, arrêtés en 1795, 355.—Démenti de la prise de Démérary par les Anglais, 364.—Déclaration de l'Assemblée nationale en faveur de la liberté des cultes, 399.—Décret qui admet les Juifs à jouir des droits de citoyen, 437.—Reprise de la colonie de Berbice sur les Anglais, 439.—Proclamation relative à la séparation de l'église d'avec l'état, 440. —Autre pour prohiber l'importation des marchandises anglaises, etc., 442. —Observations sur l'ancien système des finances, 460. —Voyage dans ce pays, 461.—Nomination de ses commissaires pour concourir aux négociations de paix, 482.—Reddition de son escadre aux ordres de l'amiral Lucas; détails sur la conduite de cet officier dans cette circonstance, 483.—Citation d'un trait de Charles II à son occasion, 490.—Décret concernant l'exportation de la toile à voiles, 496.—Autre portant que la base de la constitution sera l'unité et l'indivisibilité, 508.—Rapport et résolution sur les exportations des bois de la Belgique pour la marine de cette république, 510, 514.—Lettre sur la prise de l'escadre du contre-amiral Lucas, 513, 514.—Efforts des partisans du stathouder, 514.—Célébration de la fête de l'unité et de l'indivisibilité de cette république, 516.— Refus fait par les deux frégates, sous les ordres de Wierz, de lui prêter serment d'obéissance, 518.—L'Assemblée nationale batave décide que la constitution sera précédée d'une déclaration des droits et des devoirs, 523.—Autre décret qui consacre l'unité, l'indivisibilité et la souveraineté du peuple batave, 534.— Autre pour la mise en liberté de Van-der-Noot, 535. —Division du corps législatif en deux conseils, 564. —Emeute considérable dans la province de Frise, 573.—Décret qui crée des ministres ou secrétaires-d'état, 584. — Réunion des assemblées primaires, 592.—Décret portant que le pouvoir exécutif sera composé de 5 membres et portera le nom de conseil d'état, 599.—Discussion sur la constitution, 606, 611, 615.—Lettre de Batavia annonçant que cette colonie est presque entièrement dépeuplée par la maladie qui y règne, 606.—Observations sur les derniers choix pour la direction provinciale de la Hollande, 619.—Abolition de la torture, 622. — Décret pour une nouvelle division du territoire, 627. — Fixation du mode de voter sur le plan de constitution à présenter au peuple, 633.—Coup-d'œil d'Eschassériaux aîné, sur la Hollande et ses colonies, 652.—Arrestation des administrateurs chargés de pourvoir à l'entretien des 25,000 Français attachés à son service; ouverture de l'assemblée de la nouvelle administration de la province de Hollande, 665.— Débats entre les diverses directions provinciales, relativement au décret sur l'acceptation de la constitution par province, 710. — Proscription de toute cérémonie religieuse extérieure, 716.—Nomination du conseil de guerre qui doit juger l'amiral Lucas, 718.—Conservation de leur traitement aux ministres de la ci-devant église dominante, 719.—Convocation des assemblées primaires pour délibérer sur la constitution, 726.—Proclamation de l'Assemblée nationale au peuple, en la lui présentant, 728.—Conjectures sur l'armement d'une flotte au Texel, 730.— Etat de la marine, 736.—Ouverture d'un emprunt de 12 millions, 738.—Note présentée à l'Assemblée nationale par le ministre de France, pour l'acceptation de la constitution, 752, 755.—Formule de déclaration exigée pour être admis dans les assemblées primaires, 758.—Réponse de la commission des relations extérieurs à la note précédente, 760.—Réunion des assemblées primaires, 762. — Loi qui permet

l'exportation, par la Sarre, des bois de construction pour ce pays, 766, 775.—Résultat des votes sur le projet de constitution; il est rejeté, 770, 785. — Autorisation donnée aux commissaires de la trésorerie de vendre les rescriptions bataves, 786, 790.—Arrestation d'un hollandais accusé d'avoir fait commerce de faux passeports, 790. —Rapport sur les entraves qu'éprouve la vente des rescriptions, 798.—Ouverture de la seconde assemblée nationale; refus de quelques membres de faire la déclaration requise, 809.— Lettre du ministre de France près de cette république sur les correspondances de Louis XVIII, 812. — L'assemblée nationale fait féliciter le gouvernement français sur l'heureux événement du 18 fructidor, 823.—Célébration de la fête de la fondation de la république française, XXIX, 34. — Plaintes contre l'affluence des émigrés français, 39. — Sortie de la flotte du Texel sous les ordres de l'amiral Dewinter, 40.— Lettre de cet officier au comité de marine, 42. — Rentrée au Texel et à Corée de 17 de ses vaisseaux, 43. — Combat entre sa flotte et celle de Duncan, 49, 55.—Nomination d'un conseil de guerre pour examiner la conduite des chefs dans cette affaire, 67. — Beurnonville quitte le commandement de l'armée batave, 69.—Rapport de la commission diplomatique sur les motifs qui l'avaient portée à faire sortir la flotte; approbation de sa conduite, 81, 115.—Crainte d'un mouvement contre le gouvernement, 89.—Déclaration à la nation par 43 membres de l'assemblée nationale, 110, 111. — Arrivée d'un nouvel ambassadeur français, 118.—Révolution dans le gouvernement, 139. — Détails des changements qu'elle y a opérés; noms des députés mis en arrestation, 141.— Proclamation sur le nouvel ordre de choses qui vient de s'y établir, 142. — Cassation de la haute-cour de Hollande, 143.—Mesures prises contre les 28 députés exclus du corps législatif, 153. — Et contre ceux qui se sont retirés volontairement, 155. — Base du nouveau gouvernement, 174. — Achèvement de la constitution, 182. — Admission de l'armée à voter sur cet acte, 200.—Son adoption définitive par l'Assemblée nationale, 209.—Les représentants décident de n'employer que des étoffes indigènes, 222. — Arrestation de Vander-Jacht, à la suite d'un comité général, 236. —Nomination de vice-amiraux et de chefs d'escadre, 238.—Principaux articles de la constitution, 239.—Arrivée dans les ports de bâtiments venant de l'Inde, 245.—Arrêté contre les 29 membres de l'Assemblée nationale qui se sont retirés, 249.—Etat de la population, 257. — Acceptation de la constitution par la presque totalité des habitants, 358.—Tableau des votes émis dans cette circonstance, 262. — Dissolution du corps constituant, 264.—Message relatif à la dette de la Russie et de la Pologne envers les Hollandais, 265.—Ordre d'arrêter le général Daendels, 275. — Nomination de la légation française dans ce pays, 277.—Roberjot y remplace Bernadotte, 281.—Abolition des maîtrises et jurandes, 286.—Révolution du 24 prairial, et ses suites, 290, 291, 292.—Protestation de Ch. Delacroix, 291, 295.—Formation d'une nouvelle assemblée nationale provisoire, 293.—Proclamation des cinq ministres sur cette révolution; organisation des moyens de défense de la Zélande et établissement d'un camp entre Flessingue et Middelbourg, 295.—Arrêté du directoire provisoire relatif à l'exercice du pouvoir législatif, 296.—Publication par ce gouvernement des pièces relatives à la révolution du 24 plairial; lettre interceptée et écrite par un agent de l'ex-directoire, 297. — Détention à la maison du Bois à La Haye, des députés arrêtés par suite de cette journée; renouvellement des autorités, 299.—Le directoire intermédiaire contremande un superbe service d'argent que son prédécesseur avait commandé pour Charles Delacroix, 303. — Blocus du Texel par les Anglais; déclaration du haut conseil de guerre qui disculpe l'amiral Dewinter, 304. — Suppression des emplois de conseillers ordinaires et de maîtres généraux des monnaies, 306. — Réclamation par le chargé d'affaires français des droits de son gouvernement sur quelques propriétés, 317. — Recherches ordonnées contre les auteurs d'adresses improbatives de la journée du 24 prairial, 319. — Publication de pièces relatives à cette révolution, 322.—Fermeture des sociétés populaires qui se sont déclarées contre elle, 327. — Publication dans ce pays d'un *Voyage en Sibérie*, 333.—Nomination des membres du nouveau directoire, 344.—Entrée du général Hatry à La Haye; démission de Van-Hasselt, l'un des nouveaux directeurs, 348. — Arrêté contre les pirateries commises sous pavillon français, 352. — Discussion du citoyen Hoed, membre du directoire, 354. —Mémoire sur les dépenses de la république; proposition d'un emprunt forcé de 36 millions, 356. — Réponse du Directoire français au directoire batave, qui lui avait annoncé son installation; notice sur le directeur Van-Hoof, 377.—Rejet de l'emprunt; abolition de la torture; loi qui autorise le Directoire à nommer un secrétaire et un fiscal de la flotte d'état, 379.—Félicitations du Directoire français au directoire batave, 385.—Approbation de la conduite tenue, le 24 prairial, par le général Daendels et le directoire intermédiaire, 386. — Les banques d'emprunt sont déclarées nationales; suppression des confréries et des congrégations, 390.—Projet tendant à établir la libre circulation des marchandises, 401. — La flotte anglo-russe menace les côtes, 411.— Envoi de Lombard, de Langres, en qualité de ministre français près de cette république; résolution en faveur des auteurs de sa révolution du 24 prairial, 416. — Levée de cinq pour cent des revenus de chaque citoyen dans l'aisance, 418. — Tableau de la misère qui règne à Amsterdam; situation des finances, 424.— L'ennemi quitte la croisière de la mer du Nord; mesures de défense prises contre lui, 433.—Il menace de nouveau les côtes; état des recettes et dépenses de la république, 434.—Réception de l'ambassadeur extraordinaire de France, 435. — Rapport approbatif de la journée du 24 prairial, 440.—Equipement de la flotte; prohibition des marchandises anglaises, 462. — Réception de l'ambassadeur batave par le Directoire français, 467. — Liste des vaisseaux hollandais pris ou détruits par les Anglais, 468. — Pétition des Anversois pour obtenir le droit de transit sur le territoire de la Hollande, 469.—Plan de la division constitutionnelle de ce territoire; loi contre l'admission dans ses villes des insurgés belges, 470. — Le général Brune est nommé pour y commander les troupes françaises, 471. — Le Directoire français permet de nouveau d'y exporter tous les bois de construction, 492. — Truguet s'y retire, 493.—Organisation de ses administrations départementales, 500.—Arrestation de citoyens opposés à la révolution du 24 prairial, 514. — Message du directoire relativement à une conspiration dont il a fait arrêter les auteurs; levée extraordinaire de deniers, 540. — Amnistie générale accordée à tous les individus qui ont été arrêtés depuis 1785, 565.—L'envoyé français provoque une loi d'amnistie pour les excès révolutionnaires, 584. — Etablissement de commissions pour la levée de l'emprunt forcé, 586 *bis*. — Rejet du décret d'organisation de la garde nationale, 589 *bis*. — Le directoire provoque une défense d'exporter des viandes salées et fumées, 594 *bis*. — Réclamations contre le nouvel emprunt; organisation des tribunaux; projet d'établissement d'une banque nationale, 595 *bis*. — Arrêté qui triple l'imposition des citoyens, qui en auront imposé sur l'état de leur fortune, 597.—Célébration de l'anniversaire de l'en-

trée des Français, 597 *bis*.—Proclamation du directoire pour le recouvrement de l'emprunt ; ordre du jour sur les réclamations y relatives ; exclusion de Van-Amstel du corps législatif, 602 *bis*. — Pétition des fabricants d'eau-de-vie ; prise d'un bâtiment anglais. 604 *bis*.—Organisation définitive de la garde nationale, 607 *bis*.—Déclaration de guerre de la Porte, 619.—Loi qui fixe l'inviolabilité des représentants du peuple, 622 *bis*. — Etat des recettes et dépenses depuis l'abolition du stathoudérat, 638. — Mise sous la protection de la loi des sujets du grand-seigneur, 642. — Expulsion de l'ex-comte Montgaillard ; suppression des titres nobiliaires, 649. — Défense faite aux corsaires français d'arrêter les bâtiments neutres sur les côtes de la Hollande ; état de ses finances, 658. —Nominations diplomatiques, 659. — Message du directoire au corps législatif, pour l'augmentation de l'armée ; conversion des dettes provinciales en obligations nationales, 664.—Mesures prises pour porter l'armée de terre à 85,000 hommes, 672. — Indignation de l'assemblée nationale à la nouvelle de l'assassinat de Rastadt, 688. — Blocus étroit des ports de cette république par les Anglais ; vains efforts des malveillants pour en soulever le peuple, 695.—Réflexions sur sa situation, 700.—Débats de son corps législatif, à l'occasion d'adresses contre la journée du 24 prairial, 704.—Il s'y prépare des événements importants, 716.—Rappel du ministre de France, 725, 732.—Plaintes adressées au corps législatif contre le gouvernement, 727. — Pétition des citoyens d'Amsterdam contre la destitution des patriotes, 731.—L'ambassadeur batave à Paris désavoue les bruits de prétendus secours demandés au roi de Prusse, 739. — Fermentation ; pamphlets contre le directeur Ermérens, 740.—Discours du représentant Verbeck sur les attentats des ennemis du dedans et du dehors, 748.—Situation de l'esprit public, 751.—Florent Guyot est nommé ministre de France auprès de cette république, 758. — Visite de ses forteresses par le général Brune, 763.—Installation du nouveau tiers de son corps législatif, 766. —Exposé des principes de son gouvernement, 774. — Discussion orageuse dans son corps législatif relativement à la presse, 778.—Lettre de son directoire contre les calomnies des journaux français, 780. — Expédition d'Angleterre se dirigeant vers ses côtes, 782. — Démarches des Orangistes ; sommation de Duncan à l'amiral batave de rendre ses vaisseaux aux Anglais et aux Russes ; refus de cet officier ; décret à ce sujet, 789.—Descente et défaite des Anglais, 794.—Proclamation du général Abercrombie lors de son débarquement ; autre du directoire pour engager les habitants à repousser les Anglo-Russes, 795.—Etat des bâtiments qui servirent au débarquement ; ardeur des Bataves à défendre leurs foyers, 796.—Réponse du Directoire français au directoire batave, relativement aux calomnies de quelques journalistes, 801. —Succès de l'armée gallo-batave, 802.—Détails sur le débarquement des Anglo-Russes, 803.—Assurance donnée au directoire que la république française soutiendra l'indépendance de la république batave ; armement de tous les patriotes, 804.—Défection des marins bataves, 806, 807.—Proclamation du prince héréditaire d'Orange ; détails sur la descente des Anglo-Russes ; situation des armées, 807.—L'envahissement de ce pays est invoqué comme une preuve des dangers qui menacent la France, 808.—Victoire remportée par l'armée gallo-batave, 808, 811, 812. — Opérations des armées ; prise du reste de la marine par les Anglais, 809.—Pièces officielles concernant la défaite de la flotte, 811.— Suite d'opérations militaires, 817.—Succès à Berghem, 818, 821, 822. —Décret portant que l'armée française en Hollande ne cesse de bien mériter de la patrie, 821.—Création d'un corps de bourgeoisie armée, 827.—Suite d'opérations militaires, 827, 841, 845, 845, 847, 849, 852. —Détresse des Anglais, 866.— Leur capitulation, 868.—Leur embarquement, 869, 875. — Le général Brune demande que son armée soit habillée par la république batave, 869. — Détails sur la campagne qui vient de se terminer, 879. — Mouvement des troupes françaises, 904.

HOLLET (J.-F.), bijoutier.—Est condamné à mort, XX, 160.

HOLLIER (abbé), prévenu de la conspiration de Bordeaux.—Sa translation à Paris, XVIII, 159.—Il est condamné à mort, XIX, 231.

HOLMGREN. — Son ouvrage contre la noblesse, XVIII, 577.

HOLSTEIN (le). — Mécontentement de ses habitants, XV, 29.—Prohibition de son journal comme ami de la liberté, XVII, 257.—Les Anglais y achètent 6,000 chevaux, XXV, 509. — Affranchissement des serfs, XXVIII, 666.—Tableau de la navigation qui s'est faite par son canal, XXIX, 174.—Le gouvernement anglais fait fabriquer et distribuer de fausses monnaies de ce pays, 607 *bis*.

HOLT, commandant des Irlandais insurgés.—Mise à prix de sa tête ; ordres donnés aux généraux anglais de le poursuivre, XXIX, 434.—Son portrait, 470.

HOLTZE, général autrichien. — Déroute de son corps d'armée, XIX, 238.

HOM.—Ses réflexions sur la division des pouvoirs, IX, 515.

HOMAIN (la citoyenne).—Est arrêtée comme prévenue d'avoir fait passer de l'argent aux frères de Louis XVI, XV, 141.

HOMBERGE (Aaron), de Mayence. — Arrêté par erreur, comme voleur du garde-meubles, reçoit une indemnité, XIV, 267.

HOMBOURG.—Procédure instruite contre le curé de cette ville, IX, 59. — Campement d'un corps de 10,000 hommes devant ses murs, XXIX, 389.

HOMBOURGES, marchand.—Est condamné à mort, XIX, 596.

HOMEAU, directeur de l'école nationale de Liancourt.—Ses élèves font une pétition pour démentir les imputations dirigées contre lui, XXIX, 320.

HOMIÈRE (d'), capitaine. — Commande les 700 braves qui forcent le passage du Rhin, XXVI, 231.

HOMMES DE COULEUR, NOIRS OU NÈGRES. — Proposition de s'occuper de leur sort, I, 105.—Réclamations de ceux d'entre eux libres et colons, II, 259, 262.—Article sur la traite, 321.—Lettre à Mirabeau sur ce commerce, 323. — Ouvrage de Frossard sur leur esclavage et sur les moyens de l'abolir, 333.—Abolition de la traite au Bengale, III, 1.—Mémoire de Grégoire en faveur des hommes de couleur ; notes sur leurs diverses classes, 153. (*Voyez* Noirs et Colons.) —Menaces faites aux défenseurs de leur liberté, 168. — Débats sur la traite au parlement d'Angleterre, 270, 280, 293, 357.—Lettre de Saint-Domingue contre l'affranchissement des noirs, 296. — Formation aux Etats-Unis d'une société pour l'abolition de l'esclavage, 485. — Propositions de Laborie en faveur des noirs, 539.— Discours de Lacroix à leur sujet, 568.—Nouveaux débats au parlement anglais sur la traite, VII, 385. — Opposition à ce qu'une députation d'hommes de couleur soit entendue à la barre, 543. —Adresse de la société patriotique d'Angers en leur faveur, 670.—Débats sur la traite, VIII, 210.—Discussion sur l'état politique des hommes de couleur, 333, 366, 370, 379, 385, 390, 397.—Pétition présentée par une députation d'entre eux, 367.—Lettre sur leur nombre, 379.—Réclamation de la députation contre le despotisme des blancs, 398, 402.—Suite des débats, et décret portant qu'il ne sera point délibéré sur leur état politique sans l'initiative des colonies, 402.

—Essais sur la liberté des noirs, faits par Lafayette dans la Guyane française, 433. — Des nègres libres réclament contre l'opinion de Clootz sur les colonies, 636.—Défense de leur cause, IX, 767. — Décret portant que tout homme, de quelque couleur qu'il soit, sera libre et jouira des droits de citoyen actif en France, 795.—Accusations contre les amis des noirs, X, 661. — Motion d'admettre ceux-ci aux assemblées primaires, II, 512.— Réglement en Danemarck pour adoucir la traite, 685. — Discussion sur la conduite des hommes de couleur à Saint-Domingue, 697.— Reconnaissance de l'égalité de leurs droits politiques, 703, 719.—Abolition de la traite pour les possessions danoises dans les Indes, 737. — Une députation d'hommes de couleur proteste de leur dévouement à la constitution française, XII, 3.—Abolition graduelle de la traite par le parlement d'Angleterre, 66, 206.— Lettre de Stanhope à Condorcet sur cet objet, 89.—Demande d'un rapport y relatif, 92.—Ordonnance du roi de Danemarck pour sa prohibition, 97.—Fixation de l'époque de cette abolition, en Angleterre, 493, 558. —Projet pour cette abolition graduelle, XIII, 378. — Organisation d'hommes de couleur en compagnies franches, 643.—Ils prêtent le serment civique, XVI, 606.—Suppression des primes accordées à la traite, XVII, 252.— Décret pour l'abolition de l'esclavage, XIX, 387, 408.—Félicitations des hommes de couleur à la Convention et aux Jacobins, 429, 475. — Autres de la commune de Paris, 471, 615. — Abolition de la traite aux communes d'Angleterre, 598.—Intrigues des colons pour arrêter l'exécution du décret, 666. —Discussion au parlement d'Angleterre sur le décret de la Convention, 677.—Suite de ses débats sur la traite, 725.—Réflexions sur le même sujet, XXI, 137. —Abolition de l'esclavage en Amérique, XXII, 313.— Massacres des Français par les nègres de Saint-Domingue, 517. — Adresse d'adhésion à l'abolition de l'esclavage, XXIII, 651.—Une députation des noirs se présente à la barre, et se plaint d'une dénonciation de neuf colons de Saint-Domingue, dirigée contre eux, XXV, 103.—Proposition de déclarer que ceux qui à Saint-Domingue, ont défendu la liberté, ont bien mérité de la patrie, 258.—Discussion et décret à ce sujet, 316, 322.—Exécution à Cayenne du décret de leur liberté, XXVI, 202.—Discussion en Angleterre sur leur esclavage, XXVIII, 1.—Guerre à la Jamaïque contre eux; chiens dressés pour les combattre, 290. — Motion d'annuler les obligations nées de leur achat, XXIX, 22.—Leur défense, par Toussaint Louverture, 133.—Discours sur l'anniversaire de leur liberté, 147. —Leur sort dans les colonies anglaises, 198.—Principes et conduite des Français et des Anglais relativement à l'esclavage, 224.—Arrêté du Directoire pour la formation en compagnies de tous les militaires de couleur réunis à l'île d'Aix, 285. — Proposition de faire célébrer comme fête nationale, aux colonies, l'anniversaire de la liberté des noirs; discours de Laveaux sur cet anniversaire, 602 *bis*.—Rejet au parlement britannique de la proposition d'abolir la traite, 625. — Abolition graduelle de l'esclavage aux Etats-Unis, 688. (*Voyez* Barnave, Brissot, Gouy-d'Arcy, Grégoire, Moreau-Saint-Méry, Robespierre, Santhonax, Louverture, etc., Saint-Domingue, Colonies et Colons.)

HOMMES DE ROBE.—Leur établissement, *Introd.* 103.

HOMPESCH (baron de), ministre de Bavière. — Lettre à son adresse, dans laquelle Alquier dément un prétendu ordre d'organiser les états du duc de Wurtemberg, XXIX, 615.

HOMPESCH, grand-maître de l'ordre de Malte.— Sa conduite lors de la prise de cette île par les Français, XXIX, 466.—Il remet sa démission à l'empereur de Russie, 604. (*Voyez* Malte.)

HONDSCHOOTE.—Le représentant du peuple Châles est blessé à la bataille qui s'y est livrée, XVII, 668. — Tableau représentant cette bataille, XVIII, 638. — Trait de courage du cavalier Mandement dans cette circonstance, XIX, 131.—La citoyenne Quatresous y a deux chevaux tués sous elle, XX, 285.

HONFLEUR.—Protestation de plusieurs des habitants de cette commune, contre les arrêtés du département du Calvados, XVII, 4. — Son port est mis en état de siége, XXIX, 282.

HONGRIE (la). — Réintégration de la nation hongroise dans ses droits et priviléges, III, 549.—Arrivée de la couronne de Hongrie à Presbourg, 637.—Puis à Bude, 685.—Efforts des paysans pour leur affranchissement, IV, 41.—La Prusse lui déclare la guerre, 261.—Les nobles protestent contre l'affranchissement des paysans, 301. — Ouverture de la diète, 713. — Journal de la diète, V, 1, 233, 241, 257, 309, 557.—Agitation dans ce royaume, 121.—Mécontentement des paysans, 249.—Prétentions des Hongrois, 422.—Articles convenus à la diète concernant les protestans, 541.—Fermentation dans ce pays, 649. — Réponse peu satisfaisante de Léopold à ses députés; arrestations qui y ont lieu, VI, 86.—Cérémonies du couronnement du roi; arrêté des états y relatif, 513, 585, 617.—Capitulation de l'empereur-roi avec la nation, 541.—Décret de ce prince concernant les protestants, 661.—Opérations des états, 677; VII, 555. — Mécontentement du clergé catholique, VI, 757.—Sa déclaration contre les protestants, VII, 213. —Fermentation dans ce pays, 745; VIII, 699.—Clôture de la diète, 25. —Arrestation du comte Palfy, XII, 249.—Marche de 42 mille Hongrois vers le Rhin, 281.—Proclamation contre les sujets du roi pris les armes à la main, 666.—Dispositions des états pour armer 72,000 hommes contre l'empereur, XIV, 373.—Projets de changement dans l'organisation de la diète, XV, 545. — État du commerce, XVI, 45.—Condamnation des principaux chefs de la conjuration contre l'empereur, XXIV, 613.—Nouvelle conspiration contre le gouvernement autrichien; arrestations ordonnées par lui, XXVIII, 77.—Décret qui permet d'exporter de ce pays toutes sortes de denrées, 473. — Les états nomment l'archiduc Joseph, palatin du royaume, 508.—Leur réponse favorable aux demandes de l'empereur, 512. —Déclaration de l'empereur à ce sujet; clôture des états, 514. — Dispositions des femmes hongroises pour faire la guerre contre la France, 586.—Préparatifs de l'empereur et de ses ministres pour se retirer dans ce pays, 687.—Publication d'une conscription pour recruter le régiment de Peters-Waradin, XXIX, 227.—Persécutions contre ceux qui ont énoncé une opinion favorable à la France, 454. — Eruption d'un nouveau volcan dans cet état, 493.—Difficultés qu'y éprouve le recrutement, 599. — Notice d'un voyage qui y a été fait, 712.

HONORABLES MEMBRES.—Exclusion de ces expressions du procès-verbal, X, 119.

HONORATI (d'). — Sa conduite à Avignon, IV, 673.

HONTHEIM (baron de).—Sa mort, V, 721.

HOOD (lord), vice-amiral anglais.—Reçoit l'ordre de se tenir prêt à mettre à la voile, VIII, 779.—Sa déclaration et sa proclamation aux habitants de Marseille et de Toulon, XVIII, 573.—Décret portant que les Anglais arrêtés répondront de sa conduite envers les représentants retenus dans cette dernière ville, 620. — Sidney-Smith lui rend compte de l'incendie qui y a eu lieu des vaisseaux français, XIX, 370.— Il annonce que 14,000 Français ont quitté ce port avec l'escadre anglaise, 549.—Refus par le parlement d'examiner les causes de la défaite qu'il a essuyée, XX, 507. — Sa dépêche au conseil de Gênes sur ses différends avec l'Angleterre, 553.—Il quitte le com-

mandement de la flotte de la Méditerranée, XXII, 245. —Etat des bâtiments emmenés par lui du port de Toulon, XXVIII, 749.

HOPE ET C.e, banquiers. — La cour de Pétersbourg leur envoie une obligation de 88 millions de florins en faveur de la Hollande, XXIX, 265.

HOPITAL (le chancelier de l'). —Son discours aux états-généraux de 1560, *Introd.*, 31.

HOPITAUX. (*Voyez* Hospices.)

HOPPÉ, négociant de Hambourg.—Détails de son procès avec mademoiselle Lange, XXVIII, 551.

HOPSOMÈRE, député de l'Escaut au Conseil des Anciens. — Fait affecter l'église de Saint-Pierre de Gand, à l'établissement d'un musée, XXIX, 386. — Est élu secrétaire, 594 *bis*. — Son opinion sur les élections de l'Escaut, 703.

HOPT, chef de rebelles.—Est mis en fuite, XXVI, 146.

HORACE.— Traduction de son *poème séculaire*, choisie pour être chantée aux fêtes de la liberté, XXIX, 324.

HORDT, comte suédois. — Annonce de ses mémoires, XVIII, 80.

HORION (M.), femme Farisol.—Est condamnée à mort, XX, 352.

HORION (L.-C.), musicien. — Est condamné à mort, XXI, 32.

HORIX (A.-G.)—Publie un écrit intitulé : *Bernadotte à Vienne*, XXIX, 342.

HORLOGERIE.—Dissertation sur cet art, VIII, 618. (*Voyez* Besançon.)

HORLOGERS.—Sont requis de travailler aux platines des fusils, XVII, 512.

HORN (comte de), accusé de complicité dans l'assassinat de Gustave III.—Est condamné à mort, XII, 289.—Autre jugement rendu contre lui, 673.—Il est exilé, XIII, 621, 665.

HORN-TOOK (John), Anglais.—Sa lettre aux électeurs de Westminster, V, 70, 174.—Débats du parlement sur son affaire, VII, 409. — Instruction de son procès, XXII, 293. — Il est acquitté, XXIII, 162. — La société de correspondance, dont il est le chef, entreprend de répandre les principes démocratiques, XXVIII, 392.

HORNBACH.—Pillage de cette ville par quelques soldats; exécution de deux d'entre eux, XVI, 270. —Une trahison livre ce camp aux ennemis, XVII, 517. —Démenti de cette nouvelle, 623.

HORNECK (baron de), major bavarois.—Est arrêté, II, 497.

HORP, près Lassay.—On y arrête le nommé Métayer qui y prenait le nom de Rochambeau, XXIX, 293.

HORS LA LOI (mise).—Sont mis hors la loi les agents de rébellions contre le recrutement, et les individus arborant les signes de royauté, XV, 751.— Même mesure contre Dumouriez, XVI, 46.—Et contre les députés fugitifs, à la suite du 31 mai, XVII, 268. —Les biens des individus dans ce cas sont déclarés acquis à la république, 288.—Nullité des actes faits par les citoyens frappés de cette mesure, XVIII, 93. —Décret sur le mode de procéder contre eux, 698. —Mise hors la loi de Robespierre et de ses complices, au 9 thermidor, XXI, 340, 341, 343, 402.—Demande d'un rapport sur les individus dans cette position, XXII, 356.—Suspension de toutes les mises hors la loi, 692.—Décret ordonnant un rapport sur les députés dans ce cas, 704; XXIII, 587.—Motion pour la révision de la loi contre leurs receleurs, 552.—Annulation des décrets de mise hors la loi rendus à la suite du 31 mai, XXIV, 191.—Et de ceux prononcés contre les ennemis de la révolution, 196.—Mise hors la loi des chefs de rebelles, en prairial, 518.—Demande du rapport de tous les décrets de ce genre, XXVIII, 445.—Loi relative aux individus mis hors la loi pour avoir accepté des fonctions publiques pendant l'occupation du territoire par l'ennemi, 791, 797.—Autre qui frappe de cette mesure quiconque attenterait à la liberté du Corps Législatif, ou de quelqu'un de ses membres, XXIX, 716. (*Voyez* Conspirations, Députés et Journées de la révolution.)

HORTA (chevalier). — Est nommé ministre du Portugal à Londres, IV, 113.

HORTIER (J.-B.), dit Bourguignon, cordonnier. —Est condamné à mort, XIX, 40.

HOSPICES ET HOPITAUX.—Translation aux Bernardins de l'hôpital des orphelins du Saint-Esprit, III, 511.—Réflexions sur ces établissements, IV, 364, 380.—Abus qui y règnent, 448.—Réflexions et lettre de Lescène-Desmaisons sur le même objet, 690; V, 175. — Observations sur les maisons hospitalières, 410.—Etat des hospices de Paris, 725.—Rapport de La Rochefoucault-Liancourt, y relatif, VI, 151.—Décret pour régler l'emploi de leurs biens, 538. — Réflexions sur le projet de déclarer ces biens nationaux, VII, 346, 402.—Décret pour le paiement de leurs rentes, VIII, 55.—Rapport sur leur état; secours qui leur sont accordés, IX, 72, 582.—Arrêté relatif aux pauvres de l'hôpital Saint-Gervais, X, 83. — Décret portant qu'il sera établi des hôpitaux militaires, sédentaires et ambulants, à la suite des troupes, XII, 202.—Autre pour le paiement des fonds dus aux hospices, XIII, 677.—Autre relatif aux hôpitaux militaires, XIV, 457.—Autre qui exclut du service des hospices les femmes suspectes d'aristocratie, XVIII, 31. — Paiement de l'arriéré de leurs biens, 339.— Mémoire sur leur organisation, XIX, 159.—Décret qui affecte aux hôpitaux militaires le linge des églises, 256.—Leur correspondance avec la commission de santé, 525.—Moyens de purifier l'air dans ces maisons, 648.—Leurs biens sont déclarés nationaux, XXI, 213.—Mesures relatives aux hospices de Paris, XXIII, 236. — Délais en faveur de leurs créanciers, 476.—Secours accordés aux sœurs des hôpitaux supprimés, XXV, 620.—Loi qui rend à ces établissements l'administration de leurs biens, XXVI, 317.—Rapport sur la dénonciation de Laribeau, contre les abus existants dans les hôpitaux militaires, XXVII, 678.—Loi sur l'organisation des hospices, XXVIII, 420, 445, 449, 455, 456, 468.—Autre qui y admet gratuitement tous les enfants abandonnés, 491, 510.—Mode d'exécution de la loi du 16 vendémiaire, relative à leurs créances et à leurs dettes, 579.—Plaintes sur la non-exécution de celle qui leur a restitué les biens qui leur avaient été aliénés, 651.—Décret qui met à la charge de la trésorerie les rentes constituées sur ces établissements, 706, 718.—Le Directoire se plaint de manquer de fonds pour assurer leur service, 717.—L'impôt des billets de spectacles est affecté à leurs besoins, 752.—Rejet de la résolution du 22 prairial les concernant, XXIX, 6.—Motion sur leur état déplorable, 63. — Plaintes contre l'état d'abandon de ceux du Mans, de Mamers et de Saint-Calais, 101.—Rejet de la résolution du 9 prairial an V, qui accordait des biens à ceux de Paris, 102.—Réclamations et vues les concernant, 283. — Message sur leur situation, 289. —Autre pour la suppression de quelques-uns des hôpitaux militaires, 311.—Résolution tendante à secourir les hospices, 389.—Lettre du ministre de l'intérieur sur l'exécution de la loi pour l'établissement de ceux dits d'humanité, 518.—Arrêté du Directoire concernant ceux de Paris, et cahier de leurs charges, 598 *bis*.—Ajournement du projet de Jouenne, relatif aux hospices civils, 617.—Recueil de mémoires sur les établissements d'humanité, 624.—Nouveau rapport de Jouenne, y relatif; discussion et adoption de son projet, 648, 651, 652.—Motion relative à leur dénûment, 696. — Discussion et approbation de la

résolution qui met les hospices sous la surveillance des administrations de canton, 723, 727.—Nominations diverses dans l'administration de ceux de Paris, 764.—Pache et Cellier en sont exclus, 772.—Autres nominations de Prieur (de la Marne), Marquet, Meignan, Panis et Baudin, 780.—Résolution sur les secours à accorder aux hospices, 827.—Discussion sur les marchés faits par leurs administrateurs, 841.

HOT, ex-jokey.—Est condamné à mort, XII, 103.

HOTÉ (Jean-Nicolas d').—Condamné à dix ans de gêne et à quatre heures de carcan, est délivré par le peuple, XIV, 317, 346.

HOTELS GARNIS.—Ordonnance de police y relative, III, 214.

HOTEMPS (mademoiselle).—Offre, au nom des femmes artistes, le premier don patriotique, I, 445.

HOTZ (de), général autrichien.—Rapprochement entre ses opérations militaires en Suisse et celles de Masséna, XXIX, 629.—Il est tué à la bataille de Zurich, 710, 832, 872.

HOUBEL (J.-B.), soldat.—Est condamné à mort, XVIII, 50.

HOUBLON. — Instructions sur sa culture, IX, 291.

HOUCHARD, colonel et depuis général français.—Remplace Broglie à l'armée du Rhin, XIII, 524.—Pénètre dans la Franconie, et bat un parti de Hessois, XIV, 396.—Remporte un avantage à Weilbourg, 454.—Ses succès contre les Prussiens, 500.—Son éloge par Pache, 700.—Autre par Custine, XV, 40.—Sa fière réponse au roi de Prusse, XVI, 151.—Il est nommé général en chef de l'armée du Rhin, 383, 643.—Jugement porté sur lui par Custine, 448.—Il conserve le commandement de l'armée de la Moselle, 564, 719.—Transmet à la Convention sa réponse à la société populaire de Bordeaux, XVII, 186. — L'adjudant-général Barthélemy lui conseille de faire arrêter Custine, 267.—Il est nommé au commandement des armées du Nord et des Ardennes, 296.—Le comité de salut public lui envoie un plan de campagne, 385.—Sa lettre sur la situation de l'armée du Nord, 423.—Il est appelé comme témoin par Custine, 457.—Ses dispositions à Dunkerque, 516.—Il signale la lâcheté d'un bataillon du Finistère, 567.—Annonce la levée du siége de Dunkerque, etc., 636.—Est destitué; discussion à cette occasion, 741.—Causes de cette destitution, 751; XVIII, 17. — Dénonciations contre lui, XVII, 773.—Il est traduit à la Conciergerie, XVIII, 365.—Demande à être jugé promptement, 428.—Est condamné à mort, 442.—Tente de se suicider, 472.

HOUDAILLE, impliqué dans l'affaire du camp de Grenelle.—Est condamné à la déportation, XXVIII, 455.

HOUDAN.—Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 695.

HOUDARD, avocat. — Est élu juge à Paris, VI, 535.

HOUDART, officier de la marine française.—La société humaine de Massachusets lui vote une médaille d'or, X, 405.

HOUDET, député de Meaux à la Constituante.—Est nommé adjoint du doyen des communes, I, 59.—Propose de mettre Laborde, de Crécy, sous la sauve-garde de la loi, IV, 149.

HOUDETOT, cultivateur.—Est condamné à mort, XXI, 440.

HOUDEYER, secrétaire en chef du comité de sûreté générale.—Est nommé membre de la commission administrative de police de Paris, XXV, 507.—Et secrétaire-général du département de la Seine, XXIX, 281.

HOUDIER (Pierre), agent de change.—Est condamné à mort, XVIII, 359.

HOUDNART, sous-lieutenant. —Son éloge, XVII, 774.

HOUDON, sculpteur.—Auteur du buste de Necker, III, 232.—Est chargé de faire la statue de Rousseau, XII, 315.

HOUEL, adjudant-général.—Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 358.—Se noie au passage d'un gué, 418.

HOUGUE (La).—Mouvements des Anglais de ce côté, XXV, 265.—Arrivée dans ce port du capitaine Muskein et de sa flotille, XXIX, 257.

HOUILLARD.—Est le preneur du bail des blés du roi, I, 466.

HOULIER (Denis).—Ordre du jour sur une pétition de ses enfants puînés, XVIII, 15.

HOUPERT, commandant.—Se distingue à l'armée d'Helvétie, XXIX, 791.

HOURDET, ex-curé.—Est condamné à mort, XXI, 112.

HOURE (C. d'), commis.—Est condamné à mort, XXI, 30.

HOURIER-ELOY (Ch.-Ant.), député de la Somme à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 208, 253. — Il fait ordonner aux députés en mission, de rendre compte des marchés passés par eux, XXV, 304.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, fait fixer le prix du papier timbré, XXVIII, 93. — Est élu secrétaire, 582.

HOURTZ (Bernard.)—Est condamné à mort, XIX, 66.

HOURWITZ (Zalkind), juif polonais. — Son apologie des Juifs, III, 263.

HOURY (E.), terrassier. — Est condamné à mort, XX, 612.

HOUSSAYE (J.), dit *la Violette*. — Est condamné à mort, XX, 536.

HOUSSAYE, dit *Pas-de-Bon-Dieu*.—Débats à son sujet aux Jacobins, XVIII, 26.

HOUSSET, ancien payeur-général. — Décret le concernant, XVII, 193.

HOUSSET, député de l'Yonne au Conseil des Cinq-Cents. — Fait arrêter que la fête du 14 juillet sera célébrée le 26 messidor dans l'enceinte du Conseil, XXIX, 301.—Son opinion sur les moyens de réprimer le vagabondage, 578.—Sur le partage des biens communaux, 594.—Et sur l'organisation du régime hypothécaire, 594 *bis*.—Son rapport sur les dilapidateurs, 764.—Observations de Rewbell sur ce rapport, 769.—Il est exclu au 19 brumaire, 893.

HOUVEL, aubergiste.—Est condamné à mort, XXI, 88.

HOVERLANT, député de Jemmapes au Conseil des Cinq-Cents. —Défend le tribunal de la Dyle, XXIX, 163.

HOWARD.—Sa mort à Cherson, III, 573.

HOWE (lord), amiral.—Son nouveau système d'évolutions navales et de signaux, V, 485. — Il reçoit l'ordre de mettre en mer, XIX, 205. — Meurt à Londres, XXIX, 787.

HOZIER (d'). — Est arrêté à Saint-Cloud comme visionnaire, V, 37. — Rapport relatif à cette affaire, 459.

HUA, juge au tribunal de Mantes, député de Seine-et-Oise à la Législative.—Demande la levée du secret pour Varnier, X, 413*.—Dénonce les manœuvres des princes français pour séduire Wimpfen, 442.—S'élève contre une adresse relative à la loi des émigrés, 604. — Demande l'ajournement du décret d'accusation contre les princes français, XI, 21.—

* Le MONITEUR a imprimé Duprat par erreur, c'est Hua qu'il faut lire.

Défend Duport, 616; XII, 586. — Son opinion sur la composition du comité diplomatique, II, 617. — Sur une dénonciation contre Narbonne, XII, 7. — Et sur la poursuite des crimes d'embauchage, 122.—Il vote contre la guerre, 182, 183, 186. — Projet opposé au sien sur les lettres de grâce, 729.— Il improuve une adresse contre le renvoi des ministres, 767.—Défend Lafayette, 771.

HUARD, général destitué.— Sa réponse à un chef de factieux, XXVI, 119.

HUARD, député de Rennes à la Constituante. — Son opinion sur l'importation des grains dans les colonies, I, 402.—Il fait établir un comité de commerce et d'agriculture, 413.

HUARD.—Est dénoncé aux Jacobins par Laveaux, XVIII, 310.

HUARD, vicaire. — Est condamné à mort, XXI, 200.

HUARD, blessé à Varennes. — Décret qui lui accorde une pension, XIX, 177.

HUARD (Noël), chef de brigade. — Arrestations ordonnées par lui à Toulon, XXIX, 46.

HUART, ex-vicaire.— Est condamné à mort, XXI, 119.

HUBARD, député de la Meuse-Inférieure au Conseil des Anciens.—Est élu secrétaire, XXIX, 717.

HUBER.—Sa traduction de la *Mort d'Abel*, XVII, 51.

HUBER, membre du grand conseil helvétique. — Proteste contre l'asservissement de sa patrie, etc., XXIX, 276, 283. — Fait abolir les droits féodaux en Suisse, 288.— Se glorifie d'être traité d'*enthousiaste* par l'*Ami des lois*, etc., 301. — Rend compte de sa mission auprès de Schaumbourg et de Rapinat, 308. — Son discours contre l'émigration de plusieurs jeunes gens pour se soustraire au service militaire, 512.

HUBER, commissaire de la trésorerie. — Est dénoncé comme banqueroutier, VIII, 103, 235.—Se justifie, 106, 142, 255, 286. — Est remplacé par Lafontaine, 316. — Explique les motifs de sa démission, 329.

HUBERT, valet-de-chambre du général Moreton. — Demande à être autorisé à porter l'uniforme national, XV, 62.

HUBERT, commissaire du Conseil exécutif.—Annonce que les troupes entreront à Lyon le 10 octobre, XVIII, 96.

HUBERT, capitaine.—Son éloge, XVII, 110.

HUBERT, instructeur des volontaires de La Ferté. —Est condamné à mort, XXI, 284.

HUBERT (Michel), député de la Manche à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 193, 253.

HUCHET, général. — Inculpation de sa conduite dans la Vendée; sa nomination est attribuée à Robespierre, XXII, 115, 116. — Il est décrété d'arrestation, 118.—Et traduit devant le directeur du jury de Tours, XXV, 775.

HUDUY, capitaine.—Son éloge, XXVIII, 312.

HUE, peintre.—Est désigné pour la continuation de la collection des ports de France, IX, 730.

HUE, valet-de-chambre de Louis XVI. — Est recommandé par celui-ci à sa famille, XV, 286. — Accompagne sa fille à son départ de Paris, XXVII, 33.— Reçoit une pension de l'empereur, 657. — Tallien déclare lui avoir sauvé la vie au 2 septembre, XXVIII, 792.

HUET, commandant du 2.e bataillon du Cher. — Donne des détails sur la tentative de l'ennemi pour s'emparer de Bitche, XVIII, 563. — Général, se distingue contre la garnison de Luxembourg, XXII, 606.

HUET, libraire.—Est arrêté, XXIX, 85.

HUET. — Se propose pour défenseur officieux de Louis XVI, et réclame un délai d'un mois, XIV, 476.

HUET (J.), perruquier. — Est condamné à mort, XX, 292.

HUETTE, capitaine. — Est nommé chef de bataillon, XXIX, 420.

HUEZ, maire de Troyes.—Jugement prévotal contre ses assassins, II, 379. — Service funèbre en son honneur, 394.

HUGAU (Claude), député de l'Eure à la Législative. — Propose l'organisation de compagnies franches, XII, 210. — Fait supprimer la peine du piquet et celle infligée pour ivrognerie, 308.—Rend compte de l'état des procès de la haute-cour, 503.—Son rapport sur les exercices des gardes nationales, XIII, 52.

HUGAULT (S.), curé.—Est condamné à mort, XX, 636.

HUGON DE BASSEVILLE.—Ses *Eléments de mythologie*, II, 317.—Ses *Mémoires sur la révolution de France*, VI, 632.

HUGON-LANOÉ, juge-de-paix à Granville. — Son désintéressement, VII, 1.

HUGOT, député de l'Aube à la Législative. — Son opinion pour la mise de l'armée sur le pied de guerre, XI, 170.—Il combat le projet relatif à la formation des légions, 471. — Son rapport sur le nouveau réglement de police militaire, XII, 77, 171.—Il fait ordonner la formation de six légions, 211. — Et rendre un décret relatif au régiment d'artillerie des colonies, 639.—Demande la révision des lois sur la presse, 649.—Fait créer une légion étrangère, XIII, 250.

HUGUENIN, président provisoire de la commune de Paris.—Signe un arrêté sur les passeports, XIII, 474. — Et un autre pour la démolition des portes Saint-Denis et Saint-Martin, 522.—Rend compte du mandat lancé contre Girey-Dupré, 588. — Signe un autre arrêté pris à la nouvelle de la prise de Verdun, 590. — Commissaire du Conseil exécutif provisoire, inaugure le club de Chambéry, XIV, 218.—Réclamation occasionnée par sa promotion à un emploi de l'armée, 437. — Arrêté pour la reddition de son compte, 401.

HUGUENIN. — Rapport de Régnier sur un nouvel instrument harmonique de son invention, XXIX, 458.

HUGUES (Victor), commissaire à la Guadeloupe. —Annonce qu'un grand nombre d'émigrés passent à Saint-Domingue, XIV, 299.—Et qu'une partie de la Guadeloupe est reconquise, XII, 735.—En chasse les Anglais; texte de leur capitulation, XIII, 225.—Annonce les succès des Français aux Iles-du-Vent, XIV, 415.—Et la prise de Sainte-Lucie, 604.—Reprend la Guadeloupe aux Anglais, à la tête d'un corps de républicains, XVIII, 358. — Son arrêté concernant les vaisseaux et les corsaires français, 676. — Continuation de sa mission aux Iles-du-Vent, XIX, 217. — Lettre du général Pélardy contre son administration, 628. — Il est envoyé à Cayenne en qualité de commissaire du Directoire, 794.

HUGUES-MONTBRUN. — Est arrêté à Saint-Domingue, XVIII, 391.—Rapport sur sa détention, 480. —Blad représente l'urgence de terminer son affaire, 500. — Convocation d'un conseil de guerre pour le juger, XIX, 277.—Il est acquitté, 286.

HUGUET, évêque de la Creuse, député de ce département à la Législative, et ensuite à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 218, 254.—Il demande la liberté des patriotes et l'organisation de la constitution, XIV, 111. — Est décrété d'arrestation, 119.—Sa translation à Ham, 120. — Il est décrété d'accusation, 522. — Et compris dans la

loi d'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 546.—Est arrêté de nouveau pour l'affaire du camp de Grenelle, XXVIII, 431.—Et condamné à mort, 454.

HUGUET, député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents. — Sa motion concernant les biens des prêtres sujets à la déportation, XXIX, 49.

HUGUET, député de la Seine au Conseil des Anciens. — Son opinion sur le régime hypothécaire, XXIX, 292, 601 *bis*, 623 *bis*. — Sur la résolution relative aux créanciers et aux co-partageants des émigrés, 322. — Et sur les preuves de possession d'état des enfants nés hors mariage, 330. — Il s'oppose à l'admission des cousins germains dans la même administration, 331. — Son opinion sur les emprunts faits avec privilége sur des rentes, 546. — Il fait rejeter la résolution qui accorde des récompenses aux familles des citoyens morts en défendant les lois, 419. — S'oppose à l'établissement d'un droit d'octroi municipal à Paris, 420.—Parle sur le paiement des intérêts de la dette publique, 446.—Combat la résolution relative au recélement des déserteurs, 449.—Son opinion sur l'organisation du régime hypothécaire, 480. — Sur la taxe des portes et fenêtres, 513. —Et sur les jugements qualifiés en dernier ressort, 541.—Il combat la résolution sur les droits de greffe, 591 *bis*. — Celle relative aux prises, 603 *bis*. — Celle sur l'arbitrage forcé, 619 *bis*. — Celle sur les domaines engagés, 624.—Et celle relative aux ascendants d'émigrés, 625. —Son rapport sur les certificats de non-appel et de non-opposition, 638. — Et sur le délai réclamé pour l'inscription des créances hypothécaires, 639. — Il propose d'excepter l'île Louviers de la vente des biens nationaux, 659.—S'oppose à l'impression d'une adresse de Grenoble contre Schérer, 682. — Son opinion sur les élections de la Corrèze, 688.—Son rapport sur les droits de greffe, 710. — Son opinion sur les droits de la république aux successions d'émigrés, 720. — Sur la résolution relative aux créanciers de leurs ascendants, 769. — Sur l'emprunt de 100 millions, 774. — Sur le témoignage des employés de la trésorerie, 804. — Et sur la résolution concernant les peseurs publics, 875.

HUGUET (P.), fabricant.—Est condamné à mort, XX, 636.

HUGUET, dit Desfarges, co-accusé de Lemaître. — Est condamné à six mois de détention, XXVI, 458.

HUGUET-SÉMONVILLE. (*Voyez* Sémonville.)

HUILES.—Projet de supprimer les droits sur leur fabrication, *Introd.*, 207. —Décret sur cette fabrication, III, 673, 674.—Autre sur les procès avec la régie y relatifs, IV, 302; V, 478.—Rapport sur la fabrication de l'huile de faînes et de pépins de raisins, XXI, 189. —Plaintes contre la mise en réquisition des huiles, 383.

HUIMY, piqueur. — Est condamné à mort, XXI, 88.

HUISSIERS DES GRENIERS A SEL. — Sont continués dans leur exercice, IV, 282.

HUISSIERS PRÈS DE L'ASSEMBLÉE. — Reçoivent une gratification, IX, 780.—Conservation de ceux de l'ancienne Assemblée, X, 51. — Fixation de leur traitement, XII, 553.—Même décret pour ceux du Corps Législatif, XXVII, 38.

HUISSIERS PRÈS LES TRIBUNAUX. (*Voyez* Tribunaux.)

HUISSIERS-PRISEURS.—Ajournement d'une motion sur leur suppression, II, 13. — Etablissement formé par plusieurs d'entre eux sur le modèle du Mont-de-Piété, XXVIII, 534.

HUIT MILLE (pétition des). (*Voyez* Pétitions.)

HULIN. — Sa participation aux événements du 14 juillet, I, 186, 188, 193.—Il fait le sacrifice de la médaille qui lui a été accordée, IV, 725.

HULIN, de la Somme.—Est adjoint aux hauts-jurés de Vendôme, XXVIII, 496.

HULLIN, commandant de Milan.—Fait arrêter plusieurs individus qui tentaient de faire évader milord Bristol, XXIX, 348.

HUMBERT, député de la Meuse à la Convention et depuis au Conseil des Cinq-Cents.— Son vote dans le procès du roi, XV, 165, 195, 253. — Il est un des candidats à la place de commissaire de la trésorerie, XXIX, 266.—Obtient la majorité des suffrages; est proclamé, 270.—Accepte cette place, 271.

HUMBERT, général à l'armée de l'Ouest. — Trait honorable de sa part, XXIII, 272.— Son rapport sur l'infraction au traité de paix par Cormatin, XXIV, 583.

HUMBERT (C.-H.), sous-lieutenant. — Est condamné à mort, XX, 584.

HUMBERT, colonel au 19.e de chasseurs à pied.— Est condamné à mort, XXI, 395.—Meurt à Rome, XXIX, 563.

HUMBERT (J.-B.) — Sa conduite à l'Arsenal; il monte le premier sur les tours de la Bastille, I, 187, 188.

HUMBERT, maréchal-de-camp.—Beurnonville se plaint de sa dénonciation contre lui, XV, 175.

HUMBERT. — Envoyé en Suisse pour une mission secrète, est arrêté par le département de la Haute-Saône; décret qui ordonne sa mise en liberté, XVIII, 608.

HUMBERT, général.—Annonce la prise de Killala en Irlande, XXIX, 390.—Bruit à Londres que John Moore, nommé par lui président du gouvernement provisoire de Connaught, a été pendu, 416.—Il rend compte de ses opérations en Irlande, 419. — Ecrit qu'il a succombé sous une force majeure, et qu'il est prisonnier sur sa parole, 422. — Démenti des bruits que quatre Irlandais aient été pendus par ses ordres, 423. — Recherches rigoureuses contre les officiers de son armée, 430.—Son arrivée à Paris, 462.—Instructions à lui données lors de sa descente en Irlande, 652.—Il est blessé à l'armée du Danube et participe à ses succès, 705, 872.

HUMBERT (madame).—Eloge de sa conduite civique, VI, 588.

HUMPHRIES —Destruction de sa maison par des séditieux, à Birmingham, IX, 209.

HUNDSDRUCH.—Carte de ce pays, XXIX, 384.

HUNDSMARCK. — Combat de ce nom, XXVIII, 667.

HUNINGUE. — Le clergé de cette ville réclame la suppression de la chambre ecclésiastique de Colmar, II, 278.—Décret relatif à ses élections, VI, 198.—Projet des ennemis contre elle, VII, 113. — Rapport sur les contrefacteurs de la banque de Vienne y arrêtés, 557.—Communications des officiers de sa garnison avec les émigrés à Bâle, VIII, 525.—Adresse de sa municipalité à l'Assemblée nationale, 782.—Incendie de son arsenal, XVII, 343.—Détails à ce sujet, 352, 365. —Belle conduite des troupes chargées de défendre la tête de son pont, XVIII, 506. — Mort d'Abatucci de la blessure qu'il y a reçue, XXVIII, 508. — Siége de cette place par les Autrichiens, 516. — Pertes y éprouvées par eux, 523.—Succès d'une sortie faite contre la tête du pont, 551.—Son évacuation par les Français après une capitulation honorable, 556, 562. — Destitution des officiers bâlois accusés de n'y avoir pas fait leur devoir, 606. — Projet attribué à Pichegru d'y mettre garnison, 792.—Suspension de la procédure intentée contre les officiers suisses, XXIX, 76, 182, 282.—Arrestation du colonel Paravicini, 327.

HUOT (Jean-Baptiste). — Annulation d'un jugement qui le condamne à mort, XXIII, 228.

HUOT-DE-GONCOURT, député de Bar-le-Duc à la Constituante.—Son rapport sur les troubles religieux

de Toulouse, IV, 287, 288.—Autre sur l'assassinat de Fitz-Jean-Sainte-Colombe, 302.—Autre sur les troubles de Saint-Jean-d'Angely, V, 425.

HUPAIS, négociant de Paris.—Demande l'ouverture d'un emprunt pour une descente en Angleterre, XXII, 106.

HURAULT, curé, député de Sézanne à la Constituante.—Prête le serment civique, VII, 5.

HUREL, fabricant.—Est condamné à mort, XXI, 827.

HUREL, brigadier.—Se distingue au camp de Grenelle, XXVIII, 423.

HURET, député des Ardennes à la Législative (inconnu.)—Sa motion contre les prêtres perturbateurs, X, 199.

HURIE, prêtre insermenté.—Aymé est accusé de l'avoir protégé, XXVII, 39, 41.

HUROT, défenseur officieux.—Est envoyé à l'administration de police, XX, 231.

HURS.—Congrès dans cette ville pour la paix entre la Russie et la Turquie, X, 133.

HUS (Auguste), Piémontais.—Ses réflexions sur la nécessité pour la France d'assurer la liberté de l'Italie, XXIX, 720.

HUSSARDS.—Bruit de la désertion du premier régiment de ces troupes, XII, 385.—Le 6.e répand dans les rangs le cri de trahison ; décret qui l'acquitte honorablement pour avoir dénoncé les coupables, 631.—Formation du 9.e, XV, 587.—30 soldats du 8.e désarment 1,500 Hessois, XXII, 3.

HUSSARDS DE BERCHIGNY. — Leur désertion, XII, 385. — Rentrée de trois escadrons, 387. — Manœuvres employées pour les séduire, 398. — Noms des officiers qui ont déserté, 490. — Conduite ferme de Luckner envers le colonel de ce corps, XIII, 608.—Il passe en partie à l'ennemi avec Dumouriez, XVI, 78, 177, 208.

HUSSARDS BRACONNIERS.—Création de ce corps, XIII, 656.

HUSSARDS COLONEL-GÉNÉRAL. — Suivent Dumouriez chez l'ennemi, XVI, 177.

HUSSARDS D'ESTHERAZY.—Emigration des officiers de ce corps, XIII, 323.

HUSSARDS DE LAUZUN.—Arrestation et mise en jugement des officiers révoltés à Béfort, VI, 249, 251, 252 *ter*.—Ce corps passe à l'ennemi, XIII, 598.

HUSSARDS DE LA LIBERTÉ. — Décret pour leur levée, XIII, 601.—Autre sur leur solde, XIV, 377. — Leurs plaintes contre Dumouriez qui les a cassés, XVI, 32.—Arrêté de la commune de Paris en leur faveur, 45.—Réintégration des compagnies licenciées par Dumouriez, XII, 5.

HUSSARDS DE SAXE.—Désertion de ce corps, XII, 387.—Rentrée de 92 de ses soldats, 391. — Noms de ses officiers émigrés, 490.—Il passe dans les états de Trèves, 593.—Marche de ce régiment, XXII, 450.

HUSSARDS DE SZECKLERS. — Exécutent à Rastadt l'assassinat et les violences dirigés contre les ministres de France, de Prusse, de Danemarck et de Wurtzbourg, XXII, 664.—Sont taillés en pièces par l'armée du Danube, et leur major est fait prisonnier, 694. (*Voyez* Rastadt, Debry, etc.)

HUSSÉE, voiturier.—Est condamné à mort, XXI, 103.

HUSSEIN-PACHA. — Présentation au Directoire d'une dépêche remise par lui à Verninac, XXVIII, 723, 724. — Sa générosité envers deux prisonniers de Malte, XXII, 271.—Il est défait par Passwan-Oglou, 318.

HUSSEY.—Résolution qui le relève d'une déchéance, XIVIII, 456.

HUSSIN père, officier municipal de Sedan.— Est condamné à mort, XI, 684.

HUSSON, matelot.—Est condamné à mort, XXI, 16.

HUSSON, député de la Moselle au Conseil des Anciens.—Fait annuler toutes les opérations des Assemblées primaires de Lyon, XXII, 421.

HUSSON-CHANCOURT (Jacques), domestique Montmorency.—Est condamné à mort, XVIII, 682.

HUTTEAU, député de Paris à la Constituante. — Appuie la demande d'une déclaration aux titulaires des biens ecclésiastiques, II, 185.—Son opinion sur la dégradation des forêts, 368.

HUY.—Affaire devant cette place entre les Belges et les Autrichiens, IV, 689.—Sa prise par les Français, XXI, 302.

HUYN. — Sa théorie des jeux de hasard, VIII, 746.

HUZARD, vétérinaire. — Sa notice sur les animaux qui sont susceptibles de prendre la rage, XXIX, 597 *bis*.

HYDEN-PARKER (sir). —Commande l'escadre anglaise de la Méditerranée, XXII, 117.

HYDRAULIQUE.—Rapport sur une nouvelle machine, II, 391. (*Voyez* Demandre.) — Découverte y relative, VI, 59.—De l'architecture hydraulique, par Prony, 154. — Nouvelle machine d'Augier, 715. — Autre de Trouville, VI, 301.— ydrographie appliquée au pilotage, par Lassale, XIV, 28. — Cartes hydrographiques, XV, 324.—Machine de Schmidt, XXII, 78.—Nouveau moyen d'élever les eaux, par Pochon, XXV, 497.—Invention de Detrouville, XXIX, 289.—Essai à Hambourg d'une machine destinée à mouvoir et diriger un vaisseau en plein calme, 389. — Autre inventée par Bosset et par Lacaze, 434, 471, 611.

HYÈRES (îles d').—Fête en l'honneur de l'armée d'Italie, XXVIII, 700.

HYMNES. (*Voyez* Chants, Fêtes nationales, Être suprême.)

HYPOTHÈQUES ET RÉGIME HYPOTHÉCAIRE.—Nouveau plan d'hypothèque, par Mengin, VII, 212. — Annonce du *Moniteur Hypothécaire*, 352; X, 140.—Maintien des droits d'hypothèques, 5.—Abrogation des formalités établies pour en purger les biens acquis au nom de la nation, XIII, 663. — Aperçu d'un travail sur cette matière, XI, 462. — Plan de finances y relatif, XXIV, 396.—Décret pour l'établissement du régime hypothécaire, 622. — Projet de loi sur cette matière, XXV, 4. — Nomination du citoyen Jollivet à la place de conservateur général des hypothèques, 300. —Loi concernant leur conservation, XXVI, 323.—Prorogation de l'organisation de leur régime, XXVII, 7, 213, 651, 670.—Résolution relative au code hypothécaire, 186. — Avis du conservateur général, 403.—Motion de rapporter ce code, XXVIII, 224. —Lettre y relative, 290.—Nomination d'une commission pour y présenter des améliorations, 291, 294.—Prorogation du délai pour sa mise en activité, 306, 315, 395, 462, 464.—Rapport de Réal sur l'établissement d'un nouveau régime hypothécaire ; discussion de son projet ; adoption de l'unité et de la publicité des hypothèques comme bases du code, 517, 518, 521, 523, 526.—Motion de Fressenel sur l'organisation du régime hypothécaire, 760. — Adoption du projet de Villers y *relatif*, 823. — Motion sur cet objet, XXIX, 111.—Projet de Crassous sur l'établissement de l'hypothèque spéciale, 220, 221. — Adoption de plusieurs titres du projet de l'organisation du système hypothécaire, 221.—Sa rédaction définitive, 242.—Motion d'ordre sur le régime hypothécaire; proposition d'approuver la résolution du 12 germinal, 259.—Rejet de deux résolutions à la fois, 285.—Discussion sur la résolution relative à ce régime ; opposition à l'article de spécialité, 288, 290, 292, 294. — Rejet de la résolution, 295. —Rapport de Jacqueminot, et résolution à la suite sur le code hypothécaire, 309, 337, 341.—Projet de la création d'une administration,

par Bergier; il est rejeté par la question préalable, 361, 364, 368.—Rapport aux Anciens en faveur de la résolution précédente, 399.—Suite de la discussion; son approbation et son texte, 449, 458 463, 468, 469. —Projet et arrêté relatifs à la perception des droits d'hypothèques, 449, 520.—Rejet de la résolution relative à l'organisation de ce régime, 477, 480, 489.—Rapport sur la conservation, 582 *bis*.—Autre, et rejet de la résolution y rélative, 593 *bis*, 594 *bis*, 601 *bis*. —Décret qui proroge le délai accordé pour le renouvellement des inscriptions, 602 *bis*. — Discussion sur le mode de responsabilité des agents hypothécaires, 612, 614.—Fixation du cautionnement en immeubles, et adoption du tarif des nouveaux droits, 614, 623 *bis*. — Décret relatif à l'inscript on des créances hypothécaires, 617.— Rejet du projet de Duchâtel sur le régime hypothécaire, 627. — Nouveau délai de deux mois accordé pour l'inscription des créances, 638, 639, 643.—Décret relatif aux difficultés qui entravent les nouvelles lois, 719. — Résolution pour la confection de tables hypothécaires, 803, 829.

CAISSE HYPOTHÉCAIRE. — Réflexions sur son établissement, XXIV, 458.—Développement y relatif, par Henry, XXVI, 610.

CÉDULES HYPOTHÉCAIRES. — Projet de les faire servir de garantie spéciale aux assignats à fabriquer, XXIV, 226.—Autre pour leur création, 504. — Résolution qui en fixe l'intérêt et en applique la forme à une portion des domaines nationaux, 542, 545, 557, 613, 654. (*Voyez* Hypothèques et Biens *nationaux*.)

HYVER, de la Manche.—Est l'un des jurés de la haute-cour de Vendôme, XXVIII, 586.

I.

IBRAHIM-BEY. — Victoire remportée au Mont-Thabor contre lui, XXIX, 746.

ICARD, capitaine de grenadiers.—Reçoit les félicitations du Directoire, XXIX, 274.

ICHON (Pierre-Louis), abbé, député du Gers à la Législative.—Se plaint du désarmement des citoyens d'Ourcamp, XI, 487.—Demande la suppression des congrégations, XII, 60.—Attribue les troubles aux prêtres insermentés, 475.—Réélu à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 162, 184, 252.—Il fait l'analyse des pétitions, 619. — Modération des Bordelais à son égard, XVI, 625.—Il dénonce les administrateurs d'Auch, XVII, 167.—En mission dans le Loiret, est inculpé à l'occasion des abus de pouvoirs de son délégué Fournier, XVIII, 291.—Est envoyé à l'armée de l'Ouest, 607.

IÈRES (chevalier d'), commandant des troupes, à Vernon. — Remercîments que lui adresse l'Assemblée nationale, II, 259.

IGELSTROM (baron d'), général russe.— Conclut la paix de Wezela avec la Suède, V, 649.

IGNAR, grenadier.—Est condamné à mort, XXI, 16.

IGONET (Ch.-J.-Louis).—Est condamné à mort, XIX, 380.

IJONVAL (Isabeau d'), greffier.—Est condamné à mort, XXI, 192.

ILE-ADAM. — Conservation de ce château pour établissements publics, XI, 397.

ILE-D'AIX.—Permission accordée aux équipages d'une escadre espagnole d'y mettre pied à terre, XXIX, 675, 676, 681.

ILE DE-L'ANGUILLE.—Est prise par les Français, XXVI, 105.

ILE-BARBE, près Lyon.—Décret qui y autorise un péage, II, 512.

ILE-BOMMEL.—Sa prise par les Français, XXIII, 120, 121.

ILE-BOUIN.—Est nommée *Ile-Marat*, XIX, 176, (*Voyez* Noirmoutiers.)

ILE-BOURBON. (*Voyez* Ile-de-la-Réunion.)

ILE-DES-CYGNES.—Rapport, discussion et résolution sur son aliénation, XXIX, 180, 223, 238, 252, 290, 297, 806, 879.

ILE-DIEU.—Extrait d'une lettre écrite de ce lieu par un émigré, relative à des projets de descente, XXVI, 617.—Les Anglais en sont repoussés, XXIX, 310.

ILE-DE-FRANCE.—Formation d'une assemblée à Port-Louis pour délibérer sur son gouvernement, IV, 573.—Sa situation politique, 641.—Son adresse d'adhésion au décret sur les colonies, VII, 172.—Ses députés périssent dans le naufrage de l'*Amphitrite*, 272.—Envoi de recrues, IX, 573. — Rapport sur ses troubles, XI, 70.—Décret sur le nombre des commissaires civils à y envoyer, 108.— Admission de ses députés à la Convention, XVIII, 54.—Motion d'y envoyer des secours et des représentants, XXIII, 386. — Et d'y établir des écoles d'agriculture, 535. — Combat naval entre les Français et les Anglais, 609. —Protestation de son attachement à la France, XXV, 446.— Nouvelles de sa tranquillité, XXVIII, 169.— Souscription qui y est faite en faveur des blessés d'un combat naval dans l'Inde, 253.—Comité général aux Cinq-Cents pour la lecture de pièces adressées par son assemblée coloniale; rapport aux Anciens des agents Bâco et Burnel, déportés par les généraux de l'île, 505.— Discussion sur son état politique; message au Directoire pour lui demander des renseignements, 506, 508.—Réflexions sur son assemblée coloniale, 527.—Annulation des arrêtés de cette assemblée, qui ont prononcé la déportation de plusieurs citoyens, 651, 694, 713.—Rapport de la loi qui autorisait le Directoire à y envoyer des agents, 725, 729, 730.—Dénonciation contre les membres de l'assemblée coloniale, XXIX, 33. (*Voyez* Bâco, Burnel, Sercey.) —Proclamation de Malartic, sur l'alliance sollicitée par Tippoo-Sultan avec la France, 304.—Préparatifs d'une expédition contre les établissements anglais dans l'Inde, 309.—Détails sur le trajet des frégates *la Vertueuse* et *la Régénérée*, qui ont convoyé de cette île à Cadix deux riches bâtiments de la compagnie des Philippines, 395.—Prises faites sur les Anglais par ces bâtiments, 637.—Trait de courage et d'humanité de 30 Français qui en avaient été déportés arbitrairement, 699. (*Voyez* Colonies.)

ILE-DES-GROUAIS, département du Morbihan.— Loi concernant les mariages qui y ont eu lieu, XXIX, 623 *bis*, 630.

ILE-JOURDAIN.—Rejet de la résolution qui annulait ses élections, XXVIII, 367.

ILE-LOUVIERS.— Discussion sur son aliénation, XXIX, 659, 673, 674.

ILE-DE-LA-MADELAINE. — Un corps de 1,300 Français y débarque; la flotte partie de Toulon est en vue de cette île, XXIX, 291.—Le général Vaubois y arrive, 292.

ILE-D'OLÉRON. (*Voyez* Oléron.)

ILE-DE-LA RÉUNION, auparavant Ile-Bourbon.— Protestation de ses habitants contre l'assemblée coloniale, X, 143.—Ajournement de l'admission de ses députés, 412.—Rapport sur ses troubles, XI, 70.— Décret sur le nombre des commissaires civils à y envoyer, 108.— Motion d'y envoyer des représentants, XXIII, 387.— Dénonciation des habitants contre le gouverneur et le commissaire civil, 511.—Adresse contenant leur serment de fidélité à la France, 446, 522.—Delchevery est admis comme député de cette île, XXVI, 252.—Souscription qui y est faite en faveur des blessés d'un combat naval, XXVIII, 253.—Affaire de la déportation de Bâco et deBurnel, 505, 506, 508, 746. (*Voyez* leur article et Ile-de-France.)—Rapport de la loi qui autorisait le Directoire à y envoyer des agents, 725, 729, 730. (*Voyez* Colonies.)

ILE-DU-RHIN.—Est abandonnée par les Français, XVII, 229.—Et prise par eux, XXV, 697.

ILE-DE-RHODES. (*Voyez* Rhodes.)

ILE-ROUSSE.—Suspension de ses administrateurs, XII, 58.—Détails sur l'arrestation d'Aréna, maire de cette île, 98. (*Voyez* Corse.)

ILE-SAINT-PIERRE. (*Voyez* Saint-Pierre.)

ILE-SAINT-VINCENT. (*Voyez* Saint-Vincent.)

ILES-CANARIES.—Caractère et habitudes de leurs habitants, XXIX, 110.

ILES-IONIENNES et ci-devant Vénitiennes. — Assurance de leur réunion à la république française, XXIX, 80.—Arrivée de l'aide-de-camp de Bonaparte; fête pour leur réunion à la France; érection d'une pyramide, 122.—Proclamation annonçant cette réunion, 254.— Mémoire sur ces îles, 269. — Dispositions à la liberté de celles environnant Corfou 500.

ILES-MARCOUF. (*Voyez* Marcouf.)

ILES-DE-LA-RÉVOLUTION.—Leur prise de possession au nom de la France, XII, 170.

ILES-DU-VENT.—Décret pour le paiement des dépenses de l'expédition y envoyée, VII, 358.—Annonce officielle du prochain embarquement des

troupes, 134.—Décret qui autorise le ministre de la marine à y remplacer les agents dont le civisme serait douteux, XIV, 424.—Autre qui augmente la force armée qui y est destinée, 480. —Noms des commissaires qui doivent s'y rendre, 551.—Envoi de forces nationales dans ces îles, 556.—Fonds affectés aux dépenses de l'expédition, 566.—Autres mis à la disposition des commissaires civils, 752.—Décret pour l'arrestation de tous les individus renvoyés en France par ces commissaires, 773.—Autre pour le remplacement des officiers de marine destitués par eux, 884.—Républicanisme de ces îles, XVII, 386.—Compte-rendu du voyage qu'y a fait Lacrosse, XVIII, 133.—Condamnation des officiers qui y ont livré leurs vaisseaux aux Anglais, XIX, 501.—Pétition de 4 commissaires envoyés de ces îles, et prisonniers en Angleterre, XXII, 636. — Succès qu'y remportent les Français, XXV, 415; XXVII, 545.—Abercrombie y est nommé commandant en chef des forces navales anglaises, XXV, 609. — Rapport sur leur situation, XXVIII, 274.—Décret relatif à l'appel des jugements rendus par leurs tribunaux, 533, 574.—Le Directoire est autorisé à y envoyer quatre agents, 737, 741. (*Voyez* Colonies.)

ILES-SOUS-LE-VENT. — Désastres y occasionnés par un ouragan, XXIX, 433. (*Voyez* Colonies.)

ILLE-ET-VILAINE (département d'). — Décret relatif à ses mines, XIII, 702.—Il rend hommage à l'exactitude et à l'activité de Roland, XV, 446.—Sa situation critique, 780, 791. — Les commissaires de la Convention demandent des forces pour y disperser les séditieux, 796.—Motion de mettre ses administrateurs en accusation, XVI, 601. — Il appelle le département de Seine-et-Oise aux armes, 624.—Caille presse les secours qu'il doit envoyer à Caen, XVII, 96.—Accusations contre ses administrateurs, 257.—Dispersion du noyau contre-révolutionnaire qui s'y était formé, XIX, 56.—Fixation du placement de ses tribunaux correctionnels, XXVIII, 373.—Annulation de ses élections au 18 fructidor. 796, 809.—Arrestations nombreuses dans ce département, XXIX, 109.—Mise en état de siége de plusieurs de ses communes, 565. —La loi des otages lui est appliquée, 782, 811.—Création d'une légion destinée à combattre les chouans, 804.

ILLENS, négociant à Marseille.—Ses différends avec Degruyère, V, 532, 607.

ILLINSK, capitaine.—Se distingue à l'armée de Rome, XXIX, 600.

ILLUMINÉS.—Poursuites contre eux en Bavière, XI, 346.—Essai sur cette secte, XIII, 128.—Article les concernant, XXIX, 451.

ILLYRIE. — Assemblée générale de la nation à Temeswar, V, 597, 685; VI, 125.—Fin du congrès, VII, 169.—Pétition à l'empereur pour demander sa séparation du Banat de Hongrie, 401.

IMBERT, officier de maréchaussée.—Est condamné à mort, XXI, 236.

IMBERT, général.—Bat les révoltés du département de l'Eure, XVII, 132, 142.

IMBERT-COLOMÈS, premier échevin-commandant de Lyon.—Annonce les secours accordés à cette ville par le roi, II, 282.—S'attache les volontaires par son opinion en faveur de l'ancien régime, III, 590. —Député de Rhône-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, est rayé définitivement de la liste des émigrés, XXVIII, 727, 731. —Sa motion contre la violation du secret des lettres, 732.—Il réclame contre le message du Directoire sur Lyon, 747. — Amende le projet relatif aux transactions entre particuliers, 762.—Lettres où on le désigne comme trésorier du roi de Blankembourg à Lyon, 792. — Il est déporté au 18 fructidor; rapport de la loi qui le rayait de la liste des émigrés, 796, 810.—Lettre à lui adressée par le prince de Condé, 830.—Pièces prouvant qu'il a été à Lyon le principal agent du prétendant, 812.—Mesures pour l'exécution du décret de déportation rendu contre lui, XXIX, 763.

IMBERT-DELONNES, médecin. —Annonce de son *Traité de l'hydrocèle*, VIII, 504.

IMBERT-LAPLATIÈRE, littérateur.—Analyse de sa pièce intitulée : *les Deux Noms*, VI, 76.—Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 232.

IMBOIL (Claude-Augustin). — Est condamné à mort, XIX, 183.

IMHOFF.—Se distingue à l'armée d'Italie, XXIX, 650.

IMMEUBLES, ou PROPRIÉTÉS TERRITORIALES. —Les fermiers domiciliés sont admis à examiner leur produit net pour la confection du cadastre, VI, 448. — Décret relatif à leur adjudication, VII, 583.—Autre concernant leur aliénation à bail emphytéotique, IX, 669.—Autre qui met les propriétés sous la sauvegarde de la nation, XIV, 8. — Discussion sur le respect qui leur est dû, XXII, 426.—Rapport de Marec sur les immeubles pris par l'ennemi et repris par les armées françaises, et résolution portant qu'ils retourneront à leur premier possesseur, XXVIII, 496, 521.—Son rejet, 574. — Ouvrage de Bacher sur le respect des propriétés, XXIX, 48. (*Voyez* Expropriations, Lois agraires, etc.)

IMOLA.—Entrée des Français dans cette ville, XXVIII, 592.

IMPORTATIONS.—Dispositions y relatives, VII, 525.—Décret qui prohibe celles des marchandises des pays en guerre avec la France, XV, 590.—Réflexions sur ce décret, XVI, 582. — Prorogation de la loi du 12 pluviose sur cette matière, XXV, 432.—Mesures pour l'entrée du sel étranger par Ostende, XXVIII, 252.—Rapport sur les importations, 534, 545, 546, 547.—Projet tendant à en élever le droit d'un cinquième, 639. — Tableau de celles faites pendant l'an IV, 650.—Projet relatif à leur prohibition, XIII, 591, 592. (*Voyez* Commerce, Douanes, Droits d'entrée, Marchandises, etc.)

IMPOSITIONS, IMPOTS. (*Voyez* Contributions.)

IMPOT SUR LES SALINES. (*Voyez* Salines.)

IMPOT SUR LE TABAC. (*Voyez* Tabacs.)

IMPRIMEURS.—Sont mis en réquisition, ainsi que les fondeurs de caractères, XVIII, 99, 701; XIX, 461. —Question de leur responsabilité, XXIII, 156.—Demande de les obliger à mettre leurs noms et leurs demeures au bas des ouvrages qu'ils impriment, XXVIII, 223. — Décret qui les rend responsables des ouvrages périodiques sans noms d'auteurs, 247, 248.

IMPRIMÉRIE.—Décret sur une école formée pour abréger l'apprentissage de cet art, XI, 742.—Les presses qui impriment les journaux sont mises pendant un an sous la surveillance de la police, XXVIII, 796, 810.—Eléments d'une typographie qui réduit au tiers celle en usage, etc., XXIX, 689. — Discussion sur les avantages qu'a produits la découverte de l'imprimerie, 710.

IMPRIMERIE NATIONALE.—Mise en réquisition des ouvriers imprimeurs pour son service, XVII, 552.—Son organisation, XIX, 601.—Décrets y relatifs, XXIII, 311; XXIV, 659.—Résolution pour sa conservation; sa discussion et son rejet, XXVIII, 544, 691, 725, 734, 735. — Fonds pour ses besoins, 657; XXIX, 798, 811.

IMPRIMERIE ROYALE.—Décret qui ordonne son inventaire, V, 595.—Autre portant qu'il sera déposé aux archives, VI, 735.

IMPRIMERIE STÉRÉOTYPE. — Notice sur ses nouveaux procédés, XXIX, 515.

INGHAURPE, sous-lieutenant. — Son éloge, XVI, 499.

INCOMPATIBILITÉ DANS LES FONCTIONS PUBLIQUES. (*Voyez* Fonctions publiques.)

INCENDIES. — Incendie du magasin de l'amirauté à Amsterdam, IX, 197.—Autres, X, 103, 115, 313, 558; XI, 184, 186, 203; XII, 190; XVII, 413; XX, 342, 534; XXIII, 708; XXV, 34, 585; XXIX, 720, 725.—Pompes à incendie, XII, 319.—Incendie de la ville entière de Stargardz, XIV, 1.—Autres à Constantinople, 65, 413.—Observations sur une expérience tendante à sauver les personnes renfermées dans un édifice incendié, 274.—Autres incendies à l'hôpital de Meaux, XV, 71.—Et à celui d'Anvers, 154.—A Gothembourg, XVI, 341.—A Archangel et à Lisbonne, XVII, 461.—A Oran, 685.—A Kaschan, XVIII, 161.—Et à Vilshosen, XXI, 121. — Echelle à incendie de Schmidt, XXII, 78. —Nouveaux incendies à Boston, 229.—A Péra, 261. —A Copenhague, XXV, 41, 89.—A Savannah, XXVIII, 543.—A Smyrne, 708. — Et à Chaudefonds, 724.— Essai de la double échelle à incendie du citoyen De Saudray, XXIX, 458. — Prix pour la recherche des meilleurs moyens de secourir les personnes enfermées dans une maison incendiée, 659. (*Voyez* Secours.)

INDEMNITÉS. (*Voyez* Secours.)

INDES (compagnie anglaise des). — Discussion au parlement la concernant, VII, 601; XVI, 717; XX, 385. —Levée en Angleterre de 3,000 matelots pour cette compagnie, XXVIII, 359.—Ses inquiétudes sur les possessions orientales des Anglais, XXIX, 328.

INDES (compagnie française des). — Résistance que lui opposent les Indiens, III, 69.—Débats sur sa suppression, 649. — Les administrateurs réclament la conservation de ses priviléges, IV, 5.—Suite de la discussion, 7, 22, 30, 38, 46. — Elle est supprimée, V, 395. — Décrets sur le renouvellement de ses actions, XIII, 85. — Autre sur leur remboursement, 695.—Pensions de retraite accordées aux marins qui ont servi sur ses vaisseaux, 747.—Décret pour l'apposition des scellés sur les magasins de la nouvelle compagnie, XVII, 256.—Motion contre elle pour sommes prêtées à Louis XVI, 492. — Décret de sa suppression, XVIII, 78.—Autre pour sa liquidation, 103. —Affaire de la falsification par Fabre-d'Eglantine du décret relatif à sa dette, XIX, 207. — Sa nouvelle rédaction, XX, 233.—Mode de liquidation de ses dettes envers la république, XXI, 669. — Décret la concernant, XXIII, 7.—Secours à ses employés, XXIV, 148.— Pétition de ses associés réunis pour être réintégrés dans leurs droits, 585.

INDES (compagnie hollandaise des).—L'importation des recettes provenant de la vente des effets chargés sur ses bâtiments, est prohibée, XXVIII, 442.

INDES (compagnie suédoise des). — Prohibition de ses marchandises en France, XXIX, 62.

INDES-OCCIDENTALES. — Ravages de la fièvre jaune dans ces contrées, XXVII, 49. — Evaluation des forces des Anglais, XXVIII, 412.—Effroyable mortalité, 448. —Détails sur l'état actuel des nouvelles conquêtes des Anglais dans ce pays, 504.

INDES-ORIENTALES. — Détails sur l'expédition de Tippoo-Saïb, contre Tellichery; notice sur les Indiens appelés *Polygars*, III, 69, 221. — Tippoo-Saïb attaque les Anglais, IV, 605. —Situation des possessions anglaises, V, 337.—Détails sur la guerre de l'Inde, 345, 701; VI, 429, 565. — Situation politique de cette contrée, V, 518.—Admission à l'Assemblée nationale de ses députés, 720. — Mémoire sur l'intérêt de la France à y maintenir ses établissements, VI, 155. — Mission de Macnémara auprès de Tippoo-Saïb, 649. —Débats au parlement d'Angleterre sur ces affaires, VII, 241, 265, 617.—Nouvelles des événements qui y ont lieu, 297, 329, 457.— Dépenses de l'Angleterre pour cette guerre, 478. — Ses causes, 521.—Succès de Tippoo-Saïb, VIII, 461. —Nouvelles de ce pays, 563, 708. — Mort du grand Mogol, 635.—Nouvelles militaires, IX, 285; X, 485, 617, 642; XIII, 41. — Recherches historiques sur ce pays, XI, 639.—Abolition de la traite dans les possessions danoises, 737. — Aubert Dubayet fait demander compte de l'insulte qui y a été faite au pavillon français par les Anglais, XII, 79.—Arrivée des commissaires français qui y sont envoyés, XIV, 403. — Traité de Tippoo-Saïb avec les puissances confédérées, 470. — Décret pour la nomination de nouveaux commissaires. XXIII, 531. — Combat entre les Anglais et le Rajah Vizeram, XXIV, 249. — Expulsion de 12,000 mahométans par Tippoo, 337.—L'importation des marchandises provenant de ces contrées est permise en Danemarck, XXVIII, 523. — Motion de la défendre en France, 526.—Soulèvement des troupes anglaises, 627.—Motion relative aux combats de l'escadre de l'amiral Sercey dans les mers de l'Inde, 759.— Conjectures d'un journal anglais qui destine l'expédition de Bonaparte pour ces contrées, XXIX, 317.—Relation d'une expédition qui y a été tentée, vers le commencement du 16e siècle, par les Vénitiens, 355.—Expéditions militaires entreprises pour y pénétrer par terre, 390.—Lettre sur les intentions des princes indiens, 415.—Notice d'un ouvrage intitulé : *Route de l'Inde*, 614. — Inondation dans ce pays, 657.—Inquiétudes qu'y cause l'expédition d'Egypte, 674.—Leurs préparatifs contre Tippoo-Saïb, 713.— Nouvelles de massacres à Bénarès, 734.—Considérations de Briot sur les rapports de l'expédition d'Egypte avec cette contrée, 794. (*Voyez* Colonies, Commerce, etc.)

INDIENNES (tribus).—Leurs guerres et leurs traités avec les Etats-Unis d'Amérique, IX, 529; XXIII, 225; XXVII, 489. (*Voyez* Creecks, Cherokées et Etats-Unis.)

INDIGENTS.—Affaire de l'arrêté du district des Cordeliers, ordonnant une contribution en leur faveur, II, 380, 421, 469. — Plan d'une contribution volontaire pour le même objet, à percevoir aux mariages, aux naissances et aux décès, 435. — Fonds accordés pour les faire travailler aux ateliers publics, VI, 653, 731.—Etablissement de maisons de secours dans les départements pour y recevoir ceux perclus de leurs membres, XVI, 607. —Décret qui leur accorde des secours, XXIII, 277. — Rapport sur les moyens de les soulager, 334, 340.—Décret sur les certificats à leur délivrer, 614. — Ils sont exceptés de la mesure qui supprime à Paris toute distribution de pain et de viande, XXVIII, 398.—Motion d'imposer les billets de spectacles pour les secourir, 460, 469. —Lettre de Camus sur des fonds qui leur sont destinés, 592. — Observations sur le projet précédent, XXIX, 251.—Facilités accordées aux indigents pour attaquer des jugements par la voie de la requête civile, 319. — Lettre relative aux moyens de les secourir, 614. (*Voyez* Mendicité, Ateliers de charité, Secours, etc.

INDRE (département de l').—Félicite celui de Paris de son adresse au roi contre les ennemis de la constitution, VIII, 302.—Dénonciation d'une intrigue dans ce département, XXI, 285. — Rejet d'une résolution qui changeait le nombre de ses cantons, XXVII, 268, 439.—Et d'une pétition de Cholet et Leroy, prévenus de la révolte qui y a éclaté, XXVIII, 598.

INDRE-ET-LOIRE (département d'). — Confédération de ses gardes nationales, IV, 682. — Etablissement de nouveaux juges, VI, 430.—Les administrateurs sont autorisés à prendre 30,000 francs dans la caisse publique pour réparer les dommages causés à Tours par le débordement de la Loire, 434. — Agitation dans quelques communes, VII, 658. — Calme de ce département; multiplication des sociétés pa-

triotiques, VIII, 506.—Inondations, XIII, 248.—Rapport des commissaires y envoyés, 700. — Lettre du commandant de son bataillon de volontaires, XIV, 398. — Annonce de troubles dans ce département, 620.—Lettre du procureur-syndic y relative, 622.—Les administrateurs demandent à être autorisés à taxer les denrées, 639.—Attroupements armés, XV, 759. — Dénonciation de l'arrêté de ce département contre l'introduction de plusieurs journaux, XVI, 259. — Il demande des secours contre les brigands, 336. —Des commissaires de la Convention y sont envoyés, 357.—Lettre des administrateurs sur la Vendée, XVII, 249. — Pocholle rend compte de sa situation, XXIV, 478.— Annulation de ses élections au 18 fructidor, XXVIII, 796, 809.—Résolution relative à celles de l'année, XXIX, 251.—Autre, 677. —La loi des otages lui est appliquée, 782.—Mesures prises par les administrateurs contre les rebelles de Saint-Christophe, 807.

INDUSTRIE. — Lettre de de Lessart aux départementssur les moyens de l'activer, X, 507.—Projet d'Eschasséria ux sur le même objet, XXVIII, 313, 314, 334, 336.—Fonds pour son encouragement, 334, 336.— Instruction du ministre de l'intérieur pour l'exposition de ses produits au Champ-de-Mars, XXIX, 357. (*Voyez* Commerce.)

INFANTERIE.—Décret portant que les régiments étrangers en font partie, IX, 185.—Réglement sur ses manœuvres, XII, 317. —Rations de fourrages accordées aux officiers campés, XVIII, 120, 125.—Augmentation de la force des bataillons; incorporation de la nouvelle levée dans les anciens cadres, 495; XIX, 462. — Décret qui défend à plusieurs officiers d'avoir des chevaux, XVIII, 605.—Exceptions à ce décret, 621.—Embrigadement de l'infanterie légère, XIX, 329. — Décret sur la longueur des sabres, 656. — Création de conseils d'administration, 673. — Exemple de bravoure donné par l'infanterie dans les plaines de la West-Flandre, XX, 486.—Réclamation de la 33.e demi brigade contre le bruit répandu de sa non-acceptation de la constitution de l'an III, XXVI, 12.—Rapport sur la marche pénible de la 13.e à travers les Alpes, XXVIII, 556. — Nouvelle adresse de la 33.e en faveur de la journée du 18 fructidor, XXIX, 39.—Témoignage de satisfaction donné par le Directoire à la 24.e, 222.—Insurrection de la 37.e, 245. — Lettre du ministre de la guerre, qui rappelle aux généraux le réglement de 1792, y relatif, 264.—Assassinats commis par des traîneurs de la 68.e, 296.— Prise du drapeau de l'ordre de Malte par la 19.e, 300.—Arrêté du Directoire qui déclare bataillon de garnison le 3.e de chacun de ces corps, 430.—Et ordonne l'organisation de seize nouvelles demi-brigades, 446. (*Voyez* Armées et Régiments.)

INFANTICIDE. — Accusation de ce crime contre une fille de treize ans et demi, IV, 51.—Détails d'un meurtre horrible commis par un père sur ses quatre enfants, XXIX, 418.

INFIRMIERS. —Assimilation de leurs familles à celles des défenseurs de la patrie, XX, 316.

INGÉNIEURS. (*Voyez* Génie.)

INGÉNIEURS-GÉOGRAPHES MILITAIRES.—Leur suppression, IX, 421.

INGÉNIEURS DES PONTS-ET-CHAUSSÉES. (*Voyez* Ponts-et-Chaussées.)

INGOUF jeune, graveur. —Sa gravure intitulée : *La Liberté du Braconnier*, II, 270.—Son portrait de J.-J. Rousseau, VII, 23.

INGRAND (François-Pierre), député de la Vienne à la Législative, puis à la Convention.—Fait annuler les procédures relatives aux troubles de Copet et de Saint-Etienne, XIV, 773.—Est accusé au sujet de l'arrestation de Boze, XV, 47. —Son vote dans le procès du roi, 169, 209, 253.—Il est élu membre du comité de sûreté générale, 265.—Annonce l'arrestation de Quetineau, XVI, 384.—Plaintes contre lui, XIX, 249.— Il dénonce les manœuvres des aristocrates, XXI, 734. — Démenti de ses assertions sur la situation de la Haute-Vienne, XXII, 56.—Il nie avoir dit que la contre-révolution fût dans ce département, 122.—Lettre de Piorry sur sa mission à Poitiers, XIV, 452.

INGRANDES. — Décret sur les désordres arrivés dans cette ville, V, 399.

INHUMATIONS. — Demande de leur translation hors de Paris, II, 178.—Réflexions y relatives, IV, 591; VII, 642, 730.—Réquisitoire de Chaumette pour l'égalité des honneurs funèbres entre les pauvres et les riches, XVIII, 161.—Arrêté sur cet objet, 482.—Rapport et plansc oncernant les cérémonies à y observer. XIX, 195 Observations morales de Trouvé sur cette matière, XXIV, 202.—Dispositions pénales contre les violateurs des sépultures, XXVIII, 327.—Article sur les inhumations, 344.—Mémoire sur les *Institutions funéraires*, 351.—Projets de Bontoux et de Baraillon; leur discussion, 355.—Observations y relatives, XXIX, 60.— Motion de Thiessé pour l'institution des cérémonies mortuaires, 319.—Discours de Lafargue dans le même sens, 537. — Arrêté du département de la Seine sur cet objet, 582 *bis*.—Plaintes contre le mode usité, 789.

INJURIEUX, en Bresse. — Formation de la municipalité de cette commune, III, 383.

INOCULATION.—Ses heureux résultats à Nassau, XXIX, 309.

INQUISITION. —Son établissement dans la Toscane, XXIX, 2.—Confiscation de ses biens à Gênes, 291. —Destruction publique de ses archives à Rome, 340. — Apologie de celle d'Espagne, publiée par elle-même, 354.

INSCRIPTIONS. (*Voyez* Dette publique.)

INSCRIPTIONS CIVIQUES.—Décret y relatif, II, 102.—Texte d'une résolution sur le même objet, XXIX, 133.—Pétitions et discussion y relatives, 156.—Elle est rejetée, 157.—Nouveau projet sur cette matière, 163.—Sa discussion et son rejet, 165, 166, 169.

INSECTES.—Eau pour détruire ceux qui nuisent à la végétation, XIV, 84.

INSELIN. — Est élu membre du département de Paris, VII, 273.

INSINUATION (*Voyez* Enregistrement.)

INSPRUCK.—Arrivée dans cette ville de 230 hommes originaires de l'empire turc; détails sur leur extérieur bizarre, XVII, 9. — L'ennemi est chassé des montagnes qui séparent cette ville de la Carinthie, XXVIII, 657.—Proclamation du gouverneur pour faire prendre les armes aux Tyroliens, XXIX, 643.

INSTITUT NATIONAL.—Son établissement, XXVI, 324. — Son président prête le serment de haine à la royauté, et présente un plan de réglement, XXVII, 289.—Il demande la translation au Panthéon des cendres de Descartes, 357. — Rapport sur son réglement; décret qui l'approuve, 429. 719; XXVIII, 1, 167. — Détails de sa première séance ouverte par le Directoire, 181, 189, 197.—Abrogation de l'article sur la publicité de ses séances journalières, 260, 262. — Proposition de fixer le traitement de ses membres à 1,500 francs, 291. — Rapport sur les crayons de la fabrique de Conté, 342.—Séance publique du 15 messidor, 348, 351. — Fixation du traitement des membres de l'institut, 352, 361. — Programme des prix proposés pour l'an IV, 355.—Il rend compte de ses travaux au Corps Législatif, 436.—Réponses faites à sa députation, 437.—Réflexions sur la lettre que lui a adressée le prince Henri de Prusse, 448. — Notice de ses séances publiques de vendémiaire, nivose et germinal, 468, 498, 522, 673.—Lecture du *Meunier de Sans-Souci*, 658. —Compte rendu des travaux de l'institut et réponse des présidents des deux Conseils

XXIX, 7, 8.—Notice sur sa séance publique du 15 vendémiaire, 34. — Et sur les prix distribués dans cette séance, 37.—Nomination de Bonaparte, et lettre de celui ci à son président, 110. — Séance publique du 15 nivose, 118.—Nomination de Leblanc, 220.—Rapport sur un nouveau télégraphe, 246. — Nomination de Legrand-d'Aussi pour la classe de l'histoire, 275. —Prix d'éloquence accordé au citoyen Allen, capitaine du génie, 277. — Election de Chaptal, 279. — Séance publique du 15 messidor, 305.—Présentation, par l'institut, d'un nouveau système numérique, 344. —Il fait hommage aux Cinq-Cents, des trois premiers volumes de ses mémoires, 384.—Rapport de sa commission sur les effets du galvanisme, 394.—Compte rendu de ses travaux, 400, 403.—Notice de sa séance publique du 15 vendémiaire, 423. — Nominations à des places vacantes, 595 *bis*. — Programme des prix des sciences et des arts proposé dans sa séance de nivose, 596.—Son inscription pour la façade du Jeu de Paume de Versailles, 597 *bis*.—Legouvé en est élu membre, 631 —Distribution de ses prix, 639.—Il en propose d'histoire et d'architecture, 644.—Lettre de Bonaparte en lui envoyant les procès-verbaux des séances de l'institut d'Egypte, 655. — Nomination d'Antoine, architecte, 661. — De Pougens et de Lacroix, 687. — De Crouzet et de Demoustier, 688. — Rapport pour la fixation définitive de l'uniformité des poids et mesures, 689. — Proposition d'excepter les membres de l'institut de la loi qui défendrait le cumul de plusieurs traitements, 717. — Ses travaux sur l'établissement du système métrique, 719, 728.— Notice de sa séance publique du 15 messidor, 727.— Discours de son président au Corps Législatif, en présentant les étalons du mètre et du kilogramme, 729. —Article sur ce corps littéraire, 806.—Compte-rendu de ses travaux, 832. — Travaux de ses membres en Egypte et en Syrie, 842.

INSTITUT NATIONAL DES AVEUGLES. (*Voyez* Aveugles et Quinze-Vingts.)

INSTITUT NATIONAL DE MUSIQUE.—Sa création est décrétée en principe, XVIII, 375. (*Voyez* Musique.)

INSTITUT DES SOURDS-MUETS. (*Voyez* Sourds-Muets, Epée (l') et Sicard.)

INSTITUTEURS. — Ce titre est donné aux individus chargés de l'enseignement dans les écoles primaires, XIV, 735, 779.—Leur remplacement est confié aux corps administratifs, XVIII, 32.—Paiement des arrérages dus à ceux des petites écoles, XIX, 548. — Discussion d'un projet relatif à leur traitement, XVIII, 315. — Proposition de déporter ceux qui ne professeraient pas l'amour de la république et de ses lois, XIX, 33. (*Voyez* Instruction et Ecoles.)

INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES.—Le comité de salut public est chargé d'en rédiger le code, XI, 284. —Motion de Barère pour l'exécution de cette mesure, XII, 695, 700.—Thirion en démontre de nouveau la nécessité et les avantages, XIII, 252.—Article de Trouvé sur ce sujet, XVIII, 297.—Ouvrage sur cette matière par d'Escherny, 716.—Motion d'Audouin y relative, 812.—Proposition de les mettre en activité, XIX, 40.—Rapport de Leclerc sur cette matière, 61. —Circulaire du ministre de l'intérieur sur leur organisation, 67.—Motion de Duhot dans le même sens, 74, 87.—Discussion du projet de Leclerc, 100, 101, 102.—Nouveau projet de Duhot, 107.—Sa discussion, 108.—Adoption de divers articles, 108, 110.—Autres projets de Jean Debry et d'Eschassériaux; leur ajournement, 122, 133.—Adresse à ce sujet, 137.—Lettre du ministre de la police y relative, 596 *bis*, 597 *bis*. —Le Directoire est chargé de veiller à leur maintien, 721.

INSTITUTRICES.—Proposition de déporter celles qui ne se montreraient pas favorables au gouvernement républicain, XXII, 35.

INSTRUCTION CRIMINELLE (*Voyez* Code criminel.)

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Plan sur cette matière, par Versac, III, 536. — Annonce d'une institution polymatique, 624.—*Abus de l'ancienne éducation*, par Grauthe, IV, 171.—Nouveau plan d'éducation, V, 62. — Fixation des dépenses de l'instruction publique, 561. — Adoption d'un plan de Talleyrand sur cette matière, VI, 114.—Projet d'éducation et d'enseignement national, présenté à l'Assemblée nationale par des professeurs de l'université, 219. — Conservation des établissements formés par des étrangers, 231.—Nouvelle méthode d'enseignement présentée à l'Assemblée, par d'Angremont, 398.—Plan d'éducation nationale proposé par les Oratoriens, VII, 204.—Lettre y relative, 258.—Autre plan par l'abbé Audrein, 552. — Décret pour le remplacement des fonctionnaires de l'instruction publique qui n'auront pas prêté le serment, VIII, 137. — Mémoire de Léonard Bourdon sur l'éducation nationale, 504.—Plan sur cette matière, par Barruel, IX, 52, 207. — Prospectus de la maison d'éducation de Chirol, 275. — Rapport de Talleyrand sur l'éducation; décret qui maintient provisoirement les établissements existants, 637, 638, 777, 779.—Autre en faveur des fonctionnaires attachés à des congrégations non supprimées, X, 192. — Dénonciation contre les établissements en opposition avec la révolution, 421. — Demande d'organisation de l'instruction, XII, 3.—Rapport de Condorcet et discussion de son projet, 191, 475. — Autre projet d'un établissement d'éducation nationale, 482. — Réflexions de Lanthenas sur cette matière, XIII, 710. —Plan d'éducation républicaine, par Vilate, XIV, 701. — Discussion sur l'organisation de l'instruction; établissement des écoles primaires, 735, 743, 776, 778, 802. — Annonce du *Mentor moderne*, 806. — Décret relatif au traitement des professeurs, XV, 472. — Lettre de Sélis à Laharpe sur l'instruction, 496. — Décret pour la vente des biens en dépendant, et pour le paiement des professeurs, 652. — Ouvrage intitulé : *Plan d'éducation pour le peuple français*, 755. — Rapport de Lanthenas sur l'emplacement des écoles, XVI, 405.—Ouverture d'un concours pour la composition de livres élémentaires, 633; XIX, 291, 335.—Des qualités et des devoirs d'un instituteur public, XVI, 639. — Projet sur l'éducation nationale, présenté par Lakanal, XVII, 41.—Discours de Lequinio y relatif, 51. — Ouvrage posthume de Michel Lepelletier sur cette matière, 134.—Discours sur l'éducation commune, par Grégoire, 358.—Décret confirmatif de cette opinion; établissements gratuits d'éducation, 392. — Suspension du décret qui crée trois degrés d'instruction, 674, 679.—Opinion de Thuriot aux Jacobins pour l'établissement d'une feuille destinée à l'instruction, XVIII, 2.—Rapport du décret qui établit des maisons communes, 172.—Discours de Chénier sur l'instruction, 351, 359.—Lettre du comité invitant tous les Français à recueillir les traits dignes de mémoire; déposition à ce même comité de toutes les abjurations des prêtres, 383, 384.— Décret qui consacre les presbytères à l'instruction, 431.—Motion pour son organisation, 528.—Reprise de discussion; priorité accordée au plan de Bouquier, la 646. — Discussion aux Jacobins sur le même objet, 650.—Adoption de ce plan, 652, 662; XIX, 6.—Article y relatif, par Nattes, 74. — Décret sur l'organisation de l'instruction, 146.—Ouverture d'un concours pour la confection de livres élémentaires, 291, 335.—Enseignement général de la langue française, 317, 511. — Nouveau rapport de Bouquier sur l'instruction, XX, 213.—Opinion de Grégoire sur l'utilité de rendre l'étude de la langue française plus utile; décret y relatif, 647.—Adresse au peuple sur le même objet, 662.—Formation d'un jury chargé de pronon-

cer sur les livres élémentaires envoyés au concours, XXI, 150.—Discussion sur la nécessité de l'instruction et sur ses bases, 644. — Discours à ce sujet, 707.— Nouveau décret qui charge les comités de présenter des projets sur l'instruction, XXII, 26.—Débats, aux Jacobins, sur la nécessité de l'organiser, 313, 337.— Discours de Collot-d'Herbois, 353. — Autre, 362.— Rapport de Lakanal, 367. — Discours de Baraillon, 491, 495. — Adoption de plusieurs articles du projet de Lakanal, 514, 523, 527.—Réflexions sur le despotisme de l'ancienne commission, XXIII, 466.—*De l'éducation dans les grandes républiques*, 568.—Etablissement d'une école d'enseignement des langues orientales, XXIV, 102.—Nomination de plusieurs députés chargés de l'exécution des lois sur l'instruction, 191.—Rapport de Chénier sur les moyens employés pour en pervertir les éléments, 359, 361. — Ecrit de Mazuyer sur cette matière, 567. — Décret qui ordonne la formation d'un recueil de maximes tirées des meilleurs ouvrages républicains pour servir à l'instruction du peuple, XXV, 102. — Ginguené est nommé commissaire à la place de Garat; suppression des adjoints à la commission, 534. — Articles constitutionnels sur l'instruction publique, 574. — Décret qui autorise les gens de lettres qui rempliront plusieurs fonctions y relatives, à en cumuler les traitements, 653. — Mise à la disposition de la commission d'une somme à répartir entre 118 littérateurs, savants et artistes, 669, 674. — Rapport de Daunou et décret pour l'organisation de l'instruction, XXVI, 255, 259, 323. — Rapport de Lakanal sur les livres élémentaires, 370, 515, 525, 530, 538.—Méthode pour apprendre à lire et à écrire, XXVII, 327. — Vues sur l'instruction publique, 574.—Projet pour la formation de jurys d'instruction, 661.—Rapport et décret pour l'impression des livres élémentaires aux frais de la république, XXVIII, 49, 119, 126, 133.—Autorisation au Directoire de traiter avec les auteurs de ceux admis par le jury, 417. — Notice sur l'école établie à Sorèze, 419.—Discours de Lamarque sur l'enseignement des langues vivantes, et discussion qu'il occasionne, 420, 437, 438.—Motion sur les vices de la loi du 3 brumaire sur l'instruction, 512.—Travail général sur cet objet demandé par Dumolard, 719.—Loi qui surseoit à la vente des maisons y destinées, 822. — Lettre du ministre de l'intérieur, pour le perfectionnement des livres élémentaires, XXIX, 18. — Dénonciation contre les maisons d'éducation où on élève les enfants dans la haine de la république, 21, 33.—Motion de Duhot sur l'instruction, 50.—Projets d'organisation, 54. — Réflexions de David sur cette matière, 60.—Ordre de surveiller les établissements d'éducation, 64.—Arrêté du Directoire sur leur fréquentation; rapport sur leur restauration; suite de la discussion, 67.—Opinion en faveur des écoles secondaires et proposition de réduction des écoles centrales, 69.—Motion contre l'état d'abandon de l'instruction, 81.—Discussion des projets de Roger-Martin; décisions relatives aux écoles centrales, secondaires et primaires, 83.—Mesures pour la surveillance des maisons consacrées à l'éducation, 137, 150.— Rapport, discussion et décret sur cet objet, 162, 163, 200.—Motion sur l'instruction, 216.—Discussion sur le mariage des instituteurs, 222.—Autre motion pour un plan général d'éducation publique, 285.—Renseignements demandés sur les maisons qui y sont consacrées, 288.—Autres motions y relatives, 293, 297, 333. — Notice sur la maison d'éducation établie en Allemagne par l'ex-constituant Mounier, 333.—Formation d'un conseil d'instruction publique, 420. — Motion de Bonnaire (du Cher), y relative, 477.—Rapport sur le plan de son organisation générale, 480.— Autre rapport de Heurtant-Lamerville, 487.—Autre et projet pour la surveillance des établissements qui y sont consacrés, 499.—Débats sur l'ordre à suivre pour la discussion sur cette matière, 594.—Question de savoir si l'éducation sera commune, 604.—Lettre du ministre de l'intérieur sur la direction qu'on doit lui donner, 619, 624, 686, 724.—Adresse de la société des Jacobins pour qu'il en soit établi une égale et commune, 769.— Proposition de créer un ministère de l'instruction publique et des arts, 795. (*Voyez* Commissions administratives, Ecoles, Langues, Instituteurs, Ministère de l'intérieur, etc.)

INSURRECTIONS. (*Voyez* Troubles.)

INTENDANCES.—Décret relatif à la reddition de leurs comptes, II, 495.

INTENDANTS. — Décret qui supprime leur traitement, VI, 525.

INTENDANTS DE PROVINCES. (*Voyez* Provinces.)

INTERDITS. — Mode de procéder aux ventes de leurs biens, XXI, 246.

INTÉRIEUR (ministère de l') (*Voyez* Ministère.)

INVALIDES.—Enlèvement de leurs armes, I, 158. — Nomination de commissaires pour examiner la situation de leur maison, II, 429.—Augmentation de leur solde, IV, 325.—Paiement à leurs officiers des gratifications assignées sur la loterie, V, 513.—Fonds accordés pour subvenir à leurs besoins, 660.—Rapport de Wimpfen et projet les concernant, VI, 440.—Autre rapport et débats sur la suppression de leur hôtel, et sur les réformes à introduire dans son administration; décret y relatif, VII, 375, 398, 406, 706, 716, 727, 730, 743. — Pétition pour faire accorder une gratification de 100 livres aux infirmes qui voudraient quitter l'hôtel, VIII, 11.—Ils prêtent serment de fidélité à l'Assemblée nationale, IX, 33.—Mesures pour connaître l'état de situation de leur hôtel, 324.—Fonds destinés à leurs dépenses, X, 515.—Décret sur leur organisation et sur leur administration, XI, 518, 559, 560, 740; XII, 67, 107, 228, 267.—Autre pour le versement de 40,000 francs dans leur caisse, 29. — Dénonciation de l'ordre donné par leur commandant de céder tous les postes aux troupes qui se présenteraient, 515. — Débats sur cette consigne, 522. — Ils font hommage d'une adresse à l'armée française, 551. — Décret qui met sous la surveillance du ministre de la guerre les plans en relief déposés à leur hôtel, XIII, 179. — Fonds pour leurs besoins, 226; XIV, 111; XV, 87.—Recherche d'armes faite sous le dôme de leur hôtel, XIV, 482.—Ils offrent un don patriotique, XV, 544.—Décret sur leur admission à l'hôtel, 614.—Autre les concernant, XVI, 764. — Autre qui leur confie la garde du jardin des Tuileries, XVII, 47. —Ils annoncent qu'ils ont accepté la constitution; honneurs qu'on rend à leurs députés, 317.—Pétition arrêtée aux Jacobins pour établir l'égalité de traitement entre eux, 754.—Plaintes à cette société sur les dissensions qui règnent entre les vieux et les jeunes invalides, XX, 305, 319. — Décret relatif aux subsistances fournies aux officiers et aux soldats, 339.—Pétition sur cet objet, 474.—Rapport de Dumas aux Jacobins, sur la manière dont on a rétabli l'ordre parmi eux, 517.—Autre de Saint-Martin sur les pensions à leur accorder, XXII, 253.—Discussion sur les femmes employées à leur hospice, 415.—Pensions accordées à leurs veuves et à leurs enfants, XXIII, 125; XXVIII, 364. —Pétition pour la destruction du monument élevé sur la place de leur hôtel, XXIII, 517.—Les militaires de Paris y réunis acceptent la constitution et offrent leurs bras pour la défendre contre les royalistes, XXV, 712, 726.—Ils sont exceptés du service de la garde nationale, XXVIII, 751.—Attentat commis par eux, contre un jeune homme qui portait un habit noir, 798.—Projet sur les moyens de pourvoir à leurs besoins, XXIX, 102. — Son rejet, 134. — Fixation de leurs dépenses, 179. — Arrêté du Directoire concer-

nant le paiement des pensions représentatives de leur habitation à l'hôtel, 527.—Ils adhèrent aux journées des 18 et 19 brumaire, 907. (*Voyez* Paris et Gilbert.)

INVALIDES DE LA MARINE. (*Voyez* Vétérans de la Marine.)

INVARIGO, province de Milan. — Arrêté pour la translation de son curé dans une maison de fous, XXVIII, 655.

INVENTAIRES.—Décret relatif à ceux faits en l'absence des intéressés, VII, 264.—Loi qui charge les juges-de-paix de leur clôture, XXVIII, 270, 272.

INVENTIONS ET DÉCOUVERTES. — Rapport sur la machine de l'abbé Demandre, II, 391.—Réflexions sur celle proposée par Guillotin, 410.—Rapport sur une autre appelée *levier moteur*, III, 116.—Nouveau clavecin aéro-clavicorde, 240.—Annonce d'un journal des découvertes en tout genre, IV, 520.—Nouvelles plumes, VI, 140, 532.—Nouveau mastic; nouveaux leviers, 185.—Décret qui assure la propriété des inventeurs, VII, 4. — Dispositions relatives à la délivrance de brevets pour eux, 761; VIII, 7, 10, 80, 407.—Pistons de Gaspard pour les pompes des vaisseaux, 709.—Orgue sans soufflets, IX, 62.—Nouvelles découvertes en mécanique, XI, 71.—Four à faire éclore les poulets, 152.—Moulin à air comprimé, 245.—Autres inventions, 246.—Brûlots insubmersibles, 649.—Logoscope, par Guiraut, 746. — Nouvelle machine de guerre, XII, 133.—Nouveau foudre de guerre, XIII, 396.—Découverte pour sauver les vaisseaux naufragés; autre pour éteindre les incendies, XIV, 274.—Charriot mécanique de Fritz, XVI, 681.—Machine qui bat, crible et vanne le grain, XVII, 626. — Construction de membres mécaniques, par Legros, 641.—Machine de Ruggieri, destructive des ennemis, 714.—Machine de guerre de Bonnemain, XVIII, 94.—Autre, XXI, 606.—Motion en faveur des auteurs de découvertes, 774.—Rejet du projet tendant à les exempter du droit de patentes, XXVIII, 482.—Lettre d'Eymar à Monge sur les inventions nouvelles, XXIX, 59.—Tour parlante ou télélogue, 318. — Invention d'une balance au moyen de laquelle on peut évaluer la force du vent, 359. — Expérience d'une machine à l'aide de laquelle douze volontaires ont fait un feu soutenu, quoiqu'ils eussent sous eux trente pieds d'eau, 364.—Main artificielle; nouvel instrument harmonique; double échelle à incendie, 458. — Description du télélogue, 590 *bis*.—Notice sur la lampe docimastique de Bertin, 591 *bis*.—Machine de guerre propre à exterminer 100,000 hommes en un moment, 689. — Découverte sur les laines, par Chanorier, 772. — Nouvelles mécaniques pour la harpe, 782. (*Voyez* Sciences, Hydraulique, etc.)

INVIOLABILITÉ.—Celle des députés est décrétée, I, 95.—Ordre du jour sur la demande d'un nouveau décret, II, 39.—Examen de ce principe, par Lacroix, IV, 272.—Débats et décret sur celle des membres de l'Assemblée nationale, 722, 724; V, 66. — Discussion sur celle du roi, à l'occasion de sa fuite, IX, 113, 119, 123, 133, 143. — Mesures pour assurer celle du domicile du citoyen, XIV, 563.

IONGHE.—Est nommé pensionnaire de Bruxelles, II, 474.—Lettre que lui adresse le duc d'Ursel, III, 589.

IPSILANTI (prince), ancien hospodar de la Moldavie.—Sa mise en liberté, VIII, 699.

IRANDA (marquis d'), ministre d'Espagne. — Est chargé d'entamer des négociations avec la France, XIV, 273.

IRATI. — Les Français y enlèvent aux Espagnols la fameuse mâture royale, XXII, 383.

IRLAND-DE-BAZOCHES, lieutenant du présidial de Poitiers, député du Poitou à la Constituante. — Vote pour que les juges soient installés par le choix du roi, IV, 305.—Parle contre le projet de rendre les tribunaux de districts juges d'appel les uns à l'égard des autres, V, 210.

IRLANDAIS (les).—Forment un club à Paris, XV, 58.—Décret de leur arrestation porté par la Convention nationale, XVIII, 88.—Mise en liberté de ceux du séminaire de Toulouse, XXII, 273.—Décret en faveur de ceux réfugiés en France, XXIV, 148. (*Voyez* Irlande.)

IRLANDAIS (séminaire des), à Paris. — Décret y relatif, VIII, 4.—Arrestation du supérieur de cet établissement, XVII, 593.

IRLANDE (l').—Le comte de Westmoreland en est nommé vice-roi, II, 226.—Mise à exécution de la loi martiale, III, 158.—Ouverture du parlement, 262.—Débats de l'adresse, 301.—Motion et débats sur la corruption de l'administration, 590, 598. — Clôture de la session du parlement, V, 310. — Iniquité d'un tribunal de ce pays, 625.—Ouverture du parlement, VII, 289.—Tableau des exportations et des importations, X, 117.—Réclamations des catholiques, 477; XI, 42, 89.—Progrès de la population, X, 742.—Déclamations contre la révolution française, XI, 329.—Situation politique de ce pays, 469, 485. — Lettre de Napper-Tandy sur ses droits, 509. — Discours de Browne sur le silence du peuple, 722.—Résolution de la société des Irlandais-Unis de Belfast en faveur des Français, XII, 533.—Association des Irlandais-Unis, catholiques romains, 550. — Adresse d'Irlandais en faveur de la révolution française, XIII, 454.—On célèbre en Irlande les victoires des Français, XIV, 489.—Députation d'Irlandais à la Convention, 592. — Réflexions sur un article du *Mercure de France*, relatif à ce pays, 605.—Attrouppements armés à l'occasion des subsistances, 741.—Persécutions exercées contre Napper-Tandy et autres, XV, 93.—Pétition des catholiques, 166.—Nouvelle d'une insurrection à Dingle, XVII, 305.—Presse des matelots ordonnée à Dublin, XVIII, 449.—Inquiétudes sur l'esprit révolutionnaire qui y règne, XIX, 411.—Menaces d'excommunication contre ceux qui refuseraient obéissance à Georges III, 474.—Nouveaux troubles; arrestations, XX, 277. — Nombreuse émigration d'Irlandais en Amérique, XXII, 509.—Ordre de suspendre le bill en faveur des catholiques; ses conséquences, XXIII, 713.—Préparatifs de défense des côtes contre une descente; fermentation dans le peuple pour le maintien de son indépendance; dispositions militaires pour le contenir, XXIV, 466.—Nouvelle fermentation; adresse en faveur de Fitz-Williams, ex-vice-roi de ce pays, 565. —Rétablissement du calme, 677.—Prorogation du parlement; violences exercées par les *defenders* dans quelques contrées, XXV, 209.— Nouveaux troubles, XXVI, 233. — Découverte d'une mine d'or dans ce pays, XXVII, 281. — Bill des conspirations; persécution des *defenders*, XXVIII, 149.—Insurrection générale contre les troupes anglaises qui sont battues, 476.—Détails sur la fermentation du nord de ce royaume, 491. — Nouvelle d'une descente opérée par l'armée du général Hoche, 513.—Débarquement de 18,000 Français; accueil fraternel qu'ils ont reçu des Irlandais, 521.—Rapports divers faits à Londres sur l'apparition de cette flotte, 522.—Lettre sur le débarquement effectué dans le hâvre de Lough-Swilly, 527. — Débats au parlement d'Irlande relativement à la rupture des négociations avec la France, 536. — Extrait d'une lettre sur la situation de ce pays, 543. — Arrestation de plusieurs personnes bien considérées, 577.—Débarquement de 1,400 Français sur la côte de Pembrock; ils sont pris en masse, 597. — Débats au parlement anglais sur l'invasion par les Français, 616.—Suite des insurrections et des arrestations, 640, 662, 710. — Détails sur le caractère de l'insurrection du Nord, sous le nom d'Irlandais-Unis, 713.—Proposition à la chambre des communes du parlement d'effectuer une réforme parlementaire;

amnistie accordéeà ceux qui se sépareront de la société des Irlandais-Unis, 718. — Trouble général, 720.—Triste situation de ce pays, 735. — Evaluation des dépenses faites pour le paiement des troupes anglaises qui l'occupent, 790.—La violence du gouvernement militaire y menace d'une réaction, XXIX; 92. —Désolation dans plusieurs parties, 159.—Discours sur sa situation, 177.—Condamnation de l'imprimeur de la *Presse*; arrestation de son propriétaire, 206. —Cruautés commises par les Irlandais-Unis, 217. — Continuation du système de terreur, 224.—Proclamation sur les mouvements insurrectionnels; combat entre les insurgents et les troupes réglées, 250. — Le comté de Kilkenny est mis *hors de la paix du roi*; lord Cambden offre sa démission, 257.—Pitt déclare que le gouvernement ne peut s'abaisser à traiter avec les rebelles, 258.—Supplices inventés contre les Irlandais qu'on suppose jacobins, 262. — Sommation aux habitants du comté de la Reine, de rendre les armes cachées et les munitions de guerre, 264.—Arrestation de Fitz-Gérald à Dublin, 286. — Horreurs commises dans ce comté, permission aux soldats d'y vivre à discrétion, 287.—Mise *hors de la paix du roi* de tout le nord de l'Irlande; insurrection générale; victoire remportée par les insurgés, 290. — Etablissement de la loi martiale dans toute l'étendue du royaume; sensation produite par la mort de Fitz-Gérald; annonce de la prise de Kildare par les insurgés; détails sur la situation de ce pays, 291. — Appel des Irlandais-Unis à leurs compatriotes; leur adresse aux Irlandais réfugiés en France; progrès de l'insurrection; prise du Wexford par les insurgés; arrestations et condamnations diverses; émigration, pour Londres, de tous ceux qui tenaient leur existence de la cour, 292.—Opinion du *Morning-Post* sur la situation de ce pays; suspension de toute déclaration de banqueroute, 293. — Prise de trois régiments de milice par les insurgés; chant funèbre pour la mort du lord Fitz-Gérald; insuffisance de l'armée pour arrêter l'insurrection, 295. — Lettre sur ses progrès; autres nouvelles qui les confirment; combat de New-Ross; pertes des royalistes; discussion secrète sur la situation de ce pays, aux communes d'Angleterre, 296.—Adresse au roi proposée par Shéridan, 297.—Etablissement des fonderies de canon pour l'armée d'Union-forte de 60,000 hommes; attente d'un secours considérable d'Ecosse; permission donnée par l'archevêque de Dublin au clergé, de prendre les armes; proclamation du directoire insurrectionnel, 299.—Nouvelles arrivées en Angleterre; discussion au parlement anglais sur le droit du roi d'y faire passer des milices, 301. — Démenti donné au parti anglais ministériel, annonçant la soumission du comté de Kildare, 303.—Jekil soutient au parlement d'Angleterre, que les Irlandais avaient le droit de s'insurger; comité général à cette occasion, 304.—Rapports officiels sur l'insurrection; défaite des insurgés par le général Dundas, 305. — Objet du dernier comité secret en Angleterre; discours de Cavendish et de Fox contre le système coercitif qu'on a déployé, 306.—Attaque et prise par les royalistes du camp des insurgés à Vinegar-Hill, et évacuation de Wexford par ces derniers, 308.—Fermeté de Monroë, insurgé, en allant au supplice; détails de la position des Irlandais; proposition faite par eux, à Wexford, de mettre bas les armes; réponse; rien ne peut abattre la constance et l'espoir des insurgés, 309. — Supplice de plusieurs d'entre eux, 312.—Leurs compatriotes, à Paris, à la fête du 14 juillet, font hommage au Corps Législatif des emblèmes de leur union; discours à cette occasion, 313, 315.—Grande confusion à Dublin; fermentation à Droghéda; insurrection à Limerick; promesse de 24 mille livres, faite par le roi, à celui qui lui rapporterait la tête de Harvey, commandant en chef des insurgés, 316.—Atrocités qu'on leur a attribuées; lettres annonçant que la rébellion est presque appaisée, 319. — Découverte, à Youghall, d'une prétendue conspiration, pour massacrer les sujets loyaux de sa majesté britannique; victoire remportée par les insurgés, 320. — Exécution de plusieurs d'entre eux, 324.— Délivrance de Prim, tombé entre les mains des insurgés de Kilkenny; mise à mort de ceux qui l'avaient escorté jusqu'au premier poste royal, 326. — Nouvelles diverses; message du lord-lieutenant au parlement, annonçant un projet d'amnistie, 328.—Système de retraite offensive adopté par les insurgés, 329. — Ordre du commandant de Dublin, portant que quiconque cachera un rebelle et ne le dénoncera pas, sera pendu, et que sa maison sera brûlée, 331.—Négociation relative aux prisonniers prévenus de trahison; émigration d'un grand nombre d'entre eux, 332.—Déposition aux communes de Dublin contre plusieurs insurgés; exécution du secrétaire de leur comité, 334. — Continuation des troubles dans le comté de Tipperary; insurrection de matelots irlandais à bord du *César*; punition des chefs, 337. — Offre decinquante guinées faite par le major-général Nugent, pour chaque rebelle qu'on pourra saisir, 346. — Annonce particulière d'un débarquement opéré en Irlande, ayant Napper-Tandy à sa tête, 363. — Nouvelle reçue à Calais d'un combat entre les Français débarqués et les troupes royales; bruits d'un débarquement de 1,500 Français, 385. —Continuation des exécution militaires, 388. — Nouveau bruit d'un débarquement, 389. — Nouvelle officielle de celui effectué par l'escadre Savary; réception faite par les insurgés aux troupes françaises aux ordres de Humbert; prise de Killala par elles, 390. — Victoire remportée par les insurgés sur les troupes royales; alarmes causées à Londres par la nouvelle du débarquement, 391.—Réflexions du *Times* sur la descente des Français, 395. — Nouvelles alarmes causées par elle à Londres, 398. — Progrès de l'insurrection; défaite du général Lake par les Français; ils s'emparent de Castlebar, 404.—Suite de leur succès; ils sont joints par 6,000 Irlandais-Unis, 411. — Reddition de tous les Français; leur proclamation lors du débarquement; actes du roi d'Angleterre relatifs aux affaires d'Irlande, 413. — Vive discussion, au parlement, relative à une proclamation du Directoire de l'Union-irlandaise, 415.—Les deux chambres exceptent du bill d'amnistie, Napper-Tandy, Lewins et M'Mahon; annonce que Moore, l'un des chefs insurgés, a été pendu, 416.— Renvoi de Lisbonne des Irlandais-Unis qui y étaient réfugiés, 417. — Compte-rendu des opérations du général Humbert en Irlande, 419.—Rapport du comité secret de la chambre des lords de Londres sur l'insurrection de ce pays, 420. — Proclamation relative aux derniers événements; serment de la sainte union républicaine dans le royaume, et sur les flottes britanniques; les Français faits prisonniers sont transportés en Angleterre, 421.—Rapport du général Humbert sur le mauvais succès de son expédition, 422. — Recherches rigoureuses contre les officiers de l'armée de ce général, soupçonnés d'être Irlandais; adresse d'une association d'Anglais-Unis, aux Irlandais-Unis; le général Rey et Napper-Tandy débarquent sur la côte occidentale du Donégal; leurs proclamations aux Irlandais, 430.—Continuation des troubles, 432. — Condamnation à mort de Teeling; discours pour sa défense et détails de ses derniers moments; conseil secret pour les affaires d'Irlande; poursuites ordonnées contre Holt et tous les rebelles, 434. — Continuation des troubles; John Moore, non exécuté, comme on l'avait publié, 435. — Défaite des in-

surgés ; annonce d'un nouveau débarquement de troupes françaises, 446. — Combats livrés aux insurgés par le major-général Trenk, 449.—Lettre sur le projet de réunir l'Irlande à la Grande-Bretagne, 458.—Nouveaux troubles ; mesures révolutionnaires prises par le gouvernement ; projet d'union, 470. — Difficultés au sujet de la déportation des Irlandais dans les États-Unis d'Amérique ; continuation des troubles, 489.—Partialité de la cour martiale ; tentatives pour le projet d'union, 490.—Le bruit de ce projet s'accrédite ; arrêté portant que les prisonniers d'état seront transportés au Canada, 500.—Arrivée de Théobald Wolf-Tone, surnommé le *père de l'Union-Irlandaise*, pris sur *le Hoche*, 509. — Plan d'union avec l'Angleterre, 512.—Discours du roi sur les affaires d'Irlande, 514.—Autre de lord Lansdown contre la réunion, 517. — Inquiétudes du cabinet anglais sur les affaires de ce pays, 519. — Adresses diverses contre la réunion, 540, 587 *bis*.—Trois parties diviseurs entretenus par le cabinet britannique, 596. — Insurrection des milices, 596 *bis*.—On destitue tous les hommes en place qui s'opposent à l'union ; résolution de plusieurs villes contre ce projet, 597 *bis*.—Message du roi en sa faveur ; discours de Shéridan et de Pitt contre et pour cette mesure ; défaite des insurgés du canton de Clare, 604 *bis*. — Discussion et adoption du projet d'union, 607 *bis*, 608 *bis*, 614, 616, 618. — Rejet d'une motion tendante à faire prendre en considération l'état actuel de la nation irlandaise, 619. — Plan de Pitt pour assurer et achever l'union, 622 *bis*. — Le parlement déclare toute l'île sous la loi martiale, 627. — Discussion et adoption du bill sur la rébellion, 630.—Consternation des Irlandais à ce sujet, 632.—Troupes envoyées contre les insurgés, 633. — Arrestation à Londres d'un grand nombre d'entre eux, 634.—Discussion du parlement sur les troubles et sur le bill de rébellion, 635.—Mesures rigoureuses du ministère anglais contre les Irlandais, 636. — Déportation de 600 d'entre eux ; continuation des rigueurs exercées à leur égard, 637.—Discussion au parlement anglais sur la réunion de l'Irlande avec l'Angleterre, 638, 639, 640, 641, 658.—Rapport sur la confédération projetée entre les Irlandais-Unis et la France ; pièces à l'appui, 643, 645, 646, 649, 652.—Sept régiments écossais refusent de s'embarquer pour l'Irlande, 659.—Discussion à son parlement concernant Fitz-Gérald, 660. — Suite de la discussion sur la réunion avec l'Angleterre, 663. — Protestation des lords Holland, Thanet et King contre cette mesure, 665.—Différend tumultueux survenu dans le parlement d'Irlande entre Barrington et le procureur-général, 674.—Taxes imposées sur les membres des clubs, et sur les joueurs de cartes, 676. — Inquiétudes du gouvernement anglais sur ce pays, à cause du départ de la flotte de Brest, 681, 688.—Convention tendant à faire passer en Prusse les Irlandais condamnés à la déportation, 684. —Exécution à mort et suicide de plusieurs d'entre eux ; nouvelles cruautés du ministère anglais : supplices continuels, 688. — Etat de la représentation de l'Irlande dans la chambre des communes de son parlement, 694.—Débats sur l'union avec l'Angleterre, 713.—Lâcheté du sénat d'Hambourg qui livre aux Anglais Napper-Tandy, chef des insurgés irlandais, 793.—Briot affirme que le plan secret de la descente dans ce pays avait été communiqué à Pitt, 794.—Associations révolutionnaires, 856. (*Voyez* Dublin, Fitz-Gérald, Napper-Tandy, O'Connor, etc.)

ISACZI.—Prise de cette forteresse turque par les Russes, VII, 73.

ISAMBARD, curé de Ternant.—Eloge de sa conduite dans les troubles de Saint-Jean-d'Angély, VI, 516, 519.

ISAMBERT, général.—Est suspendu par Custine, XVI, 166.

ISEMBOURG (prince Frédéric d'). — Commande l'armée d'exécution dans le pays de Liége, IV, 565, 609.

ISENHEIM (seigneurie d').—Annulation de la donation qui en a été faite à Mazarin, IX, 160.

ISÈRE (départ. de l').—Élection de Bouchotte à son évêché, VII, 578.—Il prie le roi d'éloigner de lui les ennemis de la constitution, VIII, 342. — Disparution des blés de ce département, XI, 213. —Il annonce la désertion des affaires du 40.e régiment, 557.—Annulation de son arrêté contre les exportations, XII, 457. — Situation de ce département, XVII, 3. — Ses administrateurs démentent un arrêté qu'on leur reproche, 40.—Décret qui les met en liberté, 67.—Autre qui y envoie des commissaires, 495.—Traduction à son tribunal criminel des auteurs des assassinats de Lyon, XXIV, 636.—Lettre de l'accusateur public concernant le jugement de ces individus, XXVII, 655. — Demande un rapport de la loi précédente, XXVIII, 267.—Rapport sur l'esprit public de ce département, 578.—Ses élections sont validées, XXIX, 252.—Mesures prises par ses administrateurs contre l'invasion ennemie, 716. (*Voyez* Grenoble.)

ISERT (P.-E.). — Ses voyages en Guinée, XVII, 417.

ISMAILOW, en Bessarabie.—Prise de cette ville par les Russes, II, 233.—Ils marchent de nouveau contre elle, V, 485.—En fait le siége, VI, 757; VII, 65, 97, 185.—Et la prennent une seconde fois, 213, 233, 305, 569, 721.—Anecdote russe sur cette conquête, XI, 25.

ISNARD, fédéré provençal. — Sa mise en liberté par Lehoc, ministre de France à Hambourg, XIV, 461.

ISNARD (J.-F.-S), cultivateur.—Est condamné à mort, XX, 512.

ISNARD, ingénieur.—Son ouvrage sur les devoirs de la seconde législature, IX, 400.

ISNARD (Maximin), négociant à Draguignan, député du Var à la Législative.—Combat le projet proposé contre l'émigration, X, 268.—Se plaint de l'impunité des prêtres perturbateurs, 308, 374, 407. — Son opinion sur les troubles de Caen, 355. — Il demande que tous les prêtres soient tenus de prêter le serment civique, 389.—Sa réponse au reproche d'athéisme, 415.— Il appuie une dénonciation de Souton contre de Lessart, 440.— S'élève contre les prétentions et les projets des émigrés, 503.—Demande que le fond de la discussion soit interdit aux ministres, 578.— Son opinion sur la coupure des assignats, 646.—Il provoque la mise en accusation des princes émigrés, 728. — Son discours sur les dangers de la patrie, XI, 45.—Son opinion sur la sanction des décrets concernant la haute-cour, 78.— Et sur la guerre, 179.—Il dénonce le ministre des contributions, 545.—S'élève contre la léthargie du pouvoir exécutif, 563.—Vote la mise en accusation de de Lessart, 604.—Son opinion sur une demande de fonds pour la maison de secours, XII, 4.—Il accuse Thuriot d'avoir calomnié le peuple, 14.—Sa motion contre les prêtres perturbateurs, 377.—Son discours sur la situation politique de la France, 392. —Son opinion sur la déportation des prêtres insermentés, 483.—Il fait mander Laporte à la barre, 507. —Signale l'admission de Delâtre dans la garde du roi, 508.—Rend compte de ce qui s'est passé aux Tuileries le 20 juin ; harangue le peuple, 719.— Appuie un discours sur les moyens de sauver la France, XIII, 12.—Désigne Terrier comme un traître, 27.—Fait rappeler le président à l'ordre, 240.—Ses accusations contre le roi, 324.—Il demande des mesures pour assurer la tranquillité, 372, 373.— Sa mission aux Ardennes, 448.—Il annonce l'émigration de Lafayette, 500.— Est chargé de calmer le

peuple au 2 septembre, 602.—Réélu à la Convention et commissaire à Nice, annonce la prise de Sospello, et se plaint du dénuement des troupes, XIV, 624.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 208, 253.—Son opinion sur le mode d'avancement dans l'armée, 326.—Il fait adopter un projet de proclamation sur la guerre, 539.—Sa sortie contre les anarchistes, 622.—Il est élu secrétaire, 645.—Propose une rédaction du décret relatif au tribunal révolutionnaire, 688.—Fait l'éloge de Dumouriez et dénonce un complot contre la Convention, 692.—Demande que le tribunal révolutionnaire soit saisi du complot du 10 mars, 696.—Vote la création d'un comité de salut public, 774.—Est élu membre de ce comité; 803.—Propose la création d'un comité d'exécution, chargé de destituer les agents du pouvoir exécutif, coupables ou inhabiles, XVI, 57.—Fait décréter l'organisation du comité de salut public, 70, 75.—Défend les prétendus contre-révolutionnaires, dénoncés par Robespierre, 348.—Propose de décréter un pacte social avant la constitution, 357, 378.—Est élu président, 411.—Déclare qu'on veut dissoudre la Convention pour favoriser une descente des Anglais, 420.—Sa réponse à une députation de la commune de Paris; troubles qu'elle occasionne, 479, 480.—Réplique de Danton à ses imprécations contre Paris, 483.—Autre réponse à une députation de la section de la Cité; accusations qu'elle provoque, 492, 493.—Il est traité de contre-révolutionnaire, 501.—Le département de Paris demande justice de ses calomnies contre le peuple, 536.—Il déclare, au 31 mai, qu'il se suspend de ses fonctions, 553.—Son arrestation, XVIII, 18.—Il est décrété d'accusation, 32, 37, 60.—Texte de cet acte, 200, 212, 220.—Ses réclamations contre sa mise hors la loi, XXII, 748.—Discussion et décret le concernant, 770.—Brochure sur sa proscription, XXIII, 600, 618.—Motion en sa faveur, 637.—Il est rappelé dans le sein de la Convention, 647.—Reproche au côté gauche d'avoir voulu assassiner la patrie, XXIV, 45.—Justifie sa conduite au 31 mai, 68.—S'oppose à la permanence des séances, 86.—Combat la loi des successions, 104.—En mission, annonce qu'il est entré à Marseille, qu'il a tout organisé sur sa route pour s'assurer la victoire, et que la dernière heure du terrorisme va sonner dans le Midi, 586.—Rend compte de la répression de la révolte de Toulon, 634.—Transmet une adresse de la société populaire de Marseille contre les ultrà-révolutionnaires, XXV, 160.—Fait échouer le complot d'égorger les détenus dans cette commune, 353.—Est rappelé de mission, XXVI, 189.—Est compromis dans la correspondance de Lemaître, 243.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, son témoignage est invoqué par Cadroy, dénoncé par une adresse de Marseille, 668.—Il discute le projet relatif à un emprunt forcé, 677.—Propose des moyens de relever le crédit des assignats, XXVII, 567.—Son discours contre Fréron et contre le système suivi dans le Midi, XXVIII, 47, 48.—Autre contre ses dénonciateurs, contre Barras et les oppresseurs du Midi, 116.—Il réclame la parole sur les troubles de cette contrée, 219.—Interpelle Tallien, signalant les nouveaux réacteurs, 321.—Sa réponse au mémoire de Fréron, sur sa mission dans le Midi, 393.—Accusations de Babeuf contre lui, 691.—Annonce faite de grands dangers courus par lui à Grasse, XXIX, 252.—Il dément cette nouvelle, 276.

ISORÉ, député de l'Oise à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 164, 197, 253.—Godard se plaint d'avoir été destitué par lui pendant sa mission dans la Marne, XVI, 256.—Il est envoyé dans les départements de l'Oise et de l'Aisne, XVII, 284.—Puis à l'armée du Nord, 625.—Annonce que l'ennemi est forcé partout, XVIII, 215.—Réveille l'esprit de la société populaire de Lille, 216.—Rend compte d'une levée de 10 millions à Menin, 319.—Ecrit que le régiment de Laudon-Vert a été taillé en pièces, 583.—Est inculpé au sujet de l'acquittement de cinq Lillois, arrêtés par ses ordres, 631.—Annonce la prise du Mont-Noir, XIX, 8.—Son rapport sur l'agriculture et sur les moyens d'approvisionner Paris, XX, 286.—Il est élu secrétaire, 403.—Son opinion sur le mode de la contribution foncière, 638.—Et sur la liberté de la presse, XXI, 562.—Son discours sur les subsistances, 793.—Il accuse Merlin (de Thionville) de vouloir détruire les sociétés populaires, XXII, 35.—Dénonce les agents du parti d'Orléans, 459.—Propose d'empêcher de tuer les brebis avant quatre ans, 529, 546.—Parle en faveur de la commune de Beauvais, 601.—Félicite la Convention de sa victoire sur les révoltés de prairial, XXIV, 540.—Discute le projet de constitution, XXV, 382.—Propose des peines contre les accapareurs de grains, XXVI, 236.

ISSENGEAUX.—Renvoi aux tribunaux des prêtres qui ont excité des troubles dans cette commune, XIII, 67.

ISSOIRE, département du Puy-de-Dôme.—Mise en liberté des administrateurs de cette commune, XXI, 481.—Décret qui y autorise l'établissement de plusieurs manufactures, XXV, 158.—Fermeture de son cercle constitutionnel, XXIX, 187.—Décret qui y établit un tribunal de commerce, 594 *bis*.

ISSOUDUN.—Les députés de cette commune offrent 115 marcs d'argenterie provenant des boucles de leurs concitoyens, II, 208.—Elle est autorisée à contracter un emprunt, IV, 552.—Ses électeurs sont expulsés de Châteauroux, VII, 570.—Rejet d'une résolution relative à son cimetière, XXIX, 267.

ISSY-L'ÉVÊQUE.—Pétition de cette commune en faveur de Carion, maire et curé du lieu, VII, 356.—Mise en liberté de celui-ci, 651.

ISSY-LA-MONTAGNE.—La société populaire de cette commune se plaint de l'élargissement des aristocrates, XXI, 652.—Les Jacobins arrêtent l'impression de l'adresse que cette société leur a communiquée, 666.

ISTRIE-VÉNITIENNE (l'). —Entrée des troupes impériales dans cette province, XXVIII, 758.—Protestation contre son invasion, 775.—Voyage dans ce pays, XXIX, 633.

ITALIE (l').—Proscription des modes françaises, II, 206.—Débordement du Pô et de la Brenta, XI, 10.—Dispositions militaires sur les côtes, XV, 309.—Mémoires secrets sur ce pays, XVII, 679.—Autres sur ses principaux états, XVIII, 105.—Bruits relatifs à des paix partielles avec la France, XXIV, 81.—Avantages remportés par les Français, 312.—Assassinat du courrier de France à Venise, et dispersion de ses dépêches, XXVI, 650.—Alarmes occasionnées par la défaite des Autrichiens, XXVII, 201.—Batailles de Montenotte, XXVIII, 251.—De Dégo et de Saint-Jean, 255.—De Mondovi, 261, 262.—Prise de Tortone par les Français; Bonaparte promet à son armée la conquête de ce pays, sûreté et protection aux peuples qui l'habitent, 269.—Passage du Pô par les Français, et armistice conclu avec le duc de Parme, 274, 275.—Bataille de Lodi, 278.—Prise de Pizzighitone et de Crémone, 290.—Armistice des Français avec le duc de Modène, 299.—Objets de sciences et d'arts conquis par eux dans ce pays, 305.—Entrée de l'armée française à Milan, 306.—Répression de la révolte qui a éclaté contre elle dans cette ville, à Pavie et à Binasco, 309.—Avantages des Français sur le Mincio, 313, 316.—Manifeste de Bonaparte en entrant sur le territoire vénitien, 314.—Conspiration de Pavie; prise de cette ville, et proclamation contre les rebelles, 316.—Proclamation aux habitants de Véronne; investissement de Mantoue par les Fran-

çais et prise de ses faubourgs, 324.—Révolte des fiefs impériaux et punition des chefs, 333.—Prise de Bologne, Urbin, Ferrare et autres places, 339.—Armistice conclu par les Français avec le pape, et occupation de plusieurs villes de ses états, 342.—Occupation de Livourne, 350.—Rassemblement fanatique dissipé à Lugo, 364.—Siége de Mantoue, 370.—Batailles de Lonado et de Castiglione, 384.—Prise de Borgo-Forte et du pont de Governolo, 417.—La fermeture des ports d'Italie porte un coup terrible aux projets du gouvernement anglais, 420. — Bataille de Roveredo, 431. — Combats de Cerea, Castellaro et Saint-Georges, 443.—Faux bruit du bombardement de Gênes, 477. — Arrivée à Paris des objets de sciences et d'arts enlevés de ce pays, 483, 498.—Ordre pour la réunion des députés des quatre provinces de Modène; excès commis à Bologne par les Birichini, 483.—Abolition de l'inquisition à Ferrare, 491.—Résolution qui autorise le passage sur le territoire français des recrues qui se font en Italie pour l'Espagne, 498.—Bataille d'Arcole; constitution faite par le sénat de Bologne, 500.—Combat de Rivoli et de la Favorite, 503, 505.—Prise du château de Bergame, 519.—Rétablissement de la tranquillité à Castel-Novo, 529.—Destruction totale de la cinquième armée de l'empereur dans ce pays, forte de 50,000 hommes, 534.—Garantie donnée aux Milanais de leur liberté et de leur indépendance, 543.—Mauvaise foi de la cour de Rome, 550.—Combats d'Avio et de Carpenedolo, 554, 560, 567.—Prise de Trente, Faenza et Forli; évacuation de Mantoue par Wurmser, 564, 565. — Rupture de l'armistice avec le pape, 570. — Invasion de la Romagne, du duché d'Urbin, de la Marche-d'Ancône et de Notre-Dame-de-Lorette, 579, 580. — Autorisation de se rendre en Italie, donnée à tout prêtre français non-détenu, 589.—Accueil fait à Bonaparte par les habitants d'Imola et par la ville d'Ancône, 592, 621.—Arrivée à Toulon des objets de sciences et d'arts qui ont été enlevés d'Italie, 618.—Article sur les journaux politiques de ce pays, 628.—Prise de Gradisca et passage du Tagliamento, 632, 636.—Prise de Goritz et de Trieste, 641, 644.—Combat du Tarvès et de la Chiusa, 645, 648.—*Essai sur les lois fondamentales de l'Italie libre; Discours sur les rapports politiques et économiques de l'Italie, avec la France et l'Europe*, 658.—Soumission de Venise, de la Carinthie et du Tyrol; combats du Lavis, de Tramin et de Clausen, 659.—Suspension d'armes, 669.—Préliminaires de paix signés par l'empereur, 674, 681.—Irruption des brigands montagnards dans la province de Cézène, 674.—Moyens mis en usage par l'oligarchie adriatique pour empêcher les Français de devenir les arbitres du sort de l'Italie, 677, 706.—Meurtres entre eux à Venise; mesures militaires à ce sujet; refus de Bonaparte de traiter avec ce gouvernement, 679, 702, 706, 711, 714.—Fermentation du patriotisme à Véronne, 686.—Inauguration de l'arbre de la liberté à Brescia; progrès de l'esprit républicain dans l'état de Venise, 719.—Penchant général de l'Italie vers cette sorte de gouvernement, 720.—Monument élevé à Faenza à la gloire de la nation française, 723.—Insurrection à Gênes, 724.—Convention relative au nouveau gouvernement de cet état, 729, 732.—Plaintes contre le silence du Directoire français sur les événements de l'Italie, 732.—Justification de la conduite des peuples qui l'habitent, 733.—Manifeste que leur adresse le gouvernement provisoire de Brescia, 738.—Autre de la société d'instruction publique de Milan, 742.—Indépendance de la république cisalpine reconnue et proclamée, 749.—Proclamation de la municipalité de Venise pour engager ses concitoyens à se réunir aux peuples libres de l'Italie, 760.—Plaintes contre les calomnies auxquelles sont en butte les généraux français qui servent dans ce pays, 767.—Attaques contre le Directoire français, relativement à ses révolutions, 777. — Observations sur les rapports politiques de la France avec lui, 822. —Menées contre-révolutionnaires, XXIX, 39.—Traité de Campo-Formio, 50.—Saisie de correspondances ennemies, 63, 247.—Organisation du territoire cisalpin, 76.—Marche des Français sur Rome, dont ils s'emparent, 130, 146.—Proclamation de la république romaine, 164. (*Voyez* Rome.) — Reconstruction et embellissement de Messine, 271.—Déroute des rebelles qui abattaient les arbres de la liberté; révolte comprimée dans le Pérousin, 275.— Horreurs commises à Cita-di-Castello contre les républicains de tout âge et de tout sexe, 289.—Etat des monuments transportés d'Italie en France, 320. — Conjectures sur les prétentions de l'empereur, 346. — Préparatifs hostiles du roi de Naples et de l'empereur contre ce pays, 346, 358.—Arrêté relatif au transit, par le département du Mont-Blanc, des marchandises destinées pour l'Italie, 379. — Mission d'Amelot dans ce pays, 398.—Détails sur sa situation, 427.—Destination pour ce pays de 65,000 Russes, à la solde de l'Angleterre et à celle de l'Autriche, 477.—Article intitulé : *des Français en Italie*, 550.—Annonce de sa délivrance prochaine, 579 *bis*.—Détails des succès des Français, 582 *bis*.—Conquête du royaume de Naples, 589 *bis*. (*Voyez* Naples et Championnet.)—Arrêté pour l'expulsion d'Italie de tous les Français, sans mission ou concussionnaires, 592 *bis*.—Le gouvernement anglais annonce par ses journaux n'avoir aucune part dans les derniers événements, 611.—Entreprises de Sidney-Smith pour y porter la peste, 625. — Ruses des ministres anglais pour ôter aux Turcs la connaissance des conquêtes faites par les Français, 629.—Occupation par ceux-ci de la Toscane, 640.—Annulation des lettres de marque délivrées dans ce pays par les agents français, 643.—Ouvrage intitulé : *Tableaux historiques des campagnes et des révolutions d'Italie*, 688.—Opérations de Moreau dans cette contrée, 697.—Idée des dilapidations qui s'y sont commises, et dénonciations à ce sujet, 718, 719, 720. (*Voyez* Faypoult, Trouvé, etc.)—Réflexions sur la nécessité pour la France d'assurer la liberté de ce pays, 720.—Mouvements des armées et détails sur leur position, 721, 724, 729, 731, 753.—Plaintes relatives à la reddition de plusieurs places fortes par des commandants français, et mesures prises en conséquence, 727, 732. (*Voyez* Mantoue et Latour-Foissac.) — Réflexions sur la conduite de Suwarow dans ce pays, 753.—Discours de Briot, en offrant trois écrits relatifs à ses malheurs; il insiste sur la nécessité de maintenir sa liberté, malgré la présence des Russes à Milan, 765, 794.—Bataille de Novi, 788, 796. — L'asservissement de l'Italie est invoqué comme une preuve des dangers qui menacent la France, 808.—Agitation violente dans ce pays, 843. (*Voyez* Armées d'Italie et de Naples, Bonaparte, Florence, Gênes, Milan, Naples, Venise, Rome et les autres localités ci-dessus indiquées.)

ITALIENS (les), réfugiés en France.—Lettre de Bernadotte les engageant à concourir à la délivrance de leur pays envahi par les Russes, XXIX, 784. (*Voyez* Italie.)

ITHAQUE (département d'), dans la mer Egée.—Comeyras y est envoyé comme commissaire-général, XXIX, 122.—Il est remplacé par Dubois (du Haut-Rhin), 303.

IVROGNERIE.—Suppression de la peine infligée aux soldats qui s'en sont rendus coupables, III, 306.

IVRY-LA-BATAILLE. — Adresse de cette commune à la Convention, XVI, 680.

IZOARD. — Accusé de concussion, est arrêté à

Marseille, XVI, 549.—Réclame contre les inculpations de Barbaroux, 568.

IZOARD (Jean-François-Auguste), député des Hautes-Alpes à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 211, 253.—Il fait rapporter les lois rendues contre Lyon, XXIII, 373.—Et traduire Hébrard et autres devant le tribunal criminel du Puy-de-Dôme, 405.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, fait déclarer qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur une dénonciation contre Detorcy, XXVIII, 261.—Son rapport sur les élections de la Guyane française, 494, 497.

IZOS (Jacques), député des Pyrénées-Orientales au Conseil des Cinq-Cents.—Annonce que son département a acquitté les deux tiers de sa part dans l'emprunt forcé, XXVII, 540.—Vote le maintien de la loi du 3 brumaire an IV, XXVIII, 465.—Est élu secrétaire, 529.—Absent au 18 fructidor, adhère à cette journée, XXIX, 14.—Son opinion sur les élections de la Seine, 259.—Il fait accorder une indemnité à l'ex-député Drouet, 417.—Et mettre les bâtiments de l'archevêché d'Auch à la disposition de l'administration du Gers, 499.—Est élu secrétaire, 611.

J.

JAC (Jacques), ex-constituant, réélu par le département du Gard à la Convention. — Fait ajourner l'accusation rendue contre Lebrun, XIV, 694. — Son vote dans le procès du roi, XV, 161, 223, 253.—Membre du Conseil des Anciens, il en est élu secrétaire, XXIX, 250.

JACHÈRES. —Mémoire sur leur culture, VIII, 192.

JACI (prince de), président de la junte de Sicile. —Sa mort, III, 670.

JACKSON, prédicateur irlandais.— Est condamné à mort, XXIV, 565. — Son suicide, 597, 613.

JACOB, député de la Meurthe à la Convention. — Déclare que la ville de Toul a des canons sans affuts, XVII, 373.—Dénonce les dégâts commis dans les forêts nationales, 433. — Fait rendre un décret sur les immeubles des comptables soumis à l'hypothèque nationale, et sur les comptes des receveurs des domaines des ci-devant princes français, XXV, 112. — Son rapport relatif aux gratifications des receveurs particuliers, XXVI, 45.

JACOB, impliqué dans l'affaire du camp de Grenelle.—Est condamné à mort, XXVIII, 437.

JACOB, général. — Annonce l'investissement de Landrecies, XXI, 126.

JACOB. (*Voyez* Benjamin-Jacob.)

JACOBI (baron de), ministre de Prusse.—Réclame contre la marche des troupes impériales sur Liège, VII, 187. — Sa déclaration sur les projets de l'Autriche contre la France, VIII, 595.—Ministre à Rastadt, notice sur son caractère, XXIX, 293. — Ses papiers lui sont enlevés par les hussards autrichiens, 664. — Acte par lequel, avec le corps diplomatique, il déclare le colonel Barbackzi responsable de l'assassinat de Rastadt, 668.—Assiste au convoi de Bonnier et de Roberjot, 672.—Envoie à son gouvernement le procès-verbal de leur assassinat, 676.—Particularités qui le concernent dans le rapport de Jean Debry, 679.

JACOBINISME.— Son extermination est le but de l'Europe, XII, 81.—Sa marche et ses progrès en Angleterre, XX, 686. (*Voyez* Pitt, Margarot, Muir, etc.) —Annonce de l'arrivée, à Paris, d'une foule de méridionaux, disposés à soutenir les Jacobins, XXIII, 61. — Adresse de la section du Mont-Blanc contre leurs principes, 191.—Mesures invoquées contre eux par Cadroy, XXIV, 312.—Tableau des fureurs du Jacobinisme, par Palissot, XXVIII, 626. — Les Jacobins sont accusés de préparer une conspiration contre le Corps Législatif, 745.—Accusation de jacobinisme dirigée contre l'empereur, XXIX, 65, 76. — Tribunal en Toscane pour le réprimer, 110. — Dénonciation d'une conspiration formée par les Jacobins, 757, 764. — Poursuites ordonnées contre les auteurs d'un placard intitulé : *Guerre à mort aux Jacobins*, 767. —Désordres occasionnés par eux à Bordeaux, Lille, Lorient, Rouen et Amiens, 775, 776. (*Voyez* Société des Jacobins.)

JACOMIN (Jean-Jacques-Hippolyte), député de la Drôme à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 220, 254. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il est nommé membre de la commission des inspecteurs, XXVIII, 799.—Lit une lettre sur l'assassinat de Guirault; donne des détails sur la révolte de Saint-Christol, XXIX, 16. — Est élu secrétaire, 159.— Lit une dénonciation contre Dugay, 178.

JACOPIN, général français. — S'empare d'une île du Rhin, XXV, 697.—Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVIII, 359, 416.

JACOT, officier de police militaire à l'armée des Ardennes.—Est destitué et arrêté, XIX, 610.

JACOTIER, déserteur du régiment des chasseurs impériaux russes. — Est massacré par les bataillons français le *Mauconseil* et le *Républicain*, XIV, 239.

JACQUEL (femme.) (*Voyez* Maréchal.)

JACQUELIN (Michel), canonnier.—Est condamné à mort, XIX, 284.

JACQUEMART, curé, député d'Anjou à la Constituante.—Son opinion sur l'élection des évêques, IV, 585.—Sur celle des curés, 637.—Et sur le traitement de ces derniers, 652. — Il parle en faveur des ministres, à l'occasion de l'insurrection de l'escadre de Brest, VI, 170.—Défend les droits du pape sur Avignon, 418.—Est élu secrétaire, VII, 150.

JACQUEMINIÈRE (Gilet de la), député de Montargis à la Constituante. — Sa motion pour le paiement des impôts, I, 486. — Il propose une addition au décret relatif à la conservation des forêts, II, 374. —Son rapport sur les droits de ménage, péage etc., III, 531, 570. — Son opinion sur la suppression du privilége de la compagnie des Indes, IV, 22.—Il fait décréter divers articles sur les dîmes, 165. — Vote pour l'ouverture d'un seul port au retour de l'Inde, V, 82.— Son rapport et décret à la suite sur les messageries, 474, 494.—Il est élu secrétaire, 512.—Fait continuer au Conseil le droit de statuer sur les affaires des postes et des messageries, 580.—Ses observations sur la suppression des droits d'aides, VI, 248. —Il fait rendre un décret sur le privilége des carosses de place de Paris, 423. — Présente un projet sur le tarif des voitures d'eau, 690.—Et un autre relatif à l'exercice des droits de citoyen actif par les fonctionnaires publics, VIII, 643.

JACQUEMINOT, député de la Meurthe au Conseil des Cinq-Cents. — Fait permettre l'exportation en Hollande des bois de construction, XXVIII, 766.—Son opinion sur la répression des brigandages, XXIX, 118. —Sur les places vacantes dans les tribunaux, 257. —Sur le remplacement des juges, 266.—Sur l'action en rescision, 267. — Et sur l'ordre des travaux des deux Conseils, 270. — Il demande des secours pour les familles des militaires, 284.—Son rapport sur les testaments militaires, 292, 295.—Il défend le projet sur les domaines engagés, 296. — Son rapport sur l'organisation du régime hypothécaire, 309, 337, 341. —Il fait adopter un projet sur la liberté de la presse, 358. — Son opinion sur le mode d'exécution du système hypothécaire, 361.—Son rapport sur quelques articles de la loi des successions, 389. — Il présente un projet sur les créances cédées des émigrés, 403. — Discute celui concernant les biens de leurs pères et mères, 518.—Demande le rapport de l'arrêté relatif à la révision des élections des juges, 522. — Son opinion sur les dispenses du service militaire, 540. —Son rapport préliminaire sur le code civil, 588.— Son opinion sur le retirement des monnaies de cuivre et de billon, 589 *bis*.—Son rapport sur la loi du 17 nivose, 592.—Il appuie l'impôt sur le sel, 601 *bis*. —Combat le projet de Duchâtel sur le régime hypothécaire, 627.—Et celui relatif aux jugements rendus sur pièces fausses ou sur faux témoignages, 660. — Soutient la validité des élections de Jemmapes, 682. —Son opinion sur l'indemnité demandée pour la citoyenne Montansier, 699. — Et sur la liberté de la presse, 711. — Son projet sur l'échéance des lettres de change, 804. — Il s'oppose à l'annulation de la liste des jurés de la Seine, 867.—Demande une loi sur

la formation de ces listes, 873.—Son opinion sur la répartition de l'emprunt de 100 millions, 883.
JACQUEMOT, lingère, veuve Badel.—Est condamnée à mort, XX, 720.
JACQUES I.er— Histoire d'Angleterre jusqu'à son avénement, X, 62.
JACQUES II.—Article sur sa retraite, IX, 130.
JACQUET, aubergiste. — Est condamné à mort, XXI, 159.
JACQUET (J.-C.), homme de loi.—Est condamné à mort, XX, 368.
JACQUET (P.), municipal de Dun.—Est acquitté, XXII, 264.
JACQUET, capitaine.—Est nommé chef d'escadron sur le champ de bataille, XXIX, 585 *bis*.
JACQUET, député extraordinaire d'Arles. — Sa lettre au président de l'Assemblée nationale, XII, 415.—Il dépose dans l'affaire de Jouneau et de Grangeneuve, 675.
JACQUET-GONIN (M.), femme Pasquier-Larevenchère.—Est condamnée à mort, XX, 700.
JACQUET DE LATRE, tailleur, notable de Sedan. —Est condamné à mort, XX, 684.
JACQUEY, capitaine anglais. — Signe la capitulation de Pizzighitone, XXIX, 718.
JACQUIER, marchand de vin. — Procès entre lui et Godeau, V, 515.
JACQUIER, négociant suisse. — Décret qui lui accorde 20,000 francs pour établir une filature en Corse, XVI, 297.
JACQUINET, dit Mont-au-Ciel.—Est condamné à mort, XXI, 103.
JADIN, compositeur. — Auteur de la musique des opéras de *Joconde*, V, 676. — De la *Communauté de Copenhague*, ou *le duc de Valdeza*, VI, 740. — De la *Vieillesse d'Annette et Lubin*, VIII, 284.—De *Amélie de Montfort*, XI, 399.—De *Il signor de Pursognac*, XII, 263. — Du *Coin du feu*, XVI, 711. —De l'*Apothéose de Barra*, XXI, 138.—De la *Supercherie par amour* et du *Mariage de la veille*, XXIV, 467; XXVIII, 188.—Son éloge, 450.
JADIN, se qualifiant commandant provisoire en vendémiaire.—Est condamné à mort par contumace, XXVI, 290.
JADOT, envoyé par la commune de Saint-Omer. —Demande de son arrestation, XXII, 63.
JAGERHORN, colonel suédois.—Se distingue dans un combat contre les Russes, IV, 337.
JAGOT (Grégoire-Marie), député de l'Ain à la Législative.—Accuse Gorguereau de faire le procès au peuple, XI, 308.—Réélu à la Convention, est envoyé en mission dans le département du Mont-Blanc, XIV, 603. — Absent lors du jugement de Louis XVI, XV, 160, 170, 210, 253.—Est élu secrétaire, XVII, 707. — Dénoncé par Merlino et exclu du comité de sûreté générale, XXI, 367.—Ordre du jour sur ses excuses, 368.—Il est remplacé au comité de sûreté générale, 656.—En défend les anciens membres, XXIV, 54. — Demande de son arrestation, 571.—Elle est décrétée, 575. — Découverte d'une lettre à sa charge, 581. — Il est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.
JAILLANT, député de Sens à la Constituante. — Absent par congé, revient dans l'Assemblée en apprenant la fuite du roi, VIII, 736.—Est juré suppléant du tribunal du 17 août, XIII, 450.
JAILLAT, commandant d'artillerie.—Se distingue à la prise de Gradisca, XXVIII, 636.
JAILLON (Ursule), femme Roche. — Décret en sa faveur, XIX, 632.
JAILLOT.—Notice sur ses *cartes topographiques des Pays-Bas autrichiens*, XIII, 138.
JAIS. — Décret qui l'exempte du droit d'entrée, XII, 302.
JAJOWSKI, général russe. — Est tué à Ismaïlow, VII, 213.
JALECH, ci-devant moine.—Est décrété d'arrestation, XVII, 480.
JALÈS (le camp de). — Sa formation dans le département du Gard, V, 558. — Débats et décret sur les arrêtés qui y ont été pris, 586. — Lettre des députés de l'Ardèche sur le rétablissement du calme dans le Gard, et sur l'improbation qui s'y est manifestée contre ce rassemblement, VI, 77. — Efforts des conspirateurs pour susciter une guerre civile et de religion, 134. — Lettre des députés de l'Ardèche sur un manifeste qu'on leur attribue, 238. — Dénonciation d'un écrit qui invite les mécontents à s'y réunir, VII, 531.—Dissolution de ce camp, 556.—Arrestation de quelques-uns des rebelles, 557.—Leur translation à Alais, 729.—Projet de faire démolir le château de Jalès, XI, 680. — Défaite des rebelles du camp, XIII, 163.—Fonds destinés à l'arrestation de leurs chefs, XVI, 283.—Décret relatif à leur procès, 485. — Leur punition, XVIII, 124.
JALLET, curé, député du Poitou à la Constituante. —Se réunit aux communes, I, 68.—Son opinion sur le rachat des dîmes, 326. — Il attribue à la nation la propriété des biens du clergé, II, 114.—Et au roi le droit de paix et de guerre, IV, 385. — Vote pour la constitution civile du clergé, 506.—Parle sur le traitement des curés, 710. — Prête le serment civique, VI, 739. — Demande qu'on taxe les moissons, VIII, 663.
JALLIER DE SAVAULT. — Sa participation aux événements du 14 juillet, I, 101, 584, 588, 590. — Sa lettre sur la démolition de la Bastille, IV, 268.
JALLON, président de l'assemblée générale des sections d'Orléans.—Prononce un discours contre la Convention, XXVII, 230.
JALLOT (J.-F.), femme Mesnildor. — Acquittée, restera détenue comme suspecte, XXII, 279.
JAMAIN, impliqué dans l'affaire du camp de Grenelle.—Est condamné à mort, XXVIII, 437.
JAMAIQUE (la).—Soulèvement des nègres excités par les Espagnols, XI, 354.—Attaque par les Français, XXVIII, 149.—Fin de la guerre contre les nègres, 290. —Défaite des Anglais, 329.—Nouvelle arrivée en Angleterre de la parfaite tranquillité qui y règne, 529. — Insurrection des nègres qui se sont échappés des habitations anglaises, XXIX, 388.
JAMBON (les frères), prévenus d'assassinat.—Instruction de leur procédure, III, 543, 584. — Ils sont absous, 656.
JAMES. — Est élu secrétaire des Jacobins, XI, 554.
JAMPTEL, membre de la commune de Paris.—Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.
JAN, député de l'Eure au Conseil des Anciens.— Son opinion sur la suspension des ventes des biens nationaux, XXIX, 771. — Et sur la résolution relative aux peseurs publics, 875.
JANGEN, enseigne.—Trait d'héroïsme de sa part, XIX, 587; XX, 438.
JANERIA, sergent-major.—Trait de bravoure de sa part, XXV, 685.
JANINET, graveur.—Annonce de son portrait de Francklin, IV, 610. — Et de sa gravure de la fédération du 14 juillet, IX, 101.
JANIOT, fondeur. — Est condamné à mort, XXI, 31.
JANNAUT, chef de bataillon.—Son éloge, XXV, 290.
JANNIN, gagne-denier. —Est condamné à mort, XXI, 15.
JANQUOIS, membre de la commune de Paris. — Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

JANSEN.—Annonce de son ouvrage sur le tabac, VII, 328.

JANSON, médecin. — Annonce de son cabinet de plantes médicinales, VIII 239.

JANSON (Hélène), femme Dulac.—Est acquittée, XIX, 195.

JAPHET, député d'Indre-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents.—Défend Chalmel, XXIX, 652.—Son rapport sur le remboursement des sommes empruntées par les receveurs des anciennes loteries, 654.

JARD-PANVILLIERS (L.-Alexandre), député des Deux-Sèvres à la Législative.—Fait décréter la liquidation des anciens pensionnaires, XIII, 75.—Réélu à la Convention, donne des détails sur une proposition faite au député Robouam, pour l'engager à faire décharger la liste civile des pensions de la ci-devant maison du roi, XIV, 103.—Propose des mesures pour l'examen des papiers du comité de surveillance, 129.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 207, 253.—Il fait rendre un décret sur les pensions militaires, 362, 399.—Et un autre sur l'admission à l'hôtel des invalides, 614. —Est envoyé en mission dans les départements insurgés, XVI, 357.—Annonce un échec éprouvé par l'armée des côtes de la Rochelle, 511.—Est dénoncé par Marat, 684.—Parle sur l'affaire de Carrier, XXII, 580.—Fait accorder divers secours, 698; XXIII, 54, 196, 422. — Propose de ne pas vendre les jardins des presbytères, 20. — Son rapport sur les moyens de soulager les indigents, 334. — Il fait accorder des secours à la veuve de Philippeaux, 581. — Rendre un décret sur la manufacture de toile à voiles de Butel, 543.—Voter des secours à la famille de Pecquin, 563. — Rendre un décret relatif à ceux accordés par les députés en mission, 613.—Un autre sur ceux promis aux enfants des défenseurs de la patrie, 655. — Un autre en faveur des Suisses licenciés en 1792, 715.—Est chargé d'assurer l'exécution des lois sur l'instruction publique, XXIV, 191. — Fait décréter le paiement des pensions dues à des militaires de deux régiments suisses, 200.—Et accorder des secours aux religieuses anglaises dont les biens ont été confisqués, 223. — Discute le projet de constitution, XXV, 334.—S'oppose à l'impression d'un discours de Dubois-Crancé sur l'esprit public, 415. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, son projet sur l'organisation de la gendarmerie nationale, XXVIII, 328. — Son opinion sur l'amnistie proposée pour les délits militaires, dans l'Ouest, 404. — Il vote le rapport de la loi du 3 brumaire an IV, 464, 466.—La priorité est refusée à son projet sur cette loi, 474. — Il propose de déclarer que tous les presbytères sont aliénables, 477. — Son rapport en faveur des héritiers de Brossier-Lacharpagne, 510.—Il présente un projet sur la calomnie, 516.—Et un autre sur l'aliénation des presbytères, 521, 628, 756.—En appuie en faveur des départements de l'Ouest, 536.—Sa motion relative aux troubles de Toulouse, 543.—Son rapport sur la liquidation des créances des émigrés, 657. —Il demande l'impression du projet sur les lois rendues contre les prêtres insermentés, 735.—Son opinion sur la déclaration à exiger des ministres des cultes, 746.—Il fait décréter la liquidation des pensions des ci-devant gagistes de la liste civile, 761.—Et adopter sept projets sur la liquidation de la dette des émigrés, 771. —Est élu secrétaire, 773.—Combat la réduction des rentes créées pendant la dépréciation du papier-monnaie, XXIX, 109.—S'oppose à la suspension d'Hermann, 131.—Sa motion sur l'application de la loi du 3 brumaire aux députés; il fait accorder plusieurs pensions; son opinion sur l'enceinte constitutionnelle du Corps Législatif, 132. — Il combat le projet concernant les cautions des émigrés insolvables, 245.—Propose un amendement à celui de Chénier relatif aux événements d'Ostende, 279.—S'oppose à l'annulation des congés militaires, 725. — Son opinion sur le système des otages, 731.—Il parle contre la déclaration des dangers de la patrie, 808.

JARDIN, ex-page du tyran.—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XX, 727.—Et condamné à mort, XXI, 39.

JARDIN (C.-M.-A.), ex-greffier.—Est condamné à mort, XX, 384.

JARDIN, rédacteur du *Courrier républicain.* — Est l'un des journalistes déportés au 18 fructidor, XXVIII, 815, 818.—Détenu au Temple, demande que son procès lui soit fait dans les règles, XXIX, 111. — S'évade lors de sa translation à Rochefort, 130.—Est déporté de nouveau, 795.

JARDINS.—Arrêtés pour leur défrichement, XIX, 599, 654, 669.

JARDIN DES PLANTES OU D'HISTOIRE NATURELLE.—Projets pour la fixation des dépenses de son administration, V, 440; VII, 87.—Autorisation donnée au Directoire pour son agrandissement, XXVIII, 306.

JARDINS BOTANIQUES.—Décret pour leur conservation, XX, 148. (*Voyez* Botanique.)

JARDON, général.—Son éloge, XXI, 14; XXII, 390. —Il remporte une victoire sur les rebelles de la Belgique, XXIX, 536.

JAROUFLET (J.), notaire.—Est condamné à mort, XX, 560.

JARRI, général, commandant à Courtray. — Fait incendier les faubourgs de cette place, XIII, 42.—Reproche aux généraux autrichiens la nécessité où il s'est trouvé, 73.—Est dénoncé par une députation de Belges et de Liégeois, 260.—Passe à l'étranger, 554. —Détails sur son émigration, 615.—Il est arrêté à Grevenmacher, 698.—Reproche fait à Luckner de ne l'avoir pas fait punir, XIV, 67, 75.

JARRY.—Est dénoncé par Tallien comme espion, et défendu par Billaud-Varennes, XX, 718.

JARRY, officier supérieur dans l'armée catholique et royale.—Interception de ses lettres aux membres du conseil du Morbihan, XXIV, 583.—Il est traduit au tribunal militaire de l'armée de l'intérieur, XXV, 399. —Sa défense, XXVI, 398.

JARRY, député de la Loire-Inférieure à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 190, 252.—Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60.—Proteste contre le 31 mai, XXII, 585.—Est rappelé dans le sein de la Convention, 699.—Annonce la pacification de la Vendée, XXIV, 418.

JARRY-DESLOGES, député de la Mayenne au Conseil des Anciens.—Son rapport sur l'organisation de la gendarmerie, XXVIII, 771.—Il défend la résolution prise à ce sujet, 773. — Est arrêté au 18 fructidor, 793.—Son élection est annulée, 796, 810.—Il est traduit au Temple et mis en liberté, 811.

JASME (Marie-Aimée), ex-noble et religieuse. — Est condamnée à mort, XX, 51.

JASSY.—Arrivée de Boulgakoff et du baron de Thugut dans cette ville, III, 357. — Opérations du congrès y réuni, 373, 477, 501, 525; IV, 41, 285; XI, 73.

JASTUD, femme Bulter.—Est condamnée à mort, XXI, 508.

JAUCOURT (François), colonel du régiment de Condé.—Annonce une insurrection à Metz, V, 437.— Ramène le calme à Brie-Comte-Robert, VII, 338. — Envoie son serment, IX, 39. — Député de Seine-et-Marne à la Législative, son opinion sur l'émigration, X, 182.—Il présente et fait adopter un mode de remplacement aux emplois vacants dans l'armée, 316, 340, 341, 488.—Appuie une adresse de Loir-et-Cher contre les émigrés et les prêtres réfractaires, 459.—Défend les dragons commandés par Malvoisin, 543, 544. — Propose l'envoi à tous les bataillons de volontaires de l'adresse de celui de la section Mont-

martre, 662. — Défend l'adresse du département de Paris sur les prêtres insermentés, 663. — Inculpe la force armée de Saint-Omer, XI, 70. — Son opinion sur le recrutement, 183, 198. — Il demande l'ordre du jour sur les mouvements de Paris, 212.—Son opinion sur la mise en accusation de de Lessart, 604.—Il approuve les marchés de fusils faits par Narbonne, XII, 78.—S'oppose à l'admission des soldats de Châteauvieux aux honneurs de la séance, 87.—Vote contre la guerre avec l'empereur, 186.—Demande l'examen du compte-rendu du dernier plan de campagne, 300. — Plaintes de Chabot contre lui, 531. — Il accuse celui-ci de provoquer le peuple contre l'Assemblée, 582. — S'oppose à une fédération au 14 juillet, 596.—Parle sur le mode de levée des 20,000 hommes, 606.—S'oppose à ce qu'il soit demandé une garantie de leur civisme aux gardes du roi, 612. — Accuse les clubs d'être d'accord avec Coblentz, XIII, 19.—Donne sa démission, 300. — Admission de son suppléant, 349.—Arrêté à la suite du 10 août, il réclame l'inviolabilité comme député, 539.—Emigré, Legendre dénonce sa présence à Paris, XXV, 524.—Il est l'un des habitués de la cour du prétendant, XXVII, 241; XXIX, 454. —Ses intrigues en Allemagne, 347.

JAUCOURT (A.), ci-devant marquis.—Ses démêlés avec le comte de Cardo, chambellan de la cour de Modène, XII, 517. — Il est condamné à mort, XX, 427.

JAUFFRET, procureur de la commune d'Aix. — Dénonciation contre lui, XVI, 697.

JAUFFRET (Louis-François), littérateur. — Son *Histoire impartiale du procès de Louis XVI*, XIV, 859; XVI, 46. —Notice de son ouvrage intitulé : *Les charmes de l'enfance et les délices de l'amour maternel*, XXVIII, 673.

JAUGE, banquier.—Eloge de sa conduite, X, 83.— Il est traduit au tribunal révolutionnaire, XX, 727.— Et condamné à mort, XXI, 39.

JAUGER, officier municipal de Ruffec.—Décret en faveur de sa famille, XIII, 388.

JAUGEURS.—Décret sur le mode de leur élection, X, 530, 556.

JAULLAIN, orateur d'une députation de Saint-Germain-en-Laye.—Demande des armes à l'Assemblée, I, 184.

JAULT, membre de la commune de Paris. — Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

JAUNAGE (chevalier de).—Ses différends avec les habitants de Mirebelle, IV, 188.

JAUNE (Urbain).—Est dénoncé par Renaudin, XXI, 92.

JAUNNAU, hussard.—Son éloge, XVII, 774.

JAUSSIONS, secrétaire du département du Morbihan. —Sa fuite, VII, 541. — Il repousse les accusations dirigées contre lui, VIII, 162.

JAVOGUES fils, député de Rhône-et-Loire à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 168, 203, 253.—Il réclame des secours pour Saint-Etienne et Montbrison, XVIII, 62.—Est envoyé dans le département de Saône-et-Loire, 313. — Décret pour l'examen de sa conduite, XIX, 415. — Il est dénoncé par Couthon ; annulation de sa proclamation ; son rappel, 430.—Il est dénoncé par la société populaire de Clermont-Ferrand, 450.—Et renvoyé devant le comité de salut public, 699.—Désavoue sa proclamation contre Couthon et Maignet, XX, 273.—Fait l'éloge de Kellermann, XXIII, 220. —Est dénoncé par les administrateurs de Bourg, XXIV, 414.—Autre dénonciation contre lui, 461.—Il est décrété d'arrestation, 604. — Est dénoncé par les citoyens de Châlons-sur-Saône, XXV, 144.— Compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.—Arrêté pour l'affaire du camp de Grenelle, XXVIII, 431.—Et condamné à mort, 454.

JAY, ministre d'Amérique à la cour de Londres. —Signe le traité de commerce et de navigation des Etats-Unis avec l'Angleterre, XXIII, 49. —Son effigie est brûlée à Philadelphie, XXV, 673.

JAY (Jean).—Est nommé chef-juge de l'Union, II, 257.

JAY-SAINTE-FOY, député de la Gironde à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 185, 252. — Son opinion sur l'instruction publique, XVII, 392; XVIII, 647.—Il fait proroger les pouvoirs du comité de salut public, 661. — Profession de foi exigée par lui des suppléants, 671.—Il est élu secrétaire, XIX, 30.—Préside les Jacobins, 165. — Donne des détails sur l'arrestation de Guadet, Salles et Barbaroux, XXI, 77.—Son rappel à la Convention, XXII, 699.

JEAN, roi de France. — Etats-généraux sous son règne, *Introd.*, 35.

JEAN (les frères), chefs d'une fonderie à Lyon. — Éloge de leur patriotisme, XVIII, 335.

JEAN (N.-J.), tissier en toile. — Est condamné à mort, XX, 384.

JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ. (*Voyez* Saint-André.)

JEAN-DEBRY. (*Voyez* Debry.)

JEANNEST-LANOU, député de l'Yonne à la Convention.—Vote la mise en accusation de Carrier, XXII, 593.

JEANNET.—Est nommé commissaire aux Iles-du-Vent, XIV, 551.—Est accusé d'avoir influencé les élections de la Guyane, XXVIII, 497. — Est nommé commissaire pour la Guadeloupe, XXIX, 794.

JEANNOT, neveu de Vernier.—Est accusé, avec son oncle, d'avoir fait l'éloge des assassins de L. Bourdon et de Marat, XVII, 259.

JEANROY (Nicolas), professeur de médecine. — Procède à l'ouverture du corps du petit-Capet, XXIV, 670.

JEANSON.—Compose une messe en l'honneur de Mirabeau, X, 567.

JEANSON (Pierre-Claude), canonnier. — Est condamné à mort, XVIII, 271.

JEANSON, administrateur du Doubs. — Est acquitté, XXI, 236.

JEAURAT, peintre.—Hommage à la Convention d'un tableau révolutionnaire peint par lui, XXI, 167.

JEAURAT, doyen de l'académie de peinture.—Sa mort, III, 58.

JEAURAT, astronome. — Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.

JEAURE, brigadier.—Son éloge, XVII, 774.

JECKIL, membre du parlement d'Angleterre. — Traite Pitt, d'imposteur, XXI, 10.—Justifie l'insurrection des Irlandais, XXIX, 304. — Son discours sur les liaisons continentales, 579.

JEFFERSON (Thomas). — Est nommé secrétaire d'état aux États-Unis, II, 257, 409.—Puis ministre des affaires étrangères et de l'intérieur, III, 485. — Ambassadeur en France, ses réflexions sur l'unité des poids et mesures, VI, 92. — Sa lettre contre le parti anglican-monarchico-aristocratique qui s'est élevé dans sa patrie, XXVIII, 533.—Il est élu vice-président des États-Unis, 665.—Prête le serment prescrit par la constitution, 686.

JEFFERSON (fort de).—Est pris par les Indiens, XII, 241.

JEHP (F.-B.-G.).—Est nommé membre du gouvernement central de Goritz et de Gradisca, XXVIII, 663.

JELSCH, capitaine.—Se distingue à l'armée d'Italie, XXIX, 563.

JEMMAPES. — Détails sur la victoire remportée sur ce point par les Français, XIV, 434, 437. — Marat attribue cette affaire à une nouvelle trahison de Du-

mouriez, 460.—Vue et plan de cette bataille, XV, 224, 416*; XVI, 476*.—Les administrateurs demandent que leur département soit représenté à la Convention, 765. — Il est restitué à la république, XXI, 125.— Ses réfugiés félicitent la Convention des victoires des armées, 150.—Envoi fait à cette Assemblée des dépouilles des églises, 211.—Plaintes de 59 communes contre le traitement fait à ce pays, XXV, 502.—Elles demandent leur réunion à la France, 552, 638. — Réclamation contre quelques erreurs insérées dans le *Moniteur* sur ce département, XXIX, 579 *bis*, 594. — Rapport et discussion sur ses élections; elles sont approuvées; ajournement de celle de Pradier, 682.—Démission de celui-ci, 720. — Lettre de satisfaction de Bernadotte aux conscrits de ce département, 780.

JENDY-DEGOUR. — Son histoire de Cromwell, XXIV, 202.

JENKINSON, membre des communes d'Angleterre. — Ses accusations contre la Convention nationale de France, XIV, 838.—Il parle en faveur de la guerre, XIX, 58. — Fait l'apologie des ministres, 542.—Défend les traités conclus avec les coalisés contre la France, XX, 63.—Justifie la conduite des ministres dans la dernière campagne, 507. — Son opinion sur la paix avec la France, XXVI, 425.

JENNER, envoyé helvétique à Paris.—Sa réception par le Directoire, XXIX, 358.

JENOT, curé, député de Lorraine à la Constituante. —Prête le serment civique, VI, 739.

JENTHIA, ex-prêtre.—Est condamné à mort, XXI, 507.

JÉROME, adjudant-major.—Se distingue par une action d'éclat, XXVII, 201.

JÉROME, membre de la commune de Paris.—Est chargé de se concerter avec le comité de salut public, XVI, 614.

JERONNE, sergent.—Est nommé sous-lieutenant, XXIX, 576.

JERSEY (île de).—Projet d'y établir les jurés, IV, 269.—Emigration des Français par cette île, VIII, 524.—Arrestation de 87 paquets en venant, IX, 33.— Alarmes qu'y cause la formation d'un camp près de Saint-Malo, XXVIII, 381.

JÉRUSALEM. — Proclamation de Bonaparte aux Juifs, dans laquelle il les invite à aller relever les murs de cette ville, XXIX, 684. — Contributions y imposées par les Français, 750.

JERVIS (lord). (*Voyez* Saint-Vincent.)

JESI, en Italie.— Cris dans cette ville de : *La liberté ou la mort*, XXVIII, 740.

JESSÉ (baron de), député de Béziers à la Constituante.—Vote pour le *veto* suspensif, I, 415. — Et pour la division du royaume en provinces II, 70.—Veut l'établissement des jurés, IV, 46.—Est élu secrétaire, 457. —Ses réflexions sur la protestation de la minorité de l'Assemblée contre la majorité, 511. — Il fait décréter quelques changement à l'article sur l'élection des évêques 613. — Parle sur le traitement des titulaires ecclésiastiques, V, 110.—Vote pour que les corps de l'armée soient conservés dans leur forme actuelle, 288, 411. — Est élu président, 518. — Rappelle Folleville à l'ordre, 694. — Sa réponse aux députés Liégeois, 696. — Il parle en faveur des porteurs de brevet de retenue, VI, 466.—Son opinion sur l'organisation du trésor public, VII, 583.—Et sur la résidence des fonctionnaires publics, 752, 754. — Il défend l'arrêté du département de Paris sur la liberté des cultes, VIII, 164. — Parle contre la réunion d'Avignon à la France, 279. — Son opinion sur le projet de Vernier contre les émigrants, IX, 81. — Il réclame contre sa prétendue déclaration sur la constitution, 699.

JÉSUITES. — Requête de la cour de Rome aux états belgiques en leur faveur, III, 261, 309.—Débats et décret sur leur traitement, 400, 413, 414, 416. — Projet de les rétablir en Pologne, VI, 513; IX, 77; XIV, 345.—Rôle qu'ils ont joué dans la révolution française, 493.—Mémoire en leur faveur, XI, 836. — Leur présence en Russie, XIX, 125. — Rapport sur la liquidation de leurs créanciers, XXIX, 138. — Résolution y relative, 142.—Son rejet, 163. — Autre projet sur cet objet; il est adopté, 196, 223, 235.

JESUS (compagnons de). (*Voyez* Compagnies.)

JEU DE PAUME. (*Voyez* Assemblée nationale constituante et Versailles.)

JEUFFROY, graveur.—Annonce de son portrait de Mirabeau, VIII, 191.

JEUNES GENS DE PARIS. (*Voyez* Paris.)

JEUX ET MAISONS DE JEU.—Les jeux de hasard sont défendus à Rome, III, 426.—Mesures de police y relatives, 450. — Déclaration du maire de Paris à leur sujet, IV, 278.—Jugement du tribunal de police les concernant, V, 55.—Arrêtés de la commune de Paris y relatifs, VII, 393, 411; X, 46.—Théorie des jeux de hasard, VIII, 746. — Motion contre les maisons de jeu, X, 555.—Demande d'une loi répressive, XI, 424.— Arrêté de la commune y relatif, XV, 513.—Autre pour leur clôture, XVII, 330.—Discours de Boissy d'Anglas contre les maisons de jeu, XXVIII, 482, 508. — Elles sont dénoncées par Pérès comme le repaire des coupeurs de bourse, 521.—Demande d'un rapport sur cet objet, 535.—Travail de Boissy d'Anglas et projet contenant des mesures répressives, 556.—Ordre du jour sur la demande d'une loi, 639. — Nouvelle motion d'André (du Bas-Rhin), et projet de répression, XXIX, 332, 391. — Mesures prises par le roi de Prusse contre les joueurs de profession, 335.—Nouvelle discussion, 728.—Clôture des maisons de jeu, 731.— Envoi d'un message au Directoire pour réclamer l'exécution des lois de répression, 808.

JEVARDAT-FOMBELLE, député de la Haute-Vienne au Conseil des Anciens.—Vote l'adjonction de quatre directeurs de jury au tribunal criminel de la Seine, XXVII, 219; XXVIII, 572.—Fait annuler les élections de Darnay, XXVII, 639.—Et approuver la résolution sur les assemblées primaires du Doubs, XXVIII, 73.—Est élu secrétaire, 585.—Fait fixer l'époque de l'installation des fonctionnaires nouvellement élus, 670. — Occupe le bureau en qualité de secrétaire, au 18 fructidor, 799. —Demande l'examen de la résolution sur les élections, XXIX, 264.—Fait approuver celle sur le remplacement des juges, 270.—Son opinion sur l'indemnité due aux députés exclus au 22 floréal, 284.—Sur la liquidation des fermages arriérés, payables en nature, 287.—Il est élu secrétaire, 612.—Demande un rapport sur la levée de 200,000 hommes proposée par le Directoire, 658.—En fait un sur l'estimation des lésions dans les ventes dont le prix a été stipulé en papier-monnaie, 685.—Parle sur le même objet, 695. — Fait un autre rapport sur l'action en rescision, 711.

JOBA, général,—Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 354.

JOBAL, commandant de Tabago.—Rapport et décret relatifs à sa conduite dans cette colonie, VII, 411.

JOBART, dite DOROTHÉE, ex-novice.—Est condamnée à mort, XXI, 87.

JOBERT, membre du conseil général de la commune de Paris.— Mandats d'amener et d'arrêt décernés contre lui, XVII, 598, 605. — Ses rapports avec la veuve Capet, XVIII, 90.—Il est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

JOBIN, meunier. — Est condamné à mort, XXI, 128.

JOCAILLE (J.-J.), fabricant. — Est condamné à mort, XX, 384.

JOEGLÉ, ci-devant curé de Strasbourg.—Ses intri-

gues dans cette ville, VIII, 44.—Il y excite des troubles et prend la fuite, 102.

JOFFRAIT, serrurier.—Annulation d'un jugement rendu contre lui, XVIII, 157.

JOHANNEAU.—Sa lettre sur les dénominations des nouvelles républiques, XXIX, 236.

JOHANNET, député du Loiret au Conseil des Cinq-Cents.—Fait rayer Imbert-Colomès de la liste des émigrés, XXVIII, 727.—Propose un amendement à la loi sur le divorce, 730.—Discute le projet sur les ministres du culte, 746. — Son opinion sur l'organisation de la gendarmerie ; sur la vente des presbytères, 756. — Et sur le mariage des enfants mineurs, 760 *. — Il est élu secrétaire, 773. — Son élection est annulée au 18 fructidor, 796, 810.—Sa motion contre les dilapidations des fournisseurs, 798.

JOHANNOT (Jean), député du Haut-Rhin à la Convention. — Fait rendre un décret sur le mode d'exécution de la loi relative au *visa* et à l'enregistrement des effets au porteur, XIV, 601.—Parle contre l'arrêté des électeurs de Paris, relatif à l'impression des listes des 8 et des 20,000, etc., 739.—Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 202, 253.—Il fait rendre un décret sur les pensions militaires, 589.—Un autre pour l'équipement des troupes, 636.—Et un autre sur les poudres et salpêtres, 685.—Sa motion en faveur des Français expulsés des pays étrangers, 797. —Il fait rendre un décret relatif au remboursement de la dette publique, XVI, 221.—Accorder des secours aux Liégeois réfugiés, 236.—Organiser une compagnie de chasseurs du Haut-Rhin, 315. —Et décréter la fabrication de 1,200 millions d'assignats, 332, 335. —Parle sur l'organisation des comités, XXI, 658.— Fait mettre des fonds à la disposition des commissions exécutives, XIII, 398, 623.—Propose de lever le séquestre mis sur les biens des sujets des puissances ennemies, 463; XIII, 87.—Fait rendre un décret relatif aux biens indivis avec la république, XIII, 696.—Son rapport sur la situation des finances et du commerce, XIII, 35.—Il fait adopter une proclamation sur la suppression du *maximum*, 85.—Propose de permettre l'exportation du numéraire, 110, 113. —Et de suspendre l'acte de navigation, 114, 126.— Discute le traité de paix avec la Toscane, 462.— Annonce un prochain rapport sur les membres de l'ancien gouvernement, 550.—Propose des moyens de retirer des assignats de la circulation, 575.—Fait accorder des secours à Cange, 587.—Son rapport sur l'état du crédit public et sur les moyens de restaurer les finances, XIV, 228, 281, 289, 299.—Il présente un projet pour la restitution aux familles des condamnés des biens non vendus, 228, 229.—Propose de mettre en loterie les biens d'émigrés, 255, 256.—Son opinion sur la police des bourses, 311.— Il présente la suite de son plan de finances, 396.— Demande le rapport du décret qui démonétise les assignats à face, 444, 475.—Parle en faveur du régime hypothécaire, 623.—Discute un nouveau mode de vente des biens nationaux, 706.—Fait convertir en opposition le séquestre mis sur les biens des pères et mères des émigrés, XIV, 110.—Réflexions sur son projet d'hypothéquer la dette publique, 163. — Il s'élève contre les abus des commissions, 189.—Discute le projet de constitution, 365.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, appuie le rapport de la loi qui prohibait les sociétés de commerce, XVI, 512.—Propose de rejeter la résolution relative aux commissaires de la trésorerie, 534, 535.—Combat celle sur l'apurement de l'ancienne comptabilité, 679.—Vote pour celle sur l'emprunt forcé, 687.—S'oppose au paiement en numéraire des droits de douane, XVII, 8, 17.—Combat la résolution contre l'embauchage, 52. — Fait renvoyer à une commission l'examen du tarif des lettres, 76.—Et approuver la résolution sur le droit de timbre, 116.—Appuie la suppression de l'agence des poids et mesures, 464.—Fait approuver la résolution sur la division de l'arriéré des dépenses courantes, 547.—Appuie celle relative au mode de paiement des traitements, 552.—Vote l'ajournement de celle sur les étrangers, XVIII, 108.—Fait admettre les mandats en paiement de l'emprunt forcé, 117.— Et accorder des fonds au ministre de l'intérieur, 224. —Vote le rejet de la résolution relative aux monnaies, 241.—Fait annuler les élections du canton de Montenoy; accorder des fonds au ministre de la guerre, 315.—Et au ministre des finances, 353.— Son rapport sur l'augmentation du traitement des salariés de la république, 367.—Son opinion sur le paiement des rentes; il est élu secrétaire, 398.— Appuie la création d'un droit de patentes, 408.— S'oppose à ce qu'il soit fourni des mandats au cours aux soumissionnaires de biens nationaux, 419.—Son opinion sur le paiement des réquisitions faites pour le service des armées, 445.—Et sur la fabrication de la monnaie de cuivre, 465.—Il s'oppose à l'augmentation des droits d'entrée sur les tabacs en feuilles, 497, 501.—Son rapport sur le paiement en numéraire du traitement des fonctionnaires, 513.— Son opinion sur le mode de libération proposé pour les acquéreurs de biens nationaux, 551.—Et sur la résolution relative aux marchandises anglaises, 564. —Il fait rejeter celle concernant les fournisseurs de la république, 618.—Combat la motion de Detorcy contre une nouvelle aliénation de biens nationaux, 633.—Appuie la vente de ces biens payables en inscriptions, 641.—Fait voter des fonds pour le paiement des capitaines grecs qui ont fourni des grains à Marseille, 655.

JOHNES, membre du parlement anglais. — Demande l'expulsion des émigrés français, XXIX, 177.— S'oppose à la suppression des sociétés politiques, 678.

JOHNSON (William).—Dépose dans le procès de Marat, XVI, 277.

JOHNSTON, vice-roi d'Irlande. — Rend compte des pertes des royalistes dans ce pays, XXIX, 296.

JOIGNY.—Adresse de ce district à l'Assemblée nationale, VIII, 783.—Treize de ses habitants, fournisseurs de souliers, sont acquittés, XIX, 588.

JOIGNY, littérateur.—Analyse de ses opéras, intitulés : Le *Siége de Lille*, XIV, 627.—Et les *Causes et les effets*, ou *le Réveil du peuple en* 1789, XVII, 491.

JOILLE. (*Voyez* Lejoille.)

JOINVILLE.—Adresse des officiers de ce bailliage à l'Assemblée nationale, X, 706.—Décret portant que ce district fournira 60,000 quintaux de grains pour l'approvisionnement de la république, XXIV, 405.—Translation à Vassy de son tribunal correctionnel, XXVIII, 379.

JOISEL (D.), garde-bois du ci-devant *Monsieur*.— Est condamné à mort, XX, 92.

JOLI-BÉVI, ex-noble.—Est condamné à mort, XXI, 395.

JOLIBOIS, vétéran. — Dampierre demande pour lui le grade d'officier, XIV, 550.

JOLIVET père.— Est mandé à la barre pour une lettre contre-révolutionnaire à son fils, XIII, 56.

JOLIVET.—Publie un traité de la vinification, VII, 578; IX, 772.

JOLIVET, membre de la société du Manége.—Y provoque la prompte punition des ex-directeurs, XXIX, 777.

JOLIVET (J.-B.-Moyse), député de Seine-et-

* Le MONITEUR a imprimé Johannot par erreur, c'est Johannet qu'il faut lire.

Marne à la Législative.—Son opinion sur la demande de fonds pour la maison de secours, XII, 4.—Son projet relatif aux actes de l'état civil, 94.—Il s'oppose à la publicité des séances des administrations, XIII, 19.—Dénonce les menaces des Jacobins contre l'Assemblée, 370.—Son ouvrage intitulé : *Principes fondamentaux du régime social*, XVI, 264, 432.—Il est nommé conservateur-général des hypothèques, XIV, 300.—Avis publié par lui sur cette administration, XVII, 403.—Son ouvrage intitulé : *De l'impôt sur les successions et de celui du sel*, XIX, 166.—Autre sur l'*impôt progressif et le morcellement des propriétés*, 177, 763.

JOLLIVET-BARALLÈRE, journaliste. — Est déporté, XIX, 795.

JOLLY (abbé), de Limoux.—Son *Homélie en faveur de l'égalité*, IV, 712.

JOLLY, général vendéen.—Défaite de son armée, XVIII, 399.

JOLY (F.), directeur des fermes de la ci-devant Bourgogne.—Est condamné à mort, XX, 568.

JOLY, receveur de la terre de Plancy.—Auteur d'une inscription pour le portrait de Mably, II, 244.

JOLY (P.-M.)—Présente une adresse au nom de la section des Lombards, XIII, 659.

JOLY, général.—Chef d'une révolte à Dreux ; son évasion, XVI, 104.

JOLY, l'un des co-accusés de l'affaire de Grenelle.—Signe une pétition des détenus du Temple, contre leur renvoi devant une commission militaire, XVIII, 437.

JOLY, capitaine.—Son éloge par Bonaparte, XVIII, 675.

JOLY (J.-B.), commissaire du comité révolutionnaire de Nantes.—Acte d'accusation contre lui, XXII, 258.—Son procès, 317, 550, 629, 637, 646, 653, 661, 669, 677, 685, 693, 709, 717, 725, 741, 749, 758, 773 ; XXIII, 2, 9, 17, 25, 49, 57.—Il est acquitté, XXII, 759 ; XXIII, 74.

JOLY, receveur du district de Montmarault.—Est mentionné pour un acte de civisme, VIII, 81.

JOLY (veuve). (*Voyez* Morisset.)

JOLY (M.-B.), fileuse.—Est condamnée à mort, XXI, 96.

JOLY (mademoiselle), actrice. — Son début au théâtre de la Nation, VI, 204.—Sa mort, XXIX, 358.—Article la concernant, 266.

JOLY-DE-FLEURY, ministre de Louis XVI. — Aperçu de son administration, *Introd.*, 6, 138.

JOLYCLERC (N.), naturaliste. — Annonce de sa *Cryptogamie*, XXIX, 675.— Son ouvrage intitulé : *Histoire naturelle et mécanique des plantes*, 811.—Annonce de sa *Phytologie universelle*, 832.

JOMAR (Nicolas), marchand. — Dépose dans le procès des membres du comité révolutionnaire de Nantes, XXII, 334.

JOMARD, adjudant-général.—Eloge de sa conduite par Rossignol, XVII, 365 *.—Prend et brûle le château de Langremière, 608.

JONAS (André), ci-devant garde-française.—Est condamné à mort, XVII, 369.

JONES. (*Voyez* Paul-Jones.)

JONES, négociant anglais.—Offre six canons à la Convention, XIV, 278.

JONES (John-Gale).—Accusé de sédition en Angleterre ; plaidoyer d'Erskine en sa faveur, XIX, 150.

JONIS, adjudant-général.—Est tué ; décret portant que son enfant sera élevé aux frais de la patrie, XVIII, 71.

JONKOPING, en Suède. — Destruction de cette ville par un incendie, III, 565.

JORDAN, détenu à Aquila.—Est mis en liberté, XXIX, 587 *bis*.

JORDAN (Camille), député de Rhône-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents.—Présente un projet sur les élections déléguées au Corps Législatif, XXVIII, 713.—Son rapport sur la révision des lois relatives aux cultes et à leurs ministres, 730, 734.—Il s'élève contre les assertions du Directoire sur les crimes commis à Lyon, 740. — Appuie l'envoi d'un message sur la marche des troupes, 747. — Est arrêté au 18 fructidor, 793.—Et déporté, 796, 810.—Proteste contre cette journée, XXIX, 14, 59.—Lettre d'Allemagne annonçant qu'il est faux qu'il ait créé un journal à Londres, 333, 359.—Mesure pour l'exécution du décret de déportation rendu contre lui, 763.

JORDIE, général.—Eloge de son courage, XIX, 175 ; XX, 65 ; XXVIII, 363.—Il se distingue au passage de la Lech, 418. — Est blessé à l'armée de Rhin-et-Moselle, 674, 675. — Reçoit une lettre de félicitation du Directoire, 684.

JORDY (Anselme), de Sarrebourg.—Son *Mémoire sur la régénération des mœurs*, XXV, 493.

JORRAN (Louis), député de la Creuse à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 219, 254.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il combat la réduction des rentes créées pendant la dépréciation du papier-monnaie, XXIX, 109.

JORRY, ex-adjudant-général.—Ordre de l'arrêter comme complice de Babeuf, XXVIII, 281.—La haute-cour déclare la coutumace acquise contre lui, 592.—L'accusateur national ne le trouve pas assez compromis pour le confondre avec les conspirateurs, 684.—Il est acquitté, 717.—Et arrêté de nouveau, XXIX, 251.—Réponse à ses placards contre Talleyrand, 249.—Il est acquitté de l'accusation d'escroquerie portée contre lui par ce ministre, 740.—Sa motion à la société des Jacobins sur les affaires du moment, 758.

JOSEAU, ex-secrétaire de la mairie de Paris.—Son arrestation, XVII, 769.—Il est condamné à mort, XXI, 508.

JOSEPH II, empereur d'Allemagne.—Ses proclamations et ordonnances pour ramener les Brabançons à la soumission, II, 265, 290, 297.—Il est déclaré déchu de sa souveraineté sur la Flandre, III, 110, 117, 126, 133.—Sa maladie, 149, 501.—Particularité le concernant, 277.—Ses dispositions à l'égard des Hongrois, 449, 549.—Sa mort, 509.—Ses adieux à son armée, 517.—Particularités sur ses derniers moments, 565.— Sa pompe funèbre, 581.—Réclamations des Milanais contre ses innovations ; elles sont réformées, IV, 377 ; VI, 717.—Histoire de sa vie, V, 728 *quinquies*.— De son testament politique, VIII, 666 ; X, 382.—Réformation de son code civil, XIII, 65.— Les états de Bohême demandent le rétablissement de la main-morte sur les paysans, abolie par lui, 633.—Ordre donné par l'empereur de lui élever un monument, XXIX, 316.

JOSEPH (l'archiduc).— Est nommé palatin du royaume de Hongrie, XXVIII, 508.

JOSSELIN, cultivateur. — Est condamné à mort, XXI, 56.

JOSSET-DE-SAINT-LAURENT (Louis-Jean).—Est condamné à mort, XIX, 352.

JOSSINET, lieutenant-colonel de la gendarmerie de la Lozère. — Est inculpé dans les troubles de Mende, XII, 314.

JOUAN le jeune.—Demande à Pétion de donner son nom à son fils, IX, 782.

JOUANNE-DE-SAINT-MARTIN.—Est lieutenant de maire au bureau de la garde nationale, à la municipalité de Paris, II, 221, 283.

* Le MONITEUR a imprimé Joussard par erreur, c'est Jomard qu'il faut lire.

JOUBERT, général français.—Fait prisonnier un corps d'Autrichiens, XXVIII, 253.—Se distingue à l'armée d'Italie, 536, 539.—Remporte des avantages sur les Autrichiens, 579, 667.—Se joint à la grande armée, 675.—Marche de sa division vers les états du pape, 728.—Adresse de cette division contre les conspirateurs de Clichy, 765.—Il apporte au Directoire le drapeau de l'armée d'Italie, XXIX, 77.—Sa réception par cette autorité, 93.—Sa conduite à La Haye lors des événements du 22 brumaire, 141.—Sa coopération à la révolution du 24 prairial dans le même gouvernement, 291.— Il remplace Hatry au commandement de l'armée de Mayence, 311.—Extrait d'une harangue adressée par lui le 10 août à son armée, 349.—Il fait des réquisitions sur les deux rives du Rhin, 355.—Noms des officiers de l'état-major de son armée, 356.—Négocie à Mayence un emprunt de 500 mille francs, 369.—Est nommé commandant de l'armée d'Italie, 430. — Y remplace Brune, 471.—Sa proclamation à cette armée, 481.— Il annonce que celle de Rome est aux prises avec un roi provocateur, 542.—Sa lettre sur l'installation du gouvernement provisoire de Turin, 562.—Il en publie l'organisation, 563.—Détails particuliers sur la révolution du Piémont, avant la prise de possession de ce général, 578.—Il réunit les troupes piémontaises à l'armée d'Italie, 580. — Reçoit l'ordre du Directoire de faire expulser d'Italie tout français sans mission ou concussionnaire, 592 *bis*.—Le directoire helvétique ordonne aux régiments suisses, au service du Piémont, de se joindre à son armée, 594 *bis*.—Il fait arrêter plusieurs agents français à Milan, 601.—Sa lettre à Grouchy, commandant en Piémont, 609. — Il donne sa démission et désigne Moreau pour le remplacer, 660.—Est nommé au commandement de la 17.e division militaire, 712.— Reprend celui de l'armée d'Italie, 727.—Est remplacé à Paris par Marbot, 731.—Combat de procédés entre lui et Moreau, 783.— Il est chargé de faire poursuivre Latour-Foissac pour la capitulation de Mantoue, 784. — Est tué à Novi, 788. — Notice le concernant; regrets témoignés à sa veuve par le Directoire; lettre du ministre de la guerre, excitant l'armée d'Italie à le venger, 789.—Particularités sur sa mort, 790.—Messages y relatifs; son décret portant qu'il n'a cessé de bien mériter de la patrie, 793.—Fonds destinés à lui élever un monument, 795, 801, 803.— Détails sur la bataille de Novi, où il a été tué, 796, 824.—Honneurs rendus à son corps, à son arrivée à Toulon, 803.—Anecdote le concernant, 804.—Détails sur la fête funèbre célébrée à Paris en son honneur, 807, 812.—Discours de Sieyès à cette occasion, 813.

JOUBERT, sous-lieutenant.—Se distingue à la bataille d'Ettingen, XXVIII, 358.

JOUBERT, officier de marine. — Meurt à l'affaire d'Alexandrie, XXIX, 457.

JOUBERT, président du département de la Seine. —Est nommé régisseur de l'octroi, XXIX, 455.

JOUBERT, député de l'Hérault à la Convention.— Est envoyé en Belgique, XXII, 274.—Donne des détails sur la dernière victoire de l'armée du Nord, XXIII, 229.—Et des succès des troupes françaises en Hollande, 256, 295, 480. — Sa mission à Luxembourg, XXIV, 652. — Il écrit que l'arbre de la liberté y a été planté, XXV, 74.—Tient un conseil de guerre à Bruxelles, 697.—Annonce des acceptations de la constitution, 766. — Donne des détails sur les opérations et sur la situation de l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVI, 76, 116.—Annonce que les dispositions étaient prises pour secourir la Convention au 13 vendémiaire, 138.—Transmet des succès, 231.—Et la position de l'armée, 529. — Sa lettre sur le passage de la Sieg, XXVIII, 312. — Autre sur celui du Rhin, 344. — Autres sur diverses opérations de l'armée, 360, 365.—Il annonce la prise du fort de Kœnigsten, 371. —Et celle de Wurtzbourg, 372. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il s'oppose au droit de marque sur les étoffes, XXIX, 283.—Son rapport sur les dépenses du ministère de la guerre pour l'an VII, 327, 333, 334.—Il appuie l'impôt sur le sel, 360. — Son projet sur les dispenses de service militaire et sur la délivrance des congés, 543, 569, 588, 591. — Il est élu secrétaire, 578. — S'oppose au message proposé sur la situation des départements réunis, 601 *bis*.—Fait renvoyer à la commission le projet sur les écoles primaires, 602.—Propose l'établissement du système des masses militaires, 602 *bis*. — Son projet sur les secours à accorder aux militaires retirés; il le fait adopter, 611, 620 *bis*, 632, 638.— S'oppose à l'annulation de tous les congés, 725.—Propose d'augmenter la garde du Corps Législatif, 732. — Son opinion sur l'emprunt forcé de 100 millions, 763, 764. — Et sur le personnel de l'armée, 771. — Il fait décréter que la garde du Corps Législatif sera commandée par un général de division, 772.—Son opinion sur la disposition de cette garde, 781.—Il fait adopter un nouveau projet sur les soldes de retraite, 790. — Est exclu au 19 brumaire, 893.

JOUBERT (Pierre-Mathieu), curé, député d'Angoulême à la Constituante. —Se réunit aux communes, I, 79. — Attaque la protestation de l'évêque d'Angoulême sur les mandats impératifs, 119.— Excuse le comité de cette ville d'avoir arrêté Lablinière II, 312.—Fait décréter l'approvisionnement du duché de Bouillon, V, 366. — Son rapport sur les troubles de Tarascon, 433. — Autre sur les obstacles éprouvés par les Génevois pour le transit de leur grains, 454.—Il prête le serment civique, VI, 738. — Est élu évêque de la Charente, VII, 648.—Il fait admettre au serment les ecclésiastiques non remplacés, 653.— Demande l'arrestation de Fauchet, IX, 459.

JOUBERT-BONNAIRE, député de Maine-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents. — Fait adopter un projet relatif au prêt fait aux fabricants de Cholet, XXIX, 242. — S'oppose à l'érection d'un monument à Rocher, 431.—Son opinion sur les dispenses du service militaire, 540.

JOUDOT.—Son discours sur la nécessité d'apprendre l'histoire, XXIX, 616.

JOUDRIER (C.), perruquier. — Est condamné à mort, XX, 427.

JOUEN (G.), maréchal-des-logis. — Est condamné à mort, XX, 480.

JOUENNE-LONGCHAMPS, député du Calvados à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 215, 254. — Il fait décréter l'organisation d'établissemens en faveur des sourds-muets, XXIII, 141.— Son opinion sur le mode de réduction aux deux tiers des membres de la Convention, XXV, 557.—Passé au Conseil des Cinq-Cents, il est élu secrétaire, XXVII, 529.— Administrateur des hospices de Paris, donne sa démission de cette place, XXIX, 289. — Réélu au Conseil des Cinq-Cents, parle sur l'organisation des secours publics, 296.—Son rapport et projet à la suite sur les hospices civils, 617, 648, 651, 652. — Il est exclu au 19 brumaire, 893.

JOUFFRET (P.-Antoine), député de l'Allier à la Législative.—Défend le projet relatif à la formation de la haute-cour nationale, XI, 31.— Parle en faveur de Duport, XII, 584, 585.

JOUFFROI DE GOUSSANS, évêque, et député du Mans à la Constituante.—Annonce la mort d'Héliaud, I, 29. — Propos tenu par lui sur l'évêque d'Angers, V, 644.

JOULIN (M.), gendarme.—Est condamné à mort, XX, 359.

JOUNEAU (Jean-Joseph), député de la Charente-Inférieure à la Législative. — Veut qu'on facilite

l'exercice de tous les cultes, X, 470*. — Son rapport sur les troubles de Perpignan ; il propose le décret d'accusation contre leurs auteurs, XI, 35.—Veut réduire à 3 millions les fonds demandés pour les affaires étrangères, XII, 227. — Est accusé d'avoir assassiné Grangeneuve, 668.—Suite de cette affaire ; il est envoyé à l'Abbaye, 675. — Suite et nouveau décret, XIII, 253. — Il s'oppose à l'armement des citoyens avec des piques, 304. — Mandat d'arrêt décerné contre lui, 318. — Il est décrété d'accusation, 440.—Sort de prison et est autorisé à demeurer dans un comité, 608.—Echappe aux massacres de septembre, 614.—Suspension, pour trois jours, du mandat d'arrêt lancé contre lui, 722.—Il est destitué de sa place de lieutenant-colonel de gendarmerie, XV, 116. — Altercation entre Duhem et Tallien qui prétend l'avoir sauvé des massacres de septembre, XXII, 306.

JOURDAIN, pendu à Rouen lors des troubles de 1789.—Motion de réhabiliter sa mémoire, XVIII, 483, 503.—Fête en son honneur à Rouen, 545.

JOURDAIN, député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Anciens. — Combat la résolution relative aux théâtres, XXIX, 285. — Et celle sur la comptabilité intermédiaire, 291. — Son opinion sur les taxations des receveurs généraux, 296.—Il est élu secrétaire, 320. — Combat la résolution relative aux créanciers et co-partageants des émigrés solvables, 322. — Fait arrêter que le 9 thermidor sera célébré au sein du Conseil, 326. — Et rejeter la résolution relative aux domaines congéables, 333. — Son rapport sur la fabrication et sur l'usage des nouveaux poids et mesures, 334, 359.—Il fait rejeter la résolution relative à la poste aux chevaux, 430. — Combat celle sur le régime hypothécaire, 480.—Défend celle relative aux déchéances, 519.—Et celle sur les jugements en dernier ressort, 538. — Son opinion relative aux ascendants d'émigrés, 582 *bis*. — Il combat la résolution les concernant, 599. — Défend celle sur les prises, 602 *bis*. — Son opinion sur l'organisation judiciaire civile, 607 *bis*. — Et sur les élections de la Loire, 676. — Il appuie l'impression d'une adresse de Grenoble contre Schérer, 682. — Parle sur les élections de la Corrèze, 688. — Appuie le système des otages, 735. — Son opinion sur la réduction des traitements publics, 746. — Il appuie l'ordre du jour sur la motion de Courtois contre la société du Manége, 765.— Parle en faveur de Barère, 767. — Propose de supprimer la place de secrétaire du Directoire, 825. — Son opinion sur les dépenses des affaires extérieures, 879.—Il est exclu au 19 brumaire, 893.

JOURDAIN. — Annonce qu'un complot est formé contre la vie de plusieurs députés ; est mandé à la barre, XV, 706.

JOURDAIN-BERTAUX (M.-A.)—Est condamnée à mort, XX, 51.

JOURDAIN-COMBET. — Est décrété d'accusation pour les troubles de la Lozère, XI, 765.

JOURDAN (Jean), grenadier suisse. — Trait d'intrépidité de sa part, XXIX, 719.

JOURDAN, de la Haute-Vienne, général français. —Est nommé au commandement en chef de l'armée des Ardennes, XVII, 608.—Décret en sa faveur, 688. —Il reçoit le commandement en chef de l'armée du Nord, 741. — Détails de la première victoire sur Cobourg, XVIII, 144, 152, 165. — Il est consulté par le comité de salut public sur un plan de campagne, 404, 411.—Lettre sur le système de ses opérations, 518.—Il est remplacé par Pichegru, XIX, 399.—Commandant de l'armée de la Moselle, il annonce la prise d'Arlon, XX, 268, 552.—D'autres succès, 321, 566.— La perte de Kaiserslautern, 610. — La prise de Dinant, 619.—Et celle de Charleroi, XXI, 79. — Se distingue à Fleurus, 94.—Annonce la prise de Nivelle, Genappe, etc., 179.—Celle de Namur, 267.—D'autres succès de l'armée de Sambre-et-Meuse, 290 ; XXII, 16. — La prise d'Aix-la-Chapelle et l'investissement de Maëstricht, 130. — Et la prise de la forteresse de Juliers, 168. — Ecrit à la Convention qu'il a reçu le drapeau destiné à son armée, 216. — Fait part de la prise de Coblentz, 352. — Et de celle de Maëstricht, 457. — Ses opérations militaires, XXIII, 49. — Il est nommé général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, 600. — Tient un conseil de guerre à Bruxelles, XXV, 697. — Rend compte de la prise de Dusseldorff, 720. — Du passage du Rhin près Neuwied, XXVI, 22.—Et d'autres succès, 61.—Annonce que les dispositions étaient prises pour secourir la représentation nationale au 13 vendémiaire, 138.—Eloge de sa retraite, 284, 285.—Sa lettre sur quelques affaires avec l'ennemi, 673. — Distribution de son armée, XXVII, 657.—Le général Kray lui annonce la rupture de l'armistice, XXVIII, 309.—Sa lettre sur les avantages remportés au passage de la Sieg, 311.—Son éloge par Trouvé, 312. — Il annonce le gain de la bataille d'Altenkirchen, 314. — Rend compte de ses mouvements rétrogrades, 331, 335. — Et de diverses opérations de l'armée, 332.—Dément une correspondance supposée entre lui et l'archiduc Charles, 339.—Rend compte du passage du Rhin, 344. — Annonce divers avantages, 356.—Détails de ses opérations depuis le passage de la Lahn, 359.—Il poursuit l'ennemi dans le Haut-Mein, 365. — Annonce la prise de Wurtzbourg, 372.—Les mouvements de l'armée, 374.—La prise sur le Mein de 47 pièces de canon et d'une grande quantité de vivres, 377. — Celle du fort de Rothemberg, 394.—Celle d'Altorf, de Castel, etc., 402.—Un mouvement rétrograde, 418.—Une attaque de l'ennemi sur Wurtzbourg, 421. — La retraite de l'armée, 424. — Et son arrivée sur la Lahn, 434.— Député de la Haute-Vienne au Conseil des Cinq-Cents, est applaudi à l'appel des membres du nouveau tiers, 711.—Son opinion sur le projet concernant les agents du Directoire dans les colonies, 723. — Il demande l'impression de celui sur la garde du Corps Législatif, 727.—Son opinion sur la police générale des cultes ; éloge du discours prononcé par lui à cette occasion, 739, 741, 742.—Il fait suspendre toute nomination à des emplois militaires, et fixer le nombre des officiers généraux et des commissaires des guerres, 751.—Et déterminer le mode et les cas de la mise en état de siége des communes, 764.—Sa motion sur la célébration du 10 août ; il fait amender le projet relatif à la garde du Corps Législatif, 765.—Et mettre aux voix le projet sur les destitutions militaires, 772.—Est élu secrétaire, 773.—Demande des secours pour la mère de Marceau, 775. — Dénonce une lettre de Ramel aux inspecteurs de la salle, 779, 780.—S'oppose au versement de tous les fonds dans les caisses de la trésorerie, et à ce que les officiers réformés ne puissent toucher leur traitement qu'au lieu de leur domicile, 790.—Discute les projets de Thibaudeau sur la marche des troupes, 796.—Johannot rappelle sa motion contre les dilapidations des fournisseurs, 798.—Il demande qu'il soit fait une adresse sur le 18 fructidor, 811.—Jure, sur son sabre, haine à la royauté, 818. — Est élu président, XXIX, 6.—Sa réponse au compte-rendu des travaux de l'Institut, 8. — Son rapport sur le milliard promis aux défenseurs de la patrie, 109, 110, 139. —Autre sur les institutions militaires, 133. — Autre sur le recrutement de l'armée, 165, 251, 320, 322.— Sa motion en faveur de l'armée d'Italie, 177. — Son rapport sur l'hôtel des Invalides, 179.—Il défend les élections de la Haute-Vienne, 260.—Son opinion sur

* Le MONITEUR a imprimé Johannot par erreur, c'est Jouneau qu'il faut lire.

celles de l'armée, 262, 263. — Il est élu secrétaire, 270.—Est remplacé par Hatry, en Hollande et remplace celui-ci à l'armée de Mayence, 311.—Fait arrêter l'envoi d'un message au Directoire relativement au paiement des pensions ; son rapport sur la conscription répand la consternation parmi la jeunesse de la Belgique, 324.—Il dénonce un écrit de Gilbert, invalide ; demande le rétablissement de l'hôtel des monnaies de Limoges, 325.— Discussion et adoption de plusieurs articles de son projet sur la conscription, 348, 349, 350, 351.—Il fait hommage d'une carte topographique du Hunsdruck, par le général Hardy, 384.—Présente le projet relatif à la levée de 200,000 conscrits ; est élu président, 411. — Nommé général de l'armée du Danube, envoie sa démission de représentant, 431.—Banquet fraternel donné à ce général avant son départ, 440.—Il annonce l'entrée des Français dans la forteresse d'Ehrenbreistein, 599 *bis*. —Sa proclamation à l'armée du Danube, sur la reprise des hostilités, 619.—Elle est communiquée à la députation de l'empire à Rastadt, 620.—Mouvement de son armée, 627.—Eloge de ses plans militaires, 631. — Il reçoit l'ordre du Directoire de ne pas favoriser les insurrections en Allemagne ; suspend le général d'Haupoult, 636. —Reste maître du champ de bataille ; fait 4,000 prisonniers, 637.—Remplacé provisoirement par Masséna, arrive à Paris, 641.—Est nommé inspecteur-général d'infanterie, 659.—Rentré au Conseil des Cinq-Cents, fait renvoyer au Directoire une pétition de Gay-Vernon, 717.—Propose une amnistie en faveur des déserteurs, 719, 724. — Fait appeler les conscrits sous les drapeaux, 723. — Son rapport sur l'organisation de l'armée auxiliaire, 724.— Toast portés dans une réunion patriotique où il se trouvait, 736.—Son opinion sur l'emprunt forcé de 100 millions, 743, 744, 763.—Et sur l'organisation de la garde nationale, 748.—Il appuie la suppression du mot *anarchie* du serment des officiers de la garde nationale, 752.—Débats sur cette opinion, 753, 755. —Il discute sur le personnel de l'armée, 771.—Et sur la disposition de la garde du Corps Législatif, 781.— S'oppose à la déclaration demandée des armes existantes chez les citoyens, 804.—Son projet pour faire déclarer la patrie en danger, et débats y relatifs, 808, 811, 812, 813.—Mesure et protestations qu'il excite, 813, 815.—Il craint que le remplacement de Bernadotte ne soit le prélude d'un coup d'état, 813. — Il est exclu au 19 brumaire, 893.—Démenti de son absence à la séance de ce même jour, 901.

JOURDAN, député de la Nièvre à la Convention. Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 196, 253.— Il réclame en faveur de Ballard, procureur-général-syndic de la Nièvre, XVII, 69. — Dénonce une insurrection contre la Convention, et un discours de Vadier aux Jacobins, XXI, 799. — Rend compte de sa mission, XXIII, 19. — Annonce la découverte d'une mine de charbon de terre près de Clamecy, 82.

JOURDAN (Nicolas), dit Coupe-Têtes. — Sa conduite à Avignon, VIII, 475, 485, 552, 604, 700.—Accusation de Maury contre lui, IX, 648, 651. — Situation de son armée, X, 338. — Il est dénoncé par les habitants de Carpentras, 381. — Et arrêté par ordre du commissaire du roi, 398. — Rapport de Mulot le concernant, 424, 426. — Détails de son arrestation, 425.—Protestation contre ses actes, 526.—Gentil annonce qu'il a été porté en triomphe à Arles, XII, 117, 215.—Pièces le concernant, 334.—Son entrée triomphale à Avignon, 338.—Ordre de l'arrêter, 468.—Les Jacobins sont accusés de l'accueillir, 692. — Il est nommé commandant de la gendarmerie à Avignon, XV, 542. — Instruction de son procès, XVII, 49. — Ses souffrances et ses malheurs, XIX, 117. — Ses adieux aux Jacobins ; il justifie Rovère, 247.—Demande s'il doit arrêter Pelissier ; décret pour l'examen de sa conduite, XX, 258. — Il invite les Jacobins à prendre sa défense, 401. — Adresse de la société populaire d'Avignon contre lui, 501.—Il est condamné à mort, 612.

JOURDAN (André-Joseph), député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Cinq-Cents. — Son opinion sur le mode de radiation des listes d'émigrés, XXVII, 396. — Et sur la compétence des juges-de-paix, 622. —Il dénonce Fréron pour sa conduite, comme commissaire dans le département des Bouches-du-Rhône, XXVIII, 43, 47. — Vote l'ordre du jour sur le projet d'Audouin relatif aux biens des parents d'émigrés, 171. — S'oppose à la suppression de la commission chargée de l'examen des troubles du Midi, 218. — Parle contre le projet relatif au mobilier des condamnés et autres, 296.—Son opinion sur l'organisation de la haute-cour, 376.—Son rapport concernant les notaires rayés provisoirement de la liste des émigrés, 397.—Il propose d'appliquer l'amnistie aux émigrés de Toulon et de Lyon, 414. — Est adjoint à la commission chargée d'examiner les projets y relatifs, 419. — Son opinion sur la position de la question intentionnelle, 447. — Sur l'affaire des héritiers Saint-Amand, 448.—Sur un jugement du tribunal de cassation contre Maurel, 458.—Sur la répression des délits de la presse, 506. — Sur le régime hypothécaire proposé par Réal, 518.—Et sur le mode de juger les généraux d'armée, 524.—Il demande à Hardy si c'est la société de Clichy qu'il dénonce, 578. — Combat trois projets relatifs à des ventes de biens nationaux, 620.—S'élève contre le message du Directoire relatif à la compétence du conseil militaire, 634.—S'oppose à la création d'une inspection générale des contributions, 651, 652.—Est élu secrétaire, 731. — Soutient le projet sur la police des cultes, 745.—Son rapport sur l'affaire des émigrés naufragés à Calais, 746.—Il est déporté au 18 fructidor, 796, 810.—Mesure pour l'exécution de ce décret, XXIX, 763.

JOURDAN (Aymé), littérateur, et l'un des rédacteurs du *Moniteur*.—Ses réflexions sur l'utilité de la garde départementale rejetée par les tyrans du 31 mai, XXIV, 653.—Il rend compte du procès des députés arrêtés au 1.er prairial, XXV, 26. — Veut que les deux Conseils Législatifs ne résident pas dans la même commune, 485. — Ses réflexions sur la conduite des assemblées primaires de Paris, XXVI, 81.—Autres sur les inhumations, XXVIII, 344. — Autres sur un arrêté contre un citoyen porté sur la liste des égoïstes, 522.—Il signe le *Moniteur* après la retraite de Trouvé, 526.—Ses réflexions sur l'assemblée coloniale de l'Ile-de-France, 527.—Sur le serment prêté à Notre-Dame, le 2 pluviose, 529. — Contre la proposition faite par le Directoire, d'assujétir les électeurs au serment, 619.—Il invite les électeurs à s'y soumettre, 627.—Rend compte de l'ouvrage de Benjamin Constant intitulé : *Des réactions politiques*, 699.—Combat la motion de Boulay contre les ci-devant nobles, XXIX, 41, 45.—Répond aux observations du *Conservateur* sur les actes du Directoire, 78.—Analyse la *Lettre d'un Français à Pitt*, 87.—Ses réflexions relatives à la réponse de Garat à un article sur les dangers de la dictature, 115.—Autres sur les visites faites pour la recherche des marchandises anglaises, 118.—Autres sur les prochaines élections, 132, 223.— Il analyse les *Considérations de la révolution française*, par Lachapelle, 180.—Et l'ouvrage de Dusaulx intitulé : *De mes rapports avec J.-J. Rousseau*, 297. — Lettre à son adresse sur le *Tableau de la Suisse*, par Langle, 385.

JOURDAN-LECOINTRE, médecin. — Son ouvrage intitulé : *La santé de Mars*, XVIII, 98.

JOURDE (Gilbert-Amable), député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents.—Fait surseoir aux poursuites résultant de l'exécution de la loi sur les

partages de biens communaux, XXVIII, 315.—Et passer à l'ordre du jour sur une dénonciation contre Laussat, XXIX, 41.—Est nommé commissaire du Directoire près le tribunal de cassation, 266, 658.

JOURDEUIL, administrateur du comité de salut public du département de Paris, au 10 août. — Est élu juré du tribunal révolutionnaire, XV, 712.—Adjoint au ministre de la guerre, est autorisé à faire séjourner à Versailles la cavalerie de l'armée révolutionnaire, XVIII, 135.—Est traduit devant le tribunal criminel d'Eure-et-Loir, XXIV, 603.

JOURDEUIL (E.), sous-lieutenant au 17.e de cavalerie.—Est condamné à mort, XX, 612.

JOURGNIAC, (*Voyez* Saint-Méard.)

JOURNALISTES.—Dénonciation contre plusieurs; ordre du jour, III, 115.—Motion de les exclure de la salle des séances de la Convention, XV, 654.—Les députés journalistes seront tenus d'opter entre leur journal et leurs fonctions, 668. — Rapport de ce décret, XVI, 36.—Autre qui les rend responsables de ce qu'ils inséreront contre la Convention et ses comités, XVIII, 135.—Mesures prises pour leur répression, 594. — Plaintes aux Jacobins contre eux, XXI, 65. — Remarque relative à la désertion de leur loge dans la journée de prairial, XXIV, 504.—Décret pour la rédaction d'une loi contre ceux qui calomnient, XXV, 436.—Mesures répressives contre les journalistes incendiaires et avilisseurs de la Convention, XXVI, 53. —Sortie contre ceux qui attaquent le 9 thermidor, et ceux qui prêchent le même système qu'en vendémiaire, XXVII, 537.—Plaintes contre leurs calomnies, XXVIII, 230.—Réponse de Bonaparte à leurs attaques, 397. — Réflexions sur leurs calomnies contre le gouvernement, 508.—Sortie contre eux; Darracq les compare aux prostituées, 556. — Motion de leur fermer les tribunes, 559.—Ordre du jour, 562. — Sortie de Delmas contre eux, 666. — Lettre de François de Neufchâteau sur leur déchaînement contre les députés nouvellement élus, 683. — Arrêté du Directoire pour l'arrestation de 22 d'entre eux, accusés de conspiration avec les conjurés de fructidor, 797. — Garnier (de Saintes) propose la déportation de plusieurs, 809.—Bailleul fait arrêter l'envoi d'un message pour connaître leurs noms; invitation du Directoire d'en débarrasser la France, 811.—Rapport de Bailleul et résolution qui en déporte un nombre déterminé, 814.—Rapport de Rossée et approbation de cette résolution, 818. — Article contre ceux qui accueillent des bruits mensongers, XXIX, 287.—Dénonciation de plusieurs, par Dubignon, au sujet du compte-rendu de la discussion sur la confiscation des biens des déportés fugitifs, 477. — Motion de spécifier les cas où ils seront responsables, 708. — Autre de forcer ceux qui inculperont un citoyen, à insérer sa réponse; Lecointe les regarde comme les auteurs des excès de la révolution, 711. —Decomberousse attribue leurs torts au peu d'encouragements qu'ils ont reçus, 744. —Demande de mesures répressives contre eux, 786. — Déportation d'un grand nombre, 795. — Message du Directoire annonçant la traduction de plusieurs d'entre eux devant les tribunaux, 796, 803. (*Voyez* Journaux, Ecrits et Presse.)

JOURNAUX.—Arrêt du conseil sur leur vente, I, 25.—Plaintes contre leurs calomnies, II, 32, 37.—Réflexions à l'occasion du privilége de leur concession, III, 58.—Annonce d'un dépôt général des journaux, IV, 384.—Réflexions sur l'usage de les crier, V, 726. —Opinion de Duport-Dutertre sur leur utilité, VII, 66.—Motif de leur exemption du timbre, 72.—Décret sur leur taxe, IX, 421. — Leur rédaction est interdite aux députés, XV, 668.—Rapport de cette mesure, XVI, 36.—Dénonciation contre le département d'Indre-et-Loire qui en a arrêté plusieurs, 258.—Motion de supprimer les journaux incendiaires, 566.—Réclamations contre leur proscription dans la Vendée, par les représentants en mission, 459.—Cassation de tous les arrêtés de cette nature, 478.—Débats sur leur circulation, leur censure et l'esprit de leurs auteurs, 603. — Les journaux italiens annoncent la rentrée en France des émigrés, et le massacre des patriotes sous le nom de terroristes, XXV, 281, 721.—Dénonciation contre la distribution qu'en fait faire le Directoire, XXVI, 582, 586.—Résolution qui oblige les auteurs à y mettre leurs noms; son rejet, XXVIII, 247, 248.—Loi sur leur transport, 330, 332, 336. — Arrêté contre leurs crieurs et colporteurs, 345.—Nouveau tarif du prix de leur port, 364.—Message du Directoire sur leurs calomnies; vive discussion à ce sujet, 469, 471. —Résolution qui augmente le prix de leur port; elle est rejetée, 476, 477, 499.—Projet de défendre de les annoncer autrement que par leur titre et d'en créer un officiel, 498, 507, 515. (*Voyez* Journal tachygraphique.)—Résolution qui fixe en numéraire le prix de leur port; elle est rejetée, 509, 513, 514.—Défense faite aux colporteurs de publier leurs sommaires, 512, 515. — Discussion sur leur taxe, 514. — Article sur leur esprit, 515.—Autre sur ceux d'Italie, 628.— Loi qui les met, pendant un an, sous l'inspection de la police, 796, 810.—Autre qui les assujétit au timbre, 822; XXIX, 26.—Instruction sur leur prohibition par la loi du 19 fructidor, 62. — Arrêté pour leur surveillance, 73.—Prohibition d'un grand nombre, 100, 217, 306, 308.—Arrêté qui défend leur transport par les voitures libres, 110.—Nouvelles suppressions de journaux, et poursuites contre leurs auteurs et imprimeurs, 257. — Prohibition des journaux de France et d'Angleterre par les deux gouvernements, 274. — Continuation de la surveillance accordée au Directoire, 356, 358, 359.—Mesures contre leur circulation dans les Etats-Unis, 361. — Prohibition de ceux de France en Russie, 594 *bis*.—Leur défense, par Français (de Nantes), 710.—Lettre du directoire batave contre leurs calomnies, 780.—Débats sur leur répression, 783. (*Voyez* l'article précédent, Fouché, Briot, Presse et les articles suivants.)

Accusateur public (*l'*). — Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Actes des Apôtres (*les*). — Annonce d'un des numéros de ce journal, III, 210.—Il est dénoncé pour un article contre Bonaparte, XXVIII, 556, 558.—Autre dénonciation, 559. — Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Ami de la concorde et de l'union (*l'*). — Son prospectus, XXIX, 258.

Ami des lois (*l'*). — Réclamation contre l'imputation par lui faite au tribunal criminel du Gard d'avoir toléré l'assassinat de onze témoins, XXVIII, 362. — Il est dénoncé par Dumolard comme incendiaire et anarchiste, 562.—Autres dénonciations par Bérenger, 755.—Et par les membres du conseil d'administration du 3.e régiment d'artillerie, 762. — Le département de la Haute-Saône demande à poursuivre Poultier, son auteur, 771.—Observations sur l'un de ses articles, XXIX, 261.—Déclaration extraite de ce journal, d'un sénateur helvétique contre Rapinat, 778. (*Voyez* Poultier et Sibuet.)

Ami de la patrie (*l'*). — Est dénoncé comme incendiaire et anarchiste, XXVIII, 562.—Sa suppression, XXIX, 242.

Ami du peuple (*l'*). — Est dénoncé par Boucher-d'Argis, III, 166.—Réflexions sur ses sorties contre la municipalité et le Châtelet, 185.—Réclamation du régiment Royal-Vaisseaux contre un de ses articles, 587.—Dénonciation contre lui, XII, 287.—Décret d'accusation contre ses auteurs, 290.—Commencement des poursuites, 294. — Saisie de ses presses;

fuite de ses auteurs, 444, 445.—Nouvelle dénonciation, 643. — Arrêtés des clubs de Cherbourg et de Bordeaux relatifs à ce journal, XIV, 373.—Autre des Cordeliers pour sa continuation, XIX, 699.—Autre des Jacobins, pour la distribution de son 9.e numéro, XXII, 361.—Dénonciations contre lui, XXIII, 210, 588; XXVIII, 526.—Arrestation et mise en liberté de Lebois, son auteur, 513, 521. (*Voyez* Marat, Châles, Lebois et Saulnier.)

Ami du roi et de la vérité (*l'*). — Contestation sur la propriété de cette feuille, V, 548. — Elle est dénoncée par Rouhier, XI, 430. — Décret d'accusation contre ses auteurs, XII, 291. — Saisie de ses presses; fuite de ses auteurs, 444, 445. — Réponse de Coustard à ses calomnies, XIII, 339. (*Voyez* Royou.)

Annales catholiques (*les*). — Déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Annales politiques (*les*). — Leur suppression, XXIX, 100.

Annales universelles (*les*). — Arrestation, au 18 fructidor, de leurs propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797.

Anti-Terroriste (*l'*). — Déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Argus (*l'*). — Déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Auditeur national (*l'*). — Arrestation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797.

Aurore (*l'*). — Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Aviso (*l'*).—Sa suppression, XXIX, 100.

Avocat du peuple (*l'*). — Apparition de cette feuille, III, 200.

Babillard (*le*).—Sa suppression, XXIX, 100.

Batave (*le*). — Arrestation de Dusaulchoy, son auteur, XXVIII, 513. — Sa mise en liberté, 521.

Bulletin de l'Eure (*le*). — Est prohibé, XXIX, 257.

Bulletin des lois et bulletin national. (*Voyez* Bulletin.)

Bulletin de la république (*le*). — Sa suppression, XXIX, 100.

Bulletin du tribunal révolutionnaire (*le*). — Est dénoncé par Hébert, XVIII, 286.

Censeur des journaux (*le*). — Arrêté qui condamne le représentant Bellegarde à trois jours d'arrêts pour avoir frappé son rédacteur, XXVIII, 457.— Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Cercle (*le*).—Est prohibé, XXIX, 257. — Mise en jugement de ses rédacteur, propriétaire et imprimeur, 283.—Ils sont acquittés, 513.

Chronique du mois (*la*). — Attaque les opérations de finances faites pour la trésorerie, XI, 667.

Conservateur décadaire. — Son prospectus, XX, 57.—Réponse à sa critique des actes du Directoire, XXIX, 78.

Correspondance (*la*). — Arrestation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797.

Correspondant français (*le*). — Sa suppression, XXIX, 100.

Correspondant politique (*le*). — Sa suppression, XXIX, 100.

Courrier des armées et du Corps Législatif (*le*). — Dénonciation contre un de ses numéros, XXVIII, 451.

Courrier des départements (*le*). — Arrestation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797.

Courrier de l'Europe (*le*).—Réclamation de Panckoucke contre ce journal, III, 60. — Sa suppression, XXIX, 100.

Courrier extraordinaire (*le*). — Déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Courrier du jour (*le*). — Sa suppression, XXIX, 100.

Courrier de la librairie (*le*). — Annonce de cette feuille, XIV, 580.

Courrier de Lyon (*le*).—Déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Courrier des municipalités (*le*). — Annonce de ce journal, IV, 155.

Courrier de Paris (*le*). — Réfutation de ses attaques contre le régiment de Conti, III, 183.

Courrier républicain (*le*). — Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795. (*Voyez* Poncelin.)

Courrier universel (*le*). — Accuse le comité de sûreté générale de s'occuper de l'éducation du fils de Capet, XXII, 651.

Courrier de Versailles (*le*). — Attaques dirigées contre lui par Mirabeau, I, 450.

Cri public, ou *Frères et Amis* (*le*).—Déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 801, 814, 818.

Défenseur des droits du peuple (*le*). — Mise des scellés sur ses presses, XXIX, 865.

Défenseur de la patrie (*le*). — Dénonciation contre Lagarde, son propriétaire, XXIX, 730.

Défenseur des principes et de la vérité (*le*). — Est dénoncé par Saint-Florent, XXIX, 79. — Plaintes contre la mise des scellés sur ses presses, 869.

Défenseur des vieilles institutions (*le*). — Déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 801, 814, 818.

Déjeûner (*le*). — Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Déjeûners (*les*) ou, *la Vérité à bon marché.*— Apparition de cette feuille, III, 200.

Démocrate (*le*). — Publie un article contre Moreau et Macdonald, XXIX, 783.

Diurnal (*le*). —Sa suppression, XXIX, 100.

Echo (*l'*). — Déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 801, 814, 818; XXIX, 795.—Sa suppression, 100.

Eclair (*l'*). — Est dénoncé comme royaliste, XXVIII, 559.—Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795.—Sa suppression, 100.

Ennemi des tyrans (*l'*). — Dénonciation d'un de ses articles, XXIX, 855.

Etoile (*l'*). — Arrestation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797.

Europe littéraire (*l'*). — Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Fanal (*le*).—Réponse à une critique de ce journal, XXIX, 413.

Feuille du cultivateur (*la*).—Son prospectus, V, 607.

Feuille du jour (*la*). —Réclamation de Rochambeau contre ce journal, IX, 432.—Ses invectives contre la république et ses alliés, XXVIII, 348.

Feuille politique (*la*). — Est prohibée, XXIX, 257.

Feuille de salut public (*la*). — Est dénoncée par

Piorry, XVIII, 135.—Public un article contre le salaire des prêtres, 367.

Feuille universelle (*la*). —Sa suppression, XXIX, 817.

Feuille villageoise (*la*). — Entreprise de ce journal, par Rabaut, Grouvelle et autres, VI, 84.—Contestation relative à sa propriété, XII, 638, 651; XIII, 115.

Frondeur (*le*).—Sa suppression, XXIX, 100.

Furet (*le*). — Saisie de ce journal, adressé de Paris à des émigrés, XXIX, 602 *bis*.

Gardien de la constitution (*le*). (*Voyez* Journal général de France.)

Gazette européenne (*la*). — Sa suppression, XXIX, 100.

Gazette de France (*la*) ou *Gazette française*. —Annonce de cette feuille, XIII, 40.— Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795.— Sa suppression, 100.

Gazette de Paris (*la*). — Est dénoncée comme incendiaire, V, 282.—Autre dénonciation, XI, 430.

Gazette universelle (*la*). — Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Gazettin (*le*).—Son prospectus, IV, 591.

Grondeur (*le*). — Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797, 801, 814, 818.

Historien (*l'*). — Ses réflexions sur le divorce, XXVIII, 528.—Démenti qu'il reçoit relativement à une prétendue circulaire secrète du ministre de l'intérieur, 788.

Impartial Bruxellois (*l'*). — Déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Impartial européen (*l'*). — Déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Indicateur (*l'*).—Article contre ce journal, XIII, 80.

Indiscret (*l'*).—Sa suppression, XXIX, 100.

Invariable (*l'*). — Déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Journal des amis de la constitution. — Annonce de cette feuille, VI, 700; VIII, 331; XIV, 487.

Journal de chirurgie. — Annonce de cette feuille, VII, 211.

Journal chrétien.—Son prospectus, X, 34.

Journal des citoyens. — Est fondé par Tallien, X, 158; XI, 55.

Journal des colonies. — Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Journal des débats et décrets. — Est dénoncé par Lejosne, XIII, 399.—Réclamation de Tallien contre lui, XX, 640.

Journal des défenseurs de la patrie. — Est seul dispensé de la taxe, lorsqu'il est envoyé aux armées, XXVIII, 477. — Rejet de cette résolution, 499.

Journal des domaines nationaux. — Annonce de cette feuille, VII, 464.

Journal des états-généraux. — Sa suppression; Mirabeau réclame et s'engage à le continuer, I, 25.

Journal des finances. — Annonce y relative, XXVII, 296.

Journal des Francs, faisant suite au *Journal des hommes libres*.—Ses conjectures sur le but de l'expédition de Bonaparte; réflexions sur une adresse d'un citoyen cisalpin contre Trouvé, qui l'a publiée, XXIX, 552.—Il insère la réponse de Briot à l'état des congés publié par le ministre de la guerre, 356. —Mise des scellés sur ses presses, 390.

Journal général de l'Europe. — Son prospectus, IX, 275.

Journal général de France, ou le *Gardien de la constitution*.—Défend le Livre-Rouge, III, 200. —Annonce d'un supplément à ce journal, 586.—Réponse de Fourcroy à ses calomnies, XXVIII, 498.—Il est dénoncé comme royaliste, 559. — Démenti d'un article y inséré sur une entrevue du général Férino avec le général Bolza, 650.—Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Journal général de la littérature. — Eloge de cette feuille, XXIX, 828.

Journal gratuit. — Extrait de son prospectus, VI, 576.

Journal de la haute-cour d'Orléans. — Son prospectus, VIII, 542.

Journal d'histoire naturelle. — Est entrepris par Lamarck, Brugnières, Olivier et autres, XII, 608.

Journal du Holstein. — Sa prohibition, XVII, 237.

Journal des hommes libres, ou *le Républicain*. — Article de cette feuille, intitulé : *on ne peut régner innocemment*, XIV, 515.—Réponse d'Albitte à un article dirigé contre lui, XIX, 73. — Lettre de Kellermann pour un pareil sujet, XXVII, 202.—Autre de Merlin (de Thionville) pour la même cause, 370.—Il est dénoncé comme anarchiste et incendiaire, XXVIII, 562.—Sa suppression, XXIX, 242, (*Voyez* le *Persévérant*, le *Journal des Francs* et le *Démocrate*.) — Réclamation de Vatar au sujet d'entraves mises à sa circulation, 717.—Il publie un article sur le discours de Lucien Bonaparte contre le système révolutionnaire, 739. — Un autre sur le remplacement d'un grand nombre d'employés dans les divers ministères, 744.—Un autre contre Reinhart, 747.—Un autre contre les témoignages de satisfaction donnés à Talleyrand et à Ramel, 749.—Un autre contre le Directoire, 753. — Un autre contre les discours du président du Directoire sur le 21 janvier, le 14 juillet et le 9 thermidor, 771.—Un autre annonçant la fermeture de la salle des Jacobins, 777.—Réflexions contre son insolence, 778. — Il attaque Lucien Bonaparte, 780. — Sieyès, Barras, Garat et Berembroëck, 780, 781. — Discussion à ce sujet, 782.—Son article relatif à l'imprimeur Vatar. (*Voyez* Vatar.); approbation donnée aux mesures prises contre lui, 783. — Réponse de Berembroëck aux attaques précédentes; dénonciation à l'accusateur public de ses numéros inculpés; lettre en réponse aux questions par lui adressées à Lucien Bonaparte, 784. — Nouvelles injures contre Sieyès, 787. — Dénonciation d'un numéro où il est dit que la république *est à genoux devant le roi de Prusse*, 794.

Journal d'instruction sociale. — Est entrepris par Condorcet, Sieyès et Duhamel, XVI, 178, 442.

Journal des journaux. — Déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 801, 814, 818.

Journal des laboureurs. — Annonce de cette feuille, VII, 561.

Journal de la langue française. — Annonce de cette feuille, VII, 624.

Journal des mécontents. — Est dénoncé par Saint-Martin, VII, 531.

Journal militaire. — Son prospectus, IV, 753; V, 122, 320, 667; VI, 766; XI, 651.

Journal de la mode et du goût. — Son prospectus, VIII, 331.

Journal de la Montagne. — Calomnie Custine, XVII, 50.—Est dénoncé par Dufourny, 662. — Autres

dénonciations, 696.—Débats y relatifs aux Jacobins, XVIII, 67. — Il est dénoncé de nouveau, 590.—Sa rédaction est proposée à Charles Duval, 595.—Nouvelles plaintes contre lui aux Jacobins, XX, 3. (*Voyez* Duval.)

Journal de l'opposition, par Réal.—Analyse de plusieurs de ses numéros, XXIII, 659 ; XXV, 462, 469.

Journal de Paris. — Mensonges qu'on lui reproche, I, 26.—Il est dénoncé par l'abbé Bonneval, II, 367.—Plaintes du roi contre ses calomnies concernant la reine, VI, 706.—Réponse à un de ses articles sur la loi du 3 brumaire, XXVIII, 445. — Autre à ses numéros 82 et 83, sur le remboursement des créances contractées en argent, 516.

Journal des patriotes de 1789, par Réal. — Plaintes contre sa distribution au Corps Législatif, XXVI, 583, 587.

Journal de Perlet. — Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de Perlet, son propriétaire rédacteur, XXVIII, 797, 801, 814, 818 ; XXIX, 795.

Journal polytechnique. — Annonce du premier cahier, XXV, 650.

Journal de Rougiff. (*Voyez* Guffroy.)

Journal des sciences, arts et métiers. — Son prospectus, XII, 35.

Journal du soir. — Annonce de cette feuille, VI, 226.

Journal des spectacles. — Arrestation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797.

Journal tachygraphique. — Prospectus de sa création comme journal officiel du Corps Législatif, XXVI, 362; XXVIII, 498.—Débats sur ce projet, 507, 511, 512.—Son adoption, 515.—Rapport sur la résolution qui le crée ; sa discussion et son rejet, 533, 566, 567, 569. — Nouveau projet de son établissement, XXIX, 45, 79, 135, 151.—Résolution d'en faire un essai pour un mois, 177.—Elle est rejetée, 196, 227. —Discussion et ordre du jour sur les réclamations de son entrepreneur, 657. (*Voyez* Tachygraphie.)

Journal des théâtres. — Extrait du prospectus, XXIII, 576.

Journal de la tranquillité publique. —La municipalité de Paris s'oppose à sa publication, II, 331.

Journal des tribunaux. — Son prospectus, VI, 766 ; VII, 346, 692 ; VIII, 351.

Journal universel. — Annonce le voyage de Mirabeau à Caen, III, 185.—Réponse d'Albitte à l'un de ses articles, XIX, 73.

Légende dorée (*la*). — Annonce de cette feuille, VII, 439.

Logographe (*le*). — Une tribune lui est conservée à l'Assemblée Législative, X, 51.—Réponse à ses assertions sur l'état des frontières, 194. — Il est dénoncé par Lejosne, XIII, 599.—Fermeture de sa loge, 451, 458.—Sommes reçues par lui de Louis XVI, XIV, 400.

Mémorial (*le*). — Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Mercure britannique (*le*). —Saisie de ce journal, imprimé à Paris, XXIX, 607 *bis*.

Mercure Français (*le*). — Son prospectus, XV, 829; XXI, 128; XXIII, 19. — Arrestation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797.

Mercure de France (*le*). — Mensonges qu'on lui reproche, I, 26.

Messager du soir (*le*). — Est dénoncé par Fousseloire, XXIII, 332.—Et par Hardy, XXVI, 83.—Autre dénonciation, XXVIII, 559. — Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, 797, 801, 814, 818 ; XXIX, 795. (*Voyez* Langlois (Isidore.)

Miroir (*le*). — Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797, 801, 814, 818 ; XXIX, 795.

Modérateur (*le*). — Réfutation de ses articles contre la constitution, XII, 249.

Moniteur (*le*). — Paraît secrètement en 1787 et 1788, *Introd.*, 597.—Réclamations de Saint-Priest et de Follevillie contre lui, IV, 523, 524.—Démenti d'un de ses articles relatif aux correspondances secrètes entre l'Autriche et la cour des Tuileries, VIII, 561, 565.—Réponse du *journaliste*, 571 —Réclamation de la municipalité de Basse-Terre contre un de ses numéros, IX, 129.—Autre de Bertrand, X, 590. — Prix de son abonnement, XIV, 16.—Il est proscrit de Pologne, 797. — Appel fait par Isnard à ses rédacteurs, pour y constater la non liberté d'opinions de la Convention, XV, 622.—Réclamation de Barère contre un de ses articles, XV, 559.—Augmentation du prix de son abonnement, XXI, 799 ; XXII, 677 ; XXIII, 1.—Lettre que lui adresse Merlin (de Douai) sur la reproduction d'un de ses discours, XXII, 9. — Déclaration relative à une lettre de l'un de ses rédacteurs à Robespierre, XXIII, 488, 496. — Collot se défend du reproche de les avoir menacés de la guillotine ; note de ces derniers à ce sujet, XXIV, 94.—Avis sur l'introduction et la réimpression d'une partie de ce journal, XXVI, 297, 305 ; XXVII, 32. — Réclamation de la municipalité d'Amsterdam sur un article concernant le club des Amis de la Liberté, 89. — Augmentation du prix d'abonnement, XXVIII, 311.—Trouvé, annonce qu'il n'y apposera plus sa signature ; il est remplacé par A. Jourdan, 526.—Lettre au rédacteur au sujet de celle du grand lama au pape, 612.—Réclamation relative à la manière dont il a rendu compte de l'arrestation de Vatar, 628. — Augmentation du prix d'abonnement, XXIX, 24.—Réclamation du général Montchoisy contre un article qui le concerne, 319.—Il est prohibé en Russie, 331.—Il refuse d'insérer la réponse de Briot à l'état des congés publié par le ministre de la guerre, 356. (*Voyez* Trouvé, A. Jourdan, etc.)

Morning-Chronicle (*le*). — Annonce de ce journal, X, 528.—Ses sarcasmes contre Louis XVIII, XXV, 713.—Réflexions sur le bill des revenus, XXIX, 605 *bis*.

Nouvelles politiques (*les*). — Démenti d'un article y inséré sur une entrevue des généraux Férino et Bolza, XXVIII, 650. — Réfutation d'un autre sur les apparences d'une rupture entre la France et les Etats-Unis, 685.—Réponse à un autre sur la navigation des navires neutres, 700. — Arrestation et déportation, au 18 fructidor, des propriétaires et rédacteurs de ce journal, 797, 801, 814, 818; XXIX. 795.

Nouvelliste (*le*).—Sa suppression, XXIX, 222.

Observateur à la Convention nationale (*l'*). — Annonce y relative, XIV, 580.

Observateur de l'Europe (*l'*). — Est dénoncé par Hardy, XXVI, 84.—Et par Cassenave, 168. — Déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Observateur français (*l'*). — Son prospectus, VII, 456.

Observateur sans-culotte (*l'*). — Est dénoncé par Couppé, XVIII, 135.

Orateur du peuple (*l'*). — Arrestation de son auteur, VI, 706. — Il accuse l'Assemblée nationale d'aller contre le vœu des départements, IX, 146. — Réclamation de Maure contre un de ses articles, XXII, 206.

Parisienne (*la*). — Est dénoncée par Chabot, XXIX, 801.

Patriote français (*le*). — Annonce l'existence, à la Bastille, de papiers sur la conspiration de la cour, I, 283, 373. — Est dénoncé par les citoyens de Remiremont, V, 752, 764. (*Voyez* Brissot et Girey-Dupré.)

Patriote français (le), par Lemaire. —Publie un article relatif aux changements projetés dans la Cisalpine, XXIX, 352.

Père Duchesne (le). (*Voyez* Hébert.)

Père Duchesne (le nouveau). — Est dénoncé comme incendiaire et anarchiste, XXVIII, 562. (*Voyez* Lebois.)

Persévérant (le). — Est prohibé comme faisant suite au journal des Hommes Libres, XXIX, 245.

Petit-Gautier (le), ou *la Petite poste*.—Déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 801, 814, 818; XXIX, 795. — Sa suppression, XXIX, 100.

Petite poste du jour (la).—Sa prohibition, XXIX, 151.

Postillon des armées, ou *Bulletin général de France (le)*.—Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Postillon par Calais (le).— Réclamation de Castellanet contre cette feuille, IX, 273.

Postillon de la guerre (le). — Sommes reçues par lui de Louis XVI, XIV, 400.

Précurseur (le). — Est dénoncé comme royaliste, XXVIII, 559.—Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Propagateur (le).—Est suspendu, XXIX, 423.

Publiciste philantrope (le). — Article de Trouvé sur ce journal entrepris par Xavier Audouin, XXVII, 537.

Quotidienne (la). — Accusation de Dubois-Crancé contre cette feuille, XXV, 411. — Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Rapsodies du jour (les). — Arrestation et déportation, au 18 fructidor, des propriétaires et rédacteurs de cette feuille, XXVIII, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Rédacteur (le). — Accuse Siméon d'avoir émigré, XXVII, 292.—Ses réflexions sur l'arrivée de l'envoyé d'Angleterre à Paris, XXVIII, 465. — Il explique l'ordre donné d'arrêter tous ceux qui se présenteront dépourvus de la cocarde nationale, 490. — Dément le bruit que le traité avec la cour de Naples n'est que conditionnel, 521. — Extrait d'une lettre y insérée sur le débarquement des Français à Lough-Swilly, 527.—Il déclare que Carnot n'a aucun parent, parente ou allié intéressés dans les entreprises, 529. — Extrait d'un de ses articles qui justifie Barras des accusations de Poncelin, 551.—Autre sur la réponse de Bonaparte à la proposition de l'empereur de reconnaître la république, 676.—Dénonciation d'un autre dirigé contre le Conseil des Cinq-Cents, 747.—Il dément le bruit d'une demande au Danemarck de 28 millions et de six vaisseaux de ligne, XXIX, 245. — Ecrit contre l'*Ami des lois*, au sujet de la *pétition des rois de l'Europe*, insérée dans ce journal, 261.—Et contre les journalistes qui propagent des bruits mensongers; autre article du même sur les affaires d'Helvétie, 287. — Il publie, sous la forme de lettre, un éloge des directeurs, 292. — Réponse de Mengaud à ce journal, relativement à l'apposition du sceau helvétique sur les caisses des cantons, 303. — Ses réflexions sur les visites domiciliaires, 308. — Autres sur le congrès de Rastadt, 317.—Autres sur le débarquement de Bonaparte à Alexandrie, 391. — Confirmation, par ce journal, du mauvais destin de la flotte sortie de Brest, 462. — Article dans lequel il dément le bruit que l'armée suisse va tenir garnison à Paris, 624.—Autre sur le congrès de Rastadt, 657.—Autre sur les bruits de changements projetés dans la constitution de l'an III, 664.—Autre sur la lettre du prince Charles relative à l'assassinat des ministres français, 675.—Autre intitulé : *Manifeste des factions*, 701.—Dénonciation contre Lagarde, son propriétaire, 730.

Républicain (le). *Voyez ci-dessus* Journal des Hommes Libres.)

Républicain des colonies (le). — Dénonciation des paiements faits par Truguet à Bottu, son rédacteur, XXVIII, 758.

Révolutions de Paris (les). — Réclamation de Rubat-de-Livron contre ce journal, III, 59.

Sentinelle (la), par J.-B. Louvet. — Son article sur les ambitieux qui s'efforcent de diviser les républicains, XIV, 298.—Autre contre le titre de *capitale* donné à Paris, 387.—Réflexions sur ce journal, XXV, 68.—Son article sur le débarquement des émigrés, 194.—Autre sur un banquet donné par Tallien, 337.—Autre contre la constitution, XXVIII, 454. — Il est dénoncé comme incendiaire et anarchiste, 562. (*Voyez* Louvet.)

Sentinelle du Nord (la), — Dénonciation de ce journal, par Bourdon, XVIII, 679.

Spectateur (le). — Réfutation de ses articles contre la constitution, XII, 249.

Spectateur du Nord (le). — Déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 801, 814, 818.

Tableau de Paris (le). — Déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 801, 814, 818.

Tablettes républicaines (les). — Suppression de ce journal, XXIX, 100.

Thé (le). — Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Tribun du peuple (le), par Babeuf.—Réflexions de Trouvé sur ce journal, XXVII, 9, 537. (*Voyez* Babeuf.)

Tribune publique ou *Journal des élections (la)*. —Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Vedette (la).—Annonce de cette feuille, VI, 660.

Véridique (le). — Arrestation et déportation, au 18 fructidor, de ses propriétaires et rédacteurs, XXVIII, 797, 801, 814, 818; XXIX, 795.

Vieux Cordelier (le). (*Voyez* Desmoulins (Camille.)

Vrai citoyen (le).—Son prospectus, IX, 68.

JOURNÉE DE TRAVAIL. — Discussion et décrets sur la fixation de son prix, III, 139; VIII, 519. (*Voyez* Constitutions, Eligibilité, etc.)

JOURNÉES DE LA RÉVOLUTION.—Collection de gravures les représentant, XXIX, 253, 286. (*Voyez* France et les articles suivants.)

— *Le 14 juillet* 1789.—Permanence de la séance, I, 158. — Prise de la Bastille; événements qui l'ont amenée et suivie, 169, 177, 185, 193, 201, 217, 225, 233, 241, 249, 273, 568. (*Voyez* Paris et Bastille.) —Procès-verbaux des électeurs pendant les journées du 13 au 19, 545. — Rapport sur la conspiration de la cour à cette époque, II, 485, 490, 499, 508, 515.— Adresse de la commune de Paris et pacte fédératif du 14 juillet, IV, 559, 560.—Rapport, discussion et décrets sur cette fête, 570, 576, 584, 585, 599; V, 84, 88, 95.— Discours de Bailly au roi à ce sujet, IV, 617.—Instruction pour la fédération, 658.—Les étrangers présents à Paris demandent d'y assister, 675. — Ses préparatifs, 690; V, 45, 67, 71, 95, 96.—Assemblée des sections à cette occasion, IV, 707.—Serment à y prêter, V, 44.— Dispositions pour la célébration du 14 juillet à Genève, 77.—Ordonnances de la municipalité de Paris sur la fédération, 78, 99. —Lettres y relatives, 106, 136.—Détails, 129, 188, 199, 728 *quinquies*.—Pompe funèbre décrétée en l'honneur de ceux qui y ont péri,

210, 283. — Célébration du 14 juillet à Hambourg, 293.—Vers sur la fête, 457. (*Voyez* Fédération.) — Vue de la fédération de 1790, IX, 101.—Célébration de son anniversaire, XI, 129.—Motion de consacrer le 14 juillet par une médaille, 213.—Détails sur sa célébration, XII, 138.—Justification des hommes de cette journée, 753; XIV, 282. —Elle est célébrée par le ministre français à La Haye, XIII, 205.—Acceptation de la constitution par la commune de Paris, célébrée à la séance du 14 juillet, XVII, 140. — Fête à Philadelphie commémorative de cette journée, 753.—Décret pour sa célébration annuelle, XX, 411.—Elle est célébrée à la Convention, XXI, 212, 217.—Aux Jacobins, 212, 262.—A la commune, 217.—Article sur la fête de l'année, XXV, 218.—Décret portant qu'elle sera célébrée dans le sein de la Convention, 230.—Détails; discours à ce sujet, 239. — Message et rapport sur cette fête; décret y relatif, XXVIII, 353, 368, 369, 375. — Babeuf déclare que le 14 juillet est l'œuvre des bons patriotes, 629. — Arrêté du Directoire pour sa célébration, 737.—Détails relatifs à cette fête, 742.—Résolution portant que les vainqueurs de la Bastille ont bien mérité de la patrie, 745, 746. —Eloge de cette journée, 746. — Discours de Bonaparte à ses soldats à l'occasion de son anniversaire, 748.—Célébration de cette fête à l'armée d'Italie, 764, 772. — Housset fait arrêter qu'elle sera célébrée dans le sein du Conseil des Cinq-Cents; même arrêté aux Anciens, XXIX, 301.—Arrêté du Directoire qui règle le mode de sa célébration dans Paris, 304.—Détails y relatifs; discours prononcés à cette occasion, 313, 314, 316.—Elle est célébrée à Genève, 320.—A la citadelle de Turin, 322.—A Hambourg, par quelques Français, 324.—Et à Malte, 364.—Fixation du mode de sa célébration, 731. — Détails et discours y relatifs, 735, 742, 743. — Article du *Journal des hommes libres* contre le discours de Sieyès, 771. — Briot propose d'excepter le 14 juillet de la suppression des fêtes nationales, 795. (*Voyez* Paris, Bastille, Palloy, etc.)

La nuit du 4 août 1789. — Sacrifice de tous les priviléges et détails y relatifs, I, 278, 284, 289.—Rédaction définitive des articles arrêtés, 292.—Mesures pour en préparer l'exécution; *Te deum*, 334. —Projet de médaille pour en perpétuer la mémoire, I, 363. — Projets pour l'exécution des mesures de cette nuit; discussion relative à leur sanction et à leur promulgation; réponse du roi, 461, 462, 468, 469, 487, 488, 491, 493. — Leur promulgation, 496. (*Voyez* Droits féodaux.)

Les 5 et 6 octobre 1789.—Réflexions sur ces journées, leurs causes et leurs effets, II, 17, 25, 33, 41, 49.—Nomination d'un commissaire du Châtelet pour faire les informations y relatives, 284. — Pièces de cette procédure, 521.—Déclaration du comité des recherches sur ces journées, IV, 246.—Renseignements demandés par le Châtelet, 382, 393.—Débats y relatifs; le comité des recherches fera connaître les charges contre les députés y impliqués, V, 333, 339. —L'impression de la procédure est ordonnée, 536.—Rapport y relatif; discussion justificative de d'Orléans et Mirabeau; décret portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre eux, VI, 5, 9, 17, 27, 29. —Interrogatoire de Louise Audu y impliquée, 78.—Arrêté en faveur des femmes patriotes de ces journées, XIX, 85. (*Voyez* Mirabeau, Orléans (duc d'), Chabroud, Versailles, Châtelet, etc.)

Le 20 juin 1792.—Compte-rendu des mouvements; débats et détails sur ce qui se passe au château et dans l'Assemblée, XII, 711, 714, 717, 718. — Mouvement du 21 qui en est la suite; détails et pièces diverses sur les événements, 720, 723, 757. — Adresse aux départements à ce sujet; décret pour ramener le calme à Paris, 743.—Dénonciations de la proclamation du roi contre cette journée, 759; XIII, 87. — Adresses qui l'improuvent, XII, 758, 768, 769; XIII, 4, 19, 20, 21, 61.—Détails sur la conduite de Pétion et de Manuel; leur suspension, XII, 759, 766, 782; XIII, 89, 128, 131, 142, 143, 146.—Dénonciation contre les auteurs de cette journée, XII, 760, 763.—Discours de Lafayette et lettre de Luckner sur le même sujet contre ses auteurs, 777; XIII, 3, 4.—Motion de cesser toute espèce de recherches y relatives, 107.—Dénonciation d'un comité central de juges-de-paix établi pour en rechercher les auteurs, 124.—Compte est demandé des poursuites dont ils ont été l'objet, 150.—Dénonciation contre les manœuvres de Guillaume pour faire signer une pétition contre eux, 155. (*Voyez* Pétion, Manuel, Rœderer, Lafayette, Guillaume, Louis XVI, Paris, Pétitions, etc.)

Le 10 août 1792.—Mouvements précurseurs de cette journée, XIII, 369, 374, 375. — Tocsin; générale mouvement des faubourgs; le roi et sa famille se présentent à l'Assemblée; formation d'une nouvelle municipalité; des canons sont tournés vers le château, 378.—Décharge de canons; le roi fait défendre aux Suisses de tirer; la foule disperse les commissaires de l'Assemblée; des citoyens armés veulent pénétrer dans l'Assemblée; pétition pour la déchéance du roi, 379.—Serment de maintenir la liberté et l'égalité; mise des étrangers sous la sauve-garde de la nation; dépôts de bijoux et de lettres trouvés au château; adresse sur cette journée; trahison des Suisses; incendie des Tuileries, décret de suspension du roi, etc, 380, 381. —Détails historiques de cette journée, 384. — Autres détails; discussion y relative, 386, 403.—Arrêté de la municipalité pour l'érection d'une pyramide aux vainqueurs, 394. — Dénonciation et déclaration relative à cette journée; exposition des principes qui ont dirigé l'Assemblée nationale depuis cette époque, 395, 400, 403, 404, 405, 414.—Motion d'élever une colonne aux citoyens morts dans cette journée, 424.—Formation d'un tribunal pour juger les coupables, 430, 443, 449. (*Voyez* Tribunal du 17 août.)—Éloge de cette journée; 437. —Lettres de Dumouriez, de Lafayette et de Rœderer, y relatives, 447, 451, 475, 479. — Secours accordés aux veuves et enfants des patriotes morts, 487. — Pompe funèbre en leur honneur, 572. — Couronnes décernées à plusieurs femmes qui se sont distinguées, 596.—Lettre de Roland et détails sur les trahisons de la cour à cette époque, 649, 650, 720. — Réflexion de Condorcet sur cette journée, XIV, 103. — Compte demandé des arrestations y relatives, 107.—Décret autorisant la sortie dans 15 jours, des individus arrêtés depuis cette époque; et contre lesquels il n'existe aucune poursuite judiciaire, 151. — Les crimes de cette journée dévoilés, 172.—Considérations sur ses causes, 426, 431.—Discussion à la Convention sur cet événement, 439. — Pièces y relatives trouvées dans l'armoire de fer, 530.—Autre trouvée dans les papiers de Dufresne-Saint-Léon, 666.—Secours accordés aux blessés de cette journée, 839; XV, 3, 627. — Leur présentation à la Convention, par les sections de Paris, qui demandent justice contre Louis Capet, 7.—Cérémonie en l'honneur des victimes, 166.—Décret pour la poursuite des individus qui se sont réunis aux Tuileries la nuit qui a précédé cette journée, 255.—Fédération pour la célébrer, XVI, 540. — Rapport de David pour sa solennisation, XVII, 119. — Décret pour la célébration de sa fête anniversaire, 256.—Ordre du jour sur la motion de ne pas illuminer ce jour-là, 347.—Une médaille sera frappée pour en perpétuer la mémoire, 352. — Sa distribution à tous les membres de la commune de Paris, 362, 369. —Motifs de faire du 10 août un jubilé fraternel, 372. Arrêté de la commune sur la médaille, 413.—*Journée du 10 août*, estampe, dessinée par Monnet, et

gravée par Helmann, 755.—Drame sur cette journée, XIX, 493.—Décret en faveur de ses victimes, XX, 125; XXIV, 147.—Erection au Panthéon d'une colonne en leur honneur, XX, 242.—Décret pour la célébration annuelle de cette journée, 411; XXI, 403. — Détails y relatifs; chant des Victoires, par Chénier, 464, 465. —Formation d'un jury pour juger les projets du monument destiné à en perpétuer le souvenir, XXII, 632. —Sa célébration à Philadelphie, XXIII, 172, 694.—Décret pour la célébrer séparément, XXV, 315. — Rapport et décret sur cette fête, 354, 402. — Hymne de Chénier à ce sujet, 417.—Réflexions y relatives, 434. —Détails de sa célébration; discours, 465.—Elle est célébrée à Strasbourg et à Lyon, 544.—Discours des vainqueurs de cette époque, à la Convention, à la suite des événements de vendémiaire, XXVI, 178, 187. —Message, rapport et décret sur la fête annuelle, XXVIII, 353, 368, 369, 375.—Arrêté du programme et détails y relatifs, 377, 378, 387.—Pensions accordées aux parents des citoyens morts dans cette journée, 509. —Elle est célébrée à Klagenfurt par le bataillon fait prisonnier au Fort-Vauban, 615.—Arrêté du Directoire relatif à son anniversaire, 761.—Sa célébration à Paris, 765, 766, 767, 768.—Et à l'armée de Sambre-et-Meuse, 773.—Tallien déclare que les actes de la municipalité de cette époque lui sont étrangers, 792.—Motion sur la fête annuelle et arrêté des Cinq-Cents pour la célébrer dans le sein du Conseil, XXIX, 331.—Détails de sa célébration dans Paris; discours des présidents des deux Conseils, 335.— Autre du président du Directoire; fête et toast dans une réunion nombreuse, rue Jacob, 338. — Détails de sa célébration à Milan, 356.—A Gênes, 357. — A Florence, 358.—A Rome, 385.—Programme de la fête de l'année, 768.—Arrêté des Cinq-Cents y relatif, 769.—Discours à cette occasion par le président du Directoire; autres prononcés aux deux Conseils et à la société de la rue du Bac, 774, 776.—Briot propose d'excepter cette journée de la suppression des fêtes nationales, 795.

Les 2 et 3 septembre 1792. — Détails et discussion sur les massacres commis dans diverses prisons de Paris, XIII, 602, 603, 604, 612, 614, 618, 621, 635, 641, 687; XIV, 57, 396, 426, 431.—Discours de Garat sur ces événements et sur les prisonniers élargis à cette époque, 458.—Discussion aux Jacobins sur le même sujet, 463.—Décret pour la poursuite des auteurs de ces massacres, XV, 255. — Reproches faits à Pétion, au sujet de ces journées, 263. — Arrestation à Meaux de prévenus des massacres, 342.—Les Jacobins demandent le rapport du décret précédent contre ses auteurs, 395.—Suspension de la procédure, 599. —Fournier, l'Américain, est accusé d'y avoir pris part, 694.—Arrêté de la commune de Paris relatif à l'opinion de Gorsas et de Brissot sur ces journées, XVI, 402.— Accusation contre Tallien à leur occasion, XXII, 459; XXIII, 263.—Adresses contre leurs auteurs, 606; XXV, 731. — Mesures prises contre eux, 60.—Tallien s'engage à les poursuivre, 784. — Apologie de ces journées, par Babeuf et par Amar, XXVII, 537; XXVIII, 705. — Le tribunal criminel demande la marche à suivre contre les prévenus, XXVII, 674.—Rapport sur cette pétition, XXVIII, 59, 64.—Garat se plaint du discours de Larivière concernant la part qu'il y aurait prise, 756. — Tallien accusé de nouveau expose sa conduite dans cette circonstance, 792. (*Voyez* Tallien, Paris et Prisons.)

Le 21 janvier 1793. — Détails du supplice de Louis XVI, XV, 242, 265.—Célébration de cette époque par une fête, et décret qui la rend annuelle, XIX, 262, 267; XX, 411.—Autre qui ordonne la poursuite de ceux qui ont fait coïncider une exécution avec le moment de sa célébration, XIX, 273.—Sa célébration à Plymouth par les prisonniers français, 474.—Décrets qui l'ordonnent; discussion et arrêté à ce sujet; détails sur cette cérémonie, XXIII, 175, 188, 217, 221, 277.—Couplets composés par Duclos pour cette circonstance, 298. — Fête à Lyon pour cette anniversaire, 323.—Il est célébré aux armées, 336, 414. —Motion et décret pour sa célébration; il y sera juré haine à la royauté, XXVII, 211, 214, 223. —Arrêté du Directoire y relatif, 225.—Procès-verbal de la fête; discours prononcé par Rewbell, Treilhard, etc., 273, 287, 289, 290, 356, 380. — Nouveau décret sur cet objet, XXVIII, 521, 522. — Addition à la formule du serment à prêter, 523, 525. — Arrêté du Directoire sur la cérémonie pour la prestation de ce serment, 525.—Réflexions contre l'éclat donné à cette fête, 529. — Discours qui y ont été prononcés, 529, 531.—Arrêté pour la cérémonie de l'année, XXIX, 132.—Détails, 136, 138.—Arrêté sur le même objet, 504.—Lettre du ministre de l'intérieur et programme y relatif, 586, 593, 594. — Détails, et hymne de Lebrun à cette occasion, 594 *bis*, 606. — Sa célébration à Zurich, 597 *bis*.—Et à Turin, 603 *bis*.—Article du *Journal des Hommes Libres* contre le discours de Sieyès sur cette journée, 771. — Briot propose de l'excepter de la suppression des fêtes nationales, 795. (*Voyez* Louis XVI.)

Les 31 mai, 1.er et 2 juin 1793.—Mouvements de Paris et mesures prises à la commune, XVI, 517, 521, 522, 526, 528, 533, 541, 549.—Adresse aux Français sur ces événements, 539. — Liste des députés mis en arrestation et détails y relatifs, 554, 555.—Adresses départementales; rapport de Barère sur ces journées, 578, 583, 591. — La commune les justifie, 581.—Adresses pour et contre; décret qui enjoint au comité de salut public d'en présenter l'extrait, 599.—Adhésions et réclamations, 615.—Adresses y relatives, 624.—Approbation de la conduite de la commune, 639, 642.—Protestations contre ces journées, signées de plusieurs députés, 644.—Mesures départementales; autres détails sur les projets de dictature attribués à Marat, Danton, Robespierre et Garat, 663.—Discours d'adhésion par un membre du département de l'Oise, 692.—Adhésions diverses, 699, 705, 713, 726.—Lettre sur les sentiments de la ci-devant Bretagne, 751.—Adresse de la Convention au peuple, 757, 762.—Réclamations de la ville de Moissac en faveur des députés détenus par suite de ces événements, XVII, 6.—Motion de faire arrêter les députés opposants, 8.—Adhésions et oppositions; proclamation par un député, de la violence faite à la Convention à cette époque, 12.—Adhésions, rétractations, protestations, etc., 12, 23, 39, 47, 52, 69, 75, 79, 95, 98, 106, 122, 150, 162, 165, 192, 194, 260, 450, 471, 576, 577, 599, 615, 616, 618, 620, 624, 630, 638, 647, 650, 699, 701, 704, 707, 710, 713, 719, 726, 730, 749.—Proposition et décret contre les députés et les départements opposants, 23. — Arrêté de la commune de Paris sur ces événements, 50.—Rapport de Saint-Just sur les députés accusés à cette époque; diverses mesures contre eux, 76, 268, 288.—Rapport et débats sur les députés détenus; correspondance départementale, 146, 153, 198, 206, 225, 230.—Accusations contre Custine, relativement à ses sentiments sur ces journées, 196.—Décret qui ordonne l'affiche des noms des députés proscrits, au poteau élevé sur les ruines du château de Caen, 334.—Autre qui prive de leurs droits de citoyen tous ceux qui ont pris les armes dans les départements en rébellion, 373.— Plaintes contre la rédaction des procès-verbaux de ces journées, 382.—Fouquier-Thinville réclame l'acte d'accusation des députés détenus; décret qui ordonne la présentation du rapport, 433. (*Voyez* Députés.) — Opposition de la députation de la Haute-Vienne, 458. — Adhésion des Bordelais régénérés, 760.—Débats sur l'opposition attribuée [illegible] istrict de

Tarascon, XVIII, 471. — Demande du jugement des députés qui ont protesté, XIX, 28.— Décret pour leur célébration annuelle, XX, 411. —Célébration de l'anniversaire de ces journées par les Jacobins, 616, 681.— Le 31 mai est assimilé par Barère au 9 thermidor, XXI, 347.—Merlin (le Douai) se défend d'avoir fait la censure de ces journées, XXII, 9.— Décret ordonnant un rapport sur les députés qui en ont été victimes, 228. —Demande de leur mise en liberté, et violents débats à ce sujet, 299, 303, 338.—Discussion y relative aux Jacobins, 545.—Texte de la protestation des soixante-treize députés, 385. — Décret qui les rappelle dans le sein de la Convention, 699.—Ils témoignent leur reconnaissance et protestent de l'oubli du passé, 705. — Les sections de Paris félicitent la Convention de ce décret, 735. — Discours de Royer sur les sentiments des députés rappelés, 746. — Détails sur l'opposition de Réal aux arrêtés de la commune, au 31 mai, XXIII, 402.— Chénier propose le rappel des députés mis hors la loi, 637. — Discussion à ce sujet; décret conforme à cette proposition, 645. — Lecointre en demande le rapport; ordre du jour; suppression de la fête du 31 mai, 651, 652.—Adresses d'adhésion au rappel des députés proscrits, 669, 678, 703.—Discussion sur la motion de Louvet, tendante à déclarer que les citoyens qui se sont armés à cette époque ont bien mérité de la patrie, 670.—Apologie du 31 mai; réclamation à ce sujet, XXIV, 13, 45, 165.—Barère, dans sa défense, rappelle les projets de l'évêché à cette époque, et l'opposition qu'il y mit, 83.—Annulation des décrets de mise hors la loi y relatifs, 191.—Mode de radiation des individus inscrits sur la liste des émigrés par suite de ces journées, 666; XXV, 622.— Ceux encore non rayés, et promus à des fonctions publiques, conservent l'exercice de leurs droits de citoyens, 671. — Plaintes contre une adresse relative à ces journées, 731.— Radiation définitive de la liste des émigrés, des députés y inscrits par suite de ces événements, XXVII, 232, 247. — Réflexions sur l'anniversaire du 31 mai, XXVIII, 299.— Son éloge par Amar, 705.— Comparaison établie entre les citoyens qui ont quitté la France à cette époque, et les fugitifs des départements du Rhin, 786. (*Voyez* Bordeaux, Calvados, Eure, Lyon, Marseille, Députés fédéralistes, Fédéralisme, Hors la loi, Paris, Convention et les noms des députés proscrits.)

Les 9 et 10 thermidor an II, 1794. — Arrestation de Robespierre et de ses complices; décret qui rend le maire et l'agent national de la commune de Paris responsables du salut de la Convention, XXI, 327, 333, 334, 337.—Événements qui ont précédé ces journées, 329, 331. — Réunion de Robespierre à la commune; les forces de la Convention s'en emparent, 336, 337.—Suite des détails, 353, 356, 358, 364, 366, 378, 383, 384, 385, 441, 496, 503, 529. — Adresses de félicitations, 353, 375, 379, 393, 401, 409, 412, 413, 435, 436, 445, 446, 447, 470, 471.—Ode de Trouvé sur ces événements, 395.—Le tribunal criminel de Paris est chargé de prononcer sur les mises hors la loi qui s'en sont suivies, 402. — Décret pour la levée des scellés mis sur les papiers de Robespierre et de ses complices, 447.—Débats aux Jacobins sur ces journées, 449, 489. — Supplice des conspirateurs, 559, 576, 584.—Acquittement d'individus accusés de complicité avec eux, 719.—Fête à Rhodez en réjouissance de ces journées, 742.— Éléments de la tempête qui les a précédées, 756.— Décret pour la poursuite des partisans de Robespierre, XXII, 136.—Motion de faire rendre compte à tous les fonctionaires du lieu où ils étaient à cette époque, 137.— Autre contre ceux qui prêchaient alors la désobéissance à la Convention, 201. — Autre tendant à mettre en liberté les représentants arrêtés avant ce jour, 299. (*Voyez* ci-dessus 31 mai.) — Élargissement des citoyens arrêtés à cette époque et qui n'étaient qu'égarés, 356. — Éloge des travaux de la Convention depuis lors, 433.—Réclamations en faveur des patriotes incarcérés à la suite de cette révolution, 601, 671.—Proposition de faire sortir de Paris les fonctionnaires publics y arrivés depuis cette époque, 739, 744.—Rapport sur les papiers trouvés chez Robespierre et accusations qui en résultent, XXIII, 143, 473, 481, 489, 493, 499, 506, 513, 522, 529, 539, 546, 553, 561, 570.— Opinion de Châsles sur le 9 thermidor, 210.— Institution d'une fête anniversaire pour le célébrer, 278.—Discours sur les événements qui l'ont précédé, 427. — Mesures contre les fonctionnaires destitués depuis cette époque, 470, 547.—Nouveaux détails sur cette journée, XXIV, 75. —Décret portant qu'il sera fait un rapport sur celle du 12 germinal qui en est le complément, 132. — Maintien des confiscations prononcées contre les conspirateurs de cette époque, 658.—Décret pour la célébration de ce jour, XXV, 315.— Réflexions y relatives, 321. — Banquet donné par Tallien à son anniversaire, 337.—Célébration de la fête dans le sein de la Convention, 352, 354, 358.— Discours historique pour servir de procès-verbal aux journées des 8, 9 et 10 thermidor, 353.—Honneur d'avoir contribué à cette victoire, accordé à Fouché par Legendre et Tallien, démentis par Boissy-d'Anglas, 454.— Elle est traitée d'exécrable par Babeuf, XXVII, 10.—Tallien se plaint qu'elle ait été dégradée par des hommes qui n'avaient rien fait pour la liberté, 43. — Dépôt aux archives du procès-verbal de ces événements, XXVIII. 262.—Célébration de leur fête anniversaire, 353, 355, 362, 368. — Restitution aux héritiers des biens des mis hors la loi à cette époque, 629, 635. — Proposition de célébrer ces journées le même jour que le 14 juillet, 745. — Autre de déclarer que la Convention a bien mérité de la patrie à cette époque, 752. — Célébration de la fête anniversaire, 753, 755.—Motion de la réunir à celle du 18 fructidor, XXIX, 9.—Programme de la fête de l'année par François de Neufchâteau, 322.—Hymnes de Daru et de Lebrun pour cette circonstance, 324.—Sa célébration aux Conseils, avec commémoration du 18 fructidor et du 13 vendémiaire; détails de la fête au Champ-de-Mars pour la réception des monuments d'Italie, 326, 327.—Arrêté pour sa célébration au Corps Législatif, 746.—Article y relatif, 752.— Discours aux Conseils, au Directoire et aux Jacobins à cette occasion, 756, 759, 761.—Article du *Journal des Hommes Libres* contre celui prononcé par Sieyès, 771. (*Voyez* Robespierre, Convention et Paris.)

Le 12 germinal an III. — Un rassemblement demande du pain à la Convention, etc., XXIV, 111, 113. — Rapport d'Ysabeau sur les événements de cette journée, et mesures qui en sont la suite, 116, 121, 130.—Décret qui en ordonne une relation circonstanciée, 121. — Adresse aux Français sur cette journée, 122. — Décret portant que les citoyens qui se sont armés pour la Convention ont bien mérité de la patrie, 124.—Rapport ordonné sur cette journée et sur celle du 9 thermidor, comme étant liées l'une à l'autre, 132.—Départ pour Ham des députés arrêtés; rassemblement armé contre la Convention; il est dispersé, 135, 139.— Adresses de félicitation sur cette journée, 139, 156, 179, 181, 191, 213, 287, 342. —Rapport sur les causes politiques de ses mouvements, et rapprochements divers à cette occasion, 142, 176.—Accusations contre plusieurs députés d'y avoir pris part, 143.—Rapport de Pémartin y relatif; décret à la suite ordonnant de nouvelles arrestations, 149, 154.—Liste des députés qui ont demandé l'appel nominal dans cette journée, 153. — Décret ordonnant un nouveau rapport, 157. — Les agents de l'Angleterre accusés d'avoir organisé les mouvements, 183.—Procès-verbal de la séance du 12 ger-

minal à la Convention, 207, 325. — Lettre d'un ex-député, et article de Trouvé sur la forme et le fond de ces événements, 457. (*Voyez* Convention, Députés et Paris.)

Les 1^er^, 2 et 4 prairial an III.—Révolte ; son plan semé avec profusion dans Paris, sous ce titre : *Insurrection du peuple pour obtenir du pain et reconquérir ses droits*, XXIV, 497.—Les représentants expulsés, et qui se sont soutraits au décret, accusés d'en être les chefs, 498. — Proclamation aux habitants de Paris ; envoi de représentants dans les sections ; cris *du pain, du pain* ; mesures pour l'évacuation des tribunes ; combats ; assassinat de Féraud ; décrets votés par le peuple, 499, 501, 510. — Plan d'insurrection lu par un canonnier à la tribune, 504. —Réflexion de Trouvé sur l'attentat commis dans ces journées sur la représentation nationale, 510.— Ordre donné par le président d'empêcher les députés accusés de sortir de la salle ; leur arrestation, 511.— Adresses de félicitation à la Convention sur la victoire qu'elle a remportée, 515, 516, 545, 550, 553, 567, 576, 593, 638, 647, 660, 672, 691, 700, 705, 705.—Mise hors la loi des chefs de tout rassemblement illégal, 517. —Proclamation aux Parisiens ; rassemblement des insurgés au premier coup de tocsin ; décret portant qu'il sera fait un rapport sur les événements relatifs à la mort de Féraud ; sur le dévouement des citoyens qui ont défendu la Convention, et qu'il sera écrit en son nom à la famille de ce député ; serment de la force armée, 518.—Mouvement des canonniers ; l'assassin de Féraud est arraché de dessus l'échafaud et promené en triomphe dans le faubourg Saint-Antoine ; sommation faite à ses habitans ; mesures y relatives, 527, 531.—Réflexions de Trouvé sur ces journées, 534, 549.—Réclamations relatives au récit qui en a été fait, 535.—Rebelles pris les armes à la main ; décret qui ordonne aux comités de prendre sur-le-champ les mesures nécessaires pour l'exécution du décret rendu contre eux, 538. — Autre qui traduit devant la commission militaire les auteurs de cette révolte, 542. — Autre qui autorise cette commission à prononcer la peine de mort, celle des fers ou celle de la détention, 550.—Autre qui traduit devant elle les représentants mis en arrestation au 1.^er^ prairial, comme chefs et complices des attentats de cette journée, 561. — Mention honorable de la conduite des autorités, des troupes et des citoyens, 569. — Réclamation d'Edouard contre des cris qu'on lui reproche d'avoir proférés, 573.—Récit de ces événements, 607, 661, 665. — Condamnation à mort des assassins de Féraud, 629. — Divers jugements de la commission militaire portant condamnation à la détention de plusieurs des complices de la journée du 1^er^ prairial, 655.—Rédaction des faits qui ont motivé l'acte d'accusation contre Romme et autres, 666. — Jugements de la commission militaire prononçant la peine de la déportation contre plusieurs complices de l'assassinat de Féraud, 677.—Brutus Magniez se déclare auteur du plan d'insurrection et est traduit devant la commission, 690.—Mise en liberté de treize prévenus de complicité, 695.—Jugement et condamnation des représentants accusés, 708. — Lettre d'Allemagne sur les événements précédents, XXV, 25.—Compte-rendu du procès instruit contre leurs auteurs ou complices, 26.—Félicitations nombreuses, 59, 68.—Adoption du procès-verbal de ces journées, 68. — Désaveu d'une adresse, 103. — On demande la suppression de la commission militaire, 139.—Boissy-d'Anglas attribue ces journées au cabinet de Saint-James, 282.—Demande d'un rapport y relatif, 786. — La nécessité de cette insurrection proclamée par Babeuf, XXVIII, 626. —Eloge, par Lacombe Saint-Michel, des victimes de cette époque, et débats sur cette opinion, XXIX, 135. (*Voyez* Convention, Paris, Féraud, Députés arrêtés au 1^er^ prairial, Goujon, Romme, Duroy, Duquesnoy, Bourbotte, Soubrany, Peyssard, etc.)

Le 13 vendémiaire an IV. — Dénonciation et rapport sur la conspiration qui le précède, XXVI, 3, 47, 51. — Mouvements des sections ; situation de la Convention et de Paris, 113, 114, 115, 116, 117, 123, 128.—Article de Trouvé sur cette journée, 130.—Détails et rapport y relatifs, 132, 134, 136, 140. — Formation de trois conseils militaires pour juger les auteurs de cette révolte, 150, 156. — Ses ramifications dans le Calvados ; projets contre ses auteurs et en faveur de ses victimes ; mesures relatives à ces événements ; appel à la barre de plusieurs maires ; leur comparution et décret les concernant, 150, 156, 157, 158, 159, 168, 171, 179. — Don fait à trois employés des bureaux de la Convention pour leur conduite dans cette journée, 167. — Effet produit à Rouen par la victoire remportée sur les rebelles, 168.— Réflexions de Trouvé y relatives, 169. — Secours aux blessés, 172. —Félicitations, 173.— Lettre relative aux projets des conjurés, 174.— Présentation des vainqueurs à la barre ; leurs discours, 175, 177, 178, 187.—Ouverture des conseils militaires, 194.—Jugements rendus par eux, 195, 225, 258, 290, 298, 314, 321, 353. — Rapport sur les blessés ; décrets qui les assimilent à ceux des armées, 213, 244, 254.—Tallien demande à dénoncer les auteurs de cette conspiration, 218. — Pièces trouvées chez Lemaître, prouvant qu'elle était dirigée par les affidés de Louis XVIII et des princes émigrés, 239, 243.—Arrêté pour l'examen de la conduite des militaires présents à Paris à cette époque, 259.—Rapport de Barras ; accusations contre le général Menou, etc., 277, 281, 287.—Sont exceptés de l'amnistie les individus inculpés dans cette conspiration, 348.—Mise en liberté des députés y impliqués, 382, 406.—Arrêté du Directoire pour la poursuite des prévenus pardevant les tribunaux ordinaires, 650.— Tallien demande si on veut faire le procès à cette journée, XXVII, 43.—Acquittement de Richer-Sérizy, impliqué dans cette conspiration, XXVIII, 273.—Article contre la déclaration du jury du tribunal criminel de la Seine, qui la nie, et en acquitte les prévenus, 399.—Opinion de Thibaudeau sur cette journée, 465.—Elle est traitée de désastreuse par Maillard, 762.—Arrêté portant qu'elle sera célébrée en même temps que le 9 thermidor, XXIX, 326.—Projet de Bergasse sur cet objet ; discours prononcés à cette occasion, 327. (*Voyez* Paris et ses sections, Tribunaux militaires, Barras, Bonaparte, Lemaître, Menou, Convention, etc.)

Le 18 fructidor an V. — Événements qui ont précédé cette journée, XXVIII, 410, 412, 413.—Canon d'alarme ; investissement des deux Conseils, 792.— Proclamation du Directoire annonçant qu'il a été attaqué par les égorgeurs, 793.— Précis de cette journée ; détails et mesures qui s'en sont suivies ; pièces relatives à la conspiration tendante au rétablissement de la royauté, 796, 797, 799, 801.— Texte des mesures de salut public mentionnées ci-dessus ; suite des détails ; adresses au peuple sur cette journée ; son éloge par Audouin, 809, 811, 812, 814. — Proclamation du Directoire sur les projets de la faction renversée, 816.—Adresse du ministre de la marine sur cette journée ; proposition d'en perpétuer la mémoire par un monument et par une fête annuelle, 818.—Loi portant que les armées ont bien mérité de la patrie pour y avoir coopéré, 822.—Elle est célébrée à La Haye par des bals et des illuminations, 823.— Motions, lettres et discussions sur la loi du 19 fructidor, XXIX, 6, 8, 61, 62, 169, 173, 174, 178.— Discussion et adoption du principe de la célébration annuelle de la journée du 18, 7, 9, 14, 16, 17.—Adresses d'adhésion à ses résultats, 9, 15, 17, 38, 63. — Rapport sur les causes qui l'ont amenée, 9, 10, 13.—Protesta-

tion de Camille Jordan *contre* cette journée, 15, 59. —Elle est célébrée à Cadix par des fêtes particulières ; effet salutaire qu'elle produit à Lyon, 39.—Nomination d'une commission pour faire un nouveau rapport, 41.—Elle est célébrée à Ancône par des fêtes ; ode de Trouvé sur le même sujet, 59.—Article du journal officiel sur les projets des émigrés à cette époque, 73.—Opinions des gazettes américaines sur la situation de la France avant cette journée, 79.—Résolution pour l'érection d'un monument qui la rappelle, 135. — Demande de mesures pour en conserver les fruits, 143. — Ouvrage sur cette journée, 153.—Rapport y relatif, 196, 201, 203, 206, 207, 210, 213, 215, 217.—Rouchon la présente comme le principe de l'asservissement du Corps Législatif; violents débats à ce sujet, 260. — Proposition de célébrer en même temps que cette journée, celles du 9 thermidor et du 13 vendémiaire ; discours pour sa célébration, 326, 327.—Projet sur sa célébration dans toute la république, 341. — Rapport à ce sujet et loi qui l'ordonne, 347, 350.— Arrêté du Directoire y relatif, 352.— Autre portant qu'elle sera célébrée aux Anciens, 361.— Programme, 362.— Discours des présidents du Directoire et des deux Conseils, 373, 375, 377.—Détails de sa célébration à Bruxelles, 379.—Et à Strasbourg, 390.—Explication de Pitt sur l'éloignement de la paix produit par cette journée, 722.— Mémoires de Ramel, l'un de ses déportés, 731.—Célébration de son anniversaire ; discours prononcés à cette occasion, 793, 799, 802, 803. (*Voyez* Armée d'Italie, Corps Législatif, Directoire, Bailleul, Société de Clichy et l'article suivant.)

Déportés du 18 *fructidor.* — Résolution qui en arrête définitivement la liste ; son adoption, XXVIII, 809, 811. —Ils sont traduits au Temple, 811.— Conduits au lieu de leur destination sous une forte escorte, 812.—Et embarqués à Rochefort, XXIX, 15.— Motion de confisquer leurs biens en cas de fuite ou de non-soumission à la loi, 48.—Conjectures sur leur sort, 78.—Leur arrivée à Cayenne, 139.—Détails sur leur position, 144.—Levée du séquestre mis sur leurs biens, 154. —Départ de 200 condamnés de Rochefort pour la Guyane, 200. — Divisions qui éclatent entre eux, 207.—Faits cités à la charge de plusieurs d'entre eux, 215. — Détails sur leur traversée, 256. —Autres sur Barthélemy, Pichegru et Delarue, 339. —Arrêté du Directoire relatif à la loi qui les condamne, 505.— Article les concernant, 540.— Le Directoire leur désigne l'île d'Oléron pour le lieu de leur exil, 599 *bis*, 604. — Noms de ceux qui y sont arrivés, 616. — Mort de plusieurs d'entre eux à Cayenne, 724.—Arrêté contre un grand nombre d'individus condamnés à la déportation et qui ne l'ont pas subie, 763. (*Voyez* l'article précédent et les noms des déportés.)

Les 28, 29 *et* 30 *prairial an VII.* — Changements dans le Directoire exécutif; permanence des Conseils; détails, XXIX, 712, 713, 715, 716, 717.—Rapport et mesures de salut public, 719.—Discussion et rejet aux Anciens, 720, 721, 722, 730, 752, 764.— Adresses d'adhésion à ces événements, 720, 724, 725, 727, 728, 729.—Adresse aux Français à leur occasion, 725.—Bertrand (du Calvados) se plaint de ce que les ennemis de la république veulent les faire tourner à leur profit, 763. —Leur nécessité est proclamée par Boulay (de la Meurthe), 803. (*Voyez* Corps Législatif, Directoire, Merlin, Rewbell, Schérer, Treilhard, Réveillière, Bailleul, Boulay (de la Meurthe), Français (de Nantes), Bertrand (du Calvados), etc.)

Les 18 *et* 19 *brumaire an VIII.* — Proclamations de Bonaparte aux soldats et à la garde nationale; dialogue entre un membre des Cinq-Cents et un membre des Anciens, XXIX, 881. — Translation du Corps Législatif à Saint-Cloud ; adresse du Conseil des Anciens aux Français, 885, 906.— Détails ; démission des directeurs Barras, Gohier et Moulins, 884. —Proclamations du ministre de la police et de l'administration centrale ; séance des Cinq-Cents à Saint-Cloud ; renouvellement du serment à la constitution, 885.—Bonaparte entre au Conseil des Cinq-Cents ; en est repoussé et fait évacuer la salle, 887, 895, 899. — Détails sur ces événements, 888.— Première séance des Anciens à Saint-Cloud, 889. — Entrée de Bonaparte dans la salle des séances ; il dévoile les projets des conspirateurs, 891.—Création d'une commission exécutive consulaire de trois membres et de deux commissions législatives ; exclusion d'un grand nombre de députés des Cinq-Cents, 893, 895.— Proclamation du consulat, 895.— Autres de Bonaparte, de Cambacérès et de Fouché, 900. — Adresses d'adhésion à ces journées, 901, 907.—Autre du Corps Législatif aux Français, 901. — Placard y relatif attribué à Regnault de Saint-Jean-d'Angély, 905.—Liste des officiers qui ont concouru à ces journées ; lettre y relative, 908, (*Voyez* Bonaparte.)

JOURNEL, commissaire du pouvoir exécutif dans le département du Rhône. — Pièces à son adresse envoyées par la municipalité de Vaize, XXVIII, 421, 429.

JOURNET (C.-M.), maire de Châlons-sur-Saône, député à la Législative. —S'élève contre l'élection de Fauchet, X, 19.—Réclame la liberté des opinions, 56.

JOURNU, maire aux Cayes. — Sa lettre sur l'insurrection de Saint-Domingue, XII, 259.

JOURNU-AUBERT (Bernard), député de la Gironde à la Législative. — Son rapport sur les désordres arrivés aux îles de France, de Bourbon, etc., XI, 70.—Il fait régler le nombre des commissaires civils à y envoyer, 108. — Son rapport sur les troubles des colonies, 356. — Autre sur les déportés de Pondichéry, 725. — Il fait décréter un secours de 6 millions pour Saint-Domingue, 743.—Lettre à lui adressée sur l'insurrection des nègres, XII, 259. — Il vote la suppression de la course, 535. — Fait accorder de nouveaux secours à Saint-Domingue, 763.

JOURS COMPLÉMENTAIRES. —Cette dénomination est substituée à celle des jours *sans-culottides*, XXV, 582, (*Voyez* Sans-Culottides.)

JOUSSARD. (*Voyez* Jomard.)

JOUSSELIN, député de Loir-et-Cher au Conseil des Anciens. — Son opinion sur les transactions contractées pendant la dépréciation du papier-monnaie, XXIX, 325. — Sur l'organisation du régime hypothécaire, 449. — Et sur la résolution concernant le droit d'enregistrement, 543.— Il se plaint d'avoir éprouvé des difficultés à une des barrières de Paris, 785.

JOUSSELIN, officier de l'armée catholique. — Se soumet aux lois de la république, XXIV, 419.

JOUSSINOT DE LATOUR-DONNET, capitaine de carabiniers.—Est condamné à mort, XX, 635.

JOUVE, consul hollandais.— Apporte de Montpellier des fonds destinés à Toulon, XVII, 610. * — Son arrestation, XVIII, 72.

JOUVE (Camille), chef d'escadron. — Est condamné à mort, XX, 52.

JOUVENCE. — Rejet de la résolution qui autorise cette commune à contracter un emprunt, XXIX, 303.

JOUVENET, manouvrier.—Est condamné à mort, XXI, 96.

JOUY, auteur de la parodie de *Misanthropie et repentir*, XXIX, 652.

JOUY (Etienne de). — Contredit les assertions de Monneron sur la situation de Chandernagor, VII, 222.

JOUY (veuve de). — Lettre adressée par elle à un M. François, négociant à Londres, XXVIII, 574.

* Le MONITEUR a imprimé Joure par erreur, c'est Jouve qu'il faut lire.

JOUY-LE-CHATEL. — Rejet de la résolution qui transférait le chef-lieu de ce canton à Ville-Gagnon, XXVIII, 476.

JOUYES-DES-ROCHES, député du Maine à la Constituante.—Parle contre l'arrestation de Necker, V, 623.—S'oppose au remboursement des offices seigneuriaux, IX, 443.

JOZANNE, adjoint aux adjudants-généraux. — Se distingue à l'armée d'Italie, XXVIII, 487.

JOZNET, officier général. — Son arrestation, XIX, 658.—Ses explications à la barre, 666.

JUBAN, sergent-major. — Trait héroïque de ce militaire, XX, 109.

JUBIÉ, député de l'Isère au Conseil des Cinq-Cents. — Son rapport sur les élections des Deux-Nèthes, XXVIII, 722.—Il demande l'ouverture d'un emprunt pour une descente en Angleterre, XXIX, 106.—Ses bons offices dans cette affaire, 108. — Il présente des amendements au rapport sur l'emprunt proposé, 117.

JUBILÉ.—Il en est publié un à Livourne contre la révolution française, XIV, 30.

JUCHEREAU, lieutenant-colonel d'artillerie. —Est massacré dans une émeute à Charleville, XIV, 205*. — Décret qui accorde 1,200 livres à sa veuve, 246.

JUDE (A.-L.), conseiller au Châtelet de Paris.— Est condamné à mort, XX, 612.

JUDE, coiffeur.—Est condamné à mort, XXI, 200.

JUDEL, député d'Eure-et-Loir au Conseil des Anciens.—Est élu secrétaire, XXIX, 449.

JUDICIS. — Est nommé accusateur public du tribunal révolutionnaire, XXIII, 123.

JUDICY.—Se distingue à l'armée de la Moselle, XVII, 733.

JUÉRY (Pierre), député de l'Oise à la Législative. —Ses vues sur les contributions, XI, 503. — Il s'oppose à la vente des forêts nationales, 537.—Nie avoir provoqué l'abandon, par les députés, du tiers de leur traitement, XII, 194, 218. —Sauve la vie à Girardin, XIII, 371. — Est chargé de vérifier la caisse d'Amelot, 500.

JUGE, sous-lieutenant de hussards. — Est promu au grade de capitaine, XXII, 4.

JUGEMENTS, JUGES, JUGES-DE-PAIX: (*Voyez* Ordre judiciaire.)

JUGONOUS, membre du parlement de Toulouse. —Est condamné à mort, XXI, 175.

JUGUET, garde national de Montfort.—Est massacré par les brigands, XVI, 120.

JUHEL, dit Bonnusé, capitaine au régiment de dragons d'Artois.—Est condamné à mort, XXI, 319.

JUIFS. — Persécutions exercées contre ceux d'Alsace, I, 270. — Ils réclament les droits de citoyen, 420.—Les droits de l'homme leur sont rendus, 526. —Requête de leur délégué, II, 62. — Discussion sur leur admissibilité aux droits de citoyen, 439, 455, 462, 463, 464. — Ajournement, 471.—Bonnes dispositions de la Pologne à leur égard, III, 109. — Les Juifs espagnols, portugais et avignonnais sont déclarés citoyens actifs, 251, 255. — Discours en leur faveur à la commune de Paris, 263. — Arrêté les concernant, 319. — Cabale contre eux à Bordeaux, 334. —Leur pétition à l'Assemblée nationale, 368.—Nouvelle discussion sur leur admission aux droits de citoyen actif, 443. — Requête de la commune de Paris en faveur de ceux de cette ville, 488. — Réflexions de Godard sur les Juifs, 663. — Décret qui les met sous la sauve-garde de la loi, IV, 133. — La municipalité de Strasbourg s'oppose à leur admission aux droits de citoyen, 170. — Pillage de leurs maisons dans le Maroc, 533. — Mouvement populaire contre eux à Varsovie, 581. — Suppression de leurs redevances pécuniaires, V, 185. —Renvoi de ce décret au comité des finances, 186. — Proclamation de la municipalité de Strasbourg contre eux, VI, 83. — Décret de l'empereur d'Autriche en leur faveur, VII, 65. — Discussion sur leurs droits, 167.—Réclamation contre les anciennes formes de la police à leur égard, 170. — Ceux de Paris réclament la jouissance d'un temple et de leur état civil, VIII, 628. — Décret qui consacre en France leurs droits politiques, IX, 791, 794. — Liquidation des créances de ceux d'Alsace, 795.—Réclamation de ces derniers, XI, 552. — Poursuites contre eux en Pologne, 633; XXIII, 225.—Rejet d'une pétition de ceux de Nancy, XII, 276.—Ils sont admis, en Hollande, à la jouissance des droits de citoyen, XXVIII, 437. —Mesures prises contre eux à Vienne, XXIX, 21.—Motion de déclarer nationaux les biens de ceux de Metz et d'Avignon, 75. — Elle est rejetée, 84, 96. — Abolition, en Suisse, des impositions auxquelles ils étaient soumis, 289.—Discussion sur leurs droits politiques au grand conseil helvétique, 359, 364.—Abjuration de plusieurs d'entre eux en Prusse, 661. —Bonaparte les invite à se ranger sous ses drapeaux pour aller rebâtir Jérusalem, 684.

JUIGNÉ (marquis de), député du Poitou à la Constituante.—Adhère aux arrêtés du 4 août, I, 293. — Son opinion sur le choix des membres du comité des rapports, III, 187. — Il contredit les assertions de Prieur sur les troubles des provinces, 439.—Combat le décret qui soumet à la prescription les droits féodaux rachetables, 454.

JUIGNÉ (baron de), député de Coutances à la Constituante.—S'oppose à la suppression des justices foncières, I, 311.—Reproduit l'offre faite au nom du clergé d'un prêt de 400 millions, IV, 119.

JUIGNÉ (Leclerc de), archevêque de Paris, député de cette ville à la Constituante.— Signe le cahier du clergé, *Introd.*, 573. — Lui propose la vérification séparée, I, 87.—Est mal vu du peuple; se réunit à l'Assemblée, 97, 102.—Annonce que le roi fait grâce aux gardes-françaises, 115.—Propose un *Te Deum* en réjouissance de la nuit du 4 août, 287, 289.—Renonce aux dîmes ecclésiastiques, 300, 331.—Son opinion sur la dédicace des œuvres de Voltaire, 511.—Il offre l'argenterie des églises, 516.—Demande un passeport, II, 63.—Son absence est justifiée par d'Epremesnil, III, 60.—Bailly et Lafayette nient l'avoir conseillée, 75. — Il annonce son retour et envoie son serment civique, IV, 118. — Rapport sur sa protestation, VI, 481.—Renvoi de son instruction pastorale au comité des recherches, VII, 138. — Dénonciation de son mandement contre l'élection de son successeur, VIII, 18.—Emigré, il continue à nommer aux canonicats vacants, XIII, 246. —Dirige le bureau d'espionnage de Constance, XXIV, 41.

JUILLET.—Dénonciateur d'une fabrication de faux assignats, est mis en liberté, puis rétabli dans les prisons, XVII, 393.

JULGUER, marin du *Jemmapes*.—Traits de courage de sa part, XXI, 684.

JULIAN (Louis).— Présente une adresse à la Convention contre les égorgeurs et les royalistes, XXIV, 38.—Son mémoire sur sa mission dans le Midi avec A. Mechin, XXVIII, 362. — Il propose de faire de la liberté de Lafayette et autres, une des conditions de la paix avec l'empereur, 677.

JULIEN (Jean), de Toulouse, député de la Haute-Garonne à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 184, 254.—Il est élu secrétaire, 527. —Fait rendre un décret sur le mariage des soldats; 651. —Et voter des secours aux manufactures de la Haute-Loire, 713.—Demande des peines contre ceux qui se permettraient des indécences dans les églises, 743. — Est chargé de vérifier les faits d'incivisme attribués à la légion germanique, XVI, 320.—Son arrêté

* Le MONITEUR a imprimé Jusserot par erreur, c'est Jucherc[au] qu'il faut lire.

contre les journaux, dans la Vendée, 450. — Il fait absoudre Malus et d'Espagnac, 476. — Cassation de son arrêté précédent, 479. — Il demande un rapport immédiat sur les faits imputés à Buzot, 641. — Son rapport sur les assassinats de Beaucaire, XVII, 60, 195. — Sa motion contre Couhey, 87. — Il fait envoyer Fauchet à la barre pour se justifier, 130.—Mettre en liberté les commissaires du conseil exécutif, détenus à Brest, 184. — Et rendre un décret concernant les administrateurs du Gard, 194. — Son rapport sur la conduite militaire de Westermann; il propose son renvoi devant les tribunaux militaires et la traduction du lieutenant-colonel Caire au tribunal révolutionnaire, 270.—Fait mettre en liberté trois ministres du culte à Orléans, 292. — Mander à la barre plusieurs fonctionnaires de Brest, 349. — Destituer Pipau, 350. — Annuller toute destitution de ministre du culte ayant son mariage pour cause, 381. — Et rendre un décret en faveur de la société populaire de Toulouse, 392. — Dénonce la société de Tonnerre, 426. — Fait rétablir Beysser dans ses fonctions, 434. — Son rapport sur la conduite des administrateurs des Landes, 442.—Sa motion relative au procès de Custine, 457. — Il fait rapporter le décret d'arrestation rendu contre Fabreguette, 483. — Son rapport sur la dissolution de la société de Nancy, 484. — Sa motion contre la compagnie des Indes, 492. — Il fait décréter la translation à Paris de plusieurs citoyens de Lorient, 542. — Et rendre un décret en faveur du département de la Corrèze, 579. — Sa motion contre les femmes qui ne porteraient pas la cocarde nationale, 718. — Il fait décréter la peine de mort contre les fournisseurs infidèles, XVIII, 5.—Débats le concernant aux Jacobins, 59.—Inculpations contre son rapport sur les administrations rebelles, 130, 132.—Il le rétracte et appuie le décret qui le désavoue, 137, 174. — Fait approuver la conduite de Laplanche, 168. —Et rapporter le décret relatif aux indemnités réclamées par les fournisseurs, 316. — Justifie le maire de Beaucaire, 345. — Renonce à ses fonctions de ministre protestant, 369. — Combat la mise hors la loi des députés qui s'évadent, 399.—Est décrété d'arrestation, 463.—Son évasion, 491.—Décret concernant son suppléant, XIX, 559.—Il est décrété d'accusation, 722, 739.—Et désigné comme l'un des agents du baron de Batz, 724. — Mis hors la loi, demande l'examen de son affaire, XXII, 768. — Motion en sa faveur, XXIII, 647. — Annulation du décret d'accusation rendu contre lui, XXIV, 181.—Il demande à se justifier, XXVI, 262. — Rend compte des troubles survenus dans une assemblée primaire de Paris, XXIX, 632.—Est chargé par la société des Jacobins de rédiger une adresse au Corps Législatif sur les dangers de la patrie, 777.—Et arrêté, 901.

JULIEN (Marc-Antoine), député de la Drôme à la Convention. — Demande le remplacement du général Montesquiou, XIV, 138. — Accuse Caffarelli-Dufalga d'incivisme, 730. — Réclame l'appel nominal sur le jugement de Louis XVI, et déclare qu'il mourra à son poste, 851.—S'élève contre la présentation, par les ministres, de comptes partiels, XV, 76.—Présente des questions sur le jugement du roi, 151. — Son vote dans le procès de ce prince, 161, 172, 220, 254.—Il se plaint des diatribes de Lanjuinais contre Paris, XVI, 548.—Est élu secrétaire, XVII, 109.—Défend Baudin, 552. — Fait décréter que le département de la Drôme a bien mérité de la patrie, 707.—Parle en faveur de Dubois-Crancé, XVIII, 635. — Dénonciation contre son fils, XXI, 355. — Il vote la mise en accusation de Carrier, XXII, 594.

JULIEN, fils du précédent. — Membre de la commission exécutive de l'instruction publique, prêche, aux Jacobins, la reconnaissance de l'Être-Suprême, XX, 499. — En mission dans la Gironde, contribue à l'arrestation de Guadet, Salles et Barbaroux, XXI, 78, 92.—Est dénoncé par Tallien et par Carrier, 555.—Dépose contre celui-ci, XXIII, 25. — Accusations contre lui, 561.—Ordre de l'arrêter comme complice de Babeuf, XXVIII, 281. — Il est acquitté par la haute-cour, 717.—Commissaire des guerres en Egypte, annonce le rétablissement du canal qui amène l'eau du Nil à Alexandrie, etc., XXIX, 495.—Employé dans la même fonction à Naples, y est arrêté, 659.—Est traduit à un conseil de guerre avec Championnet, 664. —Et remis en activité, 782.

JULIEN, de Paris. — Demande au nom de la société des Cordeliers, le maintien de Bouchotte au ministère de la guerre, et annonce qu'elle va élever un autel au cœur de Marat, XVII, 243. — Demande le jugement de Brissot, de Vergniaud et de Marie-Antoinette, 638. — Accusations de Tallien contre lui, XVIII, 102.—Son discours aux Jacobins contre les dilapidateurs et les royalistes, XXIX, 767.

JULIEN, aide-de-camp.—Se distingue au passage des gorges de la Brenta, XXVIII, 438. — Est assassiné par les Mamelouks, XXIX, 456.

JULIEN, curé, député du Béarn à la Constituante. —Parle sur le traitement du clergé, V, 5.—S'oppose à la fabrication d'une monnaie de billon noir, VI, 621.—Prête le serment civique, 738. — Son rapport sur les pensions militaires, VII, 268.

JULIEN, ex-intendant d'Alençon. — Est condamné à mort, XXI, 192.

JULIEN. — Est tué à la Chapelle-Saint-Denis par des chasseurs soldés; décret en faveur de sa famille, XII, 367.

JULIEN, prieur de Sénéchas. — Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

JULIEN, ci-devant attaché à l'ex-ministre Noël. — Est arrêté à La Haye, XXIX, 162.

JULIEN, administrateur d'Avignon. — Est arrêté, X, 610.

JULIEN (C.-J.), ex-curé.—Est condamné à mort, XX, 311.

JULIEN (F.-P.), chirurgien. — Est condamné à mort, XX, 236.

JULIEN de Lille, ex-payeur principal de la dette publique. — Décret portant qu'il a bien mérité de la patrie; secours accordé sa veuve, XVIII, 85.

JULIEN, (de Parme), peintre.—Notice le concernant, XXIX, 875.

JULIEN (Laurent), graveur.—Sa gravure intitulée: *La rose défendue*, III, 538.—Son estampe représentant le trait héroïque de Désilles, VI, 35.

JULIEN-CARENTAN. (*Voyez* Carentan.)

JULIEN-DE-SAVAUX.—Est l'un des administrateurs des travaux publics à la commune de Paris, II, 283.

JULIERS (pays de).—Prise de sa forteresse par les Français, XXII, 160, 161, 167.—Démenti de la nouvelle du désarmement de ses habitants, XXIX, 592.

JULIET, acteur.—Son éloge, VI, 380.

JULLIEN, auteur d'un ouvrage sur les travaux de l'Assemblée nationale. — Envoie sa démission à Lafayette, IX, 388.

JULLIEN-SOUHAIT, député des Vosges à la Convention.—Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 209, 253.—Réélu au Conseil des Cinq-Cents, son opinion sur la fixation de la contribution foncière, XXVII, 420. —Son rapport et projet à la suite sur les passeports pour l'étranger, 710; XXVIII, 51. — Son opinion sur les pensions à accorder aux ci-devant religieux belges, 399. — Il excite des murmures en combattant le rapport du 3 brumaire an III, 429. — Son rapport sur les opérations de la dette publique, 451.—Il déclare que la Belgique peut payer annuellement 100 millions de contributions, 467.— Appuie l'envoi de garnisaires pour faire rentrer les contributions, 474. — S'oppose à l'établissement du

droit de passe, 482.—Appuie le projet de Villers sur la dette publique, XXIX, 2.—Sa motion sur celle de la Belgique, 40. — Il demande le rapport de toutes les lois relatives aux barrières, 60. — Combat le projet sur l'impôt du tabac, 102.— Est chargé d'en présenter un autre, 108.—Combat celui concernant la fille de Lepelletier, 115.—Accuse Sotin d'outrage envers la représentation nationale, 135.—Son opinion sur les effets de l'adoption, 138. — Son projet sur la comptabilité intermédiaire, 154. — Il combat le nouveau projet de Tallien sur l'impôt du tabac, 178. — Fait hommage d'une estampe sur la mort de Marceau, 248. — Est l'un des candidats à la place de commissaire de la trésorerie, 266.—Son rapport sur les opérations de la trésorerie, 267.

JULLY-JULIEN, ci-devant régisseur de l'enregistrement.—Reçoit une pension, XXIX, 132.

JUMIAUX.—Annonce des succès à l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVII, 41.

JUMIÈGES. — Formation de la municipalité de cette commune, IV, 162.

JUNCAROT (abbé).—Complot découvert dans une lettre à son adresse, XX, 118.

JUNEAU, ex-commandant provisoire de la section des Amis de la patrie. — Est condamné à mort par contumace, XXVI, 314.

JUNIÉ, commissaire de police à Paris. — Sa conduite courageuse dans un tumulte arrivé au faubourg Saint-Marceau, XI, 404. — Il est nommé membre de la commission administrative du département de Paris, XIII, 634.—Envoie à la commune une foule de vieux titres de féodalité, XVII, 338.

JUNIÉ-ROUX.—Présente une adresse du bataillon de la Corrèze, XI, 22.

JUNOD (François).—Jugement rendu contre lui en Piémont, XXI, 529.

JUNOD (le châtelain). — Arrêté du Directoire sur son arrestation par ordre de MM. de Berne et de Fribourg, XXIX, 141.—Il refuse de s'évader, 145.

JUNOT, aide-de-camp. — Eloge de sa bravoure, XXVIII, 384; XXIX, 445. — Général, il se distingue à Aboukir, 834. — S'empare de Nazareth, 837. — Prend part à l'expédition de Syrie, 842.

JUNOT (Didier), lieutenant de chasseurs.—Secours accordés à sa veuve, XXI, 298.

JUNQUIERA (la).—Etablissement d'un port franc, XXVIII, 362.

JURA (département du.)—Les arrêtés du 4 août y sont mis à exécution, I, 369.—Un vieillard centenaire qui y est né se présente à l'Assemblée, II, 83.—Témoignages de satisfaction accordés aux patriotes de ce département, IV, 264.—Plusieurs curés envoient à l'Assemblée des adresses de félicitation, 347.—Désintéressement des administrateurs, VI, 185.—Adresse du département à l'Assemblée nationale, VIII, 781.—Lettres des commissaires y envoyés, IX, 58, 86, 131.—Un de ses députés vante les bonnes dispositions de Berne et de Genève envers la France, X, 204. — Bourdon déclare que les preuves d'une conspiration contre-révolutionnaire sont dans ses registres, XVI, 572.—Dénonciation contre ses administrateurs, 644. — Envoi de commissaires pour ramener le peuple, XVII, 426. — Le calme s'y rétablit, 760. — Dénonciation contre les députés en mission dans ce département, XI, 77. — Suspension de poursuites contre quelques-uns de ses habitants, 147.—Persécutions contre les patriotes, 203, 285.—Rapport du décret qui mettait hors la loi ses administrateurs, XIII, 5. — Saladin y est envoyé en mission, 175.—Une députation de plus de 200 de ses communes réclame contre l'effet rétroactif de la loi du 17 nivose sur les successions, 419.—Discussion sur l'affermement de ses salines, XVIII, 514, 732.—Demande de remplacement de plusieurs de ses fonctionnaires, XXIX, 100. — Dénonciation d'assassinats, d'incendies, etc., dans ce département, 108.—Discussion sur ses élections; elles sont validées, 256, 259, 261.— Plaintes contre l'affermement de ses salines, 563. (*Voyez* Franche-Comté, Lons-le-Saulnier, etc.)

JURANDES. (*Voyez* Maîtrises.)

JURÉS.—Discussion sur leur institution, IV, 46, 54, 63, 67, 69, 70, 73, 234, 242, 250. — Réflexions y relatives, 148.— Il n'y en aura qu'en matière criminelle, 251. —Projet de leur établissement dans l'île de Jersey, 269.—Opinion de Clermont-Tonnerre sur leur institution, 487.—Rapport sur leur organisation, VI, 491.—Réflexions sur leur établissement, 650. — Débats sur leur institution en matière criminelle, 743, 745, 751.— Adoption du titre premier du projet de Duport sur cette matière, VII, 21. — Observations grammaticales y relatives, 22,—Discussion du projet, 27, 35, 46, 74, 92, 103, 107.—Lettre y relative, 134. — Suite de la discussion; elle est déclarée fermée, adoption des divers articles présentés par le comité; suite des débats, 154, 157, 159, 163, 171, 174, 184, 191, 203, 245, 276, 287, 292, 302, 310, 319, 326.— Réflexions sur le nombre de voix nécessaire pour condamner, 299.—Autre sur cette institution, VIII, 308. — Articles additionnels, IX, 147, 151. — Les jurés pourront déclarer l'accusé excusable, 622. —Nouveaux articles additionnels, 692; X, 266. — Décret pour la mise en activité de cette institution, IX, 692, 697.—Instruction y relative, 840. — Rapport sur ce sujet, XI, 3. — Articles additionnels sur le jugement des affaires criminelles par jurés, 86, 102.—Proclamation du roi pour l'exécution de la loi les concernant, 210.—Ils sont mis en activité à Paris, 350.—Incompatibilité des fonctions de jurés avec celles des députés, 489.—Mode de leur déclaration, XVI, 563.—Discussion et rejet de leur établissement au civil, 695, 702. — Admission de tous les citoyens aux fonctions de jurés, XIX, 30.—Décret concernant le cas du partage des voix, 649.—Autre pour la formation de leur nouveau tableau, XX, 455. — Leur établissement à Bruxelles, XXIV, 81.—Message les concernant, XXVII, 626.—Circulaire du ministre de la justice sur leur institution, XXVIII, 440.—Rapport de Siméon sur les jugements par jurés, 446. — Discussion et résolution sur les questions qui doivent leur être posées, 447, 455, 457, 458, 503, 529. — Fixation de leurs indemnités, 583, 587.—Rapport de la loi qui les prive pendant deux ans de leurs droits politiques lorsqu'ils ne sont pas à leur poste, 619. — Peines contre ceux qui ne se rendent pas sur la sommation qui leur en a été faite, 635.—Résolution portant qu'ils seront tenus de rester à l'instruction et aux débats de l'affaire qu'ils auront commencée, 646, 670, 672.—Aucun d'eux ne pourra remplir ses fonctions avant d'avoir prêté le serment de haine à la royauté, 796, 810. — Modifications proposées à la procédure par jurés, XXIX, 3.— Formation de leurs listes, 55, 61, 63.—Lettre du ministre de l'intérieur relative aux choix et aux listes des citoyens propres à en remplir les fonctions, 605 *bis*. (*Voyez* Jury.)

JURÉS-PRISEURS.—Leur suppression, V, 87.

JURIE. —Est élu juré-suppléant du tribunal du 17 août, XIII, 450.

JURISDICTION ÉPISCOPALE.—Observations à ce sujet, VI, 370.

JURISDICTION PRÉVOTALE. (*Voyez* Prévôté.)

JURISDICTION DES PRUDHOMMES PÊCHEURS. (*Voyez* Prudhommes.)

JURISPRUDENCE.—Notice sur celle de la France, II, 314.—Traité des impétrations, par Martin, 429.— Observations de Peuchet sur la jurisprudence civile, V, 456. (*Voyez* Codes, Ordre judiciaire, Tribunaux, Lois, etc.)

JURY.—Décret sur la manière de juger les contestations relatives à l'élection du haut-jury, VII

619.—Instruction sur cette nouvelle procédure, IX, 840.—Autre par Osselin, XI, 32.—Du jury en matière civile et criminelle, par Blackstone, 744. — Décret qui charge les comités de présenter des moyens de sans-culottiser les jurys qui innocentent les conspirateurs, XX, 705.—Adjonction de nouveaux directeurs de jury au tribunal de la Seine, XXVII, 110, 187, 211, 216, 218. (*Voyez* Paris (Tribunaux de).—Résolution pour l'accélération des procédures en matière de jury, 187. — Rapport contre la traduction à un deuxième jury des individus mis hors de cause par un premier, XXVIII, 340, 341. — Résolution conforme à ce rapport, 479.—Elle est rejetée, 523. — Ajournement d'une autre tendante à déterminer le cas où le rejet de l'accusation par le jury peut être cassé, 535, 535.—Lois qui obligent les directeurs de jury à rester aux débats et à l'instruction de l'affaire qu'ils auront commencée, 646, 670, 672. — Et à continuer leurs fonctions jusqu'à l'arrivée de leurs successeurs, 680. —Formation d'une commission pour déterminer les cas où ils encourront la forfaiture, 822.—Rapport de Ludot sur des modifications à apporter dans la procédure par jury, XXIX, 3.—Demande de la révision de la législation relative aux directeurs du jury, 518. (*Voyez* Jurés, Codes, Ordre judiciaire, Tribunaux, etc.)

JURY DES ARTS. (*Voyez* Sciences.)

JURY CONSTITUTIONNAIRE. (*Voyez* Constitutions et Sieyès.)

JUSSIEU (de) —Est lieutenant de maire au bureau les hôpitaux, municipalité de Paris, II, 221, 283.—Est élu membre du département, VII, 353. — Rend compte des travaux de l'institut national, XXIX, 832.

JUSSUF-PACHA.—Est fait prisonnier par les impériaux, II, 457.—Grand-visir, manifeste des dispositions pacifiques, IV, 477. — Ranime le courage des Turcs, VIII, 85.—Bruit de son empoisonnement, IX, 285.

JUSTICE. — Edit du roi sur son administration, *Introd.*, 295, 302. — Articles constitutionnels sur la justice civile, XVI, 669, 671, 695, 702; XXV, 364, 372, 571. (*Voyez* Code civil, Ordre judiciaire, etc.)

JUSTICE CRIMINELLE. (*Voyez* Code criminel.)

JUSTICES-DE-PAIX. (*Voyez* Ordre judiciaire.)

JUSTICES ROYALES.—Liquidation de leurs offices, IX, 261.

JUSTICES SEIGNEURIALES. — Leur suppression, I, 288, 293, 311, 332. — Admissibilité de leurs officiers aux fonctions municipales, II, 512.—Leurs possesseurs sont déchargés de l'entretien des enfants trouvés, VI, 502.— Décret concernant leurs acquéreurs, IX, 170. —Discussion sur leur remboursement, 437, 443.

JUSTIN, soldat du 50.e — Trait d'intrépidité de sa part, XVI, 679.

JUSTINIANI.—Est nommé sage-grand, IV, 129.

JUSTINIANI, Génois. — Est mis en liberté par le tribunal de l'inquisition, XXII, 677.

JUTEAUX, canonnier. — Trait de courage de sa part, XIX, 728.

JUTLAND (le). — Abolition de la servitude dans cette contrée, XIII, 353.

JUVENOT-TRENELLE, veuve de la Châtre. — Est condamnée à mort, XXI, 527.

JUVIGNY, capitaine. — Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVIII, 670.

JUY (C.), sous-lieutenant au 17.e de cavalerie. — Est condamné à mort, XX, 612.

K.

KAIM, général autrichien.—Signe la capitulation de Pizzighitone, XXIX, 718.

KAISER-LAUTERN, dans le Palatinat.—Prise de cette place par les Français, XIX, 162. — Elle est reprise par les ennemis, XX, 609.—Les Français s'en emparent de nouveau, XXI, 289.—Les Autrichiens la reprennent, XXII, 128.—Et sont obligés de l'évacuer, 143.—Nouvelle victoire des Français sur ce point, XXVIII, 322.

KALISCH, en Pologne.—Incendie dans cette ville, XIV, 185.

KALKREUTH, général prussien.—Est mis à la tête des troupes polonaises, III, 149.—Signe la capitulation de Longwy, XIV, 254.—Ses conférences avec les généraux Labarollière et Galbaud, 514.—Autre avec les généraux Dillon et Galbaud, 567.—Il est décoré de l'ordre de l'Aigle-Noir, XVII, 429.—Se justifie de la perte de Trèves, XXII, 205.

KANT, philosophe allemand.—Progrès de sa philosophie en Allemagne, XIII, 561.—Son ouvrage intitulé : *Projet de paix perpétuelle*, XVII, 98.

KARACZAY, général autrichien.—Défait les Turcs, V, 201.

KARADEC, agent de change.—Est traduit au tribunal révolutionnaire, XX, 727.—Et condamné à mort, XXI, 39.

KARCKER.—Décret relatif à son bail du droit de troupeaux à part, IV, 325.

KARTZ (Michel).—Est condamné à mort, XIX, 66.

KASCHAU, en Hongrie.—Destruction de cette ville par un incendie, XVIII, 161.

KAUFFMANN (Louis), député d'Alsace à la Constituante.—Demande la liberté absolue de la culture et de la fabrication du tabac, VI, 372.—Député du Bas-Rhinau Conseil des Anciens, vote le rejet de la résolution relative aux transactions entre citoyens, XXVIII, 153.—Parle sur les droits d'exportation et d'importation en ce qui concerne les tabacs de l'Alsace, 382.—Et sur le paiement des réquisitions faites pour le service des armées, 445.—Est élu secrétaire, XXIX, 111.—Fait permettre l'exportation des chanvres blancs peignés, 248.—Vote contre l'impôt du tabac, 251.—Sa mort, 627.

KAULBARS (major-général de).—Obtient sa grâce, II, 377.

KAUNITZ (prince de), ministre autrichien.—Assiste aux derniers moments de Joseph II, III, 565.—Ses dispositions en faveur de la Pologne, 581.—Sa conduite relativement aux affaires d'Allemagne et des Pays-Bas, IV, 57.—Bruit de sa disgrâce; renseignements sur sa politique, IX, 549.—Léopold lui renvoie les solliciteurs des princes français, X, 665.—Sa lettre sur l'office de l'empereur, XI, 524.—Il se plaint des menées des Jacobins en Belgique, 759.—La liberté est rendue aux Français dénoncés par lui, XII, 565.—Le prince de Metternich lui signale les inconvénients de laisser les Prussiens à Liège, XV, 634.

KÉATING, major du régiment de Walsh.—Rapport de Broglie sur sa destitution, VI, 357.

KEAUTY-BÉLISSAIRE, lieutenant-colonel.—Son éloge, XVI, 307.

KHORASINSKI, nonce de Polodie.—Affranchit par son testament tous les paysans de ses terres, IV, 81.

KEGLEWICH, général.—Est tué par un boulet, XIX, 9.

KEHL.—Rassemblement armé des émigrés et du cardinal de Rohan dans cette place, VIII, 217.—L'émigré Satin de Montfort, en est expulsé, XI, 346.—Son fort impérial est détruit par les Français, XVIII, 65.—Ils s'en rendent maîtres de nouveau; détails à ce sujet, XXVIII, 336, 337, 340.—Retraite du général Schers sur ce point, 441.—Tentatives des Autrichiens pour se rendre maîtres de cette place, 451.—Desaix est chargé de sa défense, 476.—Sortie vigoureuse de la garnison française, 499.—Relation d'un engagement très vif qui y a eu lieu; efforts du prince Charles pour s'emparer de la forteresse; ouverture de la tranchée par les Autrichiens, 511.—Sortie de la garnison française et perte de l'ennemi, 523.—Son évacuation; opérations de l'armée de Rhin-et-Moselle devant cette place, 525.—Détails sur son évacuation, 527.—Arrivée à Vienne du capitaine de Latour, porteur de la nouvelle de sa reddition, 546.—Reprise de ce fort par les Français, 673, 674, 681.—La députation de l'empire à Rastadt refuse de le céder, XIX, 413.—Les ministres français y renoncent, 423.—Cette renonciation est mise pour condition à la démolition d'Ehrenbreistein, 341.

KEIDEL, agent des négociants des villes anséatiques.—Sa pétition relativement aux prises maritimes, XIX, 462.

KEIL (Léopold), ancien professeur.—Rend compte d'un trait de bravoure de Kerry, XXVIII, 464.—Réclame des secours pour les anciens habitants du fort Vauban, 525.

KEIZER, colonel.—Est tué sur le champ de bataille, XXIX, 743.

KELLER, commandant de Bruges.—Défait les Anglais à Ostende, XXIX, 273.—Reçoit les félicitations du Directoire, 274.

KELLER, lieutenant de cavalerie.—Est tué, XVII, 235.

KELLERMANN, général français.—Sa lettre sur la présence des soldats aux sociétés patriotiques, VIII, 160.—Ses explications sur son serment, IX, 166.—Les habitants de Landau lui offrent une couronne civique, X, 290.—Il est empoisonné dans un couvent près de Sarrelouis, XIII, 113.—Eloge de sa bravoure, 394.—Il adhère aux décrets de l'Assemblée, 471.—Remplace Luckner, 513.—Se réunit à ce général, 608.—Déclare Metz en état de siége, 638.—Position de son armée, 655, 663.—Il annonce un mouvement général dans l'armée ennemie, 696.—Rend compte de la vigoureuse défense des troupes, XIV, 25.—Détails sur son armée, 85.—Il demande la conduite à tenir vis-à-vis des émigrés prisonniers, 153.—Est dénoncé par Custine, 384.—Répond à cette dénonciation, 403.—Nouvelles plaintes de Custine contre lui, 454.—Admis à la barre, il proteste de son dévouement et de sa haine contre l'aristocratie; annonce son départ pour aller prendre le commandement de l'armée des Alpes, 479.—Prie, avant ce départ, l'Assemblée de le mettre à portée de confondre ses calomniateurs, 615.—Correspondance des émigrés prise par lui, 798.—Il écrit qu'une révolution s'est opérée dans Genève, XV, 39.—Sa réponse au gouvernement provisoire de cette ville, 270.—Suite de sa correspondance avec Genève, 277.—Il est loué par Thuriot d'avoir résisté à Dumouriez, XVI, 47.—Autorisé à lever un corps de chasseurs dans les Alpes, 99.—Et dénoncé par Custine, 124.—Rapport sur sa conduite, 179.—Son rappel, 265.—Décret portant qu'il n'a pas démérité de la patrie, 423.—Le conseil exécutif le nomme général des armées des Alpes et d'Italie, 447, 486, 564.—Il rend compte de

l'attaque du poste des Clavières, 690.—Les commissaires de la Convention à Lyon sont autorisés à le requérir de faire marcher des troupes sur cette ville, XVII, 126.—Il annonce un avantage remporté au poste de la Tête-Dure, 269.—Marche sur Lyon; sa sommation à cette ville, 366. — Sa proclamation aux Lyonnais, 427.—Il est dénoncé par Amar, 509.—Rapport sur sa conduite, 511.—Son retour du Mont-Blanc, 528.—Il envoie le bulletin de l'armée devant Lyon, 541.—Débats le concernant aux Jacobins, 615. —Il est remplacé par Doppet, 634.—Annonce que le Mont-Blanc est libre, XVIII, 92.—Est exclu des Jacobins, 170.—Traduit à l'Abbaye, 317.—Dénoncé par Levasseur, XXI, 485.—Et acquitté au tribunal révolutionnaire, XXII, 454.—Demande sa réintégration, 767.—L'obtient, XXIII, 220.—Est nommé général en chef de l'armée des Alpes et d'Italie, 600.—Annonce des succès, XXV, 142, 147.—Sa proclamation sur la translation du quartier-général à Albinga, 265.—Il se plaint au général Dewins des mauvais traitements qu'éprouvent les prisonniers français, 393.—Annonce des succès sur l'armée austro-sarde, 467.— Et de nouveaux avantages, 506.—Est nommé général en chef de l'armée des Alpes, 640.—Rend compte d'un avantage sur les Piémontais, 679.—D'un autre remporté à Saint-Martin-de-Lantosca, 733.—Et d'un autre sur les coalisés, XXVI, 76.—Citation, lors de la discussion sur la réunion de la Belgique, des ouvertures de paix qui lui furent faites par les Prussiens, 91.—Coup de feu tiré sur lui à Alexandrie, 105.—Il annonce les succès de l'armée d'Italie, 127.—Demande des secours pour les habitants de Maurice, 711.—Sa réponse à un article publié contre lui dans le *Journal des hommes libres*, XXVII, 203.—Sa lettre sur la découverte de la conspiration de Babeuf, XXVIII, 293.—Réclamation contre la faculté à lui donnée de mettre Lyon en état de siége, 752.—Il remplace Freisag dans le commandement de la 7.e division, 791.—Est chargé de l'organisation de la gendarmerie, XXIX, 143.—Nommé inspecteur général, 404.— Et couronné au spectacle d'Angers, 491.—Prend aux Napolitains 14 pièces de canon et leur fait 2,000 prisonniers, 562.—Remporte une victoire sur le général Damas, 589 *bis*.—Est l'un des membres du bureau militaire formé près le Directoire, 636.

KELLERMANN, adjudant-général.—Se distingue à l'armée d'Italie, XXVIII, 624, 632.—Reçoit plusieurs coups de sabre à la prise de Gradisca, 632.

KELVIN.—Travaux de son aqueduc, II, 241.

KEMBLE (miss).—Sa mort tragique, II, 402.

KENNÉDI, capitaine de vaisseau.—Relation de son voyage, XXIX, 683.

KEPPLER, syndic de l'abbaye d'Andlau. — Est condamné à mort, XXI, 284.

KERALIO (de).— Son mémoire sur l'Edda, II, 319.

KÉRATRY.—Tire de ses fenêtres sur les jeunes gens de Rennes, *Introd.*, 538.

KERENVEYER (Pascal), commandant de Dunkerque.—Sa réponse à la sommation de rendre cette place, XVI, 236.

KERGUELEN, contre-amiral.—Son ouvrage sur les causes de la destruction de la marine française, XXVIII, 373, 399.

KERKOF, prêtre, ex-oratorien.—Est déporté, XXIX, 61.

KERKUIT-LANGLOIS, se disant Doisy-D'Ollandon. —Est traduit au tribunal criminel du Calvados, XXV, 95.

KERSAINT (Armand Guy).—Son opinion sur la représentation du tiers, *Introd.*, 14.—Il répond à diverses questions relatives à la marine, IV, 263, 272. —Présente à l'Assemblée constituante une députation du corps électoral de Paris, VI, 658.—Est élu administrateur du département de Paris, VII, 66.—Sa lettre sur la marine, 199.—Réflexions à ce sujet, 562.—Il dénonce de Lessart aux Jacobins, 722.—Répond à son démenti, 738.—Député suppléant de Paris à la Législative, jure de vivre libre ou de mourir, XI, 51. —Son mémoire sur le nouvel emplacement du Corps Législatif, 366.—Il remplace Monneron à l'Assemblée, XII, 19.—Combat la formation d'une artillerie et d'une infanterie de marine, 66.—Et la motion relative au paiement de la contribution patriotique par les députés, 109.—Demande l'examen de la conduite de Noailles, 128.—Combat une motion relative à l'évasion des prisonniers d'Avignon, 143.—S'élève contre la prise de possession des îles de la Révolution, 170.—Provoque le rapport du décret sur la retenue du traitement des députés, 199.—Annonce les mauvais traitements faits à des citoyens dans les Tuileries, 216.—Propose l'abolition de la course en mer, 271.— Réponse à son opinion sur l'artillerie de marine, 275.—Il défend son projet, 376.—Propose de mettre aux voix l'accusation de Bertrand et de Montmorin, 468.—Demande la suppression des corsaires, 531.— Son plan d'organisation de l'armée navale, 540.— Son opinion sur le traitement des ministres, 544.— Et sur l'indemnité due à Derossel, 560. — Il fait déclarer que Luckner a conservé la confiance de la nation, XIII, 45.—Présente un projet de défense locale, 139.—Signale une omission dans le décret sur le danger de la patrie, 161.—Demande la déchéance du roi, 217.—Nie que le peuple ait insulté la garde des Tuileries, 271.—Fait décréter la création d'une légion allobroge, 309.—Sa motion relative aux insultes faites à plusieurs députés, 371, 372.—Commissaire près l'armée du Centre, il rend compte de la joie du peuple à la nouvelle du 10 août, 418.—Et des mesures prises contre une invasion, 557.—Demande la poursuite des pillards du dépôt d'armes, 577.—Fait décréter la publication d'un bulletin national, 608.—Demande compte des arrestations ordonnées par la commune, 729.—Provoque la peine de mort contre celui qui violerait le domicile d'un citoyen pendant la nuit, 735.—Réélu à la Convention, vote l'ajournement du principe du choix indéterminé des juges, XIV, 23.—Sa motion contre les provocateurs à l'assassinat, etc., 56.—Il demande que le comité de sûreté générale soit adjoint au comité de surveillance, pour vérifier les faits relatifs à une distribution de sommes par la cour, 96.—A l'occasion d'une pétition d'ouvriers, fait arrêter une proclamation pour éclairer le peuple, 106.—Fait renvoyer au comité militaire la proposition de l'organisation d'une force publique départementale, 136, 138.—Demande que les puissances belligérantes soient responsables des représailles exercées par les émigrés, 161.—Son opinion sur l'adresse aux treize cantons helvétiques, 162. — Il fait ajourner la proposition d'un décret d'accusation contre Dillon, 183.—Demande la suppression du camp de Paris, 219.—Ses observations sur les mesures à prendre pour prévenir la désorganisation des bataillons, 231.—Il parle sur l'insubordination des bataillons le *Mauconseil* et le *Républicain*, 240.—Est élu secrétaire, 245.—Présente un projet pour décerner des récompenses aux soldats et à l'armée, 255.—Propose le renvoi au pouvoir exécutif des demandes d'avancement faites par Custine, pour plusieurs officiers, 303. — Ses observations sur le compte relatif aux billets de secours, 308, 309.—Il s'élève contre l'anarchie de l'administration et contre l'existence d'une assemblée de commissaires des 48 sections, chargés des subsistances, 309.—Pense qu'il est digne de la nation de prêter une *main* secourable à la société constitutionnelle de Londres, 594. —Propose une lettre de félicitation à Dumouriez, à l'occasion de la prise de Liége, 693.—Inculpations

qui résultent contre lui de plusieurs pièces trouvées dans l'armoire de fer, 639.—Sa justification à ce sujet, 652.—Sa lettre au roi pour l'engager à écarter de sa personne les intrigants qui le trompaient, 667. —Il s'oppose au renvoi de Roland et de Pache, 767. —Demande l'armement de vaisseaux de guerre, 792.—Fait suspendre l'exécution du décret rendu contre les Bourbons, 796.—Appuie l'envoi de commissaires dans le Bas-Rhin, 812.—Propose des mesures pour augmenter les forces navales; vote une adresse au peuple anglais, et fait créer un comité de défense générale, XV, 21.—S'indigne qu'on ait violé tous les droits des citoyens à l'égard de Bozę, 47.— Propose de décréter Chaumette d'accusation, 80.— Fait adopter l'ordre du jour sur les réclamations relatives à la représentation de l'*Ami des lois*, 124. —Admettre les fédérés des départements à garder la Convention, 139.—Et décréter l'armement de vaisseaux et de frégates de guerre, 140.—S'élève contre la clôture des spectacles, 143.—Son vote dans le procès du roi, 168, 206, 253.—Il donne sa démission, 235.—S'élève contre les assassins de septembre et motive sa démission; est mandé à la barre, 255.—Ses explications, 267.—Il concourt, avec Monge, pour le ministère de la marine, 496.—Son arrestation, XVIII, 17.—Il est condamné à mort, 600.

KERSON, officier de marine.—Est exécuté, XIX, 501.

KERVÉLÉGAN.—Publie les *Réflexions d'un philosophe breton sur les affaires présentes, Introd.*, 599.—Député du Finistère à la Constituante, il est élu commissaire à l'aliénation des domaines, IV, 53. —Réélu à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 173, 223, 254.—Il est nommé membre de la commission des Douze, XVI, 439.—Donne sa démission avec ses 11 autres collègues, 509.—Bourdon (de l'Oise) demande son arrestation, 521.—Adresse qui provoque son accusation, 535.—Barère fait supprimer la commission dont il est membre, 536, 537.— Il est décrété d'arrestation au 2 juin, 554.—S'évade, XVII, 4.—Est déclaré traître à la patrie et mis hors la loi, 76, 268.—Confiscation de ses biens, 288, 296. —Merlin propose de le tenir exclu de la Convention, mais sans qu'il puisse être inquiété, XXII, 770.—Motion en sa faveur, XXIII, 637.—Il est rappelé dans le sein de l'Assemblée, 647.—Dans la journée du 1.er prairial, rentre dans la salle à la tête d'un détachement de citoyens, XXIV, 510.—Détails sur la blessure qu'il a reçue en défendant la Convention, 553.—Il sort du comité de sûreté générale, XXV, 651.—Y rentre, XXVI, 158.—Membre du Conseil des Anciens, en est élu secrétaire, XXVIII, 466.

KERVELING.—Est nommé adjoint au conseil de division, XVI, 87.

KERWEILLER, dans le Palatinat.—Prise de cette place par les Français, XXI, 251, 255.

KHUN, représentant helvétique.—Demande qu'on déclare que le Corps Législatif ne laissera jamais asservir l'Helvétie, XXIX, 301.

KICINSKI (le nonce).—Son discours sur les vues de la Russie, relativement à la Pologne et sur les dispositions de l'Angleterre à l'égard de la Prusse, VIII, 125.

KIEL.—Emeute dans cette ville, IX, 617.—Retraite dans ses environs de Dumouriez et de Lafayette, XXIX, 142.

KIENMAYER (baron de), colonel autrichien.— Fait prisonnier Jussuf-Pacha, II, 457.

KIEW, en Angleterre.—Arrivée du stathouder et de sa famille dans cette ville, XXIII, 457.

KILDARE (comté de).—Sa prise par les insurgés irlandais, XXIX, 291.—Démenti du bruit de sa soumission, 303. (*Voyez* Irlande.)

KILEUMEN.—Débarquement des Français dans cette baie, XXIX, 390.

KILIA, forteresse turque.—Est prise par les Russes, VI, 513.—Détails sur cette conquête, 533, 669.

KILIA-NOVA, bourg et forteresse de la Turquie européenne.—Sa prise par Potemkin, II, 289.

KILINSKI, Polonais.—Est arrêté, XXIII, 17.

KILKENNY (comté de).—Est mis *hors de la paix* du roi d'Angleterre, XXIX, 257. (*Voyez* Irlande.)

KILLALA, bourg maritime d'Irlande.—Sa prise par les Français aux ordres d'Humbert, XXIX, 390, 391.—Apparition d'une nouvelle escadre française dans sa baie, 500. (*Voyez* Irlande.)

KILMAINE, général français.—Éloge de sa conduite par Dampierre, XVI, 304.—Il annonce ses succès sur l'ennemi, 307.—Sa lettre sur la situation de son armée, XVII, 385.—Il se distingue sur le Mincio, XXVIII, 313.—Annonce la prise de Mantoue, 564.—Lettre de félicitation qu'il reçoit du Directoire, 573.—Son éloge par Bonaparte, 580.—Il demande au bailli suisse la tradition de prisonniers autrichiens qui se sont échappés du Milanais; sa lettre au commandant de Lugano sur l'infraction faite à la neutralité, 586.—Lettre que lui adresse la société d'instruction de Milan, 670. —Le commandement des troupes de l'intérieur lui est confié, XXIX, 297.—Il fortifie Flessingue et Middelbourg, 310.—Fait offrir des armes aux paysans irlandais, 391.—Reprend le commandement en chef de l'armée d'Helvétie, 489.

KILQ, ex ministre protestant.—Est acquitté, XXI, 236.

KIMBAR, membre de la diète de Pologne.—Proteste contre les menaces de Siewers, XVII, 389.

KING (lord).—Proteste contre la réunion de l'Irlande à l'Angleterre, XXIX, 665.

KINGSMILL, amiral.—Insurrection de sa flotte, XXVIII, 724.

KINKEL (baron de), ministre de Deux-Ponts à Munich.—Sa mort, IV, 42.

KINSBERGEN (chevalier de), commandant hollandais.—Anecdote le concernant, IV, 140.

KINSKI (prince).—Est nommé ambassadeur extraordinaire de l'empereur à la cour de Madrid, XVII, 437.

KINTICHEN (B.), tailleur.—Est condamné à mort, XX, 559.

KIOVIE, en Pologne.—Rassemblement de 20,000 Russes près de cette ville, IX, 733.

KIRCHBERG, en Franconie.—Récit de plusieurs faits qui se sont passés sur ce point, XIX, 163.

KISTER, général.—Se distingue au combat de Pignerol, XXIX, 907.

KLAGENFURT, en Carinthie.—Les Français prisonniers au fort Vauban et retenus dans cette ville y célèbrent le 10 août, XXVIII, 615.

KLEBECK, général autrichien.—Remplace Wurmser, XVIII, 33.

KLÉBER, général français.—Son éloge, XX, 610; XXI, 80.—Il se distingue à Fleurus, 94.—S'empare de Louvain, 255.—Bravoure des divisions à ses ordres, à Juliers, XXII, 168.—Il prend Maestricht, 457.—Son aide-de-camp Pajol présente 60 drapeaux enlevés par l'armée de Sambre-et-Meuse, 488.—Il presse le siége de Mayence, XXIII, 57.—Remplace Michaud à l'armée du Rhin, XXIV, 434.—Tient un conseil de guerre à Bruxelles, XXV, 697.—Son éloge, 720.—Notice le concernant, XXVII, 241.—Sa lettre sur les avantages de l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVIII, 311.—Sa proclamation aux habitants de la rive droite du Rhin, 313.—Il annonce le gain de la bataille d'Altenkirchen; s'y distingue, 315.—Ses mouvements rétrogrades, 331.—Ses lettres sur les opérations de Sambre-et-Meuse, 332, 346, 382.—Son éloge, 335, 356.—Il annonce la prise de Kœnigshof-

fen, 379.—Et de nouveaux avantages sur les deux rives de la Rednitz, 388, 389.—Donne les détails de la prise de Bamberg, 391.—Se distingue de nouveau, 466.—Est nommé définitivement commandant de l'armée de Sambre-et-Meuse, 522.—Commandera une division de l'armée d'Angleterre, XXIX, 135.—Est blessé devant Alexandrie, 412, 431. — Emporte cette ville d'assaut, 428, 439.—Met l'ennemi en fuite à Kakoun, 837.—Fait partie de l'expédition de Syrie, 842.—Bonaparte lui remet le commandement de l'armée d'Orient, 861.

KLÉER (G.-J.), garde-clocher à Landau. — Son éloge, XIX, 219.—Trait de désintéressement de sa part, XXI, 116.

KLEIN, général français.—Succès de sa division, XXVI, 249.—Eloge de ses talents et de sa bravoure, XXVIII, 382, 402, 474.—Toast porté par lui à un repas, en mémoire du 10 août, 774.—Il est nommé chef provisoire de l'état-major de l'armée du Danube, XXIX, 712.—Participe aux succès de cette armée, 870.

KLEIN-NISTER.—Avantage remporté sur ce point par l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVIII, 675.

KLINGLIN, général français.—Sa lettre sur les troubles des départements du Rhin, VII, 181, 289.—Il ramène le calme dans le régiment de la reine, 618.—Détails sur ses opérations lors de la fuite du roi, VIII, 783.—Il est poursuivi comme complice de Bouillé, IX, 116, 136.—Emigré, entre au service de l'Autriche, XV, 745.—Est obligé de fuir de Strasbourg avec le ci-devant prince de Condé, XVI, 574.—Preuves de la trahison de Pichegru, trouvées dans ses papiers, XXVIII, 821.

KLOPSTOCK, poète allemand.—Reçoit le titre de citoyen français, XIII, 541.

KNAPEN, libraire.—Offre un don patriotique au nom des libraires de Paris, I, 540.—Son *Plan d'une société de gens de lettres et d'artistes*, V, 596.—Annonce de son *Journal de la langue française*, VI, 700.—Sa lettre sur les moyens de secourir les indigents, XXIX, 614.

KNIAZWITZ, chef de brigade.—Se distingue à l'armée de Rome, XXIX, 563, 577. — Attaque Calvi, 579.—Est nommé général de brigade, 600.—Présente au Directoire les drapeaux pris aux Napolitains, 621.

KNIGE (baron de).—Sa profession de foi politique, XII, 185.

KNOBELSDORFF (baron de), capitaine prussien.—Est nommé ministre plénipotentiaire à Constantinople, III, 293.—Son arrivée à Venise, 533.—Son mémoire à la Porte contre Sémonville, XIV, 270.—Sa lettre à la garnison de Landau ; réponse de celle-ci, XIX, 110.

KNOEPFFLER (D), ex-notaire.—Est condamné à mort, XX, 504.

KNOX, général. — Est nommé ministre de la guerre aux États-Unis, II, 257.—Commande une armée anglaise qu'on élève à 25,000 hommes, XXIX, 419.—Bruit de sa mort, 822.

KNOX, membre du parlement d'Irlande.—Déclame contre la révolution française, XI, 329.

KOBILANSKI.—Est condamné à mort à Varsovie, XXI, 129.

KOCH (Christophe), professeur d'histoire à Strasbourg, député du Bas-Rhin à la Législative.—Son opinion sur les émigrations, X, 178.—Son rapport sur les mesures à prendre contre les puissances étrangères qui favorisent les armements des émigrés, 441.—Son opinion sur les enrôlements qui ont lieu dans l'empire, 499 *.—Il s'oppose à la mise en accusation de Rohan, 653.—Son rapport sur les dispositions pacifiques de plusieurs princes de l'empire, XI, 141.—Sa motion en faveur de ceux qui sont possessionnés en France, 274.—Son rapport sur l'affaire de Pelleport et de l'Emblé, 404. - Il fait rendre un décret sur la violation du territoire par les Espagnols, 474.—Son rapport concernant les droits des princes de l'empire sur l'Alsace et la Lorraine, 478. —Il fait ratifier les traités passés avec les princes de Salm-Salm et Lœweinstein-Werthein, XII, 402.—Demande pour Hobbé les droits de citoyen, 498.—Son rapport sur la vente de l'abbaye de Waalgast, XIII, 283.

KOELLER, général anglais.—Entre au service de la Porte, XXIX, 674.

KOELLER, colonel belge.—Défait les Autrichiens, IV, 713; V, 597.

KOENIGSHOFFEN, en Franconie.—Prise de cette place par l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVIII, 379.

KOENIGSTEIN (forteresse de), dans la Saxe.—Intrépidité de son commandant Meunier, XIV, 857.—Sa garnison française est forcée de se rendre, XV, 737.—Elle est reprise par les Français, XXVIII, 370, 372.

KOESTNER, lieutenant-colonel.—Pension accordée à sa veuve, XVII, 524.

KOK (J.-G.), banquier.—Poursuites contre lui, XIX, 706.—Son procès, XX, 17.—Il est condamné à mort, 40.

KOKHOWSKI, général russe.—Est disgracié, XVII, 89.

KOLB, boulanger. — Annulation d'un jugement rendu contre lui, XX, 693.

KOLB, officier suisse.—Annulation de la procédure intentée contre lui, XXIX, 76, 282.

KOLLOUTEY, chancelier de la Pologne.—Sa captivité en Russie, XXIII, 233.

KOLLY, prévenu de distribution de faux assignats.—Demande d'un rapport sur son affaire, XVI, 13.

KOLLY (Madeleine-Françoise-Joséphine Dubet, veuve).—Condamnée à mort, implore la clémence de la Convention, XVIII, 350, 359.

KOMÉ (G.-J.), ex-noble.—Est condamné à mort, XX, 512.

KORSAKOW, brigadier russe.—Sa victoire sur les Suédois, IV, 573.

KOSCIUSKO, général polonais.—Commande une colonne polonaise; sa belle résistance, XIII, 377.—La comtesse de Kossakowska lui fait don d'une terre, 461.—Il reçoit les témoignages de l'estime publique, 521.—Décret qui lui confère le titre de citoyen français, 541.—Il est à la tête des insurgés polonais, XX, 293.—Réunion de toute la jeunesse à ses troupes, 317.—Il est reconnu chef suprême des armées de la Pologne, 337.—Son adresse à la nation et aux femmes polonaises, 513.—Il envoie son manifeste au Danemarck, à la Suède, à la Porte, etc., 529.—Lettre que lui adresse le nouveau conseil de Varsovie, 613.—Il défait les Russes, XXI, 49.—Tentative d'assassinat contre lui, 145.—Il annonce un échec éprouvé par ses troupes, 177.—Sa proclamation relative au nouveau système militaire, 321.—Il remporte une nouvelle victoire sur les Russes et les Prussiens, 649.—Sa proclamation sur les événements de Varsovie, 673.—Sa lettre au conseil national de cette ville, XXII, 65.—Annonce de son portrait, 176.—Eloge de sa modestie, 421.—Détails de la bataille où il est fait prisonnier, 485, 533.—Démenti de la nouvelle de sa prise, 612.—Il demande le renvoi au camp suisse de prisonniers sur parole qui se sont évadés, 693.—... pects qu'on lui témoigne en Prusse, XXIII, 233.—Son arrivée à Pétersbourg, 337.—Il est renfermé dans la forteresse de Schlusselbourg, 433.—Est condamné à une prison perpétuelle, 641.—Faux bruits de sa mort, XXVI, 241.—Il partage avec ses compagnons

* *Le* MONITEUR *a imprimé* Koch *par erreur c'est* Koch *qu'il faut lire.*

d'infortune la pension qu'il reçoit des Etats-Unis, XXVII, 289.—Egards de l'impératrice pour lui, XXVIII, 165.—Il est mis en liberté par Paul I.er, 518.—Conduite généreuse de ce prince à son égard, 524.—Notions sur ses principes et son caractère, 551.—Conférence entre Paul I.er et lui, 559.—Son départ pour les Etats-Unis, 577.—Sa réception à Philadelphie, XXIX, 39.—Il reçoit les honneurs militaires à Bayonne; se dispose à renvoyer à Paul I.er le présent qu'il en a reçu, 306.—Arrive à Paris, 312.—Notice le concernant, 317.—Toasts portés dans une réunion où il se trouvait, 338.—Arrestation à Ratisbonne d'un individu se disant son adjudant, 421.—Ordre de Thugut et de Paul I.er d'arrêter tous les individus qui lui ressemblent, 599.—Sa tête est mise à prix par ce dernier, 619.—Il refuse les dons des cours étrangères, 803.

KOSSAKOWSKA, née Potocka, comtesse polonaise.—Fait don d'une terre à Kosciusko, XIII, 461.

KOSSAKOWSKI, général au service de Russie.—Est pris par les Polonais, XX, 593.—Est condamné à mort et exécuté, ainsi que le fameux évêque son frère, 701.

KOTZEBUE, poète allemand.—Parodie de sa pièce de *Misanthropie et repentir*, XXIX, 652.—Représentation à Londres de la tragédie de *Pizarre*, imitée de la sienne, 710.—Analyse des *deux Frères*, drame imité du sien, 782.

KRALESKI, général polonais.—Son arrivée à Paris. XXIX, 731.

KRANT, peintre suédois.—Sa mort, XVIII, 577.

KRASICKI, capitaine polonais.—Sa mort, III, 697.

KRAY (baron de), général autrichien.—Ses mouvements en Turquie après la prise de Craïowa, II, 369.—Il annonce au général Jourdan la rupture de l'armistice, XXVIII, 309.—Lettre que lui écrit Latour-Foissac, relativement à la capitulation de Mantoue, XXIX, 782.

KRESTCHETNIKOF, lieutenant-général russe.—Est nommé général en chef, III, 737.—Puis gouverneur des provinces polonaises, XVI, 333.—Sa déclaration aux nouveaux sujets de Catherine II, 361.—Sa mort, 665.

KREUTZER, compositeur.—Auteur de la musique des opéras intitulés : *Paul et Virginie*, VII, 203.—Et le *Siége de Lille*, XIV, 519.—Des chœurs de la *Journée de Marathon*, XVI, 515.—Et de l'opéra intitulé : *Encore une victoire*, XXII, 431.

KREYTMAYR (baron de), chancelier de Bavière.—Sa mort, VI, 299.

KRICK, général.—Est destitué, XVIII, 97.—Son discours en présentant la garde constitutionnelle du Directoire, XXVIII, 512.

KRIEG, lieutenant-colonel.—Se distingue à Thionville, XIV, 166.

KRIEGER, membre de la Convention batave.—Prend part à une discussion sur la religion, XXVIII, 175.

KRUSE, amiral.—Commande une escadre russe, IV, 605.

KTUNDERT, fort hollandais.—Sa prise par les Français, XV, 612, 638.

KUGLER, administrateur du Bas-Rhin.—Est destitué, XXIX, 627.

KUHN, bibliothécaire du landgrave de Hesse-Cassel.—Poursuites exercées contre lui, XI, 17.

KUHN, juge-de-paix.—Schneider est accusé de l'avoir fait assassiner, XXVIII, 783.

KUSTEIN, forteresse dans le Tyrol.—L'aéronaute Blanchard y est enfermé, XVI, 449.

KUTUSOW, général russe.—Défait les Turcs près de Babada, IX, 117. 349.

KVEGAN (de), maire de Nantes.—David est chargé de faire son portrait aux frais de la ville, III, 86.

KWASSITZ.—Incendie de ce bourg, VI, 609.

KYTSPOTER, lieutenant criminel, député de Bailleul à la Constituante.—Fait décréter la révision depuis dix ans des comptes des anciennes administrations, II, 495.—Est élu membre de la commission pour l'aliénation des domaines, IV, 53.—Et nommé secrétaire, V, 282.

KYVEGAN, de la Loire-Inférieure.—Est l'un des hauts-jurés de Vendôme, XXVIII, 496.

FIN DU PREMIER VOLUME.

00031080

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 23 March, 2016